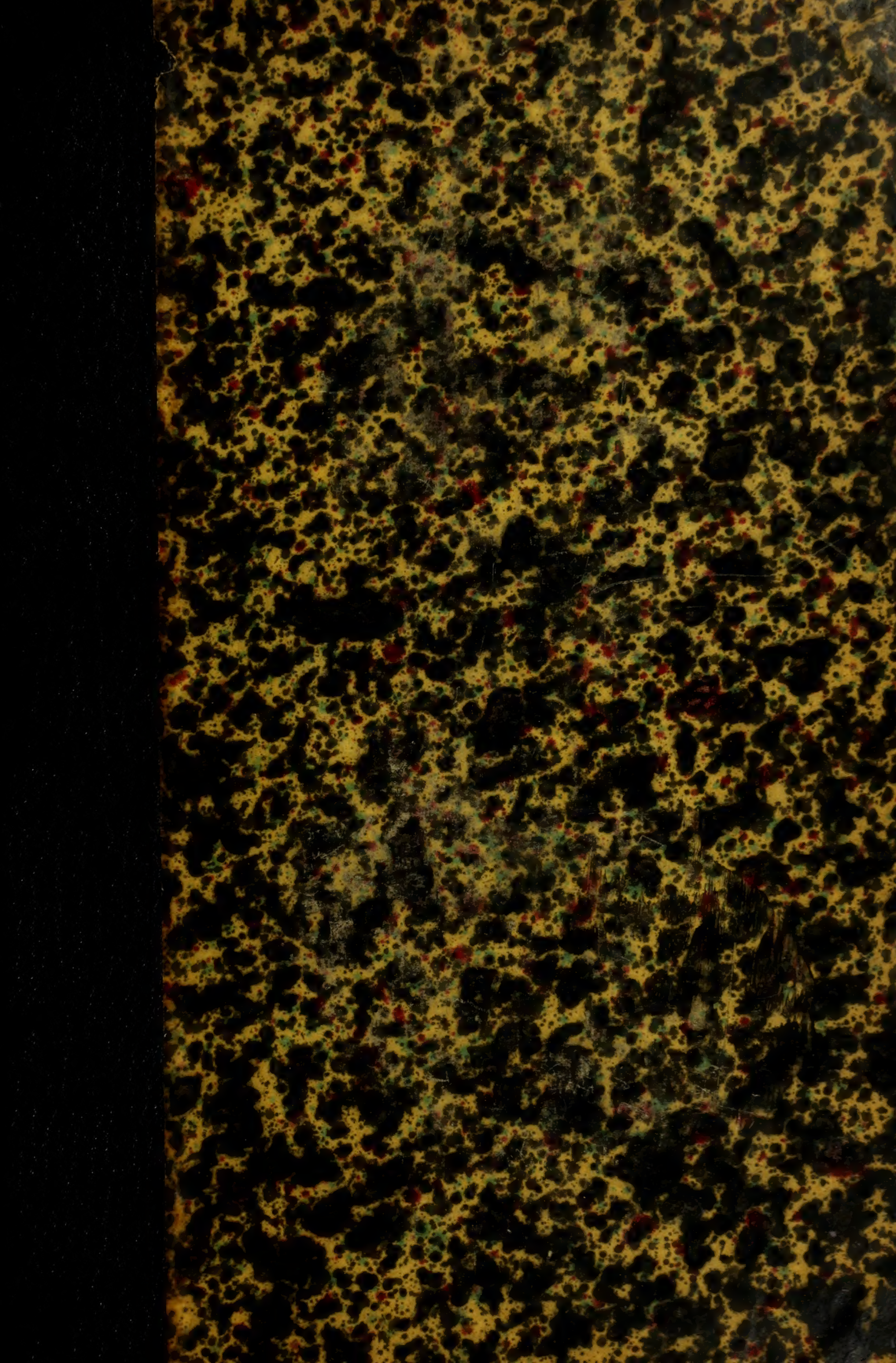
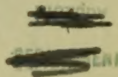
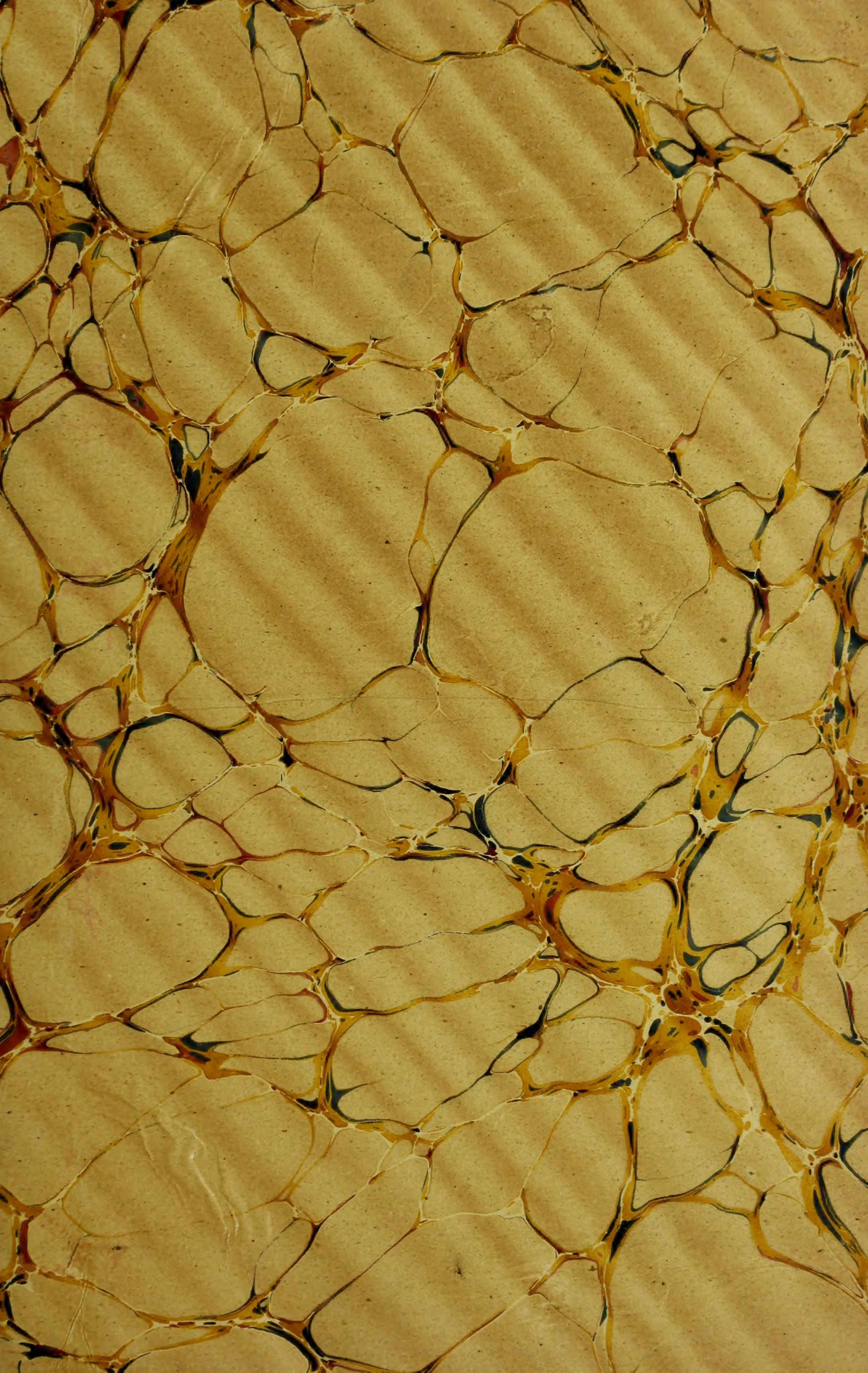






HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

XVII

CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

ROHRBACHER

AVEC UNE TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE ET TRÈS COMPLÈTE

PAR LÉON GAUTIER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES CHARTES

'Αρχὴ παντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία 'Εκκλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. v, *Contre les Hérésies.*
Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBROISE, *In Psalm.* XL, n. 30.

NEUVIÈME EDITION

TOME XVII

PARIS
Ancienne Maison GAUME et Cie
X. RONDELET ET Cie, ÉDITEURS

MONTRÉJEAU
(HAUTE-GARONNE)
LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON

1900

AVIS DES ÉDITEURS

POUR LA PREMIÈRE ÉDITION

Le succès qu'ont obtenu les ANNALES ECCLÉSIASTIQUES, faisant suite à l'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, de l'année 1846 à l'année 1866, nous imposait le devoir de ne pas laisser interrompue cette publication d'un incontestable intérêt, et pour les contemporains et pour les futurs continuateurs de l'histoire de l'Église.

Aussi, avons-nous de nouveau confié à M. CHANTREL, auteur du premier volume des *Annales ecclésiastiques*, la tâche laborieuse de rassembler tous les documents et faits historiques pouvant intéresser l'histoire de l'Église durant les années 1867-1868. Chacun sait, en effet, que ces deux années offrent à l'historien le plus grand attrait, soit qu'il envisage les événements qui se sont accomplis, soit qu'il étudie ceux qui se sont préparés, pendant ce court espace de temps.

En publiant ce nouveau volume, M. Chantrel a donc, non-seulement rattaché l'histoire des années 1867-1868 à celle des années antérieures et complété l'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, jusqu'à nos jours, mais il a encore préparé les magnifiques Annales de 1869-1870, celles du CONCILE DU VATICAN, que nous nous proposons de publier également dès que le moment en sera venu.

Les ANNALES ECCLÉSIASTIQUES n'ayant, depuis plus de vingt ans, enregistré que des faits, des documents, des dates, dans leur ordre chronologique,

sans que le rôle de l'historien se manifestât par aucunes considérations religieuses, philosophiques ou politiques qui lui fussent propres, M. Chantrel a cru devoir commencer ce nouveau volume par un chapitre spécial destiné à l'étude du mouvement religieux et politique du monde au commencement de l'année 1867, et à l'exposé très-complet de l'état des Missions catholiques à notre époque.

En outre, par ses relations et par sa position dans la presse catholique, M. Chantrel a pu grouper ici un certain nombre de pièces traduites du latin, de l'anglais et de l'espagnol qu'on ne rencontrerait nulle part ailleurs.

Ce travail considérable a donné à notre volume des proportions tout à fait imprévues et en a retardé longtemps la publication.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES

PREMIÈRE PARTIE

TABLEAU HISTORIQUE (1867-1868).

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT RELIGIEUX ET POLITIQUE DU MONDE.

Marche générale de la civilisation.

La terre est au Seigneur : *Domini est terra et plenitudo ejus*, et cependant il s'en faut encore de beaucoup que toute la terre adore le vrai Dieu et lui rende ce culte en esprit et en vérité qu'il demande. C'est qu'il y a deux pôles sur lesquels roule le monde intellectuel : le souverain domaine de Dieu et la liberté humaine. Dieu est souverain : quoi qu'on fasse, quoi qui arrive, ce sera toujours sa volonté suprême qui l'emportera, c'est le plan divin qui sera rempli. Mais il a fait l'homme libre, et il le traite avec le plus grand respect. L'homme peut donc s'égarer; il peut, pendant les années qu'il passe sur la terre, qui sont des années d'épreuve, tourner le dos à la lumière, refuser d'obéir à Dieu, et suivre les inspirations de l'Esprit rebelle dès le commencement. Dieu est patient, il est bon, il attend le retour de la créature qui s'élève contre lui ; mais il ne lui donne qu'un temps limité, et, quand ce temps est passé, il faut que la loi s'exécute, et que sa volonté s'accomplisse. Si l'homme meurt après avoir été fidèle à la loi, ou après être revenu sincèrement à Dieu, c'est une éternité de bonheur; sinon, une éternité de malheur : c'est-à-dire que la volonté reste fixée là où elle se trouvait au dernier moment de l'épreuve, au dernier moment de la liberté, et la créature intelligente reste éternellement dans l'amour ou dans la haine du Créateur. L'amour du Créateur étant sa fin, elle se trouve éternellement heureuse si elle le possède ; la haine étant le contraire même de sa fin, c'est pour elle un malheur infini de s'y trouver fixée.

Dès le commencement, l'homme a violé la loi divine, en succombant aux suggestions de cet esprit supérieur, qui avait été aussi créé pour aimer éternellement Dieu, et la chute du premier homme a fait déchoir toute sa race du droit au bonheur surnaturel dont Dieu voulait le faire jouir, lui et ses enfants. Mais cette chute originelle n'a pas été sans remède : au moment même de la faute, Dieu a promis un réparateur ; l'homme, devenu,

esclave du démon et du péché, a su qu'il aurait un Rédempteur, et c'est la croyance à ce Rédempteur qui a fait son espérance pendant quatre mille ans.

Cependant les enfants d'Adam n'imitèrent que trop la rébellion de leur père, et il fallut que Dieu intervînt plus d'une fois, d'une manière plus visible, pour empêcher que la révolte fût universelle. Une première fois, le terrible châtiment du déluge extermina la race humaine, en ne laissant la vie qu'au juste Noé et à sa famille. Le souvenir du châtiment ne retint pas longtemps les hommes. Dieu les châtia de nouveau par la dispersion, qui servait en même temps à ses desseins, car c'est là l'une des admirables industries de la Providence, qu'elle fait servir à ses fins même les actes libres qui sont une violation de ses lois. La terre est au Seigneur, mais c'est par l'homme qu'elle doit lui rendre hommage ; c'est l'homme qui est le prêtre et le roi du monde physique, c'est lui qui est chargé de l'offrir à Dieu. Pour cela, il faut qu'il remplisse la terre, qu'il se l'assujettisse ; qu'il pénètre les mystères du monde entier, et qu'il reconnaisse et proclame que tout vient de Dieu, que tout est de Dieu et pour Dieu. L'homme a prétendu s'élever contre lui, il le châtie mais sa miséricorde invente la plus magnifique réparation, son infinie puissance prépare la plus incompréhensible glorification de sa grandeur et de son amour par l'Incarnation, et la promesse du Rédempteur, du Dieu-homme, illumine de ses splendeurs le berceau même de l'humanité. L'homme se révolte donc ; le châtiment est terrible, mais l'arche vogue sur les eaux, image mystérieuse de l'édifice que construira le Rédempteur, et dans lequel seront sauvés tous ceux qui voudront échapper au déluge moral de l'erreur et du vice. La révolte apparaît encore, et l'homme s'imagine qu'il pourra, par ses propres forces, échapper à un nouveau déluge, que Dieu ne pourra plus le châtier comme il l'a fait une première fois. Dieu intervient de nouveau : les hommes ne s'entendent plus, et voici qu'ils s'en vont suivant les routes que Dieu leur désigne mystérieusement. Ils remplissent la terre, ils se divisent par familles, par tribus, par peuples, et ils forment d'avance les éléments qui seront la matière des victoires du Dieu-homme.

Ils s'en vont donc, les uns vers l'Orient, les autres vers l'Occident, les autres vers le Midi ; ils suivent les vallées, ils franchissent les montagnes, et l'Asie, l'Europe, l'Afrique, sont peuplées, comme elles l'étaient déjà peut-être avant le déluge, car les découvertes de la science moderne sont favorables à cette supposition, et ces découvertes n'ont rien que de favorable à ce qu'on peut légitimement penser de l'état du monde à l'époque de Noé. Les calculs les plus modérés permettent, en effet, d'admettre que deux milliards d'hommes pouvaient exister à cette époque : L'homme vivait près de mille ans, les familles étaient fécondes, les maladies rares, et l'épouvantable corruption que les annales sacrées peignent en deux traits d'une effrayante énergie : toute chair avait corrompu sa voie, Dieu se repentit d'avoir fait l'homme, suppose une civilisation avancée jusqu'aux dernières limites du possible, avec les sciences et les arts, avec toutes les ressources de l'industrie, tous les raffinements du luxe et du bien-être, avec tous les éléments de la luxure, de la volupté et de l'orgueil. L'air était plus pur, la surface solide de la terre était aussi plus étendue, sans doute, et la nature était douée de la plus grande fertilité. D'antiques traditions s'accordent d'ailleurs avec cette hypothèse, et l'on peut très-bien croire qu'une partie du fond des mers actuelles était alors couverte de forêts, de champs cultivés et de cités florissantes.

Après le déluge, la terre dût présenter à peu près le spectacle qu'elle présente aujourd'hui ; un immense continent, l'Asie, d'où se détachent, comme deux immenses presqu'îles, l'Europe et l'Afrique ; l'Amérique avec ses deux grandes divisions, l'Australie et la plupart des îles de l'Océanie, en un mot, les terres, les îles et le vaste océan que nous connaissons aujourd'hui. Le relief terrestre a pu se modifier depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quatre mille ans environ, mais il n'a pas éprouvé de changements essentiels ; c'est la même configuration.

Tel était l'empire donné à Noé et à ses en-

fants. Les trois grandes races issues du patriarche se le partagèrent bientôt. Sem s'éloigna moins des lieux où il avait vu naître ses enfants ; il resta en Asie, dans les vastes plaines de la Mésopotamie, et quelques-uns de ses descendants s'enfoncèrent jusqu'aux extrémités de l'Asie, où ils peuplèrent la Chine. Cham choisit les terres fécondes de la Palestine, de l'Égypte, de l'Ethiopie, et se répandit sur l'Afrique, où ses descendants portent encore le sceau de la malédiction lancée contre lui; un de ses descendants, Nemrod, le premier chasseur et le premier conquérant, était resté à Babylone, où il fixa le siége du plus ancien empire du monde. Quant à Japhet, Noé lui avait prédit une plus grande extension : il devait dilater ses tentes et demeurer chez ses frères. Et, en effet, dans l'antiquité, il peuple à lui seul tout l'Occident, il peuple la Perse et l'Inde, et, dans les temps modernes, voici que sa postérité, les Européens, reprennent la conquête du monde : ils ont l'Europe, ils possèdent les côtes de l'Afrique, ils s'étendent dans toute l'Amérique, ils sont les maîtres de l'Océanie, ils peuplent une partie de l'Asie, et il n'est pas un seul empire issu de Sem ou de Cham qui ne soit plus faible que le plus faible État de cette Europe, qui est la plus petite partie du monde.

Mais, en se répandant ainsi partout et en assujettissant la terre, les fils de Noé s'abandonnèrent de nouveau à l'erreur et au mal. Alors commença l'idolâtrie, c'est-à-dire l'adoration du démon sous les diverses formes du fétichisme, du sabéisme, du magisme, du brahmanisme, de l'idolâtrie proprement dite et du déisme plus ou moins philosophique de la Chine. Les symboles qui représentaient les puissances naturelles devinrent l'objet d'un culte sacrilége ; les astres, images de la divinité, furent considérés eux-mêmes comme des divinités; le feu, image des astres, fut adoré à son tour, puis on divinisa les grands hommes, on divinisa les animaux, on divinisa même le vice : tout fut Dieu, excepté Dieu lui-même, et le démon put croire qu'il avait repris encore une fois l'empire du monde.

On en était là dès l'âge patriarcal, à l'époque où les peuples n'étaient pas encore formés, où les familles ne se groupaient encore qu'en tribus. L'ignorance et les passions s'étaient bien vite trouvées d'acord pour défigurer la vraie religion : l'ignorance avait altéré les traditions, les passions avaient altéré les vérités qui les gênaient. L'intervention surnaturelle de Dieu était redevenue nécessaire. Abraham, un descendant de Sem, fut appelé à devenir le père du peuple qui conserverait les traditions et les vérités religieuses, et Abraham vint s'établir au milieu des fils de Chanaan le maudit, dans la fertile vallée qu'arrose le Jourdain. Dès lors il y eut une famille et bientôt un peuple que Dieu prit sous sa protection spéciale, qu'il combla de ses bénédictions lorsqu'il fut fidèle, qu'il ramena par de terribles châtimens lorsqu'il prévariqua. Le peuple hébreu, les descendants d'Abraham par Isaac et par Jacob, furent chargés de conserver la vraie religion et ce fut du saint patriarche que dut descendre, dans l'ordre temporel, le Sauveur promis aux nations.

Les peuples s'égarèrent de plus en plus, le peuple de Dieu resta au milieu d'eux comme un vivant témoignage, avec sa loi particulière, avec ses cérémonies, avec son culte, avec son temple, et Jérusalem, bâtie à l'endroit même où la tradition fait mourir Adam, comme plus tard Rome fut fondée là où Noé était venu mourir, Jérusalem devint le centre de la vraie religion, comme Babylone l'était de l'idolâtrie et de la corruption. Dès lors, tous les grands empires qui se succédèrent ne furent plus que la préparation de l'empire universel qui doit encore une fois réunir tous les enfants d'Adam sous le même sceptre, sous le sceptre de l'aîné de la race humaine, du Christ, l'Homme-Dieu, fils de Dieu dans l'éternité, et fils de Marie dans le temps.

L'Égypte eut pour mission de former le peuple de Dieu par l'épreuve d'une longue captivité, et de lui communiquer toutes les sciences humaines conservées après le déluge : Moïse fut instruit, dit l'Écriture, dans toute la sagesse des Égyptiens, et l'on peut croire qu'une branche de cette sagesse, de cette science, était l'Écriture même, que Moïse porta dans le pays de Chanaan,

d'où, par Cadmus, elle vint en Grèce, et, par la Grèce, dans le reste de l'Occident.

L'Assyrie, avec Ninive, eut pour mission de châtier le peuple de Dieu, à qui il infligea une autre captivité, celle des dix tribus, qui étaient tombées dans l'idolâtrie.

Babylone, victorieuse de Ninive, parut à son tour pour châtier les deux autres tribus par une autre captivité, qui dura soixante-dix ans, et qui eut, comme la précédente, pour résultat de raviver dans tout l'Orient et jusque dans la Chine les antiques traditions relatives au Rédempteur.

Babylone avait étendu son empire jusqu'à l'Inde et à la Chine, à l'est, et, à l'ouest, jusqu'à la Méditerranée. Vinrent les Mèdes et les Perses, qui ne formèrent bientôt plus qu'un peuple, et qui châtièrent les abominations de Babylone, en même temps qu'ils s'avançaient plus encore vers l'Occident, et s'étendaient sur l'Égypte et sur l'Asie Mineure. Ils restaurèrent le peuple de Dieu, et disparurent lorsque leur mission fut accomplie.

Un empire plus grand s'éleva après eux. Ce fut celui des Grecs, qui ajoutèrent à l'empire des Perses tous les pays sur lesquels leur race s'étendait déjà, la Cyrénaïque en Afrique, la Thrace, la Macédoine, la Grèce proprement dite, les îles de la Méditerranée, quelques lointaines colonies, et même une partie de l'Inde, où Alexandre s'avança plus loin que ne l'avaient fait les Perses. Ainsi la civilisation grecque, la langue, les arts, les sciences de ce peuple si remarquablement doué, mais si corrompu et plongé dans de telles superstitions idolâtriques, se répandirent depuis la Sicile et l'Italie jusqu'aux Indes et jusqu'aux frontières de la Chine.

Le soleil de l'antique civilisation, poursuivant sa marche de l'Orient à l'Occident, atteignit l'Occident avec un quatrième empire qui s'étendit sur presque tout le monde connu des anciens. C'était l'empire romain, qui, réduit pendant plusieurs siècles à la possession d'une seule ville et de son territoire, s'étendit peu à peu sur tout le Latium, sur toute l'Italie, sur la Grèce, sur la Syrie, sur l'Égypte, sur le nord de l'Afrique, sur l'Espagne, sur la Gaule, sur une partie de la Grande-Bretagne, de sorte qu'il atteignait l'océan Atlantique à l'occident, qu'il avait pour frontières, au nord, le Rhin et le Danube, au sud la chaîne de l'Atlas et l'Éthiopie, et qu'il touchait, à l'orient, l'Euphrate et l'Arabie. Jamais une pareille domination n'avait tenu tant de peuples et tant de races sous le même joug. Il ne restait en dehors du vaste empire, au nord, que les Germains, les Scythes et les Sarmates; au sud, que les peuples inconnus de l'Afrique ; à l'orient, que les Indiens, les Tartares, les Chinois et les Parthes.

Rien de plus fortement et de plus admirablement organisé que cet empire ; mais il était organisé pour la domination, et la liberté n'y existait plus que de nom ; il était livré à toutes les superstitions, à toutes les idolâtries, et la corruption y reprenait les proportions de la corruption anté-diluvienne. On n'y voyait plus que des monstres de vice, de volupté et d'orgueil. Toutes les faiblesses, qui nous paraissent aujourd'hui si respectables et qui suscitent tant de dévouements, la femme, le vieillard, l'enfant, l'ignorance, la maladie et la pauvreté, étaient indignement exploitées au profit de la volupté, de l'orgueil et de la domination. La femme n'était qu'un vil instrument du plaisir, la vieillesse était délaissée, l'enfance systématiquement corrompue ; on ne songeait guère à éclairer l'ignorant, à secourir le malade, à relever la misère, et l'esclavage le plus dégradant, le plus ignominieux, était considéré comme une institution sociale. On parlait encore de la vertu, mais où était-elle ? Les philosophes qui en discouraient le mieux étaient plongés dans les plus infâmes abominations, et l'histoire est là, qui atteste que les personnages réputés alors les plus vertueux, les plus dignes de l'estime des hommes, étaient tels, qu'aujourd'hui on se détournerait d'eux avec dégoût et qu'on s'empresserait d'en débarrasser la société. Et cependant rien ne manquait, en apparence, à ces superbes dominateurs du monde : ils avaient des arts portés à une très-haute perfection, ils avaient des sciences très-avancées, ils avaient d'admirables écrivains et d'illustres philosophes, ils avaient le commerce et l'industrie, des lois parfaitement rédigées, une administration parfaitement hiérarchisée, d'admirables armées ; mais il

leur manquait deux choses essentielles : la vérité et la vertu, et c'est pourquoi toute cette machine si merveilleusement organisée ne produisait que la misère et la honte.

L'intervention divine était plus que jamais nécessaire. Le mal était au comble. L'homme, privé de Dieu, avait donné sa mesure. L'épreuve était complète ; il était bien prouvé que par lui-même il est impuissant pour le bien, et que, seul, il ne peut que s'abîmer dans la servitude et dans l'abjection. Révolté contre Dieu, il s'était fait l'esclave et l'adorateur des démons ; il pouvait voir, ou plutôt, il était descendu si bas, qu'il ne pouvait plus même voir ce qu'il avait perdu à se révolter et qu'il ne sentait plus sa misère. Cependant il pressentait quelque événement inattendu : l'Occident tournait ses regards vers l'Orient, l'extrême Orient se tournait vers l'Occident. L'Occident attendait un puissant conquérant, l'Orient un sage. La mission de la Rome païenne était accomplie. Elle avait démontré l'impuissance de l'homme, en même temps qu'en réunissant presque tous les peuples connus sous le même sceptre, en construisant ses routes, en répandant sa langue et celle des Grecs, elle préparait les voies aux porteurs de l'Évangile, de la bonne nouvelle. C'était le moment marqué par les prophètes : les cieux s'ébranlèrent, et, à Bethléem, à quelques lieues de Jérusalem, une Vierge, une humble Juive, fille du peuple le plus méprisé de la terre, mit au monde un Enfant, homme selon la chair, Dieu selon son éternelle filiation, Dieu et homme tout ensemble, le Rédempteur et le Réparateur promis à Adam, à Noé, à Abraham, à Jacob, Celui qu'avaient vu et chanté David et les prophètes, que la Sibylle elle-même avait annoncé, Celui qui était l'attente et le désiré des nations.

Avec Jésus, tout change. Le cinquième empire, celui qui devra s'étendre sur toute la terre, et qui embrasse toutes les générations humaines, cet empire qu'on appelle l'Église, est fondé. Ce n'est plus un empire matériel, qui s'établit et se conserve par la force et la violence, c'est un empire spirituel, fondé sur la liberté et sur la justice, qui doit réunir toutes les âmes, toutes les intelligences et toutes les volontés, sans confondre les hommes sous un même niveau, et en laissant à la terre la merveilleuse beauté qui résulte de la variété de ses peuples divers harmonisés dans l'unité divine d'une même foi, d'un même baptême et d'un même Dieu, marchant tous, avec leurs pasteurs particuliers, rois et évêques, magistrats et prêtres, sous la direction du Pasteur des pasteurs, du Pasteur des rois et des peuples, le Vicaire du Christ, représentant de Dieu sur la terre, oracle infaillible de la vérité, défenseur intrépide de la morale et incorruptible gardien de la justice.

Rien de plus intéressant à suivre que la marche de l'Église à travers les siècles : elle a tout contre elle, les puissances, les passions, les philosophes, les savants, les littérateurs, et elle ne cesse de gagner du terrain, de s'étendre, de se développer, malgré les hérésies, malgré les schismes, malgré la corruption et l'incrédulité, malgré les persécutions et les séductions. Et ses progrès sont ceux de la civilisation. Partout où elle se montre, la vraie civilisation se développe; quand elle se retire, la civilisation recule; il peut en rester les apparences et l'extérieur, le fond manque, et, si l'Église se retirait tout à fait, la barbarie reparaîtrait bientôt.

La marche de l'Église ressemble à la marche d'un conquérant dont le plan serait fortement conçu, qui compenserait les pertes qu'il éprouve sur un point par des acquisitions plus considérables sur un autre, et qui n'abandonnerait jamais l'espoir de recouvrer ce qu'il a été obligé d'abandonner.

Au jour de la Pentecôte, lorsque le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, toute l'Église se trouvait renfermée dans le cénacle. Moins de cinquante ans après, elle avait des enfants dans toutes les parties de l'empire romain, en Égypte, en Palestine, en Asie Mineure, en Thrace, en Macédoine, en Grèce, en Italie, à Rome même, en Gaule, en Espagne et en Afrique, et ses apôtres avaient été même au delà des frontières de l'empire, en Arabie, chez les Parthes, dans l'Inde. Ce n'était pas encore une prise de possession définitive, mais c'était comme une reconnaissance de tous les pays à conquérir. Et il se trouvait des disciples du Christ dans toutes les

conditions, parmi les esclaves comme parmi les hommes libres ; il y en avait jusque dans la maison de César, jusque sur les marches du trône impérial.

Trois siècles se passent, trois siècles de persécutions sanglantes; et, quand ils sont écoulés, quand le dernier persécuteur se glorifie d'avoir anéanti le nom chrétien, *nomine christianorum deleto*, l'Église se montre tout à coup plus brillante que jamais : elle remplit tout l'empire ; elle a fourni des millions de martyrs, elle compte des millions et des millions d'enfants, elle a des évêques dans toutes les métropoles, des prêtres dans toutes les bourgades, et la croix brille au haut du Capitole. L'idolâtrie est vaincue, le paganisme s'est réfugié au fond des campagnes, les empereurs sont chrétiens, et les lois de l'Église deviennent peu à peu les lois de l'État ; ce sont les évêques, successeurs des apôtres, des douze pêcheurs de la Galilée, qui siégent dans les conseils des empereurs et qui, dans les conciles, élaborent patiemment la législation destinée à devenir la législation de tout le monde civilisé.

Les grandes hérésies succèdent aux grandes persécutions, mais elles n'empêchent pas l'Église de s'étendre. Pendant que ces hérésies entraînent de malheureuses défections en Orient, l'Occident achève de devenir chrétien et catholique, la Perse et l'Arabie produisent des saints, et les conquérants de l'empire d'Occident, les Barbares de la Germanie, Francs, Visigoths, Bourguignons, Ostrogoths et Saxons, quittent les uns après les autres ou l'hérésie ou le paganisme, et le nombre des catholiques, c'est-à-dire des fidèles enfants de l'Église ne fait que s'accoître de siècle en siècle.

A l'époque de Charlemagne, tout l'Occident est à peu près chrétien : la Germanie, que les Romains n'avaient pu soumettre, avait été conquise par les missionnaires ; la Grande-Bretagne avec l'Irlande et l'Écosse, appartenait à l'Église ; la Suède, la Norvége et le Danemark allaient recevoir la foi ; les Slaves et les Bulgares arrivaient à la vérité, et les ruines qui se faisaient en Orient depuis l'apparition de l'islamisme, destiné à châtier les défections des chrétiens grecs, se trouvaient amplement compensées par les progrès qui se faisaient en Europe.

Si nous passons encore quelques siècles, nous voyons toute l'Europe chrétienne et catholique, à l'exception de l'empire grec schismatique, et bientôt les croisades établissent de nouveaux États catholiques en Syrie, en Palestine, à Constantinople même, au treizième siècle, pendant que les intrépides missionnaires de l'Église romaine portent la foi jusque chez les Tartares et les Mongols.

L'empire du Christ paraît ensuite rester stationnaire pendant quelque temps, il semble même qu'il recule sur quelques points, perdant du terrain même en Europe, où l'hérésie va recommencer ses ravages, et voyant l'islamisme couvrir les plus belles provinces d'Orient, tout l'ancien empire grec et les chrétientés jadis si florissantes de l'Afrique, de l'Égypte, de l'Arménie et de la Perse ; mais il ne faut pas s'arrêter à ces apparences. Le protestantisme s'élève ; il arrache à l'Église une partie de l'Allemagne, la Suède, la Norvége, le Danemark, l'Angleterre, une partie de la Suisse ; mais voyez-vous où vont ces flottes portugaises, qui sèment le catholicisme sur toutes les côtes de l'Afrique, qui le portent dans l'Inde avec Vasco de Gama, et qui, avec François Xavier et ses successeurs, vont amener à l'Église des millions de Japonais et de Chinois ? Voyez-vous ces navires espagnols qui partent sous la conduite de Colomb, et qui découvrent tout un nouveau monde, l'Amérique, où les missionnaires vont se précipiter, où la vraie foi va conquérir des peuples entiers, où le catholicisme va s'implanter si fortement, qu'il restera la seule religion de l'Amérique, à l'exception d'une partie des États-Unis et des colonies septentrionales de l'Angleterre ? Puis, le catholicisme reprend en Europe même sa marche ascendante : la croissance du protestantisme s'arrête tout à coup, de merveilleux fruits de science et de sainteté brillent dans l'Église, les plus belles intelligences tournent vers elle leurs regards, quelques-unes reviennent à elle tout à fait, et les missions prennent une extension qu'elles n'avaient pas même eue du temps des apôtres.

Une nouvelle bourrasque s'élève : cette

fois, ce n'est plus seulement l'Église romaine qu'on attaque, c'est le christianisme tout entier, c'est Jésus-Christ même, c'est Dieu, et, pendant plusieurs années, la violence de la tempête est telle, qu'on peut se croire arrivé aux derniers temps du monde. Mais comme Dieu fait tourner à sa gloire les pervers desseins de l'impiété! Les Jésuites qui sont expulsés de France et d'Espagne se jettent avec plus de zèle que jamais dans l'œuvre des missions chez les païens, chez les protestants d'Allemagne, chez les schismatiques de Russie. La violence de la tempête redouble, et la révolution française, châtiment et purification de l'Europe, pousse de nouveaux missionnaires jusqu'aux extrémités du monde, et jette sur les côtes hospitalières de l'Angleterre des milliers de prêtres qui vont commencer, par leurs vertus et leurs exemples, le merveilleux mouvement de résurrection catholique dont ce pays donne l'étonnant spectacle au monde.

Aujourd'hui, que voyons-nous? De nouvelles tempêtes ont assailli la barque de Pierre : l'incrédulité, le schisme, l'hérésie, la révolution, se sont ligués pour renverser l'Église romaine et pour extirper le catholicisme ; mais l'incrédulité ne fait que susciter d'énergiques défenseurs des vérités chrétiennes ; le schisme se meurt et sent que Rome seule possède la vie ; l'hérésie se fond dans l'incrédulité ou revient à l'Église; la révolution, en arrivant à ses dernières conséquences, ouvre les yeux des peuples et suscite des témoignages de dévouement et d'attachement à la foi, qui permettent de concevoir les plus belles espérances pour un prochain avenir. Tous les trônes se sont écroulés, les plus superbes puissances sont tombées en ruine, et le monde tout entier est dans l'attente craintive des plus épouvantables catastrophes ; mais l'Église catholique reste debout, le trône de son chef reste debout, Pie IX est le roi le plus sûr de conserver son pouvoir, sûr au moins que quelqu'un de ses successeurs le retrouvera, et invinciblement certain que l'Église ne cessera de marcher à la tête de l'humanité pour la guider vers ses destinées immortelles. Aujourd'hui, l'Église est partout : en Europe, l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, l'Irlande, la Belgique, la Bavière, l'Autriche, la Pologne, sont catholiques; en Amérique, toutes les républiques espagnoles et le Brésil sont catholiques ; en Angleterre, en Prusse, en Allemagne, en Suisse, le catholicisme fait des progrès tous les jours; en Turquie, une partie des Arméniens sont catholiques, une partie des Bulgares reviennent à l'Église : l'Église a de nombreux enfants dans l'Inde et dans la Chine, elle en a au Japon, elle en a en Corée et en Cochinchine, elle en a en Algérie, elle en a au Canada, dans les États-Unis, elle en a dans toutes les îles de l'Océanie, dont beaucoup sont entièrement catholiques. On peut l'affirmer, jamais le nombre des catholiques n'a été aussi considérable ; loin de perdre du terrain, l'Église en a toujours gagné, et, en même temps qu'elle domine aujourd'hui ou qu'elle s'étend merveilleusement chez les peuples qui sont à la tête de la civilisation, c'est elle qui présente le corps le plus considérable et le plus compacte d'hommes ayant la même foi, le même culte et les mêmes espérances.

Entrons dans quelques détails.

Situation religieuse du monde.

On estime la population totale de la terre à plus d'un milliard d'hommes (entre un milliard et douze cents millions): sur ce nombre, il n'y en a guère encore qu'un tiers qui appartienne au christianisme ; le reste appartient au judaïsme, à l'islamisme, au brahmanisme, au bouddhisme, au magisme, à la religion de Confucius, au sintoïsme, à l'idolâtrie proprement dite et au fétichisme. Il convient d'ajouter à cette liste l'infime minorité de ceux qui prétendent ne suivre que leur raison, et qui, sous le nom commun de rationalistes, se divisent en déistes, en matérialistes, en athées, en panthéistes, etc. Il n'y a plus là de religion, il n'y a plus que de la philosophie, si ce n'est pas faire injure à la vraie philosophie que de lui attribuer une part dans des doctrines qu'elle doit repousser comme contraires à la vérité et incompatibles avec les tendances et les besoins de la nature humaine.

Le christianisme.

Une seule religion, le christianisme, a droit à ce beau nom qui indique les rapports intimes existant entre Dieu et l'homme (*religio*, de *religare*, relier). Son nom même témoigne qu'il est la religion universelle; il est la religion du Christ, c'est-à-dire de Celui que l'humanité attendit pendant quatre mille ans, de Celui à qui l'humanité tout entière doit être soumise, puisqu'il est le vrai Dieu, Verbe du Père, de qui procède, ainsi que de lui, le Saint-Esprit, éternelle et divine Trinité qui a créé le monde, qui le conserve et qui appelle l'homme à la fin surnaturelle de l'union avec Dieu. Le Christ est la raison de la création, il est l'explication de l'histoire, il est le roi du ciel et de la terre, et déjà nous voyons clairement l'exécution du plan divin, puisque ce sont les peuples chrétiens qui dominent dans le monde, quoique tout le monde ne soit pas encore chrétien. *Domini est terra.*

Sorti de Bethléem, miraculeusement fondé à Jérusalem, établi à Rome comme dans son centre, le christianisme a successivement conquis l'Europe et la partie occidentale de l'Asie, puis le nord de l'Afrique, puis l'Amérique entière, et il a fondé de nombreuses colonies sur toutes les côtes de l'Afrique, dans l'extrême Orient, sous les glaces du pôle, dans toutes les îles de l'Océanie ; il est partout, quoiqu'il ne domine pas encore partout, et c'est là un caractère que nulle autre religion ne partage avec lui, car les autres religions présentent un caractère local ou national qui les parque pour ainsi dire dans une contrée spéciale et qui en fait le culte propre d'un peuple en particulier. On compte, en Europe seulement, 292,000,000 d'habitants, dont moins de dix millions appartiennent au judaïsme, à l'islamisme ou à l'idolâtrie ; en Amérique, il y a 80,000,000 d'habitants, tous chrétiens, sauf peut-être dix millions ; en Asie, le Japon, la Chine, l'Inde, la Cochinchine et surtout les pays anciennement compris dans l'empire grec et ceux qui appartiennent à la Russie renferment certainement au moins 10,000,000 de chrétiens; on ne saurait en compter moins dans toute l'Afrique, Égypte, Abyssinie, Cap, Sénégal, Algérie, Madagascar, Maurice, Réunion, etc., et environ la moitié dans toute l'Océanie, l'Australie, les îles et les colonies espagnoles et hollandaises. On peut donc sans exagération porter le nombre des chrétiens à 345 ou 350 millions sur toute la surface de la terre. Il n'y a pas une autre religion qui compte autant d'adhérents.

Malheureusement des divisions existent au sein du christianisme. A côté de la véritable Église, il y a les Églises schismatiques et les chrétientés hérétiques.

La véritable Église, qu'on appelle aussi l'Église romaine, parce que son chef est à Rome, et parce que c'est à l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, qu'a été faite la promesse d'infaillibilité et qu'a été remis le soin de paître les brebis aussi bien que les agneaux, — la véritable Église, qu'on appelle aussi l'Église catholique ou universelle, parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux, qu'elle s'adresse à tous les hommes et que c'est dans elle que se trouve le salut, — la véritable Église est aussi l'Église dont les progrès ne se sont pas arrêtés depuis le Calvaire, et qui, dans le christianisme, compte le plus grand nombre d'adhérents. Elle est le tronc, elle est l'arbre ; les autres Églises, les autres chrétientés ne sont que des branches séparées qui ne tardent pas à se dessécher et à périr. On connaît l'origine et la date des schismes et des hérésies ; on ne connaît à l'Église romaine, à l'Église catholique d'autre origine et d'autre date de naissance que le Calvaire même et le cénacle où étaient réunis les apôtres, lorsque le Saint-Esprit descendit miraculeusement sur eux.

On a fait les calculs les plus divers sur le nombre des catholiques ; la plupart des statisticiens, très-peu favorables à l'Église, ont affaibli les chiffres d'une façon tout à fait inacceptable. Balbi, par exemple, ne compte que 139,000,000 de catholiques. Or voici les chiffres en nombres ronds que fournit la statistique des principaux États [1] :

[1] Nous donnons cette statistique d'après l'*Almanach de Paris* et d'après l'*Almanach de Gotha* des années 1867 à 1869.

Italie et les États de l'Église	24,700,000	cathol.
France	37,000,000	—
Espagne	15,700,000	—
Portugal	4,300,000	—
Belgique	4,900,000	—
Autriche et Hongrie	27,000,000	—
Bavière	3,200,000	—
Wurtemberg	540,000	—
Bade	330,000	—
Hesse	220,000	—
Prusse et Confédération du Nord.	7,800,000	—
Suisse	1,020,000	—
Russie et Pologne	6,700,000	—
Danemark	1,200	—
Hollande et Luxembourg	1,300,000	—
Grande-Bretagne (Angleterre, Irlande, Écosse)	6,000,000	—
Suède et Norvége	2,000	—
Turquie, Roumanie, Servie, Monténégro	1,000,000	—
Grèce	10,000	—
Total pour l'Europe	142,323,000	cathol.

Ainsi l'Europe à elle seule renferme plus de catholiques que Balbi n'en compte pour toute la terre.

L'Amérique est presque tout entière catholique, à l'exception des colonies anglaises et des États-Unis. Voici les chiffres, d'après les derniers recensements (en chiffres ronds) :

Puissance du Canada	1,500,000	cathol.
États-Unis	3,200,000	—
Mexique	8,000,000	—
Guatemala	1,100,000	—
Honduras	400,000	—
Salvador	600,000	—
Nicaragua	250,000	—
Costa-Rica	150,000	—
Antilles (Haïti, Cuba, etc.)	2,500,000	—
Brésil	9,000,000	—
Colombie	2,700,000	—
Venezuela	2,000,000	—
Équateur	1,000,000	—
Bolivie	1,800,000	—
Pérou	2,800,000	—
Chili	2.000,000	—
Confédération argentine	1,400,000	—
Uruguay	340,000	—
Paraguay	1,300,000	—
Total pour l'Amérique	42,040,000	cathol.

Ainsi l'Europe renferme 142,323,000 catholiques; l'Amérique en renferme 42,040,000, soit plus de 184 millions pour ces deux parties du monde ; ce sera plus tôt rester au-dessous qu'au-dessus du chiffre réel en ne comptant que de 16 à 18 millions de catholiques pour tous les autres pays en Afrique, en Asie et dans l'Océanie, où il se trouve des chrétientés parfaitement organisées et de florissantes missions. Il est donc permis de conclure de cette statistique, que le nombre des catholiques s'élève aujourd'hui à 200 millions. Comme le nombre des chrétiens est d'environ 345 millions, il s'ensuit que la véritable Église l'emporte par le nombre de ses fidèles, non-seulement sur chaque autre Église ou chrétienté en particulier, mais encore sur toutes ces chrétientés ou Églises réunies.

Les 145 ou 150 millions qui restent se partagent en deux grandes fractions : le schisme, et le protestantisme avec ses innombrables branches.

Le schisme a séparé de l'Église catholique la plus grande partie de l'Église d'Orient, qu'on désigne habituellement sous le nom d'Église grecque ; mais le patriarche de Constantinople, qui est considéré comme le chef de cette Église, est loin d'être reconnu comme chef par tous les schismatiques orientaux. Les principales subdivisions du schisme sont désignées par les noms d'Église grecque orthodoxe, d'Église arménienne, d'Église chaldéenne ou nestorienne; les Coptes, et les Jacobites forment encore d'autres divisions.

L'Église grecque orthodoxe, issue du schisme de Photius, consommé par Michel Cérulaire, et devenu définitif depuis la prise de Constantinople par les Turcs, ne reconnaît pas la suprématie du Pape sur toute l'Église, ne lui accordant que la juridiction de patriarche sur l'Occident et une simple primauté d'honneur dans l'Église universelle; elle rejette le purgatoire, croit que le Saint-Esprit procède seulement du Père et non du Fils, et se distingue encore par quelques points de discipline d'une importance secondaire, mais auxquels elle est opiniâtrément attachée. Elle s'est honorée au seizième siècle en repoussant avec vigueur le protestantisme. Du reste, l'immobilité et un attachement superstitieux aux formes extérieures sont les principaux caractères de cette Église, d'où la vie s'est retirée, ne laissant plus que l'apparence d'un édifice dont les diverses parties s'écroulent les unes après les autres.

Ainsi le patriarche de Constantinople voit son autorité se restreindre de plus en plus :

en 1589, l'érection d'un patriarcat russe lui a enlevé toute l'Église russe, qui se qualifie toujours d'orthodoxe, mais qui est tout entière sous la main du czar de Saint-Pétersbourg; de notre temps, le royaume de Grèce a également rejeté l'autorité du patriarche de Constantinople et s'est déclaré Église indépendante en se subdivisant en dix diocèses; les Bulgares viennent d'en faire autant, de sorte que les schismes se multiplient dans le schisme. C'est une Église qui se décompose, et au sein de laquelle les hommes les plus éclairés et les âmes les plus pures sentent le besoin du retour à l'unité, qui rendrait la vie au corps tout entier, le calme à l'esprit, et la lumière aux intelligences. Le prochain concile œcuménique avancera sans doute grandement l'œuvre de la réconciliation.

Le nombre des chrétiens grecs schismatiques de la Turquie d'Europe et d'Asie, de la Grèce et de la Russie peut être évalué à environ 74 millions.

Le schisme de l'Église arménienne remonte au sixième siècle, où le patriarche Nersès anathématisa le concile de Chalcédoine comme nestorien. Après diverses alternatives de schisme et de retour à la communion catholique, la séparation se trouva confirmée vers le milieu du septième siècle; mais, depuis cette époque, plusieurs tentatives de réconciliation furent faites, une entre autres au huitième siècle, et une autre au quinzième, au concile de Florence. De ces tentatives, il resta des dispositions au retour plus accentuées dans l'Église arménienne que dans l'Église grecque, et aujourd'hui une assez notable fraction de cette Église, les Arméniens-unis, se trouve en effet réunie à l'Église romaine. Les Arméniens schismatiques ont deux patriarches : l'un réside au monastère d'Etschmiazin, au pied de l'Ararat, dans la grande Arménie, et l'autre à Constantinople, depuis 1461. Dans l'origine, le patriarche arménien de Constantinople était subordonné à celui d'Etschmiazin, qui prend le titre de *Catholicos*, mais il s'est rendu indépendant dans ces derniers temps.

Les Arméniens schismatiques, répandus dans l'empire ottoman, et nombreux surtout dans l'Arménie, qui est aujourd'hui partagée entre la Russie et la Turquie, peuvent être évalués au nombre de 2,400,000 pour la Turquie et de 535,000 pour la Russie, soit en tout près de trois millions, avec les 26,000 Arméniens que l'on compte en Perse.

L'Église chaldéenne est en partie catholique, en partie schismatique et hérétique. Les Chaldéens catholiques ont un patriarche qui réside à Bagdad. Le patriarche des Chaldéens schismatiques et nestoriens réside à Mossoul. Le nom qu'on leur donne indique suffisamment que c'est l'hérésie de Nestorius qui les sépare de la véritable Église. On peut évaluer leur nombre à 125,000 pour la Chaldée; on en compte environ 25,000 en Perse.

Les Jacobites sont monophysites, c'est-à-dire qu'ils ne reconnaissent qu'une seule nature en Jésus-Christ, comme l'hérésiarque Eutychès. Leur nom leur vient de Jacob ou Jacques Zenzale, moine syrien qui fut fait évêque d'Édesse en 541 et qui contribua fortement à les entraîner dans l'hérésie et le schisme. Une fraction notable des Jacobites est revenue à la véritable Église vers la fin du siècle dernier; on les désigne habituellement sous le nom de chrétiens syriaques. Les Jacobites sont principalement répandus en Syrie, en Mésopotamie et en Babylonie, où ils forment des chrétientés qui comptent de 2 à 300,000 fidèles; leur patriarche réside à Antioche.

Les Coptes sont les chrétiens monophysites de l'Égypte; on en compte environ 150,000, dont 5,000 sont revenus au catholicisme; ils ont un patriarche particulier qui réside au Caire et qui prend le titre de patriarche d'Alexandrie.

Nous n'avons à compter ici que pour mémoire le schisme des jansénistes de Hollande, ou schisme d'Utrecht, qui ne compte plus guère que 5 ou 6,000 adhérents, avec son archevêché d'Utrecht et les deux suffragants de Harlem et de Deventer, et qui paraît à la veille de revenir à l'Église romaine.

Il serait impossible d'énumérer toutes les différentes sectes qu'on désigne sous le nom générique de protestantisme, et dont le caractère commun consiste à ne reconnaître que

la Bible comme autorité en matière de foi, et encore la Bible interprétée comme il convient à chaque individu, le saint Livre ne conservant plus même pour beaucoup le caractère divin et inspiré que lui reconnaissaient les premiers protestants, et que lui reconnaissent encore, il faut le dire, le plus grand nombre d'entre eux. Pour se guider dans ce dédale de sectes de toutes sortes, on est obligé d'avoir recours à une classification, comme pour les espèces animales et végétales.

On peut donc diviser d'abord le protestantisme en trois grandes branches : 1° les unitaires, qui rejettent la Trinité, et, par conséquent, la divinité de Jésus-Christ, et qui sont les descendants des sociniens ; 2° les trinitaires, qui admettent la Trinité et, généralement, la divinité de Jésus-Christ, considéré cependant par plusieurs seulement comme un homme supérieur à tous les autres, un homme divin, plutôt qu'un homme-Dieu ; 3° les mystiques, chez qui se manifestent des tendances individuelles plus prononcées encore que chez les autres.

Les unitaires ont commencé au seizième siècle ; ils furent d'abord désignés sous le nom d'antitrinitaires, parce qu'ils rejetaient la Trinité, et sous celui de sociniens, du nom du fondateur de leur secte, Fauste Socin. Ils se multiplièrent surtout en Pologne et en Transylvanie, et se propagèrent en Allemagne, particulièrement en Prusse, et en Angleterre, d'où ils passèrent aux États-Unis. On pourrait dire qu'aujourd'hui tous les rationalistes qui reconnaissent l'existence de Dieu et qui sont nés au sein du christianisme sont des unitaires ; mais ce nom n'est guère donné qu'aux sectaires de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis qui sont constitués en une espèce d'Église et rendent un culte public à la Divinité; c'est aux États-Unis qu'on en compte le plus grand nombre, environ 180,000. L'un des hommes les plus distingués de cette secte fut Channing, ministre presbytérien, qui est mort en 1842.

Les trinitaires comprennent les plus anciennes sectes protestantes : luthériens, zwingliens, calvinistes, arminiens, anglicans, presbytériens, épiscopaliens, etc., auxquels on peut joindre les évangéliques, et plusieurs autres sectes contemporaines, plusieurs des sectes mystiques reconnaissent d'ailleurs aussi la Trinité.

Les luthériens ont d'abord dominé dans le nord de l'Allemagne, où ils se sont peu à peu transformés en s'éloignant de plus en plus de la doctrine de Luther; ils sont encore nombreux en Prusse, dans l'Allemagne du Nord et en Alsace, et ils constituent des Églises hiérarchisées avec leurs évêques et leurs prêtres en Danemark, en Suède et en Norvége ; ils ont passé jusqu'aux États-Unis avec les émigrants allemands. On sait qu'ils reconnaissent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mais non le changement des espèces sacramentelles.

Les zwingliens, appelés aussi sacramentaires, parce qu'ils nient la présence réelle dans le sacrement, se trouvent plus particulièrement en Suisse et dans quelques endroits de l'Allemagne, mais la plupart du temps confondus avec les luthériens ou les calvinistes, selon les pays.

Les calvinistes, qui rejettent aussi la présence réelle et qui tiennent que la foi seule purifie sans les œuvres, se sont répandus surtout en Suisse, à Genève, en Hollande, dans le midi et dans quelques cantons du nord et de l'ouest de la France. On pourrait rattacher à eux les vaudois, descendants des anciennes sectes du treizième siècle, mais qui ont fini par entrer dans le système protestant. Répandus par l'émigration en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Suisse et dans le Wurtemberg, les vaudois n'ont conservé une situation distincte que dans les vallées du Piémont, où ils forment une population d'environ 20,000 âmes.

Les arminiens, ainsi nommés d'Arminius, professeur de Leyde qui niait la prédestination (il mourut en 1609), sont une fraction des calvinistes de Hollande. Leur secte est aujourd'hui réduite à quelques milliers d'individus, qui n'ont plus guère des anciens arminiens que le nom ; car, dans le fait, le protestantisme hollandais n'a pas plus échappé que celui des autres pays à l'action délétère du rationalisme.

Les anglicans sont les membres de l'Église officielle en Angleterre et dans les colo-

nies britanniques. On sait que cette Église est l'œuvre de Henri VIII, qui lui conserva son caractère catholique, tout en s'en déclarant le chef et en rejetant la suprématie du Pape. Sous Édouard VI, l'établissement anglican glissa dans le protestantisme ; il acheva de se constituer sous Élisabeth et sous les règnes suivants au moyen de divers actes du parlement anglais, qui en est le suprême régulateur en vertu de la constitution britannique. L'Église anglicane a conservé la hiérarchie épiscopale: elle domine en Angleterre, elle occupe en Irlande une position de suprématie qu'elle va perdre, mais qui, jusqu'à présent, lui a permis de tyranniser les catholiques de cette île, et elle a des évêques dans les principales colonies anglaises, au Canada, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, etc. Elle a même établi, de concert avec la Prusse, à Jérusalem, un Évêque qui est alternativement anglican et nommé par la couronne d'Angleterre, et luthérien évangélique, nommé par la couronne de Prusse. Sous le nom d'Église épiscopalienne, elle a des églises sœurs en Écosse, le Kirk, et aux États-Unis, les épiscopaliens. Mais, en dehors de l'Église établie d'Angleterre, il n'existe d'autres liens d'union entre ces différentes Églises qu'une certaine communauté de croyance et de liturgie, croyance et liturgie qui varient d'une façon extraordinaire, comme on a pu le constater à l'espèce de concile pan-anglican tenu à Londres en 1867. On n'est d'accord ni sur les principales parties de la liturgie, ni sur le dogme, quelques-uns rejetant, par exemple, la nécessité du baptême et l'inspiration des Livres saints, que le plus grand nombre admet encore.

Même au sein de l'Église officielle, qui conserve une apparence de vie et d'uniformité, grâce à l'appui et à l'autorité de l'État, l'anglicanisme se divise en plusieurs branches qui sont loin d'être d'accord : on est moins éloigné des doctrines catholiques dans ce qu'on appelle la haute Église (*High Church*), celle des évêques, des Universités d'Oxford et de Cambridge et du clergé placé directement sous la main des évêques ; on est tout à fait protestant dans la basse Église (*Low Church*), qui comprend tous les dissidents, et l'on n'est plus même chrétien dans la large Église (*Broad Church*), où l'on admet même les rationalistes de tous les degrés et les incrédules de toutes sortes. La haute Église elle-même est tirée en deux sens différents : les uns veulent lui conserver son caractère protestant et antiromain ; les autres, dont le nombre grandit tous les jours et parmi lesquels se font de nombreuses conversions, se tournent vers Rome, prennent le titre d'anglo-catholiques, et avec le docteur Pusey (les puséistes) travaillent à la réunion des deux Églises de Rome et d'Angleterre ; les plus avancés des ministres puséistes prétendent même rétablir la liturgie catholique, rétablissent la croix dans leurs églises, allument les cierges, brûlent l'encens, pratiquent la confession, portent des habits sacerdotaux, etc. ; on les désigne sous le nom de ritualistes.

Les épiscopaliens de toutes dénominations, anglicans, membres du Kirk écossais, américains, etc., ont conservé la hiérarchie, comme les luthériens de Danemark, de Suède et de Norvége ; les presbytériens, issus des calvinistes, rejettent la distinction entre les évêques et les prêtres, et ne reconnaissent que des ministres égaux entre eux. Ils forment la partie la plus considérable de la population en Écosse (environ 2 millions d'âmes) ; on en compte un demi-million en Irlande et environ 400,000 aux États-Unis. L'Église presbytérienne est l'Église officielle de l'Écosse, et les souverains de la Grande-Bretagne prêtent serment de la maintenir ; mais, en 1843, une partie de cette Église a fait scission avec l'État et s'est constituée en Église libre.

L'Église dite évangélique est d'institution prussienne ; elle date de 1817, et elle a été alors décrétée par le gouvernement prussien à l'occasion du jubilé de la prétendue réforme, pour opérer la fusion entre les luthériens et les calvinistes allemands. Il fallut l'intervention de la force armée pour opérer cette fusion en Silésie ; ailleurs elle ne s'opéra qu'avec les plus grandes difficultés. Quelques autres États protestants l'adoptèrent, et elle est maintenant l'Église officielle protestante de l'Allemagne ; mais elle n'est

acceptée que parce qu'elle permet, sous l'uniformité extérieure, la plus grande diversité dans les croyances.

Les sectes protestantes qui se présentent avec un caractère plus ou moins mystique, c'est-à-dire avec la prétention de perfectionner l'homme intérieur et moral, sont des espèces de réformes au sein de la prétendue réforme du seizième siècle. Il serait impossible de les énumérer toutes; elles se sont produites par centaines et par milliers, et il s'en produit tous les jours de nouvelles. Les principales sont celles des baptistes, des méthodistes, des quakers et des moraves, mais celles-ci se subdivisent elles-mêmes en une infinité d'auters, qui se subdivisent encore, de sorte que c'est une véritable pulvérisation, dont l'extrême division est à elle seule une marque d'erreur. La vérité est une ; elle est incompatible avec cette division extrême de doctrines qui se combattent et de croyances qui ne peuvent s'accorder entre elles. Disons quelques mots des principales sectes.

Les baptistes ne croient pas à l'efficacité du baptême donné aux enfants et ne l'administrent qu'aux adultes. Ils ont ce point de commun avec les anciens anabaptistes, mais ils s'en séparent pour le reste de leurs croyances, qui se rapprochent plus ou moins, selon les branches, des croyances calvinistes. Leurs premières communautés se sont formées au commencement du dix-septième siècle, en Angleterre, et des les premiers temps ils se divisèrent en deux branches, les baptistes particuliers ou antinomiens, qui rejettent la loi, prétendant que les enfants de Dieu n'en ont pas besoin, et les baptistes universels ou arminiens, qui se rapprochent des arminiens de Hollande. Vers la fin du dix-septième siècle, en 1671, Francis Bampfield fonda une troisième branche, celle des baptistes sabbathariens, qui substituent la célébration du samedi à celle du dimanche. On compte en Angleterre environ 250 communautés de baptistes. Aux États-Unis, où ils sont fort nombreux, près de 1,200,000, ils se subdivisent en neuf sectes principales : les baptistes réguliers ou particuliers, les plus nombreux (plus d'un million), les baptistes anti missionnaires, les baptistes du septième jour (sabbat), les baptistes des six commandements, les baptistes du libre arbitre, les frères de la Rivière, les winebrennariens, les dunkers et les mennonites. Ces derniers remontent plus haut que les autres : ils descendent des disciples du prêtre apostat Mennon dit Simonis, ou fils de Simon, qui se fit anabaptiste au seizième siècle, mais sans aller aux excès des fanatiques de ce nom ; ils sont au nombre d'environ 36,000 aux États-Unis ; on en trouve encore en Hollande, en Prusse et sur les bords de la mer d'Azof. Les dunkers sont les descendants d'anciens réfugiés allemands anabaptistes ; ils pratiquent l'immersion totale pour le baptême et se réunissent le jour du sabbat ; ils ne sont guère qu'au nombre de 8 à 9,000 aux États-Unis.

Les méthodistes sont très-répandus en Angleterre et aux États-Unis ; on en trouve aussi en Allemagne, particulièrement dans le Wurtemberg ; en Suisse, où ils sont connus sous le nom de mômiers, et en France, où leurs centres d'action sont à Lyon et à Paris. Ces sectaires sont sortis de l'anglicanisme, auquel ils se rattachent, vers le commencement du dix-huitième siècle, en 1729, date de l'association formée par les deux frères John et Charles Wesley et par quelques autres étudiants en théologie de l'Université d'Oxford, dans le but de ramener le peuple à la sanctification et à la rénovation intérieure au moyen d'une nouvelle *méthode pratique*, d'où leur est venu le nom qui leur a été donné. Ils se séparèrent bientôt de l'Église établie, se construisirent des chapelles qu'ils appellent *tabernacles* et se donnèrent une constitution ecclésiastique. Le méthodisme se propagea rapidement en Angleterre, en Irlande et dans l'Amérique du Nord, surtout dans les classes populaires, où la conversion était souvent accompagnée de soupirs, de sanglots, de cris, d'extases et de convulsions nerveuses, phénomènes dans lesquels on voyait des signes infaillibles et nécessaires de régénération. Les méthodistes se sont divisés en plusieurs branches : les wesleyens, de beaucoup les plus nombreux, qui admettent comme les arminiens la prédestination universelle à l'éternelle félicité ; les whitefiel-

diens (de Whitefield, compagnon d'apostolat de John Wesley), qui tiennent pour la prédestination désespérante de Calvin ; les nouveaux méthodistes, qui ont tout à fait rompu avec l'Église anglicane; les jumpers ou sauteurs, fanatiques qui se mettaient, à la fin de l'office divin, à sauter ou à danser pendant des heures entières, etc. Le méthodisme compte actuellement en Angleterre, en Irlande et en Écosse plus de 250,000 membres, et près de trois millions aux États-Unis. Ils ont un grand esprit de propagande, et ils ont de nombreuses missions dans les pays chrétiens et chez les peuples païens. Les méthodistes suisses, auxquels on a donné le nom de mômiers (par dérision du mot *momerie*) ne datent que du commencement de ce siècle ; on les trouve principalement dans le canton de Genève et dans le pays de Vaud, où ils sont soutenus par la grande société de propagande méthodiste continentale, dont le siége est à Édimbourg.

Les quakers ou trembleurs, qui donnent eux-mêmes à leur secte le nom de société chrétienne des Amis, remontent à la moitié du dix-septième siècle ; ils ont eu pour fondateur George Fox ; on leur a donné le nom de trembleurs parce qu'ils ne parlaient qu'en tremblant des inspirations dont ils étaient favorisés,ou, selon d'autres,parce que George Fox avait dit devant un tribunal où il avait été cité à comparaître : « *Tremblez* devant la parole du Seigneur ! » Ils s'en tiennent généralement au texte de la Bible, et croient qu'une certaine lumière divine et surnaturelle qui se trouve dans le cœur de l'homme suffit pour guider les individus, de sorte qu'ils rejettent tout sacerdoce, qu'ils n'ont ni autel ni chaire dans leurs lieux de réunion, où l'on n'entend ni chant ni musique; chacun parle quand l'inspiration vient, sinon, tout reste en silence. Les quakers ont une morale rigide ; ils proscrivent le serment, le service militaire, le luxe, le théâtre, la danse, et, pour se conformer à la simplicité évangélique, ils tutoient tous les hommes sans distinction de rang, méprisent les prescriptions de la civilité vulgaire, et n'ôtent leur chapeau devant personne. Quelques-uns cependant se montrent un peu moins rigides ; on les appelle *mouillés*, tandis que les rigides sont appelés *secs ;* ceux qui permettent le service militaire sont dits *libres* ou combattants ; à ceux qui ne sont plus que des déistes, on donne le nom de hicksites, du nom d'Elias Hicks, leur apôtre. Les hicksites sont au nombre d'une quarantaine de mille aux États-Unis. Les quakers sont particulièrement répandus en Angleterre et aux États-Unis ; on en rencontre quelques-uns en France aux environs de Nîmes, en Allemagne aux environs de Pyrmont, et en Australie.

Les moraves, frères moraves ou frères bohêmes, ainsi nommés du lieu où ils parurent d'abord, étaient une dérivation des hussites; ils se sont à peu près tous fondus, vers le milieu du siècle dernier, dans les hernhuter, ainsi nommés du village de Hernhut (garde du Seigneur), en Saxe, fondé en 1722 par le comte de Zinzendorff, qui prétendait ramener le christianisme à sa pureté et à son activité primitives. Les hernhuters aiment à traiter dans leurs sermons et dans leurs écrits la mort du Christ sur la croix ; ils méconnaissent l'étroite liaison qui existe entre tous les articles du Symbole, et s'abandonnent aux illusions d'une piété plus sensible que sérieuse et solide. On compte qu'il y a environ 80 à 85,000 hernhuters répandus en Saxe, en Prusse, en Hollande, en Danemark, en Angleterre, en Irlande, aux États-Unis, au Groënland, au Labrador, dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique méridionale, et en Russie.

Les piétistes, qui ont commencé à paraître à la fin du dix-septième siècle, et qui eurent pour principal fondateur Spener, ministre luthérien dont les intentions étaient des plus pures, sont des luthériens rigides, qui affectent une morale austère et une grande piété; leur nom leur vient probablement des réunions pieuses, appelées *collegia pietatis*, que Spener tint d'abord dans sa propre maison. Ce qui caractérise principalement ces luthériens, c'est l'interprétation tantôt pseudo-mystique, tantôt allégorique, tantôt littérale de l'Écriture ; c'est l'attachement aux principes formels et matériels dn protestantisme primitif, c'est-à-dire l'autorité exclusive de la sainte Écriture, la corruption absolue de

l'homme par le péché originel et la justification ne s'opérant que par la foi seule ; c'est quelque chose d'exclusif, de roide, de compassé, de froidement austère dans la conduite ; c'est l'intolérance, là où la secte prévaut, l'exaltation artificielle de l'imagination et du sentiment religieux, d'où provient souvent une chute rapide vers une grossière sensualité; enfin le zèle du christianisme pratique uni au dédain de toute culture savante [1]. Le centre du piétisme se trouva d'abord à Leipsig, en Saxe, d'où il se répandit en Prusse, dans le Wurtemberg et dans le pays de Bade. Ses progrès, assez lents d'abord, ont été plus marqués depuis 1815 ; le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV était un piétiste zélé. Les piétistes n'ont pas échappé plus que les autres sectaires aux divisions ; l'on doit surtout distinguer parmi eux ceux qui ont conservé l'ancienne rigueur, et ceux qui sont tombés dans un piétisme immoral et dangereux. Les statistiques religieuses ne distinguant pas les piétistes des autres luthériens, nous ne pouvons ici en donner le nombre, même approximativement; mais nous pouvons dire qu'ils ont exercé dans ces derniers temps, en Saxe et en Prusse, une assez grande influence sur la direction des affaires religieuses et même des affaires politiques.

Les swedenborgiens, ainsi nommés de leur fondateur Swedenborg, espèce d'illuminé du siècle dernier, qui croyait avoir des révélations et être appelé à fonder la Jérusalem nouvelle de l'Apocalypse, sont répandus en Suède, en Danemark, en Angleterre et aux États-Unis, mais ils ne forment nulle part que de très-petites communautés.

La secte des Mormons date de 1827 ; elle a eu pour fondateur Joe Smith, qui prétendait avoir reçu d'un ange une nouvelle Bible, et qui a établi ses disciples dans le territoire d'Utah, aux États-Unis, où ils forment un petit État déjà assez important. On sait que le mormonisme s'appuie sur la satisfaction des plus viles passions et sur une espèce de communisme qui laisse une autorité absolue au chef de la communauté sur ceux qui la composent. Le prosélytisme est très-ardent dans cette secte immonde, qui compte plus de 60,000 adhérents dans l'Utah, et qui en a plus de 200,000 autres répandus en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Danemark, en Norvége, en Allemagne, et même en France où elle offre aux gens grossiers et sans religion des plus basses classes les attraits du cabétisme, du saint-simonisme et du fouriérisme. Les trois derniers mots que nous venons d'écrire nous amènent à désigner en passant les sectes qui n'ont plus rien de commun avec le christianisme, mais qui sont nées au sein des sociétés chrétiennes; il faut donc citer encore le communisme, le socialisme, et enfin la franc-maçonnerie, qui réunit dans sa vaste organisation tout ce qui est antichrétien, les sociétés secrètes de tout genre, et qui est une immense machine de guerre imaginée pour combattre l'Église, pour détruire le règne de Jésus-Christ et pour faire triompher à la fois le déisme, l'athéisme, le matérialisme, la licence, pour satisfaire toutes les passions, pour anéantir toute autorité et tout ordre, par conséquent pour conduire l'humanité au plus effroyable despotisme qu'on puisse imaginer, empire universel de la force, de l'erreur et du mal, contrefaçon de l'empire universel de l'esprit et de la vérité, qui est l'empire de Jésus-Christ et de l'Église.

Nous avons vu que le christianisme compte environ 350 millions d'adhérents, sur lesquels 200 millions appartiennent au catholicisme, et environ 77 millions aux diverses branches schismatiques des Églises d'Orient. Restent 73 millions pour les diverses branches du protestantisme. L'Église anglicane et l'épiscopalienne en comptent, dans la Grande-Bretagne et ses colonies et aux États-Unis environ 20 millions, l'Église évangélique de Prusse et d'Allemagne 20 autres millions, le luthéranisme danois, suédois et norvégien 7 millions, soit en tout 47 millions, auxquels on peut ajouter 3 millions de calvinistes et de luthériens pour la France, pour la Suisse et pour la Hollande. Il s'ensuit que les innombrables sectes qui se trouvent en dehors de ces grandes fractions du protestantisme se partagent les 23 autres millions d'âmes, ce

[1] Haas, *Dictionnaire de l'Encyclopédie catholique*, art. Piétisme.

qui ne constitue pour la plupart que d'insignifiantes communautés.

Si l'on fait abstraction des chiffres, qui donnent une si grande prépondérance à l'Église catholique, et qu'on ne fasse attention qu'à la rivalité manifestée par les diverses fractions du christianisme, c'est encore dans le catholicisme que l'on constatera, même au simple point de vue philosophique et humain, la vie la plus puissante, la plus féconde, et, si l'on nous permet cette expression, la plus immortelle. Tout se décompose autour d'elle, elle seule reste la même et, dans son immobilité majestueuse, sert de base à tous les progrès légitimes de la société, du gouvernement, des arts, des sciences et de l'industrie. Un écrivain peu favorable à l'Église romaine, à laquelle il prétend opposer ce qu'il appelle le christianisme social, a écrit à ce sujet une page qui résumera parfaitement la leçon à tirer de la revue rapide que nous venons de faire. « Le signe le plus certain, dit-il, de la décrépitude d'une religion, ce n'est pas toujours qu'elle perde des partisans, comme le signe certain de sa force n'est pas toujours qu'elle fasse de nouvelles conquêtes : trop de circonstances variables peuvent influer sur cette expansion extérieure des doctrines. Mais la force réelle d'une religion dépend de la conservation de son sacerdoce et de la perpétuelle fixité de son enseignement. Tant qu'elle échappe à la décomposition intérieure, elle n'a point à craindre une fin prochaine. A cet égard, le catholicisme jouit de toute sa vigueur, et l'on peut dire qu'il est aujourd'hui le seul culte qui ne soit pas en décadence. Le protestantisme n'a cessé de varier quant à la doctrine ; il n'a plus ni symbole ni sacerdoce ; ses ministres ne sont pas des prêtres, mais de simples ministres de morale. Aux États-Unis d'Amérique, la division des sectes est arrivée aux dernières limites. Quand l'établissement anglican, qui chancelle, aura disparu, l'Angleterre offrira le même spectacle. La savante Allemagne compte comme gagné au profit de la raison tout ce qu'elle retranche au christianisme, dont elle ne garde que le nom ; un vague déisme ou le panthéisme pur forment le fond de ses croyances actuelles. Un travail non moins profond de décomposition se fait sentir au sein du judaïsme : envahi par l'influence de la civilisation chrétienne, il se transforme, il perd peu à peu les caractères d'un véritable culte. Le catholicisme seul se maintient dans son intégrité ; en lui seul vit la force du christianisme religieux, et quand on parle de l'avenir de la religion, c'est de sa destinée qu'il s'agit [1]. »

Le Judaïsme.

Les Juifs ou Israélites vivent au milieu des autres peuples sans se confondre avec eux ; gardiens des livres sacrés où se trouvent les prophéties dont le christianisme a été l'accomplissement, ils servent de témoins d'autant plus croyables, qu'ils déposent en faveur de ce qu'ils haïssent, et ils restent ainsi avec leurs lois, avec leur culte, accomplissant la mission que leur a assignée la Providence, « jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Église et qu'ensuite tout Israël soit sauvé » en y entrant à son tour, comme saint Paul l'a écrit aux Romains (2). « C'est visiblement, dit Pascal dans ses *Pensées*, un peuple fait exprès pour servir de témoin au Messie. Il porte les livres, il les aime et ne les entend point. Et tout cela est prédit, car il est dit que les jugements de Dieu leur sont confiés, mais comme un livre scellé... Tandis que les prophètes ont été là pour maintenir la loi, le peuple a été négligent ; mais, depuis qu'il n'y a plus eu de prophète, le zèle a succédé, ce qui est une providence admirable. »

Depuis le commencement de ce siècle la situation sociale et politique des Juifs s'est grandement améliorée dans la plupart des États européens : en France, ils ont été émancipés et admis aux droits de citoyens français dès l'année 1791 ; en Hollande, leur émancipation civile date de 1796 ; en Belgique, elle date de la révolution de 1830 ; en Angleterre, ils ont, depuis 1830 et 1833, obtenu le droit de faire partie des corporations municipales et du barreau, et l'on a vu

[1] F. Huet, *Dict. de la conservation*, art. CHRISTIANISME.

[2] Rom., XI, 25 et 26.

un lord-maire de Londres israélite, en 1855, Mais le bill de leur entière émancipation, représenté presque chaque année et voté par la chambre des communes, n'a pas encore pu passer dans la chambre des lords ; en Danemark, ils ont presque tous les droits de citoyen depuis 1814; ils jouissent d'immunités importantes en Hongrie et en Transylvanie, mais ils sont moins bien traités en Russie, en Allemagne et en Roumanie. On sait qu'à Rome Pie IX a beaucoup adouci leur situation, et que c'est là, d'ailleurs, à l'époque même où ils étaient le plus rigoureusement traités dans les autres pays chrétiens, qu'ils étaient l'objet des mesures les plus humaines.

On peut partager les Juifs en quatre classes ou sectes principales : les talmudistes, les caraïtes, les réformés et les indifférents. Les talmudistes, appelés aussi rabbiniques, reconnaissent, outre l'Écriture, l'autorité législative du Talmud et de la Mischna ; ils forment la grande masse de la nation, que guident et gouvernent les rabbins, et restent les ennemis traditionnels des chrétiens, avec qui ils ne se mêlent que pour leurs affaires d'intérêt. Les caraïtes, peu nombreux, s'attachent exclusivement à l'Écriture et rejettent les traditions rabbiniques ; on en trouve de petites communautés au Caire, à Constantinople et aux environs, dans la Crimée, et surtout en Pologne.

Les réformés, qui se recrutent dans les classes élevées de la nation, professent la croyance en Dieu et la morale naturelle, mais s'affranchissent volontiers du joug du culte cérémoniel, des lois alimentaires du judaïsme et de la stricte observation du sabbat. En France particulièrement, les réformés, éclairés, riches, bien élevés, ont secoué le joug des rabbins, les formes surannées de la synagogue, les mœurs anti-sociales de leurs ancêtres ; n'ayant pas la foi chrétienne et voulant conserver leur nom historique, ils ont inventé un culte dont la langue est toujours l'hébreu, les cérémonies celles de la tradition, mais dans lequel ils ont introduit de l'ordre, de la décence, un chant plus régulier, l'usage de l'orgue, de la prédication, d'un luminaire brillant, etc. Hors des réunions religieuses, où les zélés se rendent aux jours du sabbat et des fêtes, et le plus grand nombre une seule fois par an, ils ne pratiquent absolument aucun rite judaïque, et vivent tant qu'ils peuvent, et de préférence, avec les chrétiens [1].

Les indifférents, comme ceux de toutes les religions, ne s'inquiètent ni de la tradition, ni de la réforme, ni des rabbins, ni des synagogues, ni de Moïse, à peine de la circoncision. Ils ne conservent le nom de Juif que par habitude et comme signe de race, et, quand l'occasion s'en présente, ils épousent volontiers des chrétiennes, font baptiser leurs enfants et se montrent très-tolérants. Grâce à ces alliances, et surtout aux nombreuses conversions qui sont venues réjouir l'Église dans ces dernières années, il n'y a guère en France de famille juive aisée qui ne compte un ou plusieurs membres chrétiens, sans que les rapports de famille soient brisés par ces différences de croyance et de culte [2].

On évalue aujourd'hui le nombre total des juifs à environ 4 millions, dont plus de 3 millions et demi en Europe. C'est en Pologne qu'ils sont le plus nombreux, environ 1,700,000, dont 1,100,000 dans la Pologne russe, 400,000 dans le royaume de Pologne, plus de 200,000 en Galicie, 77,000 dans le grand-duché de Posen et 8,000 à Cracovie. Il y en a en France 156,000, plus 29,000 en Algérie. On en compte :

En Hollande, en nombres ronds..........	64,000
En Belgique........................	2,000
En Angleterre......................	30,000
En Danemark........................	4,000
En Suède...........................	1,000
En Suisse..........................	4,000
En Hongrie et Transylvanie, et pays autrichiens autres que la Galicie et Cracovie..	750,000
En Turquie.........................	250,000
En Roumanie........................	140,000
En Grèce...........................	7,000
En Italie et États de l'Église.....	47,000
En Prusse..........................	237,000
En Saxe............................	2,000
En Bavière.........................	56,000
En Wurtemberg......................	12,000
Dans le grand-duché de Bade........	25,000
Dans la Hesse......................	26,000
Dans la Confédération du Nord de l'Allemagne (moins la Prusse et la Saxe).........	30,000
En ajoutant à ces nombres les juifs de France	156,000
et ceux des diverses parties de la Pologne..	1,700,000
on obtient le total approximatif des Juifs d'Europe........................	3,545,000

[1] Is. Goschler, *Dict. encyclop. de la théol. catholique*, art. JUIFS, en note. — [2] Id., *ibid.*

Le nombre des Juifs d'Asie est évalué à	140,000
— des Juifs d'Afrique (Égypte, Tunis, Algérie, Maroc, etc.) à...	500,000
— des Juifs d'Amérique à.........	30,000
Total général.............	4,215,000

Il n'y a rien que d'approximatif dans ce total, parce que, pour beaucoup de pays, on n'a pas de recensement officiel, mais on peut dire que le chiffre vrai s'éloigne peu de celui qui est ici donné.

Les Juifs, dispersés dans tous les pays du monde, et ne formant, même dans les pays où ils sont le plus nombreux, qu'une très-faible minorité de la population, il serait difficile d'expliquer l'influence dont ils jouissent même dans les États les plus civilisés et les plus puissants, comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Autriche, si l'on ne réfléchissait qu'ils possèdent dans ces pays de riches maisons de banque, qu'ils montrent la plus grande intelligence en affaire partout où ils se livrent au commerce ou aux opérations financières, qu'ils savent parfaitement faire valoir l'argent même sans reculer devant l'usure, qu'ils se soutiennent entre eux par esprit national en formant comme une espèce de franc-maçonnerie répandue sur toute la terre, qu'ils ont dans les mains un grand nombre de journaux et des plus influents, que beaucoup d'États sont leurs obligés et leurs débite urs à cause des emprunts dont les Juifs sont les souscripteurs, enfin qu'ils trouvent, chaque fois que quelques-uns d'entre eux ont à se plaindre, un appui tantôt dans l'opinion publique qui repousse l'esprit des anciennes persécutions, tantôt dans le protestantisme et en général dans les ennemis de l'Église catholique qui les soutiennent lorsqu'ils prétendent avoir à se plaindre de mesures prises par l'autorité ecclésiastique. C'est ce qu'on a vu, pour ce dernier cas, à propos de l'affaire du jeune Mortara, et, pour le premier cas, dans ce qui s'est passé en Roumanie dans le cours de 1868. Les Juifs ont pour eux la richesse, la presse, l'esprit anti-catholique et l'espri de corps ; ils sont partout, jusque dans les conseils des gouvernements et dans les chaires les plus élevées de l'enseignement public : de là leur influence et leur puissance, malgré leur petit nombre.

L'Islamisme.

Après le christianisme, c'est l'islamisme qui s'est propagé sur une plus vaste étendue de pays. A peine né, il se répandit comme un torrent en Asie, dans le nord de l'Afrique et jusqu'en Espagne, châtiant les défections de l'empire grec, les crimes de l'Afrique, les divisions des Espagnols, et portant chez les peuples idolâtres, avec le tranchant du cimeterre, la foi en un seul Dieu et la croyance au Coran de Mahomet. Mais, après ce premier débordement, il s'arrêta tout à coup du côté de l'Occident catholique, où il rencontra le terrible marteau de Charles, l'aïeul de Charlemagne ; et, en Espagne, le courage et la foi des successeurs de Pélage, chassèrent successivement les Arabes, les Almoravides et les Almohades. L'Europe n'aurait plus eu, dès le quinzième siècle, la honte de nourrir des infidèles dans son sein, si l'empire grec, tombé dans le schisme, n'avait pas mérité le dernier châtiment, et, de ce côté, l'islamisme s'avança jusqu'au Danube avec les Turcs, couvrant pendant quelque temps la Hongrie et menaçant plusieurs fois Vienne, la résidence des empereurs d'Allemagne. Du côté de l'Asie, ses progrès avaient continué ; il gagna les unes après les autres les tribus qui venaient d'abord pour le combattre, Turcs seldjoucides, Turcs ottomans, etc. ; il pénétrait jusqu'à la Chine, et il dominait l'Inde tout entière avec le grand-mogol, qui était musulman. En Afrique, maître des côtes septentrionales, il agissait peu à peu sur les peuplades de l'intérieur, et, de nos jours, les voyageurs constatent qu'il avait pénétré très-loin dans cette immense péninsule, en se mêlant d'ailleurs plus ou moins aux superstitions des diverses tribus africaines.

Depuis longtemps l'islamisme est stationnaire, ou il recule. Il ne fait plus de nouvelles conquêtes ; dans ce siècle seulement, il a perdu, en Europe, la Grèce, la Moldavie, la Valachie et la Servie ; en Afrique, s'il reste dans les possessions algériennes, il y a vu revenir le christianisme avec le drapeau de la France; en Asie, dans l'Inde, il se trouve sous

le gouvernement d'une puissance chrétienne, l'Angleterre, et, dans les pays mêmes où il est resté le maître, en Turquie principalement, il est entré dans une voie de tolérance forcée qui relève les populations chrétiennes et qui l'ébrèche considérablement. En deux mots, on peut dire qu'il recule en Europe, qu'il reste stationnaire en Asie, et qu'il gagne encore du terrain dans l'intérieur de l'Afrique. C'est toujours l'islamisme qui est la religion dominante dans la Turquie d'Europe et d'Asie, au Maroc, en Algérie, à Tunis, à Tripoli, en Égypte, en Arabie, en Perse, dans l'Afghanistan, dans le Turkestan, dans une grande partie de l'Hindoustan, et l'on trouve des populations musulmanes dans l'intérieur de l'Afrique, en Crimée, dans le Caucase, et jusque dans l'empire chinois. Voici les chiffres qu'il présente approximativement dans les pays où ces populations se trouvent en masses compactes :

Russie d'Europe (Crimée)......	2,088,000	musulm.
Russie d'Asie (Caucase, Kirghises, etc.)....................	300,000	—
Turquie d'Europe.............	4,500,000	—
Turquie d'Asie...............	10,700,000	—
Maroc........................	7,500,000	—
Algérie......................	2,600,000	—
Tunis........................	1,100,000	—
Égypte et dépendances.......	4,700,000	—
Arabie.......................	12,000,000	—
Perse........................	5,000,000	—
Afghanistan..................	14,000,000	—
Béloutchistan................	2,500,000	—
Turkestan....................	4,000,000	—
Hindoustan...................	50,000,000	—
Grande Boukharie.............	2,000,000	—
Chine (petite Boukharie, ou Turkestan chinois).............	1,500,000	—
Afrique intérieure (Soudan, Darfour, etc.).................	10,000,000	—
Total..............	134,488,000	musulm.

On peut donc estimer approximativement le nombre des musulmans à 135 millions. Mais cette masse se divise en un grand nombre de sectes. On en a compté jusqu'à soixante-treize. Sans nous arrêter à suivre l'islamisme dans cet éparpillement, nous dirons que l'islamisme est, presque depuis son origine, divisé en deux grandes fractions : les *sunnites*, qui admettent, outre le Coran, la tradition et les sentences non écrites de Mahomet et de ses premiers successeurs, et les *chiites*, ou séparatistes, partisans d'Ali, gendre du prophète, qui ne reconnaissent que le Coran. Les sunnites sont de beaucoup les plus nombreux ; les musulmans de la Turquie, du nord de l'Afrique, de l'Égypte et de l'Arabie, ainsi que les Afghans sont pour la plupart sunnites ; mais les musulmans de la Perse sont tous chiites, et cela explique l'inimitié des Persans contre les Turcs et contre les Afghans. En dehors de ces deux grandes fractions, l'islamisme présente actuellement deux sectes plus importantes que les autres.

La première est celle des Wahabites, née en Arabie dans la première moitié du dix-huitième siècle ; elle a eu pour fondateur un savant arabe nommé Abd-el-Wahab. Les Wahabites ne croient pas que le coran provienne d'une inspiration divine ou de l'ange Gabriel ; ils regardent Jésus-Christ, Mahomet et les prophètes comme des sages aimés du Très-Haut, et n'adressent leurs prières qu'à Dieu seul ; ils taxent les autres mahométans d'idolâtrie, et s'arrogent le droit de les tuer. Poussés, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, par le fils d'Abd-el-Wahab, qui avait attiré à lui un grand nombre d'Arabes et surtout de Bédouins, ils commencèrent à inquiéter la Porte par leur fanatisme. Bientôt, formant une armée de cent mille hommes, ils se mirent à piller les pèlerins qui se rendaient à la Mecque ; ils s'emparèrent de cette ville, et détruisirent tous les tombeaux des saints musulmans qui s'y trouvaient. Il fallut leur faire une guerre en règle ; le fameux Méhémet-Ali, qui devait plus tard devenir si puissant en Égypte, leur reprit la Mecque et Médine en 1811 ; la lutte se prolongea jusqu'en 1818, et les Wahabites, divisés entre eux, vaincus, périrent en grand nombre dans les combats ou dans les massacres. Mais la secte n'est pas anéantie ; elle compte de nombreux partisans en Arabie, et pourra bien quelque jour, sous le même nom ou sous un autre, reprendre une importance dangereuse pour la tranquillité publique

La seconde secte est née en Perse dans ces dernières années ; elle a été fondée vers 1840 par Ali-Mohamed, qui prétendait

descendre d'Ali, le gendre de Mahomet. Il reçut le surnom de *Bab*, qu'il disait lui avoir été donné par Dieu lui-même et qui signifie *Porte*, en s'attribuant ces paroles de Mahomet : « Je suis la cité des sciences, dont Ali est la porte. » De là le nom de *Bâbys* donné à ses sectateurs, et de *Bâbysme*, donné à la secte. Les Bâbys conservent le Coran, mais en l'altérant sensiblement sur plusieurs points; aussi croient-ils à la métempsycose; ils veulent l'émancipation de la femme, ils remplacent le théisme par un véritable panthéisme, et ils se distinguent par un tel fanatisme et par un tel enthousiasme pour leurs doctrines, qu'il n'y a pas d'exemple qu'un d'eux ait abjuré sa croyance même pour éviter la mort. Ils ne tardèrent pas à se multiplier parmi les chiites de la Perse. Le Chah Mohamed, craignant les troubles qu'ils pourraient exciter, fit enfermer le fondateur de la secte dans une forteresse, après lui avoir fait administrer cent coups de bâton. La persécution ne fit qu'exciter le fanatisme des Bâbys, qui résistèrent par la force, et qui mirent tout en œuvre pour délivrer leur chef. Il y eut des massacres suivis de sanglantes représailles, et les émeutes se multiplièrent à Ispahan et dans quelques autres villes de la Perse. Le Chah Nasser-Eddyn, étant monté sur le trône, résolut de se débarrasser des sectaires. Il fit passer Bab par les armes en 1850. Cinq ans après, il faillit tomber sous les coups de six bâbys, qui avaient résolu de venger leur chef. Cet attentat ne fit que l'exciter davantage contre la secte ; il fit périr dans d'atroces tortures tous les bâbys qui tombèrent entre ses mains : on leur arrachait la peau des talons et on versait de l'huile bouillante sur la plaie ; on leur ferrait les pieds, comme le sabot d'un cheval, et on les forçait à marcher. Il y eut plus de quatre cents exécutions capitales. Mais le bâbysme n'a pu être étouffé dans le sang. Les bâbys ont cessé de prendre une attitude militaire ; mais leur secte continue de se propager pacifiquement, et les progrès en sont tels, que les sectaires peuvent espérer d'embrasser bientôt la Perse tout entière. Pour plus de sécurité, ils ont transféré loin du territoire persan, mais à proximité, leur conseil suprême ; c'est à Bagdad que les fidèles vont prendre le mot d'ordre et qu'ils s'encouragent à la vue du Bab actuel, qui, est, dit-on, un jeune homme de dix-huit à vingt ans, nommé Mirza Yahia, et qu'on surnomme Hezret-è-Ezel, c'est-à-dire l'Altesse éternelle (1).

Brahmanisme et Bouddhisme.

Le brahmanisme ou religion de Brahma, le Dieu suprême des Hindous, est l'une des plus anciennes religions du monde ; elle est restée la religion nationale de l'Hindoustan, que l'islamisme n'a pu qu'entamer ; le bouddhisme, sorti d'elle, s'est propagé beaucoup plus loin, mais il a été obligé, après une longue lutte, de lui laisser l'antique terre sur laquelle elle s'était d'abord établie. Le fond de la religion brahmanique est le panthéisme et la métempsycose ; pour les masses, elle ne diffère guère de l'idolâtrie, et, sous ce rapport, il n'y a rien de plus riche que le panthéon indien. Bien des sectes se partagent d'ailleurs le brahmanisme philosophique ; les deux principales sont celles des vichnouistes et des sivaïstes, ainsi nommés de deux des personnes de la trinité indienne, Vichnou et Siva : Vichnou, le Dieu conservateur et rédempteur, Siva, le Dieu destructeur, qui fera périr le monde dans une conflagration universelle. Quant à l'action du brahmanisme sur les populations, il suffit de considérer ce qu'il a fait de l'Hindoustan, d'un pays habité par plus de 200 millions d'hommes, et qui s'est trouvé accessible à toutes les conquêtes, qui, aujourd'hui encore, est soumis à une domination étrangère, et où règnent les plus grossières superstitions, les coutumes les plus barbares.

On peut estimer à environ 125 millions le nombre des sectateurs du brahmanisme dans l'Hindoustan et dans les pays voisins, où il n'en compte d'ailleurs qu'un fort petit nombre, car il a toujours été et il est resté une religion tout à fait locale, qui n'exerce aucun prosélytisme autour d'elle.

Le bouddhisme a montré une plus grande

[1] Voir l'*Annuaire encyclopédique*, année 1868, art. BABYSME.

force d'expansion. Né d'une espèce de réforme du brahmanisme, dans le septième siècle avant l'ère chrétienne, il s'attacha plus particulièrement au côté moral de la religion, tenant peu de compte des rapports de l'homme avec Dieu, et s'appuyant sur un panthéisme assez semblable à un athéisme pratique. Il lutta longtemps dans l'Hindoustan contre le brahmanisme, qui ne parvint à le repousser qu'au quatorzième siècle de l'ère chrétienne, et encore en conservant un assez grand nombre des formes introduites par les bouddhistes dans le culte, qu'ils avaient fini par organiser afin d'avoir plus d'action sur les masses. Aujourd'hui le bouddhisme, sous des formes diverses et avec une assez grande variété de croyances, est la religion dominante de l'île de Ceylan, du royaume de Siam, de l'empire birman, de l'empire d'Annam, du Thibet et de la Mongolie; il a conservé des partisans dans l'Hindoustan même, et c'est par millions qu'il compte ses sectateurs dans la Chine et au Japon.

On compte que l'île de Ceylan peut renfermer 1,200,000 bouddhistes; on y rencontre un très-grand nombre de temples de Bouddha, et elle est le foyer du bouddhisme dans le sud de l'Inde. Le royaume de Siam, où les prêtres de Bouddha s'appellent *talapoins*, renferme environ 5 millions de bouddhistes; l'empire birman en renferme 4 millions; l'empire d'Annam ou Cochinchine, environ 10 millions. Le Thibet, où toute la population est bouddhiste, environ 6 millions d'habitants, est aujourd'hui le centre du bouddhisme : là se trouve, depuis le quatorzième siècle, la résidence du grand lama (le grand-prêtre), qui prend le titre de *dalaï-lama*, prêtre de la mer. La Mongolie, qui fait partie de l'empire chinois, a environ 3 millions d'habitants, tous bouddhistes, et reconnaissant l'autorité spirituelle du grand lama du Thibet. En Chine, le bouddhisme, qui porte le nom de religion de Fo (Bouddha), est l'une des trois religions que les Chinois regardent comme également bonnes; on peut estimer à environ 120 millions le nombre des sectateurs de Fo. Au Japon, où le bouddhisme s'est plus ou moins confondu avec la religion nationale, on peut compter environ 10 millions de bouddhistes. On sait que les prêtres bouddhistes de ces deux derniers pays sont communément appelés bonzes, sans qu'on sache au juste d'où vient ce nom, qui leur a été donné d'abord par les Portugais.

En ajoutant à ces chiffres qui viennent d'être cités approximativement, environ 20 millions de bouddhistes pour l'Inde et les autres pays qui ne sont pas entrés dans cette énumération, nous arrivons à un total de 180 millions, ce qui est à peu près le chiffre de sectateurs ordinairement attribué à Bouddha; mais on a pu voir, dans le peu qui a été dit, que le bouddhisme du Japon ne ressemble pas à celui de la Chine, ni ces deux bouddhismes au bouddhisme indien, qui a principalement pour centre le Thibet.

Religions de la Chine et du Japon.

On ignore quelle est au juste la population de la Chine proprement dite, qu'on balance entre 300 et 450 millions; il est probable qu'on n'est pas loin de la vérité quand on adopte le chiffre de 400 millions. Si, de ce nombre, on défalque les 120 millions que nous venons d'attribuer au bouddhisme, et 20 millions pour les divers cultes autres que les deux autres grandes religions nationales de la Chine, il restera environ 260 millions d'âmes à partager entre les sectateurs de Confucius, qui est la religion de l'État et de la classe des lettrés, et les disciples du Tao-se ou *Raison primitive*, enseigné par Lao-tseu. Les deux religions de Confucius et de Lao-tseu, presque aussi anciennes l'une que l'autre, sont plutôt des systèmes de philosophie que des religions véritables; c'est un déisme vague, avec des préceptes d'une morale naturelle qui n'est guère fondée sur autre chose que l'intérêt. Le Chinois prie rarement et ne fréquente guère les temples; un seul culte semble avoir remplacer tous les autres chez ce peuple : c'est le culte des ancêtres, auquel il est fort attaché. Les religions officielles ne le préoccupent pas, et l'on a pu dire que la Chine était le pays de l'athéisme pratique (1).

[1] On consultera avec fruit, pour ce qui concerne le bouddhisme au Thibet et à la Chine, et en général pour l'état religieux de ces pays, le *Voyage en Tartarie, au Thibet et en Chine*, par M. l'abbé Huc, Paris, 1857.

Il y a au Japon, comme en Chine, trois religions principales qui se sont fondues plus ou moins les unes dans les autres. La première et la plus ancienne est le sintoïsme, ou religion *sinto*, dont la base est l'adoration des esprits qui président à toutes les choses visibles et invisibles. Elle règne principalement dans les classes populaires, et on peut lui attribuer environ 20 millions de sectateurs. La seconde religion, le bouddhisme, qui a été introduite au Japon par la Corée dans le milieu du sixième siècle, y a fait de si grands progrès que, même là où il ne domine pas, il s'est confondu avec la religion nationale, et le peuple distingue si peu entre les deux cultes, que les dieux sintos sont adorés dans les temples bouddhistes, et réciproquement les dieux du bouddhisme dans les temples sintos, car ces religions, déistes pour les classes lettrées, sont idolâtriques pour les masses populaires, comme l'est le brahmanisme pour les Hindous. La troisième religion, à laquelle on donne le nom de *Szouto* ou de *Siza*, est une dérivation des doctrines philosophiques de Confucius. En donnant 10 millions d'âmes au bouddhisme proprement dit, 5 millions à la religion Szouto, on peut en accorder 20 millions au sintoïsme.

Autres religions.

Au milieu des musulmans, des brahmanistes et des bouddhistes se trouvent dispersés les restes de l'une des antiques religions de l'Orient, celle de Zoroastre ou du mazdéisme ou magisme, qui a été longtemps la religion nationale de la Perse. Les sectateurs de cette religion adorent le feu, en qui ils voient l'image de la divinité. Les musulmans leur donnent le nom de Gaures ou Guèbres, c'est-à-dire d'infidèles ; on les appelle aussi Parsis, de leur ancien nom national. On trouve encore un assez grand nombre de Guèbres en Perse ; ils peuplent tout un faubourg d'Ispahan, qui a reçu d'eux le nom de Gaurabad ; dans le nord-ouest de l'Inde, ils sont plus nombreux encore ; ils forment la majorité de la population de Bombay, et c'est à Damaun, au nord de cette ville, qu'ils conservent depuis plus de douze siècles le feu sacré qu'ils ont apporté de Perse, lorsqu'ils en furent chassés par les musulmans. Il se trouve aussi quelques Guèbres dans les parties de l'empire russe qui avoisinent la Perse. Nous n'avons trouvé nulle part l'évaluation du nombre de ces sectateurs du magisme, qui n'appartiennent qu'aux classes populaires, et qui se montrent doux, hospitaliers, bienfaisants et laborieux : on peut les évaluer à environ 4 millions.

Le reste de l'humanité appartient à l'idolâtrie proprement dite, ou à ce qu'on appelle le fétichisme, dernier degré de la dégradation religieuse.

L'idolâtrie se trouve au fond des religions orientales que nous venons de passer en revue, sinon pour le petit nombre des hommes plus instruits, au moins pour les masses qui forment le plus grand nombre, dans le brahmanisme, dans le bouddhisme, dans le sintoïsme, dans les deux grandes religions philosophiques de la Chine et dans la mazdéisme ; en dehors de ces religions, l'on doit compter encore 100 à 120 millions d'idolâtres et de fétichistes.

L'idolâtrie règne encore sur quelques régions perdues de la Russie septentrionale, en Laponie, au Kamtchatka, au Groënland, chez les Ostiaks, les Samoïèdes, les Esquimaux, quoique la plupart de ces peuples et de ces pays soient officiellement considérés comme chrétiens (1). La Russie seule renferme environ 500,000 idolâtres, mais il n'en reste pas plus de 200,000 en Europe. En Asie, outre les idolâtres des grandes religions citées plus haut, il faut encore compter les tribus tatares , mongoles , etc., qui existent dans les immenses steppes du centre. En Amérique, les anciennes tribus que les Européens y ont rencontrées sont en partie détruites, en partie converties au christianisme ; mais l'idolâtrie n'a pas complétement disparu chez les tribus indiennes du Nord et des États-Unis, du Brésil, du centre de l'Amérique méridionale et de la Pa-

[1] L'idolâtrie des peuplades septentrionales de l'Europe et de l'Asie, Lapons, Siamois, Ostiaks, Samoïèdes, etc., est une espèce de fétichisme auquel on donne le nom particulier de *chamanisme ;* les prêtres de cette religion s'appellent *chamans*.

tagonie; il y a dans ces diverses contrées quelques millions d'idolâtres à convertir ; il y en a surtout parmi les nègres importés dans le sud des États-Unis, dans les républiques espagnoles, au Brésil et dans les îles de la mer des Antilles, et qui ont apporté en Amérique les superstitions et les grossières erreurs de leurs pays d'origine. L'Océanie, avec ses îles innombrables, est aussi un vaste champ pour les travaux des missionnaires chrétiens, qui le défrichent avec succès, mais qui ont encore bien des progrès à faire parmi les 25 millions d'indigènes qu'on peut y compter. Mais c'est en Afrique que l'idolâtrie a conservé le plus puissant empire : là vivent d'innombrables tribus, dont beaucoup sont encore inconnues, et sur lesquelles pèse toujours la malédiction dont fut frappée la race de Cham. L'islamisme a conquis le Nord et une partie des peuplades les plus avancées du Soudan; le christianisme règne en Abyssinie, mais bien corrompu, et se retrouve dans les divers établissements fondées par les Européens, en Algérie, au Sénégal, au cap de Bonne-Espérance, au Mozambique, sur quelques points de la grande île de Madagascar ; tout le reste, et c'est peut-être 60 millions d'hommes, est plongé dans le plus abrutissant fétichisme ; le nègre adore non-seulement les forces de la nature, mais les objets naturels eux-mêmes, les animaux, le serpent surtout, les arbres, les plantes, les rivières, les pierres, les armes de guerre; il se fait des fétiches des objets les plus grossiers, auxquels il attache une vertu extraordinaire. Jusqu'à présent le climat, non moins que les mœurs cruelles de beaucoup de tribus, ont été des obstacles presque invincibles aux entreprises des missionnaires chrétiens ; mais ces missionnaires ne se découragent pas, et l'on peut commencer à entrevoir le moment où le continent africain ne sera plus impénétrable au zèle des apôtres de l'Évangile.

Enfin nous devons signaler ici, pour être complets, une nouvelle religion qui commence à se propager dans les pays chrétiens, et qui ramène l'adoration du démon sous une autre forme, le spiritisme, qui a pris naissance aux États-Unis avec les tables tournantes et les esprits frappeurs, et qui consiste essentiellement dans l'évocation des esprits. Le spiritisme a de très-nombreux adeptes dans la grande république américaine, il en a en Angleterre et en Allemagne, et il s'est formé à Paris et dans plusieurs autres grandes villes de France des sociétés de *spirites,* qui n'aspirent à rien moins qu'à établir un culte nouveau.

Résumons dans un tableau cette rapide revue des religions qui se partagent aujourd'hui l'humanité, en donnant en nombres ronds le chiffre approximatif de leurs sectateurs :

Religions.	Théisme.	Christianisme....	Catholicisme...	200,000,000	345,000,000
			Schisme oriental..........	77,000,000	
			Protestantisme.	68,000,000	
		Judaïsme..............................			4,000,000
		Islamisme..............................			135,000,000
	Idolâtr. et paganisme	Brahmanisme..........................			125,000,000
		Bouddhisme..........................			180,000,000
		Religions philosophiques	de Confucius................		160,000,000
			de Lao-tseu................		100.000,000
		Sintoisme et religion Szouto.			25,000,000
		Mazdéisme (Gaures, guèbres, parsis)...			4,000,000
		Idolâtrie, fétichisme, chamanisme.....			70,000,000
		Total général......................			1,147,000,000

Situation politique.

La situation politique du monde se trouve en rapport avec sa situation religieuse : les peuples chrétiens marchent en tête et ont la supériorité même là où ils n'ont pas encore la domination ; les peuples musulmans sont dans un état d'infériorité évidente et sentent que les temps de leur puissance sont passés; les peuples païens et idolâtres ou sont soumis aux précédents, ou n'ont conservé jusqu'ici leur indépendance qu'à cause de l'éloignement ou des difficultés matérielles qui n'ont pas encore permis de les soumettre; mais ils ne résistent que parce qu'ils ne sont pas encore en contact avec les Européens, comme les peuples du centre de l'Afrique, ou que, comme la Chine et le Japon, ils forment d'immenses agglomérations que le temps seul peut permettre d'entamer. On a vu, d'ailleurs, dans ces dernières années, avec quelle facilité quelques poignées d'Européens ont pu pénétrer jusqu'au cœur de la Chine. Ces peuples, affaiblis par l'erreur, qui a pour suites funestes la démoralisation,

et, en politique, l'anarchie ou le despotisme. se trouvent incapables de résister à la civilisation supérieure, à l'énergie et à l'activité des races chrétiennes.

L'Europe a une population d'environ 300 millions d'habitants, tous de race blanche ou caucasienne, à l'exception de quelques membres de la race ouralienne, à l'est. Toute cette race se divise en six branches principales : la branche slave, qui occupe la Russie, la Pologne, les parties orientales et méridionales de l'Allemagne ; la branche scandinave, en Suède et Norvége, en Danemark et en Finlande ; la branche teutonique en Allemagne et en Angleterre ; la branche latine ou latino-celtique, en Italie, en France, en Irlande et en Espagne ; la branche grecque et gréco-slave, en Grèce et en Turquie ; la branche turque, en Turquie. A l'exception de la Turquie et de quelques pays perdus dans l'extrême nord, toute l'Europe est chrétienne, et, malgré le schisme et le protestantisme, le catholicisme en est la religion dominante, puisqu'il y possède à lui seul à peu près la moitié de la population.

On compte actuellement en Europe quarante-six États indépendants, savoir : quatre empires, la France, l'Autriche ou Austro-Hongrie, la Russie et la Turquie ; treize royaumes héréditaires, la Grande-Bretagne et l'Irlande, la Prusse, l'Espagne, la Suède et Norvége, la Belgique, le Portugal, la Hollande, le Danemark, l'Italie, la Grèce, la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe ; un royaume électif, les États de l'Église ; quatre républiques, la Suisse et les villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck ; sept grands-duchés, Bade, Hesse-Darmstadt, Saxe-Weimar, Mecklenbourg-Schwerin, Mecklenbourg-Strelitz, Oldenbourg et Luxembourg ; sept duchés, Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Altenbourg, Saxe-Meiningen, Brunswick, Nassau, Anhalt-Dessau et Anhalt-Bernbourg ; 1 landgraviat, celui de Hesse-Hombourg ; 9 principautés, Schwartzbourg-Rudolstadt, Schwartzbourg-Sondershausen, Waldeck, Lippe-Detmold, Lippe-Schaumbourg, Lichtenstein, Reuss-Greitz et Monténégro. Il y a en plus 5 États mi-souverains ou placés sous le protectorat d'autres États : la principauté de Monaco, sous le protectorat de la France ; la république d'Andorre, sous le protectorat de la France et de l'évêque d'Urgel, qui en est le prince ; la république de Saint-Marin, sous le protectorat de fait du royaume d'Italie, et, de droit, sous celui du Saint-Siége ; la principauté de Moldo-Valachie ou Roumanie, et la principauté de Servie, sous la suzeraineté de la Porte ottomane.

Mais il faut remarquer : 1° Que la situation de l'Italie n'est pas encore fixée ; le Saint-Siége est dépouillé d'une partie de ses États, et n'a pas encore reconnu le royaume d'Italie, formé aux dépens des duchés de Modène et de Parme, du grand duché de Toscane et du royaume de Naples ; 2° Que le Luxembourg, tout en formant un État indépendant, a pour grand-duc le roi de Hollande ; 3° Que les différents États de l'Allemagne, à l'exception de l'empire austro-hongrois, n'ont plus guère qu'une indépendance nominale ; la Saxe, les villes libres de Hambourg, de Brême et de Lubeck, les grands-duchés de Saxe-Weimar, de Mecklenbourg-Schwerin, de Mecklenbourg-Strelitz et d'Oldenbourg, les divers duchés de Saxe, et ceux de Brunswick, de Nassau et d'Anhalt, le landgraviat de Hesse, les deux principautés de Schwartzbourg, les deux principautés de Lippe, avec les principautés de Waldeck, de Lichtenstein et de Reuss font partie de la confédération du Nord, qui est présidée par le roi de Prusse et absolument soumise à son autorité, tandis que les quatre États situés au sud du Mein, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt et le grand-duché de Bade, restés en dehors de la Confédération prussienne, ont pour commandant supérieur de leurs armées en cas de guerre le même roi de Prusse. On peut donc dire qu'il n'y a de réellement indépendants, en Europe, que 21 États, savoir : 4 empires, la France avec Monaco et Andorre, l'Austro-Hongrie, la Russie avec la Pologne, et la Turquie avec la Servie et la Roumanie ; 12 royaumes héréditaires, la Grande-Bretagne avec l'Irlande, la Prusse avec la Saxe et l'Allemagne au nord du Mein, l'Espagne, la Suède avec la Norvége, la Belgique, le Portugal, la Hollande, le Danemark,

l'Italie avec Saint-Marin, la Grèce, la Bavière et le Wurtemberg ; 1 royaume électif, les États de l'Église ; 1 république, la Suisse ; 2 grands-duchés, Bade et Hesse-Darmstadt ; 1 principauté, le Monténégro. Les grands changements dont l'Italie a été le théâtre depuis 1859 et l'Allemagne depuis 1866, sont autant de progrès faits par la doctrine de ce qu'on appelle les grandes agglomérations ou les grandes nationalités : ces progrès sont incontestables, mais il ne s'ensuit pas que les progrès de la liberté politique, de l'indépendance des peuples, de la justice et du droit des gens aient marché du même pas, et ceux mêmes qui applaudissent à ces grands brigandages, décorés du nom de progrès, sont bien obligés de reconnaître que la force a remplacé le droit, puisque tous les États, surtout depuis 1866, se voient dans la nécessité de doubler le nombre de leurs soldats et de fortifier leurs armements.

Plusieurs des États européens ont des possessions hors d'Europe. La Russie s'étend de la Vistule jusqu'à l'Amérique, où elle possédait encore tout récemment les contrées les plus septentrionales, qu'elle vient de céder aux États-Unis. La Turquie étend son empire en Asie, et est encore reconnue comme suzeraine en Afrique par l'Égypte, par l'État de Tripoli et par celui de Tunis. Pour les autres États, les possessions extra-européennes constituent ce qu'on appelle des colonies. Sept puissances européennes possèdent des colonies ; ce sont : l'Angleterre, la France, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, le Danemark et la Suède.

L'Angleterre a des colonies ou possessions dans les cinq parties du monde. En Europe, elle possède l'île d'Helgoland; dans la mer du Nord, Gibraltar, au sud de l'Espagne, et les îles de Malte et de Gozzo dans la Méditerranée ; nous ne parlons pas des îles normandes de Jersey et Guernsey, qui ne sont pas considérées comme des colonies. En Asie, elle possède l'Hindoustan, l'île de Ceylan, Hong-Kong, l'île de Labouan, sur la côte de Bornéo, et les établissements du Détroit ; en Afrique, la côte occidentale de Gambie, la Sierra-Léona, la Côte-d'Or, le Lagos, la colonie du Cap, le Natal, l'île Sainte-Hélène, l'île Maurice et les Seychelles ; en Amérique, la Puissance (*Dominion*) du Canada (Haut et Bas-Canada, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse), les îles du Prince Édouard, Terre-Neuve, la Colombie britannique, l'île de Vancouver, les îles Bermudes, les îles de Bahama et de Turk, la Jamaïque, les îles des Vierges, Saint-Christophe, Névis, Antigoa, Monserrat, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Barbade, Grenade, Tabago, Trinité, le Honduras, la Guyane et les îles Falkland ; enfin, dans l'Océanie, la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland, le Victoria, l'Australie méridionale, l'Australie occidentale, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande.

La population totale (recensement de 1861) de la Grande-Bretagne (Angleterre, pays de Galles, Écosse, Irlande) est de......	29,321,288
Celle des possessions d'Europe............	153,973
— des possessions d'Asie..............	189,708,557
— des possessions d'Afrique..........	762,700
— des possessions d'Amérique........	4,422,261
— des possessions d'Océanie..........	1,266,432
Total................	225,635,211

Ainsi le sceptre de la reine Victoria s'étend sur plus de 225 millions d'âmes, et 40 millions environ d'Européens ou originaires d'Europe étendent leur domination sur 185 millions d'Asiatiques, d'Américains, d'Africains et d'Australiens.

La France a des colonies ou établissements en Afrique, en Asie, en Amérique et dans l'Océanie. En Afrique, elle possède l'Algérie, le Sénégal, des établissements sur la Côte-d'Or et à l'embouchure du Gabon, l'île de la Réunion (Bourbon), les îles Mayotte et Nossibé et l'île Sainte-Marie, près de Madagascar ; en Asie, Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé et Chandernagor, dans l'Inde, et la Basse-Cochinchine; en Amérique, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, Saint-Pierre et Miquelon, et la Guyane française ; dans l'Océanie, les îles Marquises, les îles Pomotou, Wallis, Gambier et Toubouaï, les îles de la Société, la Nouvelle-Calédonie avec ses dépendances. En outre, elle a sous son protectorat : en Asie, le royaume de Cambodge, en Afrique, Porto-Nuovo, sur la Côte-d'Or, dans l'Océanie,

Taïti et quelques autres îles qu'on peut considérer comme lui appartenant.

La population totale (recensement de 1866) de la France continentale est de........	38,192,064
Celle de l'Algérie..........................	2,999,124
— des autres possessions d'Afrique.....	255,463
— des possessions d'Asie...	2,221,507
— des possessions d'Amérique....	301,162
— des possessions d'Océanie..........	84,460
Total..................	44,053,780

La différence avec l'Angleterre est immense ; mais il faut remarquer que la Grande-Bretagne n'a que 29 millions d'habitants au centre même de sa puissance, tandis que la France en a 38 millions.

L'Espagne, qui a possédé pendant plusieurs siècles une si grande partie de l'Amérique, ne conserve plus que quelques débris de son immense empire colonial, savoir : en Afrique, Ceuta, Tétouan, les Présides, et les îles de Guinée; en Amérique, Cuba, Porto-Rico et les îles Vierges espagnoles ; en Asie et Océanie, les Philippines, les îles Carolines et Palaos, et les îles Mariannes ou des Ladrones (larrons).

La population de l'Espagne proprement dite (y compris les îles Baléares, les Canaries, Ceuta et la population espagnole de Tétouan) est de.......................	16,302,625
Celle des îles de Guinée, de.............	5,590
— des îles des Antilles (Cuba, Porto-Rico, Vierges)..	1,979,838
— des îles de l'Asie et de l'Océanie.....	4,348,459
Total.................	22,616,512

Le Portugal avait aussi autrefois de riches et importantes colonies ; il lui reste aujourd'hui : en Afrique, les îles du Cap-Vert, les îles de Saint-Thomas et du Prince, un territoire en Sénégambie, l'Angola avec le Benguéla, le Mozambique avec le Sofala; en Asie, dans l'Inde, Goa, Salcete, Diu, etc., et Macao, en Chine; dans l'Océanie, la partie septentrionale des îles de Timor et de Kambing, et l'île de Sala. La population du Portugal proprement dite avec les îles d'Angra, de Horta, de Ponta-Delgada, des Açôres et de Madère est de 4,351,519 âmes; celle des colonies monte à 10,881,022; les nègres, les Hindous et les Chinois en forment la presque totalité.

La Hollande possède un établissement sur les côtes de Guinée, en Afrique, et d'importantes colonies dans les Indes orientales (Océanie) , et dans les Indes occidentales (Amérique). Les colonies des Indes orientales sont les îles de Sumatra (côtes occidentale et méridionale), de Madura, de Bornéo (côtes occidentale, méridionale et orientale), de Célèbes, de Timor (partie sud-ouest), les petites îles de Banca, de Billitou et de Tanjong-Pinong, les Moluques (Ternate, Amboine, etc.), et les îles de Bali ou Petite-Java et de Lombok. Les colonies des Indes occidentales sont la Guyane hollandaise ou Surinam, et les îles de Curaçao et de Saint-Eustache avec leurs dépendances. La population du royaume de Hollande ou des Pays-Bas est 3,592,416 habitants (recensement de 1859), celle des colonies monte à près de 21 millions, dont plus de 20 millions pour les Indes orientales, et, dans ces vingt millions, les îles de Java, de Madura et de Sumatra entrent pour 16 millions. Les Indes occidentales n'ont que 85,000 habitants, tous Européens de naissance et d'origine, à l'exception d'environ 100 Indiens et 7500 nègres. Les Indes orientales ne comptent guère que 36,000 Européens; le reste de la population se compose de 250,000 Chinois environ , de 35,000 Hindous , et de plus de 20 millions d'indigènes.

Le Danemark ne possédait que quelques îles dans les Antilles, Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean ; il vient de les céder aux États-Unis, après que la population, qui monte à environ 38,000 âmes, eût été consultée par la voie du suffrage universel. Le Danemark ne possède plus, en dehors du continent et des îles danoises, que les îles Feroer, l'Islande et une partie du Groenland. La population totale ne s'élève qu'à 1,800,000 habitants environ.

La Suède ne possède qu'une seule colonie ; c'est l'île de Saint-Barthélemy , dans les Antilles, où l'on compte 9,000 habitants. La Suède et la Norvége réunies comptent 5,897,437 habitants, dont 4,195,681 pour la Suède.

On peut conclure de cette revue qu'il n'y a véritablement en Europe que cinq puis-

sances coloniales, l'Angleterre, la France, l'Espagne, le Portugal et la Hollande; mais, en remarquant que toute l'Amérique, à l'exception de la Patagonie, est sous la domination des Européens, descendants des Espagnols, des Portugais, des Français, des Anglais et des Allemands, que les Européens ont des établissements sur presque toutes les côtes de l'Afrique, qu'ils sont les maîtres directs ou indirects de toute l'Océanie, qu'ils possèdent, en Asie, la Sibérie, l'Inde, la Basse-Cochinchine et quelques points de la Chine, on est en droit de les regarder comme les futurs dominateurs du monde entier. L'intérieur de l'Afrique reste intact, mais les voyageurs et les missionnaires européens commencent à y pénétrer; la Chine, le Japon, le Turkestan et la Perse sont encore indépendants, mais la Perse est à la merci de la Russie, les Européens commençent à s'imposer au Japon, la Russie s'avance dans le Turkestan, et la Chine, obligée de respecter la vie des missionnaires chrétiens, a déjà vu une armée anglo-française pénétrer jusqu'à Pékin.

Voyons rapidement quels sont les divers États actuellement constitués et les divers peuples sur lesquels l'Église exerce ou cherche à exercer son action.

La situation de l'Europe n'est pas encore parfaitement assise, en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie. Le Saint-Siége ne reconnaît pas le *royaume d'Italie*, formé à la suite des mouvements révolutionnaires de 1859 et de 1860, et l'Italie reste divisée pour lui en six États, comme en 1859, savoir : le royaume de Piémont avec la Lombardie et la Vénétie, les duchés de Parme et de Modène, le grand-duché de Toscane, les États de l'Église avec les Marches, l'Ombrie et la Romagne, et le royaume des Deux-Siciles. En Allemagne, le roi de Hanovre proteste contre la violence prussienne, qui l'a dépouillé de son royaume, et les différents États placés de force sous le régime prussien et avec le titre de confédérés, n'ont pas encore accepté définitivement la nouvelle situation créée par la guerre de 1866.

Quant à la confédération du Nord de l'Allemagne, elle se compose de 22 États, savoir : 2 royaumes, Prusse et Saxe; 4 grands-duchés, Mecklenbourg-Schwérin, Saxe-Weimar, Mecklenbourg-Strélitz et Oldenbourg; 5 duchés, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, et Anhalt; 7 principautés, Schwartzbourg-Rudolstadt, Schwartzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss (ligne aînée), Reuss (ligne cadette), Schaumbourg-Lippe, et Lippe-Detmold; 3 villes libres, Lubeck, Brême et Hambourg; enfin la province de la Hesse supérieure qui fait partie de la Confédération, quoique le reste de l'électorat soit indépendant.

Voici, d'après les derniers recensements faits dans chaque pays, la population des différents États indépendants de l'Europe, tels qu'ils sont constitués de fait avec l'indication de la religion dominante :

Noms des États.	Religion.	Population.
Empire français........	Catholicisme....	38,192,064
Empire d'Autriche (Austro-Hongrie)..........	—	35,553,000
Empire de Russie (Europe)................	Schisme grec...	68,224,832
Empire ottoman (Europe).	Islamisme......	10,510,000
Grande-Bretagne.......	Protestantisme..	30,157,473
Prusse et Confédération..	—	29,906,763
Espagne................	Catholicisme....	16,046,217
Portugal...............	—	3,986,558
Suède et Norvége.......	Protestantisme..	5,815,619
Belgique................	Catholicisme....	4,839,094
Pays-Bas et Luxembourg.	Protestantisme..	3,792,374
Danemark..............	—	1,717,802
Italie...................	Catholicisme....	24,273,776
États de l'Église.........	—	723,121
Grèce..................	Schisme grec...	1,348,522
Bavière................	Catholicisme....	4,824,421
Wurtemberg............	Protestantisme..	1,778,479
Bade...................	Catholicisme....	1,434,970
Hesse (moins la Hesse supérieure).............	Protestantisme..	565,659
Suisse.................	—	2,510,494
Monténégro.............	Schisme grec...	100,000
Servie..................	—	1,222,000
Roumanie...............	—	4,605,510
Monaco.................	Catholicisme....	3,127
Saint-Marin............	—	7,080
Andorre................	—	5,137
Total..................		292,144,092

En classant les principaux États de l'Europe d'après leur population, l'on obtient l'ordre suivant : Russie, France, Autriche, Angleterre, Prusse et Confédération, Italie, Espagne, Turquie, Suède et Norvége, Belgique, Bavière, Roumanie, Portugal, Pays-

Bas et Suisse; en les classant d'après leur superficie, on obtient l'ordre suivant : Russie, Suède et Norvége, Autriche, France, Espagne, Prusse et Confédération, Turquie, Angleterre, Italie, Roumanie, Portugal, Bavière, Suisse, Pays-Bas et Belgique. Si l'on fait attention à l'agglomération de la population, les rangs changent encore, et plusieurs des petits États ont un avantage marqué. Ainsi l'on trouve par kilomètre carré, en Belgique, 158 habitants, en Hollande, 107, en Italie, 95, en Angleterre, 93, en France, 68, en Prusse, 64, en Autriche, 54, en Espagne, 31, en Turquie, 17, et en Russie, 12 seulement. Si la France était aussi peuplée que la Belgique, elle aurait plus de 80 millions d'habitants; si la Russie d'Europe l'était autant que la France, elle en aurait plus de trois cent millions. Sans doute, toutes les terres ne sont pas également fertiles; il y a des contrées montagneuses et des contrées trop exposées aux froids rigoureux du Nord, pour que l'Europe se trouve également peuplée dans toute son étendue ; mais on peut dire qu'avec les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, cette partie du monde pourrait nourrir 500 millions d'habitants, au lieu des 300 millions à peu près qu'elle nourrit actuellement. Au reste, en remarquant que la Russie, à elle seule, pourrait avoir autant d'habitants que le reste de l'Europe, on comprend combien il importe aux nations occidentales d'accroître leur population, si elles veulent être en état de résister à la formidable invasion qui se prépare de ce côté. Cet accroissement de population pourra s'obtenir que par les progrès de l'agriculture, par la fin des querelles qui divisent et épuisent les États européens, par la restauration des bonnes mœurs, et, par conséquent, par le retour à l'unité religieuse, qui reconstituerait la chrétienté et qui la rendrait capable, non-seulement de résister au reste du monde, mais de conquérir le monde entier au christianisme, à la civilisation, à Jésus-Christ.

Il est difficile d'estimer, même approximativement, la population de l'Asie, à cause des évaluations très-différentes données par les géographes, évaluations qui font varier le chiffre total de plusieurs centaines de millions. Ainsi plusieurs estiment que cette population ne dépasse pas 500 millions, et si l'on s'en rapporte à la statistique chinoise, la Chine n'ayant pas moins de 477 millions d'habitants, comme l'Inde en a près de 200 millions, il s'en suivra que pour ces deux seuls pays il faut déjà compter près de 700 millions d'âmes. Nous nous contenterons donc de donner ici le tableau des principaux États ou pays de l'Asie, avec le chiffre de population que leur attribuent les documents les plus récents, sans garantir ces évaluations, qui permettent au moins de se faire une idée comparative de l'importance de ces divers pays ou États. En se rappelant que le christianisme n'a encore qu'effleuré, pour ainsi dire, ces masses d'êtres humains qui vivent dans l'ignorance de la vraie religion, l'on se rendra compte de l'étendue du champ qui reste à défricher et de l'importance de l'influence européenne, à laquelle ce vaste continent s'ouvre de plus en plus.

États et pays de l'Asie.	Population.
Russie d'Asie (Caucase, Sibérie, et autres territoires)................	8,783,616 hab.
Turquie d'Asie (avec l'Arabie)......	16,463,000 —
Possessions anglaises...............	189,708,557 —
Possessions françaises..............	2,221,507 —
Possessions portugaises............	527,067 —
Perse..............................	5,000,000 —
Afghanistan (Caboul, Kandahar, Hérat).........................	14,000,000 —
Béloutchistan.....................	2,700,000 —
Turkestan ou Tartarie indépendante	7,000,000 —
Empire chinois (Chine, Mantchourie, Mongolie, Thibet, Corée).........	400,000,000[1] —
Japon..............................	35,000,000 —
Empire birman....................	2,000,000 —
Empire d'Annam (Cochinchine, Tonquin).........................	12,000,000 —
Royaume de Siam..................	6;000,000 —
Total.............	701,403,747 hab.

On voit par ce tableau que les puissances chrétiennes de l'Europe tiennent sous leur domination environ 200 millions d'Asiatiques. Pour la partie de l'Asie qui reste indépendante, on sait que la Turquie d'Asie aussi bien que celle d'Europe est menacée par la

[1] Chiffre donné par l'*Almanach de Paris* de 1869; l'*Almanach de Gotha* donne pour la Chine et les pays tributaires un total de 477,500,000 d'après le *Geogr. Jahrbuch* du docteur Behm

Russie, dont l'influence s'étend déjà sur la Perse et qui menace de plus en plus l'indépendance des divers khanats du Turkestan; le Béloutchistan et l'Afghanistan, surtout ce dernier pays, sont le théâtre des intrigues contraires de la Russie et de l'Angleterre; l'empire Birman a déjà été en partie démembré par l'Angleterre; l'empire d'Annam a dû céder à la France la Basse-Cochinchine, en même temps que le royaume de Cambodge se détachait de lui pour se mettre sous le protectorat de la même puissance; le royaume de Siam serait incapable de résister à une agression européenne; la Chine et le Japon se voient, malgré leurs répugnances, obligés d'entrer en rapport avec les Barbares d'Occident et de se laisser peu à peu pénétrer par cette civilisation chrétienne qui finira par les transformer. Aucun des États indépendants de l'Asie n'exerce son action hors de chez lui, tandis que les Européens, représentés par l'Angleterre, par la France, par la Russie et par les États-Unis d'Amérique, pressent de toutes parts ce vieux et compacte continent.

L'Afrique, moins entamée, à cause de l'inclémence meurtrière de son climat équatorial et de la cruauté de ses habitants ou de ses bêtes féroces, est cependant aussi entourée de toutes parts, et ne peut manquer d'être bientôt pénétrée par la civilisation européenne.

En suivant les côtes de l'Afrique, à partir de l'Égypte, et en se dirigeant vers l'ouest, puis vers le sud, on rencontre successivement : l'Égypte, à peu près indépendante, mais reconnaissant la suzeraineté de la Porte-Ottomane; la régence de Tripoli, directement gouvernée par la Porte ; la régence de Tunis, seulement tributaire de la Turquie; l'Algérie, possédée par la France; le Maroc, grand Etat musulman; la Sénégambie, où la France a d'importants établissements; la Sierra-Léona, colonie anglaise; la petite république de Libéria, d'origine américaine et qui s'est proclamée indépendante en 1847; le royaume des Achantis ou Ashantees, royaume nègre souvent en guerre avec les Anglais; le royaume nègre de Dahomey, dont le gouvernement se distingue tristement par une extraordinaire cruauté; le royaume nègre de Bénin, non moins barbare; le Loango, le Congo, l'Angola et le Benguéla, dont les Portugais possèdent une partie; la colonie du Cap, l'une des plus florissantes de l'Angleterre; la côte orientale de l'Afrique, sur laquelle on rencontre, en remontant vers le Nord, la côte de Natal ou Cafrerie, où les Anglais ont fondé Port-Natal et Victoria, le Mozambique, où les Portugais ont une importante colonie, le Zanguebar, où se trouvent les royaumes indépendants de Quiloa, de Zanzibar et de Mélinde; enfin la côte d'Ajan, qui est encore peu connue. Le long des côtes de la mer Rouge se rencontrent ensuite l'Abyssinie où l'on retrouve un christianisme mêlé de judaïsme et de superstitions; la Nubie, tributaire de l'Égypte, et la vice-royauté d'Égypte, vassale de la Porte-Ottomane. Nous avons déjà eu occasion de nommer les îles africaines qui appartiennent à des puissances européennes; il faut y ajouter la grande île de Madagascar, située au sud-est, et qui forme un royaume indépendant fondé au commencement de ce siècle par la tribu des Hovas.

On ne connaît pas assez l'Afrique pour donner une liste exacte des États qui la composent et des peuples qui l'habitent. Balbi partage ce vaste continent en six régions, qu'il nomme : la région du Nil, le Maghreb, la Nigritie, l'Afrique australe, l'Afrique orientale, et les possessions des puissances étrangères. La région du Nil comprend l'Égypte, la Nubie, le Kordofan, l'Abyssinie, le Darfour et tout le pays à peu près inconnu qui entoure le Nil blanc. Le Maghreb, dénomination empruntée aux Arabes, qui désignent ainsi les pays de l'ouest, comprend tous les pays habités par les musulmans occidentaux, c'est-à-dire les contrées de l'Atlas, Tripoli, Tunis, l'Algérie, le Maroc et le grand désert du Sahara, avec les oasis qui s'y trouvent répandues comme des îles. La Nigritie, qui comprend tout le centre de l'Afrique, peut se partager en quatre subdivisions : Nigritie centrale ou Soudan, où l'on trouve le Bouré, le Bambarra, le royaume de Tombouctou, la confédération de Borgou, les royaumes de Yaouri, Yarriba, Founda, Bénin,

et les empires de Bornou et des Fellatahs; Nigritie occidentale ou Sénégambie, comprenant les États des Yolofs, des Peuls et des Mandingues; Nigritie maritime ou Guinée, formée des royaumes de Soulimana, de Dahomey, des Achantis, etc.; Nigritie méridionale ou Congo, composant les royaumes de Loango, de Congo, de Bomba, de Sala, des Malouas et de Cassange, outre les pays soumis aux Portugais. L'Afrique australe, outre la colonie du Cap et ses dépendances, se compose de la Cimbébasie, du pays des Hottentots et de la Cafrerie. L'Afrique orientale se divise en deux régions secondaires : la première, formée du bassin du Zambèse, comprend l'empire de Monomotapa, le Sofala, le Mozambique, le Zanguebar et l'Ajan; la seconde, plus intérieure et presque inconnue, se compose du haut plateau central, où l'on rencontre une multitude de tribus nègres dont les voyageurs commencent à nous révéler les noms.

Nous donnons la population des pays pour lesquels on la connaît exactement ou approximativement :

États et pays.	Population.
Égypte et Nubie	7,465,000 hab.
Tripoli	1,500,000 —
Tunis	1,200,000 —
Maroc	7,500,000 —
Libéria	900,000 —
Madagascar	4,700,000 —
Abyssinie	4,000,000 —
Possessions anglaises	762,700 —
Possessions françaises	3,254,587 —
Possessions espagnoles	45,000 —
Possessions portugaises	9,397,655 —
Sénégambie	12,000,000 —
Total	52,725,655 —

On estime la population totale de l'Afrique à 80 millions d'habitants; il resterait donc pour les différents pays énumérés plus haut et qui ne se trouvent pas dans le tableau ci-dessus, environ 28 millions d'habitants. Les découvertes récentes portent à penser que ce chiffre est trop faible, et qu'il conviendrait de l'augmenter d'environ 20 millions, ce qui porterait la population totale de l'Afrique à 100 millions.

L'Océanie est beaucoup moins peuplée encore que l'Afrique, et, malgré son immense étendue, elle n'offre en effet qu'une bien moindre superficie territoriale. Cette grande région maritime est habitée par deux races principales, si l'on fait abstraction des Européens qui s'y sont établis après en avoir fait la découverte : la race malaise et la race papoua. Les Malais dominent dans l'ouest, les Papouas dans l'est; mais très-souvent les deux races se trouvent juxtaposées dans une même île, où elles finissent par se confondre. Les Malais constituent une race supérieure : ils ont la peau d'un brun foncé, les cheveux longs et noirs, le nez plat, la bouche large et les yeux grands; la plupart ont embrassé l'islamisme, ce qui montre jusqu'où cette fausse religion avait pénétré au moyen-âge. Les Papouas ont la peau noire, la chevelure ordinairement crépue, comme les nègres d'Afrique, mais ils en diffèrent par la conformation de leur crâne et de tout leur corps; la plupart sont idolâtres.

On partage les sept cents îles de l'Océanie en quatre groupes bien distincts : la Malaisie, la Micronésie, la Polynésie et la Mélanésie ou Australie.

La Malaisie, qui est la plus rapprochée de l'Asie, est la plus peuplée des quatre groupes, et la plus importante par ses productions et son commerce. On en évalue la population à environ 20 millions d'habitants. Elle comprend les îles de la Sonde, l'archipel de Sumbava-Timor, l'archipel des Moluques, le groupe de Célèbes, le groupe de Bornéo et l'archipel des Philippines. La Hollande et l'Espagne se partagent, comme on l'a vu, tout ce que n'ont pu retenir les indigènes, à l'exception de l'île de Timor, que le Portugal partage par moitié avec la Hollande. Une grande partie de l'île de Java est encore indépendante.

La Micronésie, au nord-est de la Malaisie, comprend quelques petites îles isolées et plusieurs archipels dont les principaux sont : l'archipel des Larrons ou îles Mariannes, à l'Espagne; l'archipel des Carolines, également à l'Espagne; les îles Pelew ou de Palaos; l'archipel de Magellan; les îles Mulgrave; les îles Marshall; les îles Gilbert; l'île d'Anson ou Basken, aux États-Unis, etc. Toutes ces îles ensemble ne renferment pas 50,000 habitants.

La Polynésie, qui forme la partie orientale de l'Océanie, se compose aussi d'un grand nombre d'archipels et d'îles, comme l'indique le nom qu'on lui a donné. On en évalue la population à environ 1,200,000 habitants, la plupart d'origine malaise et généralement intelligents ; c'est parmi eux que le christianisme a fait le plus de progrès dans ces derniers temps. Parmi ces îles et ces archipels, les plus importants sont : l'archipel des îles Sandwich, où, sous l'influence des missionnaires américains, s'est établi un gouvernement indigène constitutionnel, et dont la population est d'environ 70,000 habitants; l'archipel de Noukahiva ou des îles Marquises, à la France ; les îles Gambier, à la France ; les îles de la Société ou archipel de Taïti, sous le protectorat de la France; l'archipel de Bougainville ou des Navigateurs ; les îles Wallis, sous le protectorat de la France ; l'archipel Tonga ou des Amis, dont on évalue à 50,000 les habitants divisés en plusieurs États indépendants ; l'archipel de Viti ou Fidji, dont les habitants, obéissant à divers chefs indépendants entre eux, sont des nègres grossiers et anthropophages ; enfin l'archipel des Iles-Basses ou de Pomotou (*nuage d'îles*). Les États-Unis possèdent plusieurs îles dans cette partie de l'Océanie, entre autres Christmas ou île de Noël, les îles Walker, les îles de l'Union, etc.

La Milanésie, où îles des noirs, est principalement habitée par la race des Papouas; on en évalue la population à environ 3 millions d'âmes. Elle peut se diviser en trois groupes distincts : la Papouasie, avec les îles qui se groupent autour d'elle près de l'équateur, les îles et archipels orientaux, et l'Australie proprement dite. La Papouasie ou Nouvelle-Guinée, ainsi appelée à cause de ses habitants, est l'une des plus grandes îles connues; elle a été jusqu'ici peu accessible aux Européens; les Hollandais y ont cependant un petit établissement. Autour d'elle se groupent l'archipel de la Nouvelle-Bretagne et les îles Salomon, à l'est : ces îles sont habitées par les Papouas, et l'on en évalue la population à environ 200,000 âmes. A l'Orient du continent australien, vers la zone torride, se trouvent les Nouvelles-Hébrides, les îles Loyalty et la Nouvelle-Calédonie; hors de la zone torride, les deux grandes îles qui forment la Nouvelle-Zélande et ses dépendances ; enfin, tout près et au sud du continent australien, la Tasmanie ou terre de Van-Diémen. Les Nouvelles-Hébrides ou archipel de Quiros, restent indépendantes avec leur féroces habitants. Les îles Loyalty et la Nouvelle-Calédonie appartiennent à la France. La Nouvelle-Zélande avec ses dépendances, les îles Broughton, Auckland, l'île Antipode, etc., forme une très-importante colonie anglaise où l'on compte près de 100,000 Européens et d'un demi-million d'indigènes. La Tasmanie appartient aussi aux Anglais ; on y compte près de 100,000 Européens. Enfin le grand continent austral, ou l'Australie proprement dite, qu'on appelle aussi Nouvelle-Hollande, a environ 1,500,000 habitants. L'intérieur et la côte nord-est en sont encore à peu près inconnus; les Anglais ont formé des établissements sur les autres côtes, et fondé au sud-est une grande colonie qui se subdivise maintenant en trois gouvernements : la Nouvelle-Galles du Sud, le Victoria et l'Australie méridionale; la population européenne s'y accroît très-rapidement.

Avec l'Amérique, on retrouve l'Europe, la civilisation chrétienne et des États régulièrement constitués. Les puissances européennes ont encore d'importants établissements en Amérique, mais la politique des États-Unis qui a proclamé que l'Amérique doit être aux Américains, tend à les en exclure le plus prochainement possible. Ainsi les États-Unis viennent d'acquérir les possessions russes du Nord, ils ont acheté les îles que le Danemark possédait dans les Antilles et ils convoitent la possession de Cuba ; les possessions anglaises du Nord sont également menacées par cette race Yankee, dont l'ambition ne connaît pas de bornes. Si la plupart des îles de la mer des Antilles appartiennent encore à des puissances européennes, Angleterre, France, Espagne, etc., il ne reste sur le continent, au Nord, que les possessions anglaises connues sous le nom général de Nouvelle-Bretagne (Labrador, Canada, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Colombie Britannique, avec les îles du Prince-Édouard,

Terre-Neuve et l'île Vancouver), et, au sud, que les Guyanes (anglaise, hollandaise, française); tout le reste appartient aux anciens colons européens, qui ont formé des Etats indépendants de leurs métropoles, à l'exception de deux pays où les indigènes ont encore conservé leur autonomie, l'Araucanie et la Patagonie. A l'exception du Brésil, c'est la forme républicaine qui est la forme de gouvernement adoptée par les États d'origine européenne. Les races indigènes tendent de plus en plus à disparaître : les Esquimaux vivent misérablement dans les régions glacées du Nord; les Iroquois, les Hurons, les Algonquins, les Sioux, les Osages, les Natchez, les Comanches, etc., reculent devant les Anglo-Saxons et voient leurs tribus diminuer de plus en plus; les anciens habitants du Mexique, Aztèques, Toltèques, etc., se sont généralement fondus avec la race espagnole; les Caraïbes ont disparu des Antilles; les Maypoures, les Guaraunos, etc., errent sur les bords de l'Orinoque; les anciens Péruviens ou Quichuas sont aussi fondus avec les Espagnols ou ne forment plus que quelques misérables tribus; les Guaranis errent dans les vastes régions du Brésil; les Araucans ou Aucas essaient de maintenir leur indépendance; les Gauchos et les Patagons sont encore les maîtres des pays habités par leurs pères. Une autre race se trouve répandue dans toutes les régions de l'Amérique où s'étaient établis les Espagnols et les Portugais, c'est la race nègre d'origine africaine, qui s'y est multipliée malgré l'esclavage, que les législations des divers pays appellent successivement à la liberté, et qui, dans les desseins de la Providence, est peut-être destinée à reporter en Afrique le christianisme au sein duquel elle est élevée en Amérique.

On compte en Amérique 21 États indépendants distincts, savoir : au nord, les États-Unis et le Mexique; au centre, la république d'Haïti et de Saint-Domingue, dans les Antilles et sur le continent, les républiques de Guatemala, de Honduras, de Salvador, de Nicaraguta et de Costa-Rica ; au sud, l'empire du Brésil, les États-Unis de la Colombie, le Vénézuéla, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili, la confédération argentine, l'Uruguay, le Paraguay, l'Araucanie et la Patagonie.

Voici, d'après les derniers recensements faits dans chaque pays, le chiffre de la population de ces différents États et des possessions qui restent aux puissances européennes, avec l'indication de la religion dominante :

États ou pays.	Religion.	Population.
Possessions anglaises....	Protestantisme..	4,422,261
Possessions françaises...	Catholicisme.. .	301,162
Possessions espagnoles...	—	1,979,838
Possessions hollandaises.	—	84,186
Possessions suédoises (St-Barthélemy).........	—	9,000
États-Unis....	Protestantisme..	34,574,919
Mexique...............	Catholicisme....	7,995,426
Guatemala.............	—	1,180,000
Honduras....	—	400,000
Salvador...............	—	600,000
Nicaragua....	—	300,000
Costa-Rica............	—	260,000
Haïti..................	—	800,000
Saint-Domingue........	—	200,000
Brésil.................	—	9,379,000
Colombie..............	—	2,800,000
Vénézuéla.............	—	2,000,000
Equateur...	—	1,040,000
Pérou.................	—	2,865.000
Bolivie................	—	1,987,352
Chili.....	—	1,814,097
Confédération argentine.	—	1,505,000
Uraguay...............	—	340,000
Paraguay..............	—	1,337,439
Araucanie.............	Paganisme......	250,000
Patagonie........	—	100,000
Total.................		79,424,680

En récapitulant les chiffres de la population de chaque partie du monde, on obtient, en nombre ronds :

Pour l'Europe...............	292,000,000
Pour l'Asie..................	700,000,000
Pour l'Afrique...............	100,000,000
Pour l'Océanie...............	25,000,000
Pour l'Amérique.............	80,000,000
Total..........	1,197,000,000

Environ 1,200 millions d'hommes : telles est la situation actuelle de la grande famille humaine, dont le christianisme possède un peu plus d'un quart, dont le catholicisme, la véritable Eglise, ne possède que le sixième.

Protestantisme et catholicisme.

Après cette revue passée de différents peuples, de leurs religions et de leur situation poli-

tique, il devient facile de se rendre compte de la situation générale du monde à l'époque actuelle. Lucain met dans la bouche de César cette parole énergique : *Humanum paucis vivit genus*, ce sont quelques hommes qui mènent le genre humain. Ce qui est vrai des individus l'est également des peuples. Les nations ont des chefs qui les dirigent, et, dans chaque nation, quelques hommes impriment le mouvement. De même, dans le genre humain, il y a, si l'on nous permet d'emprunter cette expression à l'un des coryphées de la Révolution [1], il y a des peuples-chefs, qui marchent à la tête des autres, qui les dominent et dont les mouvements constituent l'histoire générale du monde. Dans les temps anciens, ce furent successivement les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs et les Romains, avec les Hébreux, gardiens des traditions primitives et possesseurs de la vérité. Dans les temps modernes, ce furent, d'une manière générale, les peuples chrétiens, auxquels il faut ajouter le peuple Arabe à partir de Mahomet. A l'époque actuelle, ce sont les peuples chrétiens qui tiennent encore la tête, et, parmi eux, il n'y en a que quelques-uns dont l'action est plus puissante et dont les mouvements déterminent tous les autres. Chose douloureuse à dire, les peuples catholiques paraissent en voie de décroissance, tandis que les peuples protestants grandissent, et qu'une puissance schismatique acquiert des développements peu rassurants pour l'avenir. Ainsi, au seizième siècle, il n'y avait encore que des puissances catholiques : la Russie n'était rien, la Prusse n'existait pas, l'Angleterre n'avait guère d'influence au dehors, tandis que l'empire d'Allemagne, la France et l'Espagne étaient les trois grands États dominants. Au dix-septième siècle, même après les traités de Westphalie, qui donnèrent au protestantisme une situation politique, l'ascendant restait encore aux puissances catholiques, grâce surtout à la prédominance de la France, qui tenait le premier rang. Pendant le cours du dix-huitième siècle, la balance pencha de plus en plus vers l'erreur : la Russie devint une redoutable puissance, la Prusse prit rang parmi les grands États, l'Angleterre acquit la suprématie maritime, pendant que l'Espagne descendait au second et presque au troisième rang, que la Pologne perdait son indépendance, et que l'Autriche n'avait plus qu'une ombre d'autorité sur l'empire.

Le dix-neuvième siècle n'a fait que compléter l'œuvre du dix-huitième : en Amérique, une nouvelle puissance protestante s'est élevée avec les États-Unis ; en Europe, l'Angleterre n'a rien perdu de son influence, la Prusse a de nouveau grandi dans ces dernières années, l'Autriche a perdu l'influence qu'elle avait reconquise après 1815, l'Espagne s'est abîmée dans l'anarchie, l'Italie s'est alliée à la Prusse protestante et s'est asservie à la Révolution ; il ne reste plus véritablement qu'une seule grande puissance catholique, la France, et, il faut bien l'avouer, outre que sa politique n'est pas toujours conforme aux intérêts du catholicisme, il est trop vrai que les derniers événements l'ont fait sensiblement déchoir du rang qu'elle avait reconquis depuis 1851.

En résumé, il y a actuellement six États qui exercent une influence prépondérante sur la marche des événements : l'Angleterre, l'Autriche, les États-Unis, la France, la Prusse et la Russie. Sur ces six États, 1 est schismatique, 3 sont protestants, 2 seulement sont catholiques. Si l'on fait abstraction de la Russie, qui a une position particulière, l'on voit que les nations protestantes sont en pro grès, tandis que les nations catholiques sont en décadence. N'y a-t-il pas là un problème digne d'étude ? N'y a-t-il pas une certaine contradiction entre les faits et ce que nous avons dit des progrès incessants du catholicisme ?

Un mot explique tout d'abord cette apparente contradiction : oui, les nations catholiques sont en décadence ; oui, le catholicisme est en progrès; les nations catholiques n'occupent plus, en politique, le rang qu'elles ont occupé, mais, chez elles, la foi reste vivante, chez plusieurs même, comme en

[1] Garibaldi, dans une lettre écrite à propos de la fondation d'un nouveau journal patronné par Victor Hugo, *Le Rappel*.

France, elle déploie une merveilleuse activité, et elle gagne continuellement du terrain chez les nations infidèles et au sein des pays protestants, où l'on voit l'hérésie se décomposer pour aboutir à la négation de tout christianisme, mais où l'on voit aussi les intelligences d'élite, les cœurs purs, les esprits de bonne foi revenir aux antiques croyances de leurs pères.

Il n'y a donc pas de contradiction dans ce que nous avons dit; mais il n'en reste pas moins une espèce de mystère à expliquer. S'il est vrai que la possession de la vérité est une force pour les peuples, s'il est vrai qu'un peuple est d'autant plus fort et plus heureux qu'il possède une plus grande somme de vérité, comment se fait-il que les peuples catholiques décroissent, pendant que les peuples protestants et schismatiques grandissent? Les protestants auraient-ils donc raison de dire que la vérité est de leur côté, et que les faits condamnent le catholicisme?

La question est sérieuse, le scandale existe, on ne nous reprochera pas de nous arrêter un instant sur ce sujet, qui a préoccupé plus d'un écrivain catholique en Angleterre, et qu'un ecclésiastique français vient de traiter avec une véritable supériorité [1].

Avant tout, il faut bien avoir devant les yeux la grande loi de l'histoire et le but de la révélation divine, ce qui constitue, en un mot, le plan divin. Dieu a fait le monde pour l'homme, et l'homme pour lui, c'est-à-dire pour la possession de la béatitude suprême dans l'amour et la contemplation du Créateur; pour mériter ce bonheur, l'homme a été fait intelligent et libre. Dieu veut être adoré, servi, aimé, mais c'est à l'être libre qu'il demande l'adoration, l'hommage et l'amour, c'est le devoir de l'être libre de rendre à Dieu le culte que Dieu demande, mais, libre, il peut manquer à ce devoir, libre, il peut refuser le bonheur qui lui est offert. Ainsi peut s'établir la lutte entre la liberté humaine et la volonté divine; celle-ci prévaudra d'une façon ou de l'autre, soit qu'elle récompense, soit qu'elle punisse. Libre de désobéir, l'homme n'est pas libre d'échapper aux conséquences de sa désobéissance; c'est ainsi que la volonté divine l'emportera et que le plan divin sera rempli. Mais, sur cette terre, pendant cette vie, qui est la période d'épreuve, la lutte existe, et c'est cette lutte qui est l'explication de l'histoire. La fin suprême et dernière de l'homme ne se trouvant pas ici-bas, la possession de la vérité, la pratique du bien n'est pas pour lui un gage assuré de prospérité sur la terre; ce n'est pas sur la terre qu'est la récompense définitive, ce n'est pas non plus sur la terre qu'est la punition définitive. Dans l'Ancien Testament, l'histoire de Job a pour but de montrer cette vérité, et c'est un lieu commun de parler des épreuves de la vertu et de la prospérité des méchants. Sans ces épreuves, sans cette prospérité, qui sont des sujets de scandale pour ceux qui ne voient que la superficie des choses, ni la vertu n'acquerrait les mérites qui la rendent si belle, ni le vice n'aurait les séductions qui donnent à la liberté humaine l'occasion et le mérite de préférer le bien : l'épreuve manquerait, le plan divin serait manqué.

Ce n'est donc pas à une seule période de l'existence des individus qu'il faut s'arrêter; c'est l'ensemble qu'il faut considérer pour prononcer sur le bonheur ou le malheur. Pour les individus, avec l'autre vie, la vie sans fin qui succède à celle-ci, nul doute n'est possible, et l'on ne doit pas oublier d'ailleurs que, même sur cette terre, la plus grande somme de bonheur appartient encore à la vertu, la plus grande somme de malheur appartient au vice : c'est là une vérité que Joseph de Maistre a fait briller de la plus vive lumière dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Mais on peut objecter qu'il n'en est pas des peuples comme des individus. Jésus-Christ lui-même a dit : *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.* Cette parole s'accomplit tous les jours pour ceux qui cherchent en effet le royaume de Dieu et sa justice; ce ne sont pas ceux-là qui se plaignent d'être malheureux, et il est certain que, même au milieu des plus cruelles épreuves, ils sont

[1] M. l'abbé Martin, ancien curé de Ferney, *De l'avenir du protestantisme et du catholicisme*, Paris, 1869.

plus véritablement heureux que les méchants dont tous les vœux paraissent accomplis. Mais ce bonheur intérieur leur vient de l'espérance d'une meilleure vie. Pour les peuples, qui n'ont pas, comme peuples, d'autre vie à attendre, ne semble-t-il pas que la récompense ou la punition doive se trouver sur cette terre, comme elles s'y trouvaient dans l'ancienne loi pour le peuple de Dieu? Le but du plan divin étant le salut des âmes, et non le bonheur terrestre, on comprend que l'homme vertueux, qui s'attache à la vérité et à la justice, ne jouisse pas toujours de ce bonheur terrestre; mais les peuples?

A cette question l'on peut d'abord répondre que les peuples n'étant qu'une collection d'individus, leur fin dernière n'est pas autre que celle des individus, et que, par conséquent, le but de la religion, de la révélation divine, n'est pas non plus la prospérité matérielle et la prépondérance politique des nations catholiques. Il entre dans le dessein de Dieu que la vraie religion soit aussi soumise aux épreuves, précisément pour que la liberté humaine ne soit pas anéantie. Si la vraie religion triomphait toujours et partout, si elle donnait infailliblement la victoire aux peuples qui la possèdent, si elle les comblait nécessairement de prospérités, ce ne serait plus pour elle qu'on l'embrasserait, ce serait pour les biens présents qu'elle procure, et elle perdrait ce caractère divin qu'elle possède, de triompher malgré les obstacles et les épreuves, de vaincre malgré toutes les forces qui sembleraient devoir l'accabler, et de sortir toujours victorieuse des plus furieux assauts, des plus terribles tempêtes.

Le peuple juif était la figure de l'Église : seul dépositaire de la vérité dans les temps qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, est-ce qu'il était le plus puissant de l'antiquité? N'était-il pas plus faible que les Égyptiens, qui lui firent subir une si longue oppression; que les Assyriens, qui détruisirent l'un après l'autre le royaume d'Israël et le royaume de Juda; que les Perses, à qui il dut la fin de la captivité; que les Grecs, qui le firent tant souffrir au temps des Macabées; que les Romains, enfin, qui devinrent les maîtres de la Judée? Et, depuis Jésus-Christ, est-ce que le christianisme n'a pas été pendant trois cents ans persécuté, torturé par les empereurs romains? Après les persécutions, les grandes hérésies, les Barbares n'ont-ils pas longtemps fait souffrir la véritable Église? Que de fois n'a-t-on pas pu croire que cette Église allait inévitablement succomber, et lorsque l'islamisme submergea tout à coup les plus belles contrées de l'Orient et envahit l'Espagne, et lorsque parurent ces farouches conquérants qui portent les noms de Gengiskan et de Tamerlan, et lorsque les hérésies du seizième siècle déchirèrent la chrétienté occidentale, et lorsque, au siècle dernier, la révolution, ivre d'impiété et de haine, brisa les autels, renversa les temples, tua les prêtres et jura d'anéantir toute religion, d'anéantir Dieu lui-même? L'Église a survécu à tous ces coups; pendant qu'on la frappait, elle grandissait encore, le sang qui coulait n'était qu'une semence de nouveaux chrétiens, et quand la tempête s'apaisait, l'on voyait se lever de toutes parts des moissons plus magnifiques que les moissons précédentes.

Pas plus pour les peuples que pour les individus, il ne faut s'arrêter à une seule période de leur histoire; pour les uns comme pour les autres, il faut considérer l'ensemble; or, si l'on considère l'ensemble de l'histoire des peuples catholiques, la comparaison avec les peuples schismatiques et protestants ne leur sera pas désavantageuse. Les États protestants sont nés d'hier; quand ils auront fourni une aussi longue carrière de prospérité et de puissance que les États catholiques, on pourra renouveler l'objection; jusqu'à présent, la comparaison n'est pas possible, ou plutôt elle est défavorable au protestantisme. L'Angleterre protestante, prospère depuis un siècle, a été déchirée par les guerres civiles pendant près d'un siècle et demi, sur trois siècles qu'elle compte; la Prusse protestante, qui n'est quelque chose que depuis Frédéric II, a été écrasée au commencement de ce siècle. et sa puissance actuelle, qui ne date que de quelques années, ne paraît pas encore

affermie; les États-Unis, qui n'ont pas cent ans d'existence, sortent à peine d'une épouvantable guerre civile dont les plaies ne sont pas encore cicatrisées. Enfin le schisme a perdu l'empire grec de Constantinople, et si la Russie schismatique est devenue redoutable, il n'est pas sûr que son colossal empire, rongé à l'intérieur par tous les vices d'une civilisation à la fois raffinée et barbare, puisse résister longtemps aux causes de ruines qui le menacent.

Quel contraste si l'on songe à ces longs siècles de gloire, de grandeur et de prospérité que l'histoire nous montre dans les annales de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre catholique ! Et, aujourd'hui même, si, au lieu de s'arrêter à la surface, on pénétrait dans l'intérieur de ces sociétés politiques qui paraissent si brillantes, si prospères et si heureuses, l'avantage ne resterait-il pas encore aux peuples catholiques? L'Angleterre est riche et puissante, et le paupérisme, qui y a pris naissance, s'y étend de plus en plus. A côté de quelques milliers de riches propriétaires, d'opulents industriels, il y a des millions d'êtres humains qui meurent de faim, qui sont la proie de la misère et du vice, et qui ne connaissent pas même le nom de Jésus-Christ. Le protestantisme, en rabaissant les espérances de l'homme, en favorisant les doctrines du bien-être et de l'augmentation de la fortune, a pu contribuer à développer l'industrie et le commerce, et par conséquent à élever des fortunes princières et à multiplier les jouissances du luxe ; mais par combien de souffrances, par combien de misères, la fortune et les jouissances de quelques-uns ne sont-elles pas compensées? Pour un riche que fait l'industrie, elle produit des centaines de pauvres, et l'on ne sait que trop que le paupérisme, la misère et la dégénérescence même physique marchent à la suite des progrès de l'industrie.

Il y a pour les nations des causes de grandeur et de décadence qui ne dépendent pas de la religion : la durée, le climat, la situation géographique, le tempérament des races, la constitution politique, certains événements imprévus, doivent être comptés parmi ces causes, et, précisément, elles sont actuellement défavorables aux nations catholiques, tandis qu'elles sont favorables aux nations protestantes. Les peuples comme les individus ont des périodes de croissance, d'arrêt et de décadence; les peuples catholiques, plus vieux que les peuples protestants, sont ainsi arrivés avant ceux-ci soit à la période d'arrêt, soit à la période de décadence, tandis que ceux-ci n'en sont encore qu'à la période de croissance ou d'arrêt. Les trois grands peuples protestants sont des peuples établis dans des contrées septentrionales, et l'on sait qu'un climat plus rigoureux donne plus de vigueur e plus d'activité à ceux qui l'habitent; les climats méridionaux énervent, au contraire, leurs habitants, et, en diminuant leurs besoins, ils contribuent encore à les rendre moins actifs et moins entreprenants. La situation géographique de l'Angleterre explique son empire maritime, celle de la Prusse son ascendant sur l'Allemagne méridionale, celle des États-Unis leur ascendant sur les républiques espagnoles du Sud, et l'on peut compter que la situation géographique de la France est une des causes qui contribuent à lui maintenir le rang qu'elle occupe parmi les autres puissances. Il suffit de signaler le tempérament des races, pour montrer que le caractère entreprenant de la race anglo-saxonne, en même temps que la fécondité de cette race sont pour beaucoup dans les progrès qu'ont faits les États protestants depuis un siècle. La constitution politique, surtout celles de l'Angleterre et des États-Unis, en laissant plus d'initiative aux individus, n'a pas peu contribué à ce résultat, tandis que l'excessive centralisation de la plupart des États catholiques, en éteignant l'esprit d'initiative, a arrêté le progrès; mais ce qui montre que le catholicisme n'est pas responsable de cette centralisation, c'est que l'Espagne et la France catholique, avant l'établissement de ce régime centralisateur et despotique qui les étouffe, avaient les plus riches colonies et exerçaient sur l'Europe une influence incontestée.

Les causes qu'on vient d'énumérer agissent d'une manière lente et continue; il en est qui changent tout à coup la balance politique : c'est un calcul habile qui échoue, c'est un calcul maladroit qui réussit; c'est l'apparition d'un homme extraordinaire sur la scène de l'histoire, causes diverses qui déroutent la sagesse humaine; on invoque à cette occasion le hasard, mais le hasard est-il autre chose que l'intervention secrète de la Providence, qui force les volontés humaines à accomplir le plan divin? C'est ce qu'on a vu dans ces dernières années. « Depuis près d'un siècle, dit l'auteur de *l'Avenir du Protestantisme* [1], les nations protestantes ont été singulièrement favorisées par ces apparents coups de dé du hasard. Je n'en veux pour exemple que l'immense agrandissement de la Prusse et sa future constitution en empire allemand. Assurément son protestantisme lui a valu des sympathies en Allemagne, le concours et les encouragements du libéralisme anticatholique de France et d'Italie, et un certain accord de vues avec l'Angleterre : éléments de succès. De plus, il en faut bien convenir, une grande habileté avait présidé à ses plans. Mais quelle part a la fortune dans l'aveuglement de la France, dans l'alliance avec l'Italie, dans le coup de foudre de Sadowa! c'est par là qu'une nation protestante, relativement faible, est montée au premier rang, accroissant ainsi brusquement d'une manière énorme la prépondérance politique du protestantisme, et portant, par l'ébranlement de l'Autriche, l'atteinte la plus grave à l'influence catholique dans le monde. »

Est-ce donc que la religion n'entrerait pour rien dans ces changements apportés à l'équilibre politique? ce serait une erreur de le croire, et nous devons ici ajouter aux causes naturelles, humaines, cette grande cause religieuse qui se trouve au fond de toutes les révolutions. En général, les nations protestantes sont restées fidèles à l'esprit de leur croyance; elles ont conservé une politique religieuse, elles n'ont pas écarté la religion du gouvernement, et elles se sont appuyées sur l'union intime de l'Église et de l'État, union fausse, parce qu'elle s'applique à une religion fausse, mais union qui a imprimé à la marche de ces nations une unité où elles ont puisé une grande force. Chez les peuples catholiques, il en a été autrement. Le protestantisme avait livré la religion à l'État; les souverains catholiques, jaloux de l'autorité despotique qu'avaient ainsi acquise tout à coup les souverains protestants, voulurent également soumettre l'Église à la domination de l'État. L'Église catholique, gardienne de la vérité, ne pouvait consentir à cette abdication : de là un désaccord entre l'Église et l'État, qui n'a eu que de trop funestes conséquences pour l'Église, pour l'État et pour les nations catholiques. Le gallicanisme, le joséphisme, le fébronianisme et toutes les doctrines qui s'en rapprochent plus ou moins, mirent l'État en antagonisme avec l'Église; les gouvernements ne virent plus dans la religion qu'un instrument de règne; la foi s'affaiblit, l'incrédulité fit d'immenses progrès, les mœurs dépérirent; il y avait encore des peuples catholiques, il n'y avait plus de gouvernements catholiques : c'était une véritable apostasie politique pour la France, pour l'Espagne, pour le Portugal, pour l'Autriche, pour la Toscane, pour les Deux-Siciles. La Révolution vint punir cette apostasie, dont elle était en même temps la conséquence; mais cette terrible leçon ne corrigea pas les gouvernements, et nous les voyons encore aujourd'hui faire leurs efforts pour restreindre l'action des doctrines catholiques. Est-il étonnant que ces doctrines, qui devraient rendre les peuples catholiques si puissants, précisément parce qu'elles sont vraies, parce qu'elles sont en rapport intime avec la nature humaine, parce qu'elles placent dans un juste équilibre la liberté et l'autorité, est-il étonnant, disons-nous, que ces doctrines ne maintiennent pas le premier rang aux peuples catholiques, lorsque ces peuples, en tant que peuples, les répudient et les rejettent, et que la politique de leurs gouvernements agit contrairement aux intérêts du catholicisme? La France avait, sous

[1] M. l'abbé Martin.

ce rapport, un magnifique rôle à remplir après la révolution de 1848. Elle parut d'abord l'avoir compris, et, jusqu'à la guerre d'Italie, en 1859, on vit son influence grandir de plus en plus, elle devint, de l'aveu de tous, la première puissance de l'Europe. En est-elle encore là? L'Italie, émancipée par elle, s'est tournée contre elle en s'alliant avec la Prusse en 1866, et la France, qui était auparavant l'arbitre de la paix et de la guerre, se voit obligée d'entretenir plus d'un million de soldats pour tenir la Prusse en respect. En abandonnant la politique catholique, elle a perdu sa prépondérance : accusera-t-on le catholicisme de ce triste changement?

Ainsi les gouvernements protestants n'ont cessé de marcher d'accord avec leur religion; les gouvernements catholiques l'ont plus souvent combattue que favorisée : nouvelle cause de décadence pour les peuples catholiques et de croissance pour les peuples protestants.

Tel est le présent. Il peut être intéressant d'étudier ce que sera l'avenir. Ici, nous le disons tout de suite, les probabilités, nous oserons dire les certitudes, sont en faveur des peuples catholiques, malgré leurs infidélités actuelles, ou plutôt les infidélités de leurs gouvernements, et c'est ici que la protection de Dieu sur son Église apparaît visiblement.

Les nations protestantes ont été jusqu'à présent plus épargnées par la Révolution que les nations catholiques, précisément parce que la Révolution voyait en elles des auxiliaires, et aussi parce que leurs gouvernements protégeaient leur religion. Aujourd'hui la Révolution commence à les atteindre, et elles n'ont pas en elles les mêmes éléments pour lui résister. Ou elles succomberont, ou, pour se sauver, elles seront obligées de revenir à la vraie religion. Leur développement territorial et politique ne peut d'ailleurs que hâter la dissolution de ces Églises nationales qui donnent encore au protestantisme une apparence de vie et d'unité. Elles deviendront donc de plus en plus tolérantes envers le catholicisme, et la véritable Église en profitera, comme elle fait déjà, pour reconquérir le terrain perdu. En même temps les peuples catholiques, instruits par l'expérience des révolutions, verront de mieux en mieux où se trouvent les conditions de l'ordre, qui concilie l'autorité et la liberté. Les dangers actuels de la papauté ont déjà ouvert bien des yeux, et des symptômes précurseurs annoncent l'heureuse terminaison de la crise qui se prolonge depuis si longtemps.

Les accroissements mêmes des puissances protestantes contribuent à cet heureux résultat. L'Angleterre opprimait l'Irlande, l'Irlande est restée catholique, et voici que l'Angleterre, pressée par la nécessité et poussée par un sentiment de justice dont il convient de lui faire honneur, renverse elle-même l'établissement ecclésiastique protestant qui opprimait l'Irlande; l'Angleterre a vu rétablir chez elle la hiérarchie catholique, et, sous le sceptre de la reine Victoria, il y a plus d'évêques catholiques qu'il n'y en a sous le sceptre d'aucun autre souverain. Les États-Unis sont en majorité protestants, mais chaque jour l'immigration leur amène des catholiques d'Irlande et d'Allemagne, et leurs progrès vers le sud ne font qu'augmenter le nombre des citoyens catholiques de l'Union. La Prusse s'agrandit, et les populations catholiques qu'elle soumet à sa domination la forcent de compter avec le catholicisme; on la voit maintenant se rapprocher du Saint-Siége et se placer parmi les puissances qui veulent le maintien du pouvoir temporel du Pape. Le protestantisme se dissout visiblement en tant qu'hérésie : si le rationalisme et l'incrédulité recueillent une partie de son héritage, on peut dire hardiment que c'est à l'Église catholique qu'en reviendra la meilleure part. Et qui nous interdirait l'espoir de voir la Russie revenir aussi un jour à l'unité? La Pologne catholique peut devenir pour elle ce que l'Irlande catholique a été pour l'Angleterre et en partie pour les États-Unis.

Les questions politiques.

L'histoire se compose du jeu des passions et de la liberté humaine sous le suprême

gouvernement de Dieu, qui les fait tourner à l'accomplissement de ses éternels desseins, qui sont sa propre glorification, la gloire et la félicité des êtres créés intelligents, lorsqu'ils se conforment librement à la volonté divine, leur humiliation et leur malheur lorsqu'ils prétendent mettre leur volonté à la place de celle de Dieu. Libre de créer ou de ne pas créer, puisqu'il possède en lui la plénitude de l'être, être suprême et absolu, hors duquel rien n'existe que par un acte de sa volonté, Dieu ne peut se proposer dans ses œuvres d'autre modèle ni d'autre fin que lui-même. S'il crée, c'est à son image, à sa ressemblance, et pour la gloire qu'il obtiendra des créatures admises à la connaissance et à une participation quelconque de ses perfections, gloire accidentelle, il est vrai, qui n'ajoute rien à sa gloire et à sa félicité infinies, mais dont il ne peut se départir dans l'hypothèse de la création. Or, toute la gloire et la félicité des êtres créés est dans la ressemblance avec l'Être infiniment grand et heureux ; en les appelant à un degré quelconque de ressemblance avec lui, Dieu leur assigne une part de gloire et de bonheur proportionnée à ce degré. Le bonheur de ces êtres occupe donc une place dans la cause finale de la création, mais seulement la seconde, *propter magnam gloriam suam, propter nostram salutem*, et si les plus favorisés d'entre eux, les êtres libres et intelligents, se rendent malheureux par l'abus du don de la liberté, ils n'en doivent pas moins concourir au but suprême du plan divin, et glorifier ce plan par leur profonde misère autant qu'ils l'auraient fait par leur félicité [1]. Or deux sortes d'êtres libres ont été créés : les anges et les hommes, c'est-à-dire de purs esprits et des esprits unis à des corps. Une partie des anges a failli dans l'épreuve qui avait été imposée à ces purs esprits ; tentés et séduits par l'ange tombé, les pères de la race humaine ont aussi abusé de leur liberté pour agir contre la volonté divine, et la race humaine s'est trouvée déchue avec eux de la gloire et de la félicité à laquelle Dieu les appelait. Mais la sentence prononcée contre nos premiers parents ne fut pas définitive : une voie de réparation leur fut ouverte par les mérites du Rédempteur, et, depuis la chute d'Adam jusqu'à nos jours, l'épreuve se perpétue. Pour les anges, le châtiment a immédiatement suivi la faute ; pour l'homme, il est différé jusqu'à la mort, c'est-à-dire jusqu'à la séparation temporaire de l'âme et du corps, et chaque homme en particulier voit l'épreuve recommencer pour lui. La chute originelle transmet à chacun de nous une nature déchue, la nature de nos premiers parents, donnant la vie à des êtres semblables à eux ; mais il dépend de chacun de nous d'arriver à notre primitive destinée de gloire et de félicité en nous conformant à la volonté divine et en nous appliquant les mérites du divin Médiateur, qui a réparé les ruines de la première chute.

Dans l'état actuel, l'homme reste donc libre, mais avec une volonté qui se porte moins facilement vers le bien que dans l'état primitif, avec des passions qui tendent à donner la victoire à la chair sur l'esprit, et il a à lutter continuellement contre trois sortes d'ennemis : ses propres passions qui le poussent au mal, la séduction exercée par les autres hommes et les tentations des esprits déchus, qui cherchent à l'entraîner dans leur ruine. Pour se défendre, il a sa liberté, la grâce de Dieu, les bonnes inspirations des esprits restés fidèles et les secours que peut lui donner la société.

La société a pour but, en effet, de protéger l'homme contre lui-même et contre les autres : son but immédiat est de le protéger contre tout ce qui peut nuire à ses intérêts et à sa vie, son but suprême est d'écarter de lui, autant que possible, les obstacles qui gêneraient sa liberté dans l'accomplissement du bien, c'est-à-dire dans l'acquisition de son immortelle destinée. Ainsi la société protége les biens, la vie et l'honneur des individus qui en font partie, en un mot le droit de chacun ; mais comme tous les droits dérivent du droit suprême que nous avons d'être libres de faire le bien, puisque c'est là le moyen d'atteindre notre destinée, il est clair que le premier devoir de la société est de protéger ce droit supérieur, comme c'est le premier devoir de tout individu de cher-

[1] L'abbé Martinet, *La Société devant le Concile.*

cher à connaître la volonté de Dieu et de l'accomplir. De là résulte pour la société comme pour l'individu une fin surnaturelle, à laquelle doit se subordonner sa fin naturelle, qui est la protection des droits naturels; de là la supériorité de la société religieuse sur la société civile, et la nécessité pour celle-ci de se subordonner à celle-là pour que tout soit dans l'ordre, de même que, dans chaque individu, pour que l'ordre existe, il faut que le corps soit subordonné à l'âme. Il n'y a ni contradiction ni confusion entre les deux sociétés, qui sont distinctes, mais qui doivent vivre en bon accord, de même qu'il n'y a ni contradiction ni confusion entre le corps et l'âme, substances distinctes, mais tellement liées l'une à l'autre, que le désaccord ne peut exister sans qu'il y ait souffrance et péril de mort.

Mais il en est de la société civile comme de l'individu. Depuis la chute, qui a été la révolte de l'inférieur contre le supérieur, cette révolte tend sans cesse à se renouveler : la chair lutte contre l'esprit et le domine trop souvent, ce qui est l'ordre renversé; la société civile tend à dominer la société religieuse, et c'est encore le désordre. Si tout était dans l'ordre, il n'y aurait ni erreurs dans les intelligences ni révolte dans les volontés, et le monde actuel présenterait le spectacle qu'il aurait sans doute offert sans la chute du premier homme; mais il n'en est pas ainsi, et à la place de cette admirable unité se développant dans une variété parfaitement coordonnée, nous voyons, dans l'individu, la perpétuelle contradiction, dans la société civile, l'abus de la force et l'oppression de la faiblesse, entre les diverses sociétés, les divers peuples, les divers États, la lutte et la guerre. Tels sont les résultats des passions humaines secouant le joug de la règle, et des influences qu'exercent les intelligences supérieures qui se sont mises en révolte contre Dieu. Les individus cherchent à se supplanter les uns les autres, les peuples veulent empiéter les uns sur les autres, et les chefs des peuples, oubliant les règles de la justice, ne songent trop souvent qu'à s'élever sur les ruines qu'ils accumulent et à étendre le cercle de leur empire aux dépens des faibles et des vaincus. De là les guerres qui n'ont cessé d'ensanglanter la terre depuis le commencement du monde, et qui sont à la fois le fruit et la punition des passions. Dans l'antiquité elles étaient comme l'état habituel des sociétés, et l'on voyait s'élever les uns après les autres des conquérants qui n'avaient d'autre but que d'agrandir leur domination et de rétablir à leur profit l'unité rompue à la tour de Babel, unité toute matérielle qui a été le rêve des Nabuchodonosor, des Cyrus, des Alexandre et des César, et qui est, qui sera, aux derniers jours du monde, la contrefaçon satanique de cette grande unité spirituelle que l'Église doit réaliser. Dans les temps modernes, les guerres ont changé peu à peu de caractère; elles sont devenues plus rares ou moins sanglantes, à mesure que l'influence du christianisme a grandi, et que cette idée est devenue plus familière à tous les esprits, savoir, que la force doit être mise au service du droit et être employée à la protection du faible. Aussi le nom même de la guerre a-t-il changé : chez les anciens, c'était le duel, *duellum*, *bellum*, c'est-à-dire la bataille pour la bataille; chez les chrétiens, c'est la guerre, *wehr*, c'est-à-dire, selon le beau sens de ce mot germain, la défense. La guerre ne doit jamais être une agression, elle ne doit être qu'une défense; la guerre défensive est seule juste et légitime, et encore ne doit-on recourir à ce moyen extrême, que lorsque les autres sont reconnus impuissants.

C'est là l'idéal; on y tendait de plus en plus au moyen âge, et l'histoire, qui nous montre pendant près de deux siècles toute la chrétienté unie contre l'agression musulmane, qui avait couvert de ruines près de la moitié des pays chrétiens et qui menaçait de traiter l'occident comme l'orient, nous montre en même temps les heureux fruits de la suprême juridiction reconnue aux souverains Pontifes, dont l'intervention mit tant de fois fin aux guerres des États chrétiens entre eux. Si les Papes avaient toujours été écoutés, si l'on s'était accoutumé à recourir à leur arbitrage suprême et désintéressé, l'Europe tout entière, ne formant plus qu'une vaste confédération de peuples séparés par la

langue et par le génie, mais unis par la même foi et par des intérêts communs, aurait depuis longtemps reconquis au christianisme toutes les contrées asiatiques et africaines où il florissait autrefois, elle eût évité les sanglantes guerres du seizième et du dix-septième siècle, elle n'aurait pas vu reparaître les guerres païennes, les guerres de conquête du dix-neuvième siècle, et maîtresse de la terre, dont la christianisation a été retardée de tant de siècles par le funeste schisme de Luther, elle ne se débattrait pas aujourd'hui contre des difficultés que la diplomatie ne parvient pas à résoudre, et qui font pressentir des guerres plus terribles encore que celles des premières années de ce siècle.

La diplomatie a voulu, en effet, se substituer à l'arbitrage bienfaisant des souverains Pontifes : si elle a apaisé quelques querelles et retardé quelques guerres, on peut dire qu'elle n'a véritablement prévenu aucun mal et que son action n'a jamais eu de véritable efficacité qu'après les guerres, non avant, ce qui revient à dire qu'elle est bonne pour régler les différends sur lesquels la force a déjà prononcé, mais non ceux qui ne sont encore qu'à l'état de questions. Elle constate et régularise les résultats de la force, elle n'en prévient ni l'emploi ni les excès. Et cette impuissance de la diplomatie est devenue tellement évidente, que ce sont même des protestants qui demandent aujourd'hui, à propos de la réunion du prochain concile œcuménique, qu'on en revienne à l'intervention du Pape pour rétablir le respect du droit des gens et prévenir ou arrêter les guerres injustes. M. David Urquhart a publié, dans les premiers mois de 1868, une brochure intitulée : *Appel d'un protestant au Pape pour le rétablissement du droit public des nations* [1]; il établit ces cinq points :

1° L'oubli du *droit des gens* a fait passer des guerres légales aux guerres illégales.

2° Le rétablissement du *droit des gens* est nécessaire pour sauver la société européenne.

3° L'Église catholique, avec le Pape à sa tête, est seule capable d'opérer ce rétablissement.

4° Le concile œcuménique futur met l'Église dans l'alternative de proclamer le droit, ou d'en sanctionner l'infraction.

5° L'institution d'un collége de diplomatie séculier à Rome est de la plus urgente nécessité.

Le droit des gens se fonde sur ces quatre commandements de Dieu : *Tu ne tueras pas; tu ne déroberas pas ; tu ne porteras pas de faux témoignage ; tu ne convoiteras pas le bien d'autrui;* et tous ces commandements sont violés lorsqu'un peuple fait la guerre à un autre sans nécessité, sans une juste cause et sans avoir accompli les formalités voulues. Ne suffit-il pas d'exposer ces choses pour montrer que la plupart des guerres modernes ont violé les commandements de Dieu et qu'elles ont été injustes ? De là la situation précaire de l'Europe et du monde entier, et la conclusion que la société ne sera sauvée que par la restauration des principes. Mais qui peut mieux restaurer ces principes que celui qui les a toujours maintenus et qui les connaît, c'est-à-dire que le Pape, chef de l'Église catholique, et le seul souverain qui n'a pris aucune part aux traités qui ont fait de l'Europe un chaos d'idées et d'intérêts? Le Pape étant le seul souverain qui n'a jamais violé le droit des gens, et qui est le plus intéressé à ce que ce droit soit invariablement reconnu, est le plus capable de le faire observer.

Ainsi raisonne M. Urquhart, qui continue de démontrer pourquoi l'Église catholique peut seule constituer ce tribunal suprême, dont on demande l'établissement à chaque congrès, à chaque conférence. « En cas de différends entre les États, dit-il, les Églises nationales se mettent nécessairement du côté de leur nation. Il n'en est pas ainsi de l'Église de Rome. Elle examine les griefs avec impartialité, et elle prononce de même. Si le coupable ne veut pas se rendre, elle l'excommunie. Il n'y a pas de communauté, petite ou grande, qui puisse mériter le nom de juste, si elle n'exclut pas de son sein les hommes qui manquent à l'honneur, c'est-à-dire si elle ne les excommunie pas. Craindre l'usage de cette arme de l'excommunica-

[1] *Appeal of a Protestant to the Pope to restore the laws of nations.* Cette brochure a été traduite en français avec des additions, Paris, 1869.

tion, c'est méconnaître notre époque. L'excommunication est un pouvoir que chaque individu possède ; c'est le seul moyen qu'il a de conserver son intégrité. Nous reconnaissons un gentilhomme à ce qu'il ne veut avoir de commerce avec aucune personne déshonorée. Le pouvoir d'excommunier est la sauvegarde de la morale publique aussi bien que de la morale privée. » Ces considérations sont certainement remarquables sous la plume d'un protestant. M. Urquhart poursuit sa démonstration : « L'Église de Rome n'appartient à aucun État. Les décisions qu'elle prend ne concernent pas l'État particulier qu'elle gouverne, car elle-même ne fait pas de guerres injustes, elle ne fait aucune guerre ; elle n'a jamais usé de son pouvoir pour étendre ses limites, même lorsqu'elle était la plus grande puissance de l'Europe, et elle n'a été engagée dans aucune de ces négociations diplomatiques qui sont aujourd'hui dirigées contre l'indépendance, non-seulement des petits États, mais même des plus grands. Son action est donc extérieure, non intérieure en ce qui regarde les États ; c'est ainsi qu'elle les atteint tous, et tous également. »

Il est donc souverainement désirable qu'on rende à l'Église catholique, et par conséquent à son chef, l'arbitrage supérieur qu'elle exerçait autrefois au milieu des peuples chrétiens. M. Urquhart ne pense pas que le concile soit nécessaire pour cela, mais il estime que la réunion du concile sera une heureuse occasion dont on aurait tort de ne pas profiter.

Les idées du publiciste anglais ne sont pas restées à l'état de simple théorie ; des catholiques anglais les ont adoptées; une *œuvre* dite *apostolique* destinée à faire cesser les guerres non justes et non nécessaires, a été fondée, et de nombreuses signatures ont été apposées à une pétition qui a dû être remise au Saint-Père. Les pétitionnaires demandent « que les bases du droit des gens « soient déclarées par le Saint-Siége et le « concile, et, en particulier, les principes « qui distinguent la guerre légitime de la « guerre illégitime. » Dans l'opinion des soussignés, « la guerre ne peut s'appeler de « ce nom que si elle est imposée par une né« cessité impérieuse : repousser une attaque « ou venger un droit ; et, dans ces deux cas, « les justes motifs de la guerre doivent être « régulièrement dénoncés aux citoyens aussi « bien qu'aux étrangers. » Ils demandent « que les rapports réciproques, tant de l'État « et des citoyens que des citoyens entre eux, « soient définis et réglés de telle sorte que « ceux qui écoutent la voix de l'Église ne « donnent pas un lâche et coupable assenti« ment à l'effusion du sang ; ils demandent « de plus que les princes et les nations « soient invités à fonder ou à restaurer, avec « le concours des citoyens les plus éminents, « des institutions et des lois qui maintiennent « la justice dans les hautes régions de la po« litique : des institutions telles que les païens « en ont possédé (le collége des Féciaux), « telles qu'en possèdent encore, en les en« tourant de respect, des hommes étrangers « au christianisme ; des lois de procédure « qui enlèvent à l'arbitraire l'initiative du « sang versé, aussi bien à l'arbitraire d'un « seul qu'à l'arbitraire de plusieurs, qu'ils « soient fonctionnaires politiques ou légistes. « La paix ou la guerre ne dépendra plus du « débat des factions, mais d'une *enquête juri« dique ;* il ne sera plus au pouvoir de la « passion ou du despostime d'entreprendre « la guerre et de disposer de la vie hu« maine. » Enfin les pétitionnaires demandent « des déclarations obligatoires pour les « chrétiens; » ils désirent « qu'un appel soit « adressé à tous les législateurs chrétiens, « afin qu'ils élèvent leurs institutions natio« nales au moins au niveau atteint depuis « longtemps sous la loi naturelle. » Ils réclament en outre, avec instance, « la créa« tion, à Rome, sous la protection du trône « apostolique, d'un collége dont la mission « sera l'enseignement du droit des gens, et « qui sera, en ces matières, un foyer de « science et un arbitre suprême, les ques« tions les plus hautes et les plus complexes « venant ainsi se vivifier au contact des « vérités immuables de la foi et sous le tri« bunal suprême de l'autorité chrétienne. »

Nous n'avons pas à discuter ici les idées de la pétition et celles de M. Urquhart, ni à exami-

ner s'il n'y a pas un peu d'utopie dans les propositions présentées; mais nous constatons ce fait qu'un protestant ne voit pas d'autre moyen de restaurer le droit des gens et d'écarter les guerres injustes, que le souverain arbitrage de l'Église catholique et du Pape, et qu'un grand nombre d'hommes éclairés pressent le Pape de se replacer à la tête de la chrétienté dans l'intérêt de la société chrétienne. C'est l'annonce du prochain concile qui suscite ce mouvement des esprits, et c'est de l'Angleterre protestante, si jalouse de son indépendance, que sort cet appel à Rome et au concile : il est peu d'hommages plus honorables pour le Saint-Siége et pour la foi catholique.

On donne le nom de *questions* aux difficultés entre nations que ni la guerre ni la diplomatie n'ont pu encore résoudre. Les questions ne manquent pas de nos jours; il y en a partout, les unes soulevées par les intérêts matériels, les autres par les intérêts politiques, d'autres par les intérêts religieux. Nous allons passer en revue les plus importantes.

L'Amérique en présente trois ou quatre : la question paraguayenne, la question mexicaine, la question américaine ou des États-Unis et la question canadienne, ces trois dernières se rattachant plus ou moins directement à la politique des États-Unis.

La question paraguayenne, qui est une question de prépondérance politique et commerciale, occupe depuis plusieurs années toute l'Amérique du sud, portugaise ou espagnole, et plus particulièrement les quatre États qui sont directement engagés dans la querelle. Il y a trois républiques désignées sous le nom commun d'États de la Plata, parce que ce grand fleuve leur est commun à tous; ce sont : la république Argentine, avec Buénos-Ayres pour capitale; l'Uruguay ou république Orientale, avec Montévidéo; le Paraguay, avec l'Assomption. Ces trois États ont des limites si peu précises entre eux et avec le Brésil, qui tend à s'approcher de la Plata, qu'il s'y élève très-souvent des contestations de territoire. Le Paraguay est intéressé, à cause de sa situation dans l'intérieur des terres, à ce que la navigation de la Plata reste toujours libre, et les intérêts du commerce européen se trouvent ici d'accord avec ceux du Paraguay. Les dernières difficultés commencèrent entre l'Uruguay, qui avait pour président M. Aguirre, et la république Argentine, présidée par le général Mitre, au sujet d'un territoire contesté entre les deux États. Le président Argentin proposa de recourir à l'arbitrage de l'empereur du Brésil, dom Pédro; le président de l'Uruguay, comptant peu sur les sympathies du Brésil, avec qui des contestations semblables s'étaient plus d'une fois élevées, rejeta cet arbitrage et proposa celui du Paraguay, présidé par le général Solano Lopez. M. Mitre rejeta à son tour cet arbitrage, parce qu'il y avait précisément des difficultés territoriales entre les Argentins et les Paraguayens. La querelle s'échauffa, et naturellement, le Brésil, qui a déjà pris au Paraguay une partie de son territoire et qui convoite le reste, prit parti pour les Argentins, tandis que le Paraguay prenait parti pour les Uruguayens. Les hostilités venaient de s'ouvrir, lorsque le général Florès, partisan de l'alliance brésilienne, renversa le président Aguirre et s'empara du pouvoir, le 23 février 1865. Cette révolution fit entrer l'Uruguay dans l'alliance argento-brésilienne, et le Paraguay se trouva seul à soutenir la lutte contre trois États pouvant disposer de forces quadruples des siennes; mais il avait pour lui une position très-forte, le patriotisme de ses habitants, qui se sentent menacés dans leur indépendance, et l'indomptable énergie de Lopez, que les revers n'ont pu abattre jusqu'à présent. L'Uruguay et la république Argentine ne sont plus que des alliés du Brésil; c'est principalement entre ce pays et le Paraguay que la lutte est établie; on ne peut encore en prévoir la fin, malgré les revers éprouvés par les Paraguayens.

La question mexicaine, un moment tranchée par l'intervention française, qui avait élevé au Mexique un trône pour l'infortuné empereur Maximilien, s'est rouverte par le retour du président Juarez au pouvoir. Elle n'intéresse plus aujourd'hui l'Europe qu'à cause de l'intérêt religieux qui s'y trouve compromis, et surtout à cause de l'ambition des États-Unis, qui tendent à absorber peu

à peu les différentes provinces de cette vaste république.

La question des États-Unis est double. A l'intérieur, on se demande si cette république, fondée exclusivement sur la raison humaine, pourra subsister telle qu'elle est sortie de la dernière guerre civile, si elle se disloquera en deux ou trois grandes fractions ou si elle tombera, pour garder son unité, sous le pouvoir absolu de quelque président ambitieux. A l'extérieur, les États-Unis constituent l'une des grandes puissances du monde, et leur politique, connue sous le nom de doctrine de Montroe, tend à exclure entièrement de l'Amérique les puissances européennes pour se substituer à elles. C'est ainsi que la question mexicaine n'est qu'une partie de la question américaine : si l'empire de Maximilien avait pu se maintenir, il tenait en échec l'ambition des États-Unis, il rassurait celles des nations européennes qui ont encore des possessions en Amérique, surtout dans le golfe du Mexique, et il maintenait l'égalité de la race latine avec la race anglo-saxonne qui cherche à la supplanter dans le Nouveau-Monde. Libres désormais du côté du Mexique, les États-Unis menacent à la fois cette république, qu'ils continueront de démembrer, l'île de Cuba, que les révolutions de l'Espagne finiront par leur donner, et, acquéreurs des terres septentrionales qui formaient l'Amérique russe, ils convoitent le Canada et les autres possessions anglaises, qui paraissent destinées à entrer tôt ou tard dans la grande confédération.

Nous ne devons parler que pour mémoire de la question hispano-péruvienne, qui a mis l'Espagne en guerre avec le Pérou et le Chili, parce que la guerre se trouve terminée de fait, quoiqu'on n'ait conclu aucun traité, depuis que l'Espagne est retombée en révolution.

En Afrique, une question intéressait l'Europe au commencement de 1867 : c'était la question abyssinienne, qu'une guerre heureuse a provisoirement résolue.

L'Asie présente la grande question qu'on appelle la *question d'Orient,* immortelle querelle qui remonte aux premiers âges de l'histoire, et qui s'est successivement débattue entre les Grecs et les Perses, entre les Romains et les Grecs, entre l'Europe chrétienne et les musulmans, et qui est encore l'une des plus redoutables difficultés de la politique. Cette question, résolue quant à la supériorité incontestable qu'ont aujourd'hui les nations chrétiennes sur les peuples musulmans ou païens de l'Asie, retrouve toute sa gravité quand on l'envisage au point de vue des intérêts de la civilisation occidentale et catholique. Ainsi, il est certain que ni le Japon, ni la Chine, ni l'Inde, ni l'empire Ottoman ne peuvent inspirer par eux-mêmes aucune crainte à l'Europe, mais il existe, à l'orient de l'Europe, une puissance déjà colossale et barbare, au fond, malgré le vernis de civilisation qu'elle se donne, et qui, menaçant directement l'empire Ottoman et la Perse, menace indirectement l'Angleterre dans l'Inde, et toute l'Europe occidentale par la prépondérance invincible que lui donnerait la possession de Constantinople. Maîtresse de cette ville, la Russie, dont l'empire s'étend déjà sur la moitié de l'Europe et sur une si grande partie de l'Asie, pèserait d'un poids énorme sur l'Allemagne et sur les pays scandinaves; alliée aux États-Unis, elle tiendrait l'Angleterre en échec, et il deviendrait difficile aux trois grands pays latins, l'Italie, la France et l'Espagne, divisés entre eux, affaiblis par la révolution, amollis par leurs anciennes prospérités, de résister à cette invasion formidable de l'Orient armé de tous les progrès modernes contre les peuples promoteurs de ces progrès.

La gravité de la question d'Orient ne saurait être contestée; tout le monde la reconnaît, et l'on reconnaît qu'elle est une question religieuse en même temps qu'une question politique : politique, parce que, comme le disait Napoléon I[er], « Constantinople, c'est l'empire du monde; » religieuse, parce que, résolue en faveur de la Russie, elle serait le triomphe du schisme sur le catholicisme, de l'État-Dieu sur l'Église, et, par conséquent, l'oppression de la conscience et la fin de la liberté religieuse, aussi bien que de la liberté civile et politique : terrible châtiment dont l'Europe est menacée, qui l'atteindra, si elle ne revient

pas aux vrais et salutaires principes de la politique chrétienne, qui la punira d'autant plus sûrement, qu'il ne sera que l'application des doctrines mêmes qu'on prêche aujourd'hui contre l'Église et qui mènent directement à la servitude sous prétexte de conduire à la liberté et à l'indépendance. Or, ce qui fait la force de la Russie dans la question d'Orient, c'est qu'elle s'appuie sur la religion des Grecs répandus sur toute la surface de l'empire Ottoman et qu'elle se donne comme la protectrice des chrétiens opprimés. La conduite de la Russie devrait éclairer les puissances catholiques : elles devraient, tout en protégeant les populations chrétiennes schismatiques, bien moins opprimées certainement par les Turcs que ne le sont les Polonais catholiques par les Russes, elles devraient favoriser de tous leurs efforts les tendances à un retour vers la véritable Église et aider de tout leur pouvoir les démarches faites par le Saint-Siége pour arriver à cet heureux résultat. N'agissent-elles pas, au contraire, d'une façon toute différente? Et, au lieu de travailler au succès du prochain concile, où cette grande œuvre de réconciliation doit être reprise, ne témoignent-elles pas des défiances et même une hostilité qui prouvent un inconcevable et funeste aveuglement ? Sans l'apostasie du seizième siècle et les guerres intestines qui l'ont suivie, il y a longtemps que la question d'Orient serait résolue : la Russie ne serait pas devenue une puissance menaçante et probablement elle serait catholique, et la Turquie serait aujourd'hui un État chrétien. Les Papes travaillaient à ce magnifique résultat : l'Europe ne les a pas écoutés; elle a fait pis, elle a combattu les Papes, elle leur a dénié toute influence dans les affaires de la politique, elle a amoindri tant qu'elle a pu leur autorité; on voit où l'a menée cette conduite aussi insensée qu'irréligieuse. De nos jours, c'est encore la Papauté qui offre le meilleur moyen de résoudre la question d'Orient : que le schisme grec disparaisse, et la Russie n'est plus à craindre, et la Turquie devient forcément un État chrétien, l'Europe est délivrée du cauchemar qui pèse sur elle depuis plus d'un siècle.

L'Europe a, outre la question d'Orient, des questions intimes qui l'agitent, l'inquiètent et tiennent les affaires en suspens. Ce sont la question polonaise, qui fait pour ainsi dire partie de la question d'Orient, parce qu'elle touche plus particulièrement la Russie; la question d'Espagne, qui remet tout en suspens dans la péninsule ibérique; la question danoise, qui touche à l'équilibre européen et qui fait partie de la question allemande; la question allemande, si brûlante depuis 1866; la question italienne, considérée au point de vue politique, et enfin ce qu'on appelle la question romaine, question politique au premier chef, mais aussi question religieuse par excellence, et dont la solution est appelée à donner la solution de toutes les autres.

Les développements qui se trouveront dans les chapitres suivants compléteront ce que nous disons ici; mais il est une remarque préliminaire qu'il importe de faire pour se rendre bien compte des événements qui se déroulent sous nos yeux.

La Révolution de 1848 a causé un ébranlement universel. Elle avait commencé en Suisse, en 1847, et fut de toutes parts encouragée par l'Angleterre qui ne s'aperçut pas qu'elle travaillait au profit de la Russie. Lorsque la fièvre tomba et que le calme fut rétabli, on s'aperçut, mais trop tard, que tout était changé : les gouvernements étaient plus subordonnés, les peuples plus mécontents, l'organisation militaire plus forte, les impôts plus lourds, les dettes plus considérables [1]. La France, l'Italie et l'Allemagne avaient été fortement ébranlées, et, pendant ce temps, la Russie s'était de plus en plus affermie : elle avait fait tourner l'affaire du Danemark à son profit, elle avait rendu à l'Autriche, dans la guerre de Hongrie, des services qui en faisaient une vassale, et elle avait appesanti le joug sous lequel elle courbe la malheureuse Pologne. Aussi, quand l'ordre fut restauré, et quand les puissances occidentales purent enfin regarder en dehors de leurs frontières, s'aperçut-on avec effroi que la Russie, qui avait démesurément

[1] Urquhart, *Appeal of a Protestant*, etc.

grandi en Asie, s'apprêtait à marcher jusqu'à Constantinople. L'alliance de la France et de l'Angleterre conjura momentanément le danger, mais on ne sut pas profiter de la victoire : l'indépendance de la Pologne ne fut pas rétablie, et la France victorieuse, la France catholique consentit à n'être que l'une des puissances protectrices des chrétiens d'Orient, au lieu de garder le rang qui lui convenait et qu'elle avait eu seule pendant des siècles.

Cependant le calme était rétabli, l'Europe était en paix, et la prépondérance de la France, dont le souverain avait donné à l'Église de sérieux gages d'affection en retour du concours que les catholiques et le clergé lui avaient prêté pour arriver au trône, rendait au catholicisme une partie de sa prépondérance politique en Europe et dans le monde. Cela ne faisait pas les affaires de la Révolution, qui résolut de reprendre son œuvre. On n'a pas oublié l'attentat d'Orsini, l'entrevue de Napoléon III et du comte Cavour à Plombières, et cette guerre d'Italie, qui venait ranimer toutes les craintes de ceux qu'avaient inquiétés certains protocoles du congrès de Paris. Il pouvait d'ailleurs n'y avoir en Italie qu'une guerre d'équilibre, une guerre politique, destinée à mettre fin à la prépondérance autrichienne dans la péninsule et à rendre à ce beau pays son indépendance. Mais on laissa le champ libre à la révolution, et la révolution reprit sa marche ascendante. Les trônes s'écroulèrent les uns sur les autres, on enleva au Saint-Père les trois quarts de ses États, et l'Italie révolutionnaire, tolérée par la France, reconnue par l'Europe, prétendit qu'elle avait droit à la possession même de Rome. Pour colorer tous ces attentats ou pour expliquer la patience dont on usait à leur égard, on se mit à prôner des doctrines au moyen desquelles tout se justifie et qui menacent tous les droits : on parla donc de la non-intervention comme d'un principe absolu, après que la révolution eût été mise en mesure d'agir par une intervention décisive ; on parla des droits des peuples à renverser leurs gouvernements, à se grouper en plus grandes agglomérations d'après les races et les langues ; on fit sonner bien haut les mots de progrès, de civilisation moderne, etc., comme si c'était un progrès de remettre tout en question, de violer les droits les plus sacrés, et comme si la civilisation moderne ne consistait qu'à éloigner la société de Dieu, qu'à affaiblir la seule religion vraie, le catholicisme, qu'à séparer l'Église de l'État, c'est-à-dire qu'à séparer l'âme du corps et à placer l'État au-dessus de tout devoir moral et religieux.

Les conséquences de cette effroyable infraction des lois divines et du droit des gens ne tardèrent pas à se faire sentir. Jusqu'en 1859, l'Europe reprenait visiblement confiance en l'avenir, les intérêts matériels étaient rassurés, les intérêts moraux se sentaient protégés, et le calme se faisait dans les esprits, l'ordre se rétablissait dans les intelligences. Depuis 1859, tout est changé : l'avenir n'a pas cessé un instant d'être chargé d'orages, les intérêts matériels sont menacés et les affaires languissent, l'incrédulité a relevé le front, la corruption des mœurs a fait d'inquiétants progrès et les doctrines les plus perverses, les plus insensées reprennent l'empire sur les masses. Si l'on ne considère que les faits matériels, que de ruines accumulées depuis 1859 ! Les trônes de Naples, de Toscane, de Modène et de Parme renversés, les États du Saint-Siége envahis et les plus belles provinces enlevées à leur légitime souverain, le trône d'Espagne renversé, le roi de Grèce détrôné, une insurrection de la Pologne violemment étouffée, quatre ans d'une effroyable guerre civile aux États-Unis, la guerre du Mexique terminée par une déplorable catastrophe, la guerre du Paraguay qui dure depuis quatre ans, et les massacres de Syrie, et la guerre d'Abyssinie, et, enfin, pour couronner ces ruines, sans parler d'une invasion du choléra et de l'horrible famine de l'Algérie, cette guerre d'Allemagne, suscitée par l'ambition de la Prusse, soutenue au nom de ces principes de nationalité et de grandes agglomérations qu'on avait si aveuglément proclamés, et qui, détruisant en sept jours l'équilibre européen, a engagé tous les États dans d'excessives dépenses de guerre, dans

l'organisation de formidables armées, causes de ruine pour les finances, de ruine pour l'agriculture et l'industrie, retour à ces temps de barbarie qui ne connaissaient pas le droit des gens, enfin, châtiment mérité mais terrible des fausses doctrines professées, des sacriléges commis, des injustices couvertes du nom de progrès, châtiment d'une civilisation orgueilleuse et impie qui prétend se passer de Dieu, être plus sage que l'Église, et qui borne la destinée de l'homme à l'acquisition du bien-être et de la fortune sur cette terre. Pouvait-on voir une plus complète justification des angoisses des catholiques lorsque commença la guerre de 1859, et des avertissements que fit alors entendre le souverain Pontife ?

La révolution et l'avenir.

Il est une question qui domine toutes les autres, c'est celle de la Révolution, qui n'est, au fond, que la question religieuse elle-même. Elle ne date pas de nos jours, elle remonte, on peut le dire, jusqu'aux premiers âges du monde; mais c'est de nos jours qu'elle a pris tout son développement et qu'elle s'est nettement posée. La Révolution est essentiellement la révolte contre Dieu, la proclamation de l'indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu, la substitution de la raison humaine à la raison divine, du naturalisme à la religion révélée, de l'homme à Dieu. Il y a longtemps que la lutte existe, car elle a commencé dans le paradis terrestre, elle s'est continuée par la race de Caïn, elle s'est perpétuée par l'idolâtrie, et, lorsque l'Église eut triomphé des persécutions et soumis les nations barbares qui avaient détruit le vieil empire romain, elle fut renouvelée par les hérésies, par les schismes, par les entreprises du pouvoir civil contre l'autorité ecclésiastique.

Mais, jusqu'au seizième siècle, les attaques ne furent que partielles, et l'Église en eut facilement raison. Les hérésies et les usurpations civiles s'appuyaient bien toutes sur le principe qui fait l'essence de la Révolution, mais elles ne proclamaient pas ce principe; elles agissaient avec une certaine inconséquence : c'était la révolte du cœur et des passions, ce n'était pas encore la révolte de l'intelligence; les révoltés auraient reculé d'horreur s'ils avaient vu le but où conduisaient leurs doctrines ou leurs actes.

Au seizième siècle, la révolte devint générale, et le principe fut posé. Le protestantisme, en établissant la libre interprétation des Écritures, le libre examen, établit par le fait la souveraineté de la raison humaine et renversa, par voie de conséquence, le principe même sur lequel repose la religion, qui subordonne la raison humaine à la raison divine, à la révélation. Les premiers réformateurs ne voulaient sans doute pas aller jusque-là, mais ils ne purent s'arrêter en chemin. « Tout se tient dans les doctrines, dit un éminent publiciste que nous avons déjà cité [1]. Nier un principe fondamental, c'est se lancer sur une pente où il devient impossible de s'arrêter ; on glisse malgré soi, et on est exposé à l'abandon successif de toutes les vérités qui découlent du principe lui-même, jusqu'à ce qu'enfin, au bout de cette pente funeste, on se précipite et on se perde dans le vide. C'est le sort du protestantisme. Il n'aurait pas mieux demandé que de s'arrêter à la négation de l'autorité de l'Église; mais, à défaut de cette autorité toute-puissante, il fut réduit à proclamer l'autorité suprême de la raison en matière religieuse, le libre examen, et à abandonner à celui-ci tout l'*intérieur* du christianisme. Il est vrai que par là il entendait précisément en protéger les frontières contre les attaques du dehors. Ne s'assurait-il pas contre les écarts du libre examen, en lui imposant un frein, l'infaillibilité des Écritures, expression indiscutable de la révélation chrétienne, et par cette prudente précaution ne lui interdisait-il pas tout retour agressif contre cette révélation elle-même? Le *dedans* de la foi était livré à la discussion; la foi demeurait à l'abri de toute atteinte. La Réforme le croyait. Mais il est plus facile de mettre une bride à un coursier indompté que de le contenir. Le libre examen était ce coursier indompté. Une fois lancé dans la

[1] L'abbé Martin, *De l'avenir du protestantisme et du catholicisme*, liv. IX, ch. Ier.

carrière, il se joua de la bride et ne connut plus la main qui prétendait le guider. Il se retourna contre le christianisme et dirigea contre lui tous les assauts de la négation. Écartons la métaphore. De religieux qu'il était il devint philosophique, et de protestant antichrétien. Ce n'était pas son point d'arrêt. Il lui restait à nier Dieu, tous les droits et devoirs sociaux qui proviennent de cette cause première, source de toute justice, et à proclamer la souveraineté absolue de l'homme. Ce fut la tâche du libre examen révolutionnaire, issu du libre examen philosophique. Le libre examen révolutionnaire est le dernier mot de ces générations de l'erreur. »

Libre examen religieux, qui rejette l'autorité de l'Eglise; libre examen philosophique, qui rejette l'autorité de Dieu; libre examen révolutionnaire, qui rejette toute autorité, voilà les trois étapes parcourues depuis le dix-huitième siècle sous les noms de protestantisme, de rationalisme et de révolution, et ces trois formes de la révolte contre Dieu se confondent aujourd'hui dans une seule, la dernière. Le protestantisme est fini comme religion, le rationalisme a produit son fruit naturel, qui est la révolte, et la Révolution, rassemblant en elle toutes les forces ennemies de l'Église, marche à la destruction totale de toute autorité divine et humaine, de tout ordre, de toute société. C'est le retour à la barbarie complète par la perte de toutes les vérités.

Le protestantisme a nié l'Église, la philosophie rationaliste nie Jésus-Christ, la Révolution nie Dieu lui-même. Il ne reste qu'une institution sur la terre qui affirme à la fois Dieu, le Christ et l'Église : c'est le catholicisme; le catholicisme est donc le dernier rempart de l'ordre contre l'anarchie, de la liberté contre le despotisme, de la société contre la barbarie. Le protestantisme prétendait en vain n'être pas révolutionnaire; il l'est nécessairement parce qu'il rejette l'Église, parce qu'il la déteste, parce qu'il détruit l'autorité. Il peut y avoir des protestants ennemis de la Révolution; ils ne peuvent l'être que par inconséquence, et cette inconséquence même ne peut les sauver, parce qu'en retenant le principe du protestantisme ils gardent le germe de mort déposé par l'erreur. Il y a aussi des rationalistes qui essaient de combattre la Révolution; ce sont les rationalistes qui veulent bien du désordre dans les intelligences, mais qui repoussent le désordre de la rue, parce qu'ils désirent jouir en paix des aises de la vie. Mais c'est là aussi une inconséquence qui ne peut en rien arrêter les progrès de la Révolution : pour un satisfait, il y a mille affamés, et les affamés sont logiques, ils poussent les principes jusqu'à leurs dernières conséquences.

La Révolution, inspirée par cet Esprit infernal, qui est son père, voit parfaitement quels sont ses vrais ennemis et quels sont ses auxiliaires. Elle se rit des vains efforts des rationalistes qui essayent de réaliser ce prodige d'équilibre, de construire un édifice sans fondement; elle sourit aux protestants, qui l'aident dans sa grande œuvre, le renversement de l'Église, et c'est contre cette institution divine qu'elle dirige tous ses coups, toutes ses attaques, sachant fort bien que, une fois l'Église catholique renversée, elle ne trouvera plus d'obstacle ni dans le rationalisme effaré, ni dans le protestantisme pulvérisé.

L'alliance de la Révolution et du rationalisme a produit la terrible catastrophe de la fin du dernier siècle; l'alliance de ces deux forces ennemies avec le protestantisme tend à renouveler ces catastrophes pour amener la ruine totale de la société. En attendant, le protestantisme semble y puiser une nouvelle vie, parce qu'il se présente en face du catholicisme avec toutes les forces révolutionnaires; aussi peut-on dire que, mort aujourd'hui comme hérésie, le protestantisme est désormais indestructible et qu'il est la dernière hérésie, parce qu'il représente et représentera toujours la révolte absolue, c'est-à-dire la Révolution, qui est immortelle comme le mal, dont le règne ne finira qu'à la consommation des siècles, puisqu'il est la conséquence de la liberté humaine et la condition de l'épreuve.

La Révolution, le rationalisme, le protestantisme ont deux faces : l'une tournée vers la

religion, l'autre vers la société. Au point de vue religieux, ils sont les ennemis de la vraie religion, de l'Église catholique, et ils ont successivement rejeté l'Église, le Christ-Dieu et Dieu lui-même. Au point de vue social, ils ont ramené la conception de l'État païen : le protestantisme en rejetant le règne de Jésus-Christ, représenté par son Vicaire et par l'Église; la Révolution, en déclarant que les sociétés humaines reposent sur de simples conventions entre les hommes et que la loi n'a aucune sanction divine. A la souveraineté de Dieu a été substituée la souveraineté de l'homme, et ce qu'on appelle, quand il s'agit des sociétés, la souveraineté nationale. Cette dernière espèce de souveraineté est la démocratie pure; mais la démocratie, ne pouvant se gouverner elle-même, est obligée de se choisir des représentants, des délégués, et, au sommet même, un délégué suprême, un ou multiple en personne, qui, dépositaire de la souveraineté nationale absolue, ne reconnaît plus rien au-dessus de lui. C'est le despotisme, d'autant plus puissant qu'il n'y a plus de frein pour le retenir : plus de frein du côté des consciences, puisque la loi civile est au-dessus de la loi religieuse, et que nul n'a le droit de désobéir à la loi civile au nom d'une loi supérieure; plus de frein du côté des corporations, puisque l'égalité règne entre tous les citoyens et qu'il n'y a plus que des individus tous courbés sous le même niveau. Le seul contrepoids possible est la révolte, mais, avec la centralisation, la révolte n'est guère possible, et si elle réussit, c'est l'anarchie, qui conduit à un nouveau et pire despotisme. C'est la liberté qui est la victime nécessaire de ces erreurs religieuses et sociales qui se propagent au nom de la liberté, et qui ne peuvent aboutir qu'à la servitude.

Dès ses premières années, le protestantisme avait produit ces fruits amers : il avait été, d'un côté, jusqu'au communisme, et, de l'autre, il eut pour conséquence immédiate de ramener en Europe l'antique despotisme, qu'on ne connaissait plus. Les chefs des États protestants, chefs de l'État et chefs de la religion, redevinrent ce qu'étaient les Césars païens, et les chefs des États catholiques, séduits par leur exemple, s'engagèrent dans la même voie. La royauté chrétienne disparut, l'absolutisme fut replacé sur le trône, et l'on vit tomber peu à peu les institutions qui contenaient le pouvoir et qui sauvegardaient les droits des peuples, tout en affermissant l'autorité des souverains. Ce que le protestantisme produisit en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Angleterre, le gallicanisme, le joséphisme et leurs dérivés le produisirent en France, en Autriche, en Espagne, en Italie. Alors s'inaugura cet *ancien régime*, qui était nouveau dans la chrétienté, mais qui méritait bien le nom d'*ancien*, parce qu'il rappelait l'antique despotisme, qu'avaient en vain voulu restaurer, avec le protestantisme, les Henri IV et les Frédéric II d'Allemagne et les Philippe le Bel de France.

Les coups de tonnerre de 1789 et des années qui suivirent n'ouvrirent pas les yeux. Dès 1815, les vieux errements furent repris. Le protestantisme, le rationalisme et la Révolution se masquèrent sous le nom de libéralisme, et le travail de démolition recommença. Les révolutions de 1830 et de 1848 le poussèrent fort loin; depuis quelques années, depuis 1859 surtout, la Révolution a repris sa marche ascendante, et elle s'est trouvée assez forte pour ne plus rien dissimuler de ses projets. On sait où elle va, on sait ce qu'elle est, on peut faire le dénombrement de ses forces.

La Révolution est la haine de Dieu, c'est Dieu qu'elle veut détruire, ou, si l'on aime mieux, c'est contre Dieu que Satan la dirige, afin que l'homme, au lieu d'être soumis à Dieu, ne soit plus soumis qu'à cet esprit infernal. Par conséquent, ce qu'elle veut renverser d'abord, c'est l'Église catholique, œuvre de Dieu, gardienne de la vérité divine, gardienne de la morale, rempart de la société, et le seul obstacle sérieux opposé à la domination du mal.

Il serait superflu de le contester : les forces de la Révolution sont immenses. Il suffit de réfléchir un moment pour le comprendre : l'Église catholique a contre elle toutes les erreurs et toutes les passions; ce sont autant

d'auxiliaires pour la Révolution, et c'est dire que celle-ci peut compter sur une innombrable et impérissable armée, armée qui se recrute même parmi ceux qui sont le plus directement intéressés à la combattre, mais qu'elle a soin de séduire par le prestige des mots et l'entraînement des passions. La Révolution a pour elle : l'orgueil, qui ne veut pas obéir ; la volupté, qui veut jouir ; l'injustice, qui ne veut pas de frein; le protestantisme, qui a les mêmes principes et les mêmes haines qu'elle; l'absolutisme, qui prétend n'avoir à répondre à personne de l'usage du pouvoir ; le libéralisme, qui rejette toute autorité se présentant à lui au nom de Dieu; elle a pour elle les sociétés secrètes, une grande partie des gouvernements, la majeure partie de l'enseignement des classes moyennes, et elle a fait d'effrayants progrès dans les classes ouvrières, qui souffrent de l'organisation actuelle et anti-chrétienne de la société, et auxquelles on fait croire que c'est la religion qui est cause de leur malaise et de leur misère; enfin, elle a pour elle toutes les erreurs, toutes les ignorances, tous les préjugés accumulés depuis un siècle, et répandus partout par les livres, par les journaux, par les associations, par la propagande secrète, par l'enseignement, par les institutions elles-mêmes. C'est-à-dire que la Révolution est partout, et on le voit bien à la corruption des mœurs, à la grossièreté croissante des masses populaires, à la décadence de la famille, à la multiplication des crimes, à l'affaiblissement de l'autorité, à l'accroissement de l'esprit de révolte, à ces bouleversements politiques, qui deviennent si fréquents, qu'ils excitent à peine quelque émotion parmi ceux qui n'en sont pas les victimes immédiates.

En haut, ce sont les doctrines absolutistes qui dominent, et qui tendent à subordonner l'Église à l'État, c'est-à-dire l'âme au corps, Dieu à l'homme; au milieu, l'on est libéral, c'est-à-dire imbu de toutes les fausses idées connues sous le nom de principes de 89, idées qui ont pour but ostensible la liberté et pour aboutissement certain la servitude, puisqu'elles n'affranchissent que de l'autorité divine, ce qui est le moyen infaillible de tomber sous le joug humain ; en bas, l'on ne voit de remède au mal produit par l'absolutisme et par le libéralisme, que dans le socialisme et le communisme, qui ne sont, en réalité, que les conséquences extrêmes de l'absolutisme et du libéralisme, et qui ne feraient qu'aggraver la situation créée par ces deux grandes erreurs. Ainsi, l'anarchie règne dans les intelligences et dans les cœurs ; est-il étonnant qu'elle règne dans la société ?

Mais, si la Révolution dispose de telles forces, sera-t-il possible de lui résister ? Quelle armée opposer à une pareille armée? Faut-il désespérer ? Voyez, nous dit-on, où en est le monde. Près des trois quarts en sont encore païens ; le christianisme est coupé presque par la moitié par les hérésies et les schismes; un État schismatique, la Russie, prend d'énormes accroissements ; les États protestants sont en majorité, et, parmi eux, l'un des derniers venus, la Prusse, dispose de presque toutes les forces de l'Allemagne ; enfin, les États catholiques ne le sont plus que de nom, et plusieurs d'entre eux sont des ennemis déclarés de l'Église. L'Italie est au service de la Révolution, l'Espagne vient d'entrer dans la voie de la liberté des cultes, l'Autriche a rompu le concordat conclu avec le Saint-Siége, et la France, où se livre le grand combat des idées, marche vers la séparation de l'Église et de l'État, séparation condamnée en principe par l'Église. C'est même dans les pays catholiques que l'Église est le plus violemment combattue : il suffit de lire ce qui s'écrit en Italie, en Espagne, en Autriche, en France, pour en être convaincu. Liberté des cultes, séparation de l'Église et de l'État, liberté de la presse, sécularisation, principes de 89, voilà les mots d'ordre, et les condamnations de l'Eglise sont regardées comme non avenues ; l'on s'en moque ou l'on affecte même de les ignorer.

Nous répondons : tout cela est vrai, et cependant la situation ne nous paraît pas désespérée, elle nous paraît même meilleure qu'elle ne l'a été depuis longtemps, elle nous paraît telle, que non-seulement la lutte est possible, mais qu'il est permis de compter sur la victoire.

Qu'on se reporte à cent ans en arrière, en 1769. Alors se préparait la plus formidable tempête qui ait jamais assailli le vaisseau de l'Eglise : la fausse philosophie régnait partout, le gallicanisme et le joséphisme se donnaient la main pour asservir l'Église, les jésuites étaient proscrits, Voltaire, pour tout dire en un mot, était le roi du siècle. Vingt ans après, l'édifice social s'ébranlait tout entier, la royauté tombait en France, tout s'effondrait à la fois, et, avant la fin du siècle, on avait vu d'infâmes prostituées représenter sur les autels du Dieu vivant la déesse Raison, les prêtres persécutés, déportés, guillotinés, le Pape mourir en exil.

Tout paraissait fini pour le catholicisme, et tout allait au contraire recommencer. Le clergé français s'était retrempé dans les persécutions ; ceux de ses membres qui avaient pris la route de l'exil, avaient édifié de leurs vertus la protestante Angleterre et la protestante Allemagne, d'autres s'étaient élancés aux extrémités du monde et avaient repris l'œuvre des missions; au même moment, l'on voyait revenir en France un homme, né en 1769, qui allait porter un coup mortel à la république impie, rouvrir les églises, conclure un concordat avec le Saint-Siége, et, malgré bien des fautes, bien des préjugés, marquer de son nom la restauration politique de l'Eglise catholique. Ce fut le premier pas de ce siècle dans la voie religieuse, pas décisif, quoique Napoléon ait tenu, quelques années plus tard, le Pape captif et méprisé les foudres de l'Église. Le gallicanisme, source de tant de maux, était tombé dans le sang des martyrs et avait reçu le dernier coup de la conclusion du concordat; les articles organiques ajoutés à ce concordat montraient que les hommes d'État s'y retenaient encore, mais la logique est plus forte que les hommes; le gallicanisme ne pouvait plus recouvrer l'autorité dont il avait joui, il était impuissant, parce que les hommes d'État qui s'appuyaient dessus devaient perdre peu à peu les auxiliaires qu'ils avaient autrefois trouvés dans le clergé.

Napoléon tombé, l'Église fit un nouveau pas en avant. Cette fois, ce fut sur les populations elles-mêmes, et non plus particulièrement sur les hommes politiques qu'elle exerça son action. L'établissement des missions à l'intérieur, l'œuvre des catéchismes, dont monseigneur Dupanloup a récemment raconté l'histoire et les progrès [1], le jubilé de 1825, les conférences de monseigneur Frayssinous, les écrits des Bonald et des Châteaubriand, les chants mêmes des poëtes, chrétiens alors, et qui s'appelaient Lamartine et Victor Hugo, la restauration des études ecclésiastiques, tout agit en même temps pour ranimer l'esprit religieux et la foi. L'impiété s'en émut, le libéralisme se déchaîna, le gouvernement même des Bourbons crut devoir faire à ce qu'il regardait comme l'opinion des concessions fatales, et il courut à sa ruine ; mais le mouvement religieux était dès lors trop prononcé pour pouvoir être arrêté, et il continua malgré les dispositions hostiles du gouvernement issu de la Révolution de juillet 1830.

Pendant les dix-huit années que dura ce gouvernement, le mouvement fut plus marqué encore, et il se généralisa dans toute l'Europe, il commença à se faire sentir partout. En Angleterre, où les catholiques, conduits par O'Connell, venaient d'obtenir le grand acte d'émancipation de 1829, l'on vit se produire ce merveilleux ébranlement qui a fait sortir de l'anglicanisme les intelligences les plus belles et les plus éclairées, et qui se continue encore de nos jours sous les noms de puséisme, de ritualisme et d'anglo-catholicisme. En Allemagne, les luttes des Droste de Vischering et des Hermann de Vicari contre les prétentions du pouvoir civil commencèrent à réveiller les catholiques engourdis, à frapper les protestants, et l'on put se réjouir d'éclatantes conversions, pendant que les écrits des Schlegel, des Gœrres, des Dœllinger et de tant d'autres portaient la lumière dans les esprits, et que les doctrines catholiques trouvaient d'éloquents défenseurs dans une armée de théologiens, d'historiens, de professeurs, de prêtres et de laïques distingués. Au loin, le mouvement se propageait par les missionnaires, à qui l'œuvre

[1] *L'Œuvre par excellence ou Entretiens sur le catéchisme*, Paris, 1869.

de la Propagation de la Foi, née à Lyon sous la Restauration, fournissait les moyens d'étendre plus loin les effets de leur zèle. Et, dans les pays catholiques, en France particulièrement, d'où étaient sortis les plus acharnés ennemis de l'Église, toutes les œuvres religieuses prospéraient, malgré les mauvaises dispositions des gouvernants : la presse religieuse était fondée, les chaires retentissaient des éloquentes paroles des Ravignan et des Lacordaire, la tribune avait Montalembert, qui n'était pas seul, et l'épiscopat comptait dans ses rangs ou allait y compter les Parisis, les Gousset, les Gerbet, les Salinis, et tant d'autres dont les noms sont connus de tous les catholiques. Enfin, le respect humain était vaincu, les hommes reparaissaient dans les églises, la jeunesse chrétienne s'encourageait au bien dans la société de Saint-Vincent de Paul, qui venait d'être fondée et qui comptait déjà des adhérents dans tous les pays ; enfin l'on avait vu tomber devant un mot du Pape toute l'autorité d'un prêtre orgueilleux, La Mennais, qui s'était cru nécessaire à l'Eglise et qui cessa tout à coup d'être quelque chose, lorsqu'il se mit en révolte contre elle.

Voilà où l'on en était lorsque finit le pontificat de Grégoire XVI, lorsque commença celui de Pie IX, aujourd'hui glorieusement régnant, et qu'éclata la nouvelle tempête de la révolution de 1848. Depuis cette époque, les années se comptent par des épreuves, mais aussi par des victoires. Le Pape est obligé de quitter Rome, où la Révolution domine, mais les armes catholiques de la France, de l'Espagne et de Naples rétablissant son autorité en 1849. En 1850 et dans les années suivantes, Pie IX rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande ; en 1854, il définit le dogme de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, et il voit les Évêques, les prêtres et les fidèles se presser autour de lui avec le plus filial dévouement. En 1857, il répond par un voyage triomphal dans ses États aux calomnies de la Révolution qui menace de nouveau son indépendance. En 1859 recommencent les grandes épreuves, mais le monde catholique tout entier proteste contre les attentats qui se préparent ; il proteste contre ceux qui se sont accomplis, et, en même temps que l'œuvre du denier de Saint-Pierre se fonde, les dévouements se multiplient, l'élite de la jeunesse catholique accourt sous les drapeaux du Souverain Pontife, et un cri unanime acclame le Pape-Roi. En 1863, la solennelle canonisation des martyrs du Japon réunit une seconde fois les Évêques autour de Pie IX ; en 1864, Pie IX frappe d'un coup mortel les erreurs contemporaines par l'encyclique *Quanta cura* et par la publication d'un *Syllabus* qui résume tous les enseignements de son Pontificat ; en 1867, la célébration des fêtes du centenaire de Saint-Pierre prouve que l'Épiscopat est toujours avec lui, la bataille de Mentana et le JAMAIS prononcé au nom du gouvernement français, montrent que le monde catholique, que la France catholique en particulier tiennent à ce qu'il conserve son indépendance temporelle. Enfin, en 1868, l'indiction d'un concile œcuménique pour 1869 remue le monde entier, et fait entrevoir dans un prochain avenir le magnifique couronnement de l'un des plus glorieux et des plus féconds pontificat dont les annales de l'Église fassent mention.

Parlerons-nous ici des manifestations qui ont eu lieu le 11 avril 1869, à l'occasion du Jubilé cinquantenaire du sacerdoce de Pie IX ? Le récit de ces manifestations appartient aux *Annales ecclésiastiques* de 1869 ; mais ne pouvons-nous pas dire qu'elles ont montré à elles seules la grande place que la papauté tient aujourd'hui dans le monde, et, parconséquent, les progrès qui ont été faits dans ce siècle par l'Église catholique ? Il y a cinquante ans, qui s'occupait du Pape ? Aujourd'hui, la situation du Pape est l'objet des préoccupations universelles, la question du Pape est la question par excellence, et le moindre mot qui sort de cette bouche que la Révolution avait cru fermer pour toujours est avidement recueilli, écouté avec amour ou combattu avec fureur. Le 11 avril, évêques, prêtres, simples fidèles, gouvernements, même des gouvernements protestants, tous ont envoyé à Rome des témoignages de leur dévouement ou de leur respect. Quel

réveil religieux ! quel sujet d'espérance ! Pie IX, monté sur le trône pontifical en 1846, s'est vu dès les premiers jours acclamé avec un enthousiasme sans exemple, avec une unanimité véritablement merveilleuse. Et voilà qu'au bout de vingt-trois ans de règne, après avoir combattu la révolution, après avoir intrépidement condamné les erreurs et les opinions du jour, après avoir résisté imperturbablement aux séductions et aux menaces des puissances, après avoir gardé le jeune Mortara et excommunié les usurpateurs de ses États, après avoir publié le *Syllabus*, qui est, au dire des ennemis de l'Église et dans la pensée de la plupart des gouvernements, la plus insolente ou la plus imprudente attaque à tous les principes sur lesquels repose la civilisation moderne, voilà que Pie IX est tout aussi populaire qu'au premier jour, et qu'il paraît plus grand qu'il ne l'a jamais été. Il est impossible de méconnaître à ces signes les progrès faits par la papauté dans l'opinion publique, et les progrès de la papauté sont les progrès de l'Église.

Aussi, que voyons-nous? Dans les pays chrétiens, les populations restent encore foncièrement catholiques, et quoique la plupart des gouvernements soient entre les mains d'hommes hostiles ou aveuglément défiants, les sentiments de ces populations pèsent encore assez fortement pour imposer aux hommes d'État des égards et des ménagements. L'épiscopat catholique, le clergé tout entiers sont plus étroitement unis que jamais au Saint-Siége. La partie active et éclairée des fidèles est remplie de zèle et de dévouement. Les œuvres catholiques se multiplient dans tous les sens: œuvres de charité, œuvres d'éducation, œuvres de propagande. La presse religieuse sait se faire respecter; les bons livres se multiplient; l'histoire vient justifier le passé de l'Église ; les sciences sont obligées de reconnaître que leurs découvertes ne sont qu'un hommage nouveau rendu à la vérité des Livres saints et aux doctrines catholiques; les ordres religieux forment comme une magnifique végétation de vertus et de zèle ; les sœurs de charité, les petites sœurs des pauvres, les ordres voués à l'enseignement et à l'éducation méritent de plus en plus le respect et la reconnaissance dont ils sont l'objet; les temples saints se réparent, le clergé relève les ruines et jouit d'une considération générale, et l'on voit le schisme et l'hérésie se tourner vers l'Église catholique comme vers le port du salut.

Sans doute, en face de ces merveilleux et constants progrès, l'impiété et l'incrédulité peuvent aussi compter les leurs. Mais, qu'on le remarque, ces progrès mêmes, qu'il serait aussi maladroit qu'injuste de contester, conduisent à des ruines telles, que c'est encore la vérité qui doit en profiter. Ainsi le protestantisme, qui tire aujourd'hui une si grande force de son alliance avec la Révolution et avec l'incrédulité, trouve précisément sa fin comme l'hérésie dans cette alliance : les protestants rationalistes vont à la Révolution et à l'incrédulité, les protestants qui veulent rester chrétiens se trouvent de plus en plus poussés à revenir au christianisme intégral, qui est dans le catholicisme, et l'Église recueille ainsi les âmes les plus sincères et les plus pures du protestantisme. Le rationalisme se divise lui-même en deux grandes fractions : l'une s'en va aux extrémités et tombe dans la Révolution; l'autre s'efforce de remonter le courant, et l'ont peut compter qu'elle ne verra bientôt plus d'espoir de salut que dans la doctrine catholique.

En somme, les opinions moyennes ont fait leur temps; les vérités d'entre-deux paraissent ce qu'elles sont, c'est-à-dire des erreurs; il devient de plus en plus difficile de se tenir dans ce juste milieu qui convient aux esprits paresseux et aux âmes lâches, mais qui ne peut être qu'un état de transition. Les deux camps qui se partagent la société se dessinent de plus en plus, et il ne reste plus en présence que le catholicisme et la Révolution, c'est-à-dire l'affirmation complète et la négation complète, l'ordre et l'anarchie, l'autorité, sauvegarde de la vraie liberté, et la licence, voie royale du despotisme et de la servitude. Ainsi la vérité se dégage des nuages dont on l'obcurcissait à dessein ; son éclat brille de plus en plus, et il n'y a plus que les yeux qui refusent de s'ouvrir qui puissent ne pas l'apercevoir. De l'excès du mal sort le salut. C'est ce que montre fort bien le pu-

bliciste cité plus haut, et qu'on nous permettra de citer encore.

« Tant que l'erreur ne fait que commencer, tant qu'elle n'est pas arrivée à son entier épanouissement, à ses dernières conséquences, elle fait illusion aux esprits; elle est presque inattaquable; on ne la voit que dans des détails; à toute raison elle peut opposer d'autres raisons; la lumière n'est pas faite; mais, lorsqu'elle est mûre, développée, ce sont ses fruits qui la révèlent. La lumière se projette alors sur son développement tout entier, et on peut la juger d'ensemble, seul moyen de la bien juger. C'est l'heure de la réfutation. L'erreur elle-même lui fournit les meilleurs arguments par les conséquences désespérées où la logique la précipite. Toute grande erreur, à l'aide de la logique et du temps, aboutit à l'absurde, et l'absurde, c'est le jugement dernier de l'erreur.

« Je n'hésite pas à affirmer, continue notre publiciste, à affirmer que ce jugement commence à serrer de près l'innombrable légion des erreurs contemporaines. Toutes convergent au même but, au scepticisme, qui est l'absurde dans les faits. Quand l'erreur est arrivée à ces extrémités, les sophismes de détail s'effacent, les voies de l'erreur s'illuminent, et l'on découvre les grandes lignes de la vérité. C'est alors que Dieu suscitera ses docteurs; ils auront besoin d'une science immense; mais jamais le génie, éclairé par la foi, n'aura été placé dans des conditions meilleures; il recueillera un double héritage, celui de la science mondaine, et celui de la science théologique; et au milieu de la confusion des idées, il aura seul, pour s'éclairer, et la lumière de l'expérience, et la lumière des principes catholiques, demeurés seuls immuables dans cet immense cataclysme des doctrines. Il ne me semble pas téméraire de pressentir que le concile œcuménique sera l'aurore de cette apologétique nouvelle, en face du rationalisme, de la Révolution et du protestantisme radical, comme le concile de Trente a été l'aurore de l'apologétique traditionnelle contre le protestantisme doctrinal [1]. »

[1] L'abbé Martin, *De l'avenir du protestantisme*, etc., v. IX, chap. II.

Telle est la tâche qui se présente devant le catholicisme; sera-t-il capable de la remplir? M. l'abbé Martin n'hésite pas à répondre affirmativement, et à dire qu'il est seul capable de la remplir : « Tous les autres ont pactisé avec l'erreur, et sont entraînés par les principes de l'erreur. Lui seul a résisté; lui seul a conservé les bases solides sur lesquelles toute vérité repose. Il vengera la vérité, ou, la vérité s'évanouissant ici-bas, le monde périra. » Mais il n'en est pas moins vrai que cet isolement du catholicisme constitue pour lui une tâche d'autant plus lourde, qu'il coïncide avec la plus formidable guerre d'action qui lui ait jamais été faite. « C'est sur lui que se portera tout le choc de la Révolution. Les intermédiaires s'effacent, les partis se touchent. Il n'y aura bientôt plus que deux camps, deux lutteurs en champ clos pour recueillir l'héritage du monde, le catholicisme et la Révolution. Entre l'un ou l'autre il faudra choisir; les signes de ce duel à mort sont partout. On le pressent dans les deux camps; on l'annonce; de part et d'autre on se précipite au grand combat qui doit décider des destinées de l'humanité. La Révolution arrive et compte ses soldats; elle prend ses positions pour l'attaque en Espagne, en Italie, en France, en Autriche. Le catholicisme, de son côté, ne s'endort pas; il concentre toutes ses forces, il resserre les liens de son unité, il convoque, par l'organe de son chef suprême, les grandes assises de la catholicité; tout à l'heure il va délibérer, par les représentants de Dieu et de Jésus-Christ dans le monde entier, sur le présent et sur l'avenir; il va prendre des résolutions réfléchies. Spectacle solennel s'il en fut jamais [1]. »

M. l'abbé Martin conclut en ces termes, qui formuleront nos propres conclusions : « C'est l'immense danger du catholicisme d'être demeuré le seul incorruptible adversaire de la Révolution; mais c'est aussi son immense honneur. J'ajoute que ce sera son salut. Que la Révolution achève son œuvre; elle n'entassera que des ruines; son triomphe sera sa perte; elle aura conduit les peuples à des agonies convulsives; s'ils veulent

[1] Id. *ibid.*

vivre, il faudra bien remonter aux principes de vie. Qui les leur présentera? La science? Elle sera devenue de l'histoire naturelle et les âmes humaines auront alors plus besoin que jamais d'un breuvage divin. La philosophie? Mais elle disserte, elle n'affirme pas; elle poursuit la vérité, elle n'en a pas la possession. Le protestantisme? Mais il ne sera plus qu'un rationalisme hésitant et incertain. Que restera-t-il donc? L'Église. Ce sera l'heure de sa puissance et de son action réparatrice. Ce qu'elle a fait aux trois premiers siècles de l'Église, elle le fera encore; car les temps se ressemblent. Elle réunissait alors les âmes fatiguées d'incroyance et de doute; elle les recueillera de nouveau; et c'est avec ces âmes retrempées dans les vives lumières de la foi, qu'elle sauvera la société, qu'elle la relèvera de ses ruines, ou qu'elle recommencera une société nouvelle. »

Nous avons passé en revue l'humanité toute entière avec ses religions, les peuples qui la composent, les grandes questions qui l'agitent; nous avions besoin de faire ce recensement universel pour mieux comprendre les événements qui se déroulent sous nos yeux; nous allons maintenant entrer dans le récit de ces événements pour les années 1867 et 1868. En suivant ainsi pas à pas la marche de l'humanité, c'est celle de l'Église que nous suivrons; nous aurons à constater les luttes, les pertes et les conquêtes, et nous aurons toujours à admirer la merveilleuse et paternelle Providence qui veille sur l'Église, qui la guide à travers les tempêtes et les écueils, et qui ne permet pas que s'éteigne le divin flambeau allumé pour montrer aux hommes la route du salut et les conduire au port de l'éternelle béatitude. *L'homme s'agite, Dieu le mène*, voilà ce qui ressort à chaque pas de l'histoire; c'est une pensée qu'il ne faut jamais oublier au milieu des mille complications de la politique et des passions; elle est l'explication de l'histoire, et la clef des événements mystérieux qui déconcertent la philosophie purement humaine.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN 1867 ET 1868.

Le Saint-Siége et les États de l'Église.

Peu d'années ont commencé sous d'aussi tristes auspices que l'année 1867. L'Europe venait d'être bouleversée par la guerre d'Allemagne et par les conséquences de la bataille de Sadowa, qui en changeait l'équilibre, et la convention de septembre 1864, conclue entre le gouvernement français et le gouvernement italien, venait de recevoir son exécution, laissant le Pape exposé à tous les coups de ses ennemis. Évidemment la Révolution avait fait de grands pas pendant l'année 1866. D'un côté, elle avait pu une fois de plus mettre en pratique ses théories de nationalité, de grandes agglomérations, dont la réalisation livrera le monde à tous les coups de main révolutionnaires, et c'était une puissance protestante, la Prusse, qui s'élevait sur les ruines d'une puissance catholique, l'Autriche; d'un autre côté, l'Italie agrandie de la Vénétie, malgré ses défaites, et affranchie de la crainte des armes françaises, qui contenaient ses aspirations à Rome, allait pouvoir agir impunément contre les débris du territoire pontifical et essayer de renverser enfin ce trône qui reste comme une protestation contre ses iniques spoliations et qui soutient les autres trônes, c'est-à-dire l'ordre et l'autorité, et, par conséquent, les restes de la liberté en Europe.

On avait encore une fois reculé devant la Révolution, et l'exécution de la convention de septembre marquait une nouvelle étape dans la voie révolutionnaire où la politique française s'est engagée en 1859. Les conséquences s'en faisaient aussitôt sentir. Depuis des années, tous les parlements retentissaient de magnifiques discours en faveur des économies, et les gouvernements faisaient à cet égard les plus belles promesses; c'était surtout sur le chapitre des armements qu'on espérait réaliser ces économies placées comme un mirage devant les yeux des peuples. On laisse la Prusse libre d'agir contre l'Autriche, et voilà que le coup de foudre de Sadowa vient tout changer. On ne parle plus que de millions d'hommes sous les armes. On révise les plans, on modifie l'armement, on fait de l'Europe entière un camp retranché, et de l'humanité une immense garde mobile. Les économies deviennent impossibles, et c'est à la fois plus d'argent et plus d'hommes que les peuples seront obligés de fournir à leurs gouvernements, seul moyen qui reste de retarder l'explosion d'une guerre générale que tout le monde prévoit, que tout le monde redoute, et qui ne sera différée que pour devenir plus formidable et plus sanglante.

Dans une telle situation, l'empereur Napoléon III ne convainquit personne, en disant, le 1er janvier, aux membres du corps diplomatique « J'espère que nous entrons dans une nouvelle ère de paix et de conciliation, et que l'Exposition universelle contribuera à calmer les passions et à rapprocher les intérêts. » L'on put même être surpris de lire dans le *Moniteur du soir*, organe officiel du gouvernement français, une appréciation qui ne s'accordait guère avec le sentiment public.

« L'année qui vient de finir, disait le *Moniteur* dans son *Bulletin politique hebdo-*

madaire[1], a été marquée par de grands événements, et, pour être calme et pacifique, l'influence de la politique française n'en a pas été moins active et moins efficace. Par la seule force de l'ascendant moral, l'Empereur a puissamment contribué à rendre la paix à l'Europe, et les nations qui l'avaient choisi pour arbitre se sont plu à reconnaître le caractère bienfaisant et désintéressé de son intervention. La guerre qui, sans la haute sagesse de Sa Majesté, aurait pu devenir générale, a fait place à une période d'apaisement. De nouvelles idées se sont substituées, en Allemagne, aux errements de 1815. Tous les pays germaniques comprennent aujourd'hui l'avantage des bons rapports avec la France. Les défiances sont dissipées, et les préjugés d'un autre âge disparaissent devant une saine appréciation des intérêts communs. L'Autriche et l'Italie, si longtemps et si profondément divisées, en sont venues à une réconciliation définitive; le programme inauguré par les victoires de Magenta et de Solférino se trouve maintenant réalisé; libre depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, la péninsule, après avoir été, pendant des siècles, un sujet de troubles et de compétitions entre les puissances, est désormais un élément de concorde et d'équilibre. La convention du 15 septembre, si heureusement exécutée, a déjà produit les effets salutaires qu'on était en droit d'en attendre, et ce n'est pas une illusion d'espérer, pour un avenir peut-être prochain, un rapprochement entre la cour de Rome et le cabinet de Florence. L'évacuation du Mexique est en voie de s'effectuer dans de bonnes conditions, et les États-Unis se montrent aussi désireux que la France de resserrer les liens d'une amitié traditionnelle. Les relations du gouvernement de l'Empereur avec toutes les puissances ne sauraient être plus satisfaisantes ni plus amicales. L'année 1867 commence donc sous de favorables auspices, et les nations, qui se sont donné rendez-vous à l'Exposition universelle de Paris, se préparent à cette grande lutte pacifique, dans une pensée de progrès et de solidarité.

[1] Numéro du 3 janvier 1867.

« Les tendances générales que nous venons de signaler ne se font nulle part mieux sentir que dans le royaume d'Italie. Un véritable esprit de conciliation a présidé aux premiers travaux de la chambre des députés, et les élections du bureau n'ont motivé aucune de ces luttes passionnées dont la dernière session avait offert le spectacle. Les anciennes divisions des partis se confondent dans un même sentiment, libéral, monarchique et conservateur. Les questions religieuses ne sont plus un objet d'agitation ou de scandale, et les populations témoignent partout la satisfaction qu'elles éprouvent de voir leurs évêques de retour au milieu d'elles. Le gouvernement se préoccupe à la fois des intérêts moraux et des intérêts matériels. Il veut rendre au port de Venise son ancienne importance et donner un rapide essor à la prospérité commerciale de la nouvelle province du royaume. Le chemin de fer de Florence à Rome vient d'être livré tout entier à la circulation, et les deux capitales ne sont plus qu'à une distance de douze heures l'une de l'autre.

« Les États du Saint-Père continuent à jouir d'un calme que rien ne trouble. Toutes les branches de l'administration fonctionnent régulièrement. L'armée pontificale est dévouée, et les sujets du pape, aussi bien que les étrangers qui ont afflué à Rome pour les fêtes de Noël, se sont plu à manifester les sentiments de vénération que les vertus du souverain Pontife sont faites pour inspirer. On commence à se rendre bien compte en Italie du prestige qu'a pour la péninsule un pouvoir qui s'étend sur l'univers entier, et l'on désire sincèrement le succès de la négociation religieuse qui se poursuit actuellement entre le Saint-Siége et la Cour de Florence.

« La mission dont M. Vegezzi avait été chargé en 1865, et qui vient d'être reprise par M. Tonello, portait sur cinq points principaux : retour des évêques éloignés de leurs diocèses, admission des prélats déjà préconisés par le Saint-Père, nomination aux évêchés vacants, exéquatur royal et serment à prêter par les prélats au souverain. Le premier point a été réglé récemment par l'ini-

tiative spontanée du gouvernement italien. Sur les questions de l'exéquatur et du serment, le cabinet de Florence témoigne les dispositions les plus conciliantes, et les autres parties de la négociation sont également abordées dans un mutuel esprit de concorde et de bon vouloir. Il s'agit d'établir une entente pour l'installation des évêques appartenant aux anciennes provinces des États de l'Église et qui ont déjà été préconisés par le pape depuis 1860. Un accord doit également intervenir à l'effet de pourvoir aux siéges épiscopaux vacants, et de réduire, s'il y a lieu, le nombre des diocèses. On pense que les dernières difficultés seront promptement aplanies. La plupart des bases récemment indiquées par la cour de Rome comme éléments d'une solution viennent d'être adoptées en principe par le gouvernement italien. Il y a là plus qu'une espérance, et tout fait augurer favorablement d'une négociation, dont le succès, si nécessaire au repos moral de l'Italie, ne peut manquer d'exercer la plus salutaire influence sur les rapports généraux de Sa Sainteté avec le roi Victor-Emmanuel. »

En relisant cette appréciation si favorable après les deux années qui se sont écoulées depuis qu'elle a été faite, que de tristes réflexions se présentent à l'esprit! Qu'est-ce que cette paix de l'Europe qui repose sur des millions de baïonnettes et que le moindre incident menace de rompre à chaque instant? Où en sont les rapports entre la France et l'Allemagne? Quels ont été ces effets salutaires de la convention de septembre, dont l'exécution a rendu possible l'invasion garibaldienne d'octobre 1867? En quoi voit-on le rapprochement entre Rome et Florence, Rome, qui est toujours menacée, Florence, qui ne cesse de proclamer son espoir de la chute prochaine de la royauté pontificale? Et quelles suites lugubres à l'évacuation du Mexique! On peut donc dire que le gouvernement français se faisait de bien grandes illusions, si le langage dont il se servait était la sincère expression de sa pensée : les événements n'ont que trop justifié les appréhensions de l'opinion publique.

Il se fit toutefois, dans les premiers moments, une sorte d'apaisement qui ne pouvait tromper personne, mais dont il était bon de profiter. La révolution italienne, satisfaite de la retraite des Français, se tint tranquille pendant quelques semaines, afin de montrer qu'elle savait se contenir, et les Romains, livrés à eux-mêmes, témoignèrent par leur attitude que le gouvernement pontifical n'a rien à craindre d'eux : la royauté de Pie IX n'a besoin de se prémunir que contre des dangers venant du dehors. Le gouvernement italien lui-même, vivement pressé par le gouvernement français, à qui il importait extraordinairement qu'il y eût un rapprochement entre l'Italie et le Saint-Siége, fit montre de dispositions conciliantes que le Pape fut heureux de mettre à profit pour finir le veuvage ou l'abandon de tant de diocèses privés depuis longtemps de pasteurs. L'envoyé italien, M. Tonello, qui succédait à M. Vegezzi, fut accueilli avec bonté par Pie IX, et put discuter avec le cardinal Antonelli les conditions de retour des évêques dans leurs diocèses et de l'admission des évêques déjà nommés par le Pape pour les diocèses faisant partie des États de l'Église usurpés. Les négociations aboutirent. Le droit du Pape de donner des évêques de son choix aux évêchés vacants fut reconnu, et, dans les consistoires du 21 février et du 27 mars, Pie IX, mettant en application les conventions arrêtées avec M. Tonello, nomma trois évêques pour l'île de Sardaigne, trois pour le Piémont, un pour Parme, deux pour la Sicile, un pour la Toscane, deux pour les Marches, et l'archevêque de Milan, monseigneur Nazari de Calabiana. Il y avait plus de cinquante siéges vacants sur deux cent vingt-neuf; mais on ne pourvut pas d'abord à tous; ceux qui restaient vacants furent provisoirement rattachés à l'administration des diocèses voisins.

En même temps qu'il pourvoyait aux plus pressants besoins de cette malheureuse Église d'Italie, en proie à la persécution depuis tant d'années, Pie IX s'occupait en roi de maintenir la tranquillité dans ses États et d'assurer le bien-être de ses sujets. Les spoliations piémontaises ont réduit des trois quarts le territoire de ses États; au lieu de 3,226,263

habitants qui vivaient dans les États pontificaux en 1859, il n'y en avait plus, en 1867, que 693,104, et le gouvernement romain, fidèle à tous ses engagements, n'en continuait pas moins de payer à ses créanciers une dette hors de proportion avec ses ressources. Une habile administration des deniers publics, le denier de saint Pierre, la générosité des fidèles et des emprunts avaient permis de faire honneur à toutes les obligations. Le gouvernement français, intéressé par honneur et par politique à la conservation du pouvoir temporel du Pape, avait voulu que le gouvernement piémontais prît à sa charge une partie de la dette proportionnelle à l'étendue des provinces enlevées au Saint-Siége. Mais le Pape ne pouvait consentir à traiter directement sur ce point avec un gouvernement qu'il ne reconnaît pas; il ne pouvait davantage consentir à un arrangement qui aurait été une reconnaissance implicite de l'état de choses amené par la révolution. Les négociations se suivirent donc entre la France et l'Italie; Rome se contenta de mettre à la disposition des négociateurs les documents nécessaires et d'accepter, à titre de restitution, ce que la France lui remettrait après l'avoir obtenu du Piémont. C'est ainsi que le gouvernement italien se chargea de servir les intérêts de la dette pontificale pour une somme annuelle de 15,230,000 francs. Mais on sait qu'il ne paie ces intérêts qu'avec une extrême répugnance, et qu'il a voulu tout récemment, imposer la rente d'origine pontificale comme il a imposé la rente dite italienne.

Quant à la tranquillité intérieure, elle était assurée dans les États de l'Église par les bonnes dispositions de la population et par une armée composée de 12,000 hommes, tous volontaires, et Romains ou Italiens au moins pour la moitié. Le château Saint-Ange était confié aux zouaves pontificaux; trois compagnies restaient à Civita-Vecchia; la ligne et l'artillerie occupaient Viterbe, le bataillon suisse gardait la province maritime et la campagne; la garnison même de Rome était réduite à 6,000 hommes. Les États pontificaux formèrent deux divisions militaires sous le commandement supérieur du général Kanzler, pro-ministre des armes : la division de Rome, commandée par le général Zoppi, et celle des provinces, par le général de Courten ; cette dernière se subdivisait en cinq zones, Frosinone, Velletri, Viterbe, Tivoli et Civita-Vecchia. La mission de ces troupes était de sauvegarder l'ordre à l'intérieur et de réprimer le brigandage. Cette mission fut remplie avec vigueur : le brigandage fut presque entièrement détruit, et la tranquillité publique ne fut pas un moment troublée. Mais il était bien entendu que l'armée pontificale n'était pas assez forte pour résister à une invasion italienne : les frontières étaient, à cet égard, placées sous la protection de la convention de septembre, garantie par la parole de la France, et sous la responsabilité du gouvernement italien, qui s'était engagé non-seulement à respecter le territoire laissé au Saint-Siége, mais encore à prévenir toute tentative venant du parti du mouvement. On verra bientôt comment ce gouvernement révolutionnaire remplit ses engagements. Il montrait d'ailleurs, dès le mois de janvier, quelles étaient ses dispositions à l'égard de l'Église, en présentant un projet de loi sur la vente des biens ecclésiastiques dont il s'était emparé.

Le centenaire de saint Pierre.

Cependant de grandes fêtes se préparaient à Rome. Dès le 8 décembre 1866, au moment où l'occupation française cessait, Pie IX, qui ne connaît pas la crainte et qui a vu sa confiance justifiée par tant de prodiges, faisait adresser à tous les évêques catholiques l'invitation de se rendre dans la Ville éternelle, au mois de juin 1867, pour y assister à la célébration du dix-huitième anniversaire séculaire du martyre des saints Apôtres Pierre et Paul, et à la canonisation solennelle de plusieurs saints, martyrs, confesseurs et vierges, dont les noms suivent : 1° le Bienheureux Josaphat, archevêque de Polotsk des Ruthènes, dans la Russie Blanche, martyr ; 2° le B. Pierre d'Arbues, de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, inquisiteur d'Espagne et chanoine de l'église métropolitaine de Saragosse, martyr; 3° les

Bienheureux martyrs de Gorcum, appartenant à divers ordres réguliers ou au clergé séculier ; 4° le Bienheureux Paul de la Croix, confesseur, fondateur de la congrégation des Clercs-Déchaussés de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 5° le Bienheureux Léonard de Port-Maurice, confesseur, missionnaire apostolique de l'ordre des Mineurs de Saint-François de l'Étroite Observance ; 6° la Bienheureuse Marie-Françoise des Cinq-Plaies, vierge professe du Tiers-Ordre de saint Pierre d'Alcantara, dans le pays napolitain ; 7° la Bienheureuse Germaine Cousin, vierge séculière du diocèse de Toulouse.

Le Bienheureux Josaphat était un moine de Saint-Basile, qui fut appelé à l'archevêché de Polotsk, du rite grec, et qui employa tous les moyens suggérés par le zèle pour ramener les schismatiques à l'Eglise catholique ; ceux-ci, irrités de son zèle, le massacrèrent, le 12 novembre 1623. L'Église ruthénienne, non moins persécutée de nos jours qu'il y a des siècles, allait trouver en lui un puissant protecteur dans le ciel.

Le Bienheureux Pierre d'Arbues, premier inquisiteur de la foi dans le royaume d'Aragon, fut frappé à mort dans la cathédrale de Saragosse, par les Juifs relaps que son zèle avait soulevés contre lui. Il survécut deux jours à ses blessures, rendant grâces à Dieu de mourir pour la défense la foi, et il expira le 17 septembre 1485. Proposer la canonisation d'un inquisiteur, c'était soulever la presse libérale et incrédule et ranimer les discussions sur l'Inquisition ; mais Pie IX ne s'arrête pas à ces considérations de la prudence humaine, et quand Dieu parle par les miracles qui attestent la sainteté, par les lumières qu'il répand sur les vertus éminentes d'un personnage, il agit, persuadé que Dieu veut glorifier ses serviteurs et que cette glorification ne peut que contribuer à la diffusion de la vérité. La canonisation du Bienheureux Pierre d'Arbues devait pousser les esprits sérieux à étudier de plus près l'Inquisition, et répandre ainsi de nouvelles lumières sur une institution qui a été le sujet de tant d'attaques injustes contre l'Église.

Le Bienheureux Josaphat était tombé sous les coups des schismatiques, le Bienheureux Pierre d'Arbues sous les coups des Juifs ; les Bienheureux martyrs de Gorcum, en Hollande, avaient éprouvé, en 1572, la cruauté des hérétiques ; ils allaient rappeler comment l'hérésie vint à bout de s'établir dans les Pays-Bas, et dire ce qu'il faut penser de la prétendue liberté de conscience apportée par les hérétiques du seizième siècle. Ce qui est vrai, c'est que les hérétiques couvrirent de ruines et inondèrent de sang les plus belles campagnes des Pays-Bas. A Gorcum, il s'emparèrent du Révérend Père Nicolas Picque (Piek), de l'Ordre de Saint-François, avec dix autres Pères, Jérôme de Weert, Willehad Danéus ou Willald de Danemark, Nicaise Janssens, Thierry Emden (Théodoric van Emden), Antoine de Hornaer, Antoine de Weert, Godefroy van Mervel, François de Roye de Bruxelles, Pierre d'Assche et Corneille de Wick-Durstède, et, après leur avoir fait subir toutes sortes d'outrages, ils les transférèrent avec beaucoup d'autres, dans la ville de Brielle ou de la Brille, à l'embouchure de la Meuse, qui venait de tomber au pouvoir des Gueux. Couverts d'une boue infecte, les religieux furent obligés de faire le tour d'un gibet, pendant que des soldats les déchiraient à coups de fouet. Un de ces soldats portait une croix par dérision, et les accablait des plus cruelles insultes. Toutes ces victimes, au nombre de dix-neuf, furent, dans la nuit du 19 juillet 1572, accrochées aux poutres d'un grenier, et étranglées. Ensuite leurs bourreaux, cruels même contre les morts, leurs coupèrent le nez et les oreilles, leur fendirent le ventre, arrachèrent de leurs corps tout ce qu'ils purent de graisse, et allèrent vendre cette graisse dans la province. Aux onze dont nous venons de donner les noms furent associés dans le martyre Léonard Wichel (van Vechel), curé de Gorcum, Nicolas Poppel, vicaire du curé Godefroy Danéus (van Duynen), prêtre séculier et ancien recteur de l'Université de Paris, Jean d'Oosterwyck, chanoine régulier de Saint-Augustin et directeur des religieuses du monastère de Gorcum, Adrien Bécan (van Beek), religieux prémontré, Jacques Lacops, aussi

prémontré, Jean de Cologne (ou de Kaulen), religieux dominicain, et André Gaultier (Walter ou Wouters), prêtre séculier.

Le Bienheureux Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes, appartenait à une famille noble du Montferrat. Il naquit le 3 janvier 1694, à Ovada, dans le diocèse d'Acqui, en Piémont. Il perdit tous ses parents, mais il avait eu le temps d'en recevoir d'excellents exemples. Vers l'âge de vingt ans, déjà exercé à la pratique de toutes les vertus chrétiennes et animé d'un grand amour pour la mortification et pour la pauvreté, il conçut le dessein de fonder une congrégation établie sur l'entier détachement des choses de la terre. Approuvé par l'évêque d'Alexandrie, dans le diocèse duquel il vivait, il revêtit, à l'âge de vingt-six ans, la tunique noire et se retira dans une espèce de cellule où il dressa la règle de l'institut qu'il avait en vue de fonder. Il dut aussi s'occuper d'obtenir l'approbation du souverain Pontife. Après bien des difficultés et des épreuves partagées par son frère, qui était venu le trouver et qui se livrait comme lui aux exercices de la plus rude pénitence, il obtint de Benoît XIII, en 1725, la permission de recevoir des novices. Les nouveaux religieux se mirent à donner des missions. Ce fut à Orbitello, en Toscane, qu'il trouva d'abord une retraite. En 1737, il n'avait encore avec lui que neuf compagnons de ses travaux. En 1741, le pape Benoît XIV confirma par un bref l'existence du nouvel institut. L'un des plus ardents désirs de Paul de la Croix était la propagation de la foi dans le monde. Devançant en cela les prévisions de Joseph de Maistre, il pressentait que la grande œuvre de cette propagation recevrait une puissante impulsion de la conversion de l'Angleterre, et il priait particulièrement pour le retour de ce pays à la véritable Église : « Prions pour l'Angleterre, disait-il « souvent à ses religieux dans les dernières « années de sa vie. Pour moi, quand je le « voudrais, je ne pourrais m'empêcher de le « faire. Dès que je me mets en prière, ce « malheureux royaume se présente à mon « esprit, et voilà plus de cinquante ans que « je prie pour sa conversion. » Un jour le frère infirmier le trouva comme en extase et eut bien de la peine à le rappeler à lui : « Où « étais-je donc tout à l'heure? dit-il. Je me « trouvais en esprit en Angleterre ; je con- « duisais le grand nombre de martyrs qui ont « donné leur vie dans cette île pour la foi « catholique, et je priais pour ce pays. » L'amour de Paul de la Croix pour l'Angleterre s'est conservé parmi les Passionnistes; c'est une tradition parmi eux qu'ils sont appelés à contribuer un jour à la conversion de *l'île des Saints*, et déjà des faits confirment cette tradition. En 1840, quatre prêtres passionnistes étant venus fonder une maison de leur Ordre près de Tournai, en Belgique, le premier sujet qui se présenta fut un jeune Anglais de haute naissance, nouvellement converti; c'était lord Spencer, mort récemment sous l'humble habit des Passionnistes, et avec le nom de Père Ignace. Peu de temps après, monseigneur Wiseman, alors coadjuteur de monseigneur Walsh, invita le supérieur du monastère belge à établir son institut en Angleterre, et, en 1842, près de la ville de Stone, des religieux suivaient la règle des Passionnistes à Aston-Hall; ce fut entre les mains du supérieur belge que l'illustre docteur Newman fit son abjuration. Paul de la Croix s'était fixé à Rome dans les dernières années de sa vie; il s'endormit dans le Seigneur le 18 octobre 1775, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Le pape Pie VI, qui l'estimait singulièrement, le déclara Vénérable; en 1821, Pie VII proclama l'héroïsme de ses vertus; le 1er mai 1853, Pie IX le déclara solennellement Bienheureux. La canonisation qui s'approchait ne permettait-elle pas d'admirer ces voies de la Providence qui prépare à son Église des triomphes inattendus et décisifs? Paul de la Croix est mort en 1775, à la veille des convulsions qui devaient bouleverser l'Europe et le monde entier; moins de cent ans après sa mort, l'Angleterre a vu ses enfants s'établir au milieu de l'hérésie, les catholiques ont été émancipés, la hiérarchie catholique a été rétablie, les conversions se sont multipliées, et voici que, deux ans après la canonisation, l'Irlande catholique voit se briser les chaînes qui la tenaient opprimée sous le joug de l'établissement anglican.

Le Bienheureux Léonard, né à Port-Maurice, petite ville de la Rivière de Gênes, le 20 décembre 1676, était fils d'un capitaine de navire marchand, qui devint veuf de bonne heure, et qui confia son enfant à l'un de ses frères, aussi respectable par son âge que par sa piété. L'enfant profita admirablement des leçons et des exemples de ce vertueux oncle. Il entra, à l'âge de quatorze ans, au Collége romain pour y achever ses études. Là, il sentit s'accroître le goût qui le portait à embrasser l'état religieux. Il entra en effet dans l'Ordre des Franciscains réformés et fit profession le 2 octobre 1698, après avoir pris le nom de Léonard, sous lequel il devait être connu dans la suite. Ce premier désir de son cœur exaucé, il n'en eut plus d'autre que de travailler au salut des âmes. Il songeait d'abord à partir comme missionnaire pour porter la vérité aux infidèles, mais Dieu en disposa autrement, et ce fut parmi ses compatriotes qu'il eut à exercer son zèle apostolique. Toute l'Italie fut témoin de ses travaux : la Toscane, Lucques, les États de l'Église, Naples, Gênes, la Corse purent admirer tour à tour son zèle infatigable et la puissante efficacité de sa parole. Il recommandait l'exercice du *Chemin de la croix*, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, l'adoration perpétuelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, et obtenait de grands fruits de conversion. Épuisé de fatigues, après quarante-quatre ans de travaux ininterrompus, le serviteur de Dieu revint une dernière fois à son couvent de Rome, et expira doucement dans les bras du Seigneur, à l'âge de près de soixante-quinze ans, le 26 novembre 1751. Pie VI le mit au nombre des Bienheureux le 19 juin 1796. L'Italie, si éprouvée dans sa religion, peut maintenant dire avec Benoît XIV : « Nous avons beaucoup perdu, « mais nous avons gagné un protecteur dans « le ciel. »

C'est encore l'Italie qui a donné le jour à la Bienheureuse Marie-Françoise des Cinq-Plaies, vierge du tiers-ordre de saint Pierre d'Alcantara. Marie-Françoise naquit à Naples, dans une condition obscure, le 25 mars 1715. Dès son enfance, elle résolut de rester vierge, et cette résolution lui attira de cruels traitements de la part de son père, qui était un homme dur et bizarre. Enfin elle le désarma par sa patience et par sa douceur, et obtint de lui le consentement de suivre son attrait pour la vie religieuse. Elle prit l'habit du tiers-ordre de saint Pierre d'Alcantara, et prononça les vœux simples en usage dans cette pieuse société. Dès lors sa vie ne fut plus qu'une suite de tribulations de la part de son père et même parfois des autorités ecclésiastiques que de faux rapports indisposaient contre elle. La délicatesse de sa santé augmenta ses souffrances. Elle finit par passer les dernières années de sa vie chez un bon prêtre qui avait reconnu sa sainteté. Elle expira le 6 octobre 1791, à l'âge de soixante-seize ans. Des miracles attestèrent bientôt les mérites de la servante de Dieu, qui fut mise au rang des Bienheureux par Grégoire XVI, le 12 novembre 1843. Au moment où tant de religieuses italiennes étaient obligées de quitter leurs couvents et de rentrer dans le monde, même à un âge avancé, la canonisation de Marie-Françoise des Cinq-Plaies présentait un magnifique modèle à ces pieuses filles que la tempête venait d'atteindre.

La Bienheureuse Germaine Cousin, née à Pibrac, aux environs de Toulouse, en 1579, morte en 1601, à l'âge de vingt-deux ans, est l'une des plus suaves fleurs que la France ait produites. Aussi la mémoire de l'humble et virginale bergère de Pibrac, loin de s'effacer dans le souvenir des générations, ne fait-elle que croître de jour en jour, et ce n'est pas sans une attention merveilleuse de la Providence que le Saint-Siége a résolu de lui accorder les honneurs des autels dans toute l'Église, à une époque où l'on ne court guère qu'après les honneurs, les richesses et les plaisirs. Germaine Cousin perdit de bonne heure sa pieuse mère ; son père se remaria, et alors commencèrent ses épreuves. Percluse de la main droite depuis sa naissance et couverte d'humeurs scrofuleuses, elle devint un objet d'horreur pour sa belle-mère, qui obtint qu'elle serait employée loin de la maison paternelle à la garde du troupeau. Quand elle revenait le soir à la maison, elle ne recevait que des

outrages, et elle n'avait pour lit qu'un amas de sarments dans un coin de l'étable. La jeune bergère supporta tout avec la plus héroïque patience, puisant dans l'amour de Dieu et dans la dévotion à la sainte Vierge une force et des consolations extraordinaires. Des miracles signalèrent bientôt sa sainteté, et l'admiration remplaça les railleries et les outrages dont on l'accablait. Mais Dieu avait décidé que l'heure où Germaine verrait le triomphe de sa vertu et serait entourée d'hommages, marquerait en même temps le terme de sa vie. Aux approches de l'été, Germaine, à peine âgée de vingt-deux ans, fut trouvée un matin sans vie sur son lit de sarments. Personne ne s'aperçut d'abord de sa mort; quand le jour fut venu, voyant qu'elle ne sortait pas selon sa coutume et que les brebis étaient encore dans l'étable, un de ses frères voulut en chercher la cause et trouva sa bienheureuse sœur déjà froide, dans une attitude modeste, portant sur son visage comme un rayon du paradis. Les miracles se multiplièrent sur la tombe de la sainte bergère, qui fut proclamée Bienheureuse par Pie IX le 7 mai 1854; elle devait être canonisée le 29 juin 1867.

Tels étaient les héros dont Pie IX voulait solennellement proposer les vertus à l'imitation des chrétiens, pendant que se préparait à Paris l'Exposition universelle des arts et de l'industrie. C'était le contraste de l'esprit et de la matière : à Paris, la fête des progrès matériels, à Rome, celle des triomphes spirituels ; à Paris, les conquêtes faites par l'homme sur le monde physique, à Rome, les conquêtes faites par le chrétien dans le monde moral. En célébrant le dix-huit centième anniversaire de la mort glorieuse de saint Pierre et de saint Paul, Pie IX rappelait la plus étonnante victoire remportée par l'esprit sur la matière ; en élevant aux honneurs des autels les martyrs et les saints, il montrait que cette victoire se perpétue à travers les âges et arrête les progrès de l'esprit païen du matérialisme, qui fait de si grands efforts pour prendre le gouvernement de l'humanité. Un évêque français [1] a fait ainsi ressortir ce contraste dans une lettre pastorale adressée à ses diocésains avant de partir pour Rome : « Au milieu des orages qui grondent autour de lui, le cœur magnanime du Pontife ne se laisse ni abattre ni détourner des hautes fonctions de l'Église catholique dans toutes les parties du monde. C'est une âme qui se transmet à deux cents millions d'âmes, leur communique la vie spirituelle et rencontre dans l'unité d'une même foi, d'une même charité, les membres épars de ce vaste corps disséminés sur tous les points du globe. Admirable fraternité des peuples, que l'institution de la Papauté a seule pu réaliser sur la terre, parce que cette institution est l'œuvre de Dieu!... Nous aurons donc la consolation de répondre à l'appel du Saint-Père, de porter au pied du trône pontifical les hommages et les vœux du clergé et du peuple de notre diocèse, de prendre part à ces fêtes magnifiques dont l'éclat sera comme un rayonnement des splendeurs du ciel, de visiter les tombeaux des saints Apôtres et les sanctuaires illustrés par la vie, les souffrances et le sang des martyrs et de tant d'autres personnages que l'Église a placés sur ses autels. Tandis que Paris représentera les merveilles de l'industrie humaine et célèbrera, pour ainsi parler, le Jubilé de la matière glorifiée par l'intelligence des travailleurs, Rome célèbrera la grandeur morale de l'humanité sous l'empire du Christ, les merveilles de la vertu dans les héros chrétiens, et ce sera l'incomparable Jubilé des âmes qui ont glorifié, civilisé et sanctifié le monde depuis dix-huit cents ans. »

Disons-le en passant : si les fêtes de Rome devaient montrer qu'il est bon de conserver sur la terre un lieu où les intérêts de l'esprit tiennent toujours le premier rang, et de ne pas oublier que cette magnifique civilisation dont nous sommes justement fiers a besoin, pour se soutenir, d'avoir une inspiration spirituelle, une base chrétienne, Rome, par la part qu'elle a prise à l'Exposition universelle, a montré aussi que le catholicisme n'est pas ennemi du progrès matériel, quoiqu'il le subordonne au progrès moral. La religion, qui relie l'homme à Dieu, met tout dans l'ordre,

[1] Mgr Delalle, évêque de Rodez.

et c'est ainsi qu'elle assure le vrai progrès. L'histoire prouve qu'elle a été la plus puissante promotrice des lettres, des arts, de l'industrie et des sciences; en 1867, Rome a continué cette démonstration pour ceux qui ignorent ou qui oublient l'histoire. Par ce qu'elle a pu faire au milieu de tant d'inquiétudes, réduite à un territoire si restreint, avec une population si peu nombreuse, Rome a montré que le catholicisme n'est ennemi d'aucun progrès véritable, et qu'un gouvernement ecclésiastique ne fait obstacle ni à la science, ni à l'art, ni à l'industrie, ni au commerce.

Pour les arts et pour les sciences théologiques, philosophiques et morales, l'opinion est faite; on sait que c'est à Rome qu'on les trouve dans tout leur éclat; mais pour les sciences mathématiques et physiques et pour l'industrie, il y a des contradicteurs et des détracteurs. L'Exposition universelle de 1867 leur a péremptoirement répondu. Laissant donc de côté les arts, indiquons rapidement ce que l'Exposition universelle présentait de plus remarquable parmi les objets scientifiques et les produits industriels qui venaient de Rome.

Le P. Angelo Secchi, de la compagnie de Jésus, le savant directeur de l'Observatoire romain dont la réputation est universelle, a envoyé un *météorographe* destiné à enregistrer automatiquement en courbes continues, sur des feuilles de papier, au moyen d'un crayon, les principaux phénomènes relatifs aux variations atmosphériques. L'instrument se compose d'un baromètre sur lequel s'élève une cage à quatre colonnes qui soutient toutes les pièces de la machine. Entre les colonnes se meuvent, d'un mouvement uniforme, en descendant, deux cadres ou tableaux sur lesquels tous les phénomènes viennent s'enregistrer l'un à côté de l'autre. L'un de ces cadres donne l'histoire de dix jours, l'autre de deux jours. Sur le cadre des dix jours sont enregistrés : 1° la pression atmosphérique, au moyen d'un baromètre à balance perfectionnée qui donne jusqu'aux vingtièmes de millimètre; 2° la direction des quatre vents principaux et des quatre vents intermédiaires; 3° la vitesse du vent, la vitesse moyenne diurne et la vitesse moyenne horaire; 4° la température, au moyen d'un thermomètre métallique qui marque les quarts de degré; 5° la quantité de pluie tombée et l'heure de la chute. Le cadre des deux jours permet d'enregistrer avec plus de détails la pression atmosphérique pendant les bourrasques; il indique les variations psychrométriques. Les avantages du météorographe du P. Secchi sur les autres instruments du même genre sont la grande facilité qu'il donne pour comparer les phénomènes et en trouver les lois relatives, et pour relever la marche progressive des tempêtes. On peut d'ailleurs le placer n'importe en quel endroit, et il n'exige d'autre soin que de remonter chaque jour l'horloge qui donne le mouvement, et une observation faite de temps en temps pour fixer les constantes fondamentales des courbes, comme cela est indispensable avec toute espèce de machine graphique. Avons-nous besoin de dire que Pie IX a aidé de ses encouragements l'inventeur de ce météorographe, qui a été l'objet d'une des premières récompenses à l'Exposition universelle?

M. le chevalier Michel-Etienne de Rossi, le digne frère du savant de Rossi, qui a fait de si précieuses découvertes dans les Catacombes romaines, a envoyé plusieurs machines ichnographiques et orthographiques imaginées pour relever le plan des Catacombes, et plusieurs plans obtenus au moyen de ces machines. Nous signalerons particulièrement de ce savant un grand tableau divisé en trois colonnes, et dans lequel il a consigné les découvertes paléo-ethnographiques les plus récemment faites dans la campagne romaine. Les questions relatives à l'antiquité de l'homme sur la terre et aux temps antéhistoriques ont pris une grande importance dans ces derniers temps; les savants romains s'en sont occupés avec soin; M. de Rossi est parvenu à des résultats qui méritent d'être consignés ici.

Les trois colonnes du tableau correspondant aux trois grandes périodes antéhistoriques désignées sous les dénominations d'âge de la pierre brute ou époque archéolithique, d'âge de la pierre polie ou époque néoli-

que, et d'âge des métaux, bronze et fer. Les trois colonnes dans lesquelles sont dessinés les principaux objets découverts s'appuient sur une section géologique du système volcanique des montagnes du Latium, qui ont aussi eu trois périodes éruptives, correspondant exactement dans leur succession à la chronologie des trois âges.

La première colonne, consacrée à l'époque archéolithique, montre d'abord des pierres taillées trouvées dans les couches de galets à Ponte-Molle; ces pierres ont dû descendre des Apennins à l'époque quaternaire, où se sont formés les travertins, les marnes et les sables fluviaux; elles prouvent que l'homme existait à cette époque, et qu'il habitait les montagnes, d'où les eaux ont entraîné les objets travaillés par lui. On voit ensuite un petit atelier d'instruments en pierre, trouvés au pied des monts Corniculani, sur la pente d'un petit monticule formant un îlot au milieu d'un bassin lacustre de l'époque quaternaire. Il est donc probable qu'il y avait là une habitation d'hommes. Sous cette colonne de l'âge archéolithique se trouve la section du cône de la première période éruptive du Latium. On y voit toutes les couches formées par les éruptions; parmi ces couches il s'en trouve une qui contient des fossiles, ce qui indique dans l'activité volcanique une période de calme, pendant laquelle les plantes et les animaux ont pu vivre sur les flancs de la montagne ignivome. On a trouvé dans cette couche des pierres travaillées de main d'homme et ressemblant beaucoup à celles de Ponte-Molle. L'homme a donc vu ces phénomènes éruptifs et il a vécu sur la terrible montagne.

La seconde colonne, consacrée à l'époque néolithique, présente des sépulcres pratiqués dans le travertin laissé à sec par la retraite des eaux quaternaires, avec cinq cadavres et des armes du deuxième âge de pierre. Dans l'un des sépulcres se trouvaient deux corps du type brachycéphale, un vase en terre cuite d'une forme étrange et d'un art très-grossier, un grand nombre de flèches, une lance et un couteau en silex d'un travail parfait. L'autre sépulcre contenait trois corps du type dolichocéphale; il ne s'y trouvait ni armes ni vases, mais un grand nombre d'ossements d'animaux, même d'espèces perdues, de cerf, de bœuf et de porc. De nombreuses découvertes ont démontré que les armes du deuxième âge de la pierre ne se rencontrent jamais dans les stratifications formées par les grands fleuves, mais toujours en dehors. La découverte indiquée ici confirme donc ce qu'on soupçonnait déjà, savoir que l'homme est entré dans la seconde période de son développement industriel, c'est-à-dire dans la période néolithique après la retraite des eaux des gigantesques fleuves primitifs. La même colonne présente un grand nombre de ces pierres auxquelles on attribuait une origine céleste, et qui étaient désignées sous les noms de pointes de foudre, de pierres à tonnerre, de béthyles, etc. Le deuxième cône éruptif du Latium en a toujours fourni une grande quantité, et, comme elles proviennent de l'industrie humaine, la correspondance chronologique entre la seconde période volcanique et le second âge de pierre paraît parfaitement établie; c'est le sentiment de M. de Rossi.

La troisième colonne, consacrée à l'âge de bronze et de fer, n'offre pas moins d'intérêt. Lucrèce affirme que l'usage du bronze a précédé celui du fer, et l'on sait que les héros d'Homère ne connaissaient pas les armes de fer. On sait d'ailleurs que l'interdiction de ce métal pour les usages religieux était presque universelle, tandis que l'usage du bronze était prescrit. Les rites religieux des anciens Romains, qui repoussent le fer, proviennent donc du temps où ce métal n'était pas encore entré dans l'usage ordinaire de la vie. La troisième colonne présente des armes, des haches, des couteaux de formes semblables à celles qui ont été trouvées dans les habitations lacustres de l'époque du bronze. Elle présente aussi le dessin d'une très-curieuse nécropole de l'époque du fer, découverte dans le Latium, près du lac de Castello, sous une couche de pipérines et sous une autre couche de cendres. L'origine de cette découverte remonte à l'année 1817. On trouva alors des vases cinéraires et des espèces de grands

tonneaux accompagnés de vases de formes diverses. On n'y fit pas d'abord grande attention; mais Pigorini, Panzi et M. de Rossi constatèrent dans la suite que ces vases devaient appartenir à une époque très-reculée, au moins à l'époque de l'âge du fer. On découvrit, en outre, que la nécropole avait été ensevelie par deux éruptions du volcan éteint de temps immémorial. Les dessins de M. de Rossi donnent des échantillons des principales variétés de vases découverts dans cette nécropole depuis 1817 jusqu'au mois de janvier 1867.

A la même époque de l'âge du fer se rapportent des habitations trouvées sur les bords des lacs du Latium, et sous les matières vomies par les volcans, par exemple, sur les bords du lac maintenant desséché de la vallée Marciana, et sur les bords du bassin autrefois lacustre dit *Caput aquæ ferentinæ*. M. de Rossi a constaté qu'on y a souvent trouvé des vases analogues à ceux de la nécropole dont nous venons de parler, et d'autres objets en terre cuite et en bronze, qui tous démontrent qu'il y a eu là des habitations humaines dans les temps antéhistoriques. Cette époque du bronze et du fer correspond parfaitement à la période éruptive du Latium, à laquelle appartient le cratère qui est devenu le lac Albano, et dont les éruptions ont enseveli les habitations et la nécropole indiquées ci-dessus.

Un religieux dominicain, le R. P. Embriaco, s'occupe particulièrement d'appliquer la mécanique à l'horlogerie. Il a envoyé à l'Exposition universelle trois instruments de son invention : un pendule à régulateur isolé, un chronomètre également à régulateur isolé, et une horloge hydraulique. Le chronomètre présente un système d'échappement beaucoup moins compliqué que celui qu'avait imaginé Bréguet dans les dernières années du dix-huitième siècle. Dans l'horloge hydraulique, c'est, comme le nom l'indique, l'eau qui fait l'office de moteur. L'eau se trouve dans un réservoir où elle doit être maintenue à un niveau constant. Elle sort du fond de ce réservoir par un petit trou de quelques millimètres de diamètre, et tombe d'une faible hauteur sur un petit batelet divisé en deux compartiments égaux ; le batelet se relie à la baguette qui fait marcher le pendule. Quand le pendule est écarté de sa position verticale et commence à osciller, le batelet porte successivement ses deux compartiments sous l'orifice du réservoir, de sorte que l'un s'élève pendant que l'autre s'abaisse sous la pression de l'eau. Ce mouvement alternatif maintient l'oscillation du pendule qui, en même temps, le modère. L'eau qui retombe de chaque compartiment du batelet tombe sur un second batelet placé en dessous, et le fait osciller d'un mouvement uniforme avec celui du pendule. Ce second batelet, au moyen d'un levier qui y est soudé, transmet le mouvement à la première roue, qui marque les secondes; celle-ci transmet le mouvement à la roue des minutes, et enfin à la roue des heures. Le transport du mouvement d'une roue à l'autre s'opère au moyen de leviers. Le grand point est donc de maintenir l'eau à un niveau constant dans le réservoir, ce qui n'est pas difficile; avec cela on est sûr d'avoir des oscillations d'une amplitude constante et isochrones, malgré toutes les variations mécaniques des rouages.

M. Vincent de Rossi-Re, capitaine du génie pontifical, a imaginé un appareil non moins ingénieux pour mesurer la quantité de pluie qui tombe : c'est un pluviomètre perfectionné, auquel il a donné le nom de *pluviométrographe*. Faire flotter sur l'eau recueillie dans un pluviomètre ordinaire un corps qui, en s'élevant, puisse transmettre par l'intermédiaire d'un fil de soie un mouvement vertical à un crayon; faire mouvoir d'un mouvement uniforme derrière ce crayon, au moyen d'un mécanisme d'horloge, une feuille de papier, de façon que la pointe du crayon trace dessus une ligne dont les abscisses soient proportionnelles au temps pendant lequel tombe la pluie, telle est l'idée très-simple sur laquelle repose le pluviométrographe. Un seul inconvénient se présente : c'est que la lenteur relative avec laquelle le niveau de l'eau s'élève dans le pluviomètre ne permet pas de constater la quantité de pluie qui tombe dans un temps très-court : les plus grandes pluies du climat d'Italie ne font pas, en effet, monter ce niveau de plus d'un centième de

millimètre par seconde. Au moyen d'une idée aussi simple que la première, l'inventeur s'est débarrassé de cet obstacle. Il recueille l'eau qui tombe sur une surface égale à celle du pluviomètre, dans un réservoir d'une section sous-multiple ; ainsi les mouvements du corps flottant et du crayon deviennent des multiples de la hauteur de la pluie, et la moindre élévation de niveau est accusée d'une manière sensible. Il est facile de voir comment on peut établir les rapports entre le réservoir à section sous-multiple et le pluviomètre, et comment on peut obtenir, par exemple, pour le corps flottant une ascension décuple. Cet instrument, aussi simple qu'ingénieux, pourra donc être d'une grande utilité pour les observations météorologiques.

Mais, après avoir montré par quelques exemples que les préoccupations théologiques et religieuses ne s'opposent pas au développement du mouvement scientifique, il est temps de revenir aux magnifiques fêtes dont Rome a été témoin en 1867. On peut dire que la série de ces fêtes a commencé avec le mois de février. Le 10 de ce mois fut célébré, au milieu d'un immense concours, la béatification du vénérable serviteur de Dieu Benoît d'Urbin, de l'Ordre des Frères-Mineurs capucins. Le Bienheureux Benoît d'Urbin appartenait, par sa naissance, aux plus illustres familles de l'Italie : par son père, aux Passionei, et par sa mère, aux Cibo, familles unies par des liens de parenté avec les papes Clément XI, Alexandre VII et Clément VIII. Il naquit à Urbin, la patrie de Raphaël, le 13 septembre 1560 : il était le dernier de dix enfants. L'illustration de sa naissance, l'éclat avec lequel il fit ses études, n'altérèrent en rien son humilité ; c'est pourquoi, malgré l'opposition de ses proches, il résolut d'entrer chez les capucins, et de se consacrer tout entier au service de Dieu. Sa vie fut admirable de dévouement, de charité, de vertu, et fut couronnée par une sainte mort, au couvent de Fossombrone, le 30 avril 1625 : le serviteur de Dieu avait alors soixante-quatre ans.

Dès le matin du 10 février, la basilique vaticane, décorée avec goût et toute resplendissante de lumières, s'emplissait de fidèles. Vers dix heures arrivèrent les cardinaux faisant partie de la Sacrée Congrégation des Rites, ainsi que les évêques, prélats, chefs d'ordres et religieux appartenant comme consulteurs à la même congrégation, puis le chapitre de Saint-Pierre, ayant en tête l'archiprêtre, le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collége. Le secrétaire de la Congrégation des Rites fit, du haut d'une tribune dressée à cet effet, la publication du bref pontifical de béatification. Aussitôt après cette lecture, le tableau représentant le Bienheureux fut découvert, selon l'usage, ses reliques furent exposées sur l'autel de la chaire de saint Pierre, et le chant du *Te Deum*, mêlé au bruit du canon du château Saint-Ange, annonça à l'Église militante qu'elle comptait au ciel un protecteur de plus. Dans la soirée, le Pape, accompagné de sa cour, descendit dans la basilique vaticane pour y vénérer le Bienheureux. Il fut complimenté par le général des Capucins, dont la famille venait de recevoir un si grand honneur, et reçut de ses mains et de celles des postulateurs de la cause un bouquet de fleurs, la vie et diverses gravures représentant le Bienheureux, ainsi qu'un magnifique reliquaire contenant une parcelle notable du corps de Benoît d'Urbin. Pie IX pria longtemps et avec ferveur devant les saintes reliques. En ce moment, l'affluence était énorme dans la basilique. On avait évalué à plus de cent mille le nombre des fidèles qui avaient pris part à la fête du matin ; ils étaient encore plus nombreux le soir, et en voyant cet empressement pour célébrer la béatification d'un simple capucin et pour acclamer la présence du Souverain Pontife, on pouvait avec raison se rassurer sur l'avenir et se dire que plus d'une cérémonie du même genre s'accomplirait encore dans cette splendide basilique, qui a vu proclamer la gloire de tant de saints.

Le lendemain, 11 février, eut lieu une cérémonie d'un caractère plus profane : le *ricevimento* ou réception solennelle de M. Sartorius, comte de San-Luis, ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siége, qui avait

déjà présenté ses lettres de créance le 22 août précédent. A partir de cette présentation, les ambassadeurs sont accrédités ; mais, à Rome, où l'on conserve religieusement les antiques usages, la présentation est toujours suivie, plus ou moins longtemps après, d'une réception solennelle qui est, pour le public, comme la preuve officielle que l'ambassadeur est accrédité. Le *ricevimento* est un usage particulier à la cour romaine : ce sont les cardinaux et les ambassadeurs qui en ont le privilége. Les cardinaux, quand ils sont nommés, ouvrent solennellement, pendant deux soirées, les salons de leur palais au monde officiel, puis une autre soirée est donnée à leur famille et à leurs amis. S'il s'agit de cardinaux étrangers appartenant à une nation représentée par un ambassadeur, c'est l'ambassadeur qui ouvre pour lui ses salons le soir même du consistoire, et qui donne les trois soirées de réception, lorsque le cardinal nommé reçoit le chapeau. Le *ricevimento* des ambassadeurs leur confère certains honneurs d'étiquette auxquels ils ne peuvent pas prétendre avant l'accomplissement de cette cérémonie : c'est une confirmation exigée par l'usage, et qui est un hommage public rendu au chef de l'Église et à la dignité de la Cité éternelle.

Le 22 février se tint un consistoire secret dans lequel le Saint-Père fit entendre une courte allocution sur la situation religieuse de l'Italie. Quatre évêques, comme on l'a vu plus haut, furent nommés à des siéges vacants dans ce malheureux pays où l'on trouve, selon la parole de Pie IX, « les pierres du « sanctuaire dispersées, les asiles de la perfec« tion religieuse déserts, les habitants des « cloîtres réduits au dénuement le plus « complet, et les vierges saintes éconduites « du religieux édifice où, avec l'assistance de « Dieu, elles s'étaient retirées pour vivre et « mourir dans le baiser du céleste Époux. » Pie IX annonçait en même temps qu'il espérait pouvoir nommer encore d'autres évêques pour l'Italie, dans les consistoires à venir, et il recommandait surtout la confiance en Dieu et la prière : « Il nous faut, dit-il, avoir con« fiance en Dieu, qui, de concert avec la « Vierge Immaculée et les saints Apôtres, « nous a jusqu'ici d'une manière si écla« tante protégés à l'ombre de ses ailes, et qui « à la fin, tel est notre espoir, convertira no« tre tristesse en joie. Efforçons-nous de mé« riter et de hâter ce résutat si désiré par nos « prières, par la concorde des âmes et par « l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. »

Dans le même consistoire, Sa Sainteté exprima son désir d'inscrire au *Catalogue des saints* le bienheureux Léonard de Port-Maurice. D'autres causes de béatification et de canonisation avaient été récemment introduites. Cinq décrets, qui venaient d'être publiés à Rome, étaient relatifs : le premier, à la cause du vénérable serviteur de Dieu Didace-Joseph de Cadix, capucin ; le second, à la cause de la vénérable servante de Dieu, Jeanne de Lestonac ; le troisième, aux écrits du vénérable Gilles de Saint-Joseph, de l'ordre de Saint-Pierre d'Alcantara ; le quatrième, à la cause du vénérable Alphonse d'Orozco, augustin espagnol ; le cinquième, à l'introduction de la cause du vénérable Clément-Marie Hofbauer, de la congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Le 26 février, le Saint-Père s'étant rendu au Collége romain, fit lire devant lui un sixième décret de la Congrégation des Rites, ayant trait à la cause de deux cent cinq fidèles, prêtres séculiers, religieux, catéchistes, laïques, femmes, jeunes filles et enfants martyrisés pour la foi au Japon, de 1617 à 1632. Ces deux cent cinq martyrs ne furent pas les seuls qui donnèrent leur vie pour Jésus-Christ dans cette cruelle persécution qui sévit pendant plus de trente ans ; mais on ne put recevoir d'informations juridiques sur les milliers de chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui furent alors couronnés, parce que les procès n'en purent être instruits qu'à Manille, dans les Philippines, à Macao, en Chine, et à Madrid, en Espagne, d'après les dépositions des Japonais exilés et des marchands portugais et espagnols qui n'avaient pu être témoins oculaires de tous ces glorieux martyres. Pie IX, qui avait solennellement canonisé en 1862 les vingt-six martyrs du 5 février 1597, allait donc béatifier deux cent cinq autres de ces généreux chrétiens dont le sang doit être une semence de nouveaux

chrétiens pour le Japon : en 1862, c'était pendant l'Exposition universelle de Londres qu'avaient eu lieu les fêtes de la canonisation; en 1867, ce devait être pendant une autre Exposition universelle qu'aurait lieu la béatification, et les Japonais attirés à Paris par l'Exposition apprendraient ainsi plus sûrement à admirer ces nobles ancêtres, ces frères dans la foi des Européens dont ils venaient admirer la merveilleuse industrie.

Nous ne pourrions consacrer ici, même de courtes notices à ces deux cent cinq Bienheureux dont la plupart ont des noms inconnus en Europe; mais, nous proposant d'écrire les Annales contemporaines de l'Eglise et de compléter, à mesure que l'occasion s'en présentera, les Annales passées, nous devons nous arrêter quelques instants devant ces noms désormais glorieux et donner quelques détails sur la vie de ceux qui ont été plus en vue soit par leur condition soit par les circonstances de leur martyre [1].

Le premier martyre eut lieu le 22 mai 1615; les deux héros en furent le B. Pierre de l'Ascension et le B. Jean-Baptiste Machado de Tavora [2]. Le xogoun-sama qui régnait depuis 1618, avait juré à son père mourant d'arracher du Japon jusqu'à la racine du christianisme; il ne fut que trop fidèle à son serment, et donna ordre presque aussitôt d'arrêter tous les prêtres qu'on pourrait découvrir. Pierre de l'Ascension et Jean-Baptiste Machado furent arrêtés : le premier était Espagnol et appartenait à l'ordre des franciscains; il était entré au Japon en 1601; le second était Portugais, de l'île de Terceira, l'une des Açores, et il appartenait à la compagnie de Jésus; il était arrivé au Japon en 1609, et n'avait que trente-sept ans lorsqu'il fut martyrisé. Les deux confesseurs, après être restés un mois en prison, furent conduits ensemble au supplice à une demi-lieue d'Omoura; ils se mirent à genoux l'un à côté de l'autre, et tendirent le cou à la hache du bourreau. Le B. Pierre eut la tête tranchée d'un seul coup; le B. Jean-Baptiste, après avoir reçu deux coups, se releva encore en chancelant, s'agenouilla de nouveau et reçut le troisième coup qui l'envoya au ciel. Les chrétiens voulurent emporter les deux vénérables corps, mais on les leur arracha et on les jeta à la mer, attachés à de grosses pierres.

Le second martyre, qui fit trois Bienheureux, eut lieu le 1er juin suivant. Jaloux du bonheur et de la gloire des martyrs précédents, le P. Alphonse Navarrete, dominicain, et le P. Ferdinand de Saint-Joseph, augustin, quittèrent les habits séculiers sous lesquels ils se cachaient, se mirent à prêcher ouvertement l'Evangile, et finirent par se présenter eux-mêmes aux gardes du prince d'Omoura, qui les cherchaient. On les tint prisonniers pendant quatre jours, puis on les embarqua avec un indigène, Léon Tanaca, qui avait été catéchiste du B. Jean-Baptiste Machado, et on les conduisit sur un rocher désert où on leur dit qu'ils n'auraient plus que quelques minutes à vivre. Ils s'agenouillèrent aussitôt, le B. Léon se tenant à l'écart parce qu'il ne se croyait pas digne d'être décapité à côté d'eux. Tous trois eurent la tête tranchée, et leurs corps furent jetés à la mer, pour que les chrétiens ne pussent pas les conserver. Le B. Navarrete était né en Castille; il était entré au Japon en 1611, et avait environ cinquante ans lorsqu'il mourut. Le B. Ferdinand de Saint-Joseph, de la noble famille d'Ayala, était né en 1575 à Ballestero, dans le diocèse de Tolède; il était entré au Japon en 1605.

Le troisième martyre eut lieu le 1er octobre de la même année. Il donna la palme à deux Japonais, le Bienheureux Gaspard Fisogiro et le Bienheureux André Jochinda, le premier coupable d'avoir donné l'hospitalité pendant trois ans au Bienheureux Alphonse Navarrete, l'autre d'avoir reçu chez lui le Bienheureux Ferdinand de Saint-Joseph. Tous deux furent décapités.

Le quatrième martyre, du 16 août 1618,

[1] Nous empruntons ces détails aux *Mémoires* qui ont été publiés à Rome en 1867, sous ce titre : *Catalogo de brevi Memorie de' 205 Beati Martyri nel Giappone*; à *l'Histoire générale des Missions* du baron Henrion, Paris, 1840, chez Gaume frères, et au petit livre de M. Villefranche, intitulé : *Les martyrs du Japon*, Paris, 1867.

[2] Le baron Henrion place le martyre au 9 avril 1617.

ouvrit le ciel au Bienheureux Jean de Sainte-Marthe, franciscain, né en 1578 à Prados, non loin de Tarragone, dans la province de Catalogne, en Espagne. Il était arrivé au Japon en 1607. Il se rendit au supplice en chantant le *Laudate Dominum omnes gentes*, et en exhortant les chrétiens présents à prier pour l'empereur et pour ses ministres, afin qu'ils se convertissent à la foi du Christ pour lequel il donnait sa vie.

Le 19 mai 1619 mourut dans sa prison, par suite des tourments qu'on lui avait fait souffrir en haine de la foi, le Bienheureux Jean de Saint-Dominique, de la Vieille-Castille, qui n'était arrivé au Japon que l'année précédente, et qui avait été presque aussitôt enfermé avec un grand nombre d'autres confesseurs dans la prison de Suzuta, près d'Omoura.

Le sixième martyre eut lieu le 18 novembre 1619, à Nangasaki, où les bourreaux firent périr dans les flammes : le Bienheureux LéonardK imura, frère coadjuteur de la compagnie de Jésus, né à Nangasaki même, et qui avait eu le bonheur, pendant ses deux années de captivité, de convertir et de baptiser quatre-vingt seize idolâtres ; le Bienheureux Dominique-Georges, Portugais, hôte du Bienheureux Charles Spinola, et dont la femme et le fils devaient comme lui cueillir la palme du martyre; le Bienheureux André Tocuan, né d'une famille noble à Nangasaki, le Bienheureux Jean Xoum, de Méaco, et le Bienheureux Cosme Taquéa, transporté de Corée au Japon comme prisonnier de guerre à l'âge de onze ans. Le Bienheureux Taquéa peut être regardé comme le premier martyr de la Corée, qui a fourni dans ces dernières années tant de généreux confesseurs de la foi. Les cinq martyrs souffrirent la mort avec la plus grande constance, le Bienheureux Léonard Kimura avec de véritables transports de joie. Sur le bûcher, le feu sacré qui embrasait son cœur lui fit regarder comme une douce rosée celui qui consumait son corps, et il protesta jusqu'à la fin qu'il ne sentait aucune douleur. Ses liens s'étant rompus, on le vit se couronner de charbons ardents.

Le 27 novembre 1619, onze autres confesseurs eurent la tête tranchée à Nangasaki. C'étaient le Bienheureux Thomas Cotenda, parent du roi de Firando; le Bienheureux Antoine Kimura, parent du Bienheureux Léonard ; le Bienheureux Michel Takechita ; le Bienheureux Léon Nécanichi ; le Bienheureux Barthélemy Xeki, et les Bienheureux Jean Ivananga, Mathias Nacano, Romain Matevoca, Mathias Cozaca, Jean Motayana et Alexis Nacamura.

Le 7 janvier 1620, ce fut le Bienheureux Ambroise-Fernandez, Portugais, membre de la compagnie de Jésus, qui mourut dans la prison de Suzuta, à l'âge de soixante-six ans, par suite de ses souffrances et peut-être du poison.

Le 22 mai de la même année, les tourments couronnèrent un Japonais, le Bienheureux Mathias d'Arima, catéchiste des Pères de la compagnie de Jésus, qui refusa avec la plus grande constance d'indiquer la retraite des prêtres chrétiens. On le frappa à coups de poing et à coups de pied, on lui fit avaler de force une énorme quantité d'eau, puis les bourreaux se mirent à genoux sur son ventre, et, après avoir renouvelé plusieurs fois ce supplice, ils se disposaient à le mettre en croix ou à le faire périr par le feu, lorsque le généreux confesseur expira, à l'âge de quarante-neuf ans.

Le 16 août, cinq martyrs moururent sur la croix ; le Bienheureux Simon Quiota, de sang royal, catéchiste des Jésuites; la Bienheureuse Madeleine, sa femme ; et le Bienheureux Thomas Guengoro, avec Marie, sa femme, et son fils Jacques, qui n'était encore qu'un enfant. On essaya en vain de séduire ce généreux enfant : après avoir confessé sa foi, il refusa de répondre aux questions qu'on lui faisait. Cruellement frappé par les bourreaux, il se contenta de dire : « Pensez-vous m'effrayer comme on effraie les enfants? Voici ma poitrine, voici mon cou; frappez-moi, déchirez-moi, tuez-moi, je serai toujours chrétien ». On le mit en croix, il vécut encore deux jours, après lesquels on le perça à coups de lance.

Le 10 août 1622 fut martyrisé le jésuite japonais Augustin Ota, qui eut la tête tranchée sur le bord de la mer, où les bourreaux jetèrent son corps.

Le douzième martyre eut lieu le 19 août suivant : trois confesseurs furent brûlés vifs et douze autres eurent la tête tranchée. Les derniers étaient tous Japonais, savoir : les BB. Léon Soukeyemon, Jean Foyamon, Michel Diaz, Marc Xineyemon, Thomas Coyanaqui, Antoine Jamanda, Jacques Denchi, Laurent Rocuyemon, Paul Sanciqui, Jean Iago, Barthélemy Mofioye et Jean Nangata. Les trois premiers étaient : le B. Louis Florès ou Fraryn, né à Anvers le 9 avril 1589 et dominicain ; le B. Pierre de Zuñiga, augustin, fils de D. Alvaro Zuñiga, sixième vice-roi du Mexique ; et le B. Joachim Firayama, Japonais d'une noble famille.

Le 10 septembre de la même année eut lieu le treizième martyre, qu'on appelle le grand martyre : vingt-deux confesseurs périrent par le feu et trente furent décapités à Nangasaki. Gonzoco, gouverneur de cette ville, poursuivait les chrétiens avec une rage inouïe. Après le martyre de Firayama, il condamna encore trente chrétiens, hommes, femmes et enfants, à avoir la tête tranchée. A voir la joie des confesseurs, lorsqu'ils sortirent du tribunal, on eût dit qu'ils venaient d'être absous. Les femmes, dont plusieurs portaient des enfants au-dessous de quatre ans, ayant formé un groupe à part, l'une d'elles, la B. Luce de Freitas, ouvrit la marche un crucifix à la main, et entonna un cantique, auquel ses compagnes répondirent. Elles reprirent ainsi, avec les autres condamnées, le chemin de la prison où toute cette troupe demeura jusqu'à l'arrivée de vingt-deux confesseurs, presque tous religieux, qui venaient de Suzuta pour être brûlés vifs. C'étaient les BB. François de Moralès, franciscain espagnol ; Ange Ferrier Orsucci, dominicain italien ; Alphonse de Mena, dominicain espagnol, cousin du B. Alphonse Navarrete ; Joseph de Saint-Hyacinthe, dominicain espagnol ; Hyacinthe Orfanel, dominicain espagnol ; Alexis, Dominique et Thomas du Rosaire, dominicains japonais ; Richard de Sainte-Anne, franciscain belge ; Pierre d'Avila, dominicain espagnol ; Vincent de Saint-Joseph, Espagnol du tiers-ordre de Saint-François ; Léon de Satzuma, Japonais du tiers-ordre de Saint-Francois et catéchiste du B. Richard de Sainte-Anne ; Charles Spinola, jésuite italien, de l'illustre famille des Spinola de Gênes et fils unique d'Octave Spinola, comte de Tassarole, grand écuyer de l'empereur Rodolphe II ; Sébastien Kimura, jésuite japonais, cousin du B. Léonard Kimura, neveu du premier Japonais converti et baptisé par saint François-Xavier, et le premier Japonais élevé au sacerdoce au mois de septembre 1601 ; Antoine Kiouni, scolastique de la compagnie de Jésus ; Pierre Sampo, Michel Xumpo, Gonzalve Fusaï, Thomas Acafoxi, Louis Cavorra et Jean Ciungoxu, tous Japonais scolastiques de la même compagnie ; Antoine de Corée et Antoine Sanga, aussi catéchistes de la même compagnie, et le dernier cousin du seigneur de Sanga. Les autres confesseurs étaient : la bienheureuse Luce de Freitas, née Japonaise, qui avait épousé le Portugais Philippe de Freitas ; la B. Madeleine, femme du B. Antoine Sanga ; la B. Marie, femme du B. Antoine de Corée, avec leurs fils Jean, âgé de douze ans, et Pierre, âgé de trois ans ; les BB. Pierre Nangaxi, Japonais, sa femme Thècle, et leur fils Pierre, enfant de sept ans ; les BB. Paul Tanaca, Japonais, et sa femme Marie ; la B. Apollonie, veuve du B. Gaspard Cotenda ; les BB. Dominique Xamada, et Claire, sa femme ; la B. Marie, femme du B. André Tocuan, et proche parente des Kimura ; la B. Agnès, femme du B. Côme Taquéa ; le B. Dominique Nacano, fils du martyr Mathias Nacano ; le B. Barthélemy Xichiémon, Japonais ; les BB. Dominique Yamiki, Japonais, et son enfant âgé de cinq ans ; les BB. Xiquiro, et Rufe Iximola, Japonais ; la B. Marie, femme du B. Jean Xoum ; les BB. Clément Vom et son fils Antoine ; les Bienheureuses Dominique Ongata, Catherine, veuve, et Marie Tanaura, Japonaises ; enfin la B. Isabelle Fernandez, veuve du martyr Dominique-Georges, et son fils, le B. Ignace, enfant de quatre ans.

Les confesseurs furent conduits sur une petite colline, au bord de la mer, à cinquante pas de celle que les chrétiens désignaient sous le nom de Sainte-Montagne, parce que c'était là que, vingt-cinq ans auparavant, étaient morts les vingt-six martyrs canonisés en 1862. Dès que les deux troupes de Suzuta

et de Nangazaki furent réunies, en présence de plus de trente mille chrétiens et d'un grand nombre d'idolâtres, l'officier, chargé de ce drame sanglant, s'assit sur une espèce de tribunal et donna le signal de l'exécution. Ceux qui devaient avoir la tête tranchée furent décapités, tandis qu'on liait les autres aux poteaux du bûcher. Le P. Spinola ayant aperçu Isabelle Fernandez, veuve de l'hôte chez lequel il avait été arrêté, et dont la veille même de son arrestation il avait baptisé le fils, nommé Ignace, il s'inquiéta de ne pas voir cet enfant, craignant qu'on ne l'eût caché pour le soustraire à la mort. « Où est mon petit Ignace, demanda-t-il à la mère, qu'en avez-vous fait? — Le voici, répondit Isabelle en le prenant dans ses bras ; je n'ai eu garde de le priver du seul bonheur que je puisse lui procurer. Mon fils, dit-elle ensuite à l'enfant, voilà votre Père ; priez-le de vous bénir. » Aussitôt le petit agneau, s'agenouillant, joignit ses mains, et demanda au Père sa bénédiction. A ce touchant spectacle, des sanglots et des gémissements se firent entendre. Pour éviter un tumulte, l'officier fit en hâte mettre fin à la première partie de l'exécution. Au même instant on vit voler deux ou trois têtes, qui allèrent tomber aux pieds du petit Ignace, sans qu'il en parût étonné. On vint à sa mère, dont la tête tomba sans qu'il changeât de couleur. Alors il se mit à genoux, et croisant ses petites mains sur sa poitrine, il présenta sa tête, qui fut tranchée d'un seul coup. Le premier groupe ayant consommé son sacrifice par le glaive, on plaça les têtes vis à vis de ceux qui devaient être brûlés, et l'on alluma le feu. Le P. Spinola entonna d'une voix ferme le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*, que la troupe des confesseurs poursuivit avec une ineffable joie ; puis il se tourna vers ses juges et leur dit : « Seigneurs japonais, vous n'avez qu'à nous regarder pour voir si la mort nous fait peur et si c'est pour nous une bien sensible déception que de périr misérablement sans avoir réussi à nous emparer en rien de vos richesses et de votre pays, puisqu'on suppose que telle est l'intention secrète qui nous fait venir des extrémités de la terre. L'Évangile inspire à ses disciples d'autres ambitions. Croyez-en des gens qui vont mourir, ce sont vos âmes, vos âmes seules que nous cherchons. Nous ne désirions de vous aucun bien temporel ; nous vous apportions au contraire des trésors auprès desquels l'or et les dignités de ce monde ne sont que néant : nous vous apportions le salut éternel. Heureux ceux d'entre vous qui l'accueilleront, car il n'est jamais trop tard pour se convertir au Seigneur ! » La flamme s'éleva, et les martyrs allèrent recevoir au ciel leur récompense. Les soldats empêchèrent les chrétiens de recueillir leurs restes précieux ; ils ne laissèrent enlever que la tête de la bienheureuse Marie, femme du B. André Tocuan, parce qu'elle était parente du gouverneur. Quant à l'officier qui avait présidé à cette cruelle exécution, il ne tarda pas à recevoir le châtiment mérité. Un jour, étant à table, il tomba tout à coup sans vie, et, quand on voulut le relever, son corps parut grillé comme si on l'avait tiré du feu.

Le lendemain du grand martyre, trois autres confesseurs prirent à la même place le chemin du ciel. Le premier était Gaspard Cotenda, parent du B. Thomas Cotenda, et catéchiste des Pères de la compagnie de Jésus. Avec lui souffrirent le B. François, enfant de douze ans et fils du B. Cône Taquéa, et le B. Pierre, enfant de sept ans, fils du B. Barthélemy Xichiémon, décapité la veille. Ce dernier avait accompagné son père au martyre ; mais, au milieu de la confusion, il fut oublié, et s'en retourna tranquillement chez lui. Repris par les persécuteurs, on lui demanda qui l'avait aidé à s'échapper : « Personne, répondit-il ingénuement ; mais voyant que personne ne s'occupait de me tuer, je suis revenu à la maison. » Menacé des plus horribles supplices s'il ne renonçait au christianisme : « Je souffrirai tout avec plaisir, dit-il, parce que j'ai vu dans une vision plusieurs Pères de la Compagnie qui m'ont encouragé à mourir pour Jésus-Christ et à vous répondre franchement, comme je le fais. » Une foule de chrétiens étaient accourus pour voir le martyre des deux jeunes confesseurs; les deux enfants les saluaient en souriant et se recommandaient à leurs prières. Ils eurent la tête tranchée.

Le 12 septembre eut lieu le martyre de trois membres de l'ordre de Saint-Dominique et de trois membres de l'ordre de Saint-François, qui furent brûlés vifs à Omoura. Les trois premiers étaient les BB. Zumarraga, né à Vittoria, en Biscaye, Mancho de Saint-Thomas et Dominique de Fiounga, Japonais ; les trois derniers étaient les BB. Apollinaire Franco, né en Castille, François de Saint-Bonaventure, et Paul de Sainte-Claire, Japonais.

Le seizième martyre eut lieu le 15 septembre de la même année ; il conduisit au ciel le B. Camille Costanzo, jésuite, né en Calabre, qui était entré au Japon en 1605, avait été obligé de le quitter en 1614, et y était rentré en 1621, pour combler les vides faits parmi les apôtres de l'Évangile : le B. Camille fut brûlé à petit feu.

Les BB. Louis Jikixi, Japonais, avec sa femme Luce, et ses fils, André, enfant de huit ans, et François, enfant de quatre ans, eurent le bonheur d'aller ensemble au paradis, le 2 octobre 1622 ; Louis fut brûlé, et les autres décapités.

Le martyre du 1er novembre suivant couronna la vertu et la foi du B. Pierre Paul Navarro, jésuite, né dans la Basilicate, et qui évangélisait le Japon depuis 1586 ; du B. Denis Fougixima, jésuite japonais, catéchiste du P. Navarro ; du B. Pierre Onizuxi, autre jésuite japonais, et du B. Clément Xiugémon, Japonais, qui s'était mis au service des âmes dans la compagnie du P. Navarro.

Le 4 décembre 1623, moururent pour Jésus-Christ le B. François Galvez, franciscain, né en Castille, et qui fut brûlé vif, et le B. Jérôme de Angelis, jésuite silicien, qui avait le premier porté la foi jusque dans l'île septentrionale de Yesso ; il y avait vingt-cinq ans qu'il évangélisait le Japon. Avec le P. de Angelis fut brûlé le B. Simon Yempo, qui avait exercé pendant de longues années les fonctions de catéchiste, et qui fut reçu à l'heure de sa mort dans la compagnie de Jésus par le B. Jérôme.

Le vingtième martyre eut lieu le 22 février 1624 : il ouvrit le ciel au B. Jacques Carvalho, né à Coïmbre, en Portugal. Le B. Jacques évangélisait le Japon depuis quinze ans, lorsqu'il fut pris par les persécuteurs ; on le fit mourir en le plongeant nu dans un étang glacé, où il expira au bout de douze heures, rendant grâces à Dieu jusqu'à la fin, et exhortant les chrétiens à persévérer dans la foi.

Le 25 août de la même année ouvrit le ciel à cinq religieux de divers ordres, qui furent brûlés vifs à Ximibara. C'étaient : le B. Michel Carvalho, jésuite, né à Braga, en Portugal ; le B. Pierre Vasquez, dominicain, né en Galice ; le B. Louis Sotélo, franciscain, né à Séville ; le B. Louis Sasanda, franciscain japonais, dont le père était mort martyr ; et le B. Louis Bara, aussi franciscain japonais, qui avait voyagé en Europe et qui avait eu le bonheur de voir à Rome le Vicaire de Jésus-Christ.

Un vingt-deuxième martyre eut lieu le 15 novembre 1624 ; ce fut celui du B. Caïus, catéchiste de la Compagnie de Jésus. Le B. Caïus était Coréen. Étant encore païen, il avait été prévenu de grâces extraordinaires. Renfermé dans une caverne, il avait vécu pendant un mois en solitaire, vivant de feuilles de palmier et priant Dieu de sauver son âme. Il eut alors une vision : un vieillard lui apparut, qui lui annonça qu'il passerait la mer et qu'on lui montrerait le chemin qui conduit au salut. En effet, emmené au Japon comme prisonnier de guerre, et cherchant toujours la voie du salut, il pensa la trouver chez les bonzes et se fit leur disciple dans l'un de leurs plus célèbres monastères, à Méaco ; mais, averti par une nouvelle vision qu'il faisait fausse route, il se mit entre les mains des Pères de la Compagnie de Jésus qui l'instruisirent et le baptisèrent à Méaco, en lui donnant le nom de Caïus. Depuis ce temps il ne cessa de se livrer à toutes les œuvres de la piété et du zèle évangélique. Il visitait fréquemment les chrétiens retenus en prison. Arrêté à la fin, il refusa constamment de renoncer à la foi et fut condamné à mort. Conduit au bûcher et attaché au poteau, il s'agenouilla au milieu des flammes, rendant grâces à Dieu à haute voix de l'avoir jugé digne d'un si grand honneur, et il expira.

Le vingt-troisième martyre eut lieu le

20 juin 1626, sur la Sainte-Montagne, déjà illustrée par tant de glorieux combats. A la tête des généreux confesseurs se trouvait le B. François Pachéco, Portugais, provincial des Jésuites et administrateur du diocèse vacant. Ensuite venaient : le B. Jean-Baptiste Zola, jésuite italien, recteur du collége d'Arima; le B. Balthazar de Torrès, jésuite né à Grenade, en Espagne ; le B. Gaspard Sandamatzu, jésuite japonais né à Omoura ; le B. Pierre Rinxéi, autre jésuite japonais né à Faxiran ; le B. Paul Xinsuké, né à Usanda, et qui avait successivement accompagné comme catéchiste les Pères Jérôme de Angelis, Pierre-Paul Navarro et François Pachéco ; le B. Jean Xinsako, aussi jésuite et né à Coxinotzu ; le B. Michel Totzo, catéchiste du Père Torrès et jésuite; enfin le B. VincentCaoun, de la Compagnie de Jésus, qui était né en Corée, et qui avait été emmené au Japon comme prisonnier de guerre. Tous ces confesseurs de la foi furent brûlés vifs. Le B. Caoun avait été cruellement tourmenté avant le jour du triomphe : pour le pousser à renier sa foi, on lui avait tordu les doigts avec des tenailles, on l'avait mis nu et l'on avait versé à différentes fois de l'eau glacée sur son ventre et sur sa poitrine, on lui avait fait avaler d'énormes quantités d'eau, que le bourreau lui faisait rendre en lui montant sur le ventre et en le piétinant; rien n'avait pu vaincre la constance du courageux confesseur.

Le vingt-quatrième martyre, qui eut lieu le 17 août 1627, fit entrer dans la gloire sept confesseurs, qui furent brûlés vifs, et huit autres, qui furent décapités à Nangasaki. Les BB. François Curobioye et Caïus Yémon, tous deux japonais et du tiers-ordre de Saint-Dominique, eurent la tête tranchée. On brûla vives les Bienheureuses Madeleine Xiota, de la maison royale de Boungo, et Françoise, toutes deux Japonaises et du tiers-ordre de Saint-Dominique. Le même supplice termina la vie du B. François de Sainte-Marie, franciscain espagnol ; du B. Barthélemy Laurel, franciscain du Mexique ; du B. Antoine de Saint-François, Japonais du même ordre, et du B. Gaspard Vaz, Japonais du tiers-ordre de Saint-François, qui fut pris avec sa femme, la B. Marie, pour avoir donné l'hospitalité aux missionnaires. La B. Marie fut décapitée, ainsi que les BB. Thomas Vo, Luc Xiémon, Louis Matzao et Martin Gomez, tous Japonais, et du tiers-ordre de Saint-François. Le B. Michel Kisayémon, Japonais du même même ordre, fut brûlé vif.

Le 7 septembre 1627 moururent encore pour la foi trois Japonais, qui furent brûlés vifs à Nangasaki : le B. Thomas Tsuji, prêtre de la compagnie de Jésus, et le B. Louis Maqui, avec Jean, son fils.

Le 8 septembre 1628, vingt-deux autres héros cueillirent la palme du martyre à Nangasaki : douze furent brûlés vifs, et dix eurent la tête tranchée. C'est une glorieuse liste, presque toute remplie de noms japonais : Jean Inamura; Paul Aïbara ; Romain, Léon et Jacques Fayoxida ; Mathieu Alvarez ; Michel et Laurent Yanuda; Louis Nifaci, avec ses deux enfants, François et Dominique, l'un de cinq, l'autre de deux ans ; Jean Tomaki avec ses enfants de seize, de treize, de dix et de sept ans, Dominique, Michel, Thomas et Paul; Dominique de Nangasaki, franciscain ; Thomas de Saint-Hyacinthe et Antoine de Saint-Dominique, dominicains; enfin Louise, dame âgée de quatre-vingts ans. A ces noms s'en ajoutent deux qui appartiennent à des Européens : celui du B. Antoine de Saint-Bonaventure, franciscain né à Tuy, en Galice, et celui du B. Dominique Castellet, né en Catalogne, et vicaire provincial de l'ordre des Franciscains au Japon. Le P. Castellet fut pris dans la maison de la B. Louise, et on l'enferma d'abord dans les prisons d'Omoura. Conduit de là à Nangasaki pour le supplice, il ne cessa de prêcher l'Évangile pendant toute la route. Arrivé au lieu de l'exécution, il vit au pied d'un arbre un Portugais qui l'aimait beaucoup et qui fondait en larmes à la pensée de sa mort prochaine : « Ne vous affligez pas, mon ami, lui dit-il, nous allons au ciel. » Puis il plongea son mouchoir dans le sang d'un confesseur qui venait d'être décapité, et, après l'avoir montré au peuple, il le placa respectueusement sur sa tête : « Voilà l'échelle pour monter au ciel, » dit-il. Attaché

au poteau, il annonça à celui qui présidait l'exécution qu'il aurait à rendre compte, comme l'empereur, de l'injustice qu'il commettait, et il mourut en chantant des hymnes et des psaumes jusqu'à ce que le feu eût mis fin à sa vie.

Trois Japonais, Michel et Paul Fimonoye, et Dominique Xobioye, tous trois frères du tiers-ordre de Saint-Dominique, donnèrent encore leur vie pour la foi le 16 septembre 1628. Le 25 décembre suivant le B. Michel Nacoxima, après avoir souffert l'exil, la prison, les coups et le supplice de l'eau avalée de force, fut conduit aux eaux sulfureuses et bouillantes du mont Oungen, entre Nangasaki et Ximabara. C'est une sorte de volcan qui vomit des boues infectes et dont les exhalaisons font périr tous ceux qui en approchent, hommes et animaux. Un grand nombre de chrétiens périrent par ce supplice qu'avait imaginé Boungodono, le roi ou daïmio d'Arima. Afin que les martyrs ne fussent pas instantanément étouffés, on ne les plongeait dans ces boues mortelles que par parties; on les en retirait ensuite pour voir s'ils ne se rendraient pas, et l'on recommençait jusqu'à ce qu'ils fussent vaincus ou qu'on désespérât de les vaincre. Le plus souvent on se contentait de les étendre tout nus au bord du gouffre et de les arroser de la matière qu'on en tirait, et dont chaque goutte formait un ulcère. Ce supplice pouvait durer jusqu'à quatre jours. Lorsque le corps du patient n'était plus qu'une plaie, on le jetait au bas de la montagne, où il expirait dans l'abandon.

Le 28 septembre 1630, le ciel s'ouvrit pour recevoir de nouveaux combattants, à qui les bourreaux tranchèrent la tête : c'étaient les BB. Jean Cocumbuco, Mancho et Michel Kinoxi, Laurent Xiso, Pierre Cufioye et Thomas. Le 3 septembre 1632, ce fut le feu qui conduisit au ciel, à Nangasaki, six autres martyrs, qui avaient été d'abord tourmentés au moyen des eaux sulfureuses du mont Oungen. Le premier était le B. Barthélemy Guttiérez, né à Mexico en 1580, et arrivé au Japon en 1613, il était prêtre de l'ordre des Augustins. Les BB. Vincent Carvalho, Portugais, et François de Jésus, Espagnol, qui appartenaient comme lui à l'ordre des Augustins, souffrirent et triomphèrent avec lui, en même temps que les deux Japonais, le B. Antoine Ixida, de la compagnie de Jésus, et le B. Jérôme de Torrès ou de la Croix. Enfin c'est le nom d'un franciscain espagnol, le B. Gabriel de la Maddalena, du tiers-ordre de Saint-François, qui clôt la glorieuse liste des deux cent cinq martyrs du Japon béatifiés en 1867. Les récits de la persécution l'avaient poussé à se rendre dans ces îles, où l'on pouvait mourir pour Jésus-Christ. Il se rendit donc à Marseille en 1612, et, y ayant appris la langue japonaise, il entra dans ce pays où l'enfer déployait toute sa rage contre les chrétiens. Comme il savait un peu de médecine, il se consacra au service des hôpitaux et des autres malades dans les hôpitaux, et les guérisons qu'il procura par ses soins attirèrent auprès de lui un grand nombre d'idolâtres dont plusieurs se convertirent. Il fut arrêté par les persécuteurs en 1630, et conduit dans la prison où étaient déjà enfermés les trois Pères augustins et le P. Ixida. Sur ces entrefaites, une proche parente du gouverneur étant tombée gravement malade, on recourut au frère Gabriel, qui guérit la malade et qui eut en même temps le bonheur de la gagner à Jésus-Christ. Le gouverneur, irrité, le fit reconduire en prison. Pour vaincre sa constance, il le condamna au supplice des eaux bouillantes du mont Oungen. Dieu opéra des prodiges pour glorifier son serviteur : le B. Gabriel disparut plusieurs fois pendant qu'on le tourmentait, et, une fois, il reparut tenant dans ses mains des pains chauds qu'il distribua à ses bourreaux. Attaché au poteau sur le bûcher, il se mit à genoux, levant vers le ciel les yeux et les mains, et restant immobile jusqu'à son dernier soupir.

La persécution ne cessa pas avec le martyre du 3 septembre 1632 ; les chrétiens japonais périrent encore par milliers, et l'Europe envoyait toujours de nouveaux apôtres, malgré les fureurs d'un gouvernement qu'excitaient principalement les Hollandais

hérétiques, pour qui ce sera une honte éternelle d'avoir fait proscrire du Japon le christianisme, qui y avait fait de si merveilleux progrès. Enfin, de telles mesures furent prises, que le Japon se trouva fermé aux porteurs de la bonne nouvelle, et que le christianisme y parut éteint dans le sang des martyrs. Mais ce sang était une semence féconde jeté dans la terre, et nous voyons qu'il commence à germer : les honneurs rendus par l'Église aux martyrs hâteront le moment de la moisson.

Cependant le monde catholique tout entier s'émouvait à l'approche des fêtes du centenaire des saints apôtres Pierre et Paul : évêques, prêtres et laïques se rendaient en foule à Rome, les évêques, après avoir adressé à leurs diocésains des lettres pastorales remplies d'expressions de dévouement pour la chaire de saint Pierre, et, au milieu des foules catholiques qui se pressaient dans la Ville éternelle, on voyait des protestants en grand nombre, tous désireux d'assister à ces grandes fêtes et de contempler les pompes que sait si bien déployer l'Église romaine. On a compté à Rome, pendant ces glorieux jours, 700 prélats, dont 46 cardinaux, près de 500 patriarches, archevêques et évêques, 200 prélats romains, près de 20,000 prêtres et environ 150,000 visiteurs et pèlerins. Tout l'univers se trouvait là représenté; l'épiscopat catholique de la Russie était seul absent, parce que le gouvernement russe avait interdit aux évêques de se rendre à Rome; mais, cette fois, on y voyait les évêques d'Italie, plus libres qu'en 1862, et les prêtres italiens s'y trouvaient aussi en grand nombre, à côté des prêtres français et espagnols, plus nombreux encore que ceux des autres pays. Le *Journal de Rome* [1] constatait ainsi les merveilleux résultats de l'appel du Souverain-Pontife :

« Une lettre encyclique adressée le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, par l'éminentissime cardinal préfet de la congrégation du Concile, aux dignitaires composant la hiérarchie catholique de l'univers, leur faisait connaître qu'il serait agréable à Sa Sainteté que les patriarches, archevêques et évêques dont l'absence ne serait point préjudiciable aux intérêts de leurs diocésains se réunissent autour de sa personne sacrée, dans le courant du mois de juin suivant. Le motif de cette invitation était l'acte solennel de l'autorité pontificale qui devait élever certains Bienheureux à l'honneur le plus insigne auquel puissent aspirer les mortels, et aussi le retour du jour consacré à la mémoire des saints princes des Apôtres, jour qui clôt cette année le dix-huitième siècle écoulé depuis leur glorieux martyre.

« Il y a six mois à peine que cette invitation a commencé à faire le tour du globe, et dans ce court espace de temps de graves événements se sont accomplis dans les deux hémisphères. L'espérance et la crainte qui tour à tour ont excité ou affaissé les esprits ; les questions délicates qui menaçaient de soulever des luttes ardentes; la situation déplorable de la société, pleine d'angoisses dans l'incertitude où elle est de ses propres destins, et égarée par l'oubli des principes du droit et de la justice, tout contribuait à inspirer aux uns la crainte, aux autres l'espérance de voir cette invitation du chef de l'Église mise de côté et demeurer sans effet. Mais sortie du Vatican pour produire une manifestation de la foi la plus vive, au milieu de l'apathie si généralement répandue ; de l'union la plus parfaite, au milieu de la discorde qui règne dans la société ; de la puissance de la force morale, quand la force matérielle est partout impuissante, cette invitation a glorieusement atteint son noble but; et par le spectacle inouï qu'elle offre en ce moment, Rome, la Ville éternelle, le phare de la vérité, le centre de l'unité, le siége du Vicaire de Jésus-Christ, en donne une preuve sans réplique.

« *Le tombeau d'un pêcheur et le tombeau d'un artisan*, pour employer l'énergique langage de saint Jean Chrysostôme, ont ému les multitudes ; et la canonisation d'autres héros qui, en des temps plus rapprochés de nous, ont scellé de leur sang la vérité de la foi, ou se sont montrés des modèles de perfection par la pratique ardente de toutes

[1] Numéro du 28 juin 1867.

les vertus, rend aujourd'hui leur triomphe encore plus éclatant et couronne par une pompe digne d'un si grand événement dix-huit siècles de gloire. Ces tombeaux, qu'entoure aujourd'hui une nouvelle magnificence, semblent répéter aux admirateurs des grandeurs païennes qui voudraient les faire revivre, les paroles qu'adressait, à la fin du deuxième siècle, le prêtre Caïus à Proculus, hérétique montaniste : « Je puis te montrer « les trophées des apôtres. S'il te plaît d'aller « au Vatican ou sur la voie d'Ostie, où que « se portent tes regards, ils rencontreront « les trophées de ceux qui ont fondé cette « Église. »

« Ce triomphe de la foi, de l'unité, de la puissance inhérente au principe d'autorité, voilà ce qui produit les merveilles dont nous sommes témoins. Deux autres fois, en des circonstances bien douces pour un cœur religieux et pieux, nous pûmes voir de grandes réunions de l'épiscopat catholique, venu à Rome pour entourer le Pontife régnant, au moment où il remplissait des fonctions augustes et pour l'aider au milieu des difficultés qu'il avait à vaincre; mais la réunion à laquelle il nous est donné d'assister aujourd'hui l'emporte de beaucoup sur celles qui eurent lieu précédemment.

« L'Orient a voulu y être représenté dans toute la variété hiérarchique de ses rites multipliés. Il nous a envoyé les Grecs, les Melchites, les Rumènes et les Ruthènes, les Syriens, les Chaldéens, les Maronites, les Arméniens, les Cophtes, pour protester de leur union dans la foi et la discipline avec la chaire de Pierre. L'Occident a tressailli ; de la France *très-chrétienne*, de l'Espagne *catholique*, des diverses nationalités de l'Autriche *apostolique* et du Portugal *très-fidèle*, d'illustres évêques sont accourus en très-grand nombre. Il en est de même de l'Italie, de toutes les parties de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Écosse ; de même encore des Amériques et de l'Océanie.

« Le Brésil et les États ou confédérations de l'Amérique méridionale, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Nord, ont en ce moment à Rome leurs pasteurs et leurs docteurs. Il n'y manque même pas ceux qui exercent le ministère apostolique auprès des chrétiens soumis au joug des infidèles, ou auprès de ceux qui sont encore assis dans les ténèbres de l'erreur et à l'ombre de la mort. Les amis de l'Indien, du Chinois, du Mongol, du Tartare ; ceux qui appellent à la civilisation les tribus errantes et qui multiplient dans les terres désertes les fruits de la Rédemption en enfantant des fils à Jésus-Christ, nous les voyons aujourd'hui rassemblés sur les sept collines pour rendre manifeste la grandeur de l'Église et évidente son universalité, qui s'étend du point où le soleil se lève jusqu'au point où le soleil se couche. Il semble qu'après dix-huit cents ans de travaux et de luttes, le monde catholique a senti le besoin de venir à Rome pour retremper la force de sa foi sur la tombe des princes des apôtres et pour offrir l'hommage de sa vénération à la personne de Pierre, qui vit et règne dans la personne de son successeur, le glorieux Pie IX.

« Ce ne sont point seulement les évêques qui sont venus à Rome apporter le tribut d'un si grand dévouement ; à eux se sont joints plusieurs milliers de prêtres dont la vie est consacrée au noble et laborieux ministère du soin des âmes, et des myriades de fidèles de tout état et de toute condition, de toutes les nations que séparent les unes des autres les mers et les montagnes, et que distingue dans l'unité de leur origine la diversité des types, des mœurs et du langage. Et nous comprenons quel sentiment conduit à Rome ces innombrables pèlerins, lorsque nous les entendons, à peine arrivés, entonner l'hymne d'actions de grâces, et bénir le Seigneur de les avoir rendus dignes de prier une fois sur la tombe de son premier vicaire, et de pouvoir repartir, fortifiés par la bénédiction de son successeur. Ils s'inquiètent peu ou point de la Rome des temps anciens; ils n'ont de regards que pour la Rome de Pierre. Tous en visitent avec vénération les sanctuaires et les basiliques, et se disent contents et heureux de graver dans leur cœur et dans leur esprit tout ce qu'ils voient et entendent ici, pour en garder le souvenir et en faire le récit à leurs

compatriotes, au retour de leur joyeux pèlerinage. Oui vraiment, les langages les plus divers sont parlés autour de nous ; et émus jusqu'au plus intime de notre cœur, nous entendons *toute langue confesser que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de son Père.*

« Au milieu des perversités du temps présent, qui ne comprendra combien ce spectacle est consolant pour Notre Saint-Père ? D'autant plus que ces témoignages d'affection prennent un caractère de plus vive tendresse et une portée plus grande par les protestations d'amour, de respect et d'attachement à ses droits et aux droits de la Chaire apostolique, déposées au pied de son trône sublime, au Vatican, dans des adresses que couvrent par centaines de mille des signatures autographes, et accompagnées de dons en argent et en objets précieux pour subvenir, avec le Denier de Saint-Pierre, aux besoins du Souverain-Pontife. Le Saint-Père a solennellement témoigné combien il était profondément touché de toutes ces marques d'amour dans l'Allocution adressée aux Évêques dans le Consistoire de mercredi dernier.

« Que d'autres écrivent les gloires dont on prétend que notre âge de progrès matériels doit être si fier ; pour nous, qui aimons vraiment notre siècle, et qui ne sommes pas du nombre de ceux qui le répudient avec dédain, nous serons plus fiers de la gloire que les générations futures accorderont à la nôtre d'avoir célébré, par un prodige d'unité dans la foi, la charité, et la vénération pour l'autorité suprême du Pontificat Romain, le dix-huitième centenaire du martyre des SAINTS PRINCES DES APOTRES PIERRE ET PAUL. »

Les grandes fêtes commencèrent le 17 juin, anniversaire de l'élection de Pie IX au souverain Pontificat. On remarqua cette réponse du Pape au cardinal Patrizi, qui venait le féliciter au nom du Sacré Collége : « La société « moderne poursuit avec ardeur ces deux « buts : le progrès et l'unité ; mais elle n'at-« teint ni l'un ni l'autre, parce qu'elle est « fondée sur l'égoïsme et sur l'orgueil. L'or-« gueil, au lieu de favoriser le véritable pro-« grès, en est le plus grand ennemi, et l'égo-« ïsme, loin de favoriser l'unité, détruit la « charité, qui est le lien des âmes. Or c'est « moi que Dieu a établi pour guider et pour « éclairer la société, pour lui faire connaî-« tre le mal et lui en indiquer le remède. « C'est afin d'accomplir ce devoir que j'ai « publié, il y a quelques années, un acte « encore présent à votre souvenir, le *Syllabus*. « Cet acte, je le confirme en votre présence. « Il doit désormais être la règle de tous vos « enseignements. Nous vivons au milieu des « ténèbres du monde ; mais lorsque le peuple « hébreux traversait le désert, Dieu le faisait « précéder, pendant la nuit, d'une colonne « de lumière. Cette colonne de lumière sera « pour vous l'acte que j'ai publié. Nous avons « constamment à lutter contre les ennemis qui « nous environnent. Placé sur la montagne « comme Moïse, j'étends les mains vers Dieu et « je le prie pour assurer la victoire à l'Église. « Mais lorsque les bras de Moïse se fatiguaient, « son peuple cesssait de vaincre, et la Sainte-« Écriture nous dit qu'il se faisait soutenir les « mains vers le ciel afin d'assurer le triomphe « du peuple saint. C'est à vous, Vénérables « Frères, que je demande de soutenir mes mains « qui se fatiguent. Prenez courage, l'Église tri-« omphera ; je dépose dans vos cœurs cette es-« pérance, non pas seulement cette espérance, « mais cette prophétie. »

Le 21 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX en 1846, le Pape reçut le corps diplomatique, qui venait le féliciter, et une diminution de peine fut accordée à tous les condamnés à temps.

Le 23 juin eut lieu la consécration de l'église de Sainte-Marie des Anges et de cinq de ses autels, par le cardinal Caraffa et par quatre évêques. Tous les évêques présents à Rome avaient été invités à assister à cette cérémonie, qui fut faite avec la plus pompeuse solennité. Le même jour vit une grande revue de l'armée pontificale passée à la villa Borghèse.

Le 25 juin, le Pape donna une audience solennelle, au Vatican, à tous les prêtres présents à Rome. L'immense salle des consistoires ne pouvant les contenir tous, un grand nombre se répandirent au dehors,

dans les corridors, sur les escaliers de Saint-Pierre et dans la basilique même. A six heures de l'après-midi, le Saint-Père apparut, précédé de sa garde-noble et des prélats de sa cour. Une immense acclamation le salue; il s'assied sur le trône, qu'il fait élever plus qu'à l'ordinaire, afin d'être mieux vu de la multitude de ses enfants, et il prononce en latin cette allocution cent fois interrompue par les cris de *Vive Pie IX ! Vive le Pape-Roi !* (1).

« Votre si grand et admirable concours, bien-aimés Fils, qui, ornés du très-saint sacerdoce, suivant les pas de vos Évêques, avez volé avec tant d'allégresse, en ces jours de fêtes, vers nous et vers ce Siége Romain du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, est bien doux à notre cœur. Votre excellente piété, votre dévotion, votre respect envers nous et envers ce même Siége nous apportent une souveraine consolation, au milieu des très-graves douleurs dont nous sommes affligé.

« C'est pourquoi rien ne nous est plus agréable que de vous adresser la parole dans l'intime affection de notre cœur paternel, à vous qui, enrégimentés dans la milice du Dieu des armées et appelés dans le partage du Seigneur, avez choisi le Seigneur lui-même comme la part de votre héritage. Vous êtes ceux que Dieu, par un singulier bienfait, a élevés dans son Église à la haute dignité sacerdotale, qu'il a séparés de tout le peuple et qu'il s'est attachés, pour que vous serviez le Seigneur, et que vous vous teniez debout devant l'assemblée du peuple pour être ses ministres et offrir à Dieu les prières, les supplications et l'hostie pure, sainte, sans tache, pour votre salut et celui de tout le monde.

« Ici vous savez fort bien par vous-mêmes que rien ne peut vous être plus avantageux que de briller chaque jour de plus en plus par la gravité des mœurs, l'innocence de la vie, l'intégrité, la chasteté, l'ornement de toutes les vertus, et surtout par la science des doctrines sacrées, pour que vous puissiez combattre vaillamment les ennemis du genre humain, et procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Considérez le ministère que vous avez reçu dans le Seigneur, pour en accomplir les devoirs, surtout dans des temps si malheureux, au milieu d'une si grande conspiration des hommes ennemis contre notre divine religion, et d'un tel déluge d'erreurs.

« C'est pourquoi, Frères bien-aimés, unis entre vous par le lien le plus étroit de la charité, et émules des illustres exemples de vos Évêques, travaillez sous leur conduite comme de bons soldats de Jésus-Christ. De retour donc de cette ville dans vos paroisses, efforcez-vous de remplir affectueusement et saintement toutes les parties de votre saint ministère, et surtout inculquez aux fidèles commis à vos soins l'unité et la doctrine catholique, et l'obéissance, et la révérence due à cette chaire de Pierre, mère de toutes les Églises, afin qu'ils ne soient pas emportés de tous côtés par tout vent de doctrine dans la perversité et l'astuce humaine, et les tourbillonnements de l'erreur.

« Vous, comme interprètes du Verbe divin, il faut que vous évangélisiez, et sans cesse, l'Évangile de Dieu aux sages et aux insensés; prêchez Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, non pas par la sublimité de vos discours, mais par la science de l'Esprit, et ne cessez jamais de rappeler ceux qui errent vers le chemin du salut, et de les exhorter tous dans la saine doctrine.

« Mais, comme vous êtes dispensateurs des sacrés mystères et de la grâce multiforme de Dieu, fournissez le peuple chrétien, qui vous est confié, de tous les trésors des Sacrements, et surtout les malades; qu'aucun soulagement ne leur manque jamais, afin que, luttant plus facilement avec la mort, ils échappent aux embûches du démon et qu'ils évitent ses filets.

« En faisant cela, ne refusez pas de donner à boire le lait aux petits enfants; bien au contraire, que rien ne vous soit tant à cœur que d'enseigner patiemment et avec soin aux enfants les premiers principes de la foi et la discipline des mœurs, et de les former à la piété ainsi qu'à la pratique de toutes les vertus.

[1] On en trouvera le texte latin aux Éphémérides, 25 juin 1867.

« Or, apportant avec un grand zèle à vos Évêques votre travail auxiliaire et leur obéissant avec le respect qui leur est dû, appliquez-vous à tout faire afin de guérir tout ce qui est malade dans chacune de vos paroisses, de relier ce qui est brisé, de relever ce qui est tombé, de rechercher ce qui périt, afin qu'en toutes choses Dieu soit honoré par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Élevez vos âmes, pensez à la gloire immarcessible que le Seigneur, juste juge, vous donnera, s'il trouve en vous des ouvriers dont il n'ait pas à rougir en ce grand jour, bien amer pour les méchants, mais joyeux et même très-joyeux pour les justes.

« Que cette pensée vous anime à bien remplir les fonctions de votre propre ministère, qu'elle vous encourage à porter vos travaux, qu'elle vous affermisse dans l'accomplissement des commandements de Dieu et de son Église. Ne cessez pas d'offrir à Dieu vos plus ferventes prières pour le triomphe de son Église, pour la paix et le salut de tous les hommes ; priez-le toujours, afin qu'il seconde vos travaux de sa grâce divine, pour en tirer partout la plus grande gloire de son saint nom.

« Et, afin que Dieu se rende plus facilement à vos vœux, prenez pour intercesseurs auprès de lui d'abord l'immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, dont la protection est si puissante et dont la tendresse maternelle pour nous est si grande ; puis les Bienheureux, surtout les Apôtres Pierre et Paul, et tous les habitants des cieux qui, ayant suivi les traces du Christ, ont déjà obtenu la couronne triomphale, et qui, recevant toujours d'une oreille propice nos vœux et nos prières, prient eux-mêmes pour nous, afin que nous soyons un jour trouvés dignes de partager leur gloire.

« Enfin, bien-aimés Fils, nous vous donnons avec amour, du fond de notre cœur, à vous et aux fidèles confiés à votre vigilance, comme marque de notre vive affection, la bénédiction apostolique gage de tous les dons célestes ; nous vous accordons, en outre, avec joie, à vous tous qui, venus de vos contrées diverses, êtes ici présents, le pouvoir de donner une fois, le jour que fixera pour cela chacun de vos Évêques, la bénédiction apostolique avec application d'une indulgence plénière aux fidèles confiés à vos soins spirituels, pourvu que ces mêmes fidèles, purifiés par la confession sacramentelle et nourris du pain sacré, adressent à Dieu de ferventes prières pour l'exaltation et le triomphe de la Sainte Mère Église. »

Le 26 juin au matin, le Pape tint un consistoire public pour la remise du chapeau au cardinal espagnol Louis de la Lastra y Cuesta, créé et publié dans le consistoire secret du 16 mars 1863. Puis, en présence de tous les évêques réunis à Rome au nombre d'environ cinq cents, il prononça une allocution dans laquelle il se réjouit de l'immense concours qui se faisait au tombeau de saint Pierre, remercia ses frères dans l'épiscopat de leur empressement à répondre à son appel, renouvela les condamnations prononcées contre les erreurs du temps présent, et annonça l'intention où il était de convoquer prochainement un concile œcuménique [1]. Après avoir parlé avec effusion de l'union qui existe entre l'épiscopat et le Saint-Siége :

« Quant à nous, vénérables Frères, ajouta-t-il, rien ne nous est plus désirable que de recueillir de votre union avec le Saint-Siége apostolique le fruit le plus salutaire et le plus heureux que nous avons pensé devoir en découler pour l'Église universelle. Depuis longtemps nous roulions dans notre esprit un dessein qui a déjà été connu de plusieurs de nos vénérables Frères, et que nous espérons pouvoir mettre à exécution aussitôt que nous en trouverons l'opportunité vivement désirée par nous. Ce dessein est de tenir un concile œcuménique et général de tous les évêques du monde catholique, où seront recherchés, avec l'aide de Dieu, dans l'union des conseils et des sollicitudes, les remèdes nécessaires et salutaires aux maux qui affligent l'Église. Nous avons le plus grand espoir que, grâce à ce concile, la lumière de la vérité catholique répandra sa clarté salutaire au milieu des ténèbres qui obscurcissent les esprits, et leur fera connaître, avec la grâce de Dieu, le

[1] Voir aux Éphémérides le texte complet et la traduction de cette allocution.

sentier véritable du salut et de la justice. En même temps l'Église, comme une armée invincible rangée en bataille, repoussera les assauts de ses ennemis, brisera leurs efforts et, triomphant de ces mêmes ennemis, étendra et propagera le règne de Jésus-Christ sur la terre. »

Cette allocution produisit un effet extraordinaire : l'annonce d'un concile œcuménique saisit dès lors tous les esprits, et l'on sentit que quelque chose de grand se préparait dans l'Église. Aux maux extrêmes dont souffre la société, le Pape présentait le remède suprême de l'Église assemblée sous sa présidence : c'était l'arc-en-ciel après le déluge, et l'on se mit à espérer de meilleurs jours pour la société.

Le 27 juin, il y eut une magnifique procession du clergé de Saint-Pierre pour le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu ; Pie IX y assista, suivant le Saint-Sacrement à pied et un cierge à la main.

Le samedi 28, vigile de saint Pierre et de saint Paul, la fête commence à midi. Les canons du château Saint-Ange saluent le Pêcheur de Galilée, roi de Rome et chef spirituel du monde, d'une salve de 101 coups de canon. Pendant une heure, toutes les cloches de la ville sonnent à grande volée. Dans l'après-midi, le pape chante les premières vêpres, avec le cérémonial d'usage, dans la basilique Vaticane ; puis il descend processionnellement à la chapelle Sixtine, précédé par le clergé, les diverses prélatures, les évêques, les archevêques, patriarches et cardinaux. Au bas de l'escalier royal le procureur fiscal de la Chambre apostolique se présenta devant lui, afin de protester contre les princes qui se sont soustraits au tribut dû au Saint-Siége. Pie IX répondit par la formule : *Protestationes admittimus*, etc. Puis, quelques pas plus loin, après d'autres protestations contre ce royaume dit italien, qui retient les territoires de l'Église, le Saint-Père rappela les termes de ses allocutions, et conclut par ces paroles : *Futurum tamen confidimus ut misericors Deus, in cujus manu sunt omnium potestates, meliorem, quam ab eo suppliciter exposcimus, et ab omnibus christifidelibus, enixis precibus et in humilitate cordis, expostulari mandamus, temporum conditionem inducat, errantes revocet in viam salutis, omnesque in divinæ veritatis lumine ambulare concedat, atque ita cesset luctuosa rerum subversio, qua justitiæ et Ecclesiæ causa tantopere labefactatur.* Le soir, la coupole, la façade et la colonnade de Saint-Pierre furent illuminées à feux voilés par 5,000 lanternes vénitiennes toutes de couleur blanche, auxquelles une heure après on ajouta 800 feux brillants. Tout Rome était dans les rues qui avoisinent le Vatican, sur le pont Saint-Ange, sur les collines du Janicule et du Pincio. L'illumination de la coupole est la figure du triomphe de Pierre. C'est la tiare, la tiare resplendissante suspendue au-dessus du tombeau des apôtres, et cette signification n'échappe à personne.

Maintenant, il faut laisser parler le *Journal de Rome*.

Le 29, jour destiné à la grande solennité, dès l'aube on a vu la population se porter en foule de tous les points de la ville vers le Vatican, chacun chercher une place dans la basilique pour assister à la messe, sur la place pour assister à la procession.

Cette procession a commencé à la chapelle Sixtine, où le Saint-Père est descendu un peu avant sept heures et, après s'être revêtu des ornements sacrés, a entonné l'*Ave Maris Stella*.

L'espace nous manque pour décrire minutieusement la cérémonie. Tous ceux qui y ont pris part marchaient sur deux rangs, tenaient un cierge allumé et un petit livre de prières imprimé pour la circonstance.

En tête de la procession, et précédés des élèves de la maison des Orphelins, s'avançaient, sous leur bannière respective, les religieux des ordres mendiants et monastiques, et les chanoines réguliers, suivis de la croix du clergé séculier, des élèves du séminaire romain, du collége, des curés, des chanoines et clergés des collégiales et des chanoines et clergés des basiliques mineures et patriarcales, ces derniers précédés des pavillons et des clochettes. La marche était fermée par Mgr le Vice-Gérant, entouré des membres du tribunal de S. Ém. le Cardinal-Vicaire.

A la suite du clergé venaient les membres de la sainte Congrégation des Rites, les consulteurs appartenant aux ordres religieux et au clergé séculier, les prélats, les procureurs et les avocats des causes des bienheureux et des saints.

Puis les sept bannières des bienheureux qui allaient être canonisés. La première, de la B. Germaine Cousin, était portée par la confrérie du Très-Saint-Sacrement de sainte Marie *in Via*, précédée de prêtres du diocèse de Toulouse, revêtus de la *cotta* et tenant un cierge, et accompagnée de quatre d'entre eux tenant les cordons; la seconde, de la B. Marie-Françoise des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, était portée par la confrérie des Stigmates de saint François, et accompagnée de religieux Alcantarins de Naples et de leur syndic, tenant les cordons; la troisième, du B. Léonard de Port-Maurice, était accompagnée de Franciscains de la stricte Observance et par leur syndic et porté par l'archiconfrérie des amis de Jésus et Marie; la quatrième, du B. Paul de la Croix, entourée de religieux Passionnistes, était portée par l'archiconfrérie du Très-Saint-Sacrement, de saint Pierre; la cinquième, des BB. dix-neuf martyrs de Gorcum, était entourée de religieux des divers ordres auxquels appartenaient ces héros, de quelques parents des martyrs tenant les cordons, et portée par l'archiconfrérie du *Gonfalone;* la sixième, du B. Pierre d'Arbues, était entourée de religieux de l'ordre de la Merci, tenant des cierges, de quelques parents du bienheureux tenant les cordons, et portée par la confrérie de sainte Marie des Neiges; la septième enfin, du B. Josaphat Kuncewicz, était accompagnée des Basiliens de Grottaferrata et portée par la confrérie des Cinq-Plaies.

Venait ensuite la chapelle pontificale dans l'ordre ci-après : les procureurs de collége; les *Bussolanti*, les chapelains communs dont quelques-uns portaient des tiares et les mitres précieuses de Sa Sainteté, les clercs secrets, le procureur général du Fisc avec le commissaire de la chambre apostolique, les avocats consistoriaux, les camériers d'honneur et secrets ecclésiastiques, les camériers participants, les chapelains chantres pontificaux et le personnel des divers colléges de la Prélature, savoir : les référendaires de la Signature et, parmi eux, le prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre de la chapelle pontificale, les abréviateurs du Parc Majeur; les votants de la Signature, les auditeurs de la Rote, et, parmi eux, le P. maître du Sacré-Palais, les chapelains portant la tiare et la mitre ordinaires de Sa Sainteté, et le maître du Saint-Hospice.

Puis, le dernier auditeur de la Rote, en *tonacella*, portait la croix papale fixée sur une hampe; le prélat doyen de la Signature balançait l'encensoir devant elle; sept votants de la Signature faisant les fonctions d'acolytes tenaient autour d'elle des cierges ornés d'arabesques; deux maîtres *ostiari*, gardiens de la croix, la suivaient de près.

Le clergé séculier portait les ornements rouges; le prélat auditeur de Rote, qui devait remplir les fonctions de sous-diacre apostolique, l'aube et la *tonacella;* le diacre et le sous-diacre grecs, les ornements de leur rite. Ils étaient suivis des Pères Pénitenciers du Vatican, en chasuble damassée, des abbés *nullius*, et des abbés généraux en chape damassée et la mitre de lin sur la tête.

Les évêques, archevêques et patriarches du rite latin portaient la chape lamée d'or et la mitre de lin; ceux des rites orientaux, les ornements qui leur sont propres. Plus de 450 prélats, disposés selon l'ordre des préséances, s'avançaient deux à deux, les patriarches, archevêques et évêques latins marchant à côté des patriarches, archevêques et évêques grecs-melchites, grecs-ruthènes, grecs-rumènes, grecs-bulgares, arméniens, syriens, chaldéens, maronites, coptes. Spectacle imposant, que Rome n'avait pas contemplé depuis plusieurs siècles !

Derrière les patriarches venaient les cardinaux-diacres, en dalmatique, les cardinaux-prêtres en chasuble et les cardinaux-évêques en chape.

Plus près de Sa Sainteté s'avançaient les conservateurs et le sénateur de Rome, le prince assistant au trône, le vice-camerlingue de la sainte Église, les deux auditeurs de la Rote qui soutiennent la *falda* du Saint-Père,

les deux cardinaux diacres assistants, le cardinal-diacre ministrant, les deux premiers Maîtres des cérémonies. Les personnages dits *de custodia Pontificis* étaient rangés autour de l'auguste chef de l'Église : officiers supérieurs des gardes noble, suisse et palatine, camériers secrets d'épée et de cape, massiers, *palafrenieri* et *sediari* sous la direction du grand *foriere* et du grand *cavallerizzo*, et tenant soulevée sur leurs épaules la *sedia gestatoria* où était assis le Souverain-Pontife, la mitre en tête, enveloppé dans les plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodé d'or et portant un cierge allumé; la droite se levait de temps en temps pour bénir le peuple. Ce peuple qui encombrait l'immense place se heurtait, se soulevait pour voir le Maître infaillible de la foi porté sous les dais, entre les *flabelli*, et s'agenouillait avec émotion et respect pour recevoir sa bénédiction.

Derrière Sa Sainteté, l'auditeur général de la Chambre, le trésorier général, le majordome, le personnel du collége des Protonotaires apostoliques et les généraux d'ordres fermaient la marche.

La procession, sortie sur la place par le portique des Suisses, l'a traversée, s'est engagée sous le portique opposé, est entrée dans la basilique et s'est arrêtée à l'autel du Saint-Sacrement.

La basilique était décorée avec une magnificence inouïe. Le regard était attiré tout d'abord par la partie principale de l'ornementation, c'est-à-dire par les bannières en l'honneur des princes des apôtres et des bienheureux qui allaient être canonisés. Les piliers étaient tendus de soie. Quinze mille cierges étincelaient le long des corniches, devant les niches des saints et sur d'immenses candélabres. De la voûte de la grande nef pendait la croix renversée de saint Pierre surmontée de la tiare et des clefs, en cristaux d'un vif éclat.

La procession achevée, tous les personnages qui devaient prendre part à la cérémonie de la canonisation et de la messe papale sont entrés dans le chœur, où chacun a pris la place qui lui était assignée, et le Saint-Père s'est assis sur son trône.

La cérémonie de la canonisation allait commencer.

Le cardinal procureur de la canonisation s'est avancé devant le trône, entouré d'un maître des cérémonies et d'un avocat consistorial. L'avocat, au nom de Son Éminence, a dit au Saint-Père :

« Beatissime Pater, reverendissimus do-
« minus cardinalis hic præsens *instanter* petit
« per Sanctitatem Vestram Catalogo sancto-
« rum Domini Nostri Jesu Christi adscribi,
« et tanquam sanctos ab omnibus Christi
« fidelibus pronunciari venerandos beatos
« Josaphat, Petrum Nicolaum Pichi cum
« sociis, martyres ; Paulum et Leonardum
« confessores ; Franciscam et Germanam,
« virgines. »

Mgr Pacifici, secrétaire des brefs *ad Principes*, a répondu en latin, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux, ordonnait néanmoins à l'assistance d'implorer les secours d'en haut par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtres Pierre et Paul et de toute la cour céleste. A ces mots, deux chapelains chantres ont entonné les *Litanies des Saints*.

Les litanies terminées, l'avocat a répété la formule de l'instance, en y ajoutant au mot *instanter* le mot *instantius*. Puis on a chanté le *Veni Creator*. Enfin, l'avocat a répété une troisième fois la formule de l'instance, en ajoutant aux mots *instanter* et *instantius* le mot *instantissime*.

Sur ce, le Saint-Père, la mitre en tête, en qualité de docteur et de chef de l'Église universelle, a parlé en ces termes :

Ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis, et exaltationem Fidei Catholicæ, et Christianæ Religionis augmentum, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra ; matura deliberatione præhabita, et Divina ope sæpius implorata, ac de venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum et episcoporum in Urbe existentium consilio, Beatos Josaphat Kuncevich, Pontificem; Petrum de Arbues; Nicolaum Pichi, cum sociis, videlicet : Hieronymum, Theodoricum, Nicasium Joan-

nem, Willehadum, Godefridum Mervellanum, Antonium Werdanum, Antonium Hornaniensem, Franciscum, Joannem, Adrianum, Jacobum, Joannem Osterwicanum, Leonardum, Nicolaum, Godefridum Duneum, et Andream sacerdotes, Petrum et Cornelium, laicos, *omnes martyres;* Paulum a Cruce, et Leonardum a Portu Mauritio, *confessores;* Franciscam et Germanam, *virgines, Sanctos esse decernimus, et definimus, ac Sanctorum Catalogo adscribimus; statuentes ab Ecclesia Universali eorum memoriam quolibet anno, nempe* Josaphat, *die duodecima novembris;* Petri, *die decima septima septembris;* Nicolai et sociorum ejus, *die nova julii, inter* Sanctos martyres; Pauli, *die vigesima octava aprilis;* Leonardi, *die vigesima sexta novembris, inter* sanctos confessores non Pontifices; Mariæ Franciscæ, *die sexta octobris;* Germanæ, *die decima quinta junii, inter* Sanctas Virgines, *pia devotione recoli debere. In Nomine, Pa✝tris* et *Fi✝lii, et Spiritus ✝ Sancti. Amen.*

A ces mots solennels, l'avocat consistorial a remercié Sa Sainteté au nom du cardinal procureur, en ajoutant qu'il la suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des Lettres apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père a répondu : *Decernimus*, et l'a béni. Puis l'avocat, adressant la parole aux protonotaires apostoliques, les a priés de dresser acte du tout, à quoi le premier de ces prélats a répondu en se tournant vers les camériers secrets appelés à rendre témoignage : *Conficiemus vobis testibus.*

Ce grand acte accompli, Sa Sainteté a entonné le *Te Deum*, auquel a répondu le peuple. Les cloches de la basilique communiquaient l'allégresse de l'assistance aux fidèles qui n'avaient pu en faire partie, les canons du château Saint-Ange annonçaient le grand événement à la Ville éternelle, et les cloches de toutes les églises conviaient tous les fidèles à réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences.

Après le *Te Deum*, le premier des cardinaux diacres assistants a récité à haute voix le verset : *Orate pro nobis, sancti Josaphat, Petre, Nicolae tuique socii, Paule, Leonarde, Maria Francisca et Germana.* Le peuple y ayant répondu, Sa Sainteté a récité l'oraison propre des nouveaux saints, et l'*Amen* répondu par le peuple a mis fin à l'acte de canonisation.

Le Saint-Père, montant alors sur le trône de Tierce, a pris les ornements pontificaux pour la messe qu'il allait célébrer; outre les prélats désignés comme assistants au trône, Son Éminence le cardinal Patrizi assistait Sa Sainteté en qualité de cardinal-évêque, Son Éminence le cardinal Mertel en qualité de diacre ministrant, et Mgr Negroni, auditeur de Rote, en qualité de sous-diacre apostolique. L'Oraison des nouveaux Saints a été unie à celle du jour sous la même formule finale, et, après le chant de l'Évangile en grec et en latin, Sa Sainteté a prononcé l'homélie ci-après :

« Vénérables Frères et chers Fils, il est arrivé ce jour où, par un bienfait spécial de Dieu, il nous est donné de célébrer la solennité séculaire des bienheureux Pierre et Paul, et de décerner le culte et les honneurs des saints à plusieurs héros de la religion divine. C'est pourquoi réjouissons-nous dans le Seigneur et livrons-nous à une allégresse spirituelle, en ce jour glorieux et digne d'être honoré de la vénération et de la joie de tout l'univers catholique et surtout de notre ville. Car c'est en ce jour solennel que Pierre et Paul, ces luminaires de l'Église, ces grands martyrs, ces docteurs de la foi, ces amis de l'Époux, ces yeux de l'Épouse, les pasteurs du troupeau, les gardiens du monde, sont montés au ciel par la voie d'un heureux martyre (1).

« C'est par eux que l'Évangile du Christ a brillé pour toi, ô Rome; toi qui étais une maîtresse d'erreur, tu es devenue élève de la vérité. Ce sont eux qui, pour t'introduire dans le royaume céleste, t'ont fondée beaucoup mieux, beaucoup plus heureusement que ceux qui jetèrent tes fondements. Ce sont eux qui t'ont élevée à ce titre de gloire, afin que, devenue le peuple saint, la nation élue, la ville sacerdotale et royale et la capitale du monde par le siége sacré de Pierre, tu dominasses plus loin par la religion divine qu'autrefois par les armes (2). Ces deux

[1] Saint Pierre Damien, *Serm.* 27.
[2] Saint Léon, serm. 80 et 82.

hommes frères qui portent des vêtements splendides sont des hommes de miséricorde, nos véritables pères, nos vrais pasteurs, qui nous ont engendrés par l'Évangile.

«Qui est plus glorieux que Pierre? Éclairé par une lumière divine, il a reconnu et proclamé avant tous les autres le très-haut mystère de la majesté éternelle; il a confessé que le Christ était le Fils du Dieu vivant, et établi ainsi les fondements solides et inébranlables de notre croyance (1). Il est la pierre très-ferme sur laquelle le Fils du Père éternel a fondé son Église avec une solidité telle que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. C'est à lui que le Seigneur Christ a donné les clefs du royaume des cieux, et a commis la puissance suprême, le soin de paître les agneaux et les brebis, de confirmer ses frères, de gouverner l'Église universelle, à lui dont la foi ne saurait faillir ni en lui ni en ses successeurs sur la Chaire romaine.

« Qui est plus heureux que Paul, que le Seigneur a choisi pour proclamer son nom devant les peuples et les rois, devant les enfants d'Israël (2), et qui, ravi au troisième ciel, a été initié aux secrets célestes afin que, futur docteur des Églises, il apprît parmi les anges ce qu'il devait prêcher parmi les hommes (3) ?

Ces bienheureux Pierre et Paul, prêchant dans un même esprit le sacrement de la nouvelle loi, souffrant sans cesse pour le Seigneur dangers, difficultés, travaux, peines et tourments, portèrent le nom du Christ et sa religion chez les gentils, triomphèrent de la philosophie païenne, renversèrent l'idolâtrie de son trône, répandirent la lumière de la vérité évangélique par leurs actes et par leurs écrits dans toutes les directions, si bien que leur parole retentit dans toute la terre, et on les vit le même jour mettre à leur doctrine le sceau de leur sang par une mort héroïque. C'est pourquoi, vénérables Frères et chers Fils, célébrant la gloire de ces apôtres par une cérémonie solennelle et dans une grande allégresse, et entourant de toute notre vénération leurs cendres sacrées, auprès desquelles nous avons le bonheur de nous trouver, proclamons par nos paroles la gloire de leur vie et surtout imitons leurs vertus de toutes nos forces.

«Nous sommes aussi inondés de joie parce que Dieu nous fait la grâce, en ce jour si heureux, de décerner le culte et les honneurs des Saints aux invincibles martyrs du Christ Josaphat Kuncewicz, Pierre d'Arbues, Nicolas Pieck et ses compagnons, aux glorieux confesseurs Paul de la Croix et Léonard de Port-Maurice, aux deux illustres vierges Marie-Françoise des Plaies de Jésus et Germaine Cousin. Bien que revêtus de la même infirmité que nous, en pèlerinage sur cette terre et soumis à nombre de tribulations et de périls, ils se montrèrent embrasés d'une foi inébranlable, d'une très-ferme espérance et d'une charité extrême pour Dieu et pour le prochain, portant dans leur corps la mortification du Christ et devenus les images du Fils de Dieu; ils ont enduré les souffrances les plus horribles pour l'amour du Christ, triomphé avec éclat de la chair, du monde et du démon, illustré l'Église catholique par la splendeur de leur sainteté et par des miracles admirables, et nous ont laissé de très-beaux exemples de toutes les vertus.

«Et maintenant, amis de Dieu dans la Jérusalem céleste et revêtus de robes blanches, ils tressaillent dans la gloire et s'enivrent de l'abondance de la maison de Dieu. En effet, le Seigneur, en leur montrant sa face, les remplit de joie, et les abreuve des torrents de la volupté divine. Brillants comme le soleil, ceints de couronnes et la palme en main, ils règnent à jamais avec le Christ et prient pour nous, car, sûrs de leur propre immortalité, ils s'intéressent encore à notre salut.

« En conséquence, vénérables Frères et chers Fils, rendons au Dieu de toute consolation d'abondantes actions de grâces, de ce qu'au milieu des calamités de l'Église et de la société civile qui nous affligent, il a daigné, dans ces illustres martyrs, confesseurs et vierges, donner à son Église de nouveaux défenseurs et aux peuples fidèles d'illustres exemples de vertu. Suivons avec le

1 Saint Maxime, *Homélie* 68.
2 Actes des Apôtres.
3 Saint Maxime, *Homélie* 68.

plus grand soin les traces insignes de ces saints, et enflammés de plus en plus du même esprit de foi, d'espérance et d'amour de Dieu, méprisons les choses de la terre, ne considérons que celles du ciel, marchons d'un pas plus joyeux dans les sentiers du Seigneur, renonçons aux désirs du siècle, vivons sobrement, justement et pieusement, et tous animés d'un même esprit, nous supportant mutuellement (1), pleins de sentiments de fraternité, miséricordieux, modestes, humbles, efforçons-nous d'assurer par nos bonnes œuvres notre vocation et notre élection.

« Mais qu'il nous soit permis désormais de lever en toute humilité et confiance les yeux vers vous, Seigneur notre Dieu, qui, riche en miséricorde, manifestez votre toute-puissance surtout en pardonnant et en compatissant. Jetez un regard propice sur votre sainte Église qu'entoure la tempête ; voyez la société humaine en proie à tant de secousses ; par les mérites de vos Apôtres Pierre et Paul et de ces martyrs, confesseurs et vierges, détournez de nous votre colère, multipliez sur nous votre miséricorde ; faites par votre vertu toute-puissante que l'Église, triomphant en tous lieux de ses ennemis, se répande tous les jours de plus en plus avec bonheur et succès ; faites que tous les peuples, repoussant l'erreur et domptant le vice, se rencontrent dans l'unité de la foi et dans la connaissance de votre Fils Notre-Seigneur le Christ; défendez cette ville par votre droite divine contre les embûches et les efforts de ses ennemis. »

Lorsque le Saint-Père eut achevé son *Homélie*, le cardinal-diacre célébrant dit à haute voix le *Confiteor*, en ajoutant, après les noms des saints Apôtres Pierre et Paul, ceux des nouveaux saints. Le sous-diacre apostolique s'approcha du trône avec la croix papale, et le Souverain-Pontife, après avoir donné solennellement la bénédiction apostolique, fit promulguer l'*Indulgence plénière* pour ceux qui se trouvaient présents et l'*Indulgence partielle* pour ceux qui visiteraient les tombeaux des nouveaux saints aux jours marqués pour la solennité de leur fête.

[1] Première épître de saint Pierre.

A l'Offertoire, les *offrandes* propres au rite de la canonisation furent présentées à Sa Sainteté ; il y en eut sept, correspondant au nombre des causes de canonisation. Chacune d'elles consistait en cinq cierges ornés de peintures, en deux pains, deux petits barils pleins, l'un de vin, l'autre d'eau, et en trois volières renfermant, la première, deux tourterelles, la seconde deux colombes, la troisième quelques petits oiseaux. La présentation en fut faite par les éminentissimes cardinaux qui forment la Sacrée-Congrégation des Rites, accompagnés des personnes qui sont désignées dans le cérémonial.

Tandis que cette cérémonie s'accomplissait, trois chœurs, formés de plus de quatre cents voix, chantaient les paroles : *Tu es Petrus* et les suivantes jusqu'à : *Portæ inferi non prævalebunt*, mises en musique pour la circonstance par le chapelain-chantre pontifical Dominique Mustafà. L'effet en fut vraiment merveilleux.

La présentation des offrandes achevée, le Saint-Père termina le très-saint Sacrifice, après lequel l'éminentissime cardinal Mattei, archiprêtre de la basilique, et deux chanoines, lui firent, selon l'usage, la présentation du presbytère.

De là, Sa Sainteté se rendit sur la *sedia gestatoria* à la chapelle de la Pitié, où elle quitta les ornements sacrés.

Sa Majesté le roi du royaume des Deux-Siciles et tous les membres de la royale famille de Naples présents à Rome, ainsi que Son Altesse royale l'infante de Portugal, assistaient, dans les tribunes qui leur avaient été préparées, à cette majestueuse cérémonie. Dans d'autres tribunes étaient les membres du corps diplomatique et divers personnages de haute distinction, soit Romains, soit étrangers.

La révérende Chambre apostolique, à l'occasion du retour de la fête des saints Princes des Apôtres, a reçu, selon la coutume, les tributs et les hommages dus à l'Église romaine, et Sa Sainteté a renouvelé les protestations d'usage contre ceux qui ne s'en étaient pas acquittés et contre les usurpations qui ont eu lieu, au préjudice des droits du Saint-Siége sur ses domaines temporels.

L'après-midi du jour de la fête, dans la même basilique, les secondes Vêpres furent chantées avec musique à deux chœurs, dirigés par le chevalier Meluzzi, maître de la chapelle Julia.

Outre le révérendissime chapitre de la basilique, les Éminentissimes Cardinaux y assistaient. Ils avaient été invités et furent reçus par le Cardinal-Archiprêtre, qui leur adressa ses remercîments après la cérémonie.

La veille au soir avait eu lieu la double illumination de la façade, de la colonnade et de la coupole de la basilique Vaticane. Le soir du jour de la fête fut tiré sur le Mont-Pincio un feu d'artifice dont l'éclat surpassait tout ce qu'on voit ordinairement. La cité fut très-magnifiquement illuminée pendant les deux soirées. Entre toutes, on remarquait les illuminations des églises appartenant aux ordres religieux dont furent membres les Bienheureux canonisés dans le jour mémorable où s'est accompli le dix-huitième centenaire du glorieux martyre des SAINTS PRINCES DES APÔTRES PIERRE ET PAUL (1).

Telle fut cette mémorable journée, unique, peut-être, dans les annales de l'Église, et qui montre quelle est la grandeur, quelle est la force de la Papauté, dans un siècle qui prétend n'avoir plus même besoin de Dieu. « Ce matin, écrivait de Rome un grand publiciste (2), ce matin j'ai vu entrer le Pape dans la basilique, précédé d'un cortége de près cinq cents Évêques. Songez à ce qui se fait et à ce qui se dit sur la terre tous les jours et sans relâche et depuis un siècle pour empêcher cela, et vous aurez une idée de puissance qu'un défilé de quatre cent mille hommes et de quatre millions d'hommes ne vous donnerait pas, ces millions d'hommes fussent-ils munis des artilleries les plus perfectionnées. Pour ceux-ci, ils sont armés d'une houlette; ils disent : *Pax !* et leur épée est une lumière, car ils ne reconnaissent pas qu'ils puissent avoir d'autres ennemis que les ténèbres. Néanmoins, quand Bonaparte disait à un de ses diplomates : « Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes, » il n'était pas si bon ni si large évaluateur qu'il croyait : manifestement le Pape a quelque chose de plus. Ne parlons pas de Dieu et de sa Providence, nous froisserions des gens de génie qui n'admettent pas ces hypothèses, et qui veulent des raisonnements positifs. Mais le Pape au moins a pour lui le temps et la conscience humaine ; je crois qu'il en donne aujourd'hui des preuves assez multipliées. »

[1] *Journal de Rome* du 1er juillet 1867.
[2] M. L. Veuillot, *Univers* du 3 juillet.

Le 30 juin, fête de la commémoration de saint Paul, la solennité du jour fut célébrée dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs avec une splendeur et une pompe vraiment prodigieuses. Elle fut le digne et glorieux pendant de la fête incomparable de la veille. Jamais, depuis qu'il est achevé, dit un témoin oculaire (1), jamais ce temple, dédié à l'Apôtre des nations, n'avait été témoin d'une semblable cérémonie et d'un pareil concours de peuple. Il n'y avait aucune tenture, aucune draperie, aucune décoration ; car quels décors eût-on pu inventer qui valussent ces peintures de prix, ces mosaïques renommées, ces marbres si brillants, ces albâtres, ces malachites, ces bronzes ciselés et dorés, ces cent colonnes tant admirées ! On avait eu le bon goût de faire ce qui seulement pouvait être fait, c'est-à-dire que tous les efforts avaient tendu à faire ressortir et briller le plus possible les merveilles de la nature et de l'art dont la basilique est remplie. Pour cela on avait multiplié les lumières; on les avait prodiguées avec une profusion sans égale. Elles étaient répandues et jetées de tous les côtés : le long des colonnes, par de beaux et fort élégants candélabres ; dans les chapiteaux, tout le long des frises, sur les corniches, sur les murs, autour des arceaux, devant, autour, au-dessus de la Confession, de tous les côtés, à la voûte, si belle dans sa fraîcheur et toute resplendissante d'or. Toutes ces lumières, d'une abondance étonnante et distribuées avec un art merveilleux, produisaient l'aspect le plus resplendissant et le plus féerique qui se puisse imaginer. De quelque côté que l'œil se portât, il n'apercevait que peintures, mosaïques, marbres, or et lumières. C'était prodigieux. On demeurait ébloui, confondu, au

[1] *Monde* du 4 juillet.

milieu de semblables beautés. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus splendide et de plus merveilleux. Aussi n'y avait-il qu'un cri d'admiration sur toutes les lèvres pour louer une semblable magnificence, et le peuple romain, qui cependant est rendu difficile et un peu insensible par le grand nombre de fêtes splendides qui se passent annuellement sous ses yeux, ne pouvait se contenir dans son extase et ne pouvait trouver que le ciel qui pût être mis en comparaison avec ce spectacle merveilleux. « Que voulez-vous de plus? l'entendait-on dire de tous les côtés : c'est un vrai paradis, *è un vero paradiso.* »

Le Souverain Pontife, que l'on avait craint un instant de voir fatigué à la suite de la longue cérémonie de la veille, mais qui, grâce au Ciel, se portait merveilleusement, se transporte en carrosse de grand gala, environné de ses gardes, escorté d'un détachement de cavalerie et suivi de la majeure partie des prélats et des officiers de sa maison, à la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs vers les neuf heures du matin. Après avoir adoré le très-saint Sacrement durant quelques instants et s'être revêtu des ornements pontificaux, il s'assit sur la *sedia gestatoria* et traversa la basilique au milieu d'une foule innombrable de fidèles pour se rendre à son trône, placé au fond de la tribune, en face de la Confession, et richement décoré pour la circonstance. Des deux côtés du trône pontifical, en se dirigeant vers l'autel de la Confession, se trouvaient assis, en habit de chœur, c'est-à-dire avec le rochet et la *cappa magna*, les Cardinaux, les Patriarches et les Évêques, au nombre d'environ quatre cent cinquante.

La fonction religieuse commença avec le cérémonial ordinaire, et la messe solennelle fut célébrée par Mgr Paul Ballerini, patriarche d'Alexandrie, avec une pompe et une splendeur vraiment extraordinaires et tout à fait en rapport avec la solennité de la circonstance.

La messe terminée, le Souverain-Pontife se rendit à son carrosse pour regagner la ville. Alors eut lieu une de ces ovations prodigieuses dont on est rarement témoin dans la vie d'un homme. Impossible de rendre les acclamations, les *evviva*, les transports d'enthousiasme et d'amour, les témoignages de toute sorte prodigués au glorieux Pontife. C'était vraiment la catholicité tout entière qui, par ses représentants de tous les pays et de toutes les langues du monde, rendait hommage au successeur de Pierre et affirmait ses droits spirituels et temporels de la manière la plus éclatante, en l'acclamant et en le saluant comme Pontife et comme Roi.

La foule des fidèles, à la cérémonie du matin et durant toute la journée, fut énorme, innombrable. Il serait impossible d'en dire le nombre, bien qu'en indiquant le chiffre de *deux cent cinquante mille* personnes en soit assuré de se tenir en deçà de la vérité. La basilique de Saint-Paul est située sur les bords du Tibre, près de l'ancienne voie Ostienne, à trois milles du centre de la ville. Cette lieue à parcourir sous l'ardeur d'un soleil brûlant ne fut un obstacle pour personne. Le peuple, les gens vigoureux ou mus par un sentiment de dévotion, s'y rendaient à pied, et les autres en omnibus, en voiture, en bateaux, en transports de toute sorte. Toutes les voitures de la ville étaient employées à conduire les habitants à Saint-Paul ou à les ramener. Les charrettes et les chars-à-bancs des campagnes environnantes étaient venus en aide, et les maraîchers s'étaient transformés en cochers de fiacre pour la circonstance. Deux grands navires à vapeur avaient été mis également à la disposition du public, au port de Ripa-Grande; ils transportèrent près de 40,000 personnes dans la journée.

A la cérémonie du matin, les étrangers composaient en grande partie l'assistance. Le soir, au contraire, ce fut la population romaine en masse qui se porta à la basilique de Saint-Paul. Il en été de même pour les fonctions de Saint-Pierre. Sur cent assistants on comptait bien quatre-vingt-dix étrangers, tandis que dans la soirée on eût pu faire le calcul inverse. Il est heureux que ce partage se soit fait, car il eût été impossible à la plupart de pouvoir pénétrer dans les basiliques. Les Romains ont été animés d'un sentiment parfait de convenance sous ce rapport. De tous les côtés on les entendait dire : Laissons les places aux étrangers; pour nous, nous

nous y rendrons ce soir. *Lasciamo i posti per gli forestieri; noi andremo questa sera.* Il serait difficile de rencontrer une aussi louable réserve chez le peuple des autres capitales d'Europe.

Le 1er juillet, les évêques réunis à Rome présentèrent au Pape une Adresse dans laquelle ils exprimaient leur dévoûment pour le Saint-Père et leur complète adhésion à tous les actes du Saint-Siége, à son enseignement doctrinal, à la doctrine du *Syllabus* du 8 décembre 1864. Ils faisaient ainsi ressortir le contraste entre les fêtes religieuses de Rome et les fêtes profanes qui se célébraient alors à Paris : « N'est-ce pas déjà, disaient-ils à Pie IX, un bien grand sujet de sainte allégresse que vous nous offrez, en inscrivant dans les fastes des saints en ces jours tant de noms nouveaux, et en donnant ainsi aux hommes ce grand enseignement que la céleste fécondité de l'Église est inépuisable ? Vous nous la faites apparaître, cette sainte Église, ornée du glorieux sang des martyrs vainqueurs de la mort, revêtue, comme d'un blanc vêtement, des pures vertus des vierges, et portant sur la tête une couronne à laquelle ne manquent ni les roses ni les lis. En faisant briller ainsi aux yeux des hommes les célestes récompenses des vertus, vous leur apprenez à détourner les yeux du spectacle des vanités mondaines, pour les ouvrir au doux éclat du ciel ; et, tandis que les hommes triomphent et se glorifient des merveilles de leur génie et de leurs arts, Vous, levant l'étendard triomphal de la sainteté, vous les avertissez de regarder plus haut que cette éblouissante pompe des choses visibles et des fêtes terrestres, d'élever leurs yeux jusque vers Celui qui est la source de toute sagesse et de toute beauté, afin que ceux à qui il fut dit : *Assujettissez-vous la terre et dominez sur elle*, ne s'enivrent pas de cet empire au point d'oublier ce grand précepte, qui est la loi suprême : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul.* »

Passant ensuite aux enseignements de Pie IX, ils disaient : « Mais, tandis que les yeux levés sur la Jérusalem céleste, qui fête la glorification de ces nouveaux saints, nous reconnaissons et proclamons humblement les merveilles du Seigneur, nous nous sentons encore davantage excités à célébrer ces merveilles par la solennité séculaire de cette journée, qui offre à la contemplation de nos esprits la fermeté de l'inébranlable Pierre sur laquelle Notre Seigneur et Rédempteur a assis le vaste et immortel édifice de son Église ; car nous avons là, sous les yeux, cet admirable effet de la puissance divine : depuis dix-huit siècles, parmi tant de chocs et d'adversités et au milieu des continuelles attaques de tant d'ennemis, la chaire de saint Pierre, organe sur la terre de la vérité, centre de l'unité, fondement et boulevard de la liberté de l'Église, soutenue, toujours ferme et entière, en sorte que tandis que les royaumes et les empires s'élèvent et croulent sans cesse les uns sur les autres, elle subsiste, cette immortelle chaire, toujours là, debout, comme un phare de salut sur l'orageuse mer de la vie humaine, dirigeant la route des mortels, et leur montrant, par sa lumière, le rivage et le port tranquille du salut.

« C'est sous l'impression, Très-Saint Père, de ces sentiments et de cette foi, que rangés, il y a cinq ans, autour de vous, nous vous adressions la parole, offrant à votre Sainteté le témoignage si bien mérité de nos hommages, et faisant entendre publiquement l'expression de nos vœux pour Votre Personne sacrée, pour le maintien de votre Principauté civile, et pour la sainte cause de la religion et de la justice que vous défendez. C'est cette même foi qui nous faisait vous dire hautement alors, de vive voix et par écrit, que la chose la plus chère et la plus sacrée pour nos cœurs, c'est de croire et d'enseigner ce que vous-même croyez et enseignez ; de rejeter pareillement les erreurs que vous rejetez ; de marcher unanimement sous votre conduite dans les voies du Seigneur, de vous suivre, de travailler avec vous, et de combattre à vos côtés pour le Seigneur, prêts à braver avec vous tous les périls et tous les revers.

« Toutes ces choses, que nous avons alors déclarées, nous les confirmons de nouveau en ce moment dans le plus profond sentiment de notre filiale piété, et nous désirons

que l'univers entier en soit instruit; nous nous souvenons en même temps avec reconnaissance, et nous vous félicitons avec un assentiment entier de tout ce que vous avez fait encore depuis pour le salut des fidèles et pour la gloire de l'Église.

« Car ce que Pierre disait jadis : *Nous ne pouvons nous taire sur ce que nous avons vu et entendu*, vous avez toujours regardé, — votre conduite le montre avec éclat, — comme un saint et sacré devoir de le dire et de le pratiquer vous-même. Votre voix n'a jamais cessé de se faire entendre. Annoncer aux hommes les vérités éternelles, frapper du glaive de la parole apostolique les erreurs du siècle, ces erreurs qui attaquent en même temps l'ordre naturel et surnaturel, et menacent de ruiner jusqu'en ses fondements toute puissance ecclésiastique et civile; dissiper les ténèbres qu'ont amoncelées sur les esprits des doctrines aussi perverses que nouvelles; proclamer sans crainte, persuader et recommander aux hommes tout ce qu'il y a de nécessaire et de salutaire pour le bien, soit des individus, soit de la famille chrétienne, soit de la société civile, voilà ce que vous avez regardé comme la capitale obligation de votre ministère suprême, afin que tous arrivent ainsi à connaître parfaitement ce qu'un catholique doit croire, professer et pratiquer.

« Nous rendons grâces à Votre Sainteté pour cette attentive sollicitude, dont nous lui garderons une éternelle reconnaissance; et croyant que c'est Pierre qui a parlé par la bouche de Pie, tout ce que, pour la garde du sacré dépôt, vous avez dit, confirmé, manifesté, nous aussi, nous le disons, nous le confirmons, nous l'annonçons; et, avec une parfaite unanimité de sentiment et de langage, nous rejetons tout ce que vous avez jugé vous-même devoir rejeter et réprouver comme contraire à la foi divine, au salut des âmes et au bien de la société humaine. Car nous tenons fermement et conservons gravé profondément dans nos esprits ce que les Pères du concile de Florence ont unanimement défini dans le décret d'union, à savoir, que : « Le Pontife romain « est le Vicaire du Christ, le chef de l'Église « universelle, le Père et le docteur de tous les « chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du « bienheureux Pierre, a été donnée par Notre-« Seigneur Jésus-Christ la pleine puissance « de paître, régir et gouverner l'Église uni-« verselle. »

Enfin sur la question du concile, les Évêques s'exprimaient ainsi : « C'est spécialement avec une extrême joie de nos âmes que nous avons appris de votre bouche sacrée le profond dessein que vous méditez, parmi tous les périls des temps présents, de convoquer un concile œcuménique, *ce remède, le plus grand qu'on puisse employer*, disait votre prédécesseur Paul III, *dans les grands périls de la république chrétienne.*

« Daigne le Ciel être propice à un tel dessein, dont il a été lui-même l'inspirateur; et que les hommes de notre temps, *si faibles dans la foi, cherchant toujours, sans jamais parvenir à la vérité et emportés par tous les vents de doctrine*, trouvent enfin dans ce saint concile une nouvelle et très-heureuse occasion de se rapprocher de la sainte Église, la colonne et le solide fondement de la vérité; qu'ils apprennent à connaître la vraie foi, source du salut, et à rejeter les erreurs qui les perdent; et que, ainsi, Dieu aidant, et l'Immaculée Vierge priant pour nous, cette assemblée générale de l'Église soit une grande œuvre d'unité, de sanctification et de pacification, qui procure à l'Église une splendeur nouvelle et au royaume de Dieu un nouveau triomphe.

« Que ce grand dessein connu par votre prévoyante sagesse soit au monde un nouvel exemple des bienfaits immenses dont est redevable au Pontificat romain la société humaine. Qu'il devienne évident pour tous que l'Église emprunte à la Pierre solide sur laquelle elle est bâtie la puissance de dissiper les erreurs, de corriger les mœurs, d'éloigner la barbarie, et qu'elle est ainsi justement appelée et est, en effet, la mère de la vraie civilisation. Que le monde enfin voie et reconnaisse combien ce haut modèle de l'autorité divine et de l'obéissance qui lui est due, mis sous les yeux des hommes dans cette céleste institution de la Papauté, contribue à affermir et à consacrer les grands principes qui sont les bases de la société humaine et qui en assurent la solidité.

« Quand les princes et les peuples comprendront ces choses, ils ne permettront plus que vos droits augustes, où réside la plus certaine sanction de l'autorité et de tous les droits, soient impunément foulés aux pieds. Ils prendront soin, au contraire, de vous garantir le libre exercice de ce pouvoir qui assure votre indépendance; ils vous procureront tous les secours dont vous avez besoin pour remplir efficacement ce ministère sublime qui leur est à eux-mêmes si avantageux. Ils ne souffriront pas qu'on empêche votre voix de se faire entendre aux troupeaux fidèles placés sous la conduite de l'Église ; de peur que les peuples, privés du pain des vérités éternelles, ne languissent misérablement, et que, les liens de l'obéissance et du respect envers cette divine puissance d'enseignement qui réside en vous étant relâchés, l'autorité par où règnent les rois et qui donne aux législateurs le pouvoir de faire des lois justes, ne soit elle-même ébranlée, et n'entraîne la ruine certaine de tout gouvernement civil. »

L'adresse portait la signature de vingt-quatre cardinaux, six patriarches, deux primats, cent-un archevêques, trois cent cinquante évêques, et deux abbés, en tout quatre cent quatre-vingt-neuf signatures ; les cardinaux prêtres, et les cardinaux diacres, n'étant pas considérés comme évêques dans l'ordre hiérarchique, n'avaient pas à signer [1].

Le Pape répondit :

« C'était déjà pour nous, assurément, bien que nous dussions l'attendre de votre foi et de votre dévouement, une joie profonde que cette noble unanimité avec laquelle, séparés et divisés, vous n'en faisiez pas moins profession de croire et d'affirmer les mêmes choses que nous avions enseignées, et de réprouver les mêmes erreurs que nous avions condamnées et qui conduisent à la perte de la société religieuse et civile. Mais il nous a été bien plus agréable encore d'entendre ces paroles de votre bouche et de les recevoir de vous avec plus de solennité et plus de développement dans cette réunion, où vous nous comblez de ces marques d'obéissance et d'amour qui témoignent plus admirablement que vos paroles mêmes des sentiments et des affections de vos cœurs. Pourquoi, en effet, avez-vous obtempéré avec un zèle si empressé à nos désirs ; pourquoi, écartant tout obstacle, avez-vous volé vers nous de tous les confins de la terre? Assurément, elle vous était bien connue, cette fermeté de la Pierre sur laquelle a été édifiée l'Église; sa vertu vivifiante vous était notoire; vous n'ignoriez pas non plus quel gage nouveau de cette double puissance donne la canonisation des héros chrétiens.

« Vous êtes donc arrivés en foule pour célébrer cette double fête, non-seulement afin d'ajouter plus de splendeur à ces solennités sacrées, mais afin de témoigner, en représentant, pour ainsi dire, la famille universelle des fidèles, et par votre présence non moins que par votre éloquente profession, combien c'est la même foi qui est vivante depuis dix-huit siècles, combien c'est le même lien de charité qui nous unit tous, combien c'est la même vertu qui sort de cette chaire de vérité.

« Il vous a plu de louer notre pastorale sollicitude et tout ce que nous faisons dans la mesure de nos forces, pour répandre la lumière de la vérité, pour dissiper les ténèbres de l'erreur, pour arracher à leur perte les âmes rachetées par le sang du Christ, lorsque, réunissant les paroles et les pensées de leur propre maître, nous confirmons les nations chrétiennes dans leur obéissance et leur amour envers le Saint-Siége et nous les engageons à tourner avec plus de confiance vers lui les regards de leur âme.

« Vous êtes venus, après avoir rassemblé des subsides de toutes parts pour secourir notre principat, attaqué avec tant de perfidie ; et cela, sans doute, afin que, par ce fait éclatant, vous affirmassiez avec les suffrages universels du monde catholique, la nécessité de ce principat pour le libre gouvernement de l'Église.

« Vous avez accordé à notre bien-aimé peuple romain et aux preuves magnifiques et indubitables qu'il nous donne de son affection et de sa fidélité, les louanges les plus méritées ; c'est assurément pour lui inspirer encore des sentiments plus vifs, pour le venger des calomnies dont on le poursuit et pour imprimer une note de sacrilége trahison à ceux

[1] On trouvera aux Éphémérides le texte complet de l'Adresse avec la traduction et les noms des évêques qui l'ont signée.

qui s'efforcent, sous prétexte du bien public, de renverser le Pontife romain de son trône. Et pendant que vous avez pris soin de resserrer, par cette réunion, les liens de charité mutuelle entre toutes les Églises du monde, vous avez obtenu d'être remplis plus abondamment de l'esprit évangélique près des cendres des bienheureux Pierre, prince des apôtres, et Paul, docteur des nations, et d'en sortir plus forts pour rompre les phalanges des ennemis, défendre les droits de la religion, inspirer plus efficacement aux peuples qui vous sont confiés le zèle de l'unité.

« C'est ce vœu qui se montre plus ouvertement encore dans ce commun désir d'un concile œcuménique que tous vous avez jugé non-seulement très utile, mais nécessaire. En effet, l'orgueil humain reprenant ses anciennes audaces, s'efforce depuis longtemps par l'accumulation des mensonges de construire une cité et une tour dont le faîte touche au ciel afin d'en arracher Dieu lui-même ; mais Dieu paraît être descendu pour inspecter l'œuvre et pour jeter la confusion dans les langues de ceux qui bâtissent, tellement que chacun n'entend plus la voix de son prochain. C'est ce que montrent à l'esprit les persécutions de l'Église, la misérable condition de la société et la perturbation de toutes choses à laquelle nous assistons.

« A ces graves calamités on peut, certes, opposer la vertu divine de l'Église qui se manifeste surtout lorsque les évêques convoqués par le Souverain-Pontife se rassemblent sous sa présidence et au nom du Seigneur pour traiter les affaires de l'Église.

« Aussi nous réjouissons-nous vivement de vous avoir amenés à recommander cette réunion sacrée, depuis longtemps projetée par nous, au patronage de Celle dont le pied a été destiné, dès l'origine des choses, à écraser la tête du serpent et qui, depuis, a seule exterminé toutes les hérésies.

« Ainsi donc, pour satisfaire à votre commun désir, nous vous annonçons dès à présent que le futur Concile sera placé sous les auspices de la Mère de Dieu conçue sans péché, et qu'il sera ouvert le jour où se célèbre la mémoire de cet insigne privilége.

« Plaise à Dieu, plaise à la Vierge Immaculée, que nous puissions recueillir de ce grand dessein les fruits les plus salutaires ! Et, en attendant, qu'Elle-même, par son suffrage tout-puissant, implore pour nous le secours qui nous est nécessaire dans les circonstances présentes, et que Dieu, exauçant ses prières, répande sur nous et sur l'Église universelle les richesses de sa miséricorde !

« Quant à nous, nous supplions Dieu ardemment et dans le sentiment d'une profonde et impérissable reconnaissance, afin qu'il vous accorde tout ce qui peut tourner à votre avantage spirituel, à la félicité des peuples qui vous sont confiés, à la protection de la justice et de la religion, à la paix de la société civile.

« Et, comme nous savons que quelques-uns d'entre vous, contraints par les besoins particuliers de leur peuple, sont obligés de nous quitter promptement, à eux, si la rapidité du temps ne nous permet pas de les embrasser tous et chacun, nous offrons nos vœux les plus affectueux, et nous souhaitons du fond de notre cœur toute prospérité !

« Enfin à tous nous accordons comme un gage de tous les biens suprêmes et de l'abondance des secours divins, ainsi que comme un témoignage de notre reconnaissance et de notre bienveillance particulière, la bénédiction apostolique que nous puisons affectueusement dans le fond de notre âme. »

Le même jour, 1er juillet, le Pape reçut une députation des *cent* villes d'Italie, qui était chargée de lui remettre les sommes recueillies par le courageux journal de Turin, *l'Unità cattolica* (800,000 fr.) et un magnifique album contenant les signatures des souscripteurs. Les députés étaient au nombre d'environ quinze cents. Il y eut là une scène des plus émouvantes : c'était l'Italie catholique qui venait protester contre les actes de l'Italie révolutionnaire, et les cris de *Vive Pie IX! Vive le Pape-Roi!* se faisaient entendre dans tout le Vatican ; c'étaient des acclamations, des applaudissements, des cris d'enthousiasme, des larmes d'attendrissement et d'amour. Lorsque le Saint-Père se fut assis sur le trône, le jeune comte Claude Boschetti, de Modène, s'approcha, et lut l'adresse suivante.

« Saint Père !

Quelques-uns ont dit que le peuple italien vous est contraire ; qu'il vous demande une réconciliation, à leur avis, nécessaire : nous le disons hautement, ils *mentent,* et notre patrie est calomniée. Le peuple italien est plein de vénération et d'affection pour votre personne sacrée. Il a admiré et il admire avec respect, dans ses magnanimes résistances, la force du Vicaire de Jésus-Christ.

« Pour lui arracher du cœur ces sentiments dévoués, l'on a employé, mais en vain, les vexations, la prison, les domiciles forcés. Toutes les fois que l'occasion de manifester ses sentiments aux yeux du monde s'est présentée, il l'a saisie avidement et avec toute la solennité que pouvait lui permettre le joug qui pèse sur lui. Pouvait-il passer, sans les exprimer de nouveau, la fête centenaire célébrée en l'honneur du martyre des saints Apôtres Pierre et Paul ?

« Il n'a fallu qu'une simple proposition, il n'a fallu qu'une seule invitation aux cent villes d'Italie, pour que dans chaque classe s'allumât un ardent désir d'y adhérer. Le nombre extraordinaire des souscripteurs, les ardentes expressions d'attachement, les vœux qui accompagnent les offrandes recueillies, dans l'album que nous avons aujourd'hui l'honneur de mettre aux pieds de Votre Sainteté, montrent une fois de plus au monde entier l'ardent dévouement que professe envers vous le peuple des cent villes d'Italie.

« Saint-Père, nous qui, réunis à vos pieds, vous présentons en leur nom ce nouveau témoignage et ce faible gage de leur dévouement, nous vous offrons aussi l'obole recueillie pour subvenir aux nécessités où vous ont réduit des fils dégénérés. Il y a peu de jours, quelqu'un qui déteste en vous le Divin Rédempteur que vous représentez a dit publiquement *que les masses du peuple italien sont pour vous et pour votre autorité.* Nous nous réjouissons de vous offrir l'expression des sentiments de ce peuple, attestés par un tel aveu. Nous savons que la Papauté est et fut toujours le soutien et la défense de toute justice, comme nous savons qu'elle fut et qu'elle est l'honneur et la gloire la plus resplendissante de notre patrie. C'est pour cela que nous nous serrons autour de vous, que nous faisons des vœux pour votre triomphe.

« Et si la Providence devait le retarder, nous resterons constants à vous secourir autant que nous le pourrons, à combattre avec vous et pour vous, même au prix de notre sang.

« Saint-Père, agréez nos humbles sentiments, qui sont ceux du peuple italien. Bénissez tous ceux qui sont autour de vous. Fortifiés par votre Bénédiction, ils se maintiendront toujours purs pour la gloire et pour le bien de notre patrie affligée, pour la honte et la défaite des ennemis de Dieu et de son Église. »

La lecture de cette énergique adresse fut souvent interrompue par des applaudissements, et par ces exclamations : *Oui, oui ! C'est vrai ! C'est vrai !* Quand les applaudissements qui suivirent la lecture se furent apaisés, le Saint-Père se leva, visiblement ému, et prononça ces paroles, plus souvent encore interrompues par les acclamations que ne pouvait retenir cette foule attendrie, exaltée, et exprimant son amour et son dévouement à la fois par des applaudissements, par des sanglots et par des pleurs :

« Sur cette vieille muraille est représente l'Archange remettant l'épée dans le fourreau, et c'est ainsi qu'en ce même jour il annonça autrefois la cessation de la peste. Déjà il me semble le voir remettre encore l'épée dans son fourreau, pour obéir aux décrets divins, car aujourd'hui commence l'heure de la miséricorde.

« Au commencement de ce siècle, en ce même jour, des troupes ennemies envahirent cette cité ; et l'un de mes prédécesseurs dut se cacher et puis aller en exil, persécuté par des ennemis semblables à ceux qui voudraient aujourd'hui arracher de nos cœurs notre sainte foi, sous prétexte d'assurer le bonheur de la patrie.

« Plus tard, encore en ce jour, puisque les premières Vêpres du 2 juillet ont commencé, des troupes libératrices entrèrent dans cette sainte cité, pour disperser les ennemis de Dieu et de son Église, qui prétendaient abolir

en cette ville sainte, centre de la foi catholique, le règne de Jésus-Christ.

« Ils ont dit que ce jour serait fatal à Rome; moi, je dis que l'heure de son triomphe a commencé.

« Ils ont dit que je hais l'Italie; non, je ne fus jamais son ennemi; je l'ai toujours aimée, je l'ai bénie, j'ai voulu son bonheur. Dieu sait combien j'ai versé de larmes, combien j'ai prié, combien je prie pour elle!

« Prions pour cette nation, si malheureuse en ce moment. Prions pour que ceux qui la gouvernent soient éclairés. Ils ont voulu fonder son unité; mais comment l'unité pourrait-elle naître de l'égoïsme? Elle n'est point bénie, cette unité qui détruit la charité et la justice, qui foule aux pieds les droits de tous, des ministres de Dieu et des vrais fidèles.

« Ils multiplient autour d'eux leurs ennemis; ils ont pour ennemis tout le monde; tous sont contre eux; et, ce qui est bien plus redoutable, leur grand ennemi sera toujours Dieu. L'heure est venue, le triomphe ne peut manquer. Ce sera mieux s'ils peuvent être épargnés; mais, s'il est nécessaire, ils sentiront les coups de la justice divine.

« Je suis ému de ces démonstrations d'affection, de ces sentiments que vous m'exprimez en votre nom et au nom des cent villes d'Italie; la majorité est vraiment avec vous, cela me remplit de consolation, d'amour et de reconnaissance.

« Je bénis les souscripteurs et leurs familles. J'accorde à vous et à vos familles une bénédiction particulière. Et si quelqu'un des vôtres s'est égaré; si le père, le fils, le frère, séduit par des idées fallacieuses, s'est engagé dans la voie de l'erreur, que cette bénédiction le ramène dans le droit sentier. Que cette bénédiction vous accompagne partout; qu'elle vous suive dans le voyage que vous allez faire pour retourner dans vos foyers; qu'elle vous accompagne jusqu'au dernier jour; et si, au terme de la vie, vous étiez abandonnés de tous, que cette bénédiction ne vous abandonne jamais. Le souvenir de ce jour vous apportera la force, le calme et la paix.

« Je bénis cette terre, mère féconde de tant de saints, qui donna à l'Église et au ciel tant de héros de sainteté et de justice. Je prie Dieu qu'elle conserve l'antique foi qui forme la plus grande partie de sa gloire. Je vous bénis de nouveau vous et vos familles; que la bénédiction que je vous donne au nom de Dieu soit pour vous un gage de prospérité, afin que nous arrivions à cette éternité bienheureuse dans laquelle nous louerons et remercierons Dieu dans les siècles des siècles.

« *Pax et benedictio Dei*, etc. »

Aux fêtes religieuses se mêlaient d'ailleurs des fêtes civiles et des réjouissances populaires données par la municipalité. Ces fêtes attirèrent un immense concours, et l'ordre n'y fut pas un seul instant troublé. On remarqua surtout les illuminations du mont Pincio, de Saint-Pierre in Montorio et de la villa Borghèse, où l'on fit des courses de chevaux, et des courses de chars à la manière antique. Romains et étrangers, tous étaient animés des mêmes sentiments, et ces sentiments maintenaient l'ordre au milieu des plus grandes agglomérations qu'on ait vues à Rome depuis des siècles.

Les fêtes religieuses et populaires se terminèrent le dimanche 7 juillet par le tirage au sort, dans le palais sénatorial, de cent lots de cent vingt livres chacun pour des jeunes filles romaines, et par la béatification des 205 martyrs du Japon. Les lettres apostoliques *in forma Brevis*, signées par le Pape le 7 mai précédent pour décréter cette béatification, furent publiées dans la basilique du Vatican avec les solennités d'usage.

Pour accomplir cette cérémonie solennelle, les éminentissimes et révérendissimes cardinaux composant la Sacrée Congrégation des Rites; les prélats et les consulteurs appartenant à cette même congrégation, ainsi que le chapitre et le clergé de la basilique patriarcale, se réunirent dans le chœur vers dix heures du matin, et l'illustrissime et révérendissime Mgr Bartoloni, secrétaire général de ladite Sacrée Congrégation, ainsi que les révérendissimes supérieurs généraux des ordres religieux dont la règle fut professée par les nouveaux bienheureux, ayant obtenu l'assentiment de l'éminentissime et révérendissime cardinal Patrizi, préfet de ladite Sacrée Congrégation et

de l'éminentissime et révérendissime cardinal Mattei, évêque d'Ostie et Velletri, doyen du Sacré-Collége et archiprêtre de la basilique, les Lettres apostoliques furent lues et publiées. Le *Te Deum* fut ensuite chanté, et au moment où on l'entonna, au son des cloches et aux détonations des mortiers, fut découvert un tableau placé au-dessus de l'autel, où l'on voyait, à travers un splendide luminaire, les images des bienheureux martyrs ; l'étendard qui les présentait dans la grande loge située sur la façade, au-dessus de l'entrée principale de la basilique, fut aussi découvert.

Cette cérémonie sacrée fut suivie d'une messe solennelle qui fut célébrée par l'illustrissime et révérendissime Mgr Puecher-Passavalli, archevêque d'Iconium, vicaire de la basilique. Cette messe fut accompagnée d'une excellente musique à deux chœurs, dirigée par le chevalier Salvatore Meluzzi, maître de la chapelle Julia.

Vers six heures du soir, Sa Sainteté, suivie des éminentissimes et révérendissimes cardinaux et de sa noble antichambre, descendit dans la basilique. Après avoir adoré le très saint Sacrement, Elle se rendit dans le chœur pour aller vénérer les nouveaux bienheureux. Alors les Pères supérieurs généraux des ordres ci-dessus mentionnés et les Pères postulateurs de la cause offrirent à Sa Sainteté le don ordinaire des reliques, de la vie, des images des bienheureux et un bouquet de fleurs.

Le Saint-Père, ayant achevé sa prière devant les bienheureux, alla vénérer la chaire du Prince des apôtres exposée dans la chapelle grégorienne de la bienheureuse Vierge Marie, où pendant l'octave elle n'a cessé d'être visitée par une foule immense de fidèles, avec de vives démonstrations d'amour et de dévotion.

Lorsque Sa Sainteté fut sortie de l'église, les vêpres, auxquelles assistaient le chapitre et le clergé de la basilique, furent solennellement chantées.

La foule qui accourut visiter les nouveaux bienheureux fut très-nombreuse, aussi bien le matin que le soir.

La décoration de la basilique Vaticane, qui entourait le chœur en commençant aux piliers de la coupole, était la même que l'on avait admirée le jour de la canonisation ; le savant architecte, chevalier Fontana, qui en était l'auteur, n'y avait introduit que les modifications exigées par la circonstance. Aux étendards qui représentaient les miracles des saints furent substitués ceux qui représentaient les miracles et les prodiges des bienheureux ; le triangle qui surmontait la travée par laquelle est limité le chœur fut changé en une peinture de forme ronde, où se voyait la glorieuse image des bienheureux ; au-dessous fut dressé l'autel où l'on avait placé le tableau représentant le martyre de saint Pierre. Tout le reste, de même que l'illumination, conserva sa splendeur primitive.

Telle fut la solennité célébrée pour honorer la glorification des serviteurs de Dieu de tout âge, de tout sexe et de toute condition qui, de l'an 1517 à l'an 1632, souffrirent héroïquement toute espèce de supplices et versèrent leur sang en diverses provinces de l'empire du Japon, pour professer la foi de Jésus-Christ. Cette illustre cohorte, qui a reçu maintenant les honneurs du culte, doit s'ajouter à celle des vingt-six martyrs japonais déjà inscrits au catalogue des saints en 1862, par notre très-saint Père.

Le soir, la façade des églises des ordres religieux auxquels avaient appartenu les bienheureux fut magnifiquement illuminée (1).

Telles ont donc été à Rome ces fêtes du centenaire de saint Pierre et de saint Paul, fêtes qui étaient célébrées en même temps dans toute la catholicité, et qui allaient se prolonger encore par les manifestations qui accueillaient les évêques et les prêtres à leur retour dans leurs diocèses ou dans leurs paroisses. Ce fut un mouvement universel, immense, qui dépassa tout ce qu'on avait pu attendre. Ni les ardeurs de la saison, ni les alarmes répandues à dessein, ni les craintes du choléra, qui commençait à faire des victimes en Italie, ni les menaces de la révolution n'avaient pu tempérer le zéle et conseiller la prudence, et les merveilles de l'Exposition de Paris, le bruit qui se faisait autour d'elles et des souverains accourus de

[1] *Journal de Rome* du 8 juillet 1867.

tous les points de l'Europe pour les contempler, n'avaient pu absorber l'attention du monde et détourner les regards de Rome. On avait compté sur la présence d'environ deux cents évêques et de quelques milliers d'étrangers; il était venu cinq cents évêques et cent cinquante mille visiteurs. Jamais, peut-être, dit à cette occasion le correspondant d'un journal religieux (1), jamais le Vatican n'avait offert un tel spectacle à Dieu, aux Anges, aux Saints et aux hommes. Jamais un enthousiasme de meilleur aloi, plus raisonnable et plus raisonné, n'avait éclaté ; en sorte que l'on pouvait dire que Pie IX excitait, après vingt-deux ans de règne, des acclamations et une joie supérieures à ce qu'on avait entendu et à ce qu'on avait vu en 1846 et 1847. Il y avait eu alors beaucoup d'éléments divers ; les révolutionnaires se mêlaient à la multitude et jetaient des ronces parmi les roses du chemin. En 1867, il n'y avait que des enfants fidèles, dévoués *usque ad effusionem sanguinis*, et les révolutionnaires contemplaient tout cela d'un regard consterné, la rage au cœur. Toutes les fois que le Pape paraissait, la foule cédait au besoin de lui témoigner ses sentiments. Le jour anniversaire du couronnement, 300 Évêques se prosternèrent devant la Majesté pontificale, lui disant : *Tu es Petrus*, baisant ses mains et ses pieds. Ah! l'Église est toujours jeune. Ces scènes émouvantes n'appartiennent pas qu'aux temps apostoliques; elles sont d'aujourd'hui comme d'hier, et le monde les verra demain et toujours jusqu'à la fin. Les mosaïques antiques qui nous montrent les Apôtres aux pieds de Pierre, leur chef, semblent s'animer sous nos yeux, et l'on a bien nommé cette manière de peindre en la disant faite pour l'éternité. Elle est aussi actuelle qu'ancienne, aussi future qu'actuelle.

La première conséquence du Centenaire est la démonstration de la force et de l'unité de l'Église catholique. Dans ses Évêques, son clergé et la multitude de ses fidèles, elle représente l'universalité des hommes libres, elle se montre une avec Pie IX, et justifie la prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Père : *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint: ut credat mundus quia tu me misisti.* Cette démonstration de l'unité est mise dans une lumière plus vive par le contraste des haines et des divisions qui éclatent parmi les politiques du siècle. En Italie, les partis dits modérés et avancés se déchirent, la société franc-maçonne, créée par l'esprit du mal afin d'abattre le catholicisme, est en plein désarroi. Les diverses ventes protestent; les Grands-Orients s'anathématisent les uns les autres. Les États eux-mêmes, ces États si heureux des semblants d'amitié échangés entre leurs souverains, se surveillent, se soupçonnent. La main que l'on presse est gantée ; l'autre se cache et tient une arme. Aussi le Pape, avec sa haute raison, disait-il, le 1er juillet, à la députation des Italiens: «Il ne peut y avoir d'unité là où il n'y a pas de charité. » Or, la charité ne vit et ne règne que dans l'Église de Jésus-Christ. Elle est le don céleste que Dieu a fait aux hommes.

Les fêtes du Centenaire, ont été en second lieu, comme une prise de possession de Rome par les chrétiens. C'est en face des déclarations répétées de la révolution officielle qui prétendait attendre sa capitale du temps et de l'emploi des moyens moraux, en face des violences et des projets avoués de la révolution mazzinienne et garibaldienne pour la conquérir, que les chrétiens niaient tout droit de l'Italie à s'emparer de Rome et affirmaient le droit de tous les enfants de l'Église à la nommer leur ville à eux, ville chrétienne, ville universelle, ville éternelle, patrie des sciences et des arts, refuge de la liberté humaine, citadelle de la justice, maîtresse de l'univers, siége du Vicaire de Jésus-Christ, centre de l'amour, de la lumière et de la foi.

Le Centenaire, en outre, amenait une immense diffusion de la vérité. Tous ceux qui, accourus à la voix de Pie IX, avaient entendu Pie IX, et vu son peuple, son armée, ses institutions, son gouvernement, allaient rendre au loin témoignage de la mansuétude sublime de ce roi, du bonheur de ce peuple, de la dignité de cette armée, de la grandeur de ces institutions, de la sagesse honnête de

[1] *Univers* du 10 Juillet 1867.

ce gouvernement. Ces mêmes témoins allaient dire de quelle véritable liberté chrétienne on jouit à Rome. La liberté y est comprise comme l'a donnée et voulue le Christ. On ne reconnaît de droit qu'au beau, au bien et au vrai. On n'a pas fait de code pour assigner ses droits au laid, au mal, à l'erreur. Les mêmes témoins avaient respiré à Rome un air de famille. Ils avaient senti que le joug paternel est doux, parce qu'il est imposé et porté à la fois par l'amour. Ils avaient constaté enfin le contraste de la liberté romaine avec la liberté d'autres pays, où la sûreté individuelle elle-même doit être protégée par une police qui enveloppe chaque individu comme la nation. A Rome, on parle peu de la liberté parce qu'on la possède, et chacun sait pourquoi ailleurs on en parle si fort et si constamment. Quant à la vie, elle surabonde, vie morale, vie intellectuelle, vie religieuse surtout, c'est-à-dire vie de l'esprit, qui est la vraie vie, car « l'homme ne vit pas seulement de pain. » Les esclaves de la libre pensée sont condamnés à répéter que Rome est dégénérée, vieillie, morte. Mais plusieurs d'entre eux s'affranchissent par terreur de ce lien du mensonge.

A toutes ces conséquences du Centenaire il faut ajouter un résultat matériel, prévu sans doute par les fidèles, mais foudroyant pour la révolution. Celle-ci attendait avec impatience l'heure où le trésor pontifical serait à sec. Elle avait ses agents occultes près des administrations pontificales, qui la tenaient informée des diverses phases de l'agonie financière. L'Europe, une certaine Europe dont il est inutile de désigner les représentants, tenait en quelque sorte la main sur le pouls de la papauté, en comptait les pulsations. Encore un peu, disait-elle, et nous livrerons le dernier assaut. L'Italie ne payera pas la dette; le Pontife sera placé entre le déshonneur de la banqueroute et la conciliation..... C'étaient des rêves. Dieu avait inspiré à Pie IX un appel au monde; cet appel fut entendu, et les caisses pontificales furent remplies par l'amour des peuples.

Nous voudrions pouvoir reproduire ici les magnifiques lettres des évêques, les chauds et enthousiastes récits des prêtres et des pèlerins, les touchantes ou sublimes pages inspirées aux écrivains catholiques par ces belles fêtes que les annales de l'Église porteront à la postérité la plus reculée; mais il faudrait des volumes et des volumes pour reproduire tous ces glorieux témoignages; nous en reproduirons plus loin quelques fragments[1], et nous terminerons ici le récit des fêtes du Centenaire en rapportant la plus grande partie d'un discours prononcé à Londres, au retour de Rome, par Mgr Manning, l'illustre converti de l'anglicanisme, aujourd'hui archevêque de Westminster.

« A Rome, dit Mgr Manning, se sont accomplis cinq actes principaux qui, je le pense, parlent par eux-mêmes. Le premier a été cette grande procession du *Corpus Christi*, lorsque le vicaire de Jésus-Christ portait les éléments sacrés en présence de la moitié de l'épiscopat de l'Église tout entière. L'histoire de l'Église ne présente pas un spectacle pareil.

« Ensuite, lorsque les Évêques se trouvèrent réunis en consistoire, nous assistâmes à un événement qui distingue ce consistoire de tous ceux dont les annales de l'Église font mention, savoir : l'annonce faite par le Saint-Père de l'intention où il était, après un laps de trois cents ans, de convoquer un Concile œcuménique.

« En troisième lieu vint la célébration de la fête de saint Pierre. Je confesse qu'il m'est impossible de vous donner une idée du spectacle dont je fus témoin, lorsque le Vicaire de notre divin Sauveur offrit le saint sacrifice de la messe dans la plus vaste des basiliques du monde. Ceux qui ont des cœurs pour sentir, des cœurs pour comprendre, peuvent mieux imaginer cet acte que je ne puis l'exprimer.

« Le jour suivant, la fête du martyre de saint Paul fut célébrée dans la plus délicieuse église, dans un édifice qui l'emporte autant en beauté sur les autres temples que Saint-Pierre l'emporte sur les autres en grandeur. Ces basiliques, dans les âges de fer, étaient placées sous la protection des souverains de l'Angleterre, et, depuis l'apostasie de ce

[1] Voir aux *Éphémérides*.

pays, il n'a été mis sous la protection d'aucune autre nation. Veuille Dieu dans sa bonté rétablir un jour ce protectorat, et faire venir les jours où l'Angleterre réclamera le privilége de protéger l'église de Saint-Paul-hors-des-Murs !

« Le lendemain, les Évêques présents à Rome, au nombre de cinq cents, se réunirent pour présenter à Sa Sainteté leurs salutations et pour la remercier de son hospitalité et de la bienveillance avec laquelle elle les avait reçus. Alors se présenta un incident que je désire vous faire connaître ; alors, veux-je dire, une coïncidence fortuite produisit une des plus simples et des plus touchantes scènes de ce jour. Lorsque la Salutation eut été lue, comme le Saint-Père allait donner sa bénédiction aux évêques, la cloche sonna douze heures, le Vicaire de Jésus-Christ se leva de son trône et récita la *Salutation angélique*, à laquelle répondirent la moitié des Évêques du monde. Je doute que, depuis le Concile d'Éphèse il y ait eu une aussi nombreuse réunion de prélats de l'Église ; à ce concile même il n'y avait pas autant d'évêques, et le Vicaire de Jésus-Christ ne s'y trouvait pas.

« Voilà tout ce que je puis vous dire au point de vue de la description de ces fêtes ; mais je désire surtout vous parler du caractère moral de ces actes et de leur grande importance. Les hommes du monde, les hommes qui écrivent dans les journaux pour *instruire* le public, parlent de Pie IX comme d'un homme qui aime les pompes des fêtes et qui se plaît aux exhibitions théâtrales. Ils ne savent à peu près rien du Pontife qui veut clore son long règne par la convocation d'un Concile universel.

« La grande réunion des évêques a été le commentaire le plus lumineux et le plus explicite que nous ayons vu de nos jours et qu'on ait jamais vu de ces paroles du Sauveur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » Ces évêques, près du tombeau des apôtres, ont donné à ces paroles leur complète interprétation. Ils sont venus pour rendre ce témoignage universel que Pierre est la personne sur laquelle est fondée l'Église de Dieu, et que c'est sur Pierre, le prince des apôtres, le vicaire de son maître, que les apôtres eux-mêmes ont été fondés ; c'est dans la personne de son chef que l'apostolat trouve sa solidité, c'est le tombeau de l'apôtre qui rend aujourd'hui le témoignage visible d'un grand fait spirituel.

« Il y a là un point qui a peut-être échappé à l'attention, parce qu'il n'est pas généralement connu des fidèles. C'est une règle de l'Église catholique qu'au moins une fois pendant son épiscopat, tout évêque doit faire une visite au tombeau des apôtres. Les évêques d'Italie sont obligés à faire cette visite tous les trois ans, ceux du midi de l'Europe tous les quatre ans, ceux du nord de l'Europe tous les cinq ans, et ceux d'Asie et d'Amérique tous les dix ans. C'est là une obligation pour tous les évêques catholiques.

« Ils viennent, en premier lieu, pour faire acte de vénération au tombeau des apôtres ; en second lieu, pour faire acte de soumission au successeur de saint Pierre ; en troisième lieu, pour rendre compte de toute leur administration. Ils sont obligés, à l'occasion de leur visite, de rendre le compte le plus exact de la situation de leur diocèse, de donner le nombre et les noms de leurs prêtres, de dire l'état de leurs écoles et le nombre des élèves qui les fréquentent. L'examen est si sévère, qu'il n'y a pas un point de nos devoirs épiscopaux dont nous ne devions rendre un compte exact.

« Lorsque le Saint-Père publia sa première invitation, il décida que la visite qui serait faite à Rome par chaque évêque serait comptée pour la visite obligatoire dont je viens de parler ; de sorte que, à cette occasion, le Saint-Père eut dans ses mains les documents relatifs à la situation de l'Église dans tout l'univers. « Pais mes agneaux, pais mes brebis, » dit notre divin Maître à saint Pierre, et c'est à cet unique bercail que sont appelés les pasteurs de tout le troupeau.

« Ce fut donc là un solennel témoignage en faveur de ce fait que les pasteurs de l'Église n'ont de pouvoir dans l'Église qu'en ce qu'ils tirent leur juridiction du successeur de saint Pierre, que toute juridiction sur le troupeau dérive de la seule personne à qui notre divin Maître l'a confié. « Simon, Simon, dit Notre-Seigneur, Satan a désiré te possé-

der pour te cribler comme le froment; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point et afin qu'une fois converti tu confirmes tes frères. » La vérité entière, la juridiction entière, tout ce que Jésus-Christ pouvait transmettre de sa divine mission, il l'a donné à saint Pierre. Il l'a constitué pour être le prince et la tête des apôtres, et non-seulement Pierre, mais encore les successeurs de Pierre.

« Le successeur de Pierre est Pierre aussi; en lui se trouve toute l'autorité qui se trouvait dans la personne de Pierre. « Simon peut mourir, mais Pierre vivra toujours, » et, entourant le tombeau des Apôtres, les Évêques de la chrétienté ont déclaré que le siége de Pierre était le centre de l'unité catholique, que les pleins pouvoirs de l'Apôtre étaient possédés par son héritier, que c'était Pierre qui parlait par la bouche de Pie IX. N'est-il pas évident que celui vers qui tous les Évêques du monde se tournent comme vers leur suprême docteur et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, ne peut souffrir aucune éclipse, aucun obscurcissement de sa lumière; mais qu'il doit, comme étant la réflection exacte de la vérité parfaite, briller sur le monde sans interruption, aussi bien que la source d'où il tire sa lumière?

« C'est pourquoi, se tournant vers le successeur de saint Pierre, les Évêques de l'Église catholique ont proclamé que tout ce qu'il approuve est approuvé par eux, que tout ce qu'il condamne ils le condamnent, qu'ils ne désirent rien plus vivement que de le suivre, qu'ils reconnaissent en lui le Père et le docteur du troupeau de Pierre.

« A Rome, dans ces grands jours, l'Église catholique sur la terre n'était plus purement un objet de foi, c'était un objet sensible. Les Évêques du monde y étaient réunis. Quelle autre voix que celle du Pape pourrait ainsi réunir tous les Pasteurs du troupeau? Quel prélat, quel potentat pourrait rassembler ces hommes autour de lui? Il n'y a qu'une voix, il n'y a qu'un prélat qui puisse ainsi convoquer du midi au septentrion, de l'orient à l'occident, les Pasteurs de l'Église universelle, et c'est le successeur de l'Apôtre, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

« Dans ce grand nombre de prélats venus à Rome de tous pays, et parlant tant de langues différentes, se trouvait la preuve la plus frappante de l'universalité et de l'unité de l'Église. Il y avait, dans cette magnifique assemblée, des représentants de vingt-cinq à trente nations. Le jour de la Pentecôte, de ce jour où l'on célèbre spécialement l'universalité de l'Église, j'assistais au saint sacrifice de la messe dans la chapelle Sixtine. J'avais à ma droite un patriarche arménien, à ma gauche un évêque arabe. Ils ne connaissaient aucune langue européenne, ils n'auraient même pas pu parler latin, ils ne savaient parler que leur propre langue. Et cependant, entre ces prélats et moi, il y avait une parfaite unité de foi, de sorte que, sans pouvoir nous comprendre, nous étions unis de cœur et d'esprit.

« Ce n'est pas seulement l'unité, c'est aussi l'unanimité de l'Église qui s'est manifestée à Rome. Quel est le roi de la terre qui pourrait établir cette unanimité parmi ses sujets? Les autres souverains peuvent obtenir une certaine unanimité extérieure, mais aucun d'eux ne pourrait obliger ses sujets à un pareil accord de sentiments. A Rome, on a vu le spectacle de près de cinq cents prélats qui non-seulement n'avaient qu'une seule foi, mais qui ne formaient qu'un cœur et qu'une âme. Ceux qui prétendent *instruire* le public disent qu'un seul prélat refusa de signer l'adresse au Saint-Père. Que le fait soit vrai ou non, peu m'importe! S'il est vrai, il prouve que les 499 autres évêques étaient aussi libres de refuser leur signature. »

Après avoir rappelé ensuite les principaux événements du Pontificat de Pie IX, la définition de l'Immaculée-Conception, la réunion des évêques en 1862 et la publication de l'Encyclique et du Syllabus de 1864, monseigneur Manning poursuivit ainsi :

« La publication de ces documents a produit les meilleurs effets. Maintenant, nous avons à attendre le plus grand événement de ce pontificat, la réunion d'un concile œcuménique. Des publicistes ont dit que la convocation de ce concile n'était pas agréable au Pape (1), que Pie IX avait eu la main forcée,

[1] Allusion à un article du *Times*.

que le concile ne pouvait être nulle part plus impopulaire qu'à Rome.

« Rien de plus faux que cette assertion. Le concile a été convoqué d'après la volonté spéciale et le désir du Saint-Père ; c'est de lui et de lui seul qu'en est venue l'idée. Le Pape, mieux que personne, a vu les conséquences d'un acte si considérable; il a cru qu'il accroîtrait la puissance de l'Église de Dieu au septuple et au centuple dans le monde. Il a vu que ceux qui ont porté des mains sacriléges sur la propriété de l'Église seraient réprouvés, que le monde reconnaîtrait que les domaines temporels du Pontife ne sont pas un territoire ordinaire, que l'erreur serait condamnée. Il y a une erreur qui, bien que déjà condamnée, est encore chère à beaucoup, savoir que le Pape doit se conformer aux lois du progrès humain. Le grand concile réfutera cette erreur ; il apprendra aux hommes, non que le Pontife souverain doit se conformer aux lois de l'homme, mais que c'est le monde, au contraire, qui doit se conformer aux lois de Dieu. »

Entreprises garibaldiennes.

Les fêtes de Rome avaient violemment irrité la Révolution. A peine étaient-elles terminées, que de sourdes rumeurs, bientôt converties en un bruit éclatant, annoncèrent qu'elle allait tenter un nouveau coup. Garibaldi recommençait à s'agiter, à écrire des lettres remplies, comme à l'ordinaire, d'injures grossières contre le clergé et contre le Pape, et l'on apprit la fusion des deux comités, soi-disant romains, qui prétendaient rétablir l'indépendance romaine. L'un de ces comités, dont la plupart des membres résidaient à Florence, appartenait au parti avancé, connu sous le nom de parti d'action; l'autre, plus modéré, était sous la main du gouvernement italien. Le premier voulait un soulèvement immédiat et l'emploi des moyens révolutionnaires, le second s'en tenait à ce qu'on appelle les *moyens moraux*. Les deux comités se fusionnèrent en un seul, qui prit le nom de *junte nationale romaine*, et l'un des premiers soins de la junte fut de lancer dans Rome une violente proclamation qui prouvait que le parti d'action l'emportait. Il convient d'ailleurs de dire que plusieurs des membres du comité modéré avaient refusé de faire partie de la junte.

Les plus échauffés avaient même précédé le signal. Une bande composée de 116 réfugiés romains avait fait une tentative d'invasion dans les États pontificaux pour troubler et empêcher la réunion des évêques; ces réfugiés furent désarmés par les autorités italiennes, au moment où ils cherchaient à franchir les frontières du côté de Terni ; la tentative était prématurée, et Garibaldi lui-même l'avait désavouée. Mais, au milieu du mois de juillet, la situation était devenue plus grave, et il était évident qu'il se préparait quelque chose de sérieux.

Dans ces circonstances, on se demandait ce que ferait le gouvernement italien, alors dirigé par M. Rattazzi. Garibaldi prenait hautement le titre de général romain; il enrôlait ostensiblement des hommes pour envahir les provinces pontificales, et M. Rattazzi laissait faire. Il est vrai qu'il était occupé de bien autre chose. Il avait besoin d'argent et il lui en fallait à tout prix. Depuis le commencement de l'année, c'était là la grande préoccupation des ministres italiens, qui avaient vu échouer les unes après les autres toutes leurs combinaisons financières, basées sur la spoliation plus ou moins déguisée des biens de l'Église. L'envie de dépouiller l'Église ne manquait pas à M. Rattazzi, mais le vol devenait impossible parce qu'il ne trouvait pas de complice, et c'était la banqueroute qui apparaissait comme le terme inévitable des négociations entamées à ce sujet. Le ministre des finances, M. Ferrari, parut trop scrupuleux, parce qu'il se contentait de ruiner le clergé sans le dépouiller entièrement; M. Rattazzi le sacrifia, adjoignit le ministère des finances à celui de l'intérieur, et se tourna tout à coup vers la gauche. C'était un nouveau *connubio* (mariage) qui se faisait. Dès lors l'œuvre de spoliation marcha vite. La loi fut votée le 28 juillet par la chambre des députés ; le sénat suivit, la sanction royale fut donnée le 15 août, et la loi aussitôt promulguée. Cela montre quelle était la force de la Révolution à Florence.

Jusque là, M. Rattazzi avait passé pour être, en Italie, le partisan de l'alliance française, tandis que M. Ricasoli tenait pour l'alliance anglaise. En voyant le premier ministre de Victor-Emmanuel se rallier à la gauche, l'irréconciliable ennemie de la France, en qui elle voit le seul obstacle qui l'empêche d'aller à Rome, on se demanda si, décidément, M. Rattazzi allait laisser agir librement le parti d'action, s'il allait rompre avec la France, ou si le gouvernement français se désintéressait dans la question. Que la France se désintéressât dans cette question, c'était impossible, avec la responsabilité que la convention de septembre faisait peser sur elle, après les manifestations qui venaient d'avoir lieu à Rome, et en présence de celles qui se renouvelaient dans tous les diocèses. Laisser entrer la Révolution à Rome, laisser renverser le pouvoir temporel du Pape, après tant de déclarations formelles, après les votes du Corps législatif et du Sénat, c'eût été blesser l'opinion publique dans ce qu'elle avait de plus délicat, et faire perdre encore considérablement de son prestige au gouvernement, qui avait déjà tant souffert des insolents triomphes de la Prusse et de la malheureuse issue de l'expédition mexicaine.

On ne pouvait donc espérer, à Florence, d'avoir avec soi le gouvernement français; par conséquent il fallait essayer de tourner la difficulté et de violer la convention de septembre sans en avoir l'air. L'Italie s'était engagée à faire respecter la frontière pontificale et à ne rien tenter par la force contre le pouvoir temporel du Pape. D'un autre côté, le gouvernement français avait déclaré que, par la convention de septembre, il entendait maintenir en Italie deux souverainetés distinctes; mais, par la bouche de M. Billault, tout en déclarant que l'Italie n'avait pas le droit d'absorber Rome, il avait reconnu que le peuple romain, aussi bien que tout autre peuple, avait le droit de changer la forme de son gouvernement, et que nul n'avait le droit d'intervenir dans ses affaires tant qu'il ne ferait que se constituer en État indépendant, sans s'annexer à l'Italie. Le gouvernement français aurait donc les mains liées si le mouvement éclatait d'abord à Rome ou dans les provinces pontificales, et le gouvernement italien aurait fait son devoir s'il avait fait son possible pour empêcher des bandes armées d'envahir le territoire de l'État romain. Maintenant, si l'insurrection prenait un caractère sérieux, si des scènes de violence éclataient, si les bandes garibaldiennes traversaient la frontière, ne serait-ce pas entrer dans l'esprit de la Convention que de poursuivre ces bandes, que d'aller rétablir l'ordre matériel troublé, que de protéger la personne du Saint-Père? Puis, une fois qu'on serait dans les États du Pape, qu'on serait à Rome, on trouverait bien quelque prétexte pour ne pas en sortir, pour montrer à l'Europe que tout serait pour le mieux si le Pape consentait à être toujours protégé par les troupes italiennes. Et, en présence du fait accompli, le gouvernement français, qui avait besoin de ne pas s'aliéner l'Italie à cause de la possibilité d'une guerre avec la Prusse, et qui s'était toujours montré si indulgent pour ses fautes, trouverait sans doute qu'avant de faire une nouvelle expédition de Rome, il conviendrait de tenter la réconciliation entre le Pape et l'Italie. Le tour serait joué.

C'est ainsi, en effet, qu'on voulait jouer le tour. La presse révolutionnaire, *le Journal des Débats* en tête, ne craignait pas de dévoiler ce plan, dont elle se promettait l'entière et prochaine réalisation. Mais, pour le succès, il fallait la connivence du gouvernement français, et c'est par là qu'échoua le plan révolutionnaire. Alors se présenta un incident sur lequel il importe de donner quelques détails. Il y a à Rome, au service du gouvernement pontifical, un corps de troupes qui a été organisé à Antibes, d'où lui vient son nom de légion d'Antibes, mais qui s'appelle officiellement la légion romaine. Il se compose normalement de 2,000 hommes qui ont été choisis dans les régiments français, et dont le service dans l'armée pontificale est compté en déduction de celui qu'ils devraient faire dans l'armée française pour y obtenir leur libération. Or, depuis quelque temps, les désertions, qui avaient toujours été assez nombreuses dans ce corps, avaient pris tout à coup d'alarmantes proportions: 400 hommes avaient

disparu en quelques jours. Quelle pouvait être la cause de ces désertions ? Les soldats étaient bien nourris, bien vêtus, bien logés, et on les traitait avec les plus grands égards ; les suggestions révolutionnaires ne paraissaient pas suffisantes pour expliquer le mal ; la nostalgie pouvait en être cause en partie, en partie aussi le peu de soin avec lequel beaucoup de ces soldats avaient été choisis dans les régiments. L'administration française voulut se rendre compte de la situation, et, d'accord avec le gouvernement pontifical, confia au général Dumont la mission officieuse de rechercher les causes du mal. Le général Dumont se rendit donc dans les derniers jours de juillet, à Civita-Vecchia, où la légion romaine tenait garnison : il visita les quartiers, s'entretint avec les soldats, les sous-officiers et les officiers, chercha à relever le moral de ces militaires et leur rappela les motifs d'honneur qui devaient les engager à rester fidèles au drapeau pontifical.

Aussitôt une vive émotion se répandit dans l'Italie. On répéta partout qu'un général français, en uniforme de général français, venait de passer en revue la légion d'Antibes, et qu'il lui avait adressé un discours dans lequel il déclarait que la légion représentait la France, qu'elle était toujours au service de la France, qui l'avait laissée là pour remplacer l'armée française d'occupation, etc. ; on cria sur tous les tons que la Convention de septembre était violée. Il y eut des interpellations à la chambre des députés de Florence ; M. Rattazzi fit semblant de partager l'émotion générale et demanda des explications à Paris. On les lui donna, en expliquant les faits tels qu'on vient de les raconter ; il n'en parut pas satisfait, et appela de Paris l'ambassadeur de Victor-Emmanuel, M. Nigra, afin d'être plus complétement informé. La presse révolutionnaire fit chorus ; ce fut toute une affaire. Il faut le dire, dans cette circonstance le gouvernement français aurait pu parler avec plus de fermeté : au lieu de se contenter de donner des explications, il aurait pu dire à M. Rattazzi que, quand même la Convention eût été violée, ce qui n'était pas, il avait bien le droit d'agir, après tout ce que M. Rattazzi laissait faire, laissait dire, après ce qu'il disait lui-même. La Convention ayant pour but de sauvegarder les provinces qui restent au Pape et et de maintenir en Italie deux souverainetés territoriales distinctes, était-ce respecter cette Convention que de déclarer à tout moment que, si on n'allait pas à Rome par la force, on se réservait toujours d'y arriver par des moyens moraux ? était-ce la respecter que de déclarer que Rome serait tôt ou tard la capitale de l'Italie-une ? que de laisser Garibaldi, qui faisait partie de l'armée italienne, prendre le titre de général romain ? que de ne pas l'inquiéter dans les préparatifs qu'il faisait pour envahir les provinces pontificales ? Au reste, si le langage public du gouvernement français n'était pas plus ferme, il est à croire que le langage secret l'était un peu plus ; car M. Rattazzi donna tout à coup des instructions plus sévères aux préfets du royaume d'Italie ; la frontière pontificale fut mieux gardée, et Garibaldi se trouva soudainement repris des douleurs arthritiques qui viennent toujours à propos masquer ses mouvements de retraite. Pour un moment, l'émotion s'apaisa, les bandes garibaldiennes se dispersèrent, on remit la conquête du Capitole à un moment plus favorable, mais à un moment prochain. Il paraît certain que l'empereur Napoléon avait formellement déclaré son intention de ne pas permettre à l'Italie d'aller plus loin, et de conserver au Pape les États qui lui restent. On doit ajouter que l'attitude de la population romaine favorisait notablement cette politique conservatrice. A part quelques brouillons, les sujets du Pape sont parfaitement contents de leur sort ; ceux qui avaient eu des illusions se sont éclairés en voyant ce qui se passe dans les provinces envahies par la Révolution. Il fallait donc, pour aller à Rome, renoncer à l'espoir d'une sérieuse émeute dans la capitale du monde catholique. Les bandes garibaldiennes et les émigrés romains étaient incapables de réussir sans l'appui de l'armée italienne régulière. L'armée pontificale était fortement constituée, et se sentait assez forte pour maintenir ou rétablir l'ordre à l'intérieur, et l'on apprit que l'inspection faite de la légion romaine par le général Dumont avait relevé

le moraldes soldats de cette légion, dont les officiers étaient excellents. Le gouvernement italien prétendit bien que cette inspection et les paroles prononcées par le général étaient une violation de la convention de septembre ; mais le gouvernement français, tout en donnant des explications assez embarrassées, signifia à M. Rattazzi qu'il fallait s'arrêter. M. Rattazzi, qui tolérait dans toute la Péninsule la formation de comités insurrectionnels communiquant librement entre eux, qui tolérait même des enrôlements faits à ciel ouvert, était vraiment par trop audacieux de crier à la violation de la convention de septembre.

On parut donc renoncer à l'invation projetée des États pontificaux, et Garibaldi, voyant qu'on ne lui permettait pas encore de franchir la frontière romaine, se rendit à Genève, où les coryphées de la révolution universelle s'étaient donné rendez-vous sous prétexte d'assister à un prétendu *congrès de la paix*.

Le congrès, tenu dans la première quinzaine du mois de septembre, dévoila les projets des révolutionnaires et l'esprit qui les anime. Garibaldi, qui avait été solennellement invité, s'y rendit comme un monarque qui revient en triomphe au milieu de ses sujets. La république de Genève lui fit une réception royale; on tira le canon, on acclama le héros, et le héros se montra dans toute sa beauté. Dans son premier discours, il dit :

« La réception que vous m'avez faite m'enhardit un peu..... Mais peut-être on dira : Garibaldi a usé d'un peu d'impertinence ! (Voix nombreuses : Non ! non !) Mais je dois dire la vérité, et, si je l'altérais sur ce sol, je croirais commettre un sacrilége, car c'est d'ici que la vérité s'est répandue, comme l'eau de vos glaciers sur les vastes plaines de l'Europe. C'est d'ici que sont parties les premières attaques contre *cette plaie pestilentielle qu'on appelle la Papauté*. Oui, c'est à vous que je fais appel pour porter les derniers coups à la Rome papale. Vous l'avez ébranlée, et vos coups finiront par la renverser totalement. »

Quelques heures après, prenant place au fauteuil présidentiel du congrès, Garibaldi dit encore :

« Toutes les nations sont sœurs. La guerre entre elles est impossible. Toutes leurs querelles seront déférées à un congrès dont les membres seront nommés par les sociétés démocratiques de tous les peuples. *La papauté est déclarée déchue entre les intitutions humaines*. La religion de Dieu est adoptée par le congrès, et chacun de ses membres obligé à la propager sur la surface du monde. Le congrès consacre au culte du Tout-Puissant les hommes d'élite de la science et de l'intelligence ; il met au néant les sacerdoces de l'ignorance. La démocratie peut seule détruire le fléau de la guerre par le renversement du mensonge et du despotisme.

« L'esclave seul a le droit de faire la guerre contre les tyrans. Un comité central permanent est institué à Genève, avec un comité dans toutes les capitales du monde civilisé. Le congrès présent est le précurseur du grand congrès des nations dans l'avenir. Il ne renversera pas le despotisme en un jour. Mais, dès ce jour, il peut lui prédire sa chute et l'édification de la justice sur ses débris. Les hommes libres du monde entier sont solidaires et doivent soutenir ce congrès avec toute l'énergie possible, et toujours ! »

C'était insensé, et il était vraiment curieux de voir ce président du congrès de la paix proclamer la guerre universelle, et l'on peut dire la guerre perpétuelle, puisque son système mènerait directement à l'anarchie. Toutefois, si l'on applaudit Garibaldi quand il parla de la déchéance de la Papauté, on l'applaudit moins quand il annonça une nouvelle religion, la religion de Dieu. Parler de Dieu et de religion, c'était trop de mysticité pour la plupart de ces hommes qui veulent la destruction de toute religion et pour qui Dieu doit cesser d'être le maître du monde. Dès lors, le héros perdit de son prestige : les avancés du congrès le trouvèrent timide, en même temps que les naïfs conservateurs qui avaient cru assister à un congrès de la paix commencèrent à réfléchir et à se demander dans quelle galère ils s'étaient embarqués.

Au dehors, l'agitation ne fut pas moins grande. Le canton de Genève renferme une population dont les catholiques forment au moins la moitié ; à Genève même, le catho-

licisme est en progrès, et les catholiques ont à leur tête, dans la personne de Mgr Mermillod, un évêque dont l'éloquence et le zèle ne cessent d'accélérer ce progrès. Justement indignés des outrages adressés au Chef de leur Église, les catholiques protestèrent en masse, et leur protestation fut affichée sur les murs de la ville. En même temps, ils rédigèrent une adresse à Mgr Mermillod, adresse dans laquelle on lisait :

« Monseigneur, nous nous sentons pressés de venir auprès de vous protester contre le langage outrageant qu'a fait entendre dans notre ville l'ennemi déclaré de la Papauté.

« Ce langage blesse publiquement dans leur foi la moitié des habitants du canton de Genève.

« Nous croyons que c'est fort mal appeler le règne de la paix que de venir dénoncer la guerre au Souverain-Pontife.

« Nous sommes de Genève et à Genève, mais nous appartenons aussi à la sainte Église, qui est la patrie de nos âmes. C'est pourquoi nous sommes profondément indignés qu'un étranger cherche à ressusciter de vieilles haines et à semer la discorde civile dans notre pays.

« Veuillez, monseigneur, être notre interprête auprès de l'auguste Pie IX, le Vicaire de Jésus-Christ et le Pontife-Roi.

« Faites parvenir au Chef de l'Église l'hommage de notre filiale vénération pour sa personne sacrée et de notre inviolable attachement à tous les droits du Saint-Siége.

« Par cette démarche, nous voulons plus que jamais nous serrer autour de vous et du clergé.

« Nous avons la conviction de servir par là notre pays, de sauvegarder son indépendance et de travailler à sa prospérité. Nous serons ainsi des hommes d'ordre et de paix, et nous conserverons intact l'honneur de notre foi avec la liberté de notre conscience. »

Mgr Mermillod s'efforça de calmer les esprits, tout en donnant son plein assentiment à la démarche des catholiques. « L'adresse que vous m'apportez, dit-il, est un premier acte qui doit avoir son complément. Ni vous ni moi n'avons voulu, au milieu de ces agitations malsaines, donner le plus lointain prétexte à une agitation quelconque. Nous sommes, nous, les hommes de la paix, et nous la demandons à Dieu pour l'union des peuples et la prospérité de notre chère patrie. Mais nous n'avons pu voir sans une profonde tristesse que, sous l'emblème de la paix, un étranger vînt jeter à Genève les violences de langage les plus outrageantes, et déclarer une guerre ouverte au Chef de la religion de la moitié du pays. Notre terre libre, notre nationalité indépendante est une oasis au milieu des luttes de l'Europe ; c'est un sol hospitalier pour tous les procrits. C'est pourquoi nous osions espérer qu'on ne compromettrait pas la paix publique, et qu'on respecterait les droits de l'hospitalité..... Merci donc, messieurs ; vos généreuses sympathies, votre filial hommage parviendront à Pie IX ; vous êtes l'écho de cette grande voix du monde catholique qui l'acclame comme le Chef de l'Église, l'homme de la paix, le gardien du droit et de la justice, le Pontife-Roi. Soyez à jamais sans peur et sans reproche, fidèles à Dieu et à la religion. Je vous remercie encore, et soyez bénis, parce que vous êtes des hommes de foi et des citoyens libres, qui avez le courage de faire votre devoir et de sauver votre honneur. »

Les catholiques de Genève rendirent en cette circonstance un grand service à leur patrie. Les paroles subversives prononcées dans le congrès, l'appel à la république universelle, ne s'adressaient pas moins à tous les souverains qu'au Chef suprême de l'Eglise. La diplomatie commençait à s'émouvoir. Enrouragés par l'attitude des catholiques, les conservateurs génevois se montrèrent plus résolus, et M. James Fazy, le chef des radicaux, éliminé du pouvoir depuis plusieurs années, jugea que l'occasion était favorable pour reconquérir une partie de sa popularité perdue. La haine contre le Pape avait d'abord aveuglé ; les paroles incendiaires de Garibaldi et de ses dignes amis ouvrirent les yeux, et Garibaldi, qui venait d'être sifflé à Carouge, où il avait fait une excursion, fut averti qu'il ferait bien de quitter Genève sans bruit et sans fracas, ce que le héros s'empressa de faire. De sorte que, tout à coup, l'Europe étonnée apprit par une dépêche

télégraphique que le fameux général était parti subitement et sans avertir personne.

Après ce qui venait d'arriver, on pouvait croire que Garibaldi irait cacher dans son île de Caprera le ridicule dont-il s'était couvert par cette triste échauffourée de Genève. Ceux qui le mènent n'en jugèrent pas ainsi, et il fut décidé qu'on profiterait même de la colère qu'il devait en ressentir pour le pousser à quelque extrémité. Alors la question romaine fut plus vivement agitée, et Garibaldi reprit avec plus d'activité les préparatifs d'une expédition contre Rome, tandis que M. Rattazzi fortifiait ostensiblement la frontière pontificale en y envoyant continuellement de nouvelles troupes. Bientôt il fut évident que les révolutionnaires avancés ne tarderaient pas à passer de la parole à l'action. M. Rattazzi, fort embarrassé, tâchait d'arrêter l'impatient général, mais n'osait mettre la main sur lui, et Garibaldi, de son côté, voyant que rien ne remuait à Rome et dans les provinces pontificales, commençait à craindre de s'être trop avancé. On ajoute que l'argent ne venait pas d'Angleterre aussi abondant qu'on l'avait espéré, quoique l'un des fils de Garibaldi y eût été chaleureusement accueilli et eût rappelé aux Anglais que son père leur devait le succès de son expédition de Sicile et de Naples. Toute la presse révolutionnaire modérée blâmait l'impatience garibaldienne, *l'Opinion nationale* et le *Siècle* aussi bien que notre grave *Journal des Débats*. Elle ne blâmait pas le but, mais le moyen employé pour y arriver, et c'était un spectacle très-moral que celui de tous ces grands politiques disant au voleur non pas de renoncer à son dessein de voler, mais de s'y prendre autrement pour être plus sûr de réussir. D'un autre côté, le gouvernement français paraissait ne pas être disposé à pousser plus loin l'indulgence vis-à-vis des incartades du gouvernement piémontais, et l'on disait que, reprenant toute sa liberté d'action, la France avait déjà à Toulon 15,000 hommes prêts à s'embarquer et à intervenir en faveur du Pape.

On était dans une impasse. Le génie italien trouva le moyen d'en sortir. Au moment où l'on s'attendait à voir Garibaldi franchir la frontière pontificale, le 24 septembre, M. Rattazzi donna ordre d'arrêter le général. C'était à Asinalunga, village près d'Arezzo, dont le nom s'ajoutait à ceux d'Aspromonte et de Genève pour former la triple couronne du grand révolutionnaire italien. Le héros se laissa prendre comme un homme qui s'y attend et qui n'en est pas fâché. Il avait tout l'air d'être dans le secret d'une comédie concertée entre le gouvernement italien et lui. D'Asinalunga on le ramena d'abord à Florence, d'où il fut transféré dans la citadelle d'Alexandrie. Pour le public cela tournait au sérieux ; la presse révolutionnaire modérée applaudissait à l'énergie nécessairement et douloureusement déployée par M. Ratazzi, et demandait déjà, comme récompense d'une conduite si ferme, la remise de Rome entre les mains de ce grand homme d'Etat, si fidèle à observer la convention de septembre, malgré la peine que cela devait lui faire. C'était absolument comme à Aspromonte. Quant à la *garibaldaille* (les Italiens disent *garibaldaglia*), qu'on n'avait pu mettre dans le secret, elle se fâcha un peu ; il y eut quelques troubles à Florence et un homme tué, quelque émotion dans d'autres villes et une protestation de la gauche contre la captivité du député Garibaldi, mais ce fut tout ; les honnêtes gens étaient contents, les révolutionnaires intelligents comprenaient ; les autres ne formaient qu'une infime minorité.

Au reste, la captivité du héros ne dura pas longtemps. A Alexandrie, deux ou trois régiments, officiers et soldats, vinrent l'acclamer sous les fenêtres de sa prison, en criant : *Vive Garibaldi ! Mort au traître ! Vive la République !* Et, le lendemain, les agents du *roi* Victor-Emmanuel venaient, non pas punir les séditieux, mais déclarer à Garibaldi qu'il était libre. Le dénoûment de la comédie ne s'était pas fait attendre.

Garibaldi retourna cette fois dans son île de Caprera : son honneur était sauvé, il restait le héros légendaire de l'Italie, et le gouvernement français avait reçu une preuve de la bonne volonté du gouvernement *italien*.

Cependant M. Rattazzi, dans une proclamation où il gémissait sur la douloureuse nécessité qui l'avait forcé d'agir si énergiquement, avait consolé les patriotes en leur

disant que Rome ne tarderait pas à venir à l'Italie. D'après la convention de septembre, le royaume italien est obligé de respecter la frontière pontificale et de l'empêcher d'être envahie ; mais la convention n'a pas prévu le cas où une insurrection intérieure renverserait le pouvoir du Pape, et, pour ce cas, les deux gouvernements ont fini par déclarer qu'ils réservaient leur liberté d'action. Il faut donc une insurrection, et une insurrection romaine. Chose difficile ! puisque tout ce qui venait de se passer n'avait excité à Rome aucune émotion, et que la province même de Viterbe, la plus accessible à la Révolution, était restée parfaitement tranquille. On vint à bout de mettre fin à cette tranquillité. Des armes avaient été clandestinement introduites dans les provinces pontificales, malgré les 40, 000 hommes qui étaient censés garder la frontière ; bon nombre de *chemises rouges* avaient aussi passé, malgré la surveillance vraiment malheureuse de cette armée, et l'on savait bien qu'il y avait à Viterbe, dans quelques autres villes et à Rome, des éléments révolutionnaires, comme il y en a partout. Les bandes garibaldiennes résolurent donc d'agir, malgré l'absence de leur chef, qui leur avait d'ailleurs dit qu'il ne voulait plus marcher en avant, mais qu'il suivrait si l'on marchait, et, dans les derniers jours de septembre, les bandes pénétrèrent dans les États pontificaux, sous le commandement des députés Acerbi, Nicotera, Salomone, et de Menotti, l'un des fils de Garibaldi.

La frontière était si peu gardée par l'armée régulière italienne, que les envahisseurs passèrent sans obstacle. Les bandes, d'abord peu nombreuses, mais toujours grossissantes, parurent sur divers points. Dès les premiers jours, l'armée pontificale fit son devoir, et les populations romaines montrèrent qu'elles étaient hostiles aux garibaldiens. Aussi les bandes qui parvenaient, en l'absence des troupes pontificales, à entrer çà et là dans quelques villages, en étaient-elles facilement repoussées. Elles s'emparaient des fonds publics et disparaissaient en apprenant l'approche des pontificaux. Acquapendente et quelques autres points ne restèrent ainsi en leur pouvoir que pour quelques heures. Pendant ce temps, les provinces qui n'étaient pas envahies restaient parfaitement tranquilles ; à Rome, tout était calme. De temps en temps la police opérait quelques arrestations ; on saisissait des armes, on expulsait quelques suspects, et le Saint-Père continuait de se montrer aux heures habituelles, toujours acclamé par ses fidèles sujets, qui fléchissaient le genou pour recevoir sa bénédiction. A Bagnorea et à Monte-Libretti, il y eut des engagements plus sérieux ; mais les garibaldiens purent voir qu'ils avaient affaire à des soldats déterminés, et qu'il fallait renoncer à entraîner les populations.

Par là le plan des envahisseurs et les espérances du gouvernement italien se trouvaient déjoués en partie. On avait sondé les dispositions de l'empereur Napoléon, à qui l'on avait voulu faire croire que les populations romaines étaient prêtes à se soulever, et qu'on avait voulu ainsi préparer à voir l'Italie intervenir « pour sauver l'ordre public et les institutions du royaume. » L'empereur avait répondu qu'un soulèvement pouvait être provoqué ou spontané ; que, dans ces deux cas, ses déterminations ne pouvaient être les mêmes, mais qu'il n'en prendrait aucune sans avoir essayé de s'entendre avec le gouvernement italien, auquel il demandait d'user avec lui de réciprocité (1). De soulèvement spontané, il n'y avait pas l'ombre, et l'on désespérait même d'en avoir de provoqué. Il n'y avait plus moyen de faire croire à une insurrection ; il n'y avait évidemment qu'une invasion. Les garibaldiens tués ou faits prisonniers appartenaient tous à des provinces situées en dehors des États pontificaux ; la plupart étaient des Toscans, des Lombards, des Vénitiens et des Piémontais, et il était au su de tout le monde que les recrues volontaires partaient ostensiblement accompagnées, aux gares des chemins de fer, par les officiers de l'armée régulière, qui leur promettaient tout haut de ne pas tarder à les rejoindre. La convention de septembre restait donc là avec ses exigences. Il n'y avait pas d'insurrection, et le gouverment italien était dans l'obligation de protéger la fron-

[1] Dépêche de M. Nigra du 4 octobre 1867.

tière pontificale, d'empêcher les bandes de pénétrer sur le territoire de l'Église. Cette obligation, il était clair par tous qu'il ne la remplissait pas ; mais il était forcé de garder encore quelques apparences, et cela seul gênait l'action des bandes.

Cependant le plan des envahisseurs se dessinait peu à peu. Les bandes se multipliaient, paraissant tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; il était évident qu'elles voulaient fatiguer les troupes pontificales, trop peu nombreuses pour faire face de tous les côtés, et qu'elles arriveraient ainsi peu à peu à troubler tout le territoire, et à obtenir des populations, par la terreur, ces soi-disant plébiscites que les révolutionnaires savent si bien provoquer. Quoi qu'il en soit, les soldats du Pape (ce nom devenait glorieux, même aux yeux des soldats français), les soldats du Pape firent, dans ces circonstances, des prodiges d'activité et de valeur. Indigènes, soldats de la légion romaine, zouaves et volontaires rivalisèrent d'entrain, de courage et d'héroïsme. Jamais ils ne comptèrent leurs ennemis, et, dix contre cent dans la plupart des engagements, ils les firent toujours reculer. Le 13 octobre, à Monte-Libretti, village placé sur une hauteur, et dont une bande s'étaient emparés, quatre-vingts zouaves, commandés par le lieutenant Arthur Guillemin, un blessé de Castelfidardo, et par le sous-lieutenant Urbain de Quélen, ne craignirent pas d'attaquer douze cents garibaldiens. Arthur Guillemin tomba, après avoir fait des prodiges de valeur et en criant : *Vive le Pape!* Il léguait à la postérité un nom immortel, qui s'inscrivait à côté de celui du général Pimodan. M. de Quélen tomba aussi, et resta abandonné toute une nuit sur le champ de bataille, parmi les morts, couvert de seize blessures dont il mourut, après avoir eu la consolation de revoir un prêtre. Tous ces braves, d'ailleurs, s'étaient confessés la veille et avaient communié. Un Hollandais, nommé De Jonghe, ne succomba qu'après avoir étendu quatorze cadavres autour de lui. Français, Belges, Hollandais, Suisses, Anglais et Romains se distinguèrent également, et montrèrent bien aux garibaldiens qu'il faudrait autre chose que la crosse des fusils pour les vaincre, quoi qu'en eût dit leur chef. Monte-Libretti fut repris, et les garibaldiens emportèrent leurs blessés à Nerola, où ils s'étaient fortifiés.

Le 19, Nerola fut attaquée à son tour. A la suite d'un combat acharné, les bandes garibaldiennes furent chassées et mises en complète déroute, et abandonnèrent beaucoup de morts, de blessés et de prisonniers.

Cependant on se demandait ce que faisait le gouvernement français, dans lequel se dirigeaient en ce moment tous les regards. Il était certain que la convention de septembre ne protégeait plus la souveraineté pontificale; il était non moins certain que le gouvernement italien était de connivence avec les envahisseurs, et que l'armée régulière, qui était censée garder la frontière, laissait les garibaldiens tout à fait libres d'agir à leur guise, leur livrait passage, leur permettait de se reformer sous ses yeux sur le territoire italien, enfin que beaucoup de soldats italiens, même d'officiers, *désertaient* pour endosser la chemise rouge et aider les bandes. Autour de l'empereur Napoléon, alors à Biarritz, deux influences contraires s'agitaient : les uns disant que le moment était venu d'agir, les autres essayant d'empêcher une résolution énergique, et désirant sans doute que 1867 fût la répétition de 1860, et qu'on permît cette fois à l'Italie révolutionnaire de s'avancer au moins jusque sous les murs de Rome en occupant trois nouvelles provinces pontificales. L'empereur restait impénétrable, le *Moniteur* se taisait, et l'opinion n'avait pour se renseigner que le langage des journaux officieux, qui se prononçaient bien contre les garibaldiens, mais qui témoignaient toujours une inquiétante confiance dans le gouvernement italien.

L'opinion publique était vivement surexcitée : ce n'étaient pas seulement les catholiques, c'étaient tous les conservateurs et tous les hommes d'ordre qui s'inquiétaient de la situation du Pape, et des espérances dont la presse révolutionnaire se faisait l'écho. On ne doutait pas que le gouvernement ne désapprouvât ce qui se passait en Italie, mais on se demandait s'il ne croirait pas devoir le tolérer pour ne pas pousser l'Italie à se jeter

dans les bras de la Prusse. La presse révolutionnaire et libérale, le *Journal des Débats* particulièrement, ne se faisait pas faute d'appuyer sur cette corde : prussienne l'année précédente, elle se montrait italienne en 1867, et avec encore plus d'entrain, car il s'agissait cette fois de renverser la royauté pontificale et de porter à l'Eglise catholique un coup qu'on pouvait croire mortel. Mais les efforts de cette presse ne réussissaient pas à donner le change à l'opinion publique. On se disait qu'il y avait une question d'honneur pour la France à ne pas se laisser plus longtemps tromper et insulter par ces Italiens qui lui devaient tout, une question d'honneur pour le gouvernement à ne pas laisser déchirer la convention de septembre et tomber ce trône qu'on avait tant de fois et si solennellement déclaré vouloir maintenir et consolider. Après avoir abandonné le malheureux Maximilien et le Mexique pour ne pas déplaire aux États-Unis, allait-on abandonner aussi le Pape pour ne pas déplaire à la Prusse? Était-ce le moyen de faire reculer cette puissance, que de permettre à l'Italie d'épouvanter le monde catholique tout entier, d'insulter et de mépriser la France? Au contraire, en parlant haut et ferme, en agissant résolûment, l'empereur n'avait-il pas l'une des plus belles occasions qui pût s'offrir à lui de reconquérir le prestige perdu au Mexique, de montrer qu'il n'était pas prudent de toucher aux traités revêtus de sa signature, de prouver aux catholiques qu'ils pouvaient compter sur lui, et aux conservateurs qu'il ne pactisait pas avec la Révolution? Agir en Italie, c'était assurer la paix européenne, parce que c'était sauvegarder le trône sur lequel tous les autres s'appuient, maintenir le respect des traités, combattre la Révolution, montrer que la France n'attend pas la permission de ses voisins pour se mettre en mouvement quand ses intérêts et son honneur sont en jeu, montrer à la Prusse surtout qu'on ne la craignait pas, ce qui était le meilleur moyen de lui inspirer des pensées pacifiques. Et, en laissant faire l'Italie, pouvait-on compter sur une alliance en cas de guerre? L'Italie, disait-on, a trop fait preuve d'ingratitude pour cela, et, comme elle aurait à gagner la Savoie, Nice et une partie du Tyrol à se joindre à la Prusse, on peut compter qu'en lui donnant Rome on ne l'aurait pas encore avec soi, d'autant moins que l'Italie, maîtresse de Rome, ne tarderait pas à tomber dans l'anarchie républicaine, ce qui en ferait l'ennemie de tous les trônes, et particulièrement du trône impérial.

Le *Times* lui-même, cet organe du protestantisme anglais qui ne peut être suspect de partialité envers la France et envers Napoléon III, disait que le seul moyen pour l'Empereur de reconquérir sa popularité était d'intervenir en Italie et de sauvegarder le trône pontifical. Les manifestations de l'opinion publique en France étaient bien propres à montrer la vérité de cette assertion. Pendant que la presse révolutionnaire continuait ses déclamations, il se faisait un singulier mouvement dans la presse seulement libérale, gouvernementale ou indépendante. Les journaux les moins catholiques et toute la presse officieuse se rangeaient du même côté; il n'y avait pas, on le sentait, une question purement religieuse dans la question de Rome, il y avait une question nationale, une question d'honneur et d'intérêt; il fallait donc agir et faire respecter la convention de septembre. En même temps, l'*Univers*, qui avait reparu depuis quelques mois avec M. Veuillot et la plupart de ses anciens colloborateurs, l'*Univers*, bientôt suivi du *Monde* et de l'*Union*, ouvrait une souscription pour l'armée pontificale, et les listes se couvraient aussitôt de noms appartenant à toutes les classes de la société, et les chiffres s'élevaient à des sommes considérables; les journaux de la province entraient dans le même mouvement; dans l'espace d'un mois, des millions étaient souscrits. D'un autre côté, les offrandes particulières pour l'œuvre des zouaves pontificaux se multipliaient, et, au mois d'octobre, les sommes de cinq cents francs représentant chacune l'entretien d'un zouave pour un an, s'élevaient à plus d'un million et demi. A la première nouvelle de l'invasion garibaldienne, tous les volontaires en congé étaient retournés précipitamment à Rome; ils n'y étaient pas allés seuls : en un mois, il y avait eu près de mille nouveaux

engagements volontaires, et ce mouvement prenait de jour en jour plus d'extension. Il y avait, dans tous ces faits, des signes non équivoques de l'opinion publique.

On peut penser que ce réveil soudain de la France catholique ne fut pas sans influence dans les conseils du gouvernement impérial. A peine de retour de Biarritz, Napoléon III convoqua ses ministres à Saint-Cloud, et l'Impératrice fut invitée à assister aux délibérations. Trois conseils se tinrent coup sur coup le quinze octobre et les deux jours suivants. Il serait téméraire de prétendre savoir tout ce qui s'y passa ; mais la fréquence même des conseils indiquait assez que les discussions étaient vives. Si l'on en croit des indiscrétions involontaires ou calculées, MM. de La Valette et Duruy se seraient montrés très-favorables à l'Italie; M. de La Valette demandait une intervention mixte, qui aurait laissé occuper par les Italiens les provinces de Velletri, de Frosinone et de Viterbe, pendant que les Français auraient occupé Rome et la province de Civita-Vecchia. L'amiral Rigault de Genouilly, le maréchal Niel et M. Rouher se seraient, au contraire, prononcés nettement pour une action très-énergique, pour une intervention immédiate, et pour l'injonction faite au gouvernement italien d'avoir à mieux respecter et à faire mieux respecter la convention de septembre. Dans cette circonstance, l'Impératrice aurait parlé avec tant de chaleur et de conviction, qu'elle aurait fini par ranger presque tout le conseil à son avis.

Pendant que les conseils se succédaient à Saint-Cloud, le télégraphe ne cessait de transmettre des dépêches de Paris à Florence et de Florence à Paris, et les ministres de la guerre et de la marine se préparaient à toutes les éventualités. A Florence aussi on tenait conseils sur conseils ; mais M. Rattazzi paraissait de moins en moins d'humeur à arrêter le mouvement garibaldien. Les enrôlements pour les bandes se faisaient toujours publiquement, la connivence de l'armée régulière était patente. M. Rattazzi faisait des efforts dans le sens d'une intervention mixte; il déclarait qu'il serait obligé de donner sa démission s'il fallait agir contre le mouvement national, et Victor-Emmanuel, qui suppliait Napoléon III d'avoir confiance en lui, de lui donner du temps, se présentait comme débordé par le mouvement, comme forcé de concéder quelque chose aux passions surexcitées, ce qui était peut-être vrai alors ; mais pourquoi avait-il laissé se développer un mouvement qu'il était si facile d'arrêter dans le principe ?

En France, l'inquiétude grandissait. On voyait les conseils se succéder, et le *Moniteur* ne parlait pas. Enfin, le vendredi soir, l'*Opinion nationale*, dans une série d'entre-filets signés de M. Guéroult, déclare en gémissant que tout est perdu, que l'intervention est résolue et que la réaction cléricale l'emporte. C'était une douleur comique ; cette douleur soulagea la conscience publique. Mais, pendant deux jours, le *Moniteur* se tut encore, et la presse révolutionnaire reprit courage. On savait que des ordres avaient été donnés à Toulon pour l'embarquement des troupes qui y étaient dirigées, on savait que le général Dumont et le général de Failly devaient commander l'expédition ; mais les troupes allaient-elles enfin s'embarquer ? Nul ne pouvait le dire. Les hésitations du gouvernement venaient des paroles qui lui étaient transmises de Florence : était-il donc possible de croire à ces paroles et à ces promesses ?

Le 20 octobre, enfin, *le Moniteur* dit quelque chose ; mais il se contentait d'annoncer les succès remportés par les troupes pontificales sur les *bandes garibaldiennes*, et de constater que la tranquillité continuait d'être parfaite « dans toutes les parties de l'État du Saint-Siége qui n'avaient pas eu à souffrir de la présence des envahisseurs. » C'était peu, mais c'était quelque chose, parce que *le Moniteur* qualifiait *d'envahisseurs* ceux que la presse révolutionnaire affectait de prendre pour des *insurgés*.

Le 21 octobre, silence du *Moniteur ;* mais on lit dans *le Constitutionnel* sous la signature de M. Paulin Limayrac : « Tous les ordres sont donnés et toutes les mesures sont prises. La France ne pouvait se trouver à la merci d'un coup de main de la révolution italienne. Il ne pouvait pas être permis à la révolution de déchirer un traité conclu par deux gou-

vernements dans la plénitude de leur liberté et sans aucune pression des circonstances ou des événements..... Et maintenant nous ne dirons pas, comme les uns : *Le sort en est jeté !* comme les autres : *Que les destinées s'accomplissent !* mais nous dirons : Quoi qu'il advienne, la France ne reculera pas devant la révolution ; le droit sera respecté.» C'était fier ; ce n'était pas assez devant le silence du *Moniteur*, et les inquiétudes persistaient.

Le 22, on lut dans *le Moniteur* :

« En présence de l'agression dont les États pontificaux ont été l'objet de la part de bandes révolutionnaires qui en ont franchi la frontière, le gouvernement français avait pris la résolution d'envoyer un corps expéditionnaire à Civita-Vecchia.

« Cette mesure était l'accomplissement d'un devoir de dignité et d'honneur. Le gouvernement ne pouvait s'exposer à voir la signature de la France, apposée sur la convention du 15 septembre 1864, violée ou méconnue.

« Mais le gouvernement italien a fait parvenir au gouvernemeut de l'Empereur les assurances et les déclarations les plus catégoriques. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour empêcher l'envahissement des États pontificaux et rendre à la convention sa complète efficacité.

« Par suite de ces commnnications, l'Empereur a donné l'ordre d'arrêter l'embarquement des troupes. »

Ainsi, l'ordre avait été donné, l'ordre était retiré. Quelles étaient donc les assurances données par le gouvernement italien ? Le journal *la France*, qui prétendait les connaître, disait le même jour que le gouvernement français avait exigé et obtenu : 1° l'engagement formel d'arrêter les bandes garibaldiennes ; 2° la fermeture immédiate des bureaux d'enrôlement ; 3° une proclamation du roi Victor-Emmanuel rappelant aux Italiens les devoirs du pays et le respect de leurs engagements.

Or, à Florence, on était en pleine crise ministérielle, et cette crise, qui devait faire encore gagner du temps aux garibaldiens, allait amener des événements bien plus graves. M. Rattazzi, qui passait autrefois pour partisan de l'alliance française, s'était définitivement mis à la suite du parti d'action, dans l'espoir peut-être de le modérer et d'en rester le maître, mais certainement avec l'intention de garder le pouvoir. Devant l'attitude décidée que prenait le gouvernement impérial, M. Rattazzi devenait impossible, à moins d'une déclaration de guerre à la France. C'était là une folie que conseillaient les exaltés, mais que Victor-Emmanuel ne pouvait commettre. M. Rattazzi donna sa démission, et le général Cialdini fut invité à former un nouveau cabinet. Après l'homme d'Aspromonte, on se tournait vers l'homme de Castelfidardo ; il n'y avait pas là de quoi calmer les inquiétudes ; on disait pourtant que le général Cialdini était bien disposé à l'égard de la France, et qu'il était homme à ne pas reculer devant une dictature militaire, s'il était nécessaire d'y avoir recours pour dompter les anarchistes. Mais le sentiment public n'était plus facile à tromper ; d'ailleurs, pendant qu'on travaillait ou qu'on faisait semblant de travailler à la formation d'un nouveau ministère, un fait grave s'était passé. Garibaldi, qu'on avait interné à Caprera, et qui avait déjà essayé de s'échapper, mais inutilement, parce que l'heure n'était pas encore venue, Garibaldi s'échappait, malgré les cinq vaisseaux de guerre qui le surveillaient. Et il avait si peu peur d'être repris par ses gardiens qu'il venait directement à Florence, sans se cacher, qu'il y parlait en public, et qu'enfin il en partait par un train spécial, au vu et au su de tout le monde, excepté bien entendu du gouvernement florentin, fort innocent de tout cela, parce qu'il était en crise. De Florence, Garibaldi s'était dirigé vers la frontière pontificale. Puis on l'avait encore une fois arrêté, mais seulement par le télégraphe ; on l'avait invité très-mollement à ne pas pénétrer sur le territoire pontifical, et, ne tenant aucun compte d'une invitation faite pour la forme, il avait rejoint ses bandes et ses deux fils, Menotti et Ricciotti.

Le gouvernement français ne pouvait supporter plus longtemps une pareille comédie sans devenir la risée de l'Europe ou sans passer pour complice des roueries italiennes. Vivement pressé, M. Cialdini, qui était tou-

jours à la recherche d'un ministère, déclara au chargé d'affaires de France à Florence, M. de la Villestreux, que le mouvement national était trop vivement lancé pour qu'on pût désormais l'arrêter. Quant à lui, il ne s'en sentait pas capable, et, tout en déplorant la nécessité d'une guerre avec la France, il ne voyait pas qu'il fût possible de l'éviter si la France intervenait. Le roi son maître se trouvait, en effet, dans la cruelle alternative de faire cette guerre qu'il jugeait d'avance devoir se terminer par la défaite, ou de perdre sa couronne. Une guerre avec l'étranger, quelque désastreuse qu'elle fût, lui laissait au moins l'honneur de combattre à la tête de son peuple, et il savait qu'il avait affaire à un ennemi généreux. Mais tolérer l'intervention française, réprimer les hommes qui ne faisaient que travailler à la réalisation des aspirations nationales, quoiqu'ils y travaillassent par des moyens irréguliers, c'était abdiquer, livrer l'Italie au parti d'action, céder la place à Mazzini, et laisser s'établir une république dont l'existence seule mettrait l'Europe en feu.

A Paris, M. Nigra, soutenu par le prince Napoléon, si l'on croit la rumeur publique, essayait de faire accepter ces raisons, et demandait toujours l'intervention mixte. En attendant, les troupes françaises restaient à Toulon : Garibaldi, animant ses bandes, s'approchait de Rome, et, dans l'intérieur de la ville, les affiliés aux chemises rouges commençaient l'exécution de leurs criminels desseins, qui avaient pour but d'inquiéter la population, de tenir les troupes pontificales continuellement sur pied et de les fatiguer jusqu'au jour où ils pourraient provoquer, comme ils l'espéraient, un soulèvement général. Le 22 octobre, dans la soirée, il y eut à Rome, sur deux ou trois points, des tentatives d'émeutes vigoureusement reprimées : une cinquantaine d'hommes essayèrent de s'emparer du Capitole ; une caserne de zouaves sauta en partie, et plusieurs hommes périrent écrasés. Mais la ville ne bougea pas ; les citoyens témoignèrent même une vive indignation contre les tentatives de quelques bandits qui ne respectaient plus rien.

La mesure était comble : le 27 octobre, on lut dans *le Moniteur* : « En présence des tentatives nouvelles faites par les bandes révolutionnaires pour envahir les États pontificaux, l'Empereur a révoqué les ordres qu'il avait donnés de suspendre l'embarquement des troupes réunies à Toulon. » La flotte était donc partie. Quand arriverait-elle ? Arriverait-elle à temps pour arrêter les bandes garibaldiennes, qui formaient alors un corps de dix mille hommes, et qui s'avançaient sur Rome, après avoir conquis la petite ville de Monte-Rotondo, à quatre ou cinq lieues de la Cité sainte, sur les soldats de la légion d'Antibes, qui s'étaient défendus plus de vingt-quatre heures contre des forces dix fois supérieures, et qui ne se rendirent qu'après avoir épuisé toutes leurs munitions et fait payer cher aux garibaldiens leur victoire ? L'anxiété était d'autant plus poignante que les lettres de Rome n'arrivaient plus, que le télégraphe ne fonctionnait plus, excepté dans le sens favorable aux chemises rouges. Il faut avoir passé par ces trois ou quatre jours d'anxiété pour s'en rendre bien compte. Les plus tristes rumeurs se répandaient à chaque instant et étaient aussitôt accueillies. Les uns disaient que Rome était prise et que le Pape s'était enfui, d'autres qu'il était enfermé au château Saint-Ange. Et l'on n'entendait pas dire que les soldats de la France fussent arrivés, tandis qu'on était sûr que les soi-disant *déserteurs* de l'armée régulière italienne grossissaient à chaque instant l'armée de Garibaldi, que les enrôlements se faisaient ouvertement dans la Péninsule, et que de nouvelles bandes entraient chaque jour sur le territoire pontifical.

Le 28, on apprit par *le Moniteur* que le départ de la flotte avait été encore une fois retardé, quoiqu'il fût devenu définitif. « Le départ de la flotte et des troupes réunies à Toulon pour Civita-Vecchia, disait l'organe officiel du gouvernement, avait été suspendu jusqu'à ce soir (27 octobre), sur la demande du roi Victor-Emmanuel. Mais aucun cabinet n'a encore été formé à Florence, les bandesrévolutionnaires conti nuent à envahir les États pontificaux et font courir des dangers à Rome elle-même. Le gouvernement

français n'a donc pas dû ajourner plus longtemps l'occupation qu'il avait décidée, et l'Empereur a fait connaître à Florence ses résolutions. *Cette mesure n'a aucun caractère agressif contre l'Italie;* l'un et l'autre pays sont également intéressés au triomphe de l'ordre et de la légalité. Les invasions révolutionnaires tentées contre Rome ne sont qu'une violation du droit public et des traités : la nation italienne et son souverain ne sauraient éprouver sur ces événements d'autres sentiments que les nôtres, et *nous conservons l'espérance que les relations amicales qui unissent les deux peuples ne seront pas troublées.*

Certes, il était difficile de témoigner plus de patience et de longanimité vis-à-vis du gouvernement de Florence. Évidemment, l'Empereur, qui savait à quoi s'en tenir, tenait à mettre tous les torts du côté de l'Italie, et à prouver à l'Europe que, si les soldats français étaient obligés d'en venir aux mains avec les soldats italiens, ce ne serait pas aux premiers qu'on pourrait faire le reproche d'avoir été les provocateurs.

Le même jour, on apprenait à Paris que, la veille, un ministère avait été constitué à Florence, sous la présidence du général Ménabréa, jadis conservateur et membre du parti catholique, mais dont la conscience s'était accommodée des iniquités italiennes. En même temps arrivait une proclamation signée du roi et des nouveaux ministres. On y blâmait les entreprises des bandes révolutionnaires, parce qu'elles agissaient *sans autorisation;* on y déclarait qu'on ne voulait pas « la destruction de l'autorité spirituelle du Chef de la religion catholique, » ce qui était dire indirectement qu'on voulait la destruction de son autorité temporelle, absolument comme les bandes; on invitait ces bandes à revenir se placer derrière les lignes de l'armée régulière, et on terminait ainsi: « Quand le calme sera rentré dans les esprits et l'ordre public complétement rétabli, mon gouvernement, *d'accord avec la France*, s'efforcera loyalement, *conformément au vote du parlement*, de trouver un accommodement utile et de nature à mettre un terme à la grave et importante question romaine. »

Ainsi, l'on ne prenait pas Rome parce que la France n'y consentait pas ; on ne violait pas la convention parce que la France s'y opposait nettement; mais on ne renonçait pas à Rome, et l'on faisait à la France cette nouvelle injure de supposer qu'on irait d'accord avec elle. Et il y avait des journaux français qui admiraient la sagesse du roi Victor-Emmanuel, et qui demandaient qu'on lui abandonnât Rome comme récompense de tant de vertu !

Heureusement, l'opinion publique valait mieux que cette opinion factice qu'essayait de produire la presse révolutionnaire, et le gouvernement connaissait l'opinion publique, qui le soutenait. *Le Moniteur* fit bien semblant de croire que la proclamation de Victor-Emmanuel était satisfaisante, mais en même temps il publiait, le 30 octobre, une circulaire adressée, à la date du 25, par M. de Moustier, aux agents diplomatiques de France à l'étranger. Le ministre y disait :

« La convention du 15 septembre 1864 a été *provoquée* et *signée librement* par le gouvernement italien ; elle *l'obligeait* à protéger *efficacement* la frontière des États pontificaux contre toute agression extérieure. Nul ne peut douter aujourd'hui que *cette obligation ne se soit pas trouvée remplie*, et que nous ne soyons en droit de remplacer les choses dans l'état où elles étaient avant l'exécution loyale et confiante de nos propres engagements par l'évacuation de Rome. Notre honneur nous impose certainement le devoir de ne pas méconnaître quelles espérances le monde catholique a fondées sur la valeur d'un acte revêtu de notre signature.

« Nous tenons à le dire, cependant : nous ne voulons en aucune manière renouveler une occupation dont mieux que personne nous mesurons la gravité. Nous ne sommes animés d'aucune pensée hostile à l'égard de l'Italie. Nous conservons fidèlement la mémoire de tous les liens qui nous unissent à elle. Nous sommes convaincus que l'esprit d'ordre et de légalité, seule base possible de sa prospérité et de sa grandeur, ne tardera pas à s'affirmer hautement.

« *Dès que le territoire pontifical sera délivré et la sécurité rétablie, nous aurons accompli notre tâche et nous nous retirerons.* Mais, dès à présent, nous devons appeler sur la situation

réciproque de l'Italie et du Saint-Siége l'attention des puissances. Aussi interessées que nous à faire prévaloir en Europe des principes d'ordre et de stabilité, nous ne doutons pas qu'elle n'abordent, avec un sincère désir de les résoudre, des questions auxquelles, pour un si grand nombre de leurs sujets, se rattachent des intérêts moraux et religieux du caractère le plus élevé. »

Si l'on pouvait reprocher à cette circulaire un excès de modération, si l'on pouvait regretter qu'elle constatât l'abandon par la France de ce glorieux protectorat de l'Église qu'elle a exercé pendant tant de siècles, on ne pouvait méconnaître que le gouvernement italien était mis au pied du mur, et que la guerre était imminente s'il ne reculait pas.

Les affaires allaient de plus en plus mal en Italie. A Florence, la Révolution, devenue maîtresse, sommait le roi de répondre énergiquement à la France, et le roi faisait dire à ceux qui le sommaient : 1° Si la France intervient, l'Italie interviendra aussi ; 2° le gouvernement, dans ce cas, invitera Garibaldi à se joindre avec ses volontaires aux troupes régulières, afin d'agir de concert. Et l'effet répondait aux paroles. Le 30 octobre, on lisait dans la *Gazette officielle* de Florence : « Le *Moniteur* français ayant annoncé que le drapeau français flotte sur les murs de Civita-Vecchia, le gouvernement du roi, conformément aux déclarations faites par lui précédemment, même à des puissances amies, en vue d'une telle éventualité, a donné ordre aux troupes royales de franchir la frontière pour occuper quelques points du territoire pontifical. » Le même jour, les troupes royales franchissaient, en effet, la frontière sur plusieurs points, et allaient occuper Acquapendente, Orte et Frosinone. La convention de septembre était audacieusement violée.

C'est une déclaration de guerre ! s'écria la *Patrie* en apprenant cette nouvelle, et tout le monde pensa comme elle ; mais le lendemain le *Constitutionnel*, dans un article signé Boniface (on sait ce que valait cette signature), invita son officieux confrère à ne pas prendre feu si vite, et dit que, à son avis, tout n'était pas encore désespéré. C'était le 1er novembre qu'on avait appris cette nouvelle à Paris, en même temps qu'on apprenait enfin que nos troupes étaient arrivées le 30 à Civita-Vecchia.

Le lendemain matin, le *Moniteur* ne parut pas, à cause de la fête de la Toussaint. Le soir, le *Petit Moniteur* annonça que les Français étaient entrés à Rome le 31 octobre. Ce fut un grand soulagement pour la conscience publique. Les troupes françaises n'étaient donc pas arrivées trop tard, et, grâce au courage héroïque des soldats de l'armée pontificale, si bien dirigée par le général Kanzler, pro-ministre des armes, la France n'avait pas à se reprocher d'avoir laissé tomber le trône pontifical.

Le 3 novembre, le *Moniteur* publia une dépêche adressée, à la date du 1er novembre, par M. de Moustier à M. de la Villestreux. Le ministre rappelait les promesses faites par le roi Victor-Emmanuel, puis il disait : « Ce n'est donc pas sans une pénible surprise que nous apprenons la résolution du ministère italien d'occuper certains points du territoire pontifical. Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui les raisons par lesquelles on s'applique à motiver *un acte aussi contraire au droit des gens ;* mais nous tenons à manifester sans retard les impressions que la détermination du cabinet de Florence nous a fait éprouver. Si restreinte que puisse être l'intervention italienne dans les États du Saint-Siége, quels que soient la promptitude avec laquelle elle cessera et les ménagements dont on essaiera de l'entourer, le gouvernement français, qui l'a toujours blâmée et déconseillée, ne saurait à aucun degré la couvrir de son assentiment. Si le gouvernement du roi croit pouvoir attendre de nous-même une adhésion tacite, c'est là une illusion que nous ne devons pas hésiter à dissiper, et vous témoignerez avec quel vif et sincère regret nous le voyons s'écarter d'une ligne de conduite qui, suivant nous, est la seule conforme aux intérêts de l'Italie. »

Bataille de Mentana.

C'était encore bien modéré : on blâmait, on ne menaçait même pas ; on exprimait de la douleur, on ne parlait pas de venger la violation du droit des gens. Mais l'opinion ne

s'arrêta pas trop à ces considérations; on pensait avec raison que les faits auraient plus d'importance que les paroles de la diplomatie. Et les faits ne tardèrent pas à justifier cette manière de voir : le 3 novembre, la bataille de Mentana vint tout à coup changer la face des affaires : les soldats de la France, unis au pontificaux, repoussèrent à Mentana les garibaldiens, et dans les annales de l'Église s'inscrivit une bataille dont l'importance a pu être comparée à celle de Lépante par la grandeur de ses conséquences. Nous laissons la parole au général Kanzler, sans craindre de donner ici trop de détails sur la glorieuse et décisive bataille qui termina si brillamment la campagne de 1867. Le rapport du général est adressé au Saint-Père, et daté du 12 novembre.

« Très-saint Père, dit le général pro-ministre des armes, en attendant que je puisse déposer aux pieds de Votre Sainteté un rapport détaillé sur les nombreux faits d'armes et les combats que les troupes pontificales ont glorieusement soutenus contre les sacriléges envahisseurs des États du Saint-Siége, j'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté un rapport spécial sur le combat de Mentana, combat auquel ont vaillamment coopéré les troupes françaises nos alliées, afin que la vérité sur cette action décisive se dégage le plus vite possible des mensonges par lesquels la presse révolutionnaire s'étudie à la défigurer.

« L'invasion des troupes régulières était menaçante; déjà même quelques rapports nous étaient parvenus sur la violation de nos frontières du côté de Monte-Rotondo. Les bandes garibaldiennes augmentaient sans cesse dans les provinces, et sur plusieurs points déjà elles s'étaient organisées en corps importants. Tous ces motifs m'engagèrent, le 27 octobre dernier, à proposer à Votre Sainteté la grave mesure d'abandonner les provinces et de concentrer toutes les troupes à Rome, afin de ne pas les exposer à être écrasées isolément par l'invasion. Aussitôt dégarnies, ces provinces ont été envahies par les bandes de Garibaldi, qui, après cette occupation sans lutte, devinrent de plus en plus nombreuses et oppressives. Le 26, la petite garnison de Monte-Rotondo était assaillie par des forces dix fois supérieures et ne cédait qu'après la plus héroïque défense. Enhardies par ce succès, les bandes poussèrent leurs avant-postes jusque sous les murs de Rome, et elles menaçaient la ville et ses environs, tentant de prêter secours aux nombreux sicaires introduits furtivement dans la capitale pour la rendre elle aussi victime de leurs sacriléges intentions.

« Il était donc urgent de frapper sur ces bandes un coup décisif, afin d'en réprimer l'audace toujours croissante et d'opposer un frein à leurs barbares entreprises. C'est dans ce but que, me mettant à la tête d'une colonne de troupes qui ne fût pas trop inférieure en nombre aux garibaldiens, je résolus de les combattre à l'endroit même d'où ils se vantaient de vouloir partir pour marcher à la conquête de Rome. Instruit de mon projet, le général en chef commandant le corps expéditionnaire français, comte de Failly, manifesta le désir de nous appuyer avec une colonne de ses troupes; elle devait surtout nous garantir contre toute surprise de la part des autres bandes qui se trouvaient déjà réunies en grand nombre à Tivoli, et qui, averties à temps, auraient pu tomber sur nos derrières pendant que l'on opérait sur Monte-Rotondo.

« La colonne pontificale sous les ordres du général comte de Courten, fut composée comme il suit :

« Deux bataillons de zouaves commandés par le colonnel Allet; effectif,	1,500 hom.
« Un bataillon de carabiniers, étrangers, commandés par le lieutenant-colonel Jeannerat,	520 —
« Un bataillon de la légion romaine, sous les ordres du colonel comte d'Argy,	540 —
« Une batterie de six pièces d'artillerie, commandée par le capitaine Polani,	117 —
« Un escadron de dragons de quatre pelotons, sous les ordres du capitaine Crémona,	106 —
« Une compagnie de sapeurs du génie,	80 —
« Plus, gendarmes,	50 —
« Total,	2,913 hom.

« La colonne française, qui nous suivait comme réserve, commandée par le général de brigade baron de Polhès, se composait des :

« 2e bataillon de chasseurs à pied, commandant Comte.

« 1er bataillon du 1er régiment de ligne, sous les ordres du colonel Frémont.

« 1er bataillon du 29e de ligne, sous les ordres du lieutenant-colonel Saussier.

« Deux bataillons du 59e de ligne, sous les ordres du colonel Berger.

« Un peloton du 7e chasseurs à cheval, commandant Wederspach-Thor.

« Un peloton de dragons pontificaux, commandés par le sous-lieutenant Belli.

« Une demi-batterie d'artillerie.

« Le total formait un effectif d'environ 2,000 hommes, de sorte que les deux colonnes ensemble s'élevaient au plus à 5,000 hommes.

« Nous sortîmes de Rome à quatre heures du matin, par la porte Pia, nous dirigeant au delà du pont Nomentano, sur la route qui conduit à Mentana. Après avoir passé ce pont, je donnai l'ordre au major de Troussures, commandant les zouaves, de se porter avec trois de ses compagnies sur la via Salara, le long du Teverone. Il devait s'avancer avec précaution et opérer de ce côté une diversion fort utile pour attirer l'ennemi, tandis que j'aurais poussé l'attaque du côté opposé. L'avant-garde de la colonne principale, précédée d'un peloton de dragons, sous les ordres du lieutenant de la Rochette, comprenait trois compagnies de zouaves, sous le commandement du major de Lambilly, et une section d'artillerie sous les ordres du lieutenant Cheynet.

« L'ennemi que nous allions attaquer avait pris position militairement. Il attendait une attaque et loin de se disposer à battre en retraite, il préparait un mouvement de concentration sur Tivoli. Prévenu par ses éclaireurs de la marche de nos colonnes, il se mit en mesure de nous tenir tête. Les barricades trouvées tant à Mentana qu'à Monte-Rotondo et ses postes avancés prouvèrent évidemment qu'il s'était retranché dans des dispositions assez fortes pour nous attendre et nous résister.

« A midi trois quarts environ, et à quatre kilomètres de Mentana, l'avant-garde rencontrait les premiers postes garibaldiens, établis dans des positions très-favorables, sur les hauteurs qui commandaient la route que nous suivions. Nos zouaves, sans hésiter, se jetèrent sur cette première ligne ennemie et successivement tout le régiment de cette arme se trouva sérieusement engagé.

« Dans cette première rencontre, le feu ne fut pas très-vif, parce que l'ennemi, brusquement attaqué à la baïonnette, fut refoulé de ces hauteurs sur d'autres peu éloignées. Dès le début, le capitaine de Vaux, frappé d'une balle au cœur, tombait glorieusement à la tête de sa compagnie. Cette attaque impétueuse fut soutenue par le bataillon de carabiniers étrangers, dont une compagnie prit la gauche de la route, tandis que les autres étaient lancées sur la droite. En même temps, deux compagnies de la légion, placées dans un bois voisin, par un feu habilement dirigé, repoussaient les garibaldiens, qui entretenaient une fusillade très-nourrie contre le flanc gauche de notre colonne. L'ennemi, délogé de ses premières positions, se repliait en désordre et allait se reformer à couvert, en masses imposantes, dans l'enceinte murée de la Vigna Santucci. Ce point important fut encore enlevé rapidement par les zouaves, qui, avec un élan irrésistible, prirent d'assaut l'enceinte et les bâtiments de cette vigne. Le lieutenant-colonel de Charette conduisit de sa personne les zouaves à l'attaque, et son cheval reçut trois coups de feu. Le colonel Allet, durant toute l'action, s'efforçait de maintenir compactes les rangs de ses soldats emportés par leur ardeur.

« Dès le commencement, l'action avait été appuyée par le feu d'une pièce d'artillerie mise en batterie sur une hauteur, à gauche de la route. Les coups étaient dirigés sur le gros des ennemis qui se reformaient à la Vigna Santucci. Le feu de cette pièce ne cessa qu'au moment où les progrès rapides de notre infanterie en rendirent l'usage dangereux pour nos troupes.

« Toute la colonne arriva à la hauteur de la Vigna Santucci. Dans ce moment, sur un mamelon à la gauche de la route et à 800 mètres environ de Mentana, on plaça un obusier. Bientôt après, deux pièces rayées de l'artillerie française s'y adjoignirent. Elles étaient appuyées par deux compagnies de chasseurs à pied. Cette artillerie battait le château de Mentana et contrebattait l'artillerie ennemie. Presque en même temps, une autre pièce d'artillerie pontificale était mise en batterie sur la route, à 500 mètres de Mentana. Jugeant aussi que la Vigna Santucci présentait une position avantageuse pour placer du canon, j'y fis avancer la troisième section de la batterie Polani, qui, avec le plus grand succès, croisa ses feux avec ceux des pièces françaises, situées à peu de distance du mamelon de gauche.

« Cependant notre infanterie, avec une vigueur toujours croissante, s'avançait vers Mentana, cherchant à gagner du terrain, tant sur la droite que sur la gauche de cette formidable position; mais l'ennemi, s'apercevant du mouvement, déploya deux fortes colonnes pour nous prendre de flanc des deux côtés à la fois. Sa manœuvre réussit surtout sur notre droite. Le bataillon des carabiniers, qui s'était élancé fort en avant dans une plantation d'oliviers, à très-petite distance des habitations, se trouva bientôt entre deux feux et, malgré des pertes sensibles, il ne céda pas un pouce du terrain conquis. Le brave colonel de Courten, bien que retiré du service de-

puis plusieurs années, suivait ce corps comme volontaire, et voulut partager à pied, comme simple soldat, les fatigues de la campagne. Le bataillon paya cher la solidité dont il fit preuve dans cette attaque. Il eut, proportionnellement aux autres corps, un plus grand nombre d'hommes mis hors de combat. Parmi ceux-ci, le commandant de Castella, à la tête de quelques compagnies, eut son cheval tué sous lui, et fut lui-même blessé. Un peloton de dragons, commandé par le lieutenant de la Rochette, à la suite d'une colonne de trois compagnies de la légion, sous les ordres du major Cirlot, prit part à l'action. Cette colonne avait été envoyée par le général de Courten pour tourner Mentana par la droite, afin de couper à l'ennemi sa communication avec Monte-Rotondo ; mais les nombreuses difficultés du terrain empêchèrent la cavalerie de concourir avec la rapidité voulue au but proposé.

« Il était déjà trois heures et demie, notre réserve était presque épuisée; car le colonel d'Argy, de la légion romaine, chargé de soutenir notre centre, n'avait plus à sa disposition qu'une force minime. Je fis demander à M. le général de Polhès de nous appuyer. Les soldats français qui, jusqu'à ce moment, avaient assisté impatiemment à nos progrès, s'élancèrent avec leur valeur habituelle sur les lignes ennemies qui cherchaient à nous envelopper.

« Le colonel Frémont, du 1er de ligne, avec son bataillon, et appuyé par trois compagnies de chasseurs à pied, non-seulement arrêta la colonne ennemie, mais, arrivé sur l'extrême gauche des garibaldiens, il ouvrit contre eux un feu si vif et si meurtrier, qu'il les contraignit à prendre précipitamment la fuite. Ce colonel eut de plus la hardiesse de se porter jusque derrière Mentana même, à peu de distance de Monte-Rotondo, et il y serait peut-être entré avec sa colonne avant les garibaldiens, s'il ne se fût trouvé trop isolé du reste de nos forces.

« Le lieutenant-colonel Saussier, du 29e de ligne, exécutait, lui aussi, un mouvement analogue sur notre gauche. Ayant rencontré une colonne ennemie d'environ 1,500 hommes qui occupait les hauteurs de Monte-Rotondo, il prit, malgré l'infériorité de ses forces, une position avantageuse qui lui permit de la contenir d'abord et ensuite de la repousser.

« Le détachement commandé par le major de Troussures arriva fort à propos sur ce point. Cet officier avait longé le Tibre et, par de très-habiles mouvements exécutés avec trois seules compagnies de zouaves dont il disposait, il contribua puissamment à intimider les garibaldiens et à paralyser leur attaque sur notre droite. Plus tard, il établit ses compagnies sur la route, entre Monte-Rotondo et Mentana, et pénétra même dans le village, où il fit plusieurs prisonniers. Ayant rencontré cependant une vigoureuse résistance et sachant Monte-Rotondo encore occupé par les bandes, il traversa avec autant de bonheur que de hardiesse la ligne ennemie, et se porta sur notre extrême droite auprès du bataillon du 1er de ligne, où le soir il établit ses bivouacs.

« Sur ces entrefaites, une section d'artillerie, commandée par le capitaine Daudier, s'établissait à 300 mètres des murs du château de Mentana, et ouvrait un feu qui, à cette distance, eût été très-efficace ; mais ses pièces, trop exposées à la mousqueterie ennemie, coururent grand risque de ne pouvoir opérer leur retraite. Bravement soutenue pourtant par une compagnie de zouaves, la position fut conservée quelque temps, tout en éprouvant des pertes sérieuses. Le maréchal-des-logis, comte Bernardini, y fut tué ; deux conducteurs et plusieurs chevaux y furent blessés. Cette section fut néanmoins dégagée et prit une position plus avantageuse.

« L'infanterie, qui, depuis plusieurs heures, avait soutenu et repoussé avec un indicible élan les efforts réunis de l'ennemi, s'était peu à peu massée autour de Mentana, qui maintenant était enfermée dans un cercle de fer dont les défenseurs, abrités derrière les murailles, continuaient sur nous un feu très-vif. Je jugeai donc le moment venu de donner un assaut décisif pour mettre fin au combat avant la venue de la nuit. Je donnai alors les ordres en conséquence et fis prévenir M. le général de Polhès qui, avec le colonel Berger, voulut lui-même marcher vaillamment à la tête du 59e de ligne et du 2e bataillon de chasseurs à pied.

« Cette colonne s'avançait dans un chemin encaissé à droite de la grande route jusqu'à une très-petite distance des murs de Mentana. Elle réussit à chasser l'ennemi des vignes environnantes qu'il occupait encore; mais, malgré les plus héroïques efforts, elle ne put pénétrer dans le village, flanqué de plusieurs maisons isolées, toutes fortement munies de barricades occupées par les ennemis.

« Le but principal du combat de la journée me semblait atteint; car l'ennemi culbuté dans toutes ses positions, après des pertes considérables, s'était enfermé dans Mentana, où il devait nécessairement être en proie à la plus grande démoralisation. Je résolus donc, vu l'approche de la nuit, de remettre au lendemain matin une

nouvelle attaque. Je pris cette détermination avec d'autant plus de confiance, qu'il était évident pour moi que les garibaldiens n'ayant pas de retraite libre, devaient se rendre plutôt que d'affronter un assaut qui ne pouvait que leur faire subir un échec beaucoup plus sérieux.

« En conséquence, je ralliai mes troupes qui se trouvaient mêlées aux corps français dans les différentes positions enlevées à l'ennemi, et, après avoir pris les mesures de sûreté nécessaires, je fis établir les bivouacs pour la nuit sur le terrain même occupé précédemment par les garibaldiens. J'installai, en outre, de forts avant-postes autour de Mentana, pour avoir la certitude que l'ennemi ne pût profiter de l'obscurité pour opérer une retraite. La nuit se passa sans incident remarquable.

« Les événements du lendemain prouvèrent pleinement la justesse de mes prévisions. En effet, le 4 au matin, on amenait au quartier général un parlementaire qui proposait la reddition de Mentana, demandant que les ennemis pussent se retirer avec armes et bagages. Ces conditions furent naturellement refusées.

« Cependant, le major Fauchon, du 59e de ligne, avançait dans le village de Mentana en faisant un grand nombre de prisonniers. Comme cette foule de garibaldiens, jointe aux nombreuses captures opérées dans les engagements précédents, nous causait un grand embarras, on consentit à donner aux défenseurs restés dans le château de Mentana la faculté de se retirer au delà de la frontière en abandonnant leurs armes.

« Sur la nouvelle que les garibaldiens avaient évacué Monte-Rotondo pendant la nuit, le colonel Frémont, avec un bataillon du 1er de ligne et suivi du 2e chasseurs à pied, y entra dans la matinée sans coup férir, acclamé par la population, aux cris de : Vive le Saint-Père! et Vive l'empereur des Français!

« Ce fut un douloureux spectacle pour nos troupes que l'aspect de la ville de Monte-Rotondo. Les églises dépouillées et profanées, les habitants remplis de terreur par les violences et les exactions dont ils avaient été victimes. Les troupes alliées furent donc accueillies comme des libérateurs et avec les plus vives acclamations.

« Garibaldi, qui, avec ses fils, assistait au combat de Mentana, ne se montra jamais au premier rang, et lorsqu'il vit les siens ployer en désordre sur tous les points devant la valeur de nos soldats, il se hâta de se mettre en sûreté à Monte-Rotondo, selon les informations qui nous sont parvenues. De là, le soir même, il repassa la frontière, changeant ainsi son cri de guerre impie : *Rome ou la mort!* en celui de : *Sauve qui peut!*

« Du reste, il faut convenir que les mouvements de l'ennemi ont été bien dirigés et que, confiants dans leur supériorité numérique et dans l'avantage de leurs positions, les garibaldiens se sont défendus courageusement sur différents points et surtout derrière les murs et les barricades.

« Nos pertes se montent : — *Colonne de Courten* : Régiment de zouaves : 24 morts, 57 blessés, y compris le capitaine de Vaux, tué; le lieutenant Jacquemont et le sous-lieutenant Dujardin, blessés; Légion romaine, 6 blessés ; carabiniers étrangers, 5 morts, 37 blessés; parmi ces derniers le major de Castella et le sous-lieutenant de Deworsbeck ; Artillerie, 1 mort, 2 blessés; dragons, 1 blessé. Total : 30 morts et 103 blessés. — *Colonne de Polhès* : 2e bataillon de chasseurs à pied, 6 blessés; 1er régiment de ligne, 2 blessés; 29e de ligne, 5 blessés; 59e de ligne, 2 morts, 22 blessés, un disparu. Parmi les blessés, le capitaine Marambat et le lieutenant Blanc. Chasseurs à cheval, 1 blessé. Total : 2 morts, 1 disparu et 86 blessés.

« D'après les renseignements recueillis auprès des prisonniers et des habitants de Mentana, et à en juger par les milliers d'armes trouvées tant dans cette localité qu'à Monte-Rotondo, le nombre des garibaldiens devait se monter à 9,000 environ. Un millier des leurs est resté tué ou blessé sur le champ de bataille; 1,393 ont été faits prisonniers; plusieurs centaines ont été escortés jusqu'à la frontière, et le reste a pris la fuite, jetant et brisant, pour la plupart, leurs armes et laissant un canon en notre pouvoir. Le résultat de la victoire a donc été aussi complet qu'on pouvait le désirer.

« L'humanité de l'armée ne l'a cédé en rien à son courage. Les troupes de toutes armes bien qu'exténuées par la fatigue de la route et par plus de quatre heures consécutives de combat, se mirent le soir même à la recherche des blessés et reprirent le lendemain le même service, transportant aux ambulances, avec les plus grands soins, aussi bien les garibaldiens que leurs compagnons d'armes. Tous ces malheureux ont reçu la même assistance et les mêmes traitements, non-seulement de la part des chirurgiens militaires et des infirmiers attachés à l'ambulance, mais encore de la part de l'héroïque et charitable Mme Catherine Stone, de trois sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et de MM. le Dr Oza-

gnam, le vicomte Charles de Saint-Priest, Vrignault, Benoît d'Azy et de Luppé qui s'étaient, dans ce but de dévouement, rendus pendant l'action même sur le champ de bataille.

« Je remplis un devoir de reconnaissance en signalant à Votre Sainteté le concours cordial et expérimenté, ainsi que le courage de M. le général de Polhès, et qu'il soit permis d'ajouter le nom du colonel Frémont, comme s'étant particulièrement distingué par sa hardiesse et la justesse de son coup d'œil militaire.

« Je dois citer encore dans la colonne française, le colonel Berger, du 59e de ligne, et le lieutenant-colonel du 29e, qui ont pris part, le premier à l'attaque de droite et le second à celle de gauche. Dans nos troupes, le général de Courten et son état-major, composé de MM. le capitaine Eugène de Maistre, le capitaine Petramellara et le sous-lieutenant de Terves.

« Les chefs de corps, les officiers, les soldats ont tous glorieusement fait leur devoir, et il serait trop long d'énumérer les actes isolés de courage de chacun d'eux.

« Je ne puis cependant passer sous silence les noms de ceux qui, enflammés du désir de combattre pour la cause sacrée de Votre Sainteté, se sont adjoints comme volontaires à la colonne d'opération. Je dois donc citer en première ligne S. A. R. le comte de Caserte. Dès le commencement de l'invasion des États de Votre Sainteté, ce prince s'était mis à ma disposition, demandant à être placé aux points les plus périlleux. Dans l'expédition de Mentana, Son Altesse royale s'est acquis l'admiration de nos troupes par sa bravoure, son sang-froid et les preuves qu'elle a données de ses connaissances militaires. Les colonels Afan de Rivera et Ussani se sont montrés dignes de suivre leur prince. Le colonel de Sonnenberg, commandant la garde suisse de Votre Sainteté, faisait partie de mon état major ; il a rendu d'utiles services en remplissant les simples fonctions d'officier d'ordonnance. Les lieutenants-colonels Caïmi, de l'artillerie, et Lepri, des dragons, ont suivi aussi la colonne, bien que les petites fractions de leurs corps qui en faisaient partie ne comportassent pas leur présence, et certes ces officiers n'ont pas démenti en cette circonstance la glorieuse réputation qu'ils s'étaient acquise dans la campagne de 1860. Le lieutenant-colonel Carpegna, employé au ministère des armes, a rempli comme volontaire auprès de la colonne les fonctions d'officier d'état-major.

« Je dois enfin signaler le courage, l'activité et les bons services de mes officiers d'état-major. Le chef d'escadron Ungarelli, mon aide de camp ; le capitaine François de Maistre ; le capitaine de Bourbon-Chalus ; et le capitaine de Maumigny. Je ne puis manquer de féliciter M. le sous-intendant Monari, de son infatigable activité et de sa prévoyance à pourvoir la colonne de ressources précieuses.

« Je suis heureux de pouvoir conclure le présent rapport par l'assurance que les troupes pontificales qui se sont montrées pendant toute cette campagne à la hauteur de la noble mission qui leur était confiée, s'empresseront de reprendre les armes avec une nouvelle ardeur, chaque fois que les ennemis du Saint-Siége les rappelleront à de nouveaux combats. »

Le rapport adressé le 8 novembre par le général de Failly au ministre de la guerre, était en parfait accord avec celui du général Kanzler; nous le reproduisons aussi parce qu'il donne avec plus de détails les renseignements relatifs à la part prise par le corps d'expédition français à la bataille de Mentana.

« Monsieur le Maréchal, dit le général de Failly, à mon débarquement à Civita-Vecchia, le 29 octobre dernier, les premiers renseignements qui me furent fournis sur les bandes révolutionnaires constatèrent que le gros de leurs forces, sous le commandement direct de Garibaldi, occupait au nord de Rome une position menaçante pour cette ville. Leurs avant-postes bordaient la rive droite de l'Anio et menaçaient Rome. Nos premières opérations devaient donc tendre à les en éloigner et à les déloger des positions qu'ils occupaient. J'étais d'autant plus impatient de prendre l'offensive, que tout retard permettait aux bandes de s'y asseoir fortement.

« Dès que les forces réunies à Rome me parurent suffisantes, et de concert avec le ministre des armes commandant l'armée pontificale, les bases de l'opération furent arrêtées et leur exécution fixée au dimanche 3 novembre.

« Le Tibre arrive à Rome en suivant une direction générale du nord au sud. A peu de distance de la ville, il reçoit, sur sa gauche, un affluent considérable, l'Anio, avec lequel il forme un angle presque droit. De la ligne de partage des eaux descendent de nombreux contre-forts qui s'élèvent graduellement et forment autant d'excellentes positions défensives. Sur l'un des contre-forts qui vont vers le Tibre, se trouvent situées les localités importantes de Mentana et de Monte-Rotondo, gros bourgs entourés d'épaisses murailles, et couverts au nord et au sud, par un

terrain déchiré et d'un abord très-difficile. C'est là qu'était établi le quartier-général de l'insurrection.

« Deux routes conduisent de Rome à cette position : l'une longeant le Tibre, la voie ferrée de Rome à Florence et le pied des hauteurs; l'autre, traversant l'Anio au pont dit Nomentana, se dirige sur Mentana, en suivant constamment la ligne principale de partage. Elle atteint sa plus grande élévation aux abords de Mentana, qu'elle domine du côté de Rome. Là était la clef de la position.

« Deux colonnes furent mises en mouvement. L'une, de 300 hommes de l'armée pontificale, sur la route de la vallée, avait plus particulièrement pour mission de faire une diversion sur Monte-Rotondo pendant l'attaque principale qui devait avoir lieu sur les hauteurs qui avoisinent Mentana. Une deuxième colonne prit la direction de cette localité. Elle se composait d'une avant-garde de 2,000 zouaves pontificaux, des carabiniers de la légion romaine et d'une batterie pontificale. Ces troupes, sous les ordres du général Kanzler, avaient réclamé l'honneur de marcher les premières à l'attaque.

« La colonne française, sous les ordres du général de Polhès, se composait du 2e bataillon de chasseurs à pied, d'un bataillon du 1er de ligne, d'un bataillon du 29e, de deux bataillons du 59e, d'un peloton du 7e chasseurs, d'une demi-batterie du 12e d'artillerie, d'un détachement du génie et d'une section d'ambulance.

« Toutes ces troupes, malgré une pluie d'orage assez abondante, se mirent en marche à cinq heures du matin. La colonne principale, sortie de Rome par la porte Pia, traversa le pont Nomentana, que les avant-postes garibaldiens avaient abandonné la veille, et arriva à 4 kilomètres de la position sans être inquiété.

« Vers une heure de l'après-midi, les avant-postes garibaldiens, établis dans les taillis qui bordent la route, ouvrirent le feu sur l'avant-garde pontificale. Ces taillis furent rapidement et brillamment enlevés par les zouaves, qui parvinrent à s'établir sur les hauteurs qui dominent Mentana.

« Pour soutenir ce mouvement offensif des zouaves et empêcher l'ennemi de déborder leurs ailes, le général de Polhès envoya à leur droite 3 compagnies du 2e bataillon de chasseurs et un bataillon du 1er de ligne, et, à leur gauche, un bataillon du 29e, avec une pièce d'artillerie.

« Le 1er de ligne prit position sur une hauteur, à 800 mètres de Mentana, et ouvrit un feu bien nourri contre ce village avec 2 autres pièces d'artillerie mises à sa disposition. Malgré les ravages que ces pièces firent dans les rangs ennemis, malgré l'incendie qu'elles allumèrent dans le village, une nuée de tirailleurs, sortant de Monte-Rotondo, vint occuper toutes les crêtes et le plateau fortement ondulé qui se trouve sur la route de Mentana, entre San Sulpizio et Monte-Rotondo.

« La légion romaine et le bataillon de carabiniers pontificaux ayant beaucoup souffert, et l'ennemi opposant une résistance acharnée, le 1er de ligne se porta rapidement sur la position, descendit au pas redoublé les pentes de San-Sulpizio, et, pour se soustraire aux boulets ennemis, se déploya, en conservant en colonne ses trois compagnies de droite. Puis, soutenu par les trois compagnies du 2e bataillon de chasseurs et avec l'ordre de ne point tirer, ce bataillon appuya insensiblement vers l'extrême gauche des garibaldiens, pour menacer leur ligne de retraite sur Monte-Rotondo. Cette marche à la baïonnette, exécutée avec beaucoup d'ensemble, ne nous coûta que 2 blessés et produisit sur les garibaldiens une impression telle qu'ils se retirèrent en masse compacte. Les trois compagnies de droite se déployèrent alors et exécutèrent aussitôt sur les garibaldiens massés en désordre sur la chaussée qui monte à Monte-Rotondo, un feu à volonté, à nombre de cartouches limité, qui porta la mort et surtout la démoralisation parmi eux.

« Le 1er de ligne, qui avait ordre de régler sa marche sur celle des autres colonnes, s'arrêta et prit position pour attendre le mouvement offensif sur Mentana même.

« Pendant que ces événements se passaient à la droite, le bataillon du 29e de ligne exécutait, à la gauche, un mouvement analogue. Il s'engageait vivement sur les positions boisées qui servent de ceinture au village, poussait, de collines en collines, les tirailleurs ennemis et se rapprochait d'une manière sensible de Mentana, qu'il menaçait par le sud-est.

« Une colonne garibaldienne, forte de 1,500 hommes sortit alors de Monte-Rotondo et chercha, après avoir rallié les tirailleurs dispersés, à pénétrer dans Mentana qui soutenait un combat acharné contre l'attaque du centre, faite par l'armée pontificale. Laissant deux compagnies pour assurer sa retraite, le bataillon du 29e se porta vigoureusement en avant et, compensant son infériorité numérique par le choix d'une bonne position dominant le terrain que devait suivre la colonne ennemie, il parvint à la maintenir et à empêcher jusqu'à la nuit sa réunion avec les forces qui défendaient Mentana.

« Après avoir fortement occupé les positions des deux ailes, il restait à tenter un effort sur le centre. Une reconnaissance offensive fut poussée vigoureusement sur Mentana par les troupes pontificales qui avaient été désignées pour cette attaque, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire ; la nuit ne permit pas de pousser à fond l'opération, qui fut remise au lendemain.

« Les bataillons du 1er de ligne et du 29e qui étaient plus avancés, reçurent l'ordre de quitter leur position à la nuit et de se rallier, le 1er de ligne près du 59e, et le 29e près des bivouacs de zouaves pontificaux. Toutes les troupes campèrent donc sur le champ de bataille, laissant leurs grands'gardes à une demi-portée de fusil de Mentana et prêtes à recommancer l'attaque au point du jour.

« La nuit se passa sans alerte. Vers cinq heures et demie du matin, le lieutenant-colonel Bressolles, du 59e, fit savoir qu'en visitant ses grands' gardes il avait cru remarquer que Mentana était évacué. Ordre lui fut donné de s'en assurer militairement. Dès le début de cette opération, un drapeau parlementaire était hissé sur le château de Mentana, et un parlementaire garibaldien sortait du village. De concert avec le général Kanzler, le général de Polhès rejeta la proposition de laisser sortir les défenseurs de Mentana avec armes et bagages.

« Pendant ce temps, la reconnaissance faite par le 59e avait pénétré dans Mentana, et son chef, le lieutenant-colonel Bressolles, entrait directement en pourparlers avec le major garibaldien qui commandait le château.

« La capitulation fut convenue aux conditions suivantes, que ratifièrent les généraux Kanzler et de Polhès : les défenseurs du château sortiraient du château en déposant leurs armes, et seraient reconduits à la frontière italienne par une escorte française ; les autres garibaldiens, au nombre de huits cents environ, seraient prisonniers de guerre.

« D'un autre côté, le 1er de ligne, après s'être assuré que le 59e ne rencontrait aucune résistance dans Mentana, poussa une forte reconnaissance sur Monte-Rotondo. Deux paysans certifièrent que les garibaldiens avaient évacué la place pendant la nuit. On s'avança alors avec toutes les précautions nécessaires pour éviter une surprise, et on ne rencontra que des habitants inoffensifs et des garibaldiens morts ou blessés Le 1er de ligne, suivi du 2e bataillon de chasseurs, entra dans Monte-Rotondo, aux acclamations enthousiastes de la population et aux cris de Vive l'Empereur ! Les armes du Saint-Père furent arborées aussitôt sur la tour du palais ; on ramassa près de 2,000 fusils abandonnés et on s'occupa immédiatement d'organiser des moyens de défense.

« Le régiment des zouaves pontificaux, fort de 1,500 hommes, occupa le château et la ville. Les autres troupes campèrent à 2 kilomètres des murs, à proximité des puits qui existent dans ce rayon.

« Nos pertes dans cette brillante affaire se résument en 2 officiers blessés, 2 soldats tués, 36 blessés et 1 disparu. L'armée pontificale, chargée de l'attaque principale, a éprouvé des pertes beaucoup plus considérables. Quant à celles des garibaldiens, elles sont énormes par rapport à celles éprouvées par les troupes alliées. Le nombre des morts ramassés sur le champ de bataille dépasse 600, celui des blessés est en proportion, et celui des prisonniers s'élève à 1,600.

« Nos soldats ont prouvé dès le début que, malgré leur entraînement naturel, ils possèdent cependant le calme et le sang-froid nécessaires pour tirer tout le parti qu'on peut attendre de la justesse et de la rapidité bien réglée de notre nouvel armement.

« Le général de Polhès a, dans cette circonstance, agi avec sa vigueur habituelle ; il m'a signalé les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont le plus particulièrement distingués ; j'aurai l'honneur d'adresser en leur faveur à Votre Excellence des mémoires de proposition sur lesquels je la prie de vouloir bien appeler la bienveillance particulière de l'Empereur.

« Je ne puis mieux terminer ce rapport, monsieur le maréchal, qu'en disant à Votre Excellence avec quel entrain et quelle bravoure les troupes pontificales se sont conduites. C'est un hommage que l'armée française se plaît à leur rendre. »

Le 9 novembre, le général de Failly envoyait encore au ministre de la guerre deux dépêches télégraphiques qui arrivèrent avant le rapport, et dans lesquelles on lisait :

« L'insurrection avait Monte-Rotondo pour quartier général. Garibaldi avait organisé ses bandes et présidé en personne à leur concentration. Il était temps d'agir et de frapper un coup vigoureux. J'ai dirigé sur Monte-Rotondo une colonne pontificale forte de 3,000 hommes et une colonne française de 2,000 hommes (cinq bataillons).

« La colonne pontificale a sollicité l'honneur

de l'attaque principale : la colonne française, formant la réserve, a appuyé l'attaque par un mouvement tournant sur les deux flancs.

« Les troupes alliées, parties le 3 novembre à cinq heures du matin, se trouvèrent à une heure en présence des avant-postes ennemis. Un combat sérieux fut livré sous les murs de Mentana, village très-fort et bien retranché. Tout le monde fit bravement son devoir. Après un combat de quatre heures, la nuit approchant, les troupes pontificales (colonne du centre), appuyées par les ailes (troupes françaises), firent une attaque sur Mentana. La nuit ne permit pas de compléter le succès ; les deux colonnes convinrent de renouveler l'attaque le lendemain.

« Le 4, au point du jour, le drapeau parlementaire fut hissé. La garnison de Mentana demanda à déposer les armes et à se retirer. Aussitôt nos troupes marchèrent sur Monte-Rotondo, qu'elles trouvèrent évacué. Les positions choisies par l'ennemi étaient très-fortes. Nos pertes se bornent à 2 hommes tués, 2 officiers et 36 hommes blessés. Celles de l'armée pontificale sont plus graves ; elle a eu 20 tués et 123 blessés.

« Du côté des garibaldiens, 600 morts restés sur le champ de bataille ; les blessés sont en proportion. Les prisonniers ramenés à Rome s'élèvent à 1,600, et 700 ont été renvoyés à la frontière. Rome est complétement dégagée ; la tête de l'insurrection est écrasée ; le découragement est parmi les garibaldiens ; ils crient à la trahison. Par contre, la joie est dans Rome ; toute inquiétude a disparu.

« Le 6 novembre, la population romaine a fait aux troupes un accueil triomphal. Votre Excellence va recevoir un rapport plus détaillé. Notre présence à Rome était urgente pour la sauver ; je garantis la sûreté des Etats pontificaux contre les bandes insurgées. Nos fusils Chassepot ont fait merveille !

« Nos troupes ont occupé Viterbe. Les bandes révolutionnaires l'avaient évacué. Nos troupes ont été reçues par la population avec des acclamations frénétiques. Toutes les maisons étaient entièrement pavoisées. »

La victoire de Mentana était décisive. Les bandes garibaldiennes, démembrées, quittaient précipitamment les États du Pape : Garibaldi et ses fils s'enfuirent plus vite même que leurs soldats, et furent arêtés par le gouvernement de Florence, qui se montra tout à coup plein de rigueur, et qui les fit enfermer pour quelque temps dans une forteresse près de Gênes ; la plupart des garibaldiens furent désarmés par les troupes régulières italiennes, qui ne tardèrent pas non plus à quitter les points du territoire pontifical qu'elles avaient envahis. Le gouvernement italien essayait d'ailleurs de donner le change sur les motifs de sa reculade précipitée, et voici comment il expliquait sa conduite dans un note publiée par la *Gazette officielle* de Florence :

« Garibaldi, malgré les conseils qui lui étaient donnés par la proclamation royale de se retirer avec ses volontaires derrière les lignes de l'armée, a voulu continuer ses tentatives contre l'État pontifical. Ses colonnes, pendant qu'il les dirigeait vers Tivoli, ont été attaquées, battues, et Garibaldi s'est vu obligé de se réfugier à Passo-Corese. De là, par un train spécial, il se dirigeait vers Livourne pour se rendre à Caprera ; mais le gouvernement, résolu à maintenir l'autorité de la loi et à éloigner toute cause de perturbation de l'ordre public, a cru nécessaire de retenir Garibaldi en le faisant garder à Varignano.

« Dans les derniers événements, beaucoup de localités du Saint-Siége ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume d'Italie. Le gouvernement du roi, non-seulement n'a pas provoqué ces manifestations, mais il les a ouvertement déconseillées. Il a dû, en conséquence, refuser avec regret d'en accepter les résultats, afin de ne pas compliquer davantage la situation et d'être d'autant plus libre de défendre plus efficacement les vœux et les intérêts de la nation. En attendant, il fait les plus pressantes démarches pour que les personnes qui ont pris part à ces manifestations ne soient pas inquiétées.

« La dissolution et le désarmement des volontaires ayant fait cesser le besoin de toute intervention, et le gouvernement du Roi ne croyant pas opportun de rester plus longtemps dans les lieux qu'il avait occupés, a pris hier la résolution de faire rentrer les troupes dans les limites du royaume. Des considérations militaires et politiques conseillaient, d'ailleurs, cette détermination qui, en rendant la position du gouvernement plus libre de tout engagement, lui permettra de faire valoir ses raisons avec une plus grande autorité dans les graves circonstances où nous sommes. Depuis que le territoire pontifical est évacué par les volontaires et que tout danger d'agression a disparu, le rappel de nos troupes enlève tout

motif et tout prétexte à la nouvelle intervention française à Rome.

« Le ministre des affaires étrangères de l'empire français a déclaré, le 25 octobre, qu'aussitôt que le territoire pontifical serait délivré des envahisseurs et que la sûreté serait rétablie, la France considérerait sa tâche comme accomplie et se retirerait. Le gouvernement a foi en ces déclarations, et lorsqu'elles seront réalisées, il pourra entrer dans la voie des négociations en vue de résoudre définitivement la question romaine et chercher à obtenir une solution qui puisse concilier les aspirations des Italiens avec les intérêts de la religion catholique, et faire disparaître une cause permanente d'agitation pour l'Italie, pour les consciences et pour la paix de l'Europe.

« Le gouvernement du roi a fait tous ses efforts, à l'aide d'une politique ferme pour sauver l'État de la terrible crise qu'il vient de traverser; il soumettra ses actes au jugement du Parlement. »

Ce langage hypocrite était tenu en même temps par M. Ménabréa aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger, afin que ceux-ci le répétassent aux différentes cours. Une circulaire du 9 novembre s'exprime ainsi :

« Les causes qui ont déterminé le gouvernement à faire occuper par les troupes italiennes quelques points du territoire pontifical ont été développées dans ma circulaire du 30 octobre. Le but que nous nous étions proposé est atteint. Partout les troupes royales ont été accueillies avec reconnaissance par les populations. Dans beaucoup de localités non occupées par nos troupes, les habitants ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume. Mais le gouvernement a refusé d'en accepter le bénéfice, fidèle à la parole donnée que sa détermination de passer la frontière ne le conduirait à aucun acte d'hostilité.

« L'invitation faite aux volontaires de se retirer n'ayant pas été écoutée par le général Garibaldi, les troupes franco-pontificales ont attaqué et battu les volontaires, qui sont rentrés dans le royaume, où ils ont été désarmés. Garibaldi est retenu au Varignano.

« Les périls qui menaçaient l'État pontifical ont donc cessé. Le gouvernement a fait rentrer ses troupes sur le territoire du royaume. Le gouvernement français, de son côté, a pris, par sa circulaire du 25 octobre, l'engagement solennel de se retirer du territoire pontifical aussitôt qu'il serait évacué par les volontaires et que la sécurité serait rétablie. Ces conditions sont déjà réalisées.

Confiant dans la parole de la France, nous attendrons que le gouvernement impérial fasse cesser une intervention qui, en se prolongeant, deviendrait un obstacle à un arrangement durable. Bien que la conduite du gouvernement royal donne l'assurance que les faits passés ne se renouvelleront pas, cependant chacun peut conclure des derniers événements que le but de la Convention de septembre a été complétement manqué. Rien, en effet, n'a pu jusqu'à présent modifier l'attitude du Saint-Siége vis-à-vis de l'Italie.

« Rome donne aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement qui, pour se maintenir, paie une armée composée d'individus de tous les pays et se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère.

« Un sincère accord avec l'Italie ferait disparaître tout péril pour le Saint-Siége, permettrait de consacrer, au profit de la religion, les trésors dépensés en armements superflus et assurerait la Péninsule contre de nouvelles effusions de sang, en donnant un gage pour le maintien de la paix. Notre pays a un vif et profond sentiment religieux ; mais il sent les difficultés qui dérivent de l'union d'un pouvoir qui, établi sur des bases immuables, s'exerce dans les hautes régions de la foi, avec les soins d'un gouvernement terrestre sujet aux influences, aux passions politiques, et destiné à se modifier en raison des progrès de la civilisation.

« La terre qui renferme les tombeaux des Apôtres est le siége le plus sûr pour la Papauté. L'Italie saura la défendre, l'entourer de toute sa vénération, en respecter l'indépendance et la liberté. Pour qu'un tel but soit atteint, des arrangements qui mettent d'accord les intérêts du Saint-Siége et de l'Italie sont indispensables. Si l'Italie doit être un élément d'ordre et de progrès, il est nécessaire de supprimer la cause qui la maintient dans un état permanent d'agitation.

« Vous saurez certainement, monsieur le ministre, faire naître la conviction de l'urgence de résoudre sans délai la question romaine. »

Battu avec les garibaldiens, le gouvernement italien allait donc reprendre l'usage des moyens *moraux* pour arriver à son but. La force matérielle avait fait son œuvre, et elle avait combattu pour la justice, la lutte

allait se continuer sur un autre terrain, sur celui de la diplomatie.

Suites de la bataille de Mentana.

Cependant l'horizon s'était éclairci. Rome avait recouvré sa tranquillité, les provinces envahies par les bandes garibaldiennes étaient libres, la Révolution frémissante se sentait contenue, la conscience publique était soulagée, les populations romaines respiraient et témoignaient par des signes non équivoques de leur attachement au Saint-Siége. L'ordre matériel était rétabli, l'ordre moral redevenait possible, et l'Europe tout entière, à l'exception des amis de l'anarchie, bien entendu, s'associait au triomphe de l'armée pontificale, et reconnaissait, non-seulement la légitimité, mais l'opportunité et la nécessité de l'intervention française. Cet acte d'énergie, si impatiemment attendu, si tardif même, avait tout à coup rendu une partie de son prestige à la politique napoléonienne : la Prusse n'avait pas osé s'opposer à l'intervention ; il était prouvé que la France n'attendait pas encore la permission de M. de Bismark pour agir, lorsque son honneur et ses intérêts étaient en jeu, et la Révolution se voyait obligée d'avouer son impuissance aussitôt qu'elle n'a plus pour elle la complicité ou l'aveuglement des gouvernements. L'effet moral produit sur l'armée française n'était pas moins bon: on avait, pour la première fois, éprouvé en campagne les qualités du fusil Chassepot; ce fusil s'était montré tel qu'on l'attendait; les Prussiens étaient avisés que le soldat français, déjà supérieur par l'élan et au moins égal par le courage et par la tactique, avait dans les mains une arme qui ne craignait pas la comparaison avec le fusil à aiguille. Le nouveau fusil, employé pour la première fois au service de la plus juste des causes, semblait montrer qu'une agression injuste serait une cause de repentir pour l'injuste agresseur : c'était un bon avis aux Prussiens. La presse révolutionnaire resta consternée pendant quelques jours ; elle ne pouvait se dissimuler la gravité de la défaite, elle en sentait toutes les conséquences, et l'intervention française était pour elle un épouvantable cauchemar. Aussi se mit-elle avec un touchant accord à parler contre cette intervention, à en montrer les dangers, à en provoquer la cessation. Il faut bien le dire, l'attitude du gouvenement sembla lui promettre une facile victoire. Pendant que toute la presse conservatrice et catholique, voyant le péril et trop édifiée sur la perfidie italienne, demandait la prolongation de cette intervention, en montrant les bandes garibaldiennes qui essayaient de se reformer sur la frontière pontificale, en prouvant que le ministère du genéral Ménabréa, moins engagé sans doute avec Garibaldi que le ministère de M. Rattazzi, ne renonçait d'ailleurs à aucune des *aspirations* de l'Italie, affectait de ne vouloir respecter que le pouvoir spirituel du Pape et prétendait aller à Rome plus lentement, mais plus sûrement, et d'accord avec la France, le gouvernement impérial se déclarait plein de confiance dans le nouveau ministère italien, répétait tous les jours que tout était rentré dans l'ordre, et faisait entendre que les troupes françaises allaient bientôt quitter le territoire pontifical. Il y eut même un commencement d'exécution : ces troupes abandonnèrent successivement tous les postes qu'elles avaient occupés dans les provinces et à Rome ; une division revint à Toulon et l'autre se concentra dans la province de Civita-Vecchia, en faisant de cette ville son quartier principal. Tout restait pourtant incertain : on évacuait en partie le territoire de l'Eglise, mais on ne le quittait pas tout à fait ; on déclarait que le retour de toutes les troupes se ferait le plus tôt possible, mais on ajoutait qu'il fallait, pour cela, que la sécurité du Saint-Père fut complétement assurée, et l'on faisait entendre que tout dépendait et de la conduite de l'Italie et de ce qui serait décidé dans la conférence européenne qu'on avait invitée à se réunir. En un mot, le gouvernement pratiquait une politique de bascule qui ne désespérait ni ne contentait personne ; il se réservait évidemment la pleine liberté d'agir selon les circonstances. Mais cette hésitation même, succédant à l'acte énergique de l'intervention, ranimait les espérances des révolutionnaires

et inquiétait les catholiques. Les premiers essayaient d'exercer une forte pression sur le gouvernement, en le menaçant de la rupture de l'alliance italienne, en excitant l'opinion, en allant même jusqu'à proposer des manifestations et à commencer des complots qui furent déjoués, mais qui prouvèrent leur irritation. Les seconds se contentèrent de faire valoir avec la plus grande énergie les motifs qui militent en faveur de la souveraineté temporelle du Pape, et de montrer leur dévouement au Saint-Siége par les souscriptions, par les engagements, devenus de plus en plus nombreux, de volontaires pontificaux, par la voix des évêques, enfin par tous les moyens dont peuvent disposer des citoyens soumis aux lois.

L'étranger ressentait les mêmes préoccupations que la France, et le mouvement catholique se manifestait partout avec la même intensité. La France, la Belgique, la Hollande et l'Irlande fournissaient, plus que les autres pays, des volontaires au Pape, mais il y en avait aussi de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Pologne, et l'un des glorieux morts de Mentana était un Canadien, qui n'était pas le seul accouru de l'Amérique à la défense du Saint-Siége, et qui allait être suivi par plusieurs centaines de compatriotes. A côté de ce mouvement, des souscriptions et des lettres pastorales des évêques, il faut signaler encore les services funèbres célébrés pour le repos des âmes des soldats morts au service du Pape, les prières publiques faites conformément aux prescriptions d'une encyclique pontificale, et les réunions dont les résolutions devaient peser d'un poids considérable dans les méditations des hommes d'État. A Dublin, un *meeting*, demandé au cardinal Cullen par cent mille signatures, votait des résolutions très-énergiques en faveur du pouvoir temporel ; à Londres, un autre *meeting*, présidé par M[gr] Manning, archevêque de Westminster, répondait à celui de Dublin. Mayence avait le sien, un grand nombre d'autres réunions le suivirent en Allemagne, et les votes émis par les catholiques dans ces réunions témoignaient d'une résolution avec laquelle il eût été impolitique de ne pas compter.

Dans cette situation, l'ouverture de la session législative était attendue en France avec la plus vive impatience. Trois parlements allaient commencer leurs travaux presque en même temps : le parlement prussien, le parlement français et le parlement anglais.

Le parlement prussien s'ouvrit le 15 novembre. C'était la première fois qu'il se réunissait depuis les grands événements qui ont changé la face de l'Allemagne. Le discours du roi Guillaume témoigna une grande satisfaction, substitua adroitement le mot d'*Allemagne* au mot *Prusse*, insista sur le « but pacifique du mouvement allemand, » qu'il représenta comme « reconnu et apprécié par toutes les puissances de l'Europe, » et s'exprima ainsi au sujet de la question italienne :

« Les récentes inquiétudes à propos de la rupture de la paix dans une partie de l'Europe, où deux grandes nations qui nous sont toutes deux étroitement unies par des liens d'amitié ont paru menacées de sérieuses complications, peuvent être envisagées comme écartées. En présence des graves questions qui y attendent encore une solution, mon gouvernement dirigera ses efforts, d'un côté, *pour donner satisfaction au droit qu'ont mes sujets catholiques à ma sollicitude pour le maintient de la dignité et de l'indépendance du Chef suprême de leur Église*, et, d'un autre côté, pour satisfaire aux devoirs qui naissent, pour la Prusse, des intérêts politiques et des rapports internationaux de l'Allemagne. Dans ces deux directions, je ne vois, dans la solution du problème qui est soumis à mon gouvernement, aucun danger pour la paix. »

Ces paroles un peu vagues jetaient cependant une certaine lumière sur la politique prussienne dans la question romaine. La Prusse n'est pas précisément sympathique au Saint-Siége ; elle est sympathique à l'Italie, dont elle peut avoir besoin à un moment donné ; mais elle a des sujets catholiques : elle en a plusieurs millions, dans les provinces rhénanes principalement, et elle n'ignore pas que l'Allemagne méridionale, qu'elle veut absorber, est catholique ; il faut donc ménager le sentiment catholique, il faut éviter de le froisser en agissant contre le Chef de l'Église ; il faut même le gagner en se

montrant favorable au *maintien de sa dignité et de son indépendance.* Ainsi, l'Italie devait renoncer pour le moment à avoir la Prusse avec elle contre le Pape; elle le saisit, et l'on peut croire qu'une des raisons qui l'avaient fait reculer, c'était d'apprendre fort positivement que la Prusse ne pouvait faire la guerre à la France allant au secours du Pape. Cette guerre aurait soulevé contre la Prusse le sentiment catholique de toute l'Allemagne, et l'œuvre de Sadowa eût été compromise.

La session législative s'ouvrit en France avec une grande solennité, dans la salle des États, le 18 novembre. Sur la question italienne, l'empereur Napoléon III s'exprima ainsi dans son discours du trône : « Cette paix que nous voulons tous conserver a semblé un instant en péril. Des agitations révolutionnaires préparées au grand jour menaçaient les États pontificaux. La convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, *j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome, et protéger le pouvoir du Saint-Siége en repoussant les envahisseurs. Notre conduite ne pouvait rien avoir d'hostile à l'*UNITÉ *et à l'indépendance de l'Italie,* et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les États du Pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Pour nous, *la Convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international.* Les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége intéressent l'Europe entière, et *nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence*, et de prévenir ainsi de nouvelles complications. »

Les applaudissements qui accueillirent les paroles de l'Empereur dénonçant avec tous les ménagements possibles les perfidies italiennes, le silence avec lequel furent reçues celles qui se montraient favorables à l'*unité* italienne, mot qui se trouvait pour la première fois dans la bouche impériale, firent connaître, dès ce premier jour, les dispositions des chambres françaises. Du reste, le système d'équilibre était toujours appliqué : on défendait le Pape, on était sympathique à l'Italie, et il résultait de l'ensemble de tout le passage, que c'était la révolution violente, désordonnée, irrégulière, qu'on était allé combattre sous les murs de Rome, mais non la révolution organisée sous le nom de royaume d'Italie, de sorte que le discours impérial encourageait plutôt qu'il ne contrariait les ennemis de la souveraineté pontificale. Toutefois les catholiques et les conservateurs n'avaient pas non plus à désespérer, puisque la royauté pontificale était sauvegardée pour le présent, et que les dispositions du sénat, du corps législatif et de l'opinion publique, qui avaient eu déjà tant d'influence sur le gouvernement à propos d'autres questions, comme celle de la réorganisation de l'armée, dont le projet primitif était fortement modifié, promettaient d'en avoir aussi en ce qui concernait la question romaine. Quant à l'idée d'une conférence européenne, elle fut accueillie avec assez d'indifférence : personne ne croyait que cette conférence fût possible, tout le monde trouvait qu'elle était inutile ou qu'elle serait dangereuse : dangereuse, si l'on prétendait régler le sort du Pape sans lui et contre le droit; inutile, si l'on voulait sauvegarder ce droit, puisque la France suffisait à le garantir et que, continuant à le garantir, la conférence ne pourrait pas se prononcer dans un autre sens.

Ce projet de conférence était une tentative de plus faite par le gouvernement français pour se décharger de la responsabilité de cette terrible question soulevée par la campagne d'Italie en 1859, et par la tolérance dont il a usé envers les révolutionnaires italiens. Il avait commencé par essayer de la partager avec les Chambres, et, depuis plusieurs années, il espérait toujours qu'un Congrès ou une Conférence, en intéressant l'Europe tout entière à l'état de choses qui serait établi en Italie, le dégagerait au moins en partie, et ne lui laisserait pas d'autre responsabilité que celle qui pèserait en même temps sur les autres puissances. Mais il ne devait pas plus réussir cette fois que les autres fois, et l'on peut s'en réjouir pour la France et

pour lui : la France serait diminuée en Europe, comme elle l'est en Orient et pour des causes analogues, et son gouvernement perdrait une grande partie de sa force, le jour où l'Europe se substituerait à la France pour la défense du Saint-Siége et de la royauté pontificale.

Quoiqu'il en soit, l'essai de conférence existait, et c'était au lendemain de la bataille de Mentana, dès le 9 novembre, que le ministre des affaires étrangères adressait aux représentants des cours étrangères une circulaire, dont un journal espagnol [1] fit le premier connaître la teneur. Dans cette circulaire, M. de Moustier invitait les agents français à soumettre les considérations suivantes aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités, et témoignait l'espoir que ces gouvernements reconnaîtraient l'opportunité donnée par les circonstances à une réunion immédiate des plénipotentiaires. «Animé, disait-il, d'une loyale amitié à l'égard de l'Italie, et pénétré de l'importance des intérêts qui se rapportent à la sécurité et à l'indépendance du trône pontifical, l'Empereur n'a pas cessé de voir avec une vive affliction et une constante sollicitude l'antagonisme dans lequel les événements ont placé les gouvernements du Pape et de Victor-Emmanuel. Notre plus grand désir avait été d'entrevoir la possibilité d'une bonne intelligence et de contempler ce résultat. Nous n'avons omis aucun des efforts que nous a suggérés une froide observation des faits, l'énumération des moyens que nous avons employés serait longue. — Moins préoccupés néanmoins, d'arriver à un résultat immédiat qu'attentifs à ne pas compromettre, par des excès prématurés, un résultat que le temps seul peut rendre fécond, nous nous sommes efforcés de calmer les agitations d'une part et la défiance de l'autre, et tel a été l'esprit du traité du 15 septembre 1864. Plaçant le sort du pontificat sous la sauvegarde de la parole donnée par l'Italie à la France, ce fait offrait à Rome la sécurité, et au gouvernement italien le moyen de calmer, par la loyauté de sa conduite, les inquiétudes et les méfiances profondément entrées dans les cœurs. — Cette conduite prévoyante était destinée, du moment où elle commençait à produire ses fruits, à apaiser les passions qui, sous forme de patriotisme, ont toujours cherché à lancer l'esprit du peuple italien hors de ses voies naturelles pour les convertir en instrument de désordre, désordre que le parti révolutionnaire essaie de développer de toutes parts dans le même but et avec des moyens identiques. — Les événements qui arrivent dans la péninsule italienne apportent avec eux une grande leçon et sont de nature à préoccuper les cabinets européens. — Si le gouvernement de l'Empereur a dû maintenir intactes les conventions passées avec lui, et si par sa fermeté il a donné une nouvelle force aux sentiments de modération qui aspirent en Italie à établir sur des fondements non chimériques la grandeur du pays, ce n'est pas une raison pour que la tâche que les événements ont imposée à la France retombe sur elle exclusivement. Ses efforts, pour être complétement efficaces, doivent être partagés à un haut degré par les autres gouvernements, non moins intéressés à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité. — Aujourd'hui n'existent plus les considérations qui ont, à une autre époque, rendu difficile aux cabinets européens l'examen de semblables questions. Reconnue par les puissances, en paix avec elles, et ne s'occupant que de ses propres agitations, l'Italie ne peut être une cause directe de désordre et de conflit ; mais on ne peut nier que sa situation et celle de Rome appellent d'une manière sérieuse l'attention de tous, parce que cette situation est une occasion de troubles et un motif de préoccupation. — Grâce aux principes qui ont prévalu dans le monde moderne, aucun gouvernement ne s'exemptera volontairement du devoir de donner à ses sujets de toute croyance les satisfactions légitimes que peut réclamer la paix de leurs consciences. Nous ne doutons donc pas que, sous ce point de vue, les gouvernements européens n'acceptent avec empressement la proposition que nous leur faisons de se réunir en conférence pour examiner ces graves questions. Ainsi, étudiant les faits avec calme et attention, cette assemblée, naturellement innaccessible aux considéra-

[1] La *Lealtad*.

tions secondaires, trouvera les bases d'un travail auquel nous ne devons pas en ce moment songer à fixer des limites, et dont nous ne devons pas préjuger les résultats. »

Quand cette circulaire fut connue, on la jugea avec une sévérité méritée. Le langage n'en parut guère précis. On y avouait, mais comme à regret, que « la situation de l'Italie et celle de Rome appelaient d'une manière sérieuse l'attention de tous, parce que cette situation était une occasion de troubles et un motif de préoccupation ; » on faisait en outre appel aux gouvernements européens pour qu'ils acceptassent « de se réunir en conférence afin d'examiner ces graves questions ; » cette conférence, « étudiant les faits avec calme et attention, » devait trouver « les bases d'un travail » auquel on ne devait pas pour le moment « fixer des limites, » et dont on ne devait pas « préjuger les résultats. » Tout cela était bien vague, et l'on cherchait vainement dans « l'invitation » quelque allusion directe aux derniers attentats de la révolution contre le Saint-Siége. Quant à l'Italie, la circulaire prétendait que, « reconnue par les puissances, en paix avec elles, elle ne pouvait être une cause directe de désordre et de conflit, » et cela, après que des preuves existaient, évidentes, indéniables, de la complicité du gouvernement florentin dans les envahissements révolutionnaires ! Enfin, il n'y avait pas un mot des causes qui déterminaient la France à prendre l'initiative d'une réunion des puissances, pas un mot qui indiquât sur quelles bases pouvaient s'établir les négociations.

Aussi ne fut-on pas étonné du peu d'empressement que les cabinets européens mettaient à répondre à l'invitation du gouvernement français ; il était naturel que tous témoignassent une certaine hésitation, puisqu'ils n'étaient pas clairement instruits de l'objet même des délibérations. La reine Victoria ne dit pas un mot du projet de conférence dans son discours du trône, et son ministre, lord Stanley, déclara le lendemain dans la chambre des communes, que le gouvernement britannique croyait « qu'aucun avantage ni profit ne résulteraient de la conférence, à moins que quelque plan définitif ne fût d'abord proposé et que des négociations préléminaires ne donnassent la probabilité que ce plan recevrait l'assentiment des parties les plus intéressées. » Entre tous le Pape était certainement le plus intéressé : la circulaire de M. de Moustier ne disait pas qu'il eût été consulté. On ignorait si quelque démarche préalable avait été faite près du Saint-Siége, mais on savait que, tout récemment encore, le Pape avait positivement déclaré que l'Église peut discuter sur les moyens de garantir le maintien de son droit, mais qu'elle ne saurait laisser mettre ce droit en question. » D'où il ressortait clairement que la cour de Rome ne pourrait en aucune façon approuver une conférence qui poserait comme principe de ses délibérations : « Faut-il, oui ou non, laisser subsister le pouvoir temporel ? » ce qui serait discuter un droit incontestablement acquis à la Papauté. Si donc la conférence doit se réunir, disait-on, elle devra forcément et avant tout affirmer comme un principe au-dessus de toute discussion, l'existence nécessaire de la souveraineté temporelle du Pape ; cela fait, elle sera appelée à garantir par des moyens effectifs le libre exercice de cette souveraineté, chose à quoi on ne parviendra qu'en mettant l'Italie dans l'impossibilité de rien entreprendre contre le domaine pontifical.

Voilà ce qu'on disait, et c'était dire qu'on avait peu d'espoir dans le succès d'une conférence, si elle se réunissait, peu d'espoir même dans la réunion. En effet, il n'y eut pas de conférence. Après bien des négociations, tout fut encore une fois rompu [1], et la séance du 5 décembre servit de prétexte au gouvernement italien pour refuser une conférence dans laquelle il ne pouvait plus espérer que le prétendu droit de l'Italie sur Rome serait reconnu.

Cependant la publication du *livre jaune* et du *livre bleu*, qui suivit de près le discours impérial, mit dans tout son jour la perfidie et la complicité du gouvernement italien. Il faut reproduire ici les pages du *livre bleu* (exposé de la situation de l'Empire), dont le ton calme et modéré ne fait que mieux ressortir les iniquités de la politique piémontaise.

[1] On trouvera aux *Éphémérides*, à leurs dates respectives, les principales dépêches relatives à cette affaire.

« Cependant, y lit-on, le parti révolutionnaire ne voulant pas renoncer à l'espoir de mettre à profit l'ébranlement causé en Europe par les événements de l'année dernière, s'organisait en silence, et l'Italie lui semblait le terrain le mieux préparé pour agir. Le calme au milieu duquel, malgré tant de sinistres pronostics, s'était effectué le retrait des troupes françaises de Rome, et l'ordre qui n'avait cessé de régner depuis lors dans les États pontificaux, irritaient les hommes d'action; ils voyaient avec inquiétude la convention du 15 septembre porter peu à peu ses fruits. Déjà plusieurs symptômes heureux, tels que le règlement de certaines affaires ecclésiastiques et les arrangements relatifs au partage de la dette pontificale, semblaient annoncer quelque amélioration dans les rapports de l'Italie et du Saint-Siége, et faisaient entrevoir un travail d'apaisement graduel que le temps seul pouvait rendre fécond.

« Dans cette conviction, nous surveillions avec une constante sollicitude les menées occultes qui pouvaient détruire nos espérances. Nous ne cessions, dès le mois de janvier, de signaler au gouvernement italien l'existence de comités et de dépôts d'armes sur différents points voisins de la frontière romaine.

« Lors de la formation du ministère du 10 avril, nous avons redoublé d'instance auprès du nouveau président du conseil, en appelant son attention sur les faits inquiétants qui se multipliaient chaque jour.

« Les assurances que nous avons reçues étaient tellement positives et réitérées que nous aurions eu mauvaise grâce à ne pas les accueillir avec une satisfaction marquée. *Nous regrettions néanmoins de voir le gouvernement du roi tarder à prendre certaines mesures préventives qui, en arrêtant les préparatifs du mouvement, eussent tout d'abord découragé les meneurs et détruit l'espoir qu'ils semblaient mettre dans une attitude passive des autorités.* Leur langage et celui de leur chef donnaient au contraire une publicité audacieuse à leurs projets, et l'Italie assistait au spectacle affligeant d'un parti se plaçant ouvertement au-dessus de l'autorité des lois et foulant aux pieds les engagements internationaux sanctionnés par le Parlement.

« Toutefois le gouvernement italien reconnut la nécessité de former autour des États pontificaux un cordon de troupes destiné à empêcher l'invasion imminente du territoire romain par les bandes organisées sur le sol italien. Nous le pressions de faire plus et d'attaquer le mal dans sa source, en dissolvant les bureaux d'enrôlements, que leur clandestinité ne devait pas soustraire à sa vigilance. Les volontaires, entrés d'abord isolément, traversaient la frontière en groupes de plus en plus nombreux. Partout repoussés par les troupes pontificales et par les populations elles-mêmes, ils se reformaient derrière les troupes royales pour renouveler leurs attaques.

« La convention du 15 septembre perdait évidemment chaque jour le caractère d'efficacité sur lequel nous avions compté. Le cabinet de Florence nous le déclara bientôt lui-même, et nous annonça qu'il croyait être dans la nécessité de faire avancer ses troupes sur le territoire pontifical pour y rétablir l'ordre. Un mouvement de concentration s'opérait simultanément au sein de l'armée italienne, qui, rompant le cordon établi sur la frontière pour se former en colonnes donna de nouvelles facilités à l'invasion. Nous dûmes *demander au gouvernement italien de rétablir par des actes décitifs notre confiance justement ébranlée, et laisser entendre que nous serions incessamment obligés d'aviser.*

« Bien que, dès ce moment, toutes les mesures commandées par la prudence eussent été prises de notre côté, nous avons néanmoins donné au gouvernement du roi le temps de se replacer dans une situation normale. Garibaldi toutefois ayant passé à travers les sept vaisseaux qui le gardaient, traversé librement Florence, harangué la foule, pénétré dans les provinces pontificales et conduit son armée à quelques heures de Rome, nous avons dû secourir la faible garnison qui, épuisée de fatigue, attendait le dernier assaut avec un courage au-dessus de ses forces.

« Les dangers auxquels des tentatives anarchiques exposaient l'Italie tout entière, plus encore peut-être que la Papauté elle-même,

avaient provoqué dans l'intervalle l'avénement au pouvoir d'hommes connus par leur patriotisme et leur fermeté. Au milieu des difficultés de la première heure, *ils ont cru nécessaire* d'occuper quelques points de l'extrême frontière romaine. Mais en apprenant la défaite des bandes et la fuite de Garibaldi, ils ont, avec une louable spontanéité, révoqué des ordres qu'il était de notre devoir de désapprouver hautement. Depuis lors, le ministère italien s'est appliqué avec succès à faire rentrer dans l'ordre légal tout ce qui s'en était écarté, et l'impuissance manifeste des agitateurs a démontré combien la masse entière de la population est désireuse de suivre dans cette voie ceux qui osent lui en montrer le chemin.

« Le gouvernement de l'Empereur, en présence d'efforts qui lui rendaient confiance, a suspendu le départ d'une troisième division. Des ordres ont même été donnés pour concentrer le corps expéditionnaire à Civita-Vecchia, et comme le calme est aujourd'hui rétabli dans les États du Pape, nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Nous avons appelé sur la situation de l'Italie et des États pontificaux l'attention des puissances, que ne sauraient laisser indifférentes des questions qui touchent non-seulement aux intérêts moraux et religieux d'un grand nombre de leurs sujets, mais encore aux principes d'ordre et de stabilité. »

En lisant ces pages, on comprend difficilement que le gouvernement français pût encore avoir la moindre confiance dans un ingrat allié qui avait violé tous les traités, qui avait directement agi contre les intérêts de la France, et qui, pendant les six derniers mois, n'avait vécu que de mensonge et de dissimulation.

En Angleterre, le parlement se réunit le 19 novembre. Le but principal de cette réunion était d'obtenir des subsides pour l'expédition d'Abyssinie; aussi le parlement fut-il prorogé dès le 7 décembre suivant; mais les affaires d'Italie faisaient tellement l'objet des préoccupations universelles, que la Reine ne pouvait se dispenser d'en dire un mot dans son discours. Elle s'exprima ainsi :

« Une bande de *volontaires* italiens, *sans autorisation de leur propre souverain*, ayant envahi le territoire pontifical et menacé Rome elle-même, l'empereur des Français a *cru devoir* envoyer une expédition pour la protection du souverain Pontife et de ses domaines. Ce but ayant été atteint et la dispersion des volontaires ayant débarrassé le territoire pontifical du danger d'une invasion extérieure, j'ai la confiance que Sa Majesté Impériale pourra, *par une prompte retraite de ses troupes*, éloigner tout sujet possible de mésintelligence entre son gouvernement et celui du roi d'Italie. »

Ces paroles parurent, avec raison, beaucoup plus sympathiques aux aspirations italiennes qu'à la cause du Saint-Père et à l'intervention de la France. On comprit difficilement un tel langage dans la bouche d'une reine qui compte six millions de sujets catholiques en Europe, qui signalait d'ailleurs dans le même discours les embarras suscités par le fénianisme à son gouvernement, et qui n'ignorait pas que si le fénianisme ne prenait pas plus d'extension, cela venait de l'attitude très-nette prise contre cette secte révolutionnaire par les évêques et par le clergé catholique du Royaume-Uni. On s'expliquait néanmoins ce langage en se rappelant la connivence de l'Angleterre dans l'expédition de Garibaldi en Sicile et à Naples, et en songeant que la Grande-Bretagne voudrait supplanter la Prusse dans les sympathies italiennes. Elle avait déjà gagné ces sympathies « sans sacrifier un seul homme et un seul écu, » comme elle s'en vantait, au détriment de la France, qui avait dépensé 400 millions et perdu 50,000 hommes en 1859 ; elle voulait sans doute, par son attitude actuelle, prendre le pas sur la Prusse, dont l'alliance avait valu la Vénétie à l'Italie. Elle jouait là, du reste, un jeu dangereux : favorable aux révolutionnaires du continent, elle s'affaiblissait vis-à-vis des révolutionnaires du dedans.

Interpellations sur la question romaine.

Comme les chambres françaises n'avaient plus le droit d'adresse, qui ne leur avait été octroyé que pour si peu d'années, on devait

s'attendre, dès les premiers jours de la session, à des demandes d'interpellations sur les questions les plus importantes de la politique générale. Parmi quelques autres, deux de ces demandes furent accueillies : l'une, au sénat, sur la question romaine et l'intervention française en Italie; la même, au corps législatif, qui accueillit en même temps une interpellation sur la question allemande et italienne. La pensée de ces deux interpellations était double, c'est-à-dire qu'elle avait été faite d'un côté, par M. Jules Favre et ses amis, dans l'intention de blâmer l'intervention en Italie et d'obtenir du gouvernement qu'elle cessât le plus tôt possible; d'un autre côté, par M. Chesnelong et d'autres députés conservateurs, dans l'intention de remercier le gouvernement de ce qu'il avait fait en faveur du Pape, et d'obtenir une déclaration formelle en faveur du pouvoir temporel et de la conservation au moins des provinces restées soumises au Saint-Père. Ces deux demandes ayant le même objet, quoique le but en fût si différent, ne devaient donner lieu qu'à une seule discussion.

Au sénat, la discussion s'ouvrit le 29 novembre par un discours plein de faits de M. le baron Charles Dupin, qui mit à nu les perfidies florentines, qui montra le danger de l'unité italienne, et qui fit comme toucher du doigt la puissance du catholicisme en Europe, et surtout en France, ce qui était dire qu'il serait d'une sage politique de compter avec lui, et qu'on s'exposerait aux plus grands dangers en prenant vis-à-vis de lui une attitude hostile. Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, parla ensuite avec une grande énergie et une grande force de raisonnement, se déclarant provisoirement pour le *statu quo*, ne demandant pas davantage pour le moment, mais disant très-nettement qu'il faudrait bien en venir à imposer à l'Italie le respect des droits violés, si l'on voulait rétablir les vraies conditions de l'ordre et de la paix. « Comme le moment des réparations complètes n'est pas encore venu, dit-il, attendons l'arme au bras qu'il arrive. Le cri de la France et de l'Europe indignées nous a de nouveau poussés à Rome; restons-y donc jusqu'à ce que le souverain maître de toutes choses ait prononcé, et que les événements tenus par lui en réserve aient amené une situation où l'Europe tranquille pourra voir l'auguste chef de l'Église, tranquille lui-même sur son trône séculaire et *rétabli dans toutes les conditions de sa dignité et de son indépendance.* » Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, parla dans le même sens.

A la séance suivante, on entendit M. Rouland, Mgr Darboy, archevêque de Paris, et M. de Moustier, ministre des affaires étrangères. M. Rouland essaya de justifier le gouvernement impérial des reproches d'incertitudes, d'hésitations et de manque de netteté que lui avait adressés le cardinal de Bonnechose. Après lui, Mgr Darboy attira toute l'attention de l'assemblée. On savait que l'illustre prélat n'était en rien hostile au gouvernement impérial ; on supposait même qu'il était assez au courant des pensées intimes de hauts personnages pour connaître le fond de la politique napoléonienne; il était d'ailleurs connu pour la finesse de son esprit, pour la prudence de son caractère et pour son amour de la conciliation. Aussi, en l'écoutant, pouvait-on presque se croire devant un des ministres de l'Empereur. Mgr Darboy répondit à l'attente du sénat, sans répondre aussi complétement aux désirs des catholiques. On l'applaudit vivement lorsqu'il s'écria que « le droit prime la force, » on resta plus froid lorsqu'il déclara que, souvent, des intérêts injustes d'abord finissent par devenir des droits. En somme, réservant les principes, et se plaçant sur le terrain des faits accomplis et des possibilités actuelles, l'archevêque de Paris conclut : 1° qu'il était *désirable* qu'on rendît au Saint-Père ses provinces occupées ; 2° qu'il était *nécessaire* qu'on lui garantît d'une manière sûre les provinces actuellement possédées par lui. Enfin, selon Mgr Darboy, la conférence proposée par la France pouvait être très-utile, et l'on ne pouvait trop louer le Saint-Père d'avoir accédé à la proposition qui lui avait été faite à cet égard. Cette proposition avait été faite, en effet, et Pie IX, ne voulant pas qu'on pût dire qu'il mettait obstacle à la paix, réservant d'ailleurs tous ses droits, avait répondu d'une manière favorable aux ouvertures du gouvernement français.

Après le discours de Mgr Darboy, la tâche de M. de Moustier devenait facile. Il refit l'historique de la question, s'efforça de prouver que la conduite du gouvernement n'avait jamais eu d'ambages, mais s'était sagement tenue en équilibre entre l'Italie qui est l'œuvre de la France, et le Saint-Siége, qu'elle n'a pas cessé de protéger. Il finit en demandant au sénat de passer à l'ordre du jour sur l'interpellation, afin de témoigner sa confiance dans le gouvernement de l'Empereur et de rendre évidente la communauté de sentiments qui existait entre le gouvernement et l'assemblée. Voici ce discours d'après le compte-rendu analytique officiel :

« Messieurs les sénateurs, devant cette assemblée d'hommes mûris par l'expérience, je ne rencontrerai aucun contradicteur, en affirmant que l'exagération compromet les meilleures causes.

« Aussi, quelle que soit l'ardeur généreuse des convictions qui animent, dans un sens ou dans l'autre, les honorables membres qui m'écoutent, je serai compris lorsque je maintiendrai la question sur le terrain pratique, lorsque je dirai qu'il est bon que rien ne fasse dévier le gouvernement de l'attitude vigilante, mais modérée, qu'il a consérvée jusqu'ici. (Très-bien ! très-bien !)

« Certes, messieurs, nous comprenons, nous partageons les préoccupations qui se sont fait jour à cette tribune ; mais de même que nous ne demandons pas à Dieu plus que le pain quotidien, de même il est juste que l'on n'exige pas du gouvernement au-delà de son devoir de chaque jour. Ce devoir, nous croyons l'avoir rempli. C'est une satisfaction pour le présent, une garantie pour l'avenir (*Adhésion sur un grand nombre de bancs*).

« C'est dans cette confiance que j'aborde la question soulevée par les interpellations. Quelle a été la conduite du gouvernement dans cette affaire? Quelles conséquences a-t-elle eues?

« On vous a déjà lu une dépêche de mon honorable prédécesseur, écrite à l'époque où fut conclue la convention de septembre, et vous avez pu vous convaincre que ce document ne laissait rien à désirer sous le rapport de la netteté des vues. Quand l'Empereur daigna me confier le portefeuille de ministre des affaires étrangères, on était à la veille de la mise à exécution de la convention.

« J'adressai à cette occasion à M. de Malaret, notre ministre à Turin, une communication entièrement conforme à celle de l'honorable M. Drouyn de Lhuys.

(M. le ministre donne lecture de sa dépêche en date du 15 octobre 1865, dans laquelle, affirmant que la cessation de notre occupation ne constitue nullement un abandon de la Papauté de la part de la France, il rappelle énergiquement au cabinet italien les devoirs que lui impose la convention acceptée par le gouvernement de Victor-Emmanuel.)

« Après cette dépêche, ajoute M. le ministre des affaires étrangères, nous continuâmes à nous occuper de l'exécution de l'art. 4 de la convention qui concernait le règlement de la partie de la dette principale devant tomber à la charge de l'Italie.

« A l'issue de ces négociations, et lorsque le traité spécial eut été signé, les troupes françaises quittèrent Rome. C'était le 15 décembre. Le plus grand calme régnait alors à Rome. Quatre jours avant cette date, c'est-à-dire le 11 décembre, j'avais envoyé à notre ambassadeur à Rome une dépêche que je dois faire connaître au Sénat.

(M. le ministre donne lecture de cette dépêche, dans laquelle est constatée de nouveau la volonté de l'Empereur d'affermir le gouvernement pontifical, tout en conciliant ces deux grands intérêts, la Papauté et l'Italie. Loin de se laisser émouvoir par l'existence de la convention de septembre, Pie IX y doit trouver un motif de confiance. Le choix de Florence comme capitale est en effet un gage de la politique nouvelle rassurante et qu'entend suivre le gouvernement italien, un gage de sécurité pour le Saint-Siége. La dépêche insiste ensuite sur la satisfaction que donne au gouvernement romain le règlement de la dette pontificale et l'engage à se mettre résolûment à l'œuvre pour s'organiser et pour tirer parti des ressources que l'apaisement des faits et la conciliation des esprits mettent désormais à sa disposition.)

« Les deux dépêches que je viens de citer, poursuit M. le ministre des affaires étrangères, ont été publiées au mois de janvier dernier, et elles n'ont donné lieu à aucune intervention de la part des grands corps de l'État, non plus que de celle des gouvernements intéressés.

« J'ai tenu à les rappeler au Sénat, afin de lui prouver que les principes qu'elles ont posés n'ont pas été contestés, et aussi pour montrer combien la politique que poursuit le gouvernement français se relie à celle de nos prédécesseurs,

« J'ajoute que je crois cette politique pleinement conforme aux principes énoncés dans les dépêches; le gouvernement pense que sa conduite a été conséquente avec ses principes, et qu'elle ne présente ni tergiversations, ni changements au jour le jour, comme on le lui a reproché.

« Je n'ai pas l'intention de faire l'historique des événements qui se sont succédé depuis le mois d'avril dernier; ils sont exposés dans le Livre jaune et MM. les Sénateurs les connaissent; mais ce que je tiens à constater, c'est que le gouvernement n'a pas cessé de pourvoir avec la plus grande vigilance aux intérêts qui lui étaient confiés.

« Jamais il n'a perdu de vue la question importante qui s'agitait, tout en se tenant dans les termes de la modération vis-à-vis du gouvernement italien, et sans chercher à précipiter les événements.

« Cependant, quand au dernier moment nous avons dû prendre des résolutions décisives, nous les avons prises; nous avons la confiance qu'elles ont obtenu l'approbation du pays, et que si nous eussions agi autrement, nous n'aurions pas rencontré la même approbation. (Très-bien! très-bien!)

« Mais nous ne pouvions pas toutefois nous placer à un seul point de vue. Parce que nous défendions les intérêts du Saint-Père, si chers à la grande majorité de ce pays, et tout en tenant avec fermeté le drapeau de la France, nous ne pouvions négliger d'autres côtés de la question.

« Ainsi, je ne saurais affirmer que nous eussions rencontré la même approbation, si nous avions pris notre résolution pour renouveler cette occupation de Rome qui a duré dix-sept ans, avec tant d'inconvénients pour le Saint-Père lui-même et pour nous. Non! nous ne sommes pas allés à Rome pour y rester, et nous n'avons perdu aucune occasion de faire comprendre que notre occupation actuelle ne pouvait être que temporaire... (Léger mouvement.)

Un membre. — Très-bien!

S. Exc. M. de Moustier, ministre des affaires étrangères : « Mais en même temps, nous n'avons voulu nous lier par aucun délai, nous n'avons pas voulu prendre l'engagement de faire cesser notre occupation à un moment précis, ce qui cependant eût été fort agréable au gouvernement italien; nous avons simplement caractérisé la durée de notre occupation par le mot sécurité, mot qui ne se définit pas et dont le sens cependant se comprend parfaitement.

« Telle est la situation, et nous désirons en sortir le plus tôt possible; nous espérons que le gouvernement italien comprendra la nécessité d'y mettre fin et qu'il nous fournira les moyens de faire cesser un état de choses fâcheux pour tous les intérêts. (Marques d'approbation.)

« Du reste, la nécessité de limiter autant que possible notre occupation est reconnue par tous; S. Em. le Cardinal de Bonnechose et Mgr l'Archevêque de Paris l'ont eux-mêmes compris et ont reconnu qu'elle ne pouvait pas durer indéfiniment.

« Il est évident, d'ailleurs, que la Papauté ne saurait asseoir la sécurité du pouvoir temporel sur un fait transitoire; il faut trouver des bases plus certaines, plus solides, pour assurer son indépendance, qui est nécessaire au monde catholique.

« Ce qui rend la solution difficile, messieurs, c'est qu'il existe un regrettable antagonisme entre l'Italie et le Saint-Siége, antagonisme que je prends tel qu'il est, sans vouloir jeter le blâme d'un côté ou de l'autre. (Rumeurs sur divers bancs.)

« C'est cet antagonisme auquel on doit mettre un terme; c'est là le problème dont tous les bons esprits doivent poursuivre la solution.

« Quelques personnes ne voient le moyen de le résoudre que dans la destruction de l'unité italienne; elles croient qu'elle pourrait se dissoudre, et faire place à un état de choses plus favorable à la sécurité du Saint-Siége.

« Pour mon compte, je crois qu'il y aurait danger à prétendre asseoir l'indépendance du Saint-Siége, non-seulement sur la sécurité, sur la stabilité du pouvoir temporel, mais encore sur telle ou telle combinaison politique; il y a danger à dire que le pouvoir temporel non-seulement doit conserver son indépendance, mais qu'il lui faut tel ou tel arrangement, qu'il doit être entouré d'un certain nombre de petits États secondaires, selon l'ancienne organisation de l'Italie.

« C'est tenter Dieu, messieurs, car il ne faut pas compter qu'il intervienne pour assurer de pareils arrangements.

« Il y a un autre danger considérable à fonder la sécurité sur l'espoir d'une dissolution de l'unité italienne.

« Le gouvernement français, on le sait, lui est favorable, et il ne croit pas aux pronostics de ceux qui en annoncent l'affaissement : quand des conséquences semblables à celles qui ont suivi les événements d'Italie se sont produites, il est rare qu'on puisse revenir sur les faits accomplis; le monde marche en avant; il ne revient pas en arrière. (Mouvements divers.)

« Il faut donc admettre que l'unité de l'Italie subsistera et en tenir compte; mais en même temps le gouvernement français ne considère pas l'unité italienne comme liée à la possession de Rome par l'Italie. Jamais il n'a compris cette nécessité, que l'unité italienne ne pût pas subsister avec une enclave telle que Rome. C'est une conception qui peut avoir ses partisans, mais qui ne se présente pas comme nécessaire.

« Cependant, certains esprits, effrayés des faits révolutionnaires qui ont eu lieu, de l'audace de ceux qui les accomplissent, répètent, et cela même dans les rangs les plus opposés, que l'Italie veut prendre Rome à tout prix et renverser la souveraineté du Saint-Père. Cette idée est également admise par les adversaires et les défenseurs de la Papauté. Qu'on me permette, tout d'abord, de présenter une observation à ces derniers.

« S'il est vrai que l'Italie soit tellement amoureuse de l'unité qu'elle ne puisse pas supporter l'idée de la voir amoindrie en rien, et telle est la théorie développée par les amis les plus ardents de la Papauté, comment peut-on prétendre que l'unité est près de se dissoudre, puisqu'il existe un sentiment si fort de l'unité en Italie?

« Qu'on me permette donc quelques explications sur cette question de l'unité.

« Il est certain qu'il y a en Italie une aspiration vers l'unité; mais il n'est pas également vrai que la majorité du pays attache une telle importance à cette idée d'unité qu'elle veuille à tout prix s'emparer de Rome.

« Si on interrogeait cette majorité, si on pouvait s'assurer des sentiments de chacun, on verrait que la plupart des Italiens aiment l'ordre et ne sont pas attachés à des idées excessives qui compromettraient l'avenir et la prospérité de la nation.

« Il est certain que l'Italie a traversé des phases révolutionnaires, et on ne doit pas se faire le juge trop sévère des moyens par lesquels elle est arrivée à l'unité. Chez toutes les nations, aux époques de grande crise, il apparaît de ces périodes révolutionnaires, et il faut les juger avec une certaine indulgence, car on en aurait soi-même besoin, si d'autres avaient à apprécier les périodes révolutionnaires que plus d'un peuple a eues à traverser. (Mouvements.)

« Mais l'Italie, à son tour, doit sortir et sortira de la période révolutionnaire; il est hors de doute qu'elle n'est pas entre les mains de la vraie majorité. Eh bien ! c'est cette majorité qu'il faut aller chercher, qu'on doit former et faire arriver à la lumière; alors on verra éclater d'autres sentiments que ceux de la minorité actuelle, qui a bien pu servir à faire l'unité, mais qui n'a pas les moyens de l'affermir et de la consolider. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

« Eh bien, nous puisons en ces considérations des éléments de confiance pour l'avenir, nous croyons qu'il y a lieu d'attendre beaucoup du bon sens et de l'honnêteté des Italiens, et d'espérer qu'il arrivera aux affaires des hommes offrant des garanties.

« En cet état, il ne serait donc pas bon que le Saint-Siége s'appuyât sur l'espoir d'une dissolution de l'unité italienne; il faut qu'il envisage plutôt la possibilité de vivre en communauté d'idées avec l'Italie, non pas celle de Mazzini, de Garibaldi, ni même celle de M. Rattazzi, mais une Italie nouvelle, telle que nous l'espérons.

« D'ailleurs, rien de plus facile à concevoir, en se reportant dans le passé, qu'un pape italien, vivant au milieu d'un peuple honnête et tranquille, sans rien abdiquer pour cela de son indépendance et de sa dignité.

« Ce qu'il faut pour arriver à la solution de la question romaine, c'est moins une facilité de transactions sur des questions fondamentales que des sentiments de confiance réciproque entre l'Italie et la Papauté; jusqu'à présent, il y a méfiance mutuelle, et il faut avouer que, du côté du Saint-Siége, il y a de bonnes raisons pour se défier de l'Italie.

« Assurément, nous n'avons pas la prétention d'imposer la confiance, mais nous disons qu'elle est nécessaire, et qu'elle est le seul élément de la solution. Il faut donc attendre et chercher à la fois, pour le Saint-Siége, de nouveaux éléments de sécurité, et, pour l'Italie, les moyens de se retenir, sans blessure pour son amour-propre, sur la pente où elle est engagée.

« Il faut pour cela que l'Italie cesse de regarder la France comme une tutrice incommode; or, précisément, parce que la France a rendu de grands services à l'Italie, toute pression de notre part semble une gêne pour elle, une atteinte à sa dignité; c'est là un sentiment tout naturel au cœur humain, et l'Italie ne peut y échapper. C'est pour cela que nos meilleurs conseils ne sauraient avoir sur elle l'autorité des conseils de puissances moins engagées que la France. C'est de là qu'est née l'idée de la conférence.

« Nous avons voulu mettre la question romaine entre les mains de tous les intéressés. Cette question est, à la fois, religieuse et politique; elle intéresse donc toutes les puissances, soit par son côté politique, soit par son côté religieux.

« On a parlé autrefois d'un congrès composé

exclusivement des puissances catholiques ; mais il est facile de comprendre pourquoi ce congrès n'a pas été possible alors : une des grandes puissances se trouvait engagée avec l'Italie dans des complications politiques où auraient été entraînées celles des puissances qui auraient pris part au congrès; ce congrès n'était donc pas possible; il n'aurait pu aboutir qu'à une solution violente.

« D'ailleurs, en ce moment, l'intervention de la France suffisait. Je n'entends pas dire par là que la France prétendît monopoliser, pour ainsi dire, l'honneur de trouver une solution à la question romaine; mais, en intervenant seule, la tâche se trouvait simplifiée.

« Il est évident d'ailleurs qu'un congrès des grandes puissances catholiques seules n'aurait rien produit de plus que ce que la France seule a fait jusqu'ici; il aurait pu en résulter un accroissement de notre puissance matérielle, mais nous n'en avions nul besoin. D'ailleurs, toutes les puissances catholiques, sauf l'Espagne, ont déclaré qu'elles n'adoptaient pas la proposition d'un congrès composé exclusivement des puissances catholiques. Il n'y avait donc pas à s'arrêter à cette idée.

« Nous aurions pu n'appeler que les grandes puissances seules, mais cette combinaison avait ses inconvénients. Trois d'entre les grandes puissances ne sont pas catholiques, et une quatrième, l'Italie, est partie dans la question ; il est difficile de croire que le Saint-Siége eût consenti à entrer dans une conférence dont les éléments se fussent trouvés si étrangers à ses intérêts.

« Il fallait donc que toutes les puissances fissent partie du congrès, car toutes sont intéressées dans la question.

« Mgr l'Archevêque de Paris émettait tout à l'heure des doutes sur la nature de l'adhésion du Saint-Père à la conférence. Je dois dire que le Saint-Père a immédiatement adhéré à la proposition de la conférence, et qu'il y a adhéré sans aucune hésitation. Il a répondu simplement qu'il enverrait à la conférence un plénipotentiaire, pour faire valoir tous ses droits.

« C'est ainsi que nous-mêmes nous comprenons la réunion de la conférence; tous droits et même toutes prétentions doivent être libres de s'y affirmer, sous la responsabilité pour chacun de l'impression produite. La France n'a demandé à aucune puissance d'abdiquer ses droits. Je m'unis de tout cœur à Mgr l'Archevêque de Paris pour proclamer qu'en donnant son adhésion au congrès, le Saint-Père a accompli un acte digne, habile et qu'on ne saurait trop approuver.

« L'orateur pense que le Sénat ne lui demandera pas d'en dire davantage ; les négociations sont engagées, le gouvernement espère arriver à un résultat prochain ; mais, au point où en sont les choses, on comprendra qu'il doive mesurer ses paroles et que malgré ses désirs il ne lui soit pas possible de donner des explications plus complètes. (Marques d'approbation.)

« Il ne reste plus qu'un point sur lequel M. le ministre veut dire quelques mots en terminant, c'est celui qui a motivé les interpellations.

« Il remercie d'abord Mgr de Paris d'en avoir si bien fait ressortir l'esprit. Non, ces interpellations ne sont pas inspirées par un motif de défiance; elles ont seulement pour but d'introduire dans le Sénat la préoccupation qui agite aujourd'hui tous les esprits ; il fallait pour cela une forme : c'est ce qui a produit l'interpellation ; certainement, il n'est dans la pensée d'aucun des signataires de demander au gouvernement d'être vigilant, d'être prudent, quand, dans ses actes, il unit la vigilance à la prudence, comme l'a si bien dit Mgr l'Archevêque de Paris.

« C'est pour cela, continue l'honorable orateur, c'est parce que notre conduite répond à vos préoccupations que je demande au Sénat de prononcer l'ordre du jour ; il aura cette signification que les uns et les autres nous sommes en parfaite communauté d'idées.

« Je me suis expliqué, en commençant, sur notre occupation des États pontificaux ; j'ai dit que nous désirions en sortir le plus tôt possible, mais que notre départ était subordonné à des conditions de sécurité.

« Vous comprenez qu'il y a ici beaucoup d'intérêts à ménager ; du côté de l'Italie, et aussi du vôtre, c'est-à-dire du côté de ceux qui veulent la sécurité parfaite du Saint-Père. »

Pour montrer au Sénat dans quel ordre d'idées et dans quelle voie le gouvernement français désire et espère voir entrer le gouvernement italien, M. le ministre donne lecture au Sénat d'une dépêche qu'il envoyait à Florence, il y a trois jours, c'est-à-dire le 27 novembre, et dans laquelle la question est nettement établie comme le gouvernement demande qu'elle le soit vis-à-vis du gouvernement italien. Il est dit en résumé dans cette dépêche : Nous avons évacué Rome : une de nos divisions est rappelée en France, et le gouvernement français a le désir sincère de rapatrier l'autre division, qui se concentre à Civita-Vecchia. Mais, avant que l'évacuation puisse être complétement effectuée, il faut que la sécurité du Saint-Siége soit assurée. La réunion de la conférence étant la base, l'élé-

ment principal, si elle n'est pas l'élément unique de cette sécurité, le gouvernement italien a tout intérêt à ce que cette conférence se réunisse le plus tôt possible.

« J'espère, dit en terminant M. le ministre, que le Sénat sera satisfait des explications que je viens de lui donner et qu'il prononcera sur l'interpellation l'ordre du jour pur et simple. Cette décision sera l'approbation de la manière dont le gouvernement a agi dans le passé et de la conduite qu'il tient aujourd'hui, et signifiera que le Sénat trouve dans cette conduite des garanties pour l'avenir. » (Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé d'approbation. — Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

Une scène assez confuse suivit ce discours qui faisait connaître la pensée du gouvernement telle qu'il voulait la présenter au public, et par conséquent bien moins nette que les interpellations du corps législatif ne devaient la dégager quelques jours après. M. de la Guéronnière essaya en vain d'obtenir la parole pour répondre au ministre et pour l'amener à faire des déclarations plus catégoriques. M. Troplong, président du Sénat, qui était fort impatient de clore la discussion, fit si bien qu'on en prononça la clôture sans presque s'en apercevoir. Le sénat avait montré qu'il approuvait l'intervention, qu'il demandait le *statu quo,* qu'il désirait la prolongation de l'occupation française dans les États de l'Église; mais le ministre n'avait pas été au delà des paroles impériales; il avait même accentué les sympathies gouvernementales pour *l'unité italienne*, et il avait obtenu un vote de confiance. Au dehors, on trouva que le sénat n'avait pas répondu à ce qu'on avait attendu de lui; lui-même le sentit, puisque, dans la séance du 6 décembre, après la discussion du corps législatif, il témoigna le regret de ce que la discussion avait été si brusquement terminée.

Au corps législatif les interpellations sur la question romaine commencèrent le lundi suivant, 2 décembre, par un long et très-violent discours de M. Jules Favre, qui représentait le pouvoir temporel du Pape comme l'institution la plus exécrable qu'il y ait au monde, et qui déclama avec une fureur véritablement ridicule contre le *Syllabus* et l'Encyclique de 1864. Les murmures de l'assemblée lui firent sentir qu'elle n'était pas avec lui; s'il a vraiment le coup d'œil des grands orateurs, il a même dû reconnaître que ses déclamations ne faisaient que compromettre la cause, bien mauvaise, du reste, dont il se faisait l'avocat. Mais on peut douter qu'il ait ce coup d'œil, et, après son discours du 2 décembre, il est même permis de douter qu'on puisse continuer de lui reconnaître une véritable éloquence, si la véritable éloquence est autre chose que l'emploi de lieux communs et d'habiletés oratoires qui ne font d'effet que sur la foule, et encore lorsqu'on ne s'adresse pas trop souvent au même auditoire. Le lendemain, M. Guéroult, en se montrant plus furieux encore, et en prétendant s'élever contre le *Syllabus,* ne fit que confirmer la majorité dans les bonnes dispositions où elle se trouvait par elle-même, et dans laquelle l'avaient confirmée d'excellentes paroles de M. Chesnelong, de M. de La Tour et de M. de Benoist, paroles dont les doucereux sophismes de M. Jules Simon ne pouvaient détruire l'effet.

L'intérêt croissait à mesure que la discussion se prolongeait. Le mercredi 4 décembre, il s'accrut encore. M. de Moustier venait de refaire, en l'allongeant, son discours du sénat, en prouvant irréfutablement d'ailleurs et en accentuant encore davantage la perfidie italienne; mais en finissant par dire que, si la conférence n'aboutissait pas, il y aurait lieu de s'entendre avec l'Italie pour remettre à sa *loyauté* le soin du pouvoir temporel, lorsque M. Thiers monta à la tribune. Pendant trois heures, avec une logique sévère et avec son intarissable verve, M. Thiers accusa la politique équivoque suivie jusqu'à ce jour dans la question romaine, et réclama une solution nette et franche dans le sens des intérêts catholiques. Il y aurait bien à reprendre dans ce discours, qui tint l'assemblée captive, et qui provoqua plus d'une fois d'énergiques applaudissements; M. Thiers a des théories religieuses et philosophiques qui sont fort discutables, et il tint à déclarer qu'il est voltairien, qu'il eût été avec Voltaire au dix-huitième siècle, comme il croyait que Voltaire serait avec lui au dix-neuvième;

mais les erreurs mêmes de M. Thiers ne pouvaient que donner plus de force à son témoignage en faveur du pouvoir temporel. Voltairien, il voulait le maintien du trône pontifical dans l'intérêt de deux cent millions de catholiques et dans l'intérêt de l'équilibre européen ; membre de l'opposition, il était prêt à aider le gouvernement, et ne lui demandait que de protéger avec moins d'équivoques ce trône dont la conservation importe tant à l'ordre européen. Il n'y avait rien à répliquer aux arguments de bon sens apportés par le grand orateur, et si l'Italie, dont on a eu le tort de laisser constituer l'unité, voulait conserver cette unité au détriment de l'Église catholique, contrairement aux intérêts de la France, de l'Europe et du monde, il fallait, comme le dit M. Thiers, lui faire savoir qu'elle viendrait l'y briser contre l'épée de la France. Rien ne saurait donner une idée de l'effet produit par ce discours, qui fit ce jour-là de M. Thiers, membre de l'opposition, l'un des chefs, on pourrait dire le chef même de la majorité.

La séance du 5 devait avoir plus d'intérêt encore que celle du 4; elle fut un événement; c'est une journée historique dont la date sera conservée. Le 3 novembre, victoire matérielle; le 5 décembre, victoire morale, qui rendait légitimes les meilleures espérances.

Les tribunes étaient envahies de bonne heure par une foule pressée; dans les tribunes réservées, on voyait des sénateurs, des personnages de distinction, S. Em. le cardinal de Bonnechose, Mgr l'évêque d'Orléans et d'autres membres du clergé. La chambre était presque au grand complet. Tout le monde sentait qu'il y aurait une séance décisive. M. Rouher devait parler. Il ne pouvait laisser à M. Thiers la direction de la majorité ; il fallait rallier cette majorité autour de l'orateur du gouvernement, du ministre d'État. Il faut rendre cette justice à M. Rouher : il se montra très-grand orateur et très-habile tacticien. Il était impossible d'obtenir de la majorité un vote de confiance comme au sénat. Le corps législatif, qui s'était toujours montré favorable au pouvoir temporel, ne pouvait plus se contenter de vagues promesses ; les derniers événements avaient ouvert les yeux des plus aveugles, et la conduite du gouvernement italien avait excité des indignations qu'il ne devait pas être facile d'apaiser de longtemps. Ne pouvant pas faire venir à lui la montagne, M. Rouher alla vers elle. Il brûla résolûment ses vaisseaux, prit un langage d'une netteté, d'une décision qu'on n'était plus accoutumé à voir dans la bouche des organes officiels du gouvernement.

Reprenant encore une fois l'histoire des derniers événements, M. Rouher dévoila toutes les perfidies de Florence, toutes les trames de la Révolution ; il fut pour Garibaldi et pour les chefs de la révolution, tous échappés sans une égratignure du champ de bataille de Mentana, d'une sévérité et d'une ironie qui provoquèrent les applaudissements et les rires de l'assemblée. Enfin, il s'écria en provoquant de nouveaux applaudissements et une véritable explosion d'enthousiastes bravos : « Nous déclarons que l'Italie ne « s'emparera pas de Rome. Jamais la France « ne supportera une telle violence faite à « son honneur, faite à la catholicité. Elle de- « mandera à l'Italie la rigoureuse et éner- « gique exécution de la convention de « septembre, sinon elle y suppléera elle- « même. Est-ce clair? » A ces mots, l'enthousiasme fut tel que les tribunes se joignirent à la chambre pour applaudir ; les députés étaient debout, et l'on entendait les cris de : *Vive l'empereur! Vive le Pape!* Seule, la gauche restait silenciense; M. Jules Favre était pâle, M. Picard était triste ; tous les députés ennemis du Saint-Siége (on sut par le vote qu'il y en avait dix-sept) étaient sous le coup d'une véritable défaite ; ils purent, à ce moment, se faire une idée des sensations éprouvées par Garibaldi à Mentana.

Cependant la séance reste suspendue pendant un quart d'heure. On entoure le ministre d'État, on le félicite. Les auteurs de l'interpellation, MM. Chesnelong, Larrabure et les autres, délibèrent s'ils doivent retirer l'interpellation ou en poursuivre le vote pour donner plus de force encore au gouvenement. M. Berryer, qui s'approche du ministre, lui fait remarquer qu'il n'a parlé

que de Rome, que son langage n'est pas encore assez explicite, qu'il ne faut plus d'équivoque possible. M. Rouher remonte à la tribune. « Messieurs, dit-il, au moment où « je suis descendu de cette tribune, quel- « ques membres m'ont exprimé la crainte « que mes paroles n'eussent pas été assez « nettes (Si ! si ! — Bruit) en ce qui con- « cerne le pouvoir temporel du Pape. En « parlant de la sécurité que nous voulons « assurer au Saint-Père, j'ai dit que nos « troupes resteraient à Rome ; j'ai parlé de « la capitale pour désigner l'État pontifical. « Il ne saurait y avoir ici la moindre équi- « voque. Quand j'ai parlé de Rome, je le dé- « clare, j'ai entendu parler du territoire « pontifical actuel dans toute son intégrité. » De nouveaux applaudissements éclatent ; la bataille est gagnée, et c'est en vain que M. Jules Favre essaie de couvrir la retraite ou de retarder la déroute. Il monte deux fois à la tribune, il en descend deux fois ; M. Glais-Bizoin, l'éternel interrupteur, y monte à son tour. Mais la chambre est fatiguée et son parti est pris. M. Chesnelong déclare que, en présence des paroles du ministre d'État, les députés qui ont signé la demande d'interpellation la retirent. M. Berryer combat cette résolution. Il y a eu deux demandes d'interpellation : l'une de M. Jules Favre, l'autre de M. Chesnelong. Si l'ordre du jour doit faire justice de la première, est-il possible que ce soit aussi l'ordre du jour qui suive la seconde ? La chambre est d'accord avec le gouvernement : ne lui donnerait-elle pas plus de force en votant le renvoi de l'interpellation ? Son avis n'est pas adopté ; il ne veut pas insister davantage. « M. le ministre d'État, dit-il, a « fait à la tribune, en termes solennels, « ineffaçables, une déclaration qui satisfait « pleinement aux sentiments que je partage « avec cette assemblée. (Très-bien ! très- « bien !) Dans cette situation, je ne lutte « pas contre le retrait de la demande d'in- « terpellation. »

La chambre était très-émue. M. Rouher demanda encore une fois l'ordre du jour pur et simple ; M. Guéroult voulut parler ; c'était trop tard. Enfin, sur la demande de M. Chesnelong et de ses collègues cosignataires de la demande d'interpellation, le scrutin secret fut ouvert sur la première, celle de M. Jules Favre ; 17 voix se prononcèrent contre le pouvoir temporel, 237 voix se prononcèrent pour, car telle était bien la signification du vote. Quelques députés étaient absents ; quelques-uns s'abstinrent de voter, et l'on remarqua que le président de la chambre, M. Schneider, était au nombre de ces derniers [1].

L'effet produit par ce vote fut immense. La presse révolutionnaire se montra altérée ou furieuse. Personne ne pouvait contester l'importance de la séance du 5 décembre ; les conservateurs et les catholiques, qui avaient obtenu plus qu'ils n'auraient osé espérer, se demandaient eux-mêmes comment un pareil succès avait pu couronner leurs efforts. Politiquement parlant, la pression de l'opinion publique, le sentiment unanime de la chambre, l'influence que M. Thiers aurait pris dans la chambre s'il avait obtenu un vote de défiance, avaient pu déterminer M. Rouher qui, dit-on, par des messages réitérés, faisait savoir à l'Empereur, pendant la séance, qu'il fallait faire des déclarations catégoriques en faveur du pouvoir temporel, pour éviter un échec. Ajoutons que, en bonne politique, le gouvernement, qui ne pouvait ignorer que, tant que nos troupes seraient en Italie, l'Italie ne se tournerait pas contre nous et que la Prusse serait tenue en échec, dut voir que, devant rester à Civita-Vecchia au moins assez longtemps, il valait mieux se déclarer que de recommencer une série d'imbroglios et d'équivoques qui affaibliraient son prestige.

Mais qu'allait faire l'Italie ? Le jour même où le pouvoir temporel remportait une si brillante victoire à Paris, le parlement florentin reprenait ses séances, et M. Ménabréa faisait cette déclaration dans la chambre des députés :

« Messieurs, le royaume d'Italie s'étend maintenant des Alpes à la Sicile. L'Italie est, sera et doit être, malgré les efforts qu'on fait pour dé-

[1] Voir aux Ephémérides le compte-rendu détaillé de cette mémorable séance.

truire cette belle œuvre. Examinons ses conditions topographiques : entre les provinces méridionales et les autres, il existe un petit État où se trouve la cité la plus illustre du monde. Eh bien ! *ce petit État est un grave obstacle pour nous.* Si le gouvernement en était meilleur, les inconvénients seraient moins grands. Mais Rome est le centre des conspirations contre l'Italie. Il est naturel que toute l'Italie proteste vivement contre Rome. Si Paris, par exemple, était au pouvoir des Anglais, que feraient les Français? (Bien! Bravo!) Dans notre siècle, tout ce qui peut entraver un peuple est un obstacle qu'on doit écarter. Mais le Pontife est un chef de religion. Notre devoir est de respecter le chef de la religion. Ce n'est pas par la force qu'on entre à Rome; on doit employer les moyens moraux. Le parlement national l'a reconnu dans la séance de mars 1861. Ceux qui voulaient aller à Rome les armes à la main, ont violé le décret du parlement. Plus nous serons forts, plus nous nous approcherons de Rome. »

Il était difficile de dire plus clairement qu'on ne renonçait pas à Rome, et qu'on y arriverait. Les interpellations qui suivirent, et dont la discussion se prolongea jusqu'au 22 décembre, montrèrent que les députés italiens étaient plus hostiles encore que M. Ménabréa au pouvoir temporel du Pape. M. Mancini combattit vivement le ministère, qu'il accusait d'humilier la dignité nationale en reculant devant l'étranger. Après plusieurs ordres du jour pour ou contre Rome capitale de l'Italie, on discuta un ordre du jour de la fraction Depretis, qui demandait la suspension de toute négociation sur la question romaine capable de blesser la dignité de l'État. M. Ménabréa, demandant un vote explicite, déclara qu'il acceptait un ordre du jour ainsi conçu : « La chambre, prenant acte de la déclaration du ministère de vouloir réserver intact le programme national acclamant Rome capitale de l'Italie, déplore qu'on ait voulu accomplir ce programme par des moyens contraires aux lois et au vote du Parlement, et convaincue que dans le respect de la loi est la garantie de la liberté et de l'unité, — approuve la conduite du ministère et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour consacrait les aspirations nationales, mais il blâmait Garibaldi, et semblait donner quelque satisfaction à la France : 201 voix contre 199 le rejetèrent, et le ministère Ménabréa donna sa démission. La crise ministérielle se termina par le retour de M. Ménabréa, après les refus successifs du général Cialdini et de MM. de San-Martino et Lanza ; quelques ministres furent changés, et, au bout de quinze jours, le gouvernement se trouva reconstitué dans les premiers jours de 1868.

Florence se mettait donc en opposition directe avec Paris. A Rome, le Saint-Père s'empressa de donner au gouvernement français des témoignages publics de sa reconnaissance. Le 20 décembre, il s'exprima ainsi, en consistoire, sur les événements qui venaient de se passer :

« Alors que Satan, ses satellites et ses fils ne cessent de déchaîner leur furie de la manière la plus horrible contre notre religion divine, contre nous et contre la Chaire de saint Pierre, d'asservir et de tourmenter les populations de la très-malheureuse Italie, à nous depuis longtemps dévouées, le Dieu de miséricorde et de bonté se dévoile d'une manière ostensible, admirable, à son Église; il accourt à son aide et lui octroie l'appui de sa vertu toute-puissante. Et voici, vénérables Frères, que tous les prélats du monde catholique, étroitement unis à nous par les liens de la foi et de la charité, et unanimes pour défendre le Saint-Siége, et mûs par une seule pensée, un sentiment unique, ne cessent pas, les uns de vive voix, les autres la plume à la main, de défendre la cause de la catholicité et nous-mêmes et le Saint-Siége. Les laïques eux-mêmes, dans les grandes et publiques assemblées en Europe, élèvent la voix pour la protection de l'Église catholique et de ce Saint-Siége, et dans l'intérêt de notre pouvoir temporel et de la souveraineté de ce Siége. Cette cause de notre pouvoir temporel, dans le Sénat de Paris surtout, et dans le Corps législatif, vient d'être splendidement et magnifiquement défendue presque à l'unanimité des suffrages, aux applaudissements et à la joie de tous les gens de bien! Les populations catholiques, exécrant fortement l'abominable perfidie de nos ennemis, s'empressent et se réjouissent d'attester, par des démonstrations publiques et splendides, leur affection filiale pour nous, et de proclamer leur piété et leur vénération pour le Saint-Siége, et de sou-

lager ses misères par de continuelles largesses, et les fidèles des deux sexes, même pauvres, nous viennent en aide de leurs deniers! Et l'on compte parmi les ecclésiastiques, comme parmi les laïques, des écrivains très-illustres qui, dans leurs œuvres, et de très-diserts orateurs qui, dans leurs discours au sein d'assemblées politiques, se font gloire de défendre et soutenir les principes vénérables et incontestables de la justice, de la vérité et du Saint-Siége. Et ils le défendent avec ardeur et talent, réfutant victorieusement tous les mensonges des adversaires. Et combien d'hommes d'une très-noble naissance, appartenant à presque tous les pays, pleins de ferveur pour la cause de la religion, abandonnant leurs familles, leurs femmes et leurs enfants, sont accourus au secours de notre ville, et, dédaignant toutes les fatigues et tous les périls, n'ont pas hésité à s'enrôler dans notre milice et à exposer leurs jours pour l'Église, pour nous et pour la souveraineté de notre saint Siége. Des parents catholiques eux-mêmes, enflammés par l'esprit de la religion, envoient leurs fils, même uniques, à la défense du Saint-Siége; et, imitant l'illustre exemple de la mère des Machabées, ils se font une gloire, ils sont joyeux de les voir verser leur sang pour une telle cause.

« De plus, les peuples soumis à notre autorité civile, quoique en butte, de la part des hommes les plus pervers, à des embûches criminelles, à des menaces et à des maux de tout genre, demeurent pourtant fermes et stables dans leur foi envers nous et le Saint-Siége. Parmi eux se distingue assurément le peuple romain, qui nous est profondément cher, et qui mérite toutes nos louanges, car presque tous les citoyens de tout ordre, de tout grade et de toute condition, dans notre bonne ville, nous prouvent à l'envi leur affection et leur soumission envers nous, leur obéissance à notre autorité civile et à celle de notre saint Siége, et brûlent du désir de nous secourir. Vous savez aussi, vénérables frères, combien nos soldats, dignes sans contredit de tous les éloges, se distinguent par leur fidélité; avec quel admirable courage ils ont combattu contre les bandes de ces hommes criminels, et avec quelle gloire ils ont succombé sur le champ de bataille pour la cause de l'Église. Vous n'ignorez pas non plus que le très-auguste et très-puissant Empereur de la noble et généreuse nation française, considérant nos très-graves dangers, a envoyé ses vaillants soldats, qui, ainsi que leurs illustres chefs, et avec un zèle et une ardeur extrêmes, notamment aux combats de Mentana et de Monte-Rotondo, se sont réjouis de porter secours à nos soldats, de lutter courageusement dans leurs rangs, et de braver la mort pour la défense de ce saint Siége, couvrant ainsi leur nom de gloire. »

Quelques jours après, le 1er janvier, recevant le général de Failly, le contre-amiral Laffon de Ladébat et une députation d'officiers français de l'armée et de la marine, venus de Civita-Vecchia, le Souverain-Pontife leur parlait de nouveau de sa reconnaissance à peu près dans les termes suivants :

« J'ai déjà manifesté au monde, dans le dernier consistoire, les sentiments que j'éprouve à l'égard de la noble et généreuse France, de sa vaillante armée et de son souverain. Cependant, je me plais à remercier ici de nouveau la nation très-chrétienne qui m'a témoigné et me témoigne encore une sollicitude si filiale, cette armée qui est accourue avec tant d'empressement à mon secours et le souverain qui l'a envoyée. Oui, je bénis la France, son armée et son empereur ! Je vous bénis tout particulièrement, messieurs, et, avec vous, tous vos compagnons d'armes retenus hors de Rome par leur devoir. »

Épidémie cholérique.

Pendant que les révolutionnaires italiens préparaient leur entreprise contre Rome, un autre ennemi ravageait l'Italie et mettait à l'épreuve le dévouement du clergé catholique et des défenseurs du Saint-Siége. Le choléra avait envahi la Péninsule. Dès le mois de juin, quelques cas s'étaient déclarés, et la presse révolutionnaire avait même essayé d'effrayer les pèlerins qui se rendaient à Rome à l'occasion du centenaire de saint Pierre, afin d'arrêter ce concours qui les mettait en fureur. Mais la santé publique s'était parfaitement maintenue à Rome et dans les provinces pontificales, malgré les chaleurs et malgré l'agglomération de tant d'étrangers dans la Ville éternelle, tandis que déjà le fléau exerçait ses ravages dans plusieurs localités de la Péninsule. Il sembla avoir attendu la fin des fêtes du Centenaire pour envahir plus sérieusement les provinces soumises au Saint-Siége et la ville de Rome elle-même. Toutefois, le mal

ne prenait que de faibles proportions, et les familles aisées, retirées à la campagne et principalement à Albano et dans les environs, pouvaient se croire à l'abri du fléau, lorsque tout à coup les plus douloureuses nouvelles arrivèrent d'Albano même, ville jusque-là renommée par la pureté et la salubrité de son climat.

La Providence, qui allait mettre à l'épreuve la constance de Pie IX et le courage de ses soldats, voulait d'avance faire briller du plus vif éclat la charité du clergé catholique et des troupes pontificales. Nous suivons le récit publié à Rome sur les événements d'Albano [1].

Depuis quelques jours, différents cas un peu alarmants s'étaient déclarés ; mais on prenait soin de ne pas les faire connaître. On avait craint de priver la petite ville d'Albano de l'immense avantage matériel que lui procurait le séjour d'un grand nombre de riches et nobles familles qui s'y étaient installées pour jouir des douceurs de la campagne.

Le mardi 6 août, vers le soir, l'air se rafraîchit d'une manière si sensible, que plusieurs se revêtirent de leurs habits d'automne. Ce jour-là même, avant le coucher du soleil, on remarqua un nuage très-sombre qui venait du côté de la mer, et qui s'avançait dans la direction de la ville, en se maintenant à une faible distance de terre. Des personnes qui se trouvaient à quelques milles de là, et qui virent passer au-dessus de leur tête ce nuage noirâtre, assurent qu'il s'en exhalait comme une odeur d'insectes en putréfaction. Le fait est que ce globe vaporeux vint se dissoudre et se répandre sur Albano, et à l'instant 86 personnes au moins tombèrent frappées de la terrible maladie asiatique.

On a voulu expliquer ce phénomène de différentes manières. Dans les marais de l'île de Sardaigne avaient péri dans les derniers temps une immense quantité de sauterelles. Quelques-uns supposèrent que des vapeurs putrides émanées de ces insectes en putréfaction se seraient accumulées et auraient formé le nuage dont on vient de parler ; à en juger par la direction de sa marche, il est venu en effet du côté de cette île. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Il est certain seulement que, durant plusieurs jours, à partir du mardi, l'atmosphère de la ville exhalait une odeur tellement fétide qu'elle était remarquée par tous ceux qui y arrivaient, ce qui était d'autant plus inexplicable que cette charmante cité est située dans un lieu embaumé de l'air le plus pur et environnée de collines couvertes d'arbres et de bosquets délicieux. Un autre fait non moins certain, c'est qu'en un peu plus de quarante-huit heures on eut à déplorer 250 morts, sans parler d'un grand nombre de malades et de convalescents, et que dès le troisième jour la maladie augmenta d'une manière inconcevable.

Il faut aussi avouer que précédemment il s'y était commis des excès. Ceux qui s'y étaient réfugiés se croyaient à l'abri de tout danger ; et, conséquemment, ils se donnaient du bon temps, mangeaient et buvaient sans garder aucune mesure. Les soirées se passaient à s'amuser au frais et se prolongeaient jusqu'à une heure très-avancée. On riait du choléra qui désolait Rome ; et, comme pour défier la maladie, on faisait un usage immodéré des fruits, des melons et autres aliments nuisibles à la santé.

Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est qu'au nombre des premières victimes tombèrent les pharmaciens, les bouchers, les boulangers et d'autres débitants des choses les plus essentielles à la vie. De sorte que, le mercredi matin, sans parler de l'incroyable confusion occasionnée par la fuite d'un grand nombre et l'effroi universel, les malheureux Albanais eurent à souffrir la cruelle privation de pain et de viande, et ne trouvèrent pas même de remède pour administrer aux malades. Ajoutez à cela que le gouverneur fut lui-même atteint du fléau mortel. La ville resta abandonnée aux soins du clergé. Mais que pouvait-il faire en cette circonstance ? C'est à peine si son zèle pouvait pourvoir aux besoins spirituels des mourants, au chevet desquels on l'appelait de toutes parts.

[1] La traduction de ce récit, faite par M. l'abbé Leroux, a paru dans l'*Univers* du 13 septembre 1867.

Ce fut alors qu'un détachement de 41 zouaves, arrivé depuis peu pour tenir garnison à Albano, se mit en mesure, avec le secours des gendarmes qui le secondèrent en tout, de rétablir un peu d'ordre. L'officier qui les commandait (M. de Résimond) divisa la ville en trois sections : à la tête de chacune d'elles, il plaça un sergent, et il fit publier par toutes les rues que quiconque aurait des morts, des mourants ou des malades, devrait s'adresser au sergent de la section. Cette heureuse idée eut d'excellents résultats, et l'ordre commença à renaître partout.

Ce brave officier commença par donner l'exemple aux siens ; il chargea un cadavre sur ses épaules et le porta au cimetière. Tous ceux de ses soldats qui n'étaient pas occupés à d'autres emplois s'empressèrent de l'imiter. Ils prirent des charrettes, y entassèrent les morts, et les tirant à bout de bras, se dirigèrent vers le cimetière, rendant ainsi le service le plus signalé à ces infortunés habitants qui, dans leur consternation et leur désespoir, ne songeaient même pas à ensevelir les cadavres qui gisaient pêle-mêle dans les maisons et jusque sur le pavé des rues.

Cependant le Cardinal, prince Altieri, Évêque d'Albano, recevait par le télégraphe la nouvelle de l'affreuse calamité qui venait de frapper son troupeau. Il présidait, au moment où la dépêche lui fut apportée, à une séance académique dans le collége Clémentin, dont il était le protecteur. Aussitôt il se lève, se rend à son palais, prend tout l'argent qu'il y trouve, fait avertir Sa Sainteté de sa noble résolution, et se hâte d'accourir au milieu de ses diocésains, en se faisant accompagner de deux médecins qu'il avait amenés de Rome à ses frais.

Arrivé à Albano et descendu de son carrosse, au lieu d'entrer dans son palais, il commença par adresser la parole à son peuple, releva son courage, donna des ordres pour calmer le trouble et l'inquiétude, se mit lui-même à visiter les cholériques, à leur prodiguer des secours et à leur administrer les sacrements, en un mot, à donner les preuves de la charité et du dévouement les plus héroïques. Un si grand courage, une activité si infatigable, et la sérénité tout angélique qui resplendissait sur sa noble figure, firent renaître l'espoir dans tous les cœurs et dans tous les esprits.

Celui qui écrira plus tard la vie du saint Cardinal pourra dire tout le bien qu'il a opéré durant les trois jours qui précédèrent le soir du samedi 10 août. Notons seulement ici que, le mercredi, il parcourut la ville jusqu'à une heure et demie après minuit, portant sans relâche le Saint-Viatique aux malades.

On assure qu'il voulut porter le divin Sacrement, les pieds nus, autant par esprit de pénitence que dans le but d'apaiser la colère du ciel. C'était se conformer au bel exemple donné autrefois par le cardinal saint Charles Borromée, dans un temps de peste. Il y a plus, il fit prendre dans son palais tout le linge qui s'y trouvait et tous les lits dont on pouvait disposer, pour les mettre au service de ses pauvres bien-aimés. C'est au point que, quand il tomba lui-même malade, on fut obligé de courir à Rome pour lui fournir le nécessaire. Il ne dormait plus, il se nourrissait mal et en dehors de ses heures habituelles; le bien spirituel et corporel de son peuple était l'objet de toutes ses pensées.

Le samedi matin, il écrivait à Rome : « Le Saint-Père a fait venir auprès de moi monseigneur Borroméo pour m'encourager et me procurer des secours pour mes brebis désolées. » Du courage, il n'en avait plus besoin que pour mourir ! Le soir même de ce jour, il était atteint de la maladie fatale.

Ce fut à une heure après minuit qu'il en ressentit les premières douleurs. Son grand-vicaire accourut avec ses camériers; ils ne tardèrent pas à connaître la nature et la gravité du mal, et se hâtèrent d'appeler le médecin et les Sœurs infirmières arrivées déjà à l'hôpital.

Chacun fit son devoir dans cette triste circonstance; mais le mal résistait à tous les soins, à tous les remèdes, et faisait des progrès si effrayants qu'au point du jour on se vit dans la nécessité d'administrer les sacrements.

L'auguste malade voulut recevoir solennellement le Saint-Viatique et manifesta le désir de voir le chapitre assister à cette cé-

rémonie. Au moment de recevoir l'Eucharistie, il recueillit tout ce qui lui restait de force, et d'une voix parfaitement intelligible, il prononça les paroles suivantes : «Mon Dieu, « mon Seigneur présent dans ce sacrement, « les péchés que j'ai commis sont bien « nombreux, mais vos miséricordes à mon « égard sont infiniment plus grandes. Et « pouviez-vous me donner une marque plus « éclatante de bonté qu'en me procurant la « consolation de mourir au milieu de ce « troupeau que vous aviez confié à mes soins, « ô Pasteur éternel ? Bien des corps souf- « frent en ce temps malheureux, mais aussi « que d'âmes qui devront leur salut à ces « souffrances ! Ah ! mon Dieu, daignez bé- « nir mon peuple... Je vous recommande « votre Vicaire, — tous mes collègues..... « l'Episcopat..... le Clergé ! ! »

Pendant ce temps, le prince de Tiano, neveu du Cardinal, était arrivé de Rome. Son confesseur, le P. Bennicelli, curé de la Madeleine, ainsi que le P. Antoine, ministre général des Trinitaires de Saint-Chrysogone *in Trastevere*, se trouvaient aussi à son chevet. Leurs exhortations encourageantes adoucirent les souffrances de son agonie et contribuèrent à lui faire conserver une sérénité et un calme inaltérables. Ce qui remplit encore son cœur de consolation, ce fut la visite de son bien-aimé collègue, Son Eminence le Cardinal Sacconi, ancien nonce du Saint-Siége à Paris. Celui-ci se trouvait à Albano pour raison de santé : dès qu'il eut appris la fatale nouvelle, il s'empressa de venir voir le malade, et lui adressa des paroles si bien appropriées à la circonstance qu'elles arrachèrent des larmes à tous les assistants.

Une consolation suprême, ineffable lui était encore réservée, et elle mit le comble à son bonheur. Le Saint-Père avait daigné lui accorder la bénédiction apostolique, et Sa Sainteté avait chargé le Cardinal de la lui transmettre. L'auguste malade voulut la recevoir immédiatement par le ministère de ce dernier.

Muni ainsi de tous les secours de la religion, entouré des marques de la pitié et de l'émotion universelles, pleuré par une population entière que sa mort plongeait dans la désolation, toujours maître de lui-même, le saint Évêque, tranquille et confiant, rendit sa belle âme à Dieu, le samedi, vers les deux heures de l'après-midi. Le martyre du zèle épiscopal était consommé : le ciel avait agréé cette grande victime de la charité.

Le son lugubre des cloches répandit la triste nouvelle. Comment peindre l'impression qu'elle produisit au sein des familles et de la ville entière ! Ce peuple désolé oubliait qu'il avait à déplorer la perte de ses propres parents, pour pleurer la mort de celui qui était en même temps son Père, son Frère, son Ami, son Pasteur et son Évêque. Mais là ne s'arrêtèrent pas les témoignages de l'affliction publique. Une douleur aussi universelle ne pouvait pas se contenir au fond des cœurs ni se renfermer dans l'intérieur des maisons.

Comme le demandaient les lois hygiéniques en vigueur en temps d'épidémie, on avait donné des ordres pour que les funérailles se fissent sans solennité et surtout sans attroupement. La nuit venue, on ferma les portes du palais et l'on prépara secrètement le char funèbre attelé de deux chevaux. Le colonel et le lieutenant-colonel des zouaves assistaient seuls à ces préparatifs, avec un certain nombre de simples zouaves qui se chargèrent du pieux devoir de transporter au char le corps du pasteur défunt, ne voulant pas que d'autres mains le touchassent.

Tout à coup une multitude immense, tous les habitants d'Albano, se rassemblèrent sur la place et le long de la rue qui font face au palais ; ils portaient des flambeaux, qu'ils s'étaient procurés à leurs frais : ils étaient venus dans l'intention bien arrêtée d'accompagner au cimetière leur Évêque défunt. On employa toutes les raisons possibles pour persuader à ce peuple de ne pas violer les lois sanitaires, dans un moment aussi périlleux. Mais tout fut inutile : sa résolution était inébranlable. Le saint Cardinal avait sacrifié sa vie pour lui, et voulait à son tour braver la mort pour lui rendre les derniers devoirs.

Le moment venu, le portail s'ouvrit. Aussitôt tous se précipitèrent dans le vestibule

du palais, dételèrent de force les chevaux, se mirent à leur place et voulurent traîner eux-mêmes le char funèbre jusqu'au cimetière. Ils marchaient la tête respectueusement découverte, avec un ordre, une piété et un maintien bien édifiants et véritablement dignes du bon pasteur qui avait donné sa vie pour son troupeau, du martyr de la charité chrétienne, du nouveau Charles Borromée. Ils étaient si persuadés que son âme jouissait déjà du bonheur des saints que, durant tout le trajet, ils firent entendre moins des chants de *Requiem* que des cantiques de gloire et de louanges. Avant de descendre dans la tombe la châsse qui renfermait les restes de leur Pasteur tant regretté, ils la baisèrent à diverses reprises avec amour et respect.

La nouvelle d'une mort aussi glorieuse fit à Rome une immense sensation. O admirable dévouement ! s'écriait-on de toutes parts, un prince romain, un Cardinal de la sainte Église s'est fait, de sa propre volonté, victime du zèle épiscopal, martyr de l'amour du prochain ! Apprenez donc, si vous en êtes capables, vous, révolutionnaires, à connaître ce que c'est qu'un Cardinal ! Ce n'est pas sans raison qu'il est habillé de rouge ; cette couleur est le symbole du martyre. La maison Altieri peut, à juste titre, se glorifier du cardinal Louis, de même que la maison Borromée se glorifie de son cardinal Charles. A Rome et à Albano, on l'appela dès lors *saint*, *héros*, *martyr*. Personne ne se sentait la force de le pleurer ; plusieurs l'invoquaient comme Bienheureux. Il était l'ami intime de Pie IX. Aussi, quelle douleur, mais en même temps quelle joie pour le cœur du Saint-Père, dans ce trépas glorieux !

Parmi d'autres victimes illustres, Rome et Albano eurent encore à pleurer la vénérable Marie-Thérèse, reine des Deux-Siciles, morte victime de son amour et de son devoir maternels, qui ne lui permettaient pas de quitter une ville où son fils était malade. Cette perte de la maison royale de Naples produisit aussi une sensation bien douloureuse sur le cœur du Souverain-Pontife, qui appréciait tant la vertu et les qualités éminentes de cette princesse. Marie-Thérèse mourut comme une sainte ; que peut-on dire de plus ?

Disons encore un mot du courage et du dévouement des jeunes zouaves. Ne consultant que la bonté et la générosité de leurs cœurs, ils déposèrent carabines et sacs, et se transformèrent en fossoyeurs, en infirmiers, en sacristains, en courriers, etc. Qu'il suffise de dire qu'ils enterrèrent eux-mêmes près de cent morts, qu'ils entraient courageusement dans les maisons désertes, lavaient les cadavres, les enveloppaient dans leurs linceuls et les portaient au cimetière sur leurs épaules. Aussi partout où passaient ces vaillants héros de la charité, ils étaient accueillis par des cris de bénédiction. Le sang-froid avec lequel ils affrontaient la mort et se prêtaient aux offices les plus répugnants arrachait aux Albanais des louanges et des larmes d'admiration. Ils donnèrent durant ces jours une preuve éclatante de ce mépris sublime de la vie qui fait le caractère propre de ce corps d'élite venu à Rome dans le but de s'immoler à la plus sainte des causes.

Deux zouaves moururent victimes de leur dévouement : l'un d'eux fut frappé de la maladie pour avoir généreusement donné les soins de la sépulture à un cadavre en putréfaction, découvert trois jours après sa mort. Le brave lieutenant-colonel de Charette s'empressa de voler au milieu de ses zouaves pour les encourager à poursuivre noblement leur œuvre de charité chrétienne.

Cette poignée de héros se distingua tellement dans cette circonstance que, le jour de sa mort, le saint cardinal Altieri envoyait dire au Saint-Père, à Rome, que ses chers zouaves avaient renouvelé à Albano les actes héroïques de charité dont la vie de saint Vincent de Paul offre tant d'exemples.

Tels étaient pourtant les hommes dont les révolutionnaires essayaient de ternir la réputation et qu'ils appelaient dédaigneusement *les mercenaires de Pie IX*. Oh ! bénie soit cette noble jeunesse ; qu'elle reçoive les louanges et les actions de grâces de tous ceux qui sentent un cœur humain battre dans leur poitrine ! Inutile de dire que le clergé, tant séculier que régulier, fit aussi courageusement son devoir. Le P. Cappelli, Jésuite, tomba

malade, mais heureusement il revint à la santé. Un autre Père jésuite de Galloro, accouru pour prêter l'assistance de son ministère aux moribonds d'Albano, trouva le chemin barricadé par les habitants de l'Arriccia. Cela n'arrêta pas son zèle. Il se jeta à travers les ronces, surmonta mille difficultés et enfin parvint au but qu'il désirait atteindre.

L'Europe entière admira ces dévouements qui en préparaient d'autres, et qui déjà ramenaient à la cause pontificale et catholique l'opinion égarée par tant de mensonges et de perfidies. Dans le consistoire du 20 septembre, Pie IX, après avoir encore une fois dénoncé au monde les attentats sacriléges du gouvernement piémontais, paya un juste et solennel tribut de regrets et de louanges aux héros d'Albano.

« La circonstance présente, vénérables frères, dit-il aux cardinaux assemblés, nous paraît si opportune, que nous ne pouvons la laisser passer sans accorder les grands éloges qu'il mérite à Louis Altieri, d'illustre mémoire, Cardinal de la sainte Église romaine et Évêque d'Albano.

« Vous le savez tous. Il était né d'une grande famille, orné des vertus les plus éclatantes et chargé des plus importantes fonctions. Nous l'avions en grand amour. A peine eut-il appris que la terrible maladie appelée choléra avait éclaté à Albano, aussitôt, s'oubliant lui-même, il vole vers son troupeau, sous l'inspiration de son ardente charité. Les travaux, les conseils, les souffrances, les périls, il embrasse tout ; le jour, la nuit, sans trêve ni repos, il assiste les malades et les mourants, leur distribuant les secours spirituels et leur portant de ses mains tous les autres secours, ne cessant de les réconforter et de les soulager jusqu'à ce que, frappé lui-même par l'horrible maladie, il ait donné, comme le bon Pasteur, sa vie pour ses brebis.

« Sa mémoire sera toujours en bénédiction dans les Annales de l'Église ; car, en se sacrifiant à la charité, il a trouvé une mort heureuse et répandu une gloire incomparable et immortelle sur l'Église, sur l'ordre très-noble des Cardinaux et sur tout l'épiscopat catholique. Aussi, quoique nous ayons éprouvé une grande douleur, à la nouvelle de sa mort, cependant nous ressentons une grande consolation, car nous avons le ferme espoir que son âme est parvenue à la céleste patrie, qu'elle s'y réjouit dans le Seigneur et qu'elle offre de ferventes prières à Dieu pour nous, pour vous et pour toute l'Église.

« Nous donnons également tous nos éloges au clergé séculier et régulier d'Albano, qui n'a cessé, marchant sur les traces illustres de son Évêque et au péril de sa vie, d'administrer soigneusement aux malades toutes sortes de secours et surtout les secours de la religion.

« Ils sont dignes aussi de tous nos éloges nos soldats qui étaient là, les *gendarmes* et les *zouaves ;* car, par leur mépris du danger et surtout en ensevelissant les morts, ils ont donné un grand exemple de charité chrétienne (1). »

Dans toute l'Italie, en Piémont, en Lombardie, en Toscane, en Sicile, dans le royaume de Naples, le clergé catholique se montra digne des éloges que Pie IX donnait au dévouement et à la charité. La *Gazette officielle du royaume d'Italie* a publié, le 5 juin 1869, en deux suppléments, la liste des récompenses accordées à ceux qui méritèrent bien de leurs concitoyens pendant l'invasion cholérique de 1867 et de 1868. Un décret du 28 août 1867 avait, en effet, institué « une récompense spéciale, » et ordonné qu'une médaille rappellerait les services rendus à la sûreté publique. Or l'invasion cholérique de 1867 et 1868 fut si grave en Italie, que *cinquante* provinces du royaume sur *soixante-huit* furent frappées ; il y eut deux cent cinquante mille cas, et environ cent trente mille morts. Avec les dispositions du gouvernement italien, on comprend qu'il a fallu, de la part du clergé, de bien grands actes de dévouement pour obtenir les récompenses décrétées. Ce dévouement fut tel, au grand honneur de la religion catholique, que, toute proportion gardée, ce sont les membres du clergé qui en ont obtenu un plus grand nombre, nombre hors de proportion avec celles des autres classes de citoyens.

[1] Voir aux Éphémérides le texte entier et la traduction de cette allocution.

Ainsi la médaille d'or a été décernée à Mgr Charvaz, archevêque de Turin, à Mgr Dusmet, archevêque de Catane, à Mgr Guttadauro-Reggio, évêque de Caltanisetta, et à M. De Sortis, curé de Naples. La médaille d'argent a été décernée à Mgr Blundo, évêque de Cefalù, à Mgr Speranza, évêque de Bergame, et à trente-six autres prêtres, plus à une sœur de charité. Plus de deux cent quarante médailles de bronze ont été remises à des prêtres, à des religieux et à des religieuses, et les mentions honorables s'élèvent à un nombre encore plus considérable : c'est dire que le clergé tout entier, ainsi que ces religieux et ces religieuses, si maltraités par la Révolution, se sont montrés dignes de l'Évangile qu'ils professent. Et c'était pendant que ces actes de dévouement et d'héroïque charité s'accomplissaient, que les garibaldiens, secrètement et presque ouvertement encouragés par le gouvernement italien, essayaient de renverser le trône du chef de cette courageuse milice, afin de tarir dans sa source le dévouement en détruisant l'indépendance et la liberté de l'Église[1] !

Négociations diplomatiques.

On a vu plus haut que le gouvernement français s'était occupé, même avant la bataille de Mentana, de la réunion d'un Congrès ou même d'une simple conférence qui aurait pour but de régler enfin la question romaine. L'idée d'un Congrès, qui avait été longtemps caressée par Napoléon III, était venue cette fois de M. Rattazzi, qui cherchait tous les moyens d'empêcher le gouvernement français d'agir et qui espérait pouvoir mettre dans la balance des délibérations le poids du fait accompli. Au moment même où il disait qu'une intervention de la France dans les États du Pape forcerait l'Italie d'intervenir de son côté, M. Nigra avait dit de sa part à la cour des Tuileries : « L'Italie accepterait un congrès des puissances pour résoudre définitivement la question romaine. » C'était offrir à Napoléon un prétexte plausible de se tenir les bras croisés pendant que les États du Pape seraient envahis. Le gouvernement français admit la proposition d'un congrès, mais à la condition expresse que les troupes italiennes ne franchiraient pas la frontière pontificale. M. de Moustier disait à ce propos avec raison : « Serait-il admissible que les puissances fussent appelées à délibérer sur les conditions politiques de la souveraineté et de l'indépendance du Saint-Siége, alors que les troupes italiennes occuperaient le territoire romain, et pendant que le Saint-Père serait errant par le monde, loin de ses États, qu'une telle violence l'aurait nécessairement décidé à abandonner ? » Les événements se précipitèrent, le cabinet Rattazzi cessa d'exister, la journée de Mentana sauva la royauté pontificale, et M. Ménabréa devint le chef d'un nouveau cabinet. C'est alors que, renonçant à un congrès, le gouvernement français prit l'initiative d'une invitation adressée aux puissances pour une conférence. Plusieurs puissances y adhérèrent aussitôt, mais sous certaines réserves : l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Suisse, la Bavière, le Wurtemberg et la Hesse-Darmstadt, firent une réponse favorable à la proposition de M. de Moustier ; mais la Russie, l'Angleterre et la Prusse montrèrent beaucoup de froideur, et le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Stanley, dans un discours prononcé le 19 novembre au sein du Parlement, déclara très-nettement qu'il ne voyait pas à quoi pourrait aboutir une conférence qui cherchait à réconcilier deux États dont les vues étaient absolument opposées et qui ne s'entendaient pas pour être représentées dans la réunion diplomatique proposée.

Le gouvernement français ne se découragea pourtant pas. Pour faire tomber la principale objection de lord Stanley, il amena Rome et l'Italie à se faire représenter à la conférence. Le Pape avait accédé sans difficulté, sous la réserve de tous les droits du Saint-Siége. Le gouvernement italien consentit aussi à participer à la conférence, mais en se plaignant de ce que l'Italie était présentée comme une cause d'agitation et un péril permanent pour la paix de l'Europe, et

[1] L'*Unità cattolica* a inséré tous les noms (médailles d'or, d'argent, de bronze et mentions honorables,) dans ses numéros du 17 et du 18 juin 1869.

en demandant des éclaircissements sur quelques points, par exemple, sur la position qu'aurait l'Italie devant la conférence et sur l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises. Une dépêche adressée par M. de Moustier au ministre de France à Florence, à la date du 27 novembre 1867, montre avec quel soin méticuleux le gouvernement français cherchait à éviter de froisser celui de Florence; il eût été battu à Mentana, qu'il n'aurait pu s'exprimer avec plus de déférence et, nous oserions dire, avec plus d'humilité.

« Le général Ménabréa, disait M. de Moustier, après avoir témoigné sa satisfaction pour les paroles de sympathie dont je m'étais servi envers l'Italie dans la dépêche qui accompagnait la transmission de notre circulaire du 9 novembre, semble ne pas rendre la même justice à celle-ci dont la première lecture lui aurait laissé, à certains égards, une impression pénible; il lui a paru que l'Italie et son gouvernement y sont considérés comme une cause d'agitation et un péril permanent pour la paix de l'Europe, d'où proviendrait la nécessité d'en appeler au tribunal des puissances. Vous ne manquerez pas, monsieur, de faire ressortir aux yeux de M. le président du conseil les termes amicaux de ce document. J'y cherche en vain les expressions qui auraient pu l'affecter. J'ai mis le plus grand scrupule, au contraire, à éviter toute apparence d'accusation contre le gouvernement italien, et, faisant remonter à des causes générales l'état de tension qui, selon nous, appelle la sollicitude des cabinets et motive la réunion d'une conférence, je n'ai pas essayé d'étendre la responsabilité des derniers événements au delà du parti révolutionnaire qui s'agite sur différents points de l'Europe. Une seconde lecture aura certainement convaincu le général Ménabréa des sentiments tout particuliers d'égards envers le gouvernement du Roi et envers la nation italienne dont nous nous sommes inspirés dans notre rédaction et auxquels les paroles de l'Empereur ont donné une consécration nouvelle.

« Je ne vois aucun intérêt à examiner aujourd'hui les différentes considérations dans lesquelles est entré M. le président du conseil au sujet de la situation réciproque de l'Italie et du Saint-Siége. Elles trouveront leur place dans les discussions de la conférence.

« Le gouvernement italien nous annonce la résolution d'y participer : nous sommes heureux d'une détermination aussi conforme à nos désirs qu'à ses véritables intérêts, et nous nous étonnons seulement qu'après tout ce que l'Empereur a fait en faveur de l'Italie et après tant de publications officielles où la pensée du gouvernement de S. M. se trouve hautement exprimée, *on ait supposé un seul instant que nous pourrions nous montrer hostiles à l'unité et à l'indépendance du royaume.*

« Notre unique but a été d'appeler l'examen des puissances sur des questions qui les intéressent à divers titres et que nous n'avons pas mandat suffisant pour régler seuls avec le cabinet de Florence.

« C'est pour cette raison que nous avons tenu à éviter tout ce qui, de notre part, aurait pu tendre à restreindre ou gêner l'entière liberté d'appréciation des différentes cours.

« Cette retenue, qui nous était commandée par des motifs de l'ordre le plus élevé, ne nous interdit pas cependant d'examiner les diverses questions qui nous sont adressées par le général Ménabréa. Voici les éclaircissements qu'il est en notre pouvoir de fournir quant à présent et que j'ai déjà fait connaître dans mes conversations avec M. Nigra.

« Sans vouloir tracer d'avance à l'Italie l'attitude qu'il lui convient d'adopter, nous n'hésitons pas à dire qu'elle devra prendre dans la conférence une position égale à celle des autres puissances et y avoir voix délibérative. Nous pensons de même à l'égard du Saint-Siége qui accepte cette situation.

« En second lieu, il ne nous paraît pas que les gouvernements aient à abdiquer d'avance aucun de leurs droits. Les questions, prises dans leur généralité, ne sauraient donc, en principe, être soumises aux chances d'un vote. Ce mode de procéder ne pourrait être

admis que d'une manière partielle et comme conséquence d'un accord commun et du consentement des parties intéressées.

« La troisième question se trouve implicitement résolue, puisque, suivant la volonté des parties et l'accord intervenu entre les cabinets, certains points pourront être sanctionnés, tandis que d'autres motiveront seulement des conseils dont les parties auront à apprécier le degré d'autorité.

« Ces explications rendent superflu de chercher à limiter le champ de la discussion et des prétentions réciproques ; nous voyons pour chacun le plus grand avantage à entrer au sein de la conférence dans la plénitude de sa liberté.

« Le gouvernement de l'Empereur a invité toutes les puissances; il n'a aucune préférence quant au choix du lieu de leur réunion et désirerait avant tout avoir égard aux convenances des différents cabinets.

« Quant à la dernière question du gouvernement italien, j'ai très-nettement expliqué à M. le ministre d'Italie notre sentiment qui peut se résumer dans ces termes. Nous avons évacué la ville de Rome et renvoyé en France une division. Nous avons le plus sincère désir de rapatrier celle qui reste à Civita-Vecchia. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la question est avant tout une question de sécurité. Il y aurait exagération à affirmer qu'une réunion prochaine de la conférence dût être prise pour base absolue de nos résolutions. Mais si elle n'était pas l'unique fondement de notre sécurité, elle en serait incontestablement l'élément principal. Cette considération doit inspirer au gouvernement italien le désir de voir les plénipotentiaires se réunir dans le plus bref délai possible. Nous ne doutons donc pas que ses efforts ne se combinent avec les nôtres dans ce but. En ce qui regarde les questions fondamentales sur lesquelles la conférence aura à délibérer, il ne nous appartient pas d'en préjuger la portée ni la solution. Nous reconnaissons néanmoins avec les autres cours qu'il pourrait y avoir un grand avantage à établir dès à présent un terrain pour la discussion. Le cabinet de Florence, par sa situation et par un ensemble de considérations qui se présentent naturellement à l'esprit, semble appelé plus spécialement à indiquer le point de départ des délibérations et le cercle d'idées que, dans son opinion, elles devraient embrasser. Vous voudrez donc bien, M. le baron, demander à M. le président du conseil s'il ne croirait pas opportun de faire connaître dès à présent quelles bases lui paraîtraient les plus propres à assurer les résultats que les puissances doivent se proposer d'atteindre en commun. Vous témoignerez à M. le général Ménabréa toutes les espérances que nous fondons sur la sagesse et la modération du gouvernement du Roi. L'Italie ne manquerait pas d'en recueillir les fruits au sein des conférences. En rendant les solutions plus faciles, elle rapprocherait le moment où toute occasion de dissentiment aurait disparu entre elle et nous et où les deux pays n'auraient plus à craindre de voir aucun nuage troubler leurs sentiments de sympathie et d'amitié. »

Cette dépêche, lue à M. Ménabréa et laissée en copie, ne pouvait que faire plaisir au ministre italien, qui s'empressa d'enregistrer, dans une dépêche à M. Nigra, en date du 3 décembre, l'espèce de *satisfecit* que lui délivrait le gouvernement français. « C'est, disait-il, avec satisfaction que nous avons entendu M. le marquis de Moustier *déclarer de nouveau que la France ne pouvait être mue par aucune intention hostile envers l'unité et l'indépendance de l'Italie*. Nous n'avons, il est vrai, jamais, et en aucune façon, douté des sentiments de la France à notre égard; mais, après une déclaration aussi explicite, les partis qui nous sont contraires sauront, à n'en plus douter, que leurs tendances et leurs prétentions à mettre en question les bases sur lesquelles repose notre droit national ne rencontreraient ni l'appui ni l'encouragement de la France auprès des puissances réunies en congrès. Nous avons été heureux d'apprendre de M. le marquis de Moustier que le gouvernement impérial était bien éloigné de considérer l'Italie et son gouvernement comme une cause permanente d'agitation et de danger pour la paix de l'Europe. Il croit, comme nous, que la conférence ne doit avoir d'autre but que

d'examiner les causes générales qui ont produit l'état de tension existant dans les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége, et de rechercher les moyens d'y apporter un remède efficace. M. le ministre impérial des affaires étrangères, reconnaissant en outre combien il serait utile d'établir préalablement une base pour les discussions de la conférence, nous invite à désigner un point de départ pour les futures délibérations et l'ordre d'idées que, à notre avis, celles-ci devraient embrasser. Disposés à seconder le gouvernement de l'Empereur dans l'invitation qu'il nous adresse, nous nous réservons de lui faire connaître ultérieurement les points principaux qui nous paraîtront devoir amener une pacifique et satisfaisante solution de la question romaine. Mais vous pouvez dès à présent donner l'assurance à M. le marquis de Moustier que pour l'accomplissement de cette tâche, nous ne prendrons pour guide que le salut de l'Italie, le respect de la religion et la paix de l'Europe. »

Heureusement l'opinion publique montrait moins de condescendance que le cabinet des Tuileries. L'attitude du Sénat et surtout celle du Corps législatif, qui avait arraché à M. Rouher le solennel engagement de ne JAMAIS abandonner Rome à l'Italie, portèrent un coup mortel à ce projet de conférence qui n'avait plus de raison d'être, une fois que la France assumait sur elle la responsabilité des événements. Mais, malgré ce solennel engagement, le gouvernement français ne désespérait pas de faire partager cette responsabilité à toutes les puissances, et il continua les négociations. Le 13 décembre, M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, avait avec M. de Bismarck un entretien qui montrait que le gouvernement français attachait toujours un grand prix à « réclamer le concours des puissances pour l'œuvre d'apaisement qu'il poursuivait dans l'intérêt de la Papauté et de la Péninsule, » selon les expressions d'une dépêche adressée au général Ménabréa par M. de Launay, ministre d'Italie à Berlin (1). A cet effet, M. Benedetti indiquait l'opportunité de pourparlers préliminaires entre les grandes puissances, comme point de départ de la conférence projetée. Le comte de Bismarck ne prit ces ouvertures qu' *ad referendum* et demanda quelques jours pour donner une réponse définitive. On pensait à Berlin comme à Londres, et l'on commençait à s'étonner de l'insistance de la France après la déclaration du 5 décembre.

Cependant cette déclaration avait non moins effrayé qu'irrité le gouvernement italien, qui craignit de voir la conférence se réunir sans lui. Cette crainte se traduisit par un télégramme envoyé aux représentants de l'Italie, le 16 décembre, à Berlin, à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Vienne (1). De Vienne, M. de Barral répondit que M. de Beust « ignorait complétement si les deux parties en litige seraient appelées, mais que, d'après lui, il était tout à fait naturel de maintenir que rien ne serait conclu sans leur participation. » De Saint-Pétersbourg, il vint un télégramme plus formel de M. Incontri : « M. Gortschakoff, répondait-il, m'a dit dernièrement que, après la situation faite à la France par les déclarations de M. Rouher, il considère la réunion d'une conférence, même préliminaire et restreinte, comme tout à fait impossible. V. E. sait d'ailleurs que le baron de Budberg a été autorisé à partir de Paris en congé. L'action des puissances ne pourrait plus avoir d'utilité du moment que la nouvelle attitude de la France augmente les difficultés qui s'opposent à une solution que l'Italie et le Saint-Siége puissent accepter. » A Londres, on était dans les mêmes dispositions : « Lord Stanley, télégraphia M. d'Azeglio, ne croit à la réunion, ni d'une conférence définitive, ni d'une conférence préliminaire. Il est également défavorable à toutes deux. Si toutefois une conférence préliminaire devait se réunir, il ne s'agirait plus, à son avis, que d'examiner les bases de la demande, mais non de prendre des résolutions. Dans tous les cas, il ne s'associerait pas à la conférence restreinte sans notre participation. » A Berlin, M. de Launay, n'ayant pu voir M. de Bismarck absent, s'était adressé au

[1] Dépêche du 13 décembre 1867.

[1] Ce télégramme et les autres documents que nous analysons ou reproduisons ici en partie ont été publiés dans le *Livre vert* italien de mars 1869.

sous-secrétaire d'État, et il répondait : « Il est certain, dans tous les cas, que le gouvernement prussien ne montre aucun empressement à se prononcer sur la conférence préliminaire projetée. »

Toutes ces réponses étaient datées du 17 décembre. Les lettres qui vinrent les développer mirent dans un plus grand jour encore les répugnances des puissances à accepter une conférence dont elles ne voyaient plus l'utilité. « Le prince Gortschakoff a dit au baron de Talleyrand (le représentant de France), écrivait M. Incontri le 18 décembre, qu'il lui paraissait ressortir clairement de l'attitude nouvelle et décidée prise par le gouvernement de l'empereur Napoléon, que non-seulement la conférence générale, mais encore la conférence restreinte et les entretiens préliminaires entre les ambassadeurs des grandes puissances seraient sans aucun résultat. En effet le but de toutes ces démarches, disait le prince au représentant français, doit être de rechercher et, si cela est possible, de trouver une solution également acceptable par l'Italie et par le Pape, laquelle permette ensuite à la conférence d'établir un accord : maintenant, comme les idées des gouvernements de Florence et de Rome se trouvent complétement opposées, on ne pourrait espérer obtenir ce résultat qu'autant que la France chercherait par son attitude envers les deux gouvernements à diminuer sinon à éliminer tout à fait les divergences qui existent entre eux. Malheureusement le langage tenu par les organes du gouvernement devant les Chambres françaises n'est point fait pour atteindre ce but ; je suis donc d'avis que l'action des grandes puissances ne pourrait se faire sentir d'une manière efficace, et qu'il ne convient pas d'exposer encore une fois l'Europe à prendre des décisions et à proposer des solutions qui ne seraient ni écoutées ni suivies. Quand la France sera parvenue à opérer entre les idées de Rome et celles de Florence un rapprochement de nature à rendre un accord possible, alors certainement nous ne nous refuserons point à émettre notre opinion et à prendre part aux pourparlers préliminaires. Comme je pense, ajouta le prince, que en persistant dans son attitude actuelle, comme tout indique que telle est son intention, la France ne pourra jamais atteindre le but de mettre les désirs de l'Italie d'accord avec les prétentions de Rome, je suis fermement convaincu que tous ces projets de conférence et même d'entretiens préliminaires doivent être considérés comme ensevelis. A l'appui de ces paroles le prince chancelier m'annonça qu'il avait autorisé le baron de Budberg (représentant de la Russie à Paris) à venir en congé, ce qui jusqu'à présent lui avait été refusé. »

Le 20 décembre, M. de Launay ayant pu voir M. Bismarck, envoya la dépêche suivante au général Ménabréa :

« J'ai profité d'un entretien que j'ai eu hier avec le président du conseil pour recueillir son impression sur l'état actuel de la question relative à la réunion d'une conférence. « L'attitude « de votre gouvernement, m'a-t-il dit, est bien « appropriée aux circonstances, qui sont telles, « qu'il est fort permis de douter du résultat satisfaisant d'une conférence, même préliminaire, entre les grandes puissances. Il serait « assez mal aisé à la Prusse de se refuser à intervenir à une pareille réunion. C'est à elle-« même qu'on attribue l'initiative de la proposition de ces pourparlers préalables. Mais, si on « se rassemble autour du tapis vert, le représentant de Sa Majesté demanderait tout d'abord : « Où est l'Italie? Le pape est-il consentant au « maintien du *statu quo* territorial? Les cabinets « de Florence et de Rome sont-ils disposés à la « conciliation? Il suffirait de poser ces questions « pour se convaincre, dès le début, de l'impossibilité d'une entente dans les conjonctures actuelles. D'ailleurs, au lieu de nous soumettre « un programme comme nous le lui demandions, M. Rouher a tranché la question. Quoi « qu'il en soit, vous pouvez être certain que nous « ne prendrions, le cas échéant, aucune résolution sans votre participation. »

« Dans le cours de la conversation, j'ai parlé de la question de la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, en émettant le désir de connaître sa manière de voir, et comment, dans sa pensée, on peut trouver une solution sans toucher à des intérêts qui sont considérés, par le Saint-Siége et ses défenseurs, comme appartenant au domaine de la religion. Le comte de Bismarck, comme je m'y attendais, m'a répondu que c'était là une question sur laquelle les sa-

vants, les théologiens pourraient discuter sans jamais parvenir à s'entendre. C'est là un de ces points qui ne peuvent être résolus que par l'action du temps, par la pratique. Certainement il ne faut pas perdre de vue le grave intérêt de l'indépendance du pape, qui ne doit devenir le sujet d'aucune puissance; mais quelle doit être l'extension d'une immunité territoriale? Dans quelle mesure pourra-t-on la déterminer pour assurer le libre exercice des fonctions du Saint-Siége? C'est encore là un de ces points qu'on ne résout point à l'aide de spéculations scientifiques. »

Il était clair que les puissances abandonnaient l'idée d'une conférence. Le gouvernement français s'en occupa encore quelque temps pour n'avoir pas l'air de changer d'avis, et l'on ne parla plus de cette réunion diplomatique.

Battu à Mentana et dans le corps législatif, le gouvernement italien se montrait plus fort dans la négociation diplomatique. Le *jamais* de M. Rouher le forçait bien de s'arrêter, mais il témoignait des susceptibilités devant lesquelles M. de Moustier paraissait avoir pour mot d'ordre de reculer toujours. Ainsi M. Rouher ayant parlé, dans la séance du 5 décembre, avec tout le mépris qu'elles méritaient, des entreprises italiennes sur le royaume de Naples, M. Ménabréa réclama fièrement contre ce que ses paroles pouvaient avoir d'offensant pour le roi Victor-Emmanuel, disant qu'elles ne lui paraissaient pas en rapport avec les liens qui unissent les deux familles souveraines d'Italie et de France. M. Nigra alla trouver M. de Moustier, et le ministre des affaires étrangères de Napoléon III regretta qu'on eût donné une interprétation blessante pour la personne du roi aux paroles de M. Rouher, qui n'avait eu nullement l'intention de blesser un souverain ami de la France. M. Ménabréa insista, et il fallut que M. de Malaret, représentant de l'Empereur à Florence, donnât des explications qui satisfirent enfin le cabinet italien. Se tournant alors du côté de l'Espagne qui avait offert son concours à l'empereur Napoléon pour une action commune à Rome, le général Ménabréa déclara, dans une dépêche adressée à M. Corti, ministre d'Italie à Madrid, que « l'Italie ne tolérerait pas l'intervention d'une autre puissance étrangère sur le territoire pontifical. »

Cependant une autre négociation s'ouvrit presque aussitôt. D'un côté, des ouvertures furent faites au gouvernement italien par le baron de Malaret en vue d'arriver à un *modus vivendi* entre Rome et Florence : ces ouvertures, niées d'abord par la presse officieuse de France, furent constatées dans une dépêche adressée le 12 janvier 1868 par le général Ménabréa à M. Nigra; c'était ainsi le gouvernement français qui faisait les premiers pas pour amener un rapprochement entre Rome et la puissance dont il venait pourtant si récemment de reconnaître la perfidie. D'un autre côté, le général Ménabréa commença à manœuvrer pour obtenir l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises. Cela donna lieu à un échange de nombreuses dépêches, dont il suffira de faire connaître les principales.

Le 15 juin, dépêche du général Ménabréa à M. Nigra, avec un mémorandum annexé, constatant que les faits qui se sont passés ont prouvé que le cabinet de Florence n'a pas trop présumé du succès de la ligne politique adoptée par lui, et que la sagesse et le bon esprit des populations l'ont parfaitement secondé dans l'accomplissement de sa tâche. Le gouvernement italien ne se flatte cependant pas de l'espoir de parvenir à dissiper les préventions que des partis hostiles à l'Italie cherchent à exciter contre lui; mais il tient à convaincre la France qu'après cette démarche il aura épuisé tous les moyens en son pouvoir pour entrer en rapport de bon voisinage avec le Saint-Siége. Cette dépêche avait un double objet : convaincre le gouvernement français que si l'on ne trouvait pas de *modus vivendi*, la faute n'en était pas au gouvernement italien; prouver qu'il n'y aurait aucun danger à rappeler les troupes françaises de Civita-Vecchia, où elles étaient concentrées. Une autre dépêche du général Ménabréa à M. Nigra indiqua, le 22 août, plus nettement cette double pensée. Le général prétendait constater de nouveau que les preuves les plus irrécusables du bon vouloir de l'Italie n'a-

vaient pu amener aucun changement dans les dispositions de la cour de Rome, et que, par suite, le temps paraissait venu au cabinet de Florence de faire cesser l'occupation française, signalée comme l'une des causes principales qui maintenaient la cour de Rome dans des dispositions hostiles à l'égard du gouvernement italien.

Mais, à Paris, on ne se laissait pas convaincre, et, comme on ne voulait pas donner un refus positif, on se rejetait sur la question d'opportunité. Une dépêche de M. Nigra à M. Ménabréa, en date du 4 septembre 1868, résume très-clairement la suite des négociations :

« Monsieur le ministre, dit M. Nigra, le marquis de Moustier ayant fait hier une excursion à Paris, je me suis rendu au ministère impérial des affaires étrangères, et j'ai eu avec lui une conversation relative aux affaires de Rome et au contenu de la dépêche de Votre Excellence en date du 22 août, dépêche dont j'avais donné communication officielle au gouvernement français le 28 du même mois.

« En répétant au marquis de Moustier les arguments développés dans la dépêche de Votre Excellence, j'ai demandé au ministre impérial des affaires étrangères si, rendant justice à l'œuvre du gouvernement du roi et tenant compte du nouvel état de choses en Italie, état de choses tout à fait différent de celui qui avait provoqué la dernière intervention française dans les États pontificaux, le gouvernement impérial serait disposé à retirer ses troupes de Civita-Vecchia.

« Le marquis de Moustier m'a répondu qu'il avait conféré avec S. M. l'Empereur au sujet du contenu de la dépêche de Votre Excellence, et qu'il était en conséquence autorisé à déclarer ce qui suit, à savoir : que le gouvernement impérial rendait justice à l'action exercée par le gouvernement du roi dans le but de calmer les esprits en Italie, et de rétablir les principes d'ordre et d'autorité ainsi que la sécurité publique ; qu'il reconnaissait combien la situation s'était améliorée ; qu'il tenait compte de l'exécution des stipulations relatives à la dette publique pontificale, tout aussi bien que des propositions faites par le gouvernemnnt royal pour déterminer un *modus vivendi* entre l'Italie et Rome ; que ces deux faits étaient de nature à inspirer au gouvernement français toute confiance dans la droiture des intentions du gouvernement de Sa Majesté ; que le gouvernement français maintenait dès lors l'assurance par lui donnée de retirer ses troupes du territoire pontifical dès qu'on aurait pu le faire sans inconvénients, mais que dans la pensée du gouvernement impérial cette mesure ne serait point opportune pour le moment, et qu'on ne pourrait l'exécuter sans de graves inconvénients. Je demandai au marquis de Moustier de me dire les raisons pour lesquelles l'évacuation immédiate n'était pas jugée opportune. Il me répondit que, bien que le gouvernement impérial reconnût que les conditions de la tranquillité publique s'étaient améliorées en Italie, toutefois elles ne pouvaient pas encore, à son avis et d'après ses informations, permettre que les troupes françaises abandonnassent Civita-Vecchia.

« Son Excellence ajouta que les renseignements parvenus au gouvernement impérial parlaient de l'existence de menées mazziniennes dans la péninsule et qu'il était à craindre que le départ de la garnison française ne fût une occasion d'agitations et de dangereuses tentatives.

« A cette observation, j'objectai que le gouvernement du roi était au contraire convaincu, comme il avait pu le constater par l'assurance formelle contenue dans la dépêche de Votre Excellence, que rien, de la part de l'Italie, ne menaçait pour le moment la sûreté du gouvernement pontifical, et que, quant à l'avenir, le gouvernement du roi avait donné les assurances et les preuves les plus positives qu'il était bien résolu à ne point tolérer de tentatives d'invasion et qu'il avait le pouvoir et la volonté de les réprimer, au besoin, avec toute la rigueur des lois.

« Le marquis de Moustier insista sur la question d'opportunité ; il maintint son affirmation au sujet de renseignements sur l'existence de menées mazziniennes en Italie et enfin il dit que bien qu'il tînt grandement

compte des appréciations du gouvernement du roi sur l'opportunité du retrait immédiat des troupes françaises, le gouvernement impérial ne pouvait renoncer à ses propres appréciations sur les résultats de cette mesure, et elles étaient que le retrait ne pourrait être effectué en ce moment sans créer de nouvelles craintes et de nouvelles inquiétudes dans les pays catholiques. Je répondis, à mon tour, qu'en présence d'une telle divergence je ne pouvais que maintenir les appréciations de mon gouvernement. J'ajoutai ensuite que l'évacuation était réclamée par l'opinion publique en Italie et spécialement par cette partie de l'opinion publique qui avait le plus vivement combattu et désapprouvé la tentative garibaldienne de l'automne dernier; que le maintien des troupes françaises à Civita-Vecchia aurait pour résultat d'exaspérer les esprits en Italie et de réveiller leur susceptibilité ; que par conséquence l'évacuation ne serait pas seulement une chose juste en elle-même et conforme aux traités publics, mais qu'elle serait encore une mesure utile, sage et prévoyante. Je repris de nouveau et l'un après l'autre les arguments que Votre Excellence a formulés dans ses dépêches et j'y ajoutai ceux qui se présentèrent à mon esprit pendant cette conversation.

« M. le marquis de Moustier m'écouta avec beaucoup d'attention et se montra très-bienveillant et très-cordial; mais ses conclusions ne changèrent point, c'est-à-dire qu'il maintenait l'assurance du retrait des troupes dans le plus bref délai possible, mais il déclarait qu'il était tout à fait inopportun de le faire en ce moment. L'ayant pressé de s'expliquer sur l'époque éventuelle à laquelle pourrait avoir lieu ce rappel des troupes françaises, M. le marquis de Moustier me dit qu'il lui était impossible de fixer une époque quelconque, parce que les résolutions du gouvernement impérial étaient subordonnées à l'état des choses en Italie et aux renseignements que le nouvel ambassadeur français aurait envoyés de Rome, de même qu'aux nouvelles démarches que celui-ci serait chargé de faire auprès du Saint-Siége.

« M. le marquis de Moustier continua à peu près en ces termes : « L'empereur désire sin« cèrement retirer les troupes de Civita-Vec« chia. La France a été forcée à intervenir de « nouveau. Tout le monde sait combien elle « en a eu du déplaisir. Elle a tout fait pour « l'éviter. Les avis, les démonstrations n'ont « pas fait défaut. Ce n'est pas la France qui « a créé cet état de choses. Aussi a-t-elle « quelque droit de réserver son appréciation « sur l'opportunité de faire cesser un fait « qu'elle n'a pas provoqué. Du reste, le re« trait des troupes françaises, dans l'état ac« tuel des choses en Italie et en Europe, est « un événement grave dont on doit calculer « les conséquences possibles. C'est une af« faire sur laquelle il importe de réfléchir « avec maturité et jugement. Le gouverne« ment français a nommé M. le marquis de « Banneville son nouvel ambassadeur à Rome. « Il se rendra sous peu à son poste. Il aura « l'ordre d'entamer des pourparlers sur les « bases du *modus vivendi* proposé par l'Italie « et d'appeler l'attention du Saint-Siége suc« cessivement sur chacun des points propo« sés. Le gouvernement français ne peut pré« senter au Saint-Siége le projet du *modus* « *vivendi* comme un *ultimatum*, avec la me« nace de retirer les troupes en cas de re« fus. »

« J'interrompis le marquis de Moustier pour lui dire que malgré ma conviction que le Saint-Siége ne se plierait à un accord équitable avec l'Italie qu'autant qu'il y serait forcé par une urgente nécessité, cependant, si le gouvernement français ne voulait pas employer l'ombre même d'une menace envers le gouvernement pontifical, il pouvait présenter à la cour de Rome le rappel des troupes françaises, non point comme une menace, mais comme une marque de sa confiance dans la tranquillité de la péninsule et dans la sécurité du Saint-Siége, que l'augmentation de l'armée pontificale et les nouvelles fortifications de Rome et de Civita-Vecchia rendaient encore plus certaines.

« A cela le marquis de Moustier répondit que de quelque manière que la chose fût présentée au Saint-Siége, elle serait accueillie avec le plus vif déplaisir et susciterait les plaintes amères du Vatican. Il termina en

conseillant d'avoir patience et confiance et en renouvelant les sentiments d'amitié et de sympathie du gouvernement impérial envers le gouvernement du roi.

« En quittant M. le marquis de Moustier, qui est reparti aujourd'hui même en congé, je lui dis que je rapporterais notre conversation à V. E.; mais je ne lui cachai point que la réponse qu'il venait de me donner produirait une douloureuse impression sur le gouvernement du roi. »

M. de Moustier prenait une fermeté d'attitude à laquelle le gouvernement italien n'était pas accoutumé, mais à laquelle il avait dû s'attendre, car si, à Paris, on tenait à ménager les susceptibilités italiennes jusqu'à se donner les apparences de la faiblesse, on ne pouvait transformer les condescendances de parole en condescendances de fait sans irriter l'opinion publique et abandonner les solennelles déclarations du 5 décembre. M. Ménabréa écrivit aussitôt à M. Nigra, à la date du 11 septembre 1868 :

« J'ai reçu le rapport en date du 4 courant par lequel vous m'informez de la conversation que vous avez eue avec S. E. le marquis de Moustier relativement à l'occupation d'une partie du territoire pontifical par les troupes françaises.

« Vous avez très-bien fait de terminer votre discours avec le ministre impérial des affaires étrangères en lui faisant observer que les réponses que vous deviez me transmettre produiraient une douloureuse impression sur le gouvernement du roi. En effet, c'est avec un bien pénible sentiment que, pendant que le gouvernement français renouvelle la promesse qu'il nous avait faite d'évacuer le territoire du Saint-siége dès que cela pourrait se faire sans inconvénients, nous lui voyons soutenir cependant que le moment de traduire ce projet en fait n'est pas encore arrivé.

« C'est, il me semble, sur la question d'opportunité que M. de Moustier a voulu particulièrement insister lorsque, tout en admettant que les conditions de la tranquillité publique se sont améliorées en Italie, il a persisté à dire qu'elles n'étaient pas toutefois de nature à permettre, à son avis et d'après ses renseignements, que les troupes françaises abandonnassent Civita-Vecchia.

« Cette particulière insistance du ministre impérial des affaires étrangères à vous parler des renseignements qu'il a reçus sur les conditions actuelles de la péninsule, me conduit naturellement à vous faire connaître, monsieur le ministre, deux démarches que M. le baron de la Villestreux, chargé d'affaires de France, a récemment faites auprès de moi. Deux fois il est venu avec empressement me communiquer des indications précises et détaillées sur des mouvements revolutionnaires qui devaient se produire à Rome et à Naples. La date du jour, le nom des chefs, les lieux d'embarquement et de débarquement, tout était minutieusement décrit.

« Ces dates sont écoulées ; les chefs indiqués n'ont pas quitté leur demeure ordinaire ; personne n'a débarqué ; personne ne s'est embarqué ; en somme, les faits ont entièrement contredit tout ce qu'on avait rapporté.

« Ayant eu ensuite l'occasion de voir de nouveau M. de la Villestreux, je n'eus pas de difficulté à lui démontrer que, si le gouvernement impérial basait sa politique envers l'Italie sur ces renseignements, cette politique ne pourrait conduire qu'à une série d'équivoques et d'erreurs. Il est évident, en effet, que les inquiétudes qu'inspirent au gouvernement de l'empereur des renseignements que les faits ne tardent pas à démentir complétement ne peuvent être invoqués comme un argument valide pour retarder l'évacuation du territoire pontifical. Mais dans la conversation que vous avez eue avec M. de Moustier, ce dernier a parlé d'un autre ordre de considérations qui empêcherait le gouvernement impérial de rappeler bientôt ses troupes de Civita-Vecchia.

« La France voudrait éviter de créer de nouvelles craintes et de nouvelles inquiétudes dans les pays catholiques. Vous avez déjà eu l'occasion de dire à monsieur de Moustier que le gouvernement du roi voulait et savait résister à toute tentative qui aurait pour but de faire renaître des agitations fort pernicieuses pour l'Italie ; vous avez donc très-bien fait de vous appliquer à démontrer à M. de Moustier que si

quelque chose peut entretenir le germe d'une agitation, qui autrement serait éteinte, c'est précisément l'occupation d'une partie du territoire pontifical par les troupes françaises. Le gouvernement impérial tomberait dans une très-grave erreur s'il ne se rendait pas exactement compte de l'impression que produit, même chez les personnes les plus sages et les plus modérées, la persistance qu'il met à vouloir maintenir l'occupation de Civita-Vecchia. C'est le devoir d'un gouvernement sincèrement ami de la France de lui signaler à temps les effets d'une politique qui n'a d'autre conséquence que d'irriter les esprits des Italiens. Ce que vous avez dit à M. le marquis de Moustier devrait être plus que suffisant pour éclairer le gouvernement impérial sur la vraie tendance de l'opinion publique de notre pays en face d'une occupation prolongée du territoire pontifical. Il resterait, il est vrai, les nouvelles craintes et les nouvelles inquiétudes que la France voudrait éviter de faire naître dans les autres pays catholiques. A cet égard, je dois avant tout vous faire observer que le gouvernement italien est intéressé autant que tout autre à protéger les intérêts religieux de la grande majorité de ses sujets et que rien dans la conduite du gouvernement du roi ne peut autoriser à faire croire qu'il ne se préoccupe de faire disparaître tout motif qui pourrait faire naître des inquiétudes dans les consciences catholiques. Le gouvernement italien professe un respect absolu pour les choses qui appartiennent à la foi et à l'Église, et il ne les confond pas avec celles qui concernent la vie civile et politique des populations. Mais sans vouloir entrer à cet égard dans une plus ample discussion, je me bornerai à faire observer que l'Italie et la France ayant été parfaitement d'accord autrefois pour rejeter la singulière prétention de certains États à considérer le territoire romain comme une main-morte de la catholicité, nous ne saurions nous expliquer aujourd'hui comment le cabinet des Tuileries a pu modifier si profondément ses propres idées sur une question d'une si haute gravité sans nous en prévenir. Il suffira cependant que vous vous rappeliez que nos idées n'ont point changé sur ce point. Nous nous opposerons toujours et de la manière la plus résolue à toute ingérence qu'une puissance catholique quelconque prétendrait exercer sur les choses qui concernent les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége.

« Si, ni les informations exactes du véritable état des choses en Italie, ni la volonté et la force du gouvernement établi chez nous, ni enfin les engagements que la France aurait pris envers les autres États, ce que pourraient faire supposer les paroles de M. de Moustier, ne peuvent être un motif valable pour continuer à occuper militairement le territoire pontifical, il ne nous resterait plus qu'à chercher dans le champ des conjectures la véritable cause d'un état de choses si nuisible au maintien des bons rapports qui ont existé jusqu'ici entre la France et l'Italie. Il ne nous appartient pas de rechercher quelle impression produirait en France la nouvelle de l'évacuation complète du territoire pontifical; mais nous n'ignorons pas que le parti libéral modéré d'Europe applaudirait à une décision qui permettrait au gouvernement français de faire disparaître jusqu'aux dernières traces du système des interventions étrangères.

« Si l'on croyait pouvoir attribuer à un acte de justice à notre égard de la part du gouvernement impérial une signification politique différente de celle qu'elle a réellement, en cherchant la raison dans des éventualités qui tiennent maintenant tous les esprits en suspens, nous devrions répondre que ces considérations ne sont point de nature à pouvoir détruire les droits et les devoirs qui existent entre les États, et que ce serait se faire une idée fausse que de supposer que les interventions étrangères aient jamais produit des résultats avantageux. Elles ont toujours détruit les sympathies, semé des dissidences, préparé les hostilités même parmi les peuples auxquels des intérêts réciproques bien entendus auraient dû suggérer de vivre en paix et dans une parfaite concorde.

« Comme vous m'avez fait savoir que M. de Moustier répondrait à mes communications par une dépêche au représentant de France à Florence, je ne crois pas devoir,

pour le moment, vous donner d'autres instructions relatives à cette affaire, me réservant de le faire, le cas échéant, après avoir reçu la réponse du cabinet français. Toutefois, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer l'impression qu'ont produite sur le gouvernement du roi les paroles du ministre impérial des affaires étrangères, afin que la connaissance exacte de notre pensée puisse vous servir dès à présent de règle générale de conversation. »

Les arguments de M. Ménabréa étaient très-habilement présentés, mais ils ne pouvaient convaincre un gouvernement éclairé. Tout le monde savait parfaitement que les menées maziniennes et garibaldiennes continuaient en Italie, que le gouvernement italien n'était pas assez fort pour qu'on pût compter qu'il suffirait à lui seul à réprimer les tentatives d'invasion. D'ailleurs, ne maintenait-il pas la déclaration du Parlement de Turin affirmant que Rome était la capitale de l'Italie ? Il avait donc, au fond, les mêmes aspirations que ces révolutionnaires dont il se disait prêt à réprimer les tentatives. Comment compter sur un gouvernement qui ne différait de ceux qu'il se chargeait de contenir que par les moyens et non par le but? Ne venait-on pas de voir comment M. Rattazzi avait été amené à se mettre du côté des envahisseurs? N'avait-il pas fallu de nouveau intervenir à Rome, au bout de dix mois, malgré les promesses de Florence et la convention de septembre? Enfin, s'il était si vrai que le gouvernement italien ne voulait en rien menacer le territoire pontifical, pourquoi cette insistance à éloigner les quelques milliers de soldats français qui en garantissaient la sécurité ? On parlait de l'irritation que la présence de nos troupes perpétuait en Italie : cette irritation ne pouvait être éprouvée que par les révolutionnaires. On représentait la présence de ces troupes comme une cause permanente de trouble : c'était cette présence même qui, en montrant aux révolutionnaires que leurs tentatives seraient impuissantes, maintenait en Italie le reste de tranquillité qui y régnait encore. Les soldats français à Civita-Vecchia, c'était la sécurité du Saint-Père, la tranquillité de l'Italie, la satisfaction de l'opinion catholique et la garantie de la paix pour l'Europe tout entière.

Quand au *modus vivendi* qu'on reprochait au Saint-Siége de ne pas vouloir accepter, il suffit de jeter un coup d'œil sur les bases proposées par le gouvernement italien pour voir si elles étaient acceptables. Voici quelles étaient ces bases, telles qu'elles sont formulées dans une dépêche du 24 février 1868 adressée par le général Ménabréa à M. Nigra :

« 1° Rétablissement pur et simple du *statu quo ante*, c'est-à-dire remise en vigueur de la convention du 15 septembre 1864.

« 2° Obligation pour l'Italie de donner pleine et entière exécution à la convention relative au paiement de la dette pontificale afférente aux provinces annexées.

« 3° Evacuation du territoire romain par les troupes françaises dans un bref délai, deux mois par exemple.

« 4° Promesse de la part du gouvernement impérial de faire tous ses efforts pour obtenir que le Saint-Père consente : — A établir une convention douanière avec le royaume d'Italie ; — A prendre des arrangements pour une convention postale et télégraphique et un accord pour l'extradition réciproque des malfaiteurs; — A sanctionner l'abolition des passeports entre les deux pays; — A permettre le passage libre, par les chemins de fer, des détachements de troupes royales qui seraient obligés de traverser le territoire pontifical pour se rendre d'une province du royaume à l'autre; — A consentir que les autorités limitrophes des deux pays prennent entre elles des arrangements pour la poursuite des brigands, en tolérant que les troupes royales puissent les poursuivre sur le territoire pontifical dans les limites qui seraient désignées ; — A libérer les prisonniers politiques appartenant aux provinces du royaume. »

Le gouvernement pontifical ne pouvait évidemment accepter toutes ces bases sans renoncer à sa souveraineté sur les provinces annexées et sans compromettre gravement la sécurité du territoire qui lui restait. Il consentit à des arrangements pour la poursuite des bri-

gands, il ne repoussa pas absolument les conventions postales et télégraphiques, et il laissa le gouvernement français arranger avec celui de Florence le réglement de la dette afférente aux provinces annexées. Le passage des troupes étrangères, appartenant à un État hostile, à travers le territoire pontifical, et la conclusion d'une convention douanière, offraient de trop sérieux dangers pour être acceptés. M. de Moustier avait lui-même, dans une dépêche au baron de Malaret, en date du 19 mars 1868, relevé les difficultés qui s'opposaient à l'acceptation des bases proposées.

« Préoccupé, disait-il, de hâter le moment où il lui sera permis de mettre fin à l'occupation française, animé en même temps d'un sincère désir de rechercher les moyens d'améliorer les rapports mutuels de l'Italie et du Saint-Siége, le gouvernement de l'Empereur avait convié le cabinet de Florence à un amical échange d'explications et d'idées. M. le général Ménabréa n'a pas repoussé cette suggestion, et il vous a entretenu confidentiellement d'un certain nombre de points que vous avez résumés dans votre correspondance. M. Nigra, de son côté, a reçu l'ordre de me remettre la dépêche ci-jointe, qui en renferme le développement et propose les conditions d'un *modus vivendi* qui lui paraîtrait répondre à tout ce que comporte l'état actuel des choses.

« Nous avons accueilli la communication de M. le ministre d'Italie avec la satisfaction que devait nous inspirer une démarche de cette nature. Le cabinet de Florence, quelle que soit la bienveillance de nos dispositions, ne pouvait pas toutefois attendre de nous une réponse immédiate; M. Nigra l'a parfaitement compris. Les questions qui nous sont soumises ne sont pas seulement graves en elles-mêmes ; elles touchent par leurs côtés les plus importants à des intérêts dont il ne nous appartient pas de nous faire les arbitres, et le rôle que l'Italie désire nous voir prendre est celui d'intermédiaires, obligés à une grande prudence et à de sages tempéraments.

« Nous avons à cœur, en effet, de réussir dans une tâche qui a pour but de rendre plus faciles les rapports de deux gouvernements auxquels nous portons un intérêt égal et sincère. Nous sommes heureux de voir le cabinet de Florence entrer franchement avec nous dans cet ordre d'idées qui inspirait déjà la France et l'Italie lorsqu'elles ont signé la convention du 15 septembre. Remettre cette Convention en vigueur est évidemment la seule voie pratique à suivre dans les circonstances actuelles, et nous admettons à cet égard la manière de voir du gouvernement italien.

« Le cabinet de Florence, complétement édifié aujourd'hui sur les causes qui ont déçu, l'année dernière, nos légitimes espérances, est convaincu, comme nous, que c'est par une exacte vigilance appliquée à déjouer dès l'origine les entreprises révolutionnaires, et non pas une surveillance tardive et incomplète des frontières au moment de la crise, que les États pontificaux peuvent être efficacement protégés. Il serait donc essentiel de connaître quelles mesures le gouvernement du roi serait dans l'intention et la possibilité de prendre pour empêcher désormais la formation de nouveaux dépôts d'armes, les enrôlements plus ou moins clandestins que l'on essayerait de faire encore, et les attaques qui seraient dirigées une seconde fois contre le territoire pontifical. Les certitudes que nous pourrions avoir à ce sujet justifieraient notre confiance et nous aideraient à la faire pénétrer dans le sentiment public.

« Quant aux bons offices que le cabinet de Florence nous demande pour régler les rapports de voisinage entre l'Italie et le gouvernement pontifical, ce vœu n'a rien que de conforme aux idées que nous avons toujours professées. Notre correspondance en fait foi, et je puis rappeler les conseils que nous donnions des deux côtés, à la fin de l'année 1866, au moment de l'évacuation. Nous sommes donc disposés à encourager tout ce qui tendrait à faire disparaître les difficultés matérielles résultant de la contiguïté des deux pays, et à multiplier ainsi les occasions et les chances d'un rapprochement moral plus complet.

« De tous les points énumérés dans la note qui m'a été remise par M. Nigra, l'éta-

blissement d'une union douanière est le plus important, parce qu'il touche non-seulement aux relations journalières des deux pays, mais à leurs intérêts financiers. Nous devons toutefois prévoir que cette combinaison soulèvera de nombreuses objections à Rome, et, avant de la recommander au gouvernement pontifical, il est nécessaire que nous recevions du cabinet de Florence tous les éclaircissements propres à nous fixer sur la portée générale comme sur les détails pratiques de la négociation qu'il s'agirait d'ouvrir. C'est vous dire assez que vous vous appliquerez à constater comment M. le président du conseil comprend ces arrangements douaniers, comment, surtout, il nous mettrait en mesure de démontrer que non-seulement ils ne porteront aucune atteinte aux finances du Saint-Siége, mais encore que, par la suppression de cette surveillance qu'une ligne de douane rend facile, ils ne compromettront pas la sécurité que le gouvernement pontifical semble aujourd'hui trouver à peine suffisante.

« Si cependant, à la *faveur de loyales explications, un accord pouvait s'établir par nos soins sur cette question*, la solution des autres deviendrait certainement plus simple, et c'est pour cette raison que je ne crois pas encore opportun d'en faire l'objet d'un examen détaillé.

« Je suis heureux, d'ailleurs, de constater que l'une des difficultés signalées dans la dépêche du général Ménabréa vient d'être réglée par voie d'entente directe entre l'administration pontificale et l'administration italienne; elles ont été, de part et d'autre, autorisées à renouveler les arrangements pris antérieurement sur la frontière pour la répression du brigandage, et dans le cas d'une entente sur les autres points, les deux gouvernements n'auront sous ce rapport qu'à rendre permanent l'arrangement provisoire intervenu entre les officiers délégués par eux.

« Je ne veux mentionner que pour mémoire l'exécution de la convention signée entre nous et l'Italie, le 7 décembre 1866, pour régler la part qui lui est afférente dans la dette pontificale. Cette convention a, en effet, une valeur obligatoire d'un caractère définitif, et ne comporte point d'ajournement. Si je ne vous ai chargé jusqu'ici d'aucune démarche officielle pour assurer la continuation des payements interrompus par suite de certaines difficultés d'exécution, c'est que je n'ai jamais pensé que le gouvernement du roi pût avoir besoin d'être rappelé à l'observation de ses engagements. Je suis d'autant plus fondé à persévérer dans cette opinion que le conseil d'État italien a lui-même reconnu récemment toute l'autorité de ces stipulations.

« Telles sont, monsieur le baron, les réflexions que me suggère, dès à présent, la note du général Ménabréa. Il verra que nous l'avons prise en très-sérieuse considération. Vous saisirez cette circonstance pour lui témoigner l'intérêt sympathique avec lequel nous suivons les efforts de l'administration qu'il préside et l'heureuse évolution qui s'est faite dans l'opinion publique.

« Nous fondons le plus légitime espoir sur la fermeté soutenue avec laquelle le ministère actuel, tout en restant fidèle aux idées libérales, s'attache à grouper autour de lui les éléments conservateurs que le pays renferme dans son sein. Ainsi se fortifiera la confiance que les destinées de l'Italie inspirent à ses amis, et disparaîtront les arguments à l'aide desquels les adversaires de son unité essayeraient encore d'en contester la durée. Le gouvernement de l'empereur, dont les sentiments à cet égard ne sont pas douteux, verrait dans l'amélioration graduelle des rapports de la cour de Florence avec le Saint-Siége un gage d'affermissement pour l'état de choses créé dans la péninsule et un succès nouveau pour la politique d'apaisement et de conciliation que nous nous sommes constamment appliqués à faire prévaloir. »

L'affaire relative à la répartition de la dette pontificale afférente aux provinces annexées fut terminée par un protocole final signé, le 31 juillet, par les plénipotentiaires de la France et de l'Italie, car le Saint-Siége, pour maintenir l'intégrité de son droit sur les provinces qui lui avaient été enlevées,

resta en dehors de toute cette négociation. Elle était à peine terminée, que M. Ménabréa, fidèle aux précédents italiens, essayait de s'en prévaloir pour obtenir le départ des troupes françaises. Ce fut alors qu'il écrivit la note du 22 août, à propos de laquelle M. Nigra eut avec M. de Moustier la conversation rapportée plus haut. Il disait dans sa note :

« Cet acte (l'arrangement relatif à la dette pontificale), dont l'importance, dans les circonstances actuelles, ne saurait vous échapper, met un terme aux difficultés que les regrettables événements de l'année dernière avaient fait surgir, relativement à l'exécution des stipulations consacrées par la convention du 15 septembre 1864. Ces difficultés, le gouvernement de l'empereur ne l'ignore pas, étaient, en effet, d'une gravité incontestable.

« Nous étions en présence d'une occupation du territoire pontifical par les troupes françaises, contre laquelle nous avions cru devoir protester. L'opinion publique en Italie en fut justement émue et vit dans le fait de cette occupation une infraction manifeste à la convention de septembre, qui autorisait en conséquence le gouvernement du roi, sinon à refuser, du moins à suspendre l'accomplissement des engagements qu'il avait contractés par ladite convention, jusqu'à l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises; et c'est dans ce sens qu'un ordre du jour auquel le ministère ne crut pas devoir s'opposer, en faisant toutefois des réserves pour l'avenir, fut voté dans la séance de la Chambre des députés du 21 décembre dernier.

« C'est de ces réserves que le gouvernement du roi vient de se prévaloir en signant, sous sa responsabilité, le protocole final de la répartition de la dette pontificale.

« Un plus mûr examen de la question avait, en effet, amené le gouvernement du roi à reconnaître que la répartition de la dette pontificale devant être réglée d'après les stipulations de la convention du 7 décembre 1866, qui est elle-même un acte international entièrement distinct de la convention de septembre 1864, la signature du protocole final ne pouvait être retardée. De cette manière, le gouvernement italien, en sortant de la position anormale qui résultait pour lui des événements de l'année dernière, se replaçait de fait sur le terrain de la convention de 1864 et se trouvait avoir rempli consciencieusement, de son côté, toutes les clauses que cette convention renferme.

« Nous avons pensé que cette conduite serait dûment appréciée par le gouvernement de l'empereur, et qu'elle aurait pour résultat immédiat le retrait des troupes françaises du territoire pontifical. Nous ne pouvions supposer, en effet, que le gouvernement impérial hésitât à répondre à la marque de confiance que nous venions de lui donner, et se refusât à prendre une mesure qui ne serait qu'un acte d'une stricte réciprocité envers l'Italie et ferait disparaître tout sujet d'irritation entre les deux pays.

« Le gouvernement de l'empereur sait que rien ne menace en ce moment, du côté de l'Italie, la sûreté du gouvernement du Saint-Père; et, quant à l'avenir, nous lui avons donné les assurances et les preuves les plus positives que nous sommes résolus à ne pas tolérer les tentatives d'invasion des frontières pontificales et que nous pouvons, au besoin, les réprimer avec toute la sévérité de la loi.

« Nous avons manifesté d'ailleurs notre désir bien sincère de vivre dans des rapports de bon voisinage avec le gouvernement du Saint-Siége, en formulant un projet de *modus vivendi* que le gouvernement impérial a trouvé de tout point raisonnable et satisfaisant. Il n'y aurait pas de notre faute si la cour de Rome, le repoussant, ne se montrait pas animée des mêmes sentiments à notre égard. Cela posé, après l'acte important que nous venons d'accomplir par la signature du protocole en question, vous conviendrez, monsieur le ministre, que la prolongation de l'occupation du territoire romain par les troupes impériales, ne s'appuyant plus sur aucun motif, ne serait pas comprise de l'opinion publique en Italie et mettrait le gouvernement du roi dans une situation des plus difficiles et des plus pénibles.

« Nous avons trop de confiance dans la droiture et la loyauté du gouvernement impérial pour ne pas être sûr qu'il voudra tenir compte des considérations que nous venons d'exposer, et dissiper ainsi tout sujet d'appréhension qu'on pourrait avoir conçu en Italie. »

M. de Moustier, qui avait fait connaître sa pensée à M. Nigra dans l'entretien qu'il avait eu avec ce diplomate, ne se pressa pas de répondre officiellement au général Ménabréa. Ce ne fut que le 31 octobre qu'il fit connaître à Florence toute la pensée du gouvernement français, en écrivant au chargé d'affaires de France près de la cour italienne :

« Le général Ménabréa, par une dépêche en date du 22 août, a chargé M. le ministre d'Italie de nous exposer comment le cabinet de Florence envisage, au point de vue politique, le protocole dernièrement signé pour régler d'une manière définitive la répartition de la dette pontificale. M. le président du conseil se félicite à juste titre de l'heureuse issue de cette négociation, et il ajoute que, par ce fait, l'Italie sortant de la position anormale qui résultait pour elle des événements de l'année dernière, se trouve avoir rempli consciencieusement toutes les clauses de la Convention du 15 septembre. Il exprime l'espoir que cette conduite sera appréciée par le cabinet français, et que nous nous montrerons disposés à répondre à cette marque de bon vouloir et de confiance en nous replaçant nous-mêmes, par un acte de réciprocité, dans les termes de la Convention de 1864, c'est-à-dire en retirant nos troupes des États du Saint-Siége. Le général Ménabréa rappelle que l'Italie a d'ailleurs manifesté un désir bien sincère de vivre dans des rapports de bon voisinage avec le gouvernement pontifical en formulant un projet de *modus vivendi* qui nous a été communiqué.

« Je répondrai à ces considérations dans le même sentiment de franchise amicale, dont nous nous sommes inspirés chaque fois que nous avons eu à échanger nos idées avec le gouvernement italien sur les affaires romaines.

« Si l'on examine avec une attention impartiale les faits qui se sont passés l'année dernière, il est évident qu'on ne peut nous reprocher aucune atteinte à la Convention du 15 septembre ; nous l'avons maintenue, au contraire, dans son principe et dans son esprit contre ceux qui essayaient de la détruire ou qui se montraient impuissants à la défendre, et personne ne saurait révoquer en doute ni l'extrême regret avec lequel le gouvernement français s'est vu entraîné à une intervention devenue nécessaire, ni son désir d'en abréger le terme.

« Mais la sécurité des frontières pontificales était l'objet principal que nous nous proposions d'atteindre lorsque nous avons signé les arrangements du 15 septembre, et nous avions une foi entière dans les mesures qui, le cas échéant, seraient prises par le gouvernement italien en vue d'en amener la pleine exécution. Nos justes espérances s'étant trouvées déçues, notre devoir est de ne point prendre sans de mûres réflexions des résolutions nouvelles. Nous ne saurions oublier, en effet, les déclarations que le gouvernement de l'empereur a faites, l'année dernière, et qui subordonnaient la cessation de notre occupation au degré de confiance que l'état des choses ferait renaître dans les esprits et que nous pourrions légitimement partager.

« Le ministère présidé par le général Ménabréa a certainement le droit de faire valoir à nos yeux les titres incontestables qu'il s'est acquis à la reconnaissance de tous ceux qui, en Italie, comprennent les véritables intérêts de la Péninsule. Il y a rétabli, d'une main à la fois ferme et modérée, les idées d'ordre et de bonne administration. Nous apprécions hautement le caractère élevé de ses actes et nous lui en savons gré, car les liens qui unissent si étroitement les deux pays ne peuvent que se resserrer chaque jour sous l'influence d'une politique aussi sage que persévérante.

« Mais est-il prudent d'en compromettre les résultats par des mesures précipitées et de devancer le moment où la confiance se rétablira d'elle-même et s'imposera sans effort à l'opinion publique ?

« Loin de nous la pensée que ce moment doive se faire longtemps attendre ; il ne nous

semble pas toutefois qu'on puisse le considérer comme arrivé dès aujourd'hui. Il est malheureusement trop certain que les passions mauvaises, les projets hostiles qui ont amené les tristes incidents de l'année dernière, subsistent encore. On ne saurait nier que, durant ces derniers temps, ils ne se soient révélés de nouveau, par des publications nombreuses, avec une recrudescence bien faite pour inspirer une juste circonspection. Si nous avons lieu de penser que la nation italienne accueillerait la mesure qui ferait cesser notre occupation avec un sentiment de satisfaction amicale envers la France, nous sommes, d'un autre côté, fondés à croire que les hommes de désordre, qui ne se sentent pas encore suffisamment découragés, y verraient uniquement l'occasion de reprendre sur-le-champ leurs desseins agressifs.

« Devons-nous exposer aux chances de cette épreuve, et les États pontificaux, dont nous avons voulu mettre le territoire à l'abri de toute attaque, et le cabinet italien lui-même, malgré ses intentions que nous ne saurions suspecter? Dans quelle situation se trouverait-il, ainsi que nous, si le renouvellement des tentatives qui ont eu lieu l'année dernière plaçait encore les deux gouvernements en face de pénibles nécessités et provoquait une nouvelle effusion de sang?

« Il peut donc paraître convenable, avant de s'occuper des mesures qui seront la conséquence du rétablissement d'une sécurité complète, de s'attacher d'abord à développer et améliorer les conditions de cette sécurité.

« Le cabinet de Florence s'est placé lui-même dans cet ordre d'idées, lorsqu'il nous a soumis un projet destiné à établir entre les États du Saint-Père et ceux du roi Victor-Emmanuel un *modus vivendi* propre à écarter les froissements que des relations de voisinage, à la fois nécessaires et difficiles, amènent trop souvent entre les deux pays. Nous avons accueilli ce projet comme un témoignage des bonnes dispositions du cabinet italien ; nous l'examinons en ce moment avec toute l'attention qu'il mérite, et nous emploierons nos efforts à faire ressortir aux yeux de la cour de Rome les avantages qui résulteraient pour elle, comme pour le royaume, de l'adoption d'un système mieux approprié aux circonstances.

« Nous devons donc avant tout nous attacher à mener cette négociation à bonne fin, et l'influence dont nous avons besoin serait singulièrement affaibli, si le Saint-Père pouvait supposer que nous voulons le laisser aux prises avec des dangers sur lesquels en ce moment ni lui ni le monde catholique ne se sentent suffisamment rassurés.

« Nous sommes convaincus que le cabinet de Florence, certain des dispositions si sincères et si amicales qui nous animent, donnera à ces explications un sens et une valeur en conformité avec nos sentiments mutuels, que rien ne saurait altérer. »

M. Ménabréa répondit, le 23 novembre, par une dépêche adressée au ministre du roi d'Italie à Paris :

« Nous apprécions hautement le caractère bienveillant dont cette communication est empreinte, et je dois savoir gré d'une façon toute particulière à M. le ministre impérial des affaires étrangères des expressions flatteuses qu'il emploie à mon égard. Mais je ne dois pas vous cacher, monsieur le ministre, que d'après les prémisses mêmes de la dépêche de M. de Moustier, nous nous attendions à une toute autre conclusion de sa part.

« Aussi, ce que je vous écris aujourd'hui a-t-il moins pour but de rouvrir ou de continuer une discussion, qui ne saurait peut-être amener en ce moment aucun résultat pratique, que de faire les plus amples réserves, de la part du gouvernement du Roi, sur un passage de la dépêche du 31 octobre dans lequel le ministre impérial des affaires étrangères fait allusion aux conséquences que le retrait des troupes françaises du territoire pontifical entraînerait avec lui et aux craintes qui y sont exprimées à cet égard.

« Après avoir dit que les hommes de désordre en Italie ne se sentent pas suffisamment découragés et qu'ils verraient dans la cessation de l'occupation française l'occasion offerte pour reprendre leurs desseins agressifs, M. le marquis de Moustier ajoute :

« Devons-nous exposer aux chances de cette « épreuve, et les États pontificaux dont nous « avons voulu que le territoire restât à l'a- « bri de toute attaque, et le cabinet italien « lui-même, malgré ses intentions que nous « ne saurions suspecter? Dans quelle situa- « tion se trouverait-il, ainsi que nous, si le « renouvellement des tentatives qui ont eu « lieu l'année dernière plaçait encore les « deux gouvernements en face de pénibles « nécessités et provoquait une nouvelle ef- « fusion de sang? »

« A cette interrogation nous n'hésitons pas à répondre de la manière la plus catégorique que nous avons d'abord des motifs bien fondés de croire que les regrettables événements de l'année dernière ne se renouvelleront plus; car le calme dont jouit en ce moment le royaume ne saurait être attribué qu'à ses conditions intérieures, et par conséquent nullement au maintien d'une garnison française dans le territoire pontifical. Au contraire, ce calme serait, à notre avis, encore plus grand, si l'occupation française cessait d'offrir aux partis hostiles au régime actuel un thème facile à exploiter.

« Nous regretterions que les craintes exprimées par le ministre impérial des affaires étrangères fussent fondées sur une appréciation peu exacte des conditions intérieures de l'Italie. On se plaît, nous le savons, à la représenter à l'étranger comme étant toujours à la veille d'une révolution, tandis que les faits démontrent continuellement que notre pays jouit d'une tranquillité que les manœuvres des partis hostiles ne parviennent pas à troubler. Si des manifestations, qui peuvent paraître inquiétantes, ont lieu par la voie de la presse ou autrement, cela tient à la liberté absolue dont on jouit en Italie, et qui permet à toutes les opinions de se manifester librement sans que pour cela elles puissent inspirer aucune alarme. Mais si, par malheur, des éventualités que nous ne croyons pas possibles, devaient se produire, si de coupables et folles agressions extralégales contre le territoire du Saint-Siége devaient se renouveler encore une fois, on sait que nous avons déclaré que le gouvernement du Roi a non-seulement l'intention (intention à laquelle M. le ministre impérial des affaires étrangères se plaît à rendre justice), mais aussi la force nécessaire pour déjouer et réprimer avec toute la sévérité de la loi les attentats contre la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat. Quelque pénible que ce devoir serait pour lui, le gouvernement du roi saurait l'accomplir jusqu'au bout.

« Nous aurions désiré également que le gouvernement impérial fût convaincu que notre ferme détermination de respecter et et de faire respecter le territoire pontifical, nous est dictée bien moins par les engagements que nous avons contractés, que par l'intérêt même des principes qui dirigent la politique du gouvernement du roi. Nous déplorons sincèrement que ces déclarations si franches et si nettes n'aient pas décidé le gouvernement de l'empereur à faire cesser un état de choses dont les inconvénients sont bien plus graves et bien plus réels que ceux qui résulteraient des éventualités, quelque regrettables qu'elles fussent, auxquelles M. le marquis de Moustier faisait allusion, et que nous croyons d'ailleurs si peu probables.

« Nous espérons toutefois que le gouvernement impérial ne voudra pas se méprendre sur le but que nous avons poursuivi jusqu'ici, en lui rappelant l'opportunité de la cessation de l'occupation du territoire pontifical. Les instances que nous avons faites ne sauraient être attribuées à d'autres motifs qu'au désir bien sincère, qui nous anime, de voir disparaître une cause d'inquiétude permanente qui peut nuire à la bonne intelligence entre les deux gouvernements, et qui froisse inutilement l'amour-propre de tous les Italiens. »

La discussion diplomatique était donc terminée : la gouvernement italien avait été obligé de se charger de la partie de la dette pontificale afférente aux provinces annexées, et les troupes françaises restaient à Civita-Vecchia. Un dernier événement qui reste à raconter ici montrera quelle confiance on pouvait avoir dans ce gouvernement qui donnait de si belles assurances, et dans les dispositions de cette Italie révolutionnaire qu'on

se plaisait à présenter comme si calme et si facile à contenir.

Exécution de Monti et de Tognetti.

Au mois d'octobre 1867, pendant que les garibaldiens menaçaient Rome de toutes parts, leurs complices travaillaient de leur mieux dans la ville même à jeter la confusion et la terreur et à détruire les défenseurs du Saint-Siége. La caserne dite Serristori, entre autres, avait été minée ; les conjurés avaient mis le feu aux poudres, et trente personnes, dont vingt-six zouaves pontificaux, avaient été tuées par l'explosion. Plusieurs des assassins furent arrêtés. La justice romaine, usant de la plus grande mansuétude, ne condamna à mort que les deux principaux auteurs du crime, Monti et Tognetti : la condamnation fut prononcée le 16 octobre 1868.

Aussitôt la Révolution s'agita pour sauver la vie des deux *patriotes;* elle poussa les gouvernements à peser sur le gouvernement pontifical pour obtenir la grâce des deux condamnés, et elle fit crier sur tous les tons par la presse qui lui est dévouée qu'il y avait là un fait politique, non un assassinat, et que le gouvernement pontifical montrerait bien qu'il ne se soutient qu'en répandant le sang, si Monti et Tognetti étaient exécutés. A Rome, on ne se pressa pas ; mais, Pie IX, après avoir mûrement considéré les raisons pour et contre, jugea qu'il devait donner un grand exemple et ne pas laisser croire qu'on pouvait impunément massacrer ses soldats ; il décida qu'il laisserait la justice avoir son cours. Les deux criminels furent en effet exécutés le 24, après un délai de quelques jours qui leur fut accordé pour qu'ils pussent pourvoir au salut de leur âme. Monti avait vingt-trois ans, Tognetti trente-trois. Tous deux étaient maçons de profession, piliers de tavernes et fauteurs de mauvais coups ; c'était pour vingt écus qu'ils avaient consenti à mettre le feu aux mines préparées sous la caserne Serristori : on en fit des martyrs du patriotisme, et l'on poussa des cris de rage contre le gouvernement sanguinaire qui n'avait pas gracié ces bandits. Le prince Humbert, fils du roi Victor-Emmanuel, dont le gouvernement a fait fusiller par milliers des Napolitains coupables de rester fidèles à leur roi, devait, vers cette époque, se rendre à Naples en passant par Rome ; il changea son itinéraire, et il osa dire : « J'ai dû changer d'itinéraire pour ne pas me trouver de passage à Rome, lorsque, selon toute probabilité, on y exécutera une sentence inique, pour motifs politiques, contre des patriotes. »

Le 25 novembre, la chambre des députés italiens ne craignit pas de se faire hautement la complice et la protectrice des assassins, et M. Ménabréa, le chef de ce ministère qui prétendait endormir le gouvernement français en montrant de si pacifiques dispositions à l'égard du Saint-Siége, s'associa aux sentiments de cette chambre. Ce fut une honteuse séance ; il y a là une des plus odieuses pages de l'histoire, et en même temps une des plus épouvantables leçons qui puissent être données à ceux qui ne font aucun cas des principes. Nous devons en reproduire les principaux traits.

Le vice-président Restelli occupait le fauteuil présidentiel. La séance s'ouvre :

Bertani. — Je demande la parole.

Le Président. — Sur quel sujet ?

Bertani. — Je voudrais adresser au président du conseil quelques demandes au sujet du fait advenu hier à Rome.

Le Président. — Je dois vous avertir qu'il y a déjà sur ce sujet une demande d'interpellation faite par les honorables Bonfadini et Checchetelli. MM. Curti, Tamajo et quelques autres membres ont demandé à parler sur l'exécution de Monti et de Tognetti. L'honorable Bertani a la parole.

Bertani. — Je ne tiendrai pas la Chambre plus de deux minutes.

Bonfadini réclame son tour de parole.

Bertani. — Ce n'est pas une interpellation que je veux faire, c'est une simple demande. Je répète qu'il ne me faut pas plus de deux minutes.

Bonfadini réclame de nouveau. (Agitation.)

Le président. — Je vais consulter la Chambre (Rumeurs à gauche).

Lazzaro demande la parole pour un rappel

au règlement. — Il est d'usage que lorsque le président a donné la parole à quelqu'un, comme il l'a fait pour l'honorable Bertani, on ne peut plus l'enlever à celui qui l'a.

Le président dit qu'il n'avait pas encore accordé la parole à l'honorable Bertani.

Curti. — J'avais aussi présenté une demande d'interpellation sur le même sujet ; je suis disposé à céder la parole à l'honorable Bertani, qui ne veut dire que deux mots.

Le président consulte la Chambre. La contre-épreuve étant demandée, il pose ainsi la question : Qui veut donner la parole à l'honorable Bonfadini ? Le président, après l'épreuve, accorde la parole à l'honorable Bonfadini, des réclamations s'élèvent, et un député demande que les ministres déclarent s'ils acceptent les interpellations et s'ils sont prêts à y répondre.

M. Ménabréa, président du conseil, répond qu'il ne peut rien déclarer, tant qu'il ne saura pas ce que veulent les interpellants.

Le président donne lecture de l'interpellation Bonfadini-Checchetelli, qui est relative à l'exécution de Monti et de Tognetti.

M. Ménabréa se déclare prêt à y répondre.

Le président. — La parole est à l'honorable Bonfadini.

Bonfadini. — Mon intention était de proposer à la Chambre de prendre l'initiative pour exprimer la douleur que tout le pays ressent de l'odieux fait perpétré hier par le gouvernement pontifical. Je cède la parole à mon collègue Checchetelli (Rumeurs à gauche).

Checchetelli, après avoir parlé de la sentence de mort prononcée contre Monti et Tognetti pour le fait de la caserne Serristori, rappelle que celui qui a signé cette sentence ne devait pas ignorer un article du règlement pénal romain, où il est dit que, pour les crimes politiques, les chefs seuls peuvent être condamnés (1). Et Monti et Tognetti, le Pape le savait, n'étaient pas des chefs ! Celui qui a signé la sentence sait qu'à Rome on n'exécute les sentences capitales que lorsqu'elles ont été portées à l'unanimité, et celle-ci n'a réuni que sept voix contre cinq. Cet acte a été une vengeance du gouvernement pontifical. Je sais que le gouvernement du roi ne pouvait pas négocier directement avec la cour de Rome. Mais cette cour s'appuie sur les baïonnettes françaises, et le protecteur pourrait bien user de son influence sur le protégé. Je demande au gouvernement s'il a fait des démarches, afin de lui donner l'occasion de s'associer à l'indignation généralement excitée par ce fait.

Le président. — La parole est à l'honorable Bertani.

Bertani. — Je voulais rappeler seulement à la Chambre qu'hier notre implacable ennemi et l'ennemi de la civilisation avait posé un sanglant et solennel défi à la proclamation de Rome capitale ; le Pontife nous a répondu en faisant rouler sur l'échafaud les têtes de deux citoyens. Cette horrible leçon doit nous apprendre où conduit la voie des transactions et des concessions ; c'est au *modus vivendi* qu'il répond par son ambassadeur le bourreau (Bravo ! bien !). Ne serait-ce que par son silence, la Chambre doit protester contre l'exécution de Monti et de Tognetti, au nom de la civilisation et de l'humanité !

Curti demande au président du conseil ce qu'il compte faire après un tel malheur.

Voici la réponse de M. Ménabréa, président du conseil des ministres de Victor-Emmanuel :

« Messieurs, la nouvelle de l'exécution de Monti et de Tognetti nous a douloureusement affligés. Jusqu'au dernier moment, nous espérions qu'un acte de clémence épargnerait la vie de ces deux malheureux. Et nous pouvions d'autant plus le croire, que depuis plus d'une année ils étaient sous les verroux et que le fait pour lequel ils ont été condamnés avait un caractère politique, car il a été surtout dirigé contre les troupes étrangères qui, plus que toute autre troupe, avaient provoqué la colère du peuple romain.

« Nous croyons que cet acte sera considéré comme une vengeance inutile et ne servira point à rehausser le prestige d'une autorité qui ne se soutient que par les influences étrangères (Bien !).

[1] Le député italien appelle un odieux assassinat un crime politique.

« Le ministère, messieurs, n'a rien négligé de ce qui était en son pouvoir pour arracher ces deux malheureux au dernier supplice. Ai-je besoin de le dire ? Mais ce que j'ai hâte de faire ressortir, c'est que ce fait a été, de la part du gouvernement pontifical, une immense erreur politique, et cette erreur prouvera au monde entier la nécessité dans l'intérêt de la paix et dans l'intérêt même de la religion, de changer un état de choses qui produit d'aussi fatals résultats.

« Je crois, messieurs, avoir répondu assez explicitement aux honorables interpellateurs qui ont simplement désiré savoir du ministère s'il s'était réellement intéressé au sort de ces deux infortunés.

« Quant à ce que voudrait l'honorable M. Curti, qui demande ce que fera le gouvernement, il me semble qu'une déclaration faite au sein du Parlement, et l'indignation que provoquera dans le peuple italien tout entier cette exécution capitale, seront le plus grand châtiment qui puisse être infligé au fait que nous déplorons tous. »

La discussion continue, et le député Ferrari développe l'ordre du jour suivant : « La « Chambre proclame les citoyens Monti et « Tognetti martyrs de la liberté, et invite « le gouvernement à pourvoir à l'existence « de leurs familles. » Le Pape a délibérément voulu insulter la représentation italienne. On ne combat qu'avec l'épée ou avec la parole. Ce n'est pas le moment de combattre avec l'épée, parce que, pour le moment, nous sommes dominés. Mais nous pouvons répondre avec la parole. On nous a jeté deux têtes, nous les prenons sous notre garde. Nous sommes insultés, nous répondons en proclamant notre religion, la religion de la liberté. Oui, tous ceux qui tombent pour la liberté sont nos frères; oui, nous sommes révolutionnaires et excommuniés, et nous nous en vantons ! Oui, nous sommes tous les fils de la Révolution, de la Révolution qui chasse Isabelle du trône d'Espagne, de la Révolution dont le triomphe définitif est prochain (Applaudissements et approbation).

Civinini combat l'ordre du jour de Ferrari. — Si nous ne pouvons faire autre chose, au moins ayons la dignité du silence.

Bixio. — Moi qui ne suis pas philosophe comme l'honorable Ferrari, je dis que c'est de l'épée qu'il faut se servir devant le bourreau. Je sais que l'un des deux guillotinés était citoyen de l'État, puisqu'il est né à Fermo; pourquoi le gouvernement l'a-t-il laissé juger? Il faut savoir se faire respecter! Il faut que la France retourne en France (Applaudissements dans les tribunes); il faut que la France ne commande qu'à Paris (Nouveaux applaudissements dans les tribunes). Il faut que le gouvernement dise à ceux qui sont à une prétendue frontière : « Allez-moi « chasser cette canaille des bords du Tibre, « *andantemi a cacciare quella canaglia là sul* « *Tevere.* » Si l'on avait fait pressentir une politique de cette nature, l'exécution n'aurait pas eu lieu, car les prêtres sont des lâches (Bien !), et la France, elle aussi, sait choisir ses ennemis.

De Boni parle dans le même sens. — Il ne croit pas non plus à l'utilité des déclarations platoniques... Mais que les Italiens se rappellent que la loi est aussi puissante que l'épée. Il faut abattre l'institution de la Papauté, et se débarrasser une bonne foi des illusions des transactions.

Seismit-Doda s'associe à l'ordre du jour Ferrari, parce qu'il croit qu'il est utile d'affirmer les principes quand ils sont niés, et que le royaume d'Italie n'existe pas seulement par la vertu de l'épée, mais surtout par les idées qu'il représente. Il espère d'ailleurs que le comte Ménabréa, qui est en partie responsable de ce qui est arrivé à Rome, sentira le besoin de relever la dignité du gouvernement dans ses rapports avec la France.

Ferrari répond en quelques mots à l'honorable Civinini, et ajoute : S'il s'agit de faire la guerre tout de suite, je suis aux ordres de l'honorable général Bixio. Mais un Parlement ne peut agir que parlementairement. D'ailleurs, on ne fait la guerre que lorsqu'il y a un gouvernement ou qu'on a confiance en lui.

Bonfadini développe son ordre du jour, qui consiste à prendre acte des déclarations du ministère.

Crotti. — Je ne m'associe à aucune des opinions des préopinants; je propose la question préalable, parce que la Chambre s'occupe de choses dont elle n'a pas le droit de s'occuper.

M. Ménabré a reprend alors la parole, et dit :

« Avant de revenir sur le fait qui a été l'objet de l'interpellation de l'honorable M. Bonfadini, je répondrai en peu de mots à quelques orateurs qui ont supposé que le gouvernement avait subi des humiliations. Nous montrerons, quand viendra le moment d'exposer nos actes devant la chambre et devant le pays, que nous n'avons jamais supporté d'humiliations, et que nous n'avons point besoin de relever la tête, comme le disait un député, parce que nous l'avons toujours tenue haute, et que nous avons le droit de la tenir ainsi.

« Je viens au fait :

« Messieurs, nous avons été tous affligés du fait qui s'est produit à Rome, et ce sentiment, sauf quelques exceptions, a été unanime, soit à droite, soit à gauche. On a présenté des ordres du jour, et vous avez déjà vu qu'ils ne seraient pas acceptés sans contestation. Je demande maintenant aux auteurs de ces ordres du jour si, en persistant dans leurs propositions, ils veulent détruire l'unanimité qui s'est manifestée dès le principe. Ce serait assurément le vrai moyen.

« D'ailleurs, messieurs, l'un de vous a très-bien dit que le supplice infligé à Rome était un défi à l'Italie et un moyen offert de division. Eh bien, messieurs, faisons au moins en sorte que, dans cette circonstance, il y ait unanimité à la Chambre, quand partout il y a unanimité dans l'indignation.

« Tenons-nous-en donc à la proposition Bonfadini, et ainsi le pays verra que le sentiment de réprobation que ce fait a soulevé dans la chambre est unanime. »

La clôture est prononcée.

La question préjudicielle proposée par l'honorable Crotti n'est pas appuyée.

Le président annonce qu'on demande l'appel nominal sur l'ordre du jour Bonfadini.

Miceli demande qu'il soit entendu que cet ordre du jour est la négation de celui de Ferrari.

Bonfadini répond qu'il n'a pas ce caractère, mais qu'il fait écho à l'indignation des populations italiennes, exprimée par le président du conseil.

Miceli. — On ne peut éluder cette question par de vagues paroles. Que ceux qui veulent que le gouvernement pourvoie au sort des familles des deux martyrs le disent, que ceux qui ne le veulent pas et qui se contentent d'une lamentation dérisoire aient le courage de le dire.

Le président fait connaître un nouvel ordre du jour des honorables Correnti, Arrivabene, etc., ainsi conçu : « La Chambre, « ayant entendu les déclarations du ministère « et s'associant aux sentiments de réprobation exprimés par le président du conseil, « passe à l'ordre du jour. »

Bonfadini retire son ordre du jour et se rallie à ce dernier.

Crispi demande la division du vote.

La première partie de l'ordre du jour, jusqu'au mot *réprobation*, est adoptée à la presque unanimité.

L'appel nominal sur l'ensemble donne, sur 275 votants, 147 voix *pour*, 119 *contre;* il y a 9 abstentions.

La Chambre passe à l'ordre du jour.

Arrivabene déclare qu'il présentera le lendemain un projet de loi pour pourvoir au besoin des familles de Monti et de Tognetti.

Telle fut cette séance; on peut se demander si le gouvernement français, en voyant de telles dispositions dans le gouverment italien et dans le parlement, devait se fier aux paroles des ministres italiens et retirer ses troupes des États de l'Église.

Le député Arrivabene présenta en effet son projet de loi, dont il sera bon de connaître le texte :

« Art. Ier. A la veuve de Giuseppe Monti, décapité par ordre du gouvernement pontifical pour cause politique, le 24 novembre 1868, à Rome, et à la charge du trésor national, à partir du 24 novembre 1868, une pension de 2,000 fr. par an.

« Art. 2. Au cas de décès de la veuve ou si elle convole à de secondes noces, la pension ci-dessus sera reversible pour 1,500 francs sur les enfants de Giuseppe Monti, jusqu'à

ce que tous aient atteint leur majorité.

« Art. 3. Au père de Gaetano Tognetti, décapité par ordre du gouvernement pontifical, pour cause politique, le 24 novembre 1868, à Rome, est également assignée sur le trésor national, à partir du 24 novembre 1868, une pension de 1,000 fr. par an, sa vie durant.

« Signé à la minute : Arrivabene, Correnti, Cucchi, Carini, G. Ferrari, Guerzoni, Ranciani, G. Tamajo, Pissavini, La Porta, Mazzarella, Luigi Serra, T. P. Catucci, Ripandelli, Arrigossi, Guttieren, A. Molinari, S. Vollaro, F. Marolda Petilli, F. Seismit-Doda, F. Abignente, Cimino, L. Sormani Moretti, Cardenas, Maldini, D. Farini, Martinenge Negrotto, de Boni. »

Ce projet de loi n'aboutit pas, mais les sentiments de la chambre italienne n'en furent pas moins connus.

Il nous reste à faire connaître la fin chrétienne des deux criminels : ce sont là des détails qui ne sont pas indignes de l'histoire; l'histoire de l'Église doit d'autant moins les négliger que, pour l'Église, les éternels intérêts des âmes sont bien supérieurs aux fugitifs intérêts de la terre (1).

Giuseppe (Joseph) Monti, qui avait reçu une éducation religieuse, avait demandé le P. Blosi, de la compagnie de Jésus, qui avait été autrefois son confesseur, et il était revenu à Dieu dès les premiers jours qui suivirent sa condamnation. Un passionniste, le P. Julien de la Mère de Dieu, s'était chargé de Gaetano Tognetti, qui montrait de moins bonnes dispositions. Dès le commencement de novembre, ce pieux Père, assisté d'un autre passionniste, le Père Michel-Ange de Saint-Joseph, avait prêché les exercices spirituels aux prisonniers appelés *Segretanti* (mis au secret). Dix-neuf de ces prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Monti et Tognetti, devinrent de sincères pénitents et reçurent la communion. Monti, le plus zélé, voulut aller à la table sainte les pieds nus. Il pleurait abondamment. Il récitait d'ailleurs tous les soirs le chapelet avec une grande ferveur, et il était devenu comme un apôtre au milieu de ses compagnons qu'il invitait à s'unir à lui.

Il n'est pas vrai, comme l'affirmèrent alors les feuilles révolutionnaires, que les religieux eussent donné quinze jours à l'avance aux condamnés la certitude de la mort pour un jour fixé. Ces religieux ne connaissaient pas eux-mêmes le jour de l'exécution; ils savaient seulement qu'il fallait préparer ces deux grands coupables à accepter le jugement prononcé contre eux.

Seulement le lundi matin du 23 novembre, c'est-à-dire la veille de l'exécution, Tognetti, croyant voir un nuage de tristesse sur le visage et dans le regard du P. Julien, lui dit : « Quelle nouvelle m'apportez-vous ? »

— Je t'apporte, répondit le Père, les saluts et les bénédictions de tes parents, qui sont venus hier soir me voir au couvent de Saint-Jean et Paul.

— Comment vont-ils ?

— Eh ! mon cher enfant, ils sont affligés, inconsolables.

— Mais il n'y a donc pas d'espoir ? Tout est-il perdu ?

— Hélas ! cher fils, je ne sais te dire qu'une chose : Prie, cache-toi dans les plaies du Seigneur Jésus. Ce soir, je reviendrai et te porterai des nouvelles sûres.

En sortant de la cellule de Tognetti, le Père alla chez Monti, qui était encore au lit, mais *jovial* comme à l'ordinaire.

— Pourquoi, dit le Père, n'es-tu pas levé, quand tous tes compagnons le sont ?

Ces compagnons, au nombre de cinq, étaient dans la chambre.

— Je suis depuis longtemps éveillé, répondit Monti, mais il me semble qu'au lit je suis plus recueilli pour mes oraisons. Et quoi de nouveau?

— Je n'ai rien à te dire pour le moment.

— Eh bien ! mon Père, j'ai l'idée que c'est pour demain. Est-ce vrai ?

Le Père gardait le silence.

— Oh ! dites-le-moi, par charité. Voyez-vous, cela m'évitera une confusion pénible quand les gardiens viendront m'avertir. Puis je me mettrai bien en Dieu. Je ne penserai plus qu'à lui.

Le voyant si bien disposé, le Père lui dit :

1 Nous empruntons les détails qui suivent à la *Correspondance de Rome* et aux correspondances de l'*Univers* du 30 novembre et du 6 décembre 1868.

— Eh bien, cher Monti, recueille-toi bien en Dieu ; demain, je l'espère, tu seras uni à lui dans la bienheureuse éternité.

— Oh ! merci, merci.

— Prie pour moi, mon fils, dit tendrement le Père.

— Et vous pour moi, répliqua Monti en baisant encore avec transport la main du Père, qu'il n'avait point abandonnée.

Il fallait, croyait-on, plus de ménagements avec Tognetti, d'un naturel plus irascible et d'un sang plus chaud et plus jeune. Il s'était, en effet, livré parfois à des transports de désespoir, avait violemment maudit Monti, puis, revenant tout à coup en lui-même, s'était jeté aux genoux du Père, demandant pardon de ses excès, sa volonté, disait-il, étant moins forte que son instinct de la vie.

La journée, cependant, fut calme. Il priait. Vers le soir, il s'endormit d'un profond sommeil, et il rêva, a-t-il dit.

— Je vous voyais, mon Père, vous me parliez ; vous me disiez de répéter Jésus, Marie, Joseph, et qu'il fallait mourir. Et j'avais devant moi une grande belle figure d'homme couverte d'un manteau rouge, et une de ses épaules était nue, et il me faisait signe de la main de venir à lui. Et quand je me suis réveillé, j'ai senti qu'on me liait ; les gardiens étaient là !

En effet, les gardiens réveillaient Tognetti.

— Ne me faites point de mal, s'est-il écrié. Je songeais au P. Julien. Est-il là ? Je suis résigné. Que la sainte volonté de Dieu soit faite.

Dès ce moment Tognetti fut doux comme un enfant.

Vers minuit il voulut refaire la confession générale de ses fautes, encore qu'il l'eût faite déjà le 4 novembre.

Et il disait ces paroles remarquables :

— Ah ! je me sens au cœur une paix, une joie indéfinissables, que j'ai déjà éprouvées une fois en ma vie lorsqu'enfant je fis les exercices spirituels à Ponte Rotto (1). Mais qu'est-ce donc, mon Père ?

— C'est la grâce de Jésus-Christ, mon doux ami, qui est entrée en toi et y triomphe de toi-même et de la nature. C'est le Seigneur, qui d'une main châtie et de l'autre console et vivifie. Remercie-le de sa bonté et de sa miséricorde.

Tognetti n'avait pas de testament à faire. Il ne possédait que vingt-deux sous ; il les laissa au Père afin qu'il fît célébrer une messe.

Après avoir recommandé ses parents au pieux Passionniste, il voulut voir le capitaine de la prison et les gardiens, leur demander pardon, les embrasser. Comme il avait pris en affection l'un de ces geôliers, il lui dit :

— *Constantino mio* (mon Constantin), voici l'heure de ma rédemption. Écoute celui qui va mourir. Tu as une famille. Élève-la dans la crainte sainte de Dieu. Fais que tes fils évitent les sectaires qui entourent, pour les perdre, les jeunes gens, et dis-leur où ces infâmes m'ont conduit. Embrassons-nous, et au revoir dans le Ciel.

Puis il est allé à la chapelle, où il voulait se réconcilier avec Monti, contre qui il avait conservé quelque ressentiment.

Les deux condamnés se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, échangeant des propos d'édification et de repentir, s'estimant heureux de pouvoir expier leur faute, et n'enviant plus le sort de leurs complices, que la justice avait moins sévèrement punis.

— Peppe (diminutif de Guiseppe, Joseph), dit Tognetti, voici l'heure de notre rédemption. Dans peu, tu as raison, nous pouvons espérer que, par les mérites du sang de Jésus-Christ, nous nous trouverons ensemble dans le paradis.

Et les deux condamnés s'embrassèrent longuement.

Ils entendirent une première messe, communièrent en viatique à la seconde et assistèrent à une troisième messe en actions de grâces.

Tognetti voulut faire plusieurs fois l'exercice de la *Via Crucis* dans la chapelle, ainsi que Monti.

Les religieux précédèrent les condamnés à la *Conforteria* établie dans la basilique de Sainte-Marie in Cosmedin, près du lieu du supplice.

[1] On appelle *Ponte-Rotto* une maison de retraite où les enfants pauvres sont admis gratuitement à passer huit à dix jours avant les fêtes de Pâques, de la Noël, de la Pentecôte, etc.

Avant de mourir, ils envoyèrent supplier M. de Charette, qui commandait les nombreuses troupes faisant le carré sur le lieu de l'exécution, de recevoir le témoignage de leur repentir, et tous deux, agenouillés devant lui, implorèrent le pardon des zouaves.

— Comment ne pardonneraient-ils pas à des mourants? dit M. de Charette. Vous êtes pardonnés, et mes compagnons d'armes ont déjà songé à assurer le sort de vos familles.

Tant de simplicité et de générosité firent jaillir des larmes des yeux des condamnés et de tous ceux qui étaient présents, et Monti s'écria :

— Eh bien, monsieur, au nom de Dieu devant qui je vais paraître, donnez-moi un baiser comme gage de votre pardon.

M. de Charette embrassa affectueusement Monti, puis Tognetti qui demandait la même grâce. Monti insistait en priant le colonel de faire connaître son repentir à tout le monde ; il ne cessait de répéter :

— Vingt-sept hommes morts sans avoir pu se réconcilier avec Dieu !

Monti et Tognetti étaient comme transfigurés par le repentir et par la certitude de leur double pardon sur la terre et dans le ciel.

Chacun se recommandait à eux et les embrassait. M. le colonel Evangelisti, des gendarmes pontificaux, se découvrait devant eux, leur disant :

— Souvenez-vous de moi et des miens devant Dieu.

Le marquis Patrizi, le marquis Sacchetti, grand écuyer du Pape et beaucoup de nobles Romains sous le capuchon des Frères de la Miséricorde, des dignitaires de l'Église qui veulent rester ignorés et d'autres personnages appartenant à cette Compagnie pieuse, les suppliaient de les mettre aux pieds du Christ et de la Vierge.

Telle était l'*union* qu'avait faite le repentir entre ces deux criminels et ces hommes nobles par le sang, par la vertu, par le caractère, par toute une existence exempte de fautes.

Enfin le Père Julien dit à Tognetti :

— Mon fils, voici venir le ministre de la justice.

Il ministro della giustizia, c'est ainsi qu'à Rome on nomme le bourreau.

— Qu'il entre !

— Je ne te ferai point de mal, dit celui-ci. Je ne serrerai pas tes liens.

— Ah ! serre-les, au contraire, serre-les tant que tu pourras, et tu ne pourras pas les serrer comme le furent les liens qui attachèrent mon Jésus. Comment, il a tant souffert pour mes péchés... et je ne devrais pas souffrir, moi qui ai mille fois mérité l'enfer !

De la basilique à l'échafaud, Monti fut sublime d'amour et résignation : il voulut marcher les pieds nus et les yeux découverts.

Tognetti demanda, au contraire, à ce qu'on le couvrît du bandeau, « afin de n'être pas distrait. » Ses oraisons jaculatoires étaient inspirées par la foi la plus pure, et son dernier mot fut celui-ci :

Mon Dieu, miséricorde !

La Compagnie de la Miséricorde, qui avait passé la nuit avec les condamnés et les avait accompagnés processionnellement, recueillit leurs corps, et, après les prières pour les morts, les ensevelit dans le cloître de Saint-Jean Décollé.

Monti, qui avait une certaine littérature, avait écrit et signé devant témoins, pour être présentée au Saint-Père, après l'exécution de la peine capitale, une lettre que nous devons consigner ici.

« Très-saint Père, y dit-il, le jeune homme repentant, Joseph Monti, natif de la cité de Fermo, élevé par de pieux et bons parents, instruit dans son enfance au collége des pères Jésuites de la même cité, et guidé jusqu'à l'âge de 18 ans environ par son confesseur, religieux des mêmes Jésuites que Dieu lui a fait trouver à Rome, expose que :

« Vers l'âge de 21 ans, il s'est rendu pour y demeurer dans cette capitale, uni à sa femme Lucie Casali Monti, et qu'il a mené jusqu'en 1863 une vie chrétienne médiocrement, avec la crainte sainte de Dieu. Dans la même année, il lui fut donné de connaître des personnes totalement ignorées, avec qui nous nous liâmes d'une loyale amitié, ne sachant pas qu'elle devait lui devenir fatale; ceux-ci lui ayant tourné l'esprit, et vers 1865

ou 1866, sans lui faire connaître ce qu'il faisait ou vraiment sans que le susdit devinât en quel gouffre il allait se briser, ils l'associèrent à la secte des Carbonari.

« Cela semblait au susdit une bonne société. Mais trop tard il connut sa ruine et les hommes qui se vantaient d'amour de la la patrie et de fraternité! Tandis que ces mêmes hommes, après s'être servi de lui pour exécuter leur dessein, l'ont eux-mêmes trahi et consigné aux mains du bourreau, afin de se sauver eux du joug du gouvernement. Une petite dévotion faite chaque jour à la Madone m'a sauvé! La lecture des bons livres faite dans la maison, a réveillé en moi les sentiments des premiers ans, et m'a donné le bonheur d'avoir mon ancien confesseur, de lui faire la confession générale, et de me donner de ses mains la communion le 5 novembre 1868.

« L'humble exposant abjure d'un cœur vrai ce qu'il a fait, et, se courbant devant votre Trône et à vos pieds, demande, véritablement repentant et contrit, pardon pour le grand crime commis à Serristori et pour tous ses péchés. Demandant aussi pardon à tout le monde entier, et à tous les parents de ces malheureux qui ont péri à Serristori.

« Priant Votre Sainteté de vouloir lui accorder, au nom de Dieu, le pardon et la bénédiction apostolique ; protestant contre et abjurant l'infâme secte, laquelle, sous de faux prétextes, le trompa en faisant faire ce qu'il a fait. Vous priant encore, que quand mon misérable corps sera mort, vous vouloir faire connaître mon repentir et mes sentiments à tout l'univers, par le moyen des journaux, afin qu'il serve de confusion aux infâmes satellites, ennemis de la loi de Dieu et de la sainte Église, et d'exemple à la jeunesse, afin qu'elle ne se fasse pas séduire par cette conjuration inique, diabolique, qui ne contient autre chose que l'infamie, trahison et corruption.

« Que cette publicité serve encore en expiation et pénitence de mon grand crime d'avoir manqué de respect à Votre Sainteté, mon Souverain et Père, d'avoir sacrifié tant de victimes, d'avoir porté les larmes et la désolation dans tant de familles, et en réparation de tous les scandales donnés, je répète : je demande pardon à Votre Sainteté de la félonie et de l'assassinat par moi commis.

« J'ai déjà, devant deux témoins, demandé pardon et montré mon repentir ; mais je viens de nouveau implorer Votre Sainteté pour qu'elle me bénisse et qu'elle prie pour cet homme qui, quand vous recevrez celle-ci, sera passé à l'éternité, et je proteste que je prierai Dieu pour la conservation de la sainte foi et la propagation de notre mère la sainte Église, et la paix catholique, et qu'il accorde le pardon à tous les pécheurs contrits, et qu'il veuille les attirer parmi les bienheureux.

« M'humiliant à vos pieds, je demande la sainte Bénédiction pour moi, pour mes parents désolés et toute ma famille, et pour tous les fidèles vivants et défunts : et surtout pour un être, pour moi le plus sacré, le petit enfant Ciro Monti, à peine âgé de 20 mois, que je vous recommande. Baisant votre Pied sacré, avec un vif désir, je demande encore pardon, et je me dis, avec une foi vraie,

« Le très-humble, et très-obéissant et très-dévoué fils et sujet, le repenti de vrai cœur,

« Guisseppe Monti. »

Le crime commis à la caserne Serristori avait montré ce que la révolution et les sociétés secrètes font de leurs adeptes; la lettre de Monti montra ce que la religion sait faire de ceux qu'elle pénètre de son esprit.

Au mois de décembre, on essaya encore de faire du bruit à propos de la condamnation de deux autres conjurés, Ajani et Luzzi ; le Pape jugea qu'il pouvait commuer la peine des deux condamnés.

Le 25 décembre, Pie IX recevait le Sacré-Collége, et le cardinal Patrizi lui disait, au nom de tous ses vénérables collègues : « Très-Saint Père, la joie qui inonde tous les cœurs chrétiens au jour où l'Eglise célèbre la fête de la naissance du Sauveur, fournit au Sacré-Collége l'occasion de redire ses vœux très-sincères pour la félicité de Votre Sainteté. Comme l'ange du Seigneur qui fut chargé d'annoncer aux Pasteurs, en même temps que l'heureuse nouvelle, la paix, nous vou-

drions pouvoir, en ce même jour, annoncer aussi la paix au peuple de Jésus-Christ. Nous le voudrions, mais ce serait une trop grande hardiesse, car la guerre est partout. Je dois donc me borner à répéter nos vœux et nos souhaits pour que Dieu protége la vie et le trône de Votre Sainteté. Puisse la guerre acharnée contre l'Eglise du Christ avoir un terme! A en juger par l'excès même de ses fureurs, on peut espérer que le terme n'est pas éloigné. Cet espoir nous conforte et nous excite davantage à implorer la paix du Christ sur son peuple. *Sedebit populus in multitudine pacis.* »

La réponse de Pie IX, dont nous ne pouvons donner qu'une analyse, résuma la situation de la Papauté et de l'Eglise à la fin de l'année 1868 :

« Eminence, dit le Pape, cette guerre acharnée dont vous parlez, est celle du mal contre le bien, celle de l'enfer contre la sainte Église du Christ : elle est donc antique, et Dieu l'a permise dès le commencement, comme chacun sait, et elle dure et durera jusqu'à la fin.

« Rome est l'objet de l'amour et de la haine, le champ de bataille des ennemis de Dieu. Comme dans le temps du moyen âge, la guerre avait pour théâtre le sépulcre du Christ, que les infidèles disputaient aux fidèles, dans les temps modernes elle a pour théâtre le sépulcre de Pierre et de Paul. Des rois et des peuples ont sans cesse combattu contre ce sépulcre : il est donc habitué à voir les ennemis et n'est point surpris de ce que tant d'hommes aujourd'hui veulent le conquérir.

« Beaucoup de Papes ont été persécutés, emprisonnés, exilés ; mais ils sont sortis de leurs prisons, et sont revenus de leurs exils bientôt triomphants.

« C'est donc en vain que ces hommes s'épuisent en efforts sacriléges. Dieu n'a jamais permis qu'aucun prince profane s'assît sur ce sépulcre qui est le siége de son Vicaire.

« Ce sont là les leçons de l'histoire ; mais les contemporains ne savent plus l'histoire.

« Voyant en Europe tant de trônes renversés, ils espèrent que celui de Rome, abandonné et sans secours, tombera aussi.

« Or, quand même nous resterions seul et abandonné de tous, ce qui ne sera pas, je l'espère, nous parlerions comme nous le faisons, et notre voix trouverait toujours un écho sur la terre, et dans le ciel, le secours qui nous a été promis et ne peut faillir.

« Ce secours s'étendra, je l'espère aussi, sur vous tous, et le Seigneur vous protégera.

« Cependant, vous le savez, il ne suffit pas d'implorer le secours du Seigneur, il faut le mériter. Cherchons donc à le mériter par une vie exemplaire, par la piété, l'humilité, la charité.

« L'Esprit des ténèbres jette aux fils du siècle son antique cri : *Eritis sicut Dii*, et vous les voyez s'exciter dans leur haine contre l'Église, poursuivre leurs usurpations, s'enivrer de leur colère dans le blasphème, et voilà que le Seigneur les châtie et les humilie en leur retirant le bien de l'intelligence.

« A nous, au contraire, l'Ange du Seigneur nous dit d'être humbles et nous montre le Calvaire au sommet duquel monta Celui qui fut obéissant jusqu'à la mort, à la mort de la croix, *obediens usque ad mortem.* La vie de l'homme humble sur la terre doit être semblable à la course d'un navire sur la mer, lequel cache ses flancs dans les flots et ouvre aux souffles des bonnes inspirations les voiles qui le conduisent au port de la paix.

« L'Ange des ténèbres crie à nos ennemis : Vivez dans la joie et l'abondance, courez librement les sentiers de la volupté.

« L'Ange du Seigneur nous dit de vivre dans la piété, dans la mortification, dans la charité, de telle sorte que l'exemple de notre vie soit un reproche continuel à nos ennemis.

« Eux n'ont souci que de la matière.

« Nous, sans la dédaigner dans ce qu'elle a d'utile à notre existence, nous n'en faisons pas l'objet de nos pensées.

« Aussi les voit-on sans cesse occupés à commettre l'injustice en usurpant le bien d'autrui : *Aliena rapere si possunt, concupiscere si non possunt.*

« Quant à vous, aimez la sainte Pauvreté. Vous êtes les pères des pauvres. Donnez-leur votre superflu, soyez les soutiens de leurs infirmités, *oculus cœco, pes claudo.*

« La charité maintiendra, du moins parmi vous, la paix du Christ, cette paix qui est le plus grand don de Dieu, et vous verrez que les périls passeront. Les flèches temberont à droite et à gauche et n'approcheront point de vous [1], et vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon [2].

[1] Ps. xc, v. 6 et 7. A sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris: ab incursu, et dæmonio meridiano. — Cadent a latere tuo mille et decem millia a dextris tuis ; ad te autem non appropinquabunt.

[2] *Ps.* xc, v. 13. Super aspidem et basiliscum ambulabis ; et conculcabis leonem et draconem.

« Tels sont les vœux que j'adresse à Dieu, invoquant sur vous sa bénédiction. »

Six mois auparavant, Pie IX avait fait entendre sa voix à l'univers entier ; en indiquant le Concile œcuménique pour le 8 décembre 1869, il avait montré qu'il songeait à remédier aux maux dont la société chrétienne était si malheureusement affligée, et à soutenir énergiquement contre le mal, contre l'impiété, contre la Révolution, cette guerre qui ne doit se terminer qu'à la fin du monde. Ce qui se rapporte au Concile a une telle importance, que nous devons consacrer à cette question un chapitre spécial.

CHAPITRE III

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Considérations préliminaires.

L'année 1869, déjà remplie d'événements politiques d'une si haute gravité, offrira au monde le magnifique spectacle de l'Église assemblée dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican, à Rome. Au milieu de ses agitations et de ses angoisses, le monde est dans l'attente, et tous, avec des sentiments divers, tournent leurs regards vers Rome, les uns avec rage, parce qu'ils sentent que là des coups terribles seront portés à l'erreur et à la Révolution ; les autres avec amour et espérance, parce qu'ils reconnaissent que c'est l'Église catholique qui a seule les remèdes aux maux qui affligent les sociétés humaines.

Aussi quelle émotion s'est aussitôt emparée des politiques, des philosophes, des incrédules, des hérétiques, des schismatiques, comme des fidèles enfants de l'Église, lorsqu'on apprit que le Concile œcuménique, dont on parlait depuis quelque temps, était définitivement convoqué par Pie IX ! Les uns essayaient de rire, et ils disaient que l'acte de Pie IX n'amènerait qu'une impuissante démonstration de la décrépitude et de l'irrémédiable décadence de l'institution catholique ; les autres, appréciant mieux les choses, admiraient ce Pape qui, entouré d'ennemis, abandonné à lui-même, songeait, au sein de sa détresse, à sauver les sociétés qui périssent, qui s'apprêtait à foudroyer l'erreur, à venger la morale, et qui parlait avec la même autorité calme et souveraine, que s'il ne voyait autour de lui que des enfants soumis, prêts à accepter ses enseignements et ses ordres.

Pie IX, dans son pontificat, s'est déjà vu entouré trois fois d'un grand nombre de ses frères dans l'épiscopat : en 1854, c'était pour la définition du dogme de l'Immaculée Conception, affirmation solennelle de l'ordre surnaturel, de la croyance universelle et ininterrompue de l'Église, et manifestation non moins solennelle de l'autorité souveraine de l'évêque de Rome ; en 1862, un concours plus grand encore d'évêques assistaient aux fêtes de la canonisation des martyrs du Japon et proclamaient d'une voix unanime leur union avec le pape, pasteur des brebis et des agneaux ; en 1867, toujours plus nombreux, les évêques catholiques célébraient avec Pie IX le glorieux centenaire de Saint-Pierre, et répétaient que les enseignements de Pie IX étaient leurs enseignements, que c'était Pierre qui parlait par sa voix et qu'ils lui resteraient unis à la vie, à la mort.

Ces trois réunions n'étaient-elles pas comme les essais et les apprêts de celle qui doit avoir lieu le 8 décembre 1869 ? Dieu gouverne merveilleusement les choses humaines, il prépare de loin les grands événements, et s'il paraît agir par des coups soudains, c'est que nos regards inattentifs ou trop faibles ne peuvent pas toujours suivre cette action puissante et douce, qui est l'action permanente d'une Providence continue. L'Église, associée à cette action divine, et objet spécial des sollicitudes de la Providence, procède ainsi avec force et douceur, *suaviter et fortiter* : elle sait attendre le moment favorable, sans se laisser entraîner par les impatiences, sans se laisser détourner par les frayeurs d'une prudence excessive ; toujours

calme, parce qu'elle sait que Dieu commande aux tempêtes et qu'il ne leur permettra jamais de submerger la barque de Pierre, toujours intrépide, parce qu'elle a les promesses divines, et toujours douce, parce qu'elle est Mère !

Quelle différence dans la conduite des politiques ! Ceux-ci ne savent qu'agir par force ou par ruse, et l'on sent, à tous leurs actes, qu'ils ne sont sûrs ni du temps, ni des hommes, ni de Dieu, ni d'eux-mêmes. Ils se hâtent, ils frappent des coups violents ou ils emploient mille manœuvres pour tromper, ils se glissent sous terre et cachent leurs plus secrètes pensées. Nous disons les politiques qui ne s'inspirent plus des éternels principes de la justice et qui ne s'appuient plus sur l'éternelle vérité. Ils n'ont plus de base, ils bâtissent en l'air; il n'est pas étonnant que les édifices qu'ils construisent à grand'peine s'écroulent avant même qu'ils aient pu les couronner, et c'est pourquoi, dans ce siècle qui se sépare de Dieu, qui rejette les enseignements de l'Église, et qui ne veut plus d'autre guide que la raison, disons mieux, que les passions humaines, les ruines s'accumulent les unes sur les autres. Les trônes s'écroulent, les frontières des États ne sont plus respectées, les peuples s'épouvantent au pressentiment des guerres effroyables qui les menacent, tous sont en armes, les mœurs succombent, les affaires s'arrêtent, nul n'ose compter sur le lendemain, en un mot, les bons tremblent et les méchants marchent tête levée. La politique chrétienne produisait d'autres résultats : avec elle se fondaient des empires qui ont duré des siècles, et dont quelques-uns vivent encore sur le fond chrétien des anciennes traditions ; avec elle, on avait des Clovis, des Charlemagne, des saint Louis, des saint Ferdinand, des Suger, des Ximénès ; avec la politique nouvelle, on a des Mazzini, des Garibaldi, des Prim et des Topete. Autres sont les héros, autres sont les œuvres : les héros du christianisme fondaient des œuvres immortelles, les héros du rationalisme multiplient des ruines qui seraient irréparables, si Dieu ne venait pas donner surnaturellement au bien la victoire sur le mal naturellement vainqueur.

Le Pape, c'est-à-dire le Père des fidèles, le Père de tous les hommes, qu'il veut ramener dans les voies de la vérité et du bien, le Pape a vu le mal, et il n'a cessé de travailler à y porter remède. Qu'on lise ses magnifiques allocutions, ses brefs, ses lettres apostoliques, ses Encycliques, qu'on lise ces monuments d'un pontificat glorieux entre tous, et qu'on dise s'il est possible de voir à la fois plus de sollicitude pour le salut des âmes et le bonheur des sociétés, plus de clairvoyance sur les funestes effets de l'erreur, plus d'unité dans les doctrines, plus de souveraine assurance dans la parole, plus de royale énergie dans l'affirmation du droit. L'étude seule de ces magnifiques documents serait de nature à faire la plus profonde impression sur des esprits de bonne foi. Nulle part ailleurs on ne peut voir une telle consistance dans les doctrines, une telle force dans l'enseignement, uni à une plus grande sérénité de ton, à une plus lumineuse limpidité de parole. Catholiques, nous avons le droit d'être fiers d'une telle supériorité : Philosophes, dirons-nous à ceux qui adorent la raison humaine, philosophes, relisez les œuvres des sages de l'antiquité ; relisez celles qu'on s'accorde à regarder comme de puissants génies, et dites-nous donc, en toute sincérité, s'il est de ces œuvres qui fassent plus d'honneur à la raison humaine que ces œuvres pontificales, qui seraient en effet d'étonnants témoignages de la puissance de cette raison, si l'on ne savait qu'ils sont éclairés de la raison divine elle-même.

Pie IX a résumé toute sa lutte contre l'erreur dans le *Syllabus* de 1864 : on a violemment attaqué ce document; les uns sentaient le coup qu'il leur portait, les autres ne le comprenaient pas; on peut défier quiconque l'étudie sérieusement et sans parti pris, de ne pas admirer avec quelle sûreté l'infaillible Docteur de l'Eglise sait démêler l'erreur de la vérité et découvrir le poison caché sous les propositions les plus captieuses.

Au reste, grâce au concile œcuménique qui se prépare, la lumière jaillira plus abondante que jamais; les dissidences secondaires

s'effaceront, et la marque de l'unité, que le catholicisme seul possède, brillera d'un tel éclat, que les intelligences de bonne foi ne pourront plus se refuser à la reconnaître.

Indiction du concile.

Depuis plusieurs années on parlait de la convocation d'un concile général ; les uns rejetaient bien loin cette idée, les autres trouvaient que les circonstances étaient de nature à faire désirer cette convocation : les profondes modifications survenues dans les sociétés modernes ne rendaient-elles pas nécessaires de nouvelles dispositions disciplinaires, des décisions précises sur les rapports entre l'Église et l'État ? enfin n'y avait-il pas dans le mouvement des sciences, et, surtout, dans les divisions qui séparaient les catholiques en diverses écoles, particulièrement sur les questions de liberté, des motifs suffisants pour la réunion d'une de ces grandes assemblées qu'on n'avait plus vues depuis le seizième siècle ? Questions de discipline, questions de foi, questions politico-religieuses, tout se présentait à la fois, et, en étudiant les Allocutions et les Encycliques de Pie IX, consacrées par la publication du *Syllabus* du 8 décembre 1864, l'on pressentait que le grand Pape qui gouverne si glorieusement l'Eglise voudrait mettre pour ainsi dire le sceau à ses enseignements en les faisant, non pas confirmer, ils n'ont pas besoin de cette confirmation, mais comme proclamer de la façon la plus solennelle et la plus éclatante par les évêques réunis en concile œcuménique.

Le 6 juin 1867, au moment où tant d'évêques se rendaient à Rome pour la célébration du centenaire de saint Pierre et de saint Paul, un acte pontifical vint ajouter au *Syllabus* de 1864 un autre *Syllabus* qui parut comme une nouvelle préparation au concile. Ce jour-là, le cardinal Caterini, préfet de la Congrégation du concile, adressa, par ordre du Saint-Père, à tous les évêques la circulaire suivante :

« Monseigneur, le Très-Saint Père Pie IX, qui nous a été donné, dans son suprême ministère apostolique, comme gardien de la maison d'Israël, lorsque une occasion opportune se présente pour favoriser la vraie félicité du peuple chrétien ou pour remédier aux malheurs déjà accomplis ou en arrêter les conséquences, saisit sans retard cette occasion pour employer son autorité au bien de la chrétienté.

« Par une faveur spéciale de Dieu, au milieu des grandes calamités des temps et des choses, Sa Sainteté vient de voir se ranger autour de son trône pour la solennité prochaine du centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul, et de la canonisation de plusieurs héros de la religion chrétienne, non-seulement les cardinaux de l'Église romaine, mais encore un grand nombre d'évêques venus de tous les pays du monde.

« Le Saint-Père a résolu de profiter de leur présence si heureuse et de leur coopération. C'est pourquoi il a ordonné de proposer aux évêques présents à Rome plusieurs questions sur les articles les plus graves de la discipline ecclésiastique, afin de pouvoir, une fois informé de la vraie situation, prendre en temps et lieu les mesures qu'il jugera nécessaires selon Dieu.

« Quels sont les articles de discipline auxquels, par ordre de sa Sainteté, cette congrégation du concile demande à votre grandeur un rapport et une opinion ? En ce qui regarde votre diocèse, vous les connaîtrez en lisant le *Syllabus* que nous ajoutons à cette lettre.

« S'il est quelque autre matière où il existe un abus ou des difficultés dans l'exécution des canons sacrés, vous pourrez les exposer et les déclarer ; car le Saint-Siége, après les avoir considérés avec maturité, ne tardera pas sans doute à y pourvoir suivant les circonstances des temps.

« Et, afin que le temps ne fasse pas défaut à votre Grandeur, pour écrire ce rapport, il vous est accordé trois ou quatre mois, s'il est nécessaire, à dater de notre lettre. Du reste, vous pourrez adresser votre rapport à sa Sainteté ou à cette congrégation du concile. »

Voici quel était le *Syllabus* ou résumé dont il est question dans cette circulaire :

« 1. — Les prescriptions canoniques qui interdisent absolument d'admettre des hérétiques ou des schismatiques à remplir la

fonction de parrain dans l'administration du baptême sont-elles observées soigneusement?

« 2. — Dans quelle forme et par quelles garanties est prouvée la liberté d'état pour contracter mariage ? Le jugement touchant à la liberté d'état de chaque contractant est-il réservé à l'évêque ou à sa cour épiscopale? Enfin que conviendrait-il de prescrire encore sur ce point en se remettant sous les yeux l'instruction du 21 août 1670, promulguée par l'autorité de Clément X de sainte mémoire [1] ?

« 3. — Quels remèdes peuvent être appliqués pour empêcher les maux provenant de ce qu'on appelle le mariage civil ?

« 4. — Dans plusieurs lieux où les hérésies se propagent impunément, les mariages mixtes sont permis parfois en vertu de dispenses du Souverain-Pontife, mais sous la condition expresse que les garanties nécessaires et opportunes, celles surtout qui sont requises pour de telles unions par le droit naturel et divin seront préalablement données. Il n'est pas permis de douter que les ordinaires des lieux ne détournent et ne dissuadent les fidèles de contracter de telles unions, et qu'en appliquant, s'il y a de graves motifs, la permission apostolique de donner dispense de l'empêchement de religion mixte, ils ne veillent avec le plus grand soin et toute sollicitude à ce que les conditions qu'elle impose soient, comme il est juste, sûrement garanties; mais cependant après qu'elles ont été promises sont-elles habituellement remplies saintement et soigneusement, et quels remèdes pourrait-on prendre pour que personne ne s'affranchisse témérairement de l'accomplissement des promesses faites?

« 5. — Comment arriver à ce que dans la prédication de la parole de Dieu les discours sacrés aient toujours une telle gravité qu'ils se gardent purs de tout esprit de vanité et de nouveauté ; et encore à ce que tout enseignement donné aux fidèles soit en réalité contenu dans la parole de Dieu, et, par conséquent, tiré comme il convient de l'Écriture et de la tradition ?

« 6. — Il est souverainement regrettable que les écoles populaires, ouvertes à tous les enfants de toutes les classes du peuple, ainsi que les institutions publiques destinées à l'enseignement plus élevé des lettres et des sciences et à l'éducation de la jeunesse soient généralement soustraites en beaucoup de lieux à l'autorité modératrice de l'Église, à son action et à son influence; qu'elles demeurent absolument soumises à l'arbitraire de l'autorité civile et politique, au bon plaisir de ceux qui gouvernent, et que tout s'y règle d'après les opinions communément reçues de nos jours. Que pourrait-on faire pour apporter un remède convenable à un si grand mal et assurer aux fidèles du Christ le secours d'une instruction et d'une éducation catholique ?

« 7. — Il est très-important que les jeunes clercs soient instruits convenablement dans les lettres et les sciences. Que pourrait-on prescrire pour développer de plus en plus l'instruction du clergé, et surtout pour que l'étude des lettres latines, d'une philosophie rationnelle exempte de tout péril d'erreur, de la saine théologie et du droit canon devienne de plus en plus florissante, surtout dans les séminaires diocésains ?

« 8. — Par quels moyens pourrait-on exciter les clercs, surtout ceux qui sont déjà prêtres, à ne pas cesser de s'appliquer avec soin, leurs études scolaires terminées, à l'étude de la théologie et du droit canon? Que faudrait-il d'ailleurs faire et statuer pour que ceux qui ont déjà été promus aux ordres sacrés, et qui, doués de plus de moyens, se sont le plus distingués dans le cours de leurs études philosophiques et théologiques, pussent être plus profondément instruits dans toutes les sciences divines et sacrées, et principalement dans celles des divines écritures, des saints Pères, de l'histoire ecclésiastique et du droit sacré ?

« 9. — Conformément à ce qui est prescrit par le concile de Trente (c. X, sess. 23,

[1] Cette instruction a pour titre dans le Bullaire : *Instructio pro examine illorum testium qui inducuntur pro contrahendis matrimoniis, etc.*, et indique les précautions à prendre pour s'assurer de l'exactitude des dépositions de ces témoins sur la *liberté d'état* des contractants, c'est-à-dire sur la question de savoir s'ils sont libres de contracter mariage, si aucun empêchement canonique ne s'oppose à leur union.

de Reform.), quiconque est ordonné doit être fixé à l'église ou au lieu pieux pour les besoins ou l'utilité desquels il est destiné, et y remplir ses fonctions de telle sorte qu'on ne le voie pas courir à l'aventure d'un endroit à un autre; et s'il abandonne sans l'avis de l'évêque le lieu qui lui est assigné, l'exercice des fonctions sacrées lui est interdit. Mais ces prescriptions ne sont pas pleinement ni partout observées. Comment les compléter, et que pourrait-on statuer pour que les clercs ne cessent jamais de faire leur service dans leur propre diocèse et de rendre à leur propre prélat le respect et l'obéissance qu'ils lui doivent ?

« 10. — Il s'est formé et il se forme tous les jours un grand nombre de congrégations et d'instituts d'hommes et de femmes qui, liés par des vœux simples, s'adonnent à la pratique de diverses œuvres pieuses. Vaut-il mieux que les congrégations approuvées par le Siége apostolique s'augmentent et s'étendent, plutôt que de voir s'en former ainsi et s'en constituer de nouvelles qui ont à peu près le même but ?

« 11. — Le siége épiscopal venant à vaquer par la mort, la démission ou la translation de l'évêque, le chapitre de l'église cathédrale jouit-il d'une entière liberté pour le choix du vicaire capitulaire ?

« 12. — En quelle forme est indiqué et se fait le concours qui doit avoir lieu pour la provision des églises paroissiales, conformément au décret du concile de Trente (sess. 24, *de Reform.*, ch. XVIII), et à la constitution de Benoît XIV, de sainte mémoire, du 14 décembre 1742, commençant par ces mots : *Cum illud ?*

« 13. Conviendrait-il d'augmenter le nombre des causes pour lesquelles les curés peuvent être, conformément au droit, privés de leurs églises ? de quelle manière faudrait-il le faire ? et quelle forme plus large de procédure pourrait-on établir pour arriver à rendre ces mesures plus faciles, sans blesser la justice ?

« 14. — Comment dans la pratique est exécuté ce que le concile de Trente a décrété sur les suspenses appelées *ex informata conscientia* (C. I, sess. 14, *de Reform.*) et y a-t-il quelque chose à décider sur le sens et l'application de ce décret ?

« 15. — Comment les évêques exercent-ils le pouvoir judiciaire dont ils sont revêtus en ce qui concerne les causes ecclésiastiques, surtout les causes matrimoniales, et quelle marche suivent-ils, soit dans ces causes, soit pour les appels ?

« 16. — Quels maux proviennent du service que remplissent dans certaines familles catholiques, en qualité de domestiques, des personnes appartenant soit à des associations condamnées, soit à l'hérésie, ou même des personnes non baptisées, et quel remède efficace pourrait-on apporter à ces maux ?

« 17. — Qu'y a-t-il à remarquer touchant les cimetières sacrés ; quels abus se sont introduits en cette matière et comment pourrait-on les faire disparaître ? »

Il suffit d'être un peu au courant des difficultés qui s'élèvent chaque jour sur plusieurs points indiqués ci-dessus, et des besoins religieux signalés par le cardinal Caterini, pour comprendre l'importance de l'étude que le Saint-Père proposait aux évêques.

Quelques jours après, en répondant à l'adresse des évêques réunis à Rome, Pie IX déclara formellement son intention de convoquer un Concile, et fit savoir, comme on l'a vu plus haut, que ce concile serait indiqué pour le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, mais sans dire encore en quelle année il aurait lieu. Mais, dès lors, on s'attendit à une réunion prochaine, et aussitôt se manifestèrent les craintes des politiques, des révolutionnaires et des incrédules, en même temps que la joie et les espérances des catholiques et de tous les hommes de bonne foi. Presque tous les évêques parlèrent du Concile dans les lettres pastorales qu'ils écrivirent à leur retour de Rome, et commencèrent à instruire les fidèles sur le but et l'utilité de cette grande assemblée.

« Dans sa haute sagesse, disait entre autres Mgr l'évêque de Perpignan, dans son immense amour pour l'Église, vous le savez, Pie IX se propose de réunir bientôt un Concile œcuménique, et quelques politiques in-

telligents demandent pourquoi ce concile? Les temps où nous vivons, ajoutent-ils, sont trop incertains, trop tourmentés; quoique raffermi par d'augustes et souveraines influences, le sol tremble encore. Un concile, quand la Révolution n'a pas cessé de frapper aux portes de Rome, avec un Pape presque octogénaire, est-il opportun? le convoquer, ne serait-ce pas une témérité? le réunir, une imprudence?

« Laissons dire la prétendue sagesse du siècle : elle est l'ennemie de Dieu. Heureusement, elle ne gouverne pas le monde.

« Pourquoi un concile œcuménique? Reconnaissez-en d'abord la suprême autorité. Assistés par le Saint-Esprit, les conciles œcuméniques sont les organes infaillibles de la vérité religieuse. Quand, convoqués, présidés, approuvés par le Souverain-Pontife, ils parlent, c'est Jésus-Christ lui-même qui parle. Leurs décrets, selon saint Grégoire, sont aussi sacrés que l'Évangile. Ils prononcent, dit Bellarmin, le dernier jugement sur les controverses : *Supremum Ecclesiæ judicium;* ils sont la règle sûre de la foi catholique.

« Pourquoi un concile? Parce que telle est la constitution de l'Église, telle est la loi salutaire qui préside à ses destinées, telle est la règle qu'elle s'est imposée et qu'elle a constamment suivie; pour démasquer et combattre plus efficacement des erreurs dangereuses, pour résoudre les questions difficiles qui naissent des transformations sociales, pour concilier sa législation avec des besoins nouveaux, dans les grandes crises religieuses, où les temps sont obscurs, incertains, et partant les intelligences troublées, toujours elle en appela à ce remède suprême. Depuis le concile de Jérusalem, parfait modèle de tous les conciles, jusqu'à l'assemblée œcuménique de Trente, l'Église a constamment suivi cet usage d'institution sacrée, il lui fut recommandé par son divin auteur. Qui ne sait quel bien immense en est résulté pour la paix et le repos du monde? Que d'hérésies et de schismes ils ont anéantis! que de graves abus ils ont corrigés! que de saintes lois nous leur devons! L'histoire des conciles pourrait être appelée l'histoire des progrès de la civilisation chrétienne.

« Depuis trois siècles, l'Église n'a pu se recueillir, tant elle a traversé de dures épreuves, pour appliquer à de grands maux ce grand remède, *maximum remedium.* Aussi est-il devenu nécessaire, urgent. Que de graves événements suivis de longues conséquences religieuses, elle devra apprécier! Que de nouvelles erreurs à proscrire, que de blessures à cicatriser, que de salutaires lois à établir, que de malentendus entre la société, la science et la religion à éclairer!

« Nous vivons dans des temps nouveaux; les peuples modernes se sont donné des institutions jusqu'ici inconnues. Jamais il n'y eut de plus graves questions religieuses à résoudre. Certes, ce n'est pas trop pour cet immense travail de la réunion de toutes les forces de l'Église.

« Pourquoi un concile? Pour réunir peut-être en un seul peuple catholique l'Orient et l'Occident, pour reprendre l'œuvre du saint concile de Florence, peut-être aussi pour l'achever; pour faciliter le chemin à la schismatique Angleterre, qui semble regretter l'unité qu'elle a perdue; pour convier toutes les sectes chrétiennes à une honorable alliance avec la vérité catholique; pour détourner de l'erreur les âmes honnêtes et sincères en les éclairant. Cette œuvre immense, puisse-t-elle couronner l'un des siècles plus agités; puisse-t-elle sortir du cœur si riche de Pie IX!

« Oui, avouons-le, le concile du dix-neuvième siècle aura la gloire de ne laisser après lui que deux grandes divisions dans l'humanité : de malheureux et rares impies et de fervents et nombreux chrétiens, l'athéisme dans toute sa laideur et le catholicisme dans sa ravissante beauté.

« Heureux serions-nous tous, si, grâce à ses lumineux travaux, l'Angleterre redevenait l'île des Saints, si l'Allemagne relevait les ruines des trois derniers siècles, si l'Afrique et l'Asie abjuraient le croissant et reprenaient la croix; si, après un *Te Deum* chanté dans la basilique de Saint-Pierre, Pie IX conviait le concile à aller le répéter sous les voûtes de Sainte-Sophie à Constantinople..... »

Le 29 juin 1868, il n'y eut plus de doutes

Le matin, à huit heures, à Saint-Pierre, un protonotaire apostolique lut, du haut d'une chaire dressée sous l'atrium de la basilique, à droite de la grande porte de bronze, la bulle suivante (*Æterni patris*) portant indiction du concile œcuménique[1].

LETTRE APOSTOLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

PIE IX

CONVOQUANT LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE A ROME LE JOUR DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, 1869.

PIE ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Ad futuram rei memoriam.

« Dans l'excès de l'amour dont il nous a aimés, et pour délivrer, dans la plénitude des temps, tout le genre humain du joug du péché, de la captivité du démon et des ténèbres des erreurs, dont le poids, par la faute de son premier père, l'opprimait si misérablement et depuis si longtemps, le Fils unique du Père Éternel, descendant du Siége céleste sans sortir de la gloire du Père, et ayant pris de l'immaculée et très-sainte Vierge Marie la nature mortelle, a révélé une doctrine et une règle de vie apportées du ciel; il l'a rendue incontestable par des œuvres merveilleuses sans nombre, et il s'est livré lui-même pour nous, s'offrant volontairement en victime d'agréable odeur à Dieu. Mais, la mort vaincue, avant de monter triomphant dans le ciel, à la droite du Père, il envoya ses Apôtres dans tout l'univers, prêcher l'Évangile à toute créature, et il leur donna le pouvoir de régir l'Église acquise par son sang et constituée par lui, qui est *la colonne et le soutien inébranlable de la vérité*, qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la vraie doctrine, *voguant comme un navire sur la haute mer de ce siècle, afin de garder sains et saufs tous ceux qu'elle reçoit, pendant que le monde périt* (saint Maxime). Et pour que le gouvernement de cette même Église agisse toujours en toute rectitude et selon l'ordre, pour que tout le peuple chrétien persévère toujours dans l'unité de la foi, de la doctrine, de la charité et d'une même communion, il a promis que lui-même serait perpétuellement avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et il a choisi entre tous le seul Pierre, le constituant prince des apôtres, son vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Église, afin que dans cette élévation de rang et d'honneur, et par la plénitude de l'autorité, de la puissance et de la juridiction souveraine, il pût paître les agneaux et les brebis, confirmer ses frères, gouverner toute l'Église, être *le gardien des portes du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié ou délié, dont la sentence demeurera dans toute sa force, même dans le ciel* (saint Léon). Et parce que l'unité et l'intégrité de l'Église et son gouvernement institué par le Christ lui-même, doivent demeurer stables perpétuellement, le même pouvoir suprême de Pierre sur toute l'Église, sa juridiction, sa primauté, persévèrent et demeurent en vigueur absolument et dans toute leur plénitude dans la personne des Pontifes romains, ses successeurs, placés après lui sur cette chaire romaine qui est sa chaire.

« C'est pourquoi, usant avec sollicitude de la puissance de paître tout le troupeau du Seigneur dont le Christ lui-même leur a divinement confié la charge dans la personne du bienheureux Pierre, les Pontifes romains n'ont jamais cessé de s'imposer les plus grands travaux, de prendre toutes les mesures possibles, pour que, du lever du soleil à son couchant, les peuples, les races, les nations, puissent tous connaître la doctrine évangélique, et, marchant dans les voies de la vérité et de la justice, atteindre la vie éternelle. Tout le monde sait avec quel zèle et quels soins incessants les mêmes Pontifes romains ont veillé à maintenir hors de toute atteinte le dépôt de la foi, la discipline du clergé, la sainteté et la science dans l'enseignement qui lui est donné, la sainteté et la dignité du mariage; à développer chaque jour de plus en plus l'éducation chrétienne

[1] On en trouvera le texte latin aux Éphémérides.

de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, à accroître au sein des peuples la religion, la piété, l'honnêteté des mœurs et à contribuer par tous les moyens à s'assurer la tranquillité, l'ordre et la prospérité de la société civile elle-même.

« Lorsqu'ils l'ont jugé opportun et surtout dans les temps de grandes perturbations, quand notre très-sainte religion et la société civile étaient en proie aux calamités, les mêmes Pontifes n'ont pas négligé de convoquer des Conciles généraux afin que, concertant leurs conseils et unissant leurs forces avec les Évêques de tout l'univers catholique, *que le Saint-Esprit a établis pour régir l'Église de Dieu*, leur prévoyance et leur sagesse pussent prendre les moyens les plus propres à procurer principalement la définition des dogmes de la foi, la destruction des erreurs généralement répandues, la défense, la mise en lumière, le développement de la doctrine catholique, le maintien et le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la correction des mœurs chez les peuples qu'envahit la corruption.

« Or, depuis longtemps tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Église et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même. L'Église catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce Siége apostolique, sont attaquées et foulées aux pieds par des ennemis acharnés de Dieu et des hommes; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés; les Pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toutes manières; on anéantit les communautés religieuses; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagées à ce point que, non-seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine sont misérablement dans le trouble et la confusion.

« Dans un tel concours de calamités, dont le poids accable notre cœur, le suprême ministère pastoral, à nous confié divinement, nous impose le devoir de mettre en action de plus en plus toutes nos forces pour réparer les ruines de l'Église, pour procurer le salut de tout le troupeau du Seigneur, pour arrêter les efforts, pour repousser la furie dévastatrice de ceux qui ramassent toutes leurs forces pour détruire jusque dans ses fondements l'Église elle-même, si jamais cela pouvait se faire, et la société civile. Pour nous, par le secours de Dieu, à partir des premiers jours de notre souverain pontificat, comme nous y obligeait notre charge si pesante, nous n'avons jamais cessé, par nos allocutions consistoriales et nos lettres apostoliques multipliées, d'élever notre voix, de défendre constamment, de toutes nos forces, la cause de Dieu et de sa sainte Église à nous confiée par le Christ Notre-Seigneur, de combattre pour le maintien des droits de ce Siége apostolique, de la justice et de la vérité, de signaler les piéges tendus par les hommes ennemis, de condamner les erreurs et les fausses doctrines, de proscrire les sectes de l'impiété, de veiller avec le plus grand soin et de pourvoir par toutes les mesures possibles au salut de tout le troupeau du Seigneur.

« Maintenant, suivant les traces glorieuses de nos prédécesseurs, nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que nous venons d'exposer, de réunir en concile général, comme nous le désirions depuis longtemps, tous nos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de notre sollicitude. Enflammés d'un ardent amour pour l'Église catholique, remplis pour ce Siége apostolique

d'une piété et d'un dévouement connus de tous, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, illustres par leur sagesse, leur doctrine et leur science, et déplorant avec nous le triste état de la religion et de la société civile, ces vénérables frères désirent par dessus tout délibérer et pouvoir se consulter avec nous pour appliquer à tant de maux des remèdes efficaces.

« Ce concile œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile ; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheureux qui se sont égarés ; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. Car l'influence de l'Église catholique et de sa doctrine s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra jamais prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. Et comme le Christ Notre-Seigneur nous réconforte, nous ravive et nous console par ces paroles : *Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, là je suis avec eux*, nous ne pouvons pas douter qu'il ne veuille bien lui-même nous assister dans ce concile par l'abondance de sa grâce divine, afin que nous puissions régler toutes choses, de manière à procurer le plus grand bien de sa sainte Église. C'est pourquoi, après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de notre cœur, nos plus ferventes prières devant Dieu, père des lumières, nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir ce concile.

« Nous fondant et nous appuyant sur l'autorité de Dieu même, Père tout-puissant, Fils et Saint-Esprit, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, autorité que nous aussi nous exerçons sur la terre, de l'avis et avec l'assentiment de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, nous indiquons par la présente lettre, convoquons et décrétons qu'un concile œcuménique et général devra se tenir, l'année prochaine 1869, dans notre illustre ville de Rome et dans la basilique vaticane, qu'il s'ouvrira le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie Mère de Dieu, pour être continué et terminé avec l'aide du Seigneur, à la gloire de Dieu et pour le salut de tout le peuple chrétien. En conséquence, nous voulons et ordonnons que, de toutes leurs résidences, nos vénérables frères les Patriarches, les archevêques, les évêques, ainsi que nos chers fils les abbés, et tous autres appelés par droit ou par privilége à siéger et à donner leur avis dans les conciles généraux, viennent à ce concile œcuménique convoqué par nous, les requérant, exhortant et avertissant d'être présents et d'assister au concile, en vertu du serment qu'ils ont prêté à nous et à ce Saint-Siége et de la sainte obéissance, et sous les peines portées par le droit ou la coutume contre ceux qui ne se rendent pas aux conciles ; nous leur ordonnons et leur enjoignons rigoureusement de venir en personne, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque juste empêchement, ce qu'ils auront d'ailleurs à prouver au concile par de légitimes fondés de pouvoirs.

« Nous avons l'espoir que Dieu, qui tient le cœur des hommes en sa main, écoutera favorablement nos vœux et fera, par son

ineffable miséricorde et sa grâce, que, reconnaissant de mieux en mieux quels grands biens découlent en abondance de l'Église catholique sur la société humaine, et que cette Église est le plus solide fondement des empires et des royaumes, les souverains et les chefs de tous les peuples, particulièrement les princes catholiques, non-seulement n'empêcheront pas nos vénérables frères les évêques et les autres personnes ci-dessus mentionnées, de venir au concile, mais au contraire se plairont à les favoriser, à les aider et à les assister de leur coopération avec le plus grand zèle, comme il convient à des princes catholiques, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien de ce concile.

« Et afin que notre présente lettre et son contenu parvienne à la connaissance de tous ceux à qui il appartient, de sorte que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, en raison surtout de ce que les voies pourraient ne pas être sûres pour les faire parvenir à ceux à qui elles doivent être notifiées en personne, nous voulons et ordonnons que ladite lettre soit lue publiquement et à haute voix, par les huissiers de notre cour, ou par quelques notaires publics, dans les basiliques patriarcales de Latran, du Vatican et Libérienne, où la multitude du peuple a coutume de se rassembler pour les offices divins, et, après cette lecture, nous voulons qu'elle soit affichée aux portes des mêmes églises, aux portes de la Chancellerie apostolique et dans le champ de Flore, à l'endroit ordinaire, ainsi que dans les autres lieux où cela est d'usage et où elle devra rester exposée pendant un certain temps, afin que tout le monde puisse la lire et en prendre connaissance; lorsqu'on l'en retirera, on devra néanmoins en laisser quelques exemplaires affichés en ces divers endroits. En vertu de cette lecture, de cette publication et cet affichage, nous voulons que tous et chacun de ceux qui sont mentionnés dans notre présente lettre, soient, après un délai de deux mois, à partir de la publication et de l'affichage, liés et obligés comme si elle leur avait été lue et notifiée à eux-mêmes en personne. Nous voulons et ordonnons également que toute copie de cette lettre, écrite ou signée de la main d'un notaire public, et revêtue du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtienne la même foi et ait la même valeur que la présente.

« Qu'il ne soit donc permis à personne d'annuler cette page de notre indiction, annonce, convocation, statut, décret, ordre, précepte et observation, ou d'avoir la téméraire audace de s'y opposer. Si quelqu'un ose l'essayer, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an 1868 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, troisième jour des calendes de juillet,

« Et de notre pontificat la vingt-troisième année.

« ✝ Moi PIE.

« Évêque de l'Église catholique,

(Suivent les signatures des éminentissimes Cardinaux présents à la Cour.)

« M. Card. Mattei, Pro-Dataire.

« M. Card. Paracciani Clarelli. »

Le 8 septembre, jour de la Nativité de la sainte Vierge, Pie IX adressa la lettre apostolique suivante (*Arcano divinæ Providentiæ*) aux évêques schismatiques d'Orient (1) :

LETTRE APOSTOLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE

LE PAPE PIE IX

A TOUS LES ÉVÊQUES DES ÉGLISES DU RIT ORIENTAL QUI NE SONT PAS EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

A tous les évêques des églises du rit oriental qui ne sont pas en communion avec le siége apostolique.

PIE IX, PAPE.

« Placé, par un secret dessein de la Providence divine, bien que sans aucun mérite de notre part, sur cette chaire sublime comme héritier du bienheureux prince des apôtres,

1 Voir le texte latin aux Éphémérides.

qui est, *selon la prérogative qui lui a été conférée par Dieu, la Pierre ferme et très-solide sur laquelle le Sauveur a édifié l'Eglise*, nous sentons vivement la sollicitude de la charge qui nous est imposée, et nous désirons ardemment, nous nous efforçons d'étendre nos soins à tous ceux qui portent le nom de chrétiens, dans quelque contrée du monde qu'ils habitent, et de les inviter tous à recevoir les embrassements de notre charité paternelle. Nous ne pouvons d'ailleurs, sans un grave danger pour notre âme, négliger aucune portion du peuple chrétien, qui a éte racheté par le très-précieux sang de notre Sauveur, qui a été introduit par les eaux sacrées du baptême dans le troupeau du Seigneur et qui a droit ainsi à toute notre vigilance. C'est pourquoi, comme nous devons sans cesse appliquer tous nos soins, toutes nos pensées à procurer le salut de tous ceux qui reconnaissent et qui adorent Jésus-Christ, nous tournons nos regards et notre cœur paternel vers ces Églises qui, étroitement unies autrefois à ce Siége apostolique par le lien de l'unité, brillaient si glorieusement par la sainteté et la céleste doctrine, produisaient des fruits abondants pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes, et qui, maintenant, par suite des criminels artifices et des machinations de celui qui a le premier excité le schisme dans le ciel, restent, à notre grande douleur, éloignées et séparées de la communion de la sainte Église romaine, qui est répandue dans tout l'univers.

« C'est pour cela que, dès les premiers jours de notre avénement au suprême pontificat, nous vous avons adressé, avec toute l'affection de notre cœur, des paroles de paix et de charité. Quoique ces paroles n'aient pas obtenu le succès que nous désirons si vivement, jamais nous n'avons perdu l'espérance de voir nos humbles et ferventes prières exaucées par l'auteur très-clément et très-bon du salut et de la paix, *qui a opéré le salut au milieu de la terre, et qui, venu d'en haut pour montrer dans son éclat la paix qu'il aime et qu'il veut voir aimée de tous, l'a annoncée dès sa naissance par le ministère des Anges aux hommes de bonne volonté, l'a enseignée en demeurant parmi les hommes, et l'a prêchée par son exemple.*

« Comme nous avons dernièrement, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, annoncé et convoqué un concile œcuménique pour être célébré à Rome l'année prochaine, au jour qui est consacré, le 8 du mois de décembre, à la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, nous élevons encore une fois notre voix vers vous, et, avec toutes les forces de notre âme, nous vous prions, nous vous avertissons et nous vous conjurons de venir à ce même concile, de même que vos ancêtres vinrent au deuxième concile de Lyon tenu par notre prédécesseur, le bienheureux Grégoire X, de glorieuse mémoire, et au concile de Florence tenu par notre prédécesseur Eugène IV, d'heureuse mémoire, afin que les lois de l'ancienne affection soient renouvelées, que la paix de nos pères, ce don céleste et salutaire de Jésus-Christ, que le temps a affaiblie, reprenne une nouvelle vigueur, et qu'ainsi brille aux yeux de tous, après une longue nuit d'affliction et après les noires ténèbres d'une division prolongée, la lumière sereine de l'union désirée.

« Que ce soit là le fruit très-agréable de bénédiction par lequel Jésus-Christ le Seigneur et le rédempteur de nous tous console en ces temps malheureux son épouse immaculée et très-chère, l'Église catholique, modère ses larmes et les essuie, et que toute division étant entièrement effacée, les voix auparavant discordantes se mettent à louer avec une parfaite unanimité d'esprit le Dieu qui ne veut pas que des schismes existent entre nous, mais qui nous a ordonné par la bouche de l'Apôtre de n'avoir qu'une même parole et qu'un même sentiment. Et d'immortelles actions de grâces seront rendues au Père des miséricordes par tous ses Saints, et surtout par ces très-glorieux et anciens pères et docteurs des Églises orientales, lorsque, du haut du ciel, ils verront restaurée et rétablie l'union avec ce Siége apostolique, qui est le centre de la vérité catholique et de l'unité, cette union qu'ils ont travaillé, avec tant d'ardeur et avec un infatigable

zèle, à promouvoir par leur doctrine et par leur exemple pendant leur vie terrestre, parce que le Saint-Esprit avait répandu dans leurs cœurs la charité de Celui qui a renversé le mur de séparation, qui a tout réconcilié et pacifié par son sang, qui a voulu que l'unité fût le signe auquel se reconnaîtraient ses disciples, et qui a adressé à son Père cette prière : *Je prie pour que tous soient un, comme nous sommes un.*

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 8 septembre de l'année 1868,

« Et de Notre Pontificat la vingt-troisième. »

Enfin, le 13 septembre, le Père commun de tous les chrétiens, fidèles, schismatiques et hérétiques, adressait ce touchant appel aux protestants, *Jam vos omnes noveritis* (1) :

LETTRE APOSTOLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

PIE IX

À TOUS LES PROTESTANTS ET AUX AUTRES ACATHOLIQUES.

A tous les protestants et aux autres acatholiques,

PIE IX, PAPE.

« Vous savez déjà qu'élevé, malgré notre indignité, à cette chaire de Pierre, préposé par conséquent au gouvernement suprême de toute l'Église catholique et à sa garde, qui nous a été divinement confiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, nous avons jugé à propos de convoquer près de nous nos vénérables frères les évêques de toute la terre, et de les réunir pour célébrer l'année prochaine un concile œcuménique, afin que, de concert avec ces mêmes vénérables frères appelés à partager notre sollicitude, nous puissions prendre toutes les résolutions qui paraîtront les plus opportunes et les plus nécessaires, soit pour dissiper les ténèbres de tant d'erreurs funestes qui dominent chaque jour de plus en plus, et se déchaînent au grand détriment des âmes, soit pour établir de plus en plus chaque jour, et pour accroître parmi les peuples chrétiens confiés à notre vigilance le règne de la vraie foi, de la justice et de la véritable paix de Dieu. Fortement appuyé sur le pacte étroit et cher de l'union qui rattache si admirablement à nous et à ce Saint-Siége ces mêmes vénérables frères, lesquels n'ont jamais cessé, pendant tout le temps de notre suprême pontificat, de nous donner à nous et à ce Saint-Siége les plus éclatants témoignages de leur amour et de leur respect, nous avons ce ferme espoir que le concile œcuménique, convoqué par nous dans le siècle présent, produira, sous l'inspiration de la grâce divine, comme les autres conciles généraux dans les siècles passés, des fruits abondants, source de bonheur, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des hommes.

« C'est pourquoi, soutenu par cette espérance, excité et pressé par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a livré sa vie pour le salut de tout le genre humain, nous ne pouvons nous empêcher, à l'occasion du futur concile, d'adresser nos paroles apostoliques et paternelles à tous ceux qui, bien que reconnaissant le même Jésus-Christ pour rédempteur et se glorifiant du nom de chrétiens, cependant ne professent pas la vraie foi de Jésus-Christ et ne suivent pas la communion de l'Église catholique. Et nous faisons cela pour les avertir, les conjurer et les supplier, de toute l'ardeur de notre zèle et en toute charité, de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie tracée par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur et qui conduit au salut éternel. Personne ne peut nier ni mettre en doute que Jésus-Christ lui-même, afin d'appliquer les fruits de sa rédemption à toutes les générations humaines, a bâti sur Pierre en ce monde son unique Église, c'est-à-dire l'Église une, sainte, catholique, apostolique, et qu'il lui a donné toute la puissance nécessaire pour que le dépôt de la foi fût conservé inviolable et intact, et que la même foi fût enseignée à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations ; pour que tous les hommes devinssent par le baptême des membres de son corps mystique, et qu'en eux fût toujours conservée et rendue plus

(1) Voir le texte latin aux Éphémérides.

parfaite cette vie nouvelle de la grâce, sans laquelle personne ne peut jamais mériter et obtenir la vie éternelle; enfin, pour que cette même Église, qui constitue son corps mystique, demeurât toujours stable et immobile dans sa propre nature jusqu'à la consommation des siècles, pour qu'elle vécût florissante et fût en état de fournir à tous ses enfants tous les moyens de faire leur salut. Or, quiconque veut examiner avec soin et méditer la condition où se trouvent les diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Église catholique, qui, depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres, a toujours exercé par ses pasteurs légitimes et exerce encore maintenant le pouvoir divin qui lui a été donné par le même Notre-Seigneur, celui-là devra se convaincre facilement que ni aucune de ces sociétés, ni toutes ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont cette Église une et catholique que Notre-Seigneur a fondée et bâtie, et qu'il a voulu créer. Et l'on ne peut pas dire non plus en aucune façon que ces sociétés soient ni un membre ni une partie de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique. Car des sociétés pareilles étant dépourvues de cette autorité vivante et établie par Dieu qui enseigne surtout aux hommes les choses de la foi et la discipline des mœurs, et qui sert de règle en tout ce qui regarde le salut éternel, elles ont constamment varié dans leurs doctrines, et ce changement et cette instabilité dans ces sociétés ne cessent jamais. Chacun donc comprend parfaitement, chacun voit clairement et manifestement que cela est en opposition complète avec l'Église instituée par Notre-Seigneur, puisque dans cette Église la vérité doit toujours demeurer stable et inaccessible à tout changement, afin de conserver absolument intact le dépôt qui lui a été confié et pour la garde duquel la présence et le secours du Saint-Esprit lui ont été promis à jamais. Il n'est personne non plus qui ignore que ces dissensions de doctrines et d'opinions ont donné naissance à des schismes sociaux, qui ont enfanté eux-mêmes des communions et des sectes sans nombre, lesquelles se propagent tous les jours au grand détriment de la société chrétienne et civile.

« En effet, quiconque reconnaît que la religion est le fondement de la société humaine ne peut pas méconnaître et nier avec quelle puissance cette division de principes, cette opposition et cette lutte de sociétés religieuses entre elles, agissent sur la société civile, et avec quelle violence cette négation de l'autorité établie par Dieu pour gouverner les croyances de l'esprit humain et pour diriger les actions de l'homme, aussi bien dans sa vie privée que dans sa vie sociale, a soulevé, propagé et entretenu ces changements déplorables des choses et des temps, ces troubles qui bouleversent et accablent aujourd'hui presque tous les peuples.

« Que tous ceux donc qui ne possèdent pas *l'unité et la vérité de l'Église catholique* saisissent l'occasion de ce concile, où l'Eglise catholique, à laquelle appartenaient leurs pères, montre une nouvelle preuve de sa profonde unité et de son invincible vitalité, et que, satisfaisant les besoins de leur cœur, ils s'efforcent de sortir de cet état dans lequel ils ne peuvent être rassurés sur leur propre salut. Et qu'ils ne cessent point d'offrir les plus ferventes prières au Dieu des miséricordes, afin qu'il renverse le mur de division, qu'il dissipe les ténèbres des erreurs, et qu'il les ramène à la sainte Mère Église, dans le sein de laquelle leurs pères ont trouvé les salutaires pâturages de la vie, dans laquelle seule se conserve et se transmet entière la doctrine de Jésus-Christ, et se dispensent les mystères de la grâce céleste.

« Pour nous, à qui le même Christ Notre-Seigneur a confié la charge du suprême Ministère apostolique, et qui devons, par conséquent, remplir avec le plus grand zèle toutes les fonctions d'un bon pasteur, et aimer d'un amour paternel et embrasser dans notre charité tous les hommes répandus sur la terre, nous adressons cette lettre à tous les chrétiens séparés de nous, et nous les exhortons encore et les conjurons de revenir en hâte à l'unique bercail du Christ. Car nous désirons ardemment leur salut en Jésus-Christ, et nous craindrions d'avoir un jour à lui rendre compte, à lui qui est notre juge, si nous ne leur montrions pas, et si nous ne leur donnions pas autant qu'il est en

nous le moyen assuré de reconnaître la voie qui conduit au salut éternel. Dans toutes nos prières suppliant et rendant des actions de grâces, nous ne cessons, ni le jour ni la nuit, de demander pour eux humblement et avec instance, au Pasteur éternel des âmes, l'abondance des lumières et des grâces célestes. Et comme, malgré notre indignité, nous sommes son Vicaire sur la terre, les mains étendues, nous attendons avec le désir le plus ardent le retour de nos fils errants à l'Église catholique, afin de pouvoir les recevoir avec amour dans la maison du Père céleste et les enrichir de ses inépuisables trésors. De ce retour si désiré à la vérité et à la communion avec l'Église catholique, dépend non-seulement le salut des individus, mais encore de toute la société chrétienne; le monde entier ne peut jouir de la paix véritable, s'il ne devient un seul troupeau sous un seul pasteur.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 septembre 1868,

« Et de notre pontificat la vingt-troisième année. »

Accueil fait au Concile.

L'effet produit par l'indiction du concile fut immense : les gouvernements, les schismatiques, les protestants, les incrédules s'émurent. Les catholiques eux-mêmes se trouvèrent divisés en deux camps : l'un, le plus nombreux, acclamait le concile avec les évêques, l'autre, plus faible, mais très-remuant, composé des catholiques dits libéraux, des gallicans et, en général, de tous les adversaires des doctrines romaines, s'inquiétait et s'apprêtait à entraver la marche du concile, à prévenir les décisions qui seraient défavorables aux doctrines qui ont amené la publication du *Syllabus*. On ne pourra qu'indiquer ici rapidement les faits : les *Annales ecclésiastiques* de 1869 auront d'ailleurs à compléter ce qui manquera ici, parce que c'est en 1869 surtout que la question du concile s'empara de tous les esprits, malgré tant d'autres causes de préoccupation.

Les gouvernements.

On avait remarqué cette phrase de la bulle d'indiction *Æterni Patris :* « Nous nous appuyons sur cette espérance que Dieu, dans « la main duquel sont les cœurs des hommes, « accueillant favorablement nos vœux, fera, « par son ineffable miséricorde et sa grâce que, « reconnaissant de plus en plus quels grands « biens découlent en abondance de l'Église ca- « tholique sur la société humaine, et que cette « Église est le plus solide fondement des empi- « res et des royaumes, les souverains et les « chefs de tous les peuples, particulièrement « les princes catholiques, non-seulement « n'empêcheront pas nos vénérables frères les « évêques et les autres personnes ci-dessus « mentionnées, de venir au concile, mais au « contraire se plairont à les favoriser, à les ai- « der et à les assister de leur coopération avec « le plus grand zèle, comme il convient à des « princes catholiques, en tout ce qui peut con- « tribuer à la plus grande gloire de Dieu et « au bien de ce concile. » Par cette phrase, ne devait-on pas comprendre que les princes catholiques se trouvaient exclus de l'assistance au concile, droit qu'ils avaient en vertu d'un antique usage et qui les faisait représenter par des ambassadeurs ? Y avait-il une exclusion indirecte ? ou bien Pie IX se réservait-il de faire des invitations spéciales ?

En France, le Corps législatif s'émut, et l'on apprit bientôt que les gouvernements s'étaient inquiétés de ce qu'on regardait comme une exclusion formelle, et que quelques-uns prétendaient interpréter comme une reconnaissance tacite par le Saint-Père de la séparation de l'Église et de l'État. Quant à cette séparation, telle que l'entendent les ennemis de l'Église et quelques catholiques qui donnent une importance exagérée au fait, sans assez considérer les principes, il est certain qu'elle est contraire à la doctrine de l'Église; nous pourrions multiplier les citations qui prouvent que Pie IX la réprouve, et, quelques jours même avant la bulle d'indiction, le 22 juin, il avait prononcé en consistoire sur les affaires d'Autriche une allocution, qui n'était certainement pas favorable à la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État. Ce n'est donc pas là ce qu'il était permis de voir dans la bulle d'indiction. Le Pape ne reconnaissait pas, même indirectement, le principe, mais, en

fait, il n'est que trop vrai que, dans presque tous les États, si ce n'est dans tous, les princes en tant que princes, ou les magistrats en tant que magistrats, ne sont plus catholiques; catholiques comme particuliers, ils ne le sont plus comme pouvoirs publics, de sorte qu'ils protégent également tous les cultes et qu'ils leurs reconnaissent des droits égaux devant la loi civile, en même temps qu'ils se regardent comme dispensés de donner force de loi aux lois de l'Église. Jusqu'au concile de Trente, il n'en était pas ainsi : la constitution des États était catholique, les lois de l'Église étaient lois de l'État, les princes étaient officiellement catholiques, ils remplissaient pour ainsi dire les fonctions d'évêques extérieurs, comme on l'a dit, et l'on comprend que dans cette condition de concorde et d'union entre l'Église et l'État, il fût bon que celui-ci eût des représentants dans les conciles. En est-il de même maintenant? Évidemment non; les raisons qui donnaient entrée dans les conciles aux princes ou à leurs représentants n'existent donc plus; Pie IX n'avait donc pas à leur adresser une invitation d'assistance; il ne les repoussait pas formellement, mais il ne les invitait pas, se réservant, sans doute, d'agir, lorsque le moment serait venu, conformément aux meilleurs intérêts de l'Église et de la société civile, et, en attendant, se contentant de les exhorter, les princes catholiques en particulier, à ne mettre aucun obstacle à la réunion des Pères du concile, bien plus, à favoriser, à aider et à assister de leur coopération tous ceux qui devaient faire partie de la sainte assemblée.

Le gouvernement italien.

Il n'est pas besoin de dire que la convocation du concile attéra et mit en fureur les révolutionnaires italiens. Dès le 5 juillet 1867, le député Castagnola, qui s'était trouvé à Rome aux fêtes du Centenaire, disait dans la chambre de Florence, à propos de l'intention manifestée par Pie IX de convoquer un concile œcuménique :

« Messieurs, j'arrive de Rome; je viens d'y passer quelques jours, et, je l'avoue franchement, je suis resté émerveillé de voir une si grande foule de prélats et de prêtres, une si grande concorde dans les desseins. Je me suis mêlé au peuple, et je me suis mis en mesure d'étudier si le motif qui avait attiré à Rome une si grande multitude était l'exaltation religieuse, parce que tant de saints étaient à la fois inscrits dans le registre céleste, ou si c'était quelque préoccupation terrestre qui avait amené ce concours. Messieurs, je dis la vérité, ce mouvement a fait une grande impression sur moi. J'ai vu que ce Pontife, qui n'est pas capable de détruire le brigandage aux portes de Rome, est pourtant capable de faire mouvoir d'un mot les évêques des cinq parties du monde (*Rires ironiques à gauche*), et de les rassembler tous dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican.

« J'ai vu des légions et des légions de prêtres, et spécialement des prêtres français mêlés aux zouaves, et tous ces hommes étaient unis dans les mêmes sentiments; les prélats s'embrassaient, s'exaltaient, s'encourageaient comme pour une entreprise future. Les choses ont été si loin que, dans un consistoire, le Pontife a annoncé comme certaine la réunion du concile qui fermerait les plaies de l'Église. Et vous savez bien quelles sont les plaies de l'Église (*Nouveaux rires ironiques*), puisque l'Église nous considère comme ses bourreaux. Retenez-le bien : la cour romaine a toujours été ennemie des conciles (*sic*) ; aujourd'hui, au contraire, elle s'en fait la promotrice. Il est facile de deviner pourquoi. Je disais à quelques-uns de ces prêtres français : Mais ce concile aura peut-être pour but de faire condamner les libertés de l'Église gallicane! — Soit, répondaient-ils. — Vous ne tenez donc pas à ces libertés, ces enseignements de Bossuet? — Nous tenons à ce que le concile de Florence a décidé.

« Messieurs, on fait maintenant de Rome un nouveau Coblentz; c'est de là qu'on s'efforce d'étendre la théocratie sur toute l'Europe. Là se prépare une nouvelle campagne et contre l'esprit de libre examen, et contre la liberté, spécialement contre notre Italie (*sensation*) [1]. »

[1] *Actes officiels* de la chambre (de Florence), n° 301, pag. 1182.

Le lendemain, 6 juillet, ce fut M. Joachim Pepoli qui parla dans la même chambre sur le concile.

« Hier, dit-il, un orateur disait qu'il craignait le concile œcuménique qui doit se réunir à Rome. Pour moi, Messieurs, je ne partage pas cette crainte. Malheur au concile, s'il reste étranger au nouveau mouvement de la science et à l'impulsion de la civilisation ! Malheur au concile, s'il proclame l'infaillibilité du *Syllabus* de ses Pontifes ! Malheur à lui surtout, si à ses délibérations le Parlement italien oppose ses propres délibérations, décrétant la liberté pleine et entière pour tous [1] ! »

Ainsi l'un criait : malheur à nous, si le concile se réunit ! l'autre : malheur au concile ! La haine et la peur se manifestaient en même temps : la haine essaya de se satisfaire en poussant contre Rome les bandes garibaldiennes qui allèrent se briser à Mentana ; la peur ne put que redoubler, quand on vit que la France veillerait à la garde du concile.

Lorsque le concile ne fut plus seulement une probabilité, mais une certitude, après le 29 juin 1868, la peur et la haine se manifestèrent encore. Le Parlement italien retentit de nouvelles clameurs ; le gouvernement fut vivement interpellé ; comme toujours, le gouvernement répondit vaguement, parlant contre Rome, mais n'osant dire qu'il s'opposerait à la réunion du concile, parce qu'en effet il savait fort bien que cela ne dépendait pas de lui. Il fit même montre d'une certaine générosité, en promettant de ne pas mettre d'obstacle à la réunion des évêques d'Italie à Rome, mais en essayant de tirer de là un argument en faveur de cette *Église libre dans l'État libre*, qui n'a été imaginée que pour permettre à l'État de s'emparer des biens de l'Église et de la traiter comme une institution humaine quelconque.

Un article qui parut alors dans la *Gazette officielle* de Florence indiqua ces vues du gouvernement italien :

« L'importance d'un tel événement (la réunion du concile), y lit-on, est grande au point de vue politique et social. Nous n'avons pas à nous occuper des conséquences que le concile pourra avoir au point de vue religieux. Mais il nous arrivera souvent de considérer cet événement dans ses rapports avec les intérêts politiques et sociaux...

« Il est nécessaire, à notre avis, que maintenant plus que jamais on ait grand soin de mettre en pratique les grands principes de séparation des pouvoirs, afin que les effets des décisions de l'assemblée religieuse qui doit se réunir, ne puissent pas facilement s'étendre aux matières qui appartiennent à la vie politique et sociale des nations.

« La bulle du Pape fait appel aux chefs des États afin que les évêques n'éprouvent aucun obstacle dans l'accomplissement du devoir ecclésiastique qui les oblige de se rendre à Rome pour assister au concile œcuménique. Aucun des empêchements dont on a tant abusé autrefois n'est possible dans un pays qui a adopté franchement, comme le nôtre, un régime de liberté absolue. Nous devons donc nous féliciter d'être du nombre encore assez restreint des pays pour lesquels l'appel de Pie IX était superflu [1]. Il n'y a pas de doute, selon nous, que l'épiscopat italien devra pouvoir intervenir librement au concile qui se tiendra à Rome. Un gouvernement qui, tout en se déclarant attaché aux principes libéraux de notre siècle, voudrait agir autrement à l'égard des prélats et des évêques, violerait, à notre avis, non-seulement les droits de la liberté individuelle, mais encore les droits non moins sacrés de la liberté religieuse.

« On sait que les chefs des gouvernements ont toujours exercé le droit de se faire représenter par leurs envoyés et ambassadeurs au sein des conciles, et que la plus grande partie des États ont conservé dans leurs institutions des moyens efficaces pour s'opposer à toute décision qui serait contraire à leurs droits incontestables. La présence des envoyés des princes et des républiques est donc une garantie réelle et précieuse pour le pouvoir laïque contre les excès (*le intem-*

[1] *Actes officiels*, n° 305, pag. 1197.

[1] Le gouvernement italien a la mémoire courte ; il oublie toute sa conduite passée ; peut-on espérer que l'avenir sera plus conforme à ses paroles ?

peranze) de la puissance ecclésiastique. L'Église est elle-même intéressée à ce que le pouvoir civil de tout État constitué soit représenté dans le concile, afin que les décisions de celui-ci puissent être ensuite publiées et reconnues. De nos jours, l'appui de l'opinion publique peut bien être considéré comme un des moyens les plus sûrs de protéger l'indépendance et l'intégrité du pouvoir civil ; mais nous croyons que ce pouvoir ne doit pas pour cela renoncer à l'exercice de ceux de ses priviléges que l'usage a consacrés, et qui constituent pour lui des moyens de se prémunir contre toutes les tentatives qui seraient faites contre ses droits légitimes. Nous sommes convaincus qu'en échange de la liberté et des facilités qu'auront les prélats et les évêques de se rendre au concile, la cour de Rome saura prendre, à l'égard de toutes les puissances, l'attitude conciliante qu'exigera d'elle la solennité des circonstances. »

Telles étaient les dispositions *déclarées* du gouvernement italien : on verra s'il reste fidèle à ses promesses de laisser-passer ; mais il est certain que la *Cour de Rome* n'admettra pas ses représentants au concile. Pour Rome, l'État italien n'est pas *constitué ;* le Pape ne le reconnaît pas, et comment reconnaîtrait-il un État qui n'est formé que de spoliations, dont il est le premier la victime ? Admettre ses représentants, se serait le reconnaître ; c'est un espoir que M. Ménabréa lui-même ne doit pas avoir eu un seul instant.

La franc-maçonnerie.

Du gouvernement italien à la franc-maçonnerie, la transition est facile : ce gouvernement, essentiellement révolutionnaire et qui s'affiche comme libéral, est aussi essentiellement maçonnique, ennemi de l'Église, ennemi de tout ce qui est surnaturel, et ne reconnaissant que la raison humaine, que le droit humain dans le maniement des affaires politiques et civiles.

Or la maçonnerie est l'ennemie jurée de la Papauté, l'ennemie jurée de Pie IX, en particulier, qui lui a porté de si rudes coups pendant son Pontificat. L'indiction seule du concile était un si grand acte d'autorité pontificale, et l'intention marquée de condamner solennellement toutes les erreurs contemporaines, était un tel coup porté à l'incrédulité et au rationalisme, que l'Église satanique qui essaie de contrefaire, pour la détruire, la véritable Église, l'Église de Jésus-Christ, devait se sentir atteinte au cœur.

La maçonnerie, on ne peut plus maintenant le contester, a pour principal but d'arracher l'homme à la religion, et de détruire à la fois l'autorité divine et l'autorité humaine. Se découvrant à mesure qu'elle s'étend, devenant d'autant plus audacieuse qu'elle a des adeptes partout, sur les trônes comme dans les rangs les plus infimes de la société, elle ne craint plus de déclarer ouvertement la guerre à Dieu et à l'Église. Son œuvre est déjà bien avancée : depuis un siècle, elle a séparé les gouvernements de l'Église, elle a poussé à la séparation de l'Église et de l'État, elle a obtenu la sécularisation des biens ecclésiastiques, elle a aboli les tribunes ecclésiastiques, elle a, enfin, fait établir presque partout des constitutions dont le naturalisme est la base. Aujourd'hui, c'est le souverain Pontificat qui reste comme le dernier obstacle à renverser, et voilà pourquoi c'est contre le Saint-Siége qu'elle dirige tous ses coups, sûre que tout le reste ira de soi, si elle vient à bout de renverser le roc sur lequel est fondée l'œuvre de Jésus-Christ.

Elle pouvait se croire à la veille du triomphe : le monde entier adoptait ses maximes ; mais le roc restait immobile. L'incrédulité moderne levait hautement la tête, tranchant d'un mot les plus ardus problèmes de la religion, de la morale, de la politique et de la société, proclamant pour l'homme des droits sans devoirs, détruisant la famille et l'État, mettant la religion hors la loi, reléguant l'Église et la Papauté parmi les vieilleries du passé. Elle criait victoire ! et voici que l'Église, qu'elle croyait abattue pour jamais, s'avance intrépidement, met à nu les plaies qui rongent la société moderne, taille sans crainte dans les chairs vives, et indique les remèdes qui sauveront le malade ! Cette Église

proclame qu'elle seule a la vérité, qu'elle seule est la vie, qu'elle seule peut rendre la vie à ces sociétés qui se meurent, mais que Dieu a faites guérissables en les faisant chrétiennes. Et un concile œcuménique va s'assembler !

La maçonnerie ne pouvait manquer de ressentir vivement ce dernier coup, qui venait après la définition du dogme de l'Immaculée Conception, après tant d'encycliques et d'allocutions lumineuses, après le *Syllabus*, dont le nom seul excite la rage des ennemis de l'Église. Et ces ennemis ne se trompent pas. Toutes les erreurs les plus contraires à la société civile et à la religion sont enseignées et prêchées de nos jours : francs-maçons, philosophes de toute école, libres penseurs, solidaires, tous, de quelque nom qu'ils s'appellent, travaillent à la diffusion de ces erreurs ; ils ont les hautes chaires de l'enseignement, ils en ont bien d'autres, ils ont la presse, ils ont les livres, ils ont les clubs, et ils font ainsi un tel bruit, ils soulèvent une telle poussière, qu'il semble que la vérité ne puisse plus se faire entendre, ni les rayons du soleil arriver jusqu'à nous. Mais à Rome, au Vatican, un vieillard, roi et pontife, parle, et tous les bruits se taisent, la poussière retombe ; la voix se fait entendre jusqu'aux extrémités du monde, des milliers et des milliers de voix répètent les vérités proclamées, et ce sont des millions et des millions d'intelligences qui acceptent ces vérités, malgré des préjugés invétérés, malgré les murmures de l'orgueil, malgré les révoltes des passions.

Que sera-ce donc quand la voix qui proclame le Christ, c'est-à-dire la voie, la vérité et la vie, se trouvera comme répercutée et redoublée dans le concile, et reportée sur toute la surface de la terre par ce millier de hérauts qui l'auront entendue et acclamée? Voilà ce que sentent l'incrédulité et la maçonnerie, qui est l'incrédulité organisée, et c'est pourquoi elles ont accueilli l'annonce du Concile avec autant d'effroi que de fureur.

L'un des plus fougueux adeptes de la maçonnerie n'a pas manqué, en répondant à l'un des coryphées de la révolution italienne, de dévoiler ces craintes et cette haine. Garibaldi écrivait de Caprera, à la date du 19 janvier 1869 :

« Mon cher Ricciardi, réunir en un seul camp tous les libéraux, puis, en décembre prochain, les libres penseurs du monde entier, c'est une œuvre vraiment grande, et je vous en souhaite la réalisation. Par le premier projet, vous essayez de guérir les plaies sociales qui affligent nos pays, et, par le second, d'extirper la gangrène sacerdotale qui l'empeste. Que Dieu bénisse cette sainte entreprise. Je suis vôtre, etc. GARIBALDI. »

Ainsi la libre pensée essaiera de tenir ses assises générales, en même temps que les Évêques du monde entier seront réunis à Rome en Concile. D'un côté, on n'aura que des pensées de haine, on songera à extirper la gangrène sacerdotale ; de l'autre, il n'y aura que des pensées de charité, on s'efforcera de guérir les maux des individus et des sociétés ; le contraste sera frappant : Dieu le permettra, sans doute, afin que les peuples voient mieux encore où est le bien, où est le mal, où est la vérité, où est l'erreur, où est Dieu, où est Satan.

Le gouvernement français.

L'attitude du gouvernement français vis-à-vis du Concile est la plus importante à considérer, à cause de la situation spéciale de l'Empire, dont les troupes protégent les restes du pouvoir temporel du Saint-Siége, après qu'on a laissé la révolution italienne dépouiller le Pape des trois quarts de ses États. Or le gouvernement français ne se pressa pas d'indiquer nettement ses vues. La question ayant été soulevée dans le Corps législatif, à la séance du 10 juillet 1868, on n'arriva qu'à des indications assez vagues. La veille, à propos du budget des cultes, M. Adolphe Guéroult avait mis la question religieuse sur le tapis, parlant à la fois de la suppression du budget des cultes, de la séparation de l'Église et de l'État, des catholiques libéraux, des ultramontains, des gallicans, et prétendant que les doctrines romaines, telles qu'elles étaient exposées dans le *Civiltà cattolica* et dans les journaux ultramontains de France, sont éminemment attentatoires aux

droits de l'État et de la société moderne. Il avait ainsi terminé son très-long discours :

« Nous approchons d'une époque où toutes ces questions recevront une gravité inaccoutumée. Un concile est convoqué pour 1869, et il est aisé de prévoir quel en sera le caractère. Le Pape ne changera pas, à sa soixante-dix-septième année, les opinions de toute sa vie, et l'Église catholique ne changera pas non plus. Il sortira seulement du concile une affirmation beaucoup plus solennelle encore des doctrines avec lesquelles il est impossible à la société moderne de vivre. Il y aura lutte entre l'État et l'Église. Ce n'est pas que le gouvernement donnera le signal. Non. Le gouvernement est tolérant envers le clergé et réserve ses rigueurs pour d'autres. Mais le gouvernement sera attaqué, la France sera attaquée dans tous ses principes vitaux, modernes, et vous arriverez à une situation où vous serez mis en demeure de prendre un parti.

« Tous les États qui avaient confondu l'Église et l'État commencent à revenir de leur erreur. C'est ainsi qu'en Angleterre un homme d'État illustre a tout récemment pris l'initiative de cette séparation pour ce qui regarde l'Irlande. Il est probable, ainsi que l'avait prophétisé en le regrettant M. Disraeli, que le même travail de séparation entre l'Église et l'État s'accomplisse pour l'Angleterre proprement dite.

« Le mouvement ne s'arrêtera pas là, et ne voyons-nous pas l'Autriche elle-même, cette Autriche élevée par les jésuites, rejeter le concordat et entrer dans la voie de la liberté?

« Lorsqu'on nie les principes pour lesquels nos pères ont sacrifié leurs biens et leur existence, la solution ne peut être obtenue qu'au moyen, je ne dirai pas d'un divorce par consentement mutuel, l'Église ne consentirait pas, mais d'un divorce pour incompatibilité d'humeur. »

Le lendemain, M. Ollivier porta plus directement encore la discussion sur le terrain du Concile, et, malgré bien des erreurs et des préjugés, il la porta à une hauteur digne du sujet. « Messieurs, dit-il en commençant, le pape Pie IX vient d'annoncer solennellement la convocation à Rome, pour le 8 décembre 1869, d'un Concile œcuménique. Il y a trois siècles qu'un événement aussi important ne s'est produit dans le monde catholique; et ce qui rend encore plus digne d'attention un fait déjà si grave en lui-même, c'est que, tandis que le concile de Trente avait pour but unique d'extirper les hérésies, de réformer les mœurs du clergé et d'apaiser les désaccords entre les princes chrétiens, le concile prochain intéresse à la fois l'État et l'Église. Non-seulement les questions de foi et de discipline y seront examinées : on y traitera également les questions du mariage civil et de l'enseignement religieux; on y jugera les principes des sociétés modernes. »

Entrant alors dans l'examen de la question, M. Ollivier se demanda quelle attitude devait prendre le pouvoir laïque. « Consultons les précédents, dit-il. Que firent nos anciens rois avant, pendant et après le concile de Trente ? Avant, la bulle d'indiction ne pouvait être publiée sans l'autorisation du pouvoir civil. Pendant, le roi y était convoqué nominativement, et il était représenté par des ambassadeurs. Après, on examinait si les décisions du Concile seraient reçues en France... Aujourd'hui, où en sommes-nous ? »

Nous reproduisons tout entière[1] cette partie du discours de M. Ollivier : elle indique les dispositions d'un grand nombre d'esprits, et elle fera mieux comprendre la portée de la réponse du gouvernement :

« Les droits que je viens d'indiquer, poursuit donc M. Ollivier, comme exercés aux termes de l'ancien droit français, appartiennent-ils encore au pouvoir laïque actuel ? Peut-il, avant, pendant, après le Concile, prendre les attributions de nos anciens rois ? Sur ce point, il n'y a, en droit, aucune difficulté. Ce qui se passait sous l'ancienne monarchie peut se passer dans la société moderne et se trouve dans la législation actuelle.

« Avant le Concile, l'État a le droit d'interdire la publication, la propagation des bulles de convocation ; il a le droit d'autoriser les Évêques à se rendre au Concile ou d'empêcher leur départ. Il peut se faire re-

[1] D'après les comptes rendus analytiques

présenter au Concile par des ambassadeurs, y faire prononcer des discours par des légats. L'article 16 du Concordat est formel à cet égard. Enfin l'État, après le Concile, a le droit d'interdire la publication des décisions du Concile.

« Tous ces droits, le gouvernement de l'Empereur peut les exercer. Si donc nous nous en tenons à la législation, aux habitudes, au droit étroit et strict, aucune difficulté n'est possible ; et le gouvernement peut prendre la même attitude que Louis XIV. Mais doit-il ce qu'il peut ? Que doit-il faire avant le Concile ? Que doit-il faire pendant ? Que doit-il faire après ? Évidemment, il n'y a pas à se préoccuper de la dernière question, mais les deux premières sont urgentes.

« Que faut-il faire au moment où le Concile se prépare ? Nous pouvons permettre à nos Évêques de s'y rendre ou les empêcher de partir. Devons-nous réunir des conférences, nommer des ambassadeurs qui tâcheront d'établir l'unité de vues dans l'épiscopat national, réuni à Rome, au milieu du clergé du monde entier ?

« En ce qui me concerne, après avoir établi entre le temps présent et le temps passé la similitude du droit et l'identité de la législation, je suis frappé des différences considérables qui existent en fait entre la situation de l'État à la veille du concile de Trente, et sa situation à la veille du Concile actuel.

« Que tout est changé ! Non-seulement il y a eu depuis lors ces grands principes affirmés en 89 ; mais, dans le sein même du clergé, il s'est opéré une révolution profonde dont on peut s'affliger ou se réjouir, mais dont il est impossible de ne pas tenir compte. Et quand le gouvernement délibérera sur cette grave matière, il ne suffira pas de se replacer en présence des textes et des dispositions mortes ; il faudra consulter les dispositions vivantes et examiner les sentiments de ce grand corps du clergé français, si intelligent, si honorable, si résolu dans ses opinions, et sans le consentement duquel il est impossible de rien faire d'efficace dans un concile œcuménique.

« Là le changement est complet, et si nous pouvons rétablir et ressaisir, dans le domaine du droit, les anciennes dispositions, il est impossible de ranimer, de ressaisir l'ancien clergé français. Où est cette Église gallicane ? Où est notre belle et glorieuse Église française ? Où sont ces prêtres, ces évêques, animés d'un même esprit, professant des opinions conformes à celles de l'État, et réunis dans la plus admirable harmonie ? A la base était le prêtre, presque toujours inamovible, — 30,000 prêtres inamovibles et 2,000 amovibles, — au-dessus, les évêques, respectueux envers le Pape, mais défenseurs énergiques des droits qu'ils considéraient comme leur étant transmis directement par le sacrement de l'ordre ; au sommet, le Pape tout-puissant, respecté, vénéré, mais contenu par des coutumes, par des assemblées, par des lois.

« Aujourd'hui, tout cela n'est plus qu'un souvenir, une tradition historique. Les vieilles maximes sont abandonnées, et la situation de l'Église est toute différente. Vous trouvez toujours à la base le prêtre, mais presque toujours amovible, — 50,000 amovibles et 3,000 inamovibles, — mais dépouillé de toutes les anciennes garanties canoniques et dans cette situation que le cardinal de Bonnechose exprimait au Sénat dans un langage terrible, mais plein d'énergie et de vérité, lorsqu'il disait : Chacun de nous a un régiment à commander, et il marche. (Mouvement.)

« Au-dessus des prêtres, vous avez les évêques, prenant encore, comme un droit propre, le privilége de l'ordination ; mais quant au pouvoir, à la juridiction, à l'enseignement, aux livres, courbés devant les congrégations romaines, presque sans autorité propre et réduits à l'état de préfets de Rome. Au-dessus, enfin, le Pape, entouré, non pas du conseil des évêques, mais des congrégations qui l'assistent, pour exécuter ses décisions sans doute, mais aussi pour les inspirer. Vous avez de plus, ne l'oubliez pas, le Pape, considéré comme infaillible, seul infaillible.

« Cette opinion de l'infaillibilité du Pape seul, qui d'abord était une opinion libre, puis probable, est aujourd'hui une opinion certaine. Cela n'a-t-il pas apparu ? L'on a proclamé le dogme de l'Immaculée-Concep-

tion, le Pape a réuni tous les évêques, puis il a fait ce que font, en religion comme en politique, les hommes qui ont de fortes convictions et qui veulent atteindre un grand but; il n'a pas discuté, il a réalisé. Il a prononcé, les évêques *adstantibus et non judicantibus*, c'est-à-dire en présence des évêques, mais sans leur concours.

« De ce jour, l'infaillibilité du Pape seul est devenue une opinion certaine, et comme quelques esprits rebelles résistent encore, comme dans quelques cures éloignées de notre France, dans quelques évêchés, il se trouve des hommes qui relisent encore Bossuet, Gerson, qui ne méprisent pas les antiques maximes de nos pères, il s'organise, pour dompter ces esprits rebelles, une immense association, que je n'appellerai pas secrète mais mystérieuse, dans laquelle les affiliés prêtent serment, *usque ad effusionem sanguinis*, de défendre et de faire prévaloir par tous les moyens possibles le sentiment de l'infaillibilité du Pape seul.

« Il est inutile d'insister pour faire ressortir les difficultés de cette situation. Dans les conditions actuelles, comment se concerter avec le clergé ? Comment envoyer des ambassadeurs qui en seraient le centre et les chefs ? Comment arriver à une action combinée de l'autorité religieuse et de l'autorité laïque ? Si nous en sommes restés aux maximes et aux libertés de l'Église gallicane, ils en sont, eux, aux maximes ultramontaines. Nous sommes avec Bossuet; ils sont avec Bellarmin ! Que dis-je, avec Bellarmin ? ils l'ont dépassé ! Comment donc établir un concert commun ? Comment accepter la responsabilité d'une action que l'on ne peut diriger soi-même ? C'est impossible.

« Ce qui rend la situation plus difficile encore, ce qui la complique au delà de toute expression, c'est que nous-mêmes nous n'avons plus dans les anciennes maximes la foi de nos pères. Nous disons bien encore, du bout des lèvres : il faut respecter les libertés de l'Église gallicane; en réalité, nous n'en respectons presque aucune.

« Parcourons les lois organiques, qui résument ce qui constitue les franchises et les libertés de l'Église gallicane. Pour se rendre compte de l'efficacité que ces lois ont encore, il faut se demander, non pas quels sont les articles qu'on n'applique plus, mais quels sont ceux qu'on applique. A peine en reste-t-il un ou deux qu'on tire de leur obscurité dans les grandes occasions, lorsqu'on veut avoir l'air de faire quelque chose sans rien faire. L'ensemble de ces lois est une lettre morte.

« De là, messieurs, ressort cette conséquence que si, entre l'ancienne législation et la nouvelle, on peut constater l'identité du droit, on constate en même temps entre les deux sociétés des différences fondamentales. Aussi, nul ne considère plus aujourd'hui comme un palladium cette législation de l'Église gallicane.

« Voilà le fait dans toute sa vérité. Quelles sont les résolutions qu'une telle situation doit inspirer ? Écartons avant tout ce qui, de près ou de loin, pourrait ressembler à une persécution, à un obstacle apporté à la libre expression de la croyance et des sentiments religieux. On peut différer sur ces questions; on peut avoir sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur la vie future, des opinions diverses. Mais quelles que soient ces opinions, certes tous les esprits élevés doivent reconnaître que ce sont là des questions majeures, capitales, et qu'en les traitant il faut rendre sa voix pieuse et sa main délicate pour ne pas blesser, même involontairement, les sentiments qui ne sont pas les nôtres. (Très-bien ! très-bien !)

« Je crois, pour ma part, que le gouvernement ne doit mettre aucun obstacle à la publicité de la Bulle du Concile; qu'il ne doit empêcher aucun évêque de se rendre à Rome, pour siéger dans cette assemblée solennelle; qu'il doit laisser, à cet égard, la liberté la plus complète, la plus absolue. (Nouvelle approbation.)

« Mais je crois qu'en même temps il doit conserver une attitude d'abstention, qu'il ne doit point participer, parce que, en participant, il accepterait une responsabilité sans avoir l'influence qui doit l'accompagner. Il arriverait, traité comme un intrus ; il arriverait pour assister, pour être témoin et non pour juger. Or, quand on représente une

grande société moderne, quand on représente la France, c'est une attitude qu'on ne peut pas accepter.

« La manière même dont a été convoqué le concile constitue un acte d'une gravité extrême. Comment, jusqu'à ce jour, procédait la cour de Rome quand elle voulait réunir un Concile œcuménique ? Elle adressait l'invitation aux princes laïques comme aux Évêques, et l'invitation n'arrivait le plus souvent aux Évêques que par l'intermédiaire du roi. Il n'en pouvait être autrement.

« C'était alors un principe incontestable de droit que les décisions de la cour de Rome n'avaient de vigueur que lorsqu'elles étaient promulguées par l'ordinaire du lieu, et cette promulgation ne pouvait se faire qu'avec le consentement des rois.

« Aujourd'hui tout est changé. La doctrine ultramontaine est celle-ci : pour que les décisions du Pape soient valables, il n'est pas nécessaire qu'elles soient notifiées aux princes et aux Evêques. Dès qu'elles ont été affichées à Rome et qu'elles sont arrivées à la connaissance de ceux qui ont intérêt à les connaître, elles sont exécutoires.

« Le Pape ne s'adresse ni à l'empereur Napoléon, ni au roi d'Italie, ni à l'empereur d'Autriche, ni à aucun souverain. Du haut de la chaire apostolique, il exhorte et avertit les Évêques d'avoir à se présenter et à assister strictement en personne à ce Concile sacré, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement. Dans un délai de deux mois après la publication et l'affichage de la lettre aux portes de Saint-Pierre, tous ceux auxquels elle s'adresse sont considérés comme en ayant reçu une notification personnelle.

« Ainsi le concile commence par une nouveauté des plus considérables. On déclare que, par le seul fait de la lecture à Rome, tous les Évêques de France sont liés, et que, sous peine de désobéissance, ils doivent se rendre à Rome. De l'empereur, des pouvoirs civils, il n'en est pas question ; le concile est convoqué en dehors de leur autorisation, de leur conseil, de leur avis.

« C'est l'acte le plus grave accompli depuis 1789. C'est la séparation de l'Église et de l'État proclamée pour la première fois par le Pape lui-même...

« Pour la première fois, l'Église, par la voix de son premier pasteur, notifie à la société laïque sa déclaration d'indépendance. Elle lui dit : « Je veux vivre, agir, m'étendre en dehors de vous. J'ai ma vie propre, que je ne tiens pas de vous, et je veux me conduire sans vous. »

« Il y a là une audace, une grandeur qui me frappe de respect et d'admiration ; car j'aime les pouvoirs forts qui ont confiance en eux-mêmes, et qui développent et manifestent sans crainte, avec énergie, la foi qui les anime. (Très-bien ! très-bien ! — Mouvement.)

« C'est un grand spectacle, c'est un fait nouveau. Je n'exagère rien ; cette séparation que des penseurs avaient entrevue comme l'idéal, que les hommes pratiques ont regardée comme une utopie impossible, elle est commencée. Il faut que l'histoire le constate. Voici le premier événement qui de l'utopie va faire une réalité, et c'est du Souverain Pontife qu'émane l'initiative. Tant la force des choses est puissante : c'est Rome elle-même qui provoque la séparation, qui brise le concordat et les liens qui attachaient entre eux l'Église et l'État. (Très-bien ! très-bien !)

« Je sais bien qu'à Rome on a la prétention de séparer l'Église de l'État, sans que l'État se sépare d'elle ; on veut que les engagements de Rome soient non avenus, ceux de l'Etat conservés ; on veut que Rome soit déliée, que l'Etat reste lié. Je le sais ; mais dans le pays de Descartes et de Port-Royal, une pareille logique ne saurait prévaloir. Et puisque vous n'êtes pas appelés à ce concile, puisque vous ne seriez peut-être pas admis, restez en dehors, laissez faire ! Observez ; mais préparez-vous aux résolutions graves qu'il faudra prendre après les décisions de ce concile. Et si vous ne voulez permettre l'observation que de ce qui est conforme à nos maximes, faites deux choses ; l'une transitoire, l'autre définitive, toutes les deux nécessaires. (Mouvements d'attention.)

« La première : occupez-vous de votre clergé ; ne le laissez pas dans l'abandon où il

est .Je sais — et je rends cette justice à M. le garde des sceaux — qu'aujourd'hui être ultramontain n'est plus une recommandation toute-puissante pour obtenir un évêché. (Très-bien !) Mais cette prudence ne suffit pas. C'est le clergé inférieur qu'il faut protéger, car c'est lui qui, dans le clergé comme ailleurs, constitue en définitive l'opinion publique.

« Eh bien ! interrogez les plus humbles de nos prêtres, et quand leurs cœurs s'ouvriront à la confidence, vous verrez qu'il y a en eux une blessure qui saigne depuis les lois organiques ; car ce sont ces lois, c'est-à-dire c'est l'action du pouvoir laïque qui les a destitués de l'inamovibilité. (Très-bien ! très-bien !)

« C'est le pouvoir laïque qui, contrairement au concordat, a donné au mot de « desservant » une extension qu'il n'a pas dans la loi ecclésiastique, et, faisant au clergé inférieur une situation difficile, humiliée, a suscité dans les esprits une sourde révolte.

« Interrogez ces humbles pasteurs, et ils vous diront : Comment soutiendrions-nous le pouvoir laïque contre ce parti bruyant et puissant qui se nomme le parti ultramontain, alors que ce pouvoir laïque n'a jamais eu le courage de défendre nos droits, de soulager nos misères, de sauvegarder notre dignité morale? Lorsque, obéissant à ses suggestions, nous exprimons librement des opinions libres, il arrive que l'Église et l'État se réconcilient, et c'est nous qui faisons les frais de la réconciliation, c'est nous qui sommes les arrhes données pour la paix. Nous n'avons qu'à nous soumettre et à gémir en silence.

« Si vous aviez aujourd'hui la grandeur et le courage d'aborder cette question en face et de détruire les lois organiques, non pas pour arriver à une organisation civile du clergé, ce qui serait néfaste, mais pour rendre aux clergé inférieur ses droits et sa dignité ; si vous étiez, aux yeux de vos prêtres, non pas l'oppresseur qui trafique de ses droits pour se tirer d'embarras, mais le justicier qui protége chaque jour, oh ! alors peut-être l'ancienne Eglise française renaîtrait ; mais si vous voulez atteindre plus sûrement ce but et produire un grand effet, faites plus : admettez le prêtre à participer à l'élection de l'évêque, non pas en recommençant la constitution civile du clergé, mais en faisant ce que vous faites pour la nomination des professeurs.

« C'est le ministre qui les nomme ; mais il demande aux conseils institués une présentation. C'est aussi le ministre qui nomme aux évêchés vacants ; eh bien, réunissez, non pas les fidèles, mais les prêtres du diocèse, et demandez-leur des présentations. L'effet de cette mesure serait incalculable : ce serait un changement complet de l'Église, ce serait sa réconciliation avec la société moderne ; et ce serait pour vous la meilleure préparation pour recevoir ou repousser sans crainte les décrets du Concile, qui seraient contraires aux principes modernes ; mais tout ceci n'est que transitoire.

« L'œuvre définitive, c'est, selon moi, l'étude des lois qui sont nécessaires pour que la séparation s'opère entre l'Église et l'État. Ces lois sont surtout celles qui s'appliqueraient aux congrégations religieuses et détermineraient leur faculté d'acquérir. En pareille matière, tout est laissé à l'arbitraire des tribunaux, tout est mobile. Il faut étudier et résoudre ces questions, mûrement et législativement, pour que la séparation ne vous surprenne pas.

« Cette séparation, je vous l'ai dit, elle est commencée. Sera-t-elle un bien ? sera-t-elle un mal ? Ici je distingue, dussé-je m'attirer des réclamations de quelques-uns de nos collégues avec lesquels je suis en communauté d'idées sur les principes de la question. Cette séparation serait le commencement d'une situation des plus périlleuses, si, à un moment quelconque, on l'inaugurait, on la précipitait, on la couronnait par la mesure que craignait M. de Montalembert, par la suppression violente du salaire du clergé.

« Je considère ce salaire comme une obligation sacrée de l'État (Très-bien ! très-bien), aussi sacrée que la dette du grand livre, et je ne crois pas que, sans forfaire à des engagements incontestables, on puisse se soustraire à une obligation aussi solennelle. (Nouvelle approbation.)

« Je crois que l'avenir verra disparaître le

budget des cultes, mais par le consentement volontaire et libre du clergé lui-même. (Mouvements divers.)

« Arrivera le moment, j'en suis certain, où le clergé comprendra que la liberté complète, telle qu'elle existe en Amérique et dans d'autres pays, même au prix de la renonciation au budget des cultes, est un élément de puissance, d'influence et de force. Mais tant que le clergé n'aura pas renoncé volontairement au contrat qui nous lie, je ne crois pas, en ce qui me concerne, que nous ayons le droit de nous y soustraire. (Approbation.)

« Voilà le cas dans lequel la séparation serait un mal ; elle sera un bien si, au lieu de se faire par l'iniquité, elle se fait par le droit et par la justice. Oh ! alors, loin d'être une source de difficultés, d'embarras et de luttes, elle sera une cause d'harmonie, de concorde et de paix. Ce sera l'avénement des temps appelés par tant d'âmes religieuses, par Dante, Gerson, Royer-Collard, Chateaubriand, Benjamin Constant. Et du jour où le glaive temporel se séparera du bâton pastoral, alors s'opérera non pas une confusion, mais un rapprochement plein de promesses entre l'idéal religieux et la raison humaine. »

Ce discours fut vivement applaudi : il soulevait les plus graves questions, et il le faisait avec un respect que l'orateur précédent n'avait pas su montrer. La séance resta suspendue pendant quelques minutes, au bout desquelles M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, prit la parole pour répondre à la fois à M. Guéroult et à M. Ollivier. Cette partie de la séance du 10 juillet doit aussi être mise tout entière sous les yeux du lecteur.

« Messieurs, dit le ministre, au moment où je prends la parole pour répondre, aussi brièvement que possible, aux deux orateurs que vous avez entendus hier et aujourd'hui, je ne puis me défendre d'un sentiment d'envie à leur égard.

« Avec quelle liberté, avec quelle indépendance ils abordent les plus grandes questions ! La liberté de l'Église, la séparation de l'Église et de l'État, les modifications à introduire dans le concordat, l'extension à donner à l'inamovibilité des titulaires ecclésiastiques; ces questions si considérables de la liberté d'enseignement, de la surveillance des établissements ecclésiastiques, un membre de cette Chambre qui parle en son nom personnel peut les traiter avec la liberté la plus entière.

« Mais un ministre, qui vient au nom du gouvernement s'exprimer sur des sujets aussi délicats, aussi graves, qui touchent à tant d'intérêts, et qui peuvent émouvoir immédiatement tant de susceptibilités, il faut absolument qu'il reste dans les généralités... (C'est vrai ! Très-bien !) Dira-t-il qu'il désire ou qu'il craint la séparation de l'État et de l'Église, qu'il désire ou qu'il craint l'inamovibilité des desservants? Il ne le peut; et il est obligé de réserver toutes ces questions, sur lesquelles vous-mêmes n'êtes pas appelés à émettre un vote. (C'est vrai !)

« Prenez, messieurs, cette position en considération (Oui ! oui ! très-bien !) et permettez-moi d'examiner, aussi brièvement que je le pourrai, les observations qui vous ont été présentées hier et aujourd'hui.

« M. Guéroult a signalé ce qu'il appelait les rapports anormaux et irréguliers de l'Église et de l'État. Il demande sur quelles règles ces rapports sont établis et comment le gouvernement peut se guider. Ma réponse est facile.

« Nous avons deux règles de conduite : d'abord le concordat et les articles organiques, que je mets sur le même pied; ensuite, cette règle générale et supérieure : les principes de 89, ces principes qui assurent la liberté religieuse, la liberté absolue des cultes et des consciences, et la tolérance la plus entière de tout ce qui touche à cette liberté.

« Eh bien! est-ce qu'avec cette règle, la dernière surtout, nous ne pouvons pas répondre à la plupart des difficultés signalées par l'honorable M. Guéroult? Il demande pourquoi nous n'empêchons pas la publication des doctrines de la *Civiltà cattolica*. C'est au moins la tendance de ses observations. Eh bien, pouvons-nous empêcher cela ?

« Je ne parle pas des journaux italiens; mais lorsque dans les journaux français toutes les théories peuvent être professées,

lorsque toutes les opinions philosophiques et politiques sont absolument libres, on ferait une exception pour les opinions ultramontaines !... (C'est vrai ! — très-bien !)

« Nos principes de liberté nous imposent l'obligation de laisser libre la manifestation de ces opinions, comme de toutes les autres, pourvu qu'elles ne dégénèrent pas en attaques, en outrages; d'un seul mot, en licence. Nous ne pouvons pas interdire ce qui est permis, et vous ne pouvez vous étonner que vos adversaires usent, pour se défendre et même pour vous attaquer, d'une liberté que vous réclamez vous-mêmes. (Vive approbation.) Qu'on nous approuve ou non, nous devons tolérer le libre développement de toutes les doctrines.

« Mais d'ailleurs nous avons ces articles organiques dont M. Emile Olivier nous parlait tout à l'heure. Nous nous en sommes servis autant que la marche du temps nous l'a permis.

« Dans une circonstance encore récente et que vous n'avez pas oubliée, on voulait donner à l'Encyclique et au *Syllabus* une force officielle, et les présenter comme une loi de l'Église ; le ministre des cultes a dû adresser à tous les Évêques une circulaire dans laquelle il déclarait qu'il fallait distinguer entre la première et la deuxième partie de l'Encyclique, et qu'il n'était pas permis de publier officiellement la seconde. C'était notre droit : nous en avons usé.

« Seulement qu'est-il arrivé ? Grâce à la liberté de la presse, avant que la première partie de l'Encyclique eût reçu une publication officielle, les journaux l'avaient publiée en son entier. Nous n'en avons pas moins fait notre devoir.

« Nous l'avons fait encore dans une autre circonstance. Un prélat éminent ayant cru pouvoir passer outre à la circulaire ministérielle et lire l'Encyclique en chaire, nous avons eu recours aux lois organiques, et une déclaration d'abus a été prononcée contre lui.

« Le gouvernement ne s'en est pas tenu là, et aussitôt qu'une occasion de parler au pays s'est présentée, le Souverain, dans son discours à la Chambre en 1865, s'est exprimé ainsi : « La religion et l'instruction publique « sont l'objet de mes constantes préoccupa- « tions. Tous les cultes jouissent d'une égale « liberté ; le clergé catholique exerce, même « en dehors de son ministère, une légitime « influence ; par la loi de l'enseignement, il « concourt à l'éducation de la jeunesse ; par « la loi électorale, il peut entrer dans les « conseils publics ; par la constitution, il « siége au Sénat. Mais, plus nous l'entourons « de considération et de déférence, plus nous « comptons qu'il respectera les lois fonda- « mentales de l'État. Il est de mon devoir de « maintenir intacts les droits du pouvoir « civil, que, depuis saint Louis, aucun sou- « verain en France n'a jamais abandonnés. »

« Vous-mêmes, messieurs, dans votre adresse, vous avez fait entendre des paroles semblables : vous avez invoqué les droits du pays. « Les questions religieuses, disiez-vous dans l'adresse que je viens de rappeler, ont pris dernièrement une plus large part dans les préoccupations du pays ; nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'en émouvoir. D'un côté, le principe de la liberté des cultes est hors d'atteinte ; de l'autre, l'opinion publique rend témoignage à ce que vous avez montré de déférence et d'intérêt au culte catholique. Tant de considération et d'appui assurés à la religion vous autorisent à attendre de ses ministres le respect des droits du pouvoir civil. »

« Vous le voyez, à côté de cette liberté dont tout le monde doit jouir pour l'attaque et pour la défense, la loi maintenue, affirmée, recevait une solennelle consécration. (Très-bien ! très-bien !)

« Voilà donc la règle de nos rapports avec l'Église : la liberté et le respect des lois fondamentales. L'honorable M. Guéroult s'est plaint de l'influence que le clergé exerçait sur l'éducation de la jeunesse ; mais n'est-ce pas autre chose que l'effet de cette liberté qu'il faut respecter chez tous, l'effet de cette loi de 1850 sur l'enseignement, loi libérale, à l'élaboration de laquelle avaient pris part les hommes éminents de tous les partis ? (Voix à gauche. — Ce n'est pas une loi libérale.) (Rumeurs.)

« Ce doit, cependant, être une loi libérale, puisque dans les principes (je ne parle pas

de certaines applications) elle a été défendue par tous les hommes qui professaient des principes libéraux. D'ailleurs, que vous la trouviez libérale ou non, que voulez-vous qu'y fasse le gouvernement? (Rires.) Il ne peut empêcher son exécution : notre rôle est d'exécuter et d'appliquer la loi. (Très-bien !)

« Maintenant, craignez-vous les abus que peut engendrer la loi sur l'enseignement ? Oh ! vous avez contre cela un bon moyen, et vous en usez, nous en usons aussi avec toute notre énergie : nous développons l'enseignement laïque, l'enseignement universitaire. (Très-bien) ! Là est le moyen de lutter contre les abus possibles de la liberté de l'enseignement, et grâce à Dieu, ce n'est pas au membre du gouvernement qui est spécialement chargé de ce département qu'on pourrait reprocher de ne pas développer de toutes ses forces l'enseignement de l'État. (Mouvement.) Pouvons-nous empêcher certaines écoles d'être dirigées par des congrégations ? Non, mais nous pouvons maintenir et nous maintenons en effet les établissements de l'État, les établissements de l'Université, qui feront toujours à ces écoles une concurrence légitime et efficace. (Très-bien !)

M. le baron de Benoist. — C'est une émulation féconde pour tout le monde.

M. le comte de La Tour. — La libre concurrence, voilà ce que nous voulons !

M. le ministre. — Parlerai-je maintenant du jugement qu'on a porté dans la discussion d'hier et d'aujourd'hui, sur le clergé et l'épiscopat de France? On nous disait hier que le clergé français était imbu de certaines doctrines que l'on nomme ultramontaines, et que notre épiscopat lui-même les professait sans restriction. C'est là une grave erreur. Grâce à Dieu, la majorité du clergé français est respectueuse envers la constitution. (Assentiment sur un grand nombre de bancs.) Je ne dis pas qu'il n'y ait pas une certaine partie du clergé qui, comme toute minorité, fait d'autant plus de bruit qu'elle est moins nombreuse. (Rires.)

« Les majorités, vous le savez, messieurs, elles ne parlent qu'alors qu'il y a utilité évidente; elles ne se prodiguent pas comme le font les minorités; c'est d'ailleurs le droit des minorités, l'essence même de leur nature, et je suis loin de les en blâmer.

« J'ai eu peut-être plus d'occasions que les honorables orateurs auxquels je réponds de connaître le clergé français, et j'affirme que la majorité de ce clergé est dévouée aux institutions du pays, aux principes sur lesquels est fondée notre société. (Très-bien ! très-bien !)

« Il est injuste de le nier, et il est aussi injuste d'attribuer à la grande majorité du clergé les sentiments d'une minorité imperceptible, qu'il le serait de rendre l'université responsable de certaines doctrines que professeraient quelques individus. Non ! Je dirai de notre clergé ce que je disais hier de notre magistrature : C'est un corps qui a droit à l'estime générale. (Très-bien !)

« Quant à l'épiscopat, il est unanime dans son dévouement au pays, à la religion, aux traditions et aux doctrines gallicanes, et il l'a prouvé à Rome même. L'honorable M. Ollivier nous disait tout à l'heure que c'est un principe certain dans l'Église catholique que l'infaillibilité du Pape. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Le Pape seul, sans l'assistance de l'Église, n'est point infaillible.

« L'année dernière, lors de la réunion des évêques à Rome, on a tenté de faire reconnaître implicitement l'infaillibilité absolue du Pape dans une adresse à Pie IX. Eh bien ! ce projet d'adresse n'a pas été signé par nos Évêques; l'adresse qui fut adoptée ne contient rien sur l'infaillibilité absolue du Pape seul. En sera-t-il parlé dans une autre adresse future quelconque? Je ne le sais, mais j'ai tenu à rectifier l'assertion de l'honorable M. Ollivier quant au fait lui-même.

« Je ne crois pas devoir pousser plus loin ma réponse à l'honorable M. Guéroult. (Assentiment.) Je puis résumer mon discours en rappelant l'affirmation par laquelle je l'ai commencé.

« Le principe de la liberté, liberté de conscience, liberté des cultes, liberté d'enseignement, voilà la base de nos rapports avec l'Église. M. Guéroult a dit qu'il ne demandait pas de moyens de coërcition contre

le clergé. Moi, je demande plus : je demande pour le clergé comme pour tous la liberté, mais la liberté avec le respect dû à la loi. (Très-bien !) Pourquoi du reste insister ? Y a-t-il un parti urgent à prendre ? Je ne crois pas me tromper en disant que les discussions de cette nature doivent présenter beaucoup de dangers. (Assentiment.)

« Elles divisent les esprits sur une matière où ils sont peut-être déjà trop divisés; elle ravive des antagonismes fâcheux. Je crois donc que, lorsqu'on n'y est pas contraint par la nécessité d'arriver à un résultat législatif, il vaut mieux ne pas entretenir l'opinion de semblables questions. (C'est vrai !)

«En ce qui concerne le concile œcuménique, je ne croyais pas avoir à en parler, M. Guéroult n'y ayant fait allusion hier qu'incidemment. Mais M. Émile Ollivier ayant insisté aujourd'hui sur cette question, je suis obligé d'en dire quelques mots.

« Je suis d'accord avec lui sur les faits qu'il vous a exposés. Nous avons, M. le ministre des affaires étrangères et moi, réuni les documents, consulté les précédents, et nous avons vu que jadis, outre les lettres d'indiction adressées nominativement aux Évêques par le Souverain Pontife, il adressait nominativement aux souverains l'invitation d'assister au concile par eux-mêmes ou par leurs représentants.

« Aujourd'hui, il n'en a pas été de même. Est-ce, comme l'a dit M. Émile Ollivier, parce l'on a voulu donner un caractère impératif à la convocation en ce qui concerne les Évêques? ou, à l'égard des souverains, est-ce parce que, ne pouvant les inviter tous, on n'a voulu en inviter aucun d'une manière particulière? Je pose la question, je ne la résous pas. Mais, en somme, on a fait une convocation générale, *urbi et orbi*, à tous ceux qui ont le droit d'assister au concile.

« Que fera la France ? Se fera-t-elle représenter, comme elle en a le droit, ou insistera-t-elle d'autant moins qu'un concile peut ne plus avoir au dix-neuvième siècle, au point de vue politique, toute l'importance qu'il avait au quinzième...

M. le comte de la Tour. — Cela, nous le contestons. Tous les catholiques obéiront aux décisions du Concile, en matière de dogmes et de doctrines obligatoires; on jugera en pleine liberté, comme précédemment, les questions libres.

M. le ministre. — Je ne conteste et n'affirme rien; je me place en présence de différentes hypothèses ; mais pour éviter des malentendus, et comme des négociations sont commencées, le gouvernement croit devoir réserver sa liberté d'action, et j'espère que la Chambre trouvera bon qu'en affirmant qu'il ne fera rien de contraire aux droits, à la dignité et à la sûreté de l'État, il demande à étudier la nature des choses, et ne vienne annoncer à la Chambre sa résolution que lorsqu'il l'aura prise en connaissance de cause. (Très-bien !)

« Ce que je puis déclarer dès aujourd'hui, c'est que le gouvernement est préparé. Une grande question se posera sans doute, les résolutions du concile seront-elles admises en France? C'est encore là un point que je demande la permission de réserver.

« M. Émile Ollivier a dit que le concile serait le point de départ de la séparation de l'Église et de l'État. Je ne vous cacherai pas que cette théorie serait féconde en difficultés. M. Ollivier en a rencontré une lui-même tout d'abord, c'est la question du traitement.

« Mais verra-t-on se briser cette alliance qui a fait si longtemps la gloire et la puissance de la France ? cette alliance si féconde en résultats, et qui (quoi qu'en dise l'honorable M. Guéroult, lorsqu'il fait contribuer le catholicisme à la décadence de certains États), a été l'une des causes de la grandeur séculaire de notre pays. (Très-bien ! très-bien ! — Vive approbation.) Eh bien, ne tranchons pas légèrement de pareilles questions, elles soulèveraient des difficultés et pour l'Église et pour l'État, et je ne sais pas auquel des deux la séparation offrirait le plus de dangers.

« Ajournons donc ces questions, puisque nous avons le droit de les ajourner ; écartons tant qu'il sera possible de les écarter ces problèmes périlleux. Laissons agir le temps, il a déjà beaucoup fait pour certaines questions, espérons qu'il fera pour celles-là

comme il a fait pour les autres. » (Vive et générale approbation. — Mouvement prolongé. — Le ministre reçoit à son banc de nombreuses félicitations.)

Telle était donc l'attitude du gouvernement français : il ne s'opposait pas, il ne voulait pas s'opposer à la réunion du concile, mais il craignait que le futur concile œcuménique ne proclamât la doctrine du *Syllabus*, il craignait qu'il ne proclamât l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife, il craignait que les articles organiques n'y fussent condamnés, et,chose remarquable, ces craintes étaient communes à la fois au gouvernement et à l'opposition. Cette communauté de sentiment n'était, du reste, nullement étonnante, puisque, des deux côtés, l'on craignait également la liberté pleine et entière de l'Église et l'action dégagée de toute entrave de l'enseignement et de la doctrine catholique, ici, parce qu'on savait que la doctrine catholique ne laisse pas assez d'autorité au pouvoir civil, là, parce qu'on s'imagine qu'elle est ennemie de la liberté : ce qui prouve, dirons-nous en passant, qu'elle est la vraie doctrine, seule capable de concilier dans une heureuse harmonie le pouvoir et la liberté.

Les craintes du gouvernement et de l'opposition étaient donc mal fondées ; pour les rassurer, il aurait dû suffire de dire au premier : Voyez combien le catholicisme est détesté de tous ceux qui travaillent au renversement de l'autorité, à la ruine de tous les gouvernements ; et, à la seconde : Voyez combien les gouvernements despotiques ont toujours traité rigoureusement et presque toujours persécuté l'Église catholique. Mais, sans entrer dans ces considérations, on pouvait dire d'abord : 1° que l'interprétation donnée par le gouvernement au *Syllabus* était exagérée à plaisir et s'appuyait sur des malentendus ; 2° que les *articles organiques* étaient devenus une lettre morte, et qu'on ne pouvait les appliquer en invoquant une constitution qui proclame la liberté des consciences en matière de religion ; 3° que la déclaration de 1682, qui n'est plus acceptée par le clergé, reconnaissant d'ailleurs la suprématie sans appel d'un concile œcuménique, ce serait tout à la fois invoquer et rejeter cette déclaration, que de se prononcer d'avance contre la définition par le concile de l'infaillibilité doctrinale du Pape.

Ce qui était certain, c'est que le concile du Vatican, réunissant tous les caractères possibles d'œcuménicité, aurait une autorité irrécusable pour tous les catholiques, à quelque école qu'ils appartinssent, et, à cause de cela, aucun catholique ne pouvait le voir avec défiance, aucun ne pouvait le voir sans se réjouir dans le plus intime de son âme. Gallicans et ultramontains sont d'accord en ce point que le concile œcuménique avec le Pape est infaillible, par conséquent que ses décisions dogmatiques et morales seront l'expression même de la vérité : si le concile décide contre les uns ou contre les autres, en quoi cela pourrait-il les affliger ? Quel est le catholique vraiment digne de ce nom qui puisse s'affliger de voir enfin la vérité et d'être débarrassé d'une erreur ou d'une illusion ?

Quant aux gouvernements, qu'ont-ils donc à faire ? S'ils ne sont pas catholiques, ils n'ont qu'à respecter la liberté religieuse de leurs sujets catholiques; s'ils le sont, s'ils prétendent l'être, s'ils veulent être considérés comme tels, peuvent-ils refuser d'accepter les décisions d'un concile œcuménique d'accord avec le Pape, concile dont les décisions obligent, en conscience, tous les catholiques ? Et s'il en est ainsi, est-il habile de leur part de manifester leurs défiances, et d'énumérer avec complaisance les armes dont ils peuvent disposer contre le concile ?

Cela est vrai des gouvernements en général. Le gouvernement français, à cause de la présence de ses troupes dans les États pontificaux, à cause de tous les événements accomplis depuis 1859, se trouvait dans une situation toute spéciale. Quelle devait donc être son attitude? Il pouvait être hostile, indifférent ou favorable. Hostile, il pouvait aller jusqu'à empêcher, pour le moment, la réunion du concile: était-ce son intérêt? S'il était de son intérêt de s'aliéner tous les catholiques du monde et ceux de la France, oui ; mais la question ainsi posée se trouvait

par le fait résolue, et l'on ne pouvait penser que le gouvernement impérial voulût prendre cette attitude. Indifférent, il obtenait le bénéfice de ne contenter ni de ne mécontenter personne absolument, il se donnait, comme on dit, le temps de voir venir les événements; il se réservait sa liberté d'action. Sans doute, mais était-ce bien là une attitude digne d'une grande puissance qui prétend toujours être une grande puissance catholique, et qui, en effet, ne peut être que cela dans le monde, si elle ne veut pas être une puissance révolutionnaire? Si l'attitude n'était pas digne, elle n'était pas habile non plus; en gagnant quelques mois, on ne faisait que reculer les difficultés, et, lorsque le concile aurait prononcé, il faudrait de nouveau choisir entre l'hostilité ou la bienveillance; à moins, pourtant, qu'on ne proclamât nettement, résolûment, avec toutes ses conséquences, la séparation absolue de l'Église et de l'État. Mais il était clair que le gouvernement ne voulait pas de cette séparation, M. Baroche le déclarait; il était clair, en outre, que c'était là une de ces grosses questions, qu'un gouvernement ne se met pas de gaieté de cœur sur les bras.

On doit le dire, cependant: la presse qu'on désignait sous le nom de démocrate autoritaire, et qui passait pour recevoir, malgré ses airs d'indépendance, des inspirations venues de haut, comme l'*Opinion nationale*, ne craignait pas de soulever cette grave question à l'approche des élections générales. Il faut, disait-elle, « envoyer au Corps Législatif des députés prévenus de la haute importance qu'il y a à réfréner sévèrement toute alliance, accusée ou déguisée, avec le clergé, à affirmer énergiquement, en face de la grande tentative du Concile, les principes les plus directement menacés. » Et M. Guéroult ajoutait : « La réponse au Concile, c'est la séparation de l'Église et de l'État, c'est l'affirmation, plus énergique que jamais, des principes menacés; c'est une volonté réfléchie et hautement exprimée du corps électoral, d'en finir avec toute conspiration de cour et de sacristie, et de faire faire un pas à notre législation dans l'application des principes que le Concile a pour but de remettre en question. On conteste la liberté de conscience: supprimons le Concordat et le budget des cultes, séparons les Églises de l'État, réformons la jurisprudence inconstitutionnelle relative à la situation des prêtres qui veulent se marier; s'il convient à l'Église de nier les principes de la Révolution, mettons l'État en demeure d'ignorer les exigences de l'Église, et de mettre ses propres lois en rapport avec les principes qu'il a proclamés. »

La démocratie autoritaire voulait donc faire les élections contre le Concile: elle proclamait l'indifférence, en demandant la séparation; il est clair, d'ailleurs, que l'indifférence n'est ici que l'hostilité la plus ardente, et c'est là, en effet, qu'aboutirait l'indifférence du gouvernement, s'il voulait s'y tenir.

En résumé, prendre une attitude hostile au Concile, le gouvernement ne le voulait pas; rester dans une attitude d'indifférence, de réserve ou de défiance, c'était malhabile. Que restait-il donc à faire? La *Civiltà cattolica* le dit sans détour quelques mois après (1) : « Le gouvernement impérial se mettrait dans une situation aussi glorieuse pour lui que favorable à ses propres intérêts, en se proclamant sans hésitation le protecteur du prochain Concile œcuménique. Ce vote lui vaudrait dans l'histoire la renommée de Constantin et de Théodose. Pour le présent, cela satisferait l'immense majorité de la France, qui est catholique, et exercerait une influence avantageuse sur les prochaines élections, qui forment maintenant le principal souci du gouvernement.»

Que fera, en effet, le gouvernement français? A la fin de 1868, on était dans la plus grande incertitude à cet égard. Les événements accomplis dans les huit mois qui ont suivi paraissent avoir affermi ses bonnes dispositions à l'égard du Saint-Siége; mais la France traverse une crise constitutionnelle dont on ne peut encore prévoir la portée: l'opinion publique est pour la liberté du Concile et pour la conservation du pouvoir temporel du Pape; mais ce n'est pas toujours la véritable opinion publique qui l'emporte: ce ne sera qu'en écrivant les Annales ecclé-

1 Livraison du 6 février 1869.

siastiques de 1869 que nous pourrons porter un jugement définitif à cet égard.

En attendant, les questions soulevées dans la séance du 10 juillet 1868 ont une telle importance, qu'il convient d'y insister ici ; nous le faisons avec la *Civiltà cattolica*, qui s'est attachée à répondre spécialement au discours de M. Ollivier (1).

L'un des points sur lesquels cet auteur a voulu plus particulièrement appeler l'attention de ses collègues, est la convocation même du Concile : « C'est un grand spectacle, a-t-il dit, c'est un fait nouveau. Il y a là une audace, une grandeur qui me frappe de respect et d'admiration, car j'aime les pouvoirs forts qui ont confiance en eux-mêmes, et qui développent et manifestent sans crainte, avec énergie, la foi qui les anime. »

L'un des principaux motifs de son étonnement est la forme de cette convocation. « La manière même dont a été convoqué le Concile constitue un acte d'une gravité extrême. Le Concile commence par une nouveauté des plus considérables. »

Quelle est donc cette extraordinaire nouveauté de forme qui l'a frappé d'une telle stupeur?

« Comment, jusqu'à ce jour, dit-il, procédait la cour de Rome, quand elle voulait réunir un Concile œcuménique ? Elle adressait l'invitation aux princes laïques comme aux évêques, et l'invitation n'arrivait le plus souvent aux évêques que par l'intermédiaire du roi. Aujourd'hui, tout est changé. La doctrine ultramontaine est celle-ci : pour que les décisions du Pape soient valables, il n'est pas nécessaire qu'elles soient notifiées aux princes et aux évêques. Dès qu'elles ont été affichées à Rome et qu'elles sont arrivées à la connaissance de ceux qui ont intérêt à les connaître, elles sont exécutoires. Le Pape ne s'adresse ni à l'empereur Napoléon, ni au roi d'Italie, ni à l'empereur d'Autriche, ni à aucun souverain. Du haut de la Chaire apostolique, il exhorte et avertit les évêques d'avoir à se présenter et à assister strictement en personne à ce Concile sacré, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement. Dans un délai de deux mois après la publication et l'affichage de la lettre aux portes de Saint-Pierre, tous ceux auxquels elle s'adresse sont considérés comme en ayant reçu une notification personnelle. On déclare que, par le seul fait de la lecture à Rome, tous les évêques de France sont liés, et que, sous peine de désobéissance, ils doivent se rendre à Rome. De l'Empereur, des pouvoirs civils, il n'en est pas question ; le Concile est convoqué en dehors de leur autorisation, de leur conseil, de leur avis. »

Ces paroles du député français rappellent celles de l'orateur romain commençant la défense de Milon : *Hæc novi judicii nova forma terret oculos, qui, quocumque inciderunt, veterem consuetudinem fori et pristinum morem judiciorum requirunt.* Cette forme nouvelle d'un jugement tout nouveau effraye les regards qui cherchent en vain, quelque part qu'ils se tournent, les vieux usages du Forum et l'ancienne forme des jugements. En effet, si l'on veut bien peser les paroles de M. Ollivier, ce n'est pas d'admiration, comme il le dit, mais d'épouvante que le frappe toute cette nouveauté qu'il s'imagine voir dans la convocation du Concile : *terret oculos.* Le sentiment qu'excite en nous ce qui nous paraît grand et extraordinaire, lorsque nous le trouvons en même temps excellent et digne de louange, s'appelle l'admiration, disent les philosophes ; mais lorsque nous le regardons comme digne de blâme, comme une source de malheurs, dont il est impossible d'arrêter l'effet, notre étonnement n'est plus de l'admiration ; il prend alors les noms de frayeur, d'épouvante, de stupeur. Or, il suffit de lire tout ce que M. Ollivier a dit du Concile, pour conclure qu'il le tient pour inopportun, qu'il y voit une menace contre les sociétés modernes, et qu'il n'a aucune espérance d'en voir empêcher la célébration. Donc le Concile n'est pas à ses yeux chose admirable, mais horrible : *terret oculos.*

Pour le reste, les paroles du député français sont très-différentes de celles de Cicéron ; les nouveautés qu'il signale dans la convocation du Concile ne sont pas réelles, comme l'étaient les nouveautés du procès de Milon. Ce sont absolument des imaginations et des rêves. Nous allons le démontrer brièvement.

Nous ignorons quelles théories professe

[1] Dans sa livraison du 5 septembre 1868.

M. Ollivier au sujet de la promulgation solennelle des lois. Mais nous tenons pour certain qu'il ne songe nullement à abolir toute déclaration ou proclamation publique faite dans les formes déterminées par l'autorité souveraine. Cette promulgation par l'autorité publique abolie, il ne resterait que la connaissance individuelle des lois. Dès lors quel accusé aurait la simplicité de ne pas chercher à se soustraire au châtiment sous prétexte d'ignorance? Aussi tout gouvernement bien ordonné, qu'il soit ecclésiastique ou civil, a-t-il pour cela des formalités et des solennités établies. Par exemple, en France, cette promulgation des lois a lieu par leur insertion dans le bulletin officiel. A Rome, on les affiche en des lieux déterminés, ou bien on en fait une lecture publique.

Conformément à cette coutume, le Saint-Père a ordonné que son décret de la convocation du Concile fût promulgué par une lecture publique faite dans les trois principales basiliques au moment où le peuple s'y trouve rassemblé, et par l'affichage aux portes des mêmes basiliques et aux autres lieux accoutumés. C'est pourquoi le 29 juin, jour consacré à la mémoire des Princes des Apôtres, à l'heure où le peuple accourait dans la basilique de Saint-Pierre, les Protonotaires apostoliques, accompagnés d'un maître des cérémonies pontificales, se rendirent en corps (*collegialmente*) à l'atrium de la basilique; là, en présence des *cursores* (huissiers apostoliques,) le doyen des Protonotaires monta sur l'estrade qui lui avait été préparée, et, après que les trompettes eurent annoncé la chose au peuple, il lut la bulle à haute voix. Après cette première lecture, les *cursores* affichèrent deux exemplaires de la bulle aux colonnes de l'entrée principale de la basilique, puis ils se rendirent aussitôt aux deux autres basiliques de Latran et Libérienne. Au son des trompettes, ils lurent de nouveau la bulle dans l'atrium et en affichèrent pareillement deux exemplaires à la porte principale de l'une et l'autre basilique. Enfin, toujours au son des trompettes, trois autres exemplaires furent affichés au palais *della curia innocenziana*, à celui de la chancellerie apostolique et au champ de Flore.

Nous avons voulu consulter la bulle *Initio Nostri*, par laquelle Paul III convoqua en 1542 le concile de Trente, et nous l'avons confrontée, pour ce qui regarde cette solennité de la promulgation, avec la bulle *Æterni Patris*, par laquelle l'auguste Pie IX a convoqué le Concile du Vatican. La forme de la promulgation est la même et exprimée dans les mêmes termes. Nous n'y avons trouvé qu'une seule différence, c'est qu'aux deux basiliques du Vatican et de Latran désignées par Paul III pour la lecture publique, il a plu au Pontife régnant d'ajouter la basilique Libérienne; en outre, pour l'affichage au palais de la Chancellerie et au Champ de Flore, on a ajouté également un troisième endroit, le palais *della curia innocenziana*, qui n'était pas encore bâti du temps de Paul III. Faut-il dire pour cela, avec M. Ollivier, que l'ordre ancien a été complétement changé et que la promulgation du futur Concile offre un spectacle inouï, une nouveauté des plus considérables, et constitue un acte d'une gravité extrême?

Poursuivons. C'est la coutume qu'après la promulgation solennelle d'une loi, on détermine un certain délai, suffisant pour sa divulgation. Et cela est nécessaire parce que la première annonce, qui se fait d'ordinaire dans la capitale, ne peut arriver tout de suite à la connaissance de ceux qui vivent dans les provinces éloignées. En France, on accorde pour cela un jour par vingt lieues, à partir de Paris.

D'après les lois canoniques, les Souverains Pontifes accordent dans le même cas, ou deux, ou trois, ou six mois. Paul III donnait deux mois pour la divulgation de sa bulle convoquant le Concile de Trente : *Omnes et quoscumque quos Litteræ nostræ comprehendunt, post spatium duorum mensium a die litterarum publicationis et affixionis, ita volumus obligatos esse atque adstrictos, ac si ipsis illæ et coram lectæ et intimatæ essent.*

C'est le même délai qu'a voulu établir le Pontife régnant pour la divulgation de la bulle qui convoque le Concile du Vatican, et il l'a fait dans les mêmes termes. Un délai plus court eût pourtant suffi, eu égard à la facilité des communications, qui est très-grande

de nos jours, si on la compare au siècle de Paul III. Et de fait, il s'était à peine écoulé onze jours, c'est-à-dire la sixième partie du temps prescrit, que déjà M. Ollivier avait pu préparer et prononcer au Corps législatif son discours sur le Concile. Néanmoins, dans ce discours du 10 juillet, il exprime son étonnement de ce que : « Dans un délai de deux mois après la publication et l'affichage de la lettre aux portes de Saint-Pierre, tous ceux auxquels elle s'adresse seront considérés comme en ayant reçu une notification personnelle.»

Mais, répond le député, qui ne revient pas de son étonnement, le futur Concile a été convoqué sans la permission, sans le conseil, sans l'avis des princes séculiers. Pour répondre à cette observation d'une façon péremptoire, il conviendrait de traiter de l'intervention des princes laïques dans les affaires relatives au Concile; mais nous nous contenterons ici de comparer, sur ce point encore, la convocation du Concile du Vatican avec celle du Concile de Trente; et cela suffira pour montrer que sous ce rapport elle n'est en rien étonnante et inusitée.

Paul III, dans la bulle *Initio Nostri*, raconte comment, ayant résolu de rassembler un Concile œcuménique parce qu'il le jugeait un remède excellent et très-opportun aux maux qui désolaient alors l'Église et les divers États, il s'adressa aux princes chrétiens, et que ceux-ci s'étant montrés très-favorables à son dessein, il ordonna, avec leur assentiment, que le Concile se tiendrait à Mantoue, et s'ouvrirait le 23 juin 1537. Mais voici que cette ville de Mantoue lui est refusée par ces mêmes princes, sous de vains prétextes. Si bien qu'étant forcé de choisir un autre lieu, et n'ayant pas réussi à en trouver un tout de suite, il fut obligé de proroger le Concile au 1er novembre de la même année.

Après avoir cherché vainement à s'entendre avec ces mêmes princes, il choisit enfin la ville de Vicence. Mais ces pourparlers avaient pris tant de temps, que le choix de la nouvelle ville ne pouvant plus être notifié en temps utile aux Évêques pour le 1er novembre, il fut nécessaire de proroger une seconde fois le concile au 1er mai 1538. Afin que l'œuvre de Dieu pût s'accomplir, le Pape envoya à Vicence trois légats, tous trois cardinaux, pour préparer et ouvrir le concile, puis, lui-même entreprit un voyage très-long et excessivement pénible pour sa vieillesse : *Suscepimus longum iter et senili œtati nostrœ vehementer contrarium.*

Il se rendit à Nice, où, par mille instances et mille prières, il avait décidé l'empereur Charles-Quint et le roi François Ier à se réunir. Là il obtint que ces deux souverains suspendraient, par une trêve de dix ans, les guerres qu'ils avaient entre eux et qui troublaient toute la chrétienté; mais il ne put obtenir ni qu'ils vinssent eux-mêmes, ni qu'ils laissassent les évêques de leurs États se rendre au concile, dont la réunion approchait. Il fallut donc encore une fois proroger la célébration de ce concile et le renvoyer aux fêtes de Pâques de l'année suivante, 1539.

A l'approche de Pâques 1539, les mêmes princes firent de nouvelles instances pour obtenir encore une prorogation. Contraint de céder, le Pape, ayant honte, selon son expression, de répéter encore le mot *prorogation* employé tant de fois inutilement, le remplaça par le mot *suspension*. Il suspendit donc le concile, se réservant à lui-même et au Saint-Siége de faire cesser cette suspension quand il le jugerait convenable.

Ainsi il attendait le moment opportun pour accomplir son dessein, et il jugeait que ce moment serait celui où le concile pourrait se célébrer *cum bona gratia et voluntate christianorum principum*. Mais ces princes ne cessant d'opposer tantôt un obstacle et tantôt un autre, il s'arrêta enfin et inébranlablement à cette pensée, que tout moment est opportun et agréable à Dieu lorsqu'il s'agit de traiter des affaires sacrées pour l'utilité de la religion chrétienne. *Principum voluntatem dum expectamus, dum observamus tempus absconditum, tempus beneplaciti tui, ô Deus; aliquando tandem decernere compulsi sumus, omne esse tempus beneplacitum Deo, cum de rebus sanctis et ad christianam pietatem pertinentibus consilia ineuntur.*

Il résolut donc de ne plus attendre le consentement des princes, et de considérer

uniquement la volonté de Dieu et le service de son Église : *Nullius jam Principis consensum expectare, sed tantum Dei omnipotentis voluntatem, et christianæ Reipublicæ utilitatem attendere constituimus.* De telle sorte qu'il convoqua ce concile tant désiré et tant empêché, dans la ville de Trente, où il put l'ouvrir heureusement par ses légats, le 13 décembre 1545, c'est-à-dire huit ans et demi après avoir annoncé pour la première fois qu'il se célèbrerait à Mantoue.

Ainsi, non-seulement Paul III a convoqué le Concile de Trente sans le consentement des princes chrétiens, mais de plus avec le ferme dessein de ne pas attendre ce consentement. *Nullius jam Principis consensum expectare constituimus.* L'auguste Pie IX convoque le concile du Vatican avec la même résolution, et non-seulement il n'a pas attendu le consentement des princes, mais il ne l'a pas même demandé. On vient de voir quelles tentatives eurent lieu autrefois pour obtenir ce consentement, et comment une douloureuse expérience en montra l'inutilité. Si l'on voulait aujourd'hui recommencer cette expérience, croit-on qu'elle serait plus heureuse? Serait-il même possible de rien essayer de semblable auprès de tous les princes ou seulement des princes catholiques de nos jours? Que les temps sont changés!

Cependant Paul III ne laissait pas dans sa bulle de s'adresser aux princes. Il les priait de ne point abandonner la cause de Dieu. *Observantes ne Dei causam et negotium deserant.* Il les exhortait à venir en personne au concile : *Ipsimet ad sacri Concilii celebrationem veniant.* Et s'ils ne pouvaient venir eux-mêmes, à envoyer des ambassadeurs choisis parmi des personnes dignes d'une telle mission : *Sin autem, id quod nollemus, accedere ipsi non poterunt, at graves saltem viros legatos cum authoritate mittant, qui personam principis sui quisque, et cum prudentia, et cum dignitate possint in Concilio referre.* Enfin il les avertissait d'avoir soin que les évêques de leurs États se rendissent au concile : *In primis vero ut id curent, quod ipsis facillimum est, ut Episcopi ad Concilium proficiscantur.*

De son côté, Pie IX, dans sa Bulle, s'adresse à Dieu en implorant sa grâce et son ineffable miséricorde, afin que les princes de nos jours, et spécialement les princes catholiques, n'empêchent pas les évêques d'assister au concile : *Ut minime impediant quominus venerabiles Fratres sacrorum antistites ad Concilium veniant.* Il demande même au Seigneur que les évêques soient, au contraire, favorisés et aidés des princes dans l'accomplissement de ce devoir : *Verum etiam ipsis libenter faveant opemque ferant.* Enfin, il prie pour que les princes eux-mêmes coopèrent de toutes leurs forces à tout ce qui doit tourner à la plus grande gloire du Seigneur et au bien du concile : *Ut studiosissime iis cooperentur quæ in majorem Dei gloriam, ejusdemque Concilii bonum cedere queant.*

Tout cela, il le demande à Dieu, non aux princes. Les cœurs des princes sont dans la main de Dieu. Mais les maximes de la politique sont si différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient en d'autres temps, qu'au lieu de protection l'Église catholique rencontre de l'hostilité chez la plupart des gouvernements. Et c'est pourquoi il est si peu étonnant que les princes ne soient pas invités à assister au futur concile, soit en personne, soit par de dignes ambassadeurs, qu'une pareille invitation eût été au contraire singulièrement étrange.

De tout ce que nous venons de dire, nous ne voulons nullement conclure que la convocation du concile ne soit pas un acte digne d'admiration, mais ce ne sont pas les raisons qu'allègue M. Ollivier qui le rendent tel. Pourquoi donc est-il vraiment admirable? Parce qu'aucun temps ne fut aussi contraire que le nôtre à la célébration d'un concile œcuménique, et que néanmoins de tous les conciles celui qui va se tenir doit avoir les plus heureux résultats.

Le gage du succès dans toute entreprise difficile, est le courage et l'assurance avec lesquels on l'entreprend. Or, parmi tous les conciles œcuméniques tenus jusqu'à présent dans l'Église, le plus remarquable par la grandeur de l'acte, sera celui dont l'auguste Pontife Pie IX a ordonné la célébration et l'ouverture pour le 8 décembre de l'année 1869

dans la Basilique vaticane. La sainteté du lieu où le concile est convoqué, le jour solennel qui en verra la première séance, sont comme deux sources où les pasteurs vénérables de notre Église puiseront un courage qui ne s'est jamais vu dans aucune autre assemblée de ce genre.

Aucun autre concile œcuménique n'a été célébré comme se célébrera celui-ci, dans le temple du Vatican, c'est-à-dire près de la chaire même où siégeait Saint-Pierre, et près du tombeau vénéré qui renferme ses restes sacrés. Les huit premiers Conciles furent célébrés en Orient. Des dix tenus ensuite en Occident, quelques-uns furent célébrés hors de Rome, ou même hors de l'Italie; les autres se célébrèrent bien dans la ville de Rome, mais à la basilique de Latran. Et ainsi de ceux-là comme de tous les autres, on peut dire qu'ils n'ont pas été célébrés près du tombeau de Pierre.

Or, ce tombeau de Pierre a la vertu d'enflammer les Évêques qui l'approchent d'un indomptable courage. Nous en avons pour preuve l'autorité du Pontife régnant, qui a affirmé cette vertu dans l'allocution qu'il faisait en 1867 aux Évêques rassemblés à Rome, pour fêter le Centenaire du glorieux martyre du saint Apôtre:

« Nous avons toujours été persuadé, disait le Saint-Père, qu'il ne peut pas se faire que cette force, dont Pierre a été comblé par un don spécial du Seigneur, ne se répande pas en vous chaque fois que vous approcheriez de la personne de Pierre, vivant dans ses successeurs, ou même seulement quand vous aborderiez dans cette ville, que le Prince des Apôtres a arrosée de ses sueurs sacrées et de son sang triomphal. Bien plus, Vénérables Frères, jamais nous n'avons douté que de ce sépulcre même où reposent les cendres du bienheureux Pierre, objet de la vénération éternelle de l'univers, ne sorte une certaine puissance cachée, une vertu salutaire qui inspire aux pasteurs du troupeau du Seigneur les fortes entreprises, les grands desseins, les sentiments magnanimes, et grâce à laquelle leurs forces renouvelées infligent à nos ennemis dont l'audace impudente ne peut atteindre à la vertu et à la puissance de l'unité catholique, une défaite et une ruine certaine dans ce combat inégal. *Nos semper persuasum habuimus fieri non posse, ut ejus fortitudinis, qua præcipuo Domini munere cumulatus est Petrus, non aliqua semper in vobis fieret accessio, quoties prope ipsam Petri personam qui suis in successoribus vivit, præsentes consisteretis, ac tantummodo solum attingeretis hujus Urbis, quam sacri apostolorum Principis sudores et triumphalis sanguis irrigavit. Immo etiam, venerabiles fratres, numquam nos dubitavimus quin ex ipso sepulcro, ubi Beatissimi Petri cineres ad religionem Orbis sempiternam quiescunt, quædam arcana vis et salutaris virtus existat, quæ Pastoribus Domini gregis fortes ausus, ingentes spiritus, magnanimos sensus inspiret, quæque instaurato eorum robore efficit ut impudens hostium audacia, catholicæ unitatis, virtuti et potestati impar, impari etiam certamine residat et corruat.* »

Aucun autre concile n'a commencé son œuvre le 8 décembre comme celui qui sera célébré au Vatican. Le premier concile de Nicée a tenu sa première session en mai 325; le premier concile de Constantinople en mai 381; le concile d'Ephèse en juin 431; le concile de Chalcédoine en octobre 451; le deuxième concile de Constantinople en mai 553; le troisième concile de Constantinople, en septembre 680; le deuxième concile de Nicée, en septembre 787; le quatrième concile de Constantinople, en octobre 869; le premier concile de Latran, au carême de 1123; le deuxième concile de Latran, au carême de 1139; le troisième concile de Latran, en mars 1179; le quatrième concile de Latran, en novembre 1215; le premier concile de Lyon, en juin 1245; le deuxième concile de Lyon, en mai 1274; le concile de Vienne, en octobre 1312; le concile de Florence, en janvier 1439; le cinquième concile de Latran, en mai 1512; enfin le concile de Trente, le 13 décembre 1545.

Le jour du 8 décembre est consacré à l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu, et le prochain concile du Vatican, qui sera le premier entre tous ouvert ce jour-là, sera aussi le premier célébré depuis la définition dogmatique du privilége unique, gloire de cette Conception. Le choix de ce jour n'a pas

été fait au hasard, il est dû à des volontés déterminées par un même motif, et animées d'un même désir.

Le Souverain Pontife qui vient de convoquer le Concile du Vatican pour le 8 décembre est le même qui, le 8 décembre 1854, définissait dans la Basilique vaticane le dogme de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge ; et lorsque l'année dernière il manifesta aux Évêques venus à Rome pour le Centenaire de saint Pierre sa volonté de célébrer un concile œcuménique, à cette nouvelle tous les Évêques firent éclater leur joie et s'écrièrent qu'ils espéraient que ce concile serait une source abondante d'unité, de sanctification et de paix, qu'il donnerait à l'Église une nouvelle splendeur et assurerait un nouveau triomphe au royaume de Dieu.

« Notre espérance, ajoutaient-ils, ne peut être trompée si, pour rendre Dieu propice à notre réunion, nous prenons pour médiatrice sa Mère immaculée: *Summo gaudio repletus est animus noster dum e sacrato ore tuo intelleximus, tot inter præsentis temporis discrimina eo Te esse consilio ut Concilium œcumenicum convoces. Fiat, Deo propitio et conciliatrice Deipara Immaculata, hæc synodus grande opus unitatis, sanctificationis et pacis, unde novus in Ecclesiam splendor redundet, novus Regni Dei triumphus consequatur.* »

A ces paroles des Évêques, voici comment répondit le Saint-Père:

« Nous nous réjouissons vivement de ce que, en cette occasion, vous êtes allés au-devant du dessein que nous avions conçu depuis longtemps de mettre cette sainte assemblée sous le patronage de Celle qui fut choisie dès le commencement du monde pour tenir sous son pied la tête du serpent, et qui depuis a seule détruit toutes les hérésies. C'est pourquoi, pour satisfaire ce commun désir, nous vous annonçons dès à présent que le futur Concile, quelle que soit l'époque à laquelle il aura lieu, se constituera sous les auspices de la Vierge Mère de Dieu, conçue sans péché, et devra s'ouvrir le jour où l'on célèbre la mémoire de cet insigne privilége. Veuille Dieu, veuille la Vierge immaculée nous faire recueillir les plus grands fruits de ce très-salutaire dessein. *Gaudemus omnino, prævertisse vos hac in re propositum jamdiu a Nobis conceptum commendandi sacrum hunc cœtum ejus patrocinio, cujus pedi a rerum exordio serpentis caput subjectum fuit, quæque deinde universas hæreses sola interemit. Satisfacturi propterea communi desiderio jam nunc nunciamus, futurum quandocumque Concilium sub auspiciis Deiparæ Virginis ab omni labe immunis esse constituendum, et eo aperiendum die, quo insignis hujus privilegii ipsi collati memoria recolitur. Faxit Deus, faxit Immaculata Virgo, ut amplissimos e saluberrimo isto consilio fructus percipere valeamus*,

Chacun des dix-huit précédents conciles œcuméniques a coûté un pénible travail à qui y mit la main. Tous, à commencer par le premier concile de Nicée pour finir par le concile de Trente, ont eu à combattre quelque monstre d'hérésie ou à régler des points de discipline ecclésiastique de la plus haute importance, ou à extirper quelque abus profondément enraciné contre les saints canons, ou à apaiser des discordes intestines entre les princes chrétiens, ou enfin à refouler l'audace des Turcs, qui menaçaient d'exterminer toute la chrétienté. C'étaient là assurément des œuvres difficiles. Mais quelles difficultés n'offre pas celle que doit accomplir le prochain concile du Vatican ! Pour le comprendre, il suffit de considérer qu'il a contre lui le monde, et que le monde ne s'est jamais déclaré aussi ouvertement livré au mal qu'il le fait aujourd'hui. Ce n'est pas tel ou tel dogme de foi, mais la révélation tout entière qu'il renie; il tourne en dérision tout ce qui est surnaturel, et s'estime heureux de revenir à la condition où se trouvait la société humaine au temps du paganisme.

Près de la ville de Gérazim, les démons, par la permission de Notre-Seigneur, entrèrent dans un troupeau de bêtes immondes, et les précipitèrent dans la mer. Tous les habitants de la ville, saisis d'une grande frayeur, se rendirent, comme le raconte l'Évangile, auprès de Jésus-Christ, et le prièrent de s'en aller loin de leur contrée [1]. Le monde adonné

[1] Saint Math., VIII, 34; saint Marc, V, 17; saint Luc, VIII, 37.

au mal comprend très-bien qu'en se soumettant à la religion chrétienne, il devrait cesser de rechercher uniquement les biens terrestres, restituer tout ce qu'il a acquis par des voies iniques, éteindre le feu des convoitises effrénées qui le portent à s'approprier par des moyens injustes ce qu'il ne possède pas. Tout cela le remplit non de peur, mais d'indignation et de fureur; il ne prie pas Jésus-Christ, comme les Géraséniens, de s'éloigner de lui; il le chasse outrageusement. L'injure d'une telle répulsion remonte jusqu'à Jésus-Christ lui-même, tandis que directement et visiblement elle atteint son Église.

Les pasteurs de cette Église qui vont se réunir en concile, au milieu de ce monde mauvais, ressemblent plus parfaitement que jamais aux brebis que la vue de leurs agneaux en péril remplit de courage, et qui, pour les sauver, courent à l'encontre des loups; non-seulement elles veulent les leur arracher, elles comptent encore changer les loups en agneaux.

Et d'où leur vient donc cet esprit de force? Assurément ce n'est pas de l'espoir dans les secours humains; car il paraît bien que ces secours n'auraient jamais manqué à aucun concile autant qu'à celui-ci. C'est pourquoi nous devons conclure que la magnanimité des pasteurs de l'Église, en cette occasion, vient de la persuasion certaine où ils sont que la vertu de Pierre descendra sur eux plus abondante que jamais, et plus que jamais la Mère de Dieu jettera sur eux des regards favorables.

La promesse de Jésus-Christ que son Église serait fondée sur Pierre, et que, bâtie sur ce fondement, elle ne serait jamais vaincue parl es portes de l'enfer, s'est vérifiée jusqu'à ce jour, et se vérifiera jusqu'à la consommation du monde, car Pierre vit dans ses successeurs; d'où il suit que la promesse faite à la personne de Pierre ne se rapporte pas seulement à lui, mais bien à tous ceux qui lui succèdent dans la charge du Principat apostolique. Donc tout successeur de Pierre est le fondement qui soutient l'Église; il confirme les autres évêques ses frères qui gouvernent les Églises particulières, et c'est ainsi que par lui tout le troupeau de Jésus-Christ se rend vainqueur de l'enfer.

C'est la règle ordinaire, mais elle s'accomplit d'une manière encore plus spéciale lorsque, autour de l'Évêque de Rome, auprès des cendres sacrées de Pierre, se réunissent tous les évêques de la chrétienté. Alors la vie dont Pierre vit en son successeur se réveille et se ranime avec plus de force; tous ces maîtres de l'Église s'unissent entre eux au nom du Seigneur dans une plus parfaite unité; Jésus-Christ, qui siége au milieu d'eux, répand ses dons d'une main plus large; la vigueur de l'apostolat se ranime, et toute l'Église s'ébranle comme une armée plus aguerrie et plus formidable contre ses adversaires. Tant est puissante la vertu des cendres glorieuses de Pierre, lequel a mérité d'entendre de ses propres oreilles la promesse que Jésus-Christ lui a faite de sa bouche divine!

La vertu de ces cendres animera les Pères du prochain concile, parce que ce concile sera célébré près du tombeau où ces cendres ont été recueillies.

Mais le motif qui fait pressentir encore plus sûrement les heureux résultats du concile, c'est la confiance dans le patronage de la Vierge immaculée. Les évêques qui sont convoqués à célébrer ce concile sont les mêmes qui, par leurs instantes prières, implorèrent et obtinrent de ce même Pontife qui les convoque aujourd'hui, qu'il déclarât par son infaillible définition le privilége unique de la Conception immaculée de la Mère de Dieu.

C'est donc par les soins de l'épiscopat actuel que la sainte Vierge a commencé de recevoir cet insigne accroissement à sa dévotion et à son culte, qui se perpétuera dans tous les siècles à venir. C'est par les soins de ces évêques que la croyance à cette haute prérogative a enfin été proclamée et confessée dans le monde de la manière la plus parfaite dont l'homme puisse user, c'est-à-dire par l'obéissance de son intelligence, s'inclinant en vertu de la foi surnaturelle sous l'autorité de Dieu qui révèle. C'est par leurs soins que monte plus glorieuse et plus haute vers le trône de

Marie cette louange par laquelle l'Église l'a toujours honorée en la glorifiant comme agréable à Dieu par-dessus toutes les créatures : *Sola sine exemplo placuisti Domino nostro.*

Qui donc pourrait douter que de son côté la sainte Vierge n'écoute avec une plus grande bonté cette prière : *Da mihi virtutem contra hostes,* que lui adressera le concile de ces mêmes évêques? Qui pourrait douter encore qu'elle veuille accorder à l'Église par ce concile un triomphe complet sur les erreurs et les maux qui aujourd'hui inondent la terre? Quoi, elle ne nous permettrait pas à nous et à ceux qui nous suivront de répéter avec de plus grandes effusions de joie que dans les siècles passés : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo*! Le Souverain Pontife n'en doute pas, ni les évêques non plus. Ils abandonnent aux mains de la sainte Vierge les actes et l'issue du concile. Ils ne veulent ouvrir leurs réunions qu'au jour consacré à son immaculée Conception. Et c'est leur confiance dans un si puissant patronage qui leur inspire la sainte audace avec laquelle ils vont entreprendre et accomplir l'œuvre de Dieu.

Voilà pour quels motifs, bien différents des imaginations de M. Ollivier, nous disons que la convocation du Concile du Vatican est admirable. Oui, il y a dans cette convocation, comme il le dit, un courage et une grandeur qui excitent le respect et l'étonnement. Mais ce grand courage ne vient pas, comme il l'imagine, de la confiance que l'Église a en elle-même ; elle vient de sa confiance dans la protection de l'apôtre Pierre, et dans la protection la plus efficace de la Mère de Dieu. Or il n'est pas possible qu'un espoir fondé sur de tels patronages reste confondu.

Autres gouvernements.

Les gouvernements autres que ceux d'Italie et de France se partagent en catholiques, protestants, schismatiques et non chrétiens.

A la tête des gouvernements catholiques se trouvait celui d'Espagne, avant la révolution de septembre 1868, et il se montrait tout à fait favorable à la réunion du concile. La révolution qui a renversé la reine Isabelle a changé ces bonnes dispositions : le gouvernement provisoire, devenu plus tard pouvoir exécutif et aujourd'hui régence avec le maréchal Serrano, s'est distingué par une aveugle hostilité contre les religieux, contre le clergé, contre l'Église catholique en général. Mais, dominé par le sentiment catholique du pays, et fort occupé de ses embarras intérieurs, il n'est pas probable qu'il veuille s'opposer à la liberté des évêques, si tant est qu'il existe encore au moment où le concile se réunira.

Le gouvernement belge, gouvernement de francs-maçons qui tiennent les catholiques sous le joug, est hostile à l'Église et ne peut être favorable au concile; mais il s'est tenu jusqu'ici dans une réserve silencieuse, et, quoi qu'il veuille faire, l'attitude de l'épiscopat et des fidèles de Belgique est telle, qu'il ne pourrait empêcher les évêques de se rendre à Rome.

Jusqu'à la fin de 1868, le gouvernement de Bavière n'avait fait aucun acte officiel, prononcé aucune parole dans les chambres qui pût indiquer ses intentions à l'égard du concile ; mais il a rompu ce silence en 1869, au moyen d'une circulaire devenue fameuse du prince de Hohenlohe; il y aura à revenir sur ce sujet dans les *Annales* de 1869.

L'Autriche, livrée au libéralisme, ne paraît pas devoir s'opposer à la liberté des évêques ; mais, reprenant les traditions joséphistes, elle n'acceptera sans doute que sous bénéfice d'inventaire les décisions du Concile.

Les gouvernements protestants de Hollande, de Suède et de Danemark se sont tenus, jusqu'à la fin de 1868, comme étrangers au mouvement suscité pour le concile. La Prusse, qui fait des avances au Saint-Siége, afin de satisfaire ses sujets catholiques et d'attirer à elle les catholiques de l'Allemagne méridionale, permettra certainement aux évêques d'aller à Rome, quoiqu'il soit probable qu'elle ait poussé le gouvernement bavarois, en 1869, aux démarches hostiles du prince de Hohenlohe. L'Angleterre, qui entre généreusement dans la voie des réparations

envers l'Irlande catholique, laissera libres les évêques.

Il existe une seule puissance schismatique, et cette puissance est ouvertement hostile à l'Église et au concile. Le gouvernement russe veut anéantir le catholicisme en Pologne et séparer même de Rome les autres catholiques de l'empire : il persécute, il exile, il tue les évêques ; il ne leur permettra pas d'aller au concile, et sa funeste influence s'est déjà fait sentir sur les schismatiques d'Orient, tandis que le gouvernement ottoman laisse une pleine liberté aux catholiques et aux schismatiques et qu'il s'est même montré disposé à défrayer les évêques qui se rendront à Rome.

En Amérique, les gouvernements catholiques ne paraissaient pas encore s'occuper du concile, en 1868; mais on pouvait espérer qu'ils laisseraient la liberté aux évêques, quoique plusieurs d'entre eux aient conservé les traditions de l'ancien absolutisme espagnol. Quant aux États-Unis, leur constitution même les forçait de laisser libres les évêques, qui étaient disposés à profiter de leur liberté.

Les schismatiques de Hollande.

Si, après avoir jeté un coup d'œil sur les dispositions des gouvernements, nous nous occupons de celles des schismatiques et des hérétiques, nous rencontrerons d'abord les jansénistes de Hollande, parmi lesquels l'annonce du Concile a excité une vive émotion. Les jansénistes hollandais, qui persistent à se dire catholiques, ne sont plus guère qu'au nombre de six mille, distribués en 25 paroisses, avec un archevêque et deux évêques. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Old-Roomsche Katholicke* (anciens catholiques romains) ou de membres de la *Bisshoppelyke Clerezie* (Église épiscopale). Un membre de la *Clerezie* a écrit de Rotterdam, à la date du 5 novembre 1868, au *Tyd*, principal organe des catholiques de Hollande, une lettre dans laquelle on lit :

« J'espère qu'on examinera et discutera notre cause sans préjugés ni préventions, et je puis vous donner l'assurance qu'en ce cas les membres de la *Clerezie* fourniront la preuve qu'ils ne sont ni hérétiques ni schismatiques, mais de vrais enfants de notre mère la sainte Église, prêts à se soumettre à la décision du Concile universel, quelle que doive être cette décision.... Je termine en déclarant que nous tous, membres de la *Clerezie*, nous désirons ardemment avec vous que le Concile mette fin à la séparation qui existe entre nous et nos frères de la sainte Église.»

Ce sont là d'excellentes dispositions. Le *Tyd*, journal catholique, ayant fait l'observation qu'il était peu respectueux de supposer que le Concile œcuménique pût examiner une cause avec des *préjugés* et des *préventions*, l'auteur de la lettre répondit aussitôt, le 9 novembre, que ces mots ne s'appliquaient, dans sa pensée, qu'à la discussion de sa cause dans les arcticles de journaux, etc., *avant* que le Concile fût réuni. « Loin de moi, dit-il, la supposition qu'un Concile œcuménique puisse prononcer avec *préjugé* et *prévention*. Le *contraire* est et a toujours été enseigné par tous les fidèles comme une vérité immuable. »

En même temps que ces deux lettres, le *Tyd* recevait communication d'une Lettre ou Adresse envoyée, dès le mois de juillet 1868, au *Clergé catholique romain de la Clerezie épiscopale de Néerlande* par deux membres du conseil ecclésiastique de la paroisse de Dordrecht. Conçue dans les termes les plus respectueux, mais aussi les plus pressants, cette lettre pose et discute la question suivante : « Les efforts désirés seront-ils faits par notre clergé pour que la *Clerezie* soit représentée au prochain concile, afin d'y défendre les intérêts de notre Église et de travailler, dans la mesure du possible, à ce qu'il soit mis fin à la déplorable scission qui nous tient éloignés, depuis tant d'années, de nos frères dans la foi ? » Il y a, dans la lettre, plus d'un passage regrettable et qui témoigne des préjugés jansénistes ; mais il s'y trouve aussi un grand accent de bonne foi et un vif désir d'union qui permet de concevoir les meilleures espérances. « Vous vous estimerez heureux, disent les signataires, MM. Boers et Colombijn, de vivre à une époque qu'un si grand nombre de vos prédécesseurs ont espéré de voir, à une époque dont ils ont tant de fois cherché, mais en vain, à accélérer

la venue ; vous vous estimerez heureux d'entendre les paroles qui nous arrivent en ce moment de Rome et qui, si nos pères avaient pu les entendre, auraient été considérées par eux comme la réponse à leurs vœux réitérés ; des paroles dont nos pères auraient pris occasion pour obtenir par tous les moyens le renversement de ce mur élevé qui se dresse comme un mur de séparation entre les enfants d'une même Église. »

L'adresse a été envoyée à toutes les administrations provinciales de l'Eglise janséniste en Hollande. Ne donne-t-elle pas le droit de dire avec le *Tyd* : « Si le clergé de la *Clerezie* se rend à Rome avec une intention droite et sincère, nous pourrons lui donner l'assurance que sa tâche lui sera rendue légère, et que l'accueil de Pie IX sera paternel, bienveillant et plein d'amour. En ce cas la réunion n'est pas seulement possible, mais elle est pleinement assurée ; et puissions-nous bientôt voir le jour où tous, fraternellement unis dans le même esprit, nous entonnerons l'hymne joyeuse du *Te Deum*, parce qu'il n'y aura plus qu'un seul pasteur et un seul troupeau ! »

Les schismatiques orientaux.

Les dispositions des schismatiques d'Orient ne paraissaient pas malheureusement aussi bonnes que celles des jansénistes de Hollande.

La lettre apostolique, *Arcano divinæ providentiæ*, du 8 septembre 1868, qu'on a lue plus haut, appelait au Concile les Évêques schismatiques du rit oriental, « de même que « leurs ancêtres vinrent au deuxième Concile « de Lyon et au Concile de Florence, afin que « les lois de l'ancienne affection soient renou- « velées, que la paix de nos Pères, ce don « céleste et salutaire de Jésus-Christ que le « temps a affaibli, reprenne une nouvelle « vigueur, et qu'ainsi brille aux yeux de tous, « après une longue nuit d'affliction et après « les noires ténèbres d'une longue division, « la lumière sereine de l'union désirée. » Ce fut le samedi 17 octobre que cette Lettre apostolique fut présentée au Patriarche de Constantinople par Dom Testa, substitut de Mgr Brunoni, qui était alors à Rome, et par trois autres abbés catholiques. « Nous venons, dit Dom Testa au patriarche, inviter votre sainteté (1) au Concile œcuménique qui se réunira à Rome le 8 décembre de l'année prochaine, et nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien recevoir la présente lettre d'invitation. »

Une longue conversation suivit, dans laquelle le Patriarche affecta un air de dignité et une érudition qui ne témoignaient ni en faveur de ses sentiments d'union, ni en faveur de ses études ecclésiastiques. Il répondit en substance : « Il est inutile que j'aille au Concile, où les discussions qui ont été reprises tant de fois sans aboutir à rien, seraient renouvelées sans autre résultat que de diviser encore plus les esprits. L'Église orientale ne s'éloignera jamais de la doctrine qu'elle tient des Apôtres, et qui lui a été transmise par les Pères et par les Conciles œcuméniques. Il est vrai que dans le Concile de Florence on est arrivé à rétablir une union, mais cette union était imposée par les terribles circonstances politiques où l'on se trouvait, et l'Église orientale tout entière protesta contre. Nous avons la conscience tranquille. »

En conséquence, le patriarche refusa de recevoir la lettre du Pape. Son étalage de théologie et d'histoire montrait tout simplement qu'il ne connaissait ni les Pères ni les canons des Conciles, ni l'histoire exacte du concile de Florence. Il aurait fallu montrer sur quels points l'Église romaine s'écarte des traditions apostoliques, en quoi elle admet des dogmes contraires à ceux qui ont été définis dans les conciles œcuméniques, des doctrines contraires à celles des Pères, et prouver que, en effet, l'union réalisée au Concile de Florence ne l'avait été que sous l'impérieuse pression des circonstances, et contrairement aux sentiments de l'épiscopat oriental. Mais le patriarche aurait été bien empêché de le faire.

Ce qui est certain, c'est que l'union réalisée à Florence ne fut pas imposée par d'autre force que celle que la vérité exerça sur les intelligences, comme le dit fort bien la *Civiltà cattolica* (2). Les Évêques d'Orient exposèrent leurs doctrines et leurs objections ;

[1] Le patriarche reçoit officiellement ce titre des schismatiques grecs, comme le Pape le reçoit des catholiques.
[2] Livraison du 2 janvier 1869.

ils se déclarèrent pleinement satisfaits des réponses qu'on leur donna, et signèrent avec des témoignages de grande joie la Bulle d'union, rédigée en grec et en latin, à l'exception du seul Marc, évêque d'Éphèse, qui persista dans le schisme. Jean, patriarche de Constantinople, étant mort subitement vingt jours auparavant, pendant qu'il était occupé à écrire, on voulut savoir quelles étaient les dernières lignes écrites par lui, et on lut: « Jean, par la divine miséricorde, Archevêque « de Constantinople, la nouvelle Rome. Me « trouvant à la fin de ma vie, je veux déclarer « par cette présente lettre, avec la grâce de « Dieu, ma pensée à nos fils bien-aimés et en « cela j'accomplis le devoir de ma charge. « Toutes les choses que l'Église de l'ancienne « Rome, Église de Notre-Seigneur Jésus-« Christ, catholique et apostolique, croit et « enseigne, je professe, moi aussi, les tenir « et les croire, à toutes je donne le plus en-« tier assentiment. Je professe que le bien-« heureux Père des Pères, le Souverain Pon-« tife et Pape de l'ancienne Rome, est le « Vicaire de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et « j'admets qu'il y a un purgatoire pour les « âmes des défunts. Donné à Florence, le 8 « juin 1439.

Voilà quels étaient les sentiments des Évêques grecs assistant au concile de Florence. Plus tard, lorsque, pour la plupart, ils furent retournés au schisme, ils essayèrent de faire croire qu'ils avaient été violentés; mais l'histoire proteste contre cette assertion, et, contre son témoignage, on ne peut être tenté d'admettre celui de ces évêques qui ont ainsi confessé de leur propre bouche leur infidélité et leur inconstance.

Le protosyncelle ou grand vicaire du patriarche de Constantinople, qui se trouvait à l'audience du 17 octobre, parla dans le même sens que son supérieur et ajouta ces paroles : « L'Église grecque ne peut reconnaître la monarchie que le Pape de Rome assume sur l'Église universelle, son infaillibilité et sa supériorité sur les Conciles œcuméniques. » Il oubliait à la fois l'Évangile, les témoignages des Pères, même des Pères grecs les plus illustres, et les déclarations des conciles œcuméniques. Pour ne citer qu'un Père grec, des plus anciens, des plus célèbres et des plus autorisés, n'est-ce pas saint Irénée qui a dit : *Ad hanc* (*Romanam*) *Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles?* Et la raison que saint Irénée donne de cette primauté de l'Église romaine et de cette nécessité de lui obéir, c'est qu'elle a eu pour fondateur saint Pierre, le prince des Apôtres, à qui Jésus-Christ a dit: *Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

Devant de tels témoignages, il était difficile que la conscience des Évêques orientaux fût aussi parfaitement tranquille que le disait le patriarche de Constantinople.

Il est probable que le Patriarche schismatique avait enjoint aux Évêques qui le reconnaissent pour chef de repousser l'Encyclique du Pape, comme il l'avait fait lui-même. Le métropolite de Chalcédoine la renvoya avec ces mots écrits dessus : Ἐπιστρέφετε, retournez-la. L'évêque de Varna refusa de la recevoir en disant : « Le Patriarche ne l'ayant pas acceptée, l'Évêque ne peut pas l'accepter non plus. » L'évêque de Salonique motiva son refus sur cinq raisons : 1° Si j'accepte l'invitation d'aller au concile, mon patriarche pourra me reprendre et me punir (mauvaise conseillère que la peur) ; 2° un concile œcuménique à Rome ! pourquoi pas dans une autre ville? il y a eu huit conciles œcuméniques en Orient (et pourquoi n'y en aurait-il pas en Occident et à Rome aussi bien qu'ailleurs?); 3° le Pape nous appelle à Rome pour nous avoir sous sa main et nous dominer (qui le lui a dit? le Pape lui-même a dit dans son Encyclique pourquoi il convoque les évêques à Rome) ; 4° le Pape est roi, et porte l'épée, ce qui est contraire à l'Évangile (c'est l'objection mille fois réfutée, et qu'on s'étonne de voir dans la bouche d'un évêque); 5° l'Église romaine a ajouté au symbole le mot *Filioque;* qu'on supprime ce mot, et les Grecs s'uniront aux Latins. A propos de cette dernière objection, il faut rappeler que les Pères du concile de Florence étaient tous tombés d'accord sur la procession du Saint-Esprit, et reconnaissaient que « le mot *Filioque* avait été licitement et raisonnablement ajouté au symbole pour rendre claire cette vérité de foi. »

Tous les Évêques schismatiques ne montrèrent pas d'ailleurs cette roideur ou cette ignorance. L'évêque de Trébizonde, vieillard vénérable, reçut l'Encyclique avec des signes d'estime : il la serra sur sa poitrine, la baisa et la posa sur son front, à la façon orientale. Puis il se mit à la considérer avec attention, admirant la forme des caractères latins, et s'écriant de temps en temps : « O Rome ! O Rome ! O saint Pierre ! O saint Pierre ! » Mais on ne put tirer de lui aucun mot de promesse ou de refus de venir au Concile.

L'évêque d'Andrinople dit plusieurs fois : « Je veux réfléchir ; je veux me décider par moi-même. » Bonnes paroles qui font penser qu'il porte avec peine le joug du patriarcat schismatique, et qu'il voudrait le secouer.

Malheureusement les évêques schismatiques n'osent se débarrasser de ce joug qui pèse sur eux, et les intrigues russes sont là qui entravent les bonnes dispositions des meilleurs d'entre eux.

Le patriarche d'Antioche, monseigneur Jérothéos, résidant à Damas, reçut la lettre avec respect, la baisa et la plaça sur son front ; mais, quelques heures après, il la fit rendre au préfet apostolique de Syrie, en disant qu'il ne pouvait l'accepter sans s'être auparavant concerté avec sa nation. Il est notoire que ce patriarche est très-soumis à celui de Constantinople et au gouvernement russe. Il a sous sa juridiction dix Évêques qui se sont comportés de la même façon, accueillant la lettre avec respect, mais opposant à l'invitation pontificale des fins de non-recevoir. On dit cependant que le peuple verrait avec plaisir les évêques se rendre au concile ; mais les évêques n'oseront rien faire sans le patriarche, et le patriarche n'agira que d'après les instigations de la Russie.

Le patriarche grec de Jérusalem reçut la lettre avec respect, mais la renvoya ; le patriarche arménien la garda, mais en disant qu'il la considérait comme une simple communication ; les autres évêques schismatiques agirent de la même manière.

Les évêques de l'île de Chypre montrèrent quelque désir de retourner à l'antique union, ainsi que l'archevêque de Nicosie, mais ils n'osent agir autrement que le patriarche de Constantinople.

A Alexandrie, le résultat fut le même : un refus poli de se rendre au concile.

On sait que la nation arménienne s'est aussi laissée entraîner dans le schisme grec, quoique une fraction assez considérable soit restée ou soit revenue dans la véritable Église. Le patriarche schismatique arménien en résidence à Constantinople, reçut avec de grands témoignages de vénération la lettre apostolique ; mais il ne donna aucune réponse définitive, parce qu'il voulait auparavant, dit-il, en conférer avec les évêques ses collègues.

En Russie, l'Encyclique de Pie IX fut publiée par le plus grand nombre des journaux, et l'on a assuré que cette publication avait produit un excellent effet. On savait gré au Pape d'avoir évité d'employer le mot *schismatique*. Il y a toujours eu, en Russie, un parti favorable à l'union, mais il ne voudrait pas d'une réunion spéciale. Si l'Orient revenait à Rome, la Russie suivrait, parce qu'elle tient à rester en communauté de sentiments avec l'Orient ; c'est sur cette communauté de sentiments que sa politique s'appuie. On croit d'ailleurs savoir que l'accueil défavorable fait par le patriarche de Constantinople à l'appel de Pie IX, est le résultat des intrigues de l'archimandrite Cléobule. Ce personnage, qui a joué un rôle fort triste dans les affaires de l'Église moldo-valaque, du temps du prince Couza, a fait ses études dans les universités rationalistes de l'Allemagne : c'est un esprit assez médiocre, mais qui est tout gonflé de sa demi-science et qui se croit appelé à de grandes choses.

En résumé, dirons-nous avec un correspondant de la *Civiltà cattolica*, les Orientaux schismatiques, à en juger par les apparences humaines, laissaient peu d'espoir de retour. On retrouve chez les *notables*, qui ont une grande influence sur l'élection des Évêques, beaucoup d'ignorance, de préjugés et d'aversion contre l'Église latine, ou, comme ils disent, contre les Français, et surtout l'esprit de nationalité religieuse, opposé à l'unité catholique. Les évêques sont retenus par une crainte excessive des *notables*, par leur vieille jalousie contre nous et un faux point d'hon-

neur. Le patriarche de Constantinople a donné l'exemple. Les autres patriarches, qui se prétendent pourtant indépendants, l'ont vite imité, en rejetant le tort sur le patriarche œcuménique. Les évêques, qui sont dans une complète dépendance de leurs patriarches, déclarent qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-mêmes et qu'ils devraient recevoir l'invitation des mains de ces patriarches. Ces derniers se plaignent de ne pas avoir été consultés par le Pape avant la convocation du concile, comme étant leur égal : ils élèvent d'autres réclamations sur le mode et la forme des lettres d'invitation, et l'on répète que si on avait suivi un autre procédé, peut-être serait-on parvenu à un accord. Mais qui ne voit dans tout cela le misérable effet de l'esprit humain? S'il existait chez les évêques un souffle de l'Esprit de Dieu, feraient-ils ainsi dépendre la cause de Dieu et de l'Église d'une question de formalité? Que ne viennent-ils au concile expliquer leurs raisons? Ils protestent de leur respect pour le Saint-Siége, ils emploient toutes les expressions les plus polies pour excuser leur refus, et ils croient avoir ainsi satisfait au devoir de leur charge et au cri de leur conscience, en rejetant les torts sur le Saint-Père ! Que pouvait faire de plus le Pontife de Rome, qui s'adressait à ces égarés en termes si charitables, si paternels? Il ne reste plus qu'à prier le Père des miséricordes de dessiller leurs yeux et de toucher leurs cœurs. Ils devraient cependant comprendre la profondeur de l'abîme dans lequel le schisme les a plongés. Ils ont rejeté le joug si léger et si salutaire de l'Évêque de Rome, et les voilà courbés sous le sceptre du Czar ou du Sultan, et ne gardant même plus qu'une ombre de pouvoir. S'ils s'obstinent dans leur aveuglement, l'Église catholique gémira et priera pour eux, mais elle n'en continuera pas moins sa marche triomphale à travers les luttes et les obstacles de tout genre, et le concile qui se réunira, que les schismatiques veuillent ou non y prendre part, n'en sera pas moins la plus universelle et la plus magnifique assemblée que la terre puisse présenter.

Les protestants.

La nouvelle du Concile surprit les protestants, parmi lesquels on vit aussitôt se produire deux sentiments fort différents : les uns l'accueillirent avec espérance et joie, les autres avec crainte et avec colère.

En France, le protestantisme, qu'il soit calviniste, ou qu'il appartienne à la confession d'Augsbourg, se divise en deux grands partis : le parti orthodoxe, qui reconnaît encore la divinité de Jésus-Christ et l'inspiration des saintes Écritures, et le parti libéral, qui rejette à peu près tous les dogmes, qui ne voit en Jésus-Christ qu'un philosophe sublime et qui se rapproche extraordinairement du camp des libres penseurs. Les protestants libéraux sont, en général, ennemis du Concile ; parmi les orthodoxes, on trouve de belles intelligences qui sentent que le protestantisme est insuffisant, qui éprouvent le besoin de l'unité, mais que les préjugés tiennent encore éloignés de la véritable Église, et qui, instinctivement, se tournent vers le Concile comme vers le plus puissant moyen de réunion qu'on puisse trouver. A la tête du parti orthodoxe se trouve M. Guizot, dont tous les efforts tendent depuis de longues années à conserver ce qui reste de christianisme et de foi surnaturelle dans la soi-disant réforme protestante. Or, M. Guizot n'a pas craint de prononcer ces paroles, dans une réunion d'ecclésiastiques et de laïques catholiques[1] : « Vous autres prêtres, vous avez la foi; c'est la foi qui vous conduit, et lors même qu'il y a eu imprudence apparente, le succès finit toujours par vous justifier... C'est ainsi que l'Église catholique se soutient, heureusement pour la France et pour le monde... Non, le clergé ne meurt pas; non, la Papauté ne tombe pas... Pie IX a fait preuve d'une admirable sagesse, en convoquant cette grande assemblée, d'où sortira peut-être le salut du monde ; car nos sociétés sont bien malades ; mais aux grands maux les grands remèdes. »

En Allemagne, le protestantisme n'est pas moins divisé qu'en France. Vis-à-vis du Concile, on peut partager les protestants alle-

[1] Le 10 novembre 1868, à Notre-Dame-de-Dozulé, en Normandie.

mands en trois catégories distinctes : le protestantisme officiel est hostile, le protestantisme individuel est hostile ou favorable selon qu'il appartient à la libre pensée ou qu'il a conservé la foi au surnaturel et à la divinité de Jésus-Christ.

Ainsi l'*Oberkirchenrath* ou conseil supérieur ecclésiastique de Prusse, voyant dans l'appel du Souverain Pontife une usurpation intolérable, adressa ces paroles à ses administrés : « Il n'est pas nécessaire d'exhorter les membres de l'Église évangélique à ne pas écouter cette voix; mais il est nécessaire de se rappeler, à l'occasion de ces exigences, tant de chrétiens évangéliques vivant au milieu de catholiques, et par cela même exposés à bien des tentations contre leur foi, et d'y veiller avec le plus grand soin, en leur donnant les moyens de se procurer des écoles et des paroisses. » En même temps, au mois d'octobre 1868, une conférence pastorale de prédicants avait lieu à Berlin, et l'on y faisait cette proposition : « Contre les usurpations de l'appel fait récemment aux protestants par le siége papal, ce serait une sublime réponse si, le 8 décembre 1869, non-seulement l'Église officielle de la Prusse, mais toute l'Église évangélique de l'Allemagne renouvelait solennellement devant Dieu, par la bouche de ses organes ecclésiastiques, la profession unanime de la confession d'Augsbourg.» On peut assurer d'avance que cette sublime réponse ne se fera jamais; les protestants peuvent *protester* contre le concile et faire tous leurs efforts pour en entraver la marche; ils ne reviendront pas d'une manière positive à la confession d'Augsbourg, qui n'a pu empêcher leurs divisions et l'introduction du rationalisme au sein de la réforme.

Les protestants d'Allemagne ne partagent pas tous les sentiments de l'*Oberkirchenrath* prussien et des prédicants de Berlin. L'un des publicistes les plus considérés de l'Allemagne protestante, M. Wolfgang Menzel, le rédacteur des *Feuilles littéraires*, s'occupant, à la même époque[1], de l'écrit si remarquable publié par Mgr Manning, dont il a été déjà question[2], *le centenaire de saint-Pierre*, citait ce passage de l'illustre archevêque de Westminster: « Le protestantisme a varié; il a perdu son type primordial, il y a même renoncé en se délayant en une multitude de principes contraires. Cette dissolution est devenue de nos jours manifeste à tous les yeux. Dans un tel état, l'immutabilité de la foi se manifeste, et l'action intellectuelle et morale de l'Église doit nécessairement agir sur l'esprit et la volonté de l'homme, surtout dans un concile général. Le concile de Trente fut le point d'arrêt du protestantisme. Qu'on m'accuse de superstition ou de rêverie, j'ai la confiance que la vue de l'Église conférant sur les plaies et les misères du monde chrétien trouvera des cœurs ouverts. Il partira de ces grandes assises une force et une puissante action qui s'emparera de l'esprit, de la conscience, de la volonté, de tout l'être des hommes. »

M. Menzel ne croit pas à la réunion si prochaine des diverses confessions chrétiennes, mais il fait ces remarquables aveux: « Les protestants croyants rempliront un rôle plus grand et plus digne que ne le supposait Manning, et même le rescrit d'invitation pontifical. Il ne s'agit pas d'un simple retour des protestants croyants au catholicisme, mais également de ce qu'il y a de vrai et de bon dans la croyance protestante. Si chaque protestant croyant, dont l'horizon s'étend au delà de l'horizon d'une secte, a déjà vu et concédé depuis longtemps qu'*il manque dans toutes les Églises officielles de la Réforme beaucoup de choses que le catholicisme a conservées*, le catholique fidèle devra à son tour reconnaître qu'il est bien des choses qu'on souhaiterait ne pas trouver dans l'Église catholique. Au reste, nous sommes bien loin de vouloir blâmer une réunion de tous les bons chrétiens, alors même qu'on ne reconnaît pas suffisamment la même autorité à des protestants vraiment chrétiens. *Il faut saluer avec joie chaque tentative de réunion*, quelque restreinte qu'elle soit.... Le besoin d'un concile n'est pas senti par les masses, qui n'en comprennent pas la portée ; les classes éclairées ne jouissent pas d'une intelligence politique suffisamment mûre pour reconnaître dans quelle erreur elles se trouvent, et quels dan-

[1] Octobre 1868.
[2] Lettre pastorale écrite au retour de Rome, en 1867.

gers les menacent, car elles travaillent à tête perdue à la destruction de l'autorité de l'Église. *Ce qu'elles veulent atteindre au nom du* libéralisme *est précisément ce que le czar possède déjà, la tyrannie séculière et l'arbitraire humain* tenant le pied sur la *religion*, *le* césaro-popisme, *l'asservissement et l'avilissement du clergé, qui, seul, dans tous les États, a su encore dire la vérité aux tyrans qui siégent sur les trônes et à ceux qui pérorent du haut des tribunes.* Arrachez seulement du sol les églises chrétiennes, et il ne nous restera que le *popisme;* vous aurez des serfs de l'État en soutane, qui ne vaudront pas mieux que les serfs en collets de police; vous aurez un clergé de ce qu'on nomme l'opinion publique, c'est-à-dire de la majorité parlementaire actuelle et du terrorisme du parti dominant représenté par les journalistes. »

Un écrivain protestant qui sent si vivement l'abaissement servile des églises officielles, des églises dominées par l'État, ne peut être éloigné de reconnaître que le protestantisme se montre partout impuissant à sauvegarder la liberté religieuse contre les entreprises de l'État, et que le catholicisme a seul, jusqu'ici, su résister efficacement à l'asservissement du despotisme et du libéralisme: de là, à reconnaître que le catholicisme puise sa force de résistance dans la vérité, c'est-à-dire dans l'assistance divine, il n'y a pas loin non plus.

Au reste, les masses elles-mêmes ne sont pas aussi indifférentes à l'annonce du concile que M. Menzel ne le croit. Ce qui le prouve, c'est le succès qu'a obtenu une brochure de Mgr Martin, évêque de Paderborn, brochure publiée au mois de novembre 1868. Elle est intitulée : *Wozu noch die Glaubensspaltung*, pourquoi sommes-nous encore séparés dans la foi? On a constaté que beaucoup d'exemplaires de cette brochure ont été achetés par des protestants. Le vénérable auteur dit à ceux-ci comme aux catholiques que, surtout depuis l'appel du Souverain Pontife, c'est un devoir pour tous de demander à Dieu, par la prière, la réunion des errants à l'unité catholique. Les catholiques sont d'ailleurs plus obligés que jamais de donner le bon exemple par une conduite morale et par un inviolable attachement à la sainte Église; pour les protestants, c'est un devoir strict d'examiner sans préjugés, sans parti pris, avec la plus entière bonne foi, la doctrine de l'Église catholique. Mgr Martin passe ensuite en revue les points les plus souvent controversés entre catholiques et protestants, et donne brièvement les preuves de la doctrine de l'Église.

Une autre brochure, publiée par un protestant, et dont plusieurs éditions se sont rapidement écoulées, prouve le grand intérêt que prit tout d'abord l'Allemagne à l'appel de Pie IX. Celle-ci est de M. Reinhold Baumstark[1]; elle est intitulée : *Gedanken eines Protestanten ueber die pæpstliche Einladung zur Wiedervereinigung mit der ræmischen katholischen Kirche,* pensées d'un protestant sur l'invitation pontificale à la réunion avec l'Église catholique romaine[2]. M. Baumstark commence en ces termes: « Si, nous autres protestants, nous voulons y réfléchir, si nous voulons examiner les paroles que le Pape vient de nous adresser, nous trouverons avant tout dans son appel une question très-importante à résoudre, question que je placerai en tête de mes développements : Qu'est-ce que l'Église évangélico-protestante offre à ses fidèles? Il y en a d'autres à poser ensuite: où en est la vie religieuse des chrétiens évangéliques protestants? Quest-ce que l'Église catholique offre à ses fidèles? Où en est la vie religieuse des chrétiens catholiques romains? Qu'en résulte-t-il?» Les conclusions de M. Baumstark sont péremptoires: « C'est l'Église catholique, dit-il, qui a conduit et fait l'éducation de l'humanité pendant tout le moyen âge. Depuis la Réforme, elle a soutenu sans succomber trois siècles de luttes violentes, et, si la vérité éternelle de Dieu vit en elle, on verra se réaliser ces paroles de son Fondateur: *Fietunum ovile et unus pastor.* »

M. Schenkel, professeur protestant et rationaliste à Heidelberg, publia un travail relatif au prochain concile œcuménique, sous ce titre : L'*Union protestante et sa signification dans les temps actuels.* Le professeur rationaliste est bien éloigné des dispositions de M. Menzel et de M. Baumstark; mais il

[1] M. Baumstark est revenu à la véritable Église en 1869.

[2] Ratisbonne, chez Manz.

montrait à sa manière que les rationalistes eux-mêmes se préoccupaient du Concile, puisqu'il prenait la plume pour exciter les protestants allemands à s'unir contre les dangers dont le Concile menace la Réforme. Son témoignage n'en est que plus décisif, en prouvant à la fois que l'Allemagne protestante s'est vivement émue de l'appel de Pie IX, et que le catholicisme a en lui précisément les éléments de vie et de force que le protestantisme ne possède pas. Voici comment M. Schenkel peint les périls du protestantisme.

« Il est impossible de nier l'immense danger que court actuellement l'Église protestante en Allemagne. Les diverses confessions deviennent de jour en jour plus opposées les unes aux autres. Les partis théologiques se livrent de mortelles batailles ; le parti libre est combattu à mort par le parti servile. Le lien de la paix est, de propos délibéré, déchiré et rompu, et une grande partie du peuple allemand, témoin de ces disputes, tombe dans le découragement, la méfiance et l'indifférence. Le vieil ennemi malin (veut-il dire Pie IX?) rit de notre folie dans l'espoir qu'après nous être mordus nous finirons par nous dévorer. Ajoutez à cela que la science théologique (protestante, bien entendu) n'a jamais été aussi aride que de nos jours, et que jamais les esprits originaux et capables d'initiative n'ont été plus rares. Le plus grand nombre des étudiants en théologie ont perdu le goût des études ; ils apprennent par cœur, mais avec la plus grande indifférence, le catéchisme pour passer leurs examens, et ils font parade de leur ignorance qu'ils enveloppent dans une phraséologie édifiante. Les meilleurs se jettent dans la voie stérile des études spéculatives, et s'imaginent qu'ils trouvent la profondeur de la doctrine là où il n'y a que la confusion. »

Le tableau n'est certes pas flatteur pour le protestantisme allemand ; c'est à cette décadence que le professeur Schenkel attribue le succès du *jésuitisme*, dont l'Allemagne est devenue, selon lui, « le plus important arsenal. » Aveu des progrès du catholicisme qu'il convient d'enregistrer avec joie, malgré la mauvaise humeur avec laquelle il est fait.

M. Schenkel continue : « C'est maintenant aux évêques allemands qu'il appartient de favoriser l'omnipotence papale dans le Concile, et de fulminer leurs excommunications dans le temple du progrès moderne. C'est sur la terre rouge de la Germanie qu'on prépare actuellement la restauration du catholicisme dans le monde. Sous l'influence de Schleiermacher et de son école, on pouvait croire, au commencement de ce siècle, qu'une ère de rajeunissement allait s'ouvrir pour le protestantisme allemand ; mais la restauration confessionnelle a si bien coupé les ailes de l'aiglon, que l'évêque de Paderborn ose lui conseiller de rentrer au nid, et que le cardinal Wiseman a pu annoncer qu'une dernière et décisive bataille en faveur de Rome pourrait bientôt être livrée. »

Le danger est donc extrême ; à sa grande douleur, le professeur d'Heidelberg n'y trouve aucun remède dans le protestantisme moderne : « Disons-le à notre honte, poursuit-il, nous n'avons aucun remède à opposer à ce mal. Divisée dans son sein, absorbée dans les disputes de partis, privée d'autonomie, jouet de calculs politiques et d'expérimentations politico-ecclésiastiques toujours changeantes, *déchirée par la haine théologique*, abandonnée par les populations, mise à l'écart par toutes les classes de citoyens, notre Église ne ressemble que trop à un navire naufragé qui fait eau de toutes parts. Comment pourrons-nous affronter la violente tempête qui se prépare, quand nous manquons d'unité de direction, quand nous manquons d'un chef, d'une solide organisation intérieure et extérieure, quand nous consumons nos forces dans des guerres continuelles de confession à confession? »

M. Schenkel faisait donc, sans s'en douter, le plus bel éloge de l'Église catholique, du Pape et du Concile. Ce qui manque au protestantisme est précisément ce que l'Église catholique possède. Dans l'Église catholique, il y a un chef, il y a unité de direction, il y a une organisation si solide, qu'elle résiste aux caprices des souverains les plus puissants comme aux révolutions les plus radicales ; il y a une union parfaite entre les membres, et nulle dispute ne s'y élève sur les dogmes et

sur la morale; les études y sont sérieuses, la science y est suffisante, on n'y enveloppe pas l'ignorance dans une phraséologie édifiante, et, surtout, on ne peut en faire le jouet des expérimentations politico-religieuses. Ce sont là les biens que l'Allemagne a perdus avec l'hérésie luthérienne, et qu'elle recouvrera certainement si, par la grâce de Dieu, dans le concile œcuménique où siégeront les zélés prélats catholiques de cette grande nation, elle livre en faveur de Rome la bataille décisive que prédisait le cardinal Wiseman.

En Hollande il y a des catholiques, des protestants et des jansénistes. On a vu quels sont les sentiments des jansénistes; on ne peut douter de ceux des catholiques, qui se sont manifestés par des signes irrécusables; ceux des protestants libres penseurs sont hostiles comme partout; les protestants plus ou moins *orthodoxes* restent incertains. Le protestantisme a pour principal organe, dans ce pays, le *Kerkelyke Courant* (Courrier ecclésiastique), *feuille hebdomadaire à l'usage de l'Église réformée de Néerlande*, comme il s'intitule. Cette feuille s'occupa, vers la fin d'octobre 1868, de la lettre encyclique de Pie IX adressée aux protestants. Elle rendit hommage aux dispositions bienveillantes du Saint-Père, et confessa que la division et le désordre règnent dans l'*Église réformée*; mais, au lieu d'en attribuer la cause au principe et aux doctrines mêmes de la Réforme, elle l'attribua à la tiédeur des protestants, à leur ambition, à leur jalousie mutuelle, et elle prétendit que le concile œcuméniqne ne pourra remédier à ce mal: 1° parce qu'il ne sera pas véritablement universel, les protestants n'y assistant pas; 2° parce que les protestants ne retourneront pas à l'unité romaine, ce retour étant inutile, puisqu'ils n'ont pas abandonné le Christ rédempteur; 3° parce que la situation dans laquelle se trouvent les États catholiques, comme l'Italie, l'Espagne et le Mexique, prouve que l'unité catholique n'a pas pour la société civile les avantages que Pie IX lui promet. Ce sont là de pauvres arguments, mais qui ne montrent guère de bonnes dispositions. Le premier n'est qu'un cercle vicieux; le second est une illusion; le troisième est une fausseté, car on sait bien que ce ne sont pas les doctrines catholiques qui ont mis l'Italie, l'Espagne et le Mexique dans l'état où ils se trouvent.

En Angleterre, il y a un mouvement religieux qui frappe tout d'abord les regards. Les esprits y sont fortement ébranlés, et le catholicisme y fait de merveilleux progrès. En 1829, année de l'émancipation, les catholiques d'Angleterre n'étaient rien; aujourd'hui on les trouve partout, dans tous les rangs de la société, dans les familles les plus considérables, et ils ont une hiérarchie fortement établie, plusieurs milliers de prêtres, de nombreuses églises, des religieux et des religieuses, des couvents, des établissements charitables, des écoles, des colléges, des journaux. Évêques, prêtres, jésuites, oratoriens, bénédictins, sœurs de charité, carmélites, petites sœurs des pauvres, simples laïques pleins de foi et de bonnes œuvres, membres du parlement, écrivains, magistrats, industriels et commerçants, tous travaillent de concert, et constituent une puissance parfaitement acceptée de l'opinion publique, et avec laquelle les hommes d'État sont obligés de compter. On peut dire que le catholicisme, sans être la religion officielle, sans être même la religion de la majorité, occupe le premier rang en Angleterre, parce que c'est lui qui est le plus vigoureusement établi, qu'il est en voie de croissance, et que par son clergé et ses œuvres il a su conquérir la considération universelle.

Cette situation ne peut que donner à réfléchir à un peuple aussi sérieux que le peuple anglais, et l'on ne sera pas surpris que l'annonce d'un prochain concile ait attiré son attention, surtout lorsqu'il a vu avec quelle unanimité de joie et d'espérance elle était accueillie par les catholiques.

Les anglicans, membres de l'Église officielle, sont partagés dans leurs sentiments à l'égard de la grande assemblée. Il y a parmi eux les anglicans purs, obstinés dans leurs traditions, et surtout attachés à un établissement qui leur procure de magnifiques positions: ceux-là ont fort mal accueilli la lettre apostolique adressée par Pie IX aux protestants, et le *Times* et le *Morning Post* se sont

faits les organes de leur mauvaise humeur. Le *Post* a dit que « la lettre entière est une insulte au bon sens et aux sentiments religieux de tous les chrétiens qui ne reconnaissent pas Pie IX comme successeur direct de saint Pierre ; » il a ajouté que ce document est « le moins fait pour engager ses destinataires à changer d'opinion. » On a déjà vu que les protestants d'Allemagne ne sont pas de l'avis du *Post;* ceux d'Angleterre ne pensent pas non plus tous comme lui, comme on va le voir.

Le *Times* essaya de tourner la chose en plaisanterie. Il se montra fort étonné d'abord que Pie IX s'occupât des schismatiques et des protestants, lorsqu'il devait être lui-même si occupé de ses propres affaires et de ses embarras intérieurs. Puis, il se demanda, en Anglais qui soumet tout au calcul, même la religion et la morale, ce que l'Angleterre pourrait gagner en acceptant les offres d'union que fait le Pape. « Quelles raisons, dit-il, le Pape peut-il nous donner pour nous attirer à lui? Il doit savoir qu'en ce qui concerne l'autre monde, les protestants croient être en règle au moins aussi bien que lui, et, en ce qui concerne celui-ci, que nous connaissons trop les tristes conditions dans lesquelles se trouvent ses meilleurs sujets. Toute la force et la prospérité de l'Europe sont dans les mains du protestantisme ; la faiblesse et la décadence sont du côté du catholicisme romain. La France est forte, mais sa vie et son activité procèdent de la révolution, non de l'ultramontanisme, et, si l'Italie s'élève, c'est parce que Rome tombe. »

L'argument paraissait très-fort au *Times*, car, réfuté mille fois, il le reproduisait pour la millième fois. En effet, quand même l'argument reposerait sur une vérité de fait, il ne prouverait rien : ce n'est pas par le succès qu'on juge de la bonté d'une cause; si c'est par l'injustice et par la violence que la Prusse s'agrandit, que l'Angleterre s'enrichit, que l'Italie se relève (l'Italie se relève !) en quoi cela peut-il prouver que le protestantisme est vrai et que le catholicisme est faux? Ce n'est donc pas la puissance respective des peuples qui sont protestants et catholiques qu'il faut examiner, c'est la vérité de la religion elle-même. On voit des négociants sans probité s'enrichir, tandis que les plus honnêtes gens se ruinent : est-ce une raison pour mettre l'esprit de rapine et la mauvaise foi au-dessus de la probité? Le christianisme n'est-il devenu vrai que par son triomphe? N'était-il pas aussi vrai dans les Catacombes que lorsqu'il vit les empereurs se prosterner devant la croix?

L'Angleterre protestante vante sa prospérité, qui n'est que d'hier; elle oublie trop la longue prospérité des États catholiques; elle ne considère pas assez que la dégradation des nations catholiques qui sont en décadence, et dont la décadence a précisément fait sa grandeur, vient de l'affaiblissement même de l'esprit religieux qui les animait autrefois ; elle oublie, surtout, que la prospérité matérielle d'un État n'est pas toujours la preuve du bonheur et du bien-être de ceux qui l'habitent. En fait, on peut contester que le peuple anglais soit plus heureux, en général, que les peuples catholiques même réputés les plus misérables, quand ces peuples jouissent d'un gouvernement catholique. Qui ne sait que l'Angleterre protestante est la patrie du paupérisme? A côté de quelques millionnaires et de quelques bourgeois aisés, que de milliers et de millions de pauvres! A Rome, la vie est facile et abondante; à Londres, on meurt de faim. Ce n'est pas à Rome, c'est à Londres qu'on a dû établir des écoles pour les enfants en haillons, *ragged schools;* ce n'est pas dans les États de l'Église, c'est en Angleterre qu'on a dû imaginer les *workhouses*, où le pauvre est traité en criminel (n'est-il pas coupable d'être pauvre?) et où il prolonge douloureusement sa vie au moyen d'un travail abrutissant. A côté des millionnaires, des millions d'affamés, voilà l'Angleterre protestante, malgré tout ce qu'elle fait pour combattre le paupérisme, car, nous le reconnaissons volontiers, l'Angleterre fait de puissants efforts pour guérir cette plaie hideuse; mais pourquoi n'y réussit-elle pas? Et si le *Times* veut bien faire entrer dans les éléments de la prospérité d'une nation la pratique des vertus domestiques et civiles, la culture intellectuelle, la dignité des

mœurs, l'élévation des sentiments et la connaissance de Jésus-Christ, ne devra-t-il pas convenir que les sujets pontificaux possèdent une bien plus forte proportion de ces éléments que les loyaux sujets de la couronne britannique ?

Le *Times* peut dire : « Nous jouissons maintenant du droit de nous gouverner nous-mêmes en matière civile et religieuse ; » cela prouve seulement que la religion de l'Angleterre est une religion fabriquée de main d'homme. Il peut dire encore : « Au fond, le Pape nous invite gracieusement à nous mettre à la disposition du concile général ; mais l'oiseau s'est échappé de sa cage et il se réjouit de sa liberté ; le Pape convoque une grande assemblée pour fabriquer de nouveaux barreaux et pour rendre la cage plus obscure et plus étroite que jamais, et il invite doucement l'oiseau à saisir cette occasion favorable d'y rentrer ; » cela prouve seulement que le *Times* cherche l'indépendance religieuse plutôt que la vérité, sans se douter que la vérité est seule capable de sauvegarder la liberté là où elle existe, et de la rétablir là où elle a été détruite.

Au reste, tout le monde ne pense pas en Angleterre comme le *Times*, le *Morning-Post* et toute la foule de ces publications de bas étage qui ont conservé le fanatisme protestant des anciens jours. L'anglicanisme est travaillé par un mouvement qui lui fait éprouver chaque jour d'immenses pertes : religion humaine et toute politique, il n'a pas assez de force pour combattre le rationalisme et l'incrédulité, pas assez de vie pour satisfaire les âmes qui ont besoin de Dieu ; c'est pourquoi les uns le quittent pour se plonger dans l'incrédulité, les autres pour adhérer aux sectes dissidentes qui, au moins, ne font pas profession de soumettre les choses de la religion au contrôle de l'État ; d'autres, enfin, et c'est l'élite, retournent au catholicisme ou aspirent à une réunion dans laquelle seule ils voient désormais l'espoir de conserver le christianisme en Angleterre.

Les anglicans les plus éclairés et le plus de bonne foi reconnaissent les misères de l'Église officielle : ils la voient soumise à l'État, obligée d'abandonner peu à peu les principaux articles de la foi, comme dans l'affaire Gorham et dans l'affaire Colenso, et malgré toutes ses concessions au protestantisme et au rationalisme, incapable de retenir dans son sein ceux qui raisonnent. On connaît les sentiments du docteur Pusey, dont le nom seul rappelle ce mouvement de retour qui a entraîné les Newman, les Faber, les Ward, les Manning, et tant d'autres. Le docteur Pusey l'a dit tout récemment : « L'office des articles anglicans (les trente-neuf articles), qui consistait à maintenir clairement l'autorité doctrinale et à expliquer notre position isolée, aura cessé quand les explications désirées par les anglicans auront été données *avec autorité* par l'Église catholique. » Les disciples et les amis du docteur Pusey ont trouvé les explications de l'Église assez *autorisées* pour revenir à l'unité, et ils ont bien fait ; mais n'est-il pas évident que l'*autorité* réclamée par le chef des puséistes se trouvera aussi entière que possible dans le concile œcuménique, et que, par conséquent, la convocation du concile répond à leurs plus ardents désirs ?

La réforme de Henri VIII est maintenant si sévèrement appréciée par les anglicans les plus instruits, qu'on peut la regarder comme reniée par eux, ce qui les rapproche sensiblement de la véritable Église. Les ritualistes, qui appliquent dans le culte la liturgie catholique, comme expression de ces sentiments catholiques que le docteur Pusey a tant contribué à ranimer, les ritualistes seraient disposés à rentrer en masse dans le sein de l'Église romaine, si ce retour pouvait se faire sans compromettre leur position actuelle ; en attendant, ils répudient de toutes leurs forces les doctrines protestantes et les œuvres des premiers réformateurs. Dans une conférence faite en septembre 1868, à Liverpool, devant les membres de l'Association de l'Union sur les innovations qui s'opèrent de nos jours dans l'Église anglicane, le révérend docteur Littledale n'a pas craint de dire « que les principaux auteurs de la réformation anglaise, Cranmer, Ridley, Latimer, Hoper et les autres, ne méritent pas plus l'admiration et le respect que Robespierre, Danton, Marat, Saint-Just, Couthon et les

autres terroristes. » Parlant de la réforme elle-même, il a dit : « Ce fut là, si vous voulez, une innovation, et sur l'échelle la plus large et la plus saisissante. Si aucun changement en matière de religion n'est justifiable, les réformateurs ont eu tort. S'ils ont eu raison, comme ils s'en vantaient, de chercher à faire disparaître les abus pour ramener l'Église d'Angleterre à son modèle primitif, nous ne devons pas être anathématisés parce que nous faisons la même tentative, et avec plus de connaissance qu'ils n'en avaient, et avec une expérience de trois siècles qui nous a appris ce que les premiers réformateurs ont fait de mal, mal qu'auraient fait les plus sages et les meilleurs des hommes, à moins qu'ils ne fussent directement inspirés, tant les circonstances étaient alors difficiles et compliquées.»

Le besoin d'union est tellement senti par les meilleurs des anglicans, qu'il s'est formé parmi eux une association de prières pour demander à Dieu le rétablissement de l'unité. Cette association est placée sous la direction du docteur Lee, curé de la paroisse de Tous-les-Saints, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de plusieurs volumes de sermons ayant tous pour objet la réunion des communions chrétiennes. Le docteur Lee a prononcé, au même mois de septembre, un discours plus remarquable encore que les autres, à la clôture d'une neuvaine célébrée à Londres pour l'anniversaire de la fondation de l'Association de prières qu'il dirige. Dans ce discours il se déclare, comme le docteur Pusey, prêt à abandonner les trente-neuf articles, qui sont, à ses yeux, sans autorité au point de vue de la foi ; il dénonce la réforme anglaise comme une trahison envers le siége de Rome, dont saint Augustin, premier apôtre de l'Angleterre, avait reçu sa mission; il constate les désastreux effets de la réforme, comme Pie IX l'a fait dans sa Lettre apostolique :

« Quels que soient les dissentiments qui existent, dit-il, nous pouvons tous nous réunir pour procurer la réunion de la famille chrétienne. Notre-Seigneur a désiré que ses disciples et leurs adeptes fussent un en esprit. Il y a trois cents ans que l'Église d'Angleterre fut séparée d'une branche importante de la famille chrétienne. Je ne dirai point sur qui doit peser l'odieux de cet événement ; mais le fait est que cet acte qui a été accompli en partie pour des raisons ecclésiastiques, et en partie pour des raisons politiques, fut un malheur qu'on ne saurait déplorer trop profondément. Nous devons cependant remercier le Ciel de ce que l'Église d'Angleterre n'a pas essayé de définir la doctrine ou d'ajouter à la foi. C'eût été d'ailleurs un effort impuissant. Elle se contente d'accepter implicitement les symboles reçus. Ceux à qui je m'adresse doivent savoir que nos trente-neuf articles n'ont jamais été des articles de foi. Quelques-uns ont été rédigés sous une forme telle qu'il serait absurde d'y souscrire comme à des *formules* de l'Église devant être crues dans le même sens que les Symboles. Ces articles étaient aux lois de l'Église ce qu'un commentaire ou un règlement est au droit coutumier d'Angleterre. Les trente-neuf articles ne lient à aucun degré les laïques. J'espère que le temps viendra où ils disparaîtront entièrement, en tant qu'ils constituent un obstacle sérieux et indubitable à la réunion des Églises chrétiennes. Que dirait-on si l'évêque de Selwin ou le métropolitain du Cap allaient séparer leurs Églises, dans la Nouvelle-Zélande et l'Afrique, de la juridiction du siége de Cantorbéry? Un pareil acte ressemblerait à celui de la prétendue réforme. L'Église d'Angleterre, fondée par saint Augustin, a trahi sa fidélité au siége dont cet apôtre tenait sa mission. L'inutile et funeste séparation qui a suivi a eu les plus funestes résultats, parmi lesquels je puis signaler la formation de plus de cent sectes différentes, dont chacune diffère des autres dans ses croyances. Des diverses formes de croyance et d'incrédulité, une seule peut être vraie, et je demande s'il n'est pas raisonnable de penser que la foi de l'Église est la vraie foi ? La puissance d'énergie de la chrétienté a été affaiblie par la lutte des sectes. On sait d'où les Baptistes, les Indépendants, les Congrégationalistes et les Wesleyens tirent leur origine. Est-il raisonnable de supposer que la vérité soit professée par aucune de ces sectes qui ont été fondées et qui se sont développées dans les temps modernes? »

Le docteur Lee conclut qu'il faut travailler à la réunion des communions chrétiennes en priant pour cette fin; mais il ne voudrait pas que les anglicans rentrassent dans l'unité par des conversions isolées; il voit dans les séparations individuelles un manque de foi envers Dieu, et un manque de foi dans la stabilité de l'Église anglicane. C'est là un point de vue faux, sans doute ; mais ce que nous venons de citer n'en prouve pas moins que les anglicans sentent que l'unité leur manque, et l'on ne peut douter que le prochain concile n'ait à leurs yeux une autorité qui déterminera, on est en droit de l'espérer, des conversions plus nombreuses encore que celles qui ont déjà réjoui les catholiques.

Ce ne sont pas seulement les simples ministres de l'Église anglicane qui tournent leurs regards vers Rome; il y a aussi, quoiqu'en petit nombre, des évêques anglicans qui montrent les dispositions les plus favorables à l'unité. Une espèce de concile œcuménique anglican s'étant réuni, en 1867, à Lambeth, sous la présidence de l'*archevêque* de Cantorbéry, on sait avec quel succès, un prélat anglican des États-Unis, l'évêque d'Iova, écrivit à ce sujet à l'*évêque* de Londres : « La hache est au pied de l'arbre, le tronc vacille déjà, l'arbre entier sera bientôt dans la poussière. Ne vous attendez pas à une réaction sérieuse. Vous avez devant vous la dissolution imminente. La majeure partie de vos fidèles retournera à l'Église romaine; d'autres se feront rationalistes ; d'autres encore deviendront indifférents. Le petit nombre qui demeurera avec vous sera insuffisant pour former une Église. » L'*évêque* écossais de Brechin, le très-révérend docteur Forbes, comprenant qu'un royaume divisé contre lui-même est condamné à périr, a depuis longtemps manifesté des tendances à revenir vers Rome, et, pendant l'été de 1868, il s'était mis en route pour aller exprimer au successeur de saint Pierre ses désirs de réconciliation. Le voyage du révérend évêque ne put s'effectuer alors; mais peut-on douter que la réunion du Concile et la Lettre de Pie IX ne soient une occasion pour lui de reprendre son premier dessein et d'obtenir cette réconciliation, qui est depuis si longtemps l'objet de tous ses vœux?

Quand aux dissidents proprement dits, ils paraissent plus éloignés de Rome que les ritualistes et les anglicans purs ; c'est chez eux que le fanatisme protestant s'est réfugié et perpétué : mais quelques-uns témoignent de bonnes dispositions ; il est permis d'espérer aussi de ce côté quelques bons résultats du Concile.

Deux mots suffiront pour faire connaître les dispositions des hommes d'État : les uns, comme M. Disraéli et ceux qui suivent son parti, faisant de l'Église anglicane, de l'Église d'État le point d'appui de leur politique, travaillent de toutes leurs forces à entretenir les préjugés protestants; les autres, arrivés au pouvoir avec M. Gladstone, se montrent animés d'un grand esprit de justice qui permet les meilleures espérances. Ils veulent être justes à l'égard des catholiques, ils s'appuient en partie sur eux, principalement sur les catholiques d'Irlande, et ils paraissent disposés à établir avec Rome des relations diplomatiques officielles. Il est certain qu'ils n'opposeront aucun obstacle au Concile, qu'ils laisseront les Évêques catholiques parfaitement libres de s'y rendre, et il est remarquable que, quoique protestants, ils ne témoignent aucune de ces défiances et de ces craintes qu'ont manifestées les hommes d'État catholiques.

Il serait superflu de dire que les incrédules anglais, athées, matérialistes et rationalistes de toute sorte, ne voient arriver le Concile qu'avec la plus grande indifférence ou avec un esprit d'hostilité. Cependant il y a parmi eux des hommes de bonne foi, qui ne sont pas chrétiens parce qu'ils n'ont jamais connu le vrai christianisme, mais qui aiment la vérité, et qui sont disposés à l'embrasser aussitôt qu'elle brillera à leurs yeux.

Le rationalisme protestant n'est pas le rationalisme pur et radical qui se développe dans les pays catholiques ; il garde toujours quelque chose du protestantisme, qui ne le gêne guère, et dans ses élucubrations, il reste une certaine teinte religieuse qui ne se trouve pas dans les autres. Il existe en Angleterre un rationalisme protestant de ce genre, qui a formé une petite école, animée, comme lui, c'est justice de le dire, des meilleures intentions.

Cette école a pour chef M. David Urquhart, qui publie à Londres une *Revue diplomatique*, dans laquelle on trouve des documents pleins d'intérêt, des vues larges et généreuses, des idées originales et parfois singulières. M. Urquhart n'appartient à aucune dénomination protestante spéciale ; il est visible qu'il a dû passer par le rationalisme et par le socialisme avant d'arriver à ses idées actuelles; mais il y a chez lui un profond sentiment de justice, et ce sentiment lui a servi de guide. Il ne peut pas croire que la justice soit autre pour les nations et les gouvernements que pour les individus; il estime que les commandements de Dieu obligent aussi bien les premiers que les seconds; il a une profonde horreur de la guerre injuste. Or, regardant autour de lui, étudiant les institutions modernes et l'histoire contemporaine, il a vu qu'aucune puissance n'était plus capable que l'Église catholique, que la Papauté, de rappeler et de faire respecter les principes du droit des gens, et, par conséquent, de rendre les guerres moins fréquentes, et il s'est tourné vers l'Église et le Pape, les suppliant d'intervenir pour sauver la société en rétablissant ce règne de la justice dont Pie IX a dit si justement : « Lors« que la vraie notion de la justice s'obscur« cit, la force matérielle prend la place du « droit. »

L'étude de l'histoire ecclésiastique et des premiers siècles de l'Église a rapproché les puséistes du catholicisme; voici que l'étude du droit des gens et le sentiment de la justice en rapprochent ceux qui ne s'occupent que des intérêts temporels des sociétés. Il est bien vrai de dire que tout chemin mène à Rome : là, en effet, se trouve la vérité pleine et intégrale, et, par conséquent, c'est vers elle que se tournent tous ceux qui veulent le bien, parce que le bien ne peut sortir que de la vérité.

M. Urquhart a publié, dans les premiers mois de 1868, une brochure intitulée : *Appeal of a Protestant to the Pope to restore the law of nations*, Appel d'un protestant au Pape pour la restauration du droit des gens. L'auteur de cette brochure établit les six points suivants : 1° le droit des gens a été autrefois universellement observé ; 2° il est actuellement tombé tout à fait en désuétude; 3° il est d'une absolue nécessité, si l'on veut sauver la société, que le droit des gens soit généralement reconnu; 4° l'Église catholique, avec le Pape à sa tête, est le seul pouvoir capable de le faire respecter; 5° le prochain concile général fournit l'occasion de cette restauration du droit des gens ; 6° l'un des moyens d'y arriver est de fonder à Rome un collége diplomatique.

Le droit des gens se fonde sur ces quatre commandements de Dieu : Tu ne tueras pas ; tu ne déroberas pas ; tu ne porteras pas de faux témoignages ; tu ne convoiteras pas le bien d'autrui, et tous ces commandements sont violés lorsqu'un peuple fait la guerre à un autre sans nécessité, sans une juste cause et sans avoir rempli les formalités voulues. Ne suffit-il pas d'exposer ces choses pour montrer que la plupart des guerres modernes ont violé les commandements de Dieu et qu'elles ont été injustes? De là la situation précaire de l'Europe et du monde entier, et la conclusion que la société ne sera sauvée que par la restauration des principes. Mais qui peut mieux restaurer ces principes, que celui qui les a toujours maintenus et qui les connaît, c'est-à-dire que le Pape, chef de l'Église catholique, et le seul souverain « qui n'a pris aucune part aux traités qui ont fait de l'Europe un chaos d'idées et d'intérêts ? » Le Pape étant le seul souverain qui n'a jamais violé le droit des gens, et qui est le plus interessé à ce que ce droit soit universellement reconnu, est le seul capable de le faire observer.

Ainsi raisonne M. Urquhart, qui continue de démontrer pourquoi l'Église catholique peut seule constituer ce tribunal suprême, dont on demande l'établissement à chaque congrès, à chaque conférence. Il ne croit pas d'ailleurs que le Concile soit nécessaire pour cela, car il ne s'agit ni d'instituer un nouveau tribunal, ni de rendre de nouvelles lois, mais il indique ce que, selon lui, le Concile aurait à faire. Sans adopter toutes ses idées, l'on trouvera qu'il est bon de connaître les sentiments d'un protestant rationaliste, et c'est pourquoi nous ne craignons pas d'entrer ici dans quelques développements.

« Ce qu'il s'agit de démontrer, dit M. Urquhart, c'est que les spéculations dans les-

quelles la société moderne est engagée ne sont pas seulement futiles au point de vue politique, détestables au point de vue religieux et moral, mais qu'elles sont encore méprisables au point de vue intellectuel. Ce côté métaphysique est donc celui que le Concile devrait aborder le premier.

« Quant aux crimes, le Pape en a également posé la base en revendiquant « le pouvoir qui lui revient » sur les consciences, non pas seulement sur celles des individus, mais sur « celles des sociétés, des nations, et des souverains. » Ce pouvoir, il ne l'a jamais exercé, et il ne pourra le faire avant d'avoir déterminé la loi, non-seulement par rapport à la guerre, mais par rapport aux congrés, aux traités, aux protocoles. Car, outre l'usage moderne de faire la guerre sans formalité, on a encore adopté celui de tenir des conférences préalables sans causes, de conclure des traités vicieux quant à la forme et illégaux quant au fond, de substituer les protocoles aux traités, et de violer ces derniers sans scrupule, remplaçant tout cela par une invention nouvelle qu'on nomme Déclaration, et au moyen de laquelle on peut s'ingérer dans la situation intérieure de chaque État et le bouleverser. Il convient donc de poser une règle qui permette aux catholiques de distinguer le juste de l'injuste. Alors, et alors seulement, le Pape pourra exercer « le pouvoir juridique sur les sociétés, les nations et leurs souverains. »

« Le code de la *législation chrétienne* une fois établi, on ne saurait assister à un spectacle plus grandiose, ni concevoir une œuvre plus sainte que la réunion de l'Église en un corps pour l'accepter et délibérer sur son application....

« Pendant les trente dernières années, il y a eu en Europe quelques personnes qui ont compris qu'une guerre illégale est un assassinat, mais nul n'a vu que l'effusion du sang et les agitations normales résultent de l'irresponsabilité des ministres. Du jour où la véritable nature de cette coutume serait bien comprise, et où l'indignation humaine une fois soulevée s'attacherait à la supprimer, de ce jour on se tournerait contre ceux qui, tranquilles au fond de leur cabinet, ont ordonné de tels crimes, et l'on demanderait de toutes parts leur mise en accusation. Mais il ne sera pas facile d'en arriver là; il y aura à lutter contre une puissante opposition.

« Si une autre Église que l'Église de Rome abordait cette entreprise, elle ne rencontrerait ni les dangers ni les piéges qui attendent celle-ci, mais elle serait impuissante à en faire sortir le bien. Si l'Église d'Angleterre proposait de rétablir le droit, ce rétablissement ne lierait que ses propres membres. Une fois le dessein formé, elle n'aurait affaire qu'à son propre gouvernement, et par conséquent elle ne rencontrerait point de difficulté, le gouvernement étant hors d'état d'entreprendre une guerre illégale en face du Banc hostile des Évêques, sans parler des Pairs laïques, de la chambre des communes et de toute la société anglaise. Ni la France, ni l'Autriche, ni la Prusse, ni l'Italie, ni toutes les puissances étrangères réunies ne pourraient pour un moment troubler ou influencer la décision d'une semblable Église, pas plus qu'elles n'en seraient elles-mêmes directement affectées.

« L'Église anglicane, comme le collége des Féciaux de l'ancienne Rome, n'aurait à considérer qu'un seul parti, à savoir: son propre gouvernement. Dans une guerre proposée contre l'Autriche, elle ne serait compromise qu'à l'égard de la couronne anglaise; si notre cause est juste, elle est libre. Il n'en est pas ainsi de l'Église de Rome; les crimes des deux partis pèseraient sur elle. Il ne lui suffit pas qu'un seul ait raison, il faut qu'ils aient raison tous deux pour qu'elle soit exempte de reproche, et cela est impossible. Nul autre moyen de s'en tirer que par un jugement. 1° Elle doit juger relativement à la guerre; 2° elle doit excommunier la partie qui a tort. Une société, quelle qu'elle soit, grande ou petite, ne mérite point le nom de juste, si elle n'exclut point de son sein les gens sans honneur, c'est-à-dire si elle ne les excommunie pas. Craindre de faire usage de l'excommunication, c'est se tromper par-dessus tout sur le siècle où nous vivons, lequel, plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, ouvre le champ aux entreprises hardies

et tient en réserve une couronne pour les récompenser.

« Le pouvoir d'excommunier appartient à chaque homme, c'est par l'excommunication et par elle seule qu'il peut sauvegarder son intégrité. Nous reconnaissons un gentilhomme à ce trait, qu'il ne veut pas même connaître un malhonnête homme. Voilà la sauvegarde de la morale publique et privée. La vraie entrave à imposer aux ministres, c'est que le crime public étant en même temps un crime privé, les hommes honorables ne s'associeraient pas avec eux.

« L'Église de Rome n'est co-existante avec aucun État. Ses décisions n'ont point de rapport à sa situation particulière ; elle ne fait point de guerres injustes, ni aucune espèce de guerre ; n'ayant jamais fait usage de sa puissance pour étendre ses limites, alors même que cette puissance était la plus grande de l'Europe, et n'ayant pris part à aucune de ces opérations diplomatiques qui aujourd'hui sont dirigées contre l'indépendance, non des petits États, mais des plus grands.

« Son action ne reste donc pas à l'intérieur, elle s'étend au dehors et elle atteint tous les États également. En fait, cette action serait même plus grande sur les États qui ne lui sont point publiquement unis par la foi.

« Quoi qu'il en soit, en décrétant le Concile, le Pape a soulevé une lourde pierre ; il faut maintenant faire un effort puissant, désespéré, sauveur, pour l'empêcher de retomber en arrière, et pour la faire peser de tout son poids sur les réprouvés de l'humanité.

« Quand la société civile bannit la religion « et rejette la révélation divine, la vraie no« tion, même celle de justice, s'obscurcit et « se perd ; la force matérielle prend la place « de la justice et du droit, et certains hom« mes osent proclamer que la volonté du « peuple, manifestée par ce qu'ils appellent « l'opinion publique, constitue le droit su« prême, indépendant de tout droit humain « ou divin, et que, en politique, les actes ac« complis, par le seul fait qu'ils sont accom« plis, ont force de loi (*facta consummata eo « ipso quod consummata sunt, vim juris ha« bere*). » Telle est peut-être l'idée maîtresse de l'allocution de 1864. C'est le drapeau arboré. A ceux qui objecteraient à cette proposition qu'ils n'adhèrent pas à l'Église de Rome ni à aucune autre, nous dirons que ce n'est pas ici un dogme religieux, mais une assertion soumise à l'examen de chacun, et dont chacun doit reconnaître la vérité. Car personne ne peut nier que ce qu'on appelle l'opinion publique n'est que la substitution d'une chose nouvelle à la place du droit, et que les peuples de l'Europe acceptent tout ce qui se fait uniquement parce qu'on l'a fait. Donc, tous ceux qui voient cela, et qui voient le mal et les conséquences devant en résulter, doivent s'appliquer à trouver les moyens d'effectuer un changement.

« Ajoutons encore pour les non-catholiques et les incrédules que cette assertion n'est que celle d'un homme. C'est un homme comme nous tous qui en appelle à ses semblables pour les avertir, et qui invoque leur assistance pour mettre un terme à des procédés détestables, égarant et mettant en péril toutes les nations de la chrétienté et, par leur exemple et leurs actes, toutes celles du monde entier.

« Le Pape s'adresse d'abord à son propre troupeau, dont les membres ne diffèrent ni de conduite ni d'idée d'avec ceux qui ne sont pas catholiques ; car de ce qu'ils possèdent une religion, leur position n'en est point différente de ceux qui n'en possèdent aucune. Pas plus qu'eux ils ne protestent contre les crimes publics, ni n'accusent l'opinion publique, ni ne refusent d'accepter les actes accomplis. Bref, la séparation de la religion d'avec la politique a eu pour effet de supprimer toute différence, dans la pratique et dans la théorie, entre le croyant et l'incroyant ; l'un et l'autre sont également arrivés à une soumission servile, celui-ci en rejetant toute conviction religieuse, celui-là tout en la pratiquant extérieurement et en faisant profession de foi.

« Ce que l'on propose ici n'est pas autre chose que le devoir qui incombe à chacun d'agir pour soi, car il s'agit des moyens à prendre pour éviter d'errer en pensées, en paroles et en actions. Quand chaque nation vivait en elle-même et par elle-même, et que les conflits ne s'élevaient guère qu'à intervalles de

générations, un semblable devoir n'était point imposé au commun des hommes. Mais il en est autrement quand ces conditions sont renversées et que chacun s'occupe incessamment de formuler de nouvelles opinions. De deux choses l'une, ou elles sont fausses ou elles sont vraies, et elles ne peuvent être vraies que si l'on prend les moyens nécessaires pour arriver à la vérité, ce à quoi personne ne pense.

« Pour commencer cette étude, un homme doit être convaincu qu'il est de son devoir d'avoir raison, il doit savoir aussi que l'idée de l'impossibilité d'avoir raison et de la faillibilité de l'espèce humaine prévalant parmi ses compatriotes, résulte simplement de ce qu'ils n'ont pas pris la peine de comprendre ce dont ils parlent. Sous ce rapport, la doctrine de l'infaillibilité de l'Église catholique est d'un grand secours. A elle du moins on peut dire: « Vous reconnaissez le devoir d'avoir raison, puisque vous vous prétendez incapable d'erreur. »

« On a pourtant soulevé une objection sur ce que c'était là une « œuvre étrangère au Concile, » et qu'elle ne ferait qu'empiéter sur l'œuvre régulière qui lui incombe. Mais nous répondons : *Il n'y a pas d'autre œuvre devant le Concile.* Il est vrai que des notions vagues et confuses remplissent les esprits à propos d'une foule de choses qui devraient se faire et qu'on s'imagine que le Concile pourra embrasser. Avant tout, on compte qu'on obtiendra quelque sanction dogmatique du *pouvoir temporel.* Mais si vous demandez comment et en quels termes il faut rédiger un pareil article, on ne peut vous répondre. Si vous ajoutez que le *pouvoir temporel* est tout simplement un état de possession qui ne peut être troublé que par un acte de violence, contre lequel il n'y a de sécurité que dans les dix commandements de Dieu, alors vous présentez la question sous une forme propre à convaincre non-seulement qu'on ne peut rédiger un article de foi de manière à répondre à la question, mais encore que cet article serait superflu, puisqu'on peut parvenir au but en revenant simplement à la loi.

« On peut classer ainsi qu'il suit les différentes propositions :

« 1° Le pouvoir temporel ;

« 2° L'intervention séculière dans la nomination des évêques ;

« 3° L'éducation religieuse ;

« 4° Les catholiques d'Orient ;

« 5° Les rapports de l'Église avec les gouvernements.

« Quant à l'intervention des souverains dans la nomination des évêques, tout ce qui peut être fait par un Concile l'a été par le premier article du concile de Trente.

« Quant à l'éducation, elle regarde la législation intérieure de chaque pays. Telle qu'elle existe, cette législation n'empêche pas du moins le prêtre d'enseigner à l'enfant ce que c'est que le péché, et en particulier le péché dont nous souffrons : si le prêtre ne l'enseigne pas à l'enfant aujourd'hui, c'est qu'il l'ignore lui-même.

« Quant à ce qui touche les arrangements à prendre en Orient, c'est-à-dire en Turquie, il n'y a rien à faire. La Porte laisse les catholiques parfaitement libres sur tous les points où l'Église de Rome a eu à lutter avec les gouvernements de l'Europe. Elle ne persécute pas, elle ne force pas les conversions, elle ne confisque pas les propriétés, elle ne se mêle pas de l'éducation, ni de l'élection des évêques, ni des legs testamentaires, ni des cérémonies publiques. Quant à la discipline de cette Église, le Pape y a fait *proprio motu* un changement considérable ; il s'est attribué la nomination directe des évêques. Il l'a fait sans consulter les communautés de l'Orient ni le consistoire ni l'Academia sacra à Rome. S'il a pu décider un point si capital et abolir une coutume immémoriale sans l'aide ni l'intervention d'un concile, à plus forte raison peut-il trancher les points secondaires.

« La cinquième et dernière proposition concernant les rapports de l'Église avec la politique est difficile à comprendre autrement que dans le sens que nous exposons ici.

« Si le Concile n'a pas affaire au dogme, il a affaire aux crimes, ces crimes étant des péchés mortels quand ils se traduisent en actes, et des hérésies quand ils se présentent à l'état d'idées, puisqu'on ne les commet pas

seulement, mais encore qu'on les justifie. Son œuvre doit donc être telle que nous l'exposons ici. C'est pour accomplir cette œuvre que le Pape l'a convoqué, comme il l'a lui-même énergiquement déclaré, lorsqu'il a dit qu'il veut empêcher que la société humaine tombe en ruines. Ainsi le Concile doit traiter à la fois des matières spirituelles, judiciaires et politiques, matières diverses en apparence, mais qui au fond n'en font qu'une. »

Nous citerons encore ce que M. Urquhart dit du *pouvoir temporel* du Pape.

« Le *pouvoir temporel du pape,* dit-il, est un mot fait, comme on a fait « l'intégrité de la monarchie danoise et la pacification du Levant. » On s'en servira dans le même but. Voilà le danger particulier qui menace le monde en ce moment, en conjonction avec tous les autres, car tout se tient. Point de salut, à moins de débrouiller l'écheveau d'erreurs d'où il est sorti, et d'écarter les conclusions fausses et les passions nées des longues séries de mesures par lesquelles l'Italie a été amenée à sa condition présente, « mesures commencées en 1795, dans lesquelles la main de la Russie est visible dès l'origine, et où la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie » et la « Révolution » ont toutes été appelées successivement et conjointement à jouer leur rôle aveugle, servile et mortel.

« Les vues de la Russie embrassent les siècles. Celles de ses antagonistes, qui ne sont que des dupes, tournent dans les étroites limites des mois et des jours. Elle agit, ils projettent. Pour eux l'horizon se borne aux émotions de leur propre esprit, dont elle leur a fourni la substance par les actes antérieurs qu'elle leur a fait accomplir et qu'ils ont oubliés, n'ayant jamais su ce qu'ils avaient fait : car, dépourvus de loi en eux-mêmes, leurs yeux ne voient pas. Ce sont les commandements de Dieu qui éclairent, et ce n'est qu'en rétablissant la loi divine et la loi humaine qu'on peut échapper au danger actuel et terrible. C'est ainsi seulement qu'on fera comprendre au consistoire et au monde que parler du « pouvoir temporel du Pape, » c'est prononcer des mots honteux et vils et tendre un piége sous ses pas.

« Pourquoi substitue-t-on « pouvoir temporel » à « souveraineté, » quand il s'agit du Pape et du Pape seulement ? Personne ne parle du pouvoir temporel de l'empereur des Français, ni de celui de la reine d'Espagne. Et pourtant il n'y a pas de différence entre ces potentats, quant à la nature et à la qualité des fonctions suprêmes qu'ils exercent comme gouvernants. Il est vrai qu'à la prérogative de justice, de paix et de guerre, le Pape en ajoute une autre toute spirituelle. Mais il en est de même de l'empereur de Russie, du sultan, et personne ne parle de leur pouvoir temporel ; de même aussi du roi de Prusse et de la reine d'Angleterre, qui disposent des biens temporels de leurs Églises.

« Si donc la souveraineté du Pape a reçu une désignation spéciale qu'on n'applique point aux autres souverainetés, c'est qu'une intention insidieuse se cache là-dessous. Cette intention, c'est de le priver de cette souveraineté en faisant croire qu'elle est différente des autres ; de là peuvent naître à ce sujet des discussions dont les bases excluent toutes les notions admises de droit. Il s'ensuivra que des hommes qui n'admettraient pas un moment la proposition d'enlever la couronne à la reine d'Angleterre ou à la reine d'Espagne pour la donner à Victor-Emmanuel, parce que c'est un « pouvoir temporel, » accepteraient et approuveraient la même proposition touchant le Pape.

« Mais on fait un pas de plus et l'on dit : « Nous proposons, nous qui n'avons rien à y voir, de donner aux descendants des ducs de Savoie les terres, villes et forteresses appartenant au Pape, afin de conférer un grand bienfait à l'Église catholique romaine. Nous voulons l'améliorer et la purifier. Nous voulons lui enlever toute souillure séculière, nous voulons qu'elle soit toute spirituelle, et en cela nous sommes mus par l'esprit de justice et l'amour de la religion. » Ainsi toute une classe de personnes simples et même pieuses se trouvera engagée à faire cause commune avec ceux qui cherchent à « abroger toute loi, » à révolutionner tout gouvernement, à détruire toute croyance, qui non-seulement travaillent pour le dé-

sordre, mais qui se l'avouent à eux-mêmes.

« D'autres joignent à ces motifs celui du prosélytisme. Ils voient dans cette opération le renversement de l'Église catholique, et dans l'espoir de gagner des adhérents au protestantisme ils créent aussi « l'unité de l'Italie. » C'est ainsi que l'Angleterre tout entière ne s'est pas contentée d'aider les atroces procédés dont l'Italie a été le théâtre, et d'y applaudir follement ; mais elle s'est prosternée devant l'homme choisi comme l'instrument de ce dessein, bien que comme homme il ne possède aucune des qualités propres à le faire admettre dans la société des personnes respectables.

« Cette combinaison établie, ceux qui sont dans les rangs de ses adversaires, « accepteront le langage de leurs ennemis (1). » Au lieu de montrer la fausseté des termes qu'ils emploient, au lieu d'exposer l'immoralité de leurs procédés, au lieu de démasquer la perfidie de leur dessein et les fatales conséquences qu'il entraîne, ils accepteront simplement le terme, ce qui est tout accepter, et leur point de ralliement sera le maintien du « pouvoir temporel. » Ainsi un candidat se présentant comme étant favorable au pouvoir temporel peut être accepté par un consistoire futur sur cette seule recommandation, et pourtant il peut être l'agent choisi pour trancher le nœud qui retient ensemble ce grand et merveilleux système, lequel, privé de la souveraineté dans le sens de la possession territoriale, ne pourrait qu'être sous la dépendance de quelqu'un des gouvernements de l'Europe.

« C'est ainsi qu'en ont jugé jusqu'à aujourd'hui les gouvernements protestants. Ils ont toujours soutenu que l'indépendance du Pape était pour eux un point vital, en ce sens que la perte de son indépendance, qu'ils voient et dans l'influence extérieure exercée aux élections, et dans les mouvements révolutionnaires qui affectent son autorité, profiterait à quelque puissance catholique et tournerait à leur détriment. C'est ainsi que l'Angleterre s'efforça, à grands frais, de garantir un consistoire libre à Venise en 1799, — Venise, maintenant retranchée de la liste des États libres. L'Angleterre recueillit les bienfaits signalés de cet acte quelques années plus tard, en étant mise à même, avec l'aide du Pape, de paralyser les effets des décrets de Berlin et de Milan. C'est ainsi qu'en 1814-15 elle parvint à la complète restauration des États et possessions du Saint-Siége.

« Quand les convulsions de l'Italie commencèrent et que les révolutionnaires, s'attendant à être accueillis favorablement par les gouvernements protestants, s'adressèrent au représentant de la Prusse, M. Bunsen leur dit « qu'ils se trompaient fort s'ils croyaient que les puissances protestantes les favoriseraient à cause des différences religieuses avec les catholiques. » La raison mentionnée plus haut fut alors nettement indiquée. Le secrétaire de la légation prussienne expliqua pourquoi son gouvernement ne pouvait souffrir des procédés dont le résultat, quelles que fussent les vues et les intentions de ceux qui y étaient immédiatement engagés, n'était autre que de réduire le Pape à un état de dépendance à l'égard de quelqu'un des gouvernements catholiques, lequel tournerait alors la suprématie spirituelle à son avantage contre les autres puissances.

« Jamais le Pape n'a sanctionné, admis, ou employé le terme de puissance temporelle appliqué à ses États. En parlant de sa souveraineté sur les États de l'Église, il la désigne toujours comme le *civile imperium* ou le *principatus civilis* (Syllabus, § IX : *Errores de civili Romani pontificis principatu*, prop. XXVI et seq.) Le mot *puissance temporelle* dans les documents ecclésiastiques se rapporte aux jugements temporels et aux effets attachés à l'excommunication. (*Syllabus*, § V : *De Ecclesia ejusque juribus*, prop. XXIV, XXV. et al.)

« Le Danemark est là pour servir d'enseignement à ceux qui veulent comprendre. Ils peuvent y étudier sur le fait les procédés de la Russie en pareille matière. Là, les puissances se sont réunies pour imposer un candidat. Les lois intérieures ont été violées pour le faire accepter. Il était désigné par

[1] Paroles de l'évêque d'Orléans à Malines.

la Russie, et pourtant elle s'est tenue à l'écart. Elle est maintenant maîtresse du Danemark, avec l'avantage de ne point le paraître. Dans cette occasion le mot de passe a été *l'intégrité du Danemark.*

« Qui se doutait qu'on méditât quelque chose contre la couronne de Danemark jusqu'au matin du 11 mai 1852, où le traité fut annoncé dans le *Times*, et pourtant cette vaste et profonde conspiration existait depuis quatre-vingt-cinq ans !...

« Sans nul doute le Pape a offensé une partie du corps catholique par le *Syllabus.* C'est un malheur, non une faute. Pie IX a pour le guider à la fois un exemple, le plus grand de tous, et un ordre. Cet exemple est celui du Christ. Notre Sauveur prêchait le repentir à l'Église d'alors. Ces paroles, *conversion* et *repentir*, sont synonymes dans le Nouveau Testament, de même que *salut. Sauver le peuple de son péché*, telle est l'expression employée pour désigner l'objet de la prédication de saint Jean, et pourtant les péchés de cette Église de Judée n'allaient pas jusqu'à l'assassinat quotidien et en masse. Saint Paul dit du *chrétien* après la crucifixion, l'ascension et la venue du Saint-Esprit : *Celui qui ne pourvoit pas à sa propre maison a renoncé à la foi, il est pire qu'un infidèle.* Et pourtant il ne parle que de négligence, et de négligence seulement à l'égard de choses qui, si elles avaient été accomplies, n'auraient été qu'*utiles.* Quels seraient les sentiments des apôtres et en quels termes dénonceraient-ils cette société qui s'appelle maintenant chrétienne? Un véritable successeur des apôtres doit sentir et parler comme eux.

« Pie IX réunit des qualités si dissemblables et si éminentes qu'il semble avoir été élevé providentiellement pour le besoin du monde; étant à la fois un ecclésiastique versé dans les recherches analytiques, et un souverain, non pas seulement de nom, comme les autres souverains, mais de puissance. En outre, il a mis la main à l'œuvre, et ses paroles expliquent cette œuvre mieux que tous les commentaires. Il a dit : « Le monde est plongé dans l'obscurité; j'ai publié le *Syllabus* pour qu'il lui serve de lumière et qu'il le ramène sur la voie de la vérité. » Et de nouveau : « Quand le Pape parle dans un cas solennel, c'est pour que ses paroles soient prises dans leur sens littéral, et ce qu'il a dit, il a voulu le dire. »

« Si le monde catholique avait la même pensée que le Pape, l'œuvre serait accomplie, ou plutôt elle n'aurait pas besoin d'être faite. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Les difficultés viennent de son propre troupeau, également incapable de suivre la pensée et d'admirer le courage déployé en tant d'occasions par le plus grand pontife qui ait jamais occupé le trône de saint Pierre. »

Le publiciste anglais, trompé par le bruit que font les catholiques libéraux, se méprend sans doute sur les dispositions de la très-grande majorité des catholiques, qui, unis au clergé et à l'épiscopat, suivent les enseignements de Pie IX et le regardent comme l'un des plus grands et des plus saints Pontifes que Dieu ait donnés à son Église, mais cette erreur ne détruit pas l'originalité de ses idées et la force de ses raisonnements (1). Ces idées ne sont pas d'ailleurs restées à l'état de simples chimères. Des catholiques anglais les ont adoptées; une *œuvre* dite *apostolique*, destinée à faire cesser les guerres non justes et non nécessaires, a été fondée, et de nombreuses signatures ont été apposées sur une pétition qui a été adressée au Saint-Père. En voici le texte :

« Les soussignés implorent la protection du Saint-Siége : il s'agit de questions qui touchent de près à leur conscience de catholiques, à leurs devoirs et à leurs droits de citoyens, aux intérêts de toute la chrétienté.

« Ils demandent que les bases du droit des gens soient déclarées par le Saint-Siége et le Concile, et en particulier les principes qui distinguent la guerre légitime de la guerre illégitime; les principes qui garantissent au citoyen armé qu'il ne sera pas appelé à échanger son caractère de défenseur du droit contre celui d'agresseur et d'assassin.

« Ce n'est pas une vaine théorie qui les a poussés a pétitionner, c'est l'anxiété de leur

[1] *L'appel d'un protestant au Pape* a été traduit en français, Paris, 1869, chez Charles Douniol.

conscience en présence de devoirs mal définis, ce sont leurs appréhensions pour eux-mêmes et pour leurs enfants, en prévision des calamités qui menacent l'Europe.

« Ils s'appuient sur des faits incontestables pour démontrer qu'à notre époque le droit des gens a été mis de côté dans les circonstances les plus graves, et que les nations, livrées à la politique spéculative et à l'esprit révolutionnaire, ont anéanti les anciennes garanties qui protégeaient les États et qui empêchaient de prodiguer le sang et les ressources des citoyens.

« Dans l'opinion des soussignés, la guerre ne peut s'appeler de ce nom que si elle est imposée par une nécessité impérieuse : repousser une attaque ou venger un droit ; et, dans ces deux cas, les justes motifs de la guerre doivent être régulièrement dénoncés aux citoyens aussi bien qu'aux étrangers. De nos jours, au contraire, on s'est engagé sans cause dans des guerres gigantesques, aussi sanglantes que ruineuses, sans autre formule qu'un ordre du ministre aux chefs des armées.

« Les trente dernières années de l'histoire de notre pays montrent trop clairement que les institutions les plus généreuses et les lois les plus prévoyantes sont impuissantes, lorsque les hommes ont dégénéré et que les traditions morales sont oubliées ou méprisées.

« Les soussignés demandent que les rapports réciproques, tant de l'État et des citoyens que des États entre eux, soient définis et réglés de telle sorte que ceux qui écoutent la voix de l'Église ne donnent pas un lâche et coupable assentiment à l'effusion du sang.

« Ils demandent de plus que les princes et les nations soient invités à fonder ou à restaurer, avec le concours des citoyens les plus éminents, des institutions et des lois qui maintiennent la justice dans les hautes régions de la politique; des institutions telles que les païens en ont possédé, telles qu'en possèdent encore, en les entourant de respect, des hommes étrangers au christianisme ; des lois de procédure qui enlèvent à l'arbitraire l'initiative du sang versé, aussi bien à l'arbitraire d'un seul qu'à l'arbitraire de plusieurs, qu'ils soient fonctionnaires politiques ou légistes. La paix ou la guerre ne dépendra plus du débat des factions, mais d'une *enquête juridique;* il ne sera plus au pouvoir de la passion ou du despotisme d'entreprendre la guerre et de disposer de la vie humaine.

« Reportons-nous à des institutions antiques, à ce collége des Féciaux qui contribua puissamment à la grandeur de Rome, aux vieilles institutions anglaises, et aux lois des musulmans eux-mêmes. Des lois analogues nous paraissent nécessaires dans une société d'hommes vertueux.

« Et pourtant, si l'Église catholique n'élève la voix, ces traditions vont disparaître en Europe, étouffées par les intérêts matériels, par les aspirations de la vaine gloire, par un scepticisme qui croît avec l'immoralité. La conséquence serait une confusion générale que châtierait bientôt une servitude universelle.

« C'est pour les pétitionnaires un continuel sujet de douleur d'avoir à contribuer à l'entretien de ces armés qui peuvent devenir, comme des instruments passifs, l'appui constant de cet état de choses.

« Il leur est plus pénible encore de voir leurs fils s'enrôler sous une tyrannie qui violentera leur conscience et la soumettra à ses ordres iniques. Mais, et c'est ce qu'ils redoutent le plus, leurs fils, entraînés par des maximes corrompues, en viendront peut-être, comme tant d'autres, à justifier une obéissance aveugle et criminelle et à la déguiser sous le nom de devoir.

« Le mal s'aggrave là où les armées se recrutent à l'aide d'une conscription forcée ; la Grande-Bretagne et l'Irlande ont échappé jusqu'ici à ce fléau qui désole presque toute l'Europe; mais les événements marchent, les armements prennent de plus vastes proportions, et le Royaume-Uni n'évitera pas le sort commun.

« Les pétitionnaires déclarent qu'il y a là pour eux un cas de conscience : ils ont besoin d'être éclairés. La vie des nations dépend de cette question capitale. Le Saint-Siége et le pouvoir temporel y sont profondément intéressés, aussi bien que l'intégrité et l'honneur de la religion.

« Ainsi les pétitionnaires demandent des

déclarations obligatoires pour les chrétiens ; ils désirent qu'un appel soit adressé à tous les législateurs chrétiens, afin qu'ils élèvent leurs institutions nationales au moins au niveau atteint depuis longtemps sous la loi naturelle. Ils réclament en outre avec instance la création à Rome, sous la protection du trône apostolique, d'un collége dont la mission sera l'enseignement du droit des gens, et qui sera en ces matières un foyer de science et un arbitre suprême. Les questions les plus hautes et les plus complexes viendront ainsi se vivifier au contact des vérités immuables de la Foi, devant le tribunal auguste de l'Autorité chrétienne. »

Les protestants qui ont adopté les idées de M. Urquhart ont également adressé au Saint-Père une pétition ayant le même objet. [1] Elle a pour titre : *Adresse des protestants au Pape, observance du droit des gens envers les nations non civilisées.* En voici le texte :

« Saint-Père, ayant cherché depuis longtemps, mais en vain à obtenir de la part des prélats et des ecclésiastiques des diverses communions auxquelles nous appartenons, qu'ils en vinssent à résister à des actes, à des pratiques et à des maximes à la fois contraires à la parole de Dieu et aux lois des hommes ou à les condamner, nous venons nous adresser à Votre Sainteté, avec l'espérance que ce genre de désordre public ne sera point négligé par votre sollicitude, et qu'en prenant les mesures que vous proposez pour rectifier le jugement public, vous y comprendrez ces erreurs particulières que nous venons vous soumettre.

« Les anciennes relations établies par la conquête et l'administration, qui ont mis en rapport la couronne de la Grande-Bretagne et d'Irlande avec des régions situées en dehors des limites de l'Europe, habitées par des brahmanes, des boudhistes, des Hindous, des musulmans et des païens, ont mis en danger dans ces contrées éloignées l'intégrité des Anglais, en l'exposant à des tentations plus qu'ordinaires. Des traités y ont été violés; le sang y a été répandu injustement, et des outrages de diverses natures y ont été commis à l'égard de personnes innocentes. Pour justifier ces actions coupables, une maxime a été introduite et même publiquement proclamée par la plus haute autorité politique des temps modernes, sir Robert Peel, déclarant que les chrétiens ne sont point assujettis au droit des gens ni aux préceptes de la justice, dans leurs rapports avec ceux qui sont étrangers au christianisme et à la civilisation.

« Dans l'exécution des actes qui ont été couverts par une telle maxime, et dans ceux de même nature qu'elle invite à commettre à l'avenir, les sujets spirituels de Votre Sainteté ont été et seront engagés amplement.

« Nous nous sommes assurés que les Pères de l'Église catholique, les Papes et les conciles ont condamné et dénoncé, à plusieurs reprises et avec autorité, de telles pratiques et de telles maximes, comme étant contraires à la volonté de Dieu et aux lois des hommes, et exposant tous ceux qui les exécutent et qui en sont fauteurs, à être bannis de la communion des chrétiens.

« Considérant qu'aucun État, quelque puissant qu'il soit, ne peut être en sûreté là où règnent de pareilles pratiques; considérant qu'aucun homme, quelque pieux qu'il soit ne peut être autre qu'un infidèle, qui en un tel sujet ne sait point discerner le bien du mal; considérant que tous les corps religieux de la chrétienté ont cessé sous ce rapport d'enseigner la loi de Dieu, nous faisons appel à Votre Sainteté pour déclarer de nouveau, soit en vertu de votre propre autorité, soit au moyen du concile qui va s'assembler, cette loi et ces maximes qui furent déclarées et imposées jadis par le Siége même que Votre Sainteté occupe aujourd'hui, afin qu'elles puissent devenir un guide pour la conduite de ceux de nos compatriotes qui appartiennent à cette Église dont Votre Sainteté est le chef, tout en étant une lumière pour le monde entier.

« Nous avons appris que Votre Sainteté a refusé l'absolution et les offices religieux à ceux qui, étant impénitents, ont, par un prétendu acte de leur propre volonté, répudié les devoirs d'allégeance envers notre Souveraine, et qui ne se reconnaissent point ceu-

[1] Le texte en a paru en français dans la *diplomatic Review* du 7 avril 1869, tel que nous le reproduisons ici.

pables d'un crime quand ils commettent des actes illégaux, en obéissant aux ordres de ceux auxquels ils ont juré une obéissance aveugle.

« Considérant que les actes et les desseins de ces hommes égarés ne diffèrent en rien ni pour rien de ce qui constitue la pratique journalière de tous les gouvernements d'Europe, quand ceux-ci sacrifient la vie de l'homme sans due cause et sans mandat judiciaire; considérant que c'est par l'effet et par l'exemple de tels actes commis par des gouvernements, qui lèvent des hommes soit volontairement, soit par la force, qui disciplinent ces hommes dans l'art de la guerre, qui les paient avec le produit des sueurs et des labeurs du peuple, et qui tiennent trois millions de pareils hommes, qui sont soumis à une aveugle obéissance, prêts à toute heure à dévaster et à détruire ; que les simples et insignifiants particuliers (fénians) ont été troublés dans leur vie de tous les jours et entraînés à des actes coupables, auxquels Votre Sainteté refuse maintenant, à cause de ces actes, les offices de la religion :

« Nous prions et supplions Votre Sainteté de traiter de la même manière ceux (rois et leurs ministres), qui, en ce moment, ne sont contrôlés par aucun tribunal, ni soumis à aucun châtiment. »

Quelque jugement qu'on porte sur les idées de M. Urquhart et de ses adhérents, on reconnaîtra qu'il n'est pas indifférent de voir un protestant rationaliste ne trouver d'autre moyen de restaurer le droit des gens et d'écarter les guerres injustes que le souverain arbitrage de l'Église catholique et du Pape, et un grand nombre d'hommes éclairés presser le Pape de se replacer à la tête de la chrétienté dans l'intérêt de la société chrétienne. C'est l'annonce du Concile qui a suscité ce mouvement des esprits, et c'est de l'Angleterre protestante, si jalouse de son indépendance, que sont sortis ces appels à Rome et au concile : il est peu d'hommages plus honorables pour le Saint-Siége et pour la foi catholique.

L'Allemagne et l'Angleterre sont les deux forteresses du protestantisme : l'accueil qui a été fait au Concile dans ces deux pays est le même dans les autres contrées où il domine, en Danemark, en Suède, en Suisse, aux États-Unis. Dans ce dernier pays, qui se glorifie tant de son amour pour la liberté religieuse, la presse protestante a fait entendre des accents qui ne sont guère en rapport avec cet amour. Dans l'origine, les protestants des États-Unis s'étaient montrés très-tolérants pour les catholiques, persuadés que la liberté tuerait le catholicisme; maintenant qu'ils le voient grandir et se développer d'une façon véritablement merveilleuse, ils s'inquiètent et s'irritent, et la convocation du Concile œcuménique leur a donné l'occasion d'exprimer les mauvais sentiments qu'ils ont dans le cœur. Mais il n'y a pas à s'en préoccuper outre mesure : on peut s'attendre à des manifestations hostiles; les catholiques ne les redoutent pas, et sont prêts à revendiquer leurs droits de citoyens américains, si l'on veut y porter atteinte, comme on l'a déjà plusieurs fois essayé.

Les catholiques.

Aussitôt que Pie IX eut fait connaître au monde son intention de convoquer un concile œcuménique, et, surtout, à partir du moment où la convocation du concile eut été officiellement indiquée, une immense joie se manifesta chez les catholiques, de tous les pays. Évêques, prêtres et laïques, montrèrent, à cet égard, le plus merveilleux accord : les évêques commencèrent à publier des instructions pastorales, les prêtres se mirent à instruire les peuples et les laïques, écrivains ou simples fidèles témoignèrent publiquement les espérances qu'ils plaçaient dans le concile. Dans tous les pays, la presse religieuse se fit l'écho de ces espérances et de cette joie.

Il serait trop long d'entrer ici dans les détails, et, d'ailleurs, comme la plupart des faits que nous aurions à rapporter appartiennent plutôt aux premiers mois de l'année 1869 qu'aux années 1867 et 1868, nous devons les réserver pour le volume suivant de nos *Annales ecclésiastiques*. Nous ne ferons donc ici qu'une revue très-rapide.

En Italie, dans ce malheureux pays où les catholiques gémissent sous l'oppression des sectes maçonniques, la joie a été immense, et

c'est l'un des plus acharnés ennemis de l'Église le député Ricciardi, qui le reconnaissait, en disant dans le programme d'un anti-concile qu'il veut tenir à Naples : « Voyant, dit-il, la joie qui anime déjà le clergé et ses membres adhérents, armée immense [1]. » Armée immense, en effet, puisque c'est presque toute la nation qui attend du Concile la fin des maux dont souffre la religion. Mais, chose remarquable, c'est que, depuis l'indiction du Concile, les catholiques se désintéressèrent pour ainsi dire des préoccupations politiques et matérielles, afin de se livrer avec une plus grande ferveur au culte du surnaturel. Les catholiques italiens redoublèrent de zèle pour les bonnes œuvres, pour la prière, pour les œuvres de charité, pour le denier de saint Pierre. Selon la parole de Pie IX, ils attendirent avec confiance les événements, sans les hâter par des agitations politiques, mais en les préparant par une conduite chrétienne. Dès lors se multiplièrent les associations catholiques, composées en grande partie de jeunes gens, associations qui ne s'occupent en rien de politique, et qui sont tout entières adonnées ou à secourir les pauvres, ou à consoler les malades et les affligés, ou à instruire gratuitement les enfants, ou à réprimer le blasphème, ou à promouvoir les fonctions religieuses, ou à quelque autre pieux office de cette nature. Aussi la *Civiltà cattolica* pouvait-elle dire que, sous un certain rapport, Dieu, en permettant la dispersion et la destruction des corporations religieuses en Italie, avait voulu que parmi les laïques mêmes il se formât d'autres associés qui pussent en tenir lieu, d'une manière imparfaite sans doute, dans la grande œuvre de la conservation de la foi parmi le peuple.

En Italie, on ne connaît guère la distinction qui divise les catholiques de France en catholiques tout court et en libéraux ; quelques prêtres avaient eu le malheur, à la suite du trop fameux abbé Passaglia, de se laisser séduire par des théories libérales qui n'avaient pas d'autre aboutissement que la servitude de l'Église : la plupart sont revenus de ces erreurs, qu'ils ont publiquement rétractées, de sorte qu'à bien peu d'exceptions près il n'y a en Italie que des catholiques tout court. Or, on sait que ceux-ci n'ont pas d'autre désir que le triomphe de la vérité, et que, par conséquent, ils ne peuvent que se réjouir de la réunion du Concile.

En France, des divisions existent : il y a les catholiques tout court, qui s'attachent à bien comprendre et à défendre les doctrines romaines, c'est-à-dire les doctrines du Saint-Siége ; les catholiques libéraux, qui, épris de ce qu'on appelle les libertés modernes et les principes de la société moderne, estiment que l'Église doit faire des concessions dans ce sens, non pas seulement parce que c'est une nécessité, mais parce que ce serait un bien ; enfin, il y a quelques restes de gallicanisme qui ne peuvent admettre l'infaillibilité personnelle du Pape et qui s'effraient à la pensée de voir le concile proclamer cette infaillibilité et déclarer que la doctrine du *Syllabus* de 1864 est la doctrine de l'Église. Chose remarquable, mais qui n'a rien d'étonnant : le gallicanisme, doctrine qui accorde tant à l'absolutisme royal, s'accorde avec le libéralisme, qui semble si contraire à cet absolutisme, pour restreindre autant que possible les prérogatives du Saint-Siége, et tous deux s'accordent avec l'État pour se préoccuper avec crainte de la réunion du Concile, tandis que les catholiques purs se réjouissent de cette réunion, tout prêts qu'ils sont à accepter les décisions des Pères approuvées par le Pape, et heureux de penser que l'autorité du concile œcuménique étant également reconnue par les gallicans et par ceux qu'on appelle les ultramontains, ce sera la fin des divisions qui les affligent et la cause d'un admirable accroissement de force pour l'action de l'Église, que ces divisions affaiblissent.

Une correspondance adressée de France à la *Civiltà cattolica*, et qui eut un grand retentissement, décrivait la situation du clergé et des laïques en France à la fin de 1868, d'une façon qu'il importe de faire connaître. Nous reproduisons donc cette correspondance :

« L'attitude du gouvernement a exercé son

[1] *Vedendo la gioià che anima giá il Clero e i suoi umerosi aderenti, esercito immenso.*

influence sur celle des Évêques français, et les a tenus jusqu'à présent dans une attente isolée et silencieuse [1]. Sauf une lettre très-connue de Mgr Dupanloup et quelques *Mandements* reproduits par les journaux religieux, il n'y a encore eu aucun acte significatif de l'Épiscopat en ce qui regarde le futur Concile. Un certain nombre d'évêques se sont tournés vers leurs métropolitains respectifs, en manifestant le désir de tenir des réunions privées sous leur présidence, afin de s'entendre mieux en commun sur les besoins de leurs diocèses, de s'occuper des réformes à faire, et de se concerter sur les propositions à faire au prochain Concile œcuménique. Leur demande n'a pas eu d'effet. Sans doute on a jugé que dans la situation présente il vaut mieux que chaque évêque se prépare en particulier, dans la plénitude de son libre arbitre, et sans autre contrôle que celui de Dieu et de sa propre conscience. S'il y a eu, comme on l'a dit, quelques réunions épiscopales en vue du prochain concile, elles ont eu un caractère de complète intimité, et ont plutôt été un échange d'idées qu'une conférence proprement dite.

« A part quelques exceptions plus bruyantes qu'elles n'ont d'autorité, l'épiscopat français professe, quant aux questions du *Syllabus* et à l'infaillibilité du Pape, la doctrine de tous les autres évêques catholiques.

« Mais, en ce qui regarde la discipline, la situation de l'Église de France ne ressemble pas à celle des autres provinces de la catholicité. On peut penser que l'Église de France est celle qui se promet les fruits les plus abondants des décisions du prochain Concile.

« Depuis le concordat de 1802, la situation du clergé français est exceptionnelle, non-seulement en ce qui concerne ses rapports avec le gouvernement, rapports réglés par les *Articles organiques*, mais encore en ce qui concerne sa discipline intérieure. Le droit canon n'existe plus en France. Il s'y trouve des canonistes, une douzaine, peut-être une vingtaine. En pratique, il n'y a plus de droit canonique. Il importe de connaître exactement cet état de choses, sans en dissimuler, sans en exagérer les inconvénients. L'abolition de tous les bénéfices, la spoliation des biens ecclésiastiques, le traitement assigné au clergé par l'État, ont été les principales causes de l'oubli dans lequel le droit canon est tombé en France. On a cessé de l'étudier du jour où il n'était plus d'aucune application dans la pratique. Un grand nombre d'évêques français se préoccupent de cet état de choses.

« D'un autre côté, l'administration épiscopale s'exerce sur le clergé presque exclusivement par le moyen de décisions *ex informata conscientia*. Les nombreux recours à Rome qui ont eu lieu dans ces dernières années, l'ont bien fait comprendre, en même temps qu'elles ont prouvé plus d'une fois que les formes solennelles, très-simples d'ailleurs, que le droit exige dans ce genre de procédure, n'avaient été souvent omises que parce qu'on ne les connaissait pas.

« Cette situation, toute incohérente qu'elle paraisse, existe en fait et se rattache à une cause toute locale. En France, l'opinion entoure de respect le prêtre fidèle à ses devoirs; elle exagère même ce sentiment, en le confondant avec cette vanité nationale qui fait si souvent répéter que le clergé français est le premier clergé du monde. Mais cette opinion est également inexorable pour le prêtre tombé, et elle ne croit que difficilement à une réhabilitation. La publicité, bien que très-restreinte, d'une magistrature qui jugerait un scandale et qui aurait à recevoir les dépositions des témoins, serait aussitôt centuplée par les journaux irréligieux, qui satisferaient ainsi l'avide curiosité d'un million de lecteurs. Dans cette situation, la censure *ex informata conscientia* est donc avantageuse. Mais il n'en est pas moins certain qu'elle excite la défiance du clergé du second ordre et qu'elle donne lieu à de nombreuses récriminations.

« Il faut en dire autant de l'amovibilité des prêtres qu'on appelle en France *desservants* et *succursalistes*, dont la mutation se fait *ad nutum episcopi*. Sur ce point les récriminations ne sont pas moins nombreuses. Les évêques ne l'ignorent pas; il y en a même

[1] On a fait connaître plus haut les dispositions du gouvernement français à l'égard du Concile.

qui craignent qu'on s'occupe de ces épineuses questions.

« Le retour au droit canonique, tel qu'il a été formulé dans les canons disciplinaires du Concile de Trente, sera-t-il proclamé par le futur concile œcuménique? Dans quelle proportion, et avec quels tempéraments adaptés aux circonstances présentes? Telles sont, croyons-nous, les préoccupations spéciales, tel est l'objet des études particulières de l'épiscopat français en ce qui regarde le futur concile. Du reste, l'infériorité de la France sous le rapport de la science et de la pratique du droit canon, est sentie et déplorée par la presque unanimité du clergé, tant du premier que du second ordre.

« Personne n'ignore que les catholiques de France se divisent malheureusement en deux partis : le parti des *catholiques* tout court, et le parti de ceux qui s'appellent *catholiques libéraux*. La population des campagnes est restée étrangère à cette division. Il faut dire la même chose de celle des villes où le clergé et les laïques se sont déclarés *pour* ou *contre*.

« Les catholiques libéraux sont l'objet des prédilections gouvernementales, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que la majorité des catholiques libéraux soit favorable au gouvernement. C'est même le contraire qui a lieu. Mais enfin ces catholiques craignent que le futur concile ne proclame la doctrine du *Syllabus*, ils craignent qu'il ne proclame l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife, et comme le gouvernement partage les mêmes craintes, il affecte à leur égard une certaine sympathie.

« Malgré cette raisonnable appréhension, les catholiques libéraux ne cessent de se promettre que le concile pourra modifier ou interpréter certaines propositions du *Syllabus* dans un sens favorable à leurs idées. Ils nourrissent l'espoir que la question de l'infaillibilité ou ne sera pas souleveé, ou du moins ne sera pas résolue. Depuis quelques semaines ils font circuler ce mot : « Si le Pape est déclaré infaillible, il faudra changer les expressions du symbole et ne plus dire comme auparavant : *Credo in Ecclesiam*, mais bien *Credo in Papam ;* comme si la croyance à l'Église excluait la croyance au Pape. Ils se montrent très-mécontents des travaux préliminaires qui se font à Rome pour le futur concile, et ils ne cachent pas les défiances que ces travaux leur inspirent.

« Les catholiques proprement dits, c'est-à-dire la grande majorité des fidèles, ont précisément des espérances opposées. Ils ne craignent qu'une seule chose, c'est-à-dire de voir les ennemis de l'Église redoubler d'efforts pour éloigner, empêcher ou troubler la réunion attendue. Dès maintenant ils se soumettent d'esprit et de cœur aux décisions qui seront promulguées. Ils sont unanimes à reconnaître l'opportunité du Concile dans un temps où il est nécessaire de rappeler les immuables vérités aux sociétés qui chancellent, et de resserrer plus étroitement que jamais les liens de l'unité dans le troupeau du Christ. Ils admirent le courage avec lequel cette grande assemblée a été convoquée, au milieu des agitations des révolutions, et ils supplient la divine Providence de la mettre à l'abri de tous les dangers.

« Le pressentiment des difficultés politiques qui pourraient se présenter, se joint dans l'esprit d'un grand nombre à je ne sais quelle confiance dans une heureuse issue. Il faut aussi remarquer, comme une note caractéristique, la persuasion presque universelle qui existe chez la plupart des catholiques : ils croient que le futur concile sera très-court, et qu'il ressemblera sous ce rapport à celui de Chalcédoine. Cette opinion ne vient pas seulement des difficultés connues qui s'opposeraient actuellement à une prolongation de l'assemblée ; elle procède surtout de la pensée que les Évêques du monde entier se trouveront d'accord sur les questions principales, de sorte que la minorité, quelque éloquente qu'elle puisse être, ne pourra la retenir longtemps par son opposition. Enfin, on ne verrait pas sans un certain étonnement des luttes prolongées d'opinions et de discours dans le sein du futur concile.

« Quant aux vœux relatifs aux définitions doctrinales du Concile, j'ai déjà dit que les catholiques désireraient que le futur concile œcuménique promulguât les doctrines du *Syllabus*. Le concile, par exemple, en énon-

çant, au moyen de formules affirmatives et avec les développements nécessaires, les propositions émises dans le *Syllabus* sous forme négative, ferait complétement disparaître le malentendu qui existe non-seulement dans les régions du pouvoir, mais encore dans un grand nombre d'intelligences cultivées d'ailleurs, mais peu au fait du style théologique. Quoi qu'il en soit, avec le temps les préjugés s'affaibliront, les yeux s'accoutumeront à la lumière, et la vérité, qui est immortelle, triomphera par ses seules forces.

« Les catholiques recevraient avec joie la déclaration du futur concile sur l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife. Cette déclaration aurait pour résultat d'annuler indirectement la fameuse déclaration de 1682, sans qu'on eût besoin d'une discussion spéciale sur ces malheureux *quatre articles* qui ont été si longtemps l'âme du gallicanisme. Personne toutefois ne trouve étonnant que le Souverain Pontife, par un sentiment d'auguste réserve, ne veuille pas prendre lui-même l'initiative d'une proposition qui semble se rapporter à lui directement. Mais on espère que la manifestation unanime de l'Esprit-Saint, par la bouche des Pères du concile œcuménique, définira cette infaillibilité par acclamation.

« Enfin, un grand nombre de catholiques émettent le vœu que le prochain concile ferme pour ainsi dire le cycle des hommages rendus par l'Église à la Vierge immaculée, en promulguant le dogme de sa *glorieuse Assomption.* »

Cette correspondance, nous le répétons, eut un grand retentissement et excita bientôt une vive polémique, sur laquelle il y aura lieu de revenir en faisant l'histoire de l'année 1869. Il importe d'y ajouter quelques réflexions pour la compléter sur certains points et pour mieux en préciser la véritable portée.

D'abord, s'il est vrai qu'à la date où le correspondant de la *Civiltà* lui écrivait (premiers jours de janvier 1869), les évêques de France, à l'exception de monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, s'étaient comme tenus dans une attente isolée et silencieuse, il était juste de reconnaître que beaucoup d'entre eux, si ce n'est tous, s'occupaient du Concile chacun dans son diocèse et avec son clergé, et que la plupart attendaient que la réunion du Concile fût plus rapprochée pour élever la voix et instruire les fidèles. Ainsi, au moment même où la livraison du 6 février de la *Civiltà* arrivait en France, on apprenait que monseigneur Plantier, évêque de Nîmes, allait publier un grand travail sur le Concile, et de nombreux mandements de carême étaient publiés, dans lesquels la question du Concile était traitée *ex professo* ou rappelée d'une façon qui montrait que les fidèles avaient dû déjà recevoir à cet égard les instructions de leurs pasteurs. Nous citerons, parmi ces mandements, ceux du cardinal-archevêque de Bordeaux, des archevêques de Bourges, de Cambrai et de Tours, des évêques d'Amiens, d'Angers, de Beauvais, de Châlons, du Mans, de Nancy, de Troyes, etc., et une lettre adressée par l'évêque de Montpellier *à la Compagnie des Pasteurs de l'Église de Genève.*

Il était donc prématuré de se plaindre du silence de l'épiscopat francais. Fallait-il admettre cette assertion, que le clergé français est inférieur aux autres clergés « sous le rapport de la science et de la pratique du droit canon ? » Ici, l'assertion pouvait paraître mieux fondée, sans qu'il y eût lieu d'en faire un reproche au clergé français, et le correspondant de la *Civiltà* reconnaissait lui-même que l'infériorité de ce clergé, sous le rapport indiqué, venait de ce que le concordat de 1802 l'a placé dans une situation exceptionnelle qui a rendu le droit canonique d'une application nulle dans la pratique. Mais il était juste de dire aussi, et la *Civiltà* le remarquait avec une grande loyauté, que cette infériorité « était sentie et déplorée par la presque unanimité du clergé, tant du premier que du second ordre, » et de plus, que l'étude du droit canon, malgré son peu d'utilité pratique, était toujours cultivée en France par quelques ecclésiastiques, dont le nombre s'accroissait de jour en jour, comme le prouvaient bien les publications mêmes qui ont le droit canon pour objet.

Mais enfin, était-ce un pur sentiment de vanité nationale qui faisait regarder le clergé français comme le premier du monde ? On doit certainement se garder de tomber dans ce ridicule qui fait que chaque peuple s'attribue le premier rang, et quand on voit les vertus et la science que montre le clergé dans les pays où règne la persécution, en Italie, en Espagne, en Autriche, en Pologne, au Mexique, quand on voit les œuvres du clergé catholique en Irlande et en Angleterre, les œuvres du clergé belge, celles du clergé catholique de Hollande, les œuvres du clergé en Allemagne, aux États-Unis, comment oserait-on établir une comparaison pour en tirer une conclusion exclusivement favorable à l'amour-propre national d'un pays en particulier ? Ce qui est la vérité, c'est que, à part de tristes, mais très-rares exceptions, exceptions plus rares que jamais depuis des siècles, depuis la grande réforme catholique du seizième siècle et du concile de Trente, le clergé catholique est, on peut le dire hardiment, le corps le plus vénérable par ses vertus et le plus recommandable par sa science. On peut défier les ennemis de l'Église de trouver un clergé comparable au clergé catholique, et de citer aucune corporation sur la terre qui offre une élite comparable à celle que présentera le concile du Vatican.

Voilà la vérité ; mais si, parmi les divers clergés nationaux, il est difficile d'assigner un premier rang, si, en assignant le premier rang au clergé de France, on se rendrait coupable d'une injustice dont l'amour-propre national ne serait qu'une faible excuse, n'est-il pas vrai de dire que ce clergé occupe une belle place au milieu des autres, et que l'Eglise de France, la fille aînée de l'Eglise romaine, n'est pas indigne de ce beau titre, qu'un peu de poussière avait pu ternir un moment, mais que le martyre et le dévouement ont fait briller d'un si glorieux et si vif éclat depuis bientôt un siècle ?

Le clergé français ne doit pas méconnaître ce qui lui manque, il doit travailler à réparer les brèches faites par les terribles tempêtes de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, à combler les vides produits dans la science ecclésiastique par le défaut de sujets, par le défaut de temps, par le défaut de ressources matérielles, par le défaut de liberté, à faire reluire enfin les beaux jours de l'ancienne Eglise de France au point de vue de la science, comme on les voit déjà reluire au point de vue des œuvres et des vertus ; mais il convient de reconnaître tout ce qui a déjà été fait, tout ce qui se fait actuellement, et les catholiques français ont le droit d'être fiers de leurs évêques, de leurs prêtres, de leurs religieux, en un mot, de leur clergé.

Faut-il citer ici des noms ? On hésite, parce qu'on craindrait de faire tort à ceux qu'on ne nomme pas et qui n'ont pas moins de mérite. N'est-ce pas hier encore que la chaire de Notre-Dame retentissait des accents des Lacordaire et des Ravignan ? Et n'y entend-on pas aujourd'hui ceux du R. P. Félix ? N'entend-on pas ailleurs les Combalot, les P. Minjard, et l'abbé Besson, cet éloquent et vigoureux apologiste que Paris doit envier à Besançon. Et quel épiscopat, que celui qui vient de perdre les Salinis, les Gerbet, les Gousset, les Parisis, et qui compte des hommes comme le cardinal de Bonald, le cardinal de Bonnechose, le cardinal Donnet, monseigneur Pie, de Poitiers, monseigneur Doney, de Montauban, monseigneur Dupanloup, d'Orléans, monseigneur Gibert, de Tours, monseigneur Plantier, de Nîmes, monseigneur Landriot, de Reims, et tant d'autres ? Et quels noms encore que ceux de ces savants ecclésiastiques dont les ouvrages attestent, par leurs succès même, que le clergé étudie avec la plus grande ardeur : l'abbé Rohrbacher, qui a porté les derniers coups au gallicanisme par son *Histoire de l'Église ;* l'abbé Darras, qui fouille avec non moins de science et de talent les Annales de l'Église ; Dom Guéranger, qui a tant contribué à la restauration de la liturgie romaine ; l'abbé Bouix, dont le dernier traité, *de Papa,* est une œuvre magistrale ; l'abbé Maynard, critique littéraire et historien, qui a donné le coup de grâce à la réputation de Voltaire ; l'abbé Freppel, l'éloquent apologiste, et

Dom Pitra, l'humble bénédictin que son immense et sûre érudition a conduit au cardinalat ! Encore une fois, on ne peut donner que quelques noms ; c'est par centaines qu'on devrait les citer.

Il y a d'ailleurs un fait qui a plus de signification à lui seul que tous les noms que l'on pourrait rappeler: c'est la multiplication et le succès des grandes publications religieuses dans ces derniers temps, publications qui s'adressent presque exclusivement au clergé, et que le clergé français achète, malgré sa pauvreté, ce qui prouve combien il est avide de s'instruire. Jamais, peut-être, la librairie religieuse ne s'est montrée plus active qu'à notre époque, soit en reproduisant les anciens ouvrages, les œuvres des Pères et des grands théologiens, soit en publiant des traductions des œuvres les plus estimées à l'étranger ou des œuvres nouvelles. Rappelons, en courant, les publications de M. l'abbé Migne, de M. Vivès, de MM. Gaume, de M. Lecoffre, et de M. Palmé, l'éditeur des Bollandistes. L'*Histoire de l'Église* de l'abbé Rohrbacher est à sa cinquième édition; *le Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, traduit de l'allemand, qui vient d'être achevé, est épuisé, et une nouvelle édition se publie; les œuvres les plus considérables de théologie se répandent partout; le *Bullaire romain*, qui s'imprime à Turin, et qui en est à son quinzième volume, a de nombreux souscripteurs en France; la *Gallia Christiana* se continue; dans la théologie, dans l'histoire ecclésiastique, dans l'hagiographie, dans la philosophie, dans les sciences, le clergé français occupe un rang distingué, et produit des œuvres que l'étranger lui-même estime, qu'on traduit dans les principales langues de l'Europe. Enfin, puisque la *Civiltà* a particulièrement parlé de l'infériorité du clergé français dans la science du droit canon, disons que plus d'un ouvrage relatif à cette science a été récemment publié; rappelons le Dictionnaire du droit canonique de M. l'abbé André, et disons qu'on publie en ce moment même une nouvelle édition du *grand Dictionnaire de droit canon* de Zamboni, jurisconsulte romain.

Tels sont les faits: certes ils honorent le clergé français, et ils sont des gages d'un brillant avenir, dont le mouvement imprimé par le prochain Concile ne pourra qu'accélérer la venue. Le clergé français aime les sciences: les sciences religieuses, auxquelles il doit plus spécialement s'appliquer, et les sciences profanes, qui ne peuvent pour lui se séparer complétement de la religion, contre laquelle on cherche souvent à les tourner, à laquelle, lorsqu'on les étudie sérieusement, elles fournissent au contraire des armes précieuses. Voué à l'étude, il ne l'est pas moins à toutes les œuvres de son saint ministère: prêtres séculiers et religieux rivalisent d'ardeur et de zèle, et certainement, sous ce rapport, nul clergé ne peut se glorifier de le surpasser. Où les chaires sacrées sont-elles mieux remplies? Où les œuvres de zèle sont-elles plus multipliées? Où la charité trouve-t-elle de plus fervents apôtres? Où l'œuvre des catéchismes est-elle plus en honneur? Où l'éducation de la jeunesse est-elle l'objet de plus de sollicitude? Où les missions recrutent-elles de plus intrépides et de plus nombreux soldats? Les prêtres français suffisent à tout, grâce à leur zèle, à leur courage, à leurs vertus. Ils prêchent, ils instruisent, ils administrent les sacrements, ils secourent les pauvres, ils recueillent les orphelins, ils bâtissent des églises, des hôpitaux, des écoles, des colléges, ils produisent et achètent des livres, ils sont sur les champs de bataille comme au milieu des luttes intellectuelles, ils volent à la conquête des pays infidèles, ils travaillent à ramener les chrétiens égarés; ils luttent à la fois contre l'ignorance et contre la misère, contre l'impiété et contre l'erreur. Ils n'ont rien: pour la plupart ils sortent des rangs du peuple, des familles les plus pauvres des campagnes, mais ils sont riches, parce qu'ils se donnent eux-mêmes; ils n'ont aucune influence officielle, mais ils sont puissants, parce que leurs vertus touchent les plus indifférents et ramènent souvent les plus hostiles. Et en même temps qu'ils secourent ceux qui les entourent, qu'ils recueillent l'orphelin, qu'ils vêtent et nourrissent le pauvre, ils trouvent encore à donner pour des œuvres éloignées, ils contribuent à en-

tretenir ces admirables soldats du Pape, qui sont les remparts de la civilisation, les défenseurs de l'indépendance spirituelle du Souverain Pontife, ils donnent, ils donnent largement pour le denier de Saint-Pierre, cet impôt de la foi et du dévouement qui fait reculer la Révolution et qui la vaincra.

Voilà ce qu'est le clergé français, voilà ce qu'il fait, malgré tous les obstacles qu'on lui oppose, malgré toutes les entraves qui l'embarrassent, malgré les difficultés qu'on lui suscite dans l'accomplissement de sa mission. Voilà ce qu'il est, et l'on n'a fait ici qu'esquisser bien imparfaitement un magnifique tableau. On peut donc le dire: non, sans doute, on ne doit pas se laisser aller à un sentiment exagéré d'admiration qui rendrait injuste à l'égard des autres clergés; mais, en voyant le clergé français à l'œuvre, on a le droit de remercier Dieu, qui n'abandonne pas la France, puisqu'il lui envoie de tels pasteurs, et l'on peut concevoir les plus belles espérances du prochain Concile, qui devra contribuer à donner à l'Église de France de plus puissants moyens encore de faire le bien et de lutter contre le mal.

Après s'être occupée du gouvernement et du clergé, la *Civiltà* s'occupe des espérances et des craintes des fidèles de France à l'occasion du prochain Concile.

Il faut le dire avec l'excellente Revue romaine : les craintes et les espérances étaient différentes, selon qu'on était *catholique libéral,* ou *catholique* tout court. Les catholiques tout court, que leurs adversaires se plaisent à appeler *ultramontains*, et toute cette grande masse de catholiques des villes et des campagnes qui est étrangère aux disputes des écoles, témoignaient le plus grand espoir dans le prochain Concile. Pour eux, ils étaient disposés d'avance à accepter de grand cœur les décisions des Pères, sanctionnées par le Souverain Pontife, comme étant la parole même du Saint-Esprit. Sans s'embarrasser dans les subtilités et les distinctions, croyant déjà à l'infaillibilité doctrinale du Pape, ils ne pouvaient douter que le *Syllabus* de 1864, déjà adopté par l'épiscopat dispersé, ne le fût également par l'épiscopat réuni; et, s'ils avaient une crainte, c'était que les ennemis de l'Église ne vinssent à bout d'entraver les opérations du concile du Vatican. Les catholiques libéraux, c'est-à-dire ces catholiques qui croient devoir faire des concessions à l'esprit du temps, et qui demanderaient que l'Église proclamât comme des principes vrais des erreurs qu'elle a toujours condamnées, estimant que ce serait le moyen de ramener tout le monde au catholicisme, les catholiques libéraux avaient d'autres craintes et d'autres espérances : ils affectaient d'espérer que la question de l'infaillibilité pontificale ne serait pas soulevée, ou du moins ne serait pas résolue, et que certaines propositions du *Syllabus* seraient modifiées ou interprétées dans un sens favorable à leurs idées, mais, au fond, ils craignaient que l'infaillibilité ne fût proclamée et que la doctrine du *Syllabus* ne fût acceptée comme doctrine de foi, comme elle l'était déjà par tous les catholiques qui ne préféraient pas leur raison particulière à celle du Saint-Siége.

Pour tout catholique sincère et de bonne foi, il ne pouvait vraiment y avoir d'hésitation. Le concile du Vatican, présidé par le Pape, sera-t-il œcuménique et légitime? Pas de doute là-dessus. Alors il n'y a plus de place à la crainte, il n'y a de place que pour l'espérance. Inspirés par l'Esprit-Saint, le Pape et les Pères du Concile déclareront vrai ce qui est vrai, faux ce qui est faux, et les fidèles n'auront plus qu'à soumettre leur intelligence et leur volonté, non aux lumières de quelques hommes réunis, mais à la parole même de Dieu, qui a promis d'assister son Église jusqu'à la fin des siècles et d'empêcher les portes de l'enfer, c'est-à-dire l'erreur, de prévaloir contre elle. Quel bonheur pour l'intelligence, quelle force pour la volonté, d'être assurées de posséder la vérité! Et lorsque la proclamation de la vérité aura réuni toutes les intelligences, quelle force pour cette armée catholique qui marchera comme un seul homme, et qui, n'ayant plus qu'un langage, proclamera à son tour la vérité avec une puissance irrésistible!

Tel étaient les fruits que tous les bons catholiques attendaient du Concile, et l'on a vu que les hommes d'État les plus sérieux,

comme M. Guizot, étaient dans les mêmes dispositions. L'impiété, les libres penseurs, les francs-maçons, les ennemis de l'Église, sans doute, étaient dans d'autres dispositions, mais on espérait bien que leur mauvaise volonté et leurs machinations n'auraient pas le pouvoir d'empêcher le succès du Concile.

La *Civilità cattolica* indiquait quelques points comme étant dans les vœux des fidèles catholiques ; il suffit d'énumérer ces points pour montrer qu'elle ne se trompait pas :

1° La promulgation positive des doctrines du *Syllabus,* de manière à faire disparaître tout malentendu. Rien de plus désirable, en effet.

2° La déclaration de l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife. C'est la foi de toutes les Églises, c'est la foi de l'Église de France, dont le gallicanisme n'a jamais possédé la majorité. Si l'infaillibilité doctrinale du Pape n'est pas un dogme de foi, il est certain qu'elle est une vérité.

3° La condamnation des quatre articles de 1682, au moins d'une façon indirecte. Ces quatre articles ont été condamnés par le Saint-Siége ; ils sont abandonnés par tous les théologiens. Leur condamnation indirecte résulterait de la proclamation de l'infaillibilité pontificale.

4° La promulgation du dogme de la glorieuse Assomption de la sainte Vierge. L'Eglise, qui ne peut se tromper, célèbre la fête de cette glorieuse Assomption, qui est un fait certain. La piété catholique sera heureuse d'en voir la promulgation dogmatique, comme elle a été heureuse de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

En Belgique, la bulle de convocation du Concile fut reçue avec la plus grande joie par l'épiscopat. Tous les évêques écrivirent aussitôt des lettres au nonce de sa Sainteté à Bruxelles, pour témoigner de leur entière adhésion, et déclarer qu'ils étaient prêts à concourir avec le plus grand zèle aux désirs du Saint-Père. Quelques jours après, ils écrivirent au Saint-Père lui-même, qui leur répondit par un bref en date du 17 août 1868, bref qu'ils s'empressèrent de faire connaître, au moyen d'une lettre collective, à leurs diocésains respectifs. Les catholiques belges n'accueillirent pas la nouvelle du Concile avec moins de joie que leurs évêques. Ici, nous traduisons une correspondance de la *Civilità*, bien renseignée à cet égard (livraison du 20 février 1869).

« Les impies et les hommes irréligieux ne peuvent certainement voir de bon œil la future réunion de l'Église catholique, et ils en craignent les conséquences ; toutefois ils s'efforcent de cacher leurs craintes sous une certaine apparence de mépris et d'ironie, essayant d'amoindrir ainsi autant qu'ils peuvent la grande idée que l'Eglise se forme du prochain concile. Cette attitude se manifeste dans quelques articles pleins d'envie et de colère, qu'on lit de temps en temps dans les journaux libéraux, surtout dans ceux du plus bas étage, relativement aux libertés modernes, à la constitution belge, à l'infaillibilité du Pape et à la vitalité de l'Eglise. Il suffit de citer parmi ces journaux l'*Indépendance belge*, qui est le principal organe du parti anti-catholique.

« Quant aux *catholiques*, il y en a en Belgique, comme partout, un grand nombre de tièdes et d'indifférents, qui vivent entièrement ou presque entièrement éloignés de toute pratique religieuse. Ceux-là s'occupent peu du Concile : le commerce, l'industrie ou les plaisirs les absorbent.

« Les autres, sans en excepter le clergé, se partagent en deux classes, la première est celle des *catholiques libéraux*, qui compte un grand nombre de membres, surtout dans le jeune clergé [1]. Cette classe est fort nombreuse en Belgique, et la plupart de ceux qui en font partie ne se sont pas entièrement soumis aux doctrines, pourtant très-claires,

[1] Nous devons dire que l'assertion du correspondant de la *Civiltà*, vraie sans doute en elle-même, ne doit cependant pas être prise trop à la rigueur. Le jeune clergé belge est dévoué à l'Église et au Saint-Siége ; l'éclat avec lequel le catholicisme libéral s'est présenté en Belgique, lors du premier congrès de Malines, en 1864, a séduit quelques esprits qui ne se sont pas assez attachés à distinguer les principes de leur application, où, comme on l'a dit très-justement la *thèse* de *l'hypothèse* ; l'Encyclique et le *Syllabus* de 1864 ont ouvert bien des yeux ; l'union de doctrine qui existe dans l'épiscopat et le concile achèveront d'éclairer ceux qui ont été séduits par de spécieuses théories, et ce sera là l'un des heureux fruits de la réunion du Vatican.

de l'Encyclique et du *Syllabus*. On en trouve parmi eux qui affirment que les questions politiques ne sont pas de la compétence du Pape, et qui soutiennent (comme en leur temps les jansénistes) qu'ils peuvent garder leurs anciennes opinions, et qu'il suffit, dans cette question, d'observer un silence respectueux. D'autres, faisant violence au sens de l'Encyclique et du *Syllabus*, l'interprètent à leur façon. Ceux-ci se flattent de voir leurs fausses et funestes doctrines soutenues dans la future assemblée. Leur aveuglement est tel, qu'ils espèrent des décisions contraires à l'Encyclique et au *Syllabus*, ou tout au moins se promettent-ils qu'elles seront expliquées dans le sens qu'ils donnent à ces documents du Saint-Siége.

« La seconde classe se compose des catholiques qui non-seulement sont dévoués de cœur et d'âme à la cause de l'Église et du Saint-Siége, mais qui, de plus, se soumettent sans la moindre réserve à tous les enseignements émanés du Saint-Siége, et qui acceptent en tout et partout les sentiments et les tendances qui se manifestent dans l'Église. Leurs espérances sont contraires à celles des précédents. Elles sont très-souvent exprimées dans leurs journaux, particulièrement dans le *Bien public* et dans le *Catholique*. Pour connaître les désirs de cette partie si nombreuse des catholiques belges, il sera bon de noter quelques-uns des vœux qu'ils ont exprimés depuis le jour de l'indiction du Concile. Voici donc ce qu'ils espèrent :

« 1° Que l'unité de l'Eglise enseignante, déjà si admirable de nos jours, malgré la perversité du siècle, apparaîtra plus brillante encore, arrivant pour ainsi dire au comble, et qu'avec cela même son pouvoir spirituel recevra un nouvel accroissement.

« 2° Que la doctrine de la nécessité morale du pouvoir temporel du Pape, confirmée par tous les évêques en concile général, produira les plus salutaires effets dans les idées des princes et des peuples, raffermira le pouvoir de l'Église, et tôt ou tard conduira à la restitution des provinces usurpées par la révolution.

3° Que le concile sera comme une nouvelle source de lumière pour le monde, lumière qui raffermira dans la foi les bons si violemment persécutés de toute part et de toute manière.

« 4° Qu'il réveillera et secouera de leur léthargie une multitude infinie d'esprits indifférents, incertains et indécis.

« 5° Qu'il dissipera les erreurs et les utopies du monde moderne, qui ont perverti toute idée de vérité, de droit et de justice, utopies qui ont séduit un grand nombre de catholiques, même des plus distingués.

« 6° Qu'il fera cesser pour toujours la division parmi les catholiques, en portant un coup décisif à l'esprit et aux doctrines du libéralisme.

« 7° Que si le Concile ne produit pas l'extinction totale d'un grand nombre d'hérésies, surtout celles de l'anglicanisme et du jansénisme, il ouvrira néanmoins les yeux à un grand nombre d'hérétiques et de schismatiques, qui rentreront dans le sein de la sainte Église.

« 8° Qu'il déclarera en outre ouvertement et clairement quel jugement et quel compte on doit faire de certaines *doctrines philosophiques*, sur lesquelles on s'est tant disputé en ces derniers temps dans les écoles catholiques (par exemple le traditionalisme, l'ontologisme, le traducianisme, etc.).

« 9° Que le dogme de l'infaillibilité du Pape et de sa suprématie sur le concile œcuménique sera défini.

« 10° Que le Concile mettra fin à d'innombrables abus et coutumes répréhensibles, qui se sont glissés dans plusieurs Églises, et même dans certains royaumes et jusque dans quelques ordres religieux.

« 11° Qu'il suscitera une nouvelle diffusion de l'Évangile dans les pays infidèles.

« 12° Qu'il amènera le réveil de la piété, de la ferveur, de l'esprit de sainteté et du zèle sacerdotal et apostolique dans le clergé et dans les ordres religieux.

« 13° Qu'enfin il sauvera la société menacée d'une complète dissolution, et ouvrira une ère de paix et de triomphe pour l'Église, surtout si les rois et les peuples arrivent à comprendre que l'unique remède aux maux qui les affligent se trouve dans l'union d'esprit et de cœur avec notre mère la sainte Église. »

En Hollande, les catholiques ne se montrèrent pas moins bien disposés. Ils avaient vu, dans ces dernières années, célébrer un concile provincial et des synodes diocésains dans chacun des cinq diocèses; les divers règlements émanés de ces réunions étaient pleinement exécutés, et les fidèles admiraient la vie nouvelle qui se répandait parmi eux. Cela leur donnait naturellement les plus grandes espérances pour les fruits que produira le Concile œcuménique, particulièrement pour la Hollande, qui s'est vue successivement, depuis le concile de Trente, livrée au protestantisme, troublée par le jansénisme, et enfin dominée par la Révolution et par le libéralisme. Le 24 octobre 1868, une lettre collective des cinq Évêques témoigna à Pie IX des sentiments de l'épiscopat; le Pape y répondit le 7 décembre, et les journaux catholiques reproduisirent le bref apostolique. Dès les premiers moments, les Évêques s'efforcèrent d'instruire leurs peuples sur la nature et l'objet du Concile, et la lettre de monseigneur Dupanloup sur le Concile fut traduite en hollandais.

Les catholiques d'Angleterre, évêques, prêtres et fidèles, ne pouvaient que se réjouir de l'annonce d'un concile qui leur permettait d'espérer de nouvelles conquêtes pour le catholicisme; l'Irlande et l'Écosse partagèrent ces sentiments.

En Allemagne, ce fut la même joie qui se manifesta. Le 27 septembre 1868, un meeting catholique ayant eu lieu, en plein air, à Hippach, dans le Tyrol, l'une des résolutions votées fut celle-ci: « Nous exprimons notre joie que le vicaire de Jésus-Christ ait convoqué, pour l'année prochaine, un concile œcuménique. » On peut dire que ces sentiments sont ceux de la presque unanimité des catholiques allemands, clergé et fidèles; mais il convient de noter ici que l'école des catholiques libéraux s'est montrée dans ce pays, comme dans les autres, assez mal disposée à l'égard du Saint-Siége et des décisions favorables à la papauté que le Concile pourra prendre. Le mouvement d'opposition partit de la Bavière; mais le récit de ces incidents appartient à l'année 1869.

En Suisse, mêmes sentiments, mais qui, jusqu'à la fin de 1868, ne s'étaient encore manifestés par aucun acte public important. Le Portugal montra la même froideur, au moins dans les régions officielles. Le gouvernement espagnol, avant la chute de la reine Isabelle, avait témoigné les dispositions les plus favorables, et les évêques d'Espagne pouvaient attendre de lui un sérieux appui; mais la révolution de septembre vint changer cette heureuse situation: depuis cette époque, le gouvernement n'a cessé d'être hostile à la religion, et les catholiques opprimés ne peuvent plus que faire des vœux pour le succès du Concile, auquel ils ne sont plus sûrs de voir leurs évêques se rendre librement.

L'Amérique montra partout les meilleures dispositions. Le Canada, qui envoie de nombreux soldats au service du Saint-Siége, témoigna la plus grande joie; les républiques espagnoles s'émurent, et l'on apprit bientôt que l'épiscopat brésilien se proposait de venir au Concile. Aux États-Unis, où le protestantisme et l'incrédulité s'agitèrent à la pensée de la grande réunion du Vatican et manifestèrent leur hostilité, les catholiques témoignèrent, au contraire, la plus grande confiance, et l'on sut bientôt que la plupart de leurs évêques se rendraient à Rome.

Enfin, dans le monde catholique tout entier, soit dans les pays exclusivement catholiques, soit dans ceux où le catholicisme est en lutte contre l'hérésie ou contre le schisme, et dans les pays de missions, où la vérité combat les erreurs et les corruptions du paganisme et de l'idolâtrie, partout ce fut par un immense cri de joie, par les plus vives espérances et avec un profond sentiment de reconnaissance pour Pie IX, que la nouvelle du prochain Concile fut accueillie. Sur mille évêques, environ, que l'on compte dans l'Église, il n'y en avait pas, un an après, cinquante qui eussent écrit pour s'excuser auprès du Souverain-Pontife d'y assister, et ceux qui s'excusaient ainsi étaient des vieillards infirmes, incapables d'entreprendre un long et pénible voyage. Dès lors il fut permis de penser que le Concile du Vatican serait l'un des plus nombreux qu'on eût encore vus, et d'espérer qu'il en sortirait des fruits de lumière et de rénovation plus abondants que jamais.

Questions soumises au Concile.

A mesure que les discussions se multipliaient, l'on voyait grandir l'importance du Concile et l'on comprenait mieux la nature de l'œuvre qu'il est appelé à accomplir. Les catholiques s'affermissaient; mais les incrédules dissimulaient de moins en moins leurs inquiétudes, et les hommes d'État, c'est-à-dire ceux qui veulent tout subordonner à l'État, allaient jusqu'à témoigner des sentiments de défiance et d'hostilité, comme si la société était menacée par la réunion des évêques, et que la proclamation de la vérité, les claires définitions qui ne permettent plus de la confondre avec l'erreur étaient un danger social, politique et individuel.

Au fond, quelque chose était menacé, il convient de le reconnaître; mais c'était le libéralisme, c'étaient les principes de la Révolution, qui résume en elle toutes les erreurs, et qui ne se trompait pas, quand elle pressentait un danger pour elle dans la réunion du Concile œcuménique du Vatican.

Cela veut-il dire que le Concile prétendra usurper et méconnaître les droits de l'État et donner à l'Église le gouvernement de la société civile? Les catholiques ne peuvent le penser, car ils savent que les décisions des Conciles sont inspirées par le Saint-Esprit lui-même, et que l'Église, qui met toute chose en sa place, n'a jamais usurpé aucun droit, tandis qu'elle a continuellement eu à lutter pour défendre ses propres droits contre ceux qui les méconnaissaient. Les non-catholiques, s'ils étaient entièrement de bonne foi, ne devraient pas se préoccuper de ces prétentions supposées, puisqu'ils savent que l'Église n'a pas la force à sa disposition pour les faire accepter, puisqu'ils répètent à chaque instant qu'aucun Etat ne consentirait de nos jours à les accepter et que, par conséquent, la société moderne n'a rien à craindre de doctrines dont personne ne laisserait faire l'application. Tout ce que pourra faire le Concile, ce qu'il fera probablement, nous sommes en droit de le conclure des termes de la bulle *Æterni Patris* et de tous les actes de Pie IX, ce sera de proclamer les principes, de signaler les erreurs; s'il est vrai qu'il ne puisse compter sur le bras séculier pour faire exécuter ses décisions, tout se bornera là, et pas plus après le Concile qu'avant le Concile, l'État ne se trouvera gêné dans son indépendance et dans son autonomie.

Mais alors, dira-t-on, à quoi bon un Concile, si tout doit se réduire à une simple et impuissante manifestation? C'est ici que la raison se trouve d'accord avec la foi pour montrer que l'Église, même lorsqu'elle semble abandonnée des hommes, a en elle une force divine contre laquelle vient tôt ou tard se briser toute force humaine. Lorsque les Apôtres prêchèrent l'Évangile, firent-ils autre chose que condamner l'erreur et proclamer la vérité? Certes, ils n'avaient aucune force humaine à leur disposition; au contraire, ils trouvèrent devant eux toutes les forces de la terre réunies pour les écraser, et, pendant trois siècles, le sang coula par torrents; la croix ne s'éleva sur le Capitole que portée sur des millions de glorieuses victimes, sur les corps vénérables de millions de martyrs. Et la vérité triompha, parce qu'elle avait Dieu pour elle, et parce que ceux qui avaient le bonheur de la posséder la proclamaient dans son intégrité, sans s'inquiéter d'adoucir la fureur de l'ennemi par des concessions et des compromis.

Jésus-Christ lui-même a dit: La vérité vous rendra libres, *Veritas liberabit vos.* Mais, pour que la vérité puisse produire ses salutaires effets, dit la *Civiltà cattolica*[1], il faut non-seulement qu'elle soit montrée, mais qu'elle le soit dans toute son intégrité. La vérité, rien que la vérité, toute la vérité: telle doit être la devise de tous ceux qui ont la mission d'éclairer les autres. L'Église y est fidèle, les Conciles l'appliquent toujours. Il est possible que le monde moderne ne veuille pas de cette vérité intégrale, ce n'est pas une raison pour que l'Église, pour que le Concile, pour que les catholiques s'efforcent d'en cacher une partie, comme le voudraient faire les catholiques libéraux et les gallicans; c'est une raison de plus pour la proclamer bien haut et pour mettre les vrais principes dans toute leur lumière. Par-

[1] Livraison du 20 mars 1869, à la fin d'un article intitulé : *La Chiesa e lo Stato* (l'Église et l'État).

mi ces principes, on peut dire que les plus obscurcis sont ceux qui concernent les rapports de l'Église et de l'État, les droits de l'Église vis-à-vis de l'État, les devoirs de l'État vis-à-vis de l'Église, en un mot toutes les vérités qui se trouvent en contradiction avec les principes de la Révolution, avec ce qu'on appelle les principes de 1789, avec le libéralisme, le progrès et la civilisation moderne. C'est à nous, enfants de la vérité et fils de la lumière, qu'il appartient de défendre la vérité jusqu'à l'effusion du sang, et quelle force ne trouverons-nous pas dans le Concile, qui nous dira ce qui est vrai, ce qui est faux, et qui, en ne laissant aucune incertitude dans l'esprit des fidèles, leur donnera une confiance invincible dans la bonté de la cause qu'ils soutiennent. Sera-ce une assurance de victoire? La victoire est dans les mains de Dieu, mais nous savons que Dieu donne toujours la victoire à son Église, et qu'il la donne d'autant plus promptement que les enfants de l'Église se montrent plus résolus.

Voilà donc ce qui fait l'importance du Concile qui doit se réunir. Le Concile de Trente a eu pour objet d'opposer une digue infranchissable au déluge d'hérésies qui menaçait de submerger la société chrétienne au seizième siècle : il a réussi, car le protestantisme a été vaincu ; il n'est plus une hérésie, il n'est plus qu'une vaine protestation contre l'Église catholique, qui n'a cessé de grandir et de se développer depuis le Concile de Trente et qui attire à lui tout ce qui voit encore une religion dans la prétendue réforme de Luther et de Calvin. Aujourd'hui, quel est donc l'ennemi de l'Église catholique? Nous répondons avec un savant ecclésiastique[1] : « Ce n'est point l'hérésie, car aucun de ceux qui sont impatients de sa doctrine ne songe à lui contester un ou plusieurs points de son symbole. Ce n'est pas non plus le schisme, car, jamais, à aucune époque, les diverses parties de l'aggrégation chrétienne n'ont été resserrées dans une plus compacte unité. L'ennemi actuel de l'Église, c'est une répulsion qui s'est faite dans les âmes pour toute croyance religieuse, une impatience de toute autorité, une idée arrêtée de rompre avec l'expérience du passé et de pousser la société humaine dans des voies inconnues. Ce triple mal de notre époque, la langue des peuples l'a nommé l'esprit révolutionnaire. Que cet esprit découle du fatal courant ouvert par les réformateurs du seizième siècle, ou qu'il se rattache à une origine plus radicale encore, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il poursuit la destruction de l'ordre établi par Jésus-Christ, parce qu'il veut absolument bannir l'élément religieux du système social rêvé par ses adeptes. Il lui faut un monde sans Dieu, un ordre de choses sans morale, sans devoirs, uniquement appuyé sur l'intérêt personnel, avec les jouissances matérielles pour but final ; un état politique sans autorité, organisé comme une machine, avec une combinaison de rouages qu'on appellera gouvernement et qu'on puisse briser et remplacer au gré de la multitude. »

L'Église et la Révolution : telles sont les deux cités ennemies, et la seconde a d'autant plus de puissance qu'elle a pour elle la plupart des États, l'incrédulité, le rationalisme et le libéralisme à tous les degrés, absolu, modéré ou catholique. Le libéralisme absolu veut la subordination de l'Église à l'État ; le libéralisme modéré veut l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État ; le libéralisme catholique, ou plutôt le catholicisme libéral demande cette séparation, non pas comme un principe, mais comme une méthode pratique, et, en prétendant que cette séparation non-seulement est nécessaire à cause des circonstances, mais encore qu'elle serait avantageuse à l'Église, il entre dans les vues de la Révolution, puisqu'il présente comme bon et avantageux ce qui est essentiellement contraire à l'ordre et à la vérité. En effet, il ne peut être vrai que la fin de l'État diffère de la fin de l'individu, puisque la multitude et la communauté se composent d'individus ; cela étant, il ne peut être vrai que la fin de l'État se borne aux intérêts purement matériels et temporels, puisque la fin des individus est plus élevée et qu'elle se trouve dans la jouissance d'un bonheur sur-

[1] M. l'abbé Christophe, dans le journal de Lyon *la Décentralisation*, numéro du 23 mars 1869.

naturel et éternel; d'où il suit que l'État doit faciliter aux individus la voie vers ce bonheur; d'où il suit qu'il doit aider l'Église, qui est le moyen unique d'y arriver. Il ne peut être dans l'ordre que l'individu, qui est à la fois citoyen et chrétien, ne soit pas toujours ces deux choses à la fois dans ses rapports avec les autres individus et avec l'État, et dès lors que le citoyen ne peut cesser d'être chrétien pas plus que le chrétien ne cesse d'être citoyen, il est dans l'ordre, pour qu'il n'y ait pas anarchie et tiraillement, division et déchirement, que l'inférieur soit subordonné au supérieur, le matériel au spirituel, le temporel à l'éternel, le citoyen au chrétien, l'État à l'Église. Si cela n'est pas, l'ordre est détruit, il est renversé, et qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est l'Église qui se trouve par le fait soumise à l'État, le chrétien qui vient après le citoyen, l'éternel qui est sacrifié au temporel, le spirituel qui est écrasé par le matériel, le supérieur qui devient l'esclave de l'inférieur. Que, dans les circonstances actuelles, et à cause de la diminution de la vérité dans la société, il faille tolérer une telle situation et s'efforcer d'en faire sortir tout le bien possible, ou, pour parler plus exactement, il convienne de s'en servir pour sauver au moins une parcelle de la liberté de l'Église, qui est la liberté de la vérité et du bien, cela ne fait l'objet d'aucun doute; mais qu'on parle d'une telle situation comme d'un progrès, qu'on l'approuve et qu'on s'y attache, c'est faire les affaires de la Révolution, c'est s'enlever d'avance tout moyen d'en sortir. Il faut tirer le bien du mal, mais il ne faut pas dire que le mal est le bien, et c'est pourquoi Pie IX, dans tous ses enseignements, s'est toujours attaché avec tant de soin à prémunir les intelligences contre le venin du libéralisme ; c'est pourquoi, nous l'espérons, le prochain Concile portera sur ce point de telles lumières, qu'il n'y aura plus de division possible à ce sujet parmi les catholiques, et ce sera là un coup terrible porté à la Révolution, qui ne vit que d'équivoques et d'illusions.

La *Revue de Dublin*, dont l'autorité est si grande, et à si juste titre, disait dans un article remarquable[1] : « Sous Pie IX, l'Église combat plutôt contre les désordres politiques et sociaux que contre les fausses théories religieuses, plutôt contre les erreurs philosophiques et politico-religieuses que contre les erreurs théologiques. » Et voilà pourquoi le Concile du Vatican, qui doit être comme le couronnement du pontificat de Pie IX, et qui est appelé à remédier aux maux actuels de la société, aura nécessairement un caractère politique. Mais il faut s'entendre sur la façon dont il s'occupera des questions politiques. Il est certain que le Concile a le droit de s'occuper, il est probable, pour ne pas dire certain, qu'il s'occupera des prétendues libertés de la pensée, du culte, de la presse, des théories des faits accomplis, de la non-intervention, des rapports entre l'Église et l'État, du mariage civil, de l'éducation et de l'enseignement, des principes modernes sur le progrès et la civilisation, etc. etc. ; mais il le fera en s'élevant aux principes et en les jugeant d'après les règles éternelles de la vérité religieuse et morale, et alors il se trouvera placé bien au-dessus de la sphère de la politique, où tout est variable et souvent contradictoire, pour se tenir sur les hauteurs où la vérité et la justice restent invariables et immuables, comme Dieu, de qui elles émanent. Le Concile proclamera la règle, ce sera aux hommes de l'appliquer, certains qu'ils procureront d'autant mieux le bien des sociétés et qu'ils les mèneront d'autant plus sûrement à leur but, qu'ils appliqueront plus exactement cette règle et suivront plus fidèlement ces principes.

La *Civiltà cattolica* s'est aussi occupée de ce caractère politique du Concile[2]; elle a montré les avantages même sociaux qui résulteront de cette grande assemblée; elle a établi la compétence de l'Église dans les doctrines politico-religieuses, et elle a répondu en quelques pages aux craintes que manifestent certains hommes politiques. Ces

[1] *The Dublin Review*, avril 1868, p. 546.

[2] Livraison du 6 mars 1869, art. intitulé : *Brevi cenni sul concilio ecumenico*, courtes indications sur le concile œcuménique.

pages méritent d'être citées presque intégralement:

« On allègue, disait la *Civiltà*, qu'il existe une classe nombreuse d'hommes politiques, qui, se croyant illuminés de toutes les lumières que répand notre siècle, conçoivent des soupçons, craignent des conspirations, et prévoient qu'on va leur faire une guerre acharnée, une guerre à mort. Des hommes graves, qui aiment ou qui feignent d'aimer le peuple, se montrent très-préoccupés, s'efforcent de faire partager leurs craintes aux gouvernements, et demandent à grands cris que l'on prenne des mesures opportunes. Nous leur répondrons que nous ne savons pas ce qu'ils veulent, et que nous ne nous en mettons pas en peine. Nous croyons que les gouvernements sages et éclairés ne feront pas autre chose que de répondre à l'invitation que Pie IX leur a faite, de l'aider par tous les moyens en leur pouvoir pour mener à bonne fin la grande œuvre du Concile général. Quant à ceux qui, soit à la tribune, soit dans les journaux et dans les revues, ont si vivement attaqué le Concile, nous les inviterons à répondre à quelques questions avec sincérité, si la bonne foi dont ils font parade n'est pas une moquerie.

« Les Conciles généraux authentiques de l'Église sont au nombre de dix-huit, et ce qu'ils ont décrété est parvenu jusqu'à nous. Les collections de ces Conciles ne sont pas inaccessibles, et nous les connaissons aussi bien qu'eux. Les bulles et les constitutions apostoliques, conservées depuis l'antiquité la plus reculée, sont recueillies et mises en ordre dans de nombreux volumes que l'on peut trouver dans les bibliothèques publiques les moins considérables. Parmi les innombrables mesures que les Souverains Pontifes ont dû prendre suivant les temps et les circonstances, ils se sont trouvés bien souvent aux prises avec l'autorité civile. Eh bien! peut-on fournir un seul exemple d'une définition, d'un décret, d'une encyclique, d'une constitution qui s'oppose à l'autorité légitime d'un prince, d'un sénat, d'un parlement, d'une république? Ne peut-on pas en citer, au contraire, un nombre presque infini dont le but est plus ou moins directement d'établir, de consolider, de rendre auguste l'autorité, en inculquant le devoir de l'obéissance? Il ne s'agit pas ici de déclamer contre l'Église et les Pontifes romains, et de recourir à de vains et absurdes discours; qu'on établisse des faits, qu'on apporte des preuves, et puis nous examinerons si les craintes sont fondées. Mais si on ne le fait point, ne sera-t-il pas évident que simuler des soupçons et, ce qui est pis, les propager, ne peut qu'être l'effet d'une ignorance extrême et d'une trahison envers les gouvernements chrétiens, qu'on cherche à mettre en défiance envers ce qui est leur soutien et leur appui? Les déclarations mêmes et les aveux des modernes sectaires n'ont-ils pas démontré à l'évidence que l'Église, avec ses principes et ses maximes, est la colonne la plus solide, qui, en maintenant le respect pour l'autorité, soutient et raffermit encore les gouvernements? Il est donc absolument faux que les princes qui tiennent à leur pouvoir doivent s'inquiéter à propos du Concile; ils devraient, au contraire, le considérer comme une ancre de salut que Dieu leur met dans la main pour résister aux tempêtes qui menacent de les engloutir.

« Il est pourtant une classe de faux hommes politiques qui auraient quelque raison de redouter la tenue du Concile : ce sont ceux qui ne veulent pas entendre parler de justice et de vérité. S'il en est qui ne veulent pas comprendre que la justice élève les nations et que le péché rend les peuples misérables, *justitia elevat gentem, miseros autem facit populos peccatum;* s'il en est qui refusent d'entendre proclamer qu'il n'est pas permis de dévorer les peuples, comme on le ferait d'un morceau de pain, *qui devorant plebem meam sicut escam panis;* s'il en est surtout qui croient pouvoir fonder un État et des cités sans le culte de Dieu, sans la reconnaissance de son Christ et de son Église, oui, ceux-là ont des motifs de craindre; mais leurs craintes sont les espérances des peuples, et leur confusion est le commencement de l'ordre. Les principes de la morale, de la justice, de l'ordre ne sont pas tels qu'on puisse impunément les bannir de la société. Dieu n'a point encore émancipé les individus, les familles, les royaumes, les

empires, et ne les a pas dispensés de l'obligation de reconnaître, d'adorer, de servir et d'aimer sa suprême majesté. Qui pense le contraire est criminel, qui le proclame tout haut est encore plus coupable, et celui qui travaille à mettre en acte sa pensée, qu'il soit individu ou gouvernement, est l'ennemi tout à la fois des hommes et de Dieu. Gloire donc à l'Église catholique, qui, par ses Conciles, à mesure que les traîtres s'élevaient contre elle, les a combattus, et qui a toujours conservé pour les hommes les droits de la nature, pour les nations les droits sociaux, pour les gouvernements l'autorité, pour les chrétiens les droits de la foi, pour les justes la confiance, la paix, la tranquillité, pour les impies la terreur, la défaite, la confusion !

« Mais on nous dira que ce n'est pas là ce que redoutent nos politiques, et que ce qu'ils craignent c'est la condamnation de certains principes sur lesquels repose la société moderne. Nous répondrons d'abord que nous ne savons pas ce que fera le Concile; mais, ce qui est certain, c'est que s'il s'agit de traiter de quelque principe, le Concile ne le fera que sous le rapport de la foi et de la morale, c'est-à-dire qu'il déclarera si ce principe est compatible avec les vérités révélées par le Christ et la loi qu'il a donnée aux hommes comme absolument nécessaire au salut éternel. En dehors de cela il ne dira rien, parce que l'Église n'a jamais agi autrement dans ses précédents Conciles. Nous répondrons en second lieu que, grâce à l'assistance de l'Esprit-Saint, le Concile aura une connaissance certaine, entière, infaillible de tout ce qu'il décrètera, et ne dira aucune parole qui ne soit une vérité très-opportune et très-certaine. C'est pourquoi, si vous croyez à l'infaillibilité de l'Église, vous devrez être très-heureux d'apprendre d'une autorité infaillible que la théorie que vous prôniez était un édifice élevé sur le sable, que vous aviez pris pour vraies de fausses doctrines; et vous rentrerez dans le bon chemin, rendant grâce à cette maîtresse infaillible, qui vous guide en une matière si importante. Si vous ne croyez pas à l'infaillibilité de l'Église, quel motif avez-vous de tant vous préoccuper de décrets et de résolutions qui n'ont pour vous aucune valeur? L'Église ne mettra pas en campagne des armées puissantes pour défendre ses canons; elle n'équipera pas des flottes pour appuyer ses constitutions: laissez-la donc parler et définir à son aise; et puisque vous regardez la liberté comme le palladium de la sécurité, le droit inaliénable de l'homme, soyez assez généreux pour la concéder à ceux qui n'en ont pas la même idée que vous.

« Vous répliquerez que si les définitions de l'Église ne vous touchent pas personnellement au cœur, elles touchent cependant les peuples qui ne sont pas arrivés à la hauteur de votre science, et qui alors ne seront plus aussi dociles à vos suggestions, mais se disposeront à renverser vos plans. Mais vous n'avez donc pas, comme vous le prétendiez, le mandat du peuple; vous n'êtes donc pas ses représentants, vous qui prétendez gouverner en son nom et ne vouloir que ce qu'il veut!... Pourquoi, en effet, vous mettez-vous en fureur et vous en prenez-vous à l'Église, quand vous voyez que le peuple exige des institutions et des lois chrétiennes?

« Au reste, l'influence que l'Église exerce sur le peuple ne peut légitimer les soupçons et les appréhensions des gouvernements, puisqu'elle enseigne aux fidèles à se soumettre à l'autorité au nom de Dieu. Les gouvernements, s'ils étaient bien inspirés, au lieu de regarder avec défiance comme hostile l'influence du Concile sur les peuples, devraient donc plutôt s'inquiéter de ces faux politiques qui, sous le prétexte d'être des amis, sont les vrais ennemis non-seulement de l'Église, mais encore du bien-être de l'État, lorsqu'ils sèment ainsi la défiance entre les deux pouvoirs. »

Après ces réflexions, nous pouvons nous demander quelles seront probablement les matières soumises aux délibérations du prochain Concile. La formation des commissions préparatoires indique les différents ordres de questions, qui sont relatives : 1° aux rites et cérémonies; 2° aux matières politiques et ecclésiastiques; 3° aux Églises et aux missions orientales; 4° aux réguliers; 5° à la théologie dogmatique; 6° à la discipline ecclésiastique.

Les propositions du *Syllabus* de 1864 et de l'encyclique *Quanta cura*, le *Syllobus* envoyé aux évêques par le cardinal Caterini, la bulle d'indiction du Concile, *Æterni Patris*, l'invitation adressée aux évêques schismatiques d'Orient et l'exhortation aux protestants, fournissent tous les éléments nécessaires pour se faire une idée des sujets sur lesquels l'attention des Pères sera appelée. Avec la *Revue de Dublin* [1], nous nous occuperons plus particulièrement des questions politico-religieuses. (1)

Il résulte des termes de la Bulle d'indiction que les maux de la société auxquels le Concile sera chargé d'appliquer le remède, peuvent se ranger sous ces deux chefs : 1° un grand nombre d'hommes politiques et d'hommes publics influents sont violemment hostiles à l'Église ; 2° poussés par cette hostilité, ces hommes travaillent activement à l'accomplissement de la plus grande calamité sociale qui puisse arriver, savoir la séparation de plus en plus complète de la société civile d'avec le contrôle et l'influence de l'Église.

Quels sont ces hommes? La réponse est facile : ce ne sont ni des protestants zélés, ni des déistes emportés, ce sont des *indifférentistes*, pour qui toutes les religions ont des droits égaux, ou plutôt n'ont aucun droit. L'indifférentisme est la source et la racine du mal qui nous afflige, et Pie IX l'avait dénoncé dès 1856, dans sa lettre apostolique *Singulari quidem*, adressée aux évêques d'Autriche. « Vous savez, leur disait-il, quels « dommages innombrables et funestes cause « à la société chrétienne et civile la hideuse « erreur de l'*indifférentisme*. Par elle sont « mis en oubli nos devoirs envers ce Dieu en « qui nous vivons, nous agissons et nous « existons; par elle on cesse de s'occuper de « la très-sainte religion, par elle sont ébranlés « et presque détruits les fondements mêmes « de tout droit, de toute justice et de toute « vertu. » Le caractère fondamental de l'indifférentisme est, en effet, la négation de ce qu'on peut appeler le principe moral de la croyance en Dieu, c'est-à-dire la pensée de Dieu, qui nous rend humbles, qui nous porte à la prière, à la mortification de l'intelligence et de la volonté. L'indifférentisme repousse la pensée de Dieu et il regarde avec pitié ceux qui agissent sous l'influence de cette pensée; il les traite même de superstitieux, d'imbéciles et de fanatiques. Et, tandis que l'idéal des hommes religieux se trouve dans les saints, dans ces hommes de Dieu qui agissent en tout en vue de Dieu, l'homme indifférent se contente d'une certaine pratique de la justice et de la bienfaisance, et même de la pratique tout extérieure de ces vertus : c'est du pur paganisme.

Les plus funestes conséquences ne tardent pas à en découler. Pour l'indifférentiste, les questions de dogme et de croyance n'ont aucune importance ; quand on voit à quel point la morale dépend du dogme, à quel point la conduite dépend de la croyance, il est facile de voir où cela mène. Aussi l'indifférentiste, s'il est né catholique, s'inquiète-t-il peu de l'éducation chrétienne de ses enfants, il ne se préoccupe pas de la foi et des principes des maîtres qu'il leur donne ou à qui il les confie, il ne songe pas à surveiller leurs rapports avec d'autres enfants : pour lui, la foi n'étant d'aucun prix, il ne tient pas à celle de ses enfants, et ainsi se forment des générations pour lesquelles la religion n'est plus rien; l'histoire est là pour montrer ce qui en résulte.

L'indifférentiste est bientôt mené plus loin. Comme il ne pense pas à Dieu, qui voit et qui juge ses actions, comme il ne reconnaît aucune autorité religieuse qui puisse lui imposer des règles de conduite ou lui rappeler celles que la morale a posées, il consacre toute son énergie au succès de ses entreprises. Faire fortune, réussir, voilà le seul but qu'il considère, et tout absorbé dans cette contemplation, il glisse facilement dans de légères, puis dans de grandes improbités ; la vérité n'est plus respectée, quand le mensonge peut être utile, et la probité est mise de côté quand on peut s'en écarter sans perdre sa bonne réputation. Et cela ne se borne pas aux rapports entre particuliers, cela s'étend jusqu'aux rapports entre les peuples et les

[1] Livraison d'octobre 1868, *the coming council* (le futur concile).

gouvernements; la morale publique tombe en même temps que la morale privée. L'histoire de ces quatre-vingts dernières années et les comptes rendus de la justice civile et criminelle sont là pour démontrer par les faits la rigueur des déductions de la logique. Les traités n'ont plus d'autorité, et on les déchire aussitôt qu'on croit pouvoir le faire avec avantage; les droits des nations indépendantes sont considérées comme nuls, lorsque ces nations sont les plus faibles; les guerres les plus injustes paraissent légitimées par le succès, le droit des gens n'est plus autre chose que le droit du plus fort, et l'on sait avec quel sans gêne, avec quelle impudente violence et avec quels applaudissements des hommes qui ont sans cesse à la bouche ou sous la plume les mots de justice et de liberté, on a poursuivi les plus injustes entreprises contre la plus faible et la plus vénérable en même temps des institutions, la souveraineté temporelle du Saint-Siége, qui est la sauvegarde de la liberté et de la morale.

Il serait inutile de nous étendre davantage sur ce sujet pour montrer que l'indifférentisme, aujourd'hui si répandu, est un plus dangereux ennemi pour l'Église et pour la société chrétienne que n'ont pu l'être ou ne le sont le pélagianisme, le luthéranisme et l'unitarisme. Ces hérésies attaquent des dogmes en particulier, l'indifférentisme renverse le principe même de tous les dogmes, et Pie IX n'a rien dit que de parfaitement justifié par la raison et par les faits quand il a dit que le résultat de l'indifférentisme est la ruine de la morale publique et privée, de la morale nationale et internationale : *Hinc omnis juris, justitiæ virtutisque fundamenta concussa ac propemodum eversa.*

Les hommes d'État qui professent l'indifférentisme sont donc les plus violents ennemis de l'Église, et plus particulièrement encore dans les pays où les catholiques se trouvent les plus nombreux. Cette inimitié est déraisonnable et injuste, sans doute, puisque la doctrine de l'Église recommande l'obéissance à César aussi bien qu'à Dieu, et qu'on ne peut reprocher aux catholiques d'être de moins fidèles sujets que les autres, même quand ils vivent sous des souverains protestants. Mais, quoique injuste et déraisonnable, cette inimitié s'explique, parce que l'indifférentiste rencontre presque toujours l'Église sur son chemin, lorsqu'ils veut commettre quelque iniquité.

Ainsi l'homme d'État qui professe l'indifférentisme ne cherche pas ordinairement le bien de son pays, mais, ce qui est très-différent, son agrandissement, et ce patriotisme mal entendu l'indigne contre tout ce qu'il peut regarder comme une intervention venant de l'extérieur. Il voit à Rome un Pontife qui a sous ses ordres une armée nombreuse et admirablement disciplinée de prêtres, de religieux et de religieuses, jouissant tous d'une grande influence sur les masses, et dont le plus vif désir est le développement de l'Église catholique ; il entend Pie IX condamner ceux qui affirment que « le meilleur « gouvernement est celui où on ne reconnaît « pas aux pouvoirs l'obligation de réprimer « par des peines légales les violateurs de la « loi catholique, si ce n'est lorsque la tran« quillité publique le demande (1), » et il s'écrie, de concert avec le chef de l'État : « Mes sujets ne sont pas *mes* sujets, ils sont « les sujets du Pape. » C'est là une fausse conclusion; l'histoire prouve que jamais l'Église ne s'est ingérée dans le gouvernement des États et qu'elle a toujours fait les plus grands sacrifices pour maintenir la concorde entre les deux puissances; mais on tire la conclusion, et de cette conclusion l'on tire ensuite la nécessité de comprimer l'Église, de lui enlever toute action, de l'annuler autant que possible.

Il en est des indifférentistes comme des libéraux : rien de plus despote que les hommes qui ont toujours à la bouche le mot de liberté, et qui ne peuvent pas même souffrir qu'on entende la liberté autrement qu'eux et qu'on ne la place pas, par exemple, dans la licence et dans la révolte contre Dieu; rien de moins indifférent que les indifférentistes, quand il ne s'agit plus des dogmes catholiques, de l'Incarnation par exemple, de la Transsubstantiation et du Purgatoire, mais de l'application de la doctrine catholi-

1 Encyclique *Quanta cura.*

que à la société et au gouvernement des États et de l'obligation où sont tous les chrétiens d'agir conformément à leur croyance. L'indifférentiste ne peut tolérer qu'on parle de dogmes obligatoires, qu'on place la foi au-dessus de tous les intérêts et de toutes les affections, et que les catholiques regardent leurs frères non catholiques comme occupant une position inférieure aux yeux de Dieu. De là les efforts de ces hommes d'État pour diminuer l'influence de Rome sur le clergé et du clergé sur les simples fidèles; de là le gallicanisme et le joséphisme; de là ces lois qui chassent le prêtre de l'école et qui cherchent à le renfermer dans son église; de là les lois confessionnelles de l'Autriche, et, chez nous, ces articles organiques ajoutés au concordat malgré les réclamations du Saint-Siége et malgré leur opposition avec l'esprit même du concordat. On recule devant une persécution ouverte, parce que la persécution irriterait les populations et les attacherait plus fortement à leurs chefs ecclésiastiques; mais on emploie toutes les ressources d'une astucieuse légalité pour arriver au même but, qui est l'extinction de l'Église, ou au moins la ruine de son influence et l'annulation de son action.

N'est-ce pas là la conduite de plusieurs gouvernements vis à vis de l'Église? Et s'il est vrai que la religion est le bien le plus précieux des individus et des sociétés, n'est-ce pas un mal immense pour ces sociétés et ces individus, une injustice criante contre les droits de la conscience chrétienne et contre la liberté religieuse? Quel fruit en retirent les gouvernements? Le gallicanisme a-t-il empêché les catastrophes de 1789 et des années suivantes? le joséphisme a-t-il empêché l'Autriche de perdre les Pays-Bas, et sont-ce bien les lois confessionnelles qui relèveront cet État de ses ruines? Les articles organiques, conservés par la Restauration et par le gouvernement de juillet, ont-ils sauvé la Restauration et Louis-Philippe? Et croit-on que le czar est plus puissant parce qu'il interrompt toute communication entre Rome et les catholiques de son empire? Si jamais l'on n'a vu les pouvoirs civils plus indépendants de l'Église et moins dociles à ses enseignements et à ses remontrances, ne peut-on pas dire que jamais non plus l'on n'a vu les peuples moins soumis aux pouvoirs civils et plus disposés à la révolte? Voilà le mal social qui est sorti de l'indifférentisme, et il n'a pas encore pris tous ses développements.

Le mal intellectuel n'est pas moindre. Que de catholiques qui ignorent les dogmes de leur religion ou qui refusent même de les admettre! Et l'indifférentisme est devenu ainsi le père trop fécond d'une multitude de fausses philosophies. Comme on n'écoute plus la voix de l'autorité spirituelle, on tombe dans toutes les erreurs, et, après dix-neuf siècles de christianisme, on retombe dans l'athéisme, dans le panthéisme, dans le matérialisme, dans toutes les erreurs absurdes et ridicules des écoles d'Athènes et de Rome, et des lamaseries de l'Orient.

Le concile du Vatican paraît donc plus spécialement convoqué pour apporter le remède aux maux qui découlent de l'indifférentisme : la décadence de la foi, la décadence de la moralité, et l'effroyable développement des principes anarchiques et anti-sociaux. Le monde court à la mort; l'Église veut le sauver, et il sera sauvé si l'Église reprend sa suprématie politique sur la société chrétienne, en même temps que sa suprématie intellectuelle, comme conservatrice du dogme chrétien, sur les investigations philosophiques, historiques, critiques, littéraires et scientifiques.

Comment le Concile atteindra-t-il le but? Comment pourra-t-il remédier à tant de maux? D'abord en proclamant la vérité sur tous les points où elle est méconnue; le reste dépend de Dieu, mais une chose est certaine, c'est que si la société doit être sauvée, elle le sera par le Concile, par ses décrets doctrinaux et par les décrets disciplinaires qu'il portera sur les matières relatives à l'éducation et aux autres questions du même genre. L'un des grands biens produits, et qui ouvrira la voie à tous les autres, sera la réunion de tous les vrais catholiques dans un même sentiment sur les matières encore aujourd'hui controversées, et qui ne le seront plus après le Concile, sur le libéralisme, par exemple, sur l'infaillibilité pontificale, sur le gallica-

nisme, etc. Toutes les opinions s'accordent à reconnaître une autorité infaillible au Concile convoqué, présidé et ratifié par le Pape, il n'y aura plus de désaccord possible, et quelle force n'en résultera-t-il pas pour cette Église qui compte 250 millions de fidèles, et qui montre déjà une telle vigueur et une telle vitalité, malgré les discussions élevées dans son sein ! quelle force pour le catholicisme! quel bien pour la société chrétienne ! quel magnifique avenir pour le monde ! Qui ne voit d'avance se réaliser les espérances manifestées par Pie IX dans la Bulle d'indiction ?

« Ce Concile œcuménique, dit le glorieux Pontife, aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile ; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheureux qui se sont égarés ; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. »

Indiquons rapidement les points qui pourront être touchés par le Concile.

1° Il n'est pas douteux que le Concile ne se prononce solennellement et péremptoirement sur les plus grands maux de notre temps ; n'est-il pas possible qu'il fasse précéder ses décrets d'un préambule qui aurait lui-même une autorité doctrinale, par exemple sur la déplorable condition et sur les tendances de la société moderne, et sur les caractères spéciaux qui lui donnent une constitution si déplorablement antichrétienne ? La *Revue de Dublin* pose la question sans la résoudre ; le Concile avisera dans sa sagesse inspirée, mais sans doute, d'une manière ou de l'autre, la vérité sera mise dans son jour et les consciences chrétiennes seront éclairées.

2° Il n'est pas douteux non plus que le mal fondamental, le mal de l'indifférentisme n'attire la plus sérieuse attention du Concile. Après les avertissements répétés donnés par Grégoire XVI et par Pie IX, il est étonnant que les théologiens et les philosophes n'en aient pas fait l'objet de plus profondes études. A cette question se rattachent celles de l'éducation mixte et de l'éducation confessionnelle, qui ont une si grande importance en Angleterre et en Allemagne ; la *Revue de Dublin* espère une décision conciliaire sur ce point.

3° Les nombreux passages de la Bulle d'indiction et des Encycliques pontificales où le Pape déclare qu'il est de son devoir de veiller au bien-être de la société civile, permettent de penser que le Concile fera quelque déclaration doctrinale sur les rapports entre l'Église et l'État. Du reste, le sens de cette déclaration ne saurait être douteux : la bulle *Unam sanctam* enseigne le pouvoir indirect du Pape sur les choses temporelles en tant qu'elles sont liées avec la religion, et Suarez remarque que c'est là une définition reçue et approuvée par le consentement commun de l'Église (*de fide*, d. 20. s. 3, n. 22), on pourra trouver qu'il est inutile et inopportun de faire cette déclaration, comme de rappeler que l'État a le droit et en certains cas le devoir de réprimer par des peines légales les violateurs de la loi catholique; mais la *Revue de Dublin* estime que la déclaration serait d'autant plus opportune qu'il importe davantage de signaler toutes les erreurs qui proviennent du libéralisme.

4° La large place donnée dans le *Syllabus* aux propositions erronées sur le sacrement de mariage permet aussi de croire que le Concile s'occupera sérieusement des questions relatives à ce sacrement. Les encou-

ragements donnés au *mariage civil* dans plusieurs États catholiques, rendent très-opportune pour les particuliers et pour les hommes d'État la déclaration de cette vérité que l'union de deux personnes baptisées n'est qu'un concubinage et un péché mortel, lorsqu'elle n'est pas sanctionnée par le sacrement de mariage.

5° Le Saint-Père regarde son principat civil comme la pierre angulaire de la société politique chrétienne ; il en a revendiqué la possession de la façon la plus énergique pendant tout son pontificat, et il a imposé aux catholiques l'obligation d'en reconnaître la nécessité morale ; nul doute que le Concile n'affirme de nouveau cette obligation.

6° L'esprit de révolution et d'anarchie est l'un des plus grands maux auxquels le Concile doit apporter remède; il est donc probable qu'il proclamera l'obligation d'obéir aux autorités civiles, et il est possible qu'il entre dans quelques développements à cet égard. Quel est le degré de malversation qui fait qu'un prince cesse d'être *légitime* et qu'on n'est plus obligé de lui obéir? Comment doit-on se conduire vis-à-vis des gouvernements *de droit* et des gouvernements *de fait*? Comment doit-on régler l'obéissance dans les monarchies constitutionnelles où l'autorité suprême ne réside pas exclusivement dans la personne des princes, mais encore dans le corps gouvernant désigné par la constitution? Autant de questions très-délicates sur lesquelles la conscience chrétienne peut désirer des lumières, et sur lesquelles le Concile peut être appelé à se prononcer.

7° Il est une autre classe de questions sociales sur lesquelles la lumière n'est pas moins désirable. L'Église mise à part, quel degré d'autorité Dieu a-t-il donné au gouvernement civil sur la famille, sur l'éducation et même sur la propriété? Jusqu'à quel point, par exemple, la notion de l'enseignement et de l'éducation obligatoire implique-t-elle une usurpation de l'État sur les pouvoirs qui ne lui appartiennent pas?

8° Nous avons parlé plus haut d'une pétition adressée au Saint-Père, à l'occasion du Concile, sur le droit des gens et sur la morale internationale : le Concile jugera-t-il à propos de l'examiner et de donner là-dessus quelques décisions?

9° L'infaillibilité pontificale sera-t-elle définie? Il est inutile de dire combien le désire la grande majorité, la presque unanimité des catholiques de tous les pays. Il est certain que cette infaillibilité existe ; est-il temps de la définir? Si l'on demande pour cela que la conviction des catholiques soit formée et que l'épiscopat se soit prononcé dans ce sens en plusieurs circonstances solennelles, l'opportunité de la définition ne peut être contestable. Mais il faut dire que la Bulle d'indiction ne fait aucune allusion à cette question, et qu'il convient d'attendre sur ce point ce que le Saint-Esprit suggérera aux Pères du Concile, tout en manifestant nos désirs et en assurant que la définition de l'infaillibilité pontificale, telle qu'on l'entend en théologie, serait pour les catholiques l'objet d'une aussi grande joie que l'a été la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

10° Comment sera décidée la question des rapports entre l'Église et l'État? Il est certain qu'elle ne sera pas décidée dans le sens de la séparation. La religion est l'âme des sociétés, l'Église ne décrétera jamais la mort de celles-ci, mais il importe de bien s'entendre sur le sens de ces mots : l'union de l'Église et de l'État.

Il y a une union *normale* entre l'Eglise et l'État : c'est celle qui présente le gouvernement civil comme sincèrement catholique, et comme ayant le pouvoir de gouverner selon ses convictions. Dans cette situation, l'Église a tous les droits qu'elle peut réclamer. Mais c'est là une situation du passé; cette union normale n'existe plus nulle part ailleurs que dans les États de l'Église.

Quelques-uns entendent par l'union de l'Église et de l'État une union telle, que ces deux sociétés n'en font véritablement qu'une, qui est en réalité absorbée par l'État, comme on l'a vu longtemps en Angleterre, comme on le voit en Russie, comme on cherche à l'introduire partout où le pouvoir civil veut dominer et absorber à son profit le pouvoir spirituel. Mais ce n'est plus l'union, c'est la confusion, car l'union suppose la distinction, et, ici, l'Église ne peut plus se distinguer

de l'État. Il est clair que ni le Concile ni le Saint-Siége ne peuvent approuver une pareille union.

Enfin il existe un troisième mode d'union qui est devenu la situation habituelle de l'Église dans les pays catholiques ; c'est l'union produite par les Concordats, au moyen desquels les deux puissances se font de mutuelles concessions afin d'arriver à un bon accord. Quand nous disons de mutuelles concessions, nous employons le langage ordinaire, car, s'il est vrai que l'Église fait des concessions et souvent de très-importantes, dans le but d'éviter de plus grands maux et de procurer le plus de bien possible, dans des circonstances données, à la société chrétienne, il n'est pas moins vrai de dire que les prétendues concessions de l'État ne sont que la renonciation de sa part à des droits usurpés et la réparation d'injustices précédemment commises. Les concordats font donc un grand bien, mais il est clair qu'ils ne rétablissent pas complétement l'union normale entre l'Église et l'État, puisqu'ils forcent l'Église à faire des concessions qui sont une diminution de ses droits; dans les circonstances actuelles, ils sont souvent le meilleur moyen de conserver la concorde entre l'Église et l'État, ils ne sont pas l'idéal qui s'est autrefois réalisé et qu'il est permis de désirer pour l'avenir.

Maintenant, n'y a-t-il rien à changer dans les concordats conclus avec les diverses puissances catholiques, surtout depuis que ces puissances ont porté des atteintes plus ou moins graves aux conventions ? N'y a-t-il rien à changer, par exemple, dans plus d'un pays en ce qui concerne la nomination des évêques, dont le choix est si important pour le bien de la société chrétienne ?

Il y a là des questions trop délicates pour qu'on se permette ici d'indiquer des solutions. Nous dirons seulement, puisque ce sont des organes officieux du gouvernement français qui ont reconnu qu'il y a quelque chose à faire en ce qui concerne les Articles organiques, que même sur la question de la nomination des évêques, qui se trouve dans le Concordat lui-même, il y eut un commencement de négociations dans les premiers temps du règne de Louis-Philippe. Le nouveau roi, très-désireux de se concilier les catholiques, ayant consulté à cet égard un ancien évêque des États-Unis, devenu évêque de Montauban, monseigneur Dubourg, en qui il avait une grande confiance, parce qu'il lui avait autrefois sauvé la vie, le nouveau roi, disons-nous, se montrait très-disposé à renoncer aux nominations épiscopales et à consentir à une modification du Concordat sur ce point. C'est là un fait peu connu, mais sur lequel nous avons des renseignements sûrs, et il doit en rester des traces soit dans les archives de l'évêché de Montauban, soit dans celles du ministère des cultes. Comment ces négociations furent-elles abandonnées ? On a dit dans le temps que les évêques nommés sous la Restauration, qui appartenaient pour la plupart à de nobles familles et qui étaient encore imbus du vieil esprit gallican, avaient préféré, espérant un prompt retour de la légitimité, voir les choses suivre leur cours, plutôt que de se voir relativement amoindris par l'importance nouvelle qu'auraient acquise les chapitres, qui seraient redevenus les électeurs des évêques. Ce qui est certain, c'est que les négociations ont eu lieu, et qu'elles ont été tout à coup abandonnées.

Commissions préparatoires.

Il serait prématuré d'entrer dans les détails de toutes les questions qui pourront être soumises au Concile : ce qui a été dit jusqu'ici donne une idée suffisante de ce qui fera probablement l'objet des délibérations des Pères, et les prochaines *Annales ecclésiastiques* auront des faits positifs à faire connaître à se sujet. Il ne reste donc plus, pour avoir exposé aussi complétement que possible les questions relatives au Concile, telles qu'elles se présentaient à la fin de 1868, qu'à dire quelques mots des travaux préparatoires commencés à Rome, et à indiquer la composition des commissions instituées par le Pape à cet effet.

C'est un travail immense que la préparation d'un Concile œcuménique : on peut dire que tout le pontificat de Pie IX a été une préparation du concile du Vatican, et nous

avons montré dans les pages précédentes. Depuis deux ans, depuis que le Saint-Père, surtout, a témoigné l'intention, dans la réunion du Centenaire de Saint-Pierre, de réunir autour de lui en concile tous les évêques du monde catholique, la préparation s'est faite dans les intelligences ; enfin, depuis le mois de juin 1868, à partir de l'indiction solennelle du Concile, les travaux directs ont commencé.

Pendant qu'ils se poursuivent partout dans toutes les directions, à Rome ils se concentrent dans les réunions des théologiens les plus distingués du monde catholique, qui forment, d'après la volonté de Pie IX, six *commissions* spéciales, placées sous la direction d'une *congrégation de cardinaux*, et cette congrégation est elle-même placée sous la haute direction du Pape, à qui tout vient aboutir, comme au centre, à la tête et au cœur de l'Église.

Les six commissions spéciales sont chargées des études nécessaires à la préparation des matières qui devront être soumises à l'examen, et à la définition des Pères du Concile. Chacune d'elles se compose de consulteurs en nombre indéterminé, sous la présidence d'un cardinal. Elles portent les noms suivants :

1° Commission des rites et cérémonies.

2° Commission politique ecclésiastique.

3° Commission des Églises et missions orientales.

4° Commission des réguliers.

5° Commission de théologie dogmatique.

6° Commission de discipline ecclésiastique.

La *congrégation cardinalice directrice* se compose de six cardinaux présidents des commissions, et de deux autres cardinaux, qui n'ont pas jusqu'à présent de commission à présider.

Chaque commission se réunit fréquemment pour discuter les questions étudiées par un ou plusieurs consulteurs, qui donnent leur avis par écrit avec tous les développements théologiques et scientifiques que comporte la matière. Le secret le plus absolu est imposé à tous, dans le but d'empêcher les passions humaines de troubler la sérénité de ces grandes études.

Tout ce qui est relatif aux études théologiques, canoniques et disciplinaires, est concentré dans la congrégation directrice, qui s'occupe en même temps des préparatifs et de la conduite du Concile.

Sa Sainteté est informée de tout ce qui se fait par les cardinaux présidents ; sa haute direction règle toute chose.

Ne suffit-il pas de connaître la composition des commissions et l'ordre de leurs travaux, pour reconnaître que rien n'est omis de ce que la prudence humaine peut faire pour préparer les délibérations du prochain Concile ? Déjà les décisions de ces commissions seraient d'un grand poids aux yeux de tout homme sérieux, qui réfléchirait au mérite personnel des consulteurs et des cardinaux et à la maturité de leurs délibérations. Et pourtant ce ne sont là que des travaux préparatoires, qui seront soumis à l'examen des évêques du monde entier, qui seront étudiés par tout ce que la terre possède de plus vénérable, de plus expérimenté, de plus vertueux, et ce sera ce grand corps épiscopal qui pourra dire au dix-neuvième siècle, comme les Apôtres le dirent au premier siècle, lorsque Saint Pierre les présidait en personne : *Visum est Spiritui Sancto et nobis.*

Voici quelle est la composition de la congrégation directrice et des six commissions :

Congrégation cardinalice directrice.

LEURS ÉMINENCES LES CARDINAUX :

Constantin PATRIZI, *président.*
Charles-Auguste DE REISACH.
Alexandre BARNABÒ.
Antoine-Marie PANEBIANCO.
Joseph-André BIZZARRI.
Louis BILIO.
Prosper CATERINI.
Annibal CAPALTI [1].

SECRÉTAIRE :

Monseigneur Pierre GIANNELLI, archevêque de Sardes.

[1] Le cardinal de Luca a été adjoint à cette congrégation en 1869.

CONSULTEURS :

1. Monseigneur Vincent *Tizzani*, archevêque de Nisibe.
2. Monseigneur Joseph *Angelini*, archevêque élu de Corinthe.
3. Monseigneur Georges *Talbot de Malahide*, prélat de la maison de Sa Sainteté.
4. Dom Melchior *Galeotti*, préfet des études au séminaire de Palerme.
5. Père Sébastien *Sanguineti*, S. J., professeur au collége romain.
6. Dom Henri *Feije*, professeur de droit canon à Louvain.
7. D. Charles-Joseph *Héfélé*, professeur d'histoire ecclésiastique à Tubingue.
8. Père Camille *Guardi*, consulteur de l'Inquisition.
9. Dom Joseph *Kovács*, chanoine de Kalocza.
10. Dom Guillaume *Molitor*, chanoine de Spire.
11. M. l'abbé *Chesnel*, vicaire-général de Quimper.
12. Monseigneur Ange *Trinchieri*, *secrétaire de la Commission.*
13. Dom Christophe *Moufang*, chanoine de Mayence.
14. M. l'abbé Ambroise *Gibert*, vicaire-général de Moulins.

Commission des rites et cérémonies.

PRÉSIDENT :

Son Éminence le cardinal PATRIZI.

CONSULTEURS :

1. Monseigneur Dominique *Bartolini*, secrétaire de la Congrégation des rites.
2. Monseigneur Louis *Ferrari*, préfet des cérémonies pontificales.
3. Monseigneur Jean *Corazza*, cérémonier pontifical participant.
4. Monseigneur Pie *Martinucci*, id.
5. Monseigneur Camille *Balestra*, id.
6. Monseigneur Remi *Ricci*, id., *secrétaire de la Commission.*

Commission politique ecclésiastique.

PRÉSIDENT :

Son Éminence le cardinal REISACH.

CONSULTEURS :

1. Monseigneur Marin *Marini*, archevêque-évêque d'Orviéto.
2. Monseigneur Joseph *Papardo del Parco*, évêque de Sinope.
3. Monseigneur Dominique *Bartolini.*
4. Monseigneur Ludovic *Jacobini*, prélat domestique de Sa Sainteté.
5. Monseigneur Louis *Ferrari.*
6. Monseigneur Vincent *Nussi*, prélat domestique de Sa Sainteté.
7. Monseigneur Laurent *Gizzi*, id. [1].

[1] A cette commission ont été adjoints, dans les premiers mois de 1869, le P. D. Antonio Ortis Orruela, de Guatemala, canoniste, et le R. D. Juan Campelo, professeur de théologie à l'université de Séville.

Commission des Églises et missions orientales.

PRÉSIDENT :

Son Éminence le cardinal BARNABÒ.

CONSULTEURS :

1. Monseigneur Jean *Siméoni*, secrétaire de la Propagande.
2. Monseigneur Ludovic *Jacobini.*
3. Père Jean *Bollig*, S. J., professeur d'arabe et de sanscrit à l'Université romaine.
4. Père Charles *Vercellone*, consulteur de l'Index.
5. Dom Augustin *Theiner*, de l'Oratoire, préfet des Archives du Vatican.
6. Père Léonard *Valarga*, préfet des missions étrangères des Carmes déchaussés, en Syrie.
7. Dom Joseph *David*, archevêque syrien de Mossoul.
8. Dom César *Rocetti*, chanoine de Sainte-Marie *ad Martyres.*
9. Dom Joseph *Piazza*, *minutante* de la Propagande.
10. Dom François *Rossi*, archiviste émérite de la Propagande.
11. Monseigneur Séraphin *Cretoni*, *secrétaire de la Commission.*
12. Père Daniel-Boniface *de Haneberg*, bénédictin, professeur de théologie à Munich.
13. Père Jean *Martinoff*, de la Compagnie de Jésus.
14. Monseigneur Édouard-Henri *Howard*, consulteur de la Propagande.

Commission des réguliers.

PRÉSIDENT :

Son Éminence le cardinal BIZZARRI.

Consulteurs :

1. Monseigneur Marin *Marini*.
2. Monseigneur Stanislas *Svegliati*, secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers.
3. Monseigneur Louis *Trombetta*, sous-secrétaire de la même Congrégation.
4. Monseigneur Ange *Lucidi*, sous-secrétaire de la Congrégation du Concile.
5. Père Charles *Capelli*, procureur-général des Barnabites.
6. Père Marie-François-Raymond *Bianchi*, des Frères Prêcheurs.
7. Père Joachim *da Cipressa*, des Mineurs de l'observance.
8. Père Nicolas *Cretoni*, des Augustins,
9. Père Firmin *Costa*, S. J.
10. Monseigneur Victorien *Guisasola*, archiprêtre de la cathédrale de Séville.
11. Dom François *Stoppani*, *secrétaire de la Commission* [1].

Commission de théologie dogmatique.

Président :

Son Éminence le cardinal Bilio.

Consulteurs :

1. Monseigneur Joseph *Cardoni*, archevêque d'Édesse.
2. Père Marie-Mariano *Spada*, des Frères Prêcheurs, maître du S. P. apostolique.
3. Père Marie-Hyacinthe *de' Ferrari*, des Frères Prêcheurs.
4. Père Jean *Perrone*, S. J., préfet des études au collége romain.
5. Monseigneur Jean *Schwetz*, professeur de théologie à l'Université de Vienne.
6. Père Marie *Bonfils Mura*, ex-général des Servites de Marie.
7. Père Antoine-Marie *Adragna*, définiteur-général des Mineurs conventuels.
8. Monseigneur Jacques *Jacquenet*, protonotaire apostolique, curé de Saint-Jacques, à Reims.
9. M. l'abbé Charles *Gay*, vicaire-général de Poitiers.
10. Père Thomas *Martinelli*, des Augustins, consulteur de l'Index.
11. Dom Joseph *Pecci*, professeur de philosophie à l'Université romaine.
12. Père Jean-Baptiste *Franzelin*, S. J., professeur de théologie au collége romain.
13. Père Clément *Schrader*, S. J., professeur de théologie à l'Université de Vienne.
14. Dom Camille *Santori*, *secrétaire de la Commission*.
15. Dom Placide *Petacci*, bénéficier de Saint-Laurent *in Damaso*.
16. Dom François *Hettinger*, professeur de théologie à l'Université de Wurtzbourg.
17. Dom Jean *Alzog*, professeur d'histoire ecclésiastique à Fribourg-en-Brisgau.
18. Dom Jacques *Corcoran*, vicaire-général de Charleston.
19. Dom Étienne-Moreno *Labrador*, professeur de théologie au séminaire de Cadix.

Commission de discipline ecclésiastique.

Président :

Son Éminence le cardinal Caterini.

Consulteurs :

1. Monseigneur Pierre *Giannelli*.
2. Monseigneur Joseph *Angelini*.
3. Monseigneur Stanislas *Svegliati*.
4. Monseigneur Jean *Siméoni*.
5. Monseigneur Laurent *Nina*, assesseur de l'Inquisition.
6. Monseigneur Ludovic *Jacobini*, *secrétaire de la Commission*.
7. Monseigneur Venance *Mobili*, *minutante* de la Propagande.
8. Monseigneur Ange *Lucidi*.
9. Dom Philippe *de Angelis*, professeur de droit canon à l'Université romaine.
10. Père Camille *Tarquini*, S. J., consulteur de la Propagande et de l'Inquisition.
11. Dom Ange *Jacobini*, chanoine de Saint-Eustache.
12. Dom Joseph *Hergenrœther*, professeur d'histoire ecclésiastique à Wurtzbourg.
13. Dom Henri *Feije*.
14. M. l'abbé Henri *Sauvé*, chanoine théologal de Laval.
15. D. Joseph *Giese*, chanoine théologal de Munster.
16. D. Gaspard *Heuser*, professeur de théologie à Cologne.
17. D. Joseph *de Torres Padilla*, professeur de discipline et d'histoire ecclésiastique à Séville.

[1] A été adjoint, dans les premiers mois de 1869, à cette commission, M. l'abbé Freppel, doyen de Sainte-Geneviève de Paris et professeur de Sorbonne.

CHAPITRE IV

LES MISSIONS.

L'Église, avons-nous dit ailleurs [1], est une institution vivante et active : elle ne se contente pas de conserver, de réformer ses membres et de les améliorer, elle agit sur ceux qui ne lui appartiennent pas encore en fait ou qui ont cessé de lui appartenir. En possession de la vérité et de la grâce, elle cherche à répandre au dehors les biens qu'elle possède, et de là le merveilleux spectacle qu'elle présente depuis plus de dix-huit siècles.

Le prosélytisme chrétien n'a pas cessé un moment de s'exercer depuis que les Apôtres sont sortis du Cénacle; pas un moment l'Église n'a oublié ce commandement de son divin Fondateur : *Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Et c'est ainsi que la civilisation chrétienne et l'empire de Jésus-Christ se sont étendus de proche en proche jusqu'aux extrémités du monde. Dès le siècle des apôtres, la prédication évangélique avait franchi les bornes de l'empire romain; au moyen âge, elle transforma les Barbares du nord et du centre de l'Europe et recommença à se faire entendre à l'Orient; dans les temps modernes, elle retentit en Amérique, en Chine, dans l'Inde, en Afrique; de nos jours, elle embrasse le monde entier : on trouve le missionnaire catholique sous les glaces du pôle comme sous les feux de l'équateur, à l'orient et à l'occident, dans les îles perdues de l'Océan et chez les peuplades les plus éloignées : magnifique spectacle de dévouement, de zèle et de foi que le catholicisme seul donne au monde, et dont les sectes séparées envient les résultats, sans pouvoir les atteindre!

[1] *Une année d'histoire contemporaine*, 1862.

Les Missionnaires.

Un grand nombre d'ordres, d'institutions et de sociétés travaillent à la propagation de la foi. A Rome, centre du mouvement général, se trouve la *Propagande*, congrégation de cardinaux et de prélats à laquelle est confiée la direction suprême des missions catholiques, et à l'œuvre de laquelle se trouve associé un collége destiné à l'éducation et à la formation des missionnaires de tous les pays. A côté de ce collége, il faut citer encore le *collége germanique-hongrois*, le *collége grec*, le *collége anglais*, le *collége écossais*, le *collége irlandais*, le *collége Saint-Barthélemy-en-l'Ile*, le *collége de Saint-Isidore*, le *collége de Saint-Antoine de Padoue*, pour les Minimes, le *collége des Pères capucins*, le *collége de Saint-Pancrace*, pour les carmes déchaussés, le *couvent de Saint-Grégoire l'Illuminateur*, peuplé par des Antoniens arméniens, l'*hospice des Méchitaristes*, aussi pour les Arméniens.

Hors de Rome se trouvent : le *collége chinois*, à Naples; le *séminaire grec*, à Palerme; le *collége illyrien*, de Lorette; plusieurs autres établissements en Hollande, en Belgique, en Amérique, etc., mais surtout en France, où l'on compte, à Paris, le *séminaire irlandais*, destiné à former des prêtres pour l'Irlande; le *séminaire du Saint-Esprit*, dont les missionnaires sont destinés aux colonies françaises, et le *séminaire des Missions étrangères*, dont les prêtres évangélisent particulièrement l'Inde, la Chine, la Corée et la Turquie.

Les ordres religieux, les membres de di-

verses sociétés et congrégations, comme les élèves des établissements qu'on vient de nommer, rivalisent de zèle pour la propagation de l'Évangile. On ne peut donner qu'un aperçu très-sommaire de leurs travaux; nous allons en tracer une rapide esquisse en suivant l'ordre alphabétique.

Les *Augustins* ou ermites de Saint-Augustin, possèdent des missions à Dublin, en Irlande, à Amsterdam, en Hollande, à Philadelphie et à Albany, aux États-Unis. Ils viennent de renaître en France, où ils ont leur centre à Nîmes, sous la direction du R. P. d'Alzon. Ils ont quelques missionnaires en Australie, une maison d'éducation à Andrinople, en Turquie, et travaillent plus particulièrement à ramener les schismatiques orientaux au sein de l'unité.

Les *Basiliens* comptent quatre congrégations. La première, composée de *Melchites*, a sept monastères, dont le principal est à Saïda; la seconde, composée de *Ruthéniens*, possède vingt-huit maisons et environ 200 religieux; la troisième, composée d'*Italiens*, a son abbaye principale à Grottaferrata; la quatrième, composée de Français, dirige deux colléges dans le Vivarais et possède un séminaire à Toronto, dans le haut Canada.

Les *Barnabites*, clercs réguliers de Saint-Paul, dont le centre est à Milan, se dévouent à l'enseignement, au service des hôpitaux et aux missions. Ils ont une maison à Paris et travaillent à la conversion des Scandinaves; les *Sœurs de saint-Joseph*, de Chambéry, qui ont des orphelinats à Saint-Pétersbourg, à Copenhague et à Stockholm, coopèrent à leurs œuvres de missionnaires.

Les *Bénédictins* anglais ont deux vicaires apostoliques en Australie et un archevêque à Sidney. Ils ont fondé, sur les côtes occidentales de l'Australie, deux monastères qui rappellent deux noms chers à l'ordre, la *Nouvelle-Nursie* et le *Nouveau-Subiaco*; un collége et des écoles se sont élevés à l'ombre de ces monastères. Les Bénédictins d'Einsiedeln, en Suisse, ont des missions dans l'Amérique du Nord; ceux de l'abbaye de Saint-Vincent possèdent un collége et ont douze stations dans le Minnesota et l'Indiana.

Les *Capucins*, dont le centre est à Rome, ont eu des missions florissantes dès le seizième siècle; ils en possèdent encore actuellement un grand nombre. Ils comptent en tout 874 établissements et près de 12,000 religieux. Le nombre total des Frères mineurs capucins employés aux travaux dans les missions, en 1868, était de 425, dont 7 évêques, 8 prélats apostoliques et 410 Pères ou Frères. En voici le tableau [1] :

EUROPE.

Rhétie...........	Préfecture apostolique de la Rhétie (pays des Grisons et Valteline). 1 *Préfet apostolique.* 40 *Religieux.*
Mésolcine........	Préfecture apostolique de la Mésolcine (partie du Tyrol et des Grisons). 1 *Préfet apostolique.* 22 *Religieux.*
Iles Ioniennes...	Préfecture apostolique des Iles Ioniennes. 1 *Préfet apostolique :* R. P. Évangéliste de Pistoie. 4 *Religieux.*
Turquie...........	I. Préfecture apostolique de Constantinople. 1 *Préfet apostolique :* R. P. Pierre de Settingiano. 32 *Religieux.* II. Vicariat apostolique de Philippopolis. 1 *Vicaire apostolique :* Mgr François Renaudi, nommé évêque d'Égée et vicaire apostolique en 1867. 12 *Religieux.*

ASIE.

Turquie..........	I. Préfecture apostolique de la mer Noire, créée en 1845. 1 *Préfet apostolique :* R. P. J. Philippe de Bologne. 13 *Religieux.* II. Préfecture apostolique de Cilicie et Syrie. 1 *Préfet apostolique :* R. P. Zacharie de Catignano. 11 *Religieux.* III. Préfecture apostolique de Mésopotamie. 1 *Préfet apostolique :* Mgr Nicolas Castells, archevêque de Marzianopolis, administrateur du diocèse de Babylone (rit latin), préfet et délégué apostolique de la Mésopotamie. 12 *Religieux.*

[1] *Les Missions catholiques*, numéro du 4 décembre 1868.

Hindoustan. ..... I. Vicariat apostolique d'Agra.
1 *Vicaire apostolique :* Mgr Michel-Ange-Louis JACOPI, nommé évêque de Pentacomie et vicaire apostolique au mois de mars 1868.
34 *Religieux.*
II. Vicariat apostolique de Patna, créé en 1846.
1 *Vicaire apostolique :* Mgr Paul-Antoine COSI, nommé évêque de Rhodiopolis et vicaire apostolique au mois de mars 1868.
30 *Religieux.*

Arabie............ Préfecture apostolique d'Aden.
1 *Préfet apostolique :* R. P. Alphonse de Macerata, depuis le 1er mars 1864.
2 *Religieux.*

AFRIQUE.

Afrique orientale.......... Vicariat apostolique des Gallas.
1 *Vicaire apostolique :* Mgr Guillaume MASSAJA, de Piova (Piémont), nommé évêque de Cassia et vicaire apostolique en 1846.
1 *Coadjuteur :* Mgr Félicissime COCINO, sacré évêque de Marve en 1859.
1 *Vice-préfet :* R. P. Taurin.
6 *Religieux.*

Afrique septentrionale ... Vicariat apostolique de Tunis, créé en 1843.
1 *Vicaire apostolique :* Mgr Fidèle SUTTER de Ferrare, nommé vicaire apostolique le 21 mars 1843, et évêque de Rosalia l'année suivante.
21 *Religieux.*

Iles Seychelles... Préfecture apostolique des Iles Seychelles.
1 *Préfet apostolique :* R. P. Ambroise d'Ugine, non résidant.
1 *Vice-Préfet :* R. P. Ignace de Villefranche, résidant.
6 *Religieux.*

MISSIONS OÙ LES RELIGIEUX DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS SONT EMPLOYÉS COMME AUXILIAIRES.

EUROPE.

	ÉTABLISSEMENTS	RELIGIEUX
Angleterre.....	6	50

AMÉRIQUE.

Brésil..........	36	63
Chili	18	50
	60	163

Les *Carmes déchaussés*, dont les missions avaient beaucoup souffert par suite de la révolution de 1789, reprennent peu à peu leurs anciens travaux. Ils ont trois évêchés dans l'Inde : à Véropoli, à Quilon et à Mangalore; la préfecture apostolique de Bagdad leur est confiée, et neuf Pères missionnaires résident en Syrie, au Carmel, qui est le berceau de leur Ordre.

Les *Dominicains* ont de nombreuses et florissantes missions. Ce sont eux qui évangélisent les îles Philippines, où l'on compte quatre millions d'habitants, et où il y a un archevêché, quatre évêchés et 1,100 prêtres, dont 600 indigènes; ils sont au nombre d'environ 200 en Chine, au Tonquin et dans ces îles. Au Tonquin, ils ont deux provinces : le Tonquin oriental et le Tonquin central. Ils possèdent deux couvents à Constantinople et des missions à Smyrme, dans les îles de Santorin, de Naxos, de Tinos, de Scio et de Syra, à Mossoul, dans la Caferie, au Brésil, au Pérou, au Chili, à l'Équateur, dans le Guatemala, au bas Canada, aux États-Unis, en Californie, à la Trinidad, sans compter leurs établissements d'Angleterre, d'Irlande et de Hollande

Les *Eudistes*, dont la congrégation a été réorganisée en 1826, et dont le centre est à Redon, dans l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, en Bretagne, dirigent en France un séminaire, quatre colléges et une maison de mission ; ils ont des missionnaires dans le diocèse de Vincennes, aux États-Unis, et dans celui de Roseau, à la Dominique.

Les *Franciscains* de la stricte observance, dont le Père ministre général réside à Rome, au couvent d'Ara-cœli, sont au nombre d'environ 30,000; ils ont plus de 1800 missionnaires, et possèdent 593 établissements, dont, en Europe, 2 couvents en Angleterre, 15 en Irlande, 5 en Hollande, 9 en Prusse, 12 en Russie, 3 en Valachie, 1 en Herzégovine, 5 missions en Albanie, 5 écoles à Constantinople et dans l'Archipel. En Asie, ils possèdent 31 couvents, tant en Terre sainte qu'en Syrie et dans l'île de Chypre, et ils ont cinq missions en Chine, avec un séminaire et plusieurs écoles. En Afrique, ils ont un évêque et 7 écoles dans la basse Égypte, un évêque dans la haute Égypte, un préfet apostolique avec 43 religieux pour l'Afrique centrale, un préfet apostolique à Tripoli, avec un hos-

pice; enfin un préfet apostolique et 2 couvents à Tanger et à Tétouan, au Maroc. Ils ont aussi de nombreux établissements en Amérique : en Californie, 2 couvents; au Texas, 6 couvents; au Mexique, plusieurs colléges et missions, dispersés par les dernières révolutions; en Bolivie, 3 couvents; au Pérou, 2 hospices; au Chili, 2 couvents, 2 colléges, à Chiloé et à Chillon, et 1 hospice, à Valparaiso; dans la Confédération argentine, 3 colléges et 2 hospices; dans la Nouvelle-Grenade, 2 couvents et 2 colléges; à Buénos-Ayres, 1 couvent, 1 collége et 2 hospices. Toutes les missions franciscaines de l'Amérique méridionale et la plupart de celles de l'Amérique septentrionale envoient des religieux pour évangéliser les tribus sauvages. Enfin, dans l'Océanie, les Philippines renferment 12 couvents de Franciscains; la Nouvelle-Zélande, 1, à Aukland; l'île de Vancouvers, 1, à Victoria, et l'Australie a un évêque de leur Ordre.

Il n'y a pas d'ordre religieux qui montre plus d'activité et de zèle que celui des *Jésuites*, soit parmi les nations catholiques, soit parmi les protestants, soit parmi les infidèles. Le nombre actuel des membres de la compagnie de Jésus est d'environ huit mille; en 1868, on comptait 3,429 religieux employés aux travaux de l'apostolat dans les pays infidèles ou hérétiques. Chacune des provinces de la compagnie envoie des missionnaires dans des pays particuliers : la province de Paris et de Champagne, en Chine, au Canada, aux États-Unis et dans la Guyane française; celle de Lyon, en Algérie, en Syrie et à la Nouvelle-Orléans; celle de Toulouse, au Maduré, à l'île de la Réunion (Bourbon) et à Madagascar. La province d'Espagne a des missionnaires à Fernando-Po (Afrique), aux Antilles, au Guatemala, dans le Honduras, au Chili, au Brésil et dans la Plata. La province de Germanie est chargée de la mission de Bombay; celle d'Angleterre dessert les missions d'Écosse, de la Guyane anglaise et de la Jamaïque; celle de Turin, les missions de Californie et de l'Orégon; celle de Belgique, la mission de Calcutta. La province d'Autriche a fondé un collége dans l'Australie méridionale. La province de Venise fournit des missionnaires à la Dalmatie, à l'Illyrie et à l'Albanie; celle de Sicile, aux îles de l'Archipel. La province de Hollande a envoyé quelques Pères dans la colonie hollandaise de Java. Il y a, en outre, deux provinces américaines, celle du Maryland et celle du Missouri, qui s'occupent spécialement des pays sur lesquels elles s'étendent.

Voici le tableau des missions de la compagnie de Jésus en 1868 (1) :

ASIE

I. — HINDOUSTAN

Bombay	1 *Vicaire apostolique :* Mgr Léon Meurin, vicaire apostolique de Bombay, depuis le 10 septembre 1867, administrateur de Poona et supérieur de la mission depuis le 1er avril de la même année. 1 *Vicaire général :* R. P. Basile Haefely. 28 *Pères.* 8 *Scolastiques.* 10 *Frères coadjuteurs.*
Maduré	1 *Vicaire apostolique :* Mgr Alexis Canoz, supérieur de la mission depuis le 8 mai 1844, évêque de Tamase et vicaire apostolique depuis le 7 avril 1847. 3 *Supérieurs de districts :* 1° R. P. Hercule de Rochely, supérieur du district septentrional (Trichinopoly) depuis le 30 septembre 1864; 2° R. P. Louis Saint-Cyr, supérieur du district central (Maduré) depuis le 1er février 1860; 3° R. P. Louis Verdier, supérieur du district méridional (Palancottah) depuis le 15 mars 1853. 50 *Pères.* 8 *Scolastiques.* 11 *Frères coadjuteurs.* 14 *Religieux indigènes.*
Bengale Occidental	1 *Vicaire apostolique :* Mgr Walter Steins, archevêque de Bosra, vicaire apostolique de Calcutta depuis le 11 janvier 1867; précédemment vicaire apostolique de Bombay. 1 *Provicaire :* R. P. Honoré Van der Stuyft. 15 *Pères.* 8 *Scolastiques.* 10 *Frères coadjuteurs.* 8 *Prêtres séculiers.*

(1) *Les Missions catholiques*, numéro du 14 août 1868.

II. — CHINE

Kiang-Nan.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Adrien LANGUILLAT, sacré évêque de Sergiopolis le 22 mars 1857; transféré du vicariat du Pé-tché-ly oriental au vicariat du Kiang-nan en 1864.
- 1 *Vice-supérieur général :* R. P. Agnel Della Corte.
- 34 *Pères.*
- 17 *Scolastiques.*
- 14 *Frères coadjuteurs.*

Pé-Tché-Ly Oriental.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Édouard DUBAR, sacré évêque de Canath le 19 février 1865.
- 8 *Pères.*
- 4 *Frères coadjuteurs.*

AMÉRIQUE

Jamaïque.
- 1 *Vicaire apostolique :* T. R. P. Jacques Dupeyron, supérieur de la mission depuis le 20 septembre 1851.
- 1 *Vicaire général :* R. P. Jacques Jones.
- 11 *Pères.*
- 1 *Scolastique.*

Guyane anglaise.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Jacques ETHERIDGE, évêque de Torone, vicaire apostolique depuis le 25 mars 1857.
- 1 *Vicaire général :* R. P. Étienne Bond.
- 8 *Pères.*
- 2 *Frères coadjuteurs.*

Kansas.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Jean-Baptiste MIÈGE, sacré évêque de Messène le 25 mars 1851.
- 2 *Pères.*
- 2 *Frères coadjuteurs.*
- 24 *Prêtres séculiers.*

AFRIQUE

Madagascar.
- 1 *Préfet apostolique :* T. R. P. Louis Jouen, préfet apostolique depuis le 15 août 1850.
- 11 *Pères.*
- 3 *Scolastiques.*
- 10 *Frères coadjuteurs.*

Petites îles malgaches.
- 1 *Préfet apostolique :* T. R. P. Spérat Lacomme, préfet apostolique depuis le 20 septembre 1865.
- 12 *Pères.*
- 6 *Frères coadjuteurs.*

Nombre total des religieux employés dans les missions confiées à la Compagnie de Jésus : 313, dont 7 Évêques, 1 Vicaire apostolique, 2 Préfets apostoliques, 189 Pères, 46 Scolastiques, 69 Frères coadjuteurs.

MISSIONS OÙ LES RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS SONT EMPLOYÉS COMME AUXILIAIRES.

	Pères.	Scolastiques.	Frères coadjuteurs.	Totaux.
EUROPE				
Angleterre	139	117	55	311
Écosse	14	3	3	20
Irlande	61	37	33	131
Hollande	87	87	71	245
Allemagne	171	180	159	510
Galicie	48	59	39	146
Albanie	7	«	4	11
Dalmatie	19	4	13	36
Constantinople	15	«	3	18
Grèce	8	«	8	16
ASIE				
Syrie	36	7	25	68
Macao	4	«	3	7
AFRIQUE				
Algérie	35	7	42	84
Bourbon	21	9	11	41
Fernando-Po	7	«	9	16
AMÉRIQUE				
Canada	32	59	97	188
Mission de New-York	46	17	47	110
Province du Maryland	90	64	91	245
Missouri	84	45	90	219
Mission de la Nouvelle-Orléans	35	7	36	78
Nouveau-Mexique	3	«	2	5
Californie	34	14	30	78
Montagnes-Rocheuses	16	«	13	29
Honduras	6	«	«	6
Mexique	15	5	6	26
Guyane française	14	«	13	27
Équateur	20	37	19	76
Guatemala	21	70	43	134
Chili	27	8	18	53
Paraguay	23	21	19	63
Brésil	33	3	12	48
OCÉANIE.				
Iles Philippines	19	9	18	46
Indes Néerlandaises	8	«	«	8
Australie méridionale	7	«	7	14
	1,205	869	1,042	3,116

Les *Maristes*, dont la société a été fondée à Lyon en 1816, évangélisent principalement la partie occidentale de l'Océanie, où ils sont arrivés en 1837, au nombre de huit, avec monseigneur Pompallier. Les religieux de la Société de Marie employés dans les missions sont au nombre de 171, dont 3 évêques, un provicaire apostolique, 1 préfet apostolique, 109 Pères, 12 scolastiques et 45 frères coadjuteurs. Voici le tableau tant des missions qui leur sont spécialement

confiées, que de celles où ils travaillent comme auxiliaires (1) :

MISSIONS ADMINISTRÉES PAR LES RELIGIEUX DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE.

2 VICARIATS, 1 DIOCÈSE, 1 PRÉFECTURE.

OCÉANIE

Océanie centrale
- Vicariat apostolique de l'Océanie centrale, érigé en 1836.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Pierre BATAILLON, du diocèse de Lyon, évêque d'Énos, nommé vicaire apostolique le 22 août 1842.
- 1 *Coadjuteur :* Mgr Louis ELLOY, du diocèse de Metz, évêque de Tipoza, nommé coadjuteur le 11 août 1863.
- 25 *Pères.*
- 8 *Frères coadjuteurs.*

Nouv.-Zélande
- Diocèse de Wellington érigé en 1848.
- 1 *Évêque :* Mgr Philippe VIARD, du diocèse de Lyon, précédemment coadjuteur de Mgr Pompallier, évêque d'Auckland; nommé administrateur du diocèse de Wellington le 20 juin 1848, et évêque titulaire le 27 octobre 1860.
- 20 *Pères.*
- 6 *Frères coadjuteurs.*

Nouv.-Calédonie
- Vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie, érigé le 19 août 1853.
- 1 *Provicaire :* R. P. Rougeyron, du diocèse de Clermont, nommé provicaire en 1855.
- 23 *Pères.*
- 8 *Frères coadjuteurs.*

Iles Viti
- Préfecture apostolique de Viti, érigée en 1863.
- 1 *Préfet apostolique :* T. R. P. Bréhéret, du diocèse d'Angers, nommé préfet en 1863.
- 11 *Pères.*
- 4 *Frères coadjuteurs.*

MISSIONS OÙ LES RELIGIEUX DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE TRAVAILLENT COMME AUXILIAIRES.

	PÈRES.	SCOLASTIQUES.	FRÈRES COADJUTEURS.
EUROPE			
Angleterre	8		3
Irlande	7	12	4
AMÉRIQUE			
Diocèse de la Nouvelle-Orléans	11		4
OCÉANIE			
Australie (Procure et mission de Sidney).	4		8
	30	12	19

[1] *Les Missions catholiques*, numéro du 28 août 1868.

Les *Lazaristes*, ou membres de la Congrégation de la Mission, dite aussi Congrégation de Saint-Lazare, sont, on le sait, puissamment secondés par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ou Filles de la Charité, autre création de leur saint fondateur. On compte environ 20,000 Sœurs de la Charité, et prè de trois mille Lazaristes; parmi ceux-ci, 452, dont 5 évêques, 275 Pères et 142 Frères coadjuteurs, étaient employés, en 1868, aux travaux de l'apostolat. Voici le tableau de leurs missions (1) :

MISSIONS ADMINISTRÉES PAR LA CONGRÉGATION DE SAINT-LAZARE.

6 Vicariats apostoliques.

ASIE

Chine
- I. Vicariat apostolique du Pé-tché-ly septentrional, créé en 1856.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr MOULY, nommé en 1856, précédemment vicaire apostolique de la Mongolie et administrateur de la mission de Péking.
- 1 *Coadjuteur :* Mgr GUIERRY, sacré le 30 avril 1865.
- 12 *Missionnaires européens.*
- 22 *Prêtres indigènes.*
- 4 *Frères.*
- II. Vicariat apostolique du Pé-tché-ly occidental, créé en 1856.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr J. B. ANOUILH, nommé évêque d'Abydos et coadjuteur de Mgr Mouly en juin 1851, et vicaire apostolique le 14 décembre 1858.
- 5 *Missionnaires français.*
- 10 *Prêtres indigènes.*
- 1 *Frère.*
- III. Vicariat du Kiang-si, créé en 1845.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr BALDUS, transféré du Ho-nan au Kiang-si en 1866.
- 5 *Missionnaires français.*
- 8 *Prêtres indigènes.*
- IV. Vicariat apostolique du Tché-kiang, créé en 1845.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr DELAPLACE, nommé en 1855.
- 5 *Missionnaires français.*
- 4 *Prêtres indigènes.*
- V. Vicariat apostolique du Ho-nan.
- 2 *Missionnaires français.*
- 3 *Prêtres indigènes.*

[1] *Les Missions catholiques*, numéro du 20 novembre 1868.

AFRIQUE

Afrique orientale........	Vicariat apostolique d'Abyssinie. 1 *Vicaire apostolique :* N. 4 *Missionnaires européens.* 13 *Prêtres indigènes.* 1 *Frère.*

MISSIONS OÙ LES RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-LAZARE SONT EMPLOYÉS COMME AUXILIAIRES.

	ÉTABLISSEMENTS.	PÈRES.	FRÈRES.
EUROPE			
Iles Britanniques....	6	33	14
Prusse..............	6	22	20
Grèce...............	2	3	4
Turquie d'Europe...	5	26	9
ASIE			
Turquie d'Asie......	6	30	20
Perse...............	3	8	1
AFRIQUE			
Égypte (Alexandrie).	1	5	4
AMÉRIQUE			
États-Unis..........	13	62	45
Amérique centrale (Guatemala).....	1	4	1
Brésil..............	8	35	8
Plata...............	1	2	«
Chili...............	2	6	2
Pérou...............	1	4	7
Mexique............	5	«	«
	50	240	135

PROCURE DES MISSIONS LAZARISTES DE CHINE.

Shang-hai........... 2 Missionnaires, 1 Frère.

Le séminaire des *Missions-Étrangères* de Paris est l'une des plus riches pépinières d'apôtres et de martyrs qui existent dans l'Église. Fondée en 1663, la Congrégation des Missions-Étrangères, rétablie après la Révolution, qui en avait dispersé les membres et détruit le séminaire, possède 22 vicariats apostoliques, et compte près de 350 membres, parmi lesquels 24 évêques. Les vicariats apostoliques sont les suivants :

Pondichéry, érigé en 1836; monseigneur Godelle, évêque.

Maïssour, détaché de Pondichéry, et érigé en 1855; monseigneur Charbonneau, évêque.

Coïmbatour, détaché de Pondichéry, et érigé en 1846; monseigneur Dépommier, évêque.

Birmanie et Pégu; monseigneur Bigandet, évêque.

Malaisie (presqu'île de Malacca), érigée en 1841; monseigneur Boucho, évêque.

Siam, érigé en 1673; monseigneur Dupont, évêque.

Tonquin occidental, érigé en 1846; monseigneur Jeantet, évêque.

Tonquin méridional, érigé en 1846; monseigneur Gauthier, évêque.

Cochinchine orientale, érigée en vicariat en 1844; monseigneur Charbonnier, évêque.

Cochinchine septentrionale, érigée en 1850; monseigneur Sohier, évêque.

Cochinchine occidentale, érigée en 1844; monseigneur Miche, évêque.

Camboge et Laos, érigé en 1850; monseigneur Miche en est l'évêque administrateur.

Sutchuen oriental, érigé en 1858; monseigneur Desflèches, évêque.

Sutchuen occidental, érigé en 1858; monseigneur Pinchon, évêque.

Sutchuen méridional, érigé en 1858; monseigneur Pichon, évêque.

Yunnan, détaché du Sutchuen, érigé en 1841; monseigneur Ponsot, évêque.

Kouy-Tcheou, détaché du Sutchuen, érigé en 1846; monseigneur Faurie, évêque.

Kouang-Tong, Kouang-Si et Hai-Nan, détachés de l'évêché de Macao et érigés en préfecture apostolique en 1848; monseigneur Guillemin, évêque.

Mantchourie, érigée en 1858; monseigneur Verrolles, évêque.

Thibet, érigé en 1858; monseigneur Chauveau, évêque.

Corée, érigé en 1832; sans évêque depuis le martyre de monseigneur Bernay et de monseigneur Daveluy.

Japon, érigé en 1846; monseigneur Petitjean, évêque.

Cette simple énumération peut faire juger des immenses travaux entrepris et poursuivis par la Congrégation des Missions-Étrangères; elle montre en même temps, que c'est l'évangélisation de l'Asie orientale que cette congrégation poursuit plus spécialement. On sait qu'elle y emploie la science de ses prêtres, leur zèle et leur sang. Elle occupe, dans les diverses missions qu'on vient d'énumérer, près de 300 missionnaires français et environ 250 prêtres indigènes; elle y possède 33 établissements d'enseignement et d'éducation, grands et petits séminaires et col-

léges, environ 400 églises ou chapelles, 13 catéchuménats, 21 orphelinats et maisons de refuge, 9 hôpitaux, des pharmacies, 6 imprimeries et près de 450 écoles de garçons et de filles.

Le séminaire des *Missions africaines*, fondé à Lyon sur l'initiative de Monseigneur Marion de Brésillac et dirigé par M. l'abbé Planque, a pour but principal de préparer des missionnaires pour évangéliser le royaume de Dahomey et les pays voisins; des religieuses se dévouent à suivre les missionnaires, à soigner les malades et à tenir les écoles. Le vicariat apostolique du Dahomey a trois résidences principales : Whydah, dans le royaume de Dahomey; Porto-Novo, sous la protection de la France, et Lagos, possession anglaise.

Le séminaire des *Missions-Étrangères* de Bruxelles, fondé dans ces dernières années, et chef-lieu d'une Congrégation qui se propose particulièrement d'évangéliser la Chine et les pays qui en dépendent, a déjà fourni quelques missionnaires à la Mongolie. La Congrégation porte le titre de l'Immaculé-Cœur de la Très-Sainte Vierge.

Le séminaire d'*All-Hallows* (la Toussaint), fondé en 1842 à Dublin, pour l'éducation ecclésiastique des jeunes gens irlandaisou étrangers qui voudraient se consacrer aux missions, compte habituellement de deux à trois cents élèves et a déjà envoyé près de 500 prêtres dans différentes missions appartenant aux colonies où l'on parle anglais; ces missionnaires sont placés sous la juridiction des vicaires ou préfets apostoliques.

Le séminaire des *Missions-Étrangères* de Gênes, fondé par le marquis Antoine de Brignole-Sale et par la marquise de Negrone, son épouse, pourvoit à l'instruction de 24 jeunes gens, choisis dans les divers diocèses d'Italie et de France, pour les mettre ensuite à la disposition de la Propagande. Il a été fondé en 1855, et est dirigé par 14 Lazaristes et 7 Frères.

Le séminaire des *Missions-Étrangères* de Milan, fondé en 1850 sous l'inspiration de Pie IX et par le zèle de Mgr Ramazotti, entretient aussi des élèves qui se mettent à la disposition de la Propagande. Les principales missions où ils ont été envoyés jusqu'à présent, sont celles de la Mélanésie et de la Micronésie, de Barhampore, près de Calcutta, d'Hyderabad, près de Madras, d'Agra, de Hong-Kong, de l'île Laboan et de la côte occidentale de Bornéo, enfin de Carthagène, dans la Nouvelle-Grenade.

Les *Oblats de Marie-Immaculée*, qui ont eu pour fondateur et pour premier supérieur feu Monseigneur de Mazenod, évêque de Marseille, et qui sont actuellement gouvernés par le R. P. Fabre, qui réside à Paris, se plaisent à prodiguer leur dévouement aux missions les plus difficiles, depuis les régions polaires de l'Amérique du Nord jusqu'à la terre de Natal, habitée par les Cafres. Voici le tableau de leurs missions en 1868 [1].

MISSIONS ADMINISTRÉES PAR LES RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE.

5 Vicariats, 2 diocèses

ASIE

Ceylan	Vicariat apostolique de Jaffna, érigé en 1849. 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Christophe Bonjean, du diocèse de Clermont, nommé vicaire apostolique le 24 juillet, et sacré évêque de Médéa le 24 août 1868. 25 *Missionnaires.*

AFRIQUE

Cafrerie	Vicariat apostolique de Natal, érigé en 1851. 1 *Vicaire apostolique :* Mgr François Allard, du diocèse de Gap, évêque de Samarie et vicaire apostolique en 1851. 8 *Missionnaires.*

AMÉRIQUE (Nouvelle-Bretagne)

Haut Canada	Diocèse d'Ottawa, érigé en 1848. 1 *Évêque :* Mgr Joseph-Eugène Guigues, du diocèse de Gap, sacré le 30 juillet 1848. 20 *Missionnaires.* 30 *Prêtres indigènes.*

[1] Les *Missions catholiques*, numéro du 2 octobre 1868.

Territoire de la Baie d'Hudson.

I. Diocèse de Saint-Boniface, érigé en 1847.
- 1 *Evêque :* Mgr Alexandre TACHÉ, du diocèse de Montréal (Canada), coadjuteur en 1851, évêque titulaire en 1853.
- 12 *Missionnaires.*

II. Vicariat de la Saskatchewan, érigé en 1868.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Vital-Julien GRANDIN, du diocèse de Laval, évêque de Satala et coadjuteur de Saint-Boniface en 1859, vicaire apostolique en 1868.
- 12 *Missionnaires.*

III. Vicariat d'Attabaskaw et Mackenzie, érigé en 1862.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Henri FARAUD, du diocèse d'Avignon, nommé vicaire apostolique le 13 mai 1862, et sacré évêque d'Anemour le 30 novembre 1863.
- 1 *Coadjuteur :* Mgr Isidore CLUT, du diocèse de Valence, évêque d'Erindel, coadjuteur en 1867.
- 11 *Missionnaires.*

Colombie Britannique....

Vicariat de la Colombie britannique, érigé en 1863.
- 1 *Vicaire apostolique :* Mgr Louis D'HERBOMEZ, du diocèse de Cambrai, nommé vicaire apostolique le 14 décembre 1863, et sacré évêque de Melitopolis le 9 octobre 1864.
- 14 *Missionnaires.*

MISSIONS OÙ LES RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DES OBLATS DE MARIE SONT EMPLOYÉS COMME AUXILIAIRES.

	ÉTABLISSEMENTS.	MISSIONNAIRES.
EUROPE		
Iles britanniques.......	10	38
AMÉRIQUE		
Canada................	10	38
Texas et Mexique......	4	14
	24	90

On voit par ce tableau que les Oblats de Marie employés aux travaux de l'apostolat sont au nombre de 200, dont 8 Évêques et 192 Pères, Scolastiques ou Frères coadjuteurs.

Les *Oratoriens* anglais, à la tête desquels se trouve l'illustre converti Newman, ont quatre établissements en pays de missions : à Londres, à Birmingham, à Oxford, et à Colombo, dans l'île de Ceylan. Presque tous sont des ministres protestants convertis.

Les *Passionistes,* dont le général réside à Rome, possèdent des missions en Angleterre, en Valachie, en Bulgarie, et à Pittsbourg, aux États-Unis.

Les *Rédemptoristes* ou *Liguoriens*, fondés par saint Alphonse de Liguori, se partageaient, en 1868, en neuf provinces, dont plusieurs se trouvent en pays de missions. Ces neuf provinces sont :

La province *romaine*, qui a 6 maisons : Rome (2, dont la maison-mère), Scifelli et Frosinone, auxquelles se rattachent Huete (diocèse de Cuenca) et Alhama (diocèse de Grenade) en Espagne.

La province *française*, ancienne province *helvétique*, qui a 12 maisons : Birchenberg, Landser, Saint-Nicolas, Teterchen, Contamine, Dunkerque, Châteauroux, Boulogne, Lille, Avon, Argentan et Mulhouse.

La province *autrichienne*, 11 maisons: Vienne, Mautern, Inspruck, Eggenburg, Leoben, Puchheim, Ketzelsdorf, Prague, Katzelsdorf, Littau et Heiligenberg.

La province *belge*, 8 maisons : Tournai, Liége, Saint-Trond, Bruxelles (2), Mons et Anvers, auxquelles se rattache Saint-Thomas des Antilles.

La province *américaine* ou *des États-Unis*, 13 maisons : Rochester, Pittsburg, Baltimore (2), New-York (2), Philadelphie, Buffalo, Détroit, Nouvelle-Orléans, Annapolis, Chicago et Saint-Louis.

La province *de l'Allemagne supérieure* ou *de la Bavière*, 8 maisons : Alt-Œtting (2), Vilsbiburg, Fuchsmuehl, Niederachdorf, Heldenstein, Gars et Mariadorfen.

La province *hollandaise*, 6 maisons : Wittem, Amsterdam, Bois-le-Duc, Ruremonde et Roosendaal, auxquelles se rattache Paramaribo (Guyane hollandaise).

La province *de l'Allemagne inférieure*, 6 maisons : Bornhofen, Trèves, Luxembourg, Maria-Hanicolt, Aix-la-Chapelle et Limbourg.

La province *anglaise*, 4 maisons : Clapham, Bishop-Éton, Limerick et Perth.

La Congrégation des *prêtres des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie*, dit *Picpuciens*, établie rue de Picpus, à Paris, en 1805, par l'abbé Coudrin, et approuvée à Rome en 1817, compte environ 60 Pères et 40 Frères employés aux travaux de l'apostolat. Elle a :

Aux îles Sandwich, un vicaire apostolique, monseigneur Maigret, évêque d'Australie, avec 36 églises, 100 chapelles, 1 collége, et 1 pensionnat tenu par 20 dames des Sacrés-Cœurs.

A Tahiti, Mangareva, Pomoutou, îles Gambier, un vicaire apostolique, monseigneur Jaussen, évêque d'Axieri, avec 11 églises, plusieurs écoles, 1 collége tenu par les Frères de Ploërmel, 1 pensionnat tenu par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Aux îles Marquises, un vicaire apostolique, monseigneur Dordillon, avec un collége à Nouka-Hiva, tenu par les Frères de Ploërmel, et 1 pensionnat tenu par les Sœurs de Saint-Joseph.

Outre ces missions, les Pères des Sacrés-Cœurs ont des établissements à Smyrne, à Valparaiso, au Chili, et en Californie. C'est à Valparaiso que se trouve la procure de la Congrégation pour les missions de l'Océanie.

Les *Salvatoristes* ou *Pères de Sainte-Croix*, fondés au Mans par le R. P. Moreau et canoniquement érigés en congrégation par le Saint-Siége en 1856, ont leurs principaux établissements en Amérique : à Notre-Dame du Lac, dans l'État d'Indiana, aux États-Unis; et à Saint-Laurent, au Canada. Ils ont un provicariat apostolique à Dacca, au Bengale. A Notre-Dame du Lac se trouve un beau collége, et, auprès, un couvent, un noviciat et un pensionnat tenus par les Sœurs dites *Marianites*, de la même Congrégation. Les Salvatoristes ont fondé des écoles et des asiles à Baltimore, à Cincinnati, à Philadelphie, à la Nouvelle-Orléans, etc.; les Marianites dirigent des écoles à Morris, à Laporte, à Philadelphie, à la Nouvelle-Orléans, etc. Dans le provicariat de Dacca, les principaux centres d'action des Pères, des Frères et des Marianites, au milieu des mahométans, des idolâtres et des protestants anglais, sont Daca, Cittagong et Nodkally.

La Congrégation *du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie* se voue particulièrement au salut des Noirs. Elle dirige à Paris le séminaire dit du Saint-Esprit, destiné à la formation du clergé des colonies françaises, et a ses principales missions en Afrique, avec quelques établissements en Asie et en Amérique. Le nombre total de ses religieux employés aux travaux de l'apostolat est de 218, dont 2 évêques, 4 préfets, vice-préfets ou supérieurs, 119 Pères et 93 Frères coadjuteurs. Voici le tableau des missions de cette Congrégation en 1868 [1] :

MISSIONS ADMINISTRÉES PAR LES RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT CŒUR DE MARIE.

3 Vicariats, 4 Préfectures apostoliques.

AFRIQUE

Afrique Occidentale.

I. Préfecture apostolique du Sénégal.
1 *Préfet apostolique :* R. P. Duret, nommé au mois de mai 1866.
7 *Pères.*
15 *Frères* de la doctrine chrétienne.
25 *Religieuses* de Saint-Joseph de Cluny.

II. Vicariat apostolique de la Sénégambie.
1 *Vicaire apostolique :* Mgr Kobès, du diocèse de Strasbourg, évêque de Modon, nommé en 1849 coadjuteur de Mgr Bessieux, et vicaire apostolique de la Sénégambie en 1863.
10 *Pères.*
13 *Frères.*
13 *Religieuses* européennes de l'Immaculée Conception.
14 *Religieuses* de la Congrégation des Filles du Saint Cœur de Marie.

III. Vicariat apostolique de Sierra-Léone.
1 *Vice-Préfet apostolique :* R. P. Blanchet, nommé en 1860.
3 *Pères.*
2 *Frères.*
4 *Religieuses* de Saint-Joseph de Cluny.

IV. Vicariat apostolique des Deux-Guinées.
1 *Vicaire apostolique :* Mgr Bessieux, du diocèse de Montpellier, évêque de Calliopolis, nommé vicaire apostolique en 1848.
6 *Pères.*
8 *Frères.*
10 *Religieuses* de l'Immaculée Conception.

V. Préfecture apostolique du Congo.
1 *Vice-Préfet apostolique :* R. P. Poussot, du diocèse de Saint-Dié, nommé le 14 janvier 1866.
5 *Pères.*

Afrique Orientale.

Préfecture apostolique du Zanguebar [2].
1 *Supérieur résidant :* R. P. Horner, du diocèse de Strasbourg, nommé en 1863.
4 *Pères.*
6 *Frères.*
8 *Religieuses* de la Congrégation des Filles de Marie (de la Réunion).

[1] *Les Missions catholiques*, numéro du 6 novembre 1868.

[2] Cette mission est placée sous la juridiction de Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (Réunion), qui a le titre de préfet apostolique du Zanguebar.

AMÉRIQUE

Amérique Méridionale.	Préfecture apostolique de la Guyane française. 1 *Préfet apostolique :* N... 8 *Pères.*

II

MISSIONS OÙ LES RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT CŒUR DE MARIE SONT EMPLOYÉS COMME AUXILIAIRES.

	ÉTABLISSEMENTS	PÈRES	FRÈRES
EUROPE			
Allemagne................	3	12	16
Irlande..................	2	12	15
ASIE			
Hindoustan (*Chandernagor*).	1	2	5
AFRIQUE			
Ile Bourbon..............	3	5	17
Ile Maurice..............	4	15	2
AMÉRIQUE (Antilles)			
Haïti....................	2	5	»
Martinique...............	4	18	5
Trinidad (la)............	1	1	4
	20	70	64

Les *Sulpiciens*, dont la Congrégation rend tant de services en France à l'éducation du jeune clergé, possèdent plusieurs établissements en pays de missions, à Montréal, à Baltimore et à Emittsbourg.

Au-dessus de tous ces Ordres et de toutes ces Congrégations s'élève, à Rome, la Sacrée Congrégation de la Propagande, qui communique à toutes les missions le mouvement et la vie. Elle désigne les vicaires et les préfets apostoliques auxquels le Saint-Siége confie le soin des missions, et elle continue de former un nombre considérable de jeunes lévites qui proviennent de tous les pays infidèles. Le cardinal Barnabò en est aujourd'hui le préfet général.

Entretien des missions.

Les principales ressources des missionnaires catholiques sont la foi, le dévouement à toute épreuve, et l'amour de Dieu et du prochain poussé jusqu'au sacrifice de la vie. A ces ressources s'ajoutent les dons des fidèles, les revenus des donations qui ont les missions pour objet, et la protection des gouvernements chrétiens, qui accordent pour la plupart leur appui aux missionnaires et le passage gratuit sur les vaisseaux de l'État.

Trois grandes associations concourent à provoquer et à recueillir les dons des catholiques en faveur des missionnaires. Ce sont : 1° l'*Association des missions*, de Bavière, qui recueille de deux à trois cent mille francs par an ; 2° l'*Association Léopoldine*, fondée en 1829, en Autriche et dont le but est de venir au secours des missions catholiques dans les États d'Amérique; elle recueille environ deux millions de francs par an; 3° la plus importante et la plus connue des trois, l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, fondée à Lyon en 1822, enrichie depuis lors des indulgences des Souverains Pontifes, et recommandée par tous les évêques. A cette dernière œuvre se rattache celle *de la Sainte-Enfance*, qui a plus particulièrement pour but de favoriser l'achat des jeunes enfants chinois abandonnés par leurs parents, afin de leur conférer le baptême et de leur assurer ensuite une éducation chrétienne. Ce sont les enfants chrétiens qui contribuent à cette œuvre en versant cinq centimes par mois.

L'unique obligation des associés de la *Propagation de la Foi*, pour participer aux indulgences accordées à l'Œuvre, est de réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave* suivi de l'invocation : « Saint François-Xavier, priez pour nous ; » et de donner comme souscription un sou (cinq centimes) par semaine. Les associés se groupent par dizaines : chaque dizaine reçoit tous les deux mois un numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*. Ces *Annales* contiennent les lettres les plus intéressantes reçues des missionnaires, donnent des détails sur les missions et indiquent les départs des missionnaires[1]. Le compte rendu des opérations financières de l'Œuvre se fait tous les ans au mois de mai et est publié dans les *Annales*.

[1] Afin de répondre au vœu d'un grand nombre d'associés, les conseils centraux de la *Propagation de la Foi*, qui résident à Lyon et à Paris, ont fondé, en 1868, sous ce titre : *les Missions catholiques*, un bulletin hebdomadaire, qui enregistre les nouvelles de chaque jour, et une foule de documents que le caractère ou le cadre des *Annales* condamnerait à un regrettable oubli. Le premier numéro des *Missions catholiques* a paru le 26 juin 1868.

Le compte-rendu fait au mois de mai 1869 établit ainsi la situation :

Les recettes de 1868 se sont élevées à 5,308,867 fr. 04, chiffre supérieur de 158,948 fr. 60, à celui de 1867. Les dépenses ont été de 5,193,767 fr. 71, ce qui laissait, au commencement de 1869 une somme de 558,000 fr. 81 pour servir aux premiers paiemens à faire aux missions pendant cette année.

Les recettes et les dépenses se sont ainsi réparties pendant l'année 1868 :

RECETTES.

EUROPE.		
Diocèses de France	3,755,861 f.	09 c.
— d'Allemagne	244,621	89
— de Belgique	325,877	51
— d'Espagne	10,838	16
— des Iles-Britanniques	141,570	85
— d'Italie	426,970	19
— du Levant	19,056	02
— des Pays-Bas	85,551	13
— du Portugal	34,379	99
— de la Russie et de la Pologne	1,249	87
— de la Suisse	46,403	32
De diverses contrées du Nord	46	»»
ASIE.		
De divers diocèses de l'Asie	12,838	84
AFRIQUE.		
De divers diocèses de l'Afrique	28,348	20
AMÉRIQUE.		
Diocèses de l'Amérique du Nord	132,760	08
— de l'Amérique du Sud	37,027	80
OCÉANIE.		
De divers diocèses de l'Océanie	5,466	10
Total des recettes propres à l'année 1868	5,308,867 f.	04 c.
Somme restée sans emploi en 1867	1,000	»»
Restait en excédant des recettes sur les dépenses du précédent compte de 1867	441,901	48
Total général	5,751,768 f.	52 c.

DÉPENSES.

Missions d'Europe	1,002,237	»» c.
— d'Asie	1,921,785	12
— d'Afrique	521,094	80
— d'Amérique	946,283	55
— de l'Océanie	502,027	30
Frais de publication des Annales et autres imprimés [1]	253,676	83
A reporter	5,147,104	60 c.
Report	5,147,104	60 c.
Frais d'administration [1]	46,663	11
Total des dépenses propres à 1868	5,193,767 f.	71 c.
Reste en excédant	558,000	81
Somme égale au total général	5,751,768 f.	52 c.

Le tableau de la répartition des aumônes entre les diverses missions pour 1868, offre le plus grand intérêt. Il indique à la fois quelles sont les diverses missions secourues par la *Propagation de la Foi*, les besoins, non pas réels, car ils sont tous beaucoup plus grands, mais relatifs de chacune d'elles, et il donne la statistique des missions catholiques et des ordres ou Congrégations qui les desservent. A ces divers titres, ce tableau mérite d'être inséré dans les *Annales ecclésiastiques*.

Missions d'Europe.

AUMÔNES REMISES :

A Mgr Strain, évêque, vicaire apostolique d'Édimbourg (Écosse)	19,000 f.	»» c.
A Mgr Gray, évêque, vicaire apostolique du district occidental (Écosse)	23,000	»»
A Mgr Macdonald, évêque, vicaire apostolique du district du Nord (Écosse)	19,000	»»
A Mgr Manning, archevêque de Westminster (Angleterre)	23,010	»»
TOTAL	84,010	»» c.

[1] Les Annales sont tirées actuellement, tous les deux mois, à [illegible] exemplaires, savoir : français 151,800; — bretons, 2,600 — anglais 20,000; — allemands, 22,800; — espagnols, 1,800; — flamands, 6,600; — italiens; 24,000; — portugais, 2,500; — hollandais, 2,000; — polonais, 800. Dans les frais de publication sont compris l'achat du papier, la composition, le tirage, la brochure des cahiers; la traduction dans les diverses langues et la dépense des impressions accessoires, telles que celle des prospectus, coups d'œil; tableaux, billets d'indulgences, etc., etc. Il faut remarquer en outre que l'extension de l'Œuvre nécessite quelquefois plusieurs éditions dans la même langue, soit à cause de la distance des lieux, soit par suite de l'élévation des droits de douane ou autres motifs graves. C'est ainsi que, parmi les éditions des Annales, il s'en trouve trois en allemand, deux en anglais, trois en italien. Le produit des Cahiers des Annales et collections vendues se trouve uni au chiffre des recettes de chacun des diocèses dans lesquels la vente a été effectuée.

[1] Dans les frais d'administration sont comprises les dépenses faites non-seulement en France, mais aussi en d'autres contrées. Ces dépenses se composent des frais de bureaux et de loyer, des traitements des employés, et des ports de lettres pour la correspondance, soit avec les divers diocèses qui contribuent à l'Œuvre par l'envoi de leurs aumônes, soit avec les missions de tout le globe. Les fonctions des administrateurs sont toujours et partout entièrement gratuites.

A Mgr Robert Corntwaite, évêque de Beverley (Angleterre)....	4,000	»»
A Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham (Angleterre)..........	6,000	»»
A Mgr Clifford, évêque de Clifton (Angleterre)...................	2,000	»»
A Mgr Goss, évêque de Liverpool (Angleterre)...................	6,000	»»
A Mgr Brown, évêque de Newport et Menevia (Angleterre)..........	11,539	50
A Mgr Kerril Amherst, évêque de Northampton (Angleterre)........	10,000	»»
A Mgr Vaughan, évêque de Plymouth (Angleterre).............	12,000	»»
A Mgr Turner, évêque de Salford (Angleterre).....................	10,000	»»
A Mgr James Brown, évêque de Shrewsbury (Angleterre)..........	9,000	»»
A Mgr Grant, évêque de Southwark (Angleterre)...............	25,499	»»
Missions des RR. PP. Maristes en Angleterre....................	19,571	50
Missions des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée en Angleterre...	10,400	»»
A Mgr Delany, évêque de Cork (Irlande).......................	2,000	»»
A Mgr Moriarty, évêque de Kerry (Irlande).......................	1,500	»»
A Mgr Keane, évêque de Cloyne (Irlande).......................	2,000	»»
A Mgr O'Héa, évêque de Ross (Irlande).......................	3,000	»»
Au R. P. supérieur du séminaire de Drumcondra (Irlande)..........	16,000	»»
A Mgr Walsh, évêque de Kildare de Leiglin (Irlande)..............	3,000	»»
A Mgr Gillooly, évêque d'Elphin (Irlande).......................	3,000	»»
A Mgr Derry, évêque de Clonfert (Irlande).......................	5,000	»»
A Mgr Mac-Evilly, évêque de Galway (Irlande)................	5,000	»»
A Mgr Fallon, évêque de Kilmacduagh et Kilfenora (Irlande)......	2,000	»»
A Mgr Scandella, évêque, vicaire apostolique de Gibraltar..........	4,000	»»
A Mgr Lachat, évêque de Bâle (Suisse)........................	32,000	»»
A Mgr Florentini, évêque de Coire (Suisse)..................	17,496	»»
A Mgr Greith, évêque de Saint-Gall (Suisse)...................	7,000	»»
A Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève (Suisse).........	13,000	»»
A Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève........	14,000	»»
A Mgr Bagnoud, évêque, pour la paroisse d'Aigle (Suisse)........	3,000	»»
A Mgr de Ketteler, évêque de Mayence........................	5,000	»»
A Mgr Wedekin, évêque d'Hildesheim........................	16,000	»»
A Mgr Melchers, archevêque de Cologne........................	15,000	»»
A Mgr Muller, évêque de Munster.	5,000	»»
A Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn....................	27,000	»»
A Mgr Eberhard, évêque de Trèves........................	7,000	»»
A Mgr Ledochowski, archevêque de Posen et Gnesen............	7,000	»»
A Mgr Marwitz, évêque de Culm.	6,000	»»
A Mgr Krementz, évêque de Warmie........................	6,000	»»
Pour le vicariat apostolique de l'Allemagne septentrionale et du Danemark......................	34,000	»»
A Mgr Blum, évêque de Limbourg........................	6,000	»»
A Mgr Foerster, évêque de Breslau.	21,000	»»
A Mgr Foerster, administrateur du vicariat apost. de la Poméranie et du Brandebourg..............	34,000	»»
Diverses missions de l'Allemagne.	14,000	»»
Diverses missions du Nord de l'Europe........................	72,643	50
A Mgr Salandari, vicaire apost. de la Moldavie..................	12,000	»»
A Mgr Ploym, évêque de Nicopolis (pour la Valachie et la Bulgarie)...	22,509	»»
A Mgr Vuicic, évêque, vicaire apostolique de la Bosnie..........	8,000	»»
A Mgr Kraljevic, évêque, vicaire apostolique de l'Herzégovine......	15,745	»»
Diocèse de Trébigne...........	4,000	»»
A Mgr Pooten, archevêque d'Antivari et de Scutari...............	9,000	»»
A Mgr Beriscia, évêque de Pulati.	6,000	»»
A Mgr Severini, évêque de Sappa.	5,000	»»
A Mgr Raphaël d'Ambrosio, archevêque de Durazzo.............	7,079	50
A Mgr l'évêque d'Alessio........	5,000	»»
A Mgr Bucciareli, archevêque de Scopia........................	7,975	»»
A Mgr Reynaud, vicaire apost. de Philippopolis..................	7,000	»»
A Mgr Brunoni, archevêque, vicaire apostolique de Constantinople, et pour les écoles des Frères......	57,100	»»
A Mgr Hassoum, patriarche arménien catholique de Constantinople, pour les diocèses de son patriarcat et pour les Méchitaristes de Constantinople...............	72,000	»»
Missions des Bulgares-unis.....	14,169	»»
Missions des RR. PP. Capucins dans l'Archipel..................	7,000	»»
Missions des RR. PP. Dominicains dans l'Archipel.............	6,000	»»
Missions des RR. PP. Mineurs-Réformés dans l'Archipel.........	5,000	»»
Missions des Lazaristes à Constantinople, à Salonique, à Monastir, et établissements des Sœurs de Charité......................	40,600	»»
Mission de la Compagnie de Jésus à Constantinople................	6,000	»»
A Mgr Alberti, évêque de Syra et délégué apostolique en Grèce, et pour les Sœurs..................	17,000	»»
Missions de la Compagnie de Jésus à Tyne et à Syra...........	7,000	»»

A Mgr Bergeretti, archevêque de Naxie	4,500	»»
A Mgr Abbati, évêque de Santorin	2,500	»»
Mission des Lazaristes à Santorin et Sœurs de charité	8,000	»»
A Mgr Marango, évêque de Tyne.	7,500	»»
A Mgr Sphiridion Maddalena, archevêque de Corfou	17,000	»»
Au même pour la mission de Zante et Céphalonie	3,500	»»
Total pour l'Europe	1,002,237 f.	»»

Missions d'Asie.

AUMÔNES REMISES :

A Mgr Justiniani, évêque de Scio.	6,464	»»
A Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne, pour le diocèse de Smyrne, le vicariat apostolique de l'Asie-Mineure, la mission d'Aïdin, et les écoles des Frères	19,000	»»
Mission des Lazaristes à Smyrne, et établissement des Sœurs de charité	16,000	»»
Mission des RR. PP. Capucins de la préfecture apostolique de Trébizonde	18,000	»»
Mission des RR. PP. Capucins en Syrie	16,000	»»
Mission des RR. PP. Carmes en Syrie	10,000	»»
Missions des Lazaristes en Syrie, et établissement des Sœurs de charité à Beyrouth	30,000	»»
Missions de la Compagnie de Jésus en Syrie, et collége de Gazhir	28,000	»»
Délégation apostolique de la Syrie, et pour les divers Rites-Unis.	22,050	»»
A Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem	50,124	»»
Mission de l'Ile de Chypre	3,500	»»
Mission d'Aden (Arabie)	7,000	»»
Mission des RR. PP. Capucins en Mésopotamie	11,000	»»
Mission des RR. PP. Carmes à Bagdad	10,000	»»
Missions des RR. PP. Dominicains (Mésopotamie et Kurdistan).	22,000	»»
Délégation apostolique de la Mésopotamie et la Perse, et pour les Rites-Unis	17,020	»»
Missions des Arméniens et des Méchitaristes en Perse	7,000	»»
Mission des Lazaristes en Perse.	26,000	»»
Au Vicariat apostolique d'Agra	8,000	»»
Missions de la Compagnie de Jésus à Bombay et à Poona	20,000	»»
Vicariat apostolique de Calcutta (mission de la Compagnie de Jésus).	17,000	»»
Mission du Bengale central (Congrégation de Milan)	17,500	»»
Mission de Dacca (Congrégation de Sainte-Croix)	22,118	»»
A Mgr Bernardin de Sainte-Thérèse, évêque, administrateur du vicariat apostolique de Vérapoli (Mission des RR. PP. Carmes)	16,000	»»
Mission de Quilon	25,195	»»
Mission de Mangalore	28,000	»»
A Mgr le vicaire apostolique de Pondichéry (Congrégation des Missions-Étrangères)	61,311	»»
A Mgr Charbonneau, évêque, vicaire apostolique de Maïssour (Congrégation des Missions-Étrangères).	35,946	»»
A Mgr Dépommier, évêque, vicaire apostolique de Coimbattour (Congrégation des Missions-Étrangères).	35,149	»»
A Mgr Canoz, évêque, vicaire apostolique du Maduré (Mission de la Compagnie de Jésus)	78,748	»»
A Mgr Fennelly, évêque, vicaire apostolique de Madras	20,000	»»
Au R. P. Barbero, administrateur apostolique d'Hyderabad	18,000	»»
A Mgr Tissot, évêque, vicaire apostolique de Vizagapatam	20,000	»»
A Mgr Sillani, évêque, vicaire apostolique de Colombo (Ceylan)	11,000	»»
A Mgr Bonjean, évêque, vicaire apostolique de Jafnapatam	22,350	»»
A M. le Supérieur de la mission de la Birmanie orientale (Congrégation de Milan)	8,000	»»
A Mgr Bigandet, évêque, vicaire apostolique de la Birmanie (Congrégation des Missions-Étrangères)	34,021	50
A Mgr Cezon, vicaire apostolique du Tong-King central (Mission des RR. PP. Dominicains)	30,320	»»
A Mgr Ilario Alcazar, évêque, vicaire apostolique du Tong-King oriental (Mission des RR. PP. Dominicains)	26,000	»»
Mission belge de l'Immaculé-Cœur de la Très-Sainte-Vierge dans la Mongolie	48,000	»»
A Mgr Jeantet, évêque, vicaire apostolique du Tong-King occidental (Congrégation des Missions-Étrangères)	44,385	»»
A Mgr Gauthier, évêque, vicaire apostolique du Tong-King méridional (Congrégation des Missions-Étrangères)	31,552	»»
A Mgr Sohier, évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale (Congrégation des Missions-Étrangères	30,591	»»
A Mgr Charbonnier, évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale (Congrégation des Missions-Étrangères)	30,094	»»
A Mgr Miche, évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale (Congrégation des Missions-Étrangères)	45,158	70
A Mgr Miche, évêque, administrateur apostolique du Camboge		

(Congrégation des Missions-Étrangères)	20,929	»»
A Mgr Boucho, évêque, vicaire apostolique de la Malaisie (Congrégation des Missions-Étrangères).	36,315	70
A Mgr Dupont, évêque, vicaire apostolique de Siam (Congrégation des Missions-Étrangères)	34,282	58
Procure de la Congrégation des Missions-Étrangères à Singapour	7,300	»»
Collége de Pulo-Pinang (Congrégation des Missions-Étrangères)	42,840	»»
A Mgr Chauveau, évêque, vicaire apostolique du Thibet (Congrégation des Missions-Étrangères)	22,680	»»
A Mgr Languillat, évêque, vicaire apostolique du Kiang-Nan (Mission de la Compagnie de Jésus)	43,000	»»
A Mgr Eligio Cosi, évêque, vicaire apostolique du Chan-Tong	20,000	»»
A Mgr de Castellazzo, évêque, vicaire apostolique du Chan-Si (Mission des RR. PP. Mineurs-Observantins)	16,040	»»
A Mgr Chiais, évêque, vicaire apostolique du Chen-Si (Mission des RR. PP. Mineurs-Observantins)	18,000	»»
A Mgr Navarro, évêque, vicaire apostolique du Hou-Nan	18,000	»»
A Mgr Zanoli, évêque, vicaire apostolique du Hou-Pé	30,000	»»
Préfecture apostolique de Hong-Kong	18,500	»»
A Mgr Guillemin, évêque, préfet apostolique du Kouang-Tong, du Kouang-Si et du Hai-Nan (Congrégation des Missions-Étrangères)	44,519	»»
A Mgr Pinchon, évêque, vicaire apostolique du Su-Tchuen occidental (Congrégation des Missions-Étrangères)	34,679	»»
A Mgr Pichon, évêque, vicaire apostolique du Su-Tchuen méridional (Congrégation des Missions-Etrangères)	30,742	52
A Mgr Desflèches, évêque, vicaire apostolique du Su-Tchuen oriental (Congrégation des Missions-Étrangères	45,361	10
A Mgr Ponsot, évêque, vicaire apostolique du Yun-Nan (Congrégation des Missions-Étrangères)	29,110	»»
A Mgr Faurie, évêque, vicaire apostolique du Kouy-Tcheou (Congrégation des Missions-Étrangères).	34,399	50
Procure de la Congrégation des Missions Étrangères à Hong-Kong	10,000	»»
Procure de la Congrégation des Missions-Étrangères à Shang-Hai	8,000	»»
Procure de la Congrégation des Lazaristes, à Shang-Hai	944	25
Pour le vicariat apostolique du Pe-Tche-Li septentrional (Mission des Lazaristes)	56,001	05
A Mgr Anouilh, évêque, vicaire apostolique du Pe-Tche-Li méridional (Mission des Lazaristes)	32,000	»»
A Mgr Dubar, évêque, vicaire apostolique du Pe-Tche-Li oriental (Mission de la Compagnie de Jésus).	33,428	»»
Vicariat apostolique du Ho-Nan (Mission des Lazaristes)	12,000	»»
A Mgr Baldus, évêque, vicaire apostolique du Kiang-Si (Mission des Lazaristes)	18,000	»»
A Mgr Delplace, évêque, vicaire apostolique du Tche-Kiang (Mission des Lazaristes)	23,000	»»
A Mgr Verrolles, évêque, vicaire apostolique de la Mantchourie (Congrégation des Missions-Étrangères)	26,037	68
Pour la mission de Corée (Congrégation des Missions Étrangères).	20,649	»»
A Mgr Petitjean, évêque, vicaire apostolique du Japon (Congrégation des Missions-Étrangères)	31,329	54
Total pour l'Asie	1,921,785	12

Missions d'Afrique.

AUMÔNES REMISES :

A Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger	30,241	»»
Au même, pour les Missions du Sahara et du Soudan	15,000	»»
A Mgr de Las Cases, évêque de Constantine	15,020	»»
A Mgr Callot, évêque d'Oran	15,060	»»
Mission de la Compagnie de Jésus en Algérie	6,000	»»
A Mgr Fidèle Sutter, évêque, vicaire apostolique de Tunis (Mission des RR. PP. Capucins)	24,000	»»
Mission des RR. PP. Mineurs-Réformés à Tripoli de Barbarie	10,000	»»
A Mgr Ciurcia, évêque, vicaire apostolique de l'Égypte et pour les Rites-Unis, les écoles des Frères, l'établissement des Religieuses du Bon-Pasteur et les Clarisses	41,250	»»
Mission des Lazaristes à Alexandrie d'Égypte, et établissement des Sœurs de charité	10,000	»»
Vicariat apostolique de l'Abyssynie (Mission des Lazaristes)	20,000	»»
Au vicariat apostolique des Gallas (Mission des RR. PP. Capucins)	12,000	»»
A Mgr Grimley, évêque, vicaire apostolique du Cap, province occidentale, et Mission de Sainte-Hélène	24,000	»»
A Mgr Moran, évêque, vicaire apostolique du Cap, province orientale	18,000	»»
A Mgr Allard, évêque, vicaire apostolique de Natal (Mission des Oblats de Marie-Immaculée)	31,182	30
A Mgr Bessieux, évêque, vicaire apostolique du Gabon (Mission de la Congrégation du Saint-Esprit et		

du Saint-Cœur de Marie........	17,981	50
A Msr Kobès, évêque, vicaire apostolique de la Sénégambie (Mission de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie).	33,090	50
Au même pour la Mission de Sierra-Leone..................	16,583	»»
Vicariat apostolique du Dahomé.	52,146	»»
Mission du Congo, confiée aux Missionnaires de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie.........	15,430	»»
A M. l'abbé Horner, supérieur de la Mission de Zanzibar, confiée aux Missionnaires de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie..........	35,314	»»
Au R. P. préfet apostolique des RR. PP. Capucins aux îles Seychelles........................	14,296	50
Mission de la Compagnie de Jésus à Madagascar...............	51,500	»»
Mission pour les Indiens et Chinois dans l'île Bourbon..........	6,000	»»
Mission pour les Indiens et Chinois dans le diocèse de Port-Louis (île Maurice)..................	7,000	»»
Total pour l'Afrique.....	521,094	80

Missions d'Amérique.

AUMÔNES REMISES :

Diocèse de Québec (Canada)......	29,648	20
A Msr Langevin, évêque de Saint-Germain-de-Rimouski (Canada)...	8,000	»»
A Msr Guigues, évêque d'Ottawa (Canada)	12,000	»»
A Msr Farrel, évêque d'Hamilton (Canada).......................	3,000	»»
Missions des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée dans le diocèse de Saint-Boniface (Canada).......	22,050	»»
A Msr Grandin, évêque de Saint-Albert. Mission des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée.............	38,080	»»
A Msr Faraud, évêque, vicaire apostolique de la Rivière Mackensie. Mission des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée (Canada).......	35,000	»»
A Msr La Roque, évêque de Saint-Hyacinthe (Canada)........	15,000	»»
Msr Walsh, évêque de Sandwich (Canada).........................	14,000	»»
A Msr Linch, évêque de Toronto (Canada)........................	4,000	»»
A Msr Cooke, évêque des Trois-Rivières (Canada)...............	6,000	»»
Mission de la Compagnie de Jésus dans le Canada.............	14,000	»»
A Msr Connoly, archevêque d'Halifax (Nouvelle-Écosse)..........	6,000	»»
A Msr Mac-Kinnon, évêque d'Arichat (Nouvelle-Écosse)........	6,000	»»
A Msr Mac-Intyre, évêque de Charlotte-Town (Canada)........	20,000	»»
A Msr d'Herbomez, évêque vicaire apostolique de la Colombie Britannique. Mission des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée......	30,320	»»
Mission de la Compagnie de Jésus aux Montagnes-Rocheuses....	15,000	»»
A Msr Demers, évêque de Vancouver........................	17,000	»»
A Msr Dalton, évêque du Havre-de-Grâce (Terre-Neuve)...........	8,000	»»
A Msr Rogers, évêque de Chatam (Nouveau-Brunswick)............	23,000	»»
A Msr Sweeny, évêque de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).......	9,000	»»
A Msr Gibbons, évêque, vicaire apostolique de la Caroline du Nord (États-Unis).....................	8,000	»»
A Msr Becker, évêque de Wilmington (États-Unis).............	10,000	»»
A Msr Heiss, évêque de La Crosse (Etats-Unis).....................	12,027	»»
A Msr Melcher, évêque de Green-Bay (États-Unis)................	10,000	»»
A Msr Linch, évêque de Charleston (États-Unis).................	30,100	»»
A Msr Mullen, évêque d'Érié (États-Unis).....................	4,000	»»
A Msr Hogan, évêque de Saint-Joseph (Missouri)...............	10,000	»»
A Msr Vérot, évêque, vicaire apostolique de la Floride (États-Unis)...........................	20,000	»»
A Msr Domenec, évêque de Pittsbourg (États-Unis)...............	5,000	»»
A Msr Mac-Gill, évêque de Richmond (États-Unis)..............	14,000	»»
A Msr Vérot, évêque de Savanah (États-Unis).....................	15,000	»»
A Msr Whelan, évêque de Wheeling (États-Unis)...........	14,000	»»
Missions de la Congrégation de Sainte-Croix dans l'Indiana (États-Unis)...........................	6,000	»»
A Msr Rapp, évêque de Cleveland (États-Unis)................	8,000	»»
A Msr Lancaster, évêque de Covington (États-Unis)............	7,000	»»
A Msr Luers, évêque de Fort-Wayne (États-Unis).............	10,000	»»
A Msr Mac-Closkey, évêque de Louisville (États-Unis)...........	900	»»
A Msr Rosecrans, évêque de Columbus (États-Unis).............	8,000	»»
A Msr Mac-Quaid, évêque de Rochester (États-Unis).............	12,000	»»
A Msr l'évêque de Marquette (États-Unis).....................	8,000	»»
A Msr de Saint-Palais, évêque de Vincennes (États-Unis)..........	6,060	20
Mission des RR. PP. Bénédictins dans l'Indiana (États-Unis).......	3,000	»»
A Msr Odin, archevêque de la Nouvelle-Orléans (États-Unis)....	12,000	»»
A Msr Dubuis, évêque de Galveston (États-Unis)...............	27,945	65
A Msr Fitzgerald, évêque de Little-Rock (États-Unis).........	11,000	»»

A Mgr Quinlan, évêque de Mobile (États-Unis)	5,000	»»
A Mgr Elder, évêque de Natchez (États-Unis)	20,000	»»
A Mgr Martin, évêque de Natchitoches (États-Unis)	18,000	»»
A Mgr Goësbriand, évêque de Burlington (États-Unis)	7,152	50
A Mgr Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon-City (États-Unis)	19,000	»»
A Mgr Alexandre Blanchet, évêque de Nesqualy (États-Unis)	14,000	»»
A Mgr Allemany, archevêque de San-Francisco	5,000	»»
A Mgr O'Connell, évêque de Marysville (États Unis)	12,000	»»
A Mgr Amat, évêque de Monterey (États-Unis)	16,000	»»
Mission de la Compagnie de Jésus dans la Californie (États-Unis).	1,000	»»
A Mgr Kenrick, archevêque de Saint-Louis	1,000	»»
A M. l'administrateur du diocèse d'Alton (États-Unis)	14,000	»»
A Mgr Feehan, évêque de Nashville (États-Unis)	16,000	»»
A Mgr Lamy, évêque de Santa-Fé (États-Unis)	18,000	»»
A Mgr Machebeuf, évêque de Colorado (États-Unis)	10,000	»»
A Mgr Grace, évêque de Saint-Paul de Minnesota (États-Unis)	15,000	»»
A Mgr Miége, évêque, vicaire apostolique de Leavenworth-City	22,450	»»
A Mgr O'Gorman, évêque, vicaire apostolique de Nebraska	16,000	»»
A Mgr Gonin, archevêque de Port-d'Espagne (Trinidad)	12,000	»»
A Mgr Poirier, évêque de Roseau (Antilles-Anglaises)	34,500	»»
Vicariat apostolique de la Jamaïque (Mission des RR. PP. Jésuites)	12,000	»»
A Mgr Kistemaker, évêque, vicaire apostolique de Curaçao	20,000	»»
A Mgr Swinkels, évêque, vicaire apostolique de Surinam	9,050	»»
Mission des Indiens dans la Guyane française	5,000	»»
A Mgr Etheridge, évêque, vicaire apostolique de la Guyane britannique	13,000	»»
Missions de la Compagnie de Jésus dans l'Amérique méridionale	4,000	»»
Total pour l'Amérique	946,283	55

Missions de l'Océanie.

AUMÔNES REMISES :

Mgr Vrancken, évêque, vicaire apostolique de Batavia	8,000	»»
A Mgr Jaussen, évêque, vicaire apostolique de Mangareva, Tahiti et Paumotou (Mission de la Congrégation des Sacrés-Cœurs)	40,500	»»
A Mgr Maigret, évêque, vicaire apostolique de l'archipel de Sandwich (Mission de la Congrégation des Sacrés-Cœurs)	46,499	30
A Mgr Dordillon, évêque, vicaire apostolique de l'archipel des Marquises (Mission de la Congrégation des Sacrés-Cœurs)	36,450	»»
Procure de la Congrégation des Sacrés-Cœurs à Valparaiso, pour les Missions de l'Océanie	15,000	»»
A Mgr Pompallier, évêque administrateur du diocèse d'Auckland (Nouvelle-Zélande)	35,245	»»
A Mgr Muray, évêque de Maitland (Australie)	16,000	»»
A Mgr Quinn, évêque de Bathurst (Australie)	8,000	»»
A Mgr Viard, évêque, administrateur apostolique du diocèse de Wellington (Nouvelle-Zélande). Mission des RR. PP. Maristes)	41,500	»»
A Mgr Bataillon, évêque, vicaire apostolique de l'Océanie centrale. (Mission des RR. PP. Maristes)	41,542	»»
Au même pour le vicariat apostolique des Navigateurs (Mission des RR. PP. Maristes)	32,000	»»
Préfecture apostolique de Viti (Mission des RR. PP. Maristes)	35,750	»»
Vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie (Mission des RR. PP. Maristes)	53,000	»»
Procure des RR. PP. Maristes à Sydney (Australie)	17,541	»»
Missions des RR. PP. Jésuites dans l'Australie	12,000	»»
A Mgr Sheil, évêque d'Adélaïde (Australie)	9,000	»»
A Mgr Quinn, évêque de Brisbane (Australie)	10,000	»»
A M. l'abbé Griver, administrateur du diocèse de Perth (Australie).	16,000	»»
Mgr Rodesinda Salvado, évêque, préfet apostolique de la Nouvelle-Nursie	20,000	»»
A Mgr Murphy, évêque d'Hobart-Town (Terre de Van-Diemen)	8,000	»»
Total pour l'Océanie	502,027	30
Total général	4,893,427 f.	77 c.

Missions d'Europe.

On désigne en général sous le nom de *pays de missions* les pays dont la population est en majorité païenne, hérétique ou schismatique et où la hiérarchie catholique n'est pas établie : telle est la situation, en Europe, de l'Écosse, de la Suède, de la Norvége, du Danemark, d'une grande partie de l'Allemagne, de la Russie, de la Grèce, de la Turquie,

telle était encore tout récemment la situation de la Hollande et de l'Angleterre, où la hiérarchie catholique a été rétablie par Pie IX. Néanmoins, comme on a pu le voir par ce qui précède, l'œuvre de la Propagation de la Foi vient en aide aux évêques d'Angleterre et à plusieurs évêques de l'Allemagne, parce qu'ils ont besoin de ressources étrangères au milieu des pays où les catholiques sont pauvres et où le clergé agit véritablement en missionnaire sur les populations hérétiques qui l'entourent. C'est pourquoi l'Angleterre est encore classée parmi les pays de missions, de même que le sont les États-Unis en Amérique.

L'Angleterre, avec l'Écosse et l'Irlande, présente l'un des plus magnifiques spectacles religieux que l'on puisse contempler. L'Irlande, presque tout entière catholique, après avoir lutté pendant des siècles contre la persécution, a obtenu les unes après les autres les mesures de justice auxquelles elle avait droit et a fait profiter de ses victoires les catholiques de l'Angleterre et de l'Écosse. L'émancipation des catholiques en 1829 a été suivie d'un admirable mouvement de conversions : les membres les plus illustres et les plus considérés de l'*Église établie par la loi*, comme les Newman, les Faber, les Manning, etc., sont revenus à la véritable Église. Le catholicisme avait fait tant de progrès en 1850, que Pie IX put rétablir la hiérarchie catholique dans l'Angleterre même, en plaçant à la tête l'illustre cardinal Wiseman, à qui monseigneur Manning, maintenant archevêque de Westminster, s'est montré si digne de succéder. Aujourd'hui, le catholicisme donne les preuves les plus éclatantes de sa vitalité : les diocèses sont constitués, de nombreuses églises se sont élevées et s'élèvent tous les jours ; des écoles, des colléges sont ouverts à la jeunesse, les ordres religieux d'hommes et de femmes travaillent à l'évangélisation du pays et au soulagement des pauvres, les aumôniers catholiques sont reçus dans les prisons, et les conversions se multiplient. L'Écosse, un peu moins avancée, n'est encore gouvernée que par des vicaires apostoliques.

Pendant les deux années 1867 et 1868, de grands progrès ont été faits. Le 3 avril 1868, après de longs débats, la Chambre des communes a voté, à une majorité de plus de 50 voix, l'abolition en principe de l'Église anglicane d'Irlande, et l'année 1869 a vu cette mesure définitivement sanctionnée par le parlement et par la Reine. C'est un énorme grief de moins pour l'Irlande, un coup terrible porté à l'anglicanisme et le gage de nouveaux progrès pour le catholicisme.

En Angleterre, le nombre des prêtres catholiques était, à la fin de 1868, de 1468 ; celui des églises, chapelles et stations, de 1,122 ; il y avait 18 séminaires ou colléges catholiques, 323 écoles, 67 communautés religieuses d'hommes, 214 couvents, 47 orphelinats ou maisons de refuge, 6 hôpitaux. On comptait en Écosse 297 prêtres, 210 églises ou chapelles, 141 écoles, 2 séminaires ou colléges, 18 couvents, 4 orphelinats ou maisons de refuge. On ignore le nombre des catholiques qui se trouvent maintenant dans tous les rangs de la société, et jusque tout près du trône ; mais on sait que le nombre des seuls catholiques de Londres surpasse celui des catholiques qu'on pouvait compter dans toute l'Angleterre il y a un siècle. Ce ne sont pas, du reste, les conversions qui amènent seules cette augmentation de la population catholique : l'émigration irlandaise y entre pour une très-grande part, dans toutes les villes industrielles principalement ; mais les conversions sont nombreuses aussi, surtout dans les classes élevées ; elles le sont tellement, que les évêques ont prié la presse catholique de ne pas toujours les indiquer, dans la crainte de ranimer le fanatisme protestant et de susciter des difficultés qu'il vaut mieux éviter.

En Hollande, la hiérarchie catholique a été rétablie en 1853 : l'archevêque d'Utrecht a pour suffragants les évêques de Haarlem, de Herzogenbusch (Bois-le-Duc), de Bréda et de Ruremonde. Traités avec justice et bienveillance depuis que la Belgique s'est séparée de la Hollande, les catholiques s'y montrent zélés et dévoués à l'accomplissement des bonnes œuvres. La Hollande est le pays qui fournit proportionnellement le plus de volontaires à l'armée pontificale. Le zèle du clergé a à s'exercer sur les protestants et sur les restes

du jansénisme ; les catholiques qu'il a à diriger forment environ le tiers de la population totale du pays.

En Danemark, les catholiques ne forment qu'une imperceptible minorité ; ils n'y ont pas encore conquis la pleine liberté religieuse. Les lois de la Suède ne sont pas plus favorables au catholicisme que celles du Danemark ; quoique quelques adoucissements aux lois pénales dirigées contre les dissidents et surtout contre les catholiques, aient été obtenus dans ces dernières années, la situation reste très-difficile, et les catholiques de Stockholm, au nombre d'environ 1,200, sont soumis à toutes les vexations de l'intolérance hérétique. Les lois intolérantes de 1860 sont toujours en vigueur; elles rendent le prosélytisme presque impossible, mais l'opinion se prononce de plus en plus contre elles, et l'on peut espérer un prochain triomphe de la liberté religieuse. En attendant, les catholiques pauvres restent exclus de toute participation aux secours publics, quoique les catholiques aisés payent la taxe des pauvres aussi bien que les autres Suédois ; ces pauvres sont à la charge de la mission, dont les besoins se trouvent ainsi considérablement augmentés. Les lois norvégiennes, moins intolérantes, rendent le prosélytisme possible et permettent d'entrevoir un meilleur avenir pour les contrées septentrionales.

Un rescrit de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 23 juillet 1868, a décidé que le vicariat apostolique de Suède et Norvége formerait désormais deux missions distinctes. Outre ces deux missions, il en existe une troisième, désignée sous le nom de Mission du Pôle-Nord ou du Pôle arctique; cette mission est dirigée par un préfet apostolique, le R. P. Bernard, qui avait avec lui treize prêtres en 1868. La préfecture a été fondée par un décret de Pie IX, en date du 8 décembre 1855 : elle embrasse dans sa juridiction les deux Laponies, suédoise et norvégienne ; les îles danoises, Féroé, Islande et Groënland; les îles écossaises. Shetland et Orcades, avec le comté de Caithness, sur le territoire même de l'Écosse ; en Amérique, le Nouveau-Cumberland et toute l'extrémité arctique jusqu'au Pôle magnétique inclusivement. Un décret de la Propagande, en date du 20 mars 1866, a décidé que le préfet apostolique résiderait à Copenhague, port qui réunit le plus de communications avec les diverses parties de la Préfecture.

La mission du Pôle-Nord mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est encore ; les évêques de Belgique l'ont vivement recommandée dans les premiers mois de l'année 1869, comme ils l'avaient déjà fait en 1858 et en 1862. Une lettre de remerciement, écrite à la date du 1er mars 1869, par le R. P. Bernard, contient sur la mission les plus intéressants détails et doit être ici reproduite dans ses principaux passages.

« Leurs Grandeurs Nosseigneurs les évêques belges, écrit le préfet apostolique du Pôle-Nord, ont compris l'intérêt et les besoins de la nouvelle mission des régions arctiques, aussi dure et destituée qu'immense en étendue. Elles l'ont spécialement recommandée aux prières et à la générosité des habitants de leurs diocèses respectifs, et ont permis la désignation d'un procureur général en Belgique [1], et d'un trésorier particulier en chaque diocèse, dans le but de promouvoir les intérêts de la mission et de percevoir en sa faveur, pendant dix ans, l'aumône la plus modique qui pourrait être remise. Elles m'ont autorisé spécialement d'exposer en chaire la condition nécessiteuse de nos pauvres peuplades à évangéliser, et les besoins pressants de la mission ; et, à cette occasion opportune, de recevoir moi-même l'offrande spontanée qui me serait remise par la charité chrétienne.

« L'excellent clergé belge, toujours l'émule de ses premiers pasteurs dans les œuvres de charité et de zèle, s'est charitablement prêté à cette petite œuvre du Pôle-Nord ; bien des âmes laïques, zélées avec mesure, ont également aidé en leur cercle particulier, et beaucoup de personnes charitables, par leur offrande annuelle d'un franc, ont pieusement répondu à l'encouragement de leurs pasteurs.

[1] C'est aujourd'hui M. l'abbé X. Ciamberlaui, à Beveren, près d'Anvers.

« En comprenant les aumônes qui m'ont été remises en 1858 et 1862, je puis évaluer à une somme moyenne de huit mille francs le montant des aumônes que, depuis dix ans, la Belgique a faites annuellement à la mission du Pôle-Nord.

« Depuis la perception du secours supplémentaire et bien providentiel de la Belgique, la Préfecture apostolique du Pôle-Nord a fondé huit stations de missions avec presbytère, église ou chapelle et propriété attenante, et érigé deux cimetières. Les stations sont à Tromsoe, à Altengaard et à Hammerfest en Laponie; à Thorshavn aux Féroé; à Reykiavick en Islande; à Lerwick aux Shetland; à Wick au Caithness; et la « Solitude » à Copenhague.

« Il est bien vrai que ce matériel n'est encore ni complet, ni entièrement liquidé; cependant l'essentiel est déjà procuré en ces divers établissements, et je dois le confesser, sans le secours supplémentaire de la charitable Belgique, la mission du Pôle-Nord aurait aujourd'hui plusieurs stations de moins; car l'allocation annuelle de la Propagande et de la Propagation de la Foi ne lui aurait pas permis de faire déjà tous ces établissements énumérés, au-dessus des frais de transport et d'entretien de ses missionnaires, avec les étudiants et autre personnel auxiliaire sur sept contrées différentes des régions arctiques.

« Les Anges tutélaires de ces contrées bénissent donc déjà nos bienfaiteurs particuliers pour leur secours opportun.

« Le personnel actuel de la Préfecture est: treize prêtres missionnaires et dix étudiants, dont deux, Dieu aidant, seront ordonnés prêtres l'été prochain. D'après leur nationalité les prêtres missionnaires sont : cinq Belges, deux Bavarois et six Français; parmi les élèves sept sont indigènes. Les recommandations de Nosseigneurs les Évêques et les prières de nos bienfaiteurs ont donc produit en Belgique un effet salutaire en faveur de la Mission.

« Il est pourtant vrai de le dire aussi : en la Mission les conversions n'ont pas encore répondu beaucoup aux offres de la grâce, ni aux sacrifices de nos bienfaiteurs pour nos régions glaciales, vu que la moyenne des conversions annuelles n'a été que de dix à douze. Cependant, aujourd'hui je suis heureux de pouvoir faire remarquer qu'en la dernière année le nombre en a été de vingt-neuf; ce qui vient confirmer le bon espoir que nous avons toujours nourri et les encouragements que nous n'avons cessé de présenter en faveur de pauvres peuplades arriérées et ignorantes, et avec cela malheureusement remplies de préjugés hostiles à la foi catholique.

« Mais ce qui est fait par l'établissement des huit stations n'est qu'un point en comparaison de ce qui reste à faire en faveur d'une pauvre population de plus de 350,000 habitants, païens et hérétiques, disséminés sur les plages immenses et les nombreuses îles de près d'un hémicycle dans les régions glaciales arctiques, savoir : depuis le fort de Vardoe, à l'est du Finmark, jusqu'à la limite du Pôle magnétique, au Boothia Félix, sur l'Amérique septentrionale. D'abord quatre de nos stations : Altengaard, Hammerfest, la Solitude (à Copenhague) et Lerwick n'ont qu'une chapelle intérieure qui n'est pas en rapport avec le besoin des localités.

« L'Islande, cette île importante du Nord, dont la superficie peut égaler dix fois celle de la Belgique, qui n'a pas de routes intérieures et sous la côte de laquelle chaque année, pendant plusieurs mois, stationnent des milliers de pêcheurs catholiques, n'a qu'une seule station de missionnaires.

« Les îles Féroé, groupes de vingt-deux îles, fréquentées annuellement par un grand nombre de pêcheurs, dont beaucoup de Belges, n'ont qu'une seule station, où depuis neuf mois se trouve un jeune missionnaire belge, le R. P. Blancke, du diocèse de Gand.

« Les Shetland (34 îles), fréquentées par les mêmes pêcheurs belges et hollandais en grande partie, n'ont que la station de Lerwick, desservie par le R. P. Vestraeten, du diocèse de Gand, actuellement en voie de se procurer des fonds pour bâtir son église.

« Le groupe des îles Orcades, visitées par les pêcheurs, et où sont déjà plusieurs familles catholiques, n'ont pas encore de station avec missionnaire résidant, comme il

serait urgent dans leur isolement et pour l'intérêt de la mission locale à y faire. En attendant les ressources nécessaires, un local pour le culte a été loué et il sera périodiquement desservi de Wick, au Caithness, par le R. P. Vanuytberghe, jeune missionnaire du diocèse de Bruges. — La ville de Thurso (au Caithness), qui compte déjà un noyau de catholiques, aurait besoin au moins d'un local convenable pour l'ouverture des exercices de la mission. A Wick il a été bâti un local pour l'école, dont la direction doit être confiée aux religieuses « les fidèles compagnes de Jésus ;» mais reste à procurer l'ameublement du local pour les maîtresses et pour l'école.

« A Tromsoe une école est urgente; de même à Altengaard il serait important de pouvoir recueillir les pauvres enfants lapons des environs.

« A Hammerfest, bourgade de 2,000 habitants près du Cap Nord, la maison de la Mission manque encore d'une chapelle. Le sens catholique comprend qu'en ce port le plus reculé du globe, et qui en est comme la porte toujours ouverte, bien que dans l'océan Glacial, au 70° 45 de latitude nord, la Vierge Immaculée, comme l'aimable souveraine du monde et l'étoile salutaire de la mer, ou bien l'archange Saint Michel, comme le gardien puissant de l'Église, dont il porte le glaive protecteur, devrait avoir en une chapelle un monument religieux, le symbole de leur bienfaisante domination sur le monde et qui vînt salutairement diriger la pensée effrayée du marin, si souvent en danger sur les flots orageux et sous la nuit trompeuse en ces parages de l'océan Glacial. En ma relation de 1865, j'ai dit déjà : « Je nourrirai cette pensée, » et une honorable bienfaitrice de Bruges m'a remis la première pierre de ce monument, une somme de cent francs.

« Bodoe, au Nordland, chef-lieu de province; Vadoe, Vadsoe, Kautokeino et Karasiok, autres centres assez importants de la province du Finmark (Laponie), dont la superficie fait plus de la septième partie de la Norvége, par la suite demanderont aussi des stations distinctes, nécessitées par la trop grande distance qui sépare l'une de l'autre ces diverses localités.

« Mais il est une partie intéressante, la plus nécessiteuse et donc la plus digne de compassion, qui n'a pas de station, et que même nous n'avons pu encore visiter, c'est celle habitée par les Esquimaux du Groënland et des îles de l'Amérique polaire en face du Groënland.

« Le transport de missionnaires et l'érection aussi de quelques stations sur les deux côtes séparées par le détroit de Davis et la mer de Baffin, pour offrir la grâce du salut à de pauvres habitants jusqu'ici laissés comme de côté, est un de nos devoirs sacrés et l'une de nos préoccupations particulières pour un avenir prochain; mais nous ne pouvons faire cette entreprise sans être spécialement aidés.

« Enfin je dois encore mentionner un autre besoin capital de la Préfecture apostolique, c'est celui d'un collége-séminaire pour préparer au plus tôt à la Mission un clergé indigène.

« Pour cela j'ai commencé l'entreprise en un lieu avantageux, à Copenhague, le point central des communications avec les diverses parties de la Préfecture apostolique, et où l'on jouit d'un climat tempéré et favorable, sans être amollissant pour les sujets.

« Après avoir préalablement obtenu de la Sainte Congrégation de la Propagande le décret de résidence, sous la date du 10 avril 1866, j'ai acquis une maison avec propriété convenable pour l'établissement du séminaire; et, grâces soient rendues à Dieu, j'ai pu déjà payer la moitié des frais d'acquisition. — Cependant l'installation du local nécessaire pour l'enseignement n'est pas encore faite; l'un de nos bons prêtres belges, le R. P. Dekiere, de Roulers, s'y prépare actuellement.

« Mais pour accomplir cette entreprise importante du séminaire de la Préfecture, nous avons également besoin d'un secours spécial de la charité privée, puisque les conseils centraux de l'œuvre de la Propagation de la Foi, auxquels j'avais à temps soumis le projet et le besoin, comme aussi l'ouverture d'une école à Wick, à la charge de la Mission, loin de pouvoir dans ce but augmenter notre allocation annuelle, nous ont communiqué avis qu'en cet exercice courant ils ne pouvaient nous allouer que vingt mille francs, au

lieu de vingt-deux mille que nous avions eus l'exercice précédent. »

En Allemagne, la lutte est vive entre le catholicisme et le protestantisme, et surtout entre l'Église et les prétentions illégitimes des gouvernements. En 1849 a été fondée l'association de saint Boniface pour le soutien des catholiques disséminés dans des pays protestants.

Le royaume de Saxe, dont le roi est catholique, tandis que la très-grande majorité des habitants est protestante, forme un vicariat apostolique dont le siége est à Dresde. On compte environ 32,000 catholiques dans le royaume; ils y forment 11 communautés; celle de Dresde en compte environ 6,000; celle de Leipsig, 1,200.

Au diocèse d'Osnabruck ressortit le vicariat apostolique du Nord, qui comprend les catholiques des villes hanséatiques de Brême, Hambourg et Lubeck, du Mecklembourg-Schwerin, de Buckebourg, de Holstein et de Lauenbourg; en tout moins de 10,000 catholiques.

La Russie est l'une des plus grandes persécutrices du catholicisme. Les espérances qu'avait fait concevoir l'avénement d'Alexandre II, se sont bien vite évanouies. Pour détruire la Pologne, il faut détruire le catholicisme, et l'on travaille à cette œuvre infernale par tous les moyens que peuvent fournir l'astuce et la cruauté. L'Église de Pologne est désolée, et bientôt ce malheureux pays deviendra un pays de mission comme le Japon et la Corée, où les apôtres de la vérité ne pourront pénétrer qu'au péril de leur vie.

Missions de Turquie.

La Turquie, assise sur les deux rives du Bosphore, forme le trait-d'union entre l'Europe et l'Asie; avec la Grèce, elle comprend à peu près tout ce que possédait l'ancien empire d'Orient. Il faut dire, à l'honneur du gouvernement ottoman, que les catholiques de Turquie sont plus libres que dans bien des pays catholiques de l'Europe, beaucoup plus libres que dans la Grèce soi-disant régénérée. Rien n'entrave l'action de l'Église, excepté vis-à-vis des mahométans, sur qui le fanatisme musulman ne permet pas de faire des conquêtes; mais le sultan laisse la plus grande liberté religieuse à ses sujets chrétiens, et il comprend qu'il est de son intérêt de favoriser particulièrement les catholiques, parce que les schismatiques se trouvent naturellement les amis de la Russie.

Les missions du Levant furent confiées aux Lazaristes en 1782, après la suppression des Jésuites, en même temps que la mission de Bulgarie et de Valachie était confiée aux Passionnistes, dont le fondateur venait de mourir [1]. On sait que les espérances de la réunion des Bulgares à la véritable Église ont été en grande partie déçues; mais l'œuvre n'est pas abandonnée et plusieurs communautés bulgares sont restées fidèles à l'unité. La Moldavie est évangélisée par les Minorites. Les missions de la Bosnie et de l'Herzégovine sont dirigées par les Franciscains.

C'est dans la nation arménienne que se manifestent les plus consolantes tendances du retour à l'unité. Depuis 1830, les Arméniens-Unis ont un patriarche à Constantinople, et un autre en Cilicie, dont le patriarcat a été fondé par Benoît XIV, en 1742. Les progrès du catholicisme dans le patriarcat de Constantinople ont engagé Pie IX à le diviser en cinq évêchés. Les cinq églises latines de Constantinople et les communautés catholiques d'Andrinople, de Salonique et de Bouyoukdéré sont administrées par des Franciscains, des Dominicains, des Capucins, des Récollets et surtout des Lazaristes.

Les Melchites rentrés dans le sein de l'Église romaine sont placés sous la juridiction du patriarche d'Antioche. Les Syriens ou monophysites devenus catholiques ont un patriarche spécial du titre d'Antioche de Syrie, qui réside à Alep. Du siége métropolitain de Mossoul dépendent 30,000 fidèles; on en compte 7,000 en Mésopotamie et 50,000 dans les autres diocèses syriens.

On donne le nom de chrétiens chaldéens aux Nestoriens convertis. Le patriarche, Jean

[1] Saint Paul de la Croix est mort en 1775; il a été canonisé, comme on l'a vu plus haut, le 29 juin 1867.

Hormouz, qui était rentré dans le sein de l'Église en 1780, a eu le bonheur de ramener à l'Église la plupart des prêtres des diocèses de Mossoul, d'Amédia et de Kerkouk.

Il y a peu de catholiques en Arabie; les missionnaires franciscains possèdent quelques missions en Égypte ; en Palestine, où les Franciscains dirigent 18 paroisses, comprenant 21,000 âmes, dont 14,000 sont du rite latin, Pie IX a rétabli le patriarcat latin de Jérusalem en faveur de Mgr Joseph Valerga, mais il n'y a guère, à Jérusalem même, qu'un millier de Latins. Bagdad, élevé en 1848 au rang de métropole, compte près de 100,000 catholiques latins dans le Kurdistan, l'Arménie et la Mésopotamie. L'île de Chypre n'en compte guère que 3,000, misérable reste des 300 églises qu'il y avait autrefois dans cette île. Les catholiques sont moins nombreux encore dans l'île de Crète. L'Asie mineure forme un vicariat apostolique dont le titulaire est aujourd'hui Monseigneur Spaccapietra, qui réside à Smyrne.

En Grèce, on compte une trentaine de mille de catholiques, presque tous répandus dans les îles : il n'y a que 6 paroisses catholiques sur le continent, à Athènes, au Pirée, à Héraclée, à Nauplie, à Patras et à Navarin. Les îles forment les diocèses de Syra, de Santorin, de Scio et de Naxos,

Enfin, l'Abyssinie qui, quoique située en Afrique comme l'Égypte, fait partie des pays qu'on désigne sous le nom de Levant, est évangélisée par quelques missionnaires catholiques. « Malheureusement, comme le remarque un historien de l'Église [1], l'Abyssinie *boit le sang des missionnaires sans produire aucun fruit de salut.* La situation des missionnaires y est toujours précaire et très-critique. « La corruption des mœurs, principal fléau de ces tribus, disent les *Annales de la Propagation de la Foi*, est le plus redoutable ennemi du christianisme. » Le fétichisme et le mahométisme y dominent. Des persécutions cruelles se renouvellent incessamment, et tout y reste dans un état précaire. L'expédition anglaise qui a mis fin à la vie et aux cruautés de l'empereur Théodoros aurait pu contribuer puissamment à la restauration du christianisme dans ces malheureuses contrées, en stipulant la liberté des missionnaires; mais l'Angleterre s'est contentée de frapper un grand coup et n'a fait, en se retirant, que laisser le pays dans un état d'anarchie pire que l'état précédent.

[1] Mœhler, *Histoire de l'Église*, traduite en français et publiée chez Gaume, Paris, 1869.

Missions dans l'extrême Asie.

Les missions d'Asie, si florissantes au dix-septième siècle et dans les premières années du siècle suivant, avaient peu à peu dépéri sous les coups de la persécution et par la pénurie d'ouvriers évangéliques. L'apostolat recommença ses grands travaux dans le siècle présent et reçut les plus grands encouragements des Souverains-Pontifes, spécialement de Grégoire XVI et de Pie IX.

L'extinction du schisme de Goa, la multiplication des vicariats apostoliques et des missionnaires ont permis de former dans les Indes orientales un grand nombre de chrétientés florissantes, tant dans la partie de ces immenses régions qui appartiennent à l'Angleterre que dans les pays voisins. Il faut dire, à l'honneur des Anglais, qu'ils protégent avec la plus grande impartialité la liberté religieuse, et que les missionnaires catholiques trouvent auprès de leur gouvernement bien des facilités que les gouvernements catholiques ne leur accordent pas. L'île de Ceylan fournit un frappant exemple de cette impartialité et du zèle des missionnaires. Sous la domination hollandaise, qui dura de 1642 à 1796, les missions catholiques étaient l'objet d'une guerre implacable. Une fois que l'île eut passé sous la domination des Anglais, la situation changea. Au bout de quelques années, grâce à la liberté dont jouissaient les missionnaires, l'île ne renfermait plus que des païens et des catholiques ; les protestants, qu'on appelait les *chrétiens du gouvernement*, avaient apostasié. Les missionnaires se mirent à l'œuvre. En 1848, il y avait 30 missionnaires, 400 églises et environ 150,000 chrétiens. En 1849, l'île fut partagée en deux vicariats, de Jaffna et de Colombo, et, dans la seule province de Jaffna, en 1857, quinze églises

nouvelles étaient en voie de construction. Les catholiques de Ceylan se distinguent de tous les autres chrétiens des Indes orientales par la ferveur de leur zèle. L'esprit de sacrifice dont ils font preuve dans la construction des églises et autres bonnes œuvres ne connaît point de bornes. De pauvres pêcheurs offrent chaque semaine le gain d'une journée de travail, donnant ainsi à l'Église, non le dixième, mais la sixième partie de leur avoir. Chaque jour est signalé par de nouvelles conversions. La moralité des chrétiens est telle qu'un inspecteur anglais, parcourant cette île, n'a pas trouvé un seul catholique en état d'accusation. Ils sont profondément dévoués à leurs pasteurs. De 1857 à 1859, dans le seul vicariat de Colombo, 1,122 adultes protestants sont rentrés dans le giron de l'Église [1].

Le vicaire apostolique de Jaffna, monseigneur Séméria, est mort au commencement de l'année 1868, après avoir gouverné cette province pendant onze ans. Une lettre du R. P. Bonjean, secrétaire de monseigneur Séméria et de la mission de Jaffna, adressée, en mars 1868, aux présidents des Conseils centraux de la Propagation de la Foi, donne d'intéressants détails sur l'état actuel de cette mission ; en les reproduisant ici en partie, on donnera une idée de la situation générale actuelle de toute l'île de Ceylan [2].

« Le vicariat de Jaffna, dit le R. P. Bonjean, comprend trois des provinces civiles de la colonie de Ceylan ; sa superficie est de 13,342 milles carrés. La population, de sept à huit cent mille âmes, est ainsi composée : infidèles, 615,000, dont 100,000, à peu près, professent le boudhisme, 50,000 le mahométisme, et les autres, le brahmanisme ; protestants de diverses sectes, environ 2,000 ; catholiques, 61,000, dont 1,000, autrefois schismatiques, appartiennent à la juridiction de Goa. Nos catholiques se divisent en plusieurs castes ; les plus importantes sont celles des pêcheurs et des cultivateurs. Ils forment treize missions, administrées chacune par un ou deux missionnaires résidant à poste fixe. Il y a de plus trois districts qui ne sont visités qu'une ou deux fois par an. Afin de rendre l'administration plus facile, monseigneur Séméria avait récemment partagé ces missions en trois grands districts, placés chacun sous l'autorité immédiate d'un supérieur. Ces missions possèdent deux cent quarante églises, chapelles ou cabanes servant de chapelles. Vingt-sept de ces églises sont spacieuses et solidement construites ; les sept plus belles ont été bâties sous l'épiscopat de monseigneur Séméria ; cent cinquante autres ne manquent pas de solidité, mais sont dépourvues d'architecture ; plusieurs ne sont pas achevées ; les autres ne sont que de misérables hangars.

« En général, nos catholiques sont attachés à leur foi ; malgré la mollesse et l'apathie proverbiales du caractère indien, ils ont résisté bravement aux séductions qui leur venaient des sectes protestantes, depuis l'occupation anglaise, comme leurs ancêtres avaient résisté pendant cent cinquante ans à la persécution hollandaise. Ils se sont montrés en cela les dignes enfants des généreux néophytes qui, du temps de saint François-Xavier, scellèrent leur foi de leur sang. La foi restait, mais bien attiédie ; les mœurs s'étaient profondément relâchées sous l'influence de la propagande protestante, à laquelle n'opposait pas un contre-poids suffisant de zèle et de doctrine le clergé affaibli lui-même par le schisme de Goa. Néanmoins les apostasies ont été très-rares parmi les populations indigènes ; on ne peut malheureusement pas en dire autant des races de sang mêlé... Les missionnaires européens arrivés avec le premier évêque, lors de l'érection de la province en vicariat apostolique, se trouvèrent en présence d'une grande tâche ; ils l'entreprirent avec confiance et courage, et bientôt ils virent les premiers fruits de leurs efforts. Par des catéchismes assidûment faits, par des prédications fréquentes, par la visite des villages toujours suivie d'instructions, ils combattirent l'ignorance. Des retraites nombreuses, des exercices de neuvaines, la digne célébration des saints offices, et surtout l'exemple des vertus et de la charité de nouveaux ouvriers,

[1] Mœhler, *Histoire de l'Église*.

[2] Cette lettre a été intégralement insérée dans le numéro du 17 juillet 1868 des *Missions catholiques*.

réveillèrent partout la vraie piété. Ils enlevèrent les enfants à la pernicieuse influence du protestantisme, au moyen des écoles, des pensionnats, des colléges et des orphelinats. Les Frères instituteurs Oblats et les Sœurs de la Sainte-Famille leur apportèrent un précieux concours. Toutes ces causes, agissant simultanément et pendant plusieurs années, ont produit dans l'esprit et la conduite de nos chrétiens une amélioration qui donne au vicariat une physionomie toute différente de ce qu'elle était il y a quinze ans.

« Ce mouvement progressif, commencé sous l'impulsion de monseigneur Bettachini, premier vicaire apostolique, est devenu plus sensible sous l'administration de monseigneur Séméria, soit parce que les agitations du schisme de Goa sont moins violentes, soit parce que les congrégations enseignantes ont été introduites dans le vicariat, et que le nombre des missionnaires est doublé. Pendant les onze années de l'épiscopat de monseigneur Séméria, la population catholique s'est accrue de huit à dix mille âmes, tant par naissances que par conversions d'infidèles et de protestants, sans compter plusieurs milliers d'enfants païens baptisés à l'article de la mort.

« Après ce coup-d'œil général sur notre mission, je n'aurais pas complété mon rapport si je ne vous faisais connaître les institutions qui ont été les instruments du bien opéré.

« J'ai déjà parlé de l'heureuse division du vicariat en trois districts. Le personnel est ainsi composé : 24 missionnaires européens et 1 prêtre indigène ; 4 Frères et un postulant européens ; 4 Frères et 3 novices indigènes ; 3 Frères indigènes et 1 Frère anglais qui poursuivent leurs études en France ; 8 religieuses et 3 postulantes européennes ; 3 filles indigènes novices ; 40 maîtres et 6 maîtresses d'école. La force numérique de ce personnel, considérable en elle-même, est bien au-dessous de nos besoins.

« Entre les établissements fondés pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, il en est trois qui méritent une mention particulière... Ce sont :

« I. L'école anglaise, dirigée par les Frères Oblats. L'inspecteur des écoles l'a classée parmi les meilleures et a déclaré qu'il n'avait trouvé dans aucune autre école de l'île une prononciation aussi pure, ni un enseignement aussi solide. Dans un concours de toutes les écoles de l'île, un élève de cet établissement a obtenu la première place et la bourse qui y est affectée.

« II. L'orphelinat de Saint-Joseph, à Colombogam, où 140 orphelins d'origine païenne reçoivent l'instruction religieuse et l'enseignement élémentaire dans leur langue ; ils sont aussi formés à l'agriculture et aux métiers de menuisiers, maçons, tisserands, teinturiers, etc., suivant leurs aptitudes. A cette institution, qui n'a que cinq ans d'existence, se rattache la Société des Frères de Saint-Joseph, religieux indigènes, destinés à fournir des catéchistes et des maîtres d'école ; l'éducation de quelques-uns est cultivée de manière à les préparer au sacerdoce.

« III. Les établissements des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux qui dirigent : 1° un pensionnat et un externat où toutes les filles catholiques, anglaises, créoles et la grande majorité des filles protestantes viennent recevoir l'éducation appropriée aux classes supérieures de la société. De l'aveu de l'inspecteur protestant, le gouvernement de l'île, avec toutes ses ressources, ne saurait rien créer de semblable ; 2° l'école et l'orphelinat indigènes, moins brillants mais non moins utiles que le pensionnat ; 3° le noviciat des religieuses indigènes destinées aux écoles de filles qu'on se propose d'établir plus tard dans les villages ; 4° à Trincomalie, à Chilaw, à Kornegalle, à Manaar, nous avons des écoles, les unes anglaises, les autres indigènes, qui toutes réussissent, surtout les écoles anglaises de Trincomalie ; 5° enfin 33 écoles de villages.

« Le nombre total de nos élèves dans le vicariat est de 1,500.

« J'aurais voulu clore ma lettre déjà trop longue par ces détails statistiques, mais vous ne connaîtriez pas toute notre situation, si je ne vous disais quelques mots des deux fléaux qui, en 1866 et 1867, ont ravagé la province de Jaffna. Les pluies pé-

riodiques d'où dépend, en ces climats brûlants, tout l'avenir des récoltes, ayant fait défaut à Ceylan et dans l'Inde, il s'ensuivit une grande famine. Le gouvernement n'avait rien su prévoir, et ne comprit la gravité du mal qu'après les émeutes qui éclatèrent à Colombo, capitale de l'île. Les magasins des *Chettys*, riches marchands qui spéculent sur les désastres publics, furent pillés, et l'ordre de cette grande ville fut sérieusement compromis. Aussitôt des mesures furent prises pour atténuer le fléau dans la capitale et les pays voisins ; mais nos populations tamoules du nord de l'île ne disaient rien ; on ne redoutait pas de soulèvements de leur part : elles furent oubliées, et la famine continua son cours. On voyait de pauvres affamés, femmes, enfants, vieillards, courir les champs, éplucher les arbrisseaux, déterrer des racines et dévorer ces aliments malsains. L'eau vint même à manquer. Dans une île voisine de Jaffna, un grand nombre d'infortunés moururent d'inanition ; la mortalité y eût été bien plus grande, sans la charitable prévoyance de Mgr Séméria, qui leur envoya un bateau chargé de vivres. La famine n'était que l'avant-coureur d'un mal plus terrible encore. Le choléra se déclara en octobre 1866, et se propagea partout avec une effrayante rapidité. En quelques mois, il avait fait 12,000 victimes sur une population de 220,000 âmes. Tous les districts de la péninsule de Jaffna furent attaqués ; toutes les prévisions sur la marche du fléau furent déjouées ; c'était comme un incendie que des vents changeants propagent sur tous les points. La désolation fut extrême, et la fatigue de nos missionnaires excessive. On les voyait, jour et nuit, parcourir les quartiers infectés, portant des vivres aux affamés, des remèdes aux malades, et les consolations de la religion à tous, catholiques, protestants, païens, pendant que les ministres protestants se tenaient prudemment fermés chez eux. Ce contraste frappa les païens et valut à nos Pères le bonheur de baptiser plusieurs centaines d'idolâtres adultes et enfants. « Voilà, disaient-ils, comment doivent faire les prêtres de la vraie religion. » Le bureau de bienfaisance de Jaffna, quoique composé de protestants, nous fit remettre 1,500 francs, pour les distribuer aux pauvres et aux malades. Un ministre, informé de cet acte du bureau de bienfaisance, alla demander aussi des secours pour ses pauvres ; il lui en fut promis, s'il acceptait de les porter lui-même à domicile, comme les missionnaires catholiques. A cette condition, le ministre rentra dans sa maison, et n'en sortit plus.

« Le fléau envahit nos orphelinats. Dans celui de Saint-Joseph, vaste et bien aéré, on put séparer les enfants ; les cas de choléra furent nombreux, mais il n'y eut qu'un décès. A l'orphelinat dirigé par les Sœurs, où les orphelines étaient agglomérées dans un local étroit et humide, il y eut quinze décès en trois jours, et peut-être toutes ces pauvres enfants eussent-elles succombé, si on ne se fût empressé de les transporter ailleurs. Le dévouement vraiment maternel de nos religieuses en cette douloureuse circonstance, impressionna vivement le public. Les journaux protestants se firent les interprètes de l'admiration générale, et ce désastre, qui semblait devoir tout ruiner, a acquis de nouvelles sympathies à l'œuvre de nos Sœurs. Maintenant l'épreuve est passée, mais les misères qu'elle a créées subsistent. »

Nous donnons ci-après la statistique de la situation de l'Église catholique dans les Indes orientales en 1868 [1].

La mission du Thibet, que les capucins avaient établie au siècle dernier, avait beaucoup souffert dans la première moitié du siècle actuel ; c'est en 1844 et 1845 seulement que deux prêtres lazaristes, MM. Huc et Gabet [1], parvinrent à pénétrer de nouveau dans le Thibet, d'où ils furent bientôt obligés de sortir. En 1851 et 1852, la Propagande y envoya de nouveaux missionnaires de l'Inde, qui finirent par y pénétrer, et, en 1854, monseigneur Chauveau fut nommé vicaire apos-

[1] Voir les intéressants *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine pendant les années* 1844, 1845 et 1846 par M. Huc, 2 vol., Paris, 1850, chez Gaume. M. Huc est mort le 26 mars 1860, à Paris, à l'âge de 47 ans

VICARIATS APOSTOLIQUES DE L'INDE.	ÉVÊQUES.	PRÊTRES.	CATHOLIQUES.	ÉCOLES CATHOLIQUES.	ENFANTS.
1. Agra...........	»	31	14,300	10	750
2. Ava et Pégu......	1	19	7,750	19	1,000
3. Bengale occidental.	1	34	11,000	12	1,500
4. Bengale oriental.	1	9	6,710	7	250
5. 6. Bombay septentrional et méridional.......	1	51	21,320	28	1,890
7. Canara ou Mangalore...........	1	34	45,000	50	2,700
8. Coïmbatour......	1	17	17,600	20	500
9. Colombo ou Ceylan méridional..	1	22	100,258	46	3,098
10. Hyderabad......	»	8	6,645	7	300
11. Jaffna ou Ceylan septentrional.. .	1	23	61,000	31	1,388
12. Madras.........	1	19	36,426	46	2,210
13. Maduré.........	1	54	144,222	16	1,800
14. Mysore (Maïssour)	1	23	21,500	26	1,200
15. Patna...........	»	22	8,000	8	300
16. Pondichéry......	»	67	112,240	90	1,900
17. Quilon.........	»	22	56,000	39	2,236
18. Vérapoly (dans le Malabar)......	1	295	233,000	500	5,000
19. Vizagapatam....	1	14	7,106	21	725
20. Malakka (péninsule de)........	1	21	8,500	14	1,000
21. Siam...........	1	16	7,000	9	748
TOTAUX......	15	801	925,987	999	30,492

tolique de Llassa. Une lettre écrite de Ta-tsien-lou par le vénérable évêque missionnaire aux membres des Conseils de la Propagation de la Foi, le 27 septembre 1867, fait l'histoire de cette mission, si souvent éprouvée par la persécution; nous la reproduisons presque tout entière.

« Les *Annales de la Propagation de la Foi*, dit monseigneur Chauveau, ont raconté les épreuves de MM. Renou et Fage, premiers missionnaires qui s'établirent dans la vallée de Bonga [1]; mais on n'a jamais pu dire tout ce qu'ils ont eu à supporter. Ils comprenaient qu'il fallait semer dans les larmes avant de moissonner dans l'allégresse. C'était déjà un triomphe d'avoir pu prendre pied, même au prix de tribulations incroyables, dans un pays d'où avaient été repoussés jusque là les missionnaires qui avaient tenté d'y pénétrer et de s'y fixer. L'éloignement de toute station militaire chinoise fut le motif qui détermina le choix de Bonga pour centre de la mission du Thibet [1]. L'influence chinoise sera toujours un obstacle à une religion étrangère aux mœurs et à la civilisation que la doctrine de Confucius a fait naître. Le Thibet a son gouvernement particulier, sa religion propre, mais il est tributaire de la Chine, et aucune résolution ne peut être prise sans l'agrément de l'autorité chinoise, représentée par des délégués. Le désert de Bonga, perdu dans les montagnes du royaume de Tsarong, n'avait jamais attiré l'attention des Chinois. Nos missionnaires purent donc s'y établir sans demander la permission des mandarins. Cette prudence était commandée par les circonstances, la persécution étant alors flagrante en Chine contre les chrétiens. Les autorités thibétaines du Tsarong furent prévenues et donnèrent le plus bienveillant concours à MM. Renou et Fage. Tous les arrangements furent pris pour la concession des terrains accordés à perpétuité à la mission, et M. Renou jeta les fondements d'un orphelinat. Il défricha, il bâtit, il prépara tout pour former une colonie chrétienne.

« A la fin de septembre 1858 et dans le courant d'octobre suivant, une bande de brigands, conduite par un ancien propriétaire de la vallée de Bonga, vint attaquer l'établissement à deux reprises, brisa tout et pilla tout.

« M. Renou ne perdit pas courage; avec l'aide des orphelins qu'il avait amenés, il se mit à relever les ruines.

« Au commencement de l'année 1860, de nouvelles violences allaient tomber sur Bonga. M. Renou, informé de ces complots, partit avec ses orphelins et se retira dans le Yun-nan, à deux journées de Bonga. Un lama puissant, chef du pays de Tcha-moutong, province de Yun-nan, l'accueillit avec des démonstrations de sincère amitié, et logea dans sa maison la tribu fugitive. Le Yun-nan, limitrophe du Thibet, est habité par un grand nombre de Thibétains qui y ont porté leurs habitudes et leur culte; ainsi s'explique la présence d'un lama chef dans cette partie du territoire chinois. M. Renou

[1] Bonga est une vallée étroite, longue d'environ six lieues, couverte de bois et de terres incultes, à une journée de toute habitation.

[1] En 1854.

était à peine installé dans cet asile, sous la protection dévouée du lama, qu'il reçut une lettre de Samdo, chef thibétain du Tsarong, et la visite du frère même de ce chef, pour dissiper les soupçons de connivence que le missionnaire aurait pu concevoir contre lui, et pour le prier de retourner à Bonga. On l'assurait qu'il serait pris des mesures telles que personne n'oserait l'inquiéter désormais, et on l'invitait à venir lui-même donner au chef des explications sur le complot dont il avait été victime ; éclatante réparation était promise. M. Renou hésita d'abord et entrevit des piéges sous ces instances inusitées, puis, cédant à son naturel confiant, il partit accompagné de gens chargés de ses bagages. Il arriva sans encombre chez l'officier thibétain ; mais les hommes de sa suite, en arrière de quelques pas, furent surpris par des brigands embusqués, furent battus, volés et amenés de force devant le tribunal de Samdo. Bien loin d'être intimidés par la présence du magistrat, les brigands demandaient à grands cris la tête de M. Renou. On eut bien de la peine à calmer ces furieux contre lesquels il ne fut exercé aucune poursuite. Il y avait évidemment un accord entre eux et le magistrat. M. Renou fut libre pourtant de rentrer à Bonga ; mais, livré au mauvais vouloir d'un chef hypocritement pervers, entouré de quelques orphelins et de quelques villageois timides, et ne pouvant trouver en eux l'énergique appui dont il avait besoin, il résolut de s'abriter sous une autorité supérieure à celle de Samdo.

« Il venait de s'accomplir un fait très-important pour ces contrées. Par le traité de Tien-tsin, passé entre l'empereur des Français et l'empereur de la Chine, la liberté de professer la religion chrétienne était garantie aux Chinois, et le droit de la pêche était assuré aux missionnaires européens, moyennant des passe-ports signés par les représentants de leur nation. M. Renou partit pour Kiang-ka [1], et déposa une plainte motivée devant le mandarin chinois et le chef thibétain, en déclarant sa qualité de missionnaire français outragé et de propriétaire troublé violemment dans la possession de ses biens. Le mandarin accueillit la plainte et se reconnut compétent à juger le procès.

« Pour appuyer la demande de M. Renou, monseigneur Thomine-Desmazures [1] envoya, en mars 1861, M. Fage auprès du gouverneur de Tchen-tou, et fit appel à la justice de ce haut fonctionnaire sur les affaires du Bonga. Le gouverneur adressa aussitôt à Pa-tong et à Kiang-ka l'ordre de juger notre procès sans délai ; il donna même un passeport pour le Thibet à ceux de nos missionnaires qui n'en avaient pas encore reçu du ministre francais. MM. Renou et Fage étaient en règle; leurs passe-ports à destination du Thibet étaient signés par M. le baron Gros, plénipotentiaire français à Pékin, et par le prince Kong.

« Muni de ces autorisations, monseigneur Thomine-Desmazures partit avec quatre missionnaires et arriva à Kiang-ka, le 4 juin 1861. Le gouverneur de Tchen-tou avait enjoint au chef de chaque station militaire de fournir aux voyageurs français les bêtes de somme et les secours nécessaires pour la route ; dans la plupart des postes on leur donna même une escorte. Les Chinois regardaient alors le traité de Tien-tsin comme applicable au Thibet, qui est en réalité une dépendance de l'empire.

« Les autorités chinoises et thibétaines de Kiang-ka visèrent les pièces présentées par les voyageurs, n'élevèrent aucune réclamation, et le procès fut poursuivi. Après un mois de repos à Kiang-ka, monseigneur Thomine-Desmazures, accompagné de M. Renou, partit pour Tcha-mou-tong, afin de presser la conclusion de nos affaires auprès du mandarin militaire chinois le plus élevé en dignité dans le pays. De là il pensait aller à Llassa et réclamer l'intervention du légat impérial. Trois missionnaires restaient à Kiang-ka pour suivre le procès commencé; plus tard ils devaient retourner à Bonga.

« L'affaire de Bonga était une question de vie ou de mort pour la mission du Thibet. Il s'agissait de décider si les chrétiens euro-

[1] Kiang-ka est une bourgade thibétaine de la frontière chinoise de Ta-tsien-lou.

[1] Mgr Thomine-Desmazures a été chargé de la mission du Thibet de 1857 à 1863. Il est mort en France, le 25 janvier 1869.

péens ont droit de posséder, de s'établir et de professer leur culte au Thibet, sous la garantie du traité de Tien-tsin. Cela explique la persistance des missionnaires à soutenir le procès, et les passions des autorités chinoises et thibétaines à en esquiver la solution.

« Le légat impérial de Llassa, influencé par un mandarin inférieur très-hostile aux Français, et gagné par l'argent des lamas, envoya des ordres secrets pour empêcher monseigneur Thomine-Desmazures d'arriver à Llassa. En effet, le prélat et M. Renou furent menacés d'être jetés dans le Lou-tsé-kiang[1], s'ils allaient plus loin que Tcha-mou-tong. En même temps, les mandarins de Kiang-ka firent afficher la défense de vendre, sous peine de mort, des vivres aux trois missionnaires.

« Devant ces mesures extrêmes, il eût été non-seulement imprudent, mais impossible d'avancer. Monseigneur Thomine-Desmazures renonça au voyage de Llassa, et se dirigea, au commencement de 1862, vers Pékin. S'il n'obtint pas toute la sympathie qu'il avait lieu d'espérer, il reçut du moins de précieuses déclarations. Par un acte authentique, le chargé d'affaires français lui promit la possession à perpétuité de la vallée de Bonga, le libre exercice de la religion chrétienne au Thibet, et la liberté de s'établir à Llassa. Enfin, on l'assura que des ordres pressants seraient envoyés à Kiang-ka pour terminer le procès. Le prince Kong n'avait pas apposé son cachet sur l'écrit, mais il en approuvait le contenu que le chargé d'affaires lui avait soumis. Les choses semblaient reprendre un meilleur aspect.

« Les ordres promis furent envoyés à Kiang-ka, et deux juges, l'un chinois, l'autre thibétain, furent commis pour décider le procès, interminable avec les juges ordinaires qui en étaient saisis. La sentence fut promptement rendue; elle confirmait la légitimité de nos réclamations, et nous garantissait le maintien de la déclaration du chargé d'affaires français à Pékin. Elle fut terrible contre les accusés coupables des excès commis à Bonga, et fut exécutée avec toute la cruauté de la législation thibétaine. Cette conclusion inattendue et ces ordres venus de Pékin mortifièrent le légat impérial de Llassa, dont la duplicité se trouvait mise à jour. Les commissaires, tout en faisant justice, voulurent donner satisfaction à l'orgueil de ce haut fonctionnaire. Ils firent arrêter et punir les Thibétains qui nous avaient rendu des services; une famille fut pillée et perdit plus de trois mille taëls (plus de 20,000 francs). Cela se passait en juillet 1862.

« Rien ne retenant plus MM. Renou et Desgodins, ils se disposèrent à partir pour Llassa, dont la route leur était ouverte. Mais à deux journées de Tcha-mou-tong, des mandarins les firent arrêter, et une escorte envoyée par le Talé-lama (Dalaï-lama) les conduisit à Bonga. Ils eurent beau protester, on prétexta des troubles qui n'existaient pas, pour leur interdire Llassa.

« Quelques villages thibétains des environs de Bonga s'étaient convertis au catholicisme. Ce fut l'occasion de nouveaux troubles suscités, en 1863, par des notables du pays, qui avaient déjà trempé dans les précédents complots. Ils forcèrent les idolâtres à prendre l'engagemment de ne jamais embrasser notre religion, de ne point vendre de vivres aux prêtres européens, et de n'avoir aucun rapport avec eux; d'autre part, ils poussaient les nouveaux chrétiens à l'apostasie par de mauvais traitements, des amendes et des menaces de mort. Les villages convertis furent livrés au pillage, et parmi les néophytes, les uns succombèrent à la peur, les autres s'enfuirent et disparurent dans les forêts.

« M. Goutelle alla, vers la fin d'août, informer de ces calamités M. Renou, qui résidait alors à Kiang-ka. En apprenant ces nouvelles désolantes, M. Renou porta ses plaintes au commandant chinois et au chef thibétain; ses réclamations furent repoussées avec un insultant mépris. Quelques mois après, des brigands, soudoyés par ces mêmes chefs, assaillirent pendant la nuit l'habitation des missionnaires. La porte fut mise en morceaux. Le bruit de cette agression ayant donné l'alarme au quartier, les brigands

[1] Fleuve qui se jette dans le golfe de Martaban, après avoir traversé une partie du Yun-nan et de l'empire birman.

prirent la fuite. M. Renou, usé par l'âge, par les privations, par les chagrins, ne put résister à cette dernière émotion. Il était blessé au cœur, et il mourut, presque sans agonie, le 18 octobre 1863, cinq jours après l'attaque nocturne. *Felix opportunitate mortis*, heureux par l'opportunité de sa mort, oserai-je dire de lui, même dans le sens le plus chrétien !

« Quelque temps après la mort de M. Renou, on reçut au Thibet une circulaire de Pékin, assurant à la mission tous les avantages du traité de Tien-tsin, avec l'appui de la France. Cette circulaire si nette, si explicite, si bienveillante, semblait fixer notre position officielle au Thibet ; si elle ne faisait pas disparaître les difficultés de détail, elle offrait le moyen de les aplanir. Il semblait que ce fût la fin de nos cruelles épreuves, et nous étions sur le bord du précipice.

« Il arriva de Pékin, quelques jours plus tard, une seconde circulaire opposée à la première : tout concours, tout appui même officieux nous était retiré de la part de la légation française. C'était un démenti infligé au jugement rendu dans le procès de Bonga, aux décisions antérieures du gouvernement de Pékin, aux précédents admis, soit par les fonctionnaires chinois au Thibet, soit par les fonctionnaires thibétains eux-mêmes. Nous étions exclus du traité de Tien-tsin, et les Chinois paraissaient renoncer à toute immixtion dans les affaires du Thibet, dont ils se réservent pourtant le contrôle souverain. Cette circulaire était conçue en termes si insidieusement calculés, qu'elle ne précisait pas même les limites qui séparent le Thibet de la Chine, de sorte qu'on pouvait, ainsi qu'on le fit du reste, nous chasser du territoire chinois limitrophe, comme appartenant au Thibet. La circulaire permettait d'étendre ou de rétrécir les frontières au gré des passions hostiles aux Européens. Que s'était-il donc passé dans les hautes régions du pouvoir à Pékin?.. Nous reconnûmes dans ce coup la main du délégué impérial chinois à Llassa, dominé lui-même par les lamas. Les effets ne tardèrent pas à se produire.

« Au commencement de janvier 1864, MM. Fage et Goutelle, demeurés à Kiang-ka, après la mort de M. Renou, sur la foi de leurs passe-ports et de l'autorisation officielle dont ils étaient pourvus, furent constitués prisonniers, gardés à vue, puis conduits sous bonne escorte au delà de la prétendue frontière du Thibet, à quinze lieues de distance environ de Kiang-ka. Ils étaient précédés partout de la défense sévèrement imposée aux habitants de fournir des vivres aux Européens. On devine les outrages qu'ils eurent à supporter. M. Fage se fixa provisoirement à Pa-tang ; M. Goutelle poursuivit sa route jusqu'à Tchen-tou, où il fit appel à la justice du gouverneur de la province, et du mandarin chargé des affaires religieuses.

« Ces deux fonctionnaires, indignés de l'injustice et de la violence exercées contre les missionnaires, contrairement à la lettre des traités et des ordres antérieurs, donnèrent à M. Goutelle un écrit levant la défense de vendre des aliments aux Européens, ordonnant la cessation des poursuites contre les chrétiens, recommandant aux mandarins des pays où passeraient MM. Goutelle et Fage de les protéger, les autorisant enfin à retourner à Kiang-ka. Grâce à cette déclaration, M. Goutelle put revenir à Kiang-ka ; MM. Biet et Dubernard, éconduits aussi, rentrèrent au Thibet, et rejoignirent dans les chrétientés ceux de leurs confrères qui avaient échappé à l'expulsion. Ce n'était qu'un faible répit. La tempête excitée par les haines implacables des puissants de Llassa se releva tout à coup, furieuse et générale. Des bandes se précipitèrent sur les villages chrétiens du Tsarong et les ravagèrent ; M. Desgodins fut presque assommé à coups de massue ; sur dix chrétiens arrêtés, deux furent jetés et noyés dans le Lou-tsé-kiang, sept conduits de prison en prison et mis à mort à Kiang-ka ; un autre fut condamné aux travaux forcés à perpétuité dans une lamaserie ; tous les chrétiens étaient ruinés. Les païens mêmes qui nous avaient rendu quelques services furent frappés de fortes amendes. MM. Fage et Dubernard furent arrêtés de nouveau et reconduits, comme des malfaiteurs, au delà de la frontière hypothétique du Thibet. D'autres bandes parties de Llassa tombèrent sur Bonga, brûlèrent les maisons

des missionnaires et des chrétiens, et dévastèrent les propriétés; trois hommes furent tués. M. Durand, blessé au passage du Loutsé-kiang, se noya dans le fleuve. M. Al. Biet se retira du côté de Tcha-mou-tong, sur les confins du Yun-nan, où il se trouve encore aujourd'hui, toujours menacé par les Tsaronnais. MM. Desgodins et Félix Biet ont été chassés jusqu'à Pa-tang, où ils ont loué une petite maison à un prix énorme; personne n'a voulu ou n'a osé leur louer un pouce de terre.

«Maintenant tout est dispersé, troupeau et pasteurs. Ni l'énergie ni le courage n'ont manqué aux missionnaires; ils ont intrépidement défendu pied à pied le terrain qu'on leur disputait avec un acharnement diabolique. La violence a été plus forte que le droit. La mission n'existe plus que sur les terres du Su-tchuen, faisant partie de l'empire chinois, quoique la population soit thibétaine. Mais que fonder avec des néophytes pauvres, peu affermis encore dans la foi, facilement intimidés par l'audace des persécuteurs, dépendant des lamas qui leur louent des champs à cultiver? Il ne nous est même plus permis de compter sur le gouverneur du Su-tchuen, dont les dispositions nous avaient été favorables; il nous a fait savoir, le 18 août, qu'il ne pouvait plus s'occuper de nos affaires, aujourd'hui confiées entièrement au légat impérial résidant à Llassa.»

Telle était la situation de la mission du Thibet dans les derniers mois de 1867, et monseigneur Chauveau se trouvait obligé de résider à Ta-tsien-lou, ville frontière de l'empire chinois, à cinq cents lieues de Llassa, en attendant l'heure où il pourrait reprendre le chemin du Thibet. A la fin de 1868, la situation paraissait sur le point de s'améliorer. Une lettre de monseigneur Chauveau, en date du 3 octobre 1868, annonçait une intervention inattendue qui permettait aux chrétiens de concevoir quelques espérances. Pendant que les lamas poursuivaient de leurs menaces les missionnaires et les chrétiens réfugiés à Pa-tong, sir Jung Bahadour, régent du royaume de Népaul, écrivait au gouvernement thibétain une lettre énergique pour le rappeler au respect des traités. Il demandait, au nom de ces traités, que les missionnaires français eussent la liberté de prêcher leur religion au Thibet, qu'ils fussent réintégrés dans leurs établissements et indemnisés de toutes leurs pertes. Le régent alla même jusqu'à annoncer, en cas de refus, l'arrivée probable et prochaine du vengeur du droit méconnu. Cette lettre eut aussitôt un grand retentissement dans tout le Thibet; elle causa une vive émotion dans le conseil des ministres et des lamas. Nous ignorons encore si elle a été assez puissante pour obtenir le respect des traités si impudemment violés à l'égard des missionnaires.

On sait quelles cruelles persécutions ont sévi dans l'empire d'Annam, qui se compose de la Cochinchine, du Tonquin (Tonkin ou Tong-king), du Cambodge, du Tsiampa et du Laos annamitique. L'intervention franco-espagnole et la prise de possession d'une partie de la Cochinchine par la France, ont mis fin en partie à cet état de choses; mais les chrétiens sont encore soumis de temps en temps à de sérieuses épreuves.

Dans la partie française de la Cochinchine, la foi a fait de très-consolants progrès pendant l'année 1868. Au commencement de cette année, comme le dit un rapport de monseigneur Miche, vicaire apostolique[1], les chrétiens étaient effrayés par les bruits sinistres qui couraient. En janvier, les néophytes de Càmau eurent à souffrir pour leur foi; l'un d'eux même disparut sans qu'on ait pu retrouver ses traces. Un autre, quelques jours après son baptême, tomba entre les mains des rebelles à l'autorité française, qui lui ouvrirent le ventre avant de le décapiter; son enfant, âgé de neuf ans, fut étranglé.

Quelques semaines plus tard, le quantrung de Vinh-long était allé avec deux barques et huit rameurs acheter du bois vers le sud de la province. Dans la soirée du 25 février, ils étaient à réciter leurs prières à haute voix, lorsqu'ils furent soudain attaqués par plus de trente rebelles, montés sur trois barques. Après une lutte désespérée, le quantrung fut pris et lié avec les siens; un seul parvint à s'échapper. Que se passa-t-il en-

[1] Ce rapport est daté de Saïgon, 23 janvier 1869. V. les *Missions catholiques*, numéro du 9 avril 1869.

suite? Personne n'a pu le dire. Les Français, prévenus, accoururent en toute hâte. Ils trouvèrent huit tombes encore fraîches, huit cangues, des verges et une croix grossièrement travaillée ; ce qui porterait à croire qu'avant de décapiter ces malheureux, on a voulu les faire apostasier. Le quan-trung était un chrétien ferme et éclairé ; espérons qu'il aura soutenu ses compagnons, et que Dieu leur aura fait à tous la grâce d'être fidèles.

Ces faits ont montré jusqu'à l'évidence que les rebelles confondaient dans une commune haine le nom chrétien et le nom français. L'administration coloniale a reconnu ce fait qui est tout à l'avantage des chrétiens. Aussi, depuis lors, ces derniers rencontrent-ils des dispositions plus bienveillantes. Il n'est pas un inspecteur qui ne tienne à avoir quelques chrétiens parmi les miliciens de son entourage.

Les rebelles ont arrêté longtemps l'essor des conversions. Mais l'autorité française ayant enfin tiré une vengeance terrible de ces révoltes, particulièrement au Rach-gia, tous les villages qui avaient trempé de près ou de loin dans la rébellion, ayant été frappés de fortes amendes, châtiment spécialement sensible aux indigènes, la paix se rétablit peu à peu, la confiance revint et avec elle le mouvement religieux.

Plusieurs villages compromis ont eu recours à la protection des missionnaires, qui, grâce à la bienveillance de quelques administrateurs intelligents et sympathiques, ont pu leur rendre des services importants. Ces villages, après avoir obtenu leur pardon, ont demandé à embrasser le catholicisme, poussés sans doute par la grâce de Dieu qui fait tout servir à ses fins, et aussi par cette conviction, qu'en se faisant chrétiens, ils embrassent sans retour le parti des Français, et que, par là même, ils seront à jamais délivrés des sollicitations compromettantes des rebelles.

Cela a eu lieu surtout dans la province de Vinh-long. La province de Saïgon, jusqu'à présent hostile au christianisme, non moins qu'à la domination française, commence à ouvrir les yeux à la lumière. Sans cesse poussés à la révolte par des ambitieux dont ils ne savaient ou n'osaient pas se méfier, punis de chaque soulèvement par l'incendie de leurs maisons, par l'exil ou la mort de leurs notables, les villages de cette province se sont jetés dans les bras de la religion.

Un missionnaire, deux prêtres indigènes et cinq catéchistes travaillaient, au commencement de 1869, à la conversion des quatre cantons de Trang-bang. Sans doute les difficultés sont grandes : le pays est extrêmement pauvre, les villages sont dispersés, mais les chefs sont favorables, ce qui est une garantie presque certaine de succès pour l'avenir.

En résumé, la croix a été plantée dans bon nombre de villages où jusqu'à présent il n'y avait pas signe de christianisme. La province de Vinh-long a particulièrement fourni une abondante récolte qui ne semble que commencée; celle de Trang-bang, qui promettait davantage, a été moins heureuse. Cependant les missionnaires y ont pris pied, et l'on compte des centaines d'adultes qui ont reçu le baptême.

Le collége de Saïgon avait, au commencement de 1869, 86 élèves, et l'on comptait bientôt en recevoir davantage. Le Carmel et les divers établissements des Sœurs de Saint-Paul de Chartres étaient en voie de prospérité. Les religieuses annamites prêtaient un louable concours à l'éducation des pauvres filles et à l'éducation des néophytes. Elles venaient d'ouvrir deux écoles et de fonder un orphelinat de la Sainte-Enfance. « Nous avons tous bon courage, dit monseigneur Miche en terminant son rapport; avec le secours de Dieu et aussi celui des hommes, nous sommes résolus à faire marcher bon train l'œuvre de la civilisation chrétienne, qui est le commencement du salut éternel. Le vicariat compte 36,700 chrétiens, répandus dans 6 provinces et 160 chrétientés, dont environ 100 ont des églises ou chapelles provisoires. Nous avons pour évangéliser ce peuple 27 missionnaires, 13 prêtres indigènes et 25 catéchistes. Voici maintenant le catalogue de l'administration spirituelle de l'année 1868 : — baptêmes d'adultes, 3,770; — baptêmes d'enfants de chrétiens, 1,499 ; — baptêmes d'enfants de païens, 2,362 ; — confirmations, 1,315 ; — communions, 72,000 ;

— viatiques, 380; — confessions, 69,000; — extrêmes-onctions, 530; — mariages, 615.

La situation est loin d'être aussi satisfaisante dans le Tonquin et dans le reste de l'empire d'Annam. Le roi Tu-Duc, qui paraît maintenant assez bien disposé, et qui a même chargé monseigneur Gauthier, vicaire apostolique du Tonquin méridional, de fonder à Hué un établissement pour initier les Annamites aux sciences et aux arts mécaniques de l'Europe, a des ministres qui ne sont pas aussi bien disposés que lui et qui font tous leurs efforts pour entraver l'œuvre des missionnaires. Ainsi, dans la Cochinchine orientale, monseigneur Charbonnier, en cours de visite pastorale, a été arrêté par le préfet et retenu deux jours prisonnier; sa vie même a couru des dangers. Trois prêtres et cinq élèves indigènes de la suite du prélat ont été frappés à coups de rotin. Dans le Tonquin occidental, c'est une véritable persécution qui a sévi en 1867 et 1868, à l'instigation des lettrés, les plus ardents ennemis de l'alliance française et de la liberté religieuse. Monseigneur Theurel, vicaire apostolique de cette région, écrivit, le 18 février 1868, aux directeurs du séminaire des Missions Étrangères:

«Cette répulsion (des lettrés pour l'alliance française et pour la liberté religieuse) n'a fait qu'augmenter depuis l'occupation des trois dernières provinces en Basse-Cochinchine. Sous prétexte de se préparer à une résistance énergique, en cas d'invasion française au Tonquin, on a formé, dans les provinces de Nam-dinh, Ninh-binh et quelques autres, une milice mobile commandée par des mandarins en retraite. A Nam-dinh, cette milice, composée de quatre régiments, a pour général un vieux mandarin lettré, destitué jadis, je ne sais pour quel méfait, et exerçant une grande influence, parce qu'il a eu pour élèves presque tous les bacheliers et licenciés de la province, et même bon nombre de mandarins actuellement en place. La milice en question n'a jamais eu l'autorisation du gouvernement, bien que les mandarins aient, pour de l'argent, délivré des brevets aux chefs. Il a même été envoyé de la capitale ordre de la dissoudre; des mandarins me l'ont affirmé; mais cet ordre n'a pas été exécuté.

« Comme nous l'avions prévu, les lettrés ont lancé contre nous et contre les chrétiens ces masses organisées pour le brigandage. Ils devaient venir nous attaquer dans le village de Ké-trinh, lorsque j'étais dans la province de Nam-dinh; le complot avorta deux fois au moment de l'attaque, parce que les bandits craignaient de n'être pas les plus forts. Mais s'étant renforcés de quelques nouvelles compagnies, ils tombèrent sur Ké-trinh, deux jours après notre départ, le 14 janvier, au milieu de la nuit; ils pillèrent d'abord partout, puis ils brûlèrent l'église, l'établissement des Sœurs et trente maisons de chrétiens. Les païens se tenant à l'écart, les chrétiens ne purent opposer une résistance solide; plusieurs furent grièvement blessés. Pourtant ils firent deux prisonniers, dont un bachelier, et les livrèrent aux grands mandarins. Ceux-ci, pour ne pas trop sortir de la légalité, écrouèrent les prisonniers et refusèrent leur élargissement réclamé par les lettrés. Le village saccagé a demandé justice et réparation des dommages; j'ai écrit moi-même trois lettres pour prier les mandarins de juger cette affaire selon la loi, et pour les informer des malheurs plus grands qui surviendront, s'ils ne répriment pas le brigandage. Les mandarins se tiennent les bras croisés, et me répondent qu'ils attendent des instructions de la capitale, instructions qui n'arrivent pas. Pendant ce temps-là, les têtes se montent; les lettrés tiennent la campagne comme des rebelles. Une douzaine de chrétientés sont saccagées. Afin de ne pas subir, eux aussi, la visite des pillards, les païens de plusieurs villages rasent les maisons des chrétiens, et chassent ces derniers. Nous avons maintenant quatre mille de ces malheureux sans asile. J'ai fait distribuer à chaque famille dix francs; c'est trop pour nos ressources; ce n'est pas assez pour un secours efficace. Il y a encore quatre mois avant la récolte du riz. Ces pauvres chrétiens pourront-ils même recueillir le riz qu'ils ont planté? Les païens se sont déjà, en plusieurs endroits, partagé les champs des fugitifs comme des propriétés vacantes.

« L'inaction des mandarins est-elle faiblesse ou simplicité ? Nous n'en savons pas le fin mot, mais il me semble qu'il y a l'une et l'autre de ces deux choses. Néanmoins, en voyant les proportions que prenaient les événements, le préfet de Nam-dinh a convoqué les lettrés ces jours-ci (février 1868), et les a exhortés à arrêter ou à suspendre du moins leurs dévastations, jusqu'à ce que la cour de Hué ait fait connaître sa pensée sur l'affaire de Ké-trinh. Depuis une semaine, les scènes de pillage ont diminué.

« Les chrétientés qui nous restent sur le territoire de Nam-dinh, non compris celles qui sont détruites, comptent environ 13,000 âmes; elles s'attendent au sort des autres. Les lettrés affichent leurs intentions ouvertement : « Mort aux Européens ! Mort aux prêtres indigènes ! Destruction de la religion chrétienne ! »

« Jusqu'à présent, malgré les menées des lettrés, la contagion n'a pas atteint les autres provinces. Le Ha-noi, où je me trouve maintenant avec huit de mes confrères, n'a pas la milice qui a fait les malheurs de Nam-dinh ; et les mandarins, dont le premier est en même temps le préfet de la province et généralissime du Tong-king, ne paraissent pas disposés à laisser faire chez eux ce qui s'est fait chez leurs voisins. J'ai dû toutefois, par prudence, cesser tout acte de mission dans le centre du vicariat, et j'ai envoyé MM. Landais et Beaujean dans les provinces du Nord, où il y a plus de sécurité.

« Que va faire le gouvernement annamite ? Nous n'espérons pas de lui une répression vigoureuse ni une justice impartiale, car il doit lui-même ménager les factieux, dont les chefs appartiennent à la classe d'où sont tirés les mandarins civils. Si nous obtenons quelque satisfaction et légère réparation des dommages, nous serons très-heureux. Quant à l'intervention du gouvernement français, elle ne pourrait, en ce moment, qu'envenimer la haine et aggraver notre situation.

« Le ministère a rendu, il y a un mois et demi, une ordonnance très-sévère au sujet des Européens qui sont dans le royaume. On exige non-seulement que nous montrions nos passe-ports, mais que nous fassions toujours connaître la localité où nous résidons. Des peines sont portées contre tous les officiers du gouvernement, petits ou grands, qui ne veilleraient pas à la stricte observation de ces mesures. Quoique le décret dise qu'il n'est pas dicté par des intentions secrètes, il dit aussi qu'on tient à savoir où nous sommes, afin qu'on nous trouve *quand besoin sera.* Ce faux air de bonhomie cache un piége ; il nous est suspect. Mais il nous faut subir l'alternative de rester cachés sans pouvoir exercer notre ministère, ou d'accepter ces formalités, plus fâcheuses pour les chrétiens qui nous reçoivent que pour nous-mêmes. J'incline à faire connaître aux madarins tous nos missionnaires, sauf, en cas de revirement, à crier sauve qui peut. »

Les prévisions de monseigneur Theurel ne se réalisèrent que trop tôt, sinon dans le Tonquin occidental, au moins dans la Cochinchine occidentale et dans le Tonquin méridional et central. Les auteurs du complot de Nam-dinh furent sévèrement punis, mais l'on continua de répandre contre les prêtres chrétiens les plus odieuses calomnies, comme celle de faire empoisonner l'eau des puits et des fontaines. Dans le Tonquin méridional, au mois d'avril, trente-cinq villages chrétiens furent incendiés, et le grand mandarin, envoyé de la capitale pour informer contre les incendiaires, ne cachait pas ses sympathies pour les coupables, les blâmant seulement parce qu'ils avaient agi sans l'autorisation des mandarins et qu'ils avaient choisi des circonstances défavorables. Dans le Tonquin central, les choses n'allaient pas mieux. « Chaque jour, écrivait monseigneur Cezon, vicaire apostolique de cette région, les païens montrent plus de haine contre le christianisme ; chaque jour ils machinent notre ruine. Ils voudraient incendier tous les villages chrétiens, nous accusant de faire empoisonner les sources et les étangs. Les lettrés arrêtent ceux de nos chrétiens qui vont à la recherche des enfants malades pour les baptiser, puis ils les chargent d'injures et de coups, sous prétexte que ce sont des empoisonneurs. Et en même temps ils envoient eux-mêmes des affidés commettre le crime dont ils nous accusent. Un prêtre indi-

gène surprit, il y a quelques jours, deux jeunes gens qui lui avouèrent qu'ils étaient chargés par les lettrés de répandre du poison dans les étangs, avec recommandation, s'ils étaient arrêtés, de dire qu'ils étaient envoyés par les missionnaires européens. Ils ajoutèrent que déjà plus de cent personnes avaient reçu la même commission et le même mot d'ordre. »

Mais ce fut surtout dans la Cochinchine occidentale que la persécution sévit avec fureur [1]. Au mois de juillet 1868, une affiche parut dans le village de Thû-dâû-môt, annonçant que sous peu de jours une affreuse épidémie ravagerait le pays. Le bonze prophète, auteur de ce libelle, entre autres précautions à prendre pour éviter l'épidémie, recommandait particulièrement de ne pas sortir la nuit, quelque bruit que l'on entendît au dehors, en outre, de porter sur soi ledit libelle. C'était évidemment un mot d'ordre, et l'on devait s'attendre à une insurrection contre les Français. En effet, tous les païens, répondant à l'appel, allaient trouver les bonzes pour recevoir le précieux talisman ; les chrétiens s'en abstinrent sur l'avis d'un missionnaire résidant dans ce village, M. Sorel. L'épidémie devait durer du 1er au 20 juillet ; elle tarda jusqu'au 9. Dans la nuit du 9 au 10, un milicien arrivait du fort de Chon-thanh (village à quatre heures au-dessus de Thi-tinh), annonçant que les rebelles, sous prétexte d'une chasse au cerf, étaient entrés dans le fort et y avaient massacré un sergent annamite et trois miliciens ; les autres avaient pu s'enfuir. Le 10, dans la matinée, on annonçait que les rebelles s'étaient aussi emparés du fort de Thi-tinh.

Des ordres furent aussitôt expédiés de Bien-hoa et de Saïgon pour former une colonne composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, qui, sous les ordres du commandant Danos, se mit en marche le dimanche à une heure du matin, afin de reprendre Thi-tinh et Chon-thanh. Les chrétiens avaient beaucoup souffert dans cette révolte ; M. Sorel partit avec la colonne.

La colonne fit sa première halte à Ben-cat, où l'on saisit quatre rebelles. Le lendemain matin, vers cinq heures, on se mit en marche, et à huit heures un coup de canon frappa la tête de la colonne ; un cri de guerre formidable sortit de huit cents bouches à la fois. Cambodgiens et Annamites s'avancent du fond des taillis, brandissant leurs matraques, tirant quelques coups de fusil, qui heureusement n'atteignent personne. Dix minutes après une manifestation si belliqueuse, il ne restait d'autres traces que quelques cadavres cambodgiens, et l'on put coucher sous la tente sans la moindre inquiétude.

Le lundi, après avoir refait deux ponts coupés par les fuyards, on arriva à Thi-tinh sur les neuf heures du matin. L'ennemi avait décampé, mais en laissant des traces horribles de son passage. Le fort, le village tout entier étaient brûlés, et au milieu de ces cendres encore fumantes, deux cadavres carbonisés gisaient sur le sol ; c'étaient ceux de deux chrétiens. Plus loin, hors du village, un vieillard à demi dévoré par les vers était étendu sur le seuil de sa maison, et à vingt pas de là se trouvait un puits très-profond à demi rempli de cadavres. On ne pouvait douter que ces malheureuses victimes n'eussent été immolées en haine de la religion.

Quoique la colonne dût se remettre en marche vers quatres heures du matin, M. Sorel ne voulut pas s'éloigner de cette terre qui venait de boire le sang de ses chrétiens, sans y répandre à son tour le sang de l'auguste Victime pour le repos de leurs âmes. Quatre pieux plantés en terre soutinrent la planche qui lui servit d'autel, et l'épais feuillage d'un tamarinier forma la voûte de la modeste chapelle. Voici, d'après le récit de quelques fugitifs interrogés par M. Sorel, comment les choses s'étaient passées :

Le 9, dans la matinée, une bande descendit de Dongno à Chon-thanh ayant à sa tête le bonze Thàc, auteur du libelle, quelques notables de villages, et de plus trois Manillois déserteurs. Ils cernèrent le poste, tuèrent le sergent annamite et trois miliciens, dont un chrétien, et brûlèrent le fort. Tous les habi-

[1] Les détails qui suivent sont extraits d'une lettre, adressée à un de ses amis par M. Sorel, missionnaire apostolique dans la Cochinchine occidentale, à la date de 1er août 1868. V. les *Missions catholiques*, numéro du 23 octobre 1868.

tants de Chon-thanb, capables de porter une matraque, durent suivre de gré ou de force la troupe rebelle jusqu'à Thi-tinh.

Mais, avant l'arrivée du bonze Thàc et de sa bande, les notables de Thi-tinh, de pleine connivence avec les rebelles, avaient déjà attaqué le fort, chassé les miliciens et capturé bon nombre de chrétiens. Thàc, qui venait d'arriver, envoya aussitôt, avec une quarantaine d'hommes, un espion se poster dans la forêt afin d'arrêter tous les chrétiens fuyards qu'il reconnaîtrait. Pendant ce temps-là on avait mis le feu aux cases et au fort. Un traître nommé Già, au service du quành Duoc, amena au bonze plusieurs de ses compagnons de travail qu'il savait être chrétiens. Le premier, nommé Haû, portait sur sa figure les caractères *Tà-dao* (religion perverse) dont il avait été marqué, il y a quelques années, au Binh-dinh [1]. A la demande du bonze il répondit qu'il était chrétien ; aussitôt, sur un ordre donné, Già lui lie les pieds et les poings, et le jette dans une case embrasée. Ce malheureux s'écriait : « O mon Dieu ! mon Dieu ! » Mais la populace répondait : « — C'est inutile ; ton Dieu ne viendra pas te délivrer. »

Un autre chrétien, nommé Tiêng, fut en même temps livré au bonze qui lui fit subir le même supplice. Tiêng, surexcité par la douleur, parvint à briser ses liens et à gagner le petit ruisseau qui coule près de là. Mais, repris de nouveau, il est de nouveau précipité dans les flammes.

Trois autres chrétiens perdirent courage devant un pareil supplice et affirmèrent au bonze qu'ils étaient païens. Ils reçurent un talisman et se mirent à la suite de la bande. « Deux de ces apostats m'ont raconté eux-mêmes, dit M. Sorel, les faits qui précèdent, et leurs paroles m'ont été confirmées par le témoignage du traître Già en personne. Ce misérable ne se contenta pas de brûler vifs les deux chrétiens Haû et Tiêng, il tua de sa propre main deux autres personnes, dont un petit enfant encore à la mamelle. Il est présentement entre les mains de la justice. »

Le lendemain du jour où on avait brûlé Haû et Tiêng, le bonze ordonna de décapiter tous les autres chrétiens arrêtés. Ils furent donc amenés un à un, hommes, femmes et enfants, devant le puits qui devait leur servir de tombeau. C'est là en effet qu'ils étaient précipités, après avoir eu la tête tranchée.

Voici la liste des victimes :

1° Le catéchiste Dâ. Il récitait des prières en allant au supplice ; puis, s'étant mis à genoux, il demanda quelques instants pour recommander son âme à Dieu ; après quoi le bourreau lui trancha la tête, comme il invoquait les saints noms de Jésus et de Marie. Sa femme a pu s'enfuir avec deux enfants encore en bas âge ;

2° Le catéchiste Thâng avec sa femme ;

3° Le catéchiste Baou, demeurant à Saïgon ;

4° Le Caou-com de Lact-thieu. Comme le précédent, il se trouvait à Thi-tinh pour faire le commerce des bois ;

5° Chan et ses deux fils, âgés, l'un de vingt ans, l'autre de treize ans ;

6° Tien, sa femme et trois enfants, dont une fille de quatorze ans, un garçon de cinq ans et l'autre de deux ans ;

7° Nghi ;

8° Kien, sa femme et deux enfants, l'un âgé de cinq ans, l'autre de quarante jours ;

9° La femme de Bêp-rèn et ses deux filles, l'une âgée de quinze ans et l'autre de dix.

A cette liste on peut ajouter le milicien chrétien Y, mort à Chon-thanh.

Total : 12 hommes, 4 femmes et 8 enfants, soit 24 personnes.

Le petit enfant de quarante jours a été empalé dans les bras de sa mère et jeté dans le puits. D'autres, plus âgés, n'étant pas blessés à mort, ont pu remonter jusqu'à la bouche du puits ; mais, sans pitié pour leur âge, les bourreaux les ont repoussés de leurs lances. Une douzaine de chrétiens purent s'échapper à temps ; grand nombre d'autres disparurent, entraînées peut-être par les rebelles. Ainsi la mission de Cochinchine compte 24 martyrs de plus, car la cause de leur mort n'est pas douteuse :

[1] Tu-duc, dans son dernier édit de persécution, avait prescrit de marquer au visage tous les chrétiens avec un fer rouge.

aucun païen n'a été mis à mort, les apostats ont été épargnés. Et, comme le dit M. Sorel, « le témoignage du sang a été complet : depuis le vieillard déjà courbé vers la tombe jusqu'à l'enfant innocemment endormi sur le sein de sa mère, tous ont fait à Dieu un sacrifice digne de l'admiration des anges et de l'envie des hommes. »

Les dernières nouvelles du Tonquin et de la Cochinchine qui se rapportent à l'année 1868, présentent la situation comme toujours déplorable pour les chrétiens : la persécution, tantôt sourde, tantôt ouverte, ne se ralentissait pas.

Le royaume de Siam est l'un des pays où les missionnaires sont le moins tourmentés, mais les progrès du christianisme y sont fort lents, et c'est à peine si l'on y compte aujourd'hui huit mille chrétiens. C'est à Juthia, alors capitale du royaume, que les premiers vicaires apostoliques de la Congrégation des missions étrangères posèrent les fondements de leur établissement en Asie, et, pendant plus d'un siècle, Juthia fut comme le centre d'où la vie et la lumière se répandaient sur les contrées voisines. Il y avait à Juthia une église dédiée à Saint-Joseph ; mais il n'en reste plus que des ruines où l'on retrouve encore les tombeaux de onze évêques et de beaucoup de prêtres.

L'invasion des Birmans, il y a un siècle, bouleversa le royaume et anéantit presque la religion chrétienne, qui déjà avait pris racine dans bien des âmes. Plusieurs années après ces événements, raconte Mgr Dupont [1], deux prêtres, qui avaient survécu aux désastres, revinrent de l'exil et essayèrent de recueillir les débris épars de la mission pour rallumer le feu sacré dans la ville de Bankok, capitale du nouveau gouvernement. Mais ils rencontrèrent dans le mauvais système de ce gouvernement des obstacles plus forts que ceux qui, sous la dynastie précédente, avaient paralysé les travaux de leurs prédécesseurs. Ces obstacles restent les mêmes, quoique le pouvoir actuel laisse une certaine liberté aux missionnaires. Les Chinois, qui forment plus d'un tiers de la population du royaume, sont plus accessibles ; mais, jusque dans ces derniers temps, les Siamois proprement dits offraient au ministère apostolique une résistance presque invincible. Le roi et les mandarins de Siam ne voulaient de la religion chrétienne ni pour eux ni pour le peuple. Ils n'admettaient, ils n'honoraient que la religion de Bouddha, dont on rencontre à chaque pas les temples magnifiques. Les bonzes tout-puissants n'avaient que du mépris et des sarcasmes pour les chrétiens en petit nombre, existant seulement dans la ville de Bankok. Ces chrétiens, presque tous de race étrangère, étaient pauvres ; leurs chapelles chétives, dépourvues de tout ornement, situées dans des quartiers misérables, faisaient un contraste fâcheux avec le luxe et la richesse des pagodes. Tel était le champ ouvert à la mission. On permettait aux missionnaires de voyager, le visage découvert et en plein jour, et de recruter des adeptes parmi les Chinois qu'on regarde comme une vile populace. Le gouvernement de Siam accordait que la religion chrétienne était bonne pour ces petites gens, qu'elle leur serait même utilement prêchée, si elle parvenait à les rendre meilleurs. Néanmoins les injures, les dédains et les persécutions furent le partage des premiers convertis.

« Nous ne tardâmes pas à reconnaître, dit Mgr Dupont, qu'il y avait au milieu de ce fumier des perles précieuses à recueillir pour le Ciel. On évangélisa d'abord et de préférence les pauvres de la campagne : on obtient là des succès plus certains et plus persévérants. Depuis trente ans que cette mission est commencée, nous avons douze ou quatorze stations, et nous avons surtout gagné beaucoup dans l'esprit public. A la vue du changement opéré dans les mœurs et dans la conduite de nos chrétiens, ceux qui ne veulent pas encore de notre sainte religion l'estiment et lui rendent hommage. Souvent on vient de loin nous prier

[1] Évêque d'Azoth et vicaire apostolique de Siam, dans une lettre écrite de Bankok, le 11 janvier 1868, et publiée par les *Missions catholiques*, numéro du 26 juin 1868.

d'aller prêcher dans des endroits où il n'y a pas de chrétiens, parce qu'on a appris à juger mieux la religion. Le bouddhisme a perdu une grande partie de son prestige. Les bonzes redoutent le voisinage des Chinois chrétiens, parce que la vérité pénètre par ceux-ci dans la population qui devient indifférente au culte de Bouddha, déserte ses temples et n'apporte plus d'offrandes au bonze. C'est un grand résultat d'avoir attiré les Siamois à s'occuper de religion et à comparer. Le baptême d'un grand talapoin, chef de pagode converti il y a quatre ans, a jeté la stupéfaction parmi les Siamois. Ce talapoin prêche l'Évangile à ses anciens coreligionnaires. Déjà deux cents sont venus demander le baptême, et le nombre de ceux qui entrevoient la vérité grossit chaque jour. On nous répète partout : « Oh ! délivrez-« nous des corvées royales ; obtenez-nous « la liberté de disposer de notre religion, « et nous nous ferons chrétiens. » Si le système du gouvernement siamois changeait ou se relâchait en partie de ses exigences, les conversions nous arriveraient en masse; nos bras tomberaient de fatigue. Ailleurs, le sang des martyrs fait germer les chrétiens ; à Siam nous n'avons que nos sueurs pour arroser la terre et féconder la semence évangélique. Grâce à Dieu qui bénit nos labeurs, nous avançons peu à peu ; cette année (1867-68), nos succès ont surpassé ceux des années précédentes ; nous avons eu le bonheur de baptiser 667 païens. La mission compte à peine huit mille chrétiens ; mais si le nombre des conversions est à l'avenir dans la proportion croissante de ces dernières années, nous aurons d'immenses actions de grâces à rendre au divin Maître. »

Dans l'empire chinois, la prédication évangélique et le christianisme sont libres, en vertu du traité de Tien-tsin, mais cela n'empêche pas la persécution de sévir tantôt dans une province, tantôt dans l'autre, selon les mauvaises dispositions des autorités locales, et en conséquence soit de la faiblesse, soit de la secrète connivence de l'autorité centrale. Le texte des traités est parfois respecté, l'esprit ne l'est jamais. Les mandarins n'ignorent pas qu'en suscitant des entraves au libre exercice de la religion, ils sont agréables au gouvernement de Pékin ; s'ils n'osent pas se faire ouvertement persécuteurs, c'est que la crainte de la légation française les retient. Quant aux lettrés, ils ne sont pas tenus à autant de réserve, et ils en profitent pour provoquer des soulèvements populaires. En outre, il y a des provinces, comme le Ho-nan et plusieurs autres, qui sont ravagées par les brigands connus sous le nom de Nien-fei, et les chrétiens ont beaucoup à souffrir de la part de ces malfaiteurs que le gouvernement ne parvient pas à réprimer.

Dans la province de Kouang-tong, les missionnaires et les chrétiens se sont trouvés en butte aux manifestations les plus violentes de la part des païens. Au mois d'octobre 1867, c'était l'arrestation de M. Verchère à Tay-ong; au mois d'août 1868, une émeute soulevée à Haon-tsunn contre M. Dejean ; au mois de décembre suivant, des scènes plus sauvages encore se produisirent dans le district de Louei-tchéou, où, deux ans auparavant, les païens avaient déjà brûlé une chapelle, qui venait d'être rebâtie aux frais des mandarins et du peuple. Le 24 décembre, comme MM. Jolly et Delavay se trouvaient ensemble, le soir, ils virent attaquer la chapelle par une grêle de pierres et de briques, pendant que la populace poussait de sauvages vociférations. Ils firent prévenir aussitôt les mandarins, mais l'autorité ne leur envoya aucun secours. Les chrétiens, réunis en assez grand nombre à l'occasion de la fête de Noël, durent se résoudre à une défense énergique pour sauver leur vie et celle des deux missionnaires. Il fallut combattre toute la nuit contre des milliers d'assaillants. Enfin, le mandarin militaire fit mine de secourir les chrétiens : c'était un guet-apens. Les soldats, s'emparant des chrétiens qui venaient se réfugier près d'eux, les dépouillaient de leurs vêtements et les jetaient à la foule impatiente d'assouvir sa fureur. M. Delavay faillit périr; une centaine de chrétiens furent plus ou moins grièvement blessés, sept ou

huit périrent, et de la chapelle il ne reste plus qu'un monceau de ruines. Ce fut un véritable désastre pour cette chrétienté.

Dans le Su-tchuen occidental, les chrétiens ont eu à souffrir à la fois du choléra et de la persécution, pendant l'année 1868. Les païens accusaient les chrétiens d'être la cause du fléau, et ils se liguaient contre eux en s'obligeant à ne rien leur vendre, à ne leur rien acheter, à ne leur louer ni champs ni maisons, et cela sous peine de pillage ou de mort portée contre tout païen qui en prendrait la défense. Mais dans le Su-tchuen oriental, et particulièrement dans le district de Yeou-yang-tchéou, déjà témoin, le 29 août 1865, du martyre de M. Mabileau, la situation des chrétiens était bien pire encore. On peut dire que, dans ce district, la persécution n'avait pas cessé depuis cinq ans; elle a fini par amener, dans les premiers jours de 1869, le massacre d'un missionnaire et de plusieurs chrétiens. Le 30 décembre 1868, tout était encore tranquille dans le chef-lieu même du district, puisque ce jour-là M. Rigaud, qui devait être martyrisé trois jours plus tard, écrivait encore pour demander de nouvelles maîtresses d'école destinées à instruire les néophytes de la ville de Yeou-yang. Ce calme, toujours si précaire en Chine, fit tout à coup place à la plus effroyable tempête.

Au moment où l'on y pensait le moins, dans la matinée du 2 janvier, une bande armée entre dans la ville, attaque l'enceinte murée qui entoure l'église et les autres établissements chrétiens. Les mandarins laissent faire. Le préfet empêche même les chrétiens de se défendre en leur criant que, s'ils se tiennent tranquilles, il répond de les sauver. C'était une perfidie; l'attaque continua. Comme la porte solidement barrée ne cédait pas, on la fit sauter avec la poudre, et alors commença le massacre des pauvres chrétiens. M. Rigaud était à genoux devant l'autel avec ses deux élèves, Pierre Liéou et Paul Tsin. Au moment où les meurtriers portent la main sur lui, il se lève et retombe frappé de deux coups de poignard. Il était déjà mort lorsqu'on lui trancha la tête. Quarante à cinquante chrétiens furent égorgés avec lui. Après le massacre, les meurtriers réduisirent en cendres l'établissement de la mission, et le corps du martyr fut carbonisé par ordre du mandarin, qui affirma ensuite dans son rapport que M. Rigaud avait péri victime d'un incendie accidentel. La persécution continuait encore dans les premiers mois de l'année 1869, mais les dernières nouvelles annoncent qu'elle s'apaise. Jean-François Rigaud, membre de la Congrégation des Missions-Étrangères, était originaire du diocèse de Besançon; il était missionnaire depuis 1862.

Ce sont des missionnaires belges qui évangélisent la Mongolie depuis l'année 1865, où M. l'abbé Théophile Verbist, fondateur de l'œuvre de la Mission belge, s'embarqua pour la Chine avec trois jeunes prêtres. Après un long et pénible voyage, ces vaillants apôtres arborèrent l'étendard de Jésus-Christ au milieu des steppes de la Mongolie, la mission la plus vaste, la plus rude et la plus pauvre de tout l'extrême Orient. Le récit de ce qu'ils eurent à souffrir avant d'être habitués au ciel de fer de ces épouvantables contrées fait frémir. Dès la seconde année, l'un d'eux, M. l'abbé Van Segvelt, un vrai cœur d'apôtre, tombait noblement sur le champ de bataille, victime de son inépuisable charité. C'était un rude coup pour la naissante Congrégation; mais les missionnaires, se rappelant que les œuvres de Dieu doivent passer au creuset de l'épreuve et des tribulations, redoublèrent d'ardeur et de zèle. Bientôt quatre nouveaux collègues, suivis quelques mois plus tard de trois autres, vinrent les aider dans leurs pénibles labeurs. Peu à peu la Mongolie se couvrit de nombreuses écoles, toutes les chrétientés purent régulièrement recevoir leur mission; plus de 600 enfants furent recueillis dans les orphelinats de la Sainte-Enfance, un séminaire se fonda pour la création d'un clergé indigène, six jeunes Chinois qui avaient commencé leurs études sous la direction des Pères Lazaristes furent promus au sacerdoce et secondèrent vaillamment les prêtres européens dans les rudes travaux de l'apostolat.

C'était, il faut l'avouer, une bien riche

moisson que le Ciel accordait aux missionnaires; tout semblait marcher au gré de leurs désirs, lorsque tout à coup Dieu frappa l'un de ces coups mystérieux devant lesquels l'intelligence humaine s'incline en silence et adore avec soumission. Le pieux fondateur de la Mission, celui sur lequel reposaient tant d'espérances, avait été jugé mûr pour le Ciel; une violente maladie emporta en quelques jours M. Verbist, qui rendit son âme à Dieu dans la nuit du 23 au 24 janvier 1868. Ce fut un bien grand deuil pour la mission; mais « ne craignez point; l'homme tombe quand « son heure est venue, mais Dieu ne laisse « jamais périr son œuvre, » dit Pie IX au missionnaire qui lui apportait la nouvelle de la mort de M. Verbist, et ces paroles prophétiques se sont déjà réalisées. Avant la fin de l'année, deux nouvaux combattants se trouvaient déjà sur la brèche, et vingt autres se préparaient à les suivre.

La Chine a perdu, le 4 décembre 1868, un missionnaire qui l'évangilisait depuis trente-cinq ans. Ce jour-là est mort à Pékin, à l'âge de 61 ans, Mgr Joseph-Martial Mouly, de la Congrégation de la Mission, évêque de Fussulan et vicaire apostolique du Pé-tché-ly septentrional. Originaire du diocèse de Cahors, Mgr Mouly partit de Nantes pour les missions le 1er octobre 1833. Il arriva l'année suivante à Macao, et fut dirigé sur le Houpé, où il fit ses débuts comme missionnaire. Il se rendit ensuite à Si-vang, village tartare situé à une douzaine de lieues de Pékin, centre de la mission avant que les traités eussent ouvert la capitale de l'empire aux prédicateurs de l'Évangile. Lors de l'érection de la Mongolie en vicariat apostolique (1839), M. Mouly fut placé à la tête du nouveau vicariat, tout en conservant l'administration de la mission lazariste de Pékin. Plus tard, au mois de juin 1851, il se choisit pour coadjuteur Mgr Anouilh, aujourd'hui vicaire apostolique du Pé-tché-ly occidental.

La guerre civile qui éclata en 1853 fournit au gouvernement chinois un prétexte de persécution contre les chrétiens. Ceux-ci furent transformés en rebelles, et plusieurs d'entre eux jetés en prison. « Dans cette extrémité, écrivait Mgr Mouly, il me sembla que, pour sauver la vie à des innocents déjà chargés de fers, pour couper court à des investigations qui allaient multiplier les victimes, et surtout pour détruire dans l'esprit du peuple l'opinion faussement accréditée qui nous attribuait l'origine et la continuation de la rébellion armée contre la dynastie régnante, je devais me livrer à l'autorité chinoise, couvrir les accusés de ma responsabilité personnelle, faire hautement l'apologie de nos chrétiens, et réclamer, au nom de la justice, au nom des traités conclus avec la France, au nom des édits formels de l'empereur Tao-Kouang, le libre exercice de la religion catholique. » L'évêque se livra donc lui-même aux autorités chinoises, et sur ses réclamations énergiques, les chrétiens furent rendus à la liberté. Averti de cette démarche, l'empereur ordonna l'extradition de Mgr Mouly, et le fit conduire à Shang-hai pour être remis entre les mains du consul de France (novembre 1854). On lui laissait toutefois implicitement la faculté de revenir au milieu de ses chrétiens, pourvu que sa présence restât secrète.

En 1856, le Saint-Siége ayant partagé la province de Pé-tché-ly en trois vicariats, Mgr Mouly fut transféré de la Mongolie au Pé-tché-ly septentrional, avec le titre d'administrateur du Pé-tché-ly occidental, titre qu'il conserva jusqu'à ce que son coadjuteur, Mgr Anouilh, devînt vicaire apostolique de cette dernière mission (14 décembre 1858).

A la suite des traités de 1860, qui stipulaient que les biens ayant appartenu à la mission lui seraient rendus, Mgr Mouly rentra en possession des anciens établissements chrétiens de la ville de Pékin, c'est-à-dire de deux cimetières et de quatre églises ou plutôt de l'emplacement des églises et des ruines de la cathédrale. Avant de mourir, il a eu la consolation d'entreprendre et de mener à bonne fin la restauration ou la reconstruction de ces édifices. La nuit de Noël 1861, il inaugura solennellement l'exercice public du culte dans la cathédrale. Sur l'emplacement de l'ancienne église de l'est (Tong-tang) s'élève aujourd'hui une vaste chapelle dédiée à saint Joseph. Le culte est rétabli depuis 1866 dans l'église de l'ouest

(Si-tang) dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Enfin, le 1er janvier 1867, Mgr Mouly célébrait pontificalement la messe dans la nouvelle église de Saint-Sauveur (quartier sud ou Peh-tang), dont il avait béni la première pierre le 1er mai 1865, le lendemain du sacre de Mgr Guierry, son nouveau coadjuteur.

Mgr Mouly laisse le vicariat du Pé-tché-ly septentrional dans un état florissant. Ce vicariat compte présentement douze missionnaires européens, vingt-deux prêtres indigènes et vingt Sœurs de la Charité qui desservent les orphelinats, les dispensaires et les hôpitaux de Pékin et de Tien-tsing [1].

On peut dire que la péninsule de Corée est la patrie des martyrs. Là, la persécution est à l'état à peu près permanent. La dernière bourrasque, qui s'est signalée au mois de mars 1866 par le martyre de neuf missionnaires, dont deux évêques, Mgr Berneux et Mgr Daveluy, n'a pas cessé de sévir jusqu'aujourd'hui, et les nouvelles arrivées dans les derniers mois de 1868 annonçaient le massacre de plus de 2,000 chrétiens, dont plus de 500 à Séoul, la ville capitale de la Corée. Dans les provinces, les chrétiens subissaient des interrogatoires avant d'être conduits au martyre, mais, dans la capitale, tous ceux qui étaient reconnus pour avoir été chrétiens étaient aussitôt, et sans aucune procédure, étranglés en prison.

« Toutes les chrétientés sont dispersées, écrit-on aux directeurs du séminaire des Missions Étrangères, et grand nombre de fidèles ont péri de misère. Les païens profitent de la persécution pour leur enlever le peu de bien qu'ils pourraient avoir. Une nouvelle loi ordonne à tous les immigrants de se présenter au mandarin du territoire où ils arrivent, afin que l'on sache s'ils sont chrétiens ou non. « En moins de dix ans, je veux,» dit le régent, « anéantir cette religion jusque dans sa racine. » Trois malheureux chrétiens de la capitale ont apostasié. L'un d'eux est fils d'un catéchiste martyrisé tout récemment. Corrompus par l'argent et par les promesses du Néron coréen, ces misérables livrent entre ses mains cruelles beaucoup de leurs anciens frères Le régent, homme de sang et d'exactions, s'est fort aliéné le cœur du peuple. La monnaie manquant dans le pays, il a fait fabriquer une pièce sans valeur réelle, et que tout le monde pourtant doit recevoir pour sa valeur représentative. Il a mis à mort plusieurs personnes qui avaient refusé cette fausse monnaie dont lui-même ne veut pas pour son propre compte. Il a aussi fait mourir plusieurs hommes riches dont il convoitait les biens. Son frère aîné, s'étant permis de lui faire des remontrances, a dû s'enfuir de la capitale et se cacher. Le peuple coréen est las de ces horreurs. — Malgré de si dures épreuves, il y a parmi les chrétiens qui restent d'admirables exemples de fidélité. Deux familles habitaient la même maison ; l'une était païenne, l'autre chrétienne. La persécution étant survenue, la famille chrétienne se refroidit; elle allait même cesser toute pratique extérieure de religion, lorsqu'un mariage lui amena un gendre païen. Il semble que ce n'était guère le moyen d'améliorer des dispositions si douteuses. Le contraire arriva pourtant. Le gendre ne tarde pas à remarquer dans sa nouvelle famille quelques timides pratiques de christianisme. Il veut en connaître le sens. On a le courage de ne rien lui cacher. Il s'instruit peu à peu et il dissuade les tièdes d'abandonner la religion dont il fait bientôt profession lui-même. Aujourd'hui, cette famille se propose d'offrir un asile aux premiers missionnaires qui rentreront en Corée. Du reste, elle n'est pas la seule, beaucoup d'autres sollicitent ce périlleux honneur. » Puissent se réaliser les espérances du zélé missionnaire qui écrivait ces lignes au mois de septembre 1868 !

Au Japon, si la vie des chrétiens européens est maintenant respectée, celle des chrétiens indigènes ne l'est pas; pour ceux-ci, la persécution continue de sévir, et l'on ne peut s'expliquer la négligence que les puissances chrétiennes mettent à les protéger, que par les embarras où se trouve ce pays, si longtemps fermé à l'Europe, par suite des révolutions qui l'agitent et dont l'issue est encore incertaine. A Nagasaki et dans les

[1] Les *Missions catholiques*, numéro du 19 février 1869.

environs, les persécuteurs semblent ne pas se douter que des vaisseaux européens se trouvent dans les eaux japonaises, et les malheureux chrétiens sont en butte à toute leur haine pour la religion de Jésus-Christ. Mais ils résistent avec courage, et, au milieu de leurs angoisses, tournant leurs regards vers Rome, ils puisent dans les paternelles paroles qui leur en viennent, la force de soutenir la lutte. Les documents publiés à ce sujet par les *Annales de la Propagation de la Foi* sont trop beaux pour ne pas être reproduits ici : les chrétiens japonais s'adressent au Pape et le Pape leur répond ; il y a, dans cet échange de paroles entre les enfants et leur père un parfum qui rappelle les premiers siècles de l'Église.

Voici d'abord une *lettre écrite au nom des chrétiens de la vallée d'Ouracami par leurs mandataires :*

« Daigne le très-illustre maître des âmes, Pie IX, aux pieds duquel nous sommes respectueusement prosternés, condescendre à pardonner cette lettre que nous faisons monter jusqu'à lui.

« A Nagasaki, dans la vallée d'Ouracami, les familles de nos concitoyens sont au nombre d'environ sept cents.

« Nous tenions, il est vrai, la foi chrétienne de nos pères ; mais, par suite de l'extrême rigueur des lois, peu initiés à la connaissance de la doctrine de Dieu, nous n'avions été jusqu'ici que des méchants.

« Or, sur ces entrefaites, grâce à un très-illustre Pontife, un Évêque et des Pères partis du royaume de France nous sont arrivés. Sous leur ombre, nous avons peu à peu étudié, et nous avons pu ensuite recevoir les Sacrements, ce que nous regardons comme le comble du bonheur. Bien plus, afin que, par la vertu de Dieu, cette doctrine se propageât de toutes parts, hommes, femmes, enfants même du village, nous nous sommes offerts à Dieu corps et âme, sans réserve.

« Alors, par l'ordre de chefs impies, un grand nombre d'habitants du village ont été saisis et jetés en prison. S'ils doivent être mis à mort, daignez, nous vous en supplions, obtenir que nous soyons incarcérés, nous aussi, et que nous participions aux mérites de Jésus-Christ et des saints qui ont souffert des tourments.

« Lorsque, pour la seconde fois, la voie des chrétiens du Japon semblait s'ouvrir plus brillante, voilà qu'elle est traversée par de nouveaux périls. Daignez, nous vous en prions, veiller à ce qu'elle s'étende au loin.

« Telle est l'unique vœu de tous les habitants de ce village, sans aucune exception, et nous, leurs mandataires, affirmons ces sentiments et vous en offrons le très-respectueux hommage.

» MICHEL, JEAN-BAPTISTE, MICHEL-MARIE,
« MICHEL-MARIE, JEAN-MARIE.

« Nagasaki, 29 août 1867. »

Le même jour, les élèves du séminaire de l'Immaculée-Conception et de Saint-François-Xavier à Nagasaki, envoyèrent au Saint-Père la lettre suivante, traduite du japonais en latin :

« C'est avec le plus profond respect que nous le disons et l'affirmons, l'honneur d'envoyer une lettre au Saint-Père effraye notre indignité et notre jeunesse. Nos parents et nos frères ayant été saisis et jetés en prison, nous nous laissons aller à la douleur. Aussi notre désir était-il de nous rendre auprès de vous, qui êtes véritablement notre père, et à qui nous avons confiance comme en Dieu même, pour vous porter nos vœux ; mais dans l'impossibilité de le faire, nous osons, témérairement sans doute, correspondre avec vous par la plume.

« Daignez nous pardonner, nous vous en prions.

« Les chrétiens du Japon avaient hérité de la foi de leurs pères, transmise depuis trois cents ans de génération en génération ; mais, forcés par les lois hostiles du royaume de subir de fréquents recensements, et privés de leurs livres par violence, ils en vinrent au point de ne plus connaître la voie qui mène à Dieu.

« Or, au milieu de la désolation générale, un Pape très-vénérable, entraîné par sa miséricorde, a daigné envoyer un Évêque et des Pères. Aussitôt nous nous sommes empressés de puiser la doctrine dans leur enseignement lumineux. Peu à peu, pendant la nuit, en cachette, nous avons reçu les Sacrements de Baptême, de Confession, de Confirmation et de la très-sainte Eucharistie. Eclairés dans la science du salut, nous avons cru avec une foi telle que les femmes et les enfants eux-mêmes, soir et matin, n'hésitaient pas à offrir leur corps et leur âme à Dieu.

« Cependant, le treizième jour de la sixième lune de l'année présente, dans le bourg appelé vulgairement Ouracami, soixante-sept hommes, et, la septième lune, dans un lieu voisin nommé

Omura, cent soixante-dix hommes environ ont été arrêtés.

« Il y a un grand nombre d'enfants et d'habitants des villages qui ne participent point encore aux Sacrements avec nous. Mais tous, peu à peu, apprendront à bien connaître la voie de Dieu, car malgré l'affligeante épreuve qui vient de s'élever, ils ne peuvent rester ignorants comme autrefois, puisque nous tous, groupés autour de notre évêque, nous nous appliquons à étudier.

« Daigne donc, nous vous en prions, daigne votre miséricorde et votre sagesse accorder à nos désirs la force de répandre le bienfait de la doctrine pour la gloire de Notre-Seigneur.

« De plus, nous avons confiance que vous obtiendrez une issue favorable à la situation des incarcérés ; nous supplions aussi en faveur de ceux qui n'ont pas encore reçu les Sacrements. Plaise à Dieu qu'ils ne se laissent pas abattre jusqu'à chasser l'espérance de leur cœur !

« Telles sont les prières que nous vous adressons, avec crainte, mais aussi avec confiance.

« PAUL, PIERRE, GASPARD, PIERRE, MICHEL,
« IGNACE, PIERRE, PAUL, JEAN-BAPTISTE.
« *(Ceux-ci ont signés.)*

« IGNACE, LAURENT, PIERRE, DOMINIQUE,
« JEAN, LAURENT, JEAN-BAPTISTE., ETC.
« *(Ceux-ci ne peuvent encore signer de leur propre main.)*
« Nagasaki, 29 août 1867. »

Un catéchiste écrivait encore le même jour au Souverain-Pontife :

« Puisque, malgré ma profonde indignité, j'ai obtenu de la divine miséricorde la faveur de déposer aux pieds du Souverain Pontife cette humble lettre, je supplie votre Sainteté d'agréer l'expression des sentiments de mon cœur.

« Né dans la gentilité, j'avais entendu parler, il y a longtemps déjà, de la doctrine du Dieu Tout-Puissant ; quoique, épris d'amour pour cette doctrine et du désir de la connaître, je fusse attiré vers elle, je ne pouvais trouver personne qui me l'enseignât, à cause des lois du royaume qui la prohibent ; et je menais une vie inutile.

« Mais enfin, au temps marqué d'avance dans les décrets de Dieu, un Évêque et des missionnaires, envoyés de vos contrées lointaines, vinrent par delà les mers dans notre ville de Nagasaki, et, s'y étant fixés, ils s'appliquèrent à répandre en secret les préceptes de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Je pus, moi aussi, être instruit de ces saintes lois, et, après les avoir embrassées avec un profond sentiment de joie, je fus compté au nombre des serviteurs de l'Église. Dans tout le cours de ma vie, je ne crois pas avoir reçu jamais un pareil bienfait, ni éprouvé autant de joie. Pour rendre à Dieu des actions de grâces dignes d'une si grande bonté, ni la science ne suffit, ni les forces ne sont assez puissantes. C'est pourquoi, docile aux préceptes de mon évêque, je remplirai avec diligence et j'offrirai en sacrifice de louange l'emploi dont je dois m'acquitter chaque jour.

« Et maintenant, je vais mettre sous les yeux de Votre Sainteté les angoisses des chrétiens japonais. Dans ces derniers temps, en effet, les chefs de notre pays, ignorant le vrai Dieu, et se conformant à l'ancienne loi qui prohibe la foi chrétienne, ont fait enchaîner et jeter en prison cent quatre-vingts fidèles environ. Bien qu'à titre de chrétiens, ceux-ci se réjouissent du fond du cœur d'avoir été jugés dignes de souffrir ces rigueurs en expiation de leurs péchés, il est cependant fort malheureux qu'il existe encore dans le royaume de telles prohibitions contre la religion chrétienne. C'est pourquoi j'appelle de tous mes vœux la fin de ces calamités.

« Les immenses bienfaits de Dieu ne peuvent être reconnus par la seule intelligence d'un homme comme moi, ni être dignement célébrés par les actions de grâces d'un seul. Dès lors, m'adressant à toutes les créatures, je leur raconte cette grande bonté de Dieu sur moi, et je convie les cœurs et les voix de tout le monde à suppléer ce qui manque à ma trop faible gratitude.

« Ceux qui gouvernent notre royaume détestent, comme par le passé, la propagation de l'Évangile ; m'attachant autant que le puis, aux pas de l'évêque et des missionnaires, j'ai résolu et je me propose, dans la sincérité de mon cœur, d'annoncer au peuple japonais cette miséricorde de Dieu. Mais, pour achever une si grande œuvre, combien sont petites mes forces ! Combien est faible la lumière de mon esprit ! Jour et nuit, je déplore cette insuffisance et cette faiblesse. Daigne Votre Sainteté, je l'en supplie, m'obtenir le secours divin ! Le seul bien que je cherche, la seule grâce que je demande, c'est de pouvoir devenir un parfait serviteur de Dieu.

« Je dépose ces très-humbles prières aux pieds de Votre Sainteté, avec le plus profond respect.

« An de Jésus-Christ 1867, septième lune de la troisième année de l'époque dite Kei-ouo.

« ATHANASE.

« Nagasaki, 29 août 1867. »

Pie IX, touché de ces magnifiques témoignages de la foi et du courage des chrétiens japonais, répondit le 8 janvier 1868 par ce bref adressé à l'évêque de Myriophite, vicaire apostolique du Japon.

« Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

« C'est pour nous, sans doute, une grande joie d'apprendre que la semence de l'Évangile, jetée par vous et par vos missionnaires, est tombée dans une bonne terre, et qu'elle y a rencontré des âmes si bien disposées à l'égard de la doctrine catholique, qu'après avoir conservé la foi de leurs pères sans en connaître suffisamment la loi, elles purent, à peine instruites, non-seulement se purifier et se réconforter dans les Sacrements, mais retracer encore une admirable image de l'ancien esprit de l'Église naissante. Si des merveilles si belles nous réjouissent, d'autre part nous sommes vivement affligé en voyant ces heureux fruits abattus tout à coup par les assauts de la tempête, et de si grandes infortunes amassées sur la tête de ces fidèles par l'ennemi du genre humain. Néanmoins, tout en étant très-ému de la nouvelle de ces douloureux événements, nous ne pouvons ne pas rappeler à notre mémoire les vicissitudes des temps passés; et, lorsque nous voyons notre sainte religion se propager surtout par la force et la constance des confesseurs et des martyrs, et jeter précisément ses racines les plus profondes là où elle fut en butte aux plus violentes attaques, nous nous sentons poussé à tirer un heureux présage de ces malheurs même.

« Ce présage est confirmé avec un à-propos consolant par les lettres des mandataires représentant les chrétiens d'Ouracami, par celle des jeunes élèves du séminaire et par celle de leur maître Athanase. Ce n'est pas sans un transport doux à notre cœur, que nous avons reçu ces lettres jointes à la vôtre. Il y brille, en effet, une foi si ferme, un si puissant amour de la religion, des sentiments si vifs de reconnaissance pour le bienfait de la doctrine évangélique, tant de soumission à cette chaire de Pierre, tant de grandeur d'âme, que non-seulement l'affliction causée à notre cœur par vos infortunes en est effacée, mais que nous sommes encore forcé de rendre grâces à Dieu pour le grand don de force fait à ces chrétiens. Nous félicitons donc ces bien-aimés fils de ce qu'au début même de leur entrée publique dans la foi, ils ont été jugés dignes de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus; nous les félicitons dece qu'ils ont parfaitement compris que la vie de l'homme sur la terre est un combat, de ce qu'ils se sont souvenus que le divin Maître a dit à ses disciples: « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi », et qu'il leur a prescrit à chacun de porter sa croix et de le suivre; mais surtout nous les félicitons de ce qu'ils sont bien persuadés que ceux-là sont heureux qui sont outragés et persécutés par les hommes pour le nom du Seigneur, de ce qu'ils sentent qu'ils doivent se réjouir, parce que leur récompense sera grande dans le Ciel. En effet, ces divins enseignements ont tellement pénétré le cœur de ces fidèles, que, loin de déplorer leurs propres malheurs, ceux de leurs proches ou de leurs amis, ils portent même une sainte envie aux opprimés; qu'ils désirent avec ardeur de participer à leur sort, et sont résolus, au sein même du péril menaçant, d'étendre jusqu'à d'autres, dans la mesure de leurs forces, le bienfait de la foi qu'ils ont reçue.

« En présence de tels sentiments, quelle espérance ne sourirait à l'Église, à nous, à vous, vénérable Frère! Oui, nous unirons nos prières à leurs prières, afin que Dieu, par l'intercession de Marie, Vierge Immaculée, et des Saints qui ont fécondé cette terre de leur sang, écarte enfin les obstacles qui, si longtemps, s'opposèrent à la propagation de l'Évangile; oui, nous lui demanderons qu'il confirme ce qu'il a opéré en plusieurs, afin qu'après les avoir purifiés de toutes les souillures des vieilles superstitions, il les remplisse plus abondamment de son esprit; qu'en outre, par leur exemple et leurs efforts, il réveille ceux qui sont encore assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, et qu'il les ramène à la lumière de la vérité. Ces prières, nous les ferons avec d'autant plus de confiance, que cette terre a envoyé plus fréquemment des intercesseurs au Ciel, et qu'aujourd'hui même la grâce céleste semble se répandre sur elle avec une plus grande abondance. En attendant, comme augure de tous ces biens et comme gage de notre principale affection nous donnons avec amour, et du fond de notre cœur, la Bénédiction Apostolique, à vous, vénérable Frère, à vos missionnaires, à chacun des confesseurs de Jésus-Christ, à ceux qui nous ont adressé des lettres, et à tout le peuple qui vous est confié.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, le 8 janvier 1868, la vingt-deuxième année de notre pontificat.

« PIE IX. »

Cependant la persécution ne se ralentissait pas, et le gouverment cachait si peu ses

dispositions que la *Gazette* publiée à Kioto insérait la proclamation suivante, qui fut en outre affichée aux portes mêmes de Yokohama, sous les yeux des Européens : « L'a-« bominable religion chrétienne est absolu-« ment interdite. Tout individu suspect d'a-« voir contrevenu au présent édit devra être « remis entre les mains de l'autorité, et ceux « qui le remettront auront une récom-« pense. »

Les représentants des puissances européennes au Japon protestèrent, à la date du 26 mai 1868, dans les termes suivants : « Le soussigné, ministre, etc., ne saurait éviter d'exprimer aussitôt à LL. EE. Higashi Kouze et Fidzen Nabesima, le profond sentiment de regret que lui cause une pareille proclamation, et l'étonnement qu'il en éprouve. Ce décret est injurieux pour la religion qui est professée par toutes les nations avec lesquelles le Japon a des traités, et contraire aux assurances de sympathie et de considération que S. M. le Mikado leur a hautement et publiquement exprimées. D'autre part, il fait revivre d'anciennes dispositions que des raisons de politique pouvaient peut-être expliquer dans des temps éloignés, mais que notre époque réprouve et qui sont en complet désaccord avec les idées de progrès que le Japon avait déclaré vouloir adopter, en manifestant ainsi le désir de se maintenir à un même niveau de pensées et d'actions avec les nations civilisées. Le soussigné n'entend certainement s'immiscer en aucune façon dans les questions de politique intérieure du Japon ; mais il ne peut s'abstenir de repousser énergiquement une offense faite d'une façon si publique à la religion de la nation qu'il a l'honneur de représenter, et de faire remarquer en même temps à Leurs Excellences quelles graves difficultés cet édit pourrait susciter au Japon s'il était maintenu et mis à exécution. Guidé par ce sentiment, et d'accord avec ses collègues, le soussigné adresse donc cette note à Leurs Excellences, en les priant de vouloir bien la mettre sous les yeux de Sa Majesté impériale. »

Le gouvernement japonais répondit d'un ton presque menaçant à la protestation des consuls, cherchant à éluder le texte et l'esprit des traités et laissant clairement entrevoir qu'il était toujours dans l'intention d'exiger des chrétiens indigènes l'apostasie ou la mort.

Les consuls écrivirent de nouveau au gouverneur de Nagasaki, le priant de différer les mesures de rigueur jusqu'à ce que les ministres des puissances chrétiennes eussent eu le temps de conférer avec les hautes autorités de Kioto et d'intercéder en faveur des chrétiens. Cela se faisait au mois de juin, mais, dès les premiers jours de juillet, Monseigneur Petitjean recevait la visite de M. Roches, le consul français, qui arrivait d'Ozaca avec des nouvelles inquiétantes. Il apportait un long mémorandum, traduit du japonais en anglais, dans lequel l'auteur prétendait raconter l'établissement de la religion des Européens au Japon, montrer la fausseté de ses préceptes, de ses pratiques, en faire voir le danger pour l'État, et concluait à l'extermination de tous ses adeptes. Le même soir, Monseigneur Petitjean était informé par le consulat d'Angleterre qu'il circulait des bruits sinistres et que les chrétiens étaient menacés de la déportation. On devait les saisir au nombre de trois cents, et les conduire en exil dans les différentes provinces de l'empire. En même temps, on affirmait que les décrets contre le christianisme étaient affichés de nouveau dans toute la ville. Cependant le consul d'Angleterre avait demandé une audience au gouverneur ; celui-ci assura qu'il n'y avait pas de décret de bannissement ; à la vérité la question des chrétiens se débattait à Kioto, mais rien n'était encore décidé, et il ne fallait pas s'inquiéter. D'un autre côté, M. Roches demanda pour lui-même une entrevue qui lui fut refusée. On ne savait trop quelles conclusions tirer de tout cela.

Un beau jour cependant se leva pour l'Église du Japon. La fête des 205 martyrs, béatifiés l'année précédente, fut célébrée pour la première fois avec toute la pompe qu'il était possible de lui donner. Les missionnaires et les chrétiens chantaient avec amour le triomphe de ces nouveaux protecteurs et demandaient avec confiance leur intercession. Mgr Petitjean décida que,

pendant l'octave, il y aurait chaque soir bénédiction du Saint-Sacrement. Hélas! cette octave devait s'achever dans les souffrances de la persécution. « Mais ne nous plaignons pas, dit à ce sujet un missionnaire [1], les pensées de Dieu sont autres que les nôtres, et les martyrs font suivre le chemin qu'ils ont suivi eux-mêmes à ceux qu'ils protégent véritablement. »

Dès le deuxième jour, le 10 juillet, cent trente chrétiens furent mandés pour le lendemain au palais de l'Ouest. Il y avait *goyo* (comparution). Tous vinrent à l'heure fixée, et sans se douter peut-être qu'ils étaient si près d'entrer dans la voie du martyre, ils passèrent près de l'endroit où furent brûlés le bienheureux Spinola et quelques-uns de ses compagnons. Après avoir stationné toute la journée aux portes du palais, ils furent introduits à l'intérieur, tandis que leurs parents et leurs amis étaient repoussés à coups de bâton. Que se passa-t-il? on l'ignore. Mais quelques minutes plus tard des soldats armés escortaient les confesseurs jusqu'au rivage. Là, ils les firent monter sur des embarcations, et tous ensemble traversèrent la rade pour se rendre à un navire japonais qui les attendait.

Les prisonniers étaient au nombre de cent quatorze, tous chefs de famille. Soixante-six furent déposés à Chimonocheki; les quarante-huit autres furent transportés plus loin. Les premiers, après avoir demeuré deux ou trois jours dans une prison improvisée à la hâte, au moyen de bambous, furent conduits à Haghi, capitale de la province. Ils faisaient l'admiration de tous ceux qui accouraient pour les voir. La distance de Chimonocheki à Haghi est de dix à douze lieues. Le long de la route, tous, hormis un vieillard qu'il fallut porter, parce que son âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de marcher, tous allaient à pied, récitant leur chapelet. Quatre ou cinq satellites (*achigarou*) et un officier (*yakounin*) les conduisaient. Les voyant passer avec une si faible escorte, et les entendant murmurer doucement leurs prières, les païens se disaient : « Ces chrétiens assurément ne sont pas des coupables. » Et ils se sentaient pris de compassion pour eux. Vingt-deux des confesseurs furent exilés à perpétuité dans une île éloignée; les autres furent retenus en prison à Haghi.

La persécution sévit particulièrement aux îles Goto, où les chrétiens de Kachiragachima et de Fousakadjima furent presque tous emprisonnés et soumis à la torture. Dans cette dernière localité, au mois de novembre, on enferma dans une vaste prison 181 chrétiens, hommes, femmes et enfants, et on leur fit endurer d'atroces tourments, parce qu'ils ne voulaient pas renoncer au christianisme. Neuf furent condamnés à mourir de mort violente, les autres à s'éteindre dans une lente agonie. L'année précédente, 110 prisonniers étaient retenus à Omoura. On voit que c'est par centaines que les chrétiens sont arrêtés. Une lettre de Mgr Petitjean, datée du 6 janvier 1869, indique la situation des malheureux chrétiens du Japon à la fin de l'année 1868 :

« Depuis Noël, écrit Mgr Petitjean [1], le silence le plus complet règne sur le sort de nos persécutés des îles Goto. A cette date, les arrestations et les tortures n'avaient point cessé. Les victimes de Fousakadjima surtout avaient beaucoup à souffrir de la faim et de la privation du sommeil. Enfermés, au nombre de deux cents, dans la maison de l'un d'eux transformée en prison, ces pauvres gens n'ont que la place nécessaire pour se tenir debout. Cette prison improvisée se trouve partagée en deux compartiments ; dans l'un on a jeté les hommes, dans l'autre les femmes et les enfants. Grâce à Dieu, tous jusqu'ici sont demeurés fermes.

« Aucune nouvelle de Kachiragachima. La police a fait main basse sur les barques des chrétiens, et le nombre des prisonniers augmente de jour en jour. Jusqu'à Noël, une barque avait pu échapper aux persécuteurs, et c'est par elle que nous avions de temps en temps des nouvelles. Depuis trois jours, elle

[1] Voir les *Missions catholiques*, numéro du 18 septembre 1868.

[1] V. les *Missions catholiques*, numéro du 19 mars 1869.

devrait être de retour ici; lui serait-il arrivé malheur?

« On procède en ce moment, à Ourakami, au recensement de toutes les familles qui n'ont pas de membres parmi les déportés du mois de juillet; ce qui fait craindre de prochaines arrestations. Toujours rien de certain au sujet de nos déportés.

« Les prisonniers d'Omoura continuent de souffrir pour Dieu, et se préparent à la mort. J'ai eu de leurs nouvelles récemment. Un de nos baptiseurs a pu arriver jusqu'à la prison et leur procurer quelques soulagements. Ils avaient besoin de bons conseils, d'un peu de nourriture et de quelques vêtements. Nos chrétiens d'Ourakami se sont cotisés, et, malgré leur pauvreté, ils sont parvenus à trouver assez d'argent pour obtenir l'entrée de la prison et pour soulager les membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Au mois d'août 1867, les prisonniers d'Omoura étaient au nombre de 123, suivant les données fournies par le chrétien qui les a visités. Le 5 janvier 1869, ils n'étaient plus que 78, tant la mort avait fait de ravages parmi eux ! »

Missions d'Afrique.

Depuis 1830, la croix a reparu dans cette Afrique chrétienne septentrionale, qui possédait autrefois 400 siéges épiscopaux, et un évêché a été créé à Alger. On sait que les deux premiers évêques ont été Mgr Dupuch et Mgr Pavy. En 1866, Alger fut érigé en métropole, et Mgr Lavigerie en est le premier archevêque; le 27 mars 1867, Oran et Constantine devinrent les deux diocèses suffragants, avec Mgr Callot et Mgr de Las Cases pour évêques. L'Algérie compte environ 100,000 chrétiens, la plupart catholiques et d'origine européenne ; peu de conversions ont été faites jusqu'ici parmi les musulmans, Arabes ou Kabyles. Une association de prières pour la conversion des musulmans a été établie à Notre-Dame d'Afrique par Mgr Pavy, et, dans ces dernières années, la famine qui a sévi en Algérie parmi les indigènes, et qui a donné occasion à Mgr Lavigerie et à ses vénérables collègues de montrer tout ce que peut la charité chrétienne dans l'établissement d'orphelinats en faveur des enfants tout à coup privés de leurs parents, a amené un mouvement d'admiration et de sympathie qui donne l'espérance de prochains progrès pour la vraie religion parmi les anciens habitants.

Un décret de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, en date du 6 août 1868, a créé une mission nouvelle sous le titre de *Délégation apostolique du Sahara et du Soudan :* Mgr Lavigerie a été chargé de cette importante délégation, qui a pour limites : au nord, les possessions françaises de l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la régence de Tripoli ; au sud, le Sénégal et la Guinée ; à l'ouest, l'Océan ; à l'est, le Fezzan et le désert égyptien. Ce vaste territoire comprend donc une très-grande partie de l'Afrique centrale, le Sahara et le Soudan. De favorables circonstances semblent présager des succès dans la première de ces deux contrées, dont les habitants, connus sous le nom de Touaregs, sont les descendants des anciens chrétiens du nord de l'Afrique, refoulés par les conquérants arabes. Les Touaregs conservent encore quelques pratiques chrétiennes, et sont en relations fréquentes avec l'Algérie. Mgr Lavigerie se propose d'établir dans le Sahara deux centres de missions sur les limites de notre colonie algérienne, avec l'espoir d'en créer de nouveaux, de proche en proche, dans les oasis, à mesure que cela deviendra possible.

Dans une lettre adressée aux présidents des Conseils centraux de l'œuvre de la Propagation de la foi, en date d'Alger, le 27 septembre 1868, Mgr Lavigerie donne, sur les habitants du Sahara, et sur leur religion et leurs coutumes, des détails qui trouvent naturellement ici leur place [1].

« Au sud de l'Algérie et des autres États barbaresques qui longent la Méditerranée, s'étend, entre le 35e et le 15e degré de longitude, une mer de sables, parsemée d'oasis plus ou moins considérables, jetés comme

[1] Tous les journaux religieux ont publié cette lettre V. les *Missions catholiques*, numéros du 9 et du 16 octobre 1868.

des îles, comme une sorte d'Océanie terrestre, au milieu de cette immensité.

« C'est ce vaste pays que les anciens appelaient la Libye intérieure, l'Éthiopie intérieure, que nous nommons aujourd'hui le Sahara. Il a pour limites à l'ouest, l'Océan ; à l'est, l'Égypte, et mesure par conséquent environ 40 degrés de longitude.

« Aux temps les plus reculés, ce désert (ou du moins ses parties habitables) comptait une population nombreuse. L'historien égyptien Ptolémée n'énumère pas moins de cinquante nations ou tribus diverses, les unes blanches, les autres noires, qui habitaient de son temps ces lointains pays. Les Romains, à l'époque de leur établissement dans la Numidie et la Mauritanie, poussèrent leurs avant-postes bien au delà des frontières actuelles de la domination française, et l'on y trouve encore en beaucoup d'endroits, après de longues journées de marche à travers les sables, l'empreinte de leur génie de domination, de civilisation et de conquête.

« Dès le IIe siècle de notre ère, les apôtres du christianisme les avaient dépassés dans les étapes de leurs victoires ; et, après avoir fondé les grandes Églises du littoral, Carthage, Julia-Cæsarea, Hippone, et plus de six cents autres évêchés, ils avaient porté le nom et le règne de Jésus-Christ, jusque dans le désert. Ouergla, Rat-Ghadamès et d'autres villes encore étaient, dans le siècle de saint Augustin, des villes épiscopales.

« Mais les progrès de l'apostolat furent bientôt arrêtés par les invasions des Barbares. Les Vandales ariens dominèrent sur tout le nord de l'Afrique assez de temps pour couvrir ses champs de ruines et ses églises du sang des catholiques. A peine les empereurs de Constantinople avaient-ils rétabli leur pouvoir dans ces provinces infortunées, que les Arabes musulmans se précipitèrent sur elles, et alors commença la longue agonie de toute cette Afrique chrétienne, agonie cruelle, héroïque, trop peu connue, qui dura des siècles, au milieu de toutes les tortures de la persécution la plus raffinée.

« Un nombre immense de familles furent transportées de force dans le fond de l'Arabie. Tout le reste fut obligé d'abandonner aux musulmans vainqueurs les plaines et les vallées, et de se réfugier, pour éviter la mort, dans les gorges les plus incultes des montagnes du littoral et de l'Atlas, ou au delà des dunes de sables, dans les oasis du désert.

« Dans les montagnes du littoral, ces anciens maîtres de l'Afrique prirent peu à peu le nom de Kabyles ; dans les oasis du désert, ils se nommèrent Mzabites et Touaregs ; mais les uns et les autres conservèrent leur langue nationale (le berbère), leurs traditions civiles, et, durant des siècles entiers, leur religion.

« Il est certain, en effet, que les Kabyles avaient encore des évêques au XIe siècle. L'un d'eux fut même sacré à Rome par le pape saint Grégoire VII, qui l'y avait appelé dans ce but. Il se nommait de son nom latin Servandus. Quelques années auparavant, le pape saint Léon IX se plaignait, dans une de ses lettres, que cette ancienne portion de l'Afrique chrétienne, qui avait autrefois compté tant de centaines d'évêques, n'en eût plus alors que cinq. Depuis ce temps, nous n'avons sur l'existence de l'Église, dans ce pays, que des notions confuses. Nous savons seulement que, entourés de musulmans fanatiques, le plus souvent persécutés ouvertement par eux, les chrétiens indigènes perdirent successivement leurs évêques et leurs prêtres, et que, vaincus eux-mêmes par les menaces, entraînés par l'ignorance et par la séduction, ils embrassèrent insensiblement le mahométisme. Après le XIVe siècle, il n'est plus fait mention, par aucun des historiens ou voyageurs arabes qui parlent de l'Afrique du Nord, de l'existence des chrétiens dans ce pays.

« Néanmoins, on peut dire avec vérité que, si le christianisme a disparu du milieu de ces anciennes populations africaines, conquises par le glaive des Arabes, il a laissé encore en elles des traces profondes, que reconnaissent aisément tous les esprits non prévenus.

« Je ne m'occuperai pas ici des Berbères du littoral ; je ne vous parlerai que de ceux du Sahara, les Beni-Mzab, nos voisins les plus proches, et les Touaregs du Nord, qui dominent sur la plus grande partie du pays.

« Je ne dirai rien que je n'aie vérifié et

contrôlé directement moi-même, soit auprès d'ecclésiastiques tout à fait dignes de foi, qui se sont trouvés en relations avec les habitants du Sahara, soit auprès de ses habitants eux-mêmes, lorsqu'il m'a été donné de pouvoir les entretenir.

« Un fait général à noter tout d'abord, c'est que les Arabes ne regardent pas les Touaregs et les Mzabites comme de vrais musulmans. Ils appellent les premiers, les « *abandonnés* » de Dieu (c'est ce que signifie le mot Touareg), parce qu'ils n'ont pas accepté de cœur et qu'ils ont souvent renié la foi musulmane ; ils disent d'eux qu'ils n'ont pas de religion : « *ma andhoum-ed-din.* » Ils nomment les Mzabites *Cinquièmes* (Hamsi) (ce qui est devenu un terme des plus injurieux parmi les musulmans), pour indiquer qu'ils n'appartiennent à aucune des quatre sectes reconnues du mahométisme. La haine la plus vivace, la plus violente existe, du reste, comme cela est naturel, entre les Arabes et les Berbères, soit que ceux-ci habitent le désert, soit qu'ils aient cherché leur refuge et établi leur demeure sur les montagnes du littoral.

« Et pour le dire en passant, ç'a été une des fautes les plus considérables de la France en Algérie, que de ne pas comprendre cette situation, et de ne pas se servir de cet antagonisme de race et de croyances pour s'appuyer sur la race berbère, à laquelle la rattachaient tant de souvenirs encore reconnaissables, quoique souvent bien défigurés, de son ancienne foi. Et l'étonnement que cause une semblable erreur grandit encore, lorsqu'on sait qu'un quart à peine de la population indigène de l'Algérie appartient à la race arabe proprement dite, et que tout le reste est d'origine berbère.

« L'une des traces de ces différences religieuses, encore visibles aujourd'hui dans les mœurs des habitants du désert, est la fidélité avec laquelle ils suivent leurs traditions nationales, en tout ce qui concerne la vie ordinaire. Ils n'ont point, à cet égard, adopté le Coran, qui est, comme on le sait, pour tous les autres musulmans, non-seulement le code religieux, mais encore le code civil. Ils ont un corps de lois distinct qu'ils nomment d'un nom significatif par son origine romaine, quoique l'étymologie en soit grecque, le canon, *Kanoun.*

« Je ne parle pas de leur constitution politique et municipale. Elle garde aussi l'empreinte très-profonde et très-accusée de l'organisation romaine, avec cette particularité bien notable que, chez les Touaregs, la femme est apte à exercer le pouvoir politique, à la différence de ce qui se pratique ailleurs, dans le monde musulman et en particulier chez les Arabes où la femme n'est jamais en réalité qu'une esclave.

« J'appuie également sur ce point, que les Berbères, soit du littoral, soit du désert, n'ont pas adopté la polygamie. Ils sont restés monogames. Et chez les Touaregs, indépendamment de la singularité politique qui permet de conférer aux femmes la direction suprême de la tribu, la loi est que la femme marche en tout l'égale de l'homme. Elle est même en général supérieure à l'homme sous le rapport de l'éducation. Elle a une instruction plus développée, elle conserve le visage découvert, même devant les étrangers, contrairement à la coutume des femmes musulmanes qui ne paraissent jamais que voilées. Elle s'asseoit à la table de son mari, elle est entourée de son respect, de celui de ses enfants, de celui de ses hôtes. En un mot, selon la remarque d'un voyageur, elle occupe dans cette société barbare la place que la châtelaine chrétienne occupait dans notre société du moyen âge.

« Cette condition d'honneur faite à la femme est, pour qui connaît l'Orient, vraiment caractéristique. Il est évident que le christianisme a passé par là et y a laissé son empreinte. Cette empreinte, on la rencontre également dans des détails que j'appellerai matériels, parce que l'esprit a cessé presque toujours de les vivifier pour ceux mêmes qui les conservent.

« On sait, par exemple, l'horreur que les musulmans ont pour la croix. Ils évitent soigneusement d'en reproduire le signe, dans leurs édifices, dans les ornements qu'ils y ajoutent ou dans ceux dont ils entourent leur corps. Eh bien ! chez les Touaregs, c'est tout le contraire. Voici ce qu'en dit un jeune voya-

geur, le dernier qui ait parcouru ces régions, sous les auspices et avec une mission du gouvernement français, M. Duveyrier, qu'on ne peut certes pas accuser d'écrire sous l'empire de préoccupations religieuses. «La croix « se trouve partout (chez les Touaregs), dans « leur alphabet, sur leurs armes, sur leurs « boucliers, dans les ornements de leurs vê- « tements. Le seul tatouage qu'ils portent « sur le front, sur le dos de la main, est une « croix à quatre branches égales; le pom- « meau de leurs selles, la poignée de leurs « sabres, de leurs poignards sont en croix. »

« On a observé souvent les mêmes signes chez les Berbères du littoral, et il ne faudrait pas conclure de ce que j'ai dit plus haut, que le sens en est complétement perdu. Non, beaucoup de Berbères en ont parfaitement l'intelligence.

« — Que portes-tu inscrit sur ton front et « sur ta main? demandait récemment à un « Kabyle un saint religieux de mon diocèse.

« — C'est, répondit le Kabyle sans hésiter, « c'est le signe de l'ancienne voie.

« — De quelle voie veux-tu parler?

« — De celle que suivaient autrefois nos « pères.

« — Mais pourquoi l'a-t-on gravé sur ton « front?

« — Parce que c'est un signe de bonheur.

« — Et pourquoi ne suis-tu pas la voie de « tes pères, puisque c'est la voie du bonheur?

« — Moi, non! dit-il en secouant la tête. « Je suis né musulman et je mourrai musul- « man; mais mes fils mourront chrétiens, « comme leurs ancêtres, et mes petits-fils « naîtront chrétiens. »

« Autre détail qui pourra faire sourire, parce qu'il semblera minutieux, mais qui, pour les voyageurs en pays musulman, a une réelle importance. Les Arabes ont horreur de la cloche autant que de la croix. Ils l'ont impitoyablement bannie, non-seulement de leur culte, mais encore de tous les usages de la vie civile, comme ayant une sorte de cachet chrétien. Les Touaregs seuls les ont conservées, et ils chargent de clochettes les selles de leurs chameaux.

« Enfin plusieurs de leurs croyances, de leurs pratiques religieuses, profondément différentes de celles qu'enseigne ou prescrit le Coran, me paraissent de nature à éclairer complétement cette question de leurs origines chrétiennes.

« Ainsi, Dieu, qui dans leur langue se nomme *Amanaï* ou *Adanaï* (c'est évidemment l'*Adonaï* de nos saints Livres), habite le ciel, où, contrairement aux idées musulmanes, qui n'en font qu'un lieu de plaisirs sensuels, il est entouré d'esprits bienheureux. Et ces esprits, les Touaregs les nomment *Andgèlous*. C'est le nom des anges, absolument tel que la langue des habitants de l'Afrique romaine le prononçait, il y a douze siècles, à l'époque où les Berbères étaient chrétiens.

« Dans certaines régions du désert, chez les Mzabites, les traditions se sont conservées, avec plus de netteté peut-être encore, relativement au christianisme.

« Il y a quelques semaines, un de MM. les professeurs de mon grand séminaire, très-versé dans la langue arabe et parfaitement au courant des usages du pays, voyageait dans le sud de l'Algérie, avec deux personnages distingués de cette nation.

« — Avez-vous, leur demandait-il, d'autres « livres religieux que le Coran?

« — Oui, nous avons nos livres à nous.

« — Et que disent vos livres particuliers? « Parlent-ils de Mahomet?

« — Non, ils n'en parlent pas.

« — Que disent-ils donc?

« — *Ils disent qu'il faut honorer Jésus, fils* « *de Marie!* »

« Singulière réponse, mais dont on aurait tort de conclure cependant que les Mzabites sont encore chrétiens. Ils sont musulmans à l'extérieur, et ils se disent tels. Au fond, ils mêlent ensemble les vérités, les erreurs, les superstitions et les traditions les plus diverses, et ils y sont attachés jusqu'au fanatisme; mais ce qu'il faut admettre forcément, c'est que leurs ancêtres, de qui ils tiennent ces livres qui leur ordonnent d'honorer Jésus, fils de Marie, ont été chrétiens; c'est qu'ils n'ont embrassé le mahométisme que sous l'empire de la force; c'est qu'il y aura là, un jour, d'anciens souvenirs à réveiller, à cultiver, dans le triple intérêt de la foi, de la civilisation et de la France.

« Veut-on une preuve de cette origine chrétienne, encore plus manifeste peut-être? Je la trouve dans une pratique évidemment empruntée à la discipline de l'Église primitive, et qui n'est autre chose que la confession, la pénitence et l'absolution publiques, transportées dans le mahométisme qui les ignore partout ailleurs.

« C'est un fait incontestable que la confession existe parmi les Mzabites du Sahara.

— Comment fais-tu, lorsque tu as commis « quelque chose de mal, pour en obtenir le « pardon de Dieu ? » demandait à ses deux interlocuteurs moralistes le professeur de mon grand séminaire, de qui j'ai parlé plus haut.

— Je vais trouver un *taleb* (un lettré) ou un marabout, répond l'un d'eux, je lui dis ce que j'ai fait, il prie pour moi et Dieu me pardonne. »

Mgr Lavigerie cite, sur cet intéressant sujet, une lettre écrite à Mgr Pavy, son prédécesseur, par le curé de Laghouat. Cet ecclésiastique, après avoir indiqué que les Mzabites qui voyagent loin de leur pays pour leur négoce, ne sont jamais perdus de vue par leurs marabouts, qui se font exactement informer par leurs fidèles de la conduite des voyageurs, ajoute que ceux-ci, une fois hors de chez eux, usent volontiers de tabac, de café et se livrent à diverses folies proscrites dans le désert. A leur retour, ils redeviennent aussitôt des musulmans austères et montrent une dévotion plus vive que jamais. Mais le marabout, qui est au courant des choses, ne se laisse pas attendrir par ces démonstrations. « Cet homme a péché, dit-il, et son péché mérite punition; telle est la loi. »

« Le cri du *mouzzen* [1], dit le curé de Laghouat, a retenti au-dessus de la ville; tous les vrais croyants, répondant à son appel, sont réunis dans la nef de la mosquée et vont commencer le *sallih* (la prière). Mais l'œil perçant du marabout qui la préside a bien vite découvert le Mzabite coupable, perdu dans la foule de ses frères, et pour lui l'heure de la justice a sonné. D'une voix tonnante, le prêtre l'interpelle : « Un tel, s'écrie-t-il, tu n'es pas digne de prier avec les autres, va-t-en. » En d'autres termes, n'est-ce pas la parole de saint Paul aux fidèles de Corinthe : *Tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit?*

« Le Mzabite, foudroyé par ces mots terribles, s'arrache lentement du milieu de ses frères silencieux, et va se placer dans la plus humble posture contre un des piliers de la nef. Il ne se plaint pas, ne murmure pas : c'est la loi, il s'y soumet. D'ailleurs, s'il essayait de s'y soustraire, il sait bien qu'il causerait un effroyable scandale, et que tous les hommes de l'assemblée se réuniraient à ses proches pour le maudire.

« La prière commence ensuite, et, tandis que ses coreligionnaires chantent ou récitent avec le flegme qui les distingue les formules du livre sacré, l'excommunié, honteusement relégué près de son pilier, invoque, en poussant de lamentables gémissements, la miséricorde de son juge : Pardon ! pardon ! (*smah'li !*). Mais le marabout fait la sourde oreille. Et cinq fois par jour, quelquefois durant trois semaines, plus ou moins selon la gravité de sa faute, le pénitent continue ainsi sans succès à jeter le même cri.

« Enfin, lorsque le prêtre pense que l'expiation a été assez longue, que le coupable, ramené à de meilleurs sentiments par cette humiliation publique, ne recommencera plus, il feint alors de l'entendre pour la première fois, et, l'interpellant directement :

— Que demandes-tu ? dit-il.

— Je demande le pardon, répond le Mzabite.

— Pourquoi ? reprend le marabout.

— Parce que j'ai péché.

— Qu'as-tu fait? — Voici le moment de la confession.

— J'ai fumé du tabac ou du kif, répond humblement le coupable, j'ai pris du café, j'ai bu du vin, j'ai mangé de la cuisine des infidèles, etc.

« Il s'accuse enfin de toutes les fautes extérieures qui passent pour graves dans l'esprit rigide de ces musulmans, et il termine par son cri habituel :

—Pardon !

« Le marabout se recueille un instant;

[1] Ou *muezzin*, homme qui convoque à la prière, du haut du minaret.

puis, d'une voix imposante et solennelle, il prononce la formule d'absolution :

« Je te pardonne ; que Dieu te pardonne ! »

« Ainsi se termine la pénitence du coupable. A partir de ce moment, il reprend sa place au milieu de ses frères et peut désormais prier avec eux. »

La mission du Maroc est confiée à des religieux espagnols de l'ordre d'Alcantara. En 1843, il n'y avait que quatre postes de missions ; depuis la guerre de l'Espagne contre le Maroc, en 1860, la condition des chrétiens s'est améliorée, et des églises chrétiennes se sont élevées, particulièrement à Tétouan.

Dans la Tunisie, la famine a exercé ses ravages comme en Algérie ; mais elle a donné occasion à la charité catholique de se montrer et l'on doit espérer qu'il en sortira quelques fruits de conversion. Il y a, à Tunis, un collége et un hôpital, fondés par M. l'abbé Bourgade. Les enfants des mahométans et des Juifs sont élevés dans le collége avec ceux des chrétiens, qui sont des Maltais pour la plupart. Le vicariat apostolique de Tunis, érigé par Grégoire XVI en 1843, compte environ 16,000 catholiques ; il s'y trouve une vingtaine de missionnaires, 9 églises et 4 chapelles.

La préfecture apostolique de Tripoli, confiée aux RR. PP. Mineurs-Réformés, compte 4,565 catholiques répandus dans les six stations suivantes : Tripoli, 4,000 ; Bengazhi, 500 ; Mesurata, 30 ; Derna, 23 ; Mersh, 10 ; Garian, 2. Pendant l'année 1868, écrit le R. P. Ange de Sainte-Agathe, préfet apostolique, soixante-deux enfants, nés de parents infidèles, ont été baptisés à l'article de la mort. Un jeune noir musulman a fait son abjuration et reçu le baptême. Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition sont au nombre de douze : neuf à Tripoli, trois à Bengazhi. Elles desservent l'hôpital de Tripoli et dirigent les écoles. En 1868, elles ont soigné 9,539 malades, musulmans ou juifs pour la plupart, la plupart aussi étrangers à la ville, et faisant deux ou trois journées de chemin pour recevoir les soins des Religieuses. A Tripoli, les missionnaires ont cinq écoles : deux pour les garçons, sous la direction des missionnaires, et trois pour les filles, sous la direction des Sœurs. Ces écoles sont fréquentées, non-seulement par les catholiques, mais par les musulmans, les juifs, les protestants et les schismatiques. A Bengazhi, il y a une école de garçons tenue par un des deux religieux résidants, et des écoles de filles, tenues par trois Sœurs de Saint-Joseph.

Les anciennes missions du Portugal au Congo (Mozambique et Cingola) avaient complétement été abandonnées depuis trente ans. En 1866, un décret de la Propagande les confia à la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie. Afin d'assurer le recrutement des ouvriers évangéliques, la congrégation a fondé, en 1868, un séminaire spécial pour le Congo à Santarem, en Portugal. Le collége est placé sous la direction du R. P. Duparquet, dont une lettre fournit les détails qui suivent sur la mission [1].

« Cette mission, dit le R. P. Duparquet, embrassant un territoire immense, puisque ses deux points extrêmes, le fleuve Zaïre et le fleuve Orange, sont à une distance de 600 lieues l'un de l'autre, le préfet apostolique s'est vu dans la nécessité, pour rendre l'administration plus facile, de la diviser en deux districts : celui du nord qui comprend l'Angola et le Congo proprement dit, et celui du sud qui comprend les contrées méridionales jusqu'au fleuve Orange.

« Dès la première année de la fondation (1866), cinq missionnaires furent destinés à cette double mission, trois au district du nord, et deux à celui du sud. Le R. P. Poussot, nommé par la S. C. de la Propagande vice-préfet apostolique, fut chargé de la partie du nord, et crut devoir, avant tout, entreprendre l'exploration du pays, afin de choisir le point le plus avantageux pour la résidence des missionnaires. C'est dans ce but qu'il visita le littoral et remonta le fleuve Zaïre aussi haut qu'il lui fut possible. Son choix se porta sur Ambriz, ville située au centre des provinces maritimes du Congo, et qui offre l'avantage de communications régulières avec l'Europe. Voilà trois ans que cette mission est fondée, et déjà les travaux des ouvriers évangéliques commencent à porter

[1] V. les *Missions catholiques*, numéro du 25 décembre 1868.

leurs fruits. Les offices divins sont de plus en plus suivis, la fréquentation des sacrements s'établit peu à peu, une école vient d'être ouverte, et quelques baptêmes d'adultes encouragent le zèle des missionnaires. Mais mon intention n'est pas de vous entretenir de cette partie de la mission, c'est un soin que je laisse à mes confrères ; je me renferme dans la partie qui m'est spécialement confiée.

Arrivé dans la mission vers la fin de l'année 1866, je fis, à l'exemple du P. Poussot et dans le même but, une longue et pénible excursion dans l'intérieur du pays : toutes ces contrées m'ont paru offrir d'excellentes garanties pour le succès de la mission. Le climat y est salubre, et, sur les plateaux élevés de l'intérieur, il rappelle par la douceur de sa température les contrées les plus privilégiées de l'Europe. Le grand fleuve Cunène et ses nombreux affluents sont comme les artères de ce vaste plateau. On rencontre ensuite le Cubango ou Okavango qui met en communication le Zambèse et le lac N'gami. Sur la rive gauche du Cunène, après avoir traversé le royaume de Quanhama, on entre dans le pays des Ovampos depuis longtemps convoité par le protestantisme, comme le point le plus important de cette partie de l'Afrique. Les tribus qui habitent les bassins de ces fleuves sont en général douces et laborieuses. Toutes sont adonnées à l'élevage du bétail et à la culture des terres. Une mission dans ces pays aurait donc de grands éléments de succès, et il serait vraiment déplorable que le protestantisme, qui nous a déjà devancé à la baie Walfisch, nous prévînt encore dans l'Ovampo et en prît possession. Nous avons commencé un établissement à Mossamédès, seul point du littoral où l'on puisse se fixer avec avantage et qui ait des communications régulières avec l'Europe. Notre intention est d'y fonder une école, qui plus tard, si Dieu suscite des vocations indigènes, servirait de séminaire pour les deux districts de la préfecture. Outre la direction de l'école où l'on accueillerait des enfants de toutes les tribus d'alentour, les missionnaires s'occuperaient encore des pauvres esclaves si tristement abandonnés sous le rapport religieux, et aussi de l'évangélisation des tribus qui entourent la colonie, les Troques et les Mondombes. Quand le personnel et les ressources le permettront, on pourra faire d'autres établissements sur les plateaux de l'intérieur. »

Un vicariat apostolique a été établi pour le Dahomey le 28 août 1860. Les missionnaires songèrent bientôt à former un établissement dans l'île de Lagos, qui est un des points les plus importants de la côte des Esclaves, et qui est située dans le lac Corodon. Ils firent des démarches, dès 1863, auprès du gouverneur anglais, qui leur remit, l'année suivante, les titres de la concession d'un terrain. Une croix fut plantée sur ce terrain, mais les missionnaires durent d'abord, faute de ressources suffisantes, se contenter de faire quelques apparitions à Lagos ; ils ne commencèrent à s'y établir sérieusement qu'au mois d'août de l'année 1868. Il s'y trouvait alors de quatre à cinq mille chrétiens, la plupart venus du Brésil, et en butte aux séductions des missionnaires protestants, qui travaillent avec ardeur dans ce pays soumis à l'Angleterre. Des nouvelles en date du 4 janvier 1869, et données par M. Pierre Bouche, des missions africaines de Lyon, qui évangélise ces parages, apprennent que, malgré les influences protestantes et les résistances païennes, la ferveur des catholiques ne se ralentit pas.

La mission du Cap n'a pris quelques développements que depuis 1837, année de la fondation de son premier vicariat apostolique. En 1840, le nombre des catholiques de toute la colonie n'atteignait pas trois mille. En 1851, il y eut deux vicariats apostoliques : l'un, pour le district occidental, avec la ville du Cap pour capitale (l'île de Sainte-Hélène en fait partie) ; l'autre, pour le district oriental, qui forme le vicariat de Grahamstown, auquel fut réuni le vicariat de Port-Natal. Mgr Moreau, vicaire apostolique de Grahamstown, parti de Dublin le 5 octobre 1867, avec six missionnaires et six religieuses dominicaines, écrivait le 29 septembre de l'année suivante qu'il venait de bâtir dans sa ville vicariale une vaste salle d'école, de jeter les fondations d'une église pour les Allemands, et de commencer à Port-Élisabeth la construction d'une maison où il se proposait de réunir les pré-

tres du district pour les retraites et les conférences ecclésiastiques. Ces détails indiquent les progrès de la mission.

Le vicariat apostolique de Sierra-Leone, sur la côte occidentale de l'Afrique, s'étend au sud de la Sénégambie jusqu'à la petite république noire de Libéria inclusivement. Depuis la mort de Mgr Marion de Brésillac, arrivée en 1859, il est confié à la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Cette partie de la côte d'Afrique est un des points où s'est exercé avec le plus d'ardeur le prosélytisme protestant. Les écoles constituent une des œuvres les plus importantes de la mission. « Ici, écrit le R. P. Blanchet, vice-préfet apostolique, tout le monde veut savoir lire et écrire. Les protestants possèdent une ou deux écoles dans chaque village de la banlieue de Free-town, et à Free-town, ils en ont quatorze. » La mission catholique n'a pas assez de ressources pour lutter, comme il conviendrait, contre cette active propagande qui s'empare de l'enfance. Cependant deux établissements ont été fondés à Free-town : l'un, pour les garçons, dirigé par les Frères de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie ; l'autre, pour les filles, dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Ils réunissent tous deux un nombre d'élèves relativement considérable, malgré l'opposition des ministres. Le gouvernement anglais se montre, il faut le reconnaître, fort bienveillant à l'égard de la mission catholique et de ses écoles [1].

L'île de Madagascar est le théâtre d'une grande lutte entre les missionnaires catholiques et les missionnaires protestants, qui représentent les influences contraires de la France et de l'Angleterre. Les missions catholiques de ce pays sont faites par les jésuites, qui n'avaient pu y constituer d'établissement fixe avant 1862, à l'époque où le roi Radama II succéda à la reine Ranavalona. On sait que ce prince donnait les plus belles espérances, lorsqu'il fut assassiné le 12 mai 1863. Sa femme, la reine Rosoahérina, protégea les missionnaires, leur confia l'éducation de ses enfants adoptifs, et leur accorda la liberté absolue d'enseignement. Dans un discours prononcé le 28 juin 1866, au milieu d'une grande assemblée, cette reine disait encore : « De méchantes langues ont osé publier que la prière (la religion) des chrétiens allait être défendue, et ceux qui la pratiquent jetés dans les chaînes. Non, la prière des chrétiens ne sera pas interdite; chacun est libre de s'y conformer. » Alors l'influence française grandissait; mais un traité, conclu avec l'Angleterre le 27 juillet 1865, porta un coup funeste à cette influence, et devint le point de départ d'une persécution morale des plus violentes contre les missionnaires : tracasseries de tout genre pour les écoles, pour la location des terrains, pour la construction des églises, tandis que s'élevaient, sans la moindre entrave et à l'aide de milliers de bras, les superbes temples des prédicants méthodistes. La reine Rosoahérina mourut le 1er avril 1868, au moment où elle revenait à l'influence française, mais où une conspiration venait de se former contre elle[1]. La nouvelle reine, Ranavalona II, sa sœur, montre des dispositions plus favorables à la France et au catholicisme, et les missionnaires attendent le plus grand bien d'un traité conclu le 8 août 1868 avec la France. « D'abord, écrit de Taranarive le P. Limosin, à la date du 21 août 1868, il est heureux qu'il y ait un traité; ensuite, il faut reconnaître qu'on ne pouvait guère espérer un traité meilleur que celui qui vient d'être conclu. Encore que le droit d'acquérir en toute propriété des terrains n'y soit pas stipulé, la faculté de passer des baux de location à terme indéfini nous met bien à l'aise. Nous pourrons donc désormais nous établir où nous voudrons, et loger convenablement les bonnes Sœurs de Saint-Joseph. Il est probable que l'absence non-seulement de tout Français, mais aussi de tout catholique, dans la conspiration qui devait ôter au premier ministre le pouvoir et la vie, n'a pas été chose indifférente à la conclusion du traité. Comme Français, comme

[1] Les *Missions catholiques*, numéro du 12 mars 1869.

[1] On a su depuis que, quatre jours avant de mourir, le 27 mars, elle avait reçu le baptême, conformément à son désir, des mains du consul français M. Laborde, qui accomplit sur elle la cérémonie sacramentelle sans qu'aucun des assistants se doutât de son pieux stratagème

missionnaires surtout, nous nous félicitons d'un événement qui va rendre la confiance à nos néophytes, et déterminer beaucoup de païens à nous demander le baptême. »

Ce fut le 3 septembre 1868 qu'eut lieu le couronnement de la nouvelle reine. Les détails suivants, empruntés à une lettre du P. Caret, datée du surlendemain, montrent l'importance de cette cérémonie au point de vue religieux et politique [1] :

« Sur l'estrade, dressée dans une grande place de Taranarive, s'élevait un magnifique baldaquin sous lequel était assise Ranavalona II, revêtue de tous les insignes de la royauté. Des quatre côtés de l'estrade se détachaient en lettres d'or quatre inscriptions dont voici la traduction littérale : — *Gloire à Dieu!* — *Que Dieu soit avec nous!* — *Paix au royaume!* — *Remercîment au peuple!*

« Jugez de notre étonnement et de notre joie lorsque nous avons lu ces inscriptions. Jusqu'ici il n'y avait jamais, chez les Malgaches, de cérémonie publique un peu solennelle, sans que certaines idoles n'eussent auprès de la reine une place réservée. Il n'en a pas été de même cette fois : pas une seule idole n'a paru, et nous avons lieu d'espérer qu'il n'en paraîtra plus à l'avenir. Parmi les dames d'honneur, assises près de la reine durant cette longue séance, se trouvait une de nos ferventes chrétiennes; elle est mariée à l'un des fils du premier ministre.

« Dans son discours, la reine a parlé de la prière, et a rappelé que tous les Malgaches étaient libres de prier comme ils le veulent. Le premier ministre, prenant ensuite la parole, est revenu sur ce sujet; il a insisté pour faire entendre à tous que la prière est un don de Dieu, et qu'on ne doit pas exercer la moindre pression sur qui que ce soit, mais qu'il faut laisser chaque Malgache libre d'embrasser la prière qu'il veut. L'allusion s'adressait évidemment à un grand chef très-puissant, très-influent, qui, au vu et au su de tout le monde, a travaillé avec tout le zèle possible pour le compte de l'hérésie; dans quel but? Dieu le sait, mais les hommes le soupçonnent.

[1] Les *Missions catholiques*, numéro du 2 avril 1869.

« Nous avons été invités à l'imposante cérémonie, et nous avons eu des places d'honneur. Nous étions tous, Pères, Frères et Sœurs, sur l'estrade et près du trône; les Anglais n'étaient pas loin de nous.

« Les étrangers étaient accourus en grand nombre. Ils n'ont cessé, les jours qui ont précédé la fête publique, de remplir nos églises. Les Pères ont profité de la circonstance pour donner à ces braves gens une idée de notre sainte religion, en leur expliquant les sujets des tableaux et des statues qui excitaient leur curiosité. Nous étions touchés de l'attention avec laquelle ils écoutaient la parole des missionnaires. Que ne sommes-nous plus nombreux, pour aller dans les villages continuer l'instruction religieuse de ce pauvre peuple qui montre tant de docilité! De plusieurs côtés, des chefs sont venus réclamer des missionnaires. Je demandais un jour à deux de ces chefs si, dans leurs villages, il y avait une nombreuse population.

« — Très-nombreuse, me répondirent-ils.

« — Si un Père va établir la prière chez « vous, les Malgaches voudront-ils l'embras- « ser ?

« — Sans aucun doute. Il suffira que nous « l'embrassions, pour que tous suivent notre « exemple. Jusqu'à présent, nous désirions « prier; seulement ce désir était renfermé « dans notre cœur, car la crainte nous rete- « nait encore; mais depuis que nous connais- « sons la parole de la reine, nous n'avons « plus peur. »

La statistique suivante, dont nous prenons les éléments dans une autre lettre du P. Gazet, complétera le tableau de la mission de Madagascar.

Églises. Tamatave : une (en bois);
— Tananarive : quatre, Immaculée-Conception, Sacré-Cœur, Saint-Joseph, Saint-Pierre;
— Ambohipo : une (en construction);
— Andevoranto : une (en construction);

Écoles. Taranarive : école de Sœurs;
— Ambodinandohalo : école de Frères, école de Sœurs.

Personnel. 12 Pères, 8 Frères coadjuteurs, 3 Frères des Écoles chrétiennes, 11 Sœurs de Saint-Joseph.

La petite île de Nossi-Bé, située sur la côte nord-ouest de Madagascar, est une possession française depuis 1841. Dès l'année précédente, une mission y avait été commencée par M. Dalmont, premier préfet apostolique de Madagascar. Aujourd'hui, il y a là une chrétienté assez florissante, administrée par trois religieux de la Compagnie de Jésus. Le R. P. Lacomme, préfet apostolique des petites îles malgaches, réside à Nossi-Bé. Une lettre du P. Barbe, du 11 février 1868, fait connaître la situation de la mission : « Les chrétiens, dit le P. Barbe, constituent ici une paroisse qui ressemble à celles que vous voyez en France. Mais nous n'avons pour église qu'une masure. Depuis treize ans, on nous fait espérer une église neuve et en pierre. Elle a été commencée voilà dix ans. Après diverses interruptions, les murs ont été terminés vers 1864 ou 1865. Depuis lors on n'a plus rien fait à l'église; les murs sont déjà lézardés, et une abondante végétation a envahi l'intérieur où l'on voit des arbustes de trois à quatre mètres de haut. Les missionnaires, désespérant de voir s'achever l'édifice, ont remis leur cause entre les mains de saint Joseph. Depuis qu'ils ont fait un vœu à ce grand saint, les difficultés semblent s'aplanir. On dit que dans quelques mois les ouvriers vont se remettre à l'œuvre. En attendant, nous réunissons nos chrétiens dans la vieille masure dont je vous parlais plus haut. »

Voici, sur les superstitions des Malgaches païens de Nossi-Bé, des détails qui déposent en faveur de la croyance universelle des peuples à la nécessité du sacrifice :

« Un jour, rapporte le R. P. Barbe, j'ai assisté, en passant dans un village, à une offrande de ce genre. Un plat de riz aussi blanc que la neige avait été placé sur une natte; à côté, sur la terre nue, on voyait deux feuilles de bananier chargées chacune d'une portion de ce même riz. Quatre convives étaient accroupis autour de la table champêtre, le père, la mère, et leurs deux enfants. La mère prit la parole au milieu du silence général. Elle pria longtemps avec une ferveur qui me ravit d'admiration. Dans sa prière, divers sentiments et toutes sortes d'intonations se succédaient rapidement; des gestes même pleins d'éloquence n'y faisaient pas défaut. L'oraison terminée, elle prit l'une des feuilles où était exposée une partie du riz et la plaça sur l'une des encoignures de sa petite case : c'était la part de la divinité; l'autre feuille fut déposée à une certaine distance pour le *Lolorati* ou esprit mauvais. Ce sacrifice avait pleinement rassuré les convives : Dieu était remercié, l'esprit du mal conjuré; ils pouvaient prendre leur repas sans aucune crainte, et ils le firent du meilleur appétit [1]. »

Il y a dans l'île Maurice, cette belle Ile de France qui appartient maintenant à l'Angleterre, environ 300,000 Indiens à évangéliser, en même temps qu'il faut lutter contre le protestantisme et entretenir dans la foi les anciens catholiques. Mgr Colliers, prédécesseur de Mgr Hankinson, aujourd'hui évêque de Port-Louis, dans cette île, avait obtenu, pour l'aider dans son œuvre d'évangélisation, des religieux de la compagnie de Jésus venus de l'Inde. La mission indienne fut fondée sous le patronage de Saint-François-Xavier, le 3 décembre 1861. Comme toutes les œuvres chrétiennes, elle eut de faibles commencements, mais elle prit peu à peu des proportions tout à fait consolantes. Le quartier du faubourg de l'Est, qui lui avait été donné pour principal théâtre, est, plus que toute autre partie de la ville, habité par les Indiens. Ils affluèrent en grand nombre dans la première chapelle qui, devenant bientôt insuffisante, dut subir coup sur coup plusieurs modifications. La construction d'une église, à l'aide des aumônes des fidèles, a toujours été une occasion privilégiée de montrer ce qu'on peut appeler la force d'expansion du sentiment catholique. « Il m'est impossible, dit Mgr Hankinson dans une lettre datée des premiers jours de 1867, de vous écrire tout ce qui s'est fait au faubourg de l'Est pour bâtir le nouveau sanctuaire de la mission indienne. J'arrivai dans mon diocèse vers la fin de ces travaux, et je me sens encore profondément ému au souvenir de ces merveilles. Fondation de deux comités, l'un, des hommes les plus influents du quartier, l'autre, des dames les plus zé-

[1] Les *Missions catholiques*, numéro du 29 janvier 1869.

lées; souscriptions volontaires dans lesquelles les pauvres voulaient rivaliser avec les riches; loteries, soirées musicales, encans de charité appelés *faney-fairs*, où le public le plus varié venait acheter, à des prix de beaucoup supérieurs à leur valeur réelle, toute sorte d'objets donnés pour la nouvelle construction ; tout a été mis en œuvre afin d'amener rapidement à son terme ce travail important. Dieu a béni l'élan si spontané de son peuple, l'église a été achevée dans des proportions modestes, il est vrai, mais fort convenables, et nous avons pu en faire la bénédiction, nous-même, le jour de notre fête patronale, le 27 novembre 1864. »

« Ce qui prouve, continue Mgr Hankinson, combien cette construction répondait aux besoins de la circonstance, c'est que l'ennemi du salut a manifesté son mécontentement. A peine le travail était-il commencé que les protestants se sont émus ; l'élan qui attirait les âmes sous le drapeau de saint François-Xavier jetait l'alarme dans le camp de l'erreur. Bien vite ils se sont empressés de bâtir, non pas un temple seulement, mais deux, et tout à côté de notre nouvelle église. Heureusement la religion prétendue réformée est trop glaciale pour les natures ardentes de notre pays. Les prosélytes du protestantisme ne sont pas nombreux, et si le grand moyen de séduction, l'argent, venait à manquer, ils le seraient bien moins encore.

« Malgré cet effort de Satan, la mission indienne étend sa sphère d'action tous les jours. L'église de Saint-François-Xavier rend des services signalés par ses catéchismes, ses cérémonies appropriées aux besoins de la population, et ses différentes œuvres de zèle. Un nombreux concours de fidèles, dont une partie notable est d'origine indienne, s'y réunit les dimanches et les fêtes; souvent même le nouveau local, quoique assez grand, ne peut pas contenir la foule.

« Autour de l'église, depuis les premiers jours de sa fondation, plusieurs écoles de garçons et de filles se sont installées. Ces institutions contribuent à répandre la connaissance et la pratique de la religion dans ce quartier, jadis si en retard pour le mouvement catholique, mais qui me donne aujourd'hui les plus grandes consolations.

« Je citerai surtout une école des Sœurs de Charité qui travaillent depuis bien des années sur ce terrain. Je citerai aussi et au même rang le collége de Saint-Joseph, fondé avec tant de peine par les bons Frères de la Doctrine chrétienne; ce collége nous annonce les plus heureux résultats pour l'avenir.

« Parlerai-je, Messieurs, des fruits opérés par la mission indienne, dans les divers hôpitaux, dans les prisons et dans les campagnes?

« Pour abréger, voici le résumé des œuvres de nos missionnaires pendant cette année (1866) : Baptêmes d'enfants, 2,564; — Baptêmes d'adultes, 1,222; — Communions pascales, 13,658; — Premières communions, 1,468; — Mariages, 857; — Confirmations, 1,316.

« Par ce court aperçu, l'on peut comprendre que la moisson est grande. Hélas ! que n'avons-nous plus d'ouvriers? Sous peu, nous l'espérons, les missionnaires recevront du renfort; alors nous verrons grandir cette œuvre si intéressante, appelée à changer la face de notre colonie. Sur 300,000 Indiens qui habitent Maurice, il y a encore si peu de chrétiens !

« Je ne terminerai pas ma lettre sans dire la phase nouvelle dans laquelle vient d'entrer notre mission. Depuis longptemps, je désirais fonder un catéchuménat et un orphelinat, sur le modèle de ceux qui fonctionnent si bien dans les Indes. Me confiant dans la Providence, je viens de réaliser ce vœu de mon cœur. Un vaste local, qui est tout près de l'église indienne, nous offrait de belles conditions ; nous l'avons acheté. Une quête, faite dans la colonie, nous avait fourni, l'année dernière, les premiers fonds. La société de Marie Réparatrice, qui, depuis plusieurs années, travaille dans l'Inde à la conversion des infidèles, nous parut très-propre à seconder nos desseins, et nous l'avons appelée à la dirction de la fondation nouvelle. Elle a répondu à notre appel avec sa générosité ordinaire; nous avons le bonheur de posséder ces bonnes religieuses depuis le commencement de novembre. »

En revenant sur le continent africain, l'on rencontre, sur la côte orientale, la mission du Zanguebar, qui a fondé, en 1867, une nouvelle station à Bagamoyo [1], où il se trouve quatre prêtres et cinq Frères, tous de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et dix religieuses de la congrégation des Filles de Marie, dont la maison-mère est à l'île de la Réunion. Les missionnaires ont fondé deux hôpitaux, trois écoles primaires, une école professionnelle et un ouvroir. L'un des deux hôpitaux est destiné aux Européens malades, et spécialement aux marins de toutes les nations. Le sultan de Zanzibar lui-même y envoie ses soldats. L'autre hôpital est réservé aux Noirs. On y panse les plaies des blessés et des lépreux ; on recueille, on nourrit et on soigne les malades que la cruauté des maîtres expose à demi morts sur la voie publique ou dans le cimetière. Outre le soulagement corporel, ces malheureux reçoivent par le Baptême le bienfait plus précieux de la vie de l'âme.

Le P. Horner, supérieur de la mission de Zanguebar, donne, dans une lettre datée de Zanzibar, le 29 décembre 1867, les plus interressants détails sur cette mission [2]. « Nos frères, dit-il, dirigent deux écoles de garçons; ils enseignent le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et le chant. Les Sœurs tiennent l'école des filles. Cent cinquante enfants, que nous avons achetés sur le marché aux esclaves, fréquentent ces trois écoles. Les résultats déjà obtenus sont si heureux, que nous espérons pouvoir mettre une partie des garçons à l'étude du latin, en vue de préparer au sacerdoce ceux en qui nous reconnaîtrions la vocation ecclésiastique ; car nous sommes persuadés que l'Afrique ne pourra être régénérée que par un clergé indigène, sous la direction des missionnaires européens.

« Nous envoyons à l'école professionelle les enfants plus avancés en âge, et tous ceux qui n'ont pas d'aptitude à recevoir l'instruction classique. Ils apprennent divers métiers très-utiles dans le pays, et il réussissent assez pour étonner les Européens. Le sultan les emploie à la réparation de ses usines à sucre.

« Les Sœurs tiennent un ouvroir où les petites filles sont formées aux divers travaux convenables à leur condition, achèvent leur instruction religieuse, et se préparent ainsi à devenir des mères de famille solidement chrétiennes.

« Le marché aux esclaves se trouve tout près de notre établissement. Là, tous les jours, des centaines de créatures humaines sont rangées en ligne comme des animaux, assises par terre, les bras serrés contre la poitrine ou les genoux pressés entre les mains, l'œil hébété, dans une nudité presque complète, semblables à des squelettes, mourant de faim et de soif. Ces pauvres êtres n'ont d'humain qu'une profonde expression de souffrance. Ils attendent qu'un spéculateur les achète, pour les parquer dans un bouge infect, sans air et sans lumière, jusqu'à ce qu'il trouve à les revendre avec profit. Pour comble d'infamie et d'insulte à la dignité humaine, les chiens, dans ces contrées, se vendent plus cher que les hommes. On paye, en moyenne, vingt-cinq francs un petit garçon de cinq ans; une petite fille du même âge coûte quarante francs.

« Voilà où nous allons recruter les élèves de nos écoles et de notre ouvroir.

« Lorsqu'on est en présence de cet affreux spectacle, comme on voudrait avoir les mains pleines ! Le cœur saigne d'être obligé de laisser tant d'esclaves à leur effroyable misère, et il est heureux en même temps du bonheur des petits enfants rachetés. Si les associés de la Propagation de la Foi voyaient l'abjection et la torture d'où leur sou par semaine retire ces pauvres créatures, ils estimeraient encore mieux le prix de leur aumône ; s'ils entendaient les actions de grâces que ces âmes devenues chrétiennes adressent à Dieu pour leurs libérateurs, leur zèle et leur charité n'auraient pas de repos tant qu'il resterait un esclave à racheter.

« Nous ne pouvons pas ici, comme dans d'autres missions, former une chrétienté parmi les indigènes attachés au sol et au négoce. Les musulmans offrent des résis-

[1] Ce nom, dans la langue du pays, signifie *jusque dans le cœur*, parce que c'est le chemin qui conduit dans l'intérieur de l'Afrique.

[2] V. les *Missions catholiques*, numéro du 21 août 1868.

tances qui ne céderont que plus tard. Notre plan est donc tout tracé par la nécessité même des circonstances : élever des enfants, les initier aux habitudes et aux travaux de la vie civilisée, les marier et les réunir en villages chrétiens, sous la conduite d'un missionnaire.

« Mais il faut pour cela des ressources, car nous sommes obligés de pourvoir à tous les besoins de ces nouveaux colons ; il faut des locaux et des outils. Nous ne pouvons garder auprès de nous, à Zanzibar, toutes ces bouches qui dépensent dans une ville beaucoup plus qu'à la campagne, ni tous ces bras qui n'auraient pas assez d'occupations; les disperser au milieu des musulmans, ce serait les exposer à perdre tous les fruits de l'éducation chrétienne.

« C'est pour obvier à ces inconvénients que nous avons fondé, à Bagamoyo, sur le continent, un établissement agricole. Le terrain n'appartenant à personne s'acquiert par la possession. Le sol fertile fournira aux colons des moyens abondants de subsistance ; il sera même une ressource pour la mission.

« Nos chrétiens mariés fixeront leur ménage sur ce terrain. Déjà plus de dix orphelins viennent d'épouser des jeunes filles de notre ouvroir; d'autres sont en âge de se marier. Nous n'attendons que d'avoir des cases à leur donner. Ce premier noyau se développera, non-seulement par l'envoi successif des enfants de nos écoles, mais aussi par l'accession des noirs de l'intérieur. Inquiétés par les guerres incessantes de certaines tribus, il n'est pas douteux qu'un grand nombre d'indigènes ne viennent bientôt se grouper autour de nos villages, pour y trouver la paix et la sécurité.

« Il est à remarquer que nous aurons affaire à des populations simples et malheureuses, généralement étrangères aux erreurs du fétichisme et du mahométisme. L'instruction religieuse, secondée par un travail moralisateur, rendra heureux des peuples qui jusque-là ignoraient même l'idée du bonheur. N'étant plus traqués comme des bêtes fauves, ils vivront protégés par la civilisation chrétienne en bénissant leurs bienfaiteurs.

« Les bienfaits de nos hôpitaux, de nos écoles, de notre ouvroir, ont concilié à la mission l'estime et l'affection générale. Noirs et Arabes admirent une religion qui inspire de pareilles œuvres.

« Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (Réunion), a fait naguère, comme préfet apostolique, la visite de nos établissements. Il a été particulièrement frappé de l'influence exercée par la mission sur les côtes du Zanguebar.

« Les chefs du continent africain nous pressent vivement de commencer des missions dans leur pays.

« Le sultan de Zanzibar fait bâtir sur la côte, à Mzizima, une ville qu'il appelle Dari-Saa ma (ville bénie), nomde Bagdad sous les califes. Il nous presse avec instance de nous installer dans sa nouvelle cité.

« Tous les esprits et les cœurs sont donc bien disposés. Mais que peuvent quatre prêtres, cinq Frères et quelques Religieuses pour catéchiser et régénérer des millions d'infidèles disséminés sur six cents lieues de côtes ? »

Une nouvelle lettre du P. Horner, datée du 10 octobre 1868 [1], complétera ces détails sur une mission dont M. de Challié, commandant en chef de la station navale des côtes orientales d'Afrique, a dit « qu'elle fait honneur à la France. » Ces détails montrent de plus comment procèdent ces pacifiques conquérants qui veillent avec tant d'ardeur et de courage à étendre l'empire de Jésus-Christ.

« A notre arrivée à Bagamoyo, dit le P. Horner, nous avons dû nous loger provisoirement dans une misérable case en torchis que nous céda un Indien. Elle était inhabitée depuis quatre ans, et se trouvait si humide que les champignons y croissaient partout. Les animaux féroces y avaient libre accès, et il fallut leur disputer la place ; la nuit, les hippopotames venaient souffler autour de notre demeure, les tigres nous ravissaient nos poules, et les hyènes rôdaient dans le voisinage. Aujourd'hui nous voilà à peu près maîtres du terrain. Nous avons entouré la case d'une haie vive ; elle a poussé bien vite et nous

[1] Les *Missions catholiques*, numéro du 1er janvier 1869.

garantit des hôtes importuns qui venaient autrefois troubler notre sommeil.

«Mais ce logement ne pouvait être que provisoire. Aussi nous sommes-nous mis à construire avec des planches une autre case plus spacieuse. Nous y sommes installés depuis le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Quelque modestes que fussent encore ces nouveaux appartements, nous ne voulûmes pas en prendre possession sans les mettre sous la tutelle spéciale du divin Maître, de la très-sainte Vierge Marie et de nos anges protecteurs. Une grande croix fut préparée ; je la bénis et la fis placer sur le point culminant de la maison. Elle signale au loin la demeure des missionnaires : c'est le symbole de la vérité, de la prière et du culte que nous sommes venus implanter chez ces peuples, esclaves jusqu'ici du péché et de la barbarie. La bénédiction des bâtiments suivit celle de la croix. Nous voulûmes encore consacrer par des démonstrations de joie cette prise de possession, et saluer l'avenir qui s'ouvrait devant nous. Nous suppléâmes aux salves majestueuses de l'artillerie par des décharges réitérées et bruyantes de tout ce que nous avions d'armes à feu. C'était au nom de l'Église, au nom de la France catholique, au nom de la pauvre race noire, que nous saluions l'apparition triomphante de la croix. Nous avions avec nous deux enfants noirs, l'un de la tribu des Makonas, l'autre de celle des Mgindos, faibles prémices, mais douces espérances des conquêtes futures de l'Évangile.

« Depuis le mois de juillet, nous avons fait de nouvelles constructions. Outre la maison principale dont j'ai parlé, qui mesure douze mètres de long sur six de large, nous possédons encore une chapelle provisoire en torchis, un magasin, une cuisine et un réfectoire. Une case servant d'abri aux enfants et aux domestiques, un établissement projeté pour l'installation des petits garçons, que j'espère réunir ici dans le courant de l'année, compléteront bientôt le pittoresque village formé par les bâtiments de la petite communauté de Notre-Dame de Bagamoyo.

« Notre résidence est située dans la partie la plus saine de la côte orientale d'Afrique. Deux de nos Frères se sont guéris parfaitement après quelque temps de séjour ici. Notre-Dame de Bagamoyo est donc pour nous une maison de convalescence, et nous remercions le saint Cœur de Marie, sous le patronage duquel se trouve placé l'établissement, du choix qu'il a daigné lui-même nous inspirer.

« Le terrain qui s'étend autour de nos bâtiments était d'abord trop limité. Je n'avais pu, dès le principe, déterminer les Arabes à me laisser prendre autant d'espace que je le désirais; je m'en étais tenu à une portion assez étroite, avec promesse d'agrandissement pour l'avenir. Le jour de la fête du saint Cœur de Marie, en nous promenant sur nos dépendances, nous ne vîmes pas sans surprise des personnes en train de défricher et de planter tout près des bornes de notre terrain. Cette prise de possession allait rendre illusoire la promesse qui nous avait été faite et empêcher notre développement ultérieur. Je me résolus donc à un coup d'État. Le lendemain, de grand matin, je choisis trente travailleurs, et je fais tracer un sentier pour servir de nouvelles limites. Le terrain que nous circonscrivions de la sorte peut avoir huit kilomètres de circuit. Il occupe une plaine magnifique, dont le sol est très-fertile. Ajoutez à cette acquisition (car il m'a fallu donner environ cinq cents francs d'indemnités) la concession faite précédemment d'une portion de terre d'à peu près six hectares, et vous verrez que ce qui nous fait défaut ici, ce n'est pas tant le sol que les bras.

« Sur la demande de M. de Challié, commandant en chef de la station navale des côtes orientales d'Afrique, le ministère de la marine et des colonies a donné à notre mission cinquante enclumes, dix étaux, une machine à raboter, quatre grandes machines à percer des poulies, etc. Le P. Duboin, supérieur de notre école professionnelle de Bourbon, estime le tout à la somme de cinq mille francs. De son côté, M. Jablonski, gérant du consulat français, nous a obtenu trois mille francs du ministère des affaires étrangères.

Un nouveau consul français, M. Bure, a été envoyé à Zanzibar. Cinq jours après son

arrivée, il a eu la gracieuseté de nous faire visite à Bagamoyo. Nos œuvres l'ont vivement intéressé ; il a été émerveillé de nos constructions ; il ne concevait pas, disait-il, comment avec si peu de ressources, dans ce pays encore sauvage, nous avions pu bâtir quelque chose de si solide et de si bien conditionné. Cet excellent consul m'a remis immédiatement une somme de cinq cents francs.

« Le 14 août, je quittai Bagamoyo en compagnie de M. Bure, pour me rendre à Zanzibar, et remercier le Sultan de la concession de terrain qu'il nous avait précédemment faite. Sa Hautesse s'est montrée heureuse de me revoir et a fait mettre à ma disposition, pour le retour, un des bateaux attachés à son service. Une offre ainsi faite ne pouvait être déclinée sans offense. Je partis donc, emmenant avec moi un Père et un Frère, afin de commencer avec eux à Bagamoyo les exercices de la retraite annuelle. J'emportais la promesse d'une visite du Sultan pour l'époque de son prochain voyage sur la côte. Il m'a dit aussi qu'à son arrivée à Dari-Salama, ville qu'il fonde sur la grande terre, il m'enverrait chercher pour me faire admirer son nouveau palais. »

On a parlé plus haut de l'Abyssinie. « Quelles seront, se demande un missionnaire [1], les conséquences de la défaite et de la mort du négus Théodoros ? Verrons-nous enfin tomber les barrières infranchissables que nous opposaient la barbarie des peuplades de la côte orientale d'Afrique, et aussi l'hostilité sans quartier dont nous poursuivait le négus ? Dieu seul a le secret de l'avenir ; mais il nous plaît d'augurer des jours meilleurs pour cette mission jusqu'à présent si éprouvée, et d'en voir l'aurore poindre dans les faits qui viennent de s'accomplir. »

En attendant, un petit collége où l'on a reçu quelques jeunes Gallas, a été établi à Marseille, et les jeunes Gallas qui s'y trouvent donnent à leurs maîtres les plus douces satisfactions tant sous le rapport de la piété, que sous le rapport de l'application et des succès dans l'étude ; ils montrent une intelligence qui surprend leurs maîtres, et promettent de devenir un jour de précieux auxiliaires pour la mission d'Abyssinie.

Un clergé indigène, tel est le but des efforts des missionnaires, mais on est encore loin de l'atteindre en Afrique. Un climat meurtrier, des mœurs féroces ou dissolues, d'abominables superstitions opposent des obstacles puissants à l'action des courageux apôtres de l'Évangile ; mais enfin l'œuvre est commencée, elle donne déjà quelques heureux résultats, et il n'est pas interdit d'espérer que l'émancipation des noirs en Amérique servira un jour à l'évangélisation de l'Afrique. Des prêtres, des apôtres sortiront sans doute de ces multitudes affranchies, et ils tiendront à rapporter dans le pays de leur origine la lumière qu'ils auront reçue au milieu des populations d'origine européenne. C'est ainsi que l'esclavage, dans les vues de la Providence, servirait de préparation à l'évangélisation de l'Afrique et au salut de ces milliers d'hommes sur lesquels semble peser encore la malédiction prononcée contre la race de Cham.

Missions d'Amérique.

En Amérique, à l'exception de quelques points perdus aux extrémités et dans l'intérieur, la race européenne domine tout, et le christianisme est partout : ce n'est plus que sur quelques peuplades sauvages que le zèle des conquérants de l'Évangile a à s'exercer ; mais que n'ont pas à faire les apôtres chrétiens pour conserver la pureté du christianisme parmi ceux qui le professent et pour ramener à la vérité les hérétiques et ces troupeaux d'hommes civilisés qui n'ont plus de chrétien que le nom, qui ne sont même plus tous baptisés et qui vivent en dehors de toute religion !

Au nord, la Nouvelle-Bretagne forme le diocèse de Saint-Boniface, et le vicariat apostolique d'Attabaskaw et de la Rivière Mackensie, détaché en 1862 du diocèse de Saint-Boniface. Nous empruntons à un remarquable travail du P. Petitot, oblat de Marie-Immaculée et missionnaire de ce vicariat

[1] Le P. Dominique, provincial des capucins de France et préfet de la mission des Gallas, dans une lettre du mois d'avril 1868.

apostolique, les détails qui suivent sur cette immense entrée [1].

La Nouvelle-Bretagne est l'extrémité septentrionale de la vaste plaine qui s'étend entre le golfe du Mexique et la mer Glaciale, d'une part; les montagnes Rocheuses ou Orégons et les Apalaches-Alleghanys, d'autre part; espace immense que sillonnent une multitude de lacs et de fleuves, et qui est peut-être la plus vaste plaine du globe. Elle s'étend du 49e degré de latitude nord au pôle arctique, et du 55° 30′ au 141e degré de longitude ouest du méridien de Greenwich, et comprend : 1° la péninsule du Labrador; 2° le territoire de la baie d'Hudson, cédé en 1662 à la Compagnie qui en porte le nom, par Charles II, roi d'Angleterre ; 3° le territoire du Nord-Ouest, entre celui de la baie d'Hudson et le territoire russe; 4° les terres arctiques nouvellement découvertes, situées à l'est du territoire du Nord-Ouest et au nord de celui de la baie d'Hudson.

En 1811, le comité de la Compagnie de la baie d'Hudson accorda à lord Silkirk, seigneur écossais et membre de ce même comité, le territoire d'Assiniboya, situé au sud des lacs de Winipeg et Winipigoos, contenant environ 150,000 milles carrés, borné au nord par le parallèle 52° 30′, et au sud par les hauteurs qui recèlent les sources de la rivière Rouge, dont la plus méridionale est située sous le 45° 37′ de latitude nord. C'est cette colonie libre qui prend aussi le nom de Rivière-Rouge.

Le Labrador est desservi par les Pères Oblats de Marie-Immaculée ; aucun missionnaire n'a encore visité les terres arctiques. Les deux territoires de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest réunis ont une superficie d'environ 386,400 lieues marines au carré. Cette vaste contrée, séparée naturellement par les hauteurs du Grand-Portage-la-Loche, qui courent de l'est à l'ouest sous le 54° 28′ latitude nord, a été divisée en dix-sept districts, contenant chacun un certain nombre de forts ou postes de traite. Le plus considérable de ces districts, celui du fleuve Mackensie, égale en grandeur quinze autres districts réunis, puisqu'il s'étend du 105e au 141e degré de longitude ouest, et du 60e degré de latitude nord à l'océan Glacial. C'est ce district, joint à ceux d'Attabaskaw, de la rivière de la Paix et de Church-ill, formant le nouveau vicariat apostolique du fleuve de Mackensie, qui a échu en partage à Monseigneur Faraud, évêque d'Anemour. Toutes les terres situées au sud du Portage-la-Loche sont encore du ressort de Monseigneur Taché, évêque de Saint-Boniface. Ces terres sont arrosées par un grand nombre de rivières, dont les plus considérables sont les deux branches de la rivière Saskatchawan qui sortent des Montagnes Rocheuses et se jettent dans le lac Winipeg ; la rivière Nelson, qui y prend sa source, pour aller de là payer son tribut à la baie d'Hudson ; la rivière Missinnipi ou aux Anglais, qui n'est qu'une série presque continue de lacs.

La population de la Nouvelle-Bretagne monte à environ 48,000 âmes réparties comme il suit : 30,000 sauvages, 8,000 esquimaux, 8,000 métis et 2,000 blancs de provenance canadienne, acadienne, écossaise et norvégienne ; cela ne fait pas une moyenne de 12 habitants par lieue carrée.

La population indigène rouge se divise en quatre grandes familles : 1° les Pieds-Noirs; 2° les Assininiboines ; 3° les Algonquins; 4° les Chippewayan. La première de ces nations habite au pied des Montagnes-Rocheuses, ainsi que la seconde qui est de la même race que les Sioux; seulement ces dernières se mêlent assez souvent, dit-on, aux Algonquins. A la famille algonquine, qui se montre jusqu'aux latitudes du lac Athabaskaw, appartiennent les Nakawiniwok (les hommes), que les premiers voyageurs français appelèrent sauteurs ou *saulteux* à cause de leur position près du Sault Sainte-Marie, et que les Crees appelaient Otchipweks (souliers plissés), d'où les Anglais ont fait Chippeway; les Eyéniwoks (véritables larrons) plus connus sous le nom générique de Crees; enfin les Tékiwaïs appelés aussi Mashkéyons, à cause des marais (maskays) qui couvrent leur territoire. Cette grande famille algonquine occupe les prairies de

[1] V. les *Missions catholiques*, numéros du 24 juillet 1868 et suivants, et numéros du 10 octobre 1868 et suivants, où se trouve une très-savante étude du même Père sur les Montagnais.

l'Ouest, les bords du lac Winipeg Winipigon, Manito ban à la Biche, de l'Ile-à-la-Crosse, et Athabaskaw.

La grande famille Montagnaise (qu'il ne faut pas confondre avec les Montagnais du Canada, qui sont de race algonquine) habite tout l'immense territoire compris entre le pays des Algonquins, les Montagnes-Rocheuses et le littoral de l'Océan qu'envahissent les Esquimaux. Elle se partage en quatre nations qui se divisent à leur tour en différentes tribus présentant chacune de grandes divergences dans leur langue. Ce sont : 1° les Montagnais proprement dits *Déné* (hommes ou plutôt terriens). Leur nom de *Chippewayan* est un dérivé de celui de *Tchippwayanawok*, que leur donnent les Crees. Ils se partagent en Thil-an-ottiné, Thé-ké-ottiné, Ethen-ottiné et Traltsan-ottiné ou Couteaux jaunes ; 2° les Castors ou Tsa-ottiné, auxquels se rattachent les Sarcis et les Ettcha-ottiné ou Mauvais monde ; 3° la nation des Esclaves, la plus nombreuse des quatre, qui comprend les Thé-ké-né du fort de Liard, les Na-ané, les Yeta-ottiné ou Indiens des montagnes, les Litchanre (flancs de chien) du fort Baë, les Takwel-ottiné ; les Peaux-de-lièvre ou Kray-ttcharé-ottiné, et les bâtards Loucheux ou Tala-ottiné ; 4° enfin, les Loucheux ou Dendjgé (hommes), que les Anglais appellent querelleurs, et les Montagnais, Déké-dhé, c'est-à-dire louches.

Il existe des divergences dans les langues de chacune de ces tribus ; toutefois on peut se persuader qu'elles appartiennent à une même souche par la similitude des mots racines. Il y a plus, ces langues diverses ne semblent être que des membres épars d'une langue mère, aujourd'hui perdue ; de telle sorte qu'il n'est pas plus permis d'affirmer que les Montagnais proprement dits possèdent la langue primitive et que les autres tribus n'en parlent que les dialectes, que de dire, par exemple, que les Peaux-de-lièvre seuls sont possesseurs de la langue mère. Ces langues n'ont pas entre elles de simples analogies, elles se complètent véritablement les unes les autres. Une seule nation fait exception, c'est celle des Loucheux, dont la langue s'éloigne davantage des autres ; et pourtant on retrouve en elle le même génie, la même construction grammaticale, des mots identiques.

Indépendamment des quatre familles précitées qui appartiennent à la race rouge, et qui, quoique tout à fait étrangères les unes aux autres pour la langue, les mœurs et le caractère, sont cependant du même sang, il est une nation qui appartient à la race blanche, une nation dont les mœurs, les aptitudes, la langue, sont diamétralemeut opposées à celles des autres sauvages, nation fière et belliqueuse autant que cruelle, mais intelligente et plus susceptible de civilisation que les Peaux-Rouges : ce sont les *Khizagnéné* ou Esquimaux, que les Anglais appellent *Kuskies*, du mot *Kuski*, qui est le refrain d'un chant kamtchadale. Quant au mot français esquimaux, il est la corruption du mot *Wiyas-rimow* (mangeur de viande crue), donné à ce peuple par les Crees.

La famille montagnaise ou Chippewayanne (du mot *crees* Chippewayanawok, qui signifie *canots élancés*) n'est pas moins importante que la famille algonquine. Elle se montre au-dessous du 55ᵉ degré et monte jusqu'à 69ᵉ, où elle se mêle aux Esquimaux septentrionaux ou grands Esquimaux. En longueur, son territoire n'a de bornes que la baie d'Hudson, d'un côté, et les Montagnes-Rocheuses, de l'autre ; encore les *Loucheux*, qui forment la quatrième des nations montagnaises, franchissent-ils cette barrière pour aller peupler les immenses forêts de l'Amérique russe, où ils donnent la main aux *Tchouktchis* du détroit de Behring, qui appartiennent à la famille esquimaude.

Les Montagnais, qu'il ne faut pas confondre, nous le répétons, avec leurs homonymes du Canada, qui sont de race algonquine, se divisent naturellement, par leurs dialectes, en quatre nations subdivisées en tribus, ayant chacune un idiome particulier, et portant des noms qui désignent la région qu'elles parcourent ; mais toutes s'accordent à s'appliquer le titre d'*hommes*, dont la traduction varie légèrement d'une nation à l'autre, désignant les familles étrangères à la race montagnaise par les épithètes peu flatteuses d'*ennemis* et de *pieds étrangers*. Ainsi, autrefois, étaient traités de barbares tous ceux qui ne

parlaient pas la langue d'Homère et de Virgile. L'homme est partout et toujours le même. Les quatres nations portent les noms de Montagnais proprement dits (Féné), de Castors ou (Danéh,) d'Esclaves (Déné, Féné), et de Loucheux (Dindjyé) ou Querableus de Mackensie.

On pourrait dépeindre les Montagnais comme il suit : tête allongée, pointue et surélevée ; cheveux noirs, plats, longs, durs et luisants, séparés en deux sur le front et tombant en longues mèches sur les épaules. Les femmes ne prennent même pas la peine de les séparer et les laissent leur voiler la face. Le front des Montagnais est fuyant, conique et déprimé sur les tempes, quoique assez élevé ; leurs yeux, bruns et ardents, sont légèrement bridés et d'une fixité étonnante ; leurs paupières sont grosses et lourdes, leurs pommettes saillantes et leur menton singulièrement pointu. Les Loucheux l'ont en galoche. Cest surtout par le nez et la bouche que se distinguent les différentes nations de cette grande famille ; les Montagnais du Sud ont le nez aquilin, avec un méplat au milieu ; les Couteaux-Jaunes et les Loucheux ont ce qu'on est convenu d'appeler *un nez de mouton ;* seulement, chez ces derniers, l'habitude de porter au nez des anneaux et autres ornements leur fait pendre la cloison nasale d'une manière peu propre à les embellir. Quant aux Esclaves, leur nez ne se compose guère que des deux narines. C'est pourtant celle de ces nations où l'on rencontre les physionomies les moins désagréables. Tous ces Indiens ont la bouche large, toujours ouverte, et à lèvres charnues, gonflées chez les uns, proéminentes chez les autres ; la main et le pied petits et bien faits ; les jambes maigres et arquées en dehors. L'usage de la raquette, pendant huit ou neuf mois de l'année, leur donne une démarche lourde et balancée ; d'ailleurs, même dans la marche sans raquettes, ce sont moins les jarrets que les hanches qui sont en jeu chez eux, à l'instar des forts-à-bras de nos halles. Joignez à cela qu'ils projettent fortement la pointe du pied en dedans, et vous aurez une idée de la noblesse de leur allure. La voix des Montagnais, nasillarde et sourde, devient glapissante quand ils chantent : les Loucheux ont la voix grêle et sifflante ; les Flancs-de-Chien tonnent en parlant, et les Peaux-de-Lièvre mettent des accents circonflexes sur chaque mot.

Le teint est une chose trop capricieuse pour en faire un signe distinctif de race. Le soleil qui demeure ici très-longtemps sur l'horizon en été, et la réverbération des neiges en hiver, noircissent promptement la peau : les Canadiens ne ressemblent déjà plus aux Français, ni les Américains aux blonds Anglais. Après un voyage de deux à trois mois en barge, un missionnaire n'est déjà plus reconnaissable, tant sa peau est devenue jaune et reluisante. Généralement le teint des Montagnais est cuivré, mais avec des nuances bien différentes. Ceux du nord sont cependant d'une couleur plus foncée que les habitants du sud.

Après avoir décrit l'état social, les mœurs et les habitudes des Montagnais, le P. Petitot s'occupe de leur religion : « Si toutes les nations américaines, dit-il, tout autochthones qu'elles paraissent être, sont, comme on le prétend, le résultat d'immigrations successives des peuples asiatiques, elles devraient, ce semble, avoir conservé quelques vestiges des religions antiques qui sont encore en crédit dans l'Asie. Mais il n'en est rien : à part les Péruviens, les Mexicains et leurs voisins les Natchez, chez qui on pouvait reconnaître quelques traces du bouddhisme, que leur apportèrent les Samanéens de la haute Asie, en l'année 458 de notre ère, on ne trouve chez les Peaux-Rouges ni culte ni religion proprement dite. Tout au plus surprendra-t-on chez eux quelques idées imparfaites de Dieu, du démon, du ciel et de l'immortalité de l'âme, faibles restes de la loi naturelle.

« Les Algonquins ont la croyance à deux principes : l'un bon, qu'ils appellent le bon esprit, *Kitchi-manitou ;* l'autre mauvais, qu'ils nomment le mauvais esprit, *Matchi-manitou*, qu'ils croient cependant inférieur au premier. Ce dualisme presque manichéen se retrouve chez les Montagnais, mais avec des idées plus confuses. Ils craignent presque autant « Celui qui dort au ciel, » *Ya-kè-èt-ᶜin*, et « Celui à qui appartient la terre, » *Bétsén-*

«*nil-nuli*, que le mangeur d'homme », *Dèn'eltèlè*, *Dènè-nidillè*. Les esclaves nomment *Inkfwin-fwètay*, celui qui est assis au zénith. Le premier de ces deux principes est *Yac^eè-nontay* ou *Dènè-saèdellè ;* le second, les Loucheux l'appellent du nom de *Dindjyê-ta''-in*. Toutes ces épithètes sont relativement synonymes. Le bon génie que les diverses nations montagnaises reconnaissent, ils le relèguent dans son ciel solitaire et ne lui attribuent aucun souci de ce qui a vie ici-bas ; ils n'en font ni le créateur, ni le conservateur de ce qui existe, ni la fin des créatures raisonnables. D'ailleurs, personne ne l'a vu, et bien des fois j'entends des Indiens impies de la tribu des *Katcho-gottinê* nier son existence.

« Quant au *Déneltélê*, *Yat^eènontay* ou *Dindjyê ta''-in*, c'est tout autre chose ; les sauvages croient toujours le voir à leurs trousses. Un grand nombre d'entre eux et même des enfants (les enfants sont incapables de mentir) m'ont affirmé l'avoir vu jadis sous la figure d'un être noir et affreux. Il ne se passe pas un été sans que les Montagnais n'éprouvent de vives alertes. Quelle en est la cause ? L'ennemi *Nanttinèn* ou *Dènè djyèdè* a été vu ici ; d'autres l'ont vu ailleurs ; celui-ci l'a même dardé avec sa dague ; l'ennemi, toujours l'ennemi, qui n'appartient à aucune nation, qui habite dans les montagnes et rôde en plein jour à travers les bois. C'est le *dœmonium meridianum* de l'Évangile errant dans les lieux arides. C'est lui que l'on conjure par des scènes de jonglerie. On le prie de s'éloigner des malades, de laisser les Indiens chasser en paix. La plupart des *Ink^eanzé* ou jongleurs montagnais ignorent actuellement ce qu'ils font et à qui s'adressent leurs grimaces, parce que depuis longtemps la parole du prêtre et le contact des blancs tendent à effacer de plus en plus ces vieilles superstitions ; mais dans les tribus esclaves et loucheuses de l'extrême Nord, qui reçoivent à peine la semence évangélique, ou chez qui elle n'a pas encore été portée, les *Ink^eone* savent bien ce qu'ils font et se plaignent qu'ils n'ont plus la même puissance.

« On nous traitera peut-être de cerveau faible, si nous osons avancer qu'à la suite de ces incantations faites sur des malades, il sortait quelquefois de ceux-ci un serpent. Les Indiens Peaux-de-Lièvre le prétendent ainsi ; et comment mentiraient-ils, puisqu'il n'existe pas le plus petit orvet dans tout le pays, et qu'il faut descendre jusqu'à la rivière Kitiskat-chiwan, à mille lieues au sud, pour trouver une couleuvre ? N'est-ce pas une chose merveilleuse que le serpent soit connu de tous les peuples, même de ceux qui sont relégués dans les glaces des régions polaires ? Pour moi, je regarde cette simple connaissance qu'en ont les Montagnais du Nord comme un vestige de la Révélation. Voici comment j'ai appris le fait précité. Ayant eu occasion de faire quelques décorations emblématiques à notre chapelle, j'y peignis, entre autres choses, des serpents. Lorsque nos Peaux-de-Lièvre aperçurent dans le lieu saint ces *Natatèwèri*, ils en furent presque scandalisés, mais non pas étonnés ; ils me demandèrent pourquoi je mettais dans la maison de Dieu ces reptiles que leurs *Ink^eone* forçaient de quitter le corps des malades, et qui, à leur avis, n'étaient que des êtres malfaisants et impurs.

« Les Montagnais ont la connaissance indirecte et implicite d'une terre d'en haut, *Yètasèmènèkè*; et d'une terre inférieure, *Youtasèmènèkè ;* d'espèces de génies ailés, inoffensifs, *Dènèdettay*, et d'êtres qui habitent dans le sein de la terre, *Youta-ottinè*. Il y a même une montagne sur les bords du grand lac des Esclaves qui passe dans l'esprit des Montagnais, et aussi dans celui des métis, pour contenir de ces derniers génies, *Dènèchèshyasè*. Ils ont de l'immortalité de l'âme une connaissance grossière ; leurs âmes séparées, *Eyouñnè*, ou *Ewiûèn*, *Ttsini*, *Nikyon*, peuvent être comparées aux mânes des anciens, avec cette différence que, dans la théogonie païenne, il y avait la croyance à un bonheur et à un malheur éternel, selon le mérite de l'homme, tandis que rien de cela n'existe chez les Montagnais.

« J'ai dit que les Indiens n'avaient qu'une connaissance implicite de ces vérités, parce que, de fait, si on les questionne sur ce point, ils répondent toujours négativement, et cela parce qu'ils n'y réfléchissent jamais. Ce n'est que lorsque l'occasion se présente, mais

surtout lorsqu'on les met sur le chapitre de leurs antiques traditions, que, peu à peu, chacune de ces vérités s'offrant à leur esprit, ils sont tout étonnés d'en voir la conformité avec celles que nous leur annonçons.

« Ainsi, la religion des Montagnais, si tant est qu'on puisse donner ce nom à leurs scènes de jonglerie, consiste en un fétichisme grossier que j'appellerai *fétichisme juif*, parce qu'il se trouve mêlé à des traditions et à des prescriptions qui ont évidemment une origine judaïque. Ceux qui exercent ce fétichisme prétendent guérir les maladies, posséder le don de la divination, se mettre en communication et pouvoir converser avec tous les êtres de la création, fût-ce même des rochers et des arbres, et les faire servir à leurs appétits brutaux; et tout cela par l'entremise d'un esprit qui rôde dans l'air, et qu'ils ont, prétendent-ils, la puissance d'évoquer.

« Quoi qu'il en soit, on doit relever quelques points remarquables chez les Montagnais, comme le jeûne préparatoire à la réception de l'esprit; le péché, cause de la maladie et de la mort qui peut suivre; la confession obligatoire du malade pour recouvrer la santé ; le pouvoir de faire descendre l'esprit en terre, et celui d'extirper le péché. Ne sont-ce pas là des vestiges du judaïsme, ou bien faut-il n'y voir que les données de la loi naturelle ? Nous nous sentons incliné à adopter la première opinion. Il est de fait qu'on ne trouve pas chez ce peuple cette opiniâtreté des Noirs et des Orientaux dans leurs erreurs ; bien plus, la confession étant déjà, dans leur conviction, un acte nécessaire pour rentrer en grâce, la pratique n'en est d'aucune peine pour eux, et l'aveu des plus grandes fautes leur coûte fort peu. Généralement, les Montagnais mettent beaucoup d'empressement à se confesser; on ne peut faire plus de peine à un pécheur scandaleux que de l'éloigner de la confession jusqu'à son amendement.

« Cette conformité de notre sainte religion avec quelques-unes de leurs anciennes pratiques sera sans doute pour eux un préservatif contre le poison du protestantisme, où ils ne trouveront ni confession ni jeûne, de même que la corrélation de leurs traditions avec la chronologie mosaïque a été l'un des motifs qui ont affermi leur foi en la parole du prêtre. Des Montagnais, en m'apprenant ces traditions, me disaient : « Quand nous avons entendu les priants (les prêtres) nous expliquer comment le monde avait été créé, puis ensuite détruit par l'eau, nous avons vu que le livre du Créateur ressemblait tellement à notre histoire que nous en étions surpris. Il faut que cela soit vrai. »

Les traditions montagnaises ont une conformité surprenante avec celles des Juifs ; quelquefois différentes dans les détails, elles se rapportent en substance, et viennent à leur tour confirmer l'unité de la race humaine. Ainsi, chez les Montagnais, la création de l'homme a précédé celle de la femme; c'est l'homme qui a donné aux animaux leurs couleurs (Adam leur a donné leurs noms), et d'abord il vieillissait sans mourir. Voici l'histoire de la chute et de la rédemption : « Alors au commencement, disent les Montagnais, *deux* partirent de leur terre et s'égarèrent. Ils arrivèrent sur une montagne où demeurait un géant. Il y avait dans ce lieu beaucoup de flèches. Le géant leur en donna deux très-puissantes et leur dit : « Quand « vous tuerez un animal, ne reprenez pas la « flèche, elle reviendra d'elle-même à vous. « — Oui, » dirent-ils. Or le plus jeune, avisant un écureuil, lui décocha une des flèches, puis il courut pour la reprendre; mais, dès qu'il l'eut saisie, la flèche s'éleva en l'air entraînant à sa suite le jeune homme. Elle ne s'arrêta qu'au ciel. Là est une terre en tout semblable à celle-ci. L'homme y rencontra une vieille femme, dont les deux filles n'avaient d'autre dessein que de tromper et de faire mourir l'imprudent qui entrait dans leur loge. Elles avaient le sein rempli de bêtes malfaisantes. Elles trompèrent l'homme qui, pour s'en venger, déchira leurs vêtements. Alors toutes les bêtes immondes qui y étaient renfermées, en sortant, se répandirent par toute la terre. Et c'est depuis ce temps-là qu'il y a tant de maux sur cette terre. Alors la vieille femme dit à l'homme : « Fie-toi à moi, je vais te faciliter les moyens « de retourner en ta terre. » Ce disant, elle

attacha le jeune homme à une très-longue lanière de peau de caribou, et le fit descendre par un trou. « Dès que tu auras touché la « terre du pied, lâche la corde, » lui cria-t-elle. L'homme, ayant pris pied, lâcha la lanière, qui remonta au ciel. Mais il se trouva dans l'aire d'un aigle énorme, l'*Orelpale*, qui se nourrissait de chair humaine. Ils étaient *trois*, le père, la mère et l'aiglon. Celui-ci prit l'homme sous sa protection : « Si vous le « tuez, dit-il à son père, je vais me préci- « piter de mon nid à terre. » En cette considération, l'aigle respecta les jours de l'homme. L'aiglon lui donna quelques plumes de ses ailes et lui dit : « Tâche de voler au- « tour de mon nid; si tu peux en faire trois « fois le tour, cela suffira, tu retourneras en « ta terre. » L'homme y parvint, aidé de l'aiglon, et, au moyen de ses plumes, il retourna en sa terre. »

Le souvenir du déluge se retrouve non moins frappant : « Alors au commencement, disent les traditions montagnaises, il tomba tant de neige que la terre en était couverte ; le sommet des arbres seul apparaissait. Ce n'était plus tenable. Alors tous les animaux qui demeuraient avec l'homme partirent pour aller chercher la chaleur au ciel. L'écureuil fit un trou au firmament, et c'est le soleil ; c'est par là qu'ils pénétrèrent dans la terre d'en haut. Là, l'ours gardait la chaleur ; elle était appendue, ainsi que les autres éléments dans différents sacs, à un grand arbre qui s'élevait dans le milieu. Le caribou se dirigea aussitôt à la nage vers l'arbre et s'empara du sac qui contenait la chaleur. L'ours, s'en étant aperçu, poursuivit le voleur dans son canot ; mais la souris ayant rongé l'intérieur de sa pagaie, celle-ci lui cassa dans les mains, et tous les animaux s'enfuirent avec la chaleur qu'ils portaient à tour de rôle. Mais la souris en ayant encore rongé l'enveloppe, l'outre creva, et la chaleur se répandit sur la terre, et elle fit fondre en un instant l'immense quantité de neige qui la couvrait. C'est pourquoi il n'y eut plus de terre, *Nihnaoudlè*. Tous les hommes et tous les animaux périrent ; un vieillard seul eut le bon esprit de construire un grand radeau (d'autres disent un grand canot), sur lequel lui et les animaux se retirèrent. Alors les Montagnes Rocheuses seules apparaissaient hors de l'eau. Tout à coup, l'eau a recouvert les montagnes. C'est fini; il n'y a plus de terre. On n'en pouvait plus ; c'est pourquoi tous les animaux et tous les oiseaux plongèrent pour aller chercher la terre; mais de terre, point. Alors l'aigle s'envola à la recherche de la terre; ce fut en vain. La pie partit à son tour; elle vit les têtes des sapins et en rapporta un bourgeon dans sa patte. Alors de nouveau tous les animaux et tous les oiseaux aquatiques replongèrent pour soulever la terre ; le *kankanwi* (sorte de canard) remonta avec de la vase dans ses ongles. « Lui seul est un « chef, » dit-on. « Cependant où sont les cadavres des hommes? » s'entre-disait-on. La pie dit : « J'ai vu les goëlands qui les man- « geaient tous là-bas, sur le rivage. »

L'histoire de Moïse se retrouve dans ces traditions. C'est d'abord un petit enfant dont on entend les vagissements; toutes les filles se mettent à sa recherche, mais inutilement; c'est une vieille femme qui le trouve et qui l'élève avec soin. L'enfant devient très-puissant, fait maints prodiges, et, entre autres, fait jaillir de l'eau en abondance au moyen d'une petite flèche qu'il fiche en terre. Un jour, le grand ennemi lui vola ses deux sœurs : « Tu n'es pas un homme, lui dit-on, puisque « tu te laisses voler tes sœurs. » Alors il se mit en colère et tua son interlocuteur. Se levant ensuite, il se mit à la recherche de ses sœurs. Il arriva dans un pays dont tous les habitants se nourrissaient de gomme; mais il n'y fit pas un long séjour. Étant allé plus loin, il traversa une contrée dont les habitants se nourrissaient de petits oiseaux; il ne trouva pas non plus ses sœurs en ce lieu. Ayant enfin rencontré le ravisseur, il reprit ses sœurs, et repartit avec elles. Il était à peine en route que le ravisseur lui dressa des embûches. Un matin, en s'éveillant, il se trouva au fond d'un précipice, ainsi que ses sœurs. Par la vertu de sa médecine, il triompha de ce piége. La seconde nuit, ayant encore campé, il se réveilla le lendemain dans une petite île plate; mais, par sa puissance, il fit naître aussitôt une chaussée sous ses pas, et traversa le lac à pied sec. Le troisième jour, il se trouva

enterré jusqu'aux genoux dans un marais fangeux ; par son même pouvoir, il se fit un sentier de sable sur lequel il traversa le bourbier. Bref, le grand ennemi, voyant l'inutilité de ses efforts, les laissa en paix. Enfin, après avoir longtemps enseigné les Montagnais, il leur dit : « Quand vous aurez besoin « de moi, appelez-moi, je viendrai à votre « secours. » Après quoi, il se fit dresser une loge de médecine, et, y étant entré, il y fit longtemps l'*inkcanzé*. Comme il n'en sortait pas, on se hasarda à regarder dans l'intérieur; il n'y était plus. Depuis ce temps-là on ne l'a pas revu.

Enfin on retrouve chez les Montagnais l'idée qu'on ne doit pas manger le sang des animaux, la distinction des animaux purs et impurs, la plus grande répugnance à toucher les cadavres, même ceux de leurs parents, et des prescriptions très-rigoureuses pour les femmes qui relèvent de couches.

Le Père Petitot conclut de ses études sur les Montagnais, que ces Indiens sont loin d'être pourvus des vertus qu'une certaine école se plaît à admirer chez les peuples sauvages, chez les enfants de la nature, comme on dit. « Il n'est point, dit-il, de petit paysan de nos montagnes de France qui ne les dépasse, je ne dis pas seulement en vertus chrétiennes, cela se conçoit, mais en vertus humaines. Ils ne sont tels que parce qu'ils n'ont d'autres lois que cette raison qu'on se plaît tant à exalter et dont on voudrait faire l'unique mentor de l'humanité. Pauvres gens ! si nous n'écoutions, nous aussi, que la voix de la nature, au lieu d'amour et de compassion, nous ne ressentirions pour eux que mépris et aversion. Mais il n'est point permis de ne pas aimer ces pauvres sauvages créés à l'image de notre commun Père, et pour qui Jésus-Christ a donné son sang. A la dureté et à la grossièreté de la matière, on pourra juger des difficultés du travail de l'ouvrier. Elles sont nombreuses et accompagnées de fort peu de consolations naturelles. Mais le missionnaire, mais surtout l'Oblat de Marie Immaculée, que notre vénéré Père a adressé aux âmes les plus délaissées, ne doit ni s'effrayer de ces difficultés, ni rechercher ces consolations. Le zèle des âmes, voilà le vrai mobile de ses démarches; oui, le zèle des âmes pour l'amour de Dieu, à qui seul soit honneur et gloire dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Un autre vicariat apostolique, celui de la Seaskatchewan, a été détaché, en 1868, du diocèse de Saint-Boniface, que gouverne Mgr Taché; il a été confié à Mgr Grandin, évêque de Satala. Ce vicariat comprend les bassins des deux grandes rivières Seaskatchewan et Churchill, et celui du fleuve Athabaskaw jusqu'au petit lac des Esclaves inclusivement, au pied des Montagnes Rocheuses, et les parties orientales de l'isthme de Raë et de la péninsule Melville, sur la baie d'Hudson. Dans sa longueur moyenne ce vicariat a une étendue de 1,670 kil., et dans sa largeur 175 kil. Sur cet immense territoire les missionnaires n'ont encore que les six résidences suivantes: Saint-Jean-Baptiste, à l'Ile à la Crosse; Saint-Pierre, sur les bords du lac Caribou, à 200 lieues au nord-est de Saint-Jean; Sainte-Anne, sur les bords du lac de ce nom; Saint-Albert, à 20 lieues de Sainte-Anne ; Notre-Dame des Victoires, sur le lac la Biche, à 40 lieues au nord-ouest de Saint-Albert; Saint-Paul des Cris, sur la Seaskatchewan, au-dessus du fort Edmonton.

Le Canada, d'où sont partis les premiers apôtres de l'Amérique septentrionale, se trouve divisé en deux grandes provinces ecclésiastiques : celle de Québec, dans le Canada proprement dit, et celle d'Halifax, dans la Nouvelle-Écosse. Cette seconde province, érigée en diocèse en 1845, formait un vicariat apostolique depuis 1818. L'archevêché d'Halifax a aujourd'hui pour suffragants les évêchés de Charlottetown, d'Arichat, de Frédérictown (dans le Nouveau-Brunswick), du Nouveau-Foundland, et d'Harbor-Grâce. La province ecclésiastique de Québec comprend, outre la métropole, les évêchés de Trois-Rivières, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Kingston, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton, de Sandwich, de Saint-Boniface, de la Rivière de Mackensie et de Rimouski, ce dernier érigé seulement en 1867. Les Canadiens sont chrétiens; ceux d'origine française sont pour la plupart catholiques; la majorité de ceux d'origine anglaise sont

protestants, quoiqu'il y ait parmi eux beaucoup de catholiques. Quant aux Indiens, la plupart ont aussi été évangélisés, mais il en reste encore quelques-uns de païens. Le clergé canadien est plein de foi et de zèle, et il est admirablement secondé par les missionnaires. La tâche de l'apostolat est, dans ce pays, ce qu'elle est dans les régions plus septentrionales, parmi les tribus sauvages; une lettre du P. Bournigalle, aujourd'hui maître des novices de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée à Montréal, présente une des faces variées de l'apostolat catholique, qui sait se faire tout à tous afin de gagner les âmes à Jésus-Christ. Les détails que renferme cette lettre ne sont certainement pas indignes de trouver leur place dans les Annales ecclésiastiques; ils forment une des pages intéressantes de ces Annales, si riches en récits touchants et en actes dont l'apparente simplicité ne détruit pas la beauté.

Au Canada, des spéculateurs réunissent de nombreux manœuvres et les conduisent dans l'intérieur des forêts, qui appartiennent au premier occupant. Quand ils ont trouvé l'endroit propice à une bonne exploitation, ces hommes s'abritent dans des cases en bois et attaquent la forêt, dont les arbres, transportés par les rivières, deviennent un objet de commerce important. Les bûcherons passent ainsi des mois entiers, surtout les mois d'hiver, loin de toute habitation, loin de tout secours religieux. Le zèle catholique n'a pu les voir ainsi privés des consolations de la religion et des forces qu'elle donne, sans s'émouvoir et sans chercher à remédier au mal; il a fondé la Mission des chantiers, et c'est ce qu'il eut à faire comme chargé de cette mission, dans les premiers mois de 1868, avec un compagnon d'apostolat, que le P. Bournigalle raconte dans une de ses lettres [1].

« La température, dit-il, ne servait pas notre impatience. La neige s'obstinait à ne pas tomber, et, sans la neige, point de chemins, sans chemins pas de mission. Enfin, le 12 et le 13 janvier, le sol disparut sous un linceul blanc, et le 14 fut fixé pour le départ. Une journée n'était pas de trop pour lester notre traîneau, j'allais dire notre navire, car il devait nous porter sur terre et sur eau, mais sur l'eau affermie par un plancher de glace. La distribution du véhicule demande beaucoup de combinaisons. Il s'agit de ménager la place suffisante pour tous les bagages d'un missionnaire. La caisse, contenant le vin de la messe et d'autres objets indispensables, forme un banc recouvert d'un sac de toile, où sont enfermées deux couvertures de laine et le petit vestiaire du voyageur; les livres de cantiques, les chapelets sont dans le dossier du banc; dans d'autres compartiments se trouvent les marteaux, les clous, etc. La caisse qui reçoit la chapelle est placée sur le devant, elle sert de dossier au conducteur.

« Tout étant prêt, nous nous rendîmes à la chapelle de l'évêché (d'Ottawa). Monseigneur voulut bien nous bénir et accomplir ce que la règle prescrit pour le départ des missionnaires. Nous avions déjà revêtu notre costume de voyageurs. Une ample robe de buffalo cachait presque entièrement notre soutane, et le poil de cette tunique nous faisait paraître plus farouches que nous n'étions en réalité. Partis de la ville à midi, une heure après nous roulions sur la glace.

« Le parcours de notre première journée fut de 35 milles sur un lac ; nous eûmes la bonne chance de trouver une auberge le soir, et d'y faire l'apprentissage de coucher aux chantiers, en dormant tout habillés. Le lendemain, deux presbytères nous offrirent l'hospitalité canadienne. Nous avions besoin de ce comfort. La neige tombait à gros flocons, et le vent soufflait vif et piquant. Le troisième jour, après une tempête qui avait duré toute la nuit et qui sévissait encore, nous nous remîmes en route, dès sept heures du matin. La neige continuait de tomber en tourbillons qui nous empêchaient de distinguer la voie. Ce fut une journée pénible. Une halte de douze heures dans un presbytère en adoucit les rigueurs. Mais cette halte avait été trop longue; elle devait rendre plus difficile notre arrivée aux chantiers. Vers une heure après midi, nous sortons de cette dernière station où l'accueil avait été si fraternel, et nous nous remettons en route,

[1] Publiée par les *Missions catholiques*, numéro du 18 septembre 1868.

la figure enveloppée dans nos cravates de laine. La neige forme sur notre visage une couche de glace; nos sourcils et nos cheveux blanchis par le verglas prennent une teinte vénérable. Il n'y avait plus de presbytère devant nous ; il fallait arriver aux chantiers, et commencer, le soir même, la mission. Nous avions besoin de tout notre courage.

« Pendant cinq heures nous suivons la rivière Noire, et nous arrivons à la tombée de la nuit dans le bois. Mais où trouver le chantier? Pour faire comprendre notre embarras, quelques détails sur la position des chantiers sont nécessaires.

« L'emplacement d'un chantier est choisi dans le voisinage d'une rivière, et sur un plateau assez élevé pour être à l'abri des eaux au moment du dégel, mais pas assez pour être exposé aux ouragans de l'hiver. Autant que possible, on construit le chantier au centre de l'exploitation, afin de ne pas obliger les ouvriers à faire plus de trois ou quatre milles, en tous sens, pour vaquer à leurs travaux. Les hommes qui se dispersent chaque matin, se portent par bandes de cinq ou six dans différentes directions. Les piqueurs abattent les arbres et les dégrossissent, puis ils les abandonnent aux équarrisseurs. Les charretiers chargent ces pièces sur des traînaux, et les conduisent à la rivière la plus voisine. Mais avant eux ont dû passer les *coupeurs de chemins*, débarrassant la voie des arbres et des branches qui l'obstruent. Comme le bois ne coûte rien, ils ne craignent pas de multiplier les routes, en faisant des abattis à droite et à gauche, pour tracer la ligne la plus directe.

« On peut maintenant comprendre notre indécision, lorsqu'en entrant dans la forêt, nous aperçûmes ces chemins s'entre-coupant de mille manières, chemins presque tous également frayés. Quel est celui qui conduit au chantier ? Telle est la question que l'on se pose. Pour la résoudre, il faut savoir que, chaque semaine, des traîneaux, chargés de balles de foin, de barils de lard et de farine, se rendent auprès des ouvriers. Si la trace de ces véhicules est encore visible, on a une première indication. Cependant ces traces ne sont pas toujours faciles à distinguer. Au milieu de ces vastes forêts, le plus souvent auprès des lacs, il y a ce qu'on appelle les prairies des castors. On y récolte une grande quantité de foin, que les bœufs et les chevaux mangent volontiers, lorsque, pendant l'automne, on a pris soin de le saler. Les sillons des chars conduisent-ils à la prairie ou au chantier? La réponse est importante; c'est le cas, pour le missionnaire, d'exercer sa sagacité. La position des débris de foin sur la neige, surtout auprès des arbres, lui révélera la direction qu'ont prise les traîneaux. Mais si la neige a recouvert les ornières, les débris de foin et de paille tombés, il faut écarter avec un bâton la première couche, et chercher les signes indicateurs dont la présence encouragera le voyageur égaré.

« A toutes ces difficultés, d'autres embarras vinrent se joindre. A peine avions-nous fait un mille dans la forêt, que l'obscurité la plus profonde nous enveloppa de toutes parts. Les routes se croisaient devant nous, mais nous n'apercevions pas facilement les signes conducteurs. Plusieurs fois nous dûmes, à l'aide de la main, nous assurer de leur présence. A la fin, après avoir gravi et descendu plusieurs montagnes, traversé trois lacs, nous découvrîmes un chantier.

« Une éclaircie assez vaste a été faite au sein de la forêt; c'est là que s'élève l'habitation des ouvriers employés à l'exploitation des bois. Elle consiste en une charpente de vastes dimensions, faite de troncs d'arbres superposés et dont les interstices sont garnis avec de la mousse.

« Nous entrons. Trente-huit hommes accroupis autour d'un grand feu étaient à prendre leur repas. A notre apparition inattendue, un cri s'échappe : « Voilà les Pères ! » Puis un bon mot du P. Reboul excite l'hilarité générale, et alors commence l'indispensable cérémonie du serrement des mains accompagné d'un petit mot à chacun pour gagner les bonnes grâces de tous. La tournée finie, nous nous débarrassons de nos robes de buffalo, et nous paraissons ce que nous sommes véritablement. Notre soutane noire, sur laquelle se détache notre crucifix qui brille à la lueur du foyer, suggère quelques pensées

sérieuses à ces jeunes gens ; ils commencent à se dire les uns aux autres : « Il faudra se « confeser aujourd'hui. »

« Suivant le conseil donné par saint Paul de se faire tout à tous, le premier soin du missionnaire des chantiers est de prendre une attitude qui inspire la confiance aux jeunes gens, tout en les retenant dans une réserve respectueuse. Devenant donc hommes de chantier, nous nous étudions à en parler la langue. Le sujet de l'entrée en conversation n'est pas très-relevé : la pluie, la neige, la propreté de la maison, le site bien choisi, la beauté des arbres, l'air de santé que montrent les ouvriers, en font les premiers frais. Il faut s'insinuer dans l'esprit du contre-maître, du cuisinier et des divers agents de la petite communauté. Ces préliminaires satisfaits, on arrive au point le plus important pour le succès de la mission, qui est de connaître l'état moral du chantier, et de savoir à quelle classe d'hommes on a à faire. L'entretien s'engage, l'observation révélera au missionnaire ce qu'il cherche à pénétrer ; et, entouré d'une partie des hommes qui lui prêtent une oreille attentive, il s'applique à les intéresser par des récits. C'est surtout dans ces froides solitudes qu'on goûte bien ces paroles du poëte :

Ah ! qu'il est doux d'entendre des histoires,
Des histoires du temps passé,
Quand les branches d'arbres sont noires,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé.

« La manière dont ces histoires sont reçues révèle les dispositions des auditeurs. Si on les écoute avec intérêt, si elles provoquent à leur tour d'autres récits, c'est bon signe; si, au contraire, les auditeurs restent silencieux, s'ils sourient sans desserrer les lèvres, s'ils regardent en dessous, il y a peu à espérer.

« Ces conversations ont bientôt rempli une partie de la matinée. Lorsque les hommes ont pris leur second repas, le Père Reboul élève la voix et dit : « Nous avons assez ri « maintenant, mes amis. Il nous faut com« mencer le sermon. »

« Pendant qu'ils vont prendre place, visitons l'intérieur de la hutte, qui va se convertir en chapelle. Ce réduit loge de trente à quarante hommes. Autour du foyer est une rangée de lits à deux étages. Le plancher des couchettes se compose de petits arbres, quelquefois équarris, le plus souvent à l'état brut; des branches de sapin forment la paillasse. Sur ce duvet d'un nouveau genre on étend une couverture ; de vieux habits servent de traversin, et, l'heure du coucher venue, deux compagnons s'étendent sur la même couchette. Au milieu de l'habitation est la cambuse, foyer immense dans lequel, jour et nuit, on jette des troncs d'arbres qui entretiennent une douce chaleur. A des cordeaux sont appendus les haillons dont les hommes s'enveloppent quand ils travaillent, pour ne pas avoir les pieds gelés dans la neige ou la glace. Un coin est réservé au cuisinier; là sont étalés tous les ustensiles de ménage, des pains de quinze livres, d'énormes morceaux de lard, des cuillers d'étain et des tasses du même métal pour le thé. A ce mobilier ajoutez quelques fusils rouillés pendus aux couchettes, des montres de l'ancien régime, de vieux livres, un chansonnier canadien, un recueil de cantiques sur lequel repose ordinairement un violon et son archet, des morceaux de miroirs, quelques chapelets, et vous aurez l'inventaire complet de l'ameublement d'un chantier.

« Pendant notre inspection, tout le monde a pris place sur les bancs rangés le long des murs ; les chantres se sont réunis auprès du Père, qui entonne un cantique dont il chante le couplet en solo; tous répètent le refrain. Après le cantique toujours suivi de l'invocation : *Esprit-Saint, descendez en nous*, etc., commence l'instruction, dont le sujet nous est indiqué par les besoins particuliers de l'auditoire. C'était à moi de livrer cette bataille, chaque soir. Le sermon fini, tous se mettent à genoux et font la prière en commun. Le P. Reboul résume l'instruction, presse les assistants de s'approcher du tribunal de la Pénitence, réfute les prétextes que le respect humain ou d'autres motifs suggèrent aux âmes lâches ; puis, nous confiant à la grâce divine et à la protection de Marie, nous lâchons le grand mot : « Qu'on dresse « des couvertures aux deux coins du chan« tier, et que chacun vienne faire sa confes« sion. »

« A peine l'ordre est-il donné, quatre jeunes gens prennent des couvertures et les fixent par un bout aux poutres avec des couteaux ou des fourchettes. Le Père s'assied sur une malle, et tous se présentent à ce confessionnal improvisé. En sortant de là, voyez-les s'agenouiller pieusement pour faire leur pénitence sacramentelle ; puis, assis en silence, ils font leurs préparatifs de fête et se disposent à recevoir l'hôte divin qui leur a été promis. Si quelqu'un de leurs compagnons a l'air de se faire prier, ils l'entourent, le pressent et l'amènent aux pieds du prêtre, d'où il se relève rayonnant de bonheur.

« La grande œuvre achevée, les hommes prennent leur troisième repas ; puis, prêtres et fidèles songent à gagner le lit. La toilette de nuit est vite faite : la soutane, pliée en guise d'oreiller, est remplacée par une robe d'indienne ; un bonnet bleu à pompon de laine complète le costume ; on se roule dans une couverture, et l'on dort très-bien sur les branches de sapin. Le sommeil est court. Dès que quatre heures arrivent, le P. Reboul, toujours éveillé au chant du coq, donne le signal du lever. Les hommes s'habillent ; nous nous empressons de dresser l'autel : c'est le coffre même qui renferme notre chapelle portative. On le pose sur un baril, et deux cierges sont allumés. Alors le prêtre se revêt des ornements sacerdotaux, fait à haute voix la prière du matin et commence le saint sacrifice. Le missionaire qui n'a pas le bonheur de célébrer remplit les fonctions de clerc, de sacristain, de lecteur et de chantre, car il répond au prêtre, chante des cantiques et récite les actes avant et après la communion.

« La cérémonie terminée, nous distribuons des souvenirs de la mission : ce sont des chapelets, des livres de prières, des cantiques ; nous donnons le scapulaire à ceux qui le désirent. L'heure du déjeuner est arrivée. Il y a, ce jour là, régal extraordinaire ; au lieu de la ration quotidienne de porc bouilli, le cuisinier a préparé des grillades de lard, et des fèves cuites à l'étouffée ; la plus franche gaieté assaisonne le festin. On voudrait demeurer au milieu de ces enfants qu'on aime. La tâche est remplie ; d'autres attendent, et les missionnaires recommencent leur course apostolique.

« Ce qui a lieu dans un chantier se reproduit à peu près dans tous. Mais il y a parfois des obstacles plus grands à vaincre et des insuccès douloureux à essuyer.

« ...... Si maintenant l'on désire connaître le résultat de nos travaux, voici des chiffres qui parleront éloquemment. Du 16 janvier au 17 mars, nous avons couché dans 55 chantiers, entendu plus de 1,300 confessions, communié plus de 1,000 personnes. En outre, quand il se trouvait des habitations dans le voisinage, nous y faisions des visites après avoir achevé notre tâche au chantier.

« Tandis que l'un de nous confessait, l'autre faisait le catéchisme aux enfants, les examinait et les préparait à la première communion. Le saint Sacrifice était célébré dans la chambre la plus spacieuse ; puis nous administrions le baptême. Dans une de ces petites missions, 60 personnes se sont trouvées réunies ; 10 enfants ont fait leur première communion et 5 ont été baptisés.

« Voilà le récit abrégé de nos travaux de deux mois et demi dans le diocèse d'Ottawa. »

Aux États-Unis, l'Église est constituée comme en Europe avec ses métropoles et ses évêchés, dont plusieurs ont été érigés dans ces dernières années sur la demande des Pères du concile plénier de Baltimore réuni en 1866 ; mais elle a une rude tâche à accomplir, parce qu'il lui faut à la fois entretenir la foi dans le cœur des populations catholiques soit indigènes, soit immigrantes, à lutter contre le protestantisme et l'incrédulité, et à travailler à la conversion des tribus sauvages qui existent encore dans les États frontières. Les progrès ont été immenses, puis qu'on ne comptait pas 100,000 catholiques dans les colonies anglaises qui se détachèrent de la mère patrie en 1776, et que les États-Unis en ont aujourd'hui, moins de cent ans après, plus de trois millions. Ce fut seulement en 1790, que Mgr Carrol fut sacré premier évêque du Nord de l'Amérique. En 1791, il célébra son premier synode, qui réunit environ 31 prêtres. En 1810, il avait trois évêques suffragants, et le premier concile provincial fut célébré

en 1829, à Baltimore. Avant 1846, il n'y avait encore qu'un archevêché, Baltimore, et 21 évêchés; en 1847, on en comptait 33, avec un second archevêché, Saint-Louis. En 1850, le nombre des archevêchés fut porté à six : Baltimore, Saint-Louis, Cincinnati, New-York, Nouvelle-Orléans, Orégon-City ; plus tard fut créé l'archevêché de San-Francisco, en 1853, et il y eut 7 archevêchés, 35 évêchés, 3 vicariats apostoliques. Le concile plénier de Baltimore proposa, en 1866, la création de 13 nouveaux évêchés, dont la plupart sont aujourd'hui formés. Quant au nombre des prêtres, il s'est élevé, en moins de cent ans, de 34 à environ 2,700, et de nombreuses églises, des colléges, des écoles, des asiles ont été construits, en même temps que les ordres de religieux et de religieuses s'établissaient dans les différents États. Mais il ne faudrait pas s'abuser sur cette prospérité, en l'attribuant aux institutions américaines. S'il est vrai qu'il se fait de nombreuses et consolantes conversions parmi les protestants et parmi les sauvages, il n'est que trop vrai aussi, d'abord que la grande majorité des protestants vit en dehors de toute pratique et de toute pensée religieuse, ensuite que, parmi les catholiques, il y a à déplorer de nombreuses défections, qui ne sont pas, pour la plupart, des apostasies formelles, mais qui sont un éloignement de plus en plus absolu de tout ce qui touche à la religion. L'augmentation du nombre des catholiques aux États-Unis provient : 1° de l'accroissement naturel de la population; 2° de l'adjonction d'États dont la population était catholique, comme le Texas, la Louisiane, etc. ; 3° des conversions faites parmi les protestants et les sauvages ; 4° et surtout du mouvement d'immigration, qui y amène tous les ans des milliers de catholiques d'Irlande, d'Allemagne, de France et du Canada. C'est en considérant le chiffre de l'immigration catholique qu'on a principalement à déplorer la perte de tant d'âmes qui suivent peu à peu le courant au milieu duquel elles se trouvent plongées, courant tout matérialiste et païen. Les enfants ne reçoivent plus d'instruction religieuse, les hommes mûrs ne pensent plus à la religion, et cette liberté excessive de la constitution américaine, cette séparation absolue de l'Église et de l'État, aboutit à l'indifférence religieuse la plus lamentable, à l'absence de toute religion, de sorte que c'est par millions qu'il faut compter, dans ce pays si fier de sa civilisation, les individus qui non-seulement ne pratiquent pas, mais qui ne sont pas même baptisés. Le clergé catholique lutte de toutes ses forces contre ce déplorable état de choses, et les catholiques restés fidèles l'aident de leurs dons et de leurs œuvres autant qu'ils le peuvent, mais le mal n'en est pas moins incontestable, et il a pris une extension qui n'est certes pas de nature à créer un préjugé favorable aux institutions rationalistes des États-Unis.

Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington, constatant que plus de 500,000 Canadiens se trouvent actuellement aux États-Unis, attirés par des promesses trop souvent trompeuses, a récemment fait entendre un pressant appel en faveur de l'œuvre des missions canadiennes, qui a été établie pour maintenir la foi et les pratiques religieuses parmi les émigrés, très-nombreux dans son diocèse. « Si l'on ne vole au secours de ces émigrés, s'écrie le zélé prélat, même à l'ombre de la croix ils vont perdre la foi et déshonorer leur nation. En voici la raison : L'église catholique avait été construite, mais il y a déjà plusieurs années ; les Canadiens n'avaient pas contribué à cette construction ; ils ne s'y trouvaient pas alors. De plus, cette église est souvent trop petite pour ceux qui l'ont construite. Le prêtre qui la dessert ne peut pas parler leur langue, et, quand même il le pourrait, on ne saurait attendre qu'il incommoderait ses anciens paroissiens pour des nouveaux venus qui ne les ont pas aidés. Les émigrés canadiens ne trouvent pas de bancs à louer : on se fatigue à rester debout à la porte de l'église. Ils finissent par ne jamais assister aux offices, excepté lorsque vient un évêque, ou à l'occasion de quelque autre grande cérémonie. Les Canadiens ont besoin de missionnaires de leur nation, ils ont besoin d'églises séparées. Ah ! mes frères, vous seriez remplis de douleur si vous aviez connu comme moi l'étendue des misères spirituelles des émigrés. Comment peut-il en être autrement,

puisqu'ils n'entendent point la parole de Dieu, puisqu'ils ne reçoivent pas le pain encore plus nécessaire des sacrements de Jésus-Christ, qui purifient l'âme et la fortifient contre toutes les tentations. Qu'il est triste de voir un peuple de 500 mille hommes vivre ainsi exposé à oublier son Créateur! Et pourtant ces âmes ont reçu le caractère du baptême. Ces hommes sont les enfants de la foi. » Plus loin, Mgr de Goësbriand répond d'avance aux objections qui pourraient lui être adressées et invoque le patronage de Pie IX comme un gage de succès. « Il me semble maintenant, ajoute le vénérable prélat, vous entendre me dire : Nous comprenons l'importance de cette œuvre. Mais où donc en est-elle? quelles sont vos espérances? Mes frères, le grand Pie IX lui-même, le bon Père, le saint Pontife qui aime et bénit les zouaves du Canada, a été le premier à encourager cette œuvre. De tous côtés, depuis longtemps, des prières sont offertes à Dieu pour son heureux succès. L'archevêque de Québec avait fait plus : il avait demandé et recommandé des prières pour les Canadiens émigrés. Cette œuvre, c'est l'œuvre de Dieu qui ne veut pas que les âmes périssent, c'est l'œuvre de Jésus-Christ qui est venu chercher les brebis égarées. Nous nous disons le cœur rempli d'espoir : Oui, il faut qu'elle réussisse, et aujourd'hui je crois pouvoir vous annoncer sans témérité qu'elle a commencé sous d'heureux auspices. » Citons un dernier passage qui termine cette admirable lettre, que nous aurions voulu reproduire en entier: « Ah! j'irais volontiers de porte en porte solliciter des secours pour une œuvre que j'ai tant à cœur. Elle est si belle, si pleine d'un glorieux avenir. Fut-il jamais une moisson plus abondante, plus facile à récolter? 500,000 âmes abandonnées qui soupirent après les secours de la religion! C'est ici une œuvre canadienne et catholique! Je vous parle en faveur d'hommes, de femmes et d'enfants qui portent votre nom, qui sont nés dans vos maisons et vivifiés par le même sang que celui qui coule dans vos veines. Je vous parle de nous aider à procurer leur bonheur dans le temps et leur bonheur dans l'éternité. J'en ai dit assez. J'attends avec une sincère confiance que les aumônes des pauvres et les offrandes des riches seront assez nombreuses pour autoriser les missionnaires canadiens à acheter un terrain et à construire une maison sans plus de délai. »

Les missions établies chez les Indiens des Montagnes Rocheuses ont surtout attiré l'attention dans ces derniers temps, grâce aux spirituels et intéressants récits du P. De Smet, de la compagnie de Jésus. Malheureusement les maladies, les armes à feu, la famine, *l'eau de feu* déciment de plus en plus les Indiens, qui disparaissent rapidement devant les Américains du Nord. En 1836, on en comptait encore près de 100 mille à l'orient du Mississipi et près de 300 mille à l'occident; aujourd'hui des tribus entières sont éteintes, et les impitoyables Yankees poursuivent l'extermination des autres. Le catholicisme aurait pu seul sauver ces peuplades, comme il l'a fait dans les pays soumis à l'Espagne, mais le protestantisme a mieux aimé détruire que convertir, ou plutôt, ne pouvant convertir, il a détruit, afin d'assurer la sécurité des colons européens. Les missionnaires travaillent de toutes leurs forces au salut de ces misérables restes, et un événement récent prouve qu'ils réussissent quelquefois. Une lettre datée du Fort Sully (territoire de Dacotah), le 12 juillet 1868, et écrite par le général Stanley, montre que c'est à l'intervention de l'illustre P. De Smet qu'est due l'heureuse issue des négociations qui viennent de ramener la paix entre la république des États-Unis et les tribus indiennes. La lettre du général Stanley est si honorable pour le catholicisme en général, pour les missionnaires catholiques et pour le P. De Smet, qu'elle doit trouver ici sa place :

« Je vous envoie ici-inclus, écrit le général Stanley à Mgr Purcell, archevêque de Cincinnati, un témoignage que la commission de paix, établie dernièrement au Fort Rice, a donné à notre bien-aimé père missionnaire P. I. De Smet.

« Vous êtes probablement au courant des travaux de la commission pendant l'année dernière. Au mois de mai de la présente an-

née, les commissaires réussirent à réunir au Fort Laramée, sur la rivière la Platte, un certain nombre de chefs, appartenant aux tribus les plus redoutables et les plus belliqueuses. Cependant les Uncpapas persistaient à ne vouloir entrer dans aucun arrangement avec les blancs, et il va sans dire que tout traité avec les Sioux devenait impossible, si cette grande et hostile tribu refusait d'y concourir. Dans cette conjoncture, le R. P. De Smet, qui a consacré une vie laborieuse au service de la vraie religion, de l'humanité, offrit lui-même, malgré son grand âge, de tâcher de pénétrer dans les camps hostiles, et d'user de son influence sur les chefs pour les amener à se présenter devant la commission au Fort Rice. Ainsi que vous l'apprendra la lettre des membres de la commission, on a lieu de croire que sa mission a eu un plein succès.

« Je ne pourrais vous donner qu'une idée imparfaite des privations et des dangers de ce voyage, à moins que vous ne connaissiez les grandes plaines de ces contrées et le caractère de l'Indien, naturellement porté à la vengeance. Seul, entre les blancs, le P. De Smet pouvait pénétrer chez ces cruels sauvages et en revenir sain et sauf. Un des chefs ennemis, adressant la parole au missionnaire pendant qu'il se trouvait au camp ennemi, lui dit : « Si c'eût été tout autre homme que « vous, Robe Noire, ce jour eût été son der« nier. » Le révérend Père avait avec lui en qualité d'interprète M. Galpin, qui a épousé une Indienne de la tribu des Uncpapas. Cette dame, qui est bonne catholique, est une excellente personne et un exemple frappant de ce que peut, pour le bonheur des Indiens, l'influence de la religion et de la civilisation. En quittant le Fort Rice, le P. De Smet avait à se diriger en droite ligne vers l'Ouest. L'ennemi avait assis son camp un peu au-dessus de l'embouchure de la rivière de la Roche Jaune, près de la rivière à la Poudre. La distance à parcourir, aller et revenir, était de 700 milles. Le pays est un désert stérile où l'on ne voit, en fait de végétation, que l'absinthe (*Artemisia* des plaines). On n'y trouve point de buffles, si ce n'est sur les bords de la Roche Jaune, où ils sont très-nombreux. Le P. De Smet est connu parmi les Indiens sous les noms de *Robe Noire* et de « l'homme de la grande médecine [1]. »

« Lorsqu'il est avec eux, il porte toujours la soutane et le crucifix. Il est le seul homme auquel j'ai vu les Indiens témoigner une affection véritable. Ils disent, dans leur langage simple et ouvert, qu'il est le seul blanc qui n'a pas la « langue fourchue, » c'est-à-dire qui ne raconte jamais de mensonges. L'accueil qu'ils lui firent au camp ennemi fut enthousiaste et magnifique; ils firent vingt milles pour venir au-devant de lui, et les principaux chefs, à cheval à ses côtés, le conduisirent au camp en grand triomphe. Ce camp comprenait plus de 500 loges, lesquelles, à raison de six personnes par loge, donnaient un total de 3,000 Indiens. Pendant son séjour, qui fut de trois jours, les principaux chefs, la *Lune noire*, et le *Taureau assis*, qui, durant les quatre dernières années de la guerre, avaient été de redoutables adversaires pour les blancs, veillèrent constamment à la sûreté du missionnaire, dormant la nuit à ses côtés, de crainte que quelque Indien ne voulût venger sur sa personne la mort d'un parent tué par les blancs. Pendant le jour une multitude d'enfants affluaient vers sa loge, et les mères lui portaient leurs nouveau-nés pour qu'il daignât leur imposer les mains et les bénir. Dans l'assemblée des Indiens, les grands chefs promirent de mettre un terme à la guerre. Le *Taureau assis* déclara qu'il avait été le plus mortel ennemi des blancs, et qu'il les avait combattus par tous les moyens en son pouvoir; mais maintenant que la « Robe Noire » était venue prononcer des paroles de paix, il renonçait à la guerre et ne lèverait plus jamais la main contre les blancs. Les chefs déléguèrent plusieurs de leurs principaux guerriers, qui, en compagnie du R. P. De Smet, arrivèrent au Fort Rice le 30 juin. L'arrivée du missionnaire avec la délégation indienne donna lieu à de grandes réjouissances au milieu des tribus amies rassemblées au Fort. Ils l'y escortèrent en grande cérémonie. Les guerriers

[1] Les Indiens appliquent le mot « *Médecine* » aux choses religieuses, et en général à tout ce qui dépasse la portée de leur intelligence.

formaient une longue ligne et marchaient avec une précision toute militaire. C'était un spectacle vraiment remarquable, quoique peu en rapport avec les goûts du bon Père, qui aime peu le bruit des trompettes et l'éclat des parades.

« Depuis cinquante ans peut-être, on n'avait vu dans notre pays une assemblée aussi nombreuse que celle qui se trouvait réunie au Fort Rice; les intérêts qu'on y devait discuter étaient bien au delà de ce que nos amis peuvent se figurer. Les premiers chefs ou représentants de neuf bandes de la nation des Sioux y étaient présents. Je ne crois pas nécessaire de mentionner les noms baroques de ces différentes bandes, qui du reste vous sont pour la plupart inconnus; qu'il me suffise de vous dire que les tribus représentées à l'assemblée couvrent de leurs habitations une étendue de territoire égalant en superficie six fois celle de l'Ohio, et quiconque est au courant de la question indienne n'ignore pas que la paix avec les Indiens est nulle, si elle ne comprend les Sioux, qui, de toutes les tribus avec lesquelles nous avons eu à traiter jusqu'à ce jour, est la plus nombreuse [1], la plus belliqueuse et aussi celle qui a le plus à se plaindre des blancs. Le traité qui a été signé par tous les principaux chefs n'attend plus que la sanction du Sénat pour passer à l'état de loi [2]. Je suis persuadé qu'il est le plus complet et le plus sage de tous les traités conclus jusqu'à ce jour avec les Indiens dans ce pays. Sans entrer dans des particularités, d'après les clauses de ce traité, les Indiens seront abondamment pourvus de vivres, d'habillements, d'instruments aratoires et mécaniques; on n'y a stipulé aucune compensation pécuniaire, l'argent excitant malheureusement la convoitise de plus d'un et convertissant souvent les commissaires, gouverneurs de territoire, surintendants, agents et marchands, en une bande de voleurs. Il est hors de doute que l'exécution des clauses de ce traité assurera la paix avec les Sioux. On comprendra l'importance de ce résultat si l'on considère qu'un général distingué constatait, l'automne dernier, que la guerre entreprise dans le but d'exterminer les Indiens des plaines (et il croyait qu'il fallait en venir à cette extrémité) coûterait au pays 500,000,000 de dollars. Je dirai en passant que ce moyen de pacification me paraît un peu violent. Le même général, lors de la rébellion, dit qu'il ne fallait pas moins de 200,000 hommes pour ramener à leur devoir le Kentucky et le Tennessee. Sa parole parut alors insensée; la suite des événements en a fait juger autrement.

« Mais il est temps de terminer cette longue lettre. Quel que soit le résultat final du traité que la commission vient de conclure avec les Sioux, nous ne pourrons jamais oublier et nous ne cesserons jamais d'admirer le dévouement désintéressé du R. P. De Smet, qui, âgé de soixante-huit ans, n'a pas hésité, au milieu des chaleurs de l'été, à entreprendre un long et périlleux voyage à travers des plaines brûlantes, dépourvues d'arbres et même de gazon, ne rencontrant que de l'eau corrompue et malsaine, sans cesse exposé à être scalpé par les Indiens, et cela sans rechercher ni honneurs ni rétribution d'aucune sorte, mais uniquement pour arrêter l'effusion du sang, et pour sauver, s'il y a moyen, quelques existences, conserver quelques habitations à ces sauvages enfants du désert, au bien spirituel et temporel desquel il a dévoué une longue existence de labeurs et de sollicitudes. Le grand chef des Yanctonnais, *les deux Ours* [1], dit dans son discours: « Quand nous nous établirons pour « semer le grain, élever le bétail et habiter « des maisons, nous voulons que le P. De « Smet vienne demeurer avec nous, qu'il « nous amène d'autres « Robes noires » pour « vivre aussi parmi nous. Nous écouterons « leurs paroles, et le Grand-Esprit nous ai- « mera et nous bénira. »

Deux lettres du P. Genin, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, donneront une idée des cruautés auxquelles se livrent les Indiens exaspérés, du respect qu'ils gardent cependant pour les *Robes noires*, dont ils n'ont jamais reçu que des bienfaits,

[1] Les Sioux, au nombre de 80,000, sont divisés en différentes tribus.

[2] Le Sénat a confirmé dernièrement ce traité.

[1] Ce chef est à la tête de 700 loges, comprenant environ 6,000 Indiens.

et des excellents résultats que produit le zèle des missionnaires parmi ces malheureuses peuplades [1]. La première de ces lettres, datée du 20 mars 1868, indique la situation pendant l'année 1867.

« C'était au commencement du mois de mai dernier, écrit le P. Genin, je venais de quitter Saint-Paul de Minnesota et d'entrer dans le désert des Sioux, me promettant bien de traverser promptement les plaines et d'arriver auprès de Mgr Faraud en septembre au plus tard, lorsque la Providence me soumit à une épreuve au bout de laquelle m'attendait la plus grande consolation.

« Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface, qui se rendait à Rome avec Mgr Grandin, son coadjuteur, m'avait prié de m'arrêter un jour ou deux, pour donner une petite mission à un camp de métis sur les bords de la rivière des Sioux. Pendant que je travaillais à cette mission, je vis venir à moi un long convoi funèbre. On m'amenait des victimes des Sioux : un pauvre métis que les *Têtes-coupées* avaient frappé de deux balles, un jeune enfant percé d'une flèche, et son père blessé d'une balle qui lui avait traversé une jambe. J'écoutai le récit de la mère : elle avait marché deux jours sans manger, portant sur ses épaules son fils dont le sang découlait jusqu'à terre, et dans ses bras un autre enfant plus jeune. A la fin de la seconde journée le blessé, ayant perdu tout son sang, rendit le dernier soupir sur les épaules de sa mère.

« Voici, à ce propos, une particularité qui vous donnera une idée du courage de mon nouveau peuple. Lorsque les sauvages commencèrent à attaquer ces pauvres gens, le mari était seul pour défendre sa famille. Or, il n'avait pas une balle à mettre dans son fusil, et il manquait du bois nécessaire pour faire fondre le plomb qu'il avait en barre. Que fit sa femme? Elle ramassa les flèches qui leur étaient lancées, en alluma du feu, et fondit des balles.

« La mission donnait déjà de beaux résultats : grand nombre de pécheurs attardés étaient réconciliés avec Dieu, trois cents personnes s'étaient approchées de la table sainte, soixante pour la première fois, et parmi celles-ci une fille centenaire. Ce fut dans ces circonstances que les Sioux vinrent nous entourer, en vue de détruire tous les blancs et tous les métis qu'ils pourraient surprendre. Il passèrent près de quinze jours en embuscade, ignorant la présence « de la Robe noire. »

« Dès qu'ils eurent appris que j'étais là, un chef vint me trouver ; il voulait m'emmener au grand camp des Sioux, à plusieurs journées de marche. Je lui promis de le suivre. Au même moment une vieille métisse, la mère de l'homme blessé dont j'ai parlé plus haut, arrive au camp; elle portait au bout d'une pique la tête d'un Sioux. « — C'est, dit-elle, « la tête du meurtrier de mes enfants ; je la « lui ai coupée. » Puis, tirant de dessous son bras un paquet de flèches : « — Voici, ajouta-« t-elle, les flèches qui ont percé mon petit-« fils. »

« Je me mis en marche précédé d'un jeune homme à cheval qui portait le pavillon de la mission. Deux autres hommes formaient mon escorte. C'est ainsi que je fis mon entrée dans le grand camp de la plus féroce nation du monde. Les chefs, réunis en conseil au nombre de dix à douze, vinrent à ma rencontre et me touchèrent la main. Il y avait là plus de neuf cents personnes. Mon pavillon fut dressé à la porte de ma tente, et ce fut sous son ombre que les vieillards et les chefs tinrent conseil. Il fut résolu qu'ils se feraient chrétiens, qu'ils abandonneraient leurs habitudes de meurtre et de pillage, et qu'ils enverraient demander à mes supérieurs de me garder avec eux.

« En attendant, je vécus parmi ces loups cruels devenus tout à coup, par la grâce de Dieu, de dociles agneaux. Je commençai aussitôt leur instruction. Le jour de la fête du Sacré Cœur, le nombre des baptêmes s'éleva à deux cents.

« Il se tint sous mon pavillon une seconde assemblée à laquelle je fus appelé ; le grand chef et son premier soldat voulaient me parler.

Tout le monde, conformément au cérémonial, s'assit sur les talons, en cercle autour de moi.

[1] Voir les *Missions catholiques*, numéros du 23 et du 30 avril 1869.

Le chef demanda la parole ; je la lui accordai. Son premier soldat alluma le calumet, le présenta au ciel, puis à la terre, puis à moi, puis enfin le passa à son chef, qui, après deux ou trois bouffées de fumées, commença son discours. Sa tribu, disait-il, l'avait couvert de honte en essayant de tuer les blancs, mais désormais ni lui ni les autres ne feraient plus rien de semblable ; tous demandaient à recevoir l'instruction de la Robe noire.

Le premier soldat parla dans le même sens, ajoutant qu'il se sentait un cœur dans la poitrine et que, tant que ce cœur battrait, il travaillerait à devenir bon, et à exciter les autres à le devenir pareillement.

« Il était alors trop tard pour reprendre le chemin du Nord où Mgr Faraud m'attendait; cependant je voulus tenter un dernier effort. Après avoir passé environ deux semaines avec les sauvages de la tribu des *Tête-coupées*, je me mis en marche dans le désert pour arriver au moins à la Rivière-Rouge.

« Dans ce voyage j'eus plus d'une fois l'occasion d'admirer avec quelle paternelle bonté Dieu veille sur ses missionnaires. En voici un exemple.

« Un soir nous arrivâmes, les trois enfants qui me suivaient, un jeune homme malade et moi, pour camper sur le bord d'une rivière, près de l'endroit où notre Père maître des novices eut, il y a dix ans, deux de ses compagnons scalpés. Nous fûmes pris pour des Américains par les sauvages qui se trouvaient là. A notre approche, quelques-uns d'entre eux s'embusquèrent derrière des broussailles, et nous attendirent le fusil à la main. La nuit était très-noire. Nous entendîmes bientôt les sauvages sortir de leur cachette. Ils essayèrent jusqu'à sept reprises de nous tuer, mais toujours l'obscurité les empêcha de diriger sûrement leurs coups. La lune s'étant un instant dégagée des nuages qui la voilaient, les sauvages reconnurent la Robe noire. Tout aussitôt ils abandonnèrent leur homicide projet. Durant cette scène, je m'étais tenu debout, à quinze pas des agresseurs, ne cessant de me recommander à Dieu.

« Nous arrivâmes sains et saufs à Saint-Boniface, où j'essayai encore, mais en vain, de poursuivre ma route vers le Nord. Il faut croire que Dieu ne voulait pas que j'atteignisse d'autres terres, car, peu après, je reçus de mes supérieurs l'ordre de rester chez les Sioux.

« Je suis donc revenu au milieu de mon nouveau peuple, et depuis les derniers jours de novembre je suis en voyage. J'ai multiplié les baptêmes et fait faire cent quinze premières communions, dont soixante-douze dans une seule localité. Des tempêtes affreuses et des froids excessifs ont fait périr plusieurs personnes à mes côtés. J'ai dormi dans la neige, tout harassé de fatigue et de faim, et la mort n'a point voulu de moi.

« Au centre des terres siouses, d'où je vous écris, est un lac appelé jusqu'à présent le lac du Diable (Mini-Wakan), pour des raisons que je vous dirai dans ma prochaine lettre. Le vendredi, 6 mars courant, je l'ai solennellement bénit et lui ai donné le nom de lac Saint-Michel. Le même jour j'élevai une croix sur le tertre voisin, et la foule prosternée vénéra le signe libérateur qui attestait la prise de possession de la contrée au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sur le tertre, à l'endroit même où la croix fut plantée, on découvrit les ossements d'un Sioux. « Heureux désormais ce mort, s'écrièrent « les sauvages, puisque dans sa tombe il « tiendra la croix embrassée ! »

« Ce n'est point une simple station de mission que le bon Dieu veut établir ici ; c'est un diocèse, et un diocèse aussi vaste au moins que l'Angleterre. Les limites du pays sont : au nord, le diocèse de Saint-Boniface et le vicariat apostolique de la rivière de Seaskatchewan ; au sud, le Nebraska, au delà du Missouri ; à l'ouest, les Montagnes Rocheuses ; à l'est, le diocèse de Saint-Paul de Minnesota, dont cette terre fait présentement partie. Le peuple au milieu duquel je me trouve jeté est nombreux; il faudrait élever des chapelles dans les principaux centres ; mais je manque de tout, et le missionnaire est aussi pauvre que ses sauvages... »

La seconde lettre du P. Genin est datée

de Holy-Cross (Sainte-Croix,) le 2 décembre 1868.

« Voici, dit le missionnaire, quelques détails sur mes sauvages.

« Il faut tout d'abord poser en principe, avec Joseph de Maistre, que les sauvages de nos bois et de nos déserts n'ont été réduits à ce misérable état d'abrutissement qu'en punition de grands crimes à eux imputés en tant que nation, car aux nations, comme aux individus, Dieu rend à chacun selon ses œuvres [1]. Il reste dans les usages, dans les rites religieux, dans les diverses traditions de toutes les tribus sauvages que j'ai vues, des jets de lumière sur le passé, qui démontrent la justesse de la remarque du comte de Maistre. Honte à ces niais philosophes qui ont prétendu que Dieu avait créé l'homme à l'état sauvage, et que l'homme s'était perfectionné de lui-même, s'élevant aux hauts degrés de science et de moralité où nous le voyons dans une société bien réglée. Non, non! de lui-même l'homme s'est dégradé; et c'est vous, ô Jésus, notre bien-aimé Sauveur, c'est vous seul qui nous avez soutenus pour nous empêcher de périr.

« Vous connaissez peut-être l'ouvrage de Mgr Gaume intitulé *Traité du Saint-Esprit* [2]. Ce que le vénérable auteur enseigne vient à l'appui de ce que j'ai vu; ce qu'il dit, je l'ai trouvé littéralement mis en pratique chez les sauvages. Un peuple abandonné, dit-il, au culte du démon, va sans cesse se dégradant davantage, parce que le démon lui inspire toutes sortes d'inventions à cet effet. Comme les imitateurs de Jésus-Christ tendent sans cesse à s'élever, par la pureté de leurs mœurs, à la ressemblance de leur divin Maître, de même les pauvres âmes séduites par Satan cherchent sans cesse à se rendre semblables à la bête. Ainsi, parmi les sauvages, l'on en voit qui se défigurent et se déforment même le corps pour se rendre agréables au manitou qu'ils adorent.

« Je ne parlerai ici que des Sioux. Ils adorent également, et Dieu sous le nom de *Wakan-Tanka* (le plus grand Esprit), et le démon sous le nom de *Wakan-Citca*. Tout en reconnaissant l'existence d'un dieu bon, ils craindraient la colère du manitou s'ils ne faisaient quelques sacrifices pour lui plaire. A certaines époques on les voit donc se couper eux-mêmes la chair jusqu'au vif, principalement autour du cœur, en offrir le sang à Satan, afin qu'il les épargne. Dans le même but, ils plantent en terre de grands poteaux, attachent une corde au sommet, puis, se perçant le côté, ils y passent l'autre extrémité de la corde, et tirent jusqu'à ce que la chair éclate en lambeaux. Quelques-uns faiblissent au point de perdre connaissance; mais alors un parent vient leur jeter de l'eau fraîche à la figure, et, rendus à eux-mêmes, ils poursuivent l'opération commencée. Trouvez-vous, dans toutes les mortifications chrétiennes, quelque chose d'aussi cruel que les mortifications imposées par Satan à ses victimes? Pauvre peuple! que je souffre de le voir si courageux pour plaire à son ennemi!

« Le grand lac Saint-Michel, ci-devant appelé Mini-Wakan (lac du Diable), était le lieu propre pour ces sortes de sacrifices. Là, en effet, parfois le démon s'était montré sous une forme monstrueuse. Une chose à remarquer, c'est que les Sioux font ces cérémonies précisément aux jours anniversaires des anciennes fêtes païennes. Les nouveau-nés sont alors liés par leurs mères, selon la forme que ces dernières veulent leur donner. Ainsi, pour me contenter d'un exemple, quelques-uns attachent la tête de l'enfant de telle sorte qu'elle reste complétement plate.

« J'ai rencontré des sauvages portant sur leurs têtes deux petites cornes noires, semblables à celles que les peintres donnent à l'ennemi du salut. Où ont-ils pris ce modèle qu'ils copient si affreusement? Car enfin jamais de leur vie mes Sioux n'ont vu une image, et ils n'ont eu aucune idée de la peinture. Il faut nécessairement qu'ils en aient puisé l'idée dans leurs traditions ou dans les formes fantastiques des apparitions de la bête homicide... Mais arrêtons-nous là; je craindrais d'effrayer nos pauvres enfants, à qui l'image de Jésus sera bien plus douce à contempler.

« Je vais être forcé de voyager encore tout

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, IIe Entretien.
[2] Paris, 1864, chez Gaume frères et Duprey.

cet hiver, afin de visiter mes chers sauvages et les blancs qui sont arrivés parmi eux de plusieurs parties des États-Unis. Ma liste de baptêmes a augmenté, ainsi que celle des premières communions. Le grand jongleur *Wasmtsiapa* est venu me voir une seconde fois ; il désire toujours recevoir le saint baptême. Une autre visite m'a bien fait plaisir : le *Cœur de fer* est venu de l'extrême nord me prier d'aller voir son peuple. Mgr Taché m'autorise à faire ce voyage, mais il me faut auparavant tenir la promesse que j'ai faite aux sauvages des montagnes du Missouri de passer chez eux. Je me mettrai en route pour visiter ces derniers le lendemain de la fête de l'Immaculée-Conception.

« Il y a parmi la nation des Sioux comme un ébranlement général pour venir au-devant de la Croix. Vous avez vu le titre de Sainte-Croix mis en tête de ma lettre; c'est que je viens réellement de fonder ici dans la vallée, au lieu même où les sauvages burent naguère le sang de mes Sioux chrétiens, une ville qui se peuple tous les jours de métis et de blancs. La mission que j'y fais porte le nom de Sainte-Famille, parce que j'y compte réunir mes orphelins, et la ville aura nom Sainte-Croix.

Le Texas, annexé aux États-Unis après avoir longtemps été uni à l'Espagne, puis au Mexique, donne aux missionnaires les plus douces consolations. Mgr. Dubois, évêque de Galveston, a donné, dans une lettre écrite en 1868, d'intéressants détails qui font connaître à la fois les besoins de son immense diocèse et les progrès qu'y fait la foi [1]. « Le séminaire de Galveston, dit-il, possède dix-huit élèves, dont trois indigènes. En revenant de France, nous avons amené cinquante personnes, missionnaires, élèves en théologie, ou religieuses... Nous avons maintenant soixante-quinze prêtres répandus sur une surface de pays beaucoup plus étendue que la France. A tout moment, plusieurs réclament des secours pour leurs écoles, pour leurs églises, quelquefois même pour leur habillement. Avant la guerre civile, nous avions pu allouer à chaque missionnaire la modeste somme de 100 piastres, qui suffisait à peine à leurs dépenses, vu le prix très-élevé de tous les objets usuels. Maintenant, nous sommes réduits à recueillir les habits délaissés à l'hôpital par les défunts. Jamais les temps n'ont été plus mauvais dans ce pays; après les ravages de la guerre, sont venues les inondations, les épidémies et la disette. Il faudrait pouvoir non-seulement nourrir, mais encore vêtir la foule des malheureux qui nous assiége. Ce navrant spectacle nous afflige, mais ne nous décourage pas; la divine Providence compense les avantages temporels qu'elle nous retire, par des succès et des avantages spirituels abondants.

« Dans ce vaste pays, poursuit Mgr Dubois, il se fait vers le catholicisme un mouvement qui rappelle les plus beaux jours de l'Église. Tous les ans, nos prêtres baptisent un grand nombre d'adultes, presque tous américains. Chaque mois, des Américains protestants et instruits nous adressent des députations ou des lettres, demandant, comme faveur signalée, des prêtres qui leur annoncent la parole de Dieu, et les instruisent, eux, leurs femmes et leurs enfants, dans la doctrine catholique. Il y a là une promesse de fécond avenir qui réjouit et en même temps fait saigner notre cœur de père et d'évêque; car, hélas ! nous n'avons pas assez d'ouvriers pour suffire à tant de besoins; à peine en avons-nous assez pour les paroisses catholiques.

« Nous venons d'établir à Galveston deux écoles d'enfants nègres, l'une pour les filles, et l'autre pour les garçons; un hôpital et un orphelinat pour les filles. A San-Antonio, un orphelinat de garçons est en construction. Nous avons, sur divers points du diocèse, quatre communautés d'Ursulines; à Victoria et à Brunswille, deux communautés du Verbe Incarné; à Houston et à Corpus-Christi, deux maisons de Sœurs de la Providence. Ces communautés donnent l'instruction à environ douze cents petites filles, dont un tiers est à la charge de l'évêque. Sans compter les écoles établies par nos missionnaires, nous avons dans nos écoles diocésaines deux cents garçons à Galveston, deux cents à Houston, quatre cents à San-Antonio,

[1] V. les *Missions catholiques*, numéro du 31 juillet 1868.

cent trente à Brunswille. Dans cette dernière ville, j'ai dépensé huit cents dollars pour habiller, pendant une année, cent soixante enfants. Un ouragan récent a renversé de fond en comble l'établissement où ils étaient recueillis. Il n'en reste que la chapelle conservée, je dirais miraculeusement, si j'exprimais toute ma pensée. Au moment du péril suprême, vingt et une religieuses se réfugièrent avec leurs cinquante pensionnaires dans la maison de Dieu, et, réunies au pied de l'autel, elles firent un vœu ; le ciel les exauça. La chapelle est debout et intacte, après une tourmente qui enlevait les fers et les toitures des clochers, et renversait les murs des maisons. La perte des bâtiments détruits est de deux cent mille francs, non compris le mobilier perdu dans les décombres. Le fleuve s'est creusé un autre lit, et menace d'emporter le terrain. La nouvelle de ce désastre nous fut apportée au moment de notre retour d'Europe. Sans délai nous nous rendîmes à Brunswille. Nous trouvâmes les religieuses abritées avec quelques enfants dans un pauvre galetas. »

Les nègres n'occupent pas moins le clergé catholique que les sauvages. Un des grands bienfaits de leur émancipation, aux États-Unis, est la liberté qu'ils ont maintenant de contracter mariage selon les prescriptions de l'Église, et d'élever les enfants au gré du père de famille. Ces avantages seraient perdus, si on ne donnait pas au nègre affranchi les moyens de s'instruire, de pratiquer la religion et de se former aux habitudes d'ordre, de travail et de bonne conduite. En vue de ce résultat, les PP. Jésuites, aidés du concours de Mgr Purcell, archevêque de Cincinnati, ont bâti, en 1868, une petite église pour les nègres, et une école pour les petites négresses, dans la capitale de l'Ohio. Des jeunes filles appartenant aux familles les plus distinguées, vont chanter tous les dimanches à la messe et au salut, dans cette église. Exemple qui mérite d'autant plus d'être signalé, qu'un excessif préjugé sépare, en Amérique, les deux races. Cette œuvre, quoique incomplète, a déjà produit d'excellents fruits ; mais elle a besoin d'être développée et consolidée. Pour cela, il faudrait une église plus spacieuse, une école pour les garçons, et une école industrielle où les jeunes gens apprendraient un état et désapprendraient surtout la paresse, si naturelle et si funeste au nègre. Mgr Purcell a très-instamment recommandé cette œuvre à la charité des catholiques d'Europe.

Il n'y a malheureusement plus rien à faire pour les Indiens de Californie. En 1833, il s'y trouvait encore 34,000 indigènes catholiques; le gouvernement mexicain persécuta les Franciscains qui dirigeaient les missions, et, en 1842, il ne restait plus guère que quatre à cinq mille indigènes. La soif de l'or qui précipita tant d'Européens en Californie, à partir de 1848, amena la destruction totale des malheureux Indiens, qui furent traqués et tués comme des bêtes fauves. Le peu de ces sauvages qui ont survécu n'en sont devenus que plus féroces ; c'est une race qui va s'éteindre. Aussi le zèle des missionnaires n'a-t-il à s'exercer que sur les immigrants, et ce n'est pas une besogne facile. Un archevêché, celui de San-Francisco, et un évêché, celui de Monterey, ont été établis pour les nouveaux habitants de la Californie.

Deux vicariats apostoliques ont été érigés aux États-Unis, en 1868 : celui d'Arizona, au mois de septembre, et celui du Colorado et de l'Utah, dès le mois de janvier. Le premier a pour administrateur Mgr Salpinte, évêque de Dorylée *in partibus*; son vicariat se compose du territoire de l'Arizona, avec quelques parties détachées des diocèses de Santa-Fé, de Galveston et de Durango. Le vicariat apostolique du Colorado et de l'Utah, formé d'un démembrement de celui de Marysville, en Californie, et de Santa-Fé, du nouveau Mexique, a pour administrateur Mgr Machebeuf, qui a donné, dans les derniers mois de 1868, des détails très-intéressants sur les deux grandes fractions dont se compose son vicariat [1].

Le Colorado s'étend sur un espace de 416 kilomètres de l'est à l'ouest, et de 600 kilomètres du nord au sud. Il se partage en trois grandes divisions naturelles : la première, au nord-est, n'est qu'une vaste plaine ondu-

[1] V. les *Missions catholiques*, numéro du 7 mars 1869.

lée à quatre ou cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer, et elle est arrosée par un grand nombre de rivières dont la plupart se jettent dans le Missouri ou dans le Missisipi; la deuxième comprend, au sud-ouest de Denver, quatre grands *parcs*, ou grandes vallées de forme presque ovale, qui sont entourées de hautes montagnes et arrosées par de nombreuses rivières ; la troisième, celle du nord-ouest, n'est pas habitée, mais comme elle est située dans le voisinage de la ligne du chemin de fer de Californie et qu'elle est très-riche en mines et en pâturages, on peut penser que les spéculateurs ne tarderont pas à l'exploiter. S'occupant de l'état présent et de l'avenir du catholicisme dans ce pays, Monseigneur Machebeuf poursuit ainsi :

« Par suite de la complication des affaires politiques, la paroisse de Denver n'a pas augmenté beaucoup en 1868. Mais la confiance commence à renaître depuis l'élection du général Grant. D'un autre côté, le Congrès a accordé des terrains considérables à la Compagnie du chemin de fer qui nous unit à la route du Pacifique. Nous avons donc tout lieu de compter que l'émigration pour le Colorado augmentera beaucoup cette année-ci. Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends qu'une douzaine de familles catholiques nous arrivent de l'Irlande ou des grandes villes des États-Unis.

« Dans les montagnes du parc du Sud, de nouvelles mines d'or et d'argent ont été découvertes, et deux villes s'élèvent sur l'Arkansas. J'ai profité de l'enthousiasme général pour encourager nos catholiques et assurer du terrain destiné aux églises et aux écoles. Je voudrais pouvoir envoyer un missionnaire pour desservir un certain nombre de catholiques disséminés dans les trois comtés du parc, mais je n'ai pour le moment qu'un seul prêtre à Denver, et encore est-il chargé des missions du voisinage pendant mes longues absences.

« Le parc de Saint-Louis est habité presque exclusivement par une population mexicaine et toute catholique, de plus de huit mille âmes, formant deux paroisses et plusieurs missions. Sur la rivière Conejos, j'ai eu la consolation de bénir, outre le cimetière et une belle cloche, une grande église en briques dont j'avais moi-même posé les fondements en 1854, étant alors vicaire général de Santa-Fé. Ces bons Mexicains ont montré beaucoup d'empressement pour établir des écoles sous la direction des Sœurs de Charité. A cette intention, nous avons pu nous assurer une grande maison avec cour et jardin près de l'église.

« Sur les bords du Huerfano (l'Orphelin), j'ai rencontré plusieurs villages formés par les nouveaux émigrants mexicains. Il n'y a encore là ni église ni prêtre ; mais les habitants m'ont promis de bâtir cette année une chapelle provisoire sur un terrain concédé par un riche catholique.

« A Pueblo, chef-lieu d'un comté sur l'Arkansas, quelques familles catholiques, généreusement aidées par un bon nombre de protestants, se sont offertes à bâtir une église en briques ; le terrain est acheté. Le troisième dimanche de carême, j'ai eu le bonheur de recevoir, à Pueblo, l'abjuration d'une dame protestante mariée à un catholique.

« Dans ces différentes visites, j'ai reçu un grand nombre de confessions, et confirmé plus de six cents personnes. A Denver, où la population catholique est de 450 âmes, nous avons eu à Pâques cent dix communions, sur lesquelles trente premières communions, et j'ai administré le sacrement de confirmation à quarante personnes. Nous comptons présentement dans tout le territoire de Colorado environ 10,500 catholiques, dont 8,000 Mexicains et 2,500 Américains ou émigrants. »

On sait que le territoire de l'Utah est principalement occupé par les Mormons, qui y forment une population de cent mille âmes. Il y a quelques catholiques à Salt-Lake-City (ville du Lac Salé), mais ils sont dénués de tous secours religieux.

« M. Ed. Kelly, prêtre irlandais du vicariat de Marysville, raconte Mgr Machebeuf, passa, il y a deux ans, cinq à six mois à Salt-Lake. Par son zèle énergique, il réussit à organiser un commencement de paroisse. Les contributions des catholiques et des protestants lui permirent même d'acheter, pour la construction de l'église, un bel emplacement,

Il avait ramené les catholiques à la pratique de leurs devoirs, et reçu dans le sein de l'Église un certain nombre de personnes sincères, qui n'avaient besoin que de connaître la vérité pour la suivre; bref, il comptait déjà une soixantaine de personnes remplissant leurs devoirs religieux. Que sont devenus de si beaux commencements? Le missionnaire a été rappelé par son évêque, avant l'arrivée d'un successeur qui continuât son œuvre. Il en est résulté que la plupart des catholiques ont émigré en Californie ou dans les territoire d'Idaho et de Montana. Les autres, trente ou quarante, étaient découragés. J'ai fait mon possible pour les ranimer. Plusieurs se sont confessés, presque tous sont venus à la Messe, et tous sans exception m'ont exprimé le désir d'avoir un prêtre.

« Dans la crainte d'être retenu trop longtemps à l'ouest des montagnes par les hautes neiges, qui ont en effet bloqué le chemin de fer depuis un mois, je ne pus visiter les environ de Salt-Lake. On m'a du reste assuré qu'il n'y a presque pas de catholiques dans la campagne. Il s'en trouve quelques-uns à Stockton, ville voisine des mines. Mais à quarante milles nord-est de Salt-Lake, ils sont en très-grand nombre parmi les huit ou dix mille ouvriers employés à la construction du chemin de fer et disséminés sur une étendue de deux cents à trois cents milles. Dans les deux forts de Camp-Douglas et de Bridger, l'un à deux milles, l'autre à cent vingt-cinq milles au-dessus de Salt-Lake, il y a beaucoup d'officiers et de soldats catholiques qui demandent aussi la visite d'un prêtre. J'espère pouvoir répondre, dans le courant de l'année, à tous ces besoins. A mon retour d'Europe, où je vais me rendre très-prochainement, je m'empresserai de faire une seconde visite dans l'Utah, et d'assurer du terrain pour les églises et les écoles, dans les nouvelles villes qui vont certainement se construire sur la ligne du chemin de fer du Pacifique. »

Nous terminerons cette rapide revue des missions catholiques aux États-Unis par une simple statistique de la hiérarchie, des églises et établissements catholiques et de la comparaison de l'état de l'Église à différentes époques.

1° Hiérarchie catholique des États-Unis au commencement de 1869 :

7 provinces ecclésiastiques renfermant 55 diocèses et 8 vicariats apostoliques, savoir :

Baltimore : 11 diocèses, 2 vicariats apostoliques.

Cincinnati : 9 diocèses.

Nouvelle-Orléans : 6 diocèses.

New-York : 10 diocèses.

Orégon : 3 diocèses, 2 vicariats apostoliques.

Saint-Louis : 11 diocèses, 4 vicariats apostoliques.

San Francisco.

Le nombre des prêtres, d'après le dernier recensement, est de 3,183.

2° Églises et établissements catholiques :

3,483 églises.

1,695 chapelles ou *stations*.

74 séminaires ou colléges préparatoires.

1,404 colléges ordinaires ou écoles catholiques.

203 couvents de femmes.

48 monastères d'hommes.

158 orphelinats, renfermant 9,000 orphelins.

49 hôpitaux.

Environ 150 autres établissements de charité.

3° Tableau comparatif de l'état de l'Église à différentes époques :

Années.	Diocèses.	Vicariats apostoliq.	Prêtres.	Églises et chapelles.
1808	1	»	68	80
1830	11	»	232	230
1840	16	»	482	812
1850	27	»	1081	1578
1854	41	2	1574	2458
1857	41	2	1872	2882
1861	43	3	2317	3795
1869	55	8	3150	5278

Il est une autre statistique, celle des congrégations religieuses vouées à l'apostolat de l'éducation, tant aux États-Unis que dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, qui montre quelle est l'activité des ouvriers évangéliques dans cette partie du monde, et qui répond d'une façon péremptoire à cette vieille calomnie, que l'Église catholique est opposée à la diffusion des lumières et que sa politique consiste à garder ses enfants, autant que possible, dans les ténèbres de l'ignorance. Le plus grand nombre des ordres religieux, aux États-Unis et dans les provin-

ces anglaises, sont complétement ou en partie occupés à l'œuvre de l'éducation, pendant que beaucoup d'autres, comme les sœurs de la Merci et les sœurs de la Charité, s'acquittent en outre du pénible devoir de visiter les pauvres, les malades et les prisonniers. Les sœurs mêmes du Bon-Pasteur, qui se dévouent à la réhabilitation des personnes de leur sexe dégradées par le vice, prêtent leur aide à cette grande œuvre de l'éducation dans les lieux où il n'existe pas d'écoles catholiques.

Voici donc quels sont les ordres religieux consacrés à l'éducation aux États-Unis et dans les provinces anglaises (1).

1° Les *Jésuites* ont des colléges à Georgetown et à Washington (Colombia); Baltimore (Maryland); Cincinnati, Nouvelle-Orléans, Grand-Côteau (Louisiane); New-York-City et Fordham (New-York); San-Francisco (Californie); Saint-Louis (Missouri); Worcester et Boston (Massachusets); Chicago (Illinois); Bardstown (Kentucky); Milwaukee (Wisconsin); Mobile (Alabama); Philadelphie (Pensylvanie); Sainte-Marie-Mission et Saint-François-de-Hieronymo (Kansas); enfin à Montréal (Canada). Ils ont encore quelques établissements sur le territoire de Montana.

2° Les *Frères des Écoles chrétiennes* sont établis à Baltimore et en d'autres lieux du Maryland, à la Nouvelle-Orléans, à New-York-City et Manhattanville (New-York); à San-Francisco, à Saint-Louis, à Albany, à Troy, à Utica, à Syracuse, à Buffalo, à La Salle (Illinois); à Chicago, à Cleveland (Ohio); à Détroit (Michigan); à Hartford (Connecticut); à Mobile, à Pass-Christian (Mississipi); à New-York (New-Jersey); à Philadelphie, à Rochester (New-York); à Santa-Fé (Nouveau-Mexique); à Saint-Joseph (Missouri), et à Saint-Augustin (Floride). Dans les provinces anglaises, ils sont à Québec, aux Trois-Rivières, à Yamachiche, à Montréal, à Kingston et à Toronto; enfin à Halifax (Nouvelle-Écosse).

3° Les *Dames du Sacré-Cœur* sont à Saint-Michel et Grand-Côteau (Louisiane); New-York City, Manhattanville et Albany; Saint-Louis, Saint-Charles et Saint-Joseph (Missouri); Chicago, Cleveland, Natchitoches (Louisiane); Philadelphie, Rochester et Sainte-Marie-Mission. Dans les provinces anglaises elles ont des maisons à Sault-Récollet, Montréel, London (Haut-Canada); Halifax; Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), et Saint-Pierre.

4° Les *Sœurs de la Charité* ont des écoles à Emmetsburg (Maryland); Cincinnati, Dayton et Fayetteville (Ohio); Yankers, ou plutôt au Mont-Saint-Vincent, maison-mère des Sœurs du Nord, qui dirigent 61 établissements à New-York, Jeffersey-City, Brooklyn; New-Haven (Connecticut), et Providence (Rhode-Island). Elles sont encore attachées à l'enseignement à Rochester, Newburgh, Poughkeepsie, Rondout, New-Rochelle, Clifton et New-Brighton (S.-I.); Albany, Utica, Syracuse, Brooklyn et Buffalo; Stenbenville (Ohio); Détroit; Dubuque, Davenport, Iowa City, Des Moines, Muscatine, Keokuk (Iowa); Madison, Newark, Paterson, Jersey City, Trenton, Hudson City, Orange, Élizabeth et Elizabethport (New-Jersey); Wilmington (Delaware); Richmond et Norfolk (Virginie); Mobile; Natchez (Mississipi); Vancouver, Walla-Walla, Pend'Oreilles et Steilacoam (territoire de Washington); Leavenworth City, et Lawrence (Kansas); et Saint-Ignace (Idaho).

5° Nous trouvons des *Sœurs de la Merci* à Cumberland (Maryland); Cincinnati, New-York; Sacramento (Californie); Saint-Louis; Albany, Brooklyn, Buffalo, Batavia, Rochester, et Corning (New-York); Charleston et Sumter (Caroline du Sud); Chicago et Ottawa (Illinois); De Wit (Iowa); Grass Valley (Californie); Providence et Pawtucket (Rhode-Island); New-Haven, et Hartford; Little Rock et Fort Smith (Arkansas); Nashville (Tennessee); Vicksburg (Mississipi); Philadelphie, Latrobe, Loretto, Holidaysburg et Pittsburgh (Pensylvanie); Manchester (New-Hampshire); Savannah, Augusta, Macon, Columbia et Atlanta (Géorgie); Saint-Augustin (Floride); et Omaha (Nebraska).

6° Il y a des *Sœurs de Notre-Dame* à Balti-

[1] Extrait du *New-York Tablet* du 11 septembre 1869; v. les *Missions catholiques* du 22 octobre de la même année.

more, Cincinnati, Nouvelle-Orléans, New-York, Mission-Dolorès et San-Francisco; Belleville et Quincy (Illinois); Boston, Roxbury, Lowel, Chicopee, Salem et Lawrence (Massachusets); Columbus (Ohio); Détroit, Marysville (Californie); Green Bay, Milwaukee, Waterloo, Kenosha, Sheyboygan, Burlington, Beaver Dam, Madison, Brighton, Waterford, Cross Plains et Elm Grove (Wisconsin); Louisville (Kentucky); Newark, Philadelphie et Pittsburgh; Rochester, Hokah et Mankato (Minnesota).

7° Les *Religieuses de la Visitation* sont à Washington et Georgetown; Saint-Louis, Florissant et Cape Girardeau (Missouri); Brooklyn et New-Utrecht (Long-Island); Niagara City; Marysville; Baltimore et Catonsville (Maryland); West-Point, Fort Madison, Saint-Donatus et Ottumwa (Iowa); Summerville (Alabama); Richmond, Wheeling, Parkersburgh et Abingdon (Virginie); et Wilmington.

8° Les *Carmélites* dirigent des écoles à Baltimore, Nouvelle-Orléans, Algiers, Thibodeauxville et Vermilionville (Louisiane).

9° Les *Religieuses Ursulines* ont des établissements à Saint-Martin (Ohio); Nouvelle-Orléans et Opelousas (Louisiane); Morrisania (New-York); Saint-Louis; Springfield et Alton (Illinois); Columbia, Cleveland, Toledo et Tiffin (Ohio): Newport et Louisville; Galveston, San-Antonio, Lared et Houston (Texas); Green-Bay; Québec et Trois-Rivières; et Chatham (Nouveau-Brunswick).

10° Les *Sœurs Oblates de la Providence* (de couleur), établies à Baltimore et à Philadelphie, s'occupent de l'éducation des filles de leur couleur.

11° La *Congrégation du Précieux Sang* a des écoles à Cincinnati.

12° Les *Pères et les Frères Franciscains* exercent l'enseignement à Teutopolis et Quincy; Brooklyn et Flushing (Long-Island); Alleghany (New-York); Covington, Carrollton, Newport et Franckfort (Kentucky); Fond-du-Lac (Michigan); Monterey (Californie); et Loretto (Pensylvanie).

13° Les *Religieuses Franciscaines* sont établies à New-York, Syracuse, Utica, Rome, Schenectady, Oswego, Peekskill, Alleghany, Buffalo, New-Oregon et East Eden (New-York); Covington; Menasha-Jefferson, Janesville, Germantown, Franklin et Watertown (Wisconsin); Birmingham, Alleghany, Holidaysburg, Loretto et Pittsburgh; Oldenburgh, Indianapolis, Shelbyville, Lawrenceburg, Morris, Yorkville, Richmond, Lanesville, Dover, Pottsville, Brookville et New-Albany (Indiana).

14° Les *Sœurs du précieux Sang* ont des écoles à Greenwood, Minster, Égypt, New-Rigel, Thomson et Glandorf (Ohio).

15° Les *Filles de la Charité* sont à la Nouvelle-Orléans et à Jefferson-City; La Salle; Milwaukee; Santa-Barbara, San-Juan-Baptista et Santa-Cruz (Californie).

16° La *Congrégation de Sainte-Croix,* outre la grande Université de Notre-Dame-du-Lac, et l'Académie de jeunes filles, à South-Bend (Indiana), dirige des écoles à la Nouvelle-Orléans, et Plaquemine, New-York, Morris; Laporte, Crawfordsville, Logansport, New-Lowell, Fort Wayne, Michigan City, Rensselaer et Lafayette (Indiana). Elle possède, de plus, un établissement florissant, qui comprend un collége et une Académie à Saint-Laurent, près Montréal, et des écoles à Memram Cook (Nouveau-Brunswick).

17° Les *Religieuses Dominicaines* ont des écoles à la Nouvelle-Orléans, New-York, San-Francisco, Chicago, Columbus; Détroit; Faribeault (Minnesota); Springfield et Louisville; Memphis et Nashville (Tennessee); Racine, Sinsinawa, Barton, Benton, Shullsburgh et Sainte-Marie (Wisconsin).

18° Les *Sœurs de Saint-Joseph* dirigent des écoles et des académies à la Nouvelle-Orléans; Carondelet, Sainte-Geneviève (Missouri); Albany, Troy, Oswego, Cohoes, Salina, Saratoga, Dunkirk, Cold Springs, Binghamton, Buffalo, Brooklyn, et Flushing; Bloomington et Peoria (Illinois); Érié, Mac-Sherrytown, Philadelphie, Pottsville, Pittsburgh et La Crosse: Hancok, Sault Sainte-Marie, et l'Anse (Michigan); Bay Saint-Louis (Mississipi); Richmond et Wheeling; Savannah (Géorgie); Saint-Paul, Minneapolis et Saint-Antoine (Minnesota); puis à Toronto, Barrie et Oshawa (Haut-Canada).

19° Les *Sœurs de Sainte-Claire* s'occupent d'enseignement à Cincinnati.

20° Les *Maristes* sont établis à Saint-Michel (Louisiane).

21° Les *Frères du Sacré-Cœur* sont à Bay Saint-Louis et Natchez.

22° Les *Augustins* ont un collége à West Haverford (Pensylvanie).

23° Les *Sœurs du saint Nom de Jésus et de Marie* sont établies à Hochelago et Longueil, près Montréal, Belœil, Saint-Hilaire (Bas-Canada); Windsor, Amherstburgh, Sarnia et Trois-Pistoles (Haut-Canada); Schenectady et Rome (New-York); Portland, Salem, Dalles City, Saint-Paul, Orégon City et Saint-Louis (Orégon); San-Francisco; et Idaho City (Idaho).

24° Les *Religieuses de la Présentation* ont 950 filles fréquentant leurs écoles à San-Francisco. Elles ont encore des écoles à Saint-André d'Acton, Saint-Hyacinthe, Saint-Hugues, Saint-Césaire, Sainte-Marie, Sainte-Amie, Saint-George, Saint-Ours et Saint-Alexandre (Haut-Canada); Havre-de-Grâce et Cabonear (Terre-Neuve).

25° Les *Sœurs de Lorette* sont à Édina, Cape Girardeau et Florissant (Missouri); Cairo (Illinois); Loretto, Lebanon, Élizabethtown, Portland et Curdsville (Kentucky); Osage (Territoire Indien); Santa-Fé, Taos, Mora, Albuquerque (Nouveau-Mexique); Denver City (Colorado); Marquette; Saint-François-de-Hieronymo; Toronto, Niagara, Hamilton et Guelph (Ontario).

26° Les *Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame* ont de nombreuses écoles à Montréal et Québec; elles sont encore établies à Yamachiche, Sorel, Sainte-Anne-de-la-Perade, Saint-Denis (Bas-Canada); Sainte-Marie-du-Lac, Kingston, Waterloo, Williamstown (Haut-Canada); Rimouski, Arichat, Charlottetown, Miscouche, Summerside et Tignish (Ile du Prince-Édouard). Aux États-Unis, elles ont des écoles près de Chicago et à Portland (Maine).

27° Les *Sœurs de Sainte-Agnès* sont à Washington; Hartford, Farmingtown, Marytown Racine, Roxbury et Highland (Wisconsin).

28° Les *Sœurs grises de Montréal* font l'école à Saint-Hyacinthe; Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Lac Sainte-Anne, Lac La Biche et Providence, dans les contrées situées entre la Baie d'Hudson et la rivière Mackenzie; plus, à Ogdensburg, Plattsburg et Buffalo.

29° Les *Filles de Sainte-Anne* dirigent des écoles à Oswégo; Lachine, près Montréal, L'Assomption (Bas-Canada); Kawetchin et New-Westminster (Colombie Britannique), et encore à l'île Vancouver.

30° Les *Lazaristes* dirigent un collége florissant à Niagara (New-York). Ils sont sur le point d'en ouvrir un second à Brooklyn, qui sera appelé le Collége de Saint-Jean-Baptiste.

31° Les *Frères Xavériens* possèdent onze écoles à Louisville.

32° Les *Sœurs de Sainte-Marie* sont à Lokport et à Elmira (New-York).

33° Les *Sœurs de la Providence* se trouvent à Burlington et à Winoosk (Vermont); Fort Wayne, Lafayette, Terre-Haute, Indianopolis, Madison, Aurora, Evansville, Washington, New-Albany, Jasper et Loogootee (Indiana); Castroville (Texas). Au Canada, elles tiennent école à Trois-Rivières.

34° Les *Bénédictins* ont des colléges à Pittsburgh; Covington; Stearns (Minnesota); et Atchison City (Kansas).

35° Les *Bénédictines* exercent l'enseignement à Chicago; Covington et Sainte-Marie; Érié; Newark et Élizabeth (New-Jersey); Richmond; Saint-Joseph, Shakopee (Minnesota); Ferdinand (Indiana) Atchison et Nebraska City.

36° On trouve des *Sœurs du Saint-Enfant-Jésus* à Sharon et Philadelphie.

37° Les *Dames du Sacré-Cœur-de-Marie* sont à Cleveland et Sandusky City (Ohio).

38° Les *Sœurs de Sainte-Brigitte*, à Titusville (Pensylvanie).

39° Les *Sœurs de l'Humilité de Marie*, à New-Bedfort, Newburgh, Lanesville et Harrisburgh (Ohio).

40° Les *Filles de la Croix*, à Avoyelles, Shrereport, Monroë, Alexandria et Ile Brevelle (Louisiane).

41° Les *Sœurs de Charité de Nazareth* sont à Lexington, Covington, Newport, Bardstown, Louisville, Owensboro, Morganfield, Bowling

Green et Paducah (Kentucky); Holly Springs (Mississipi).

42° Les *Pères de Saint-Vincent-de-Paul* s'occupent à Santa-Barbara (Californie).

43° Les *Sœurs Servantes de l'Immaculé-Cœur-de-Marie* dirigent des écoles à Détroit, Monroë, Painsville, Adrian, Westphalia, Saginaw, Stony Creek et Ann Arbor (Michigan); Lebanon, Reading, Philadelphie, Pittston et Susquehannah (Pensylvanie).

44° Les *Servantes de Jésus-Christ* (d'Allemagne), à Hesse-Cassel (Indiana).

45° Les *Frères de la Doctrine chrétienne*, à Galveston et Mobile.

46° Les *Frères de Marie*, à San-Antonio, Pittsburgh et Rochester.

47° Les *Sœurs de Charité* (du Canada) sont établies à Québec, Ottawa, Cacouna, Carleton; Halifax (Nouvelle-Écosse); Saint-Jean, Portland, Fredericton, Woodstock, Madawash, Newcastle et Bathurst (Nouveau-Brunswick).

48° Les *Sœurs de l'Assomption*, à Saint-Grégoire et Baie-du-Febvre.

49° Les *Marianites de la Sainte-Croix*, à Alexandria (Haut-Canada).

50° Les *Résurrectionistes*, à Berlin (Ontario).

51° Les *Oblats de Marie-Immaculée* dirigent des colléges à Ottawa, Saint-Boniface, Lac Sainte-Anne et New-Westminster (Colombie Britannique).

52° Les *Clercs de Saint-Viateur*, à Joliet, Rigaud et Belœil (Bas-Canada).

53° Les *Frères de Saint-Joseph*, à Saint-Hyacinthe.

Dans le reste de l'Amérique, c'est la religion catholique qui est la religion d'État et la seule pratiquée par la presque unanimité de la population, à l'exception de quelques îles anglaises, où le protestantisme compte un certain nombre d'adhérents, et des pays de l'Amérique méridionale où il reste encore quelques indigènes qui n'ont pas embrassé le Christianisme. Mais cela n'empêche pas la véritable Église d'avoir bien des épreuves à endurer, comme au Mexique et dans la République d'Haïti.

Au Mexique, la persécution est en permanence depuis la chute de l'empereur Maximilien, qui avait d'ailleurs si peu respecté les priviléges ecclésiastiques et les droits de l'Église. Là, du reste, l'Église est constituée; il ne s'y trouve pas de mission.

Les cinq États qui occupent l'Amérique centrale, Nicaragua, Guatemala, San-Salvador, Honduras et Costa-Rica, où dominèrent longtemps les traditions régalistes de l'Espagne bourbonienne, sont récemment revenus à une meilleure appréciation des choses religieuses, et l'Église y jouit généralement d'une liberté suffisante sous le régime concordataire.

Les révolutions d'Haïti ont fait retomber les nègres en plein paganisme, et, en 1865, Mgr Testard du Cosquer[1] s'est vu obligé d'abandonner son siége archiépiscopal et de revenir en Europe.

Dans les grandes Antilles, la Jamaïque, qui appartient à l'Angleterre, forme un vicariat apostolique depuit 1837. La Trinité, centre des petites Antilles, a vu, en 1850, son vicariat apostolique érigé en un archevêché, dont le siége est à Port-d'Espagne. Il y a dans cette colonie anglaise, écrit un missionnaire[2], des blancs, des noirs, des mulâtres, des olivâtres et des cuivrés; des Anglais, des Français, des Espagnols, des Portugais, des Chinois, de malheureux nègres autrefois importés du Congo, et des Indiens, dont les uns descendent des anciens naturels du pays, et les autres sont originaires des Indes orientales. Ces derniers se partagent en deux grandes classes : les Hindous du Nord ou de Calcutta, et les Hindous du Midi ou de Madras. C'est dire quelles langues l'on y parle, et quelles religions l'on y professe. Outre les catholiques, qui heureusement sont en majorité, on trouve des protestants de toutes nuances, des musulmans, des païens adorateurs de Brahma, de Vishnou, de Shiva et d'une multitude d'idoles, et enfin des Chinois déroutés dans leur ancienne croyance. Cette population très-mélangée forme dans l'île de la Trinidad, sans parler des quatre autres îles du diocèse (Tabago, Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie), un ensemble de 100,000 âmes. Pour les besoins de ces pauvres âmes, il n'y a que vingt-deux paroisses.

[1] Mort à Rome en 1869.
[2] Le P. Brosses, des Frères-prêcheurs; V. les *Missions catholiques* du 6 août 1869.

On y compte, il est vrai, indépendamment du clergé séculier, quatre corporations religieuses : les Dominicains qui desservent la cathédrale, les missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit qui ont un collége, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui tiennent un pensionnat, et les Dominicaines qui ont pris la charge de deux hôpitaux, l'un pour les lépreux, l'autre pour les incurables. Malgré cela, les ouvriers manquent pour les travaux de l'apostolat proprement dit. Les 2,000 Chinois sont abandonnés à eux-mêmes. Les Portugàis se sont faits en grande partie protestants, parce qu'un ministre protestant s'est présenté à eux parlant leur langue nationale. Quant aux Hindous amenés à la Trinité pour la culture des vastes domaines où s'étendent le cacao et la canne à sucre, ils sont également sans secours. Voilà plus d'un quart de siècle que, chaque année, des vaisseaux partis de Calcutta et de Madras, viennent en déposer régulièrement 2,000 dans l'île. S'il y a quelque chose de navrant, « c'est de voir ces pauvres gens, dont le nombre augmente sans cesse, qui forment déjà le tiers ou le quart de notre population, qui remplissent nos villes et nos campagnes, promener, à travers une civilisation européenne et chrétienne, leur sauvagerie et leur idolâtrie grossière. Et pourtant, c'est un peuple d'une fort heureuse physionomie, intelligent, peu attaché à ses croyances, que de lui-même il abandonne souvent volontiers, et par conséquent d'une conversion peu difficile. » Il y a eu, en 1867, 275 baptêmes de païens. La Dominique a un évêché suffragant de Port-d'Espagne, à Roseau; dans ce diocèse, 320 païens ont reçu le baptême en 1868.

Les Antilles hollandaises ont un vicariat apostolique, dont le siége est à Curaçao. Ce vicariat comprend, outre l'île de Curaçao, Saint-Martin, Saba, Saint-Eustache, Bonaire, Aves et Arouba. La population totale est de 36,300 habitants, ainsi répartis sous le rapport religieux : 27,000 catholiques, 8,000 hérétiques, et 1,300 juifs. On voit que les catholiques constituent la grande majorité; ce sont des nègres et des gens de couleur, par conséquent fort pauvres. La ville de Curaçao compte au moins 10,000 catholiques; et ils n'ont qu'une seule église, laquelle encore peut à peine contenir 1,500 personnes. Dans le faubourg Pietermooc, il y a environ 2,000 catholiques qui, faute d'église, vivent dans une triste ignorance. Les chiffres suivants présentent le tableau complet du personnel et des institutions du vicariat : — 18 missionnaires; — 78 religieuses (dont 20 indigènes); — 16 églises ou chapelles; — 14 écoles pour les enfants pauvres; — 1 pensionnat de jeunes filles; 1 orphelinat (45 orphelines); — 1 hôpital; — 1 asile pour les lépreux et les aliénés. — Il y a eu, pendant l'année 1868, 20 baptêmes d'adultes païens.

Les Antilles françaises forment deux évêchés, suffragants de l'archevêché de Bordeaux, en France : le diocèse de Fort-de-France, à la Martinique, et celui de la Basse-Terre, à la Guadeloupe. Malheureusement le siége de Fort-de-France n'est pas occupé depuis plusieurs années, par suite du refus du Saint-Siége de préconiser l'évêque nommé par le gouvernement français et de la persistance de celui-ci à ne pas présenter d'autres sujets; le décès de Mgr Boutonnet, évêque de la Basse-Terre, a rendu aussi vacant l'autre siége épiscopal des colonies françaises aux Antilles.

Les Guyanes forment trois vicariats apostoliques, dont les siéges se trouvent à Surinam pour la Guyane hollandaise, à Démérary pour la Guyane anglaise, et à Cayenne pour la Guyane française. 46 baptêmes de païens ont eu lieu, en 1868, dans la Guyane anglaise, 268 dans la Guyane hollandaise. Dans la Guyane française, le zèle des missionnaires se partage entre les transportés qui y sont dirigés de France depuis 1852 et les tribus indiennes ou nègres qui habitent la contrée. En 1868, trente religieux de la Compagnie de Jésus (15 pères et 15 frères) étaient attachés au service de la colonie pénitentiaire. Le dévouement de ces religieux n'est pas sans consolation, car sur 6,698 transportés qui se trouvaient en Guyane en 1868, dont 5791 catholiques, il y a eu 2,184 communions pascales. Voici le détail par pénitenciers [1] :

1° Pénitencier de l'*Ilet-la-Mère*, qui sert de

[1] V. les *Missions catholiques* du 21 août 1868.

résidence aux vieillards, aux infirmes et aux convalescents : 552 condamnés, 452 catholiques, 230 communions pascales ;

2° Pénitencier de *Cayenne*, et chantier de l'*Orapu :* 855 condamnés, 724 catholiques, 170 communions pascales;

3° Pénitenciers des *Roches* et des *Trois-Carbets* [1], établissements des *Ménageries* [2] : 515 transportés, disséminés en divers petits chantiers, 288 catholiques, 87 communions pascales ;

4° Pénitenciers de *Saint-Joseph* et de l'*Ile du Diable*, réservés aux repris de justice et aux libérés qui attendent leur rapatriement : 579 transportés, 539 catholiques, 136 communions pascales ;

5° Pénitencier de l'*Ile Royale*, où sont les forçats proprement dits : 994 transportés, 892 catholiques 422 communions pascales ;

6° Pénitencier des *Hattes :* 451 repris de justice, 413 catholiques, 70 communions pascales ;

7° Pénitenciers de *Saint-Pierre* et de *Sainte-Marguerite :* 360 transportés, dont la plupart sont libérés, 294 catholiques, 150 communions pascales ;

8° Pénitencier de *Saint-Laurent :* 1,560 transportés, parmi lesquels quelques libérés, 1,450 catholiques, 540 communions pascales ;

9° Pénitenciers de *Saint-Maurice* et de *Saint-Louis :* 548 transportés, 526 catholiques, 317 communions pascales ;

10° Pénitencier de *Saint-Jean* et chantier *Portal :* 284 libérés, 213 catholiques, 62 communions pascales.

Pour compléter ce tableau, il faut ajouter 221 communions pascales parmi les employés libres de la transportation.

Le P. Coudray, de la Compagnie de Jésus, donnait dans une lettre écrite en janvier 1868, à Mgr Dossat, vicaire apostolique de la Guyane française, les renseignements suivants sur sa mission de l'Oyapock : « Les fruits de mon ministère ont dépassé toutes mes espérances. Ces pauvres Indiens ont une foi vive et sont pénétrés du plus profond respect pour tout ce qui tient à la religion. Il est fâcheux qu'ils soient disséminés sur de si grands espaces, et que le missionnaire ne puisse résider constamment au milieu d'eux. Comme leur instruction religieuse a été réduite aux points les plus élémentaires de la doctrine, il s'est glissé beaucoup de superstitions dans leur conduite ; avec une direction suivie, on en ferait d'excellents chrétiens. A l'aide d'un interprète, je fais le catéchisme tous les jours ; je commence à connaître assez bien la langue de ces nègres pour pouvoir confesser et me faire comprendre. Je ne trouve que de misérables cabanes qui me servent de chapelle, de salon et de chambre à coucher. Dernièrement, les habitants d'un village m'ont ménagé une agréable surprise. Sachant que je devais les visiter, ils se sont empressés de construire une petite chapelle. L'art et l'architecture n'avaient rien à y voir, mais l'intention des constructeurs était parfaite. Ils furent heureux de me l'offrir, et bien plus heureux encore lorsque je fis débarquer la petite cloche que je leur avais promise. En un instant, cette cloche fut portée en triomphe au pied d'un vieux cèdre et hissée entre deux branches; au bout de deux heures, elle était lancée à toute volée. J'ai un grand nombre de baptêmes à faire. Je ne reçois comme parrains et marraines que des personnes assez instruites pour élever chrétiennement leurs filleuls, sur lesquels ils ont une autorité supérieure à celle des pères et des mères. Nos Indiens sont tellement habitués à cela, qu'avant d'accepter d'être parrains ils viennent subir l'examen réglementaire. Cette pratique nous permet de former de bons catéchistes, qui continuent l'enseignement dans leur village, pendant que le missionnaire visite les autres localités. Il reste beaucoup à faire encore. Les petits oratoires élevés dans les villages manquent des choses les plus indispensables au culte; une croix de bois sur le fronton est le seul signe qui marque leur destination. »

Les tribus de l'Oyapock se composent de nègres comme celles du Maroni, parmi lesquelles on distingue les Polygoudoux, les Nègres-Bosh, les Nègres-Bonis et les Né-

[1] *Carbet*, grande case commune des sauvages.
[2] *Ménageries* ou *hattes*, établissements consacrés à l'élève des bestiaux.

gres-Paramakas. Toutes ces tribus descendent d'anciens nègres esclaves et de mélanges entre eux et les anciens indigènes de la contrée. Une lettre, en date du 2 août 1868, du P. Krœnner, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, donne de très-intéressants détails sur la dernière de ces tribus [1].

« Le 3 octobre 1867, dit-il, je quittai Mana, avec l'intention de visiter mes chers Polygoudoux, les Nègres-Bosh et les Nègres-Bonis, que je n'avais plus revus depuis mon dernier voyage en 1863. Mais plusieurs circonstances m'empêchèrent de donner suite à mon projet. Arrivé chez les Portugais établis dans le bas Maroni, je ne trouvai personne pour me conduire. Les Bonis, qui descendent de temps en temps, se trouvaient tous alors dans leur pays.

« Après une dizaine de jours d'attente, j'allais retourner sur mes pas, lorsque deux nègres Paramakas vinrent me proposer de m'emmener chez eux. La navigation ne dura que sept jours ; mais elle fut des plus pénibles. La crique qui conduit aux villages des Paramakas nous présenta surtout bien des difficultés. Elle est semée de bancs de sables et de rochers, et encombrée d'arbres d'une grosseur considérable. Il fallait couper ces arbres pour se frayer un chemin ; nous y passâmes toute une nuit, et ce ne fut que le lendemain à cinq heures du soir que nous mîmes pied à terre au village habité par le Gran-man ou chef suprême. Celui-ci m'attendait au lieu du débarquement, et me conduisit dans l'habitation qui m'était destinée. C'était une petite case, mesurant à peine trois mètres de long sur deux de large et deux de haut, et n'ayant pour toute porte et fenêtre qu'une petite ouverture. Elle était faite avec des branches de palmiste ; il y régnait partout une grande propreté.

« J'étais à peine installé dans ma nouvelle demeure qu'elle fut assiégée par une foule de curieux. L'occasion était favorable pour leur faire connaître la raison de ma présence au milieu d'eux. Après quelques mots de remerciement pour la cordiale réception dont j'avais été l'objet, je leur dis que je venais, non point dans le but de faire le commerce, mais uniquement afin de leur enseigner la prière et de leur montrer le chemin qui conduit au vrai bonheur. Dès que j'eus prononcé ces paroles, le chef de la tribu, levant les mains vers le ciel, s'écria d'une voix émue : « Merci, bon Dieu ! merci ! Oui c'est le bon « Dieu qui vous a envoyé dans ce désert. Il « pense à nous ; nous ne resterons donc pas « toujours abandonnés et malheureux ! »

« Ma case ne pouvait recevoir tous mes visiteurs; j'exprimai au Gran-man le désir d'en avoir une qui fût assez vaste pour contenir tous ceux qui voudraient venir apprendre la prière. Ma demande fut bien accueillie, et, en moins de quatre jours, je vis s'élever comme par enchantement une petite mais charmante chapelle. La veille de la Toussaint, le signe auguste de notre Rédemption fut placé en face de la porte de l'église. Le chef s'estima heureux de pouvoir le faire de ses propres mains ; espérons que le divin Sauveur lui saura gré de cette noble action. Le jour de la Toussaint, je chantai la grand' messe devant une assistance considérable. Tous les noirs étaient venus des quatre villages qui composent la tribu. Leur maintien recueilli et modeste, leur silence profond durant l'office divin, furent pour moi un grand sujet d'édification.

« A l'issue de la sainte messe, je donnai une courte explication sur les mystères que l'Église célébrait en ce jour ; je parlai du bonheur des saints dans le ciel, des souffrances des âmes du Purgatoire ; j'ajoutai un mot sur les tourments de l'enfer. L'instruction se termina par une pressante exhortation à venir assidûment à la prière et au catéchisme, où on leur enseignerait le moyen d'acquérir le ciel et d'éviter l'enfer.

« Vers les onze heures du même jour, on vint me prévenir que, dans un village voisin, il y avait un enfant dangereusement malade. Je pars à l'instant, malgré les fortes chaleurs, et après une heure et demie de marche, j'arrive auprès de la pauvre enfant. Elle était en proie à un accès de fièvre très-violent ; je voulus lui administrer aussitôt le sacrement de baptême. Sa mère, craignant que je ne la

[1] V. les *Missions catholiques.*

fisse mourir, s'y refusa d'abord; je parvins à la rassurer, et j'eus la consolation de donner à son enfant le sacrement de la régénération. On me présenta ensuite d'autres enfants à baptiser, mais je ne jugeai pas à propos de le faire pour le moment.

« Ces excellentes dispositions se conservèrent parmi les Paramakas. Au bout de trois semaines, une dizaine d'enfants, âgés de huit à quinze ans, récitaient avec facilité l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, le Symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Église; ils s'étaient préparés à recevoir le baptême. Les adultes montrèrent également beaucoup de bonne volonté. Le bien se ferait facilement, à une condition toutefois, c'est que le missionnaire pût résider sur les lieux.

« Un mot sur l'origine des nègres Paramakas. Ces nègres sont d'anciens esclaves de Surinam. Maltraités par des maîtres inhumains, ils prirent la fuite et se réfugièrent dans l'intérieur des bois. C'était vers 1820. Là, ils élevèrent des carbets et firent des plantations. En attendant la récolte, ils furent réduits à ne se nourrir que de baies sauvages, de racines et d'insectes. A ces privations se joignait la crainte d'être surpris par les agents de leurs anciens maîtres.

« Chaque année, les propriétaires des grandes habitations de Surinam envoyaient un certain nombre de leurs employés à la recherche des nègres marrons, qui se tenaient cachés dans les bois. Malheur à ceux qui étaient pris! Leurs plantations étaient détruites, leurs cases livrées aux flammes, et ils étaient eux-mêmes ramenés captifs et condamnés aux plus affreux traitements. Quiconque osait faire résistance était impitoyablement massacré. On lui coupait un bras qui était rapporté comme le trophée de la victoire.

« Les Paramakas, avant d'être arrivés à l'endroit qu'ils occupent actuellement, émigrèrent vingt-cinq fois. Que de misères ! Que de souffrances dans ces pérégrinations ! Ils restaient souvent plusieurs jours sans trouver de nourriture. Ils avaient encore bien plus à souffrir de la soif; les sources et les criques sont rares dans l'intérieur des forêts; aussi étaient-ils heureux de rencontrer de temps à autre la grosse liane rouge qui leur fournissait quelques gouttes d'eau pour se désaltérer. Ces privations engendrèrent des maladies qui les décimèrent cruellement. Très-nombreux à l'époque de leur évasion, ils ne sont plus aujourd'hui que cent dix !...

« Leur campement actuel se trouve sur une crique qui va de l'ouest à l'est, sur la rive gauche du Maroni (possession hollandaise), et à sept journées de canotage de l'embouchure de ce fleuve.

« Les nègres donnèrent à cette crique le nom de Paramaka, qu'ils adoptèrent pour eux-mêmes. Le choix de ce nom tient à un usage particulier aux nègres nomades. Quand ils ont résolu de mettre fin à leur vie errante en formant un établissement définitif, ils donnent au territoire le nom du premier fruit qu'ils y rencontrent et le même nom passe à toute la tribu.

« Le premier fruit que trouvèrent à leur arrivée nos nègres marrons étant une graine du Maka (grand arbre), ils appelèrent la crique sur laquelle ils s'établirent Paramaka, c'est-à-dire rivière de Maka, car dans leur langue *para* veut dire rivière. Et ils prirent, eux aussi, ce même nom.

« Ces sauvages, comme les Bosh et les Bonis, ont une certaine notion de la divinité; mais la connaissance en est bien vague. Ils reconnaissent deux sortes d'esprits : l'esprit du bien et l'esprit du mal. Ils se montrent très-indifférents pour le premier, car il ne saurait, disent-ils, leur faire du mal. Ils ne lui offrent aucun hommage et ne lui rendent aucun culte extérieur.

« Quant à l'esprit mauvais, ils lui font des invocations pour l'apaiser et se le rendre propice. Ce culte est des plus bizarres. Un enfant, par exemple, tombe-t-il malade, on appelle aussitôt le chef spirituel. C'est un des plus anciens de la tribu, et, dans sa partie, il est entièrement indépendant du chef temporel. Quand il s'agit d'invoquer l'esprit malin, il se barbouille tout le corps avec une espèce de terre blanche, et se rend dans un petit carbet, remarquable par la malpropreté et le désordre. Là se trouvent pêle-mêle des plats et des assiettes, avec des œufs, des ca-

saves, etc., destinés sans doute à nourrir la divinité et à gagner ses faveurs. Le chef spirituel entre seul dans le lieu saint. Il y murmure des paroles inintelligibles, fait force gestes et grimaces, et tous ceux qui se trouvent au dehors l'imitent de leur mieux dans le but de conjurer l'esprit du mal et de le chasser du corps malade.

« Veulent-ils mettre leurs plantations à l'abri des voleurs ? Une feuille de palmiste, nattée d'une certaine façon et plantée à l'entrée du champ, remplace avantageusement pour eux le plus fidèle et le plus dévoué garde-champêtre. Personne n'osera toucher à la plantation, car il craindrait d'être aussitôt ensorcelé.

« Les nègres Paramakas sont généralement laborieux ; ils cultivent le manioc, la banane, le riz, la pistache ; mais ne voulant pas entrer en relation avec les habitants de Surinam, ils n'ont aucun débouché pour leurs productions. Ils ont encore présent à l'esprit le souvenir des indignes traitements qu'on leur infligeait pendant l'esclavage. Aussi détestent-ils souverainement les Hollandais. Ils paraissent plus favorablement disposés à l'égard des Français. A la vue de leur sympathie pour la France, je les engageai à s'établir dans le haut de la Mana, où ils seraient à même de vendre tous leurs produits. Ma proposition fut acceptée avec reconnaissance ; les préparatifs du départ étaient déjà avancés lorsque la maladie m'empêcha de prolonger mon séjour, et je les quittai avec la promesse de revenir bientôt au milieu d'eux. »

La Guyane française a perdu son préfet apostolique en 1868 ; monseigneur Dorsat, qui administrait ce vicariat depuis 1857, est mort le 29 août, regretté de toute la colonie, qu'il n'avait cessé d'édifier par son zèle et par son dévouement.

Les républiques de la Nouvelle-Grenade, de l'Équateur et de Venezuela, après de longs différends avec le Saint-Siége, sont revenues à une meilleure politique ; il en est de même pour la Bolivie. Au Pérou et au Chili, l'Église est restée dans un état florissant, malgré des nuages passagers ; les Franciscains et les Jésuites se livrent, dans ces pays, à l'apostolat parmi les anciennes tribus indigènes qui y existent encore, et principalement parmi les Araucaniens, qui conservent encore une demi-indépendance. L'Église a eu beaucoup à souffrir des agitations politiques dans les pays qu'arrose la Plata ; la guerre qui met encore aujourd'hui aux prises le Brésil, la république Argentine, l'Uruguay et le Paraguay n'est pas moins déplorable, et ne peut que retarder le progrès des missions dans ces vastes pays. Au Brésil, le gouvernement se montre très-bien disposé à l'égard de la religion, il se produit une véritable réforme dans le clergé, grâce au zèle des évêques, et les Lazaristes et les Sœurs de charité rendent les plus grands services dans les villes où ils ont des établissements. La population d'origine portugaise est catholique ; la plupart des nègres esclaves le sont aussi, mais il y a bien à faire pour extirper d'au milieu d'eux les superstitions qu'ils ont apportées de leur pays d'origine et pour restaurer les mœurs que l'esclavage a corrompues. Il y a, en outre, en plusieurs endroits du Brésil, des émigrants d'Europe, les uns protestants, les autres catholiques, et dans les vastes régions de l'intérieur, où les Européens pénètrent à peine, errent plusieurs tribus sauvages qui offrent une ample matière au zèle des missionnaires. Une mission s'étend en particulier sur de nombreuses colonies d'Allemands répandues dans la province la plus méridionale de l'empire, la province de Rio-Grande-do-Sul. Le P. Deerleman, de la compagnie de Jésus, évangélise avec quelques confrères une partie de ces colons ; il espère arriver à fonder plusieurs stations fixes, et à ouvrir des écoles et même un collége à Porto-Alegre.

Missions de l'Océanie.

L'empire romain s'étendait sur une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, mais les Romains n'avaient pas même l'idée de l'existence de l'Amérique et de l'Océanie, et l'empire de l'Église, qui s'étend sur de si vastes contrées de l'Europe où les aigles romaines n'avaient pas pénétré, qui reprend peu à peu les contrées perdues en Asie et en Afrique, qui compte, dans ce dernier pays et

dans le précédent, des fidèles par milliers et par millions, là où les Romains n'avaient aucun sujet, l'empire de l'Église s'étend aujourd'hui sur l'Amérique presque toute entière, et les intrépides missionnaires de la vérité ont abordé et conquis en partie ces îles perdues dans l'immense Océan où les flottes romaines n'avaient jamais paru.

L'Océanie, la dernière connue des cinq parties du monde, est maintenant parcourue dans tous les sens par les apôtres de l'Évangile; les chrétientés s'y multiplient, et les plus touchants récits en arrivent tous les jours. Dans les provinces espagnoles, aux Philippines, la hiérarchie catholique est depuis longtemps constituée : Manille est, depuis 1595, un archevêché qui possède mille paroisses ou stations; autour de lui s'élèvent les siéges épiscopaux de la Nouvelle-Ségovie, avec 500 paroisses ; de la Nouvelle-Cacérès, avec 600 paroisses ; de Cébu, avec 900 paroisses ; on compte en tout dans ces îles environ quatre millions de chrétiens catholiques. Dans les possessions hollandaises, le protestantisme, seul maître pendant deux siècles et demi, n'avait pu opérer une seule conversion. Ce n'est que depuis 1808 que le clergé catholique a pu se montrer librement dans l'île de Java; deux prêtres se fixèrent alors à Batavia, la première église catholique fut consacrée en 1829; Mgr Groof, premier vicaire apostolique qui arriva à Batavia en 1845 avec quatre prêtres, n'en trouva que cinq dans la mission, et, l'année suivante la persécution le força de sortir de l'île avec tous les compagnons de son apostolat : 17,000 catholiques restèrent sans pasteurs pendant un an. Un accord étant intervenu entre Rome et la Hollande, la colonie obtint pour vicaire apostolique Mgr Vranken. Depuis lors la mission de Batavia a fait les plus grands progrès : le vicariat apostolique se divise en 8 stations occupées par 18 missionnaires ; au commencement de 1867, le nombre des catholiques s'élevait à environ 25,000.

Le grand continent australien, dont les côtes sont aujourd'hui occupées par l'Angleterre, n'a commencé qu'en 1818 à être sérieusement évangélisé par les missionnaires catholiques, et, jusqu'en 1832, les catholiques s'y trouvèrent à peu près dénués de tout secours spirituel. En 1832, le bénédictin Ullathorne, aujourd'hui évêque de Birmingham, en Angleterre, parcourut la Nouvelle-Galles du sud, et envoya en Angleterre des récits désolants qui attirèrent enfin l'attention sur leur triste situation. Mgr Jean Polding, aussi bénédictin et évêque de Gérocésarée, arriva l'année suivante, et la situation s'améliora; on commença même l'évangélisation des sauvages. Sidney, érigée en archevêché en 1842, obtint pour suffragants Adélaïde et Hobart-town, et, depuis, ont été érigés les évêchés de Perth en 1845, de Melbourne, en 1847, de Goulbourne en 1862, de Brisbane, de Maitland et de Bathurst, en 1865. L'archidiocèse de Sidney compte aujourd'hui environ 60,000 catholiques.

Le diocèse de Perth, fondé en 1845, a eu pour premier évêque Mgr Brady, qui avait déjà travaillé pendant plusieurs années à la conversion des indigènes. L'un de ses plus zélées collaborateurs, fut Mgr Rudesindo Salvado, bénédictin espagnol, fondateur du couvent de Subiaco et de la Nouvelle-Nursie, où les bénédictins travaillent à la conversion des sauvages. Mgr Salvado est venu en Europe, en 1865 et en 1868, pour les intérêts de sa mission; par une bulle du 12 mars 1867, Pie IX a érigé la Nouvelle-Nursie en vicariat apostolique. La mission de Perth n'a que douze prêtres, placés dans les principales localités, sur une étendue de 600 milles du nord au sud, et de 180 milles de l'est à l'ouest. (Le mille anglais est de 1609 mètres 4 décimètres.) Le diocèse possède à Perth une école pour les garçons et un couvent de Sœurs de la Miséricorde qui tiennent des écoles et un orphelinat; à Fremantle, un couvent de Sœurs de Saint-Joseph, avec école de filles et orphelinat; et dans la Nouvelle-Nursie, un établissement de Bénédictins pour les sauvages. De nouveaux établissements ont été tout récemment fondés à South-Eart, et à Northwert, éloignés de 850 milles de Perth; quelques catholiques y sont venus. Leur nombre augmente, chaque année, par des conversions de protestants et par l'arrivée d'émigrants, de déportés et d'anciens soldats qui s'y fixent avec leurs familles. Cette partie

de la mission sera, un jour, très-importante. Il faudrait y installer des écoles et un orphelinat pour préserver les enfants du danger des écoles protestantes.

Le diocèse d'Hobart-town, créé en 1842, comprend l'île de Tasmanie (terre de Van-Diemen) tout entière. Cette île, située au sud de l'Australie, dont elle est séparée par le détroit de Bass, a une superficie presque égale à celle de l'Irlande. Elle ne fut d'abord pour l'Angleterre qu'un lieu de déportation; mais, depuis 1825, c'est une colonie libre, s'administrant elle-même par un conseil législatif, sous la direction d'un gouverneur. La population totale de la Tasmanie est d'environ 100,000 habitants; sur ce nombre, il y a 20,000 catholiques irlandais répandus dans les vingt-quatre districts de l'île; le reste appartient au protestantisme anglican ou presbytérien. Mgr Daniel Murphy, ancien vicaire apostolique de Hydérabad (Hindoustan), a succédé, au mois de janvier 1866, au premier évêque d'Hobart-town, Mgr Wilson, dont il venait d'être nommé le coadjuteur. Son diocèse est desservi par 21 prêtres; on y compte 24 églises ou chapelles. Là, comme en Australie, les catholiques n'ont pas encore les moyens de fonder et de soutenir des écoles en assez grand nombre pour soustraire leurs enfants au danger de perdre la foi dans les écoles du gouvernement. Mgr Murphy a fait venir d'Irlande dix religieuses de la Présentation. Elles ont été installées dans la ville d'Hobart-town, et y ont ouvert des écoles le 6 janvier 1868.

Le diocèse de Maitland, érigé en 1865, a pour premier évêque Mgr Murray, Irlandais, qui a déjà pu y faire beaucoup de bien. Il a amené d'Irlande avec lui un grand nombre de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, qu'il a établies dans la ville de Maitland. Elles y ont ouvert des écoles pour les filles pauvres, et des maisons d'éducation pour les jeunes filles des classes plus élevées: c'était un besoin vivement senti sur tout le continent de l'Australie. Il a aussi fondé plusieurs missions, et s'est procuré pour son diocèse quelques prêtres et plusieurs étudiants. Toutes ces œuvres ont occasionné de grandes dépenses, mais en compensation, le diocèse a été mis sur un pied tel que, dans peu d'années, il pourra se suffire sans secours du dehors. En attendant ce moment qu'il hâte de ses efforts, Mgr Murray appelle la continuation de l'assistance reçue d'Europe. A la joie des premiers succès et des belles espérances, la Providence ajoute ordinairement un contrepoids d'épreuves. En 1867, le diocèse de Maitland a été ravagé par des inondations qui ont entraîné les troupeaux et une immense quantité de terres dans le voisinage de Maitland, et qui ont réduit des centaines de familles à la mendicité. D'autre part, un nouveau et dangereux système d'écoles mixtes, introduit en 1867 dans la colonie, a obligé l'évêque de refuser l'allocation accordée par l'État aux écoles publiques. Pour garantir ses propres écoles des dangers de l'irréligion ou de l'indifférence religieuse, fruit des écoles mixtes, Mgr Murray n'a d'autres ressources que la charité des fidèles. La fermeté déployée dans cette circonstance par le prélat ne peut manquer de produire d'heureux effets dans la colonie, et d'amener le gouvernement à modifier un système d'éducation pernicieux à la morale et à la foi. Le résultat de la fermeté de Mgr Murray dépendra surtout du concours effectif qui lui viendra des catholiques d'Europe[1].

Le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale (Nouvelle-Zélande), fondé en 1835, a été confié aux Maristes, sous la direction de Mgr Pompallier. Les pieux missionnaires arrivèrent en 1837. En 1842, la Nouvelle-Zélande forma un vicariat particulier, et, le 20 juin 1848, elle fut divisée en deux diocèses, celui d'Auckland, qui resta confié à Mgr Pompallier, et celui de Wellington, dont fut chargé Mgr Viard, coadjuteur d'Auckland. En 1860, les deux évêques, jusqu'alors simples admistrateurs, devinrent titulaires.

Le diocèse d'Auckland ne comprend que la province de ce nom et une petite partie de celle de Taramaki, dans l'île d'Ika-na-mawai; la plupart des Maoris, indigènes du pays, catholiques et protestants, sont retournés pendant la dernière guerre qui n'est pas

[1] Les *Missions catholiques*.

encore terminée, à leurs anciennes superstitions et à l'anthropophagie.

Au diocèse de Wellington appartient tout le reste de la Nouvelle-Zélande, y compris les petites îles, du 39e jusqu'au 51e degré de latitude sud, et du 164e au 178e de longitude est. Les catholiques y sont au nombre de 24,936, dont 1069 Maoris et 250 soldats et leurs familles. Il peut, dit une relation fournie par les Pères Maristes aux *Missions catholiques*, il peut paraître étrange qu'il y ait si peu de catholiques parmi les naturels. En voici la principale cause. Au commencement de la dernière guerre avec les blancs, il s'éleva parmi les Maoris une secte de fanatiques appelés *Hauhau* (de leur cri de guerre qui imitait l'aboiement du chien). Cette secte, assemblage bizarre de christianisme et de paganisme, moitié religieuse et moitié politique, assurait à ses partisans l'invulnérabilité dans les combats et la victoire sur les Européens. Excités par l'espoir de l'indépendance et par le ressentiment contre les blancs qui venaient occuper leurs terres, les Maoris, protestants et catholiques, retournèrent à leurs anciennes superstitions, à l'exception toutefois de ceux qui demeuraient près des villes.

Mgr Viard, premier évêque de Wellington, a pour coopérateurs 20 missionnaires de la Société de Marie, 1 Franciscain et 5 prêtres séculiers. Le diocèse est divisé en 21 districts ou paroisses, dont nous donnons ici le tableau:

1. Wellington. *Sur la côte ouest de Port-Nicholson :* — 1 évêque et 3 prêtres ; 2 églises ; 3 écoles (1 de garçons, 1 de filles, 1 mixte), 200 élèves ; 1 couvent de Sœurs de la Merci, dirigeant les écoles des filles, 1 pensionnat et la Providence de Saint-Joseph pour filles maories et métisses.

2. La Hutt. *A 10 milles de Wellington, dans la vallée qui borde la côte est du Port-Nicholson :* — 1 prêtre ; 3 églises.

3. Wanganui. *A 95 milles au nord de Wellington, sur la côte ouest :* — 2 prêtres, 1 frère coadjuteur ; 1 école, 140 élèves.

4. Wanganui-river. *A 30 milles de la ville sur la rivière. Station pour les Maoris, visitée par les prêtres de Wanganui:* — 1 église ; 1 école, 15 élèves.

5. New-plymouth. *A 136 milles au nord de Wellington, sur la côte ouest :* — 1 prêtre ; 1 église ; 1 école, 40 élèves.

6. Napier. *A 158 milles au nord de Wellington, sur la côte est :* — 1 prêtre, 1 frère coadjuteur ; 1 église ; 2 écoles (1 de filles, 1 de garçons), 165 élèves ; 1 couvent des Sœurs de Notre-Dame des Missions, dirigeant l'école des filles, 1 pensionnat et 1 Providence pour les filles maories ou métisses.

7. Meana-flott. *A 6 milles à l'ouest de Napier :* — 2 prêtres, 2 frères coadjuteurs ; 1 église ; 1 école, 12 élèves.

8. Nelson. *A 90 milles sud-ouest de Wellington, sur le détroit :* — 2 prêtres, 1 frère coadjuteur ; 3 églises ; 2 écoles (1 pour les garçons, 1 pour les filles), 70 élèves.

9. Charleston. *A 230 milles de Wellington, sur la côte ouest de l'île Tawaï-Pounamou :* — 1 prêtre ; 1 église.

10. Brighton. *A 12 milles au sud de Charleston, dans les mines de la côte ouest :* — 1 prêtre ; 1 église.

11. Buller-district. *A 25 milles de Charleston, sur la côte ouest ; desservie par le prêtre de Brighton :* — 2 églises ; 1 école, 35 élèves.

12. Bleinheim. *A 30 milles sud de Wellington, sur le détroit :* — 2 prêtres ; 3 églises ; 1 école, 20 élèves.

13. Christ-church. *A 170 milles sud de Wellington, sur la côte est :* — 2 prêtres ; 5 églises ; 2 écoles, 150 élèves ; 1 couvent de Sœurs de Notre-Dame des Missions, pour la direction de l'école des filles et d'un pensionnat.

14. Grey-mouth. *A 32 milles au sud de Charleston, sur la rive gauche du Grey-river, dans les mines de la côte ouest :* — 1 prêtre ; 1 église ; 2 écoles, 95 élèves.

15. Staffordstown et Waimea. *A 12 milles au sud de Greymouth, dans les mines :* — 1 prêtre ; 2 églises ; 1 école, 50 élèves.

16. Holitika. *A 25 milles au sud de Greymouth, sur la côte ouest :* — 2 prêtres ; 2 églises ; 3 écoles, 90 élèves.

17. Dunedin. *A 390 milles sud-ouest de Wellington, sur la côte est :* — 1 prêtre ; 1 église ; 3 écoles, 200 élèves,

18. Tuapeka. *A 50 milles au sud de Dunedin, dans les mines de l'Est :* — 1 prêtre ; 3 églises.

19. Oamoru. *A 56 milles au nord de Dunedin, dans les mines de l'Est:* — 1 prêtre ; 4 églises.

20. Queenstown. *A 106 milles à l'ouest de Dunedin, dans les mines des monts Dunstan :* — 2 églises desservies par le prêtre d'Invercogill.

21. Invercogill. *A 120 milles au sud de Dunedin, sur la côte sud:* — 1 prêtre, 1 église, l'école mixte, 35 éléves.

En résumé, l'évêque a dans son diocèse : 26 prêtres dirigeant 21 stations ou districts ; 1 cathédrale et 42 églises ou chapelles ; 24 écoles fréquentées par 1,157 enfants des deux sexes ; 3 couvents de religieuses ; 2 providences pour les filles maories ou métisses ; 3 pensionnats dirigés par les Religieuses ; 1 petit pensionnat de jeunes gens à Nelson.

Mgr Pompallier, évêque d'Auckland, vient d'offrir au Saint-Père sa démission : l'âge, et les fatigues de l'apostolat lui ont paru rendre nécessaire cette détermination. Une courte notice sur son long apostolat, de 1837 à 1868, fera connaître les travaux de l'évêque et les difficultés de sa mission (1).

Aussitôt que le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale eût été décrété par Grégoire XVI en 1835, la sacrée Congrégation de la Propagande s'occupa aussitôt de trouver des prêtres dévoués pour commencer cette mission nouvelle, la plus lointaine que l'on eût encore entreprise, puisqu'elle était située précisément à nos antipodes. Jamais aucun missionnaire catholique n'avait pénétré dans ces contrées sauvages, d'autant plus difficiles à desservir qu'elles sont formées de nombreux archipels, et que l'hérésie y avait déjà répandu le poison de ses erreurs. On jeta les yeux sur le diocèse de Lyon. M. l'abbé Pompallier fut nommé vicaire apostolique et consacré évêque de Maronée *in partibus*, le 30 juin 1836, à Rome ; il était né le 11 décembre 1802. Quatre prêtres, deux du diocèse de Lyon, deux du diocèse de Belley, et trois laïques furent adjoints à Mgr Pompallier pour aller entreprendre la conversion des anthropophages de ces immenses régions encore fort peu connues.

On mit à la voile au Havre la veille de Noël 1836 ; mais on n'arriva à Wallis, la première des îles du Vicariat, que le 1er novembre 1837. On y laissa un missionnaire et un catéchiste, ainsi qu'à Futuna, qui fut la seconde île où l'on aborda. On se rendit ensuite à Sidney, dans la Nouvelle-Hollande, et de là enfin à la Nouvelle-Zélande, où l'on arriva le 10 janvier 1838.

Mgr Pompallier reçut à plusieurs reprises de nouveaux ouvriers évangéliques qui vinrent unir leurs efforts et leur zèle aux siens pour fonder d'autres stations de missionnaires et pour faire rayonner ainsi peu à peu les lumières de la vérité sur ces immenses régions. L'île de La Hemba, de l'archipel Fidji, et celle de Tongatabou, de l'archipel des Amis, furent choisies pour devenir de nouveaux foyers de vie pour ces malheureuses contrées plongées dans l'infidélité. Le jeune vicaire apostolique resta chargé du soin de toutes ces missions jusqu'en 1843.

A cette époque, pour venir en aide d'une manière plus efficace à ces peuples qui répondaient avec une admirable docilité à la voix des apôtres chargés de les instruire, le Saint-Siége créa quatre autres évêques, et divisa l'Océanie occidentale en quatre nouveaux vicariats apostoliques. Les îles de Wallis, de Futuna, de La Hemba et de Tongatabou étant situées dans les limites du vicariat apostolique de l'Océanie centrale, Mgr Pompallier se trouva ainsi déchargé d'un fardeau qui ne dépassait pas sans doute l'ardeur de son zèle, mais qui était au-dessus des forces humaines.

Depuis janvier 1838, il avait établi et dirigé plus particulièrement la mission de la Nouvelle-Zélande ; il en conserva l'administration spéciale.

Or, cet archipel seul a environ 1,600 à 2,000 kilomètres de longueur, sur une moyenne de 320 de largeur. La population s'élève à environ 500,000 âmes, tant indigènes qu'étrangers ; mais ce pays pourrait nourrir 20,000,000 d'habitants. Le climat y est tempéré, le sol fertile, les eaux fort pures et très-abondantes. On y trouve des mines

[1] Nous en empruntons les détails à un article publié dans l'*Univers* par Mg. Ozanam, chapelain d'honneur de Sa Sainteté, qui l'a redigé sur des notes fournies par Mgr Pompallier lui-même.

d'or et de différents métaux, des eaux chaudes minérales, dont les indigènes connaissent parfaitement l'efficacité. Presque tous les indigènes, naguère infidèles et anthropophages, ont été civilisés par la prédication de l'Évangile, et 35,000 sont devenus catholiques.

Mgr Pompallier n'est toutefois arrivé à cet heureux résultat qu'après avoir parcouru à pied et évangélisé lui-même toutes les villes et les villages de son immense diocèse, très-souvent même au péril de sa vie. Mais, après la conversion de ces peuples, un grand nombre de leurs tribus sont restées comme des troupeaux sans pasteurs, à cause de leur dispersion sur la vaste surface du pays et du nombre de missionnaires insuffisant pour les assister partout simultanément.

En 1848, afin de mieux pourvoir aux besoins de ces populations si intéressantes, le Saint-Siége érigea, comme on l'a vu plus haut, le vicariat apostolique de la Nouvelle-Zélande en deux évêchés titulaires, celui d'Auckland et celui de Wellington. Malgré ce partage, le diocèse d'Auckland mesure encore une étendue de 800 kilomètres de longueur sur une moyenne de 320 de largeur; sa population est de 250,000 âmes environ, dont 50,000 indigènes et 200,000 colons européens.

Dans ce vaste diocèse, Mgr Pompallier a bâti vingt-deux églises : une seule, la cathédrale d'Auckland, est en pierre ; les autres sont en planches, comme la plupart des maisons du pays. Il a suppléé à ce petit nombre de sanctuaires en faisant élever une quantité prodigieuse de chapelles dans les tribus d'indigènes ; elles sont, il est vrai, simplement construites en branches d'arbres enlacées avec des roseaux. Trente prêtres seulement pourvoyaient aux besoins spirituels de cet immense troupeau. Il n'en reste plus aujourd'hui que vingt-trois, à cause de la guerre qui a réduit la mission à cette cruelle extrémité. Quatorze presbytères et une modeste maison épiscopale ont été édifiés sur plusieurs points du diocèse pour loger ce petit nombre d'ouvriers évangéliques. Deux cents catéchistes indigènes prêtent leur généreux concours pour répandre l'instruction religieuse dans les diverses tribus.

Les religieuses de la Merci, amenées par Mgr Pompallier à la Nouvelle-Zélande, travaillent à enseigner les éléments de la religion aux femmes indigènes et tiennent des écoles pour les petites filles. Elles sont au nombre de trente, réparties dans quatre couvents ; cinq religieuses de la Sainte-Famille se livrent aux mêmes œuvres de zèle. Le diocèse possède encore un collége où sont élevés des orphelins des colons européens et un certain nombre d'enfants du pays ; ils sont une soixantaine en tout. Enfin, on avait essayé d'établir un séminaire, mais les guerres n'ont pas permis de donner suite à cette pieuse entreprise.

Le zèle de Mgr Pompallier, ne négligeant aucun des moyens en son pouvoir pour répandre les lumières de la foi, lui inspira de composer des catéchismes, de petits livres d'instruction religieuse, des réfutations du protestantisme et quelques cantiques. Il mit bientôt la main à l'œuvre, et ne tarda pas à publier ces différents ouvrages soit en anglais, soit dans la langue néo-zélandaise, qu'il possède parfaitement ; mais les ressources manquent pour pouvoir les distribuer en quantité suffisante.

Les ministres protestants sont très-nombreux à la Nouvelle-Zélande ; ils reçoivent de l'argent en abondance ; ils pénètrent partout où résident les prêtres catholiques, et presque partout aussi où le manque de sujets et de ressources ne permet pas à ceux-ci de se rendre.

Il ne manque malheureusement pas de tribus indigènes qui, après avoir été converties à la foi, sont cruellement tentées de découragement dans leur état d'abandon, et dans les assauts continuels que leur foi récente reçoit des ministres de l'erreur, en l'absence des prêtres de la vérité évangélique. Il y aurait à craindre que ces peuples, amenés d'abord au bercail de l'Église au prix de tant de voyages, de dépenses, de périls et de travaux, ne finissent par devenir la proie du protestantisme, du relâchement ou de la corruption, s'ils ne recevaient au plus tôt un renfort de missionnaires catholiques. C'est un vrai miracle de la grâce, qu'au milieu de

si grands dangers ils se soutiennent dans la vraie foi, et remplissent encore les principaux devoirs de la vie chrétienne. Il est cruel pour un évêque d'entendre sortir de la bouche de ses ouailles les reproches qu'un chef de tribu adressa en toute simplicité à Mgr Pompallier. « Évêque, lui dit-il, six années « se sont écoulées depuis que tu es venu chez « nous et que tu nous as instruits. Où est le « prêtre que tu avais l'intention de nous en« voyer ? Où est l'Église catholique dont tu « nous as parlé ? Où est cette grande Église, « cet *arbre vivant* qui étend *ses branches* dans « tout l'univers, et qui nourrit de ses fruits « les peuples des nations ? Eh quoi ! *cet arbre* « n'a pu étendre *un rameau* jusqu'à nous ? « Hélas ! combien nous sommes infortunés ! « Nous allons aux branches séparées (les « sectes protestantes) pour y cueillir des « *fruits* que les mains de la *mère* ne nous « apportent pas ! » Hélas ! bien loin de pouvoir combler tant de vides, bien loin de pouvoir soutenir la foi chancelante de ces nouveaux catholiques, enfantés à l'Église au prix de tant de sacrifices, le pauvre évêque manquant de tout s'est vu forcé de réduire encore le nombre de ses ouvriers évangéliques. Il en a cédé sept aux diocèses voisins parce qu'il ne pouvait plus les nourrir. Les congrégations religieuses qui l'assistent, les églises et les presbytères qu'il a bâtis, les terrains qui lui ont été concédés ou dont la charité chrétienne lui avait fait présent, tous ces établissements péniblement fondés à la sueur de son front pendant plus de trente années d'un travail opiniâtre, tout est à la veille d'être détruit, si la charité des catholiques européens ne vient au secours du vieil évêque d'Auckland, du fondateur de la foi dans cette cinquième partie du monde.

Depuis près de six ans, des guerres presque continuelles entre les blancs et les indigènes ont ruiné le commerce de la colonie de la Nouvelle-Zélande, et n'ont pas laissé aux habitants des campagnes le loisir de se livrer aux travaux de l'agriculture. La générosité de la Propagation de la Foi pourvoyait à peu près au tiers des dépenses de la mission, la libéralité des infidèles comblait le reste. Mais les ressources que le commerce et l'agriculture fournissaient aux missionnaires étaient taries par la guerre depuis plus de cinq ans. Mgr Pompallier s'est vu forcé d'y suppléer par des emprunts considérables hypothéqués sur les propriétés diocésaines. Il faut espérer que la fin de la guerre contre les Maoris amènera une situation meilleure, et permettra au successeur de Mgr Pompallier de réparer les ruines et de reprendre l'œuvre qui avait été si heureusement commencée. Le gouvernement anglais semble reconnaître qu'il n'y a que deux moyens de pacifier le pays : l'extermination des indigènes, moyen atroce devant lequel il reculera, ou leur conversion au christianisme, qui ne pourra être opérée que par les missionnaires catholiques. Au reste, il est temps que le christianisme vienne sauver les restes des anciens habitants de ces îles. En effet, on en comptait encore près de de 60,000 en 1860 ; au mois de décembre 1867, ils n'étaient plus que 38,540, et l'on peut croire que la guerre actuelle les a déjà réduits à une trentaine de mille ; il n'y a que l'Église catholique qui ait su conserver les races qu'elle conquérait à la foi. Les missionnaires catholiques se dévouent au salut spirituel et temporel de ces malheureuses populations, tandis que les missionnaires protestants deviennent de grands propriétaires fonciers, et arrondissent leur fortune au détriment des indigènes, qui ne peuvent guère se soucier d'un christianisme si égoïste : les mangeurs d'hommes ne peuvent être convertis par des mangeurs de territoires.

Le vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie, composée de trois groupes d'îles, est habité par environ 50,000 indigènes qui sont les plus cruels des anthropophages. Les Maristes évangélisent ce pays depuis 1843.

Les îles de Solomon sont le siége d'un autre vicariat apostolique qui s'étend sur la Mélanésie et la Macronésie ; ce sont aussi les Maristes qui les évangélisent ; jusqu'à présent le succès n'a pas entièrement répondu au zèle des missionnaires.

L'Océanie centrale forme un vicariat apostolique plus florissant, qui se compose de l'archipel de Tonga, des îles Wallis, Futuna, Rotuma, Tokelau et Samoa. C'est dans l'île

de Futuna que fut massacré, le 28 mai 1845, le P. Chanel, mariste, qui est considéré comme le premier martyr de l'Australie. Son sang a été fécond : Futuna a maintenant 2,000 habitants, qui sont tous catholiques. Il y a, dans tout le vicariat, dont Mgr Bataillon est le titulaire, 18 stations, 24 prêtres maristes, 1 prêtre indigène, et environ 14,000 catholiques sur 70,000 habitants; Mgr Bataillon réside à Apia, principale localité des îles Samoa.

L'archipel de Tonga comprend une centaine d'îles ou d'îlots, qui forment trois groupes : au sud, les îles Tonga proprement dites; au sud, les îles Haapaï; au nord, les îles Varaou. La plus grande de toutes ces îles est celle de Tonga-Tabou, où les missionnaires ont établi trois stations, à Maofaga, à Hihilo et à Mua. Fondée en 1842, la mission a eu beaucoup à souffrir de la part des ministres méthodistes; une lettre écrite par le P. Lamaze, mariste, le 8 octobre 1868 [1], en fait connaître la situation actuelle. « Les insulaires de Tonga, dit-il, sont très-avides de s'instruire. Les Wesleyens, profitant de cette disposition, viennent d'établir, avec l'appui du gouvernement, un collége à Nukualofa, capitale de l'île et située à une demi-lieue d'ici. On y enseigne l'astronomie, la physique, la musique, les mathématiques, etc. Les élèves sont appelés à devenir les chefs du pays. Mais nous n'avons pas attendu jusqu'à ce moment pour donner à nos néophytes toute l'instruction qu'ils peuvent recevoir; et ils sont à même de lutter très-avantageusement avec les élèves des méthodistes. Outre nos écoles d'enfants, nous avons depuis longtemps des classes d'adultes. Le P. Casiagnier a près de quarante élèves dans son district de Mua; le P. Guitta, quelques-uns à Hihilo; et à Maofaga, j'en compte une trentaine. Une fois par an, nous avons un concours général entre toutes les écoles; c'est une véritable fête pour le pays.

« Le P. Joachim Gata, après six mois de séjour ici, a été appelé à Futuna [2]. La plupart de ses parents habitent ce district; tous ne sont pas encore catholiques, mais tous sont fiers de lui. Une de ses cousines vient de se convertir; c'est dimanche dernier, fête du Rosaire, qu'elle est entrée dans l'Église. Ce jour-là a été un beau jour pour nous : trente-quatre néophytes ont fait leur première communion. La veille, j'avais baptisé dix-huit adultes. A la messe solennelle nous avons compté plus de deux cents communions. Toute la journée, il y a eu sur la place des chants tongiens. Ces chants attirent toujours la foule. Ils sont une manière de prédication, car ils ont pour objet la fête du jour, l'histoire d'un saint, la réfutation de quelque objection contre le catholicisme, etc. Ils mériteraient certainement d'être recueillis; ils sont riches de poésie, de piété, parfois même de malice à l'endroit de la doctrine des Wesleyens. Ces derniers font leur possible auprès du roi pour empêcher ces chants. Malgré cela, ils viennent les entendre.

« Nous avons établi à Maofaga l'adoration réparatrice, avec exposition solennelle du Saint Sacrement à certains jours. Cette touchante cérémonie a lieu, dans un district ou dans l'autre, à peu près une fois par mois.

« Je vous ai parlé de nos joies; un mot maintenant de nos peines. Hélas! Tonga est bien difficile à amener à Dieu. Sur 22,000 âmes que comprend le royaume du roi Georges, nous n'avons encore que 2,000 catholiques. Dans le village de Maofaga, la moitié de la population est en dehors de la vraie foi. A la capitale, ville d'environ 2,000 âmes, je ne compte pas plus de 10 catholiques.

« A Tonga, la femme est moins bonne que l'homme. Sur les dix-huit catéchumènes baptisés dimanche, il y avait sept femmes et onze hommes. L'un d'eux, petit garçon de douze ans, Mikaele Vea, a été obligé de lutter longtemps contre quelques-uns de ses parents, et même de s'enfuir plusieurs fois d'un village éloigné où ils l'avaient conduit afin de l'empêcher de se faire catholique. Il est rare que les petites filles soient aussi courageuses.

[1] V. les *Missions catholiques*, numéro du 26 mars 1869.

[2] Joachim Gata, natif de Tonga, est le premier prêtre indigène de l'Océanie. Il a été élevé à Rome, au collége de la Propagande. Il s'embarqua à Londres, pour retourner comme missionnaire dans sa patrie, le 30 novembre 1866.

Une d'elles me disait dernièrement : « Ah ! « si tu faisais venir quelques *femmes sacrées* « (des Sœurs) pour nous garder, tu verrais « que bientôt nous serions bonnes. »

On a aussi des nouvelles récentes de Rotuma, petite île de 32 kilomètres de tour, découverte en 1791, et peuplée d'environ 6,000 âmes. Le père Verne, de la société de Marie, est le premier missionnaire qui ait annoncé l'Évangile aux habitants de Rotuma. Mais la mission, commencée en 1846, ne tint pas les espérances qu'elle avait promises, et, vers 1854, Mgr Bataillon se vit contraint de rappeler les missionnaires pour les envoyer vers des peuples plus dociles à la grâce. Une trentaine de néophytes et de catéchumènes ne purent se résoudre à voir les missionnaires s'éloigner ; ils les suivirent et allèrent se fixer à Futuna et à Wallis, où ils seraient à même de pratiquer en toute liberté leurs devoirs religieux.

Tout en cédant à une dure nécessité, le vicaire apostolique n'oubliait ni Rotuma, ni les rares chrétiens qu'il y avait laissés. Au mois d'août 1859, il se rendit dans cette île pour la visiter. Il retrouva une centaine de naturels qui avaient gardé une notion du catholicisme. Ils n'avaient pour se faire instruire qu'un vieil aveugle, qui était baptisé et confirmé. Tout son enseignement consistait à réciter chaque jour la généalogie de Notre Seigneur Jésus-Christ, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*. Il terminait par le chant d'un cantique sur la Sainte Trinité. Le lieu de réunion était une pauvre case, au fond de laquelle se trouvait une estampe d'Épinal, collée sur une mauvaise planche. Mgr Bataillon ne put se décider à laisser définitivement des missionnaires à ces six mille idolâtres, ne jugeant pas le moment assez favorable à leur conversion. Il se contenta de laisser au milieu d'eux Raphaël, le plus jeune des trois naturels qui l'avaient accompagné en France. Pour encourager les rares priants, il leur donna deux tableaux de la sainte Vierge et leur distribua des chapelets.

Vers 1862, Mgr Bataillon envoya un second catéchiste à Rotuma. Peu à peu la foi jetait des racines dans ce sol réputé si longtemps stérile. A la fin de l'année 1865, il y avait dans l'île jusqu'à six chapelles, et les néophytes demandaient avec instance des missionnaires. Enfin, après une interruption de treize ans, la mission a été reprise au mois de février 1868. Les RR. PP. Dezert et Trouillet, en arrivant à Rotuma, ont eu la joie d'y trouver six cents chrétiens [1].

Un bref du 27 mars 1863 a détaché du vicariat apostolique de l'Océanie central le grand archipel des îles Viti ou Fidji, qui sont au nombre de 200, dont 80 sont habitées et renferment une population d'environ 200,000 barbares anthropophages et de mœurs horribles [2]. Les Maristes, qui évangélisaient ces îles depuis 1854, luttèrent de toutes leur forces pour ramener ces barbares à des mœurs meilleures ; ils commencèrent à recueillir, en 1859, quelques fruits de leurs efforts ; les conversions se multiplièrent, et, en 1863, le vicariat apostolique fut érigé : on comptait dans l'archipel plus de 12,000 chrétiens. Le R. P. Bréhéret, qui évangélisait depuis vingt ans les Vitiens, a été nommé vicaire apostolique. Onze missionnaires desservaient en 1868 les cinq stations de Rewa et de Vérata (Viti Lévou), d'Ovalau, de Solévou (Vanoua-Lévou) et de Wairiki (Taveouni). Une sixième station, qui avait été fondée en 1865 dans l'île de Kandavou, a été supprimée, à la suite d'une persécution suscitée par la politique de quelques chefs. On songea alors à fonder un autre établissement dans la petite île de Mazuata. Une lettre adressée, le 26 septembre 1868, par le P. Montmayeur, donne des détails sur cette tentative faite par lui et par le P. Louyot, que la ruine de la station de Kandavou rendait disponibles.

« Le lendemain de la Nativité, écrit le P. Montmayeur, malgré une pluie abondante, nous montâmes à bord du *Paolo*, jolie petite goëlette construite par l'habile P. Louyot, et ainsi appelée en souvenir du regretté P. Camus, qui portait ici ce nom. Nous allions à la recherche d'un endroit favorable pour une installation, portant avec

[1] *Missions catholiques.*

[2] Mœhler, *Hist. de l'Église*, traduction de l'abbé Bélet, Paris, chez Gaume frères et Duprey, 1869.

nous toutes nos provisions de l'année. En passant à Solévou, nous prîmes avec nous le P. Favre, qui connaissait le pays et devait nous y introduire.

« Après quatre jours de navigation, sur une côte sillonnée de récifs, nous arrivâmes devant Mazuata, dont l'aspect n'avait rien d'encourageant, mais où l'espoir de sauver des âmes rendrait la vie supportable. On était prévenu de notre arrivée prochaine. Cependant, nous avions depuis trois heures jeté l'ancre, à l'entrée du village, et personne ne se montrait. Deux femmes, il est vrai, vinrent puiser de l'eau à la mer ; mais elles nous regardèrent à peine, et rentrèrent furtivement dans leurs cases. Le P. Favre, étonné et attristé de ce silence, descendit à terre ; il revint bientôt. Le village était à peu près désert : tous les hommes étaient à la pêche ; le chef et sa cour s'étaient déclarés wesleyens, et une maison, qu'on nous avait promise, était devenue un temple hérétique.

« De la part des Vitiens, il faut s'attendre à tout. Après avoir récité notre office et prié Dieu de nous éclairer sur la conduite à tenir, nous allâmes tous les trois à terre. Nous découvrîmes alors une quinzaine de maisons; elles étaient ensevelies sous des cocotiers et des bananiers qui se disputaient une étroite lisière de terrain sablonneux, resserrée entre la mer et des rochers. Figurez-vous une pyramide, aux coins écornés, plantée dans la mer, recouverte à peine d'une légère couche de terre aride où ne pousse que du bois de fer, et vous aurez une idée de Mazuata. En moins de deux heures on peut faire le tour de l'île ; ce n'est qu'un affreux réduit. Pas une goutte d'eau sur ce rocher. On nous montra cependant un petit enfoncement, où l'eau coule, dit-on, en temps de pluie, ce qui est très-rare dans ce pays. Les habitants ont creusé auprès de leurs habitations quelques trous où se rend l'eau de la mer, après avoir laissé une partie de son amertume dans le sable qu'elle traverse. Point de terre labourable non plus, sur ce sol brûlant, où l'herbe la plus robuste ne présente aux regards qu'une tige aride et desséchée.

« Malgré cela, nous nous serions installés avec joie dans cette Sibérie d'un nouveau genre, nous aurions accepté volontiers cet exil dans l'exil, si nous y avions trouvé ce que nous cherchions : des âmes à sauver. Hélas ! nous étions cruellement déçus. La population était bien moins considérable qu'on ne l'avait dit, et elle ne voulait pas de nous. Trois jours durant, nous restâmes à l'ancre devant le village, sans voir un homme avec qui nous expliquer, sans trouver même une pirogue pour aller dans l'île voisine informer le chef de notre arrivée.

« Enfin Ritova (c'est le nom du chef) revint ; l'entrevue que nous eûmes avec lui nous dévoila parfaitement sa mauvaise foi et ses dispositions hostiles. Cet homme avait d'abord passé du paganisme à l'hérésie ; puis, pour se venger du roi de Bau, hérétique aussi, qui, dans une guerre, lui avait brûlé son village, il s'était déclaré catholique. C'était sous l'impression de ce sentiment de dépit, qu'il avait demandé un missionnaire. Mais au moment où on lui promettait de satisfaire son désir, il retourna à l'hérésie, séduit par les ministres wesleyens et intimidé par le roi de Bau.

« De toutes les tribus de Viti, celle de Mazuata est à mon avis la plus sauvage. Ces gens, réfugiés dans le pays le plus ingrat qui se puisse imaginer, ressemblent aux oiseaux de mer qui passent leur vie sur l'océan. Les femmes seules habitent le village ; tout le reste, hommes, jeunes gens, enfants même, sont continuellement à la pêche et à la recherche des tortues. Que pourraient faire deux prêtres au milieu d'un village habituellement désert ?

« A une bonne journée de navigation de Mazuata, en revenant vers l'ouest, on trouve l'embouchure d'une grande rivière qui pénètre fort avant dans l'intérieur de Vanoua-Lévou. On prétend que, sur les bords de cette rivière, d'innombrables et populeux villages, la plupart encore païens, n'attendent que la présence des missionnaires pour embrasser la religion. Nous allâmes jeter l'ancre à l'embouchure ; et nous remontâmes le fleuve dans une barque jusqu'à Dreketi, village principal de la tribu ; mais là aussi nous ne pûmes rencontrer que des

femmes et des enfants. On était en guerre dans la montagne. Le pays nous offrit un aspect plus satisfaisant que Mazuata, et, à en juger par le nombre des enfants restés au village, les habitants doivent être plus nombreux. Mais l'état de guerre où vit cette peuplade, les difficultés de naviguer dans les abords de la rivière, et par conséquent de desservir une station en ce lieu, nous persuadèrent que nous ne pouvions pas songer prudemment à nous y établir. Il ne nous restait plus qu'à revenir à Ovalau, rendre compte au R. P. Bréhéret de notre stérile voyage. Nous remontâmes donc à bord, et, après avoir lutté pendant huit jours contre les vents contraires, nous arrivions à Ovalau, le 26 dans la nuit.

« Telle est l'histoire de la malheureuse station de Mazuata, dont on ne peut pas même dire qu'elle fût aussitôt morte que née, puisqu'elle ne vécut qu'en projet. Cela nous fait toucher au doigt que nous ne sommes tous que des serviteurs inutiles; mais, ce qui nous console, c'est que nous servons « un « maître souverainemeut économe, comme « l'a dit Ozanam, qui ne laisse rien perdre, « pas plus une goutte de nos sueurs qu'une « goutte de ses rosées. »

Les îles Marquises, qui appartiennent à la France, forment un vicariat apostolique. On y compte 20,000 habitants, dont les mœurs sont extraordinairement dépravées. Les missionnaires catholiques ont à y lutter contre l'influence des ministres protestants.

Les îles Sandwich, dont le vicaire apostolique est Mgr Maigret, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, ont été visitées dès l'année 1827 par des prêtres de la société de Picpus. Mais la persécution sévit aussitôt : les missionnaires furent enlevés de force et transportés au loin ; plusieurs nouveaux convertis moururent des mauvais traitements qu'on leur fit endurer. En 1829, l'amiral Laplace, parlant au nom de la France, obtint la liberté des captifs et les mêmes droits pour les catholiques que pour les protestants. En 1840, Mgr Rouchouze, vicaire apostolique, revint des îles Gambier. On comptait alors 2,000 catholiques aux îles Sandwich ; il y en avait 7,000 l'année suivante. Le vicariat apostolique spécial pour ces îles fut décrété en 1845, et Mgr Maigret fut nommé le 11 août 1846 ; il s'y trouvait alors 15,000 catholiques, 16 prêtres et 110 écoles; plus de 27,000 indigènes avaient été baptisés dans les cinq années précédentes. En 1855, la population comprenait 20,000 catholiques, 22,000 protestants, cinq à six mille Mormons; le reste était indifférent ou incrédule. Ces îles sont en proie à une affreuse immoralité, cause principale de l'extinction de la race indigène, qu'on estimait à 300,000 âmes au temps de Cook, et qui n'était déjà plus que de 71,000 âmes en 1851 [1].

Le vicariat apostolique de Taïti (Mangaréva et Pomoutou), créé en 1848, a pour évêque Mgr Jaussen.

Nous terminerons cette revue des missions de l'Océanie par quelques détails sur l'île de Pâques, la plus orientale des Sporades australes, dans la Polynésie, et l'une des moins connues parce qu'elle est placée en dehors des routes ordinaires. Mais elle n'a pas échappé au zèle des apôtres de l'Évangile. Découverte par l'amiral hollandais Roggeween, le jour de Pâques 1722 (6 avril), ce qui lui valut son nom, l'île de Pâques est appelée Rapa-nui par les indigènes. Depuis bien des années elle était l'objet de l'attention et des vœux de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, à laquelle est confié le vicariat apostolique de Taïti, lorsque enfin, le 3 janvier 1864, un vaisseau aborda à la baie nord-ouest de l'île, et déposa sur le rivage le Fr. Eugène Eyraud, qui venait des îles Gambier. Dès son arrivée, le Fr. Eyraud demanda avec instance à rester au milieu des indigènes (Kanacs), dont les dispositions ne lui paraissaient pas trop hostiles. Il y resta en effet seul pendant neuf mois, parlant la langue des indigènes, étudiant leurs mœurs, les préparant à recevoir le bienfait de l'Évangile, et puisant dans la grandeur de ce but le courage de supporter toute espèce de privations. Il fut ensuite rappelé à Valparaiso, pour disposer ce qui était nécessaire à un établissement définitif.

Des circonstances imprévues retardèrent l'exécution de ce projet, et ce fut seulement

[1] Mœhler, *Histoire de l'Eglise*

vers la fin de mars 1866, que R. P. Hippolyte Roussel et le Fr. Eugène Eyraud furent en mesure d'ouvrir la mission de l'île de Pâques. Ils avaient avec eux quatre Mangaréviens, fervents catholiques et très-capables de seconder une telle entreprise.

La situation des deux missionnaires fut d'abord des plus critiques. Mais Dieu les protégea visiblement; le R. P. Roussel prit peu à peu de l'ascendant sur les insulaires; sa fermeté leur inspira du respect; ils prêtèrent l'oreille à ses instructions. Au bout de six mois tout était changé. Voici le témoignage rendu par le capitaine d'un navire français, le *Tampico*, qui, au mois de novembre 1866, amenait deux nouveaux missionnaires destinés à l'île de Pâques, le R. P. Gaspar Zumbohlm et le Fr. Théodule Escolin : « J'ai été émerveillé, « écrivait M. Dutrou-Bornier, en voyant ce que « la patience et le travail de deux hommes seuls « pouvaient faire en si peu de mois. Là où je « ne croyais rencontrer qu'une pauvre cabane « à peine fermée, j'ai découvert des bâtiments « bien installés, clos de murs et de grilles, « une chapelle toute riante de fleurs, un hangar, un jardin; à l'entour, des terrains dé« frichés et plantés. Je ne peux vous dire de « quoi j'ai été le plus surpris, de l'intelligent « travail du Fr. Eugène, ou de l'angélique pa« tience du R. P. Roussel. J'ai vu la petite « église pleine; j'ai vu ces mêmes sauvages, « qui recevaient autrefois les étrangers à coups « de pierres, réciter à genoux toutes nos plus « belles prières en langue kanaque, en langue « française et en latin. »

Les extraits suivants des lettres des RR. PP. Roussel et Zumbohlm fournissent d'instructifs détails sur cette puissance de transformation que possèdent les missionnaires, et qui est une démonstration toujours vivante de la divinité du catholicisme.

« L'île entière veut être admise à la prière, écrivait au mois de janvier 1867 le R. P. Roussel. Il m'a suffi de manifester le désir de voir tous les enfants baptisés, pour que les parents s'empressassent de nous les apporter.

« Cependant, afin de prévenir le retour des discordes passées, je réunis les Indiens de la baie de Vaïhu, revenus de l'exil, et les conduisant sur les débris de leurs habitations incendiées dans la dernière guerre, je leur recommandai la paix entre eux et avec leurs voisins, leurs anciens ennemis. Je les prévins encore que mon intention était d'établir dans chaque district un chef et deux juges chargés de maintenir l'ordre, et de faire respecter le droit de propriété. Ils parurent satisfaits, et le cinquième dimanche de novembre dernier, tous les insulaires sont venus à Hagaroa donner publiquement leur adhésion à la prière d'abord, et souscrire ensuite aux mesures prises dans leur intérêt. Nous les rangeâmes en demi-cercle dans la cour, puis, le P. Gaspar et moi, ayant les FF. Eugène et Théodule à nos côtés, nous procédâmes à la nomination d'un chef et de deux juges par district. Tout fut réglé paternellement. Depuis lors, le vol a disparu, et nos bons insulaires se rendent régulièrement le dimanche à Hagaroa pour assister à la messe et entendre l'instruction.

« Comme preuve de la sincérité de leur conversion, les habitants de l'autre extrémité de l'île nous ont rapporté ce qu'ils avaient volé au Fr. Eugène, quelques assiettes et des planches. Et cependant, quel sacrifice pour eux ! Ces assiettes, ils les portaient pendues à leur cou comme un ornement incomparable. Ils les ont toutes rendues, faisant, avec les planches sur le dos, un trajet de quatre lieues, sous un soleil brûlant. J'ai vu, réunis à une même table, tous les chefs de Vaïhu et de Hakahaga, jadis ennemis acharnés. Bien que la réunion fût nombreuse, tous étaient comme des frères. Je suis fier de le proclamer, les habitants de Rapa-nui, naguère adonnés au vol et au pillage, sont actuellement les plus honnêtes gens du globe. Chaque samedi, ils nous apportent en cadeau des patates et des poules. J'ai beau les supplier de ne pas se charger de tous ces objets, à cause de la distance qu'ils ont à parcourir, je perds mon temps et ma peine. « C'est l'usage à Rapa-nui, » me répondent-ils. Pour reconnaître ces bons offices et surtout pour leur faire oublier leurs anciennes fêtes païennes, le jour de Noël, après l'office du matin, j'ai réuni à ma table quarante-quatre chefs. Le soir, j'ai conféré le baptême à cinq enfants; après quoi, nos bons insulaires se sont dispersés, les uns d'un côté, les autres d'un autre, tous en-

chantés de la double fête à laquelle ils avaient assisté.

« La population se groupe autour de nous à Hagaroa. Chaque jour amène une fête à l'occasion des nouvelles maisons qui se construisent. Nos ennemis d'autrefois se rapprochent de plus en plus et se présentent les premiers à la prière. La chapelle que nous venons d'agrandir se trouve déjà trop petite. Le temps est venu, ce semble, d'en bâtir une autre en pierre. Il nous faudra alors des outils pour faire la charpente et un conducteur de travaux de maçonnerie. Le corail ne manque pas, mais la difficulté est de le cuire; il y a peu de bois dans l'île pour cela, et je ne sais si nous pourrions acheter et faire venir du charbon en quantité suffisante. »

Le 25 mars 1867 le R. P. Gaspar Zumbohlm écrivait :

« Nous avons réuni les orphelines dans une maison et un enclos particuliers. Elles sont fort contentes de se trouver rassemblées sous le même toit, et d'avoir les mêmes champs à cultiver. La maison des orphelins est sur le point d'être achevée.

« Un mot sur le cannibalisme qui existait dans l'île avant l'arrivée des missionnaires.

« Bien des fois nous avons essayé d'arracher à nos Kanacs quelques aveux là-dessus; mais la honte, la crainte, peut-être aussi le manque de confiance leur ferment la bouche. Dernièrement je m'étais mis en route pour aller voir un malade, lorsque un insulaire d'une trentaine d'années me rejoignit et m'accompagna jusqu'au terme de mon voyage. Le sachant bien disposé pour nous, je profitai de l'occasion. Après quelques compliments sur ses bonnes dispositions, j'entame la conversation suivante :

« — Dis-moi franchement, mon ami, si tu « n'as pas vu quelquefois manger de la chair « humaine dans ton pays.

« — Oui, quelquefois.

« — Et, toi-même, n'en as-tu pas aussi « mangé?

« — Non, jamais. C'étaient les anciens qui « faisaient cela. De l'autre côté de l'île, il y « avait un homme assez avancé en âge, dont « tout le corps et surtout le visage étaient « horriblement tatoués. Cet homme passait « pour très-méchant. Un jour je le vis en« touré d'une foule de personnes; il se dis« putait avec elles, et poussait des cris af« freux. Tout à coup, on se jeta sur lui, on « l'assomma, et, après avoir fait rôtir son « corps dans un four, on le mangea tout « entier. »

« Je voulus savoir pour quel crime on avait tué cet homme. A mes questions réitérées, mon compagnon se contenta de répondre : « Cet homme était très-méchant. »

« Il m'avoua ensuite que, dans une autre circonstance, il avait encore vu manger cinq hommes à la fois. J'eus beau insister pour avoir quelques détails sur cette effroyable boucherie, le Kanac garda un morne silence. Probablement les victimes étaient des prisonniers faits pendant une guerre civile. Ce que j'ai appris encore, c'est que lorsque le Fr. Eugène se trouvait seul à Rapa-nui, les insulaires avaient plusieurs fois voulu le manger. Mais le plus grand nombre s'y était heureusement opposé. On peut dire qu'une Providence particulière ne cessa de protéger ce bon Frère, d'autant plus exposé, qu'il se méfiait moins des piéges qu'on lui tendait. Il a été souvent bien près de perdre la vie comme d'autres étrangers l'avaient perdue avant lui[1]... »

Le Frère Eugène Eyraud, qu'une maladie de poitrine déjà avancée n'empêchait pas de se livrer à tous les travaux du missionnaire, est allé recevoir au ciel la récompense de son zèle. Il s'est éteint le 20 août 1868 après trois jours d'agonie. Le 19, il demanda combien il restait encore d'infidèles dans l'île de Pâques : « Plus un seul, » lui répondit-on. A cette consolante réponse, le mourant leva les yeux au ciel en signe d'action de grâces, et la joie ramena pour un instant la vie sur ce front déja touché par la main de la mort. Le Frère Eugène Eyraud était originaire du diocèse de Gap. Les sept derniers païens de l'île de Pâques avaient été baptisés le jour de l'Assomption. Ainsi, en quelques années, le paganisme a disparu de cette petite île perdue au milieu de l'Océan; la douceur des mœurs chrétiennes a remplacé l'anthropo-

[1] *Missions catholiques.*

phagie, et ces insulaires, chez qui règnait la pluralité des femmes, n'ont pas hésité à renvoyer celles que la loi chrétienne ne leur permettait pas de garder. Tels sont les prodiges qu'accomplissent chaque jour les missionnaires catholiques, tels sont les services qu'ils rendent à la vraie civilisation. Malheureusement, à l'île de Pâques, où l'on ne compte plus guère qu'un millier d'habitants, la phthisie dévore la population : la corruption des mœurs avait amené cette décadence physique de la race, et les missionnaires se trouvent dans l'impossibilité de procurer à leurs néophytes les vêtements et la nourriture qui combattraient le mal; il faut espérer pourtant que le christianisme sauvera temporellement cette peuplade qu'il vient de régénérer pour la vie éternelle.

Nous n'avons pas craint d'allonger le chapitre de ces *Annales* consacré à l'œuvre des missions ; faire connaître cette œuvre, c'est faire l'histoire des peuples qui ne sont pas encore entrés dans le mouvement général de la civilisation et montrer la lutte de l'Église contre ses trois grands ennemis : le paganisme, l'hérésie et le schisme, lutte énergique, sublime, qui montre que le christianisme a toujours ses héros et que la vitalité de l'Église catholique n'a rien perdu de sa vigueur. Après avoir ainsi suivi ces intrépides missions, admiré ces nouveaux chrétiens, fervents comme aux plus beaux siècles de l'Église, il nous faut maintenant tracer le tableau rapide des agitations politiques et de la situation sociale des différents États : c'est un spectacle moins touchant, mais toujours intéressant, parce qu'il fait entrer dans la contemplation du gouvernement providentiel de l'humanité, en nous montrant comment la liberté humaine, malgré ses écarts, concourt toujours à l'accomplissement du plan divin, qui est le salut de l'homme par l'Église et la gloire de Dieu.

CHAPITRE V

HISTOIRE DES DIFFÉRENTS ÉTATS [1].

On a vu plus haut[2] quels sont les différents États entre lesquels se trouvent actuellement partagés les peuples, et quelles sont les principales *questions* qui préoccupent les hommes politiques et souvent même les populations. En se plaçant en Europe, au centre même de l'agitation politique et religieuse la plus intense qu'on ait vue depuis longtemps, on peut voir se succéder tour à tour les différentes questions et passer, pour ainsi dire, sous ses yeux, les différents peuples qu'elles intéressent. L'Église catholique, avec son centre qui est à Rome, est comme le pivot de l'histoire : c'est autour de cet axe inébranlable que roule le monde moral et intellectuel, et c'est de Rome, c'est des hauteurs du Siége sur lequel s'asseoit le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, qu'il convient d'étudier ces innombrables mouvements de l'humanité qui s'approche ou qui s'éloigne du but tracé par la Providence. C'est, par conséquent, en se plaçant au point de vue catholique qu'on peut se rendre le mieux compte des événements, qu'on peut les apprécier à leur juste valeur, qu'on peut en pressentir plus exactement les conséquences. Nous nous efforcerons, pour notre part, de les considérer toujours à la lumière qui vient de Rome et de la sainte Église, et nous ne craindrons pas que les préoccupations religieuses de l'historien nuisent à la juste intelligence des faits et l'empêchent de les placer dans le rang qui leur convient. A-t-il jamais été plus évident que tout se fait par l'Église, pour l'Église ou contre l'Église? que la question religieuse est au fond de toutes les autres questions? que l'Église ne peut être indifférente à aucune de ces questions ? qu'aucune d'elles ne peut se résoudre complétement en dehors de la religion ? enfin, que cette religion, qu'on aurait voulu reléguer au fond des sanctuaires, écarter de la vie civile, repousser loin de la science, traiter, en un mot, comme un hôte importun ou comme une étrangère et une ennemie, que cette religion s'impose à l'attention de tous les esprits, qu'elle préoccupe les hommes d'État comme les individus, et que son représentant le plus élevé, le Pape, ne peut faire une démarche, ne peut prononcer une parole sans exciter aussitôt la joie et l'admiration des uns, le trouble et la fureur des autres ?

La situation au 1er janvier 1867.

Lorsque s'ouvrit l'année 1867, c'était précisément la question religieuse, la question romaine, qui est la question religieuse par excellence, qui préoccupait le plus tous les esprits, et si la question allemande, les inquiétudes provenant de la rupture de l'équilibre européen par les insolents succès de la Prusse en 1866, préoccupait également les

[1] Les *Annales ecclésiastiques* consacreront ordinairement une plus grande place à l'histoire politique des différents États ; dans ce premier volume, nous devions nous borner à ne présenter guère qu'un simple tableau ; d'ailleurs, les années 1869 et 1870, dont nous nous occuperons dans le volume suivant, sont comme l'aboutissement des événements qui se sont passés dans les années précédentes, soit au point de vue religieux (le concile), soit au point de vue politique (la crise constitutionnelle en France), et il y aura lieu alors de revenir un peu en arrière pour compléter l'histoire de ces événements.

[2] Chapitre Ier.

hommes d'État et les peuples, tout le monde sentait instinctivement la connexion de ces deux grandes questions, connexion que les publicistes catholiques s'efforçaient depuis longtemps de mettre en évidence.

On ne peut le dissimuler : après que le rétablissement de l'empire eut paru mettre fin aux conséquences de la révolution de 1848, et la guerre de Crimée reconstituer pour de longues années l'équilibre européen fortement atteint, depuis 1815, par la révolution de 1830, par la création du royaume de Belgique, et par le retour d'un Bonaparte au pouvoir souverain, la guerre d'Italie, en 1859, ébranla soudainement tout l'édifice avec tant de peine restauré, et remit tout en question. La révolution reprenait évidemment sa marche.

La guerre d'Italie pouvait avoir un but politique avouable, utile ; mais il n'était que trop facile de voir que le but auquel visait le Piémont, cause et objet de la guerre, était autre, et que le succès de cet État aussi démesurément ambitieux que petit jusqu'alors, aurait pour conséquence de renverser tous les droits politiques et de porter atteinte à tous les droits religieux, après quoi il ne resterait plus que la force pour décider les questions, c'est-à-dire que le droit des gens n'existerait plus, que la Révolution dominerait les institutions et les rapports des peuples entre eux, et qu'un trouble immense, que d'inexprimables angoisses s'empareraient de toutes les consciences.

On sait ce qui est arrivé.

Le Piémont, victorieux par les mains de la France, voulut devenir l'Italie; pour cela, il fallait renverser les trônes, on les renversa ; il fallait découronner le Pape, on essaya de le faire, et c'était là d'ailleurs que visait la Révolution : détruire la royauté pontificale pour détruire l'indépendance du Pape, pour enchaîner l'Église et pour la renverser.

L'attentat n'a pu être consommé, parce que Dieu veille sur son Église et que le sentiment catholique se réveilla tout à coup avec une énergie qui arrêta les malfaiteurs sur le chemin du crime.

Mais, pour unifier l'Italie, il avait fallu proclamer de nouvelles maximes : l'incompatibilité du Pontificat et de la souveraineté civile, l'utilité des grandes agglomérations nationales. Et la France toléra les attentats, ne s'opposant qu'à l'attentat suprême; elle toléra les usurpations piémontaises, même celles dont le Souverain Pontife était victime, et elle finit par reconnaître, tout en faisant quelques réserves, le *royaume d'Italie*. L'Europe fit comme elle ; le Pape est le seul souverain qui n'a pas voulu reconnaître cette odieuse violation de tous les droits. Disons-le encore : la France, qui pouvait très-bien réclamer Nice et la Savoie, anciennes possessions françaises, comme prix du service rendu au Piémont contre l'Autriche et compensation de la Lombardie, que l'Autriche lui avait remise et qu'elle s'était empressée de transmettre au Piémont, la France commit la faute de ne réclamer, *officiellement*, ces possessions que comme compensation des agrandissements du Piémont aux dépens de la Toscane, de Parme et de Modène, ce qui semblait la faire complice de ces agrandissements.

Depuis lors, qu'est-il arrivé ?

La Russie, écrasée en Crimée, s'est relevée, et elle fait peser son joug plus cruel que jamais sur la Pologne catholique, en même temps que la théorie des grandes agglomérations et des nationalités la place à la tête de toute la race slave.

L'Autriche, après avoir perdu la Lombardie, a perdu la Vénétie et a été violemment expulsée de l'Allemagne.

L'Espagne est tombée en révolution, et l'on ne sait comment elle pourra se relever des ruines qu'amoncellent chaque jour les ridicules histrions qui se sont emparés du pouvoir.

La France, souveraine arbitre de l'Europe en 1856, arbitre encore après Villafranca, dont les stipulations, fermement maintenues, eussent arrêté la révolution et fait de la guerre d'Italie une guerre aussi pacificatrice que glorieuse, la France a vu diminuer peu à peu son prestige par l'insolence étonnement tolérée de l'Italie, par le mauvais succès de l'expédition du Mexique, expédition manquée encore à cause des fausses idées politiques qu'on voulait appliquer au

gouvernement de ce pays catholique, et l'Europe épouvantée a contemplé les agrandissements de la Prusse protestante et militaire, que des ministres français ont dû faire semblant de considérer comme un événement sans portée menaçante, tout en reconnaissant qu'il fallait doubler la force militaire de l'Empire. Faut-il ajouter que la diminution du prestige au dehors a naturellement amené la déconsidération du pouvoir au dedans, et que les partis hostiles n'ont pas manqué de profiter de toutes les fautes du gouvernement pour relever la tête, pour battre en brèche la constitution de 1852, pour obtenir concessions sur concessions et arriver enfin à une situation telle, que l'année 1869 a pu paraître à quelques-uns comme devant être la dernière année de l'Empire ?

C'est en 1859 qu'ont été semés les germes dont l'éclosion effraye l'Europe, c'est à la fin de 1866 et au commencement de 1867 que ces germes, arrivés à un développement qui présageait une prochaine maturité, montraient, par leurs premiers fruits, les calamités qu'on pouvait attendre. Aussi l'anxiété était-elle grande. La Prusse était maîtresse de l'Allemagne, les troupes françaises avaient évacué les États pontificaux ; on pouvait s'attendre à une guerre générale, tant les prétentions de la Prusse étaient grandes, tant la nécessité pour la France de venger son humiliation et de briser le cercle qui se resserrait autour d'elle, paraissait impérieux, tant les espérances révolutionnaires se montraient vives et impatientes.

Le gouvernement français avait été joué par la Prusse : c'était l'opinion générale, qui expliquait son inertie par des promesses que M. de Bismark, le principal instrument de la politique prussienne, avait dû faire avant la campagne de 1866. Si l'on a laissé la Prusse s'agrandir si démesurément en Allemagne, disait-on, c'est que l'on pensait porter la frontière de la France jusqu'au Rhin, et c'est ainsi que l'Empire avait l'espoir de réaliser son programme. Nice et la Savoie avaient été le prix de la campagne de 1859 ; les provinces rhénanes et la Belgique seraient la compensation de la formation de l'empire prussien. Le temps n'est pas venu de savoir tout ce qui avait pu se passer dans les hautes régions de la politique. Ce qui paraît certain, c'est que la Prusse avait fait des promesses et que la France avait des espérances ; ce qui est tout à fait certain, c'est que la soudaine défaite de l'Autriche déconcerta bien des calculs. L'Autriche résistant, l'on pouvait compter que les forces des belligérants s'épuiseraient, que l'on pourrait alors intervenir avec autorité comme arbitre, imposer à l'Autriche la cession de la Vénétie à l'Italie, imposer à la Prusse au moins la neutralisation des provinces rhénanes et, par conséquent, faire un pas décisif vers le Rhin. La victoire de Sadowa déjoua ces beaux calculs, s'ils étaient faits : l'Autriche, vaincue, abandonna bien la Vénétie, mais la Prusse victorieuse ne voulut rien lâcher, et il se trouva que le gouvernement impérial qui avait créé à sa frontière méridionale un royaume assez mal disposé à son égard, venait de laisser se former à l'est un État bien plus redoutable encore : résultat si désavantageux pour la France, que l'Angleterre avait passé par-dessus la destruction de l'équilibre européen, tant il lui paraissait satisfaisant de voir succomber la prépondérance de l'empire napoléonien.

Alors se présenta la question du Luxembourg, qui tint le premier rang dans les préoccupations publiques pendant les premiers mois de 1867. Entrons dans les détails.

La question du Luxembourg.

On sait qu'au mois de septembre 1866, le cabinet des Tuileries, voulant expliquer son inaction vis-à-vis des accroissements de la Prusse, avait solennellement déclaré que la France n'aurait à faire de revendications que si l'une des puissances de l'Europe détruisait trop exclusivement à son profit l'équilibre politique. Les victoires et les annexions de la Prusse parurent à beaucoup de bons esprits avoir, en effet, très-sérieusement dérangé cet équilibre, et dès lors, on s'attendit à voir le gouvernement français revendiquer quelque chose, ou, si l'on aime mieux, demander certaines garanties dont il n'avait pas moins besoin pour satisfaire

l'opinion publique que pour sauvegarder les intérêts du pays. Avant et pendant la guerre, la *neutralité attentive* gardée par le gouvernement impérial avait un tel caractère de bienveillance pour la Prusse que nul ne douta qu'il n'y eut quelques arrangements secrets pris en commun, et beaucoup regardaient du côté de la Belgique pour se rendre compte de la conduite du cabinet des Tuileries. Il paraît même qu'ils ne se trompaient guère, et que, avant le succès, le comte de Bismark eût volontiers laissé carte blanche à l'ambition française. Le gouvernement français ne voulut pas s'engager dans cette voie. Après Sadowa, la Prusse devint de plus en plus impérieuse, et naturellement, le sentiment français se trouva de plus en plus froissé. Pour la France, le résultat le plus net de sa neutralité était d'avoir laissé la Prusse passer au premier rang, et de rendre nécessaires des sacrifices d'hommes et d'argent hors de proportion avec ce qu'on avait vu jusqu'alors. Comment faire accepter une telle situation au pays, comment prouver que l'équilibre européen n'était pas sérieusement modifié au préjudice de la France, si l'on n'avait au moins une légère compensation à offrir à l'amour-propre national et un léger accroissement de territoire à montrer au patriotisme français ? L'Italie se montrait peu reconnaissante du cadeau que Napoléon III lui avait fait de la Vénétie ; l'Autriche, qui ne demandait sans doute pas mieux que de s'appuyer sur une franche et solide alliance avec la France, n'osait guère compter sur une puissance qui lui avait fait perdre le Lombard-Vénitien et qui l'avait laissé écraser à Sadowa ; la Saxe, dont le cabinet des Tuileries avait demandé et obtenu l'intégrité, n'en était pas moins devenue vassale de la Prusse ; le Hanovre n'avait pu être sauvé ; le Slesvig septentrional ne venait pas à bout d'obtenir qu'on le mît en mesure de déclarer sa volonté au moyen du suffrage universel ; en un mot, depuis la fameuse journée du 5 juillet 1866, qui semblait faire de l'empereur Napoléon III l'arbitre de l'Europe, il fallait bien l'avouer, la diplomatie française n'avait pas eu beaucoup de bonheur. Et, au moment même où M. Rouher, répondant aux interpellations de M. Thiers, venait de déclarer que l'Allemagne était bien moins menaçante pour la France qu'auparavant, parce qu'au lieu de l'unité de la Confédération germanique, il n'y avait plus devant elle qu'une Allemagne fractionnée en trois tronçons, celui du Nord avec la Prusse, celui du Sud, et celui qui restait avec l'Autriche, le comte de Bismark jugeait à propos d'apprendre à tout le monde que la Bavière, le Wurtemberg, et le grand-duché de Bade étaient entrés depuis plus de six mois dans la sphère d'action de la Prusse. Il n'était donc plus question de la fameuse démarcation de la ligne du Mein, dont le ministre d'État français venait de faire tant de bruit !

La publication des traités secrets conclus dès le mois d'août de l'année précédente était-elle un défi à la France ? Voilà ce qu'on se demanda tout de suite, et la plupart résolurent affirmativement la question. Il faut dire, d'ailleurs, que si l'existence de ces traités n'était pas précisément de nature à faire le plus grand plaisir aux Français, elle était tellement naturelle, que la nouvelle ne pouvait surprendre la diplomatie, et la Prusse, en les faisant publier, voulait sans doute montrer à l'Europe que désormais l'Allemagne était faite, plutôt que porter un défi qui eût été prématuré, puisqu'elle avait besoin de mettre la dernière main à l'organisation de la nouvelle confédération avant de prendre une attitude décidément offensive. Les traités étaient dans la nécessité de la situation : une fois l'Autriche exclue de l'Allemagne, l'action des sociétés secrètes et de la franc-maçonnerie, si favorable à la Prusse, étant donnée, c'était vers le Nord que devaient graviter les petits États du Sud, à peu près abandonnés à eux-mêmes, et sur lesquels la France pouvait être soupçonnée de vouloir exercer des revendications. Il fallait s'y attendre, et c'est pour cela que, dès les préliminaires de Nikolsbourg, le sentiment public avait vu l'unité de l'Allemagne faite sous la direction de la Prusse. On n'avait donc pas de reproches à faire aux États du Sud ; la Prusse elle-même n'avait fait qu'user de l'avantage que lui donnaient ses

victoires et la longanimité de l'Europe, accoutumée à laisser tout faire, depuis que les Italiens se sont vus libres d'agir comme ils l'entendent en fait d'annexions et de conquêtes.

Cependant, la publication des traités secrets, faite le 19 mars 1867, donna une violente secousse aux esprits. Alors commencèrent à prendre de plus en plus consistance les bruits qui couraient depuis quelque temps au sujet du Luxembourg. On disait que le gouvernement français avait entamé, sinon des négociations, au moins des pourparlers sur ce grand-duché. Le Luxembourg a autrefois appartenu à la France. La partie qui est restée au roi de Hollande, sous le titre de grand-duc, n'a, il est vrai, que 200,000 habitants environ, et seulement l'étendue de deux ou trois arrondissements français; mais avec la place de Luxembourg, fortifiée autrefois par Vauban, il aurait mis au pouvoir de la France une position stratégique qui était alors tournée contre elle, et l'acquérir, c'eût été obtenir une victoire morale dont l'importance n'était pas à dédaigner. La question était d'ailleurs très-simple, si l'on s'en tenait au droit strict. Le Luxembourg, qui faisait partie de la confédération germanique en vertu des traités de 1815, cessait naturellement d'en faire partie depuis la dissolution de la confédération ; il restait donc indépendant sous la souveraineté de son grand-duc. En vertu du droit ancien, si le grand-duc le cédait à la France, tout serait parfaitement régulier; en vertu du droit nouveau, si les populations votaient l'annexion, il n'y aurait plus rien à dire.

Mais cette situation, si simple en apparence, se compliquait quand on y regardait de plus près, car : 1° les populations du Luxembourg parlent allemand, et alors apparaissait le principe de nationalité, que M. de Bismark ne manquerait pas de faire valoir pour contrecarrer l'action de la France; 2° un traité de 1839, auquel était apposée la signature des grandes puissances, donnait à la Prusse le droit de garnison dans la place de Luxembourg, et la Prusse aime mieux prendre qu'abandonner, disait-on. On répondait bien à la première raison que, si l'on faisait attention à la langue, la Prusse devrait rendre la partie de la Pologne qu'elle a enlevée et revendiquer aussitôt l'Alsace et la Lorraine allemande; à la seconde, que le traité de 1839 supposait l'existence de la confédération germanique, et, par conséquent, ne stipulait pour Luxembourg qu'en sa qualité de forteresse fédérale; mais M. de Bismark montrait le sentiment allemand surexcité, et, tout en faisant un grand étalage de modération, de courtoisie et de bonne volonté, se retranchait derrière les grandes puissances.

Pendant une quinzaine de jours, la question resta à l'état de bruit : la presse officielle n'en soufflait mot, la presse officieuse restait muette, les autres journaux ne pouvaient que recueillir çà et là, dans la presse étrangère, des indications vagues qui n'éclairaient guère l'opinion. Tout à coup, une interpellation, probablement provoquée par M. de Bismark, fit éclater la bombe. C'était le 1er avril, le jour même de l'ouverture de l'Exposition universelle, à Paris : soixante-dix députés du Reichstag (parlement de la confédération du Nord) adressèrent ces deux questions :

1° Le gouvernement prussien sait-il si les bruits qui se produisent chaque jour avec plus de force sur des négociations entre les gouvernements de France et des Pays-Bas, concernant la question du Luxembourg, sont fondés?

2° Le gouvernement prussien est-il en état de déclarer au Reichstag que, d'accord avec ses confédérés, il est résolu d'assurer d'une manière durable, à tout risque, la liaison du grand-duché de Luxembourg avec le reste de l'Allemagne, et, en particulier, le droit de la Prusse de tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg ?

M. de Bennigsen, membre du parti libéral, développa ces deux questions dans un langage très-allemand et peu favorable à la politique française, quoique avec des formes respectueuses pour une puissance que la Prusse tenait à ménager. Son discours, acueilli par des bravos enthousiastes et prolongés, ne pouvait déplaire au comte de Bismark, qui répondit d'une façon très-adroite : que

le grand-duché de Luxembourg n'était pas membre de la confédération nouvelle; que le grand-duc en était le souverain au même titre qu'il était souverain dans le royaume de Hollande; qu'il fallait ménager, « naturellement dans la limite où l'honneur le comportait, » la susceptibilité de la nation française. En résumé, il reconnaissait que des pourparlers existaient, et que le gouvernement prussien « laissait au roi de Hollande la responsabilité de ses propres actes; » il dit en terminant : « Les gouvernements confédérés croient qu'aucune puissance étrangère ne portera préjudice à des droits incontestables d'États allemands et de peuples allemands; ils espèrent être en position de sauvegarder et de protéger des droits pareils par la voie des négociations pacifiques, et sans compromettre les relations amicales dans lesquelles l'Allemagne se trouve jusqu'ici avec ses voisins, à la satisfaction des gouvernements confédérés. Vous pouvez vous livrer à cet espoir avec une assurance plus grande encore s'il arrive souvent, comme vient de le faire, à ma joie, l'interpellant, que nous prouvions, par nos délibérations, la confiance inébranlable, la liaison indestructible du peuple allemand et de ses gouvernements, et de ses gouvernements entre eux. »

Des bravos prolongés accueillirent ce discours, dont le *Moniteur du soir,* organe officiel du gouvernement français, feignit de n'être pas mécontent, mais qui provoqua un article aigre-doux du *Constitutionnel,* dans lequel ce journal déclarait que la Prusse serait bien mal venue, après de si larges annexions, de s'opposer à un si mince accroissement de territoire de la part de la France, surtout lorsque ce territoire était cédé par le souverain, du consentement de son peuple, et qu'il n'appartenait pas à l'Allemagne.

L'effet produit dans le public fut si vif, que le 3 pour 100 baissa de près de 2 francs à la Bourse de Paris, et que, le 6 avril, le ministre de l'intérieur télégraphia aux préfets des départements, pour déclarer « dénué de tout fondemeut » le bruit qui courait qu'un *ultimatum* venait d'être adressé par la France à la Prusse. Tout le monde croyait, en effet, à la guerre. L'événement montra pourtant que les choses n'étaient pas aussi avancées, quoique la situation fût excessivement tendue; l'on apprit plus tard que le gouvernement français avait dû se montrer patient parce qu'il n'était pas prêt; la Prusse ne l'était pas davantage, et l'empereur Napoléon faisait tous ses efforts pour donner à l'Exposition universelle qu'il venait d'inaugurer un éclat que la guerre aurait nécessairement fait bien pâlir.

On peut se demander quelle était l'attitude des deux puissances les plus intéressées dans la question après la France et la Prusse. La Hollande entendait garder une neutralité absolue, et le gouvernement néerlandais avait déclaré que le roi de Hollande n'avait rien à voir à ce que faisait le grand-duc de Luxembourg, qui était parfaitement libre, si cela lui convenait, de céder le duché; la Hollande entendait donc rester à l'écart, et le cabinet de La Haye déclarait qu'il ne se mêlerait à l'avenir, ni officiellement, ni officieusement, des affaires du Luxembourg. D'un autre côté, le 5 avril, dans la chambre des communes, lord Stanley, répondant à sir Robert Peel, avait présenté ainsi l'état de la question : La Prusse, en apprenant l'existence des négociations, était entrée en relations avec les puissances signataires du traité de 1839, entre autres avec l'Angleterre. Dans la communication adressée à l'Angleterre, le cabinet de Berlin la priait d'essayer de dissuader le roi de Hollande de la cession, et lui demandait comment elle interprétait la garantie contenue dans le traité de 1839. Le gouvernement anglais avait répondu que la cession ne pouvait se faire que de l'accord de tous les signataires du traité. Lord Stanley n'avait pas négligé cependant d'exprimer le doute que la garantie fût applicable à la circonstance actuelle; car le but du traité était de garantir les intérêts du roi de Hollande comme grand-duc de Luxembourg et de maintenir l'intégrité de son territoire; mais, si le roi voulait céder ce territoire, il était clair que ses intérêts n'étaient plus en question. La question existerait seulement entre l'Allemagne et la France.

Lord Stanley ajoutait enfin que, comme la transaction dépendait de l'assentiment de la Prusse, il croyait qu'elle n'aboutirait pas, car il doutait fort que la Prusse donnât son consentement; il venait d'ailleurs de recevoir du représentant de la Hollande l'avis que les négociations avaient cessé.

En rapprochant de ces paroles celles que le ministre de la guerre prussien faisait entendre, presque en même temps, au Reichstag, en repoussant les amendements qui pouvaient affaiblir l'armée, on pourra se faire une idée complète de la situation dans les premiers jours d'avril : « Dans l'état du temps de paix proposé par le gouvernement, dit le ministre, il n'y a pas un homme de trop. Il est vrai que la nation a plus d'hommes sous les armes qu'il n'est désirable dans l'intérêt d'un développement libre et pacifique. Mais, dans la situation actuelle de l'Europe, on ne saurait songer à réduire les forces militaires de la nation, et cela ne serait guère possible, lors même que la situation changerait. »

Il n'y avait là rien de rassurant. De l'avis de tout le monde, l'Exposition universelle était un dernier temps d'arrêt avant la conflagration générale. Si la question du Luxembourg n'était pas vidée à la satisfaction du gouvernement français, celui-ci se tairait pour le moment, parce qu'il n'était pas prêt; mais ce serait un grief de plus ajouté à tant d'autres, et il n'était pas impossible que le sentiment national, si vivement, si souvent froissé depuis un an, ne favorisât une explosion que les gens sages étaient loin de désirer, mais qu'ils regardaient comme fatale.

Cependant l'opinion restait surexcitée et inquiète. On recherchait quel était le gouvernement qui avait le premier fait naître la redoutable question d'où dépendait la paix ou la guerre. Les uns nommaient la France, les autres la Hollande, qui aurait fait les premières propositions afin de s'assurer un puissant allié contre les convoitises de la Prusse. Le 8 avril, le gouvernement français s'expliqua d'une manière formelle par la bouche du ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, qui fit cette déclaration au Corps législatif et au Sénat :

« Messieurs, l'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du grand-duché de Luxembourg et la situation actuelle de cette affaire.

« Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement. Aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand-duché.

« La position indécise du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de la Haye au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg.

« Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel, lorsque, consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.

« Fidèles aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions : le consentement libre du grand-duc du Luxembourg; l'examen loyal des intérêts des grandes puissances; le vœu des populations manifesté par le suffrage universel.

« Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident. »

Rien de plus formel, on le voit, que cette déclaration quant à l'origine de la question; mais on sait que les gouvernements ne se communiquent pas tout d'abord leurs vues d'une manière bien précise; les diplomates tâtent d'avance le terrain, ils jettent quelques paroles en l'air, et, d'après l'accueil qu'elles reçoivent, ils jugent s'ils peuvent aller plus loin, de sorte que ce n'est pas toujours la puissance qui a eu la première l'idée et l'envie d'une chose qui fait la première proposition. C'est ainsi qu'il pourrait être diplomatiquement vrai que la Hollande ait commencé, quoique, historiquement, la France ait eu l'initiative. Mais, dans cette circonstance,

il paraîtrait qu'en effet ce fut le grand-duc du Luxembourg qui fit les premières ouvertures, ce qui ne veut pas dire que ces ouvertures soient venues du gouvernenement néerlandais; car il importe, dans cette question, de distinguer entre le grand-duc de Luxembourg et le roi de Hollande, quoique ces deux souverains ne fassent qu'une seule et même personne. Le Luxembourg faisait partie de la confédération germanique, mais non du royaume des Pays-Bas, et M. de Bismark lui-même reconnaissait que le roi de Hollande le possédait en toute souveraineté. Mais on comprend que la réunion des deux États sous un même sceptre peut causer certains embarras à celui dont la position est nette, tandis que celle de l'autre ne l'est pas. Or, la Prusse, qui ne connaissait plus de bornes à son ambition depuis la victoire de Sadowa, jetait des regards de convoitise sur la Hollande. Dans son désir de devenir une puissance maritime, elle estimait que la possession de la Hollande, au moins comme État faisant partie de sa Confédération du Nord, serait bien utile. C'est par là que débouchent deux de ses grands fleuves: tant que la Hollande sera indépendante de l'Allemagne, la Prusse sera fort gênée dans ses mouvements du côté de la mer. Avait-elle donc fait quelques tentatives de nature à effrayer le gouvernement néerlandais? On l'ignore, mais il est certain que le patriotisme hollandais s'était fortement ému. Un historien et publiciste considérable, M. Groen van Prinsterer, venait de jeter un cri d'alarme et de dévoiler les plans de la Prusse. Poussé par les mêmes sentiments, le gouvernement hollandais s'était ému, et c'était par suite de cette émotion que le roi de Hollande, désireux de se procurer quelque puissant allié, avait pris, disait-on, la résolution de sacrifier le grand-duché pour sauvegarder le royaume.

Le gouvernement français ne pouvait qu'accueillir favorablement les ouvertures faites à ce sujet. Si la Prusse n'a pas grandi aux dépens de la France, elle a grandi à son détriment; l'Allemagne, au lieu d'être partagée en trois, se trouvant placée presque tout entière, au moins au point de vue militaire, dans les mains de la Prusse, l'on pouvait se dire à Paris que les promesses faites par cette puissance avant la guerre n'étaient pas remplies, et la Prusse, démesurément agrandie, se montrait peu reconnaissante de la neutralité bienveillante gardée par la France en 1866. L'équilibre européen était rompu, le temps des revendications était venu; mais, comme on ne voulait pas troubler la paix, quoi de plus simple et de moins blessant pour la Prusse, de moins inquiétant pour l'Europe, que d'acquérir le grand-duché de Luxembourg, qui ne faisait plus partie d'une confédération détruite par la Prusse elle-même, et que de faire reculer les Prussiens sur ce seul point, ce qui les mettait à même de montrer cette modération dont ils aimaient à se vanter? Mais la Prusse ne l'entendit pas ainsi, et de là naquirent des complications qui faillirent faire éclater la guerre.

La déclaration du 8 avril, qui avait pour but de rassurer l'opinion et d'arrêter la baisse désastreuse des fonds publics, ne rassura personne et n'arrêta pas la baisse. Tout le monde s'attendit plus que jamais à une guerre prochaine. On parlait de préparatifs immenses; on voyait, en France, le gouvernement prendre d'énergiques mesures; la taxe de l'exonération du service militaire était portée à 3,000 francs; on travaillait fiévreusement à la fabrication des fusils Chassepot; on parlait de l'invention d'un nouveau canon d'un très-facile transport, et destiné à produire des effets foudroyants; on voyait régner la plus grande activité au ministère de la guerre, l'atmosphère sentait la poudre. Les esprits s'échauffaient. M. de Bismark, habile à manipuler l'opinion publique, provoquait en Allemagne des manifestations très-hostiles à la France, la presse allemande retentissait des cris de guerre et de fanfaronnades agaçantes, et la presse française commençait à y répondre, même la presse officieuse. Le 25 avril, on lisait dans le *Constitutionnel*, sous une signature qui masquait souvent les communications gouvernementales[1], un article dans lequel il était difficile de voir

[1] M. Paulin de Limayrac.

autre chose qu'un de ces appels à l'opinion qui précèdent les grandes résolutions.

« Le gouvernement français, disait le journal officieux, a cru sincèrement qu'après les immenses succès et les accroissements de territoire obtenus par la Prusse, *celle-ci tiendrait à honneur de montrer de la modération et des égards pour les droits et les intérêts de ses voisins.* Tout, dans l'attitude et le langage du cabinet de Berlin, le confirmait dans cette pensée, et il a toujours considéré le règlement de la question du Luxembourg comme une occasion qui s'offrait naturellement à la Prusse de faire vis-à-vis de la France *acte de bon voisinage et de cordialité.* Nous ne savons ce que l'on pense aujourd'hui à Berlin, *ni par quels mobiles on s'y laisse* diriger; nous ignorons les motifs qui avaient amené un changement dans les sentiments qu'on y manifestait; mais, ce que nous savons, c'est que le gouvernement français n'a jamais vu, dans un règlement de cette question conforme aux intérêts de la France et au vœu des populations, qu'un gage de paix et d'une paix durable. Jamais, au surplus, le gouvernement français n'a pensé que l'intérêt de la France pût être, dans aucun cas, de *maintenir une garnison dans un pays indépendant, appartenant à un souverain étranger et ne faisant pas partie de l'État fédératif du nord de l'Allemagne.* Jamais il n'a pensé que l'Allemagne pourrait revendiquer *même des droits de communauté d'origine* avec un petit pays dont la population, de l'aveu du premier ministre lui-même du roi de Prusse, a la plus profonde répugnance pour l'Allemagne, et voterait avec enthousiasme sa réunion à la France si on daignait la consulter.

« Aujourd'hui le gouvernement de l'empire ne cherche pas à faire sortir la guerre d'une question où, nous ne nous lasserons pas de le répéter, il ne voyait qu'un gage de paix. *La France n'est animée d'aucune ambition, elle a mis de côté toute prétention personnelle.* La question du Luxembourg est devenue une question européenne, et même, dans cette nouvelle phase, la France se tient à l'écart, pour ne pas gêner l'action pacifique des puissances et pour ne pas engager les amours-propres. Est-il une conduite plus désintéressée, plus rassurante pour tous, plus dégagée d'arrière-pensée, et surtout d'arrière-pensée de guerre? La France, sans craindre la guerre, — si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle s'y trouvait injustement provoquée, — veut la paix, et tient à ce qu'aucun doute ne puisse planer sur ses intentions. »

Cet article était fort clair, malgré ses allures diplomatiques. Le gouvernement français était mécontent de la Prusse; il accusait celle-ci d'avoir des prétentions injustes; il lui reprochait sa conduite, et, tout en disant hautement qu'il désirait le maintien de la paix, il se déclarait prêt à faire la guerre, prenant l'Europe à témoin que tous les torts étaient du côté de la Prusse. Quelques-uns voulurent voir là une manifestation pacifique, et remarquèrent que le gouvernement français reculait, en faisant entendre qu'il ne tenait plus à la possession du Luxembourg, mais seulement à l'éloignement de la garnison prussienne; la plupart y virent une préface belliqueuse, et le monde des affaires fut du même avis; les fonds publics continuèrent à baisser. La presse prussienne répondit avec aigreur à l'article du *Constitutionnel* et l'explosion parut imminente.

Cependant cette question du Luxembourg, sur laquelle le *Moniteur officiel* de l'Empire gardait le silence le plus absolu, préoccupait les gouvernements autant que l'opinion publique; il paraissait même que si la guerre n'éclatait pas plus tôt, c'était parce que les deux puissances rivales ne cherchaient qu'à gagner du temps pour être mieux préparées. L'opinion des Luxembourgeois, les plus directement intéressés dans la question, n'arrêtait pas un moment l'attention. D'ailleurs, comment la connaître au juste? Les uns leur attribuaient la plus grande envie d'être annexés à la France, les autres celle d'être annexés à la Belgique; quelques-uns prétendaient qu'ils voulaient rester ou devenir Allemands. On ne pouvait guère savoir à quoi s'en tenir à ce sujet; ce qui était le plus probable, pourtant, et certaines manifestations autorisaient à le penser, c'est que les Luxembourgeois désiraient surtout rester Luxembourgeois, jouissant de tous les bénéfices de leur neutralité et ne perdant pas même celui d'avoir une garnison qui dépensait de l'argent dans le pays, et faisait les affaires des dignes marchands de leur petite capitale. Quant à la nationalité de la garnison, peu leur importait: qu'elle fût prussienne, hollandaise,

belge ou française, l'important, pour eux, était qu'il y en eût une.

La Hollande, la plus intéressée après le Luxembourg, faisait bon marché du duché. Le ministre des affaires étrangères de l'État néerlandais déclarait bien nettement que l'affaire regardait exclusivement le grand-duc, non le roi et son gouvernement : la Hollande et le Luxembourg sont deux États distincts ; les intérêts de l'un peuvent n'être pas ceux de l'autre, et, pour bien montrer cette distinction, le grand-duc venait d'accréditer à Paris un envoyé spécial pour le Luxembourg. La Prusse avait déclaré aussi, en plein *Reichstag*, par la bouche de M. de Bismark, que le Luxembourg était un État indépendant, *sui juris*, et parfaitement libre de contracter les alliances qui lui convenaient, de s'attacher ou de renoncer à la Confédération du Nord et de s'annexer à un autre État ; mais, en même temps, M. de Bismark soutenait que, placé hors de la Confédération, le Luxembourg n'en était pas moins un pays allemand et sur le sort duquel la Prusse avait, par conséquent, le droit et le devoir de veiller. Les autres grandes puissances, l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, désiraient surtout la conservation de la paix ; à en juger par les apparences, elles condamnaient la conduite de la Prusse ; mais, au fond, tout en donnant raison à la France, elles n'étaient pas fâchées de voir que les prétentions de la Prusse empêchaient la France d'étendre la main sur le Luxembourg.

On en était là à la fin du mois d'avril, et l'on pouvait penser que l'explosion de la guerre n'était plus qu'une question d'heures et de minutes, lorsque les puissances désintéressées, enfin sérieusement effrayées de la tournure que prenaient les événements, se mirent à exercer une pression plus forte dans le sens de la paix. La Prusse travaillait à se créer des alliances ; elle avait fait sonder l'Autriche par un conseiller bavarois, M. de Taufkirchen, tout dévoué à la politique bismarkienne ; elle avait même essayé de séduire le Danemark en lui montrant en perspective la restitution prochaine de la partie septentrionale du Slesvig. Mais l'Autriche, qui se défiait sans doute encore un peu de la France, trouva fort singulière la prétention de la faire concourir à la défense d'une Allemagne d'où on l'avait exclue, et elle déclina les offres de M. de Taufkirchen ; le Danemark répondit par l'art. 5 du traité de Prague, qui impose à la Prusse l'obligation de consulter les vœux des populations du Nord-Slesvig. La Prusse pouvait bien compter sur l'appui de la Russie ; mais cette puissance, ne trouvant pas encore la question d'Orient assez mûre, voulait retarder l'explosion de quelques mois. D'un autre côté, pendant que l'isolement politique de la Prusse semblait s'opérer, la France, d'abord isolée, commençait à gagner du terrain, grâce à sa modération. La Belgique, rassurée, ne lui était pas hostile ; la Hollande avait besoin d'elle ; le Danemark se tournait vers elle ; le nouveau ministère de Florence pouvait faire compter sur une alliance franco-italienne ; l'Angleterre donnait raison à la France, tout en restant neutre ; enfin, il devenait de jour en jour plus évident que la guerre ne prendrait pas l'empereur Napoléon aussi au dépourvu qu'on avait pu le penser.

Dans cette situation, la Prusse commença à réfléchir, et les trois grandes puissances, l'Autriche la première, puis l'Angleterre, puis la Russie, profitèrent très-habilement des déclarations pacifiques faites par les deux parties adverses pour préparer la réunion d'une conférence. Puisque vous voulez la paix et que vous voulez vous en rapporter à la décision de l'Europe, dit-on à la Prusse, vous ne pouvez refuser de négocier. Le gouvernement impérial, reconnaissant peut-être qu'il s'était trop avancé, avait déjà déclaré, comme on vient de le voir par l'article du *Constitutionnel*, « que la « France avait mis de côté toute prétention « personnelle, et que la question du Luxem-« bourg était une question européenne. » Cette manœuvre très-adroite lui permettait donc d'accepter une conférence sans avoir trop l'air de reculer. La Prusse se serait donné tous les torts en rejetant la proposition d'une conférence : elle accepta.

La question, qui en était là pour les gouvernements, était moins avancée pour le

public, qui n'était pas dans le secret des chancelleries. Aussi, en France, l'impatience d'obtenir des renseignements était-elle extrême. Une demande d'interpellation fut formulée par M. Jules Favre, et personne ne douta qu'elle ne fût accueillie. Mais, dans la séance même où le président du corps législatif, M. Schneider, devait faire connaître le résultat de la délibération des bureaux, le 27 avril, résultat d'ailleurs défavorable à la demande d'interpellation, M. Schneider eut à communiquer la lettre suivante du ministre d'État, dont le sens, déjà connu des bureaux, avait décidé le vote de rejet de cette demande :

« Monsieur le président, écrivait M. Rouher, vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, par votre dépêche en date d'hier, copie d'une demande d'interpellation relative à la question du grand-duché de Luxembourg, et signée par MM. J. Favre, Bethmont, Picard, Malézieux et J. Simon.

« Le gouvernement éprouve le vif désir d'exposer aux pouvoirs publics et au pays tous les faits relatifs à la question du grand-duché.

« Si des explications immédiates avaient été possibles, il se serait empressé de les porter à la tribune ; mais des *négociations favorables au maintien de la paix* en Europe sont entamées et activement poursuivies par les grandes puissances.

« Cette situation diplomatique impose au gouvernement de l'Empereur la plus grande réserve ; il croit donc de son devoir de ne pas assumer la responsabilité d'un débat public prématuré.

« C'est avec regret qu'en présence des émotions naturelles de l'opinion publique il propose l'ajournement de cette discussion ; mais le corps législatif a une trop haute expérience des affaires diplomatiques pour ne pas donner toute approbation à cette ligne de conduite.

« Le gouvernement est d'ailleurs résolu à traiter cet important sujet devant la chambre aussitôt que les circonstances le permettront. »

C'était la première lueur sérieuse en faveur de la paix qui parût depuis un mois. La veille, tout le monde aurait parié pour la guerre ; après la dépêche de M. Rouher, on continua de considérer la guerre comme probable, mais il fut permis aussi de considérer le maintien de la paix comme possible. On se demanda aussitôt d'où pouvaient venir ces modifications favorables, et l'on parla d'une entrevue que M. de Bismark aurait eue secrètement avec le prince Gortschakoff à Varsovie, en même temps que d'une lettre fort pressante écrite par la reine Victoria au roi de Prusse, lettre dans laquelle la reine de la Grande-Bretagne adjurait le roi Guillaume de ne pas faire obstacle à la paix, et lui disait que l'Angleterre tout entière blâmait la conduite de la Prusse. Quelques jours après, lord Stanley, chef du *Foreing Office*, atténua fort, il est vrai, l'expression de ce blâme, en disant à la chambre des communes que l'Angleterre entendait rester absolument neutre et ne prendre parti ni pour ni contre l'une des deux parties contendantes ; mais l'effet était produit, et la Prusse parut dès lors apporter des dispositions moins belliqueuses dans l'examen de la question. Elle consentit à des négociations suivies, et l'on sentit comme une détente générale qui eut son expression dans l'amélioration légère des fonds publics, dans le ton radouci de la presse allemande et dans une nouvelle déclaration du gouvernement, faite cette fois par le moyen du *Moniteur*, qui publia cette note le 30 avril :

« Lorsque les derniers incidents relatifs au duché de Luxembourg ont fait naître une certaine appréhension pour le maintien de la paix, l'armée française, par suite des réductions opérées en 1865, était tombée au-dessous de l'effectif normal.....

« Le devoir du gouvernement a donc été de prendre des mesures de précaution, qui ont consisté à *relever l'effectif des régiments*, à faire *acheter un certain nombre de chevaux* et à *mettre nos places fortes de la frontière en état de défense*.

« Les nouvelles pacifiques survenues depuis quelques jours ont déterminé l'Empereur à donner *l'ordre de ne prendre aucune mesure nouvelle*, afin de ne fournir à l'opinion publique aucun prétexte de s'émouvoir, et *pour ne pas contrarier les espérances de paix*.

« Ainsi le nombre des chevaux à acheter *va être réduit au strict nécessaire*, et les soldats en congé, *qui allaient être rappelés*, seront laissés dans leurs foyers. »

Cette note *pacifique* justifiait toutes les pré-

cédentes appréciations et n'affirmait que bien modérément les espérances pacifiques. Mais, comme tout le monde désirait le maintien de la paix, les optimistes se rassurèrent tout de suite, et les hommes sérieux, tout en ne voyant encore dans la note qu'un moyen de gagner du temps, commencèrent à penser que le gouvernement français voulait effectivement éviter la guerre. Quoi qu'il en soit, les puissances neutres vinrent à bout de trouver une base de négociations que la France et la Prusse acceptèrent : cette base était la neutralisation du Luxembourg. En conséquence, une conférence se réunit à Londres, le 7 mai. La convocation fut faite par le roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg, comme étant le principal intéressé. Les réunions furent présidées par lord Stanley, ministre des affaires étrangères d'Angleterre. Les ambassadeurs des puissances qui y prenaient part en étaient les membres. Ces puissances étaient au nombre de huit : l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Hollande, la Belgique et l'Italie; les cinq premières, en leur qualité de grandes puissances garantes des traités de 1839, qui reconnaissaient à la Prusse le droit de garnison dans la forteresse de Luxembourg; la Hollande, comme intéressée par son roi, grand-duc de Luxembourg; la Belgique, parce qu'il avait été question d'y annexer le pays en litige; l'Italie, parce que, disait-on, il était juste de la récompenser des démarches loyales qu'elle avait faites en faveur de la paix.

Les délibérations marchèrent très-vite, et le 11 mai, le traité qui réglait la situation du grand-duché de Luxembourg fut signé par les plénipotentiaires. En voici le texte :

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, prenant en considération le changement apporté à la situation du grand-duché par suite de la dissolution des liens qui l'attachaient à l'ancienne confédération germanique, a invité LL. MM. l'empereur des Français, l'empereur d'Autriche, la reine d'Angleterre, le roi des Belges, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies à réunir leurs représentants en conférence à Londres, afin de s'entendre avec les plénipotentiaires de S. M. le roi grand-duc sur les nouveaux arrangements à prendre dans l'intérêt général de la paix.

Et LL. dites MM., après avoir accepté cette invitation, ont résolu, d'un commun accord, de répondre au désir que S. M. le roi d'Italie a manifesté de prendre part à une délibération destinée à offrir un nouveau gage de sûreté au maintien du repos général.

En conséquence, LL. MM., de concert avec S. M. le roi d'Italie, voulant conclure dans ce but un traité, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

(Suivent les noms et les titres des plénipotentiaires soussignés.)

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, maintient les liens qui attachent ledit grand-duché à la maison d'Orange-Nassau en vertu des traités qui ont placé cet État sous la souveraineté de S. M. le roi grand-duc, ses descendants et successeurs.

Les droits que possèdent les agnats de la maison de Nassau sur la succession du Grand-Duché, en vertu des mêmes traités, sont maintenus. Les hautes parties contractantes acceptent la présente déclaration et en prennent acte.

Art. 2. Le Grand-Duché, dans les limites déterminées par l'acte annexé au traité du 19 avril 1839, sous la garantie des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, formera désormais un État perpétuellement neutre. Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de la neutralité stipulé par le présent article. Ce principe est et demeure placé sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un État neutre.

Art. 3. Le grand-duché de Luxembourg étant neutralisé aux termes de l'article précédent, le maintien ou l'établissement des places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet. En conséquence, il est convenu d'un commun accord que la ville de Luxembourg, considérée par le passé, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée.

S. M. le roi grand-duc se réserve d'entretenir dans cette ville le nombre de troupes nécessaire pour y veiller au maintien du bon ordre.

Art. 4. Conformément aux stipulations conte-

nues dans les articles 2 et 3, S. M. le roi de Prusse déclare que ses troupes, actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg, recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de cette place immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité. On commencera simultanément à retirer l'artillerie, les munitions et tous les objets qui font partie de la dotation de ladite place forte. Durant cette opération, il n'y restera que le nombre de troupes nécessaire pour veiller à la sûreté du matériel de guerre et pour en effectuer l'expédition, qui s'achèvera dans le plus bref délai possible.

Art. 5. S. M. le roi grand-duc, en vertu des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et la forteresse de Luxembourg, s'engage de son côté à prendre les mesures nécessaires afin de convertir ladite place forte en ville ouverte, au moyen d'une démolition que S. M. jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes, exprimées dans l'article 3 du présent traité. Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après le retrait de la garnison. Ils s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville.

S. M. le roi grand-duc promet en outre que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas rétablies à l'avenir, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

Art. 6. Les puissances signataires du présent traité constatent que la dissolution de la confédération germanique ayant également amené la dissolution des liens qui unissaient le duché de Limbourg collectivement avec le grand-duché de Luxembourg à ladite confédération, il en résulte que les rapports dont il est fait mention aux articles III, IV et V du traité du 19 avril 1839, entre le grand-duché et certains territoires appartenant au duché de Limbourg, ont cessé d'exister, lesdits territoires continuant à faire partie intégrante du royaume des Pays-Bas.

Art. 7. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres, dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le 11 mai 1867.

Stanley, Apponyi, La Tour d'Auvergne, d'Azeglio, Bentinck, Van de Weyer, Tornaco, Servais, Bernstorff, Brunnow.

DÉCLARATION.

Il est bien entendu que l'article 3 ne porte point atteinte aux droits des autres puissances neutres de conserver et au besoin d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense.

(Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.)

Ainsi se termina cette querelle qui avait inquiété l'Europe pendant deux mois. La France n'obtenait pas, sans doute, tout ce qu'elle aurait désiré, mais sa frontière était débarrassée d'un voisinage dangereux, et elle avait la satisfaction d'avoir enfin fait reculer la Prusse sur un point que cette puissance avait fort à cœur. La garnison prussienne quitta Luxembourg peu de temps après ; on ne se pressa pas de démolir les fortifications, mais on finit par le faire. Plus tard, le gouvernement français essaya de reprendre la question par un autre côté, au moyen d'arrangements relatifs aux chemins de fer ; cette nouvelle phase de la lutte contre la Prusse ne pourra être étudiée que dans le volume suivant des *Annales ecclésiastiques*.

Exposition universelle de Paris.

Une fois débarrassés du cauchemar de la guerre, l'Europe et le monde entier se précipitèrent au Champ de Mars de Paris, où l'Exposition universelle étalait toutes les merveilles des arts et de l'industrie. L'Exposition de 1867 était la quatrième Exposition universelle, c'est-à-dire ouverte aux produits de toutes les nations : la première avait eu lieu à Londres en 1851, la seconde à Paris en 1855, la troisième de nouveau à Londres, en 1862. Celle de 1867 fut annoncée par un décret impérial dès le 22 juin 1863 ; un second décret, du 1er janvier 1865, institua la commission impériale chargée de prendre la direction et la surveillance de l'entreprise ; un peu plus tard, il fut décidé que le principal emplacement de l'Exposition serait le Champ de Mars, où l'on éleva un immense palais entouré de jardins et de toute une ville de constructions différentes, et ayant à l'intérieur un autre jardin au centre duquel s'élevait un kiosque renfermant les poids, mesures et monnaies de tous les peuples. L'ouverture de l'Exposition se fit officiellement par l'empereur Napoléon le 1er avril 1867.

On put faire quelques critiques de détails sur l'aménagement de certaines industries, et sur des parades et des amusements qui transformaient trop en lieu de plaisir et en harem une Exposition faite pour fournir aux peuples le moyen d'étudier les progrès de l'industrie et des arts et de comparer entre eux les produits des divers pays ; mais, dans l'ensemble, on s'accorda généralement à trouver excellentes les dispositions prises, l'ordre et le classement des différents produits ; en un mot, l'on trouva que l'Exposition était réussie, qu'on nous permette ce mot. Jamais Exposition, en effet, n'avait présenté aux curieux tant de merveilles accumulées dans un meilleur ordre ; jamais plus favorable occasion ne s'était montrée d'étudier en quelques mois, presque en quelques jours, les productions industrielles et artistiques, les mœurs même et les hommes des divers pays. Ne parlons pas de toutes ces bagatelles de la porte, de ces *attractions* d'un goût plus ou moins douteux, de certaines exhibitions même dont le besoin ne se faisait certainement pas sentir ; ne parlons pas non plus de certaines œuvres d'art, — puisqu'on appelle cela des œuvres d'art, — qui ne devraient jamais être exposées sous les yeux d'un public où il y a des femmes, des enfants, des hommes dont les regards n'ont point les bas appétits des temps païens. On eût pu, sans doute, mieux séparer le bien du mal, et, puisqu'une Exposition a pour but avoué de faire connaître les progrès accomplis et d'en provoquer d'autres, il eût été plus utile, dans l'intérêt de ces progrès, de ne pas risquer de corrompre le goût et d'abaisser les âmes par certains spectacles ; mais, en prenant l'Exposition telle qu'elle était avec ses défauts trop nombreux, avec ses incontestables mérites, il y avait beaucoup à louer. Aussi Paris se vit-il envahi par une foule d'étrangers ; depuis que, par le traité de Londres du 11 mai, la paix se trouva assurée pour quelque temps au moins, ce fut une véritable invasion, une inondation de la province et de l'Europe. Paris n'était plus Paris, c'était le monde.

L'empereur Napoléon III ne voulait pas seulement faire de l'Exposition universelle un grand spectacle et un brillant événement ; il voulait, par ce moyen, réaliser l'idée qu'il nourrissait depuis plusieurs années, et amener la réunion, non d'un congrès proprement dit, mais d'une espèce de congrès dans lequel les souverains pourraient échanger leurs vues. Cette seconde partie du programme impérial s'accomplit comme la première ; les visites des souverains à Paris se succédèrent rapidement. On vit le jeune roi de Grèce, le roi et la reine des Belges, le czar et le roi de Prusse, presque tous les souverains de l'Europe, même le sultan ; mais on attendit en vain la reine d'Angleterre, on ne vit pas le Pape, dont on avait eu la présomption d'espérer la présence, et le roi Victor-Emmanuel se trouva trop occupé en Italie pour se montrer aux Parisiens, dont une partie, au moins, lui aurait fait sentir que l'honneur français ne prend pas facilement son parti des injustes annexions de 1859 et de 1860.

De toutes les visites princières, les plus importantes, sans contredit, furent celles de l'empereur de Russie, du roi de Prusse et du sultan, l'un, vaincu par la France onze ans auparavant, mais qui avait déjà pris sa revanche dans la question polonaise en 1863, et qui tient toujours l'une des clefs de la question d'Orient ; l'autre, presque le vainqueur de la France, puisqu'il venait de faire si audacieusement échec à l'influence française, et qu'il avait failli, quelques semaines avant de venir, rendre nécessaire une guerre heureusement ajournée ; le troisième, enfin, l'obligé de la France pour la guerre de Crimée, le souverain d'un pays que la Russie ne cesse de convoiter, et qui donnait le premier le spectacle d'un sultan, du Commandeur des Croyants, quittant ses États, non pour aller conquérir quelque pays chrétien, mais pour rendre visite à un empereur catholique.

L'empereur de Russie arriva le 1er juin, le roi de Prusse le 6 juin, et ces deux souverains se trouvèrent plusieurs jours ensemble à Paris. Leur présence était sans nul doute un événement considérable ; c'était un succès pour la politique napoléonienne, mais on ne pouvait se dissimuler que leur position était assez délicate au milieu des Français. La

question polonaise éloignait les sympathies du czar, les événements de l'année précédente et la question du Luxembourg avaient ranimé dans le cœur du peuple les vieilles antipathies pour le Prussien.

L'empereur de Russie arriva le premier, mais après s'être d'abord arrêté à Berlin. Napoléon III alla au-devant de lui jusqu'à la gare du chemin de fer du Nord. Rien n'avait été négligé pour rendre cette réception magnifique; elle le fut. Un temps splendide favorisa l'arrivée d'Alexandre II; une foule immense de curieux se pressait sur le parcours; tout se passa convenablement. On n'entendit guère que le cri de *vive l'Empereur!* Quelques cris isolés de *vive la Pologne!* furent couverts par l'autre cri. Il n'y eut donc ce jour-là rien de désagréable pour le czar; mais il était facile de voir, au langage des journaux, à l'attitude de la population, qu'il n'y avait pour lui que de la courtoisie et de la curiosité. Pouvait-il en être autrement? Les actes de rigueur envers la Pologne, les actes de persécution étaient trop récents, et la nouvelle d'une amnistie partielle, accordée par le czar au moment même où il quittait Saint-Pétersbourg, était trop vague pour modifier les dispositions des esprits. Aussi eut-on, dans les jours suivants, deux manifestations désagréables à regretter. Sur le passage du czar se rendant à l'Opéra, on entendit des cris de *vive la Pologne!* C'était une inconvenance que blâma la population tout entière. L'inconvenance alla jusqu'à l'insolence et à la grossièreté, dans une autre circonstance. Alexandre II voulait visiter le Palais de Justice, dans la Cité. Aussitôt qu'on apprit son arrivée, des avocats sortirent en robe, et deux ou trois firent entendre, à quelques pas du czar, ce même cri de *vive la Pologne!* qui, sans doute, n'est pas une injure, mais qui, proféré ainsi, dénotait un manque de savoir-vivre qu'on ne devait pas s'attendre à trouver au Palais et dans des hommes d'éducation et d'âge. On pouvait excuser quelques cris isolés poussés dans la foule, quelques cris de jeunes étudiants qui ne calculent pas la portée de leurs démarches; ici l'insulte était directe. Alexandre II n'entra pas dans le Palais de Justice et se rendit immédiatement à la Sainte-Chapelle. De simples ouvriers blâmèrent vivement la conduite des quelques avocats qui avaient ainsi oublié les égards dus à un hôte de la France, à un souverain qui, confiant dans la générosité et la courtoisie françaises, parcourait sans gardes, et comme s'il était dans sa capitale, les différents quartiers de Paris. Le peuple, dans son simple bon sens, jugeait mieux des convenances que ces hommes qui avaient reçu de l'éducation et qui auraient dû donner l'exemple du respect. Le sentiment général était en effet, que si l'on ne devait pas d'acclamations au czar Alexandre, on lui devait du moins des égards, et que le silence était la seule manifestation convenable qu'on pût faire.

Ce fut ce sentiment qui se fit jour lors de l'arrivée du roi de Prusse et de M. de Bismark. Beaucoup de curiosité, une immense affluence de spectateurs, des cris de *vive l'Empereur!* mais rien pour le roi de Prusse. Paris, se disait-on, doit être une ville hospitalière, mais il n'est pas obligé d'acclamer les souverains étrangers qui n'ont rien fait pour mériter les sympathies de la France.

On en était là lorsque eut lieu, le 6 juin, sur le champ de courses du Bois de Boulogne, une grande revue de troupes, à laquelle assistèrent, outre les trois souverains, tous les princes étrangers alors à Paris. Il y avait cinquante à soixante mille hommes de toutes armes, infanterie et cavalerie. Le temps était des plus favorables: un ciel couvert de nuages que le soleil perçait par intervalles; pas de pluie et une chaleur très-modérée. La revue fut magnifique. On voyait à l'entrain des soldats, à la précision de leurs mouvements, qu'ils comprenaient l'importance de cette revue passée en présence des trois plus puissants souverains de l'Europe et devant un brillant état-major de généraux étrangers. L'armée française se montra digne de sa renommée: Alexandre II put reconnaître que ces soldats qui manœuvraient sous ses yeux étaient bien les frères d'armes de ceux qui combattaient en Crimée; le roi de Prusse et M. de Bismark pouvaient se dire qu'ils avaient bien fait de reculer le moment de lancer leurs troupes contre ces

hommes agiles, dispos, à la figure martiale, qui n'avaient pas l'air de savoir comment on fuit devant l'ennemi. Et tout le monde se plaisait dans la pensée que cette grande solennité militaire contribuerait à consolider la paix.

Aucun accident n'avait troublé cette magnifique fête, à laquelle avaient assisté près d'un demi-million de spectateurs. Les souverains, qui étaient restés à cheval pendant la revue et le défilé, montèrent dans deux voitures découvertes, à l'entrée du Bois de Boulogne, près de la grande cascade. L'empereur Napoléon était dans la première voiture, avec le czar et ses deux fils ; le roi de Prusse et l'impératrice Eugénie suivaient dans une seconde voiture. Les chevaux ne pouvaient qu'aller au pas, à cause de la foule qui encombrait toutes les avenues. Il était cinq heures du soir. Au moment où la première voiture passait près du rocher de la grande cascade, un jeune homme se détacha brusquement de la foule, et une détonation se fit entendre. L'écuyer qui se tenait à la portière de ce côté [1], en voyant un homme sortir de la foule, avait cru qu'il voulait présenter une pétition et avait poussé vivement son cheval. Le projectile atteignit le cheval à la tête, et le sang jaillit aussitôt sur la voiture impériale. L'empereur Napoléon, apercevant le jeune prince Vladimir, qui était couvert de sang, se pencha vivement vers lui: « Prince, êtes-vous blessé? » lui demanda-t-il. « Non, sire, mais vous-même? » répondit le prince, en remarquant que l'uniforme de l'Empereur était également taché de sang, ainsi que celui du czar son père et celui de son frère. Tout cela se passa en quelques secondes. Aussitôt qu'il se fut assuré que personne n'était blessé, Napoléon III se leva et se tint debout quelques instants pour rassurer la foule, qui était frappée de stupeur. Puis le cortége se remit en marche au milieu d'acclamations enthousiastes.

Cependant on s'était précipité sur l'assassin, que les agents de la force publique eurent de la peine à soustraire à l'indignation de la foule. Il avait trois doigts de la main gauche fortement atteints; le pistolet à deux coups dont il s'était servi, et qu'il avait dirigé sur le czar en le tenant à deux mains pour lâcher en même temps les deux détentes, avait éclaté, et l'une des deux balles resta dans l'arme. Un éclat atteignit légèrement une dame placée près du criminel, qui fut aussitôt conduit à la préfecture de police dans une voiture de place. Le soir même, le ministre de l'intérieur adressa aux préfets et fit afficher à Paris la dépêche suivante : « A l'issue de la revue dans le Bois de Boulogne, près de la grande cascade, un coup de pistolet a été tiré sur la voiture occupée par l'empereur Alexandre, l'empereur Napoléon et les grands-ducs. Personne n'a été atteint. L'assassin a été arrêté immédiatement; il a déclaré se nommer Berezowski, natif de Wolhynie. »

Ce fut un grand soulagement pour la conscience publique d'apprendre que l'auteur de l'abominable attentat n'était pas un Français, et que la France n'avait pas à rougir du crime d'un de ses enfants; mais on fut en même temps saisi de douleur en apprenant qu'un Polonais proscrit, à qui la France offrit une généreuse hospitalité, avait ainsi manqué à toutes les lois de la reconnaissance et failli changer en deuil les fêtes nationales, en commettant ce crime sur un territoire qui, à tous les titres, devait être sacré pour lui. « Nous avons aujourd'hui une consolation, dit à ce sujet un publiciste catholique [1]; le dernier assassin n'est pas Français. Mais, d'un autre côté, c'est un grand sujet de douleur si, en effet, cet homme appartient, comme il le dit, à la nation polonaise. Hélas! la malheureuse Pologne n'avait pas besoin de cela. Honte éternelle à ces fous et à ces vauriens qui apportent à la plus sainte des causes leur concours cent fois répudié avec horreur! Leur sang, lorsqu'il coule, déshonore celui des combattants et rend inféconu celui des martyrs. »

Il n'y eut qu'un cri dans Paris pour flétrir le crime. L'indignation fut générale. Au sénat, dans la séance du 7 juin, M. Troplong,

[1] M. Raimbaud.

[1] M. Louis Veuillot, dans l'*Univers*.

dans la chambre des députés M. Schneider, s'en firent les organes éloquents, et les applaudissements unanimes qui accueillirent leurs paroles prouvèrent qu'il ne pouvait pas y avoir de divergence à cet égard. On est heureux d'ajouter que tous les Polonais honnêtes, tous ceux qui savent que ce ne sont pas les moyens révolutionnaires qui relèveront leur malheureuse patrie, protestèrent avec la même indignation contre le crime, tout en protestant contre une politique dont ils ont bien le droit de se plaindre. Les journaux du 8 juin reproduisirent une lettre du général Zamoyski, en date du 7, et qui exprimait très-nettement ces deux sentiments : « Le passé de la Pologne, disait le général, constate — et c'est une de nos gloires — qu'un crime de cette nature ne s'est jamais produit dans notre pays, malgré les convulsions politiques dont il a été surtout le théâtre. Je n'hésite pas à affirmer qu'aujourd'hui pareillement, l'acte insensé d'un homme, qu'on dit être Polonais, rencontrera dans toute la Pologne la plus unanime réprobation. Les traitements barbares auxquels notre pays est livré y ont, à la vérité, dans les dernières épreuves, poussé quelques esprits faibles à une coupable exaspération. Le reconnaître est un devoir d'autant plus douloureux que ces aberrations sont incontestablement le fruit des soins assidus voués à l'éducation de notre jeunesse par un gouvernement qui ne connaît pas de scrupule. Quoi qu'il en soit, un Polonais digne de ce nom ne désespère jamais de la Providence. Nous attendons tout de sa justice et de sa miséricorde. C'est dire assez que nous voulons demeurer invariablement fidèles aux devoirs de la foi chrétienne, à nos plus glorieuses traditions, à ce que nous commandent les plus chers intérêts de la Pologne, et surtout aux obligations que nous impose l'hospitalité qui nous est généreusement accordée par la France. »

L'assassin était un jeune homme de vingt ans. Il avait pris part, quatre ans auparavant, à l'insurrection polonaise. Réfugié en France depuis deux ans, il recevait un subside du gouvernement. Il fit, dès le premier interrogatoire, les plus complets aveux. Comme on lui demandait s'il était resté en correspondance avec son père, demeuré en Pologne : « Non, dit-il, je ne lui ai jamais écrit, « et, quand j'ai quitté mon père, il m'a dit « que, si j'entrais dans la révolution, il me « maudirait. » L'idée du crime lui vint quand il apprit que le czar visiterait Paris. Il avait d'abord songé à tuer le czar lorsqu'il se rendit à l'Opéra, puis il résolut de profiter des occasions que pouvait lui fournir la grande revue du bois de Boulogne. « Com- « ment, lui a-t-on demandé, avez-vous pu « tirer sur un souverain qui était l'hôte de la « France, l'hôte de l'Empereur, du gouver- « nement qui vous a accueilli, logé, nourri ? « — Oui, c'est vrai, a répondu Berezowski ; « j'ai commis un grand crime contre la « France. » Et il a fondu en larmes. C'était un jeune homme d'un caractère doux, mais exalté ; ses antécédents étaient purs ; son malheur fut de s'être nourri de ces affreux sentiments de vengeance que la religion apprend à comprimer, mais qu'entretiennent les doctrines révolutionnaires. Après avoir été interrogé à la préfecture de police par M. Rouher, par le comte Schouwaloff et par le juge d'instruction de Gonet, il fut conduit à la Conciergerie. L'instruction se poursuivit rapidement ; il fut démontré que Berezowski n'avait pas de complices ; condamné, il fut déporté à la Nouvelle-Calédonie.

On rapporte, à l'occasion de l'attentat, divers traits touchants qui ne sont pas indignes de l'histoire. Aussitôt après s'être assuré qu'aucun de ses augustes hôtes n'était blessé, l'empereur Napoléon aurait dit au czar en souriant : « Sire, nous avons été au feu ensemble, » et que le czar aurait ajouté : « Nos destinées sont dans les mains de la Providence. » Une autre version fait dire au czar, s'adressant à l'Empereur, pendant le bal donné le soir même à l'ambassade de Russie : « Sire, nous avons été au feu en- « semble ; nous voilà frères d'armes. » Il y eut, le 7, actions de grâces rendues à Dieu dans l'église russe ; l'empereur et l'impératrice des Français, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et toute sa maison assistaient à cette cérémonie. A la fin, les deux

princes, fils du czar, se jetèrent au cou de leur père en pleurant. L'émotion du czar fut partagée par l'empereur Napoléon, et les deux souverains, entraînés par un même sentiment, s'embrassèrent. Scène grande et simple, et dans laquelle on se plut à voir le gage d'un avenir pacifique.

Le 7 juin, au soir, tous les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières furent illuminées.

Après les émotions causées par la visite du czar et du roi de Prusse, les Parisiens respirèrent pendant quelques semaines ; la visite du khédive ou vice-roi d'Égypte ne fut pas capable de troubler ce calme relatif, malgré la sympathie qu'excitait en sa faveur la protection qu'il accordait aux travaux du canal de Suez. Les imaginations s'exaltèrent de nouveau à l'arrivée du sultan Abdul-Aziz. Ce fut le dimanche, 30 juin, que le sultan fut reçu, à son arrivée, avec les plus grands honneurs et avec une pompe tout orientale. Le temps lui-même semblait s'être mis à l'unisson de la fête. Un soleil digne de Constantinople faisait resplendir Paris. Une foule immense se pressait sur le parcours du cortége. Abdul-Aziz dut être content de l'accueil des Parisiens, et il paraissait l'être. Tout se passa très-convenablement, et le Grand-Turc, comme disait le peuple, après s'être arrêté un moment aux Tuileries, se rendit au palais de l'Élysée, où il trouva tout ce qui pouvait convenir à un prince oriental. Les fêtes recommencèrent ; il y eut une grande revue passée aux Champs-Élysées, et le chef de l'Islam, le Commandeur des croyants n'eut pas à se plaindre de la réception que lui avaient faite les chrétiens. On sait qu'il prolongea son séjour en Europe, en passant quelques jours à Londres et en revenant par Vienne.

Ce fut le 1er juillet, le lendemain de l'arrivée du sultan, qu'eut lieu la distribution des récompenses aux exposants. La cérémonie se fit au Palais de l'Industrie, qui présentait un magnifique coup d'œil. Après un rapport de M. Rouher, exaltant naturellement les progrès de l'industrie et les splendeurs de l'Exposition, l'empereur Napoléon prit la parole. Son discours, à la réflexion, parut vague et incolore, parce qu'on y vit plutôt le désir de la paix que des déclarations nettes et décisives. Déjà d'ailleurs circulaient de funèbres nouvelles arrivées du Mexique, nouvelles qui allaient se confirmer, qui empêchèrent le comte de Flandre, frère du roi des Belges, d'assister à la séance, qui en firent sortir l'ambassadeur d'Autriche, après quelques paroles échangées avec l'Empereur, ou, selon d'autres, avec l'Impératrice, et qui firent craindre que l'empereur d'Autriche, attendu à Paris, ne pût y venir pendant le cours de l'Exposition, qui ne devait se terminer qu'à la fin du mois d'octobre.

Couronnement du roi de Hongrie.

Le 8 juin, trois semaines avant l'arrivée des funèbres nouvelles du Mexique, un grand événement s'était passé dans la capitale de la Hongrie, et l'on pouvait croire qu'il signalait le commencement d'une nouvelle ère de puissance et de prospérité pour la vieille maison d'Autriche, en assurant à cette maison le dévouement des Hongrois. Expulsée de l'Allemagne par la victoire de Sadowa, qui lui avait en même temps fait perdre la Vénétie, l'Autriche, formant encore un vaste empire habité par trente-six millions d'hommes, se replia sur elle-même et songea à se reconstituer. L'entreprise n'était pas facile ; on peut dire que le succès en a été fortement compromis par le premier ministre en qui l'empereur François-Joseph mit toute sa confiance, M. de Beust, ancien ministre de Saxe et protestant, qui crut devoir engager l'Autriche dans les voies du libéralisme, qui provoqua ou laissa proposer et voter des lois contraires au concordat de 1855, qui, enfin, s'est beaucoup agité jusqu'ici pour n'arriver qu'à d'assez maigres résultats.

Mais la politique de M. de Beust parut d'abord réussir. Sacrifiant tout à la Hongrie, dont les bonnes ou les mauvaises dispositions pèsent d'un si grand poids sur la politique générale de l'Autriche et que la Prusse avait essayé de gagner à sa cause pendant la guerre de 1866, il parvint à la rallier en concédant à peu près tout ce qu'elle demandait,

et particulièrement en cédant sur ce point de droit, auquel les Hongrois tenaient pardessus tout, c'est-à-dire leur autonomie, qui leur donnait le privilége d'avoir un ministère spécial, de former un royaume séparé, et de n'avoir véritablement de commun avec l'Autriche que le souverain empereur d'Autriche et roi de Hongrie. En vertu de leur vieux droit, les Hongrois ne considéraient pas l'empereur François-Joseph comme leur souverain légitime, parce qu'il n'avait pas été couronné dans leur capitale, selon l'usage, et n'avait pas prêté le serment constitutionnel. C'est pourquoi le couronnement du *roi* de Hongrie avait une importance extraordinaire, et le 8 juin fut considéré comme la date de la réconciliation des Magyares avec la maison de Habsbourg. Cette cérémonie du couronnement empruntait d'ailleurs à la religion un caractère sacré qui lui donnait une signification plus grande encore, et qui lui mérite une place distinguée dans les *Annales ecclésiastiques*. Rien de plus imposant que le spectacle des graves cérémonies ordonnées par l'Église en cette circonstance : il suffit d'en méditer un instant le symbolisme et de lire les paroles liturgiques et le texte du serment pour comprendre que le *sacre d'un roi* n'est pas un événement ordinaire, et que les peuples chrétiens y trouvent pour leurs droits et pour leurs libertés des garanties au moins aussi fortes que celles qui sont inscrites dans les constitutions modernes [1].

On sait que la capitale de la Hongrie se divise en deux villes, séparées par le Danube et reliées ensemble par un magnifique pont suspendu en fer, d'une longueur de 300 mètres environ, et dont les deux piles sont surmontées de portes triomphales. La ville qui domine la rive droite du fleuve s'appelle Bude ou Ofen ; elle est construite en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne, au sommet de laquelle s'élèvent de vastes bâtiments, le château royal et la forteresse. A quelque distance du château, au levant, on rencontre la vieille église de Saint-Mathias, dans l'enceinte de laquelle eut lieu le couronnement. Sur la rive gauche du fleuve, en face d'Ofen, au milieu d'une plaine sablonneuse, se déploie la ville de Pesth, avec ses rues larges et droites et ses maisons généralement bien bâties. En quittant le pont, l'on entre dans une grande rue qui conduit à l'église paroissiale, située sur une place en forme de parallélogramme et nommée *Franz-Joseph-Platz* (place François-Joseph).

Le pont suspendu avait été splendidement décoré dans toute son étendue ; il était bordé d'une double allée d'orangers, et tapissé de draperies rouges brodées d'or, dont les nœuds étaient formés par de gros bouquets de fleurs naturelles ; sur chaque pile flottaient d'immenses banderoles aux couleurs nationales, vert, blanc et rouge. Deux ponts de bateaux avaient été amenés à la dérive sur le fleuve, l'un de Komorn, l'autre de Gran, puis fixés en amont et en aval du pont suspendu, dont le passage devait être interdit au public pendant le temps que le cortége royal mettrait à se rendre du château à l'église paroissiale de Pesth et de là à retourner à son point de départ; mais à chaque extrémité on avait élevé des gradins, sur lesquels mille places environ étaient réservées aux familles de l'aristocratie hongroise. Sur tout le parcours que devait suivre le cortége, on avait construit des amphithéâtres ou tribunes, montant parfois jusqu'au faîte des maisons, et décorés dans le style du pont. On évalue à plus de 80,000 le nombre des spectateurs qui ont pu y prendre place. De grand matin, dans la journée du 8, toutes ces places étaient déjà occupées.

Le vendredi 7, avait eu lieu la cérémonie de la translation des insignes royaux du château royal à l'église où devait s'accomplir le couronnement. Ces insignes consistent dans la célèbre couronne de saint Étienne, le manteau royal, le sceptre, le globe royal et l'épée.

Ainsi qu'on le sait, après avoir converti son peuple à la religion chrétienne, le roi saint Étienne avait envoyé une députation au pape Sylvestre II dans le but de solliciter sa

[1] Les détails qui vont suivre sont le résumé de ce qu'ont dit les journaux du mois de juin 1867 ; nous avons plus particulièrement suivi la *Correspondance générale autrichienne*, l'*Univers*, le *Mémorial diplomatique*, et, pour le couronnement de la reine, le journal hongrois *Idok Tanuja*.

benédiction apostolique et de demander en outre à Sa Sainteté une couronne pour orner son front royal.

Il y avait alors à Rome des ambassadeurs du roi de Pologne Ladislas, lesquels attendaient du Pape la remise d'une couronne pour leur souverain. Sa Sainteté se trouva fort embarrassée de ce conflit de sollicitations; car les uns et les autres envoyés manifestaient le désir de retourner au plus tôt dans leur pays et surtout de ne point s'en aller les mains vides. Sur ces entrefaites, Sylvestre II eut la nuit une vision, dans laquelle lui apparurent deux anges, qui lui conseillèrent de donner de préférence aux envoyés hongrois la couronne qu'il avait promise aux ambassadeurs polonais. En effet, le lendemain, le Pape congédia ces derniers le plus courtoisement qu'il put, puis remit la couronne aux députés madgyars, qui quittèrent Rome en toute hâte et apportèrent au roi saint Étienne le diadème, qu'il ceignit lors de son couronnement, en l'an 1000. Ainsi dit la légende. Comme on le voit, la couronne de saint Étienne a, dans la croyance populaire, une origine céleste, angélique, comme la sainte Ampoule qui servait au sacre des anciens rois de France. La couronne dans sa forme actuelle, composée de deux couronnes superposées, — l'ancienne, envoyée par le pape Sylvestre II à saint Étienne, et une autre, donnée plus tard au roi de Hongrie Geysa I par l'empereur bysantin Ducas, — ne pèse pas moins de trois à quatre livres ; or, le nouveau roi de Hongrie, dans la journée de samedi, l'a portée durant dix heures environ sans interruption; car, d'après les statuts du cérémonial, le jour du sacre, il ne peut l'ôter un seul instant de son front depuis le moment où il en a été ceint par le palatin et le prince primat, jusqu'à celui où il prend place au banquet royal dans l'après-midi. Le manteau royal, qui est orné de broderies représentant divers sujets religieux, passe pour être le véritable manteau de saint Étienne, datant de l'année 1031 : seulement on l'a allongé à l'aide de pièces ajoutées sur le contour.

Le soleil, qui s'était couché dans un horizon couvert de nuages, se levait le lendemain sur un ciel pur et radieux. Dès trois heures du matin, les canons de la forteresse d'Ofen réveillaient la population des deux villes sœurs, en lui annonçant que le jour du couronnement venait de poindre.

Dès six heures du matin, les gardiens de la couronne, comte Karolyi et baron Vay, s'étaient rendus à l'église et avaient exposé les insignes de la couronne. Peu après les membres de la Diète qui ne faisaient point partie du cortége, les députations des deux chambres du Reichsrath, les dames du palais, et le corps diplomatique, occupèrent les tribunes qui leur étaient destinées.

Dans l'intervalle, les personnes composant le cortége s'étaient toutes réunies à cheval au château royal, d'où le cortége se rendit peu après sept heures, tandis que toutes les cloches sonnaient, dans l'église paroissiale de la ville. En tête marchait un escadron de hussards, puis venaient la domesticité, les pages, les états, les écuyers tranchants et les chambellans, les conseillers intimes, les barons de l'empire, les ministres, les commandeurs d'ordre et les grand'-croix, les chevaliers de la Toison d'or, le président du ministère comte Andrassy, la garde des trabans, les hérauts de Bohême, de l'archiduché d'Autriche et de Hongrie, le remplaçant du grand-maître hongrois de la cour, les archiducs Charles-Louis, Louis-Victor, Joseph, Léopold et Jean de Toscane, l'Évêque portant la croix, le remplaçant du grand écuyer hongrois, comte Edmond Zichy, avec le glaive, puis sa Majesté François-Joseph en uniforme de feld-maréchal hongrois, qu'on saluait par d'enthousiastes applaudissements et en agitant des drapeaux et les chapeaux.

L'impératrice suivait dans un carrosse tout doré ; sur une robe de moire lissée de soie blanche avec argent, elle avait endossé un corsage de velours noir fait d'après la forme hongroise ; elle avait sur la tête une couronne de perles et de diamants. Les souverains étaient salués par les acclamations les plus enthousiastes et par des cris prolongés de *Eljen Kiraly!* (vive le roi !) dont les airs retentissaient encore, lorsque le cortége entrait dans l'antique église de Saint-

Mathias, sur la porte de laquelle les ministres et le primat l'attendaient.

L'Empereur et l'Impératrice allèrent d'abord prendre place au milieu de l'église sur un trône élevé vis-à-vis du maître-autel. Leurs enfants assistaient à la cérémonie dans une petite loge disposée sur un des côtés de la nef. Le Nonce du Pape avait un siége en face du trône. Parmi les princes étrangers, on remarquait le duc de Nemours, le prince Auguste de Cobourg, en costume de général hongrois, et le prince de Hohenlohe, ministre de Bavière.

Bientôt Leurs Majestés sont conduites dans une chapelle latérale, où l'évêque de Vesprim enlève à l'Impératrice son diadème pour le remplacer par une couronne de famille; puis on ramène le couple impérial en face du maître-autel de l'église, les porte-étendards de la monarchie marchant devant bannières déployées, au nombre desquelles on remarque les drapeaux de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Servie, de la Vladimirie, de la Bosnie, de la Dalmatie, de la Transylvanie, de l'Esclavonie, de la Croatie, en un mot, de tous les pays qui ont fait à de certaines époques partie des domaines de Saint-Étienne ou sur lesquels la Hongrie a eu des titres ou des prétentions de possession et de juridiction. Le comte Andrassy, faisant fonctions de Palatin, portait la couronne; le baron Maylath, *judex curiæ*, le sceptre royal; et le baron Sokcevicz, le globe d'or. Leurs Majestés remontent sur le trône, dressé en face de l'autel; mais, un instant après, l'Empereur en descend les degrés pour s'approcher du maître-autel, et là il prête à haute voix le serment, dont vous avez dernièrement publié la formule; ensuite il passe derrière l'autel, où il dépose son kolbach, sa pelisse et son sabre, puis il revient s'agenouiller au pied de l'autel; alors il reçoit des mains du primat l'onction sacrée sur la main, le bras et l'épaule, et est revêtu du manteau royal.

Après cette cérémonie, la messe commence. C'est le primat, Mgr Simor, qui officie, assisté de vingt-six évêques de tous les rites (latin, grec-uni, arménien, etc.). Après le *Gloria in excelsis* et avant la lecture de l'Épître, l'Empereur, s'étant approché de nouveau de l'autel, reçoit l'épée de Saint-Étienne, qui lui est attachée au côté à l'aide d'un baudrier; il la tire du fourreau et la brandit trois fois en l'air en forme de croix, puis il se met à genoux. L'archevêque primat s'approche de Sa Majesté et lui adresse ces paroles :

« Illustre prince, par nos mains, de nous qui sommes ici, quoique indignement, à la place de notre Sauveur Jésus-Christ, vous devez recevoir l'onction sacrée et les insignes de la royauté; je dois vous rappeler d'abord quelle est la charge que vous allez accepter. Vous recevez aujourd'hui la dignité royale et vous assumez le devoir de gouverner les peuples fidèles qui vous sont confiés. C'est une position illustre parmi les mortels mais pleine de dangers, de peines et d'angoisses.

« Si vous réfléchissez que tout pouvoir vient de Dieu le Seigneur, par qui les rois gouvernent et les législateurs décrètent ce qui est juste, sachez que vous aussi vous aurez à rendre compte à Dieu du troupeau qu'il vous a confié. Vous devez d'abord conserver la piété, servir le Seigneur votre Dieu de toute votre âme et avec un cœur pur, maintenir intactes jusqu'à la fin la religion chrétienne et la foi catholique dont vous avez fait profession depuis votre berceau, et les défendre de toutes vos forces contre tous leurs ennemis, témoigner le respect dû aux chefs de l'Église et aux autres prêtres, ne pas fouler aux pieds la liberté de l'Église. Vous devez maintenir inébranlable la justice, sans laquelle nulle société humaine ne peut durer longtemps; vous devez récompenser les bons et punir les méchants.

« Vous devez défendre les veuves, les orphelins, les pauvres et les faibles contre toute oppression, tout en vous montrant doux et humain envers ceux qui vous approchent; vous devez vous comporter ainsi dans la dignité royale ; que l'on sache que vous gouvernez le peuple pour son bien et non pas pour votre avantage; enfin vous ne devez pas attendre le prix de vos bonnes œuvres ici, mais dans le ciel. »

Après cette courte allocution le primat,

aidé du comte Andrassy, pose la couronne sur le front du Roi et lui remet le sceptre et le globe d'or, en lui disant :

« Recevez le bâton de la force et de la vérité, et reconnaissez-y votre devoir d'inspirer le courage aux bons, la crainte aux méchants, de ramener ceux qui s'égarent, de donner la main à ceux qui tombent, de déposer les superbes et de relever les humbles. »

A ce moment, le son des cloches, les salves de l'artillerie du fort et des feux de peloton, ainsi que les applaudissements partis de l'enceinte de l'église, annoncent au peuple que le Roi est couronné ; le peuple y répond par de nouveaux cris de *Eljen Kiraly !*

Ensuite a lieu le couronnement de la Reine (1) : on remet sur la tête de Sa Majesté la couronne de diamants qu'elle portait à son entrée dans l'église. On répète les mêmes prières que pour le sacre du Roi ;

[1] La feuille hongroise, *Idok Tanuja*, donne les détails suivants sur le couronnement de la reine de Hongrie. Le couronnement doit d'abord être envisagé sous deux points de vue. Ou bien la Reine est couronnée comme telle, parce qu'en vertu de ses droits héréditaires, elle prend le gouvernement conformément aux lois fondamentales du pays, ainsi que cela a eu lieu pour le couronnement de Marie Ire, fille de Louis-le-Grand et de la grande Marie-Thérèse, ou bien elle n'est couronnée qu'en sa qualité d'épouse du roi de Hongrie.

Dans le premier cas, le cérémonial du couronnement est conséquemment le même que pour le couronnement du Roi, et il entraîne avec lui les mêmes droits. Dans le second cas, le couronnement a lieu à titre d'hommage, comme une glorification de la dignité royale, et comme une marque de dévouement et de respect. Les effets de ce couronnement ne s'étendent pas au delà du cérémonial, car il n'est pas indispensable. Le cérémonial de ce couronnement comprend la procession entre le palais royal et l'église, puis entre la sacristie de l'église et le maître-autel. — L'ordre est à peu près le même que pour le couronnement du Roi ; seulement, à l'aller et au retour, le Roi, en costume national magnifique, le kalpak sur la tête et portant les insignes de l'Ordre, suit à cheval immédiatement après le grand écuyer royal. S. M. a à ses côtés le grand-maître des cérémonies et le capitaine de la garde du corps hongroise. Puis vient la Reine en costume national hongrois, assise dans une voiture de gala découverte, et à sa suite la grande-maîtresse de la Cour et les dames du palais. Des gardes du corps et un escadron de cavalerie terminent le cortége. — Dans la procession à l'intérieur de l'église, le Roi porte la couronne sur la tête, ainsi que le manteau du couronnement ; il est suivi de la Reine, ornée de la couronne de famille et conduite par son grand-maître des cérémonies ; de chaque côté marche un évêque ; la grande-maîtresse de la Cour porte la queue de robe et après elles viennent les dames du palais. Le trône royal se trouve placé du même côté que l'Évangile sur le maître-autel ; le baldaquin destiné à la reine fait face au maître-autel. Après la lecture du graduel, le Roi s'avance vers l'autel et adresse les paroles suivantes au prince primat : « Mon père, notre désir est que vous bénissiez notre épouse royale au nom de Notre-Sauveur Jésus-Christ, et que vous la couronniez avec la couronne des reines. » Après cela, le Roi reprend sa place sur le trône, et la Reine baise la croix qui lui est présentée. — Puis viennent les litanies pendant lesquelles la Reine reste agenouillée ; après cela une prière, et alors la couronne royale est apportée sur l'autel. Pendant la préface, le primat oint avec l'huile sacrée le bras droit et l'omoplate de la Reine ; l'évêque de Wesprim, la mitre sur la tête, couronne la Reine avec la couronne de famille, et le palatin ou son représentant prend la couronne royale qui se trouve sur l'autel, la remet au primat qui, communément avec le palatin, touche l'épaule de la Reine avec cette couronne. Après cela, le palatin pose de nouveau la couronne royale sur la tête du Roi ; le primat donne à la Reine le sceptre royal dans la main droite, le globe dans la main gauche, puis il la fait asseoir sur son trône et entonne le *Te Deum*. Puis la lecture de la sainte messe est achevée et la bénédiction est donnée de même qu'au sacre du Roi ; ensuite LL. MM. se rendent dans la sacristie et de là au palais royal.

Par conséquent, dans la cérémonie du sacre de la Reine, il y a trois moments principaux : le sacre proprement dit, l'installation et la bénédiction. A cette occasion, on tire trois salves, la première à l'installation, la seconde à la bénédiction et la troisième pendant le repas royal, lorsque LL. MM. boivent pour la première fois. C'est une ancienne coutume nationale qu'à l'occasion du couronnement on fasse à la Reine un présent en signe d'hommage et qu'on la prie d'accepter et, en sa qualité de souveraine, d'intervenir auprès de son auguste époux pour le bien du pays. Le cérémonial du couronnement diffère du cérémonial ancien ; l'onction a lieu de la même manière, mais au lieu de la couronne royale, on prend une couronne de famille. La reine Anna, l'épouse de Ferdinand Ier, est la première qui, en 1527, fut sacrée avec la couronne de famille ; la coutume qui consiste à toucher l'épaule de la Reine avec la couronne royale date du sacre de la reine Marie, épouse de l'empereur Maximilien II, qui eut lieu en 1563. La prérogative qu'a l'évêque de Wesprim de sacrer la Reine, ne date pas de l'époque de saint Étienne, mais repose sur des priviléges ultérieurs. Lors d'un conflit qui s'éleva entre l'archevêque de Gran et l'évêque de Wesprim sur le droit de sacrer la Reine, le pape Honorius II rendit en 1221 le jugement suivant : « Si le Roi et la Reine sont sacrés en même temps, le Roi est sacré par l'archevêque et la Reine par l'évêque. Si la Reine seule est sacrée, l'archevêque accomplit l'onction et l'évêque procède au couronnement. En cas d'absence de l'archevêque, l'évêque se charge de l'onction et du couronnement. » Plus tard le cérémonial du couronnement fut réglé en 1527 et en 1563 en ce sens que l'onction incombe à l'archevêque et le couronnement avec la couronne de famille à l'évêque. En raison de ces priviléges, l'évêque de Wesprim recevait annuellement 500 marcs en qualité de chancelier de la reine. Depuis 1527, onze reines ont été couronnées, savoir : Anna, épouse de Ferdinand Ier, 1527 ; Marie, épouse de Maximilien II, 1563 ; Anna, épouse de Mathias II, 1613 ; Éléonore, épouse de Ferdinand III, 1622 ; Éléonore, épouse de Léopold Ier, 1681 ; Élisabeth, épouse de Charles III, 1714 ; Marie-Thérèse, 1792 ; Maria Ludovica, 1808, et Caroline Auguste, 1827.

mais cette fois l'acte du couronnement est accompli par Mgr Haynald, archevêque de Kalocza, qui dit à la souveraine, en lui présentant le sceptre :

« Recevez la verge de la vertu et de la vérité; soyez douce et charitable envers les pauvres; prenez grand soin des veuves, des mineurs et des orphelins, pour que Dieu tout-puissant augmente en vous ses grâces. »

Après cette cérémonie, le primat impose les mains à Leurs Majestés, en appelant les bénédictions du ciel sur leurs têtes, et entonne le *Te Deum*. Puis on reprend la messe au *Credo* et on la continue jusqu'à la fin. La musique de cette messe solennelle avait été composée tout exprès par l'abbé Liszt; l'exécution, présidée par le grand pianiste en personne, en a été conduite avec un ensemble admirable.

Le saint sacrifice de la messe était terminé un peu avant neuf heures. Avant de partir de l'église, Leurs Majestés ont déposé individuellement une pièce d'or en guise d'offrande.

L'Impératrice est retournée au château. L'Empereur s'est dirigé vers l'église de la garnison, où sa Majesté a armé plusieurs chevaliers de l'ordre de l'Éperon d'or. Les membres de l'ordre de l'Éperon d'or ne portent ni croix, ni étoile, ni ruban; le seul signe extérieur ou visible de l'ordre consiste en un éperon d'or, qui se fixe au talon gauche. Cette distinction ne se confère qu'à l'occasion du couronnement d'un roi, et il est d'usage de ne pas créer plus de douze chevaliers à chaque couronnement, de sorte qu'il y a rarement plus de quinze ou vingt personnages qui en soient décorés en même temps. Par la même raison, c'est un des ordres de chevalerie les plus exclusifs qui existent au monde. Cette fois, Sa Majesté a cru devoir déroger à l'usage, et le nombre des chevaliers qu'elle a créés a été double du nombre habituel. Incident assez curieux, parmi les gentilshommes qui avaient sollicité l'honneur d'être décorés de l'Éperon d'or lors du sacre de l'empereur François-Joseph, pas un seul n'était de race madgyare, tous étaient Slovaques. Pour créer les chevaliers, le Roi les frappe de son épée sur l'épaule.

Sorti de l'église de la garnison, le Roi, la couronne sur la tête, couvert du manteau historique tissu de soie et d'or, et monté sur un cheval blanc, reprend sa place dans le cortége, qui se dispose à quitter la ville d'Ofen pour traverser le Danube et entrer dans la capitale du royaume. Rien d'éblouissant comme ces superbes costumes variés, étincelants d'or, d'argent et de pierres précieuses, dont les rayons d'un soleil ardent faisaient encore ressortir davantage l'éclat et la magnificence. La richesse du costume national hongrois est proverbiale; dans cette circonstance, plus d'un uniforme coûtait un million, plusieurs millions même. C'était un coup d'œil vraiment magique; on se fût cru transporté au milieu des féeries les plus pompeuses des contes orientaux. Tous les détails de cette procession grandiose, majestueuse, étaient véritablement dignes de la solennité que toute une nation célébrait en ce jour dont la Hongrie conservera longtemps la mémoire.

Après avoir entendu une seconde messe dans l'église paroissiale de Pesth, l'empereur-roi François-Joseph, en face de l'église, tenant la croix dans sa main gauche et la main droite levée vers le ciel avec trois doigts étendus, répéta en langue hongroise le serment, dit *décrétal,* qu'il avait déjà prononcé dans l'église de Saint-Mathias.

On se dirigea ensuite à cheval vers le tertre du couronnement. Tout le cortége fit le tour du tertre, jusqu'à ce que Sa Majesté, sortant des rangs, montât au galop sur le tertre, où elle frappa plusieurs coups en croix avec le saint glaive, dans la direction des quatre points cardinaux, faisant tourner rapidement son cheval à chaque coup. A ce moment le canon fut tiré.

Sa Majesté retourna alors, au milieu d'indicibles démonstrations de joie de la foule qui occupait toutes les rues, richement décorées, et les tribunes, au château de Bude, où eut lieu le festin du couronnement. LL. AA. II. le prince Rodolphe et l'archiduchesse Gisèle avaient vu la cérémonie dans l'église, du haut de la tribune, et la cérémonie sur le tertre, du haut d'un balcon du bâtiment du Lloyd.

Le président du conseil, le baron de Beust, précédait à cheval les Prélats. La marche du cortége avait duré jusqu'à une heure et demie. Le temps était excellent. L'ordre le plus parfait ne cessa de régner partout, malgré la grande affluence de monde ; aucun accident ne troubla l'allégresse universelle. Des bourgeois et des trabans veillaient au maintien de l'ordre.

Le 9 juin, François-Joseph accorda une amnistie à tous ses sujets hongrois poursuivis ou condamnés pour délits politiques ou de lèse-majesté ; il autorisait en même temps tous les émigrés à rentrer dans leurs foyers. Le 12 juin, il signa les lois récemment votées par la diète hongroise concernant les affaires communes et les modifications apportées aux lois de 1848.

L'empereur Maximilien au Mexique.

Ce fut au milieu des fêtes célébrées en Hongrie et de celles qui étaient célébrés à Paris à l'occasion de l'Exposition, le jour même où l'empereur Napoléon, comme on l'a dit plus haut, distribuait les récompenses aux exposants, que la nouvelle de la fin déplorable de l'empereur Maximilien du Mexique se répandit à Paris. Depuis deux jours on la pressentait ; ce jour-là, 1er juillet, un premier télégramme envoyé de Vienne à *l'Indépendance belge* la rendit presque certaine ; le lendemain il n'y avait plus de doute. Le sultan était arrivé le dimanche 30 juin ; le mardi 2 juillet, une grande revue devait être passée en son honneur ; on avait préparé un grand bal à l'Hôtel de Ville, une fête de nuit dans le jardin des Tuileries était projetée : tout fut contremandé. La cour de France prit le deuil pour un mois, les soldats portèrent le crêpe au bras, le sultan lui-même demanda que tout ce qu'on préparait en son honneur fût interrompu. On savait l'empereur Maximilien prisonnier de Juarez, mais on espérait toujours que la vie du prince serait épargnée, et l'on venait d'apprendre que le féroce Mexicain avait fait fusiller l'empereur, tombé entre ses mains par la plus infâme et la plus lâche trahison.

Voilà donc quelle était la fin d'une entreprise commencée sous de si brillants auspices. Maximilien est tombé noblement, courageusement ; il est mort en prince digne de sa race ; mais quelle leçon dans cette catastrophe ! Il sera bon de dire un mot des fautes qui avaient été commises.

Lorsque la valeur française eut délivré le Mexique de la tyrannie de Juarez, au moment où le Sud des États-Unis luttait avantageusement contre le Nord, une grande pensée politique se montra. La France ne voulait pas de conquête, mais, dans son intérêt, comme dans celui de l'humanité, elle voulait que l'ordre régnât au Mexique, et cinquante ans de guerres civiles avaient assez prouvé que la constitution républicaine était incapable de procurer cet ordre nécessaire. Le peuple mexicain fut appelé à voter pour la forme de gouvernement qui lui conviendrait le mieux. Il vota pour la forme monarchique, et élut comme empereur Maximilien d'Autriche, qui avait autrefois gouverné le royaume Lombard-Vénitien, et qui descendait de ce Charles-Quint, dont le Mexique ne pouvait avoir oublié le glorieux règne. C'était surtout le parti catholique, les évêques et le clergé, tout le parti conservateur qui appelait Maximilien au trône ; le parti libéral avait été vaincu avec Juarez, dont le gouvernement ne lui avait certes pas fait honneur. Maximilien accepta l'empire. Prince de la maison d'Autriche, époux de la princesse Charlotte, fille du roi des Belges Léopold Ier, et dont on vantait les grandes qualités, animé d'intentions généreuses, pourvu de vastes connaissances, il paraissait l'homme le plus propre à régénérer un pays qui périssait sous ses propres divisions. Il commença en prince chrétien : le nouvel empereur et la nouvelle impératrice se rendirent à Rome, pour y recevoir la bénédiction et les conseils du Saint-Père. Arrivés au Mexique, ils furent reçus avec le plus vif enthousiasme, et ils se mirent à travailler avec la plus louable ardeur au bonheur du peuple qui les avait appelés.

Mais bientôt furent commises les fautes qui devaient tout perdre. Maximilien était imbu de ces idées libérales qui se manifestent surtout par des défiances vis-vis de l'Église ; la

princesse Charlotte, petite-fille de Louis-Philippe, fille de Léopold, et élevée dans les théories belges, n'était que trop portée à l'entretenir dans ces idées, et l'on dit que cette femme d'un esprit supérieur avait un grand ascendant sur son mari. D'autres influences encore agissaient sur Maximilien, et il lui était difficile d'y résister, parce qu'il leur devait en grande partie sa couronne : on ne peut douter que le gouvernement français n'ait contribué à l'engager dans ces voies libérales et peu favorables aux principes catholiques, qui seraient le salut des peuples, mais que les princes s'obstinent à repousser. Toujours est-il que, trompé par d'anciens préjugés, trompé par plusieurs de ceux qui l'entouraient, Maximilien ne tarda pas à agir vis-à-vis du clergé d'une façon presque hostile et fort peu conforme aux promesses faites au Saint-Père, en même temps qu'il faisait au parti libéral des avances qui ne pouvaient pas le gagner, mais qui lui aliénaient les plus dévoués défenseurs de son trône [1].

Dès la première année du règne, le mal se fit sentir. Maximilien, suivant la conduite de Juarez à l'égard de l'Église, et voulant implanter au Mexique les traditions du joséphisme autrichien, on se demanda pourquoi il était venu. Les libéraux, ennemis de la monarchie, le voyant mécontenter ceux qui l'avaient appelé et s'affaiblir par toutes les concessions qu'il leur faisait, reprirent courage. Ils étaient d'ailleurs secrètement encouragés par les États-Unis, qui ne pouvaient voir tranquillement s'affermir une monarchie dont la puissance serait un obstacle à leurs agrandissements futurs; ils étaient hautement encouragés par l'Opposition du corps législatif français, qui prenait ouvertement parti pour Juarez et ne cessait de combatre l'expédition du Mexique. Lorsque les États-Unis se furent débarrassés de la guerre civile qui les déchirait, le mal apparut dans toute son étendue. Le gouvernement français, qui avait commis la faute de ne pas reconnaître comme belligérants les États du Sud, dont le succès aurait consolidé l'établissement mexicain, commença à voir que, pour soutenir Maximilien, il serait peut-être nécessaire d'aller jusqu'à une lutte avec la puissante république, et il ne songea plus dès lors qu'à se retirer du Mexique avec le moins d'inconvénients possible. Dès qu'il eut cédé sur ce point, la cause de Maximilien, qui avait désorganisé le parti conservateur sans avoir gagné le parti libéral, fut moralement perdue. L'histoire fera connaître un jour tous les détails ; sur bien des faits, on ne peut encore que se livrer à des conjectures plus ou moins fondées : plus tard on saura, et l'on commence à savoir quelle part de responsabilité revient aux divers acteurs qui ont joué un rôle dans cette tragédie. Ce qui fut certain dès le premier moment, c'est que le départ des troupes françaises laissait Maximilien sans ressources, au moment même où le parti républicain avait déjà repris l'avantage sur presque tous les points. L'impératrice Charlotte, qui avait voulu prévenir cet abandon, était en vain accourue en Europe : l'infortunée princesse, déçue dans toutes ses espérances, trompée dans tous ses calculs, frappée dans tout ce qu'elle avait de plus cher, n'avait pu supporter de si rudes coups, et sa raison avait succombé. C'était encore un appui de moins pour Maximilien.

Ce fut alors, cependant, que ce prince se montra vraiment digne de sa race. Se relevant sous les coups de l'infortune, il reconnut qu'il s'était engagé dans une fausse voie ; il revint sur ses pas, trop tard sans doute pour ramener le succès, assez tôt pour l'honneur de sa mémoire. Pressé de revenir en Europe avec les troupes françaises, il refusa, pour ne pas abandonner ceux qui étaient restés fidèles à sa cause, et, faisant appel aux Mexicains, il résolut de périr glorieusement, plutôt que de trahir ses devoirs de prince et de souverain. Il lui restait des généraux dévoués : Miramon, Mejia, Marquez ; assez de troupes pour lutter contre des ennemis divisés entre eux, et la conscience qu'il accomplissait un impérieux devoir. Le 5 février 1867, il se mit à la tête de son armée et

[1] Voir, pour la question mexicaine, *la Chute de l'Empire du Mexique*, par un Mexicain, Paris, novembre 1867, brochure traduite de l'espagnol; voir aussi les *Apuntes para la historia del segundo imperio mejicano* (notes sur l'histoire du second empire mexicain), par D. Francisco de Paula de Arrangoiz, Madrid, 1869, ouvrage capital sur cette matière.

quitta Mexico, pour aller à la rencontre des Juaristes dans les provinces du Nord. Après des succès mêlés de revers, il se trouva enfermé dans Queretaro, où il soutint un siége de plus de deux mois, jusqu'au 14 mai, supportant avec le plus grand courage toutes les fatigues, exposant sa vie comme le dernier de ses soldats, et animant tout le monde par son intrépidité et sa bonne humeur. Cependant les vivres allaient manquer. Il fut décidé qu'on tenterait le lendemain une vigoureuse sortie pour forcer les lignes ennemies et se retirer sur Mexico ou du côté de la mer. Mais, le soir, un traître dont le nom sera à jamais voué à l'exécration des hommes, le colonel Lopez, que Maximilien avait comblé de ses faveurs et à qui le maréchal Bazaine avait donné la croix d'officier de la Légion d'honneur, Lopez fit savoir à Escobedo, le général juariste qui assiégeait la place, qu'il était prêt à lui en livrer la plus importante position. Trois mille onces d'or (environ 250,000 fr.) furent comptées au traître, qui les demandait; Lopez livra le poste qu'il commandait, et Maximilien, surpris dans son sommeil, eut à peine le temps d'essayer de se défendre. Miramon, qui voulait résister, fut atteint d'un coup de feu et fait prisonnier; les généraux Mejia, Castillo, Arellano [1], le prince de Salm-Salm, qui n'avait pas voulu abandonner Maximilien, et un grand nombre d'officiers, dont plusieurs français, furent faits prisonniers avec l'empereur.

Aussitôt que cette nouvelle, qui resta longtemps douteuse, fut parvenue en Europe, on s'agita de toutes parts pour sauver au moins les jours du prince, dont la couronne était irrévocablement perdue. La France, l'Autriche et l'Angleterre agirent auprès des États-Unis, qui devaient avoir une grande influence sur leur protégé Juarez, mais qui ne paraissent pas s'être interposés avec assez d'énergie. La presse libérale d'Europe, qui avait tant contribué à la catastrophe en soutenant la cause de Juarez, fit grande parade de sentiments d'humanité, et Victor Hugo écrivit à Juarez une de ces lettres ridicules dont il a le secret, pour lui demander d'épargner les jours de Maximilien. Il était déjà trop tard; Juarez se souciait peu de l'opinion de cette Europe, qui avait eu la faiblesse de le laisser revenir au pouvoir, et dont une partie l'accompagnait de ses vœux. Maximilien fut condamné à mort après un semblant de jugement et fusillé dans la matinée du 19 juin : l'histoire eut un régicide de plus à enregistrer, régicide commis, comme celui dont Louis XVI fut la victime, avec des formes dérisoirement légales, et ce fut l'homme que toute la presse libérale acclamait comme le libérateur de son pays, qu'elle applaudissait surtout parce qu'il était l'ennemi de l'Église, ce fut le libéral Juarez, qui s'était rendu coupable de ce crime affreux, qui en recueillit le fruit en redevenant le président de la république mexicaine.

Il n'est pas nécessaire de dire que la nouvelle de l'assassinat de l'empereur Maximilien excita partout un sentiment d'horreur, presque de consternation. Toutes les cours prirent le deuil. Le Saint-Père fit aussitôt célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme du prince, si malheureux de n'avoir pas mieux suivi ses conseils. « L'assassinat de l'empereur Maximilien, dit *le Moniteur* du 5 juillet, excitera un sentiment universel d'horreur ; cet acte infâme, ordonné par Juarez, imprime au front des hommes qui se disent les représentants de la république mexicaine une flétrissure qui ne s'effacera pas : la réprobation de toutes les nations civilisées sera le premier châtiment du gouvernement qui a à sa tête un pareil chef. » Au sein des cortès espagnoles, dans les chambres d'Angleterre, le sentiment de réprobation trouva d'énergiques expressions. Le 5 juillet, M. Troplong, président du sénat, et M. Schneider, président du corps législatif, se rendirent les interprètes du même sentiment. « Un crime « horrible, dit M. Troplong, a été commis « contre les lois de la guerre, du droit des « gens et de l'humanité. De Maximilien, qui « n'était qu'un vaincu, la trahison et la barba-

[1] Le général Ramirez de Arellano a publié à Bruxelles, au commencement de l'année 1869, un livre intitulé: *Les dernières heures d'un Empire*, dans lequel on trouve beaucoup de détails intéressants sur les derniers jours de l'empereur Maximilien.

« rie ont fait une victime. Ceux qui ont im-
« molé ce prince loyal et sincère, que d'im-
« posantes manifestations nationales étaient
« venues chercher à Miramar pour occuper
« le pouvoir vacant, ces hommes, si tant est
« qu'ils méritent ce nom, ne représentent ni
« la cause d'un peuple, ni une forme de gou-
« vernement. C'est l'anarchie militaire eni-
« vrée d'un jour de lâche et odieux succès qui
« déchire son ennemi avant de se déchirer
« elle-même. Car, Messieurs, n'en doutez
« pas, le sang de Maximilien retombera sur
« ceux qui l'ont versé. » M. Schneider dit, de son côté : « Hier encore, on se refusait à
« croire que l'empereur Maximilien eût péri,
« victime d'un crime odieux. Aujourd'hui, il
« n'est que trop vrai, l'attentat est consommé !
« La douloureuse nouvelle en a été annoncée
« ce matin avec l'expression de sentiments
« auxquels la France entière s'associera. Mais
« votre président tient à manifester haute-
« ment devant le corps législatif la réproba-
« tion qu'inspire une pareille atteinte portée
« à l'honneur et à la civilisation. » Ces deux énergiques discours furent longuement acclamés, et des voix s'élevèrent dans le sénat pour demander la dégradation immédiate de l'infâme Lopez, officier de la Légion d'honneur. Le conseil de la Légion d'honneur ne tarda pas à faire droit à cette demande.

La presse ne fut pas moins unanime que l'opinion publique à flétrir le crime des Juaristes ; mais il convient de noter les nuances. Où la presse conservatrice et religieuse voyait surtout un crime odieux, la presse qui s'intitule libérale ne voulait guère voir qu'un événement déplorable, contraire aux sentiments d'humanité de notre temps. Au fond, les principaux organes du libéralisme trouvaient que Juarez était dans son droit ; ils estimaient seulement qu'il n'aurait pas dû en user, parce que cela était une tache pour sa cause. Le premier jour, le blâme était général ; le deuxième jour, l'expression s'en affaiblissait ; bientôt, non-seulement on plaida les circonstances atténuantes, mais on osa dire que la victime était tombée en vertu de la loi des représailles; on rappelait l'ordre de proscription signé par Maximilien en 1865, sans remarquer que le prince eut la main forcée; que, personnellement, il n'avait jamais voulu l'effusion du sang, et que, dans de nombreuses circonstances, il avait fait intervenir la clémence. Enfin, on accusa le parti clérical d'avoir été la première cause des malheurs de Maximilien. L'argument des représailles était aussi odieux que mal fondé; l'autre avait absolument le même caractère. Il convient d'insister ici sur ce point, qui intéresse l'histoire de l'Église.

L'empereur Maximilien, c'est là un fait incontestable, avait été placé sur le trône du Mexique par la majorité de la nation. Cela résulte clairement des procès-verbaux envoyés de chaque ville à l'archiduc autrichien, qui les accepta après les avoir mûrement examinés. En lisant ces procès-verbaux, on reconnaît que c'était la volonté des populations que l'empereur gouvernât d'après des principes *absolument* catholiques, par conséquent conservateurs. L'empereur Maximilien paraissait les avoir adoptés de tout cœur, puisque dans sa réponse au discours de M. Gutierrez de la Estrada il dit, en acceptant le trône qui lui était offert, *qu'en partant pour sa nouvelle patrie, il avait l'intention de s'arrêter à Rome pour y recevoir des mains du Saint-Père ces bénédictions si précieuses pour tous les souverains, et qui l'étaient doublement pour lui, qui était appelé à fonder un nouvel empire.* On fut donc bien surpris, après cela, que Sa Majesté ne s'intitulât pas *Empereur par la grâce de Dieu*, et l'on craignait dès lors que Maximilien ne fût pas disposé à gouverner d'après les principes catholiques. Peu de jours avant son arrivée dans la capitale, il donna ordre de travailler dans les bureaux du gouvernement les dimanches et les jours de fête; il conserva les lois de désamortisation et d'expropriation ecclésiastique, sans se mettre en peine d'agir d'accord avec le Saint-Siége ; il ne s'occupa en rien de pourvoir aux besoins du clergé ni aux frais les plus nécessaires du culte ; il permit la continuation du mariage civil sans obliger de recevoir le mariage religieux ; il autorisa la liberté des cultes, sans consentir néanmoins à ce *que les religieux reprissent leur habit et rentrassent dans leurs couvents ;* il enleva au clergé catholique l'intervention

dans les cimetières, et ordonna que dans ces cimetières on enterrerait les protestants, de sorte que les Mexicains étant tous catholiques, c'étaient des étrangers qui obtenaient la sépulture dans une terre appartenant exclusivement aux Mexicains ; il permit la propagande protestante, de sorte que, dans la principale rue de la capitale, on put annoncer la vente de *bibles sans commentaires et de livres prouvant que tout ce que dit le catéchisme de la doctrine chrétienne est un mensonge.* Il était évident que l'empereur Maximilien tenait à conquérir les suffrages du libéralisme européen, plutôt que ceux du peuple catholique qu'il était appelé à gouverner.

Mais ce qui causa le plus grand scandale, ce fut la conduite de Maximilien dans ses rapports avec le Saint-Siége. Il s'était montré disposé à négocier un concordat avec Rome, et, avant même que la commission chargée de cette négociation eût quitté le Mexique, il écrivait à son ministre Escudero : « Afin d'éloigner les difficultés qui ont été soulevées au sujet des lois dites de réforme, nous nous sommes proposé d'adopter de préférence un moyen qui, tout en donnant satisfaction aux justes exigences du pays, devait avoir pour effet de rétablir, pour tous les habitants de l'empire, la tranquillité dans les esprits, et le calme dans les consciences. Dans ce but, nous nous sommes occupé, étant à Rome, d'ouvrir des négociations avec le Saint-Père, comme chef universel de l'Église catholique. Le nonce apostolique est arrivé à Mexico; mais, à notre très-grande surprise, il a déclaré qu'il manque d'instructions pour négocier, et qu'il devra attendre ses instructions de Rome.... » Il y avait là une accusation de mauvaise foi et un indice de mauvaise volonté que repoussa énergiquement le cardinal Antonelli, en adressant, à la date du 9 mars 1865, une note au ministre plénipotentiaire du Mexique à Rome. On lit dans cette note :

« ... Avant tout, le cardinal soussigné ne peut se dispenser de relever deux affirmations contenues dans l'exorde de la lettre impériale, affirmations qui paraissent destinées à servir de base et de fondement aux mesures contraires à l'Église catholique annoncées dans ce document, et qui tendent en même temps à faire retomber sur l'auguste Chef de cette Église une responsabilité aussi odieuse qu'injuste.

« La première de ces affirmations se rapporte à de prétendues négociations entamées à Rome entre Sa Majesté et le Souverain Pontife pour *trouver un moyen qui, tout en donnant satisfaction aux justes exigences du pays, rétablirait la paix dans les esprits de tous les citoyens de l'empire et la tranquillité dans leurs consciences.*

« Si l'on considère le simple énoncé de cette affirmation, on est porté à croire que des négociations ont eu lieu à Rome, pendant le séjour de Sa Majesté, pour l'arrangement des affaires religieuses du Mexique, mais si on en examine le contexte dans ses rapports avec les mesures que l'on annonce, on le trouve de nature à faire croire aux personnes qui ne connaissent pas à fond les maximes et les principes du Saint-Siége, que les négociations avaient précisément pour objet les points énumérés dans la lettre impériale, comme si, le Saint-Père retirant son adhésion à ce qui a été concerté de commun accord avec l'empereur, celui-ci se fût trouvé obligé de décider de sa propre autorité ce qui avait été proposé à Rome avec le consentement du Saint-Père lui-même.

« Or, Sa Majesté ne peut avoir oublié que, pendant son court séjour dans cette capitale, *aucune négociation n'a eu lieu* relativement aux affaires religieuses du Mexique, et moins encore relativement aux points indiqués par l'empereur dans sa lettre au ministre Escudero, points qui n'ont jamais été signalés à qui que ce soit avant l'arrivée du nonce apostolique à Mexico.

« Il ne résulte pas de ce qui précède que le Saint-Père n'ait pas désiré une conférence avec ce souverain pour s'entendre avec lui sur les principaux points de la question ecclésiastique ; mais, soit à cause du temps trop court qu'il a plu à Sa Majesté de passer à Rome, soit pour d'autres motifs qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, Sa Sainteté a dû comprendre que l'empereur n'avait pas l'intention d'ouvrir à cette occasion des négo-

ciations sur les affaires religieuses du Mexique, et elle a dû se borner par conséquent à recommander en général à la protection de Sa Majesté l'avenir de la religion catholique dans le nouvel empire.

« La seconde affirmation, par laquelle l'empereur déclare qu'à son extrême surprise le nonce avait fait connaître qu'il manquait d'instructions et qu'il devait les attendre de Rome, *n'est pas plus fondée que la première*. Si l'on s'arrêtait au sens naturel et précis de ces paroles, sans se rappeler la prudence et la sagesse du Saint-Siége, il faudrait nécessairement croire que le Saint-Père a envoyé son représentant au Mexique sans lui donner les instructions et les pouvoirs relatifs aux divers articles qui touchent au règlement des affaires religieuses, et l'on serait en droit d'en conclure naturellement que le Saint-Siége ne s'intéresse d'aucune manière à ce règlement ou qu'il manque complétement d'égards envers le nouveau souverain... »

Les faits déclarés par le cardinal Antonelli font voir que l'empereur Maximilien avait été très-léger, pour ne rien dire de plus, dans sa manière de procéder. Il aurait dû attendre le résultat des négociations; mais, mal conseillé, il ne voulut pas différer l'exécution du plan qu'il avait conçu même avant de quitter Paris. L'envoi d'une commission à Rome n'avait pas d'autre objet que de sauver les apparences. Comment Maximilien et ses conseillers pouvaient-ils croire que Sa Sainteté entrerait en arrangements après la publication du décret suivant, daté du 7 janvier 1865? « 1° Sont en vigueur dans l'empire les lois et décrets promulgués avant et depuis l'indépendance concernant l'*exequatur* des bulles, brefs, rescrits et dépêches de la cour de Rome. 2° Les brefs, bulles, rescrits et dépêches nous seront présentés par notre ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques pour obtenir l'*exequatur* respectif. » Il n'existait, d'ailleurs, aucun prétexte dont l'empereur Maximilien pût se prévaloir pour couvrir du voile de la nécessité tant de mesures arbitraires et scandaleuses.

Le nouvel empereur se conduisit vis-à-vis du parti conservateur comme vis-à-vis du clergé. Dès son arrivée à Mexico, il nomma un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du roi Victor-Emmanuel; un peu plus tard, se rendant à Dolorès, dans la maison autrefois occupée par le fameux curé Hidalgo, chef de l'insurrection de 1810, il ne craignit pas de faire l'éloge de l'insurrection et de flétrir ce qu'il appela la servitude et le despotisme de plusieurs siècles, lui, descendant de Charles-Quint, tandis que don Augustin Iturbide, un parvenu de la Révolution, avait su rendre cet hommage à la nation espagnole dans la proclamation qu'il publia en se mettant à la tête des insurgés : « Américains! disait Iturbide, Américains! — nom sous lequel je comprends non-seulement ceux qui sont nés en Amérique, mais encore les Européens, les Africains et les Asiatiques qui y résident, — Américains, écoutez-moi. Les nations qui ont le nom de grandes dans toute l'étendue du globe, furent d'abord dominées par d'autres, et tant que leurs lumières ne leur permirent pas d'avoir une opinion propre, elles ne songèrent pas à s'émanciper. Les nations européennes, qui arrivèrent dans la suite à la plus grande illustration et à la plus grande puissance, furent d'abord soumises à la nation romaine. L'empire romain, le plus grand dont l'histoire fasse mention, fut comme un père de famille qui voit, dans sa vieillesse, s'éloigner de sa maison ses fils et ses petits-fils déjà en âge de former d'autres maisons et de s'établir eux-mêmes, mais qui conservent toujours envers lui le respect, la vénération et l'amour qu'on doit à ceux d'où l'on tire son origine. *Il y a trois cents ans que l'Amérique septentrionale vit sous la tutelle de la nation la plus catholique, la plus douce, la plus héroïque et la plus mognanime ; c'est l'Espagne qui l'a élevée et agrandie, qui a formé ces villes opulentes, ces magnifiques cités, ces provinces et ces vastes royaumes* qui occupent une place si distinguée dans l'histoire dn monde... »

On ignore, mais Maximilien ne devait pas ignorer que l'indépendance du Mexique fut l'œuvre de l'armée royale mexicaine, de l'armée qui s'organisa pour étouffer l'insurrection de 1810; que les fils et les descendants de ceux qui combattirent sous le drapeau de Ferdinand VII et même quelques-uns

de ces vieux combattants, sont ceux-là mêmes qui, unis à la grande majorité du pays, l'avaient appelé au trône, et qu'il y avait bien peu des anciens insurgés ou de leurs descendants qui se fussent déclarés en faveur de l'empire, le plus grand nombre d'entre eux combattant dans les rangs de l'armée républicaine. C'était donc à la fois une maladresse et une ingratitude de parler contre l'Espagne et d'exalter l'insurrection de 1810. Maximilien alla plus loin. Il prit pour son ministre des affaires étrangères don José Fernando Ramirez, républicain si ardent, qu'il avait refusé de faire partie de l'assemblée des notables et de pavoiser sa maison le jour de l'entrée de l'empereur dans la capitale. Cette nomination déplut extraordinairement aux conservateurs. Les notes adressées par M. Ramirez au nonce de Sa Sainteté, notes publiées par l'auteur de la brochure : *la Cour de Rome et l'empereur Maximilien*[1], justifient bien le déplaisir des conservateurs. On envoya à Rome M. Velasquez de Léon sous le prétexte de négociations à suivre et avec des instructions qu'on savait bien ne pouvoir être acceptées; mais on n'avait pas d'autre objet que d'éloigner M. Velasquez du ministère qu'il présidait. L'empereur créa une *junte protectrice des Indiens*, et le décret qui formulait cette création contenait des principes si dangereux, qu'il causa une alarme générale parmi les propriétaires. Ce décret n'était d'ailleurs pas du tout nécessaire; car, depuis la grande Isabelle la Catholique jusqu'à Ferdinand VII, tous les rois avaient pris des mesures efficaces pour la protection des Indiens. Si Maximilien désirait dire quelque chose sur ce sujet pour gagner un peu de popularité, il suffisait de rappeler aux autorités le décret du 8 mars 1864, promulgué par le vice-roi don Matias de Galvez.

Malgré tant de fautes qui devaient lui aliéner les conservateurs catholiques et les prêtres, ce fut encore parmi eux que Maximilien trouva les hommes les plus dévoués, lorsque les jours de l'infortune arrivèrent, et que la chute de l'Empire parut inévitable.

[1] Brochure très-hostile au Saint-Siége, publiée en 1867.

Maximilien, instruit enfin par les désastres qui se succédaient, changea de politique à la fin du mois de juillet 1866. Il fit alors appel au parti conservateur : il était trop tard, mais les principaux chefs de ce parti n'hésitèrent pas à faire le sacrifice de leur vie; les hommes qui moururent avec l'empereur n'ont pas mérité les injustes attaques de la presse libérale, ni celles de la presse officieuse de France qui, pour couvrir les fautes du cabinet des Tuileries, se montra aussi injuste que l'autre. S'il est certain que le départ du nonce de Sa Sainteté exerça une désastreuse influence sur les événements, on doit remarquer qu'il fut provoqué par le gouvernement impérial du Mexique, qui marchait à un schisme; si l'éloignement des conservateurs fut une des causes de la chute de Maximilien, il ne faut pas oublier que ce fut Maximilien lui-même qui les éloigna, pour se livrer aux libéraux qui le trahirent. Enfin, il convient de repousser comme une infâme calomnie cette page de la brochure citée plus haut (*la Cour de Rome et l'empereur Maximilien*) : « Femme énergique et ambitieuse, l'impéra« trice Charlotte n'était pas d'un tempéra« ment qu'on pût contenter par une simple « promesse, comme le Pape avait l'habitude « d'en faire à Maximilien depuis trois ans. « Elle ne put néanmoins obtenir autre chose. « Le désespoir s'empara alors de son cœur ! « La folie fut la conséquence de ce désespoir ! « Et dans le palais même du Saint-Père elle « a donné de douloureux signes de sa cruelle « maladie. »

L'histoire dira avec un loyal Mexicain parfaitement au courant de ces choses[1], que le désespoir s'empara en effet du cœur de l'impératrice, et que la folie fut la conséquence de ce désespoir, mais ce fut à la suite de l'entretien de l'infortunée princesse avec l'empereur Napoléon, entretien qui fut, comme l'a dit M. de Kératry, « long et vio« lent, plein, de part et d'autre, de récrimi« nations qui finirent par altérer le carac« tère des explications échangées..... De la « scène du palais de Saint-Cloud peut dater « réellement la folie de cette intéressante

[1] L'auteur de la brochure : *La chute de l'empire du Mexique*, par un Mexicain.

« princesse dont le courage alla bientôt s'é« vanouir avec la raison. A peine conserva« t-elle la force de se traîner de Paris jus« qu'au Vatican pour tomber délirante aux « genoux du Saint-Père, dont elle venait ré« clamer l'appui et les consolations. »

Sa Sainteté était déjà informée du triste état de l'impératrice. On sait avec quelle paternelle affection le Saint-Père reçoit tout le monde. Avec quelle tendresse il accueillit Sa Majesté Impériale, un fait le montre : c'est qu'au milieu de son délire, la princesse n'avait de confiance que dans le Pape et qu'elle ne voulait pas quitter le Vatican.

L'Europe étonnée, stupéfaite, saisie d'horreur, ne fit rien pourtant pour venger la mort de Maximilien, dont la cause était celle de tous les souverains. Juarez redevint président de la république mexicaine; la France se contenta de ne pas renouer des relations avec cette république, que les États-Unis s'empressèrent de reconnaître; l'empereur d'Autriche pleura la mort de son frère, mais ne sembla pas comprendre que le libéralisme avait causé sa chute; les fêtes recommencèrent à Paris, l'empereur François-Joseph y vint à son tour, triste et digne, objet d'universelles sympathies, mais vraiment trop facile à se laisser conduire par les idées modernes et à accepter les événements qui faisaient tomber sa maison de si haut, et l'on oublia bientôt que le Mexique avait été le théâtre d'un crime épouvantable, d'un de ces crimes qui ébranlent les bases des sociétés et qui s'expient par des années d'anarchie, par des amas de ruines, par des torrents de sang.

Crise politique en France.

Les événements extérieurs réagissaient sur la politique intérieure de la France : on n'était pas heureux au dehors, on ne pouvait guère l'être au dedans, malgré les splendeurs et les fêtes de l'Exposition universelle. Le 16 septembre 1866, une lettre écrite par M. de La Valette, avait dit : « La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance de l'Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage. Une paix qui repose sur de pareilles bases est une paix durable. Quant à la France, de quelque côté qu'elle porte ses regards, elle n'aperçoit rien qui puisse retarder sa marche ou troubler sa prospérité. » Mais, le 26 octobre suivant, le maréchal Randon, ministre de la guerre, écrivait les lignes suivantes en tête d'un rapport à l'Empereur : « Sire, les graves événements qui viennent de s'accomplir en Allemagne ont amené plusieurs puissances de l'Europe à apporter des changements notables dans leur organisation militaire. Votre Majesté a pensé que la France ne pouvait rester indifférente à cet état de choses...» Et le maréchal Randon proposait de confier à une commission composée des plus hauts personnages de l'État et des premières illustrations militaires, l'examen de cette importante question et le soin d'élaborer une nouvelle loi sur l'armée. Le 12 décembre, le projet de loi fut publié; il appelait toute la jeunesse valide, en dehors des exemptions légales, à faire partie de l'armée, soit comme armée active, soit comme réserve, soit comme garde nationale mobile. On conçoit l'émotion qu'une pareille loi devait causer dans le public, et combien elle était peu propre à inspirer la confiance dans la paix.

Le gouvernement comprit qu'il fallait donner quelque satisfaction à l'opinion, pour faire accepter la nouvelle situation amenée par la guerre d'Allemagne, et, le 19 janvier 1867, l'empereur adressa du palais des Tuileries au ministre d'État, M. Rouher, la lettre suivante :

« Monsieur le ministre, depuis quelques années on se demande si nos institutions ont atteint leur limite de perfectionnement ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisés ; de là une regrettable incertitude qu'il importe de faire cesser. Jusqu'ici vous avez dû lutter avec courage en mon nom pour repousser des demandes inopportunes et pour me laisser l'initiative de réformes utiles lorsque l'heure en serait venue. Aujourd'hui je crois qu'il est possible de donner aux institutions de l'Empire tout le développement dont elles sont susceptibles et aux

libertés publiques une extension nouvelle sans compromettre le pouvoir que la nation m'a confié. Le plan que je me suis tracé consiste à corriger les imperfections que le temps a révélés et à admettre les progrès compatibles avec nos mœurs, car gouverner, c'est profiter de l'expérience acquise et prévoir les besoins de l'avenir.

« Le décret du 24 novembre 1860 a eu pour but d'associer plus directement le Sénat et le Corps législatif à la politique du gouvernement, mais la discussion de l'adresse n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre ; elle a parfois passionné inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles et fait perdre un temps précieux pour les affaires ; je crois qu'on peut, sans amoindrir les prérogatives des pouvoirs délibérants, remplacer l'adresse par le droit interpellation sagement réglementé. Une autre modification m'a paru nécessaire dans les rapports du gouvernement avec les grands corps de l'État ; j'ai pensé que, en envoyant les ministres au Sénat et au Corps législatif, en vertu d'une délégation spéciale pour y participer à certaines discussions, j'utiliserais mieux les forces de mon gouvernement, sans sortir des termes de la constitution qui n'admet aucune solidarité entre les ministres et les fait dépendre uniquement du chef de l'État. Mais là ne doivent pas s'arrêter les réformes qu'ils convient d'adopter : une loi sera proposée pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse et supprimer aussi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Il est également nécessaire de régler législativement le droit de réunion en le contenant dans les limites qu'exige la sûreté publique.

« J'ai dit, l'année dernière, que mon gouvernement voulait marcher sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Pour les mesures que je viens d'indiquer, mes paroles se réalisent, je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont consolidé, je l'affermis davantage en rendant plus intimes mes rapports avec les pouvoirs publics, en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le commencement de l'édifice élevé par la volonté nationale.

« Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. NAPOLÉON. »

Il était curieux de suivre les étapes par lesquelles l'Empire fondé en 1852 s'acheminait vers le régime parlementaire. En 1860, après la guerre d'Italie et les tristes événements qui avaient suivi le triomphe des armées françaises, un premier coup était porté à la Constitution par le rétablissement de l'Adresse ; en 1866, le 14 juillet, un sénatus-consulte, pour sauvegarder la constitution interdisait de la discuter, en même temps qu'il modifiait des articles de cette constitution, l'article 40, en réglant la manière de procéder relativement aux amendements adoptés par les commissions chargées d'examiner les projets de loi; l'article 41 en abrogeant la disposition qui limitait à trois mois la durée des sessions ordinaires du Corps législatif. En janvier 1867, après la guerre d'Allemagne, on allait beaucoup plus loin : l'adresse allait être retirée, mais remplacée par le droit d'interpellation; les ministres allaient être appelés à discuter devant les Chambres les mesures proposées par le gouvernement et à défendre la politique attaquée; on promettait une loi sur la presse, qui mettrait fin au pouvoir discrétionnaire du gouvernement sur les journaux, une loi sur les réunions publiques, qui permettrait aux citoyens de discuter plus librement leurs intérêts. On se tenait sans doute encore dans les limites de la Constitution, mais il était évident qu'on marchait vers le rétablissement du gouvernement parlementaire et de la liberté de la presse, et les efforts que faisait l'Empereur pour avoir le mérite de concessions spontanées n'empêchaient pas l'opinion publique d'y voir une diminution de pouvoir, conséquence de la diminution du prestige.

La journée du 19 janvier marquait un point de départ; en deux ans, on devait arriver bien loin, comme on l'a vu en 1869. L'opinion libérale se réjouit : on crut à un changement subit de régime, et l'on s'attendit à voir un changement de personnes assurer l'exécution des nouvelles mesures. Le tiers-parti, qui s'était récemment formé, et qui prenait pour devise *l'empire libéral*, se crut au moment d'arriver au pouvoir : M. Rouher était renversé, M. Ollivier était appelé à devenir le principal ministre. Pendant quelques heures, tout cela parut fait ; mais M. Ollivier fut laissé de côté, M. Rouher se déclara capable de soutenir la politique nou-

velle avec autant d'ardeur que la politique précédente, et l'histoire eut à enregistrer dans ses annales une seconde *journée des dupes.*

Cependant, l'édifice était ébranlé. Tout le monde le sentait, l'Empereur aussi bien que ses amis et ses adversaires, et il ne fut pas difficile de voir ce sentiment général percer même dans les paroles du discours impérial du 14 février 1867, dans lequel Napoléon III s'efforçait de montrer aux Chambres assemblées une confiance qu'il n'éprouvait pas. Jusque-là, en effet, Napoléon III avait parlé avec autorité, en homme sûr d'être approuvé par ses auditeurs ; cette fois, il plaidait la cause de sa politique, essayant de la justifier, sentant, par conséquent, qu'elle avait besoin de justification.

« Depuis votre dernière session, dit-il en commençant son discours aux sénateurs et aux députés, de graves événements ont surgi en Europe. Quoiqu'ils aient surpris le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats, il semble, d'après les prévisions de l'Empereur, qu'ils dussent fatalement s'accomplir. Napoléon disait à Sainte-Hélène : « Une de mes plus grandes « pensées a été l'agglomération, la concen- « tration des mêmes peuples géographiques « qu'ont dissous, morcelés les révolutions et « la politique... Cette agglomération arri- « vera tôt ou tard par la force des choses ; « l'impulsion est donnée, et je ne pense pas « qu'après ma chute et la disparition de mon « système, il y ait en Europe d'autre grand « équilibre possible que l'agglomération et la « confédération des grands peuples. » Les transformations qui ont eu lieu en Allemagne préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des États de l'Europe dans une seule confédération.

« Le spectacle des efforts tentés par les nations voisines pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles ne saurait inquiéter un pays comme le nôtre, dont toutes les parties irrévocablement liées entre elles forment un corps homogène et indestructible. »

C'était un bel exorde, mais la politique de la *fatalité* ressemblait beaucoup à la politique de la faiblesse, et l'on put se demander pourquoi, si tout était ainsi pour le mieux, si la France n'avait rien à craindre, on allait lui imposer de si énormes sacrifices dans l'intérêt de sa sécurité. En s'élevant plus haut, on pouvait se demander si la doctrine des grandes agglomérations était bien en rapport avec la liberté qu'on prétendait donner comme couronnement à l'édifice impérial. Sans doute, les peuples sont frères, et il serait à désirer que le fléau des guerres disparût et que toutes les nations formassent une immense confédération dans laquelle les différends seraient jugés par la raison et non par la force ; mais était-ce donc en se fondant sur l'injustice, comme l'agglomération italienne, sur la violence et sur l'usurpation comme l'agglomération prusso-allemande, qu'on arriverait au but ? Le christianisme seul pouvait résoudre le problème, et, au moyen âge, le problème était en parti résolu : l'Europe formait une république chrétienne ayant un tribunal suprême, et dans laquelle la justice, la force du droit tendait de plus en plus à remplacer le droit de la force, de sorte qu'on pouvait arriver à l'union sans compromettre la liberté des individus et l'indépendance des différents peuples. Les partisans des agglomérations modernes ont conservé l'idée chrétienne, mais ils veulent l'appliquer en dehors du christianisme, et ils n'aboutissent qu'à la guerre, à la violence, à l'injustice, à la suppression de la liberté et de l'indépendance.

L'Empereur poursuivit : « Nous avons assisté avec impartialité à la lutte qui s'est engagée de l'autre côté du Rhin. En présence de ce conflit, le pays avait hautement témoigné son désir d'y rester étranger ; non-seulement j'ai déféré à ce vœu, mais j'ai fait tous mes efforts pour hâter la conclusion de la paix. Je n'ai pas armé un soldat de plus ; je n'ai pas fait avancer un régiment, et cependant la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur aux portes de Vienne. Notre médiation a amené entre les belligérants un accord qui, laissant à la Prusse le résultat de ses succès, a conservé à l'Autriche, sauf une province,

l'intégralité de son territoire, et, par la cession de la Vénétie, complété l'indépendance italienne. Notre action s'est donc exercée dans des vues de justice et de conciliation; la France n'a pas tirée l'épée, parce que son honneur n'était pas engagé et qu'elle avait promis d'observer une stricte neutralité. »

Les inquiétudes soulevées par la question du Luxembourg allaient répondre à cette partie du discours.

Au fond, la France avait vu grandir un dangereux voisin et avait encore grandi le royaume d'Italie, allié de la Prusse : c'était le résultat de la politique de *neutralité attentive* à laquelle on s'était condamné. Portant ses regards sur l'Amérique, l'Empereur était obligé d'y constater un inévitable échec. « Dans une autre partie du globe, poursuivit-il, nous avons été obligés de recourir à la force pour redresser de légitimes griefs, et nous avons tenté de relever un ancien empire. Les heureux résultats obtenus d'abord ont été compromis par un fâcheux concours de circonstances. La pensée qui avait présidé à l'expédition du Mexique était grande : régénérer un peuple, y implanter des idées d'ordre et de progrès, ouvrir à notre commerce de vastes débouchés, et laisser, comme trace de notre passage, le souvenir de services rendus à la civilisation; tel était mon désir et le vôtre, mais, le jour où l'étendue de nos sacrifices m'a paru dépasser les ntérêts qui nous avaient appelés de l'autre côté de l'Océan, j'ai spontanément décidé le rappel de notre corps d'armée. Le gouvernement des États-Unis a compris qu'une attitude peu conciliante n'aurait pu que prolonger l'occupation, et envenimer des relations qui, pour le bien des deux pays, doivent rester amicales. »

Oui, il pouvait y avoir une grande pensée dans l'entreprise mexicaine, mais ce n'était pas travailler à réorganiser un peuple catholique que de le troubler dans sa conscience religieuse et d'y implanter les idées désorganisatrices du libéralisme moderne; ce n'était pas avoir compris la pensée dans toute sa grandeur, que d'abandonner à eux-mêmes les belligérants du sud des États-Unis, qui auraient été les plus puissants auxiliaires de cette pensée, et qui auraient épargné à la France l'humiliation de reculer devant les Américains. Au Mexique, c'était évident, on avait reculé devant les États-Unis.

En Italie, l'on venait de reculer devant les exigences révolutionnaires, qui avaient amené la convention de septembre 1864. « A Rome, dit l'Empereur, nous avons exécuté fidèlement la convention du 15 septembre. Le gouvernement du Saint-Père est entré dans une nouvelle phase. Livré à lui-même, il se maintient par ses propres forces, par la vénération qu'inspire à tous le chef de l'Église catholique, et par la surveillance qu'exerce loyalement sur ses frontières le gouvernement italien. Mais, si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du Saint-Siége, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique. » Ces paroles furent applaudies, parce qu'elles répondaient au sentiment des chambres; mais, à la réflexion, elles parurent moins dignes qu'elles n'avaient pu l'être d'un souverain qui prend le titre de Fils aîné de l'Église. Il était vrai que le gouvernement pontifical pouvait se maintenir en dedans par ses propres forces; on ne pouvait demander qu'un petit État de 700,000 âmes pût résister à un État comptant plus de 20 millions de sujets. N'était-ce donc pas l'exposer à la ruine que de le laisser seul en face de cette *agglomération* formée en partie à ses dépens et tout à fait contre lui? N'y avait-il pas plus que de la générosité à compter sur la loyauté d'un adversaire qui ne cessait pas de revendiquer Rome comme sa capitale naturelle? Et, si l'on était disposé à repousser les conspirations démagogiques, cela ne voulait-il pas dire qu'on serait très-indulgent pour les conspirations bourgeoises et royalistes de l'Italie? D'ailleurs, n'était-ce pas reculer encore une fois, que d'invoquer le concours de l'Europe, lorsque l'intervention de la France devait suffire? Les événements des derniers mois de 1867, qui ont été racontés plus haut, ne montrèrent que trop combien l'on

avait été imprévoyant en concluant la convention de septembre et en l'exécutant malgré toutes les atteintes qu'y avait portées le gouvernement italien ; heureusement le sentiment public en France fut plus fort que la nonchalance du gouvernement, et la France reprit, près du Saint-Père, le poste d'honneur qui fait sa gloire, et, en même temps, la vraie force morale du gouvernement impérial.

Le discours de l'empereur exposa ainsi la situation intérieure : « Assuré du présent, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans vous m'en exprimez le désir; mais, convaincus avec raison que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous aviez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux. Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité, dues à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'Empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter les mesures libérales qui étaient dans la pensée du Sénat et les aspirations du Corps législatif. Je réponds donc à votre attente, et, sans sortir de la constitution, je vous propose des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques.

« La nation, qui rend justice à mes efforts, et qui, dernièrement encore, en Lorraine, donnait des preuves si touchantes de son attachement à ma dynastie [1], usera sagement de ces nouveaux droits. Justement jalouse de son repos et de sa prospérité, elle continue à dédaigner les utopies dangereuses et les excitations des partis. Pour vous, messieurs, dont l'immense majorité a constamment soutenu mon courage dans cette œuvre toujours difficile de gouverner un peuple, vous continuerez à être avec moi les fidèles gardiens des véritables intérêts de la grandeur du pays.

« Ces intérêts nous imposent des obligations que nous saurons remplir. La France est respectée au dehors, l'armée a montré sa valeur ; mais les conditions de la guerre étant changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives, et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables. Le projet de loi qui a été étudié avec le plus grand soin, allége le fardeau de la conscription en temps de paix, offre des ressources considérables en temps de guerre, et répartissant dans une juste mesure les charges entre tous, satisfait au principe d'égalité: il a toute l'importance d'une institution, et sera, j'en suis convaincu, accepté avec patriotisme. L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes [1]. N'oubliez pas que les États voisins s'imposent de bien plus lourds sacrifices pour la bonne constitution de leurs armées; ils ont les yeux fixés sur vous pour juger, par vos résolutions, si l'influence de la France doit s'accroître ou diminuer dans le monde.

« Tenons toujours à la même hauteur notre drapeau national, c'est le moyen le plus certain de conserver la paix ; et cette paix, il faut la rendre féconde en allégeant les misères et en augmentant le bien-être général.....

«..... Notre tâche en ce moment est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. Jusqu'ici, en France, la liberté n'a été qu'éphémère, elle n'a pu s'enraciner dans le sol, parce que l'abus a immédiatement suivi l'usage, et que la nation a mieux aimé limiter l'exercice de ses droits que de subir le désordre dans les idées comme dans les choses. Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France; leur développement ne compromettra pas, comme autrefois, le prestige nécessaire de l'autorité. Le pouvoir est aujourd'hui fondé, et les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel. J'ai pleine confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple,

[1] Allusion à un voyage de l'impératrice qui avait été acclamée avec enthousiasme, à l'occasion du centième anniversaire de l'annexion définitive de la Lorraine à la France.

[1] Maxime qui fait tout consister dans la force matérielle et qu'on ne saurait admettre.

et, fort de mon droit, que je tiens de lui, de ma conscience, qui ne veut que le bien, je vous invite à marcher avec moi dans les voies de la civilisation. »

Tout cela était bien dit, et avec cette fierté de langage qui fait toujours impression sur des oreilles françaises ; mais la réflexion vint vite, et la critique ne manqua pas de dire des récentes mesures qui avaient été prises, que l'adresse avait été supprimée pour éviter ou au moins ajourner les débats redoutés sur les événements d'Allemagne et du Mexique, et, pour les lois promises, voyant la session se passer sans qu'elles eussent été votées, l'on accusa le gouvernement d'avoir tout simplement amusé l'opinion sans se soucier de la satisfaire.

Dès le lendemain du discours impérial, le gouvernement présenta un projet de sénatus-consulte, qui fut adopté le 12 mars, et qui avait pour objet, en conservant au sénat son *véto* absolu pour les lois qu'il jugerait inconstitutionnelles, de lui donner un *véto* suspensif sur celles qui lui paraîtraient défectueuses en elles-mêmes : ce *véto* renvoyait la loi à une nouvelle délibération du corps législatif, mais, si le Corps législatif persistait à la voter, le Sénat n'avait plus qu'à l'examiner sous le rapport constitutionnel.

L'adresse ayant été supprimée par un décret du 19 janvier, le gouvernement ne pouvait refuser au Corps législatif et au Sénat le droit d'interpellation qu'il avait établi par le même décret. Plusieurs interpellations furent en effet admises sur des questions intérieures, et en particulier sur la suppression même de l'adresse. Celle-ci occupa les deux séances du 25 et du 26 février : le ministère parut un moment ébranlé, et l'on crut que M. Rouher serait obligé de se retirer ; un éloquent discours du ministre d'État ramena à lui la majorité, qui se prononça en faveur du gouvernement par 241 voix contre 24.

Vint ensuite, le 14 mars et les jours suivants, une interpellation sur les affaires d'Allemagne et sur la politique étrangère en général. Un discours de M. Thiers remplit toute la séance. L'orateur envisagea la question dans ses origines, dans ses résultats actuels et dans les conséquences qu'elle devait avoir. Il combattit vivement la théorie des nationalités, qui conduisait à celle des grandes agglomérations, et, traçant un brillant tableau de la politique traditionnelle de la France, montra qu'on perdait tout en l'abandonnant : « Voilà l'Europe que vous feriez, s'écria-t-il « en s'adressant aux partisans de la politique « des nationalités : çà et là quelques lambeaux de peuples, puis sur le continent trois « grands États : la France ayant 40 millions de « sujets, l'Allemagne 60 millions, la Russie « 100 ou 120. Qu'est-ce donc que cette poli« tique ? Voulez-vous que je vous la définisse « en deux mots? Pour l'Europe, c'est le chaos, « pour la France, c'est le troisième rang. » M. Thiers finit par ce trait : « Messieurs, je « vous en supplie, pour vous et pour le pays, « rattachez-vous complétement à cette poli« tique que j'appelle la politique du bon « sens ; car, je vous le déclare, *il n'y a plus « une seule faute à commettre.* » Ces mots produisirent un effet extraordinaire sur la chambre, l'impression en fut plus vive encore sur le pays ; on pouvait contester plusieurs des idées de M. Thiers, on pouvait lui reprocher de rabaisser la politique en la fondant sur l'intérêt de chaque pays au lieu de la fonder sur la justice ; mais les résultats de la politique qu'il combattait étaient là, et ils se montraient assez tristes pour lui donner raison.

M. Rouher ne répondit que le 16 ; il le fit avec l'éloquence et la passion d'un homme qui voit sa position en jeu. Il s'efforça de justifier ce qu'on avait fait en Italie, parla des *angoisses patriotiques* qu'avait éprouvées le gouvernement à la vue des événements d'Allemagne, et montrant l'Italie *libre* des Alpes à l'Adriatique, la Prusse arrêtée en Allemagne par le traité de Prague, il s'écria à son tour : « Voilà votre conduite. Où est donc « votre responsabilité ? Oh ! *il n'y a plus une « faute à commettre !* Le mot peut être à la « fois bien habile et bien dangereux. Je lui « oppose la vérité : il n'y a pas eu une seule « faute commise. » C'était bien fier : la majorité, entraînée par l'éloquence et heureuse de se voir déchargée d'une responsabilité qu'elle partageait, applaudit le ministre avec

enthousiasme; mais à la réflexion, le discours de M. Rouher parut faible. Dans la séance du 17, M. Jules Favre revint à la charge contre le gouvernement, et se fit crier à l'ordre par ces paroles : « Quand on est négocia« teur, quand on convoque des congrès, « quand on pose des programmes, les voir « ainsi déchirer par le sabre, et s'incliner de« vant le triomphe de ce qu'on attaquait, ce « n'est pas français ! » Un membre de la majorité, M. Granier de Cassagnac, soutint la théorie des frontières naturelles, mais n'était-ce pas avouer que le gouvernement avait subi un échec, que de dire que l'acquisition de la rive gauche du Rhin et même de la Belgique étaient la compensation nécessaire des agrandissements de la Prusse?

Le 18, M. Thiers revint à la charge, défendant de nouveau la politique de l'intérêt de l'État en opposition avec celle des nationalités, reprochant au gouvernement d'avoir laissé faire l'unité italienne, qui avait mis l'Europe en feu au lieu de la pacifier; d'avoir laissé presque détruire l'Autriche, au grand détriment de l'équilibre européen; d'avoir abandonné le Danemark; d'avoir, enfin, par ses fautes, créé une situation politique si grave, qu'on était obligé d'en venir à des armements extraordinaires et d'épuiser le pays pour sauvegarder sa dignité. M. Rouher répliqua. Répondant incidemment à une parole de M. Thiers sur l'inconsistance des votes populaires, il souleva, au sein de la chambre, une violente tempête qui ne montrait que trop à quel degré les esprits étaient échauffés. Nous laissons parler le *Moniteur*.

« Mis en présence de cette candidature nationale, disait M. Rouher, le peuple a librement, spontanément acclamé Louis-Napoléon Bonaparte. (Très-bien ! Très-bien !) Après le 2 décembre, il l'a acclamé encore au moment où.... — M. Jules Favre : Ne parlez pas du 2 décembre (Vives exclamations). — M. Thiers se levant : Oui, laissez-le oublier ! Et les droits des proscrits.. (Cris : A l'ordre !). Vous êtes heureux qu'on ait oublié. — M. le président Walewski : Calmez-vous, monsieur Thiers. — M. Thiers : Qu'on ne parle pas du 2 décembre devant ceux qu'il a proscrits. (Nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !) — M. le président : M. Thiers, ne prenez pas la parole sans que le président vous la donne (M. Thiers, toujours debout, prononce avec animation des paroles qui se perdent dans le bruit et l'agitation de l'assemblée). — M. le président : J'invite de nouveau l'honorable M. Thiers à se calmer. — M. le ministre d'État : L'honorable M. Thiers m'interrompt avec une violence dont je prends la chambre à témoin... (Oui, oui ! vives acclamations. — Bruyantes rumeurs à la gauche du ministre). — M. Jules Favre : C'est vous, monsieur le Ministre, qui êtes violent (A l'ordre !). — M. Thiers : J'en appelle à la chambre. — M. Jules Favre : J'en appelle à la chambre et à l'histoire (Agitation croissante. A l'ordre ! à l'ordre !). »

Cette scène se prolongea vingt minutes. M. Jules Favre accusait le gouvernement d'avoir violé les lois; M. Rouher traitait l'agitation de la gauche de passions d'énergumènes et prononçait le mot de factieux, et M. Berryer, malade, épuisé, criait au ministre : « Au langage le plus modéré vous opposez des injures ! » L'orage se calma enfin, et M. Rouher put achever son discours, au milieu des acclamations de la majorité que l'incident n'avait fait que rendre plus ardente. La séance ne se termina qu'à huit heures du soir. Le scrutin sur l'interpellation donna 215 voix contre 44 pour l'ordre du jour; une minorité de 44 voix pour le gouvernement, c'était un fait grave; l'opposition ne pouvait qu'être encouragée par ce résultat.

Vint, quelques jous après (21 mars), la démission de M. Walewski, comme président du Corps législatif, remplacé par M. Schneider, l'un des vice-présidents. L'opposition cria à la réaction lorsqu'elle vit appeler à la vice-présidence, outre M. Gouin et M. Alfred Leroux, le baron Jérôme David, l'un des membres les plus ardents de la majorité, qui venait de contribuer à la fondation d'un cercle, dit de l'Arcade, à cause de la rue où il se trouvait, cercle dont faisaient partie les ultra-conservateurs de la chambre. Mais ces incidents perdirent une partie de leur importance devant l'inauguration de l'Exposition

universelle, les agitations de la question du Luxembourg, les fêtes données à l'occasion des visites princières, et l'attention qu'excitaient les fêtes du centenaire de saint Pierre à Rome. Les débats du Corps législatif ne reprirent leur vivacité qu'à l'occasion de la discussion du budget, qui suivait de quelques jours les tristes nouvelles arrivées du Mexique. Le gouvernement impérial était venu à bout d'ajourner les interpellations sur cette malheureuse expédition mexicaine, qui était, pour le moment, le point le plus douloureux de sa politique. Dans l'*Exposé de la situation de l'empire* présenté aux chambres, il avait ainsi expliqué l'évacuation du Mexique par les troupes françaises : « L'évacuation devait s'effectuer en trois détachements, le premier partant au mois de novembre 1866, le second en mars, et le troisième en novembre 1867. Ces dispositions, conformes à nos prévisions antérieures, avaient été prises dans la plénitude de notre liberté d'action, et tout ce qui aurait eu le caractère d'une pression du dehors n'aurait pu que nous mettre dans le cas, malgré nous, de prolonger un état de choses que nous désirions abréger. Des raisons tirées de la situation militaire ont déterminé l'empereur à modifier les premiers arrangements en substituant à une évacuation partielle et successive le rapatriement simultané de tout notre corps d'armée au printemps de cette année. » Les troupes françaises avaient en effet quitté le Mexique au mois de mars, et, le 19 juin, l'empereur Maximilien tombait sous les balles des soldats juaristes, avec ses deux fidèles compagnons, les généraux Mejia et Miramon. L'opposition ne pouvait manquer de profiter de ces événements pour attaquer le gouvernement impérial ; M. Rouher avait fait renvoyer à la discussion du budget les questions politiques qui restaient à traiter ; les débats redevinrent aussi vifs qu'au commencement de la session. La question du Slesvig, la question du Luxembourg, la question du Mexique et la question des libertés intérieures se représentèrent.

La question du Slesvig, qui fait partie de la question allemande, fut traitée avec calme ; ce fut un député de la majorité, M. Morin (de la Drôme), qui exprima des vœux en faveur de la nationalité danoise, dans la séance du 22 juin.

Dans la séance du 15 juillet, M. Rouher, répondant à MM. Jules Favre et Garnier-Pagès, qui avaient attaqué de nouveau la direction générale de la politique officielle, fit entendre les assurances les plus rassurantes et les plus pacifiques.

La question mexicaine avait été traitée quelques jours auparavant, dans les séances du 9 et du 10 juillet. Dans un très-habile discours, M. Thiers mit en relief les fautes commises dans l'expédition mexicaine, et conclut en disant que ces fautes, résultat d'un gouvernement personnel et sans contrôle suffisant, devaient montrer qu'un progrès était nécessaire dans la pratique des institutions impériales. On savait bien ce que M. Thiers entendait par ce progrès, qui n'était autre chose que le retour au gouvernement parlementaire. M. Rouher parvint encore à rallier la majorité, mais l'on sentait que chaque discussion affaiblissait le gouvernement. A la question du Mexique se rattachait celle des obligations mexicaines, qui fournit à M. Berryer l'occasion d'un magnifique triomphe dans la séance du 23 juillet. Il s'agissait d'une somme de 28 millions et demi qui était due au Trésor, suivant M. Berryer, par un syndicat de banquiers, en vertu d'un traité conclu, en septembre 1865, pour la vente de 174,000 obligations mexicaines, entre ce syndicat, représenté par le directeur du Comptoir d'escompte, et M. Achille Fould, alors ministre des finances. Cette somme devait-elle être perdue pour le Trésor? M. Berryer ne le pensait pas; M. Pouyer-Quertier, qui parla dans le même sens avec une grande autorité, ne le pensait pas non plus. M. Berryer proposait donc de la porter à l'actif du budget extraordinaire de 1868. M. Rouher, qui, dans toute cette discussion, fit preuve d'une rare habileté, sentit qu'il ne pouvait abandonner les intérêts du Trésor, tout en défendant la conduite de son prédécesseur. Pour ne pas être battu, il fallait obtenir que la majorité repoussât l'amendement proposé par M. Berryer. Pour que la majorité, ébranlée par les raisonnements serrés et

lucides de M. Berryer, repoussât l'amendement, il fallait accorder quelque chose au sentiment de la chambre. M. Rouher ne contesta ni n'affirma que la somme fût due : C'est une question litigieuse, dit-il, et qui pourra se représenter à la prochaine session. Le rapporteur de la commission, M. du Miral, parla dans le même sens. Alors M. Berryer, en tacticien consommé, se lève; il déclare qu'il prend acte des paroles de M. le ministre; qu'il reprendra la question à la prochaine session, et que, en conséquence, il retire son amendement. Ainsi la chambre n'eut pas à voter; mais M. Berryer obtint ce qu'il voulait : la reconnaissance de la dette, au moins comme dette litigieuse, dont le Trésor était appelé à profiter, contre les banquiers, qui avaient prétendu se retirer aussitôt que les obligatiions mexicaines ne présentaient plus de bénéfices, tout en gardant les bénéfices faits auparavant.

La session législative se termina quelques jours après : le budget était voté, une loi sur l'instruction primaire avait organisé les écoles de filles, on avait aboli la contrainte par corps, amélioré quelques parties de la procédure criminelle et achevé quelques autres lois utiles; mais, quoique la session eût duré plus de cinq mois, et malgré la suppression de l'Adresse, qui devait donner une telle économie de temps, on n'avait discuté ni les lois promises le 19 janvier ni la grande loi de réorganisation militaire qui tenait tous les esprits en suspens.

Le 4 août, l'empereur Napoléon reçut l'Adresse que lui présentaient les commissaires étrangers à l'Exposition universelle, pour le remercier de l'accueil plein de courtoisie qui leur a été fait. L'empereur termina ainsi sa réponse : « Représentants de la pensée et du travail dans toutes les parties de l'univers, vous avez vécu quelque temps parmi nous d'une vie commune, et vous avez pu vous convaincre que toutes les nations civilisées tendent de plus en plus à ne former qu'une seule famille. De ce concours d'intelligences si variées, de cette fusion des intérêts de tous les peuples naîtra, je n'en doute pas, l'harmonie si nécessaire aux progrès de l'humanité. Je vous remercie, messieurs, des paroles que vous m'adressez pour l'impératrice et pour mon fils; ils partagent ma reconnaissance pour vos efforts, ma sympathie pour vos personnes et mes vœux pour la paix du monde. »

Des *vœux pour la paix du monde*, voilà donc à quoi se bornaient alors les espérances de Napoléon III. Aussi la question de paix ou de guerre se posait-elle toujours avec la même anxiété.

Entrevue de Salzbourg.

Toute la première quinzaine du mois d'août fut employée à pressentir ce qui se passerait dans l'entrevue que les deux empereurs de France et d'Autriche devaient avoir à Salzbourg, ville située sur la frontière autrichienne. Napoléon III avait, en effet, résolu de faire, en compagnie de l'impératrice, une visite de condoléance à l'empereur François-Joseph à l'occasion de la mort de Maximilien I[er], son frère. Le deuil causé par la catastrophe mexicaine avait empêché l'empereur d'Autriche de venir à Paris; mais, dans la situation de l'Europe, en présence de la Prusse menaçante et d'une alliance prusso-russe qu'on regardait comme probable, il eût été très-regrettable que les deux souverains les plus directement atteints par les événements du Mexique et par la bataille de Sadowa ne pussent se voir, échanger leurs idées et travailler à une entente sur ce qu'ils avaient à faire. Napoléon III trancha la difficulté en déclarant qu'il irait à Salzbourg. Mais, comme il importait de ne pas exciter les susceptibilités de la Prusse, on déclara qu'il ne s'agissait que d'une simple visite de condoléance, et la presse officieuse s'efforça d'amoindrir le plus possible l'importance de l'entrevue projetée. Personne ne voulut admettre ces explications et ces atténuations, que l'état de l'Europe ne permettait pas d'accepter, et l'opinion publique, revenue à l'idée d'une alliance austro-française, que le parti catholique avait toujours recommandée, aimait à penser que les bases de cette al[illegible] seraient nécessairement posées à Salzbourg. « Il y a en ce moment, disait-on, trois grands traités : le traité de Paris, qui contient la

Russie ; le traité de Zurich, qui aurait dû contenir l'Italie, mais dont on a toujours le droit de demander la rigoureuse exécution ; le traité de Prague, qui contient la Prusse. La France et l'Autriche n'ont à menacer personne, elles n'ont qu'à demander le maintien des traités, à dire même qu'elles se contentent du *statu quo*, mais qu'elles ne consentiront à rien de plus : avec cela, elles empêchent la Russie de s'étendre vers Constantinople, la Prusse de s'établir dans le sud de l'Allemagne, l'Italie de s'emparer des États qui restent au Saint-Siége. Si la Prusse et la Russie se trouvent blessées, elles auront démasqué leur ambition, il sera évident pour tous que ce sont elles qui menacent la paix de l'Europe ; alors les peuples comprendront où est le véritable avenir, et les gouvernements en obtiendront tout le concours nécessaire. »

L'entrevue eut lieu, et dura 5 jours, du 18 au 23 août. Les empereurs s'étant vus plusieurs fois sans que des ministres fussent présents, on ne sut pas au juste ce qu'ils avaient pu se dire ; mais on ne put douter qu'ils ne se fussent occupés de toutes les questions pendantes, et surtout de la question allemande. Ce qui est certain, c'est que la Prusse vit d'un fort mauvais œil l'entrevue de Salzbourg : la presse prussienne fit entendre à cette occasion les paroles les plus désagréables pour la France, et fit appel au sentiment allemand. Les deux souverains avaient donc besoin d'user de la plus grande discrétion et de la plus grande prudence. Ils le firent, et l'on ne peut accuser le ministre des affaires étrangères de France, M. de Moustier, d'être sorti de cette réserve en adressant, à la date du 25 août, aux représentants de la France à l'étranger, la circulaire confidentielle suivante, qu'un journal officieux [1] fit connaître le 6 septembre :

« Monsieur,

« En se rendant à Salzbourg, l'Empereur et l'Impératrice étaient guidés par un sentiment sur lequel l'opinion publique ne pouvait se méprendre, et je m'abstiendrais de vous entretenir aujourd'hui de l'entrevue des deux souverains, si elle n'avait été le sujet d'interprétations qui tendent à en dénaturer le caractère. Le voyage de Leurs Majestés a été dicté uniquement par la pensée de porter un affectueux témoignage de sympathie à la famille impériale d'Autriche, si cruellement atteinte par un malheur récent.

« Assurément, les chefs de deux grands Empires ne pouvaient se trouver réunis pendant plusieurs jours dans une confiante intimité, sans se communiquer mutuellement leurs impressions et sans échanger leurs idées sur les questions d'intérêt général ; mais leurs entretiens n'ont eu ni pour objet, ni pour résultat, d'arrêter des combinaisons que rien ne justifierait dans la situation actuelle de l'Europe.

« Vous vous rappelez, Monsieur, le langage du gouvernement de l'Empereur chaque fois qu'il a eu à s'expliquer sur l'état de choses créé par les événements militaires de l'été dernier. Notre attitude a été définie, d'abord par la circulaire du 16 septembre, plus tard par les paroles de Sa Majesté à l'ouverture du Sénat et du Corps législatif, enfin par les discours de M. le ministre d'État dans les débats parlementaires de la dernière session.

« Nous n'avons cessé de nous montrer fidèles dans tous nos actes aux intentions que nous avons manifestées, dès le principe, en présence des changements survenus en Allemagne. Dans une conjoncture récente, nous avons vu les cabinets de l'Europe rendre justice à la loyauté de notre politique et prêter leur concours aux idées d'apaisement. Ce qui s'est passé alors est un gage de l'appui qu'au besoin les pensées de modération trouveraient encore auprès d'eux.

« Les entretiens de l'empereur Napoléon avec l'empereur François-Joseph ne pouvaient donc présenter le caractère que certains nouvellistes leur ont attribué. Longtemps avant de se rencontrer à Salzbourg, les deux souverains avaient déjà, de part et d'autre, attesté par leurs actes les sentiments pacifiques qui dirigent leurs gouvernements. Réunis, ils ne pouvaient former d'autre dessein que celui de persévérer dans la même ligne de conduite. C'est à cette assurance, mutuellement donnée, que se sont bornées leurs conversations sur les affaires générales.

« Ainsi, Monsieur, loin de considérer l'entrevue de Salzbourg comme un sujet de préoccupations et d'inquiétudes pour les autres cours, il ne faut y voir qu'un nouveau motif de confiance dans la conservation de la paix.

« J'ai tenu à vous faire connaître mon sentiment sur des publications dont le but est d'ac-

[1] La *Patrie*.

créditer une opinion contraire, et vous pourrez vous inspirer de ces considérations pour rectifier les appréciations erronées qui viendraient à se produire autour de vous.

« Agréez, etc.

Signé : MOUSTIER. »

A première vue, cette note ne disait pas grand'chose, ce qui était dans l'ordre des habitudes diplomatiques; en l'examinant de plus près, on y trouvait cependant certaines indications qui avaient leur prix. D'abord, le ministre reconnaissait que l'entrevue de Salzbourg avait été « le sujet d'interprétations qui tendaient à en dénaturer le caractère. » Cette entrevue avait donc excité des susceptibilités ? On y avait donc vu des intentions belliqueuses qui n'y étaient pas ? En conséquence, il fallait rassurer l'opinion publique, et surtout faire savoir à la Prusse qu'elle ne devait pas s'effaroucher. Au reste, M. de Moustier avouait que les deux souverains n'avaient pas passé tout leur temps en compliments de condoléance; ils « s'étaient communiqué mutuellement leurs impressions ,» ils avaient « échangé leurs idées sur les questions d'intérêt général. » Et quel avait été le résultat de cet échange ? Ici la réserve reparaissait, et l'on disait qu'aucune combinaison n'avait été arrêtée, parce que « la situation actuelle » ne « justifierait » pas cette hâte ; mais si elle changeait, si la Prusse voulait aller plus loin et franchir la ligne du Mein, etc., que ferait-on ? Au fond, il y avait un avertissement à la Prusse de s'en tenir à ce qu'elle possédait. L'opinion publique jugea ainsi la circulaire.

Voyage de Napoléon III dans le nord de la France.

Avant que la note de M. de Moustier eût été rendue publique, et, aussitôt après l'entrevue de Salzbourg, Napoléon III fit avec l'Impératrice, dans le nord de l'empire, à l'occasion du deux-centième anniversaire de la réunion de la Flandre à la France, un voyage qui n'excita pas moins vivement l'attention publique. On ne doutait pas que l'Empereur ne parlât, et l'on attendait de ses paroles le commentaire de l'entrevue de Salzbourg.

L'Empereur et l'Impératrice furent partout accueillis avec le plus grand enthousiasme, et, dans les acclamations qui se faisaient entendre, il n'était pas difficile de voir que la pensée de la Prusse était présente à l'esprit des populations. L'Empereur prononça, dans le cours de ce voyage, trois discours plus importants que les autres, le premier à Arras, le second à Lille, le troisième à Amiens.

Le 25 août, répondant au maire d'Arras, il dit : « Vous avez raison d'avoir confiance « dans l'avenir ; il n'y a que les gouverne- « ments faibles qui cherchent dans les com- « plications extérieures une diversion aux « embarras de l'intérieur. Mais, quand on « puise sa force dans la masse de la nation, « on n'a qu'à faire son devoir, à satisfaire aux « intérêts permanents du pays, et, tout en « maintenant haut le drapeau national, on ne « se laisse pas aller à des entraînements « intempestifs, quelque patriotiques qu'ils « soient. »

On remarqua surtout le ton mélancolique de ces paroles : l'Empereur reconnaissait que tout n'allait pas bien à l'extérieur et qu'il y avait des embarras à l'intérieur, qu'il sentait le besoin de maintenir haut le drapeau national, et que, s'il y avait des entraînements patriotiques, leur seul tort était d'être *intempestifs*. Le discours de Lille accentua davantage ces sentiments mélancoliques, en allant jusqu'à avouer des revers :

« Lorsqu'il y a quelques années, répondit Napoléon III au maire de Lille, qui était venu le complimenter à la gare du chemin de fer, je vins pour la première fois visiter le département du Nord, *tout souriait à mes désirs*. Je venais d'épouser l'Impératrice, et je puis dire que je venais aussi de me marier avec la France devant huit millions de témoins. L'ordre était rétabli, les passions politiques étaient assoupies, et j'entrevoyais pour notre pays une nouvelle ère de grandeur et de prospérité.

« A l'intérieur, l'union de tous les bons citoyens faisait pressentir l'avénement paisible de la liberté, et, à l'extérieur, je voyais

notre glorieux drapeau abriter toute cause juste et civilisatrice.

« Depuis quatorze ans, beaucoup de mes espérances se sont réalisées, de grands progrès se sont accomplis. *Cependant des points noirs sont venus assombrir notre horizon.* De même que la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de même des *revers passagers* ne me décourageront pas. Et comment me découragerais-je, lorsque je vois d'un bout de la France à l'autre le peuple saluer l'Impératrice et moi de ses acclamations, en y associant sans cesse le nom de mon fils !

« Aujourd'hui, je ne viens pas seulement fêter un glorieux anniversaire dans la capitale des anciennes Flandres, je viens m'enquérir de vos besoins, relever le courage des uns, *affermir la confiance de tous*, et tâcher d'accroître la prospérité de ce grand département en cherchant les moyens de développer encore davantage l'agriculture, l'industrie et le commerce.

« Vous m'aiderez, messieurs, dans cette noble tâche ; mais vous n'oublierez pas que *la première condition de la prospérité d'une nation comme la nôtre, c'est d'avoir la conscience de sa force, de ne pas se laisser abattre par des craintes imaginaires*, et de compter sur la sagesse et le patriotisme du gouvernement. »

Ainsi l'Empereur avouait que tout ne souriait plus à ses désirs, qu'il y avait des points noirs à l'horizon, que sa politique avait subi des revers, et qu'il sentait le besoin de raffermir la confiance ébranlée, abattue par des craintes qu'il voulait bien appeler imaginaires, mais qui existaient. Pour tout le monde, il était évident que les revers venaient du Mexique, que les points noirs étaient du côté de la Prusse. Ce second discours n'affermissait donc pas la confiance, il n'apaisait pas les craintes. L'Empereur, sans doute, reconnut le mauvais effet qu'il avait produit; il voulut donner une expression plus nette à sa pensée, et, le 29 août, il répondit ainsi au maire d'Amiens, qui avait eu soin de rappeler le dévouement montré par l'Impératrice, l'année précédente, au plus fort de l'épidémie cholérique qui désolait cette ville :

« Je viens avec l'Impératrice de traverser la France de Strasbourg à Dunkerque, et partout l'accueil chaleureux et sympathique que nous avons reçu nous pénètre de la plus vive reconnaissance.

« Rien, je le constate avec bonheur, *n'a pu ébranler la confiance* que depuis bientôt vingt ans le peuple français a mise en moi. Il apprécie à sa juste valeur les difficultés que nous avons eu à surmonter.

« *L'insuccès de notre politique au delà de l'Océan* n'a pas diminué le prestige de nos armes, car partout le courage de nos soldats a vaincu toutes les résistances. Les événements qui se sont accomplis en Allemagne n'ont pas fait sortir notre pays d'une attitude digne et calme, et *il compte avec raison sur le maintien de la paix.* Les excitations d'un petit nombre n'ont pas fait perdre l'espoir de voir *des institutions plus libérales* s'introduire paisiblement dans les mœurs publiques; enfin *la stagnation momentanée des transactions commerciales* n'a pas empêché les classes industrielles de me témoigner leurs sympathies et de compter sur les efforts du gouvernement pour donner aux affaires une nouvelle impulsion.

« Ces sentiments de confiance et de dévouement, je les retrouve avec plaisir à Amiens, dans ce département de la Somme qui m'a toujours montré un sincère attachement, et où un séjour de six ans m'a prouvé que le malheur est une bonne école pour apprendre à supporter le fardeau de la puissance et à éviter les écueils de la fortune[1].

« L'Impératrice est bien touchée de la manière dont vous lui rappelez sa visite de l'année dernière, mais elle désire comme moi adresser ses remercîments à tous ceux qui, dans les mêmes circonstances, ont fait preuve de tant d'abnégation et d'énergie.

« Mon fils sera digne de l'affection dont de toutes parts je reçois pour lui le témoignage. Il grandira avec la pensée que *tout doit être sacrifié au bonheur de la patrie.* »

Il y avait certainement de la grandeur dans cette franchise qui reconnaissait le mal et les revers. Napoléon III déclarait que rien

[1] On sait que la ville de Ham se trouve dans ce département.

n'avait pu ébranler la confiance que le peuple français avait mise en lui : c'était reconnaître que certains malheurs auraient pu ébranler cette confiance; il avouait clairement l'insuccès de ses armes au Mexique, tout en rendant un juste hommage au courage des soldats français ; il reconnaissait la mauvaise situation du commerce ; mais il ne voyait rien dans tout cela qui pût l'empêcher de faire faire aux institutions vers la liberté le pas promis dans la lettre du 19 janvier, et il voulait que l'on comptât sur le maintien de la paix. Touché des manifestations populaires, et frappé du triste état de l'industrie et des affaires dans ces départements du nord qui sont si industrieux et si actifs, il ne pouvait se tromper sur la cause de cette déplorable stagnation. Tout languissait, parce qu'on n'était pas assuré du lendemain; c'est pourquoi il affirmait plus nettement sa confiance dans le maintien de la paix. La publication de la note de M. de Moustier, qui suivit, agit dans le même sens. On apprit que la Prusse s'en montrait satisfaite; on apprit en même temps qu'une note envoyée par M. de Beust à l'intention des États de l'Allemagne méridionale les avait rassurés sur les desseins de l'Autriche et de la France, et que ces États, rassurés ainsi, seraient moins disposés à se jeter complétement dans les bras de la Prusse. D'un autre côté, la presse russe affectait de dire que l'entrevue de Salzbourg n'avait rien d'inquiétant pour la paix de l'Europe. On traversait donc, à la fin du mois d'août, un courant pacifique. On pensait bien déjà que Napoléon III ferait tous ses efforts pour conserver la paix jusqu'à la fin de l'Exposition universelle ; on pensait alors qu'il avait réussi, et l'on apprenait avec plaisir que l'empereur d'Autriche devait décidément venir à Paris dans le courant d'octobre. Napoléon III partit le 7 septembre pour Biarritz avec l'Impératrice et le Prince impérial : s'il y avait des points noirs à l'horizon, ces points allaient donc rester stationnaires, au moins six mois devant nous, disaient les hommes d'affaires, et là-dessus les fonds publics se permettaient une légère hausse.

Telles étaient les paroles, et toutes les déclarations des gouvernements étaient favorables à la paix. Les actes n'y répondaient guère, car les armements se poursuivaient sur la plus vaste échelle ; mais l'on pouvait compter que l'année 1867 se passerait sans guerre, quoique quelques alarmistes parlassent toujours d'une campagne d'automne.

Troubles en Espagne.

En même temps que l'attention publique était occupée par l'entrevue de Salzbourg et par le voyage impérial dans les départements du nord, un pays qui ne faisait pas beaucoup parler de lui depuis quelque temps, parce qu'il ne joue plus qu'un rôle fort secondaire en Europe, l'Espagne, attirait tous les regards. Une sérieuse insurrection y avait éclaté le 15 août; pendant quinze jours, on ignora si elle était vaincue ou triomphante ; elle fut vaincue; mais l'alarme fut chaude, et le succès resta véritablement incertain pendant quelques jours.

Il y avait en Espagne cinq partis principaux : les absolutistes ou monarchiques purs, les modérés, les libéraux, les progressistes, et les démocrates ou républicains. L'année précédente, c'étaient les libéraux dits de *l'Union libérale* qui étaient au pouvoir avec le maréchal O'Donnell; en 1867, c'étaient les modérés avec le maréchal Narvaez, duc de Valence. Les absolutistes, que ce nom désigne mal, car ils tenaient pour le régime représentatif, mais repoussaient le parlementarisme et tout ce qui tient de près ou de loin aulibéra lisme, voulaient l'application de la doctrine catholique au gouvernement de la société : M. Candido Nocedal, l'un des plus brillants orateurs et des hommes d'État les plus distingués de l'Espagne, en était alors le représentant dans le congrès. Ces hommes pouvaient critiquer certains actes du pouvoir, mais ils respectaient l'autorité ; ils étaient incapables de transiger avec la Révolution pour renverser un gouvernement qui n'avait pas leurs sympathies. D'ailleurs, le parti modéré se rapprochait d'eux sensiblement ; ce parti, très-attaché au catholicisme, s'était laissé imprégner de quelques idées modernes ; il

préférait le régime parlementaire, et il était teinté de libéralisme, ce qui le désarmait moralement devant la Révolution, à laquelle il n'opposait énergiquement que la force matérielle. Il faut rendre toutefois cette justice au maréchal Narvaez que, depuis quatorze mois qu'il était au pouvoir, il avait résolument travaillé à la restauration morale de l'Espagne : l'enseignement public avait reçu de grandes améliorations, et les meilleurs rapports avaient été entretenus avec le Saint-Siége, avec les évêques et avec le clergé. O'Donnell, au contraire, et *l'Union libérale*, tout en respectant encore le catholicisme et en voulant conserver la dynastie, avaient reconnu le royaume d'Italie, malgré les répugnances de la Reine, les protestations de l'épiscopat et le sentiment de la très-grande majorité du peuple espagnol; en même temps, le cabinet O'Donnell laissait les plus mauvaises doctrines pénétrer dans l'enseignement, et il acceptait tous les principes du parlementarisme et du libéralisme. Aussi, tout à fait désarmé devant la Révolution, il ne pouvait maintenir l'ordre matériel qu'à force de répressions, et la confiance ne renaissait pas même après ses plus éclatants succès, comme on le vit après l'échauffourée de janvier 1866 et l'insurrection de juin de la même année.

Ces deux derniers événements étaient l'œuvre des progressistes et du général Prim, comte de Reus, marquis de Castillejos, qui, après avoir été comblé de faveurs par la Reine, finit par travailler au renversement du trône, de concert avec les progressistes les plus avancés, peu différents des démocrates ou républicains. Les progressistes et les républicains (ces derniers socialistes pour la plupart, et recrutés parmi les ouvriers des grands centres industriels) s'accordaient à rejeter les Bourbons, à ne pas aimer l'Église catholique et à désirer l'unité ibérienne, comme pendant à l'unité italienne. C'étaient deux partis essentiellement révolutionnaires. Les républicains voulaient une république qui se rattacherait à la république universelle de Mazzini; le général Prim ne repoussait pas une république, dont il espérait la présidence, comme il l'avait désirée au Mexique ; mais il aurait préféré être le premier ministre d'un roi constitutionnel ou le régent sous un roi mineur. Il avait espéré que la dynastie de Bragance pourrait réunir toute la péninsule; le roi de Portugal s'étant trouvé trop honnête pour la réalisation de ce projet, il se tourna ensuite vers le duc de Montpensier, qui ne crut pas le moment venu de courir l'aventure ; enfin l'insurrection parut avoir pour but de placer sur le trône d'Espagne le duc d'Aoste, l'un des fils de Victor-Emmanuel. La Révolution qui réussit l'année suivante montra que ce qu'on soupçonnait dès le mois d'août 1867 avait un fondement sérieux.

Quoi qu'il en soit, réunis par une haine commune contre Narvaez, O'Donnell et Prim s'étaient entendus pour provoquer un *pronunciamiento* national contre le gouvernement, et ils avaient naturellement pour alliés les républicains. O'Donnell, toutefois, ne jouait qu'un rôle fort effacé; on peut même penser qu'il ne voulait prendre part que très-indirectement au mouvement, mais ses partisans travaillaient pour lui. Prim était le chef réel et avoué. Dès longtemps il avait pris ses mesures. Le soulèvement devait s'opérer à la fois en Catalogne, en Aragon, aux environs de Valence. On comptait sur la défection de la garnison d'une ville importante, et l'on espérait, grâce à la défection de quelques régiments, arriver à Madrid en quelques jours. Mais le cabinet Narvaez était sur ses gardes. Avant l'explosion, de nombreuses arrestations désorganisèrent le complot. Prim donna cependant l'ordre de commencer le 15 août, et, les jours suivants, il y eut jusqu'à douze mille insurgés. Les généraux Contreras et Pierrad obtinrent quelques succès ; un général fidèle, Manso, succomba dans une rencontre, et la presse révolutionnaire chanta aussitôt victoire. Mais l'armée resta fidèle ; la garnison sur laquelle comptaient les insurgés ne se *prononça* pas, aucune place importante ne se déclara pour eux; les populations restèrent indifférentes, quelques-unes mêmes s'armèrent contre les rebelles. Avant la fin du mois, l'insurrection était vaincue ; Pierrad et Contreras s'étaient réfugiés sur le territoire français. Quant à

Prim, personne ne le vit où il y avait quelque danger à courir; on ignora même pendant quelque temps s'il avait passé en Espagne; il est certain qu'il ne s'était pas exposé, pendant que tant de malheureux mouraient à cause de lui.

L'énergie de Narvaez et la fidélité de l'armée avaient donc épargné à l'Espagne une guerre civile qui pouvait être le commencement de longs bouleversements. Un fait notable à remarquer, c'était l'indifférence des populations et la fidélité de l'armée. Les populations sont catholiques et monarchiques: les progressistes ni les républicains ne pouvaient s'emparer du pouvoir en Espagne que par surprise, et ces surprises ne pouvaient venir que de défections dans l'armée. Or, c'était la première fois depuis bien longtemps que l'armée n'avait fourni aucun régiment à une insurrection: l'esprit de discipline faisait donc des progrès chez elle, et cela paraissait être un grand motif de sécurité pour l'Espagne; la disparition de Narvaez et la faiblesse intrinsèque d'un gouvernement parlementaire qui avait de bonnes intentions, mais qui était mal servi et qui laissait aux mauvais principes une liberté oppressive pour les bons, devaient amener, l'année suivante, un bien plus redoutable mouvement.

Le général Prim rendit justice à l'énergie des mesures prises pour faire avorter le mouvement du mois d'août, dans un manifeste daté de Genève le 25 septembre: « Ce n'est pas ma faute, y disait-il avec autant d'amertume que de découragement, si les militaires assermentés, qui étaient en nombre suffisant et placés dans des positions avantageuses pour entraîner dans le mouvement le reste de l'Espagne, ont manqué à leur parole; ce n'est pas ma faute si, me voyant forcé de revenir le 20 août à Marseille, et me trouvant le 22 sur la frontière de Catalogne, j'ai rencontré les forces du gouvernement, là où je comptais trouver celles qui devaient m'attendre; ce n'est pas ma faute, si les libéraux des provinces de Tarragone, de Lérida et de Barcelone se sont vus dans l'impossibilité de venir à ma rencontre, comme cela était convenu dans la prévision de ce qui est arrivé. Enfin, ce n'est pas ma faute si, malgré mes efforts et ceux des dignes amis qui m'ont accompagné pendant deux jours, il nous a été impossible de réunir une petite troupe pour tâcher d'opérer notre jonction avec les braves de Barcelone et de Tarragone, desquels nous étions éloignés de quarante lieues. »

Le gouvernement espagnol se montra généreux; un décret du 26 septembre accorda leur grâce aux simples carabiniers et aux paysans qui, résidant en Espagne, avaient pris part à l'insurrection et s'étaient réfugiés à l'étranger, à la condition de se présenter dans le délai de trente jours. Quelques jours auparavant, le 21 septembre, M. Arrazola, ministre des affaires étrangères, avait adressé au corps diplomatique espagnol une circulaire à laquelle on reprocha d'abord beaucoup d'exagération; mais les événements qui éclatèrent un an plus tard montrèrent que le ministre n'avait que trop bien vu la situation. M. Arrazola se proposait, comme il le disait, de faire connaître la vérité, parce que la presse étrangère « s'obstinait à défigurer et à dénaturer les faits. » La révolte avait eu pour but, continuait-il, de sacrifier la nationalité espagnole en rêvant une union ibérique que repoussaient à la fois l'Espagne et le Portugal. Les chefs n'avaient pas hésité à proclamer le sacrifice de l'intégrité territoriale en manifestant le désir de vendre de riches portions du territoire espagnol. Enfin la révolte se proposait la destruction de l'ordre social et politique existant, et par suite du principe monarchique, du principe catholique et de la dynastie; mais toutes ces théories étaient impopulaires dans le pays et repoussées par « l'instinct public. » M. Arrazola voyait juste: malgré l'énergique assertion du général Prim qu'il n'avait pas songé à sacrifier l'île de Cuba, les faits postérieurs ont montré que la révolution en aurait fait bon marché, si le sentiment national ne s'était pas irrésistiblement prononcé à cette occasion; et ce n'est pas après la révolution du mois de septembre 1868 qu'on pourrait reprocher au ministre de 1867 d'avoir faussement accusé le parti du général Prim de viser à la destruction de l'ordre social et po-

tique alors existant en Espagne, à l'expulsion de la dynastie et à l'établissement d'un état de choses qui ne tient aucun compte du principe catholique, malgré « l'instinct public, » qui proteste contre tous ces bouleversements dont les populations sont victimes.

Fin de l'année 1867.

On était à peine remis des émotions causées par l'insurrection d'Espagne, que toutes les préoccupations se tournèrent du côté de Rome. On a raconté ailleurs les événements accomplis en octobre et en novembre, et tout ce qui se rapporte à l'entreprise de Garibaldi, si brusquement terminée par la glorieuse victoire de Mentana. Ce fut au milieu de ces grandes préoccupations de la question romaine que s'écoulèrent les derniers jours de l'année 1867, qu'avaient remplie des événements si nombreux et si variés. Un regard d'ensemble, jeté sur la situation générale de l'Europe au commencement de 1868, en fera saisir les principaux mouvements[1].

La situation, un moment raffermie par l'échec qui venait d'être infligé à la révolution en Italie, était loin pourtant d'être rassurante. Les questions internationales les plus graves restaient à résoudre : question d'Orient, ranimée par l'insurrection de la Crète; question polonaise, ravivée par la tyrannie de la Russie ; question allemande, compliquée de la question danoise ; question romaine et italienne, qui ne sera terminée que par la restitution de ses États au Saint-Père et par la chute de cet établissement monstrueux qu'on appelle le royaume d'Italie ; et, au delà de l'Europe, question mexicaine, encore en suspens, puisque le gouvernement de Juarez n'était pas reconnu ; question abyssinienne, que l'Angleterre se préparait à résoudre avec le canon ; question paraguayenne, qui mettait aux prises le Paraguay, le Brésil, l'Uruguay et la république Argentine. Chaque État avait en outre ses questions intérieures, plus difficiles encore à résoudre, et toutes, sous différents noms, en Angleterre, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, pouvant se désigner par un même mot : Révolution, car ce qui trouble l'Europe, ce qui trouble le monde chrétien tout entier, c'est la Révolution, c'est-à-dire la révolte contre Dieu, la malheureuse apostasie qui pousse les peuples à séparer les institutions civiles et politiques de la religion, et à les soustraire à l'influence des principes chrétiens. Les gouvernements sont ici les premiers coupables : ce sont eux qui montrent les plus grandes défiances vis-à-vis de l'Église et qui restreignent le plus possible sa liberté, sapant ainsi par la base les sociétés qu'ils ont mission de défendre et de protéger, et ne voyant pas que tout ce qu'ils enlèvent d'autorité et d'influence à l'Église, est autant de perdu pour l'autorité civile et pour l'ordre.

Au commencement de 1868, c'était l'Italie qui attirait le plus l'attention à cause de ce qui venait de s'y passer. Où en était ce malheureux pays, qu'on se plaisait à appeler le jardin de l'Europe; la patrie des Dante, des Tasse, des Galilée, des Volta, des saint Thomas d'Aquin, de tant d'autres génies immortels, cette Italie à laquelle les sciences, la littérature et les arts doivent tant de progrès et qui est si justement fière de ses églises, de ses palais, de ses monuments de toute sorte? La presse révolutionnaire elle-même se chargeait de la réponse : c'était dans les journaux mêmes du gouvernement italien, et dans ceux qui applaudissent à toutes les iniquités commises depuis 1859, qu'on trouvait le tableau le plus navrant d'une administration en désarroi, de l'aggravation des impôts, de la stagnation des affaires, de la ruine du commerce. L'honneur du gouvernement de Florence venait d'être, même pour ceux qui s'obstinaient jusque-là à y croire, irrémissiblement perdu par la révélation de sa complicité dans les entreprises garibaldiennes : la ruine au dedans, le mépris au dehors, tels étaient les plus clairs résultats de la politique suivie depuis huit ans.

Et cette Italie révolutionnaire, continuant de proclamer ses aspirations à Rome capitale, montrait qu'elle ne voulait pas recon-

[1] L'*Osservatore Romano* a fait, sur ce sujet, au commencement de 1868, une remarquable étude à laquelle nous allons faire de larges emprunts.

naître encore que « la papauté est sa seule vraie grandeur [1], » que « Rome est non-seulement la gloire de l'Italie, mais encore le palladium de sa liberté [2], » et que vouloir séparer la cause de l'Italie de celle de la papauté, « c'est vouloir enlever à la cause italienne les sympathies les plus vraies et les plus pures... Rompre avec la papauté, c'est vouloir ruiner les intérêts de l'Italie, car lever une main hostile ou seulement insolente contre le pouvoir temporel du Pape, c'est attaquer le pontificat en lui-même en ébranlant la base de l'Église catholique [3]. » L'histoire, d'ailleurs, parle assez haut : il n'y a pas un seul puissant ennemi de Rome et de son pouvoir temporel qui n'ait fini misérablement ses jours. C'est là une vérité que font resplendir l'empereur Anastase, ennemi du Pape Symmaque, les empereurs Constant, Justinien II, Henri IV, Frédéric II, Eccelin, Thadée de Suesse, Pierre des Vignes, Louis de Bavière, Philippe-le-Bel. « Napoléon s'en prend au Pape, écrivait le comte de Maistre en 1808; dès lors je me tiens assuré de sa chute. » La révolution commence, de nos jours, à comprendre que ce n'est pas un combat ordinaire que celui qu'on livre à la papauté. Quand l'a-t-on vue plus puissante, plus irrésistible ? Et cependant, elle qui a renversé tant de trônes, elle n'a pas pu renverser encore le trône pontifical. Sans doute la papauté serait impuissante par elle-même à résister aux attaques dont elle est l'objet : elle n'a que quelques milliers de soldats à opposer à des armées, que l'exposition calme de la vérité à opposer aux milliers de voix qui la calomnient tous les jours; mais il se trouve que ses soldats sont des héros, et qu'au moment des dangers suprêmes, les hommes d'ordre ouvrent les yeux, les gouvernements s'émeuvent, et le trône pontifical reste debout. A la fin de l'année 1867, l'Italie révolutionnaire venait d'éprouver encore une fois combien est solide ce trône qui paraît si facile à renverser, et M. de Moustier, en signifiant que le gouvernement français ne voulait être ni trompé ni traître, lui avait montré qu'il y a un sentiment public qui empêchera toujours de pousser les complaisances jusqu'aux dernières extrémités. Un journal gouvernemental [1] disait à la même époque : « Ceux-mêmes qui, parmi nous, ont pris parti pour l'Italie et qui reçoivent des médailles de reconnaissance de la part des Italiens, s'ils arrivaient au pouvoir, y penseraient à deux fois avant d'abandonner le Pape, parce qu'il faudrait abandonner en même temps ce qu'il y a de plus noble et de plus essentiel dans la politique et dans les intérêts de leur pays. »

La France, dont la responsabilité est si fortement engagée dans la plupart des événements contemporains et surtout dans la situation de l'Italie, se trouvait, à la fin de 1867, obligée d'agir avec la plus grande circonspection. A l'intérieur, le parti démocratique ne cessait de demander de nouvelles concessions en faveur des libertés publiques, et tous ses efforts tendaient à ce but. Le *Siècle*, l'*Opinion nationale* et les autres journaux du même esprit avaient une grande influence, et leurs théories et leurs principes ne favorisaient certainement pas la solidité des pouvoirs constitués; l'autorité était l'objectif constant de leurs attaques ouvertes ou dissimulées, et la religion, sauvegarde de l'autorité, était particulièrement en butte à leurs coups les plus perfides et les plus violents. La situation politique, sans avoir encore acquis la gravité qu'elle acquit en 1869, était excessivement tendue; le pouvoir personnel de l'empereur s'affaiblissait visiblement, et la situation générale à l'intérieur, même en dehors de la politique, n'était pas de nature à raffermir la confiance. L'agriculture était en souffrance, épuisée par les charges qui pesaient sur la propriété foncière, et manquait des bras nécessaires, par suite des pertes de personnel que lui faisaient subir à la fois l'industrie, l'attraction des villes, les grands travaux publics et le recrutement de l'armée. Le commerce était dans une complète stagnation, faute de confiance dans l'avenir, et l'industrie se plaignait, de son côté, de suc-

[1] Pellegrino Rossi.
[2] Louis Veuillot.
[3] Montalembert.

[1] *La France.*

comber sous les coups que lui avaient portés les traités de commerce établis sur les principes du libre échange. La paix, qui favorise le commerce et l'industrie, se trouvait cette fois impuissante, parce que tout le monde était persuadé que cette paix n'était qu'une trêve; tant il est vrai que la paix ne repose solidement que sur les principes, et non sur les combinaisons plus ou moins ingénieuses de la politique et sur les intérêts matériels.

La politique extérieure de la France n'était pas plus brillante que sa situation intérieure. Aucune des trois grandes questions qui préoccupaient le plus les esprits, n'était résolue: la question italienne, la question allemande, la question d'Orient restaient toujours là, avec toutes leurs menaces.

L'Italie doit à la France tout ce qu'elle est: la guerre de 1859 et les annexions successives tolérées par le gouvernement français l'ont faite. Après tant de sacrifices et de condescendances, la France ne s'est réservé en Italie qu'un seul droit, celui de rester fidèle à la cause du Saint-Siége, et pour montrer au monde que l'Italie voulait revenir dans le bon chemin, elle a conclu avec elle un traité, la convention du 15 septembre, par le premier article duquel l'Italie s'oblige « à ne pas « attaquer le territoire pontifical, et à « empêcher, même par la force, que des « bandes armées, venues du territoire du « royaume, attaquent ce même territoire « pontifical. » Comment ce royaume, création au moins indirecte de la France, venait-il de reconnaître les services rendus? Après avoir répandu pour elle le sang des soldats français, dépensé des millions et des millions, sacrifié la popularité de son gouvernement et le prestige de sa politique, Napoléon III s'était vu récompensé par des audaces plus insolentes que jamais et forcé de confesser que l'Italie voulait le tromper. Il est vrai que l'Italie n'avait réussi à le tromper que parce qu'il y avait mis beaucoup de bonne volonté, car jamais elle n'avait cessé de faire des déclarations entièrement contraires à celles du souverain français. Napoléon III, par lui-même ou par ses ministres, avait cent fois déclaré, « que le pouvoir temporel du Pape ne pouvait être diminué; qu'il fallait que le Pape fût maître chez lui; que le Prince qui avait reconduit le Saint-Père au Vatican voulait que le chef vénéré de l'Église fût respecté dans tous ses droits de souverain temporel; que jamais la France ne le sacrifierait; que le maintien de la position pontificale était inscrite sur les drapeaux de la France; que le pouvoir temporel du Pape était la condition essentielle de son indépendance spirituelle; que l'Empereur y avait pensé devant Dieu, et que sa sagesse, son énergie, sa loyauté bien connues ne manqueraient jamais ni à la religion ni au pays; qu'abandonner Rome, oublier la politique suivie par la France depuis des siècles, ce n'était pas possible, » l'Italie n'en avait pas moins continué de crier: A Rome! à Rome! et les Romagnes avaient été détachées des États pontificaux en 1859, et les Marches et l'Ombrie avaient été annexées en 1860, et, après le JAMAIS de M. Rouher, qui venait de retentir, l'Italie déclarait qu'elle ne pouvait renoncer à ses aspirations nationales, qui voulaient que Rome devînt la capitale du royaume italien! Les aspirations soi-disant nationales de l'Italie étaient contenues pour le moment; mais qui assurait que, le lendemain, l'on ne verrait pas recommencer les entreprises déjouées par le coup de foudre de Mentana? La France venait encore une fois de faire échec à la Révolution, et cependant la confiance ne reparaissait pas, parce que le gouvernement français ne manifestait pas cette énergie qui eût découragé la Révolution pour longtemps.

La question allemande restait un sujet fécond de préoccupations, dont le discours de Napoléon III, à la séance du 18 novembre 1867, se faisait l'écho: « Depuis que vous vous êtes séparés, dit l'Empereur aux sénateurs et aux députés, de vagues inquiétudes sont venues affecter l'esprit public en Europe, et restreindre partout le mouvement industriel et les transactions commerciales. Malgré les déclarations de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet

état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations. » Ces paroles ne montraient pas que la question allemande fût résolue. Si la Prusse franchissait la ligne du Mein, demandait-on, les intérêts et la dignité de la France seraient-ils compromis? Si elle occupait quelqu'une des forteresses situées sur les bords du Rhin et qui appartiennent à l'Allemagne du Sud, la France pourrait-elle rester tranquille? Sa dignité serait-elle offensée? Il y avait lieu de le craindre. On savait que la guerre avait failli éclater parce que la Prusse hésitait à évacuer la forteresse du Luxembourg. Il était évident que la France et la Prusse restaient en présence et s'observaient mutuellement, l'une disant : Jusqu'au Mein, mais pas plus loin; l'autre : Personne n'a le droit de m'empêcher de passer le Mein. Le traité de Prague était bien là; mais on ne l'interprétait pas de la même façon au delà et en deçà du Rhin.

De même que l'Italie de la révolution voulait aller à Rome, la Russie voulait aller à Constantinople : troisième question non moins redoutable que les autres. Le prince Gortschakoff avait espéré que la France favorise rait, ou aumoins ne contrarierait pas ses projets, dont l'insurrection crétoise était un commencement de réalisation; mais Napoléon III venait encore de dire, le 18 novembre : « On s'est préoccupé de la question d'Orient, à laquelle cependant l'esprit conciliant des puissances ôte tout caractère irritant. S'il a existé quelques divergences entre elles sur le moyen d'amener la pacification de la Crète, je suis heureux de constater qu'elles sont toutes d'accord sur deux points principaux : le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, et l'amélioration du sort des chrétiens. » Cela ne faisait pas l'affaire de la Russie; mais la France, pour ne pas perdre les restes de son influence en Orient, se voyait obligée d'observer les démarches de cette puissance, et la question d'Orient la forçait, autant que la question allemande, à maintenir son armée sur un pied respectable.

L'Autriche avait traversé l'année 1867 avec plus de bonheur qu'on ne l'aurait d'abord pensé. M. de Beust était au moins parvenu à terminer la question de Hongrie, dont les incertitudes paralysaient toutes les forces de l'empire. Mais, en voyant que les Madgyares avaient obtenu la reconnaissance et l'exercice de leurs droits historiques, les autres nationalités se réveillaient pour obtenir à leur tour des concessions égales; de sorte que l'apaisement de la Hongrie n'avait fait que déplacer les difficultés. On avait cru qu'on pourrait s'arrêter au dualisme austro-hongrois, et tout à coup l'on se voyait en face de la Galicie polonaise, de la Bohême, de toutes les nationalités revendiquant leur autonomie. L'empereur François-Joseph avait été nommé roi de Hongrie, la politique de M. de Beust avait triomphé, le régime constitutionnel était en pleine vigueur, et le libéralisme n'avait que trop sujet d'être satisfait des coups portés au concordat; mais l'empire était-il consolidé? C'était une question, et les tendances qui prévalaient dans le Reichsrath et dans la presse permettaient de douter du succès. Quant à l'extérieur, on ne pouvait méconnaître que la bataille de Sadowa n'eût été un coup terrible pour la maison de Habsbourg et pour l'influence autrichienne. Pendant que l'élément hongrois et slave envisageait sans trop de crainte dans l'avenir une dislocation de l'empire, l'élément allemand tournait avec une certaine complaisance ses regards vers la grande patrie germanique. La confédération de l'Allemagne du Nord exerçait son attraction sur un grand nombre d'esprits. D'ailleurs, la Russie était mécontente de l'Autriche, et la bonne entente entre le roi de Prusse et le Czar ne paraissait pas douteuse. L'Autriche, en un mot, était menacée de toutes parts : à l'intérieur, par le libéralisme et les tendances autonomistes; à l'extérieur, par la Prusse, qui en convoitait les parties allemandes; par la Russie, qui agissait sur les Slaves; par l'Italie, qui songeait à reprendre quelques points autrefois italiens.

Dans une telle situation, que faisait-elle? On aimait à penser que l'entrevue de Salzbourg, suivie de la visite de l'empereur d'Autriche à Paris, où il avait été accueilli avec de respectueuses sympathies, pourrait devenir un nouveau point de départ pour la politique autrichienne. Les deux empereurs avaient dû reconnaître ensemble qu'ils étaient exposés aux mêmes dangers, menacés par les mêmes ennemis; que l'empire allemand, qui serait la décadence totale de l'un, serait la ruine de l'influence de l'autre; que la Russie à Constantinople, c'était les Cosaques au centre de l'Europe et le signal du retour de la barbarie, comme on ne le voyait que trop dans la Pologne. François-Joseph et Napoléon III avaient dû se dire qu'ils pouvaient, qu'ils devaient marcher d'accord, et que, chefs de deux grandes nations catholiques, ils avaient tout intérêt à rester unis. Comprenaient-ils bien cette situation? Seraient-ils capables de vaincre les obstacles qui se dressaient de toutes parts devant eux? La réponse n'était pas facile; on pouvait seulement dire que l'épée devrait peser d'un rude poids dans les destinées futures de l'Europe.

La Prusse, qui profitait si insolemment de toutes les fautes de la politique européenne, se recueillait sans cesser d'agir. Le 24 février 1867, le roi Guillaume avait ouvert le parlement (Reichstag) de l'Allemagne du Nord; le 29 avril, celui de la Prusse. Il suffisait de lire les discours prononcés dans ces deux occasions, comme à la clôture du Reichstag, pour voir que la Prusse ne cachait pas ses aspirations à l'unité allemande :

« Illustres, nobles et honorés Messieurs du Parlement du Nord, dit le roi Guillaume le 24 février, c'est un moment solennel que celui où je viens parmi vous. De grands événements ont amené l'heure (et de grandes espérances s'y rattachent) où il m'est donné de prononcer ces paroles devant une assemblée telle qu'on n'en avait vue depuis des siècles autour d'un souverain allemand. J'en rends grâces à la Providence divine, qui a conduit l'Allemagne vers le but désiré par des voies que nous n'avons pu ni choisir ni prévoir.

« Confiants dans ce guide suprême, nous atteindrons ce but d'autant plus vite, qu'en jetant un regard en arrière sur l'histoire de l'Allemagne, nous reconnaîtrons plus clairement les causes qui avaient écarté de ce but et nous et nos ancêtres.

« Autrefois, puissant, grand, respecté parce qu'il était uni et gouverné par des mains fortes, l'*empire allemand* est tombé, non sans qu'il y ait eu faute de la part de son chef et de ses membres, dans le morcellement et dans l'impuissance. Privée de son influence dans les conseils de l'Europe et de son action sur ses propres destinées, l'Allemagne est devenue l'arène des puissances étrangères, pour lesquelles elle a versé le sang de ses enfants, fourni les champs de bataille et le prix des combats. Mais jamais le peuple allemand n'a cessé d'aspirer aux biens qu'il avait perdus, et l'histoire de notre temps est pleine de son désir de reconquérir à l'Allemagne et au peuple allemand la grandeur de son passé. Si ces *aspirations* jusqu'ici ne l'ont pas conduit au but; si, au lieu de remédier au morcellement, elles n'ont fait que l'augmenter, parce qu'on s'est laissé égarer par des espérances ou des souvenirs sur la valeur du passé, par des illusions sur la réalité des faits, ce résultat démontre la nécessité de chercher l'*union du peuple allemand* sur la base des faits et de ne plus sacrifier ce qui est praticable à ce qui est désirable.

« C'est dans cet esprit que les gouvernements confédérés, en se rattachant à des relations auxquelles ils s'étaient habitués autrefois, se sont entendus sur un certain nombre d'institutions déterminées et limitées, mais importantes dans la pratique; institutions qui se trouvent tout autant dans la sphère de la possibilité immédiate que dans celle des besoins incontestés.

« Le projet de Constitution qui doit vous être soumis n'impose à l'autonomie des États particuliers, en faveur de l'ensemble de ces États, que ces sacrifices qui sont indispensables pour protéger la paix et nous garantir la sécurité du territoire fédéral, ainsi que le développement du bien-être de ses populations.

« J'ai à rendre grâces à mes confédérés pour l'empressement avec lequel ils sont venus au-devant des besoins de la patrie commune. Je leur exprime cette reconnaissance avec l'assurance que j'aurais été prêt à faire preuve du même dévouement au salut commun de l'Allemagne, lors même que la Providence ne m'aurait pas placé à la tête de l'État fédéral à titre de membre le plus puissant et par conséquent le plus naturellement appelé à la direction de la communauté.

« Mais, comme héritier de la couronne de Prusse, je me sens fort du sentiment que les succès de la Prusse ont été aussi des étapes pour arriver au rétablissement et à l'élévation de la puissance et de l'honneur de l'Allemagne.

« Malgré les avances qui ont été faites de tous côtés, et bien que les grands événements de l'année dernière aient convaincu tout le monde que la réorganisation de la Constitution allemande était indispensable, de même qu'ils ont rendu les esprits plus accessibles qu'ils ne l'étaient autrefois et qu'ils ne le seront peut-être plus tard à l'adoption de cette réorganisation, nous avons néanmoins éprouvé, pendant les délibérations récentes, combien est lourde la tâche d'amener une entente complète entre tant de gouvernements indépendants dont les concessions doivent se concilier avec les résolutions de leurs Chambres respectives.

« Plus vous songerez, Messieurs, à ces difficultés, plus vous aurez soin, j'en suis convaincu, de ne pas perdre de vue, dans l'examen du projet de Constitution, la grave responsabilité des dangers que pourrait courir la réalisation pacifique et légale de l'œuvre commencée, dans le cas où l'entente qui vient de s'établir entre les gouvernements sur le projet actuel serait compromise par les modifications du Reichstag.

« Aujourd'hui, il s'agit avant tout de ne pas négliger le moment favorable pour l'érection de l'édifice dont le couronnement futur pourra être abandonné avec confiance à l'action commune des souverains et des populations de l'Allemagne.

« Le règlement des relations nationales de la Confédération du Nord avec nos compatriotes du Sud est abandonné par les traités de paix de l'année dernière à un libre arrangement entre les deux parties. Pour amener cette entente, nous tendrons franchement, en allant au-devant d'eux, la main à nos frères de l'Allemagne du Sud dès que la Confédération du Nord sera assez avancée dans l'établissement de sa constitution pour être à même de conclure des traités.

« Le maintien du Zollverein, les soins communs à donner aux intérêts matériels, la garantie commune de la sécurité du territoire allemand, seront les conditions fondamentales de l'entente à laquelle aspireront probablement les deux parties.

« De même que les instincts du génie allemand sont, en général, vers la paix et les œuvres de la paix, de même la Confédération des États allemands aura un caractère essentiellement défensif. Le mouvement allemand pendant la dernière période d'années n'a pris son origine dans aucune tendance hostile à ses voisins, dans aucune idée de conquête, mais uniquement dans le besoin de procurer aux vastes territoires qui s'étendent des Alpes à la mer les bases fondamentales d'un développement politique, que la marche des événements pendant les siècles passés n'avait pas laissé arriver à maturité.

« C'est uniquement pour la défense et non pour l'offensive que les races allemandes s'unissent, et la preuve que leur fraternité est comprise ainsi par les peuples voisins, est fournie par l'attitude bienveillante des États de l'Europe les plus puissants qui, sans appréhension et sans envie, voient l'Allemagne prendre possession des mêmes avantages d'*une grande communauté politique* dont ils jouissent eux-mêmes depuis des siècles.

« Il ne dépend que de nous-mêmes, en ce moment, de notre union, de notre patriotisme, de garantir pour l'avenir toute l'Allemagne contre le danger de retomber dans le morcellement et dans l'impuissance, de cultiver, en pleine possession de son autonomie, son développement constitutionnel et sa prospérité, et de remplir, dans le conseil des peuples, sa vocation pacifique. J'ai l'espoir que la postérité, en jetant un regard sur nos

travaux communs, ne dira pas que les épreuves et les échecs de notre passé sont restés sans profit pour le peuple allemand. J'espère, au contraire, que nos enfants tourneront leurs yeux avec reconnaissance vers ce Reichstag, comme vers le *fondateur de l'unité, de la liberté, et de la puissance de l'Allemagne.*

« Messieurs ! toute l'Allemagne, même celle qui est située en dehors des frontières de notre Confédération, est dans l'attente des décisions qui seront prises ici. Puissent, par notre œuvre commune, le rêve des siècles être réalisé, les aspirations et les luttes des générations modernes atteindre ce but !

« Au nom de tous les gouvernements confédérés, *au nom de l'Allemagne*, je m'adresse à vous en toute confiance : Aidez-nous à exécuter avec promptitude et certitude le grand travail national. Que la bénédiction de Dieu, qui est tout, accompagne et fasse prospérer l'œuvre patriotique. »

Le discours prononcé au mois d'avril suivant (17 avril) à la clôture de Reichstag, était dans le même sens :

« C'est, dit le roi Guillaume, avec un sentiment de sincère affection que je vous retrouve réunis de nouveau autour de moi au terme de vos travaux, si hautement importants. Les espérances que j'ai exprimées ici, au nom des gouvernements confédérés, vous les avez depuis réalisées. Inspirés par un patriotisme sérieux, vous avez compris la grandeur de votre tâche. Avec une abnégation spontanée, vous avez toujours eu en vue le but commun. C'est pourquoi *nous avons réussi à fonder sur un sol solide une œuvre constitutionnelle dont nous pouvons confier avec assurance l'achèvement à l'avenir.*

« Le pouvoir fédéral est investi de pouvoirs qui non-seulement sont indispensables pour la prospérité et la puissance de la Confédération, mais qu suffisent également pour assurer aux États particuliers, en garantissant leur avenir par l'ensemble de la Confédération, leur libre mouvement sur chaque terrain où il est utile et permis de les laisser se développer chacun suivant ses intérêts. La représentation nationale possède maintenant l'accomplissement des grandes tâches nationales qui répondent à l'esprit des constitutions particulières existantes et au besoin qu'éprouvent les gouvernements de voir leur action soutenue par l'entente de toute la nation allemande.

« Nous tous qui avons coopéré à l'accomplissement de l'œuvre nationale, les gouvernements aussi bien que la représentation nationale, nous avons fait volontiers le sacrifice de nos opinions et de nos vœux ; nous l'avons fait avec la conviction que ces sacrifices sont offerts à l'Allemagne et que notre union en est le prix. Par cette entente réciproque et par la conciliation et l'effacement des vues contraires, nous avons ouvert la voie au développement fécond de la Confédération et *rapproché le moment où les espérances que nos frères du Midi partagent pourront s'accomplir.*

« Le moment est venu où notre *patrie allemande* est en mesure de défendre, par ses forces réunies, sa paix, son droit et sa dignité. Le sentiment national, qui s'est si noblement manifesté au sein du Parlement, a trouvé un écho puissant dans toutes les contrées de la patrie allemande.

« Mais l'Allemagne entière, gouvernements et peuples, pense également que la puissance nationale, à peine reconquise, doit avant tout manifester sa valeur en assurant les bienfaits de la paix.

« Messieurs, la grande œuvre à laquelle la Providence nous a appelés à coopérer touche à son accomplissement. Les Chambres particulières ne refuseront pas leur approbation constitutionnelle à cette œuvre que vous avez créée de concert avec le gouvernement. Le même esprit qui a fait réussir cette tâche dans cette enceinte inspirera aussi leurs délibérations.

« Le premier Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord pourra donc se séparer au terme de ses travaux, avec la noble conscience que la reconnaissance nationale l'accompagne, que l'édifice qu'il a construit s'achèvera avec l'assistance de Dieu pour notre bonheur et celui des générations futures. Dieu veuille nous bénir tous ainsi que notre chère patrie. »

Le discours du 29 avril, prononcé à l'ouverture du Parlement prussien, avait eu pour

objet principal d'inviter les Chambres, comme le dit le Roi, à achever le plus rapidement possible « la grande œuvre de l'union nationale. » Les traités d'alliance conclus avec le Sud dès 1866 y étaient rappelés : « Les *forces unies de la nation*, avait dit le Roi, seront appelées et seront capables de garantir à l'Allemagne les bienfaits de la paix et la protection efficace de ses droits et de ses intérêts. Dans cette conviction, mon gouvernement aura à cœur de prévenir toute perturbation de la paix européenne par tous les moyens compatibles avec l'honneur et les intérêts de la *patrie*. »

Le roi de Prusse était donc toujours dominé par la même idée : l'unité de l'Allemagne, et il en parlait avec autant d'assurance que si cette unité était déjà un fait accompli. La Prusse n'avait-elle donc plus d'obstacles devant elle à la fin de 1867? Ce serait se tromper que de le croire, car les pays annexés étaient loin d'avoir renoncé à leur indépendance; la Saxe se sentait humiliée, Francfort regrettait son passé, le Hanovre se montrait presque ouvertement hostile et ne négligeait aucune occasion de montrer son attachement à son ancienne dynastie, et les États du Sud qui, dans le premier moment de la paix, s'étaient tant pressés de conclure une alliance militaire avec la Prusse, regrettaient cette précipitation, contre laquelle protestait le sentiment des populations, en même temps que le Danemark réclamait l'exécution du traité de Prague en ce qui concernait la partie septentrionale du Slesvig.

On a vu que l'Espagne avait eu bien des difficultés intérieures à surmonter. Dès le commencement de l'année, il avait fallu déjouer une conspiration en en condamnant au *domicile forcé* et à un changement de résidence les principaux chefs, quoiqu'ils fussent députés aux Cortès, et il avait fallu faire appel à de nouvelles élections pour obtenir de la nation elle-même un bill d'indemnité. Les nouvelles Cortès donnèrent en effet une majorité considérable au gouvernement; mais une insurrection n'en éclata pas moins le 15 août, comme on l'a vu, à l'instigation du général Prim, qui se tint héroïquement caché jusqu'au moment où il jugea plus héroïque encore de fuir à l'étranger. L'année 1868 devait montrer que la Révolution n'avait été qu'un moment vaincue.

La Russie, malgré le despotisme de son gouvernement et ses traditions autocratiques, n'était pas moins troublée que le reste de l'Europe par les idées révolutionnaires ou libérales, et le gouvernement s'était vu obligé de clore, le 30 janvier, les États provinciaux qui siégeaient à Saint-Pétersbourg, à cause de leur attitude illégale et hostile et de leur audace à demander l'établissement des libertés publiques. La bureaucratie est l'une des plus grandes plaies de l'empire russe; elle a pour conséquences une administration excessivement compliquée, un arbitraire systématique, le vol légalisé, le mauvais état des finances, et, parmi tant d'abus, les symptômes d'une transformation sociale apparaissent si menaçants, que le gouvernement est poussé à chercher un dérivatif dans la question d'Orient; c'est en faisant miroiter aux yeux de ces populations fanatiques, ignorantes et exaltées, l'adjonction de l'empire ottoman à l'empire russe, qu'il espère détourner l'attention des vices qui rongent la société russe et gagner quelques années de répit. C'est pour cela que la Russie propage de toutes ses forces le panslavisme, qu'elle flatte la Prusse, qu'elle s'éloigne de l'Autriche, qu'elle reste froide vis-à-vis de la France, et qu'elle essaye d'endormir l'Angleterre en lui faisant entendre qu'elle la laissera s'agrandir tant qu'elle voudra en Afrique et dans l'extrême Orient, pourvu que l'Angleterre la laisse s'avancer jusqu'à Constantinople. L'empire ottoman, exposé aux intrigues et aux convoitises russes, était bien embarrassé à la fin de 1867 : l'insurrection crétoise durait toujours ; la Servie, la Bosnie et le Monténégro paraissaient prêts à en venir à une prise d'armes; la Bulgarie était mécontente, et la Turquie, menacée de tous côtés, ne pouvait songer à effectuer des réformes qui auraient pu précipiter les événements.

En résumé, telle était la situation de l'Europe : l'Italie divisée contre elle-même et en désaccord avec la France sur la question

romaine ; la France humiliée des succès de la Prusse et de la triste issue de l'expédition du Mexique, et se voyant obligée de former une armée de 1,200,000 hommes pour se sauvegarder contre ses propres théories de nationalités et de grandes agglomérations ; l'Autriche menacée par le panslavisme et le pangermanisme; la Prusse, fière de ses récentes victoires, mais inquiète de l'attitude de la France ; l'Angleterre, en proie à une crise intérieure et occupée d'une expédition en Abyssinie ; la Russie, embarrassée dans ses finances et s'acharnant sur le cadavre de la Pologne; la Turquie, troublée à l'intérieur, menacée à l'extérieur; l'Espagne, livrée aux dissensions civiles; la Belgique, craignant que la France ne lui appliquât les théories d'annexion usitées en Italie et en Allemagne; la Hollande, peu rassurée du côté de la Prusse; le Danemark, mécontent. Voilà quels étaient les fruits de la civilisation moderne et les progrès accomplis au nom des nouveaux principes. Et les choses n'allaient pas mieux ailleurs : le Japon était en proie à la guerre civile, la Chine essayait en vain de se débarrasser d'une insurrection qui dure depuis des années, le centre de l'Asie était menacé par la Russie, les États-Unis ne s'étaient pas encore reconstitués, il y avait des troubles dans la république d'Haïti, des différends entre l'Espagne et plusieurs des républiques espagnoles du sud de l'Amérique, particulièrement le Chili et le Pérou, et les bords de la Plata étaient le théâtre d'une interminable guerre entre le Paraguay et le Brésil, allié à la république Argentine et à l'Uruguay.

Au milieu de ces agitations, de ces guerres, de ces convoitises, de ces craintes et de ces intrigues, n'y avait-il donc aucun point sur lequel les yeux pussent se reposer avec plaisir ? Oui, heureusement, parmi ces ténèbres suscitées par les passions humaines, un rayon de lumière apparaissait. En Angleterre, le nombre des catholiques s'accroissait chaque jour, et déjà se prononçait irrésistible le mouvement qui devait faire disparaître de l'Irlande l'une des plus monstrueuses iniquités dont cette île catholique eût à se plaindre, l'établissement officiel de l'Église anglicane. En France, comme en Belgique, l'esprit catholique se réveillait de plus en plus, et la royauté pontificale, aussi bien que les droits spirituels du Saint-Siége, trouvait des défenseurs de plus en plus nombreux. En Espagne, le gouvernement sentait que la religion seule pourrait sauver ce pays si profondément bouleversé par la révolution et par les mauvaises doctrines du jour. L'Allemagne catholique se montrait pleine d'énergie, et les plus pressantes adresses en faveur de leurs droits étaient envoyées au roi Guillaume par les catholiques ; à Munster, à Mayence, à Coblentz, à Aix-la-Chapelle, à Dusseldorf, à Paderborn, les catholiques venaient de s'assembler pour discuter sur les meilleurs moyens de témoigner leur dévouement au Saint-Siége et de secourir le souverain Pontife. Ce mouvement formait comme un rempart entre Florence et Berlin, qui n'étaient que trop disposés à s'unir contre le Pape. A Vienne, les dames se constituaient en comités et demandaient de l'argent pour le Saint-Père. Leur exemple était suivi à Pesth, et c'était par toute la terre que la guerre faite à la papauté enflammait le zèle des catholiques. L'Italie elle-même, la vraie Italie, qu'il ne faut pas confondre avec son gouvernement usurpateur et avec les sectes révolutionnaires qui l'oppriment, l'Italie montrait de toute manière qu'elle voulait rester catholique, et qu'elle regardait toujours comme la première de ses gloires la papauté qui réside au milieu d'elle.

Enfin, le Pape n'avait encore dit qu'un mot; il n'avait encore fait qu'annoncer, au milieu des fêtes du centenaire, son intention de convoquer un concile œcuménique, et cela suffisait déjà pour exciter la fureur des impies, mais, en même temps, les espérances des catholiques et de tous les hommes qui cherchent de bonne foi la vérité.

Affaires d'Angleterre.

Au commencement de l'année 1868, l'Angleterre attira l'attention publique par l'expédition qu'elle fit en Abyssinie; elle ne méritait pas moins de l'attirer par la crise qui s'y faisait sentir au triple point de vue

social, politique et industriel. Trois points principaux sont à signaler dans cette situation : le fénianisme en Irlande, les *trades, unions* ou *unions des métiers*, en Angleterre, et la réforme électorale.

Le Fénianisme.

On peut dire que l'Irlande n'a pas cessé d'être en état d'insurrection contre l'Angleterre depuis la conquête qui l'a soumise à ce pays. Depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours, les deux races se sont montrées hostiles l'une à l'autre, l'Angleterre en multipliant les mesures d'oppression, l'Irlande en faisant effort pour y échapper et, dans son impuissance, nourrissant chaque jour par de nouveaux griefs sa haine contre l'oppresseur. L'oligarchie anglaise appauvrissait systématiquement l'Irlande, même avant la réforme protestante ; depuis cette époque, l'oppression prit un caractère plus odieux encore ; l'Irlandais devint un ennem i qu'on chercha de toute manière à abattre et à réduire à une impuissance absolue. On n'a pas oublié les répressions impitoyables de Cromwell. La révolution de 1788 n'améliora pas le sort de l'Irlande, qui n'était pas seulement appauvrie, mais tenue dans l'ignorance et mise hors d'état d'acquérir quelque richesse. L'industrie, le commerce, tout y avait été détruit par l'effet de moyens qui ne tendaient pas à un autre but.

On comprend que, dans une telle situation, les tentatives d'insurrection fussent fréquentes. Les malheureux Irlandais souffraient, en général, avec une résignation qui aurait dû toucher leurs oppresseurs ; mais les plus impatients, et ceux qui avaient été plus directement l'objet de l'injustice, s'unissaient pour exercer des représailles et pour satisfaire leur haine contre les tyrans du pays. Au siècle dernier, vers 1760, une société dite des *Enfants blancs* (White Boys), parce que les conjurés dans leurs réunions portaient une chemise par-dessus leurs vêtements, se composa de journaliers sans pain, d'ouvriers sans ouvrage, que les fabricants anglais renvoyaient systématiquement des manufactures, et de petits fermiers ou tenanciers arbitrairement congédiés par les propriétaires. Les *Enfants blancs* se rassemblaient la nuit ; leur but était de tirer vengeance des propriétaires, des agents de police et des magistrats. Leurs moyens ne différaient guère de ceux qu'emploient les fénians. Une fois leurs sanglantes exécutions accomplies, ils se dispersaient, et le secret était si bien gardé, qu'il n'était guère possible de trouver les traces des coupables. Les populations voyaient avec une certaine sympathie les exploits des *White Boys*, et la peur de terribles vengeances fermait d'ailleurs la bouche de tout Irlandais qui avait à déposer contre eux en justice.

Aux *White Boys* succédèrent les *Cœurs de chêne* (Hearts of oak), espèce de société vehmique qui se chargeait de venger les paysans irlandais des surcroîts de corvée que les agents du gouvernement anglais essayaient de leur imposer. Justice était faite impitoyablement de tout agent dont on avait à se plaindre, et une mystérieuse terreur pesait sur eux. Les *Cœurs de chêne* furent recherchés ; tous ceux qu'on reconnut furent massacrés ; mais presque aussitôt après parurent les *Volontaires irlandais* (Irish volunteers) qui occupèrent le gouvernement anglais, pendant qu'il avait déjà sur les bras l'insurrection des colonies d'Amérique. *England's necessity*, *Irland's opportunity*, les embarras de l'Angleterre sont les occasions favorables de l'Irlande, dit-on proverbialement de l'autre côté du détroit ; les Irlandais jugèrent ainsi que les embarras de la guerre d'Amérique leur permettraient d'obtenir le redressement de quelques-uns de leurs griefs. Les *volontaires* devinrent bientôt fort nombreux ; on en comptait quarante mille au bout de deux ans. Ils formulaient des pétitions, et ils les portaient au parlement en les accompagnant de démonstrations militaires. Le pays tout entier les appuyait, car, à cette époque, les protestants d'Irlande faisaient cause commune avec les catholiques pour demander d'importantes réformes politiques. Ce que tous demandaient particulièrement, c'était l'abolition des lois pénales qui rappelaient toutes les rigueurs de la conquête et de la persécution, l'indépendance du parlement

irlandais, et la réforme des abus introduits dans la loi électorale. L'agitation des *volontaires* produisit son effet, et l'Irlande obtint quelque amélioration à son sort. Le parlement irlandais fut déclaré libre en 1782, et les lois pénales furent réformées.

Mais l'Angleterre n'a jamais rien fait qu'à contre-cœur dans l'intérêt de l'Irlande. Elle reprenait par la ruse et par la corruption ce qu'elle était obligée d'accorder à la force, et son joug, allégé sur un point, s'appesantissait sur un autre. L'une des grandes iniquités dont souffrait l'Irlande, c'était l'établissement dans ce pays catholique d'une soi-disant Église qui jouissait de tous les revenus de l'Église opprimée et dépouillée, et pour laquelle les catholiques avaient à payer des taxes, tandis qu'ils devaient en outre contribuer aux frais de leur propre culte. En 1786, la dureté avec laquelle le clergé protestant exigeait des pauvres tenanciers le payement des dîmes, provoqua la formation d'une nouvelle société secrète, les *Enfants du droit* (Right Boys), qui se donnait pour mission de faire expier aux ministres de l'Église établie par la loi la tyrannie dont l'Irlande avait à se plaindre. Les *Right Boys* faisaient prendre au peuple l'engagement sous serment de ne payer les dîmes que d'après un taux fixé ; ceux qui manquaient à cet engagement n'échappaient pas à la punition, et l'on arrivait ainsi à une véritable guerre sociale.

La révolution française vint tout à coup donner aux Irlandais l'espoir de recouvrer leur indépendance nationale. En 1791, les *Irish volunteers* se réorganisèrent sous le nom d'*Irlandais unis* (United Irishmen). Leur but ostensible était de discuter les principes et les faits de la Révolution ; leur but véritable était d'établir une république irlandaise indépendante. En 1796, ils obtinrent des secours du Directoire, qui leur envoya des troupes commandées par le général Hoche ; le mauvais succès de cette expédition, suivie d'une insurrection et d'une seconde expédition qui ne réussirent pas davantage, ne fit qu'attirer de nouvelles rigueurs sur l'Irlande. Dès lors, l'Angleterre ne songea plus qu'à faire disparaître les derniers vestiges de la nationalité irlandaise. En 1799, on proposa de réunir politiquement le *royaume* d'Irlande à celui d'Angleterre ; en 1806, l'acte d'union fut consommé, et le parlement irlandais cessa d'exister. Il fut établi que les deux pays seraient gouvernés par un parlement commun, où chacun aurait ses représentants. On promit bien d'abolir toutes les incapacités qui frappaient encore les catholiques irlandais, mais le roi George III refusa plus tard de tenir cette promesse, et une nouvelle agitation commença.

On sait comment l'émancipation des catholiques fut enfin obtenue en 1829, et comment O'Connell vint à bout de faire entrer toute l'Irlande dans une immense association ayant pour objet le *rappel de l'Union* et le rétablissement du parlement irlandais. Les partisans du *rappel* (repeal) n'étaient pas d'accord sur les moyens d'atteindre le but : les uns, et c'était le plus grand nombre avec O'Connell, ne voulaient se servir que de la force morale et repoussaient tous les moyens qui n'étaient pas légaux ; les autres, avec O'Brien et Meaghir, faisaient appel à la force. Tant que O'Connell vécut, jusqu'en 1847, on s'en tint aux moyens légaux ; après lui, il y eut des tentatives de révolte, qui n'aboutirent pas. Le clergé catholique repoussait ces moyens violents, et l'influence dont il jouit en Irlande a réussi, on peut le dire, à prévenir l'explosion de déplorables guerres.

Toutes ces tentatives prouvaient que l'Irlande souffrait d'un malaise extrême, qui explique l'apparition d'une nouvelle société secrète. La presse anglaise ne manquait pas de vanter les quelques mesures favorables à l'Irlande qui avaient été prises récemment, de vanter les améliorations de l'agriculture, la diminution du paupérisme ; mais il n'en était pas moins vrai que, depuis 1846, l'année de la grande famine, l'Irlande avait perdu trois millions d'habitants, soit par la mort, soit par l'émigration, et que tous les ans cent mille Irlandais quittaient encore leur pays pour aller trouver dans des contrées lointaines, aux États-Unis principalement, les moyens d'existence qui leur manquaient dans la mère-patrie. Cette émigration, qu'on a

si justement comparée à un *exode*, était une honte pour l'Angleterre; ce ne fut bientôt plus seulement une honte, ce fut un péril et un péril sérieux. « C'est une armée qui s'en va chaque année, » a dit lord Robert Cecil, *at the rate of an army a year*, et il disait d'autant plus vrai que cette émigration menaçait l'Angleterre du retour d'une armée d'envahisseurs irlandais.

Loin de faire quelques efforts dans ces dernières années pour arrêter ce mouvement, les hommes d'État anglais semblaient le considérer avec plaisir. Ils n'aimaient pas l'Irlande; ils la voyaient sans peine se dépeupler, et on leur entendait dire que l'Irlande recouvrerait ainsi la tranquillité, en même temps que diminuerait le nombre de ses pauvres. Ils ne voyaient pas que, selon le mot si juste et si énergique de M. Bright, tout Irlandais qui va en Amérique y va comme ennemi de l'Angleterre, *every Irishman who goes to America, goes as the enemy of England*, et il fallait toute la naïve candeur d'un honnête Anglais pour demander : Qu'est-ce donc qui manque à l'Irlande ?

La *Revue de Dublin* se chargea de répondre à cette question : « Ce qui manque à l'Irlande, dit-elle, de la part des hommes d'État de l'Angleterre, c'est une politique; ce qui lui manque, de la part du parlement britannique, c'est la bonne volonté de soutenir cette politique et de lui donner de l'efficacité. Le parlement anglais traite les affaires d'Irlande, non comme les affaires d'un pays qui ne fait qu'un avec l'Angleterre, mais comme celles d'une nation différente, qui n'est pas précisément une ennemie, mais qui est un ennui et un embarras. Aussi ne voit-on jamais l'Angleterre accorder quelque chose à l'Irlande que lorsqu'elle ne peut faire autrement. Lorsque le parlement accorda l'acte d'émancipation, en 1829, ce fut sur ces paroles de Wellington, qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'éviter une guerre civile. Lorsque sir Robert Peel voulut faire augmenter la dotation du collége catholique de Maynooth, il déclara qu'il y avait des craintes de guerre avec l'Amérique, et qu'il ne fallait pas mécontenter l'Irlande. » Chaque acte de justice dont l'Irlande était l'objet était donc un acte de crainte; on faisait droit à quelqu'une de ses réclamations, parce qu'on redoutait qu'elle se fît l'alliée de l'ennemi.

Les griefs de l'Irlande portaient sur trois points principaux : l'éducation, l'Église établie et la situation des petits fermiers ou tenanciers. Sur le premier point, les catholiques n'avaient pas encore pu obtenir une Université spéciale, ni même un collége catholique rattaché à une Université commune, mais seulement pour les examens qui mènent aux grades, de sorte que la jeunesse catholique ne pouvait arriver à ces grades qu'en exposant sa foi. Sous ce rapport, l'Irlande était moins favorisée que le Canada et la Nouvelle-Galles du Sud. Pour les écoles, on lui imposait un système d'éducation mixte, réprouvé par le clergé catholique comme dangereux pour la foi, et d'ailleurs contraire à ce qui se pratique dans tous les autres pays, colonies et dépendances de l'empire britannique.

En ce qui concerne l'Église établie, l'iniquité était criante. L'Irlande était un pays catholique avec une Église légale protestante et un clergé protestant bien doté, tandis que l'Église à laquelle appartenait la grande majorité du peuple était expressément considérée comme n'existant pas, en vertu de lois votées par le parlement, et que tous les actes de son administration, à l'exception de l'administration du mariage, étaient, légalement parlant, ou nuls ou sujets à des pénalités légales. C'était une situation que l'Irlande n'aurait pas enduré pendant un an, si elle avait joui du *self-government*, ou si elle avait été gouvernée par l'Angleterre d'après les mêmes principes que les colonies, l'Inde ou même l'île de Malte. Dans tout l'empire britannique, partout ailleurs qu'en Irlande, l'Église catholique, quand elle n'était pas l'Église dotée et établie, jouissait des mêmes priviléges et de la même considération de la part de l'État que les deux autres Églises, dont l'une était *établie par la loi* et l'autre *dotée* (l'Église d'Angleterre et l'Église d'Écosse). Les hommes d'État anglais le reconnaissaient d'ailleurs; tous déclaraient, comme l'avait fait Pitt, que la situation ecclésiastique de l'Irlande

était anormale et injuste; mais aucun d'eux n'osait faire d'une réforme à cet égard une question de cabinet, à moins qu'il ne pût dire en même temps qu'il y avait danger de guerre civile ou de guerre étrangère.

La question des tenanciers était peut-être plus brûlante encore. On sait que le système social de l'Irlande diffère entièrement de celui de l'Angleterre : les relations de propriétaire (*landlord*) à fermier (*tenant*) ne sont pas les mêmes; en Irlande, la population est surtout agricole, en Angleterre, elle est industrielle; l'Angleterre est riche en fer et en charbon de terre, deux éléments essentiels d'industrie qui manquent à l'Irlande; l'Anglais tient peu à la terre, l'Irlandais s'y attache avec passion. La législation aurait dû donner satisfaction à ces dispositions caractéristiques de la race irlandaise, et c'est le contraire qui existe. Grâce aux confiscations opérées du temps de Cromwell et depuis, ce sont des Anglais prostestants qui possèdent encore aujourd'hui la plus grande partie de la terre; l'Irlandais ne cultive plus qu'à titre précaire ces terres qui appartenaient à ses ancêtres; il est *tenant at will* (fermier à volonté), c'est-à-dire que le propriétaire, à peu près toujours absent, et représenté par un intendant sans pitié, peut renvoyer le fermier lorsque cela lui convient, et sans que celui-ci ait rien à réclamer, car les tenanciers n'ont pas encore pu obtenir que les améliorations apportées par eux dans le champ qu'ils ont fertilisé de leurs sueurs leur fussent au moins comptées en partie, quand on les *évince* de ce champ. L'*éviction*, toujours suspendue sur leur tête, et la certitude où ils sont qu'il ne leur sera tenu aucun compte des frais qu'ils auront faits, des peines qu'ils se seront données pour améliorer la ferme, les découragent; ils ne cherchent plus qu'à produire assez pour payer le fermage et pour vivre, et l'agriculture languit, et la pauvreté reste l'état normal du paysan irlandais. Les lois relatives à la *tenure* des terres, les évictions fréquentes, l'absentéisme des propriétaires, qui dépensent au dehors les produits de leurs terres, contribuent plus que tout le reste à l'appauvrissement d'Irlande; c'est là ce qui provoque ces effrayantes émigrations et qui suscite le plus de haines contre l'Angleterre dans le cœur des Irlandais.

Une *déclaration*, signée le 23 décembre 1867 par un grand nombre de prêtres irlandais, et dont plusieurs occupent une position considérable dans le clergé, traçait ce tableau de la situation de leur pays, résultat de tant de siècles d'oppression et de la *dénationalisation* systématique dont il est l'objet : « Les causes normales de pau« vreté sont aussi actives cette année que « les années précédentes. Rien n'est fait « pour développer les ressources que nous « possédons, ou pour en introduire de nou« velles qui viennent en aide à notre in« suffisance. Au contraire, le peuple conti« nue d'émigrer, et la culture des terres dé« croît rapidement. Les provisions — bœuf, « mouton, porc — qui vont nourrir les dis« tricts manufacturiers de l'Angleterre, sont « produites avec plus d'abondance, mais le « peuple est chassé de ses foyers et s'en va « avec le désir de la vengeance dans le cœur. « Nous n'affirmons pas que cet état de choses « soit en ce moment le résultat d'une politi« que préconçue, mais nous comprenons « que beaucoup soient amenés à le croire, « et, que cela soit le résultat d'une politique « hostile ou de l'incapacité administrative du « gouvernement anglais, ou des deux à la « fois, il est certain que le mécontentement « de l'Irlande n'a jamais eu un caractère « aussi général et aussi déterminé qu'en cette « année 1867. »

S. Em. le cardinal Cullen disait, de son côté, dans une lettre pastorale qu'il adressait à ses diocésains (1) : « Pendant que nous « glorifions Dieu d'avoir conservé notre foi « dans ces jours de ténèbres et de dissolu« tion, et que nous le remercions des nom« breuses grâces qu'il nous a faites, nous ne « pouvons oublier qu'au point de vue tem« porel notre malheureux pays a été réduit « à la plus grande misère. Nos villes sont « remplies d'hommes pauvres, de femmes, « d'enfants à moitié morts de faim, sans sou« liers ou sans bas, sans vêtements capables « de les préserver contre la rigueur du froid.

[1] Cette lettre fut lue dans les églises et chapelles catholiques de Dublin, le dimanche 26 janvier 1868.

« Dublin seul nous fournit plus d'exemples « de cette extrême misère que les plus « grandes villes de France, d'Autriche ou « d'Espagne. Le pays a perdu plus de trois « millions d'habitants, qui ont été obligés « de braver les dangers de l'Océan pour se « sauver, eux et leurs familles, de la famine « et de la mort. Près de quatre cent mille « chaumières ont été détruites parce qu'elles « n'avaient plus d'habitants. De nombreux « villages ont entièrement disparu, et plu- « sieurs villes, autrefois commerçantes et « prospères, sont maintenant presque déser- « tes et tombent en ruines. Il faut ajouter à « cela que les grands organes de l'opinion pu- « blique en Angleterre, comme le *Times* et la « *Quarterly Review*, sans doute pour ajouter « le désespoir à nos autres maux, nous in- « forment que nous ne pouvons attendre au- « cune amélioration sérieuse à notre sort, « et que l'état actuel des choses doit être « maintenu dans l'intérêt de cette faction « *orangiste*, qui a déjà causé de maux à « l'Irlande (1). » Le *Times*, pris à partie par l'archevêque de Dublin, a bien essayé de contredire ses assertions, en traçant de l'Irlande un tableau enchanteur, en allant même jusqu'à prétendre qu'il n'y fait pas froid en hiver; mais le témoignage d'un prélat catholique, qui vit en Irlande, qui voit les choses par lui-même, et qui d'ailleurs repousse énergiquement le fénianisme, les sociétés secrètes et la révolte, paraîtra naturellement plus croyable que les assertions d'un journaliste anglais, qui n'a jamais fait mystère de son mépris et de sa haine pour les Irlandais.

Les plaintes des catholiques au sujet de l'éducation, la criante iniquité de l'existence d'une Église protestante richement dotée et seule reconnue dans un pays qui est presque tout entier catholique, la triste condition des tenanciers, l'absentéisme des propriétaires, les évictions, la misère et la famine, résultat fatal d'une législation oppressive, n'expliquaient que trop bien l'émigration qui dépeuplait l'Irlande, la haine des Irlandais émigrants, le mécontentement de ceux qui restaient, et par conséquent les facilités que trouvaient à se recruter parmi eux les sociétés secrètes qui promettaient d'obtenir le redressement de tant de griefs et d'amener de meilleurs jours pour ce malheureux pays. Si les bons catholiques, et c'est la masse du peuple, résistaient aux sollicitations des conspirateurs et continuaient d'écouter la voix de leurs prêtres, on comprend que les caractères les plus aigris ou les plus ardents se laissassent entraîner, et qu'il se préparait ainsi pour l'Angleterre des jours difficiles à traverser. Les Irlandais qui restaient dans leur patrie avaient la conviction que l'Angleterre ne ferait rien pour eux, à moins d'y être forcée; ceux qui avaient émigré aux État-Unis nourrissaient le désir de la vengeance, et ne songeaient qu'à implanter en Irlande les institutions sous lesquelles ils vivaient plus heureux au delà de l'Océan; ceux qui avaient émigré en Angleterre, dans les villes manufacturières, et ils se comptaient par centaines de mille, par millions, avec leurs familles, n'apprenaient pas à aimer l'Angleterre en se voyant l'objet des mépris britanniques, et apprenaient à conspirer en perdant leurs habitudes religieuses, en étudiant les statuts des *trade's unions*. Que d'éléments tout prêts à recevoir des leçons révolutionnaires!

Telles sont les origines du *fénianisme*, qui n'est pas venu d'Amérique, comme on le croit communément. Le fénianisme n'est pas le résultat de la guerre civile qui a ensanglanté les États-Unis, et qui, en se terminant, aurait laissé sans occupation des milliers d'Irlandais enrôlés dans les armées américaines, Irlandais qui auraient dès lors songé à rétablir l'indépendance de leur mère patrie. Le fénianisme, sous ce nom ou sous un autre, a toujours existé en Irlande; sous un nom plus récent il existait même avant l'explosion de la guerre d'Amérique. On en découvre des traces dès 1858 ou 1859. A cette époque, James Stéphens fonda ce qu'il appela la *Fraternité féniane* (Fenian Brotherhood), en souvenir des traditions qui comptent les Phéniciens ou Phéniens parmi les ancêtres ou les premiers civilisateurs des Irlandais. Le but

[1] On sait que les *Orangistes*, qui ont pris leur nom de Guillaume d'Orange, étaient, en Irlande, les fanatiques soutiens de l'établissement anglican et les plus acharnés ennemis des catholiques.

de la nouvelle société secrète était à la fois national et révolutionnaire : il s'agissait de rétablir l'indépendance de l'Irlande et de constituer ce pays en une république, qui s'affilierait à la république universelle à laquelle vise la Révolution cosmopolite. Pour atteindre le but, il fallait s'organiser militairement, se procurer secrètement des armes, et s'exercer, secrètement aussi, aux manœuvres militaires, car, tandis que les volontaires pouvaient s'organiser librement en Angleterre, en Irlande le maniement des armes était interdit : l'Irlandais est traité en suspect. Stéphens ne disposait que de très-minimes ressources ; il ne pouvait guère espérer de provoquer avec quelques chances de succès un soulèvement contre l'Angleterre. La fin de la guerre d'Amérique vint lui fournir l'occasion qu'il aurait sans cela attendue bien longtemps. Toute une armée d'Irlandais avait servi sous les ordres de Grant et de Sherman; ces Irlandais se trouvaient tout à coup sans occupation; beaucoup d'entre eux n'avaient quitté l'Irlande et pris du service sous les drapeaux des États-Unis que pour apprendre le métier de soldats et se battre contre les Anglais ; ils devaient facilement entraîner ceux de leurs compagnons d'armes qui partageaient leur haine contre la tyrannique Albion. Le différend qui s'éleva entre les cabinets de Londres et de Washington au sujet de l'*Alabama* et des autres navires de guerre fournis par les chantiers anglais aux confédérés du Sud, parut une circonstance des plus favorables. En cas de guerre, on aurait organisé une expédition irlandaise qui aurait fait une diversion fort utile en faveur des États-Unis ; on ne doutait pas que l'Irlande ne se soulevât tout entière, aussitôt qu'on aurait effectué un débarquement sur les côtes, et l'indépendance nationale serait reconquise.

Voilà pourquoi le fénianisme prit tout à coup d'énormes développements en 1865. Le fénianisme d'Irlande donna la main au fénianisme des États-Unis, qui avait la même organisation par *cercles* et par *centres*, et qui avait de plus l'avantage de n'être pas obligé de se cacher. Les fénians américains, usant des priviléges de la constitution, agissaient au grand jour; ils ne cachèrent pas leur dessein, et se cotisèrent ouvertement pour envoyer à leurs frères d'Irlande des fonds destinés à acheter des armes. Ces secours et les promesses qui leur étaient faites exaltèrent la confiance des fénians d'Irlande, qui grossirent en nombre et qui se mirent à agir sur les troupes dans les casernes et même sur les agents de la police. Leurs chefs conçurent bientôt l'espoir que, en cas de conflit, une partie des troupes passeraient de leur côté.

Ce fut pendant l'été de 1865 que le gouvernement anglais reçut les premiers avis sérieux du mouvement qui se préparait. Les landlords, effrayés, demandèrent à grands cris des mesures coercitives; la presse anglaise dénonça les fénians comme des socialistes, des communistes et des spoliateurs qui ne songeaient qu'à s'emparer des terres des propriétaires, et à confisquer les biens de l'Église établie. Le clergé catholique vint en aide au gouvernement, en s'opposant au mouvement révolutionnaire, en condamnant toute affiliation ostensible ou secrète, et en montrant que le fénianisme constituait une secte irréligieuse, immorale et socialiste.

En Angleterre, on jouit de la plus grande liberté dans les temps calmes ; mais, aussitôt que la tranquillité publique est menacée, on ne craint pas de recourir aux mesures les plus énergiques. Le journal l'*Irish People* (le Peuple irlandais), qui soutenait la cause féniane, fut supprimé sans forme de procès; cinq ou six des principaux fénians furent arrêtés dans ses bureaux et l'on suspendit en Irlande la loi de l'*habeas corpus*, ce qui permit d'arrêter et d'emprisonner, sur un simple soupçon, environ huit cents personnes. Stéphens, arrêté avec plusieurs autres chefs, parvint à s'échapper de prison au bout de quinze jours; des jugements sévères furent prononcés contre une vingtaine de personnes, et tout danger parut tellement éloigné pour le moment, que la presse anglaise annonça la ruine complète de la conjuration.

Tout n'était cependant pas fini. En Irlande, les fénians trouvaient un asile presque assuré dans la complicité silencieuse de leurs compatriotes. En Amérique, ils continuaient d'agir à ciel ouvert. Là, leur action se trouva

paralysée par la division qui se mit entre eux, les uns suivant M. O'Mahony, leur ancien président, les autres, M. Roberts, plus récemment élu. Il y eut bien, au commencement de 1866, quelques tentatives faites sur la frontière de Canada, mais le gouvernement américain lui-même y mit ordre, sur les représentations du gouvernement britannique. L'arrivée de Stéphens en Amérique, au mois d'avril, donna l'espoir du retour de la concorde; mais cet espoir fut déçu, et une nouvelle expédition tentée contre le Canada n'eut pas plus de succès qu'auparavant.

En Irlande, la tranquillité dont on jouit jusque dans les derniers mois de 1866, avait ramené la confiance dans les esprits. Un ministère tory avait remplacé le ministère whig du comte Russell sans exciter d'émotion, et le nouveau vice-roi, le marquis d'Abercorn, qui est Irlandais, était beaucoup mieux vu que son prédécesseur, lord Wodehouse. Mais, à l'approche de l'hiver, les alarmes reparurent. Stéphens lançait d'Amérique des proclamations qui annonçaient le retour prochain des hostilités; des dépôts d'armes et de munitions étaient découverts à Dublin, à Cork, à Waterford et dans d'autres localités, et les dispositions de la population prenaient un caractère peu rassurant.

On arriva ainsi jusqu'au milieu du mois de février 1867. A cette époque, la ville de Chester se trouva, un matin, envahie par une foule d'hommes du peuple arrivés simultanément par les chemins de fer, de Liverpool, de Preston, de Manchester, d'Halifax et d'autres villes voisines. On ne tarda pas à connaître leurs intentions. Le château de Chester, dans lequel se trouvait un dépôt considérable d'armes et de munitions de guerre, n'était gardé que par une dizaine de soldats. Les fénians voulaient s'en emparer; leur tentative n'échoua que grâce à la promptitude avec laquelle le télégraphe fit venir des troupes des garnisons voisines. Il n'y avait eu qu'une alerte à Chester. Quelques jours après, on apprit que, dans l'ouest de l'Irlande, les fils télégraphiques étaient coupés à Killarney, à Headfort, à Valentia, que les chemins de fer étaient rompus sur plusieurs points, que des postes de police avaient été attaqués et que les insurgés s'étaient emparés d'une grande quantité d'armes.

Cette fois, c'était une véritable levée de boucliers. Au commencement du mois de mars, l'insurrection prit un caractère menaçant. Elle comptait quatre à cinq mille hommes sous les armes, et apparaissait à la fois dans les comtés de Dublin, de Tipperary, de Waterford et de Limerick. Il y avait des escarmouches fréquentes entre les insurgés et la troupe ; mais celle-ci, grâce à la discipline militaire et à la supériorité du nombre, prit bientôt l'avantage ; les insurgés se jetèrent dans les montagnes de Wiklow et les troupes se mirent à leur poursuite, pendant que le gouvernement envoyait en hâte une escadre sur les côtes, pour repousser les navires qui pourraient venir d'Amérique au secours de l'insurrection.

Un fait qui montre combien les insurgés trouvaient de sympathie dans la population, c'est que plus de cent commis des maisons de commerce de Dublin quittèrent leur emploi pour se joindre au mouvement. L'extrait suivant de la *Proclamation du peuple irlandais à tout l'univers* donnera une idée de l'aversion des Irlandais pour le gouvernement britannique : «Pendant des siècles, disaient « les insurgés, nous avons souffert les derniers « outrages, une pauvreté forcée, une mi« sère affreuse. Nos droits et nos libertés « ont été foulés aux pieds par une aristo« cratie étrangère qui, nous traitant en en« nemis, a usurpé nos terres et a chassé de « notre infortuné pays toutes les richesses mo« bilières. Les légitimes possesseurs du sol « ont été expulsés pour faire place à du bé« tail et obligés d'aller de l'autre côté de « l'Atlantique chercher des moyens d'exis« tence et ces droits politiques qui leur « étaient refusés chez eux. Pendant ce temps, « nos hommes de tête et d'action étaient dé« cimés ou emprisonnés. Malgré toutes ces « cruautés, tous ces efforts de nos tyrans, « nous n'avons jamais perdu le souvenir « d'une existence nationale. Nous avons fait « en vain appel à la raison et au sens de jus« tice des pouvoirs de l'État. Nos plus hum« bles remontrances n'ont rencontré que « dédain et mépris. Nous savons que nos

« recours aux armes ont toujours échoué. « Aujourd'hui, n'ayant point d'alternative « honorable, nous recourons encore à la « force, notre seule ressource. Nous en ac- « ceptons toutes les conséquences, préférant « mourir en hommes, en combattant pour « la liberté, que de traîner plus longtemps « une existence de servage... L'histoire con- « tient le témoignage de l'intensité de nos « souffrances, et nous déclarons, en présence « de nos frères, que nous ne voulons point « faire la guerre au peuple d'Angleterre ; « notre guerre, nous la déclarons à ces aris- « tocrates, anglais ou irlandais, qui ont dé- « voré l'herbe de nos champs ; — à ces sang- « sues d'aristocrates qui sucent également « notre sang et le sien. Républicains du « monde entier, notre cause est la vôtre. « Notre ennemi est votre ennemi. Quant à « vous, ouvriers d'Angleterre, ce n'est pas « seulement votre cœur que nous désirons « posséder, ce sont vos bras. »

Les secours attendus de l'Amérique ne vinrent pas, et l'insurrection échoua. De nombreuses arrestations avaient été faites ; des bills de haute trahison furent décernés contre Mac Cafferty, Duffy, secrétaire de Stéphens, Burke, Mac Clure, ancien officier américain, et quelques autres. Tous les accusés furent condamnés à être pendus, ensuite décapités, puis écartelés ; mais la clémence royale ne permit pas l'exécution de cette sentence.

Cela se passait au mois d'avril, et tout paraissait encore une fois fini, lorsque de nouveaux mouvements amenèrent de nouvelles arrestations. Dans une émeute, excitée pour délivrer deux chefs fénians, le colonel Kelly et le capitaine Deasy, il y eut un agent de police et deux chevaux tués. Trois Irlandais, nommés Allen, Larkin et O'Brien furent arrêtés comme coupables de meurtre, condamnés à mort et exécutés au mois de décembre. Cette exécution faillit ranimer l'insurrection et lui donner de redoutables proportions. Les malheureux condamnés devinrent des martyrs aux yeux de l'opinion publique ; quelques prêtres célébrèrent des services funèbres en leur honneur, et les fénians jurèrent de les venger. Sur ces entrefaites survint une épouvantable catastrophe à la prison de Clerkenwell ; une explosion, qui avait pour but de délivrer des prisonniers fénians, eut pour résultat la mort d'une centaine de personnes. Cet affreux attentat, et l'adresse des démocrates français que nous allons faire connaître, ne contribuèrent pas peu à ramener l'opinion. Il y eut un cri d'horreur dans toute l'Angleterre. Alors un grand nombre de constables volontaires se firent inscrire, et, sous le sentiment de terreur qui s'était répandu dans toute la population, les mesures les plus rigoureuses prises par le gouvernement furent approuvées. L'opinion, égarée, accusait en masse les Irlandais ; c'était une injustice, et ceux-ci y répondirent par des *meetings* dans lesquels ils flétrirent énergiquement les attentats fénians, et par des adresses à la reine, dans lesquelles ils protestèrent de leur dévouement loyal et de leur fidélité.

On avait pu croire jusque-là que les fénians étaient calomniés, lorsqu'on les accusait de pactiser avec la révolution universelle ; *l'adresse* suivante *des démocrates français à leurs frères d'Irlande et d'Angleterre* rendit l'accusation vraisemblable, et projeta une vive et sinistre lumière sur les trames des ennemis de la société. Le *Times* reproduisit cette adresse en français; il est bon qu'on la connaisse, telle qu'elle fut envoyée par M. Pyat au journal anglais :

Adresse des démocrates français à leurs frères d'Irlande et d'Angleterre.

« Frères, — Trois humbles plébéiens viennent encore d'expier sur l'échafaud de Manchester leur amour pour la patrie et la liberté.

« Trois enfants du peuple, deux ouvriers et un soldat, admirable union ! Allen, Larkin, et O'Brien, trois Irlandais, sont ajoutés à la longue et glorieuse liste des martyrs de la Pologne anglaise !

« Ces trois hommes ont été condamnés, non pour avoir tué deux chevaux et un agent de police ! ils ont été condamnés pour avoir délivré à leurs risques et périls deux chefs patriotes, le colonel Kelly et le capitaine Deasy, revenus d'Amérique au secours de l'Irlande

et pensant qu'après avoir affranchi les noirs, il était juste d'affranchir les blancs.

« Ces trois citoyens ont été punis pour ce qu'un gouvernement ne pardonne pas, l'insurrection contre sa tyrannie, le plus saint des devoirs.

« La mort ! Voilà le dernier mot de l'aristocratie anglaise aux justes réclamations du peuple d'Irlande. Après lui avoir pris la terre elle lui prend la vie. Votre poëte fait dire au meurtrier d'un roi : Je ne savais pas qu'un homme eût tant de sang ! Qu'eût-il fait dire aux meurtriers d'un peuple après les massacres d'Henri II, de Cromwell et de Guillaume III ? Les gibets de Manchester seront-ils la fin ? Ce sacrifice au moins sera-t-il le dernier ? Nous en doutons. Si le carnage de Drogheda n'a pu en finir de la vie de l'Irlande, ces trois exécutions n'en viendront pas à bout.

« Au nom du droit national aussi sacré à Dublin qu'à Rome, au nom de l'humanité violée sans justice comme sans raison, au nom de la vérité éternelle qui proclame l'inviolabilité de la vie humaine, nous, démocrates français, nous protestons ! Nous nous associons à la protestation et au deuil de nos frères les démocrates irlandais et anglais. Nous réprouvons solidairement avec vous cette barbarie d'autant plus odieuse qu'elle est inutile, cette triple exécution qui ne peut qu'entretenir l'esprit de représailles et faire reculer la civilisation.

« L'échafaud politique au dix-neuvième siècle, en Angleterre, est un anachronisme et une folie. Nous devions attendre que le gouvernement anglais étant le plus pratique serait le plus sage ; que le gouvernement constitutionnel étant le plus fort serait le plus doux ; qu'enfin le gouvernement d'une femme serait le plus humain !

« Mais devant ces trois victimes, nous sommes bien forcés de dire que papauté protestante et papauté catholique se valent. C'est la même intolérance, la même inhumanité, différant de Dieu, mais d'accord sur le bourreau.

« Nous, frères, nous sommes le nombre, nous sommes la force ! et nous avons le droit ! nous avons aboli la peine de mort chez nous en 48. Soyons unis et nous pourrons ramener partout et pour toujours le règne du droit et de la justice !

« *Albert*, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien représentant du peuple (Seine).

« *Greppo*, ancien représentant du peuple (Rhône).

« *Ferdinand Gambon*, ancien représentant du peuple (Nièvre).

« *Malardier*, ancien représentant, du peuple (Nièvre).

« *Collet*, ancien commandant de la garde nationale de Paris.

« *H. Tolain*, rédacteur du *Courrier Français*.

« Baron *de Ponnat*.

« *Charpentier*, professeur.

« *Villeneuve*, docteur en médecine.

« *Chavelet*, docteur en droit.

« *Herpe*, ingénieur civil.

« *Robert*, artiste.

« Paris, 2 décembre 1867.

« Suivent plus de cent signatures de médecins, avocats, gens de lettres, chefs d'ateliers et ouvriers principaux de Paris, auxquelles il faut joindre celles des démocrates français résidant à Londres, qui ont voté cette adresse hier, janvier 5, 1868.

« Félix Pyat. »

Dans les premiers mois de 1868, les esprits se calmèrent, et l'Angleterre commença à se rassurer, quoique les fénians s'agitassent toujours en Amérique. Un second journal, l'*Irishman*, fut poursuivi ; l'*habeas corpus* resta suspendu en Irlande ; les procès contre les fénians se continuèrent, et les hommes d'État, vivement préoccupés des dangers de la situation, parlèrent enfin sérieusement de porter remède aux plus graves abus dont l'Irlande se plaignait. La situation, moins compromise qu'au mois de décembre, restait néanmoins fort grave : les fénians, intimidés, se cachaient et se dispersaient ; mais la haine subsistait, et il se produisait en Irlande un mouvement qui donnait à réfléchir.

Le fénianisme ne se rencontrait guère parmi les jeunes gens qui avaient fait des études, il se rencontrait presque exclusive-

ment dans les classes inférieures; mais il obtenait des sympathies, au moins quant au but national qu'il poursuivait, dans les classes supérieures de la société. La grande majorité des catholiques irlandais n'aimait pas plus l'Angleterre que les fénians; chez les hommes du peuple, la haine était instinctive; chez les autres, si ce n'était pas la haine, c'était un éloignement raisonné, qui ne voyait de prospérité pour l'Irlande que dans un changement complet de politique, changement qu'on ne croyait pouvoir espérer que du rappel de l'union parlementaire, c'est-à-dire du *self-government,* à peu près tel qu'il existe pour le Canada.

Il eût été injuste aussi de ne voir dans tous les affiliés au fénianisme que des garibaldiens ou des républicains anarchistes. Sans doute il y en avait parmi eux, et beaucoup trop, de ce caractère; mais la masse eût mieux aimé marcher d'accord avec le clergé. Condamnés par l'Église, et ayant à choisir entre leur religion et leur haine des Anglais, ils se laissaient malheureusement entraîner par celle-ci, et le fénianisme faisait ainsi un mal énorme en Irlande; il éloignait de leurs devoirs religieux un grand nombre d'hommes qui y étaient autrefois fidèles.

Le clergé était divisé au sujet des fénians. Les uns les condamnaient ouvertement et les désapprouvaient en tous points; les autres, tout en désapprouvant une affiliation qui constituait une société secrète condamnée par l'Église, tout en regrettant la folie de leur révolte, qui ne pouvait, dans les circonstances actuelles, que les livrer à la vengeance d'un gouvernement sans pitié, ne se défendaient pas d'une certaine sympathie pour eux, à cause des sentiments patriotiques dont ils les voyaient animés, et estimaient qu'il vaudrait mieux ne les pas condamner publiquement, afin de ne pas les pousser à une rupture complète avec la religion.

Quoi qu'il en soit, comment le mouvement pouvait-il être apaisé? Si les mesures de vigueur et de rigueur étaient de mise pendant l'insurrection, il était évident qu'elles n'auraient d'efficacité que si l'on coupait résolûment le mal dans sa racine. Or le mal était connu : il résidait dans l'éducation, dans l'Église établie, dans les lois relatives aux tenanciers, pour ne signaler que les principaux griefs de l'Irlande. L'Angleterre était-elle disposée à rendre justice à l'Irlande sur tous ces points? Ses hommes d'État paraissaient animés des meilleures intentions : pouvait-on compter sur eux, une fois que le danger aurait disparu? Des hommes considérables en Irlande ne le pensaient pas; c'est pourquoi un certain nombre de prêtres catholiques, ayant à leur tête le doyen même de Limerick, le révérend M. O'Brien, vicaire général du diocèse, prirent l'initiative d'une Déclaration qu'ils appelaient tous leurs confrères à signer; dès le 1[er] février, cette Déclaration avait reçu plus de quatre cents signatures. Le clergé d'Irlande voulait rester dans les limites d'une agitation constitutionnelle, comme du temps du Libérateur. La Déclaration faisait l'historique de la question irlandaise, elle énumérait avec calme tous les griefs de l'Irlande, elle en montrait les misères, et remontant aux causes de tous les maux de cet infortuné pays, elle concluait ainsi :

« Nous concluons donc,

« 1° Que l'Irlande est pauvre et impuissante, non par la faute de la race irlandaise, mais par la faute et la force de la législation anglaise.

« 2° Que cette législation anglaise a exercé son influence, non-seulement en appauvrissant l'Irlande pour un temps, mais en détruisant sa richesse nationale, et en faisant ainsi de la pauvreté la condition permanente du pays.

« 3° Que le danger qu'a couru l'ordre public, tant à l'intérieur qu'au dehors, provient de cette pauvreté et de cette dégradation de l'Irlande.

« 4° Que la nature même des remèdes nécessaires pour que l'Irlande redevienne riche et contente, rend impossibles leur adoption et leur application par un parlement anglais, et que, par conséquent, les aspirations des Irlandais du dedans et du dehors, pour la restauration de leur nationalité, ne pourront être satisfaites sans le rétablissement du souverain et des cham-

bres des lords et des communes de l'Irlande.

« Devant l'Irlande et le monde entier nous faisons cette déclaration en vue des intérêts du ciel et de la terre, du présent et du futur. Nous laissons le soin de l'appliquer aux hommes réfléchis qui tiennent en main les destinées de ces royaumes ; mais notre honneur et notre conscience exigeaient que nous fissions connaître la vérité et rien que la vérité en face d'éventualités dont un clergé chrétien ne peut vouloir accepter la responsabilité. Nous avons rempli notre devoir ; c'est aux hommes d'État de l'Angleterre qu'il appartient maintenant de remplir le leur. »

Cette Déclaration, aussi ferme que modérée, fit une profonde impression en Angleterre ; elle était le signe d'un nouveau mouvement qui commençait, mouvement sérieux que des mesures de police ne pourraient arrêter. L'Angleterre et l'Irlande n'avaient d'ailleurs qu'à gagner à ce qu'il prît le pas sur le fénianisme. Était-il bien sûr que le rappel de l'Union fût le seul remède possible au maux de l'Irlande ? Sur ce point, les meilleurs esprits étaient partagés. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau ministère, celui de M. Gladstone, fit passer sur le second plan le rappel de l'Union : ce ministère, sorti d'une majorité qui voulait surtout réconcilier l'Irlande, semble vouloir prouver que l'île sœur peut obtenir justice sans avoir un parlement particulier. En 1869, l'Établissement anglican a été détruit comme établissement officiel ; la question de la propriété territoriale paraît devoir être l'objet capital que traitera le parlement anglais en 1870, et, sans doute, les autres griefs dont l'Irlande se plaint seront ainsi écartés les uns après les autres. Le *désétablissement* de l'Église officielle n'a du reste pas paru d'abord apaiser l'Irlande, et l'on a vu, dans les derniers mois de 1869, une recrudescence de fénianisme sur laquelle il sera sans doute utile de revenir dans le volume suivant des *Annales ecclésiastiques*. C'est aussi à ce volume que nous renverrons pour l'histoire du *désétablissement*, qui a fort occupé les esprits pendant une partie de l'année 1868, mais qui n'a eu son dénouement qu'en 1869.

Les trades' unions.

Pendant que le fénianisme troublait l'Irlande et inquiétait sérieusement l'Angleterre, les violences commises dans ce dernier pays par les *trades' union* ou *sociétés des métiers*, attiraient l'attention de l'Europe entière sur ces associations, dont les économistes seuls s'occupaient jusqu'alors. Comme il se forme une espèce de confédération ouvrière universelle qui tend à englober les ouvriers de toute l'Europe, et qui manifeste ses tendances dans les congrès aujourd'hui à la mode, il devenait important de connaître la nature de ces *sociétés* qui venaient tout à coup de se révéler par des attentats horribles contre la vie et les biens d'individus qui refusaient d'en faire partie. Une enquête parlementaire fut ouverte, et l'on constata que les *trades' unions*, qui ont pour but avoué de protéger les intérêts des ouvriers, ont surtout pour mobile la haine du capital ; c'est la guerre déclarée entre les maîtres et les ouvriers, guerre sociale, qui est le triste résultat de l'absence de religion parmi les masses ouvrières des grandes villes et des grands établissements industriels, et qui sera peut-être le châtiment des abus commis par le capital sans entrailles de la civilisation moderne. Les *trades' unions* sont nées d'un véritable besoin, auquel la religion avait su pourvoir au moyen des corporations placées sous ses auspices ; leur but serait légitime, s'il se bornait, comme elles le disent, à protéger les ouvriers contre les prétentions exagérées du capital, principalement en matière de salaires ; mais la grève, qui est l'un de leurs grands moyens d'action, offre tout de suite le grave inconvénient de léser la liberté de l'ouvrier qui voudrait continuer de travailler, ce qui revient à dire qu'entre le patron et l'ouvrier c'est la force seule qui est appelée à prononcer. Au reste, les *trades' unions* n'ont pas tardé à viser plus haut. On lit, par exemple, dans le programme imprimé de l'Association des Ouvriers de Londres (*London Working men' s Association*), que « les objets principaux de la Société sont d'amener l'affranchissement

politique et de favoriser les intérêts sociaux et généraux des classes industrielles. » Les aspirations politiques consistent en « l'obtention du suffrage universel, sous la protection du scrutin secret, et en la formation de districts électoraux moins disparates, sous le rapport de l'importance et de l'étendue, que les circonscriptions actuelles. » Relativement aux intérêts sociaux « il s'agit d'obtenir une réduction dans les heures du travail, une amélioration des habitations et des ateliers des ouvriers, un meilleur sytème d'éducation, une organisation plus efficace, une rémunération plus juste du travail, et enfin un système d'émigration bien entendu ; toutes ces améliorations doivent concourir à faire disparaître les maux sociaux de toutes sortes qui ont pris naissance et se sont développés par le fait d'une législation partiale. » On voit quelle peut être la portée de pareils statuts ; quelques exemples montreront à quel point les *trades' unions*, qui prétendent affranchir l'ouvrier, poussent la tyrannie contre ceux qui ne veulent pas marcher avec elles.

Les *conseils* ou comités des Unions fixent le taux des salaires, et il est interdit, aussi bien aux ouvriers *non unionistes* qu'aux ouviers *unionistes* de travailler pour un autre salaire plus ou moins élevé : moins élevé, ce serait céder devant le capital; plus élevé, ce serait, pour les ouvriers qui l'obtiendraient à cause de leur plus grande habileté, ou pour tout motif, faire tort aux autres. Il est facile de voir que cette règle tourne contre un grand nombre d'ouvriers : contre les habiles, c'est évident, et contre les incapables, les vieillards, que le patron renvoie parce qu'ils ne peuvent lui fournir une somme de travail suffisante. C'est une règle communiste qui tourne ainsi contre deux classes entières d'ouvriers, les moins bons ou les plus âgés, et les meilleurs. Il est également défendu de travailler à la pièce; le plus habile, le plus laborieux et le plus actif y trouveraient leur avantage. Défendu de travailler plus longtemps que le nombre d'heures fixé ; ce serait encore détruire l'égalité des salaires. Une autre règle plus monstrueuse encore, et tellement contraire à la liberté qu'on a peine à comprendre comment elle a pu être portée, interdit à un ouvrier, quelle que soit son adresse, de travailler pour une branche quelconque de son métier autre que celle où il a fait son apprentissage, ou sous la dénomination de laquelle il a été enregistré dans les listes de l'Union. Ce n'est pas tout : les Unions arrêtent le nombre des apprentis qu'elles autorisent à travailler dans tels et tels établissements; ni patrons, ni ouvriers n'ont le droit d'enseigner leur métier ou profession à leurs enfants qu'avec l'autorisation des Unions. C'est incroyable de tyrannie, et cela existe en Angleterre. La tyrannie va jusqu'à interdire dans un district l'emploi de produits fabriqués dans un autre district, jusqu'à proscrire tout perfectionnement qui ferait épargner du temps, jusqu'à prohiber toute invention.

Les voies employées par les Unions pour se faire obéir ne sont pas moins violentes que leurs règlements sont odieux. Lorsque les ouvriers non-unionistes et les patrons méconnaissent leurs ordres et leurs menaces, elles emploient des moyens d'une plus grande efficacité, la destruction des machines, l'incendie des maisons ou des ateliers, la mutilation des animaux domestiques. On a vu les agents des Unions jeter des machines infernales dans l'intérieur des maisons et tenter de les faire sauter en l'air, menaçant les récalcitrants de se venger sur leurs femmes ou leurs enfants, se mettre à leurs trousses et les suivre partout, insérer leurs noms dans les *Listes noires*, qui contiennent les noms des proscrits, leur tirer des coups de feu, placer de la poudre à canon dans leurs fourneaux, enfin aller jusqu'à l'assassinat. Ce sont ces dernières violences qui attirèrent l'attention en 1867, et qui excitèrent une horreur générale. Un ouvrier repasseur de scies, qui avait résisté aux sollicitations des envoyés de l'Union de repasseurs de scies de Sheffield, fut attaqué un soir, dans l'obscurité, comme il rentrait chez lui, par deux ouvriers de l'association, frappé de plusieurs coups de couteau et laissé pour mort sur la place.

L'opinion publique, émue, demanda une enquête. Une commission parlementaire fut

chargée de s'enquérir de la nature des voies et moyens employés par les Unions à l'égard des patrons et des ouvriers, et de prendre une connaissance complète de leur organisation. Le 5 avril 1867, le parlement adopta une loi « à l'effet de faciliter, en certains cas, les démarches de la commission. » Le rapport des commissaires, publié au mois d'avril 1868, révéla des faits effrayants, et l'on se hâta de proposer une loi pour mettre un terme aux abus. Mais tout est loin d'être fait : l'ouvrier sans religion est la proie de tous ceux qui exploitent ses passions; il y a là un mal profond qui menace la société anglaise des plus grands dangers. Le mal s'étend d'ailleurs sur le continent, quoiqu'il y soit moins grave; il devient l'objet de la préoccupation des hommes d'État : puissent-ils comprendre que ce n'est pas seulement l'ignorance qu'il faut combattre pour y mettre un terme, mais encore l'esprit d'irréligion qui a si déplorablement dégradé et abruti les classes ouvrières !

Expédition d'Abyssinie.

Une expédition militaire faite en Abyssinie détourna pour un moment l'attention des crises intérieures pour la reporter sur ce pays lointain.

L'Abyssinie, située au sud de la Nubie, baignée à l'est par la mer Rouge, et formant un immense plateau très-élevé, renferme environ quatre millions d'habitants, appartenant en majorité à la race noire éthiopienne ; elle correspond à la partie méridionale de l'ancienne Éthiopie. Les différents dialectes parlés par les Abyssins dérivent de l'arabe. Un grand nombre de cours d'eau prennent leur source en Abyssinie; le principal est le Bahr-el-Azrak ou *fleuve bleu* (Nil bleu). Deux grandes contrées bien distinctes forment le pays; le Tigré, au nord, et l'Ambara, au sud ; ces dénominations sont plus particulièrement données à deux grands royaumes, dont se sont détachés quelques autres, comme le royaume de Gondar, au nord de l'Ambara, et le royaume de Choa.

Le roi Cambyse, fils de Cyrus, avait voulu soumettre l'Abyssinie ; on sait qu'il perdit son armée dans les sables du désert. Plus tard, on voit la ville d'Axoum centre d'un empire florissant. Ce fut là, au quatrième siècle de l'ère chrétienne, que saint Frumence prêcha l'Évangile et convertit deux princes éthiopiens (vers 333) ; la religion chrétienne devint florissante dans le pays. A partir du septième siècle, le mahométisme mit en lutte l'Arabie et l'Abyssinie, et fut une cause de nombreuses révolutions dans ce dernier pays. Tout le moyen âge se passa dans ces luttes et ces révolutions, pendant lesquelles le christianisme se conserva toujours, mais avec un mélange d'islamisme, de judaïsme et des erreurs d'Eutychès. Au concile de Florence, on vit arriver deux moines abyssins qui étaient envoyés par le souverain du pays, le *roi des rois*, comme il s'intitulait, ou *grand Négus*. Les Portugais entrèrent peu à peu en rapport avec l'Abyssinie. Au seizième siècle, un nouveau peuple, les Gallas, féroces et sauvages habitants de la côte orientale de l'Afrique, envahirent le sud de l'Abyssinie, le ravagèrent et finirent par s'y établir : ce fut une nouvelle cause de guerres et de révolutions, et l'histoire n'a guère à raconter autre chose jusqu'au siècle actuel.

Dans ces dernières années, un homme extraordinaire s'était élevé au-dessus de tous les autres princes, et avait rétabli l'ancien empire d'Abyssinie, dont les chefs prétendent descendre de Salomon. Cet homme, né en 1818, s'appelait Kassa. Il fut élevé à Gondar. Échappé au massacre d'un couvent de moines, il se distingua d'abord dans une guerre contre les Égyptiens, prit peu à peu une grande influence, fut élu chef de la contrée, et, détruisant l'un après l'autre ses rivaux, se fit couronner *négus*, roi des rois de l'Éthiopie, et sacrer par l'*abouna* ou patriarche copte de l'Abyssinie, sous le nom de Théodore. Cela se passait en 1856. Un moment on put croire que Théodore serait le régénérateur du pays : il accueillait favorablement les missionnaires, entrait en rapport avec l'Europe et témoignait les meilleures dispositions à l'égard de la civilisation occidentale. Mais peu à peu ses mœurs devinrent féroces ; il comprima par de sanglan-

tes exécutions les révoltes contre son autorité, incendia les villes et les villages qui osaient lui résister, et régna en vrai monarque africain. Des étrangers, missionnaires, commerçants, industriels, avaient été attirés à sa cour, et parmi eux se trouvait le consul général anglais Cameron. Théodore les retint prisonniers, et pendant plusieurs années l'Angleterre fit d'inutiles efforts pour obtenir leur liberté. Après de nombreuses et toujours vaines tentatives, l'honneur anglais se trouva engagé, et, en 1867, une expédition fut résolue. On fit de grands préparatifs, et sir Robert Napier fut chargé du commandement en chef de l'expédition.

Les derniers mois de 1867 furent employés aux préparatifs; au mois de décembre, les Anglais arrivèrent sur la côte et s'y établirent facilement. Le général Napier débarqua dans les premiers jours de janvier 1868, et se mit aussitôt en devoir d'aller délivrer les prisonniers retenus dans les forteresses de Magdala et de Debra-Tabor, situées à une grande distance dans l'intérieur des terres. L'Angleterre proclama hautement qu'elle n'avait aucune idée de conquête, et qu'elle ne voulait que venger la civilisation; Théodore, de son côté, déclara qu'il combattrait à outrance, et, quoique entouré d'ennemis, même à l'intérieur, il pouvait espérer de venir à bout des étrangers, grâce aux difficultés naturelles que le pays présente à la marche d'une armée, et aux ravages que les maladies feraient dans l'armée envahissante, lorsque arriverait la saison des grandes pluies. Mais les Anglais avaient tout prévu, et ils montrèrent autant de constance et d'activité que de prévoyance. Sir Robert Napier employa deux mois à tout préparer et à se procurer des intelligences parmi les princes du pays, qui étaient fatigués du joug de Théodore. Le 12 mars, il partit d'Antalo, et s'avança rapidement sur Magdala. Un mois de marche à travers un pays montagneux, entrecoupé de rivières, sans routes, amena les Anglais dans le voisinage de Magdala.

Théodore ne s'était pas endormi pendant ce temps; lui-même avait exécuté de Debra-Tabor à Magdala une marche presque aussi difficile, à cause de la lourde artillerie qu'il traînait après lui, et des mauvaises dispositions de plusieurs princes dont il traversait le territoire. Le 10 avril, jour du vendredi saint, les deux armées ennemis se trouvèrent en présence : il y eut un combat acharné; les Abyssins furent vaincus. Le 11, Théodore envoya demander la paix; sir Robert Napier ne voulut l'accorder qu'à la condition que Théodore relâcherait immédiatement tous ses prisonniers européens, qu'il livrerait Magdala, et qu'il se rendrait lui-même à discrétion. Théodore, furieux de cette réponse, jura qu'il ne serait jamais l'esclave d'aucun homme, et tenta de se tuer d'un coup de pistolet. On l'en empêcha. Passant tout à coup à d'autres sentiments, il mit les prisonniers en liberté, et, le jour de Pâques, 12 avril, fit de nouvelles ouvertures pour la paix. Le général anglais refusa même de les entendre. Théodore, désespéré, résolut de mourir en brave. Il congédia son armée, ne garda avec lui qu'un petit nombre de serviteurs dévoués et s'enferma dans la forteresse de Magdala. Les Anglais montèrent à l'assaut, la forteresse fut emportée. La poignée de braves qui entourait Théodore se défendit jusqu'à la fin. Quand il n'y eut plus moyen de résister, Théodore s'éloigna jusqu'au milieu des huttes qui couvrent le plateau où est établie la forteresse, renvoya ceux de ses compagnons qui pouvaient encore se tenir debout, et, disant au seul homme resté auprès de lui : « C'est fini ! Je ne tomberai pas vi« vant entre leurs mains; » il se mit le canon d'un pistolet dans la bouche, tira et tomba mort[1]. C'était le lundi de Pâques, 13 avril.

La ville de Magdala fut livrée au pillage; puis on songea à la retraite. Le prince du Tigré, qui s'était montré l'ami des Anglais, devint le principal souverain de l'Abyssinie; mais, depuis le départ de l'armée expéditionnaire, l'anarchie règne dans cette vaste contrée. Un fils de Théodore fut emmené en Angleterre. On ne sait s'il ne sera pas un jour un instrument dans la main du vainqueur. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre se re-

[1] Il y eut d'abord quelques doutes sur la mort de Théodore; quelques-uns crurent aussi qu'il avait été tué par les soldats anglais.

tira comme elle en avait montré l'intention, et l'on put dire que les résultats de l'expédition ne répondaient pas à ce qu'on pouvait en attendre dans l'intérêt de la civilisation. Sir Robert Napier a été élevé à la pairie; l'honneur anglais a été vengé, et la supériorité de la discipline militaire européenne a été une fois de plus constatée; mais on peut trouver que Théodore, après qu'il eut renvoyé les prisonniers, eût dû être traité avec moins de rigueur, et que l'armée victorieuse n'aurait pas dû croire son œuvre achevée avant la complète pacification du pays.

La réforme parlementaire.

Le succès de la guerre d'Abyssinie ne devait pas sauver le ministère conservateur présidé par M. Disraéli, qui allait succomber sous l'action d'une réforme parlementaire opérée par lui-même, mais un peu malgré lui, il faut le dire. Reprenons les choses d'un peu plus haut.

En 1831, l'Angleterre en était encore, au point de vue électoral, aux abus des siècles précédents, et ces abus étaient considérables. On avait, en 1801, fixé le nombre des députés aux communes à 658, qui étaient élus, savoir : 84 par les comtés d'Angleterre, 25 par les grandes villes, 172 par les bourgs, 8 par les ports de mer, 4 par les Universités de Cambridge et d'Oxford, 24 par les comtés et les villes des pays de Galles, 30 par les comtés et 65 par les villes et bourgs d'Écosse, 100 par l'Irlande. La plus grande inégalité existait dans tout cela : ainsi, la ville d'Édimbourg, qui comptait une population de 100,000 âmes, n'envoyait qu'un député nommé par 33 électeurs, tandis que certains lords, seigneurs de *bourgs-pourris* (*rotten-borough*), disposaient de plusieurs sièges au parlement; 144 pairs et 124 gros propriétaires (*landlords*) disposaient de l'élection de 471 députés. L'aristocratie était réellement maîtresse de la chambre des communes, et elle seule composait la chambre des lords; la nation n'était pas représentée.

Les élections faites sous l'influence de la révolution de juillet 1830 mirent en minorité les tories, qui tenaient le pouvoir depuis de longues années, et les whigs arrivèrent au ministère avec lord Grey, qui s'était depuis longtemps prononcé en faveur d'une réforme parlementaire. La grande question de politique intérieure devint dès lors le bill de réforme, qui fut présenté aux chambres le 1er mars 1831. Lord John Russell proposa une mesure tout à fait radicale : il enlevait la représentation à tout bourg qui avait moins de mille habitants; il l'attribuait à 27 villes qui n'avaient pas de députés, et à quelques nouveaux quartiers de Londres; enfin, il proportionnait le nombre des députés à l'impôt des terres et à l'impôt des maisons. Ainsi le nombre des députés se trouvait diminué, mais celui des électeurs augmentait d'un demi-million. Le bill fut définivement adopté en 1832.

La nouvelle loi satisfit l'opinion pendant quelques années; mais le progrès des idées démocratiques ne tarda pas à l'ébranler, et l'opposition se mit à demander une nouvelle réforme parlementaire qui donnerait des droits à un plus grand nombre d'électeurs. Sous l'empire de la loi de 1832, le corps des électeurs ne se composait dans les bourgs que des citoyens âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et payant un loyer de 10 livres sterling (250 francs). Il ne comprenait dans les comtés que les francs-tenanciers possesseurs de biens, et les fermiers ayant un bail de 21 à 60 ans, et payant une rente de 50 livres sterling (1,250 fr.). En Angleterre et dans le pays de Galles, c'était seulement un cinquième de la population mâle et adulte qui prenait part au scrutin. Les artisans, les ouvriers, ceux qui ne vivent que de leur travail, restaient exclus de toute participation au gouvernement et à la vie politique. En outre, tandis que la population des villes envoyait au parlement 324 membres pour 9,500,000 âmes, les 11,500,000 habitants des campagnes n'élisaient que 162 représentants. D'ailleurs, de 1832 à 1866, il s'était fait en Angleterre une sorte de révolution économique dont il fallait tenir compte. La population dans le nord avait augmenté de 64 pour 100; celle du sud ne s'était accrue que de 32 pour 100; la valeur de la propriété mobilière s'était élevée

de 50 pour 100 d'un côté, de 26 pour 100 seulement de l'autre. Un grand nombre de villes qui n'étaient pas représentées au parlement ou qui ne l'étaient que dans une proportion restreinte, étaient devenues très-considérables, tandis que d'autres cités pourvues de plusieurs siéges perdaient tous les jours de leur importance. Enfin, les précautions qu'une loi adoptée en 1854 avait crues suffisantes pour empêcher la vénalité des votes n'y avaient apporté aucun remède. L'Écosse et l'Irlande alléguaient encore d'autres griefs ; l'Écosse notamment, qui ne nommait que 52 députés, se plaignait d'être insuffisamment représentée. L'opinion publique demandait donc une réforme électorale. Les whigs libéraux et les tories conservateurs ne différaient que sur le choix des moyens, sur l'opportunité du moment et sur la mesure des concessions. Seule, une fraction de l'aristocratie foncière s'opposait à une extension du droit de suffrage, qui devait en effet lui enlever une partie de son influence, et plusieurs projets de réforme, présentés au parlement depuis 1852, n'avaient pu aboutir (1).

Dès le commencement de 1866, le mouvement réformiste s'accentua plus vigoureusement. Les ouvriers, organisés en *trades' unions*, se montrèrent plus exigeants, le parti radical se servit d'eux pour aller en avant, et le mouvement acquit assez de force pour que le gouvernement, alors entre les mains des whigs ou libéraux, songeât à s'entendre avec le parti radical, représenté à la chambre par M. Bright et par M. Stuart Mill. Il promit de s'occuper sérieusement de la question, et MM. Bright et Stuart Mill usèrent de leur influence pour faire patienter leurs partisans. Le 12 mars 1866, un projet de loi fut présenté par M. Gladstone. D'après ce projet, dans les comtés le cens descendait de 50 livres sterling à 14 livres ; dans les bourgs, de 10 livres à 7, ce qui devait augmenter de 204 mille le nombre des électeurs appartenant à la classe moyenne dans les comtés, et de 206,000 le nombre des électeurs, presque tous ouvriers, dans les bourgs ; le tout porterait le nombre total des électeurs d'un million environ à 1,400,000. En outre, les colléges se composaient, dans les bourgs, de quatre classes d'électeurs : propriétaires de maisons, locataires occupant une maison entière et payant eux-mêmes les contributions (*house-holders*), locataires laissant, par suite d'un arrangement avec lui, les taxes à la charge du propriétaire (*compound house-holders*), enfin simples locataires (*lodgers*) habitant des appartements ou des chambres non meublées dont le loyer n'était pas inférieur à 7 livres sterling (175 fr.). Dans les comtés étaient électeurs : les francs tenanciers justifiant d'une année de résidence et de la possession d'une maison seule ou d'une maison avec terre ; les fermiers payant une rente de 16 livres sterling (350 fr.), enfin quiconque possédait une somme de 50 livres sterling (1,250 fr.) déposée depuis deux ans dans les caisses d'épargnes ordinaires ou dans celles de la poste (*post-office-saving-banks*). Le bill ne s'occupait d'ailleurs que de l'Angleterre et du pays de Galles ; il ne concernait ni l'Irlande ni l'Écosse.

Le projet de M. Gladstone fut assez froidement accueilli : les radicaux l'accusaient d'être trop timide, les conservateurs d'ouvrir la porte au suffrage universel, et lord Grosvenor, membre d'une des plus grandes maisons arristocratiques du parti whig, présenta un amendement qui avait pour objet de retarder l'adoption de la loi en demandant qu'on ne discutât pas le bill avant que le gouvernement n'eût présenté « l'ensemble de son plan pour le perfectionnement de la représentation nationale. » L'amendement de lord Grosvenor fut repoussé, mais à la faible majorité de 318 contre 313. Le ministère n'avait plus que 5 voix de majorité. La discussion continua, mais, le 18 juin 1866, un amendement de lord Dunkellin, qui détruisait l'économie du projet gouvernemental, obtint 315 voix contre 304 ; le 25, lord Russell, chef du cabinet, annonça à la chambre des lords que les ministres avaient offert leur démission à la reine, pendant que le chancelier de l'échiquier, M. Gladstone, faisait la même communication à la chambre des communes. Lord Derby, chef du parti

(1) *Annuaire des Deux-Mondes*, tome XIV.

conservateur, fut chargé de former un nouveau cabinet, dont M. Disraéli devint le personnage le plus important.

La réforme parlementaire se trouva forcément ajournée, mais l'opinion publique ne permettait pas de la mettre de côté. La fraction la plus avancée du parti radical poussait les masses à réclamer le suffrage universel; pour ne pas arriver à cette extrémité, il fallut céder quelque chose, et c'était le cas de pratiquer la politique traditionnelle, qui confie ordinairement, en Angleterre, le succès des réformes au parti conservateur, ce qui les renferme dans les bornes rigoureusement exigées par l'opinion, sans aller aux excès qui les transformeraient en révolution. M. Disraéli se conduisit, dans cette circonstance, en tacticien consommé. Pour mieux s'assurer de l'état de l'opinion dans les chambres, il fit précéder la présentation d'un bill définitif par une série de propositions (*resolutions*) sur lesquelles la chambre était appelée à discuter, ce qui lui permettrait de rédiger peu à peu le bill au moyen de compromis qui n'auraient pas l'inconvénient de poser la question de cabinet. Les *resolutions* furent publiées le 12 février 1867.

D'après ces *resolutions*, le suffrage était établi sur l'assiette de l'impôt (*rating*), et non plus sur le chiffre du loyer (*rental*); on devait procéder à une nouvelle délimitation des circonscriptions, et l'on s'occuperait des moyens d'arrêter la corruption électorale. Un *meeting* auquel assistèrent 18,000 personnes, montra que l'opinion exigeait davantage, et, le 25 février, M. Disraéli, précisant ses vues, indiqua comme mesures devant se rattacher aux *resolutions*, l'abaissement du cens, dans les bourgs, de 10 livres sterling à 6 (150 fr.), et, dans les comtés, de 50 livres sterling à 20 (500 fr.), en même temps qu'il proposait d'accorder le droit de suffrage à quiconque remplirait l'une des conditions suivantes : la qualité de personne lettrée, la possession d'une somme de 30 livres sterling (750 fr.) déposée à la caisse d'épargne depuis 12 mois, le revenu ou la rente représentant un capital de 50 livres sterling (1,250 fr.), le paiement de 20 livres sterling par an de contributions directes. Ces mesures, dans son estimation, devaient augmenter de 418,500 le nombre des électeurs. En outre, 30 colléges électoraux seraient supprimés dans les bourgs ayant moins de 5,000 âmes, et remplacés par 30 autres constitués soit en attribuant une représentation aux localités qui n'en avaient pas, soit en augmentant le nombre des députés à nommer par certaines grandes villes, enfin en conférant un siége spécial à l'université de Londres.

M. Gladstone, devenu le chef de l'opposition, combattit les mesures projetées en les accusant d'être moins larges que celles qu'il avait présentées l'année précédente. Pour lutter contre lui avec avantage, lord Derby et M. Disraéli résolurent de se montrer plus larges encore. Une petite crise ministérielle retarda la présentation de leur projet, qui fut enfin soumis à la chambre le 25 mars. La disposition nouvelle du bill consistait dans le droit de suffrage accordé, pour les bourgs, à tout individu occupant une maison et justifiant de deux années de résidence et du paiement personnel des taxes municipales : c'était le suffrage domiciliaire (*household suffrage*). Comme remède à la corruption électorale, M. Disraéli proposait en même temps de soumettre tout fait de corruption à une enquête que dresseraient des magistrats délégués; dans le cas où le candidat élu serait convaincu d'actes de fraude ou de vénalité, son élection serait annulée. Le suffrage domiciliaire était une importante innovation, parceque, en Angleterre, le chef d'une famille ouvrière est généralement tenancier d'une maison; les locataires d'appartement ne sont que l'exception : c'était donc, au jugement même de M. Bright, une bonne préparation au suffrage universel. M. Gladstone renonça à combattre trop vivement le bill, dans la crainte de compromettre les avantages obtenus, et, de son côté, le ministère abandonna volontiers les points secondaires qui ne lui parurent pas avoir l'assentiment de la majorité, de sorte que, de compromis en compromis, l'on arriva à un vote favorable de la chambre des communes au mois de juillet. Le 22 juillet, la discussion commença dans la chambre des lords. La discussion fut vive, mais l'accord finit par se faire, et

le bill devint loi, la réforme électorale fut un fait accompli.

Voici les traits principaux de cette réforme. Elle confère, mais pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement, il importe de le remarquer, le droit de vote dans les bourgs à tout individu occupant une maison, s'il a une année de résidence, et s'il acquitte la taxe municipale ou taxe des pauvres, ainsi qu'aux locataires d'appartements en garni, s'ils justifient d'une année de résidence, et s'ils payent un loyer de 10 livres sterling (250 francs) par an. Dans les comtés, le droit de suffrage appartient à tout individu franc tenancier (*free holder*) ou jouissant d'une propriété concédée (*copy-holder*) d'un revenu de plus de cinq livres à vie ou pour une durée de plus de soixante ans, et aux locataires ou fermiers (*lease-holders*) d'une maison ou d'une terre qui payent un loyer ou un fermage de 12 livres sterling et sont soumis à la taxe des pauvres. Aucune ville au-dessous de 10,000 âmes ne doit envoyer de député au parlement. Le droit de s'adjoindre, pour voter avec eux, une partie des électeurs de certaines villes, est enlevé aux comtés [1].

La nouvelle loi a porté à 1,200,000 environ le nombre des électeurs pour l'Angleterre seule, tandis que les trois royaumes n'en comptaient auparavant qu'un million. Les bourgs ont environ 750,000 électeurs, dont 450,000 ouvriers, tandis que les comtés en ont environ 460,000.

Ainsi fut opérée la réforme électorale sous la pression des libéraux, mais par les mains des conservateurs, de sorte que M. Disraéli put se vanter d'avoir « arraché aux whigs le monopole du libéralisme. » En effet, mais cela ne pouvait sauver le ministère conservateur, parce que, grandissant le rôle de la chambre des communes aux dépens de la chambre des pairs, la réforme électorale affaiblit nécessairement le torysme. La réforme de 1832 avait surtout été faite en faveur des classes moyennes, à une époque où ces classes arrivaient en France au pouvoir avec Louis-Philippe; la réforme de 1867 a surtout favorisé les classes ouvrières, à une époque où les progrès de la démocratie paraissent devenir irrésistibles. Elle a pour un moment apaisé le mouvement réformiste en Angleterre; mais il n'est pas téméraire de prédire que, dans quelques années, il faudra une nouvelle loi qui, cette fois, consacrera le principe du suffrage universel, s'il ne se produit pas en Europe quelque grande réaction qui arrête le mouvement démocratique.

Quoi qu'il en soit, la loi de 1867 ne sauva pas le ministère Derby-Disraéli. L'année 1868 fut employée à la confection des nouvelles listes, mais, pendant ce temps, M. Gladstone, prenant en main la cause de l'Irlande et s'appliquant d'abord à faire cesser cette grande iniquité qu'on appelle l'*Église établie* d'Irlande, pressait vigoureusement le ministère, qui ne voulait adopter que des mesures insuffisantes : le 1er mai 1868, le cabinet était battu sur cette question par 330 voix contre 265, majorité de 65 voix contre lui, et il ne restait au pouvoir que parce qu'on voulait éviter une dissolution du parlement à la veille du jour où des élections générales devaient être faites conformément à la nouvelle loi. La session fut close le 31 juillet, mais il n'était pas difficile de prévoir dès lors la chute du cabinet conservateur.

Affaires de France.

En France, l'année 1867 s'était terminée sans qu'on vît le vote des grandes lois qui préoccupaient tous les esprits : la loi sur l'armée, la loi sur la presse, la loi sur les réunions publiques.

La loi sur l'armée fut votée la première et promulguée par le *Moniteur*, le 4 février 1868. En vertu de cette loi, tous les Français en état de porter les armes et ne jouissant d'aucun motif d'exemption sont appelés au service militaire dans l'année qui suit l'accomplissement de leur vingtième année. L'appel annuel est laissé à l'arbitrage du corps législatif, on sait qu'il est ordinairement de *cent mille* hommes en temps de paix ; comme les années précédentes, de ces cent mille hommes, les uns seront incorporés dans l'armée active, les autres dans la réserve. Les

[1] *Annuaire des Deux-Mondes*, tome XIV.

soldats restent dans l'armée active pendant cinq ans; puis ils passent dans la réserve, où ils ont encore à servir pendant quatre ans, de sorte qu'ils ne sont entièrement libérés du service que dans leur trentième année; ils peuvent d'ailleurs contracter mariage dans les trois dernières années du service de la réserve, et il n'y a qu'en temps de guerre qu'ils sont appelés à un service actif. Le temps du service est donc augmenté de deux ans; mais le service actif est diminué de deux ; en temps de guerre, il y a aggravation; en temps de paix, il y a allégement. Les bons numéros forment les gardes nationaux mobiles, qui ont cinq ans de service à faire, mais qui peuvent se marier, embrasser les carrières qui leur conviennent, jouissent de tous leurs droits de citoyens, peuvent voyager sans permission, etc., et ne doivent pas être astreints à plus de quinze jours d'exercice par an, et encore, pour ces exercices, ne peuvent-ils pas être appelés à s'éloigner de plus d'un jour de leur domicile. En temps de guerre, c'est différent : ils deviennent de véritables soldats, astreints à tous les devoirs militaires, et sont chargés de tenir garnison dans les villes de l'intérieur et dans les places fortes de la frontière. Ainsi, en temps de guerre, on peut avoir une armée active de 800,000 hommes environ, s'appuyant sur une réserve de près de 500,000 hommes qui gardent le pays, pendant que l'armée fait campagne. La nouvelle loi entra aussitôt en vigueur; il faut dire que les efforts des orateurs du gouvernement ne l'ont pas rendue populaire, et que, dès l'année 1869, la lenteur mise à l'organisation de la garde nationale mobile a semblé indiquer que le gouvernement sentait le besoin de ne pas trop froisser le sentiment des populations.

La discussion de la loi sur la presse fut longue et vive ; elle porta principalement sur l'article premier qui, au fond, était presque toute la loi, puisqu'il supprime l'autorisation préalable ; cette suppression, avec celle de l'arbitraire qui mettait l'existence de tous les journaux à la discrétion du pouvoir, constituait une véritable liberté de la presse, malgré les précautions prises pour en empêcher les abus, comme le cautionnement, le timbre et les répressions judiciaires. Les mois de février et de mars se passèrent dans cette discussion, où le gouvernement avait à combattre à la fois ses plus ardents amis et ses plus acharnés adversaires, les premiers trouvant qu'on accordait trop, les seconds voulant obtenir davantage. En deux mots, ceux-ci disaient que la loi n'était qu'une déception, ceux-là une imprudence; il fut convenu qu'on devait la considérer comme une généreuse imprudence, mais dont il fallait faire l'expérience pour ne pas se donner l'air d'avoir peur et de changer d'avis du jour au lendemain.

Après le vote du corps législatif, le sort de la loi paraissait encore douteux. Le Sénat y consacra quatre séances. M. de Maupas, le dernier survivant de ceux qui avaient été mis dans le secret du coup d'État du 2 décembre 1851, avait d'abord été nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen de la loi. Or, M. de Maupas n'avait pas caché son opinion : il était franchement et résolument adversaire de la loi nouvelle; la majorité de la commission pouvait donc être considérée comme également hostile à cette loi, et l'opinion publique attribuait à la majorité des sénateurs les mêmes dispositions qu'à la commission et à son honorable rapporteur. Que se passa-t-il dans les régions mystérieuses où le public ne pénètre pas ? On peut le deviner par le résultat. Se voyant tout à coup abandonné par la majorité de ses collègues de la commission, effrayé d'un conflit possible avec le corps législatif dans le cas où la loi serait renvoyée à une nouvelle délibération, M. de Maupas donna sa démission comme rapporteur et fut remplacé par M. Devienne, qui se chargea de soutenir la loi votée par le corps législatif.

La discussion commença le 4 mai. Un discours très-vigoureux de M. de Maupas l'ouvrit, et les applaudissements provoqués par ce discours donnèrent le droit de penser qu'il reflétait l'opinion de la majorité. M. de Ségur d'Aguesseau, également hostile à la loi, ne fut pas écouté moins favorablement, et le sénat, à en juger par les compte-rendus des quatre séances consacrées à la discussion, écouta bien plus volontiers les

attaques que la défense présentée par M. Hubert-Delisle, par M. Bonjean et par M. de La Guéronnière. Le sort de la loi devenait douteux, comme au corps législatif, lorsque, le 7 mai, M. Rouher prit la parole. Avant la lettre du 19 janvier, M. Rouher était le défenseur éloquent du décret-loi de 1852; depuis, il avait changé d'avis. Position délicate dont il s'était tiré avec bonheur devant le corps législatif. Il ne réussit pas moins devant le sénat, et il faut reconnaître qu'il fit preuve d'une grande éloquence et d'une admirable science du maniement des esprits, en même temps qu'il sut faire entendre des paroles vraiment dignes d'un homme d'État. Sous l'impression de ce discours éloquent, les cris *aux voix!* se firent entendre. M. le baron Dupin obtint cependant que la clôture de la discussion ne fût pas immédiatement prononcée; mais M. Rouland renonça à la parole, se déclarant trop ému pour parler avant le lendemain dans un sens contraire au ministre; Mgr le cardinal Donnet en fit autant; il n'y eut que M. le sénateur Sainte-Beuve qui tint à prononcer le discours qu'il avait préparé à cette occasion.

Ici, il faut parler d'un fait qui peut seul expliquer le spectable présenté par le sénat pendant le discours de ce personnage. Une profession d'athéisme et de matérialisme faite par le littérateur et sénateur Sainte-Beuve l'avait rendu fort peu sympathique à ses collègues, qui avaient toutes les peines du monde à le tolérer. Le vendredi saint de cette année, M. Sainte-Beuve avait mis le comble aux sentiments de mépris qu'il inspirait déjà. Ce jour-là, relevant à peine d'une maladie qui avait mis sa vie en danger, il crut faire une plaisanterie de très-bon goût et un acte méritoire de libre-penseur en invitant à un dîner gras quelques-uns des adeptes de la libre-pensée. On a parlé de douzes convives et on a cité des noms qui n'ont pas réclamé : parmi ces noms se trouvent ceux du prince Napoléon, de M. Renan, de M. Taine. Ces hommes courageux avaient donc fait gras le jour du vendredi saint, et ils n'avaient pas été fâchés de voir la chronique s'occuper de ce bel exploit. On a dit que le blasphème s'était joint à la ripaille. Ce qui est certain, c'est que la presse même irréligieuse trouva ces plaisanteries et ces impiétés de fort mauvais goût, et que les héros du banquet du vendredi saint ne grandirent pas en estime dans l'opinion publique.

Lors donc que M. Sainte-Beuve prit la parole au sénat, les sénateurs firent absolument comme si personne ne se trouvait à la tribune. Ils n'écoutèrent pas et se livrèrent à des conversations particulières, comme on le fait dans l'intervalle des discours importants. De temps en temps, une voix disait : On n'entend pas, et le président recommandait le silence; mais cette recommandation n'était évidemment faite que pour la forme. Personne n'écoutait, et le compte-rendu analytique, comme le compte-rendu *in extenso*, constate que les sténographes n'entendaient que des lambeaux de phrase et qu'ils pouvaient à peine saisir assez de mots pour savoir de quoi parlait l'orateur. Quant à M. Sainte-Beuve, il allait toujours; il parlait et l'on parlait : lui, comme un sénateur convaincu de son droit; les autres, comme des sénateurs qui ne lui reconnaissaient pas le droit de se trouver au milieu d'eux. A la fin, cependant, le grand philosophe ne put s'empêcher de montrer qu'il comprenait le sens de cette singulière scène. Voici le compte-rendu du *Moniteur* :

(Le bruit incessant des conversations continue à rendre très-difficile, même pour les membres placés au pied de la tribune, l'audition des paroles de l'orateur.)

M. le baron de Heeckeren. — Messieurs, les choses ne peuvent pas se passer de cette façon-là, on n'entend pas un mot. Il faut qu'on entende M. Sainte-Beuve pour savoir ce qu'il dit. On ne peut le laisser parler pendant une heure et mettre dans *le Moniteur* un discours que personne n'a entendu.

M. le comte de Nieuwerkerke. — C'est votre faute; pourquoi n'écoutez-vous pas?..... Vous perdez beaucoup, c'est parfaitement spirituel.

M. le président. — La morale de cette observation, c'est que, pour entendre un discours, il faut écouter. J'invite au silence.... (Le bruit continue.) Monsieur Sainte-Beuve, vous voyez que le sénat n'écoute pas, mal-

gré mes efforts pour protéger votre situation.

M. Sainte-Beuve. — Je vous remercie, monsieur le président. (Aux voix ! aux voix !) Laissez-moi achever, messieurs ; je crois que ce sera de meilleur goût ; je tiens à avoir mon affront jusqu'au bout, de même que j'ai mon public. Si l'on me retire la parole, on me la retirera.

Enfin, M. Sainte-Beuve cessa de parler. On alla aux voix, et 94 bulletins blancs contre 23 bulletins bleus se prononcèrent contre le renvoi à une nouvelle délibération du corps législatif. La loi sur la presse avait subi toutes les épreuves ; elle fut promulguée le 11 mai 1868.

La loi sur les réunions publiques, adoptée le 25 mars par le corps législatif, et le 29 mai par le sénat, fut immédiatement promulguée, et l'on eut enfin la réalisation complète du programme tracé dans la lettre impériale du 19 janvier 1867. Les amis de l'empire trouvèrent que cette réalisation n'était en effet que trop complète, le parti démocratique cria bien haut que les concessions étaient insuffisantes et presque illusoires ; les faits ne tardèrent pas à démontrer que les premiers étaient dans le vrai.

En dehors des discussions sur ce qu'on appelait les grandes lois, il y en eut quelques autres qui présentèrent aussi beaucoup d'intérêt.

Ce furent d'abord, au corps législatif, des interpellations, pendant le mois de mai, sur le traité de commerce conclu avec l'Angleterre en 1860, interpellations qui remirent sur le tapis l'interminable question du libre échange et de la protection. Les protectionnistes demandaient la dénonciation du traité qui devait expirer en 1870, le 4 février, si cette dénonciation était faite en temps opportun, et ils appuyaient leur demande sur la triste situation du commerce et de l'industrie, situation dont ils rendaient le traité responsable. Les partisans du libre échange contestaient cette responsabilité, et la rejetaient sur la guerre civile des États-Unis, sur la crise cotonnière, sur les mauvaises récoltes, sur les incertitudes de la politique. La lutte fut très-vive ; M. Pouyer-Quertier, de Rouen, et M. Thiers, combattirent vigoureusement le système libre-échangiste du gouvernement, que défendirent avec non moins d'énergie M. de Forcade La Roquette et M. Rouher. En fait, le libre-échange triompha ; en principe, il reçut de rudes échecs. M. Rouher déclara bien que le traité de commerce ne serait pas dénoncé, et la majorité l'appuya, mais, en même temps, pour avoir l'appui de cette majorité, il se vit obligé de dire : 1° que ce traité ne constituait pas un acte de libre échange, puisque des droits étaient conservés, et que le gouvernement tiendrait à ce que ces droits permissent la lutte à l'industrie nationale ; 2° que le traité ne serait pas renouvelé, mais qu'il se trouverait prorogé d'année en année tant qu'on le jugerait utile ; 3° que l'intention du gouvernement, sa *tendance*, comme il le dit, était de soumettre désormais au corps législatif les questions de tarifs. La réalisation de cette dernière promesse se fit en 1869 ; mais, on le voit, la victoire du gouvernement était loin d'être complète ; pour sauver le navire, il n'avait pas seulement jeté du lest, il avait sacrifié une partie de la cargaison.

En même temps que la question du libre échange se débattait au corps législatif, celle de la liberté d'enseignement occupait le sénat. Il s'agissait d'une pétition présentée par M. Léopold Giraud, et signée par plus de deux mille citoyens, la plupart pères de famille. Cette pétition s'appuyait sur l'enseignement matérialiste de l'École de médecine pour réclamer la liberté de l'enseignement supérieur, qui était dans l'esprit de la constitution, et qui ne serait que le couronnement de la liberté, bien restreinte d'ailleurs, de l'enseignement secondaire. Cette liberté était un droit et une nécesssité : un droit, en vertu de la constitution, en vertu des droits mêmes de la conscience chrétienne ; une nécessité, parce que l'enseignement de l'État était trop souvent contraire à la foi catholique et ne pouvait que lui être contraire en beaucoup de points ; en vertu de la liberté des cultes, de la liberté de conscience et de ce qu'on appelle les droits de la science. La discusion occupa quatre séances : le gouvernement demandait l'ordre

du jour; les amis de la liberté d'enseignement et ceux qui pensaient que les doctrines enseignées à l'École de médecine ne peuvent qu'être funestes à la jeunesse et à la société, demandaient le renvoi au gouvernement. M. Sainte-Beuve, l'illustre matérialiste, se déclara en faveur de l'ordre du jour «et contre la liberté, » comme le lui cria M. Le Verrier. M. le baron Dupin, M. de Ségur d'Aguesseau, LL. EEm. les cardinaux Donnet, Mathieu et de Bonnechose, Mgr. l'archevêque de Paris, firent entendre des paroles éloquentes auxquelles M. Charles Robert, commissaire du gouvernement, et M. Duruy, le ministre de l'instruction publique, ne répondirent qu'en se plaçant à côté de la question ou en soutenant des contre-vérités évidentes. Ainsi, M. Duruy soutint à la fois que l'enseignement de la Faculté de médecine de Paris n'était pas matérialiste, et qu'il avait réprimé et qu'il était décidé à réprimer les écarts en ce genre.

Au reste, M. Duruy fut obligé, comme M. Rouher au corps législatif, de sacrifier une partie de la cargaison pour sauver le reste. Il se prononça contre la liberté de l'enseignement supérieur en général, mais il déclara que le gouvernement songeait à donner quelque liberté en ce qui concerne l'enseignement de la médecine et l'enseignement des sciences. Après cela, le sénat s'occupa du vote. Deux questions se présentaient : le ministre a-t-il suffisamment surveillé l'enseignement supérieur? est-il bon de recommander au gouvernement la liberté de cet enseignement? C'était une question de fait et une question de principe. Sur les deux questions, la majorité fut favorable au gouvernement; mais sur les deux questions aussi, la minorité atteignit un chiffre qu'elle n'atteignait pas habituellement au sénat, et ce chiffre se trouva plus élevé encore pour la question de fait que pour la question de principe, ce qui impliquait un blâme énergique de la conduite de M. Duruy.

La victoire, chaudement disputée, ne se déclara pas, sans doute, pour les catholiques, mais leur échec même était de nature à les encourager. La question était posée; elle ne pouvait plus être retirée du domaine de la discussion avant que satisfaction fût donnée aux consciences chrétiennes et aux droits des pères de famille. Il faut d'ailleurs le reconnaître, la pétition n'avait pas heuseusement engagé la question, parce qu'elle s'appuyait sur des faits dont on pouvait contester l'exactitude et qu'on pouvait accuser d'exagération, comme on ne manqua de le faire, au lieu de s'appuyer exclusivement et fermement sur le droit, en se contentant d'arguer de faits qui étaient de notoriété publique. Ainsi, il était de notoriété publique que les doctrines matérialistes étaient dominantes à l'École de médecine de Paris, que les nouveaux professeurs élus et nommés appartenaient à ces doctrines, et que plusieurs d'entre eux ayant écrit des livres où le matérialisme est invoqué, ne pouvaient présenter des garanties suffisantes dans leur enseignement. S'ils enseignent le matérialisme, les spiritualistes ont le droit de les repousser; s'ils ne l'enseignent pas, ils sont hypocrites, et, dans ce cas encore, ils sont incapables d'affirmer devant leurs élèves les doctrines spiritualistes, et, sans l'affirmation de ces doctrines, que peut devenir la jeunesse qui suit les cours des facultés?

Les étudiants en médecine, qui ont, eux au moins, le mérite de la franchise, ne tardèrent pas, du reste, à confirmer les plaintes des pétitionnaires et à certifier le matérialisme de leurs professeurs. Trois de ces professeurs, MM. Robin, Sée et Vulpian, avaient été particulièrement mis en cause, et ils s'étaient excusés en protestant qu'ils n'enseignaient pas le matérialisme. Il était fort possible qu'ils ne l'enseignassent pas en termes exprès, quoique M. Robin le fît très-positivement dans un dictionnaire de médecine publié en collaboration avec M. Littré; mais les jeunes gens ne s'y trompaient pas. Aussi, après la discussion du sénat, voulurent-ils faire des ovations aux professeurs incriminés, *calomniés* par les cléricaux, disaient-ils, et leurs ovations se firent aux cris de *Vive le matérialisme!* cela était assez clair. Les mêmes étudiants acclamèrent aussi M. Sainte-Beuve, et en faisant entendre le même cri : la question n'était-elle pas résolue ?

Le mois de mai fut encore signalé par deux

voyages de l'empereur Napoléon III, l'un à Orléans, l'autre à Rouen.

A Orléans, il y eut deux discours ; le 10 mai, l'empereur répondit au discours du maire :

« J'ai voulu constater par moi-même vos progrès et les encourager, persuadé qu'au milieu de la tranquillité générale de l'Europe, ils peuvent se développer avec confiance. »

Ces paroles n'avaient rien de belliqueux; elles devaient rassurer les intérêts; mais on était tellement convaincu que la crise actuelle ne pouvait se dénouer que par la guerre, qu'on ne fut pas rassuré. L'empereur, disait-on, parle de la tranquillité générale de l'Europe; c'est le fait d'aujourd'hui, qui nous assure que ce sera le fait de demain? Il se déclare *persuadé*, mais il semble qu'il aurait eu un langage plus accentué s'il était en effet sûr de la paix; il parle de confiance, mais la confiance n'est pas l'assurance.

Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans reçut l'Empereur et l'Impératrice à l'entrée de sa cathédrale; il fit entendre un discours noble, digne, éloquent, plein de bonnes vérités dites avec autant de politesse que de fermeté, avec de touchantes allusions à la première communion du Prince impérial, qui venait d'avoir lieu, et à la bénédiction envoyée par le Saint-Père au jeune communiant :

« Sire,

« Au moment où Votre Majesté met le pied sur le seuil de cette vieille basilique pleine de grands souvenirs, j'ai l'honneur de lui présenter les vœux et les hommages du clergé de la ville et du diocèse d'Orléans.

« J'ose dire que, sur tout le sol de la France, Votre Majesté n'a pas rencontré de cité plus noble, plus chrétienne et plus française.

« Orléans, deux fois au moins, a eu le bonheur et l'honneur singulier d'être le dernier et victorieux rempart de notre pays contre l'invasion étrangère.

« Paris, que je nomme avec respect, a laissé forcer plusieurs fois ses portes par l'étranger; Orléans, jamais.

« La Loire, qui est notre fleuve, a toujours été une barrière infranchissable.

« Et hier même, nous célébrions le 439me anniversaire du jour mémorable où une jeune fille de dix-sept ans, envoyée par Dieu, délivrait Orléans et sauvait la France.

« Et déjà, aux jours de la barbarie, un de nos plus grands évêques, saint Aignan, faisait ici reculer devant la croix celui qui, dans son féroce orgueil, se nommait lui-même fléau de Dieu.

« Dans ces deux grandes détresses, Orléans n'a pas seulement été le rempart, il a été le cœur de la France, et on sentit battre là les dernières émotions nationales. Mais, grâces à Dieu, le cœur était fort, et bientôt l'indépendance menacée, la liberté, l'avenir, tout fut reconquis.

« Puisque Votre Majesté nous fait l'honneur de nous visiter, qu'elle mette la main sur ce cœur, car il est toujours le même ; les Orléanais n'ont pas changé, et Votre Majesté sentira qu'au milieu de la confusion des hommes et des choses, il y a toujours là deux battements d'une force indomptable : le patriotisme dont vous êtes entouré et la religion. Elle sentira ici, plus peut-être qu'en aucune autre partie de l'Empire, que la France, quand on interroge de près son âme, est et veut être à jamais la nation très-chrétienne, et que dans cette double flamme du patriotisme et de la foi fut toujours son honneur et sa fortune depuis Charlemagne.

« Nous demandons à Dieu, Sire, que les inspirations de ce monarque immortel, qui a tant servi la civilisation chrétienne et française, soient celles de Votre Majesté, et vivent à jamais bénies et fidèles dans le cœur du Fils aîné de l'Église.

« Nous ne saurions porter plus loin nos vœux, ni en former qui soient plus dignes de vous, de la France, de la religion, et plus décisifs pour l'avenir que Dieu, comme toujours, tient dans ses puissantes mains.

« Vous avez aimé, Sire, le rapprochement heureux des fêtes de Jeanne d'Arc avec les fêtes de l'agriculture. Ce mélange des richesses de nos champs, malgré leur tristesse passagère, et des conquêtes du travail au temps présent avec les souvenirs impérissables du passé, élève l'âme à un amour plus large et plus ému de la patrie, de son histoire, de

ses destinées. La fête de Jeanne d'Arc est d'ailleurs si bien la fête des campagnes! puisque la vierge de Domrémy fut fille des hameaux, et naquit de ces paysans généreux dont la forte main sait conquérir, labourer et défendre la terre.

« La fête de Jeanne d'Arc est aussi la fête de toutes les femmes chrétiennes et françaises, et vous l'avez compris de cette sorte, Madame, en daignant vous y associer. Jeanne d'Arc n'a pas seulement sauvé la France, c'est la France elle-même qu'elle représente; cette nation sensible et fière, tendre et valeureuse, nous nous plaisons à la voir, et cette image ne saurait déplaire à vos regards, sous les traits de Jeanne d'Arc, avec le cœur inspiré d'une jeune fille sous l'armure d'un guerrier.

« Vous avez bien voulu, Madame, prendre part à nos solennités, et cette pensée aussi me touche, le lendemain d'un jour où la religion vous a donné la plus pure joie qui soit ici-bas permise au cœur d'une mère : Votre Majesté vient de voir son Fils s'agenouiller et se nourrir pour la première fois du pain de vie à l'autel du Dieu qui aime et bénit cet âge. L'attendrissement de ce spectacle a fait couler de vos yeux de pieuses larmes. Puisse Votre Majesté n'en connaître jamais d'autres! Puisse-t-elle voir le jeune Prince, son amour et son espérance, croître dans cette piété forte, qui est, comme Bossuet le disait au fils de Louis XIV, *le tout de l'homme* et du prince! Puisse sa première communion demeurer le profond et indestructible souvenir de sa vie! C'est ce que demandait à Dieu pour lui le chef vénéré de l'Église, lorsque, du haut du trône apostolique toujours si vaillamment soutenu par nos armes, Pie IX le bénissait au moment même où il recevait pour la première fois la visite de son Dieu! »

L'Empereur répondit :

« Je suis très-touché des nobles paroles que vous venez de m'adresser. C'est dans ces lieux qu'on se rappelle avec bonheur ce que peuvent, pour le salut et la grandeur d'un pays, la foi religieuse et le vrai patriotisme.....

- « En venant, l'Impératrice et moi, nous mêler aux fêtes populaires de la ville d'Orléans, nous avons d'abord voulu nous agenouiller dans son ancienne basilique, et, au milieu des grands souvenirs du passé, demander à Dieu sa protection pour l'avenir..... »

A Rouen, le 31 mai, la situation était peut-être plus délicate. Rouen est une ville industrielle, et les principaux chefs de son industrie, M. Pouyer-Quertier en tête, sont protectionnistes. Depuis les discours d'Orléans avaient eu lieu les discussions sur le libre-échange et sur la liberté d'enseignement, et les manifestations matérialistes de l'École de médecine et de la presse irréligieuse. On attendait donc avec une grande curiosité ce que dirait l'Empereur. On peut résumer en trois mots le sens de ses réponses au maire de Rouen et au cardinal de Bonnechose : sur la question politique, rien; sur la situation industrielle, des paroles d'espérance; sur la question religieuse, un noble langage.

L'Empereur répondit au maire :

« Nous désirions (l'Impératrice et moi) témoigner notre vive sympathie aux populations industrielles et agricoles de ce département. Nous avons compati aux souffrances qu'elles ont supportées, et nous avons applaudi aux efforts que vous avez tentés pour en atténuer les effets. Vous savez combien j'ai à cœur la prospérité de cette ville. J'activerai de tout mon pouvoir les mesures qui doivent en accroître le développement. Maintenant que les mauvais jours sont passés, j'espère qu'une ère favorable va s'ouvrir pour l'agriculture et l'industrie de cette riche province. »

Le cardinal archevêque de Rouen, monseigneur de Bonnechose, s'exprima ainsi, en recevant l'Empereur et l'Impératrice à la cathédrale :

« Sire,

« Le clergé qui vous entoure et son Archevêque sont reconnaissants de la visite dont Votre Majesté veut bien honorer la glorieuse capitale de l'ancienne Normandie. Rouen (et sa longue histoire est là pour le prouver) réunit la quadruple gloire de la religion, du patriotisme, des lettres et de l'industrie.

« Les plus nobles souvenirs sont accumulés

dans cette antique cathédrale. Tout à l'heure, Sire, vous fléchirez le genou sur le marbre où repose le cœur de ce roi qui, dans les temps les plus troublés de notre histoire, sut mériter le nom de *Sage*. Un peu plus loin, vous verrez la place où nous avons retrouvé celui du héros des Croisades, surnommé par ses contemporains *Cœur-de-Lion*.

« Toutes ces chapelles, toutes ces dalles étaient couvertes de monuments érigés aux grands hommes de cette contrée qui, dans l'Église et dans l'État, ont servi avec un admirable dévouement la cause de Dieu et de la patrie. Les ravages du temps et le souffle des révolutions ont fait disparaître une partie de cette éloquente et magnifique décoration ; mais les souvenirs demeurent, et j'ai la douce confiance que la tradition de ces vertus, fondées sur la religion, se maintiendra. Nous y travaillons du moins de tout notre cœur, en élevant les générations nouvelles dans la foi de leurs pères et dans l'amour de leur pays.

« L'arrivée de Votre Majesté aujourd'hui à Rouen, Sire, a reporté ma pensée vers d'autres temps et d'autres lieux. Je me suis rappelé votre voyage triomphal dans le midi de la France, et le jour où j'eus l'honneur de vous recevoir sur le seuil de l'antique basilique de Narbonne. Depuis lors, seize années se sont écoulées, et vous ont apporté tour à tour des joies et des afflictions. Telle est la loi des vicissitudes humaines.

« Mais Dieu n'a cessé de vous bénir dans vos affections les plus chères. Nous lui rendons grâces de ce qu'il a appelé à partager votre trône cette noble et généreuse Compagne, qui sait si bien adoucir pour vous les sollicitudes du rang suprême. Nous le remercions aussi de ce que, dans sa bonté, il vous a donné ce jeune Prince destiné à porter un jour le poids de votre couronne, et sur qui, dès le berceau, s'est étendue la bénédiction du Saint-Père.

« Madame, c'est du fond de notre âme que nous nous sommes associés à la joie si pure que vous avez goûtée lorsque naguère vous avez vu ce Fils, objet de tant d'amour, sur qui reposent tant d'espérances, s'approcher de l'autel pour y recevoir Celui par qui règnent les rois.

« Enfin, Sire, le jour où Vos Majestés daignent nous visiter n'est-il pas l'anniversaire mémorable de celui où l'Esprit d'en Haut est descendu ostensiblement sur les disciples de Jésus-Christ pour régénérer le monde ? Cette grande fête de la Pentecôte a été le point de départ d'une vie nouvelle pour l'humanité, de la vraie civilisation et d'un progrès qui ne doit s'arrêter qu'au moment où le temps se perdra dans l'éternité.

« Nous croyons donc nous unir à vos pieuses intentions en demandant au Dieu tout-puissant qu'il daigne répandre sur Vos Majestés les dons de cet Esprit céleste, et vous communiquer abondamment, pour votre bonheur et pour celui de la France, cette souveraine sagesse et cette force surnaturelle si nécessaires à ceux qui sont condamnés à gouverner les hommes.

« Entrez maintenant, Sire, dans cette auguste enceinte ; pénétrez avec l'Impératrice dans ce sanctuaire et sous ces voûtes qui ont retenti des hymnes sacrées de tant de générations. Puissiez-vous, en échange des vœux que vous venez offrir ici à l'Éternel, recevoir l'un et l'autre quelques-unes de ces consolations intimes qui vous laissent un doux souvenir de votre passage trop court dans cette cité et de votre prière dans sa vénérable métropole ! »

L'Empereur répondit :

« Monseigneur,

« Ce n'est jamais sans une profonde émotion que nous entrons, l'Impératrice et moi, dans ces anciennes basiliques où tant de têtes illustres sont venues s'incliner, et où tous les jours les fidèles trouvent appui et consolation.

« L'Église est le sanctuaire où se maintiennent intacts les grands principes de morale chrétienne qui élèvent l'homme au-dessus des intérêts matériels.

« Allions donc à la foi de nos pères le sentiment du progrès, et ne séparons jamais l'amour de Dieu de l'amour de la patrie. C'est ainsi que nous serons moins indignes de la protection divine, et que nous marcherons la tête haute dans les sentiers du devoir, à travers tous les obstacles.

« Je remercie Votre Éminence des sentiments qu'elle exprime pour l'Impératrice, ainsi que de l'intérêt qu'elle témoigne pour mon fils. La bénédiction de son auguste parrain et les prières du clergé de France lui porteront bonheur. »

On n'en savait donc pas davantage sur la question de paix ou de guerre qui ne cessait de préoccuper les esprits ; les politiques voulurent voir dans les paroles de l'Empereur, non-seulement un hommage à la religion et une protestation contre les doctrines matérialistes et athées, mais une préparation aux prochaines élections générales. On savait que l'appoint des catholiques pouvait être d'une grande utilité dans ces élections, et l'on cherchait à faire oublier les anciens griefs, en même temps qu'à donner de meilleures espérances pour l'avenir. Une chose certaine, c'est que les catholiques pouvaient en effet avoir une grande action sur les élections, rien qu'en se tenant dans la ligne droite des principes. Avant tout, ce qu'ils veulent, c'est le triomphe des vrais principes, le triomphe de la religion, parce qu'ils sont convaincus que de ce triomphe dépend le plus grand bien de la société, le bonheur des individus comme la prospérité de l'État. La conduite à tenir pour eux était donc bien simple : là où ils pouvaient avoir un candidat catholique, à lui leurs voix ; là où divers candidats se présentaient, leurs voix à celui qui offrirait le plus de garanties pour la défense des intérêts religieux et de l'ordre social. Il existait deux questions dont ils pouvaient dès lors demander l'insertion dans le programme des candidats comme condition de leur appui : défense du pouvoir temporel du Pape, déclaration en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur. Sur ces deux points, il n'y avait pas de divisions possibles entre catholiques ; c'était une grande force, comme on put le voir aux élections de 1869.

La discussion générale du budget commença le lundi 29 juin, et se termina le 4 juillet. Quand on dit du budget, il faut entendre des budgets, car il y avait à discuter le budget rectificatif de 1867, le budget ordinaire, le budget extraordinaire et une autre question de finances qui s'appelait l'emprunt, et qui formait encore un budget assez lourd. On rectifia le budget de 1867, on ajouta quelques millions au budget de 1868, on prépara un magnifique budget pour 1869 et l'on s'occupa d'un emprunt destiné à faire face et aux dépenses extraordinaires nécessitées par la transformation de l'armement, et aux déficits budgétaires, et aux besoins de la dette flottante, qui montait toujours. Les millions passent, ils s'accumulent, ils font des milliards, et ils vont encore, arrivant ainsi à franchir les 2 milliards et ne demandant pas mieux que d'atteindre le troisième milliard. Où irons-nous avec cela? se demandait-on en France. Question d'autant plus formidable que tout le monde voulait faire des économies et que tout le monde à peu près s'acccordait à dire que les économies étaient impossibles ou au moins très-difficiles. Il n'y avait que cette différence entre le gouvernement et l'opposition : celle-ci disait que la situation avait été produite par les fautes de celui-là, et celui-là répliquait : 1° qu'il n'y avait pas eu de fautes ; 2° que les dépenses avaient été bien employées et qu'elles étaient largement compensées par la prospérité qui en était la suite ; 3° que les recettes, d'ailleurs, atteignaient et surpassaient les dépenses.... ordinaires. Quant aux extraordinaires, elles faisaient face à des besoins extraordinaires, et c'est pourquoi on les faisait supporter par l'emprunt.

Cela n'empêchait pas que les besoins extraordinaires devinssent si ordinaires que les emprunts reparaissaient périodiquement; qu'ils s'étaient élevés depuis l'Empire à 4 milliards, et que le service de la dette exigeait 800 millions : quel allégement pour le pays s'il n'avait pas cette dette à servir, et quelles ressources on trouverait dans le cas d'un besoin pressant ! Mais pendant que l'Angleterre diminuait peu à peu sa dette, on voyait celle de la France augmenter toujours. La situation n'était pourtant pas désespérée : la France a d'immenses ressources ; mais il ne faut pas en abuser, et, comme on le dit dans le cours de la discussion, la

situation était « embarrassée » et « embarrassante. » Le dernier mot est de M. Picard.

On ne peut entrer ici dans le détail de la discussion, qui porta sur les finances, en général, pendant toute une semaine. Cette grande et solennelle discussion doit être lue dans les comptes-rendus. D'excellentes choses furent dites de part et d'autre : l'opposition et les députés indépendants du tiers-partis montrèrent qu'il fallait enfin s'arrêter; le ministre des finances, M. Magne, reconnut le mal, tout en affirmant qu'on l'exagérait beaucoup, et montra qu'il travaillait de toutes ses forces à l'amoindrir. M. Thiers parla : c'est dire qu'il y eut une séance pleine d'émotion et une formidable attaque contre la politique du gouvernement. M. Thiers indiqua parfaitement le mal : avec lui, on vit qu'on marchait de déficit en déficit, et il fit une vive impression sur la chambre quand il présenta le budget comme portant les marques des expéditions de Cochinchine, du Mexique, d'Italie, etc. En effet, tout finit par se refléter dans les finances. Mais M. Thiers, qui est un homme de gouvernement, et qui ne désespérait pas assez d'arriver au rétablissement du régime parlementaire pour ne pas avoir quelque espoir de redevenir ministre, M. Thiers ne voulait pas rendre le gouvernement impossible, et il approuvait les dépenses; il blâmait vivement l'attitude prise vis-à-vis de la Prusse en 1866, parce que cette attitude rendait nécessaire les armements actuels, les dépenses actuelles; mais, le mal étant fait, il se résignait, demandant toutefois que le mal ne pût plus se faire, et estimant que le préservatif se trouvait dans ce qu'il appelait les libertés nécessaires, parmi lesquelles il comptait la responsabilité ministérielle.

M. Magne répondit; il est juste de dire qu'il le fit avec une grande habileté, concédant quelques points pour maintenir les autres, faisant entendre que son prédécesseur, M. Fould, n'avait pas tout fait pour le mieux, et promettant que l'avenir remédierait peu à peu au mal. Il y eut une réplique de M. Thiers, et les avis restèrent partagés sur le résultat de cette brillante joûte oratoire. Mais ce sur quoi l'on ne pouvait différer d'avis, c'est qu'il fallait s'arrêter dans la voie des dépenses, entrer enfin dans celle des économies, et ne plus avancer que si les recettes le permettaient.

M. Jules Favre prit aussi la parole. Commencé avec assez de modération, son discours finit par des violences qui donnaient trop beau jeu à M. Rouher pour que le ministre d'État ne saisît pas l'occasion qui lui était offerte d'enlever le vote de la clôture de la discussion générale. « Si la France, dit « M. Jules Favre, est assez riche pour payer « sa gloire, elle ne l'est pas assez pour payer « l'Empire. » On s'imagine l'émotion causée par ces paroles, que l'orateur de la gauche ne voulut pas désavouer, qu'il donna même comme préméditées. On pourrait croire que M. Jules Favre était d'accord avec M. Rouher, tant il faisait le jeu du ministre d'État. M. Rouher fut éloquent; il passa par-dessus les chiffres, et il enleva la clôture de la discussion générale, malgré les efforts de M. Ollivier, qui voulait ménager un tour de parole à M. Buffet.

Ce qui ressortit de la discussion générale, c'est que tout le monde, majorité et minorité, gouvernement et opposition, reconnaissait qu'il y avait quelque chose à faire, qu'il était urgent de s'arrêter sur la pente où l'on se laissait entraîner, et qu'il fallait faire un vigoureux effort pour arriver à administrer plus économiquement les affaires publiques. Mais c'était là de la théorie; il importait de voir si l'on passerait de la théorie à la pratique. La discussion spéciale, commencée le 6 juillet, montra qu'il y avait en effet une sérieuse volonté de s'engager dans de nouveaux errements. La commission nommée pour l'examen des lois de finances avait déjà obtenu des réductions du conseil d'État sur les propositions primitives du gouvernement; elle avait fait des concessions sur d'autres; mais il en restait sur lesquelles elle avait persisté, malgré le conseil d'État, dans ses amendements demandant des réductions ou rejetant des augmentations de crédit.

La discussion spéciale s'ouvrit par un excellent discours de M. Buffet, qui dit là ce qu'il n'avait pu dire le samedi précédent

avant la clôture de la discussion générale. Les membres de la commission se montrèrent ensuite très-résolus à maintenir leurs amendements, conjurant la chambre de venir à leur aide, et lui montrant qu'il ne fallait plus s'en tenir aux paroles, mais passer aux actes. La lutte fut vive. Les ministres, qui défendaient leur budget, parlèrent avec émotion et avec éloquence; le combat fut vraiment intéressant et rappelle les plus belles joûtes parlementaires. M. Pinard fut battu d'abord ; la chambre prit en considération un amendement réduisant de 200,000 fr. le chiffre demandé pour secours à des infortunes individuelles malgré les paroles émues du ministre. Les infortunes individuelles sont dignes d'intérêt, lui répondit-on; mais ce qui est d'un intérêt général, c'est de ne pas augmenter le fardeau des impôts. On aurait pu ajouter qu'il ne faut pas trop s'accoutumer à faire de l'État l'aumônier universel, et que les infortunes individuelles seraient bien plus efficacement secourues si on levait toutes les entraves mises en France à la charité. M. Pinard, catholique sincère et convaincu, et qui connaissait les œuvres de la charité catholique, n'aurait pas dû l'oublier.

Le maréchal Niel, ministre de la guerre, parut ensuite. Son éloquence, empreinte d'une franchise et d'une rudesse toute militaire, fit une vive impression sur la chambre; il ne put obtenir cependant le million qu'il réclamait afin de ne pas être obligé d'envoyer en congé quelques milliers de soldats dont il jugeait la présence nécessaire sous les drapeaux. Battu sur ce point, il resta vainqueur sur un autre, et ne se vit pas obligé de remettre à la disposition des cultivateurs plus de chevaux qu'il ne le jugeait utile. La tenacité avec laquelle il s'opposait aux réductions pouvait faire penser qu'il croyait à la guerre; il déclara que, pour lui, toute crainte de guerre avait à peu près, avait même complétement disparu, et cela grâce surtout aux armements de la France, qui était maintenant en état de se faire respecter, tandis qu'elle n'en était pas là l'année précédente.

M. Duruy, qui demandait un crédit de 200,000 francs, pour l'école d'enseignement spécial qu'il avait fondée à Cluny, obtint ce crédit malgré les efforts de la commission.

Le budget des cultes, en amenant la question religieuse, provoqua une discussion sur le concile et sur la nomination des évêques; on s'en est occupé dans le chapitre consacré au concile.

Deux séances consacrées aux obligations mexicaines remirent toute la question du Mexique sur le tapis, comme on l'a vu plus haut.

L'emprunt demandé fut voté : il était de quatre cent vingt-neuf millions, destinés à couvrir l'arriéré budgétaire, à permettre l'exécution de grands travaux publics et à payer les dépenses extraordinaires que nécessitaient la réorganisation militaire et les préparatifs de défense faits sur la plus vaste échelle. L'emprunt fut émis au taux de 69 francs 25 centimes, pour 3 francs de rente, avec jouissance à compter du 1er juillet 1868. Un dixième seulement de la somme souscrite dut être versé au moment de la souscription. Le surplus était réparti en dix-huit échéances mensuelles fixées au 21 de chaque mois, à partir du 21 septembre. La souscription s'ouvrit le 6 août, et fut close le 13. Selon l'usage en pareille occasion, elle couvrit plusieurs fois la somme demandée : le gouvernement avait le droit de voir dans cet empressement du public un témoignage de confiance; il fallait y voir aussi le résultat de la stagnation des affaires, qui laissait l'argent s'accumuler dans les caves de la banque, et la tendance de plus en plus prononcée du public à placer ses fonds sur l'État ou dans les affaires financières, au lieu d'employer les capitaux à l'amélioration de l'agriculture et à des travaux véritablement productifs.

La discussion des lois de finances occupa vingt-six séances; la session législative fut close à la fin de juillet. Dans l'espace de neuf mois, et dans cent quarante et une séances publiques, le corps législatif avait discuté cent trente-trois projets de loi, dont soixante-dix-neuf d'intérêt local. Ce qu'il convient surtout de remarquer dans l'ensemble de la session, c'est qu'elle montra que de sérieuses modifications s'étaient introduites dans les rapports entre la repré-

sentation du pays et le gouvernement. Le Corps législatif cessait d'être un bureau d'enregistrement, pour devenir une assemblée délibérante, un pouvoir effectif et agissant, et ce changement était en grande partie la conséquence de la détermination prise par l'Empereur d'envoyer tous ses ministres devant le Corps législatif : le maréchal Vaillant, ministre des beaux-arts, était le seul qui n'eût point pris part aux débats du Corps législatif. Ce contact des agents supérieurs de la politique impériale avec les représentants du pays donnait une vie toute nouvelle aux débats politiques et un commencement de responsabilité réelle aux ministres, qui cessaient d'être les agents passifs et presque inaperçus d'une volonté supérieure, et qui prenaient une personnalité et une valeur indépendantes. Cette première épreuve avait réussi : le maréchal Niel, ministre de la guerre, et l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine, avaient défendu leurs budgets avec un talent remarquable, avec une connaissance du sujet et une conviction qui avait fait une grande impression sur la chambre ; M. Magne n'avait pas paru trop embarrassé de répondre à M. Thiers ; M. Duruy avait parlé aussi bien que le peut faire un ministre de l'instruction publique qui soutient une mauvaise cause, mais qui a la bienveillance d'une partie de la majorité et de toute l'opposition ; M. Baroche, qui avait autrefois fait ses preuves, ne pouvait inspirer aucune inquiétude; en un mot, les ministres du régime actuel se montraient aussi capables de défendre leurs budgets et leurs portefeuilles que ceux du régime parlementaire, et il n'était pas douteux que leur intervention, tout en allégeant considérablement le fardeau de M. Rouher, n'eût contribué à obtenir de la chambre un certain nombre de millions que celle-ci était décidée à repousser.

Ce qui n'était pas moins remarquable, c'est que des membres de la majorité que la seule pensée d'être taxés d'opposition eût naguère condamnés au silence, s'étaient pris corps à corps avec les orateurs du gouvernement ; c'étaient eux qui avaient dit, à propos du budget et des lois de chemins de fer, les vérités les plus dures. On avait vu pour la première fois des commissions maintenir leurs conclusions contre les décisions du conseil d'État et en dépit de toutes les instances du ministère. Le gouvernement avait dû acquiescer à une diminution de l'emprunt et à des réductions sur le budget fort supérieures à ce qu'on avait vu jusqu'ici. Enfin, quand le gouvernement ne s'était pas résigné à une capitulation et n'avait pu obtenir une transaction, il avait dû déserter la lutte et recourir à l'ajournement.

Aussitôt que la section législative fut close, deux grandes questions préoccupèrent particulièrement les esprits : la paix et la guerre, et les élections générales, qui se trouvaient devancées par quelques élections partielles pour lesquelles la lutte était fort vive.

Les bruits de guerre acquérant, dans les premiers jours du mois d'août, une intensité plus grande, l'Empereur voulut profiter de son passage à Troyes, au retour de Plombières, pour ranimer la confiance. C'était le 8 août ; le maire de Troyes dit, entre autres choses, au chef de l'État : « La paix, « objet de tous vos désirs, la paix, sans « laquelle l'industrie ne peut être féconde, « enfantera encore de nouveaux progrès !... « Les habitants des villes et des campagnes « savent que Votre Majesté sera toujours « fidèle à la grande et noble mission d'as- « surer la richesse et le développement de « l'industrie et de l'agriculture. » L'Empereur répondit : « Je n'ai pas voulu passer « à Troyes sans m'y arrêter un instant, afin « de donner une preuve de mes vives sym- « pathies pour les populations de la Cham- « pagne, qui sont animées de sentiments si « patriotiques. J'ai constaté avec plaisir, « l'année dernière, les progrès de l'industrie « dans votre département. Je vous engage « à continuer, car *rien ne menace AUJOUR- « DHUI la paix de l'Europe.* Ayez confiance « dans l'avenir, et n'oubliez pas que Dieu « protége la France ! »

A première vue, il n'y avait rien de plus rassurant et de plus pacifique que ce discours ; mais telles étaient les dispositions de l'esprit public qu'on y vît aussi bien la paix que la guerre. C'est la paix, disent les

pacifiques; l'Empereur assure que rien ne menace la paix et qu'on doit avoir confiance. Oui, c'est la paix, répondirent les belliqueux; mais la paix *aujourd'hui*, non demain, et ces paroles : « N'oubliez pas que Dieu protége « la France, » ne sentent-elles pas la poudre? C'est ainsi que l'opinion restait incertaine. A ceux qui croyaient à la conservation de la paix au moins jusqu'à l'année suivante, les hommes d'un avis contraire répondaient que le maréchal Niel s'était toujours montré partisan d'une campagne d'hiver, qui empêcherait la Russie de venir au secours de la Prusse; que les armements continuaient toujours et en Prusse et en France; qu'on exerçait avec plus d'activité que jamais les soldats dans les camps ; enfin que tout était à la guerre, malgré les assurances pacifiques des gouvernements, tout, même les actes qui avaient pour but de donner un certain poids aux paroles. Ainsi, la Prusse commençait à renvoyer quelques soldats dans leurs foyers et elle annonçait qu'elle n'appellerait que plus tard sous les armes les hommes qu'elle devrait y appeler maintenant d'après les règles établies; mais on se rappelait qu'elle avait procédé de la même manière vis-à-vis de l'Autriche en 1866, afin de forcer cette puissance à désarmer, pendant qu'elle même continuait activement tous ses préparatifs. Ainsi, on parlait d'un congrès, ou au moins de conférences dans lesquelles la Russie, à propos des balles explosibles, proposerait le désarmement général ; mais on se rappelait que ces sortes de conférences aboutissent presque toujours à la guerre, et que les congrès, qui peuvent réussir à consolider la paix après les batailles, n'ont jamais réussi avant.

L'opinion était tellement à la croyance à la guerre, quoiqu'elle désirât vivement la paix, que *le Times* s'occupait déjà de supputer les chances des batailles entre les soldats français et les soldats prussiens. *Le Times* cherchait à rester impartial, mais on sentait bien qu'il était sympathique à la Prusse. Obligé de reconnaître les qualités du soldat français, l'entrain, l'agilité, la force, la rapidité de conception, il prétendait que ces qualités ne sont pas portées à un degré aussi élevé qu'on se l'imagine généralement, et que le soldat prussien puise dans une instruction supérieure, dans son esprit militaire, dans l'ardeur du sentiment national de quoi contre-balancer les avantages du soldat français. « Nous savons, disait *le Times* en terminant, de combien de circonstances dépend le sort des armes, et que bien des fois l'événement a donné tort aux présomptions. Les Français paraissent certains qu'une guerre avec la Prusse se terminerait à leur avantage, et les Prussiens, je suppose, n'ont pas dans leur succès une confiance moindre. Nombre de militaires étrangers me semble pencher vers l'opinion francaise. Mais, à la veille de la campagne de 1866, presque toute l'Europe ne croyait-elle pas au succès de l'Autriche?» C'était assez clair; mais on pouvait faire remarquer au *Times* que les événements ne se répètent pas avec l'exactitude qu'il avait l'air de supposer, et l'on comptait bien en France que les soldats français sauraient le montrer au puissant organe de l'opinion anglaise.

D'autres pronostics de guerre se tiraient des efforts qui se faisaient de divers côtés pour nouer des alliances. Il courait des bruits relatifs à un projet d'union douanière et peut-être d'alliance militaire entre la France, la Belgique et la Hollande. L'Angleterre se montrait vivement émue de ces projets, sur lesquels le public ne savait encore rien de positif; mais nul ne doutait qu'il n'y eût quelque chose sur le tapis, et que les projets d'alliance ne s'étendissent jusqu'à la Suisse et à l'Espagne. Personne n'avait le droit de s'exposer à une union douanière ; la neutralité belge et la neutralité suisse ne permettaient sans doute pas d'arriver tout de suite à une alliance militaire de la France avec les États voisins du Nord et de l'Est, mais rien de cette nature ne pouvait retenir la Hollande et l'Espagne. Or, on remarquait que la Hollande, très-effrayée des prétentions prussiennes, montrait une énergie qu'on n'attendait pas dans la question de navigation. Il s'agissait des droits de navigation sur le Rhin, que la Prusse voulait étendre jusqu'à la mer, ce qui était déjà convenu, mais en comprenant

dans le Rhin l'une des embouchures de la Meuse, que la Hollande voulait retenir comme faisant partie de sa navigation intérieure. L'énergie de la Hollande à maintenir ce dernier point faisait supposer qu'elle se sentait appuyée par une puissance capable de la défendre, et cette puissance, tout le monde la nommait, c'était la France. On avait peut-être espéré aussi s'assurer du concours du Danemark dans le cas d'une guerre avec la Prusse; mais, à ce qu'il paraissait, la Russie venait de déjouer ce calcul. Contre la Prusse et la Russie, une union scandinave, appuyée par la France, aurait une grande force : la Suède a, disait-on, la Finlande à revendiquer, le Danemark a le Sleswig-Holstein. Mais, dans le cas d'une union, le Danemark sentait qu'il serait tôt ou tard absorbé par la Suède et qu'il perdrait ainsi son autonomie, première raison qui le faisait hésiter. Et, dans le cours du mois d'août, l'empereur de Russie, parent du roi de Danemark et ayant des droits éloignés sur la succession danoise, avait fait comprendre qu'il valait mieux être son ami que l'ami de la France, mieux se tourner de son côté que du côté de la Suède, parce que, en sa qualité d'ami de la Prusse et d'intéressé dans la succession, il était mieux placé que tout autre pour obtenir de la Prusse des concessions en faveur du Danemark. La cour de Copenhague s'était rendue à ces raisons, et c'est pour cela qu'une entrevue qui devait avoir lieu entre le roi de Danemark et le roi de Suède ne s'était pas réalisée.

Quant à l'Espagne, on croyait que l'alliance était à peu près sûre en cas de guerre avec la Prusse, et dans ce sens que l'Espagne se chargerait, pendant la guerre, de sauvegarder la souveraineté temporelle du Pape et de contenir l'Italie, dont le gouvernement officiel, si l'on en croyait les dernières nouvelles, désirait garder la neutralité, mais dont le gouvernement occulte, plus puissant que l'autre, devait pousser autant qu'il le pourrait les populations contre la France et contre le Saint-Siége. Il était vrai que les rapports entre les deux gouvernements de Paris et de Madrid n'avaient jamais été plus cordiaux. Le comte et la comtesse de Girgenti, récemment mariés, venaient d'être reçus avec la plus grande cordialité à Fontainebleau; le comte et la comtesse, ravis de cette réception et de ce qu'ils voyaient à Paris, y prolongeaient leur séjour; ils iraient communiquer leurs impressions à Madrid, et l'on regardait comme très-probable une entrevue de la reine d'Espagne et de l'empereur Napoléon à Biarritz, vers la fin de septembre.

Pendant que le gouvernement français cherchait ainsi à former ses alliances, la Prusse ne s'endormait pas, et l'alliance russe lui paraissait assurée. Le roi Guillaume et le czar Alexandre avaient eu déjà leur entrevue, et les rapports intimes qui existaient entre la Russie et les États-Unis semblaient montrer que les Russo-Prussiens ne manqueraient pas de vaisseaux pour contre-balancer la flotte française.

Tels étaient les projets, les allées et venues, les tentatives. Le travail se faisait; on se préparait de part et d'autre; mais il n'y avait encore rien d'absolument terminé. L'Angleterre ne se prononçait pas, si ce n'est qu'elle faisait entendre assez clairement qu'elle ne voudrait pas voir la France s'étendre jusqu'au Rhin et qu'à aucun prix elle ne lui laisserait prendre l'embouchure de l'Escaut avec Anvers. Mais on pensait qu'il y aurait moyen de tourner la difficulté en livrant Anvers à la Hollande avec une partie de la Belgique, et en faisant du reste des départements français, si le roi Léopold II se refusait à une union assez intime qui plaçât la Belgique dans la situation de la Saxe vis-à-vis de la Prusse. Le roi Léopold II, malheureusement, se trouvait trop absorbé par des douleurs de famille pour pouvoir s'occuper beaucoup de politique, et ces douleurs mêmes étaient bien propres à lui faire envisager avec découragement l'avenir de l'autonomie belge. L'année précédente, c'était l'horrible drame de Queretaro qui venait frapper au cœur le souverain belge et l'empereur d'Autriche, et, en même temps, c'était la folie de l'impératrice Charlotte. Cette année, c'était l'aggravation de l'état de cette princesse, et, douleur plus grande encore,

c'était l'état désespéré du prince royal, l'unique héritier direct de la couronne belge. Si le prince royal mourait (1), le successeur présomptif de Léopold II serait son frère, le comte de Flandre, qui n'avait pas d'enfant mâle. Cette situation était bien triste, et, dans les circonstances actuelles, elle ne représentait que trop fidèlement la situation de la Belgique, dont le gouvernement, sous un roi catholique et bon, mais faible, semblait prendre à tâche d'aliéner les catholiques, les seuls partisans dévoués de la dynastie, les seuls amis sincères de l'indépendance belge, et de préparer de la sorte une annexion qui promettait au patriotisme des libéraux les larges compensations des fonctions publiques dans un État considérable.

La révolution d'Espagne.

Tout paraissait être ainsi à la guerre, lorsqu'une nouvelle révolution vint tourner tous les regards d'un seul côté, dérouter les combinaisons, et remettre l'Europe dans une situation d'attente qui, pour le moment, éloignait au moins l'explosion redoutée.

On a vu comment la fermeté du maréchal Narvaez avait déjoué, en 1867, une insurrection provoquée par le général Prim. La mort imprévue du maréchal, arrivée à la fin d'avril 1868, à la suite d'une maladie causée par une imprudence, remit tout en question. Le ministère se disloqua, et il se forma un nouveau cabinet sous la présidence de M. Gonzalès Bravo, homme éloquent et énergique, mais qui n'avait pas le prestige du duc de Valence, et les intrigues recommencèrent avec l'espoir de réussir. M. Gonzalès Bravo, pour les déjouer, prit une mesure extra-légale, mais conforme aux précédents en Espagne. Il fit tout à coup saisir et envoya en divers lieux, principalement aux Canaries, un certain nombre de généraux, soupçonnés de vouloir changer l'ordre de choses établi; en même temps que le duc de Montpensier et l'infante sa femme, impliqués dans les intrigues de ces généraux, étaient priés de quitter l'Espagne.

[1] On sait que cette triste prévision ne tarda pas à se réaliser.

Les généraux exilés appartenaient presque tous à l'ancienne *Union libérale*, dont O'Donnell était le chef; ils étaient, du reste, plutôt internés qu'exilés, tandis que les chefs progressistes ou républicains, dont la personnalité la plus connue était le général Prim, étaient tout à fait exilés. M. Gonzalès Bravo, qui n'avait pas pour lui le prestige militaire du maréchal Narvaez, et qui ne pouvait se flatter d'avoir autant d'ascendant sur le parti monarchique modéré, espérait peut-être s'être débarrassé de ses plus dangereux adversaires par son espèce de coup d'État. Cependant, il n'était pas complétement rassuré : il sentait bien que la situation restait fort grave, et l'on a dit que la reine Isabelle ne conservait plus dès lors aucune illusion.

Dans ces circonstances, le gouvernement espagnol chercha un appui dans le gouvernement français. Tout poussait les deux gouvernements à une alliance sérieuse, presque intime. Si ce n'est pas précisément par conviction religieuse, mais dans un intérêt tout politique, et l'on peut ajouter dynastique, que le gouvernement impérial soutient les derniers débris du trône pontifical et tient en Italie la Révolution en échec, le fait est qu'il s'est formellement prononcé à cet égard. Rester à Rome, ne pas permettre que le pouvoir temporel du Pape soit renversé, interdire l'entrée de la Ville éternelle au roi couronné de la révolution italienne, c'est empêcher l'Italie de se jeter dans les bras de la Prusse, ou, en tout cas, l'empêcher de marcher vers les frontières françaises quand la guerre aura éclaté. L'Espagne catholique ne demandant pas mieux que de défendre le Pape, la reine Isabelle, dont la fille venait d'épouser le comte de Girgenti, de la maison royale de Naples, se trouvait heureuse de défendre également le Pape et de contribuer à la restauration des Bourbons à Naples; une alliance était naturelle entre les deux puissances, et voici le plan qu'on leur prêtait : En cas de guerre avec la Prusse, la France, pour avoir ses mouvements entièrement libres, chargeait l'Espagne de contenir l'Italie : 30,000 Espagnols devaient suffire à sauvegarder les États du Pape, et, si l'Italie voulait se mettre du côté de nos enne-

mis, on permettait à l'Espagne d'agir au mieux de ses intérêts. L'Espagne appuyée sur le mécontement général des populations italiennes contre ce qui existe, pouvait amener l'exécution complète du traité de Zurich : François II était rétabli sur son trône, le Pape recouvrait tous ses États, les autres souverains dépossédés revenaient au pouvoir, et, sans que Napoléon III eût à détruire de ses propres mains ce qu'il a sinon contribué à faire, du moins laissé faire, et qu'il a fini par reconnaître et approuver, l'Italie se trouvait enfin placée dans les conditions voulues à Zurich. Cette heureuse solution avait plus d'un avantage : elle laissait à la France la libre disposition de toutes ses forces contre la Prusse, elle engageait plus facilement l'Autriche de son côté, elle satisfaisait le sentiment catholique, elle donnait à la France l'Espagne pour alliée, et, en satisfaisant le sentiment catholique des Espagnols, elle rétablissait le prestige de la royauté d'Isabelle. La situation devenait excellente pour Napoléon III, pour Isabelle, pour les puissances catholiques, tandis que la Prusse perdait tout ce que gagnait la France. Si ce plan a été conçu, il y aura toujours à regretter qu'on n'ait pas fait plus d'efforts pour en procurer la réalisation.

La Prusse et la révolution, dont la main avait été visible dans le complot avorté des généraux, ne s'abusèrent pas sur le danger que ce plan leur faisait courir : c'est pourquoi elles se hâtèrent de concert pour le faire échouer. M. de Bismark, toujours malade, mais toujours agissant, disposait de la Révolution, parce que la Prusse est une puissance protestante et parce qu'il avait assez d'argent pour mettre en mouvement les agents les plus actifs de cette Révolution. Or, celle-ci détestait le gouvernement d'Isabelle, parce que, au dedans, ce gouvernement cherchait à s'appuyer de plus en plus sur les principes catholiques, particulièrement dans les questions d'éducation et d'enseignement, et que, au dehors, il se déclarait hautement partisan du pouvoir temporel du Pape. La Révolution ne déteste pas moins le gouvernement impérial de France, parce que, malgré tant de gages donnés, ce gouvernement refuse d'aller jusqu'au bout, refuse surtout de sacrifier le Pape, et qu'il est impossible de compter absolument sur lui.

Ainsi, pour la Prusse et la Révolution, il importait d'empêcher l'alliance Hispano-Française, que désirait, peut-être un peu mollement, notre gouvernement, et que désirait vivement la reine Isabelle. Aussi lorsqu'il s'agit d'une entrevue que devaient avoir les deux souverains, d'abord à Saint-Sébastien, où se trouvait la reine d'Espagne, ensuite à Biarritz, où se trouvait la cour de France, vit-on la diplomatie affairée, et entendit-on les menaces et les demi-révélations de la presse révolutionnaire. On en était alors, vers le 15 septembre, non-seulement à regarder la guerre entre la France et la Prusse comme certaine, mais encore comme imminente. Ce n'était plus, malgré les déclarations les plus pacifiques des deux gouvernements, qu'une question de jours, tout au plus qu'une question de semaines. On savait la France prête ; la Prusse ne paraissait pas en retard. On reparlait beaucoup du traité de Prague, que la Prusse ne se pressait pas d'accomplir du côté du Danemark, qu'elle interprétait d'une façon très-large en ce qui concernait les États du Sud de l'Allemagne : tout sentait la poudre, les canons allaient parler.

L'Empereur se rendit à Biarritz, et l'on s'attendit à voir quelque chose de décisif sortir de l'entrevue des souverains, d'autant plus que le comte et la comtesse de Girgenti, dont le mariage réunissait les deux maisons de Naples et d'Espagne, et formait comme une reconnaissance formelle des droits d'Isabelle par le roi François II ; d'autant plus, disons-nous, que ces deux jeunes époux avaient été très-cordialement reçus à Fontainebleau, et qu'ils prolongeaient leur séjour à Paris au-delà des bornes d'une simple visite.

Mais un jour on disait que l'entrevue aurait lieu, un autre jour qu'elle n'aurait pas lieu. La reine Isabelle pressait, l'empereur Napoléon différait toujours, au courant, on l'a dit après l'avénement, de ce qui se tramait contre son alliée d'Espagne, il ne voulait pas trop s'engager ; il ne refusait pas l'entrevue, mais il désirait l'éviter, afin de se ménager

du côté des chefs d'une insurrection qui lui paraissait imminente, dans le cas où ceux-ci seraient victorieux. Enfin, pourtant, l'entrevue fut arrêtée, et elle parut un moment si certaine que les nouvellistes en racontèrent un jour tous les détails, comme si elle avait eu lieu, allant jusqu'à dire quelle était la toilette de la reine Isabelle et de l'Impératrice. Le *Figaro*, toujours bien renseigné, n'avait pas manqué cette occasion de devancer tous les autres journaux, d'autant plus sûrement que l'entrevue n'avait pas eu lieu. Une nouvelle, non pas inattendue, mais plus prompte de quelques jours qu'on ne l'avait cru, venait de tout remettre en question : un *pronunciamento* avait eu lieu à Cadix; le lendemain c'était une série de *pronunciamentos ;* quelques jours après c'était une révolution, et la reine Isabelle, eut bien, en effet, une entrevue le 30 septembre avec l'Empereur et l'Impératrice, mais ce n'était plus alors qu'une reine fugitive, accueillie avec les égards dus au malheur. Racontons rapidement les événements accomplis depuis le 19 septembre.

Depuis quelques jours, il y avait des tiraillements dans le gouvernement; plusieurs des généraux fidèles à la reine manifestaient un mécontement assez vif, et il y avait déjà des démissions données lorsqu'on apprit qu'un mouvement venait de se produire à Cadix le 19 septembre. Le contre-amiral Topete, dont le nom était devenu célèbre depuis le bombardement de Callao, s'était prononcé contre le gouvernement; pour la première fois la marine prenait part aux *pronunciamentos*, si communs en Espagne depuis près d'un demi-siècle; les équipages des bâtiments de guerre réunis dans le port de Cadix participaient au mouvement, et la ville de Cadix ne reconnaissait plus l'autorité royale. On apprenait en même temps que les généraux exilés aux Canaries, le général Dulce, le maréchal Serrano, duc de la Torre, le général Caballero de Rodas, le général Hoyos, etc., tous appartenant à l'Union libérale, se trouvaient sur la flotte, tandis que le général Prim, comte de Reus et marquis de Castillejos, venait de quitter l'Angleterre, et qu'on voyait reparaître des hommes déjà célèbres dans les révolutions ou insurrections précédentes, comme le colonel Baldrich et le général Contreras, partisans de la république et de l'unité ibérique. Deux jours ne s'étaient pas un effet passés qu'on apprenait les *pronunciamentos* de plusieurs villes du littoral, et même de Santander, qui n'est pas très-éloigné de Saint-Sébastien, où se trouvait la reine. Ces pronunciamentos prenaient les proportions d'une vaste insurrection.

Le ministère Gonzalès Bravo lâcha pied dès le premier moment, et on apprit, en même temps que l'insurrection de Cadix, la nouvelle de la démission des ministres de la reine Isabelle et l'avénement d'un nouveau ministère sous la présidence du maréchal Concha, marquis de la Havane. Ce ministère se concentra d'ailleurs tout entier dans les mains du maréchal et ne dura que dix jours. Quant aux anciens ministres, il faut qu'ils aient eu une bien mauvaise opinion de ceux qui étaient appelés à leur succéder prochainement, puisqu'ils ne trouvaient rien de mieux à faire que de passer à l'étranger : ainsi firent M. Bravo, qui, en sa qualité de président du conseil a assumé sur lui bien des haines, M. Catalina, qui, en réformant l'enseignement public dans un sens catholique, était devenu l'un des hommes les plus odieux à la révolution. Le maréchal Concha, qui avait été plusieurs fois ambassadeur à Paris, ne s'était d'ailleurs distingué que par sa participation à des conspirations militaires comme on en voit tant en Espagne. Son frère, le maréchal Concha, marquis del Duero, qui se trouva chargé du commandement de l'armée royale, ne se distingua pas plus que son frère dans ces événements. Trois hommes seulement montrèrent une certaine énergie dans la défense du trône d'Isabelle : le général Calonje, qui reprit Santander sur les insurgés après un combat de plusieurs heures; le général Pavia, marquis de Novaliches, qui livra la seule bataille sérieuse et décisive, et le général Pezuela, comte de Cheste, connu par son énergie, et qui, chargé de la Catalogne, eut l'honneur de maintenir le dernier l'autorité royale dans son commandement.

A la première nouvelle des événements de

Cadix, la reine, dit-on, songea à retourner à Madrid; mais elle dut attendre, parce qu'on lui fit craindre que des bandes insurgées n'interceptassent les communications entre Madrid et Saint-Sébastien. Concha désirait ou faisait semblant de désirer sa présence; mais on ne sait pas encore au juste jusqu'à quel point le président d'un conseil dont il était le seul membre, désirait réellement un retour qui aurait peut-être contrarié ses plans. Il mettait, dit-on encore, pour condition au retour de la reine l'éloignement de M. Marfori, intendant du palais, éloignement auquel la reine ne voulut jamais consentir.

Et c'est là dessus que la presse hostile se livrait aux plus outrageantes suppositions et au plus indigne langage. Il faut bien le dire ici, la reine Isabelle avait eu des torts de conduite qui nuisaient beaucoup à sa considération personnelle; ces torts trouvant, non pas une justification, mais une sorte d'excuse dans la jeunesse de cette princesse, entourée, dès ses plus jeunes années, d'intrigants et d'hommes corrompus. On prétendait que les scandales d'autrefois n'avaient pas cessé d'exister, et la faveur dont M. Marfori jouissait à la Cour semblait confirmer ces médisances ou ces calomnies. L'histoire ne saurait encore se faire garante ni de l'innocence ni de la culpabilité d'Isabelle; on sait seulement que la révolution excelle à jeter le mépris sur les victimes qu'elle a vouées à leur perte, et que, si l'immoralité de la conduite privée était une raison d'être exposé à ses coups, il y a plus d'un souverain qu'elle tolère et même qu'elle acclame, qu'elle devrait livrer au mépris populaire.

On répugne à croire à tout ce qui se disait; il est regrettable seulement qu'une reine puisse donner lieu à ces bruits qui courent sur son compte, mais vraiment, s'il n'y avait rien de sérieux dans ces bruits, il n'était que trop facile de comprendre que la reine témoignât plus de confiance dans son entourage que dans tant de ministres et de généraux qui l'avaient trahie cent fois après avoir été comblés par elle de bienfaits. Ce ne sont pas les mœurs d'Isabelle qui l'avaient désignée aux coups de la révolution; c'était son attachement au Saint-Siége et à la foi catholique; c'étaient les efforts qu'elle faisait pour rentrer dans la politique franchement chrétienne, et c'était l'alliance projetée avec la France, alliance qui menaçait à la fois la Prusse et la Révolution. Il y avait en Italie un personnage dont la réputation n'était pas si pure et que la Révolution épargnait; si la Révolution tendait avant tout à châtier l'immoralité et à purifier les trônes, elle aurait bien à faire, et ce n'est pas la reine d'Espagne qui eût été sa première victime.

Au reste, en cette circonstance, la presse libéralo-révolutionnaire révéla le fond des cœurs : à la seule nouvelle d'une insurrection sérieuse, elle tressaillit de joie; en France, on aurait pu se croire revenu aux beaux jours de 1848, et, aux outrages grossiers vomis contre une tête couronnée, contre une reine, contre une femme, contre une mère, on put voir tout ce qu'il y a de bassement haineux dans ces cœurs qui ne veulent secouer le joug de la religion et de tout ce qui est autorité que parce que l'autorité est d'origine divine. Aussitôt que ces hommes croient pouvoir parler sans péril, ils se montrent tels qu'ils sont, c'est-à-dire envieux de tout ce qui est élevé, ennemis de tout ce qui est respectable et vilainement joyeux à l'aspect des grandes ruines et des grandes infortunes. On répète souvent que les jours de 93 ne sauraient revenir en France : qu'on lise les journaux de cette époque, et l'on verra si les gens de plume de nos jours ne seraient pas capables de renouveler les exploits des journalistes et des avocats du temps de Marat et de Robespierre. Ces gens-là iraient d'autant plus loin qu'ils sont plus lâches : ils ont la haine et ils ont la peur; ils commencent par la haine du bien, ils vont jusqu'au bout par peur de ceux qui les poussent par derrière.

Le libéralisme révolutionnaire, qui n'avait que des reproches à faire au ministère d'Isabelle, le premier ministère, peut-être, qui n'eût pas un général à sa tête, et qui, par conséquent, commençait à faire entrer l'Espagne dans la voie d'un gouvernement constitutionnel, ce libéralisme applaudit bien vite au gouvernement des généraux qui se sont rendus maîtres de l'Espagne. Ces généraux étaient des rebelles : c'était une

qualité qui effaçait tous les défauts ; le despotisme du sabre n'est jamais blamâble quand il est au service de la Révolution.

Cependant, l'insurrection de la marine et des généraux ne parut pas d'abord avoir de grandes chances de succès ; les populations restaient indifférentes, et il n'y avait guère que les villes voisines des côtes qui se prononçassent ouvertement. Les troupes royales maintenaient leurs positions, Madrid restait tranquille, et le général Calonje, en reprenant Santander, avait ranimé l'espoir de la reine. Au reste, c'était sur l'armée de Pavia, marquis de Novaliches, que tous les regards se portaient. Ce général marchait à la rencontre du maréchal Serrano ; le comte de Girgenti, à la première nouvelle de la révolte de Cadix, avait quitté Paris, et, de Madrid, il s'était aussitôt dirigé vers l'armée royale pour prendre part à ses travaux et à ses périls. On sentait que l'engagement entre les deux généraux serait décisif, et la lenteur de leurs mouvements prouvait que chacun d'eux prenait toutes leurs précautions pour mettre les chances de son côté. Serrano cherchait à gagner du temps pour augmenter le nombre de ses troupes et pour favoriser la désertion dans l'armée royale. L'armée resta fidèle, et l'engagement eut lieu à Alcoléa, après un échange de lettres entre Serrano et Pavia : Serrano, selon l'usage, conjurait Pavia de ne pas faire verser inutilement le sang et de se rendre au vœu de la nation ; Pavia répondit noblement qu'il n'avait à faire que son devoir, et qu'il espérait que la victoire en couronnerait l'accomplissement. On se battit près d'Alcoléa ; l'avantage fut assez disputé pour que les troupes restassent en présence après la bataille ; mais le marquis de Novaliches avait été grièvement blessé ; il avait eu la mâchoire fracassée.

Cela se passait le 28 septembre. A la nouvelle du combat, qui paraissait d'ailleurs plus favorable aux rebelles qu'aux troupes royales, Madrid, qui était jusque-là resté tranquille, se prononça à son tour, et le maréchal Concha résigna facilement ses pouvoirs, de sorte que sa conduite conserva jusqu'au bout un caractère assez difficile à définir. On s'est demandé s'il n'avait pas eu l'intention de contraindre la reine à abdiquer lorsqu'il la pressait de venir à Madrid sans son entourage habituel, et si la reine n'avait pas eu trop raison de refuser de se rendre dans sa capitale, où elle aurait été plutôt prisonnière que souveraine.

Chose singulière, la bataille d'Alcolea, restée indécise, avait provoqué le pronunciamiento de Madrid ; ce pronunciamiento, réagissant à son tour sur la bataille, la fit, le lendemain, considérer comme perdue par les troupes royales, qui, d'ailleurs, privées de leur chef, grièvement blessé, et qu'on crut mort pendant plusieurs jours, passèrent à l'insurrection. L'on fraternisa et l'on se mit en route pour la capitale, qui s'était formé une espèce de gouvernement provisoire, comme la plupart des autres villes *prononcées*. Serrano ayant été le premier général arrivé à Madrid, s'en trouva naturellement le dictateur.

Quand Madrid se fut prononcé, l'insurrection put être considérée comme victorieuse. La reine en jugea ainsi. Dès le 29, elle partit pour la France, où l'Empereur et l'Impératrice la reçurent avec tous les égards dus à son infortune, mais sans aller au-delà d'une douloureuse sympathie. L'Empereur mit le château de Pau à la disposition de la reine fugitive, de son époux, dont il est triste de dire qu'on ne put admirer aucun acte viril dans ces circonstances critiques, et des quelques fidèles serviteurs qui avaient suivi Isabelle dans son exil. La reine Christine, qui était en Espagne, rentra en France ; on apprit quelques jours après que le comte de Girgenti, fait prisonnier et rendu à la liberté sur parole, était arrivé à Lisbonne, d'où il ne tarda pas à revenir en France à son tour.

Cette chute d'un trône ne fut relevée par aucun de ces actes d'énergie qui ennoblissent les plus douloureux revers. En voyant la fuite des ex-ministres, la conduite équivoque du maréchal Concha, en se rappelant les nombreuses trahisons des généraux vainqueurs, on peut dire que la reine Isabelle desespéra dès le premier jour de pouvoir résister ; à qui pouvait-elle se fier ? et que pouvait-elle faire lorsque tout l'abandonnait ? On a vu des rois s'enfuir plus misérablement qu'elle ; femme, on comprend, tout en le regrettant, qu'elle

n'ait pas cru pouvoir agir en homme. Au reste, aussitôt après son arrivée en France, dès le 30 septembre, elle publia une protestation qu'on peut bien regarder comme inutile, mais dont il convient de louer la noblesse vraiment royale et le sentiment profondément religieux :

Aux Espagnols.

« Une conjuration dont il n'existe, pour ainsi dire, pas d'exemple chez aucun autre peuple de l'Europe, vient de précipiter l'Espagne dans les horreurs de l'anarchie. Des forces de terre et de mer, que la nation entretenait généreusement, et dont j'ai toujours récompensé les services avec bonheur, oubliant des traditions glorieuses, et violant les serments les plus sacrés, se tournent contre la patrie, et attirent sur elle des jours de deuil et de désolation. Le cri des rebelles jeté dans la baie de Cadix, et répété dans quelques provinces par une partie de l'armée, résonne dans le cœur de l'immense majorité des Espagnols comme le bruit précurseur d'une tempête qui met en péril les intérêts de la religion, les forces constitutives de la légitimité et du droit, l'indépendance et l'honneur de l'Espagne.

« La série lamentable des défections, les actes d'incroyable déloyauté qui se sont produits, dans un si court espace de temps, blessent encore plus ma fierté d'Espagnole, qu'elles n'atteignent ma dignité de reine ; que les plus grands ennemis de l'autorité eux-mêmes, dans leurs rêveries insensées, ne pensent pas que le pouvoir public qui émane d'une si haute origine, puisse être conféré, modifié ou supprimé par l'intervention de la force matérielle, sous l'impulsion aveugle des bataillons séduits.

« Si les villes et les campagnes, cédant à la première impression de la violence, se soumettent, pour un instant, au joug des insurgés, bientôt le sentiment public, froissé dans ce qu'il a de plus noble et de plus intime, se réveillera pour montrer au monde que grâces au Ciel, les éclipses de la raison et de l'honneur sont tout à fait passagères en Espagne.

« Jusqu'à ce que ce moment arrive, comme reine légitime d'Espagne, après examen et sérieux conseils, j'ai jugé à propos de chercher dans les États d'un auguste allié la sécurité nécessaire pour agir, dans cette difficile conjoncture, comme il incombe à ma qualité de reine et au devoir que j'ai de transmettre intacts à mon fils mes droits, protégés par la loi, reconnus et jurés par la nation, fortifiés enfin par trente-cinq ans de sacrifices, de vicissitudes et de tendre affection.

« En posant le pied sur la terre étrangère, le cœur et les yeux sans cesse tournés vers celle qui est ma patrie et la patrie de mes enfants, je m'empresse de formuler ma protestation explicite et solennelle, devant Dieu et devant les hommes, déclarant que la force majeure à laquelle je cède, en sortant de mon royaume, ne saurait préjudicier à l'intégrité de mes droits, ni l'atténuer, ou la compromettre en rien : ne pourront non plus l'affecter, en aucune manière, les actes du gouvernement révolutionnaire, et encore moins les résolutions de ses Assemblées, qui devront nécessairement se former sous la pression des fureurs démagogiques et dans des conditions de violence manifeste sur les consciences et les volontés.

« Nos pères ont soutenu pour la foi religieuse et pour l'indépendance de l'Espagne une lutte longue et heureuse. Pour rattacher ce qu'il y avait de grand et d'héroïque dans les siècles passés à ce que contiennent les temps modernes de germes sains et féconds, la génération présente a travaillé sans relâche. La Révolution, ennemie mortelle des traditions et du progrès légitime, combat tous les principes qui constituent la force vive, l'âme et la virilité de la nation espagnole. La liberté, dans son expansion illimitée et dans toutes ses manifestations, attaquant l'unité catholique, la monarchie et l'exercice légal des pouvoirs, trouble la famille, détruit la sainteté du foyer et tue la vertu et le patriotisme.

« Si vous pensez que la couronne d'Espagne portée par une reine qui a eu la fortune d'attacher son nom à la régénération politique et sociale de l'État, est le symbole de ces principes tutélaires, restez fidèles, comme je l'espère, à vos serments et à vos croyances ; laissez passer, comme un fléau, le vertige révolutionnaire dans lequel s'agitent l'ingratitude, la félonie et l'ambition ; et vivez dans l'assurance que je ne négligerai rien pour maintenir sauf, jusque dans le malheur, ce symbole, hors duquel il n'y a pour l'Espagne ni un souvenir qui l'attire, ni une espérance qui la soutienne.

« L'orgueil insensé de quelques-uns émeut et bouleverse pour le moment la nation entière, produit la confusion dans les âmes et l'anarchie dans la société. Il n'y a pas même place dans mon cœur pour la haine contre ce petit nombre ; je craindrais qu'au contact de ce sentiment mesquin, ne s'affaiblît le profond attendrissement que m'inspirent les hommes loyaux

qui ont exposé leur vie et versé leur sang pour la défense du trône et de l'ordre public, et tous ces Espagnols qui assistent, avec douleur et épouvante, au spectacle d'une insurrection triomphante, honteuse page dans l'histoire de notre civilisation.

« Sur la noble terre d'où je vous parle aujourd'hui, et partout, je supporterai, sans me laisser abattre, les malheurs de mon Espagne bien-aimée, qui sont mes propres malheurs. Si je n'avais pas pour me soutenir, entre bien d'autres exemples, celui du souverain le plus vénérable, modèle de résignation et de courage, entouré lui aussi de tribulations et d'amertume, je puiserais des forces dans ma confiance en la loyauté de mes sujets, en la justice de ma cause, et par-dessus tout en la puissance de celui qui tient dans ses mains le sort des empires.

« La monarchie de quinze siècles de luttes, de victoires, de patriotisme et de grandeur, ne peut pas se perdre en quinze jours de parjures, d'infidélités et de trahison. Ayons foi dans l'avenir: la gloire du peuple espagnol fut toujours celle de ses rois; les disgrâces des rois rejaillirent toujours sur le peuple.

« Dans la ferme et patriotique aspiration pour le maintien du droit, de la légitimité et de l'honneur, votre esprit et vos efforts s'accorderont toujours avec la décision énergique et l'affection maternelle de votre reine.

« Isabelle.

« Château de Pau, le 30 septembre 1868. »

Ce sont là certainement de belles et nobles paroles ; elles honoreront la reine Isabelle dans son exil.

Peu de mots suffiront pour achever le récit des événements qui suivirent immédiatement le pronunciamiento de Madrid. Toutes les villes d'Espagne semblèrent se hâter d'adhérer au mouvement, à l'exception de celles des provinces basques, et toute résistance cessa presque aussitôt. Le comte de Cheste, général Péruéla, qui était venu à bout de maintenir l'ordre dans sa province, jugea que, la reine étant en fuite, Madrid et la plus grande partie de l'Espagne au pouvoir de l'insurrection, la résistance devenait inutile, et résigna ses pouvoirs. A Madrid, une junte s'était formée, qui avait pris pour président M. Madoz, l'une des anciennes illustrations des mouvements révolutionnaires. M. Madoz ne tarda pas à donner sa démission ; il fut remplacé par M. Aguirre ; mais tout s'effaça devant la dictature militaire du maréchal Serrano, qui fut investi de l'autorité suprême, et qui composa un ministère provisoire sous les auspices duquel la nation devait être appelée à élire, au moyen du suffrage universel, des cortès constituantes chargées de choisir la forme définitive du gouvernement qui conviendrait à l'Espagne. Le maréchal Serrano, ancien membre de l'Union libérale, était monarchique ; Prim qui venait de rentrer en Espagne lorsqu'il n'y avait plus de danger à courir, et qui, après avoir été l'objet de démonstrations d'enthousiasme à Saragosse, avait fait, le 7 octobre, une entrée triomphale à Madrid, était progressiste et songeait surtout à devenir le maître, soit sous un roi, soit dans une république.

Dès les premiers jours un antagonisme sérieux se montrait entre ces deux hommes, et l'on n'avait que trop de motifs de craindre que l'Espagne n'en fût encore qu'au premier acte d'une longue révolution.

Quel était donc le caractère de cette révolution, à laquelle il devint bientôt évident que le duc de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe, avait puissamment contribué de sa fortune, dans l'espoir d'arriver au trône.

On put croire, dans le premier moment, qu'elle n'était qu'une révolte militaire comme il y en eu tant en Europe ; mais la fuite de la reine, les cris de : *A bas les Bourbons !* qui se firent bientôt entendre de toutes parts, la fermentation des esprits qui se manifestait, lui donnèrent, dès le lendemain de la victoire, un caractère beaucoup plus sérieux qu'aux autres, et l'on put prévoir que la Révolution universelle chercherait à en profiter pour manifester sa haine contre la religion. Les jésuites furent, dès les premiers jours, expulsés des maisons qu'ils possédaient en Espagne; des couvents furent le théâtre de scènes plus que regrettables, les biens du clergé se virent menacés, et l'on ne tarda pas à proclamer la liberté des cultes pour enlever au pays ce glorieux privilége de l'unité religieuse qui restait sa dernière chance de salut. Si les *unionistes* l'avaient complétement emporté, on n'aurait pas été si loin, mais ils avaient à compter avec les progressistes et avec les répu-

blicains, pour la plupart très-hostiles au catholicisme. Dans les premiers jours d'octobre fut publié ce programme qui n'indiquait que trop bien la tendance de cette révolution :

« *Liberté des cultes*, — *suppression des couvents et extinction des communautés et associations religieuses*, — *protection du clergé paroissial*, — *diminution du nombre des diocèses*, — *suppression des collégiales*, *abbayes*, *prébendes*, etc. — *suppression des dotations du nonce apostolique et des séminaires*, — suffrage universel, — liberté d'enseignement, — instruction primaire gratuite et *obligatoire*, — diminution du nombre des universités, — franchises municipales, — suppression du ministère d'outre-mer, — les mêmes lois pour la Péninsule et les provinces d'outre-mer, — liberté de l'imprimerie et de la presse, — liberté des associations — liberté du travail, — décentralisation, — suppression de tous les conseils, de toutes les juntes, corporations et autres institutions centralisatrices, — désamortisation absolue. — unité des priviléges (*fueros*), — la justice par le jury, — abolition de l'inscription maritime, — abolition de la peine de mort, — suppression des alcades corregidores, — abolition des droits d'entrée et de consommation, — réforme douanière, — suppression de l'impôt sur le sel et le tabac, — réorganisation de la garde civile, — suppression de la garde rurale, — suppression des loteries comme revenu de l'État, — pensions civiles de toutes sortes (*cesantias*), révision des charges de justice et de vétérance (*jubilationes*), — révision des emprunts et entreprises financières, et en appliquant la responsabilité aux auteurs et intermédiaires, — alliance fraternelle avec tous les gouvernements libéraux. »

On le voit, les révolutionnaires espagnols étaient à la hauteur des autres : ils proclamaient la *liberté religieuse* et supprimaient les couvents, dépouillaient les séminaires, diminuaient le nombre des diocèses, etc. ; ce qui revient à dire que, pour eux comme pour les révolutionnaires de tous les pays, la liberté religieuse ne signifiait pas autre chose que l'oppression du catholicisme.

Les prévisions des politiques se trouvaient dérangées par cette révolution soudaine, quoique attendue par ceux qui étaient au courant de la situation. S'il était difficile de se rendre bien compte des causes immédiates d'un pareil mouvement, il était plus difficile encore d'en conjecturer l'issue. Deux grands partis étaient en présence : celui de la république et celui de la monarchie. L'Espagne est tellement monarchique, qu'on pouvait être assuré que la république ne s'établirait que par la violence, ne se maintiendrait que par la terreur et ne durerait pas longtemps. Mais les monarchiques étaient bien divisés : il y avait les monarchiques purs, qui voulaient le roi légitime d'après le droit bourbonien, auquel cas le roi devait être don Carlos, ou Charles VII, petit-fils du don Carlos qui avait disputé le trône à Isabelle après la mort de Ferdinand VII, son frère ; il y avait les monarchiques constitutionnels, qui auraient volontiers reconnu le jeune prince des Asturies, fils d'Isabelle, et il y avait les monarchiques partisans de l'unité ibérique, c'est-à-dire de l'union de l'Espagne et du Portugal. Dans ces deux derniers partis, les moyens d'arriver au but différaient. Les uns voulaient d'une régence avec le duc de Montpensier, les autres avec le comte de Girgenti, qui venait de se rendre populaire par son courage; d'autres avec l'un des généraux vainqueurs, et particulièrement avec le maréchal Serrano. Les partisans de l'unité ibérique songeaient : les uns au roi de Portugal, qui refusait ; au roi Ferdinand, père du roi de Portugal, qui ne paraissait pas plus pressé d'accepter ; d'autres à un fils de Victor-Emmanuel, ou à son neveu le duc de Gênes ; et d'autres, enfin, au prince Napoléon, qu'on savait être un ami du général Prim. La division était telle que l'année 1869 s'est passée sans qu'une décision définitive ait été prise.

Quant à l'influence que la révolution d'Espagne pourrait avoir sur la situation générale de l'Europe, tout dépendrait de l'issue qu'elle aurait, on le comprenait. S'il y avait une monarchie, selon qu'elle serait catholique ou libérale, la France aurait une alliée ou une adversaire à cause de la question romaine ; une république serait nécesssairement hostile à la France, parce qu'elle serait hostile à la religion.

Le gouvernement impérial affecta de rester entièrement neutre, et, le mal étant fait, mal qu'on aurait sans doute pu prévenir, c'était peut-être ce qu'il y avait de mieux à faire; mais il était difficile de croire à une indifférence réelle. En effet, il était évident que la Prusse n'avait pas été étrangère aux derniers événements. Les troupes insurgées étaient régulièrement payées et bien payées, tandis que les troupes royales manquaient de tout; les généraux rebelles étaient parfaitement pourvus d'argent. L'Angleterre avait peut-être donné quelque chose ; l'Italie peut-être aussi, quoiqu'elle fût bien pauvre ; mais on trouve toujours de l'argent pour faire un mauvais coup. Quant à la Prusse, personne ne doutait qu'elle n'eût donné largement. Or, la Prusse victorieuse allait sans doute redoubler d'efforts pour compléter sa victoire; la diplomatie française avait donc fort à faire et les hommes d'État de l'Empire devaient être sérieusement inquiets.

Au reste, l'effet immédiat produit par la révolution espagnole fut de faire tout à coup cesser les bruits de guerre et probablement d'en retarder l'explosion ; car les deux principaux adversaires attendant l'occasion favorable pour frapper le premier coup, cette occasion reculée, il fallait désormais savoir comment les choses tourneraient ; c'était un répit donné à l'Europe.

Pendant le reste de l'année 1868, ce fut l'Espagne qui eut le triste privilége d'attirer le plus l'attention publique.

Le gouvernement provisoire eut quelque peine à se former; pendant plusieurs jours, le vainqueur du Pont d'Alcoléa (Fuente de Alcoléa) le maréchal Serrano, duc de la Torre, arrivé le premier à Madrid, resta le seul maître de la situation. L'arrivée du général Prim, comte de Reus et marquis de Castilléjos, vint faire le partage du pouvoir ; enfin, il fallut admettre les prétentions du vice-amiral Topete, qui avait le premier donné le signal du mouvement à Cadix. Serrano, Prim et Topete formèrent un triumvirat qui sentit bientôt le besoin de remettre un peu de régularité dans le gouvernement. On tâtonna pendant quelques jours et l'on composa enfin un conseil de ministres, dit gouvernement provisoire, dont les principaux membres furent : Serrano, président du conseil ; Prim, ministre de la guerre ; Topete, ministre de la marine, et Romero Ortiz, ministre de grâce et justice. Une fois le gouvernement tant bien que mal organisé, la junte révolutionnaire de Madrid fut dissoute, et l'on invita les juntes de province à se dissoudre aussi, ce qu'elles firent presque partout immédiatement ; la junte de Barcelone persista seule pendant quelques jours et suivit enfin l'exemple des autres, de sorte que l'Espagne se trouva gouvernée par un ministère, le roi absent, et qui s'arrogeait, en qualité de gouvernement provisoire, une dictature presque illimitée.

Dès les premiers jours de la révolution, toutes les libertés possibles avaient été proclamées : liberté des réunions, liberté d'association, liberté de la presse, liberté d'enseignement, liberté des cultes. Mais on sait que la Révolution, en proclamant toutes ces libertés, entend que ses partisans en jouissent à peu près exclusivement. Ainsi les réunions des citoyens étaient libres, mais on interdisait les processions dans les rues, sous prétexte qu'elles pouvaient amener des troubles et contrarier les non catholiques; or, tous les Espagnols sont catholiques. Liberté d'association, mais on proscrivait les jésuites, on dissolvait les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, on chassait de leurs couvents, pour les réunir à d'autres, des milliers de religieuses ; il est vrai qu'on permettait en même temps les loges maçonniques, et que les prêtres infidèles à leur devoir qui se formaient en association pour *propager la vraie doctrine de l'Évangile*, c'est-à-dire la révolte contre l'autorité ecclésiastique et le protestantisme, avaient toute liberté d'agir. Liberté de la presse; et, en effet, la licence des journaux révolutionnaires, immoraux et incrédules, les caricatures immondes, les gravures obscènes avaient toute licence; mais la presse catholique était menacée comme ennemie de la révolution, comme cherchant à semer la division parmi les citoyens, en un mot comme réactionnaire et ennemie de la liberté. Liberté d'enseignement ; mais on fermait les séminaires conciliaires, on supprimait les facultés de théologie, on arrêtait le paiement des

sommes dues à ces établissements, on gênait de toute façon l'enseignement catholique, tandis qu'on laissait libre l'enseignement protestant et maçonnique. Liberté des cultes; et, en effet, il n'y avait plus d'obstacles opposés à la distribution des bibles protestantes et l'on se préparait à construire à Madrid et ailleurs des temples *évangéliques*, tandis qu'on supprimait des paroisses dans plusieurs villes, qu'on démolissait des églises à Madrid, à Séville et ailleurs, qu'on supprimait les couvents, qu'on chassait les jésuites, qu'on molestait les évêques, qu'on interdisait les processions catholiques et le port public du viatique aux mourants, enfin qu'on n'apportait des entraves qu'à la seule religion pratiquée par tous les Espagnols à l'exception d'une infime minorité.

On aurait pu croire que le gouvernement provisoire ne voulait pas sanctionner les mesures arbitraires des premiers révolutionnaires et que, une fois constitué, il remettrait tout à l'État, laissant aux cortès constituantes, représensation du peuple souverain, le soin de prendre les mesures fondamentales et définitives. Il n'en fut pas ainsi. Le gouvernement provisoire rapporta bien quelques mesures, comme celle des juntes qui avaient proclamé le libre échange, ce qui plaisait aux commerçants anglais et ce qui ruinait l'industrie espagnole; mais, en même temps, il ne fit que régulariser le reste, et il établit des ateliers nationaux pour les ouvriers sans ouvrage, il remplaça par un impôt de capitation, très-impopulaire, la suppression des octrois; il gaspilla toutes les ressources du trésor, il augmenta les dépenses sans réaliser aucune économie ; en un mot il vivait au jour le jour, sans prévoyance, sans énergie, et n'espérant faire face aux plus graves difficultés qu'au moyen d'un emprunt de cinq cents millions de francs hypothéqués sur les biens de l'Église et des couvents et sur les biens de la couronne. C'est ainsi que procèdent ordinairement ces austères révolutionnaires : ils prolongent l'existence de leur domination aux dépens du bien d'autrui et des sueurs du peuple; ils mettent tout au pillage, après avoir renversé les gouvernements réguliers qu'ils accusent de dilapidation ; ils font une révolution en criant, comme ceux d'Espagne, *Espana con honra* (l'Espagne avec honneur); et ils ne sont pas plutôt les maîtres, que la honte et l'immoralité règnent partout. Serrano, Prim et Topete devaient tout à la reine Isabelle; ils donnaient, il faut en convenir, un bel exemple de reconnaissance. Mais, en revanche, ils avaient avancé d'un grade tous les militaires de l'armée de terre, à l'exception des simples soldats ; le général Prim devint maréchal, et l'on ne saurait dire combien de ducs et de marquis furent créés en quelques semaines. Quant aux solliciteurs démocrates, on ne pourrait pas davantage les compter : les antichambres des ministres ne désemplissaient pas, et un journal disait plaisamment, quelques semaines après le triomphe de la révolution, que le recensement des habitants de l'Espagne avait dû être bien mal fait, puisqu'il ne donnait à ce pays que seize millions d'âmes et qu'il y avait déjà eu plus de vingt millions de demandes de places.

Le gouvernement provisoire ne fit donc guère d'abord que sanctionner ce qui avait été fait par les juntes, et, pour ainsi dire, que régulariser l'anarchie. Au point de vue religieux, il se montra aussi hostile au catholicisme que pas une de ces juntes, et c'est ainsi que, par des décrets successifs, depuis le 12 octobre jusqu'au 22, le ministre de grâce et justice : 1° prononça la dissolution de la Compagnie de Jésus et la fermeture des établissements que les jésuites possédaient en Espagne; 2° ordonna que la moitié des couvents seraient supprimés, et que les religieuses des maisons ainsi supprimées auraient, si elles voulaient rester en religion, à se réunir aux autres religieuses dans les couvents conservés ; 3° proposa la dissolution des conférences de Saint-Vincent-de-Paul; 4° suspendit le paiement des revenus dont vivaient les séminaires conciliaires.

Ces mesures causèrent une très-vive émotion en Espagne. La presse catholique, quelques organes de la presse libérale protestèrent vivement, montrant que la Révolution se mettait en contradiction avec elle-même, et que le gouvernement provisoire empiétait sur les attributions des cortès constituantes. Mais la plus grande partie de la presse se tut

ou même approuva modérément; quelques journaux crièrent même que le gouvernement n'allait pas encore assez loin. Il est bon de savoir que ces derniers étaient soutenus par une partie de la presse libérale de France: *le Siècle* et *l'Opinion nationale* se distinguèrent parmi les autres à cet égard. Selon ces journaux et ceux d'Espagne qui leur ressemblaient, on ne devait aux catholiques aucune liberté, et il importait qu'on procédât vite, et que les cortès constituantes se trouvassent en présence de faits accomplis, si l'on voulait que le fruit de la révolution ne fût pas perdu. On ne saurait mieux montrer que le semblant de libéralisme dont se parent les révolutionnaires n'a d'autre but que de tromper les sots ; que jamais la Révolution, c'est-à-dire l'erreur et le mal, ne laisse au bien et à la vérité que la liberté qu'elle ne peut leur enlever, et que ces soi-disant démocrates qui ne repoussent le droit divin que pour mettre à la place la souveraineté du peuple, se moquent bien de cette souveraineté, qu'ils escamotent à leur profit, et à laquelle ils ne donnent pas le temps de se prononcer. C'était en même temps, en ce qui concerne l'Espage, l'aveu que l'Espagne était toujours catholique, et que, pour porter atteinte chez elle à la liberté de l'Église, il fallait agir révolutionnairement et en dehors de la volonté du peuple. On pouvait se dire, en France, que, si le parti du *Siècle* et de *l'Opinion nationale* l'emportait, on n'aurait à y attendre aucun respect pour la liberté catholique, et que, au nom de la liberté, la conscience serait gênée, entravée et opprimée.

A Madrid, *le Pensamiento*, *la Regeneracion* et *la Esperanza* combattirent vivement les mesures prises par le ministre de grâce et justice ; la presse catholique des provinces les suivit courageusement dans cette campagne. L'épiscopat espagnol fit aussi entendre sa voix. Dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, les évêques d'Espagne tinrent une conduite pleine de prudence et modération. Ils ne voulaient pas qu'on pût dire qu'ils appartenaient à un parti politique; ils voulaient que tous les partis honnêtes et religieux trouvassent en eux des pères, des conseillers, de vrais pasteurs des âmes, et l'on peut dire qu'en général la conduite du clergé espagnol fut aussi digne que calme. Mais il est des droits et des vérités dont le clergé ne peut négliger la défense, et l'évêque de Jaën, Mgr Monescillo, fit entendre, dès le 25 octobre, une noble et généreuse protestation qui exprimait le sentiment de tout l'épiscopat et de tout le clergé. Mgr de Jaën s'adressait au ministre qui avait signé les décrets révolutionnaires, et il lui en démontrait l'illégalité, l'iniquité et l'odieux. On expulse les jésuites : s'étaient-ils donc rendus coupables de quelque crime ou de quelque délit prévu et puni par la loi? Alors qu'on les mette en jugement et qu'on les condamne. Sinon, ils sont innocents; ils doivent jouir de tous les droits dont jouissent les citoyens espagnols ; on n'avait pas le droit de les expulser sans motifs, et de les juger sans les entendre. Pour les religieuses arrachées à leurs cloîtres et obligées d'aller vivre dans d'autres couvents qui n'appartiennent pas au même ordre, qui suivent d'autres règles, quelle dureté de les traiter ainsi, quelle odieuse injustice de les troubler, sans qu'on pût les accuser d'aucun crime, autre que celui de vivre en communauté, ce que la loi leur permettait, et ce qui résulte de la liberté d'association, proclamée si hautement! Était-ce bien montrer qu'on aimait la science et qu'on en voulait les progrès que de retirer aux séminaires conciliaires les subsides qu'on leur devait? Était-ce montrer de l'amour pour les pauvres que de dissoudre ces conférences de Saint-Vincent-de-Paul auxquelles on ne pouvait reprocher aucun acte de politique?

Les évêques ne parlaient pas seuls. Au sujet des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les journaux enregistrèrent plusieurs protestations de membres de ces conférences qui étaient libéraux ou progressistes, et qui attestaient que ces conférences ne songeaient qu'au soulagement des pauvres et à la sanctification de leurs membres. Au sujet des religieuses et de la démolition des églises, les dames de Séville prirent une généreuse initiative. Dans des pétitions adressées au maréchal Serrano, et couvertes de plusieurs milliers de signatures, elles protestèrent contre les mesures iniques des juntes et du gouvernement pro-

visoire. Les dames de Madrid, d'Ecija, de Ségovie, de Tolède, etc., suivirent cet exemple : toutes réclamaient en faveur de leurs filles, de leurs sœurs, en faveur des plus beaux monuments des arts, qu'on voulait faire disparaître, en faveur de la liberté de conscience, et faisaient appel aux sentiments chrétiens, chevaleresques, espagnols, dont le président du gouvernement provisoire devait être animé. Que peut-on reprocher aux religieuses, disaient en particulier les dames d'Ecija? Si elles ne sont pas coupables, pourquoi les troubler dans leurs retraites? Et, si elles le sont, comment se fait-il qu'on leur permette de vivre dans d'autres couvents? Le gouvernement provisoire était assez embarrassé de ces pétitions et de ces protestations, qui se multipliaient, et qui étaient signées des noms les plus connus, les plus respectés de l'Espagne. Aussi ne répondit-il rien ; mais il ne rapporta pas non plus une seule des iniques mesures qui avaient été prises.

Cependant, il sentait bien qu'il y avait quelque chose à faire. Après avoir supprimé les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, il se vit obligé de pourvoir aux nécessités des pauvres en essayant d'organiser officiellement la bienfaisance, inspiration maçonnique qui ne pouvait réussir. Le décret et l'exposé des motifs sont curieux. Le ministre de l'intérieur, M. Sagasta, s'exprimait en ces termes emphatiques : « Il faut achever, partager et « développer, pour le bonheur des orphelins « et de la misère, ce don céleste octroyé par « Dieu à la femme, la palme des affections « charitables, sans pour cela négliger de faire « fructifier aussi et simultanément la grande « philosophie des citoyens, qui a prodigué « au pays de si grands bienfaits à jamais mé« morables dans des moments suprêmes « d'épreuves et de détresse générale. » Voici le décret, daté du 3 novembre 1868 :

Art. 1er. Est consacrée par la loi l'existence des anciennes associations de dames, après la présentation et l'approbation préalable des règlements non autorisés par les gouvernements qui ont existé jusqu'ici.

Art. 2. Les gouverneurs civils des provinces où auraient existé ces associations inviteront les dames qui les forment à se constituer de nouveau, leur offrant tout l'appui et la protection du gouvernement provisoire pour l'exercice et la pratique de l'objet exclusif de leur association.

Art. 3. Les gouverneurs des provinces où n'auront pas existé de ces associations s'efforceront de les constituer, faisant appel aux sentiments charitables des dames d'une vertu et d'une philanthropie notoire, au nom des classes souffrantes et besogneuses.

Art. 4. Ces gouverneurs tâcheront d'établir dans les provinces confiées à leurs soins des associations d'hommes pour le même objet de l'exercice de la charité à domicile, prenant pour base celles qui se formèrent durant la dernière invasion épidémique, sous la dénomination d'*Amis des pauvres*.

Art. 5. Aucune de ces associations ne pourra reconnaître une autorité établie en pays étranger, ni en dépendre.

Art. 6. On rendra à l'association des dames, aussitôt qu'elle sera constituée et en état de se consacrer d'une manière pratique à l'objet de sa création, les sommes en espèces et effets pouvant servir, ayant appartenu aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul, pour être, lesdites sommes et effets, employés et distribués conformément aux règlements qui les régissent.

Ainsi, l'on avait supprimé les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et voici qu'il fallait en former d'autres; mais celles-ci ne reconnaissaient aucune autorité établie en pays étranger ; l'Espagne était sauvée! N'est-il pas évident que son indépendance était menacée ? Seulement, en pressant davantage l'argument, on arriverait à interdire toute communication avec le Pape : on peut être assuré que cette interdiction eût été prononcée si le sentiment public n'eût pas dû s'y opposer. Et que dire de la probité de ce gouvernement provisoire, qui mettait sous le séquestre les sommes en espèces et les effets, produits des contributions volontaires des membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et, par conséquent, leur propriété, et qui adjugeait ensuite le tout à des associations différentes? Quoi d'étonnant que le communisme fît des progrès dans les classes populaires quand on donnait de tels exemples au peuple ! Quoi d'étonnant qu'on entendît retentir cette parole lugubre : *La propriété c'est le vol !*

quand, en effet, les gardiens naturels de la propriété en faisaient si bon marché et la volaient si facilement !

Quoiqu'il en soit, c'était toujours la même question qui se représentait. Où va l'Espagne ? quel sera son gouvernement ? La république paraissait impossible dans ce pays essentiellement monarchique, on se demandait quel pouvait être le monarque. Il n'y avait, à la fin de 1868, que trois voies ouvertes devant les monarchistes : chercher un prince étranger, créer une nouvelle dynastie nationale ou prendre l'un des membres de la dynastie actuelle.

Des princes étrangers, on en proposait par douzaines. On songea au roi Fernando, père du roi de Portugal actuel ; mais, d'abord, Fernando repoussait absolument l'idée de régner sur l'Espagne, et, ensuite, les Espagnols n'en voulaient pas : 1° parcequ'il représenterait l'union ibérique ; 2° parce qu'il était étranger, moins même que Portugais, puisqu'il vient d'Allemagne.

On parlait du duc d'Edimbourg, fils puiné de la reine Victoria ; mais les Espagnols rejetaient absolument un prince étranger, surtout un prince anglais, qui ferait de l'Espagne une colonie commerciale de l'Angleterre, comme l'est déjà le Portugal, et, par dessus tout, un prince protestant.

On parlait d'un fils de Victor-Emmanuel, le duc d'Aoste : même expulsion ; et c'était un sentiment semblable qui accueillait l'idée d'offrir le trône au jeune duc de Gênes, neveu du roi de Piémont.

On parlait du prince Napoléon ; mais, pour le faire, il fallait avoir complétement oublié les événements du commencement de ce siècle.

Créerait-on donc une dynastie nouvelle, en appelant par exemple au trône, soit comme empereur, soit comme roi, le général, devenu le maréchal Prim, qui accepterait volontiers, sans aucun doute, mais qui ne se croyait pas probablement assez fort pour aller jusque-là ? Il se contenterait du rôle de régent ; mais au nom de qui ? Ici se présentaient les autres combinaisons.

Restaient les Bourbons, qu'on avait bien prétendu exclure à jamais, mais qui se présentaient encore comme la seule solution possible dans l'imbroglio actuel. Or, parmi les Bourbons, trois personnes étaient possibles : le prince des Asturies, la duchesse de Montpensier, ou don Carlos VII, qui, par l'abdication de son père, était devenu le représentant des Bourbons d'Espagne, si l'on s'en tenait à la loi salique.

Si la reine d'Espagne avait montré plus de résolution, disait-on, elle eût pu assurer le trône à son fils, le prince des Asturies, alors âgé d'une douzaine d'années, et représentant l'ancien droit de succession espagnol, qui permettait au femmes de succéder au trône, droit que Ferdinand VII avait rétabli en faveur de sa fille Isabelle, au préjudice du premier don Carlos. Les ambitieux qui aspiraient au pouvoir suprême eussent accepté ce prince dans l'espoir d'arriver à la régence ou au moins au conseil de régence. Isabelle ne crut pas pouvoir d'abord tenter l'aventure, et, pendant quelque temps, les chances du prince des Asturies parurent trop faibles pour qu'on songeât à ce jeune prince.

La sœur d'Isabelle, qui est duchesse de Montpensier, aurait-elle plus de chances que le prince des Asturies ? La conduite du duc de Montpensier et de sa femme avait été assez équivoque dans ces dernières années, et, tout récemment, ils s'étaient trouvés assez compromis dans les tentatives faites pour renverser le ministère Gonzalès Bravo. Leur exil pouvait être impolitique ; il paraissait d'autant moins avoir été immérité que c'était à bord même du vaisseau sur lequel le duc et la duchesse s'étaient embarqués qu'avait été donné le signal de la révolte, et que le vice-amiral Topete passait pour avoir voulu travailler en leur faveur. Topete ne s'en défendait que faiblement, et les apparences étaient contre lui. Cependant la candidature de la duchesse, ou plutôt du duc de Montpensier, était sérieusement posée ; le duc était toujours en Portugal, mais il avait fait acte d'adhésion à la révolution, et il avait demandé la permission de rentrer en Espagne. Si le prince des Asturies avait été proclamé roi, on eût pu songer à lui pour la régence ; cela n'étant pas, il

fallait qu'il fût roi ou rien. Dans tous les cas, les Espagnols repoussaient en majorité Montpensier, parce qu'il était étranger, quoique Bourbon, et repoussaient sa femme, parce qu'ils se souciaient peu d'avoir l'infante après avoir chassé la sœur.

Au reste, il faut le dire, la république étant écartée, le débat existait entre la monarchie pure, absolue, catholique, et la monarchie constitutionnelle, parlementaire, doctrinaire. Les révolutionnaires de toute espèce étaient pour cette dernière forme de gouvernement, qui laissait plus d'espérances aux ambitieux, et qui représentait en Espagne la victoire du libéralisme sur l'Église catholique. Mais, précisément pour cela, les catholiques, et c'était la grande majorité des Espagnols, tenaient pour l'autre monarchie, celle qui a rendu l'Espagne si glorieuse, et qui se concilie mieux que toute autre avec le catholicisme et avec les franchises communales et provinciales, avec les *fueros*, auxquels les Espagnols restent toujours fort attachés. Or, un seul homme pouvait rendre à l'Espagne cette monarchie ou plutôt cette royauté, c'était le duc de Madrid, don Carlos, que ses partisans appelaient Charles VII. En effet, à son avénement (non dans ces dernières années, où elle cherchait à réagir contre les funestes conséquences des principes révolutionnaires), Isabelle représentait la révolution libérale et bourgeoise, quelque chose comme ce qu'on avait eu en France avec Louis-Philippe, c'est-à-dire quelque chose d'aussi antipathique au caractère et aux traditions espagnoles que la monarchie bâtarde de Juillet l'était au tempérament français. Le prince don Carlos, au contraire, représentait l'ancien droit royal, non pas précisément dans le mode de transmission héréditaire, mais dans le caractère catholique qu'il donnait à la royauté. On ne peut ignorer que les partisans du premier don Carlos l'étaient surtout parce que les partisans d'Isabelle se présentaient comme peu favorables à la religion. Le peuple qui combattait pour don Carlos, combattait d'abord pour la religion, puis pour la patrie, enfin pour le roi ; c'était au nom de la religion menacée qu'il repoussait Isabelle, et non au nom de la légitimité, qui pouvait paraître douteuse en présence des deux droits différents de succession. Aussi les chefs carlistes faisaient-ils appel surtout aux sentiments religieux de leurs soldats, et Cabrera disait-il dans une proclamation : « Dans la « lutte actuelle, les droits légitimes de « notre auguste souverain et les droits fictifs « attribués à dona Isabelle ne forment qu'une « question secondaire. Mais la question reli« gieuse est une question de vie et de mort, « et, si ceux que nous combattons abandon« naient leurs doctrines impies, votre géné« ral serait le premier à leur tendre une main « amie. »

Ces paroles de Cabrera sont significatives; elles expliquent pourquoi, dans les derniers temps, les catholiques se ralliaient peu à peu à Isabelle, et pourquoi ils déclaraient nettement, depuis qu'Isabelle était tombée, que, s'il fallait opter entre la république et une monarchie constitutionnelle et doctrinaire, ils préféraient la république. Souveraineté de Dieu ou souveraineté populaire, pas de milieu possible pour eux. Dans l'une et dans l'autre, on était dans la logique, et, connaissant le peuple espagnol, ils savaient que la souveraineté populaire, la démocratie, la république serait moins hostile à la religion qu'une monarchie bâtarde mise au service du libéralisme.

Pour savoir si Charles VII avait des chances sérieuses d'arriver au trône il fallait donc savoir comment il comprenait les droits et les devoirs de la royauté. Charles VII était à Paris depuis près d'un mois, sous le titre de duc de Madrid. Quel était le fond de sa pensée ? Une brochure qui parut sans nom d'auteur, sous ce titre : *l'Anarchie espagnole*, et qui posait nettement la candidature de Charles VII, avec des allures qui lui faisaient attribuer une origine presque officielle, pouvait faire craindre que le jeune prince ne crût devoir promettre au libéralisme des concessions qui seraient pour lui, dans la suite, une source de bien des embarras, et, au fond, l'abdication même du principe où il puise sa force. La brochure avait-elle donc une origine aussi élevée qu'on le croyait ?

L'opinion put rester quelque temps incertaine; mais le prince s'expliqua plus tard avec une clarté qui lui valut toutes les sympathies des catholiques.

En attendant, les chefs carlistes se concertaient, les provinces basques avaient l'air de se préparer à une nouvelle lutte, et le gouvernement provisoire ne semblait pas se presser de convoquer les cortès constituantes qui devaient être nommées par le suffrage universel. Le sort prochain de l'Espagne restait incertain; plusieurs gouvernements étrangers, la France, l'Angleterre, la Prusse, les États-Unis, etc., avaient repris avec le gouvernement provisoire les rapports ordinaires; mais on craignait que la situation ne se détendît pas sans une grande effusion de sang et sans qu'on eût traversé une nouvelle période d'anarchie. Les événements accomplis en 1869 ne montrèrent que trop combien ces craintes étaient fondées.

Le concordat autrichien.

Victorieuse en Espagne, pleine d'espoir en France, la Révolution avait remporté aussi d'importantes victoires en Autriche pendant le cours des années 1867 et 1868. Le concordat conclu avec le Saint-Siége en 1855 n'avait cessé d'exciter la fureur du libéralisme; la défaite de Sadowa, en achevant de détruire le prestige de l'autorité impériale, lui parut une excellente occasion de se débarrasser d'une convention qui lui faisait échec, et il ne douta pas que l'empereur François-Joseph, découragé, accoutumé à céder facilement sur tous les points, ne cédât encore sur celui-ci. On ne pouvait, sans un accord avec le Saint-Siége, abréger un traité solennellement conclu; l'on fit donc semblant d'entamer des négociations qui ne pouvaient pas aboutir, et l'on résolut de tourner la difficulté, en votant des lois dites *confessionnelles* qui détruiraient, sans en faire mention, les principales clauses du concordat. Trois lois principales furent proposées par le ministère libéral imposé à l'Autriche à la suite des désastres de 1866 : l'une sur le mariage civil, l'autre sur les écoles, la troisième, dite *inter-confessionnelle*, sur les rapports entre les membres des diverses confessions religieuses et sur le droit de changer de religion.

L'épiscopat autrichien fit fermement son devoir en cette circonstance. Le 28 septembre 1867, lorsque les lois anti-concordataires eurent été proposées au Reichsrath, les archevêques et évêques adressèrent à l'Empereur une lettre collective fortement motivée, dans laquelle les dispositions du concordat étaient énergiquement défendues et les attaques dont ce grand acte était l'objet rigoureusement repoussées. La question du mariage, point capital que le concordat avait réglé et sur lequel la législation de Joseph II était le plus opposée à la doctrine catholique. Dans ce document, qui a été traduit en français [1], et qui est un véritable chef-d'œuvre de logique et de modération, les prélats montrent que le concordat de 1855 ne livre ni les droits légitimes de l'État ni ceux des catholiques, et qu'il ne peut qu'être un événement salutaire à la société civile et politique.

« Depuis 1859, disent-ils, on a employé tous moyens d'agitation possibles contre le concordat et contre l'Église catholique ; cependant on n'a touché à la question du mariage que depuis peu de temps.

« On juge à propos maintenant d'ouvrir aussi l'attaque de ce côté, et l'on vient d'affirmer que la juridiction garantie à l'Église par le concordat dans cette matière viole les droits de l'État. Mais c'est l'inverse qui est la vérité ; l'État a conservé intacts tous ses droits, et il s'est assuré d'un auxiliaire puissant pour la défense de ses intérêts bien entendus. Par suite des erreurs introduites dans la science, la notion du droit a été mutilée, et l'idée vraie du mariage falsifiée; même pour des hommes sages et savants, la vraie notion en a été obscurcie. Mais à chaque jour suffit sa peine. La théorie au moyen de laquelle on suscite actuellement des difficultés se rattache surtout à des erreurs scientifiques qui sont aujourd'hui loin de nous. Dans cette question aussi, les esprits commencent à voir clair et à prendre position. La force et le droit ne sont pas la même chose ; le parti de l'agitation accepte très-bien cet axiome lorsque la force est contre lui, mais non pas lorsqu'il se croit assuré

[1] Paris, 1868, chez Albanel.

d'être le plus fort. Trop souvent le droit ne peut prévaloir sans la force ; mais le droit n'existe pas sans le devoir chez celui contre lequel il s'exerce.

« Le pouvoir civil ne peut concéder des droits que parce qu'il peut exiger aussi l'accomplissement de certains devoirs qui sont de sa compétence. Cependant ni tous les devoirs, ni les devoirs les plus élevés des individualités réunies dans un État ne ressortissent des attributions du pouvoir civil. Le droit formel d'employer la contrainte peut naître des obligations réciproques entre les citoyens. Sauf quelques cas extrêmes, l'emploi de la contrainte est réservé à l'État. Mais lorsque ce dernier fait respecter une situation légitime, il n'exerce pas seulement un droit, il remplit un devoir. Le mariage n'est pas une institution d'État, mais bien la base morale de la société domestique, de la famille, qui suppose l'existence de l'État.

« On peut par les voies du droit contraindre les époux à remplir certaines obligations, mais les devoirs dont l'accomplissement rend le mariage saint et béni sont au-dessus de la contrainte. Or il n'est pas permis à l'État de ne pas tenir compte de ces devoirs supérieurs; l'État n'est pas une institution qui repose uniquement sur la force ; il lui faut l'appui de ces obligations de conscience que la main pesante de la contrainte ne peut atteindre, et lorsque l'influence de ces obligations ne se fait pas sentir, les forces de l'État s'en vont. De là il est facile de déterminer quelle importance capitale l'État doit attacher au mariage chrétien.

Comme tous les droits civils, les droits qui concernent le mariage dépendent des lois de l'État ; mais en établissant ces dernières, on doit soigneusement considérer les droits et les devoirs qui résultent de la nature du mariage. Ceci ne s'applique pas seulement aux devoirs dont la contrainte peut procurer l'accomplissement, mais encore (et c'est là ce que le législateur doit surtout apprécier) à la fidélité et à l'affection des époux, choses sur lesquelles ses injonctions et ses verdicts ont aussi peu de pouvoir que sur la direction du vent qui agite la mer. Deux personnes qui, dans leur conscience, ne se sentent pas fondées à se considérer comme époux, ne peuvent se croire obligées à agir selon les devoirs mutuels des époux. Par conséquent, un législateur éclairé doit se sentir porté, pour atteindre le but qu'il se propose, à ne pas accorder les droits civils attachés au mariage, à une union qui n'est pas valable devant Dieu et devant la conscience, selon la foi religieuse à laquelle appartiennent les futurs époux.

« Les protestants reconnaissent la juridiction de l'État en matière matrimoniale; leurs livres dogmatiques s'expriment explicitement sur ce point, et ne formulent pas d'empêchements au mariage ; mais, en se confiant ainsi à la législation civile, ils supposent un État basé sur le principe chrétien. En effet, si en vertu de je ne sais quel progrès, l'État arrivait quelque part à permettre le mariage entre frère et sœur, un chrétien protestant, aussi bien qu'un catholique, refuserait d'en admettre la légitimité. On trouve très-naturel qu'un monarque chrétien accorde à ses sujets mahométans d'avoir quatre femmes; car cela répond aux dispositions du Coran. Mais si un prince mahométan permettait la polygamie à ses sujets chrétiens, tous les chrétiens refuseraient de reconnaître un caractère légitime à de pareilles unions.

« Le catholique est convaincu que l'union des époux, sous la garde de laquelle sont placés les futurs citoyens de l'État et de l'Église, a reçu une consécration sacramentelle; il se met donc dans une flagrante contradiction avec sa foi lorsqu'il méprise les lois établies par l'Église sur la validité du mariage, et quand, au lieu d'une union qui réunit dans le Christ un homme avec une seule femme, il choisit une union criminelle et impie. Tout gouvernement qui sait quel prix il faut attacher à la consécration morale de la famille doit donc être porté à tenir soigneusement compte des convictions catholiques pour tout ce qui concerne le mariage.

« Cependant ceci n'implique nullement que l'État doive renoncer à un de ses droits légitimes. Par ses lois, il assigne au mariage son rang et sa position dans la vie civile : par ses lois et par les règlements qu'il porte, les effets résultant du mariage deviennent des droits placés sous la protection de l'État; c'est en effet la loi de l'État qui définit les conditions par lesquelles on peut acquérir les droits civils qui découlent du mariage. En considération de l'influence considérable que le caractère du mariage exerce sur le bien-être des nations, l'État possède sans contredit le droit d'interdire une union qu'il juge contraire à ses intérêts et de punir l'infraction de sa loi en ce point. Il peut même refuser les droits civils à une union contraire à ses lois; seulement il ne doit pas mettre sur le même rang l'union conjugale de personnes ayant conclu un mariage régulier devant l'Église, mais en contrevenant aux lois de l'État, avec ces unions dégradantes qui doivent être qualifiées d'immorales sous tous les rapports. Le droit civil détermine d'après sa nature ces différences. Les

conditions morales de l'union des sexes ne sont point de son ressort; car autrement, du temps des martyrs, on aurait dû se soumettre aux lois païennes; à cette époque les chrétiens étaient les sujets des empereurs païens et accomplissaient mieux que les païens leurs devoirs de sujets. Quoique l'État soit fondé à refuser les effets civils aux transgresseurs de sa loi, une appréciation plus consciencieuse établit qu'à l'égard des mariages bénis par l'Église ce droit ne doit être appliqué qu'avec bien des restrictions.

« Le gouvernement de Votre Majesté n'est entravé en rien dans l'exercice de ce droit par la juridiction rendue à l'Église; au contraire, le pouvoir ecclésiastique l'appuie énergiquement. L'instruction donnée pour les causes matrimoniales par les Évêques réunis en 1856 enjoint d'observer les prescriptions de la loi autrichienne concernant les effets civils du mariage. Le mariage des catholiques, partout où le Concile de Trente a été proclamé, est nul, s'il n'est conclu devant le curé et devant deux témoins. Le prêtre qui bénit un mariage prohibé par l'État viole ses devoirs et encourt une peine ecclésiastique et civile. L'expérience des onze dernières années prouve que de cette manière les prescriptions de la loi civile sur le mariage sont suffisamment garanties. Si l'on compte les cas d'infraction à ces lois, on verra qu'en aucun autre pays, mieux qu'en Autriche, aucune loi n'a été plus scrupuleusement observée que la loi matrimoniale, sanctionnée par Votre Majesté le 8 octobre 1856. De plus, l'instruction des Évêques, pour les causes matrimoniales, tient largement compte de tous les besoins et vœux admissibles de la population. Personne ne peut se plaindre que la conclusion du mariage ait été rendue difficile pour les catholiques, et de fait personne ne s'en plaint. Serait-ce la raison pour laquelle on demande que la deuxième partie du Code civil soit aussi appliquée aux mariages catholiques ? Mais non, on n'est nullement disposé à se contenter de si peu ; on veut abolir la loi de l'Église pour lui substituer le mariage civil.

« Le mariage civil proprement dit est la négation des liens qui unissent les choses du temps aux choses de l'éternité. Toute union qui jouit des droits civils du mariage peut être qualifiée de mariage civil, et l'Église désire ardemment que tout mariage consacré par elle soit aussi un mariage civil, compris dans le sens indiqué. Mais ce qu'on appelle ordinairement *mariage civi* existe lorsque l'État, dans sa législation, pose ce principe : que pour la fixation des droits civils du mariage et des conditions sous lesquelles ces droits peuvent être acquis, on n'a à tenir aucun compte de la religion et de la conscience. Les ennemis du christianisme voient là le grand avantage du mariage civil; mais la plupart d'entre eux y cherchent encore autre chose : ils en attendent la dissolubilité du lien conjugal.

« Les falsifications de la vérité qui servent d'armes aux partis révolutionnaires sont toutes pour le fond empruntées à la France; elles ne diffèrent de ce qui s'est dit en France que par la forme de l'arrangement. Mais aujourd'hui ces falsifications sont plus coupables que lorsqu'elles apparaissaient pour la première fois. La France a fait sur elle-même des expériences dont tout le monde peut profiter, et il n'y a que celui qui ferme les yeux pour ne pas voir qui puisse les écarter. Lorsque l'incrédulité se montra ouvertement en France, elle accepta sans vergogne la dépravation pour compagne et fit avec elle le tour de l'Europe. L'adultère était de bon ton, et l'on espérait, chose toute naturelle, que le bouleversement attendu avec impatience romprait les chaînes du mariage. La Révolution répondit à cette attente, car elle établit un mariage civil dont l'existence dépendait du caprice de chacun et de tout calcul égoïste. Les restrictions ajoutées par le Code civil de Napoléon devinrent impuissantes, et la dissolution de la famille atteignit un degré formidable. Mais la leçon qui résultait de cette expérience fut comprise et appliquée. Le gouvernement sentit que la régénération de la société était impossible tant qu'existerait la dissolubilité du mariage. Lorsque cette conviction arriva à prédominer, une grand partie de la population parisienne n'était pas baptisée; c'est pourquoi on redoutait de porter remède à cet état de choses par le mariage religieux. Le gouvernement français se tira de cette situation par un procédé qui mérite d'être remarqué dans l'histoire de la législation; par quatre mots il changea la situation du mariage civil par rapport à ses conséquences morales; il décréta : *Le Divorce est aboli*. Le mariage civil, tant vanté, se tournait maintenant contre ses propres partisans, car il n'avait été possible de décréter l'indissolubilité du mariage pour tous les Français, sans distinction de religion, qu'en se plaçant sur le terrain du mariage civil. Le nombre de ceux auxquels ce décret ne plaisait nullement fut très-grand; mais tous les partis qui se sont succédé au pouvoir ont su apprécier, je ne dirai pas le but moral, mais du moins la nécessité politique de cette mesure. La monarchie du Juillet et le règne de la majorité sont venus, puis la Répu-

blique des ouvriers et l'Empire, et l'indissolubilité du mariage civil fut conservée avec une persistance inébranlable. Cependant l'Église ne pourra jamais approuver le mariage civil, mais elle utilise son indissolubilité, qui est incontestablement un principe catholique. Un législateur protestant peut revendiquer le droit de statuer sur le mariage tant qu'il voudra, mais jamais il ne lui viendra à la pensée de déclarer l'indissolubilité du mariage protestant.

« En face d'expériences et d'exemples semblables, on ose s'opposer à l'indissolubilité du mariage ! Car la réclamation élevée en faveur du mariage civil n'a pas d'autre signification ; de tous ceux qui y prennent part, pas un ne songe à établir que le mariage civil est indissoluble ; avec cette clause, il perdrait toute valeur pour ceux qui cherchent par lui à être délivrés des devoirs conjugaux. Les protestants s'y opposeraient vivement et accorderaient toujours la préférence à la législation existante. On veut un mariage civil qui puisse être aussi facilement dissous que l'est aujourd'hui le mariage protestant dans presque tous les pays. On demande une loi civile qui, par ses dispositions sur les droits civils du mariage, engagerait les catholiques à se révolter contre Dieu et à violer la fidélité promise. S'il n'est pas possible d'atteindre ce but d'un seul coup, on se contenterait d'abord de faire reconnaître le Code civil comme la seule loi sur le mariage catholique; ce serait un acheminement vers le mariage civil. Un petit nombre seulement songe à revenir à l'état de choses abandonné en 1855; car il ne suffit ni aux catholiques ni à leurs adversaires. Mais le retour au Code civil seul est tout aussi impossible que l'établissement du mariage civil, tant que le concordat ne sera pas aboli. Le concordat protége le mariage et la famille, c'est pour cette raison que l'on en exige la suppression. »

Les évêques autrichiens ne se montraient pas moins clairvoyants et moins fermes sur la question de l'enseignement :

« Le but des attaques dirigées contre le concordat, disaient-ils, ressort très-clairement encore des vues manifestées au sujet des écoles. On veut bannir la religion de l'école, parce qu'on ne veut plus tolérer la religion dans la vie sociale. Lorsque le socialisme s'affichait effrontément, en déclarant que l'avenir lui appartenait, il proclamait hautement, devant l'Europe étonnée, ce blasphème : *Dieu est le mal*; c'était-là la thèse fondamentale de la doctrine par laquelle il prétendait rendre l'univers heureux. En Autriche, on n'a pas encore osé prononcer ces mots, mais depuis huit ans on prêche la même doctrine au nom du libéralisme et sous les formes les plus variées. Il y a toujours eu des hommes qui se sont beaucoup occupés des choses de ce monde, et très-peu des choses de l'éternité; seulement ils ne s'en vantaient pas. Notre progrès le plus moderne s'en vante. Ne demander et ne rechercher que les biens de ce monde est pour lui la souveraine sagesse; selon lui, quiconque refuse de se soumettre à cette souveraine sagesse porte atteinte au bonheur des individus et des États. Plus l'homme applique ses facultés à acquérir les biens terrestres, plus il est heureux; plus cette conviction se répand, plus la puissance et le bien-être des peuples augmentent.

« Il résulte logiquement de cette doctrine que la religion, qui fait que l'homme élève ses regards vers des sphères plus élevées, est nuisible pour les individus comme pour l'État. Mais les négations seules ne suffisent pas pour gouverner les esprits, car l'homme est instinctivement porté à saisir le lien intime qui relie toutes les choses de l'ordre moral. Aussi la haine du christianisme n'était pas plutôt devenue le cri de ralliement d'un parti, que déjà réapparaissait cette erreur grossière, qu'en dehors des objets sensibles il n'y a rien. De cette manière, on se débarrassait à la fois de Dieu et de l'âme, et aussi du devoir et du droit; en même temps étaient anéanties toute responsabilité et toute liberté.

« Cette observation ferme la bouche à chacun de nos démagogues; car ils sont forcés de se servir de mots qui, sans le sentiment du devoir et du droit, et sans la distinction du bien et du mal, sont vides de sens. Mais le libéralisme se soucie peu des contradictions dans lesquelles il tombe continuellement. Il n'ose dire, il est vrai, que les idées ne sont que le produit de la sécrétion du cerveau; mais il exige qu'on traite les hommes qui professent cette opinion comme des amis du progrès, comme des prêtres de la science, et qu'on qualifie de défenseurs des superstitions ceux qui mettent à néant ces erreurs grossières. « Il peut encore rester à la science beaucoup à faire, mais elle en a fini avec la religion. » Voilà ce que dit le progrès, et c'est ainsi qu'il justifie sa prétention de ne vivre que pour ce monde. C'est là l'opinion qu'il faut inculquer aux enfants avec les connaissances les plus élémentaires.

« N'y a-t-il pas là un attentat contre l'empire et contre le peuple, un attentat contre lequel le concordat proteste ? Et ce n'est pas le concordat

tout seul, car l'État a d'excellentes raisons pour traiter l'éducation de la jeunesse comme une affaire capitale pour lui-même, et l'école primaire est précisément celle qui l'intéresse le plus. Les écoles où l'on enseigne les premiers éléments des connaissances humaines se restreignent à une somme très-bornée d'objets d'étude; cependant le cercle sur lequel s'étend leur influence est si vaste, que leur établissement et leur direction ont une immense portée par rapport au bien-être public; de là, si l'État s'occupe du progrès de l'enseignement primaire, il remplit une mission salutaire dans la société. Or, ce n'est pas seulement l'État, mais c'est aussi la famille et l'Église qui ont un droit sur l'école populaire.

« La tâche de ceux qui instruisent la jeunesse est double : ils doivent développer de saines idées et communiquer les connaissances qui y correspondent. Jamais l'une de ces deux choses ne doit être oubliée au profit de l'autre, surtout dans l'instruction primaire. Les parents sont obligés non-seulement de nourrir leurs enfants, mais aussi de leur enseigner la crainte de Dieu et de former leur conscience par l'enseignement et l'exemple; or, ils peuvent et doivent exiger que l'école les aide puissamment dans cette tâche.

« L'Église n'a jamais oublié la parole du Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants! » L'éducation des enfants pour la foi et la charité fut toujours un objet de sa sollicitude. C'est sous sa protection que les écoles ont été fondées et qu'elles se sont développées. Aussi, partout où la tradition chrétienne a été conservée, les écoles n'ont jamais été considérées comme étrangères à l'Église; chez les protestants eux-mêmes, elles sont une annexe de l'Église. Là où le pouvoir civil rend l'instruction obligatoire, il se charge d'un devoir tout spécial vis-à-vis de l'Église et de la famille; car l'État est responsable des écoles, qu'il oblige de fréquenter sous peine d'amende. De là résultent les obligations qu'on impose au maître de l'école populaire. Sans doute il doit posséder les connaissances nécessaires et la faculté de les enseigner; mais la crainte de Dieu et la pureté des mœurs sont pour lui non point un devoir ordinaire, elles sont un devoir rigoureusement prescrit par ses fonctions.

« C'est selon l'esprit de ces principes que l'enseignement en Autriche est organisé, et le pouvoir civil a toujours exercé dans toute leur étendue les droits qui lui appartiennent. L'Église juge de l'enseignement religieux et des principes de la morale; le pouvoir civil dispose de tout le reste, et depuis le concordat il a rendu bien des ordonnances à ce sujet; surtout depuis dix-huit ans, il a, sans relâche, fait des essais de nouvelles méthodes et de nouveaux livres classiques. Si quelqu'un connaît une meilleure combinaison, qu'il la produise, mais qu'il fasse des propositions détaillées et positives, et qu'il démontre la possibilité de leur application.

« Aucun homme sensé n'a jamais douté que toutes les institutions humaines ne fussent susceptibles d'améliorations; même lorsqu'elles ont atteint un haut degré de perfection, le désir de les améliorer conserve son utilité, car il maintient l'esprit vivifiant dont on ne peut se passer nulle part, et il ne tolère pas que l'on suive, avec une facilité machinale, les voies battues de la routine. Mais l'ardeur fébrile qui porte à innover et à changer sans cesse est ennemie de toute amélioration réelle et durable. On abolit le bon comme le mauvais indistinctement, et le bien ne peut fructifier, parce qu'on ne lui laisse pas le temps de prendre racine.

« Or, les plaintes élevées au sujet de l'organisation actuelle de l'enseignement populaire sont loin d'avoir pour but l'amélioration de cet enseignement. Il faudrait être complétement étranger aux questions du temps et ne pas avoir entendu les voix qui font le plus de bruit pour se méprendre sur ce point. Ce sont les principes de la religion et de la morale que l'on attaque. On veut transformer l'école en une institution de propagande irréligieuse; c'est là le point capital. On veut rendre le maître propre à cette propagande; tel doit être son premier, son plus important mérite. Plus il méprise effrontément la religion et la morale, plus il est digne d'avancement. Pour se créer des instruments de ce genre en nombre suffisant, on veut fonder des écoles normales dont l'enseignement tendra à détruire chez les élèves tout respect des choses saintes et élevées. On sait fort bien qu'il est impossible d'exécuter d'un seul coup de pareils projets dans toute l'étendue d'un vaste empire; mais on veut en acquérir le droit, et là où les circonstances sont propices, on se met à l'œuvre.

« Mais le concordat s'oppose à l'exécution de pareils projets. Il soumet les maîtres des écoles primaires catholiques à la surveillance ecclésiastique, et il exige que la foi et la moralité de celui qui doit être nommé instituteur soient intactes. Par là même, les élèves d'une institution étrangère aux convictions catholiques sont exclus; le concordat exige aussi le renvoi de ceux qui se sont détournés de leur devoir de catholiques. Cependant ces stipulations n'ont rien de

nouveau. Elles répondent aux dispositions existantes et à la nature des choses; les communautés protestantes jouissent des mêmes droits vis-à-vis des écoles protestantes. Mais les chefs du mouvement révolutionnaire cherchent avec encore plus d'ardeur à s'emparer de la jeunesse, et avec elle de l'avenir, qu'à priver le mariage de son caractère religieux et indissoluble.

« On comprend donc facilement pourquoi ils s'élèvent avec tant de fracas contre les dispositions du concordat sur l'enseignement. Aussi aucune autre question ne montre plus clairement combien le concordat est un bouclier puissant contre l'irréligion et la négation. On veut que l'État livre l'enseignement à des corporations dans lesquelles les ennemis de l'ordre social espèrent acquérir la majorité, et, si leur attente est remplie, leur permette d'en disposer à leur gré. Mais dans le cas où leur espoir serait trompé, il serait du devoir de l'État de leur prêter main-forte par de nouvelles concessions. On veut que l'État accorde à ces corporations le droit d'imposer les parents catholiques en faveur de pareilles écoles, et de les forcer, sous peine d'amende, d'y envoyer leurs enfants. A quel gouvernement a-t-on jamais posé de pareilles exigences?

« Les pompeuses déclamations sur les résultats qu'amènerait la séparation consommée entre l'école et l'Église ne sauraient tromper que les ignorants. Les influences qui voudraient dominer partout commencent à se faire sentir dans maint endroit, en dépit de la loi. A mesure que cette tendance irréligieuse gagne du terrain, l'accord et la communauté des efforts des maîtres se trouvent brisés, la discipline se relâche, les mauvais instincts et la paresse se montrent, et les résultats de l'enseignement vont décroissant. Tout homme sensé peut se figurer ce qui arriverait si cette tendance venait à s'étendre et à dominer, sans être gênée par aucune résistance. »

Les évêques terminaient leur Adresse à l'Empereur par ces graves paroles dont on ne pouvait méconnaître la sagesse et la haute portée politique :

« Plus on proclame hautement que la volonté du peuple est l'unique source du droit, moins on respecte les vœux et les convictions de la très-grande majorité. L'exemple le plus frappant de ce mépris de l'opinion publique nous est fourni présentement par l'Italie, où les neuf dixièmes de la population ont horreur des crimes commis par le parti dominant contre la religion, contre l'Église et contre la morale. Celui qui regarde dans l'avenir peut croire que l'Autriche aura le même sort. Nous sommes en face d'un spectacle qui fait sourire de satisfaction les ennemis de l'Autriche et qui remplit de douleur et de honte les fidèles enfants de la patrie.

L'expression la plus exacte de la situation se trouve dans les manifestations qu'on a su provoquer à propos de l'enseignement; ces manifestations nous montrent qu'en Autriche le catholicisme ne pourra plus compter sur la même tolérance que lui accordent les Turcs; on en est venu à considérer la religion comme un temps d'arrêt, comme un obstacle à la civilisation; et en attendant que l'on puisse la bannir complétement de l'école, il faut la rendre inoffensive en plaçant à côté du prêtre un instituteur progressiste, initié aux principes de cette science qui enseigne la fraternité de l'homme avec la bête. Tel est le but des aspirations entretenues depuis longtemps. La lutte actuelle n'est pas seulement dirigée contre le concordat, mais contre l'Église catholique, dont les droits sont sauvegardés par ce traité, plus nécessaire maintenant que jamais. Sans doute personne ne songe encore à défendre aux hommes d'assister au sacrifice eucharistique et de recevoir les sacrements; mais on veut arracher des cœurs les convictions sans lesquelles l'assistance à la sainte messe est une action toute profane, la fréquentation des sacrements un sacrilége.

« Il s'agit non-seulement de l'Église catholique, mais encore du christianisme. Sire, les évêques soussignés, vos fidèles sujets, auront à répondre un jour devant le Juge des vivants et des morts des âmes de dix-sept millions d'hommes rachetés par le sang divin. A une époque décisive comme la nôtre, c'est un devoir des plus sacrés pour eux de rendre hautement et sans arrière-pensée témoignage à la vérité. A l'exception de l'Italie, il n'existe pas de pays où les biens les plus augustes de l'homme soient livrés impunément, comme en Autriche, à des attaques d'une violence et d'une impudence telle, que la loi est devenue impuissante à les réprimer. On a vu avec une surprise douloureuse que le jour de Noël, où le plus indifférent ressent l'impression d'un souffle d'en haut, il a été permis dans la capitale de l'empire de se moquer publiquement du christianisme, en le traitant de conte de vieille femme. On voulait savoir par là si l'impunité était assurée à tout attentat dirigé contre la religion.

« L'essai a été heureux, et la victoire sur la loi a été exploitée avec l'effronterie propre au métier. Cette observation ne concerne pas seulement les catholiques, mais tout autant les protestants, qui sont aussi des chrétiens. Or, quoiqu'on ait observé quelque réserve jusque vers la fin de l'année dernière, au fond, pourtant, la situation n'a pas changé. Depuis longtemps déjà, depuis le moment où la destruction des convictions morales est devenue une profession lucrative, la haine du christianisme a trouvé des voix qui lui ont fait écho, et ont cherché à l'implanter dans toutes les classes de la société; on attaque l'Église parce qu'elle nourrit et défend le sentiment chrétien.

« Toute religion, même la plus imparfaite et la plus abaissée, dirige l'homme vers des êtres surnaturels, intelligents et actifs; la vraie religion nous fait connaître en Dieu la règle parfaite de la volonté et de l'action, et le souverain Bien des êtres créés à son image ; en tête des devoirs, elle met la loi d'aimer Dieu par-dessus toutes choses. Quiconque accepte cette vérité doit condamner comme absurde la prétendue sagesse qui concentre toutes les espérances de l'homme dans la vie présente. Une société, telle qu'on désire la façonner, ne peut exister là où les genoux fléchissent encore devant le nom de Jésus. Et c'est pourquoi le nouveau paganisme n'est pas moins ennemi du christianisme que l'ancien.

« Mais dans les vastes pays où les Évêques soussignés exercent leurs devoirs de pasteurs, les croyances chrétiennes sont restées intactes dans le cœur de la très-grande majorité des habitants; le nombre des catholiques dont la foi vacille est relativement fort restreint, et parmi eux il ne s'en trouve que très-peu auxquels l'abandon complet du christianisme ne paraisse pas une chose tout à fait impossible.

« Néanmoins les manifestations du moment sont dirigées par les ennemies de l'Église et du christianisme. Ceux qui servent d'instruments à ces démonstrations ne sont chrétiens que le moins possible, et bien moins encore catholiques. Or, malgré la loi, ils jouissent de la liberté complète d'employer tous les moyens, même les plus odieux, pour tromper, pour aveugler, pour exciter le peuple. La profondeur des convictions et la fermeté de la pensée individuelle ne sont pas les qualités qui distinguent notre époque, et le défaut de courage moral ouvre à l'effronterie un vaste champ d'activité. C'est ainsi que l'on s'explique les succès momentanés d'une agitation habilement organisée.

« Mais ce n'est pas par la vertu de pareilles influences qu'on peut fonder des institutions stables et bienfaisantes. Ce qu'elles donnent passe, cela est certain; mais les ruines qu'elles laissent derrière elles sont incalculables. Eh bien, c'est à la faveur d'une telle situation qu'on déclare la guerre au mariage chrétien et à l'éducation chrétienne. Personne ne peut plus se tromper sur la portée des clameurs hypocrites qui s'élèvent contre le concordat ; elles signifient : Nous voulons un mariage sans lien perpétuel et sans caractère religieux; nous voulons une éducation sans religion et sans morale sérieuse.

« Mais ceux qui demandent ces choses, si haut que puissent s'élever leurs voix, ne sont qu'une faible minorité dans la population de l'empire, et, en défendant le concordat, nous défendons les véritables intérêts du peuple. Les Évêques soussignés, vos fidèles sujets, pleinement convaincus qu'en prenant en main la défense des droits de l'Église, ils combattent pour Dieu, pour votre trône et pour votre peuple, remettent avec confiance, sous la protection de Votre Majesté, leur cause dont la justice est indubitable. »

Les représentations de l'épiscopat ne furent pas écoutées. La chambre des députés vota les lois confessionnelles, et la chambre des seigneurs, sur laquelle on avait compté pour empêcher la consommation du mal, se montra aussi révolutionnaire que l'autre. Il convient d'ajouter qu'on aurait pu y trouver une majorité conservatrice, si le gouvernement l'avait voulu. Mais c'était le gouvernement lui-même qui poussait à l'adoption des lois anti-concordataires, et le ministère faisait courir le bruit que l'Empereur aurait dit « qu'il serait vivement contrarié de voir rejeter par la haute Chambre les lois sur le mariage et sur les écoles. » Ce bruit était faux, mais il agit sur ceux des seigneurs qui hésitaient encore. La discussion générale, commencée le 19 mars 1868, fut fort vive; elle se termina par le vote des lois. Il faut lire le récit d'un témoin oculaire pour comprendre tout ce que ce vote avait de désastreux, à quel point il favorisait l'esprit révolutionnaire et irréligieux. Nous suivons ce récit (1).

1 Correspondance adressée de Vienne à l'*Univers*, qui l'a reproduite dans son numéro du 30 mars 1868.

La loi proposée sur le mariage violant le concordat dans ses dispositions les plus essentielles, il était naturel que la discussion s'engageât d'abord sur le concordat en général. Il s'ouvrit, comme on vient de le dire, le 19 mars. Au début de la séance, mû par un sentiment de justice et de loyauté, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. le comte de Mensdorff, qui n'était pourtant guère favorable au concordat, fit la proposition dilatoire suivante: « Considérant que « le gouvernement a désigné les points sur « la modification desquels il veut entrer en « négociation avec la cour de Rome relati- « vement au traité conclu en 1855; considé- « rant que le gouvernement a déjà trans- « mis à son ambassadeur ses propositions à « ce sujet, nous demandons que la discus- « sion de la loi sur le mariage soit différée « jusqu'au jour où le résultat des négocia- « tions avec Rome sera connu. » Cette motion était signée par onze pairs. Les libéraux, et à leur tête M. de Schmerling et le baron Lichtenfels cherchèrent à écarter cette proposition comme contraire au règlement de la Chambre, et ils obtinrent qu'on ne la mît en délibération qu'après la discussion générale. Puis on vit entrer dans la Chambre le comte Léon Thun avec ses six ou sept adhérents, que l'on croyait résolus à s'abstenir; le comte de Thun avait même songé à donner sa démission de sénateur.

Cette apparition inattendue du noble comte, le véritable père du concordat, et de ses amis, jeta quelque inquiétude dans le camp des libéraux. Ils se demandaient si ce renfort ne rendait pas la victoire incertaine. Le comte de Thun ne tarda pas à donner l'explication de sa conduite. Deux jours auparavant, la Chambre avait déclaré que seul l'Empereur avait le droit d'accepter sa démission de la dignité de sénateur; il avait dû par conséquent se présenter immédiatement chez l'Empereur pour réitérer sa demande; mais Sa Majesté n'avait pas jugé à propos de l'*exonérer de ses devoirs et lui avait enjoint de les remplir*, ce qui lui avait été confirmé le jour même par une lettre autographe, dont il donna lecture.

On se demandait si ce billet impérial avait été adressé au comte de Thun à l'insu ou avec le consentement des ministres responsables. Tout porte à croire que c'était à leur insu, et les libéraux en semblaient convaincus, car on les entendait s'indigner qu'un document d'une pareille importance eût été expédié sans le contre-seing d'aucun membre du ministère. Les nobles catholiques que la lettre impériale faisait ainsi rentrer dans la Chambre, devaient en être reconnaissants à l'Empereur, car il eût été douloureux pour eux de ne pas prendre part au combat qui allait se livrer pour la défense des droits de l'Église. Il y avait dans cet incident quelque chose de providentiel, non que la présence du comte de Thun et de ses adhérents pût avoir d'autre résultat que d'accroître de quelques voix le chiffre de la minorité, mais parce qu'il était dans l'intérêt catholique de la plus haute importance, que celui qui avait partagé avec S. Ém. le cardinal Rauscher la gloire d'avoir conseillé à l'empereur François-Joseph de restituer à l'Église ses droits et sa liberté, partageât aussi la gloire de la défense.

Connaissant mieux que tout autre le vrai but du Concordat, il put arracher aux hypocrites joséphistes de l'espèce de M. de Schmerling le masque de patriotisme sous lequel ils cachaient leur haine contre Rome et la Papauté. Il eût donc été regrettable que l'ancien ministre des cultes et de l'instruction publique demeurât à l'écart pendant ces trois journées. Si on a pu lui reprocher dans le cours de son ministère, et surtout en ce qui touche l'exécution du concordat, trop de négligence et de faiblesse, la pensée que ces fautes avaient pu contribuer à rendre possible ce qu'il essayait alors de prévenir, devait être pour lui une véritable expiation. « Les outrages faits à l'Église dans le cours « de ces débats, s'est-il écrié, me percent le « cœur;.... je souffre cruellement d'enten- « dre de telles injures contre l'Église, de les « entendre dans cette Chambre et de la bou- « che d'un homme qui est un esprit cultivé, « et qui appartient à une famille catholi- « que. »

Sept orateurs de la minorité furent entendus: LL. EE. le cardinal Rauscher et le car-

dinal Schwarzenberg, le comte Rechberg, le comte Blome, le comte de Thun, le prince de Salm et le professeur Arndts. La majorité eut pour organes les trois ministres : Hasner, Herbst et Auersperg, le comte Hartig, le général Gablenz, le baron Lichtenfels, M. de Schmerling et le poëte Auersperg.

Le comte de Thun, qui parla le dernier, rappela l'origine du concordat et montra qu'il n'avait pas été conclu dans l'intérêt de Rome, mais dans l'intérêt des catholiques de l'Autriche, et d'après le désir des Églises de l'empire. Le concordat a été le résultat de négociations qui ont duré plusieurs années entre le gouvernement et les évêques autrichiens. Un orateur de la majorité avait soutenu qu'avant l'ère constitutionnelle, le gouvernement n'avait pas le droit de faire le concordat. M. de Thun fit ressortir l'absurdité de cette assertion : « Si elle était vraie, « dit-il, tous les traités conclus pendant ce « temps seraient nuls, et M. le ministre des « finances trouverait là un moyen facile de « nous débarrasser du poids du budget. » L'orateur établit ensuite qu'en rendant sa liberté à l'Église catholique, le concordat avait amené un état de choses qui assurait leur liberté aux diverses confessions protestantes. « Mais on attache à ce mot *liberté de l'Église* « un sens vraiment étrange. Si l'on persiste « à l'entendre comme on l'entend dans le « grand-duché de Bade, à vouloir que la li- « berté de l'Église ne soit autre chose que « l'asservissement de l'Église, on n'arrivera « jamais, en Autriche, à une solution pacifi- « que. » C'est pourquoi le noble comte ne voulait pas de lois sur l'école et le mariage, en contradiction avec le concordat; il demandait que le gouvernement n'exerçât pas de *pression sur la couronne* tant que les négociations avec Rome ne seraient pas terminées. Il finit son discours en conjurant la Chambre de mettre à profit les moyens qui lui restaient pour empêcher un acte dont les conséquences seraient incalculables.

Mais la résolution de la majorité était prise. Pour elle, toute cette discussion n'était qu'une comédie. Les orateurs de la minorité avaient démontré la validité du concordat comme traité international, et fait voir jusqu'à l'évidence qu'on ne pourrait le violer sans manquer à la foi jurée, sans déshonorer l'Autriche, dont la loyauté, comme le dit si bien M. le comte Blome, était jusqu'à ce jour demeurée hors d'atteinte, et qui, dans ses malheurs, avait conservé le droit de dire : *Tout est perdu fors l'honneur*. Ils avaient mis en lumière le vrai caractère de la liberté que promettaient à l'Église les doctrinaires libéraux et les bureaucrates joséphistes, et établi que sous ce nom de liberté on mettait l'Église dans la servitude, mais ils parlaient à des hommes qui ne voulaient pas entendre.

Ni la loyauté et la droiture d'un homme d'Etat, comme M. de Rechberg, ni la haute sagesse politique et la profonde doctrine théologique de S. Em. le cardinal Rauscher, ni la vaste érudition du professeur Arndts, mettant dans tout son jour l'incompatibilité des dispositions du Code civil sur le mariage, que ressuscitait la loi nouvelle, avec les lois de l'Église et la liberté religieuse des catholiques garanties par le concordat; ni l'ardeur et l'admirable courage du comte Blome, que ce premier grand discours plaçait au premier rang parmi les orateurs de l'Allemagne, et qui avait si énergiquement fait justice de la prétendue liberté que l'idole de tous les libéraux autrichiens, l'empereur Joseph II, a créée pour l'Église catholique en Autriche, et que l'on allait lui imposer de nouveau en anéantissant le concordat qui l'en avait délivrée; ni ces discours, ni l'évidence des raisons développées par les orateurs, ni l'accent patriotique avec lequel ils conjuraient la Chambre de ne pas exposer le pays au plus terrible de tous les conflits, le conflit religieux, ne purent triompher du parti pris de la majorité. Il est fort douteux que tous ceux qui votèrent avec elle partageassent au fond de leur âme le point de vue anti-catholique de M. Hasner, ministre des cultes et de l'instruction publique, qui tout en affirmant que le gouvernement s'était placé au *point de vue de la liberté de l'Église*, développa avec une franchise qui ne laissait rien à désirer la théorie du joséphisme le plus pur. Il résultait de ses explications que, pour les ministres autrichiens, l'Église libre dans l'État libre signifie l'Église livrée, comme le

pourrait-être une association particulière, à la discrétion de l'État, dont M. Hasner entendait maintenir la *pleine et inviolable souveraineté*. On sait ce que cela veut dire, et la manière dont cette théorie du comte de Cavour est pratiquée en Italie montrait suffisamment ce qu'on devait en attendre en Autriche. Il était aussi douteux que tous les pairs de la gauche voulussent suivre en tout M. de Schmerling, qui *laissait*, comme il le disait, *de côté le point de vue de la conscience*, et qui déclarait les traités abrogés par cela seul que l'une des parties trouvait bon de prétendre que sa situation morale et matérielle ayant changé ils étaient devenus *impraticables*. Enfin il est douteux que l'enthousiasme avec lequel le public des tribunes accueillit les phrases démocratiques du comte Auersperg ait été partagé par tous les princes et comtes qui votèrent la rupture du concordat. Ces déclamations, qu'on avait lues dans les journaux révolutionnaires les plus violents et dignes d'être débitées dans un club, promettaient aussi la liberté à l'Église.... la liberté du martyre. Mais il fallait paraître libéral, et voilà pourquoi l'on vit quelques membres de familles catholiques très-distinguées voter pour le projet de loi ; voilà pourquoi la révolution eut la joie de compter parmi ses adhérents les Auersperg, les Chorinsky, les Czartorisky, les Kinsky, les Lichtenstein, les Hohenlohe, les Potocki, les Trautmannsdorff, etc.

Le prince de Hohenlohe, le grand-maître de la maison de l'empereur, le premier dignitaire de l'empire, donna sa voix pour l'adoption de la loi, ce qui produisit une grande sensation dans la Chambre. Les tribunes saluèrent ce vote de leurs applaudissements. Elles se méprenaient. Le prince agissait de son propre mouvement. On se disait, en effet, que, si la loi nouvelle eût existé en Autriche il y a quelques années, la famille Hohenlohe aurait pu s'épargner toutes les peines qu'elle se donna alors pour faire maintenir l'*indissolubilité* de certain mariage qui intéressait tout particulièrement ce personnage. En vérité, le rôle que cette famille Hohenlohe joue en Allemagne et en Autriche depuis quelque temps est bien étrange; et ce doit être une grande douleur pour celui de ses membres qu'elle a l'honneur de compter dans le Sacré-Collége.

Le second jour, sur la proposition du comte de Wickembourg, la majorité, ne voulant plus laisser la parole aux défenseurs du concordat, prononça la clôture de la discussion générale, et il fut convenu qu'on n'entendrait plus qu'un orateur de chaque parti. Ce vote était décisif, et dès lors il fut certain que le projet de loi serait adopté. L'archevêque de Salzbourg et l'évêque de Brixen renoncèrent à la parole en faveur du comte Léon de Thun, et, de l'autre côté, le comte de Wickembourg en faveur de M. de Schmerling.

Le troisième jour, on entendit ces deux orateurs et le docteur ministre M. Herbst ; puis on procéda au vote sur la motion du comte de Mensdorff, qui fut rejetée par 65 voix contre 45, et ensuite au vote sur la proposition de la majorité de la commission, qui fut adoptée par 69 voix contre 34. On doit constater que les membres des plus anciennes et des plus illustres familles de la noblesse autrichienne restèrent, en cette occasion, fidèles à leurs traditions catholiques, et votèrent presque tous avec les princes de l'Église. Honneur donc aux Schwarzenberg, aux Fürstenberg, aux Gernin, aux Bouquoi, aux Lobkowitz, aux Clary, aux Lubomirsky, aux Salm, aux Sanguszko, aux Windischgrætz, etc., etc. !

M. de Beust, le ministère et le parti libéral firent les plus grands efforts pour s'assurer la victoire. Les ministres à l'étranger avaient été appelés à Vienne ; des malades (le poëte Grillparzer et le maréchal Hess) avaient été pour ainsi dire arrachés de leurs lits ; l'évêque schismatique de la Boukowine (Hackmann), qui dans la commission avait voté avec le cardinal Rauscher, reçut du *ministère* le conseil de s'absenter, *parce qu'il n'était pas convenable qu'un Évêque orthodoxe votât pour le concordat*, et il du partir pour Czernowicz, sous prétexte de maladie. Des moyens d'une autre nature, moyens à l'usage des révolutionnaires, furent encore employés pour exercer une pression sur les sénateurs. L'ombre du *grand* Joseph II, comme le dit dans son discours

le poëte Auersperg, semblait planer dans la salle, et l'esprit de 1848 y était présent. Des tribunes, remplies de Juifs, partaient des explosions de murmures, de rires, de sifflets interrompant à chaque instant les orateurs de la minorité, et des salves d'applaudissements saluant les orateurs libéraux.

Le président, prince Colloredo, semblait d'abord vouloir maintenir l'ordre avec impartialité ; mais, soit connivence, soit plutôt incapacité, il ne put en venir à bout. Le public des tribunes comprit bien vite quel cas il pouvait faire des admonitions du président ; il finit par lui rire au nez, quand il menaça de prendre des mesures de rigueur. Des rassemblements, inspirés par le même esprit, avaient lieu dans la cour du palais du Sénat et dans les rues environnantes. Ce palais (*landhaus*) semble un lieu prédestiné. C'est là qu'en 1848 éclatèrent les premiers désordres. Cette fois, pendant les trois jours que dura le débat, le dernier jour surtout, une grande foule s'y tint constamment rassemblée, écoutant les orateurs qui venaient parfois la haranguer. On y remarquait en grand nombre des hommes dont le type oriental trahissait l'origine. Il y avait là sans doute beaucoup de curieux inoffensifs, mais beaucoup d'autres s'y trouvaient avec des intentions peu pacifiques. On assura même alors qu'un grand nombre s'étaient munis de pierres, prêts à les lancer contre les fenêtres du palais et contre les sénateurs, si le projet de loi était repoussé par la Chambre. Quand le vote fut connu (et M. de Beust avait voulu se ménager le plaisir de l'annoncer le premier à la foule), de longs applaudissements se firent entendre. M. de Beust, les ministres Berger, Hasner, Herbst et les orateurs libéraux furent, en sortant du palais, accueillis par des vivats enthousiastes. Des hommes apostés donnaient le signal quand apparaissait un personnage qu'il fallait applaudir.

Une centaine d'hommes et de gamins accompagnèrent le ministre de l'intérieur jusqu'à la place *am Hof*, où il se réfugia modestement dans un fiacre. Ses admirateurs voulurent alors dételer les chevaux et le traîner eux-mêmes, mais M. Giskra ne put le souffrir. L'enthousiasme dura toute la soirée ; on illumina dans plusieurs rues. « Les Juifs et les femmes de mauvaise vie ont tous illuminé ! » dit à ce propos une femme du peuple, et cette remarque indiquait le vrai caractère de la manifestation.

S'il fallait d'ailleurs juger de l'opinion des Viennois par cette illumination du 21 mars, dont la presse libérale de toute l'Europe fit tant de bruit, il faudrait reconnaître encore que la majorité de la population était en faveur du concordat. Elle fut très-mesquine ; ce ne fut pas, comme on l'a dit, l'illumination de toute la ville, mais seulement de quelques rues, le Kohlmarkt, le Graben et la Bischofstrasse. Dans les autres, on n'apercevait de lumières qu'aux fenêtres de quelques maisons ou de quelques appartements, et, dans la plupart on ne voyait pas un lampion. Mais il est vrai que les ministres Beust, Hasner, Giskra, Herbst, Berger, Auersperg reçurent des ovations, et que des bandes, composées d'étudiants, de Juifs, d'ouvriers et de femmes mal famées, parcoururent jusqu'à minuit les rues de la ville en poussant des cris sous les fenêtres de ces ministres. Quelques étudiants, le mouchoir blanc à la main, précédaient ces bandes pour leur indiquer la route à prendre, tandis que des gamins criaient le nom du ministre à qui l'on allait faire une *ovation*.

MM. Auersperg, Hasner et Herbst crurent devoir remercier le *bon peuple*. M. Hasner leur dit : « Je n'ai fait que mon devoir ; soyez « sûrs que je continuerai de travailler pour « le peuple ; » et il saluait. M. Herbst salua également d'un mouvement gracieux de la main en disant : « Je vous remercie ; soyez « assurés que je travaillerai toujours pour « vous ; » puis il se retira pour continuer son repas que la manifestation avait interrompu. M. Giskra sembla d'abord avoir assez de bon sens pour ne pas se montrer. Les bandes s'étaient présentées plusieurs fois à l'hôtel du ministère de l'intérieur, et on leur avait dit que *Son Excellence* était absente. Mais elles revinrent, et il ne put résister plus longtemps à la tentation de savourer le parfum de ces ovations populaires. Vers onze heures, il parut au balcon pour

haranguer le peuple, auquel il promit que « le ministère du peuple continuera tou« jours de travailler pour le bien du peuple, « selon *les intentions* de Sa Majesté ; » et il termina en poussant le cri : *Vive l'empereur !* Si M. Giskra voulait faire entendre que le vote de la Chambre des seigneurs était conforme aux intentions de l'Empereur, il conviendrait de protester hautement contre ce mensonge de Son Excellence. Tout le monde savait que l'empereur souffrait cruellement de tout ce qui se passait, et qu'en apprenant quelle tournure prenait la discussion dans la Chambre des seigneurs, il était parti pour Pesth.

Le poëte Grillparzer, le général Gablenz et le docteur Mühlfeld eurent aussi leur part dans les ovations ; ils le méritaient bien, M. Mühlfeld surtout, le père de l'*édit de religion* qui avait été le signal des coups portés au concordat. Mais le ministre qui semble avoir été le plus avide de ces démonstrations, fut M. de Beust. Seul entre tous ses collègues, il descendit dans les rues pour *voir l'illumination !* Il devait être reconnu ; il le fut et se vit aussitôt entouré d'une foule de jeunes gens, qui firent mine de vouloir le porter en triomphe. Il se jeta dans sa voiture, qui se trouva là *par un heureux hasard*. Le *peuple* l'accompagne, et il veut dételer les chevaux ; le chancelier ne le permet pas. Une troupe de gamins précède la voiture en criant : *Beust ! Beust !* Les passants sont *invités* à se joindre au cortége. C'est ainsi qu'il fut reconduit à son hôtel. Là il harangua cette jeunesse imberbe et barbue : « Puis-je, leur dit-il, vous appeler *compatriotes ?* » Et ces patriotes qui avaient sifflé l'*étranger*, le comte Blome, parce qu'il avait osé dire la vérité sur l'empereur Joseph II, donnèrent gracieusement à l'*étranger* Beust la permission demandée. « *Vous* le pouvez, » répondirent-ils d'une seule voix. La fumée de l'encens populaire lui montant à la tête, Son Excellence se mit à parler *d'un esprit hostile qui nous avait séparés jusqu'à présent et qui a disparu aujourd'hui.*

On voit près du palais impérial la statue de Joseph II ; il était juste qu'elle eût sa part des ovations libérales. Elles lui furent prodiguées. Des bandes d'étudiants vinrent là à plusieurs reprises débiter des discours en l'honneur du grand empereur, et tandis qu'une partie de la foule chantait l'hymne national, d'autres rouaient de coups un pauvre cocher de fiacre dont le fouet avait atteint quelques *patriotes*. La statue représente Joseph II à cheval en costume d'empereur romain, la main droite étendue. Le peuple viennois dit que l'empereur étend ainsi la main pour savoir s'il *pleut ou ne pleut pas*. Il semblait ce soir-là que par ce geste Joseph II voulait dire : « Retirez-vous ; ces « scènes ignobles révèlent la grandeur de « mes fautes. »

Les journaux juifs étaient en extase à cause de ces manifestations *volontaires* de la joie des Viennois. Ils s'efforçaient de prouver qu'il n'y avait rien d'artificiel dans ces ovations *du peuple*. Si le fait eût été vrai, il n'aurait pas eu besoin de preuves. Était-ce donc le pur hasard qui avait rassemblé les six à huit cents ouvriers venus du faubourg Mariahill pour se rendre directement devant l'hôtel du ministre Giskra et y commencer la série des *ovations ?* Tous ces individus appartenaient à l'association des ouvriers dite *Arbeiter-Bildungsverein*. Était-ce le pur hasard qui avait mis le président de cette société ouvrière à la tête de la manifestation ? Était-ce le pur hasard qui avait réuni les étudiants à cette troupe d'ouvriers pour faire avec eux le tour de la ville ? Qui connaît l'amour des Viennois pour tout ce qu'ils appellent *eine Hetze* (un tapage) ne s'étonnera pas que les curieux aient grossi la foule. Était-ce le pur hasard qui avait empêché toute démonstration contre les défenseurs du concordat et réprimé immédiatement les légères tentatives essayées devant le palais de l'Archevêque ? Non ; c'était le *mot d'ordre !* Et ici il est bon de faire savoir que les principaux agitateurs parmi les ouvriers, Mühlhauser, Ertl, Prager, etc., avaient eu une audience du ministre de l'intérieur quelques jours avant la discussion. Les journaux constataient que M. Giskra les avait mandés chez lui pour leur dire « que « le gouvernement ne pouvait plus permettre « que les ouvriers s'occupassent de politique « dans leurs réunions générales. » Après

cette admonition, le ministre s'était entretenu avec eux des affaires de leur association. Est-ce que, par hasard, il n'avait pas été un peu question, dans cette audience, des *ovations volontaires* de la soirée du 21 mars? C'était, il convient de le répéter, le président de l'association, Mühlhauser, qui conduisait la troupe rassemblée d'avance; c'était lui qui avait commencé la manifestation et lui aussi qui y avait mis fin en exhortant ses gens, qui s'étaient présentés de nouveau devant le palais de M. de Beust, à laisser dormir Son Excellence et à aller dormir eux-mêmes. Et ce peuple si *joyeux*, est-ce qu'il comprenait la portée de ces ovations? Certainement les trois quarts de ceux qui y avaient pris part ne comprenaient pas de quoi il s'agissait. A ceux qui demandaient: Pourquoi ces démonstrations? l'un répondait : « Monsieur en haut on a « *tout* concédé; » l'autre disait : « Nous « sommes débarrassés des prêtres, nous « avons un maître, l'empereur, nous n'avons « pas besoin de la domination des prêtres, « qui tiennent le peuple dans les ténèbres. » Un autre disait « que dorénavant le clergé « payerait, lui aussi, des impôts, et ce serait « un grand bénéfice pour le peuple; » beaucoup confessaient qu'ils n'y comprenaient rien du tout. Plusieurs fois on entendit les bandes, voyant des femmes aux fenêtres, s'écrier : *Vive le mariage civil!* Pauvre peuple, à qui l'on parle toujours de lumières, de progrès, de civilisation, et que ses séducteurs plongent de plus en plus dans l'ignorance!

Il est à peine besoin de dire que la loi sur le mariage civil fut adoptée par la chambre des seigneurs; quelques légères modifications de détail qui y avaient été introduites, furent acceptées par la chambre des députés, et, malgré ses répugnances, l'empereur François-Joseph sanctionna la loi de sa signature impériale. Il en fut de même de la loi sur les écoles, loi qui enlevait à la religion l'influence et l'autorité qui lui appartiennent légitimement dans l'éducation de la jeunesse et de l'enfance. Enfin fut aussi votée et sanctionnée la loi inter-confessionnelle, dont on indiquera tout à l'heure le caractère.

En même temps que le gouvernement autrichien présentait ces lois, il essayait d'obtenir de Rome l'abolition des articles du concordat qui allaient se trouver en contradiction avec elles; le Pape refusa fermement de céder, et l'on passa outre.

Le libéralisme avait donc fait son œuvre en Autriche, œuvre d'hostilité à l'égard des princes, et plus particulièrement encore à l'égard de l'autorité pontificale et de l'Église. Il convient d'étudier rapidement la nouvelle position que les lois confessionnelles ont faite aux catholiques de l'empire [1].

La rupture du concordat fut inaugurée par la promulgation de ce qu'on appelait les *lois fondamentales* qui établissaient en Autriche un régime politique ordonné d'après les principes modernes : souveraineté du peuple, dont les volontés sont sacrées et inviolables ; deux corps législatifs distincts, le Reichsrath de Vienne et les diètes provinciales, mais celles-ci subordonnées à celui-là, afin que les diètes, où les vraies aspirations du peuple auraient pu se faire jour, ne pussent détruire l'œuvre du libéralisme central. Voici quelques-uns des articles, déjà promulgués en 1848, et qui constituent la base des institutions actuelles en Autriche :

« Art. 2. Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

« Art. 3. Tout citoyen a un droit égal aux charges publiques.

« Art. 5. La propriété est inviolable; une expropriation contre la volonté du propriétaire ne peut avoir lieu que moyennant une loi.

« Art. 6. Des limites seront fixées aux propriétaires de main-morte par le droit d'acquisition aux biens immeubles et par le droit d'administration selon la loi, et conformément aux intérêts du salut public.

« Art. 14. La pleine liberté de foi et de conscience est garantie à chacun. L'usage des droits politiques et civils est indépendant de la confession religieuse. Toutefois, la confession religieuse ne doit en rien contrarier les droits civils de l'État.

« Art. 15. Toute Église ou société reli-

[1] Voir, à ce sujet, un excellent article de la *Civiltà cattolica*, livraison du 18 septembre 1869.

gieuse, légalement reconnue, a droit à l'exercice public du culte, règle et administre ses affaires intérieures, peut toucher les revenus de ses édifices, des fondations et des fonds constitués pour l'usage des besoins publics.

« Art. 17. La doctrine et l'enseignement sont libres. Tout citoyen a le droit d'ouvrir des maisons d'éducation et d'enseignement, pourvu que son aptitude soit légalement prouvée. Le soin de l'instruction religieuse dans ces écoles est confiée à l'Église ou société religieuse à laquelle appartiennent les élèves. L'État a le droit de surveillance et de direction supérieure sur toute l'instruction et sur toute l'éducation. »

Lorsque ces lois fondamentales eurent été promulguées, l'on vit bientôt qu'elles seraient dirigées contre le catholicisme. Le cardinal Rauscher demanda en vain qu'il fût au moins déclaré qu'elles n'étaient pas applicables à l'Église catholique, qui a le droit divin de se gouverner et de s'administrer indépendamment de toute autorité humaine. Ses réclamations ne furent pas écoutées.

Les lois postérieures ne firent que développer les germes funestes posés dans les droits fondamentaux. Les *lois confessionnelles*, solennellement promulguées le 25 mai 1868, n'en étaient qu'une conséquence logique.

La loi des *rapports interconfessionnels* traite de la religion que les enfants doivent professer. La règle générale est que les enfants professent la religion de leurs parents. Dans les mariages entre catholiques et non catholiques, les garçons suivent la religion du père, les filles, celle de la mère. Les recours à l'Église sont considérés comme non avenus. Toujours on concède des dispenses entre parents. Une fois la septième année accomplie, le changement de confession est à la volonté de l'enfant. Ce changement est absolument libre, et, par conséquent, l'apostasie même du christianisme. Aucune société religieuse ne peut refuser la sépulture convenable au cadavre d'une personne qui n'a pas vécu dans son sein, lorsqu'il s'agit d'un enterrement dans une sépulture de famille ou dans un terrain appartenant à la commune où la mort est survenue, ou bien où le cadavre a été trouvé. Les autres prescriptions de la loi sont moins importantes.

La loi sur le *mariage* ruine toute l'harmonie du droit du mariage catholique avec les prescriptions de l'Église. Elle soumet ces mariages, comme ceux des autres confessions, aux prescriptions de la législation civile commune de 1811. On ne déroge à cette législation civile que dans le cas où la publication du mariage ou la conclusion en aurait été refusée par le curé pour des motifs étrangers aux lois civiles; dans ce cas, la publication du mariage doit être faite devant les autorités civiles, et alors les déclarations des accords matrimoniaux auront leur effet légal. On donne ainsi aux catholiques la faculté de contracter validement devant la loi le mariage civil, faculté restreinte toutefois aux cas dans lesquels le mariage ne peut se contracter selon le rite et les prescriptions de l'Église. Les mariages catholiques sont soumis exclusivement à la juridiction civile.

Le système de l'enseignement de l'État reçoit son application la plus étendue dans la loi de l'*enseignement*. En voici les points principaux :

1° Elle reproduit la proposition des droits fondamentaux, en vertu de laquelle la direction suprême et la surveillance universelle de l'instruction est conférée à l'État.

2° Nonobstant ce droit de surveillance de l'État, le soin de la direction et de la surveillance immédiate sur l'instruction religieuse et son exercice reste à l'Église ou à la société religieuse à laquelle appartiennent les enfants, mais seulement dans les écoles moyennes et élémentaires, non dans les autres. L'instruction dans les autres branches de la science est indépendante de toute ingérence d'une Église ou d'une société religieuse quelconque.

3° Les écoles constituées en partie ou totalement entretenues par l'État, et les instituts d'éducation sont accessibles à tout citoyen, sans distinction de confession ou de foi. Les emplois dans ces écoles et instituts sont également accessibles à tout citoyen qui a légalement prouvé sa capacité.

4° Les livres d'enseignement dans les écoles moyennes et élémentaires doivent être

approuvés par les fonctionnaires appelés à la direction et à la surveillance de l'instruction. L'approbation des autorités religieuses n'est plus nécessaire que pour les livres d'instruction religieuse.

5° Les autorités ecclésiastiques des écoles catholiques sont affranchies des charges qui leur étaient imposées, et à leur place sont appelées les autorités civiles, selon l'ordre graduel des communes, des districts et des provinces.

6° Les revenus des fonds des écoles normales, des fonds d'études ou d'autres fondations ayant l'instruction pour objet, doivent, sans aucun égard pour la confession religieuse, être remis à la commune, dans tous les cas où il n'est pas prouvé que le fondateur les a destinés à des associations particulières ou à des confessions déterminées.

Il faut remarquer que, dans les pays où ces lois viennent d'être mises en vigueur, la majorité de la population est catholique. Les seules sociétés religieuses qui y existent sont celles des protestants et des juifs; les grecs non unis n'ont quelque importance qu'en Bukowine et en Dalmatie. Or, dans les localités où ils se trouvent un peu plus nombreux, les protestants ont leurs écoles propres, et il y a déjà longtemps qu'on leur a donné pleine liberté de les constituer, de les administrer et de les diriger. Ils jouissent des plus larges subventions de l'État pour l'entretien des gymnases (colléges), des établissements d'instruction, des maîtres d'école et d'une faculté de théologie, et ces subventions, relativement à leur nombre, sont bien plus considérables que celles que reçoivent les catholiques pour leurs écoles. Les juifs ont aussi leurs écoles propres dans quelques localités.

Il est évident que, au moment où la loi d'enseignement fut promulguée, toutes les écoles existantes et les établissements d'instruction, qui n'appartenaient pas en propre aux protestants et aux juifs, étaient indubitablement catholiques d'après leur fondation et leur existence antérieure. En remontant à leur fondation, il était clair que les donations faites avaient eu pour but d'établir et d'entretenir des écoles catholiques, et c'est parce qu'il ne pouvait y avoir aucun doute là-dessus, à cette époque, que les donateurs ne faisaient jamais mention du caractère catholique qu'ils entendaient donner à leur fondation. C'était donc commettre une injustice à l'égard des catholiques que de porter l'article cité plus haut.

Les écoles élémentaires, au reste, ne s'appuient que pour une faible partie sur des fondations; ce sont des contributions qui en soutiennent le plus grand nombre. Ces contributions sont fournies par les populations coïntéressées, en conséquence de prescriptions légales ou de l'influence et de la protection gouvernementale. C'est pour cela que, jusqu'alors, la population catholique s'était volontairement obligée à conserver les écoles. Là où il se trouvait des protestants ou des juifs, leurs enfants avaient accès à ces écoles, et les parents devaient, d'après le système des contributions pour les charges publiques, acquitter une cote proportionnelle, mais cela ne préjudiciait en rien au caractère de l'école catholique. Il n'y avait donc aucune difficulté pour déterminer à qui appartenait une école, aux catholiques, aux protestants ou aux juifs. Il n'y avait pas non plus à élever de doute sur le caractère catholique des fonds destinés aux écoles. Il est vrai que ces fonds avaient été pour la plupart formés au moyen de décrets arbitraires de Joseph II, mais on sait que, pour la plus grande partie, ils avaient été pris sur les propriétés et les biens de l'ordre des jésuites, qui venait d'être aboli, et sur ceux d'autres corporations ecclésiastiques supprimées. Depuis cette époque, ils avaient été employés à l'entretien d'établissements d'éducation générale et regardés comme catholiques. Par l'article 31 du concordat, il avait été reconnu et expressément déclaré que le fonds dit des études était propriété de l'Église, et devait être employé tout entier au nom de l'Église et pour l'enseignement catholique. C'est sur ce fonds que les gymnases sont dotés pour la plus grande partie.

Toutes les écoles moyennes, à l'exception des écoles protestantes, avaient été, depuis le concordat et en vertu de ce traité, reconnues comme catholiques, quoique l'accès en fût

permis aux protestants et aux juifs, et qu'il y eût même un enseignement religieux spécial pour les non-catholiques dans celles de ces écoles que ceux-ci trouvaient en assez grand nombre. Les juifs, il est vrai, avaient largement profité des fonds des études en inondant, pour ainsi dire, de leurs enfants les écoles catholiques où on les tolérait, malgré le mauvais esprit qui résultait de cette facilité. Mais jamais il n'était venu à l'esprit de personne que la tolérance dont ils étaient l'objet pût leur donner le droit d'enlever ces écoles aux catholiques.

Mais tout cela fut changé et embrouillé par la loi sur l'*enseignement*, qui procédait tout d'abord de cette supposition que les écoles sans confession, qui ne pouvaient exister et qui, en effet, n'existaient pas en Autriche, étaient la règle, et les écoles confessionnelles, l'exception, exception dont il fallait même prouver l'existence. De là la permission de fonder à l'avenir des écoles sans aucune profession de foi ; de là encore la transformation en écoles sans culte, ou en écoles mixtes, de toutes celles qui reçoivent quelque subvention de l'État, du pays ou de la commune ; de là la disposition qui déclare fonds non confessionnels tous les fonds d'écoles et toutes les donations dont le caractère confessionnel n'est pas explicitement indiqué. En même temps, l'on change toute l'administration des écoles, on en élimine tous les ecclésiastiques qui en avaient jusqu'ici la surveilllance, et l'on fonde de nouvelles écoles non confessionnelles. Le gouvernement, qui leur donne l'existence, va faire en sorte qu'elles soient soumises à l'esprit de la nouvelle loi. Telle est la situation faite aux catholiques d'Autriche par la loi d'enseignement, qui est tout entière dirigée contre eux ; car les écoles juives et protestantes resteront essentiellement juives et protestantes, mais les écoles catholiques cessent d'être catholiques, pour n'être plus que des écoles non confessionnelles ou mixtes. Aussi la loi, qui laisse aux diètes provinciales le soin de développer le nouveau système scolaire, ne fut-elle acceptée par celles-ci qu'après une vive opposition, surtout dans les pays restés plus profondément catholiques. Mais la pression gouvernementale l'emporta presque partout; la diète du Tyrol, qui opposait une vive résistance, vit sa session subitement close par l'autorité impériale, et la loi fut mise partout en vigueur.

Cependant, à côté de l'enseignement de l'État, on a autorisé ce qu'on appelle l'enseignement libre. Tous les enfants sont obligés de fréquenter une école ; on a bien voulu permettre la fondation d'écoles privées ; mais que de difficultés à vaincre ! D'abord, les maîtres de ces écoles privées doivent prouver qu'ils ont une capacité égale à celle qui est exigée des maîtres des écoles publiques du même degré. Ensuite, la méthode d'enseignement doit comprendre un examen fait dans les écoles publiques. En troisième lieu, les écoles privées n'en sont pas moins soumises à la surveillance de l'État et à la visite des inspecteurs publics. Enfin, les certificats délivrés par ces écoles n'ont de valeur qu'autant que ces inspecteurs déclarent les progrès des élèves conformes à ceux qui sont constatés par les examens des écoles publiques.

On peut aussi fonder des établissements particuliers pour l'instruction des maîtres et des maîtresses, mais ceux-ci ne peuvent obtenir de certificats de capacité que si la méthode d'instruction qu'ils ont suivie ne diffère pas essentiellement de celle des établissements d'instruction de l'État, et si la nomination des directeurs et des maîtres de l'établissement particulier a été approuvée par les autorités des écoles provinciales. Ce n'est qu'avec toutes ces restrictions qu'il leur est accordé de délivrer à leurs élèves des certificats valables.

La fondation des écoles privées est d'ailleurs fort difficile. La charité, qui voudra s'occuper de cette bonne œuvre, aura de grandes charges à supporter. Pour ces écoles, les subventions des communes, même quand tous leurs membres seraient de la même religion, ne peuvent être acceptées. Et ce n'est pas tout. Ne peuvent actuellement être nommés maîtres dans les écoles privées que ceux qui ont reçu leur instruction dans les établissements de l'État qui ne sont pas confessionnels, car il n'y a pas encore d'établis-

sements purement catholiques qui aient pu être fondés en vertu de la nouvelle loi. Il faudra attendre qu'il se fonde un établissement privé pour leur instruction, et cet établissement suppose l'existence d'une école privée populaire, car tout établissement d'instruction pour les maîtres doit être joint à une école d'exercice et d'exemple. Enfin, quand toutes ces difficultés auront été surmontées, l'œuvre n'en restera pas moins à la merci du gouvernement, qui devra l'approuver et dont le jugement à cet égard serait sans appel. On peut s'imaginer à quel point est précaire la liberté de l'enseignement catholique, quand on songe que le gouvernement autrichien est un gouvernement libéral et hostile à l'Église.

Le libéralisme a certainement été plus loin en Autriche que dans les autres États de l'Europe. En France, la commune peut confier l'instruction primaire à des religieux; en Belgique, il existe, à côté des *Écoles normales* de l'État, des instituts épiscopaux qui ont les mêmes droits que les autres; même en Prusse, les établissements catholiques sont distincts des établissements protestants, et c'est l'évêque, avec le gouvernement, qui nomme le maître chargé d'enseigner la religion.

On voit par cet exposé quelle est la triste condition des catholiques d'Autriche depuis l'inauguration du nouveau régime libéral. Pour les juifs et pour les protestants, la loi sur le mariage ne change rien à leur situation antérieure; pour les catholiques, ce sont des entraves d'un côté, une déplorable licence de l'autre, parce que la loi nouvelle porte atteinte à la liberté de la conscience catholique et blesse les inviolables droits de la juridiction ecclésiastique. Pour les juifs et pour les protestants, la loi interconfessionnelle adoucit la situation antérieure, et cet adoucissement n'est qu'une aggravation pour les catholiques. Pour les juifs et pour les protestants la loi sur l'enseignement est un gain et une augmentation d'influence, puisque seuls ils peuvent profiter des écoles mixtes, que repousse la conscience catholique ; pour les catholiques, elle n'est pas seulement une injuste spoliation de ce qui leur appartient, elle est encore une obligation de s'imposer de nouveaux et grands sacrifices pour instruire leurs propres enfants, pendant qu'ils n'en ont pas moins à payer de leurs deniers une immense organisation de professeurs, d'inspecteurs, d'écoles qui ne peuvent en rien leur être utiles. Telle est la liberté, tels sont les avantages que le libéralisme concède en fait aux catholiques : preuve de plus de son hostilité essentielle pour tout ce qui appartient à l'Église et au catholicisme.

Fin de l'année 1868.

L'excursion rapide faite à travers les événements de l'année 1868 montre que la révolution avait continué ses progrès, et que ce n'était pas sans une inspiration venue d'en haut que Pie IX avait songé à convoquer un concile œcuménique pour remédier aux maux de la société.

En France, où les derniers mois furent témoins de l'application des nouvelles lois libérales, les idées de désordre gagnaient chaque jour du terrain. Les journaux se multipliaient, et ce n'étaient pas les feuilles favorables à l'ordre et à la religion qui étaient les plus nombreuses ; dans les réunions publiques, c'était moins la discussion des intérêts sérieux que l'appel à l'insurrection qui se faisait entendre au moyen d'allusions dont la transparence ne laissait rien à désirer, et les ennemis de l'Empire pouvaient se réjouir du succès que les démagogues obtenaient dans les clubs à peu près ressuscités.

L'agitation des esprits finit par se traduire au dehors. Le 2 novembre, les démocrates et les républicains ressuscitèrent tout à coup la mémoire d'un héros auquel on ne pensait plus depuis dix-sept ans. Un livre publié sur le *2 décembre*, par M. Ténot, l'un des rédacteurs du *Siècle*, avait déjà assez vivement excité l'attention publique et rappelé le nom du représentant Baudin, tué sur les barricades du 3 décembre, en défendant contre le coup d'État la constitution républicaine. Baudin avait été inhumé sans pompe, et l'on ignorait même si c'était dans l'un des cimetières de Paris ou dans un cimetière de province.

Enfin, on sut que ses dépouilles mortelles étaient au cimetière Montmartre, et l'on découvrit cette tombe oubliée depuis si longtemps. Le nom lui-même était si peu connu que des *manifestateurs*, se trompant de personnage, allèrent déposer des couronnes sur la tombe de l'amiral Baudin. Quoi qu'il en soit, il y eut une petite manifestation, rassemblement, discours, même une pièce de vers, le tout récité sur la tombe du héros; tout le reste, d'ailleurs, se passa tranquillement; les agents de la police se conduisirent avec calme; il n'y eut pas de désordre, et quelques personnes seulement furent appelées à répondre de leurs faits et gestes devant les tribunaux.

Mais pendant que le procès s'instruisait, une autre affaire commençait. Deux journaux annoncèrent dans leurs colonnes une souscription à l'effet d'élever un monument à Baudin. La presse de l'opposition saisit avidement cette occasion de *tâter* l'opinion et le pouvoir : les souscriptions s'ouvrirent dans un grand nombre de journaux de Paris et des départements ; cela prit la proportion d'une manifestation contre le coup d'État et contre le gouvernement qui en est sorti. Le gouvernement hésita d'abord dans sa conduite ; puis il agit, mais d'une manière encore incertaine, saisissant tel journal qui contenait la souscription, laissant tranquille tel autre qui en faisait autant. Au fond, l'embarras venait de ce que, en soi, la souscription n'avait rien d'illégal, pas plus que l'acte de Baudin résistant, pour défendre la Constitution, à un gouvernement qui l'avait évidemment violée, mais, d'un autre côté, le coup d'État ayant été ratifié par le suffrage universel et absous par la nation, il n'y avait plus à revenir là-dessus, et, dans les circonstances, il était évident que la souscription Baudin et toute la polémique qui s'engageait à ce propos sur le coup d'État du 2 décembre 1851 n'avaient d'autre but que de protester contre ce coup d'État, et, par contre-coup, contre le gouvernement impérial et la Constitution actuelle.

Le gouvernement se décida à agir : après avoir averti les journaux qu'il ne voulait pas voir continuer les listes de souscription, il déféra à la justice ceux qui persistèrent, ainsi que quelques autres dont l'attitude lui paraissait plus susceptible d'être incriminée.

En l'absence d'un texte de loi formel, les journaux furent accusés de manœuvres à l'intérieur tendant à exciter des troubles, et quelques-uns d'offenses envers l'Empereur. Légalement, la question était aussi difficile à trancher qu'elle était facile à juger en ne se servant que du simple bon sens. Ainsi, nul doute que la souscription était faite contre le gouvernement ; mais aussi, nul doute qu'elle ne violait aucune loi positive. La magistrature devait être assez embarrassée, et cet embarras se montra dans la diversité des jugements ; quelques tribunaux prononcèrent des condamnations, d'autres acquittèrent. Qu'en conclure ? C'est que la loi n'était pas claire, qu'elle ne pouvait même pas l'être, car la pensée humaine trouve toujours le moyen de se faufiler entre deux textes de loi ; c'est aussi que le bon sens devait compter pour quelque chose, et qu'il était difficile à des magistrats de ne pas voir une manœuvre hostile là où tout le monde en voyait une. Mais là se présentait aussitôt une autre question : la loi étant la sauvegarde des citoyens, ne valait-il pas mieux qu'elle fût impuissante dans certains cas que d'être oppressive dans d'autres ? Au point de vue politique, les avis furent également partagés. Les uns pensèrent que le gouvernement avait raison d'agir avec vigueur, et de ne pas permettre qu'on l'attaquât dans son principe même, parce que, après tout, il était le gouvernement, le rempart de l'ordre, et qu'il lui appartenait d'empêcher tout ce qui pouvait troubler l'ordre public. Mais les autres disaient que les dernières poursuites avaient eu précisément pour résultat de faire discuter publiquement, et devant les tribunaux, d'une façon très-vive et très-hostile, le coup d'État de décembre et le principe du gouvernement impérial, de faire glorifier la république de 1848 et de rappeler une violation de serment, tandis que, si l'on avait laissé faire, tout le bruit qu'on essayait à propos de Baudin se serait apaisé de lui-même et très-promptement, et il n'en resterait qu'une tentative avortée de désordre et peut-être même un honteux *fiasco* pour ceux

qui l'auraient organisé. Un moment on put croire que l'opinion publique allait s'enflammer, mais il n'en fut rien ; les journaux d'opposition s'essoufflèrent à crier, et les populations ne se sentirent pas émues ; le gouvernement fut en droit de croire qu'il n'avait pas si mal dirigé la campagne.

Cependant de sérieuses inquiétudes persistaient. Les *manifestateurs* s'étaient donné rendez-vous au 3 décembre, anniversaire de la mort de Baudin, et, en entendant les allusions des réunions publiques, en réfléchissant à certains mots de quelques journaux qui avaient le secret des manifestations, en songeant à l'organisation des sociétés secrètes, à la facilité avec laquelle les meneurs soulèvent les masses ouvrières, au peu qu'il faut, enfin, pour qu'une étincelle, tombant sur tant de matières inflammables, allume un immense incendie, on pouvait craindre quelque chose de grave. Le gouvernement impérial prit ses mesures. L'une de ses gloires était d'avoir maintenu depuis dix-sept ans l'ordre dans les rues de Paris ; s'il perdait cette gloire, il perdrait une grande partie de son prestige. Il prit ses mesures. Le 3 décembre, à partir de dix heures du matin, le cimetière Montmartre fut fermé ; c'était là le point sur lequel il fallait veiller. La journée se passa tranquillement. Dans Paris, on ne s'aperçut de rien d'extraordinaire ; mais, aux abords du cimetière, tout ne resta pas aussi calme. Une foule nombreuse s'y était rendue ; il y avait là sans doute beaucoup de curieux, mais les curieux ne sont-ils pas des comparses utiles, quoique aveugles, de ceux qui ont de funestes intentions ? Il y eut un grand déploiement de sergents de ville ; on arrêta trois ou quatre individus qui avaient pénétré dans le cimetière, on en arrêta une cinquantaine d'autres, dont la plupart furent relâchés au bout de quelques heures, et les télégrammes les plus rassurants purent être envoyés, vers six heures du soir, à tous les départements, où l'attente des événements du 3 décembre avait répandu une certaine inquiétude. On sut ensuite que les troupes avaient été consignées dans leurs casernes, et qu'au moindre désordre sérieux, soixante mille hommes étaient prêts à paraître sur le théâtre du désordre pour le réprimer. Dans tous les cas, c'était une leçon pour le gouvernement, qui voyait avec quelle facilité l'on pourrait tourner l'opinion contre lui.

Le gouvernement ne négligea rien pour prendre l'avance de ce côté. Le sentiment catholique lui savait gré de l'attitude qu'il tenait vis-à-vis du Saint-Siége ; les campagnes étaient flattées de voir qu'on s'occupait très-sérieusement des chemins vicinaux, et les nombreux souscripteurs au malheureux emprunt mexicain allaient recevoir une satisfaction qui devait apaiser les ressentiments les plus vifs.

Hors de France, les événements ne s'accumulaient pas avec moins de rapidité qu'au dedans.

La Belgique était toujours le théâtre de la lutte entre les conservateurs catholiques et les libéraux incrédules. Les libéraux, qui étaient au pouvoir, usaient et abusaient de leur position pour enlever aux catholiques le plus de libertés qu'ils pouvaient : il essayaient de confisquer à leur profit la liberté d'enseignement ; ils tracassaient les journalistes catholiques ; ils tentaient de *séculariser* les cimetières ; ils lâchaient la bride à toutes les calomnies contre la religion et les prêtres. Aussi le dévergondage de l'impiété et de l'irréligion devenait-il tel que les évêques de Belgique crurent devoir prendre en commun des mesures énergiques pour sauvegarder la foi de leurs peuples : ils consacrèrent solennellement le pays au Sacré-Cœur de Jésus, et décidèrent que dans toutes les paroisses serait canoniquement établie l'Association de Saint-François de Sales, qui a pour objet de lutter contre l'hérésie et contre l'incrédulité dans les pays chrétiens.

La Hollande était calme : la nouvelle la plus intéressante qui vînt de ce pays à la fin de l'année était relative au mouvement qui s'opérait parmi les quatre à cinq mille jansénistes qui y vivaient encore, et dont on pouvait espérer le retour à l'Église à l'occasion du prochain concile.

Les élections étaient terminées en Angleterre : M. Gladstone triomphait avec une majorité de plus de *cent* voix. Devant une telle majorité, M. Disraéli n'avait pas même essayé

de combattre; il avait offert sa démission et celle de ses collègues à la reine; M. Gladstone avait été appelé à former un nouveau cabinet.

Le parlement italien, reprenant ses séances, les avait inaugurées d'une manière digne de lui. On a raconté plus haut les manifestation italiennes à l'occasion de l'exécution de Monti et de Tognetti, les principaux auteurs du crime qui avait fait sauter, à Rome, une partie de la caserne Serristori, et coûté la vie à vingt-sept personnes.

Cependant l'année 1868 se termina sans que la guerre, qu'on avait tant redoutée, eût éclaté ; nul n'aurait osé, au commencement de l'année, pronostiquer un pareil résultat. L'opinion publique se trompait elle donc? Et tous les symptômes de guerre qui avaient été si souvent signalés n'étaient-ils que de fausses apparences? Avait-on eu tort de refuser créance aux paroles pacifiques des gouvernements et des souverains quand on leur voyait faire d'immenses préparatifs de guerre? En un mot, l'Europe était-elle donc, en effet, moins malade qu'on ne le croyait? Si l'on en jugeait par les derniers événements, on était porté à remercier de la continuation de la paix plutôt la Providence que la bonne volonté des gouvernements et des hommes. Dans les derniers jours de décembre, M. de Bismark, sans doute assez au courant des choses, déclarait, au sein d'une commission parlementaire, que « les appréhensions de « guerre, l'été dernier, *n'étaient pas sans « fondement*, et qu'elles n'ont été écartées « que par une *circonstance inespérée.* » Quelle était cette circonstance? Il est difficile de ne pas voir que c'était la révolution espagnole, qui avait éclaté au moment même où la France et la Prusse semblaient à la veille d'en venir aux mains. Qu'on se reporte un moment à cette époque, et que l'on se rappelle la rapide transformation de l'armement français, les voyages incessants du prince Napoléon à Florence, à Berlin, à Vienne, à Constantinople ; le maréchal Niel déclarant au conseil général de Toulouse qu'il serait heureux de voir se présenter l'occasion d'affronter une mort utile à son pays ; M. Duruy lui-même faisant l'éloge de la nouvelle loi militaire; l'Empereur passant en revue, pour la première fois depuis la guerre d'Italie, la garde nationale de Paris, et proclamant ensuite qu'il comptait sur son patriotisme ; les démonstrations du camp de Châlons ; — en même temps, de l'autre côté du Rhin, le roi Guillaume multipliant ses tournées d'inspection et ses manœuvres, sans oublier ses entrevues à Kissingen, à Potsdam, avec le czar Alexandre, qui passait près de deux mois en Allemagne; le roi Guillaume prononçant à Kiel ces paroles significatives, le 15 septembre : « Il est des circonstances où un prince « ne peut ni ne doit se soustraire à la res« ponsabilité de prononcer le mot fatal de « guerre ; » — que l'on se rappelle cet ensemble de préparatifs et de menaces, et l'on comprendra qu'à cette même époque M. Guizot ait traduit l'impression générale en écrivant dans la *Revue des Deux-Mondes* l'article intitulé : *France et la Prusse responsables devant l'Europe*, l'une de ses plus sérieuses études.

Tout paraissait prêt, les armées comme les alliances. On voyait d'un côté la Prusse avec la Russie et l'Italie ; de l'autre la France avec l'Autriche et l'Espagne. La France et la Prusse devaient se mesurer corps à corps, l'Autriche occupant la Russie, l'Espagne contenant l'Italie ; et l'on apercevait à l'arrière-plan le Danemark, la Suède et la Turquie, sympathiques à la France; les Principautés danubiennes, la Grèce et les nationalités de l'empire ottoman sympathiques à la Prusse ; de sorte que c'était l'Europe tout entière qui était intéressée à la lutte, l'Angleterre restant d'abord tranquille spectatrice, mais bientôt forcée sans doute de prendre part au grand conflit, surtout si les États-Unis s'unissaient étroitement à la Russie. Et, dans ce dernier cas, ce n'était pas seulement l'Europe, c'était le monde entier qui entrait dans le cercle d'action de cet épouvantable ouragan destiné à renouveler la face de la terre.

1868 passa, et tout restait encore dans la même situation ; l'imprévu avait dérangé toutes les combinaisons. Le 18 septembre, le jour même où devait avoir lieu à la frontière espagnole l'entrevue de la reine Isabelle et de l'empereur Napoléon, la révolution éclatait en Espagne, et, en présence de ce

grand événement, par une sorte de consentement tacite, ou plutôt parce que chacun des deux adversaires avait besoin de savoir dans quel sens tournerait la révolution, une trêve était conclue sur les bords du Rhin.

En Orient, c'était aussi l'imprévu qui était arrivé. On pouvait craindre une explosion générale dans les provinces turques, et l'assassinat du prince de Servie, à Belgrade, le 10 juin 1868, en paraissait être le signal; mais tout avait changé : la Servie s'était calmée ; le ministère Bratiano, dévoué à la Russie dans les Principautés danubiennes, avait succombé ; sa retraite avait été un échec pour la politique Russe, une victoire pour l'Autriche, et bientôt le sultan s'était trouvé assez fort pour parler haut à la Grèce et pour envoyer un *ultimatum* qui occupait toute l'Europe au moment même où l'année 1868 finissait.

Deux mots d'explication sont ici nécessaires. Le différend entre la Grèce et la Turquie avait commencé à propos d'une sérieuse insurrection des Crétois, qui inquiétait la Porte depuis deux ans. Il était clair que les Crétois n'auraient pu seuls se soutenir si longtemps contre les efforts de la Turquie s'ils n'avaient pas été aidés du dehors. L'argent de la Russie et les secours de la Grèce expliquaient leur longue résistance. Les sympathies grecques ne cherchaient pas d'ailleurs à se cacher : les réfugiés crétois, femmes, enfants, vieillards, trouvaient un asile dans le royaume hellénique ; les volontaires se recrutaient ouvertement dans ce royaume, et les vaisseaux hellènes ravitaillaient l'insurrection. La Porte, longtemps patiente, parce qu'elle était faible et qu'elle n'était pas sûre d'être soutenue, prit donc tout à coup, — on suppose que c'est par suite des encouragements de la France et de l'Autriche, — une attitude décidée, et envoya au gouvernement d'Athènes un *ultimatum* portant sur les cinq points suivants : 1° dispersion immédiate des bandes de volontaires, défense d'en laisser passer de nouvelles; 2° désarmement des corsaires ou interdiction des ports; 3° autorisation, aide et protection efficace aux émigrés crétois qui voudraient rentrer dans leur pays; 4° châtiment des actes d'agression et indemnité aux familles turques lésées; 5° adoption d'une ligne de conduite conforme aux traités et au droit des gens.

On ne saurait disconvenir que la Porte était dans son droit; mais il faut reconnaître aussi que la création du royaume hellénique est une tentation perpétuelle pour les Grecs de se reconstituer en corps de nation et de secouer le joug des Ottomans. La question devenait donc difficile. La Porte voulait l'adoption de son *ultimatum* sous trois jours, ou elle rompait les relations diplomatiques. Les ambassadeurs des puissances étrangères obtinrent un délai de quelques jours ; mais le gouvernement grec répondit qu'il n'en voulait pas, et que l'honneur lui défendait d'adopter l'*ultimatum* qui lui était posé. L'opinion s'échauffait à Athènes. Le ministère, suspect de trop de mollesse, dut se retirer, et fit place à un autre plus *hellénique ;* le roi George se montra disposé à jouer le tout pour le tout et à ne pas encourir l'impopularité de son prédécesseur. La Porte, agissant avec énergie, déclara qu'elle allait donner à tous les sujets grecs établis dans l'empire le choix entre leur éloignement ou leur naturalisation comme sujets de la Turquie. Un navire grec, l'*Enosis*, fut poursuivi par l'amiral ottoman (Anglais de naissance) Hobbart-Pacha, et l'on put croire un moment que les hostilités allaient sérieusement s'engager.

Alors la diplomatie intervint énergiquement à son tour. L'Europe était dans une telle situation que le moindre coup de canon tiré d'un côté pouvait mettre le feu partout. Or, il n'entrait pas dans les plans de M. de Bismark de commencer sitôt la lutte; il trouvait que les affaires de la Prusse s'avançaient mieux par la paix que par la guerre. La Prusse mit donc en avant l'idée d'une conférence ; la France adopta aussitôt cette idée, dans l'espoir, qui se réalisa, que la conférence se tiendrait à Paris, ce qui serait un succès puisqu'elle présiderait ainsi aux délibérations. D'ailleurs, il s'agissait de la question d'Orient, et c'était naturellement à Paris, où avait été signé le traité de 1856, que cette question devait se

traiter. Mais une conférence adoptée en principe n'est pas pour cela une conférence réalisée. Les négociations recommencèrent là-dessus. On convint que les puissances qui avaient délibéré à Paris en 1856 auraient leurs représentants à la conférence; mais cela excluait la Grèce, puissance directement intéressée. La Turquie voulait l'exclure; on prit un terme moyen : la Grèce obtint d'être représentée, mais elle ne dut avoir que voix consultative.

Toutes les difficultés ne se trouvaient pas résolues par là. On se demandait s'il n'y aurait pas lieu, une fois la conférence ouverte, de s'occuper des modifications qu'il serait utile d'apporter au traité de Paris. On vit bientôt que, si l'on entrait dans cette voie, on ne finirait rien, et qu'on amènerait plutôt des récriminations réciproques qui pourraient bien provoquer la guerre qu'on voulait éviter. Il fut donc convenu que la conférence se bornerait au différend spécial entre la Porte et la Grèce, et que les points de l'*ultimatum* turc formeraient la base des délibérations.

La conférence se réunit le 9 janvier 1869, sous la présidence de M. de La Valette, ministre des affaires étrangères de France; elle se composa, selon l'usage, des représentants des diverses puissances près la cour des Tuileries. Une profonde modification ministérielle venait d'avoir lieu en France ; c'était elle qui avait ramené au ministère M. de La Valette. Il faut aussi en dire deux mots avant de finir l'histoire de la conférence qu'il présidait.

Les troubles de Paris, le 3 décembre, avaient sinon déterminé, du moins précipité la crise. Depuis longtemps on en parlait ; des démentis officiels avaient été donnés, puis les bruits avaient recommencé, et, enfin, l'on n'y pensait plus, lorsque l'événement eut lieu. L'Empereur revient de Compiègne le 11 décembre; dès le soir, tout est accompli, et, le lendemain matin, Paris apprend par le *Moniteur :* 1° que MM. Pinart et de Moustier ont donné leur démission ; 2° que M. de La Valette devient ministre des affaires étrangères ; 3° que M. de Forcade La Roquette passe de l'agriculture au ministère de l'intérieur; 4° que M. Gressier, membre du corps législatif, est nommé ministre de l'agriculture et des travaux publics.

Aussitôt on chercha la signification de ces changements. M. de Moustier, malade depuis quelque temps, et qui ne devait pas quitter les appartements du ministère avant sa mort, ne paraissait plus sans doute en état de suivre les affaires, que le différend entre la Grèce et la Turquie embrouillait sérieusement, et peut-être portait-il la peine de n'avoir pas su prévenir ce conflit? Mais que pouvait signifier la présence de M. de La Valette? Fallait-il y voir une menace pour le Saint-Siége, à cause de ses antécédents? une avance faite à la Prusse, à cause de la fameuse circulaire de 1866 sur les grandes agglomérations? enfin, l'envie seulement de posséder un ministre fort au courant des affaires d'Orient? Des assurances données à Rome écartèrent la première hypothèse; on put adopter une partie des deux autres, mais il en était une autre probablement plus près encore de la vérité : c'est que M. de Moustier voulait agir avec une certaine indépendance vis-à-vis de M. Rouher, ce qui n'allait pas du tout au tout-puissant ministre. On savait, au contraire, que MM. Rouher et de La Valette étaient en parfaite communauté d'idées et de sentiments, et, comme M. de La Valette répugnait à paraître devant les chambres, M. Rouher devait très-volontiers le remplacer pour défendre une politique qui serait la sienne.

Quant à M. Pinart, on n'ignorait pas non plus qu'il voulait être indépendant dans son ministère de l'intérieur; M. Rouher aurait donc profité du mécontentement ressenti contre lui en haut lieu, à cause du maladroit (peut-être nécessaire) déploiement de forces exécuté le 3 décembre, pour le pousser dehors, et mettre à sa place M. de Forcade, en qui il espérait sans doute trouver plus de complaisance. Après cela, en appelant M. Gressier au ministère, l'Empereur avait sans doute voulu faire une avance au corps législatif, qui voyait pour la première fois prendre un ministre dans son sein.

En résumé, la modification ministérielle

du 11 décembre donnait plus d'homogénéité au ministère et plus de puissance à M. Rouher : voilà ce qui était certain pour le moment.

M. de La Valette ouvrit donc la conférence de Paris le 9 janvier 1869, mais une difficulté s'éleva tout d'abord. La mesure prise à l'égard de la Grèce déplut au gouvernement hellénique, et son représentant, M. Rhangabé, refusa, dès le premier jour, d'assister à une réunion où il ne devait pas se trouver sur un pied d'égalité avec le représentant de la Turquie. Cette résistance pouvait donner à penser. On résolut cependant de passer outre, mais il devint évident que la Russie appuyait secrètement la Grèce dans ses prétentions. Dès lors, la conférence ne pouvait plus faire qu'une œuvre de conciliation, mais sans sanction. Au bout de quatre séances, on trouva une formule qui dissimulait l'échec et qui laissait encore l'espoir de conserver la paix pour quelque temps.

Au fond, la conférence donnait tort à la Grèce, et il faut avouer, malgré toutes les sympathies qu'on peut avoir pour les Hellènes, que ceux-ci avaient évidemment violé les droits de la Porte. M. Charles Walewski fut chargé de porter à Athènes la *déclaration* des puissances, et de demander une réponse dans les huit jours, de sorte que la Grèce devait répondre le 7 février au plus tard.

Mais, en Grèce, les esprits étaient excessivement échauffés. Le patriotisme hellénique croit que les Ottomans n'ont aucun droit, et que tout ce qu'on fait pour les chasser de l'Europe et de tous les pays autrefois civilisés par la race grecque est parfaitement légitime. M. Bulgaris, chef du ministère grec, pour ne pas avoir l'air de faire opposition à la paix, avait donné sa démission. Partisan de la guerre au fond, mais trop modéré encore pour les exaltés d'Athènes, il ne pouvait plus rester à la tête du gouvernement ; il se retira le 1er février. Le lendemain, M. Zaïmis présenta au roi George une nouvelle liste ministérielle sur laquelle se trouvait, comme ministre de la guerre, M. Soutzos, qui jouit d'une grande influence en Grèce, et qui est cousin de M. Rhangabé. Mais M. Zaïmis désespéra presque aussitôt de dominer la situation et se retira. Le roi rappela M. Bulgaris, qui ne crut pas devoir reprendre les rênes du gouvernement. Alors on appela M. Valaoritis, dont la combinaison échoua. Enfin, le roi s'adressa à M. Comoundouros, qui offrait assez de garantie aux aspirations nationales pour réconcilier l'opinion publique avec les concessions demandées par la diplomatie européenne

La position du roi George était en effet très-difficile. La majorité de la nation était sans doute opposée à une rupture immédiate avec la Turquie, dont les troupes, massées en Thessalie, auraient facilement écrasé celles de la Grèce ; mais, dans les grandes crises, ce sont les esprits exaltés qui font le plus de bruit et qui entraînent l'opinion, et c'est avec eux qu'il faut compter. Or, les patriotes grecs ne voulaient pas entendre parler d'accord : secrètement encouragés sans doute, et ne voyant pas que la Russie ne les poussait que pour arriver elle-même à Constantinople, ils demandaient la guerre et menaçaient de forcer le roi à abdiquer s'il consentait à se soumettre aux exigences de la diplomatie. Il fallut pourtant céder devant la volonté formellement exprimée de l'Europe, et la guerre d'Orient se trouva encore une fois ajournée.

Telles étaient donc les agitations et les inquiétudes de l'Europe au commencement de l'année 1869 ; elles n'étaient que le prélude de celles qui devaient troubler cette nouvelle année qui, sans changer encore la face extérieure de l'Europe, devait si profondément en modifier la situation morale : en politique, par les progrès de plus en plus redoutables de la démocratie ; au point de vue religieux, par les discussions soulevées à l'occasion du concile œcuménique. La réunion de ce concile, objet de frayeur et de haine pour tous les ennemis de l'Église, pour la démagogie et, il faut le dire, pour plus d'un gouvernement, restait la plus ferme espérance des chrétiens sincères et des hommes honnêtes, qui voyaient en elle avec raison le seul moyen capable d'apporter aux maux actuels le remède puissant de la vérité, de la charité et de la morale.

DEUXIÈME PARTIE

ÉPHÉMÉRIDES DE 1867 ET 1868.

ANNÉE 1867

Janvier.

1. *France.* — On lit dans le *Moniteur officiel* du 2 janvier :

Leurs Majestés ont reçu, le 1er janvier, au palais des Tuileries, avec le cérémonial et dans l'ordre accoutumés, les personnes admises à leur présenter leurs hommages à l'occasion de la nouvelle année.

A une heure, l'Empereur s'est rendu dans la salle du Trône, où était réuni le corps diplomatique étranger.

S. Exc. le Nonce, au nom du Corps diplomatique, a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

« Le Corps diplomatique vous présente son hommage respectueux à l'occasion de la nouvelle année.

« Si chacun de ses membres est toujours heureux de se trouver auprès de Votre Majesté Impériale, il l'est d'autant plus à cette époque solennelle, où il lui est donné d'exprimer ses vœux pour le bonheur de Votre Majesté, de Son Auguste Famille, et pour la prospérité de la France. »

L'Empereur a répondu :

« Le renouvellement de l'année me fournit l'occasion d'exprimer mes vœux pour la stabilité des trônes et la prospérité des peuples. J'espère que nous entrons dans une nouvelle ère de paix et de conciliation, et que l'Exposition universelle contribuera à calmer les passions et à rapprocher les intérêts. Je remercie le corps diplomatique de ses félicitations, et je le prie d'être auprès des gouvernements qu'il représente l'interprète de mes sentiments d'amitié. »

Sa Grandeur l'archevêque de Paris a adressé à Sa Majesté l'allocution suivante :

« Sire,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les hommages respectueux du clergé de Paris, et je La prie d'agréer les vœux que le patriotisme et la religion nous inspirent pour l'Empereur, pour l'Impératrice et pour le Prince impérial.

« Que Dieu continue d'étendre sa protection sur Vos Majestés, gloire et sécurité du présent, et sur Son Altesse Impériale, douce et chère garantie de l'avenir ! Qu'il continue d'aider la haute et ferme raison de l'Empereur à résoudre heureusement toutes les questions qui peuvent intéresser la prospérité matérielle et morale de la France et le repos du monde. »

L'empereur a répondu ;

« Quand je vois à la tête du clergé de Paris un prélat si profondément dévoué aux intérêts de la religion comme à ceux de l'État, quand je le vois soutenir partout de sa parole et de ses actes les grands principes de foi, de charité, de conciliation, je me dis que ses prières doivent être exaucées par le ciel. Elles sont pour la France un bienfait, et pour moi une source nouvelle de consolation et d'espérances. »

Rome. — M. le comte de Sartiges reçoit les officiers de la légion romaine. En répondant au colonel d'Argy, qui avait parlé du dévouement de la légion à l'Empereur, M. le comte de Sartiges dit que le gouvernement français continuait à considérer comme des enfants de la France ceux qui, animés d'un sentiment de dévouement pour le Saint-Siége, étaient venus donner leur appui au vénérable Chef de la catholicité, mais qu'il espérait que leur appui serait simplement moral, car l'esprit éminemment angélique et conciliant du Saint-Père était la plus désirable et la plus sûre garantie de la Papauté.

Un témoin a dit que le ton accentué avec lequel M. de Sartiges avait prononcé sa dernière phrase avait eu l'adhésion entière de tous les assistants, à peu d'exceptions près.

Italie. — A dix heures, le roi Victor-Emmanuel reçoit les députations du sénat et de la chambre élective; il répond aux vœux exprimés par M. Mari, président de la chambre des députés :

« Le nouvel an convie les Italiens, désormais assurés de l'indépendance de la patrie, à l'amélioration de l'ordre intérieur, à l'accroissement de la prospérité publique. Dans la période de paix où nous entrons, nous ne négligerons pas néanmoins de donner tous nos soins à l'armée. L'armée non-seulement est nécessaire pour protéger l'indépendance qu'elle a tant contribué à conquérir ; mais encore c'est une solide garantie de la sûreté intérieure, un élément d'unification morale et de cette éducation virile qui fait les peuples disciplinés et forts, et en conséquence aptes aux grandes choses.

Prusse. — A Potsdam, fête du soixantième anniversaire de l'entrée du roi Guillaume au service militaire; le soir, après un grand dîner donné au château, le roi porte le toast suivant au peuple et à l'armée :

« Avec vous tous, je salue le moment où nous nous séparons d'une armée qui désormais occupera une place mémorable dans l'histoire de la Prusse. Il faut que la nouvelle année et les suivantes portent les fruits de la semence sanglante qui a été répandue. Toutes les forces de la patrie doivent y concourir ; alors ne manquera pas la bénédiction d'en haut, qui nous a été si visiblement accordée dans l'année écoulée au delà de toute espérance.

« Je me vois de nouveau entouré aujourd'hui d'une partie des hommes de ma magnifique armée, que j'ai réunis pour être témoins en lieu saint d'un acte solennel, d'une armée dans laquelle je suis entré il y a soixante ans aujourd'hui, par la grâce de mon auguste père, qui repose en Dieu. En suivant ses voies, il m'a été donné de conduire l'armée que lui et mon royal frère avaient formée à des victoires que vous, mes camarades, avez remportées en sacrifiant votre bien et votre sang.

« A vous tous, encore une fois, mes remercîments royaux !

« Et maintenant, levez avec moi vos verres au bonheur de mon peuple, dont est sortie une telle armée ! »

Chine. — Voici la situation religieuse, telle qu'elle est dépeinte dans une correspondance adressé le 8 février 1867 au *Moniteur*.

« Le 1er janvier de cette année, en présence du personnel de la légation de France, monseigneur Mouly, membre de la congrégation des Lazaristes et évêque de Pékin, a inauguré la nouvelle cathédrale, magnifique monument digne de ceux élevés déjà sous le règne de Louis XIV par les savants missionnaires de la Compagnie de Jésus, et dont les derniers traités conclus par le baron Gros nous ont rendu la possession. A la cérémonie, qui s'est terminée

par un *Te Deum* chanté *en l'honneur de Napoléon III*, assistaient le corps diplomatique, les autorités chinoises, les résidents étrangers, les élèves des séminaires et les enfants des écoles dirigées par nos pieuses Sœurs de charité. Avant peu, nous l'espérons, Canton n'aura rien à envier à la capitale, et l'Évêque des Missions-Étrangères, Mgr Guillemin, pourra bénir et ouvrir aux fidèles son église métropolitaine, due, comme celle de Pékin, à la munificence de l'empereur des Français.

« Shang-Haï ne saurait manquer d'avoir prochainement son tour, la chapelle des Jésuites, desservie par le Rév. P. Basniau, devenant tous les jours plus insuffisante en présence de l'augmentation de la population catholique et du développement des hôpitaux et des écoles confiés aux soins éprouvés des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. Quant aux orphelins et aux pauvres enfants recueillis et *achetés* par l'Œuvre de la Sainte-Enfance, ils sont placés, au nombre de *sept mille*, à quelques lieues de Shang-Haï, au village de Zikawé, dans les établissements des Pères de la Compagnie, qui leur donnent l'instruction et l'éducation nécessaires, leur font apprendre divers métiers, et enseignent aux plus intelligents les langues latine, française et anglaise, ce qui en fait plus tard de précieux intermédiaires entre les Chinois et les Européens, et constitue dans une certaine mesure un clergé indigène.

« La France n'est d'ailleurs point la seule à profiter de cette liberté des cultes. Les temples des Bouddhistes, les minarets des mosquées musulmanes se dressent à côté des clochers anglicans, et les popes gréco-russes se livrent au prosélytisme comme les méthodistes américains. Le 25 du mois de janvier, à Kinkiang, le consul britannique de Hankao, l'honorable M. Medhurst, a posé solennellement la première pierre d'une église destinée à ses nationaux. Le cabinet dirigé par le prince Kong vient de donner une nouvelle preuve de sa tolérance religieuse et de ses tendances cosmopolites en plaçant à la tête du collége étranger de Pékin le commissaire chinois récemment revenu d'Europe, le lettré Pin-Ta-Yen, dont la relation des voyages a si fort intéressé la cour impériale. Il ne reste plus maintenant à désirer que de voir les vice-rois et les gouverneurs des provinces intérieures et éloignées adopter et pratiquer sérieusement les idées civilisatrices, qui semblent en crédit dans les conseils du Gouvernement. »

2. *Autriche.* — Patente impériale, valable *pour la Bohême, la Galicie et la Lodomérie avec Cracovie, l'Autriche au-dessous et au-dessus de l'Ens, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la Bukowine, la Moravie, la Silésie, le Tyrol, le Vorarlberg, l'Istrie, Gœrz et Gradiska, et Trieste avec son territoire*, et ordonnant des élections pour un Reichsrath extraordinaire, chargé d'adopter le compromis avec la Hongrie.

3. *Rome.* — A Rome parvient un numéro, daté du 31 décembre 1866, de la feuille clandestine qui s'intitule *Roma dei Romani*, et qui s'imprime à Rieti; on y lit cet article intitulé : *Le calme de Rome* :

Ce calme, après le départ des Français, est un véritable problème dont le gouvernement pontifical est tout le premier émerveillé.

La France l'attribue à sa protection morale, le gouvernement pontifical à ses zouaves et à son régime d'état de siége devenu plus féroce que jamais sur ce peu de territoire qui lui reste.

Quant au gouvernement, passe qu'il suppose ou qu'il dise devoir le calme à la force et non à l'affection. Des deux erreurs, la première est moins fausse et moins insultante que la seconde.

Quant à la France, elle a moins tort de se l'attribuer. Il n'est pas absurde de dire que son ombre couvre encore Rome après l'exécution de la convention. Mais il est bon que personne ne se trompe sur le *pourquoi* et sur le *jusques à quand?*

La France a compris que désormais l'honneur de son drapeau était offensé à Rome, puisqu'elle n'arrivait pas à amener le gouvernement à quelque chose de bon. Elle a donc voulu voir ce que ce gouvernement, livré à lui-même et placé en face du juste mécontentement des populations, saurait faire. Cela a-t-il été la pensée de la France? Eh bien, qu'elle le voie, et le monde entier avec elle! Voici le gouvernement romain sans excuse : la pression d'une puissance étrangère n'excite plus son amour-propre. Napoléon III a cessé d'*ennuyer le pape* (ce sont les paroles d'un journal catholique) de ses conseils importuns. Il (le pape) peut agir par lui-même et se donner le mérite de ses actes. Or, que peut-il dire? Qu'il n'a pas ses provinces, qu'il est pauvre ? Mais qu'importe aux Romains et quelle faute en ont-ils? Qu'il contente les sujets qui lui sont restés, et les autres seront mieux alléchés par le désir de rentrer sous le régime *paternel.*

Pour nous, nous savons ce que fera le gouver-

nement, et nous commençons à l'éprouver. Nous n'avons pas d'illusions, mais certains catholiques d'outre-monts et d'outre-mers veulent le voir. Et pour que l'opinion ne soit pas faussée par les mensonges de la presse de la cour, nous nous engageons à donner un tableau fidèle de la situation et à tenir note des faits du gouvernement, note qui sera utile au jour où se décidera — n'importe par qui — sa cause.

Redisons-le, il est bon que l'on ne se trompe pas. Qui pourrait prétendre qu'une situation pareille durera éternellement ? Qui pourrait le supporter? Le gouvernement lui-même et son parti ne l'acceptent que dans l'espérance d'une intervention étrangère ou de quelque complication européenne.

La question romaine n'est point pour nous un principe abstrait. La terrible et douloureuse réalité de notre situation est au-dessus de tout principe. Ce n'est pas même une question d'annexion à un grand royaume, car l'aspiration nationale n'est pas notre unique besoin. Nous avons besoin — que le monde le sache ! — et un besoin extrême de liberté. Nous ne voulons pas être une main-morte du prêtre, le jouet des sbires et des étrangers. Nous ne le voulons pas, et, vive Dieu ! nous ne le serons pas !

Et qu'on pèse bien nos paroles. Si la France effaçait de sa devise les principes sacrés qui font sa gloire ; si elle méconnaissait le droit par elle proclamé des nationalités ; si l'Italie cessait d'être nation et se morcelait, non en sept, mais en cent États ; parmi ces États celui du prêtre ne pourrait plus compter sur nous. Que si la civilisation européenne veut le gouvernement des prêtres, qu'elle cherche un autre lieu. En dépit de toutes les coalitions, de toutes les restaurations, les Romains conspirent éternellement contre le despotisme d'une caste qui a fait de leur esclavage un dogme. A l'obstiné *non possumus*, nous opposerons un *non volumus* plus obstiné encore. Et nous verrons à la fin qui des deux l'emportera.

5. *Russie.* — Ukase impérial russe prononçant l'absorption définitive et complète du royaume de Pologne dans l'empire russe.

Italie. — Signature, à Florence, d'une convention conclue entre le ministre des finances italiennes et le comte Langrand-Dumonceau, relative à la liquidation du patrimoine ecclésiastique ; cette convention est restée à l'état de lettre morte.

8. — *France.* Mort au château du Puy, du sénateur Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de La Rochejacquelein, né le 28 septembre 1805, au château de Citron (Gironde), alors propriété et résidence de la veuve de Lescure, qui avait épousé en secondes noces le marquis Louis de La Rochejacquelein. Les du Vergier étaient d'une noble famille du Poitou, dont un membre, Aymeric du Vergier, s'était distingué à la croisade de 1248. Un Guy du Vergier ayant épousé, en 1505, Renée, fille et héritière de Jacques Le Martin, écuyer, seigneur de La Rochejacquelein, ce fief et ce nom devinrent et restèrent la propriété de la vieille famille poitevine. Louis-petit, fils de Guy, l'un des braves compagnons de Henri IV, fut grièvement blessé à la bataille d'Arques. L'histoire signale ensuite Armand-François, lieutenant du roi en Bas-Poitou, en 1674 ; Philippe-Armand, capitaine au régiment d'Anjou, et Henri-Louis Auguste, maréchal-de camp, mort en 1802, et père des trois enfants qu'on a nommés les *Trois Horaces* de la légitimité : 1° Henri (le premier généralissime des armées vendéennes), mort les armes à la main, le 9 février 1794, celui qui criait à ses soldats en sabots : *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi !* — 2° Louis. Au retour de Saint-Domingue, en 1801, il n'entendit ni aux promesses ni aux menaces de Napoléon, qui voulait se l'attacher et, douze ans après avoir épousé l'admirable veuve de Lescure, comme Lescure, comme son frère, avec le même titre et pour la même cause, il fut tué d'une balle au cœur le 4 juin 1815. — 3° Auguste, dit le Balafré, depuis la bataille de la Moskowa, où il fut atteint de trois coups de sabre, un dans le côté, deux au visage. (Le général comte Auguste de La Rochejacquelein épousa, en 1819, mademoiselle de Durfort-Duras, veuve de Léopold de la Trémoille, prince de Talmont.) Henri-Auguste-Georges, marquis de la Rochejacquelein, n'avait que dix ans lorsque tomba le premier empire. La Restauration, pour récompenser en lui le dévouement de sa famille, lui conféra le titre de pair de France. Il entra à l'École de Saint-Cyr, fut nommé officier dans un régiment de cavalerie, et obtint l'autorisation de servir, comme

volontaire, en 1828, dans l'armée russe, contre la Turquie. La révolution de Juillet éclata avant que le jeune pair eût atteint l'âge de siéger à la Chambre haute. Il renonça à son titre, et se jeta dans les tentatives insurrectionnelles de la Vendée, ce qui lui valut une condamnation à mort par contumace. Abandonnant temporairement la carrière politique, il se livra à des spéculations industrielles. En 1842, il fut élu député dans le Morbihan, prit à la Chambre la position de chef du parti légitimiste, et, *flétri* par le vote parlementaire à la suite d'une promenade à Belgrave-Square, près du comte de Chambord, il donna sa démission. Réélu aussitôt, il tenta de concilier les traditions de l'ancien régime avec les besoins de la société moderne, mais toujours en faisant une très-vive opposition à la royauté de Louis-Philippe. La révolution de Février satisfaisait en un point aux ressentiments du parti légitimiste. M. de la Rochejacquelein adhéra sans restriction à l'avénement de la République. Nommé représentant dans son ancien département, il vota le plus souvent avec la réaction, mais parfois aussi avec l'opposition. A la Législative, il fut l'organe des opinions légitimistes. Lors du 2 décembre 1851, il fut nommé membre de la commission consultative, puis, comme président du conseil général de la Vendée, prêta serment d'abord à la présidence décennale, ensuite à l'empire restauré, et fut appelé au sénat. On n'a pas ici à apprécier son rôle politique ; ce qui honorera sa mémoire, c'est qu'il se montra toujours l'intrépide défenseur des droits temporels du Saint-Siége.

États-Unis. — Le congrès adopte la résolution tendant à mettre le président Johnson en accusation.

9. — *France.* Un décret impérial ordonne la transcription sur les registres du conseil d'État des bulles pontificales du 25 juillet 1866, qui érigent l'Algérie en province ecclésiastique avec Alger pour métropole, Oran et Constantine pour siéges suffragants. Mgr Lavigerie, évêque de Nancy, devient premier archevêque d'Alger ; M. l'abbé Callot, desservant du Bon-Pasteur, à Lyon, est le premier évêque d'Oran ; M. l'abbé Las Cases, desservant de Notre-Dame, à Angers, premier évêque de Constantine.

12. — *France.* L'Empereur Napoléon adresse la lettre suivante à M. Emile Ollivier :

« Je vous remercie, monsieur, de la lettre que vous m'avez écrite et qui contient le résumé aussi clair que précis de notre conversation. Notre entretien m'a laissé la plus douce impression, car c'est pour moi une grande satisfaction de causer avec un homme dont les sentiments élevés et patriotiques planent au-dessus des petits intérêts de personnes ou de parti.

« Quoique décidé à suivre la route dont j'ai tracé le but, il y a quelque mois, à Walewski, je voudrais bien causer encore avec vous et Rouher des détails d'exécution. Croyez bien que ce qui me retient, ce n'est ni l'incertitude, ni une vaine infatuation de mes prérogatives, mais la crainte de m'ôter les moyens de rétablir dans ce pays, troublé par tant de passions diverses, l'ordre moral, base essentielle de la liberté.

« Ce qui m'inquiète au sujet d'une loi sur la presse, ce n'est point de trouver la force qui réprimera, mais la manière de définir, dans une loi, les délits qui méritent une répression. Les articles les plus dangereux peuvent échapper à toute condamnation, tandis que les plus insignifiants peuvent tomber sous le coup de la loi. Là a toujours été la difficulté. Néanmoins, pour frapper les esprits par des mesures décisives, je voudrais d'un coup établir ce qu'on a appelé le *couronnement de l'édifice* ; je voudrais le faire, afin de ne plus y revenir, car il m'importe, et il importe surtout au pays d'être définitivement fixé.

« Il faut tracer résolûment le but que je veux atteindre, sans avoir l'air d'être entraîné d'années en années à des concessions successives, car on *tombe* toujours, comme l'a dit M. Guizot, du côté où l'on penche, et je veux marcher droit et ferme, sans osciller tantôt à droite, tantôt à gauche. Vous voyez que je vous parle avec franchise ; vous m'avez inspiré une entière confiance, et mes inspirations me sembleront toujours d'autant meilleures, qu'elles seront conformes aux vôtres. Croyez à tous mes sentiments.

« NAPOLÉON. »

— Mort, à Cannes, de Victor Cousin, né à Paris le 28 novembre 1792. Ses parents avaient peu de fortune. Il fit ses études comme boursier au lycée Charlemagne, où il obtint le prix d'honneur de rhétorique, en 1810. Du lycée il passa à l'École normale, où il prit le goût de la philosophie qu'y enseignaient Royer Collard, la Romiguière et Maine de Biran. Professeur de troisième au lycée Napoléon, il fut simultanément à l'École normale répétiteur, puis maître de conférences de philosophie. La chute de l'empire et l'avénement de la Restauration tournèrent ses idées vers le mouvement libéral qui se manifesta alors. A la fin de 1815, M. Royer-Collard, quittant sa chaire de la Sorbonne, en fit confier la suppléance à Cousin, qui, pendant deux ans, l'occupa avec succès. Voyageant en Allemagne, en 1817, il fut arrêté comme carbonaro, et incarcéré à Berlin, où il reçut la visite de Hegel avec qui, dès lors, il demeura en relations de correspondance. Pendant sa captivité, il étudia la philosophie allemande de Kant, de Fichte, de Schelling. Rendu à liberté, il reprit avec beaucoup d'éclat ses leçons à la Sorbonne, jusqu'au moment où son cours fut suspendu ainsi que celui de M. Guizot. La suppression de l'École normale (1822) le laissant sans fonction, il demanda des ressources à l'enseignement particulier. Il entra alors comme précepteur dans la famille du maréchal Lannes, publia des éditions de Probus et de Descartes, et commença sa célèbre traduction de Platon. Il fit, de 1824 à 1825, de nouveaux voyages en Allemagne, et il en profita pour étudier plus intimement la philosophie allemande. Revenu en France, il fut aisément entraîné dans le courant de l'opposition libérale. Le ministère Martignac lui rendit sa chaire de la Sorbonne. C'est à cette époque que les cours de Cousin, de Guizot, de Villemain, jetèrent un si brillant éclat. Le ministère Polignac vint, en 1829, retirer la parole aux trois orateurs universitaires. Moins d'une année après, la révolution de Juillet renvoyait les Bourbons en exil. Le gouvernement nouveau appela naturellement à lui ceux qui avaient été frappés au nom de la cause libérale. Les trois professeurs de la Sorbonne furent promus à des fonctions éminentes. Cousin devint membre du conseil de l'instruction publique, et, plus tard, pair de France. Il exerca alors sur l'enseignement de la philosophie une influence prédominante, et son éclectisme, spiritualiste d'intention, panthéiste dans plusieurs de ses parties, devint la philosophie officielle de la France.

Le 1er mars 1840, Cousin entra, avec le portefeuille de l'instruction publique, dans le cabinet présidé par M. Thiers, et qui ne dura que huit mois ; il n'en eut pas moins le temps d'introduire dans l'enseignement officiel des modifications qui survécurent à son ministère. En 1844, à la chambre des Pairs, il se fit le défenseur de l'Université contre la liberté d'enseignement qui était alors réclamée avec une grande vivacité au nom des droits des pères de famille et de la religion. La révolution de 1848 le déconcerta d'abord, mais il se rallia au parti de l'ordre. Il se livra alors à des études littéraires assez différentes de celles qui l'avaient occupé jusque-là, et publia la *Jeunesse de Madame de Longueville*, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, et d'autres ouvrages sur les femmes et la société française du dix-septième siècle, livres où le style de l'auteur a retrouvé une fraîcheur et une vigueur juvéniles. Dans les derniers temps de sa vie, Cousin se rapprochait de plus en plus des idées chrétiennes ; quand il se sentit frappé à mort, il appela un prêtre, et ce dernier acte de foi peut faire espérer que la miséricorde divine lui tenait compte des efforts qu'il avait toujours faits pour empêcher le triomphe des doctrines matérialistes.

On trouve dans une *Vie de Mgr Rendu*, évêque d'Annecy, une anecdote qui mérite d'être rapportée ici. En 1858, dit l'auteur de cette *Vie*, Mgr Rendu rencontra l'illustre philosophe aux eaux d'Évian. En causant avec lui, il crut s'apercevoir, comme tant d'autres, qu'il se rapprochait de l'Église. A ce moment-là même, les journaux annonçaient que le Saint-Siége allait mettre à l'index les ouvrages de l'écrivain. Mgr Rendu se hâta d'écrire à Rome pour demander en grâce que la publication du décret de l'Index fût retardée.

« J'ai trouvé en M. Cousin, écrivait-il à Pie IX, un homme dégoûté des incertitudes de la philosophie et faisant des pas de géant vers l'infaillibilité de l'Église, dont il ne parle qu'avec un grand respect, et qu'il regarde comme la voie la plus sûre pour arriver à la vérité. Il éprouve une déception qui lui est bien utile. M. Cousin avait usé sa vie à bâtir un système de philosophie éclectique ; il croyait avoir établi pour jamais la philosophie spiritualiste en France, et voilà que, de son vivant, il voit s'établir, parmi ses propres élèves, une école qui part de l'athéisme pour arriver à la connaisssance des choses. A un professeur de philosophie de Turin (M. Ferri), qui lui faisait visite, il disait, il y a quelques jours : « Écoutez, je suis un vieux « troupier dans cette partie ; croyez-moi, soyez « toujours chrétien dans votre enseignement, « et surtout ne vous brouillez pas avec l'Église. » Je pense donc, Très-Saint-Père, qu'il est bon de ménager cette haute intelligence qui s'ouvre à la foi. Il n'a pas été condamné quand il était puissant en parole et en pouvoir ; il est aujourd'hui moins dangereux : il n'y a qu'à gagner à attendre. »

En répondant à Mgr Rendu, pour lui annoncer qu'il acquiesçait à sa demande, Pie IX ajoutait :

« Nous ne voulons pas vous laisser ignorer, « Vénérable Frère, que non-seulement nous « avons usé d'une grande longanimité envers « M. Cousin, mais que, inspiré de l'affection la « plus paternelle envers lui, nous lui avons « adressé, le 23 juin de l'année dernière, une « lettre pleine de tendresse. Nous lui disions « que, dans les ouvrages qu'il a publiés, nous « trouvions bien des choses qui nous rassuraient « sur la pureté de sa foi, mais qu'il en était « beaucoup d'autres moins exactes sur l'ensei« gnement de l'Église.... Le 26 février, désolé « de la maladie dont il était atteint, nous lui « avons écrit une lettre, *toute de notre main*, dans « laquelle nous l'avons engagé de nouveau, avec « autant d'égards que de sollicitude, à vouloir « bien témoigner de la docilité et de la sou« mission de son esprit à l'autorité de l'Église... »

13. *Rome*. — Mort du cardinal Antoine-Marie Cagiano de Azevedo, évêque de Frascati, et grand pénitencier, promu à la pourpre par Grégoire XVI, le 22 janvier 1844.

17. *Rome*. — Mort du cardinal Clément Villecourt, né à Lyon le 17 octobre 1787, préconisé évêque de la Rochelle le 1er février 1836, et élevé à la pourpre par Pie IX, le 17 décembre 1855. Le cardinal Villecourt se distingua toujours par le plus vif attachement au Saint-Siége et par une piété profonde, autant qu'il se distinguait par son érudition et par le charme de son commerce. Ses *œuvres*, fort estimées du clergé, ont été recueillies en cinq volumes qui, d'ailleurs, ne les comprennent pas toutes, car on n'y trouve pas l'excellent ouvrage modestement intitulé : *La France et le Pape, par un ancien vicaire-général, dédié aux évêques de France*. Cet ouvrage, publié en 1843, attira sur lui l'attention de Rome, à cause du profond dévouement au Saint-Siége, qui l'avait inspiré; il fut l'un des motifs qui engagèrent Pie IX à le créer cardinal sans présentation du gouvernement français, et à le prier de venir fixer sa résidence près de lui.

18. *Pologne*. — Mandement de Mgr Ledochowski, archevêque de Gnesen et Posen :

Le 29 octobre de l'année dernière, le Saint-Père, dans un consistoire solennel, a exprimé devant tout le monde chrétien la profonde douleur que lui causent les persécutions inouïes et les violences que subit actuellement l'Église de Dieu dans le royaume de Pologne et dans l'empire russe. Après avoir signalé les atteintes principales qui ont été portées aux lois inviolables de la vraie religion et promis de donner sous peu un tableau plus détaillé d'autres violences commises à l'égard de notre foi, le Saint-Père déplore la grande injustice qui punit l'Église innocente pour les délits de quelques particuliers. En outre, Sa Sainteté renouvelle les admonitions qu'elle avait déjà données à tous les fidèles en les conjurant, et surtout le clergé, de repousser avec indignation les principes impies de la Révolution, comme d'être soumis aux autorités en tout ce qui n'est pas contraire aux lois de Dieu et de l'Église.

Le Saint-Père témoigne ensuite un ardent désir que le puissant monarque qui gouverne l'empire russe, considérant que la foi catholique et sa doctrine salutaire sont les plus solides bases des empires et des royaumes, et qu'elles contribuent efficacement à amener la paix et le bonheur des peuples ici-bas, veuille bien user

de son autorité suprême pour que, dans toute l'étendue de ses vastes États, l'Église catholique et ses fidèles puissent enfin se reposer après tant de calamités et obtenir le libre exercice de leur foi, avec la paix tant désirée.

Enfin le Saint-Père nous recommande la prière dans les termes suivants : « Ne cessons pas de nous adresser par de ferventes prières au Dieu riche en miséricorde, et efforçons-nous de le fléchir par la contrition de notre cœur, afin qu'il jette un regard de compassion sur son héritage, qu'il se lève pour secourir son peuple, qu'il étende sa main puissante sur l'Église catholique, assaillie par de furieuses tempêtes, menacée de tant de maux, en proie à tant de calamités ; qu'il la protége, l'aide, la défende, et lui accorde la paix si désirée et le triomphe. »

Donnant suite à la volonté du Saint-Père et au besoin de notre propre cœur, qui saigne au spectacle de la détresse et des souffrances où sont placés ses fidèles dans notre voisinage, nous croyons de notre devoir d'engager le clergé et les fidèles des deux archidiocèses à joindre leurs prières ferventes à celles du Chef de l'Église et aux nôtres, à l'intention exprimée par Sa Sainteté.

En invoquant donc le nom du Seigneur, nous statuons ce qui suit :

1° Jusqu'à décision contraire, tous les prêtres offrant le saint sacrifice de la messe dans les limites de nos deux archidiocèses, liront à chaque messe, les jours où les rubriques le permettent, après la collecte *Pro Papa*, la collecte *Contra persecutores Ecclesiæ*.

2° Tous les dimanches et jours de fêtes, après le sermon, la prière pour le Saint-Père et la prière universelle, le prêtre dira en chaire, avec le peuple, un *Pater*, un *Ave* et un *Gloria Patri*, etc.

Pour que les fidèles sachent bien dans quel but ils sont engagés à cette prière, notre présent mandement sera lu en chaire, le premier jour de fête après sa réception, sans aucune réflexion et analyse de sa teneur.

Italie. — Mort de Mgr Joseph Singlan, évêque de Borgo San-Sepolcro (Toscane), né à Pise en 1801, préconisé le 20 avril 1849.

19. *France.* — Lettre de l'empereur Napoléon (V. pages 331 et suiv.). Décret impérial modifiant les attributions du corps législatif. MM. Fould, Randon, de Chasseloup-Laubat et Béhic quittent le ministère, et sont remplacés par MM. Rouher, Forcade de la Roquette, le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly.

Bavière. — Le prince de Hohenlohe fait à la chambre des députés l'exposé de la politique nouvelle de son gouvernement, qui est très-favorable à la Prusse.

20. *France.* — Mort du R. P. Théodore Bellefroid, de la Compagnie de Jésus, né à Liége le 16 octobre 1793. Il était entré comme novice dans cette illustre Compagnie en 1819. Pendant quelque temps il fut appliqué au professorat. Son habileté, ses talents, son zèle pour les progrès de ses élèves dans les lettres et dans la vertu, firent pressentir à ses supérieurs ce que ferait un jour ce jeune régent, quand il lui serait donné de monter dans la chaire chrétienne. Bientôt parurent ces fameuses ordonnances (en 1828), qui fermaient la carrière de l'enseignement aux membres de la Compagnie, et force fut au R. P. Bellefroid de se consacrer uniquement à la prédication. Il était facile de voir que son esprit était cultivé, et qu'il n'ignorait aucun des secrets de la rhétorique, qu'il avait enseignée pendant plusieurs années ; mais sa manière était celle des Apôtres : que lui importait, à lui, la phrase, la période ; que lui importait sa réputation, sa propre gloire, quand il était question de la gloire de Dieu et du salut des âmes ? Le P. Bellefroid était éloquent précisément parce qu'il ne visait pas à l'éloquence, et le témoignage le plus incontestable de sa puissance oratoire, ou mieux de la vertu de l'apôtre, c'étaient ces hommes de toutes les conditions qui environnaient son confessionnal à la fin de ses stations dans les villes ou de ses missions dans les campagnes. Rennes, Angers, Cholet, Baugé, etc., gardent encore le souvenir du passage de l'homme de Dieu. A Angers, sa résidence ordinaire, il a laissé deux œuvres florissantes. L'Association de la Bonne-Mort, dont les réunions ont lieu le dernier dimanche de chaque mois, compte parmi ses membres des prêtres, des hommes de toutes les classes de la société, des femmes, des enfants. L'Œuvre des Servantes

ne lui était pas moins chère. Qui ne sait à quels dangers sont exposées dans les villes la foi et les mœurs de ces jeunes filles sans expérience qui arrivent des campagnes, où l'on ne soupçonne pas toujours les misères de notre brillante civilisation? Il y avait là un péril, le P. Bellefroid n'omit rien pour le conjurer. Comme l'Apôtre, il se devait et se donnait à tous, aux pauvres comme aux personnes distinguées par le rang et par la naissance, qui aimaient sa direction, mais il se dévouait surtout à la consolation et au salut des petits et des humbles. Aussi son œuvre de prédilection était l'Œuvre des Servantes. Chaque mois il les réunissait; pendant la semaine, il avait des heures uniquement réservées pour elles; il écoutait leurs peines, les fortifiait de sa parole toute paternelle, les environnait de compagnes chrétiennes et ferventes, et chaque jour, de grand matin, malgré ses infirmités, il était à son confessionnal pour leur rendre la paix avec le pardon. Seul, Dieu sait combien d'âmes innocentes il a ainsi préservées de la chute, combien d'âmes tombées il a rétablies dans le sentier de l'honneur et de la vertu [1].

22. *Prusse.* — Arrêté royal qui fixe la formule du serment à prêter par les fonctionnaires des pays annexés et les dispositions y relatives.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., arrêtons, conformément à loi du 20 septembre 1866 (Bulletin des Lois, p. 555) et aux deux lois du 24 septembre de la même année (Bulletin, p. 875 et 876), les dispositions suivantes, applicables aux territoires des pays réunis à la monarchie prussienne :

§ 1. Les fonctionnaires, employés et aspirants au service direct ou indirect de l'État, les instituteurs publics, les avocats, avoués et notaires y compris, aussi bien ceux qui sont dans le service actif que ceux qui sont mis provisoirement en disponibilité, ont à nous prêter serment d'après la formule suivante :

« Je, N. N., jure devant Dieu tout-puissant et omniscient, soumission, fidélité et obéissance à mon très-gracieux seigneur Sa Majesté le roi de Prusse, et je remplirai fidèlement en mon âme et conscience les devoirs que m'imposent mes fonctions. Ainsi Dieu me soit en aide. »

Le fonctionnaire prêtant serment est autorisé à intercaler dans la formule précédente les termes sacramentels que lui imposent ses convictions religieuses. Les fonctionnaires employés au service direct de l'État auront à ajouter à la formule les mots conformes aux obligations et devoirs particuliers qu'ils ont contractés envers leur chef immédiat.

§ 2. Les ecclésiastiques devront nous prêter serment d'après la formule usitée dans les anciens pays du royaume.

§ 3. La formule de serment prescrite par les §§ 1 et 2 n'est pas seulement obligatoire pour les fonctions qu'occupe l'employé au moment de la prestation du serment, mais aussi pour tous les emplois et fonctions à venir. Il remplace toutes les formules de serment et déclarations de foi et d'hommage prescrites antérieurement, et permet à tous les fonctionnaires que leurs emplois autorisent à dresser procès-verbal ou à qui cette autorisation sera transmise, de continuer à dresser des procès-verbaux ayant force de loi. Une prestation de serment particulière sur le procès-verbal n'est plus nécessaire.

§ 4. La prestation de serment des personnes susdites à la Constitution prussienne reste réservée.

La formule prescrite aux ecclésiastiques est conçue comme suit :

« Je, N. N., jure au nom de Dieu et des Saints, et *comme il est du devoir d'un serviteur de l'Église chrétienne*, fidélité et obéissance à Sa Majesté le roi de Prusse (nom du Roi) et à la famille royale, et de remplir consciencieusement les fonctions qui me sont confiées pour le bien du pays et de la commune. Je jure en outre de travailler comme un fidèle pasteur au salut des âmes qui me sont confiées, et de contribuer par ma conduite et mes préceptes à l'édification du royaume de Dieu et de mon maître et seigneur Jésus-Christ. Ainsi que Dieu me soit en aide par Jésus-Christ. »

Serment des prêtres catholiques :

« Je jure devant Dieu d'être le sujet fidèle et dévoué de Sa Majesté le roi de Prusse, mon très-gracieux seigneur et maître, et de ses successeurs légitimes, de servir Sa Majesté dans la mesure de mes forces, d'éloigner d'Elle dommage et préjudice, de conduire dans cet esprit mes ouailles et de ne jamais rien faire de ma vie qui pût causer quelque préjudice à l'au-

[1] *Union de l'Ouest.*

guste personne de Sa Majesté, à la Maison royale, au pays ou au service du Roi.

« Je jure en outre et promets de diriger les fidèles confiés à ma conduite spirituelle dans la même fidélité et le même dévouement à Sa Majesté le Roi et à toute la Maison royale, de leur inspirer l'émulation du bon exemple et d'agir en général comme il est du devoir d'un prêtre royal et d'un fidèle sujet.

« Avec l'aide de Dieu et sur son saint Évangile. — *Amen.* »

Serment des évêques catholiques :

« Je..., évêque nommé et institué par l'archevêque de N..., jure devant Dieu et sur le saint Évangile qu'après avoir été élevé au siége épiscopal de N..., je serai fidèle, obéissant et dévoué à Sa Majesté le roi de Prusse et à tous ses successeurs légitimes au pouvoir, comme à mon très-gracieux seigneur et maître, que je le servirai selon mes forces, le protégerai contre tout dommage et préjudice, et surtout que, dans la direction des prêtres et des paroisses confiés à mon autorité épiscopale, je m'appliquerai à inspirer les sentiments du respect et de la fidélité au Roi, l'amour de la patrie, l'obéissance à la loi et toutes les vertus qui distinguent dans le chrétien le sujet fidèle, et que je ne tolérerai pas que les prêtres placés sous ma garde enseignent ou agissent dans le sens contraire.

« Je promets, en particulier, de n'entretenir aucune association ou relation, à l'intérieur ou à l'extérieur, qui puisse devenir dangereuse pour la sûreté publique, et je veux, si j'apprenais que dans mon diocèse ou ailleurs des tentatives étaient faites préjudiciables à l'État, en donner connaissance à Sa Majesté le Roi.

« Je promets de tenir tous ces engagements d'une façon d'autant plus ferme, que je suis sûr, par mon serment à Sa Sainteté le Pape et à l'Église, de n'avoir rien promis qui m'engage contre le serment de fidélité et de soumission à Sa Majesté le Roi.

« Je jure, avec l'aide de Dieu et son saint Évangile. — *Amen.* »

24. *Prusse.* — Le gouvernement prussien prend solennellement possession du Holstein et du Slesvig.

25. *Rome.* — Le *Journal de Rome* dément les assertions fausses touchant le consentement du pape au rachat par le gouvernement italien des biens du clergé.

27. *Italie.* — Mort de Mgr Paul Bertolozzi, évêque de Montalcino (Toscane), né à Lucques le 26 juin 1793, préconisé le 7 janvier 1860.

28. *Prusse.* — Signature, à Berlin, du traité qui cède au gouvernement prussien les droits de la famille de la Tour et Taxis à l'exploitation des postes dans onze États allemands.

France. — Rapport annuel présenté au conseil de l'Œuvre de l'Association de Saint-François de Sales :

« Notre Œuvre continue sa marche régulière, paisible et assurée, faisant le bien le mieux possible, répondant avec une charité sincère aux misères religieuses qui invoquent son assistance, ne regrettant qu'une chose : c'est que ses ressources ne soient pas décuplées, centuplées, afin de pouvoir faire la charité aux âmes sur une échelle de plus en plus vaste.

« Partout où on la comprend bien, elle s'établit et se propage facilement ; les difficultés qu'elle rencontre parfois viennent presque exclusivement de données fausses sur son véritable caractère. Très-souvent on se la représente comme une machine de guerre dressée contre les protestants, ou du moins comme une Œuvre défensive, uniquement anti-protestante. Rien de plus faux que cette idée.

« L'*Association de Saint-François de Sales* est une Œuvre générale, exclusivement défensive et conservatrice, dominée par cette grande pensée de la foi si simple et si évidemment légitime : *conservation et défense de la foi contre ses ennemis, quels qu'ils soient; association de prières et d'aumônes, destinée à porter secours aux diocèses les plus menacés.*

« La nécessité de la défense est proportionnée aux efforts de l'attaque : or, qui ne sait à combien de dangers les pauvres âmes sont exposées de toutes parts, soit dans les villes, soit dans les campagnes, sous les influences réunies de la mauvaise presse, de la mauvaise éducation, des idées révolutionnaires, et enfin, dans beaucoup d'endroits, des sectes protestantes ? Il faut nous défendre vigoureusement si nous ne voulons pas être vaincus sur mille points.

« Nous le savons, et nous n'avons garde de l'oublier; cette grande mission de conserver et de défendre la foi est confiée par Dieu lui-même aux évêques et aux prêtres; mais de même que

les Œuvres bénies de la *Propagation de la Foi* et de la *Sainte Enfance* n'usurpent point la mission de propager la foi, donnée, elle aussi, et au même titre, aux évêques et aux prêtres, de même notre *Œuvre de Saint-François de Sales* et les autres Œuvres de foi et de zèle que la nécessité a suscitées dans notre siècle, loin d'usurper la sainte mission des pasteurs de l'Église, fait au contraire profession de n'exister que pour aider humblement à cette mission; comme, dans le troupeau, les chiens du berger, loin de remplacer le berger, ne font que l'aider à garder, à conserver, à défendre le troupeau.

« Ne pouvant tout faire dans ce but catholique, nous appliquons nos aumônes à quatre objets principaux, plus efficaces, ce semble, et plus urgents : nous donnons aux curés et aux religieux de bons livres populaires adaptés aux besoins des populations; nous les aidons à fonder, ou à soutenir, ou à développer les écoles chrétiennes et les autres institutions destinées à préserver la foi et l'innocence des enfants ; nous les aidons à faire donner des missions ou prédications populaires; enfin, nous leur donnons des secours pécuniaires pour subvenir aux besoins indispensables des églises par trop nécessiteuses.

« Nous supplions nos directeurs et sous-directeurs diocésains de ne pas se lasser dans le travail souvent pénible de la diffusion de notre sainte Œuvre; les œuvres de pure foi sont plus difficiles à faire goûter que celles de charité personnelles; dans les villes indifférentes ou mondaines, on les comprend peu, et dans les villes très-chrétiennes on ne se doute même pas du triste état où sont réduites tant de milliers de paroisses mourantes ou déjà mortes.

« Nous demandons en particulier aux dames pieuses de propager l'*Œuvre de Saint-François de Sales*, de l'organiser dans le détail, de faire circuler le bulletin mensuel, et de se mettre à la disposition du directeur ou du sous-directeur diocésain, chargé de centraliser les efforts de l'Œuvre. Plus nous aurons d'aumônes et plus nous ferons de bien, avec la grâce et pour l'amour de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, avec la bénédiction de la très-sainte Vierge et de saint François de Sales, notre doux patron.

Le président de l'Œuvre,
« † L.-G. DE SEGUR. »

Le rapport est suivi du compte rendu des œuvres et dépenses de l'association, du 28 janvier 1866 au 28 janvier 1867. En voici la récapitulation :

« Recettes. Du 28 janvier 1866 au 28 janvier 1867..................	147,908 76
« Dépenses. Du 28 janvier 1866 au 28 janvier 1867..................	147,486 58
« Reste en caisse...	421 98

« La recette de cette année est un peu inférieure à celle de l'année dernière, parce que tous les comptes rendus des diocèses d'Italie ne sont pas encore parvenus. »

Février.

2. *Rome*. — Le *journal de Rome* dément une seconde fois les assertions italiennes au sujet des négociations poursuivies près du Saint-Siége pour le rachat des biens du clergé.

Italie. — Les sections de la Chambre des députés à Florence rejettent le projet de loi et la convention Langrand-Scialoja.

Égypte. — Réception solennelle, à Alexandrie, de Mgr Louis Curcia de Raynoc, des Frères mineurs de l'observance, archevêque d'Héliopolis, vicaire apostolique pour les Latins de l'Égypte et de l'Arabie, délégué apostolique des rites-unis pour les rites orientaux. Le collége des Frères des écoles chrétiennes, les Lazaristes, les Sœurs de charité, l'orphelinat, une innombrable jeunesse et un grand concours de parents et de fidèles se préparaient à le recevoir à son débarquement. Il faisait un temps splendide. Un magnifique carrosse de gala tout doré, attelé de quatre beaux chevaux gris pommelés, attendait au débarquement l'illustre voyageur. S. Exc. le gouverneur d'Alexandrie venait de la part de Son Altesse exprimer tout son respect pour le Pontife du Roi catholique. Une escorte d'honneur avait été composée de cawas à cheval, de janissaires de divers consulats, ayant en tête les janissaires du consulat général de France en grande tenue. Monseigneur Curcia prit place dans la voiture avec S. Exc. Zulficar-Pacha, le délégué du consulat de France, et celui d'Autriche. A sa suite venaient le pro-vicaire apostolique, le T. R. P. Élie Scrovich, et les RR. PP. Franciscains de Terre-Sainte, re-

présentant la paroisse de Sainte-Catherine; le supérieur des Écoles chrétiennes, celui des Lazaristes et des notabilités de tous les rites et de différents consulats.

Le cortége se mit en marche et vint par la rue Franque, la place des Consuls, longeant le Consulat général de France, passant devant la banque d'Égypte, la rue de l'Hôtel-Abbat, pour se rendre au couvent de Terre-Sainte. Partout, sur son passage, l'évêque trouvait une foule respectueuse. Le Pontife, dont la tête dépassait celle des religieux, pour la plupart de haute stature, frappait d'admiration les Arabes. On a entendu au milieu de la foule les mots : Gloire à Dieu ! c'est un grand supérieur (*Mach Allah rayes salam tebir*).

On arriva au couvent au moment de la grand'messe. Une musique fournie par les Frères des écoles chrétiennes salua Son Excellence le gouverneur lorsqu'il remonta en voiture.

A l'issue de la grand'messe Sa Grandeur s'habilla pontificalement sous le vestibule du couvent, puis elle entra processionnellement sous un dais, porté par six des principaux Pères du couvent de Terre-Sainte, précédés de la croix, dont le Christ était tourné vers lui. Comme archevêque, Mgr se rendit à la porte de la cathédrale avec tout le cérémonial d'encensement et de bénédictions. Après les prières liturgiques il monta adorer le très-saint Sacrement, déposé à l'autel de Saint-François, son père et son patriarche ; de là il se rendit à son trône pontifical, du côté de l'Évangile du maître-autel, pour recevoir la soumission de tout son clergé religieux et fraternel, ainsi que des autres corporations religieuses. L'antienne *Sacerdos et pontifex* fut entonnée et suivie du *Te Deum*, après la lecture de la bulle d'institution. Sa Grandeur donna la bénédiction pontificale et accorda une indulgence de 40 jours à tous les assistants.

Ainsi fut terminée la réception. On a remarqué qu'à la grande surprise de beaucoup de monde, Sa Grandeur était entrée dans la cathédrale sans crosse. On a su ensuite que, d'après le cérémonial romain, un Pontife prenant possession de sa basilique devait en sortir Pontife, mais non y entrer comme tel. Sortant avec la crosse, il témoigne d'une juridiction reçue et acceptée. D'après le rituel des Évêques romains, il doit arriver comme simple sujet. La force du terme : *Vox populi, vox Dei*, se faisait sentir dans les magnificences du culte de l'Église romaine.

5. *France.* — Décret impérial portant règlement des rapport du sénat et du Corps législatif avec l'Epereur et le Conseil d'État, et établissant les conditions organiques de leurs travaux.

Angleterre. — La reine Victoria ouvre la session parlementaire.

Autriche. — Le comte Belcredi, ministre d'État, donne sa démission et est remplacé par le baron de Beust, protestant, ancien ministre de Saxe.

Rome. — M. de Sartiges, ambassadeur de France à Rome, adresse la dépêche suivante au ministre des affaires étrangères de France :

Monsieur le marquis, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un acte d'accession du gouvernement pontifical à la convention monétaire conclue à Paris, entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse. En vertu de cet acte, l'unification des monnaies d'or et d'argent se trouve établie entre les États de l'Église et ceux du roi Victor-Emmanuel.

Je suis également à même de vous rapporter l'adhésion verbale qu'a donnée le cardinal secrétaire d'État à la reprise de la négociation commerciale avec la France, que, d'un commun accord, nous avions antérieurement suspendue. Son Éminence est d'opinion que certains articles de notre projet demandent un nouvel examen, mais que, néanmoins, nous pourrons finir par tomber d'accord sur l'ensemble de la convention.

Cette négociation présente aujourd'hui d'autant plus d'intérêt, que je n'ai jamais laissé ignorer au cardinal secrétaire d'État et même à Sa Sainteté qu'outre le prix que nous attachions à développer avec les États de l'Église les relations commerciales de la France, nous avions l'espoir que de cet acte international sortirait un mode d'arrangement douanier entre Rome et

l'Italie, pouvant un jour amener la suppresion à l'amiable des douanes qui séparent le territoire pontifical du territoire italien.

Cette nécessité d'un accord avec l'Italie dans les rapports matériels, la cour de Rome avait paru, dans ces derniers temps, plus disposée que par le passé à l'admettre, et l'on ne niait pas que le rapprochement qui se produirait sur les questions ecclésiastiques qu'avait à traiter M. Tonello, ne dût faciliter une entente, sinon complète, du moins de nature à résoudre la plupart des questions économiques qu'il serait désirable de voir réglées. Le projet de loi sur l'Église et la liquidation du patrimoine ecclésiastique, présenté au Parlement italien, est venu tout remettre en question. J'ai rendu compte à Votre Excellence de l'impression que cette double proposition avait produite sur l'esprit du Saint-Père et celui de ses ministres.

La nouvelle, arrivée ce matin de Florence, de l'opposition que le projet de M. Scialoja avait rencontrée à la Chambre, dans sept bureaux sur neuf, a été accueillie plutôt avec satisfaction qu'avec crainte.

La situation matérielle présente le même aspect de calme. L'armée, forte de 11,000 hommes et grossie dans les provinces d'une garde nationale mobile, semble être en mesure de maintenir l'ordre à l'intérieur et aux frontières. Les troupes italiennes paraissent faire sérieusement la garde sur les confins du royaume pour empêcher les aventuriers ou les émigrés de pénétrer sur le territoire pontifical ; ceux d'entre eux qui traversent ces lignes sont arrêtés par les polices civile et militaire, qui fonctionnent avec ensemble ; l'argent est devenu moins rare depuis que le gouvernement du Saint-Père a été libéré d'une partie du payement de ses dettes ; enfin, l'esprit public, attentif à ce qui se passe dans les provinces du royaume d'Italie, ne témoigne nul désir de voir l'autonomie de Rome aller se fondre dans la grande autonomie italienne.

Ce serait néanmoins se faire illusion que de supposer que les Romains ont cessé d'aspirer à des améliorations dans l'administration intérieure et à un certain rapprochement de leur gouvernement avec celui du roi Victor-Emmanuel. Il est à prévoir que la sécurité du gouvernement pontifical sera en rapport avec les pas qui seront faits dans cet ordre d'idées.

C'est à Sa Sainteté seule qu'il appartient d'apprécier tout ce qu'il peut être sage et utile d'essayer. Tout au plus pouvons-nous le lui indiquer respectueusement par des suggestions pleines de réserve. Rien de ce qui dépendait du gouvernement de l'Empereur, pour que sa protection morale ne fît pas défaut au Saint-Siége au moment où sa protection matérielle devait cesser, n'a été négligé ; et, sans retard, sans hésitation, secours financiers, secours militaires, secours politiques, tout à été mis à la disposition du Saint-Père pour assurer sa sécurité et sa liberté d'action.

Les faits sont venus confirmer la justesse des prévisions de Sa Majesté ; en effet, deux mois se sont écoulés depuis le départ de nos troupes ; les inquiétudes des pessimistes ne se sont pas réalisées, le calme matériel règne, l'autorité du gouvernement pontifical n'est méconnue dans aucune partie de son territoire.

L'action, mesurée mais ferme, exercée simultanément à Florence et à Rome, a préparé le terrain à des pourparlers qui ont déjà réglé d'importantes questions religieuses ; là, les difficultés à aplanir étaient beaucoup plus grandes qu'elles ne peuvent l'être pour de simples questions économiques. Espérons donc que celles-ci ne tarderont pas à recevoir leur solution.

7. *Italie*. — Mazzini, nommé député au parlement italien, écrit de Londres qu'il refuse d'accepter son mandat.

10. *Rome*. — Béatification du vénérable Benoît d'Urbin (V. page 67).

11. *Rome*. — *Ricevimento* solennel du comte de San-Luis (Sartorius), ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siége (V. page 67).

Belgique. — Mgr de Montpellier, évêque de Liége, publie pour le carême un mandement qui excite les colères de la presse irréligieuse, parce qu'il y établit la doctrine catholique sur les fléaux. Voici ce mandement :

Le bras de Dieu qui s'est appesanti si rigoureusement, l'année dernière, sur une partie considérable de notre diocèse et du pays, ne s'est relevé, d'un côté, que pour s'appesantir bientôt après d'un autre côté, et frapper dans leurs intérêts matériels nos populations et l'industrie agricole. L'épizootie, dite *peste bovine*, vient de faire invasion dans quelques endroits de notre diocèse, et elle menace d'étendre ses ravages. Déjà elle a cruellement éprouvé l'industrie de la capitale du Limbourg, de ce pays en-

core si attaché à la Foi, et qui nous est justement cher à cause de ses sentiments de piété et de ses mœurs chrétiennes. Sous le coup de ce fléau, hâtons-nous de lever les yeux, les mains, une voix suppliante vers le Seigneur, et de désarmer son courroux par la prière, par les œuvres de pénitence, par un retour sincère dans la voie des commandements de Dieu.

« Si nous considérons ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, et même autour de nous, nous ne devons pas nous étonner que la justice du ciel, méconnue et provoquée, avertisse les hommes, en les frappant, qu'elle veille sur leurs œuvres, et qu'elle ne remet pas toujours au delà de la tombe à leur en demander compte et à en tirer vengeance. Dans ces temps de prospérité matérielle, on oublie l'Auteur de tout bien; comblé de ses dons, on s'aveugle au point de ne plus voir la main du bienfaiteur, et l'on pousse l'ingratitude jusqu'à tourner contre lui ses bienfaits mêmes.

« Il est une loi dont Dieu laisse rarement ici-bas la violation impunie, la loi de la sanctification du dimanche et des fêtes, et de la cessation des travaux serviles.

« Ce commandement, dont le but est de fournir aux hommes, riches et pauvres, l'occasion, le moyen de se rappeler l'idée de Dieu, de ses devoirs et de ses destinées éternelles; de retremper l'âme dans de saintes et salutaires pensées, dans l'exercice de la piété, dans la connaissance de la religion, de nos devoirs et de nos espérances; de rendre par le repos au corps de l'homme et aux animaux domestiques qui partagent ses travaux, la force, la vigueur épuisée par une suite de rudes labeurs; ce commandement est violé de plus en plus et toujours avec scandale, il est méconnu au point d'être comme tombé en désuétude pour un grand nombre; et, pour un plus grand nombre encore, le jour du Seigneur semble être devenu le jour de l'ennemi du salut: des désordres de tous genres y remplacent les œuvres de piété, et en ce temps qui lui est donné pour se souvenir qu'il est catholique, enfant de Dieu, cohéritier de Jésus-Christ, frère des Anges du ciel, l'homme oublie même qu'il est homme et cesse de vivre en homme, bien loin de vivre en chrétien.

« Je ne veux pas dire par là que ceux que le fléau frappe dans leurs biens, aient attiré ses coups par leur conduite. Non; car, remarquez-le bien, quand la justice de Dieu se manifeste en ce monde, elle atteint en même temps les bons et les méchants, les innocents et les coupables. Quand Dieu a voulu exiger du genre humain l'expiation de ses crimes, il n'a point sacrifié à sa justice les hommes les plus chargés d'iniquités: il a immolé le Saint des saints, son Fils unique fait homme. Quand Dieu a voulu purifier et guérir le monde païen, il n'a point choisi pour victimes les hommes couverts de la corruption du paganisme, mais l'élite du monde moral; les justes seuls ont été martyrs. Dans les desseins de Dieu, il est quelquefois nécessaire que le juste lui-même soit éprouvé afin qu'il ne soit pas entraîné dans la corruption générale, et qu'il s'attache aux intérêts de l'éternité que la prospérité temporelle fait oublier souvent. Dieu veut aussi que les fidèles ne soient point indifférents à la violation de ses lois par les pécheurs, puisqu'ils ne seront point eux-mêmes étrangers aux châtiments temporels que provoquent ces violations et ces désordres.

« Sous l'impression douloureuse des avertissements que Dieu vous donne, des plaies dont il vous frappe, justes ou coupables, rentrez en vous-mêmes, N. T. C. F., et détournez le châtiment, les uns d'abord par l'amendement de votre vie, ensuite tous par la prière et les saintes œuvres.

« En vous engageant à recourir à cette fin à la prière et aux œuvres de la piété chrétienne, nous vous avertissons aussi de ne point négliger les moyens préservatifs ou curatifs que l'expérience des praticiens indique et que l'autorité civile prescrit ou conseille. En négliger l'emploi pour se reposer sur l'efficacité de la prière, c'est tenter Dieu, et non pas l'honorer ni l'apaiser Mais n'omettez pas non plus la prière par confiance dans le succès de ces moyens: car c'est de Dieu que ces moyens tiennent leur efficacité, ils ne réussiront point sans son concours. »

Angleterre. — M. Disraéli propose à la chambre des communes une série de *résolutions* sur la réforme électorale. (V. pages 429 et suiv.)

Turquie. — Formation d'un nouveau ministère à Constantinople. Ali-Pacha remplace Ruschdi-Pacha au grand-vizirat, et Fuad-Pacha redevient ministre des affaires étrangères. On regarde cette révolution ministérielle comme un échec pour le parti de la guerre, et un succès de la politique française qui fait tous ses efforts pour empêcher la question d'Orient de s'ouvrir à propos de l'insurrection crétoise.

Italie. — La *Gazette de l'Ombrie*, de Pé-

rouse, publie la lettre suivante, datée du 30 décembre 1866, Florence, du roi Victor-Emmanuel à un sujet rebelle du Pape, le comte R. Anzidei, syndic de la ville :

« Très-estimé Monsieur le syndic. J'ai admiré le magnifique coffret que j'ai eu en don de la municipalité de Pérouse ; les qualités artistiques dont il est orné le rendent plus précieux et plus riche, et je le conserverai comme un souvenir de cette ville insigne et patriotique. Dans une telle offrande je découvre des sentiments hautement italiens, puisque, avoir destiné ce coffret à renfermer la couronne de fer, elle révèle un but très-noble et un acte de dévotion marquée envers moi-même. Pérouse, en toute circonstance, a su se montrer vraie *consœur* (consorella) et digne d'appartenir à l'unité italienne, et cet acte récent signe par lui-même un titre de plus à cette foi qu'elle a voulu maintenir inaltérable. Elle me montre tout autant le mode enthousiaste avec lequel elle a pris part à la joie commune pour l'ère très-fortunée, grâce à laquelle les provinces vénitiennes ont été réunies sous l'étendard de l'unité.

« Désireux cependant de manifester ma reconnaissance à la courtoise municipalité que vous gouvernez avec une si admirable sagesse, je vous prie de vous rendre mon interprète, tandis que je vous offre les sentiments de mon estime particulière. »

13. *Angleterre.* — Insurrection féniane dans le comté de Kerry, en Irlande.

Italie. — Dissolution de la chambre des députés italiens.

Grèce. — Le ministre des affaires étrangères adresse d'Athènes (13—1er février) aux agents diplomatiques de la Grèce une dépêche relative aux événements de Candie (Crète) et des autres provinces chrétiennes de la Turquie.

14. *France.* — La question des vicaires capitulaires, *sede vacante*, donne de l'importance aux faits suivants :

Après la mort de Mgr Pavy, le chapitre d'Alger avait adressé au clergé de ce diocèse une circulaire datée du 28 novembre 1866 où on lisait ce qui suit :

« Dans cette circonstance (il s'agissait d'élire une administration pour le diocèse, Mgr Pavy venant de mourir), circonstance aussi délicate que difficile, le devoir du chapitre était de consulter le saint concile de Trente et d'obéir à ses prescriptions, car l'Église se gouverne, non par des usages, mais par des règles. « *Non exemplis, sed regulis regitur Ecclesia*, » a dit un de ses grands docteurs [1].

« Le chapitre a donc procédé aux élections dont la charge lui incombait; et, usant de la plénitude de son pouvoir et de sa liberté, il a nommé, dans sa séance du 21 novembre courant :

« 1° M. l'abbé Suchet, *vicaire capitulaire;*

« 2° M. l'abbé Fabre, chanoine théologal, *économe.*

« Après ce vote, M. l'abbé Suchet a été appelé au sein du chapitre, qui fut heureux de son acceptation, donnée avec empressement et reconnaissance.

« Mais le lendemain, M. l'abbé Suchet informait le chapitre que, toute réflexion faite, il lui était impossible d'accepter un fardeau qu'il trouvait trop lourd pour lui seul. Le chapitre s'est donc vu obligé, quoique à son grand regret, de remplacer M. Suchet, et, dans sa séance du 23 courant, il a nommé et proclamé le doyen du chapitre, M. l'abbé G'Stalter, *vicaire capitulaire.*

« M. l'abbé G'Stalter se trouve donc investi de toute l'autorité et de tous les pouvoirs nécessaires pour le gouvernement spirituel du diocèse, selon le droit et les saintes règles de l'Église. »

Le 14 février 1867, le chapitre adresse au clergé une nouvelle circulaire, dont voici le texte :

« Monsieur le curé, vous n'avez pas oublié la circulaire du chapitre, en date du 28 novembre dernier, qui vous faisait connaître le résultat de ses élections.

« Notification en fut donnée le même jour au gouvernement. Mais le gouvernement, dans sa réponse au chapitre, lui déclara qu'il entendait conserver intacts les usages de l'Église de France, et conséquemment qu'il demandait deux vicaires capitulaires; et depuis il a persisté dans ses explications et dans sa volonté. Le chapitre, après avoir consulté le métropolitain et s'être

[1] On lit au chap. XVI de la session XXIV du Concile de Trente :

Capitulum, sede vacante, ubi fructuum percipiendorum ei munus incumbit œconomum unum vel plures fideles ac diligentes decernat, qui.... Item officialem, seu vicarium intra octo dies post mortem episcopi constituere..... teneatur..... Si secus factum fuerit ad metropolitanum deputatio hujusmodi devolvatur.

assuré que le Saint-Siége ne s'opposait pas à la nomination d'un deuxième vicaire capitulaire, a fini par céder aux représentations du gouvernement.

« En conséquence, dans sa séance du 21 janvier dernier, et après démission des premiers élus, le chapitre a nommé aux fonctions de vicaires-capitulaires, pour l'administration spirituelle du diocèse : 1° M. l'abbé G'Stalter, son doyen ; 2° M. l'abbé Girard, supérieur du grand-séminaire. M. l'abbé Fabre, chanoine théologal, a été maintenu dans ses fonctions de secrétaire-général de l'administration diocésaine. Par décret en date du 30 janvier 1867, la nouvelle élection a été *agréée* par Sa Majesté l'Empereur.

« Donnée à Alger, etc.

« G'Stalter, *vic.-gén.-cap.*
« Girard, *vic.-gén.-cap.*
« Fabre, *chan.-sec.-gén.* »

— Ouverture de la session législative française par l'Empereur. (V. pages 393, et suiv.).

Italie. — Manifeste adressé *aux Italiens* par l'opposition parlementaire après la dissolution de la chambre; il est daté de Florence :

« Simples et libres citoyens, et non plus représentants de la nation, nous retournons au milieu de nos électeurs avec l'assurance d'une conscience convaincue et la satisfaction du devoir accompli.

« La chambre est dissoute ; c'est vous qui prononcerez.

« Sortie des élections de 1865 avec la signification d'une protestation contre le mauvais gouvernement et l'administration dissipatrice, la chambre décidait dès son principe, avec la suppression des corporations religieuses, une réforme universellement accueillie comme une conquête, qu'un projet de loi ayant le caractère funeste d'une rétractation voudrait aujourd'hui détruire dans ses précieux résultats économiques et civils.

« La chambre s'occupait avec activité des mesures financières, lorsqu'elle a été tout à coup interrompue dans ses travaux par cette grande lutte pour laquelle n'ont manqué ni les moyens moraux et matériels décrétés avec une abnégation merveilleuse, ni l'élan sublime et unanime de la nation, malheureusement paralysé par des erreurs de toute nature, par les oscillations d'une politique craintive, par l'inintelligence des plans stratégiques, par le mécanisme désordonné, compliqué et lent de tous les services publics.

« Après l'infortune d'une humiliation qui remplissait les âmes d'amertume, malgré la restitution d'une précieuse et chère portion de l'Italie qui formait aussi le plus formidable retranchement de l'étranger, la chambre, rappelée à ses travaux, a demandé avec insistance à les inaugurer par un examen attentif des budgets, afin d'arriver à la réduction des dépenses superflues et à la suppression des dépenses inutiles avant de discuter et d'approuver de nouveaux impôts. Déjà, grâce aux efforts intelligents de sa commission permanente, les études étaient finies et d'importantes économies allaient être proposées.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que commence le désordre de nos finances : en vain, pendant six années, l'opposition parlementaire a demandé sans cesse à revoir les comptes de l'État; le gouvernement s'est toujours obstinément refusé à présenter les budgets en temps utile et sans jamais présenter les comptes définitifs, qui pouvaient révéler le secret de la mauvaise administration et la nécessité d'urgentes réformes.

« Mais, contre toute attente, le ministère a provoqué la dissolution de la chambre, ne pouvant endurer le blâme qui lui était infligé pour la violation de la loi, dépôt sacré que les mandataires de la nation ont le devoir de conserver et de défendre scrupuleusement, sans distinction de parti.

« Vous le savez, le gouvernement, qui devrait être dévoué à l'opinion publique, invoquée par lui dans d'autres temps, et pour de non moins graves sujets, la renie aujourd'hui; il la punit même, parce qu'elle applaudit au vote de ses représentants, qui s'était déjà manifesté dans les discussions préparatoires des bureaux contre un projet de loi fatal à la civilisation et aux finances, et qui nous a été présenté avec l'enseigne du nom sacré de la liberté, afin que notre refus ressemblât à une contradiction avec nos principes.

« Mais le gouvernement ne réussira pas à surprendre les électeurs en faussant les intentions et les faits.

« Soutiens de l'inviolabilité de la conscience humaine, nous désirons l'égalité des cultes et non la prééminence de l'épiscopat, sous l'égide de la protection gouvernementale, de l'épiscopat armé de priviléges, menaçant de se livrer à des usurpations pires encore ; funeste oligarchie au point de vue politique et religieux, qui ne sait pas se renfermer dans les limites de son mi-

nistère, mais qui envahit sans cesse le domaine du pouvoir civil.

« Nous ne voulons pas mettre en péril la sûreté de l'État en maintenant la servitude au sein de l'Église, grâce à la tyrannie consacrée de nouveau de ses grands dignitaires, au préjudice du clergé inférieur, devenus les arbitres de ces richesses qui, dans leurs mains, seront un instrument de guerre contre le pays, tandis qu'au moyen d'une opération convenable elles doivent servir de base à la réorganisation de nos finances, et devenir, par suite, une source de prospérité pour l'État et pour les communes.

« En somme, nous ne voulons pas que l'État plie le genou et désarme en face du pontificat politique qui frappe la civilisation de ses foudres et conteste à l'Italie sa capitale.

« Le pays, auquel on interdit les discussions, est puni pour l'appui moral qu'il a accordé à ses représentants; le droit de réunion est frappé, en Italie, pour ne pas déranger les négociations avec le Vatican, d'où part toujours ce souffle de réaction qui donne le vertige de l'arbitraire même à ces ministres qui se déclaraient autrefois les amis de la liberté.

« Maintenant le dilemme est posé en termes précis. A vous le choix. Ou la théorie de l'arbitraire gouvernemental substitué à la loi, ou le texte précis de la loi défendu par le Parlement: ou les économies conciliables avec la sécurité de l'État et les exigences des besoins urgents et du bien-être national, ou la persistance dans un système qui, au grand détriment du Trésor public, nous appauvrit de plus en plus, et risque de porter de nouveaux coups au crédit et à l'honneur national.

« Nous en appelons avec tranquillité de la sentence du Gouvernement à celle de l'urne électorale, où seront agitées les questions de la loi et de la liberté, que nous avons défendue pour le salut de la patrie avec notre vote, et que nous saurions, au besoin, défendre au prix de notre vie.

(*Suivent les signatures de* 77 *députés de la Gauche*.)

16. *Italie*. — Reconstitution du ministère italien; M. Depretis remplace M. Scialoja au portefeuille des finances.

17. *France*. — Arrivée à Marseille de Joseph Karam, chef maronite.

18. *Belgique*. — L'*Indépendance belge* publie la lettre suivante, qui est un document pour l'histoire des libres penseurs et des solidaires :

« Bruxelles, 18 février.

« La chronique politique de l'*Office de Publicité*, qui est le duplicatum des articles de l'*Écho du Parlement*, contient quelquefois des hardiesses de langage trop épicées pour ce dernier journal. Permettez moi de relever une affirmation exprimée dans le dernier numéro de l'*Office* au sujet d'une Société *nombreuse*, qui a des RAMIFICATIONS ROBUSTES EN PROVINCE, et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

« Récemment l'*Écho du Parlement* flétrissait les athées et les appelait avec une courtoisie rare des ignorants. Maintenant c'est au tour de l'*Office* de lever sa férule sur une autre classe de citoyens : en faisant l'énumération des groupes qui se mettent en travers de sa politique magistrale, il parle savamment des libres penseurs flattant les masses. Cette aménité s'adresse évidemment à la Société connue sous le nom de — « Libre pensée; » — car si les vocables de l'*Office* avaient un sens plus général, ils engloberaient *le libéralisme tout entier*, qui a pour principe, affirmé de haut en 1851, LE LIBRE EXAMEN, LA LIBRE PENSÉE. Est-ce assez maladroit? L'*Office* ignore donc que dans la Société qu'il attaque FIGURENT DES REPRÉSENTANTS DE BRUXELLES dont il appuiera la candidature l'année prochaine?

« L'*Office* ne pèche, je le crois, que par ignorance; d'après le mot de saint Augustin, il blasphème ce qu'il ignore; il ne sait pas ce que sont et ce que veulent les libres penseurs. Je vous demande la permission de le lui apprendre.

« La libre pensée a pour but l'émancipation de la raison humaine par le développement de l'instruction et PAR L'ORGANISATION DE L'INHUMATION CIVILE. Peut-on appeler cela flatter les masses? Tous les dimanches, l'*Office* a de l'encens pour les hommes du pouvoir qui tiennent à honneur d'avoir activement contribué au développement de l'instruction. Dernièrement, l'*Echo du Parlement* publiait avec une juste satisfaction la statistique des sommes dépensées par le Gouvernement pour l'extension de l'instruction primaire. L'*Office* prétendra-t-il qu'en agissant ainsi le Gouvernement flatte les masses?

« Que dirai-je de l'inhumation civile? L'*Office* ignore encore l'origine de cette organisation; *il ignore que c'est à la suite de nombreux débats parlementaires* qu'on a conçu l'idée d'assurer une inhumation décente aux personnes décédées en dehors du concours des prêtres catholiques; il ignore que cette heureuse réaction contre l'into-

lérance du clergé s'est faite quand des conflits scandaleux entre les curés et les familles des défunts ont été dénoncés à la tribune nationale; il ignore enfin QUE L'HOMME QUI A LE PLUS CONTRIBUÉ, EN 1862, PAR SA PAROLE PUISSANTE, PAR TROIS REMARQUABLES DISCOURS PRONONCÉS DANS LE SÉNAT, A ÉMANCIPER LA TOMBE, si je puis m'exprimer ainsi, A DÉVELOPPER *la Société que je défends, que cet homme est* M. FRÈRE-ORBAN.

« L'*Office* accusera-t-il M. le ministre des finances de flatter les masses?

« La *Libre Pensée* n'a rien qui doive effaroucher la pudeur politique de l'*Office*; elle n'est pas une société politique; elle veut seulement faire des hommes par l'instruction, assurer, rendre réelle la liberté de conscience, en sauvegardant les dépouilles mortelles des citoyens contre le fanatisme ou les haines posthumes du clergé.

« Recevez, etc. UN LIBRE PENSEUR. »

Il convient d'ajouter à ce document les deux déclarations suivantes signées par le président et par le secrétaire de la *Libre Pensée* d'Anvers et formulées au nom de cette société réunie en assemblée générale. Il s'agissait de démentir le bruit d'après lequel la *Libre Pensée* patronait une école-crèche qui venait de s'ouvrir et où l'on venait d'installer, par tolérance, le crucifix. Voici la réponse des Solidaires anversois :

1° La Libre Pensée, société démocratique, visant à *l'égalité parmi les hommes et au bien-être général répandu sur la totalité des membres de la famille humaine, ne peut patroner ni encourager aucune institution de charité ou de bienfaisance,* les reconnaissant toutes impuissantes à atteindre ce double but.

2° Les tendances de la crèche à composer avec les représentants du culte catholique, déjà marquées par diverses pratiques imposées aux enfants et par l'exposition de symboles religieux, étant incompatibles avec les principes rationalistes de la Libre Pensée, l'empêcheraient dans tous les cas de patroner l'institution des crèches.

Pour la société la Libre Pensée :

Le secrétaire, CAMILLE VAN STRAETEN. Le président, G. MATTIONI.

Autriche. — Réunion des diètes provinciales d'Autriche; il leur est communiqué un rescrit impérial qui explique la politique nouvelle du gouvernement et dit pourquoi l'on a renoncé à la convocation d'un Reichsrath extraordinaire.

Turquie. — Il ressort d'une correspondance adressée au journal *le Monde*, qu'un grand mouvement de retour se prononce chez les Arméniens schismatiques, malgré les intrigues de la Russie. C'est dans la province de Cilicie qu'il est le plus remarquable.

Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens catholiques, avait quitté Péra le samedi 16 février, pour se rendre à Rome. Il était accompagné par Mgr Azarian, secrétaire du patriarcat, l'un des prêtres les plus distingués de la nation arménienne. Mgr Hassoun allait à Rome pour arrêter avec le Saint-Siége les conditions de l'union de la juridiction du patriarcat de Cilicie avec celle de l'archevêché primatial de Constantinople, et recevoir le pallium des mains du Saint-Père. Il devait assister aux fêtes de la semaine sainte et partir ensuite pour la France, où il voulait rendre visite aux cardinaux, archevêques et évêques, ainsi qu'aux catholiques dévoués qui se préoccupent de la régénération de l'Orient; leur faire connaître la situation exceptionnellement florissante du catholicisme dans la nation arménienne; leur exposer les besoins de son Église et la nécessité de lui venir en aide. Depuis quarante ans les Arméniens catholiques de Constantinople se sont imposé les plus grands sacrifices pour la cause du catholicisme en Orient; ils ont donné plus de cent millions de francs pour la propagation de notre sainte religion en Turquie et l'érection de nombreuses églises et écoles. Il était urgent de construire sans retard vingt églises en Asie, avec écoles pour les garçons et les filles. Ces constructions exigeaient une dépense immédiate de 400,000 francs environ.

La veille du départ de Mgr Hassoun, un nouveau mouvement religieux s'était déclaré dans la province de Van. On pouvait espérer un succès plus considérable encore qu'en Cilicie. Il y avait dans la province de Van 300,000 à 400,000 Arméniens schismatiques qui demandaient à rentrer dans le sein de l'Église catholique.

Voici une autre nouvelle non moins con-

solante : les représentants des Arméniens du caza de Tcharchembeh, petite ville située à l'embouchure du fleuve Iris, entre Samsoun et Trébisonde, ne pouvant obtenir aucune protection du patriarcat grégorien de Constantinople contre les exactions et les actes arbitraires de leur mudir, se sont présentés, le lundi soir 18 février, au patriarcat catholique de Constantinople pour se réconcilier eux et tous leurs mandants avec l'Église catholique et abjurer le schisme. Ces Arméniens étaient au nombre de 30,000.

« Par suite de leur conversion au catholicisme, dit un correspondant de la *Gazette de France*, la protection de la France leur est acquise et l'excellente influence que M. Bourrée, notre ambassadeur, exerce à la Sublime Porte fera cesser immédiatement les actes tyranniques dont ils se plaignent. La France catholique, fille aînée de l'Église, est et sera toujours en Orient, pour les opprimés, la nation réparatrice de tous les maux. »

D'après une correspondance antérieure du *Monde*, les Arméniens non unis étaient plus que jamais disposés à secouer le joug russe ; ils s'étaient réunis dernièrement au nombre de 1,500 environ pour demander :

1° La suppression du règlement ecclésiastique fait par les Russes en 1836;

2° Le rétablissement de leur Église nationale dans toute son indépendance et son affranchissement de toute influence russe;

3° La déposition de deux évêques qui s'étaient, de leur propre autorité, déclarés l'un *catolicos* de Sis, l'autre d'Ahtamar. La Russie travaille à faire supprimer ces deux siéges, en apparence pour fortifier le pouvoir du patriarche d'Etchemiadzin, qui leur est très-dévoué, en réalité pour augmenter sa propre influence.

L'assemblée, après de longs et orageux débats, a nommé une commission mixte composée de trois membres laïques et de trois ecclésiastiques, chargée de lui présenter un rapport sur toutes ces questions.

Malgré les résistances habiles et l'influence considérable du chef suprême de l'Église arménienne schismatique, Mgr Kiévork, dont on connaît le dévouement absolu à l'influence moscovite, il est probable qu'aucun obstacle ne pourra arrêter le mouvement de retour au catholicisme qui ébranle la nation arménienne.

19. *Italie.* — M. Ricasoli, président du conseil et ministre de l'intérieur, envoie une circulaire aux préfets et aux sous-préfets, pour exposer aux électeurs le programme politique du cabinet. En voici quelques passages :

» Le décret royal du 13 courant vous a appris que la Chambre des Députés a été dissoute, les colléges électoraux convoqués pour le 10 mars prochain et le Parlement appelé à se réunir pour le 22 du même mois.

« Un pareil événement a pu prendre le pays à l'improviste ; mais il est certain qu'il n'était point inattendu.....

« La Chambre a refusé d'approuver les mesures que le ministère avait crues nécessaires au maintien de l'ordre public.

» Le ministère a remis sa démission dans les mains de Sa Majesté ; mais cette démission n'a pas été acceptée. Alors le ministère a demandé et obtenu de dissoudre la Chambre et de convoquer immédiatement les comices pour les élections générales.

« Le dernier vote, comme vous le voyez, a été l'occasion et non la cause de la crise parlementaire.

« La vraie cause de cette crise a été la nécessité de constituer au sein de la représentation nationale une majorité ferme et compacte qui donne de la force au gouvernement, travaille avec lui, l'assiste, le seconde, l'aiguillonne et le défende à visage découvert.

« Occupée de l'œuvre de son affranchissement, l'Italie a dû pourvoir jusqu'ici à ses affaires intérieures la main sur l'épée, le regard fixé sur ses frontières menacées par l'ennemi.

« Pour aider la prospérité publique, pour préparer la défense et l'attaque, elle s'est vue obligée de multiplier les charges sans avoir le loisir de délibérer sur le meilleur moyen d'asseoir et de recouvrer les taxes.

« Elle a marché bravement au-devant des sacrifices, elle les a soutenus avec une admirable abnégation ; mais aujourd'hui qu'elle est entrée en possession de son indépendance, elle a le droit de vouloir, et elle veut, qu'on travaille à corriger, à réparer, à améliorer, par des institutions sages et durables, ses conditions intérieures.

« Voilà l'œuvre bienfaisante pour laquelle elle

réclame le concours actif du gouvernement et de la Chambre....

« La question des finances, si ardue et si compliquée, et spécialement celle de la répartition et de la perception des impôts, appelle tout d'abord les pensées du gouvernement et devra former l'objet des préoccupations les plus assidues du nouveau Parlement...

« Le ministère fera tout ce qui est en lui pour que les nouveaux représentants du pays discutent tout de suite, avec une sérieuse attention, les divers budgets.

« C'est de l'examen des divers budgets surtout, dans lesquels se révèle tout entière l'organisation économique des différentes administrations de l'État, que l'on peut tirer une juste idée des économies possibles, des réformes désirables et de celles qui servent de prétexte à l'opposition et qui alimentent des illusions nuisibles; c'est par là qu'on peut éviter en même temps les retards, les déviations défectueuses, les illusions, les divagations, les utopies, qui ensuite se paient au prix de millions.

« Par la réorganisation et la restauration des finances, il sera pourvu en grande partie au développement de la prospérité publique, et l'on sera parvenu à l'encourager et à la propager avec égalité dans les diverses provinces du royaume....

« Le projet de loi sur la liberté de l'Église a éveillé des doutes qu'il importe d'éclaircir, des appréciations qu'il importe de dissiper.

« Il n'est pas étonnant qu'une initiative aussi grande et aussi nouvelle que celle qui était proposée par le gouvernement à l'Italie, en prononçant la séparation de l'Église et de l'État, qu'une question si grave et aussi complexe ait jeté, par la grandeur même des problèmes qu'elle renferme, l'hésitation dans les esprits les plus consciencieux.

« Un examen désintéressé et complet de la question sous tous ses aspects devait être la garantie de cette délibération approfondie qui serait sortie d'une discussion solennelle ouverte au sein du Parlement.

« Si la discussion avait eu lieu, le ministère, libre de tout engagement et animé du désir de faciliter tout arrangement honorable pour lui, utile au pays et à la cause de la liberté, aurait pu fournir beaucoup d'explications, calmer beaucoup de craintes, couper court à beaucoup d'incertitudes.

« Mais puisque la discussion n'a pas eu lieu, il est nécessaire que les représentants du gouvernement travaillent activement à empêcher que ses intentions ne soient dénaturées par ces partis qui voudraient étouffer dans l'agitation et le tumulte l'examen d'un système envisagé par beaucoup d'esprits parmi les plus libéraux de l'Europe, comme une nouvelle conquête de la civilisation moderne.

« C'est la destinée de l'Italie, destinée ardue, et espérons-le, glorieuse, de voir la seule question politique qui lui reste désormais à résoudre, intimement liée à la grande question sociale des rapports de l'Église et de l'État. Le gouvernement compte trouver la solution de ce problème dans une nouvelle et large application de ce principe de liberté dont la foi n'a cessé jusqu'à présent d'inspirer l'Italie.

« Des modes d'application pourront être l'objet de nouvelles études; le gouvernement, mettant la main à l'élaboration d'un autre projet de loi, tiendra compte des jugements de l'opinion publique.

« A la question de la liberté de l'Église se lie naturellement celle de la liquidation du patrimoine ecclésiastique.

« Rien n'est plus loin des intentions du ministère que de rendre les évêques arbitres des biens ecclésiastiques, d'enlever toute garantie de stabilité aux instituts religieux et aux églises particulières et de livrer le clergé inférieur au caprice du haut clergé.

« Les conditions économiques des prêtres de paroisses qui rendent tant de services à la civilisation, doivent être améliorées, et les services locaux du culte assurés dans l'avenir. Tous ces résultats peuvent être facilement obtenus dans la pensée du ministère, même en réclamant, au moyen d'une liquidation légitime, une partie considérable des biens ecclésiastiques pour subvenir aux besoins du trésor et alléger les charges des contribuables.

« C'est une œuvre cependant d'améliorations, de réformes, d'utiles et fécondes discussions qui est maintenant réservée au nouveau Parlement, et le nouveau Parlement accomplira cette œuvre s'il comprend les nécessités présentes de l'Italie.

« L'Italie a besoin aujourd'hui d'un gouvernement fort; aujourd'hui, plus que jamais, elle a besoin d'une direction ferme et sûre qui mette fin aux incertitudes et aux agitations stériles, car elle comprend que sans la foi dans la marche régulière des institutions libres, il n'y a ni activité, ni crédit, ni grandes et durables entreprises. Elle sent que les causes qui troublent l'ordre public empêchent en même temps le développement de la richesse publique et produisent, en se perpétuant, le désordre matériel qui est une source de

nouvelles dépenses pour l'État et de nouvelles charges pour les citoyens.

« L'Italie a horreur de l'arbitraire comme de la licence, parce qu'elle sait que l'une conduit fatalement à l'autre et que la liberté en souffre également.

« L'Italie veut siéger respectée parmi les nations, mais elle n'admet point une politique de hasards et d'aventures; voilà pourquoi elle tient une armée forte, mais limitée aux besoins de la défense nationale et des services intérieurs, et propre en même temps à maintenir l'esprit militaire, à unifier, à discipliner, à former les populations aux fortes vertus.

« Il convient maintenant que le Parlement se compose d'hommes qui sachent et veuillent correspondre à ces conditions, soient capables de composer une majorité puissante dont le concours seul pourra permettre l'accomplissement des grandes choses et la solution des grandes questions politiques, qui se montrent enfin résolus à commencer l'œuvre lente et patiente des réformes qu'exige cette phase administrative de notre régénération qui s'ouvre devant nous.

« Rappeler les fractions du grand parti politique libéral vers son centre, qui est le gouvernement: tel est le but, telle est la pensée du ministère.

« Veuillez faire comprendre cette nécessité et ces intentions aux électeurs de votre province; qu'ils se préparent à marcher au scrutin avec cette conviction que leur vote doit décider des destinées du pays, de leur sûreté, de leur repos, de leur fortune; qu'ils songent que, s'ils envoient au Parlement des hommes disposés à perdre le temps en longues et vaines discussions, en assauts donnés au pouvoir, en manœuvres stériles de partis, le discrédit se perpétuera, les difficultés se multiplieront, les réformes deviendront plus lentes et plus difficiles; le mécontentement s'accroîtra et avec le mécontentement l'audace des mauvais citoyens; l'autorité s'affaiblira dans le gouvernement, toutes les forces de l'État se trouveront paralysées et la patrie courra le plus grand risque.

« Instruits par l'expérience, ils sauront, j'en ai la confiance, choisir les mandataires les mieux disposés à se tendre la main au nom de la patrie et de la liberté, à immoler à ce double culte tout sentiment qui pourrait diviser et affaiblir; les déterminer à travailler dans de nouvelles pensées de concorde à l'amélioration des conditions nouvelles que la concorde et la foi ont faites à l'Italie.

« Le président du Conseil, ministre de l'intérieur. « RICASOLI. »

20. *Espagne.* — La *Gazette de Madrid* publie le décret suivant:

« Prenant en considération ce que, d'accord avec le révérendissisme Nonce de Sa Sainteté, mon ministre de grâce et justice m'a exposé, afin d'arriver à l'exécution nécessaire de l'organisation du clergé paroissial, selon la teneur des dispositions de l'article 24 du Concordat de 1851, comme addition et modification de la cédule royale de *Rueyo y Encargo* du 3 janvier 1864,

« Je décrète :

« Art. 1er. Les Révérendissimes Archevêques et Révérends Évêques, pour ce qui les concerne, compléteront le plan et l'organisation paroissiale : Premièrement, dans les bourgs soumis actuellement à leur juridiction ordinaire, quel que puisse être le résultat de la démarcation de limite des diocèses; secondement, avec l'autorisation correspondante dans les paroisses enclavées dans leur propre territoire et dépendant aujourd'hui d'autres prélats diocésains.

« Art. 2. Dans les diocèses qui devront être réunis à quelque autre d'après le Concordat et ont un administrateur apostolique, celui-ci effectuera l'organisation provinciale selon l'avis du délégué du Saint-Siége, ou à son défaut du vicaire capitulaire *sede vacante.* Mais, dans ce cas, le Gouvernement, avant de donner son adhésion, selon la teneur de l'article 24 du Concordat, entendra le prélat au siége duquel se réunira ladite église. Dans les territoires appartenant aux juridictions *Vere quasi nullius* que supprime le Concordat, l'organisation paroissiale se fera d'après le même avis du délégué apostolique, par les soins du prélat du diocèse auquel est donné ou sera donnée, par le révérendissisme Nonce de Sa Sainteté, l'administration apostolique, quel que soit le diocèse duquel ensuite puissent dépendre les paroisses. »

Rome. — *Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle.* — Instruction adressée à tous les archevêques, évêques et ordinaires, sur l'observance de la constitution *sacramentum pœnitentiæ* de Benoît XIV :

Quæ supremus Pontifex gl. mem. Benedictus XIV in Constitutione die 1 Junii anno 1741 edita, cujus initium est *Sacramentum pœnitentiæ,* confirmavit ac decrevit, ea ad hæc quatuor maxime capita reducuntur. In primis, quemadmodum jam antea sancitum fuerat præ-

sertim a Gregorio XV, Constitutione quæ sub die 30 Augusti anno 1622 data incipit *Universi*, omnes locorum Ordinarii æque ac Inquisitores deputantur judices ad inquirendum et procedendum et condignis pœnis animadvertendum contra sollicitantes ad turpia in Confessione, quamvis ab ordinaria jurisdictione quomodolibet exemptos. Itidem omnes Sacerdotes ad audiendas sacras Confessiones constituti, sicut antea quoque præscriptum erat, obligantur monere suos pœnitentes, ut sollicitantes hujusmodi quamprimum poterunt Inquisitoribus aut locorum Ordinariis deferant; eosdemque pœnitentes non absolvere, qui huic adimplendo muneri parere recusent. Præterea tertio loco Apostolicæ Sedi reservatur, excepto mortis articulo, eorum casus qui innoxios Sacerdotes apud ecclesiasticos judices falso sollicitationis insimulant, vel sceleste procurant ut id ab aliis fiat. Quarto denique Sacerdoti cuilibet omnis a cultas et jurisdictio ad sacramentales Confessiones personæ complicis in peccato turpi contra sextum decalogi præceptum commisso excipiendas adimitur, nisi extrema prorsus urgeat necessitas, nimirum si in ipsius mortis articulo alter Sacerdos desit, qui Confessarii munere fungatur, vel sine gravi aliqua exoritura infamia vel scandalo vocari aut accedere nequeat[1]. Et Apostolicæ Sedi reservatur eorum Confessariorum casus, qui complicem in peccato turpi absolvere ausi fuerint.

Nullum sane dubium est, quin hæ præscriptiones, prohibitiones, reservationes omnes et singulæ in cunctas nationes universim vires suas extendant, et ubique terrarum *inconcusse ac inviolabiliter* observandæ sint. Quod quidem vel legenti Gregorii XV, et Benedicti XIV, Constitutiones evidentissime patet; et idipsum consequentium Pontificum suffragio, prout se dedit occasio, ad hanc usque diem confirmatum est. Et re quidem vera Vicario Apostolico Cocincinæ sciscitanti, 1. *An constitutio Benedicti XIV adversus sollicitantes obliget etiam missionarios franciscanos, qui ministerium exercent in Cocincina?* 2. *An eadem Constitutio restringi possit ac moderari in aliquo casu ob magnam Confessariorum penuriam in eodem regno Cocincinæ?* jussu Pii VI, anno 1775 opportuna Instructione responsum fuit: *ad* 1. *affirmative*; *ad* 2. *negative*. Et proxime SSmus D. N. Pius Papa IX. decreto hujus supremæ Inquisitionis sub feria IV. die 27 Junii anno 1866 edixit, *in facultatibus quibus Episcopi aliique locorum Ordinarii ex concessione Apostolica pollent absolvendi ab omnibus casibus Apostolicæ Sedi reservatis excipiendos semper in posterum, et exceptos habendos esse casus reservatos in Bulla Benedicti XIV, quæ incipit : Sacramentum pœnitentiæ.* Hoc decretum vero omnibus ubique terrarum Ordinariis prædicta absolvendi facultate donatis absque ulla exceptione significandum mandavit.

[1] Const. ejusdem S. P. Bened. XIV, *Apostolici muneris* die 8 Februarii 1745.

Quamobrem omnibus locorum Ordinariis enitendum summopere est, ne eorum vigor, quæ in prædicta Constitutione salubriter providentur, paulatim uspiam elangueat. At Em. PP. Cardinales supremi Inquisitores nuper cognoverunt, eamdem Constitutionem non ubique, sicuti par esset, executioni tradi, atque in aliquibus locis nonnullos tum in denunciationis onere adimplendo tum in judicio contra sollicitantes instituendo irrepsisse abusus, qui sine justitiæ ac providæ severitatis discrimine tolerari minime possent. Itaque neque inopportunum neque ipsis locorum Ordinariis ingratum fore judicarunt, si quæ contra eosdem abusus ab hac suprema Congregatione ad tramites sacrorum canonum decreta fuerunt, in unum collecta præ oculis habeantur. Ad quem effectum præsentem instructionem edi mandarunt.

1. Personæ sive mares sives fœminæ, quæcumque illæ sint, ad turpia sollicitatæ in Confessione vel occasione aut prætextu Confessionis, quemadmodum enucleate in memorata Constitutione præcipitur, rem ad Sanctam Sedem vel ad loci Ordinarium deferre debent.

2. Denunciare oportet quemcumque Sacerdotem etiam jurisdictione carentem, sollicitantem in Confessione vel etiam pœnitentis sollicitationi consentientem quamvis statim dissentientem de turpi materia loqui, illius complementum ad aliud tempus differentem et non præbentem absolutionem pœnitenti[1].

3. Hujusmodi denunciationes a nemine absque culpa lethali omitti possunt. Qua de re pœnitentes debent admoneri, neque ab iis admonendis instruendisque eorum bona fides excusat.

4. Sacerdotes ad sacras audiendas Confessiones constituti, qui de hac obligatione pœnitentes suos non admonent, debent puniri[2].

5. Pœnitentes admoniti et omnino renuentes nequeunt absolvi : qui vero ob justam causam denunciationem differre debent, eamque quo

[1] Ex declar. diei 11 Februarii 1661 confirmata in Constitut. *Sacrosanctum pœnitentiæ.*

[2] Ex declar. sub diebus 20 Martii 1624, 1 Octobris 1626 penes Albit. *De inconstantia in fide cap.* 35 *n.* 17.

citius poterunt faciendam spondent serioque promittunt, possunt absolvi.

6. Denunciationes anonymæ contra sollicitantes ad turpia nullam vim habent : denunciationes enim fieri debent in judicio, nempe coram Episcopo ejusve delegato cum interventu ecclesiastici viri, qui notarii partes teneat, et cum juramento et cum expressione et suscriptione sui nominis, nec sufficit si fiat per apochas vel per litteras sine nomine et cognomine auctoris[1]. Ceterum prohibetur, ne in recipiendis denunciationibus præter judicem et notarium, virum utrumque ecclesiasticum, speciali et scripto exarata Episcopi deputatione munitum, testes intersint. Cavendum quoque ne ex denunciantibus quæratur, num sollicitationi consenserint : et convenientissimum foret, si de hujusmodi consensu quantumvis sponte manifesto nihil notetur in tabulis[2].

7. Denunciationis onus est personale et ab ipsa persona sollicitata adimplendum. Verum si gravissimis difficultatibus impediatur, quominus hoc perficere ipsa possit, tunc vel per se vel per epistolam, vel per aliam personam sibi benevisam suum adeat Ordinarium vel Sanctam Sedem per Sacram Pœnitentiariam, vel etiam per hanc supremam Inquisitionem, expositis omnibus circumstantiis, et deinde se gerat juxta Instructionem quam erit acceptura. Si vero necessitas urgeat, se gerat juxta consilia et monita sui Confessarii. Ast si nullo impedimento detenta denunciationem omnino renuat, in hoc casu aliisque supra memoratis laudandus est Confessarius, qui operam suam pœnitenti non denegaverit, et vel Ordinarium vel Sanctam Sedem pro opportunis providentiis consuluerit, suppresso tamen pœnitentis nomine. Formulas autem hisce in casibus adhibendas tradunt probati auctores, quos inter Pignatelli *t.* 1 *consult.* 104, Carena, Albitius, etc.

8. Non infrequenter occurrit casus, ut Confessarius aliusve ecclesiasticus vir ab Episcopis (quorum utique hæc potestas est) deputetur ad denunciationes recipiendas in re ad sollicitationis crimen spectante absque interventu notarii. Huic instructioni folium adjicitur circa modum, quo hisce in casibus confici denunciatio debet. Qui enim ad hoc gravissimum munus viri maxime idonei destinantur, de actu denunciationis judiciaria ratione assumendo instrui debent ac moneri, ut statim a recepta denunciatione eam continuo ad ipsum Episcopum a quo fuerunt deputati caute transmittant, neque confecti actus exemplum vel vestigium aliquod sibi retineant. Atque in hunc fere modum haud difficulter denunciandi munus adimpletur. Profecto a locorum Ordinariis efficiendum est, ne ad loca suæ jurisdictioni subjecta applicare oporteat quod promissionibus Pernambuci in America die 22 Januarii an. 1627 declaratum fuit : *Mulieres videlicet sollicitatas non teneri ad denunciationem si ministri Inquisitionis et vicarii Episcopi in longinquis regionibus degentes sine gravi incommodo adiri nequeant.*

9. Si in denunciationibus, quod non raro contingit, aliæ indicantur personæ forte pariter sollicitatæ, vel quæ de hoc crimine testimonium ferre aliqua ratione possint, hæ quoque omnes et seorsim judiciaria forma superius enunciata examinandæ sunt : et primo per *generalia*, deinde per gradus, quoad ita res ferat, ad *particularia* deveniendo interrogari debent, utrum et quomodo revera fuerint ipsæ sollicitatæ vel alias personas fuisse sollicitatas viderint vel audierint.

10. Accepta denunciatione non illico proceditur, sed a Superiore ecclesiastico inquiri sedulo debet, utrum persona denuncians sit fide digna. Sollicitationis crimen ut plurimum secreto perpetratur; hinc privilegium est, ut in causis, quæ contra hoc crimen instituuntur, ad plenam probationem faciendam attestationes etiam singulares admittantur. At in memoratis summorum Pontificum Constitutionibus præscribitur, ne cum testibus singularibus procedatur, nisi præsumptiones, indicia et alia adminicula concurrant. Pondus igitur cujusque denunciationis, qualitates et circumstantiæ serio accurateque perpendendæ sunt, et antequam contra denunciatum procedatur, perspectum exploratumque judici esse debet, quod mulieres vel viri denuntiantes sint boni nominis, neque ad accusandum vel inimicitia vel alio humano affectu adducantur. Oportet enim, ut testes hujusmodi singulares ab omnibus privatis affectionibus sint immunes, ut ipsis integra fides haberi possit[1].

11. Ea est hujus supremæ Inquisitionis consuetudo, ut post unam alteramve denunciationem rescribatur, quod denunciatus *observetur*, ita videlicet super delato crimine suspectus habeatur, ut quum primum per novas denunciationes res explorata erit, in judicium vocandus sit. Ut plurimum nonnisi a tertia denuntiatione procedi solet. Ad formale examen vocantur Parochi vel probatæ fidei spectatæque

[1] Albit. *loc. cit. n.* 21.

[2] Ex declar. Urbani VIII. sub fer. V die 17 Aprilis 1624.

[1] Ex instruct. jussu Pii VI, ann. 1775 ad Vicar. Apost. Cocincinæ data.

virtutis præsertim ecclesiastici, qui cum juramento de veritate dicenda et de secreto servando super qualitatibus denunciantium et denunciati, et super mutuis eorum odiis et inimicitiis examinentur. Hisce peractis diligentiis, reus in judicium adducitur, et coram judice cum interventu ecclesiastici viri, qui notarii partes agat super singulis cujusque denunciationis et examinis adjunctis, juramento dicendæ veritatis obstrictus respondere debet. Cavetur solertissime, ne denunciantium nomina reo manifestentur et ne sacramentale sigillum quoquomodo violetur.

12. Quando perspecta evaserit patrati criminis veritas, reo ad defensionem, prout jura exposcunt, admisso, deveniendum erit ad illi interdicendum in perpetuum ne Confessiones excipiat, subtrahendo omnes et quascumque facultates ad id muneris eidem etiam per quodcumque privilegium vel ab ipsa Sancta Sede impertitas. Hujusmodi sententiam Episcopus ipse et non alius ab eo delegatus proferat; et pro modo culpæ, atque omnibus attentis circumstantiis cæteras quoque pœnas reo irroget quæ in supradictis pontificiis constitutionibus decernuntur. Præterea si reus in judicio crimen confessus fuerit, congruam debet emittere abjurationem, ut se ita purget ab ea, quam incurrit, hæresis suspicione : et hac quoque pœna in ipsa sententia mulcetur. Notandum est, pœnas hujusmodi omnes et ipsam inhabilitatem ad sacrosanctum Missæ sacrificium celebrandum in decreto Benedicti XIV, die 5 Augusti ann. 1745 præscriptam, esse tantum *ferendæ sententiæ*. Abstinendum tamen erit ab infligenda degradatione et traditione brachio sæculari. Id nimirum a Gregorio XV statutum fuit : ceterum *ad terrorem* potius impositum haberi debet quam ut executioni mandetur[1].

13. Qui nullis omnino super hoc crimine præventi denunciationibus, conscientia victi, Ordinario loci ejusve delegato se sistunt, patrata a se sollicitationis flagitia sponte confitentur et veniam petunt, dimitti debent cum congrua abjuratione et pœnitentiis dumtaxat salutaribus, adjecto consilio vel præcepto, ut ab excipiendis personarum sollicitatarum sacris Confessionibus se abstineant : nec ceteris pœnis antea dictis, accedentibus licet postmodum denunciationibus, afficiantur. Qui vero judiciaria forma jam præventi, sed nondum citati, sua sponte se sistunt; et ii pariter, quos veritatem non integram sed diminutam in spontanea apparitione confessos esse Ordinarius loci ex acceptis postea denunciationibus deprehenderit, beneficio impunitatis non gaudent, verumtamen pro ipsius Ordinarii prudentia mitius puniantur.

14. Quod in hisce causis vel ex commissione Apostolica vel ex jure Episcoporum proprio tractandis majorem in modum curari et observari debet, illud est, ut eædem causæ utpote ad fidem attinentes secretissime peragantur, et postquam fuerint definitæ et executioni jam traditæ perpetuo silentio omnino premantur. Omnes curiæ ecclesiasticæ administri, et quicumque alii ad has pertractandas vel patroni ad defendendas causas assumuntur, jusjurandum de secreto servando debent emittere, et ipsi Episcopi aliique locorum Ordinarii ad servandum secretum obstringuntur, prout in jure cautum est cap. *Statuta* fin. de hæret. in 6, et in Clementina *multorum* §. *Porro* de hæreticis. Qui vero denunciationis oneri satisfaciunt, quique in hisce causis examini subjiciuntur, juramentum ab initio de veritate dicenda, et, actu expleto, de secreto servando, tactis sacrosanctis Dei evangeliis, etiamsi sint Sacerdotes, præstare tenentur. Hæc si caute, sancteque teneantur, nullum invidiæ infamiæque vel aliud quodvis periculum timeri potest, quod vel testes a dicenda veritate, vel competentes judices ab investigando et condignis pœnis animadvertendo sollicitationis crimine contineat.

15. Indultum fuit a Pio VI in instructione, de qua antea dictum est, anno 1774 ad Vicarium Apostolicum Cocincinæ data, ut cum difficillimum sit in illis tam dissitis ac disparatis regionibus ea omnia adamussim servare, quæ in hisce causis servanda sunt; et cum, si aliqua ex his omittantur, justitia non patiatur, ut pœnæ infligantur adversus reos, de quorum crimine judiciaria ratione adhuc sufficienter non constat, tunc consultius fortasse esset si extra judicii ordinem procedatur ad occurrendum tanto malo mediis et modis magis facilibus et expeditis, quos in casibus particularibus Vicarii Apostolici prudentia cum animarum zelo conjuncta suggeret. Jam vero quisque videt hanc indulgentiam pro locis adeo dissitis ac disparatis factam neque omnibus esse communem, neque absque Apostolicæ Sedis auctoritate jure posse ubivis induci.

16. Ceterum si locorum Ordinarii in conficiendis processibus, vel etiam, confecto processu, in proferenda sententia contra sollicitantes ad turpia in Confessione gravioribus involvantur difficultatibus, rem, transmissis actis, deferre

[1] Albit. *op. cit. cap.* 15, *n.* 13, et Benedict. XIV, in privata epistola die 11 Novembris anno 1713 data ad Emmanuelem de Azevedo S. J. Presbyterum.

poterunt ad hanc supremam Congregationem, quæ peculiares instructiones singulis casibus accommodatas, ut sæpe fit, radet, ac definitivam sententiam, si expediens fuerit, ipsa proferet.

« Hæc sunt quæ ad prædictam pontificiam Constitutionem caute recteque exequendam conducunt, quæque utpote ubique locorum observatu facilia, Sacra hæc Congregatio supremæ et universalis Inquisitionis pastorali Ordinariorum zelo ac sollicitudini vehementer commendat.

Datum Romæ die 20 Februarii ann. 1867.

Modus quo recipi debent denunciationes in re ad sollicitationem spectante ab iis, qui ad denunciationem aliquam absque interventu notarii recipiendam delegantur.

Die Mensis Anni

Sponte personaliter comparuit coram me infrascripto sistente in (*notabit locum, ubi reperitur ad actum recipiendum*) ad hunc actum tantum ab Illmo et Rmo N. specialiter delegato, prout ex ejusdem Ordinarii litteris mihi directis et datis sub die (*exprimet qua die ipsi scriptæ fuerint litteræ*) præsenti positioni alligandis, N. N. (*scribet nomen, cognomen, patrem, patriam, ætatem, conditionem et habitationem personæ denunciantis; et si hæc religiosa fuerit, exprimet etiam nomen, quo ea vocabatur in sæculo. Deinde prosequetur*) cui delato juramento veritatis dicendæ, quod præstitit tactis SS. Dei Evangeliis (*quæ manu tangere faciet*) exposuit prout infra, videlicet :

Hic persona denuncians vernaculo sermone declarare debet, se scire obtentam esse ab Ordinario loci facultatem recipiendi absque interventu notarii, quod ad suam conscientiam exonerandam expositura est, propterea quia justis de causis eidem Rmo Antistiti se sistere nequit : deinde narrare continuo debet quæ ad sollicitationes ei factas attinent seu verba fuerint, seu scripta, seu actus, accurate describendo locum, tempus, occasionem, vices et singula adjuncta, nec non utrum in actu Confessionis an prius vel post sacramentalem absolutionem ea evenerint. Nominare debet Confessionalem sedem et ipsum Confessarium sollicitantem, et quatenus hujus nomen et cognomen aut ignoret, aut oblita fuerit, describet accurate illius personam, omnes distincte characteres notando, ita ut ille recognosci possit. Animadvertat delegatus, non esse interrogandam personam denunciantem, utrum consensum ad actum turpem quocumque modo præstiterit vel recusaverit, cum ipsa ad suos defectus manifestandos non teneatur. Hisce exscriptis prout narrantur, delegatus, quæ sequuntur, neque aliud præterea quidpiam requiret.

Interrogata : An sciat, vel dici audierit, dictum N. N. (*nominando personam*) Confessarium sollicitasse alias pœnitentes ad turpia ? et quatenus, etc.

Respondit : (*Notabit responsionem, et si hæc affirmativa fuerit, nomen et cognomen personarum sollicitatarum exquiret, et causam scientiæ*).

Interrogata : De fama supradicti Confessarii N. N. tam apud se, quam apud alios ? et quatenus, etc.

Respondit : (*Responsionem exscribet*).

Interrogata : An odio vel amore præfata deposuerit, et super inimicitia, aliisque generalibus, etc., et quatenus, etc.

Respondit : Recte (*si ad propriam conscientiam exonerandam denunciasse se dicet*). *Si a sollicitatione plus uno mense præterlapsum fuerit, erit etiam interroganda.*

Interrogata : Cur tamdiu distulerit præfata denunciare proprio Ordinario, et conscientiam suam exonerare ?

Respondit : (*Notabit responsionem*).

Actus claudatur hac ratione.

Quibus habitis et acceptatis, etc. dimissus (vel dimissa) fuit juratus vel jurata de silentio servando ad novum tactum SS. Dei Evangeliorum : (*super evangelium iterum jurabit*) et in confirmationem præmissorum se subscripsit (*et si scribere nesciat*) et cum scribere nesciret, prout asseruit, fecit signum Crucis (*Crucis signum calamo faciendum ab ea exiget*).

Postquam denuncians se subscripserit, aut Crucis sigum fecerit, subscribet se delegatus hoc modo :

Acta sunt hæc per me N. N. ab Illmo et Rmo Antistite N. N. ut supra specialiter delegatum.

Integrum deinde actum directe ad proprium Ordinarium delegantem transmittet una cum Instructione et litteris acceptis, nihil omnino apud se retinendo.

22. *Rome.*— Consistoire tenu par le Pape. On lit dans le *journal de Rome:*

Sa Sainteté Notre-Seigneur le Pape Pie IX a tenu ce matin, 22 février, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire secret où S. Em. le cardinal Di Pietro, camerlingue du Sacré-Collége, a remis au Saint-Père la Bourse, insigne de cette charge. Le Saint-Père l'a donnée à S. Ém. le cardinal de Reisach, qui remplace le cardinal Di Pietro.

Ensuite S. Ém. le cardinal Pitra s'est démis du titre de Saint-Thomas *in partibus*, optant pour le titre vacant de Saint-Callixte.

Puis Sa Sainteté a exprimé, dans une courte allocution, son désir d'inscrire au catalogue des saints le Bienheureux Léonard de Port-Maurice, missionnaire apostolique de l'Ordre des Frères-Mineurs de Saint-François, de la plus stricte observance, au couvent de Saint-Bonaventure à Rome.

Après avoir exprimé ce désir, Sa Sainteté a voulu que S. Ém. le cardinal Patrizi, évêque de Porto et Sainte-Rufine, en sa qualité de préfet de la Congrégation des Rites, fît brièvement son rapport sur la cause du Bienheureux, afin que Leurs Éminences les Cardinaux pussent donner en connaissance de cause leur avis sur cette affaire importante.

Après avoir, dans son rapport, raconté succinctement la vie, les vertus et les miracles du Bienheureux qui, dès l'année 1796, fut élevé à l'honneur des autels par le pape Pie VI de sainte mémoire, l'éminent Cardinal a rappelé les actes qui, conformément aux règles prescrites, se sont succédé jusqu'à ce jour pour la canonisation.

Le rapport de l'éminent préfet de la Congrégation des Rites étant terminé, Sa Béatitude a demandé aux Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux s'ils étaient d'avis que l'on pût procéder à la canonisation du Bienheureux Léonard de Port-Maurice, et tous ont répondu l'un après l'autre par le mot *placet.* Alors, le Saint-Père a exprimé sa volonté pontificale de procéder à la canonisation solennelle. Elle sera précédée d'autres consistoires dans lesquels Sa Sainteté prendra l'avis non-seulement des Cardinaux, mais encore des Évêques déjà invités, pour les autres canonisations qui doivent avoir lieu, afin de pouvoir procéder avec maturité de conseil à un acte aussi important pour l'Église catholique.

Sa Sainteté a ensuite prononcé l'Allocution suivante:

« Vénérables Frères,

« Pressé par la charité du Christ de chercher par quel moyen nous pourrions faire cesser le veuvage de tant de diocèses d'Italie, au mois de mars 1865 nous écrivîmes de notre propre main une lettre au sérénissime roi Victor-Emmanuel, en le priant de nous envoyer quelqu'un avec qui nous pussions traiter d'une affaire aussi grave. Ce souverain ayant déféré à nos vœux, des négociations furent en effet commencées, mais, sans qu'il y eût assurément de notre faute, elles demeurèrent sans résultat, et notre ardent désir de procurer le salut des âmes, que ce Saint-Siége fit toujours passer à juste titre avant toute autre chose et qui nous avait fait condescendre à cet acte fut ainsi trompé. Dernièrement ces négociations ont été reprises par la volonté de ceux qui commandent en Italie ; mais, Vénérables Frères, nous ne saurions parler de ce sujet sans une profonde tristesse et sans une amère douleur. Car, non-seulement les évêques que nous allons envoyer aux siéges vacants trouveront les biens de chaque mense épiscopale dissipés, ainsi que les ressources qui servaient habituellement à leur propre entretien et à celui des pauvres, mais, ce qui est pire, les pierres du sanctuaire dispersées, les refuges de la perfection religieuse déserts, les habitants des cloîtres privés de tout moyen d'existence, les vierges sacrées arrachées de la cellule où elles s'étaient retirées avec l'aide de Dieu pour y vivre et y mourir dans le baiser de l'époux

Venerabiles Fratres,

Cum caritas Christi nos urgeret ad exquirendam rationem, qua prospicere possemus viduitati tot Italiæ diœcesium, mense martio anni 1865 epistolam manu nostra dedimus Serenissimo Regi Victorio Emmanueli, eum rogantes, ut aliquem ad nos delegaret, cum quo de tam gravi negotio agere liceret. Cumque votis nostris ipse obsequutus esset, inita reapse fuere colloquia; quæ tamen, culpa sane non nostra, caruerunt exitu, nostrumque frustrata sunt desiderium, qui ad ea descenderamus acti vehementi studio procurandæ salutis animarum, quam semper hæc Sancta Sedes ceteris omnibus merito prætulit. Resumptum quidem nuper fuit negocium, iis volentibus, qui rerum Italiæ potiuntur; verum de hoc themate dicere, Venerabiles Fratres, non sine gravi tristitia et acerbo dolore valemus. Sacri enim Antistites, quos ad vacuas Sedes missuri sumus, non modo censum episcopalis cujusque mensæ distractum invenient, sibique subductum quidquid propriæ inopumque sustentationi usui esse consueverat; sed, quod deterius est etiam, dispersos sanctuarii lapides, deserta perfectionis religiosæ confugia, claustrorum habitatores omni substantia orbatos, sacras virgines eductas e foramine petræ, quo se, Deo juvante, receperant victuræ ac morituræ in oculo sponsi celestis. Grave sane et ingratum est, ad hujusmodi Sedes, in tanta præsertim publicarum rerum angustia, Episcopos destinare. Quid tamen inde? Recedemusne

céleste. Il est assurément triste et douloureux d'envoyer des évêques occuper des siéges réduits à un tel état, surtout dans une situation si critique de la chose publique. Que faire alors? Renoncer à notre projet? Loin de là. Que les ouvriers se rendent à la vigne plantée par Dieu et arrosée par le sang de son Fils; qu'ils aillent la cultiver au nom de Jésus-Christ, attendant de lui une souveraine assistance; qu'ils partent, confiants dans la protection de la Mère de Dieu, qui a la puissance de leur donner un appui invincible. Siége de sagesse, elle remplira les pasteurs de la discipline de l'intelligence; refuge des pécheurs, elle ramènera aisément à eux beaucoup d'égarés; consolatrice des affligés, elle soulagera par eux les maux de beaucoup de malheureux; secours des chrétiens, elle leur conciliera le respect et l'amour filial d'un grand nombre, afin que la docilité et l'amour de la plupart de leur ouailles leurs soient un soulagement dans l'exercice d'une charge aussi pesante et une consolation dans le combat qu'ils ont à soutenir contre les ennemis de Dieu et les puissances des ténèbres, qui s'efforcent de s'emparer de tout le champ évangélique pour le dévaster. C'est pourquoi, parmi les nouveaux pasteurs, nous en nommerons quelques-uns qui appartiennent à l'Italie, et nous espérons pouvoir en nommer d'autres encore dans les futurs consistoires, si toutefois les jugements, hélas! bien dissemblables, des hommes qui vivent selon le bon plaisir du siècle, peuvent s'accorder avec les nôtres, principalement en ce qui regarde le choix des personnes. Il n'y a pas lieu d'en dire davantage au sujet de la situation actuelle; l'avenir, à moins que la droite du Très-Haut n'intervienne, est assez annoncé par les événements si tristes qui se sont déjà déroulés. Nous devons néanmoins avoir confiance en Dieu. De même que, par l'intercession de la Vierge Immaculée et des saints Apôtres, il nous a tenus jusqu'ici sous l'ombre de ses ailes, nous protégeant d'une manière si éclatante, de même, nous en avons l'espérance, il changera enfin notre deuil en joie. Efforçons-nous, Vénérables Frères, de préparer et de hâter ce résultat si désiré par nos prières, par l'union des âmes et par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. »

idcirco a proposito? Absit: pergant agricolæ ad vineam a Deo plantatam et irrigatam sanguine Filii sui; eant, ipsam culturi in nomine Jesu Christi, potissimam ab eo opem expectantes; adeant illam Deiparæ patrocinio confisi, quæ validissime iis suffragari poterit. Nam ipsa dum sapientiæ sedes est ad replendos Pastores disciplina intellectus, simul, uti refugium peccatorum, multos ex errantibus ad eos facile reducet; uti afflictorum consolatrix, complurium per ipsos leniet miserorum ærumnas; uti auxilium christianorum, iis obsequium, filialemque multorum pietatem conciliabit; ut in plerorumque docilitate et affectu levamen inveniant gravissimo muneri suo, et solatium in certamine exercendo adversus hostes Dei et potestates tenebrarum, quæ totius agri evangelici potiri conantur, miserandam in eo vastitatem inducturæ. Itaque inter novos Pastores aliquot interim renunciabimus, qui ad Italiam pertinent; fore fidentes, ut in futuris Consistoriis alios etiam atque alios renunciare liceat, si tamen judicia, heu nimis dissimilia, hominum juxta sæculi placita viventium cum nostris convenire possint, imprimis quoad personarum electionem. Plura dicere de præsenti rerum conditione non attinet; futura vero nisi mutatio dexteræ Excelsi intercedat, satis aperte prænuntiatur ab exacta jam tristissimorum eventuum serie. Nobis tamen confidendum est Deo, qui sicuti, suffragantibus Immaculata Virgine sanctisque Apostolis, nos hactenus sub umbra alarum suarum tam perspicue protexit; sic tandem, uti speramus, *convertet luctum nostrum in gaudium.* Optatissimum hunc exitum, Venerabiles Fratres, urgere ac maturate nitamur precibus nostris, animorum concordia, christianarum omnium virtutum exercitio.

Après l'Allocution, S. Em. le cardinal Nicolas Clarelli-Paracciani s'est démis de son titre de Saint-Pierre-aux-Liens, optant pour l'Église suburbicaire de Frascati; puis Sa Sainteté a proposé les Églises suivantes:

L'Église suburbicaire de Frascati, pour S. Em. le cardinal Nicolas Clarelli-Paracciani, qui s'est démis du titre presbytéral de Saint-Pierre-aux-Liens.

L'Église métropolitaine de Turin en Piémont

pour Mgr Alexandre Riccardi, transféré de Savone et Noli.

L'Église métropolitaine de Sassari en Sardaigne, pour Mgr J. B. Montixi, transféré du siége d'Iglesias.

L'Église métropolitaine de Gran en Hongrie, pour Mgr Jean Simor, transféré du siége de Rahab.

L'Église métropolitaine de Messine en Sicile, pour Mgr Louis Natoli, transféré du siége de Caltagirone.

L'Église de Catane en Sicile, érigée par Sa Sainteté en métropole, pour le R. D. Joseph-Benoît Dusmet, de l'ordre de Saint-Benoît du mont Cassin, prêtre de Palerme, autrefois prieur à Naples du monastère des saints Séverin et Sosio, et à Caltanisetta de celui de Sainte-Flavie, actuellement abbé de Saint-Nicolas de l'Arena à Catane.

L'Église archiépiscopale d'Édesse in partibus infidelium, pour Mgr Joseph Cardoni, transféré de Lorette et Recanati.

L'Église cathédrale de Sinigallia, dans l'Ombrie transapennine, pour le R. P. François-Joseph Aggarbati, prêtre de l'archidiocèse de Fermo, procureur général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, membre du collége théologique de l'Université romaine, examinateur prosynodal du diocèse de Pérouse et professeur en théologie.

L'Église cathédrale de Montefiascone dans le patrimoine de saint Pierre, pour Mgr Joseph-Marie Bovieri, prêtre du diocèse de Ferentino, camérier d'honneur de Sa Sainteté, protonotaire apostolique surnuméraire, ancien chargé d'affaires en Suisse, bénéficier de la basilique patriarcale de Saint-Pierre, docteur en théologie et en droit civil et canonique.

Les Églises cathédrales unies de Nepi et Sutri, dans le patrimoine de saint Pierre, pour Mgr Jules Lenti, prêtre romain, anciennement maître surnuméraire des cérémonies pontificales, chanoine et vicaire perpétuel de la basilique de Saint-Laurent in Damaso, et docteur en théologie.

Les Églises cathédrales unies de Recanati et Lorette, dans le Picenum, pour Mgr Thomas Gallucci, prêtre d'Ancône, camérier d'honneur de Sa Sainteté, chanoine de la cathédrale d'Imola, ancien vicaire général du diocèse, docteur en théologie et en droit civil et canonique.

Les Églises cathédrales unies de Savone et Noli en Ligurie, pour Mgr Jean-Baptiste Cerutti, prêtre du diocèse de Savone, protonotaire apostolique surnuméraire, prélat de la Maison de Sa Sainteté, membre votant du tribunal de la Signature de justice, et docteur en droit civil et canonique.

L'Église cathédrale d'Arezzo en Toscane, pour le R. D. Joseph Giusti, prêtre de l'archidiocèse de Pise, chanoine de l'église métropolitaine et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de San Miniato en Toscane, pour le R. D. Annibal Barabesi, prêtre du diocèse de Grosseto, chanoine théologal de la cathédrale, vicaire capitulaire du siége vacant et docteur en théologie.

Les Églises cathédrales unies de Luni-Sarzana et Brugnato en Ligurie, pour le Rév. Joseph Rosati, de Sienne, chanoine doyen de Sainte-Marie *della Pieve*, unie à la cathédrale d'Arezzo, et vicaire capitulaire du siége vacant.

L'Église cathédrale de Grosseto en Toscane, pour le Rév. P. Fr. Anselme de Saint-Louis, dans le siècle François Fauli, du diocèse de Prato, ancien définiteur provincial et général des Carmes-Déchaussés, examinateur synodal pour l'archidiocèse de Florence, lecteur en théologie.

L'Église cathédrale de Galtelli-Nuoro en Sardaigne, pour le Rév. P. Fr. Sauveur-Ange Demartis, prêtre de l'archidiocèse de Sassari, Carme de la primitive Observance, régent des études à Sainte-Marie *della Traspontina*, professeur de théologie morale à l'Université de Rome, consulteur des SS. Congrégations du Saint Office et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, examinateur du clergé romain, docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Ales et Terralba en Sardaigne, pour le Rév. François Zunnui, prêtre du diocèse de Galtelli-Nuoro, chanoine et vicaire capitulaire de ce diocèse.

L'Église cathédrale d'Aoste en Piémont, pour le Rév. Jacques-Joseph Jans, du diocèse d'Aoste, chanoine prévôt de la cathédrale, vicaire capitulaire du siége vacant, et docteur *in utroque jure*.

L'Église cathédrale d'Albe-Royale en Hongrie, pour le Rév. Vincent-Étienne-Sigismond Jekelfalusy, de l'archidiocèse d'Agria, prévôt de la collégiale de Saint-Martin à Posony, et membre du Conseil royal de Hongrie.

L'Église cathédrale de Szathmar en Hongrie, pour le Rév. Ladislas Biro de Kezdi-Polany, du diocèse de Szathmar, protonotaire apostolique surnuméraire, chanoine chantre de la cathédrale, supérieur de l'institut de Saint-Vincent, conseiller aulique, référendaire à la Chancellerie royale hongroise, docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Munkats, du rit grec, en

Hongrie, pour le Rév. Étienne Pankovics, prêtre de ce diocèse, assesseur au siége consistorial, professeur de droit civil et référendaire de la Faculté des lettres au Conseil royal de Hongrie.

L'Église cathédrale de Tarentaise en Savoie, pour le Rév. D. François Gros, prêtre de l'archidiocèse de Chambéry, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général de la même ville.

L'Église cathédrale de Bayeux en France, pour le Rév. Flavien-Abel-Antoine Hugonin, du diocèse de Grenoble, supérieur de l'École des hautes études ecclésiastiques de Paris, et doyen des chapelains de Sainte-Geneviève.

L'Église cathédrale d'Eichstædt en Bavière, pour le Rév. François baron de Léonrod, de l'archidiocèse de Bamberg, curé de Saint-Zénon, archidiocèse de Munich.

L'Église épiscopale de Tripoli, in partibus infidelium, pour le R. Philippe Manetti, du diocèse de Sutri, archiprêtre de l'Église Sainte-Marie *de Monte-Santo*, à Rome, docteur en théologie et licencié *in utroque jure*.

L'Église épiscopale de Lystres, in partibus infidelium, pour le R. Conceptus Focaccetti, de l'archidiocèse de Fermo, agrégé au diocèse de Camerino, ancien secrétaire du feu Cardinal-Évêque d'Imola.

Le Saint-Père a ensuite notifié l'élection suivante, faite par bref pontifical :

Les Églises métropolitaines unies de Colocza et Bachs en Hongrie, pour Mgr Joseph Lonovics, transféré de l'Église archiépiscopale d'Amasie *in partibus*.

Sa Sainteté a également rendu publiques les élections faites par l'organe de la Sacrée-Congrégation de la Propagande depuis la tenue du dernier consistoire.

L'Église métropolitaine d'Armagh en Irlande, pour le R. D. Michel Kieran.

L'Église archiépiscopale de Bostra in partibus infidelium, pour Mgr Walter Steins, vicaire apostolique de Calcutta, transféré de l'Église épiscopale de Nilopolis *in partibus*.

L'Église épiscopale de Germanicopolis, in partibus infidelium, pour Mgr Charles Laroque, transféré du siége de Saint-Hyacinthe au Canada.

L'Église cathédrale de Goulbourne dans l'Australie méridionale, pour le R. D. Guillaume Lanigan.

Ensuite l'instance du Sacré Pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Églises métropolitaines de Colocza et Bachs, de Gran et d'Armagh.

Enfin S. Em. R. le cardinal élu évêque suburbicaire a prêté le serment d'usage entre les mains de Sa Sainteté.

Italie. — Proclamation de Garibaldi :

« Citoyens, à l'urne !

« En Italie, il faut assurer la liberté menacée et mise en péril par le cléricalisme et ses complices.

« Les efforts de tous les hommes libres doivent être dirigés vers ce but suprême.

« Dans la nouvelle Chambre ne doivent pas avoir de votes les partisans des projets liberticides, ni les satellites des dynasties déchues, toutes solidaires de l'empire et de la papauté.

« Les élections générales peuvent perdre ou sauver la nation, faire de notre pays une arène de réaction ou un foyer de progrès.

« Les cléricaux sont sujets et soldats d'une puissance étrangère, autorité mixte et universelle, spirituelle et politique, qui commande et ne se laisse pas discuter, qui sème la discorde et qui corrompt.

« A ces ennemis obstinés de notre patrie et de la civilisation, il faut enlever les moyens de nuire.

« Le patriotisme ecclésiastique doit être consacré au progrès intellectuel, moral et matériel du peuple et venir en aide à la fortune publique.

« Comme notre lutte avec les cléricaux tient aujourd'hui suspendu tout le monde civilisé, notre victoire sur eux sera la revendication de la liberté de conscience et le triomphe de la raison sur les préjugés.

« A l'urne donc, citoyens ! à l'urne tous !

« Vos bulletins diront au monde de quel gouvernement nous sommes dignes, et si nous méritons d'être une nation grande et libre.

« Florence, le 22 février 1867.

« G. Garibaldi. »

Turquie. — Élection du patriarche grec schismatique de Constantinople. Le journal *le Monde* a donné les détails suivants sur cette élection.

Deux partis étaient en présence : celui de Christaki-Effendi, d'Aristide-Bey-Baltazzi, et celui de MM. Zariffi et Stéfanowitch, le plus

puissant des deux par l'influence dont jouissent ses chefs auprès des ministres actuels du Sultan. Il soutenait la candidature de Joachim, ex-patriarche, l'archevêque de Dercon, d'abord patroné par eux, ayant retiré la sienne. L'autre parti, celui du peuple et des prélats membres du Synode, donnait ses suffrages à l'un de ces trois candidats : les ex-patriarches Grégoire et Anthime, ainsi que l'archevêque de Chalcédoine. Celui-ci ayant déclaré vouloir s'abstenir, les votes se reportèrent, dès la première réunion préparatoire, qui eut lieu le 15, sur Grégoire et Anthime. Grégoire se montrait aussi disposé à se retirer, lorsque le parti Christaki lui persuada, par le moyen de l'archevêque de Chalcédoine, de ne pas divulguer cette intention jusqu'au moment même de l'élection, afin que cette nouvelle venant à jeter le trouble et l'incertitude parmi les électeurs, ils reportassent à la dernière heure leurs votes sur Joachim et en décidassent ainsi l'élection. D'après des renseignements puisés à bonne source, Joachim aurait pris envers ses protecteurs l'engagement de maintenir pour dix ans le conseil mixte dans sa composition actuelle. Il leur réservait, en outre, la direction des affaires conventuelles et la gestion des revenus de tous les monastères dépendant du patriarcat. Quelque chose comme une loi Scialoja décrèterait la vente de tous les biens ecclésiastiques et la fondation d'une caisse dont l'administration serait dévolue à ces messieurs. Avertis de ces honteux marchés, qui tendaient à faire du patriarcat l'enjeu d'une partie *de banque*, les prélats dépêchèrent un des leurs chez tous les membres du conseil mixte et chez les chefs des corporations, pour leur annoncer la vente ignominieuse dont la dignité patriarcale était l'objet, et les presser d'agir en conséquence. Le peuple grec de la capitale fut informé de ces honteuses machinations, qui provoquèrent, il faut le reconnaître, une indignation générale. Les prélats déclarèrent que si une élection aussi entachée de simonie avait lieu, ils donneraient en masse leur démission, et les notables de la communauté grecque ajoutèrent qu'ils se porteraient, accompagnés de la foule, chez le Sultan, pour lui demander justice contre de pareilles infamies. Les Christaki et compagnie sentirent leur assurance s'évanouir en présence d'une irritation populaire aussi marquée, et jugèrent prudent de battre en retraite, détermination à laquelle contribuèrent aussi, dit-on, certains conseils venus de la Porte. Bref, le vendredi 22 février, on se réunit de nouveau pour procéder au scrutin définitif sur le choix d'un Patriarche. Une foule nombreuse avait envahi les abords du patriarcat, calme et patiente, mais résolue à revendiquer ses droits si elle les voyait impudemment foulés aux pieds.

Mgr Grégoire réunit 52 voix ; l'archevêque de Chalcédoine 45 ; Mgr Anthime 42 ; Mgr Joachim 29. Les trois premiers étaient désignés pour former la triade d'où les 18 archevêques membres du Synode devaient tirer le titulaire du siége patriarcal. Ils se rendirent à l'église et tinrent devant l'autel, après une invocation au Saint-Esprit, un conclave secret. Mgr Grégoire obtint 10 voix ; Mgr de Chalcédoine 7 ; Mgr Anthime 1. Mgr Grégoire était patriarche. Son élection fut accueillie par le peuple avec de grandes démonstrations de joie. C'est qu'en effet Mgr Grégoire, démissionnaire en 1854, par suite des intrigues de lord Stratford de Redcliffe, mécontent du zèle antiprotestant de ce prélat, est l'un des plus dignes personnages qui aient occupé le siége de Constantinople.

Haïti. — Une tentative de révolution a lieu à Port-au-Prince dans la nuit du 22 au 23 février. Plusieurs bandes de factieux se répandent dans les rues de la ville en poussant des cris séditieux, et l'une d'elles, la plus nombreuse, se porte sur le palais national dont elle est sur le point de s'emparer par surprise. L'alarme ayant toutefois été donnée à temps, la garde du palais a pris les armes, et sous le commandement direct du président Geffrard, elle a repoussé victorieusement les assaillants. Ceux-ci ont laissé sur le terrain douze morts, parmi lesquels un de leurs chefs et son fils ; les autres ont pris la fuite, après avoir forcé l'entrée de la prison, mis les prisonniers en

liberté et pillé quelques magasins. La plupart des chefs du mouvement ont réussi à s'embarquer; quelques-uns se sont refugiés dans les consulats. Le 23, à huit heures du matin, l'ordre était entièrement rétabli.

Le président Geffrard, dont on se plaît à louer l'énergie et le courage en cette occasion, a pris des mesures rigoureuses pour punir les auteurs de cette tentative insurrectionnelle. Il a fait arrêter une centaine de personnes compromises dans l'échauffourée du 22 et il a publié aussi l'arrêté suivant qui déclare en état de siége l'arrondissement du Port-au-Prince et interdit les communications avec les îles anglaises jusqu'à nouvel ordre.

Une tentative du même genre avait eu lieu quelque temps auparavant dans la république Dominicaine. Un colonel de l'armée, à la tête d'une bande de cent hommes environ, s'était présenté devant la ville de Saint-Domingue en poussant les cris de : *Vive Baez*! Des troupes sont immédiatement sorties de la ville et ont complétement battu les auteurs de ce mouvement en faveur de l'ex-président dominicain. Le colonel qui a dirigé cette tentative a immédiatement abandonné ses partisans et pris la fuite sans qu'on ait pu l'attendre.

24. — *Prusse.* — Ouverture solennelle à Berlin du parlement de la confédération du Nord (Voy. page 410).

26. — *France.* — Dans la séance du corps législatif, à propos d'une interpellation sur les modifications récemment introduites, M. Chesnelong, député impérialiste, s'exprime ainsi :

« Assurément des divergences d'opinion peuvent se produire ; mais toutes ces divergences doivent s'effacer devant ce fait, que l'ensemble des mesures prises constitue un progrès libéral et sérieux, progrès que la Chambre a demandé, tout en tenant à laisser l'initiative au gouvernement. Il ne faut pas exagérer l'importance de ce qu'on a retiré pour diminuer l'importance de ce qu'on a accordé ; il ne faut pas chercher à entraver par des résistances cette œuvre de développement libéral. (Très-bien ! très-bien !) Sur ce terrain de sage progrès et d'honorable conciliation, tous les hommes dévoués à l'Empire et à la liberté peuvent se retrouver et se donner la main dans une pensée commune de bien public. (Nouvelle approbation.)

« Mais il est une école soi-disant libérale qui veut arracher au peuple, une à une, toutes les croyances qui peuvent le consoler, une école qui attaque incessamment les institutions et l'influence chrétiennes. Ne passons pas avec indifférence près de ces attaques ; le repos de l'avenir, les vrais intérêts de l'ordre et de la liberté y sont profondément engagés. (Vive adhésion.)

« Il y a un fait incontestable : c'est l'ascension progressive de la démocratie. Que d'autres s'en inquiètent et s'en irritent ; nous, devant cet avénement d'une foule toujours croissante au bien-être et aux droits politiques, rappelons-nous la belle parole de Royer-Collard et rendons comme lui grâces à la Providence de ce qu'elle appelle aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures. (Approbation.)

« Mais que la démocratie y prenne garde : si elle se place en dehors du christianisme, elle marquera fatalement son triomphe par de funestes et terribles catastrophes. (Vive approbation.)

« N'entravons pas la liberté de la pensée ; mais en présence du péril social, laissons à à l'influence religieuse son libre développement, effaçons de regrettables malentendus, montrons-nous fidèles, dans cette grande question romaine, à ce qu'exigent la sécurité et la dignité du catholicisme, les traditions de notre histoire, l'honneur de notre politique, la pensée évidente du pays. (Très-bien ! très-bien !)

« Ne mutilons pas le christianisme, et sachons reconnaître qu'en posant les devoirs qui ennoblissent l'obéissance, il a été, il est et sera toujours la sauvegarde du pouvoir, le plus ferme rempart de la liberté. (Vive approbation.)

« Convaincus que la France, associant dans son dévouement la religion, l'Empire et une sage liberté, voit dans le triomphe de ces trois grandes causes l'honneur et la sécurité de son avenir, marchons résolûment dans cette voie, le pays nous y suivra. (Nouvelles et nombreuses marques d'approbation.) »

La séance resta suspendue pendant quelques instants.

28. — *Rome et Italie.* — Le *Moniteur du soir* de l'Empire français résume ainsi la situation de l'Italie et de Rome :

En Italie, la crise ministérielle qui s'est produite vient de recevoir son dénoûment. Le ministère, craignant de regrettables manifestations, avait cru devoir interdire les meetings en Vénétie. Interpellé au sujet de cette mesure, le baron Ricasoli a soutenu que le droit de réunion n'étant réglementé par aucune loi, c'est au gouvernement qu'il appartient d'en limiter l'exercice, sauf à soumettre ses actes au jugement du parlement.

Malgré les explications du président du conseil, la chambre a adopté, à la majorité de 32 voix, une motion conçue en ces termes : « La chambre, ayant la confiance que le gouvernement fera cesser les obstacles qui s'opposent à l'exercice du droit de réunion, tant qu'il ne dégénérera point en offense aux lois de l'État, passe à l'ordre du jour. » Le ministère a offert alors sa démission au roi, qui a refusé de l'accepter, et qui s'est décidé à dissoudre la chambre. Les élections sont fixées au 10 mars, et la nouvelle chambre sera convoquée pour le 25 du même mois.

Depuis le décret de dissolution, le cabinet a été remanié, et le gouvernement espère que ces modifications rallieront autour de lui les éléments dissidents du parti libéral. Les départements des finances, des travaux publics, de l'instruction publique et de la marine ont de nouveaux titulaires. Le baron Ricasoli conserve la présidence du conseil, et dirige les deux ministères de l'intérieur et de la justice et des cultes. C'est à ce dernier département qu'il appartient de régler les relations religieuses avec la cour de Rome et de mettre en pratique la célèbre théorie de l'Église libre dans l'État libre. M. Ricasoli a tenu à prendre lui-même en main la conduite de cette affaire si délicate.

Le gouvernement annonce l'intention de ne point se désintéresser dans la prochaine lutte électorale et d'appuyer franchement les candidats du ministère. Le baron Ricasoli vient d'adresser aux préfets du royaume une circulaire sur l'ensemble de la situation actuelle. Le président du conseil critique, dans ce document, les tendances générales de la chambre récemment dissoute. Il la représente comme s'étant épuisée en vaines discussions, qui avaient pour but des changements ministériels plutôt que le bien de l'État. Il ajoute que l'Italie, fatiguée de l'instabilité des hommes, des programmes et des systèmes, a un besoin urgent d'ordre et de tranquillité ; qu'il lui faut une direction ferme et sûre, un gouvernement fort, un parlement où existe une majorité compacte et homogène. Sinon, le mécontentement s'accroîtrait, les forces de l'État seraient paralysées, et la patrie courrait le plus grand risque.

En ce qui touche la liquidation des biens ecclésiastiques, M. Ricasoli ne s'étonne point qu'une question aussi grave et aussi complexe que la séparation de l'Église et de l'État ait jeté, par l'importance des problèmes qu'elle contient, l'hésitation dans les esprits les plus consciencieux. Mais le ministère s'engage à fournir des explications de nature à dissiper les doutes et à calmer les craintes. Il y a donc lieu de penser que le cabinet, tout en apportant dans le projet relatif à la liberté de l'Église et à la liquidation de son patrimoine, les modifications que les jugements de l'opinion publique viendraient à suggérer, a l'intention de ne point se départir des principes généraux sur lesquels ce projet repose.

La crise ministérielle de Florence n'a altéré en rien les rapports qui s'établissent entre le Saint-Siége et l'Italie, au sujet des questions religieuses, et il n'est survenu aucun incident de nature à compromettre les résultats de la mission de M. Tonello. Dans le consistoire du 22 février, le Saint-Père a préconisé plusieurs évêques italiens ; Sa Sainteté a exprimé l'espérance que d'autres seraient préconisés dans le prochain consistoire. Pie IX a rappelé, à cette occasion, l'initiative qu'il avait prise en 1865, lorsqu'il s'était adressé directement au roi Victor-Emmanuel, pour pourvoir aux vacances des siéges épiscopaux. Ce n'est point par la volonté du Saint-Siége que les négociations commencées à cette époque avaien été interrompues, et Sa Sainteté en a vu la reprise avec joie.

Le langage du pape a produit à Rome la meilleure impression. Les esprits y sont pleinement rassurés par le discours que l'Empereur a prononcé à l'ouverture des Chambres, et les paroles de Sa Majesté ont été accueillies avec un sentiment unanime de satisfaction et de gratitude. L'autorité du gouvernement romain n'est nulle part méconnue. Aucun désordre n'est à regretter à l'intérieur ou aux frontières. L'argent devient moins rare, et l'arrangement relatif au partage de la dette pontificale rétablira sur un pied normal les finances du Saint-Siége. Entouré de la vénération de ses sujets, le pape peut maintenant envisager l'avenir d'un œil tranquille, et Sa Sainteté s'occupe déjà des apprêts de la grande fête religieuse qui doit, au mois de juin, réunir à Rome tous les évêques de la catholicité, pour célébrer le dix-huitième anniversaire séculaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul.

France. — Fête célébrée à Amiens en l'honneur de Mgr Daveluy, martyrisé en Corée l'année précédente. — On sait qu'un décret d'Urbain VIII interdit de rendre aucune espèce de culte à ceux qui ne sont pas encore béatifiés, et que la moindre infraction à cet égard deviendrait un obstacle pour une future canonisation. Il ne fallait donc pas songer à une espèce de glorification qui eût pu ressembler à un culte anticipé ; mais pouvait-on songer davantage à célébrer un service funèbre pour le martyr, pour celui pour qui ses parents eux-mêmes n'avaient pas demandé de prières, lorsqu'ils avaient annoncé sa mort à leurs amis ? Le cardinal Patrizi, Préfet de la Congrégation des Rites, fut consulté à ce sujet, et, conformément à ses instructions, il fut convenu qu'on chanterait une messe solennelle de la Sainte-Trinité, avec une oraison d'actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir honoré l'Église d'Amiens, dans un de ses enfants, d'un des plus beaux triomphes qu'elle puisse enregistrer dans ses annales.

Le grand jour venu, dix-neuf évêques et quatre prélats se trouvaient à Amiens pour honorer la mémoire du martyr :

Son Exc. Mgr Chigi, nonce apostolique;

Son Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux ;

Son Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen;

Mgr Regnier, archevêque de Cambrai ;

Mgr Guibert, archevêque de Tours;

Mgr Boudinet, évêque d'Amiens ;

Mgr Lavigerie, évêque de Nancy et Toul, archevêque nommé d'Alger;

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis ;

Mgr Forcade, évêque de Nevers;

Mgr Sergent, évêque de Quimper;

Mgr Ravinet, évêque de Troyes;

Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches;

Mgr de Montpellier, évêque de Liége (Belgique) ;

Mgr Clifford, évêque de Clifton (Angleterre)

Mgr Dours, évêque de Soissons et Laon;

Mgr Meignan, évêque de Châlons ;

Mgr Lequette, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer;

Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus*;

Mgr Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, auxiliaire de Genève (Suisse) ;

NN. SS. de Conny, Obré, Haffreingue et Dunoyer, protonotaires apostoliques.

Près de mille prêtres d'Amiens, du diocèse et des diocèses voisins étaient aussi présents ; la ville d'Amiens tout entière, une multitude de fidèles des environs, de pays plus lointains, de Paris, d'Arras, de Lille, etc., avaient aussi voulu assister au magnifique triomphe de la foi et de la charité.

Le cortége se forma à l'église de Saint-Leu, paroisse de la famille Daveluy, église où le martyr fut baptisé le 4 juin 1818, où il dit sa première messe le 29 décembre 1841.

Non loin de l'église, dans la rue Saint-Leu, en face de la demeure de M. Daveluy, s'élevait un arc de triomphe ; un autre était élevé dans la rue Saint-Denis ; toutes les rues que devait traverser la procession étaient tendues de rouge et de blanc ; des mâts aux oriflammes de même couleur s'élevaient de distance en distance. Rien ne saurait rendre l'aspect imposant et solennel de cette procession, de cette marche véritablement triomphale des fidèles, du monde officiel, du clergé, des évêques, des archevêques et des cardinaux, à travers les rues de cette ville que le martyr a tant de fois parcourues dans son enfance et dans sa jeunesse.

L'église de Notre-Dame, la cathédrale, était entièrement pleine. Cinquante places avaient été réservées à la famille, c'était trop peu pour cette famille patriarcale, dont soixante membres se trouvaient présents.

« Il est plus aisé d'imaginer que de d'écrire, dit un journal de la localité, le *Mémorial d'Amiens*, le magnifique aspect que présentaient le chœur et le sanctuaire de Notre-Dame pendant cette messe pontificale ; et encore faut-il l'avoir vu pour s'en faire une juste idée. A l'autel le représentant, l'ambassadeur du Souverain Pontife dans notre pays ; de chaque côté, cette double rangée de prélats illustres, en tête desquels deux des princes de l'Église, revêtus de cette pourpre romaine dont l'éclat n'est effacé que par celui de la blanche soutane du

vicaire de Jésus-Christ. Dans le chœur, cette quadruple rangée de prêtres d'élite appartenant à toutes les parties de notre France ; et, avec tout cela, cette incomparable architecture de notre cathédrale, ces voûtes qui semblent s'envoler et nous emporter avec elles dans les cieux ; cette gloire du sanctuaire s'harmonisant si bien avec les vêtements sacrés et les ornements pontificaux ! A toutes ces causes d'émotions s'en joignait une autre : c'était la présence, dans la nef de la cathédrale, du père et de la mère de l'illustre martyr. La vue de ce couple béni de Dieu, si vrai modèle de la vertu chrétienne, faisait se mouiller de larmes les yeux de tous les assistants. Chacun contemplait avec respect cette mère si éprouvée et si résignée, parce qu'elle trouve sa consolation dans sa foi, ainsi que ce véritable patriarche, ce père, « vieillard vénérable qui (rapporte « Mgr l'Évêque d'Amiens dont nous aimons « à reproduire les paroles si bien senties), les « yeux inondés de joie et de douleur tout « ensemble, nous disait en repoussant nos « éloges pour n'accepter que nos consola- « tions : Qu'ai-je donc fait à Dieu, pour être « le père de trois religieuses et de deux prê- « tres, dont un évêque et martyr ? » En les regardant, on se surprenait à leur adresser du fond du cœur, ces paroles de l'Écriture : « Vous êtes la gloire de notre pays, la joie « de notre cité et l'honneur de notre « peuple. »

Et chacun peut attester que jamais cet éloge ne reçut une plus juste et plus véritable application. Après la messe, Mgr Mermillod monta en chaire. L'éloquence de Mgr Mermillod est de celles qui ne permettent guère l'analyse : comment rendre cette parole sympathique qui remue les fibres les plus délicates du cœur, ce regard qui pénètre jusqu'au fond de l'âme, ce geste toujours juste et qui charme les yeux, et tout cet ensemble qui constitue l'apôtre plein de charité et l'orateur plein de feu et tout pénétré du sujet qu'il oppose. Mgr Mermillod a rapidement passé en revue la vie du martyr de la Corée : il a d'abord montré en lui le cœur grandi dans la famille et au séminaire et le cœur immolé lors du sacerdoce et du départ pour les missions ; puis il a raconté les principaux événements de l'apostolat ; enfin, il a décrit les principales circonstances de la mort de Mgr Daveluy, du martyre qui a si dignement couronné sa vie.

La cérémonie terminée, les cardinaux, archevêques et évêques se sont rendus sur la place du Parvis. Mgr Donnet, cardinal archevêque de Bordeaux, a prononcé une courte allocution, et la foule qui couvrait la place et les rues adjacentes, qui était aux fenêtres, qui débordait jusque sur les toits, s'est courbée sous la bénédiction collective donnée par les dix-neuf prélats. Rien de plus saisissant que ce spectacle : un frémissement religieux s'empare de tous les cœurs, et il faut bien convenir, en se relevant, que la religion seule peut pénétrer ainsi jusque dans les plus intimes profondeurs de notre être.

Mars.

4. — *France.* — Le *Monde* publie une courte lettre circulaire de Mgr l'évêque de Saint-Claude au clergé de son diocèse ; on y lit :

« Nous venons de faire une acquisition bien précieuse, celle de la maison qui, aux mauvais jours de la *Terreur*, garda la relique insigne du *Patron* du diocèse. On sait par quel sacrilége attentat, par quel horrible forfait, le corps vénéré de SAINT CLAUDE, miraculeusement conservé depuis douze siècles, objet de la dévotion des rois et des peuples, fut livré au feu destructeur ; on sait comment la divine Providence sauva un membre du saint corps de la fureur impie des révolutionnaires. Dans l'affreux incendie qui dévora la ville en quelques heures, les ardentes flammes enveloppèrent, sans l'atteindre, la maison gardienne du trésor de la cité. Aussi, depuis longues années, toutes les âmes pieuses désirent l'érection d'un oratoire. Nous voulons réaliser ce vœu. Une chapelle monumentale transformera l'humble *maisonnette*.

« Le généreux concours du clergé et des fidèles de notre ville épiscopale nous est assuré. Mais il est convenable d'associer à cette belle œuvre tout le clergé et tous les fidèles du diocèse. Nous n'en doutons point, chaque paroisse fera son offrande au *Patron* de toutes les paroisses. »

Bulgarie. — Les journaux publient, d'après

le *Wanderer*, un document fort intéressant sur la situation de cette province de l'empire turc.

La Bulgarie, cette province turque qui, comme un coin, est enchâssée dans l'Europe, et dont la population, presque sans mélange, quatre millions environ, est restée fidèle à sa croyance, c'est-à-dire à l'Église grecque, mais qui a peu conservé du sang belliqueux de ses ancêtres, est actuellement, avec la Thessalie et l'Epire, le foyer principal du mouvement dirigé contre la Porte, et mérite pour cela notre attention.

Nous avons sous les yeux un document des plus curieux. C'est un mémoire adressé au Sultan par le comité central secret de la Bulgarie, pour lui exprimer, dans des termes pressants, les vœux et les plaintes des Bulgares.

A la suite d'une introduction rédigée dans le style oriental vient une série de plaintes élevées par les Bulgares. La corruption de l'administration et de la justice, l'élévation extrême des impôts, la négligence complète de l'instruction, les questions religieuses, tels sont les faits relevés par les fidèles bulgares dans le mémoire, et puisés dans l'histoire des dix dernières années. Les vœux du peuple bulgare sont enfin précisés de la manière suivante : Que le Sultan daigne consolider pour toujours les liens qui rattachent la Bulgarie à son trône, en proclamant l'autonomie politique et religieuse du pays, basée sur une Constitution libérale ; qu'il ajoute à son titre de sultan des Osmanlis celui de roi des Bulgares. Ce qui ne signifie ni plus ni moins que l'autonomie complète du pays sur la base la plus large.

La pétition pose comme suit les conditions de cette autonomie politique et religieuse :

I. — Un gouvernement national et constitutionnel.

II. — La Bulgarie, avec toutes les provinces habitées par les Bulgares, forme un État qui sera appelé royaume de Bulgarie.

III. — Ce royaume bulgare constitue pour toujours une dépendance politique de l'empire ottoman, dont le roi sera le sultan Abdul-Aziz et ses descendants. Le Sultan ajoutera à ce titre celui de roi des bulgares.

V. — S. M. le Sultan se fera toujours couronner roi de Bulgarie dans une des villes principales du royaume Bulgare, et cette ville sera choisie par l'Assemblée Nationale.

V. — Le royaume sera gouverné par un vice-roi chrétien nommé par l'Assemblée Nationale et consacré par le Sultan.

VI. — Ce vice-roi sera, sous l'autorité du Sultan, muni des pouvoirs administratifs et exécutifs, et aura le droit de justice le plus élevé.

VII. — Le vice-roi gouvernera avec la coopération d'un Conseil d'État, dont les membres, exclusivement bulgares, seront choisis par l'Assemblée Nationale.

La pétition se termine par la demande de la prompte convocation d'une Assemblée Nationale constituante extraordinaire, qui serait nommée par le peuple sans aucune intervention du Gouvernement, et qui serait chargée de régler les rapports politiques du nouveau royaume avec l'empire ottoman. Ainsi qu'on peut le remarquer, les Bulgares dépassent de beaucoup les limites des demandes posées par les autres provinces chrétiennes de la Turquie. En un mot, ils réclament une complète indépendance. Rien dans l'adresse n'indique un penchant pour la Russie ; il semble, au contraire, que les Bulgares, quoique tout à fait Grecs, ont eu en vue la formation d'un État qui, après la chute de la Turquie, conserverait, comme pays autonome, son indépendance vis-à-vis de tous ses voisins; qui n'encourrait pas le danger d'être englouti par le colosse du Nord ou par l'Autriche, ou de tomber sous le sceptre de la dynastie serbe, et qui constituerait un royaume autonome s'étendant de la mer Noire à l'Adriatique et ayant les Balkans pour frontières.

6. *France.* — Mgr Guibert, archevêque de Tours, publie une lettre pastorale pour le carême, sur les *suites funestes de la désertion des campagnes.*

8. *France.* — Solennité religieuse à Dijon, à l'occasion de l'anniversaire du martyre de M. Just de Bretenières, immolé en Corée pour la cause de la foi avec Mgr Daveluy et sept autres missionnaires.

Voici en abrégé le récit de M. l'abbé Carra, professeur au grand séminaire de Dijon:

La cathédrale s'est trouvée trop étroite pour contenir la foule qui se pressait dans son enceinte. Des places réservées avaient reçu les premiers magistrats et l'élite de la société dijonnaise : on remarquait aux premiers rangs les parents et les amis de M. Just de Bretenières. Les regards se portaient avec une respectueuse sympathie sur le prêtre vénérable qui l'a baptisé et sur le supérieur des Missions-Étrangères qui l'a formé au martyre ; mais ils cherchaient en vain ceux que

l'on aurait voulu voir à la première place, le père, la mère et le frère du jeune martyr; ils sont actuellement à Rome, loin du théâtre d'une gloire qui leur est si chère; mais on peut dire que s'ils étaient absents de corps, leur souvenir remplissait les esprits; chacun leur renvoyait une partie de l'hommage que l'on rendait au martyr.

Mgr L'Évêque a officié pontificalement, au milieu d'un recueillement et d'une émotion aisée à comprendre. Comment, en effet, voir l'auguste victime immolée sur l'autel, et ne pas se sentir ému au souvenir de cette autre victime qui a mêlé avec tant de joie son sang au sang du divin Maître?

Le saint sacrifice achevé, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, est monté en chaire.

Il a fait revivre notre jeune compatriote sous nos yeux : il nous l'a peint entendant déjà l'appel de Dieu au milieu des jeux de son enfance, apprenant ensuite par des exemples domestiques à se soustraire aux séductions du monde, et renonçant à la brillante carrière que son nom, son mérite, sa fortune ouvraient devant lui, pour s'élancer avec une admirable ardeur dans la carrière de privations et de souffrances que devait couronner le martyre.

...Notre apôtre aborde en Corée à travers mille écueils. A peine a-t-il touché cette terre inhospitalière qu'il est réduit à se tenir caché pendant huit mois, étudiant et priant, jusqu'à ce qu'il soit en état d'annoncer l'Évangile en langue coréenne. C'est de là qu'il écrivait des lettres charmantes où son esprit et son cœur se peignent tout entiers : « Il y a longtemps, disait-il, que nous n'avons eu d'offices solennels : que je serais heureux d'entendre votre *Kyrie*, votre *Gloria*, votre *Credo!* Mais si nous sommes maintenant réduits au silence, au ciel nous nous vengerons; nous y chanterons plus fort et mieux que vous! » Ici l'orateur a eu un mouvement admirable d'éloquence; se tournant vers le ciel : « Jeune martyr, s'est-il écrié, chantez maintenant !... Ah! ce n'est pas le *Kyrie*, ce cri de la douleur, que vous faites entendre, mais c'est le *Gloria*, le chant de l'action de grâces; ce n'est pas le *Credo*, ce symbole de la foi et des martyrs, c'est le cantique éternel de la claire vision et de l'amour! »

On devine aisément l'émotion et le frémissement qui parcouraient l'auditoire en attendant ces ardentes paroles.

Mais il faut finir... Disons-le hardiment, la date du 8 mars est désormais inscrite en caractères ineffaçables dans les annales religieuses de la ville et du diocèse de Dijon. Les impressions de cette solennité subsisteront, et elles seront, nous en avons la confiance, aussi salutaires que durables; car, selon la belle parole de saint Jérôme rappelée par l'orateur : « Le sang des martyrs est la force des âmes et la gloire des peuples. »

9. — *Autriche.* — Lettre de l'Empereur portant nomination du comte Taafe au ministère de l'intérieur, et du baron Beke aux finances.

France et Rome. — La congrégation des Rites, à Rome, s'occupe d'une cause de béatification et de canonisation qui intéresse tout particulièrement la France. Il s'agit de savoir si les différents procès instruits, soit par l'autorité ordinaire, soit par celle du Saint-Siége, dans la cause de la vénérable Jeanne de Lestonac, fondatrice de l'ordre de Notre-Dame, l'ont été conformément aux règles établies en cette matière, et si, en conséquence, ils doivent être reconnus valides.

Après avoir pesé d'une part les objections faites, selon l'usage, par le promoteur de la foi, et de l'autre la réponse de l'habile avocat, M. Eslibrandi, les éminentissimes juges ont résolu affirmativement la question proposée, et, sur la relation faite de cette décision au Souverain-Pontife par le secrétaire de la Sacrée-Congrégation dans l'audience du jeudi 14 courant, Sa Sainteté a daigné l'approuver et la confirmer de son autorité apostolique.

Cette décision est comme le complément de celle qui fut prise, au mois d'août 1858, dans l'intérêt de la même cause. Des doutes avaient été élevés sur la valeur du double fondement sur lequel cette cause est appuyée, savoir l'histoire et la tradition. Après une longue et savante discussion, la Sacrée-Congrégation prononça que les historiens de la Vénérable et la tradition qui la concerne offraient assez de créance et d'autorité pour que l'on pût avec sécurité passer outre à ce qui restait à faire afin de constater l'héroïcité de ses vertus.

Déja trois procès avaient été faits dans ce but : deux à Bordeaux, l'un par autorité de l'Ordinaire, l'autre par délégation du Saint-Siége, et le troisième à Poitiers, également par autorité apostolique. La valeur de la tra-

dition une fois reconnue, on se mit en devoir d'en recueillir de nouveaux et plus complets témoignages, et, pour atteindre ce but, trois autres procès apostoliques furent instruits à Limoges, à Rodez et à Carcassonne.

Ce sont tous ces procès dont la validité vient d'être décidée. Il s'agit maintenant d'établir, à l'aide des traditions constatées dans ces différentes informations canoniques et du témoignage des historiens, que la vénérable servante de Dieu Jeanne de Lestonac a pratiqué toutes les vertus chrétiennes dans un degré héroïque. Les règles si pleines de prudence et de sagesse que l'Église a tracées sur un si grave objet exigeront nécessairement bien du travail et du temps avant que cette question capitale puisse être authentiquement résolue. Mais c'est toujours un résultat fort précieux pour la cause, que de savoir d'une manière positive à quelles sources elle peut aller désormais puiser ses moyens de défense.

Un autre procès apostolique avait été fait récemment à Narbonne pour constater une guérison miraculeuse obtenue par l'intercession de la vénérable Jeanne de Lestonac, et présenté, au mois de novembre dernier, à la Sacrée-Congrégation des Rites par le pieux et savant postulateur de la cause, Mgr Galot, camérier d'honneur de Sa Sainteté. Ce procès n'a point été compris dans la décision dont nous venons de parler, l'examen en étant renvoyé à l'époque où l'on aura à s'occuper spécialement des miracles de la vénérable servante de Dieu.

Voici en quelques mots l'histoire de la Vénérable, d'après la *Semaine religieuse* de Tours :

« Jeanne de Lestonac naquit à Bordeaux en 1556.

« Son père était conseiller au Parlement de cette ville, et sa mère était sœur de Michel Montaigne. Favorisée, à l'âge de douze ans, du don d'oraison et attirée à la vie du cloître, elle fut cependant unie à dix-sept ans au noble marquis de Montferrant. Veuve après vingt-quatre ans de mariage et ayant pourvu au sort de ses enfants, elle usa de sa liberté pour suivre l'attrait de sa jeunesse. Aidée des Pères de la Compagnie de Jésus, Jeanne de Lestonac fonda à Bordeaux l'*ordre des religieuses filles de Notre-Dame*, pour l'éducation de la jeunesse. Cet ordre, sur la demande du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, appuyée par les célèbres cardinaux Bellarmin et Baronius, fut approuvé par le pape Paul V en 1607. Jeanne de Lestonac mourut en 1640 en odeur de sainteté, après avoir fondé trente maisons de son ordre, qui en compte aujourd'hui 32 en France, 3 en Italie (Rome, Orvieto et Naples), 13 en Espagne et 6 en Amérique. »

Espagne. — Sur la proposition du maréchal Narvaez, duc de Valence, et de ses ministres, la reine d'Espagne décrète : « Don Henri-Marie de Bourbon est destitué de la dignité d'Infant d'Espagne que feu son auguste père lui avait accordée, et de tous les honneurs, décorations, grades, titres et emplois dont il jouissait, sans préjudice d'autres déterminations qu'il conviendra de prendre. » On sait que don Henri de Bourbon avait pris une attitude tout à fait révolutionnaire. L'exposé des motifs qui précède le décret royal est revêtu des signatures du ministre de la guerre duc de Valence (Narvaez), du ministre des affaires étrangères Eusebio de Calonge, du ministre des finances Manuel Garcia Barzanallana, du ministre de la marine Joaquin Gutierrez de Rubalcaba, du ministre de l'intérieur Luis Gonzalez Bravo, du ministre de fomento Manuel de Orovio, et du ministre des colonies M. Alexandro Castro. Il est dit dans cet exposé des motifs : « En temps d'anarchie menaçante et de tendance au nivellement politique tout est possible, tout, hormis une seule chose, à ce qu'il nous semblait, du moins, à savoir : qu'un rejeton de race royale, un prince du sang, démentant sa dynastique origine, osât exciter les instincts révolutionnaires et cherchât à paralyser les efforts du gouvernement de son pays, qui, fidèle à ses serments, lutte contre la Révolution, et, cependant, ce qui paraissait impossible a eu lieu ! Nul ne peut avoir oublié les faits inconcevables de 1848. Votre Majesté avait accumulé les honneurs et les bienfaits que l'on peut toujours attendre de son inépuisable munificence sur l'infant D. Henri. Alors que la révolution républicaine hurlait aux portes de la Péninsule, l'Infant, qui aurait dû chercher à entraver sa marche, oublieux de lui-même, oublieux de

tout, reniant à la fois sa patrie, sa famille et son origine, a pris place alors parmi les plus ardents adeptes de la République. Les ministres de cette époque crurent devoir demander à Votre Majesté de dépouiller l'Infant des honneurs qui lui avaient été accordés. L'Infant à qui votre inépuisable bonté avait depuis rendu tous ses honneurs et qu'elle avait comblé de ses grâces, cet Infant réside actuellement hors du royaume. La presse étrangère, celle du pays où il réside, a lancé les injures les plus insupportables contre des objets très-élevés que les bons Espagnols ne nomment qu'avec enthousiasme et respect. Assurément, c'était au prince à s'indigner et à chercher à obtenir réparation de ces insultes. Qu'a-t-il fait, au contraire? Il s'est adressé à la presse pour déclarer et publier, sans que personne lui demandât une telle déclaration, que son poste d'honneur n'est pas aux côtés de la Reine, mais bien dans le pays étranger qui donne asile aux réfugiés et condamnés politiques qu'il mentionne. A plusieurs reprises l'ambassadeur de Votre Majesté près le pays en question a requis l'Infant d'entendre et de recevoir les ordres de Sa Majesté, sans pouvoir rien obtenir de lui. En conséquence, fermement résolus à faire respecter par tout et par tous, sans exception de personne, l'autorité de Votre Majesté, le Ministère se croit tenu de vous proposer la dégradation de l'Infant Henri-Marie de Bourbon. »

11. *France*. — Mort de M. Juillerat-Chasseur, président du consistoire de l'*Église réformée* de Paris, et le doyen de ses pasteurs. Né à Locle, dans le canton de Neuchâtel, le 22 avril 1781, il devint ministre en 1803, commença son ministère en France par la petite province rurale de Pignan (Hérault), vint ensuite à Nîmes en (1808), et épousa, en 1810, Mademoiselle de Chabaud-Latour. Le courage qu'il montra pendant les troubles de Nîmes, en 1815, le fit connaître parmi les protestants de France, et il fut appelé à Paris en 1816. Il y fonda le recueil protestant intitulé : *les Archives du christianisme*, qui subsiste encore.

15. *France*. — Le *Siècle* avait ouvert une souscription populaire pour l'érection d'une statue à Voltaire. M. Victor Hugo écrit à M. L. Havin, directeur du *Siècle* :

« Mon honorable et cher ancien collègue,

« Souscrire pour la statue de Voltaire est un « devoir public.

« Voltaire est précurseur.

« Porte-flambeau du XVIII[e] siècle, il précède « et annonce la Révolution française. Il est l'é- « toile de ce grand matin.

« Je vous envoie l'humble liste du petit groupe « démocratique de Guernesey.

« Votre vieux collègue, « VICTOR HUGO. »

— Jugement rendu par le tribunal de Paris (6[e] chambre), à l'égard de MM. Émile Eudes, gérant, et Régnard, rédacteur du journal *la Libre Pensée*, accusés d'outrage à la morale publique et religieuse et d'outrage à un culte reconnu par l'État.

Attendu que, dans le numéro du journal *la Libre Pensée*, publié à Paris le 20 janvier 1867, Émile Eudes, gérant responsable, a publié un article intitulé : *M. Veuillot*, commençant par ces mots : « Celui-là, au moins », et finissant par ceux-ci : « Nous sont de sûrs garants de votre « caducité ; »

Que, dans cet article, l'auteur pose M. Veuillot comme le *seul représentant du catholicisme*, et ajoute : « Ah ! comme il vous envoie promener « le Dieu de paix et de miséricorde, et comme « il a raison, sachant bien que l'ignorance et « l'imbécillité ont pu seules associer des termes « aussi incomparables ; »

Et plus loin :

« Et moi, je vous le dis, ce qui est le scepti- « cisme tuera cela, qui est le catholicisme ; »

Et plus loin encore :

« Nous aussi, nous avons une affirmation à « dresser en face de la vôtre, une vérité démon- « trée, qui est la science, en face de votre vérité « de fantaisie, qui est la révélation... Nous « croyons qu'il y a crime de lèse-humanité à en- « seigner à de jeunes cerveaux des absurdités « reconnues... Oppresseurs du monde, entre « vous et nous, c'est un duel à mort ; »

Attendu que, dans le numéro du même journal du 27 du même mois, ledit sieur Eudes à publié un article intitulé : *La Morale de l'Église et la Morale naturelle*, commençant par ces mots : « Si l'arbre se connaît aux fruits, » et finissant par ceux-ci : « famille chrétienne ! »

Attendu que, dans cet article, l'auteur prend à partie le catholicisme, qu'il déclare être « un « tronc pourri, réceptable de morts dont les « émanations funestes créent tout alentour la « désolation et la solitude ; »

Puis, s'attaquant à l'Évangile, il ajoute : « Et « bien plus, j'en prends acte pour affirmer que « la mise en pratique des doctrines de l'Évangile « conduit droit à la dissolution de la société et à « l'extinction de la société ; »

Et plus loin :

« Autant de versets, autant de démentis à la « conception scientifique de la nature et d'ou- « trages à l'homme ! C'est de lui qu'on peut dire « justement qu'il est patient, n'étant pas éter- « nel ; »

Attendu que, dans le numéro du même journal publié à Paris le 9 février 1867, Eudes a publié un autre article, intitulé : *la Morale de l'Église et la Morale naturelle*, commençant par ces mots : « Reste un point à examiner, » et finissant par ceux-ci : « Les sophismes du char- « latan de Kœnigsberg ; »

Attendu que l'auteur, développant la thèse posée dans le numéro du 27 janvier, continue ses attaques contre le catholicisme et l'Église, « qui « ne régna, dit-il, en souveraine qu'à la faveur « des ténèbres qu'elle épaississait elle-même, si « bien que l'origine et le signal de sa ruine fu- « rent justement le réveil de l'intelligence, l'aube « nouvelle de l'humanité, la renaissance ; »

Qu'il ajoute enfin : « J'ai essayé de montrer « tour à tour les origines du christianisme, sa « déplorable influence à travers les siècles, ses « contradictions, ses ridicules et ses non-sens... « j'ai signalé les lézardes et les crevasses, et pro- « voqué de mon mieux, en donnant l'exemple, « le marteau des démolisseurs ; »

Attendu qu'en compilant péniblement ces lieux-communs d'impiété épars dans les plus mauvais ouvrages des philosophes, grands et petits, du dix-huitième siècle, et tombés depuis longtemps dans l'oubli et le mépris public, en les réunissant en faisceau et en les publiant, Eudes a commis le délit d'outrage à la morale publique et religieuse, et a tourné en dérision la religion catholique, dont l'établissement est légalement reconnu en France ;

Qu'en effet l'affirmation et la publication de pareilles monstruosités, dans une intention criminelle manifeste, soulève la répugnance et l'indignation de toutes les consciences honnêtes, sans distinction, à raison du culte auquel elles appartiennent ;

Qu'il ne s'agit donc, dans l'espèce, ni de libre discussion, ni de controverse, mais bien d'une attaque délictueuse ;

Attendu que Régnard, auteur de l'article, en a apprécié le caractère délictueux et l'a livré au gérant de *la Libre Pensée*, sachant qu'il devait être publié ;

Qu'il a ainsi, avec connaissance, aidé et assisté l'auteur de l'action dans les faits qui l'ont préparée, facilitée, et dans ceux qui l'ont consommée ;

Attendu que les faits ainsi caractérisés constituent, à l'égard de Eudes, le délit prévu et puni par l'article 8 de la loi du 17 mars 1819 et par l'article 1er de la loi du 25 mars 1822, et à l'égard de Régnard, le délit de complicité prévu et puni par les articles 59 et 60 du Code pénal et par les articles précités des lois de 1819 et de 1822 ;

Faisant application de ces articles, condamne Eudes à trois mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende, et Régnard à quatre mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende ;

Les condamne solidairement aux amendes et aux dépens.

Espagne. — Mort du cardinal Ferdinand de la Puente, archevêque de Burgos, gouverneur et directeur du prince des Asturies. Mgr de la Puente n'avait que cinquante-huit ans. Né à Séville, comme l'illustre cardinal Wiseman, il passa de bonne heure en Angleterre, où il acheva ses études, revint en Espagne, fut nommé auditeur de Rote, puis élevé au siége épiscopal de Salamanque en 1851, enfin transféré au siége archiépiscopal de Burgos. Il fut revêtu, en 1861, de la pourpre cardinalice. C'était une des lumières de l'épiscopat espagnol, et il était très-estimé à la cour, où il jouissait d'une grande et légitime influence. Au milieu des souvenirs impérissables qu'il laisse à Burgos, dit un journal espagnol, est la construction d'un magnifique séminaire près d'être terminé, et qui est dû à sa munificence.

13. *France.* — Présentation au corps législatif des projets de loi sur la presse, le droit de réunion et l'imprimerie.

— *Rome et France.* — Le Saint-Père adresse le bref suivant aux rédacteurs de la *Semaine religieuse* de Cambrai :

« Chers Fils, salut et bénédiction apostolique,

« Le dévoûment empressé, l'ardent amour pour ce Saint-Siége qui se produisent d'une manière si admirable et qui réunissent dans un même élan les riches et les pauvres, le sexe le plus fort et le sexe le plus faible, l'âge mûr et la tendre enfance, pour venir en aide au Père commun des fidèles, nous comblent d'une telle joie, qu'elle nous fait presque oublier le sentiment des pénibles angoisses qui nous pressent de toutes parts.

« Nous voyons en effet dans ce dévoûment le sentiment d'une foi vive, dans cette charité le véritable esprit de Jésus-Christ, dans cette union la force de l'Église et le gage de la victoire qu'elle doit finir par remporter sur les portes de l'enfer.

« L'offrande de ce diocèse de Cambrai nous a donc été un présent très-agréable, d'autant plus que nous savons par vous-mêmes avec quel saint empressement, avec quelle promptitude, les dons sont venus répondre à votre appel.

« Aussi, tout en acceptant cette offrande avec la plus vive gratitude, nous voulons féliciter ce bon peuple de ces excellentes dispositions. Nous vous félicitons aussi et nous remercions Dieu de ce qu'il daigne couronner de fruits si abondants les travaux que vous avez entrepris pour sa gloire, pour la cause de l'Église et pour le salut des âmes. Nous le conjurons de les accroître toujours par une plus grande effusion de ses grâces! Comme gage de la faveur céleste, et comme témoignage de notre affection paternelle, nous vous donnons du fond du cœur, à vous et à ce diocèse, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, le 13 mars 1867, la 21e année de notre pontificat. PIE IX. »

14. — *Lieux saints.* — On lit dans le *Moniteur du soir :*

L'entente heureusement établie entre la France, la Russie et la Porte pour la reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre produit la meilleure impression dans tout l'Orient. Jusqu'à ce jour, Jérusalem avait été comme une arène ouverte aux rivalités et aux jalousies des chrétiens de toutes les communions. A ces querelles et à ces conflits si regrettables succède une période de calme et d'apaisement. La coupole, incendiée en 1808, avait été rebâtie par les Grecs, contrairement aux droits revendiqués par les Latins, et, depuis lors, des discussions interminables s'étaient élevées au sujet du Saint-Sépulcre et de chacun des sanctuaires.

En 1861, les cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg ouvrirent des négociations dans le but de se mettre d'accord pour rebâtir la coupole qui tombait en ruine; les deux cours signèrent, avec la Turquie, le 5 septembre 1862, un protocole par lequel les trois puissances s'engageaient à reconstruire à frais communs cet auguste édifice. Deux architectes désignés l'un par la France, l'autre par la Russie, et agréés par le gouvernement turc, devaient se rendre à Jérusalem pour y procéder aux travaux. Il était convenu qu'on éviterait dans la décoration toute inscription ou emblème de nature à provoquer des susceptibilités entre les Grecs et les Latins.

Cependant le protocole avait soulevé des divergences d'interprétation. Mais un accord est intervenu entre la France et le cabinet russe pour régler ces dernières difficultés, et, depuis quelques mois, les architectes des deux parts ont commencé à élever au-dessus du Saint-Sépulcre un abri provisoire permettant aux prêtres et aux fidèles d'assister sans danger aux cérémonies religieuses. Désormais aucun accident n'est à craindre, et les travaux définitifs pourront être prochainement inaugurés. La haute pensée qui a inspiré cette œuvre chrétienne est comprise par toutes les communions, qui voient avec raison dans l'accord de la France et de la Russie un gage de paix et de concorde.

France. — Discours de M. Thiers au corps législatif sur la politique étrangère (V. page 396).

35. *France.* — M. Renan, auteur de la *Vie de Jésus* et des *Apôtres*, croit devoir écrire cette lettre de félicitation à M. Ponsard, pour sa tragédie de *Galilée :*

« Cher et illustre confrère.

« J'ai tardé à vous dire le ravissement que m'a causé la soirée d'il y a huit jours, car j'espérais rencontrer quelqu'un qui vous portât l'expression de mon admiration. *Vous avez écrit le vrai poëme de la science moderne, vous avez donné une*

expression d'une force et d'une beauté merveilleuses au symbole de notre foi philosophique. Votre drame est un événement dans l'histoire intellectuelle de notre temps.

« Pour nous, qui aimons et cherchons le vrai, vous nous avez procuré une heure délicieuse. A voir nos idées revêtues de ce divin langage, nous nous y sommes de plus en plus confirmés. Votre monologue du second acte, votre scène de l'inquisiteur et de Galilée sont de l'ordre le plus élevé. Et votre pédant du premier acte, il est accompli ! Merci, cher poëte, notre honneur et notre orgueil. Que le ciel vous guérisse bientôt et vous rende à ceux qui vous aiment !

« Croyez à mes sentiments les plus tendres et les plus dévoués.

« E. RENAN. »

16.— Le *Journal des Débats* reproduit, d'après l'*Italie*, le discours suivant prononcé par le général Garibaldi au Cercle démocratique de Vérone :

« Soldat de la démocratie militante, je suis vraiment heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous comme au milieu de mes frères de cœur, de ceux qui professent mes principes, ces principes qui ont été sacrés pour moi toute ma vie. La démocratie, malheureusement en Italie, en Europe et dans le monde, est plutôt basée sur la théorie que sur la pratique. Il me semble que, pour le bien de l'humanité, il faudrait descendre des abstractions de la théorie pour en tirer quelque utilité pratique.

« On parle de démocratie, de liberté, d'émancipation, de solidarité; mais nous voyons cependant que tous les instruments de tyrannie et les préjugés du passé marchent le front haut et trouvent peu ou point de gens qui les combattent. Il faudrait donc que ces splendides principes de la démocratie fussent efficacement mis en pratique.

« Notre cher ami l'avocat Mestre nous a parlé de la révolution de 1789. Moi aussi je suis un admirateur de ce grand événement qui a été une véritable révolution, qui a renversé des autels les idoles et les simulacres du prêtre de Rome pour y substituer la déesse de la raison, la vraie religion qui n'abrutit pas l'homme, la religion qui doit émanciper l'humanité.

« Mais ce grand bouleversement social, cette grande révolution n'a pas non plus porté les fruits qu'on devait en attendre, et cela parce que la démocratie s'est contentée de professer des théories splendides, sans savoir les réaliser.

« Nos anciens, nos pères, les Romains, élevaient des monuments d'honneur aux grands hommes qui avaient par leurs vertus bien mérité de la patrie. Mais, à côté de ces monuments, ils érigeaient des colonnes d'infamie à ceux qui l'avaient trahie. Je ne suis pas partisan de la peine de mort, je suis un prosélyte de Beccaria ; mais je voudrais que certaines gens fussent convenablement punis par la désapprobation et par l'infamie. Il me vient à la bouche une expression que je ne devrais peut-être pas prononcer dans cette enceinte; mais elle a été employée par des écrivains, et vous me permettrez à moi aussi d'en faire usage.

« Une quantité de *smerdafogli* (le mot gâcheur de papier rend poliment cette énergique expression), gens qui se prostituent, publient des journaux sur lesquels vous auriez honte d'écrire deux lignes; eh bien ! la démocratie pense-t-elle à les réprimer ? Pourquoi n'a-t-elle pas des paroles de réprobation et ne les lance-t-elle pas contre eux ?

« Je parle des *smerdafogli* des prêtres; mais je devrais aussi parler de certains députés qui, après avoir mangé des millions et avoir réduit la nation à la misère, se promènent fièrement dans vos rues; je parle de ces fonctionnaires, de ces journalistes qui ont traîné le pays dans la boue et l'ont humilié en face des autres nations.

« Je ne voudrais pas la peine de mort pour ces gens ni pour aucun autre; mais je voudrais que la démocratie pensât à les flétrir.

« A vous, qui êtes mes frères, je ne devrais naturellement rien dire des élections imminentes, ni vous recommander d'envoyer au parlement des individus vraiment dignes de représenter le pays. Je regarde le droit de vote comme le premier droit d'un peuple libre. Eh bien ! quand vos élus trahissent votre mandat, flétrissez-les, couvrez-les de honte.

« Mais il faut que vous travailliez. Les *noirs*, les protecteurs des *noirs* sont puissants ; croyez-le, ce ne sont pas des ennemis à mépriser. Il faut de la concorde et de la solidarité pour les combattre. Donc, travaillez.

« Je vous remercie de l'accueil que vous m'avez fait. Recevez un salut cordial. »

17. *Espagne.* — La presse étrangère faisant écho à la presse révolutionnaire d'Espagne, le gouvernement espagnol venait d'adresser aux ambassadeurs et aux gouverneurs de province des circulaires où ils

dénonçait ces excès, et où il engageait ces fonctionnaires à démentir, par tous les moyens possibles, les bruits calomnieux et les infamies dont la cour et le gouvernement était l'objet. La circulaire du Ministre de l'Intérieur, M. Gonzalès Bravo, s'exprimait avec une grande énergie. « Il s'agit, disait « le ministre, d'une espèce de propagande « de diffamation, organisée, dans une partie « des journaux qui se disent libéraux, d'An« gleterre, de France et de Belgique, contre « le gouvernement espagnol, contre la famille « royale, et tout particulièrement contre « l'auguste personne assise sur le trône de « cette ancienne monarchie. Les fauteurs « d'une émeute révolutionnaire qui s'est lâ« chement souillée du sang généreux d'of« ficiers vieillis sous les drapeaux, sont les « mêmes qui, après avoir été jugés et con« damnés par les lois espagnoles, forgent « dans leur asile étranger ces écrits où la « fausseté la plus évidente dans le fond le « dispute à la bassesse dans la forme..... An« tipathies religieuses d'ancienne date chez « les autres; rancunes qui ne peuvent pas « s'exhaler contre le Gouvernement, qui les « réprime d'une main forte, d'aveugles pas« sions de parti..., voilà la source véritable « de ces honteuses menées. » Le ministre fait ensuite remarquer que bon nombre de souverains qui règnent aujourd'hui avaient été l'objet de pareilles diffamations, que le gouvernement espagnol verrait avec le plus grand dédain, si son silence ne pouvait être pris pour une sorte d'aveu.

Les évêques d'Espagne protestèrent bientôt, en même temps qu'un grand nombre de municipalités, contre ces calomnies et ces diffamations. Le 17 mars, dans une *Exposition* à la Reine, l'évêque d'Osma protesta au nom de la religion, de la monarchie et de l'honneur de l'Espagne ; le 18, l'évêque de Cordoue en fit autant, en son nom, au nom du chapitre de sa cathédrale et au nom de son clergé. Le même jour était écrite une protestation semblable de l'évêque de Tortosa, et bientôt suivirent celles de presque tous les autres évêques.

Suisse. — Le gouvernement de Berne avait décidé de faire nommer dans tout le canton les curés catholiques par les assemblées paroissiales, ainsi que cela se pratique pour les nominations des pasteurs protestants. Cette décision avait été prise sur la proposition de M. Jolissaint; elle était contraire aux droits de l'évêque de Bâle, à qui il appartient de nommer les curés de son diocèse toutes les fois qu'il n'y a pas usage canonique contraire. C'était en outre une violation formelle de l'article 6 de l'Acte de réunion du Jura bernois, ainsi conçu : « Les curés seront nommés par l'Évêque et présentés au Gouvernement, qui les mettra en possession de leur bénéfice temporel. »

La première paroisse qui a été appelée à faire usage du prétendu droit que le Conseil exécutif lui imposait fut celle du Saulcy. Le dimanche 17 mars, l'assemblée paroissiale fut convoquée à l'effet de voter sur la liste des candidats du Gouvernement à la cure vacante. A Berne, on avait peut-être espéré que les vrais catholiques s'abstiendraient et qu'une minorité radicale émettrait son vote au nom de la paroisse. Le contraire est arrivé. Jamais on n'avait vu une réunion plus nombreuse, tous les ayants droit y étaient accourus ; des vieillards même, affrontant la bise, s'étaient fait porter à l'assemblée. Mais, de tous les votants, pas un ne consentit à appuyer les projets irréligieux du Conseil exécutif bernois. L'assemblée décida à l'unanimité qu'elle ne voterait pas sur la liste présentée, et qu'elle s'en rapportait entièrement et avec une soumission filiale à la décision de Mgr l'Évêque de Bâle.

18. France. — On lit dans le *Moniteur* :

Des désordres ont eu lieu samedi (16 mars) à Roubaix, à l'occasion d'une grève. Quelques misérables ont profité des troubles qu'ils avaient produits pour incendier l'usine de M. Scamps, voler les objets précieux qu'elle renfermait et provoquer le bris des machines de quelques autres établissements. L'autorité s'est immédiatement transportée sur les lieux, a réprimé le désordre et fait procéder à l'arrestation des coupables, qui ont été mis immédiatement entre les mains de la justice. Le gouvernement n'a pas oublié que, s'il doit garder une attitude complétement impartiale dans les questions qui

se débattent entre les patrons et les ouvriers, il a aussi le devoir rigoureux de maintenir l'ordre partout où il est troublé. »

19. *Prusse et Bavière.* — La *Gazette officielle* de Bavière et le *Moniteur prussien* publient les traités secrets d'alliance offensive et défensive conclus le 22 août 1866 entre la Prusse et les États du midi de l'Allemagne.

Italie. — Deux lettres de Garibaldi, à propos de sa fête (il s'appelle Joseph, en italien Giuseppe) :

Aux exilés de l'Istrie.

San-Fiorano, le 19 mars 1867.

Amis,

A vous aussi, frères de l'Istrie, j'envoie un salut affectueux.

Si jamais ma parole pouvait vous apporter une consolation dans les heures douloureuses de l'exil, recevez-la, comme je vous l'envoie, du fond du cœur. C'est la parole d'un frère dans la douleur, d'un Italien, lui aussi exilé en Italie, qui vous exhorte à espérer dans les frères libres qui ne sont pas coupables si le soleil de la liberté ne rayonne pas encore sur nos terres natales. Sachons vouloir; la liberté ne faillit pas à ceux qui veulent.

Tout à vous, G. GARIBALDI.

San-Fiorano, le 19 mars.

Si jamais j'ai regretté de ne pas être riche, c'est bien aujourd'hui, où je me vois forcé de ne pas répondre comme je le voudrais aux très-nombreuses demandes de secours qui me sont adressées de toutes les parties de l'Italie.

C'est pourquoi je prie tous ceux qui espèrent en moi de m'épargner la douleur de ne pouvoir leur être d'aucun secours.

G. GARIBALDI.

Rome. — Publication dans les provinces de Frosinone et de Velletri de l'édit contenant les nouvelles dispositions prises par le gouvernement pontifical pour extirper le brigandage dans ces deux provinces. Cet édit, qui porte la date du 18 mars, renferme douze articles dont voici les principaux :

Art. 1er. — Dorénavant sera considérée comme bande la réunion même de deux brigands armés.

Art. 3. — Celui qui livrera un brigand vivant recevra 3,000 livres de prime, et 6,000 si ce brigand est un chef de bande. Quiconque tuera un brigand aura 2,500 livres, et 5,000 si c'est un chef de bande. Il sera donné 200 à 300 livres à qui fournira des renseignements certains pour l'arrestation d'un complice des brigands ou d'un individu qui leur donnerait asile.

Art. 4. — Le brigand qui livrera aux autorités un autre brigand, vivant ou mort, aura l'impunité; il recevra en outre 500 livres de récompense, et 1,000 si le brigand livré vivant ou mort est un chef de bande.

Art. 5. — Quiconque résistera ou s'opposera à l'action de la force publique lors d'une opération contre les brigands, ou de l'arrestation des gens qui donnent asile aux brigands ou qui leur servent de complices, sera condamné aux galères pour dix ou quinze ans; et si, dans cette occasion, il est fait usage des armes ou s'il est adressé une offense personnelle aux agents de la force publique, le coupable sera condamné à mort.

Art. 6. — La vie sauve sera accordée et d'autres preuves ultérieures de la clémence souveraine pourront être données à tout brigand qui se livrera spontanément au pouvoir du gouvernement dans les quinze jours du présent édit.

Art. 9. — Il est défendu à qui que ce soit d'emporter à la campagne des vivres pour la consommation d'un jour entier; il est également défendu à tout berger ou gardien de bestiaux d'emporter avec lui à la campagne des vivres pour plus de trois jours, sous peine d'une détention d'un mois à un an.

Art. 10. — Il est défendu aux propriétaires de bestiaux d'accepter pour associés ou d'avoir comme bergers ou gardiens de leurs bestiaux, des individus appartenant à la famille des brigands qui auront été cités en justice pour brigandage. Ceux qui enfreindront cette disposition seront passibles d'une amende de 500 à 1,600 livres.

Art. 12. — Sur la proposition de l'autorité supérieure, de la municipalité ou du commandant de la force publique, la délégation pourra ordonner la fermeture provisoire des auberges ou des maisons de campagne, ainsi que la destruction des cabanes qui ne pourraient être surveillées et qui pourraient servir d'asile aux brigands.

20. *Espagne.* — La *Gazette de Madrid* du 22 mars publie le document suivant :

Ministère de l'intérieur. — Exposé du projet de loi d'ordre public à S. M.

Madame, considérant l'ordre public dans son acception la plus large, tout ce qui altère l'harmonie de l'union morale ou matérielle tombe rigoureusement sous la juridiction scientifique de cet Exposé. Laissant cependant aux Codes et autres lois spéciales leur caractère distinctif, la loi proposée aujourd'hui a rapport aux actes purement étrangers pouvant être considérés comme des transgressions légales ou réglementaires, troublant la paix publique, qui fait la liberté de tous.

Partant de cette supposition légitime, le gouvernement de Votre Majesté a pensé que la société pouvait se trouver dans trois situations diverses relativement à l'ordre public. Aux différences qui les séparent doivent se conformer les devoirs et les pouvoirs de l'autorité chargée directement de s'en occuper.

La première de ces situations est celle qui se peut définir proprement comme étant l'état normal et ordinaire. Le but que doivent se proposer la loi et le gouvernement, durant cette période, consiste à maintenir et à conserver par la vigilance et la prévision les intérêts multiples moraux et matériels, dont l'union et l'action donnent pour résultat l'ordre intérieur.

L'État, au moyen d'une politique bien organisée, doit protéger ces intérêts en facilitant la poursuite des délits et en défendant la société de toutes ses forces. Pour y arriver, il est nécessaire que la loi de l'ordre public le revête de toute la puissance jugée indispensable à l'accomplissement de sa mission, en lui donnant non-seulement les pouvoirs définis nécessaires, mais aussi, dans les cas extrêmes et urgents, des pouvoirs discrétionnaires limités par la prudence et la raison.

La situation motivant cette loi est, en second lieu, l'agitation et les alarmes publiques. Lorsque de telles circonstances se produisent, il est évident que l'ordre public a été attaqué et que les symptômes de perturbation commencent à se manifester.

Dès lors l'action de l'autorité doit être plus large, plus rapide, plus efficace que dans l'état normal. Il est nécessaire d'éviter autant que possible l'emploi de la force armée. Lorsque les circonstances l'exigent, l'autorité ne doit néanmoins pas hésiter à s'en servir avec énergie et promptitude.

Les fonctionnaires civils sont ceux qui, dans cette situation, ont pour devoir de rétablir la paix générale. Les tribunaux de justice doivent partager dans ces circonstances avec l'autorité civile, l'honneur des travaux et du danger, en instruisant rapidement les procès nécessaires pour réprimer les délits et punir leurs auteurs conformément aux lois.

L'état de sédition ou de rébellion ouverte contre l'autorité est la troisième et dernière situation considérée par cette loi. Lorsque les choses en sont à ce point critique, il n'y a plus qu'à combattre la force par la force et à sauver à tout prix les intérêts généraux des excès de leurs ennemis.

L'autorité militaire, avec son appareil imposant, ses moyens sommaires et efficaces, doit être chargée de soumettre les rebelles et de protéger les citoyens pacifiques, en mettant la population ou le district en état de siége, et conséquemment dans les conditions ressortant d'un semblable régime.

Tels sont les principes fondamentaux d'après lesquels, dans l'opinion du gouvernement de Votre Majesté, doit être établie l'économie de l'importante loi de l'ordre public.

Les Cortès examineront cette affaire, et se prononceront sur son arrangement, que le gouvernement accueillera avec la déférence due aux représentants de la nation.

Par tous ces motifs, le ministre soussigné, d'accord avec les autres membres du conseil auquel la confiance royale l'a attaché, a l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet de décret suivant.

Madrid, le 20 mars 1867.

Madame, aux royaux pieds de Votre Majesté.

LUIS GONZALEZ BRAVO.

Suit le texte du projet de loi d'ordre public, divisé en cinq titres et composé de 129 articles, avec trois dispositions additionnelles, le tout signé par M. Luis Gonzalez Bravo, en date, à Madrid, du 20 mars 1867. L'esprit et presque la lettre de ce projet de loi sont complétement résumés dans l'exposé des motifs qui précède.

21. *Prusse.* — Le roi Guillaume écrit au ministre des cultes :

« Déjà mon père, qui repose en Dieu, le roi Frédéric-Guillaume III, avait formé, après les guerres de délivrance, le vœu d'élever à la place de l'ancienne cathédrale de Berlin, en l'honneur de Dieu et pour réunir la communauté

chrétienne, une construction plus belle, comme signe visible de reconnaissance pour le secours du Seigneur dans une détresse profonde. Les circonstances du temps ne permirent de réaliser cette pensée que d'une manière insuffisante, mais elle s'est transmise aux générations suivantes comme un appel permanent et sans cesse renouvelé. Le roi Frédéric-Guillaume IV a repris cette pensée de nouveau. Mais son plan grandiose ne put être exécuté à cause des obstacles qui suivirent.

« A la fin de cette année de ma vie, dans laquelle moi et mon peuple avec moi, nous remercions Dieu après de nouveaux et rudes combats, pour tant de grâces qu'il nous a faites et le rétablissement de la paix, le désir se reproduit de donner à la reconnaissance que nous confessions avec joie du cœur et de la bouche, une expression commune et durable par une œuvre pareille. Je me suis donc décidé à reprendre le plan de la construction d'une nouvelle cathédrale, digne de figurer comme première église évangélique du pays sur l'emplacement où est la cathédrale actuelle, et attends à ce sujet vos propositions détaillées.

« Berlin, le 21 mars 1867. GUILLAUME. »

22. — Ouverture du parlement d'Italie; voici le discours du roi Victor-Emmanuel :

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Pour le bonheur de l'Italie qui m'a confié ses destinées, j'ai jugé à propos que la représentation du pays se retrempât dans la source du suffrage national. J'ai confiance qu'elle y aura puisé la conscience des graves besoins de la patrie et la force nécessaire pour y pourvoir.

Il y eut un temps pour les résolutions audacieuses et les entreprises hardies. J'ai marché dans cette voie, plein de confiance dans la sainteté de la cause que Dieu m'a appelé à défendre. La nation a répondu avec empressement à mon appel. Par notre accord et notre persévérance, nous avons acquis l'indépendance et maintenu la liberté. Maintenant que son existence est assurée, l'Italie demande que les forces de l'intelligence et de la volonté n'aient pas à s'épuiser dans les intempérances et les rivalités, mais qu'elles soient au contraire concentrées dans le but de lui donner une organisation stable et sage, afin de pouvoir développer dans le repos et la tranquillité les élémens de vie et de prospérité qu'elle a reçus de la Providence.

La nation demande que les Chambres et le gouvernement aient à s'appliquer avec sagesse et résolution à cette œuvre réparatrice. Les peuples aiment et apprécient les institutions, en raison des bienfaits qu'elles réalisent. Il est nécessaire de montrer que nos institutions donnent satisfaction aux plus nobles aspirations, à l'activité et à la dignité nationales, et qu'elles sont en même temps une garantie de la bonne organisation de l'État et du bien-être des populations, afin qu'on ne voie pas diminuer en elles cette confiance dans la liberté qui fait l'honneur et la force de notre reconstitution politique.

Pour arriver à ce résultat, mon gouvernement soumettra à vos délibérations un projet complet de réorganisation administrative qui fortifiera en même temps la liberté et l'autorité et rendra plus faciles et moins coûteux les rapports entre les administrateurs et les administrés.

Tandis que les provinces et les communes jouiront d'une plus grande liberté dans la sphère de leurs attributions, on réunira dans les mains du chef de la province des pouvoirs plus étendus, de manière à diminuer les difficultés inhérentes à la centralisation, tout en renforçant les liens de l'unité.

On vous présentera en même temps des projets de loi pour rendre plus simple et uniforme le mode de perception des impôts, pour réformer quelques parties de notre système de contributions, et pour obtenir, par une méthode plus rationnelle de comptabilité, un contrôle sûr et une vérification rapide de l'emploi des deniers publics.

Les besoins et les engagements de l'État ne nous permettent point, pour le moment, de diminuer comme je le voudrais les charges qui pèsent sur mon peuple. En attendant, une légitime liquidation du patrimoine ecclésiastique, une stricte économie dans les dépenses, une application vigilante des nouvelles lois, une moralité sévère maintenue dans toutes les branches de l'administration publique, feront paraître les impôts moins lourds à payer.

La prompte discussion et l'application efficace des réformes proposées peuvent seules rétablir notre crédit et éloigner la nécessité de nouveaux impôts. La question financière est aujourd'hui pour l'Italie non-seulement une question de suprême intérêt, mais elle est aussi une question d'honneur et de dignité nationale. Le Parlement voudra, je n'en doute point, mettre toute son activité à résoudre cette question.

Dans des occasions solennelles, nous avons

promis à l'Europe que nous deviendrions pour elle une force de civilisation, d'ordre et de paix, aussitôt que nous serions remis en possession de notre existence nationale. Maintenant, c'est à nous qu'il appartient de maintenir cette promesse et de répondre à l'espérance que l'on avait mise en nous.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

L'honneur, le salut et l'avenir de la nation sont maintenant entre vos mains.

Si ce fut une gloire pour nous d'avoir accompli par tant de sacrifices l'œuvre de notre indépendance et d'avoir donné à la nation le mouvement et la vigueur de la vie, ce sera pour nous une gloire non moins grande de l'organiser, à l'intérieur, de la rendre sûre d'elle même, respectée et forte.

Le *Monde* publie ce qui suit, d'après la *Correspondance de Rome :*

On nous adresse sous pli une production sacrilége et monstrueuse tirée du journal *La Lanterna Magica,* de Milan, et réimprimée à Gênes à l'établissement typographique d'un autre journal appelé *Genova.* Cette production, déjà connue et répandue, a pour titre : *Dottrina Garibaldina, Catechismo da farsi ai giovanetti italiani dai* 15 *ai* 25 *anni.*

Nous nous résignons à en citer quelques extraits, afin de montrer une fois de plus l'abîme de perversité morale que la Révolution creuse sous les pas de la génération actuelle.

Le catéchisme garibaldien se divise en trois parties, la première comprenant neuf leçons, la seconde quatre, la troisième dix. C'est un calque abominable, par demandes et réponses, de l'enseignement catholique.

D. Faites le signe de la croix. — R. Au nom du Père de la patrie, du Fils du peuple, de l'Esprit de la liberté, ainsi soit-il.

D. Qui vous a créé soldat ? — R. Garibaldi.

D. A quelle fin ? — R. Pour honorer l'Italie, l'aimer et la servir.

D. Comment Garibaldi récompense-t-il ceux qui aiment et servent l'Italie ? — R. Par la victoire.

D. De quoi jouit-on dans la victoire ? — R. De la vue de Garibaldi et de toute sorte de plaisirs.

D. Qui est Garibaldi ? — R. Garibaldi est un esprit très-généreux, béni du ciel et de la terre.

D. Combien y a-t-il de Garibaldi ? — R. Il n'y a qu'un seul Garibaldi.

D. Combien de personnes y a-t-il en Garibaldi ? — R. Trois personnes réellement distinctes.

D. Quelles sont ces personnes ? — R. Le Père de la Patrie, le Fils du Peuple, l'Esprit de la Liberté.

D. De ces trois personnes, quelle est la plus grande, la plus puissante, la plus sage? — R. Elles sont égales, parce qu'elles ont la même grandeur, la même puissance, la même sagesse.

D. Laquelle de ces trois personnes s'est faite homme ? — R. La seconde, le Fils du peuple. Il a pris un corps et une âme comme nous, dans le sein fortuné d'une femme du peuple.

D. Comment s'appelle le fils du peuple fait homme ? — R. Joseph.

D. Pourquoi s'est-il fait homme ? — R. Pour sauver l'Italie.

D. Qu'a-t-il fait pour sauver l'Italie ? — R. Il a battu les Autrichiens et les bourboniens et s'est retiré à Caprera, d'où, après moins de deux ans, il est revenu parmi nous glorieux et triomphant.

Telle est la première leçon. La seconde roule sur les *dix commandements* de Garibaldi, parmi lesquelles figurent ceux-ci : *Tu ne tueras que ceux qui s'arment contre l'Italie. Tu ne forniqueras qu'au détriment des ennemis de l'Italie. Tu ne voleras que le Denier de Saint-Pierre,* etc. De la troisième à la huitième, il est question des *vertus* de Garibaldi. La seconde partie traite de la *doctrine,* du *Credo,* du *Pater* garibaldiens. La troisième revient sur les *commandements* de Garibaldi.

Russie. — L'*Invalide russe,* du 27 mars, publie l'ukase suivant, concernant le royaume de Pologne :

« Ayant entrepris dans diverses branches de l'administration civile et dans les institutions du royaume de Pologne, des réformes appropriées aux intérêts généraux de l'empire et au bonheur des habitants du royaume, nous avons jugé nécessaire que, jusqu'à la fusion définitive du royaume avec l'empire, la préparation et l'examen des mesures législatives concernant ce pays soient enlevés au conseil d'État du royaume de Pologne, institué à Varsovie, et concentrés sous notre direction personnelle dans notre propre chancellerie et dans le comité pour les affaires du royaume.

« Maintenant, considérant que la seule attribu-

tion qui, après ce changement, soit restée audit conseil, celle d'examiner le budget annuel des revenus et des dépenses du royaume, se trouve supprimée par suite de la fusion du budget particulier du royaume pour 1867 avec le budget général de l'empire, et qu'en conséquence l'existence ultérieure dudit conseil se trouve inutile, nous ordonnons, sur le rapport de notre lieutenant dans le royaume de Pologne et de l'avis du comité pour les affaires de Pologne :

« Le conseil d'État du royaume de Pologne est supprimé ainsi que la chancellerie instituée auprès de ce conseil.

« Les affaires concernant les délits des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, qui appartenaient à l'examen du conseil d'État du royaume, seront dorénavant instruites et décidées d'après les règles existant dans l'empire.

« L'examen des comptes des administrations centrales qui restent encore dans le royaume, jusqu'à leur suppression définitive et la réunion de ces comptes en un compte général, seront confiés au comité constituant du royaume.

« Les membres du conseil d'État supprimé et les employés de la chancellerie conserveront la jouissance des droits attribués aux fonctionnaires du service civil dans le cas de suppression d'emploi.

« Notre lieutenant dans le royaume et le comité constituant dans le royaume, sont chargés des mesures nécessaires à l'exécution du présent ukase.

« Saint-Pétersbourg, 22 mars 1867.

« ALEXANDRE II. »

23. — *France.* **—** Décret impérial :

Art 1er. Les articles 10, 11 et 14 de notre décret du 7 février 1867 sont remplacés par les articles suivants :

« Art. 10. Au jour indiqué pour la délibération en séance générale d'une loi votée par le Corps législatif, le Sénat statue d'abord sur la question de savoir s'il y a lieu de soumettre la loi à une nouvelle délibération du Corps législatif.

« En cas d'affirmative, il se prononce sur la question d'urgence, et il formule son opinion par une résolution motivée.

« En cas de négative, il vote sur la question de savoir s'il y a lieu de s'opposer à la promulgation.

« Lorsque la discussion porte sur une loi adoptée sans changement par le Corps législatif après une seconde délibération, le Sénat vote uniquement sur la question constitutionnelle.

« Le vote du Sénat ne comporte la présentation ou l'adoption d'aucun amendement à la loi.

« Art. 11. Le Sénat statue soit sur un rapport de la commission à laquelle l'examen de la loi a été renvoyé, soit sur la proposition d'un sénateur.

« Art. 14. Si le renvoi de la loi à une nouvelle délibération du Corps législatif est adopté, le Président proclame en ces termes le résultat du scrutin : « Le Sénat déclare qu'il y a lieu de « soumettre la loi à une nouvelle délibération. »

« Si l'urgence a été votée par le Sénat, le Président la proclame en ces termes : « Il y a « urgence. »

« Si le renvoi n'est pas demandé ou s'il n'est pas adopté, ou s'il s'agit d'une loi adoptée sans changemeut par le Corps législatif après une deuxième délibération, le président proclame en ces termes le résultat du scrutin : « Le Sénat « s'oppose ou ne s'oppose pas à la promulgation. »

Notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

— Une correspondance adressée au *Phare de la Loire* donne les détails suivants sur les troubles qui venaient d'avoir lieu à l'École de médecine de Paris, à l'occasion des cours d'ouverture de cinq nouveaux professeurs. Le caractère de cette correspondance, qui ne peut être suspecte de cléricalisme, la rend très-intéressante :

Depuis plusieurs jours, l'École de médecine est en émoi. Il s'agit du cours d'ouverture de cinq nouveaux professeurs.

Ces cours ont leur importance, car ils nous donnent l'esprit de la jeune génération. Ils nous apprennent que, repoussant toute hypothèse, la jeunesse ne veut que raison, vérité, science, et *de la loi scientifique, il n'y a qu'un pas à la loi sociale.* Dans ces cours, ce ne sont plus les personnes qui sont en jeu, mais les doctrines, et C'EST AU NOM DES DOCTRINES MATÉRIALISTES que mercredi et jeudi, MM. Broca, Vulpian, Hardy, ont été si bruyamment acclamés, *c'est au nom de ces mêmes doctrines* qu'hier M. Say, la veille encore si discuté, a fini par conquérir sa chaire à la presque unanimité des suffrages.

Pour M. Say, en effet, la question était plus complexe. M. Say est MATÉRIALISTE : mais — c'était là le grief — il était nommé professeur

sans avoir au préalable passé par le concours de l'agrégation. Disons tout de suite qu'il était candidat de la Faculté, présenté par la faculté, présenté par les professeurs au même titre que MM. Vulpian, Broca, Hardy ; candidat nullement imposé par le gouvernement, comme feu M. le doyen Rayer, de désastreuse mémoire. De là, grande cabale de MM. les agrégés, assistés momentanément de MM. les *jésuites*. De là aussi grande affluence de l'immense majorité *matérialiste* de l'École. A une heure et demie, le grand amphithéâtre était comble ; à deux heures, il regorgeait.

Le professeur entre; tumulte. Il essaie de parler : le tumulte continue. Évidemment, on ne s'entend pas.

Un étudiant alors, M. Léonce Levraud, descend les degrés et demande la parole. M. Say la lui cède. Le silence se fait.

M. Levraud dit :

— Messieurs (tumulte)..... Si vous ne voulez pas que je vous appelle Messieurs, alors je vous appellerai citoyens. (Longs applaudissements).... Citoyens, plusieurs professeurs viennent d'être nommés; je crois qu'ils représentent l'idée de progrès, DE MATÉRIALISME, de rénovation. M. Say, semble-t-il, *appartient à cette phalange*. Hier, nous avons applaudi M. Vulpian, M. Broca, qui tous deux ont combattu les *vieilles traditions routinières*. Je crois que M. Say *représente les mêmes idées*. Écoutez-le.

Des tonnerres d'applaudissements répondent à ces quelques paroles. L'École avait compris. Il ne s'agisssait plus, en effet, de questions de personnes ou de boutique. *C'étaient deux principes, deux doctrines qui étaient en jeu. Il fallait combattre pour le matérialisme contre le spiritualisme, pour le progrès contre la réaction.*

La lutte, toutefois, n'était pas terminée. Une quinzaine d'interrupteurs au plus (sur deux mille), cachés dans je ne sais quels coins et lançant de là leurs saillies sans être vus, attiraient les protestations unanimes du reste de l'assemblée, et partant troublaient le cours. Tous s'exaspéraient d'entendre sans les voir ces criards doublés de circonspection. L'agitation était au comble. M. Jaclard descend dans l'hémicycle. Le professeur l'engage lui-même à parler.

— Messieurs, dit-il, je crois avoir autorité pour prendre la parole, *au nom de principes que vous ne récuserez pas*.

On se souvient. M. Jaclard a été expulsé de la Faculté de médecine. On avait en lui condamné les idées si vigoureusement défendues aujourd'hui. M. Jaclard est acclamé.

Il continue et termine :

— *Il y a un principe qui nous rallie tous et au nom duquel nous devons accepter M. Say*, C'EST LE PRINCIPE MATÉRIALISTE. (Longs applaudissements.)

LE PRINCIPE MATÉRIALISTE RESTE DÉFINITIVEMENT VAINQUEUR *à la majorité de* 1,800 *voix contre* 15 *à peine.*

Ce fut en vain que ces quinze cherchèrent encore à en imposer par leurs cris isolés, par leurs vociférations puériles. Cela ne servit qu'à faire acclamer à outrance ces paroles du professeur :

— C'est dans l'organisme qu'est la source de toute maladie.... Je refuse de voir dans les maladies une action providentielle.

Et en terminant :

— Je vois avec plaisir que je suis agréé par l'immense majorité des étudiants.

Une voix : Dites à l'unanimité, car *les jésuites ne sont pas des opposants, ce sont des jésuites.*

Cela nous valut encore quelques bonnes paroles de MM. les professeurs Pajot et Gavarret.

On sort de l'amphithéâtre, mais on attend dans la cour le professeur, dont le passage est acueilli par une dernière salve.

On peut le dire, *cette séance est digne de rester dans le souvenir des Écoles*. Les étudiants ont su résister à tous les entraînements de mesquines cabales. Ils ont compris que devant eux l'idée devait être débattue, que les questions de jalousies et de personnalités devaient être absolument écartées, et leur idée, ils l'ont défendue sans doute avec toutes les passions de la jeunesse, mais sans ces chants, ces rires qui semblent à beaucoup de gens l'accompagnement nécessaire de semblables manifestations, avec sérieux, enfin avec dignité. *L'École de médecine est véritablement une bonne et forte école.* Elle pense. *Elle fait plus que des médecins*, ELLE FAIT DES HOMMES.

Les étudiants maintenant peuvent nommer leurs professeurs. Leur choix sera certainement un choix d'élite. — *Granger.*

Wurtemberg. — Le *Moniteur Wurtembergeois* publie le traité d'alliance conclu le 13 août 1866 entre la Prusse et le Wurtemberg.

25. — *France.* — Discussion, au corps législatif, du projet de loi sur l'abolition de la contrainte par corps.

26. — *Rome.* — On lit dans le *Journal de Rome:*

« Dans le discours prononcé par le roi Victor-Emmanuel à l'occasion de la récente ouverture du Parlement, il est dit que, pour rendre les impôts moins lourds, un des moyens sera la « liquidation légitime de la propriété ecclésias-« tique. » On ne saurait comprendre sur quelle base repose une telle déclaration. En effet, le dépouillement auquel l'Église a été assujettie en Italie est illégitime, sans nul doute; en conséquence, la liquidation de sa propriété ne peut pas être légitime, d'autant mieux que celui qui pourrait la légitimer ne le fera jamais. »

— Mort de Mgr Jean-Baptiste Arnaldi, archevêque de Spolète, l'une des lumières de l'épiscopat italien et l'un des plus zélés serviteurs de la sainte Vierge. Il était de Gênes, le gouvernement révolutionnaire d'Italie lui avait fait sentir ses rigueurs, et le courageux archevêque avait eu l'honneur de souffrir pour la foi et pour les droits de l'Église (on place ici sa mort, qui est arrivée au mois de mars, sans être assuré de la date précise, qu'on n'a pu retrouver).

— Consistoire dont voici les actes d'après le *Journal de Rome :*

Sa Sainteté Notre Seigneur le Pape Pie IX a tenu ce matin, dans le palais apostolique du Vatican, un consistoire secret qu'il a ouvert par une courte allocution, dans laquelle il a exprimé le désir d'inscrire au catalogue des Saints la Bienheureuse Germaine Cousin, vierge séculière du village de Pibrac, au diocèse de Toulouse, en France, qui a été élevée par Sa Sainteté elle-même aux honneurs du culte dès le mois de mai de l'année 1854.

Après avoir exprimé ce désir, Sa Sainteté a voulu que S. Ém. Rév. le Cardinal Patrizi, évêque de Porto et Sainte-Ruffine, en sa qualité de préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, fît un bref rapport de la cause de la Bienheureuse, afin que LL. EÉm. les Cardinaux pussent donner leur avis avec connaissance de cause.

Et Son Éminence, faisant le rapport demandé, a exposé brièvement la vie, les vertus, les miracles de la Bienheureuse Germaine, et a fait le résumé des Actes qui, suivant les règles établies, ont été accomplis par la Sacrée-Congrégation pour obtenir la canonisation.

Quand le rapport de S. Ém. le Cardinal-Préfet fut terminé, Sa Sainteté a demandé à LL. ÉÉm. Rév. les Cardinaux si leur avis était que l'on doive procéder à la canonisation de la Bienheureuse Germaine Cousin ; et l'une après l'autre Leurs Éminences ont répondu affirmativement par le mot *Placet.* Alors le Saint-Père a exprimé Sa Volonté Pontificale de procéder à cette solennelle canonisation. Et auparavant, aux jours qui seront fixés, Sa Sainteté convoquera d'autres consistoires pour avoir explicitement le vœu non-seulement de LL. ÉÉm. les Cardinaux, mais encore des Évêques qui sont déjà invités pour les autres canonisations précédemment arrêtées, afin que Sa Sainteté puisse, avec maturité de conseil, accomplir un acte aussi important pour l'Église de Dieu.

Ensuite Sa Sainteté a proposé les Églises suivantes :

L'Église patriarcale d'Alexandrie, in partibus infidelium, pour Mgr Paul Ballerini, archevêque démissionnaire de Milan.

L'Église métropolitaine de Milan en Lombardie, pour Mgr Louis-Nazaire de Calabiana, transféré du siége de Casal.

L'Église métropolitaine de Reims en France, pour Mgr Jean-Baptiste-Anne Landriot, transféré de la Rochelle.

L'Église de Julia Césarée ou Alger en Algérie, récemment érigée en métropole, pour Mgr Charles-Martial-Allemand Lavigerie, transféré de Nancy et Toul.

Les Églises cathédrales unies de Molfetta, Giovenazzo et Terlizzi dans la Pouille, pour Mgr Gaëtan Rossini, transféré d'Acerenza et Matera.

L'Église cathédrale de Foligno en Ombrie, pour Mgr Nicolas Grispigni, transféré de Poggio Mirteto.

L'Église cathédrale d'Imola dans les Romagnes, pour Mgr Vincent Moretta, transféré de Césène.

L'Église cathédrale de Casal en Piémont, pour Mgr Pierre-Marie Ferrè, transféré du siége de Pavie.

L'Église cathédrale de Comacchio dans les Romagnes, pour Mgr Alexandre-Paul Spoglia, transféré du siége de Ripatransone.

L'Église cathédrale de Reggio dans l'Émilie, pour Mgr Charles Macchi, prêtre de Milan, prévôt de la paroisse de saint Georges *in Palazzo,* docteur en théologie, et dès le mois de juin 1859 évêque élu de Crema.

Les Églises cathédrales réunies de Macerata et Tolentino, dans le Picenum, pour le R. D. Gaëtan Franceschini, prêtre du diocèse de Foligno, chanoine honoraire de cette cathédrale, recteur du séminaire, vicaire capitulaire de ce diocèse et docteur en droit civil et canonique.

Les Églises cathédrales réunies de Potenza et Mar-

sico, dans la Basilicate, pour le R. P. Fr. Antoine-Marie-Fania [de Rigano, prêtre de l'archidiocèse de Manfredonia, ex-procureur et délégué général de l'Ordre séraphique des Mineurs Observantins de Saint-François, consulteur des Sacrées-Congrégations de l'Inquisition romaine et universelle et de l'Index, examinateur des évêques et docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Adria en Vénétie, pour le R. D. Pierre Colli, prêtre du diocèse d'Adria, chanoine de cette cathédrale et vicaire capitulaire de ce même diocèse.

L'Église cathédrale de Coni en Piémont, pour le R. D. André Formica, prêtre du diocèse d'Albe, recteur de ce séminaire, archiprêtre-curé de cette cathédrale et docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Asti en Piémont, pour le R. D. Charles Savio, prêtre de l'archidiocèse de Turin, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique, membre du collége de théologie de cette Université, chanoine de la collégiale de la Très-Sainte-Trinité, agrégé à la Congrégation des Théologiens du *Corpus Domini*, examinateur pro-synodal et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Saluces en Piémont, pour le R. D. Laurent Gastaldi, prêtre de Turin, membre du collége théologique de cette Université, autrefois chanoine de la collégiale de la Très-Sainte-Trinité, missionnaire en Angleterre et docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Albe en Piémont, pour le R. D. Eugène-Robert Galetti, prêtre de Turin, ci-devant chanoine de la collégiale de la Très-Sainte-Trinité, agrégé à la Congrégation des Théologiens du *Corpus Domini*, attaché à la sainte maison de la Divine Providence et docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Alexandrie de la Paille en Piémont, pour le R. D. Antoine Colli, prêtre du diocèse de Novarre, archidiacre de cette cathédrale et docteur en théologie.

Les Églises cathédrales unies de Pistoie et Prato en Toscane, pour le R. D. Henri Bindi, prêtre du diocèse de Pistoie, chanoine de la métropole de Sienne, recteur et professeur de théologie et de patrologie au séminaire-collége, et examinateur pro-synodal.

Les Églises cathédrales d'Ampurias et Tempio en Sardaigne, pour le R. D. Pierre Virdis, prêtre du diocèse de Bisarchio et vicaire capitulaire de ce diocèse.

L'Église cathédrale de Javarin (Raab), en Hongrie, pour le R. D. Jean Zalka, prêtre du diocèse de Javarin, chanoine théologal de l'Église métropolitaine de Strigonie(Gran), recteur et professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon au séminaire, examinateur synodal, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de la Rochelle, en France, pour le R. D. Benoît-Léon Thomas, prêtre du diocèse d'Autun, vicaire général de ce diocèse et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Nancy et Toul, en France, pour le R. D. Joseph Foulon, prêtre de Paris, examinateur du clergé, professeur de rhétorique et supérieur du petit séminaire de cette ville.

L'Église cathédrale de Verdun, en France, pour le R. D. Augustin Hacquart, prêtre du diocèse de Saint-Dié, ci-devant vicaire général du diocèse de Versailles, et actuellement curé de Saint-Symphorien dans cette ville.

L'Église de Constantine, en Algérie, récemment érigée en cathédrale, pour le R. D. Félix de Las Cases, prêtre de l'archevêché d'Albi, et curé de Sainte-Marie d'Angers.

Enfin, l'instance du sacré *pallium* a été faite à Sa Sainteté pour l'Église métropolitaine de Catane, dont l'archevêque, Mgr Dusmet, assistait au Consistoire, et pour les Églises de Milan, de Reims, d'Alger, de Turin, de Messine, ainsi que pour le siége de Scutari, récemment érigé par Sa Sainteté en archevêché, et uni à l'Église métropolitaine d'Antivari, en Albanie, en faveur de Mgr Charles Pooten.

27. — *Espagne.* — Les commerçants de Barcelone au nombre de 953, adressent au gouvernement une pétition pour l'observation du dimanche.

France. — Obsèques de M. Hittorf, architecte et membre de l'Institut. L'art religieux faisait en lui une grande perte. Né à Cologne le 20 août 1793, lors de l'occupation française, Jacques-Ignace Hittorf voulut rester français. Il contribua à l'érection de la colonne de la place Vendôme. Plus tard, il fut chargé de la décoration de la cathédrale de Reims pour le sacre de Charles X. Il a pris une grande part à l'embellissement du Paris nouveau. On lui doit notamment dans l'art religieux la belle église et le presbytère de Saint-Vincent-de-Paul, le presbytère et la maison d'école de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'hospice Sainte-Eugénie, etc. Il était en outre un savant ar-

chéologue. Malheureusement, il laisse inachevé son magnifique ouvrage sur la peinture polychrome des anciens. Membre de la fabrique de Notre-Dame-de-Lorette, animé d'un esprit éminemment chrétien, nul ne comprenait mieux que lui la dignité et la splendeur du culte. Son salon était le rendez-vous des artistes et hommes de science de l'étranger. Les jeunes gens et les élèves de l'École française de Rome et d'Athènes trouvaient en lui un protecteur, aidant à leur succès avec un dévouement tout paternel.

— M. le comte Walewski adresse à l'empereur sa démission de président du Corps législatif.

Italie. — M. Mari, candidat ministériel, est élu président de la chambre des députés de Florence.

29.—*France.* — Discussion relative à l'instruction primaire dans le Sénat. — Discours de M. de Ségur d'Aguesseau, et incident qu'il produit (Extrait du compte rendu analytique) :

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU : Mon intention n'était pas de prendre la parole dans cette discussion. Je comptais réserver les observations d'intérêt général que j'ai à présenter pour la discussion d'autres lois qui nous sont annoncées. Mais, après avoir écouté attentivement les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je ne puis résister au désir de communiquer au sénat les sentiments qui m'animent et qui m'oppressent depuis si longtemps...

Il ne s'agit plus seulement, comme me le faisait observer un jour l'illustre M. Barthe, je le dis à la honte de notre époque, il ne s'agit plus d'une attaque contre notre religion et le catholicisme, pas même d'une attaque contre la religion chrétienne, contre la religion révélée; car aujourd'hui, ce qui est ouvertement attaqué, ce sont ces principes essentiels, élémentaires, fondamentaux, sur lesquels repose l'ordre social, ce sont des vérités qu'un illustre philosophe, M. Cousin, appelait le patrimoine du genre humain : Dieu, la Providence, l'âme, le libre arbitre, les peines et les récompenses de la vie future, qui ont été proclamées par les plus grands philosophes de l'antiquité, dont elles ont fait la gloire, et que les diverses religions ont adoptées. Ce sont ces vérités sans lesquelles il n'y a pas de sociétés qui sont impunément attaquées.

J'ai bien des reproches à faire au Gouvernement sur cette question. Je ne puis m'empêcher d'abord de blâmer la facilité avec laquelle il laisse passer une foule de faits qui pourraient être l'objet de poursuites judiciaires.

Assurément, je professe le plus grand respect pour la magistrature nouvelle et ancienne; mais les magistrats ne peuvent prononcer que sur des délits qui leur sont soumis qu'à la suite de certaines instructions qui pourraient être données de manière à rendre pour chacun ses devoirs parfaitement clairs.

Un autre reproche que j'adresse au pouvoir, c'est cette violation quotidienne qu'il fait de cette loi religieuse observée par tous les cultes chrétiens, le repos du dimanche; il ne s'agit pas, qu'on me comprenne bien, d'obliger à l'observation de la loi de 1814.

Cette loi, qui, d'après la Cour de Cassation, subsiste toujours, je trouve très-sage qu'on ne veuille pas l'imposer, car les populations y verraient une vexation.

Aussi, ce n'est pas ce que je demande; ce que je voudrais, c'est que l'État donnât l'exemple et qu'on ne vît pas violer constamment, dans les ateliers publics, la loi du repos, le seul jour où les hommes ont le temps de se rappeler qu'ils ont une famille, une âme, où ils peuvent suivre un enseignement religieux.

Il ne faudrait pas encourager le peuple à se laisser emporter par le courant matérialiste qui entraîne les masses et les détourne des prescriptions des lois religieuses les plus saintes.

Un autre reproche encore, et cette fois, au sujet de nominations scandaleuses qui ont été faites et que l'honorable M. Rouland a à se reprocher.

Je suis bien aise qu'il soit là pour lui dire, malgré les bonnes intentions qu'il manifestait l'an dernier, lors d'une discussion soulevée par une pétition relative aux protestants, pour lui dire qu'il devra conserver toute sa vie le remords d'une nomination qui a été un grand scandale... (Murmures.)

M. SAINTE-BEUVE se levant et interrompant l'orateur : Je proteste contre des imputations personnelles qui sortent de la question et qui s'adressent à des hommes honorables.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sainte-Beuve, n'interrompez pas.

M. SAINTE-BEUVE, continuant : Si c'est à M. Renan que l'honorable M. de Ségur-d'Aguesseau

prétend faire allusion, je proteste contre une accusation portée contre un homme de conviction et de talent dont j'ai l'honneur d'être l'ami. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas remarqué de personnalités dans ce qu'a dit M. de Ségur-d'Aguesseau. Il a parlé de certaines doctrines, mais il n'a nommé personne.

VOIX NOMBREUSES : A l'ordre l'interrupteur !

M. LE BARON DE CHAPUIS-MONTLAVILLE : Il n'est pas possible de ne pas éprouver une affliction profonde lorsqu'on voit dans une certaine littérature moderne dont on vient louer les auteurs, fouler aux pieds les lois de l'ordre éternel, attaquer la religion, base de l'ordre social. (Très-bien ! très-bien !)

Il n'est pas permis de venir ici faire l'éloge de ces hommes qui portent l'incendie dans la société, en répandant dans les masses des doctrines d'athéisme et d'irréligion. C'est là un danger social contre lequel doivent se réunir toutes les forces des hommes de bien. Nous protestons contre ces doctrines funestes de toute l'énergie de nos convictions. (Nouvelle et vive approbation.)

L'immoralité coule à pleins bords, et c'est à nous plus particulièrement qu'il appartient de signaler au Gouvernement les moyens d'y porter remède. Pour mon compte, je n'y manquerai pas, c'est un devoir !

DE TOUTES PARTS : Très-bien ! très-bien !

M. SAINTE-BEUVE se lève de nouveau.

Les cris : à l'ordre ! partent de tous les points de l'assemblée.

M. SAINTE-BEUVE (avec énergie) : M. de Ségur-d'Aguesseau a parlé de deux choses. Il y a un courant d'immoralité et d'obscénité que personne ne défend et qu'on réprouve avec mépris; mais il y a aussi des opinions philosophiques honorables et respectables, que je défends au nom de la liberté de penser, que je ne laisserai jamais attaquer et calomnier sans protestation. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. DE MAUPAS : Vous serez tout seul alors dans le Sénat pour défendre de pareilles doctrines.

DE TOUTES PARTS : Assurément.

M. LE COMTE DE GROSSELLES FLAMARENS : C'est la première fois que, dans cette enceinte, l'athéisme trouve un défenseur.

SON EXC. LE MARÉCHAL CANROBERT (se tournant vers M. Sainte-Beuve) : Vous n'êtes pas ici, monsieur, pour défendre un homme qui a nié la divinité du Christ, et qui s'est posé comme l'ennemi acharné de la religion de nos pères, qui est encore celle de la très-grande majorité des Français. (Très-bien ! très-bien ! Mouvement bruyant et prolongé d'approbation.)

M. DE MAUPAS : L'occasion est bonne pour le Sénat de protester énergiquement contre une pareille œuvre et contre les tendances antireligieuses et immorales dont elle a fait l'apologie. (Oui ! oui ! Très-bien !)

M. SAINTE-BEUVE prononce quelques mots qui n'arrivent pas jusqu'à nous. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT : Si vous persistez dans vos interruptions, je serai obligé, monsieur Sainte-Beuve, de vous rappeler à l'ordre.

Vous soulevez, vous le voyez, des incidents qui sont de nature à troubler le calme habituel des délibérations du Sénat. Personne n'avait songé à M. Renan, c'est vous qui, en le nommant, l'avez mis en cause.

Renoncez, croyez-moi, à prolonger ce regrettable incident.

DE TOUTES PARTS : Très-bien ! très-bien !

Plusieurs membres se lèvent et semblent se disposer à prendre la parole.

M. SUIN : Nous demandons qu'on revienne à la question.

VOIX NOMBREUSES : Oui ! oui ! A la loi.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite l'orateur à continuer son discours, mais en se renfermant dans la question, ainsi que le désire le Sénat.

Le calme se rétablit peu à peu...

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la clôture de la discussion.

La clôture est prononcée à la presque unanimité des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend que la loi sur l'instruction primaire soit soumise à une seconde délibération.

Le vote du Sénat est négatif.

Le Sénat déclare ensuite, par 99 voix sur 100 votants, qu'il ne s'oppose pas à la promulgation de la loi.

30. — *France.* — Mgr l'évêque d'Angers adresse à ses collègues dans l'épiscopat la lettre-circulaire suivante, qui témoigne du constant intérêt que les évêques attachent à l'instruction du peuple et de la continuelle vigilance avec laquelle ils veillent à ne point laisser dans l'ignorance le troupeau confié à leurs soins :

ÉVÊCHÉ D'ANGERS. Angers, le 30 mars 1867.

Monseigneur,

Dernièrement, à la tribune du Corps législatif, nos communautés ont été exposées à des attaques qui blessent à la fois et leur zèle pour l'enseignement et la vigilance des supérieurs. Pour les défendre au Sénat, Son Em. Mgr le cardinal-archevêque de Rouen a fait connaître sommairement les mesures que j'avais prises, dès 1852, pour soutenir et fortifier l'instruction dans les communautés de mon diocèse qui se livrent à l'instruction primaire. J'ai six communautés à supérieures générales, formant un total de plus de trois mille sœurs : toutes ont été soumises aux examens prescrits. J'en ai recueilli les plus heureux fruits, et elles s'en félicitent.

J'ai donc pensé qu'il pourrait être utile de faire connaître à mes vénérables collègues les mesures que j'ai prises, et j'ai l'honneur d'adresser à Votre Grandeur l'ordonnance que j'ai rendue le 3 août 1852, et le programme des examens pour les sœurs institutrices.

Daignez agréer, monseigneur, l'assurance de mes sentiments respectueux et très-dévoués.

GUILLAUME, év. d'Angers.

Suivent l'ordonnance et le programme.

31. — *France et Prusse.* — La question du Luxembourg commence à préoccuper fortement l'opinion publique. (V. pages 363 et suiv.)

Avril.

1. — *France.* — Ouverture solennelle de l'Exposition universelle de Paris. (V. pages 313 et suiv.)

Prusse. — Des interpellations sont faites par M. Bennigsen dans le parlement fédéral allemand sur la question du Luxembourg. (Voy. pages 365 et suiv.)

2. — *France.* — Suite de la discussion relative à l'instruction primaire dans le Sénat; présidence de M. Troplong (compte rendu analytique) :

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Rouland pour un fait personnel.

M. ROULAND : Messieurs, le *Moniteur*, dans le compte-rendu officiel de la dernière séance, renferme le passage suivant dans le discours de notre honorable collègue M. de Ségur-d'Aguesseau : « Un autre reproche que j'ai à faire, ce sont certaines nominations scandaleuses.

« Je regrette que M. Rouland ne soit pas présent ; car c'est lui qui,.. »

Ici il y a une interruption ; plusieurs sénateurs disent : Il est ici ! et M. de Ségur-d'Aguesseau poursuit ainsi :

« Je suis bien aise que M. Rouland soit présent, pour dire devant lui que, malgré les bonnes intentions qu'il a manifestées l'année dernière à l'occasion d'une pétition relative aux protestants, malgré toutes ses bonnes dispositions, il restera toujours dans sa conscience le remords d'avoir fait une certaine nomination qui a produit un grand scandale. »

Messieurs, lorsque ces paroles ont été prononcées, elles ont échappé à mon attention, bien que je fusse présent à la séance ; et c'est à l'occasion des rumeurs qu'elles avaient soulevées que plusieurs de mes collègues me les ont fait connaître.

Je n'ai pas voulu réclamer à ce moment, parce que je craignais de prolonger un incident regrettable que notre honorable président mettait tous ses efforts à apaiser. (Approbation.)

Aujourd'hui que les esprits sont calmés... (légère interruption et sourires), le Sénat trouvera certainement que c'est mon droit et aussi mon devoir de protester contre les paroles de notre honorable collègue.

Je dis que son accusation est injuste à la fois dans la forme et au fond.

Dans la forme, car lorsque dans un discours évidemment préparé, M. de Ségur-d'Aguesseau avait pris la résolution d'attaquer un de ses collègues, un ancien ministre de l'instruction publique quand il savait que sa pensée devait se traduire en termes si vifs, il était conforme aux convenances ordinaires de la discussion de le prévenir de son intention. (Marques d'assentiment.) Je ne doute pas que les explications que je lui eusse données n'eussent prévenu un incident regrettable. (Interruption.)

M. LE BARON CHARLES DUPIN : Eh bien ! donnez-les !

M. ROULAND : Je le répète, il y a de ces agressions tellement de nature à émouvoir un collègue, qu'il est convenable de le prévenir qu'on se propose de les diriger contre lui.

Maintenant, oserai-je ajouter que, quelles que fussent les convictions de l'honorable M. de Ségur-d'Aguesseau, il n'aurait pas dû se départir de cette réserve, de ce langage modéré, qui per-

mettent à tous les dissentiments de se produire sans se heurter dans les discussions ?.... (Approbation.)

L'honorable orateur a dit que j'avais fait une nomination scandaleuse, dont le remords pèserait toujours sur ma conscience. M. de Ségur-d'Aguesseau porte un nom que je vénère ; j'honore également son caractère, alors même que je vois son esprit s'égarer dans l'ardeur de ses convictions, et j'ai la confiance qu'il regrettera d'avoir employé à l'égard d'un collègue des expressions excessives, qui pouvaient le blesser et qui m'ont profondément attristé... (Mouvement.)

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU : M. Rouland a critiqué à la fois le fond et la forme de mon accusation.

Quant au fond, j'ai le regret d'être obligé de dire à mon honorable collègue que je n'ai rien à rétracter de ce que j'ai dit à la dernière séance. Je signalais au Gouvernement le danger de certains actes en présence du travail d'athéisme, de matérialisme, d'immoralité et d'impiété par lequel on essaie de préparer la corruption du suffrage universel.

Eh bien ! au nombre de ces actes, il s'en présentait deux à mon esprit. L'incident qui s'est élevé dans le Sénat m'a empêché de parler du second, lequel regardait M. le ministre des beaux-arts. (Mouvement.)

Le premier a été une nomination que personne ne peut avoir oubliée. J'ai trouvé cet acte devant moi, et j'ai cru qu'il m'était bien permis de le qualifier suivant l'impression qu'il m'avait fait éprouver. Autrement, où serait notre liberté de discussion ? où serait ce droit de critique reconnu par la Constitution, droit qui peut soulever des questions de responsabilité et aller même jusqu'à l'accusation ?

Eh bien ! j'ai trouvé tellement déplorable l'acte qui m'a été signalé, qu'il m'a été impossible de le qualifier autrement que je ne l'ai fait ; et je crois que, pour celui qui a eu le malheur de l'accomplir, il ne peut y avoir qu'un seul sentiment, celui du remords. (Rumeurs.) Messieurs, le mot que j'ai ainsi employé répond au sentiment que j'ai cru que notre honorable collègue devait avoir. Voilà pour le fond.

Quant à la forme, j'ai commencé par exprimer le regret que M. Rouland ne fût pas présent. S'il n'eût pas été là, j'aurais passé immédiatement au fait qui regardait M. le ministre des beaux-arts. Mais on m'a fait observer que M. Rouland était à la séance, et ce n'est qu'après avoir acquis cette certitude que je me suis exprimé comme je l'ai fait.

Pour ce qui est de ne l'avoir pas prévenu d'avance, j'avoue que la pensée ne m'en est pas venue, et la raison en est simple : c'est qu'il s'agissait d'un fait éclatant, fait à l'occasion duquel je n'avais rien à lui apprendre. Puisqu'un avis courtois lui eût été agréable, je suis désolé, je l'avoue, de ne le lui avoir pas donné ; mais je ne devais pas le croire nécessaire.

En résumé, Messieurs, je n'ai donc rien à regretter, sinon l'émotion de notre honorable collègue, et je n'ai par conséquent rien à rétracter.

M. ROULAND : Je n'ai pas voulu entrer dans le fond du débat soulevé par M. de Ségur-d'Aguesseau, afin de n'avoir pas à prononcer de nom propre. Mais, puisque j'y suis forcé, je dirai que ma réponse au fond a déjà été donnée au Sénat il y a trois ans, sur une interpellation de M. le marquis de La Rochejaquelein.

La voici : quand j'ai proposé à l'Empereur la nomination de M. Renan, je savais parfaitement quelles étaient ses opinions philosophiques et religieuses ; mais je savais également qu'il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes. Il n'a pas été nommé professeur à cause de ses opinions, mais pour enseigner les langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, pour faire de la philologie et de la linguistique.

Je devais croire, d'ailleurs, que M. Renan ne sortirait pas du programme qui lui avait été tracé ; car j'avais sur ce point les garanties les plus loyales. (Approbation.)

Autant je reconnais aux opinions le droit de se produire librement au dehors, autant il est impossible d'admettre cette même liberté devant un auditoire réuni pour recevoir l'enseignement d'un professeur astreint à un programme tracé par l'Université. Il y avait sur ce point, entre M. Renan et moi, contrat accepté. (Nouvelle approbation.)

Mais, à la suite de ce discours trop célèbre dans lequel M. Renan a attaqué la divinité de Jésus-Christ, j'ai considéré que le contrat avait été méconnu, et j'ai immédiatement proposé à l'Empereur de suspendre le cours.

Je le demande, n'est-ce pas là une conduite judicieuse, honnête, sensée ? Je suis donc fâché d'être en désaccord avec M. de Ségur-d'Aguesseau ; mais quoi qu'il en soit, ma conscience est en repos. (Marques très-nombreuses d'approbation.)

S. ÉM. M[gr] LE CARDINAL DE BONNECHOSE : Que M. Rouland me permette de lui demander quelles

étaient ces garanties qui lui avaient été données et où il avait puisé sa sécurité.

M. LE PRÉSIDENT : Le débat ne porte que sur un fait personnel. Il a été suffisamment expliqué. L'incident est donc terminé. Le procès-verbal est adopté.

M. LE VERRIER : Il semble naturel d'ajouter que depuis lors la nomination de M. Renan a été rapportée.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, cela est à la connaissance de tout le monde.

4. — *France.* — L'Empereur nomme M. Schneider président du Corps législatif.

Italie. — Démission du ministère Ricasoli.

— Le cardinal archevêque de Naples, mû par un zèle vraiment apostolique, avait organisé dans l'église Saint-Séverin, au centre de la ville de Naples, une série de conférences religieuses spécialement destinées à la jeunesse studieuse de cette grande cité. C'était son droit et son devoir. Quelques jeunes gens ont cru que le *libre-examen* leur donnait le droit d'insulter un vieillard et un Évêque, et qu'ils remplissaient un devoir en repoussant avec mépris la vérité chrétienne, cette vérité qu'un maréchal de France confessait si noblement, il y a peu de jours, à la face de l'Europe.

C'est par la voie d'un nouveau journal, *le Réveil* (*la Sveglia*), véritable égout d'immondices, que cette orgueilleuse jeunesse a répondu au vénérable cardinal. Malgré le dégoût que doit inspirer cette ignoble prose, il est bon de faire connaître deux lettres de ces messieurs, empruntées l'une à la *Libertà cattolica,* excellent journal napolitain, et l'autre à l'*Unità cattolica* de Turin ; voici la première lettre :

« Éminence !

« L'appel que vous adressez aux étudiants pour les inviter à assister à des exercices spirituels, est une véritable injure pour nous ; aussi nous trouvons-nous dans l'obligation de vous adresser cette réponse :

« Les étudiants se rendent avec empressement au temple de la *science,* non à celui de l'*ignorance ;* la Religion des étudiants est celle de la *Raison* et non celle du *Mensonge ;* leur morale est celle de l'*humanité* et non celle d'une *secte ;* ils tiennent pour la civilisation (*avec le Christ*) et vous pour la barbarie (*avec Pie IX*). Entre les étudiants et les prêtres de Rome il y a un abîme ! »

Voici la seconde lettre, qui porte 44 signatures :

« Naples, 4 avril 1867.

« Ayant pris connaissance de l'appel par lequel le cardinal Riario Sforza invite la jeunesse studieuse à de *saints exercices spirituels,* les étudiants soussignés, tant au nom de leurs camarades qu'en leur nom propre, déclarent à Son Éminence que les temps des Torquemada, des Dominique Guzman, des Saint Pie V et des Bourbons sont passés et qu'ils ne reviendront plus. Il faut que l'on se persuade une bonne fois et pour toujours que les étudiants du dix-neuvième siècle, élevés dans les idées du progrès et d'une complète liberté, ne reconnaissant comme suprême régulateur du monde que la *seule Raison,* ne croient ni au Dieu des catholiques, ni à tout cet amas d'absurdités et de contradictions, enseignées aux niais par l'*infaillible* Église de Rome. »

Angleterre. — Interpellation à la chambre des communes sur la question du Luxembourg ; lord Stanley annonce que le roi de Hollande renonce à la cession du Luxembourg à la France (V. page 366).

5. — *Allemagne.* — Le *Journal des Débats* annonce la mort, à l'âge de quarante-huit ans, de l'historien allemand L. Hæusser, qui s'était fait connaître dès l'âge de vingt ans par un ouvrage *sur les historiens allemands du onzième siècle*, et dont le principal monument est une *Histoire de l'Allemagne de* 1786 *à* 1815, 4 gros volumes in-8, Leipzig, 1854. Membre de la chambre badoise, Hæusser était partisan de l'unification de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne.

Espagne. — Le président du conseil des ministres, maréchal Narvaez, duc de Valence, donne lecture au congrès de ce projet de loi.

« Article unique. Le ministère actuel est déclaré libéré de la responsabilité qu'il a encourue pour tous les actes de son administration par les-

quels il a abrogé les facultés du pouvoir législatif. En conséquence, ces actes sont déclarés lois du royaume et ils seront à l'avenir réputés tels et exécutés à partir de la date de leur promulgation. Toutes les résolutions promulguées par le ministère actuel, qui, conformément à la Constitution de la monarchie, auront dû être soumises à la délibération des Cortès, seront observées à l'avenir. »

Un incident est soulevé aux cortès par M. Bertran de Lis au sujet de la question romaine :

M. BERTRAN DE LIS. En ouvrant la session législative, S. M. l'Empereur des Français a déclaré à la Chambre et au Sénat que si la démagogie essayait de conspirer contre le pouvoir temporel du Saint-Siége, l'Europe ne pourrait pas rester spectatrice impassible d'un pareil attentat. Plus tard, à l'occasion d'une interpellation de M. Thiers, il a été déclaré que le gouvernement français songeait à provoquer une entente des grandes puissances au sujet de la répartition entre elles de la dette des États Pontificaux.

Je désire savoir si l'Espagne s'est mise en mesure de répondre à cette espèce d'appel indirect de l'Empereur des Français. Ce désir, je l'exprime non pour satisfaire une vaine curiosité, mais avec l'espoir d'apprendre que le gouvernement de Sa Majesté aura pris une attitude aussi nette que les circonstances le permettent.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. M. le ministre d'État n'assistant pas à la séance, le gouvernement ne peut donner à l'honorable membre tous les développements qu'il désire. Ces développements, M. le ministre les donnera en temps opportun et en tenant compte des circonstances indiquées par l'honorable auteur de l'interpellation. Pour le moment, je me bornerai à déclarer que le gouvernement n'a pas perdu de vue l'importante question soulevée par M. Bertran de Lis, qu'il s'en est occupé avec une sollicitude toute particulière, qu'il y a déployé une activité telle que lorsque M. le ministre d'État jugera convenable d'entretenir la Chambre de ce sujet, l'assemblée sera pleinement satisfaite.

Soyez persuadés, Messieurs, que dans toutes les négociations relatives à cette question, tous les membres du cabinet ont à cœur de donner satisfaction au sentiment dominant de la catholique Espagne. J'espère que cette déclaration satisfera M. Bertran de Lis. Je conclus en déclarant de nouveau que le gouvernement comprend tous ses devoirs, qu'il s'occupe beaucoup de cette question si intimement liée aux intérêts les plus graves et les plus élevés du pays.

M. BERTRAN DE LIS. Je remercie M. le ministre de l'intérieur de ses explications. J'espère qu'en faisant connaître à son collègue, M. le ministre d'État, le sujet de mon interpellation, il insistera sur mon désir de connaître les moyens diplomatiques mis en œuvre pour faire prévaloir la politique du cabinet sur cette question.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'honorable membre doit comprendre qu'à cet égard je ne puis rien dire de plus : l'incident est de la compétence exclusive de Son Exc. M. le ministre d'État.

L'incident est clos.

France. — Deux discussions très-intéressantes ont lieu au Sénat, à propos de pétitions relatives à la question du déplacement des cimetières existant dans l'intérieur de Paris, et à celle des pensions de retraite à accorder aux ecclésiastiques âgés ou infirmes. Sur cette dernière question, un rapport présenté le 23 mars, au nom de la commission nommée à cet effet, par M. Le Roy de Saint-Arnaud, concluait au renvoi de la pétition au garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes; le renvoi a été prononcé.

6. — *France.* — Panique à la bourse de Paris, à cause de la question du Luxembourg (V. page 366).

— Mort, à Paris, de François-Antoine Albrand, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères, né le 1er novembre 1804, à Saint-Crépin, près d'Embrun (Hautes-Alpes). Après de solides études au petit séminaire d'Embrun, où il fut pendant deux ans (1823-1825) chargé des fonctions d'économe, il entra au grand séminaire de Gap. Se sentant appelé à l'apostolat, il se rendit, le 6 mai 1830, au séminaire des Missions-Étrangères, y précédant son cousin, M. Étienne Albrand, parti dix-huit mois plus tard, mort vicaire apostolique du Koueï-Tcheou, et vingt autres prêtres du diocèse de Gap, qui, dans les années suivantes, entrèrent successivement dans la carrière apostolique. Les événements politiques firent abréger le noviciat de

M. Albrand, qui partit le 16 août 1830, ayant reçu la mission de Chine comme destination. Retenu provisoirement en Malaisie, il fut chargé de diriger comme supérieur le collége général de Pinang. Comprenant toute l'importance de la formation d'un clergé indigène, il se voua courageusement à cette œuvre, et il y obtint d'immenses résultats. Sa science sacerdotale, l'admirable discernement dont il était doué, et sa douceur incomparable, multiplièrent les vocations solides et contribuèrent grandement à peupler de prêtres indigènes les églises si éprouvées de la Cochinchine, du Tongkin et de la Chine, où ces prêtres rendirent d'immenses services, et dont un grand nombre consommèrent leur apostolat par le martyre.

M. Albrand demeura supérieur du séminaire de Pinang jusqu'en 1839. Nous ne devons pas omettre de dire qu'il avait trouvé le séminaire établi dans un simple hangar de roseaux, et qu'il parvint à l'établir dans un vaste et beau bâtiment en briques. En 1839, M. Albrand fut appelé au séminaire de Paris comme directeur député de la mission de Siam (dont la Malaisie faisait encore partie). Ce fut deux ans après que les aspirants aux missions, qui n'étaient précédemment admis qu'après leur élévation au sacerdoce, furent accueillis avant d'avoir terminé leurs études théologiques. On trouvait à cette admission précoce l'avantage de former plus complétement ces jeunes gens en vue de l'apostolat. M. Albrand, qui avait si parfaitement réussi à Pinang, fut plus spécialement chargé d'organiser et de diriger les études et surtout la préparation spirituelle de cette classe d'aspirants. Il y excella de telle sorte que l'on n'hésite pas à lui attribuer une partie principale des progrès accomplis dans la maison, et si dans l'ordre providentiel il est évident que les vocations ont toujours été proportionnées aux besoins de la sainte Église, il est permis d'attribuer leur développement à des supérieurs choisis de Dieu pour être les instruments de ses grâces. De cette époque date, pour ainsi dire, une ère nouvelle dans l'histoire du séminaire, et l'on a remarqué que depuis 1841 jusqu'à 1867, il était parti du séminaire plus de sujets que de 1660, époque de sa fondation, jusqu'en 1841.

Après la mort de M. l'abbé Barran, M. Albrand fut élu supérieur, le 2 février 1855, pour trois ans, et il fut réélu trois fois. M. Albrand, nous l'avons dit, excellait dans la direction spirituelle des novices. Les éminentes qualités de son esprit tout intérieur se révélaient encore dans ses conférences du samedi, toutes nourries de la Sainte-Écriture et de la pure doctrine des Pères de l'Église, exposées avec une simplicité et une précision incomparables. Les personnes du monde pouvaient se faire une idée de ces belles instructions dans les allocutions pleines d'onction qu'il adressa plusieurs fois aux missionnaires partants. L'immense correspondance avec les missions occupait de longues heures dans la journée du vénérable supérieur, et cette correspondance était surtout remarquable par la sagesse et le sens pratique. Ces mêmes qualités faisaient de M. Albrand, dans le conseil du séminaire, un guide sûr et presque infaillible.

Épuisé avant l'âge, M. Albrand éprouva une attaque de paralysie dans la soirée du 24 mars, et il y succomba le samedi 6 avril à huit heures du matin, dans la plénitude de son intelligence et dans les sentiments de la piété la plus touchante.

M. Albrand a publié la *Théologie* de Thomas de Charmes, annotée et complétée dans la partie dogmatique et refondue dans la partie morale selon la doctrine de saint Alphonse de Liguori. Ce beau travail a été déjà adopté dans plusieurs séminaires [1].

8. — *France.* — M. de Moustier expose au Sénat et au Corps législatif la politique du gouvernement dans la question du Luxembourg (V. page 367).

10. — *Italie.* — M. Rattazzi constitue un nouveau ministère. Il donnait, dans un *discours aux électeurs d'Alexandrie*, le programme qu'il entendait suivre pour la solution des principales questions pendantes ; voici le ré-

[1] Cette notice est due à M Léon Pagès, qui l'a publiée dans le journal *le Monde*.

sumé de ce programme en ce qui touche aux questions religieuses.

Biens nationaux. — Ici vient la question des biens nationaux. M. Rattazzi se prononce fortement contre l'ex-plan Ricasoli. Le plan qu'il voudrait voir réaliser le voici :

D'abord, prélever sur ces biens le fonds du culte, qui devrait être mis en *rente d'État nominative* pour les divers êtres moraux.

Ce capital du culte prélevé, faire une combinaison sur le reste. M. Rattazzi indique les divers systèmes sans se prononcer. Il n'a visiblement pas d'idée arrêtée.

Liberté de l'Église. — Il admet en principe l'Église libre, mais avec des restrictions. Il abandonne dès maintenant les *placet*, les *exequatur*, le *serment*. Cette adoption nette, placide, des idées courantes, dans la mesure où elles courent, est aussi saillante que possible dans ce discours.

Question de Rome. — Il déclare qu'il ne pourrait consentir à la liberté absolue, idéale, du clergé, qu'après l'achèvement de l'Italie. « Alors seulement, messieurs, je pourrais donner mon plein assentiment, quand, ayant cessé le pouvoir temporel de l'autorité ecclésiastique, nous serons à Rome, n'ayant plus ces incertitudes et ces défiances que doivent nous inspirer les embûches qu'on tend plus ou moins ouvertement au royaume d'Italie et à ses libres institutions. »

A la même époque, Garibaldi faisait aussi connaître son programme sur cette dernière question, au moyen d'une *adresse au centre d'insurrection à Rome* où on lit ce qui suit :

« Nous voulons préparer et accélérer le moment où Rome, respectant dans le pontife le chef de la religion catholique, renversera le pouvoir temporel. S'insurger, sans la conviction du succès, serait une faute ; pouvoir réussir, et retarder l'insurrection, serait un crime. L'insurrection de Rome sera secondée par une rébellion contemporaine dans toutes les provinces encore sous le joug du prêtre, où déjà se trouvent des comités (*centri*) en correspondance avec nous.

« L'insurrection victorieuse nous donnera un gouvernement provisoire. Son mandat sera :

« 1° Maintenir l'ordre, la tranquillité du pays, le respect aux personnes et aux propriétés, au droit, à la justice.

« 2° Solliciter l'accomplissement de l'unité nationale en réunissant à l'Italie les provinces qui sont encore sujettes au pouvoir temporel du Pontife.

« A cette fin, le gouvernement provisoire :

« 1° Prendra à l'intérieur toutes les mesures que les circonstances exigeront dans l'intérêt du pays.

« 2° Il dictera la formule du plébiscite de réunion en conformité du vœu du Parlement italien qui reconnaissait Rome capitale de l'Italie.

« 3° Il fera les convocations, il recueillera les votes, il exécutera les prescriptions de la majorité. »

États-Unis et Russie. — Le Sénat des États-Unis ratifie le traité de cession de l'Amérique russe à la grande république américaine. Ce document, fait à Washington, est signé W.-H. Seward, pour les États-Unis ; Ed. de Soeckl, pour la Russie.

11. — *France.* — Réception à l'Académie française de M. Cuvillier-Fleury, qui prononce l'éloge funèbre de Dupin aîné, son prédécesseur.

12. — *Espagne.* — La chambre des députés vote le bill d'indemnité demandé par le gouvernement.

Rome. — Fêtes du retour de Pie IX après son exil de Gaëte et de son heureuse et miraculeuse préservation dans un accident arrivé à Sainte-Agnès-hors-les-Murs. Ce jour-là, le jeune Mortara, élève du séminaire confié à la congrégation des chanoines de Latran de la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens, ayant été chargé par ses condisciples d'exprimer au Saint-Père leurs sentiments de vénération et d'amour, Pie IX répondit en ces termes :

« Vous m'êtes bien cher, mon fils, parce que je vous ai acquis pour le Christ à un très-grand prix. Vous m'avez coûté une bonne rançon. A cause de vous, un déchaînement universel a éclaté contre moi et contre ce Siége apostolique. Des gouvernements et des peuples, des puissants de ce monde et des journalistes qui sont aussi les forts de nos jours, m'ont déclaré la guerre. Des rois mêmes se sont mis à la tête de cette

campagne et ont fait écrire par leurs ministres des notes diplomatiques, tout cela à cause de vous. — Je passe sous silence les rois. — Je ne veux rappeler que les outrages, les calomnies et les malédictions prononcés par une foule innombrable de simples particuliers qui paraissaient indignés de ce que le bon Dieu vous a fait le don de sa vraie foi en vous tirant des ténèbres de la mort où votre famille est encore plongée.

« On s'est plaint surtout du tort qui aurait été fait à vos parents parce que vous aviez été régénéré par le saint baptême, et que vous avez reçu une instruction telle qu'il a plu à Dieu de vous l'accorder. Et personne, cependant, ne me plaint, moi, le père de tous les fidèles à qui le schisme arrache des milliers d'enfants en Pologne ou cherche à les corrompre par son enseignement pernicieux.

« Les peuples ainsi que les gouvernements se taisent au moment où je crie, en gémissant sur le sort de cette partie du troupeau de Jésus-Christ, ravagée par les voleurs en plein jour. Personne ne bouge pour courir au secours du père et de ses enfants. »

13. — *France.* — Mort de Mgr Jean-Aimé de Levezou, comte de Vesins, né à Milhau, diocèse de Rodez, le 25 août 1793. Il dirigea d'abord sa vie vers les affaires publiques, et fut nommé sous-préfet par le gouvernement de la Restauration. En 1830, fidèle à la cause qu'il servait, il donna sa démission. Peu après il entra dans les ordres. Les qualités de son esprit et de son cœur ne tardèrent pas à le faire distinguer. Il fut nommé évêque d'Agen en 1841, et resta pendant vingt-six ans à la tête de ce diocèse. Mgr Levezou de Vesins montra une grande sagesse dans son administration, une haute intelligence des affaires, en même temps qu'il se faisait aimer par la douceur de son caractère. Il se fit remarquer par son dévouement et son zèle à soutenir les intérêts de l'Église et du Saint-Siége.

15. — *Italie.* — L'amiral Persano est condamné à la dégradation par le Sénat italien, à cause de sa conduite pendant la guerre de 1866.

France. — Le corps législatif vote un projet de loi qui accorde une dotation de 500,000 francs à M. de Lamartine.

16. — *France.* — Apparition du premier numéro du nouvel *Univers.* Les membres de l'ancienne rédaction de l'*Univers* supprimé au mois de janvier 1860, dont les noms paraissent dans ce premier numéro, sont ceux de MM. Louis Veuillot, Eugène Veuillot, Du Lac, Léon Aubineau et J. Chantrel; MM. Coquille et Rupert restent à la rédaction du *Monde.* On trouve, les jours suivants, parmi les rédacteurs de le feuille catholique, les noms de MM. Claudius Lavergne, ancien rédacteur, de Lansade et Ph. Serret, qui viennent de la rédaction du *Monde*, et Arthur Loth et Aug. Roussel, nouveaux rédacteurs. Le programme du nouvel *Univers* est le même que celui de l'ancien; il se résume dans ces paroles qui terminent un premier article de M. Veuillot :

« Il n'y a pas d'autre base de la civilisation que l'Évangile, pas d'autre architecte suprême de l'ordre social que le Vicaire de Jésus-Christ. La conciliation, c'est de croire cela, et le monde, après l'écroulement de la barbarie païenne, qui était l'esclavage, n'a pu se constituer dans la liberté que lorsqu'il eut généralement acquiescé à cette parole d'un Père de l'Église : *Le Christ est la solution de toutes les difficultés.* Nous voulons par tous les moyens que comporte la liberté d'allures du journal, travailler à discuter l'exactitude impérissable de cette parole inspirée, et l'on en verra du moins la largeur. »

17. — *Prusse.* — Clôture du parlement fédéral à Berlin par le roi de Prusse (V. page 412).

18. — *Turquie.* — Remise de la forteresse de Belgrade par la Turquie au gouvernement Serbe.

Rome. — Le Jeudi-Saint, le Pape prononce l'allocution suivante à Saint-Pierre :

« Mes chers enfants,

« Dans le temps où nous sommes et où je vous engage à méditer tous la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je vois une grande foule, un grand nombre de bons chrétiens qui m'entou-

rent et qui me demandent ma bénédiction, et quoique je vous avoue que ce soit une fatigue pour un vieillard (on m'appelle le vieillard du Vatican), cela veut dire que le Pape n'est plus un jeune homme, et qu'il ne peut plus beaucoup fatiguer. Cependant cette fatigue me rend bien content, et j'éprouve une grande consolation à vous voir réunis autour de moi. J'espère que vous venez tous ici pour l'Esprit et avec un bon esprit. De nos jours, peu de personnes pensent à l'Esprit, on s'occupe trop de la matière. Il faut avoir l'esprit de foi, et j'espère qu'avec cet esprit vous assisterez aux belles cérémonies de la Semaine Sainte, et que vous recevrez la bénédiction du Pape.

« Il y a beaucoup de protestants qui n'ont pas l'esprit de foi, et qui cependant veulent assister à ces fonctions; ils veulent être témoins de certaines paroles... Je prie toujours le bon Dieu pour eux afin qu'il leur donne l'esprit de vérité. Car il n'y a qu'une seule foi, qu'un seul baptême, il n'y a qu'un seul Dieu ; mais j'espère qu'un temps viendra où tout le monde sera de même foi, de même baptême, de même Dieu. Je vous rappelle que l'on ne doit pas vivre seulement pour l'industrie, les spéculations, les richesses. Le monde a beaucoup oublié l'esprit; il s'est consacré à la matière. Ce monde dont je parle, ce n'est pas moi, je ne suis pas du monde ; ce n'est pas vous, vous êtes une réunion de chrétiens, mais le monde en général a beaucoup oublié l'esprit pour ne s'occuper que du corps.

« Il est cependant permis de s'adonner aux affaires, à l'industrie, aux spéculations dans une juste mesure ; un père de famille doit s'industrier pour soutenir sa famille ; mais il ne faut pas en faire l'unique but de la vie. C'est pourquoi, lorsque vous quitterez Rome, qu'on appelle la Ville sainte, j'espère que vous en emporterez quelque chose de bon qui vous touche, qui vous fasse du bien, mais non pas un bien matériel. Je vous en prie, souvenez-vous que nous ne sommes ici-bas que pour aller à Dieu ; que notre unique affaire, c'est de nous sanctifier.

« Pour sanctifier l'esprit, il faut penser au terme de notre vie. Il faut penser que *tous* nous devons paraître devant Dieu au grand jour de la mort et rendre compte de nos actes. Je vous en prie, mes chers enfants, rappelez-vous que vous avez une âme. Il faut vous en occuper plus que des richesses, des spéculations, des chemins de fer, plus que de toutes ces misères. Il n'est pas défendu d'y penser; on peut le faire quand on l'accompagne d'un esprit de justice et de mesure; mais, je le repète, rappelez-vous que vous avez une âme créée à l'image de Dieu, et qui doit paraître devant lui ; elle doit rendre compte de tous ses actes; elle rendra compte pour une vie de 90, de 95, de 100 ans même; il faudra rendre compte de *tout !* Pensez-y donc bien, mes enfants, et souvenez-vous que l'esprit est plus que la matière.

« Donc, prenez cette bénédiction pour toutes vos intentions. Je vous bénis, mes chers enfants, je vous bénis tous au nom du Père qui vous a créés; du Fils, votre Sauveur, qui a souffert pour vous racheter au prix de son sang ; du Saint-Esprit, dont les lumières descendront sur vous pour vous donner cet esprit de foi, pour vous faire connaître la vérité : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super vos et maneat semper !* »

24. — *Italie.* — La Chambre des députés de Florence vote la convention qui règle le transfert de la dette pontificale.

Espagne. — La reine Isabelle signe un décret d'amnistie qui remet toutes les peines encourues par les soldats et chefs impliqués dans les soulèvements militaires de janvier et de juin 1866.

Rome. — Au nom d'un grand nombre de catholiques réunis pour exprimer à Pie IX leurs vœux et leur vénération filiale, M. Henri de l'Épinois lit l'adresse suivante au Saint-Père :

« Très-Saint Père,

« Prosternés humblement à vos pieds, nous venons vous apporter l'hommage de notre respect et de notre filiale obéissance. En ces jours de suprême angoisse, nous sommes heureux de nous presser autour de votre trône sacré, objet de tant de haine, objet aussi de tant d'amour.

« Venus de tous les pays : d'Allemagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et d'Irlande, d'Espagne, de Portugal, de France, d'Italie, de Pologne, et de par delà les mers du continent américain, nous sommes, par l'unanimité de nos sentiments, les fils des nations catholiques. On peut le dire, c'est leur voix qui parle par notre bouche, c'est leur cœur qui bat à l'unisson du nôtre. En effet, nous ne sommes pas venus seuls. Plus d'un de ceux que nous avons laissés dans la patrie ont envié notre bonheur; nos parents, nos amis, retenus par d'autres devoirs, nous ont accompagnés de leurs prières, de

leurs vœux, et ils nous ont donné une sorte de mandat tacite que nous tenons à remplir.

« Chaque année, Très-Saint Père, les catholiques venus à Rome des pays étrangers vous ont apporté les mêmes témoignages, et ils l'estimaient un devoir : ce devoir, l'adversité des temps nous le rend encore plus cher et plus sacré. Oui, Très-Saint Père, lorsque l'abandon paraît consommé, lorsque la révolution, marchant tête levée, se précipite vers son but, nous nous devons à nos amis, nous nous devons à nous-mêmes, de dégager notre responsabilité des événements et de sauvegarder notre honneur; car, pour nous, ce sont les principes mêmes de la justice qui sont en jeu, c'est l'intérêt commun qui se trouve en péril.

« Et quels sont donc les hommes qui, en anéantissant la souveraineté temporelle du Saint-Siége, compromettraient ainsi l'indépendance du chef de l'Église ? Les uns veulent ouvertement la ruine du catholicisme; derrière la guerre au pape on découvre la guerre à Dieu. Pour eux tous les moyens sont bons, et si les événements ne marchent pas assez vite au gré de leurs passions, il sortent de leurs conciliabules secrets et ils s'en vont lâchement dans l'ombre surprendre leur victime pour les frapper en trahison.

« Ce que les uns espèrent de la violence, les autres, plus réservés, l'attendent de l'habileté; mais cette habileté, pleine de réticences, de subterfuges, souvent de mauvaise foi, a un nom maudit; car elle s'appelle l'hypocrisie, et cependant l'hypocrisie triomphe. On se glisse ainsi dans les rangs des meilleurs, on y recrute des adhérents et, à l'aide des beaux mots de réforme, de progrès, de nationalité, étrangement compromis, on alimente ces *aspirations morales* qui doivent, dit-on, amener le triomphe. Mais ce triomphe, s'il vient, et Dieu seul le sait, ne sera qu'éphémère. Comment, en effet, pourrions-nous oublier les enseignements du passé, qui nous arrivent avec une éloquence qu'il faut bien appeler foudroyante? La lutte contre les États que la foi de nos pères avait si bien nommés les États de l'Église, a pris de nos jours des proportions immenses; mais elle est ancienne et le souvenir des épreuves déjà subies nous permet d'envisager l'avenir avec calme. Vous le savez, Très-Saint Père, bien des fois on a voulu renverser cette souveraineté, et afin de la remplacer, on a mis en avant les combinaisons qui, pour nos esprits, trop oublieux du passé, semblent les plus neuves; mais rien n'a réussi. Comment s'en étonner, lorsqu'on a en même temps contre soi le droit, la justice? et, si ces mots paraissent surannés, la convenance sociale, la nécessité politique, puis cette honnêteté dont le nom seul aujourd'hui réveille les consciences et devient pour les âmes fatiguées un cri de ralliement?

« Pour nous, Très-Saint Père, instruits à cette école et suivant votre auguste exemple, nous chercherons à imiter, dans la mesure de nos faibles forces, cette sérénité de l'âme, cette énergie de caractère que le monde admire et que vous puisez en Dieu. Tant que notre voix aura un souffle, elle redira une protestation; car nous ne voulons pas être complices des violentes usurpations, des palinodies hypocrites et des lâches défaillances. Au nom de la liberté de conscience compromise, au nom de vos droits intimement liés à tous les droits, au nom de cet avenir que tous nous voulons assurer et défendre, au nom de l'honneur enfin, nous affirmons que, dans les conditions actuelles du monde, il faut au pape, chef de l'Église catholique, une indépendance pleine et entière; que cette indépendance ne se rencontre efficace que dans la souveraineté; que supprimer cette souveraineté, l'amoindrir, c'est sacrifier toutes les garanties nécessaires; que dès lors nous ne pouvons approuver ceux qui commettent de tels attentats, ceux qui les conseillent ou les applaudissent.

« Tels sont, Très-Saint Père, les sentiments dont je suis heureux d'être l'interprète au nom de cette assemblée. Nos cœurs sont à vous, vous le savez, Très-Saint Père, nos cœurs et nos bras.

« Plusieurs reprocheront peut-être à nos accents d'être trop vifs; mais du moins ils sont sincères. La modération n'est pas toujours la justice, et souvent elle reproche de flétrir l'injustice. Bénissez-nous tous, Très-Saint Père, et que cette bénédiction, en descendant sur nous, se reporte sur nos parents, nos amis, tous ceux qui sont unis avec nous dans le respect et l'amour de la vérité, dont vous êtes, Très-Saint Père, l'auguste et inébranlable soutien. »

Pie IX répond en français, à peu près en ces termes :

« Depuis plusieurs années de bons catholiques se réunissent, à l'occasion des fêtes de Pâques, pour m'exprimer leurs sentiments : je leur adresse en retour quelques paroles et je le ferai encore aujourd'hui.

« En vous voyant rassemblés de tant de pays divers, il me semble entendre la voix du prophète me dire : *Leva in circuitu oculos tuos*,

omnes isti congregati sunt [1]. Je voudrais vous dire ce que cela signifie pour moi. J'ai un peu étudié et voilà ce que j'ai appris pour nous diriger, afin de savoir ce qu'il faut espérer ou craindre.

« Lorsque saint Pierre est venu ici, il n'avait d'autres ressources que les paroles du divin Maître : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Il est venu ici dans un pays tout païen, qui, selon l'expression de mon prédécesseur saint Léon, était rempli de bêtes farouches, d'hommes livrés aux passions de la brute. Comment saint Pierre a-t-il pu agir sur ce monde? C'est que le monde était fatigué de ses erreurs.

« Le monde est chose aujourd'hui livré à bien des erreurs et à bien des discordes, et la parole du divin Maître vous a laissé voir le centre de l'Unité vers lequel vous vous êtes dirigés. Comme au temps de saint Pierre, les difficultés sont grandes. Elles le sont particulièrement à cette époque, où ceux qui ont la charge de diriger la société ne font trop souvent qu'entraver le bien et laisser la liberté au mal. J'y pense avec tristesse, mais j'ai confiance en vous voyant si ardents à repousser les doctrines nouvelles de l'impiété. De tous côtés, de France, d'Angleterre, il me revient qu'il y a un retour des âmes vers le catholicisme, qu'il se fait un mouvement vers l'Unité, et j'en bénis Dieu, car j'y vois que, comme autrefois, le monde est fatigué de ses erreurs. Je vais vous bénir, bénir vos familles, vos patries, afin que cette bénédiction apostolique vous donne force et courage jusqu'à ce qu'elle vous ait introduit pour l'éternité auprès de Dieu. »

25. — *Italie.* — Mort de Mgr Jacques de Nobili-Foretti, évêque de Chioggia, qui s'était attiré l'amour de tous ses diocésains par ses vertus et par sa charité. Il était né à Padoue, où il fut pendant quelques années vicaire-général. Le diocèse de Chioggia doit à son zèle et à ses libéralités des hôpitaux et des écoles pour les jeunes filles pauvres. Il aimait à appeler les Jésuites à son aide pour prêcher les missions. Il confia son grand séminaire aux Lazaristes, et favorisa de tous ses efforts l'établissement des conférences laïques de Saint-Vincent-de-Paul. « Son troupeau qui l'aimait, dit un journal de la localité, ne l'oubliera jamais, et il demandera à Dieu de lui envoyer bientôt un évêque semblable à celui qu'il a perdu. » Mgr Foretti était âgé de 85 ans, il y avait 25 ans qu'il administrait le diocèse de Chioggia.

29. — *Prusse.* — Ouverture de la session des chambres prussiennes par le roi Guillaume (V. pages 412 et 413).

30. — *France.* — Le *Moniteur* annonce que les armements sont suspendus pour ne pas entraver les négociations pacifiques.

Rome. — On lit dans le *Journal de Rome* du 1er mai :

« La Sainte-Congrégation des Rites ayant terminé son travail sur la cause de béatification ou déclaration de martyre des deux cents cinq héros qui, en diverses contrées du Japon, au commencement du dix-septième siècle, ont subi glorieusement la mort pour Jésus-Christ, le Saint-Père avait fait choix de la journée du 30 avril, consacrée à la mémoire de sainte Catherine de Sienne, pour publier le dernier des décrets relatifs à la cause de ces vénérables. En conséquence, le Saint-Père s'est rendu au couvent attenant à l'église de Saint-Augustin; il y a été reçu par le cardinal Patrizi, évêque de Porto et Sainte-Rufine, et par d'autres personnages marquants. On l'a conduit à la vaste salle où devait être faite la publication du décret. Ayant pris place au trône qui avait été préparé pour la circonstance, le Saint-Père a donné l'ordre au secrétaire de lire le décret aux termes duquel on déclare pouvoir procéder sûrement à la béatification solennelle des vénérables serviteurs de Dieu Alphonse Navarette, de l'ordre des Prêcheurs; Pierre de Avila, de l'ordre des Mineurs de Saint-François; Pierre de Zuniga, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin; Charles Spinola, de la compagnie de Jésus; Joachim Firayama O'Diaz, Lucia Fleites et de leurs autres compagnons soit appartenant à ces divers ordres religieux, soit laïques. Après la lecture de ce décret, les attachés à la Sainte-Congrégation des Rites ont été admis à baiser le pied du Souverain-Pontife. Ensuite, le révérend Jean Belluomi, prieur général des religieux de saint Augustin, tant en son nom qu'au nom des religieux assistants agenouillés devant le trône, a rendu grâce au Saint-Père d'avoir daigné ordonner la publication de ce décret si honorable

[1] Isaïe, 49, 18.

pour les familles religieuses des saints Dominique, François, Augustin et Ignace. Le Saint-Père a répondu avec bienveillance, en encourageant les assistants à imiter les vertus qui ont distingué ces héros. Le Saint-Père a reçu du peuple qui se pressait dans le voisinage de Saint-Augustin et de la Minerva les marques ordinaires de respect et d'affection. Tout le monde implorait la bénédiction apostolique. »

Après la promulgation du décret relatif à la canonisation des martyrs japonais, Pie IX répond ainsi aux remerciements qu'on lui adresse dans la bibliothèque du couvent de Saint-Augustin :

La société humaine est divisée en deux grands partis : l'un marche sous l'étendard de Jésus-Christ, l'autre sous celui de la révolution. Ces deux partis sont inconciliables, parce qu'ils soutiennent des principes diamétralement opposés. Il y a pourtant en Angleterre, en France, en Belgique et en Italie un petit nombre de personnes qui voudraient concilier ces deux partis ; mais *stulto consumuntur labore.*

« Il faut reconnaître que, du côté de la révolution, on voit de temps à autre des personnes, fatiguées des désordres et du mal sortis des principes de cette révolution, passer sous le drapeau de Jésus-Christ. Quiconque s'attache à procurer le bien du prochain par la prédication, par des écrits, par des entretiens, doit exhorter ces personnes à la persévérance. Il faut les animer à la défense de la vérité et de la vertu par tous les moyens dont on dispose.

« La constance des martyrs japonais, qui seront bientôt élevés aux honneurs des autels, doit être prise pour exemple. Lorsque, il y a quelques années, d'autres martyrs du même pays furent inscrits au catalogue des saints, on trouva au Japon des milliers de chrétiens conservés dans leur foi, sans aucun ministère humain, par leurs bons anges tutélaires. Espérons que cette nouvelle cohorte de martyrs produira, elle aussi, de nouveaux fruits en faveur de la religion catholique. »

Mai.

2. — *Angleterre.* — A Dublin, condamnation à mort du fénian Burke ; la Reine a plus tard commué sa peine.

3. — *Mexique.* — L'empereur Maximilien adresse la lettre suivante de Queretaro au général Marquez :

« Monsieur le général Marquez,

« Après avoir été longtemps sans aucunes nouvelles de la capitale, j'ai reçu à la fois de plusieurs côtés des nouvelles qui blessent mes sentiments. Elles ont trait à des circonstances que nous aurions désiré ne jamais voir publiées, au moins pour la dignité de notre trône.

« Lorsque vous êtes parti pour la capitale, vous étiez, sur votre demande, investi de pouvoirs suffisants pour organiser une respectable division d'hommes que, avec les ressources en argent dont nous avions besoin, vous deviez amener au secours de cette place. Mais, contrairement à nos instructions, vous avez entrepris avec hésitation un mouvement tardif qui n'a été d'aucune aide à la ville de Puebla assiégée, et a causé la perte de la seule force régulière que vous puissiez mettre en campagne, et cela par suite du désordre et du manque d'habileté de votre retraite, qui a eu toutes les apparences d'une fuite.

« J'aime mieux ne pas parler à présent de la terreur et de la panique qui vous a porté à traiter avec les libéraux de la reddition conditionnelle de la capitale. Je voudrais aussi pouvoir passer sous silence la haine que vous avez soulevée contre l'empire par des vexations et des mesures cruelles que l'histoire n'expliquera jamais à notre avantage. De tels actes ont produit leur résultat inévitable. Non-seulement l'opinion publique est contre nous, mais même nos meilleurs amis, tels que les généraux Vidaurri, de la Portilla, Espejo et autres, refusent de partager la responsabilité de pareils écarts.

« Et tandis que, dans la capitale, tous les intérêts sociaux sont compromis par les exactions auxquelles on a recours pour se procurer de l'argent qui est gaspillé, — en laissant se former dans l'opinion publique la pensée qu'il est employé à des usages criminels, — cette héroïque et patiente armée qui défend cette place a à lutter contre la faim et est à court de poudre, tandis que les projectiles provenant de la fonte des cloches des églises sont perdus sans profit. Dans une telle voie, l'empire doit nécessairement succomber ; car, à l'époque où nous vivons, il n'y a de viables que les institutions politiques qui profitent aux peuples.

« Notre conscience personnelle, cependant, est à l'aise, attendu que nous n'avons épargné aucun sacrifice d'aucune sorte, et nous n'avons rien négligé de ce qu'il était possible de faire.

La confiance sans limites que nous avions placée dans les hommes éminents qui nous entourent, et l'usage que chacun d'eux a fait de cette confiance, seront les bases sur lesquelles l'histoire fondera son jugement sur notre conduite. Et, quant à nous, nous déclinons toute part de responsabilité attachée à tout acte de violence ou d'iniquité ; nous n'en autoriserons ou n'en sanctionnerons jamais aucun.

« Signé : MAXIMILIEN. »

Rome. — Décret de la congrégation des Interprètes et Défenseurs du Concile de Trente, publié par ordre de sa Sainteté :

Le Saint-Siége a appris que le gouvernement russe avait, par un décret en date du 5 juin 1866, supprimé témérairement l'antique et insigne diocèse de Kameniek, empêché l'évêque, Mgr Antoine Fialkowski, d'exercer en quoi que ce fût sa juridiction, dispersé les membres du chapitre et du consistoire épiscopal, supprimé le séminaire des clercs, et privé le diocèse de toute administration légitime.

Tous ces attentats contre la divine autorité de l'Église et contre sa hiérarchie sacrée, Notre Saint-Père le Pape Pie IX les a déplorés solennellement dans son Allocution consistoriale du 29 octobre dernier, et il a voulu qu'on les déplorât de nouveau dans l'*Exposé* publié le 15 novembre suivant par la Secrétairerie-d'État, dans l'espoir que, eu égard à la gravité de la chose et à la justice des réclamations, le décret susdit serait enfin révoqué, et que les obstacles mis au retour du pasteur sur son siége et à l'exercice de son autorité seraient levés.

Cependant, comme le Souverain-Pontife a été trompé dans sa juste attente et comme il sait d'ailleurs que le nombre considérable des fidèles de ce diocèse se trouve dans la plus triste condition et dans un très-grand danger pour son salut éternel, puisque le pasteur, séparé de son troupeau, ne peut gouverner ses brebis, ni les conduire aux pâturages salutaires, ni les défendre des embûches des ennemis des hommes, Sa Sainteté, voulant, comme le lui impose sa charge apostolique, pourvoir de son mieux aux besoins de cette Église dans des conjonctures si malheureuses, a prescrit que, tant que l'évêque légitime de Kameniek sera empêché d'administrer son diocèse, le régime en soit confié à l'évêque actuel de Lutz et Zitomir.

En conséquence, l'état de choses susdit se prolongeant, en vertu du présent décret toutes les facultés nécessaires et opportunes pour bien gouverner l'Église de Kameniek sont accordées à Mgr Gaspard Borowski, évêque de Lutz et Zitomir. Ces facultés dureront autant que le voudra bien le Saint-Siége et tant qu'il ne pourra

Innotuit jam Apostolicæ Sedi Gubernii Russici decretum diei 5 Junii anni 1866, quo antiquam et insignem Camenecensem Diœcesim temere suppresserat ; ac impedito proprio Antistiti Rmo Dño Antonio Fialkowski quocumque jurisdictionis exercitio, dispersisque Capituli Cathedralis, et Episcopalis Consistorii membris, nec non Seminario Clericorum sublato, Ecclesiam Camenecensem quavis legitima administratione privaverat.

Quæ quidem omnia in divinam Ecclesiæ auctoritatem, ejusque Sacram Hierarchiam patrata, SANCTISSIMUS DOMINUS NOSTER PIUS PAPA IX, Allocutione Sua Consistoriali diei 29 Octobris memorati anni, solemniter lamentatus est ; atque iterum lamentata voluit in Expositione a Secretaria Status die 15 novembris edita ; ea spe fretus, ut pro rei gravitate et reclamationum justitia præfatum Decretum tandem revocaretur, ac obstacula removerentur, quæ Pastoris reditum ad propriam Sedem, ejusque auctoritatis exercitium præpediunt.

Verumtamen cum Summus Pontifex justa spe fuerit frustratus, et cæteroquin sciat illius Diœcesis ingentem fidelium numerum in luctuosissima conditione et summo æternæ salutis discrimine versari, eo quod proprius Pastor, a grege sejunctus, oves suas nec regere, nec ad salutaria pascua ducere, nec ab inimicorum hominum insidiis defendere valeat : pro Apostolici Sui ministerii debito illius Ecclesiæ necessitatibus, meliori qua fieri potest ratione, in tam adversis rerum adjunctis consulere volens, mandavit, ut quoadusque legitimus Camenecensis Antistes ab administranda Sua Diœcesi impediatur, regimen illius Ecclesiæ moderno Episcopo Luceoriensi et Zytomeriensi committeretur.

Hinc est quod, perdurantibus supramemoratis rerum conditionibus, vigore præsentis decreti Rmo Dño Gaspari Borowski, Diœcesis Luceoriensis et Zytomeriensis, ut supra, Episcopo, pro recto dictæ Ecclesiæ regimine tribuuntur omnes et singulæ facultates necessariæ et opportunæ, ad beneplacitum tamen S. Sedis duraturæ, et

prendre d'autre mesure. En vertu de ces facultés, Mgr Borowski pourra exercer dans le diocèse de Kameniek tous les actes qu'il exerce dans son propre diocèse en vertu du droit, du privilége et de la coutume, du droit ordinaire ou du droit délégué. Que le clergé et le peuple fidèle le reconnaissent donc pour le recteur extraordinaire du diocèse, et qu'ils reçoivent et observent avec fidélité et docilité ses prescriptions, ses commandements et ses avertissements. Par là, que le salut spirituel de ces fidèles, que le Saint-Père a vivement à cœur, soit conservé autant que possible, et que le lien de l'unité qui rattache cette partie du troupeau du Seigneur à la Chaire de Pierre soit maintenu intact au milieu de tant de difficultés.

Donné à Rome, à la Sacrée Congrégation du Concile, le 3 mai 1867.

P. cardinal CATERINI, préfet.

P. archevêque de Sardes, pro-secrétaire.

quoadusque aliter consuli nequeat; quibus ea omnia, et singula exercere possit et valeat, quæ ex jure, privilegio, ac consuetudine in propria Diœcesi, sive jure ordinario, sive delegato legitime exercet: ac proinde Clerus et fidelis populus eum in extraordinarum Diœcesis Rectorem agnoscant, ejusque præscriptiones, mandata, ac monita fideliter, dociliterque accipiant, ac sequantur. Quo fiat, ut spiritualis incolumitas eorumdem fidelium, quos SSmus Dominus impensa caritate complectitur, quantum fieri potest, servetur, et unitatis vinculum, quo pars illa Dominici gregis Petri Cathedræ adstringitur, tot inter difficultates integrum custodiatur.

Datum Romæ ex Sacra Congregatione Concilii die 3 maii 1867.

PROSPER CARD. CATERINI Præfectus.

Petrus Archiep. Sardian. Pro-Secr.

7. — *Angleterre.* — Ouverture de la conférence de Londres sur la question du Luxembourg (V. page 372).

Suisse. — Mort de Mgr Antoine Baud, protonotaire apostolique, doyen et curé de Berne. Il était né à Chêne, dans le canton de Genève, en 1805. Il fit ses études à Fribourg, au collége des Jésuites, exerça le saint ministère dans une petite localité du canton de Genève, puis à Genève même comme vicaire, sous la direction du vénérable M. Vuarin, et fut envoyé pour servir d'auxiliaire à M. Tschann, curé de Berne, qui avait demandé un prêtre sachant l'allemand. Le jeune vicaire sut tellement se faire aimer des paroissiens, qu'au bout de dix-huit mois, lorsque M. Tschann fut nommé chanoine à la cathédrale de Soleure, ils le demandèrent unanimement pour curé. Il fut en effet nommé le 11 octobre 1832. Les détails qui suivent sur le ministère de cet excellent prêtre n'appartiennent pas seulement à sa biographie; ils forment une partie de l'histoire de l'Église catholique à Berne (1).

M. Baud eut un moment d'hésitation, en voyant la grandeur de la charge qui lui était imposée. A la difficulté de faire le bien dans une paroisse dépourvue d'écoles catholiques se joignait la gêne d'une église mixte, où catholiques et protestants se succédaient le dimanche pour l'exercice du culte. Lorsqu'il célébra pour la première fois la messe dans le chœur uniquement réservé aux catholiques, il ne put s'empêcher de pleurer : « Trop longtemps, dit-il dans un mémoire « sur la paroisse, je crus que la Providence « ne m'appelait pas à être l'instrument de « ses œuvres. Plus tard cependant d'autres « convictions s'emparèrent de moi, et, ne « pouvant plus résister à mes sentiments ca- « tholiques, je pris la résolution de me vouer « toute ma vie aux intérêts de la paroisse « de Berne et de lui procurer avec l'aide de « Dieu tous les établissements nécessaires. »

Sa première pensée se porta sur les écoles. Les enfants catholiques fréquentaient celles du gouvernement et ils en subissaient nécessairement l'influence. M. Baud résolut de leur ménager des maîtres qui pussent le seconder dans l'instruction religieuse. Il en parla à ses supérieurs ecclésiastiques, qui, tout en louant son zèle, y virent de graves difficultés. Jamais un obstacle n'arrêta M. Baud. Il avait cette persévérance qui fonde et qui ne s'arrête jamais. Parfois il se disait à lui-même : « Ce n'est pas le moment, j'y reviendrai. »

(1) Nous les empruntons à une notice fournie à l'*Univers* par M. F. Fleury.

En 1839, il conçut le plan d'une école adjointe à un presbytère, où le curé aurait sous sa main le régent et la régente, et les enfants de l'un et de l'autre sexe. Mais comment arriver à l'acquisition d'une maison dans la ville de Berne? Il commença d'abord à intéresser le conseil de la paroisse; il s'adressa ensuite aux ambassadeurs des différentes contrées catholiques, aux personnes étrangères qui visitaient la Suisse durant la belle saison, et à ses amis. Dès lors commença cette prodigieuse correspondance dont la pensée seule effraie, car il est des années où il écrivit plus de mille lettres, toujours pour les œuvres de sa paroisse.

Enfin, en 1842, il se présenta une occasion d'acquérir une maison située dans la rue des Bouchers. Il n'hésita pas : c'était la seule qui pût être achetée. Cette maison demanda de très-grandes réparations pour devenir habitable. Il les accomplit toutes, et lorsqu'il les eut achevées, en rapportant toute la gloire de son œuvre à Dieu, il s'écria : « Qu'il soit béni ! » Mais, au milieu même de ses travaux, il ne perdait pas de vue un plan qu'il avait rêvé durant les premiers jours de sa vie pastorale, la construction d'une église exclusivement réservée aux catholiques. Dans ce but, il en faisait sentir aux autorités religieuses et civiles la nécessité, chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Le 14 janvier 1842 il avait déjà écrit dans ce sens à M. Sybold, préfet de Berne. La réponse fut évasive, mais l'idée n'était pas combattue. M. Baud s'en réjouit et il se mit à épier les temps. Ils lui parurent venus, lorsque la ville de Berne devint ville fédérale. Le dénombrement qu'il fit de sa paroisse lui permit d'exprimer nettement le chiffre des catholiques; il exposa ainsi leurs besoins : « Alors dit-il, je pensai que mon désir le plus ardent allait enfin se réaliser. Je dus irrésistiblement suivre la voix de ma conscience, en me mettant à l'œuvre. *Puisse Dieu accorder à ma faiblesse la protection qui fait les forts!* » Il écrivait ces mots le 2 février 1853.

La fondation de l'école et du presbytère lui avait coûté 70,000 francs. Elle avait été le fruit des contributions de ses paroissiens et des personnes charitables plus rapprochées de lui. Lorsqu'il voulut construire une église, il songea d'abord à s'adresser au monde catholique. Sa première pensée se porta vers le chef de l'Église, l'auguste Pie IX, qu'il conjura de lui venir en aide par une bénédiction spéciale et par une offrande. Le Pape accorda l'une et l'autre, et l'on peut dire que le Souverain Pontife porta par là bonheur à l'église de Berne. La première allocation de Pie IX fut de 3,000 écus romains (16,000 fr.). Il ajouta plus tard une même somme. Les empereurs de France et d'Autriche, stimulés par leurs représentants, firent de leur côté une très-belle offrande. — Des souscriptions s'organisèrent; il fallut une activité comme celle de M. Baud pour écrire mémoires sur mémoires, lettres sur lettres. Aucune contrée n'échappa à ses circulaires; elles inondèrent les diocèses de France, l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse. Partout il trouva des aides et des hommes dévoués qui lui prêtèrent leur concours. Le conseil fédéral vota une somme de 30,000 francs. Tout cela dépassait l'espoir de M. Baud, qui avait cependant arrêté de ne pas dépasser, dans les constructions, la somme de 200,000 francs.

Le plan de l'église fut mis au concours avec ces clauses, mais pas un seul architecte ne s'arrêta à ce chiffre. Au jour où la commission d'examen se réunit à Eisiden, sous la présidence de Mgr Bovieri, chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse, pour examiner les plans présentés par les concurrents, celui de M. Déperthes, de Reims, fut le plus adapté aux besoins de la paroisse. Le prix dépassait de beaucoup les prévisions de M. Baud, qui comprit alors la nécessité de se remettre en campagne pour augmenter ses fonds. Dès lors commencèrent ses inquiétudes, ses souffrances et ses déceptions. Il dut frapper à toutes les portes pour subvenir aux dépenses qui allaient toujours grossissant. Il avait parfois des moments de découragement, mais la confiance revenait bientôt. Lorsque sa caisse était à sec, il allait aux pieds d'une statue de la sainte Vierge, qu'il « bombardait, » disait-il, de ses supplications,

et la journée ne se passait pas sans qu'un envoi de quelques cent francs vînt relever son âme abattue. Un jour il avait supplié celle qu'il appelait sa pourvoyeuse de lui venir en aide. Deux cents francs lui arrivent par la poste. Il fait part de cette bonne aubaine à une excellente dame, qui veut rendre sa journée meilleure encore, et elle lui donne un billet de cent francs.

Il y aura sans doute bien des traits providentiels de cette nature à raconter, mais nous ne voulons tracer ici qu'une esquisse générale de cette grande œuvre, dont le compte, au jour de la mort de M. Baud, s'élevait à 612, 179 fr. 25 c. Ses livres étaient admirablement tenus : chaque don est minutieusement noté, chaque dépense a son article, et à la seule vue de ces volumineux dossiers, on reconnaît un habile administrateur qui ne renvoyait rien au lendemain.

Au milieu de ses préoccupations, M. Baud ne négligeait pas les intérêts moraux de sa paroisse. Il voyait les malades; il consolait les affligés et il donnait aux jeunes enfants l'instruction religieuse. Plusieurs fois même il eut à défendre les principes catholiques contre les aggressions de ses adversaires. En 1854, un malheureux prêtre apostat vint à Berne jeter sa défroque. Non content de donner au monde catholique ce scandale, il publia un livre infâme contre la confession, sous le titre d'*Essai historique dogmatique*. Les éditeurs firent une brillante annonce de ce *factum* dans une feuille populaire. M. Baud y vit une attaque directe à la foi des fidèles qu'il dirigeait; dès lors, il descendit dans la lice et il publia un ouvrage intitulé : l'*Orthodoxie de la confession sacramentelle*, dans lequel sont exposés solidement les principes de la foi catholique et où sont développées les preuves de l'institution divine de la confession.

La préoccupation continuelle de M. Baud était l'achèvement de son église. Il eut le bonheur de la voir à peu près terminée à Noël, en 1863. Dès lors, il continua à solliciter de divers bienfaiteurs l'ameublement qui, à sa mort, laissait peu à désirer.

Tant de travaux accomplis pour la gloire de Dieu méritaient une récompense. Déjà M. Baud avait été nommé doyen de la ville de Berne. En 1865, le Souverain Pontife l'éleva à la dignité de protonotaire apostolique, ce qui lui conféra le droit de pontifier avec la crosse et la mitre. La fête de saint Pierre et de saint Paul fut dignement fêtée dans la magnifique église. Le prélat voulut avoir à ses côtés les jeunes prêtres de Berne, qu'il avait baptisés et qu'il avait vu grandir sous ses yeux.

Le poids des soucis avait trop pesé sur les épaules de M. Baud, pour qu'il n'en éprouvât pas de la lassitude. Depuis cinq ou six ans, il se plaignait de n'avoir plus un travail aussi facile. Il n'en continuait pas moins ses correspondances. Il y a été fidèle jusqu'à la dernière heure; car le vendredi, 3 mai, il écrivait encore à une personne haut placée en faveur de la chapelle de la sainte Vierge, lorsqu'il se sentit blessé au cœur. La lettre resta sur son bureau à demi achevée, et la vivacité de la douleur l'obligea à se jeter sur son lit, pour y prendre un peu de repos. Les médecins déclarèrent aussitôt la maladie grave. En effet, quatre jours après, il était allé recevoir au ciel la récompense de ses travaux. La nouvelle de sa mort plongea dans le deuil la province de Berne; les protestants partageaient cette douleur. L'autorité municipale et le conseil d'État accordèrent sans opposition l'autorisation de l'enterrer dans l'église qu'il avait fondée. Ses funérailles furent une dernière victoire remportée par le zélé pasteur. A leur occasion, pour la première fois depuis 1835, un acte public et extérieur du culte catholique s'accomplit dans les rues de Berne, et l'on n'entendit aucun murmure. Le silence le plus profond régnait parmi les masses, et toutes les têtes se découvraient sur le passage du cortége. Il en fut de même au retour. L'église était déjà remplie lorsque le cercueil, porté par douze paroissiens, fut déposé sur le catafalque. Après les prières d'usage, M. le chanoine Fialu monta en chaire, pour parler du défunt. Il y avait dans son auditoire une foule de protestants; saisissant cette circonstance pour dire ce qu'était le prêtre catholique, il montra comment M. Baud avait accompli cette mission dans

le dévouement, la fidélité à Dieu et à l'Église, et dans le patriotisme le plus pur et le plus élevé. Faisant allusion aux siècles passés, où les chevaliers de Malte avaient établi une chapelle dans Berne à la gloire de la sainte Vierge, il dit que le défunt avait repris le beau rôle du chevalier chrétien, élevant à la gloire de Dieu et de la Vierge Marie cette magnifique église, tout en sachant manier le glaive de la parole, frappant fort et juste, mais seulement pour la défense et non pour l'attaque.

11.— *Angleterre.* — Signature du traité de Londres, réglant la neutralisation du Luxembourg, l'évacuation de la forteresse par les troupes prussiennes, et la démolition des fortifications. (V. page 372.)

12. — *États-Unis.* — Mise en liberté sous caution de M. Jefferson Davis, ancien président des États confédérés du Sud.

14.— *Angleterre.*— Le ritualisme, développement du puséisme dans l'Église anglicane, occupe la chambre des lords. Il s'agit de la question des vêtements ecclésiastiques et du rituel. Le ministère voulait que cette question fût remise à une *commission royale;* le comte de Shaftesbury avait proposé un bill qui devait le faire régler par le parlement, et la seconde lecture de ce bill était mise en délibération. Pendant trois heures, lord Shaftesbury fit défiler devant les lords toutes sortes de canons et de textes, remontant aux règnes d'Édouard VI et d'Élisabeth ; il fit de longues citations des écrivains ecclésiastiques des trois derniers siècles, de non moins longues et nombreuses citations des journaux contemporains, et particulièrement du *Church Times* et de la *Church Review* ; il parla de tout, de confession, de cierges, de peinture et d'architecture, de la sainte Vierge et des saints, d'octaves et de vigiles, de blanc, de noir, de violet, de rouge, etc. ; et ce fut à travers ces preuves d'érudition liturgique, théologique et casuistique qu'il arriva enfin à cette conclusion, savoir :

Que les innovations des ritualistes devaient être réprimées, comme altérant le caractère des temples anglicans et assimilant leurs cérémonies à celles qui sont usitées dans l'Église romaine;

Et que le moyen de remédier à cet abus était d'adopter son bill, qui donnait force de loi au 58e canon, décrété en 1604.

Voici quel est ce canon :

« Tout ministre récitant les prières publiques, ou administrant les sacrements ou d'autres rites de l'Eglise, doit porter simplement un surplis convenable, dont la dépense est à la charge de la paroisse. S'il s'élevait quelque difficulté sur l'application du mot convenable, elle serait résolue par l'ordinaire. Les gradués pourront porter par-dessus le surplis les marques de leur grade. »

Les évêques accusés de négligence par le noble comte, ne pouvaient manquer de prendre la parole à leur tour. L'archevêque de Cantorbéry répondit que, plusieurs affaires étant actuellement pendantes devant les tribunaux, les évêques n'avaient pas jugé opportun d'agir avant qu'elles fussent jugées. Il regardait d'ailleurs le bill comme inutile, et pensait que les chefs de l'Église devaient être laissés seuls juges de la difficulté. C'est pourquoi il proposait d'ajourner le débat à deux mois. Pendant ce temps, dit-il, la commission nommée à cet effet sera en séance, et ses recommandations seront connues.

L'évêque de Londres émit l'avis que le moment était venu où les chefs de l'Église devaient agir, et qu'il était urgent de faire cesser cet état d'incertitude. En conséquence, le prélat appuyait le bill, quoiqu'il ne remédiât pas à tous les abus dont on se plaignait.

L'évêque d'Oxford, au contraire, combattit vivement le bill. « Il est impossible, dit-il, de nier la gravité du mouvement, mais ce bill ne s'occupe que de la dernière catégorie d'abus. » Le prélat invita donc lord Shaftesbury à accepter la proposition de l'archevêque de Cantorbéry et à laisser la commission préparer la voie à la législation.

L'évêque de Durham blâma hautement les pratiques des ritualistes, et dit qu'elles éloignaient de l'Église beaucoup de personnes religieuses et en faisaient des dissidents. « Ce

danger est pressant, s'écria-t-il, le mal dont souffre l'Église devient plus grand de jour en jour. Il importe d'y remédier. Une commission n'agirait pas avec assez de promptitude ; un bill aurait une action plus rapide et plus efficace. »

Le comte de Derby était en bonne position. Il maintint qu'il était peu utile d'occuper le Parlement de telles affaires, qui seraient mieux traitées, et avec moins de bruit, par une commission royale ; en conséquence, il appuya le renvoi à deux mois de la seconde lecture du bill. On sait que le renvoi à deux mois est une manière polie, dans le Parlement anglais, de rejeter une proposition : 61 voix contre 46 se prononcèrent pour le renvoi.

Ainsi, c'était une commission royale qui était chargée d'étudier le rituel et de procurer l'uniformité des rites ; sinon, c'eût été le parlement : dans les deux cas, le pouvoir civil. Et il y a encore de naïfs esprits, dans l'établissement anglican, qui parlent de l'origine divine de leur Église et de son indépendance!

15. — *Angleterre.* — La question des rites préoccupait visement l'opinion publique en Angleterre. Un *meeting* public se réunit à Kilburn, sous la présidence de Donald Nicoll, esquire, pour aviser aux moyens de mettre fin à la honte d'entendre prêcher la doctrine de l'Église romaine, et de voir pratiquer les cérémonies catholiques romaines, y compris le sacrifice idolâtre de la messe, à l'église de Sainte-Marie, Kilburn, malgré les désirs exprimés par les contribuables du district. L'assemblée était nombreuse et pleine d'enthousiasme. Les résolutions suivantes furent votées presque à l'unanimité :

1° Ce meeting éprouve de vives alarmes et un profond mécontentement de ce que les cérémonies actuellement pratiquées à l'église de Sainte-Marie, Kilburn, aient été si longtemps tolérées, ces cérémonies comprenant des doctrines et des pratiques essentiellement papistes et idolâtres.

2° La crise que traverse en ce moment l'Église d'Angleterre est à tel point dangereuse, qu'il est du devoir de tous les protestants anglais de s'unir pour la défense de notre Église nationale contre les partisans de Rome, et que tous les habitants de ce voisinage doivent redoubler d'efforts jusqu'à ce que les cérémonies de l'église Sainte-Marie soient de nouveau célébrées suivant les principes de la réforme et l'usage de l'Église d'Angleterre, depuis trois siècles que dure son existence.

Une députation a été nommée pour présenter à l'Évêque de Londres une copie des résolutions votées, et l'inviter à donner la direction de cette église à un ministre de l'Église d'Angleterre, au lieu d'un prêtre de celle de Rome. Une association protestante s'est immédiatement organisée pour combattre le ritualisme dans le district.

Mexique. — Prise de Queretaro ; l'empereur Maximilien est fait prisonnier.

16. — *France.* — En vertu de trois décrets impériaux :

Mgr. Bernadou, évêque de Gap, est nommé à l'archevêché de Sens, en remplacement de Mgr Mellon-Jolly, dont la démission est acceptée ;

M. l'abbé Guilbert, curé de Valognes (Manche), est nommé à l'évêché de Gap, en remplacement de Mgr Bernadou, nommé à l'archevêché de Sens ;

M. l'abbé Guérin, curé de Saint-André, à Grenoble, est nommé à l'évêché d'Agen, vacant par le décès de Mgr de Levezou de Vesins.

Grèce et Russie. — Fiançailles, à Saint-Pétersbourg, du roi de Grèce avec la grande duchesse Olga.

Italie. — M. d'Ondes Reggio fait entendre, dans la chambre des députés à Florence, un énergique discours en faveur des religieux et des religieuses que la révolution a dépouillés, et dont les corporations ont été légalement dissoutes. Une loi du 7 juillet 1866 porte cet article : « Aux religieux qui auront, « avant le 18 janvier 1864, fait dans l'État « profession régulière de vœux solennels et « perpétuels, et qui, au moment de la pu- « blication de cette loi, appartiendront à « des maisons religieuses existant dans le « royaume, il est concédé une pension an- « nuelle. » Cette loi n'était guère observée ; M. d'Ondes Reggio prouve, d'ailleurs, qu'elle est injuste pour les religieux qui ont fait profession au dehors, et particulièrement à

Rome, capitale de la catholicité, où personne n'est étranger, et il exprime hautement l'espoir de la voir bientôt révoquée. Les rires qui l'accueillent montrent quel cas la chambre italienne fait de la justice et de l'humanité.

17. — *France.* — Une lettre adressée de Verdun à un journal révolutionnaire, l'*Avenir national*, racontant l'entrée solennelle faite, le 14, dans sa ville épiscopale par Mgr Hacquart, critique le mandement de prise de possession du prélat, qui reconnaît « les droits imprescriptibles du Saint-Siége sur la nomination des évêques. » Dans ce mandement, Mgr Hacquart faisait connaître en substance une réponse qu'il avait reçue de Pie IX. Voici le bref de Pie IX, tel qu'il est « sommairement transcrit » par Mgr Hacquart.

« En réponse à votre lettre du 17 janvier, de la présente année, qui témoigne de votre vénération envers notre personne, et de votre saine intelligence des droits imprescriptibles du Saint-Siége sur la nomination des Évêques, nous vous annonçons, cher Fils, que vous serez promu au siége vacant de Verdun dans un Consistoire prochain; car nous avons la consolante espérance que la dignité épiscopale manifestera, accroîtra chaque jour votre fidélité, votre vénération, votre amour, votre soumission envers le Saint-Siége, comme c'est le devoir de tout évêque catholique.

« La responsabilité épiscopale, qui vous eût paru sérieuse en tout temps, se montre à vous plus redoutable quand la religion est, comme de nos jours, en butte aux attaques ardentes de l'impiété.

« Aussi notre charge apostolique nous fait-elle un devoir de vous exhorter à réclamer le secours de Dieu, afin que les intérêts de sa gloire, le zèle du salut des âmes, soient le but exclusif de vos efforts.

« Ayez donc à cœur d'abord de garder intact le dépôt de la foi, et de défendre avec énergie la cause de l'Église catholique, la pureté de sa doctrine, ses droits et sa liberté.

« Puis appliquez-vous sans relâche à inspirer aux ecclésiastiques le sentiment de leur dignité afin que, par la sainteté de leur vie, la sincérité et la solidité de leurs vertus, ils deviennent l'édification et la lumière des fidèles; qu'ils soient vraiment des hommes de prière. La Sainte Écriture, les Pères de l'Église, les auteurs les mieux accrédités dans l'enseignement du dogme et de la morale, constamment médités, leur feront puiser la doctrine aux sources les plus pures, et les mettront en état de donner l'explication de la loi chrétienne à ceux qui la demandent, de réfuter victorieusement ceux qui l'attaquent, de pourvoir au salut des âmes, et de remplir, avec intelligence et sainteté, toutes les fonctions de leur ministère.

« Pour préparer à l'Église de tels prêtres, il faut donner à l'éducation cléricale une attention souveraine. Ayez donc soin de ne confier l'éducation des jeunes clercs qu'à des hommes éminents par la piété et par la doctrine, afin qu'en inspirant à leurs élèves le véritable esprit ecclésiastique, l'amour de l'étude et des saintes lettres, ils sachent aussi les prémunir contre toutes les erreurs de notre temps. C'est le seul moyen de vous ménager un jour des auxiliaires capables de bien cultiver le champ des âmes, et de combattre victorieusement le vice et le mensonge.

« Aux soins que réclame la jeunesse lévitique, n'oubliez pas de joindre les soins, non moins sérieux, que réclame l'éducation religieuse des jeunes gens et des jeunes personnes de votre diocèse. Ces jeunes âmes, que l'inexpérience expose à tant de chutes, vous devez leur assurer le bénéfice d'une éducation vraiment chrétienne, les instruire solidement des vérités de la foi, et les former à la piété, à la modestie, à toutes les vertus qui font la force, l'honneur, la prospérité de la religion et de la société.

« Il faut que tous les fidèles de votre diocèse soient assez instruits par la prédication, assez purifiés et fortifiés par l'usage des sacrements, pour que la lumière de la foi grandisse au milieu d'eux, que le bien y triomphe, que le mal y soit vaincu, et que toutes les âmes s'acheminent vers la couronne que la grâce de Jésus-Christ leur a méritée.

« Dans ce but, soyez, cher fils, soyez constamment en garde contre les ruses, les piéges, les tentatives audacieuses des ennemis de Dieu et des hommes, qui s'efforcent de séduire les esprits, de corrompre les cœurs, de les arracher à l'empire de la religion, afin d'anéantir tous les droits et tous les devoirs. Que vos diocésains trouvent sans cesse dans vos paroles, dans vos exhortations, dans vos écrits, un préservatif efficace contre les surprises et les agressions du serpent infernal.

« Mais, puisque vous devez être au milieu des hommes le représentant de Jésus-Christ, qui est

venu en ce monde pour sauver les pécheurs, employez tous les moyens que peuvent suggérer la prudence et le zèle, n'épargnez ni la patience, ni les sages conseils pour détourner de l'erreur ceux qui s'égarent, et les ramener dans la voie de la justice et du salut.

« Au milieu des difficultés et des solicitudes inhérentes à la charge pastorale, ne vous découragez jamais, confiez-vous au contraire au secours d'en haut, et marchez vaillamment au but, en vous souvenant que ceux qui auront étendu l'empire de la vérité et de la justice brilleront comme des astres au firmament.

« Comptez sur nos humbles et ardentes supplications pour obtenir à votre ministère l'abondance des grâces divines et la recherche exclusive des intérêts de Jésus-Christ. Enfin, pour assurer à vos œuvres et à vos paroles le respect de tous, et, en signe de notre bienveillance pontificale, nous vous accordons, du fond de notre cœur, bien-aimé Fils, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 21 février 1867.

« *Signé*, PIE IX. »

19. — *Italie.* — Le journal *l'Italie* publie l'exposé des motifs de la loi sur la liquidation du patrimoine ecclésiastique.

—Lettre de Garibaldi adressée de Castelletti à M. Beales pour les ouvriers de Londres :

« Passons vite et sur la pointe des pieds sur cet amas de fange et de sang qui s'appelle Papauté. » Ces paroles de l'illustre Guerrazzi, j'ai cherché à les faire pénétrer comme un catéchisme dans notre peuple. Maintenant j'y ajoute les vôtres, de toute magnificence et de toute vérité : « Travailler (*promuovere*) par tous les moyens possibles à la chute de la Papauté, pire que le Coran. »

En avant, prêtre (*sacerdote*) du droit et du vrai! Nous vous suivrons dans la très-sainte croisade, contre l'obscurantisme et la tyrannie; par votre exemple nous inviterons toutes les sociétés ouvrières de l'Italie à s'unir en un faisceau (pour le moment à Florence, demain à Rome) autour de la fraternité ouvrière, présidée par J. Dolfi, *noble* enfant du peuple de la ville de Galilée; nous trouverons, comme vous, notre *Forum*, notre Hyde-Park, où, réunis sans armes et avec l'imposante et tranquille majesté d'un grand peuple, nous demanderons un bon gouvernement (*d'esser ben governati*).

L'exemple de nos frères, les ouvriers de Paris et de Berlin, qui s'envoyaient des témoignages de sympathie, tandis que les hommes d'État provoquaient (*aizzavano*) les deux nations à s'exterminer, cet exemple doit servir de règle pour l'avenir. Que les peuples sachent, une fois enfin, que s'ils s'unissent, ils pourront renverser dans la poussière et pour toujours le sacerdoce de l'ignorance et le despotisme qui ont empêché jusqu'ici les races humaines de s'embrasser.

Dites aux *workmen* anglais que les ouvriers italiens leur envoient un baiser fraternel, avec une parole d'éloge et d'admiration pour leur noble contenance dans le dernier *meeting.*

« Toujours à vous,

« J. GARIBALDI. »

Belgique. — On célèbre à Gand, avec une grande solennité, le jubilé séculaire de saint Machaire. Les fêtes, commencées le jeudi 16, ne se sont terminées que le dimanche 26.

20. *Russie.* — Une exposition ethnographique, organisée à Moscou par les soins de la Société des naturalistes, attire depuis quelques semaines l'attention publique et prend un caractère à la fois religieux et politique, à cause de la propagande panslaviste dont elle est l'occasion.

21. — *Angleterre.* — La cour des Arches s'occupe du procès intenté par l'évêque de Londres au curé de Saint-Alban. Le ritualisme était traduit, dans la personne du révérend Alex.-Heriot Mackonochie, à la barre de la cour. Pour se faire une idée exacte de l'importance de cette affaire et des conséquences qu'elle peut avoir pour l'Église officielle d'Angleterre, il faut savoir, dit le *Monde* que nous reproduisons ici, que les ritualistes se disent en possession de 2,000 églises. Le révérend curé de Saint-Alban représente donc plus de 2,000 ecclésiastiques, qui ont derrière eux un nombre considérable de fidèles placés sous leur direction.

Les débats devant la Cour ont été moins longs qu'on ne l'avait supposé. Une seule audience a suffi pour entendre les parties. Il est vrai que la discussion a porté plus sur la forme de l'accusation que sur le fond même des questions soulevées par les prétendues

nouveautés du ritualisme. Ce qu'on signale aujourd'hui comme nouveau dans la liturgie suivie par les puséistes, ne l'était pas à l'origine de la Réforme. Le premier livre de liturgie anglicane, qui remonte à Edouard VI, avait été rédigé en vue de ne pas alarmer les catholiques, que l'on cherchait à gagner. Dans ce but, les prescriptions relatives aux cérémonies du culte et à l'administration des sacrements étaient restées ce qu'elles étaient dans l'ancienne Église. C'est pourquoi les ritualistes sont depuis quelque temps en instance auprès du primat d'Angleterre, pour que la liturgie anglicane moderne, telle qu'on la trouve dans le *Prayer Book* de nos jours, soit ramenée à ce qu'elle était primitivement. Ils demandent le retour au *Prayer Book* d'Édouard VI, qui légitime toutes les innovations qu'on leur reproche. Les défenseurs du curé de Saint-Alban ont insisté principalement sur deux points : les termes peu précis et presque insaisissables dans lesquels l'accusation a été formulée, et ensuite le silence de l'accusation sur les textes de loi qui se trouveraient violés par les faits reprochés au Rév. M. Mackonochie. Le doyen des Arches, le Dr Lushington, a reconnu, en effet, que sur plusieurs points l'assignation n'était pas heureusement rédigée, et, malgré les efforts des avocats de l'évêque de Londres, l'impression générale a été que le ritualisme pourrait bien sortir de cette épreuve sans être condamné. Durant les débats, le Dr Lushington a plusieurs fois laissé percer son sentiment d'une manière peu rassurante pour les défenseurs de l'évêque de Londres, qui, sans attendre la fin de l'audience, ont soulevé un incident destiné à empêcher le Dr Lushington de rendre le jugement. Un des avocats a pris des conclusions tendant à obtenir de la Cour la permission de porter l'affaire devant le comité judiciaire du Conseil privé de la Reine. Les avocats de M. Mackonochie ont protesté contre cette requête, et le doyen ou président, tout en donnant acte des conclusions prises, a retenu l'affaire, refusant l'autorisation demandée et se réservant de prononcer le jugement dans une prochaine audience de la Cour.

S'il faut en juger par les articles du *Times*, que l'on a dit si souvent refléter très-fidèlement l'opinion publique, la nouvelle école est traitée en véritable puissance. On s'aperçoit qu'il y a des ménagements à garder envers elle, bien que la grande majorité des membres de l'Épiscopat lui soit peu sympathique. Parmi les prélats favorables au ritualisme, l'évêque de Salisbury est évidemment le plus compromis aux yeux du parti hostile. Et cependant, voici le *Times* qui, après l'avoir attaqué violemment il y a quelques jours, à l'occasion d'une instruction pastorale, revient tout à fait sur le compte du très-révérend prélat et lui fait presque amende honorable. L'instruction pastorale de Mgr Hamilton a cependant soulevé parmi les membres de son clergé les plus énergiques protestations. L'un d'eux, le Rév. lord Sydney Godolphin Osborne, qui jouit d'un bénéfice dans le diocèse de Salisbury, a cru devoir répudier publiquement, comme étant les doctrines de l'Église dans laquelle il a été ordonné, celles que son évêque déclare, dans son instruction, être bien réellement les doctrines de cette Église. Le révérend et noble lord s'insurge contre son évêque et le dénonce comme enseignant « la doctrine de l'Église catholique romaine, » que l'anglicanisme, dit-il, a si clairement répudiée. Il ajoute que ce serait « trahir tous les principes de sa foi, » que d'accepter l'enseignement de son évêque; il n'hésiterait pas à se séparer de l'Église anglicane, s'il lui était jamais démontré que les doctrines contre lesquelles il proteste sont bien celles de cette Église.

L'opinion de l'honorable et révérend M. Osborne est partagée par trente-cinq de ses confrères, qui ont protesté comme lui. L'un d'eux l'a fait publiquement, en présence de l'évêque et du clergé, réunis pour entendre la lecture de l'instruction pastorale, et trente-quatre ont signé une protestation collective à la suite de la réunion. Tels sont l'ordre et la discipline qui règnent dans l'Église d'Angleterre! Les membres du clergé s'insurgent contre les évêques et prétendent leur apprendre la vraie doctrine. Mais le grand enseignement à tirer de ces faits, c'est

que si 35 ou 36 ecclésiastiques protestent contre les doctrines trop catholiques de leur évêque, la grande majorité du clergé prouve, par son silence, qu'elle est d'accord avec son chef. Aussi le *Times* blâme-t-il ces ardeurs de zèle, et exprime-t-il la conviction qu'en méditant bien l'instruction pastorale qui a soulevé ces tempêtes, on pourrait peut-être en interpréter les paroles dans un sens moins catholique qu'on ne l'a supposé sur une première impression.

Après tout, qu'a dit ce digne évêque? Il a cherché à exposer la doctrine de l'Église. Il a dit à son clergé que Dieu a conféré à certains hommes, pour l'aider dans son œuvre, des pouvoirs et des priviléges surnaturels; qu'il lui a plu de revêtir ses ministres de la puissance de bénir l'offrande du pain et du vin, de telle sorte que ces éléments devinssent le canal par lequel la force et la vertu réparatrice du corps et du sang de Jésus-Christ pénétrassent dans toutes les âmes; que de même que le Christ dans le ciel invoque sans cesse les mérites de son propre sacrifice, ainsi les ministres du Christ, qui sont ses représentants et en communion intime avec lui, ont le pouvoir d'invoquer sur la terre ce qu'il invoque dans le ciel; qu'enfin Dieu, qui seul peut remettre les péchés, a délégué aux ministres de l'Homme-Dieu, comme une prérogative que lui-même a reçue de son Père, la puissance et l'autorité d'accorder, à ceux qui sont en état de le recevoir, le pardon de leurs péchés, selon les paroles mêmes du livre de prières à l'usage de l'Église anglicane.

Tout cela paraît fort clair, quels que soient les nuages dont le *Times* cherche à envelopper les déclarations de l'évêque. Le prélat appuie d'ailleurs la doctrine qu'il énonce sur des autorités dont le témoignage dissipe tous les doutes. Mgr Hamilton croit et enseigne que l'ordination (dûment administrée) confère au prêtre des pouvoirs surnaturels en ce qui regarde son action sur les éléments de la Cène, et la puissance de donner ou de refuser l'absolution. L'évêque de Salisbury croit à la puissance de la consécration, à la présence réelle et à l'absolution des péchés par l'absolution. Il déclare, en réponse aux protestations qu'on lui adresse, que ces doctrines sont bien celles de l'Église d'Angleterre, et qu'il en trouve la justification dans le livre de prières et les formulaires anglicans.

A cet enseignement, le maire de Dorchester répond par un mémoire où il est dit : « Nous sommes forcés par notre attache-« ment à l'Église d'Angleterre et notre jalou-« sie pour la pureté de son enseignement, de « saisir cette occasion (la visite pastorale de « l'évêque) pour protester de la manière la « plus solennelle contre les doctrines étran-« ges et anti-scripturaires énoncées dans vo-« tre instruction pastorale. »

M. le maire proteste contre la transsubstantiation du pain et du vin dans le Saint-Sacrifice. Il repousse la présence réelle et n'admet les mots : « Le corps et le sang de Jésus-Christ, » que dans un sens figuré. De par la déclaration de M. le maire, le ministre de Jésus-Christ n'a pas davantage le pouvoir d'absoudre le pécheur pénitent de ses fautes. A ses yeux, la foi seule opère ce miracle. Bien que la théologie de M. le maire ait reçu la sanction de neuf ecclésiastiques et d'une douzaine de marguilliers de Dorchester, qui ont apposé leurs signatures au bas de la protestation, on conviendra que les fidèles qui s'étaient réunis en cette ville dans l'église de Tous-les-Saints pour y recevoir leur évêque et entendre la lecture de son instruction, doivent éprouver un certain embarras en présence de ce conflit. Un catholique n'hésiterait pas entre la théologie de son évêque et celle de M. le maire; mais la question n'est pas aussi simple pour un anglican, car, comme le *Times* le disait dans un de ses derniers numéros, « l'évêque, dans ce pays, n'est qu'un officier judiciaire, tout comme un juge ou un shériff. » Il n'y a entre les deux fonctionnaires qu'une différence de juridiction. Le maire est un magistrat de l'ordre administratif, et l'évêque un magistrat de l'ordre judiciaire, chargé de faire exécuter les lois de l'Église. Voilà, dans l'opinion des membres de l'Église d'Angleterre, à quel rôle sont descendus leurs évêques; et, en réalité, des évêques qui n'ont pas reçu d'institution canonique, qui ne sont que des fonc-

tionnaires de l'État, ne sauraient avoir des prétentions beaucoup plus élevées.

Il ne faut pas être très-clairvoyant pour entrevoir les dernières conséquences de ces luttes et de l'anarchie qu'elles produisent. Une revue anglicane d'une grande autorité, la Revue de l'Église et l'État (*Church and State Review*), disait il y a peu de jours : « Nous croyons que le romanisme fait son « chemin dans ce pays, et nous pensons en « saisir clairement les raisons principales, « qui sont : 1° Parce que l'Église, société re-« ligieuse, est exposée à être gouvernée par « lord Shaftesbury et lord Westmeath; 2° « parce que, maintenant, les prêtres peuvent « légalement nier la régénération baptis-« male, l'inspiration des Écritures et l'exis-« tence de l'éternité ; 3° parce que, sous le « régime actuel, on impose à l'Église des « évêques qui n'ont pas la foi catholique et « qui trahissent ses plus hauts intérêts quand « ils en ont l'occasion. Telles sont les raisons « principales pour lesquelles les personnes « qui ont foi en un royaume qui n'est pas de « ce monde, pensent qu'elles trouveront « plutôt ce royaume dans le romanisme que « dans l'anglicanisme. »

On ne saurait mieux dire, et ce sont des écrivains anglicans qui tiennent ce langage. Aussi les ritualistes, qui ont déjà 2,000 églises sous leur influence, disent-ils tout haut que deux ans leur suffiront pour triompher de toutes les résistances et être maîtres du pays. Ils rappellent aussi une vieille prophétie dont nous ignorons l'origine, d'après laquelle la messe, que l'on trouvait dans le livre de prières d'Édouard VI, après avoir été abandonnée pendant plus de trois cents ans, sera dite de nouveau lorsque Édouard VII régnera sur l'Angleterre. Or, le prince de Galles, qui porte le nom d'Édouard, doit régner sous le nom d'Édouard VII [1].

22. — *Italie.* — Le comte Crotti di Costigliole, député au parlement italien, explique par la lettre suivante, adressée de Turin à ses commettants pourquoi il résigne son mandat :

« En m'appelant au parlement, vous m'aviez appelé à y défendre vos droits et à soutenir les principes catholiques que je professe, qui vous sont connus et qui sont aussi les vôtres. Cette confiance m'honorait et je n'osai refuser votre mandat. Je me proposais de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien du royaume, et pour demander à la chambre et au gouvernement qui connaissent les besoins de notre vallée d'y apporter un remède. Mais je n'eus point le loisir de formuler cette demande, et un incident assez grave, survenu à la date du 9 mai, me crée une situation exceptionnelle. Je dois à mes électeurs quelques mots d'explication sur cet incident.

« Certains articles du statut fondamental du roi Charles-Albert, en vertu desquels les députés et les sénateurs siégent au parlement, sont, de l'avis de tout le monde, en contradiction manifeste avec plusieurs lois postérieures, hostiles à la religion catholique et à l'inviolabilité de la propriété. Je ne pouvais donc, sans explications préalables, prêter un serment contradictoire. Dans cette occurrence, et en face d'un cas de conscience si grave pour un député catholique, je ne pouvais prendre de guide plus sûr que le Saint-Siége. Or, à la fin de l'année dernière, le Saint-Siége avait décidé qu'en prêtant serment aux lois du pays, les députés devaient réserver celles qui sont contraires aux lois divines et ecclésiastiques. C'est ce que j'ai fait. Un député du collége catholique de Verrès ne pouvait agir autrement, car il se serait rendu pour toujours indigne de votre confiance.

« Vous savez que, dans la séance du 9 mai, je donnai à la tribune les motifs de mes réserves, et que le président, n'ayant point voulu les agréer, déclara ne pouvoir me permettre l'exercice des fonctions de député. Je quittai la chambre pour que les députés pussent traiter à l'aise cette nouvelle question, et je déclarai m'en remettre à leur décision. La chambre ne décida rien, ni ce jour-là, ni les jours suivants.

« Je ne pouvais rester votre député et ne point siéger à la chambre. Je ne pouvais conserver les honneurs, les priviléges et les avantages de la députation sans en remplir les devoirs, sans défendre vos droits, sans faire connaître à la chambre les besoins de notre vallée; et cette situation, n'étant pas honorable pour moi, m'était insupportable. Pour en sortir, j'écrivis le

[1] Voici le texte même de cette curieuse prédiction :

Three hundred years and moe
Sixt Edward's Masse shall be layde low,
When Sevent Edward he doth ra'gne
Sixt Edward's Masse shall be sayde again.

16 de ce mois au président de la chambre. Je le priais de consulter ses collègues sur l'obstacle que mon serment, avec les réserves y contenues, mettait à l'accomplissement de mon mandat et aux fonctions dont mes électeurs m'avaient chargé.

« Le président me répondit par une lettre qui fut lue à la chambre dans la séan cedu 20, et y souleva une discussion importante et passionnée.

« Il y eut des orateurs pour soutenir que la chambre n'avait pas le droit d'annuler des élections qu'elle-même avait approuvées ; mais je ne sais point au juste ce qui fut observé sur cette compétence douteuse. Je dirai seulement que le principe de la liberté de conscience ayant eu la minorité à la chambre, le collége de Verrès fut déclaré vacant. Le principe de la vraie liberté sera certainement admis plus tard ; le peuple a le droit de l'exiger, et l'obtiendra comme en Angleterre. Pour le présent, il ne l'a pas.

Donc, je vous rends le mandat que vous m'aviez confié et que l'on ne m'a pas permis d'exercer. Je vous rends mille grâces pour la confiance que vous m'avez témoignée, et je vous donne l'assurance que chaque fois qu'un vote du peuple m'appellera à rendre quelque service au pays, on trouvera toujours en moi un mandataire désintéressé et fidèle à ses devoirs envers Dieu, envers l'État, envers le roi et envers la patrie. »

23. — *Angleterre.* — Proclamation de la reine, sanctionnant la constitution d'une confédération des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord.

Russie — Ukase du czar, portant la date du 10-22 mai 1867, et signé à Tsarkoé Selo :

1° Le diocèse ainsi que le consistoire et le séminaire de Podlachie sont supprimés, et l'Évêque de ce diocèse, Szymanski, est relevé de ses fonctions.

2° Les églises du diocèse de Podlachie sont réunies au diocèse catholique de Lublin.

3° Notre lieutenant dans le royaume de Pologne est chargé de l'exécution du présent ukase. Le sénat dirigeant ne manquera pas de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent ukase.

Sur l'original signé de la propre main de Sa Majesté impériale, ALEXANDRE.

24. *France.* — Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Poitiers au clergé de son diocèse, sur la fête de Notre-Dame auxiliatrice. — Cette lettre circulaire est particulièrement remarquable, parce que l'illustre prélat y pose pour la première fois publiquement et presque officiellement la question du concile œcuménique, à propos de la réunion des évêques qui va se faire à Rome pour le centenaire de saint Pierre et de saint Paul. Voici la partie de la circulaire relative à cette question :

« Tant d'Évêques devant se rencontrer à la fois au centre de la catholicité, une question a été posée en ces derniers temps par la légitime curiosité de quelques fidèles d'une part, et, de l'autre, par la disposition médiocrement bienveillante de plusieurs écrivains et publicistes de nuances assez diverses. On a demandé si cette réunion ne serait pas un concile, et pourquoi elle n'aurait pas ce caractère?

« Il est assez dans nos habitudes, vous le savez, Messieurs et chers coopérateurs, de répondre tout haut et sans détour aux demandes ainsi articulées à mi-voix. Nous vous dirons donc volontiers pourquoi la prochaine réunion ne sera pas et ne pourra pas être un concile.

« Quand il s'agit d'un concile général, le droit requiert que tous les membres de la hiérarchie, tous les ordinaires des siéges épiscopaux de la chrétienté aient été formellement convoqués de la part du chef de l'Eglise, et la coutume veut qu'on appelle aussi, avec vote décisif, les principaux représentants de l'ordre monastique. De plus, il est d'usage de former à l'avance une commission de théologiens éminents qui soient chargés d'élaborer les matières du programme indiqué. Rien de semblable n'a été fait dans cette occasion ; et j'ose demander aux écrivains sans mission, qui s'érigent en conseillers ou en censeurs de la papauté, de vouloir bien se reporter à un an ou dix-huit mois derrière nous, et de dire si les circonstances et les éventualités comportaient une détermination telle que celle-là.

« Il est vrai qu'en dehors des conciles œcuméniques célébrés à Rome et qui portent dans l'histoire le nom de conciles de Latran, et indépendamment aussi des conciles particuliers de la province de Rome, la ville sainte a été témoin plus d'une fois, dans le cours des siècles, de réunions épiscopales très-nombreuses, se composant de prélats venus, pour une raison ou pour

une autre, de toutes les parties du monde chrétien. Ces assemblées, constituées en concile par l'autorité du chef universel de l'Église, ont procédé conciliairement à l'examen, au jugement et à la condamnation des erreurs qui avaient cours ; elles ont émis des décisions doctrinales, décrété des lois et des mesures en rapport avec les nécessités des temps. Sans pouvoir être assimilés aux conciles généraux, ces conciles romains, agissant sous les yeux et sous la direction du pasteur suprême, ont eu une autorité considérable qui les plaçait au-dessus des synodes provinciaux ou nationaux célébrés partout ailleurs. Les annales de l'Église nous fournissent plusieurs exemples de ce genre.

« Qu'il en pût être encore ainsi de nos jours, cela est incontestable. Rien ne limite à cet égard la puissance du souverain Pontife. Mais, outre que des objections multipliées se présentent à l'esprit, n'est-il pas facile de prévoir que les mauvaises doctrines, les intelligences et les volontés récalcitrantes qui n'ont été désarmées jusqu'ici ni par les définitions du vicaire de Jésus-Christ, ni par les déclarations unanimes de l'épiscopat dispersé, se retrancheraient encore derrière l'insuffisance d'un concile qui n'aurait pas l'autorité d'un concile plénier? D'ailleurs, l'indiction de la prochaine assemblée n'a pas laissé pressentir qu'elle dût avoir la nature d'un concile quelconque ; et Rome, en ces sortes de choses, n'a point coutume de procéder par surprise.

« Faut-il conclure de là que notre génération n'est pas destinée à voir s'accomplir la célébration d'un concile? Faut-il surtout en inférer, comme plusieurs l'ont encore insinué naguère, que Rome et le Pape craignent le concile, et que l'élément italien, en qui le gouvernement général de l'Église s'est concentré depuis quelques siècles, se fait peur de l'Église assemblée? Ces accusations s'étant produites, on ne saurait nous reprocher d'y faire les réponses qu'elles provoquent.

« Et d'abord le pontificat actuel est assez mal choisi pour une inculpation de ce genre. Jamais le Siége apostolique n'a insisté davantage pour la tenue périodique des conciles particuliers, dans lesquels les évêques remplissent cependant cette fonction de juges qu'on accuse Rome de leur disputer. Qui donc, plus que le Pape aujourd'hui régnant, applaudit à ces grandes assises de l'épiscopat américain, réuni tantôt en conciles provinciaux, tantôt en concile national? Et si, au sein de plusieurs nations, les Évêques semblent avoir renoncé à l'exercice canonique de leur droit de réunion, cette abstention si regrettable doit-elle être imputée à Pie IX, et n'est-elle pas due en partie aux dénnociations et aux récriminations des mêmes organes de la publicité qui feignent aujourd'hui de soupirer après le concile général?

« Eh bien! soit : nous prenons acte de ce désir, et volontiers nous accordons que l'état intellectuel et moral de notre époque, que la désorganisation religieuse et sociale du monde, que la confusion générale des idées et l'oubli de tous les principes, rendent très-désirable la convocation d'un synode universel des pasteurs de la chrétienté. Sans craindre de nous attirer de désaveu, ni de prendre sur nous une responsabilité compromettante, nous n'hésitons point à penser et à dire que Pie IX croirait avoir mis le couronnement à toutes les œuvres de son long et laborieux pontificat, s'il lui était donné d'opposer aux maux et aux dangers toujours croissants de l'humanité ce remède, le plus efficace de tous, auquel ses illustres prédécesseurs ont recouru dans les grandes crises de la société; et nous nous persuadons que, l'heure de l'opportunité venant à sonner, et les obstacles matériels étant écartés, ce grand spectacle est un de ceux qui peuvent être réservés à notre âge. Reste à savoir si ceux qui plaident aujourd'hui pour le concile n'en seront pas alors les adversaires acharnés. »

25. — *Italie.* — Conclusion, à Florence, entre le gouvernement italien, le comptoir d'escompte et M. Erlanger, d'une convention pour la vente des biens du clergé.

27. — *Angleterre.* — La reine gracie les chefs fénians condamnés à mort.

31. — *Russie et Pologne.* — Le comte de Berg, lieutenant général du royaume de Pologne, général feld-maréchal, notifie au conseil administratif du royaume de Pologne l'ukase d'amnistie suivant, rendu à la date du 17-29 mai :

1. Toutes les procédures politiques relatives à la dernière insurrection et aux désordres dont elle a été la cause, qui ne sont pas encore terminées, tant dans les tribunaux que dans les commissions d'enquête, seront annulées, et les inculpés seront mis en liberté, s'ils ne se sont pas rendus coupables de crimes ordinaires comme le meurtre, l'incendie, etc.

2. On n'intentera pas de nouveaux procès pour participation à l'insurrection, et les personnes qui seront soupçonnées de cette participation ne seront pas poursuivies.

3. Les personnes natives du royaume de Pologne et envoyées, par suite des derniers troubles politiques, dans différentes localités de la Russie par mesure administrative, peuvent rentrer dans le pays, *si leur conduite est jugée satisfaisante* par les autorités locales. *Cette mesure ne s'étend pas aux ecclésiastiques, dont le retour dépendra de l'avis personnel du lieutenant de l'empereur en Pologne.*

4. Il est également permis de rentrer en Pologne aux personnes natives des gouvernements de l'Ouest et qui ont été éloignées de leur domicile par mesure administrative, *si leur conduite a été certifiée satisfaisante* par les autorités locales, et s'ils déclarent expressément s'établir dans le royaume de Pologne.

Cette mesure ne s'étend pas aux ecclésiastiques qui auront besoin, pour rentrer en Pologne, d'une autorisation spéciale du lieutenant de l'empereur.

Angleterre. — L'adresse suivante au Saint-Père est proposée à la signature des catholiques par lord Petre, lord Herries et M. Charles Langdale :

« Très-Saint Père,

« A l'époque du dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre, qui s'approche pour ajouter un plus grand éclat à votre pontificat, pendant que nos pasteurs sont auprès de votre trône, nous, vos fidèles enfants de l'Angleterre et de l'Écosse, nous désirons être aussi présents par nos cœurs et par nos prières.

« En vous nous reconnaissons la personne et les prérogatives de saint Pierre, le prince des Apôtres, à qui ont été confiés les clefs du Royaume des cieux, le soin de tout le Troupeau et la conduite de l'Église universelle sur la terre. En vous nous reconnaissons le vicaire de Jésus-Christ. Vous exercez dans le monde la visible juridiction du chef divin de l'Église universelle.

« Dans notre clergé, séculier et régulier, se trouvent les représentants des martyrs qui sont restés fidèles au Saint-Siége dans les chaînes et dans la mort.

« Dans nos anciennes familles sont les successeurs de ceux qui se sont exposés à perdre toutes leurs possessions terrestres à cause de leur attachement à ce même centre d'unité.

« En vous nous reconnaissons les prérogatives proclamées par le grand concile de Florence, savoir : « Que le pontife romain a la primauté « sur le monde entier, et qu'il est le successeur « de saint Pierre, le prince des Apôtres, et le « vrai vicaire du Christ, le chef de toute l'É« glise, le père et le docteur de tous les chré« tiens, et que c'est à lui, dans la personne du « bienheureux Pierre, qu'a été remise, par « Notre-Seigneur Jésus-Christ, la pleine puis« sance de paître, de diriger et de gouverner « l'Église universelle. »

« A vous donc comme docteur de tous les fidèles, nous conformons nos cœurs, nos esprits, nos volontés, avec une filiale soumission et une joyeuse fidélité, — sachant que tout ce que vous enseignez est vérité, que tout ce que vous condamnez est erreur.

« Nous vous sommes obligés, comme au successeur de saint Grégoire qui a ouvert à notre nation les portes du royaume de la vie éternelle, et comme au père qui a rendu encore une fois à l'Angleterre l'intégrité de la hiérarchie catholique.

« Très-Saint Père, nous, vos humbles, mais fidèles enfants de toute condition, nous nous pressons autour de vous à cette heure où, depuis vingt ans, les nations ont prophétisé et désiré la chute du trône que Dieu a placé pour vous au-dessus des princes du monde. Que le suprême pasteur du troupeau veille sur vous! que le prince des rois de la terre vous protége, — jusqu'à ce que tous les hommes reconnaissent que le siége de Pierre, dans l'étendue de ses droits, est établi, non sur une volonté humaine, non sur un pouvoir terrestre, mais sur la justice et la vérité, sur le pouvoir et la volonté de Dieu. Car, d'après vos propres paroles, adressées récemment à toute l'Église, nous déclarons et croyons que le principat civil dont la providence de Dieu vous a investi, est, dans l'état actuel du monde, nécessaire pour la pleine protection et pour la défense de la liberté du pontife romain dans la conduite de tout le troupeau, liberté manifestement liée à la liberté de l'Église tout entière. Puisse donc le règne de Votre Sainteté conserver la paix, jusqu'à ce qu'un éternel diadème remplace la couronne de douleur que vous avez si longtemps portée pour défendre notre cause !

« Enfin, priant Dieu de donner à Votre Sainteté la consolation de voir se multiplier vos enfants spirituels, nous vous demandons humblement pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour l'Angleterre, votre bénédiction apostolique. » (*Suivent les signatures.*)

Juin.

3. *Italie.* — Le journal *il Movimento* publie la pièce suivante :

A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.
Florence, 1867, E.·. V.·.

Au conseil suprême de Palerme.

Frères,

De même que nous n'avons pas encore la patrie parce que nous n'avons pas Rome, nous n'avons pas de Mass.·. (maçonnerie) parce que nous sommes divisés. Si la vieille louve de la diplomatie, d'une part, et l'apathie du peuple, de l'autre, nous disputent Rome, qui en Mass.·. osera nous disputer une patrie, une Rome morale, une Rome maçonnique : je suis d'avis que l'unité maçonnique entraînera après elle l'unité politique de l'Italie.

Aussi, mon vif désir est qu'une assemblée soit convoquée ; elle s'érigera en constituante pour que l'unité maçonnique en dérive.

Formons en mass.·. (maçonnerie) ce faisceau romain que malgré tant d'efforts on n'a pas encore pu obtenir en politique. Je considère les maçons comme l'élite de la population italienne.

A eux donc de mettre de côté les passions prof.·. avec la haute mission qui leur est confiée par la noble institution maçonnique ; ils devront créer l'unité morale de la nation.

Nous n'avons pas encore l'unité matérielle parce que l'unité nous fait défaut. C'est à la maçonnerie de créer cette dernière, et la première se trouvera faite sur-le-champ.

Frères, je n'ajouterai rien ; de la sainte et malheureuse terre des initiatives vous ferez une œuvre vraiment digne des fils de l'Hespérie, si aux gloires politiques et patriotiques vous joignez encore celle-ci, l'auréole de la révolution morale et maçonnique.

Unissons-nous et nous serons forts pour vaincre réellement, avec la vertu, le vice ; avec le bien, le mal ; et la patrie et l'humanité vous en seront reconnaissantes. Je vous prie de vouloir bien donner communication de la présente circulaire à toutes nos LL. (loges) ; c'est ma ferme résolution que ces loges soient invitées à nommer chacune son représentant direct à l'assemblée générale maçonnique qui aura lieu à Naples dans le local de la grande loge Égerie, rue Nilo, n° 30, le 21 du prochain mois de juin. J'espère pouvoir y assister, comme représentant du Grand-Orient (G.·. O.·.) de Parme.

Frères, l'abstention est l'inertie ; c'est la mort. Il importe de s'entendre, et dans l'unité des esprits nous aurons unité d'action ; aussi ai-je l'espoir que personne ne manquera à l'appel.

Je suis de toute mon âme votre frère,

G. Garibaldi.

— *France.* — Arrivée du czar Alexandre à Paris.

Rome. — La *Çivilità cattolica* propose aux catholiques qui croient à l'infaillibilité pontificale de se lier par un vœu à la profession ferme et publique et à la défense de cette croyance.

« Commençons, dit-elle, par formuler clairement la doctrine. Elle consiste à affirmer que la parole du Pape, alors qu'il parle en sa qualité de Maître universel en matière de foi et de morale (*in materia di fede et di costume*), est une règle infaillible de foi à laquelle est due une pleine soumission, avant même qu'elle ait obtenu le commun assentiment de l'Église. Ce n'est pas ici le lieu de développer les preuves topiques de cette doctrine. Nous laissons les savants démontrer, comme il leur plaît, que le principe de l'infaillibilité du Pape est intimement lié à la règle de la foi et à toute l'histoire de l'Église. Il suffit d'énoncer ce fait, évident à nos yeux comme à ceux de tous, que la doctrine de l'infaillibilité du Pape est admise par l'Église, qu'elle est victorieusement soutenue par presque toutes les écoles, qu'elle est singulièrement honorable pour la Chaire de saint Pierre. Partant de ces prémisses, nous concluons qu'il est non-seulement licite mais hautement louable de se lier par vœu à conformer ses paroles et sa conduite à un tel enseignement. Ceci nous amène à notre but qui est de définir comment cette doctrine *proxima fidei*, comme l'appellent les docteurs les plus autorisés, engendre des obligations distinctes, soit dans l'ordre spéculatif, soit dans l'ordre pratique. »

Après avoir développé ces idées, la Revue romaine propose la formule suivante, ou quelque autre analogue :

« Au bienheureux Prince des Apôtres, Saint Pierre.

« Moi N. N....., animé du désir de vous offrir et en vous à vos successeurs sur la Chaire Apos-

tolique, un tribut de spéciale dévotion, voulant aussi d'une part réparer les outrages faits au Siége Romain et d'autre part m'engager à mieux l'honorer, je fais vœu de croire et de professer, quand l'occasion s'en présentera et même au prix de mon sang, cette doctrine déjà très-généralement admise par les catholiques, laquelle enseigne : *Que le Pape définissant par voie d'autorité et en sa qualité de Maître universel, et, comme l'on dit,* EX CATHEDRA, *ce qui doit être cru en matière de foi et de morale, est infaillible ; et que par conséquent ses décrets dogmatiques sont irréformables et obligent en conscience, même avant qu'ils aient été suivis de l'assentiment de l'Église.*

« Qu'il vous plaise, ô très-glorieux saint Pierre, d'offrir en mon nom ce vœu au divin fondateur de l'Église qui vous a transmis, à vous et à vos successeurs, toutes les prérogatives du Pontificat suprême et de l'universelle magistrature. Obtenez-moi d'être toujours fidèle à votre Chaire, toujours docile à l'autorité de vos successeurs, afin que je puisse participer, par une foi ferme et constante, au souverain bien qui est de ne jamais s'égarer hors de la voie du salut. »

6. — *France.* — Attentat à la vie du czar Alexandre dans le bois de Boulogne (voyez pages 376 et suiv.).

8.— *Hongrie.* — Couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie (V. page 378 et suiv.).

12. — *Rome.* — On lit dans le journal de Rome :

Sa Sainteté a tenu ce matin, 12 juin, vers les neuf heures et demie, dans la grande salle au-dessus du portique de la Basilique vaticane, un consistoire semi-public auquel ont assisté LL. EEm. les Cardinaux et les Illustrissimes et Révérendissimes Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques présents à Rome, invités à délibérer sur l'important objet de la canonisation.

Après avoir rappelé dans une courte et grave allocution le martyre subi pour Jésus-Christ par le B. *Josaphat Kuncewich*, Archevêque de Polosk, du rite ruthène oriental, de l'ordre de Saint-Basile ; par le B. *Pierre d'Arbues,* dit le Maître d'Épila, chanoine régulier de l'église métropolitaine de Saragosse et premier Inquisiteur du royaume d'Aragon ; par le B. *Nicolas Pichi,* avec ses dix-huit compagnons, appartenant au clergé soit séculier, soit régulier, et à divers ordres religieux, Sa Sainteté a déclaré qu'Elle était disposée à les inscrire au Catalogue des Saints, ajoutant cependant qu'avant de rendre une décision aussi solennelle et d'une si grande importance pour l'Église de Dieu, Elle voulait entendre sur cette grave affaire l'avis librement exprimé de chacun des personnages appelés à ce consistoire.

Alors LL. EEm. les Cardinaux, les Révérendissimes Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, ont l'un après l'autre donné leur avis affirmatif, pour qu'il soit procédé à cet acte solennel et sur l'opportunité qu'il y a à le faire dans les circonstances présentes. A cause du grand nombre des votants, LL. EEm. les Cardinaux, les Révérendissimes Patriarches et Primats ont seuls lu chacun leur vote particulier ; mais pour celui des Archevêques et des Évêques, lecture en a été faite seulement par six des Archevêques et par dix des Évêques les plus anciens de chaque Ordre, les autres ne donnant leur avis que par le mot *Placet* en ajoutant *ob rationes a me in voto scripto et subscripto allatas.* Ces votes, écrits de la main et revêtus de la signature de leurs auteurs, ont tous été déposés entre les mains de Monseigneur le secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites ou d'un cérémoniaire apostolique désigné à cet effet.

Après la remise des votes, Sa Sainteté a déclaré que, malgré toute la satisfaction que lui causait cette manifestation du consentement général pour l'élévation desdits Bienheureux au suprême honneur d'être proclamés Saints, Elle ne définirait rien à cet égard avant d'avoir recueilli les votes sur les quatre autres Bienheureux dont on devra s'occuper dans le prochain Consistoire semi-public, et qu'en attendant Elle exhortait tout le monde à demander l'aide et la lumière de Dieu par de ferventes prières.

Puis, au nom et par commission de Mgr le fiscal, retenu par une indisposition, Mgr le commissaire général de la révérende Chambre apostolique, s'étant mis à genoux sur les degrés du trône, a fait instance, demandant que les protonotaires apostoliques présents eussent à dresser un acte public de ce qui venait de se passer. Le Saint-Père l'ayant accordé, le doyen des protonotaires apostoliques, en son nom et en celui de ses collègues, agenouillés comme lui, a répondu : *Conficiemus vobis testibus,* prononçant ces paroles tournés vers les camériers secrets qui étaient aux côtés de Sa Sainteté, appelés à servir de témoins.

Ont assisté également au Consistoire les deux premiers auditeurs de la Rote, Mgr le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, Mgr le pro-

moteur de la Foi et les Maîtres des Cérémonies pontificales.

14. — *Rome.* — On lit dans le journal de Rome :

Sa Sainteté a tenu ce matin, 14 juin, vers neuf heures et demie du matin, dans la grande salle au dessus de la Basilique vaticane, le second Consistoire semi-public pour délibérer sur le grand objet de la canonisation. A ce Consistoire ont assisté LL. EEm. les Cardinaux, les Illustrissimes et Révérendissimes Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques présents à Rome, les Prélats protonotaires apostoliques, les deux premiers Auditeurs de la Rote, le Secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, le Promoteur de la Foi, le Commissaire général de la Révérende Chambre Apostolique et les maîtres des Cérémonies pontificales.

Après avoir, dans une courte allocution, rappelé sommairement les actions des Bienheureux confesseurs *Paul de la Croix*, fondateur de la Congrégation des Clercs déchaussés de la Très-Sainte-Croix et Passion de N.-S.-J.-C., *et Léonard de Port-Maurice*, missionnaire apostolique de l'ordre des Mineurs de Saint-François de la plus stricte observance ; ainsi que des Bienheureuses vierges *Marie Françoise des Cinq-Plaies de N.-S.-J.-C.*, tertiaire professe de l'ordre des Mineurs déchaussés de Saint-Pierre d'Alcantara, et *Germaine Cousin*, séculière, Sa Sainteté a déclaré qu'Elle se sentait disposée à les inscrire au Catalogue des Saints. Elle a ajouté, cependant, qu'avant de se rendre avec décision sur une affaire aussi grave et d'une si grande importance pour l'Église de Dieu, Elle voulait entendre le vote librement exprimé par chacun des assistants.

Alors LL. EEm. les Cardinaux, les Révérendissimes Patriarches, les Primats, les Archevêques et les Évêques ont donné, l'un après l'autre, leur avis affirmatif pour qu'il soit procédé à cet acte solennel et sur l'opportunité de le faire dans les circonstances présentes. Eu égard néanmoins au grand nombre des votants. LL. EEm les Cardinaux et les Révérendissimes Patriarches et Primats ont seuls lu leur propre vote ; mais pour celui des Archevêques et des Évêques, lecture en a été faite seulement par six des Archevêques et par dix Évêques les plus anciens de chaque ordre, les autres ne donnant leur avis que par le mot *Placet*, en ajoutant: *Ob rationes a me in voto scripto et subscripto allatas.* Ces votes, écrits de la main et munis de la signature de leurs auteurs, ont tous été déposés entre les mains de Mgr le secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, ou d'un cérémoniaire apostolique désigné à cet effet.

Après la remise des votes, le Saint-Père a déclaré que, malgré la grande satisfaction que lui causait cette manifestation du consentement unanime pour que les Bienheureux fussent élevés au suprême honneur d'être proclamés Saints, Il voulait, avant de rendre une décision définitive, que l'on continuât de ferventes prières pour demander à Dieu son secours et ses lumières. Il ajoute que le jour consacré à la mémoire des Princes des Apôtres, saint Pierre et saint Paul, protecteurs de l'Église et de la grande cité, était proche ; que ce jour coïncidant cette année avec le dix-huitième centenaire de leur glorieux martyre, Il se réserve, si telle est la volonté de Dieu et s'il lui donne l'inspiration de le faire, de promulguer la solennelle déclaration de la sainteté, non-seulement des Bienheureux dont on venait de s'occuper dans le présent Consistoire, mais aussi de ceux pour lesquels des votes semblables avaient été émis dans le Consistoire du mercredi précédent.

Puis, au nom et par commission de Mgr le fiscal, retenu par une indispositon, Mgr le commissaire général de la révérende Chambre apostolique, s'étant mis à genoux sur les degrés du trône, a fait instance, demandant que les protonotaires apostoliques présents eussent à dresser un acte public de ce qui venait de se passer. Le Saint-Père l'ayant accordé, le doyen des protonotaires apostoliques, en son nom et en celui de ses collègues, agenouillés comme lui, a répondu : *Conficiemus vobis testibus*, prononçant ces paroles tourné vers les camériers secrets qui étaient aux côtés de Sa Sainteté, appelés à servir de témoins.

—*Invito sacro* adressé aux Romains à l'occasion des fêtes du centenaire du 29 juin :

« Jamais solennité des saints apôtres PIERRE et PAUL n'est apparue aussi glorieuse et aussi digne de l'attention de Rome et du monde que celle que nous fêterons dans quelques jours, suivant que le Souverain-Pontife l'a décrété. Personne ne saurait ignorer aujourd'hui, et vous, ô Romains ! moins que tous autres, qu'au souvenir de leur glorieux triomphe nous ajouterons cette année, pour la première fois, la célébration centenaire de l'illustre martyre qu'ils subirent, il y a 18 siècles, en scellant de leur sang la vérité évangélique. C'est parce que la foi fut prêchée et établie ici,

à Rome, par les princes des apôtres, que cette ville a toujours été féconde en héros qui ont constamment et à l'envi marché généreusement sur leurs traces : *Unde*, comme le fait remarquer saint Léon, *duo ista præclara divini seminis germina in quantam sobolem pullularint, beatorum millia martyrum protestantur, quæ apostolicorum æmula triumphorum, urbem nostram purpuratis et longe lateque rutilantibus populis ambierunt, et quasi ex multarum honore gemmarum conserto uno diademate coronarunt.* (S. Leo. ser. LXXXII in Nat. App. N. VI.) La resplendissante fête de cet anniversaire séculaire sera donc distincte de celle de la glorieuse canonisation d'un grand nombre de Bienheureux qui conquirent, les uns la palme des martyrs, les autres l'auréole des confesseurs.

Admirez ce qui fait la gloire du Christianisme, la gloire aussi de cette Rome apostolique ! Combien de siècles se sont écoulés depuis que PIERRE et PAUL périrent, sans être vaincus, par l'inique sentence du plus inhumain des tyrans, et combien d'événements ont changé et bouleversé la face du monde ! Les persécuteurs les plus cruels du nom chrétien se sont succédé ; ils ont rivalisé à l'envi de cruauté, et, devenus l'exécration de tous, ils ont disparu de la face du monde. L'empire païen de Rome est tombé lui-même, enseveli sous le poids de ses grandeurs et de ses crimes. Les invasions des Barbares sont venues et ont refait avec des éléments nouveaux les peuples et les nations de l'antiquité. Lois, sciences, coutumes, langage, tout, en un mot, prit un aspect nouveau, ou bien disparut pour toujours. Au milieu de ce bouleversement général, la Chaire seule de Pierre, défiant toujours les portes de l'enfer, ne put jamais être renversée, et malgré toutes les transformations auxquelles la société universelle a été soumise, cette institution unique — ce qui est la preuve de son origine divine — est encore debout et se perpétuera toujours intacte et inaltérable dans sa doctrine et dans sa puissance morale. Tant il est vrai que la foi de Rome chrétienne traverse les siècles, certaine de les compter tous jusqu'à leur consommation.

Parmi les superbes philosophes et les orgueilleux potentats du paganisme, qui aurait pu jamais imaginer, il y a dix-huit siècles, que pour opérer un semblable prodige, il suffirait de l'arrivée d'un pauvre pêcheur de Galilée et d'un autre juif son émule dans l'apostolat et son compagnon dans le martyre ? Quel est celui qui, à la vue de la croix, devenue le partage de PIERRE, et de l'épée tranchant la tête de PAUL, n'aurait pensé qu'avec le dernier souffle de leur vie s'évanouirait le dernier écho de leur commune prédication ? Eh bien ! ce qui aurait semblé impossible à l'erreur et à l'orgueil de l'homme, Dieu l'a fait, et dix-huit siècles d'un fait continu et unique dans l'histoire des générations humaines, en rendent le plus éclatant témoignage.

Aujourd'hui que l'impiété de ces derniers temps, que l'incrédulité moderne, qui ne compte pas cent années depuis son origine et dans la poursuite de ses attentats, croit pouvoir mettre fin à ce fait éminemment divin, parce qu'elle s'est faite l'héritière de toutes les colères du paganisme et de la haine de tous ceux qui se transmirent d'âge en âge la mission d'outrager la vie, la fermeté, les progrès de la parole de PIERRE et de PAUL, il importe de raviver maintenant plus que jamais les convictions et la vivacité de notre foi. Aussi cette fête séculaire, qui est comme la compensation des rudes combats que doit soutenir de nos jours la religion, rendra plus solennelle la certitude que nous avons de l'indéfectibilité de l'Église, de la grandeur aussi de cette Rome qui, par le Siége apostolique, est le centre d'unité pour toute l'Église, en même temps qu'elle en est le point le plus éclatant.

Tout en nous réservant d'annoncer par d'autres *inviti sacri* les fonctions sacrées qui auront lieu, dans cette heureuse circonstance, dans la basilique vaticane le jour de la fête, et à la basilique de Saint-Paul hors-les-murs le jour suivant, nous enjoignons aujourd'hui, d'après les ordres de sa Sainteté, que la neuvaine ordinaire des saints Apôtres soit célébrée dans toutes les églises de cette auguste cité, assuré que partout on s'empressera, en vue de l'anniversaire séculaire, de célébrer cette neuvaine avec le plus d'éclat et de dévotion possible.

(*Viennent ensuite quelques dispositions relatives à cette Neuvaine.*)

Nous voulons que la veille de la fête, à midi, toutes les cloches des églises sonnent à pleine volée durant une heure, afin d'inviter les fidèles à prendre part à la sainte allégresse des gloires apostoliques.

Nous recommandons aussi, dans le Seigneur, l'observance, déjà prescrite, du jeûne et de l'abstinence durant la vigile de la fête. Tout assaisonnement au gras est interdit.

Nous sommes heureux de vous annoncer, en même temps, la dispense accordée par le Saint-Père pour le jour des saints Apôtres et de la canonisation, qui arrive, cette année, un samedi. Il sera permis, pour cette fois seulement

d'user d'aliments gras en réjouissance de la solennité séculaire.

Tous les hommages que nous allons rendre *aux princes des Apôtres,* nous les leur devons, ô Romains! pour bien des motifs; entre autres, en reconnaissance des faveurs qu'ils nous ont accordées, — faveurs aussi nombreuses que les siècles et les événements dans lesquels s'est manifestée la providence de Dieu sur Rome, — et par le besoin que nous avons de leur protection apostolique contre les menaces et les embûches sans nombre de leurs ennemis, qui sont aussi les nôtres. Fassent aussi les deux saints Apôtres que les fidèles soient consolés dans leur piété et les impies profondément touchés dans leur impiété à la vue du grand spectacle qu'offriront, dans cette occasion, Rome et le pontificat romain; spectacle admirable, dans lequel l'épiscopat catholique et les fidèles accourent de tous les points du monde catholique, pleins de foi et de respect, aux tombeaux de PIERRE et de PAUL. Cet empressement nous fait ressouvenir, en en voyant l'application se faire sous nos yeux, de ces sublimes paroles de Chrysostome, qui déjà de son temps exaltait Rome et en enviait les gloires, qui, assurément, n'ont pas été démenties par les siècles qui ont suivi: « Oh! heuheure métropole! c'est là le plus beau titre de sa grandeur!... ce sont là les droits glorieux qui la rendent, plus que tout le reste, vénérable et auguste. Les tombes des Apôtres sont pour elle ce que sont les yeux pour un corps robuste et plein de santé. La vaste étendue des cieux ne brille pas, quand le soleil l'inonde du torrent de ses lumières, comme resplendissent les rayons qui s'échappent de ces monuments sacrés et vont illuminer le monde tout entier. C'est de là que PAUL, c'est de là que PIERRE prirent leur vol pour s'envoler au royaume des cieux!... Contemplez, ô frères bien-aimés, continue l'éloquent docteur, contemplez avec une religieuse vénération, la magnifique scène dont Rome sera le théâtre au jour de l'universelle résurrection! Quel magnifique don Rome offrira alors au souverain dominateur qui est Dieu! Quelle riche guirlande elle déposera à ses pieds! Mais, dès aujourd'hui, quel splendide diadème couronne cette cité! Quelle beauté, quelle noblesse dans ses ornements! Quelles sources abondantes de vie s'échappent de son sein! Ce n'est donc pas le luxe de son opulence, conclut le grand orateur, ni les colonnes sans nombre dont elle est ornée, ni le faste de ses monuments qui réclament nos hommages; je les réserve pour deux corps qui forment l'ornement de Rome et sont l'appui de l'Église tout entière! Et qui me donnera de pouvoir m'y transporter et de pouvoir me confondre moi-même avec ces restes précieux!! *Propterea diligo Romam; propterea Urbem admiror.* » (V. Hom. XXXII in Rom.)

Comprenez bien, ô Romains, vos religieuses grandeurs, et demeurez dignes de les posséder toujours.

Signé : Card. PATRIZI,
vicaire de sa Sainteté.

—Le *comité insurrectionel* de Rome, dont les membres sont pour la plupart hors des États romains, fait circuler vers cette époque la proclamation suivante :

Romains!

Une indomptable ardeur de briser le joug qui vous opprime, animée par des espérances mal fondées que tout est préparé à la frontière pour une insurrection, a poussé plusieurs de nos concitoyens à émigrer. D'autres se sont réfugiés sur le libre territoire italien, agités de vaines terreurs que rien ne justifie.

Nous croyons que les terreurs insensées comme l'enthousiasme imprudent, ne peuvent être que l'œuvre de nos ennemis.

La révolution qu'accomplira l'Italie ne peut avoir son complet développement qu'à Rome, elle ne peut triompher qu'au Capitole. Nos ennemis cherchent par tous les moyens possibles à affaiblir à Rome le parti de la Révolution, en éloignant les libéraux.

Romains!

Dites aux timides que l'idée de la prison épouvante, quand ils se disent prêts à affronter la carabine d'un zouave, qu'un véritable citoyen, quand le salut de la patrie l'exige, doit rester impassible devant la prison du prêtre comme devant le sabre de ses sicaires.

Dites à ceux qui sont impatients de prendre les armes, que le courage, quand il n'est pas accompagné de la prudence, conduit toujours à des résultats puérils souvent honteux; que le nom du général choisi par nous (Garibaldi) exclut jusqu'au soupçon qu'on veuille inutilement temporiser; qu'il y a des gens qui prennent des mesures propres à assurer le succès de l'insurrection, et que le peuple, le vrai peuple, qui n'est mû ni par l'esprit de désordre ni par une peur déshonorante, doit se préparer seulement à combattre quand le centre insurrectionnel donnera le signal de la lutte.

Le comité insurrectionnel.

17. — *Rome.* — Anniversaire de l'élection de Pie IX au souverain Pontificat, en 1846. Le cardinal Patrizi vient féliciter le Pape au nom du sacré collége, et Pie IX répond (Voy. page 78).

Italie. — Lettre de Garibaldi *au centre d'insurrection dans Rome.*

« Mes chers amis,

« Je vous préviens que le comité national de Rome s'est adressé à moi en se montrant décidé à agir.

« Vous savez que j'ai toujours recommandé le faisceau romain; par conséquent, j'ai vu avec satisfaction et j'ai approuvé la détermination patriotique du Comité national.

« Veuillez en prendre note et considérer cet élément comme un aide très-efficace pour atteindre le but commun.

« Mon approbation, je crois, renforcera et accélérera encore davantage l'œuvre de notre centre d'insurrection, que je partage avec vous. Croyez-moi toujours,

« Votre G. Garibaldi.

« Castelletti, le 17 juin 1867. »

Mexique. — Lettre de Maximilien adressée à l'ambassadeur d'Autriche à Mexico.

« Cher baron Lago, ministre d'Autriche à Mexico.

« J'en ai fini avec le monde; mes tout derniers vœux ne concernent plus que ma dépouille mortelle, qui restera bientôt affranchie des souffrances, et ceux qui me survivront. Mon médecin, le docteur Basch, fera transporter mon corps à la Vera-Cruz. Il ne sera accompagné que de deux domestiques, Gull et Tudos. J'ai ordonné qu'on conduise mon corps, sans pompe et sans accompagnement solennel, à la Vera-Cruz, et que sur le navire qui doit porter mon corps en Europe on ne fasse aucune cérémonie extraordinaire. J'ai attendu la mort avec calme, et je veux jouir aussi du calme dans le cercueil. Vous ferez en sorte, cher baron, que sur l'un des deux navires de guerre, le docteur Basch, avec mes deux domestiques, qui prennent mon corps sous leur garde, soient transportés avec lui en Europe. Là-bas, je veux être enterré à côté de ma pauvre femme. Si la nouvelle de la mort de ma pauvre femme n'était pas fondée, on devra déposer mon corps dans un lieu quelconque, jusqu'à ce que l'Impératrice soit réunie à moi par la mort. Ayez la bonté de faire parvenir les ordres nécessaires au capitaine de vaisseau de Grœller. Ayez aussi la bonté de faire en sorte que la veuve de mon fidèle compagnon d'armes Miramon puisse arriver en Europe sur l'un des deux navires de guerre. Je compte d'autant plus sur l'accomplissement de ce vœu, qu'elle est chargée par moi de se rendre auprès de ma mère à Vienne. Je vous remercie encore une fois cordialement des peines que je vous donne et reste votre très-bienveillant. « Maximilien *m. p.*

« Queretaro, dans la prison de Las Capuchinas, 17 juin 1867. »

19. — *Mexique.* — Exécution de l'empereur Maximilien, avec les généraux Miramon et Méjia (Voy. pages 84 et suiv.).

Rome. — Le Pape fait répondre au R. P. Jelowicki, prêtre de la Résurrection et supérieur de la mission polonaise à Paris, qui lui avait adressé la lettre suivante, à la date du 3 juin :

« Très-Saint Père !

« Malgré les vicissitudes toujours croissantes de la Pologne, j'ai encore la consolation, comme les années précédentes, de déposer aux pieds de Votre Sainteté, dans la somme de 3,200 fr. ci-jointe, de la part des Polonais que je dessers, une petite obole pour le Denier de Saint-Pierre, qui ne cesse d'être une des manifestations les plus énergiques et les plus touchantes de la foi de toutes les nations constituant la grande famille de la sainte Église.

« En gouvernant l'Église, Très-Saint Père, vous gouvernez toutes les nations qui la composent; vous les gouvernez toutes avec une même force et une même douceur; mais en même temps avec une sollicitude tellement appropriée au besoin de chacune d'elles, que chacune se croit votre enfant de prédilection.

« Semblable à une mère tendre et généreuse, qui donnerait sa vie pour sauver celle de son enfant, vous n'avez point hésité, Très-Saint Père, à vous déclarer, en face du ciel et de la terre, le défenseur de la Pologne catholique, opprimée et persécutée. — Accourant au-devant des besoins extrêmes de l'Église de la Pologne, vous vous êtes servi de moyens extrêmes pour la gouverner et pour la venger. — Voulant régénérer le clergé de la Pologne, vous n'avez reculé devant aucun sacrifice, pour ouvrir aux jeunes lévites polonais une école de science et de sain-

teté, sous vos auspices et sous vos yeux mêmes, aux portes du Colisée sacré, dont l'arène semble être de nos jours transportée en Pologne. — Enfin, pour rappeler au monde chrétien les services que la Pologne rendit à la chrétienté, et pour nous encourager à rester fidèles à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, vous allez placer sur les autels de toutes les nations un martyr polonais combattant le schisme.

« En présence de tous ces bienfaits, opérés dans le courant d'une année seulement, qu'aurions-nous encore à demander à Votre Sainteté ?

« Très-Saint Père ! prosternés à vos pieds, nous vous supplions uniquement de continuer à prier pour nous et à nous bénir, afin que nous nous rendions dignes des promesses de Jésus-Christ, dont vous êtes le Trésorier sur la terre, pour nous assurer les trésors du Ciel. »

Voici la réponse, datée du 19 juin :

« *Au R. P. Alexandre Jelowicki, prêtre de la Congrégation de la Résurrection, supérieur de la Mission polonaise de Paris,*

« Très-honoré Seigneur,

« Les calamités et les angoisses de la Pologne rendent plus précieuse au Saint-Père l'offrande que vous lui faites au nom de vos compatriotes, et il en a été très-doucement ému. Le Saint-Père a vu également avec une grande joie les sentiments de reconnaissance que vous exprimez en rappelant les efforts qu'il a faits pour la conservation et l'utilité d'une nation persécutée. Que ceci serve d'enseignement à vos compatriotes et qu'ils apprennent que le Saint-Siége, s'il condamne toujours la trahison et la rébellion, n'abandonne jamais les opprimés et ne trahit jamais la cause de la religion et de la justice.

« En se réjouissant du prix que vos compatriotes attachent aux témoignages de sa tendresse, le Saint-Père leur souhaite des temps meilleurs, et il invoque en leur faveur le puissant témoignage de cet évêque de Pologne qui va être inscrit au livre des saints, afin que du haut du ciel il défende, surtout dans sa patrie, les droits de la religion catholique, pour laquelle, sur la terre, il a vaillamment combattu jusqu'à mourir, et qu'il obtienne pour la Pologne le soulagement et la paix. C'est ce que demande le Saint-Père, en vous accordant du fond de son cœur sa bénédiction apostolique, comme une promesse de protection divine et comme un gage de sa bienveillance paternelle.

« Pour moi, qui suis chargé de vous annoncer cette heureuse nouvelle, je vous donne de tout mon cœur l'assurance particulière de mon dévouement et de mon estime, et je demande à Dieu pour vous toutes sortes de prospérités.

« Fr. Mercurelli,

« *Secrétaire des lettres latines.* »

21.— *Rome.* — Anniversaire du couronnement de Pie IX (Voy. page 78).

France. — Lettre du maréchal Niel au colonel d'Argy, commandant de la Légion romaine, à Rome :

« Mon cher colonel,

« Mon intention est trop sérieusement fixée sur la légion romaine pour que je puisse ignorer les faits graves qui s'y accomplissent depuis quelque temps. Comment donc expliquer cette désertion, non plus individuelle, mais collective, qui menace de réduire à rien votre effectif ? Le soldat n'a rien à envier aux troupes de la mère-patrie ; il est commandé par des officiers français convenablement posés dans notre armée ; il sert une cause respectable qu'il a demandé à servir ; il a devant lui ce qui a toujours passionné le soldat français, un ennemi à combattre, un danger à affronter, et pourtant il déserte honteusement le drapeau qu'il a librement choisi, et cédant à des entraînements coupables, il abandonne ses chefs pour suivre de misérables embaucheurs étrangers.

« Ce n'est pas le désir de revoir la patrie qui est une excuse ; car il sait bien qu'aussitôt rentré en France, il est envoyé dans un corps disciplinaire d'Afrique, où il restera jusqu'à l'expiration de son temps de service militaire. Je déplore cet état de choses, mon cher colonel, parce qu'il est une tache pour notre armée, qui, partout où elle est représentée, devrait conserver son prestige d'honneur et de courageuse abnégation. Malgré de si tristes incidents, mon cher colonel, je ne perds pas l'espoir de voir les bons éléments que renferme encore votre légion effacer, à force de dévouement et de persévérance, les souvenirs de ces derniers temps.

« Votre énergie m'est bien connue ; le gouvernement de l'Empereur et celui du Saint-Père savent qu'elle ne faillira pas. Il importe que vos officiers, sur lesquels vous comptez fermement à si juste titre, donnent confiance à la troupe par leur attitude, par leur langage, par cet esprit militaire qui est chez nous la source de si grandes choses. Dans tous les rangs de votre légion, je

serai heureux de signaler à l'Empereur tous ceux qui se feront remarquer par leur conduite. Je sais que vous devez me présenter le sergent Doussaint et deux de ses soldats ; j'examinerai leurs titres avec un grand intérêt.

« Dites bien à votre légion, mon cher colonel, que nous avons les yeux sur elle, et que je souffre profondément de tout ce qui est une injure à son drapeau si justement vénéré ; je la confonds avec les corps de notre armée pour tout ce qui intéresse son honneur militaire et les nécessités de son organisation.

« Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

« *Le maréchal de France*,

« Niel. »

— Le sénat s'occupe d'une pétition d'un grand nombre d'habitants de Saint-Étienne contre l'introduction dans les deux bibliothèques populaires de cette ville, fondées sous le patronage de la municipalité, de livres tels que les œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques, de Fourier, Considérant, Proudhon, Michelet, Balzac, Gorges Sand, Renan, etc. M. Suin lit sur cette pétition un rapport qui conclut au renvoi au ministre de l'instruction publique. La discussion est ajournée au 25 juin.

23. — *Rome*. — Consécration de l'église de Sainte-Marie des Anges. — L'armée pontificale est passée en revue.

Italie. — Réponse adressée au général Garibaldi :

« Florence, 23 juin.

« Général,

« Vous avez honoré notre centre d'insurrection de votre lettre du 17 courant, en nous faisant connaître que le comité national s'est adressé à vous pour faire acte d'adhésion et vous promettre de provoquer l'insurrection à l'intérieur.

« Vous savez que l'œuvre que nous accomplissions sous votre direction immédiate n'a eu d'autre but que de susciter l'esprit insurrectionnel des Romains et de convoquer l'insurrection, — ce droit sacré des peuples opprimés, — quand les circonstances l'auraient permis.

« Nous nous sommes donc réjouis et nous avons béni notre œuvre, quand nous avons amené le comité national, qui a pendant tant d'années prêché l'inertie, à l'obéissance au grand capitaine du peuple, et nous attendions qu'il nous indiquât le moyen par lequel nous pourrions donner la main à l'élément du comité national.

« Mais nous avons dû reconnaître avec beaucoup de regret que les derniers faits qui se sont passés sur la frontière romaine et qui ont été évidemment la conséquence d'une intrigue, ne suffisent même pas pour faire disparaître certaines oppositions qui menacent aujourd'hui plus que jamais de faire éclater des discordes et des récriminations.

« Nous qui avons toujours eu devant les yeux le bien du pays, nous devons vous en donner aujourd'hui une preuve manifeste, en vous priant de nous exonérer de l'œuvre qui nous était commune avec vous et avec le centre d'insurrection, et de la confier à d'autres mains.

« Cela facilitera à l'intérieur la concorde entre les esprits, sans enlever à l'œuvre notre coopération individuelle, qui sera toujours à votre disposition, parce que c'est en vous seul que nous mettons toute notre confiance, et nous vous renouvelons la promesse que notre centre intérieur continuera à travailler avec vous comme il l'a fait jusqu'ici.

« Croyez-nous pour la vie.

« Colonel C. Bruzzesi, Raffaele Caraffa, major Eugenio Agneni, Filippo Costa, Mattia Montecchi, D. Virginio Bompiani. »

25. — *France*. — Le sénat discute la pétition des habitants de Saint-Étienne, relative aux bibliothèques populaires, et conclut dans le sens du rapport de M. Suin.

Rome. — Audience solennelle donnée par le Pape à tous les prêtres présents à Rome. Le Pape leur adresse une allocution (V. pages 79 et suiv.).

26. — *Rome*. — On lit dans le *journal de Rome* :

Sa Sainteté a tenu ce matin, 26 juin, un consistoire public dans la salle qui se trouve au-dessus du grand portique de la basilique Vaticane, pour donner le chapeau de cardinal à S. Em. Rév. le cardinal Louis de La Lastra y Cuesta, créé et publié dans le consistoire secret du 16 mars 1863.

Le nouveau cardinal a d'abord prêté serment dans la chapelle Sixtine, conformément aux

constitutions apostoliques, en présence des révérendissimes cardinaux chefs d'ordre, du vice-chancelier et camerlingue de la sainte Église romaine, et du camerlingue du Sacré-Collége.

Pendant ce temps-là, Sa Sainteté, descendue avec sa cour dans la chapelle Pauline où l'attendaient les Cardinaux, les Colléges de la prélature, le sénateur et les conservateurs de Rome, et les autres personnes qu'il est d'usage d'appeler au Consistoire public, avait revêtu les habits sacrés. Puis ayant pris place sur la *Sedia gestatoria* entre les *flabelli*, précédée ou suivie des personnages que nous venons d'indiquer, le Saint-Père a été porté à la salle consistoriale où se trouvaient réunis les Patriarches et les Archevêques et Évêques.

Après que Sa Sainteté eut reçu le salut d'obédience des cardinaux, le nouveau cardinal introduit dans la salle consistoriale par les cardinaux-diacres, se présenta devant le trône du Saint-Père, lui baisa le pied et la main et en reçut l'accolade. Il reçut ensuite l'accolade de ses collègues et il alla occuper le siége qui lui appartient. Revenant ensuite vers le trône pontifical, il reçut le chapeau de cardinal des mains de Sa Sainteté.

Pendant le consistoire, Mgr Philippe Ralli, avocat consistorial, a plaidé pour la seconde fois la cause de béatification de la vénérable Marie Rivier, fondatrice de l'ordre des Sœurs de la Présentation. La cérémonie étant terminée, Sa Sainteté a adressé une allocution à NN. SS. les Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Évêques.

Après cette allocution, le Sacré-Collége, y compris le nouveau Cardinal, s'est rendu dans la chapelle Pauline, attendant que Sa Sainteté eût quitté les habits sacrés. Puis les cardinaux seuls se sont rendus processionnellement à la chapelle Sixtine en chantant le *Te Deum*. S. E. le Cardinal doyen a ensuite récité l'oraison *Super creatum cardinalem*. En sortant de la chapelle, le nouveau Cardinal a reçu une seconde fois l'accolade de ses collègues.

Voici l'allocution du Saint-Père :

Vénérables Frères,

C'est pour nous, au milieu de nos cruelles amertumes, une joie et une consolation singulières que de jouir de nouveau de votre présence et de votre affluence si précieuses, ainsi que de pouvoir vous adresser la parole dans cette magnifique assemblée.

Vous, en effet, conduits dans cette ville de toutes les régions de la terre sur un signe de notre désir et par l'inspiration de votre piété; vous, si éminents par votre religion, appelés à partager notre sollicitude, vous n'avez rien de plus à cœur, dans ces temps de calamités, que de nous apporter vos secours pour défendre le catholicisme et procurer le salut des âmes, adoucir nos chagrins multipliés et fournir les preuves, de jour en jour plus étendues, de votre fidélité, de votre bonne volonté, de votre obéissance envers cette chaire de Pierre.

Nous sommes donc profondément réjoui de votre aspect et devant ce nouveau témoignage de votre piété et de votre amour. Nous nous rappelons volontiers tous ceux que jusqu'à ce jour vous avez donnés à l'envi avec une telle concorde, avec un zèle de toute nature, sans épargner les soins, sans vous laisser détourner par l'adversité. Aussi, c'est ce souvenir si suave et si doux, si profondément imprimé dans notre âme et qui doit y demeurer toujours, c'est ce souvenir qui fait que ce sentiment de notre reconnaissance et de notre affection, plus ardent et plus vif que jamais, a besoin de s'épancher hautement et publiquement envers vous tous par des signes plus manifestes et par des gages plus éclatants.

Mais, si ce retour rapide sur le temps passé nous pénètre d'une telle consolation, vous-

Venerabiles Fratres,

Singulari quidem inter maximas Nostras acerbitates gaudio et consolatione afficimur cum iterum gratissimo conspectu ac frequentia vestra perfrui, vosque coram alloqui in hoc amplissimo conventu possimus, Venerabiles Fratres.

Vos enim ex omnibus terrarum regionibus desiderii Nostri significatione et vestræ pietatis instinctu in hanc Urbem adducti, vos eximia religione præstantes, in sollicitudinis Nostræ partem vocati nihil potius habetis, quam calamitosis hisce temporibus omnem in re catholica tuenda animarumque salute curanda vestram opem Nobis ferre, multiplices mœrores Nostros lenire, ac ampliora in dies vestræ fidei voluntatis et obsequii, erga hanc Petri Cathedram experimenta præbere. — Hoc vestro adspectu recreamur vehementer, hoc novo pietatis et amoris vestri argumento ac testimonio de illis libenter recordamur, quæ usque ad hanc diem concordibus animis, non uno studiorum genere, non intermissis curis, non deterriti adversis certatim edidistis. Quæ porro rerum suavissimarum memoria alte Nobis in animo infixa, semperque mansura, illud efficit, ut gratus Nostræ caritatis sensus, multo nunc quam alias ardentior atque vividior, erga universum vestrum ordinem perspicua testificatione et luculentioribus signis, palam publiceque gestiat erumpere.

Sed si hæc leviter raptimque perstricta superiorum temporum recordatio Nos adeo percellit atque solatur, vos ipsos, Venerabiles Fratres, facile intellecturos arbitramur qua lætitia exultet, qua caritate flagret hodie cor Nostrum, dum iterum observantia et frequentia vestra perfruimur, qui ex remotioribus etiam catholicis provinciis Nostro desiderio perspecto, una omnes pietate et amore acti ad Nos convenistis. — Nihil enim Nobis optatius, nihil jucundius esse potest quam vestro in cœtu versari, vestræque Nobiscum conjunctionis fructum capere, in iis potissimum solemnibus peragendis in quibus omnia, quæ versantur ante oculos, de Catholicæ Ecclesiæ, unitate, de immobili unitatis fundamento, de præclaro ejus tuendæ servandæque studio ac gloria loquuntur. De illa scilicet admirabili unitate loquuntur, qua, veluti quadam vena, divini Spiritus charismata et dona in mysticum Christi corpus manant, ac in singulis ejus membris tanta illa fidei et caritatis exempla excitant, quæ universum hominum genus in admirationem impellunt. — Agitur enim, Venerabiles Fratres, hoc tempore ut Sanctorum honores decernantur tot inclitis Ecclesiæ Heroibus, quorum plerique gloriosum martyrii certamen certantes, alii pro tuendo Apostolicæ Cathedræ, in qua veritatis et unitatis est centrum, Principatu, alii pro integritate ac unitate fidei vindicanda, alii pro restituendis Catholicæ Ecclesiæ hominibus schismate avulsis pretiosam mortem libenter oppetierunt, adeo ut mirum divinæ Providentiæ consilium satis eluceat, quæ tum maxime exempla adserendæ catholicæ unitatis, et triumphos Adsertorum proposuit, cum Catholica fides et Apostolicæ Sedis auctoritas infestioribus inimicorum artibus conflictaretur. — Agitur præterea ut memoriam diei auspicatissimi solemni ritu recolamus, quo die Beatissimus Petrus et Coapostolus ejus Paulus ante annos mille octingentos illustri martyrio in hac urbe perfuncti, immobilem Catholicæ unitatis arcem suo sanguine consecrarunt. — Quid igitur, Venerabiles Fratres, Nobis optabilius et tantorum Martyrum triumphis congruentius esse poterat, quam ut in eorum honoribus pulcherrima Catholicæ unitatis exempla ac spectacula, majore qua possent significatione et luce fulgerent? Quid æquius erat, quam ut hæc ipsa de Apostolorum Principum triumphis gratulatio quæ ad totius Catholici nominis religionem pertinet, vestro etiam adventu studioque celebraretur? Quid dignius demum, quam ut tot tantorumque rerum splendor pietatis lætitiæque vestræ accessione fieret illustrior !

mêmes, vénérables Frères, vous comprendrez aisément, nous en sommes convaincu, de quelle joie et de quel amour brûle aujourd'hui notre cœur, tandis que nous avons de nouveau le bonheur de jouir de votre présence et de votre affection, vous qui, des plus lointaines provinces catholiques, vous êtes rendus près de nous sur notre simple désir, et poussés par votre piété et votre attachement.

Rien, en effet, ne saurait nous être plus souhaitable, rien plus agréable que nous trouver dans votre assemblée, que de profiter des fruits de notre mutuelle réunion, surtout pour accomplir ces solennités dans lesquelles tout ce qui se passe devant nos yeux parle de l'unité de l'Église catholique, de l'immobile fondement de cette unité, du soin et de la gloire avec lesquels cette unité doit être protégée et maintenue. Oui, tout parle de cette admirable unité, par laquelle, comme par une sorte de canal, coulent dans le corps mystique du Christ les dons et les grâces de l'Esprit divin, suscitant dans chacun de ses membres ces exemples de foi et de charité, qui tiennent en admiration le genre humain tout entier.

Il s'agit, en effet, vénérables Frères, en ce moment, de décerner les honneurs des saints à d'illustres héros de l'Église, dont la plupart ont combattu le glorieux combat du martyre. Les uns pour défendre le principat de cette chaire apostolique qui est le centre de la vérité et de l'unité; les autres pour revendiquer l'intégrité et l'unité de la foi; d'autres enfin, pour ramener à l'Eglise catholique les hommes entraînés par le schisme, ont subi volontiers une mort précieuse. Tellement que le dessein merveilleux de la divine Providence éclate manifestement ici, puisqu'elle a donné ces exemples d'attachement à l'unité catholique et le triomphe de ces adhérents précisément dans le temps où la foi catholique et l'autorité du Siége apostolique sont attaquées par les machinations les plus implacables.

Il s'agit, en outre, de célébrer par des rites solennels la mémoire de ce jour de si favorable augure, où le bienheureux Pierre et son coapôtre Paul, ayant subi, il y a dix-huit cents ans, dans cette ville, le plus illustre martyre, ont consacré de leur sang la citadelle imprenable de l'unité catholique.

Que pouvait-il donc y avoir, vénérables Frères, de plus désirable pour nous et plus en harmonie avec le triomphe de tels martyrs, que de faire briller, dans les honneurs qui leur sont rendus, d'un éclat et d'une lumière magnifiques, les plus beaux exemples et les plus splendides spectacles de l'Église catholique ? Quoi de plus juste que cette allégresse du triomphe des princes des apôtres qui appartient à tout l'univers catholique, fût encore rehaussée par votre présence, et par votre zèle? Quoi de plus convenable, enfin, que la splendeur de tant et de si grands spectacles fût rendue plus brillante encore par l'accession de votre piété et de votre allégresse?

Mais cette piété et cette union intime avec le Siége apostolique n'est pas seulement en accord avec les circonstances et avec vos sentiments,

vénérables Frères. Il est surtout d'une grande importance que nous en tirions les fruits les plus salutaires, soit pour comprimer l'audace des impies, soit pour pouvoir la faire tourner à l'avantage commun des fidèles et au vôtre. Il est nécessaire que les adversaires de la religion comprennent, d'après elle, quelle est la force et la vie de cette Église catholique qu'ils ne cessent de poursuivre de leur haine; qu'ils apprennent combien est insensée et inepte l'injure qu'ils lui adressent, quand ils l'accusent d'être épuisée de forces et d'avoir fait son temps; qu'ils apprennent combien ils sont mal inspirés de se fier à leurs propres succès, à leurs efforts et à leurs entreprises, et qu'ils voient qu'on ne saurait briser un faisceau de forces tel que celui que Jésus-Christ et sa vertu divine ont resserré sur la pierre de la confession des Apôtres. Il faut donc, aujourd'hui plus que jamais, vénérables Frères, que tous les hommes voient clairement qu'il n'y a de lien étroit et sûr entre les âmes que là où règne sur tous le seul et même esprit de Dieu, et que si les hommes abandonnent Dieu et méprisent l'autorité de l'Église, ils n'atteignent pas cette félicité qu'ils cherchent dans la voie du crime, mais sont précipités misérablement dans les plus cruelles discordes et dans les plus funestes orages.

Que si l'on considère l'avantage commun des fidèles, vénérables Frères, que peut-il y avoir, pour les nations catholiques, de plus salutaire et de plus favorable à l'accroissement de l'obéissance envers Nous et la Chaire apostolique, que de voir combien les droits de l'unité catholique sont chers à leurs pasteurs, et de contempler ces pasteurs traversant les vastes espaces de la terre et des mers, sans aucun souci des inconvénients du voyage, pour voler vers Rome et vers la Chaire apostolique, afin de révérer dans Notre humble personne le successeur de Pierre et le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas ?

Cette autorité d'exemple leur fera reconnaître bien mieux que les enseignements les plus subtils combien ils doivent être remplis de vénération, de déférence, de soumission envers Nous, à qui, dans la personne de Pierre, il a été dit par Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, » et à qui, par ces paroles, ont été confiées la sollicitude et la puissance suprême sur l'Église universelle.

Bien plus, vénérables Frères, vous-mêmes, en accomplissant votre sacré ministère, vous obtiendrez un fruit excellent de cette déférence envers le Siége apostolique. En effet, plus les liens de la foi, de la tendresse et de l'amour vous attacheront à la pierre angulaire de l'édifice mystique, plus aussi, comme nous l'enseigne la mémoire de tous les âges de l'Église, vous vous sentirez revêtus de cette force et de ce courage qui sont exigés de la grandeur de votre

At non solum apta rebus et grata Nobis, Venerabiles Fratres, hæc pietas, et concors cum Apostolica Sede conjunctio, sed præterea tanti momenti est, ut maximi ex ea ac salutares admodum fructus sive ad comprimendam impiorum audaciam, sive ad communem fidelium et vestram singulorum utilitatem, omnino debeant existere. Ex hac nimirum Religionis oppugnatores intelligant necesse est, quam vigeat, qua vita polleat Catholica Ecclesia, quam infensis animis insectari non desinunt : discent quam inepto stultoque convicio eam veluti exhaustam viribus et suis defunctam temporibus incusarint : discent demum quam male suis triumphis plaudant, ac suis consiliis et conatibus fidant, satis perspicientes tantam virium compagem convelli non posse, quam Jesu Christi spiritus et divina virtus in Apostolicæ confessionis petra coagmentavit. Profecto si unquam alias hoc maxime tempore, Venerabiles Fratres, omnibus pateat necesse est, ibi solum animos arctissima inter se conjunctione contineri posse, ubi unus idemque Dei Spiritus omnibus dominatur, at Deo relicto, Ecclesiæ auctoritate comtempta, homines felicitatis ejus quam per scelera quærunt expertes, in turbulentissimis tempestatibus misere, dissidiisque jactari.

Sed si fidelium communis spectetur utilitas, quidnam, Venerabiles Fratres, opportunius ac salutarius ad incrementum obsequii erga Nos et Apostolicam Cathedram Catholicis gentibus esse potest, quam si videant quanti a Pastoribus suis Catholicæ unitatis jura et sanctitas fiat, eamque ob causam cernant eos magna terrarum spatia marisque transmittere, nec ullis deterreri incommodis, quominus ad Romanam Cathedram advolent, ut in Nostræ humilitatis persona Petri Successorem et Christi in terris Vicarium revereantur ? — Hac nempe auctoritate exempli longe melius quam subtiliori qualibet doctrina agnoscat, qua veneratione, obedientia et obsequio erga Nos uti debeant; quibus in persona Petri a Christo Domino dictum est « Pasce agnos meos, pasce oves meas » iisque verbis suprema sollicitudo ac potestas in universam Ecclesiam credita est atque commissa.

Quin etiam Vos ipsi, Venerabiles Fratres, Vos in sacro vestro ministerio obeundo, ex hac erga Apostolicam Sedem observantia insignem fructum laturi estis. Quo enim majora vos necessitudinis fidei amorisque vincula cum angulari petra mystici ædificii devinxerint, eo magis etiam, uti omnium Ecclesiæ temporum memoria docet, eam fortitudinem induemini ac robur, quod ab amplitudine ministerii vestri contr

hostiles impetus, et adversitates rerum postulatur. — Quid enim aliud Christus Dominus intelligi voluit cum Petrum tuendæ fratrum firmitati præficiens, « Ego, inquit, rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos [1] ? » Nimirum, ut S. Leo M. innuit, « specialis cura Petri a Domino suscipitur et pro fide Petri proprie supplicatur, tanquam aliorum status certior sit futurus, si mens Principis victa non fuerit. In Petro ergo omnium fortitudo munitur, et divinæ gratiæ ita ordinatur auxilium, ut firmitas quæ per Christum Petro tribuitur, per Petrum apostolis cæteris conferatur [2]. » — Quapropter Nos semper persuasum habuimus fieri non posse ut ejus fortitudinis qua præcipuo Domini munere cumulatus est Petrus, non aliqua semper in vobis fieret accessio, quoties prope ipsam Petri personam qui suis in successoribus vivit præsentes consisteretis, ac tantummodo solum attingeretis hujus urbis, quam sacri Apostolorum Principis sudores et triumphalis sanguis irrigavit. Immo etiam, Venerabiles Fratres, nunquam Nos dubitavimus quin ex ipso sepulcro ubi beatissimi Petri cineres ad religionem Orbis sempiternam quiescunt, quædam arcana vis et salutaris virtus existat, quæ Pastoribus Dominici gregis fortes ausus, ingentes spiritus, magnanimos sensus inspiret, quæque instaurato eorum robore efficit, ut impudens hostium audacia, catholicæ unitatis virtuti et potestati impar, impari etiam certamine residat et corruat.

Nam quid Nos tandem dissimulemus, Venerabiles Fratres ? Jamdiu in acie contra callidos et infestos hostes pro justitiæ et Religionis defensione versamur. Tam diuturna, tam ingens dimicatio geritur, ut omnium quotquot in sacra militia censentur simul conjunctæ vires, non justo majores numero ad resistendum esse videantur. Nos quidem Ecclesiæ causam, libertatem et jura pro supremi muneris Nostri ratione propugnantes, usque ad hanc diem Dei Omnipotentis ope ab exitialibus periculis incolumes fuimus, sed tamen rapimur et jactamur adhuc adversis ventis et fluctibus, non quidem timentes naufragium quod Christi Domini præsens auxilium timere non sinit, sed intimo sane dolore affecti ob tot novarum doctrinarum monstra, tot impie in Ecclesiam ipsam et Apostolicam Sedem commissa, quæ quidem jam alias damnata ac reprobata [3], palam nunc iterum pro sacri Nostri muneris of-

[1] Luc. C. 22, v. 32.
[2] Ser. 3. in anniv. Ass. suæ.
[3] Alloc. Consist. 29 Oct. 1866.

charge contre les assauts de l'ennemi et les adversités de la fortune.

Est-ce autre chose que voulait faire comprendre Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsque, donnant à Pierre le soin de soutenir la fermeté de ses frères : « J'ai, dit-il, prié pour toi, afin que « ta foi ne défaille pas, et que, lorsque tu seras « converti, tu confirmes tes frères. » En effet, comme saint Léon le Grand l'indique, « le Seigneur prend un soin particulier de Pierre, et il prie spécialement pour la foi de Pierre, comme si la condition des autres était plus sûre, le cœur de leur prince n'étant point vaincu. C'est donc en Pierre que toute bravoure est déposée, et le secours de la Grâce divine est ainsi coordonné que la fermeté accordée par le Christ à Pierre est conférée par Pierre aux autres apôtres [1].

C'est pourquoi nous avons toujours été persuadé qu'il ne pouvait pas se faire que cette force dont Pierre a été comblé par un don spécial du Seigneur ne se répandît pas en vous chaque fois que vous approcheriez de la personne de Pierre, vivant dans ses successeurs, ou même seulement quand vous aborderiez dans cette ville que le Prince des Apôtres a arrosée de ses sueurs sacrées et de son sang triomphal. Bien plus, vénérables Frères, jamais nous n'avons douté que de ce sépulcre même où reposent les cendres du bienheureux Pierre, au milieu de la vénération éternelle de l'univers, ne sorte une certaine puissance cachée, une vertu salutaire qui inspire aux Pasteurs du troupeau du Seigneur les fortes entreprises, les grands desseins, les sentiments magnanimes, et grâce à laquelle leurs forces restaurées infligent à l'audace impudente des ennemis inégale à la vertu et à la puissance de l'unité catholique, une défaite et une ruine certaines dans un combat inégal.

Pourquoi, en effet, le dissimulerions-nous, vénérables Frères ? Voilà longtemps que nous sommes sur le champ de bataille, et que nous luttons pour la défense de la religion et de la justice contre des ennemis perfides et acharnés ; le combat est si prolongé, si redoutable, que toutes les forces réunies de la milice sacrée paraissent à peine suffisantes pour résister. Quant à nous, combattant pour la cause de l'Église, pour la liberté et pour les droits de notre charge suprême, jusqu'ici nous avons échappé, grâce au secours du Dieu tout-puissant, à de mortels périls. Mais cependant nous sommes entraîné et ballotté par les vents et par les flots contraires. Nous ne craignons pas le naufrage, parce que l'assistance toujours présente de Notre-Seigneur ne nous permet pas de craindre ; mais nous sommes affligé d'une intime douleur à la vue de tant de monstrueuses et nouvelles doctrines, de tant de crimes et d'impiétés commis contre l'Église et le Siége apostolique. Nous les avons déjà condamnés et réprouvés ailleurs [2], et de nouveau aujourd'hui, pour obéir à l'office de notre charge, nous les condamnons et nous les réprouvons publiquement.

Toutefois, dans les circonstances actuelles et

[1] Ser. III pour l'anniv. de son élévat.
[2] Alloc. consist. 29 octobre 1866.

au milieu de la joie que nous procure votre présence, nous voulons éviter de rappeler tant de sollicitudes, de soucis et d'angoisses qui torturent et déchirent notre cœur par de graves et continuelles blessures.

Nous les porterons plutôt sur les autels que nous avons tant de fois chargés de nos prières et arrosés de nos larmes. Nous les renouvellerons; nous épancherons de nouveau dans nos supplications réitérées, toutes ces souffrances, au sein de la miséricorde du Père céleste, nous confiant sans réserve à Celui qui sait et qui peut procurer la gloire et le salut de son Église, et qui, rendant justice à tous ceux qui se font nos adversaires, prononcera au jour fixé son jugement.

Cependant, vous, vénérables Frères, vous comprenez avec votre sagesse éprouvée combien il est important, pour s'opposer aux desseins des impies et pour réparer les désastres de l'Eglise, que votre accord unanime avec nous et avec ce Siége apostolique brille toujours davantage et s'enracine plus puissamment de jour en jour. Bien plus, cet amour de l'union catholique qui, lorsqu'il s'est attaché aux âmes, veut se répandre au loin pour l'utilité d'autrui, cet amour assurément ne vous permettra pas de vous reposer jusqu'à ce que vous ayez, par tous vos efforts, amené à cette même concorde universelle, à cette communauté indestructible de la Foi, de l'Espérance et la Charité, tous les ecclésiastiques dont vous êtes les chefs et tous les fidèles qui vous sont confiés.

Certes, il ne pourrait y avoir de spectacle plus beau aux yeux des anges et des hommes que de reproduire dans ce pèlerinage, qui nous conduit de la terre d'exil à la patrie, l'image fidèle de ce pèlerinage que les douze tribus d'Israël accomplissaient dans leur commun voyage vers les heureuses régions de la promesse. Elles marchaient toutes ensemble, chacune dirigée par ses chefs, distincte par son nom, divisée par sa place dans le camp ; chaque famille obéissait à ses pères, chaque troupe de guerriers à ses capitaines, la multitude obéissait au prince, et pourtant il n'y avait, dans toutes ces races, qu'un seul peuple qui adorait le même Dieu et priait au même autel ; un seul peuple soumis aux mêmes lois, au même souverain pontife Aaron, au même envoyé de Dieu, Moïse ; un seul peuple usant d'un même droit dans les travaux de la guerre et les fruits de la victoire ; un seul peuple qui, vivant sous les mêmes tentes, se nourrissant d'un aliment merveilleux, aspirait dans ses vœux unanimes au même but.

Certes, nous savons et nous avons éprouvé que vous donnerez tous vos soins à garder perpétuellement cette union ; vous nous en avez donné déjà tant de gages par votre foi et votre concorde ! C'est ce que nous garantissent votre haute intégrité, votre éminente vertu qui brillent toujours, semblables à elles-mêmes et supérieures à tous les périls ; c'est ce que nous garantissent ce grand zèle et cette infatigable ardeur qui vous pressent de procurer le salut

ficio reprobamus et condemnamus. In hac tamen præsentis temporis ratione, et in ea quam capimus ex conspectu vestro lætitia, ultro commemorare prætermittimus tot sollicitudines, curas, angores qui cor Nostrum gravi ac diuturno vulnere excruciant ac torquent.— Hæc potius omnia apud altaria afferemus quæ Nostris assidue oneravimus precibus, respersimus lacrimis, hæc omnia Clementissimo misericordiarum Patri instauratis obsecrationibus aperiemus iterum ac revelabimus, in Eo omnino fidentes qui Ecclesiæ suæ incolumitatem et gloriam tueri novit et potest, quique judicium faciens omnibus injuriam patientibus de causa Nostra et adversantium Nobis, non fallente die, justo judicio judicabit.

Interim vero vos, Venerabiles Fratres, pro spectata vestra sapientia certe intelligitis, quam vehementer intersit ad occurrendum impiorum consiliis et tot detrimenta Ecclesiæ sarcienda, ut quæ vestrum omnium cum Nobis et Apostolica hac Sede concordia tantopere enitet, altius in dies defixis radicibus roboretur. Quin immo, hic catholicæ conjunctionis amor, qui ubi semel inhæsit animis, ad aliorum etiam utilitatem late dimanat, hic profecto vos conquiescere non sinet, nisi pariter in eadem catholica concordia ac indivulsa fidei, spei caritatisque consentione ecclesiasticos omnes viros quorum duces estis, et universos fideles vobis concreditos una opera præstare connitamini.—Nullum sane spectaculum angelorum atque hominum oculis pulchrius esse poterit, quam si in hac peregrinatione nostra, qua ab exilio ad patriam pergimus, æmula imago referatur et ordo peregrinationis illius, qua duodecim Israeliticæ Tribus ad felices Promissionis oras conjunctis itineribus contendebant. Ingrediebantur enim omnes, singulæ suis discretæ auctoribus, distinctæ nominibus, diremptæ locis, parebantque suis quæque familia patribus, bellatorum manus ducibus, hominum multitudo principibus ; sed tamen unus erat tot ex gentibus populus, qui eidem Deo et ad eamdem supplicabat aram, unus qui iisdem legibus, eidem Sacerdoti Maximo Aaroni, eidem Dei Legato obtemperabat Mosi, unus qui pari jure in bellorum laboribus et victoriarum fructibus utebatur, unus demum qui pariter sub tentoriis agens, et admirabili vescens cibo, eamdem concordibus votis adspirabat ad metam.

Hujusmodi vos conjunctioni perpetuo retinendæ operam daturos, tot jam pignoribus vestræ fidei concordiæque acceptis, certum omnino ac exploratum habemus. Spondet id Nobis spectata vestra integritas, ac præstans virtus, quæ semper ubique sui similis, et omni periculo major ef-

fulsit : spondet illud ingens studium et ardor qui vos ad æternam hominum salutem curandam, et ad divinam amplificandam gloriam rapit atque urget : spondet id demum ac certissime spondet sublimis illa oratio, quam Christus ipse ante extremos cruciatus suos ad Patrem obtulit, Illum precatus, ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me et ego in Te, ut et ipsi in me et ego in Nobis unum sint [1]; cui precationi fieri nunquam potest, ut divinus non adnuat Pater.

Nobis autem, Venerabiles Fratres, nihil optabilius est quam ut eum fructum quem maxime salutarem ac faustum Ecclesiæ universæ fore ducimus, ex hac eadem vestra cum Apostolica Sede conjunctione capiamus. Jamdiu enim animo agitavimus, quod pluribus etiam Venerabilium Fratrum Nostrorum pro rerum adjunctis innotuit, ac illud etiam, ubi primum optata Nobis opportunitas aderit, efficere aliquando posse confidimus, nempe ut sacrum œcumenicum et generale omnium Episcoporum catholici Orbis habeamus Concilium, quo collatis consiliis conjunctisque studiis necessaria ac salutaria remedia, tot præsertim malis quibus Ecclesia premitur, Deo adjuvante, adhibeantur.— Ex hoc profecto uti maximam spem habemus eveniet, ut Catholicæ veritatis lux errorum tenebris, quibus mortalium mentes obvolvuntur amictis, salutare suum lumen diffundat, quo illi veram salutis et justitiæ semitam, adspirante Dei gratia, agnoscant et instent. Ex hoc item eveniet, ut Ecclesia veluti invicta castrorum acies ordinata hostiles inimicorum conatus retundat, impetus frangat, ac de ipsis triumphans Jesu Christi Regnum in terris longe lateque propaget ac proferat.

Nunc vero ut vota Nostra impleantur, utque Nostræ vestræque curæ uberes justitiæ fructus Christianis afferant populis, ad Deum omnis justitiae et bonitatis fontem erigamus oculos, in quo omnis plenitudo præsidii, et gratiæ ubertas sperantibus collocata est. — Cum autem advocatum apud Patrem habeamus Jesum Christum Filium ejus, Pontificem magnum qui penetravit Cœlos, qui semper vivens interpellat pro nobis, quique in admirabili Eucharistiæ Sacramento nobiscum est omnibus diebus usque ad consummationem seculi, hunc Redemptorem amantissimum, Venerabiles Fratres, ponamus ut signaculum super cor nostrum, ut signaculum super brachium nostrum, atque ad altare illud, ubi ipse Auctor gratiæ thronum misericordiæ constituit, ubi omnes qui laborant et onerati sunt, reficiendi cupidus expectat, nostras assidue preces omni cum fiducia

[1] S. Joan. c. 17, v. 21.

éternel des hommes et d'augmenter la gloire de Dieu. C'est ce que nous garantit enfin, et ce que nous garantit avec la plus complète certitude, cette prière sublime que le Christ lui-même, avant ses derniers tourments, offrait à son Père, en le priant que « ils soient tous un comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous, et qu'ils soient un en nous, » et il est impossible que le Père céleste n'exauce pas cette prière.

Quant à nous, vénérables Frères, rien ne nous est plus désirable que de recueillir de votre union avec le Saint-Siége apostolique le fruit le plus salutaire et le plus heureux que nous avons pensé devoir en découler pour l'Église universelle. Depuis longtemps déjà nous roulions dans notre esprit un dessein qui a déjà été connu de plusieurs de nos vénérables Frères, et que nous espérons pouvoir mettre à exécution aussitôt que nous en trouverons l'opportunité vivement désirée par nous. Ce dessein est de tenir un sacré Concile œcuménique et général de tous les Évêques du monde catholique, où seront recherchés, avec l'aide de Dieu, dans l'union des conseils et des sollicitudes, les remèdes nécessaires et salutaires aux maux qui affligent l'Église.

Nous avons le plus grand espoir que, grâce à ce Concile, la lumière de la vérité catholique répandra sa clarté salutaire au milieu des ténèbres qui obscurcissent les esprits, et leur fera connaître, avec la grâce de Dieu, le sentier véritable du salut et de la justice. En même temps l'Église, comme une armée invincible rangée en bataille, repoussera les assauts de ses ennemis, brisera leurs efforts et, triomphant de ces mêmes ennemis, étendra et propagera le règne de Jésus-Christ sur la terre.

Maintenant, afin que nos vœux soient exaucés et que nos soins et les vôtres obtiennent pour les peuples chrétiens des fruits abondants de justice, élevons nos yeux vers le Dieu source de toute bonté et de toute équité, en qui repose, pour ceux qui espèrent, la plénitude du secours et de la fécondité de la grâce.

Puisque nous avons pour avocat auprès de son Père, Jésus-Christ, Fils de Dieu, ce Pontife souverain qui a pénétré les cieux, qui toujours vivant intercède pour nous, et qui, dans l'admirable sacrement de l'Eucharistie, est avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, mettons, vénérables Frères, mettons ce Rédempteur comme un seing sur notre cœur, comme un seing sur notre bras, et portons en toute confiance nos prières assidues à cet autel où l'auteur même de la grâce a établi le trône de sa miséricorde, et où il attend, désireux, de les réconforter, tous ceux qui souffrent et sont surchargés.

Supplions-le donc humblement et sans cesse d'arracher son Église à tant de maux et de dangers, de lui donner la joie de la paix, la

victoire sur ses ennemis, afin que, pour la gloire de son nom, il ajoute à vous et à nous de nouvelles forces, afin qu'il enflamme les cœurs des hommes de ce feu qu'il est venu apporter sur terre, et qu'il ramène par sa vertu puissante à de salutaires résolutions tous ceux qui sont dans l'erreur.

Il sera digne de votre piété, vénérables Frères, de consacrer tous vos soins à augmenter chez les fidèles qui vous sont confiés la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; qu'ils le vénèrent, qu'ils l'aiment, qu'ils le visitent fréquemment dans l'auguste sacrement où il est présent. Rien ne sera plus conforme à votre zèle et à votre sollicitude que de faire veiller dans les cœurs des fidèles une piété reconnaissante, une flamme continuelle de charité, comme autour de ses autels veillent les flambeaux sacrés.

Et pour que Dieu incline plus facilement son oreille vers nos prières, sollicitons vivement les suffrages : d'abord de la Vierge Mère de Dieu, Marie Immaculée, car nul patronage n'est plus puissant auprès de lui ; ensuite des saints Apôtres Pierre et Paul, dont nous allons célébrer la naissance au ciel, et enfin de tous les bienheureux qui, régnant avec Jésus-Christ dans les cieux, attirent par leurs prières les présents de la divine largesse sur les hommes.

Enfin, vénérables Frères, à vous, à tous nos autres vénérables Frères les Évêques des nations catholiques, à tous les fidèles confiés à vos soins et aux leurs, et de qui nous avons reçu et nous recevons sans cesse tant de témoignages de piété et d'amour, à tous et à chacun, nous accordons du fond du cœur notre bénédiction apostolique jointe à tous nos vœux pour leur bonheur.

deferamus. — Eum itaque sine intermissione humiliterque obsecremus, ut Ecclesiam suam a tantis calamitatibus et omni discrimine eruat, eique lætam pacis vicem victoriamque de hostibus, donet, ut Nobis ac Vobis novas usque vires ad sui Nominis gloriam provehendam addat, ut illo igne quem venit mittere in terras hominum animos inflammet, ac errantes omnes potenti sua virtute ad salutaria consilia convertat. — Vestræ autem pietatis erit, Venerabiles Fratres, illud omni ope curare ut crediti vobis fideles in cognitione Domini Nostri Jesu Christi in dies crescant, Eumque in Sacramento Augusto præsentem, constanti fide venerentur, redament ac frequenter invisant, nihilque erit vestro studio curaque dignius, quam ut vigilantibus ad Ejus aram ignibus, vigilet etiam in cordibus fidelium gratus pietatis sensus, vigilet indeficiens flamma caritatis.

Quo vero facilius Deus ad obsecrationes nostras aurem suam propitius inclinet, semper et enixe petamus suffragia, primum quidem Deiparæ Virginis Mariæ Immaculatæ, quo nullum apud Deum potentius patrocinium ; deinde Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli quorum Natalitia acturi sumus, nec non omnium Cœlitum Sanctorum qui cum Christo regnantes in Cœlis munera divinæ largitatis hominibus sua deprecatione conciliant.

Denique Vobis, Venerabiles Fratres, ac aliis omnibus Venerabilibus Fratribus catholicarum gentium Episcopis, item fidelibus omnibus Vestræ atque illorum curæ concreditis, quorum pietatis et amoris eximia semper testimonia accepimus et continenter in dies experimur, singulis universis Apostolicam Nostram Benedictionem cum omni felicitatis voto conjunctam, ex intimo corde amantissime impertimus.

27.— *Rome.*— Le Saint-Père reçoit, dans la vaste salle des consistoires secrets, les Belges qui s'étaient rendus à Rome pour assister aux grandes fêtes religieuses. A leur demande, Mgr Laforet, recteur de l'Université catholique de Louvain, s'était placé à leur tête pour les présenter à Pie IX. Mgr Laforet prononça quelques paroles et déposa aux pieds de Sa Sainteté les hommages de vénération, d'amour filial, de dévouement sans bornes qui remplissent les cœurs de tous les catholiques belges. Puis, faisant allusion à la canonisation des martyrs de Gorcum, mis à mort pour avoir confessé la primauté du Saint-Siége, il ajouta que les catholiques du dix-neuvième siècle seraient, eux aussi, prêts à verser leur sang au besoin pour la défense des droits imprescriptibles du pontificat romain. Mgr Laforet termina par le cri si sympathique et si populaire de *Vive Pie IX!* L'assistance entière répéta ce cri d'amour et de fidélité, de manière à faire trembler les voûtes du palais. Le Pape était visiblement ému. Le Souverain-Pontife répondit assez longuement en faisant l'éloge des catholiques belges et en se félicitant d'en voir un si grand nombre autour de lui. Avec cette voix en même temps si douce et si ferme, que n'oublient

jamais ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre, le Saint-Père dit qu'il priait le Ciel de répandre toutes ses faveurs sur les assistants et sur leur chère patrie. Le vénérable Pontife finit par donner avec effusion sa bénédiction aux personnes présentes, à leurs familles et à leurs amis. Abandonnant alors l'attitude imposante du Pontife et du roi, le Pape se mit à parler, avec une bonhomie charmante, à plusieurs des assistants. Pie IX leur dit notamment qu'il avait fait frapper un grand nombre de médailles. Mgr Laforet lui répondit respectueusement qu'il en avait fait frapper trop peu. En effet, dit le Saint-Père en souriant, je n'en ai plus, *evanuerunt a conspectu meo.* N'ayant plus de médailles à donner, il chargea Mgr Laforet de distribuer à tous les assistants un exemplaire de l'allocution qu'il avait adressée aux prêtres deux jours auparavant.

— Brefs qui confèrent, l'un la dignité d'assistant au trône pontifical à tout évêque venu aux fêtes du Centenaire, qui ne l'a pas encore; l'autre le privilége pour tous les membres de l'épiscopat de porter la calotte violette.

PIVS PP. IX,

Ad futuram rei memoriam

Faustissimo illucente die, quo ante annos MDCCC Beatissimi Apostoli Petrus et Paulus vitam pro Christo fuderunt, suoque sanguine Romam consecrarunt, auspicatissimi hujus diei lætitiam augendam existimavimus nonnullis Christianæ religionis Heroibus Sanctorum Cœlitum honores decernendo. Qua in celebritate recreamur magnopere desideratissima tot Venerabilium Fratrum Sacrorum Antistitum corona, qui studiosissimam voluntatem erga humilitatis Nostræ personam præ se ferentes votis Nostris cumulatissime responderunt. Eorum enim quamplurimi, quum per dilectum filium Nostrum S. R. E. Card. Praefectum Concilii Tridentinæ Synodi decretis interpretandis accepissent ipsos gratissimum Nobis facturos, si nulla peculiari distenti ratione, et absque ovium sibi commissarum detrimento sese in Urbem ad memorata solemnia celebranda conferrent, reverentia ac pietate erga Beatissimum Petrum Principem ducti, neque viarum longitudine, neque navigationum periculis, neque temporum difficultate deterriti alacres, libentesque ad Sacra Apostolorum limina iter susceperunt. Cujus eximiæ pietatis exemplum publice hisce Litteris commendatum volumus, et Beatissimos Apostolos Petrum et Paulum enixe rogamus, ut tantæ religionis, tantæque fortitudinis Viris in præliandis præliis Domini animum augeant, viresque confirment. Quo autem solemni hac occasione aliquod extet erga eosdem Venerabiles Fratres propensæ voluntatis Nostræ testimonium, in id consilii venimus, ut ipsos aliquo pontificiæ largitatis munere honestemus. Itaque omnes et singulos Sacros Antistites, qui proximo die festo SS. Apostolorum Petri et Pauli in Urbe versentur, quique inter Antistites Pontificio Solio Adstantes minime relati sint, in eorumdem numerum vi præsentium litterarum referimus et cooptamus, eisque omnia et singulo privilegia, facultates, honores concedimus, quæ ex Apostolicæ Sedis benignitate ad illos pertinent, qui hoc honore et munere decorati sint. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XVII junii MDCCCLXVII, Pontificatus Nostri anno vicesimo secundo.

N. Card. PARACCIANI-CLARELLI.

PIVS PP. IX.

Ad perpetuam rei memoriam

Ecclesiarum omnium curam et sollicitudinem ex supremo Apostolatus officio divina Providentia nobis commisso gerentes, maximo quidem solatio perfundimur, cum ad sacrum episcopalem ordinem oculos nostros mentemque convertimus. Sacri enim per orbem antistites pastoralis muneris nostri consortes in tanta temporum difficultate, atque in tot malorum procellis quibus Ecclesia jactatur, omnem adhibent alacritatem ac studium in custodiendo vigilias noctis super gregem suum, in Ecclesiæ juribus adserendis, atque in Christiana sibi concredita plebe divinæ legis præceptionibus erudienda, ut hoc scilicet instructa munimine facilius a malo declinet atque ambulet in viis Domini. Ipsi propterea nullum discrimen detrectantes opponunt murum pro Domo Israël, interque ipsos non pauci persecutionem passi propter justitiam, illustria suæ fidei et fortitudinis exempla ediderunt. Quo autem obsequio, quo devotionis studio iidem Venerabiles Fratres prosequantur beatissimi Petri Cathedram, in qua integra est Christianæ religionis ac perfecta

soliditas, et ad quam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, innumeræ amoris ac pietatis significationes etiam typis consignatæ, et numquam intermissæ pro ipsius incolumitate et exaltatione in suis diœcesibus preces, excitatique fideles ad rerum angustias quibus premimur, data stipe recreandas, denique singularis eorum in urbe nostra frequentia luculentissime testantur. Quare in communi omnium ordinum lætitia ob sæcularem memoriam martyrii sanctorum Apostolorum Petri et Pauli solemniter celebrandam, et ob nonnullos Ecclesiæ heroes Sanctorum cœlitum fastis adscribendos, gratum nobis est eosdem Venerabiles Fratres in pastorali nostro exercendo munere socios, atque ad adjutores debito exornare laudis præconio, eisdemque per aliquam honoris adjectionem propensi animi nostri ac dilectionis exhibere testimonium. Itaque auctoritate nostra apostolica harum litterarum vi omnibus et singulis catholicæ Ecclesiæ patriarchis, archiepiscopis, et episcopis tam præsentibus quam futuris concedimus, atque indulgemus, ut ipsi in posterum a primis tamen vesperis proxime futuri festi sanctorum Apostolorum Petri et Pauli pileolo violacei coloris uti libere ac licite possint, et valeant. Non obstantibus constitutionibus, et sanctionibus Apostolicis, ceterisque quamvis speciali, et individua mentione, ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XVII junii MDCCCLXVII, Pontificatus Nostri anno vicesimo secundo.

N. Card. Paracciani-Clarelli.

29. *Rome.* — Fête du centenaire de saint Pierre et de saint Paul et canonisation solennelle. (V. pages 81 et suiv.)

Rome. — Homélie prononcée par le Saint-Père à la cérémonie de la canonisation. (V. la traduction française, page 81.)

Optatissimus, Venerabiles Fratres, ac Dilecti Filii, illuxit dies, quo Nobis singulari Dei beneficio datum est sæcularia solemnia Beatissimi Petri Apostolorum Principis, et Coapostoli ejus Pauli triumphis sacra concelebrare, ac pluribus divinæ nostræ religionis heroibus Sanctorum cultum et honores decernere. Itaque exultemus in Domino, et spirituali jucunditate lætemur, cum gloriosus recurrat dies summa universi catholici orbis, et hujus præsertim nostræ urbi veneratione et gaudio colendus. Hoc enim solemni die Petrus et Paulus, Ecclesiæ lumina, Martyres summi, legis Doctores, amici Sponsi, oculi Sponsæ, Pastores gregis, mundi custodes ad cœlestia regna felici martyrio conscenderunt [1].

Isti sunt viri, per quos Tibi Evangelium Christi, Roma, resplenduit, et quæ eras magistra erroris, facta es discipula veritatis. Isti sunt, qui te regnis cœlestibus inserendam multo melius, multoque felicius condiderunt, quam illi, quorum studio prima mœnium tuorum fundamenta locata sunt. Isti sunt, qui te ad hanc gloriam provexerunt, ut gens sancta, populus electus, civitas sacerdotalis, et regia per sacram Beati Petri Sedem caput orbis effecta latius præsideres religione divina, quam dominatione terrena [2].

Hi sunt conjuncti Viri habentes splendidas vestes, Viri misericordiæ, ac nostri veri patres, verique pastores, qui nos per Evangelium genuerunt. Quis autem Petro gloriosior? qui divino illustratus lumine primus omnium agnovit, omnibusque patefecit altissimum Majestatis æternæ arcanum, et confitendo Christum Dominum vivi Dei esse Filium, validissima invictaque nobis credendi fundamenta constituit [3].

Ipse firmissima est petra, supra quam æterni Patris Filius Ecclesiam suam tanta soliditate fundavit, ut adversus eam portæ inferi prævalere nunquam possint. Ipsi a Christo Domino traditæ sunt claves regni cœlorum, et suprema commissa potestas, et cura pascendi agnos et oves, confirmandi Fratres, ac universam regendi Ecclesiam, et cujus fides numquam defectura, neque in suis successoribus, qui in hac Romana Cathedra sunt collocati.

Quis beatior Paulo? qui a Domino electus, ut portaret nomen suum coram gentibus, et regibus, et filiis Israël [4], pro suarum remuneratione virtutum tertium raptus ad cœlum cœlestia secreta cognovit, ut Ecclesiarum futurus Doctor inter Angelos disceret, quod inter homines prædicaret [5]. Hi beatissimi Petrus et Paulus sacramentum novæ legis uno spiritu prædicantes omnia pericula, difficultates, labores, pœnas, cruciatusque constanter pro Domino perpessi, Christi nomen et religionem in Gentes

[1] S. Petrus Dam. Ser. 27, de SS. Apost. Petr. et Paul.
[2] S. Leo Serm. 82, al. 80, in Natali Apostolorum Petri et Pauli.
[3] S. Maximus Homil. 68, in Natali Apostolorum Petri et Pauli.
[4] Act. Apost. c. 9, v. 15.
[5] S. Maximus ibidem.

invexerunt, et paganam philosophiam vicerunt, idololatriam e solio deturbarunt, ac sanctissimis suis gestis, scriptisque evangelicæ veritatis lucem longe lateque diffuderunt, cum in omnem terram exiverit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum, ac sub unius passione diei doctrinam suam pio sanguine et morte fortissima consecrarint. Itaque, Venerabiles Fratres, ac Dilecti Filii, eorumdem Apostolorum gloriam solemni ritu, et maxima lætitia concelebrantes, et sacros eorum cineres, ad quos feliciter stamus, omni veneratione prosequentes clarissima illorum gesta sermonibus prædicemus, atque in primis eorum virtutes omni studio imitemur.

Jam vero summo quoque gaudio perfundimur, quandoquidem Deus Nobis tribuit hoc felicissimo die Sanctorum cultum et honores decernere invictis Christi Martyribus Josaphat Kuncevicio, Polonensi Ruthenorum Antistiti, Petro Arbuesio, Nicolao Pichio, ejusque duodeviginti sociis, et binis gloriosissimis Confessoribus Paulo a Cruce, Leonardo a Porto Mauritio, ac duabus clarissimis Virginibus Mariæ Franciscæ a Vulneribus Domini Nostri Jesu Christi, et Germanæ Cousin.

Qui omnes etiamsi eadem nostra circumdati infirmitate, et peregrini hic in terris, multisque tribulationibus ac periculis subjecti, tamen inconcussa in Deum fide ac firmissima spe, et summa caritate incensi, ac pari in proximum dilectione insignes, mortificationem Christi in corpore circumferentes, et conformes facti imaginis Filii Dei, asperrima quæque pro Christi amore perpessi de carne, mundo, ac sævissimo Dæmone splendide triumpharunt, ac sanctitatis splendore, mirisque prodigiis catholicam illustrarunt Ecclesiam, et clarissima nobis imitanda virtutum omnium reliquerunt exempla.

Nunc vero facti amici Dei in cœlesti Jerusalem induti stolis albis exsultant in gloria, et inebriantur ab ubertate domus Dei, propterea quod Dominus lætificat eos in gaudio cum vultu suo, et torrente voluptatis potat eos, ac fulgentes sicut sol coronati possident palmam, et regnant cum Christo in æternum, Eumque pro nobis exorant, cum de propria immortalitate securi, sint adhuc de nostra salute solliciti.

Humiles igitur, Venerabiles Fratres, ac Dilecti Filii, Deo totius consolationis agamus gratias, quod inter tantas, quibus affligimur, Ecclesiæ civilisque societatis calamitates, pericula, per hos clarissimos Martyres, Confessores, et Virgines nova ac valida Ecclesiæ suæ sanctæ præsidia, et illustria fidelibus populis virtutum documenta dare sit dignatus.

Summo autem studio insignia horum Sanctorum vestigia sectemur, et idcirco ejusdem fidei, spei, caritatisque in Deum spiritu magis in dies inflammati terrestria despiciamus et cœlestia unice spectemus, atque alacriori usque pede per semitas Domini ambulemus, et abnegantes sæcularia desideria, sobrie, juste, ac pie vivamus, et omnes unanimes, compatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles (1), per bona opera certam nostram vocationem et electionem facere studeamus.

Sed jam liceat Nobis cum omni humilitate et fiducia levare oculos Nostros ad Te, Domine Deus Noster, qui dives in misericordia omnipotentiam Tuam parcendo maxime, et miserando manifestas. Intuere propitius et respice Ecclesiam Tuam sanctam tot undique jactatam procellis, et humanam societatem tot agitatam turbinibus, ac per merita Apostolorum Tuorum Petri et Pauli, et istorum Martyrum, Confessorum et Virginum averte iram Tuam a nobis, et multiplica super nos misericordiam tuam, et fac omnipotenti Tua virtute, ut Ecclesia de suis hostibus triumphans ubique terrarum magis in dies prospere feliciterque propagetur, et omnes populi, cunctis depulsis erroribus, cunctisque vitiis profligatis, occurrant in unitatem fidei, et agnitionis Filii Tui Domini Nostri Jesu Christi, ac divina Tua dextera Urbem hanc ab omnibus inimicorum insidiis conatibusque tuere, ac defende.

30. — *Rome.* — Fête de la commémoration de saint Paul. (V. pages 81 et suiv.).

Juillet.

1. — *Rome.* — Une députation de *cent* villes d'Italie se présente devant Pie IX. (V. page 92 et suiv.)

Canada. — Inauguration de la confédération des quatre provinces de l'Amérique anglaise : haut et bas Canada, nouvelle-Écosse et nouveau Brunswick. Le *Moniteur* a donné les renseignements suivants sur cette confédération :

L'acte adopté par le parlement anglais le 29 mars 1867, et qui porte le titre d'acte de l'A-

[1] S. Petr. Epist. 1, c. 3, v. 8.

mérique britannique du Nord, est la charte constitutionnelle de la Confédération, désignée sous le nom de *Dominion of Canada.* C'est à la reine d'Angleterre qu'appartient le pouvoir exécutif et le commandement en chef de toutes les forces militaires et navales. C'est elle qui nomme le gouverneur général. Tenant ses pouvoirs de la reine, ce haut fonctionnaire administre au nom de Sa Majesté. Il nomme le ministère ou conseil privé de la reine pour le Canada. Les institutions parlementaires de la confédération sont modelées sur celles de la mère-patrie.

Le Parlement se compose de deux Chambres : le Sénat, qui a de l'analogie avec la Chambre des lords, et la Chambre des communes, qui a des prérogatives semblables à la Chambre des communes d'Angleterre. Il doit y avoir chaque année au moins une session, de manière à ce qu il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du Parlement et sa première séance dans la session suivante.

Le Sénat se compose de 72 membres. Les conditions voulues pour être sénateur sont l'âge de trente ans révolus, la qualité de sujet de la reine par naissance ou par naturalisation, la propriété de meubles ou immeubles s'élevant au moins à 4,000 piastres, le domicile dans la province pour laquelle on est nommé. Le siége d'un sénateur deviendra vacant, si durant deux sessions consécutives il manque d'assister aux séances du sénat, s'il accomplit un acte qui le rende sujet d'une puissance étrangère, s'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, s'il est convaincu de trahison, de félonie ou de tout autre crime, enfin s'il cesse de posséder les conditions exigées en ce qui touche le domicile et la propriété. Les sénateurs sont nommés à vie. La première promotion a été faite par la reine, et les personnes honorées du choix de Sa Majesté ont été désignées dans la proclamation royale qui a décrété l'union. Mais à l'avenir, lorsque des vacances se produiront, c'est le gouverneur général qui choisira les sénateurs. C'est également le gouverneur général qui nomme le président du Sénat.

La Chambre des communes se compose de 181 membres. La Confédération comprend actuellement 4 provinces, les provinces d'Ontario ou Haut-Canada, de Québec ou Bas-Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La première a 82 représentants, la seconde 65, la troisième 19, la quatrième 15. A la différence du Sénat, c'est la chambre qui choisit elle-même son président. Le président n'a le droit de voter que dans le cas où les voix se trouvent également partagées. La chambre des communes est nommée pour cinq ans. Le nombre de ses membres peut être augmenté, pourvu que la proportion actuellement fixée pour la représentation des quatre provinces demeure intacte.

Il doit y avoir pour chaque province un fonctionnaire appelé lieutenant-gouverneur et nommé par le gouverneur-général en conseil, par instrument sous le grand sceau du Canada. L'article 59 de l'acte d'union est ainsi conçu : « Le lieutenant-gouverneur restera en charge tant que le gouverneur-général le jugera convenable; mais tout lieutenant-gouverneur nommé après le commencement de la première session du Parlement du Canada ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait une cause, et cette cause devra lui être communiquée par écrit dans le cours d'un mois, après qu'aura été rendu l'ordre décrétant sa révocation. Elle devra être aussi communiquée par un message au Sénat et à la Chambre des communes dans le cours d'une semaine après la révocation, si le Parlement est alors en session, sinon dans le délai d'une semaine après le commencement de la session.

Il y a pour la province d'Ontario une seule Chambre, appelée l'Assemblée législative d'Ontario, et qui se compose de 82 membres : pour la province de Québec, une législature formée de deux Chambres, le conseil législatif et l'assemblée législative. Le conseil législatif de Québec comprend 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur. L'Assemblée législative compte 65 représentants élus par la province.

Les intérêts généraux relèvent du parlement confédéré ou Parlement du Canada. Les intérêts locaux dépendent des législatures provinciales. Des dispositions sont prises pour que l'élément français ne soit pas absorbé par l'élément anglais. Le bas Canada est régi en grande partie par l'ancienne coutume de Paris. Le catholicisme y domine, et les habitants ont encore conservé la langue et les coutumes françaises. C'est Jacques Cartier, qui, après avoir remonté le Saint-Laurent, en 1535, prit possession de tout le pays, au nom du roi François Ier, et l'appela la Nouvelle-France.

En 1542, La Roque de Roberval fonda non loin de l'emplacement où fut bâti Québec, le fort de Charlebourg. En 1608, Samuel Champlain jeta les fondements de Québec, et une compagnie française se forma en 1617 pour exploiter

la colonie. L'Angleterre possède le Canada depuis le traité de Paris de 1763, mais le souvenir de la France y est toujours resté vivace. Le nouvel acte d'union a tenu compte de cet état de choses. Dans les Chambres du Parlement du Canada et de la Législature de Québec, l'usage de la langue anglaise ou de la langue française dans les débats sera facultatif; mais, pour la rédaction des archives et procès-verbaux, l'usage de ces deux langues sera obligatoire.

L'article 145 est relatif au chemin de fer intercolonial. Le pays attache avec raison une haute importance à cette voie ferrée. Les provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une déclaration commune, exposé qu'elle était essentielle à la consolidation de l'Union de l'Amérique anglaise et du Nord.

En conséquence, l'article 145 stipule que le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'établissement de la Confédération, les travaux d'un chemin de fer intercolonial, destiné à relier le fleuve Saint-Laurent à la ville de Halifax dans la Nouvelle-Écosse. Les travaux devront être poursuivis sans interruption et avec toute la diligence possible.

Les articles 146 et 147, par lesquels se termine l'acte d'union, concernent l'entrée éventuelle de l'île de Terre-Neuve, de l'île du Prince-Édouard, de la Colombie anglaise, de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest dans la nouvelle Confédération.

C'est à la reine qu'il appartiendra de statuer sur les demandes d'admission qui émaneraient de ces différents pays. Selon toute probabilité, ils entreront tous dans l'Union, qui deviendra ainsi une puissance importante, autant par sa position géographique et la richesse de son sol que par l'étendue de ses territoires et la rapidité avec laquelle le chiffre de la population s'y accroît.

L'essai tenté par l'Angleterre mérite assurément une sérieuse attention, et il sera curieux de juger par l'expérience les résultats que peut avoir pour la métropole le système de *self government* colonial, qui reçoit au Canada une si large application. Les droits de la couronne se trouvent sauvegardés, en ce sens que le gouverneur général de la Confédération est nommé par la reine et peut être révoqué par elle.

Mais sous les autres rapports, le nouvel État jouit d'une indépendance à peu près absolue. Il a son armée, ses finances, son ministère, son administration, son parlement particulier. Le gouverneur-général est une sorte de souverain constitutionnel qui nomme et destitue les ministres et les fonctionnaires, qui choisit le président et les membres du Sénat, qui convoque les Chambres et leur adresse des messages, qui promulgue des actes revêtus du grand sceau du Canada. Le gouverneur général n'agit, il est vrai, qu'au nom de la reine dont il tient son autorité, mais sa position toute spéciale n'en est pas moins la conséquence et le gage des droits autonomes accordées à la Confédération.

La province de Québec embrasse une superficie de 210,000 milles, et contient une population de 1,300,000 âmes environ, dont plus des deux tiers sont d'origine française, ne parlent que le français et professent la religion catholique.

Elle possède la plus belle ville de l'Amérique anglaise, Montréal, qui renferme bien près de 130,000 habitants, et la ville de Québec, la mieux fortifiée, le Gibraltar de ces parages, qui contient 70,000 âmes.

La province d'Ontario, la plus favorisée sous le rapport du climat et de la fertilité, compte environ 1,810,000 habitants répandus sur une étendue de 121,200 milles carrés.

Le Nouveau-Brunswick a 295,000 habitants sur une étendue de 27,000 milles carrés.

La population de la Nouvelle-Écosse dépasse le chiffre de 360,000 âmes sur un territoire de 18,600 milles carrés.

La Confédération du Canada s'étend donc sur une superficie de 377,000 milles carrés, dont les différentes populations forment ensemble un total d'environ 3,710,000 âmes. Quand les îles de Terre-Neuve et du Prince-Édouard seront entrées dans l'Union, ce qui ne peut tarder, sa population comptera 4 millions d'âmes.

L'île de Vancouver et la Colombie anglaise ont, depuis quelque temps déjà, fait parvenir leur adhésion à Ottawa, et il est probable que le premier Parlement confédéré s'occupera de leur admission. Le territoire de la Rivière Rouge, bien que sa population soit peu nombreuse, demande également à être compris dans l'Union.

L'annexion de l'île de Vancouver et de la Colombie anglaise, vaste territoire situé sur l'Océan Pacifique, entre l'Amérique russe au nord et la Californie au sud, sera aussi pour le nouvel État une acquisition importante. Ces pays jouissent, en effet, d'un climat beaucoup plus doux que les régions situées sous la même latitude sur la côte de l'Atlantique. Ils offrent de très-bons ports, des cours d'eau navigables en toute saison, et l'on y exploite depuis deux ou trois années

des gisements aurifères, qui commencent à donner des produits considérables.

Le siége de la nouvelle Confédération est à Ottawa (dans le Haut-Canada), qui sera pour elle ce qu'est Washington pour les États-Unis. C'est là que le 1er juillet, conformément à la proclamation de la reine du 2 mai, lord Monck a prêté serment en sa qualité de gouverneur général de la Confédération et promulgué la Constitution votée par le Parlement anglais le 29 mars 1867. Lord Monck a ensuite constitué son ministère, puis il a nommé les lieutenants gouverneurs des quatre provinces. Celui de la province de Québec est sir Narcisse Belleau, dont la nomination a été accueillie avec enthousiasme par les Canadiens français, qui ont vu avec orgueil un homme de la même origine qu'eux et professant leur religion appelé à les gouverner.

Rome. — Adresse présentée au Saint-Père par les évêques réunis à Rome.

Votre voix apostolique s'est fait entendre encore une fois à nos oreilles : elle nous annonçait un nouveau triomphe de l'éternelle vérité, dans cette gloire dont plusieurs habitants du ciel vont resplendir, en même temps qu'elle rappelait à notre mémoire l'antique honneur de la Ville éternelle, consacrée par le martyre des saints apôtres Pierre et Paul, dont l'anniversaire séculaire, qui revient cette année, remplit d'allégresse aujourd'hui l'univers chrétien, et élève les esprits des fidèles à la salutaire pensée des plus grandes choses !

Nous n'avons pu entendre l'aimable invitation de Votre Sainteté nous conviant à ces belles fêtes, sans nous rappeler ces autres solennités que nous célébrions ici même, il y a cinq ans, autour du trône apostolique, et sans sentir se raviver en nous le souvenir reconnaissant de la bonté, de la charité paternelle et des égards délicats avec lesquels vous nous avez accueillis et embrassés alors, dans la joie d'une si heureuse rencontre.

Le souvenir si doux et l'appel d'un père tendrement aimé, qui, sans ordonner, exprimait un vœu, voilà ce qui nous a fait prendre joyeusement le chemin de Rome, avec cette bonne volonté empressée dont vous avez, Très-Saint Père, un éclatant témoignage, et dans la nombreuse assemblée d'Évêques réunie pour la troisième fois autour de vous, et dans les sentiments unanimes de filiale piété et de respect dont ils environnent votre personne sacrée. Le nombre des Évêques ici présents est tel, en effet, qu'on pourrait à peine, dans tous les siècles passés, trouver quelques rares exemples d'une réunion épiscopale si considérable ; et cette affluence, toutefois, n'a rien qui surpasse la grandeur de votre bienveillance et de votre tendresse pour nous, ni de notre amour et de notre respectueuse obéissance envers Votre Sainteté.

Ce sont ces mêmes raisons, Très-Saint Père, qui nous excitent aujourd'hui plus vivement à honorer par de nouveaux hommages les éminentes vertus par lesquelles vous faites briller le Saint-Siége d'un nouvel éclat, et à consoler par le témoignage réitéré de notre admiration et de notre amour votre personne auguste, dont le grand courage peut bien sentir le poids des douloureuses épreuves qui la pressent, mais ne sait pas en être ébranlé.

Il y a encore un autre avantage, souverainement précieux pour nous, et que nous nous

Apostolica Tua vox iterum auribus nostris insonuit, nuncians novum æternæ veritatis triumphum, sanctorum cælitum gloria refulgentem, antiquum urbis æternæ, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli sanguine consecratæ decus, quorum martyrii memoria sæcularis rediens, totum hodie Orbem Christianum lætitia afficit et fidelium mentes ad salutarem maximarum rerum cogitationem extollit.

Jucundissima apostolici oris ad festa talia nos peramanter invitantis verba percipere minime potuimus, quin continuo subiret animum solemnium illorum memoria, quæ ante annos quinque, Tuo lateri adstantes in urbe peregimus, et grati recordaremur, qua tunc nos benignitate et humanitate habueris, qua nos paterna caritate fueris in illa faustissima gratulatione complexus.

Hæc suavis recordatio, hæc amantissimi Patris non tam jubentis quam optantis vox illam animis nostris ad romanum iter capessendum alacritatem adjecit, quam Tibi, Beatissime Pater! satis luculenter amplissima hæc Antistitum frequentia, qui tertium ad Te confluxerunt, et communis omnium pietas ac fidelis observantia declarant. Tam ingenti Antistitum numero, cui vix simile quid in præteritarum ætatum memoria reperitur, par solummodo est Tua in nos charitas ac benevolentia, par unice obsequii amorisque in Te nostri magnitudo. — Hisce autem causis vehementius hodie excitamur, ut eximias virtutes Tuas, Sedem Apostolicam novo illustrantes lumine, novo etiam prosequamur honore, et augustissimum Tuum animum graves inter, quibus premeris at non conculeris, ærumnas, iterato amoris et admirationis testimonio coram solemur.

Sed dum votis obsecuti sumus Tuis, alium etiam optatissimum nobis spectavimus fructum,

ut scilicet cor nostrum tot Ecclesiæ malis sauciatum paterni Tui vultus recrearemus adspectu, fraternam inter nos concordiam magis magisque roboraremus, ac communem Tibi nobis solatii et gaudii materiem quæreremus.

Hanc vero lætandi causam Tu maximam nobis præstas, dum tot nova sanctorum nomina fastis Ecclesiæ inscribens homines potenter edoces, quanta sit quamque inexhausta matris Ecclesiæ fœcunditas. Hanc triumphantium gloriosus martyrum sanguis exornat; hanc inviolatæ confessionis candida induit virginitas, hujus floribus nec rosæ nec lilia desunt.—Tu, cœlestia virtutum præmia mortalibus ostendens, oculos a rerum inanium conspectu ad jucundam cœli gloriam erigere doces. Tu, dum homines mirandis ingenii sui industriæque operibus exsultant, triumphale sanctorum Dei vexillum attollens illos admones, ut, super ipsam rerum adspectabilium et gaudiorum humanorum pompam ac speciem, oculos ad Deum omnis sapientiæ et pulchritudinis fontem convertant, ne ii, quibus dictum fuit *Subjicite terram et dominamini* obliviscantur unquam supremi illius præcepti. *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies* :

Ast qui suspicientes cœlestem Jerusalem, novorum sanctorum gloria gestientem, mirabilia Domini humili corde agnoscimus et profitemur, magis etiam ad hæc celebranda incendimur, dum hodierna sæculari solemnitate immotam contemplamur petræ illius firmitatem, super quam Dominus ac Redemptor noster Ecclesiæ suæ molem perpetuitatemque constituit. Divina enim virtute factum cernimus, ut Petri Cathedra, organum veritatis, unitatis centrum, fundamentum et propugnaculum libertatis Ecclesiæ, tot inter rerum adversitates et non intermissa hostium molimina octodecim jam elapsis plane sæculis, stet firma incolumisque; dum regna et imperia surgunt ruuntque vicissim, stet veluti secura pharus in procelloso vitæ æquore mortalium iter dirigens, tutamque stationem et portum salutis sua luce commonstrans.

Hac fide, hisce sensibus ducti loquebamur olim, Beatissime Pater! cum ante quinquennium Tuo throno adstantes sublimi Tuo ministerio debitum testimonium dedimus, votaque pro Te, pro civili Tuo principatu, pro justitiæ ac reli-

sommes aussi proposé en répondant à votre appel : nous avons voulu, sous le doux regard de votre Paternité, pouvoir réconforter nos propres cœurs, profondément blessés de tant de maux dont souffre l'Église ; et ainsi, ce que nous sommes venus chercher à Rome, c'est pour nous comme pour vous, Très-Saint Père, des motifs communs de consolation et de joie.

Et n'est-ce pas déjà un bien grand sujet de sainte allégresse que vous nous offrez, en inscrivant dans les fastes des saints en ces jours tant de noms nouveaux, et en donnant ainsi aux hommes ce grand enseignement, que la céleste fécondité de l'Église est inépuisable? Vous nous la faites apparaître, cette sainte Église, ornée du glorieux sang des martyrs vainqueurs de la mort; revêtue, comme d'un blanc vêtement, des pures vertus des vierges, et portant sur la tête une couronne à laquelle ne manquent ni les roses ni les lys.

En faisant briller ainsi aux yeux des hommes les célestes récompenses des vertus, vous leur apprenez à détourner les yeux du spectacle des vanités mondaines, pour les ouvrir au doux éclat du ciel ; et, tandis que les hommes triomphent et se glorifient des merveilles de leur génie et de leurs arts, vous, devant l'étendard triomphal de la sainteté, vous les avertissez de regarder plus haut que cette éblouissante pompe des choses visibles et des fêtes terrestres, et d'élever leurs yeux jusque vers celui qui est la source de toute sagesse et de toute beauté, afin que ceux à qui il fut dit : *Assujettissez-vous la terre et dominez sur elle*, ne s'enivrent pas de cet empire au point d'oublier ce grand précepte, qui est la loi suprême : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul.*

Mais, tandis que, les yeux levés vers la Jérusalem céleste qui fête la glorification de ces nouveaux saints, nous reconnaissons et proclamons humblement les merveilles du Seigneur, nous nous sentons encore davantage excités à célébrer ces merveilles par la solennité séculaire de cette journée, qui offre à la contemplation de nos esprits la fermeté de l'inébranlable Pierre sur laquelle Notre-Seigneur et Rédempteur a assis le vaste et immortel édifice de son Église ; car nous avons là, sous les yeux, cet admirable effet de la puissance divine : depuis dix-huit siècles, parmi tant de chocs et d'adversités, et au milieu des continuelles attaques de tant d'ennemis, la chaire de saint Pierre, organe sur la terre de la vérité, centre de l'unité, fondement et boulevard de la liberté de l'Église, soutenue, toujours ferme et entière ; en sorte que, tandis que les royaumes et les empires s'élèvent et croulent sans cesse les uns sur les autres, elle subsiste, cette immortelle Chaire, toujours là, debout, comme un phare de salut sur l'orageuse mer de la vie humaine, dirigeant la route des mortels, et leur montrant, par sa lumière, le rivage et le port tranquille du salut.

C'est sous l'impression, Très-Saint Père, de ces sentiments et de cette foi, que rangés il y a cinq ans autour de vous, nous vous adressions la parole, offrant à Votre Sainteté le témoignage si bien mérité de nos hommages, et faisant entendre publiquement l'expression de nos vœux

pour votre personne sacrée, pour le maintien de votre principauté civile, et pour la sainte cause de la religion et de la justice que vous défendez. C'est cette même foi qui nous faisait vous dire hautement alors, de vive voix et par écrit, que la chose la plus chère et la plus sacrée pour nos cœurs, c'est de croire et d'enseigner ce que vous-même croyez et enseignez; de rejeter pareillement les erreurs que vous rejetez; de marcher unanimement sous votre conduite dans les voies du Seigneur, de vous suivre, de travailler avec vous, et de combattre à vos côtés pour le Seigneur, prêts à braver avec vous tous les périls et tous les revers.

Toutes ces choses, que nous avons alors déclarées, nous les confirmons de nouveau en ce moment dans le plus profond sentiment de notre filiale piété, et nous désirons que l'univers entier en soit instruit: nous nous souvenons en même temps avec reconnaissance et nous vous félicitons avec un assentiment entier de tout ce que vous avez fait encore depuis pour le salut des fidèles et pour la gloire de l'Église.

Car ce que Pierre disait jadis : *Nous ne pouvons nous taire sur ce que nous avons vu et entendu*, vous avez toujours regardé — votre conduite le montre avec éclat — comme un saint et sacré devoir de le dire et de le pratiquer vous-même. Votre voix n'a jamais cessé de se faire entendre. Annoncer aux hommes les vérités éternelles, frapper du glaive de la parole apostolique les erreurs du siècle, ces erreurs qui attaquent en même temps l'ordre naturel et surnaturel, et menacent de ruiner jusqu'en ses fondements toute puissance ecclésiastique et civile; dissiper les ténèbres qu'ont amoncelées sur les esprits des doctrines aussi perverses que nouvelles; proclamer sans crainte, persuader et recommander aux hommes tout ce qu'il y a de nécessaire et de salutaire pour le bien, soit des individus, soit de la famille chrétienne, soit de la société civile, voilà ce que vous avez regardé comme la capitale obligation de votre ministère suprême, afin que tous arrivent ainsi à connaître parfaitement ce qu'un catholique doit croire, professer et pratiquer.

Nous rendons grâces à Votre Sainteté pour cette attentive sollicitude, dont nous lui garderons une éternelle reconnaissance; et, croyant que c'est Pierre qui a parlé par la bouche de Pie, tout ce que, pour la garde du sacré dépôt, vous avez dit, confirmé, manifesté, nous aussi nous le disons, nous le confirmons, nous l'annonçons; et avec une parfaite unanimité de sentiment et de langage, nous rejetons tout ce que vous avez jugé vous-même devoir rejeter et réprouver comme contraire à la foi divine, au salut des âmes et au bien de la société humaine. Car nous tenons fermement et conservons gravé profondément dans nos esprits ce que les Pères du concile de Florence ont unanimement défini dans le décret d'union, à savoir, que : « Le Pontife romain est le vicaire du Christ, le chef de « l'Eglise universelle, le Père et le docteur de « tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne « du bienheureux Pierre, a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ la pleine puissance de « paître, régir et gouverner l'Église universelle.»

gionis causa palam nuncupavimus. Hac fide ducti verbis scriptoque eo tempore professi sumus, nihil nobis potius et antiquius esse, quam ut quæ Tu Ipse credis ac doces, nos quoque credamus et doceamus, quos rejicis errores, nos item rejiciamus, Te duce unanimes incedamus in viis Domini, Te sequamur, Tibi adlaboremus ac Tecum pro Domino in omne discrimen fortunamque parati decertemus. — Cuncta hæc, quæ tunc declaravimus, nunc denuo piissimo cordis sensu confirmamus, idque universo orbi testatum esse volumus; grato simul recolentes animo plenoque laudantes assensu, quæ a Te in salutem fidelium et Ecclesiæ gloriam ab eo quoque tempore gesta fuerunt.

Quod enim Petrus olim dixerat : *Non possumus quæ vidimus et audivimus non loqui*, Tu pariter sanctum et solemne habuisti, ac nunquam non habere luculenter demonstras. Non enim unquam obticuit os Tuum. Tu æternas veritates annunciare, Tu sæculi errores, naturalem supernaturalemque rerum ordinem atque ipsa ecclesiasticæ civilisque potestatis fundamenta subvertere minitantes, apostolici eloquii gladio configere, Tu caliginem novarum doctrinarum pravitate mentibus offusam dispellere, Tu quæ necessaria ac salutaria sunt tum singulis hominibus, tum christianæ familiæ, tum civili societati intrepide effari, suadere, commendare supremi Tui ministerii es arbitratus; ut tandem cuncti assequantur, quid hominem catholicum tenere, servare ac profiteri oporteat. — Pro qua eximia cura maximas Sanctitati Tuæ gratias agimus, habituri sumus sempiternas; Petrumque per os Pii locutum fuisse credentes, quæ ad custodiendum depositum a Te dicta, confirmata, prolata sunt, nos quoque dicimus, confirmamus, annuntiamus, unoque ore atque animo rejicimus omnia, quæ divinæ fidei, saluti animarum, ipsi societatis humanæ bono adversa, Tu ipse reprobanda ac rejicienda judicasti. Firmum enim menti nostræ est, alteque defixum, quod Patres Florentini in decreto unionis unanimes definiverunt : Romanum Pontificem *Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput et omnium Christianorum Patrem et Doctorem existere, et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi Universalem Ecclesiam a Domino Nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse.*

Sed alia præterea sunt, quæ nostram in Te caritatem, gratosque animi sensus provocant. Magna enim cum jucundidate admiramur heroicam illam virtutem, qua perniciosis sæculi machinationibus obsistendo, dominicum gregem in via salutis servare, contra seductiones erroris munire, contra vim potentium et falsorum sapientum astutiam tueri adnisus es. Admiramur studium illud fatigari nescium, quo emolumenta universæ Ecclesiæ, apostolica providentia Orientis et Occidentis populos complexus, promovere nunquam destitisti. Admiramur magnificum illud, quod generi hominum in pejus quotidie ruenti Pastoris boni spectaculum exhibes, ipsorum etiam veritatis inimicorum animos percellens, oculosque ad Te vel invitos ipsa rerum præstantia et dignitate convertens.

Perge igitur Pastorum Pastoris vicaria potestate fungens, divini Tui muneris partes Deo confisus tueri; perge vitæ æternæ subsidiis pascere Tibi creditas oves; perge sanare contritiones Israël, et agnos Christi quærere qui perierant. Faxit Deus Omnipotens, ut, qui amoris Tui et officii sui immemores voci Tuæ adhuc resistunt, meliora secuti consilia ad Te tandem redeuntes, luctum Tuum in gaudium convertant ; Tuarum pastoralium curarum fructus, divina benignitate adspirante, incrementum capiant in dies; felix animarum conversio, quam Deus Te administro quotidie operatur, magis magisque amplificetur; Tuque virtutum Tuarum vi et glorioso laborum successu animabus Christo lucrifactis, prolatisque regni ejus finibus, cum Domino et Magistro verie exclamare possis : *Omne, quod dat mihi Pater, ad me veniet.*

Hæc immo, Beatissime Pater ! salutaris ac felicioris ævi indicia conspiciuntur. Testis amor ille, quem cunctarum nationum fideles ad quævis pro Te exantlanda parati commonstrant, dum vires corporis et animi atque adeo vitam ipsam pro Ecclesiæ juribus et Apostolicæ Sedis gloria adserenda impendere ac dicare gestiunt. Testis prona illa catholicarum mentium reverentia, quæ te supremum Pastorem cupide intuetur, quæ Apostolicæ Cathedræ oracula lætanter excipit, iisque firmissimo adsensu et obsequio adhærere gloriatur. Testis illa filialis animi indoles, qua populus Christianus vestigia fidelium sequens, qui olim ad pedes Apostolorum facultates suas sponte deferebant, rerum Tuarum angustiis hucusque occurrit, et conti-

Mais vous avez encore d'autres titres, Très-Saint Père, qui excitent et notre amour et notre reconnaissance. Nous admirons avec une joie particulière cet héroïque courage avec lequel, en résistant aux pernicieuses manœuvres du siècle, vous vous êtes toujours efforcé de maintenir dans la voie du salut le troupeau du Seigneur, de le prémunir contre les séductions de l'erreur, de le défendre contre la violence des puissants et contre l'astuce des faux sages. Nous admirons ce zèle, qui ne sait pas se lasser, avec lequel, embrassant dans votre sollicitude apostolique les peuples de l'Orient et de l'Occident, vous ne cessez jamais de promouvoir le bien de l'Église universelle. Nous admirons ce magnifique spectacle du bon Pasteur, que vous offrez aux yeux du genre humain, alors qu'il semble se précipiter chaque jour dans le mal plus profondément, spectacle si beau que les ennemis mêmes de la vérité en sont frappés, et se sentent comme forcés, par l'excellence même et la grandeur des choses, à tourner vers vous leurs regards.

Continuez donc, avec cette haute autorité de vicaire du Pasteur des pasteurs, de remplir et de défendre, plein de confiance en Dieu, toutes les parties de votre divin ministère; continuez à procurer aux brebis commises à vos soins tous les secours de l'éternelle vie ; continuez à guérir les plaies d'Israël, et à chercher les agneaux du Christ qui avaient péri. Fasse le Dieu tout-puissant que ceux mêmes qui, méconnaissant votre amour et leur devoir, résistent encore à votre voix, puissent enfin suivre de meilleures inspirations, et, revenant à vous, changent en joie le deuil de leur père. Que les fruits de votre pastorale sollicitude reçoivent, sous le souffle de la divine bonté, des accroissements nouveaux; que l'heureux ouvrage de la conversion des âmes, dont Dieu est l'auteur, mais dont vous êtes chaque jour le ministre, prenne des développements plus grands; et qu'à la vue des âmes conquises au Christ par l'influence de vos vertus et par le glorieux succès de vos travaux, qui dilatent sur la terre le royaume de Dieu, vous puissiez vraiment vous écrier avec Notre-Seigneur et Maître : *Tout ce que mon Père m'a donné viendra à moi.*

Et déjà, Très-Saint Père, ne voyons-nous pas des indices d'un avenir meilleur et d'heureux présages de salut? Témoin ce profond attachement que vous montrent tant de fidèles de toutes nations, prêts à tout faire pour vous, et à consacrer et employer toutes les forces de leur corps et de leur âme, et jusqu'à leur vie même, pour la défense des droits de l'Église et pour la gloire du Saint-Siége apostolique. Témoin ce religieux respect de toutes les âmes catholiques regardant avec amour dans votre personne le Pasteur suprême, recevant avec joie les oracles de la Chaire apostolique, et se glorifiant d'y adhérer avec l'obéissance d'un plein et ferme assentiment. Témoin cette filiale inclination du peuple chrétien, suivant l'exemple des premiers fidèles qui mettaient spontanément leurs biens aux pieds des apôtres, et s'empressant de venir au secours de votre détresse qu'ils soulagent par de continuelles offrandes.

C'est avec une profonde émotion que nous voyons ces preuves manifestes de la piété de vos enfants : notre zèle s'emploiera sans relâche à nourrir et allumer de plus en plus dans le cœur des fidèles ce feu sacré ; notre exemple et celui de nos clergés ne fera pas défaut à cette belle œuvre de la libéralité chrétienne, qui prendra par là des accroissements nouveaux, et ainsi, par les secours temporels qu'ils vous offriront, les peuples aideront Votre Sainteté à procurer toujours plus parfaitement le salut de leurs âmes.

Et en même temps que nous sommes profondément touchés de cet amour que tous les fidèles vous témoignent, nous éprouvons, Très-Saint Père, un particulier sentiment de joie en voyant de près la fidélité, l'affection et l'obéissance dont vous donnent des marques si empressées, comme à leur père et leur prince, les dignes citoyens de la Ville éternelle. Peuple heureux et qui a si bien l'instinct du vrai !

Il sait à quel point l'honore et le relève lui-même cette chaire de saint Pierre, établie au milieu de sa cité ; et il comprend que la divine bonté ne cessera jamais de lui prodiguer ses faveurs, tant que lui-même persévérera dans le respect et l'amour du pontife, qui est à la fois son très-auguste prince et le vicaire du Christ. Ayez à cœur, ô peuple romain, d'être toujours fidèle à ce sentiment ! Que votre piété envers le Pontife suprême soit constante et immuable et que cette ville de Rome, où l'univers chrétien aime à voir la première des cités et sa capitale, soit l'éclatant modèle des autres villes et mérite ainsi de fleurir par la triple bénédiction des grâces célestes, des vertus et des prospérités même temporelles !

C'est à cet heureux résultat qu'a déjà contribué, Très-Saint Père, la gloire que jette votre pontificat sur Rome et sur l'univers catholique ; nous en ressentons une admiration si grande, que nous ne voyons pas, en vérité, de meilleur modèle à imiter dans notre ministère.

Mais, autant le spectacle de vos vertus pontificales frappe nos esprits, autant la douceur de votre parole fait sur nos cœurs des impressions profondes. C'est spécialement avec une extrême joie de nos âmes que nous avons appris de votre bouche sacrée le profond dessein que vous méditez, parmi tous les périls des temps présents, de convoquer un Concile œcuménique, « *ce* « *remède le plus grand qu'on puisse employer*, disait « votre prédécesseur Paul III, *dans les plus grands* « *périls de la république chrétienne.* »

Daigne le ciel être propice à un tel dessein, dont il a été lui-même l'inspirateur ; et que les hommes de notre temps, « *si faibles dans la foi,* « *cherchant toujours sans jamais parvenir à la vé-* « *rité, et emportés par tous les vents de doctrine,* » trouvent enfin dans ce saint Concile une nouvelle et très-heureuse occasion de se rapprocher de la sainte Eglise, la colonne et le solide fondement de la vérité ; qu'ils apprennent à connaître la vraie foi, source du salut, et à rejeter les erreurs qui les perdent ; et que, ainsi, Dieu aidant, et l'immaculée Vierge priant pour nous, cette assemblée générale de l'Eglise soit une grande œuvre d'unité, de sanctification et de pacification, qui procure à l'Église une splendeur

nenter eas sublevare non desinit. — Hæc filialis argumenta pietatis intimo pectore commoti cernimus, nunquam non operam daturi, ut sacer hic ignis in cordibus fidelium accensus foveatur et vigeat, utque tum nostro tum cleri totius exemplo animati omnes præclaram illam voluntatem ac liberalitatem provehant, Tibique ad æternam eorum salutem plenius procurandam temporalia adjumenta suppeditent.

Qui autem fidelium omnium erga Te pietate tantopere afficimur, Beatissime Pater ! peculiaris gaudii fructum capimus ex illa fide, ex illo amore et obsequio, quo digni æternæ Urbis cives Te Patrem, Te Principem indulgentissimum complectuntur. Felicem populum ac vera sapientem ! qui novit, quæ sibi amplitudo et gloria ex Petri Sede in Urbe constituta proveniat, qui intelligit non alios terminos divinæ erga se benignitati definitos fore, quam quos ipse sibi in sua erga Christi Vicarium observantia et in Principem Sacratissimum amore constituerit. Hæc concupisce, hæc sequere, romana Urbs, quam Christianus Orbis cæterarum principem suamque lubens agnoscit, cæteris exemplo prælucens, sit cœlestibus gratiis donisque florens, virtutibus opibusque beata.

Id, Beatissime Pater ! Tui Pontificatus splendor effecit, quo non Urbs solum Tua, sed universus orbis illustratur, cujusque admiratio ita nos movet, ut ex illo exemplum pro sacro nostro ministerio petendum esse existimemus.

At non minus Tua vox suaviter illabens pectoris ima pervadit, quam virtutum Tuarum pontificalium imago animos nostros percellit.

Summo igitur gaudio repletus est animus noster, dum e sacrato ore Tuo intelleximus, tot inter præsentis temporis discrimina eo Te esse consilio, ut *maximum,* prout aiebat inclitus Tuus prædecessor Paulus III, *in maximis rei christianæ periculis remedium,* Concilium œcumenicum convoces.

Annuat Deus huic Tuo proposito, cujus ipse Tibi mentem inspiravit ; habeantque tandem ævi nostri homines, qui infirmi in fide, semper discentes et nunquam ad veritatis agnitionem pervenientes omni vento doctrinæ circumferuntur, in sacrosancta hac Synodo novam, præsentissimamque occasionem accedendi ad sanctam Ecclesiam, columnam ac firmamentum veritatis, cognoscendi salutiferam fidem, perniciosos rejiciendi errores ; ac fiat, Deo propitio, et conciliatrice Deipara Immaculata, hæc Synodus

grande opus unitatis, sanctificationis et pacis, unde novus in Ecclesiam splendor redundet, novus regni Dei triumphus consequatur.

Et hoc ipso Tuæ providentiæ opere denuo exhibeantur mundo immensa beneficia, per Pontificatum romanum humanæ societati asserta. Pateat cunctis, Ecclesiam eo, quod super solidissima Petra fundetur, tantum valere, ut errores depellat, mores corrigat, barbariem compescat, civilisque humanitatis mater dicatur et sit. Pateat mundo, quod divinæ auctoritatis et debitæ eidem obedientiæ manifestissimo specimine, in divina Pontificatus institutione dato ea omnia stabilita et sacrata sint, quæ societatum fundamenta ac diuturnitatem solident.

Quod ubi perspexerint principes et populi, non permittent, ut augustissimum Tuum jus, omnis auctoritatis, omnium jurium certissima sanctio, impune conculcetur; imo ipsi curabunt, ut Tua Tibi constet et potestatis libertas et libertatis potestas; adsint subsidia ad sublime Tuum, illisque ipsis summe proficuum ministerium efficaciter exercendum; nec patientur, ut vox Tua a gregibus Ecclesiæ sanctæ addictis prohibeatur, ne pabulo æternarum veritatem privati misere contabescant, laxatisve apud eos obedientiæ et reverentiæ erga divinum in Te residens magisterium vinculis, illa quoque auctoritas, qua reges regnant et legum conditores justa decernunt, in certissimum status civilis detrimentum labefactetur.

Hæc est spes nostra, quam corde fovemus. Hoc continuum precum nostrarum est, semperque erit argumentum.

Macte ergo animo, Beatissime Pater! perge navim Ecclesiæ inter medias procellas secura, ut suevisti, manu ad portum adducere. Mater divinæ gratiæ, quam Tu pulcherrimo honoris titulo salutasti, intercessionis suæ auxilio tutabitur semitam tuam. Erit Tibi in stellam maris, quam invicta, uti soles, fiducia suspiciens, non frustra diriges cursum ad Illum, qui per eam ad nos venire voluit. — Faventes habebis cœlestes Sanctorum choros, quorum beatam gloriam magno studio continuisque apostolicis conatibus exquisitam mundo exsultanti tum diebus istis, tum antehac annunciasti. Assistent Tibi Principes Apostolorum Petrus et Paulus, precibus potentibus sollicitudinem Tuam secundantes. In puppi, quam Tu nunc occupas, Petrus olim sedebat; ipse apud Dominum intercedet, ut quæ navis ipsius suffragiis adjuta octodecim sæculis altum vitæ humanæ mare feliciter per-

nouvelle et au royaume de Dieu un nouveau triomphe.

Que ce grand dessein conçu par votre prévoyante sagesse soit au monde un nouvel exemple des bienfaits immenses dont est redevable au pontificat romain la société humaine. Qu'il devienne évident pour tous que l'Église emprunte à la pierre solide sur laquelle elle est bâtie la puissance de dissiper les erreurs, de corriger les mœurs, d'éloigner la barbarie, et qu'elle est ainsi justement appelée et est, en effet, la mère de la vraie civilisation. Que le monde enfin voie et reconnaisse combien ce haut modèle de l'autorité divine et de l'obéissance qui lui est due, mis sous les yeux des hommes dans cette céleste institution de la papauté, contribue à affermir et à consacrer les grands principes qui sont les bases de la société humaine et qui en assurent la solidité.

Quand les principes et les peuples comprendront ces choses, ils ne permettront plus que vos droits augustes, où réside la plus certaine sanction de l'autorité et de tous les droits, soient impunément foulés aux pieds. Ils prendront soin, au contraire, de vous garantir le libre exercice de ce pouvoir qui assure votre indépendance; ils vous procureront tous les secours dont vous avez besoin pour remplir efficacement ce ministère sublime qui leur est à eux-mêmes si avantageux. Ils ne souffriront pas qu'on empêche votre voix de se faire entendre aux fidèles placés sous la conduite de l'Église, de peur que les peuples, privés du pain des vérités éternelles, ne languissent misérablement, et que, les liens de l'obéissance et du respect envers cette divine puissance d'enseignement qui réside en vous étant relâchés, l'autorité par où règnent les rois et qui donne aux législateurs le pouvoir de faire des lois justes, ne soit elle-même ébranlée, et n'entraîne la ruine certaine de tout gouvernement civil.

Tel est l'espoir que nous portons et que nous aimons à nourrir au fond de nos cœurs; et c'est aussi et ce sera toujours le sujet continuel de nos prières.

Courage donc, Très-Saint Père! continuez à gouverner d'une main sûre, comme vous l'avez fait jusqu'ici, le vaisseau de l'Église, pour la conduire au port du salut. La Mère de la divine grâce, saluée par vous d'un magnifique titre d'honneur, vous viendra en aide et assurera votre marche par ses intercessions. Elle resplendira à vos yeux comme l'étoile de la mer, et en tenant, selon votre pieuse coutume, le regard de votre cœur fixé sur elle avec une invincible confiance, vous vous dirigerez sûrement et sans dévier vers Celui qui par elle est venu à nous.

Vous aurez pour patrons et pour protecteurs les chœurs célestes de ces saints dont vous avez proclamé, soit en ces jours, soit auparavant, aux applaudissements du monde chrétien, la sainteté et la gloire, après en avoir soigneusement recherché les preuves par de profondes études et par les efforts de votre zèle apostolique. Vous serez assisté par les princes des apôtres, Pierre et Paul, dont les prières viendront au secours de votre sollicitude. Le gouvernail du vaisseau de l'Eglise que vous tenez maintenant, Pierre le

tint autrefois; il intercédera auprès du Seigneur, afin que ce mystérieux vaisseau qui, par l'assistance de ses prières, a vogué déjà dix-huit siècles sur la profonde mer du monde, continue heureusement sa course sous votre conduite, pour entrer un jour à pleines voiles dans le port céleste, chargé des plus précieuses richesses, qui sont les âmes immortelles !

Et afin d'obtenir cet heureux succès, vous aurez en nous tous, Très-Saint Père, autant de compagnons dévoués de vos travaux, de vos sollicitudes et de vos prières; et comme prémices de cette fidèle coopération, nous supplions dès maintenant la bonté divine de vous combler de toutes les bénédictions célestes, de maintenir et d'affermir vos forces, d'enrichir les années qui vous restent par de nouvelles conquêtes spirituelles, et de faire enfin que votre vie soit longue sur la terre et bienheureuse un jour dans le ciel.

currit, Te duce, opimis immortalium animarum spoliis onusta, cœlestem portum plenis subeat velis. — Quod ut fiat, nos curarum, precum et laborum Tuorum fideles devotosque socios habebis, qui divinam clementiam nunc quoque deprecamur, ut Tibi omni benedictione cœlesti cumulato serventur augeanturque vires; ut novis in dies animarum lucris dives sit vita Tua, sit longæva in terris, sit olim in cœlis beata !

Cette adresse portait les signatures suivantes :

Marius Cardinalis Mattei, Episc. Ostien. et Veliternen., et S. Collegii Decanus.
Constantinus Card. Patrizi, Episc. Portuen. et S. Ruphinæ.
Aloisius Card. Amat, Episc. Pranæstin.
Ludovicus Card. Altieri, Episc. Albanen.
Nicolaus Cardin. Clarelli Paracciani, Episc. Tusculan.
Philippus Card. De Angelis, Archiep. Firman.
Engelbertus Card. Sterckx, Archiep. Meclinien.
Aloisius Card. Vannicelli Casoni, Archiep. Ferrarien.
Cosmas Cardin. Corsi, Archiep. Pisan.
Dominicus Card. Caraffa de Traetto, Archiep. Beneventan.
Xistus Card. Riario Sforza, Archiep. Neapolitan.
Jacobus Maria Cardin. Mathieu, Archiep. Bisuntin.
Franciscus Augustus Cardin. Donnet, Archiep. Burdigalen.
Carolus Aloisius Cardin. Morichini, Episc. Æsinus.
Joachim Cardin. Pecci, Episc. Perusin.
Antonius Benedictus Cardin. Antonucci, Episc. Anconitan.
Henricus Cardin. Orfei, Archiep. Ravennaten. et administrator Diœcesis Cæsanen.
Joseph. Maria Cardin. Milesi, Abbas Trium Fontium.
Michael Cardin. Garcia Cuesta, Archiep. Compostellan.
Joseph Aloisius Cardin. Trevisanato, Patr. Venetiarum.
Ludovicus Card. De La Lastra y Cuesta, Archiep. Hispalen.
Philippus Maria Cardin. Guidi, Archiep. Bononien.
Henricus Maria Cardin. de Bonnechose, Archiep. Rothomagen.
Paulus Cardin. Cullen, Archiep. Dublinen.
Rogerius Aloisius Antici Mattei, Patriarcha Constantinop.
Paulus Ballerini, Patriarcha Alexandrin.
Paulus Petrus Mashad, Patriarcha Antiochen. Maronitar.
Gregorius Joseff, Patr. Antiochen. Græc. rit. Melchitar.
Joseph Valerga, Patr. Hierosolymitan.
Thomas Iglesias y Barcones, Patriarcha Indiar. Occiden.
Antonius Hassun, Primas Constantinop. Arm. rit.
Joannes Simor, Primas Regni Hungariæ, Archiep. Strigon.
Aloisius Maria Cardelli, Archiep. Acriden.
Laurentius Trioche, Archiep. Babylonen.
Meletius, Archiep. Dramaten. Græc. rit.
Petrus Apelian, Archip. Marascen. Arm. rit.
Ignatius Kalybgian, Archiep. Amasien. Armen. rit.
Petrus Riccardus Kenrick, Archiep. S. Ludovici.
Petrus Gilento, Archiep. Rossanen.
Alexander Asinari de Sanmarzano, Archiep. Ephesin.
Alexander Angeloni, Archiep. Urbinaten.
Georgius Hurmuz, Archiep. Siunien. Arm. rit.
Aloisius Clementi, Archiep. Epis. Ariminen.
Felicissimus Salvini, Archiep. Camerinen.

Eduardus Hurmuz, Archip. Siracen. Armen. rit.
Raphael d'Ambrosio, Archiep. Dyrechien.
Julius Arrigoni, Archiep. Lucanus.
Joseph. De Bianchi Dottula, Archiep. Tranen. Nazaren. et Barolen.
Eustachius Gonella, Archiep. Epis. Viterbien. et Tuscanien.
Joseph Rotundo, Archiep. Tarentin.
Gregorius De Luca, Archiep. Compsanus, Admininistrator Campanien.
Joannes Hagian, Archiep. Cæsarien. Armen. rit.
Joannes Baptista Purcell, Archiep. Cincinnaten.
Renatus Franciscus Regnier, Archiep. Cameracen.
Maximilianus De Tarnoczy, Archiep. Salisburgen.
Benjaminus, Archiep. Neopolit.
Elias Mellus, Archiep. Acren. et Zhibaren. Chaldæor.
Fridericus de Furstenberg, Archiep. Olomucen.
Paulus Brunoni, Archiep. Taronen.
Joseph Matar, Archiep. Maronita Alepensis.
Philippus Cammarota, Archiep. Cajetan.
Franciscus Xaverius Apuzzo, Archiep. Surrentin.
Cajetanus Rossini, Archiep. Epis. Melphiten. Jovenacen. et Terlitien.
Petrus Villanova Castellacci, Archiep. Nisiben.
Vincentius Tizzani, Archiep. Nisiben.
Vincentius Spaccapietra, Archiepiscopus Smyrnensis.
Marianus Ricciardi, Archiep. Antibaren. et Scodren.
Franciscus Emilius Cugini, Archiep. Mutinen.
Jacobus Bosagi, Archiep. Cæsarien. Armen. rit.
Raphael Ferrigno. Archiep. Brundusin.
Salvator Nobili Vitelleschi, Archiep. Episc. Auximan. et Cingulan.
Alexander Franchi, Archiep. Thessalonicen.
Petrus Bostani, Archiep. Tyren. et Sidonien. Maronit.
Patritius Leahy, Archiep. Casselien.
Josephus Hippolytus Guibert, Archiep. Turonen.
Marinus Marini, Archiep. Epis. Urbevetan.
Georgius Claudius Chalandon, Archiep. Aquen.
Gregorius Szymonowicz, Archiep. Leopolien. Armen. rit.
Joachim Limberti, Archiep. Florentin.
Antonius Salomone, Archiep. Salernitan.
Philippus Gallo, Archiep. Patrassen.
Petrus Giannelli, Archiep. Sardien.
Joseph S. Alemanny, Archiep. S. Francisci de California.
Franciscus Pedicini, Archiep. Baren.
Emmanuel Garcia Gil, Archiep. Cæsaraugustan.
Arsenius Avak-Vartan-Angiarikian, Archiep. Tarsen. Armen. rit.
Julianus Florianus Desprez, Archiep. Tolosan.
Ignatius Akkani, Archiep. Hauranan. Græc. rit. Melchitar.
Franciscus Xaverius Wierzchlewski, Archiep. Leopolitan. rit. lat.
Spiridion Maddalena. Archiep. Corcyren.
Gregorius Balitian, Archiep. Aleppen. Armen. rit.
Joannes Maria Odin, Archiep. Novæ Aureliæ.
Joannes Martinus Spalding. Archiep. Baltimoren.
Leo Korkoruni, Archiep. Melitenen. Arm. rit.
Carolus de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, Archiep. Bithuricen.
Joannes Hagg, Archiep. Helipolitan. Maron.
Miecislaus Ledochowski, Archiep. Gnesnen. et Posnanien.
Walter Steins, Archiep. S. Jacobi de Cuba.
Benvenutus Monzon y Martin, Archiep. Granaten.
Joseph Berardi, Archiep. Nicen.
Petrus Alexander Doimo Maupas, Archiep. Jadren.
Athanasius Raphael Ciarchi, Archiep. Babylonen. Syror.
Georgius Darboy, Archiep. Parisien.
Antonius de Lavastida, Archiep. Mexican.
Clemens Munguia, Archiep. Mecoacan.
Paulus Hatem, Archiep. Aleppen. Græc. rit. Melchitar.
Petrus Matah, Archiep. Jarizensis in Syria.
Ludovicus Anna Dubreuil, Archiep. Avenionen.
Joannes Ignatius Moreno, Archiep. Vallisolitan.
Martialis Guillelmus De Cosquer, Archiep. Portus Principis.
Laurentius Pergeretti, Archiep. Naxiensis.
Ludovicus Gonin, Archiep. Portus Hispaniæ.
Melchior Nasarian, Archiep. Marden. Armen. rit.
Darius Bucciarelli, Archiep. Scopien.
Franciscus Flex y Solans, Archiep. Tarraconen.
Ludovicus Haynald, Archiep. Colocen. et Bæsien.
Basilius Michael Gasparian, Archiep. Cypren. Armen. rit.
Joannes Paulus Franciscus Maria Lyonnet, Archiep. Albien.
Henricus Eduardus Manning, Archiep. Westmonasterien.
Joseph Sembratowicz, Archiep. Nazianz. Græc. rit.

Paulus Melchers, Archiep. Colonien.
Franciscus Xaverius de Mérode, Archiep. Melitenen.
Antonius Rossi Vaccari, Archiep. Colossen.
Aloisius Ciurcia, Archiep. Irenopolitan.
Alexander Riccardi, Archiep. Taurinen.
Joseph Benedictus Dusmet, Archiep. Catanien.
Joseph Cardoni, Archiep. Edessen.
Joannes Baptista Landriot, Archiep. Rhemen.
Carolus Martialis Allemand Lavigerie, Archiep. Julia Caesarien.
Aloisius Nazarri di Calabiana, Archiep. Mediolanensis.
Joannes Petrus Losanna, Episc. Bugellen.
Ignatius Giustiniani, Episc. Chien.
Raphael Sanctes Casanelli, Episc. Adjacen.
Guillelmus Aretini Sillani, Episc. jam. Terracinen.
Modestus Contratto, Episc. Aquen.
Theodosius Kojumgi, Episc. Sidonien. Melchitar.
Joseph Maria Severa, Episc. Interamnen.
Fridericus Gabriel de Marguerye, Episc. Augustodunen.
Meletius Findi, Episc. Heliopolitan. Græc. rit. Melchitar.
Franciscus Victor Rivet, Episc. Divianen.
Julianus Meirieu, Episc. Dinien.
Ludovicus Besi, Episc. Canopen.
Antonius Ranza, Episc. Placentin.
Dionysius Gauthier, Episc. Emausen.
Georgius Antonius Stahl, Episc. Herbipolen.
Andreas Ræss, Episc. Argentinen.
Carolus Gigli, Episc. Tiburtin.
Franciscus Maria Vibert, Episc. Maurianen.
Joannes Fennelly, Episc. Castorien.
Stephanus Ludovicus Charbonneaux, Episc. Jassen.
Petrus Paulus Lefevre, Episc. Zetlhan. Adminis. Deroiten.
Joannes Hilarius Boset, Episc. Emeriten.
Fredericus Manfredini, Episc. Patavin.
Nicolaus Grispigni, Episc. Fulginaten.
Guillelmus Angebault, Episc. Andegaven.
Joseph Armandus Gignoux, Episc. Bellovacen.
Joannes Baptista Berteaud, Episc. Tutelen.
Eleonorus Aronne, Episc. Montisalti.
Cajetanus Carli, Episc. Almiren.
Joannes Franciscus Wheland, Episc. Aureliopolitanus.
Joannes Thomas Ghilardi, Episc. Montis Regalis.
Paulus Georgius Dupont des Loges, Episc. Meten.
Petrus Severini, Episc. Sappaten.
Petrus Joseph De Preux, Episc. Sedunen.
Joannes Donney, Episc. Montisalbani.
Carolus Fridericus Rousselet, Episc. Sagien.
Jacobus Baillès, Episc. jam. Lucionen.
Joannes Williams, Episc. Bostonien.
Cajetanus Carletti, Episc. Reatin.
Joannes Brady, Episc. Perten.
Felix Cantimorri, Episc. Parmen.
Petrus Paulus Trucchi, Episc. Forolivien.
Stephanus Marilley, Episc. Lausanen. et Geneven.
Guillelmus Massaja, Episc. Cassien.
Guillelmus Bernardus Ullathorne, Episc. Birminghamien.
Alexius Canoz, Episc. Tamassen.
Henricus Rossi, Episc. Casertan.
Joannes Baptista Pellei, Episc. Aquæpenden.
Franciscus Mazzuoli, Episc. S. Severini.
Flavianus Abel Hugonin, Episc. Bajocen.
Philippus Mincione, Episc. Mileten.
Amadeus Rappe, Episc. Clevelanden.
Joannes Corti, Episc. Mantuanus.
Aloisius Ricci, Episc. Signin.
Jacobus Alipius Gool, Episc. Melbournen.
Eugenius Bruno Guiques, Episc. Outovien.
Guillelmus De Cany, Episc. Cargianen.
Paulus Dodmassei, Episc. Alexien.
Camillus Bisleti, Episc. Cornetan, et Centumcellar.
Thomas Mullok, Episc. S. Joannis Terræ Novæ.
Maria Julianus, Episc. Diniensis.
Franciscus Gandolfi, Episc. Antipatren.
Joannes Antonius Balma, Episc. Ptolemaid.
Aloisius Kobes, Episc. Methonen.
Laurentius Guillelmus Renaldi, Episc. Pinerolien.
Joannes Maria Foulchier, Episc. Mimaten.
Rudesindus, Episc. Portus Victoriæ in Australia.
Antonius Boscarini, Episc. S. Angeli in Vado et Urbanien.
Januarius Acciardi, Episc. Anglonen. et Tursien.
Antonius De Stefano, Episc. Benden.
Guillelmus Kance, Episc. Cloynensis.
Antonius Felix Philibertus Dupanloup, Episc. Aurelianen.
Ludovicus Franciscus Pie, Episc. Pictavien.
Livius Parlatore, Episc. S. Marci.
Ignatius Maria Silletti, Episc. Melphien. et Rapollen.
Petrus Simon Dreux-Brézé, Episc. Moulinen.
Joannes Ranolder, Episc. Vesprimien.
Franciscus Petagna, Episc. Castri Maris.
Petrus Cyrillus d'Urix y da Labairu, Episc. Pampilonen. et Tudelen.
Raphael Bachettoni, Episc. Compsan.
Georgius Strossmayer, Episc. Bosnien. et Sirmien.
Georgius De Luca, Episc. Nursin.

Alexander Taché, Episc. S. Bonifacii.
Joannes Mac-Gill, Episc. Richemondien.
Hieronymus Verzeri, Episc. Brixden.
Petrus Lacarrière, Episc. jam Bassæ Terræ.
Ludovicus Theophilus Pallu du Parc, Episc. Blesen.
Philippus Fratellini, Episc. Forosempronien.
Aloisius Margarita, Episc. Oritan.
Joseph Arachial, Episc. Ancyran. Armen. rit.
Thomas Grant, Episc. Southwarcen.
Vincentius Bisceglia, Episc. Termular.
Mathias Augustinus Mengacci, Episc. Civitatis Castellan.
Joannes Petrus Mabile, Episc. Versalien.
Cajetanus Brinciotti, Episc. Balneoregien.
Colinus Mac Kinnon, Episc. Arichaten.
Bernardus Pinol, Episc. de Nicaragua.
Ludovicus Eugenius Regnault, Episc. Carnuten.
Joannes Jacobus Guerrin, Episc. Lingonen.
Aloisius Sordo, Episc. Thelesin. seu Cerreten.
Bartholomæus D'Avanzo, Episc. Calven. et Theanen.
Joannes Joseph Longobardi, Episc. Andrien.
Joannes Petrus Bravard, Episc. Constantien.
Theodorus de Montpellier, Episc. Leodien.
Antonius La Scala, Episc. S. Severi.
Jesualdus Vitali, Episc. Ferentin.
Carolus Maria Dubuis, Episc. Galvestonien.
Jacobus Stepischnegg, Episc. Lavantin.
Aloisius Filippi, Episc. Aquilan.
Jacobus Ginoulhiac, Episc. Gratianopolitan.
Joseph Chaixal y Estrade, Espisc. Urgellen.
Franciscus Joseph Rudiger, Episc. Lincien.
Joannes Loughlin, Episc. Brooklynien.
Thaddeus Amat, Episc. Monteregen.
Jacobus Roosevel Bayllev, Episc. Nevarcen.
Ludovicus Goesbriand. Episc. Burlingtonen.
Emigdius Forchini, Episc. Civitatis Plebis.
Vincentius Materozzi, Episc. Ruben et Bituntin.
Petrus Aloisius Speranza, Episc. Bergomen.
Thomas Michael Salzano, Epist. Tanen.
Felix Romano, Epist. Isclan.
Aloisius Landi Vittori, Episc. Assisien.
Vincentius Zubranich, Episc. Ragusin.
Benedictus Riccabona, Episc. Tridentin.
Ludovicus Forwerk, Episc. Leontopolitan.
Franciscus Antonius Maiorsini, Episcop. Lacedonien.
Innocentius Sannibale, Episc. Eugubin.
Nicolaus Renatus Sergent, Episc. Corosopiten.
Joannes Rosati, Episc. Tudertin.
Dominicus Zelo, Episc. Aversan.
Caietanus Rodilossi, Episc. Alatrin.
Franciscus Gallo, Episc. Abellinen.
Petrus Rota, Episc. Guastallen.
Joannes Joseph Vitezich, Episc. Veglien.
Franciscus Roullet de La Bouillerie, Episc. Carcassonen.
Franciscus Paulus, Episcop. S. Agatæ Gothorum.
Alexius Joseph Wicart, Episc. Vallis Vidonis.
Guillelmus Vaughan, Episc. Plymouth.
Nicolaus Pace, Episcop. Amerin.
Joannes Benini, Episc. Piscien.
Joseph Del Prete, Episc. Thyateren.
Joseph Formisano, Episc. Nolan.
Claudius Henricus Plantier, Episc. Nemausen.
Ludovicus Augustus Delalle, Episc. Ruthenen.
Vincentius Moretti, Episc. Imolen.
Antonius Joseph Jordany, Episc. Forojulien. et Tolonen.
Joannes Renier, Episcop. Feltr. et Bellunensis.
Patritius Moran, Episc. Dardanen.
Laurentius Gilooly, Episcop. Elphinensis.
Guillelmus Emmanuel de Kaetteler, Episcop. Moguntinus.
Joannes Farel, Episc. Hamiltonen.
Elias Ant. Alberani, Episc. Ascul. in Piceno.
Joannes Ghiureghian, Episc. Trapezuntin. Arm. rit.
Adrianus Languillat, Episc. Sergiopolitan.
Stephanus Semeria, Episc. Olympen.
Jacobus Bernardi, Episc. Massan.
Thomas Passaro, Episc. Trojan.
Claudius Jacobus Boudinet, Episc. Ambianen.
Corradus Martin, Episc. Paterbonen.
Joseph Emanuel Arroyo, Episc. De Guayana.
Joseph Romero, Episc. Dibonen.
Vincentius Cina, Episc. Adramiten.
Enricus, Episc. Casertanus.
Dalmatius Di Andrea, Episc. Boven.
Vincentius Casser, Episc. Brixinen.
Philippus Vespasiani, Episc. Fanen.
Clemens Fares, Episc. Porphyrien.
Franciscus Marinelli, Episc. Porphyrien.
Henricus Juncker, Episc. Altonen.
Joannes Mac-Evilly, Episc. Galvien.
Guillelmus Clifford, Episc. Cliftonien.
Petrus Gérault De Langalerie, Episc. Bellicen.
Petrus Maria Ferrè, Episc. Casalen.
Ludovicus Delcusy, Episc. Vivarien.
Petrus Buffetti, Episc. Brictinorien.
Joseph Stephanus Godelle, Episc. Thermopylen
Jacobus Fridericus Wood, Episc. Philadelphien.
Joannes Baptista Scandella, Episc. Antinoen.
Joseph Targioni, Episc. Volaterran.
Aloisius Maria Paoletti, Episc. Montis Politiani
Joseph De Los Rios, Episc. Lucen.
Michael O'Hea, Episc. Rossanen.
Patritius Lynch, Episc. Carolopolitan.
Joseph Maria Papardo, Episc. Sinopen.
Vitalis Justinus Grandin, Episc. Satalen.

Guillelmus Henricus Elder, Episc. Natchesensis.
Clemens Pagliari, Episc. Anagnin.
Fortunatus Maurizi, Episc. Verulan.
Petrus Sola, Episc. Nicien.
Ferdinandus Blanco, Episc. Abulen.
Paulus Benignus Carrion, Episc. De Porto Rico.
Jacobus Jeancard, Episc. Ceramen.
Carolus Joannes Fillion, Episc. Cenomanen.
Joannes Sebastianus Devoucoux, Episc. Ebroicen.
Ignatius Senestrey, Episc. Ratisbonen.
Riccardus Roskell, Episc. Nottinghamen.
Paschalis Vuicic, Episc. Antiphellen.
Ludovicus Idèo, Episc. Liparen.
Michael Payà y Rico, Episc. Conchen.
Jacobus Etheridge, Episc. Toronen.
Petrus Cubero y Lopez de Padilla, Episc. Oriolen.
Dominicus Fanelli, Episc. Dianen.
Joachim Lluch, Episc. Canarien. et S. Christophori in Laguna.
Ignatus Papardo, Episc. Miden.
Joannes Antonius Augustus, Episc. Apamien.
Petrus Tilkian, Episc. Brussen. Arm. rit.
Antonius Maria Valenziani, Episc. Fabrianen, et Mathelicen,
Hyacinthus Luzi, Episc. Narnien.
Thomas Grace, Episc. S. Pauli de Minesota.
Antonius Halagi, Episc. Artuinen. Arm. rit.
Joseph Teta, Episc. Oppiden.
Joannes Baptista Siciliani, Episc. Caputaquen. et Vallen.
Franciscus Xaverius D'Ambrosio, Epis. Muran.
Michael Milella, Episc. Aprutin.
Rodesindus Salvado, Episc. Victorien.
Simon Spilotros, Episc. Tricaricen.
Felix Petrus Fruchaud, Episc. Limovicen.
Aloisius Maria Epivent, Episc. Aturen.
Joseph Lopez-Crespo, Episc. Santanderien.
Vincentius Arbelaes, Episc. Maximopolitanus.
Joannes Quinlan, Episc. Mobilien.
Petrus Joseph Tordoya, Episc. Tiberiopolitan.
Joannes Monetti, Episc. Gervien.
Alexander Paulus Spoglia, Episc. Comaclen.
Aloisius Mariotti, Episc. Feretran.
Valerius Laspro, Episc. Gallipolitan.
Aloisius Lembo, Episc. Cotronen.
Jacobus Rogers, Episc. Chatamen.
Patritius Dorrion, Episc. Danen. et Connoren.
Andreas Ignatius Schaepman, Episc. Esbonen.
Alexander Bonnaz, Episc. Csanadensis.
Sebastianus Dias Larangeira, Episc. S. Petri Flum. Granden.
Michael Domenec, Episc. Pittsburgen.
Aloisius Antonius Dos Santos, Episc. Fortalexien.
Antoninus de Macedo Costa, Episc. Belem de Para.
Walterus Steins, Episc. Nilopolitan.
Claudius Maria Magnin, Episc. Annecien.
Julius Ravinet, Episc. Trecen.
Antonius de Trinitate de Vasconcellos Pereira de Mello, Episc. Lamacen.
Jacobus Donnelly, Episc. Clogherien.
Gerardus Petrus Wilmer, Episc. Harlemen.
Georgius Buttler, Epis. Limericen.
Carolus Theodorus Colet, Episc. Luçonen.
Eustachius Zanoli, Episc. Eleutheropolitan.
Fridericus Maria Zinelli, Episc. Tarvisin.
Aloïsius De Canossa, Episc. Veronen.
Robertus Cornthwaite, Episc. Beverlacen.
Benedictus Vilamitiana, Episc. Derthusen.
Petrus Maria Lagüera y Menezo, Episc. Oxamen
Callistus Castrillo y Ornedo, Episc. Logionen.
Silvester Horton Rosecrans, Episc. Pompejopolitan.
Victor Felix Bernadou, Episc. Vapincen.
Augustinus David, Episc. Briocen.
Ludovicus Nogret, Episc. S. Claudii.
Antonius Boutonnet, Episc. Guadalupen.
Pantaleo Monserrat y Navarro, Episc. Barcinonen.
Joseph Fessler, Episc. S. Hippolyti.
Marianus Puigllat y Amigo, Episc. Illerden.
Constantinus Bonet, Episc. Gerunden.
Joannes de França Castro e Moura, Episc. Portugallien.
Joannes Gray, Episc Hypsopolitan.
Bernardinus Trionfetti, Episc. Terracinen. Privernen. et Setin.
Franciscus Gainza, Episc. De Caceres.
Antonius Alves Martins, Episc. Visen.
Joseph Papp-Szilagyi de Illesfalva, Episc. Magno Varadinen. Græc-Rum.
Gioannichis, Episc .Palmiren. Greco-Cath.
Joannes Petrus, Episc. Costantien.
Joannes Jacovacci, Episc. Erythrensis.
Joannes Baptista Greith, Episc. S. Galli.
Nicolaus Conaty, Episc. Kilmoren.
Nicolaus Adames, Episc. Halicarnassen.
Fidelis Abbati, Episc. Sanctorinen.
Joannes Baptista Gazailhan, Episc. Jam Veneten.
Antonius Monastyrski, Episc. Premislien.
Joannes Zaffron, Episc. Sebenicen.
Joseph Nicolaus Dabert, Episc. Petrocoricen.
Petrus Marcus Le Breton, Episc. Anicien.
Joannes Claudius Lachat, Episcopus Basileen.
Joseph Pluym, Episc. Nicopolitan.
Felix Maria Arriete, Episc. Gatitan. et Septen.
Franciscus Andreoli, Episc. Callien. et Pergulan.
Paulus Micaleff, Episcopus Civitatis Castelli.
Antonius Maria Pettinari, Episc. Nucerin.
Joannes Petrus Dours, Episcopus Suessionen.

Gregorius Lopez, Episc. Placentin. Compostellen.
Joseph Aloisius Montagut, Episc. Ovoten.
Joachim Hernandez y Herrero, Episc. Segobricen.
Paulus Beriscia, Episc. Pulaten.
Joannes Strain, Episc. Abilen.
Edmundus Franciscus Guierry, Episc. Danaben.
Hyacinthus Vera, Episc. Megaren.
Gaspar Mermillod, Episc. Hebronen.
Angelus Kraljevic, Episc. Metellopolitan.
Agapitus Dumani, Episc. Ptolemaiden. Graec. rit. Melchitar.
Thomas Nully, Episcopus Midensis.
Joseph Salandari, Episc. Marcopolitan.
Franciscus Nicolaus Gueullette, Episc. Valentinen.
Guillelmus Renatus Meignan, Episc. Catalaunen.
Stephanus Ramadié, Episc. Elnen.
Raimundus Garcia y Anton, Episc. Tuden.
Hyacinthus Maria Martinez, Episc. S. Christophori de Havana.
Henricus Franciscus Bracq, Epis. Gandaven.
Nicolaus Power, Episc. Sareptan.
Laurentius Bonaventura Schiel, Epis. Adelaidopolitan.
Aloisius Riccio, Episc. Cajacien.
Ferdinandus Ramirez y Vazquez, Episc. Pacen.
Victor Augustus Dechamps, Episc. Namurcen.
Joannes Joseph Conroy, Episc. Albanen. in America.
Joannes Marango, Episc. Thinen. et Miconen.
Raphael Popow, Episc. Bulgaror.
Nicolaus Frangipani, Episc. Concordien. *electus.*
Joseph Romeo, Episc. Diboden.
Joannes Lozano, Episc. Palentin.
Antonius Jordà y Soler, Episc. Vicen.
Agabius Biscia, Episc. Cariopolitan.
Stephanus Melchisedechian, Episc. Erzerumien. Armen. rit.
Carolus Philippus Place, Episc. Marsilien.
Joannes Baptista Lequette, Episc. Atrebaten.
Petrus Alfredus Grimardias, Episc. Cadurcen.
Joannes Maria Becel, Episc. Veneten.
Georgius Dubocowich, Episc. Pharen.
Jacobus Lyngh, Episc. Arcadiopolitan.
Joseph De la Cuesta y Maroto, Episc. Aurien.
Jacobus Chedwick, Epis. Hagulstadens. et Novo Castrens.
Angelus Di Pietra, Episc. Nyssen.
Joseph Aggarbati, Episc. Senogallien.
Joseph Broxieri, Episc. Montis Falisci.
Julius Lenti, Episc. Sutrin. et Nepesin.
Thomas Gallucci, Episc. Recineten. et Lauretan.
Joannes Baptista Cerruti, Episc. Savonen. et Naulen.
Salvator Angelus Demartis, Episc. Galtellen. Noren.
Philippus Manetti, Episc. Tripolitan.
Conceptus Focaccetti, Episc. Lystren.
Anselmus Fauli, Episc. Grossetan.
Joseph Rosati, Episc. Lunen. Sarzanem.
Josephus Giusti, Episc. Aretinus.
Carolus Macchi, Episc. Regien.
Joannes Zalka, Episc. Jaurinensis.
Cajetanus Franceschini, Epis. Maceraten. et Tolentin.
Antonius Fania, Episc. Marsicen. et Potenten.
Andreas Formica, Episc. Cuneen.
Carolus Savio, Episc. Asten.
Laurentius Gastaldi, Episc. Salutiar.
Eugenius Galletti, Episc. Alba Pampejen.
Antonius Colli, Episc. Alexandrin. Pedemontan.
Augustinus Hacquard, Episc. Verdunen.
Joseph Alphredus Foulon, Episc. Nanceyen. et Tullen.
Henricus Bindi, Episc. Pistorien.
Antonius Grech Delicata Testaferrata, Episc. Calydonien. *electus.*
Franciscus Zunnui, Episc. Exellen. et Terralben.
Petrus Georgius Di Natale, Episc. Amiden. Chaldæor.
Leo, Episc. Rupellensis et Santonensis.
Franciscus Gros, Episc. Tarantasiensis.
Joannes Chrysostomus Kruesz, Archiabbas O. S. B. S. Martini.
Guillelmus de Cesere, Abbas Montis Virginis.

La commission épiscopale chargée de la rédaction de l'adresse se composait, dit-on, de trente évêques, ainsi répartis: pour la France 4, pour l'Autriche 3, pour l'Espagne 3, pour l'Italie 3, pour l'Angleterre 2, pour l'Irlande 2, pour la Belgique 1, pour la Hollande 1, pour la Prusse 2, la Bavière 1, la Suisse 1, le Portugal 1, l'Amérique du Nord 3, le Brésil 1, le Mexique 1, l'Orient 3. Les trois commissaires nommés par les Évêques orientaux ont été : Mgr Valerga, Patriarche de Jérusalem; Mgr Hassoun, Archevêque Primat des Évêques arméniens, et Mgr Languillat, un Français, Vicaire Apostolique de la Chine. Les Évêques espagnols, présidés par le Cardinal-Archevêque de Saint-Jacques-de-Compostelle, ont nommé les trois plus anciens Évêques de l'Espagne. Les Évêques français, en raison de leur plus grand nombre (on en comptait à Rome près de soixante), se sont réunis chez le Cardinal Altieri, qui

avait bien voulu mettre à leur disposition ses vastes appartements. Ils étaient présidés par les trois Cardinaux de Bordeaux, de Besançon et de Rouen. Ils avaient résolu d'abord de nommer les commissaires à la majorité absolue. Au premier tour de scrutin, Mgr l'Évêque d'Orléans obtint seul la majorité absolue, et fut nommé le premier. Le second qui fut nommé, encore à la majorité absolue, fut Mgr l'Archevêque de Cambrai. Le troisième scrutin a eu lieu simplement à la majorité relative, et ce furent deux Cardinaux qui furent nommés : Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon et Mgr le Cardinal-Archevêque de Rouen. On doit remarquer que Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, fut véritablement l'âme de cette commission. En 1867, c'était principalement sur lui que se portaient les suffrages de l'épiscopat : en se reportant deux ans plus tard, au concile du Vatican, l'on pourra mesurer combien de terrain a perdu ce prélat par l'attitude qu'il a prise à l'égard de l'infaillibilité pontificale. — Voir au 13 juillet 1867 pour des détails plus officiels.

Le Saint-Père répondit à l'adresse des évêques (V. le texte français, pages 91 et suiv.) :

Venerabiles Fratres,

Perjucunda quidem, licet a fide et devotione vestra prorsus expectanda, Nobis fuerat nobilis illa concordia, qua, sejuncti ac dissiti, eadem tenere, eadem asserere profitebamini, quæ Nos docueramus, et eosdem, quos damnaveramus, errores in religiosæ civilisque societatis exitium invectos execrari. Verum multo jucundius Nobis fuit hæc ipsa discere ex ore vestro, et nunc rursum a congregatis vobis explicatius et solemnius accipere ; dum iis amoris et obsequii officiis Nos cumulatis, quæ mentes affectusque vestros luculentius verbis ipsis aperiant.

Curnam enim tam prono animo obsecundastis desiderio Nostro, omnique incommodo posthabito, ad Nos e toto terrarum orbe convolastis ? Scilicet explorata vobis erat firmitas Petræ, supra quam ædificata fuit Ecclesia, perspecta vivifica ejus virtus ; nec vos fugiebat, quam præclarum utrique rei testimonium accedat a christianorum heroum Canonizatione. Duplex igitur hoc festum celebraturi confluxistis, non modo ut sacris hisce solemniis splendorem adderetis, sed ut, universam veluti fidelium familiam referentes, præsentia vestra non minus, quam diserta professione testaremini, eamdem nunc, quæ duodeviginti abhinc sæculis, vigere fidem, idem caritatis vinculum omnes nectere, eamdem virtutem exire ab hac Cathedra veritatis.

Placuit vobis commendare pastoralem sollicitudinem nostram, et quidquid pro viribus agimus ad effundendam veritatis lucem, ad disjiciendas errorum tenebras, ad perniciem depellendam ab animabus Christi sanguine redemptis ; nempe ut e conjunctis propriorum magistrorum sententiis ac vocibus, confirmentur christianæ gentes in obsequio et amore erga hanc sanctam Sedem, in eamque acrius mentis oculos intendant. Corrogatis undique subsidiis huc convenistis civilem nostrum sustentaturi Principatum tanta oppugnatum perfidia : ideo sane ut splendidissimo hoc facto, et per collata catholici orbis suffragia necessitatem ejus ad liberum Ecclesiæ regimen assereretis.

Dilectum vero populum Romanum, indubiaque et clarissima ejus obsequii in Nos et dilectionis indicia meritis laudibus prosequenda duxistis ; quo et alacriores ipsi adjiceretis animos, et eum vindicaretis a conflatis in ipsum calumniis, et fœdam illis sacrilegæ proditionis notam inureretis, qui, felicitatis populi obtentu, Romanum Pontificem e solio deturbare conantur.

Et dum arctioribus mutuæ caritatis nexibus per hunc conventum obstringere studuistis omnes orbis Ecclesias ; hoc etiam præstitistis, ut uberiore evangelico spiritu repleti ad Beatissimi Petri Principis Apostolorum et Pauli doctoris gentium cineres fortiores inde discederetis ad perrumpendas hostium phalanges, ad tuenda religionis jura, ad unitatis studium creditis plebibus efficacius ingerendum.

Quod sane votum apertius etiam se prodit in eo communi Concilii œcumenici desiderio, quod omnes non modo perutile sed et necessarium arbitramini. Superbia enim humana, veterem ausum instauratura, jamdiu per commentitium progressum civitatem et turrim extruere nititur, cujus culmen pertingat ad cœlum, unde demum Deus ipse detrahi possit. At Is descendisse videtur inspecturus opus, et ædificantium linguas ita confusurus, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui : id enim animo objiciunt Ecclesiæ vexationes, miseranda civilis consortii conditio, perturbatio rerum omnium, in qua versamur.

Cui sane gravissimæ calamitati sola certe objici potest divina Ecclesiæ virtus, quæ tunc maxime se prodit, cum Episcopi a Summo Pon-

tifice convocati, eo præside conveniunt in nomine Domini de Ecclesiæ rebus acturi. Et gaudemus omnino, prævertisse vos hac in re propositum jamdiu a Nobis conceptum commendandi sacrum hunc cœtum ejus patrocinio, cujus pedi a rerum exordio serpentis caput subjectum fuit, quæque deinde universas hæreses sola interemit. Satisfacturi propterea communi desiderio jam nunc nunciamus, futurum quandocumque Concilium sub auspiciis Deiparæ Virginis ab omni labe immunis esse constituendum, et eo aperiendum die, quo insignis hujus privilegii ipsi collati memoria recolitur.

Faxit Deus, faxit Immaculata Virgo, ut amplissimos e saluberrimo isto consilio fructus percipere valeamus. Interim vero Ipsa validissimo suffragio suo præsentibus necessariam adjunctis opem Nobis imploret. Deusque ejus precibus exoratus misericordiæ suæ divitias in Nos universamque Ecclesiam effundat. Nos certe amantissimi gratissimique animi sensu non extinguendo compulsi, enixe vobis adprecamur a Deo quidquid spirituali emolumento vestro, quidquid plebium vobis commissarum provectui, quidquid religionis et justitiæ tutelæ, quidquid civilis societatis tranquillitati benevertere possit.

Et quoniam aliquot e vobis a peculiaribus populorum suorum necessitatibus coactos, citius a nobis discessuros esse comperimus; iis, si temporis angustiæ singulos nobis complecti non sinant, in præsentiarum omnia ominamur secunda, et effuso cordis affectu bene precamur. Universis vero supernorum omnium bonorum copiosique divini auxilii auspicem, simulque præcipuæ benevolentiæ nostræ et grati animi testem, Benedictionem Apostolicam ex imo pectore depromptam peramanter impertimus.

3. — *Italie.* — M. Ferrari donne sa démission du ministère des finances, dont le portefeuille est provisoirement pris par M. Rattazzi, président du conseil.

5. — *France.* — Le Sénat et le corps législatif flétrissent l'assassinat de l'empereur Maximilien (V. page 386 et 387).

6. — *France.* — Mort de François Ponsard, poëte dramatique, né à Vienne (Isère), le 1er juin 1814. Sa réputation commença à la représentation de *Lucrèce* en 1843. Parmi les autres pièces données au théâtre, on doit principalement signaler *Agnès de Méranie* (1846), *Charlotte Corday* (1850), *Horace et Lydie* (1850), *l'Honneur et l'Argent* (1853), *le Lion amoureux* (1865), et *Galilée*, dont la première représentation venait d'avoir lieu (mai 1867). Il entra à l'Académie française en 1855. Poëte qui donna plus d'espérances qu'il n'en réalisa, et dont le talent se serait certainement élevé davantage, s'il n'avait pas cru devoir le consacrer à la glorification de la fausse démocratie et de la libre pensée.

7. — *Rome.* — Béatification des 205 martyrs du Japon. Voy. page 94.

8. — *Russie.* — Célébration, à Saint-Pétersbourg, des fiançailles du roi de Grèce et de la princesse Olga.

9. — *France.* — Discussion sur les affaires du Mexique, à propos du budget. Discours de M. Thiers au corps législatif.

10. — *France.* — M. Rouher réplique à M. Thiers.

Rome. — Le Saint-Père répond par le bref suivant à l'adresse que lui ont envoyée un grand nombre de catholiques anglais, adresse dans laquelle étaient exprimés un grand dévouement au Saint-Siége, une adhésion complète à ses enseignements et la croyance à l'infaillibilité pontificale :

PIUS P. P. IX.

Dilecti Filii — Salutem et Apostolicam Benedictionem. Gratulamur vobis, Dilecti Filii, quod veram sanctorum sobolem vos exhibeatis. Id grata ostendit memoria qua recolitis beneficium fidei ab hac Romana Cathedra delatum insulæ vestræ, et restitutum nuper atque amplificatum, id sancta illa elatio qua commemoratis constan-

PIE IX, PAPE

Très-chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, très-chers fils, de ce que vous vous montrez la vraie postérité des saints. C'est ce que prouve le bonheur avec lequel vous vous souvenez d'avoir reçu le don de la foi de ce siége de Rome, qui l'a porté

dans votre île et qui l'a dernièrement restauré et amplifié ; c'est ce qu'atteste aussi le saint transport avec lequel vous rappelez la constance de Vos pères et leurs souffrances pour la foi catholique ; c'est ce que montre, enfin, cette obéissance sans réserve à ce Saint-Siége, dont vous affirmez la primauté d'honneur et de juridiction, et dont vous déclarez que vous vénérez et embrassez la doctrine de tout votre cœur ; dont vous tenez les droits civils comme sacrés et nécessaires pour le libre gouvernement de l'Église ; auquel enfin vous faites profession d'être très-dévoués et de vouloir être toujours fermement attachés.

Vous ne pouviez certainement rien faire de plus important que d'accomplir ces devoirs, qui recommandent si excellemment votre foi, et rien de plus agréable pour Nous qui, désirant surtout que tous ne fassent qu'un cœur et qu'une âme, voyons avec le plus grand bonheur que tous ne font qu'un avec Nous, de même que tous nous ne sommes qu'un en Jésus-Christ. Unis avec ce Saint-Siége, vos pères ont combattu et ont souffert avec courage la perte de leurs biens, la prison, les tourments, la mort ; la foi qu'ils avaient reçue, ils vous l'ont transmise entière et scellée de leur propre sang. Suivant leurs traces avec courage, vous avez soutenu jusqu'à présent avec Nous un combat plus dangereux, quoique peut-être moins cruel, certains toutefois que vous seriez vainqueurs en vous appuyant sur cette Pierre, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas.

Appuyez-vous donc de plus en plus fortement sur elle, continuez de combattre avec Nous par les armes de la justice contre ceux qui haïssent la religion et la vérité ; efforcez-vous de plus en plus de rendre Dieu propice, par votre zèle et par vos œuvres de miséricorde, qu'il aime par-dessus tout ; persévérez dans la prière, et agissant virilement, attendez le Seigneur qui, enfin touché, rétablira certainement le règne de la justice et de la paix, après avoir dissipé les ténèbres de l'erreur et apaisé tous les troubles.

Nous souhaitons pour vous la joie de cet heureux événement et l'abondance de toutes les grâces célestes, et comme gage et témoignage de Notre paternelle bienveillance et de Notre affection, Nous vous donnons avec amour à vous tous et à toute l'Angleterre la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 juillet 1867,

De Notre pontificat la vingt-deuxième année.

PIE IX, PAPE.

tiam patrum Vestrorum eorumque passiones pro Catholica fide, id demissum huic sanctæ Sedi obsequium cujus primatum honoris et jurisdictionis asseritis, cujus asseveratis venerari totoque corde amplecti doctrinam, cujus civilia jura sacra esse tenetis et necessaria ad liberum Ecclesiæ regimen, cui demum vos devotissimos esse et studiosissime semper adhæsuros profitemini.

Nihil sane proferre poteratis hisce officiis præstantius quæ egregie commendant fidem vestram, nihil nobis suavius, qui cum imprimis cupiamus ut una sit omnium anima, unum cor, unum sint omnes Nobiscum ut omnes unum simus in Christo, iis summopere delectamur. Cum hac sancta Sede conjuncti patres vestri pugnarunt et fortiter passi bonorum jacturam, carceres, tormenta, mortem ; fidem quam acceperant integram vobis et suo sanguine confirmatam tradiderunt. Nobilibus hisce vestigiis inhærentes vos hactenus periculosius, licet fortasse non adeo ferox pugnæ genus Nobiscum exercuistis, certi tamen vincendum omnino vobis esse in hac Petra constitutis, contra quam portæ inferi non prævalebunt.

Ipsi itaque firmius semper insistite, pergite decertare Nobiscum per arma justitiæ adversus religionis et veritatis osores, studiosius propitiare conamini Deum, per zelum vestrum atque opera misericordiæ, quibus ipse maxime delectatur, perseverate in oratione et viriliter agentes expectate Dominum qui tandem exoratus, errorum tenebris, sedatisque perturbationibus, justitiæ et pacis regnum certe restituet.

Hujus eventus gaudium vobis ominamur omniumque cælestium gratiarum copiam, quarum auspicem et paternæ simul nostræ benevolentiæ gratique animi testem Apostolicam Benedictionem vobis omnibus et Angliæ universæ peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 10 Julii 1867,

Pontificatus Nostri Anno XXII.

PIUS P. P. IX.

Prusse rhénane. — Ouverture de la solennité qui revient tout les sept ans, de la grande *ostension* des saintes reliques à Aix-la-Chapelle. Cette solennité dure du 10 au 24 juillet. Ces reliques, conservées à Aix-la-Chapelle depuis le temps de Charlemagne, se divisent en grandes et petites. Les quatre grandes sont : 1° la tunique de la sainte Vierge, 2° les langes qui enveloppèrent les membres de l'Enfant Jésus dans la crèche ; 3° le linge sur lequel saint Jean-Baptiste fut décapité, et enfin 4° le linge dont Jésus-Christ fut ceint à la croix. Parmi les petites reliques, qui sont très-nombreuses, on remarque une ceinture en cuir de Notre-Seigneur, la corde avec laquelle ses mains furent liées dans sa Passion, la ceinture de la Sainte-Vierge ; un morceau de l'éponge qui servit à donner le vinaigre et le fiel à Jésus-Christ en croix, une parcelle du suaire qui recouvrit la face du Seigneur dans le sépulcre, la pointe d'un des clous de la passion, un morceau de la vraie croix, un anneau de la chaîne de la captivité de saint Pierre, un avant-bras de saint Siméon, enfin d'autres reliques de plusieurs apôtres, martyrs et autres saints. On y voit les restes de Charlemagne, son cor de chasse, la croix qu'il avait coutume de porter sur lui. La cathédrale elle-même n'est qu'une relique du grand empereur. Pendant la même quinzaine, on montre à *Cornelimunster*, petit bourg voisin d'Aix-la-Chapelle, que Charlemagne affectionnait beaucoup et qui renfermait jadis une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée par Louis-le-Débonnaire, plusieurs reliques insignes dont nous ne nommerons que les principales : 1° Le linge (*linteum*) dont Notre-Seigneur se ceignit pour laver les pieds à ses disciples (Joan. 13, 4, 15). 2° L'un des linges dans lesquels le corps de Jésus-Christ fut enveloppé par Joseph d'Arimathie et Nicodème avant d'être transporté au sépulcre (Math., 27, 59). 3° Le suaire (*sudarium*) qui recouvrit la face du Sauveur dans le sépulcre, et un grand nombre de restes précieux de plusieurs saints.

12. — *Italie.* — Dans la chambre des députés, M. d'Ondes-Reggio fait un discours contre la loi qui veut dépouiller le clergé de ses biens. La commission chargée de l'examen de la loi prétendait que l'État a le droit de mettre la main sur les biens ecclésiastiques, parce que les êtres ou corps moraux n'ont pas *une existence propre et nécessaire*, et qu'ils n'ont d'autre existence que celle qui leur est accordée ou octroyée par le souverain, par l'État, octroi sur lequel on aurait toujours le droit de revenir, lorsque la raison d'État ou la justice le demande. C'est la doctrine communiste, qui n'est pas une doctrine de propriété, mais qu'admettent bien des politiques qui se croient fort éloignés du communisme. M. d'Ondes-Reggio l'a vigoureusement réfutée en montrant d'abord que, conformément à cette doctrine, l'État aurait aussi bien le droit de prendre les biens des particuliers que les biens de l'Église, et en démontrant que l'État est si peu le créateur de ces êtres moraux qu'on appelle famille, corporation, communauté, association, qu'il n'est venu qu'après eux. Ces êtres moraux existent avant l'État et indépendamment de lui ; l'État ne vient qu'après, précisément pour les protéger contre leurs ennemis et pourvoir à ce besoin suprême des sociétés, qui est d'être défendues contre ce qui les menace au dehors et au dedans. « Vous pré-« tendez, dit le député catholique, que c'est « l'État qui crée les êtres moraux au moyen « de ses lois positives, et moi, je vous de-« mande en vertu de quelle loi positive de « l'État a été créé cet être moral qu'on ap-« pelle l'État ? Y a-t-il donc une loi positive de « l'État qui existe avant l'État ? Je défie tous les « jurisconsultes de sortir de ce dilemme : ou « tous les êtres moraux existent de droit natu-« rel, et alors l'État peut aussi exister de droit « naturel et être légitime ; ou nul être moral « n'existe de droit naturel, et alors l'État « n'existe pas plus de droit naturel que les « autres, il est illégitime, il est la plus grande « des usurpations. »

L'honorable député montre ensuite que l'être moral qui s'appelle l'Église catholique est né comme tous les autres, et que ses propriétés sont aussi légitimes que toutes les autres. Mais on s'élève contre la main-morte. Voici comment M. d'Ondes-Reggio répond à cette objection :

« Du temps de Constantin, après les donations de ce prince, les biens de l'Église n'étaient pas de mainmorte. Chaque être moral appartenant à l'Église pouvait aussi bien aliéner ses biens qu'en acquérir de nouveaux. Mais, pour empêcher les abus, on avait défendu aux êtres moraux de le faire sans le consentement de l'Évêque ; plus tard on exigea de plus le consentement des chapitres, puis celui des conciles provinciaux, enfin celui du Souverain-Pontife.

« L'Église n'était pas alors de mainmorte, elle était vivante et libre. La mainmorte s'est établie sur l'étrange idée que l'État est le maître éminent de tous les biens situés dans les limites de son territoire. C'est là vraiment une idée païenne. Dans les temps modernes, dans les temps qui ont suivi la chute de l'Empire romain, après la formation des États nouveaux, savez-vous où l'on a d'abord établi en principe que l'État est le maître éminent de tous les biens ? Ce fut à la diète de Roncaglia que Frédéric Barberousse demanda à ses complaisants légistes si, en sa qualité de maître suprême du monde, il était aussi le maître suprême de la terre de tout le monde. Bulgaro le niant, les autres se taisant, Martin seul répondit affirmativement, et Barberousse témoigna sa satisfaction à celui-ci en lui faisant cadeau d'un cheval. Depuis cette époque, l'idée fit son chemin en Europe ; les États finirent par se regarder comme ayant le domaine éminent sur toutes les terres, et, statuant que l'Église catholique ne peut plus aliéner ses biens sans leur permission, ils enlevèrent à l'Église la liberté de la propriété; cette propriété devint de mainmorte.

« Il résulte de là que s'il se trouve des terres accumulées depuis longtemps et hors du commerce dans l'Église catholique, c'est la faute, si faute il y a, non de l'Église catholique, mais de l'État. Et maintenant l'Etat accuse l'Eglise catholique d'une faute qui n'est pas celle de l'Eglise, mais la sienne propre, et il prétend profiter de cette faute, qui est la sienne, pour s'approprier les biens de l'Église ! C'est une logique toute neuve, la logique de l'immoralité et de la force. L'ancienne logique du genre humain, de la justice et de la raison porterait au contraire à conclure qu'il faut restituer à l'Église la libre propriété de ses biens. »

Nous ne pouvons suivre M d'Ondes-Reggio dans les développements de son argumentation. Il savait bien, sans doute, qu'il ne convaincrait pas les ennemis de la propriété ecclésiastique; mais il savait aussi que les protestations de la justice et de la vérité ne sont pas perdues. Après avoir montré qu'on n'avait aucune raison de dépouiller l'Église, que la spoliation ne serait d'aucun profit pour l'État, qu'elle était aussi dangereuse qu'injuste, il conclut ainsi son discours :

« Un homme d'État français disait dernièrement : « Les Italiens n'ont rien appris ; ils ne voient pas que la France, après avoir pris les biens du clergé, est maintenant obligée de payer pour le culte 46 millions par an. » Cet homme d'État s'étonnait que les Italiens ne sussent que singer la France dans ses plus funestes erreurs, au lieu de considérer les efforts qu'elle fait aujourd'hui pour les réparer.

« Messieurs, l'Italie est pauvre, elle est près de tomber en ruine, s'il ne lui arrive pas quelque puissant secours. Comment obtenir ce secours ? Vers qui se tourner pour l'avoir ? Vers l'Église catholique.

« L'Église catholique la sauvera comme elle a toujours sauvé l'Italie et le monde.

« Messieurs, que l'Italie déclare ce qu'elle doit déclarer, c'est-à-dire que les biens de l'Église appartiennent à l'Église et non à l'État, aux communes, aux provinces ou à quelque autre. Qu'elle respecte ce qu'elle n'a pas encore pris, qu'elle restitue à l'Église ce dont elle l'a dépouillée. Qu'elle restitue à l'Eglise le soin d'alimenter ceux qui servent à l'autel, de secourir les pauvres, les infirmes, les veuves abandonnées, de leur enseigner la parole de Dieu, de bénir la naissance, le mariage, la mort de ses fidèles, d'entretenir son culte majestueux et sublime. Accomplissez d'abord cet acte de rigoureuse justice, et proclamez-le à la face du monde, et faites que le monde applaudisse à ce repentir de l'Italie, à sa vraie régénération, à sa régénération par la justice.

« Et puis demandez à l'Église la charité, et l'Église ne vous la refusera pas, elle ne peut la refuser, elle ne l'a jamais refusée.

« Ce ne sera pas vous abaisser, ce sera vous relever, que de demander la charité, après avoir pratiqué la justice. Au contraire, c'est s'abaisser et se rendre méprisable, que de mettre une main sacrilége sur les biens d'autrui et de crier : Ils me servent, ils sont à moi !

« L'Église est toujours venue en aide aux États dans le besoin, comme elle vient toujours en aide aux pauvres. Une partie de ses biens sont aux pauvres, elle ne peut les leur enlever, elle

ne l'a jamais fait ; ce sont les autres qui, en dépouillant l'Église de ses biens, ont dépouillé les pauvres de leur bien : c'est là de l'histoire. Mais si l'Église ne peut refuser de faire la charité, elle ne peut non plus consentir à être dépouillée de ses biens par la force, pas plus qu'elle ne peut approuver que quelqu'un soit violemment dépouillé de ce qui lui appartient. Je conclus donc devant vous et devant l'Italie, que si le sort de l'Italie devient de plus en plus misérable, ce n'est pas la faute de l'Église catholique, mais votre faute à vous, qui ne voulez pas pratiquer la justice à son égard et lui demander la charité. »

Quelques applaudissements partis de la droite accueillirent ce discours ; la gauche l'écouta en silence, en l'interrompant de temps en temps par des rires, et la discussion continua pour aboutir au vote de la loi. Mais les paroles de M. d'Ondes-Reggio restent; elles restent comme la condamnation d'une mesure inique, comme un suprême avertissement, et comme la protestation de l'Italie catholique.

13. — *Angleterre.* — Mgr Grant, évêque de Southwark, écrit au *Times* une lettre dans laquelle il donne les renseignements suivants sur l'adresse présentée au Pape par les évêques.

« Lorsqu'on fut convenu de présenter une adresse au Saint-Père, les évêques de chaque nation choisirent un ou plusieurs d'entre eux pour les représenter dans la commission chargée de rédiger ce document. Les évêques anglais, au nombre de huit, choisirent unanimement leur Archevêque et lui communiquèrent verbalement, non par écrit, ainsi qu'à moi, comme son collègue, leurs vues sur les sujets qu'ils regardaient comme devant être propablement mentionnés dans l'Adresse. Ils eurent ainsi l'occasion de lui faire connaître leur opinion sur d'autres importantes matières, et la plus parfaite harmonie exista sur tous les points entre l'archevêque et ses collègues.

« Lorsque les députés des différentes nations se réunirent le 22 juin, le cardinal de Angelis, leur doyen selon l'ordre des consécrations, lut un projet contenant quinze points, qui furent proposés comme bases de l'Adresse. Ce projet avait été préparé par un Prélat romain, et il était écrit en italien. Quelques évêques ayant témoigné le désir de l'entendre lire en latin, le Cardinal-Archevêque de Besançon fit d'abord cette lecture, qui fut faite ensuite par l'archevêque de Colocza en Hongrie [1].

« Le projet fut adopté à l'unanimité, après que l'Évêque de Gran, du rit oriental, eut émis le vœu que l'Adresse contînt une expression de gratitude de la part des Orientaux pour la constante bienveillance avec laquelle Pie IX les a traités depuis son élévation au trône pontifical.

« Conformément au précédent de 1862, il fut résolu que six Prélats, avec le cardinal de Angelis à leur tête, composeraient l'Adresse, qui serait lue le mercredi suivant, 26 juin, à la commission générale. La sous-commission pria l'archevêque de Colocza et l'archevêque de Thessalonique (Mgr Franchi) de prendre les 15 points approuvés par la commission générale, et d'en faire la base de l'Adresse. Deux jours après, le projet fut imprimé, et c'est ce projet qui fut signé et présenté à Sa Sainteté après qu'on y eut changé quelques mots sans rien changer au sens même du document.

« Ni dans les points qui ont servi de base, ni dans le texte du projet, il n'y avait un mot concernant soit le czar de Russie soit Victor-Emmanuel, et le passage relatif à la loyauté des Romains s'y trouvait en substance tel qu'on le voit dans le texte définitif. L'Adresse a été adoptée à l'unanimité par toute la commission. Il n'y eut pas même à proposer de vote sur quelque point où il y aurait eu des divergences. La commission tout entière reconnut que l'Adresse exprimait exactement et complétement le sens du projet lu par le Cardinal-Président Elle fut grossoyée et signée le 27 et le 28 juin.

« J'ai la confiance que l'importance accordée aux lettres de Rome dans les journaux sera une excuse pour la liberté que je prends de vous écrire ces détails, afin que la vérité soit entièrement connue. Il sera ainsi plus évident que l'éclat extérieur et les religieuses magnificences

[1] Ce fut un Évêque de l'Orient qui, en excellent latin, exprima le désir que l'Adresse fût lue dans la langue de l'Église, disant qu'il n'avait pas fait un si long voyage pour venir à Rome, mais au Siége de Pierre, *non ad urbem, sed ad sedem.* S. Em. le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, avec une facilité et une élégance de style que tout le monde admira, lut aussitôt le projet en latin ; malheureusement il avait prononcé à la française. L'évêque oriental, ayant écouté, se leva et dit: *Nihil intellexi.* Ce qui fit sourire la grave assemblée. Alors, Mgr Haynald, archevêque de Colocza, recommença la lecture en latin avec la prononciation italienne, et le Prélat oriental donna son approbation. (Note de l'*Univers.*)

décrites dans vos colonnes n'ont pas été plus merveilleux que la complète harmonie qui unissait les Évêques, le clergé et les laïques avec leur Chef spirituel pendant la célébration solennelle de ces fêtes.

« L'Adresse a été signée par tous les évêques présents à Rome, c'est-à-dire par plus de la moitié des évêques du monde catholique.

« Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

« † THOMAS GRANT. »

Rome. — On lit dans le *Journal de Rome* :

Sa Sainteté le Pape Pie IX a tenu ce matin, au Palais apostolique du Vatican, le Consistoire secret, dans lequel il a, selon la coutume, fermé la bouche à l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Louis de La Lastra y Cuesta ; ensuite, après une allocution sur l'élection ou postulation faite par les Évêques catholiques du rite arménien, réunis dans l'église de Bzommar, au Liban, le 14 septembre 1866, en présence de Mgr Valerga, Patriarche de Jérusalem, Pro-Délégat apostolique de la Syrie, spécialement autorisé par le Saint-Père, Sa Sainteté a proposé :

L'Église patriarchale de Cilicie des Arméniens pour Mgr Antoine Hassoun, archevêque primat du même rite à Constantinople, lequel a pris le nom d'Antoine Pierre IX.

Sa Sainteté a prononcé ensuite une autre courte allocution par laquelle elle a annoncé au Sacré-Collége le douloureux événement de la mort de Maximilien Ier, empereur du Mexique. Le Saint-Père a ordonné des obsèques solennelles dans la chapelle Sixtine pour le repos de son âme.

Sa Sainteté a encore proposé les Églises suivantes :

L'Église métropolitaine de Sens, en France, pour Mgr Victor-Félix Bernadou, transféré du siége de Gap ;

L'Église d'Oran, en Algérie, récemment érigée en cathédrale, pour le R. D. Jean-Baptiste Callot, prêtre de l'archevêché de Lyon, curé du Bon-Pasteur et chanoine honoraire de cette métropole.

L'Église épiscopale de Cinna, in partibus infidelium, pour le R. D. Joseph Cybichowski, prêtre de l'archevêché de Posen, curé de Chodziez, recteur du séminaire de Gnesen, réviseur ecclésiastique des livres, examinateur pro-synodal, envoyé comme suffragant de Gnesen.

Sa Sainteté a ensuite, selon l'usage, ouvert la bouche à l'Éminentissime et Révérendissime cardinal de La Lastra y Cuesta.

Sa Sainteté, voulant honorer d'une distinction particulière le nouveau Patriarche de Cilicie des Arméniens, élu et confirmé, a disposé qu'il ferait pour lui-même la demande du Sacré-Pallium. A cet effet, monseigneur le Patriarche, placé entre deux évêques de son rite, a été introduit dans la salle du consistoire et au pied du trône. Après avoir baisé le pied du Saint-Père, il a fait en latin la demande du Sacré-Pallium.

Sa Sainteté a daigné répondre : *Propediem dabimus.* Le nouveau Patriarche a prêté le serment d'usage, et par un discours en latin a remercié S. S. Notre Saint-Père. A cette cérémonie assistaient tous les Évêques arméniens présents à Rome, ainsi que Mgr le Patriarche d'Antioche, Syrien maronite, et d'autres Prélats des rites orientaux. Après quoi, Mgr le patriarche de Cilicie et tous les autres prélats des rites orientaux étant sortis de la salle consistoriale, on a fait la demande du Sacré-Pallium pour l'Église archiépiscopale de Sens, en présence de Mgr Bernadou, archevêque préconisé, et pour l'Eglise métropolitaine de Quito, en faveur de Mgr Joseph-Marie Yerovi, qui succède à ce siége vacant par la démission acceptée par le Saint-Père de Mgr Joseph-Marie Riofrio. Enfin, Sa Sainteté a remis l'anneau cardinalice au nouveau cardinal, auquel Elle a donné en titre l'église de Saint-Pierre-ès-Liens.

Sa Sainteté, étant rentrée dans ses appartements, a reçu en audience privée l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal de la Lastra y Cuesta ; elle avait auparavant admis en sa présence Mgr le patriarche de Cilicie et les deux évêques qui l'accompagnaient, Mgr l'archevêque de Sens, Mgr l'évêque de Cinna, et tous les Prélats orientaux mentionnés plus haut.

Mgr le patriarche de Cilicie, toujours accompagné des deux évêques, a rendu visite à l'éminentissime cardinal Antonelli, secrétaire d'État, qui l'a reçu avec les honneurs dus à sa dignité. Après cette visite, Mgr le patriarche est descendu dans la basilique vaticane, pour vénérer le tombeau des saints princes des apôtres Pierre et Paul.

Puis il est sorti de la basilique, est monté dans une voiture, dont les chevaux portaient les *fiocchi pavonazzi,* et est allé rendre visite au cardinal Mattéi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége.

14. — *Prusse.* — Le comte de Bismarck est nommé chancelier fédéral.

15. — *Prusse polonaise.* — Un couvent de carmélites déchaussées, venues de Belgique, est fondé à Posen par Mgr le comte archevêque Ledochowski, ancien nonce apostolique à Bruxelles, et primat de Pologne. Posen, jadis capitale de la Grande-Pologne, et maintenant chef-lieu du grand-duché de Posen, a une population de 30,000 habitants. Cette ville a été le berceau du christianisme, en Pologne. Le grand-duché de Posen fut donné à la Prusse, en 1772, lors du grand partage de la Pologne; il fut compris, en 1807, dans le grand-duché de Varsovie et revint définitivement à la Prusse, en 1815. L'ordre du Carmel réformé avait autrefois deux provinces dans le royaume de Pologne : l'une, sous le nom du Saint-Esprit, fut érigée en 1617; l'autre, sous celui de Saint-Casimir, en 1734; ces deux provinces, comprenant ensemble vingt couvents de Carmes déchaussés et huit de Carmélites, furent éteintes par les bouleversements politiques et par les malheurs du temps. Il existe toutefois encore une communauté de Carmélites à Cracovie, dans la Pologne autrichienne.

France. — Mort, à son retour de Rome, à Chambéry, de Mgr J. Godelle, évêque de Thermopolis et vicaire apostolique de Pondichéry, né à Hannapes (Ardennes), en 1806. Il fit ses études théologiques au grand séminaire de Reims, et desservit successivement les paroisses de Remancour et de Librecies. Poussé par la vocation à la vie apostolique, il entra au séminaire des missions étrangères le 5 mai 1839, et partit en 1840 pour le vicariat apostolique de Pondichéry, où l'on trouve environ 110,000 catholiques sur 5 millions d'idolâtres. A Pondichéry même, on compte 6,000 catholiques seulement sur une population de 60,000 âmes. Mgr Bonnaud était alors vicaire apostolique de ce district. En 1855, il choisit Mgr Godelle pour coadjuteur. En 1859, Mgr Bonnaud, nommé visiteur apostolique de tous les vicariats de l'Inde, commença un voyage de deux ans à la fin duquel il succomba. Mgr Godelle lui succéda dans le vicariat de Pondichéry, que son zèle rendit de plus en plus florissant. Venu à Rome pour les fêtes du Centenaire, le saint évêque missionnaire tomba malade à son retour, et mourut à Chambéry, sans avoir pu revoir son pays qu'il voulait visiter avant de repartir pour l'Inde.

— Berezowski, coupable d'un attentat à la vie de l'empereur de Russie, est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Une réunion du clergé de Paris a lieu pour le *cas de conscience* dont la solution est proposée. Cette réunion occupe les journaux à cause d'un discours que Mgr l'archevêque de Paris aurait adressé à son clergé sur son voyage de Rome. Voici ce qui s'est passé dans cette réunion, d'après un compte rendu adressé de Paris à la *Semaine religieuse* de Nancy (ancien diocèse du prélat), par un prêtre qui assistait à la séance :

« En me rendant, hier, à la réunion que le clergé de Paris désigne sous le nom de *Cas de Conscience,* je me proposais de vous entretenir du but et des résultats de l'institution. Entre tous les moyens d'administration dont se servent avec tant d'habileté les archevêques de Paris, il n'en est pas qui exerce plus d'influence sur les ecclésiastiques de la capitale, qui les unisse davantage dans l'ensemble d'une même doctrine et dans l'obéissance à leur chef. Mais vous me permettrez de remettre ces observations à un autre jour. Il me suffira de vous rapporter aujourd'hui le sens d'une allocution prononcée par Mgr l'archevêque de Paris.

« Se trouvant pour la première fois, depuis son retour de Rome, en présence de son clergé réuni, l'illustre prélat allait-il entretenir ses coopérateurs de son voyage *ad limina Apostolorum?* Quelles étaient les conséquences des entrevues de l'éminent archevêque avec Sa Sainteté et les membres les plus importants de la cour romaine? Un nombreux concours d'ecclésiastiques remplissait la chapelle des catéchismes de Saint-Roch, et c'est avec un recueillement solennel que l'on a écouté le discours de Mgr Darboy.

« Jamais peut-être la parole de l'illustre prélat n'a été aussi haute, aussi souveraine. Je ne sais quel accent marquait les phrases et les mots, qui leur donnait une signification particulière. Au milieu d'une telle assemblée qui comptait dans ses rangs les maîtres de la chaire française, où l'on voyait ressortir sur le fond noir de l'habit ecclésiastique le blanc manteau du P. Hyacinthe,

aucune finesse de langage, aucune inflexion de la voix, aucun geste, aucun jeu du visage ne passait inaperçu. Tout était deviné et compris, on peut le dire, dans les limites de la pensée de l'orateur.

« Il me serait impossible de reproduire le discours de Mgr Darboy dans la rigueur de ses propres expressions, et, d'ailleurs, le pourrais-je, les limites de cet article me forceraient à ne vous donner qu'une simple analyse. J'essaierai, du moins, de vous donner la pensée générale et le sens exact.

« Avec une décision qui est le propre des grands esprits et des caractères fermes, l'archevêque de Paris s'est attaqué de front à la difficulté. Au lieu d'user de réticences et de circonlocutions, il a voulu être franc et ouvert, et ainsi que Sa Grandeur l'a dit au début de son discours, il s'est proposé, pour être habile, « de raconter avec la simplicité d'un enfant » et la véracité d'un historien, les détails de sa conversation avec le Saint-Père.

« Admis en présence du souverain Pontife, lorsque la porte du cabinet s'est refermée, et que l'archevêque s'est trouvé seul en présence du Chef de l'Église, un profond silence s'est d'abord fait qui a été bientôt interrompu par l'archevêque : Saint-Père, a-t-il dit, je suis prêt à entendre vos ordres à moins qu'il ne plaise à Votre Sainteté d'écouter mes paroles. — Parlez, mon fils, a répondu le Pape, je vous écouterai avec plaisir.

« L'entretien a commencé par l'exposé des motifs qui avaient retardé le voyage à Rome de l'archevêque de Paris. Parmi plusieurs raisons d'une extrême gravité, le prélat a signalé un inconvénient qui ne manquait pas d'une certaine importance : « Mon voyage, a-t-il dit, n'aurait peut-être pas paru assez désintéressé. » Le sens de cette observation n'échappa nullement au Saint-Père qui se mit à sourire finement. Reproduite à Paris devant un nombreux clergé, elle a été accueillie par le même sourire, un sourire si expressif que Mgr Darboy a jugé inutile d'insister davantage et s'est contenté d'ajouter : *Intelligenti pauca!*... Mais toutes considérations devaient disparaître en présence d'un désir du Souverain Pontife. Dès que Sa Sainteté eut invité les évêques, à la fin de l'année dernière, à se rendre à Rome pour le centenaire de saint Pierre, l'archevêque de Paris s'empressa de répondre qu'il serait docile à l'invitation du Père commun des fidèles : « Et maintenant, Saint-Père, ajoutait le prélat, me voici à vos pieds. Je suis venu parce que, Souverain spirituel, vous avez fait entendre votre voix et que je n'admets pas qu'on puisse résister aux désirs mêmes de ses supérieurs ; parce que Rome est le centre de l'unité et le foyer de la vie chrétienne et qu'il me semble bon de venir s'y retremper dans la source de l'autorité et dans les origines de la sainteté ; parce que, si vous voulez bien laisser dire à un cœur pénétré d'une affection filiale, j'éprouvais le besoin de saluer votre front rayonnant de la triple auréole de la royauté, de la vertu et du malheur. »

« Après ces explications préliminaires, écoutées par le Saint-Père avec une sympathie visible, l'archevêque de Paris est entré dans un autre ordre d'idées. Il a tracé à grands traits les principes généraux de son administration. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les aperçus profonds de l'éminent prélat. Jetant un coup d'œil assuré sur l'état de la société en France, sur les dispositions de ceux qui sont à la tête des affaires, sur la situation du clergé, Mgr Darboy aperçoit partout la nécessité d'une conduite pleine de prudence. Il n'y a pas de transaction possible sur les principes. Mais dans l'application que de tempéraments nécessaires ! Puis, un caractère particulier de notre époque, c'est de ne vouloir rien accepter de la force. « Ne pouvant imposer des lois, dit le prélat, je m'efforce de créer des mœurs. » Tout cela demande du temps et de la condescendance. « S'il en est qui espèrent obtenir le triomphe de leurs convictions par la violence et l'agression, je respecte leur conduite ; mais en ce qui me concerne je ne puis me résoudre à l'imiter. » Ainsi présentées en traits rapides et pittoresques, ces considérations d'un ordre si élevé et ces observations prises sur le fait même ont semblé produire une vive impression sur Sa Sainteté. « Je n'ai jamais enseigné autre chose, s'est-elle écriée, et vous exprimez là ma pensée tout entière. » Et comme l'archevêque désirait terminer l'entretien en présentant quelques observations sur des incidents particuliers de son administration, le Saint-Père lui a fermé la bouche avec effusion, en disant : « Il n'est plus besoin de justification après ce que vous venez de dire. Au surplus, vous êtes justifié par la voix unanime de votre clergé : je dois vous dire que pas un seul des prêtres de Paris que j'ai vus ne m'a mal parlé de son archevêque. De tous les archevêque sde Paris que j'ai connus vous êtes celui qui avez acquis la plus grande sympathie parmi vos prêtres. » « Messieurs, disait l'archevêque de Paris en répétant à son clergé les paroles de Pie IX, Messieurs, votre affection est ma couronne : c'est la seule récompense que j'ambitionne ici-bas..... »

17. — *Italie.* — La *Junte romaine*, qui date sa publication de Rome, quoiqu'elle n'y réside pas, publie le manifeste suivant :

« Romains !

« Les anxiétés, les sacrifices, les douleurs, l'audace croissante des ennemis n'ont pas diminué, n'ont pas refroidi votre patriotisme. Au contraire, il n'en a été que doublé et plus enflammé. La preuve en est dans la foi qui vous anime toujours ; la preuve en est dans la concorde à laquelle vous avez demandé de nouvelles forces pour la lutte suprême ; la preuve en est dans votre ferme propos de vaincre ou mourir pour la patrie, n'ayant pas de confiance en d'autres qu'en vous. Sans hésiter, nous acceptons le mandat qui nous est confié.

« Nous ne doutons pas de l'accomplir. Là où nos forces seraient insuffisantes, votre valeur y suppléera. Il est temps d'en finir avec un état de choses intolérable pour tous. Vous avez attendu, vous avez souffert assez pour le bien, pour l'intérêt de l'Italie. L'occupation française a été supportée jusqu'au bout ; l'exécution de la convention de septembre n'a pas été troublée. Le gouvernement italien a eu le temps de prouver et de trop bien prouver qu'il vous avait abandonnés à vous-mêmes.

« Délivrés désormais de toute contrainte, devenus les maîtres de vos destinées, c'est à vous de démontrer aujourd'hui que le calme n'a pas été de l'indifférence, que la résignation n'a pas été de la couardise, qu'enfin est arrivé le moment où vous savez défier le despotisme papal et en avoir raison. Rome, l'Italie, tout le monde entier attendent de vous ce résultat. Vous n'avez plus rien à espérer de la diplomatie ni du gouvernement italien. La diplomatie réprime, elle n'encourage pas l'émancipation des peuples.

« Le gouvernement italien est lié par un traité solennel. L'un et l'autre accepteront le fait accompli, ils ne peuvent pas le provoquer. A nous Romains, à nous seuls est donc réservé l'honneur de résoudre la question romaine tout en respectant le pouvoir spirituel des papes. Renverser, dans le pouvoir temporel, l'éternel et implacable ennemi de toute liberté et de tout progrès humain ; assurer à Rome en la réunissant à l'Italie déjà constituée, le poste qui lui a été assigné par le Parlement italien, et à l'Italie elle-même une ère d'ordre, de paix et de grandeur : telle est notre double et glorieuse mission. Par quelle voie arriverons-nous à ce but ? Par l'audace surtout et par l'action.

« Les moyens moraux (sept années d'expérience le prouvent) ne suffisent pas vis-à-vis de la cour de Rome ; ces moyens ont abouti au *Syllabus*, aux réunions factieuses, à un accroissement de jactance, d'insultes, de perfidies contre l'Italie. Il faut donc recourir à d'autres moyens ; il faut des armes et la volonté de s'en servir, la volonté de ne les déposer qu'après la victoire obtenue. La victoire ne saurait manquer pourvu que nous agissions en masse. Les mercenaires du Pape-Roi seront dispersés par le choc terrible ; sur eux pèse la malédiction du monde civilisé ; avec nous et derrière nous sont les vœux et la vengeance du peuple italien.

« Romains ! la patrie l'exige ; que chacun de nous fasse son devoir : c'est à nous de préparer et diriger l'entreprise, c'est à vous de la faire réussir. Ne discutez pas, mais grossissez les rangs et serrez-les ; que chacun coopère par les moyens dont il dispose, son argent, son conseil, son bras. La patrie sauvée le récompensera.

« Le drapeau que nous arborons n'est pas celui d'un parti plutôt que d'un autre ; c'est celui de tous les hommes qui veulent la suppression du pouvoir temporel et la réunion de Rome à l'Italie, voilà le drapeau qui nous rallie tous : c'est le drapeau de Rome.

« Si nous voulons réussir, nous avons surtout besoin de l'union ; si nous voulons faire vite, travaillons d'une manière uniforme et assidue. Plus nous serons unis et plus nous serons forts, et moins résolue et moins énergique sera la résistance faite à nos efforts. La nation, le monde nous contemplent ; sachons ne pas faillir à notre mandat ni à la gloire du nom romain. »

18. — *Italie.* — L'ordre du jour suivant est voté par acclamation par le *comice populaire* réuni au théâtre Charles-Félix, à Gênes :

« Considérant que l'Italie n'aura point rempli son programme national, tant qu'elle n'aura point revendiqué Rome pour sa capitale ;

« Considérant que c'est en vain que l'on aurait l'espérance de voir le pays se développer à l'intérieur d'une manière florissante et obtenir à l'extérieur le rang de nation puissante et respectée, tant que ce bien suprême n'aura pas été conquis ;

« Les Génois, réunis en assemblée populaire et publique, prennent la résolution :

« 1° D'affirmer solennellement le droit des Italiens à avoir Rome pour capitale de l'Italie ;

« 2° De proclamer le devoir qui incombe à tous les Italiens de concourir de toutes leurs

forces et de tous leurs moyens à la revendication de cette fraction importante de la patrie italienne. »

19. — *France.* — L'Empereur adresse la lettre suivante à M. Rouher :

« Palais des Tuileries, le 19 juillet 1867.

« Mon cher monsieur Rouher, je vous envoie la grand'croix de la Légion d'honneur en diamants. Les diamants n'ajoutent rien à la haute distinction que je vous ai conférée depuis longtemps ; mais je saisis ce moyen de vous donner publiquement une nouvelle preuve de ma confiance et de mon estime.

« Au milieu de vos nombreux travaux, au milieu des attaques injustes dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position, pour ne vous rappeler que vos succès et les services que journellement vous rendez au pays.

« Recevez, mon cher monsieur Rouher, l'assurance de ma sincère amitié.

« NAPOLÉON. »

Italie. — Garibaldi, qui reçoit une véritable ovation à Pistoia, harangue la foule en ces termes :

« Je sais que toutes vos démonstrations si flatteuses et si enthousiastes s'adressent non pas à l'homme, mais aux principes; elles m'apprennent que la cause nationale est en voie de progrès. Les nations ne veulent pas de pression étrangère; votre démonstration d'aujourd'hui m'en est la preuve : nous voulons l'Italie forte et puissante. Rome doit être à nous, en dépit des ennemis intérieurs et de tout autocrate étranger. Quoique vieux, j'espère bien aller avec vous à Rome.

« Adieu ! »

Le même jour, le *comice populaire* de Gênes publie la proclamation suivante :

Génois, l'Italie ne peut se vanter d'avoir rempli son programme national tant qu'il y aura à son centre un gouvernement étranger, hostile à la liberté et au progrès, conjuré pour notre perte et qui tend la main à tous nos ennemis pour combattre les principes mêmes de notre renaissance.

Tant que Rome et son territoire seront aux mains du pouvoir temporel du Pape, c'est en vain que les Italiens se figureront avoir une patrie une et puissante. C'est en vain qu'ils se donneront le titre de nation, tant que leur capitale sera aux mains des prêtres. Les intérêts et les passions des partis hostiles à l'Italie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, se sont ligués pour nous empêcher d'obtenir que ces justes et saintes aspirations soient satisfaites.

Rome appartient au catholicisme et non aux Italiens, vous disent les ultramontains. Pour prendre Rome il faut attendre le consentement de 160 millions de catholiques et de l'Empereur des Français, vous disent nos bons alliés et les démolisseurs de notre liberté. Eh bien ! à ces propositions nous n'avons qu'un mot à répondre : c'est que Rome appartient aux Italiens, et que l'on n'aura ni paix ni trêve jusqu'à ce que ce principe passe du domaine des aspirations dans celui de la réalité. C'est pour affirmer ce droit sacré et pour proclamer l'accomplissement de ce pieux devoir que les soussignés, réunis en comité, vous invitent à une assemblée populaire qui aura lieu le dimanche 21 du mois courant, à midi, dans la salle du foyer du théâtre Carlo-Felice.

Votre concours et la dignité de votre attitude rendront plus solennelle et plus importante une manifestation qui éveillera des échos dans les cent villes de l'Italie, sœurs de la nôtre, et qui sera un témoignage éclatant des sentiments patriotiques dont les Génois ont toujours été animés, sentiments qui sont eux-mêmes une preuve de leur amour et de leur culte pour l'unité, la liberté et l'indépendance de l'Italie.

Gênes, 19 juillet 1867.

Les membres du comité :

Campanella Frédéric, Brusco Henri, Mosto Antoine, Astengo Jérôme, consul de l'Association des ouvriers ; Caresso, secrétaire ; Ripari, Carbonelli, Vincent, Bruzzone, Barrili, Spinazzi, Mojon, le D. G. Pastore, Evangelisti, Uziel, Malatesta, Dagnino, Filipperi Cansacchi, avocat, Maragliano Bustica, avocat.

20. — *France.* — Le roi et la reine de Portugal arrivent à Paris.

21. — *Italie.* — Les projets de la Révolution s'accentuent de plus en plus, et la connivence du gouvernement italien, qui laisse tout faire, est manifeste. Garibaldi écrit la lettre suivante, de Vinci (villa Maretti), à un de ses amis (Tessaroli) :

Notre Nodari est en prison sous la prévention d'avoir voulu renverser l'idolâtrie qu'un gouvernement vassal du despotisme étranger nous impose. Soit : le Christ est mort sur la croix et Savonarole sur le bûcher. Mais aujourd'hui la croix et le bûcher ne sont plus de mode, monobstant la sanctification d'Arbues, le bourreau du Saint-Office ; et Nodari, satisfait de la conscience de faire le bien, portera demain le titre glorieux de précurseur de la religion du vrai. Laissons aux prêtres de la peur, triste débris d'une ère de dégradation, laissons-leur la servile obéissance à l'étranger et la mission d'enrayer le progrès. Ils sont nés lapins et ils ont peur de tout. Hier, ils étaient épouvantés par les soldats de Bonaparte, et ils avaient raison. 300,000 hommes, avec un tel archimandrite, ne pouvaient pas tenir tête à 200,000 étrangers nous défendant de nous promener chez nous. Mais une voix forte... nous crie : Italiens, Rome est là ! Vous avez l'audace de la dire vôtre ; mais vous n'y toucherez pas, parce que telle est ma volonté... Votre armée, qui a brillé et qui brillera quand elle sera sous mes ordres, vous l'emploierez moitié dans l'Italie méridionale et ailleurs pour venir en aide aux gardes de la sûreté publique et tenir en respect ces populations de brigands... et ces autres brigands payés avec nos millions que le Saint-Siége et le Bourbon entretiennent par habitude et *ad majorem gloriam Dei*. L'autre moitié de votre armée servira à faire exécuter mes ordres à la frontière pontificale, c'est-à-dire : formant un cordon serré sur cette frontière, elle ne devra permettre, sous peine des fers et de la mort, à aucune chemise rouge de troubler la tranquillité de mes protégés de l'Inquisition. Votre armée n'a que faire de s'occuper de guerre, et au besoin je vous ferai l'honneur de vous accepter comme compagnons d'armes de mes braves soldats. — Je le répète : Permis aux prêtres de la peur de trembler... cela se comprend ; mais que les Italiens demeurent indifférents à l'humiliation nationale... oh ! une telle chose doit torturer tout cœur bien né et l'exciter à prêter le serment de laver cette ignominie.

22. — *Italie.* — Des désertions assez nombreuses avaient eu lieu dans la légion romaine, dite d'Antibes, et le général Dumont, envoyé par le gouvernement français pour inspecter la légion, avait adressé aux soldats une allocution dont le sens était que l'Empereur avait appris avec un profond regret que des désertions avaient eu lieu. Je suis tout disposé, ajoutait le général, à écouter les plaintes que les légionnaires pourraient avoir à faire entendre. Quiconque exposera franchement qu'il désire rentrer en France y sera reconduit aux frais du gouvernement, et les vides que pourront faire ces départs dans les cadres seront immédiatement remplis. Désormais toute désertion sera sévèrement punie; il doit être stipulé avec le gouvernement italien une convention en vertu de laquelle il s'obligera à remettre les déserteurs aux autorités pontificales. J'espère que vous vous montrerez dignes de la France dans l'honorable mission qui vous a été confiée par le gouvernement de l'Empereur, car vous continuez toujours d'être soldats français, quoique vous soyez payés par le gouvernement pontifical, dont vous devez soutenir la souveraineté temporelle jusqu'à la dernière goutte de votre sang. Vous n'avez rien à craindre ; le gouvernement impérial vous considère toujours comme ses soldats et veillera à votre sûreté. Encore bien que vous portiez un drapeau et une cocarde différents de ceux de la France, ce n'est là qu'un palliatif et une mesure conseillée par de hautes raisons politiques.

Ce discours avait fort irrité les révolutionnaires italiens ; des interpellations eurent lieu dans la chambre des députés le 22 juillet ; M. Rattazzi répondit comme il suit :

Il est de fait qu'il y a beaucoup d'exagération dans les bruits qui courent sur les tentatives d'invasion et sur les préparatifs de défense. Mais ils sont assez graves pour que le gouvernement empêche que des faits regrettables ne se produisent. Le gouvernement, en attendant, ne peut que protester contre toute tentative de ce genre.

Nous avons la ferme volonté de tenir les engagements que nous avons pris par la convention du 15 septembre, et nous les tiendrons d'autant plus volontiers, que nous croyons qu'il n'est pas possible d'arriver à la possession de Rome par des invasions du dehors.

Nous y arriverons, mais par des moyens moraux. Rétablissons notre crédit par la restauration de nos finances ; réorganisons-nous à

l'intérieur; montrons tous les bienfaits du régime de la liberté et de l'ordre, c'est le moyen le plus efficace d'arriver à la possession de Rome. Mais nous n'y arriverons pas en entraînant une jeunesse aveugle à des entreprises dangereuses et imprudentes. Le gouvernement veillera sur les personnes abusées et sur les meneurs.

Quant à la revue passée à Rome par le général français, le gouvernement a demandé, par une note, des explications au gouvernement français. Le gouvernement croit qu'il aura des explications satisfaisantes ; mais, de toute façon, il saura faire respecter ses droits en réclamant l'observation exacte de la convention du 15 septembre. (Bien!) Quant au discours qu'on attribue au général français, je conviens avec M. Pancioni que c'est une insinuation contre le gouvernement italien, ainsi que contre le gouvernement français.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un général français capable de prononcer des paroles comme celles qui lui ont été attribuées. En attendant, messieurs, je repousse de toutes mes forces la calomnie répandue contre le gouvernement italien.

Je me flatte de l'espoir que nous obtiendrons du gouvernement français des explications qui satisferont les justes exigences du pays, et qui nous prouveront que la France n'a pas l'intention de faillir aux engagements qu'elle a pris par la convention du 15 septembre. (Bien! Bravo !)

Après quelques mots de M. La Porta, M. Rattazzi reprend la parole et complète ainsi sa déclaration :

Je laisse à M. La Porta pleine liberté de penser ce qu'il voudra sur le droit des Romains de se soulever dans leur ville; mais je peux bien dire que j'ai la ferme conviction que, par une révolution intérieure, ils ne feraient que compliquer la question et aggraver leur position au lieu de l'améliorer.

Quant aux émigrés romains qui sont sur notre territoire, je crois qu'ils ont le strict devoir de respecter les lois de l'Italie, de se soumettre aux obligations de tous les autres citoyens.

De toute façon, le gouvernement qui aura la force de demander aux autres l'exécution exacte de la convention de septembre, aura aussi celle d'empêcher qu'elle ne soit violée, de sa part, sous quelque prétexte que ce soit. (Bien !)

L'interpellation n'a pas d'autre suite.

23. — *France.* — Visite de l'impératrice Eugénie à la reine d'Angleterre.

25. — *Espagne.* — On sait quelle dévotion les Espagnols ont pour l'apôtre saint Jacques; les souverains d'Espagne, non moins fidèles que leurs peuples au culte de l'apôtre, ont enrichi des plus magnifiques dons l'église métropolitaine de Santiago (Saint-Jacques de Compostelle), et c'est un ancien usage de la cour de Madrid d'envoyer tous les ans à cette église une espèce de tribut, qui témoigne de la foi des rois et de leur confiance dans la protection de saint Jacques. Le 25 juillet, conformément à l'usage, la reine a fait don à l'église métropolitaine de mille écus d'or, que le gouverneur de la province a été chargé de présenter en son nom. Voici les paroles prononcées à cette occasion par le gouverneur, don Paulino Souto y Sanchez :

« Aujourd'hui, comme il y a un an, Apôtre saint, je viens au nom de la reine (que Dieu garde !) pour vous faire l'hommage de sa piété, et à cette heure comme alors j'implore votre puissante intercession pour que la foi qui constitue la vraie gloire du peuple espagnol se maintienne dans toute sa pureté.

« Autrefois, à l'ombre de votre étendard sacré, nos armes ont triomphé de peuples en qui une civilisation voluptueuse et l'impiété avaient desséché les germes de la foi et des vérités chrétiennes, et les rois de Castille ont réussi à faire briller le signe de la Rédemption sur les tours les plus élevées des deux hémisphères ; aujourd'hui qu'un orgueil impie cherche à renverser l'unique, la sainte et éternelle civilisation, et menace de détruire les institutions les plus vénérables, nous vous prions de ne pas nous retirer votre patronage, auquel est si redevable cette catholique nation.

« Apaisez, apaisez les fureurs des hommes et illuminez leur esprit, afin que la lumière de l'Évangile, que vous avez eu la gloire de propager parmi les enfants de l'Ibérie, soit le solide ciment qui unisse l'édifice social, et, de même que votre saint nom était hier la terreur des Maures, qu'il soit aujourd'hui le bouclier de l'Église, de la reine et de la patrie. »

S'adressant ensuite au Cardinal-Archevêque de Santiago, le gouverneur continua ainsi :

« Et vous, Éminentissime Prélat, aux oreilles de qui résonnent encore les doux accents de la voix de Pie IX, unissez vos prières aux miennes, et, avec ce peuple chrétien, prions tous le patron des Espagnes pour que viennent des jours plus tranquilles pour le Pontificat, pour qu'il comble de félicités notre auguste Souveraine et sa royale famille, et pour que la foi, la raison et la justice soient l'étoile qui guide les monarques et les peuples. »

Le Cardinal-Archevêque répondit en ces termes :

« Au moment où Votre Seigneurie remet, au nom de Sa Majesté la reine catholique, cette pieuse offrande au saint Apôtre, patron de l'Espagne, tous se rappellent naturellement l'esprit religieux dont de tout temps ont été animés notre nation et les glorieux monarques qui ont combattu avec elle le croissant et qui ont refoulé de l'autre côté du détroit la barbarie musulmane.

« La vraie foi que l'apôtre saint Jacques est venu apporter à notre heureux pays, dès les premiers jours du christianisme, a été comme la sève qui, circulant dans un arbre vigoureux, lui donne la vie ou le rajeunit, aux époques de la décadence à laquelle toutes les choses humaines sont sujettes. Cette foi a donné à notre peuple un caractère particulier; elle l'a distingué entre tous par la générosité, par la valeur et par la constance. Mon récent voyage à Rome m'a fourni de nouvelles preuves de cette vérité qui fait tant d'honneur à notre pays. J'ai eu occasion de parler avec des hommes de presque toutes les nations, et j'ai vu quelle admiration et quel enthousiasme excite le peuple espagnol, à cause de cet inébranlable attachement au catholicisme qu'a su nous inspirer le fils de Zébédée.

« Aujourd'hui, avec cette offrande, la fille de cent rois renouvelle solennellement le souvenir de l'esprit religieux qui animait ses illustres ancêtres, continuant ainsi les glorieuses traditions qui sont la vie des peuples, et montrant, des hauteurs du trône, que la foi et la piété sont l'âme de notre nation, que ce sont elles qui l'ont faite grande et puissante.

« C'est pourquoi vous n'oubliez pas que Rome est le centre de la vraie foi, Rome, où réside le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, qui, plein de force et de vie dans son âge avancé, lutte avec intrépidité contre les tempêtes que l'esprit du mal suscite de toutes parts pour abîmer, s'il était possible, la barque du pêcheur de Galilée.

« Voyez-le proclamer sans crainte les éternels principes de la vérité et les imprescriptibles droits de la justice, au milieu de la plus épouvantable confusion d'idées et de la perversion de sentiments qui se généralise si malheureusement de nos jours. Voyez-le réunir près de lui, par l'expression d'un simple désir, les Pasteurs de l'Église qui accourent des pays les plus éloignés, manifestant ainsi à la face du monde étonné la force divine du Pontificat, et faisant briller d'une manière nouvelle l'admirable unité de l'Église de Jésus-Christ.

« C'est lui qui fut chargé, en la personne de Pierre, *de confirmer ses frères*, et les cinq cents Évêques qui se sont rendus à son appel sont revenus fortifiés par ses paroles pour continuer la lutte contre l'erreur et contre le mal, jusqu'au triomphe de la vérité et du bien, et aspirant à accomplir cette charge que le Fils de Dieu leur a confiée en disant : *Vous êtes la lumière du monde, vous êtes le sel de la terre.*

« Deux cents millions de catholiques écoutent la voix du Pasteur suprême des Pasteurs qui lui sont subordonnés, et cette voix est l'écho de celle de Jésus-Christ, qui est la voix du bon Pasteur, le Pasteur de nos âmes, qui a donné sa vie pour ses brebis. Tel est le spectacle grandiose de l'unité que l'Église catholique offre au monde comme un caractère, comme un signe irrécusable de la vérité, signe qu'aucune secte n'a donné et ne pourra jamais donner. Et voilà l'inexprimable consolation que ressent le Pontife affligé au milieu de tant d'amertumes.

« Ce n'est certainement pas la nation espagnole qui contribue le moins à donner cette consolation au cœur torturé du Vicaire de Jésus-Christ; elle le console par la fermeté de sa foi et par l'inappréciable trésor de la foi religieuse qu'elle possède. Aussi n'est-ce pas non plus notre peuple qui occupe la moindre place dans le cœur du Pontife, qui le regarde, je puis le dire, comme une portion choisie de l'Église universelle.

« O saint Apôtre, conservez dans cette noble nation, que vous avez évangélisée, la foi que vous avez plantée en elle comme un fécond germe de gloire. Protégez notre pieuse reine; affermissez son trône, qui est comme la clef de voûte de notre édifice social. Abrégez par votre puissante intercession les jours mauvais, les jours de confusion et d'anarchie. Obtenez du Seigneur le don de conseil pour celle qui dirige les destinées de notre patrie, pour ses ministres, pour

toutes les autorités, afin que règnent toujours la paix et la concorde, l'ordre et la justice, qui élèvent les peuples et qui les rendent glorieux et heureux. »

27. — *Bavière.* — Mort de l'ex-roi de Grèce, Othon.

28. — *France.* — Un triduum solennel est célébré à Toulouse en l'honneur de la canonisation de sainte Germaine Cousin. De magnifiques fêtes religieuses occupent Toulouse le 28, le 29 et le 30. Un grand nombre d'évêques y prennent part.

— Une note publiée par le *Moniteur* déclare que le gouvernement francais s'en remet au gouvernement de Florence qui « a pris les mesures les plus énergiques pour protéger contre toute tentative les frontières pontificales. » Cette confiance inquiète vivement les catholiques, qui ne peuvent douter de la connivence du gouvernement italien.

29. — *Italie.* — M. Nigra, ambassadeur du royaume d'Italie en France, arrive à Florence où il est mandé par son gouvernement.

31. — *France.* — Mgr l'évêque d'Orléans adresse publiquement à un ami la lettre suivante, qui a un grand retentissement, sur la question romaine et sur la note du *Moniteur*.

Orléans, le 31 juillet 1867.

Mon cher ami,

Vous me demandez si j'ai des craintes pour le Saint-Siége, si je suis inquiet des menaces de Garibaldi contre Rome.

Non, si je considère ce que veulent la raison, la justice, l'honneur, le respect des traités, le respect de l'Église, la parole de la France, la paix du monde ;

Oui, si je songe à ce que peuvent les passions révolutionnaires, avec la complicité tacite ou l'appui réel du gouvernement italien.

Je ne suis pas inquiet précisément de ce que je vois ; je suis inquiet de ce que je ne vois pas ; et plusieurs symptômes augmentent mon inquiétude, que la note du *Moniteur* du 28 juillet ne parvient pas à calmer.

Non, malgré sa hardiesse, Garibaldi seul, ses grossières injures, sa renommée discréditée, même en Italie, ses compagnons ramassés en tous lieux, ne m'inquiètent pas.

Le ministre qui gouverne à Florence ne l'a pas ménagé il y a quatre ans, à Aspromonte, en lui barrant le chemin avec un bataillon de bersaglieri ; la nation italienne ne l'a pas ménagé depuis dans ses votes. L'armée romaine, composée de la légion française dont il insulta, il y a dix-huit ans, le drapeau national, de braves volontaires qui ont offert leur vie au Pape, de ces jeunes et vaillants zouaves prêts à verser pour sa cause jusqu'à la dernière goutte de leur sang, des fidèles gendarmes pontificaux aguerris par un qui-vive continuel, l'armée romaine suffit amplement à contenir et à vaincre un tel ennemi.

Et s'il compte sur la population romaine, il se trompe encore ; il la trouvera paisible, dévouée, religieuse ; et, en tous cas, n'enviant aucunement les impôts, la conscription et le régime de l'Italie. Voilà ce que j'ai vu dans les villes, dans les campagnes et de près, et souvent ; et, je dois l'ajouter, j'y ai regardé avec défiance, et je n'ai trouvé là qu'un peuple bon, libre, heureux et fier de sentir que la Papauté, qui siége au milieu de lui, est le centre du monde.

Je suis convaincu, quant à moi, qu'il n'y a pas une capitale en Europe, qui dans les conditions où se trouve Rome, excitée et provoquée comme elle l'est depuis des années, n'eût plus d'une fois renversé son gouvernement. Et Rome est tranquille, et les excitations qui la travaillent semblent ne pas l'atteindre.

Non, la Révolution, si elle arrive, ne viendra pas de Rome, mais d'ailleurs.

Et c'est ici que je trouve des signes et des symptômes qui m'inquiètent. Dans les montagnes de mon pays, quand l'orage approche, les vapeurs commencent à s'exhaler de tous les marais. Or, je m'aperçois bien qu'en Italie, en Angleterre, en France surtout, certains journaux commencent à fermenter ; ces journaux, qui n'ont ici de national que le nom, et auxquels M. Billault lui-même reprochait de « tromper l'opinion publique sur les principes de la politi« que française, » le *Siècle*, par exemple, ce *Siècle*, à qui M. Billault disait encore que sa polémique était « de nature à exciter les mauvaises « passions, à troubler les consciences, à blesser « le sentiment national (1) : » de ces journaux et d'autres encore, je vois monter les vapeurs accoutumées. Le nuage malsain qui s'élève en

[1] 2 juillet 1859.

ce moment, se compose des sophismes que l'on connaît : « les moyens moraux... les aspirations « nationales..... un peuple à émanciper... l'in- « compatibilité de l'Église avec les nations moder- « nes... une morale à base nouvelle qui s'éla- « bore lentement, etc., etc. »

On attaque les livres catholiques, les peuples catholiques, les candidats catholiques ; on ose mettre les désastres de l'expédition du Mexique au compte des catholiques ; on les mêle à tout ce qui est impopulaire. C'est un concert nouveau de vieilles injures et de calomnies absurdes, mais qui font effet.

Ce concert a été le prélude de toutes les entreprises contre Rome ; il recommence, il redouble, et il nous prévient, mieux encore que les proclamations de Garibaldi, que quelque chose se trame ou s'essaye.

Avant les grandes exécutions un roulement de tambour précède. C'est quelque chose de ce genre, si je puis le dire, que nous entendons depuis quelques jours.

Mais ces symptômes, ces signes d'orage ne m'inquièteraient pas si je n'étais inquiet de ce que je ne vois pas.

J'entends les paroles prononcées à Florence ; mais je ne vois pas les actes, les actes sérieux, efficaces. Je vois même des contradictions flagrantes entre ce qu'on tolère et ce qu'on déclare vouloir empêcher.

Le *Moniteur* voit autrement, et nous annonce que « la convention du 15 septembre sera résolûment exécutée (1). »

Je prends acte de cette parole du *Moniteur*, et toutefois, je l'avoue, la Convention liant la France aussi bien que l'Italie, j'aurais préféré que le *Moniteur* parlât pour le gouvernement français plutôt que pour le gouvernement italien.

Car, si le *Moniteur* n'a pas compétence pour declarer ce que fera l'Italie, il a autorité pour nous dire avec certitude ce que fera la France. Or, il se tait au nom de Paris, et il parle au nom de Florence.

Je ne contredis par le *Moniteur ;* mais enfin je ne sais si les intentions qu'il montre se sont exprimées à Florence de manière à se faire respecter. Car tout est là.

Il y avait à dire un mot de la France, énergique et net qui arrêterait tout. Ce mot a-t-il été dit ? Je l'ignore.

L'Italie est-elle à bout de ressources ? A-t-elle besoin d'un coup, d'une diversion, d'un événement nouveau ? Je le crains.

(1) 28 Juillet 1867.

Malgré son grand mot, *Italia farà da se*, l'Italie n'a jamais agi seule. Je ne veux rien suspecter, et je n'accuse pas en ce moment, puisque j'ignore. Mais je ne suis rassuré ni par les actes, ni par les paroles.

En un mot, je voudrais des explications précises, des actes positifs : jusque-là je suis inquiet.

Je suis inquiet ; car, je le dois avouer, je ne crois guère à la bonne foi italienne ; puis-je oublier l'expédition de Garibaldi en Sicile, les désaveux et les comédies de M. de Cavour ?

Alors, tout comme aujourd'hui, en plein jour, au su et vu de tout le monde, Garibaldi faisait ses proclamations, ses enrôlements, ses attroupements. M. de Cavour le désavouait à la face de l'Europe, et on croyait M. de Cavour comme on croit aujourd'hui M. Rattazzi. Bien plus, M. de Cavour envoyait après Garibaldi une escadre pour l'arrêter. Et il écrivait en même temps sous main à son amiral Persano : « Faites en sorte de naviguer entre les vaisseaux napolitains et Garibaldi : vous m'avez compris. — Oui, répondait l'amiral, et le cas échéant, vous me ferez mettre à Fenestrelle. »

Et quand le forban avait réussi, M. de Cavour jetant le masque, et réclamant l'honneur de l'entreprise, se vantait de l'avoir menée, et disait en plein Parlement : « C'est le résultat de notre politique depuis douze ans. »

Et le roi faisait asseoir le chef de bandes, avec sa chemise rouge, côte à côte près de lui dans sa voiture, et ils entraient tous deux triomphalement à Naples.

Voilà ce que nous avons vu et ce que la note du *Moniteur* ne peut nous faire oublier.

Mais M. Rattazzi, dites-vous, est un honnête homme. — Eh bien ! si M. Rattazzi est un honnête homme, nous ne tarderons pas à le voir.

Mais, dites-vous encore, depuis le départ de nos troupes, le gouvernement italien n'a-t-il pas respecté la Convention ?

Je demeure inquiet, et je ne me suis jamais confié à la paix apparente des six mois qui s'achèvent.

Je m'attendais à ces six mois, et je les avais annoncés d'avance. — Ils auront du moins démontré à tous ceux qui auraient pu en douter encore, ce que je disais tout à l'heure, que le peuple romain, laissé à lui-même, aime le Pape et ne songe en rien aux révolutions.

Ces six mois, d'ailleurs, on les devait bien à la France et à l'Empereur.

La France eût été trop visiblement déshonorée, si, pendant que nos soldats et nos généraux

sortaient par une porte, Garibaldi fût entré par l'autre.

J'ai donc toujours cru que la révolution italienne, qui est un jeu bien conduit, n'éclaterait qu'un certain temps après le départ des soldats français. On ne pouvait pas nous combattre, on ne voulait pas nous effrayer, on craignait encore plus de nous rappeler. Mais qu'il serait commode, sous prétexte de contenir Garibaldi, et par amour de l'ordre, qu'il serait commode de nous remplacer, et de monter la garde autour du Vatican, comme on l'a dit, et de son jardin !

Ah ! diront quelques-uns, quelle infamie ! Comment pouvez-vous hasarder une supposition aussi odieuse ?

L'invention est infâme, elle est odieuse, je le reconnais ; mais elle ne m'appartient pas. Elle est, je le rappelais tout à l'heure, l'histoire exacte de la prise de possession des provinces pontificales, occupées puis gardées par l'Italie, dans le but de défendre contre le même Garibaldi Rome et l'armée française, qui alors gardait Rome. On pourrait aimer à recourir deux fois à un procédé qui a réussi. Défendre Rome et le Pape est une obligation imposée au gouvernement de Florence par la Convention de septembre. S'il ne faisait rien contre Garibaldi, ce serait trop grossièrement nous prendre pour dupes ou complices. Mais laisser passer Garibaldi à travers les armes et les vaisseaux italiens, puis, marcher après lui à Rome, afin d'y rétablir l'ordre et d'y protéger le Pape, serait-ce là par hasard un de ces *moyens moraux* dont parle toujours le ministre de Florence ? Je ne puis le croire ; ce serait une application trop prompte de *cette morale à base nouvelle* dont M. Sainte-Beuve préconise la lente élaboration.

Enfin, je suis inquiet, je l'ajoute avec tristesse, parce que je ne crois pas à l'ascendant moral de la France en Italie, ni qu'il suffise à arrêter la révolution. L'Italie, je l'ai traversée plusieurs fois d'un bout à l'autre, depuis cinq années, et en voyant partout, et récemment encore, librement étalés les publications, les brochures, les caricatures, les livres les plus injurieux à la France et à l'empereur, et les témoignages multipliés et odieux de l'ingratitude et du mépris de l'Italie pour nous, je rougissais pour l'Italie et pour mon pays.

J'ai appris là, entre autres choses, ce que je ne savais pas, que nous avions été vaincus à Solferino, et qu'eux ont gagné la bataille !

Mais je dois le dire, si je ne crois pas à l'ascendant moral de la France en Italie, je crois à sa responsabilité, et je vois son devoir, et je sais ce que réclame son honneur.

Il y a un point dont je suis bien sûr aussi. Si l'on a jamais cru parvenir à lasser ou à intimider Pie IX, ou à refroidir et diviser l'épiscopat, on doit être aujourd'hui détrompé. Jamais le saint Pontife n'a été plus ferme, plus digne, plus doux et plus résolu à la fois.

Et quant à l'épiscopat du monde entier, j'ai dans mes souvenirs classiques le nom d'un lutteur que l'on ne pouvait terrasser quand il touchait à la terre qui l'avait enfanté. Or, pour un évêque, aller à Rome, c'est retrouver sa mère et reprendre une vigueur nouvelle. Ceux qui parlent toujours des aspirations prétendues du peuple de Rome, jamais des intérêts de l'Église universelle, jamais de la grande question religieuse, ne pourraient-ils donc pas ici s'élever à d'autres pensées, et jusqu'aux droits augustes et saints des âmes et des consciences ?

Nous sommes venus de toutes les extrémités de la terre apporter au saint Pontife les témoignages de vénération et d'amour de tout l'univers, et nous étions heureux de penser qu'il restait un lieu sur la terre où les pasteurs des âmes, les chefs de la foi pouvaient se réunir avec indépendance et délibérer en paix ; et on laisserait un Garibaldi remplacer là les représentants spirituels de toutes les nations chrétiennes, faire succéder des scènes de meurtre à nos saintes et pacifiques assemblées, et brutalement violer le sanctuaire de l'Église catholique, et l'asile de nos consciences !

Mais, en vérité, qui donc pourrait trouver que l'honneur et le bonheur des peuples, sans parler du droit sacré des âmes et de l'inviolable justice, ont quelque chose à gagner à cet échange ?

Mais enfin, l'Italie est la première intéressée à ne pas se laisser pousser dans les criminelles et folles aventures, et la France, quand elle n'oserait plus se faire ici garant de rien, reste responsable de tout.

Agréez, mon cher ami, tous mes bien dévoués sentiments.

† FÉLIX, *évêque d'Orléans.*

Août.

1. — *Italie.* — Le journal *l'Italie* publie la loi sur les biens ecclésiastiques que la chambre des députés a votée. En voici le texte.

Art. 1er. Ne sont plus reconnus comme corps moraux :

1° Les chapitres des églises collégiales, les égli-

ses *ricettizie*, les églises *communie* et les chapelleries chorales, sauf pour celles qui ont charge d'âmes, un seul bénéfice ou une quote sur la masse paroissiale.

2° Les canonicats, les bénéfices et les chapellenies de patronage royal et laïque des chapitres des Églises cathédrales.

3° Les abbayes et les prieurés de nature abbatiale.

4° Les bénéfices auxquels, par leur fondation, n'est pas imposée une charge actuelle d'âmes ou l'obligation principale permanente d'aider au curé dans l'exercice de sa cure.

5° Les prélatures et les chapellenies ecclésiastiques ou laïques.

6° Les institutions avec un caractère de perpétuité qui, sous quelque dénomination ou titre que ce soit, sont généralement qualifiées comme fondations pieuses ou legs pieux pour le culte, quand même elles ne seraient pas érigées sous un titre ecclésiastique, à l'exception des fabriques ou des œuvres destinées à la conservation des monuments et des édifices sacrés qui seront conservés pour le culte. Les institutions de nature mixte seront conservées pour la partie des revenus et du patrimoine qui, selon l'art. 2 de la loi du 3 août 1862, devait être indistinctement administrée, sauf, quant aux confréries, ce qui sera ordonné par une autre loi spéciale, sans qu'il soit différé, en attendant, de les soumettre à la surveillance de l'autorité civile.

La désignation des œuvres que l'on veut conserver comme étant destinées à la conservation des monuments, et la désignation des édifices sacrés à conserver le culte, sera faite par décrets royaux qui devront être publiés dans le délai d'une année à dater de la promulgation de la loi.

Art. 2. Tous les biens de toute espèce appartenant aux susdits corps moraux supprimés, seront dévolus au domaine de l'État, sous les exceptions et réserves ci-après exprimées :

Quant aux biens immeubles, le gouvernement, sauf la disposition de l'article 21, inscrira en faveur du fonds du culte, pour avoir effet du jour de la prise de possession, une rente de 5 0/0 égale au revenu de ces mêmes biens, certifiés et soumis à la taxe de main-morte, sous la déduction du 5 0/0 pour dépenses d'administration. Pour les provinces vénitiennes et le Mantouan, la rente à inscrire correspondra à celle certifiée pour les effets de l'équivalent d'impôt aux termes du décret royal du 4 novembre.

Quant aux canons, cens, redevances, décimes et autres prestations annuelles, provenant du patrimoine des corporations religieuses et des autres corps moraux supprimés par la loi du 7 juillet 1865 et par la présente loi, le domaine les assignera au fonds du culte, en conservant l'administration pour le compte du fonds du culte même. Est abrogée, en conséquence, l'obligation de l'inscription de la rente y relative, imposée par l'art. 11 de la loi du 7 juillet 1866.

Les canons, les cens, les redevances, les décimes et autres prestations annuelles appartenant aux corps moraux non supprimés continueront à faire partie de leurs dotations respectives.

Après cessation de ce qui est assigné aux corps participant aujourd'hui des églises *ricettizie* et des églises *communie* ayant charge d'âmes, la rente inscrite, comme il est dit ci-dessus, et leurs canons, cens, redevances et décimes assignés au fonds du culte, passeront aux communes dans lesquelles existent lesdites églises, avec l'obligation pour elles de doter les fabriques paroissiales et de constituer un supplément de traitement aux curés ainsi qu'il est dit au n° 4 de l'art. 28 de la loi du 7 juillet 1866.

Art. 3. Ceux qui sont investis légalement des corps moraux supprimés aux termes de l'art. 1er, ceux qui font partie des églises *ricettizie*, des églises *communie* et des chapellenies chorales qui sont en possession, recevront leur vie durant et à dater du jour de la publication de la présente loi, des patrons, s'il s'agit de bénéfices, de chapellenies, de patronage laïque, et dans les autres cas, des fonds du culte, une indemnité annuelle correspondant au revenu net de la dotation ordinaire, pourvu qu'ils continuent à remplir les obligations imposées à ces corporations.

L'indemnité susdite ne pourra jamais être augmentée, même à titre de participation à la masse commune, par suite de retraite ou de mort parmi les membres d'un Chapitre, et elle cessera si le bénéficiaire vient à être pourvu d'un autre bénéfice ou s'il se trouve quelque autre cause de déchéance.

Si le bénéficiaire actuel a le droit d'habiter une maison qui fait partie de la dotation du patrimoine ecclésiastique supprimé, il continuera à en user.

Art. 4. Sauf les exceptions prévues à l'art. 5, les droits de patronage, de dévolution ou de réversibilité, ne pourront, quant aux immeubles, être exercés que sur la rente y relative qui sera inscrite.

Les droits ci-dessus indiqués sur tout bien meuble ou immeuble dévolu au domaine devront être, dans les formes légitimes et sous peine de déchéance, exercés dans le terme de cinq ans, à dater de la publication de la présente loi, sauf

les effets des lois antérieures quant aux droits déjà vérifiés en vertu de ces mêmes lois.

Les priviléges et les hypothèques légitimement inscrits sur les biens immeubles dévolus au domaine de l'État, aux termes de la loi du 7 juillet 1866 ou de la présente loi, conserveront leur effet.

Cependant on devra, dans l'inscription sur le grand livre de la dette publique, de la rente pour le fond du culte ou pour les corps ecclésiastiques, faire respectivement la déduction de la somme correspondant aux intérêts du crédit hypothécaire inscrit.

Les priviléges et les hypothèques inscrits pour garantir l'exécution des charges imposées aux fondations cesseront de plein droit d'avoir aucun effet.

Art. 5. Les patrons laïques des bénéfices, dont il est question à l'art. Ier, pourront revendiquer les biens constituant la dotation, pourvu que, dans le terme d'une année à dater de la promulgation de la présente loi, ils en fassent déclaration, par un acte régulier exempt de taxe d'enregistrement, et qu'ils payent en même temps un quart des 30 0/0 de la valeur des mêmes biens calculés sans déduction des charges, sauf à acquitter ces mêmes charges comme de droit, et enfin qu'ils s'obligent à payer, en trois termes égaux annuels, les trois autres quarts avec les intérêts, sous la réserve dans les rapports avec les investis et pendant l'usufruit de l'application de l'art. 507 du Code civil.

Lorsque le patronage sera mixte, réduit la moitié des 30 p. 0/0, dont il est parlé ci-dessus, le patron laïque devra en outre payer, de la même manière et dans les mêmes termes, une somme égale à la moitié des biens déchargés des charges inhérentes aux bénéfices.

Si le patronage actif se trouvait séparé du passif, les avantages qui leur sont accordés par la présente loi seraient partagés entre eux.

Les biens des prélatures et des chapellenies, dont il est parlé au n° 5 de l'article Ier des fondations et des legs pieux, seront dégagés par l'effet de la présente loi, sauf l'accomplissement des charges, comme de droit, et moyennant payement, de la manière et dans les termes ci-dessus indiqués, de la double taxe de succession entre étrangers, sous peine, à défaut, de déchéance.

Art. 6. Les canonicats des églises cathédrales ne seront pas pourvus au delà du nombre de douze, y compris le bénéfice paroissial et la dignité ou les offices capitulaires. Les chapellenies et les autres bénéfices desdites églises ne seront pas pourvus au delà du nombre de six.

Quant aux menses épiscopales, les revenus ou autres produits temporels des évêchés restés ou qui seront laissés vacants continueront à être dévolus aux économats, qui devront principalement les employer comme tout autre produit, à améliorer les conditions des curés et des prêtres qui seront dans le besoin, aux dépenses de culte et de restauration des églises pauvres et à d'autres usages de charité, en conformité des dispositions du décret royal du 26 septembre 1860.

Les comptes de cet emploi seront présentés tous les ans au Parlement, avec le budget du ministère de grâce et justice et des cultes.

Art. 7. Les biens immeubles déjà transférés au domaine par la loi du 7 juillet 1866, et ceux à lui transférés, en vertu de la présente loi, seront administrés et aliénés par l'administration domaniale sous la surveillance immédiate d'une commission instituée dans chaque province du royaume, et en observant les prescriptions ci-après exprimées.

La commission provinciale délibère sur les contrats de métayage, de locations et d'aliénations, sur la division en lots et sur tout autre incident concernant l'administration et les aliénations. Le directeur domanial aura l'administration de fait et l'exécution des délibérations de la commission provinciale.

Art. 8. La commission provinciale sera composée du préfet, qui en sera le président; du procureur du roi près le tribunal du chef-lieu de la province, du directeur du domaine ou de son délégué, de deux citoyens élus tous les deux ans par le conseil provincial, même hors de son sein. Une commission centrale de contrôle, composée d'un conseiller d'État, d'un conseiller à la cour des comptes, du directeur général du domaine et des taxes, du directeur du fond du culte et de deux autres membres nommés par décret royal, présidée par le ministre des finances, surveillera l'administration et veillera à la marche des aliénations de la manière ci-après mentionnée et selon les dispositions qui seront établies par un règlement qui sera approuvé par décret royal. Elle présentera au Parlement une relation annuelle sur la marche de l'administration et des aliénations susmentionnées, laquelle relation sera examinée par la commission du budget.

Art. 9. Les biens seront divisés en petits lots autant que possible, en tenant compte des intérêts économiques, des conditions agricoles et des circonstances locales.

Art. 10. Les aliénations auront lieu par enchères publiques, avec l'assistance d'un des membres de la commission provinciale. Le prix sur lequel s'ouvriront les enchères sera déterminé par la moyenne arithmétique entre l'impôt principal foncier multiplié par sept, et capitalisé en raison de cent pour cinq; le revenu constaté et soumis à la taxe de mainmorte ou à l'impôt équivalent, multiplié par vingt, augmenté de 10 0/0, et le loyer le plus élevé des dix dernières années, déduction des impôts, multiplié par vingt si les biens se trouvent actuellement ou ont été loués dans ladite période de temps.

Il n'y aura lieu à expertise directe que dans les cas où ladite commission, par une délibération motivée, en déclarera la nécessité.

Art. 11. Sera admis à concourir quiconque prouvera avoir déposé dans une caisse quelconque de l'État, en valeur qui sera spécifiée à l'art. 17, le dixième du prix déterminé, conformément à l'article précédent.

Art. 12. Dans le cas où les premières enchères n'aboutiraient pas, l'administration domaniale procédera, avec l'assistance d'un membre de la commission provinciale, à de secondes enchères par offres cachetées. Les offres par lettres cachetées seront présentées avec le certificat du dépôt du dixième du prix et selon l'article précédent, elles seront décachetées en public le jour fixé par les avis. L'adjudication sera proclamée en faveur de celui dont l'offre dépassera les autres, et qui sera tenue au moins égale au prix préalable pour les enchères.

Si cette seconde expérience était aussi sans résultat, on pourrait ouvrir de nouvelles enchères avec une réduction de prix, pourvu que la mesure et le montant de la réduction soient décidés à l'unanimité par la commission provinciale.

L'approbation de la commission centrale sera nécessaire, si la délibération de la commission provinciale a été prise à la simple majorité.

Il n'y aura jamais lieu à aliénation par contrat privé.

Art. 13. L'adjudication publiée, l'acquéreur devra dans les dix jours verser à l'une des caisses de l'État la différence entre le dixième du prix d'estimation déposé par lui et le dixième du prix d'adjudication, outre les frais et taxes de transmission, de transcription et d'inscription hypothécaire indiqués aux avis enchères. Si l'acquéreur a fait le dépôt en titre de la dette publique, il devra en outre le convertir en valeur indiquée à l'art. 15. Dans l'intervalle des dix jours susdits, la commission devra examiner et approuver, s'il y a lieu, l'acte d'adjudication. Dans les huit jours qui suivront la présentation du certificat de la trésorerie attestant l'effectuation du versement, le préfet délivrera à l'acquéreur un extrait du procès-verbal d'adjudication concernant le lot qui devra être au moins sommairement décrit. Il fera au bas de l'extrait mention de l'approbation donnée par la commission et le munira de son ordonnance exécutive.

Cet extrait signé par le préfet, muni du sceau de la préfecture, aura force de titre authentique et exécutif de l'achat et vente. On procédera, en vertu de ce titre, à la prise de possession, à la transposition au cadastre et à la transcription. Dans le cas où trente jours seraient écoulés sans que l'adjudicataire ait rempli toutes les prescriptions contenues dans le présent article, on procéderait à de nouvelles enchères du fonds, aux frais et risques de l'adjudicataire, lequel perdra le dépôt effectué et sera en outre tenu au remboursement des dommages.

Art. 14. Les neuf autres dixièmes du prix seront payées, par quotes égales, en 18 ans, à l'intérêt composé du 6 pour 100.

La valeur des meubles qui se trouvent attachés au fonds pour son service et sa culture, aux termes de l'art. 413 du code civil, devra être versée en même temps que le premier dixième du prix. Les bois de haute futaie ne pourront être coupés, ni en tout ni en partie, jusqu'à ce que l'adjudicataire ait payé le prix total ou une partie du prix correspondant à la valeur de la coupe, ou s'il n'a pas préalablement fourni à l'agent du domaine une garantie suffisante du payement en se conformant, en tous cas, aux dispositions des lois forestières. Il sera fait la remise du 7 pour cent sur les quotes anticipées pour solde du prix au moment du payement du premier dixième, et celle du 3 pour cent à ceux qui payeront d'avance les quotes suivantes dans les deux ans qui suivront le jour de l'adjudication.

Art. 15. L'hypothèque légale à laquelle a droit le domaine sur les fonds aliénés en vertu de l'art. 1969 du Code civil, sera inscrite d'office par le conservateur des hypothèques, aux termes de l'art. 1985 du même Code, sur la présentation qui sera faite, par les soins du préfet, de l'extrait du procès verbal d'adjudication, mentionné à l'art. 13.

Les art. 20 et 22 de la loi sur le crédit foncier du 14 juin 1866 seront applicables contre les débiteurs en retard pour les versements des intérêts ou de tout ou partie du prix.

Art. 16. Est maintenue pour la province de Sicile et pour les biens auxquels elle se rapporte, la loi du 10 août 1862, n° 743.

Art. 17. Il est donné faculté au gouvernement d'émettre, aux époques et de la façon qu'il jugera plus à propos, dans les règles qui sont établies par décret royal, autant de titres productifs au 5 pour 100 qu'il est nécessaire pour faire entrer dans les caisses de l'État la somme effective de 400 millions. Ces titres seront acceptés à leur valeur nominale en compte du prix d'achat des biens à vendre, par effet de la présente loi, et les titres seront annulés au fur et à mesure que les biens seront vendus.

Art. 18. Une taxe extraordinaire est imposée sur le patrimoine ecclésiastique, à l'exclusion des paroisses et à l'exception des biens spécifiés dans le dernier paragraphe de l'art. 5, dans le cas et sous les conditions y exprimées.

Cette taxe sera de 30 p. 0/0 et se percevra comme suit :

a) Sur le patrimoine représenté par le fonds du culte, sera annulé le 30 0/0 de la rente déjà inscrite à ce fonds, en exécution des lois précédentes de suppression ; il sera inscrit le 30 0/0 en moins de la rente dont on devrait faire l'inscription en vertu des dites lois et de la présente ; et en dernier lieu, sur le 70 0/0 qui resterait à assigner ou inscrire, au moins autant de rente qu'il en faut pour représenter le 30 0/0 de la valeur des canons, redevances, cens, dîmes et autres prestations annuelles, appliquées par le domaine au fonds du culte et sur lesquelles on ne fera aucun prélèvement direct ;

b) Sur le patrimoine des corps moraux ecclésiastiques non supprimés, on retiendra, en l'inscrivant en moins, le 30 0/0 de la rente due à chaque corps, en remplacement des biens immeubles passées au domaine. Sur le 70 0/0 qui serait encore dû à ce titre, on retiendra, en l'inscrivant en moins, le 30 0/0 de la valeur des canons, cens, redevances, dîmes et autres prestations annuelles appartenant audit corps ; on ne fera, dans ce cas, aucun prélèvement direct sur ces prestations. Si le 30 0/0 de la valeur de ces prestations annuelles surpassait celui du 70 0/0, la différence de la rente à inscrire en substitution des immeubles sera perçue en prélevant une part correspondante desdits canons, cens, redevances, dîmes et autres prestations ;

c) Sur les biens des corporations religieuses supprimées de la Lombardie, on percevra la taxe extraordinaire du 30 pour 100 en quatre cotes annuelles, dans les modes et formes adoptées pour le recouvrement de l'impôt foncier.

Art. 19. Si, par effet de la taxe extraordinaire du 30 pour 100, le revenu net d'un évêché était réduit à une somme inférieure à 6,000 fr., les titulaires actuels recevraient du fonds du culte une somme annuelle complétant les 6,000 fr.

Art. 20. La part de concours imposée par l'art. 31 de la loi du 7 juillet 1866 sera perçue sur le revenu dépouillé des charges ultérieures au corps ecclésiastique non supprimé.

Art. 21. Le recouvrement des créances de l'administration du fond du culte se fera avec les privilèges fiscaux établis par les lois pour le recouvrement des impôts.

Art. 22. Les dispositions de la loi du 7 juillet 1866 continueront à avoir leur effet en tout ce qui n'est pas contraire à la présente.

4. — *Allemagne.* — On lit dans le *Volksfreund,* journal catholique de Vienne :

Les journaux initiés rapportent que le 4 août on a célébré le cinquantième anniversaire de la Loge de *Saint-Jean-l'Évangéliste*, à Darmstadt. Cette loge, ajoutent ces mêmes journaux, fut fondée le 5 août 1816 avec le concours spécial du grand-duc Louis I[er] de Hesse, en présence de 79 *frères* et sous la présidence de M. de Wedekind, médecin spécial de Son Altesse.

On est en droit de se demander qui était ce M. de Wedekind, premier vénérable de la première Loge du pays. L'histoire de cet homme est un de ces exemples qui démontrent comment les princes ont contribué à miner le trône et l'autel et à livrer la société à la secte secrète.

M. de Wedekind est né à Gœttingue, où son père était professeur. Sur la recommandation du docteur Hoffman, médecin de l'Archevêque-Électeur de Mayence, ce dernier le nomma professeur à l'Université de Mayence, en 1787, et quoiqu'il fût protestant. L'Archevêque-Électeur venait de supprimer plusieurs riches abbayes dont les revenus servaient à payer les professeurs protestants appelés du dehors et appartenant à l'ordre des illuminés, dans le seul but de décatholiciser cette antique institution catholique. Lorsque la Révolution française éclata, ces professeurs s'en montrèrent les zélés partisans, et Wedekind ne s'est jamais justifié de l'accusation d'avoir été le principal auteur de la trahison qui a livré Mayence aux troupes révolutionnaires. Il fut président du club jacobin qui se forma après la reddition de la ville, et joua le principal rôle dans les manœuvres des révolutionnaires mayençais. Craignant pour lui-même, il quitta la ville avec les troupes révolutionnaires françaises, dans le service desquelles il était depuis longtemps entré.

Un prince allemand ne pouvait laisser échapper la bonne fortune de posséder un tel traître.

Bien qu'il ne manquât pas de gens honnêtes et plus instruits, le grand-duc de Hesse-Darmstadt l'appela à son service, le fit son médecin particulier et transforma le vieux jacobin en baron. Il le fit conseiller secret, grand'croix de son ordre et le combla de présents au point que sa famille est devenue la plus riche du pays. C'est ainsi que les princes allemands punissent les traîtres, les pervertisseurs de la jeunesse et du peuple ! Et après cela on s'étonne si le peuple perd la notion et le sentiment de la justice; après cela on s'indigne du crime et on se permet de le punir !

Le nouveau baron, resté fidèle à l'illuminisme, fonda, avec le concours du Grand-Duc, une école de cette secte en ouvrant une loge à Darmstadt. Depuis que, par le moyen du système représentatif, la secte a réussi à se servir des monarques comme de ses instruments dociles, et à dominer ainsi le peuple, elle a cessé de faire la guerre au trône et concentre maintenant tous ses efforts pour la destruction de la religion.

6. — *France.* — M. Darboy, archevêque de Paris, adresse aux curés de son diocèse, à l'occasion de la fête nationale du 15 août, une circulaire dans laquelle on lit:

Les intérêts si nombreux et si graves qui répondent aux mots d'Église et d'État trouvent dans leur mutuelle alliance au sein de notre pays une ferme garantie et la meilleure condition de leur développement ; le récent voyage des Évêques français à Rome et les paroles qu'ils ont échangées avec le Saint-Père témoignent de cette bonne harmonie, et sont un repos et une sécurité pour la conscience des fidèles. Puissent seulement tous les enfants de l'Église écouter docilement la voix de l'épiscopat uni à son auguste Chef et repousser les fausses doctrines, en s'attachant avec une nouvelle force aux vérités évangéliques qui sont la lumière des intelligences, la règle des mœurs, l'appui et le frein de l'activité humaine !

7. — *États de l'Église.* — Le choléra éclate à Albano. L'une de ses premières victimes est la reine Marie-Thérèse, mère du roi de Naples.

11. — *États de l'Église.* — Le cardinal Altieri, évêque d'Albano, meurt du choléra dans sa ville épiscopale (Voy. pages 140 et suiv.).

Le cardinal Louis Altieri était né à Rome le 17 juillet 1805, du prince D. Paluzzo et de la princesse Marie-Anne, fille du prince Xavier de Saxe. Inscrit à la Prélature romaine, il se distingua en diverses occasions, et fut envoyé comme nonce apostolique à la cour impériale et royale de Vienne. Dans le Consistoire du 14 décembre 1840, Grégoire XVI, de sainte mémoire, le créa Cardinal, le réservant *in petto.* Le même Pontife le publia dans un autre Consistoire tenu le 21 avril 1845. Depuis cette époque il remplit dans le Sacré-Collége différentes charges importantes avec un grand zèle. Il était évêque d'Albano, camerlingue de la sainte Église romaine, archiprêtre de l'archibasilique patriarcale de Latran, archichancelier de l'université romaine et président de la Consulte d'État pour les finances.

Colonies françaises. — Le journal le *Monde* publie une lettre pastorale de Mgr. Maupoint, évêque de Saint-Denis, qui demande des prières pour l'île de la Réunion, en proie depuis cinq ans à des fléaux qui la ruinent.

12. — *Italie.* — Le Sénat vote la loi sur les biens ecclésiastiques.

13. — *États de l'Église.* — A Albano, mort du prince Janvier, le plus jeune des frères du roi de Naples.

15. — *Espagne.* — Tentative d'insurrection qui n'aboutit pas (Voy. pages 403 et suiv.).

16. — *Italie.* — Incendie de l'église des Saints-Jean-et-Paul, à Venise. L'incendie détruit la chapelle du Rosaire, avec les précieuses peintures du Titien et du Giambellino.

Angleterre. — La reine sanctionne le bill de réforme voté par le parlement (Voyez pages 429 et suiv.).

18. — *France et Autriche.* — Entrevue, à Salzbourg, de l'empereur des Français et de l'empereur d'Autriche (Voy. pages 339 et suiv.).

20. — *France.* — Mgr Guibert, archevêque de Tours, adresse une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse « pour

leur communiquer quelques réflexions inspirées par le voyage de Rome. » On y lit :

Pourquoi faut-il qu'au lendemain de ces fêtes et tout à coup après le départ des cinq cents Évêques, des bruits sinistres aient de nouveau retenti dans le monde? Comment se peut-il que les révolutionnaires aient songé à marcher vers Rome, au moment où elle reçoit les hommages et les vœux de tous les cœurs chrétiens? Cette audace trahit l'intention manifeste d'insulter à tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus vénérable parmi les hommes. Quelle situation a donc été faite à la Ville éternelle, centre de notre foi et demeure de notre Père, pour que des bandes recrutées par la haine de l'Église aient pu croire que le jour était venu de consommer le crime depuis longtemps médité?

Ces plans d'invasion menacent la Ville sainte au jour même où le Chef de nos croyances donne aux Évêques un solennel rendez-vous pour délibérer, dans un Concile œcuménique, sur les plus graves intérêts de la religion! On peut juger maintenant de la sincérité et de la bonne foi de ces hommes qui, en attaquant la souveraineté temporelle du Pape, protestent de leur profond respect pour son pouvoir spirituel. Que deviendrait cette puissance religieuse qu'on prétend vouloir maintenir, si une autre autorité que celle du Pape s'établissait triomphalement à Rome? Comment la catholicité pourrait-elle y tenir ses assises dans la plénitude de sa liberté, pendant tout le temps que réclament les travaux de ces grandes assemblées, si le Pape et les Évêques se trouvaient à Rome en présence d'une royauté ennemie, ou du moins inquiète et jalouse? Non, non, l'occupation de Rome par un autre pouvoir rendrait impossible la réunion d'un Concile œcuménique. Il ne serait donc plus permis au catholicisme de pourvoir par délibération et par conseil aux besoins des âmes. Il n'y aurait plus d'assemblées dans l'Église, sa constitution serait profondément atteinte et son existence menacée, s'il n'était écrit que *les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Que s'est-il donc passé en Europe depuis quelques années, et de quelle façon les gouvernements des peuples civilisés entendent-ils désormais leur devoir, pour que la métropole du catholicisme, la patrie spirituelle de deux cents millions d'hommes se trouve ainsi exposée à des entreprises qui rappelleraient les sauvages exploits des barbares d'une autre époque? Ah! N. T.-C. F., nous vous avons souvent entretenus du démembrement des États du Pape et des tristes événements qui ont réduit le Chef de l'Église à une existence incertaine et précaire. Nos avertissements et nos plaintes vous sont connus : vous avez été les témoins et les confidents de nos alarmes. Nous vous l'avons trop souvent dit pour que vous ne sachiez pas que le Pape a besoin de sa souveraineté temporelle pour rester en possession de son indépendance spirituelle. La politique imprévoyante de notre temps n'a pas tenu compte de cette nécessité, et la Papauté, ainsi ébranlée dans sa base, est devenue comme une place ouverte à tous les ennemis de la religion et de l'ordre social.

C'est en vain, N. T.-C. F., que des écrivains, habiles à dissimuler leur haine contre la religion, vous disent chaque jour le contraire dans les feuilles publiques ; ils ne parviendront pas à avoir raison contre le bon sens, ils n'affaibliront pas un seul des arguments que nous avons tant de fois développés devant vous et qu'il est utile de résumer ici en quelques lignes rapides, pour affermir vos convictions et vous tracer une règle certaine de conduite au milieu des périls présents.

Ne l'oubliez jamais, N. T.-C. F., le Pape ne doit être placé sous la main d'aucune puissance. Il faut qu'il soit libre dans l'exercice de sa juridiction spirituelle, et que sa liberté apparaisse avec évidence aux yeux de tous, afin que la conscience des catholiques soit elle-même libre. Le moindre doute à cet égard jetterait dans les esprits la plus cruelle inquiétude. L'indépendance temporelle du Pape peut seule rendre impossibles de telles perplexités.

Il est donc nécessaire que le chef de l'Église soit souverain; il ne peut l'être qu'à Rome. Comme successeur de Pierre, il est Évêque de Rome et ne saurait être Évêque d'un autre lieu. Là est le siége où la main de Dieu l'a placé; de là il exerce son pouvoir spirituel sur tous les catholiques de l'univers. Tel est l'ordre providentiellement établi, qu'il n'est pas donné aux hommes de changer ni de détruire. Un Pape sujet d'un autre prince, ce serait l'autorité directrice des consciences avilie et frappée de suspicion; un Pape errant loin de Rome, ce serait une profonde perturbation dans les relations nécessaires entre les fidèles et leur chef légitime.

On ne pourrait invoquer contre cet ordre de choses le souvenir des trois premiers siècles du christianisme. Le régime des catacombes, malgré ses grandeurs et ses saintes merveilles, ne saurait être regardé comme la situation régulière de la société chrétienne, de même que la tempête n'est pas l'état normal de la nature. La souverai-

neté temporelle des Papes a été l'œuvre de la sagesse de nos ancêtres dans la foi, et la politique des plus grands génies modernes a reconnu cette admirable institution comme un des plus grands bienfaits du ciel envers l'humanité.

Tels sont, N. T.-C. F., les vrais principes dans la question qui nous occupe. C'est ainsi que les entendent le Pape, les Évêques deux fois réunis à Rome, et tous les catholiques éclairés et sincèrement dévoués à l'Église.

On doit s'attendre à de grandes calamités, si les princes et les peuples s'obstinent à rester spectateurs impassibles de la persécution la plus dangereuse que l'Église ait eue à subir dans le cours des temps. Les malheurs publics sont les avertissements dont Dieu se sert pour ramener à la justice les nations qui s'en éloignent. Le châtiment est déjà manifeste sur l'Italie, qui est la plus coupable. Nous avons vu, dans notre voyage, ce nouveau royaume italien formé aux dépens du pouvoir du Saint-Siége. Partout nous y avons rencontré la misère, le trouble, la compression, tous les signes d'une œuvre avortée. On sent qu'un jugement sévère de Dieu pèse sur cette création factice de l'iniquité. Le pouvoir, dans ce pays malheureux, pressé par le besoin d'argent, poursuivant le cours de ses injustices, vient d'étendre sa main rapace sur le patrimoine du clergé. Qu'est-ce que cela pour combler un abîme sans fond ? C'est à peine, pour parler comme les saints livres, *un morceau de pain* (*buccella panis*), jeté à une immense et inexorable détresse. Puisse cette nation, autrefois si florissante, aujourd'hui tombée si bas, revenir à la justice ! ce serait pour elle revenir au repos et à la gloire.

Il faut, N. T.-C. F., demander à Dieu qu'il envoie du haut du ciel son esprit de sagesse sur les princes et les peuples chrétiens, et qu'il leur inspire d'accomplir avec résolution les grands devoirs que les périls de l'Eglise et de la société leur imposent. Ils peuvent encore tout sauver, s'ils savent se rendre dignes d'être les instruments de la Providence.

23. — *Italie.* —L'*Univers* publie la lettre suivante écrite par l'évêque de Mondovi au roi Victor-Emmanuel pour protester contre la loi sur les biens ecclésiastiques :

Sire,

Toutes les fois que la Révolution cherche à usurper les droits sacrés et à porter les mains sur les institutions et les biens de l'Église, j'ai toujours cru qu'il était de mon devoir de prendre la défense de notre mère commune, sans préjudice de tous les autres actes faits de concert avec tous mes vénérables collègues dans le même but.

Or, il y a peu de jours, le Sénat a approuvé la loi sur les biens ecclésiastiques, qui sera bientôt présentée à Votre Majesté, afin qu'elle veuille y apposer la sanction de sa souveraine signature. En un tel moment, j'espère, sire, que je rendrai un vrai service à Votre Majesté, à la famille royale, à la couronne et à la patrie, en conjurant Votre Majesté, par tout ce qu'il y a de plus sacré au ciel et sur la terre, de ne point commettre une faute si grave et un si horrible sacrilége. Car, je l'affirme à Votre Majesté, c'est un ténébreux sophisme inventé par la Révolution de prétendre que l'État peut détruire les personnes morales et les déposséder de leurs biens.

En effet, l'Église, qui est la société la plus vénérable du monde, puisqu'elle a été fondée de Dieu pour procurer le bonheur aux hommes ici-bas et dans le ciel, l'Église peut de droit naturel et de droit divin posséder des biens temporels, créer des personnes morales et les gouverner indépendamment du pouvoir civil, de même que le pouvoir civil gouverne, indépendamment de l'Église, ses biens, ses provinces et son armée.

Il suit de cette doctrine incontestable que l'Église ayant créé les personnes morales dont il s'agit, puisque le gouvernement n'a fait que reconnaître le droit naturel qu'elles avaient d'exister et de posséder, c'est à l'Église et non au gouvernement qu'appartiennent la conduite et l'autorité sur ces personnes. Et si le pouvoir civil en use autrement, il usurpe les droits inaliénables de l'Église, s'expose à ses anathèmes et se charge, devant Dieu et devant l'univers, de la plus terrible responsabilité.

C'est pourquoi, Sire, au nom de l'amour que Votre Majesté doit avoir pour elle-même et pour sa famille, je vous supplie de ne point sanctionner cette loi injuste, inique, tyrannique et ruineuse en toutes ses parties. Elle est *injuste*, car le principe de justice, *cuique suum*, défend au gouvernement d'usurper les biens de l'Église ; *inique*, parce qu'elle enlève à Dieu la gloire qu'il tire des personnes morales qu'elle supprime ; *tyrannique*, parce que, ne se fondant en aucun point sur la raison, et ne s'occupant point du bien général, elle exerce le pire des despotismes. Enfin elle ruine la religion et la société, parce qu'elle prive la religion des moyens dont elle a besoin pour se soutenir et prospérer ; et, en

ébranlant la religion qui est la base de la société elle ébranle du même coup tout l'édifice social. Elle ruine encore la société, parce que le mauvais exemple que donne le gouvernement, par la spoliation des biens de l'Église, conduira aisément au communisme, qui est la dissolution de la société même.

Non, il n'est pas possible que Votre Majesté sanctionne une loi qui repose sur des principes mille fois condamnés par l'Église, une loi qui nie tout droit et même tout bon sens. Considérez, sire, qu'en la signant, vous montrez en fait que le triple pouvoir constitutionnel est inutile, s'il ne vous est pas permis d'aller contre le vote du Parlement. Réfléchissez encore, sire, que le parti républicain gagnera de plus en plus du terrain. Il dira : « Si le pouvoir suprême est inutile, mieux vaut le transporter à la tête d'une république ; il coûtera moins cher. » Enfin, sire, rappelez-vous que les droits de l'Église sur les personnes morales ont toujours été reconnus et protégés en Savoie, sous le règne de vos pères jusqu'à Charles-Albert, et qu'en sanctionnant la loi, Votre Majesté, au lieu d'être inscrite au catalogue de ses ancêtres, dont le Souverain-Pontife faisait l'éloge en disant : *La maison de Savoie, maison de saints*, sera mêlée aux persécuteurs de l'Église, aux hérétiques et aux excommuniés qui professent les principes sur lesquels se fonde la loi dans son exposé.

J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté me pardonnera si, par hasard, je m'étais trop avancé dans cet écrit ; car, en défendant les intérêts de la religion et de la patrie, je défends en même temps la cause de votre trône, que cette loi ébranlera, si vous n'y prenez garde. Et je défends encore la cause de Votre Majesté qui, en sanctionnant une telle loi, attirerait de nouveau sur elle les foudres de l'Église, l'exécration des bons et la malédiction du ciel.

Pour mieux éclairer encore Votre Majesté dans la question dont il s'agit, je joins à ma lettre un opuscule que j'ai récemment publié contre la loi dite loi Ferrara. Si Votre Majesté daigne en lire seulement le sommaire, elle verra que tout ce que j'ai dit s'appuie sur des doctrines incontestables et que c'est la pure et entière vérité.

En même temps, je prierai le Seigneur qu'il vous fasse connaître aussi d'autres vérités desquelles peut dépendre votre sort temporel et éternel. Ces vérités sont celles-ci : Au dire de saint Augustin, les plus grands royaumes ne sont que de grands brigandages, s'ils sont fondés sur la ruine de la justice : *Quid sunt regna, remota justitia, nisi magna latrocinia?*

De même le Saint-Esprit a inspiré ces paroles : Malheur à celui qui fonde sa maison sur l'iniquité : *Væ qui ædificat domum suam non in justitia.* Et encore : Parce que vous avez dépouillé beaucoup de nations, vous serez dépouillé à votre tour par d'autres peuples. *Quia tu spoliasti gentes multas, spoliabunt te omnes, qui reliqui fuerint de populis.*

Enfin, le grand docteur saint Thomas, s'appuyant sur la Sainte Écriture, dit que les rapines sont comme autant de poids énormes qui, s'attachant au cou des ravisseurs, les précipitent de malheur en malheur jusqu'au fond des abîmes : *Rapinæ sunt quasi molæ asinariæ fune collo raptorum suspensæ ; in profundum inferni eos submersuræ juxta illud Proverbiorum* (22, 7) : *Rapinæ impiorum detrahant eos, quia noluerunt facere judicium.*

Mais non, je ne verrai point l'exécution de ces terribles menaces sur mon auguste Souverain, pour le salut duquel je serais tout prêt à donner ma vie : *Scit enim Deus quia non mentior.*

De Votre Majesté, etc.

† François-Thomas-Jean, *Évêque.*

24. — *France.* — Mort du célèbre chirurgien Velpeau, né le 18 mai 1795, à Briche, petite commune des environs de Tours. Reçu docteur à Paris en 1822, il devint en 1830 chirurgien de l'hôpital de la Pitié. En 1835, il fut appelé à la chaire de clinique chirurgicale, en 1842, il entra à l'académie des sciences comme successeur de Larrey.

25. — *France.* — Dépêche circulaire de M. de Moustier sur l'entrevue de Salzbourg. Discours de l'Empereur à Arras (Voyez page 401).

26. — *France.* — Discours de l'Empereur à Lille (Voy. page 401).

Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, adresse à l'Empereur et à l'Impératrice le discours suivant, en recevant leurs Majestés à l'église Saint-Maurice :

Sire, Madame,

C'est pour nous un devoir et une religieuse habitude d'offrir à Dieu chaque jour des prières pour qu'il daigne partout et toujours protéger l'Empereur et son auguste famille.

Cette protection et ces bénédictions divines, nous sommes heureux, Sire, d'avoir aujourd'hui

à les demander au Roi des rois dans un sanctuaire où Vos Majestés Impériales viennent les implorer elles-mêmes.

En priant au pied des autels, le clergé s'associe d'ailleurs cordialement à tous les hommages et à tous les vœux dont Votre Majesté reçoit l'ardente expression à son entrée dans cette grande ville : il partage les sentiments qui inspirent ces populaires et splendides démonstrations.

Partout où Elle daignera porter ses pas en ce vaste diocèse, Votre Majesté sera, comme elle a droit de l'être, entourée des témoignages éclatants de la reconnaissance publique.

Les populations honnêtes et intelligentes dont le travail a élevé si haut notre agriculture et notre industrie comprennent ce qu'elles doivent à l'Empereur. Elles savent quel intérêt Votre Majesté porte aux classes laborieuses de la société, avec quelle constante sollicitude elle patronne tous leurs intérêts, avec quel généreux empressement elle vole au secours de toutes leurs infortunes.

Ces sentiments, Sire, la religion les inspire et les commande : nous nous appliquerons toujours avec un soin consciencieux à les entretenir dans le cœur des ouvriers chrétiens au milieu desquels s'exerce notre ministère et s'écoule notre vie.

Nous ne cesserons de rappeler à tous ceux qui écoutent notre voix que le respect et la fidélité envers le Souverain sont pour tous des devoirs de tous les temps.

Puisse notre vigilance pastorale les prémunir contre ces doctrines irréligieuses qui menacent d'envahir notre société contemporaine, qui abaissent et flétrissent tout ce qu'elles touchent, et qui préparent, avec tous les autres désordres, les troubles politiques, en ôtant aux passions tout frein, aux consciences toute règle.

Sire, notre Flandre a été catholique bien des siècles avant de devenir française. La génération qui l'habite actuellement est aussi profondément attachée à la vieille foi de ses pères que vaillamment dévouée à sa nouvelle patrie. Elle laisse avec une égale confiance à la garde de Votre Majesté l'indépendance, dans ses conditions normales, du chef suprême de l'Église et la grandeur de la France. Elle sera également reconnaissante de ce que vous continuerez de faire, Sire, pour sauvegarder ces deux grands intérêts de la foi religieuse et de son patriotisme.

Madame,

Lille n'a point oublié qu'elle a eu le bonheur de posséder Votre Majesté dans ses murs, il y a quelques années ; le souvenir de cette douce et gracieuse visite est resté vivant dans tous les cœurs. Les bénédictions de nos pauvres suivirent Votre Majesté lorsqu'elle nous quitta. Tous vos pas, Madame, sont ainsi marqués par vos bienfaits.

Cette charité qui s'exerce chaque jour avec une si touchante et si modeste délicatesse, mais qui sait, lorsque des grandes calamités lui en offrent la douloureuse occasion, s'élever jusqu'à l'héroïsme, recevra ici-bas même, nous n'en saurions douter, une partie de sa récompense.

Que cette récompense, Madame, soit celle qui peut le plus toucher votre cœur ! Que le ciel vous l'accorde en la personne de votre fils ! Que le Prince impérial vive et grandisse sous la garde de Dieu ; qu'il se prépare, à mesure qu'il avancera en âge, à remplir glorieusement la haute mission que lui réserve la Providence ; qu'il réjouisse la piété de son auguste mère ; qu'il comble tous les vœux de l'Empereur, et qu'il réalise toutes les espérances qu'il donne à la patrie !

L'Empereur, dit le *Propagateur* de Lille, a très-gracieusement accueilli ces paroles, En son nom et au nom de l'Impératrice, il a remercié Monseigneur de la justice qu'il rendait à leurs sentiments religieux. Sa Majesté a dit qu'elle était très-touchée des prières que le clergé adresse à Dieu pour elle et pour la famille impériale. Elle a ajouté que la foi chrétienne nous éclaire et nous soutient pendant la vie présente, et qu'elle nous conduit à une vie meilleure. Elle a demandé la continuation des prières du clergé.

28. — *Angleterre.* — Mort du célèbre chimiste Faraday, né en 1794.

Canada. — Funérailles de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, né à Québec le 12 novembre 1787, mort dans la nuit du 24 au 25 août. Il avait été ordonné prêtre le 29 août 1810. Il fut sacré évêque le 11 juin 1834, pour être coadjuteur de Mgr Signay, évêque de Québec. C'est à lui qu'on doit attribuer une large part dans les œuvres qui ont signalé l'administration de ce prélat : l'établissement, en 1837, de l'œuvre de la Propagation de la Foi ; la fondation,

en 1838, de la mission de la Colombie ; l'établissement, en 1841, des retraites ecclésiastiques ; la construction du palais archiépiscopal, en 1844 ; la formation, la même année, de la province ecclésiastique de Québec. Il succéda à Mgr Signay le 8 octobre 1850, et continua ses œuvres de zèle. En 1851, il réunit un concile provincial à la suite duquel il rétablit dans son diocèse les conférences ecclésiastiques. Son zèle pour l'éducation et surtout pour la restauration des études dans le clergé rendirent son épiscopat très-fructueux ; sa charité le fit aimer de tous ses diocésains.

30. — *France.* — Discours de l'Empereur à Amiens (voy. page 402).

—Mort de Soulouque, l'ex-empereur d'Haïti.

31. *Pérou.* — Le colonel Prado est solennellement proclamé président de la république.

Septembre.

2.—*Rome.*— Lettre de Pie IX aux Pères du concile plénier qui s'est tenu l'année précédente à Baltimore (1).

A nos vénérables Frères : Martin, archevêque de Baltimore, François, archevêque d'Orégon, Pierre, archevêque de Saint-Louis, Jean-Baptiste, archevêque de Cincinnati, Joseph, archevêque de San-Francisco, Jean-Marie, archevêque de la Nouvelle-Orléans, Jean, archevêque de New-York, et aux évêques leurs suffragants :

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique !

C'est à peine si nous pouvons exprimer par des paroles, vénérables Frères, la grande consolation que votre lettre si agréable du 21 octobre de l'année dernière, écrite lorsque vous étiez assemblés pour la célébration du concile plénier de Baltimore, nous a apportée au milieu de nos angoisses et de nos douleurs. Dans cette lettre, en effet, brillent merveilleusement de toutes parts votre religion, votre piété et votre pastorale sollicitude. Car, vénérables Frères, à peine sortis du milieu des tempêtes et des flots d'une lamentable guerre civile, vous n'avez rien eu de plus à cœur que de vous réunir dans la ville de Baltimore, afin que, excitant de plus en plus entre vous votre mutuelle charité, réunissant vos conseils et en parfait accord, vous établissiez tout ce qui peut le mieux augmenter de jour en jour la gloire de Dieu dans vos diocèses, promouvoir les progrès de notre auguste religion, maintenir la discipline du clergé, procurer le salut éternel des hommes, découvrir les criminelles embûches des hommes méchants et détruire les erreurs les plus funestes, en ces temps si difficiles pour la société chrétienne et la société civile.

Et, dans ce concile, vous n'avez non plus eu rien de plus à cœur que de déclarer dans les

Venerabilibus fratribus : Martino, archiepiscopo Baltimorensi, Francisco, archiep. Oregonensi, Petro, archiep. S. Ludovici, Joanni Baptistæ, archiep. Cincinnatensi, Josepho, archiep. S. Francisci, Joanni Mariæ, archiep. Neo-Aurelianensi, Joanni, archiep. Neo-Eboracensi, et episcopis eorum suffraganeis :

PIUS P. P. IX.

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem !

Verbis exprimere vix possumus, venerabiles Fratres, summam consolationem, qua, inter maximas nostras molestias et acerbitates, affecti fuimus vestris gratissimis sane litteris, die 21 mensis octobris superiore anno datis, dum, Deo adjuvante, in plenario Baltimorensi concilio concelebrando congregati eratis. In eisdem enim litteris, undique mirifice elucet eximia vestra religio, pietas, ac pastoralis sollicitudo. Etenim, venerabiles Fratres, vix dum e mediis procellis, ac luctuosissimi civilis belli fluctibus emersi, nihil antiquius habuistis, quam in Baltimorensem civitatem convenire, ut mutuam inter vos caritatem magis in dies foventes, collatis consiliis, et concordissimis animis, ea statueretis, quæ ad Dei gloriam in vestris potissimum diœcesibus quotidie magis amplificandam, ad augustam nostram religionem promovendam, clerique disciplinam tuendam, et ad sempiternam hominum salutem procurandam, atque ad tot nefarias inimicorum hominum insidias detegendas, pestiferosque errores profligandos, asperrimis hisce potissimum christianæ, civilisque republicæ temporibus, possint conducere.

[1] La lettre des Pères à laquelle répond Pie IX était du 21 octobre 1866.

Atque in eodem habendo concilio, nihil vobis potius fuit, quam luculentissimis verbis declarare et profiteri singularem vestram pietatem, amorem, et observantiam erga nos, et hanc romanam beatissimi Petri apostolorum principis cathedram, catholicæ veritatis, et unitatis centrum, omniumque Ecclesiarum matrem et magistram, in qua Christus Dominus inexpugnabile Ecclesiæ suæ fundamentum posuit, et adversus quam inferi portæ prævalere nunquam poterunt. Eisdem autem litteris, venerabiles Fratres, dum deploratis horribilem sane tempestatem, qua nunc ubique jactatur Ecclesia, nobis etiam atque etiam vehementer gratulamini de iis omnibus, quæ ad ejusdem Ecclesiæ causam, ejusque doctrinam, libertatem, ac jura propugnanda, ad omnium fidelium salutem curandam, atque ad tot perniciosissimos hujus præsertim infelissimæ nostræ ætatis errores eliminandos, Deo adjuvante, studiosissime peragere nunquam intermisimus, veluti gravissimum supremi nostri apostolici ministerii officium omnino postulabat. Non nobis, venerabiles Fratres, non nobis, sed soli Deo omnem laudem date, qui infirmitatem nostram omnipotenti sua virtute ac divina sua gratia adjuvare dignatur; et eo auxiliante, nunquam tacebimus propter Sion, et nunquam desistemus sanare contritiones Israel, parati asperrima quæque perpeti, et animam ipsam ponere pro Deo ejusque sanctæ Ecclesiæ causa, nobis ab ipso Christo Domino divinitus commissa.

Jam vero per vos ipsi vel facile intelligere potestis, quanto gaudio cumulati fuerimus, noscentes istarum regionum fideles summa nos, et hanc sanctam Sedem devotione prosequi, et in ecclesiasticis istis septem provinciis episcopales sedes auctas fuisse, sacerdotum numerum mire amplificatum, et ubique locorum sacra templa ædificata, collegia, orphanotrophia, pias refugii domos, scholasque pueris puellisque in sanctissima nostra religione educandis institutas. Quæ omnia luculenter ostendunt, quo epicopali zelo animati estis, venerabiles Fratres, ad Dei cultum et honorem promovendum, et ad animarum salutem quotidie magis curandam. Quamobrem certi sumus, vos cœlesti auxilio fretos nihil unquam intentatum esse relicturos, ut in istis regionibus divina nostra religio majora semper incrementa suscipiat, ut ecclesiastici vestri viri virtutum omnium exempla christiano populo præbeant, ac proprii ministerii munia sancte, scienter, ac diligenter obeant, ut fideles vobis commissi magis in dies nutriti verbis fidei, et per gratiarum charismata confir-

termes les plus formels votre piété singulière, votre amour et votre respectueuse soumission envers nous et envers cette Chaire romaine du bienheureux Pierre, prince des apôtres, Chaire qui est le centre de la vérité catholique et de l'unité, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, dans laquelle le Seigneur Christ a placé le fondement inexpugnable de son Église, et contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir. Or, dans cette lettre, vénérables Frères, pendant que vous déplorez l'horrible tempête dont l'Église est de toutes parts assaillie, vous nous rendez de vives actions de grâces au sujet de tout ce que nous ne cessons de faire, avec l'aide de Dieu, pour défendre la cause de l'Église, sa doctrine, sa liberté et ses droits, pour procurer le salut de tous les fidèles, pour expulser tant et de si pernicieuses erreurs qui se répandent surtout dans ce malheureux temps; toutes choses que nous ne cessons de faire avec le plus grand zèle, selon que le demande la charge si lourde de notre suprême ministère apostolique. Ce n'est pas à nous, vénérables Frères, ce n'est pas à nous qu'il faut en rendre gloire, mais seulement à Dieu, qui daigne secourir notre faiblesse de sa main toute-puissante et de sa grâce divine. Avec son secours jamais nous ne nous tairons à cause de Sion, jamais nous ne cesserons de guérir les meurtrissures d'Israël, prêt à supporter les plus rudes épreuves, et à donner notre vie même pour Dieu, et pour la cause de sa sainte Église, qui nous a été divinement confiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pour vous, vous pouvez facilement comprendre de quelle joie nous avons été comblé, en apprenant que les fidèles de ces pays ont pour nous et pour ce Saint-Siége la plus grande dévotion, que les siéges épiscopaux ont été augmentés dans ces sept provinces ecclésiastiques, que le nombre des prêtres s'est merveilleusement accru, et que partout ont été élevés des temples, des colléges, des orphelinats, des maisons pieuses de refuge, des écoles pour élever les jeunes garçons et les jeunes filles dans notre très-sainte religion. Tout cela montre d'une façon éclatante de quel zèle épiscopal vous êtes animés, vénérables Frères, pour promouvoir le culte et l'honneur de Dieu, et pour travailler de plus en plus chaque jour au salut des âmes. C'est pourquoi nous-même certain que, appuyés sur le secours céleste, vous n'omettrez rien pour que notre divine religion prenne toujours de plus grands accroissements dans ces pays, pour que le clergé donne au peuple chrétien l'exem-

ple de toutes les vertus et s'acquitte avec sainteté, avec science, avec diligence de tous les devoirs de son ministère, afin que les fidèles qui vous sont confiés, nourris de plus en plus des paroles de la foi et confirmés par les dons de la grâce, croissent dans la science de Dieu et la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ et s'appliquent à suivre la voie qui conduit à la vie, afin que les malheureux errants, se débarrassant des ténèbres de leurs erreurs, aperçoivent la lumière de la vérité catholique, la reconnaissent, l'embrassent et se réfugient dans l'unique bercail du Christ. Au milieu des angoisses et des difficultés qui, dans ce temps surtout, ne peuvent manquer au ministère épiscopal, ne perdez jamais courage, mais, fortifiés dans le Seigneur et dans sa puissante vertu, agissez virilement, vous souvenant que ceux qui instruisent un grand nombre d'hommes, brilleront comme des étoiles dans les infinissables éternités.

En ce qui regarde les actes du concile que vous avez célébré, et que, selon l'ancienne coutume, vous vous êtes glorifiés de soumettre à notre jugement suprême et à celui de ce Siége apostolique, à cause de votre soumission respectueuse et digne des plus grandes louanges envers nous et envers ce même Siége, vous recevez sur ces Actes une réponse convenable de notre congrégation préposée à la propagation de la foi. Soyez d'ailleurs persuadés que nous ferons avec plaisir tout ce qui pourra contribuer à votre plus grande utilité et à celle de vos diocèses. Maintenant nous rendons grâces, comme il est dû, à vous et aux fidèles confiés à vos soins, pour les sommes d'argent que vous et vos fidèles vous nous envoyez afin de nous venir en aide dans les circonstances si difficiles où se trouve ce Saint-Siége. Enfin, rien ne nous est plus agréable que de nous servir de cette occasion pour vous attester de nouveau et vous confirmer l'extrême bienveillance avec laquelle nous vous embrassons dans le Seigneur.

Nous voulons vous en donner un gage très-sûr par la bénédiction apostolique que, du fond du cœur et en faisant les vœux les plus ardents pour votre vrai bonheur, nous accordons affectueusement à vous, vénérables Frères, à tout votre clergé et aux fidèles laïques confiés à la vigilance de chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 septembre 1867;

Et de notre pontificat la vingt-deuxième année.

PIE IX, PAPE.

mati crescant in scientia Dei, et cognitione Domini Nostri Jesu Christi, et instent viam, quæ ducit ad vitam; ut miseri errantes, depulsis errorum tenebris, catholicæ veritatis lucem adspiciant, agnoscant, amplectantur, et ad unicum Christi ovile confugiant. Atque inter angustias et difficultates, quæ hisce præcipue temporibus ab episcopali ministerio abesse non possunt, nolite unquam animum despondere, sed confortati in Domino, et in potentia virtutis ejus viriliter agite, memoria repetentes, quod qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.

Quod autem attinet ad acta memorati concilii a vobis concelebrati, quæ ex more majorum supremo nostro, et hujus apostolicæ Sedis judicio, pro eximia vestra erga nos, et eandem Sedem observantia summis laudibus digna, subjicere gloriati estis, congruum de eisdem actis a nostra congregatione fidei propagandæ præposita accipietis responsum. Vobis autem persuasissimum sit, nos libenter quæsituros quidquid ad majorem vestram, et istarum Diœcesium utilitatem pertinere posse noverimus. Nunc vero debitas vobis, et istis fidelibus curæ vestræ traditis agimus, et habemus gratias, pro pecuniæ summis, quæ a vobis, et ab eisdem fidelibus mittuntur ad gravissimas nostras, et hujus sanctæ Sedis sublevandas angustias. Denique, nihil nobis gratius, quam ut hac etiam occasione utamur, quo iterum testemur et confirmemus potissimam, qua vos in Domini complectimur, benevolentiam.

Cujus quoque certissimum pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam ex intimo corde profectam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam, Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque, fidelibus cujusque vestrum vigilantiæ concreditis, peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 2 septembris, Anno 1867;

Pontificatus Nostri Anno vicesimo secundo.

PIUS P. P. IX.

— *Belgique.* — Ouverture du troisième congrès catholique de Malines, qui a été clos le 7 septembre. Les deux congrès précédents ont été tenus en 1863 et 1864. Il s'y trouve un grand nombre d'illustrations catholiques de tous les pays, entre autres Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, le P. Hyacinthe et M. de Falloux. La présidence d'honneur appartient à M. le baron de Gerlach, la présidence effective à M. le baron Della Faille, sénateur du royaume de Belgique. S. Em. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, presque tous les évêques de Belgique, et entre autres Mgr Dechamps, évêque de Namur, et plusieurs évêques étrangers, de France, d'Angleterre, et même d'Amérique, qui se trouvaient en Europe à l'occasion des fêtes de Rome, assistent aux séances. Le compte rendu de ce congrès a été publié (1). On ne notera ici que quelques incidents.

Le congrès s'est ouvert par une messe célébrée à la cathédrale de Saint-Rombaud. Une adresse fut envoyée aussitôt au Saint-Père, qui répondit par le télégraphe en envoyant sa bénédiction, et M. le baron H. Della Faille prononça le discours d'ouverture. Nous citerons ce passage sur le droit de l'Église à la liberté :

Tout catholique, digne de ce nom, doit combattre pour la cause de Dieu et payer de sa personne.

Il a ce devoir à remplir au poste où la Providence l'a placé.

Au clergé seul appartient tout ce qui touche soit au dogme, soit à la discipline. Nous, laïques, nous devons recevoir avec respect les doctrines et les lois de l'Eglise, et nous ne pourrions nous constituer ses docteurs, ses conseillers, ses censeurs, sans usurper le rôle de l'Esprit-Saint. En pareille matière, nous avons à servir notre Mère comme elle veut être servie, par une exemplaire obéissance; mais nous trouverons, dans les limites du domaine commun, assez de sujets dignes d'exercer et capables d'éprouver notre zèle. Le développement des œuvres religieuses et charitables, celui de l'éducation chrétienne, le rappel de l'art dévoyé à la vraie source du beau, la défense de la vérité, celle de la liberté de l'Église, voilà ce que comporte le programme de notre Assemblée et ce qui suffit amplement pour nous mériter le suffrage de notre conscience si nos efforts sont assez généreux.

Ces sujets, variés et multipliés, laissent à chacun la faculté de consulter sa vocation particulière, mais il en est un qui réclame nos efforts à tous, à cause de son extrême importance et de la constante agression qu'il subit : c'est le maintien, ou plutôt la conquête de la liberté de l'Église.

Cette liberté est essentielle et nous ne pouvons transiger sur ce point comme l'ont fait les fausses religions. Le paganisme avait le Prince pour régulateur, et les hérésies ont presque toujours suivi son exemple. Il le fallait bien. Nulle société ne peut subsister sans un lien qui la réunisse, et les sectes, rejetant le pouvoir spirituel, remplaçant l'autorité de Dieu par celle de l'homme, ont été forcées de demander à la puissance civile une discipline quelconque et une unité factice. Aussi, Messieurs, voyez ce que sont devenues les communions séparées, et surtout les Églises nationales, en Russie, en Allemagne, dans la Scandinavie, en Angleterre, où le Parlement règle le dogme et le culte. L'ordre spirituel y est à la discrétion du pouvoir séculier. Nous, qui avons respecté ce mandat apostolique : « Allez et instruisez toutes les nations... leur enseignant à garder tout ce que je vous ai prescrit, » nous ne pouvons accepter cette servitude. La parole que nous écoutons n'est pas celle de tel ou tel homme, docteur ou potentat, prêtre ou laïque, savant ou ignorant, c'est celle de Jésus-Christ. Immuable comme son auteur, elle ne se modifie pas au gré des influences et des intérêts du jour et elle doit nous être transmise par ses dépositaires et non par les chefs des peuples, chargés d'une mission toute différente. Il faut donc que l'Église conserve ou obtienne sa liberté et son indépendance pour remplir le but de son institution.

L'Église doit être libre dans le choix de ses ministres. Je ne veux pas faire la critique, même indirecte, des prérogatives légitimement accordées aux princes catholiques. Sont-elles encore compatibles avec une situation radicalement modifiée? L'Église avisera, mais, dans aucun cas, elles ne doivent s'exagérer au point de vinculer le pouvoir pontifical et de rendre l'institution canonique une affaire de pure forme.

Elle doit être libre d'annoncer la parole évangélique, car elle n'aurait jamais franchi les portes du Cénacle, si les Apôtres avaient attendu pour parler l'autorisation du Sanhédrin ou le *placet* de Claude et de Néron.

[1] Paris, chez Dillet, et chez tous les libraires catholiques de Belgique.

Elle doit être libre dans son enseignement, car elle n'a pas reçu des hommes le dépôt de la foi et de la morale. C'est elle qui doit apprendre aux fidèles leurs devoirs envers Dieu et leur prochain, elle qui doit imprimer le caractère chrétien à l'éducation.

Elle doit être libre dans ses assemblées, dans ses décisions, dans la publication de ses actes, dans ses rapports avec ses membres, dans l'exercice de son autorité spirituelle, ou bien elle est esclave. Que serait une société qui ne pourrait se régir, se mouvoir sans l'agrément d'une autre? — Une vassale. — Et si cette société suzeraine était hostile? — Une victime de la tyrannie.

Elle doit être libre dans tout ce qui concerne le culte, ses œuvres religieuses et charitables, la pratique des conseils de l'Évangile, en un mot, dans toute son action. Elle doit être acceptée telle quelle est, avec ses doctrines, ses lois, son économie organique, sinon elle est plus ou moins opprimée.

Liberté et indépendance, voilà donc ce que nous avons à réclamer pour notre Mère et voilà ce que nous n'obtiendrons de l'ennemi qu'au prix de la lutte la plus opiniâtre.

Cette prévision est justifiée par une constante expérience. Nos pères dans la foi ont payé cette conquête de tout leur sang. Dès les premiers jours de la chrétienté, Pierre avait à répondre à l'ordre de se taire : *Non possumus*, et Étienne ouvrait le catalogue des martyrs. Trois siècles éclairèrent ce combat, et il fallut tout ce temps pour faire sortir l'Église sanglante, mais libre, du fond des Catacombes.

Je vous ai dit que l'histoire du moyen âge était pleine des attentats de l'autorité séculière et des actes d'héroïque résistance des Souverains Pontifes. Je vous ai parlé de la malheureuse situation que les Princes et les légistes nous avaient faite depuis la réforme et à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui que l'idée de la séparation prévaut à peu près partout, les faits sont-ils en harmonie avec les conséquences rigoureuses du nouveau dogme social? Avons-nous la liberté ou la servitude?

On nous vante les États-Unis. — Nous en sommes loin, heureusement peut-être pour l'honneur du libéralisme, mais, si les lois écrites y répondent à leurs principes fondamentaux, l'Église y est-elle laissée en paix par des incroyants satisfaits de leur indépendance particulière et observant la neutralité légale? Les vents de l'Atlantique nous ont apporté naguère les échos affaiblis de clameurs peu tolérantes et le nom des *Know-Nothings*.

Je ne vous parlerai ni de la Russie ni de l'infortunée Pologne, où la persécution sévit ouvertement comme aux jours de Dioclétien. — O Dieu! écoutez bientôt la voix de nos martyrs! — Je ne dirai rien non plus de l'Italie, où les fers et l'exil ont été le partage de tant de Pontifes et de prêtres mis hors la loi, de tant de généreux confesseurs, où les plus avancés prédisent à haute voix l'extermination du sacerdoce; il se trouverait hors d'ici trop d'hommes « modérés » tout prêts à m'alléguer, comme circonstances atténuantes, les paroxysmes de la fièvre révolutionnaire en pleine ébullition ; mais je demande où en est notre liberté dans les États libéraux les plus paisibles et les plus vantés, où le droit que nous tenons de Dieu est devenu la conséquence logique de leur forme de gouvernement.

Je vois à peu près partout la vieille défroque du gallicanisme et du joséphisme conservée comme une relique sacrée et l'Église maintenue hors d'état de donner signe de vie sans l'assentiment et le *placet* de l'autorité civile. Ce système qui conduisait le Souverain, en France, à convertir en dogme et à faire enseigner de force une doctrine formulée par le clergé de ce pays comme une simple opinion; dans les Pays Bas, à vouloir s'emparer de l'enseignement clérical et à définir le sens d'une bulle de Rome; là et ailleurs, à qualifier d'abus l'exercice du pouvoir spirituel, ce système, dis-je, pèse toujours sur l'Église. La séparation nous doit la liberté, à plus de titres encore que l'union, mais elle nous laisse la charge de la conquérir.

Voici maintenant la fin de ce remarquable discours :

Messieurs, nous trouvons dans les temps écoulés une époque où la situation du christianisme offrait beaucoup d'analogie avec celle qui lui est faite de nos jours. Alors les musulmans se flattaient de le détruire, et non sans raison, au point de vue humain, car déjà l'Orient, le nord de l'Afrique, l'Espagne, avaient succombé et l'empire de Constantinople ne pouvait plus leur résister. Pour sauver la chrétienté, Dieu fit appel au dévouement des fidèles et ce ne fut pas en vain. A la voix d'Urbain II, ils se levèrent pour la défense de la foi, renonçant à leurs inimitiés, à leurs guerres intestines, ils se rallièrent sous l'étendard de la croix. Cette noble ardeur fut générale : les palais, les châteaux, les maisons de la bourgeoisie, les ateliers, les chaumières donnèrent leurs généreux habitants, et ceux qui ne purent payer de leur personne concoururent à l'œuvre com-

mune par l'aumône et la prière. Tous les croisés n'eurent pas la consolation de voir Jérusalem, de se prosterner devant le saint Sépulcre, d'entourer Godefroi, plantant la croix sur les remparts de Solyme ou contemplant la fuite suprême des infidèles aux champs d'Ascalon; mais tous acquirent une part égale à la reconnaissance de leurs frères, et ceux d'entre eux qui portèrent le signe du salut dans leur cœur comme sur leur cotte d'armes, obtinrent la couronne promise à qui laisse tout pour suivre Jésus-Christ. Tant de dévouement ne fut pas inutile. Constantinople, dont l'opiniâtreté méconnut le dernier moyen qui pût empêcher sa ruine et fit retomber la Ville sainte sous le joug, Constantinople était condamnée, mais l'Europe catholique fut préservée du double fléau de la barbarie et de l'infidélité.

Aujourd'hui, Messieurs, nous voyons surgir au milieu de nous un ennemi non moins dangereux, non moins implacable que l'islamisme. Nous le voyons étendre sa domination de peuple en peuple, déclarer partout une guerre mortelle à Dieu et à son Église et conduire la société par la corruption à l'état sauvage. Sans doute, Dieu ne nous abandonnera pas et son Église subsistera, malgré tous les assauts, jusqu'au dernier jour; mais lui plaira-t-il d'agir seul et ne nous réserve-t-il pas une part dans la compression de cette attaque? Ne nous demande-t-il pas, comme à nos pères, le concours du sacrifice pour nous juger dignes de sa miséricorde? D'un mot de la bouche, Jésus-Christ calma la tempête qui effrayait ses apôtres, mais, une autre fois, il fit venir à lui Pierre marchant sur les flots irrités.

Nous sommes, disait M. le comte de Montalembert, nous sommes les fils des Croisés. Eh bien! ce nom indique notre devoir... A l'incrédulité menaçante opposons une nouvelle croisade et apportons-y chacun notre arme particulière.

Le glaive des batailles a déjà brillé. Salut, âmes généreuses des Pimodan et des braves tombés à l'ombre protectrice du sanctuaire de Lorette! Comme celui des premiers chrétiens, votre sang a produit de nouveaux soldats. — Salut, à vous aussi, intrépides jeunes gens qui demandez un autre Castelfidardo pour y cueillir le laurier de la victoire ou la palme du martyre, qui préludez, en ce moment même, à vos destinées encore inconnues au milieu des ravages de la contagion, en offrant vos vies dans la pratique de la plus sublime charité! Héroïques victimes du sacrifice, nobles aspirants à la gloire de vos aînés, ah! vos grands exemples ne seront pas perdus; ils nous raffermiront contre tout découragement.

Que Dieu bénisse vos efforts, vénérables pontifes, dignes prêtres du Seigneur, placés comme un mur inébranlable autour de Sion; vous qui, combattant l'erreur par votre parole, par vos écrits, ne cessez de venger la vérité que Dieu a commise à votre garde; vous qui souriez aux rancunes du pouvoir, aux injures et aux calomnies de l'impiété en vous rappelant qu'il vous est dit *Beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me.*

Qu'il bénisse ceux que vous faites, Messieurs, dans les assemblées politiques ou administratives, dans l'exercice de vos fonctions, dans vos travaux particuliers, dans cette presse, hélas! trop négligée. Qu'il jette un regard favorable sur ceux dont le zèle, plus modeste dans ses effets mais aussi méritoire, obtiendra du juste Rémunérateur de toutes choses l'éloge du denier de la veuve.

Un dernier vœu, Messieurs! Que Dieu nous donne à tous l'esprit d'abnégation personnelle et de concorde, l'amour et le courage de la vérité, afin que notre troisième Congrès puisse être utile à la cause que nous servons de tout notre cœur. Sainte Église de Dieu, mère si tendre et si tristement méconnue par tant d'infortunés enfants qui ne veulent pas recevoir de vos mains la paix que ce monde peut comporter en attendant celle du jour éternel; ah! puissions-nous vous apporter au moins quelque consolation dans vos amères douleurs en vous offrant le tribut de notre inaltérable dévouement, de notre filial amour et de notre constante fidélité!

Plusieurs discours prononcés aux réunions générales ont causé un grande sensation, entre autres ceux de M. de Falloux, du P. Hyacinthe et de Mgr Dupanloup. C'était la première fois que le congrès se réunissait depuis la publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* de 1864, et l'on n'ignore pas que la nuance des deux congrès précédents avait été catholico-libérale; on se demandait ce qu'elle serait après les actes solennels du Saint-Siége. On est heureux de le dire, la très-grande majorité du congrès, malgré quelques tentatives particulières et la présence de certaines célébrités, se montra soumise de cœur et d'âme aux enseignements du Souverain-Pontife. Le *Catholique* de Bruxelles a ainsi exposé ce qui s'est passé au sujet de l'Encyclique (numéro du 14 septembre 1867) :

Depuis la dernière réunion du Congrès de Malines, un grand fait s'est produit. Le Souverain-Pontife a publié une Encyclique dans laquelle il a rappelé et défini les doctrines de l'Église les plus attaquées, les plus méconnues de nos jours, et condamné « les principales erreurs de notre « temps. » Tous les bons catholiques ont reçu cet enseignement si opportun, si nécessaire, avec joie et reconnaissance ; ils s'y sont soumis avec une admirable unanimité et un admirable empressement. Évêques, prêtres, laïques, orateurs, publicistes, se sont fait un devoir de déclarer d'autant plus énergiquement leurs sentiments à cet égard, que l'Encyclique était, de la part de l'ennemi, l'objet de plus d'attaques. C'est ainsi que, malgré la timidité ou l'inintelligence de quelques-uns, qui n'osaient protester, mais se tenaient sur la réserve, l'acte doctrinal promulgué par le Saint-Siége a obtenu l'obéissante adhésion à laquelle il a droit.

Les catholiques réunis à Malines, dont les sentiments de dévouement et de soumission à l'Église sont si connus, ne pouvaient ne pas s'associer d'une façon explicite et publique à ce mouvement. Ils devaient tenir à honneur de saisir la première occasion de manifester, à propos d'un si grand événement, leur courageuse et entière obéissance au Vicaire de Jésus-Christ et à ses enseignements.

Nous disons même qu'ils y étaient plus particulièrement tenus que d'autres. En effet, le Congrès devait, cette année encore, ainsi qu'il l'avait fait dans ses réunions précédentes, s'occuper de diverses questions sur lesquelles le Saint-Siége a jugé nécessaire de rappeler, de définir les principes catholiques, questions délicates, difficiles et où l'on s'égare aisément si l'on ne suit les enseignements de l'Église infaillible. Dans ces questions, l'Encyclique dominait le programme de l'assemblée, elle devait être la pierre de touche des discours, le correctif des opinions excessives ou répréhensibles, et il était bon que tous fussent avertis du cercle dans lequel ils devaient se renfermer, des choses qu'ils devaient observer pour obtenir les suffrages des catholiques réunis à Malines.

Nous aurions voulu voir cette profession de foi inscrite dans l'Adresse au Saint-Père. C'est là, c'est en parlant à Pie IX, c'est au début même des travaux du Congrès, que sa place était naturellement indiquée. Comment s'adresser au Souverain-Pontife si peu de temps après l'acte mémorable du 8 décembre, sans songer tout d'abord à l'Encyclique et au *Syllabus* qui vinrent avec tant d'à-propos lever les doutes, mettre fin aux incertitudes, décider les controverses qui divisaient les catholiques?

L'Adresse au Pape ne nomme pas l'Encyclique. Elle renferme, il est vrai, une adhésion générale aux enseignements du Saint-Siége, aux leçons si opportunes qu'il donne à la génération présente en lui apprenant à préférer aux grandeurs du siècle les biens spirituels, et quand il élève sur les autels les pauvres et les petits; elle affirme l'autorité, la puissance pontificale et remercie le Souverain-Pontife, à l'exemple des évêques réunis à Rome, de l'usage qu'il en fait pour le bien des âmes, pour la diffusion de la vérité, pour la destruction des erreurs, pour la protection des faibles et des opprimés, pour la défense de la vraie civilisation et pour le bien du monde. Mais la mention spéciale, à laquelle nous nous attendions, des derniers enseignements du Saint-Siége, ne s'y trouve pas. Est-ce oubli, est-ce crainte de froisser de singulières susceptibilités? Nous l'ignorons.

Du reste, cette prétermission, contre laquelle personne ne jugea nécessaire de protester, parce que les termes dans lesquels la soumission du Congrès à l'autorité du Saint-Siége était exprimée, comprenaient dans leur généralité tous les actes pontificaux sans exception, fut bientôt réparée. Quelques instants après le vote de l'Adresse au Saint-Père, M. le baron Della Faille, dans son discours d'ouverture, exalta le courage de Pie IX, qui, au milieu des tempêtes et sans se laisser étourdir par les clameurs antichrétiennes, a courageusement affirmé les vrais principes dans son Encyclique du 8 décembre 1864. Ces paroles furent accueillies par les unanimes applaudissements de l'assemblée, heureuse de cette occasion qui lui était offerte de manifester hautement ses sentiments.

Mais il ne suffit pas de rendre un hommage théorique à la vérité. Il faut mettre en pratique ses enseignements, en faire l'application aux idées et aux choses de ce monde.

Le second jour de la session, M. le comte de Falloux parla de la situation de l'Église au temps présent. Il fut optimiste. Il salua d'abord, comme une des causes du progrès qu'il constate, « l'heureuse alliance des idées libérales et des idées chrétiennes ; » puis il prit la défense de la liberté moderne qui, dit-il, n'est pas la cause de nos défaites et de nos amertumes, et il exprima ce jugement que la liberté de la presse, en particulier, a fait plus pour la cause de la vérité qu'elle n'en a démérité. Dans ces passages comme dans plusieurs autres, où la liberté et les libertés modernes étaient glorifiées dans leur en-

semble et sans réserve, et déclarées bienfaisantes et utiles à l'Église, l'orateur français semblait oublier les jugements portés par le Saint-Siége sur les mêmes objets; ou plutôt il n'avait pas l'air de se douter que le Saint-Siége eût parlé des idées libérales, de la liberté de la presse et d'autres conquêtes et nouveautés de notre heureux temps.

Ce discours produisit une impression pénible. Aussi fûmes-nous heureux d'entendre le lendemain l'évêque de Namur, Mgr Dechamps, dans un éloquent discours sur l'unité dans l'Église, sur la liberté et sur la tolérance, replacer l'Encyclique au milieu de l'assemblée en caractérisant sa portée par rapport à la société, à la raison et à l'homme.

Les paroles de Mgr Dechamps furent vivement, unanimement acclamées. En les applaudissant, le Congrès tout entier renouvelait l'expression des sentiments qu'il avait déjà si énergiquement manifestés la veille.

Puisque nous venons de parler de M. de Falloux, nous nous empressons de constater qu'il y a plusieurs différences très-considérables entre son premier discours tel qu'il fut prononcé, et ce même discours tel qu'il a été imprimé dans le *Journal de Bruxelles*. Ainsi le *Journal de Bruxelles* lui fait dire : « Est-ce la liberté moderne qui « est *seule* responsable des maux de notre temps ? » Et plus loin : « La liberté de la presse et la li« berté de la tribune, j'en ai été témoin, *ont « combattu aussi la révolution* après l'avoir servie. « Je ne veux pas nier ou dissimuler leurs dan« gers ou leurs torts, *les souverains pontifes eux« mêmes nous en ont avertis*, mais je veux montrer « aussi leurs compensations.

Ailleurs, au lieu de dire que le XIX[e] siècle est un siècle heureux pour l'Église, *parce qu'il réalise l'heureuse alliance des idées libérales et des idées chrétiennes*, le texte imprimé dit : « Vous avez ap« pris comment il fallait pratiquer cette grande, « cette inévitable, cette heureuse alliance *des « idées vraiment, sincèrement libérales* et des idées « chrétiennes. » Ces modifications ne nous ont pas étonnés ; M. de Falloux a trop bien et trop souvent prouvé ses sentiments de respect et de soumission à l'Église pour qu'il soit permis de les révoquer en doute un seul instant. N'oublions pas que c'est lui qui a dit excellement quelque part :

« De toutes les passions, la plus difficile à dompter est celle d'un chef de parti ou même d'école. L'orgueil qui l'enfante trouve toujours de quoi la nourrir. En jetant ses armes aux pieds de l'Église, on participerait à sa victoire ; on serait utilement et pleinement vainqueur de soi-même. Mais le faux honneur donne d'autres conseils, et l'on est sa dupe quand on ne devient pas sciemment son complice. »

L'Encyclique devait encore apparaître plus d'une fois au Congrès. Mais nous ne nous arrêterons plus dans cet article qu'à un incident qui se produisit dans l'assemblée générale du 6 septembre et qui fournit au Congrès l'occasion de manifester plus clairement que jamais ses sentiments.

Voici les faits :

Chaque matin, pendant la session du Congrès, il se distribuait dans l'intérieur du local un bulletin résumant les séances de la veille. Ce bulletin, fait à la hâte, n'était parfois ni exact ni complet. C'est ainsi qu'il n'avait reproduit que la première partie du passage du discours de Mgr Dechamps relatif à l'Encyclique. Il avait dit dans le numéro du 5 septembre :

«.... Et Pie IX a déclaré solennellement, « tout récemment encore, que la société a « besoin de la religion, la raison de la foi, l'homme « de Dieu. Quand Sa Sainteté a promulgué l'En« cyclique... (Interruption ; longues acclamations ; « cris prolongés *: vive Pie IX ! vive l'Encyclique !*) »

On le voit, la phrase de l'orateur n'est pas complète. Mgr Dechamps avait été, il est vrai, interrompu par les applaudissements et les acclamations de l'assemblée quand il avait nommé l'Encyclique ; mais il avait aussitôt ajouté : « *L'Encyclique, dont l'ignorance de la grande presse « contemporaine a fait sortir des absurdités et des « ténèbres si bien dissipées par le grand évêque d'Or« léans.* »

Le lendemain le bulletin publia une note ainsi conçue :

Il s'est glissé hier une lacune dans le compte rendu que nous avons donné de l'admirable discours de Mgr Dechamps, évêque de Namur. Voici en substance comment l'éminent prélat a parlé de la liberté de conscience :

« Qu'est-ce que la liberté de conscience, qu'est-ce qui la caractérise et la limite ? c'est qu'elle ne relève que de Dieu seul. La liberté doit être réglée, elle ne peut consister dans la licence, qui ne connaît ni loi, ni autorité. Quant à sa règle, à sa limite, elle se trouve, elle se définit facilement, puisque c'est une limite divine, et Pie IX a déclaré solennellement, tout récemment encore, que la société a besoin de la religion, la raison de la foi, l'homme de Dieu, quand Sa Sainteté a promulgué l'Encyclique (interruption), *l'Encyclique que le grand et courageux évêque d'Orléans,*

Mgr *Dupanloup, a admirablement interprétée et qu'il a victorieusement dégagée de toutes les erreurs* et des opinions absurdes qui se sont produites autour de ce monument vénérable et sacré. » (*Longues acclamations, applaudissements enthousiastes et cris prolongés de : Vive Pie IX.*)

Il est évident que cette rectification, ou plutôt ce complément a été écrit de tête et non de mémoire. Il est complétement inexact, et il l'est d'une façon doublement fâcheuse : en ce qu'il altère la pensée de l'orateur et en ce qu'il dénature le rôle, l'attitude du Congrès.

Quant au Congrès, l'*erratum* lui fait *interrompre* Mgr de Namur au mot *Encyclique*, et applaudir seulement après l'évocation de l'évêque d'Orléans, comme si le Congrès eût eu besoin, pour saluer un acte pontifical, qu'il lui fût présenté sous le couvert d'un nom aimé et populaire.

Quant à Mgr Dechamps, on lui faisait dire que Mgr Dupanloup a « admirablement *interprété* « l'Encyclique et l'a victorieusement dégagée *de* « *toutes les erreurs* qui se sont produites autour « de ce monument vénérable et sacré. » Or, répétons-le, Mgr de Namur avait dit simplement : « L'Encyclique dont l'ignorance de la grande « presse contemporaine a fait sortir *des absurdités* « *et des ténèbres si bien dissipées par le grand* « *évêque d'Orléans.* »

Peu de mots suffiront pour montrer la gravité de l'altération des paroles de Mgr Dechamps, et pour expliquer l'émotion qu'elle produisit parmi les membres du Congrès et la protestation publique à laquelle elle donna lieu.

Ceux que gêne l'Encyclique ou certaines parties de l'Encyclique et qui ne veulent pas contester l'autorité de ce document, ont souvent recours à des subtilités d'interprétation. C'est la méthode suivie par les protestants vis-à-vis de l'Ecriture, et l'on sait ce qui en sort. Quand ces mêmes hommes craignent que leur propre interprétation n'ait pas assez de crédit, ils cherchent à leurs subtilités, à leurs accommodements ou à leurs prétermissions, des patrons autorisés. Ils déclarent qu'il acceptent l'Encyclique, mais selon le sens que lui attribue tel écrivain, en particulier. D'autres fois encore ils transforment en interprétation proprement dite, en interprétation complète de l'Encyclique, un discours ou un écrit qui a traité de certains aspects spéciaux ou réfuté certaines erreurs et certains préjugés.

C'est notamment ce que l'on a voulu faire plus d'une fois au sujet de la brochure de Mgr Dupanloup intitulée : *La Convention du* 15 *septembre et l'Encyclique du* 8 *décembre* 1864. Cette brochure célèbre, si éloquente, si vigoureuse, était une œuvre de polémique plutôt qu'un commentaire, une réfutation de certaines erreurs relatives à l'Encyclique, non une interprétation de l'Encyclique elle-même. Dans ce travail, Mgr l'évêque d'Orléans ne dégageait pas l'Encyclique, selon les expressions de l'*erratum*, de toutes les erreurs qui se sont produites autour de ce monument, mais d'une partie de ces erreurs. Mgr Dupanloup montrait ce qui n'est pas dans l'Encyclique; il n'avait pas entrepris de montrer tout ce qui s'y trouve renfermé. Du reste, le Souverain-Pontife lui-même, dans la lettre affectueuse qu'il écrivit à Mgr Dupanloup, marqua bien le vrai caractère de son écrit en remerciant l'auteur d'avoir si bien vengé l'Encyclique des attaques des ennemis de l'Église.

Mgr Dechamps, en prononçant les paroles que lui prêtait la rectification du bulletin, eût donné à la brochure de Mgr d'Orléans une portée bien différente; il aurait admis que l'Encyclique n'a d'autre sens, d'autre portée que celle qui est mise en lumière dans ce travail; il aurait invoqué l'Encyclique non telle qu'elle est et telle que la comprend et l'interprète celui qui l'a faite, mais selon une interprétation particulière, individuelle. Or, Mgr Dechamps n'avait rien dit de pareil, rien qui pût autoriser à le faire parler ainsi.

Il importait qu'aucun doute ne subsistât à cet égard. Et pour cela des explications publiques et catégoriques étaient opportunes, sinon nécessaires.

Un ecclésiastique français, M. l'abbé Geslin de Kersolon, se chargea de les demander au nom d'un grand nombre de ses collègues du clergé français, comme en son propre nom. Il prit la parole à la fin de la séance du 6 septembre et exposa, dans les termes les plus modérés, mais aussi les plus précis, la double erreur de la rectification publiée par le bulletin et les conséquences fâcheuses que l'on pourrait en tirer.

Le président de l'assemblée, M. le baron Della Faille, répondit à cette interpellation en donnant d'abord quelques explications sur le caractère du *Bulletin du Congrès*, qui n'a rien d'officiel, puis en déclarant que « nul ne peut douter « de l'adhésion absolue et sans réserve de tous les « membres du Congrès à l'Encyclique de Pie IX « et à l'Encyclique interprétée au sens de Pie IX. » Ces paroles furent ratifiées par les acclamations de l'assemblée, et elles resteront le dernier mot

du Congrès catholique de 1867 sur l'Encyclique *Quanta Cura*.

En résumé, l'Encyclique saluée dès le premier jour par le président et par l'assemblée, comme affirmant les vrais principes, l'Encyclique invoquée par l'évêque de Namur comme déterminant les véritables caractères de la liberté, l'Encyclique dégagée de toute tentative d'interprétations particulières ou restrictives et acceptée au sens de Pie IX, en voilà assez pour prouver, s'il en était besoin, que, sur ce point comme sur les autres, les catholiques de Belgique sont soumis à l'Église et au Saint-Siége, en toutes choses, sans hésitation et sans réserves.

Les travaux du congrès se partagaient entre cinq sections : des œuvres religieuses, de la charité chrétienne et de l'économie sociale, de l'instruction et de l'éducation chrétienne, de l'art chrétien, enfin de la presse, des publications et associations.

La première section s'est occupée de l'œuvre de l'enterrement des pauvres, de la sanctification du dimanche, du repos dominical, de l'œuvre de Saint-François-Xavier pour les ouvriers, de la société de Saint-François Régis pour la réhabilitation des mariages et de l'œuvre du denier de Saint-Pierre. Un membre proposa à l'Assemblée d'émettre le vœu que « le dimanche les journaux catho« liques ne soient plus imprimés, pour autant « que la mesure ne doive pas nuire à la cause « que défendent nos organes, ou du moins « qu'ils paraissent dans des conditions qui « laissent là tout le personnel les loisirs né« cessaires pour la sanctification de ce jour. » Nous nous associons pleinement à ces désirs. Dans la plupart des journaux catholiques qui paraissent le dimanche avec les autorisations ecclésiastiques requises, le travail des ateliers est organisé de telle façon que les ouvriers peuvent remplir leurs devoirs religieux. Si, dans quelque journal, il en était autrement, il faudrait extirper immédiatement ce grave abus. Y aurait-il même de grands inconvénients à ne pas publier les journaux catholiques le dimanche? Cet hommage rendu au commandement de l'Église ne tarderait pas, croyons-nous, à porter ses fruits.

La dernière section s'est principalement occupée de la question ouvrière, des patronages, des œuvres de prévoyance, des sociétés coopératives, etc. Le vœu suivant sur la question ouvrière en général a été adopté par l'Assemblée générale :

L'étude des relations des chefs d'industrie avec leurs ouvriers appelle impérieusement l'attention des catholiques.

Si en ce moment nous sommes témoins de certains défauts d'harmonie dans les relations, la cause principale en est dans l'oubli des devoirs que la religion catholique impose, tant aux ouvriers qu'aux patrons. Le remède principal est dans le retour à la pratique de ces devoirs.

Le Congrès de Malines, dans les sessions de 1863 et de 1864, après avoir proclamé ces vérités, a indiqué sur les questions économiques qui s'y rattachent des solutions qui prouvent suffisamment sa vive sollicitude pour les ouvriers. Il la prouve encore aujourd'hui en rappelant toutes les combinaisons utiles de la charité, l'extension du patronage, les applications nombreuses et variées du principe de l'association, et avant tout la revivification de l'esprit de famille et la toute-puissance de la religion et de ses sublimes enseignements, comme les éléments principaux à mettre en œuvre pour assurer de ce chef, avec l'amélioration de la condition de la classe ouvrière, la pacification et le salut de la société.

L'assemblée a également adopté le vœu suivant relatif au travail des femmes et des enfants :

Sans admettre et sans repousser les lois qui peuvent exister dans certains pays pour régler le travail des femmes et des enfants dans les ateliers, usines et manufactures, le Congrès des catholiques émet le vœu que les industriels ne reçoivent plus que des enfants ayant atteint l'âge de douze ans, que la durée du travail effectif ne dépasse pas douze heures par jour pour les femmes et les enfants, que le repos du dimanche et des fêtes obligatoires soit respecté.

Trois grandes questions ont surtout préoccupé la troisième section : 1° Quelle est l'attitude à prendre par les catholiques belges, en face de la guerre déclarée à la loi de 1842, sur l'enseignement primaire et de l'éventua-

lité de l'abrogation de cette loi? — 2° Quelles sont les mesures à prendre pour protéger les établissements catholiques d'instruction moyenne contre les envahissements calculés de l'esprit de monopole et de la bureaucratie officielle? — 3° Quels sont les perfectionnements à introduire dans l'enseignement catholique?...

La quatrième section, de l'art chrétien, a exprimé les vues les plus saines pour le vrai progrès de l'art religieux, architecture, sculpture, musique, etc. Comme dans le congrès de 1864, elle s'est occupée avec raison de la question si intéressante de l'imagerie religieuse. Il est certain qu'ici encore presque tout est à faire, tant est grand l'abus et le débordement des petites images doucereuses, musquées, ornées de dentelles et dont les figures pèchent même quelquefois contre les règles les plus élémentaires de la décence. Plusieurs membres se sont fait un devoir de signaler un état de choses si regrettable et ont cherché les moyens d'y apporter un remède. On a fait voir la nécessité d'introduire, comme cela était d'usage dans les meilleurs siècles de l'art chrétien, dans les images des saints les attributs iconographiques, les caractéristiques que tout le monde comprenait autrefois. On a indiqué comme une source précieuse à consulter les anciens sceaux appendus aux chartes, ainsi que les œuvres des anciens maîtres. C'est évidemment sur cette base qu'il faut replacer un art si populaire, si utile et pourtant si dégénéré. L'un des membres de la section a appelé l'attention sur les images publiées par la société de Saint-Luc à Paris et a montré des gravures éditées par elle. D'autres ont préconisé les images publiées par la Société de Dusseldorf qui, en effet, a rendu des services en popularisant les œuvres les plus chrétiennes des maîtres. Mais des objections se sont élevées contre l'une et l'autre de ces sociétés, qui tendent de plus en plus à puiser leurs inspirations dans des œuvres modernes, dont le caractère religieux laisse souvent beaucoup à désirer. Un jeune ecclésiastique a fait connaître l'existence d'une association ou d'une Gilde qui a été établie à Bruges, à la suite de la réunion du Congrès de 1864, par des membres, et pour ainsi dire, dans la section même de l'art chrétien. Les œuvres, voilà assurément le meilleur fruit des discussions. L'Association de Bruges, quoique commencée très-modestement, a publié plusieurs images traitées dans le sentiment de l'ancienne école de Bruges et qui jouissent déjà d'une grande popularité dans les Flandres. Il est permis d'attendre de bons résultats d'efforts nouveaux, mais il est certain que la question de l'imagerie religieuse restera encore fort longtemps à l'ordre du jour; souhaitons que le zèle incessant des amis de l'art chrétien parvienne à arrêter le déluge d'images médiocres, mauvaises, quelquefois vraiment désolantes, dont les étalages des marchands d'estampes et de beaucoup de libraires catholiques sont inondées.

Dans la cinquième section, les vœux suivants ont été formulés, et l'Assemblée les a adoptés:

I. L'Assemblée émet le vœu de voir se constituer dans chaque pays des associations ou des comités ayant pour mission spéciale le développement de la presse catholique. Ces associations ou comités seraient en rapport les uns avec les autres et se prêteraient mutuellement aide et assistance. Il est hautement désirable que tous les catholiques comprennent la nécessité de soutenir les bons journaux exclusivement et de tous leurs moyens: abonnements, colportage, annonces, renseignements, rectifications, de façon à contribuer à rendre catholique l'opinion publique.

II. L'Assemblée exprime le vœu que la législation permette aux associations de réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que précaire.

III. L'Assemblée proteste, de toute l'énergie de ses convictions, contre les tentatives faites par l'impiété pour enlever au serment son caractère religieux. Elle déclare qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergiquement ces tentatives partout où elles se manifestent, comme attentatoires à la religion, à l'ordre public et aux principes fondamentaux de la société.

Il faut encore mentionner ici un discours du P. Tondini, barnabite, prononcé dans la séance générale du 4, sur le retour de la

Russie à l'unité catholique, parce que ce discours fera connaître une œuvre appelée à produire un grand bien. Voici les paroles du P. Tondini :

Un illustre personnage dont le nom est cher à tous les catholiques, un homme qui compte beaucoup d'amis parmi vous, le comte Grégoire Schouvaloff, mort religieux Barnabite, légua à ses confrères et à tous ses amis une grande pensée, celle de travailler au retour de la Russie, sa patrie, à l'unité catholique.

J'ai eu le bonheur de le connaître, cet homme; j'ai été aussi, parfois, le confident de ses vœux, des élans de son cœur. Suivant une simple exhortation de notre immortel Pontife Pie IX, le père Schouvaloff, déjà Barnabite, offrait trois fois par jour sa vie à Dieu pour la cause religieuse de sa patrie. Dieu accepta son sacrifice, et à peine avait-il publié son admirable ouvrage : *Ma conversion et ma vocation,* dont le comte de Montalembert a dit que c'est une de plus belles productions de notre siècle, le père Schouvaloff, victime de sa charité, mourait à Paris, dans la maison de son Ordre, le 4 avril 1859.

Le Père Schouvaloff est mort, mais le Père Schouvaloff est un de ces hommes dont l'action ne se termine pas lorsqu'ils descendent dans le tombeau ; son action dure encore, son action continue, c'est lui qui inspira l'œuvre dont j'ose, messieurs, me faire l'avocat auprès de vous. C'est en son nom, c'est au nom de ma congrégation, héritière fidèle de sa pensée et de ses vœux, que je vous adresse, messieurs, pour quelques instants la parole.

Vous le sentez tous, messieurs, s'il est une question religieuse d'un intérêt capital au moment où nous sommes, c'est la question religieuse de Russie. D'autres vous diront et vous feront sentir beaucoup mieux que moi tout ce qu'il y a dans cette question d'urgent, de menaçant pour l'Europe ; ma tâche, celle d'un confrère, j'ose le dire, d'un ami du Père Schouvaloff, ma tâche est celle de demander à vous tous et à chacun de vous le tribut de son action, de sa coopération à la grande cause de la réunion de l'Eglise. Ce que n'obtiennent point des efforts isolés, nos efforts réunis pourront l'obtenir, l'obtiendront certainement, surtout, messieurs, surtout si Dieu m'accorde de vous amener tous à adopter pour la solution heureuse de cette question le moyen le plus puissant et le plus sûr, que la raison, d'accord avec la foi, nous indique, *la prière.*

Messieurs, le concours de l'opinion, de la conscience publique, la presse périodique, s'occupant dorénavant et avec un intérêt tout spécial de la cause religieuse de Russie, les hommes d'études se dévouant à des travaux sérieux sur tous les points qui se rattachent à cette question, profitant de tout ce que l'on a écrit à cet égard, poussant leurs recherches plus loin et tâchant de rendre leurs études populaires, les écrivains qui ont plus d'influence sur le peuple l'entretenant souvent de l'histoire de la séparation des deux Églises, de l'étonnante contradiction qui existe entre les négations de l'Église russe et le langage et la doctrine de ses livres liturgiques, réclamant des écrivains russes quelque réponse, traitant la question sous tous ces points de vue, mais toujours avec charité, en un mot le concours de l'opinion de la conscience publique, le concours de la presse sous toutes ses formes, oui, ce sont là de grands, de puissants moyens pour traiter la réunion des Églises ; nous voudrons bien les employer, il est de notre devoir, le congrès voudra bien, et il espère inviter tous les catholiques à les employer ; — mais tout cela, tout cela est encore insuffisant, tout cela est trop insuffisant sans la prière.

Messieurs, qu'entendons-nous par : *Solution heureuse de la question religieuse de Russie ?* — Nous entendons que la Russie cesse une fois d'être la puissance persécutrice du catholicisme, — nous entendons que l'Épiscopat russe puisse, si la conscience le lui dicte, intervenir aux assemblées générales de l'Église, qu'il puisse dans un prochain Concile œcuménique étudier, comme jadis à Florence, les raisons de ses négations et de nos affirmations, nous entendons que la Russie accorde, au moins, à la vérité religieuse, les mêmes droits qu'on lui accorde en Allemagne, en Angleterre, en Hollande.

Mais franchement, de pareils résultats dépendent-ils de la volonté des hommes, de leurs désirs, de leurs efforts ? Ces résultats-là ne dépendent point de lois physiques comme certaines auxquelles Dieu ne déroge que par un miracle ; ces résultats-là sont dans l'ordre moral ; et que savons-nous, que pouvons-nous prévoir et obtenir de certain dans l'ordre moral, dans le domaine des esprits, des cœurs et des passions ? Nous voyons le but, mais nous sentons que les moyens nous manquent pour l'atteindre. Ce but est pourtant nécessaire ; ce but qui est là devant nous, c'est le salut de l'Europe, c'est la civilisation de l'Orient tout entier. Messieurs ! tout homme qui pense, qui réfléchit, s'il n'a point perdu avec sa foi sa raison, doit proclamer avec nous que le triomphe de l'Église, que le salut de l'Europe est dans la prière !

Oui, messieurs, dans la prière, dans ce canal de toutes les grâces, dans ce puissant levier qui soulève et qui mène les empires, qui change la face de l'univers, dans la prière à laquelle nous devons le grand mouvement religieux, les plus brillantes conquêtes du catholicisme en Angleterre, coïncidant d'une manière si frappante avec l'*Association de prières*, fondée par le vénéré Père Ignace Spencer, passionniste, pour la conversion de sa patrie.

Messieurs, dans notre siècle, lorsque le danger de l'Europe est la Russie non catholique, le schisme armé, quelle plus belle profession de foi, quel plus bel hommage rendu à la divinité qu'une *association de prières* pour conjurer ce danger, une association de prières prouvant à tout l'univers que nous croyons à la puissance de la prière, que nous reconnaissons que c'est Dieu qui domine l'histoire, que c'est lui qui gouverne les peuples, que c'est son action qui les conduit! C'est là un acte solennel de foi, un acte solennel d'humilité : foi et humilité, ces deux filles de la vérité, ces deux vertus qui expieront devant Dieu les crimes d'une époque où l'on voudrait se passer de Dieu.

Messieurs, cette *association de prières pour le retour de la Russie à l'unité catholique* existe déjà; ce que je vous demande, messieurs, ce dont je vous prie au nom du Père Schouvaloff, au nom de cet ami cher et vénéré, c'est que vous prêtiez votre concours à cette œuvre, c'est que vous travailliez tous à répandre cette *association de prières* chacun dans votre pays, — dans le monde entier.

L'auguste vieillard qui représente sur la terre Jésus-Christ, le vénéré, l'immortel Pie IX daigna écrire de sa main au bas d'une supplique, où je demandais pour cette œuvre sa bénédiction : « *Que Dieu vous bénisse et qu'il dirige votre cœur et votre intelligence.* »

L'illustre Prélat qui préside à cette assemblée, son Éminence le Cardinal votre vénéré pasteur, prodigua lui aussi à cette œuvre les plus bienveillants encouragements, ce qu'ont fait aussi les Évêques de plusieurs pays, notamment Nosseigneurs tous les Évêques de la Belgique, et Sa Grandeur Mgr Manning, Archevêque de Westminster, à Londres.

La pratique principale de cette *Association de Prières* consiste dans une messe célébrée ou entendue pour le retour de la Russie à l'unité catholique, après quoi l'on recommande beaucoup d'invoquer à cet effet l'intercession de Marie. Le P. Schouvaloff avait la plus tendre dévotion pour Marie, et c'est de Marie, c'est par l'intercession de Marie qu'il espérait le retour de la Russie, sa patrie, à l'unité catholique. Fidèle dépositaire de la pensée du P. Schouvaloff, il est de mon devoir de vous la présenter telle qu'elle était dans l'esprit et dans le cœur de cet homme éminent. « Ce n'est pas pour rien, dit-il dans son « admirable ouvrage, ce n'est pas pour rien que « les Russes ont conservé parmi les trésors de « leur foi le culte de Marie... Oui Marie sera le « lien qui unira les deux Églises, et qui fera de « tous ceux qui l'aiment un peuple de frères sous « la paternité du Vicaire de Jésus-Christ. »

Je termine, et en terminant laissez-moi, messieurs, vous rappeler une parole, une prière de Jésus-Christ. Les paroles de Jésus-Christ ont une force, une éloquence qui sont bien propres à suppléer à l'insuffisance, au manque de mes paroles.

La veille de sa passion, quelques instants avant l'agonie de Gethsémani, quelle a été la prière, le testament de Jésus-Christ? « Mon Père, qu'il « soient un, comme vous mon Père et moi nous « sommes un; qu'ils soient consommés dans « l'unité. » Ce n'est donc plus moi, ce n'est donc plus le P. Schouvaloff, ce n'est donc même plus seulement Pie IX, le Vicaire de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même qui vous prie de vous associer à l'œuvre du Calvaire, de travailler à la réunion des Eglises. (Applaudissements.)

Encore un seul mot. Lorsque il y a quelques mois je me présentai pour la première fois à l'un de ces prélats éminents qui font la gloire de la Belgique, à Mgr Dechamps, évêque de Namur, je lui montrai la bénédiction de Pie IX et il me dit : *Allez, mon enfant, vous réussirez, avec la bénédiction de Pie IX vous réussirez.*

Eh bien, messieurs, je suis heureux de le proclamer devant vous, dans ces acclamations qui, en me témoignant votre sympathie, m'assurent de votre coopération à la grande œuvre de la réunion des Églises, je vois, je reconnais la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, la bénédiction de Pie IX. (Longs et vifs applaudissements.)

Le 7 septembre, M. le baron Della Faille a prononcé le discours de clôture suivant :

« Messieurs,

« Nos travaux sont terminés, et il nous est permis d'espérer que nous n'aurons pas été des ouvriers tout à fait inutiles dans la vigne du Père de famille.

« Vous avez traité des questions importantes avec cette attention soutenue qu'inspire l'amour

du bien, avec cette cordiale et entière liberté qu'admet seule l'unité du but que nous cherchons. Vous avez résolu divers points, vous en avez laissé d'autres à plus ample examen, et vous avez ainsi donné la preuve que la prudence dirige vos délibérations.

« Messieurs, cette réunion aura, comme les précédentes, une double utilité. Elle agira d'abord sur nous-mêmes. Combien parmi nous n'auront pas dépouillé quelque préjugé, écarté quelque prévention, obtenu quelque accroissement de lumière au contact de tant d'hommes de cœur et d'intelligence ! En est-il un seul qui ne se trouve, au sortir de cette enceinte, plus ferme et plus dévoué ? Tous les jours nous entendons calomnier et blasphémer la vérité, exalter l'erreur présentée sous les formes les plus séduisantes. Tous les jours nous sommes assourdis par les chants de triomphe de l'ennemi, affligés par le spectacle de nos longues épreuves. A la fin, l'esprit se fatigue, le cœur s'émeut et la plus méfiante vigilance suffit à peine pour combattre ces symptômes de faiblesse. Quel puissant antidote que ce Congrès ! Nous avons entendu exposer la vérité dans toute son étendue, sans réticences, sans précautions oratoires. Nous avons parlé de Dieu et de son Église de chrétiens à chrétiens, avec cet abandon qui fait le charme d'une assemblée fraternelle : aussi, messieurs, nous sortirons d'ici tout à la fois plus éclairés, consolés, retrempés et plus ardents à défendre la cause du Seigneur.

« Nous pouvons encore en attendre d'heureux fruits pour ceux que notre voix et nos prières rappellent aux conséquences logiques d'une foi qu'ils n'ont pas abjurée.

« Certes, messieurs, je ne me flatte pas que la lecture de nos actes aille immédiatement les ramener dans nos rangs et leur faire brûler ce qu'ils ont adoré; non, leurs chaînes sont trop fortes, la tyrannie de l'opinion qui les égare est trop établie pour qu'un revirement subit puisse être l'effet de moyens humains; mais accuser et démasquer l'erreur, affirmer la vérité, c'est jeter dans leur intelligence des notions nouvelles qui pourront tôt ou tard se développer. Les idées ne se tuent pas, dit-on, à coups de canon; eh bien ! elles ne se tuent pas non plus à coups de lois et d'articles de journaux, aussi longtemps du moins qu'il reste des hommes de foi pour les soutenir et pour invoquer le Dieu qui fait germer le grain de senevé !

« Courage donc, messieurs ! Suivez, sans vous lasser, la voie que vous avez prise. Elle aura peut-être pour étape le salut de la société humaine, que la religion peut seule tirer de ses imminents périls, mais elle aboutit très-certainement à l'entrée du Séjour promis à ceux qui auront confessé et servi J.-C. sur la terre.

« Il me reste à remplir des devoirs de reconnaissance. — Je remercie S. É. M[gr] le cardinal archevêque de Malines et ses vénérés collègues dans l'épiscopat pour le concours bienveillant que nous en avons reçu. La lumière qu'ils ont mission de tenir sur le candélabre sera toujours le fanal qui déterminera notre direction. Je remercie encore les dignes prélats étrangers qui sont venus nous honorer et nous encourager par leur présence.

« Il est juste, messieurs, d'offrir un témoignage de gratitude au comité d'organisation et au comité local de Malines, dont les soins multipliés sont d'autant plus méritoires qu'ils sont connus de peu de personnes et se révèlent seulement par leurs effets; à MM. nos commissaires, qui ont rempli leurs délicates et laborieuses fonctions avec un zèle et un tact des convenances au-dessus de tout éloge ; à MM. les directeurs et professeurs du petit séminaire, qui nous ont offert une si gracieuse et si cordiale hospitalité.

« Un remercîment aussi, messieurs, et des plus vifs, à notre honorable secrétaire général, que son incroyable activité rend la cheville ouvrière de nos Congrès.

« Remercions enfin ceux qui ont bien voulu prendre une part active à nos travaux et, entre autres, les éminents orateurs qui ont jeté tant d'éclat sur cette Assemblée.

« C'est au pied de l'autel que nous sommes réunis; c'est au pied de l'autel que nous allons reprendre nos places de bataille. Il me reste à vous dire ce mot à la fois affectueux et mélancolique..... Adieu ! C'est le seul qui convienne à des chrétiens qui, contraints de se quitter, se recommandent à leur Père commun. Éloignés les uns des autres par la distance, nous serons rapprochés par la pensée et nous conserverons un ineffaçable et doux souvenir de nos relations.

« Messieurs, puisque j'ai été chargé de vous présider, permettez-moi d'ajouter un mot pour mon compte personnel. Soyez persuadés que vous trouvez en moi tous les sentiments que vous pouvez demander à la charité chrétienne. Je réclame la même affection de votre part et j'ose espérer une petite place dans votre mémoire et dans vos prières.

« Encore une fois, messieurs, adieu !... — Loué soit Notre Seigneur Jésus-Christ ! »

Le banquet d'adieu eu lieu ensuite, dans

la salle de l'assemblée générale. Plus de cent soixante convivesy prennent part. Au dessert, M. le baron Della Faille porte ce toast au Saint-Père :

« Éminence, messeigneurs, messieurs,

« Plus les épreuves du Vicaire de Jésus-Christ s'aggravent et se prolongent, plus aussi notre dévouement à sa personne augmente d'intensité. La révolution personnifiée s'est attachée à persécuter les princes de l'Église ; elle a voulu mettre la main également sur Pierre.

« L'Église demeure calme, intrépide; elle compte sur Dieu qui ne laissera pas sombrer sa nacelle. Au milieu des orages, Pie IX élève une voix qui domine la tempête pour proclamer la vérité dont il est l'infaillible gardien.

« Honneur à ce Souverain-Pontife dont la parole inspirée sera toujours notre guide et notre consolation ! »

A ces mots, les cris de *Vive Pie IX ! vive le Pontife-Roi !* éclatent avec tant d'enthousiasme et d'énergie que M. le baron della Faille doit attendre quelques instants pour prononcer la phrase finale de son toast.

« Messieurs, ajoute-t-il dès qu'il lui est possible de se faire entendre, vos acclamations chaleureuses ont devancé la proposition que je voulais vous faire. Je ne puis plus vous demander pour conclure que de les renouveler : *Vive notre Saint-Père Pie IX!* »

Ces derniers mots sont répétés à plusieurs reprises par tous les convives, qui s'associent, dans un élan unanime, à cette manifestation d'attachement au Père de la grande famille catholique.

Quelques instants après, Son Éminence le cardinal archevêque de Malines se lève à son tour et porte en ces termes la santé du Roi des Belges :

« J'ai l'honneur de vous proposer de boire à la santé du Roi et de la famille royale. (Applaudissements prolongés.)

« Le Congrès catholique, messieurs, a toujours montré beaucoup d'attachement à la dynastie royale. Dans les deux banquets précédents vous avez accueilli avec une grande faveur le toast que je vous ai proposé en l'honneur du premier roi des Belges. Aujourd'hui que le chef de l'État appartient à la religion catholique, vous accueillerez avec plus d'enthousiasme encore le toast que je vous propose. »

Ces paroles sont accueillies par des bravos et des hourras prolongés.

M. de Falloux propose ensuite ce toast :

« Je suis désormais trop uni à vos sentiments pour ne pas l'être à vos vœux, et celui que je vais vous exprimer rencontrera chez vous, j'en ai l'assurance, une adhésion unanime.

« Hier, j'ai desobéi à la recommandation de votre bien-aimé cardinal qui, dans sa modestie, ne permet pas qu'on parle de lui. Je ne veux pas renouveler ma faute aujourd'hui ; mais j'espère qu'il me permettra de traduire en un mot mon impression dominante.

« L'heureux étranger qui visite la Belgique ne peut ne pas être frappé, comme je l'ai été, des précieuses qualités qui distinguent l'épiscopat belge, dont j'emporte la plus haute, la plus respectueuse idée.

« Lorsqu'on visite vos écoles, vos monuments, vos églises qui semblent sortir partout presque de dessous terre, on sent que Dieu aime un pays dans lequel il se bâtit lui-même tant de demeures et des populations auxquels il donne de tels pasteurs. (Vifs applaudissements.)

« Vous m'avez fait belge par le cœur, vous m'avez nommé vice-président d'honneur de votre Congrès. J'oserais demander à Son Éminence de compléter ce titre en me nommant diocésain honoraire. (Bravos.) Je suis tellement sûr de Sa bonté que j'anticipe d'avance sur cette faveur et vous propose un toast à la longue santé de Son Ém. le Cardinal Archevêque de Malines, à la santé de tous les Évêques de Belgique. »

Ces paroles sont accueillies avec enthousiasme, aux cris de *Vive le Cardinal ! Vivent Nosseigneurs les Évêques* !

Quand le silence est rétabli, Son Éminence remercie M. le comte de Falloux, tant en son nom qu'au nom de tous ses suffragants, des vœux qu'il vient d'exprimer. Son Éminence ajoute qu'après avoir consulté l'honorable secrétaire général assis à ses côtés, ainsi que l'évêque du Brésil et un autre d'Amérique, elle se trouve d'accord avec eux

et ne voit rien qui s'oppose à ce qu'elle accepte un diocésain honoraire qui a des titres incontestables à obtenir cette qualité. (Applaudissements.)

M. Adolphe Dechamps, ministre d'État, annonce qu'il a été chargé par le bureau de proposer le toast qui était échu à Mgr Laforêt, mais que le savant recteur de l'Université catholique n'a pu porter lui-même, par suite d'une dépêche qui l'a rappelé à Louvain.

« Ce toast, continue M. Dechamps, c'est celui des évêques étrangers qui sont venus nous encourager, nous édifier et nous instruire par leur présence et par leur parole. (Vifs applaudissements.)

« On vous a déjà plusieurs fois parlé, messieurs, du Congrès de Malines, de sa fécondité et de sa grandeur. Sa fécondité, elle est attestée par les œuvres excellentes auxquelles il a déjà donné le jour, par l'impulsion qu'il a imprimée à la défense des intérêts catholiques. Sa grandeur, elle s'affirme par la puissance, par l'éclat, par le retentissement des grandes voix, des voix illustres que nous avons eu le bonheur d'entendre et d'applaudir.

« Mais ce qui ajoute un lustre particulier à ce troisième Congrès, c'est la présence de ces évêques étrangers venus de toutes les parties du globe et arrivant au congrès de Malines après avoir passé par Rome, d'où ils nous apportent en quelque sorte le reflet des grandes fêtes célébrées, il y a deux mois, au centre de la catholicité.

« Quand j'ai vu sous le haut patronage de notre vénéré cardinal, dont M. de Falloux vient de parler en termes si vrais et si chaleureusement applaudis par nous, quand j'ai vu ces évêques du Canada, des États-Unis, de l'Autriche, de l'Orient, siéger au milieu de nous, il m'a paru, messieurs, que le Congrès de Malines devenait la préface du concile œcuménique. (Applaudissements.)

« Le Congrès de Malines n'est donc plus une institution locale, ni même européenne ; c'est désormais une assemblée réellement catholique, universelle. (Bravos.)

« Voilà ce que nous devons surtout à la présence des évêques. Et maintenant je suis certain de ne blesser personne en choisissant parmi eux, pour le proposer aux acclamations, un nom qui résume en quelque sorte les talents, les lumières, le dévouement de l'épiscopat tout entier : vous avez tous nommé Mgr Dupanloup ! »

L'assemblée acclame à plusieurs reprises le nom de l'évêque d'Orléans.

« Vous le savez, messieurs, continue M. Dechamps, lorsque la commission nommée par les cinq cents évêques pour rédiger l'adresse au Pape a décidé de charger de cette mission un comité plus restreint, c'est l'évêque d'Orléans qui a été désigné le premier non pas au scrutin, mais par acclamation. (Applaudissements.)

« Nous pouvons donc en toute sécurité et avec l'approbation du corps épiscopal tout entier élever l'évêque d'Orléans sur le pavois du Congrès de Malines. »

Des applaudissements chaleureux et unanimes accueillent ce discours, et l'on répète les cris de *Vive Dupanloup ! vive Mgr d'Orléans* !

Mgr l'évêque de Charleston, répondant au nom des évêques étrangers, dit que la semaine qui se termine a comblé son cœur de félicité.

« J'ai vu ici, continue le prélat, dont l'accent étranger ajoute encore à l'intérêt qu'excitent ses paroles, j'ai vu ici la vie catholique sociale. C'est une leçon précieuse pour un évêque américain. Nos catholiques ont du courage, mais jamais je n'ai vu un concert d'action parmi les catholiques laïques comme celui qui existe ici. Ce concert est dans les œuvres de l'Église ce que la vapeur est dans l'industrie. (Bravos.)

« J'espère que les actes du troisième Congrès seront répandus en Amérique et qu'ils inspireront aux catholiques laïques américains de porter leur esprit religieux dans les ateliers, pour améliorer la condition des travailleurs, dont le Père Hyacinthe vous a si noblement parlé. J'espère que ce Congrès catholique portera des fruits à l'étranger; qu'il y aura un 4e, un 5e, un 10e Congrès, et même que nous aurons un jour un Congrès comme celui-ci en Amérique. »

Des applaudissements prolongés accueillent ces paroles.

M. Ed. Ducpétiaux, secrétaire-général, porte ensuite le toast aux étrangers qui ont pris part au Congrès de Malines.

« Nos plus profondes sympathies, dit-il, leur sont acquises. J'aurais voulu qu'elles eussent un plus éloquent interprète que moi (de toutes parts:

Non, non), mais si mes paroles ne sont pas à la hauteur du sentiment qui m'anime, veuillez croire que ce que mon cœur éprouve compense amplement ce que l'expression peut avoir d'insuffisant.

« Avant nos réunions, les catholiques des différents pays n'avaient eu entre eux que des relations rares et en quelque sorte impersonnelles. Nous connaissions les bons orateurs par la voix de la renommée, nous connaissions les auteurs catholiques par leurs ouvrages ; nous n'avions pas l'honneur de les connaître personnellement. Ce n'est pas un des moindres avantages de nos Congrès que d'avoir attiré parmi nous ces hommes qui ont autant de titres à notre reconnaissance qu'à notre admiration. De loin nous admirions ces vaillants athlètes de notre cause, de près nous avons appris à les aimer. (Bravos.) Nous espérons qu'une prochaine réunion nous procurera le plaisir de les revoir.

« Ce vœu est le vôtre, messieurs (oui, oui) ; il s'adresse à tous nos hôtes, aux vénérables évêques, à nos pasteurs, aux religieux et aux laïques, car tous ont à l'envi répondu à notre appel. Ici, messieurs, les trois ordres, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire le clergé séculier, le clergé régulier et les laïques ont siégé ensemble, et quels excellents résultats ne peut-on pas attendre de l'union de leurs efforts !

« Chers collègues, le retentissement de notre réunion sera grand. J'ai compté que vingt et une nations différentes étaient représentées à cette troisième session. Nos relations s'étendent bien au-delà de nos espérances. (Applaudissements.)

« La Belgique, j'en ai la confiance, tiendra à honneur de répondre, de son côté, à tous les appels qui pourraient lui être faits par nos frères des autres pays. Que ceux de nos amis qui vont nous quitter pour regagner leur patrie respectives veuillent bien se faire auprès de leurs concitoyens les interprètes de nos sentiments ! »

Des applaudissements chaleureux et prolongés accueillent les paroles de M. Ducpétiaux.

Nous citerons encore ce passage d'un toast porté par l'éloquent représentant belge, M. Barthélémy Dumortier :

« Je vous demande la permission de porter un toast qui se résume en un mot : Aux combattants! Oui, messieurs, buvons à tous ceux qui combattent pour la sainte cause de l'Église, de la patrie et de la liberté ! (Bravos enthousiastes.)

« Dans l'éloquent discours que le Père Hyacinthe vous adressait tout à l'heure du haut de la chaire de Saint-Rombaut, il vous disait : « Rentrez dans vos familles et priez. » Je me permettrai d'y ajouter, et il ne me contredira pas : « Rentrez dans vos familles et combattez. »

« Oui, c'est dans le combat, c'est dans la lutte que nous devons aujourd'hui nous retremper. L'ennemi à combattre, vous le connaissez : c'est quiconque s'attaque à l'Église et à la liberté. (Applaudissements.)

« Messieurs, quand Gédéon conduisit son armée combattre les Amalécites, sur tant de milliers d'hommes qui le suivaient, il y en eut trois cents qui, en allant boire à la fontaine, ne se courbèrent pas dans la poussière pour étancher leur soif ; mais debout, tenant l'épée d'une main et puisant un peu d'eau dans le creux de l'autre, ils ne se laissèrent pas surprendre par l'ennemi et lui infligèrent, au contraire, une défaite honteuse.

« C'est cet exemple que je vous propose, à vous tous qui voulez combattre pour l'Église et pour la liberté. Armez-vous de l'épée et du bouclier, et surtout ne vous couchez pas dans la poussière, ne vous mettez pas à plat ventre pour boire à ces fontaines du pouvoir qui empoisonnent les âmes et qui énervent les cœurs. (Tonnerre d'applaudissements).

« Et comme on vient de vous le dire, ne vous laissez jamais prendre par un masque trompeur. Il y a quelques jours, on célébrait à Rome la fête du centenaire de saint Pierre. Eh bien, messieurs, relisez l'épître de ce jour ; vous y trouverez ce conseil : *Estote liberi, non sicut habentes malitiæ velamen*. Soyez libres, ne soyez pas libéraux. (Applaudissements.)

5. — *Autriche.* — Ouverture du Congrès catholique allemand d'Inspruck, qui dure jusqu'au 12. Quelques jours auparavant, les associations catholiques de l'Autriche supérieure s'étaient réunies à Linz ; voici les principales résolutions que l'assemblée avait votées :

Renouveler la protestation de l'année 1862 contre l'abolition du concordat, en envoyant une adresse à la chambre haute du Reichsrath (en 1862 cette adresse portait 53,000 signatures) ;

Combattre la mauvaise presse et aider la bonne ;

Faire une adresse de remercîment aux députés Greuter et Jaeger, et au professeur Pachmann, pour leur courageuse défense du concordat ;

Demander aux évêques l'institution d'un cours sur l'art chrétien dans les séminaires;

Proposer à l'assemblée générale de toutes les sociétés catholiques de l'Allemagne d'établir, pour les ouvriers des fabriques, des hospices confiés à des religieuses.

Le congrès d'Inspruck a été le plus nombreux qu'on eût vu jusque-là en Allemagne; on y a compté jusqu'à trois mille membres. Il s'est réuni dans la salle des États du Tyrol. On y applaudit surtout les discours de M. Hasslwanter, membre de la diète du Tyrol, Marx, de Trèves, Lingens, d'Aix-la-Chapelle, qui fut nommé le président du Congrès, du professeur Greuter d'Inspruck, et du chanoine Moufang, directeur du *Catholique* de Mayence. Furent nommés vice-présidents le comte Stirielfed, de Vienne, et le comte de Stolberg, de Dresde, en même temps que l'Assemblée acclamait comme présidents d'honneur le baron d'Andlau, de Fribourg en Brisgau, M. Siegwart-Muller, d'Altorf en Suisse, et M. Hasslwanter, le gouverneur du Tyrol. Assistaient aux séances, entre autres, les évêques de Trente, de Linz, de Saltzbourg, de Brixen, de Saint-Hippolyte, etc.

Une correspondance de l'*Univers* a ainsi rendu compte d'un discours du chanoine Moufang, qui fit une profonde impression:

Analyser son discours est facile; mais, c'est hélas! bien insuffisant. Il faut essayer cependant, car les catholiques du monde entier peuvent y trouver un enseignement. Le sujet qu'a traité M. Moufang est en effet universel; il a parlé des craintes et des espérances de nos temps, si troublés et si menaçants. — Les craintes : il suffit de jeter un regard sur l'Europe pour en éprouver de terribles; tous les États ont été passés rapidement en revue, sauf l'Allemagne pourtant, « dont « il vaut mieux ne rien dire. » — « Sommes-« nous donc perdus? Devons-nous désespérer? « — Non, assurément! Non-seulement l'Église « ne peut pas périr, mais à l'heure qu'il est, bien « loin de reculer, elle marche et sa force gran-« dit. » — Un coup-d'œil jeté en arrière suffit pour rassurer; car, en voyant tout ce que l'Église a gagné en Allemagne, on voit et l'on sent qu'elle est loin d'avoir perdu du terrain.

L'orateur a passé alors en revue les cinquante dernières années, au point de vue de la situation de l'Église catholique allemande. Il commence en 1817, une époque lamentable où il semble que tout est perdu. Aucune liberté, aucune action, aucune lutte, et chacun s'abandonne, et les gouvernements s'entendent pour détruire ce qui reste du catholicisme.

En 1818, des diplomates se réunissent à Francfort, et amassent mensonge sur mensonge pour tromper le Pape et séparer de lui le clergé. Et puis, il n'y a pas d'évêque; à force de chercher les plus doux, les plus complaisants, on a fini par ne plus avoir que « des prélats excellents, rem-« plis de la crainte de Dieu, mais bien plus en-« core de la crainte des hommes. »

Pourtant, malgré tous ces soins des méchants, le Saint-Esprit agissait; peu à peu il inspirait une énergie nouvelle à ceux sur qui la consécration appelait ses grâces. Un jour, on apprit que l'épiscopat allemand comptait un héros dans ses rangs; ce héros, c'était Clément-Auguste, archevêque de Cologne, que le gouvernement prussien fit emprisonner en 1837. « Oh! Messieurs, « s'est écrié l'orateur, je baise avec amour et « respect les mains bénies et consacrées de tous « nos évêques; mais quand je rencontre des « mains d'évêque chargées de chaînes, alors j'ai « trouvé mon idéal! Un évêque dans les fers, « c'est la liberté de l'Église! et cette liberté a été « conquise en Allemagne par la captivité de Clé-« ment-Auguste. »

Une fois l'épiscopat retrouvé, il fallait chercher les fidèles. Une inspiration bénie de l'évêque de Trèves vint un jour les réveiller et les faire sillonner l'Allemagne dans tous les sens : en 1844, la robe de Notre-Seigneur fut exposée à la vénération du peuple, et il vint 1,500,000 pèlerins de tous les points du territoire germanique.

En 1848, tous les gouvernements qui avaient jusqu'alors opprimé l'Église furent menacés ou ébranlés à la fois. Cette révolution a laissé bien des ruines derrière elle, dans tous les genres : l'Église seule en a profité. Les évêques purent se réunir à Wurzbourg et s'entendre sur leurs moyens d'action; d'innombrables œuvres de bienfaisance furent fondées; les ordres religieux purent s'étendre, se multiplier. « Non, l'Église n'a pas reculé, elle a marché! »

Et en Autriche que s'est-il passé? « En Autri-« che, le joséphisme est mort; le joséphisme, « qui faisait de l'organisation ecclésiastique une « espèce de dépendance de la police impériale; « le joséphisme, la pire des plaies qui pût affli-« ger l'Eglise dans un pays catholique... Mes « frères d'Autriche, vous êtes bien profondément

« catholiques, puisque vous avez résisté à quatre-« vingts ans de joséphisme ! On ne peut pas vous « enlever votre foi, puisque vous l'avez gardée « malgré de pareilles entraves ! Un empereur « n'a pas pu vous la prendre, des députés ne « vous la feront pas perdre davantage, si nom-« breux qu'ils puissent être !

« Et n'oublions pas que c'est l'empereur Fran-« çois-Joseph qui a tué le joséphisme. C'est lui « qui, lorsque tout jeune encore, il a posé sur son « front la pesante couronne d'Autriche, c'est lui « tout seul, et par sa propre inspiration, qui a « voulu affranchir l'Église catholique et la ren-« dre à elle-même. Aussi, soyez-en sûrs, Dieu le « bénira et lui tiendra compte de son œuvre. Il « a jusqu'ici passé par de cruelles épreuves, mais « c'est ainsi que Dieu traite ceux qu'il aime. Les « plus grands hommes sont ceux qui ont passé « par le chemin des douleurs. »

Rien ne saurait rendre l'élan avec lequel ont été prononcées ces paroles ; rien ne saurait rendre non plus l'enthousiasme de l'auditoire. M. Moufang a laissé entrevoir qu'il croit à la régénération de l'Europe par les efforts réunis de la France catholique et de la catholique Autriche ; il a surtout insisté sur ce que l'Autriche a droit de compter sur un meilleur avenir, qu'elle devra à la fois à son empereur et aux sentiments catholiques de ses populations. Il était impossible d'exprimer plus magnifiquement des pensées plus belles ou plus faites pour le public auquel il s'adressait.

A la séance de clôture du 12 septembre ont été lues par M. le chanoine Moufang et acclamées par l'assemblée, les résolutions suivantes :

1. — Fidèle à ses convictions tant de fois exprimées, que le pouvoir temporel du Pape est indispensable pour la liberté de la mission de l'Église, l'assemblée générale voit dans l'occupation des États de l'Eglise, déjà réalisée en partie et projetée pour le reste, non-seulement un crime sacrilége, mais aussi un préjudice très-grave porté au droit, à la liberté et au bien-être de toute la chrétienté.

2. — L'assemblée générale exhorte et prie de nouveau les fidèles de ne pas cesser de consacrer leurs prières et leurs dons au Saint-Père, pour que l'amour des peuples catholiques remplace les moyens nécessaires à sa sainte mission.

3. — Pleine de joie à la vue du magnifique spectacle de l'unité parfaite et de la puissance miraculeuse de l'Église, que le pape Pie IX a offert au monde en rassemblant autour de lui les évêques du globe pour la fête de saint Pierre, l'assemblée générale exprime sa reconnaissance profonde pour la décision généreuse de convoquer bientôt un concile général à Rome.

4. — L'assemblée générale exprime sa satisfaction extrême de ce que NN. SS. les évêques d'Allemagne ont résolu de se réunir prochainement autour du tombeau de saint Boniface (17 septembre, à Fulda), et elle espère que l'unité croissante dans la foi contribuera à faire cesser la scission de la patrie, qui est un grand danger et un sujet de grande douleur pour tous ses fidèles enfants.

5. — L'assemblée générale reconnaît que l'entente entre le chef de l'Église et le souverain est le moyen le plus conforme à la dignité et aux intérêts des deux pouvoirs pour régler les rapports entre l'Église et l'État ; elle voit une injustice et un malheur dans la tentative d'abroger le concordat par une législation arbitraire et n'émanant que d'un seul pouvoir.

6. — Dans l'école chrétienne, l'assemblée générale voit une institution dont la mission est de servir à la fois les intérêts communs de la famille, de l'État et de l'Église. Elle proteste donc contre la tentative de séparer l'école de l'Église, et au nom du salut de la jeunesse, elle conjure le clergé de ne pas se laisser expulser de l'école. Elle proteste énergiquement contre le projet de monopoliser l'enseignement dans la main de l'État. — Elle réclame et maintient pour l'Église et ses évêques le droit de fonder des écoles religieuses de tout degré, et engage les parents chrétiens, au nom de leur conscience, à ne confier leurs enfants qu'à des écoles qui offrent les garanties religieuses et morales nécessaires.

7. — L'assemblée générale partage la douleur du Saint-Père sur le sort de la Pologne, et elle exprime la part qu'elle prend aux maux et aux persécutions par lesquels on veut enlever à un peuple catholique le plus grand des biens, sa sainte foi, et elle prie et exhorte les persécutés de persévérer et de voir là un moyen de régénération de la foi et de la vie religieuse. Elle invite tous les catholiques à adresser des prières ardentes à Dieu pour qu'il abrége les jours de la douleur, et qu'il accorde la liberté et la paix à un peuple qui jadis a tant mérité de l'Église.

— A Vienne, le 5, le 6 et le 7, a lieu une première réunion générale des instituteurs

primaires autrichiens. Le caractère de ce congrès est aussi impie que ridicule. Des applaudissements et des hurlements frénétiques accueillent toute allusion à la séparation de l'école et de l'Église et à l'émancipation de l'école. C'est la révélation de l'une des principales causes de la décadence religieuse et sociale de l'Autriche. Voici un échantillon des moyens proposés et acclamés pour la réforme de l'école :

« L'école doit être libre de toute *tutelle*, d'où qu'elle vienne. Qui est-ce qui nous tient en tutelle? le clergé. Le clergé n'a pas le moindre droit raisonnable de surveiller l'école. Ce droit appartient à des instituteurs intelligents. — Les écoles normales doivent être réformées. — Les maîtres doivent être indépendants. — Protection des maîtres par les lois. — Des lois qui fixent les appointements, les avancements, les pensions. — Des conférences officielles des maîtres. — Les maîtres auront le choix libre de la méthode et des moyens d'enseignement. — Les enfants seront obligés de fréquenter l'école primaire depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de quatorze ans. »

Une correspondance de l'*Univers* donne les détails suivants sur le même congrès :

Un orateur avait demandé que l'école fût une *institution communale*, sauf le droit de surveillance de l'État. Mais la plupart des maîtres d'école ont en horreur la dépendance de l'autorité communale presque autant que la dépendance de l'autorité ecclésiastique, et la proposition a été repoussée.

Un maître de Vienne avait eu l'étrange idée de demander que les maîtres d'école ne fussent plus chargés d'apprendre à lire et à écrire, et de laisser ce soin aux parents. Certes, ce métier n'est pas très-agréable pour les gens qui se considèrent comme des hommes supérieurs et de grands savants. Qu'ils aient d'eux-mêmes cette haute opinion, ils l'ont montré lors de la formation du bureau de leur assemblée. Les rivalités des différentes nationalités qui y étaient représentées semblaient devoir rendre impossible le choix des vice-présidents; mais quelqu'un eut l'heureuse inspiration de crier : *la science ne connaît pas de nationalité.* L'orage, qui grondait depuis plus d'une heure, s'apaisa à l'instant même et rompit toutes les aspirations nationales, de sorte qu'on abandonna le choix des vice-présidents et des secrétaires au président déjà nommé.

Un autre maître d'école de Vienne (protestant) veut bannir de l'école l'instruction religieuse qui doit être abandonnée aux parents. *Il y a une instruction religieuse,* dit-il, *qui produit l'hypocrisie et exerce une influence démoralisante.* C'est naturellement à la religion catholique que s'adressait ce beau compliment. Ce maître veut une religion de *liberté, d'égalité et de fraternité*, et cette religion doit être enseignée par des maîtres laïques. Il demande en outre l'abolition du *salaire payé* par les parents et l'introduction d'un *impôt d'école*.

Un autre dit que dans un siècle où le Sultan a été acclamé dans les métropoles de l'Europe, les esprits ne doivent plus être enchaînés dans l'école populaire (par la religion.)

M. Kohler (nous donnons son nom parce que, en sa qualité de président de la Société viennoise dite la *Volksschule* (école populaire), il a singulièrement contribué à la formation de ce congrès des maîtres d'école, et parce qu'il est l'ami intime de M. Herrmann, député du Reichsrath et auteur du projet de loi sur la séparation de l'école et de l'Église); M. Kohler, disons-nous, que ses amis appellent le Nestor de l'école primaire, prononça ces paroles : « Vous avez dit « aux enfants que les dimanches et les jours de « fêtes sont des jours consacrés à Dieu, dites-« leur aussi que les jours de travail où le père, « à la sueur de son front, fait son devoir, sont « des jours plus solennels que les jours de fêtes, « ce sont aussi des jours sacrés. Dites comme « Diogène à Alexandre : Que tous ceux qui nous « privent du soleil s'ôtent de là. » Ces mots furent suivis d'un cri : Vive l'empereur Joseph II, et ce *vivat*, répété trois fois avec un enthousiasme délirant par toute l'assemblée, éclaire ce que le discours de M. Kohler a d'équivoque et d'obscur.

Un autre (protestant) a appelé Jésus-Christ le plus grand *homme* qui soit venu sur la terre. Cet orateur est aussi peu l'ami des *pasteurs orthodoxes protestants* que de ceux qui professent l'*infaillibilité de l'Encyclique et du Syllabus.* Selon lui, la théologie n'est plus à la tête de la science depuis l'invention de l'imprimerie.

Celui-ci trouve que l'instruction religieuse est trop abondante dans les écoles, celui-là veut que l'éducation de la jeunesse soit une éducation constitutionnelle. L'un réclame l'idée pure de Dieu, l'autre une morale purifiée, un troisième ne veut pas de religion du tout. Un autre demande l'éducation démocratique. Celui-ci dit que l'*intelligence* est une *armée*, et qu'il faut

mettre à la tête de l'armée les maîtres d'école comme généraux ; celui-là parle de la *puissance de la science*. L'un crie : *Donnez-nous du pain*, et veut exterminer les maîtres privés, parce qu'ils ôtent les leçons aux maîtres d'école; l'autre exige le droit d'électeur et une pension pour sa veuve. Celui-ci veut des jardins pour jeter les enfants *au sein de la nature avec des livrets* qui contiennent 500 mots allemands, tchèques, hongrois, etc.; il demande, de plus une revue périodique pour les enfants de trois à six ans ; celui-là ne veut plus d'*examens publics* à la fin de chaque année. Tous ou presque tous exigent l'*indépendance*, l'*émancipation* de l'école désormais délivrée du joug de l'Église, et surtout l'augmentation de leurs appointements et l'amélioration de leur position. Tout ce qui avait trait à ces deux points était accueilli par des applaudissements enthousiastes ; toute tentative de défendre le clergé ou l'influence de l'Église sur les écoles était sifflée ou empêchée par un tapage infernal.

Ce fut surtout le discours du député Herrmann, vice-président de l'assemblée, qui électrisa au plus haut degré nos maîtres d'école. Les déclamations confuses des autres orateurs n'avaient été qu'un feu de tirailleurs contre l'influence de l'Église sur les écoles; M. Herrmann fit jouer la grosse artillerie. Il communiqua à l'assemblée quelques paragraphes de son projet de loi sur l'émancipation de l'école, insistant particulièrement sur le premier paragraphe où il est dit : « Le gouvernement garantit à l'école l'indépendance nécessaire pour son but. » (Bruyants applaudissements.)

Constatons l'esprit qui a dicté ce projet de loi, en citant quelques phrases du discours de son auteur. M. Herrmann nous assure que ses efforts pour séparer l'école de l'Église lui ont attiré pendant vingt ans beaucoup de persécutions ; mais, ajoute-t-il avec onction : *Le martyre moral dans la voie de la vertu sera récompensé.* Après cela il devient prophète et nous prédit que vingt ans ne s'écouleront pas avant que l'école ne soit libre. En attendant, il promet à ses auditeurs de défendre au Reichsrath son projet de loi, *même au péril de sa vie*. L'école est mauvaise, ajoute-t-il, *parce que les maîtres ne sont pas libres. La discipline et la morale sont l'affaire de l'école et non pas de l'Église. L'émancipation de l'école est une question de force, mais la force succombera sous le droit.*

Cependant il a eu la prudence d'avertir les maîtres de ne pas pousser trop loin leurs exigences, pour ne pas partager le sort de l'empereur Joseph II. Cette prudence lui a conseillé aussi de ne pas exclure entièrement, dans son projet de loi, le clergé de la surveillance sur les écoles. Ceci ne sera que provisoire, bien entendu. Telle est la prudence maçonnique, à laquelle M. Herrmann unit la foi hypocrite dans l'assistance de Dieu. La *vérité nous affranchira*, s'écrie-t-il avec l'apôtre saint Paul !

Espérons que la miséricorde de Dieu préservera le peuple catholique de l'Autriche d'une pareille liberté, d'un pareil affranchissement.

7. — *Suisse*. — Un Congrès dit de la paix, se réunit à Genève (voy. pages 103 et 104). Une lettre de Mazzini, datée de la veille, avait fait savoir aux membres du Congrès qu'il ne pouvait donner son adhésion, à cause du nom qu'on avait choisi, *Congrès de la paix*, parce que lui voulait la *guerre* à l'Église et à la Papauté, la guerre à tous les gouvernements établis, la guerre pour Rome, la guerre pour l'achèvement de l'Allemagne, pour le renversement de l'empire turc, pour l'établissement de la république universelle, et la grande croisade des peuples contre les rois. Le démagogue terminait ainsi sa lettre :

Le but que vous montre le devoir, dans un monde livré à l'oppression, à l'anarchie morale, à la corruption du privilége et au caprice individuel, à la force brutale qui le soutient, ce but est le triomphe de la loi morale, la suppression de tout ce qui s'oppose à son avénement, la réorganisation de l'Europe, la souveraineté des nations libres, égales, associées, l'appui de tous à tous pour l'émancipation de quiconque est opprimé, pour l'amélioration du sort de quiconque souffre, pour l'éducation de tous, l'indépendance de tous, l'armement de tous. Le but, c'est le rétablissement de la Pologne, l'achèvement de l'unité allemande, de l'unité italienne, de l'unité hellénique, la confédération danubienne substituée à l'empire autrichien, une Suisse orientale à la place de l'empire turc en Europe, l'union scandinave, l'union ibérique, la liberté pour la France, en un mot, les États-Unis républicains d'Europe, un congrès international permanent au-dessus de tous les pouvoirs. Le but, pourquoi le cacher ? c'est une dernière, grande et sainte croisade, une bataille de Marathon au profit de l'Europe, pour le triomphe du principe du progrès sur le principe d'inertie.

Tel est le but : ne le cachez pas, ne le mas-

quez pas ; ayez le courage de votre foi, inspirez cette foi et ce courage aux peuples endormis.

Lorsque, au sommet de l'édifice, vous aurez substitué la justice à l'arbitraire, la vérité au mensonge, le devoir aux intérêts égoïstes, la république à la monarchie, alors vous aurez la paix, mais pas avant.

Transformez votre congrès ; qu'il devienne le congrès des hommes du devoir, de la liberté, de l'association ; qu'il étende sur toute l'Europe l'alliance républicaine universelle. Le peu de temps qui me reste à vivre sera consacré au développement de votre œuvre. Aujourd'hui vous me laissez dans l'incertitude, et je vous estime trop pour ne pas vous le dire ouvertement.

Dès la première séance, Garibaldi fait cette déclaration :

En présence des penseurs éminents venus des quatre coins de l'Europe, dit-il, je ne ferai pas de déclamations. Le despotisme et le mensonge sont les fléaux de l'humanité ; contre l'un et l'autre nous avons pour remède la fraternité des peuples.

Il lit alors les propositions suivantes :

1° Toutes les nations sont sœurs ;

2° La guerre entre elles est impossible ;

3° Les guerres qui pourraient survenir seront jugées par le Congrès ;

4° Chaque nation nommera un membre du Congrès ;

5° La Papauté, comme la plus nuisible des sectes, est déclarée déchue ;

6° La religion de Dieu est adoptée par le Congrès et chacun s'engage à la propager par toute la terre (Rumeurs);

7° Il faut substituer au sacerdoce de l'ignorance et des révélations le sacerdoce de la lumière, de la vérité et de la justice ;

8° La république est le gouvernement des gens honnêtes ;

9° Les peuples, dès qu'ils se sont corrompus, ont cessé d'être républicains ;

10° Il faut propager la religion de Dieu par l'instruction et par la destruction du mensonge et du despotisme ;

11° L'esclave a le droit de faire la guerre aux tyrans ;

12° Il faut que le Congrès soit permanent, central, universel.

Il continue ainsi : En touchant l'argumen « de la religion, je n'ai pas rencontré l'opi« nion de tout le monde ; mais je suis per« suadé que personne ici ne veut séparer la « question religieuse de la question politi« que. » (Il parle des guerres de religion, de la guerre de Crimée comme exemples). Il finit en disant : « On ne peut rien guérir sans « combattre la prêtraille ! » (Applaudissements.)

6. — *Belgique.* — M. J. de Neve, vicaire général de Malines et président du collége américain à Louvain, adressa aux catholiques l'appel suivant au sujet de l'œuvre des missions parmi les nègres des États-Unis :

Dans la grande et belle œuvre de la Propagation de la Foi, ce ne sont pas tant les moyens qui manquent que les hommes. La grande difficulté est de trouver des apôtres. On sait que le Saint-Père a appelé l'attention spéciale des illustres Prélats d'Amérique, réunis au Concile de Baltimore, en octobre 1866, sur la conversion des quatre millions d'esclaves affranchis dans les États-Unis, et sur la nécessité de leur donner une éducation en rapport avec leur nouvelle position sociale.

Depuis cette époque on n'a pu encore exécuter les projets arrêtés, parce que les hommes manquent pour commencer un ministère du plus haut dévouement et de la plus grande abnégation. De toutes les missions, celle des Blancs, celle des Rouges et celle des Noirs, cette dernière est sans contredit la plus difficile. Malgré la répugnance naturelle qu'éprouve un Blanc à vivre parmi les Nègres, à les visiter dans leurs cabanes, etc., je viens de trouver parmi nos missionnaires des hommes prêts à se dévouer à cette œuvre éminemment charitable, et d'autant plus méritoire qu'elle est rebutante à la nature. Les révérends missionnaires de Meulder, Van Quikelberghe et Soffers veulent commencer la nouvelle mission, le premier au Kentucky, le second au Mississipi, et le troisième au Michigan. Le révérend Père de Meulder, un des plus anciens missionnaires du Séminaire Américain, et qui séjourne depuis neuf ans en Amérique, est chargé de recueillir des aumônes parmi les Belges, si vivement émus, au Congrès de Malines, par le touchant rapport que le grand Évêque de Charleston (Caroline du Sud) y a fait sur le triste sort des Nègres.

Nous savons très-bien que la multitude des œuvres de la catholique Belgique ne nous permet pas d'espérer de grandes sommes ; mais nous savons aussi que le Séminaire Américain a commencé sans ressources, il y a dix ans, et qu'aujourd'hui quatre-vingts ouvriers apostoliques travaillent au delà de l'Océan avec le meilleur succès. Quand le bon Dieu suscite des apôtres, il touche le cœur de quelques catholiques, qui pourvoient aux besoins du temporel. Nous avons pleine confiance que cette généreuse entreprise, répondant aux vœux de notre Saint-Père et de l'Épiscopat, sera applaudie de tous les cœurs catholiques, et qu'ils voudront bien l'encourager par le secours d'une prière et d'une aumône, d'après leur dévotion. Bâtir quelques églises en bois, où l'on puisse réunir les malheureux pour les évangéliser ; ériger des écoles pour instruire les enfants ; engager quelques maîtres et maîtresses : c'est tout ce que nous demandons pour commencer l'œuvre des missions parmi les Nègres. L'œuvre une fois commencée sera certainement encouragée par les catholiques américains, qui maintenant sont trop occupés à la construction de leurs propres églises, et qui sont en trop petit nombre pour répondre d'une manière efficace au premier appel.

Que le bon Dieu bénisse au centuple chaque aumône versée en son nom ; que la Vierge Immaculée couvre de sa puissante protection les missionnaires et leurs bienfaiteurs ! C'est notre vœu constant.

Suisse. — L'assemblée des catholiques suisses désignée sous le nom de *Pius-Verein*, association de Pie IX, s'est réunie à Altorf (1). Un membre de cette association rend ainsi compte des opérations de cette assemblée, dans une correspondance au *Bien public* de Gand :

Je doute que cette importante association ait eu jusqu'ici une réunion aussi fructueuse et bien remplie. Peu de discours ; mais des causeries sans apparat où chacun expose librement ses vues. Les œuvres soutenues par le *Pius-Verein* sont nombreuses et prospères ; leur situation a été exposée. Un prêtre du canton de Lucerne a raconté tout ce que le clergé et le peuple lucernois font pour se délivrer du malheureux levain du radicalisme, et conquérir la magnifique portion que leur canton occupait, au point de vue religieux, avant les bouleversements du Sonderbund. Le couvent de Saint-Urbain a été racheté des mains protestantes auxquelles le régime de 1848 l'avait vendu au mépris de dix siècles de gloire, de science et de ferveur ; les nouveaux acquéreurs se proposent d'y installer diverses œuvres de bienfaisance.

M. le curé de Bâle a parlé de sa paroisse qui comprend 11,000 catholiques, plus du quart de la population de la ville. Leur situation est des plus avantageuses, le gouvernement protestant leur laisse une liberté que bien peu de gouvernements soi-disant catholiques savent pratiquer au même degré. La paroisse de Bâle a six écoles de garçons confiées à la sollicitude de religieux, sept écoles de filles toutes dirigées par des religieuses ; en outre une conférence de Saint-Vincent de Paul qui soutient 260 pauvres, une section du *Pius-Verein*, une association de Saint-Joseph pour le placement et la surveillance des apprentis, une association catholique des ouvriers, etc., etc.

En entendant cette énumération, un prêtre du canton de Saint-Gall n'a pu s'empêcher de remarquer que la position des catholiques Saint-Gallois est bien inférieure à celle de leurs frères bâlois, quoiqu'ils forment la moitié de la population de leur canton. A Saint-Gall, le gouvernement se fait sacristain, maître d'école, inspecteur de l'évêque et du clergé, etc. ; les corporations religieuses ne peuvent réussir à s'y établir.

Il y a plus de liberté dans le canton des Grisons. M. Battaglia, chanoine de Coire, est heureux d'annoncer que trois nouvelles paroisses ont été établies à Ilanz, à St-Moritz et à Andeer, pour les nombreux catholiques qui habitent ces localités en majorité protestantes.

La situation de l'Église dans le Tessin, au point de vue de la liberté, est lamentable. Un curé de ce canton a expliqué le plan du gouvernement qui tend surtout à décatholiciser les écoles. Les écoles libres y sont rigoureusement interdites, et, dans les écoles officielles, pas un mot de religion ni de morale chrétienne, mais un cours de morale indépendante. Deux prêtres courageux ont quitté leur bénéfice, ils sont allés s'établir à Roveredo, dans les Grisons, sur la frontière tessinoise, et y ont ouvert un collége où l'enseignement se donne à un prix excessivement bas, car la plupart des étudiants ne paient que 120 fr. L'assemblée, émue de cette situation douloureuse, a voté un léger subside de 250 francs pour le collége de Roveredo. Il est fâcheux que les finances de l'association, déjà chargée d'œuvres importantes, n'aient pas permis de faire davan-

[1] Elle a précédé l'assemblée d'Inspruck de quelques jours.

tage, pour le moment, en faveur d'une si utile fondation.

Parmi les œuvres dues à l'initiative du *Pius-Verein*, la plus importante, sans contredit, est celle des missions intérieures. M. le D[r] Zurcher a présenté le rapport sur l'état actuel de cette œuvre. Elle prend un développement considérable. Les sommes recueillies cette année s'élèvent déjà à 19,000 fr. Zug et Uri, les deux plus petits cantons, sont cependant à la tête de la liste pour l'importance de leurs dons ; il est à croire que les autres cantons auront à cœur de suivre leur exemple. Les évêques suisses, réunis à Saint-Gall pour leur conférence annuelle, ont décidé de recommander *officiellement* l'œuvre des missions intérieures à la générosité de leurs diocésains. Cette démarche collective mettra fin, espérons-le, à certains tiraillements et à certains malentendus qui ont entravé jusqu'ici la propagation de cette œuvre sur plusieurs points de la Suisse catholique.

Le *Pius-Verein* s'efforce également de répandre parmi le peuple des livres religieux et instructifs. A cet effet, une association a été instituée par les soins du regretté Père Théodose, et une imprimerie spéciale établie dans l'orphelinat d'Ingenbohl. Les publications sorties de cette imprimerie sont déjà nombreuses et ont produit un grand bien. Du rapport présenté par M. Anderhalden, il ressort que cette œuvre prospère et prend un développement considérable.

L'assemblée s'est occupée aussi de la canonisation du bienheureux Père Nicolas de Flue. Compte a été rendu des démarches faites depuis la dernière réunion. Le Saint-Père a accueilli très favorablement la supplique qui lui a été présentée ; il a demandé que tous les documents relatifs à la cause du bienheureux fussent produits afin que la procédure pût commencer. En outre, Pie IX a bien voulu, sur la demande de Mgr l'évêque de Bâle, accorder une indulgence de trois cents jours à tous les fidèles suisses qui réciteront la prière dite de Nicolas de Flue, parce que le bienheureux la récitait très-fréquemment. Cette prière très-courte et respirant la piété la plus profonde, est populaire dans les cantons allemands.

Mgr Decurtius, prevôt de Coire et camérier secret de Sa Sainteté, a en outre parlé des belles fêtes de Rome auxquelles il se félicite d'avoir assisté. Il a eu l'honneur de présenter à Pie IX l'Album offert par les catholiques suisses. Sa Sainteté a daigné en témoigner sa satisfaction et envoyer sa bénédiction à tous ceux qui ont pris part à cette offrande.

Je ne dois pas oublier de mentionner la sollicitude que l'Association suisse de Pie IX a vouée aux nombreux émigrants qui partent chaque année de nos cantons catholiques pour tenter la fortune dans les États-Unis d'Amérique ou dans la République argentine. Ces émigrations, souvent imprudentes, amènent bien des déceptions, des souffrances, et plus d'un péril pour la foi. On a décidé d'entrer en relations avec l'Association du *Pius-Verein* des États-Unis, afin qu'en arrivant à New-York les émigrants trouvent une protection et des renseignements utiles.

Haïti. — Le *Moniteur* publie une correspondance du 8 septembre, qui trace ainsi la situation religieuse d'Haïti, où le président Salnave a succédé au président Geffrard, renversé par un parti.

Une question très-sérieuse pour l'avenir du pays s'élève en ce moment, et il est assez difficile de démêler les intentions du gouvernement. Il s'agit du concordat conclu avec la cour de Rome en 1860, sous la présidence du général Geffrard. Diverses difficultés se seraient élevées, paraît-il, quant à l'application de cet acte, entre le clergé et le gouvernement. M. Delorme, le ministre des affaires étrangères, qui s'était autrefois montré fort hostile au concordat, lorsqu'il fut soumis au vote des chambres, serait, dit-on, assez disposé à lui faire subir des modifications considérables, sinon à l'abroger en entier, et le président Salnave ne se montrerait pas, dit-on encore, mieux disposé à le défendre.

Le concordat signé le 28 mars 1860 a eu pour objet de régler l'exercice du culte catholique dans le pays et de déterminer les attributions respectives du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Au fond, son but est de faire aux membres du clergé une situation assez considérable pour y introduire des hommes dont la moralité et l'intelligence ne peuvent être mises en doute. Il prend d'ailleurs une importance réelle au point de vue politique, en ce sens qu'il rattache plus étroitement Haïti à l'ensemble des autres nations. Une grande partie de la population haïtienne, on ne saurait se le dissimuler, a conservé les pratiques de l'idolâtrie. Il n'y a pas encore longtemps que le dieu Vaudoux avait des autels dans le palais même du souverain. L'empereur Soulouque, qui ne manquait pourtant à aucune des cérémonies officielles et publiques du culte catholique, entretenait un *serpent sacré*, auquel il ne refusait pas non plus ses ado-

rations. Dans une grande partie des campagnes, dans les montagnes surtout, on retrouve toutes les anciennes superstitions de l'Afrique, quelquefois aussi ses cruautés. Il a souvent été question de sacrifices humains. Plusieurs des gouvernements qui se sont succédé à Haïti ont échoué dans toutes leurs tentatives pour détruire ce culte singulier. Ni la sévérité ni la persuasion n'ont pu réussir. La morale comme la civilisation souffraient également de cet état de choses, que l'ancien clergé, assez mal recruté, il faut le dire, soit parmi des indigènes tout à fait ignorants, soit parmi les quelques prêtres étrangers indignes de ce nom, était aussi impuissant que le gouvernement à réprimer.

L'idée d'un concordat avec la cour de Rome, surveillant la composition du clergé et n'y faisant entrer que les éléments les plus purs, avait semblé depuis longtemps le meilleur de tous les remèdes. Les rapports des gouvernements haïtiens avec la cour de Rome remontent en effet à 1824 ; depuis lors trois négociations successives eurent lieu pour la conclusion d'un concordat. Les deux premières, en 1834 et 1836, n'aboutirent pas. Reprises en 1842, elles semblaient avoir de meilleures chances, lorque les événements de 1843 firent tout ajourner. En 1859, peu de temps après son installation au pouvoir, M. Geffrard y revint. M. Faubert, sujet haïtien alors en Europe, eut mission d'entrer en pourparlers avec le saint-siége. Il se rendit à Rome, reçut de Sa Sainteté l'accueil le plus gracieux, et aidé de Mgr Ducosquer, ecclésiastique français, qui est actuellement archevêque de Port-au-Prince, il conclut enfin un arrangement dans lequel, on peut l'affirmer, la cour de Rome s'assurait moins d'avantages qu'elle ne l'a jamais fait dans aucun autre acte du même genre : le concordat respectait les principes parfois absolus et restrictifs sur lesquels reposait la constitution haïtienne, et laissait en somme au pouvoir civil une part et une influence aussi larges que possible. En voici les principales dispositions.

La nomination des évêques et archevêques appartient au président de la république haïtienne : l'institution canonique est donnée au Saint-Père, mais les évêques et archevêques doivent prêter serment entre les mains du président, tandis que les autres membres de la hiérarchie ecclésiastique le prêtent devant l'autorité civile déléguée par le président. Les divers membres, vicaires généraux, curés, vicaires, sont nommés, il est vrai, par les archevêques et évêques, mais seulement parmi les personnes qu'a agréées le gouvernement. Les circonscriptions des diocèses sont réglées par le saint-siége, d'accord avec l'autorité civile. Cette dernière est libre d'instituer on non un chapitre de chanoines, comme de créer des ordres et des établissements religieux. Enfin les archevêques et les évêques sont rétribués par le gouvernement, tandis que les curés, vicaires, professeurs et directeurs des séminaires restent entretenus avec le montant des fonds curiaux.

L'échange des ratifications eut lieu à Rome le 25 septembre 1860, entre le cardinal Antonelli et M. Faubert.

Cet acte pouvait être, sans contredit, d'une haute utilité pour la moralisation des masses, qui, en Haïti, ont été trop souvent privées de bons exemples. Il fut pourtant accueilli sans grand enthousiasme, même par les classes élevées. Celles-ci, quelle qu'en soit la raison, affichent parfois une indépendance d'idées qui arrive à l'irréligion.

Il en est qui considéreraient comme un oubli de leur dignité le témoignage le plus vulgaire de respect accordé à l'Église ou à ses représentants. La basse classe n'est que trop portée à les imiter. Il n'y a pas longtemps que, même dans certaines villes, le mariage était un acte assez rare. Quant aux campagnes, aujourd'hui comme autrefois, le concubinage y reste la loi commune; l'ignorance la plus profonde, la plus ridicule superstition y dominent presque partout. L'ancien clergé, indépendant du saint-siége, et laissé par conséquent sans surveillance, se montrait fort tolerant. Il accommodait volontiers les pratiques superstitieuses aux dogmes et à la morale catholiques. Quant à l'instruction, il n'en possédait souvent guère plus que ses ouailles, qui se montrèrent naturellement de prime abord peu sympathiques à l'établissement d'un clergé nouveau, de moins bonne composition en ce qui concerne les lois de la morale.

Déjà, en 1864, sous la présidence même de M. Geffrard, une sorte de révolte, dirigée par un général du nom d'Adoubi, se recruta surtout parmi les adorateurs du dieu Vaudoux. En 1866, une opposition partie d'hommes beaucoup plus éclairés vint de nouveau attaquer le concordat. Il s'agissait d'une question de tarif des services ecclésiastiques. C'est là, en effet, malheureusement, un des points où les critiques sont le moins ménagées au clergé. Ces tarifs sont pourtant nécessaires, aux termes du concordat, pour la formation du fonds commun destiné à subvenir aux frais du culte et à l'entretien des desservants.

A l'heure qu'il est, le concordat n'est plus

comme au temps du président Geffrard, soutenu par le gouvernement, et il semble que la majorité de la chambre s'y montre hostile. Il serait question, dit-on, de mettre la nomination et la destitution des curés à la discrétion du ministre des cultes. Une pareille modification au concordat ne saurait être acceptée par la cour de Rome. Le clergé d'Haïti, soustrait complétement ainsi à son autorité, se recruterait trop facilement de prêtres interdits ou déclassés, et le saint-siége ne peut consentir à accepter la responsabilité morale d'actes commis par des prêtres qu'il n'aura pas choisis et qu'il ne pourra plus surveiller. En effet, et malgré tous les efforts qui ont été faits depuis quelque temps pour répandre le plus possible l'instruction et la connaissance des principes sociaux, Haïti est loin encore de ressembler en ce point à l'Europe. En dehors des classes supérieures, qui n'accepteraient pas les modestes fonctions de curés de campagne, les hommes ne se trouvent pas aisément. On prétend de plus que les députés sont décidés à retrancher à l'archevêque la subvention accordée à son collége de Port-au-Prince, et peut-être même à supprimer son propre traitement.

France. — Mgr Plantier, évêque de Nîmes, publie une lettre pastorale à l'occasion de son voyage à Rome. Il y établit : 1° Que les ruines et les abaissements qu'on rencontre en Italie sont le résultat des principes que le Saint-Siége et l'Église ont *seuls* condamnés ; 2° Que pour les sinistres événements qui se sont récemment produits dans le monde, Rome et l'Église *seules* peuvent décliner toute responsabilité ; 3° Que les grandes résolutions prises et annoncées par le Saint-Siége sont des actes de haute et ferme prévoyance dont Rome et l'Église *seules* ont le courage de donner l'exemple. Il dit, en particulier, à propos du concile annoncé :

..... Une seule chose est certaine, c'est que tous, malgré les nuances de nationalité ou d'opinion qui les distinguaient, ont accepté et signé ces paroles où l'on ne trouve aucune trace ni de douleur ni d'alarmes. On n'y voit pas davantage qu'ils s'attribuent à eux-mêmes l'honneur du projet auquel ils applaudissent. « Notre âme a tressailli d'une joie souveraine quand votre bouche sacrée nous a fait savoir, qu'en présence des angoisses du temps présent, vous aviez formé le dessein d'opposer, suivant l'expression de Paul III, votre illustre prédécesseur, *un grand remède aux grands périls de la société chrétienne*, c'est-à-dire la convocation d'un Concile œcuménique. Que Dieu assure l'exécution de ce vœu dont il vous a lui-même inspiré la pensée ! Et que de leur côté les hommes de notre siècle, eux qui, faibles dans la foi, cherchant toujours et ne parvenant jamais à la connaissance de la vérité, sont emportés çà et là par tout vent de doctrine, finissent par trouver dans cette auguste assemblée une raison nouvelle et décisive de s'attacher à la sainte Église, colonne et fondement de la vérité. » C'est ainsi que par des déclarations loyales, catégoriques, solennelles, Pie IX et les évêques dont il fut entouré pour le Centenaire, ont démenti les puériles conjectures dont ils avaient été l'objet par rapport au futur Concile. De leurs attestations réciproques il résulte, contrairement à ce qu'avaient dit tant d'esprits téméraires, que, bien loin d'avoir hésité devant l'idée de cette grande réunion d'évêques, le Pape en a conçu de lui-même le projet avec amour, et qu'à leur tour tous les évêques en ont accueilli la communication avec autant de bonheur que le Souverain-Pontife en a trouvé à la leur faire.

Noble résolution suggérée par de nobles espérances. Il n'entre pas dans nos intentions de vous dire ou plutôt de vous rappeler, nos très-chers frères, ce qu'ont été les conciles généraux et les services immenses qu'ils ont rendus, soit à la vérité, soit à l'Église, soit aux sociétés civiles et politiques; nous nous réservons d'approfondir leur histoire au moment où devra s'ouvrir celui qu'on nous annonce ; nous ajournons aussi à la même époque l'exposé de nos vues sur ce dernier et sur les bienfaits que nous en attendons pour le monde. Mais il nous est impossible de ne pas vous indiquer, dès aujourd'hui, les fruits de bénédiction salués par les pressentiments de Pie IX comme devant sortir des opérations de cette auguste assemblée. « Dans cette réunion, dit-il, tous les évêques du monde catholique, rassemblant leurs conseils en faisceau et se livrant à de communes études, prépareront aux maux dont l'Église est accablée des remèdes nécessaires à la fois et salutaires. Par là, nous en avons la ferme confiance, il arrivera que la lumière de la vérité catholique, éloignant les ténèbres dont l'esprit des hommes est enveloppé, répandra sur eux ses clartés bienfaisantes, et, Dieu leur venant en aide par le souffle de sa grâce, elle leur fera reconnaître et reprendre la voie du salut et de la justice. Par là enfin, il se fera que l'Église, disposée et invincible comme une armée rangée en bataille, neutralisera les

efforts de ses ennemis ameutés, repoussera leurs assauts et, sortant victorieuse de toutes leurs luttes, portera et propagera au loin le royaume de Jésus-Christ sur la terre. » Les évêques répondent à ce mâle langage de Pie IX, par la virile expression des mêmes espérances. D'aucun côté il n'y a timidité, ni réticence.

On dit très-nettement que le Concile, animé de l'esprit de Dieu, qui n'est pas un esprit de crainte, mais un esprit de force, ne transigera ni avec les erreurs modernes ni avec les persécutions et les usurpations contemporaines, et que, fallût-il se débattre contre des haines ou des conspirations frémissantes, il réformera ce qu'il croira devoir réformer, définira ce qu'il croira devoir définir, et condamnera, dans les doctrines, dans les livres, dans les gouvernements et dans les choses, ce qu'il croira devoir condamner.

Il ne faut à Pie IX ni un médiocre courage ni un esprit de vulgaire prévoyance pour s'imposer à lui-même cette tâche à remplir, à un âge presque octogénaire, dans une situation temporelle si profondément ébranlée, en présence de tant de pouvoirs ombrageux, de philosophes intolérants et de révolutionnaires farouches qui n'ont pu supporter, jusqu'à ce jour, ni l'éblouissante lumière de ses définitions théologiques, ni l'impitoyable rigueur de ses condamnations doctrinales. Annoncer à tous ces hommes un Concile qui n'aura ni plus de mollesse, ni plus de ménagements, ni moins de précision, ni moins de sévérité, c'est bien en lui la suite de ce caractère inébranlable et de cette incorruptibilité de conscience qui, depuis bientôt vingt-deux ans, le donne en spectacle au monde.

Et quand on pense que cette fermeté magnanime a fait monter cinq cents évêques à sa hauteur, quand on se dit qu'ils se sont déclarés, à l'exemple du Saint-Père, prêts à combattre, à foudroyer une fois de plus toutes les erreurs du temps, dans le Synode solennel auquel ils sont convoqués; quand on sait, enfin, qu'ils se tiennent disposés à remplir ce redoutable devoir, à quelques disgrâces d'ailleurs que doive les exposer leur fidélité à défendre l'arche sainte contre les profanateurs, on se console, par ce tableau plein de grandeur, de tant de lâchetés et de trahisons qui ne savent aujourd'hui, dans les sociétés humaines, ni proclamer des vérités utiles, ni protester contre des erreurs funestes, ni porter la main même sur les abus les plus coupables et les plus désastreux. »

9. — *Suisse.* — Garibaldi prononce au Congrès de la paix un discours plein d'insultes à la papauté et au catholicisme, et qui amène des désordres à Genève

10. — *Suisse.* — Les catholiques de Genève protestent contre les paroles de Garibaldi.

11. — *Suisse.* — Garibaldi quitte Genève précipitamment.

12. — *Suisse.* — Le Congrès de la paix est dissous.

France. — Mgr Dupanloup écrit à M. Havin, directeur politique du *Siècle :*

« Monsieur,

« J'ai reçu ce matin le premier volume des Œuvres de Voltaire, que vous avez jugé à propos de m'envoyer, en m'invitant à y lire l'article sur la *Tolérance.*

« Permettez-moi de vous offrir en retour le volume de l'*Existence de Dieu*, de Fénelon. J'oserai y joindre l'*Athéisme et le péril social*, opuscule que j'ai publié il y a quelques mois, dans lequel le *Siècle* est cité plus d'une fois, comme il était juste, et où vous trouverez sur Dieu des textes que vous reconnaîtrez.

« J'avais lu, monsieur, et je viens de relire dans votre volume cet article sur la *Tolérance.* Je n'y ai rien trouvé qui puisse me décider à tolérer ce que j'ai flétri dans mon discours de Malines, ce que l'évêque d'Orléans et de Jeanne d'Arc a dû nommer une *statue à l'infamie personnifiée.*

« Je n'ai pas toléré non plus, j'ai flétri, un jour, le misérable évêque de Beauvais qui condamna Jeanne d'Arc, et c'est ce que le pape Calixte III avait fait avant moi.

« Et vous, monsieur, si quelqu'un imaginait de faire élever une statue à l'infâme Cauchon, je voudrais bien savoir quel article sur la tolérance vous ferait tolérer une telle indignité.

« Eh bien ! monsieur, si Cauchon a fait brûler Jeanne d'Arc, Voltaire a fait pire, vous le savez. Vous parlez et agissez autrement que moi, mais au fond vous pensez comme moi.

« Je maintiens donc ce que j'ai dit à Malines.

« Que si votre vertu a été surprise et a besoin d'être éclairée, je suis prêt à le faire, dans vos colonnes ou ailleurs. Et je me servirai pour cela, si vous voulez, de l'édition même que vous publiez. Vous pouvez, dans ce cas, me faire envoyer les volumes suivants par votre libraire.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble serviteur.

† FÉLIX, évêque d'Orléans. »

15. — *Autriche.* — La *Gazette de Vienne* publie le projet de loi suivant, élaboré par la sous-commission constitutionnelle, et qui doit être présenté au Reichsrath; ce projet, qui fut adopté, indique les dispositions du monde officiel en Autriche :

Projet de loi fondamentale concernant les droits généraux des citoyens des royaumes et pays représentés au Reichsrath et devant être en vigueur en Bohême, Dalmatie, Galicie et Lodomérie, en Autriche, au delà et en deçà de l'Inn, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Carniole, Bukowine, Moravie, Silésie, Tyrol, Vorarlberg, Istrie, Gorz et Gradiska, ville de Trieste et son territoire.

Avec le consentement des deux Chambres du Reichsrath, j'ai trouvé convenable de promulguer la présente loi fondamentale sur les droits généraux des citoyens de l'État.

Art. 1er. — Tous les citoyens des royaumes et pays représentés au Reichsrath sont citoyens autrichiens. La loi détermine les conditions sous lesquelles on peut acquérir, exercer et perdre les droits de citoyen autrichien.

Art. 2. — Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Art. 3. — Toutes les fonctions et emplois publics sont par conséquent accessibles à tous les citoyens capables. Les étrangers ne pourront entrer dans le service militaire ou civil en Autriche qu'à la condition d'avoir acquis les droits de citoyen autrichien.

Art. 4. — Le droit d'élire et de changer librement le domicile sur le territoire de l'État n'est nullement entravé. Toute personne qui habite une commune et qui paie dans cette commune les impôts de ses biens ou de ses revenus, peut exercer son droit électoral à la représentation provinciale et communale, sous les mêmes conditions que les personnes appartenant à la commune. La liberté d'émigrer en dehors de l'État n'est limitée que par l'obligation du service militaire.

Art. 5. — Les biens d'un citoyen sont inviolables. Une expropriation contre la volonté du propriétaire ne peut avoir lieu que dans les cas et d'après les formes prévus et déterminés par la loi.

Art. 6. — Tout citoyen peut s'établir dans tout lieu du territoire de l'État; il y peut acquérir des propriétés et s'occuper de toute industrie, sous les conditions légales. Aucune restriction du droit de partage des biens fonciers ne peut avoir lieu. Quant aux biens de main-morte, certaines restrictions, en ce qui concerne le droit de leur vente et disposition, sont déterminées par la loi, en considération du bien général.

Art. 7. — Tout lien de sujétion et de vasselage est aboli pour toujours.

Art. 8. — La liberté individuelle de tout citoyen est garantie. En cas d'une arrestation illégale ou trop prolongée, l'État est obligé à indemniser de tous les dommages et intérêts le citoyen illégalement arrêté.

Art. 9. — Le domicile est inviolable.

Art. 10. — Le secret des lettres ne doit pas être violé et les lettres ne peuvent être arrêtées et ouvertes qu'en cas d'une arrestation ou sur un ordre judiciaire, d'après les lois en vigueur.

Art. 11. — Le droit de pétition est accordé à tous les citoyens autrichiens. Les pétitions signées d'un nom commun ne peuvent être présentées que par les institutions et les corporations reconnues.

Art. 12. — Les citoyens autrichiens ont le droit de se rassembler et de former des associations. Ce droit est déterminé par une loi spéciale.

Art. 13. — La liberté complète de conscience et de profession est garantie. La jouissance des droits civils et politiques ne dépend nullement de la religion. Personne ne peut être forcé de prendre part à une fête ou à un acte religieux.

Art. 14. — Toute Église légalement reconnue a le droit d'exercer son culte publiquement, ainsi que le droit d'administrer et d'arranger ses affaires intérieures, mais, comme toute autre association, elle est soumise aux lois générales.

Art. 15. — Les partisans d'une Église qui n'est pas légalement reconnue ont le droit d'exercer leur culte en commun dans les maisons.

Art. 16. — La science et l'enseignement sont libres. Tout citoyen ayant présenté des preuves légales de capacité, a le droit de fonder des écoles et de s'occuper d'enseignement. L'enseignement domestique est libre de toute restriction.

Art. 17. — Tous les peuples composant l'État jouissent des mêmes droits, et chaque peuple a le droit sacré et inviolable pour la conservation et le développement de sa nationalité et de sa langue. Dans les provinces dont les habitants appartiennent à plusieurs nationalités, l'instruction publique sera organisée de façon que les langues de toutes les nationalités soient enseignées sans contrainte et que les droits de la minorité ne soient nullement lésés.

Art. 18. — Tout citoyen a le droit d'exprimer librement sa pensée par la parole, l'écriture et

le dessin. La presse ne doit pas être soumise à la censure, elle ne doit non plus être entravée par un système de concession ou par des défenses administratives ou postales.

Art. 19. — Une loi spéciale devra déterminer la suspension temporaire ou partielle des lois établis par les articles 8, 9, 10, 11, 12, 18, chaque fois que le Gouvernement croira cette suspension opportune.

France. — Mgr l'évêque d'Orléans publie une lettre, qui produit une grande sensation, à M. Rattazzi, *président du conseil des ministres du roi d'Italie, sur les entreprises de Garibaldi.* On y lit :

Garibaldi à Genève, parmi tant de fanfaronnades ridicules, mais redoutables, l'Italie et l'Europe étant données ce qu'elles sont, a renouvelé le décret de déchéance qu'il avait déjà prononcé avec Mazzini, en 1849, dans la Constituante romaine, contre le Pape. Mais ce décret, contre lequel la France a fait l'expédition de 49, et qu'elle est allée déchirer à coups de canon, peut-elle l'accepter et le contre-signer aujourd'hui ?

Croyez-vous qu'il lui convienne de vous laisser faire de la chute du Pape le pendant de la chute de Maximilien ?

Sur quoi donc ici compteriez-vous, et sur quoi Garibaldi compte-t-il ? Il reçoit, dit-on, de l'argent de la Prusse : a-t-il pris par hasard au sérieux ces insolences prussiennes que je lisais ces jours-ci, indigné, dans un journal d'outre-Rhin :

« Il faut espérer que le gouvernement prus- « sien, comme aussi le Reichstag, donnera une « bonne leçon à l'impudence française, et fera « comprendre au gouvernement français que la « mesure de notre patience est comblée... Nous « ferons descendre la France, s'il le faut, au « rang de troisième puissance en Europe... et si « la France nous oblige à la guerre, nous écri- « rons avec une plume sanglante sur tous les « drapeaux de l'Allemagne : *l'Alsace et la Lor- « raine.* »

Je n'ai ici qu'un mot à dire : Si l'Italie révolutionnaire, spéculant sur de telles éventualités, se flattait d'entraîner la France à l'abandon de sa politique séculaire, sous la pression de je ne sais quelles craintes indignes, elle compterait, monsieur, je l'affirme, sans l'honneur français, y compris l'honneur des Alsaciens et des Lorrains.

Et quant à la France, le sang qui bout dans mes veines ne me permet pas de croire qu'elle soit descendue jusqu'à avoir besoin d'acheter l'assistance de l'Italie contre la Prusse au prix d'une infamie.

Détrôner le Pape ! Mais après que vous aurez jeté cette proie aux passions révolutionnaires, sera-ce fini ? Non, les passions révolutionnaires vous dévoreront le premier.

Je ne parle plus ici du trouble profond des âmes ; mais, je vous le demande, n'avez-vous rien à craindre pour votre œuvre italienne des justes malédictions du monde catholique, rien de l'exécration et des soulèvements de l'avenir ?

Et d'ailleurs, ne vous y trompez pas, les conséquences de ce grand attentat ne sont pas seulement religieuses.

La question romaine porte dans ses flancs la question européenne; les plus incrédules autrefois à nos paroles voient maintenant à quel degré cela est vrai.

Elle porte plus encore, elle porte la question sociale qui, aujourd'hui, vous le voyez bien, essaye de faire explosion par toutes les issues qui lui sont ouvertes.

Et si vous conservez là-dessus quelque doute, regardez, je vous prie, ce qui vient de se passer à Genève et à Lausanne [1], et le rôle qu'y a joué votre Garibaldi.

Il a jailli de là des éclairs qui doivent ouvrir les yeux les plus aveugles.

Au congrès de Lausanne, les mots de *Providence* et d'*Évangile* ont été proscrits, et en même temps la *propriété collective du sol* a été mise aux voix, et la guerre déclarée entre *les exploités* et *les exploiteurs.*

A Genève, « chacun est venu faire une déclaration de guerre, l'un aux monarchies, l'autre à la religion catholique et à la liberté de conscience [2]; » là, on a demandé à la fois « la suppression des églises et des casernes; » on s'est écrié : « Si le citoyen est libre, le prince est de trop; » on a parlé d'une « grande liquidation économique et sociale devenue nécessaire, » et, comme un de nos sénateurs, M. Sainte-Beuve, « du sublime épanouissement d'une morale nouvelle ; » on a proclamé « la révolution univer- « selle comme unique moyen de faire triompher « le droit ; la révolution sociale avec toutes ses « conséquences; » on a demandé « une organi-

[1] Où venait d'avoir lieu un congrès d'ouvriers socialistes et impies.

[2] Paroles de M. James Fazy lui-même. — Je dois le dire, Genève a été révoltée de ces excès. Les catholiques se sont honorés devant l'Europe par leurs protestations calmes et dignes, et les vieux protestants de Genève ont aussi sauvé leur honneur.

« sation permanente du socialisme européen » pour faire triompher « la république universelle.. ; « la confédération des républiques européen« nes..., l'idée qui anime Garibaldi, » et, couronnant tout cela, Garibaldi a été proclamé un christ, et lui, attendri, ému, a été se jeter dans les bras de son précurseur ; puis, il a déclaré la Papauté une plaie pestilentielle, et il a demandé à la fois au lieu et place de la religion catholique, « une religion sans culte et sans prêtres, et « contre le despotisme des souverains la fraternité « universelle des peuples. »

C'est donc bien entendu : l'impiété, la démagogie, le socialisme, tout cela est aujourd'hui coalisé. Garibaldi déclare la guerre au Pape, mais aussi à tous les souverains. Et voilà les rois bien prévenus que l'ennemi personnel de Pie IX donne la main à chacun de leurs ennemis personnels. C'était certain ; cela est clair. Garibaldi n'est qu'une des gueules de la machine infernale à vingt canons dirigés chacun contre un trône.

Voilà, monsieur, la situation. Aucune habileté, aucun compromis, aucune défaillance, ne la changera, ni ne la masquera.

Monsieur le commandeur, jamais devoir ne fut plus clair que le vôtre, et le roi Victor-Emmanuel, dont vous êtes le conseiller officiel, est avec vous dans une de ces situations qui décident à jamais de l'honneur d'un homme.

Toute l'Europe a entendu votre Garibaldi à Genève. Elle sait et vous savez ce qu'il est, elle sait et vous savez ce qu'il veut. Cet homme n'a pas deux idées; mais il a une fureur : chassé de Rome par les Français, il y veut rentrer, renverser violemment et immédiatement le Pape; et, le Pape renversé, il donne la main à Mazzini.

Il faut donc choisir, monsieur, entre la tiare et la chemise rouge; entre l'Évangile et la religion de Garibaldi; entre d'affreux démagogues et les citoyens honnêtes; entre les progrès réguliers et glorieux de l'Europe et les bouleversements rêvés par ceux qui vous poussent à Rome. Que ferez-vous ?

Je n'ai plus qu'un mot à dire :

Ou bien votre gouvernement n'est pas un gouvernement, ou bien vous avez le pouvoir de mettre obstacle aux entreprises d'un de vos soldats devenu chef de bandes.

Vous devez faire, s'il menace le Pape, ce que vous feriez sans hésiter, s'il menaçait votre roi.

Il y a deux manières de vous opposer à ses attentats :

Vous y opposer *avant*, LOYALEMENT, par des mesures efficaces et définitives.

Vous y opposer *après*, DÉLOYALEMENT, par des mesures hypocrites, en apparence pour repousser Garibaldi de Rome, en réalité pour l'y remplacer.

Et ce que, moi, je vous adjure de faire, au nom de la Religion et de l'Évangile, au nom de la conscience, de l'honneur et du droit, ne l'obtiendrais-je pas de votre loyauté d'honnête homme, de votre intelligence et de votre fermeté d'homme d'État ?

Hésiteriez-vous à vous honorer à jamais en montant à la tribune, au nom de ce roi que Garibaldi range aussi parmi les despotes à détrôner, pour vous écrier : « La France et l'Europe « peuvent compter sur notre parole ! Nous ne « mettrons pas, nous ne laisserons pas mettre la « main sur le Pape, jamais, jamais !»

L'Europe civilisée attend de vous cette parole; la révolution en attend une autre; choisissez.

Tout honnête homme sait que Garibaldi ne peut rien si l'Italie ne le veut pas, et que l'Italie ne fera rien si la France ne le veut pas.

Les harangues grotesques de Genève seraient emportées par le vent des montagnes helvétiques, si la parole de cet homme, qui abuse avec une étrange impunité de la parole, ne tirait toute sa force du silence de ceux qui devraient parler.

17. — *France.* — M. Havin, directeur du *Siècle*, croit répondre à Mgr. Dupanloup (voy. 12 septembre), en lui envoyant cette lettre :

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et les ouvrages dont vous avez bien voulu l'accompagner.

C'est une réponse courtoise, et telle qu'on pouvait l'attendre de vous, monseigneur, à l'envoi du premier volume de notre édition de Voltaire, qui vous a été fait spirituellement par mon collaborateur et ami L. Jourdan.

Je connaissais, soyez-en sûr, mais je relirai avec plaisir le *Traité de l'existence de Dieu*.

L'auteur de cet ouvrage m'est particulièrement sympathique. Je ne saurais oublier que Fénelon, qui fut à la fois un grand esprit et un grand cœur, pensa au peuple, alors que la Cour seule était l'objet des préoccupations de tous. Il fut dans un siècle de despotisme politique et religieux, au temps de la révocation de l'édit de Nantes, l'apôtre de la charité et de la tolérance.

Quant à votre propre ouvrage, je l'ai lu avec intérêt, bien que la violence de votre polémique forme un contraste frappant avec la mansuétude de l'archevêque de Cambrai.

Au surplus, monseigneur, dans cette discus-

sion sur l'existence de Dieu, aussi vieille que le monde, peu d'hommes ont jeté une plus vive lumière que Voltaire lui-même.

Un de vos organes les plus accrédités, celui à qui vous avez donné la primeur de votre lettre, l'*Union*, fait remarquer avec raison que Voltaire n'était point athée, et elle renvoie ceux qui sont imbus de ce préjugé aux articles *Dieu* et *Ame*, du *Dictionnaire philosophique*.

Comme vous, monseigneur, et plus que vous, je regrette que Voltaire ait été un jour le détracteur de la plus pure de nos gloires nationales; mais vous savez sans doute l'histoire de ce malheureux poëme. Vous savez qu'il n'était pas destiné à être publié, et que c'est à la Beaumelle et à l'ex-capucin Maubert qu'il faut attribuer sa publication.

La *Pucelle* fut un écart du génie.

Mais rapprocher Voltaire de l'évêque Cauchon, y songez-vous, monseigneur? à moins que ce ne soit pour montrer que Cauchon fit condamner Jeanne Darc à l'aide d'une accusation de sorcellerie, et que ce fut Voltaire qui fit disparaître ce prétendu crime du code des nations civilisées.

En effet, vous n'ignorez pas, monseigneur, que l'héroïne fut brûlée comme *sorcière*, *hérétique*, *relapse*.

S'il est juste de dire qu'il se trouva un Français assez misérable pour prononcer cette condamnation, il est juste aussi de reconnaître que ce fut le fanatisme religieux du temps qui la rendit possible. Calixte III et vous après lui, monseigneur, vous avez flétri Cauchon; mais ce crime de sorcellerie qui a fait tant de victimes dans le monde, qui l'a flétri, qui l'a proscrit?... Voltaire! Votre Grandeur n'aurait-elle pas dû le proclamer?

Vous le voyez, monseigneur, ma vertu n'a pas été surprise et n'a pas besoin d'être éclairée.

J'admire en Voltaire le grand écrivain, le grand poëte, le savant illustre, et par-dessus tout l'éternel ennemi de l'intolérance, l'adversaire déclaré de tous les préjugés, de tous les abus, l'émancipateur de l'esprit humain; j'admire enfin celui qui a pu dire modestement :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

Vous me demandez, monseigneur, de vous ouvrir les colonnes du *Siècle* pour confondre Voltaire. L'occasion est bien tentante pour nous d'avoir à défendre ce grand génie contre un si puissant adversaire.

Eh bien! malgré le piquant de l'aventure, malgré l'attrait de votre talent incontestable et incontesté, j'hésite, monseigneur, par un sentiment de sincère humilité, et je demande à réfléchir avant d'admettre monseigneur Dupanloup au nombre de mes collaborateurs.

Je dois vous rappeler, monseigneur, que mes croyances ne sont pas les vôtres. Je crois au Dieu de Fénelon, qui est aussi celui de Voltaire; je crois au Dieu grand, bon par excellence, miséricordieux, et dont l'existence m'est révélée par un sentiment intime et par le spectacle des beautés infinies de la nature.

Il y a loin de ce Dieu à celui que vous avez cru servir à Malines, Dieu de vengeance, de colère, à qui vous croyez plaire par tant de violences, par tant d'invectives contre vos adversaires, et qui vous permet de les traiter *d'infâmes!*

Vous m'offrez encore, monseigneur, d'ouvrir la discussion *ailleurs*. Que signifie ce mot *ailleurs?* Je crains d'éprouver un petit mouvement d'orgueil en pensant que Mgr l'évêque d'Orléans veut bien descendre à m'éclairer, à essayer de me convaincre. C'est un honneur auquel je n'avais pas le droit de prétendre.

Je ne sais, monseigneur, si vous pensez tout ce que vous dites, tout ce que vous écrivez; je pourrais charitablement en douter; mais je vous prie de croire que mes collaborateurs et moi ne disons pas une parole, n'écrivons pas une ligne qui ne soit l'expression sincère de notre conscience.

Je donnerai des ordres pour que l'édition complète des œuvres de Voltaire vous soit envoyée.

Agréez, monseigneur, l'assurance de mon respect.

L. HAVIN.

18.— *France.* — Mgr Dupanloup répond à M. Havin :

Monsieur,

J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je ne m'étonne pas que ceux qui élèvent une statue à Voltaire s'en fassent les panégyristes. Mais ici la question est autre. Ce dont il s'agit avant tout, c'est de savoir ce qu'a été Voltaire, et quel honneur fera à la France la statue que vous préparez. Je le dirai. Et, si je ne puis me flatter, monsieur, de vous convaincre, j'éclairerai peut-être quelques-uns de vos abonnés et de vos souscripteurs.

C'est un travail : je vais m'y mettre sans retard.

J'ai l'honneur, monsieur, d'être votre très-humble serviteur.

† Félix, *évêque d'Orléans.*

20. — *Rome.* — Consistoire tenu par le Saint-Père; le *Journal de Rome* en rend compte ainsi.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX a tenu ce matin, au Palais apostolique du Vatican, un consistoire secret dans lequel l'éminentissime et révérendissime seigneur le Cardinal Camille di Pietro, après s'être démis du titre de Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine, a opté pour l'Église vacante suburbicaire d'Albano.

Ensuite l'éminentissime et révérendissime Cardinal Joseph-Marie Milesi, après avoir obtenu l'assentiment de sa Sainteté, en vertu de la procuration et au nom de l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Philippe de Angelis, qui s'est démis du titre de Saint-Bernard *alle Terme*, a opté pour le titre vacant de Saint-Laurent *in Lucina*.

Sa Sainteté a prononcé ensuite une Allocution relative à plusieurs des affaires actuelles. Sa Béatitude a, tout d'abord, solennellement condamné le décret récent dont le but est de consommer, en Italie, la sacrilége usurpation des biens de l'Église, déclarant nuls et sans valeur et ce décret même et tous les effets qui pourront en découler, et confirmant les peines et censures fulminées contre toutes mesures semblables par les sacrés canons.

Sa Sainteté a ensuite signalé les odieuses calomnies contenues dans un opuscule édité chez Amyot, à Paris, sous ce titre: *la Cour de Rome et l'Empereur Maxilimien*, dont l'auteur s'étudie à insinuer l'opinion que le Saint-Siége a eu une grande part dans les désastres du Mexique, et affirme que des assurances qui ne furent jamais données, qui n'ont jamais pu l'être, avaient été données par le Saint-Père. En condamnant cet opuscule, Sa Sainteté a fait mention d'importants et récents documents, spécialement d'une lettre qui lui fut écrite par l'empereur Maximilien de sa prison de Queretaro, sous la date du 18 juin dernier. Cette lettre seule suffit à démontrer la fausseté et l'hypocrisie des assertions et des insinuations susdites.

Sa Sainteté a rappelé avec des paroles pleines tout à la fois de douleur et de tristesse, de louange et de consolation, la belle mort du cardinal Altieri, évêque d'Albano. Elle a donné des éloges particuliers au Clergé régulier et séculier de cette ville, aux différents corps de l'armée pontificale, qui ont montré dans une si douloureuse circonstance un zèle rempli d'une héroïque et chrétienne abnégation. Enfin le Saint-Père a terminé son allocution en recommandant fortement la prière, seule arme, mais arme puissante et digne des catholiques, en tout temps et surtout aujourd'hui que tant de cruelles calamités pèsent sur presque tous les peuples de la terre.

L'allocution terminée, Sa Sainteté a conféré dans les formes d'usage la charge de Camerlingue de la sainte Église romaine à l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Philippe de Angelis, archevêque de Fermo.

Sa Sainteté a ensuite proposé les Églises suivantes :

L'*Église suburbicaire d'Albano*, pour l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Camille di Pietro.

L'*Église métropolitaine de Burgos*, *en Espagne*, pour Mgr Anastase Rodringe Yusto, transféré de Salamanque.

L'Église métropolitaine de Guatemala, dans la République du même nom, pour Mgr Bernard Pinol y Aycinena, transféré de Nicaragua.

L'Église métropolitaine de Trèves, *en Prusse*, pour Mgr Matthias Eberhard, transféré de Paucade *in partibus infidelium*.

L'Église cathédrale de Gap, *en France*, pour le R. D. Amat-Victor-François Guilbert, prêtre du diocèse de Coutances, curé de Valognes.

L'Église de Jaro, ou Sainte-Elisabeth, dans les îles Philippines, récemment érigée en cathédrale, pour le R. P. Fr. Mariano Cuartero y Medina, prêtre de l'archevêché de Saragosse, Procureur général de l'Ordre des Prêcheurs de Saint-Dominique pour la province du Très-Saint-Rosaire, dans les îles Philippines, et docteur en théologie.

Le Saint-Père a ensuite manifesté l'élection suivante, effectuée, il y a peu de temps, par la Sacrée Congrégation de la Propagande :

L'Église de Sandwich au Canada, pour le R. D. Jean Walsh.

Puis l'on a fait à Sa Sainteté l'instance du Sacré Pallium pour les Églises métropolitaines de Burgos et de Guatemala, ainsi que pour l'Église de Québec, en faveur de Mgr François Baillargeon, qui a succédé sur ce siége à Mgr Pierre-Flavien-Turgeon, dont il était le coadjuteur.

Enfin l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal élu évêque suburbicaire a prêté le serment d'usage entre les mains de Sa Sainteté.

Voici le texte de la première allocution dont il est parlé dans le compte rendu ci-dessus :

Vénérables Frères,

L'univers catholique sait combien nous avons été contraint souvent de déplorer et de réprouver les grands dommages et les graves injures faits depuis plusieurs années par le gouvernement subalpin, au mépris de tous droits divins et humains aussi bien que des censures et des peines ecclésiastiques, à l'Église catholique, à nous et à ce Siége Apostolique, aux évêques, aux ministres sacrés, aux Ordres religieux des deux sexes et aux autres instituts pieux.

Ce même gouvernement, opprimant et s'efforçant chaque jour davantage d'abattre l'Église, après les autres lois émanées de lui, et que nous avons condamnées comme étant contraires à l'autorité de cette Église, en est venu à ce degré d'injustice, qu'il a eu l'audace sacrilége de proposer, approuver, sanctionner et promulguer une loi qui, dans ses propres pays, comme dans ceux qu'il a usurpés, a dépouillé l'Église de tous ses biens au grand dommage de la société civile elle-même, de se les approprier et d'en ordonner la vente. Tous assurément voient combien injuste, combien cruelle est une loi qui s'attaque à l'inviolable droit de propriété que l'Église tient de sa divine institution, par laquelle sont foulés aux pieds tous les droits, naturel, divin et humain, par laquelle enfin les membres du clergé, qui ont si bien mérité du catholicisme et de la société civile, et aussi les vierges consacrées à Dieu, sont réduits à la plus extrême misère et à la mendicité.

Dans une telle détresse de l'Église, en présence d'une telle subversion de tous les droits de l'Église, nous qui devons, d'après les obligations de notre ministère apostolique, défendre et venger avec le plus grand zèle la cause de la justice, nous ne pouvons assurément garder le silence.

C'est pourquoi dans votre imposante assemblée nous élevons la voix et nous réprouvons de notre Autorité apostolique la loi dont il s'agit, nous la condamnons, nous la déclarons nulle et sans aucune valeur.

Que ses auteurs et fauteurs sachent qu'ils se sont placés sous le coup des peines et censures ecclésiastiques, que les sacrés Canons, les Constitutions Apostoliques, les décrets des Conciles généraux déclarent infligées *ipso facto* aux violateurs des droits de l'Eglise et aux usurpateurs de ses biens.

Qu'ils tremblent et qu'ils soient remplis d'une salutaire frayeur, ces ennemis acharnés de l'Église; qu'ils tiennent pour certain que Dieu, auteur et vengeur de son Église, leur réserve les plus graves, les plus sévères châtiments, à moins que, vraiment repentants et faisant un retour sur eux-mêmes, ils ne s'efforcent de faire cesser et de réparer les dommages portés par eux à cette même Église, comme nous le souhaitons ardemment et le demandons humblement et de toutes nos forces au Dieu de miséricorde.

Dans cette circonstance, nous voulons vous faire connaître, Vénérables Frères, qu'il a été publié récemment à Paris un opuscule mensonger, dans lequel on s'efforce impudemment et avec une extrême perfidie d'insinuer au lecteur la pensée que les déplorables événements du Mexique doivent être dans une certaine mesure attribués à ce Siége apostolique.

Combien fausse, combien absurde est cette accusation, tout le monde le sait certainement, et cela est surtout mis en lumière, entre autres documents, par une lettre que l'infortuné Maximilien nous a écrite dans sa prison, le 18 du dernier mois de juin, avant de subir une indigne et cruelle mort.

Nous ne pouvons, puisque l'occasion Nous en est donnée, nous empêcher de décerner les plus complets éloges à l'illustre mémoire de Louis Altieri, cardinal de la sainte Église romaine et évêque d'Albano. Comme vous ne l'ignorez pas, appartenant à une race illustre, orné de vertus éclatantes, pourvu des plus hautes charges et jouissant de notre affection particulière, dès qu'il apprit que l'horrible fléau du choléra envahissait Albano, s'oubliant complétement lui-même et enflammé du feu de la charité à l'égard du troupeau qui lui était confié, il vola aussitôt dans cette ville.

Ne s'épargnant aucun labeur, aucune démarche, aucune peine, aucun péril, ne prenant de repos ni la nuit ni le jour, il ne cessa pas un instant d'aider, d'assister, de consoler les malheureuses victimes de l'épidémie, de les soigner de ses propres mains et de porter aux mourants les secours spirituels, jusqu'au moment où, frappé lui-même par le terrible mal, comme le bon Pasteur, il a donné sa vie pour ses ouailles. Aussi, sa mémoire sera toujours bénie dans les fastes de l'Église, car sa belle mort est celle d'une victime de la charité chrétienne, et il s'est acquis, ainsi qu'à l'Église, à votre ordre illustre et à tout l'épiscopat catholique, une gloire impérissable.

C'est pourquoi, bien que nous ayons éprouvé une profonde douleur, en apprenant la mort de ce cardinal, cependant nous sommes soutenu par une grande consolation, ayant le ferme espoir que son âme est arrivée dans la céleste patrie, qu'elle y est dans la joie du Seigneur, et qu'elle offre d'ardentes prières pour nous, pour

vous et pour toute l'*Église*. Nous décernons aussi un tribut de louanges aux clergés séculier et régulier d'Albano, qui, suivant les nobles exemples de son évêque, n'a pas cessé, au mépris de sa propre vie et avec le plus grand zèle, de porter des secours, et surtout ceux de la religion, aux malades et aux mourants. Nos troupes en garnison dans cette ville, les *gendarmes* chargés de maintenir la sécurité publique, aussi bien que les *zouaves*, sont dignes également de tous nos éloges; en effet, on les a vus, bravant le péril, s'appliquer principalement à enterrer les morts et donner un éclatant exemple de charité chrétienne.

Enfin, Vénérables Frères, ne cessons pas d'élever nos cœurs vers Dieu Notre-Seigneur, dont la miséricorde est infinie envers ceux qui l'invoquent, et prions-le, supplions-le continuellement, afin que, restant ferme avec vous dans le combat, et entourant d'un rempart la maison d'Israël, nous puissions soutenir vaillamment la cause de sa sainte Église, et ramener tous ses ennemis dans les voies de la justice et du salut.

21. — *Angleterre.* — Conformément à une invitation adressée par sa grâce le docteur Longley, archevêque (anglican) de Cantorbéry et primat de l'Église officielle d'Angleterre, un des 137 évêques de l'univers anglican (Angleterre et colonies, États-Unis), un grand nombre d'évêques se réunissent à Londres, au palais archiépiscopal de Lambeth. Cette réunion, qui dura trois jours, est désignée sur le nom de synode ou concile pan-anglican.

Le programme du primat est d'ailleurs fort modeste.

Le premier jour, le concile s'occupa de la grande question de la réunion de la chrétienté. Qu'ont fait les évêques anglicans pour résoudre ce problème? Ils adoptent une résolution où l'assemblée exprime, « la profonde « douleur avec laquelle les Évêques voient l'é« tat de division du troupeau de Jésus-Christ « dans le monde..... C'est pourquoi, ajou« tent-ils, nous déclarons ici solennellement « notre croyance que l'espérance la plus fon« dée d'arriver à une réunion future repose « dans l'effort que nous devons faire pour « nous rapprocher de plus en plus de Notre« Seigneur, chacun en particulier, en nous « adonnant plus que jamais à la prière en « implorant sa divine intercession, en culti« vant l'esprit de charité et en travaillant à « répandre dans toutes les parties de la com« munauté chrétienne le désir et la résolution « de revenir à la foi et à la discipline de « l'Église non encore divisée, ce qui fut le « principe de la réformation anglaise. » Le second jour a été consacré aux intérêts des Eglises coloniales, et l'on a examiné les moyens de maintenir la commission spirituelle et ecclésiastique de la part de celles de ces Églises qui ne sont pas légalement unies aux Églises d'Angleterre et d'Irlande. Le troisième jour a été employé à étudier ce qu'il y avait à faire pour favoriser la propagande et l'action des missions.

Plusieurs évêques d'Angleterre et d'Irlande refusèrent de se rendre à l'invitation du primat; mais il en vint des États-Unis; il y en eut en tout 75. Dans son discours d'ouverture, le primat indiqua ainsi le but du synode:

« Nous n'avons jamais eu la pensée de remplir les fonctions d'un synode général de toutes les Églises en pleine communion avec l'Église de l'Angleterre; jamais nous n'avons eu pour but de faire des canons qui pussent lier les Églises représentées dans cette enceinte. Nous nous proposons simplement de discuter des affaires d'un intérêt pratique, de résumer sous forme de résolutions les mesures que nous croirions utiles dans la conduite à venir. Notre premier essai, chacun le verra, est donc purement expérimental dans une conjoncture où nous n'avons aucun précédent pour nous guider.

« Ainsi, dans le choix du programme, l'on a surtout en vue d'obvier aux difficultés pratiques. Aux yeux de certaines personnes, nous avons omis des questions qui auraient dû trouver place dans nos délibérations; notre devoir eût été de définir les limites de la vérité théologique. Mais nous avons regardé comme bien préférable (*far better*) de faire, pour cette première fois, trop peu que de trop tenter; de nous borner à des solutions utiles dans la pratique, plutôt que de nous engager dans des propositions sans résultats positifs. »

C'était un aveu d'impuissance, aveu trop bien justifié, d'ailleurs; le primat en fit un autre non moins remarquable: « La position « imprévue de nos Églises coloniales, dit-il,

« est devenue pour beaucoup une source « d'anxiété. Pour moi, je suis convaincu qu'au« cune d'elles ne voudra se séparer de l'Église« mère ; toutes s'y rattacheront, au contraire, « par d'énergiques sentiments d'affection fi« liale ; et d'ailleurs elles sont liées à ses doc« trines et à son culte *par de puissants motifs d'intérêt.* » Par de puissants motifs d'intérêt ! voilà donc ce qui maintient en apparence d'unité dans ce qu'on appelle l'Église anglicane.

Voici la lettre pastorale du Concile anglican adressée *aux fidèles en Jésus-Christ, prêtres, diacres et membres laïques de l'Église du Christ en communion avec la branche anglicane de l'Église catholique.*

« Nous, les évêques soussignés, réunis par la grâce de la Providence divine pour prier et conférer ensemble à Lambeth, prions afin que vous obteniez de Dieu, notre Père, et de Notre Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur (1), la grâce, la miséricorde et la paix.

« Nous rendons grâces à Dieu, frères bien-aimés, pour la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'amour envers les saints qui surabondent parmi vous ; ainsi que pour la connaissance du Christ qui a été répandue par vous parmi les races les plus fortes de la terre.

« D'une voix unanime, nous supplions Dieu le Père afin qu'il daigne, par la puissance du Saint-Esprit nous fortifier de sa force, rectifier parmi nous ce qui est erroné, suppléer ce qui est défectueux, épurer notre amour, augmenter notre zèle pour l'adorer et pour répandre la connaissance de son nom. Nous prions aussi afin qu'en temps opportun il daigne rendre à toute son Église le don ineffable de l'unité dans la vérité.

« Et maintenant nous vous exhortons avec amour, afin que vous gardiez pure et entière la foi qui a été transmise aux saints, telle que vous l'avez reçue du Seigneur Jésus. Nous vous supplions de veiller, de prier et de combattre de tout cœur avec nous contre les erreurs et les subtilités à l'aide desquelles la foi est assaillie.

« Nous vous conjurons de tenir fermement pour la parole infaillible de Dieu, les Écritures canoniques de l'Ancien Testament et du Nouveau ; afin que, par une étude diligente de ces oracles de Dieu, et en invoquant l'Esprit-Saint, vous cherchiez à connaître de plus en plus le Seigneur Jésus qu'ils nous révèlent, et la volonté de Dieu qu'ils manifestent.

« En outre, nous vous supplions de vous mettre en garde, vous et les vôtres, contre les progrès de la superstition et contre les innovations par lesquelles la vérité de Dieu a été, dans ces derniers temps, comme surchargée : entre autres, et spécialement contre la prétention à la souveraineté universelle sur l'héritage de Dieu, revendiquée en faveur du Siége de Rome, et contre l'exaltation pratique de la Bienheureuse Vierge Marie, substituée comme médiatrice à la place de son divin Fils, ainsi que contre les prières qui lui sont adressées pour implorer son intercession entre Dieu et l'homme. Tenez-vous en garde contre toutes ces choses, sachant que le Dieu jaloux n'accorde pas à un autre l'honneur qui n'appartient qu'à lui.

« Retranchez-vous donc dans votre foi sainte, nos frères bien-aimés, croissez en grâce et dans la connaissance et l'amour de Jésus-Christ Notre Seigneur. Montrez à tous les hommes par votre foi, par votre dévouement, par votre pureté, par votre conduite édifiante, aussi bien que par vos travaux pour le peuple au milieu duquel Dieu vous a placés, et en répandant son Évangile parmi les païens et les infidèles ; montrez que vous êtes vraiment les serviteurs de Celui qui est mort pour réconcilier son Père avec nous, et qui s'est offert en sacrifice pour les péchés du monde.

« Frères bien-aimés, nous vous avertissons tous d'une commune voix : le temps est court, le Seigneur est proche ; veillez et faites pénitence. Demeurez fermes dans la communion des saints, parmi lesquels Dieu vous a accordé une place.

« Cherchez dans la foi l'unité avec Jésus-Christ, dans le saint Sacrement de son corps et de son sang. Adhérez fermement au symbole et au culte pur que, par la grâce de Dieu, vous avez reçu en héritage de l'Église primitive. Craignez de causer des divisions contraires à la doctrine que vous avez reçue. Priez et cherchez l'unité parmi vous et parmi tous les fidèles en Jésus-Christ, en qui le Seigneur miséricordieux vous rende parfaits et garde vos corps, vos âmes et vos esprits jusqu'à la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ.

[1] Cette traduction, faite exactement par le *Monde* sur le texte publié par le *Times*, a donné lieu à une demande de rectification. Après les mots : « Notre Sauveur, » il fallait lire : « vrai Dieu et vrai Homme, toujours adorable et toujours adoré ! » Le *Times* a répondu qu'il avait exactement imprimé ce qu'on lui avait envoyé, et que ces mots n'y étaient pas ; mais que, en effet, il avait reçu postérieurement un nouvel exemplaire, imprimé, dans lequel se trouvent les mots omis dans l'exemplaire qui lui avait été d'abord communiqué.

Voici maintenant la traduction des *résolutions* adoptées par le concile :

Nous, Évêques de la Sainte Église catholique du Christ, en communion visible avec l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande, professant la foi contenue dans les saintes Écritures, maintenue par la primitive Église et par les Pères de la réformation anglaise, nous étant réunis, par la miséricordieuse providence de Dieu, dans le palais archiépiscopal de Lambeth, sous la présidence du primat de toute l'Angleterre, nous désirons : Premièrement, rendre au Dieu Tout-Puissant de sincères actions de grâces pour nous avoir ainsi amenés à nous assembler, afin d'adorer ensemble et de prendre des résolutions en commun;

Secondement, nous désirons exprimer notre profonde douleur à la vue de la division qui règne par tout le monde dans le troupeau du Christ, et nous appelons de tous nos vœux l'accomplissement de cette prière de Notre-Seigneur : « Qu'ils soient un, ô mon Père, comme vous êtes un avec moi et moi avec vous. Ainsi puissent-ils être un entre eux, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé ! »

Enfin, nous voulons rappeler ici solennellement notre conviction, que cette unité ne sera réellement obtenue qu'en maintenant la foi dans sa pureté et dans son intégrité, telle qu'elle est enseignée dans les saintes Écritures ; qu'elle a été tenue par la primitive Église, résumée dans les *Credo* et affirmée par les Conciles généraux, qui jouissent d'une autorité incontestable ; — en nous affermissant davantage en notre commun Seigneur, en nous livrant nous-mêmes à beaucoup de prières et d'intercessions, en cultivant l'esprit de charité, et en montrant en nous l'amour du Seigneur.

Résolution I. — Pour notre dessein de maintenir l'intercommunion fraternelle, il nous paraît opportun que toutes les créations de nouveaux siéges, et les nominations des nouveaux Évêques, soient notifiées à tous les Archevêques et Métropolitains et à tous les Évêques présidents de la communion anglicane.

Résolution II. — Eu égard aux conditions sous lesquelles l'intercommunion, entre membres de l'Église passant d'un diocèse éloigné dans un autre, pourrait être dûment maintenue, nous déclarons qu'il est désirable : 1° que des modèles de lettres de recommandation pour les ecclésiastiques qui visitent un autre diocèse soient visés et approuvés ; 2° qu'un modèle de lettre de recommandation pour les membres laïques de l'Église soit préparé de la même manière ; 3° que Sa Grâce le lord Archevêque de Cantorbéry soit prié de s'occuper de la préparation de ces modèles.

Résolution III. — Un comité sera nommé pour rédiger une Adresse pastorale à tous les membres de l'Église du Christ en communion avec la branche anglicane de l'Église catholique. Cette Adresse sera soumise à l'approbation des Évêques assemblés, et sera publiée aussitôt que possible, après la dernière séance de la conférence.

Résolution IV. — Dans l'opinion de cette conférence, l'unité de la foi et la discipline doivent être maintenues entre les diverses branches de la communion anglicane, par la juste et canonique subordination des synodes des diverses branches à la suprême autorité du synode ou des synodes placés au-dessus d'eux.

Résolution V. — Un comité de sept membres, auquel pourront s'adjoindre plusieurs autres, pris parmi ceux qui sont instruits des lois et canons ecclésiastiques, sera chargé de faire un rapport au sujet des fonctions et des relations de ce ou de ces synodes. Ce rapport sera remis à Sa Grâce le lord Archevêque de Cantorbéry, avec prière de le communiquer dans la plus bref délai possible, à une réunion de la conférence.

Résolution VI. — De l'avis de tous les Évêques présentement assemblés, la situation présente de l'Église de Natal est une profonde injure pour toute la communion anglicane. Un comité sera chargé de faire un rapport en séance générale sur le meilleur moyen de délivrer l'Église, en mettant fin à ce scandale, et de maintenir la vraie foi. Ce rapport sera remis à Sa Grâce le lord Archevêque de Cantorbéry, avec prière de le transmettre à tous les Évêques de la Communion anglicane, en demandant leur avis sur ce point.

Résolution VII. — Nous qui sommes ici présents nous acquiesçons à la résolution de la Convocation de Cantorbéry, adoptée le 29 juin 1866, et relative au diocèse de Natal, c'est-à-dire :

« S'il y a à décider qu'un nouvel Évêque doive être consacré, — quant à la marche à suivre par les membres de l'Église de la province de Natal pour obtenir un nouvel Évêque, c'est l'opinion de la chambre, — 1° qu'il soit préparé un acte formel, déclaratoire de la doctrine et de la discipline de l'Église de l'Afrique du Sud, acte que sera requis de souscrire tout Évêque, prêtre ou diacre appelé à une fonction ; — 2° qu'un homme pieux et instruit soit élu par le clergé, avec l'as-

sentiment des laïques en communion avec l'Église ; — et 3° que l'élu soit présenté pour la consécration, soit à l'Archevêque de Cantorbéry, si le susdit acte déclare la doctrine et la discipline du Christ telles qu'elles sont reçues dans l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande ; soit aux Évêques de l'Église de l'Afrique du Sud, selon qu'il sera jugé, dans la suite, être la meilleure et la plus convenable.

Résolution VIII. — Afin de relier les Églises de notre empire colonial et les Églises de missions dans une union plus intime avec l'Église mère, il est nécessaire qu'elles reçoivent et maintiennent sans altération les principes de foi et de doctrine tels qu'ils sont aujourd'hui reçus dans cette Église. Néanmoins, chaque province doit avoir le droit de faire telles modifications et additions aux services de l'Église que pourront le demander les circonstances particulières où elles se trouvent, pourvu qu'aucun changement ou aucune addition ne soit en désaccord avec l'esprit et les principes du Livre de commune prière, et que ces modifications soient soumises à la révision du synode de la communion anglicane dans lequel ladite province doit être représentée.

Résolution IX. — Le comité nommé d'après la résolution V, avec l'addition des noms des Évêques de Londres, de Saint-David et d'Oxford, et de tous les Évêques des colonies, aura à examiner la constitution d'un tribunal spirituel volontaire, auquel les questions de doctrine puissent être déférées en appel des tribunaux pour l'exercice de la discipline dans chaque province de l'Église coloniale ; le rapport du comité sera adressé à Sa Grâce le lord Archevêque de Cantorbéry, qui est prié de le communiquer à une réunion postérieure de cette conférence.

Résolution X. — Seront déférées au Comité qui vient d'être spécifié, les résolutions soumises à cette conférence relativement à la discipline qui doit être exercée par les Métropolitains, à la Cour des Métropolitains, à la marche à suivre pour l'élection des Évêques, lorsqu'il n'y est pas pourvu autrement, à la déclaration de soumission aux règlements des synodes, relativement enfin à la question de savoir quelle législation il serait bon de proposer pour les Églises coloniales.

Résolution XI. — Un comité spécial sera nommé pour examiner les Résolutions relatives à la notification des évêchés de missions proposées et à la subordination des missionnaires.

Résolution XII. — La question des limites de la juridiction des différents Évêques, s'il s'élevait quelque difficulté à ce sujet ; — la question relative à l'obédience des chapelains de l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande sur le continent, — et la Résolution soumise à la Conférence relativement à leur retour et à leur admission dans les diocèses nationaux, seront déférés au comité spécifié dans la précédente Résolution.

Résolution XIII. — Nous désirons rendre nos profondes actions de grâces au Dieu tout-puissant pour les bénédictions qu'il a répandues sur nous et sur cette Conférence, et nous désirons exprimer notre espérance que notre réunion pourra être suivie d'autres réunions qui seront animées du même esprit de charité fraternelle.

Il suffit de lire ces documents pour comprendre à quel degré d'assujetissement est tombée cette Église d'Angleterre, qui n'est véritablement plus qu'une institution politique. Avant le concile, le *Times* avait ainsi montré que l'œuvre en serait nulle :

« Les conciles généraux, en vertu du XXI article (l'un des Trente-Neuf), ne peuvent être assemblés sans l'ordre et la volonté des princes. Et quand ils sont assemblés, puisque ce ne sont que des compagnies d'hommes qui ne sont pas tous gouvernés par l'esprit et par la parole de Dieu, ils peuvent errer; et ils ont quelquefois erré même dans les choses qui appartiennent à Dieu. C'est pourquoi les choses qu'ils ordonnent comme nécessaires au salut n'ont ni force ni autorité, si ce n'est que l'on puisse faire voir qu'elles sont prises dans l'Écriture-Sainte...

« Que sont les évêques des colonies ? Tout simplement des créatures de la Société pour la propagation de l'Évangile. Or, si l'on croyait des évêques indispensables dans ces contrées lointaines, la Société pouvait bien de temps à autre faire consacrer quelques-uns de ses missionnaires. Cela importait peu : c'était, au fond, une sorte de matière première épiscopale, un produit britannique destiné à une exportation étrangère fort restreinte. En Angleterre, par pure courtoisie, nous leur accordons, à ces prélats, une certaine position sociale. Ainsi, nos évêques d'Angleterre leur permettent parfois de remplir des fonctions épiscopales ; mais cela ne doit pas se faire trop souvent, nous ne le supporterions pas. La plupart d'entre eux restent presque toujours dans la mère-patrie, se contentant sagement de ce titre de *coloniaux*, qui n'enlève rien au respect dû à des ecclésiastiques, et marque

très-nettement le peu de prestige épiscopal que nous consentons à leur octroyer.

« Mais il en serait tout autrement si, par hasard, notre Église nationale avait ainsi créé une puissance dont on pourrait se servir comme d'un instrument. Oui, ce serait tout autre chose si ce corps avait la prétention de venir siéger en masse au banc de nos évêques, à nous, et de formuler avec eux des canons de doctrine ou de discipline. Je ne sais vraiment pas si les débats du palais de Lambeth auront un caractère fort solennel, ou s'ils seront aussi amusants que ceux de notre Convocation annuelle; mais enfin, comme il peut s'agir de choses de foi, j'aime mieux en admettre la solennité. D'abord, l'unanimité est absolument impossible, car elle n'existe même point parmi nos propres prélats. Il y aura donc une majorité et une minorité, des votes quelconques. Imaginez-vous ces évêques, les uns étrangers, les autres coloniaux, battant l'archevêque de Canterbury et ses suffragants; Honolulu et le Cap dominant nosseigneurs de Glocester et d'Oxford! Ce serait vraiment risible, si ce n'était si grave..... »

Après le concile, un autre journal, le *London Review*, appréciait ainsi les résultats obtenus :

« Ceux qui n'attendaient rien de remarquable ni de pratiquement utile de ce synode pan-anglican, verront combien ils avaient raison à la vue de ces résultats puérils. Après tout, que pouvaient faire ces quatre archevêques et leur six douzaines, de suffragants ? L'évêque de Montréal, qui essaie de nous montrer le bien qui est sorti du synode, voudrait nous persuader que c'était une heureuse famille unie par l'amour, et il le prouve par le fait que ses membres ont été unanimes à voter... une lettre encyclique et quelques résolutions! Mais non, le synode a fait une chose bien plus considérable, une œuvre véritablement grande : les évêques ont appris à s'aimer les uns les autres. L'évêque de Montréal nous le dit, et nous devons l'en croire. Assurément, rien de plus difficile que de faire sortir l'amour mutuel d'un chaos d'opinions, et pourtant nos évêques ont fait ce miracle... Jamais il n'y a eu un espoir plus fondé de voir s'opérer l'union de la chrétienté : les évêques commencent à s'aimer...

« Ainsi éclairés sur l'amour de nos évêques, nous savons désormais ce que sera l'encyclique pan-anglicane. Chacun étant de bonne humeur, cette pièce devra être l'expression de ce sentiment. Nous aurons une adresse aux bien-aimés frères laïques, d'où sera soigneusement bannie toute pensée vigoureuse, toute suggestion propre à résoudre les difficultés du jour. En revanche, les banalités, les généralités y surabonderont. C'est la conséquence inévitable de cette liberté de pensée et d'indépendance personnelle, qui n'est pas encore entièrement perdue, même parmi les évêques de l'Église anglicane. Si des évêques catholiques romains se fussent réunis la semaine dernière en synode au palais de Lambeth, ils eussent produit une lettre pastorale pleine de vigueur. Pas de banalités; chaque question religieuse, morale, sociale, aurait reçu une réponse à la romaine, avec son accompagnement d'anathèmes contre les récalcitrants. Nous aurions trouvé là et de l'unité et de l'unanimité, mais aux dépens du droit qu'a chaque prélat de penser pour lui-même. Tels ne sont ni le génie ni les tendances de l'Église réformée d'Angleterre. Elle a un *credo* et une discipline qui admettent une large part de liberté personnelle; et par conséquent, si soixante-seize de ses évêques se réunissent pour signer un document quelconque, comme ils diffèrent grandement entre eux d'opinion, il sera nécessairement farci de banalités. Si, par malheur, il entre dans les détails, il dégradera le langage lui-même, qui deviendra l'art de déguiser sa pensée. Et la conclusion c'est non que le synode pan-anglican eût pu mieux faire, mais qu'il n'eût jamais dû faire parader devant la chrétienté une unité épiscopale, qui n'est qu'une farce (*a sham*) destinée à faire tourner en ridicule l'Église d'Angleterre. »

Italie. — Le gouvernement italien déclare, dans la *Gazette officielle*, qu'il désapprouve les préparatifs des garibaldiens pour une invasion des États pontificaux.

22. — *Italie.* — Le général Garibaldi arrive à Arezzo. Le gouvernement pontifical concentre ses troupes à Rome.

24. — *Italie.* — Arrestation de Garibaldi à Sinalunga, au moment où il se prépare à franchir la frontière pontificale. On le conduit à Alexandrie. Protestation des députés de la gauche. Désordres à Florence. (Voyez page 105.)

25. — *Italie.* — Nouveaux désordres à Florence; ils sont réprimés par la garde nationale.

A Messine, mort du baron Natoli, sénateur du royaume, et grand persécuteur des séminaires épiscopaux.

27. — *Italie.* — Garibaldi est conduit à Caprera. Le jour même de son départ de Gênes, il écrit, le 27 septembre :

Dans la citadelle d'Alexandrie, il m'a été offert de me rendre en toute liberté à Caprera et *sans conditions*. Pour éviter toute équivoque, je vous prie de le publier.

Tout à vous, G. GARIBALDI.

« Ainsi, ajoute le *Movimento*, le Ministère n'a pas exigé de conditions et Garibaldi n'en a pas accepté. » Le passage suivant du même journal est à reproduire :

Garibaldi a vu et salué tous ses amis, avec lesquels il s'est entretenu jusqu'à huit heures du matin; alors il est descendu, et salué par les acclamations enthousiastes de la multitude, il a pris place dans une voiture avec le général Incisa, son gendre Canzio et le général Fabrizi, qui était depuis hier à Gênes. On voulait dételer les chevaux de sa voiture et le porter en triomphe. Le général s'y est opposé; il a déclaré qu'il *était parfaitement libre et qu'il se rendait à Caprera sans conditions d'aucune sorte*. A la porte du Palais-Royal, le carrosse s'est arrêté. Garibaldi a harangué la multitude à diverses reprises, tantôt en italien et tantôt en dialecte génois, recommandant au peuple *de ne pas oublier Rome, de continuer vivement l'œuvre commune, de courir à la rescousse des frères de Rome, et qu'en fin de compte on le trouverait, lui Garibaldi, à son poste, et qu'on irait à Rome en dépit de tout démon, vêtu soit en prêtre, soit en Bonaparte.* Salué par les officiers de la marine et par la troupe qui lui a présenté les armes, il s'est embarqué sur l'*Esploratore*. Le major Canzio et le général Fabrizi sont restés longtemps avec lui. — Le navire est parti vers neuf heures, salué par la population. »

L'*Italie*, journal de M. Rattazzi, écrivait de son côté.

Quant à Garibaldi, il acquiert un nouveau titre à la reconnaissance de tout un peuple. *Il n'a pu quitter la forteresse d'Alexandrie qu'en renonçant au projet qu'il* pouvait considérer comme un devoir de son nom et de son passé; *c'est un sacrifice qu'il a fait à la cause nationale*, que son héroïsme a tant servie, mais qu'il risquait cette fois de compromettre. On doit l'en féliciter comme d'une victoire.

28. — *Bavière.* — Adresse des évêques de Bavière au roi, relativement à la question des écoles.

Sérénissime et très-puissant Roi ! Très-gracieux Roi et Maître !

Dans une affaire qui n'intéresse pas moins le bien de l'État que celui de l'Église et de la famille, et même des citoyens en particulier, les soussignés Archevêques et Évêques du royaume se permettent d'approcher très-humblement et très-respectueusement du trône de Votre Royale Majesté, pour lui soumettre la protestation présente :

Le projet de loi pour les écoles populaires qui a été élaboré par le ministère de l'intérieur pour les affaires ecclésiastiques et scolaires, et qui doit être très-prochainement proposé aux Chambres est tel qu'il oblige l'Épiscopat de Bavière à se présenter avec cette respectueuse protestation devant Votre Royale Majesté, afin de défendre le droit de l'Église, comme celui de la famille, contre les tentatives de ceux qui, certainement au détriment de l'État, veulent faire de celui-ci l'unique régulateur de l'école à l'exclusion de toute autre autorité.

L'Épiscopat de l'Église catholique, en Bavière, se croit autorisé par le droit naturel à présenter cette commune protestation sur un sujet de si grande importance, parce que, dans aucun Etat bien ordonné, il ne peut être interdit aux sujets qui ont à sauvegarder les mêmes intérêts et à faire valoir les mêmes droits d'adresser ensemble leurs prières au chef de l'État.

Malheureusement, dans une affaire si grave, les Pasteurs de la Bavière ne sont pas en position de discuter d'une manière suffisante tout ce qu'il y aurait à objecter, tant du point de vue de la loi fondamentale du royaume que du point de vue ecclésiastique, contre la législation scolaire et contre les règlements dont il s'agit. Car, tout récemment, lorsque le ministre de Votre Royale Majesté pour les affaires ecclésiastiques et scolaires forma une commission de membres appelés de toutes les parties du royaume pour délibérer avec eux sur le projet de loi scolaire, on ne jugea pas opportun de s'informer des sentiments des Évêques du royaume, relativement à une question législative d'une si haute importance, et cependant c'est aux Évêques, plus qu'à tous autres, qu'incombe, en vertu de leur charge, le devoir de surveiller les écoles populaires; ce sont eux qui, à ce qu'il semble, de-

vraient être principalement appelés à délibérer sur le projet d'une loi scolaire, soit dans les préliminaires, soit dans sa complète élaboration ; ce sont eux dont on devrait au moins consulter la profonde expérience et les vœux.

Quoi qu'il en soit, ce qui est jusqu'ici connu de ce projet de loi suffit pour rappeler à l'Épiscopat du royaume ses plus graves obligations : sans plus de retard, il doit protester contre cette loi, et adresser à Votre Royale Majesté la pressante prière de ne pas permettre qu'un tel projet soit présenté aux Chambres. En effet, le premier principe de ce projet de loi scolaire, abstraction faite de toutes les conséquences particulières, qui méconnaissent entièrement l'inaliénable droit de l'Église sur l'école, et qui tourneraient certainement au désavantage de l'Église et de l'école, le premier principe de cette loi, disons-nous, est la complète séparation de l'école et de l'Église, l'affaiblissement de l'éducation religieuse, qui doit être le fondement et le but de la culture scolaire, et qui ne forme plus qu'une des divisions de l'enseignement ; c'est la destruction de l'influence du Pasteur spirituel sur la conduite de l'école, quoique sa charge ecclésiastique s'étende incontestablement sur l'éducation des jeunes âmes, — en un mot c'est la déchristianisation de l'école.

Royale Majesté ! c'est une bien amère épreuve, parmi celles que subissent les très-respectueux Évêques soussignés dans leur charge si pénible, que celle qui les met aujourd'hui dans la nécessité de prononcer une pareille parole dans le royaume de Bavière. Mais la lourde responsabilité qu'ils encourent à cause de leur charge, et la terrible gravité des temps nous commandent impérieusement de dire cette parole devant Votre Royale Majesté, devant le catholique peuple de Bavière, devant l'Église tout entière ; nous le disons donc : il s'agit, qu'on le fasse avec plus ou moins de connaissance, de propos délibéré ou non, il s'agit, en dernier résultat, de déchristianiser l'école.

Contre une telle loi, qui donnerait une sanction officielle aux tentatives antichrétiennes faites depuis un demi-siècle sur les écoles, l'Épiscopat catholique, appuyé sur le droit divin et humain, doit faire entendre la plus solennelle protestation ; il le fera sans trembler et sans se décourager ; et, si on le persécute, il continuera de parler franchement, tant qu'il lui restera quelque liberté, pour défendre la vérité et la divine mission de l'Église.

D'ailleurs, l'Épiscopat du royaume ne peut encourir le reproche de n'avoir pas antérieurement rempli son devoir, et de s'être montré négligent dans la défense du droit sacré de l'Église sur l'école. Toujours il a élevé la voix, lorsqu'il le fallait, pour maintenir le caractère chrétien et ecclésiastique de l'école, et pour s'opposer aux desseins prémédités d'éliminer l'Église de l'école et peu à peu, par conséquent, de la société civile.

Depuis une dizaine d'années, il y a eu une suite ininterrompue d'actes et de délibérations qui prouvent que les Évêques du royaume n'ont pas un instant perdu de vue les questions de plus ou moins grande importance qui concernent les écoles.

A la conférence de Frisingue, en 1850, les Archevêques et Évêques de Bavière ont unanimement reconnu comme un devoir spécial pour eux, dans leur Mémoire adressé à Sa Majesté le roi Maximilien II, d'établir explicitement le droit de l'Église sur l'école et les obligations qui en résultent pour ceux qui exercent les fonctions épiscopales. Ils ont alors nettement dit que, d'après leur plus intime conviction, les destinées futures de la nation dépendent de l'instruction publique et de l'éducation ; ils ont dit combien ils sentaient vivement la responsabilité qui pèse à ce sujet sur les Évêques, comme sur tous ceux qui ont à s'occuper d'une question si importante. Ils n'avaient pas manqué de signaler déjà les tristes phénomènes de notre temps, les signes trop certains d'une grande décadence ; ils montraient dès lors les efforts qui se faisaient avec plus ou moins de préméditation, pour éloigner de plus en plus le christianisme des affaires publiques aussi bien que de la sphère de la vie privée, et pour renfermer son influence directive dans des limites de plus en plus étroites. Les Évêques faisaient remarquer que, dans ces dernières années, en Allemagne, ces efforts se multipliaient avec plus de publicité, de calcul et d'ensemble qu'auparavant, et que nulle part ils ne sont plus funestes que dans le cercle de l'éducation et de l'instruction.

Les Évêques déclaraient que, en leur qualité de tuteurs officiels et de défenseurs de l'élément chrétien dans toutes les branches et dans tous les rapports de la vie publique comme de la vie privée, ils considéraient comme une de leurs plus strictes obligations de travailler de toutes leurs forces à conserver dans son intégrité le fondement religieux de l'instruction et de l'éducation, et à le faire revivre, à le rendre plus fort là où il aurait été affaibli ou détruit. Les Évêques rappelaient, en même temps, que le peuple catholique était en droit d'exiger d'eux, comme étant ses Pères spirituels et ses Pasteurs, d'em-

ployer tous leurs efforts pour éloigner de ses enfants tout ce qui pourrait ternir et troubler la pureté et la fermeté de la foi, égarer la conscience religieuse de la jeunesse, et en corrompre les mœurs. (*Mémoire des Archevêques et Évêques de Bavière, réunis à Frisingue, du* 1er *au* 20 *octobre* 1850, IV, p. 22, 23.)

« Les écoles populaires, disaient plus loin les Évêques, tiennent de plus près au cœur de l'Évêque que les écoles supérieures; plus forte, plus pressante, plus impérative retentit à son oreille l'invitation, qui lui vient des écoles de la ville et du village, d'employer toute la force et toute l'autorité de sa charge épiscopale; car il s'agit là, avant tout, de l'instruction religieuse, de l'éducation des enfants du peuple, qu'il faut former à la piété et aux mœurs chrétiennes, vocation principale et but de l'activité humaine. Le reste n'est qu'une chose secondaire à côté de ce premier, de cet incomparable problème. C'est pourquoi précisément il est incroyable que la pensée ou la tentative d'écarter l'Église de l'école puisse venir à d'autres personnes qu'à des ennemis de la religion, qui travaillent de dessein prémédité à la destruction de la foi du peuple. L'école populaire a toujours été l'un des bras de l'Église chrétienne; elle appartient comme un membre essentiel à l'organisme de l'Église; toute séparation entre elle et l'Église serait funeste à toutes deux, et demander à l'Église de renoncer à son influence sur l'école populaire, ou de s'en éloigner, ce n'est ni plus ni moins que lui demander un acte de haute trahison contre son Seigneur et son Maître, un acte de suicide. Oui, si l'on entreprenait quelque part d'expulser l'Église de l'école, et si l'entreprise réussissait, ce serait le cas pour l'Église de recueillir toutes ses forces pour établir des écoles à elle contre les écoles antichrétiennes de l'État, et de faire une obligation de conscience aux fidèles de soutenir les écoles ecclésiastiques. » (*Mémoire de Frisingue*, IV, pag. 28, 29.)

Après que l'ordonnance du 30 mars 1852 eut été rendue conformément à ce Mémoire, ordonnance qui fut notifiée aux Archevêques et Évêques du royaume par l'arrêté ministériel du 8 avril de la même année, les Évêques, à la date du 28 avril suivant, adressèrent leurs plus respectueux remercîments pour ce qui avait été fait, en même temps qu'ils présentaient leurs très-humbles observations pour la défense du droit de l'Église, en tant qu'il n'était pas encore suffisamment reconnu par les dispositions de la susdite ordonnance. Mais relativement à la question scolaire, les Évêques, dans leur Mémoire plus étendu du 15 mai 1853, maintinrent qu'il était de leur devoir de rappeler encore une fois « que, en ce qui concerne la jeunesse catholique, l'Église a reçu de Dieu la mission sacrée de diriger et de régler son enseignement et son éducation religieuse et morale. »

Ils faisaient, en conséquence, remarquer que le libre accomplissement de cette mission, garanti par l'article V du concordat, était un droit essentiellement inhérent à l'Épiscopat, droit qui ne peut ni être enlevé ni être donné par la puissance temporelle. « L'État, continue le Mémoire des Évêques, peut et doit, dans son propre et très-haut intérêt, soutenir puissamment l'activité de l'Église. » Ce serait un renversement des rapports qui sont dans la nature des choses, si l'État, en ce qui concerne l'instruction religieuse et l'éducation morale de la jeunesse catholique, était le directeur et l'ordonnateur, et, comme le dit le § 20 de l'arrêté ministériel du 8 avril 1852, s'il « voulait substituer ses propres appréciations aux observations des autorités spirituelles. » Mais aujourd'hui, on s'est déjà tellement avancé dans le sens de la séparation de l'école et de l'Église, qu'on met dans les écoles populaires la mission apostolique de l'Église vis-à-vis de la jeunesse sur le même rang que les objets profanes d'enseignement.

Deux autres protestations respectueuses et pressantes, relatives aux écoles populaires et à l'instruction supérieure, ont été adressées en haut lieu par les Archevêques et Évêques réunis à Bamberg en 1864, et à Passau en 1865. Jusqu'à présent, les soussignés attendent une réponse équitable à leurs propositions, aussi pressantes que bien fondées. C'est plutôt un refus d'y acquiescer qui se trouve dans le projet de loi scolaire qu'on doit prochainement soumettre aux délibérations des Chambres. En effet, ce projet ne tient aucun compte des prières adressées depuis vingt ans au pouvoir, avec autant de franchise que de confiance, autant de modération que de persévérance, en ce qui regarde la question scolaire, par les Archevêques et Évêques qui, le 15 mars 1853, affirmaient par serment, « en la présence de Dieu, » qu'ils ne songeaient nullement à toucher à aucun des droits de la couronne venus de Dieu ou concédés par l'Église, mais seulement à accomplir un devoir strict de conscience.

Or, les soussignés Archevêques et Évêques ne peuvent cacher à Votre Royale Majesté qu'ils sont aujourd'hui sincèrement et inébranlablement du même avis qu'il y a dix-sept ans : « Une science qui chercherait à s'affranchir du fondement de la

vérité révélée de Dieu, disaient-ils alors, se rapprocherait de l'esprit d'erreur et de mensonge, dans la mesure où elle réussirait à s'éloigner ainsi de la vérité, et une éducation qui entreprendrait de former le caractère de la jeunesse, sans le secours de la doctrine et de la morale chrétienne, formerait une génération qui ne se dirigerait que par des motifs d'intérêt et d'égoïsme et qui préparerait la ruine de la famille et de l'État. »

Il nous reste, à nous, dans ces jours si tristes et qui nous menacent d'un avenir plus triste encore, à remplir notre devoir pastoral et à diriger nos plus respectueuses et nos plus pressantes prières vers Votre Royale Majesté, afin qu'elle veuille bien ne pas permettre que le projet de loi relatif à une nouvelle organisation des écoles populaires soit présenté au Parlement, au moins dans sa forme actuelle et tant que le droit de l'Église n'y sera pas pleinement reconnu.

Il y a près de vingt ans, à cette époque si troublée, l'épiscopat catholique de l'Allemagne a fait entendre, dans son Mémoire du 14 novembre 1848, les paroles de la vérité catholique, et dit ce que demandent le droit et la liberté de l'Église; ces paroles sont une lumière qui doit nous diriger dans la voie pénible qui mène au développement fécond de la vie et de l'action de l'Église. C'est pourquoi nous voulons aujourd'hui, à une époque moins violemment troublée, il est vrai, mais non moins malade, rappeler respectueusement et franchement à Votre Royale Majesté ce que les Évêques d'Allemagne disaient alors au sujet de l'école :

« Parmi les droits de l'Église, et à un très haut degré, se trouve le droit divin de l'enseignement et de l'éducation; ce droit résulte de la mission qui a été donnée à l'Église : « Allez et enseignez « tous les peuples, baptisez-les au nom du Père, « et du Fils, et du Saint-Esprit, et enseignez-leur « à observer tout ce que je vous ai dit. » Ce droit ne peut pas être séparé de celui que possède l'Église d'être libre dans l'accomplissement de sa mission. Tous les siècles et tous les pays rendent à l'Église le témoignage que ni les fatigues, ni les dangers, ni les tourments, ni la mort ne l'ont jamais détournée de cette grande mission d'enseigner et d'élever qui lui a été confiée par son divin Fondateur.

« On pourrait lui ravir ses possessions, sa splendeur et ses honneurs, on pourrait tout lui prendre; mais le droit qu'elle tient de Dieu d'enseigner, d'élever, de moraliser les peuples de la terre, l'Église ne l'a jamais abondonné. — Et, s'emparant de l'homme pour le conduire, par l'enseignement et par l'éducation, à sa sublime vocation, elle le prend dès son plus jeune âge; elle le prend et elle l'accompagne dans le développement de toutes ses forces spirituelles, afin qu'en parcourant toutes les branches des connaissances, et arrivant à son éducation complète, il atteigne plus sûrement à sa haute et éternelle destinée. De même qu'on ne peut voir dans l'homme deux parties absolument séparées, un corps travaillant pour les besoins de la terre, et un esprit s'efforçant d'atteindre sa destinée céleste, de même l'Eglise sait que l'esprit de l'homme ne peut être poussé en deux directions différentes. Et elle prouve précisément son droit divin sur l'éducation du genre humain, en cela qu'elle saisit l'esprit de l'homme dans la totalité de ses forces et de son activité, et qu'elle le développe et le façonne pour la sublime et éternelle destinée de l'humanité. — C'est encore l'histoire qui rend ce témoignage à l'Église, que celle-ci, dans la conscience qu'elle a de son droit divin, d'enseigner, d'élever et de moraliser l'humanité dans toutes les branches de la science et de l'art, ne cesse de l'exercer depuis l'établissement de la paisible école du cloître et de l'atelier jusqu'à la fondation de ces hautes écoles et de ces gigantesques cathédrales, qui toutes s'élèvent pour conduire l'homme par une éducation complète au but que Dieu lui assigne. »

« L'Église ne pourra jamais abandonner ce droit sur l'humanité sans s'abandonner elle-même. »

Ainsi parlait l'épiscopat d'Allemagne, dans l'orageuse année 1848. L'épiscopat de Bavière rappelle ces paroles en ces tristes jours, dans la conscience qu'il a d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir, pendant ces dernières années, relativement à la question scolaire, pour défendre le droit sacré et inaliénable de l'Église, et pour éloigner de la patrie d'incalculables malheurs.

Avec le plus profond respect,
De Votre Royale Majesté,
Les plus obéissants et les plus fidèles sujets.

Munich, 14 septembre 1867.

† Grégoire, archevêque de Munich-Frisingue

Passau, 18 septembre 1867.

† Henri, Évêque de Passau.

Ratisbonne, 23 septembre 1867.

† Ignace, Évêque de Ratisbonne.

Augsbourg, 27 septembre 1867.

† Pancrace, Évêque d'Augsbourg.

Bamberg, 13 septembre 1867.

† Michel, Archevêque de Bamberg.

Wurtzbourg, 20 septembre 1867.

† G.-Antoine, Évêque de Wurtzbourg.

Spire, 22 septembre 1867.
† Nicolas, Évêque de Spire.
Eischstætt, 28 septembre 1867.
François Léopold, Évêque de d'Eischstætt.

30. — *États pontificaux.* — Les garibaldiens occupent Acquapendente. L'invasion des États pontificaux, favorisée presque publiquement par les ministres du royaume d'Italie, s'étend dans la province de Viterbe. (Voy. pages 106 et suiv.)

Octobre.

2. — *Italie et États pontificaux.* — Garibaldi essaie de fuir de Caprera; il est de nouveau arrêté. — Les pontificaux réoccupent Acquapendente.

4. — *Italie.* — Dépêche de M. Nigra à son gouvernement. (Voy. page 106).

5. — *États pontificaux.* — Les troupes pontificales défont complétement les garibaldiens à Bagnorea.

France. — Mort de M. Fould, ancien ministre des finances.

8. — *Italie.* — Le journal *l'Italie*, organe de M. Rattazzi, publie l'article suivant :

La solution de la question romaine est devenue une nécessité tellement évidente que nous ne voyons pas qu'il existe un esprit sensé qui puisse le contester.

Il est désormais évident qu'on ne fera rien en Italie de solide, de durable et même de sérieux, tant qu'on se trouvera en présence de ce redoutable inconnu.

Le moment est donc arrivé où, à *tous risques et périls*, il faut trancher le nœud gordien.

Le monde catholique n'a pas à s'alarmer de ce qui va se passer. Il n'entre dans la pensée ni du gouvernement, ni de la nation italienne, de contester au saint-père les garanties d'indépenpance qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa mission religieuse. L'Italie veut compléter son unité et acquérir son indépendance absolue; elle ne songe pas à se faire l'instrument d'une croisade anti-religieuse, et les paroles imprudentes qui ont été prononcées n'expriment en aucune façon ses véritables sentiments.

Il n'y aura donc pas à s'alarmer si le gouvernement est appelé, par la force des choses, à prendre une résolution vigoureuse et même hardie. On devra au contraire y trouver un élément de confiance et de sécurité.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une solution décisive, radicale, qui amène un état de choses durable et aussi définitif que peuvent l'être les choses humaines. Il ne peut y avoir de prospérité et même d'ordre en Italie qu'à cette condition.

Angleterre. — Le cardinal Cullen, archevêque de Dublin et primat catholique d'Irlande, publie, à la suite d'une réunion des évêques d'Irlande, une lettre pastorale dans laquelle il traite avec une grande énergie les questions religieuses et politiques qui intéressent cette île, et donne les motifs des résolutions prises par l'assemblée épiscopale. Voici cette lettre, qui est un tableau complet et parfaitement exact de la situation de l'Irlande catholique[1] :

Chers et bien-aimés frères,

C'est avec le plus grand plaisir que je vous communique la copie des résolutions adoptées à l'unanimité dans la réunion des évêques irlandais qui a eu lieu dans cette ville les 1er, 2 et 3 de ce mois d'octobre. Cette assemblée avait été convoquée par l'autorité du Saint-Siége et elle n'avait pour but que le soin de vos intérêts spirituels, le salut de vos âmes ainsi que l'honneur et la gloire de Dieu. Le sujet de la première résolution est l'Église protestante ou établie de ce royaume qui touche une allocation dont les évêques assemblés demandent énergiquement la suppression. Tout le monde doit reconnaître la justice de cette demande. Il y a trois siècles environ que l'Église établie a eu son origine dans les actes d'un Parlement qui, ne représentant nullement le peuple irlandais, ne s'était assemblé que pour satisfaire aux désirs d'une reine cruelle et corrompue, Élisabeth, déterminée à séparer son royaume de la religion catholique et à se faire le chef d'une nouvelle religion. Elle a été imposée au pays au moyen d'un système de persécutions religieuses sans parallèle dans l'histoire des temps modernes; et ce n'est que grâce à cette violence et à cette oppression qu'elle s'est maintenue parmi nous en dépit de la grande

[1] Elle est ici intégralement publiée en français pour la première fois.

majorité du peuple qui a toujours adhéré avec un courage invincible à l'Église de ses pères et à la foi que saint Patrice a apportée sur nos côtes du centre de l'unité.

Les ministres d'une Église fondée sur l'injustice n'ont aucun droit aux donations faites aux premiers temps de notre Église; ils n'enseignent pas sa doctrine, ils ont abandonné sa discipline; ils ne révèrent pas la mémoire de ses saints; ils sont étrangers parmi nous; ils ne reçoivent pas, comme nos frères dans la foi, la communion du siége de Pierre sur qui le Christ a bâti son Église et à qui il a donné les clefs du Royaume céleste. Ils n'ont aucun droit aux saints Ordres. L'Église catholique ne regarde pas leur ordination comme valide et si quelqu'un d'eux rentre dans son giron, il est accueilli comme laïque, ou s'il veut entrer dans le clergé, il est soumis à une réordination.

Depuis trois cents ans, ces ministres d'une Église étrangère ont, à part quelques exceptions honorables, appuyé toutes les lois hostiles à notre peuple proposées par les ministres de la Couronne, et ils ne cessent encore de cabaler pour des mesures de ce genre, quand on les présente. C'est ainsi que, sous le règne d'Élisabeth, ils étaient des agents de persécution, et ils conduisaient à l'échafaud nos prêtres et nos évêques. C'est ainsi que sous Charles Ier, il déclaraient solennellement que tolérer la foi catholique dans ce pays catholique était un péché mortel; c'est ainsi que, sous Charles Ier, ils empêchaient de faire droit aux justes réclamations des catholiques irlandais. C'est ainsi également que, sous Guillaume III et Anne, ils poussaient les agents du gouvernement à verser le sang et à persécuter violemment au moyen des lois pénales les plus cruelles.

C'est ainsi qu'au commencement de ce siècle, ils étaient en général opposés à l'émancipation, et, même dans ces derniers temps, quand quelques fous et quelques malheureux voulaient envahir les limites de nos couvents, les retraites bénies de la piété et du dévouement, l'archevêque protestant de Dublin de l'époque et d'autres dignitaires de l'Église établie les encourageaient dans cette voie criminelle et ne cachaient nullement leur joie de voir se lever une nouvelle ère de persécution contre nous. Il n'y a pas besoin d'ajouter qu'au mépris de toute charité et de toute vérité, la chaire n'est pour un bon nombre de ministres qu'un moyen d'attaquer et de dénigrer la doctrine catholique, et d'inspirer des sentiments hostiles à leurs auditeurs contre leurs compatriotes catholiques. Inutile de dire également que leurs revenus sont fréquemment appliqués à la propagation d'un système de propagande corruptrice et dégradante. Il est bien temps assurément que la justice du peuple anglais mette fin à un tel établissement qui, n'ayant aucune mission du ciel, est incapable de propager aucune religion et ne sert qu'à propager les abus et à susciter des querelles et des dissensions.

Les résolutions des évêques déclarent en outre que nous n'accepterons, ni pour nous ni pour notre clergé, aucun traitement de l'État, ni aucune partie des biens de l'Église établie, et que nous continuerons à nous en reposer pour le maintien de la religion sur la générosité de nos fidèles. Cette déclaration ne condamne en rien le système adopté en d'autres pays catholiques pour le support du clergé; elle ne nous empêche également pas de soutenir les droits de l'Église à posséder des propriétés et à recevoir des donations offertes par de généreux bienfaiteurs, ainsi qu'à disposer de ses revenus en œuvres de miséricorde, de piété et autres bonnes actions conformes aux lois de Dieu. Mais pour nous-mêmes, nous refusons le traitement de l'État et les dons du gouvernement, parce que si nous les acceptions dans la situation actuelle du pays, la liberté du clergé serait amoindrie, la libre et bienfaisante action de l'Église serait paralysée et son influence pour le bien grandement diminuée.

En outre, le système de contributions volontaires pour le support du clergé a toujours été en vigueur dans ce pays où il a fait beaucoup de bien. Il a commencé avec notre grand apôtre saint Patrice dans les confessions de qui nous lisons que la foule l'entourait avec ses dons, se rendant même importune pour le forcer à les accepter; ce sont des dons semblables et des dotations volontaires qui sont la source des revenus ecclésiastiques mentionnés dans les synodes et les monuments de notre Église jusqu'à la fin du douzième siècle.

Depuis trois cents ans, le même système a été remis en vigueur parmi nous et il a contribué à maintenir l'indépendance de notre Église en dépit de tous les efforts de l'ennemi et à enrichir notre île par la construction de riches monuments religieux. Au commencement du siècle actuel, le Saint-Siége, dans la personne du grand pontife Pie VII, exhortait nos évêques à adhérer à leur manière de vivre si digne et à ne jamais affaiblir l'Église irlandaise en acceptant les faveurs du gouvernement. En même temps, le secrétaire de la sacrée Congrégation de la Propagande traçait dans une lettre les raisons puissantes qui

devaient empêcher les évêques d'abandonner la coutume traditionnelle de leur Église si conforme aux habitudes du temps apostoliques. C'est d'accord avec ces sages instructions que les prélats irlandais ont à diverses reprises voté des résolutions répudiant toute gratification de l'État et sanctionnant le système des contributions volontaires jusqu'à présent en usage.

Les paroles adressées par ordre de Pie VII en 1801 à nos prédécesseurs sont très-importantes et ne doivent jamais être oubliées: « Le Saint-Père désire vivement que le clergé irlandais continue à suivre la ligne de conduite si digne de louanges qui l'a guidé jusqu'à présent; qu'il s'abstienne scrupuleusement de rechercher des avantages temporels, et que tout en exprimant par paroles et par actions son attachement invariable au gouvernement britannique et surtout sa reconnaissance pour les nouvelles faveurs dont il vient d'être l'objet, il refuse ces dernières pour donner un exemple éclatant du désintéressement, partage du zèle apostolique des membres du sanctuaire. Cette conduite est le moyen d'élever davantage aux yeux du public la religion catholique en appelant sur les ministres l'estime et le respect qui les rendent plus dignes de la vénération et de l'amour des fidèles confiés à leurs soins spirituels. »

Quant à la destination des fonds de l'Église établie, les évêques ont désigné dans leurs résolutions un but spécial que l'on ne doit pas oublier, le soulagement de nos pauvres et de nos indigents auxquels dans les temps catholiques était dévolue la plus forte partie des biens ecclésiastiques, en vertu des lois canoniques et des constitutions pontificales. Tous ceux qui connaissent l'Irlande savent que le plus grand nombre de ses habitants vit dans un état déplorable de misère. Parcourez toute l'Europe et vous ne trouverez pas un pays réduit à une condition aussi triste; nos villes et nos villages tombent en ruines sur bien des points; nos rues sont encombrées de femmes et d'enfants en haillons, pieds-nus et affamés. D'après le rapport de la commission présidée par M. Devon, notre population est de toute l'Europe la plus mal nourrie, la plus mal vêtue et la plus mal logée. Dans le but d'échapper à cette poignante misère, trois ou quatre millions de nos compatriotes n'ont pas craint de quitter leur patrie bien-aimée pour s'exposer aux périls de l'Océan et à ceux encore plus grands qui les attendent dans les villes au delà de l'Atlantique.

Il est vrai que l'impôt pour les pauvres pèse lourdement sur le pays, mais la distribution des fonds réglée sur les principes d'une politique inflexible, sans égard à la charité chrétienne, sans respect pour les sentiments du pauvre et sans aucun désir d'aider sa famille manque évidemment le but qu'elle se propose. Elle laisse sans aucun secours au moment où ils en ont le plus besoin l'industrieux boutiquier, l'honnête locataire et tous ceux qui refusent de briser les liens de famille et de laisser de côté tout espoir dans l'avenir en abandonnant leur maison et leur famille pour aller s'enfermer dans les murs si tristes d'un *workhouse*. Réellement un étranger qui examinerait le système suivi en Irlande pour la répartition de l'impôt pour les pauvres pourrait croire qu'il n'a été créé que dans le but de donner de gros appointements à des employés dont la tâche principale est de ne donner des secours que bien juste le strict nécessaire pour empêcher le pauvre de mourir de faim en accompagnant cette aumône d'insultes dégradantes.

Puisque nos pauvres sont dans une aussi triste situation, quoi de plus désirable que d'appliquer à leur première destination une partie des immenses revenus de l'Église établie et de l'employer au soulagement des membres souffrants de Jésus-Christ, si longtemps privés de ces secours auxquels ils ont tant de droits? Telles sont les suggestions des évêques irlandais contenues dans la résolution qu'ils ont adoptée au sujet des revenus de l'Église protestante et qui est ainsi conçue : « Qu'en affectant au soulagement « des pauvres les biens ecclésiastiques d'Irlande, « le pouvoir législatif remplirait une de leurs « destinations primitives qui était toujours suivie « dans les temps catholiques. »

Le sujet qui a ensuite appelé l'attention des évêques assemblés est l'éducation; et notre résolution condamne strictement tous les systèmes d'éducation qui ne donnent pas à la religion la prééminence qui lui est due. Nous vous exhortons, chers et bien-aimés, à entrer dans l'esprit de ces décrets et à les observer fidèlement. Les parents catholiques qui, sourds à la voix de leur pasteur, confient l'éducation de leurs enfants à des protestants, des infidèles ou toute autre source empoisonnée, auront un jour à rendre à Dieu un compte rigoureux de la perte des âmes rachetées par le précieux sang de Jésus-Christ. Les principales institutions contre lesquelles nous vous avertissons ainsi sont le collége de la Trinité, protestant de cœur et d'enseignement et dans lequel la foi de bon nombre de catholiques a fait naufrage en perdant tout esprit de religion; le collége de la Reine dont toute religion est exclue et qui a été condamné

par le Saint-Siége, enfin les écoles modèles calculées pour mettre l'éducation des catholiques entre les mains d'un gouvernement protestant, pour détruire les sentiments catholiques de notre population et pour répandre parmi nous un système empoisonné d'indifférence en matière de religion; ces écoles sont aussi dangereuses à la foi et à la morale que les colléges athées de la Reine.

Les parents ne peuvent continuer à envoyer leurs enfants dans de semblables écoles sans les exposer au danger imminent de perdre leur foi et sans encourir eux-mêmes les risques d'un péché bien grave. En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux des lettres de la sacrée Congrégation de la Propagande rejetant et condamnant de nouveau tous les systèmes d'éducation qui ne s'appuyent pas sur l'enseignement de notre sainte foi; et elles ajoutent : « Dans la matière que nous traitons et qui, suivant la décision du Souverain Pontife, renferme un danger intrinsèque et imminent pour la morale et encore plus pour la foi, vertu nécessaire au salut, qui ne trouvera pas extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible de rencontrer des circonstances de nature à ne pas convaincre de péché ceux qui fréquentent ces universités anti-catholiques. » (Epist. S. Cong. die 6 Augusti. 1853).

La résolution suivante vous rappelle la souscription pour l'université catholique et elle vous exhorte à contribuer à son entretien avec votre générosité habituelle. Si cette institution était hostile aux croyances de vos pères, si son enseignement et ses traditions jetaient le reproche à notre pays, si elle existait en Écosse, ou au Canada, ou en Austrasie, ou dans toute autre partie de l'empire britannique, il y a longtemps que l'on aurait fait droit à ses réclamations, qu'une charte lui aurait été accordée et que la culture de la science dans son enceinte aurait été encouragée par la munificence du trésor. Mais ses réclamations sont méprisées et on ne fait aucune réponse à nos demandes réitérées, parce que c'est une institution catholique où la science marche de pair avec la religion et où on ne laisse pas ignorer les intérêts de l'Irlande. Le recteur de l'université s'adressera bientôt à vous au sujet de la collecte de cette année, et j'espère sincèrement que vous lui répondrez avec une noble générosité. Continuez à la soutenir avec le même zèle que vous avez témoigné pendant ces dernières années et vous pouvez être certains que chaque contribution que vous versez pour l'université est un acte de religion et en même temps une preuve de votre dévouement aux véritables intérêts de l'Irlande.

Pendant ces dernières années, je vous ai souvent mis en garde contre les calamités résultant des sociétés secrètes et je vous ai exhorté à rompre toute communication avec elles; je vous renouvelle les mêmes avis d'accord avec la dernière résolution adoptée par tous les évêques d'Irlande. Ne soyez pas séduits, chers bien-aimés, par les raisons captieuses de ces sociétés et ne vous laissez pas entraîner à la poursuite des vaines chimères qu'elles vous proposent. Rompez avec toutes les associations secrètes, quel que soit leur nom, qu'elles soient maçonniques ou fénianistes, orangistes ou ribbonistes. Elles sont toutes également condamnées par l'Église de Dieu; elles sont toutes sujettes à l'excommunication et coupées comme des branches pourries de l'Église par le Vicaire du Christ sur la terre. Ainsi maudites du ciel vous pouvez être certains que de telles sociétés, loin d'améliorer la situation individuelle ou sociale, ne peuvent que faire beaucoup de mal à la société et causer des tourments et des peines à ses membres. Vous avez eu depuis quelques mois les plus fortes preuves de ce que j'avance dans les malheureux progrès du fénianisme que nous avons à déplorer.

Sans la moindre chance de succès, sans atteindre aucun résultat utile, cette association a troublé le pays, fait du tort à la religion, aliéné les amis qui voulaient faire rendre justice à nos réclamations, ou paralysé leur action. Elle a donné la force et des prétextes plausibles de nous opprimer à nos ennemis et elle a causé le malheur et la ruine de milliers d'individus. Combien a-t-on vu dans ses rangs de mauvaise foi, de perfidie et de lâcheté, de fautes que l'on rencontre rarement chez les Irlandais, à moins qu'ils n'agissent avec la conscience chargée. Quel ramassis d'espions et de traîtres jaloux de trafiquer de la vie et de la liberté des autres, et de toucher le prix de l'iniquité! Les sociétés qui produisent de tels fruits sont non-seulement un malheur, mais encore une honte pour notre pauvre pays.

C'était pour sauver leur troupeau et spécialement les jeunes et les faibles de malheurs de ce genre que vos meilleurs amis vous ont si souvent mis en garde contre les associations illégales et secrètes. C'était animés d'un zèle sincère pour votre bien-être spirituel et temporel que les évêques ont renouvelé leurs anciens avertissement dans leur dernière réunion. Ils vous invitent, comme pasteurs de vos âmes, avec toute l'auto-

rité qu'il tiennent de Dieu, à renoncer à tous les fruits de ténèbres, de violence, de résistance à la loi et de marcher avec humilité et patience d'une manière vraiment chrétienne en suivant les traces de Notre-Seigneur Jésus-Christ mort sur la croix et à sanctifier vos souffrances en les unissant à sa divine personne. Suivez leurs avis et rappelez-vous les paroles de saint Paul : « Obéissez à vos conducteurs, et soyez soumis, car ils veillent pour vos âmes, comme devant en rendre compte. » (Heb. XIII, 17.)

Tout en déplorant la folie criminelle qui pousse à s'engager dans les sociétés secrètes ou dans une rébellion ouverte contre le gouvernement, les prélats irlandais vous exhortent à profiter vous-mêmes de tous les moyens légaux et constitutionnels pour obtenir le redressement des torts dont nous souffrons et assurer aux catholiques d'Irlande si longtemps persécutés une égalité parfaite avec toutes les autres classes des sujets de sa Majesté. Élisez donc des membres du Parlement capables et jaloux de défendre vos droits; adressez-vous au pouvoir législatif pour demander la suppression des dotations faites à l'Église établie et pour obtenir la liberté d'éducation; pétitionnez enfin pour obtenir une loi réglant les relations entre le propriétaire et le fermier de manière à assurer aux classes travailleuses le fruit de leur capital et de leurs sueurs. Adressez-vous aussi à toutes les corporations du pays, à tous les hommes d'influence, aux écrivains de la presse, et spécialement à vos membres du Parlement pour les prier d'exposer au peuple anglais vos plaintes et vos griefs et de donner à l'opinion publique une direction de nature à faire triompher votre cause. L'emploi de moyens légaux et moraux finira par produire de bons résultats, mais la violence, le sang versé et d'autres actes inspirés par les sociétés secrètes ne feront que causer la ruine de ceux qui les commettront.

Après ce que je viens de dire au sujet des résolutions des évêques irlandais, j'ajouterai quelques mots de conseil sur d'autres matières intimement liées aux intérêts de la religion. Et en premier lieu, après vous avoir fréquemment exhortés, pères et mères, à veiller scrupuleusement sur l'instruction de vos enfants dans la religion et la piété, je vous conjure de ne pas être moins attentifs à leur enseigner la persévérance dans les saintes pratiques sans lesquelles il leur serait impossible de conserver dans leur cœur les fruits d'une éducation religieuse. Apprenez-leur à s'approcher de bonne heure et dès qu'ils seront en âge de commettre le péché, avec humilité et persévérance, du sacrement de Pénitence. Ils y apprendront promptement par l'expérience la vérité des paroles de notre divin Rédempteur : « Mon joug est doux et mon fardeau est léger. » Enseignez-leur aussi dès qu'ils seront suffisamment instruits la manière de s'approcher avec ferveur et un saint empressement du don des dons du saint sacrement de l'autel. Dans ce pain des anges, Jésus-Christ devient la nourriture de nos âmes et il nous enrichit de ses bénédictions les plus tendres en nous ouvrant tous les trésors de sa grâce. L'Église, dans sa sagesse, n'a pas jugé à propos de fixer l'âge précis auquel les enfants sont obligés de s'approcher de ce grand sacrement, mais elle impose comme un devoir à leurs pères et à leurs confesseurs de surveiller le développement de leur jeune esprit et de les admettre à la sainte Eucharistie dès qu'ils ont au moins quelque connaissance de ce mystère d'amour et qu'ils sont animés du désir de le recevoir [1].

Ce saint sacrement reçu fréquemment par vos enfants pendant leur jeunesse donnera de la force et de la vigueur à leur vie spirituelle; il conservera sans tâche la robe de leur innocence baptismale, et s'il arrivait que leurs âmes fussent souillées par le péché, elles mériteraient de Dieu la grâce d'être de nouveau purifiées dans le précieux sang de l'Agneau sans tâche.

Vous devez également veiller par l'instruction et par l'exemple pour élever vos enfants dans les habitudes de tempérance et de sobriété. Que ce vice fatal d'ivrognerie soit à jamais banni de vos habitudes. Trop longtemps ce péché honteux a été jeté en reproche à notre fidèle troupeau et, aujourd'hui, c'est du fond de nos cœurs que nous vous exhortons, chers bien-aimés, à une croisade contre ce crime si grand en vous priant de ne pas ralentir vos efforts tant qu'un seul individu y restera adonné. Que de ruines, de malheurs et d'infamies l'intempérance n'apporte-t-elle pas dans des familles qui seraient autrement joyeuses et l'exemple du bonheur domestique! Oh! de combien de crimes est-elle la source! Elle abaisse ceux qui s'y adonnent au niveau de la brute; non-seulement

[1] Qua vero ætate pueris sacra mysteria danda sint, nemo melius constituere poterit quam pater et sacerdos cui illi confitentur peccata : ad illos enim pertinent explorari et a pueris percunctari, an hujus admirabilis Sacramenti cognitionem aliquam acceperint et gustum habeant. — (*Catech. Romanus, part*, 2. *cap.* 4, *sec.* 68) ; et St. Thomas écrit : — « Quando jam pueri incipiunt aliquem usum rationis habere, ut possint devotionem concipere hujus Sacramenti, tunc potest eis hoc sacramentum conferri. » — (3ª *part. quæst.* 90.)

elle tue l'âme, mais elle cause des maladies, des infirmités et des maladies corporelles et procure une mort imprévue et prématurée. Puisse Dieu dans sa miséricorde vous préserver de ce honteux péché; puissent vos enfants ne jamais être atteints de cette contagion, et puissiez-vous donner tous vos soins à leur inspirer à temps une sainte horreur d'un vice aussi bas et aussi dégradant!

Bannissez également de vos maisons tout ce qui est dangereux, soit pour la morale, soit pour la religion, tant en livres, en journaux qu'en revues aujourd'hui pleins de poisons et d'iniquités et qui sont, hélas! la cause de la perte de tant d'âmes immortelles. La méchanceté des sociétés infidèles qui se proposent la corruption du cœur et de l'esprit de leurs concitoyens répand largement et à bas prix dans toute l'étendue du pays une littérature de bas étage. C'est à votre surveillance et à votre vigilance qu'il revient d'en préserver vos enfants. Une telle licence de la presse et un tel développement de publications infidèles et immorales sont une des plus honteuses plaies de la société à l'époque actuelle. Dans des milliers d'opuscules qui se multiplient chaque jour de plus en plus, notre sainte Église est calomniée, son enseignement méconnu, son histoire falsifiée; on exalte l'indifférentisme en matière de religion, et les doctrines et les pratiques de la vie chrétienne sont falsifiées et tournées en ridicule. Quiconque laissera pénétrer une pareille littérature dans les mains de ses enfants peut être assuré que leur foi sera altérée, que la pureté de leur conscience sera souillée et que l'irréligion et l'infidélité prendront bientôt chez eux la place de la piété et de la religion.

La licence illimitée de la presse à laquelle nous venons de faire allusion a déjà produit les plus désastreux effets, et l'aspect général du monde de quelque côté que nous jetions les yeux est d'une nature très-alarmante. Les puissances ténébreuses semblent être la règle suprême; les sociétés secrètes ont usurpé une autorité sans bornes; en même temps un violent esprit de révolution souffle sur la terre, abusant ses sectaires de l'espoir de la liberté avec l'intention d'établir le despotisme et de répandre en tous lieux les pires maux de l'anarchie. Les yeux fermés sur leurs propres intérêts et animés par leur hostilité contre la véritable Église, les diplomates et les politiques de quelques États encouragent cet esprit destructeur et protégent les malheureux qui ont entrepris d'exciter des troubles et des mouvements révolutionnaires dans des pays étrangers et peut-être alliés.

Combien de temps a-t-on ainsi protégé Mazzini, l'architecte de toutes les conspirations? Avec quel triomphe Garibaldi a-t-il été reçu à Londres? Combien de dignitaires de l'Église protestante, oubliant la maxime de l'Écriture — que celui qui souffle le vent sera emporté dans le tourbillon — combien de nobles et d'hommes d'État ont accueilli avec applaudissement l'arrivée parmi eux de ce grand promoteur des convulsions civiles sur le continent, l'agent bien connu des sociétés secrètes et l'ennemi invétéré de l'Église du Christ?

Que dirons-nous de la situation des questions religieuses?

L'infidélité n'a-t-elle pas été largement propagée et l'indifférence religieuse n'a-t-elle pas pris racine dans le public? Des évêques et des dignitaires protestants n'ont-ils pas attaqué avec impunité l'inspiration des Écritures? Les gradués ou les professeurs de l'université de Dublin ne nient-ils pas librement l'éternité des peines de l'enfer et d'autres doctrines de l'Évangile en se fondant sur un système de rationalisme qui tue l'âme? Nous avons la douleur d'ajouter que même un synode pan-anglican a manifesté des tendances perverses de ce genre. Incapable de s'accorder sur tout autre point de doctrine et impuissant à condamner des erreurs dominantes, il a été unanime à attaquer l'autorité du Vicaire du Christ sur la terre et à décrier la dévotion que nous professons pour la sainte Mère de Dieu qui, d'après sa propre prophétie, doit être appelée bienheureuse par toute les générations, et qui est notre vie, notre douceur et notre espérance pendant notre pèlerinage dans cette vallée de larmes.

Lorsque ceux qui sont investis de l'autorité et qui devraient être la lumière du monde et le sel de la terre s'éloignent tellement de la vérité qu'on peut les comparer à un aveugle en conduisant un autre, nous ne pouvons être surpris du degré d'iniquité dans lequel sont tombés les *Trades-Unions* et d'autres sociétés de ce genre dans les grands centres manufacturiers de l'Angleterre et de l'oubli total de la religion et des principes moraux dont on les accuse.

Comment ces torrents d'iniquité, présages d'une ruine universelle, n'exciteraient-ils pas nos alarmes et ne nous feraient-ils pas craindre de voir s'allumer la colère de Dieu contre ce monde si coupable et les châtiments de sa fureur retomber lourdement sur nous? N'est-il pas de notre devoir de chercher à détourner des malheurs menaçants par la pénitence et les œu-

vres de charité, par des prières humbles et ardentes. Tout en faisant d'autres bonnes œuvres selon nos moyens, ne cessons jamais de prier, tournons constamment nos yeux et nos cœurs vers le Ciel pour demander au Tout-Puissant de répandre sa lumière sur ceux qui sont encore dans les ténèbres et l'ombre de la mort et de ramener dans les voies de la droiture ceux qui sont actuellement les esclaves du péché et les ennemis de l'Évangile.

Priez spécialement pour le bien-être de la sainte Église catholique si durement attaquée aujourd'hui dans plusieurs pays; priez pour notre Saint-Père le Pape pour lui obtenir un glorieux triomphe sur les ennemis acharnés à sa destruction et qui l'entourent aujourd'hui et l'attaquent avec tant de fureur et de perfidie; priez pour que notre pays si pauvre et si affligé, mais toujours si fidèle à la véritable Église du Christ, puisse être préservé de l'infidélité, de l'indifférence religieuse, des mauvais systèmes d'éducation, des sociétés secrètes et des autres calamités qui dominent partout ailleurs ; priez pour apaiser le courroux de Dieu afin qu'il puisse visiter le monde non dans sa justice ou sa colère, mais dans sa miséricorde.

La promesse divine est notre garantie que si nous offrons nos prières avec foi et persévérance, elles ne seront pas offertes en vain. Dieu est riche dans sa miséricorde « pour ceux qui l'invoquent » (Phil. III, 28), comme nous l'assure l'Apôtre, et le Rédempteur lui-même déclare : « Et tout ce que vous demanderez en priant, si vous croyez, vous le recevrez » (St. Mat. XXI, 22). Profitez donc de ces grands moyens de prière, cette clef du Ciel qui nous ouvre tous les trésors de Dieu (St. Augustin, serm. 229) et vous pouvez être certain qu'après avoir écarté de vous les châtiments de la colère de Dieu, vous recevrez en récompense de votre piété et de votre foi les bénédictions de sa miséricorde.

Je termine en vous souhaitant de tout mon cœur, chers bien-aimés, toute grâce et toute bénédiction en Jésus-Christ.

Dublin, 9 octobre 1867.

† Paul Card. Cullen Archevêque.

Résolutions unanimement adoptées par les archevêques et évêques catholiques d'Irlande, dans la réunion générale tenue à Dublin les 1er, 2 et 3 octobre 1867.

Sur le retrait de la dotation de l'Église protestante établie et de l'application de ses revenus :

Les archevêques et évêques d'Irlande, voyant que le Parlement se prépare à faire une loi sur l'Église protestante établie en Irlande croient de leur devoir de déclarer :

1. Que l'Église protestante établie en Irlande est soutenue principalement et presque exclusivement au moyen de propriétés et de revenus injustement enlevés à leur propriétaire légitime, l'Église catholique d'Irlande, — que les catholiques Irlandais ne cessent point de regarder comme une grande injustice et une insulte continuelle, le maintien au moyen de ces revenus, c'est-à-dire à leurs frais, d'un établissement qu'ils regardent comme la source d'où coulent les eaux d'amertume qui empoisonnent les relations de la vie en Irlande, et rendent étrangers les uns aux autres les protestants et les catholiques qui devraient ne former qu'un seul peuple.

2. Que malgré le droit légitime de l'Église catholique d'Irlande à rentrer en possession des propriétés et des revenus dont elle a été injustement privée, les évêques catholiques irlandais affirment de nouveau les résolutions suivantes des évêques assemblés dans les années 1837, 1841 et 1843 ; et adhérant à l'esprit et à la lettre de ces résolutions, ils déclarent formellement qu'ils ne recevront de l'État aucune dotation provenant des propriétés et des revenus actuellement possédés par l'établissement protestant, ni aucun traitement de l'État quel qu'il soit.

Voici les résolutions dont il est parlé :

Résolu, — que, alarmés du bruit que l'on doit faire dans la prochaine session du Parlement une tentative pour faire régler par l'État un traitement pour le Clergé catholique romain, nous croyons que c'est un devoir impérieux de ne pas nous séparer sans faire connaître l'expression de notre très-forte réprobation d'une telle tentative, et de notre détermination invariable de résister par tous les moyens en notre pouvoir à une mesure si pleine de menaces pour l'indépendance et la pureté de l'Église catholique en Irlande. — (Résolution des évêques irlandais en 1837.)

Résolu, — que Sa Grâce Mgr Murray soit prié de convoquer une réunion générale spéciale des prélats de toute l'Irlande, au cas où il aurait une preuve positive ou une appréhension bien fondée que le gouvernement songe à présenter avant la prochaine réunion générale, le plan odieux et alarmant de pourvoir par l'État aux besoins du Clergé catholique de cette partie de l'Empire. — (Résolution des évêques Irlandais en 1841).

Résolu, — que les résolutions précédentes soient republiées, afin de faire savoir à notre fidèle clergé et à la population ainsi qu'aux personnes qu'elles concernent, que notre ferme dé-

termination sur ce point est restée invariable; et que nous nous engageons unanimement à résister de toute notre influence aux tentatives que l'on ferait pour soutenir par l'État le clergé catholique, quelle que soit la forme sous laquelle se présenterait ce soutien. — (Résolution proposée par Mgr Murray, appuyée par Mgr Slattery et unanimement adoptée à une réunion des prélats irlandais tenue à Dublin le 15 novembre 1843, sous la présidence de Mgr Mac Hale.)

3. Que en déclarant ainsi leur détermination de maintenir l'Église d'Irlande libre et indépendante du contrôle et de l'intervention de l'État, les évêques d'Irlande sont heureusement d'accord avec les instructions reçues du Saint-Siége dans les années 1801 et 1805, aussi bien qu'avec la marche adoptée par les évêques de cette époque pour se conformer à ces instructions.

Quand un projet de dotation pour le Clergé catholique fut proposé à la fin du siècle dernier, le pape Pie VII donna les instructions suivantes aux évêques irlandais par l'intermédiaire du secrétaire de la Propagande :

« Le Saint-Père désire vivement que le Clergé irlandais continue à suivre la ligne de conduite, si digne de louanges, qui l'a guidé jusqu'à présent; qu'il s'abstienne scrupuleusement de rechercher des avantages temporels et que tout en exprimant par paroles et par actions un attachement invariable au gouvernement britannique, et surtout la profonde reconnaissance pour les nouvelles faveurs dont il vient d'être comblé, il refuse ces dernières pour donner un exemple éclatant du désintéressement qui est le partage constant du zèle apostolique des membres du sanctuaire. Cette conduite est le moyen d'élever davantage aux yeux de tous la religion catholique, en appelant sur ses ministres l'estime et le respect qui les rendent plus dignes de l'amour et de la vénération des fidèles confiés à leurs soins spirituels.

« Tels sont les sentiments exacts que notre Saint-Père a chargé le secrétaire de la Propagande de vous communiquer, révérend Père, afin que par vous ils soient connus sans délai des excellents métropolitains et évêques du royaume d'Irlande. »

Les mêmes sentiments sont répétés bien plus longuement dans une autre lettre du secrétaire de la Propagande en date du 25 septembre 1805.

4. Que les évêques sont assurés que les cathotholiques Irlandais accueilleront avec joie le refus d'une dotation de l'État pour l'Église d'Irlande, et qu'ils ne cesseront jamais de donner, sans aucune contrainte légale l'appui qu'ils ont jusqu'à présent accordé librement et volontairement à leur clergé et à leurs institutions religieuses.

5. Qu'en appropriant les propriétés ecclésiastiques de l'Irlande au soulagement des pauvres, le pouvoir législatif réalisera un des objets pour lequel elles avaient été destinées dès l'origine et auquel elles servaient dans les temps du catholicisme.

Sur l'éducation nationale.

1. Les évêques assemblés, confirment les résolutions relatives à l'éducation adoptées dans une réunion générale des évêques d'Irlande, tenue à Dublin le 4 août 1863 et jours suivants.

Voici le texte de ces résolutions :

« (*a*) Que les évêques d'Irlande réunis pour se conformer aux ordres du souverain Pontife, qui appelle principalement leur attention sur le système national d'éducation, réitèrent leur condamnation du principe sur lequel est fondé ce système, savoir, le principe d'une éducation mixte, comme intrinsèquement vicieux et aussi malsain dans la pratique qu'opposé aux intérêts de la religion catholique, et dangereux pour la foi de leurs troupeaux.

« (*b*) Ils protestent contre l'imposition au peuple catholique d'Irlande, d'un système dans lequel la religion est contre toute loi séparée de l'instruction séculière, dans lequel l'État substituerait la puissance à l'autorité de l'Église catholique, quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse catholique, et au mépris des droits pastoraux du clergé catholique, priverait l'éducation de la seule garantie complète que reconnaisse l'Église catholique pour sa sécurité religieuse.

« (*c*) Qu'aucun changement dans la constitution du corps administrant un système mixte d'éducation, ne peut compenser les défauts qui lui sont inhérents, ni neutraliser ses mauvais effets.

« (*d*) Que d'après les déclarations répétées des évêques irlandais, la constitution des écoles modèles et normales est en désaccord complet avec les principes de l'Église catholique; que nous condamnons encore ces écoles comme spécialement dangereuses, que nous mettons encore nos troupeaux en garde contre elles; que nous enjoignons à nos prêtres d'employer toute leur autorité pour en retirer les enfants, et en même temps de développer toute leur habileté pour procurer une bonne éducation séculière à la jeunesse de leurs paroisses respectives; et que nous demandons une observance ponctuelle de la résolution adoptée dans la dernière réunion

générale des évêques Irlandais, et dont nous donnons la teneur ainsi qu'il suit :

Convaincus de l'importance de n'instruire les professeurs catholiques que dans des écoles normales catholiques, nous défendons à tout prêtre à partir du premier jour du trimestre prochain, d'envoyer qui que ce soit prendre ses degrés dans une de ces écoles modèles et de conférer avec les patrons de ces écoles nationales pour leur instruction. Nous ajoutons qu'aucun professeur ayant fait ses études à partir de cette date dans une école modèle, ne pourra être employé comme tel par un prêtre ou de son consentement.

« (*e*) Que nous avons appris avec la plus grande satisfaction que dans les diocèses où les écoles modèles ont été introduites, ou maintenues contre le vœu des évêques, les mesures prises pour empêcher les enfants d'y assister ont eu beaucoup de succès; que nous félicitons ces zélés évêques de leur succès et de la fidélité de leur clergé et de leur troupeau.

« (*f*) Que la fiction d'un mélange de catholiques et de protestants dans les Églises ordinaires nationales a été exposée assez clairement dans un rapport parlementaire, pour permettre au gouvernement de faire droit aux réclamations légitimes des catholiques, en reconstruisant les écoles fréquentées par les enfants catholiques. Ces réclamations sont : Que les maîtres soient catholiques et approuvés par les évêques et les prêtres; que l'on n'y fasse usage que de livres composés par les frères de la Doctrine chrétienne, ou ayant le même esprit catholique; que l'on n'intervienne pas dans l'usage des emblèmes religieux dans les écoles et dans les arrangements pour l'instruction religieuse; enfin que ces écoles ne soient inspectées que par des inspecteurs catholiques nommés comme en Angleterre.

« (*g*) Que comme il est nécessaire d'avoir des professeurs habitués à l'enseignement, et que cette étude faisant partie d'un système bien réglé d'éducation, est reconnue comme devant faire partie du budget de l'éducation nationale, une partie proportionnelle de cet argent public est due au peuple catholique d'Irlande pour l'instruction des maîtres catholiques destinés aux écoles catholiques recevant les secours de l'État, et qui, comme les maîtres catholiques, ne peuvent avoir, en toute sûreté, recours aux écoles normales existant actuellement. Il est nécessaire de fonder et de pourvoir aux frais du budget un établissement séparé pour les catholiques, et approuvé par l'autorité ecclésiastique compétente; ou bien d'instruire les professeurs catholiques aux dépens du public dans les institutions catholiques approuvées par les évêques qui existent déjà.

« (*h*) Que comme il est défendu par les évêques d'envoyer des maîtres catholiques dans les écoles normales existantes, et comme il est du devoir des parents catholiques, en obéissance aux instructions de leurs pasteurs, de retirer leurs enfants des écoles modèles actuelles, les commissaires catholiques manqueront au respect et à l'obéissance qu'ils doivent à l'autorité ecclésiastique s'ils engagent des maîtres ou des élèves à s'instruire dans ces écoles.

« (*i*) Que nous déclarons du devoir des membres catholiques de la Commission pour l'éducation nationale de faire tous leurs efforts pour amener dans le système un changement tellement fondamental que l'on puisse obtenir pour les écoles d'un catholicisme exclusif et avoué, des maîtres, des livres et d'autres emblèmes religieux; et que s'ils ne peuvent obtenir aucun changement, ils doivent se retirer d'une position dans laquelle ils ne peuvent ni faire le bien ni empêcher le mal.

« (*j*) Que nous défendons à nos prêtres d'accepter des autorisations de construire aux conditions insérées dans les baux que la commission a déjà fait préparer et que nous leur interdisons de concourir avec d'autres pour l'acceptation de ces autorisations dans ces conditions. »

2. Les évêques appellent particulièrement l'attention sur la résolution (*d*) qui déclare que la constitution des écoles modèles et normales est en désaccord évident avec les principes de l'Église catholique, et qui enjoint aux prêtres de faire tous leurs efforts pour en retirer les enfants, attendu qu'elles sont spécialement dangereuses. Ils désirent que cette résolution soit de nouveau promulguée dans toutes les paroisses où l'on peut craindre que les enfants ne se rendent à ces écoles; et que les prêtres sachent de nouveau que c'est pour eux un devoir impérieux de faire exécuter cette résolution.

3. Ils désirent aussi que la résolution des évêques assemblés en mai 1862, au sujet de l'instruction des maîtres, et dont les évêques ont demandé l'observance ponctuelle dans leur réunion du mois d'août 1863, soit encore notifiée à tous les directeurs catholiques des écoles nationales.

4. L'assemblée décide qu'il sera adressé au Parlement une pétition demandant un changement dans le système d'éducation nationale

assez complet pour donner aux catholiques de l'Irlande tous les avantages auxquels ils ont droits.

Sur l'université catholique.

Que nous invitons le peuple et le clergé d'Irlande à contribuer généralement aux fonds de l'université catholique, et à faire tous leurs efforts pour que la prochaine recette soit aussi forte que possible.

Sur les sociétés secrètes et sur les moyens d'établir la paix et la prospérité en Irlande.

Tout en mettant en garde nos troupeaux contre la folie criminelle de s'engager dans les sociétés secrètes ou dans les insurrections déclarées contre le gouvernement du pays, nous déclarons également au gouvernement et au pouvoir législatif notre conviction profonde que la paix et la prospérité ne régneront jamais en Irlande d'une manière permanente tant que l'Église protestante sera dotée par l'État, tant qu'on n'aura pas rendu libre l'éducation dans toutes ses parties, et assuré le fruit de leur capital et de leur travail aux classes qui se livrent à l'agriculture.

9. — *Italie.* — A Naples, mort du général Filangieri, prince de Satriano.

12. — *États-Pontificaux.* — Le *Journal de Rome* publie une lettre apostolique du Souverain-Pontife qui abroge et annule la prétendue légation apostolique de Sicile, ce qu'on appelait la *monarchie*, le juge délégué et son tribunal, tous ses employés et fonctionnaires. Le Saint-Père rappelle dans cette lettre que dès le commencement de son Pontificat il a publié, le 26 janvier 1846, la lettre *Peculiaribus*, pour les intérêts spirituels de la Sicile. Il considère que Clément XI avait déjà jugé, avec beaucoup de raison, que les maux et les abus les plus graves résultaient, pour la Sicile, de la prétendue légation et du tribunal de monarchie que l'on dit avoir été accordés par Urbain II, et qu'en conséquence le 20 février 1714, Clément XI avait abrogé et annulé complétement, par la lettre *Romanus Pontifex*, la prétendue légation apostolique, ce qu'on appelait la monarchie et son tribunal. Benoit XIII, cédant aux circonstances et à des promesses réitérées, et espérant que le tribunal n'aurait point d'abus, s'il était constitué suivant certaines règles déterminées et immuables, établit en Sicile par sa lettre *Fideli*, le 30 août 1728, un juge délégué des causes ecclésiastiques, avec un tribunal, des pouvoirs et des lois qui ne pourraient jamais être modifiés. Mais ses espérances furent trompées, les abus continuèrent, et le Siége pontifical réclama souvent pour que les bornes imposées par la constitution de Benoît XIII fussent maintenues. A l'occasion de la convention de 1818 entre le Siége pontifical et le roi des Deux-Siciles, une ordonnance royale fut rendue pour l'observation de ces limites et la cessation des abus. On promit, mais on ne tint pas la promesse. Le tribunal continua à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques et dans la discipline même des ordres réguliers. A la fin du siècle dernier, le mal s'augmenta encore; le tribunal de Messine fut établi par l'autorité civile, sans dépendre en rien du tribunal de monarchie.

« En conséquence, continue la Lettre apostolique, ne pouvant en aucune façon, selon le devoir de notre ministère apostolique, supporter et tolérer plus longtemps de pareils maux et de pareils abus, ni permettre que les priviléges de la monarchie de Sicile portent atteinte à la dignité de l'ordre ecclésiastique, l'ébranle et le renverse, ayant pris conseil de la Congrégation de nos Très-Vénérables Frères de la sainte Église romaine, les Cardinaux, ayant entendu aussi plusieurs Évêques, fils chéris de la cour de Rome, de notre propre mouvement, de science certaine, après notre mûre délibération, et suivant la plénitude de notre pouvoir apostolique, par les présentes, non-seulement nous confirmons la suppression et l'abolition de la prétendue légation apostolique de Sicile et de la soi-disant monarchie, prononcées par notre prédécesseur Clément XI, mais aussi nous supprimons de nouveau, détruisons et abolissons, autant que besoin sera, par notre autorité suprême, la même légation apostolique et monarchique; en outre, nous révoquons entièrement par la teneur des présentes la constitution *Fideli* plusieurs fois mentionnée ci-dessus, laquelle a été publiée par notre prédécesseur Benoît XIII, relativement au juge délégué en Sicile, que l'on appelle juge de monarchie, et à son tribunal, ainsi que tous les indults, priviléges et pouvoirs, même

accordés sous forme de bref par lettres apostoliques, tant dans celle donnée le 3 mars 1846, par notre dernier prédécesseur Grégoire XVI, et commençant par ce mot : *Jamdiu*, que dans la nôtre du 21 janvier 1856, commençant par ce mot : *Peculiaribus*, ceux accordés et confirmés dans n'importe quelle autre lettre à quelque titre et pour quelque motif que ce soit, par nous et nos prédécesseurs, en considération et pour le motif de n'importe quels mérites, au susdit juge délégué et à son tribunal ; et nous supprimons à perpétuité et détruisons, cassons et annulons absolument en toutes choses les fonctions dudit juge et de tous autres fonctionnaires et employés, et ledit tribunal, ainsi que le tribunal ci-dessus mentionné établi à Messine. C'est pourquoi nous voulons et ordonnons que toutes ces choses soient tenues et réputées par tous comme entièrement éteintes, supprimées et abolies, et comme détruites, cassées, effacées et révoquées sans restriction et absolument abrogées. »

La Lettre se termine ainsi qu'il suit :

« Qu'il ne soit donc permis à personne absolument d'enfreindre ou de combattre par une audace téméraire Notre présente page d'extinction, suppression, abolition, destruction, cassation, annulation, révocation, abrogation, ordonnance, interdiction, déclaration et volonté. Si quelqu'un s'avise de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1867, le 28 janvier.

« L'an 18e de notre Pontificat.

« Nous ordonnons que notre présente Lettre apostolique soit publiée le 10 octobre 1867. »

PIE IX,
Souverain Pontife.

France. — Mg. Dupanloup, évêque d'Orléans, publie, sous le titre de *Post-Scriptum*, une nouvelle lettre à M. Rattazzi. En voici la fin :

.... Il s'agirait maintenant d'un marché, dont le Pape serait le prix.

Je me donne à qui me le livre, dirait l'Italie. Je dois à la France six victoires, plus la Lombardie, plus la Vénétie. Mais si la Prusse me livre le Pape, je me donne à la Prusse ; et si la Prusse fait la guerre à la France, je suis pour les Prussiens.

En vérité, si c'est là ce que M. Nigra est allé chercher à Biarritz, il nous a fait beaucoup d'honneur.

Quoi donc ! avons-nous perdu cent batailles, pour qu'on vienne ainsi marchander notre honneur, et négocier notre infamie !

Oui, notre infamie ; car quel autre nom mériterait notre complicité avec ce que l'Italie révolutionnaire trame en ce moment, et qui n'a qu'un nom dans la langue des honnêtes gens : un brigandage, *latrocinium ?*

Je m'adresse ici à quiconque conserve une étincelle de sincérité et d'honneur français dans son âme.

Un chef de bédouins tient sa parole. Chez le bandit corse et jusque dans les tribus sauvages on trouve le respect de la foi donnée. On ne le trouve pas en Italie.

Que porte cette convention solennellement jurée entre la France et l'Italie ?

On connaît le 1er article :

L'Italie s'engage *non-seulement à ne pas attaquer le territoire pontifical, mais de plus à empêcher*, MÊME PAR LA FORCE, *que des bandes armées, venues du territoire du royaume, n'attaquent ce même territoire pontifical.*

Et que fait en ce moment l'Italie ? Elle fait envahir le territoire pontifical.

Malgré les 45,000 hommes de M. Rattazzi, et à leur aide, de tous côtés, les bandes passent la frontière, appelant à l'insurrection les paisibles habitants des provinces pontificales.

Effroyable, mais vaine tactique : les zouaves, les soldats romains du Pape battent les bandes en toute rencontre, et non-seulement les habitants des villes romaines ne s'insurgent pas, mais ils acclament les zouaves vainqueurs, et relèvent eux-mêmes les écussons pontificaux abattus par les bandes garibaldiennes.

Et à Rome, non-seulement pas une émeute, pas un mouvement, mais pas la plus petite manifestation. C'est ce que le *Moniteur* français atteste chaque jour et ce que les journaux les plus hostiles au Saint-Siége sont forcés de constater.

En vain on multiplie les appels incendiaires : les Romains ne répondent pas ; on demande à Rome un signal, ce signal ne vient pas.

« Ils sont venus, écrit la *Situation*, ces libé-
« rateurs ; leur approche devait être électrique ;
« à leur vue, la contagion de la liberté devait
« courir comme une traînée de poudre, et tout
« est resté calme, fidèle et confiant, sous le scep-
« tre du successeur de saint Pierre. »

Spectacle étonnant, et qui sera l'honneur

éternel du peuple romain et la honte de l'Italie révolutionnaire, que ce petit peuple, ainsi entouré, agité, provoqué, à qui on apporte l'insurrection tout armée dans ses villes et ses villages, et que rien n'ébranle !

Quelle est la capitale en Europe qui résisterait à de pareilles provocations ? Que le gouvernement français laisse la démagogie faire pendant quelques mois à Paris ce que le gouvernement italien laisse faire contre Rome, et on verra si c'est assez des 120,000 hommes qui gardent Paris pour empêcher la révolution.

Voilà donc sur quoi vous avez vainement compté. Mais ce n'est pas fini, et vous précipitez en ce moment la seconde phase de votre *latrocinium*.

Les bandes fugitives, recueillies sur la frontière par les soldats de Victor-Emmanuel, reviennent plus nombreuses. A Narni, à Terni, on les arme, on les paie, et on les laisse de nouveau passer. Des bersaglieri déguisés en chemises rouges sont avec eux ; des officiers piémontais les mènent.

Et pendant ce temps-là, vos journaux recommencent des efforts désespérés pour soulever l'Italie, les provinces pontificales, Rome surtout.

« A Turin, écrit le correspondant garibaldien « *des Débats*, la *Gazette du Peuple* a ouvert une « souscription, et on donne 100 fr. à tout indi« vidu qui va se joindre aux bandes. »

Et puis, demain, vous nous parlerez d'un irrésistible mouvement national et de la nécessité de voler au secours du Saint-Père ; les impudents mensonges de Chambéry recommenceront. On y a pris une fois la France. On espère l'y prendre encore. Qu'importe à M. Rattazzi l'honneur de la France et de son gouvernement ? L'invasion se fera, et nous verrons si M. de La Marmora consentira à être l'émule de l'étrange héros qui s'est vanté d'avoir dispersé les *hordes papales*, et égorgera, comme à Castelfidardo, s'ils résistent, les 3,000 hommes qui gardent les provinces romaines. Est-ce de cette journée que le *Diritto* écrivait ce matin même : « Ce sera *notre plus beau jour de gloire?* »

Et cependant l'Empereur l'a déclaré, juré, à la France, à l'Italie, au Saint-Père, à l'Europe ; je cite les paroles textuelles :

« Le *Pouvoir temporel* NE PEUT ÊTRE DÉTRUIT :

« *Il faut que le Pape soit maître chez lui* :

« Le principe qui a ramené le Saint-Père au « Vatican VEUT QUE LE CHEF SUPRÊME DE L'ÉGLISE « SOIT RESPECTÉ DANS TOUS SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL.

« JAMAIS *la France* NE LE SACRIFIERA.

« *Le maintien de la situation pontificale* EST INSCRIT SUR NOTRE DRAPEAU ;

« *C'est la condition essentielle de son indépendance spirituelle ;*

« *L'Empereur y a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie, sa loyauté bien connues* NE FERONT JAMAIS DÉFAUT NI A LA RELIGION NI AU PAYS ;

« TOUS NOS ACTES, TOUTES NOS DÉCLARA« TIONS s'accordent pour constater *notre ferme « et constante volonté de maintenir le Pape en pos« session de la partie de ses États que la présence de* « NOTRE DRAPEAU *lui a conservée.* »

« ABANDONNER ROME ! *oublier la politique suivie « par la France depuis des siècles !* NON, CE N'EST PAS « POSSIBLE. »

Voilà notre devoir, et voilà l'honneur.

Si donc, sous quelque prétexte que ce soit, l'Italie envahit ou fait envahir les provinces pontificales, c'est une autre dépêche Gramont, mais sur laquelle cette fois il n'y ait plus d'équivoque, qui doit à l'instant partir de Paris.

De vaines protestations après les faits accomplis, il y en a eu trop jusqu'ici ; il n'en faut plus : personne ne s'y laisserait prendre.

La France pourrait se lever et dire à son gouvernement : Vous m'avez trompée ;

Le Corps législatif pourrait dire : Vous m'avez trompé ;

Et le Pape et l'Église, et les puissances catholiques à leur tour pourraient dire : Vous nous avez trompés.

Oui, si le pouvoir temporel du Pape succombe, nous sommes responsables : ce sera le crime de l'Italie, et aussi le nôtre. Voilà le cri de l'inflexible histoire.

Non, il n'y a plus ici qu'une chose à faire : il faut que M. Rattazzi sache qu'il ne peut aller à Rome qu'en nous passant sur le corps ;

Ou nous sommes déshonorés.

Le Pape renversé, le Piémont à Rome, la Papauté errante et fugitive, ou, malgré les mensonges qu'on nous réserve, sujette et prisonnière de Victor-Emmanuel ; notre occupation de dix-huit ans anéantie ; la politique séculaire de la France foulée aux pieds ; et toutes nos paroles, toutes nos déclarations, toutes nos promesses, tout ce que nous avons dit tant de fois et si solennellement à la France, à l'Italie, au Pape, à l'Europe, bafoué et jeté au vent ; et les plus grands intérêts nationaux, sociaux et religieux livrés et trahis ; et enfin les justes malédictions du monde catholique, et l'exécration de l'avenir sur une telle œuvre et sur nous.

Si nous croyions n'avoir ici, en face de pareil-

les indignités, d'autre droit, d'autre devoir et d'autre honneur, que de regarder faire, et de dire enfin comme Pilate : « Je m'en lave les mains ; »

Ah ! devant cette honte, si l'Italie pouvait l'infliger à nôtre pays, je l'avoue, je rougirais un moment d'être Français !

Et quiconque pense autrement n'a pas, je le déclare, dans les veines le sang français.

Et qu'on ne s'étonne pas de l'émotion de mes paroles. Il s'agit ici, l'Empereur lui-même l'a proclamé, « de ce que les hommes ont le plus à cœur » et de plus sacré.

Qu'on le sache bien d'ailleurs, la conscience catholique est ici inexorable, et du jour où le Pape serait renversé, commencerait contre la révolution italienne, dans le monde chrétien tout entier, une action en revendication éternelle.

Naguères, dans un noble langage, l'Empereur a parlé des points noirs à l'horizon et de revers passagers. Ici, la noirceur serait trop profonde, et le revers ne serait point passager.

Les malheurs du Pape voileraient d'une ombre trop funèbre notre étoile.

Non, la chute du Pape ne peut devenir le pendant de la chute de Maximilien !

FÉLIX, *évêque d'Orléans.*

12. — *Rome.* — Le Saint-Père adresse au cardinal-vicaire la lettre suivante, qui est lue dans les églises paroissiales et affichée à l'intérieur de ces églises :

Pie IX, Pape.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique :

Autant, au sein de nos amertumes présentes, nous confortent la foi de notre bon peuple romain, sa religion, le vif et constant attachement qu'il nous témoigne en toutes les circonstances, autant est grave notre douleur en voyant que, même cette chère ville confiée plus spécialement à notre autorité et à notre vigilance n'est pas entièrement exempte du mal que la corruption générale a introduit partout. Nous déplorons particulièrement trois maux : l'impiété du blasphème, qui se répand malheureusement, surtout dans le peuple ; l'inobservance des jours de fête ; le manque de respect à la maison de Dieu. Ces maux se manifestent, bien que la population soit généralement pieuse, et ils provoquent ordinairement la vengeance divine, ainsi que les Saintes Écritures et l'histoire nous l'attestent. En conséquence, pénétrés de la sainteté de notre devoir de veiller à la gloire de Dieu et au salut des âmes et d'éloigner de notre peuple, autant que possible, les fléaux célestes, nous vous recommandons, vénérable frère, notre vicaire, de pourvoir en notre nom et avec pleins pouvoirs à l'extirpation de ces maux. Il sera bon, certainement, de ranimer le zèle des curés, confesseurs et prédicateurs, des supérieurs d'institutions pieuses et même des bons laïques, afin que chacun de son côté, employant prudemment les moyens qui sont en son pouvoir, contribue par l'instruction, par la réprimande, par l'admonition et par toute sorte d'œuvres de charité, à la cessation de tels scandales et à la résipiscence des coupables. Et à cet effet, l'autorité ecclésiastique ne devra pas laisser en désuétude les lois pénales, établies afin de pourvoir à l'amendement des coupables et de prévenir chez les autres le danger de perversion.

Nous avons confiance que le caractère essentiellement religieux et pieux de notre peuple, au sein duquel les moyens employés ailleurs non sans avantages ne sauraient ne pas porter de fruit, facilitera grandement le succès. Ainsi, au vice du blasphème, on pourrait opposer une sorte d'apostolat formé par les pères de familles, par ceux qui sont à la tête des diverses fonctions civiles, par les chefs des divers arts et métiers, lesquels s'efforceraient tous d'extirper de leurs subalternes ce vice exécrable.

L'observation des jours de fête pourrait être encouragée par les principaux chefs d'atelier, par ceux qui commandent des travaux et même par les ouvriers animés d'un véritable esprit de religion.

Quant au respect dû aux églises et à l'attitude que l'on doit y garder, il faudrait remettre en vigueur les ordres donnés par notre prédécesseur de sainte mémoire Léon XII et reproduits autrefois par vous-même ; on rappellerait sérieusement à tous que la maison de Dieu est une maison de prière, et que la sainteté convient à un lieu saint. Or, comme la cause peut-être principale de ce mal provient des femmes, qui, en allant à l'église, se parent comme si elles allaient à la promenade ou au spectacle, et *consilium formæ a speculo petunt, pallium extrinsecus jactant, calceum stipant multiformem, solemnem manifestæ paraturæ totam circumferunt mulieritatem,* il conviendrait d'y opposer une société de dames respectables, qui, par leur exemple et par l'influence qu'elles sont à même d'exercer, chercheraient à modérer ce luxe qui est la ruine des familles et l'une des plus puissantes

causes des mauvaises mœurs. Pour faciliter cette tâche, peut-être plus malaisée que les autres, il faut rappeler aux femmes que, s'il ne convient point à leur réserve de chercher avec soin, en quelque lieu que ce soit, à attirer les regards d'autrui par la pompe des modes et par la bizarrerie des habillements, puisque le faste et le désir de plaire aux hommes sont en haine à Dieu, cela devient, dans le temple saint, une vraie injure à Dieu, qui y réside en personne sur un trône de miséricorde pour recevoir les adorations et les prières des fidèles. Qu'elles se souviennent du commandement que leur a donné saint Paul de se tenir dans les églises la tête modestement voilée, soit par respect pour la présence réelle de Dieu et des anges qui l'adorent, soit afin d'éloigner d'autrui le danger de profaner, à cause d'elles, la sainteté du temple. Qu'elles n'oublient pas que ce grave point de la discipline a toujours été inculqué par l'Église et remis en vigueur chaque fois que des abus, qu'aucune coutume ne saurait justifier, se sont produits. Qu'elles comprennent bien dans quel but cette ordonnance a été édictée et qu'il ne faut pas l'éluder en faisant du voile un nouvel ornement pour la tête, mais l'observer avec exactitude en se couvrant la tête avec modestie. Que chaque femme s'applique à elle-même l'exhortation pressante que Tertullien adressait aux chrétiennes de son temps : *Oro te sive mater, sive soror, sive filia virgo, vela caput ; si mater propter filios ; si soror propter fratres ; si filia propter patres, omnes in te ætates periclitantur. Indue armaturam pudoris, circumduc vallum verecundiæ, murum sexui tuo strue, qui nec tuos emittat oculos nec admittat alienos.*

Nous espérons que la grâce du Seigneur donnera de l'efficacité à votre zèle et la vertu nécessaire aux moyens que vous emploierez, d'autant plus que contribuent à ranimer et à développer les bonnes dispositions de ce cher peuple romain les événements menaçants que nous avons en perspective et qui nous invitent à apaiser Dieu irrité contre nous ; le deuil de tant de familles que le malheur rappelle à lui ; le bienfait de la préservation du plus grand nombre, qui nous invite à la reconnaissance. Et nous tenons pour certain que notre sollicitude et la vôtre ne seront pas vaines. En attendant, comme gage de la faveur divine, nous vous donnons de tout cœur la bénédiction apostolique.

Rome, près Saint-Pierre, le 12 octobre 1867 et de notre pontificat l'an XXII.

Pie IX, Pape.

13. — *États-Pontificaux.* — Combat de Monte-Libretti ; mort du lieutenant Arthur Guillemin. V. page 107.

15. — *Rome.* — Le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, publie un *Invito sacro* ordonnant un *triduum* de prières en actions de grâces de la cessation du choléra et pour demander le secours de Dieu dans les circonstances présentes.

16. — *France.* — A la suite d'un conseil des ministres, il est décidé que des troupes seront envoyées au secours du Pape.

17. — *Rome.* — Encyclique de Pie IX :

A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques de l'univers en communion avec le Saint-Siége apostolique,

PIE IX, Pape.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique.

Levez les yeux autour de vous, Vénérables Frères, et vous verrez, et vous déplorerez vivement avec nous les détestables abominations qui désolent aujourd'hui surtout la malheureuse Italie. Pour nous, nous adorons très-humblement les impénétrables jugements de Dieu, à qui il a plu de nous faire vivre dans ces temps très-douloureux, où, par le fait de quelques hommes, et principalement de ceux qui gouvernent et conduisent les affaires publiques dans cette Italie

VENERABILIBUS FRATRIBUS PATRIARCHIS PRIMATIBUS ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS UNIVERSI CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS,

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Levate, Venerabiles Fratres, in circuitu oculos vestros, et videbitis, ac una Nobiscum vehementer dolebitis abominationes pessimas quibus nunc misera Italia præsertim funestatur. Nos quidem inscrutabilia humillime adoramus judicia Dei, cui placuit Nos vitam agere hisce luctuosissimis temporibus, quibus nonnullorum hominum opera, et eorum potissimum, qui in infelicissima Italia rem publicam regunt ac moderantur, veneranda Dei mandata, sanctæque Ecclesiæ leges plane des-

si malheureuse, les vénérables commandements de Dieu et les lois de la Sainte Église sont entièrement méprisés, où l'impiété lève impunément la tête, et triomphe. De là toutes les iniquités, tous les maux, tous les dommages que Nous contemplons avec une profonde douleur. De là ces nombreuses phalanges d'hommes qui, marchant dans leurs impiétés, combattent sous l'étendard de Satan, sur le front duquel est écrit : *Mensonge* ; ces hommes, appelés du nom de révolution et ouvrant leur bouche contre le ciel, blasphèment contre Dieu, souillent et méprisent tout ce qui est sacré, et, foulant aux pieds tous les droits divins et humains, ne respirent, comme des loups rapaces, que le pillage, versent le sang, perdent les âmes par leurs horribles scandales, cherchent dans l'injustice le profit de leur propre malice, enlèvent violemment le bien d'autrui, contristent le petit et le pauvre, accroissent le nombre des malheureuses veuves et des orphelins, et, pour de l'argent, font grâce aux impies, tandis qu'ils refusent au juste la justice, qu'ils le dépouillent, et que, dans la corruption de leur cœur, il s'efforcent d'assouvir honteusement toutes les passions mauvaises, au grand dommage de la société civile elle-même.

C'est de cette race d'hommes pervers que nous sommes actuellement entourés, Vénérables Frères. Ces hommes, animés d'un esprit véritablement diabolique, veulent arborer l'étendard du mensonge jusque dans la Ville sainte, près de la Chaire de Pierre, le centre de la vérité et de l'unité catholique. Et les chefs du gouvernement subalpin, qui devraient réprimer de pareils hommes, n'ont pas honte de les favoriser avec zèle, de leur fournir des armes et toutes les choses nécessaires à leur entreprise, et de leur ménager l'accès de cette ville. Mais que ces hommes, même ceux qui sont placés au plus haut degré de la puissance civile, que ces hommes tremblent ; car, par cette conduite inique, ils s'embarrassent de plus en plus dans les liens des peines et des censures ecclésiastiques. Quoique nous ne cessions, dans l'humilité de notre cœur, de prier et de supplier de toutes nos forces le Dieu riche en miséricorde, afin qu'il daigne ramener ces hommes infortunés à une salutaire pénitence et au droit sentier de la justice, de la religion et de la piété, cependant nous ne pouvons taire les dangers si graves auxquels nous sommes exposés dans cette heure des ténèbres.

Nous attendons, dans une parfaite tranquillité d'âme, tous les événements qui peuvent être

piciuntur, et impietas impune caput altius extollit, ac triumphat. Ex quo omnes iniquitates, mala, et damna, quæ cum summo animi Nostri mœrore conspicimus. Hinc multiplices illæ hominum phalanges, qui ambulantes in impietatibus, militant sub Satanæ vexillo, in cujus fronte est scriptum *Mendacium*, quique rebellionis nomine appellati, ac ponentes os suum in cœlum, Deum blasphemant, sacra omnia polluunt, contemnunt, et quibusque juribus divinis humanisque proculcatis, veluti rapaces lupi prædam anhelant, sanguinem effundunt, et animas perdunt suis gravissimis scandalis, et propriæ malitiæ lucrum injustissime quærunt, et aliena violenter rapiunt, ac pusillum et pauperem contristant, miserarum viduarum et pupillorum numerum augent, ac, donis acceptis, veniam impiis tribuunt, dum justo justitiam denegant, eumque spoliant, et corrupti corde pravas quasque cupiditates turpiter explere contendunt cum maximo ipsius civilis societatis damno.

Hoc perditorum hominum genere in præsentia circumdati sumus, Venerabiles Fratres. Qui quidem homines, diabolico prorsus spiritu animati, mendacii vexillum collocare volunt in hac ipsa alma urbe Nostra, ad Petri Cathedram, catholicæ veritatis et unitatis centrum. Ac Subalpini Gubernii Moderatores, qui hujusmodi homines coercere deberent, illos omni studio fovere, eisque arma, resque omnes suppeditare, et ad hanc urbem aditum munire non erubescunt. Sed omnes hi homines, licet in supremo civilis potestatis gradu et loco collocati, paveant; quandoquidem hac improba sane agendi ratione se novis obstringunt laqueis ecclesiasticarum pœnarum et censurarum. Etsi vero in humilitate cordis Nostri divitem in misericordia Deum enixe orare et obsecrare non desistimus, ut hos omnes miserrimos homines ad salutarem pœnitentiam, atque ad rectum justitiæ, religionis et pietatis tramitem reducere dignetur ; tamen tacere non possumus gravissima pericula, quibus in hac hora tenebrarum expositi sumus.

Animo plane tranquillo quoscumque rerum eventus, licet nefariis fraudibus, calumniis, insi-

provoqués par tant de fraudes criminelles, tant de calomnies, tant de perfidies, tant de mensonges, parce que nous avons mis tout notre espoir et toute notre confiance en Dieu, notre sauveur, notre aide et notre force dans toutes nos tribulations, et nous savons qu'il ne permet pas que ceux qui se confient en lui soient confondus, qu'il déjoue les projets insidieux des impies et qu'il brise les têtes des pécheurs. Nous ne pouvons toutefois nous abstenir de dénoncer, à vous d'abord, Vénérables Frères, et à tous les fidèles confiés à votre sollicitude, la déplorable condition et les dangers si graves dans lesquels nous nous trouvons aujourd'hui, principalement par le fait du gouvernement subalpin. En effet, quoique nous soyons défendus par la bravoure et le dévouement de notre très-fidèle armée, qui a fait preuve par ses exploits d'un courage presque héroïque, il est évident que cette armée ne pourra longtemps résister au nombre immensément supérieur de ses iniques agresseurs. Et bien que nous éprouvions une grande consolation de la filiale piété que nous témoignent le reste de nos sujets, réduits à un si petit nombre par d'injustes usurpateurs, nous ressentons cependant une vive douleur en songeant qu'ils ne peuvent pas éviter les dangers que leur font courir ces bandes féroces d'hommes criminels qui les épouvantent continuellement par toutes sortes de menaces, qui les dépouillent, qui les tourmentent de mille manières.

Mais nous devons, Vénérables Frères, déplorer aussi d'autres maux sur lesquels on ne pourra jamais assez gémir. Vous avez appris, particulièrement par notre Allocution consistoriale du 29 octobre de l'année dernière, et ensuite par un Exposé muni de pièces à l'appui et livré à l'impression, de quelles calamités l'Église catholique et ses enfants sont misérablement tourmentés et déchirés dans l'empire de Russie et dans le royaume de Pologne. Là les Évêques catholiques, les prêtres et les fidèles laïques sont envoyés en exil, jetés en prison, tourmentés de toute manière, dépouillés de leurs biens, soumis aux peines les plus sévères, opprimés; là, les canons et les lois de l'Église sont entièrement foulés aux pieds. Non content de cela, le gouvernement russe, suivant le plan de ses prédécesseurs, continue de violer la discipline de l'Église, de briser les liens d'union et d'interrompre les voies de communication entre les fidèles et nous et ce Saint-Siége, de faire tous ses efforts pour détruire de fond en comble la religion catholique dans ces pays, pour arracher

diis, mendaciis excitatos, exspectamus, cum omnem Nostram spem et fiduciam collocemus in Deo salutari nostro, qui adjutor est Noster, et fortitudo in omnibus tribulationibus Nostris, quique in se sperantes confundi non patitur, et impiorum insidias subvertit, et peccatorum cervices confringit. Interim haud possumus, quin Vobis in primis, Venerabiles Fratres, et omnibus fidelibus curæ vestræ commissis denuntiemus tristissimam conditionem et maxima, in quibus per Subalpini potissimum Gubernii operam nunc versamur, pericula. Quamvis enim fidissimi Nostri exercitus strenuitate ac devotione defensi simus, qui, rebus præclare gestis, propre heroicam præ se tulit virtutem ; patet nihilominus, ipsum diu resistere nequire numero longe majori injustissimorum aggressorum. Et licet non mediocri utamur consolatione ob filialem pietatem, qua Nos reliqui subditi Nostri a scelestis usurpatoribus ad paucos redacti prosequuntur, vehementer tamen dolere cogimur, ipsos non posse non sentire gravissima pericula sibi ingruentia ab efferatis nefariorum hominum turmis, qui eos jugiter minis omnibus terrent, spoliant, et quoquo modo divexant.

At vero alia nunquam satis lugenda mala deplorare cogimur, Venerabiles Fratres. Ex Nostra præsertim Consistoriali Allocutione die 29 mensis Octobris superiori anno habita, ac deinde ex narratione documentis munita, et in lucem typis edita, optime cognovistis quantis calamitatibus catholica Ecclesia ejusque filii in Russico Imperio ac Poloniæ Regno miserandum in modum vexentur ac lacerentur. Namque catholici Sacrorum Antistites et ecclesiastici viri laicique fideles in exilium ejecti, in carcerem detrusi, ac modis omnibus divexati, propriisque bonis spoliati, ac severissimis pœnis afflicti et oppressi, et Ecclesiæ canones ac leges omnino proculcatæ. Atque his minime contentum Russicum Gubernium pergit ex avito proposito Ecclesiæ disciplinam violare, et unionis et communicationis illorum fidelium cum Nobis et hac Sancta Sede vincula frangere, ac omnia moliri et conari, ut in illis dominiis catholicam religionem funditus evertere, et illos fideles a catholicæ Ecclesiæ sinu avellere, et ad funestissimum schisma pertrahere possit.

les fidèles au sein de l'Église et pour les entraîner au schisme le plus funeste. C'est avec la plus profonde douleur de notre âme que nous vous faisons savoir que, depuis notre dernière Allocution, deux nouveaux décrets ont été récemment publiés par le même gouvernement. Aux termes du décret du 22 mai dernier, par une horrible audace, le diocèse de Podlachie, dans le royaume de Pologne, a été entièrement détruit avec le chapitre des chanoines, le consistoire général et le séminaire diocésain; l'Évêque lui-même a été arraché à son troupeau et forcé de quitter sur-le-champ le territoire du diocèse. Ce décret est d'ailleurs semblable à un autre du 3 juin de l'année dernière, dont nous n'avions pu faire mention, parce que nous en ignorions alors l'existence. Le gouvernement russe n'avait pas craint de supprimer par ce décret, de sa seule volonté et de sa propre autorité, le diocèse de Kamenetz, de détruire le chapitre des chanoines, le consistoire, le séminaire, et d'arracher violemment l'Évêque à son diocèse.

Privés de toute voie, de tout moyen de communication avec ces fidèles, nous avons été forcé, pour n'exposer personne à la prison, d'insérer dans notre Journal un Acte par lequel nous avons jugé bon de pourvoir à l'exercice de la juridiction légitime dans ces vastes diocèses et aux besoins spirituels des fidèles, afin que la nouvelle de la résolution prise par nous pût arriver dans ces pays par la voie de la presse. Tout le monde comprend facilement dans quel but le gouvernement russe publie de pareils décrets, surtout lorsqu'on sait qu'à l'absence d'un grand nombre d'Évêques s'ajoute encore la suppression des diocèses.

Mais ce qui met le comble à l'amertume de notre âme, Vénérables Frères, c'est un autre décret promulgué par le même gouvernement, le 22 du mois de mai dernier, et en vertu duquel a été constitué à Pétersbourg un collége, appelé collége ecclésiastique catholique romain et présidé par l'archevêque de Mohilev. Or, toutes les demandes, même celles qui concernent des questions de foi et de conscience, et qui sont adressées à nous et au Siége apostolique par les Évêques, les prêtres et les fidèles de l'empire russe et du royaume de Pologne doivent être d'abord transmises à ce collége, qui est chargé de les examiner, de voir si elles excèdent le pouvoir des Évêques, et, dans ce cas, de nous les faire parvenir. Ensuite, lorsque notre décision est revenue, le Président du susdit collége est tenu de l'envoyer au ministre de l'intérieur, afin que celui-ci examine s'il n'y trouve rien de contraire

Cum incredibili animi Nostri mœrore Vobis significamus, duo nuper decreta ab illo Gubernio post ultimam commemoratam Nostram Allocutionem edita fuisse. Ac decreto die 22 proximi mensis Maii vulgato, per horrendum ausum Podlachiensis Diœcesis in Poloniæ Regno una cum illo Canonicorum Collegio, Consistorio Generali, ac Diœcesano Seminario penitus fuit extincta, et ejusdem Diœcesis Episcopus, a suo grege divulsus, coactus a Diœcesis finibus continuo discedere. Quod decretum simile est illi die 3 Junii superiore item anno in lucem edito, de quo mentionem facere haud potuimus, cum illud ignoraremus. Hoc igitur Decreto idem Gubernium non dubitavit proprio arbitrio et auctoritate Cameneciensem Diœcesim de medio tollere, et illud Canonicorum Collegium, Consistorium, ac Seminarium disperdere, et proprium Antistitem ab illa Diœcesi violenter abripere.

Cum autem omnis via, atque ratio Nobis intercludatur, qua cum illis fidelibus communicare possimus, tum ne quisquam carceri, exilio, aliisque pœnis exponeretur, coacti fuimus, in Nostras Ephemerides inserere Actum, quo legitimæ illarum amplarum Diœcesium jurisdictionis exercitio, ac spiritualibus fidelium necessitatibus consulendum censuimus, ut illuc per artis typographicæ opem notitia perveniret suscepti a Nobis consilii. Quisque vel facile intelligit qua mente, et quo fine ejusmodi decreta a Russico Gubernio edantur, cum multorum Episcoporum absentiæ Diœcesium quoque accedat suppressio.

Quod autem nostram cumulat amaritudinem, Venerabiles Fratres, est aliud decretum ab eodem Gubernio die 22 superioris mensis Maii promulgatum, quo Petropoli fuit constitutum Collegium, vocatum ecclesiasticum catholicum romanum, cui præsidet Mohiloviensis Archiepiscopus. Scilicet : omnes petitiones, ad fidei etiam et ad conscientiæ negotia pertinentes, quæ a Russici Imperii et Poloniæ Regni Episcopis, Clero, Populoque fideli ad Nos, et ad hanc Apostolicam Sedem mittuntur, ad hoc Collegium primum transmittendæ sunt, easque Collegium idem examinare debet, ac decernere, utrum petitiones Episcoporum potestatem prætergrediantur, hoc in casu illas ad Nos perferendas curare. Postquam autem illuc Nostra pervenerit decisio, prædicti Collegii Præses ad internarum relationum Ministrum decisionem ipsam mittere tenetur, qui expendat, num aliquid in illa reperiatur legibus

aux lois de l'État et aux droits du Souverain, et qu'il y donne suite, selon son bon plaisir et sa volonté, s'il n'y rencontre rien de cette nature.

Vous voyez certainement, Vénérables Frères, combien détestable et condamnable est un tel décret, porté par un pouvoir laïque et schismatique, décret qui détruit la divine constitution de l'Église, qui renverse la discipline ecclésiastique, qui porte la plus grave atteinte au pouvoir et à l'autorité du Saint-Siége et des Évêques, qui entrave la liberté du Pasteur suprême de tous les fidèles, et qui pousse les fidèles au schisme le plus funeste; décret, enfin, qui viole et foule aux pieds même le droit naturel, en ce qui concerne les affaires de foi et de conscience.

Ajoutez à cela que l'Académie catholique de Varsovie a été détruite, et que le diocèse de Chelm et Belz est menacé d'une triste ruine. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il s'est trouvé un prêtre, du nom de Wajcicki, homme d'une foi douteuse, qui, au mépris de toutes les peines et de toutes les censures ecclésiastiques, et sans redouter le terrible jugement de Dieu, n'a pas craint d'accepter du même pouvoir civil le gouvernement et l'administration de ce diocèse; il a déjà pris plusieurs mesures aussi favorables au schisme que contraires à la discipline ecclésiastique.

Au milieu de toutes ces calamités et de toutes ces angoisses qui nous affligent et affligent l'Église, il n'y a personne qui combatte pour nous, si ce n'est le Seigneur notre Dieu; c'est pourquoi, Vénérables Frères, au nom de votre ardent amour et de votre zèle pour les intérêts catholiques, au nom de votre piété envers nous, nous vous exhortons avec instance et nous vous exhortons encore à joindre vos très-ferventes prières aux nôtres, à prier, à supplier Dieu sans relâche, avec tout votre Clergé et avec le peuple fidèle, afin que, se souvenant de ses miséricordes éternelles, il détourne de nous sa colère, qu'il délivre son Église sainte et nous de si grands maux, qu'il protége, par sa force toute-puissante, les fils de cette même Église, qui nous sont si chers; qu'il les protége dans presque tous les pays, et surtout en Italie, dans l'empire russe et dans le royaume de Pologne, contre tant d'embûches qui leur sont dressées, contre tant de maux dont ils sont affligés; qu'il les conserve, qu'il les affermisse, qu'il les fortifie de plus en plus constants dans la profession de la foi catholique et de sa doctrine salutaire, qu'il confonde les projets impies des hommes ennemis, et que les retirant de l'abîme de l'iniquité pour les ramener dans la voie du salut, il les conduise dans le sentier de ses commandements.

Status et supremi Principis juribus contrarium; et quoties hoc non existat, illam pro suo arbitrio et voluntate exsequatur.

Videtis profecto, Venerabiles Fratres, quam vehementer reprobandum ac damnandum sit hujusmodi Decretum a laica et schismatica potestate latum, quo et divina catholicæ Ecclesiæ constitutio destruitur, et ecclesiastica disciplina subvertitur, et maxima supremæ Nostræ Pontificiæ, atque hujus Sanctæ Sedis et Episcoporum potestati auctoritatique injuria infertur, et summi omnium fidelium Pastoris libertas impeditur, et fideles ad funestissimum impelluntur schisma; ac vel ipsum naturale jus violatur et conculcatur quoad negotia, quæ fidem et conscientiam respiciunt.

Ad hæc, catholica Varsoviensis Academia deleta est; ac tristis Chelmensi, et Beltiensi Diœcesi Ruthenorum impendet ruina. Atque illud maxime dolendum, quod repertus sit quidam Presbyter Wajcicki, qui suspectæ fidei, omnibus ecclesiasticis pœnis censurisque despectis, terribilique Dei judicio posthabito, minime exhorruit, ejusdem Diœcesis regimen et procurationem a civili illa potestate accipere, et varias jam edere ordinationes, quæ dum ecclesiasticæ disciplinæ adversantur, funestissimo schismati favent.

In tantis igitur Nostris et Ecclesiæ calamitatibus et angustiis, cum non sit alius, qui pugnet pro Nobis nisi Dominus Deus noster, Vos etiam atque etiam vehementer obtestamur, Venerabiles Fratres, ut pro singulari vestro rei catholicæ amore et studio, et egregia in Nos pietate velitis ferventissimas vestras cum Nostris conjungere preces, et una cum universo vestro Clero populoque fideli Deum sine intermissione orare, et obsecrare, ut reminiscens miserationum suarum, quæ a sæculo sunt, indignationem suam a Nobis avertat, et Ecclesiam suam sanctam ac Nos a tantis malis eripiat, ejusdemque Ecclesiæ filios, Nobis carissimos, in omnibus fere regionibus, ac in Italia præsertim et in Russico Imperio ac Poloniæ Regno, tot insidiis obnoxios, tot ærumnis afflictos, omnipotenti sua virtute adjuvet, defendat, eosque in catholicæ fidei ejusque salutaris doctrinæ professione magis in dies stabiles servet, confirmet, roboret, et omnia impia inimicorum hominum consilia disperdat, illosque de iniquitatis barathro ad salutis viam revocet et in semitam mandatorum suorum deducat.

C'est pourquoi nous voulons qu'un *Triduum* de prières publiques soit fait dans vos diocèses, à l'époque fixée par vous dans les six mois à partir de ce jour, et dans un an pour les diocèses d'outre-mer. Et afin que les fidèles assistent à ces prières publiques et adressent à Dieu leurs supplications avec un zèle plus ardent, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'Indulgence Plénière et la rémission de tous leurs péchés à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui auront dévotement assisté aux prières susdites pendant ces trois jours, qui se seront purifiés par la Confession sacramentelle et qui se seront fortifiés par la sainte Communion. Quant aux fidèles qui seront au moins contrits de cœur, pourvu qu'ils aient accompli les autres œuvres prescrites dans l'un ou l'autre des jours susdits, nous leur remettons, selon les formes usitées dans l'Église, sept ans et sept quarantaines des pénitences qui leur auraient été enjointes ou qu'ils devraient en quelque manière. Et nous voulons que toutes et chacune de ces indulgences, rémissions des péchés, remises des pénitences, puissent être aussi appliquées par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie avec la grâce de Dieu. Et ce, nonobstant toute disposition contraire.

Enfin, il n'y a rien certainement qui nous soit plus agréable que de profiter de cette occasion pour attester de nouveau et pour confirmer la bienveillance toute particulière que nous avons pour vous dans le Seigneur. Et, comme gage assuré de cette bienveillance, vous nous accordons notre Bénédiction, dans l'effusion de notre cœur, à vous, Vénérables Frères, à tous les clercs et à tous les fidèles confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 17 octobre de l'année 1867,

Et de notre Pontificat, la vingt-deuxième.

PIE IX, Pape.

Itaque volumus, ut in vestris Diœcesibus publicæ pro vestro arbitrio preces per triduum intra sex menses, pro ultramarinis vero intra annum indicantur. Ut autem fideles ardentiore studio hisce publicis precibus adsint ac Deum exorent, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, qui prædictis tribus diebus devote eisdem precibus adstiterint, ac pro præsentibus Ecclesiæ necessitatibus ex Nostra mente Deum oraverint, et Sacramentali Confessione expiati ac sacra Communione refecti fuerint, Plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Iis autem fidelibus, qui corde saltem contriti in quolibet ex commemoratis diebus reliqua præmissa opera peregerint, septem annos totidemque quadragenas de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus. Quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones, ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christi-fidelium, quæ Deo in caritate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse etiam in Domino indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque.

Denique nihil certe Nobis gratius, quam ut hac etiam occasione libentissime utamur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam, qua Vos in Domino complectimur, benevolentiam. Cujus quoque certissimum pignus accipite Apostolicam Benedictionem, quam effuso cordis affectu Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque fidelibus cujusque Vestrum vigilantiæ concreditis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 17 Octobris anno 1867.

Pontificatus Nostri Anno Vicesimo secundo.

PIVS PP. IX.

Cette encyclique, qui avait été précédée dejà d'un grand nombre de lettres épiscopales qui protestaient en faveur des droits du Saint-Siége, en provoqua d'autres, et plus nombreuses encore, surtout de la part des évêques de France, plus intéressés dans ce sens que la responsabilité des événements pesait plus particulièrement sur le gouvernement français. En même temps éclataient les protestations de la presse catholique, celles de beaucoup de laïques, et des souscriptions ouvertes pour l'armée pontificale produisirent des sommes considérables (Voy. pages 107 et 108).

19. — *Italie.* — Démission du ministère Rattazzi. Le général Cialdini, chargé de former un nouveau ministère, n'y réussit pas. Pendant ce temps, on laisse Garibaldi s'enfuir de Caprera et venir sur le continent.

21. *Italie.* — Troubles à Florence. On y placarde dans la nuit le manifeste suivant :

Italiens! — L'Italie va subir une honte immense. Délivrés de l'Autriche, une autre nation menace d'envahir la péninsule : elle combat tous nos droits.

Italiens, garde à vous! Le gouvernement oublie ses devoirs. Il importe que le pays se sauvegarde lui-même avec l'appui de sa brave armée.

Vivent l'Italie et Rome capitale!
Florence, 21 octobre 1867.
(Signé) : *Les patriotes italiens.*

A Rome, on fait circuler, en copies autographiées, le bulletin ci-après :

L'arrivée du général Garibaldi sur le continent a modifié les projets déjà en voie d'exécution, tant dans la ville de Rome que dans les mouvements des bandes insurrectionnelles. Cette halte n'est que momentanée ; elle tend de plus en plus à la réussite d'une œuvre pour laquelle le pays s'est si généreusement passionné.

En conséquence, nous avons la confiance que l'on ne tardera pas beaucoup à voir les effets d'une situation qui, relativement à l'action populaire à Rome, ne doit jeter aucune inquiétude dans l'esprit des Italiens. Que la nation ne se décourage pas, Garibaldi est avec nous.

21 octobre 1867. — *Le Comité.*

Garibaldi, arrivé à Florence, écrit la proclamation suivante, reproduite le lendemain par les journaux :

Me voici de nouveau avec vous, braves champions de l'honneur italien! Avec vous, pour remplir mon devoir, pour vous aider dans la plus sainte et la plus glorieuse œuvre de notre résurrection.

L'Italie s'est convaincue qu'elle ne peut pas vivre sans sa tête, sans son cœur, sans Rome, qui est à elle, et que quelques serviles, blessant le droit et l'honneur national, veulent sacrifier aux caprices d'un méprisable tyran.

Donc, en avant, et constance surtout! Je ne vous demande pas courage ni bravoure, je vous connais trop bien. Je vous demande de la constance.

Les Américains ont soutenu pendant quatorze ans une lutte glorieuse, qui a fait d'eux le plus puissant et le plus libre peuple du monde.

A nous, bien unis, il suffira de peu de mois pour laver l'Italie de la honte qui la souille, avec ou sans la volonté de la tyrannie qui trône au Vatican et de ceux qui la soutiennent.

21 octobre 1867. G. Garibaldi.

France. — L'embarquement des troupes françaises à Toulon est suspendu. Voy. page 110.

22. — *Italie.* — Garibaldi, après avoir prononcé un discours à Florence, part pour la frontière ponticale, qu'il franchit peu après. — A Rome, tentative d'insurrection faite par des hommes étrangers à la population. Voy. page 111.

23. — *France.* — Arrivée de l'empereur d'Autriche à Paris.

25. — *France.* — Circulaire de M. de Moustier sur les affaires de Rome (voy. page 112).

États-Pontificaux. — Garibaldi s'empare de Monte-Rotondo, héroïquement défendu par la légion romaine.

Danemark. — Une proclamation du roi annonce la cession des Antilles danoises, Saint-Thomas et Saint-Jean, aux États-Unis.

26. — *Prusse.* — Clôture du Reichstag de la confédération du Nord.

France. — Le Saint-Père adresse à Mgr Dupanloup le bref suivant :

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Votre zèle épiscopal a souvent brillé dans cette guerre si longue et si acharnée faite au Saint-Siége, et en face des spoliations et des persécutions tentées contre notre souveraineté temporelle ; mais jamais il n'a jeté un plus grand éclat que dans le péril suprême que nous venons de traverser.

Vous avez, en effet, annoncé et confondu les criminelles manœuvres, les odieux moyens, la honteuse hypocrisie, les attentats impies, et vous les avez couverts de l'ignominie qu'ils méritent, avec tant d'éloquence et de force ; vous avez rappelé en même temps aux puissants de la terre leurs devoirs envers le Père commun des fidèles avec une si courageuse liberté, que les Évêques, vos vénérables Frères, vous en ont, et à bon droit, adressé de publiques félicitations. C'est pourquoi nous vous remercions, et eux avec vous; car, tous ensemble, vous avez été

pour la maison d'Israël comme un rempart. Non-seulement vous n'avez pas tremblé devant leur face, mais vous avez ceint vos reins et vous vous êtes levé, pour leur dire tout ce que le Seigneur ordonne.

Puissent-ils prêter l'oreille à ces avertissements de leurs Pasteurs, afin que si, tombés un jour eux-mêmes dans les grands périls, ils étendent leurs mains vers Dieu, Dieu ne détourne pas d'eux ses regards, et qu'ils ne multiplient pas alors en vain leurs prières ! Et tel sera le fruit que nous promettons à votre zèle et à celui de tous vos vénérables Frères. Et comme gage des faveurs de Dieu, et en témoignage de notre particulière affection, nous vous donnons, du fond de notre cœur, à vous et à votre Diocèse, notre Bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 26 octobre 1867, de notre Pontificat l'an XXII.

PIE IX, PAPE.

27. — *Italie.* — Fin de la crise ministérielle ; le général Ménabréa est à la tête du nouveau cabinet.

France. — Le *Moniteur* déclare que les troupes sont parties de Toulon.

— Mgr Darboy, archevêque de Paris, adresse la lettre suivante aux curés de son diocèse :

Monsieur le curé,

La récente invasion des États pontificaux est un acte qui révolte toutes les consciences honnêtes. Il était impossible que la France ne s'émût pas de l'outrage fait à sa signature apposée au bas de la Convention du 15 septembre, qu'on vient de violer audacieusement. Après des négociations qui avaient pour but de désintéresser l'amour-propre de l'Italie et qui malheureusement n'ont pas réussi, la France a manifesté la résolution de demander à son épée ce que des conseils affectueux ne pouvaient obtenir. Un moment, il a paru que le sens politique et la justice allaient reprendre leur empire sur les Italiens; mais aujourd'hui le trouble recommence et l'iniquité poursuit son œuvre : le Saint-Père se voit exposé de nouveau à l'agression de ses mortels ennemis. *Cette fois, sans doute, la France ira jusqu'au bout* et rétablira l'ordre qui suit partout son drapeau.

Mais il faut le reconnaître, si l'intervention armée de notre pays est un expédient nécessaire, *elle n'est pas une solution décisive.* On mettra même du temps à chercher et à faire prévaloir cette solution que les circonstances ont rendue très-difficile. Au milieu de ces complications, de ces délais inévitables, le gouvernement pontifical ne peut que souffrir de diverses manières. Sa sécurité sera garantie, au moins momentanément, par des soldats français; mais ses propres moyens de défense, ses éléments matériels de vie et de prospérité, où les prendre ? et comment les entretenir et les développer ? *Il appartient à la chrétienté d'y pourvoir*, d'établir et de *placer sous sa garantie* les conditions nécessaires à l'indépendance du Souverain-Pontife.

En attendant qu'il y soit efficacement pourvu par les puissances de l'Europe, Rome a des besoins et nous avons des devoirs. Il faut au Saint-Siége, comme à tout pouvoir temporel, des hommes et de l'argent; il lui faut aussi notre appui moral et le secours de nos prières. Chacun de nous continuera de faire, dans cet ordre d'idées, ce qu'il doit et ce qu'il peut, s'inspirant de son cœur et de sa position. En ce qui regarde les actes communs à tout le diocèse, je me borne à rappeler que des ordonnances, renouvelées tous les ans, réclament des prières pour le Pape, soit à la messe, soit au salut du Saint-Sacrement, et qu'une quête prescrite par le dernier mandement de carême doit avoir lieu dans quelques semaines. Ces ordonnances sont fidèlement exécutées, et je n'y insiste pas. Je vous invite seulement, monsieur le curé, à prendre soin d'annoncer au prône la quête du 15 décembre, le dimanche qui la précédera, et de porter devant Dieu, dans vos prières, le souvenir des glorieux défenseurs du Saint-Siége, qui combattent et qui meurent avec une bravoure incomparable et pour la plus juste des causes.

Mais la prochaine quête pouvant paraître encore bien éloignée, vu les circonstances présentes, je désire qu'il ne vous soit pas impossible de venir en aide au Saint-Siége par vos sacrifices personnels, et de provoquer en sa faveur, dans la forme qui vous conviendra, les offrandes de vos paroissiens les mieux disposés, comme plusieurs de messieurs les curés l'ont déjà fait. Vous verserez alors au sécrétariat de l'archevêché les sommes recueillies par vous; elles seront sans retard envoyées à leur destination.

Agréez, monsieur le curé, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments d'estime et d'affection dévouée.

† Georges, Archevêque de Paris,
Grand aumônier de l'Empereur.

29. — *États-Pontificaux.* — Les troupes

françaises débarquent à Civita-Vecchia, et se mettent aussitôt en marche pour Rome.

30. — *Italie.* — La *Gazette officielle* de Florence annonce que les troupes italiennes, sous les ordres de Ricotti, ont occupé quelques points de la frontière pontificale. — Le général Lamarmora part pour Paris en mission confidentielle.

31. — *États-Pontificaux.* — Les troupes françaises entrent à Rome. Voy. page 113.

Novembre.

1. — *Autriche.* — Les évêques d'Autriche ayant adressé une lettre collective à l'empereur pour défendre le concordat (Voy. pages 460 et suiv.), le Saint-Père envoie le bref ci-après aux archevêques de Vienne et de Prague :

A nos très-chers fils les cardinaux prêtres de la sainte Église romaine, Frédéric Schwartzenberg, Archevêque de Prague, et Joseph Rauscher, Archevêque de Vienne, Pie IX, Souverain-Pontife.

Nos très-chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

A tous les autres sujets d'angoisse et de chagrin dont nous sommes accablé et qui nous arrivent de toute part, est venue se joindre la profonde douleur que nous avons ressentie, dès que nous avons su que les ennemis acharnés de Dieu et des hommes, qui partout livrent à l'Église catholique de si furieuses attaques, mais surtout dans notre malheureuse Italie et ici même, s'appliquaient, par toutes sortes de manœuvres et d'efforts, à faire abolir le concordat conclu par nous avec notre très-cher Fils en Jésus-Christ, François-Joseph, empereur d'Autriche et roi apostolique.

Mais au milieu de cette affliction, ce n'a pas été une légère consolation pour nous de recevoir les lettres qui nous ont été remises de votre part, et signées, en date du 30 septembre dernier, par vous, nos chers Fils, et par nos vénérables Frères les autres Évêques d'Autriche. Car nous y avons vu avec la plus grande joie combien il y a chez vous et chez ces mêmes Evêques de courage épiscopal, de fermeté et d'union pour défendre la cause de Dieu et de la sainte Église.

D'un commun et parfait accord, vous avez adressé à l'Empereur des lettres pour la conservation pleine et entière des droits sacrés de l'Église, suppliant le souverain de ne jamais déférer aux pernicieux conseils d'hommes impies, qui, en déclarant la guerre à l'Église, se font les ennemis de tout empire ou royauté légitime. Aussi, nous ne pouvons nous dispenser de vous féliciter bien cordialement, nos chers Fils, et de vous combler d'éloges, vous et vos vénérables Frères les Archevêques et Évêques d'Autriche.

Assuré comme nous le sommes que vous et nos vénérables Frères, aidés du secours divin, vous vous montrerez vaillants à combattre le bon combat, nous sommes soutenu par l'espérance que l'Empereur, avec les sentiments religieux qui l'animent, voudra bien se rendre à vos justes désirs, qui sont aussi les nôtres, et servir ainsi ses propres intérêts et ceux de son empire. Rien, du reste, ne peut nous être plus agréable que de saisir cette occasion pour vous exprimer et vous confirmer les sentiments tout particuliers de bienveillance qui nous animent envers vous et nos vénérables Frères les Archevêques et Evêques d'Autriche, et nous vous en donnons avec effusion le gage assuré dans la Bénédiction apostolique que nous vous accordons du plus profond de notre cœur, à vous-mêmes, nos chers Fils, à nos vénérables Frères les autres Archevêques et Évêques d'Autriche, à tout le clergé et aux fidèles laïques confiés à votre vigilance et à la leur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le Ier novembre 1867, la vingt-deuxième année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX, *m. p.*

Hindoustan. — Un épouvantable cyclone a lieu à Calcutta; 1546 personnes périssent; un grand nombre de navires sont détruits, 163 maisons européennes sont renversées, 29,231 huttes indiennes sont emportées.

2. — *France.* — Démonstrations révolutionnaires dans le cimetière Montmartre, à Paris.

3. — *Italie.* — Le général Cialdini est nommé commandant des troupes de l'Italie moyenne. — Le gouvernement italien déclare qu'il n'accepte pas les plébiscites des provinces pontificales : *les raisins sont trop verts.*

3. — *Rome.* — Le cardinal Antonelli adresse la protestation suivante aux représentants des différentes cours résidant à Rome :

Excellence,

A peine le territoire qui de fait était jusqu'alors resté au Saint-Siége, eut-il été abandonné par le drapeau de la France que l'on vit grandir, en menaçant, dans l'Italie, un parti qui reconnaît pour chef un général stipendié par le gouvernement sarde. Tous connaissent les aspirations dont ce parti s'est fait le champion et les diverses usurpations dont il a été le précurseur et l'instrument. Il n'était donc pas difficile de prévoir dans quel but on laissait croître à ce point son influence. Ce but était de provoquer une révolution dans le reste des États du Saint-Père, point de mire continuel des convoitises anarchiques. Mais les populations pontificales entourèrent de leur constante affection leur légitime Souverain, dont l'autorité put ainsi donner au monde, dans des conditions excessivement anormales, le spectacle extraordinaire d'une prodigieuse vitalité.

N'ayant pu effectuer ce plan conçu de longue date et voulant, d'un autre côté, réaliser à tout prix leur infâme dessein, les ennemis du Saint-Siége furent forcés d'en venir ouvertement à des mesures de violence. Et voilà qu'on crée publiquement en Italie des comités de trouble, qu'on ouvre des offices d'enrôlement, qu'on rassemble des armes, qu'on prépare tout le matériel nécessaire pour une agression formelle et brutale. Le gouvernement sarde, en laissant se multiplier en toute liberté ces préparatifs conformes à ses propres tendances, a voulu néanmoins s'ôter l'apparence d'une réelle solidarité, et a fait en conséquence arrêter Garibaldi, l'auteur manifeste de ce mouvement, mais il a opéré cette arrestation quand le mouvement même avait déjà reçu toute l'impulsion dont il avait besoin. On vit donc, simultanément avec cette arrestation, des bandes garibaldiennes nombreuses et armées envahir le susmentionné territoire du Saint Siége, tentant de soulever une insurrection et se donnant le nom menteur d'insurgés. Et cette invasion avait lieu sous les yeux mêmes d'une nombreuse armée que le gouvernement du Piémont avait la prétention de faire passer comme une garde appostée pour empêcher l'entrée des susdites bandes. La fidèle attitude des populations, l'héroïque abnégation et le valeureux courage des milices pontificales ont heureusement rendu vaine l'iniquité de ce nouvel attentat. Pour empêcher le mouvement ainsi contenu d'avorter, on donna avis à ses auteurs de le renforcer d'éléments nouveaux et plus efficaces. De là, la rentrée en scène de Garibaldi qui, dans Florence même, prononce une harangue sur la place publique, qui excite une populace tumultueuse à prendre les armes contre le Saint-Père, et, avec un train express, part pour la frontière pontificale : de là cet accroissement mystérieux de ses bandes qui non-seulement ne rencontrent aucun obstacle sur leur chemin, mais trouvent toutes les facilités possibles à l'entrée sur le territoire du Saint-Siége; de là, la furtive introduction, dans Rome même, des plus hardis garibaldiens, qui, bien que réprimés, y répandent la terreur et l'épouvante ; de là, la menace publiée par tous les journaux de l'Italie et spécialement par la presse officieuse d'une invasion prochaine de l'armée régulière. Ces symptômes et le dernier particulièrement prirent un aspect si grave qu'ils déterminèrent à prendre la résolution aussi dure que nécesaire de concentrer à Rome le peu de troupes pontificales qui, répandues dans les provinces, les avaient délivrées des violences des envahisseurs en faisant des prodiges de valeur. L'empereur des Français, coupant alors court à tout délai, se détermina de nouveau à défendre par une intervention armée le territoire susmentionné à la défense duquel il avait lui-même laissé la parole de la France, qu'on cherchait évidemment à éluder ou à fouler aux pieds. Le Saint-Père, encouragé par ce secours, croyait déjà dissipé l'orage menacant. Ses troupes valeureuses soutenues par un si fort appui se préparaient déjà à retourner dans les provinces, d'où elles auraient certainement chassé les bandes garibaldiennes, bien qu'accrues en nombre et animées par la présence de leur chef fameux.

C'est alors qu'avec une extrême surprise, au milieu du siége moral dans lequel depuis quelques jours on tient le Saint-Père par la rupture de toute communication télégraphique ou postale, il vint à apprendre que les troupes régulières piémontaises, suivant les traces des bandes garibaldiennes, avaient, elles aussi, violé la frontière pontificale en se dirigeant sur plusieurs points du territoire déjà mentionné. L'étrange conduite que les troupes royales parurent tenir envers lesdites bandes garibaldiennes, lesquelles chassées en apparence d'un point de l'État pontifical, étaient poussées en avant sur un autre; ou, pour mieux dire, le spécieux prétexte sous lequel semble se masquer cette invasion ultérieure inattendue, ne fait qu'aggraver l'illégalité et l'outrage de l'invasion. Mais passons sur les con-

sidérations nombreuses que l'on pourrait faire, il suffit de relever qu'un tel fait constitue une nouvelle violation du droit des gens et une nouvelle et très-grave offense aux droits souverains du Saint-Père, perpétrée par un gouvernement qui, après avoir usurpé les trois quarts de son territoire, après avoir laissé entamer le reste par les nombreuses bandes armées de la révolution, après avoir essayé d'exciter à la rébellion de fidèles sujets, vient aujourd'hui ajouter la dérision au préjudice causé pour consommer par là ou pour faciliter sans doute la voie à la consommation de ses desseins opiniâtres et jamais désavoués.

Le Saint-Père, bien qu'il ne puisse cacher la consolation ressentie par le généreux secours que lui a envoyé l'auguste chef de l'illustre nation française qui à bon droit se vante d'être la fille aînée de l'Église, secours sur lequel il se plaît à placer les plus solides espérances, ne peut en même temps ne pas ressentir également une nouvelle amertume du récent attentat à ses droits et aux droits du Saint-Siége, qu'il est tenu par tout moyen possible de protéger et de défendre.

Il a donc commandé au soussigné, Cardinal secrétaire d'État, de protester dans la forme la plus ample contre cet acte si inqualifiable et de faire la réclamation exigée par les circonstances.

A cet ordre le Cardinal soussigné s'empresse de donner pleine exécution au moyen de la présente Note qu'il adresse à votre Excellence, en la priant de la porter à la connaissance de son gouvernement, et saisit avec empressement cette occasion, etc., etc.

Signé : G. CARD. ANTONELLI.

États pontificaux. — Garibaldi publie ce manifeste :

Corese, le 3 novembre 1867.

Aux Italiens,

L'intervention impériale et royale sur le territoire romain dérobe à notre mission son but spécial : la délivrance de Rome.

En conséquence, nous nous préparions aujourd'hui à nous éloigner du théâtre de la guerre, en nous appuyant sur les Apennins, mais l'armée pontificale, complétement débarrassée de la garde de Rome et ayant réuni toutes ses forces, nous a fermé ce passage.

Nous fûmes obligés d'accepter le combat, et, vu notre position, il ne doit pas paraître étonnant que nous n'ayons pu annoncer à l'Italie un nouveau triomphe.

Les troupes pontificales se sont retirées du champ de bataille avec des pertes très-graves, et nous, nous en eûmes de considérables.

Maintenant nous demeurons spectateurs de la solution que les armées italienne et française donneront à la question romaine, et dans le cas où cette solution ne serait pas conforme au vœu de la nation, le pays trouvera en lui-même de nouvelles forces pour reprendre l'initiative et pour résoudre lui-même cette question vitale.

G. GARIBALDI.

— Bataille de Mentana; victoire décisive des troupes pontificales (Voy. pages 113 et suivantes).

4. — *Italie.* — Garibaldi est arrêté et conduit au fort de Varignano, près de la Spezzia.

6. — *France.* — Le maréchal O'Donnell, ancien ministre espagnol, chef de l'*Union libérale*, meurt à Biarritz.

7. — *Autriche.* — Retour de l'Empereur à Vienne.

Italie. — Le général Ménabréa envoie au chancelier Nigra une note par laquelle il lui annonce que les troupes italiennes se sont retirées des États pontificaux, et dans laquelle il exprime la confiance que la question romaine sera résolue.

Rome. — Mort du cardinal Roberti. Le cardinal Roberto Roberti, de l'ordre des diacres, était né à San-Giusto, diocèse de Fermo, le 23 décembre 1788, et avait été créé et publié cardinal dans le consistoire du 30 septembre 1850.

8. — *États pontificaux.* — Le général de Failly, commandant des troupes françaises, adresse son rapport au ministre de la guerre en France. (Voy. page 118.)

9. — *Italie.* — Circulaire du général Ménabréa aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger. (Voy. page 122.)

France. — Circulaire de M. de Moustier invitant les princes à une conférence pour le règlement de la question romaine. (Voyez page 126.)

11. — *Rome.* — Mandement du cardinal-vicaire, Constantin Patrizi :

Le Saint-Père a adressé le 17 octobre dernier une lettre apostolique à tous les pasteurs de l'Église catholique,

Dans cette lettre il leur signale le déplorable état où se trouve la religion par le fait de la méchanceté de certains individus et de tristes sectes, surtout en Italie, dans l'empire russe et dans le royaume de Pologne, tandis qu'ailleurs se propagent les influences de l'iniquité au détriment de la paix et de la liberté de l'Église.

Nous ne répéterons pas ici, mot pour mot, ce que contient sur ce sujet la vénérable Encyclique déjà divulguée partout de plusieurs manières. Mais il est de notre devoir de mettre à exécution ce que le Saint-Père dispose par suite des douloureuses conditions, ci-dessus mentionnées, de l'Église parmi nous et au sein des autres nations.

En effet, à la fin de sa lettre, le souverain Pontife recommande à tout l'épiscopat catholique, au clergé et aux fidèles de toutes les églises, des prières incessantes, communes et solennelles, qui répondent en quelque manière à la grandeur et à l'étendue des calamités qu'il déplore. Et, en conséquence, il ordonne que dans tous les diocèses aient lieu des prières publiques en forme de Triduum dans les douze mois pour ceux d'outre-mer et dans les six mois pour les autres.

Il convient que Rome soit la première à donner l'exemple sans délai : Rome, d'où part l'ordre apostolique adressé à la catholicité de réciter ces prières ; Rome, dont le Pontife, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ et de Pasteur des pasteurs, est le plus exposé aux coups de tous les ennemis de Dieu ; Rome enfin, qui étant en quelque sorte le cœur de l'Église, doit être la première à hâter ses triomphes, dont elle est la première à ressentir la gloire. Le monde prie pour Rome, et elle a déjà éprouvé en partie l'effet de ces prières. Qu'elle prie, selon son habitude et même avec une piété extraordinaire, pour elle-même et pour le monde, afin que, la vérité étant connue partout, et le lien de l'unité de la foi et des cœurs étant maintenu, il n'y ait plus sur la terre, absolument comme au ciel, qu'un seul bercail et un seul pasteur.

En conséquence, au nom de Sa Sainteté, nous ordonnons que les 19, 20 et 21 du mois courant de novembre, dans toutes les églises de Rome et de sa circonscription et aux heures les plus commodes pour que le peuple y assiste, un *triduum* ait lieu pour les nécessités présentes de l'Église. A cet effet, on exposera le Saint-Sacrement, on chantera les Litanies des Saints, en y joignant l'Antienne *Sancta Maria succurre*, etc., les Oraisons usitées pour l'exposition des Quarante-Heures et les collectes du Temps; et on mettra fin au tout par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Dans l'Encyclique précitée, le Saint-Père accorde l'indulgence plénière à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, assisteront dévotement et tous les jours au *triduum*, et prieront selon ses intentions et pour les besoins de l'Église. Il accorde en même temps une indulgence partielle de sept ans et sept quarantaines chaque fois que les fidèles assisteront aux exercices avec un cœur au moins contrit et en priant selon ses intentions et pour les besoins de l'Église.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Les communautés religieuses gagneront les indulgences en pratiquant ces exercices dans leurs chœurs ou chapelles.

Et maintenant, ô fidèles, ajouterons-nous en employant les paroles mêmes de l'Encyclique, prions, unissons-nous pour prier au Vicaire de Jésus-Christ, « afin que, se souvenant de ses « anciennes miséricordes, Dieu détourne de « nous son indignation, qu'il arrache sa sainte « Église et nous à tant de maux, qu'il aide et dé- « fende par sa vertu toute-puissante les enfants « de l'Église, si chers à notre cœur, et dans la « plupart des contrées et principalement en Ita- « lie, dans l'empire de Russie et dans le royaume « de Pologne, exposés à tant d'embûches et ac- « cablés de tant de calamités ; qu'il les affermisse, « les confirme et les fortifie de plus en plus dans « la profession de la foi catholique et de sa doc- « trine salutaire, qu'il disperse tous les conseils « impies des ennemis, qu'il ramène ceux-ci du « gouffre de l'iniquité à la voie du salut et les « conduise dans le sentier de ses commande- « ments.

12. — *Italie.* — Le gouvernement italien déclare qu'il déférera aux tribunaux quiconque voudra donner exécution à la Bulle pontificale qui supprime la légation apostolique de Sicile.

France. — M. de La Valette, ministre de l'intérieur, donne sa démission.

13. — *France.* — Modifications dans le

ministère : M. Magne devient ministre des finances, et M. Pinard, conseiller d'État, est nommé ministre de l'intérieur. M. Pinard est connu comme catholique, et comme ayant pris une grande part aux œuvres catholiques de charité.

Rome. — Le général de Failly et tous les officiers de la garnison française de Rome sont reçus solennellement par le Pape au Vatican. Le général adresse au Saint-Père, sur la mission que l'armée française remplit à Rome pour la seconde fois, quelques paroles pleines d'à-propos, auxquelles Pie IX répond en français, en termes dont voici le sens :

« Je suis heureux de revoir l'armée française dans mes États. Je suis heureux surtout de la voir arriver à temps, dans une circonstance si mémorable. Ma petite mais fidèle et vaillante armée avait fait, vous le savez, des prodiges de valeur. Mais elle était épuisée par une lutte inégale. Elle n'en a pas moins rendu par son courage et sa constance un service signalé à la Papauté ; à la France elle-même, en quelque sorte, et, bien plus, à l'Italie, laquelle doit lui être reconnaissante d'avoir contribué à la débarrasser d'une engeance nuisible qui ne peut que troubler sa tranquillité.

« Soyez donc les bienvenus, fils de la nation très-chrétienne.

« Père éternel (ici le Pape a levé les yeux au ciel), bénissez la France, bénissez le chef de son gouvernement, bénissez l'Italie, oui l'Italie..., bénissez ce petit État qui m'est confié, bénissez tous ceux qui sont venus et viennent à mon aide ! »

Puis le Saint-Père, levant les bras, prononce d'une voix émue, sur ses auditeurs respectueusement inclinés, la formule latine de la bénédiction apostolique. Avant de sortir, il a appelé près de lui le général, qui lui a présenté les officiers au fur et à mesure qu'ils défilaient devant le trône.

14. — *Rome.* — Bref du Pape concédant une médaille commémorative aux soldats de son armée et aux soldats français qui ont pris part à la campagne contre les garibaldiens :

PIE IX PAPE

AD FUTURAM REI MEMORIAM.

Depuis que les ennemis acharnés du nom catholique, voulant l'anéantir tout à fait, si cela était possible, ont audacieusement entrepris de détruire le pouvoir temporel du Saint-Siége, et, lui ayant ravi de florissantes provinces, nous en ont laissé à peine quelques-unes où nous puissions exercer notre autorité civile dans des limites bien restreintes et avec de grandes difficultés financières, ces hommes perfides n'ont jamais abandonné le projet d'occuper les provinces qui nous restent, et d'envahir même cette ville auguste, où, par décret divin, a été établi le Siége apostolique, fondement de la religion, maître de la foi, forteresse et boulevard de la vérité. De là les machinations et les ruses, de là la violence ouverte qu'on a employées naguère, lorsque des bandes recrutées jusque dans la plus infime populace et prêtes à tous les crimes, ayant été jetées dans nos provinces pour y lever l'étendard de la révolte, ont répandu la terreur dans les villes et les villages par leurs actes de rapine et de sacrilége scélératesse, sans néanmoins parvenir à ébranler les populations dans leur dévouement et leur amour envers nous et la Chaire apostolique.

Mais au milieu de ces grands dangers, la valeur singulière de nos soldats a éclaté. En effet, on les a vus, sur les traces de leurs chefs, sans se laisser effrayer ni par les difficultés des chemins, ni par la longueur des marches, ni par les fatigues, voler avec ardeur aux lieux où il fallait réprimer l'audace de l'ennemi ; on les a vus combattre si vivement et si vigoureusement, qu'ils ont défait et battu ces hordes sans frein et rendu aux habitants des campagnes et des villes la tranquillité et la sécurité.

Peu après, une bande armée ayant osé s'approcher des murs de Rome pour en tenter l'accès, dans le but d'assouvir sa rage par des incendies, le sac des maisons, la ruine des églises et le massacre des gens de bien, aussitôt que des complices, qui s'étaient introduits ici en secret et y avaient préparé de nouveaux instruments de destruction, donneraient le signal convenu, nos soldats n'ont pas manqué à leur devoir. En effet, les embûches ayant été découvertes, ils ont déjoué la perfidie des conjurés, en ont dispersé et exterminé une partie, ont arrêté les autres, et sauvé ainsi ce siége de la religion et des beaux-arts d'une destruction imminente.

Une nouvelle occasion s'est ensuite présentée à nos milices de montrer leur valeur. Un ramas-

sis d'hommes armés s'étaient emparés de Monte-Rotondo, y avaient commis des iniquités sans nombre et méditaient une nouvelle agression contre Rome, dans leur cupidité effrénée. Nos soldats, avec les Français, leurs auxiliaires, ont marché contre eux. On s'est battu près de Mentana avec une telle ardeur et un tel courage, que cette multitude de brigands (*prædonum illam multitudinem*), quoique supérieure en nombre, a été dispersée, a éprouvé de grandes pertes en blessés, en morts et en prisonniers, et que le reste s'est enfui sous la conduite de l'homme audacieux qui les commandait.

Après cette victoire insigne, les troupes sont rentrées à Rome et y ont été accueillies par une réception triomphale, car la ville tout entière s'est portée à leur rencontre et a exalté par des acclamations et des applaudissements les gestes héroïques de ces braves. Afin que le souvenir de cette victoire, qui n'a pas été obtenue sans le secours de Dieu et qui a été célébrée dans le monde entier, se perpétue d'âge en âge, nous avons ordonné de frapper une médaille d'argent en forme de croix octogone, et portant d'un côté, autour des insignes de la dignité pontificale, les mots : *Pius PP. IX. An. M. D. CCCLXVII*, avec cette légende : *Fidei et virtuti* ; de l'autre, une croix et l'inscription : *Hinc victoria.*

Nous concédons à tous et à chacun des soldats présents sous nos drapeaux le droit de porter cette médaille sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban blanc et bleu, et nous leur accordons, en récompense de leurs services, la remise d'une année sur le nombre de celles qui leur sont fixées pour obtenir de l'avancement ou la retraite. En outre, nous donnons ce même droit à tous et à chacun des soldats français qui ont combattu avec les nôtres à Mentana contre les bandes ennemies. Enfin, pour que ces braves qui ont offert leur sang et leur vie pour défendre nos droits et préserver Rome de la fureur des impies, aient de nous un solennel éloge de leur valeur, nous déclarons par les présentes qu'il ont bien mérité de nous, du Saint-Siége et de la cause catholique ; ce qui est certainement ce qu'on peut dire de plus honorable, de plus glorieux, de plus propre à donner aux noms des hommes l'immortalité.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le XIV novembre MDCCCLXVII, de Notre Pontificat l'an XXII.

PIE IX, Pape.

15. — *Prusse.* — Ouverture du parlement prussien par le roi.

Irlande. — Un grand *meeting* catholique se tient dans la cathédrale de Dublin, sous la présidence du cardinal Cullen. Jamais, depuis les temps d'O'Connell, l'Irlande n'avait vu une aussi imposante manifestation. Toutes les classes de la population étaient représentées à ce meeting, où l'on remarquait plusieurs protestants et des plus considérables, entre autres le lord-maire de Dublin lui-même. Le *meeting* avait été invoqué par le cardinal-archevêque qui en avait été prié par une pétition portant près de 100,000 signatures, et comptant les noms de presque tous les membres de la noblesse catholique, du clergé, des membres des professions libérales, du commerce et de l'agriculture de l'archidiocèse de Dublin. Cette pétition était déjà une démonstration ; en voici le texte :

Nous, les soussignés habitants de la ville et des comtés de Dublin, de Kildare et de Wicklow, demandons respectueusement à Votre Eminence de convoquer un meeting public pour exprimer notre sympathie pour Sa Sainteté le pape Pie IX, notre répulsion pour la criminelle invasion du reste de ses États, et notre résolution d user de toute l'influence dont nous pouvons disposer pour le soutenir dans les difficultés actuelles.

Le *meeting* répondit parfaitement à la grandeur du sujet qui devait y être traité. Dans toutes les parties de la vaste cathédrale, dans la nef, dans les bas-côtés, dans les galeries, une foule immense se pressait. Une vaste tribune (*plat form*) avait été dressée dans le sanctuaire. Dans cette tribune et tout autour étaient rangés les dignitaires de l'Église et les membres les plus distingués du corps municipal, des autres corps publics, et des classes professionnelles et commerciales. Un splendide portrait de Pie IX s'élevait au-dessus de la tribune.

Impossible de donner une idée de l'enthousiasme qui animait cette immense assemblée; tous les cœurs étaient unis dans un même sentiment, toutes les voix proclamaient les mêmes résolutions.

Son Eminence Mgr Cullen, président d l'assemblée, prit la parole et excita pendant plus d'une heure de chaleureux applaudissements. Après avoir indiqué l'objet du

meeting et rendu aux promoteurs de la réunion l'hommage de remercîments qu'ils méritaient, l'éloquent Archevêque fit un rapide récit des derniers événements. De longues acclamations accueillirent l'éloge qu'il fit de l'armée pontificale; ce fut avec une horreur profonde que l'assemblée entendit le récit des sacriléges et des crimes des bandes garibaldiennes.

L'attention redoubla lorsqu'il en vint à parler de l'intervention de la France. « Pour« quoi, s'écria-t-il, pourquoi les vaillants « soldats de la France catholique sont-ils « aujourd'hui autour du Pape ? La raison « probable, c'est que les ministres de ce « pays, quelque indifférents qu'ils puissent « être aux intérêts du Pape, sont influencés « par la volonté de la nation, et que la « crainte de l'indignation populaire leur fait « faire ce qu'ils n'accompliraient peut-être « pas par le sentiment du devoir. »

Mgr Cullen ne fut pas moins heureux lorsqu'il parla de l'inébranlable fidélité du peuple romain envers le Pape, fidélité si éclatante, que « le *Times* lui-même s'est vu « obligé de reconnaître que Rome n'était « pas mûre pour un changement, et que les « Romains ne paraissaient pas pressés de « jouir des douceurs du gouvernement pié« montais. »

Arrivant ensuite à la question du pouvoir temporel, Mgr Cullen s'exprima ainsi :

Je réponds maintenant à ceux qui s'étonnent que nous nous inquiétions tant de défendre l'autorité temporelle du Pape, lorsque nous devrions être satisfaits de voir respecter son pouvoir spirituel.

Si nous sommes de si ardents défenseurs du pouvoir temporel, c'est que ce pouvoir est nécessaire pour le libre, plein et indépendant exercice des droits du Saint-Siége (applaudissements). J'omets bien des raisons qui pourraient être alléguées en faveur de ce pouvoir: raisons de reconnaissance pour les services rendus à la cause de la liberté, des lettres, des arts, de la civilisation; raisons de respect pour les grandes vertus et les nobles qualités d'une si longue série d'illustres Pontifes ; je me borne aux considérations religieuses, plus en rapport avec les sentiments de vos cœurs. (Écoutez !)

Nous croyons que le Pape est le Chef de l'Église, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le successeur de saint Pierre, et qu'il a le gouvernement suprême des affaires spirituelles, d'où dépendent le salut de notre âme et le bien de la religion. (Applaudissements.)

Maintenant, si le Pape était privé du patrimoine de saint Pierre, s'il était réduit à la condition de sujet vis-à-vis de quelque prince temporel, s'il devenait dépendant d'autrui, tout le monde ne voit-il pas que les hautes fonctions du Siége apostolique ne pourraient être exercées avec la liberté qui leur est propre et avec l'énergie nécessaire ?

En premier lieu, l'élection du Pape serait continuellement troublée, peut-être même essayerait-on d'imposer des antipapes à l'Eglise, ce qui tarirait la source de la juridiction spirituelle et exposerait les fidèles aux plus grandes privations.

En second lieu, le Pape n'aurait pas les moyens nécessaires pour entretenir près de lui les conseillers et les aides dont il a à se servir pour paître le troupeau du Christ, et il serait continuellement contrarié dans l'élection des Évêques et des autres Prélats de l'Église.

Si le prince sous lequel il vivait était un fauteur d'hérésie, de schisme ou de pratiques criminelles, le Pape serait exposé à d'inévitables persécutions, lorsque, pour éloigner les fidèles des pâturages empoisonnés de l'erreur, il voudrait signaler le danger au monde. (Applaudissements.)

Si le prince dont le Pape serait le sujet était en guerre avec d'autres, sans nul doute ceux-ci ne verraient qu'avec défiance les actes de l'autorité ecclésiastique; et peut-être refuseraient-ils de les accepter. Dans ces circonstances, l'Église ne serait-elle pas continuellement privée de l'action nécessaire au Saint-Siége ? (Écoutez !) Les diocèses ne resteraient-ils pas sans Évêques, comme cela est arrivé en Irlande, de 1809 à 1814, lorsque Pie VII était captif en France ? N'y aurait-il pas là un danger perpétuel d'innovations et de schisme ? L'histoire jette de vives lumières sur ce sujet. (Écoutez ! écoutez !)

Dans les premiers siècles de l'Église, pendant que le paganisme dominait, les Papes étaient obligés de se cacher dans les catacombes, et c'est par le martyre qu'ils terminaient ordinairement leur carrière. Plus tard, lorsqu'ils furent placés sous le sceptre des empereurs grecs, nous trouvons un Justinien qui, quoique prince catholique, traita le pape Silvère de la façon la plus arbitraire, le tenant captif, le soumettant aux plus grandes ignominies, et rendant impossible l'exercice de ses pouvoirs spirituels. Tout le monde connaît les difficultés et les troubles dans lesquels un autre Pape, le pape Vigile, fut enveloppé par le même

Justinien, et les schismes et les querelles qui, par suite, divisèrent l'Église.

Plus tard encore, lorsque les empereurs d'Allemagne, et surtout ceux de la maison de Souabe, obtinrent une grande influence politique en Italie, leur principale ambition paraît avoir été d'établir leur suprématie sur le Siége apostolique, et de s'en faire un instrument favorable à leurs vues politiques.

Telle a été, de notre temps même, la conduite de Napoléon Ier vis-à-vis de Pie VII. (Mouvement d'attention.) Comme ce saint Pontife ne voulait pas sacrifier sa conscience en s'engageant dans une guerre contre l'Angleterre, qu'il considérait comme injuste, le conquérant le fit amener en France, et là dépendant du caprice impérial, le Pape fut soumis à mille outrages. L'humble Pontife, cependant, montra le plus invincible courage dans ce conflit, qui se termina par son retour triomphal à Rome, pendant que Napoléon allait, captif à son tour, terminer sa carrière dans une île déserte, séparée du reste du monde par les eaux de l'immense Océan.

Ces faits montrent clairement combien il est nécessaire que le Pape soit indépendant de tout prince temporel, pour pouvoir accomplir librement et entièrement les devoirs de son autorité spirituelle. (Applaudissements.)

Si les Pontifes, en effet, étaient les sujets d'un prince temporel, ils se verraient bientôt obligés ou de trahir leur conscience, ou de se cacher dans les catacombes, ou de prendre la route de l'exil, ou de terminer leur carrière par le martyre. Y a-t-il un catholique, y a-t-il un ami de la liberté qui puisse désirer voir le Pape réduit à une telle extrémité ?

La nécessité d'un pouvoir temporel pour le Pape sera mise encore mieux en relief par un autre exemple.

Vous savez qu'au neuvième siècle le trop fameux Photius, patriarche de Constantinople, leva l'étendard de la révolte contre le Siége de Rome, et usurpa sur l'Orient l'autorité que les Pontifes romains possèdent légitimement et par l'institution divine sur l'univers entier. Le pouvoir de Photius et de ses successeurs, quoique illégitime, fut reconnu par les Évêques de l'Orient, par les empereurs grecs et par leurs sujets. Eh bien ! quelle était la condition de ces patriarches sous les souverains qui régnaient alors ? Aussi longtemps que l'empire grec subsista, ils furent traités comme des vassaux et ne furent que des instruments dans la main des empereurs. Lorsque Constantinople tomba sous la domination des Turcs, les sultans se conduisirent de la même manière à leur égard, jusqu'à ce qu'enfin le pouvoir patriarcal ne fût plus qu'une ombre. Les Russes refusèrent de reconnaître les droits d'un patriarche soumis aux Turcs, et la Grèce, lorsqu'elle recouvra son indépendance, ne voulut pas consentir à se soumettre à Constantinople dans les matières spirituelles; les Grecs élurent un patriarche particulier pour eux. (Écoutez ! écoutez !)

Il est évident que si le Pape était le sujet d'un pouvoir quelconque, d'autres nations agiraient comme ont agi les Grecs. Et c'est pour cela que l'erreur et l'infidélité montrent tant d'acharnement à détruire le pouvoir temporel du Pape. Les ennemis de l'Église affirment qu'ils n'en veulent pas à l'autorité spirituelle du Pape ; en réalité il est évident qu'ils attaquent cette autorité en la prenant par le côté qu'ils regardent comme le plus vulnérable. Ils voudraient réduire le Pape à la condition de vassal vis-à-vis d'un autre prince, afin que les autres princes se trouvassent amenés, par des motifs temporels, à être en opposition avec le centre du christianisme, afin de détruire l'efficacité de son action. (Écoutez !)

Si les ennemis de la religion réussissaient dans leurs projets, voyez quels maux en résulteraient. Les décisions du Pape en matière de foi et de morale, ses décrets disciplinaires, l'élection des évêques, tout ce qui concerne le gouvernement de l'Église, serait accepté avec défiance ou refusé comme inspiré par le prince dont le Pontife serait le sujet. Ainsi seraient détruits le respect, la vénération et l'obéissance qui sont dus au Siége apostolique, et la doctrine et l'enseignement catholiques languiraient, pendant que l'erreur et le schisme, l'incrédulité et l'immoralité lèveraient impunément la tête et se répandraient par tout le monde.

Alors, s'il était possible, les portes de l'enfer prévaudraient contre l'Église, les prophéties et les promesses du Rédempteur seraient démenties, et les bienfaisants effets de la mission sur la terre seraient annulés. Quel torrent de maux inonderait l'univers ! N'y a-t-il pas là un motif suffisant pour exciter nos sympathies à l'égard du Pape, pour nous pousser à élever notre voix vers le ciel en sa faveur, pour nous engager à user de toute notre influence, de tous les moyens qui sont à notre disposition, afin de le défendre ! (Bruyants applaudissements.)

Je conclus en exprimant la même espérance qu'en commençant ce discours, c'est que les catholiques et tous les amis de la cause catholique ne se montreront satisfaits qu'après la restitution faite au Pape de tous ses anciens États, qu'après que le Saint-Siége aura recouvré son

légitime héritage, qui est la propriété du monde catholique et qui est nécessaire pour le maintien de ses droits et de son indépendance.

De nouveaux applaudissements accueillirent ces dernières paroles, et le Cardinal regagna son siége au milieu d'une indescriptible émotion.

Le lord-maire de Dublin se leva ensuite. De longs et bruyants applaudissements l'empêchèrent pendant quelque temps de parler. Nous reproduisons son discours tout entier :

« Mylord Cardinal, mylords, ladies et gentlemen, dit-il, le comité qui dirige les opérations de ce *meeting* m'a fait l'honneur de me demander, comme lord-maire de Dublin, de proposer à votre acceptation la première résolution. J'ai regardé comme un devoir pour moi de me trouver ici aujourd'hui, et je n'éprouve nulle honte, comme protestant (bruyants applaudissements) d'exprimer, non-seulement mes propres sympathies, mais celles de la nombreuse population de cette cité dont je suis le premier magistrat, pour les souffrances, les chagrins et les afflictions que S. S. le Pape Pie IX a endurés avec une charité et une résignation toutes chrétiennes. (Applaudissements bruyants et prolongés.)

« Il y a maintenant plus de vingt ans qu'il est monté sur le trône, et j'ose dire que personne n'a oublié dans quel esprit il a pris l'initiative de ces réformes par lesquelles il s'efforçait d'être utile, non-seulement aux États pontificaux, mais à l'Italie tout entière. (Applaudissements.)

« Je me rappelle encore le frisson d'horreur qui traversa mon esprit, lorsque j'appris l'assassinat de ce grand et libéral ministre qu'il avait choisi pour servir les intérêts de ses États et de l'Italie (Applaudissements). L'assassinat du chevalier de Rossi n'a pas seulement été une tache pour ceux qui l'ont commis, il m'a prouvé que tous ceux qui voulaient de vraies réformes, que ceux qui voulaient vraiment servir l'Italie, ne pouvaient faire aucun compromis avec ceux qui n'étaient que des brigands et des assassins, depuis le premier jusqu'au dernier. (Bruyants applaudissements.)

« Je suis ici aujourd'hui, mylord Cardinal, parce que je pense que les sympathies des catholiques d'Irlande et de plus d'un protestant pour Sa Sainteté se lient à la cause de la loi, de l'ordre et des droits de la propriété. (Applaudissements.)

« Je crois aussi que c'est un devoir sacré pour vous de vous réunir aujourd'hui pour exprimer au Chef de votre Église les sympathies que vous exprimez. Je suis fier d'être ici aujourd'hui, en ma qualité d'Irlandais (Bruyants applaudissements), parce que cela me met à même de dire que dans toutes les luttes des catholiques d'Irlande mes sentiments ont été les leurs. Je partage leurs espérances pour l'avenir, et je dis que ni les hommes d'État ni les législateurs ne pourront jamais espérer de voir ce pays paisible, prospère et satisfait, tant qu'ils n'auront pas reconnu ce grand fait, qui est au fond de notre histoire et qui brille aujourd'hui à tous les yeux, savoir, que ce pays est un pays catholique et qu'il doit être gouverné comme un pays catholique. (Tonnerre d'applaudissements.)

« Le gouvernement de Sa Majesté la reine reconnaît une nation catholique au Canada ; il reconnaît les droits des catholiques d'Australie. (Écoutez ! écoutez !) Eh bien ! le gouvernement a été trop longtemps à reconnaître que le seul moyen de gagner le cœur de l'Irlande est de rendre à tout le peuple une égale et impartiale justice. (Écoutez ! écoutez !)

« J'ajouterai que je regarde comme un devoir pour moi d'être ici aujourd'hui pour exprimer, au nom du peuple de cette cité, dont je suis fier d'être le premier magistrat, la sympathie qu'il éprouve pour Pie IX. En son nom, je propose la résolution dont je suis chargé. » (Applaudissements.)

Le lord-maire proposa ensuite la première résolution, qui est un témoignage de sympathie pour Pie IX et de répulsion pour les iniques attaques dont le pouvoir temporel vient d'être l'objet. Après lui, M. John O'Hagan, membre du conseil privé ; le très-honorable R. More O'Farral, membre du conseil privé et ex-gouverneur de Malte; le très-honorable William Monsell, membre du Parlement et du conseil privé ; sir John Gray, protestant, aussi membre du Parlement ; sir James Tower, membre du Parlement; M. David Sherlock, Esq., membre du conseil privé ; l'honorable Charles Langdale, et plusieurs autres personnages distingués, prirent la parole pour proposer et soutenir les résolutions suivantes. Enfin, le très-révérend doyen de Dublin proposa une Adresse au Saint-Père qui fut votée avec acclamation et remise à Mgr Cullen pour être transmise à Pie IX.

Voici les résolutions qui furent votées :

1. Nous sommes pénétrés de la plus cordiale sympathie pour le Pontife régnant Pie IX dans les épreuves actuelles, et nous proclamons en même temps notre profonde horreur pour les iniques et criminelles attaques dont sa souveraineté temporelle a été l'objet dans ces dernières années.

2. La souveraineté temporelle du Saint-Siége, légitime dans son origine, bienfaisante dans son action, chère à ses propres sujets, vénérable dans ses souvenirs historiques, et source féconde de science et de civilisation, a droit au respect et à la reconnaissance de tous les vrais amis de la justice et du progrès social.

3. Dans la souveraineté temporelle du Saint-Siége, nous reconnaissons une admirable disposition de la Providence, disposition nécessaire au libre exercice de la mission sacrée confiée par Dieu aux successeurs de saint Pierre.

4. Au nom de la liberté religieuse, droit inaliénable de notre foi sainte, nous protestons contre les tentatives sacriléges du gouvernement de Victor-Emmanuel, ayant pour but d'usurper les Etats de l'Église et de réduire le Souverain Pontife à la condition de simple sujet du royaume italien ; et, en conséquence, nous invitons les catholiques de tout pays et de toute nation à se rallier autour du trône du Vicaire du Christ, à maintenir ses droits et à l'aider par tous les moyens en leur pouvoir à défendre ses États comme patrimoine de tout l'univers chrétien.

5. Au nom de la justice et de l'ordre social, nous émettons également une protestation solennelle contre les attaques calomnieuses auxquelles le gouvernement du Saint-Siége est chaque jour en butte de la part de la presse et de diverses associations anticatholiques du Royaume-Uni, et aussi contre l'appui ouvertement donné par elles aux révolutionnaires d'Italie.

6. Tout en félicitant les catholiques du monde entier de leur attachement loyal au Saint-Père et des gages si nobles et si nombreux de sympathie et de filiale affection qu'ils lui ont donnés, nous voyons avec douleur la conduite des gouvernements européens envers Sa Sainteté, la froide apathie avec laquelle ils l'ont laissé assaillir dans ses droits et dépouiller de la majeure partie de ses États.

7. La France catholique ayant revendiqué pour elle la noble prérogative de protéger le Saint-Siége, nous demandons à l'Empereur, qui a empêché d'autres puissances d'intervenir en Italie, de prendre enfin avec énergie et décision les mesures propres à assurer la réalisation des espérances du monde catholique et la restitution de toutes les provinces dont Sa Sainteté a été si injustement dépossédée.

8. Nous offrons ici publiquement aux officiers et aux soldats de l'armée pontificale l'expression de notre gratitude et de notre admiration pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans la défense du patrimoine de saint Pierre, et pour l'héroïque valeur avec laquelle ils ont mis en déroute ses impies et révolutionnaires agresseurs.

9. L'Adresse suivante, qui exprime les sentiments que nous venons de manifester comme catholiques et comme Irlandais, unis au successeur de saint Pierre par tous les liens qu'imposent le devoir, l'affection et la reconnaissance, est adoptée par ce *meeting*, et S. Ém. le Cardinal-Archevêque est respectueusement prié de la transmettre à Sa Sainteté.

Voici maintenant le texte de l'adresse adoptée par le *meeting* :

Très-Saint Père,

Nous, clergé et peuple du diocèse de Dublin, et vos fils dévoués, nous nous approchons humblement de votre trône pour vous offrir l'expression de notre inaltérable attachement à votre personne sacrée, et pour rappeler nos solennelles protestations contre les attaques dont votre souveraineté temporelle a été l'objet dans ces dernières années, et qui menacent encore aujourd'hui vos inviolables droits.

Le fidèle attachement de ce royaume dans les âges passés au Siége de saint Pierre est connu du monde entier; c'est un précieux héritage cher à chacun de nous. Mais nous demandons la permission d'assurer à Votre Sainteté que nous ne le cédons pas à nos pères en dévouement à cette cause sacrée, et qu'en aucun temps l'Irlande n'a été plus intimement unie à votre trône que dans le temps actuel.

Le devoir, l'amour et la reconnaissance nous unissent à vous, comme Vicaire du Christ sur la terre, dans les liens d'une dépendance spirituelle, et nous invitent à vous vénérer comme un prince temporel dont la souveraineté, la plus ancienne et la plus bienfaisante de la chrétienté, est la garantie de votre libre action comme Chef de l'Église, et dont le gouvernement, basé sur les principes de la justice, est la source de tant de bénédictions pour la société.

C'est pourquoi, Très-Saint Père, nous repoussons avec indignation les sentiments de ceux qui s'imaginent follement qu'ils peuvent impune-

ment attaquer vos droits temporels, tout en professant qu'ils restent soumis à votre gouvernement spirituel. Non, il n'en est pas ainsi : votre indépendance temporelle est nécessaire à l'exercice de votre souveraineté spirituelle, et unis aux fidèles de tout le monde chrétien nous sommes résolus à user de tous les moyens légitimes qui sont en notre pouvoir pour vous aider et vous soutenir dans la défense de cette indépendance.

Souvent, Très-Saint Père, les glorieux actes de votre Pontificat ont été pour nous une source de consolation et de joie. Nous nous sommes réjouis des nombreux fruits de votre ministère apostolique, de l'établissement des nouvelles hiérarchies, et de l'adjonction de nouvelles nations au troupeau du Christ. Nous nous sommes réjouis lorsque vous êtes revenus de l'exil, triomphant de ceux qui voulaient encore une fois plonger l'Europe dans la révolution et dans la barbarie. Nous nous sommes réjouis lorsque, au nom du monde catholique, vous avez offert à la Reine du ciel un diadème d'une incomparable gloire.

Nous nous sommes réjouis en contemplant la sagesse déployée par vous dans l'administration de vos domaines temporels, sagesse qui a excité l'admiration même de vos ennemis et qui recommande votre gouvernement à l'affection et à l'estime de vos sujets. Nous nous sommes réjouis chaque fois que de nouveaux noms ont été ajoutés par vous au catalogue des patrons et des modèles de la vie chrétienne. Nous nous sommes réjouis de la proclamation que vous avez faite des grandes vérités morales et sociales. Nous nous sommes réjouis, enfin, de la dernière grande fête commune à tous les catholiques, et dont les magnifiques échos ont à peine cessé de se faire entendre parmi nous.

Mais, en même temps, comme des fils pieux, nous avons eu plus d'une fois, Très-Saint Père, à partager vos afflictions et vos douleurs. Toute insulte qui vous est faite, toute attaque contre votre territoire, toute violation de vos droits, toute calomnie lancée contre votre sage et habile administration, toute trahison venant de faux amis, nous pénètre d'une nouvelle douleur et excite notre indignation contre ceux qui veulent blesser l'Église dans son Chef, et qui renouvellent dans la personne de son successeur la prison et le martyre du Prince des Apôtres.

Toutefois, Très-Saint Père, on devait penser que ces épreuves et cette persécution seraient votre partage : les puissances des ténèbres, dans leur rage impuissante, voudraient venger leurs défaites répétées, et les tempêtes de Génésareth continueraient d'assaillir la barque mystique de saint Pierre. Mais nous avons appris de l'infaillible vérité que ces tempêtes rugissent toujours en vain autour de l'Église du Christ, et que le déluge des passions humaines pourra tout submerger, mais que l'Arche divine voguera toujours triomphante au-dessus des eaux. Lorsque le temps sera venu, Celui à qui les vents et les flots obéissent apaisera la tempête, et le calme reparaîtra, et le soleil brillera de nouveau sur l'Église.

Il n'y a que quelques jours, les nuages menaçants qui s'amassaient au-dessus de la sainte Cité et le bruit des armes qui retentissait dans les sanctuaires de Rome inquiétaient tous les cœurs et faisaient craindre pour votre liberté; mais vos fidèles troupes, animées de l'esprit des anciens Machabées, ont arrêté le torrent révolutionnaire et humilié l'orgueil et la jactance des ennemis de la Croix. Gloire à ces champions du Christ !

Leur héroïsme et leur dévouement fera briller leurs noms même jusqu'après la fin des temps. Et ils nous seront particulièrement toujours chers, ces martyrs du zèle et de la foi, qui ont sacrifié leur vie pour cette noble cause ; leur mémoire vivra dans nos cœurs; leurs noms, inscrits d'une manière impérissable dans les fastes de l'Église, rappelleront les modèles de l'héroïsme chrétien et les fidèles défenseurs de notre sainte foi.

En terminant, Très-Saint Père, nous protestons encore une fois contre l'usurpation sacrilége qui vous a dépouillé d'une partie des États de l'Église, et qui met ainsi en péril le libre exercice de votre pouvoir spirituel, et nous invitons les catholiques de toute l'Irlande et de tout le monde chrétien à s'unir à nous dans cette solennelle protestation.

Et maintenant prions, afin que le grain semé dans la douleur produise une riche moisson de consolation pour Votre Sainteté, et afin que vos souffrances pour la cause de la justice soient les avant-coureurs de nombreuses années de triomphe. Nous implorons, prosternés devant votre trône, votre apostolique bénédiction.

18. *France.* — Ouverture des chambres françaises. (Voy. page 125.)

Prusse. — L'adresse suivante, couverte en quelques jours de 2,290 signatures recueillies à Cologne, est expédiée à Berlin pour être remise au roi de Prusse :

« Très-Sérénissime roi, etc.

« Pleins de confiance dans la justice de Votre Majesté, les soussignés osent s'approcher de votre

trône pour y déposer une supplique relative à leurs intérêts les plus sacrés.

« Après avoir perdu la plus grande partie de ses possessions, il y a déjà quelques années, le Saint-Siége, un des trônes les plus légitimes, est devenu incapable de défendre le reste du patrimoine de saint Pierre par ses propres forces. Tout récemment de nouvelles bandes révolutionnaires ont envahi l'État pontifical, avec l'intention hautement proclamée d'en finir avec le pouvoir spirituel et temporel du Pape, et de prendre le reste de ses États.

« Notre Saint-Père, le pasteur suprême de la chrétienté catholique, un vieillard vénérable, est exposé sans défense aux entreprises les plus criminelles.

« Il paraît bien que le gouvernement français voudrait de nouveau jouer un rôle de médiateur et de protecteur du Pape, et nous reconnaissons volontiers que la protection efficace dont les armes françaises viennent de couvrir la Papauté a droit à la reconnaissance de tous les catholiques. Mais il est contraire à notre dignité nationale et à nos intérêts catholiques que le Saint-Père dépende du bon vouloir de la France ou de toute autre puissance, lorsque notre roi allemand n'a pas moins de titres et n'est pas moins appelé à protéger nos droits si gravement compromis par les attaques incessantes contre Rome.

« Dans la personne de Pie IX nous vénérons notre Chef spirituel; et son patrimoine, qui lui assure une indépendance spirituelle et temporelle, est, tant par son origine que par sa destination, la propriété commune de tous les catholiques, ainsi donc aussi la nôtre.

« Les très-fidèles sujets de Votre Majesté, qui ont toujours été prêts à sacrifier leurs biens et leur sang à la patrie, croient donc avoir acquis le droit de demander que leurs intérêts les plus sacrés soient protégés. Ils croient pouvoir compter avec d'autant plus de confiance sur la protection de Votre Majesté, que la cause à protéger est commune avec celle de tous les princes, à moins qu'on renonce à protéger tous les trônes et tout droit de possession.

« Nous adressons donc avec confiance à Votre Majesté la prière

« *De vouloir bien faire les démarches nécessaires pour assurer et conserver la liberté et l'indépendance du Saint-Siége et de ses possessions.* »

19. — *Angleterre.* — Ouverture du parlement. (Voy. page 129.)

Italie. — Le cardinal d'Andréa, condamné par un bref pontifical à perdre son évêché et ses bénéfices ecclésiastiques, à cause de sa désobéissance au Saint-Siége, bref dont les effets doivent courir à partir du 1er janvier 1868, écrit de Naples à Pie IX :

Très-Saint Père.

Des causes déplorables ont fait surgir entre Votre Sainteté et moi un différend qui n'a jamais été dans mon esprit. Ma venue et mon séjour à Naples, ma patrie, n'ont eu d'autre but que de me soigner d'une très-grave maladie; et, par le fait, grâce à l'influence favorable du climat natal, j'ai en grande partie recouvré ma santé altérée.

En Italie et à l'étranger, quelques personnes en ont inconsidérément pris sujet de croire que le respect dû au Saint-Siége apostololique avait diminué chez moi. Cette croyance est tout à fait sans fondement. Les sentiments d'attachement inaltérable et de profonde vénération que j'ai toujours professés pour la Chaire de saint Pierre n'ont pas cessé un seul moment et ne cesseront jamais de me diriger, ainsi que j'en ai déjà donné la preuve par la lettre que j'ai adressée, le 10 septembre 1865, à tous mes respectables collègues dans le cardinalat et l'épiscopat, et comme je l'ai encore déclaré dans d'autres lettres pastorales.

Animé de ces sentiments, je n'ai rien désiré plus ardemment que de voir disparaître, de quelque façon que ce soit, les apparences d'un dissentiment avec la vénérable personne de Votre Sainteté.

Si c'est une loi pour tous d'édifier ses frères, c'en est une plus grande et plus puissante pour celui qui est placé plus haut dans la hiérarchie ecclésiastique. Je viens donc exprimer de nouveau à Votre Sainteté l'intention que j'ai déjà manifestée de me rendre le plus promptement possible à mon domicile ordinaire, une fois l'hiver passé; car M. le docteur Ramagli désirerait que je le passasse ici, pour achever mon traitement, comme Votre Sainteté daignera le voir par le certificat récent que je lui envoie, en la priant de vouloir bien m'accorder la permission de m'absenter pendant trois mois encore. Si, à la suite de ce différend, la manière dont j'ai défendu les droits que j'ai l'obligation de maintenir a paru un peu dure à Votre Sainteté, il ne faut pas l'attribuer à ma volonté de manquer aux règles d'une délicatesse respectueuse, mais bien à des causes qui devaient nécessairement émouvoir et aigrir mon esprit, quoiqu'il soit de sa nature même calme, modéré et tolérant.

Le doux style du docteur saint Bernard n'a pas

toujours été empreint de douceur. Il y aurait cependant beaucoup de témérité à se permettre seulement de croire que ce saint docteur a manqué de respect à la première autorité de l'Église.

Dans mon peu de mérite, ou bien dans ma nullité, je ne suis pas moins dévoué que saint Bernard aux très-bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Dans l'assurance de voir pleinement rétablis les liens de confiance réciproque qui unissent un Évêque et un Cardinal au successeur de saint Pierre, liens qui n'ont jamais été ni relâchés, ni brisés par moi, je renouvelle à Votre Sainteté les protestations de la plus profonde vénération avec laquelle, lui baisant les pieds et les mains, je lui demande la bénédiction apostolique pour moi et pour mon troupeau.

Je suis toujours, de Votre Sainteté, etc.

20. — *Rome.*— Le *Journal de Rome* publie l'adresse suivante des habitants de Valmontone. Un très-grand nombre d'autres arrivent au Saint-Père; elles sont toutes conçues dans le même esprit que celle-ci :

Très-Saint Père. — La population de Valmontone toujours dévouée à Votre Sainteté, a été forcée, elle aussi, de supporter, bien qu'avec une extrême douleur, les outrages faits aux insignes pontificaux par deux fortes bandes garibaldiennes, lesquelles, sous la direction, l'une d'Orsini, l'autre de Nicotera, sont venues ici détruire votre pouvoir et dépouiller de l'autorité légitime les personnes qui en étaient investies par les voies légales. Durant le court espace de trois ours que les citoyens de notre ville ont été spectateurs et victimes des excès les plus odieux de ces vils suppôts de l'insurrection, ils n'ont cessé de conserver au fond du cœur les sentiments de dévouement et d'humble obéissance, qui ne sont dus qu'à votre Sainteté. Ce qui le prouve de la manière la plus éloquente, c'est l'accueil fait aux braves soldats de Votre Sainteté à leur entrée dans la place, sous les ordres du major Lauri, et les acclamations universelles et spontanées poussées alors en l'honneur de votre nom vénéré.

Non contents de cela, nous soussignés, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, considérons comme un devoir absolu d'exprimer à Votre Sainteté dans la présente adresse tous les sentiments de dévouement sincère, de soumission et de fidélité dont nous sommes animés en même temps que toute la population à l'égard du Saint-Siége et de votre auguste personne. Oui, Saint-Père, notre souverain bien-aimé ! notre cœur se réjouit avec le vôtre, de voir l'invasion repoussée, et nous offrons au Très-Haut les prières les plus ferventes afin qu'ayant égard à l'intercession de la Vierge immaculée et des saints et bienheureux canonisés dans ces derniers temps, il conserve le plus longtemps possible la vie précieuse de notre pontife-roi et lui fasse voir partout le triomphe de la sainte Église, de la justice et de la paix, en même temps que l'humble conversion de ses ennemis qui sont aussi les nôtres.

Allemagne. — Plus de deux mille catholiques venus de tous les points de l'Allemagne se réunissent à Mayence pour manifester leurs vœux et leur dévouement au chef de l'Église. La réunion est ouverte par M. Falk, président du comité local. Mgr de Ketteler prononce un discours chaleureux, après lequel parlent encore plusieurs autres orateurs, notamment : M. Lingens, d'Aix-la-Chapelle ; M. Baudri, de Cologne; M. Lindau, de Heidelberg ; M. de Ketteler, de Salzkotten (Westphalie); M. Freytag, de Munich, et Mgr Moufang, de Mayence.

Le bureau, présidé par M. de Lingens, rédige la proclamation suivante, adressée à tous les catholiques allemands, et qui est adoptée avec unanimité et enthousiasme par toute l'assemblée, qui se sépare aux cris répétés de *Vive Pie IX !*

I. La Providence divine a fait du successeur de saint Pierre le souverain de l'État pontifical, pour que, placé au-dessus de tout intérêt national et de tout autre pouvoir politique, il soit en état de diriger en pleine liberté les intérêts spirituels de tous les peuples chrétiens.

Ces droits de souveraineté que Dieu lui a accordés, qu'une histoire de plus de dix siècles a consacrés, ne peuvent être abandonnés ou cédés de quelque manière que ce soit par la catholicité ; ils ne peuvent être abrogés par des stipulations diplomatiques ou par des plébiscites révolutionnaires.

La demande aussi arbitraire que chimérique de faire de Rome la capitale de l'Italie une ne peut être prise en considération et comparée aux droits et aux intérêts de toute la catholicité.

II. La prétention qu'en sa qualité de prêtre le Pape ne serait pas en état de veiller aux intérêts temporels de ses sujets, est réfutée par l'histoire de dix siècles.

Le maintien et le rétablissement plein et en-

tier de l'autorité politique du Pape dans toute l'étendue de ses anciennes possessions est le seul moyen de préserver l'Italie de la corruption dont les sociétés secrètes et la politique de Victor-Emmanuel la menacent. Aujourd'hui, comme dans le passé, le plus grand honneur, la vraie grandeur et le plus grand bonheur de l'Italie est de posséder le Pape au milieu d'elle.

III. C'est un devoir sacré pour les princes et pour tout pouvoir souverain de protéger l'indépendance du chef spirituel de ses sujets catholiques, et tous les catholiques de toutes les nations sont en droit d'exiger l'accomplissement de ce devoir.

Tout gouvernement qui participe en quelque manière à la violation des droits du Saint-Siége devient le complice de la Révolution.

Ce n'est qu'au mépris complet du droit public que le gouvernement de Victor-Emmanuel peut continuer impunément de faciliter ou même d'organiser les entreprises criminelles dirigées contre la sécurité de l'État romain.

IV. La charité inépuisable et redoublée de tous les catholiques doit subvenir aux frais du gouvernement pontifical aussi longtemps que la force et l'astuce privent l'Église romaine de ses possessions légitimes, qu'elle a acquises pendant les siècles passés et pour le plus grand bien de la chrétienté. Il faut établir une organisation universelle à cet effet. L'établissement de la Société de Saint-Michel, qui existe déjà dans bien des diocèses, est spécialement recommandé.

V. En présence des dangers actuels, le maintien de l'armée dont le Saint-Père a besoin pour sa protection et celle de ses sujets est un devoir commun au monde catholique.

C'est une question d'honneur pour toute nation d'être représentée dans cette armée; les Allemands capables de porter les armes ne peuvent consacrer leur vie à une cause plus noble et plus auguste.

En publiant, au nom de l'assemblée, les résolutions présentes, les soussignés sont persuadés qu'elles trouveront un écho énergique dans toute l'Allemagne catholique.

Mayence, le 21 novembre 1867.

Le bureau : comte Ludwig Arco-Zinneberg (Munich) ; F. Baudri, représentant municipal (Cologne) ; Dr Becker, chanoine (Spire) ; Freytag, avoué (Munich) ; baron Fritz de Ketteler ; baron Wilderich de Ketteler (Westphalie) ; J. Lingens, avoué (Aix-la-Chapelle) ; Lindau, négociant (Heidelberg), député de la seconde Chambre badoise ; Dr Molitor, chanoine (Spire) ; baron A. de Nagel-Islingen (Thüle) ; baron Franz de Wambolt-Umstadt ; Th. Wolff, négociant (Cologne).

Le comité local : Falk, Dr Moufang, Schmitt, Sœngen, Dr Haffner, Wagner, Schütz, Gerharts. »

25. — *Angleterre.* — Exécution des fénians Allen, Larkin et O'Brien. (Voy. pages 415 et suiv.)

25. — *Italie.* — A la suite d'une consultation de médecins, Garibaldi est transféré du port de Varignano à son île de Caprera.

27. — *Italie.* — Commencement d'une éruption du Vésuve qui dure plusieurs mois.

Angleterre. — La chambre des communes vote les fonds nécessaires pour l'expédition d'Abyssinie. (Voy. pages 427 et suiv.)

29. — Interpellations au Sénat sur les affaires d'Italie. (Voy. pages 130 et suiv.)

Décembre.

1. — *Allemagne.* — A Coblentz, réunion de 1,500 catholiques qui votent à l'unaminité ces résolutions :

I. Le droit du Saint-Siége sur ses États est antérieur aux droits de toutes les dynasties souveraines. Attaquer ce droit, ou sanctionner et même soutenir les attentats de la Révolution contre les États de l'Église, c'est détruire le sentiment et le principe du droit dans la conscience des peuples.

II. L'indépendance du Saint-Siége est de la plus haute portée pour le maintien de la paix dans l'Église, l'accord entre l'Église et l'État et entre les peuples chrétiens. L'histoire nous enseigne par maint exemple que la violation et la suppression du pouvoir temporel, le transfert du Saint-Siége dans quelque pays étranger, ont toujours eu les suites les plus funestes pour la paix publique.

III. Le maintien de la souveraineté temporelle du Pape est donc non-seulement exigé par les lois éternelles de la justice, mais il est aussi dans l'intérêt de tous les États chrétiens. Les catholiques de tous les pays sont en droit d'exiger le maintien de cette souveraineté et d'attendre avec confiance de leurs gouvernements respectifs qu'ils agissent en conséquence.

IV. C'est un devoir commun pour tous les catholiques de venir en aide à la Papauté par tous les moyens à leur portée. Il est spécialement du devoir des catholiques de l'Allemagne de suivre

sous ce rapport le généreux exemple des autres pays. Il est maintenant avant tout de leur devoir de témoigner par des actes au Saint-Père l'amour et le dévouement qu'ils lui portent comme Vicaire du Christ et comme champion inébranlable des principes éternels de la justice et de la vérité.

2. — *Rome.* — Mort du cardinal Bofondi, né à Forli, le 24 octobre 1795, créé cardinal *in petto* par Pie IX en 1846, publié en 1844 (de l'ordre des diacres). Il fut l'ami de Rosmini, du P. Ventura et de l'abbé Gioberti, et l'on pense qu'il ne s'était pas assez débarrassé des illusions libérales des premières années, même en voyant le triste usage que les ennemis de l'Église voulaient faire du libéralisme.

— Les Français quittent Rome, et se concentrent à Civita-Vecchia ; une division rentre en France.

France. — M. Jules Favre commence, au corps législatif, les interpellations sur la question romaine. (Voy. page 135.)

— Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, adresse une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de la Cité-Bugeaud, d'Alger, pour les engager à construire dans leur paroisse une église convenable et institue dans ladite église des prières solennelles pour l'armée d'Afrique.

4. — *Belgique.* — Mort de Mgr Engelbert Sterckx, cardinal-archevêque de Malines, né à Ophen, dans l'archi-diocèse de Malines, le 2 novembre 1792. Archevêque depuis 1832, il fut créé cardinal de l'ordre des évêques le 2 novembre 1862. Il jouissait d'une grande autorité en Belgique. Il avait pour ainsi dire assisté à la naissance de ce jeune royaume, dont il connaissait à fond les intérêts religieux. Dévoué au Saint-Siége et à son pays, il occupera une place importante et distinguée dans les annales ecclésiastiques de la Belgique ; mais on pourra regretter que, par excès de prudence, il ne se soit pas peut-être opposé avec assez de vigueur aux progrès des doctrines libérales parmi son clergé. Il a pour successeur Mgr Dechamps, transféré de l'évêché de Namur.

5. — *Angleterre.* — Dans la chambre des Lords, en réponse à une demande de lord Russell, qui désire savoir si la garantie du pouvoir temporel est la base de la conférence pour l'Italie, lord Derby déclare que lord Stanley a répondu à l'invitation de la France que le gouvernement anglais ferait tout son possible pour aplanir les difficultés, mais qu'il serait inutile d'aller à la conférence avant que la base soit fixée, et qu'il y ait probabilité que les intéressés accepteront le résultat.

Italie. — Réouverture du parlement italien. M. Ménabréa annonce à la chambre des députés la formation du nouveau ministère. Il parle des difficultés que rencontre le cabinet. Il affirme le droit de l'Italie à intervenir dans les États-Pontificaux. Après l'intervention de la France, le droit et le devoir du gouvernement italien étaient d'arrêter Garibaldi, qui avait violé les lois. La décision prise par le ministère de retirer spontanément ses troupes après que le péril avait été écarté a empêché l'arrivée de nouvelles troupes étrangères et facilité le départ d'une partie de ces troupes. M. Ménabréa, après avoir justifié les actes de répression auxquels ont donné lieu les derniers événements, annonce que le roi a résolu d'amnistier toutes les personnes compromises dans ces événements. Relativement à la question romaine, M. Ménabréa annonce qu'il sera sobre d'explications, afin de ne pas entraver l'action de la diplomatie. En affirmant les droits de l'Italie, il dit que la position isolée de l'État pontifical au centre de l'Italie accroît les difficultés du moment en empêchant la libre communication des provinces italiennes. M. Ménabréa ajoute que si la France avait à Paris un gouvernement étranger il ne voit pas comment elle pourrait vivre. La question romaine ne saurait se résoudre par la violence. Mais, au moyen des garanties qu'offre l'Italie au maintien et au respect dû au Saint-Siége, le Pape trouvera en Italie et non hors de son sein son plus solide appui.

Au Sénat, M. Ménabréa a fait les mêmes déclarations qu'à la Chambre des députés.

Un décret accorde amnistie aux auteurs et aux complices du délit d'invasion du territoire pontifical. (Voy. pages 137 et 138.)

France. — Les interpellations sur la ques-

tion romaine ayant occupé les séances du 2, du 3 et du 4, à la séance du 5, M. Rouher prononce le discours suivant, reproduit ici avec les incidents qu'il provoque :

S. EXC. M. ROUHER, ministre d'État. Messieurs, ce débat a pris des proportions considérables, mais légitimes. En l'abordant, ma pensée est de négliger les points inutiles ou épuisés ; je m'attacherai principalement à la justification de la conduite du gouvernement dans le passé et dans le présent.

Je rechercherai ensuite s'il est vrai que la politique qu'il a suivie et qu'il veut suivre soit empreinte d'indécisions, de réticences, d'équivoques ; j'espère donner à mes déclarations une telle netteté que tous les nuages seront dissipés, et que je pourrai hardiment faire appel à la loyauté de l'opinion publique.

Le cercle que je me propose de parcourir est étendu. Permettez-moi d'en marquer les étapes. Je crois utile de rechercher les caractères, la portée, le but de la révolution qui a menacé Rome. Je veux ensuite apprécier la conduite du gouvernement italien et celle du gouvernement français ; puis, dans une discussion rapide, j'aborderai les objections de l'honorable M. Thiers contre la campagne d'Italie et contre l'unité italienne, j'essaierai de justifier à tous les points de vue, sociaux et moraux, l'intervention que l'opposition nous reproche. Enfin, j'aborderai, j'étreindrai le dilemme dans lequel on a voulu nous renfermer, et j'espère le faire avec une franchise qui ralliera les consciences troublées à la parole loyale du gouvernement. (Très-bien ! très-bien !)

Quel a été le caractère de la révolution qui a menacé Rome ? A-t-elle été préparée dans l'ombre et le mystère pour se révéler tout à coup au grand jour ? Non, elle s'est publiquement organisée, développée en face du territoire pontifical, sur le sol de l'Italie, trop hospitalier pour elle. L'imprudence de ces préparatifs a-t-elle été compensée au moins par la rapidité de l'exécution ? Nullement.

Pendant huit mois, les États pontificaux ont été sous la double menace d'une invasion et d'une insurrection à Rome ; l'Italie en a été troublée. La France s'est inquiétée, l'Europe s'est émue. La révolution a voulu, dans cet intervalle, se donner les apparences d'un pouvoir régulier. Le général Garibaldi a adressé aux ministres d'Angleterre, de Prusse et de Russie, résidant à Rome, une Note circulaire pour leur annoncer qu'ayant été nommé, en 1848, gouverneur de Rome, et son pouvoir n'ayant pas cessé d'être valable, car le Pape n'est qu'un usurpateur, il entendait reprendre ses droits et son pouvoir. (On rit.)

Quel était son plan ? Provoquer l'insurrection à Rome, puis l'appuyer par des corps de volontaires qui auraient franchi la frontière pontificale. Quels étaient ses moyens d'organisation ? Des souscriptions, qui avaient lieu surtout en Angleterre, des dépôts d'armes, des bureaux d'enrôlement où, au milieu d'hommes convaincus, il y avait des mercenaires (très-bien ! très-bien !), car, en les enrôlant, on leur donnait une prime et on leur promettait quadruple paie.

Garibaldi était à la tête de deux sociétés secrètes à Rome : le comité national et le centre d'insurrection. Il présidait en outre à Florence, et cela publiquement, le comité national de l'émigration romaine.

Au bout de quelque temps les volontaires se rapprochent de la frontière pontificale, et, le 21 juin, deux cents d'entre eux essaient de la franchir. Mais l'insurrection n'éclate pas à Rome. Ces deux cents volontaires sont repoussés à Terni et dispersés par l'armée italienne.

UNE VOIX. Romaine.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Non, par l'armée italienne. La révolution ne se découragea pas. D'abord, les deux comités romains furent dissous et reconstitués : on les épura ; les suspects de modérantisme, comme on disait en d'autres temps, en furent exclus.

Cependant le découragement semble gagner les révolutionnaires, et le général Garibaldi paraît sur le point d'abandonner ses projets. On l'appelle alors à Genève, au congrès de la paix (rires), où tous les révolutionnaires de l'Europe s'étaient donné rendez-vous.

M. GARNIER-PAGÈS. Il y avait là des agents secrets, des agents provocateurs. (Bruit.)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Les gouvernements auraient été dans leur droit en envoyant à Genève des agents pour surveiller ces réunions révolutionnaires. Mais on leur en a évité la peine en publiant les bulletins du congrès. Je n'en citerai que des fragments des discours du général Garibaldi. M. Garnier-Pagès verra s'il doit lui appliquer la qualification qu'il employait tout à l'heure. (Rires d'approbation.)

Ce congrès a lieu, et c'est là qu'a été arrêté le projet d'invasion de Rome. Là aussi ont été fomentés d'autres projets auxquels l'honorable M. Jérôme David a fait allusion en disant que nos troupes n'avaient pas sauvé Rome seulement.

Garibaldi, après une ovation d'arrivée, repart comme un fugitif. Ce misérable congrès se termine au milieu de l'indignation des habitants de la cité des lacs. Un instant Garibaldi est arrêté, mais l'impulsion était donnée. Des députés de la gauche, des sénateurs italiens se mêlent au mouvement. Les comités d'enrôlement s'organisent et fonctionnent publiquement. Menotti Garibaldi forme librement ses bandes et les conduit à Monte-Rotondo. Tout cela passe devant un gouvernement qui s'affaisse.

En même temps il se forme dans la presse italienne un concert de mensonges et de fraudes qui mérite d'être signalé. Les succès des troupes pontificales sont transformés en défaites : on dit que Rome s'insurge, que le Pape a quitté le Vatican, et la foule crédule considère Rome comme conquise.

Garibaldi arrive à Florence, il harangue le peuple, il dit qu'une flotte étrangère le menace, mais qu'elle s'évanouira devant le souffle du peuple. (On rit.) Il part, mais notre flotte ne s'évanouit pas ; elle débarque les troupes qu'elle transporte, et les envahisseurs reçoivent à Mentana un juste châtiment. Oui, des hommes en grand nombre sont tombés sous les armes perfectionnées de nos soldats; mais qu'on se console : tous les chefs ou supérieurs ont échappé, sans qu'un seul ait été atteint. (On rit.)

A plusieurs reprises les chefs de la révolution, dans leurs proclamations incendiaires, promettaient de vaincre ou de mourir. Garibaldi criait : Au Golgotha ou à Rome ! Il voulait un calvaire. Rendons-leur cette justice, il n'ont pas reçu une seule égratignure. (Nouvelle hilarité.)

Et maintenant, que voulait-on atteindre à Rome ? J'ai entendu depuis trois jours des distinctions ingénieuses, déférentes, édulcorées, entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. On veut grandir, fortifier le Saint-Père, en lui enlevant le pouvoir temporel qui l'obsède. Est-ce cette distinction que poursuivait Garibaldi ? Il voulait, lui, autre chose : il englobait dans sa haine le spirituel et le temporel. Nous allons voir dans ses paroles ses opinions se développer et arriver au comble de l'audace.

En février 1867, alors que ses plans ne sont pas encore dessinés, il est à Venise. Il dit : « Nous avons encore un petit morceau de notre pays hors du bercail, Rome... Rome que ces messieurs mitrés ne veulent pas céder à l'Italie, et qui cependant est notre capitale ! De gré ou de force, nous ferons en sorte qu'ils nous la donnent.

« Ces messieurs les prêtres, qui, pendant tant de siècles, l'ont jouée, souillée, traînée dans la boue, et ont fait un cloaque du premier peuple du monde, il serait temps qu'ils finissent de nous souiller et qu'ils nous laissassent notre capitale. L'Italie a assez de braves pour la prendre avec les armes; mais je ne crois pas que ce soit le cas de le faire. Rome est à nous légalement ; il faut y aller comme nous allons dans notre maison. »

Et un auditeur ému s'écrie : « Il parle comme un dieu ! » (Rires.)

Le 22 mai il écrit au colonel Chamber, en Angleterre : « Il y a des centaines d'années que votre brave et énergique nation a renversé le tabernacle de l'idolâtrie et du mensonge qui écrase encore l'énergie de notre belle patrie ; nous suivrons bravement votre courageux exemple, et, à la place de l'impureté, de la misère et de la tyrannie, nous mettrons : la vraie religion de Dieu père, sauveur de tous, ainsi que la vraie fraternité des peuples libres. » Voilà le premier symptôme d'une vraie religion inaugurée par Garibaldi. (Rire. — Bruit divers.)

Il arrive à Genève le 8 septembre. Il adresse, du balcon de la maison Fazy, une allocution au peuple. « Ici, dit-il, vos ancêtres ont eu le courage d'attaquer cette pestilentielle institution qu'on appelle la papauté. » — Acclamations interminables, dit le bulletin. — « A vous, citoyens de cette cité de Genève devenue si magnifique, qui avez porté les premiers coups à la Rome papale, ce n'est pas aujourd'hui l'initiative que je vous demande ; je vous demande de compléter l'œuvre de vos ancêtres lorsque nous donnerons les derniers coups au monstre. » (Exclamations.)

Enfin il entre dans le congrès, et dès la première séance il y formule son programme politique, social et religieux. En voici un extrait : « 6° La papauté est déclarée déchue. » (Bravos, applaudissements frénétiques, cris prolongés : Vive Garibaldi !) — « 7° La religion de Dieu est adoptée par le congrès, et chacun de ses membres s'oblige à la propager sur la surface du monde. » — « De quel Dieu parlez-vous ? » demande un indiscret. (Rires.)

« Je vous dois un mot d'explication sur la religion de Dieu dont je viens de parler, reprend Garibaldi ; j'entends par là la religion de la vérité, la religion de la raison. » Et tout le monde crie bravo ! Voilà la doctrine des révolutionnaires que nous avons été combattre. Il n'est pas là question de distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Ce qu'on veut, c'est la chute de la papauté, l'inauguration d'une religion nouvelle ; toute cette logomachie révolu-

tionnaire qui rappelle les temps les plus douloureux pour notre patrie.

Est-ce que j'exagère ? Garibaldi est rentré en Italie ; quelques jours après, à Voghera, il s'adresse à la foule : « Tenez-vous prêts, dit-il, à vous guérir du *vomito negro.* » (Nouveau bruit.) Et à quelques kilomètres plus loin il recommence en des termes que j'ose à peine citer. (Citez ! citez !) « Je ne suis pas orateur, dit Garibaldi, et je vais parler franchement. Si l'Italie n'a pas la place qu'elle doit occuper dans le monde, elle le doit à la race noire. Allons donc à Rome dénicher cette couvée de vipères. Il faut un lavage, une lessive énergique. (Exclamations.) Il faut effacer cette race noire plus funeste que le choléra morbus. » (Nouvelles exclamations.)

Il faut que l'Europe, que la France sachent ce qu'est cette révolution ; il faut dévoiler ces ignominies, afin qu'il ne reste pas dans les consciences je ne sais quels recoins pour servir de refuges à de pareilles théories. (Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant le gouvernement italien a-t-il fait son devoir ? le gouvernement français a-t-il fait le sien ?

Je dirai franchement que, jusqu'au 21 septembre, je crois que le gouvernement italien a été sincère, mais faible. Après le 21 septembre, je n'hésite pas à déclarer qu'il a été complaisant, subordonné, je dirai presque complice. (Mouvements divers.)

Il avait déclaré dans toutes ses dépêches qu'il ferait exécuter la convention du 15 septembre, même par la force, et celui qui tenait ce langage avait fait Aspromonte. A trois reprises différentes, le même ministre, M. Rattazzi, avait fait la même déclaration au Parlement, et j'avoue que je ne puis croire à des stratagèmes aussi prolongés. Je crois donc que M. Rattazzi était de bonne foi; mais il poursuivait un rêve, celui d'empêcher toute agression contre Rome à l'aide de ses bonnes relations avec la gauche. C'est un rêve qui traverse souvent l'esprit des hommes d'État de croire que par des ménagements pour l'opposition ils finiront par se la concilier; ils n'arrivent ainsi qu'à des compromissions regrettables et dangereuses vis-à-vis de la révolution ; ils sont emportés par elle. (C'est vrai ! — Très-bien !)

Après le 21 septembre, la digue jusque-là opposée aux invasions a été abaissée, et le torrent révolutionnaire a coulé librement, profitant de la faiblesse du gouvernement et d'un interrègne parlementaire qui a laissé l'Italie pendant huit jours sans gouvernement.

Avons-nous été dupes, comme le disait M. Jules Favre ? Quel était notre rôle ? Celui de la vigilance. Nous devions dénoncer au souverain italien les menées des partis révolutionnaires qui nous étaient signalées par nos consuls ; nous n'y avons pas manqué. Pouvions-nous faire plus ? Pouvions-nous faire arrêter Garibaldi ou fermer les bureaux d'enrôlement par nos gendarmes ?

Croyez-vous d'ailleurs que, dans les relations verbales qui s'établissent forcément entre un ambassadeur et le ministre du gouvernement auprès duquel il est accrédité, bien des avis ne soient pas donnés et échangés ? Croyez-vous que l'Italie n'ait pas été prévenue de la sorte que du jour où Garibaldi mettrait le pied sur le territoire pontifical la France interviendrait ?

Dès le 10 septembre notre résolution était prise, notre flotte et notre armée étaient prêtes, le ministre d'Italie était averti.

Mais il s'est alors passé dans la presse française un fait qui n'a pas peu contribué à diminuer l'effet de cette menace salutaire. Toute la presse de l'opposition, faisant cause commune avec la presse italienne, s'est écriée : Pas d'intervention ! Voulez-vous donc écraser les faibles ? détruire votre ouvrage ? Le sentiment public n'est pas avec vous. Et on allait jusqu'à dire à nos soldats qu'ils ne devaient plus porter un fusil, mais je ne sais quel instrument de dévotion.

PLUSIEURS VOIX. Un cierge.

M. LE MINISTRE. A l'étranger on croit volontiers les journaux de l'opposition, on s'imagine qu'ils représentent l'opinion publique, et c'est le langage de cette presse qui a encouragé les perturbateurs et entraîné tant de malheureux sur le champ de bataille de Mentana.

On nous a aussi reproché une trop grande longanimité ; j'avoue que je la revendique au nom du gouvernement comme une preuve de modération et de fermeté.

Nous n'avons pas voulu confondre la nation italienne avec un gouvernement éphémère ; nous avons voulu lui donner le temps d'une sage réflexion, le temps de reconstituer un ministère libéral et conservateur décidé à respecter les traités.

C'est ce qui est arrivé. C'est là un des sérieux succès de la négociation que nous avons suivie, car il nous a permis de sauvegarder le Saint-Père sans avoir à lutter contre les troupes italiennes. (Très-bien ! très-bien !)

Je suis amené ici à préciser les dissentiments qui me séparent de l'honorable M. Thiers, car sur beaucoup de points nous partageons les

mêmes idées, et dans une interruption que je me suis permise hier, j'ai signalé cet accord. Je veux cependant, avant d'aller plus loin, débarrasser le terrain des critiques portées contre la campagne de 1859 et l'unité italienne.

L'honorable M. Thiers, remontant aux principes fondamentaux des sociétés, a dit qu'elles existent d'abord à l'état de nature, qu'elles ne deviennent des sociétés civilisées qu'avec le temps ; d'abord il se formule un ensemble de lois, puis il s'établit une juridiction; alors la société civile est formée et le faible comme le fort est placé sous l'autorité de la loi.

Mais les nations, dit M. Thiers, sont toujours entre elles à l'état de nature ; il n'y a pas de droit ni de juridiction qui le fasse respecter, c'est la force qui règle les conflits ; alors les faibles se groupent autour des forts et réclament leur protection contre d'autres plus forts ; et ce régime, appelé d'un grand nom, c'est l'équilibre.

Dans cet ordre d'idées, la politique consiste à ne pas laisser grandir ses voisins. M. Thiers ajoute : Je sais bien que l'on conteste ce principe au nom du principe faux des nationalités ; mais cette fausse théorie a compromis déjà plusieurs fois l'intérêt de la France, et pas une autre nation ne l'a appliquée. C'est contre l'intérêt de l'équilibre que se faisait la campagne de 1859 ; c'est contre cet intérêt que par des complaisances successives, malgré les traités de Villafranca et de Zurich, s'est faite l'unité italienne.

Je réponds un mot sur les principes.

Je proteste contre cette idée que les nations entre elles soient à l'état de nature. Le droit entre elles existe, et il est aussi sacré qu'entre les individus. Il n'y a pas une juridiction organisée ? Mais que sont donc les conférences, les négociations, les influences qui s'exercent entre les peuples ?

Cette juridiction arbitrale dont vous regrettez l'absence, est-ce que notre Empereur n'en a pas toujours pris l'initiative ? N'a-t-il pas essayé de la constituer de manière à mettre un terme au fléau de la guerre et à y substituer la juridiction arbitrale de l'Europe ? (Très-bien !)

Mais en fait qu'a été la guerre d'Italie ? Je l'ai dit vingt fois, mais on ne se lasse pas de répéter les mêmes critiques, il faut donc les réfuter encore ou du moins ne pas les laisser passer sans protestation.

Le traité de Vienne avait créé en Italie plusieurs États indépendants. Parme, Modène, la Toscane, Naples étaient des États ayant leur autonomie ; de 1815 à 1858, l'Autriche, par un travail incessant, les a tous subordonnés à son empire, non pas par des traités d'alliance, mais par des traités d'ingérence ; si bien que rien ne pouvait être fait chez eux ou changé dans leur état intérieur sans l'autorisation préalable de l'empereur d'Autriche. Le Piémont seul avait résisté.

Toutes les traditions de notre histoire nous montrent la France constamment occupée à combattre cette influence de l'Autriche et à affranchir l'Italie. Sous la Restauration, il s'est fait dans ce sens un travail latent ; le gouvernement de Juillet a fait dans ce but, en 1831, une manifestation énergique qui avait eu quelque effet ; mais de 1837 à 1857, la compression a été universelle en Italie. Et qui donc dénonçait avec le plus d'énergie, à cette tribune, les envahissements de l'Autriche ? Qui donc réclamait l'expulsion des impériaux, « nos ennemis ? » M. Thiers lui-même, qui, dans les fortes études historiques où il avait grandi son âme et réchauffé son patriotisme, avait puisé cette conviction ; il disait : « Si vous ne soutenez le Piémont contre l'Autriche, vous abandonnez toutes les traditions nationales, et vous désertez l'intérêt de la France. » Cette vérité, vous la proclamiez en 1847, et quand l'Autriche, quelques années plus tard, passe le Tessin et menace d'écraser le Piémont, vous nous reprochez de le défendre !

L'Autriche à la frontière des Alpes, c'était pour nous une menace, et cela n'a pas cessé d'être vrai parce que depuis 1847 un gouvernement a été renversé. (Approbation.)

Nous avons protégé un allié faible contre un empire qui menaçait d'absorber toute la Péninsule.

Depuis lors, dans une guerre où elle n'était pas l'agresseur, l'Autriche a éprouvé de cruels revers. Mais, pouvions-nous le prévoir en 1859 ? C'est un fait dont nous avons tenu compte depuis, en aidant l'Autriche à se relever, en contractant avec elle une amitié sincère qui, je l'espère, ne sera point sans influence sur le maintien de la paix du monde.

Quant à l'unité italienne, M. le baron David a traité cette question, et je n'ai pas besoin d'y revenir.

On nous dit qu'après Villafranca nous avons manqué à nos engagements en laissant faire l'unité. Étudions le mouvement italien ; qu'a-t-il été ? L'unité italienne a été faite par deux éléments : le premier légitime, et que je respecte le deuxième, que je blâme.

On voulait l'indépendance et l'unité pour la garantir, c'est là ce que j'appelle l'élément lé-

gitime. Les États que le Piémont s'était d'abord annexés étaient, pour ainsi dire, en deshérence. Leurs souverains les avaient abandonnés. Était-ce à nous de soutenir ces princes qui avaient combattu contre nous à Solférino, qui s'étaient réfugiés à Vienne ? Plus tard, lorsque le héros de Caprera est parti avec ses *mille* pour attaquer la Sicile, ce n'était plus là un mouvemont d'indépendance, c'était la Révolution, devant laquelle s'est effondré le gouvernement napolitain, au milieu des 200 mille hommes de son armée qui n'ont retrouvé le courage qu'à Gaëte, et lorsqu'il n'était plus temps. C'est là l'élément que je blâme. Oui, la conquête des Deux-Siciles, accomplie par Garibaldi et acceptée par le roi Victor Emmanuel, a établi une solidarité pesante dont le roi d'Italie supporte aujourd'hui dans une large mesure, je n'ose dire le châtiment.

M. CHESNELONG. Dites-le.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Oui, je le répète, cette conquête a été un moyen blâmable de constituer l'unité italienne.

Sa responsabilité devient plus grande encore lorsque, quelques mois après, on s'empara des Marches et de l'Ombrie. Ici, je rencontre une calomnie dont M. Jules Favre s'est fait l'écho. On a dit que le souverain français avait autorisé verbalement, par une espèce de laisser passer, l'expédition des Marches et de l'Ombrie. Cette allégation a été déjà démentie au nom du souverain. Puisqu'elle se reproduit, je renouvelle ce démenti.

Mais, enfin, devions-nous nous armer contre l'Italie ? Y étions-nous obligés par des intérêts pressants ? La blâmer, c'était notre droit. Aller plus loin, nous ne le devions pas. Aucun intérêt d'honneur français n'était engagé, car tant que le Pape restait à Rome, le pouvoir temporel n'était pas compromis. Si ce pouvoir avait été en danger, alors le *casus belli* se déclarait.

Donc, la campagne de 1859 et l'unité de l'Italie sont des actes légitimes du côté de la France et qui n'engagent sa responsabilité ni vis-à-vis de l'Italie, ni vis-à-vis du Saint-Siége.

Et maintenant, il faut entrer dans l'examen de la question actuelle et se demander si l'expédition de 1867 est justifiée par le droit public, par la convention de septembre et par les grands intérêts européens.

Le droit public ! On nous dit qu'en allant protéger le Souverain Pontife nous avons violé le principe de non-intervention. Quoi, voilà deux États voisins également reconnus par l'Europe ; il se forme dans l'un des bandes révolutionnaires qui veulent détruire l'autre, et en allant réprimer cet acte d'audace nous enfreignons le principe de non-intervention ! Mais autant proclamer le droit de la force et de l'audace ! Autant dire qu'on ne doit pas intervenir pour le volé contre le voleur ! (Bruyante adhésion.) C'était notre devoir de puissance alliée d'arrêter les envahisseurs. (Nouvelle approbation.)

M. E. PELLETAN. C'est ce que l'Autriche disait à Charles Bonaparte en 1831.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Je n'ai pas entendu l'interruption, mais ce que je peux dire, c'est que le jour où de tels principes triompheront dans le monde, la civilisation aura reculé devant la barbarie. (Très-bien ! très-bien !)

La convention ! L'honorable M. Thiers l'a durement qualifiée d'absurde. Je veux tenter de la justifier. Qu'a-t-elle fait ? Elle a déclaré la reconnaissance absolue, implicite, nécessaire de la part de deux États. L'Italie a reconnu les États pontificaux ; elle a fait plus, elle a contracté une obligation active. Elle s'est engagée à défendre la frontière pontificale contre toute aggression.

Enfin, elle a stipulé qu'une armée de catholiques pourrait être organisée pour défendre le Saint-Siége. Et elle est insignifiante, cette convention qui, par la nature des choses, a effacé le vote du parlement italien de 1861 (très-bien !), y a substitué un régime nouveau, a stipulé la reconnaissance de la nécessité de conserver les États pontificaux !

Avons-nous eu à la regretter ? On nous disait en 1865 qu'elle était pleine d'illusions, on nous disait que jamais une armée ne pourrait se constituer à Rome et que le Saint-Père en sortirait avec notre dernier soldat !

Eh bien ! la convention a été exécutée. Nos troupes sont parties. Le Pape a formé une armée. Il est resté à Rome. A-t-il eu à s'en plaindre ? Ses populations ne l'ont pas abandonné, et il a eu la preuve de leur fidélité. Il a été prouvé qu'il pouvait compter sur elles, qu'il pouvait avoir une armée, la commander, et que la révolution pouvait être vaincue. (Très-bien ! très-bien !)

Si notre intervention à Rome se fût prolongée, ces questions fussent demeurées douteuses. La convention les a résolues, et n'eût-elle eu d'autre effet, je m'en féliciterais encore. (C'est vrai ! — Très-bien !)

Et puis, le jour où une tentative contre le Saint-Siége a eu lieu, notre drapeau a reparu à Rome et un démenti a été infligé aux calomniateurs de la convention. La France est-elle re-

tournée à Rome avec droit ? Messieurs, si, après l'invasion de Garibaldi, la France était restée indifférente, elle serait tombée bien bas dans l'opinion du monde ! (Oui ! oui !)

Nous sommes donc intervenus. Mais notre intervention contre des forces parasites, déréglées, violentes, qui veulent disposer de la vie des nations et des peuples, était-elle commandée par l'unique intérêt de Rome ?

L'honorable M. David vous l'a dit. Notre intervention a protégé aussi le trône de Victor-Emmanuel. Oui, en sauvant Rome de l'invasion, nous avons sauvé l'Italie de l'anarchie. (Très-bien !) Et je ne révèle pas assez complétement tous les complots partis de Genève, car les miasmes fétides de la démagogie ont rasé le sol de Paris. Il y a eu une misérable tentative d'appel aux armes qui est tombée dans la honte. Tous les sectaires se connaissent. Toutes les passions mauvaises savent se réunir, et les trois termes de la question étaient : Rome, Florence et Paris. (Mouvement.) Je ne voudrais pas que ma parole exagérât ma pensée. Nous n'avons eu aucune préoccupation.

Tous les gouvernements sont exposés à ces tentatives. Les résidus de toutes les passions mauvaises s'accumulent dans les bas-fonds sociaux et veulent quelquefois remonter à la surface. (Très-bien ! très-bien !)

Nous avons donc fait une œuvre de conservation et de libéralisme intéressant tous les pouvoirs réguliers en Europe ; nous avons réprimé une révolution éhontée, sans limites dans ses espérances et dans son audace.

L'honorable M. Jules Favre a cherché, en jurisconsulte exercé, des cas de résiliation de la convention. Elle a été déchirée, dit-il, par l'encyclique du 8 décembre. L'ingratitude du Pape a brisé le lien qui nous attachait à lui. La convention a été déchirée, dit-il encore, par l'allocution que le Pape a prononcée dans le consistoire de 1865. Cette allocution serait un véritable cas de guerre.

Suivant M. Jules Favre, la convention est aussi résiliée du fait de la France. Nous avons menti à l'Italie. Nous avons continué à occuper réellement Rome par la légion d'Antibes, organisée et commandée par des officiers français, relevant de notre ministre de la guerre. Enfin on dit encore qu'on ne devait pas exécuter le traité, que des intérêts supérieurs nous en dispensaient.

Il y a dans cette argumentation de l'honorable M. Jules Favre quelque chose d'étrange. Il n'hésite pas à dire que l'indépendance du Saint-Père doit être absolue, que son pouvoir spirituel doit être à l'abri de toute atteinte, que pour se préserver il n'a pas besoin de pouvoir temporel.

Et en face de ce pouvoir temporel, l'honorable M. Jules Favre s'empare de paroles qui s'adressent exclusivement aux consciences catholiques, paroles que le Pape a prononcées non comme prince, mais comme pontife.

M. JULES FAVRE. Je demande la parole. Tout est mêlé.

M. LE MINISTRE. M. Jules Favre fait de cette allocution un *casus belli* contre le Pape. Proclamant la nécessité de la séparation des deux pouvoirs, il cherche à immoler l'un par l'autre. Eh bien, soit ! vos vœux sont réalisés. Ce pouvoir temporel est détruit. Le Pape est à Rome, ou dans je ne sais quelle cité, il y fait l'encyclique, le *syllabus*. Mais ne voyez-vous pas que le gouvernement qui se trouve à côté de lui a le droit de le mettre en prison comme séditieux ? Et voilà l'indépendance que vous lui offrez ! Qu'il attaque, par exemple, la vente des biens ecclésiastiques, on lui dira : Vous attaquez les lois du pays, vous êtes justiciable des tribunaux. (Très-bien ! très-bien !)

Est-ce que M. Jules Favre ne devrait pas être éclairé ici par ses connaissances de jurisconsulte ? Est-ce que depuis longtemps les sociétés civiles ne se réservent pas le droit d'admettre ou non les documents émanés du Saint-Père ? Voilà leur droit. Hors de là, le catholique n'a qu'à s'incliner et à se taire.

La légion d'Antibes ? Que d'agitation autour de la formation de ce corps de 1,200 hommes, depuis plusieurs mois réduit à 800 ! Nous avons violé ainsi la convention, trompé l'Italie ! Cependant la convention n'autorise-t-elle pas le Pape à former une armée composée de catholiques étrangers ?

Sur la demande du gouvernement romain, nous avons autorisé des engagements dans la légion, nous avons consenti à ce que les engagés ne perdissent pas leur nationalité. Nous avons autorisé des officiers français à les commander. Est-ce pour cela une légion française, dépendant du ministère de la gueree ? Mais *le Moniteur de l'Armée* en février 1866 a fait connaître à tous l'organisation de la légion.

On a pu lire que les grades conférés aux officiers par le gouvernement romain ne seraient dans aucun cas reconnus par le gouvernement de l'Empereur, et que les soldats une fois rendus en Italie, ne pourraient exciper de leur nationalité pour se soustraire à la discipline

et à la juridiction romaines; enfin que le gouvernement français entendait rester étranger à l'administration et au recrutement de la légion. Elle est donc un corps exclusivement pontifical, soumis à l'autorité du ministre des armes.

Il y a eu un moment où, pour des causes que je ne veux pas rechercher, les désertions ont pris un caractère collectif. Le colonel écrit au ministre de la guerre. Le maréchal Niel répond, à titre privé, une lettre personnelle. Il apprécie les faits au point de vue de l'honneur de l'armée. Et vous dites que c'est là une intervention! Cette lettre, rendue publique par une indiscrétion, n'a jamais eu qu'un caractère privé. (Mouvements divers.)

Quelque temps après, le général Dumont est allé s'occuper, au point de vue militaire, des désertions. C'est une violation de la convention! Comment donc se fait-il qu'en présence de cet oubli de nos obligations, l'Italie ne se soit pas émue, n'ait pas demandé la suppression de la légion d'Antibes? Elle n'en a rien fait cependant, et sur les explications qui lui ont été données, elle a reconnu la loyauté de notre conduite. En vérité, c'est trop insister sur de pareils incidents.

On fait une allusion, moitié ironique, moitié sérieuse, à d'autres traités que nous aurions laissés en souffrance. On rappelle le traité de Londres de 1852 concernant le Danemark. Mais par ce traité avions-nous donc contracté des engagements et garanti le Danemark contre toute agression? Non, nous avions seulement adhéré à un ordre de succession déterminé.

Toutes les grandes puissances qui avaient signé ce traité se sont-elles crues obligées d'intervenir? Non. Quant à la guerre d'Allemagne, c'est illusion de croire que les événements du Danemark en ont été la cause. Ils en ont été tout au plus l'incident et l'occasion. Le duel qui s'est terminé à Sadowa était depuis longtemps prémédité, inévitable.

Mais on va plus loin; on réveille les plus douloureux sentiments; on se livre à des suppositions presque outrageantes; on nous dit: Mais vous avez violé le traité de Miramar, pour faire remonter ainsi jusqu'à nous la responsabilité du drame de Queretaro!

Ce traité fixait-il donc une date au retrait de nos troupes? Les engagements synallagmatiques du traité étaient-ils remplis par le gouvernement mexicain, et l'ordre d'évacuation n'a-t-il pas été donné, non pas devant une injonction étrangère, mais bien pour obéir au sentiment du pays, au désir manifesté par cette assemblée? (Oui! oui! — Très-bien.)

M. JULES FAVRE. Il fallait la consulter avant.

M. LE MINISTRE. Nous avons voulu ramener en Europe l'infortuné Maximilien. Qui ignore les supplications dont nous l'avons entouré pour le déterminer à quitter cette terre d'anarchie? Ah! ne recherchez pas les responsabilités. Laissez-les à ceux qui les ont si tristement assumés par un crime, car s'il fallait remonter aux causes contingentes, nous en trouverions trop dans ces excitations révolutionnaires parties de la France contre le drapeau français. (Très-bien! très-bien!)

Rappelez-vous, messieurs, une parole de l'illustre orateur que nous regrettons encore. L'autre jour, M. Jules Favre nous reprochait d'avoir ramassé les morceaux de l'*Encyclique* pour en faire des bourres aux fusils Chassepot. M. Jules Favre, en s'exprimant ainsi, était un plagiaire, car il y a longtemps que M. Billault lui avait dit que c'était avec les discours de l'opposition qu'on bourrait les fusils de Juarez. (Applaudissements.)

Malgré toutes les attaques, vous approuverez, messieurs, la politique qui a fait de nouveau flotter le drapeau français sur les murs de Rome. Vous reconnaîtrez que le gouvernement a agi conformément à son droit, conformément à l'honneur du pays.

Maintenant quelle sera notre conduite?

A ce point du débat, j'en ai fini avec l'opposition: je me retourne du côté de la majorité, et j'espère que ma parole sincère y trouvera un accueil sympathique. Je veux prendre les questions pour ainsi dire à l'état de nudité.

On nous en a posé trois:

Que feront nos troupes à Rome?

Si la conférence se réunit, quelle sera notre attitude?

Si elle ne se réunit pas, quelle sera la conduite du gouvernement?

Je n'oublie ni le dilemme posé par l'opposition: Ou abandonnez le pouvoir temporel, ou affirmez-le en rendant au Pape les provinces qui lui ont été enlevées; ni l'argument de M. Thiers: Le Pape a besoin de Rome pour continuer à exercer son autorité de pontife; l'Italie veut prendre Rome: que fera le gouvernement français entre ces deux prétentions rivales?

Je réponds: Les troupes françaises resteront à Rome tant que la sécurité du Pape rendra leur présence nécessaire; et par le mot sécurité, le gouvernement n'entend pas dire seulement le calme matériel, il entend parler de garanties

sérieuses données par l'Italie, après les mécomptes que nous avons éprouvés. (Vive approbation.)

Quant à la conférence, nous avons déclaré à toutes les puissances que nous ne voulions pas formuler de programme. Voulez-vous être plus pressants qu'elles ? Nous nous présenterons à la conférence avec notre passé, avec notre présent. Est-ce que le premier et le plus grand intéressé lui-même, le Pape, n'a pas accepté notre invitation sans réserves ? Et lorsque le Saint-Père nous donne ce témoignage si haut de sa confiance, pouvez-vous hésiter à en faire autant ? pouvez-vous ne pas approuver notre attitude ?

Maintenant j'arrive au dilemme : le Pape a besoin de Rome et l'Italie ne peut s'en passer. Nous déclarons que l'Italie ne s'emparera pas de Rome. (Vif mouvement et applaudissements prolongés.) Jamais la France ne supportera une telle violence faite à son honneur, faite à la catholicité. (Nouvelle et vive approbation.) Elle demandera à l'Italie la rigoureuse et énergique exécution de la convention de septembre, sinon elle y suppléera elle-même. Est-ce clair ? (Nouveaux applaudissements.)

Messieurs, si vos applaudissements me causent une grande émotion, je ne puis m'empêcher d'ajouter qu'ils me causent en même temps quelque confusion.

Quel jour, en effet, à quelle heure avons-nous tenu un autre langage ? Comment donc des équivoques ont-elles pu se produire ?

En même temps que nous voulons fermement et énergiquement le respect de la convention de septembre, nous voulons respecter, fortifier l'unité italienne, nous voulons que ces deux puissances coexistent à côté l'une de l'autre.

MM. GUEROULT et L. JAVAL. C'est très-difficile.

M. LE MINISTRE. Nous ne voulons pas que l'œuvre accomplie sur les champs de bataille par nos victoires soit lacérée par la seconde partie du règne.

Dans ma conviction la plus profonde, si on posait au pays ces deux questions : Veut-on le renversement du Pape, veut-on la destruction de l'unité italienne ? le pays répondrait non ! aux deux questions. (Mouvements divers. — Bruit.)

Et je constate que cette question a fait de remarquables progrès. L'opposition a bien dit : Si vous voulez le pouvoir temporel, rendez-lui ses provinces; mais M. Chesnelong et M. de la Tour n'en ont plus parlé. Ils ne cherchent pas à détruire l'unité italienne, ils cherchent à sauvegarder le Pape. Laissons donc coexister ces deux puissances. Ne tenons pas à l'Italie le langage conseillé par M. Thiers ; ne lui disons pas : Tant pis pour vous si vous vous jetez sur la pointe de notre épée; disons-lui plutôt : Quel besoin avez-vous de Rome capitale ? quel besoin avez-vous de cette enclave qui protége les grands intérêts de la catholicité ? que vous feront ces 700,000 hommes ajoutés à vos 25 millions d'Italiens ? Ne comprenez-vous pas que cette idée de Rome capitale n'est qu'une idée stérile, un besoin factice, que ce serait là pour vous une acquisition fatale ? (Très-bien !)

Dites-lui cela, dites-lui qu'elle a, avant tout, à se constituer, qu'elle est une nation, née d'hier, sans précédents, sans traditions, sans expérience ; qu'il lui faut rejeter de son sein la révolution qui, malheureusement, a coopéré à sa naissance, organiser son crédit, ses finances, devenir enfin un État comme les autres. Dites-lui qu'elle ne doit pas s'effrayer de ce qu'un vieillard courbé adresse ses prières à Dieu sous les voûtes de Saint-Pierre ; car, de ses mains étendues, ce vieillard apaise les consciences inquiètes des catholiques ! (Vifs mouvements d'approbation.)

Oui, mais respectez aussi l'Italie ; les nations ne se constituent pas en un jour, elles doivent quelquefois traverser une phase révolutionnaire, accompagnement de leur indépendance ; dites donc à l'Italie de vivre dans son unité actuelle, de respecter le domaine du Saint-Père, et alors l'élement libéral et conservateur se développera en Italie.

L'honorable M. Guéroult disait tout à l'heure que la tâche était difficile. Oui, sans doute ; eh bien, nous l'acceptons. Je sais bien que les générations ne résolvent pas toujours les problèmes qu'elles posent; mais il y a le temps dont la puissance souveraine finit toujours par conduire à la justice et à la vérité.

M. GUEROULT. En disposez-vous ?

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. L'interruption est étrange, que voulez-vous dire ? Que la révolution peut venir ici même renverser notre œuvre ? Allez ! la puissance du mal n'est que passagère, les grandeurs durables n'appartiennent qu'à la puissance du bien, qui a le sceau de Dieu. (Vive approbation.)

La tâche est difficile ! Oui, mais enfin, l'histoire n'est-elle pas le tableau des haines éteintes, des intérêts conciliés, des harmonies définitives ? Pourquoi donc cette espérance nous serait-elle défendue ? Pourquoi veut-on penser qu'entre l'Italie et la papauté les haines seront éternelles ?

Le Saint-Père a raison de se défier de l'Italie. Elle lui a versé le calice jusqu'à la lie, et il

faudra du temps pour que la confiance et la sérénité reparaissent à Rome. En attendant l'Italie devra fidèlement respecter les limites du territoire pontifical et loyalement exécuter la convention du 15 septembre. (Très-bien ! très-bien !)

Lorsque je résume ce débat, j'y trouve une simplicité très-grande :

La convention a été exécutée. Nos troupes sont à Rome pour protéger le Saint-Père. Combien de temps y resteront-elles ? Tout le temps nécessaire à la sécurité du Pape ; tout le temps nécessaire pour que la convention soit garantie d'une manière efficace et durable.

Voilà nos projets déclarés. Nous ne permettrons pas que la violence s'interpose entre la France, Rome et l'Italie ; et si l'Italie marchait contre Rome, elle trouverait de nouveau la France sur son chemin. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

Seulement, au lieu d'avoir du dédain pour l'unité italienne, nous avons pour elle des sympathies, nous envisageons le moment où l'unité italienne comprendra que son rôle est de défendre aussi le pouvoir temporel. (Très-bien !)

Est-ce là un piége ? Est-ce là un rêve ? L'avenir nous le dira. En attendant, tous les intérêts sont sauvegardés, aucun ne périclite.

Et maintenant la situation me paraît bien simple : deux demandes d'interpellations ont été déposées. Nous repoussons la première ; nous sommes en complet désaccord avec l'opposition, qui l'a présentée.

Quant à la seconde, elle nous demandait des explications loyales sur notre politique : nous les avons données. Sommes-nous en complète communion d'idées ?

VOIX NOMBREUSES. Oui ! oui !

M. LE MINISTRE. Eh bien, que cet accord se traduise dans votre vote, dans un vote unanime de confiance. Pas de division, pas de scission dans la majorité ! Restons unis et compactes, car c'est là notre puissance. Prenez-y garde, la révolution veille toujours, cherchant la brèche qui se pourrait faire. Resserrez vos liens, confondez vos votes : le gouvernement vous a dit avec franchise ses actes, ses projets, sa politique. Pourriez-vous en douter encore lorsque vous avez pour gages la victoire de Mentana, notre drapeau qui flotte sur les murs de Civita-Vecchia ! (Bruyante approbation. — Applaudissements prolongés. — La séance demeure suspendue pendant quelques instants. — Un grand nombre de membres quittent leurs bancs et entourent M. le ministre d'État. Des conversations animées sont échangées dans l'hémicycle. — M. le ministre remonte à la tribune.)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Messieurs, au moment où je suis descendu de cette tribune, quelques membres m'ont exprimé la crainte que mes paroles n'eussent pas été assez nettes (Si ! si ! Bruit) en ce qui concerne le pouvoir temporel du Pape. En parlant de la sécurité que nous voulons assurer au Saint-Père, j'ai dit que nos troupes resteraient à Rome, j'ai parlé de la capitale pour désigner l'État pontifical.

Il ne saurait y avoir ici la moindre équivoque. Quand j'ai parlé de Rome, je le déclare, j'ai entendu parler du territoire pontifical actuel dans toute son intégrité. (Longs applaudissements. — Aux voix ! aux voix !)

M. JULES FAVRE. J'avais eu l'honneur d'exprimer un vœu partagé par la presque unanimité de mes collègues. C'était celui d'obtenir du gouvernement une déclaration nette et présise qui fixât la situation présente. Je reconnais que les dernières paroles du ministre ont ce caractère, et si je monte à cette tribune, ce n'est pas pour discuter ce résultat, c'est surtout pour le caractériser. (Bruit.)

Ce qui ne peut être contesté, c'est que la politique acceptée si vaillamment aujourd'hui par le gouvernement est différente de celle qu'il s'imposait en 1862. Le *Moniteur* est là pour attester qu'à cette époque, dans la pensée de l'Empereur, notre occupation ne pouvait se maintenir plus longtemps, et notre ambassadeur à Rome déclarait qu'elle était devenue tout à fait impossible. (Interruption. — Bruit.)

Messieurs, mettez aux voix la clôture, si vous ne voulez pas m'entendre. (M. Jules Favre descend de la tribune.)

VOIX NOMBREUSES. Parlez ! Parlez !

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je rappelle l'honorable M. J. Favre à la tribune, et je lui déclare que la chambre me paraît prête à l'entendre. (Oui ! Oui !)

M. JULES FAVRE. La chambre doit être convaincue qu'il n'y a de ma part aucune susceptibilité. J'ai un respect profond pour sa volonté, elle juge que la discussion est épuisée, et je ne la prolongerai pas. (Parlez ! parlez !)

De 1849 à 1864, le gouvernement a expliqué son intervention à Rome par l'espérance et par le désir d'obtenir du Saint-Père des concessions libérales. C'est ce que prouve le langage officiel, et c'est parce que ces concessions n'ont pu être obtenues en 1864 que nous nous sommes retirés. Aujourd'hui, notre intervention sera inévitablement marquée au coin de la soumission

absolue vis-à-vis du Saint-Père. (Bruit.) Je ne discute pas, je constate. On était sorti d'un pas difficile. On ne pouvait, selon le mot d'un vénérable prélat, ni avancer ni reculer. On a reculé, on a fait reculer la France. (Nouveau bruit.)

Quand je dis que le gouvernement du Saint-Père est en opposition avec la liberté moderne, et que cette opposition effraie les consciences catholiques, j'emploie les termes de la lettre de l'Empereur. L'Empereur était guidé par cet espoir qu'il pourait amener une conciliation entre le libéralisme et le Saint-Père. Le gouvernement a aujourd'hui perdu cet espoir. Il se soumet donc au Saint-Père. (Réclamations.) Il prononce cette parole nette et considérable : La France défendra le pouvoir temporel, elle le défendra quand même (oui ! oui !) ; la France, dans tous les cas, maintiendra le pouvoir temporel de Rome et dans tout le territoire pontifical actuel. C'est là une grande déclaration.

Le gouvernement français est aujourd'hui en présence d'un cabinet italien qu'il déclare composé d'hommes modérés et à la politique duquel il donne son adhésion. Or, quelle est la politique de ce cabinet ? (Interruption.) Il suffit de jeter les yeux sur les circulaires du général Ménabréa pour y voir que la possession de Rome est déclarée indispensable à l'Italie. (Nouveau bruit.)

En présence d'une prétention si nettement formulée, le gouvernement français entreprend une tâche, non-seulement difficile, mais impossible. (Réclamations.) Elle l'est encore à un autre point de vue que M. le ministre d'État n'a point touché.

Il a parlé de la marque de déférence que le Saint-Père nous a donnée en consentant à participer à la conférence sans condition. M. le ministre d'État peut-il dire que le Saint-Siége accepte le compromis qu'en définitive la politique française voudra faire consacrer ? (Bruit.)

Vous allez voter un ordre du jour de confiance, comme dans les affaires d'Allemagne et du Mexique. Il aura le même sort. (Nouveau bruit.)

Quant à nous, nous ne nous faisons les prophètes d'aucun événement ; nous demandons seulement s'il n'y a pas dans la pensée du gouvernement et de la Chambre une véritable confusion. On invoque la Providence et le temps. C'est tenir un langage puéril, indigne d'une grande nation et d'une grande assemblée. (Nouvelles interruptions.)

Je ne dis pas que le gouvernement français ne soit pas assez fort pour faire accepter sa volonté par le gouvernement italien. Je dis seulement qu'il poursuit une chimère quand il espère obtenir la renonciation au vote de 1861. Ce vote est l'expression de la pensée de la grande majorité de la nation italienne. Qui peut en être responsable ? On a expliqué l'unité italienne par l'ambition de la maison de Savoie. L'unité italienne, sans remonter à Machiavel et au Dante, elle a eu dans ce siècle pour principal inspirateur le Pontife qui lui fait obstacle aujourd'hui. C'est lui qui a fait entendre à l'Italie le cri de délivrance, c'est lui qui a enflammé les courages. (Bruit.) Il ne faut pas s'étonner si nous sommes en face d'un sentiment d'une profondeur incontestable.

De là cette conséquence que notre occupation sera indéfinie. Nous y dépenserons 25 millions par an, nous immobiliserons une armée et une flotte, et il peut se rencontrer des circonstances où ces ressources nous seraient précieuses ailleurs.

Non-seulement vous vous décidez à une occupation indéfinie, à des sacrifices permanents ; non-seulement vous abandonnz les déclarations de 1862 et 1864, mais votre intervention est une intervention religieuse ; c'est la foi que vous allez défendre par le sang. Vous compromettez non-seulement l'honneur et la dignité de la France, mais vous marquez à ce signe contingent de la force politique une cause qui doit trouver sa force plus haut que dans les armes. (Aux voix ! aux voix !)

M. JULES FAVRE. Eh bien, si vous ne voulez pas m'entendre, votez, messieurs.

M. Jules Favre quitte une seconde fois la tribune.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je rappelle encore M. Jules Favre à la tribune, et je prie la Chambre, au moment où nous touchons au terme de ce débat, de conserver jusqu'à la fin l'attitude calme et attentive qu'elle a eue jusqu'ici. (Très-bien ! très-bien !)

M. JULES FAVRE remonte à la tribune. (Rires sur quelques bancs.) Messieurs, cela peut vous paraître réjouissant ; moi, je trouve cela fort triste. Nous sommes des hommes, et nous ne devons pas agir comme des enfants.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je ne puis laisser passer les dernières paroles de M. Jules Favre. La Chambre n'agit pas comme le dit l'honorable membre. Mais à la fin d'un débat si approfondi, après une attention si soutenue, quand les convictions sont formées, il est naturel que la Chambre éprouve quelque lassitude.

M. JULES FAVRE descendant de la tribune. Qu'elle se repose alors.

M. GLAIS-BIZOIN. Ce n'est pas de la lassitude, c'est du mauvais vouloir. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je dois relever le mot que vient de prononcer M. Glais-Bizoin. Je tiens à constater, au contraire, que dans le cours de ce débat, la Chambre n'a pas cessé de montrer combien elle voulait qu'il fût libre et complet. Il ne faut pas que les dernières paroles qui sont prononcées laissent le public sous une impression qui serait une très-grave erreur. La preuve que la discussion est parfaitement libre, c'est que je suis prêt à donner la parole à M. Glais-Bizoin s'il veut la prendre. (On rit.) Il peut monter à la tribune.

M. GLAIS-BIZOIN, à la tribune. Je fais appel à la loyauté de M. le président. Il y a quelques jours il disait : il faudra mettre un annotateur auprès de M. Glais-Bizoin. Est-ce que la justice ne réclame pas qu'il en mette un autre au centre et à la droite de cette Chambre d'où partent des interruptions incessantes depuis que notre ami M. Jules Favre est à la tribune ? Je ne me plains pas que M. le président m'applique le règlement, mais j'ai le droit de demander la réciprocité pour les membres de la majorité.

M. NOGENT SAINT-LAURENT. Jalousie de métier !

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je n'ai pas entendu du côté que vous désignez les interruptions dont vous vous plaignez. (Réclamations sur quelques bancs.) Il a pu y avoir certains murmures, des conversations particulières, mais aucune interruption n'a étouffé la parole des orateurs. (C'est vrai ! c'est vrai !)

M. CHESNELONG. L'interpellation que mes amis et moi avons adressée au gouvernement avait trois objets : le remercier de l'intervention à Rome ; lui dire que nous voyons dans cette intervention un gage de la direction qu'il imprimera aux négociations; apporter au gouvernement le concours de la force que lui donnera un vote de la Chambre.

Après le discours de M. le ministre d'État, après les déclarations si nettes et si explicites qu'il a faites à la tribune et qui se résument ainsi : le gouvernement français ne permettra jamais que l'Italie s'empare de Rome, et, par le mot Rome, il entend tout le territoire pontifical actuel; si un nouvel acte international intervient, l'attitude passée et l'acte récent du gouvernement donnent la certitude qu'il n'affaiblira pas les garanties de sécurité assurés au Saint-Père ; s'il n'y a pas une convention nouvelle, celle du 15 septembre subsistera dans son intégrité... En présence de ces déclarations, nous n'avons que des remercîments à adresser au gouvernement, et à retirer notre demande d'interpellation. (Vive approbation.)

Il résulte du débat qu'à la révolution italienne disant : « Je veux Rome, » le gouvernement par ses déclarations, la Chambre par l'adhésion énergique qu'elle y donne, répondent : « Vous n'aurez pas Rome, et, si vous tentiez d'y aller, vous retrouveriez devant vous la France et l'Empereur pour vous arrêter. (Très-bien ! très-bien ! — Aux voix !)

M. BERRYER. Un mot, messieurs ; je n'aurais pas la force nécessaire pour faire un discours, et je suis sous le coup de trop vives émotions pour abuser de la patience de la Chambre. Cette discussion a causé en moi une agitation profonde de tous mes sentiments; elle est la confirmation de tous mes vœux.

Je tiens à dire que je suis très-heureux de me trouver en parfaite conformité de sentiment avec l'immense majorité de cette assemblée. (Très-bien ! très bien !)

La manifestation qui vient d'avoir lieu au sein du Corps législatif français est un fait immense qui retentira dans l'Europe. Pourquoi le sentiment qui l'inspire ne serait-il pas porté au gouvernement sous la forme du renvoi au gouvernement de la demande d'interpellation ? (Mouvements divers.)

J'entends dire que ce renvoi aurait un caractère de défiance. Je ne comprends pas pourquoi. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je suis obligé de rappeler à l'honorable M. Berryer que la demande d'interpellation ayant été retirée par ses auteurs, aux termes du règlement, il n'y a pas lieu de la soumettre au vote de la Chambre. (Mouvements divers.)

M. BERRYER. Il me semble qu'il n'avait pas encore été donné acte par le président de ce retrait. Dans tous les cas, je ne puis m'empêcher d'exprimer cette idée, qui me paraît intéresser la dignité de la Chambre.

C'est qu'une interpellation, quand elle a été déposée entre les mains du président, soumise à la Chambre, discutée dans les bureaux, admise par la majorité, appartient au Corps législatif qui s'y est en quelque sorte associé ; elle ne peut plus être retirée par ses auteurs; il y a là pour la Chambre une question de dignité. J'ai soumis déjà cette observation aux signataires de l'interpellation; mais comme, en définitive, nous avons obtenu du gouvernement des déclarations formelles, positives, sans ambages et sans équivoques, je ne m'oppose pas à ce qu'on s'écarte des droits absolus de l'assemblée.

Pendant que la séance a été interrompue, j'ai eu l'honneur de demander à M. le ministre

des affaires étrangères ce qu'il entendait par ce mot de *Rome*. M. le ministre, dans les termes les plus précis, en daignant même invoquer devant moi son caractère personnel, m'a répondu que ce mot désignait tout le territoire pontifical actuel.

M. le ministre d'État a fait à la tribune, en termes solennels, ineffaçables, la même déclaration qui satisfait pleinement aux sentiments que je partage avec cette assemblée. (Très-bien! très-bien!)

Dans cette situation, je ne lutte pas contre le retrait de la demande d'interpellation, mais j'exprime le regret que, par un renvoi au gouvernement, où il n'y aurait aucune pensée de défiance, la Chambre ne puisse pas donner aux déclarations qu'elle a reçues, aux sentiments qu'elle a manifestés, une consécration éclatante. (Mouvements divers.)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Une observation, messieurs, pour montrer que le vote de l'ordre du jour pur et simple est le seul moyen qu'ait la Chambre de manifester son accord avec le gouvernement. Si, en effet, les déclarations faites par le gouvernement n'avaient satisfait ni les auteurs de la demande d'interpellation ni la Chambre, son vote aurait renvoyé cette demande à l'examen du gouvernement, et ce renvoi aurait été le moyen de constater le désaccord. Dès lors, est-il possible, pour constater, au contraire, un accord complet, d'avoir recours à la même façon de procéder? N'est-il pas conforme à tous les précédents parlementaires de manifester l'accord de la Chambre et du gouvernement par le vote de l'ordre du jour pur et simple sur une proposition? (Oui oui! — Aux voix! aux voix!)

M. GUÉROULT monte à la tribune. (Aux voix! — La clôture! — Bruit.)

M. BERRYER. Avant de prononcer la clôture, permettez à toutes les consciences honnêtes de se soulager. (Mouvements divers). Je n'ai que deux mots de réponse à faire à M. le ministre pour montrer la parfaite loyauté de mes intentions. (Parlez! parlez!)

Dans l'état des choses, il est à regretter que le Corps Législatif, aux termes de son règlement, n'ait pas le droit de voter des ordres du jour motivés. (Mouvements divers.)

On nous demande de voter l'ordre du jour pur et simple, je dis que ce n'est pas possible. J'ai écouté les développements de l'autre demande d'interpellation, celle de l'honorable M. Jules Favre, j'en ai compris la portée. Eh bien, dans ma conscience, — que ses honorables auteurs me permettent une entière franchise de langage, — je la condamne. Je voterai donc l'ordre du jour pur et simple sur cette première demande. Cela étant, puis-je confondre dans un même vote deux demandes dont j'approuve l'une, dont je repousse l'autre? (Mouvements divers. — Cris: Aux voix. — La clôture!)

M. GUÉROULT à la tribune. Je demande la parole sur la position de la question.

VOIX NOMBREUSES: La clôture! La clôture!

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La clôture est demandée. Je vais la mettre aux voix, à moins que vous ne demandiez la parole contre la clôture.

M. GUÉROULT. Alors je demande la parole contre la clôture. Je voudrais appuyer en quatre mots les conclusions de M. Berryer. (Interruptions.)

VOIX NOMBREUSES. Vous ne parlez pas contre la clôture!

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. C'est contre la clôture que vous avez la parole.

M. GUÉROULT. Il est de l'intérêt de tous que la situation soit parfaitement nette. (Nouveau bruit et cris: La clôture! la clôture!) Il serait logique que la question fût posée ainsi qu'elle vient de l'être par M. Berryer... (Aux voix! aux voix!) Messieurs, ce n'était pas sur la clôture que je voulais parler, mais sur la position de la question.

M. Guéroult quitte la tribune.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La clôture étant demandée de toutes parts, je la mets aux voix.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je consulte la chambre sur l'ordre du jour pur et simple, sur la demande d'interpellation de M. Jules Favre et autres membres. Le scrutin a été demandé par MM. Chesnelong, Larrabure et autres membres. Il va y être procédé.

Nombre des votants	255
Majorité absolue	128
Pour l'adoption	238
Contre	17

(Le Corps Législatif a adopté.)

Ont voté pour:

MM. Séverin Abbatucci, le duc d'Albufera, Ancel, le marquis d'Andelarre, André (de la Charente), Andrieu, le comte d'Arjuzon, Arman, le comte d'Ayguesvives, Aymé,

Francisque Balay, Barbet, Barillon, Bartholoni, de Beauchamp, le prince Marc de Beauvau, le baron de Beauverger, Belliard, Belmontet, le baron de Benoist, Bérard, Berger, Berryer, Bertrand, Bodin, le comte de Boigne, Bois-Viel, Boucaumont, Bouchetal-Laroche, le comte Boudet, Bourlon, Bournat, Boutelier, Brame, Buffet, le baron Buquet, le baron de Bussierre, Busson-Billault,

Calvet-Rogniat, le marquis de Campaigno, le baron Caruel de Saint-Martin, Cazelles, Chadenet, de Chagot, le comte de Chambrun, le comte Jérôme-Paul de Champagny, le comte Napoléon de Champagny, Charlemagne, de Chasot, Chauchard, Chesnelong, Chevandier de Valdrôme, de Chiseuil, Christophle, le vicomte Clary, le marquis de Colbert-Chabannais, le marquis de Conegliano, Conseil, le baron de Corberon, Corneille, le vicomte Cornudet, Cosserat, le comte du Couëdic, Coulaux (du Bas-Rhin), Creuzet, Curé,

Daguilhon-Pujol, de Dalmas, Dambry, Darblay jeune, Darracq, le général Dautheville, Ferdinand David, le baron David, Dechastelus, Dein, Delamarre (de la Creuse), Delavau, Delebecque, Deltheil, Laurent Descours, Desmaroux de Gaulmin, Dessaignes, Didier, Camille Dolfus, Douesnel, le vicomte Drouot, Du Miral, Duplan, Paul Dupont,

Etcheverry,

Fabre, le marquis de Fay de la Tour-Maubourg, Anselme Fleury, Flocard de Mépieu, Edouard Fould, Fouquet, le baron de Fourment, Fremy,

Garnier, Gavini, le baron de Geiger, Gellibert des Seguins, Girod (de l'Ain), Girot-Pouzol, Girou de Buzareingues, Goerg, Le Gorrec, le marquis de Grammont, Granier de Cassagnac, Gressier, Aimé Gros, le vicomte de Grouchy, Guillaumin, de Guilloutet, de La Guistière,

Le comte Hallez-Claparède, Hamoir, le marquis d'Havrincourt, Hébert, le colonel Hennocque.

Le comte Janvier de La Motte, le baron de Janzé, Joliot, Josseau, Jourdain, Achille Jubinal,

Kercado, le vicomte de Kervéguen, Kolb-Bernard,

Lacroix-Saint-Pierre, le baron de Ladoucette, le baron Lafond de Saint-Mûr, le comte Frédéric de Lagrange, Lambrecht, le vicomte Lanjuinais, Larrabure, le comte de Las-Cases, Lasnonier, le comte de La Tour, Latour-Du-Moulin, le baron Laugier de Chartrouse, le général Lebreton, Le Clerc d'Osmonville, Eugène Le Comte (de l'Yonne), Lédier, Leféburé, le comte Léopold Le Hon, Le Melorel de La Haichois, le comte Le Peletier-d'Aunay, Leret-d'Aubigny, Alfred Le Roux, Charles Le Roux, Lescuyer-d'Attainville, le baron Lespérut, Stéphen Liégeard, Louvet, le général marquis de Luzy-Pellissac,

Le baron de Mackau, Mame, le duc de Marmier, Martel, Masséna (duc de Rivoli), Mathieu, Mége, le baron Mercier, le général Meslin, Millet, Millon, de Montagnac, de Mont-Joyeux, le comte Joachim Murat,

Le marquis de Nesle, Nogent Saint-Laurens, Noualhier, Henri Noubel,

Pagezy, Pamard, de Parieu, Paulmier, Émile Pereire, Eugène Pereire, Isaac Pereire, Perras, Perrier, Guillaume Petit, Peyrusse, Piccioni, Piéron-Leroy, le baron de Pierres, Piette, Pinart, le marquis de Piré de Rosnyvinen, Pissard, le baron de Plancy, le vicomte de Plancy, Plichon, le comte de La Poëze, Pouyer-Quertier,

Quesné, le marquis de Quinemont,

Le vicomte de Rambourgt, le vicomte Gustave Reille, le baron de Reinach, Maurice Richard, le vicomte de Richemont, Riondel, le comte de Rochemure, Rolle, le baron de Romeuf, Roques-Salvaza, des Rotours, Roulleaux-Dugage,

Le marquis de Sainte-Hermine, de Saint-Germain, de Saint-Paul, Segris, Sénéca, Sens, Seydoux, le baron Sibuet, Joseph Simon, de Soubeyran, Stiévenart-Béthune,

Taillefer, Talabot, le marquis de Talhouët, Terme, Thiers, Thoinnet de la Turmelière, de Tillancourt, le marquis de Torcy, le marquis de La Tourette, le baron Travot,

Le baron Vast-Vimeux, le baron de Veauce,

Werlé, West.

Ont voté contre :

MM. Bethmont,

Carnot,

Darimon, Dorian,

Jules Favre,

Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Guéroult,

Havin, Hénon,

Magnin, Marie,

Émile Ollivier.

Pelletan, Ernest Picard, Planat,

Jules Simon,

N'ont pas pris part au vote :

MM. André (du Gard),

Le comte de Barbantane, Brohyer de Littinière,

Auguste Chevalier, le baron de Cœhorn,

Le baron Eschassériaux,

Haentjens,

Le comte de Jaucourt, Léopold Javal,

Lubonis,

Malézieux, Morin,

Roy de Loulay,

Schneider,

Le duc de Tarente,

Le comte Welles de La Valette.

Absents par congé :

MM. Bravay,

Le comte Caffarelli,

Edouard Dalloz,

Adolphe Fould,
Le général baron Gorsse,
Marey-Monge,
Le colonel Réguis, Royer,
Le comte de Toulongeon.

6. — *Italie.* — M. Lanza est élu président de la chambre des députés.

Allemagne. — Démonstration des étudiants de Munster en faveur de la Papauté. 250 étudiants, sur 480, font déjà partie de l'association qui se propose la défense des droits et des intérêts du Saint-Siége. Voici les résolutions de la réunion constitutive du 6 décembre :

I. La corporation des étudiants catholiques de Münster proteste énergiquement contre les attaques sacriléges de la Révolution, faites contre le Patrimoine de Saint-Pierre.

II. Elle déclare que c'est un saint devoir pour tous les catholiques de défendre l'indépendance de l'Église par tous les moyens.

III. Elle invite tous les étudiants généreusement dévoués à la cause du droit et de la liberté, à contribuer à la défense du droit et de la liberté de notre sainte Église.

Dans la même réunion, la proclamation suivante est rédigée et votée à l'unanimité :

Aux étudiants catholiques de la grandé patrie allemande !

Au mépris de tout sentiment de justice, au grand détriment de l'Église, des bandes révolutionnaires qui se qualifient de héros de la liberté, ont osé attaquer le patrimoine du Vicaire du Christ, le droit imprescriptible de toute la chrétienté.

Cette entreprise criminelle provoque l'indignation de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens, et partout les fils dévoués de l'Église se réunissent pour blâmer comme il le mérite cet acte de violence et d'injustice, et pour défendre les droits de l'Église. Tout ce qui émeut le cœur des catholiques doit émouvoir doublement les jeunes cœurs des étudiants catholiques.

Collègues catholiques ! de tout temps les étudiants se sont inspirés d'un enthousiasme généreux pour tous les grands principes. Les centaines d'étudiants volontaires qui ont héroïquement combattu dans toutes les guerres de délivrance (1813-1815); la participation glorieuse des étudiants de Kiel à la guerre d'indépendance de leur patrie du Sleswig-Holstein ; les étudiants de Breslau, qui ont assisté les blessés sur les champs de bataille de la Bohême, sont les témoignages les plus récents de cet élan généreux.

Que peut-il y avoir de plus élevé et de plus méritoire pour nous que de défendre par la parole et l'action les droits inaltérables du Saint-Père, l'indépendance de notre sainte Église et la liberté des consciences, et de combattre pour la pierre angulaire et la forteresse de la morale et du droit ?

Si, dans ces derniers temps, des étudiants ont proclamé des résolutions anti-catholiques à Padoue, à Paris et à Liége, nous devons d'autant plus manifester publiquement nos convictions et ne pas nous laisser devancer par nos adversaires.

Les étudiants catholiques de l'Académie catholique de Münster se sont réunis pour exprimer leur dévouement et leur vénération au Saint-Père, et pour protester contre des violences odieuses. En fondant une association pour secourir l'armée pontificale, nous avons la conviction que nos collègues catholiques salueront avec joie cette manifestation, et que dans toute la patrie allemande ils s'associeront à notre œuvre.

7. — *Italie.* — Le Sénat vote un ordre du jour manifestant l'espérance que le gouvernement maintiendra intacte la dignité de la nation.

9. — *Italie.* — Des interpellations sont adressées au ministère dans la chambre des députés sur sa conduite dans les derniers événements. Ces interpellations occupent 14 séances. (Voy. page 138.)

13. — *Angleterre.* — Les féniens essaient de faire sauter la prison de Clerkenwell à Londres.

Italie. — La veille de son départ de Naples pour Rome, le cardinal d'Andréa adresse la lettre suivante au Saint-Père :

Très-Saint Père,

Laissant de côté les deux brefs, l'un du 12 juin et l'autre du 29 septembre 1867, qui appartiennent maintenant à l'histoire, ainsi que toute autre considération, je demande l'instruction d'un procès *juris ordine servato*, pour savoir si je

suis coupable de délits canoniques ou communs. Je retourne à Rome pour deux motifs principaux : le premier pour vous donner une preuve d'abnégation parfaite, le second pour éloigner de l'esprit des catholiques l'idée que, par mon séjour à Naples, bien que justifié par de graves raisons de santé, je sois en opposition avec le Siége apostolique. Je vous demande donc la bénédiction apostolique, et suis toujours, avec des sentiments de profonde vénération, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Cardinal GIROLAMO D'ANDRÉA,
Évêque de Sabine, abbé de Subiaco.

Naples, 13 décembre 1867.

16. — *Allemagne.* — Dans toute l'Allemagne ont lieu des manifestations en faveur du Saint-Siége ; on en a déjà fait connaître quelques-unes . Une réunion populaire a lieu, le 16 décembre, à Aix-la-Chapelle ; on y compte plusieurs milliers de personnes ; la déclaration suivante y est votée :

« Les efforts criminels de la Révolution, qui s'étendent de plus en plus, et dont la puissance ne fait que s'accroître, attristent tous les cœurs généreux, surtout parce qu'ils sont dirigés contre Rome avec une hardiesse insensée et une fureur satanique.

« Par l'enlèvement du dernier reste de ses États temporels, déjà tant diminués par des attaques inqualifiables, on veut priver le Chef de l'Église catholique de son indépendance, lui rendre impossible le gouvernement de l'Église, et détruire ainsi l'unité et le lien qui unissent tous les catholiques de l'univers au centre. La Révolution se flatte que la suppression du pouvoir temporel serait le coup de grâce pour l'Église, et que toutes les monarchies la suivraient dans sa chute. Il est donc temps que tous se lèvent pour la combattre.

« Dans tout l'univers, les enfants de l'Église doivent donc proclamer leur droit imprescriptible sur le patrimoine de saint Pierre. Qu'ils réclament la sanction effective de ce droit, la protection énergique des États du Saint-Père et la réparation des injustices déjà commises, et qu'ils contribuent de tout leur pouvoir à cette solution. Qu'ils conjurent les puissants de la terre, qui revendiquent la mission de protéger la justice, de s'opposer par tous les moyens aux violences et à la félonie dirigées contre l'Église et à ceux qui ont juré de consommer l'acte sacrilége par la ruse, la trahison, le meurtre et le pillage.

« Les catholiques doivent repousser la doctrine répandue par les ennemis de l'Église, que cette dernière pourra exister sans le pouvoir temporel du Saint-Père. Cette vérité est démontrée par l'histoire des persécutions terribles subies par l'Église, et qui, contrairement à l'attente de ses ennemis, ont fondé la grandeur de l'Église et sa puissance, et l'ont entourée d'un lustre immortel. Mais ce que l'Église a acquis dans le cours des temps constitue la garantie de sa liberté, de son indépendance, de son autonomie et de sa dignité extérieure. Son bien est sacré.

« Si certain État pose le principe de ne pouvoir exister sans Rome, il doit en tirer la conséquence que son existence est impossible, mais non pas celle d'enlever Rome à son propriétaire légitime. Cet État proclame ainsi lui-même qu'il n'a pas droit à l'existence.

« Les catholiques savent d'avance que la promesse du Seigneur s'accomplira aussi à l'égard de cette puissance et de ses complices, et que l'Église fondée sur Pierre ne sera pas détruite ; que plutôt la pierre, en s'ébranlant, écrasera celui qui veut la renverser.

« Les catholiques ont vu avec une grande douleur que les violences contre leurs droits les plus sacrés ont pu prendre un tel développement sans que les puissances de la terre s'y soient opposées.

« Il est surtout affligeant pour les catholiques allemands que, en présence des persécutions de l'Église, ce ne soit pas une puissance allemande qui en prenne la défense, attendu surtout que, selon la tradition, Dieu avait confié à l'Allemagne le glaive pour protéger la chrétienté.

« Les catholiques allemands et autres félicitent donc avec reconnaissance leurs frères de la France, qui, par leurs efforts énergiques, ont su décider leur gouvernement à secourir à la dernière heure le Saint-Père et assister les héroïques troupes pontificales, et qu'ainsi la Révolution furieuse a été victorieusement repoussée des portes de la Ville-Éternelle.

« Pendant ce temps, le prince héroïque qui gouverne maintenant la Prusse, S. M. Guillaume Ier, notre très-gracieux roi et maître, a prononcé en assemblée publique cette parole qui témoigne de son équité et de son amour pour ses sujets, et dont spécialement tous les catholiques de la Prusse doivent être reconnaissants :

« *Que les efforts de son gouvernement tendent à satisfaire le droit de ses sujets catholiques d'assurer la dignité et l'indépendance du chef de leur Église.*

« Cette parole royale a retenti dans tout l'univers, effrayant et bouleversant les uns, encourageant et consolant les autres. Chez certaines

gens elle a réveillé l'animadversion, tandis que chez tous les catholiques prussiens, elle a affermi la confiance dans le Gouvernement et le dévouement inébranlable à la dynastie.

« Cette parole pèsera certes aussi sur les résolutions des autres monarques.

« A cela il faut ajouter l'assurance donnée aux représentants de la nation française par son gouvernement.

« Jamais l'Italie n'aura Rome ; jamais ! Jamais « la France ne tolérera cette atteinte à son hon« neur et au catholicisme. »

« Tous ceux qui sont pour le droit, l'honneur et la vérité, doivent s'associer à ces généreuses paroles, qui trouvent un écho chez tous les catholiques.

« Cette assurance suffit pour anéantir la présomption furieuse qui, pour justifier sa rapacité inqualifiable, a proclamé que Rome était aussi nécessaire à l'Italie que Paris à la France.

« La nation française, l'Europe civilisée et l'univers catholique poseront un frein à cette présomption. C'est là l'espoir, le vœu du peuple catholique, qui continue à y contribuer par l'offre de son sang et de son bien. Le peuple catholique aussi criera : *Rome ou la mort !*

« Mais, avec Rome, le peuple catholique exige aussi tout le Patrimoine de saint Pierre. Il le demande non-seulement pour le grand et illustre confesseur Pie IX, mais aussi pour ses successeurs et pour toute l'Église.

« Que tout catholique s'associe à la défense du droit, qu'il contribue de toutes ses forces à secourir l'Église persécutée dans la personne de son chef !

« *Pour copie conforme* :

« Beckers ; Bœhlen, conseiller municipal ; Contzen, premier bourgmestre ; Dilschneider, doyen ; docteur Fœrster, professeur ; Geuljans ; D. Hahn, conseiller municipal ; Hellmich ; Hoffmann, vicaire ; Jungbluth, juge ; Lingens, conseiller municipal ; comte de Nellessen, bourgmestre ; Peters, curé ; Scheins ; Schœnen, prélat ; comte de Spee, chanoine. »

Autriche. — Le baron de Beust écrit au comte Crivelli, à Rome, au sujet des lois anticoncordataires (Voy. p. 460 et suiv.) :

Vienne, le 16 décembre 1867.

Avant de vous rendre au nouveau poste où la confiance de l'Empereur, notre auguste maître, vous appelle, vous avez pu recueillir de la bouche de Sa Majesté elle-même les informations les plus nécessaires pour régler votre attitude et votre langage. Vous avez ainsi été déjà éclairé sur les intentions du gouvernement impérial et royal, sur le but qu'il entend poursuivre à Rome, et ces instructions ont été complétées par les entretiens que Votre Excellence a eus avec moi.

Je me propose donc seulement aujourd'hui de résumer ces indications qui doivent guider votre conduite dans les débuts de la mission dont Votre Excellence est chargée.

En arrivant à Rome, et dès vos premières entrevues avec le Saint-Père, aussi bien qu'avec le cardinal Antonelli, vous aurez, M. le comte, à vous rendre l'interprète fidèle des sentiments de profond dévouement et d'inaltérable attachement que l'Empereur, notre auguste maître, professe pour la religion catholique et son chef vénéré. Votre Excellence voudra bien renouveler en termes chaleureux les assurances de sympathie dont le gouvernement impérial et royal a déjà fait parvenir l'expression à Rome à l'occasion des dernières épreuves que le Saint-Père a eu à subir. Votre Excellence pourra ajouter que cette sympathie ne s'est pas bornée à des vœux stériles. En effet l'empereur, notre auguste maître, a profité de son séjour à Paris, à l'époque du plus fort de la crise des affaires de Rome, pour donner un ferme appui à la cause du Saint-Siége. Cette circonstance n'a pas manqué d'exercer une certaine influence sur les déterminations de l'empereur Napoléon, qui savait que le concours moral de l'Autriche lui était entièrement acquis dans les mesures qu'il prenait pour secourir Rome contre les attaques de ses ennemis.

Lorsque la question de conférence a été mise sur le tapis, les intérêts du Saint-Siége n'ont pas été perdus de vue par le gouvernement impérial et royal. L'attitude que nous avons prise alors et notre accord avec le gouvernement français ont certainement contribué à mieux disposer ce dernier en faveur du maintien du pouvoir temporel. Nous croyons donc avoir donné dans ces circonstances critiques quelques témoignages positifs de notre désir d'aider et de soutenir le gouvernement pontifical. Votre Excellence voudra bien faire valoir ces considérations auprès de la cour de Rome, qui n'en sentira, je l'espère, que plus vivement l'urgence de ne pas repousser les demandes que nous venons lui présenter par votre organe.

En abordant ce terrain délicat, Votre Excellence voudra bien s'appliquer avant tout à combattre les défiances et les préjugés qu'on pourrait nourrir à l'égard des institutions libérales qui se développent en Autriche. On nous repré-

sente dans un certain milieu comme entraînés, presque malgré nous, sur une pente rapide et fatale qui doit conduire l'Autriche au précipice.

Si on se plaçait à ce point de vue, on croirait nous rendre service en mettant des obstacles sous nos pas et en nous empêchant de courir à notre propre perte. Ce serait là une erreur d'appréciation également pernicieuse pour nos intérêts comme pour ceux de l'Église. Il importe qu'avant d'examiner nos demandes, on ne s'abuse pas à Rome sur notre véritable situation. Votre première tâche doit donc être, M. le comte, de bien éclairer le Saint-Siége sur l'état intérieur de l'Autriche, ainsi que sur les causes et la nature de la transformation qui s'opère dans l'empire. Si notre position est jugée par le Saint-Père telle qu'elle se présente en réalité, il me paraît difficile que Sa Sainteté ne sente pas elle-même la nécessité de modifier les bases sur lesquelles sont établis jusqu'à présent en Autriche les rapports de l'Église et de l'État.

Nous tenons à le constater ; ce n'est point pour chercher une vaine popularité, ce n'est point pour trouver un appui passager dans les tendances ou les passions du jour, que nous sommes décidés à la démarche que nous entreprenons à Rome. Afin de mieux le prouver, je remonterai plus haut et je dirai que la voie libérale dans laquelle est entré le gouvernement impérial n'est elle-même aucunement, comme beaucoup de gens se plaisent à le penser, un expédient du moment, ou une concession faite à l'esprit de parti, mais bien le fruit d'une mûre détermination et la conséquence inévitable de l'organisation actuelle de l'empire d'Autriche.

Du moment où l'empereur, notre auguste maître, a voulu mettre fin au démêlé qui subsistait depuis tant d'années avec la Hongrie et paralysait d'une manière si déplorable les forces de la monarchie entière, la voie que le gouvernement devait suivre était toute tracée et ne pouvait varier. La Constitution hongroise devait être remise en pleine vigueur et la partie orientale de l'empire rentrait par le fait même en jouissance de droits et de libertés considérables. Ces mêmes droits et ces mêmes libertés ne pouvaient, à partir de cet instant, être refusés à la partie occidentale de l'empire, et une parfaite parité devait être établie entre tous les sujets du souverain. L'évidence de ce fait ne saurait être, il me semble, contestée, et telle est, en peu de mots, l'explication aussi simple que claire de la conduite tenue par le gouvernement impérial et royal.

La réconciliation avec la Hongrie impliquait nécessairement le rétablissement et le développement du régime constitutionnel sur la base des institutions libérales en deçà de la Leitha. Il serait trop long d'entrer dans l'historique des faits qui ont donné, dans la Chambre actuelle des députés, une prépondérance relative aux partis avancés. Mais il n'est pas inutile de relever que l'opposition très-imprudente du parti féodal en Bohême et en Moravie, soutenue en partie par les éléments cléricaux, et qui méconnaissait les sages intentions de notre auguste maître, fut la cause principale d'une contestation qui occasionna la défaite de ce parti dans les élections, aux Diètes, et finalement son abstention regrettable dans les discussions du Reichsrath. Ce n'est pas la faute du gouvernement, si la question du concordat a été abordée dans de pareilles conjonctures. Certes, nous sommes les premiers à reconnaître tout ce qu'il y a d'exagération dans l'agitation actuelle des esprits. Mais il ne faut pas non plus se dissimuler le côté sérieux de la question, qui consiste dans le conflit entre certaines exigences de la législation et les dispositions du concordat. Tel est le problème en face duquel nous nous trouvons placés. Nous venons loyalement exposer au Saint-Père notre embarras, et nous croyons faire acte de déférence et de bonne foi en exprimant le désir de trouver, d'accord avec Sa Sainteté, le moyen de sortir de cette difficulté.

Le gouvernement impérial a fait son possible pour concilier les exigences diverses. Il s'est efforcé d'abord de calmer les esprits et d'éviter qu'une lutte ouverte ne s'engageât entre les priviléges accordés à l'Église par le concordat et les besoins de la législation nouvelle. Je puis m'en référer à cet égard aux premières déclarations que le gouvernement a faites aux Chambres dans cette question. Il y a maintenu, avec une fermeté qui lui a valu de nombreuses attaques, le droit du Saint-Siége d'être consulté dans les modifications qu'on voulait apporter à certaines lois. Malheureusement, le zèle pieux des Prélats d'une partie de l'empire les a entraînés à méconnaître la gravité de la situation et à tenter une démarche assurément inopportune. L'Adresse des Évêques a éveillé toutes les passions hostiles à l'Église et a fourni à ses adversaires un prétexte plausible pour insister sur la nécessité de faire cesser promptement la contradiction qui existe entre les institutions nouvelles de l'Autriche et les stipulations du concordat.

Le gouvernement a encore résisté au courant qui grossissait, et il a obtenu, non sans peine, que les lois relatives au mariage et à l'éducation

fussent séparées de celles qui règlent la constitution de l'empire. La cour de Rome reconnaîtra, je l'espère, que nous avons donné là une nouvelle preuve de nos sentiments de respect pour le maintien de ses droits.

Cependant, si nous sommes parvenus ainsi à éloigner un peu la décision et à parer à un conflit imminent, nous n'avons point écarté la difficulté ni résolu la question.

La contradiction que nous avons signalée entre nos institutions et le concordat subsiste dans toute son étendue et demande impérieusement un remède efficace. Les esprits les plus modérés partagent à cet égard les convictions que je viens d'exprimer et réclament qu'on mette fin à un état de choses dont la durée serait dangereuse. La majorité de la Chambre haute, qu'on ne saurait accuser de parti pris hostile à l'Église catholique, ne diffère pas sensiblement d'opinion avec la Chambre des Représentants. Les lois que celle-ci a adoptées seront sans doute également, bien qu'avec de notables modifications, votées par la Chambre des Seigneurs, et le gouvernement impérial et royal se verra placé dans la pénible alternative soit de proposer à l'empereur la sanction de lois contraires aux stipulations du Concordat, soit de provoquer un conflit constitutionnel des plus dangereux en conseillant à Sa Majesté de refuser cette sanction.

C'est en prévoyant cette position fatale aux intérêts de l'Église catholique en Autriche, comme à ceux de l'État, que nous venons demander au Pape de nous aider à conjurer ce péril par une résolution toute spontanée qui sauvegarde sa dignité et celle de l'empereur. Nous faisons appel à son esprit de justice et à son affection paternelle, en le priant de consentir à ce que le concordat de 1855 soit d'un commun accord abrogé et remplacé par un nouveau traité conforme à la situation. Si le Saint-Père y acquiesçait, des négociations seraient aussitôt ouvertes pour la conclusion de cet acte.

Tel est aujourd'hui, M. le comte, le but de votre mission. Telle est la demande que vous avez à présenter au Saint-Père au nom de l'empereur. C'est à cela que se bornent pour le moment vos instructions, et je me réserve de vous donner de nouvelles directions selon l'accueil que vos démarches rencontreront à Rome. Je compte d'ailleurs adjoindre à Votre Excellence un négociateur spécial chargé d'élucider les questions de droit sur lesquelles la cour de Rome éprouverait le désir d'obtenir des informations plus détaillées.

Ce que je recommande surtout aux soins de Votre Excellence, c'est de présenter, sous son vrai jour, le côté politique de la question ; d'en faire ressortir l'immense importance pour la réorganisation définitive et la consolidation de l'empire d'Autriche ; enfin d'appuyer sur les considérations que j'ai développées plus haut et de combattre les idées erronées qu'on peut avoir conçues à Rome sur notre attitude.

Nous ne cédons pas, je le répète, à des tendances antireligieuses, que nous sommes les premiers à déplorer. Nous constatons seulement la nécessité de mettre les rapports de l'Église et de l'État en harmonie avec les institutions nouvelles dont l'Autriche est dotée, et nous soutenons que l'établissement de ces institutions était la conséquence inévitable, non de l'avénement au pouvoir d'un parti ou d'un homme, mais du retour au régime constitutionnel en Hongrie.

Il y a encore un argument qui vient à l'appui de cette manière de voir et qui plaide en faveur de l'abrogation du concordat actuel et de la nécessité de le remplacer par un nouvel arrangement. Les stipulations de cet acte sont déjà légalement inapplicables en Hongrie, depuis que ce royaume est rentré en possession de ses prérogatives constitutionnelles. Il en résulte que, dans cette partie de la monarchie, le concordat n'est pas considéré comme étant en vigueur. Comment serait-il donc possible de maintenir en vigueur dans une moitié de l'empire un traité passé à l'état de lettre morte dans l'autre moitié ? N'y a-t-il pas dans le simple énoncé de ce fait une contradiction flagrante, incompatible avec un état de choses régulier ? Il me semble difficile que la cour de Rome n'arrive pas à la même conclusion que nous, si elle examine mûrement la situation.

Elle reconnaîtra, j'aime à le croire, combien il serait préférable dans son intérêt, aussi bien que dans le nôtre, de ne pas provoquer un conflit et de sauvegarder tous les principes d'ordre et d'autorité en acceptant notre proposition.

J'espère que Votre Excellence réussira à faire entrer cette conviction dans l'esprit du Saint-Père et de ses conseillers.

Recevez, etc.

17. — *Belgique.* — Une assemblée générale de l'*Œuvre du denier de Saint-Pierre* dans le diocèse de Gand, a lieu à Gand, dans les salons de l'évêché, sous la présidence de l'évêque du diocèse. M. Guillaume Verspeyen, secrétaire du comité central de l'Œuvre,

glorifie, dans un éloquent discours fréquemment interrompu par des applaudissements, trois zouaves pontificaux, enfants de la Flandre, Waléran d'Erp, Edouard de Roeck et Carlos d'Alcantara, morts sur le champ de bataille dans la dernière invasion garibaldienne, et loue les soldats que la Belgique et la Hollande envoient au secours du Saint-Siége. Voici la fin de ce discours :

Quelles circonstances furent jamais mieux faites pour stimuler notre zèle? Une voix sort pour ainsi dire des événements pour proclamer que l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre* est aujourd'hui l'œuvre des œuvres. Voyez ce petit royaume cerné de toutes parts par la Révolution, dépouillé de ses plus riches provinces, obligé de maintenir la splendeur de la capitale du monde chrétien, de pourvoir aux besoins publics, d'entretenir une armée, de faire face soit aux dépenses de la guerre, soit aux charges multiples d'une paix sans sécurité. Je pose en fait que pas un gouvernement en Europe ne résisterait aux périls d'une telle situation. (*C'est vrai !*) Le Saint-Siége cependant la traverse victorieusement, sans imposer de nouvelles charges à ses sujets restés fidèles.

On a de l'or à Rome, pendant que la planche aux assignats fonctionne à Florence. (*Bravos.*) L'État Pontifical jouit d'un universel crédit, pendant que le roi Galant-Homme, en dépit de la confiscation du patrimoine ecclésiastique, monte, non précisément au Capitole, mais... au Panthéon des banqueroutiers célèbres ! (*Bravos bruyants et prolongés.*) Le doigt de Dieu est là, me direz-vous ; c'est un prodige, un fait providentiel. Sans doute ! mais ce prodige, c'est l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre* qui l'opère et qui le continuera. (*Oui! oui !*); c'est nous que la Providence a choisis pour être les instruments de sa miséricorde et de sa justice ! (*Très-bien.*)

Ne comprenez-vous pas aussi que l'œuvre du Denier de Saint-Pierre répond aux plus intimes et aux plus ardentes aspirations des cœurs catholiques? Elle est l'expression la plus naturelle de notre amour pour l'Église, le cri de nos consciences révoltées par les odieux triomphes de l'astuce et de la force, l'affirmation la plus énergique et la plus efficace de notre liberté chrétienne et des droits divins, également menacés et méconnus.

Et quoi qu'en dise notre siècle plus épris du prestige du canon que de la majesté de la justice, ce n'est pas en vain que nos protestations retentissent dans le monde. — Vous ne connaissez d'autre droit que la force? — Eh bien, soit ! Deux cents millions de catholiques sont une force aussi : il faut compter avec elle. (*Sensation.*) Or, dans toutes les nations, se lèvent de fidèles enfants de l'Église. Ils apportent à la Papauté menacée le triple témoignage de la prière, de l'aumône et du sang. Et ce témoignage incomparable, qui est le privilége de notre cause, que dit-il?

Écoutez : toutes les voix ne font qu'une voix et toutes les langues se confondent dans l'unanimité d'une même parole : « Rome est au Pape, parce qu'elle est à nous, et elle est au Pape et à nous, parce que Dieu nous l'a donnée, que les siècles nous l'ont conservée, que nous l'avons bâtie de nos offrandes et arrosée du sang de nos martyrs ! » (*Bravos.*) Ce que vaut cette solennelle affirmation appuyée d'une attitude énergique, les événements nous l'ont montré.

A qui faut-il attribuer la récente intervention de la France à Rome ? Qui donc a mis fin à une politique pleine d'atermoiements et d'incertitudes? Je n'hésite pas à le dire : Ces résultats sont dus, après Dieu, à ce magnifique réveil des catholiques français, protestant, au nom du patriotisme outragé, mais surtout au nom de leur foi menacée dans ses droits les plus chers et dans ses affections les plus augustes. (*Très-bien !*)

Et, plus récemment encore, dans ce solennel débat qui a si profondément remué l'Europe, d'où vient que des paroles plus rassurantes soient enfin venues éclaircir la situation et soulager nos filiales angoisses? Le Corps législatif l'a voulu sans doute, mais il était poussé par la France tout entière, frémissante et debout ; et derrière la France se trouvait la chrétienté (*Bravos.*)

Notre devoir est donc tout tracé, Messieurs : prions avec ferveur, donnons avec générosité, parlons avec courage. Le temps des équivoques est passé, les camps se dessinent, le problème est réduit à sa plus simple expression. Tous les subterfuges sont démasqués, tous les mensonges percés à jour.

Il ne s'agit plus de l'*Église libre dans l'État libre* : l'église profanée de Monte-Rotondo est là pour attester la sincérité de cette hypocrite devise. (*Bravos.*)

Il ne s'agit plus des vœux du peuple romain ; le peuple romain veut rester fidèle à son Roi, il l'a proclamé devant le monde ! (*Oui! Très-bien !*)

Il ne s'agit plus du loup gardant l'agneau, de Pie IX protégé par Victor-Emmanuel assisté sans doutes de son « flibustier intime : » la persécu-

tion qui sévit en Italie a fait justice de cette indécente plaisanterie; personne ne croit plus à « la profession de foi du ci-devant Savoyard ! » (*Rires et applaudissements.*)

Il ne s'agit plus même du Vatican et de son jardin : on veux extirper la Papauté, on veut en finir avec le Vicaire de Jésus-Christ, avec Jésus-Christ lui-même, et pour mieux y réussir, on parle sans détour de raser le Vatican et de faire sauter le dôme de Saint-Pierre ! (*Mouvement.*)

Désormais donc, il faut choisir entre ces deux termes : ou l'Église ou la Révolution!

Désormais il faut, comme au prétoire, opter entre Pie IX, le juste persécuté, et les misérables Barrabas, à chemises rouges ou à robe royale, qui représentent l'annexionisme contemporain, *Barrabas autem insignis latro* : c'est le mot de l'Évangile et il est éternellement vrai. (*Bravos.*)

Or, Messieurs, notre choix est fait : allez donc au scrutin déposer votre vote dans l'urne du Denier de Saint-Pierre !

Notre décision est prise, proclamez-la tout haut et forcez, s'il en est besoin, ceux qui tiennent en main les destinées des peuples à compter avec elle, à protéger la faiblesse, à défendre le droit !

Est-ce tout ?.... Non, car cette question est si vaste et si grande que l'esprit déconcerté ne peut l'embrasser d'un seul regard.

Portons les yeux plus haut, Messieurs, et parlons le langage de la foi. Qu'est-ce que le Pape pour nous catholiques ? Y pensons-nous assez et savons-nous remplir les devoirs que cette pensée doit nous dicter ?

On vous a souvent redit les incomparables merveilles du mystère eucharistique ; on vous a introduits dans les profondeurs de ce dogme « générateur de la piété chrétienne. » Mais Jésus-Christ n'est pas seulement présent parmi nous dans la Très-Sainte Eucharistie. Il se perpétue et, en quelque manière, Il vit, Il agit et Il parle aussi dans la personne de son Vicaire. Comme l'autel où s'immole l'auguste Victime est le centre de nos vieilles basiliques, la raison d'être et la clef de leur symbolique architecture, ainsi, Messieurs, le Pape est aussi le centre de la société religieuse, de ce grand édifice de l'Église dont nous sommes les pierres vivantes, travaillées et sculptées par la grâce. Nous avons et nous aimons la dévotion au Très-Saint Sacrement ; pourquoi n'aurions-nous pas, pourquoi n'aimerions-nous pas ce qu'après le P. Faber je nommerai *la dévotion au Pape ?* Nous avons et nous aimons l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement ; pourquoi n'aurions-nous pas, pourquoi n'aimerions-nous pas l'Œuvre du dévouement perpétuel au Vicaire de Jésus-Christ?...(*Très-bien !*)

Cette œuvre, Messieurs, est toute trouvée. C'est l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre* dans ses multiples manifestations. Aimons-la donc ! Laissons parler notre cœur, écoutons notre foi, et du flambeau de la foi jailliront, comme toujours, les rayons de l'espérance. Sans doute, l'Église est persécutée, les temps sont mauvais, l'horizon est sombre. Et cependant dans toutes les âmes croyantes règne une invincible confiance. C'est que, pour un vrai chrétien, l'épreuve est un calice dont les bords seuls sont enduits d'amertume; au fond de la coupe, il retrouve toujours le miel des promesses divines. (*Mouvement.*)

Oui, Dieu se lèvera, Il jugera sa cause, Il ne laissera pas sans récompense tant de dévouements dont Il est l'objet dans la personne de Pie IX... Semblables à ces tisserands lyonnais dont la main trace de riches arabesques sur une soie cachée à leurs yeux, nous travaillons aux plans divins sans en connaître toute la magnificence. N'attendez-vous rien cependant de ce splendide mouvement qui embrasse l'univers ? Ne voyez-vous pas que, de toutes parts, les âmes tressaillent et pressentent d'immenses événements ? N'est-ce rien que le réveil catholique de l'Angleterre, la renaissance catholique de la Hollande, les fécondes agitations de l'Orient? N'est-ce rien que ce « concile œcuménique qui va briller comme un arc-en-ciel sur un ciel aujourd'hui rempli d'orages ? » N'est-ce rien que l'épiscopat, le sacerdoce et les fidèles se groupant autour de Pie IX en rangs si étroits que pas une erreur, pas une révolte ne peuvent filtrer à travers ce rempart cimenté moins encore par l'obéissance que par l'amour ?

Ah ! Messieurs, confiance, confiance !... Nous aussi nous attendons l'unité, une unité plus grande que celle de l'Italie, car elle doit conquérir le monde : la sainte unité des âmes, l'unité dans la vérité, dans la charité, dans la paix ! (*Bravos !*)

O Seigneur Jésus, que votre règne arrive ! Montrez-nous la puissance de votre bras, dissipez les ennemis de votre Église et faites-nous apparaître, ceint de la triple couronne du Père, du Pontife et du Roi, le bon Pasteur rassemblant ses brebis dans un seul bercail !... (*Applaudissements prolongés.*)

19.— *Rome.* — Mort du cardinal Ugolini, de l'ordre des diacres, né à Macerata le 6 janvier 1783, créé cardinal par Grégoire XVI, le 12 février 1838.

20.— *Autriche.* — La chambre des députés de Hongrie adopte une loi qui émancipe les Israélites.

Rome. — Sa Sainteté le pape Pie IX, dit le *Journal de Rome*, a tenu, ce matin, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire secret, dans lequel S. Em. le cardinal Grassellini s'est démis de la diaconie des SS. Vite et Modeste, et a opté pour celle de S. Maria *ad Martyres*.

Ensuite Sa Sainteté, après une Allocution, a proposé les Églises suivantes :

Église métropolitaine de Malines, en Belgique, pour Mgr Victor-Auguste-Isidore Dechamps, transféré du siége de Namur.

Église archiépiscopale de Sébaste, in partibus infidelium, pour Mgr Gaëtan Brinciotti, ex-Évêque de Bagnorea, chanoine honoraire de l'archibasilique patriarcale de Latran.

Église cathédrale de Bagnorea, dans le patrimoine de saint Pierre, pour le R. P. Fr. Raphaël de la Très-Sainte Conception, prêtre diocésain de Vintimiglia, profès de l'Ordre des Carmes déchaussés, vicaire provincial et lecteur en philosophie dans sa province de Gênes.

Église cathédrale d'Olinda ou Pernambouc, au Brésil, pour le R. D. François Cardozo Ayres, prêtre diocésain d'Olinda, profès dans l'Institut de Charité et missionnaire apostolique en Angleterre et en Irlande.

Église cathédrale de Namur en Belgique, pour Mgr Théodore-Joseph Gravez, prêtre diocésain de Tournay, protonotaire apostolique surnuméraire, chanoine-doyen de Sainte-Élisabeth de Mons, dans le même diocèse, et licencié en théologie.

Église cathédrale de Worms, en Prusse, pour le R. D. Philippe Krementz, prêtre diocésain de Trèves, chanoine honoraire de la cathédrale de Trèves, curé-doyen de Coblentz, dans le même diocèse, et docteur en théologie.

Église cathédrale de Saint-Jean de Cuyo dans la République de Buenos-Ayres, pour le R. P. Fr. Wenceslas Achaval, prêtre diocésain de Salta, de l'ordre des mineurs observants de Saint-François, ex-provincial de la province de la Très-Sainte-Annonciation, dans la République Argentine.

Église épiscopale de Cyrène, in partibus infidelium, pour Mgr Antoine Canzi, de Lodi, prêtre archidiocésain de Bologne, prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'archibasilique patriarcale de Latran, archidiacre de la métropole de Bologne et docteur *in utroque jure.*

Église épiscopale de Leuca, in partibus infidelium, pour le Rév. P. Lothaire Kubel, prêtre de l'archidiocèse de Fribourg, chanoine-doyen de cette Église métropolitaine, et vicaire général de la même ville et de l'archidiocèse.

Le Saint-Père a ensuite publié les élections suivantes, effectuées récemment par l'organe de la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide :*

Église cathédrale d'Ardagh, en Irlande, pour le R. D. Cornélius Mac Cabe, prêtre irlandais.

Église épiscopale d'Égée, in partibus infidelium, pour le R. P. Fr. Dominique Raynandi de Villefranche, de l'ordre des Capucins, vicaire apostolique de Sophia et Philippopolis.

Enfin, l'instance du sacré pallium a été faite à Sa Sainteté pour l'Église métropolitaine de Malines.

Voici l'Allocution prononcée par le Saint-Père :

Vénérables frères,

Dieu est riche en miséricorde; il nous console dans toutes nos tribulations, il mêle les joies aux amertumes, Vénérables Frères, afin que toujours pleins d'espérance en lui et sans effroi d'aucune difficulté, nous marchions d'un cœur toujours plus léger dans la voie de la justice, combattant sans crainte pour la cause de sa sainte Église, et appliquant toutes nos forces à l'accomplissement des devoirs de notre ministère apostolique. Tous voient, assurément, combien la clémence du Seigneur daigne, en ces temps si mauvais, multiplier les témoignages de sa divine bonté au milieu des calamités les plus gra-

Venerabiles fratres,

Dives in misericordia Deus, qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, mœstis rebus jucunda permiscet, Venerabiles Fratres, ut in eo semper sperantes, nullisque deterriti difficultatibus pergamus alacriori usque animo justitiæ iter insistere, et Ecclesiæ suæ sanctæ causam impavide propugnare, omnesque vires ad Apostolici ministerii Nostri partes explendas intendere. Omnes profecto vident, quanta divinæ suæ bonitatis argumenta præbere dignetur clementissimus Dominus inter gravissimas calamitates quibus in hac tanta temporum iniquitate ubique affligitur Ecclesia, et hæc Apostolica Sedes premitur, at-

que inter maxima, quibus undique cingimur, pericula. Et sane dum Satanas, ejusque satellites, et filii, horrendis quibusque modis contra divinam nostram religionem, contra Nos, et hanc Petri Cathedram furere, et sævire, ac infelicissimæ Italiæ populos, ex parte longe maxima Nobis devotissimos, divexare non cessant, misericors Dominus miris ostentis adest Ecclesiæ suæ, adest Nobis, et omnipotenti sua auxiliatur virtute. Enimvero, Venerabiles Fratres, omnes catholici orbis Sacrorum Antistites arctissimo fidei, caritatisque vinculo Nobis, et huic Sanctæ Sedi in dies obstricti unanimes, et id ipsum sentientes, qua voce, qua scriptis, rei catholicæ causam defendere, et nos, et hanc Apostolicam Sedem omni ope juvare non desinunt. Atque etiam laici viri, in magnis, publicisque per Europam congressibus, suam extollunt vocem ad catholicæ Ecclesiæ, et hujus Sanctæ Sedis jura tutanda, et ad civilem Nostrum, ejusdemque Sedis Principatum vindicandum. Quæ ejusdem civilis Principatus causa in Parisiensi præsertim Senatu, et in Collegio legibus ferendis nuper fuit unanimis prope suffragiis ac sententiis splendide et magnifice propugnata, bonis omnibus plaudentibus et exultantibus. Catholici autem populi abominandam inimicorum nostrorum perfidiam vehementer detestantes, publicis, ac splendidis significationibus filialem suam erga Nos, et hanc Sanctam Sedem pietatem et venerationem declarare, et continuis largitionibus Nostras, ejusdemque Sedis angustias sublevare gaudent, atque utriusque sexus fideles, licet pauperes, suo ære Nobis opitulantur. Ac præsto sunt inter Ecclesiasticos, Laicosque Viros, tum clarissimi Scriptores, qui suis operibus, tum disertissimi oratores, qui suis sermonibus in publicis quoque conventibus veneranda, et inconcussa justitiæ, veritatis, et hujus Apostolicæ Sedis jura diligenter, sapienterque defendere, et adversariorum mendacia refellere summopere gloriantur. Quamplurimi autem viri, nobilissimo etiam genere nati, ex omnibus fere regionibus, religionis causa excitati, propriis familiis, ac etiam uxoribus, filiisque relictis, urbem certatim concurrunt, et omnibus despectis incommodis ac periculis, Nostræ militiæ nomen dare, et pro Ecclesia, pro Nobis, ac pro civilis Nostri, et hujus Sanctæ Sedis Principatus defensione vitam ipsam profundere non dubitant. Nec desunt catholici parentes, qui religionis spiritu incensi, filios suos etiam unigenitos ad hujus Sanctæ Sedis causam tuendam mittunt, et illustre Machabeorum matris æmulantes exemplum, illos pro hac causa sanguinem fudisse gloriantur, et gaudent.

ves qui accablent partout l'Église et ce Siége apostolique, et parmi les immenses périls dont nous sommes de toutes parts environné. En effet, tandis que par les plus horribles moyens Satan, ses satellites et ses fils exercent sans relâche leur fureur et leur rage contre notre religion, contre nous, contre cette Chaire de Pierre et contre les peuples de l'infortunée Italie, qui nous sont depuis longtemps si dévoués, le Seigneur, Dieu de miséricorde et de bonté, assiste son Église par d'admirables prodiges ; il vient à notre aide et il nous soutient de sa vertu toute-puissante. Et voici, Vénérables Frères, que tous les Évêques du monde catholique, de plus en plus attachés à nous et à ce Saint-Siége par les liens étroitement serrés de la foi et de la charité, unanimes dans leurs sentiments, ne cessent par leurs discours, par leurs écrits, de défendre la cause de la catholicité, et de nous aider de toutes leurs forces, nous et le Siége apostolique. Les laïques aussi, dans les grandes et publiques assemblées de l'Europe, élèvent leur voix pour soutenir les droits de l'Église catholique et pour maintenir notre souveraineté temporelle. Cette cause de notre Principat civil a été splendidement et magnifiquement défendue, surtout dans le Sénat et dans le Corps législatif de Paris, par des discours et des suffrages presque unanimes, aux applaudissements et à l'allégresse de tous les gens de bien. Quant aux peuples catholiques, détestant énergiquement l'abominable perfidie de nos ennemis, ils prodiguent les témoignages publics et éclatants de leur piété filiale et de leur vénération envers nous et ce Saint-Siége; leurs continuelles et abondantes offrandes viennent en aide à notre détresse et à celle de ce même Siége, et dans l'un et l'autre sexe, même les pauvres nous aident de leur argent. Parmi les ecclésiastiques et les laïques, d'illustres écrivains par leurs œuvres, d'éloquents orateurs par leurs discours dans les assemblées publiques, se font gloire de défendre, avec autant de zèle que de sagesse, les droits vénérables et inébranlables de la justice, de la vérité, de ce Siége apostolique, et les mensonges de leurs adversaires sont par eux énergiquement réfutés. De presque tous les pays, un grand nombre d'hommes, même des plus nobles races, accourent à l'envi dans cette ville pour la cause de la religion ; et abandonnant leurs propres familles, leurs femmes, leurs enfants, méprisant les fatigues et les périls, ils n'hésitent pas à s'enrôler dans notre milice et à donner leur vie pour l'Église, pour nous, pour la défense de notre Principat civil et de la souveraineté du Saint-Siége. Et il

ne manque pas de parents catholiques, qui, enflammés de l'esprit de religion, envoient leurs fils, même des fils uniques, au secours du Saint-Siége, et qui, suivant l'illustre exemple de la mère des Machabées, se glorifient et se réjouissent de leur sang versé pour cette cause.

Il faut ajouter que les peuples soumis à notre autorité civile restent fermes et inébranlables dans leur fidélité envers nous et le Saint-Siége, malgré les criminelles intrigues de tout genre, malgré les menaces et les dommages qu'ils ont à endurer de la part des hommes les plus pervers. Au premier rang brille le peuple romain, qui nous est si profondément cher : il mérite les plus hautes louanges pour l'empressement que mettent presque tous les citoyens de tout ordre, de tout rang, de toute condition dans cette illustre ville, à nous témoigner leur singulière affection et leur dévouement à obéir à notre autorité civile et à l'autorité de ce Siége, à nous secourir enfin de tous leurs moyens. Mais vous n'ignorez pas surtout, vénérables Frères, de quelle fidélité ont fait preuve nos soldats, assurément dignes de tout éloge, avec quel admirable courage ils ont combattu la tourbe des scélérats, avec quelle gloire ils sont morts pour l'Église sur le champ de bataille. Et vous savez que le sérénissime et très-puissant Empereur de la noble et généreuse nation française, ayant vu la gravité des dangers que nous courions, a envoyé ses vaillants soldats qui, sous la conduite de leurs illustres chefs, marchant avec ardeur et avec enthousiasme, ont été heureux de secourir notre armée, surtout dans la journée de Mentana et de Monte-Rotondo, de combattre courageusement avec les nôtres et d'affronter glorieusement la mort pour la défense du Saint-Siége. Vous n'ignorez pas d'ailleurs comment, avec l'aide de Dieu, dans les régions ouvertes aux saintes expéditions des missionnaires, la divine lumière de l'Évangile brille de plus en plus, combien de plus en plus notre très-sainte religion s'y accroît, combien d'hommes assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, voyant se disiper la nuit de leur esprit, se réfugient dans le sein de notre sainte Mère l'Église, et combien partout se multiplient de jour en jour les pieuses institutions qui répondent par leur variété à toutes les classes et à tous les besoins de la société chrétienne et de la société civile.

Tous ces faits que nous venons de rappeler, et la manière merveilleuse dont les nombreuses trames des impies ont été découvertes et déjouées, montrent avec éclat que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, qui tient en ses mains

Accedit etiam ut populi civili nostræ ditioni subjecti, quamvis nefariis omnis generis insidiis, minis, damnisque a perditissimis hominibus exagitati, tamen stabiles, et immoti in sua erga nos, et hanc Sanctam Sedem fide permaneant. Quos inter profecto eminet Romanus Populus, nobis penitus dilectus, summisque laudibus decorandus, cum fere omnes cujusque ordinis, gradus, et conditionis hujus Almæ Urbis cives singulari nos affectu et obsequio prosequi, ac civili nostro, et Sanctæ hujus Sedis Imperio obtemperare, nobisque succurrere summopere gestiant. Nostis autem, venerabiles Fratres, qua fidelitate nostri milites, omni certe laude dignissimi, excellant, et qua admirabili virtute ipsi contra scelestissimorum hominum turmas depugnarunt, et quanta cum gloria in acie mortem pro Ecclesia occubuere. Ac probe scitis, Serenissimum ac Potentissimum nobilis, et generosæ Gallicæ nationis Imperatorem, gravissima nostra considerantem pericula, strenuos suos misisse milites, qui cum præstantissimis eorum ducibus, omni alacritate et studio, in Nomentano præsertim, et Eretino certamine, nostris militibus auxilium dare, et cum ipsis fortiter dimicare, et pro hac Sancta Sede cum summa sui nominis laude mortem oppetere lætati sunt. Neque ignoratis quomodo in sacrarum præsertim expeditionum regionibus, Deo auxiliante, divina evangelii lux quotidie magis effulgeat, ac sanctissima nostra religio majora incrementa suscipiat, et sedentes in tenebris, et umbra mortis, depulsa mentis caligine, ad sanctæ matris Ecclesiæ sinum confugiant, et quomodo ubique varia pia instituta quibusque christianæ, civilisque societatis classibus, et necessitatibus vel maxime utilia in dies augeantur.

Quæ quidem omnia a nobis breviter commemorata, ac multiplices impiorum hominum insidiæ miro modo detectæ, ac dissipatæ, luculenter ostendunt quomodo omnipotens, et misericors Dominus, in cujus manu sunt hominum

corda, Ecclesiam suam mirifice tueatur, defendat, et evidentissime confirmet inferi portas nunquam adversus eam esse prævalituras, Ipsumque nobiscum esse omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. Itaque, venerabiles Fratres, maximas, ac immortales clementissimo misericordiarum Patri pro tot acceptis beneficiis semper agamus gratias, omnemque spem, et fiduciam in Eo unice collocantes, non desistamus ferventissimis precibus ipsum exorare, ut per merita Unigeniti Filii sui Domini nostri Jesu Christi pergat Ecclesiam suam ab omnibus eripere calamitatibus, ac nos liberare a nostris, suisque inimicis, eorumque impia consilia, et desideria confundere et dissipare. Atque etiam eum deprecemur, ut eosdem inimicos, atque etiam illos, qui contra nos pugnantes in nostrorum militum potestatem redacti, omnique caritate a nobis tractati, in sua pertinacia persistunt, ad salutarem pœnitentiam, ac rectum justitiæ tramitem reducere dignetur. Quo vere facilius annuat Deus precibus nostris, deprecatores apud eum indesinenter adhibeamus primum quidem Immaculatam Deiparam Virginem Mariam, quæ omnium nostrum est amantissima mater, ac potentissimum christianorum auxilium, quæque *quod quærit invenit, et frustrari non potest*; deinde vero beatissimum Petrum Apostolorum Principem, et coapostolum ejus Paulum, omnesque Sanctos cœlites, qui cum Christo regnant in cœlo. Antequam vero dicendi finem faciamus nobis temperare non possumus, quin meritas, amplissimasque laudes tribuamus, et gratissimi animi nostri sensus iis omnibus, et singulis profiteamur, qui nostram, hujus Sanctæ Sedis, Ecclesiæque causam, tum voce, tum scriptis, tum subsidiis, tum alia quavis opera, ac vel ipsius vitæ discrimine, tanta cum sui nominis gloria propugnare contendunt. Atque haud omittimus in omni oratione, et obsecratione cum gratiarum actione, Deum a quo omne datum optimum, et omne donum perfectum descendit, humiliter, enixeque precari, ut istos omnes Ecclesiæ suæ filios nobis carissimos, ac strenuissimos ejusdem Ecclesiæ defensores, uberrimis quibusque divinæ suæ gratiæ donis, omnibusque cœlestibus suis benedictionibus cumulare velit.

les cœurs des hommes, protége et défend son Église d'une façon admirable ; il témoigne ainsi aux yeux de tous que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, et que lui-même est tous les jours avec nous jusqu'à la consommation des siècles. C'est pourquoi, vénérables Frères, nous devons rendre toujours de grandes et immortelles actions de grâces pour tant de bienfaits au Père très-clément des miséricordes ; mettant en lui tout notre espoir, toute notre confiance, nous devons ne pas cesser d'élever vers lui les plus ferventes prières, afin que, par les mérites de son Fils unique Notre-Seigneur Jesus-Christ, il continue d'arracher son Église à tous les périls, de nous délivrer de nos ennemis, qui sont aussi les siens, et de confondre et dissiper leurs projets et leurs désirs impies. Supplions-le de ramener à une salutaire pénitence et dans le droit sentier de la justice, ces mêmes ennemis et ceux qui, combattant contre nous, et tombés dans les mains de nos soldats, sont traités par nous avec la plus grande charité, mais qui s'opiniâtrent encore. Et afin que Dieu exauce plus facilement nos prières, ne cessons de prendre pour intercesseurs auprès de lui, d'abord l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, qui est pour nous tous la mère la plus tendre et le plus puissant secours des chrétiens, et qui *trouve ce qu'elle cherche et ne peut être refusée* ; ensuite le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et son coapôtre Paul, et tous les Saints qui règnent avec le Christ dans le ciel. Mais, avant de mettre fin à ce discours, nous ne pouvons nous empêcher d'accorder les louanges les plus grandes et les mieux méritées, et de témoigner toute la reconnaissance de notre cœur à tous et à chacun de ceux qui s'efforcent, à la grande gloire de leur nom, de défendre notre cause, la cause de ce Saint-Siége et de l'Église, soit par leurs discours, soit par leurs écrits, soit par leurs offrandes, soit par quelque autre moyen et au péril même de leur vie. Nous n'oublions pas de demander humblement et avec instance, dans la prière, dans la supplication, dans l'action de grâces, au Dieu de qui vient toute grâce excellente et tout don parfait, qu'il daigne combler des plus riches dons de sa divine grâce et de toutes ses bénédictions célestes tous ces enfants de son Église, qui nous sont si chers et qui en sont les vaillants défenseurs

21. — *France.* — M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, ayant entrepris de faire faire des cours publics aux filles, et de porter ainsi un coup indirect aux pensionnats tenus par les religieuses, Mgr l'évêque d'Orléans s'éleva avec une grande vivacité

contre cette nouvelle institution, et la plupart des évêques de France exprimèrent la même désapprobation, soit en adhérant aux protestations de Mgr d'Orléans, soit en condamnant d'une façon spéciale les cours qui s'établissaient dans leurs diocèses. Le Saint-Père écrit à cette occasion ce bref à Mgr Dupanloup :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

C'est un plan que des écrivains, cyniquement osés, ont depuis longtemps mis au jour : pervertir la jeunesse, afin de mieux arriver par là à ruiner enfin, comme ils le désirent, la religion et toute autorité. Or, ce plan s'exécute avec les plus persévérants efforts, soit par la corruption de l'éducation, soit par les altérations insidieuses de l'histoire, soit par l'excitation aux passions mauvaises, soit par toutes les manœuvres d'une impiété sans pudeur. Toutefois, comme ces moyens atteignent plutôt les hommes que les femmes, et que, pour cette raison, le projet n'a pas réussi jusqu'à présent aussi vite qu'on l'aurait souhaité, on veut s'attaquer maintenant à la femme elle-même, la dépouiller de sa pudeur native, la produire en public, la détourner de la vie et des devoirs domestiques, l'enfler d'une fausse et vaine science ; en sorte que celle qui, bien et religieusement élevée, serait semblable à une pure et brillante lumière dans sa maison, la gloire de son époux, l'édification de sa famille, un lien de paix, un attrait à la piété, gonflée au contraire d'orgueil et d'arrogance, dédaignera les soins et les devoirs propres à la femme, sera, dans son intérieur, un germe de division, pervertira ses enfants, et deviendra à tous une pierre de scandale. Et, chose profondément déplorable, ceux auxquels le soin des choses publiques est confié, ne tenant pas compte d'un si grand péril, non moins menaçant pour la société que pour la religion, favorisent en cela les desseins de l'impiété par des tentatives nouvelles et inouïes, et ainsi mettent eux-mêmes, avec la plus extrême imprudence, la dernière main à la ruine déjà commencée de l'ordre social. Mais plus cette exorbitante entreprise menace d'un mal profond le peuple chrétien, plus nous vous estimons digne de louanges, vous qui, bien qu'occupé d'autres luttes, en sentinelle toujours vigilante et fidèle, avez une première fois, et puis une seconde, élevé la voix avec courage pour démasquer et dissiper les embûches préparées et cachées dans une telle entreprise. Cela vous a mérité les félicitations de vos vénérables Frères dans l'Épiscopat, qui, vigilants eux aussi, se sont mis sur-le-champ à repousser avec vous une attaque si pleine de périls. Et c'est pourquoi nous avons la confiance que le zèle et les efforts réunis des Évêques et du clergé, non moins que le caractère même d'une mesure si peu sensée, détourneront les pères et les mères de famille de ce mode d'éducation imaginé pour leurs jeunes filles... Recevez cependant, vénérable Frère, comme gage de tous les biens et en preuve de notre très-vive affection, la bénédiction apostolique, que nous vous donnons du fond du cœur, à vous et à tout votre diocèse.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 21 décembre 1867, de notre pontificat le XXII[e].

PIE IX, Pape.

22. — *Italie.* — La chambre des députés termine les interpellations sur la question de Rome par un vote de 201 voix, contre 199, qui met le ministère en minorité de 2 voix.

Une crise ministérielle est la suite de ce vote.

23. — *Italie.* — La *Gazette de Turin* publie la circulaire suivante, en ajoutant qu'elle accepte bien volontiers les conseils y exprimés :

« Florence, 23 décembre 1867.

« Amis, le moment est suprême pour le sort de l'Italie. Nous avons essayé, dans quelques lignes publiées aujourd'hui par la *Riforma*, d'indiquer au pays la voie à suivre pour avoir un gouvernement qui, avec une forte et sage politique, fasse triompher le programme national.

« Vous conviendrez avec nous que si dans toutes les parties de l'Italie il se manifestait sur-le-champ une vive approbation du vote de la majorité du Parlement, qui a repoussé un ministère de réaction et soumis à la France, cela aiderait puissamment la composition d'un cabinet de progrès habile à satisfaire les aspirations du pays, et que si jamais le gouvernement français, contrarié dans ses projets, tentait de vouloir indiquer de nouveau sa volonté au peuple italien, celui-ci, fort du vote de ses représentants légitimes, se lèverait pour défendre sa propre dignité, et ses propres droits.

« Faites, amis, que ces pensées et ces intentions soient en toute manière permises par la loi, promptement connues et appuyées par vos concitoyens, et ayez la confiance que les volontés

concertées et décidées des patriotes feront que la patrie ne souffrira aucun préjudice.

« Signé : Fabrizi. — Crispi. — Bertani. — Nicotera. — Oliva. — Cairoli. — La Porta. — Miceli. — T. Villa, — Lazzaro. — Carcassi. — Cucchi. — Guerzoni. — De Boni. — E. Guastala. — Mussi. — Lualdi. — G. B. Bottero. — Brunetti. — G. Grani. — Plutino. — S. Morelli. — L. Curzio. — Pelagalli. — A. Asproni. — Damiani. — Sprovieri. — Di Blasio Scipione. — N. Botta. — Antonio Traversi. — Enrico Albanese. — G.-B. Cuneo. — G. Dolfi. —E.Cipriani. »

Angleterre. — Déclaration du clergé catholique d'Irlande. Ce document énumère tous les griefs dont l'Irlande a à se plaindre :

Nous, soussignés, membres du clergé catholique romain, croyons que nous sommes arrivés à une époque de grande épreuve et de danger, et que nous devons au peuple, au gouvernement, à notre propre position, de signaler franchement quelques-uns des maux qui affligent l'Irlande, et le remède que, en présence de Dieu, nous regardons comme le plus efficace, si ce n'est le seul, pour donner au pays paix sécurité et progrès.

Nous n'appartenons à aucun parti politique au dedans ou au dehors de la Constitution ; nous ne sommes alliés ni aux whigs, ni aux tories, ni aux radicaux. Nous nous sommes efforcés de maintenir l'ordre public, et plusieurs d'entre nous ont encouru la haine pour prix de leurs efforts ; nous avons donc donné un gage sérieux de notre dévouement aux intérêts de la paix. En réfléchissant à la situation présente de la nation et en offrant nos conseils loyaux, nous n'avons aucune intention de combattre ou de favoriser un parti ; nous n'avons d'autre but que celui de remplir notre devoir envers la religion et envers le peuple, avec lequel nous sommes et nous avons toujours été parfaitement identifiés.

Ce serait une erreur et un crime d'affirmer que le mécontentement du pays n'est pas profond et étendu. Quelque déplorable qu'un tel fait puisse paraître, quiconque connaît l'Irlande ne peut le nier sans mensonge. Un sombre désespoir s'est emparé de la population, il est d'autant plus dangereux qu'il couve dans l'ombre et se développe. Ce désespoir a pris deux ou trois directions, toutes également pleines de dangers. Dans l'émigration, il nourrit un désir impatient du retour dans la patrie ; dans la conspiration, il ne cherche qu'une occasion favorable ; dans le fénianisme, il ne s'inquiète plus des conséquences, crée le danger au dedans, et appelle les maux du dehors.

Il est inutile de dire que nous connaissons intimement le peuple irlandais. Il est émimment *notre* peuple. Nous possédons sa confiance, nous connaissons ses vertus et aussi ses défauts ; et nous déclarons solennellement que l'un des plus grands dangers du mouvement actuel est cet esprit magnanime de sacrifice personnel qui anime la masse de ceux qui sont déterminés à risquer leur vie ou à la perdre dans une lutte même sans espoir. Que *leur condition ne peut être pire*, qu'*il n'y a aucun espoir pour le pays*, et qu'*il vaut autant mourir*, sont des sentiments et des maximes inspirés par la misère et la dégradation, et que l'on entend sans cesse répéter avec cette audace américaine que le succès couronne.

En un mot, comme le disait récemment un éminent Prélat, distingué entre tous par son dévouement aux institutions anglaises, « si le Grand-Turc venait dans ce pays avec quelque chance d'en expulser l'Anglais, tous, hommes, femmes et enfants, le suivraient sur le champ de bataille. »

Nous demandons avec instance la cessation d'un pareil état de choses, également funeste à l'intérêt spirituel de nos ouailles et aux intérêts sociaux et commerciaux de l'Irlande. Nous nous présentons devant le pays et le gouvernement, dans la persuasion que la *difficulté* n'est pas encore insoluble, quoique nous pensions qu'elle marche rapidement vers cet état désespéré. Nous en appelons au bon sens et à l'intérêt le plus élevé des trois royaumes pour être écoutés avec patience et jugés. Si nous ne parvenons pas à détourner une terrible catastrophe, nous aurons au moins la consolation de nous rendre le témoignage d'avoir fait notre devoir.

Sans affecter une vaine confiance, nous croyons que le peuple anglais, — la grande masse de cette nation, — serait porté non-seulement à la justice, mais encore à la générosité, s'il était suffisamment bien informé. C'est à lui que s'adresse spécialement notre appel, et nous serions bien surpris si, après avoir dûment considéré la condition et les demandes de ce pays, il voulait pour toujours abandonner le sien propre à la merci des nations étrangères, plutôt que de changer la politique de ruine suivie jusqu'ici.

Quelles sont donc les racines de ce mal immense et toujours croissant, à l'ombre obscure duquel la société devient de jour en jour plus inquiète, tandis que les relations de l'Angleterre deviennent de jour en jour moins honorables ?

Nous répondons d'abord et nous déclarons

que la racine, la source, la vie et la force de toute notre misère réside dans l'ignorance, la pauvreté et la dégradation de l'Irlande ; et que c'est dans l'anéantissement de ces trois fléaux, et de chacun d'eux, dans l'établissement de l'intelligence, de la richesse publique et de la dignité nationale, ou au moins dans le commencement de leur établissement, qu'on doit chercher l'unique base de la paix, l'unique sécurité contre un danger perpétuel et une catastrophe finale.

Jetons un regard sur le passé. De 1698 à 1782, l'instruction des catholiques en Irlande était au ban de la loi ; personne ne pouvait apprendre l'alphabet sans violer le statut.

C'est-à-dire que pendant l'espace de trois générations personne ne pouvait acquérir les premiers éléments de richesse, de dignité et de civilisation. On peut facilement comprendre les effets positifs de cet abrutissement de la population ; les effets négatifs qui ont laissé les Irlandais en retard sur tous les autres peuples sont aussi évidents. En face d'un pareil fait, — le fait d'avoir éloigné tout un peuple de la route du progrès et de l'avoir mis dans l'impuissance d'égaler en intelligence les autres nations qui l'ont ainsi devancé de plusieurs siècles, — on se demande ce que fera la justice pour réparer le mal. Évidemment la justice exige qu'on commence à rétablir, par tous les moyens possibles, l'égalité, — l'égalité dans l'intelligence.

Et quand nous parlons de l'*égalité d'intelligence*, nous n'entendons pas seulement parler de l'égalité des moyens fournis par l'instruction primaire et secondaire — l'instruction primaire et secondaire pour ceux que les lois anglaises ont contribué à abrutir pendant plus d'un siècle. Nous demandons davantage. Nous demandons qu'on rétablisse cette égalité d'intelligence en ce qui concerne et l'agriculture scientifique, et le travail artistique, et l'emploi du capital, et toutes ces choses qui sont les auxiliaires de la richesse publique et l'accompagnement de la civilisation.

Tout cela a été enlevé à la race irlandaise ; en tant que peuple, les Irlandais en sont encore privés, et c'est à cette privation qu'ils doivent, en grande partie, d'être considérés partout comme le peuple le mieux doué peut-être en capacité, et cependant le plus misérable du monde. Il faut que tout cela soit rétabli, parce que tout cela est nécessaire pour élever l'Irlande à l'égalité d'où les lois l'ont fait descendre, pour lui rendre l'instruction dont les lois l'ont privée : si elle n'obtient rien, la misère qui grossit chaque jour les rangs des mécontents se perpétuera indéfiniment.

Si l'on dit que la race irlandaise jouit déjà de l'égalité avec ceux qui ont eu pendant cent ans cette supériorité sur elle, c'est évidemment une erreur très-grave. Qui oserait affirmer que deux hommes ont le même avantage pour concourir au tir, lorsque l'un a été exercé longtemps avec soin, tandis que l'autre n'a jamais touché un fusil ? ne serait-il pas impudent et insensé de tenir un pareil langage ? Eh bien ! l'assertion ne serait pas plus déraisonnable que de dire que le peuple Irlandais peut concourir à la richesse publique avec des avantages égaux à ceux des commerçants anglais d'ici, ou des Anglais et des Écossais de l'autre côté du canal.

Quiconque a voyagé en Amérique et en Australie sait parfaitement que les Irlandais, très-ignorants chez eux, deviennent très-habiles à l'étranger. En comparant les émigrés avec les habitants du pays et leur position réciproque, l'ascension, à tous les degrés du travail, du commerce, du plus bas au plus haut rang de la distinction intellectuelle et professionnelle, prouve que, quand une fois l'Irlandais connaît sa route et est libre d'avancer, il ne se laisse dépasser par aucun de ceux qu'il rencontre en chemin.

En Irlande, il y a beaucoup de misérables qui le seraient partout, mais combien n'y en a-t-il pas qui ne sont misérables que parce que, d'une façon ou d'une autre, la malédiction des lois pénales pèse lourdement sur eux ?

En second lieu, la pauvreté de la race irlandaise a été directement produite par le gouvernement du pays. Nous ne parlons pas de la confiscation des terres, qui a privé de leurs moyens de subsistance tant d'indigènes et les a laissés sans ressources ; — ni de la possession des neuf dixièmes de l'Irlande par des propriétaires absents qui dépensent leurs revenus au delà des mers, en *drainant* pour ainsi dire le pays et l'épuisant par un impôt qui ne monte pas à moins de cinq millions de livres sterling (125 millions de francs) par an ; — ni du *soutirage* de toutes les épargnes de nos fermiers, qui vont remplir les caisses des entreprises anglaises et écossaises, et cela grâce à l'ignorance dont nous avons parlé ; — ni de l'arrangement inique en vertu duquel l'Irlande paye un intérêt sur six cents millions (15 milliards de francs) d'une dette que nous n'avons jamais contractée ; — nous ne voulons pas parler de toutes ces impositions qui détruisent si rudement notre capital ; nous ne parlons que des lois portées et mises à exécution dans le but direct d'appauvrir, d'expulser et de

réduire à l'*état de nature* toute la population indigène de ce pays.

Qu'on veuille bien se rappeler que, quelque effroyable que soit le tableau fait par Burke des lois pénales qui, d'après lui, étaient « le système « le mieux calculé pour l'oppression, l'appau« vrissement et la dégradation d'un peuple, et « pour l'abaissement en lui de la nature hu« maine elle-même, qui soit jamais sorti de la « perversité des hommes, » — pourtant ce terrible système n'était que la conséquence d'un autre aussi cruel qu'injuste, et aussi prolongé qu'il était puissant. Pendant quatre cents ans et plus, l'*Irlandais ennemi* a pu être assassiné comme une bête féroce, et, même soumis à l'Angleterre comme sujet, sa mort n'était punie que d'une amende insignifiante d'un marc d'argent. Quatre cents ans d'un pareil système n'ont pas laissé, comme on peut bien le penser, la population indigène dans cet état riche et florissant qui est le fruit du progrès, et ce fut en de telles circonstances que commença l'élaboration de ce système organisé d'extermination, auquel on a donné le nom de *lois pénales*.

Qu'on ne suppose pas que nous insistons sur ces matières par plaisir ou par haine; loin de nous la pensée d'un vain triomphe ou de la vengeance! nous ne les citons que pour des raisons dont les hommes d'État doivent comprendre et apprécier l'importance. C'est de ces sources d'amertume qu'ont coulé ces eaux qui ont détruit le bonheur social de l'Irlande, et balayé sa richesse nationale. Ce n'est qu'en les arrêtant tout à fait et les scellant pour jamais, que nous pourrons espérer la pacifique régénération d'un pays qui nous est si cher.

Pendant trois générations, tout moyen d'acquérir des propriétés a été enlevé au peuple irlandais en vertu de la loi du pays :

1. Par la loi, on essayait d'introduire la discorde dans chaque famille.
2. Par la loi, toute profession était interdite au peuple qui conservait la loi antique.
3. Par la loi, toute possession territoriale et même le simple fermage étaient interdits.
4. Par la loi, tout Irlandais catholique était exclu de tout pouvoir, position et avantage politique, même de l'office de crieur public, *bellman*.
5. Par la loi, tout métier, même le plus humble, lui était rendu impossible.

Et c'est ainsi que, pendant cette longue période de quatre siècles, la condition intellectuelle, sociale et morale de ce peuple, a été misérable, dégradée, avilie, que l'ignorance et l'impuissance ont tellement paralysé les facultés des Irlandais, qu'il y a lieu d'être saisi d'admiration en voyant l'essor qui, dans l'espace de quatre-vingts ans, a fait passer ce peuple de l'état de barbarie infligé par la loi à la condition dans laquelle il se trouve maintenant, quelque triste qu'elle soit encore, comparée à celle de la Grande-Bretagne, avec laquelle l'Irlande ne forme légalement qu'un seul royaume.

Maintenant nous demandons la plus grande attention pour ce qui suit.

Le peuple Irlandais, en 1772, commença, il est vrai, à regagner sa position, non pas la position qui lui était due, mais la possibilité d'y aspirer. Couvert des haillons de la misère et de l'ignorance, on peut le dire, les Irlandais commencèrent en 1772 à gravir la route escarpée de la richesse et de l'intelligence ; mais avant que leurs facultés se fussent dégourdies, avant que leurs yeux eussent pu voir et leurs mains se mettre à l'œuvre, l'emploi de ces facultés devint inutile. Les faits sont pleins d'instruction et jettent une lumière sur les devoirs de la législation.

Malheureusement pour l'Irlande, un parti qui ne pouvait vivre content sans suprématie, vendit la liberté et la richesse de leur patrie pour le plaisir de persécuter leurs voisins ; et par suite le retour du droit industriel ne fut pas de grand avantage à la population si longtemps opprimée.

La partie de la nation qui gouvernait était devenue passionnément jalouse de l'activité et du succès du petit nombre de ceux qu'elle laissait grandir. L'exportation du bétail était prohibée de peur de diminuer la valeur du sol anglais. L'exportation de la laine n'était permise qu'avec des restrictions onéreuses, et seulement sur un petit nombre de marchés. L'exportation du drap était également prohibée, comme aussi toute espèce d'importation, à moins que la cargaison n'eût été déchargée d'abord en Angleterre.

Un roi promettant du haut de son trône « de décourager les manufactures de laine en Irlande, » et des essais répétés pour montrer comment on pourrait utiliser l'Irlande au profit de l'Angleterre, sans qu'on s'inquiétât de savoir si l'Irlande serait ainsi ruinée ou non, tels sont les singuliers phénomènes présentés par la domination anglaise et par la sujétion irlandaise depuis le règne de Jacques I[er] jusqu'en 1782. Ainsi arriva-t-il que la population indigène ne trouva pour ainsi dire pas de pays devant elle, en 1772, quand on lui accorda quelques-uns des privilèges dont jouissaient les autres habitants.

Le Parlement, esclave de ses préjugés antinationaux, regarda comme autant de lois les messages royaux qui lui étaient adressés, vendit les plus chers intérêts de l'Irlande pour conserver la suprématie protestante, et conduisit le pays au bord de l'abîme de la banqueroute.

L'époque du libre échange arriva, par suite des embarras de l'Angleterre, qui sont toujours, hélas ! les uniques moments favorables pour l'Irlande (*England's necessity Ireland's opportunity*). L'histoire du genre humain ne rapporte pas un autre exemple du progrès national qu'on a vu briller en Irlande depuis 1782 jusqu'à l'année de l'Union (en 1800). Avec la conscience de la force éclata une manifestation d'indépendance qui fut fatale, l'Irlande perdit son Parlement. Il n'y a sans doute pas de mal à dire que l'Angleterre regarda comme un très-grand avantage d'étouffer notre législature, puisqu'elle voulut bien payer 1,420,000 livres sterling aux partis qui lui livraient la clef des ressources de l'Irlande et le contrôle de sa liberté.

Ainsi, dès le commencement du gouvernement anglais, la population irlandaise fut appauvrie par la loi.

Depuis l'invasion anglaise jusqu'à la Réforme, l'*Irlandais ennemi* fut appauvri par la loi.

Depuis le règne de Jacques Ier jusqu'en 1782, les catholiques irlandais furent non-seulement appauvris, mais encore privés par la loi de la possibilité d'acquérir des connaissances ou des richesses.

Et lorsque les catholiques irlandais purent enfin lever la tête et jeter un regard autour d'eux, ils trouvèrent les manufactures de tout genre ruinées, ainsi que toute espèce de commerce, par lequel seul ils pourraient jamais s'élever à la connaissance même de la manière d'acquérir.

Ainsi sous le règne d'une ignorance à peine arrêtée par quelques années de liberté, sans occasion de voir ou d'apprendre rien autre chose que le rude travail des champs, les plus misérables industries et les plus vils métiers, les catholiques d'Irlande furent exclusivement rejetés, à l'époque de l'Union, sur l'agriculture, qui devint le seul moyen de subsistance.

La liberté ne pouvait leur servir à rien. Ils n'avaient qu'un faible capital, un capital à peu près nul ; ils avaient perdu tous les marchés ; ils avaient perdu toute espèce de travail artistique, toutes les connaissances utiles, ils avaient à peu près perdu le goût de tout ce qui s'étendait au delà du misérable champ qu'ils cultivaient ou du bétail qu'ils élevaient. Ils étaient une démonstration de la philosophie de Banke, et si, de temps à autre, par un effort convulsif, quelques Irlandais essayaient de se livrer à une industrie alors monopolisée par les Anglais, ceux-ci vendaient leurs produits à perte jusqu'à ce qu'ils eussent réduit l'Irlandais à faire banqueroute.

C'est une dérision de dire à un homme placé dans une telle situation qu'il est libre d'entrer en concurrence avec l'Anglais, à moins qu'on ne prétende qu'un convalescent qui sort à peine de son lit de douleur est *libre* de se mettre sur les rangs pour combattre avec un athlète. Il est libre, c'est vrai, mais l'usage de sa liberté ne peut qu'amener sa perte. C'est ainsi que l'Irlande est libre de lutter avec ses compétiteurs, mais à la condition d'être inévitablement battue et mortellement frappée. L'Irlandais ne pouvait donc s'adresser qu'au sol, uniquement au sol, pour en tirer ses moyens de subsistance. Sans capital, sans connaissance, sans aucune sécurité pour ce qu'il parvenait à arracher du sol, sans sympathie de la part de ces gens d'outre-mer à qui il envoyait le fruit de ses sueurs et de ses sollicitudes, sa condition normale, condition provenant de la loi, était nécessairement une condition de pauvreté et d'avilissement.

Telle était notre situation, lorsqu'en 1846 la famine changea notre malheureuse île en un vaste cimetière ; la pauvreté normale, — fruit de la loi, — n'était pas de force à résister à ce fléau destructeur qui ravageait nos campagnes, et qui ne laissa à tout un royaume d'autre choix que l'émigration, la mendicité ou la mort.

L'Angleterre, en pareille circonstance, pourrait se pourvoir à l'étranger ; ainsi pourrait le faire la France ; ainsi le peut faire toute autre nation, parce qu'il n'y a pas de peuple, le nôtre excepté, qui n'ait, pour vivre, d'autres ressources que les produits du sol. Nous n'avions rien, parce que la loi avait entièrement balayé tout ce qui pouvait être pour nous une ressource dans l'épreuve, et c'est ainsi que nous perdîmes deux millions de nos compatriotes par la mort et par l'émigration ; mais ce fut pour nous une leçon, qui, de nos jours, produit ses fruits en pensées et en aspirations dont l'empire britannique est troublé.

Les causes réelles de la misère de l'Irlande restèrent ignorées ; lorsqu'elles furent connues, le long avilissement de l'âme qu'avait produit la servitude rendit d'abord les Irlandais inaccessibles à l'esprit de vengeance.

Mais tout cela est changé. Les écoles natio-

nales auraient dû être un fruit défendu, si le gouvernement avait l'intention de rendre pour toujours les ressources du pays inaccessibles au peuple, car il est difficile de faire marcher la *dénationalisation* et la misère avec la connaissance du droit et de l'histoire. L'éducation a été «l'arbre de la science du bien et du mal,» et les Irlandais ont largement pris part à ce qu'ils en ont pu obtenir.

Les causes normales de pauvreté sont aussi actives cette année que les années précédentes. Rien n'est fait pour développer les ressources de notre pays, ou pour en introduire de nouvelles qui viendraient en aide à notre insuffisance. Au contraire, le peuple continue d'émigrer, et l'étendue des terres incultes augmente rapidement. Les provisions en bœufs, moutons, porcs, qui vont nourrir les districts industriels de l'Angleterre, sont en effet produites en plus grande abondance; mais le peuple est chassé de ses foyers et s'en va en « jurant de se venger. » Nous ne voudrions pas affirmer que cet état de choses soit, en ce moment, le résultat d'une politique préconçue ; mais nous voyons bien qu'un grand nombre sont amenés à cette conclusion. Toutefois, que ce soit le résultat d'une politique hostile ou le résultat de l'incapacité administrative des autorités de la Grande-Bretagne, ou des deux ensemble, nous sommes convaincus que le mécontentement n'a jamais eu un caractère aussi général et aussi déterminé en Irlande que dans cette présente année 1867.

Il est inutile de dire que ce mécontentement existe au dedans et au dehors ; au dehors, c'est une guerre véritable; au dedans, c'est en partie de la sympathie avec ceux du dehors, en partie une conspiration; mais le mécontentement est à peu près universel.

Il n'est pas douteux que l'élément étranger ne dépende toujours de la vie puisée à l'intérieur, c'est-à-dire de l'hostilité contre le gouvernement. Enlevez l'appui que le fénianisme américo-irlandais trouve dans le mécontentement du pays, et d'un coup et pour jamais vous enlevez la cause et le danger d'une intervention étrangère.

Si vous n'écartez de cette contrée la matière combustible, à chaque instant la moindre étincelle peut allumer un vaste incendie.

Bien plus, si les causes qui coopèrent au mal ne sont éloignées de l'Irlande, il ne pourra plus jamais y avoir de paix et de sécurité dans ces royaumes.

Qu'on songe que l'idée de s'emparer de l'Irlande est maintenant l'idée de plusieurs millions d'hommes. Qu'on songe que les enfants la reçoivent à mesure qu'ils grandissent, et qu'elle excite à la fois leur orgueil, leur intérêt, leur honneur. Qu'on songe que la facilité qu'ils ont d'apprendre la tactique militaire et d'amasser des moyens matériels de combat, leur présentent cette idée comme de plus en plus réalisable. Nous voyons dans le mouvement actuel des éléments capables de le perpétuer ; insuffisants peut-être pour atteindre le but, ils sont suffisants pour produire l'agitation. Nous avons donc en perspective une perturbation sans fin, si l'on ne trouve pas le moyen de résoudre la question irlandaise.

N'y a-t-il pas là une situation que les hommes d'État ne devraient pas tolérer un seul instant ? Un pays toujours dans l'attente d'une révolution, regardant tout changement comme une chance qu'il faut se hâter de saisir ; tout ennemi de l'Angleterre devenant par le fait un ami de l'Irlande ; l'Irlande toujours prête à condamner, à dénaturer ou à repousser les vues du gouvernement impérial, d'après ce principe qu'il faut combattre tout ce qui vient d'un irréconciliable ennemi : — n'est-ce pas là une situation préjudiciable à l'influence anglaise, et qui, quelque longtemps qu'il faille attendre, amènera l'heure terrible des représailles et de la vengeance ? C'est pourquoi nous ne nous regardons pas comme des ennemis du royaume lorsque nous cherchons à le préserver des épreuves qu'amènera le triste état de choses que nous venons de décrire.

Toute l'Europe connaît les difficultés auxquelles nous faisons allusion, et chaque jour l'Amérique agit en conséquence. Comment un gouvernement peut-il revendiquer son honneur ou sauvegarder ses intérêts dans une pareille situation ? L'expérience des deux dernières années prouve que, si l'Angleterre entrait en guerre avec une puissance européenne, demain cette puissance pourrait lancer un corps de 50 ou 60,000 Irlandais armés et exercés sur le champ de bataille, et dans ce pays même peut-être ; et alors qu'est-ce qui pourrait contenir la population irlandaise, misérable, furieuse et désespérée comme elle l'est ?

Nous le déclarons encore, l'unique espoir de paix, d'ordre, de progrès et d'union réelle, enfin, est dans la pacification de l'Irlande.

Et nous le déclarons solennellement, l'unique moyen d'effectuer cette pacification, c'est la restauration de sa nationalité. Une législation commune au Royaume-Uni par le Parlement de la Grande-Bretagne ne suffira jamais à la tâche

d'enseigner, de faire avancer, de développer et de relever l'Irlande.

L'économie politique ne pourra jamais faire pour un pays comme l'Irlande plus que la nourriture ordinaire pour la santé d'une personne faible et malade. Il faut une législation exceptionnelle, spéciale, fondée sur la connaissance la plus minutieuse du pays ; il faut donner une attention exclusive, pleine, consciencieuse, et nous oserions dire exclusive, province par province, à la découverte et au soulagement des besoins de l'Irlande, toutes choses que le Parlement anglais ne saurait faire.

Un Parlement anglais n'a déjà que trop de quoi s'occuper ; il ne songera jamais à appliquer les principes qu'à des communautés organisées, et ne voudra rien faire pour l'Irlande. Un Parlement anglais se compose d'une combinaison de partis qui ne connaissent guère l'Irlande, il ne peut comprendre la nécessité d'une législation tout à fait exceptionelle, ce qui est absolument nécessaire à l'Irlande. Enfin, un Parlement anglais ne satisfera jamais les aspirations d'un peuple dont l'esprit et le cœur n'ont qu'un seul objet, la nationalité.

Une législation favorable aux fermiers ferait quelque chose ; la destruction de la prédominance protestante par une loi qui placerait l'Église catholique sur un pied d'égalité avec l'Église établie, ferait beaucoup ; l'égalité dans l'éducation et le renversement de ce système qui veut bien donner l'égalité, mais aux dépens de la liberté, produiraient quelque bien, et nous accueillerons ces concessions avec reconnaissance ; — mais nous nous croyons obligés de dire que, lorsqu'elles auront été faites, la sécurité contre tout danger extérieur, le parfait développement des ressources intérieures, et surtout, nous le répétons, les aspirations du pays, exigeront encore la restauration de notre nationalité.

Donnez à l'Irlande une législature propre, donnez-lui la gestion de ses propres affaires, — c'est-à-dire sa nationalité, — et son dévouement comme alliée sera le boulevard de l'État. Le pays et le peuple n'auront plus à se plaindre — ils seront eux-mêmes responsables de leur propre situation ; les conspirations du dedans n'auront plus de raison d'être, et les conspirations du dehors ne pourront rien promettre que l'Irlande ne soit prête à rejeter avec dédain. L'Angleterre alors nous sera unie par nos plus chers intérêts, elle sera la protection de nos plus chers privilèges ; et ainsi seront terminés ces misérables conflits plusieurs fois séculaires.

Nous concluons donc :

1. Que l'Irlande est pauvre et impuissant, non par la faute de la race irlandaise, mais par la faute et par la force de la législation anglaise.

2. Que ladite législation anglaise a exercé son pouvoir non-seulement pour appauvrir l'Irlande pour un temps, mais pour détruire toute sa richesse nationale, rendant ainsi la pauvreté une condition permanente du pays.

3. Que le danger pour l'ordre public tant au dedans qu'au dehors est le fruit de cette pauvreté et de cette dégradation.

4. Que la nature même des remèdes exigés pour enrichir et satisfaire l'Irlande, rend impossible au Parlement britannique leur adoption et leur application ; et en outre les aspirations des émigrés vers leur patrie, et le motif de leur intervention ne pourront jamais être satisfaits qu'en restituant à l'Irlande sa nationalité ; c'est-à-dire en rétablissant le souverain, la Chambre des lords et des communes.

C'est à la face de l'Irlande et de tout l'univers que nous faisons cette déclaration, en vue des intérêts de la terre et du ciel, du présent et de l'avenir. Aux hommes réfléchis qui régissent ces trois royaumes nous en laissons l'issue ; mais notre honneur et notre conscience demandaient que nous fissions connaître la vérité, et rien que la vérité, en face d'éventualités dont un prêtre chrétien ne saurait prendre sur lui la responsabilité. Nous avons rempli notre devoir; c'est aux hommes d'État de l'Angleterre qu'il appartient maintenant de faire le leur.

23 décembre 1837.

Ont signé :

R. B. O' Brien, doyen, V. G. de Limerick, James Synan, P. P., V. G. Shanagolden, Daniel O' Connor, D. D., P. P. Ardagh, James Hickey, P. P., Askeaton, John Clifford, P. P., Monegay, John Walsh, P. P., Temple of Glantine, E. Costello, P. P., Stonehall, Martin Ryan, administrateur, Athay, Luke Hanrahan, P. P., Castlemahon, John Hayes, D. D., C. C., Newcastle, John O' Sullivan, C. C. Newcastle, John Irwan. C. C., Coolcappa, Luke Gleeson, C. C., Glynn, John Moran, C. C., Castlemahon, Michael Mahone, C. C., Limerick, T. Ryan C. C., Ardagh, T. Benson, C. C., Patrick's Well, E. Connery, C. C., Shanagolden, M. Fitzgerald, C. C., Askeaton.

27. — *Espagne.* — La reine Isabelle ouvre la session législative par un discours où on lit:

En voyant de nouveau les Cortès de la nation

légalement et pacifiquement assemblées autour de moi, et en considérant les vicissitudes variées et souvent périlleuses de mon règne, je ne puis faire moins que de rendre grâces d'abord à la divine Providence qui a bien voulu nous défendre au milieu de tant de hasards, et ensuite aux nobles populations que vous représentez, et sans l'adhésion desquelles il m'eût été impossible de remplir les grands devoirs que m'imposent à la fois ma naissance, ma conscience et les lois fondamentales de la monarchie. Un des motifs les plus puissants de ma gratitude, c'est l'heureux succès qui a couronné la politique aussi énergique que prévoyante et prudente, adoptée par mon gouvernement après les rébellions des mois de janvier et de juin de l'année précédente. Souvenez-vous des craintes et des inquiétudes qui, précédant et suivant ces attentats, s'étaient répandues dans toutes les classes de la société; l'aspect menaçant de notre état politique intérieur, la suspension du travail et des transactions industrielles et commerciales, les pressants besoins de nos finances publiques, la décadence mortelle de notre crédit. Qui peut contester l'évidente transformation qui, depuis ce temps-là, s'est accomplie ?

Cet heureux changement nous a rendu plus facile de maintenir et de resserrer les bonnes relations qui nous unissent à toutes les puissances amies. A l'occasion des tristes et récents événements qui, en Italie, ont menacé pendant quelques jours la sûreté des possessions et même de la personne du Pape, l'Espagne a pu, comme en d'autres circonstances, user à l'égard du Pontificat de l'initiative, et prendre l'attitude qui convient à une nation éminemment catholique. L'Espagne a donc offert à notre ami et allié l'Empereur des Français notre coopération morale et, au besoin, le concours de nos forces dans le cas où il deviendrait nécessaire de les employer pour la défense des droits légitimes du Saint-Siége. Invité à prendre part à une Conférence européenne pour garantir d'une manière stable ces intérêts si légitimes, mon gouvernement, interprète fidèle des sentiments les plus enracinés de la nation, n'a pas hésité à accepter une proposition si satisfaisante.

27. — *Rome.* — Fête de saint Jean, patron de Sa Sainteté Pie IX. Après la chapelle papale à la Sixtine, le général Kanzler présente au Pape tout le corps des officiers. Aux paroles de dévouement et de fidélité qu'il exprime, Pie IX répond à peu près en ces termes :

« Il y a en ce monde deux forces ; quand l'une de ces forces sert à détruire, à fomenter la division, et devient un péril pour la société, nous adressons alors au Seigneur des prières pour qu'il éloigne de nous ce fléau, et c'est au sujet de l'usage que l'homme fait de cette force que l'Église a horreur du sang. Mais quand la force soutient la justice, la religion et les droits de la société, alors nous lui donnons nos bénédictions et nous adressons des prières au Très-Haut, au Dieu des armées, pour le triomphe de cette force, parce qu'elle agit au gré de la volonté céleste.

« Et vous, messieurs, vous êtes cette force. Grâce à vous, la famille vit en paix près du foyer, le magistrat rend la justice, et moi-même je puis m'occuper en toute sécurité des intérêts de l'État et de ceux beaucoup plus grands de l'Église catholique. Aussi, je n'hésite pas à vous le dire : Vous êtes devenus l'admiration du monde, *spectaculum facti estis hominibus et angelis.* Si vous vous êtes servi du fer que vous portez à votre côté pour frapper, c'était pour frapper le mensonge, l'hypocrisie, l'injustice. Aussi, je compte toujours sur votre aide. Comptez vous mêmes sur de nouveaux triomphes si vous continuez à rester unis. Votre union est aussi une merveille aux yeux du monde, qui ne comprend peut-être pas pourquoi une armée en apparence si disparate et composée d'éléments si hétérogènes, n'a qu'un seul cœur et une seule âme. Mais c'était parce que vous défendez la vérité, et que la vérité seule fait l'unité. Je vous exprime ma gratitude, la gratitude de la catholicité, et je vais vous bénir. »

Sa Sainteté a béni en effet le corps d'officiers, et chacun d'eux est venu à son tour baiser le pied et la main du Pape. En voyant arriver M. le colonel d'Argy, de la légion, Pie IX, craignant qu'il n'eût quelque peine à s'agenouiller, lui a dit : « Colonel, je vous dispense « du cérémonial. » Mais le brave colonel n'a pu s'empêcher de répliquer : « Non, Saint-« Père, c'est mon droit. » Et, se prosternant, il a baisé la mule pontificale et s'est relevé avec une aisance et une grâce toutes militaires.

28. — *Rome.* — Le général Kanzler adresse au Saint-Père un rapport qui fait l'historique de l'invasion garibaldienne.

ANNÉE 1868

Janvier.

1. — *Rome.* — A midi, le Pape reçoit, au Vatican, le général de Failly, le contre-amiral Laffon de Ladébat, et une députation d'officiers français de l'armée et de la marine venus de Civita-Vecchia.

La réception a été des plus cordiales. Aux compliments que lui adressait le général, à l'occasion du renouvellement de l'année, Pie IX a répondu en français, et à peu près en ces termes :

« J'ai déjà manifesté au monde, dans le dernier consistoire, les sentiments que j'éprouve à l'égard de la noble et généreuse France, de sa vaillante armée et de son souverain.

« Cependant je me plais à remercier ici, de nouveau, la nation très-chrétienne qui m'a témoigné et me témoigne encore une sollicitude si filiale, cette armée qui a accouru avec tant d'empressement à mon secours, et le souverain qui l'a envoyée.

« Oui, je bénis la France, son armée et son Empereur. Je vous bénis tout particulièrement, Messieurs, et, avec vous, tous vos compagnons d'armes, retenus hors de Rome par leur devoir. »

A ces mots, l'assistance s'est agenouillée, et le Pape a prononcé la formule latine de la bénédiction apostolique.

Italie. — Aux députations du Sénat et de la Chambre des députés, le roi répond, entre autres choses : « Nous traversons une crise des « plus graves, nous sommes entourés de pé« rils.... Je crois devoir recommander à tous « le calme et la concorde... La situation s'est « améliorée depuis deux mois. »

France. — Réception aux Tuileries, à l'occasion du premier jour de l'an. Le nonce du Pape adresse à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

« A l'occassion du nouvel an, le corps diplomatique vous présente, par mon organe, son hommage respectueux.

« Le bonheur de Votre Majesté, celui de son auguste famille et la prospérité de la France forment l'objet des vœux, qu'à toute époque de l'année, mais surtout en ce jour solennel, chacun de nous est heureux d'offrir à Votre Majesté Impériale. »

L'Empereur a répondu :

« Je suis heureux de commencer comme toujours la nouvelle année, entouré des représentants de toutes les puissances, et de pouvoir affirmer une fois de plus mon constant désir de conserver avec elles les meilleures relations.

« Je vous remercie des vœux que vous voulez bien former en leur nom pour la France, pour ma famille et pour moi. »

Mgr l'Archevêque de Paris a adressé à l'Empereur l'allocution suivante :

« Sire,

« J'offre à Votre Majesté les hommages respectueux du clergé de Paris, et je la prie d'agréer les vœux que nous formons pour l'Empereur, généreux soutien du Saint-Père ; pour l'Impératrice, providence des malheureux et des

pauvres, pour le Prince Impérial, espoir de la génération qui nous suivra.

« Que Dieu garde Votre Majesté ! Qu'il l'aide à maintenir dans le monde l'ascendant de la France, garantie de justice et de paix ! Qu'il donne à l'Empereur d'assurer dans notre pays, avec la légitime satisfaction des intérêts matériels, le progrès et le triomphe des idées morales et religieuses qui font la vraie félicité des peuples, la stabilité des trônes, la force et l'honneur de ceux qui commandent et de ceux qui obéissent !

L'Empereur a répondu :

« Les vœux que vous adressez au ciel pour « l'Impératrice, pour le Prince impérial et pour « moi, me touchent profondément. Ils partent « d'un noble cœur. Je sais que vous ne séparez « pas les intérêts de la religion de ceux de la « patrie et de la civilisation. »

— L'Archevêque d'Alger fait appel, par le moyen de la presse, à la charité publique en faveur des Arabes que décime la famine. Il trace ce tableau de leur détresse :

C'est la *famine* avec toutes ses horreurs qui décime la population indigène, déjà si éprouvée par les ravages du choléra. Deux années de sécheresse, l'invasion des sauterelles ont épuisé toutes les ressources. Depuis plusieurs mois un grand nombre d'Arabes ne vivent que de l'herbe des champs ou des feuilles des arbres, qu'ils broutent comme des animaux ; et maintenant, avec un hiver plus rigoureux que d'habitude, leurs corps épuisés ne résistent plus ; ils meurent littéralement de faim. On les voit presque nus, à peine couverts de haillons, errer par troupes sur les routes, dans le voisinage des villes, d'où l'on a été obligé de les éconduire pour éviter des désordres de toute espèce ; on les voit attendant les tombereaux qui enlèvent les immondices, pour se les disputer et les dévorer. Rien ne les rebute. Ils vont jusqu'à déterrer, pour les manger, les animaux morts de maladie. Ils enlèvent ceux de nos colons qui sont obligés de garder leurs fermes le fusil à la main. Chose affreuse à dire, plus affreuse encore à voir, on en trouve chaque matin sur les routes, dans les champs, étendus morts d'inanition ; on en a trouvé jusqu'à six, huit, dix et douze ensemble à côté les uns des autres.

Nos journaux d'Algérie sont pleins de ces lugubres récits. Ces pauvres gens, dénués de tout, montrent encore un courage, une résignation farouche qui seraient vraiment admirables s'ils étaient inspirés par un sentiment chrétien, et s'ils ne naissaient pas de leur triste fatalisme musulman, qui est la première cause de leurs maux, parce qu'il empêche de leur part toute prévoyance. Lorsqu'ils sentent venir la mort, cette mort lente et affreuse qu'amène la faim, ils ne se plaignent pas, ils ne se révoltent pas ; ils s'étendent sur la terre au bord du chemin, s'enveloppent de leurs haillons, se couvrent la face et attendent leur dernière heure en murmurant le nom d'*Allah*.

C'est ainsi qu'ils sont morts du choléra durant tout cet été ; c'est ainsi qu'ils meurent maintenant de faim, littéralement fauchés par ces fléaux, comme la moisson par la main du moissonneur.

Des calculs qui ne sont pas exagérés font monter jusqu'à plus de cent mille le nombre des victimes dans ces six derniers mois ! Jugez par là, monsieur, du nombre des veuves, des orphelins, des vieillards restés sans ressources.

Ces malheureux se présentent en longues troupes dans les cours des fermes, aux portes des cités. On recueille les petits enfants sur les chemins, quelquefois suspendus encore au cou de leurs mères mortes, quelquefois aussi eux-mêmes expirants.

2. — *Portugal.* — M. Joaquin-Antonio de Aguiar, président du conseil des ministres, ouvre, au nom du roi, les cortès générales. Quelques jours après, le ministère, qui se voit en minorité, se retire, et le comte de Loulé est chargé de former un nouveau cabinet.

Espagne. — Clôture, dans le congrès, de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Dans cette discussion, tous les partis de la Chambre se sont réunis pour protester de leur dévouement à l'Église, de leur résolution de soutenir la cause du pouvoir temporel, et pour remercier la Reine et le gouvernement de l'attitude prise par l'Espagne dans cette question. L'adresse est votée par 161 voix contre 3. On y lit :

« S'il est déplacé, dans la bouche des députés espagnols, de louer les actions et la noblesse des populations dont ils font partie, et au nom desquelles ils parlent, il doit leur être permis

cependant d'exprimer leur satisfaction pour l'excellent et pacifique état de nos relations avec les puissances amies, et de se faire les interprètes de la joie immense qu'ont produite dans tous les cœurs véritablement espagnols, et par conséquent catholiques, les magnifiques paroles de Sa Majesté relativement à la Papauté et en faveur de l'indépendance et de la stabilité du légitime pouvoir et des incontestables droits du Saint-Siége.

« En usant de son initiative, en prenant l'attitude qui convient à une nation éminemment catholique, et en offrant à l'Empereur des Français, ami et allié de l'Espagne, notre coopération morale et même nos forces matérielles, dans le cas où il paraîtrait bon de les employer pour la défense du Saint-Siége, notre gouvernement a bien mérité de la nation, et s'est montré digne de la reine aujourd'hui heureusement assise sur le trône d'Isabelle Ire, et digne du peuple qui a combattu pendant sept siècles pour l'intégrité de sa foi.

« Dans l'horrible lutte de la Révolution contre la légitimité, de la force contre le droit, le Saint-Siége symbolise la force du droit et de la légitimité. Par son amour filial pour le Saint-Père, par l'influence morale de son opinion, par sa parole et par son vote, l'Espagne occupera son poste d'honneur et de justice aux côtés du Souverain-Pontife, qui est la figure la plus auguste, la plus calme, et la plus vénérable de l'histoire contemporaine. »

3. — *Autriche.* — Le comte de Crivelli, ambassadeur d'Autriche à Rome, écrit de cette ville au baron de Beust :

Le 31 décembre, j'ai eu l'honneur de remettre mes lettres de créance au Saint-Père qui m'a reçu avec sa bonté proverbiale. Sa Sainteté a daigné s'entretenir très-longtemps avec moi, me parlant de la politique générale et particulièrement de la situation intérieure de l'Autriche et de la personne de l'Empereur, notre auguste souverain, pour lequel elle a témoigné le plus sincère et le plus vif intérêt. Arrivant à la question du concordat, le Saint-Père observa que, depuis que l'agitation contre le concordat a commencé, l'attitude du gouvernement impérial a été équivoque, laissant faire d'un côté, encourageant de l'autre par son silence, se taisant également sur les modifications qu'on réclame pourtant en thèse générale comme nécessaires, sans que depuis plusieurs mois on ait fait la moindre démarche pour entrer dans l'examen des détails. « Je suis tout disposé à réviser et modifier le concordat selon les exigences de la situation, à l'amender selon les expériences faites, » a continué le Saint-Père, « mais je ne pourrai jamais consentir, je ne consentirai jamais à l'abroger ; si on l'annule par des lois nouvelles, en face de la catholicité entière, je protesterai hautement contre la violation d'un engagement solennel. »

J'ai vu plusieurs fois le cardinal Antonelli, le sous-secrétaire d'État, Mgr Berardi et Mgr Franchi ; tous m'ont parlé dans le même sens. Je crois qu'on est blessé de l'attitude du gouvernement impérial et royal qui n'a rien fait pour calmer l'agitation contre le concordat, ni pour s'entendre avec le Saint-Siége ; en un mot, on trouve que son attitude n'a été ni franche ni loyale. Évidemment, ces mots ne sont sortis de la bouche de personne, mais il est facile de voir qu'ils sont dans la pensée. Sans qu'on me l'ait dit clairement, je crois que si en Autriche on passait outre et considérait le concordat comme non-avenu, le Saint-Siége revendiquerait tous les priviléges accordés au souverain. Je laisse juger à Votre Excellence la perturbation qui suivrait une séparation violente de l'Église et de l'État en Autriche, où, tant bien que mal, les deux pouvoirs ont marché de concert depuis des siècles. Un conflit avec le Saint-Siége dans ce moment, où les animosités religieuses viendraient s'ajouter aux passions politiques, aurait sans doute des suites incalculables, mais sûrement funestes. Je n'ai pas besoin d'assurer Votre Excellence que je ferai bien certainement tout mon possible pour en atténuer les effets.

5. — *France.* — Les journaux religieux publient la circulaire de S. Ém. le cardinal de Bordeaux, au sujet du concile provincial qui doit se réunir à Poitiers; la circulaire est datée du 22 décembre 1867 :

Messieurs et chers Coopérateurs,

J'ai adressé à tous les Évêques suffragants de Bordeaux la lettre d'indiction qui annonce un cinquième Concile provincial. Il sera tenu à Poitiers. La date de cette réunion est le 12 janvier. J'ai choisi ce jour, de concert avec mes vénérables collègues, parce que nous aurons ainsi l'occasion de célébrer, avec une plus grande pompe, le quinzième anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire, qui fut en son temps l'une des lumières les plus brillantes de l'Église, l'athlète de la foi dans les Gaules et la gloire de notre vieille Aquitaine.

Notre but, Messieurs et chers Coopérateurs, en poursuivant la série de nos assemblées synodales, est de nous concerter sur les besoins de nos diocèses, d'opposer de nouvelles et solennelles affirmations aux négations de la libre pensée, et d'examiner à l'avance les importantes matières que le Souverain-Pontife doit soumettre aux Évêques appelés au concile œcuménique déjà annoncé....

Pendant plus de deux siècles, l'action des conciles avait été suspendue, et ce fut du sein d'une tempête, qui menaçait de bouleverser le monde, que Dieu fit sortir l'ère pacifique de notre indépendance. Nous l'inaugurâmes à Bordeaux, en 1850, par une première réunion synodale, et cl fut une page nouvelle acquise pour nos annales; car pour une province, un concile de plus, c'est incontestablement une gloire de plus. La Rochelle en 1853, Périgueux en 1855 et Agen en 1859, furent associés à ce grand bienfait. C'est aujourd'hui le tour de la ville de Poitiers; nous savons qu'elle en est d'avance fière et heureuse : elle comprend que les fruits qui découlent de ces sortes de réunions, les relations qui s'y établissent entre les Évêques, les prêtres et tous les fidèles d'une vaste province, puisque la nôtre s'étend au delà des mers, créent *des liens qui, noués ensemble, forment une chaîne impossible à rompre* et accroissent par là même la force de l'Église.

Quand on veut, Messieurs et chers Coopérateurs, réfléchir sur les incertitudes, les malaises, les douleurs de notre époque, il ne faut pas perdre de vue que les moments où les peuples se transforment sont toujours dangereux pour l'esprit humain. On ne sait pas assez discerner l'élément divin de l'élément terrestre; on ne trouve plus de nuances entre la religion et la politique; on confond ce qui passe et ce qui demeure.

J'ai la conviction que, si dans les jours où l'incrédulité du dix-huitième siècle s'efforça de pervertir le monde, si à l'heure de cet immense vertige on eût pu réunir des Conciles, c'est-à-dire quelques-unes de ces assemblées où l'Église se montre rangée en bataille sous le commandement même de Dieu, nous l'affirmons sans hésiter, l'impiété moderne aurait peut-être reculé devant les anathèmes partis de la bouche de nos pontifes. Malheureusement des pouvoirs prévenus ou trop faibles condamnèrent à l'isolement nos illustres devanciers, qui portaient avec tant d'honneur la double auréole du savoir et de la vertu. Sous prétexte de réprimer les usurpations de la puissance spirituelle, on paralysa son action. Tout fut permis au philosophisme intolérant. On réserva l'esclavage et ses humiliantes rigueurs pour l'Église, qui fut privée de l'irrésistible puissance promise par l'Esprit-Saint à ceux qui sont assemblés en son nom : *Ubi sunt congregati in nomine meo, ibi sum.*

Honneur au gouvernement qui a compris, dès son origine, qu'un acte de vitalité propre à l'Église ne pouvait être un danger pour l'État, et que d'une délibération d'Évêques réunis dans un esprit de foi et de charité, il ne sortirait qu'une émanation de lumière et de paix. Aussi l'Empereur, dans son discours à l'ouverture de la session de 1858, a-t-il bien voulu rappeler que *ces conciles se tenaient librement et sans entraves.*

Qui ne reconnaît aujourd'hui le bien opéré par les réunions synodales de toutes les provinces ecclésiastiques de France de 1850 jusqu'à ces derniers temps? S'il est vrai que l'étincelle, en se communiquant, devient un foyer; que les rivières, en mêlant leurs eaux, se changent en fleuves; si les soldats, en marchant sous les mêmes drapeaux, forment une armée, quelle n'a pas été la force et la puissance de tous les Évêques d'un grand empire, unissant leur voix pour montrer aux populations l'abîme que l'impiété s'efforce d'ouvrir sous leurs pas!

Faites comprendre, messieurs, aux fidèles confiés à votre garde, que la religion est le dernier mot de l'humanité; qu'elle a des lumières pour toutes les intelligences, des remèdes pour toutes les douleurs. Demandons qu'elle reprenne son empire : alors s'éteindront les haines et toutes les divisions qui troublent le monde; faites prier vos paroissiens pour qu'ils obtiennent des grâces abondantes sur les travaux que vont entreprendre vos Évêques, pour la gloire de vos Églises et le bien de leur troupeau.

— Après la dernière conférence du P. Hyacinthe, des Carmes déchaussés, qui avait été chargé de la station de l'Avent à Notre-Dame de Paris, Mgr Darboy prononce les paroles suivantes devant les trois mille hommes assemblés autour de la chaire:

Je ne voudrais pas retenir plus longtemps la noble assemblée, et cependant je désire qu'elle ne se sépare pas avant que je l'aie remerciée des sympathies dont elle a bien voulu entourer l'éloquent conférencier de Notre-Dame, et des sentiments religieux dont elle a donné le témoignage à tout Paris et à toute la France.

Je crois vous interpréter aussi, Messieurs, en remerciant l'éminent prédicateur du zèle apos-

tolique qu'il a porté dans cette chaire et des leçons élevées qu'il en a fait descendre.

Le sujet qu'il a traité est étendu, complexe ; il est d'autant plus difficile qu'il s'y mêle forcément des opinions et que tout n'y est pas à l'état de doctrine définie par l'autorité ; mais vous rendrez cette justice à l'orateur, qu'en exposant et discutant les systèmes, il s'est constamment montré plein d'égards pour les personnes, comme le voulaient d'ailleurs son caractère bien connu et sa charité sacerdotale.

Quoi qu'il en soit de tel ou tel détail, une chose essentielle et frappante se dégage de tout ce que nous avons entendu, et particulièrement de cette dernière conférence : c'est que la société vit de croyances, de morale, de respect et de dévouement. Telle est, si je ne me trompe, la conclusion pratique à laquelle le prédicateur a voulu nous amener.

La société se compose de certains éléments primordiaux, puissants, irréductibles, vraiment divins dans leur origine et dans leur énergie. Ils se nomment l'autorité et la liberté, le pouvoir et l'obéissance, le devoir et l'intérêt, le droit et la force. Ils sont dans le monde avant vous, et ils y resteront après vous. Si vous parveniez à les chasser par un côté des affaires humaines, ils apparaîtraient de l'autre en vous menaçant de leur éternité. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de les déplacer, de les combiner dans des proportions plus ou moins heureuses, mais toujours variables.

De ces combinaisons, causes ou résultats des révolutions et des guerres, naissent les formes diverses des gouvernements, les institutions et les lois qui, du haut en bas de la société, déterminent les droits et les devoirs, règlent l'activité et sauvegardent les intérêts tant particuliers que généraux. Elles donneraient satisfaction aux justes exigences de tous et de chacun si, se tenant à égale distance d'une autorité trop absolue et d'une liberté trop indépendante, elles pouvaient établir le règne et l'action tempérée de l'une et de l'autre dans la pondération et la mesure, *Nec totam servitutem, nec totam libertatem*, disait un ancien.

Mais il n'est guère possible que ces combinaisons heureuses soient pleinement réalisées ou durent longtemps ; il y a de cela deux raisons : la première, c'est l'humaine imperfection à laquelle les événements se chargent de donner des leçons, mais qu'ils ne corrigent pas. *Vitia erunt donec homines*, disait encore le même grand esprit. Et en effet, naturellement, avec son orgueil, l'homme n'aime pas tout ce qui a mission de le régler et de le contenir. De plus, dans son âpre avidité, il endure difficilement qu'on réprime en lui la passion des jouissances matérielles et les tendances d'un égoïsme subversif.

Pas de dépendance, nulle contrainte ! voilà son cri. Chacun travaillant de la sorte à son émancipation personnelle, tous parlent de leurs droits, nul ne veut parler de ses devoirs. En un mot, le caprice est la règle, et l'intérêt fait loi. Tel est le premier obstacle.

Le second obstacle qui contrarie le jeu des institutions et trouble la paix sociale, c'est que, pour les peuples comme pour les individus, la vie est une création continuée, un perpétuel devenir. Tout ce qui tombe dans le temps est soumis à la loi du temps, qui est la vicissitude et le changement. Rien ni personne ne peut s'y dérober. Les transformations étant donc inévitables, il importe de modifier avec intention, avec une autorité intelligente et ferme, ce qui se modifierait sans dessein au gré d'une liberté aveugle et passionnée.

Mais c'est là que les choses nous attendent, c'est là que se manifestent l'impuissance et la vanité de la sagesse humaine ; elle ne sait pas apprécier exactement le degré d'intensité qu'elle doit donner ou laisser prendre à l'autorité et à la liberté, à la force d'impulsion et à la résistance ; car si quelques esprits chétifs et pervers suffisent à déchaîner l'une, peu de génies sont capables de gouverner l'autre avec cette juste mesure qui produit la paix durable et la prospérité des empires.

Toutefois, et c'est ici que revient la conclusion pratique de notre cher prédicateur, il y a dans le monde un réformateur des vices, un modérateur des forces sociales, un principe dont l'action, si elle était plus générale, rendrait moins fréquentes et moins graves les conséquences d'un douloureux antagonisme entre les éléments divers qui s'agitent au sein des États.

Ce principe, ce n'est ni une forme de gouvernement, ni des mesures économiques, ni un ensemble de lois, ni un drapeau plus ou moins vieux ou illustre ; c'est le sens moral, c'est l'esprit religieux, c'est la vertu.

Les plus grands maux des sociétés viennent du dedans : les lois civiles et la science humaine ne peuvent les combattre que par le dehors. La religion seule sait les attaquer et les vaincre dans leur source profonde, et elle y arrive en répandant ses doctrines qui donnent une base divine à tous les droits, un caractère sacré à tous les devoirs, qui mettent toutes les institutions sous la garde du respect. C'est en même temps ce

qu'il y a de plus sûr pour l'autorité et de plus honorable pour la liberté. Où se trouve le respect il n'y a jamais trop de liberté ; où manque le respect il n'y a jamais assez d'autorité ; car, à la place du sens moral affaibli, la force se montre, elle fait son œuvre, et c'est justice.

Laissez-moi donc, messieurs, vous en prier : travaillez tous, dans la mesure de vos forces, à maintenir et à développer les croyances et les pratiques religieuses, et, par là même, les vertus privées et sociales qui font la grandeur morale de l'individu, la joie et la gloire des familles, la paix des cités, la fortune des nations.

Jeunes gens, hommes faits, souvenez-vous de la tendresse de votre mère, du dévouement de votre père ; que pour eux votre cœur reste toujours neuf et plein des délicatesses de la piété filiale. Ayez l'esprit de discipline, l'amour du travail, le sentiment du devoir ; portez avec conscience le fardeau de votre responsabilité morale, et soutenez vaillamment les luttes austères de la vie.

Vous qui maniez la plume ou la parole, respectez dans toute âme honnête et pure ce qui fait la dignité de votre mère et de vos sœurs, de votre femme et de vos filles ; respectez en vous et dans les autres ce qui est notre bien commun, la vérité, la justice, le droit, la loi, l'honneur des personnes et des familles.

Vieillards qui, témoins et peut-être victimes des révolutions, avez assisté à la chute de plusieurs gouvernements, voyant bien ce que l'autorité y perd sans voir aussi bien ce que la liberté y gagne, avant de nous quitter, laissez-nous des conseils et des exemples qui nous raffermissent dans le respect, le patriotisme et la concorde.

O mon pays ! vous qui êtes né à Tolbiac d'une victoire et d'un acte de foi, vous que la religion et la guerre, entrelaçant la croix et l'épée, ont porté sur ce pavois royal et présenté aux peuples de la jeune Europe comme leur chef, leur modèle et presque leur monarque ; vous qui avez parcouru l'univers et traversé quinze siècles avec les belles et grandes qualités d'un soldat, avec le zèle d'un missionnaire, avec l'héroïsme d'une sœur de Charité, ô mon pays ! gardez vos traditions chrétiennes et restez fidèle à votre glorieux passé. Que Dieu soit avec vous dans la paix et dans la guerre ! Dans la guerre, quand elle ne pourra pas être évitée, et alors, que chaque coup de votre glaive soit une victoire, une de ces victoires dont vos rivaux se souviennent encore mieux que vous ! Que Dieu vous assiste dans la paix et continue de donner à vos enfants toutes les prospérités désirables par une féconde alliance de l'autorité et de la liberté !

Puisse ainsi notre patrie terrestre, la France, bénie de Dieu, enviée des peuples, devenir, autant que la nature des choses le comporte, l'image et le prélude de cette patrie supérieure, divine, dont on vient de nous parler, et nous aurons tous pour chef la vérité, pour loi la charité, pour mesure du temps et du bonheur l'éternité !

6. — *Rome.* — Le *Journal de Rome* publie le document suivant :

S. Em. Rév. Mgr le cardinal Jérôme d'Andréa étant revenu de Naples à Rome, le 14 décembre dernier, Sa Sainteté, conformément au bref apostolique *Quamquam illius*, du 29 septembre 1867, lui a communiqué ses ordres par l'intermédiaire de Mgr le Patriarche de Constantinople, secrétaire du Sacré-Collége, en se réservant de lui faire connaître ses intentions ultérieures. D'après la teneur des ordres susdits, le cardinal sus-nommé a transmis à Sa Sainteté l'acte suivant de rétractation :

« Le cardinal soussigné, obéissant aux ordres de Sa Sainteté, déclare :

« 1° Qu'il demande excuse pour la désobéissance qu'il a commise en se rendant à Naples malgré la défense du Saint-Père ;

« 2° Qu'il déplore le scandale donné aux fidèles par son attitude à l'égard de la personne sacrée de Sa Sainteté et à l'égard des sacrées congrégations, dans ses écrits personnels et dans ses relations avec l'*Esaminatore* de Florence dont il réprouve les doctrines, que le Saint-Père considère comme hérétiques et schismatiques ;

« 3° Il adhère pleinement à l'adresse de l'épiscopat catholique, réuni à Rome en juin 1867 ;

« 4° Il désavoue les protestations et les autres actes faits par lui en contradiction avec la publication du bref du 12 juin 1866 ;

« 5° Il demande humblement pardon au Saint-Père et il fait ses excuses aux Éminences, ses collègues, et à toutes les autres personnes qu'il a offensées d'une manière ou d'une autre.

« Rome, le 26 décembre 1867.

« JÉRÔME, cardinal D'ANDREA,
« Évêque de Sabine, abbé de Subiaco. »

11. — *Canada.* — L'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Taché, adresse une circulaire à son clergé pour promouvoir les enrôlements des jeunes Canadiens dans l'armée pontificale.

France. — Mort du général comte Ladislas Zamoyski. Le comte de Montalembert lui consacre une notice nécrologique dans le *Correspondant* du 25 janvier suivant.

12. — *France.* — Ouverture du concile provincial de Poitiers, cinquième de la province de Bordeaux. Assistent au concile : Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux, et NN. SS. Pie, évêque de Poitiers, Cousseau, évêque d'Angoulême, Dabert, évêque de Périgueux, Colet, évêque de Luçon, Maupoint, évêque de Saint-Denis (Réunion), Thomas, évêque de la Rochelle, le P. Abbé de Ligugé, et les délégués des diocèses d'Agen et de la Martinique, dont les siéges sont vacants. Les officiers du concile sont :

Promoteurs : M. Dulac, vicaire général de Bordeaux, et archidiacre ; Béchillon, vicaire général de Poitiers et archidiacre de Niort et de Thouars.

Notaires : M. Cirot de la Ville, chanoine honoraire et professeur à la faculté de Théologie de Bordeaux ; Héline, chanoine de Poitiers et secrétaire de l'évêché.

Secrétaires : M. Sayvet, chanoine archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême ; Rigaud, chanoine honoraire, directeur du séminaire de Poitiers.

Maîtres des cérémonies : MM. Ménard, Poulier, Robineau, chanoines honoraires de Poitiers.

La première session a eu lieu le dimanche à la cathédrale. Le vaste chœur de la basilique, orné pour la cérémonie avec un goût sévère, se prêtait admirablement au développement de la pompe des cérémonies synodales. A l'issue de la messe du Saint-Esprit, célébrée pontificalement par le Cardinal Archevêque, les quatre Évêques présents, Mgrs de Poitiers, d'Angoulême, de Luçon et de Périgueux, et le R. P. abbé de Ligugé, portant la crosse et la mitre, se sont formés en hémicycle autour de Son Éminence, et alors a commencé la séance dont on pourra lire les détails dans le Cérémonial. Après avoir adressé l'allocution latine d'usage aux membres du Concile, Mgr Donnet s'est avancé vers la grille du chœur et a prononcé du haut d'une chaire improvisée le discours d'ouverture. Une foule considérable avait afflué à la cathédrale pour jouir des splendeurs de la cérémonie, qui n'a été terminée qu'à onze heures et demie, par la procession du cortége dans les nefs de l'église.

Le passage suivant du discours d'ouverture prononcé par S. Ex. le cardinal Donnet fait connaître le but du concile et les matières sur lesquelles il était appelé à délibérer :

Un concile, étudié dans son but et dans ses actes, est tout ensemble un bienfait religieux et un bienfait social.

Un bienfait religieux, d'abord. Qui pourrait nier que l'homme a besoin de croyances qui fixent son esprit et règlent sa vie ? Et quand je dis que l'homme a besoin de croyances, j'entends de croyances nettement définies, sur lesquelles aucun doute sérieux ne saurait s'élever, dont la vérité s'impose à l'intelligence avec une autorité souveraine ; sur lesquelles enfin la pensée et le cœur puissent s'appuyer comme sur ces rochers de granit autour desquels la tempête s'agite depuis des siècles sans ébranler leur sereine immobilité. Or, n'est-ce pas l'œuvre des conciles ? Tout ce qui pourrait laisser, en matière de foi, la plus légère incertitude dans les âmes, s'évanouit devant eux. Tout ce qui pourrait paraître obscur, incomplet dans les grandes questions dont la solution importe si fort à nos destinées, est éclairci.

Il n'y a pas un point d'enseignement, une règle même de discipline ayant pour objet de déterminer les limites et d'assurer la pratique de telle ou telle prescription morale, sur quoi leur attention ne se soit portée. Quand on parcourt les annales de ces augustes assemblées, et qu'on voit avec quelle sollicitude elles ont étudié toutes les matières qui se rapportent à la foi chrétienne, avec quel soin elles ont dissipé les ténèbres que l'erreur s'efforçait parfois de répandre autour des vérités évangéliques, avec quel zèle et quelle netteté elles ont défini ce qu'il importait aux fidèles de connaître et de croire, entrant, quand il le fallait, dans les détails les plus intimes ; quand on parcourt, dis-je, l'ensemble de leurs décisions, on est émerveillé, le mot n'est pas trop fort, de tout ce qu'elles ont répandu de lumière, de toutes les œuvres, saintes et charitables qu'elles ont provoquées ; et, d'une voix unanime, on proclame, au nom de la vérité et de la justice, que les conciles ont été un véritable bienfait religieux.

J'ajoute que la seule indication de quelques-unes des matières que se proposent de traiter les Pères du présent concile est un irrécusable témoignage qu'au dix-neuvième siècle, comme dans les âges précédents, les conciles sont fidèles à leur mission. Que faut-il penser des doctrines insensées qui se résument dans le nom de morale indépendante ? Quel est le pouvoir de l'Église par rapport à la béatification et à la canonisation des saints ? Quelle est l'obéissance due au Siége apostolique ? Quelles obligations imposent la dignité et la sainteté du mariage chrétien ? Telles sont quelques-unes des graves questions qui feront l'objet de nos décrets, et sur lesquelles, au nom de Dieu et de son Église, nous proclamerons les principes qui doivent guider votre foi et éclairer votre conduite.

13. — *France.* — Les Pères du concile de Poitiers se transportent dans la basilique de Saint-Hilaire, pour y célébrer la fête du 15e centenaire du grand Docteur, et y promulguer le décret sur saint Hilaire, *Decretum primum, de sancto Hilario.* A cette occasion, le cardinal-archevêque de Bordeaux prononce une homélie dont voici quelques passages :

Il y a quinze cents ans qu'à pareil jour s'envolait au ciel l'une des plus grandes âmes qu'ait possédées notre vieille terre des Gaules, le plus illustre des évêques, et l'oracle de tous les conciles de son temps, le premier de tous les Pères qui dans notre patrie ait reçu le titre éminent de docteur de l'Église, celui dont nous n'avons pas besoin de dire le nom parce qu'il est en ce moment sur les lèvres de tous ceux qui nous écoutent.

Pouvions-nous trouver une plus belle occasion d'ajouter un nouvel anneau aux quatre conciles qui relient l'histoire de notre Aquitaine actuelle à son glorieux passé ?

C'est à vous, nos Frères bien-aimés, que doit revenir la plus riche part de cette fête de famille ; mais il ne vous est pas permis de la garder tout entière. La France a le droit de s'y associer, elle qui jadis, sous le vieux nom de Gaule, accueillit avec un saint et incomparable enthousiasme le glorieux athlète de la foi au retour de ses luttes triomphantes contre l'hérésie. C'est l'intérêt même de toute la catholicité, car, en préservant nos provinces de l'hérésie, Hilaire préparait à l'Église cette nation très-chrétienne qui devait porter plus tard la lumière de l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde.

Il était donc juste qu'en ce grand jour l'Aquitaine par tous ses Évêques payât à l'invincible athlète le tribut public de sa reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus, et qu'elle célébrât, avec un éclat spontané et magnifique, une fête qui la touche de si près.

Nous l'avons jugé ainsi, N. T.-C. F., et nous avons cru ne pouvoir le faire plus dignement et plus utilement qu'en accourant de toutes les parties de notre vaste province au tombeau de notre illustre devancier, pour traiter sous son inspiration les sujets les plus en rapport avec les besoins de notre temps. L'union a toujours été une des forces vitales de l'Église. Tandis que ses ennemis, livrés à l'esprit de division et de discorde, sont condamnés fatalement à s'entre-déchirer, nous, enfants de l'unité catholique, obéissant à un seul chef, nous offrons au monde le plus ravissant des spectacles, celui d'une société qui, comme Jérusalem, est belle et opulente dans sa paix, mais forte dans ses combats, selon le langage des saints Livres. Car elle oppose aux formes multiples du mensonge le merveilleux accord des esprits dans la vérité.

Ainsi pensait votre grand Pontife. Vivant à une époque pleine d'agitation et de trouble, dans un temps où le sein de l'Église était déchiré par l'hérésie la plus astucieuse et la plus violente, où le monde s'étonna, selon la parole de saint Jérôme, de se réveiller arien, que fait-t-il en des conjonctures si difficiles, en face de dangers si imminents ? Confiant en l'esprit du divin Maître, qui a promis d'être au milieu des siens quand ils s'assembleraient en son nom, nous le voyons recourir constamment à l'appui de ses collègues dans l'épiscopat, se mettre en rapport avec chacun d'eux, soit par lettres, soit de vive voix au sein des conciles.....

Hilaire nous apprend par son exemple ce que nous avons à faire contre les erreurs de notre temps. Des hommes ingrats et prévenus n'ont pas craint de recommencer la guerre contre Dieu et son Christ, non pas qu'ils inventent ou organisent une attaque nouvelle ; ils ne font que tourner sans fin, comme le disait notre saint Évêque, dans le cercle de l'erreur.

Dans notre siècle, comme dans celui d'Hilaire, c'est la même cause qu'il faut défendre, parce que c'est toujours la même cause qui est en butte aux attaques, la cause sacrée de Jésus-Christ, contre laquelle s'insurge avec orgueil ce qu'on appelle aujourd'hui la libre pensée. Nous espérons fermement, avec notre saint Docteur, que l'Église fera luire, même aux yeux de la folle sagesse du siècle, la lumière de sa doctrine,

la vérité de ses mystères. La vérité possède en effet une puissance merveilleuse. Par elle-même, elle peut subjuguer l'intelligence; mais elle brille d'autant plus qu'elle rencontre plus d'obstacles, si bien que, quoique immuable de sa nature, elle s'affermit chaque jour à mesure qu'on cherche à l'ébranler. Car c'est le propre de l'Église de vaincre quand on la blesse, d'être comprise quand on la discute, de gagner du terrain quand on l'abandonne. Paroles tellement confirmées par l'expérience, que, loin d'avoir rien perdu en se propageant au travers de quinze siècles, elles retentissent plus fortement à nos oreilles, et brillent à nos yeux d'un plus vif éclat.

— Mort de l'abbé Le Hir, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Ce savant prêtre avait été l'un des professeurs de M. Renan, dont il avait commencé à réfuter les erreurs et à démontrer l'ignorance dans de solides articles publiées dans les *Études Religieuses.*

14. — *France.* — Les Pères du concile de Poitiers se rendent à l'abbaye de Ligugé, rendue célèbre par les miracles de saint Martin de Tours.

18. — *Angleterre.* — Mgr Stonor, chapelain des volontaires pontificaux de la Grande-Bretagne, écrit de Rome au journal le *Tablet*, qui se publie à Londres :

« Monsieur, quelques journaux anglais et étrangers ont répété dernièrement qu'un assez grand nombre de nos volontaires auraient été renvoyés d'ici à cause de leur fénianisme. Je suis heureux de me trouver en situation d'informer vos lecteurs que cette nouvelle est erronée. Voici le fait :

« Quelques-uns de nos volontaires avaient quitté leur pays sans connaître bien la nature et les exigences du service militaire à Rome. Trouvant que le terme de ce service était plus éloigné qu'ils ne l'avaient pensé, et que beaucoup de difficultés pour eux résultaient du langage et de la manière de vivre, à laquelle ils n'étaient pas préparés, ils demandèrent à être renvoyés chez eux, ce que l'autorité militaire leur accorda immédiatement.

« Nos zouaves anglais, irlandais et écossais, sont maintenant au nombre de 160; ils ne tarderont pas à atteindre un effectif de 200 hommes. Il vaut mieux que les hommes viennent par petits groupes, parce qu'il leur est ainsi plus facile de se fondre avec le reste des zouaves, qui sont pour la plupart français ou belges.

« Je n'ai pas besoin de dire que la vie du soldat ici est une vie laborieuse, et tous ceux qui s'enrôlent doivent être prêts à endurer toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

« *Cinq mille* zouaves de toutes nations sont un bel exemple de dévouement au Saint-Siége, et montrent que l'esprit chevaleresque du moyen âge n'est pas encore éteint en Europe.

« Les fils de l'Ile des Saints et des descendants des Croisés combattent maintenant pour la même cause que leurs ancêtres; espérons que la victoire se déclarera bientôt pour la religion et le droit. »

Belgique. — Mgr Dechamps, archevêque de Malines et primat de Belgique, adresse sa première lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son archi-diocèse, à l'occasion de son arrivée à Malines. Il y trace les devoirs de l'Évêque et termine par des considérations sur la situation de l'Église en face des ennemis de la foi.

19. — *France.* — Clôture du concile provincial de Poitiers. Outre les Pères du Concile, dit le *Courrier de la Vienne*, plusieurs Évêques, arrivés de la veille, rehaussaient par leur présence l'éclat de cette belle fête : c'étaient NN. SS. Guibert, Archevêque de Tours, Amanthon, Archevêque *in partibus* de Théodosiopolis, Angebault, Évêque d'Angers, Fillion, Évêque du Mans, et Fruchaud, Évêque de Limoges.

A huit heures et demie du matin, les rangs du clergé, partant de la sacristie, se sont développés dans la vaste basilique de Saint-Pierre, pour se rendre à l'autel majeur. Les nombreux ecclésiastiques, accourus de divers points du diocèse et des diocèses voisins marchaient en tête de la procession; venaient ensuite les membres du Concile, le chapitre de la cathédrale, puis les Évêques, la mître en tête, la crosse à la main, bénissant la foule sur leur passage.

Son Éminence le cardinal archevêque de Bordeaux, revêtu du *pallium* et des ornements sacrés, terminait ce magnifique cortége. Ces Évêques rangés par ordre dans le

sanctuaire, ce vénérable pontife célébrant assis dans son trône ou debout devant l'autel, au milieu de la couronne de ses frères, ces hauts dignitaires des diverses Églises de l'Aquitaine, tous ces représentants des antiques familles religieuses, enfants du Carmel, de saint Benoît, de saint Dominique, de saint François d'Assise, de saint Ignace, et d'autres appartenant à des instituts plus jeunes, ce clergé nombreux remplissant le chœur, l'assemblée des fidèles inondant les nefs, — c'était là un grand spectacle, et qui rappelait les solennités de Saint-Pierre de Rome.

Après la messe, le cardinal métropolitain a ouvert la session par les prières d'usage, et, sur la demande des promoteurs, l'un des secrétaires a lu quelques-uns des décrets préparés ; puis les Évêques, la mitre en tête, se sont successivement avancés vers l'autel pour y signer les actes du Concile, — formalité qui a été également remplie par le représentant de l'église d'Agen, et par les procureurs des évêques de la Basse-Terre, de la Martinique et de Saint-Denis de la Réunion.

La clôture a été ensuite solennellement proclamée, et les *acclamations*, composées pour la circonstance par Monseigneur l'évêque d'Angoulême, ont été chantées par les Pères et par les théologiens du Concile, auxquels se sont joints les membres présents du clergé et des groupes nombreux de fidèles. Ces *acclamations* expriment des actions de grâces à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, à la très-sainte Vierge et aux patrons de l'Église de Poitiers, — des vœux pour le Souverain-Pontife, pour l'Empereur, pour le cardinal archevêque, primat d'Aquitaine, pour les Pères et théologiens du Concile, pour la ville de Poitiers, qui avait donné une respectueuse et noble hospitalité aux illustres étrangers venus dans ses murs.

Après ce chant, la procession s'est mise en marche pour le Séminaire, en suivant l'ordre déjà décrit. Sur tout le parcours, les maisons étaient pavoisées ; la foule se tenait silencieuse sur les trottoirs des rues, formant une double haie, et laissant percer dans son attitude respectueuse un vif sentiment de curiosité.

A l'office du soir, Mgr Thomas, évêque de la Rochelle, a parlé dans la cathédrale devant un immense auditoire. Après le sermon, la cathédrale s'est illuminée comme d'elle-même; des guirlandes de feu couraient sur les galeries des bas-côtés ; dans le sanctuaire, brillaient deux énormes candélabres, qui s'élevaient jusqu'à la hauteur des pieds de saint Hilaire ; dans la chapelle du fond, la lumière montait en ogives jusqu'à la voûte, d'où elle se déroulait en franges d'étoiles ; la nef avait aussi des candélabres et des lustres qui l'inondaient d'une immense clarté. Lumière, encens, chants et prières, regards et cœurs, tout convergeait vers un même centre, vers l'autel, trône de l'Agneau. Il était là, silencieux et doux, entouré de ses Évêques, de ses prêtres et de son peuple : puis, vint le moment où, par les mains du vieux Pontife, il s'éleva sur la foule inclinée. Le silence était profond alors, et le souffle de Dieu passait sur la multitude comme jadis sur les grandes eaux.

Voici quelques passages du discours de clôture prononcé par le cardinal archevêque de Bordeaux :

Messeigneurs (1).

Dieu vient d'inonder nos cœurs d'ineffables consolations. Après neuf ans de travaux et de combats isolés, vos évêques ont pu, pour la cinquième fois, réunir leurs efforts afin d'étendre dans les âmes le règne de notre commun Maître...

La paix qui a constamment régné dans notre laborieux cénacle a dû vous apparaître comme une image de la paix apportée du ciel à tous les hommes de bonne volonté ; et vous avez compris que si les peuples s'agitent dans de fréquentes angoisses, c'est que les doctrines préconisées dans nos conciles sont trop souvent méconnues.

La liberté de l'Eglise ne ressemble à aucune

(1) NN. SS. Pie, évêque de Poitiers; Cousseau, évêque d'Angoulême; Collet, évêque de Luçon ; Dabert, évêque de Périgueux et Sarlat; Thomas, évêque de La Rochelle et Saintes; Dom Bastide, abbé mitré de St-Martin de Ligugé ; Borde, premier vicaire-général capitulaire d'Agen; Fava, procureur de l'évêque de la Réunion; Schwindenhammer, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, procureur des évêchés de la Guadeloupe et de la Martinique, convoqués au Concile, et NN. SS. Guibert, archevêque de Tours, Amanthon, archevêque de Théodosiopolis *in partibus*, Angebault, évêque d'Angers, Fillion, du Mans, et Fruchaud, de Limoges.

autre liberté ; marquée du sceau de l'esprit conciliateur, ce n'est pas le torrent qui franchit avec fracas ses barrières, portant avec lui le ravage et la mort : c'est le fleuve qui sait toujours maîtriser ses eaux et ne laisser sur les bords qu'il a visités que l'abondance et la vie. L'histoire ecclésiastique raconte qu'au Concile de Poitiers, réuni en novembre 1100, les évêques de la province et de plusieurs autres églises, assistés de Robert d'Arbrissel et de Bernard de Tiron, ayant rempli intrépidement un devoir dicté par des circonstances qu'il est inutile de rappeler, une multitude égarée leur lança des pierres. Loin de fuir, ces Pontifes offrirent un des plus beaux spectacles en demeurant immobiles sur leurs siéges ; ils firent plus : ayant ôté leurs mitres, ils présentèrent leurs fronts aux coups des assaillants. Nous n'avions rien de semblable à craindre, N. T. C. Frères : c'est vous qui sur notre passage découvriez respectueusement vos fronts pour recueillir les bénédictions dont nos mains étaient pleines.

Avant de nous éloigner de vous, avant de quitter votre digne évêque, dont l'hospitalité a été si affectueuse, si constamment aimable, en faisant nos adieux à ce clergé modèle, à cette population aussi affable que sincèrement religieuse, ne devons-nous pas vous dire quelque chose de ce que nous avons fait ?

Vous apprendrez par de paternelles confidences que, depuis le Concile de Jérusalem, au berceau du christianisme jusqu'à la réunion synodale de Poitiers tenue en l'an de grâce 1868, l'Église, inflexible sur les mœurs, immobile dans son symbole, a toujours suivi d'un œil attentif les besoins de ses enfants, et les périls auxquels pouvaient les exposer les malheurs des temps et la perversité des doctrines.

Qu'avons-nous donc fait, dans la pieuse solitude où nous venons de nous renfermer ? Nous avons resserré les liens de charité, de zèle, de dévouement qui nous unissent. Nous avons protesté de notre vénération profonde, de notre obéissance filiale pour le chef de la sainte Église de Jésus-Christ. Plus nous sommes attachés à l'Église, plus nous sommes dévoués à la France, sa fille aînée de prédilection. L'Église et la France sont si bien faites pour se comprendre ! Ce n'est pas nous qui chercherons *à séparer ce que Dieu a uni*. Si les intérêts de l'Église sont sacrés pour vos pontifes, les gloires de la France ne doivent-elles pas être chères à leurs cœurs ?

En condamnant quelques ouvrages hostiles aux doctrines de nos premiers Conciles, nous avons voulu opposer une digue aux *désordres qui rendent les peuples malheureux*, nous avons lutté contre cette grande apostasie qui s'appelle la profanation du dimanche. Nous devons néanmoins remercier le souverain Maître des bénédictions dont il a couronné nos efforts dans plusieurs de nos diocèses; j'ose mettre la ville de Bordeaux à la tête de ce consolant progrès.

Nous nous sommes appliqués à faire fleurir la piété et la science dans les établissements d'éducation confiés à notre vigilance. Nous avons encouragé toutes les entreprises de zèle qui ont pour l'objet d'éclairer ceux qui sont dans les ténèbres, de soulager ceux qui souffrent, de consoler ceux qui pleurent, de répandre sur la terre le feu sacré dont le Sauveur veut qu'elle soit embrasée.

Qu'avons-nous fait encore ? Nous avons cru, dans ces jours où règne la double idolâtrie des sens et de la matière, devoir plus que jamais donner à nos peuples l'exemple de la prière, du détachement et de l'étude. Nous saisissons cette occasion pour vous rappeler avec bonheur, N. T.-C. F., que la province ecclésiastique de Bordeaux s'étend au delà des mers, comme si elle voulait suivre ses enfants jusqu'aux lointains rivages.

Les colonies françaises de la Martinique, de la Guadeloupe et de la réunion, grâce aux efforts d'un homme de Dieu, M. Libermann, forment aujourd'hui trois diocèses.

Nous les avons salués à leur berceau ; et, dans le concile de la Rochelle, nous avons prié les Évêques de France de leur envoyer quelques prêtres zélés et de pieux lévites pour alimenter leurs séminaires.

Nos paroles ont été entendues, et nos vœux exaucés. Déjà nous avons pu constater les succès obtenus dans ces îles qui possèdent aujourd'hui les éléments précieux qui font la vie d'un diocèse. Espérons que le gouvernement, déjà si plein de bienveillance pour les colonies, y complétera son œuvre par la dotation des chapitres.

Les habitants de notre belle province ne sont pas restés insensibles aux calamités de leurs frères d'outre-mer; et lorsque dans ces derniers temps nous nous sommes adressés à leurs cœurs, en faveur de la Guadeloupe, ils se sont montrés compatissants et généreux.

Honneur à vous, N. T.-C. F. Honneur aussi au clergé de la Guadeloupe qui dans ces circonstances douloureuses sut se dévouer jusqu'à la mort. A la Martinique, deux grandes âmes s'étaient déjà offertes ; elles avaient été agréées de ciel, victimes volontaires pour le salut de leur peuple.

J'ai nommé Mgr Leherpeur, tout rempli de l'esprit de Dieu, plein de savoir et d'une santé florissante. J'ai nommé Mgr Porchez, digne à tous égards de son prédécesseur. Une mort prématurée les a moissonnés tous les deux, les ravissant, hélas ! à l'affection de leurs troupeaux. Mais leur mémoire est restée vivante et bénie dans leur diocèse, elle y conserve encore le zèle du clergé et la piété des fidèles.

Là, N. T.-C. F., ne s'arrête pas notre province. Au delà du Cap des Tempêtes et dans l'Océan indien, se trouve une île souvent visitée par nos compatriotes : La Réunion. Il nous eût été bien doux de voir son évêque ; il nous eût dit lui-même comment, après avoir continué et augmenté le bien commencé par son digne prédécesseur, il a voulu encore venir en aide à des pays que n'avait jamais éclairés la lumière de l'Évangile. Grâce à son zèle vraiment apostolique, la côte orientale d'Afrique a aujourd'hui des prêtres et des religieuses qui ont porté à ces régions si longtemps déshéritées le nom de Jésus-Christ et les bienfaits du Christianisme.

Plus heureux, nos bien-aimés frères de Poitiers, voilà quinze siècles que le grand saint Hilaire, auquel nous venons de décerner un si magnifique triomphe, apportait à vos contrées le flambeau de la foi. Unissez-vous donc à notre voix pour faire monter vers le ciel les accents de la louange, de l'amour et de la reconnaissance.

Acclamations donc à Dieu le Père tout-puissant, à Jésus-Christ son Fils consubstantiel, au Saint-Esprit, à l'auguste Trinité tout entière ! Honneur et gloire dans les siècles des siècles.

Acclamations à Marie immaculée, mère de miséricorde, *notre vie, notre douceur, notre espérance.*

Acclamations à saint Joseph, glorieux époux de la Reine des Vierges ! Que les vœux du Concile soient entendus, et que son culte se développe tous les jours davantage.

Acclamations au grand saint Hilaire, la lumière de l'Église, le défenseur de la foi, le protecteur, l'ami, le père de notre Aquitaine !

Acclamations à saint Martin, le glorieux disciple d'Hilaire, l'apôtre des Gaules, le thaumaturge de son siècle !

Acclamations à sainte Radegonde, la puissante patronne de cette ville ! Que ses ossements tressaillent d'allégresse et qu'autour de sa tombe on vienne encore cueillir les fleurs de toutes les vertus.

Acclamations à Pie IX, dont la grande âme porte avec tant de vigueur et de calme la sollicitude aujourd'hui si écrasante de toutes les Églises ! Puissent les peuples conduits à la science par la foi, à la liberté par l'ordre, à la fraternité par l'Évangile, se reposer enfin sur le cœur de ce Père bien-aimé, le seul Souverain qui n'étende la main que pour bénir.

Acclamations au glorieux empereur des Français, à nos soldats invincibles, à la France qui sera toujours la fille aînée de l'Église ! Que Dieu protége notre nation si prodigue de son or et de son sang. Que Dieu protége le prince auguste qui la gouverne. Rome défendue et sauvée sera une de nos gloires les plus durables et les plus pures.

Acclamations à vous tous, vénérables Pères du Concile, dignes prêtres, grands vicaires, chanoines, religieux, théologiens accourus à notre voix ! Combien nous avons apprécié votre pitié et vos lumières ! Acclamations à nos collègues retenus au delà des mers et si dignement représentés au sein de ce Concile !

Acclamations au successeur d'Hilaire, qui continue si bien sur ce siége les traditions de son zèle, de sa science et de ses vertus !

Acclamations à ces bien-aimés collègues de la province de Tours, qui sont venus pour rendre gloire à Dieu et célébrer avec nous les louanges de saint Hilaire et de saint Martin !

Acclamations, paix dans le Seigneur, gloire et repos éternel aux âmes de nos frères que la mort a séparés de nous !

Acclamations à la ville de Poitiers, un des premiers et par là-même des plus doux souvenirs de notre carrière apostolique, à l'union dans un même esprit de tous les habitants de la Vienne et des Deux-Sèvres ! Que Dieu leur conserve la foi des Martyrs et la vertu des Saints.

Acclamations à nos guerriers, à nos administrateurs, à nos magistrats, à nos chefs de commerce, et à tous les infatigables travailleurs des villes et des campagnes, à vous tous, qui que vous soyez, chrétiens nos frères, oui, acclamations à tous ! *Fiat ! Fiat ! Amen ! Amen !*

20. — *Angleterre.* — Le Saint-Père adresse le bref suivant à Mgr Manning, archevêque de Westminster, à l'occasion du grand *meeting* catholique tenu à Saint-James'Hall au mois de décembre précédent :

Vénérable Frère, Salut et bénédiction apostolique.

Avec votre lettre écrite le 24 décembre de l'année dernière, nous avons reçu dernièrement l'Adresse qui nous a été envoyée par le clergé et le peuple fidèle des diocèses de Westminster et de Southwark, et qui ne nous a pas donné une faible consolation. Nous avons appris par cette

Adresse, Vénérable Frère, combien sont grands l'amour, la fidélité et le respect que les ecclésiastiques et les fidèles laïques de ces diocèses se glorifient de montrer à l'égard de cette Chaire de Pierre, qui est le centre de l'unité catholique. Nous avons appris en même temps combien profondément ils déplorent les pénibles afflictions que les cruels ennemis de Dieu et des hommes ont fait peser sur nous, et avec quelle indignation ils détestent et condamnent la guerre sauvage que les méchants nous font, dans ces temps si troublés, et particulièrement en Italie, à nous, à ce Saint-Siége et à notre Souveraineté temporelle, employant toutes sortes de moyens et dans les desseins les plus impies et les plus sacriléges.

Aumilieu des peines qui nous affligent, grande a été notre joie, vénérable Frère, en recevant les nobles déclarations faites hautement et publiquement par le clergé et les fidèles laïques des diocèses de Westminster et de Southwark, non-seulement dans l'Adresse ci-dessus mentionnée, mais encore dans la grande assemblée où ils se sont réunis. C'est pourquoi nous désirons vivement que vous fassiez connaître en notre nom, au clergé et au peuple fidèle de ces diocèses, que leur Adresse, si digne en tout de véritables enfants de l'Église catholique, nous a été extraordinairement agréable, et que vous les assuriez de notre bienveillance toute paternelle et de la bénédiction apostolique que nous leur accordons avec toute l'affection de notre cœur.

Il nous est très-agréable, en cette occasion, de témoigner encore une fois et de confirmer l'affectueuse bienveillance que nous avons pour vous, et, comme un gage certain de cette bienveillance, du plus profond de notre cœur et avec la plus vive affection, nous vous accordons, Vénérable Frère, à vous, à tout le clergé et aux fidèles confiés à vos soins, notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 20 janvier de l'année 1868, et de notre Pontificat la vingt-deuxième.

PIE IX, Pape.

22. — *Autriche.* — Le comte Crivelli écrit de Rome au comte de Beust:

Le jour même de l'arrivée du courrier, je confiai, selon le désir de votre excellence, mes instructions au cardinal Antonelli, afin qu'il pût en prendre connaissance et les mettre sous les yeux du Saint-Père.

Je viens de chez lui. Il m'a chargé de vous remercier, monsieur le chancelier, au nom du Saint-Père et au sien, de cette intéressante communication ; puis il est entré dans les détails de cette pièce. Il l'a divisée en trois parties. Pour la première, le Saint-Père ne peut qu'être très-reconnaissant des témoignages et des preuves d'intérêt de la cour et du gouvernement impérial et royal et il sait parfaitement les apprécier. Plus loin, il semble au cardinal que votre Excellence est tout à fait dans l'erreur, si elle croit que le Saint-Siége a des répugnances contre le gouverment constitutionnel; le Saint-Siége vit en bonnes relations avec tous les formes de gouvernement, aussi bien avec les monarchies qu'avec les républiques : il n'élève la voix que quand les principes de l'Église sont attaqués et les catholiques persécutés pour y rester fidèles. Le cardinal ne peut absolument pas admettre un passage de mes instructions : « la nécessité de modifier les bases sur lesquelles sont établis jusqu'ici en Autriche les rapports de l'Église et de l'État ; » ces bases sont les principes de l'Église et sont invariables; le Pape lui-même ne peut pas les changer. En réfléchissant à ces principes, on comprend de suite l'impossibilité dans laquelle se trouve le Pape d'abroger le concordat (M. de Sartiges m'avait déjà dit la même chose). Enfin que, comme ce n'est pas le Saint-Siége qui demande la modification du concordat, mais le gouvernement impérial et royal, c'est donc à celui-ci à faire ses propositions, ainsi que cela se fait pour tout traité et toute convention lorsqu'on veut sérieusement traiter; qu'au reste, en y mettant de la bonne volonté des deux côtés, il était sûr qu'on viendrait à s'entendre, que Sa Majesté l'Empereur pouvait être sûr des bonnes dispositions du Saint-Père, comme celui-ci l'était des sincères intentions de Sa Majesté.

23. — *Indes-Orientales.* — Mort de Mgr Séméria, évêque d'Olympia, vicaire apostolique de la partie septentrionale de l'île de Ceylan, dans la maison des Oblats, à Marseille. Mgr Jean-Antoine Séméria était né à Colla, petit village près de San-Remo, au diocèse de Vintimille, le 7 février 1813. Ses parents, excellents chrétiens, le formèrent de bonne heure à la vertu ; aussi voulut-il, bien jeune encore, se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Il avait à peine terminé ses études classiques quand il se rendit à Marseille, se présenta au noviciat des Oblats de Marie-Immaculée, où il fut admis, quoiqu'il ne fût encore âgé que de seize ans : c'é-

tait en 1829. Le 1er mai 1830, il prononça ses vœux et, cinq ans plus tard, fut ordonné prêtre, avec dispense d'âge, à vingt-deux ans et demi. Il commença dès lors son ministère apostolique auprès de ses compatriotes, venus à Marseille pour y trouver des secours que leur pays, appauvri par des années de sécheresse, ne pouvait plus leur donner. Son zèle ne se démentit jamais dans ce rude ministère, et il montra courageusement une sagesse et une prudence qui étaient au-dessus de son âge. En 1840, il fut envoyé dans l'île de Corse, pour y diriger les missions que les Oblats y donnaient. Là, comme à Marseille, Dieu bénit ses travaux, et, en quittant le diocèse d'Ajaccio, il y laissa une mémoire vénérée.

Les Oblats de Marie-Immaculée s'étant rendus aux demandes réitérées de Mgr Bettachini, premier vicaire apostolique de Jaffna, dans l'île de Ceylan, fondèrent, en 1847, un établissement de leur congrégation dans cette région lointaine : le R. P. Séméria fut choisi comme supérieur de la nouvelle colonie. Le vicaire apostolique Mgr Bettachini, sentant ses forces diminuer, et comprenant que l'heure de sa mort approchait, voulut d'avance se donner un successeur qui pût continuer son œuvre, et fit choix du R. P. Séméria. Ce fut le 10 août 1856 que Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, assisté de Mgr l'Archevêque de Tours, alors Évêque de Viviers, et de Mgr l'évêque d'Ottawa, consacra le nouvel évêque dans la chapelle de N.-D. de Montolivet.

Mgr Séméria, nommé Évêque d'Olympia et coadjuteur, avec future succession du vicaire apostolique de Jaffna, devint, dès l'année suivante, vicaire apostolique par la mort de Mgr Bettachini, et se consacra sans réserve à la régénération du troupeau qui lui avait été confié. Il était venu en France pour obtenir le secours d'ouvriers évangéliques, dont son vicariat avait un si pressant besoin, et retournait, heureux du succès qu'il avait obtenu, parce qu'il lui serait désormais possible de pourvoir plus facilement aux besoins des fidèles dont il avait la charge, lorsque Dieu, qui sans doute avait jugé qu'il avait rempli la tâche qui lui avait été imposée, l'a retiré de ce monde, pour le récompenser au ciel de plus de trente années d'apostolat.

4. — *Italie.* — Le général Ménabréa écrit de Florence à M. Nigra, ambassadeur de Victor-Emmanuel à Paris :

Monsieur le ministre.

Par vos dépêches du 19 janvier, j'ai pu constater avec plaisir que le gouvernement de l'empereur, reconnaissant la nécessité de faire sortir la question romaine de l'état précaire et dangereux dans lequel elle se trouve placée, nous invite à formuler un ensemble de mesures qui pourraient contribuer à améliorer les relations réciproques du roi d'Italie et du Saint-Siége, et à établir entre les deux pays limitrophes un *modus vivendi* qui fût tolérable des deux côtés.

Nous ne nous dissimulons point, monsieur le ministre, les difficultés que nous aurons à surmonter en présence des dispositions hostiles dont la cour de Rome se montre animée à notre égard. Nous sommes toujours d'avis qu'il aurait été préférable de profiter du calme des esprits en Italie pour arriver aux moyens de donner à la question romaine la solution définitive et satisfaisante qu'il s'est agi de chercher avec le concours d'une conférence européenne.

Toutefois, désirant témoigner de notre bon vouloir au gouvernement de l'empereur, nous ne croyons pas devoir nous refuser à l'invitation qu'il nous a dernièrement adressée, et nous sommes prêts à nous entendre avec lui pour tâcher d'établir d'un commun accord entre l'Italie et le Saint-Siége un *modus vivendi* acceptable. Après avoir pris les ordres du roi, je suis en mesure de vous communiquer les bases suivantes, qui ont été arrêtées d'accord avec mes collègues :

1° Rétablissement pur et simple du *statu quo ante,* c'est-à-dire remise en vigueur de la convention du 15 septembre 1864.

2° Obligation pour l'Italie de donner pleine et entière exécution à la convention relative au payement de la dette pontificale afférente aux provinces annexées.

3° Évacuation du territoire romain par les troupes françaises dans le plus bref délai, deux mois, par exemple.

4° Promesse de la part du gouvernement français de faire tous ses efforts pour obtenir que le Saint-Siége consente : 1° à établir une convention douanière avec le royaume d'Italie; 2° à prendre des arrangements avec nous pour une

convention postale et télégraphique et un accord pour l'extradition réciproque des malfaiteurs; 3° à sanctionner l'abolition réciproque des passeports; 4° à permettre le passage libre, par le chemin de fer, des détachements des troupes royales qui seraient obligés de traverser le territoire pontifical pour se rendre d'une province du royaume à l'autre; 5° à consentir que les autorités limitrophes des deux pays prennent entre elles des arrangements pour la poursuite des brigands, en tolérant que les troupes royales puissent les poursuivre sur le territoire pontifical, dans les limites qui seront désignées; 6° à libérer les prisonniers politiques appartenant aux provinces du royaume.

En appelant l'attention de S. Exc. le ministre des affaires étrangères sur les différents points que je viens de vous indiquer, vous aurez soin de lui faire observer qu'il n'y a dans l'ensemble de nos propositions que les éléments strictement indispensables pour établir entre le territoire italien et l'enclave pontificale une situation qui nous permette d'espérer que quelques-unes des nombreuses entraves qui venaient jusqu'ici, presque quotidiennement, aigrir les rapports, déjà si difficiles, du gouvernement italien envers le Saint-Siége, pourront être évitées.

Créer une pareille situation, c'est donner la meilleure garantie possible du respect des actes internationaux qui ont déterminé la position réciproque de l'Italie et du Saint-Siége; car l'apaisement des esprits qui s'est déjà produit en Italie pourra être certainement maintenu beaucoup plus facilement du jour où la plupart des difficultés matérielles inhérentes à notre situation passée envers le Saint-Siége auront disparu.

En vous autorisant à donner communication de cette dépêche à M. le marquis de Moustier, et à lui en laisser copie, s'il le désire, je saisis, etc.

Signé : MÉNABRÉA.

24. — *Rome.* — Lettre apostolique accordant de nouveaux insignes à l'ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre.

PIE IX, PAPE.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Parmi toutes les institutions en si grand nombre que dans leur sagesse les Souverains Pontifes nos prédécesseurs ont établies pour le bien de notre très-sainte Religion, il faut assurément compter celles dont le but est de décerner des honneurs et des récompenses aux hommes qui ont bien mérité de la république chrétienne, et d'animer de plus en plus les catholiques à la servir avec zèle.

Nous rappelant leurs illustres exemples, nous avons jugé que tel devait être aussi l'un des soins de notre charge apostolique, en ce temps surtout également fécond en crimes et en grandes vertus dont l'éclat resplendit de toutes parts.

C'est pourquoi, nous, qui, dès les premières années de notre Pontificat, avons institué de notre Autorité apostolique l'Ordre Pie, nous voulons maintenant accroître et entourer d'un nouvel éclat l'Ordre du Saint-Sépulcre, ayant la confiance qu'il en résultera un grand bien pour la Religion catholique dans la Terre sainte de la Palestine. Cet Ordre, en effet, recommandable par l'antiquité de son origine, et ensuite développé par l'autorité et les soins de nos Prédécesseurs, a été principalement institué pour porter les hommes à se consacrer avec ardeur à défendre et à étendre la religion catholique en Terre sainte, et pour récompenser leurs services par un signe d'honneur. Des monuments authentiques attestent que, dès le XVe siècle de l'ère chrétienne, on voit le père Custode, ou, comme on l'appelle, le père Gardien de la Famille Religieuse des Frères Mineurs de l'Observance de Saint-François, établis à Jérusalem, admettre dans l'Ordre du Saint-Sépulcre, en vertu d'une concession apostolique, des hommes qui avaient bien mérité de la religion; dès ce temps-là étaient en vigueur, pour ces Chevaliers, des lois et certains statuts généraux, que Benoît XIV, notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, par sa Lettre apostolique donnée sous le sceau de plomb en MDCCXLVI, et commençant par ces mots : *In supremo militantis Ecclesiæ*, a renouvelés et maintenus en y ajoutant des lois et des prescriptions nouvelles.

Nous aussi, ayant égard à la dignité de ce même Ordre, par lettre émanée de notre Congrégation de la Propagande sous la date du X décembre MDCCCXLVII et revêtue de notre sanction, après avoir réglé ce qui avait rapport au gouvernement du Siége patriarcal de Jérusalem du rit latin, et rendu la même année au Patriarche latin l'exercice de sa juridiction, nous lui avons par la même lettre transféré le droit exclusif d'instituer des Chevaliers du Saint-Sépulcre, de telle sorte que désormais, Administrateur et Recteur légitime de cet Ordre par délégation et au nom du Siége apostolique, il eût le pouvoir de conférer ce titre de Chevalier.

L'administration et le gouvernement de l'Ordre étant ainsi réglés par notre autorité, nous

avons jugé opportun de prendre quelques autres mesures pour lui donner encore plus d'éclat. Notre vénérable Frère Joseph Valerga, Patriarche latin de l'Église de Jérusalem, nous a fait exposer qu'un seul et unique grade de Chevaliers ayant été institué dès l'origine dans l'Ordre du Saint-Sépulcre, il arrive nécessairement que, dans la rémunération des services rendus, il ne peut y avoir aucune distinction d'honneur, comme le demanderaient souvent des services plus éclatants ou un rang plus élevé. Il en résulte qu'on se trouve réduit à l'alternative ou de ne conférer ce titre qu'à un très petit nombre de personnes, ou si on l'accorde à tous ceux qui y ont quelque droit, d'en diminuer la valeur pour les hommes d'un mérite ou d'un rang supérieur. Afin de remédier à cet inconvénient, notre Vénérable Frère nous a demandé de diviser l'Ordre en trois grades distincts.

Voulant condescendre à sa prière et désirant pourvoir à la splendeur dudit Ordre, nous avons chargé trois de nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine d'instruire toute cette affaire et de nous faire connaître leur sentiment. Ils ont été d'avis que la demande de notre vénérable Frère le Patriarche de Jérusalem devait être accueillie, et, sur leur rapport, après avoir mûrement pesé toutes choses, de notre Autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous statuons et décrétons que désormais l'ordre du Saint-Sépulcre aura trois grades distincts, savoir : des Chevaliers de première classe ou Grand'Croix ; des Chevaliers de deuxième classe ou Commandeurs, et des Chevaliers de troisième classe ; tous devront porter l'insigne propre de l'Ordre, dans la forme établie pour chaque grade.

Or, l'insigne de l'Ordre, conformément à l'ancien usage, sera cette croix à laquelle Godefroy de Bouillon, le grand chef de la célèbre expédition entreprise pour la délivrance de la Terre sainte, a donné son nom, croix d'or peinte à l'encaustique couleur de sang, qui brille au milieu de quatre croix d'or de même couleur plus petites et attachées aux croisillons ; la plus grande Croix, à l'exclusion des quatre plus petites, affectera la forme qu'on a coutume d'appeler *potencée*. Mais un motif de religion demande qu'on ne pose aucune couronne au haut de cette Croix en mémoire de ce très-pieux Chef, qui ne voulut point porter le diadème royal là où Jésus-Christ fut ceint d'une couronne d'épines. Quant au ruban auquel est suspendu la croix, il sera de soie moirée et de couleur noire, tel qu'on a accoutumé de le porter dans cet Ordre.

Les Chevaliers de la première classe porteront l'insigne propre de l'Ordre soutenu par un large et long ruban de soie de ladite couleur, de l'épaule droite au côté gauche. Nous accordons toutefois à ceux qui auront été admis dans cette classe, la faculté de porter au côté gauche de la poitrine une grande plaque d'argent reproduisant l'insigne de l'Ordre, comme le font les Chevaliers de première classe des autres ordres. Les chevaliers de la seconde classe ou Commandeurs, porteront l'insigne de l'Ordre du grand module, suspendu au cou par un ruban semblable. Enfin pour les Chevaliers de la troisième classe, l'insigne sera du petit module, et ils le porteront attaché par le même ruban au côté gauche de la poitrine, suivant l'usage général des chevaliers des divers ordres. Mais, comme les Chevaliers du Saint-Sépulcre, d'après les règles de leur institut, ont leur habit particulier de couleur blanche, nous voulons que les ornements de cet habit diffèrent selon les divers grades.

Nous avons la confiance que des hommes distingués seront excités à rendre d'éclatants services à la religion en Terre sainte, et que tous ceux qui auront été décorés de ces insignes honoreront l'Ordre par leur vertu.

Nous confirmons le droit d'élire et d'instituer les Chevaliers à notre vénérable Frère le Patriarche de Jérusalem du rit latin et à ses successeurs, tenant pour certain que tout le monde aura toujours en grande estime la dignité et la grandeur d'un Ordre dont les insignes sont conférés par délégation speciale du Siége apostolique et en son nom.

Nous voulons que le même Patriarche de Jérusalem du rit latin et son successeur en accordant lesdits insignes, suivent en tout point les règles et prescriptions sanctionnées par notre Autorité, et que nous lui avons fait connaître par notre Secrétaire des Brefs. Voilà ce que nous voulons et statuons, nonobstant, autant qu'il est besoin de le déclarer, la règle de notre Chancellerie apostolique, *de jure quæsito non tollendo*, la confirmation apostolique dudit Ordre, même par serment, les statuts et coutumes corroborés de quelque manière que ce soit, et les autres Constitutions et Ordonnances apostoliques, même dignes d'une mention spéciale, et toutes autres dispositions contraires quelconques.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le XXIV janvier de l'an MDCCCLXVIII, de notre Pontificat le XXIIe.

† N. Card. Paraciani Clarelli.

Rome. — Mort de Mgr de Witten, ministre de l'intérieur.

États-Unis. — La congrégation de la propagande, présidée par le cardinal Barnabo, après en avoir délibéré, comme le porte son décret *In concilio plenario*, dans ses séances du 16, du 23 et du 27 septembre 1867, approuve, sauf de rares corrections et remarques, les Actes et les décrets du concile plénier de Baltimore, tenu en 1866, et cette approbation, confirmée par le Saint-Père, à la date du 6 octobre 1867, est envoyée sous forme de Décret aux Pères du concile. Au décret sont jointes diverses instructions sur les décrets du concile à corriger et sur quelques autres sujets.

27. — *Allemagne.* — Un grand meeting catholique se tient à Cologne; plus de 5,000 personnes, venues de toutes les parties de l'Allemagne, y assistent. Il est présidé par le baron de Waldbott-Bassenhein-Bornheim, auquel avaient été adjoints, comme vice-présidents, MM. Contzen, bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, et Saedt, avocat-général à Cologne, fut ouvert par un discours de Mgr Melchers, archevêque de Cologne.

Le Prélat avait pris pour sujet de son allocution la nécessité du pouvoir temporel; il la termina par un appel chaleureux à la générosité des catholiques, recommandant spécialement l'Œuvre de Saint-Michel pour le Denier de Saint-Pierre. Le successeur de Clément-Auguste fit vibrer toutes les cordes de l'âme et du cœur, lorsqu'il rappela à son immense auditoire que, sans un Pape-Roi, l'événement du 20 mars 1837, c'est-à-dire l'emprisonnement de son second prédécesseur, n'aurait pu avoir les conséquences heureuses qui ont ouvert une ère nouvelle pour les catholiques. Le Siége apostolique a, dans cette circonstance, comme dans mille autres, défendu la vérité et le droit, qui, grâce à lui, ont fini par triompher.

Après Mgr Melchers, M. Walter, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Bonn, prit la parole : il montra, d'un côté, le rajeunissement de l'Église dans les pays rhénans, et, de l'autre, la persécution que la révolution lui fait subir en Italie.

M. Falk, de Mayence, demanda aux catholiques de se sacrifier pour la bonne cause, sans respect humain, et de forcer, par leur franchise et leur courage, leurs ennemis à les respecter. « Gardons-nous, dit-il, de nous fier trop aux gouvernements. Comme tout ce qui est humain, ils sont sujets aux changements. L'amour et l'attachement du peuple catholique est plus fort que toutes les armes des potentats. C'est cet amour qu'il faut nourrir et développer, les dons et les sacrifices en seront l'expression extérieure. »

M. Ibach, curé de Limbourg-sur-Lahn, démontra la nécessité du pouvoir temporel, par le témoignage de Voltaire et de Napoléon Ier, et par le témoignage de l'histoire. Il rappela les événements désastreux pour l'Italie et pour toute l'Europe, qui se sont produits chaque fois que les Pontifes ont été forcés de s'absenter de Rome ou d'abandonner temporairement leur royauté. Rome est intimement unie à la Papauté par le martyre du premier Vicaire de Jésus-Christ.

M. le docteur Braubach, après une touchante peinture du martyre enduré par le Saint-Père, a fait remarquer que ses souffrances ont déjà produit des fruits de salut. Ceux qui ont travaillé contre nous n'ont fait que travailler pour nous. N'est-il pas remarquable, par exemple, que, sous Pie IX, le nombre des diocèses se soit élevé de 744 à 900 ? Quoi de plus beau encore que cette admirable union des évêques avec le Pontife romain? l'Épiscopat si étroitement uni à son chef, n'est-il pas comme un mur d'airain opposé aux ennemis?

Le peuple catholique, c'est l'armée de la foi qui se tient debout et combat derrière son épiscopat. Ce n'est pas une aumône que nous donnons au Saint-Père, c'est le tribut de l'amour et du devoir; l'Allemagne a su le reconnaître. 100,000 thalers ont été donnés par ses enfants la première année, et, en 1866, malgré la guerre, ce chiffre a encore été de 52,000 thalers.

M. Lindau, le tribun catholique de la Chambre badoise, est salué par les applaudissements de toute l'assemblée. La question

romaine, dit-il, n'est pas une question politique, c'est une question de droit. Nous ne devons nullement nous faire illusion ni manquer à notre devoir : c'est l'Église que les ennemis veulent asservir. Les événements de l'Italie ont pour tendance de livrer le droit des catholiques à un parti qui soutient que l'Église doit être subordonnée à l'État moderne. On fait sans cesse appel à la force brutale.

L'orateur insiste sur ce qui se passe dans le duché de Bade, il cite les paroles prononcées, il y a quelques jours, dans la Chambre prussienne, où l'on n'a pas craint de dire que l'Église est incapable de diriger l'enseignement supérieur. *Principiis obsta.* Il faut s'opposer à cet esprit par la manifestation publique de nos sentiments catholiques. C'est la franchise catholique du peuple français qui a fait le 5 décembre 1867; c'est l'union des catholiques qui a porté le roi de Prusse à répondre comme il l'a fait à la députation de Culm. Notre temps demande des actes et des sacrifices pour conserver les biens que nous ravirait la perte du pouvoir temporel. En agissant pour assurer le maintien du droit, on coopère au bonheur des États; soutenir le contraire, c'est calomnier les catholiques. Si un homme d'État célèbre pouvait s'écrier au Corps législatif en France : *Soyons Français!* j'ai aussi le droit de vous dire : Soyons Allemands! accomplissons le devoir que les circonstances nous imposent; défendons le pouvoir temporel du Saint-Père !

M. le chanoine Moufang, de Mayence, dont le discours, qui dura plus d'une heure, fut souvent interrompu par les applaudissements de l'assemblée, exprima avec une grande éloquence le sentiment de joie intime qui remplit le cœur des enfants de l'Église quand ils ont le bonheur de combattre pour elle. Beaux jours que les jours de la lutte, s'écrie l'orateur; beaux surtout pour ceux qui savent voir ce que Dieu fait par elle ! Les desseins de la Providence semblent tendre à relever le monde de son humiliation. Ce qui abaisse et annihile les peuples, ce qui attire les calamités sur le monde, ce sont les vues basses et les idées fausses; ce qui relève les peuples, c'est lorsqu'ils se laissent inspirer et diriger par de nobles idées.

Tout le dix-huitième siècle avait été dénué d'idées grandes dans la vie publique, c'est pourquoi il fut écrasé dans la poussière par la Révolution française. Combien l'Autriche doit être pauvre et faible pour se réduire au rôle de spectatrice dans la question culminante du temps présent, la question romaine! Mais aussi il faut avouer que dans ce pays on a, depuis quarante ans, traité les peuples comme si boire et manger constituait l'essentiel de la vie. Et un peuple sans idées mérite la férule et mûrit bientôt pour l'esclavage. Il est donc vrai que la bassesse des vues et la fausseté des idées ruinent les peuples, que les idées grandes les relèvent et les rajeunissent. Aux dixième et onzième siècles, le peuple chrétien gisait à terre; le sol de la terre s'était corrompu, les princes favorisaient les vices du clergé; mais Dieu lança dans le monde la grande idée des croisades, la foi se releva, les mœurs se purifièrent, les arts, le commerce, l'industrie, la bourgeoisie et la liberté furent en progrès pendant les siècles qui suivirent.

Et qu'est-il arrivé du temps de nos pères ? L'Allemagne était foulée aux pieds, et nos rois remplissaient l'antichambre du fils de la Révolution, pour lui rendre leurs respectueux hommages; Dieu lança dans le peuple l'idée de son indépendance, de son droit et de son existence nationale. Que de choses n'a pas produites cette grande idée! La moindre a été de secouer le joug de l'étranger. Dieu veut faire de nouveau ce qu'il a fait alors ! Quand l'esprit de Dieu éloigne l'erreur, les peuples s'inspirent de la vérité. Telle est la signification du combat que Pie IX a inauguré et auquel nous prenons part nous-mêmes. Il ne s'agit pas ici de quelques lieues carrées de terrain, mais d'idées que le Souverain-Pontife représente, et, parmi elles, avant tout, celle de la justice. La justice est le fondement des États. On a dit que la force prime le droit, mais le droit reste le droit devant Dieu, et l'injustice reste l'injustice.

Où sont les cabinets qui représentent ces idées de justice? Il n'y a qu'un homme qui représente le droit, c'est Pie IX: il ne représente pas seulement son droit, mais le droit de toutes les confessions. Aussi vrai

que Dieu est Dieu, la notion du droit doit rester au zénith de toutes choses. Une autre idée grande, c'est la notion de *la valeur des biens spirituels.* Le monde ne la comprend plus, il ne pense plus qu'à gagner des biens matériels, il ne rêve plus que mercantilisme et industrialisme. Le Pape ne se perd pas dans cette fange ; il veille à la conservation et au développement des biens spirituels. Une autre de ces notions supérieures se nomme l'*Indépendance de l'autorité religieuse.* Les païens, réunissant en un seul faisceau l'autorité civile et religieuse, n'ont pas connu la liberté de la conscience ; le christianisme a mis l'une à côté de l'autre, les rendant indépendantes. Cette séparation des deux autorités a subsisté 1500 ans, mais la soi-disant réforme vint bouleverser l'Europe et faire prévaloir la maxime : *Cujus regio, illius religio.* Dès cette époque, les classes élevées commencèrent à devenir irréligieuses : on refusait de se laisser imposer une religion par le chef de l'État.

M. Moufang passe ensuite en revue les *idées grandes* qu'il trouve exprimées par les mots *unité, nationalité.* On a singulièrement abusé de cette dernière en la faussant et l'exploitant au détriment des peuples. Cette idée de nationalité est réalisée par le combat que soutient le Pape. Son armée ne se compose pas d'Allemands, de Français, de Belges, mais uniquement de fils dévoués au Saint-Père, venus de tous les pays du monde. Le sang de Mentana cimente la parenté des peuples catholiques. Si le monde a besoin de grandes idées, il a aussi besoin de grands hommes, qui servent d'instruments à la toute-puissance divine. Dieu en envoie de temps en temps pour relever le monde, pour réaliser ces idées sublimes. Tels furent Léon le Grand, Grégoire le Grand, qui firent de la Papauté, pour une durée de mille ans, le point central de la politique. Tels furent encore saint Benoît, qui, par l'établissement de son ordre, sauva les trésors de la science et de la civilisation, et Charlemagne qui réalisa la notion de l'empire d'Occident. Lorsque cet empire eut abusé de sa puissance, Dieu envoya Grégoire VII et Innocent III pour réaliser l'idée de la liberté de l'Église, et, au commencement de ce siècle, Pie VII, pour représenter la liberté de conscience en lutte contre le despotisme. Cologne a eu son Clément-Auguste, alors que l'Église était devenue la servante de la bureaucratie. Aujourd'hui nous avons Pie IX et ses grandes idées. En lui tout est grand : bonté, douceur, énergie contre les menaces, les flatteries et le mensonge. Pie IX, attaché à la croix, attire à lui tous les cœurs par les grandes idées qu'il représente.

Après ce discours, lecture fut donnée de l'Adresse au Saint-Père. Mgr l'Archevêque de Cologne adressa une courte allocution, et donna ensuite à l'assistance la bénédiction archiépiscopale.

Dans cette assemblée, remarquable entre toutes celles qui ont jamais été tenues à Cologne, on a constaté avec joie la présence d'un très-grand nombre de membres de la noblesse catholique allemande. Citons quelques noms ; de la Prusse rhénane : baron de Waldbott, comte de Hœnsbrœch, baron d'Elz-Wahn, barons de Loë-Froisdorf et de Loë-Meer, les comtes de Metternich-Gracht et Metternich-Gymnich, de Spée, de Schœsberg-Krickenberk et de Schœsberg-Dilborn, les barons de Bongart, de Furstenberg-Muffendorf et de Furstenberg-Heiligenhofen, le comte de Furstenberg-Stammheim, baron de Dalwigh, de Bourtscheidt, de Spies, de Wamboldt, comtes Alf. de Stolberg-Stolberg, de Metternich-Frauenthal et Metternich-Wehrden. De la Westphalie : comte de Westphalen, comtes Droste, de Galen, de Schorlemmer-Overhagen, Wilderic de Ketteler-Thulé, baron de Haxthausen-Bœkendorf, de Druffel, de Romberg-Bladenhorst, de Rochow, etc.

Février.

Mandements épiscopaux. — Dans ce mois sont publiées les lettres pastorales de la plupart des évêques, à l'occasion du carême. Beaucoup de ces lettres s'occupent de la situation actuelle de l'Église et de la société civile ; un certain nombre promulguent l'Encyclique du Saint-Père publiée au mois d'octobre précédent ; en France, plusieurs ont

pour objet la question de l'éducation des filles, qu'on cherche à enlever à la dévotion religieuse. Il est impossible même de citer toutes ces lettres pastorales ; quelques-unes seulement pourront être particulièrement signalées.

1. — *Espagne.* — Le cardinal-archevêque de Tolède condamne un opuscule intitulé : *Nocion del Espiritismo*, notice sur le spiritisme, comme entachée des erreurs condamnées par l'Église, éternité de la matière, panthéisme, fatalisme, rationalisme, etc.

2. — Lettre pastorale du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, portant pour titre : *La Franc-Maçonnerie condamnée par le Pape ; il n'est pas possible d'être à la fois Chrétien catholique et franc-maçon.*

— Instruction pastorale de Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, sur *l'aumône.* Cette instruction est suivie du règlement de l'œuvre du denier de saint Pierre, établie dans le diocèse de Carcassonne.

Espagne. — Mgr D. Pantaléon, Monserrat y Navarro, évêque de Barcelone, condamne, dans une instruction très-savante et vigoureusement raisonnée, le livre intitulé : *la Humanidad y sus progresos*, l'humanité et ses progrès, ou la Civilisation ancienne et moderne comparée dans ses institutions, *ses lois, son instruction, ses coutumes*, etc., par don Alfonso Torres de Castilla, comme « injurieux pour la religion chrétienne et catholique, conduisant au déisme, subversif de l'ordre civil et moral. »

5. — *Rome.* — Rescrit apostolique qui rend aux Trappistes la faculté d'émettre des vœux solennels.

France. — Mort, à Paris, de M. l'abbé Jager, né le 17 juin 1790, à Grening, hameau dépendant du bailliage de Sarreguemines. Il reçut au baptême les prénoms de Jean-Nicolas. Il acheva ses études classiques en 1809, et entra l'année suivante au séminaire de Nancy, où il eut pour condisciple l'abbé Rohrbacher, le futur historien de l'Église. Sous-diacre en 1812, prêtre en 1813, et bientôt après chargé de la direction du collége ecclésiastique d'Insming, fondé par M. Lacombe, et qui avait eu pour second directeur l'abbé Rohrbacher, en 1816, il fonda le pensionnat de Vic, qu'il dirigea jusqu'en 1818. Il composa à cette époque une *Grammaire française*, qui est un modèle d'exactitude, de simplicité et d'utilité pratique. En 1818, il fut nommé principal du collége de Phalsbourg ; en 1820, aumônier du 9e régiment d'infanterie de ligne, qu'il suivit en Espagne en 1823. Ses devoirs d'aumônier ne l'empêchaient pas de se livrer avec ardeur à l'étude du grec, qu'il cultiva plus facilement encore à son retour, lorsqu'il fut nommé chapelain des Invalides en 1825. Ses travaux sur la version des *Septante* avancèrent considérablement la science biblique, vers laquelle les esprits commençaient à se reporter. Son mérite, apprécié par les hommes les plus compétents, attira sur lui l'attention de Mgr de Forbin-Janson, qui le nomma chanoine honoraire de Nancy, en 1836. Dès lors parurent divers ouvrages du savant et modeste ecclésiastique : en 1836, un traité du *Célibat ecclésiastique* ; en 1839, le premier volume in-4° du texte grec de l'Ancien Testament d'après la version des Septante, ouvrage capital qui le rendit célèbre dans tout le monde savant. En 1841, il fut chargé de la chaire d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Paris, et, tout en faisant son cours, publia, en 1841, une traduction de *l'Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle* par Voigt, et commença chez Didot une grande édition monumentale de la *Bible française.* Son cours d'histoire ecclésiastique embrassa à peu près toutes les grandes questions que présentent les annales de l'Église ; il en sortit, entre autres ouvrages, une très-complète *Histoire de Photius* d'après les documents originaux, et une *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, en 1852. Enfin, quand il dut renoncer à l'enseignement, il se consacra à un travail considérable, l'*Histoire de l'Église catholique en France*,

dans laquelle il suit les PP. Longueval et Berthier pour les premiers volumes, mais en en améliorant considérablement l'esprit. Ce grand travail lui valut le titre de camérien secret de Sa Sainteté. Il n'a pu en voir achever la publication ; mais il a laissé des notes qui ont permis d'en continuer la publication.

— *Le cas de conscience du clergé de Paris.* Le clergé de Paris est dans l'usage de se réunir tous les trois mois sous la présidence de Mgr l'archevêque, afin de discuter ce qu'on appelle un *cas de conscience*, c'est-à-dire un de ces cas difficiles qui peuvent se présenter dans la direction des âmes et dans la pratique du confessionnal. Ordinairement rien ne transpire, en dehors du clergé, de ce qui est dit et décidé dans ces réunions ecclésiastiques qui ont en effet un caractère tout spécial, mais il n'en a pas été ainsi de la réunion du 5 février de cette année, qui présentait, d'ailleurs, un caractère tout particulier, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de la liberté des cultes, de la liberté de la presse et de l'intervention de l'État dans les matières mixtes, ce qui revient à dire que ce qui était mis en discussion, c'était l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* de 1864.

Dans ces discusions des cas de consciences il y a trois interlocuteurs pour ainsi dire officiels : celui qui soutient la décision la plus large, celui qui combat cette décision, enfin le *modérateur*, qui est chargé de résumer les débats et d'indiquer le sens dans lequel l'assemblée lui paraît avoir résolu la question. Mais chacun des ecclésiastiques présents peut prendre la parole, exposer ses objections et ses raisons, et, à Paris, il n'est pas rare que l'Archevêque intervienne, soit pour exposer sa propre opinion, soit pour ramener les adversaires à la question et les acheminer à pressentir et à suivre son sentiment.

On savait depuis quelques semaines, même en dehors du clergé, que le prochain cas de conscience porterait sur l'Encyclique et le *Syllabus*, et on attachait une grande importance à la réunion qui devait se tenir, parce qu'on était curieux de voir quelle serait l'attitude du clergé de Paris vis-à-vis du grand acte pontifical du 8 décembre 1864. Parmi les catholiques il ne pouvait y avoir de doute en ce qui concerne la doctrine : il était certain pour eux que la doctrine de l'Encyclique et du *Syllabus* était acceptée par le clergé de Paris ; mais on pouvait être désireux de savoir comment on en jugeait l'application dans les circonstances où se trouve la société française. En dehors des catholiques, il y avait le malin espoir que Paris se mettrait en contradiction avec Rome, et qu'il serait décidé à Paris qu'il fallait tenir en pratique l'Encyclique et le *Syllabus* comme non avenus. Quelques membres du clergé penchaient en effet de ce côté, comme il était facile de le voir par la campagne que soutenaient contre les doctrines romaines un certain nombre d'abbés anonymes écrivant dans le journal *l'Étendard*, et qui ont été connus plus tard comme appartenant (quelques-uns du moins) à la Sorbonne ou à l'Université. Un abbé ou soi-disant tel, qui prit le nom de François, nom inconnu dans le clergé de Paris, se chargea dans cette circonstance de commettre une indiscrétion publique favorable au libéralisme, et donna au journal la *Patrie* un compte rendu à sa manière de la réunion du 5 février. S'il fallait en croire ce compte rendu, la majorité de la conférence ecclésiastique et Mgr Darboy auraient pleinement adopté les conclusions du *conférencier*, c'est-à-dire de l'ecclésiastique chargé de soutenir le cas de conscience dans le sens de la liberté du pénitent. Il faut dire que ce conférencier, M. l'abbé Michaud, du clergé de la Madeleine, appartient à l'école représentée par le *Correspondant*. Les conclusions du conférencier ont été celles-ci : « Le confesseur « n'a pas le droit d'exiger de son pénitent, « quel qu'il soit d'ailleurs, homme public « ou simple particulier, le sacrifice d'une « opinion probable, c'est-à-dire d'une opi- « nion fondée sur des raisons sérieuses et « de graves autorités ; *or*, telle est l'opi- « nion en faveur de la liberté des cultes et « de la liberté de la presse, ainsi que du « droit d'intervention de l'État dans les ma- « tières mixtes. »

Le compte rendu du soi-disant abbé François parut aussitôt non moins inexact qu'indiscret. Plusieurs journaux religieux firent immédiatement des réserves, et l'*Univers* accentua ces réserves de façon à montrer qu'il avait des raisons graves de suspecter la fidélité du collaborateur improvisé de la *Patrie*. Les révélations faites à cette occasion ont fait connaître la vérité sur ce point. Voici d'abord le cas de conscience, tel qu'il était posé :

Un homme engagé dans la vie politique déclare à son confesseur qu'il ne veut point renoncer aux doctrines qui prévalent chez les nations modernes, et qui se traduisent par la liberté des cultes, la liberté de la presse et l'intervention de l'État dans les matières mixtes.

Il fait ce raisonnement à son confesseur :

« Vous n'avez pas le droit de me prescrire, à moi particulier, d'entreprendre, tel jour, par tel moyen, la conversion de telle ou telle personne. Je dois sans doute travailler par mes paroles et mes exemples à la conversion et à l'édification de mon prochain, mais c'est à moi, être responsable, qu'appartient le choix des moyens et le discernement des occasions. — De même vous ne sauriez me commander à moi. homme politique, législateur, prince, de prendre aujourd'hui telle ou telle mesure, par exemple contre le blasphème, le travail du dimanche, les hardiesses de la presse ; vous pouvez seulement me commander de travailler à propager le bien et la vérité, en me laissant juge des moyens et des occasions. — Et voici mes deux motifs de penser ainsi :

« 1° Dans tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait, à côté de la vérité et du droit qu'il faut respecter, il y a la convenance et l'opportunité dont il faut tenir compte, si l'on veut parler et agir efficacement ; or, sous ce rapport, je sais mieux que personne ce que je puis ou ne puis pas dans ma famille, dans une assemblée politique, dans la nation ;

« 2° De l'opinion contraire il résulterait que vous avez le droit de décider et de régler tous mes actes, tous relevant de la morale et de la religion, par exemple de dicter mon testament, de m'imposer des votes, de me faire déclarer la paix ou la guerre ; et alors le pouvoir temporel ne serait plus que l'instrument passif et purement automatique du pouvoir spirituel.

« Pour ces motifs, je m'en tiens à mes vieilles idées là-dessus, et je ne veux pas y renoncer. »

Le confesseur demande s'il doit refuser l'absolution à un pénitent ainsi disposé.

Il convient de remarquer, avant d'aller plus loin, que le cas de conscience n'était pas posé d'une manière bien nette. On parle d'abord de *doctrines* auxquelles le pénitent *ne veut pas renoncer*, et la suite du raisonnement du pénitent ne parle plus que de l'application de ces doctrines, pour revenir à conclure qu'il ne veut pas y renoncer. S'il n'y avait à répondre que sur la question de doctrine, ce ne serait plus un cas de conscience, une question d'application ; il est clair que le pénitent doit renoncer à une doctrine qui est condamnée par l'Église. La confusion de la doctrine et de l'application dans certaines circonstances données, en a jeté dans la discussion et dans la conclusion, et c'est regrettable, car il semble qu'en disant que la doctrine ne peut pas toujours s'appliquer aux faits dans toute sa rigueur, on disait en même temps qu'on n'était pas obligé d'accepter cette doctrine et d'y soumettre son intelligence.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'a été la discussion. En ce qui concerne la thèse soutenue par le conférencier, le compte rendu de la *Patrie* est exact. M. l'abbé Michaud fit observer qu'il ne pouvait être question que d'une liberté sage et modérée, et nullement de cette liberté sans frein, ou plutôt de cette licence qui foule aux pieds toutes les lois divines et humaines. Ensuite, s'appuyant sur l'opinion du P. Gury, il établit une distinction entre l'*erreur objective*, c'est-à-dire l'erreur considérée en elle-même, et l'*erreur subjective*, c'est-à-dire considérée dans l'individu. Partant de cette distinction, il dit que l'erreur considérée abstractivement ou en elle-même ne peut avoir aucun droit, puisque ainsi comprise elle se résout dans une pure négation ; mais il n'en est pas ainsi, ajouta-t-il, pour l'erreur subjective. C'est à la fois un droit et un devoir pour tout homme d'adopter et de suivre en pratique « ce que sa conscience, suffisamment éclairée, ou *invinciblement erronée*, lui représente comme le vrai. »

Passant à ce qu'il appelle l'argument de tradition, le conférencier s'attache à démon-

trer que les actes pontificaux relatifs aux libertés indiquées dans le cas de conscience ne condamnent nullement la liberté de conscience, renfermée dans de sages limites, mais uniquement cette licence effrénée qui ébranle à la fois les fondements de toute religion et de toute société, et conduit *fatalement* à cet indifférentisme qui se traduit lui-même par un égal respect, ou plutôt par un égal mépris pour toutes les religions.

Abordant enfin la troisième question, relative au droit d'intervention de l'État dans les matières mixtes, le conférencier établit d'abord que l'ordre civil et l'ordre religieux sont deux ordres distincts et indépendants : ils sont distincts, car ils sont basés, l'un sur la nature, l'autre sur la grâce; ils sont indépendants, car l'un et l'autre peuvent se mouvoir chacun dans les limites de sa sphère et non au delà. Pour prévenir cette objection que l'ordre civil doit être subordonné à la puissance ecclésiastique, comme un ordre inférieur est subordonné à un ordre supérieur, il dit qu'il ne s'agissait point, dans le cas posé, de l'excellence des deux ordres, mais de leur autorité, qui, selon lui, est égale de part et d'autre dans les matières de leur ressort, ce qu'il établit : 1° par ce texte de l'Évangile, *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo;* 2° par la lettre du pape saint Gélase à l'empereur Anastase, et par d'autres lettres de Grégoire II et de saint Nicolas le Grand. D'où il conclut que, dans les matières mixtes, chacune des deux puissances a le droit d'intervenir pour ce qui la concerne, conclusion qu'il étendit même aux matières qui appartiennent directement et principalement à l'ordre religieux, reconnaissant d'ailleurs que dans ce cas-là l'intervention de l'État doit être plus restreinte et plus modérée que dans les matières purement civiles.

Il prétendit confirmer cette doctrine par des faits, dont le premier est une consultation adressée par Charles X, en 1828, à Mgr de Cheverus, à Mgr de Quélen, à Mgr Frayssinous et à M. Desjardins, alors vicaire-général de Paris, qui auraient reconnu, dans leur réponse, qu'ils n'avaient pas le droit, comme moralistes, d'imposer leurs opinions au chef de l'État et de condamner une mesure qu'il croyait devoir prendre par raison d'État. Il s'agissait de l'expulsion des ésuites, que Charles X croyait impérieusement réclamée par l'opinion publique. La réponse des personnages consultés fut approuvée par les évêques d'Arras, de Poitiers, de Troyes, de Vannes et de Dijon.

Le second fait allégué par le conférencier est la conduite de Pie IX, si favorable au libéralisme et si prodigue de réformes au commencement de son pontificat. Il cita à ce sujet quelques paroles de Mgr Parisis, évêque d'Arras, célébrant cette conduite de Pie IX comme faisant l'effroi des politiques, l'espérance des peuples et l'admiration du monde. Il conclut ainsi :

« On ne devrait refuser l'absolution au pénitent en question qu'autant que son opinion ne serait pas probable, bien qu'elle soit formulée en des termes qui ont besoin d'explication, car on ne saurait approuver la fausse liberté, la liberté absolue et illimitée, non plus que l'intervention tyrannique, mais seulement la sage liberté, la conscience individuelle et la liberté légitime ; donc, etc. »

L'interlocuteur d'office, un prêtre du clergé de saint Thomas d'Aquin dont nous ignorons le nom, fut alors invité par l'archevêque à prendre la parole :

« Je m'étonne, dit-il, après avoir nié la mineure du conférencier, que vous osiez alléguer l'autorité des Souverains-Pontifes à l'appui de votre thèse, lorsqu'il est manifeste qu'ils l'ont expressément condamnée. Pie IX, dont vous invoquez le nom, a, dès le commencement de son Pontificat, consacré pratiquement un principe tout opposé à celui que vous soutenez. Il a trouvé un concordat qui était près de se conclure entre le Saint-Siége et l'Espagne, et il s'est empressé de le signer; or un des articles de ce concordat déclare la religion catholique religion de l'État à l'exclusion de toute autre. Nous trouvons des dispositions semblables dans les concordats récents avec le Piémont, l'Autriche et la Nouvelle-Grenade. On sait que le Nonce au Mexique avait des instructions analogues, et l'on connaît les tristes circonstances qui en ont empêché l'exécution. Que deviennent la liberté des cultes et la liberté de la presse

en face de cette législation que l'Église exige des gouvernements catholiques comme base des concordats ?

« C'est en vain que vous objectez la conduite de Pie IX au commencement de son Pontificat. Tout ce qu'il a voulu c'est l'indépendance de l'Italie vis-à-vis de l'Autriche. Ces libertés qu'il a promises sont des libertés civiles, comme l'établissement d'une consulte. Quant à la liberté de la presse et à la liberté des cultes il n'y a pas même songé.

« Quant à l'Encyclique de Grégoire XVI, on sait quel en était le but : le Pape a voulu réprimer les écarts de ces défenseurs de l'Église qui, comme La Mennais, prétendaient qu'on ne peut mieux servir la cause de la vérité qu'à l'aide de ces libertés modernes. »

Ici Mgr Darboy interrompit l'interlocuteur, en l'invitant à se restreindre et à ne pas s'écarter de la question. Obéissant à cette invitation, l'interlocuteur posa plusieurs questions au conférencier sur le droit de professer un culte quelconque *ad libitum*, questions auxquelles l'interlocuteur répondit en distinguant la *profession intérieure*, toujours libre, et la *profession extérieure*, qui peut être interdite quand il s'agit d'un culte contraire à l'ordre moral naturel. Comme la discussion risquait de s'égarer : « Il s'agit de savoir, dit « Mgr Darboy, si un homme public qui « coopère à une loi sur la liberté des cultes, « est par là même indigne de l'absolution. » L'interlocuteur posa alors en principe qu'il « n'est pas permis à l'homme de professer un « culte faux, quel qu'il soit, » et il prétendit le prouver par l'autorité de Pie VI condamnant la constitution de 1791, où l'on établit comme un droit que personne ne pourra être inquiété en France pour ses opinions religieuses.

Ici, une nouvelle discussion entre le conférencier et l'interlocuteur, après laquelle la parole fut accordée à M. l'abbé Falcimagne, du clergé de Saint-Thomas d'Aquin. Si l'on s'en rapportait au compte rendu de la *Patrie*, M. l'abbé Falcimagne n'aurait obtenu qu'un succès de rire; la vérité est que sa parole animée et convaincue fit une grande impression sur l'assemblée.

« Je fais avant tout observer, dit-il, que le pénitent en question doit être traité comme un malade, car il n'est pas sain d'esprit, puisque, venant se soumettre à mon tribunal, il récuse en même temps mon autorité. Pour voir jusqu'à quel point je puis compatir à son infirmité spirituelle, examinons d'abord la question principale, à savoir jusqu'où s'étend l'autorité du confesseur à l'égard de son pénitent.

« Je rapporterai à ce sujet cette parole du P. Dominique Soto, qui, après avoir entendu la confession de Charles-Quint, lui dit : « Vous ve« nez de confesser les péchés de Charles; con« fessez maintenant ceux de l'Empereur. » Il croyait donc que les actes de son pénitent dans l'ordre politique étaient du ressort de sa juridiction.

« Notre malade est d'une opinion diamétralement opposée : il ne veut point m'accorder le droit de le juger dans ce qui ne touche qu'indirectement au dogme et à la morale. Et moi je crois que, tout au contraire, j'ai le droit comme confesseur de juger mon pénitent, fût-il législateur, fût-il même dignitaire de l'Église, dans tout ce qui touche au dogme et à la morale, et de lui interdire tout ce qui les attaque, soit directement soit indirectement. Et à ce titre je puis lui interdire d'adhérer à des propositions téméraires. »

— « Vous pouvez l'avertir, dit ici le conférencier, lui dire : prenez garde, cette opinion me paraît dangereuse ; mais vous ne pouvez pas lui refuser l'absolution. »

— « Soit, répond M. l'abbé Falcimagne, s'il est dans la bonne foi ; mais s'il s'abstient de suivre mes avis, je m'abstiendrai de lui donner l'absolution. » (Sourire dans l'assemblée.)

Ici Mgr Darboy intervient de nouveau, en priant l'interlocuteur de répondre directement et de dire, par exemple, s'il aurait le droit de prescrire à un pénitent de donner par son testament cent mille francs aux pauvres. L'interlocuteur ne s'était pas avancé de ce côté. « Il « s'agit, répondit-il, de savoir si un pénitent « qui ne veut pas renoncer à ses idées modernes « sur la liberté, n'est pas par cela même té« méraire. — Le téméraire, répond l'archevê« que, c'est le confesseur qui veut mettre la « main sur les choses temporelles en taxant ce « qu'il n'a pas le droit de taxer. — Mais, ré« pliqua l'interlocuteur, j'ai le droit de juger les « dispositions de mon pénitent, et s'il me dit « qu'il s'en tient à ses principes, que je n'ai pas « le droit de le juger, je lui réponds que sa pré« tention est illégitime, que sa raison est trou« blée par les principes modernes, et que, s'il ne « veut pas y renoncer, je ne puis l'absoudre. »

Ici la discussion s'anima extraordinairement; on était au vif de la question. D'un côté, on insinuait que le confesseur ne pouvait exiger de son pénitent qu'il renonçât à son opinion, que si cette opinion était condamnée définitivement par l'Église et hérétique; de l'autre on répondait qu'il y avait toujours une grande témérité à garder une opinion contraire à l'enseignement des Souverains-Pontifes, et que c'est là une disposition qui rend peu digne de l'absolution. D'un côté, on objectait que le confesseur peut bien rappeler à son pénitent les devoirs de son état, mais qu'il doit le laisser libre dans le choix des moyens; de l'autre, on répondait que ce choix n'est pas libre quand les moyens sont indiqués.

Mgr Darboy invita enfin le modérateur à donner ses conclusions. M. le curé de Saint-Sulpice, les donna en termes dont ce qui suit est le résumé très-exact :

« 1° Le confesseur doit exiger de son pénitent qu'il se soumette à toutes les solutions doctrinales passées, presentes et futures de l'Église, alors même qu'elles contrediraient les doctrines qui peuvent prévaloir chez les nations modernes; car on n'est catholique qu'à cette condition.

« 2° En conséquence de ce principe, le confesseur doit exiger que le pénitent réprouve la liberté absolue et sans limites de livrer à la publicité de la presse toute espèce d'opinion et de doctrine, d'exercer toute espèce de culte, de faire toute espèce de mal, parce que cette liberté a été condamnée plusieurs fois par l'Église, spécialement dans l'Encyclique du 8 décembre 1864.

«3° Quant à la liberté laissée au mal, restreinte en certaines limites : ou le pénitent peut empêcher le mal sans susciter de plus graves inconvénients, ou il ne le peut pas. S'il le peut, il le doit; voilà pourquoi saint Louis sévit autrefois si rigoureusement contre les blasphémateurs; voilà pourquoi l'Angleterre et les États-Unis empêchent la profanation du dimanche; et, en thèse générale, tout gouvernement qui n'empêche pas les outrages faits à Dieu, à la religion, à la morale, lorsqu'il le pourrait sans graves inconvénients, est énormément coupable. Si le pénitent est dans l'impuissance, il tolère le mal, il ne doit point le favoriser. Il ne peut mettre sur le même pied le bien et le mal, la vérité et l'erreur; on doit borner la tolérance pour le mal et l'erreur, à ce qu'il est impossible de ne point concéder sans soulever de graves perturbations.

« 4° Quelles sont les limites dans lesquelles doit être restreinte, ou jusqu'où faut-il porter la tolérance? C'est là une question dont la solution dépend des circonstances de lieu, de temps et de personnes, de la disposition des esprits, de données diverses, dont l'appréciation n'est pas du ressort de la théologie et appartient plutôt à la politique. En conséquence, le confesseur ne doit point s'en établir juge, mais laisser la décision au pénitent qu'il voit dans les intentions droites et pures de servir le mieux qu'il pourra sa religion et son pays. »

Après ces conclusions du modérateur, Mgr Darboy s'exprima à peu près comme il suit :

« Je crois que nous nous associons tous à ces sages décisions. Oui, Messieurs, nous devons être prudents dans l'exercice de notre ministère. Il y a des difficultés énormes pour le confesseur à s'immiscer dans ces questions de détail et d'opportunité. Les Souverains-Pontifes eux-mêmes nous donnent en cela l'exemple de la modération; ils s'efforcent de donner aux sociétés des législations catholiques autant qu'ils le peuvent, mais quand ils ne le peuvent pas, ils savent patienter. C'est ainsi que, dans le concordat de 1802, le pape n'exige pas qu'on insère cette clause, que la religion catholique est la religion de l'État, comme il l'eût voulu et comme c'eût été convenable. Et nous aussi luttons, autant qu'il nous est possible, pour inspirer aux sociétés civiles l'esprit chrétien, le respect des lois de l'Église. Laissons le reste aux soins de la Providence. »

Ainsi se termina la conférence du cas de conscience du 5 février. Sur la question de doctrine, il est certain que le clergé de Paris s'est trouvé d'accord; sur la question d'application, il est permis de voir dans la conclusion finale beaucoup d'indécision. La question relative à l'intervention de l'État dans les matières mixtes a fini par être perdue de vue, et nous ne voyons pas qu'on ait établi le droit du confesseur à refuser l'absolution à un homme d'État, lorsqu'il est évident que cet homme manque à son devoir dans une question d'opportunité, dans le cas où il y a évidence.

Mgr Plantier, évêque de Nîmes, écrivit, à la date du 23 février, au rédacteur en chef de l'*Univers*, une lettre contenant quelques

observations sur les décisions données par le *Modérateur* de la conférence; on y lit :

« Les conclusions attribuées au vénérable modérateur de la conférence par les renseignements que reproduit votre dernier article, s'éloignent moins de l'exactitude et de la précision théologiques que celles dont le compte rendu de la *Patrie* lui prêtait le fâcheux honneur. J'ai pourtant peine à croire que le texte qui vous a été fourni traduise sa pensée avec une justesse complète, parce que j'y trouve deux propositions, sinon fausses, au moins profondément contestables.

« 1° Le n. 2 paraît supposer que l'Église n'a plusieurs fois condamné que la *liberté absolue et sans limites* des cultes et de la presse ; c'est aussi celle-là seulement qu'aurait frappée l'Encyclique du 8 décembre 1864. Je crois cette supposition mal fondée. Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX ont flétri cette double liberté légale, non pas au point de vue de la limite, mais dans son principe même. Ils ont reconnu sans doute qu'elle pouvait être tolérée comme une nécessité douloureuse, mais inévitable, des temps modernes, dans un certain nombre d'États; ils ont même permis aux catholiques de prêter serment de fidélité à diverses constitutions qui la promettent ou la consacrent. Il y a plus, pour certaines Églises opprimées, celle de Pologne, par exemple, ils ont pu réclamer la liberté des cultes comme un progrès relatif. Mais sur l'essence même et le fond de la liberté des cultes et de leur égalité devant la loi, jamais les papes n'ont montré ni tergiversation ni divergence. Illimitée ou restreinte, jamais, comme docteurs, ils ne l'ont déclarée substantiellement légitime, bien au contraire.

« Comme princes, ils l'ont *tolérée* plus que tant d'autres gouvernements qui la proclament en théorie ; mais ils se sont toujours abstenus de l'inscrire et de la glorifier dans leurs lois. Ils ont imité la conduite de la Providence, qui *supporte* mais *désapprouve* l'existence et la liberté du mal dans le monde.

« Quant à la liberté de la presse, ils ont été peut-être plus sévères encore. Voilà ma première observation.

« 2° Dans le n. 4, on lit : « Quelles sont les limites dans lesquelles doit être restreinte ou jusqu'où faut-il porter la tolérance ? C'est là une question dont la solution dépend... de données diverses dont l'appréciation n'est pas du ressort de la *théologie* et appartient plutôt à la *politique*. »

« Il me semble que c'est aller bien loin. Si tels et tels gouvernements croient pouvoir porter la tolérance vis-à-vis de religions fausses jusqu'à blesser pour elles les droits de l'Église, jusqu'à gêner l'exercice de quelques-unes de ses saintes libertés, leur suffira-t-il pour s'excuser de dire que la question n'est pas du *ressort de la théologie*, mais qu'elle *appartient plutôt à la politique ?* Est-ce qu'un Concile général sanctionnerait cette réponse ? Voilà ma seconde observation.

« Pie IX a dit deux paroles que les catholiques ne sauraient trop méditer : « Le monde est perdu « dans les ténèbres ; j'ai publié le *Syllabus*, pour « qu'il lui serve de phare et le remette sur la « route de la vérité. » Tel est le premier mot du grand Pontife prononcé par lui dans la chapelle Pauline. Le second regarde aussi le *Syllabus*, et le voici : « Quand le Pape parle dans un acte solen- « nel, c'est pour être pris à la lettre ; ce qu'il a « dit, il a voulu le dire. » Il serait bien à souhaiter que ces grandes paroles servissent de règle à tous les enfants de l'Église, et leur apprissent à confondre leurs esprits dans un sentiment de soumission simple, courageuse et sans vaines contestations, aux oracles partis du Vatican.

« On verrait alors disparaître entre nous jusqu'aux dernières traces de divergences et de malentendus. Et cette unanimité nous donnerait à son tour une énorme puissance pour combattre les erreurs dont le rationalisme a comme enivré la société moderne. »

8. — *Rome*. — M. le vicomte Charles de Saint-Priest, secrétaire particulier du général Kanzler, adresse à une calomnie de Garibaldi le démenti suivant qui n'est pas relevé par le fameux chef de bandes :

« Sans crainte d'être contredit par personne ;

« Tant au nom des corps médicaux romains et étrangers qu'au nom de ceux qui, concurremment avec nos sublimes Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ont oublié sur le champ de bataille et dans les hospices à quels adversaires ils avaient affaire, pour leur prodiguer les soins les plus dévoués ;

« Je vous donne, à vous, général, et à ceux qui vous ont renseigné, le plus énergique démenti qu'un homme d'honneur puisse jeter à la figure de celui qui abandonnait à Mentana ses soldats, et nous laissait à recueillir, ce qui sera l'éternel honneur de nos ambulances, les blessés qu'il avait lâchement compromis dans sa folle équipée et dans sa fuite précipitée. »

— Le général de Failly remet au général

Dumont le commandement du corps d'occupation français.

10. — *Italie.* — Pendant la discussion du budget de la marine, le député Farini propose cet ordre du jour : « La Chambre, con- « firmant le vote de l'année dernière, de- « mande que les religieuses soient éloignées « des hôpitaux militaires. » Le président Lanza fait remarquer à la Chambre qu'aucun vote de ce genre n'a été émis l'année précédente; le député Farini est obligé d'en convenir, le ministre de la guerre, M. Bertolo Viale déclare qu'il s'en rapportera sur ce point à la décision de la Chambre ; mais le général La Marmora défend chaleureusement les Sœurs de Charité. Le ministre de la guerre ose alors les défendre; le général Ménabréa en fait autant, et, sur la proposition du député Macchi, la question préalable est votée; les Sœurs sont conservées aux hôpitaux militaires.

12. — *Espagne.* — Remise solennelle de la *Rose d'Or* à la reine d'Espagne par l'Ablégat de Sa Sainteté, Mgr Louis Pallotti. Après la lecture du bref pontifical qui confère cet honneur à la Reine, Mgr Pallotti prononce un discours dans lequel il en indique le principal motif : le zèle d'Isabelle II pour la propagation de la foi et la religion en Espagne et l'affectueux respect qu'elle professe pour le Pape et pour le Saint-Siége. Il remet ensuite la Rose d'Or dans les mains de l'archevêque de Trajanopolis *in partibus*, Mgr Claret, confesseur de la Reine, qui la place dans les mains de la Reine elle-même, et il prononce la formule adoptée par l'Église pour cette cérémonie :

Reçevez de nos mains la Rose que nous vous remettons par une délégation spéciale de notre très-saint Père Pie IX. Elle représente la joie de l'une et l'autre Jérusalem, c'est-à-dire de l'Église triomphante et de l'Église militante; voilà ce que manifeste à tous les fidèles cette très-belle fleur, qui est la joie et la couronne des Saints. Recevez-la, très-chère fille, vous qui, selon le siècle, êtes noble, puissante, et douée de toute vertu, recevez-la pour vous ennoblir de plus en plus de toutes vertus dans le Christ notre Seigneur, comme une rose plantée sur le rivage d'eaux abondantes. Daigne, dans sa surabondante clémence, vous accorder cette grâce le Dieu qui est triple et un dans les siècles des siècles.

Accipe Rosam de manibus nostris, quam ex speciali commissione Sanctissimi in Christo Patris, et Domini Nostri, Pii Papæ Noni, nobis facta, Tibi tradimus; per quam designatur gaudium utriusque Jerusalem, triumphantis scilicet, ac militantis Ecclesiæ ; per quam omnibus fidelibus manifestatur flos ille speciosissimus, qui est gaudium et corona Sanctorum. Suscipe hanc tu, dilectissima Filia, quæ secundum sæculum nobilis, potens, et multa virtute prædita es, ut amplius omni virtute in Christo Domino nobiliteris, tanquam rosa plantata super rivos aquarum multarum, quam gratiam ex Sua uberante clementia Tibi concedere dignetur, qui est Trinus et Unus in sæcula sæculorum.

17. — *Rome.* — Le *Journal de Rome* publie, en tête de sa partie officielle sous ce titre : *Avertissement au prêtre Cyrinus Rinaldi*, le document qui suit :

Notre Très-Saint-Père Pie IX, Pape par la divine Providence, considérant les très-grands maux que la prétendue légation et le tribunal dit de la Monarchie ont fait déborder sur les Églises de Sicile, a pensé qu'il était du devoir de son suprême ministère apostolique d'y apporter un remède opportun et efficace. C'est pourquoi, le 10 de ce mois, il a promulgué une lettre apostolique revêtue du sceau du plomb, et commençant par ce mot *Suprema*, par laquelle il supprime la prétendue légation et le tribunal ci-dessus mentionnés, et détruit complétement et abolit la charge et l'office tant de juge dudit tribunal que de tout employé et ministre appartenant à quelque titre que ce soit au même tribunal. Voulant pourvoir aux besoins spirituels des fidèles de la Sicile, le Souverain Pontife a mis au jour et publié en même temps une Lettre apostolique scellée de l'anneau du Pêcheur, par laquelle des pouvoirs particuliers sont accordées aux évêques de l'île.

Après cette publication, qui constitue un acte solennel de la suprême autorité dans l'Église, il n'est certes permis à aucun catholique de résister en aucune manière à cet acte ; bien plus, tous doivent se conformer aux ordonnances pontificales qui sont contenues dans la susdite Lettre apostolique, expédiée sous le sceau de plomb. C'est pourquoi, prêtre Cyrinus Rinaldi, qui

exerciez les fonctions de juge de ce tribunal, dit de la Monarchie, afin que vous ne puissiez jamais prétexter cause d'ignorance ou quelque autre excuse pour vous soustraire à l'observance de cette Lettre apostolique, ni, ce qu'à Dieu ne plaise, vous permettre au détriment de votre âme, au préjudice et au scandale des fidèles, des actes nuls dont vous seriez responsable devant Dieu et devant l'Église, sachez que le Souverain Pontife a expressément ordonné à cette Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, de vous envoyer un exemplaire de cette Lettre apostolique, expédiée sous le sceau de plomb, et en même temps de vous avertir en son nom et en vertu de son Autorité Apostolique, que la peine de l'excommunication majeure *latæ sententiæ*, sera encourue par vous *ipso facto*, sans aucune autre déclaration, l'absolution en demeurant réservée au Souverain Pontife, excepté à l'article de la mort, toutes les fois que, directement ou indirectement, ou de quelque manière que ce puisse être, vous auriez l'audace soit de mettre obstacle à l'exécution de la susdite lettre apostolique, soit de prendre le titre de la charge dont vous aviez la gestion, soit de vous immiscer dans l'exercice de cet office, sous quelque titre, prétexte et couleur que ce soit, et par un acte quelconque, même extrajudiciaire et économique accompli par une personne interposée.

Cette Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, exécutant les ordres du Pontife suprême, vous envoie donc un exemplaire de la lettre apostolique *Suprema*, munie du sceau de plomb, et par le présent monitoire, elle vous dénonce la peine d'excommunication portée par Sa Sainteté, comme il a été dit ci-dessus, en déclarant que par cette menace d'excommunication on n'entend déroger en rien aux autres censures et peines ecclésiastiques que les sacrés Canons et Constitutions apostoliques infligent à ceux qui empêchent l'exécution des actes du Saint-Siége, ou usurpent la juridiction ecclésiastique, ou troublent le libre exercice de l'autorité des Évêques.

Quant à ce qui regarde les actes abusifs auxquels vous avez donné lieu par le passé, Sa Sainteté vous presse instamment et vous avertit de vouloir bien, vous souvenant surtout de votre caractère sacerdotal, songer soigneusement et sérieusement aux intérêts de votre conscience, vous rappelant que, si l'on peut éluder les peines portées par les hommes, on ne peut jamais éviter la main de Dieu qui inflige aux coupables leur châtiment.

Donné à Rome, au secrétariat de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 15 octobre de l'an 1867.

A. Card. Quaglia, Préf.
Stanislas Svegliati, Secr.

18. — *Rome.* — Un décret de l'Index condamne les ouvrages ci-après :

Lezioni di letteratura italiana nell'Università di Napoli dettate da Luigi Settembrini, vol. I, Napoli, 1866, *Decr. diei 4 Julii* 1867.

La France sous Louis XV (1715-1774), *par Alphonse Jobez, ancien représentant.* Paris, librairie académique Didier et Cie. 1865.

Histoire de France depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque, par MM. Henri Bordier et Edouard Charton. Paris, 1864.

De la séparation du spirituel et du temporel, par Miron. Paris, Librairie des Sciences sociales de Noirot et Cie. 1866.

Zwei Thesen für das allgemeine Concil, von G. C. Mayer, Professor der Dogmatik. Bamberg, 1868. Druck und Verlag von Otto Reindl; h. e. Theses duæ pro Concilio Œcumenico a Doctore G. C. Mayer, Theologiæ Professore et Canonico Metropol. Bambergæ. Bambergæ, sumptibus et typis Ottonis Reindl, 1868.

Theologische Einwendung gegen die scholastische philosophische Lehre vom Menschen im Entwurfe, von S. Spœrlein, Professor der Kirchengeschichte am Lyceum in Bamberg. Bamberg, Druck und Verlag von Otto Reindl, 1868; h. e. Objectio Theologica contra Scholastico-Philosophicam de homine doctrinam. Compendio proposita a S. Spœrlein, historiæ ecclesiasticæ in lyceo Bambergensi professore. Bambergæ, Reindl, 1867.

19. — *Suisse.* — Funérailles de M. Æby, prévôt mitré de l'église collégiale de Saint-Nicolas, et autrefois curé de Fribourg, mort à l'âge de soixante-douze ans. M. Æby avait compris mieux que personne le but et la portée de ce radicalisme helvétique, qui n'était que l'avant-garde de la révolution européenne, et dont le triomphe, en 1847, fut le signal et l'inauguration de tant de bouleversements en France, en Allemagne et en Italie. Aussi s'était-il dévoué à démasquer les plans de l'ennemi, qui menaçait à la fois sa religion et sa patrie, et c'est à lui que peut admirablement s'appliquer cette parole de saint Léon,

rappelée par Pie IX : *Magna pietas est prodere latebras impiorum, et ipsum in eis cui serviunt diabolum debellare.* Sa piété, d'ailleurs exemplaire, consista surtout à ne pas laisser ses concitoyens tomber dans les piéges et dans les filets de la Révolution, qui devait aboutir pour eux au triomphe de l'impiété. Pendant que le célèbre curé de Genève, M. Vuarin, soutenait contre le protestantisme cette grande lutte où a disparu en définitive la Rome protestante, M. Æby soutenait à Fribourg une lutte plus ingrate et plus difficile, qui lui attirait moins d'admiration et de gloire, mais lui valait en retour plus de haines et de calomnies, et devait le conduire à connaître les tristesses, les privations et les douleurs de l'exil. Par une sorte de miracle de cette Providence qui veille sur les siens jusqu'au jour où elle les appelle, M. Æby, l'homme le plus signalé aux vengeances de la Révolution, put échapper aux fureurs qui menaçaient tout spécialement le clergé et qui tombèrent aveuglément sur d'autres moins compromis que lui. Rentré dans sa patrie en 1856, à la suite des événements qui rappelèrent aussi son évêque de l'exil, il fut élevé à la dignité de prévôt, vacante par la mort du précédent titulaire, et dans cette nouvelle position, qui ajoutait à l'autorité de ses conseils et de son expérience, il se montra toujours le défenseur vigilant et éclairé des intérêts et des droits de l'Église.

20. — *Rome.* — Les prédicateurs de la station quadragésimale se rendent au palais du Vatican, où le Saint-Père leur adresse une allocution dont nous reproduisons la substance d'après le journal l'*Univers* :

Le Saint-Père a pris pour texte ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Saint-Pierre : *Et tu, aliquando conversus, confirma fratres tuos.* Si ces paroles imposent au successeur de Pierre le devoir de confirmer dans la foi les Évêques, à plus forte raison lui imposent-elles ce devoir vis-à-vis des prêtres.

Pie IX ne se souvient pas d'avoir jamais manqué à ce devoir, chaque fois que les porteurs de la parole évangélique se sont présentés à lui, comme le veut la coutume romaine, avant de commencer leurs prédications. Que leur dira-t-il donc cette année ? Il leur dira qu'un jour les pharisiens, dont la race vit sans cesse et va se multipliant, demandèrent à Jésus : Qui êtes-vous ? *Tu qui es* ? demande qui cachait un outrage, mais à laquelle Jésus, sans rien perdre de sa mansuétude, répondit : Je suis le principe de toutes choses, moi-même qui vous parle : *Principium, qui et loquor vobis.* Pie IX a développé ce texte et montré que Jésus étant le principe de la science, de la vertu, de la charité, de la perfection, de l'éloquence, il fallait l'expliquer au peuple chrétien. « Quant à vous, prenez dans vos mains le crucifix, leur a-t-il dit, et demandez-lui ces trois amours que le Fils de Dieu a possédés : l'amour de la pauvreté, l'amour des mortifications, l'amour des humiliations. » Puis le Saint-Père a parlé des religieux qui, oublieux de leur vœu, n'aiment pas la sainte pauvreté, des prêtres qui, oublieux de la charité, vivent dans la mollesse et la recherche, et il a insisté longtemps sur la nécessité de venir en aide aux pauvres. Les pauvres ! les pauvres ! Pie IX a eu pour eux des mouvements d'une tendresse émouvante, et bien que, par moment, il parût fatigué, son zèle l'emportait et il se prenait à accentuer énergiquement son improvisation.

Il a recommandé aux prédicateurs l'œuvre pie en réparation des blasphèmes, et a flétri ce vice détestable que l'impiété du siècle a tant propagé en Italie. Il n'est pas donné aux chrétiens, peut-être, de rétablir l'équilibre auquel a droit la justice divine, mais ils doivent faire au moins tout ce qu'ils peuvent.

Il a recommandé encore de ne pas chercher les succès oratoires, ces succès qui donnent à l'homme un nom sur la terre, tandis qu'il s'agit d'en avoir un dans le ciel ; et, à ce propos, le Pape a rappelé le commentaire de certains Pères de l'Église, d'après lequel Notre-Seigneur, en traçant des paroles sur la terre, aurait écrit les noms des pharisiens qui voulaient lapider la femme adultère.

Enfin, Pie IX a insisté pour que les orateurs sacrés rappellent aux Romains la reconnaissance due à Dieu qui vient de préserver la Ville-Éternelle de la ruine complète où voulaient la réduire les ennemis de l'Église et de la société.

En terminant, il a dit avec encore plus de force et comme transporté par un sentiment prophétique, que Dieu continuerait à protéger la ville de Rome,

22. — *France.* — M. Baroche, ministre des cultes, adresse la circulaire suivante aux archevêques et évêques au sujet des sémi-

naristes atteints par la loi sur la garde nationale mobile :

Monseigneur,

La loi du 1[er] février 1868 appelle à faire partie de la garde nationale mobile les hommes célibataires ou veufs des classes 1866, 1865, 1864, libérés en raison de leur numéro de tirage, ou exemptés en vertu de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832 (numéros 3, 4, 5, 6 et 7).

Ces dispositions n'atteignent pas les jeunes ecclésiastiques qui, désignés par leur numéro pour faire partie du contingent, auront été considérés comme ayant satisfait à l'appel en vertu de l'article 14 de la loi de 1832.

Mais il n'en est pas de même de ceux que le sort a laissés en dehors du contingent, ou qui ont pu faire valoir un des cas d'exemption portés aux numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de la loi de 1832. Ces élèves font partie en principe de la garde nationale mobile : ils auront donc à invoquer le bénéfice des articles 4, 14 et 16 de la loi du 1[er] février 1868, combinés avec l'article 14 de la loi de 1832, qui chargent les conseils de révision de dispenser de ce service les élèves des grands séminaires régulièrement autorisés à continuer leurs études ecclésiastiques.

Pour obtenir cette dispense, il sera nécessaire, Monseigneur, de produire le certificat prescrit par l'instruction du 25 mai 1832. Les dispositions de cette instruction et de la circulaire de mon prédécesseur, en date du 30 juin 1858, sur les dispensés renonciataires, sont également applicables aux jeunes ecclésiastiques appelés à faire partie de la garde nationale mobile : il me suffira donc de m'y référer.

Quant aux élèves qui, par suite d'un retard dans leurs études, ne se trouvent pas dans l'un des cas de dispenses prévus par la loi, je demanderai volontiers à M. le maréchal ministre de la guerre de vouloir bien leur appliquer les règles suivies jusqu'à ce jour, pour maintenir exceptionnellement dans leurs foyers les élèves qui n'ont pu obtenir la dispense du service militaire au moment des opérations de leur classe. Votre Grandeur jugera donc opportun de m'adresser, le plus tôt possible, le nom des jeunes gens de son diocèse qui, tout en témoignant d'une vocation sacerdotale bien prononcée, ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être dispensés du service de la garde nationale mobile. Je m'empresserai de transmettre ces propositions à mon collègue; et elles seront examinées avec le bienveillant intérêt dont le département de la guerre fait constamment preuve en pareille circonstance.

25. — *Angleterre.* — Le comte Derby, chef du ministère, donne sa démission pour cause de santé; M. Disraéli est chargé de recomposer le cabinet.

29. — *Autriche.* — Le comte Crivelli écrit de Rome à M. de Beust :

J'ai reçu les depêches que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 22 du courant, et selon le désir y exprimé, je me bornerai dorénavant à référer ce que je pourrais entendre, m'abstenant de toute démarche et de toute réflexion.

M. de Sartiges s'emploie avec la meilleure grâce et volonté à diminuer les difficultés entre le Saint-Siége et le gouvernement impérial et royal. Il a désiré connaître les demandes du gouvernement impérial et royal, et comme, par les lois déjà adoptées par la Chambre des Députés elles sont du domaine du public, je n'ai pas fait de difficulté à lui laisser prendre connaissance du promémoria remis le 2 courant au cardinal Antonelli. Il a trouvé la résistance du Saint-Siége à en adopter les principes, fort naturelle. Il est d'avis que si le gouvernement impérial et royal voulait retirer la Note, de sorte que le promémoria ne restât que comme une pièce qui servirait à une discussion et négociation ultérieure, on éviterait de graves difficultés, puisque le Saint-Siége se trouvait maintenant forcé à repousser officiellement et d'une manière décisive les exigences du gouvernement impérial.

J'ai fait observer à M. de Sartiges que je doutais fort que le gouvernement impérial et royal se prêtât à cette démarche, mais il prend la chose tellement à cœur et a tant insisté pour qu'au moins j'en parle à votre Excellence, que je n'ai pas cru pouvoir m'y refuser.

Agréez, etc.

États-Unis. — M. Bouthwell, président du comité nommé pour dresser l'acte d'accusation contre le président Johnson, présente à la Chambre son rapport qui conclut à la mise en accusation. La Chambre émet un vote conforme le 4 mars suivant.

Bavière. — A Nice, mort du roi Louis I[er] de Bavière. Né à Strasbourg le 25 août 1786, il succéda à son père Maximilien I[er] le 16 oc-

tobre 1825, abdiqua le 20 mars 1848, et vécut depuis cette époque presque toujours à Rome, où il continua de protéger les arts et les artistes, et fit oublier par une conduite chrétienne les scandales donnés à l'occasion de la fameuse Lola-Montès.

Mars.

5. — *Canada.* — Cent quarante-six jeunes gens du Canada, enrôlés volontaires dans l'armée pontificale, ayant pour commandant M. Taillefer, et pour aumônier M. Moreau, arrivés le 4 à Paris, entendent la messe à Saint-Sulpice. C'était bien là, dit M. L. Veuillot dans l'*Univers*, que leurs genoux devaient toucher la terre, et leurs fronts s'incliner sous la bénédiction du Dieu de leurs ancêtres. Dans la vieille patrie française, Saint-Sulpice est le lieu natal du Canada. De là furent envoyés les fondateurs, de là sont partis les apôtres. Une pauvre cabaretière, Marie Rousseau, paroissienne de Saint-Sulpice, fut le principal instrument dont Dieu se servit pour pousser la civilisation chrétienne vers ces contrées où l'Église la planta de ses mains et l'arrosa de son sang. L'on voit, dans l'*Histoire de M. Olier*, le grand rôle que remplit cette humble femme pour parvenir à une œuvre dont les difficultés ne pouvaient être surmontées que par la foi. Après deux siècles, le Canada se montre fidèle à son origine.

Dans la paroisse de Marie Rousseau, les zouaves pontificaux du Canada ont retrouvé à l'autel un fils de M. Olier. Le vénérable M. Hamon leur a dit la messe, et, après leur avoir donné la bénédiction, les a exhortés avec la même ardeur et le même esprit de foi qui durent animer la parole d'Olier, lorsqu'il envoyait ses frères dans les régions sauvages du Canada.

Une profonde émotion a accueilli ses paroles. Après les avoir entendues, le public s'est porté aux portes de l'église, et sur deux rangs, le front découvert, il a regardé passer ces beaux et graves jeunes gens avec l'affectueux respect qu'inspire l'amour de la justice poussé jusqu'à l'abandon de la vie.

Une autre brigade de 150 volontaires canadiens arrivera dans un mois. C'est un spectacle auquel Paris ne devait pas s'attendre, de voir passer une troupe de croisés. Cependant les voici.

Ile de la Réunion. — Mort du P. Laroche, né à Échelles (Dauphiné), le 21 février 1813, entré dans la compagnie de Jésus en 1845, et envoyé pour évangéliser les Indiens à l'île de la Réunion (Bourbon), après avoir passé dix années dans l'Inde elle-même.

8. *Autriche.* — Le baron de Beust écrit au comte Crivelli, à Rome :

Par votre rapport du 29 février dernier, vous m'informez que M. le comte de Sartiges s'emploie avec zèle pour diminuer les difficultés qui se sont élevées entre le Saint-Siége et le gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

Selon son avis, si la Note remise par votre Excellence le 2 février dernier pouvait être retirée, de sorte que le promémoria ne restât que comme une pièce servant à une discussion ultérieure, on éviterait de graves embarras, car le Saint-Siége ne se trouverait pas ainsi forcé de repousser officiellement les exigences du gouvernement impérial et royal.

Nous ne pouvons qu'être très-sensibles à l'appui que nous prête l'ambassadeur de France, et je prie votre Excellence de lui en exprimer mes sincères remercîments. Je ne crois pas, cependant, de voir suivre son conseil.

Outre qu'en thèse générale il me paraît peu digne et peu utile aux intérêts qu'on défend, de faire une démarche par laquelle on s'accuse soi-même d'erreur ou de précipitation, je ne pense pas que dans le cas présent la note du 2 février soit de nature à provoquer de la part de la cour de Rome une décision dangereuse et irrévocable.

10. — *Autriche.* — Dépêche du baron de Beust au comte Crivelli à Rome :

Tout ce qui m'était revenu dans ces derniers temps sur les dispositions se manifestant à Rome, à l'égard de l'Autriche et de son gouvernement, ne pouvait que me faire entrevoir partout une extrême irritation.

Tout en tenant compte de mainte circonstance bien faite pour expliquer cette fâcheuse et regret-

table situation, il m'a été impossible de ne pas y reconnaître aussi des tendances qui, loin de venir en aide à nos efforts pour prévenir un conflit, semblent plutôt vouloir le précipiter et paralyser toute action modératrice. J'apprends de bonne source que tout dernièrement on s'est emparé des nouvelles télégraphiques portant que le comité de la Chambre des Seigneurs avait voté le projet de loi sur les mariages et que la Chambre se trouvait à la veille de la discussion *in pleno*, pour déclarer toute entente impossible.

Il me semble qu'autant que l'on nous parle d'une irritation dirigée contre le gouvernement, elle ne saurait se prévaloir que d'actes émanant du gouvernement même et non de faits se trouvant en dehors de sa sphère d'action.

C'est dans l'espoir bien légitime que des appréciations plus justes viendraient modifier les premières impressions, que je vous ai engagé à vous condamner temporairement au rôle de spectateur attentif au lieu de rentrer en scène.

Je pense que le moment est venu d'y reparaître, et ma dernière dépêche vous a fourni les moyens de le faire sans vous exposer à être trop mal accueilli.

Cependant, M. le comte, je crains qu'on ne se fasse encore à Rome illusion sur l'état de notre régime public et responsable, sur ses conditions irrévocables, comme aussi sur la force de l'opinion publique parmi nos populations de race allemande. Permettez-moi donc que j'entre là-dessus avec vous dans quelques dévoloppements.

Et d'abord, je vous avouerai sans hésitation que personne ne déplore plus que l'empereur lui-même la situation perplexe qui lui a été faite, en le plaçant entre sa condescendance bien connue pour le Siége apostolique et les devoirs que lui impose sa position de chef d'État; toutefois je vous prie d'être intimement persuadé que quelque pénible, affligeante même que soit cette position, dès qu'il sera placé entre le respect filial qu'il porte au gouvernement suprême de l'Église et ses devoirs rigoureux de souverain envers ses sujets, Sa Majesté n'hésitera pas à faire ce que sa double profession de prince et de législateur exige impérieusement d'elle dans la conjoncture actuelle. Depuis le commencement de son règne, notre auguste maître a traversé de bien grands événements et subi des épreuves bien rudes et bien diverses; mais ni les séductions des révolutions, ni les exemples des entraînements réactionnaires ne l'ont jamais fait dévier de la bonne route; il a fidèlement accompli sa haute mission et conservé dignement son caractère historique, et aujourd'hui, sous les auspices de notre nouvel ordre de choses, il est incontestablement beaucoup plus populaire et beaucoup plus puissant qu'il ne l'était pendant les régimes précédents.

Le prestige moral qui l'entoure et la profonde vénération dont il est l'objet parmi ses sujets et jusque chez les nations étrangères, sont autant de faits que personne n'ignore en Europe. Or, cette position éminente, l'empereur la doit tout entière à la haute intelligence qu'il a des besoins de ses États, des mœurs laïques et des conditions honnêtement libérales de notre société, et il risquerait de perdre le côté le plus précieux de sa gloire, dès le moment où il irait se heurter contre le développement intellectuel de ses peuples et la marche générale de la civilisation moderne. On nous parle souvent de la confiance et de l'affection que le Saint-Père porte à notre empereur, et Sa Majesté en est on ne peut plus reconnaissante. Que Sa Sainteté daigne donc lui témoigner ces sentiments quand l'occasion en vaut la peine, et que ses conseillers fassent donc leur devoir comme l'empereur fait le sien, et que tout en se rappelant que la question couvre pour la couronne de Sa Majesté les plus hauts intérêts, ils se pénètrent eux-mêmes des vrais moyens de servir dignement et utilement parmi nous la religion, son culte et ses progrès, sa grandeur et sa puissance à l'aide des forces et de l'appui qu'en Autriche elle reçoit et recevra toujours de l'État.

On ne cesse de me dire, M. le comte, que le promémoria du 30 janvier a donné de grands déplaisirs au Saint-Siége. Vous n'ignorez pas qu'en ma qualité de ministre des affaires étrangères, je n'ai pas pu me refuser à vous transmettre ce mémento tel quel pour être communiqué par vous à Mgr Antonelli au nom du conseil des ministres cisleithaniens. Ma responsabilité personnelle n'est donc nullement engagée par un acte que je n'ai pas la prétention de juger ici ni en bien ni en mal, et si je ne puis disconvenir qu'il pèche peut-être par la forme, je dois cependant dire que, pour le fond, la pièce fait ressortir invinciblement la disparité choquante entre notre législation civile et religieuse, en même temps qu'elle reflète fidèlement l'exposition de l'opinion, telle qu'elle se propage chez nous sur ce sujet. Et les flots de cette opinion, n'en doutez point, monsieur le comte, monteront encore davantage et deviendront de plus en plus pressants. Au reste, le travail préparatoire des ministres cisleithaniens ne préjuge en rien la négociation directe que je suis toujours prêt à entamer avec le Saint-Siége sur l'ensemble ou une partie du concordat.

La liberté d'enseignement, monsieur le comte, et l'incompétence de la société civile en matière religieuse sont au nombre des plus précieuses conquêtes et des principes fondamentaux des temps modernes. C'est d'après ces principes que nous ne pouvons pas plus refuser à l'État ses droits, sa place et sa part dans la distribution, la direction et la surveillance de cet enseignement, avec la libre concurrence des écoles, des maîtres et des méthodes sous l'exigence bien entendue des garanties préalables et efficaces, que nous ne pouvons permettre que l'État, en fait d'instruction publique et dans l'organisation de ses écoles de différentes catégories, empiète sur le droit des familles et le droit des croyances religieuses. Les enfants appartiennent à la famille avant d'appartenir à l'État, et l'État n'a pas le droit de s'imposer arbitrairement à ce sanctuaire et de ravir aux familles la faculté de faire élever leurs enfants dans leur foi et par les ministres de leur foi.

Il en est de même des rapports entre l'État et les hommes qui, catholiques ou protestants, chrétiens ou non chrétiens, sont chargés du dépôt des croyances religieuses, de les maintenir et de les transmettre de génération en génération par l'éducation et l'enseignement. En d'autres termes, le gouvernement de l'empereur veut, pour ce qui est de l'Église catholique, que les Évêques règnent et gouvernent souverainement dans les séminaires de leurs diocèses, comme l'État doit régner et gouverner de la même manière absolue et indépendante dans ses écoles. Il y a non-seulement devoir, il y a intérêt pour la monarchie constitutionnelle à tenir efficacement la main pour que ces deux droits coexistants, celui de la famille et de l'Église, comme celui du domaine de la société laïque et de l'État, soient tenus entièrement distincts et vigoureusement appliqués.

Un projet de loi sur cet important objet a été voté à la fin du mois d'octobre dernier, par notre Chambre des députés cisleithaniens. Il se trouve, en ce moment, soumis à la discussion de la Chambre des seigneurs.

En vous transmettant ci-joint un exemplaire imprimé de ce dispositif, je le recommande par votre intermédiaire, monsieur le comte, à l'examen sérieux et impartial du Saint-Siége. J'espère qu'on reconnaîtra à Rome que, bien que ce dispositif remplisse les conditions conformes au génie de notre société, il offre aussi toutes les garanties possibles que l'Église catholique puisse désirer en face de l'œuvre réformatrice de notre instruction publique. On nous fait craindre que le Pape protestera ouvertement contre cette œuvre et le travail auquel nous nous appliquons à élever ou à relever le niveau des études et des esprits parmi nos populations encore fort arriérées. Je vous confesse que je ne partage pas cette crainte. J'ai pour mon compte une idée beaucoup plus haute des lumières et de la justice du Saint-Siége.

Il sait fort bien que les anciennes corporations religieuses et enseignantes sont devenues trop étrangères à la société civile et à son gouvernement, trop dissemblables dans leurs intérêts à ceux de la masse des citoyens, et je dirai aussi en général trop peu versées dans beaucoup de sciences modernes, pour qu'elles puissent désormais retenir à elles seules le monopole de l'enseignement et porter exclusivement sur leurs épaules tout le fardeau de l'instruction contemporaine. Et d'ailleurs, comment serait-il compatible avec l'équité éclairée du Saint-Siége qu'il refusât à l'Autriche les mêmes libertés et immunités accordées en plein, il y a longtemps, à la France, à la Belgique et à la Prusse? Comment admettre qu'il se contredise lui-même à tel point qu'ayant accepté en France la grande institution de l'université et en Belgique l'université libre de Bruxelles, il s'opposât aujourd'hui, en face de toutes ces concessions et tolérances du passé, à l'émancipation de nos écoles de la tutelle exclusive et privilégiée de l'Église? Une telle supposition n'est pas acceptable, M. le comte : elle serait aussi blessante pour l'honneur du gouvernement impérial et royal que pour l'amour-propre de nos populations.

Le second projet de loi que vous trouverez ci-joint pour en faire, auprès du Saint-Siége, le même usage que pour l'autre, se rapporte à l'institution des mariages civils.

Après avoir reçu l'approbation de la Chambre des députés, il est en ce moment soumis à la discussion de la Chambre des seigneurs, ayant les mêmes chances d'y passer finalement que le projet sur l'instruction publique.

Le droit de régler les liens du mariage, de les casser et de les dissoudre, s'il y a lieu, et d'en tenir registre, a été, depuis les temps les plus reculés de l'Église catholique, la prérogative exclusive de la commune. Les anciens canons n'ont jamais considéré le lien conjugal autrement que comme un contrat civil ordinairement béni par l'Église; ils ont reconnu, dans la promesse formelle et réciproque du fiancé et de la fiancée de s'épouser, le seul titre légitime, efficace et suffisant de la cérémonie nuptiale, entièrement indépendant du concours et de la bénédiction du

prêtre. C'est ainsi que les savants auteurs du Code Napoléon ont envisagé et résolu cette question avec la tolérance du Saint-Siége. Les législateurs d'autres États ont marché depuis, en cette matière, sur les traces de celle de la France consulaire.

Toutes les objections qu'on a voulu soulever contre l'institution du mariage civil se trouvent réfutées par les résultats de l'expérience et les faits de l'histoire. On voudra nous faire croire que l'institution minera parmi nous la foi divine et ruinera la sainteté du lien conjugal. Il n'en sera absolument rien. Elle n'a affaibli ni en France ni en Belgique la foi de l'Église et du sacrement du mariage, pas plus qu'en Prusse elle n'a affaibli le sentiment religieux.

Je comprends parfaitement, M. le comte, la résistance que nous rencontrons à Rome, en demandant au Saint-Siége de reconnaître des faits qui lui déplaisent, et pourtant il ne pourra pas plus se soustraire à la longue aux embarras et aux conséquences de la question dont il s'agit, que nous-mêmes nous ne pourrons la laisser traîner d'abord et puis tomber. Cette question est sérieuse, elle est de plus urgente, il faut donc la traiter sérieusement et promptement. La politique de l'inaction et de la procrastination, de la résistance passive et du parti pris, derrière laquelle on voudrait peut-être se retrancher au nom du dogme et de la conscience, n'empêchera rien, mais gâtera et perdra tout. Quoi qu'il arrive, nous resterons les tenants de l'arène. Le pouvoir civil du gouvernement de l'empereur ne renonce point aux armes légales dont il est pourvu, mais dans l'intérêt de la paix et de la foi, comme de la liberté et de l'influence religieuse en Autriche, il invite le pouvoir spirituel de l'Église catholique à le dispenser de s'en servir.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés et les embarras dont la question peut devenir la source pour nous; notre consolation est que nous ne l'avons pas créée ni provoquée, mais qu'elle nous a été imposée par l'esprit du siècle et la marche des événements, contre lesquels nous ne pouvons absolument rien. C'est pourquoi nous voudrions la terminer par une composition amiable avec le Saint-Siége. Personne ne peut nous demander de consumer dans cette tentative notre capital d'excellente position de gouvernement et de grand ascendant sur l'opinion de notre pays; au contraire, il s'agit de les garder, de les accroître même dans le double intérêt de la religion et de l'État. Nous attendons donc tout de la haute sagesse du Saint-Père et de sa juste appréciation des exigences de notre situation, et nous attendrons tant que nous conserverons la moindre espérance, car le péril sera tout aussi grand pour les intérêts de l'Église si nous ne réussissons pas à Rome dans cette épreuve.

Pour se faire une idée des principes soutenus par le ministère autrichien dans la question du mariage, il suffira de lire le discours prononcé par le ministre des cultes, M. de Hasner, au moment où partait la dépêche précédente, en ouvrant la discussion sur le mariage civil dans le Reichsrath :

Dans la présente discussion, dit M. de Hasner, je crois que le gouvernement doit avant tout établir clairement son point de vue à l'égard de la loi sur le mariage. Le gouvernement a pris pour point de vue l'Église libre — car il est avant tout libéral, — mais (en élevant la voix) il considère comme son devoir de sauvegarder la souveraineté de l'État. Nous ne sommes pas de ceux qui blâment l'empereur Joseph. Le Joséphisme fut notre premier pas dans le long conflit entre la suprématie de l'Église et de l'État. Ce n'est nullement une lutte livrée à la religion et au catholicisme. L'histoire de l'Autriche offre beaucoup d'exemples de princes qui n'ont pas voulu se soumettre à la suprématie de Rome. Lorsque le délégué du Pape demanda, pour prix d'une concession de la part de Rome, que les évêques pussent publier des bulles sans l'autorisation impériale, l'empereur Ferdinand II répondit qu'il romprait toutes les négociations avec Rome si un pareil mot était encore prononcé. Lors du concile de Trente, l'ambassadeur impérial eut pour instruction de réclamer contre les abus commis avec les dispenses et les indulgences, contre les scandales commis au sein du clergé, contre les nombreux jours de fête, et d'appuyer la suppression du célibat des prêtres. Cela se passait il y a des siècles.

La loi actuelle sur le mariage est une nécessité inévitable. Ou l'Église adhérera au compromis qui existe dans la loi ou l'État introduira le mariage civil. Le mariage civil n'est pas l'idéal du gouvernement, mais on doit aussi repousser avec indignation les attaques de ceux qui se permettent de refuser au mariage civil un caractère moral et qui le qualifient de concubinat.

Aucun Code civil ne considère le mariage comme un traité entraînant simplement la conclusion d'une affaire.

Il n'est pas vrai que l'animadversion de l'opinion publique contre le concordat soit artificielle, comme on a essayé de le prouver. Si elle n'a pas protesté plus tôt, c'est que cela ne lui était pas permis. Même dans les cercles conservateurs, comme le prouve la majorité de cette chambre, la suppression du concordat compte des partisans. Quelques-uns toutefois pensent qu'il faut d'abord laisser à la cour de Rome le temps de prendre une décision.

Or, messieurs, cette question existe depuis des siècles, et il n'aurait pas fallu attendre un seul jour pour manifester son opinion. Si Rome ne répond pas, cela prouve que Rome ne veut pas répondre. (Bravos.) Et qu'adviendrait-il si Rome répondait par un refus ? Le gouvernement serait-il lié à perpétuité ? N'aurait-il plus le pouvoir d'agir sur le terrain envahi par le concordat ? Où donc le concordat ne nous lie-t-il pas les mains ? Le gouvernement ne désire pas d'enfreindre le traité, mais il doit passer par là si on ne lui laisse pas d'autre issue. Il est très-commode d'exciter l'opinion publique au nom du droit violé. Oui certainement les traités doivent être maintenus, mais seulement si, en les concluant, on leur a donné une force obligatoire pour le droit. Si on dit au paysan : fais attention, quelqu'un veut t'enlever le champ que tu as acquis par la voie d'un traité, ce paysan répondra : ceci est injuste. C'est ainsi qu'on pose la question aux masses. Mais si on dit au paysan : il s'agit de ta personne. Le tuteur que tu avait s'est engagé par traité à s'interdire le mariage, mais maintenant tu es majeur. Te crois-tu obligé de tenir, comme homme libre, ce que l'on a promis pour toi quand tu n'étais qu'enfant et mineur ? Si quelqu'un achète un esclave au prix de toute sa fortune et entre avec son esclave dans un État libre, le traité de vente devient nul et l'esclave reconquiert sa liberté. Si l'absolutisme se transforme en constitutionalisme, l'État devient une autre individualité. Ce que la libre volonté est pour l'individu, la législation l'est pour l'État politique. Enlevez à l'État le droit de légiférer, il s'ensuit ou que l'État constitutionnel n'existe pas ou qu'il n'est pas possible.

Même les traités internationaux sont supprimés lorsqu'ils sont inexécutables, ou bien lorsque les conditions des contractants changent. Personne ne niera que les conditions d'existence de l'Autriche n'aient politiquement et légalement changé. Le Pape, lui aussi, n'est plus dans sa position d'autrefois. Nous pouvons donc agir en dehors du concordat.

Le gouvernement ne croit pas que la philosophie ait remplacé la religion des masses. L'État ne veut pas renoncer à la puissance morale de la religion. Mais l'Église a besoin de se réformer pour répondre aux devoirs de sa mission dans les États où règne la liberté religieuse. Une religion déterminée ne règne pas avec cet apparat extérieur qu'on rencontre dans les États intolérants ; mais elle y a plus d'autorité morale. Une Église éclairée n'aurait jamais mis Gunther à l'index parce qu'il a essayé de défendre le catholicisme par le rationalisme ; mais elle aurait fait de Gunther son premier défenseur. Je crains que l'Église ne soit à son déclin. Dans tous les cas, le gouvernement opposera aux menaces de ses adversaires le calme et la bonne conscience du peuple. (Bravos, bravos.)

La commission de la chambre des seigneurs avait conclu à l'adoption du projet de loi ; mais la minorité, composée du cardinal Rauscher, de l'archevêque de Lemberg, du prince Sangusko, du comte Blome et du comte Alphonse de Mensdorf-Pouilly exposa dans le rapport suivant les raisons qui lui faisaient repousser le projet (V. sur l'ensemble les pages 460 et suiv.) :

Le rapport commence par constater que le projet de loi sur le mariage est directement contraire à l'article 40 du Concordat. En adoptant cette loi, dit le rapport, on violerait donc directement le droit fondé sur ce traité, à moins qu'on ne suppose que des obligations réciproques soient moins sacrées, quand elles concernent des droits de la religion et de la conscience, que lorsqu'elles sont relatives à des droits d'importation et d'exportation. Depuis la conclusion du Concordat, il s'est produit, il est vrai, une modification dans les pouvoir publics.

Sa Majesté a daigné accorder aux deux Chambres du Reichsrath une participation légalement déterminée au pouvoir législatif. Mais Sa Majesté ne pouvait transférer le pouvoir législatif autrement qu'il le possédait lui-même, au moment de l'établissement de la Constitution ; en tant que le Reichsrath y prend part, il est donc soumis aux obligations contractées par l'Empereur. S'il n'était pas possible de limiter l'exercice du pouvoir public par des traités, toute conclusion de traités se trouverait impossible. Dans ce cas, une majorité nouvelle des Chambres pourrait renverser un traité sanctionné par une ma-

jorité antérieure, ce qui n'est admissible pour personne.

On reproche au Concordat de n'avoir pas atteint son but; mais ce reproche n'est nullement fondé. Le Concordat a été conclu pour guérir des plaies qui avaient été causées par de fausses mesures de soixante-dix ans de durée. Il s'agissait de faire disparaître la scission qui existait, au détriment de l'État comme de l'Église, entre la conscience des catholiques et les lois de l'État; il s'agissait d'écarter les obstacles qui entravaient les Évêques dans l'exercice de leurs fonctions pastorales, et de leur donner le moyen d'accomplir plus efficacement leurs devoirs.

Mais ces faits ne pouvaient se produire que lentement. Tout homme raisonnable savait que le Concordat trouverait des adversaires. Religion ou non religion, c'est une question posée dans toute l'Europe, excepté en Espagne; notre gouvernement le savait fort bien, mais il était convaincu qu'il n'y avait rien à attendre pour la monarchie d'un parti qui était hostile à la religion.

Le rapport expose ensuite que la lutte contre le Concordat a pris naissance en Italie et dans l'Allemagne du Sud. Il ajoute que les choses n'en seraient pas venues là si les lois avaient toujours été strictement exécutées, notamment les lois sur la presse. La loi autrichienne sur la presse, dit-il, est des plus libérales. En tant qu'elle protége la religion et la moralité, elle a toujours été appliquée avec beaucoup d'indulgence; mais depuis environ deux ans, on ne l'applique plus du tout. Sous ce rapport, la religion catholique, le christianisme même, est livré impunément aux attaques de chacun.

Il n'y a pas de mensonge assez audacieux, d'excitations assez indignes dont on ne puisse faire librement usage pour mettre le Concordat en suspicion et étouffer dans les cœurs la foi et la moralité. Si donc le Concordat n'a pas produit tous les bons effets qu'il pouvait produire, ce n'est pas la faute de l'Église; c'est la faute de ceux qui, chargés d'appliquer la loi, ne l'ont pas appliquée. Comment cette audace sans foi ni loi qu'on tolère chez les ennemis de la religion et de l'Église, aurait-elle pu rester sans action sur les esprits? En outre, le gouvernement n'a pas seulement permis ces attaques pendant des mois, il les a même appuyées. Les lois sur le Concordat sont toujours en vigueur; cependant on en assimile assez clairement la défense à des attaques contre la constitution. Dans ces circonstances, on doit s'étonner que le Concordat ait produit tant de bons résultats.

Le rapport cherche à prouver ensuite que la population tient à la conservation du mariage religieux et au maintien de l'influence ecclésiastique sur les écoles, et que le gouvernement trouverait un puissant appui dans ces sentiments. Mais la question est de savoir s'il ne désire pas lui-même régler cette affaire dans le sens de la Chambre des députés. Quoi qu'il en soit, si un gouvernement était autorisé à rompre un traité pour écarter les obstacles momentanés, nul traité ne serait possible, et, en tout cas, la Chambre des seigneurs ne devrait pas y consentir. Le rapport expose que si on croyait nécessaire de changer la loi sur le mariage, la Chambre des seigneurs aurait non-seulement le droit, mais le devoir d'inviter le gouvernement à se mettre d'accord avec le Saint-Siége sur les points susceptibles de modification. Après un long parallèle entre les diverses législations civiles et la législation canonique sur le mariage, le rapport conclut de la manière suivante:

Plaise à la Chambre de décider :

Considérant que par le projet de loi présenté, on propose d'étendre aux catholiques les dispositions du Code civil relatives au mariage, mais qu'en vertu de la convention avec le Saint-Siége, les tribunaux temporels ne peuvent s'occuper que des effets civils du mariage;

Considérant que la Chambre des seigneurs se croit obligée, en participant à la législation, de respecter les obligations du gouvernement, fondées sur des traités, et qu'il lui est par conséquent légalement impossible pour le moment d'accepter le présent projet de loi, indépendamment de son jugement sur l'utilité de ce projet;

Considérant que le concordat n'est pas immuable, et que le moyen par lequel les difficultés auxquelles il peut donner lieu peuvent être écartées, est indiqué dans l'article 35;

Considérant que la Chambre des seigneurs, si elle reconnaît l'utilité ou la nécessité de modifier les dispositions existantes sur le mariage, devra inviter le gouvernement à entamer avec le Saint-Siége des négociations relatives à cet objet;

Considérant qu'elle ne se trouve pas encore en position de porter un jugement complet sur cette question, l'affaire est envoyée à la commission pour que, suivant les lumières de personnes connaissant la question, choisies par la majorité et la commission, elle soumette à son examen les dispositions existantes sur le mariage, qu'elle les compare avec soin aux lois antérieures, en apprécie impartialement les avantages et les inconvénients, et donne ensuite un avis motivé. Dans cet avis, on devra principalement

avoir en vue la question de savoir si, contrairement au vœu de la majorité de la population, dont la Chambre reconnaît la légitimité, il y a lieu d'établir le mariage civil, et s'il n'y aurait pas moyen de satisfaire d'une autre manière aux considérations dont la législation actuelle ne tient pas suffisamment compte.

13. — *Rome.* — On lit dans le *Journal de Rome :*

Notre Saint-Père le Pape Pie IX a tenu ce matin, 13 mars, au palais apostolique du Vatican, un consistoire secret où S. E. le Cardinal de Reisach, camerlingue du sacré collége, a remis à Sa Sainteté la bourse, insigne de cette charge. Sa Béatitude l'a passée à S. E. le Cardinal Barnabo, qui lui succède dans cet office.

Puis S. E. le Cardinal Antonelli a fait option pour la diaconie de Sainte-Marie *in via lata*, tout en retenant en commende celle de Sainte-Agathe *alla suburra.*

Ensuite Sa Sainteté, après une courte allocution, a créé Cardinaux de la Sainte Église Romaine,

De l'ordre des Prêtres :

Mgr Lucien, prince Bonaparte, Protonotaire Apostolique, né à Rome, le 15 novembre 1828 ;

Mgr Innocent Ferrieri, Archevêque de Sida, nonce Apostolique près S. M. très-fidèle, né à Fano, le 14 septembre 1810 ;

Mgr Eustache Gonella, Archevêque-Évêque de Viterbe et Toscanella, né à Turin, le 20 septembre 1811 ;

Mgr Laurent Barili, Archevêque de Tyane, nonce Apostolique près S. M. catholique, né à Ancône, le 1er décembre 1801 ;

Mgr Joseph Bérardi, Archevêque de Nicée, substitut de la secrétairerie d'État et secrétaire du chiffre, né à Ceccano, diocèse de Férentino, le 28 septembre 1810 ;

Mgr Jean-Ignace Moreno, Archevêque de Valladolid, né à Guatemala le 24 novembre 1817 ;

Mgr Raphaël Monaco La Valette, assesseur de la sainte Inquisition romaine et universelle, de Chiéti, né à Aquila le 23 février 1827 ;

De l'ordre des Diacres :

Mgr Édouard Borromée, majordome de Sa Sainteté, né à Milan le 3 août 1822 ;

Mgr Annibal Capalti, secrétaire de la sacrée Congrégation de la Propagande, né à Rome le 11 janvier 1811.

Puis Sa Béatitude a proposé les Églises suivantes ;

L'Église cathédrale de Salamanque et Ciudad Rodrigo, en Espagne, pour Mgr Joachim Lluch, transféré de l'église des Canaries et Saint-Christophe de Laguna.

L'Église cathédrale de Cassovia en Hongrie, pour le R. D. Jean Perger, prêtre du même diocèse, chanoine de l'église métropolitaine d'Agria.

L'Église cathédrale de Popayan, dans la république de la Nouvelle-Grenade, pour le R. D. Charles Bermudez, prêtre de l'archevêché de Santa-Fé de Bogota, et curé à Nemocon.

L'Église de Médellin, récemment érigée en cathédrale, avec adjonction du titre du Siége supprimé d'Antioquia, dans la République de la Nouvelle-Grenade, pour le R. D. Valère-Antoine Limenez, prêtre du diocèse d'Antioquia, vicaire capitulaire de cette église et docteur en théologie.

Enfin le Saint-Père a fait connaître les élections suivantes, faites il y a peu de temps par l'intermédiaire de la sacrée congrégation de la Propagande :

L'Église cathédrale de Bois-le-Duc en Hollande, pour Mgr Jean Zwysen, actuellement administrateur de ce siége, transféré de l'église métropolitaine d'Utrecht.

L'Église de Marysville, récemment érigée en cathédrale, dans la province ecclésiastique de San-Francisco, États-Unis d'Amérique, pour Mgr Daniel O'Connell, vicaire apostolique de ce vicariat, transféré de l'église de Flaviopolis.

L'Église de Colombo, récemment érigée en cathédrale, dans la province ecclésiastique de Cincinnati, États-Unis d'Amérique, pour Mgr Silvestre Henri Rosecrans (1), auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Cincinnati, transféré de l'église de Pompéiopolis.

L'Église de Wilmington, récemment érigée en cathédrale, dans la province ecclésiastique de Baltimore, États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Thomas Becker, prêtre du diocèse de Richmond.

L'Église de Scranton, récemment érigée en cathédrale dans la province ecclésiastique de Baltimore, États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Guillaume O'Hara, prêtre de Philadelphie.

L'Église de Harrisbourg, récemment érigée en cathédrale dans la province ecclésiastique de Baltimore, États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Jérémie Shanahan, prêtre de Philadelphie.

L'Église de Green-Bay, récemment érigée en cathédrale, dans la province ecclésiastique de Saint-

[1] Il est frère du général Rosecrans, qui a joué un rôle important dans la guerre de sécession.

Louis, États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Joseph Melchior, prêtre de l'archevêché de Saint-Louis.

L'Église de Saint-Joseph, récemment érigée en cathédrale dans la province ecclésiastique de Saint-Louis, États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Jean Hogan, prêtre de l'archevêché de Saint-Louis.

L'Église de Rochester, récemment érigée en cathédrale, dans la province ecclésiastique de New-York, États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Bernard Mac Quaid, prêtre du diocèse de Neward.

Le consistoire étant terminé, Sa Sainteté, suivie collégialement par LL. EE. les Cardinaux et accompagnée des Prélats de sa chambre, est descendue dans l'église patriarcale du Vatican, afin d'y faire la visite prescrite pour gagner les indulgences de la station qui, tous les vendredis de mars, est dans cette vénérable basilique.

Mgr Bonaparte, dit une correspondance inséré dans le *Moniteur* de l'empire française, a été créé cardinal sans les formes en usage pour la promotion d'un prince issu de famille souveraine. Néanmoins, ce qui prouve que la cour de Rome ne le considère pas simplement comme prince romain, c'est qu'il a été créé le premier, avant d'autres plus avancés en âge et plus élevésdans la hiérarchie ecclésiastique.

La brève allocution par laquelle Pie IX a ouvert le consistoire secret n'a eu aucun caractère politique. Après avoir exposé en quelques mots les raisons qui l'avaient déterminé à conférer la pourpre à Mgr Bonaparte, c'est-à-dire les vertus du prélat et la certitude d'être agréable à l'Empereur des Français, le Pape a demandé aux Cardinaux, selon le rituel : « Que vous en semble ? » Tous s'étant inclinés, il a ajouté : « Par l'autorité du Dieu tout-puissant, celle des saints « apôtres Pierre et Paul et la nôtre, nous « créons cardinal-prêtre de la sainte Église « romaine Lucien Bonaparte, protonotaire « apostolique, avec les dispenses, dérogations « et clauses nécessaires et opportunes. » C'est la formule de la création.

Les autres Cardinaux ont été créés tous ensemble.

A l'exception des nonces de Lisbonne et de Madrid et de l'archevêque de Valladolid, les nouveaux Cardinaux étaient présents à Rome. Dans la soirée, ils se sont transportés en équipage ordinaire au Vatican, pour y recevoir la barrette, la mozette et la calotte rouges. Le Pape, en personne, leur a posé la barrette sur la tête et la mozette sur les épaules ; la calotte leur a été présenté sur un plateau d'argent, au sortir de l'appartement pontifical, par un prélat de la cour.

Le cardinal Bonaparte ayant été créé le premier, c'est à lui que revenait l'honneur de répondre aux quelques mots de félicitation qu'adresse le Pape à ses nouvelles créatures. Il l'a fait en mettant en relief les mérites de ses collègues et en ne parlant que de son propre dévouement. La barrette et la calotte sont envoyées aux cardinaux absents.

Le cardinal Bonaparte a donné son premier *ricevimento* le 13, et le second le 14, dans la salle de bal de l'ambassade de France, ornée avec autant de magnificence que de goût. Mme la comtesse de Sartiges, quoique en grand deuil par suite de la mort d'une sœur, a fait les honneurs de ces réceptions qui se sont prolongées jusqu'à minuit. On n'y sert aucun rafraîchissement, on ne s'y assied même pas. Le nouveau Cardinal, ne portant d'autre insigne de sa dignité que la calotte, est debout à l'entrée de l'appartement et répond aux félicitations des visiteurs. La barrette est placée en évidence sur une table.

Toutes les notabilités romaines et étrangères se sont présentées au palais Colonna en costume de cour ou en uniforme.

A la fin du consistoire, c'est son Éminence le cardinal Bonaparte qui a adressé au Saint-Père, en langue italienne, au nom de tous les cardinaux créés, le remerciement d'usage, dans les termes suivants :

Très-Saint Père,

Pénétrés de la plus vive reconnaissance, nous venons, mes vénérables collègues et moi, remercier Votre Sainteté de la dignité à laquelle elle a daigné nous élever, et déposer aux pieds augustes du Vicaire de Dieu sur la terre l'hommage de notre profonde vénération, et les sentiments de dévouement dont nous serons animés jusqu'au dernier moment pour la sainte Église et pour la chaire de Saint-Pierre. Le grand cœur du Souverain Pontife peut comprendre l'émotion qui remplit mon âme, en me

voyant, moi si dénué de mérites, devenu l'interprète de mes vénérables collègues, si riches en vertus, et qui ont eu le bonheur de se consacrer sans relâche au service du siége de Pierre et de l'auguste personne de Sa Sainteté. Ce qui me console dans mon indignité, c'est que plus mes mérites personnels sont petits, plus aussi éclate aux yeux de la chrétienté la haute bienveillance que Pie IX le Grand a voulu témoigner dans cette circonstance à la noble et généreuse nation française et à son glorieux chef. Nous supplions le Souverain Pontife de vouloir nous accorder ses bénédictions paternelles, afin que descende sur nous la grâce de remplir dignement tous les devoirs qui nous incombent, et de *nous dévouer jusqu'à la mort au service et à la défense du trône apostolique et de son pouvoir temporel.*

Les journaux ont aussi fait connaître les paroles adressées par Mgr Ricci au prince Bonaparte, en lui remettant le chapeau cardinalice au nom de Sa Sainteté, et la réponse du nouveau cardinal. Mgr Ricci a dit :

En vous revêtant de la pourpre, Sa Sainteté a voulu non-seulement récompenser les vertus dont vous avez donné l'exemple dès votre plus tendre enfance, dans une condition princière et même à la cour du puissant souverain qui gouverne la France, vertus entre toutes lesquelles brillent d'un éclat particulier votre piété, votre modestie et votre désintéressement; mais honorer en même temps la très-généreuse nation qui se montre si dévouée à la cause de l'Église, et le souverain illustre qui a déjà rendu des services si éclatants à la Papauté.

Le cardinal, la voix brisée par l'émotion, a répondu :

Je ne puis qu'adorer les décrets du Très-Haut, et rendre grâces à Dieu de ses infinies miséricordes, et à son auguste Vicaire sur la terre, qui a daigné jeter les regards sur mon néant. En revêtant ces insignes de la sacrée pourpre romaine, puissé-je aussi, avec le secours céleste, me revêtir de l'esprit de cette haute dignité, c'est-à-dire de la ferme volonté de servir la sainte Église catholique, notre maîtresse et notre mère, le Saint-Siége apostolique et la personne sacrée du Souverain Pontife. Ces insignes me rappelleront qu'à tout instant de ma vie je dois être prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang, pour notre sainte foi et pour le salut des âmes rachetées par la passion et les mérites de l'Homme-Dieu.

Ce devoir sacré me deviendra facile, par l'exemple de tous mes vénérables collègues, par l'exemple de l'épiscopat catholique, si invinciblement uni à l'auguste personne de Notre Saint-Père le Pape; par l'exemple de la catholicité tout entière, qui, dans ces derniers temps encore, a donné des preuves si éclatantes de son amour filial pour le Souverain Pontife, Père commun de tous les fidèles, centre de la vraie et sainte fraternité entre les hommes et les peuples.

Une joie profonde pour mon cœur est la pensée que *parmi les premiers défenseurs de l'impérissable trône pontifical et de son pouvoir temporel se trouvent la grande et généreuse nation française et son glorieux et magnanime empereur.*

Je vous prie, en terminant, Monseigneur, de vouloir bien déposer aux pieds apostoliques de Pie IX le Grand, l'humble et sincère hommage de mon éternelle reconnaissance et d'un dévouement sans limites, et lui demander pour moi sa très-sainte bénédiction, afin que quand ce chapeau sera déposé sur mon cercueil il le soit sur celui d'un élu.

14. — *Suisse.* — Protestation adressée au conseil fédéral par Mgr Bianchi, chargé d'affaires du Saint-Siége à Lucerne, contre le décret du grand conseil de Berne qui interdit aux membres des corporations religieuses les fonctions d'instituteur ou d'institutrice [1].

Dans sa séance du 5 courant, le grand conseil du canton de Berne, nonobstant les réclamations motivées de l'évêque diocésain et celles

[1] Voici le texte du décret-loi : « Le grand conseil du canton de Berne, considérant que l'incompatibilité de l'observation des lois et des dispositions relatives à l'instruction publique que l'État a le droit et est obligé d'arrêter — avec l'obéissance due par les membres des congrégations religieuses à leurs supérieurs — a été établie, décide ce qui suit :

« Ne pourront être patentés ni nommés désormais comme instituteurs primaires les personnes des deux sexes appartenant à un ordre religieux quelconque, de même les instituteurs des deux sexes, déjà patentés ou attachés à des écoles primaires publiques qui entreront désormais dans un ordre religieux doivent être considérés comme renonçant à leur patente et à leurs fonctions. Les personnes dont la nomination est définitive en ce moment ne seront pas relevées de leurs fonctions par la présente loi.

d'un très grand nombre de citoyens catholiques, et malgré les raisons éloquemment développées par plusieurs députés, a adopté en second et dernier débat, par 134 voix contre 50, un décret qui enlève aux membres des corporations religieuses le droit de fonctionner dans le canton comme instituteurs ou institutrices dans l'enseignement primaire.

Le soussigné, chargé d'affaires du Saint-Siége, ne s'arrête pas à examiner comment ce décret pourrait être concilié avec les maximes de liberté, d'égalité de droit entre les citoyens, et autres garanties écrites dans les constitutions tant fédérale que cantonale et dans d'autres actes solennels qui ont force de droit en Suisse. Ce qui attire ici surtout son attention et a fait sur le Saint-Père la plus pénible impression, c'est que, sous un prétexte d'une nullité patente ou qui pourrait être mis en avant contre tous les honnêtes gens qui sentent le devoir d'obéir à leur conscience, on prononce dans ce décret une exclusion odieuse contre les corporations religieuses enseignantes en général, corporations qui ont rendu dans tous les temps de si éminents services, et dont le dévouement, qui a précisément dans les vœux religieux une de ses garanties et un de ses soutiens les plus puissants, est encore de nos jours universellement apprécié dans tant de pays de constitutions politiques les plus diverses. Le coup porté contre le dévouement religieux est ici d'autant plus inexplicable, que les corporations qui se trouvent spécialement atteintes par le décret ont encore pour elles soit des droits acquis, soit l'estime, l'affection et la reconnaissance hautement manifestées des populations au milieu desquelles elles exercent depuis de longues années leur activité.

Un autre point qui ne pouvait manquer de préoccuper vivement le Saint-Père, c'est la tendance que révèle ce décret, et que les débats et discussions ont encore plus clairement mise au jour, de paralyser l'instruction et l'éducation religieuse des enfants catholiques.

Aussi Sa Sainteté, émue de ces atteintes auxquelles sa charge de chef suprême de l'Église ne lui permettrait jamais de rester indifférent, et devant comme Pasteur et Père commun des fidèles conjurer, autant qu'il est possible, les dangers qui menacent ses enfants et sauvegarder les droits de l'Église dans l'enseignement catholique, a-t-elle ordonné au soussigné de réclamer et de protester en son nom contre le décret précité.

En exécutant cet ordre par la présente note adressée au haut Conseil fédéral, le soussigné a l'honneur de renouveler, etc.

Lucerne, le 14 mars 1868.

16. — *Rome.* — On litdans le *Journal de Rome:*

Sa Sainteté Notre Saint-Père le Pape Pie IX a tenu ce matin, 16 mars, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire public pour donner le chapeau cardinalice à LL. EEm. les Cardinaux Lucien Bonaparte, Eustache Gonella, Joseph Bérardi, Raphaël Monaco La Valetta, Edouard Borromée et Annibal Capalti, créés et publiés dans le Consistoire secret du 13 de ce mois.

Sa Béatitude est descendue avec sa noble cour dans la salle *dei paramenti*, où l'attendaient LL. EEm. les Cardinaux, NN. SS. les Patriarches, Archevêques et Évêques, les colléges de la prélature, S. Exc. le prince assistant au trône, le sénateur romain, et les autres personnes, qui d'après l'usage, assistent au Consistoire public; là elle a revêtu les vêtements sacrés, et puis, portée sur la *sedia gestatoria* entre les *flabelli*, précédée et suivie de tous ces personnages, elle s'est rendue à la salle royale, où a commencé la cérémonie.

Après que le Saint-père eut reçu l'obédience de LL. EEm. les Cardinaux, les nouveaux membres du sacré collége ayant prêté serment, conformément aux constitutions apostoliques, devant LL. EEm. les Cardinaux chefs-d'ordre, le vice-chancelier de la cour romaine et le camerlingue du sacré collége, ont été introduits dans la salle consistoriale par les Cardinaux-diacres, et, s'étant approchés du trône de Sa Sainteté, ont baisé son pied et sa main. Ils ont ensuite reçu les embrassements de leurs collègues et ont été conduits chacun à la place qui lui appartient. Puis revenant auprès du trône pontifical, ils ont reçu de Sa Béatitude le chapeau cardinalice.

Pendant le consistoire, Mgr Philippe Ralli, avocat consistorial, a pour la troisième et dernière fois plaidé la cause de Béatification de la Vénérable Marie Rivier, fondatrice des Sœurs de la Présentation. Ce discours terminé, Mgr le Promoteur de la foi a formulé la protestation d'usage, et Sa Sainteté a répondu : *Ad sacram Rituum congregationem, ut videat et referat.*

Le sacré collége, y compris les nouveaux cardinaux, et tous les personnages nommés plus haut, est ensuite revenu dans la salle *dei paramenti*, attendant que Sa Sainteté, après avoir quitté les vêtements sacrés, rentrât avec sa cour dans ses appartements. Puis LL. EE. les Cardi-

naux se sont rendus processionnellement, mais seuls, à la chapelle Sixtine, où ils ont chanté le *Te Deum*, entonné par les chapelains pontificaux, aussitôt que Sa Sainteté fut descendue de la *sedia gestatoria*. Puis le Cardinal doyen a dit l'oraison *Super creatos cardinales*. En sortant de la chapelle, les nouveaux Cardinaux ont reçu une seconde fois les embrassements de leurs collègues. S. M. le roi des Deux-Siciles assistait à la cérémonie, ainsi que plusieurs membres du corps diplomatique et d'autres personnes distinguées.

Après le consistoire public, Sa Sainteté a tenu un consistoire secret, où, après avoir selon l'usage fermé la bouche aux nouveaux Cardinaux, elle a proposé les Églises dont les noms suivent:

L'Église métropolitaine de Quito, dans la république de l'Équateur, pour Mgr Joseph-Ignace Checa, transféré du siége d'Iberra.

L'Église archiépiscopale d'Ancyre, in partibus infidelium, pour Mgr Jacques Cattani, prêtre du diocèse de Faënza, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine de la basilique patriarcale de Latran, internonce apostolique à la Haye, docteur en philosophie et en théologie.

L'Église épiscopale de Constance, in partibus infidelium, pour le R. D. Charles-André Anthonis, prêtre de l'archidiocèse de Malines, chanoine honoraire de cette métropole, recteur et professeur d'Écriture sainte au séminaire de cette ville, envoyé comme auxiliaire de Mgr Victor-Auguste-Isidore Dechamps, archevêque de Malines.

Puis le Saint-Père a fait connaître les élections suivantes, faites par l'intermédiaire de la congrégation de la Propagande.

L'Église cathédrale de Louisville, dans les Etats-Unis d'Amérique, pour le R. D. Guillaume Mac Closkey, recteur à Rome du collége américain des États-Unis.

L'Église cathédrale d'Érié, dans les États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Tobie Muller, prêtre de Pittsbourg.

L'Église cathédrale de Buffalo, dans les États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Étienne-Vincent Ryan, de la Congrégation de la mission.

L'Église épiscopale d'Adramitte, in partibus infidelium, pour le R. D. Jacques Gibbons, prêtre de Baltimore et vicaire apostolique de la Caroline septentrionale.

L'Église épiscopale de Castabala, in partibus infidelium, pour le R. D. Louis Lootens, prêtre de San-Francisco, vicaire apostolique du territoire Idaho.

L'Église épiscopale d'Épiphania, in partibus infidelium, pour le R. D. Jean Priest Machebeuf, prêtre de Santa-Fé, vicaire apostolique des territoires Colorado et Utah.

L'Église épiscopale de Limira, in partibus infidelium, pour le R. D. Auguste Ravoux, prêtre du diocèse de Saint-Paul de Minnesota, vicaire apostolique du territoire de Montana.

L'Église épiscopale de Pentacomia, in partibus infidelium, pour le R. P. Michel-Ange de Seravezza, né Louis Jacopi, prêtre profès de l'Ordre séraphique des Mineurs Capucins, Vicaire apostolique d'Agra.

L'Église épiscopale de Rhodiopolis, in partibus infidelium, pour le R. P. Paul de Césène, né Antoine Tosi, prêtre profès de l'Ordre séraphique des Mineurs Capucins, Vicaire apostolique de Patna.

Puis, selon l'usage, Sa Sainteté a ouvert la bouche à LL. EEm. Les Cardinaux Bonaparte, Gonella, Bérardi, Monaco La Valetta, Borromée et Capalti.

Ensuite a été faite à Sa Béatitude la demande du sacré pallium pour l'église métropolitaine de Quito en faveur de Mgr Joseph-Ignace Checa; pour celle d'Utrecht, en faveur de Mgr André Schaepmann, successeur sur ce siége de Mgr Jean Zwysen, transféré au siége de Bois-le-Duc; ainsi qu'en faveur de Mgr Philippe Krementz, élu à la cathédrale de Warmie (Ermeland, en Prusse), que Benoît XIV, de sainte mémoire, enrichit de ce privilége par le Bref: *Romana Ecclesia omnium Ecclesiarum mater et magistra*, du 21 avril 1742.

Enfin le Saint-Père, en donnant l'anneau cardinalice aux nouveaux Cardinaux, a assigné le titre de Sainte-Pudentienne à S. Em. le cardinal Bonaparte; celui de Sainte-Marie *sopra Minerva* à S. Em. le cardinal Gonella; celui des Saints-Marcellin et Pierre à S. Em. le cardinal Berardi, que Sa Sainteté a délié du lien qui l'attachait à l'Église archiépiscopale de Nicée *in partibus infidelium*; celui de Sainte-Croix en Jérusalem à S. Em. le cardinal Monaco La Valetta; la Diaconie des saints Vite et Modeste à S. Em. le cardinal Borromée, et celle de Sainte-Marie *in Aquiro* à S. Em. le cardinal Capalti.

Après cela Sa Sainteté s'étant retirée dans ses appartements, a reçu en audience privée les nouveaux cardinaux.

Par billets de la secrétairerie d'État, Sa Sainteté a daigné assigner:

A S. E. le cardinal Bonaparte les sacrées Congrégations des Évêques et réguliers des Rites, de la Discipline régulière, des Indulgences et des saintes reliques;

A S. E. le cardinal Gonella, les srcrées Con-

grégations des Évêques et réguliers, du Concile, du Cérémonial, de la visite apostolique ;

A S. E. le Cardinal Béraidi, les sacrées Congrégations des affaires ecclésiastiques extraordinaires, des évêques et réguliers, du concile, des études ;

A S. E. le Cardinal Monaco La Valletta, les sacrées Congrégations de la Propagande, de l'Index, du Concile et la Congrégation consistoriale ;

A S. E. le Cardinal Borromée, les sacrées Congrégations du Concile, de la fabrique de Saint-Pierre, de l'Immunité ecclésiastique et la Congrégation consistoriale ;

A S. E. le Cardinal Capalti, les sacrées Congrégations de la Sainte-Inquisition romaine et universelle, des Rites, des Évêques et réguliers, des études.

— Par billets de la secrétairerie d'État, Sa Sainteté a daigné nommer :

Mgr Barthélemy Pacca, son majordome ;

Mgr Marino Marini, pro-secrétaire de la sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, pro-secrétaire du sceau et pro-substitut de la secrétairerie d'État.

Par d'autres billets de la secrétairerie d'État, Sa Sainteté a daigné également nommer :

Mgr Alexandre Franchi, Archevêque de Thessalonique, nonce apostolique près S. M. catholique ;

Mgr Louis Oreglia de Saint-Étienne, archevêque de Damiette, nonce apostolique près S. M. Très-Fidèle ;

Mgr Jacques Cattani, nonce apostolique près S. M. le roi des Belges ;

Mgr Ange Bianchi, internonce apostolique à la Haye ;

Mgr Jean-Baptiste Agnozzi, chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse.

— Voici la formule du serment que prêtent les cardinaux et qu'a prêté le cardinal Lucien Bonaparte (1) :

« Moi, Lucien Bonaparte, Cardinal de la sainte Église romaine, je promets et jure de me montrer désormais, tant que je vivrai, fidèle et obéissant au bienheureux Pierre, à la sainte et apostolique Église romaine, à notre très-saint seigneur le pape Pie IX et à ses successeurs canoniquement et légitimement élus ; de ne rien conseiller, consentir ou appuye contre la majesté pontificale ou la personne des Pontifes ; de ne jamais révéler sciemment e en connaissance de cause, à leur dommag ou déshonneur, les secrets qu'ils m'auront confiés eux-mêmes, par leurs nonces ou par lettres ; de les aider à conserver, à défendre et à recouvrer envers et contre tous, autant que mon rang le permet, la Papauté romaine et les droits royaux de saint Pierre ; de soutenir de mon zèle et de toutes mes forces leur honneur et leur État ; de guider et de protéger bénignement et honorablement les légats et nonces du Siége apostolique sur les terres et dans les localités des églises, monastères et autres bénéfices à moi confiés ; de pourvoir à la sécurité de leur voyage ; de les traiter avec honneur pendant l'aller, le séjour et le retour, et de tenir tête, même au prix de mon sang, à quiconque tramerait quelque chose contre eux ; de tout faire pour conserver, développer et étendre les droits, honneurs, priviléges et autorité de la sainte Église romaine, de notre seigneur le Pape et de ses successeurs ; d'avertir ce même seigneur ou ses successeurs, ou une personne qui puisse le porter à leur connaissance, de tout préjudice ne pouvant être empêché par moi qui se tramerait contre eux, aussitôt que je saurai qu'il en est question ou qu'on le prépare ; d'observer et accomplir et de faire observer et accomplir les règles des saints Pères, les décrets, ordonnances, dispenses, réserves, provisions et mandements apostoliques, et la Constitution du pape Sixte V, d'heureuse mémoire, sur la visite des tombeaux des apôtres à certaines époques déterminées et d'après sa teneur, que j'ai lue récemment ; de poursuivre et de combattre de toutes mes forces les hérétiques, les schismatiques et les rebelles à notre seigneur le Pape ou à ses successeurs ; de me rendre à l'appel de ce même seigneur et de ses successeurs, quel qu'en soit le motif, ou, si je suis légitimement empêché, d'envoyer quelqu'un leur présenter mes excuses et de leur exprimer mon respect et mon obéissance ; de ne jamais vendre, donner, engager, inféoder de nouveau ou aliéner en quelque autre manière, sans consulter le Pontife romain, même avec le consentement des chapitres ou assemblées de ces églises, monastères ou bénéfices, les biens appartenant comme mense ou de toute autre façon aux églises, monastères et autres bénéfices à moi confiés ; d'observer à amais la Constitution *Admonet* du bienheureux Pie V, en date de Rome, 4 des calendes d'avril, l'an de l'incarnation 1567, ainsi que les déclarations

[1] On a remarqué que le *Moniteur* n'a pas publié cette formule, rapportée par une correspondance de Rome (*Agence Havas*) dont il avait reproduit la plus grande partie.

des Pontifes ses successeurs, notamment celle d'Innocent IX, en date de Rome, veille des nones de novembre, l'an de l'incarnation 1591, et celle de Clément VIII, d'heureuse mémoire, en date de Rome, le 16 des calendes de mars 1592, qui défendent d'inféoder ou d'aliéner les villes et localités de la sainte Église romaine. En même temps je promets et jure d'observer à jamais et inviolablement les décrets et incorporations du même Clément VIII, en date du 26 juin 1592, du 2 novembre 1597, des 19 janvier et 11 février 1598, au sujet du duché de Ferrare et des autres villes et localités dévolues à la sainte Église romaine et au Siége apostolique par suite de la mort d'Alphonse, dernier duc de Ferrare, de bonne mémoire, ou autrement, et recouvrés; les décrets et incorporations d'Urbain VIII, d'honorable mémoire, en date du 12 mai 1631, au sujet des villes d'Urbino, Gubbio, Cagli, Fossombrone, de tout le duché d'Urbino, des villes de Pesaro, Sinigaglia, San-Leo, de l'État de Montefeltro, et du vicariat de Mondovi, et des autres villes et localités quelconques, dévolues à la sainte Église romaine par suite de la mort du dernier duc, François-Marie, de bonne mémoire, ou autrement, et recouvrés; les décrets et incorporation d'Alexandre VII, d'heureuse mémoire, dans le consistoire du 20 décembre 1660, du duché de Castro et de l'État de Ronciglione et des autres localités, terres et biens vendus à la chambre apostolique par Ranucci, duc de Parme; la Constitution publiée par ce même Pape à l'occasion de ce décret et de cette incorporation en date du 24 janvier 1661, avec la confirmation, le renouvellement, l'extension et la déclaration des autres décrets et constitutions des Papes sur la défense d'inféoder; de ne jamais, à aucune époque, pour aucune cause, sous aucun prétexte, à aucun titre, à aucune occasion, même sous prétexte de nécessité ou d'utilité évidente, en aucune manière, ni directement, ni indirectement, agir, traiter, tenter, tramer, prêter mon appui, donner mon conseil ou mon assentiment contre ces décrets et constitutions, mais de refuser toujours et à jamais mon consentement, de m'opposer et de résister à tout traité ou machination, et de dénoncer aussitôt les machinations ou traités quelconques qui viendraient à ma connaissance, à S. S. et à ses successeurs légitimes, soit par moi-même, soit par un messager, aussi bien sous les peines contenues dans lesdites constitutions que sous telles autres peines plus graves qu'il plaira à S. S. et à ses successeurs d'infliger; d'observer la constitution d'Innocent XII, d'heureuse mémoire, qui règle les donations et distributions de revenus ecclésiastiques aux parents du Pape, en date de Rome, près Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'incarnation 1692, 10 des calendes de juillet; les lettres d'Urbain VIII, en date de Rome, près de Saint-Pierre, l'an de l'incarnation 1625, 5 des calendes de février, qui confirment la bulle de Grégoire XV, d'honorable mémoire, sur l'élection du Pontife romain, d'après leur teneur, que j'ai lue et connais parfaitement; tous les décrets publiés par ce même Urbain, par les Cardinaux ou par d'autres personnages délégués par lui, ou qui seront délégués spécialement à cet effet, soit par Notre Très-Saint Seigneur, soit par le Pape de l'époque, et notamment tous les décrets passés et futurs de la Sacrée-Congrégation du Cérémonial pour le maintien de l'honneur et de la dignité du cardinalat; notamment encore le *Motu proprio* d'Innocent X, qui confirme le décret de la Sacrée-Congrégation du Cérémonial sur l'égalité des Cardinaux de la sainte Église romaine dans leurs appellations honorifiques et titres; sur la radiation des couronnes et autres emblèmes séculiers de leurs écussons, sceaux et armes cardinalices, en date de Rome, près de Saint-Pierre, l'an de l'incarnation 1644, 14 des calendes de janvier, *Motu proprio* dont je connais parfaitement la teneur, et que j'observerai scrupuleusement; de ne rien faire qui répugne, en quelque manière et pour quelque cause que ce soit, à l'honneur et à la dignité du Cardinalat, ou y porte atteinte; de payer les droits de l'anneau cardinalice attribués et appliqués par Grégoire XV à la Congrégation de la Propagande, selon la forme et la teneur de cette attribution et application; de ne jamais demander à être relevé des obligations que je viens de contracter, et de refuser si on me le propose. Que Dieu et les saints évangiles de Dieu me soient en aide! »

19. — *Autriche.* — Commencement de la discussion sur le mariage civil dans le Reichsrath (Voy. page 460 et suiv.).

21. — *France.* — Mort de l'abbé Gaume, chanoine du diocèse de Paris. Jean-Alexis Gaume naquit, lui sixième de neuf enfants, le 3 août 1797, à Fuans, petit village du diocèse de Besançon, dans les montagnes du Doubs, d'une famille patriarcale, où vivait dans sa puissante intégrité la foi des anciens jours. Il commença ses études de

latin en 1808, à Amance, village situé à l'extrémité de la Haute-Saône, où son cousin, l'abbé Busson aîné, dirigeait avec quelques prêtres une école ecclésiastique récemment établie. Au nombre des élèves se trouvait le jeune Thomas Gousset, qui devait devenir archevêque de Reims et cardinal. A Amance, comme plus tard au petit séminaire d'Ornans et au grand séminaire de Besançon, le jeune Gaume se distingua par des succès qui n'excitaient d'ailleurs pas l'envie de ses condisciples, tant il savait se les faire pardonner par sa modestie et par son amabilité. Il commença ses études théologiques en 1816, au grand séminaire de Besançon. Le cours qu'il suivit, professé par l'abbé Busson, fut un des plus remarqués : il suffit de dire qu'il y avait pour condisciples, outre le futur cardinal Gousset, le futur évêque de Montauban, l'abbé Doney, et le futur évêque de Perpignan, l'abbé Gerbet. Les anciens condisciples de M. Gaume, dit son biographe (1), n'ont pas oublié que les jours où il devait argumenter avec M. Gerbet, étaient des jours de fête pour la théologie. Maîtres et élèves admiraient en lui la pénétration de l'esprit, la lucidité de la parole et la solidité du jugement.

Après une année de professorat au petit séminaire d'Ornans, M. Gaume fut, avec dispense d'âge, ordonné prêtre en 1821. Bien que sa place fût secrètement réservée au grand séminaire de Besançon comme professeur de théologie, il fut, suivant un ancien et louable usage, envoyé dans le ministère ; et jusqu'en 1823, il remplit les fonctions de vicaire à Lons-le-Saunier. A la fin de cette espèce de stage, il fut rappelé à Besançon et chargé de la chaire de morale. Sa doctrine sur le prêt à intérêt, qui se trouva plus tard d'accord avec les décisions de Rome, lui suscitèrent des difficultés qui le firent nommer vicaire de Saint-Maurice, à Besançon. En 1828, il fut nommé curé de canton à Marnay ; puis rappelé, en 1832, par Mgr de Rohan, au grand séminaire de Besançon. Tant que vécut le cardinal de Rohan, qui partageait complétement les doctrines du Saint-Siége, l'abbé Gaume continua tranquillement son cours de morale. Il eut alors au nombre de ses élèves l'abbé de Bonnechose, aujourd'hui cardinal et archevêque de Rouen. Mais Mgr de Rohan mourut, et M. Gaume, en butte aux anciennes tracasseries, perdit de nouveau sa chaire. M. Gaume se décida à quitter le diocèse ; il demanda son *exeat*, et vint se fixer à Paris, en 1834. Là, il continua de mettre son talent au service de l'Église, dont il soutenait les doctrines avec un dévouement tout filial, ayant toujours pour règle de penser et d'agir cette parole de saint Ambroise : Où est Pierre, là est l'Église, *ubi Petrus, ibi Ecclesia*. Pendant cinq ans, il prépara les belles éditions de saint Augustin et de saint Bernard, dont la perfection, qui éclipsait les éditions précédentes, n'a pas été surpassée depuis.

Mgr Affre, successeur de Mgr de Quélen à l'archevêché de Paris, appela M. Gaume auprès de lui, en 1840, le nomma membre de son conseil, chanoine de la métropole, official du diocèse, et le prit pour directeur de sa conscience. La mort de l'illustre prélat prouve que le confesseur était digne du pénitent. M. Gaume était en même temps nommé supérieur général des communautés religieuses du diocèse ; pendant seize ans, il remplit ces fonctions avec un zèle, une prudence et une capacité qui rendirent les plus grands services à la religion. Au bout de ce temps, le cardinal Morlot accepta sa démission, que motivait l'affaiblissement de sa santé.

Rendu à lui-même, M. Gaume partagea sa vie entre la prière et l'étude. Il fit paraître alors le *Manuel du chrétien*, précieux petit livre qui, composé des *Psaumes* et du *Nouveau Testament* soigneusement annotés, ainsi que de l'*Imitation*, renferme la moelle de l'Écriture sainte et de l'ascétisme. Mais son travail capital est la *Traduction du Nouveau Testament* en deux volumes, traduction qui est un chef-d'œuvre d'exactitude et de concision, et qui est enrichie de notes excellentes.

Ainsi se remplissait cette belle vie que devait couronner une belle mort. Après une

[1] M. l'abbé Ch. Perrin, ancien élève de M. Gaume, *Notice nécrologique*.

longue maladie, M. Gaume s'éteignit, le 21 mars, dimanche des Rameaux, sans spasmes, sans angoisses, comme un bon et laborieux serviteur qui s'endort dans les bras de son divin Maître.

23. — *Autriche.* — Les prélats de la chambre des seigneurs font connaître en ces termes au président, leur résolution de ne plus prendre part aux délibérations de l'assemblée sur la loi relative au mariage civil :

« Excellence sérénissime.

« Les soussignés sont convaincus que le Reichsrath est obligé, dans la coopération qui lui appartient constitutionnellement à la législation, de respecter les engagements contractés par le pouvoir de l'État en vertu de traités, et que, par conséquent, il lui est impossible en droit de considérer comme non existante la convention conclue par Sa Majesté avec le saint-siége.

« Or, la majorité de la chambre des seigneurs s'étant déclarée disposée, avant-hier 21 mars, à ne pas tenir compte de l'obligation contractée par ce traité, et les lois sur le mariage et les écoles évidemment contraires au concordat allant être mises en délibération dans ce sens et à ce point de vue, les soussignés ne se croient pas en position de pouvoir prendre part à ces délibérations.

« En ayant l'honneur d'informer de ce fait Votre Excellence sérénissime, ils renouvellent l'expression de leur parfaite considération.

« Signé : cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague ; cardinal Rauscher, prince archevêque de Vienne ; Frédéric, landgrave de Furstenberg, prince archevêque d'Olmütz ; Grégoire Simonowicz, archevêque arménien catholique de Lemberg ; Fr. Jazlecski, archevêque grec uni de Lemberg ; Litwinowicz, archevêque de Lemberg ; Forster, prince évêque de Breslau ; Benoît de Riccabona ; Vincent Gasser ; Valentin Wiery ; Valentin Hubner ; J.-M. Tabischnek ; Jean Zwerger, prince évêque de Seckau. »

25. — *Rome.* — Le cardinal Barnabo, au nom de la congrégation de la propagande, envoie à l'archevêque de Baltimore une instruction sur les mariages mixtes. Le cardinal rappelle une instruction du 15 novembre 1858 envoyée à ce sujet par le cardinal Antonelli, en disant :

Illa instructio expresse commemorat, quid catholica Ecclesia de hujusmodi catholicos inter atque acatholicos nuptiis constanter senserit cum explicite tradat Ecclesiam *eas semper improbasse ac tanquam illicitas ac perniciosas habuisse, tum ob flagitiosam in Divinis communionem, tum ob impendens catholico conjugi perversionis periculum, tum ob pravam sobolis institutionem ; dein vero in Ordinariorum memoriam revocat antiquissimos Canones,* nec non *recentiores summorum Pontificum sanctiones, quibus etsi aliquid de severitate canonum remissum sit, adeo ut mixta conjugia quandoque permittantur,* id tamen, *gravibus duntaxat de causis atque ægre admodum fit, ac nonnisi sub expressa conditione de præmittendis necessariis opportunisque cautionibus in naturali ac divino jure fundatis ;* ut scilicet *non solus catholicus conjux ab acatholico perverti non possit, quin imo catholicus ipse conjux teneri se sciat ad acatholicum pro viribus ab errore retrahendum, verum etiam ut universa utriusque sexus proles ex mixtis matrimoniis procreanda in sanctitate catholicæ religionis educari omnino debeat.*

Le cardinal Antonelli déclare que le Saint-Siége n'entend déroger en rien aux principes contenus dans l'instruction du 15 novembre.

26. — *France.* — Réception du P. Gratry, prêtre de l'Oratoire, à l'Académie française. Le P. Gratry fait l'éloge de M. de Barante, son prédécesseur ; c'est M. Vitet qui est chargé de lui répondre.

27. — *France.* — A Notre-Dame d'Anglet, près de Bayonne, mort de l'abbé Cestac, né à Bayonne le 6 janvier 1801, fondateur de la congrégation des *Servantes de Marie.*

30. — *Autriche.* — Les évêques protestent contre l'attribution des droits religieux au pouvoir civil, et adressent leur protestation au président du ministère, prince d'Auersperg :

Le pouvoir qui a le droit de dicter des lois peut seul aussi imposer à tous l'interprétation qu'il donne à ces lois. Mais aussi l'opinion que se font de la loi ceux qui sont chargés de l'exécuter, décide des effets réels des lois dans la vie publique, et, sous ce rapport, cette opinion est d'une certaine importance. Pour cette raison, il n'est pas permis aux représentants légitimes de l'Église de traiter avec indifférence l'opinion exprimée publiquement à l'égard de la *loi organique sur le*

pouvoir judiciaire; les soussignés remplissent donc un devoir de leur charge en exprimant leur opinion à ce sujet à Votre Altesse, à cause de ses fonctions de président du Ministère.

Le premier article de la loi précitée est ainsi conçu : *Dans tout l'État, toute la juridiction* (*Gerichtsbarkeit*) *est exercée au nom de l'empereur*. On veut interpréter cet article de manière à faire admettre que dans toute l'Autriche il ne peut exister d'autre juridiction que celle qui est exercée au nom de sa Majesté, et, partant, par le pouvoir civil et en vertu du droit appartenant à l'État sous ce rapport. Il est vrai qu'on a prétendu que cet article avait uniquement en vue de supprimer la juridiction ecclésiastique sur les affaires matrimoniales. Mais si l'on interprète cet article de manière à en faire découler la suppression des tribunaux matrimoniaux de l'Église, les conséquences en seront encore bien plus étendues, car il s'ensuivrait qu'en Autriche l'Église serait privée du droit de rendre des décisions légales à l'égard de ses membres et en vertu de sa propre juridiction.

L'État est une société, mais il n'est pas l'unique société qui existe sur terre. Aucune société n'est aussi nombreuse et ne poursuit un but aussi élevé que la société de l'Église catholique. Tandis que, sous le rapport civil, les membres de cette société appartiennent aux États les plus différents, ils appartiennent en même temps à cette grande société dont l'unité n'est pas interrompue par l'Océan ; et ils sont fermement unis entre eux sous leur chef commun, le Pape, et par un dogme et une morale communs, par le même sacrifice et la même loi ecclésiatique. Par l'entrée dans une compagnie commerciale ou de chemin de fer, on acquiert des droits et on s'impose des devoirs qui ne sont nullement fondés sur la loi publique, mais tout simplement sur un contrat librement accepté. D'après les statuts de ces sociétés, celui qui ne remplit pas les devoirs dont il s'est chargé peut être privé des droits acquis par l'entrée dans la société, qui décide son exclusion en vertu des droits fondés sur son contrat.

Comme ces sociétés ont pour seul but d'acquérir des biens dont l'acquisition est possible et que leur constitution est appropriée à cette fin, elles se trouvent vis-à-vis du pouvoir civil dans une tout autre situation que l'Église catholique ; comment se peut-il donc qu'on dispute à l'Église un droit qu'on ne refuse pas à ces sociétés ? Il est clair que les membres de l'Église ont des droits et des devoirs qui leur reviennent à titre de simples membres, ou à cause d'une fonction ecclésiastique spéciale ; la constitution ecclésiastique désigne ceux qui ont le pouvoir de décider sur ces devoirs et ces droits conformément au droit canon, et de rendre des décisions obligatoires pour le fidèle. Le pouvoir de décider des droits est sans contredit une *jurisdiccio*, et comment traduira-t-on ce mot autrement que par *Gerichtsbarkeit?*

Cette juridiction se distingue de celle de l'État par l'objet qu'elle concerne. Comment pourrait-on décider au nom de sa Majesté qu'un catholique doit être exclu de l'Église, qu'un prêtre n'aura plus le droit d'annoncer la parole divine, qu'il ne pourra plus donner l'absolution dans le confessionnal, ni offrir le sacrifice de la sainte messe ? Ces questions et les autres, que l'Église juge en vertu de sa mission divine, se basent sur les doctrines de la foi, de la conscience, et sur le droit d'association religieuse ; par conséquent, elles se trouvent en dehors du terrain assigné au pouvoir civil, qu'elles ne touchent que dans le cas, très-rare du reste, où l'on sollicite son intervention pour l'exécution du jugement. Le pouvoir civil peut refuser cette intervention ; mais cela ne change en rien la question du droit, et généralement l'indifférence du pouvoir civil à l'égard de l'exécution des jugements ecclésiastiques ne fait que fournir une occasion de plus de faire ressortir le pouvoir spirituel de l'Église.

Aux États-Unis (dont l'exemple a été cité dans le Reichsrath), où les catholiques ne jouissent de droits politiques que depuis 1830, la position du pouvoir civil vis-à-vis de l'Église a été réglée conformément aux exigences des communions protestantes, dont la division et l'instabilité dépassent tout ce qu'on a vu jusqu'ici en Europe sous ce rapport. Mais l'Autriche s'est formée et a grandi au sein d'une société catholique ; S. M. l'empereur nomme presque tous les Archevêques et les Évêques, la plupart des chanoines et beaucoup de curés ; le pouvoir civil étend son influence jusque dans les séminaires diocésains, où, en vertu du traité qu'on veut supprimer, aucun professeur ne peut enseigner s'il déplaît à Sa Majesté.

En Autriche, il est donc nécessairement impossible au pouvoir civil d'ignorer l'existence et de ne pas tenir compte de l'Église catholique et de sa constitution. On ne pourra donc pas interpréter le premier article de la loi organique sur le pouvoir judiciaire de manière à méconnaître l'Église et à renverser sa juridiction, d'autant plus que cet article est imité des législations existantes à l'étranger, et que son interprétation est fixée par une pratique déjà ancienne.

Les lois organiques de la Bavière et de la Saxe déclarent de même que toute juridiction est exercée au nom du roi ; et cependant, dans les deux pays, c'est le pouvoir religieux qui décide des mariages catholiques, conformément aux canons, parce que le caractère de la loi est purement civil et qu'elle ne s'applique que dans l'ordre civil.

La nouvelle interprétation affirmée dans le Reichsrath est d'autant plus à regretter, qu'elle fait naître des craintes qui dépassent de beaucoup la question de la juridiction ecclésiastique. Par cette interprétation, l'Église autrichienne ne conserverait pas même les droits garantis à tout citoyen par les lois publiques, parce qu'elle serait privée du droit de décider par elle-même dans ses propres affaires. On a adopté cette interprétation, quoique le précédent fourni par les États aux législations desquels on a emprunté cet article, démontre d'une manière irréfutable qu'il ne doit avoir aucune signification hostile à l'Église.

Et néanmoins, en vertu de cet article ainsi interprété, on exige des catholiques autrichiens d'accepter qu'en vertu de cette interprétation ils considèrent comme annulé le traité conclu avec le Saint-Siége. De plus, la *loi organique sur les droits généraux des citoyens* (*Allgemeine Staatsbürgerrechte*) renferme bon nombre d'articles d'un sens incertain et général, et quoique aucun ne soit rédigé de manière à exiger une interprétation hostile à l'Église, une interprétation semblable pourrait y être appliquée. Mais aussi ces articles ne sont pas nouveaux, et l'on peut démontrer que plusieurs d'entre eux procèdent originairement d'un principe directement opposé à l'Église, et qu'ils étaient destinés à servir d'armes contre la puissance de la foi chrétienne. Qu'arriverait-il si l'on en tirait la conséquence que l'engagement d'observer la loi organique précitée entraînerait aussi l'engagement d'adhérer aux principes des premiers auteurs de ces articles ?

Cependant les tout dévoués soussignés sont bien loin d'admettre que le gouvernement impérial pourrait imposer de pareilles exigences, par lesquelles il dépasserait de beaucoup les limites du pouvoir civil. La loi civile crée des droits et des devoirs civils ; mais elle ne peut davantage. Si, par cela même qu'il reconnaît que la guerre est injuste et mal dirigée, le soldat était dispensé du devoir de combattre, toute l'organisation militaire se trouverait dissoute. N'importe ce qu'il pense de la lutte engagée, il est tenu de suivre son drapeau avec courage et fidélité. Il en est de même du fonctionnaire public. Toute son action publique doit se régler selon les prescriptions établies par la loi publique : comme juge, il doit connaître d'après elle ; comme exécuteur il doit agir d'après ses prescriptions.

Il peut le faire en bonne conscience, à moins qu'on n'exige de lui une action répréhensible en elle-même ; et, s'il le fait, il satisfait à l'engagement d'observer la loi. Il n'est nullement tenu de regarder la loi comme juste et bonne ; et encore moins peut-on exiger de lui d'accepter comme siennes les opinions sur le droit et le devoir par lesquelles on justifie les prescriptions de la loi. Tout cela va de soi ; de plus, un exemple d'actualité l'explique : Un homme de loi peut penser ce qu'il veut du concordat, mais il ne pourra jamais nier qu'il est une loi en vigueur. Déjà bien avant le 21 mars, lorsque aucune des deux Chambres du Reichsrath n'avait encore voté aucune loi opposée au concordat, plusieurs fonctionnaires l'ont combattu avec énergie.

Mais le gouvernement impérial ne songeait nullement à trouver là une infraction à l'engagement du fonctionnaire, ni même quelque chose d'illégal en général ; et de tous ceux qui ont blâmé ces attaques de fonctionnaires contre le concordat, personne n'a songé à soutenir que ces attaques étaient une infraction à l'engagement du fonctionnaire d'observer la loi. Sans doute tous les fonctionnaires publics qui ont attaqué le concordat ont observé et observent encore les lois du 5 novembre 1855 et du 8 octobre 1856, en tant qu'elles concernent leurs fonctions ; ils ne sont pas obligés à autre chose par leur serment spécial d'observation de la loi. Il en est absolument de même pour les devoirs que la loi organique sur les droits généraux impose aux fonctionnaires. Il n'y existe aucune contradiction, si l'on exige d'eux d'observer la bienséance et une certaine modération dans toutes leurs paroles.

Les tout dévoués soussignés, etc.

Vienne, le 30 mars 1868.

Cardinal Schwarzenberg, prince-archevêque de Prague ;

Cardinal Rauscher, prince-archevêque de Vienne ;

Maximilien de Tarnoczy, prince-archevêque de Salzbourg ;

Frédéric, comte de Furstenberg, prince-archevêque d'Olmutz ;

François-Xavier Wierzchlewski, archevêque de Lemberg (rite latin) ;

Grégoire-Michel Szymonawicz, archevêque de Lemberg (rite arménien) ;

Spiridion Litwinowicz, archevêque de Lemberg (rite grec);
Henri Fœrster, prince-évêque de Breslau ;
François-Joseph Rudiger, évêque de Linz ;
Benoît de Riccabona, prince-évêque de Trente ;
Vincent Gasser, prince-évêque de Brixen ;
Joseph Fessler, évêque de Saint-Hippolyte;
Antoine Galecki, évêque d'Amathus, vicaire-apostolique de Cracovie ;
Jean Zwerger, prince-évêque de Seckau (Graz).

31. — *Canada.* — Bref adressé par le pape aux évêques et au clergé de la paroisse de Québec :

Vénérables Frères et Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons déjà chargé la troupe d'élite des jeunes Canadiens qui ont dit adieu à leur patrie et traversé une longue étendue de terre et de mer pour voler à notre secours et défendre les droits du Saint-Siége, de vous dire avec quelle affection et quelle joie nous avons reçu un si éclatant témoignage d'amour et de dévouement, et combien nous avons été charmés des marques de respect que vous et votre peuple nous avez données. Mais nous ne pouvons nous empêcher de vous l'écrire nous-même.

La douleur avec laquelle vous avez vu le trône pontifical injustement attaqué, les prières publiques que vous aviez recommandées, et qui ont été faites avec tant de piété dans le but d'implorer pour nous le secours de Dieu, la joie universelle qui a éclaté partout à la nouvelle de notre récente victoire ; l'ardeur avec laquelle, — vous nous l'assurez, — votre jeunesse aspire à s'enrôler dans notre milice, et leurs parents et les autres fidèles sourient et applaudissent à leur résolution : tous ces faits nous prouvent si bien l'amour dont brûlent vos cœurs pour notre personne, et montrent si clairement cette inébranlabe solidité de l'unité catholique, qui fait notre joie, qu'ils demandent de nous une preuve toute particulière de notre reconnaissance.

Cette preuve, nous vous la donnons bien volontiers : et en remarquant avec joie et bonheur dans ces circonstances le fruit de vos travaux, en constatant la foi, la religion et la piété avec lesquelles votre peuple répond à votre zèle et à vos soins, nous prions Dieu de conserver dans tous les cœurs cette belle disposition, de confirmer par sa grâce et de promouvoir son œuvre, afin qu'il puisse un jour récompenser au centuple ce que vous faites pour la gloire de son nom. En attendant, comme une assurance de cette grâce d'en haut et comme gage de notre bienveillance toute particulière, nous vous accordons, avec toute l'affection possible, notre bénédiction Apostolique, à vous et à tous ceux dont vous êtes chargés.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 31 mars 1868, en la 22ème année de notre Pontificat.

PIE IX, Pape.

Avril.

5. — *Autriche.* — Le prince Charles Auersperg écrit au cardinal Rauscher, archevêque de Vienne :

Éminence !

J'ai l'honneur de répondre, au nom du gouvernement, à la lettre en date du 30 mars dernier, portant la signature de quatorze princes de l'Église autrichienne, que j'ai reçue par votre obligeante intervention.

Ledit écrit fait ressortir avec raison que les lois ne peuvent recevoir une interprétation généralement obligatoire que si elles émanent du pouvoir législatif. C'est à cause de cela même que l'examen des opinions qui servent de point de départ aux personnes chargées de l'exécution ne peut être fructueux qu'en présence de questions qui se produisent sous une forme arrêtée.

En outre, la lettre a pour objet immédiat les débats qui ont eu lieu au sein du Reichsrath, relativement au projet de loi sur le mariage des catholiques, débats qui offraient largement l'occasion de discuter cette question importante avec toute la liberté possible. Cette occasion a été mise à profit, et le gouvernement de Sa Majesté n'a pas hésité à faire connaître publiquement son opinion. Mais, en ce moment, l'époque de cet examen public est passée, du moins pour le gouvernement, auquel la phase législative où se trouve le projet impose la réserve la plus respectueuse.

Ce n'est donc qu'en raison de la haute estime que les qualités distinguées et la mission élevée des signataires de la lettre inspirent au conseil des ministres, que celui-ci a pu se décider à aborder les questions plutôt indiquées qu'exprimées dans cette lettre.

Aucune des lois existantes n'appelle les tribunaux ou ne les autorise à se faire juges de questions relatives à l'enseignement de la foi ou aux devoirs de conscience, ou à l'organisation et à la gestion des affaires intérieures de l'Église.

Les articles 14 et 15 de la loi fondamentale sur les droits généraux des citoyens donnent toute garantie pour que cela n'arrive pas davantage à l'avenir. Si donc le gouvernement a invoqué, en faveur du projet de loi discuté au sein du Reichsrath sur le mariage des catholiques, l'art. 1er de la loi sur le pouvoir judiciaire, il ne l'a fait que dans la conviction qu'il n'élevait par là, pour la juridiction à exercer au nom de l'empereur, aucune prétention qui dépassât les limites légales du pouvoir de l'État.

Il serait donc injuste de reprocher au gouvernement de ne pas avoir tenu compte de l'Église catholique et de sa constitution. Le gouvernement saisit au contraire volontiers cette occasion pour déclarer que, non-seulement il veut maintenir et respecter la liberté de l'Église, mais de plus qu'il sera disposé en tous temps à favoriser de toutes ses forces l'influence salutaire de celle-ci.

Mais de même que le gouvernement ne songe pas à outrepasser les limites du pouvoir de l'État, il ne peut pas non plus se prêter à ce qu'on le fasse d'un autre côté. Je dois, par conséquent, refuser d'entrer dans l'examen de la partie de l'honorée lettre qui fait des obligations imposées aux fonctionnaires par la loi sur les droits généraux des citoyens l'objet d'une discussion capable de troubler, même sans intention, le sentiment du devoir de ces derniers.

En même temps que je prie Votre Éminence de vouloir bien porter la présente communication à la connaissance de tous les honorables signataires de la susdite lettre, j'exprime le vif désir que les efforts réunis de l'État et de l'Église réussissent à fortifier, chez tous leurs agents, le sentiment du devoir qui efface la contradiction entre la conscience et l'action, et favorise les intérêts de l'État d'une manière vraiment morale.

Je prie Votre Éminence de vouloir bien agréer l'expression de ma considération la plus parfaite et de mon sincère respect.

Vienne, le 5 avril 1868.

Signé : AUERSPERG.

10. — *France.* — Un diner scandaleux a lieu, dans ce jour du vendredi-saint, chez le sénateur Sainte-Beuve. Le *Journal de Paris* écrit à cette occasion : « On nous assure — mais nous publions le fait sous toutes réserves, — que le prince Napoléon assistait à ce repas. Parmi les autres convives, on cite M. Taine, M. Renan, M. Gustave Flaubert, M. Edmond About et M. Charles Robin. »

Abyssinie. — L'empereur Théodore est défait devant Magdala par l'armée anglaise.

11. — *Rome.* — Pie IX reçoit près de mille personnes au Vatican, et leur adresse quelques paroles dont voici le sens :

« .... Restez debout, mes enfants... Avant de vous bénir, je veux vous dire une parole que vous garderez en souvenir de cette réunion si nombreuse : *Vis unita fortior*, que l'on peut traduire en français par : L'union fait la force.

« Quand un général d'armée se voit sur le point d'être attaqué, il rassemble ses troupes afin de se faire par leur union une force qui lui permette de repousser les ennemis. Mais il n'est pas besoin d'être général pour comprendre que l'union fait la force. Je vous recommande donc l'union. Soyez unis pour être forts, forts contre l'enfer et contre les méchants qui vous attaquent et qui attaquent ce que vous devez défendre, ce que vous devez aimer : la justice, la vérité, l'Église, le Saint-Siége. »

Le Pape accentuait ces paroles avec une énergie croissante, et la foule était comme entraînée. Plusieurs voix se sont élevées disant : C'est vrai ! c'est vrai !

« Pendant cette sainte semaine, mes enfants, l'Église nous parle des traîtres et des hypocrites... Et vous savez qu'il y a dans le monde beaucoup de traîtres et d'hypocrites, lesquels s'efforcent de détruire la cause de la justice et de la vérité. Oui, à l'heure présente, il y a dans le monde beaucoup de Caïphes, de Pilates et de Judas : des Caïphes qui ont les tempéraments et les fourberies de l'ancien Caïphe ; des Pilates qui ont la faiblesse et la lâcheté de l'ancien Pilate, et des Judas, des Judas en grand nombre qui, comme l'ancien Judas, veulent trahir la justice et la vérité.

« D'un autre côté, cependant, je rends grâces à Dieu quand je vois la France, l'Espagne, la Hollande et la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, l'Europe enfin et les Amériques, et le monde entier, peuplés d'hommes qui reviennent nombreux à l'union. Ces hommes sentent de plus en plus que l'union fait la force. »

Ici, le Pape, profondément ému, s'écrie d'un ton de voix plus vibrant :

« Oh ! que de fois j'ai élevé les mains à Dieu pour lui demander cette union dont a si fort besoin ce monde fatigué par tant d'erreurs !

« Jésus-Christ demandait à Dieu l'union pour ses apôtres et pour les hommes : qu'ils soient un... *Ut unum sint*, disait-il à son Père. Il disait

aussi : « Venez à moi, vous qui êtes fatigués, vous qui souffrez... et je vous soulagerai. Moi seul, je puis vous instruire, vous établir dans l'union et vous montrer la voie de la justice et de la vérité... » Jésus disait ces choses.

« Et moi qui suis son Vicaire, encore que très-indigne, je vous dis ces mêmes choses.

« Quand l'erreur semble couvrir la surface de la terre, quand l'enfer se déchaîne contre les bons, quand le monde est las, il faut revenir au Saint-Siége, qui est le centre de l'Union. Il n'y en a point d'autre.

« J'appelle à l'union, d'abord les fidèles et les pécheurs catholiques ; puis j'appelle à l'union les protestants, errants depuis trois siècles à la recherche de la vérité et n'ayant abouti qu'à la désunion ; j'appelle aussi à l'union les schismatiques... Ah ! revenons tous à Dieu. N'ayons qu'un même Dieu, une même foi, un même baptême : *unus Deus, una fides, unum baptisma.*

« Soyons unis à Dieu, car, unis à Dieu, nous sommes unis au Saint-Siége, et, unis au Saint-Siége, nous sommes tous unis.

« Et en terminant, mes enfants, je veux vous donner ma bénédiction. Vous l'emporterez dans vos familles, et elle sera le gage de l'union qui fera votre force. Vous la communiquerez à ceux qui ne sont pas ici. Il y a dans les familles bien des douleurs à soulager, bien des maladies corporelles et morales à guérir. Que cette bénédiction les adoucisse. Qu'elle soulage la douleur de la mère, du père, du frère, de la sœur, des amis et alliés de la famille... O Jésus ! ô mon Dieu ! que cette bénédiction que mon cœur et mes mains versent sur ces enfants produise leur union dans la vie présente, et qu'elle soit le gage de leur union dans la vie éternelle.

« *Et benedictio Dei Omnipotentis*, etc. »

Le Pape, d'une voix émue, a prononcé les dernières paroles de la bénédiction. La foule s'était agenouillée, mais en se relevant elle a répété les cris de : *Vive Pie IX! vive le Pape-Roi!*

12. — *France.* — Grande communion pascale des hommes à Notre-Dame de Paris.

13. — *Rome.* — Dans une audience générale donnée à cinq ou six cents étrangers, la plupart Français, le Pape s'exprime ainsi :

« Mes chers enfants,

« Dieu est riche en miséricorde, il est riche « aussi en justice ; » assurément il ouvre ses bras au pécheur, mais il exige de ce pécheur, en retour, une douleur sincère ; à l'appui et comme complément de ce repentir, l'accomplissement fidèle de tous les devoirs que sa conscience lui prescrit. Ces devoirs, il est souvent utile de les envisager du regard, pour les faire passer ensuite dans la pratique. « L'homme ne vit pas seu« lement de pain, mais de toute parole qui sort « de la bouche de Dieu. » C'est pourquoi je ne vous quitterai pas sans rompre avec vous le pain de la parole. Le sublime et touchant Évangile que je lisais ce matin à la messe va m'en fournir le sujet...

« Deux hommes se rendaient dans un bourg voisin de Jérusalem, et chemin faisant ils causaient de l'événement extraordinaire qui venait de s'y passer. Ils parlaient comme tout le peuple de la Passion, du crucifiement de Notre-Seigneur, de sa sépulture, de cette tombe maintenant vide, de cette résurrection ; ils en parlaient avec la tiédeur d'une foi hésitante, n'osant rien nier, n'osant rien affirmer. Mais ils parlaient de Jésus, et Jésus était au milieu d'eux comme il est toujours avec ceux qui s'entretiennent de lui. Un troisième pèlerin venait en effet se joindre aux disciples d'Emmaüs, et ils avaient poursuivi ensemble leur route jusque sur le soir. Jésus voulut alors les quitter et les laisser prendre seuls leur repas ; mais eux avaient trouvé tant de charmes et de douceur dans cette divine présence, qu'ils ne purent consentir à cette séparation... « *Mane nobiscum, Domine.* Seigneur, dirent-ils, demeurez avec nous, car il se fait tard. » Ils sentaient que la lumière allait leur manquer, qu'ils allaient rester dans les ténèbres : « Seigneur, le soleil tombe, le jour va finir, demeurez donc avec nous. » Et Jésus, qui n'avait pas d'autre désir, s'assit avec eux au festin ; à la fraction du pain les disciples le reconnurent ; ils demeurèrent confondus, mais lui disparut.

« Ah ! comme les disciples d'Emmaüs, demandons à Notre-Seigneur de demeurer avec nous. Nous sommes enfoncés sous les ruines du péché, les ténèbres de l'ignorance nous environnent, prions le Ciel de ne pas nous abandonner ; que deviendrions-nous seuls ? Élevez la voix pour vos familles après l'avoir élevée pour vous-même, afin que Jésus habite au milieu d'elles ; qu'il les soutienne et les console dans le pèlerinage de la vie, *Mane nobiscum*, etc. Seigneur, demeurez au milieu des familles ; mais surtout demeurez au milieu des sociétés, demeurez au milieu des nations ; il se fait tard, bien tard ; des ombres épaisses couvrent le monde, parce que le monde

vous a abandonné. Ah ! Seigneur, demeurez avec nous... »

Et les yeux du vénéré Pontife se sont remplis de larmes, et sa voix a trahi une émotion bien profonde que toute l'audience a partagée. Il a quitté l'assemblée en appelant sur elle toutes les bénédictions du Ciel. « Je vous bénis dans vos « âmes et je vous bénis dans vos corps; pour les « uns, je demande l'éloignement du péché, pour « les autres l'éloignement de la maladie. Je vous « bénis dans vos familles, et dans vos familles « je bénis plus spécialement ceux qui souffrent « davantage. Je vous bénis tous pour le présent, « je vous bénis surtout pour l'heure suprême « et dernière. »

16. — *Rome.* — Des catholiques de diverses nations présentent une adresse au Saint-Père; cette adresse exalte l'élan des volontaires accourus à la défense du trône pontifical, et répète l'assurance qu'en face de nouveaux dangers le bras et le cœur du monde chrétien ne failliraient pas et redoubleraient d'énergie pour soutenir les droits de l'Église et du Pape-Roi.

Le Pape répond à peu près en ces termes :

« *Cor unum et anima una*, a dit le Saint-Père. Vous n'avez tous qu'un cœur et qu'une âme, mes enfants, et je répéterai avec saint Paul : *Vos gaudium meum et corona mea.* Que si beaucoup d'hommes sont dévoués à la défense du Saint-Siége et viennent soutenir les droits de la vérité, il y a aussi des ennemis nombreux et ardents. David n'était-il pas entouré de sujets fidèles ? a ajouté le Saint-Père avec un certain accent de tristesse... Et cependant il fut obligé de fuir devant ses ennemis. Dieu fit bientôt, il est vrai, triompher sa cause, et le chef des rebelles fut vaincu et percé de trois flèches. Les trois blessures faites par ces flèches lui montrèrent, au dire des Pères, les torts qu'il avait eus dans le passé, les reproches qu'il avait à se faire dans le présent et les jugements terribles qui l'attendaient dans l'avenir. Il en sera de même des ennemis de l'Église ; s'ils ne se convertissent, ils recevront trois blessures et verront, au moment de la mort, les crimes de leur passé, les crimes de leur présent et la menace des châtiments que le Seigneur leur prépare. Ainsi, mes enfants, prions, prions tous pour leur conversion. Que tous les chrétiens, que les protestants eux-mêmes, que tous ceux qui ont reçu le baptême s'unissent par la profession d'une même foi et par les œuvres de cette foi.

« Adressons à Dieu les paroles de l'Église dans l'oraison de la messe de ce matin : *Deus, qui diversitatem gentium in confessione tui nominis adunasti, ita ut, renatis fonte baptismatis* (ici, le Saint-Père, oppressé par une émotion que toute l'assistance partageait, s'est arrêté un moment, puis a continué) *una sit fides mentium et pietas actionum.* O mon Dieu, qui avez fait ce premier miracle de *réunir* dans la sainte Église tant de nations différentes, faites ce second miracle de les unir dans une même foi et dans les œuvres de cette foi. Oui, prions pour la conversion de tous les pécheurs et de tous les ennemis de l'Église, des ingrats, des hypocrites et des traîtres, et afin qu'ils se convertissent, adressons encore à Dieu cette autre parole de l'Église : *Ut inimicos Sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris ;* car leur humiliation leur est souvent la voie la plus profitable.

« Et maintenant, que Dieu vous bénisse tous, vous, vos familles et ceux que vous représentez ici ; que l'esprit de Dieu soit avec vous. *Et Benedictio Dei Omnipotentis, Patris Filii et Spiritus Sancti descendat super vos,* etc. »

Les fidèles, qui s'étaient prosternés pour recevoir la bénédiction, se sont relevés en criant : *Vive Pie IX! vive le Pontife-Roi !*

23. — *Espagne.* — Mort du maréchal Raimond-Marie Narvaez y Campos, duc de Valence, président du conseil des ministres et ministre de la guerre ; né le 5 août 1810 à Loja (Andalousie). M. Louis Gonzalez Bravo Murillo lui succède comme président du conseil.

France. — Un grave conflit s'élève entre Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, et le maréchal Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie. Les documents reproduits ici le feront complétement connaître.

Le 21 avril, le maréchal écrivait à l'archevêque :

Monseigneur,

Lorsque, au mois de décembre 1866, M. le garde des sceaux vous fit connaître que l'Empereur avait l'intention de vous appeler à l'archevêché d'Alger, vous avez bien voulu me dire que vous accepteriez très-volontiers cette position, où vous vous croyiez appelé à remplir une mission providentielle. Comme je ne

m'expliquais qu'imparfaitement le sens que vous attachiez à ce mot de mission, je vous demandai si vous vouliez parler de la conversion des musulmans au christianisme. Votre réponse fut qu'ayant longtemps habité l'Orient, vous aviez la conviction que ce n'était pas par des prédications, encore moins par la force, qu'on pouvait arriver à ce résultat ; que la mission dont vous vouliez parler n'avait d'autre but que d'attirer en Algérie de bons cultivateurs, animés de sentiments religieux. Je ne pus, dès lors, que vous donner l'assurance de tout mon concours pour cette œuvre de colonisation.

Depuis cette époque, vos idées au sujet de la conversion des musulmans semblent s'être profondément modifiées, ainsi que le prouvent divers articles publiés dans l'*Echo de Notre-Dame d'Afrique*. J'aurais pu fermer les yeux, si vous vous étiez borné à manifester vos nouvelles tendances dans cette publication spéciale, que je pouvais considérer comme destinée seulement aux fidèles de votre diocèse. Je comprenais, jusqu'à un certain point, que pour les sommes nécessaires à la création et à l'entretien de vos établissements hospitaliers, vous ayez cru pouvoir assombrir le tableau et représenter la situation de l'Algérie comme plus fâcheuse qu'elle n'est réellement, sans même vous préoccuper des embarras que pourraient causer au gouvernement des assertions exagérées, qui étaient d'autant plus graves qu'elles partaient de plus haut.

Mais je lis aujourd'hui dans les journaux la lettre pastorale que vous avez publiée le 6 de ce mois, et j'y trouve des opinions telles que je crois devoir, comme gouverneur général, protester immédiatement au nom du gouvernement.

Après avoir fait le récit détaillé de quelques faits déplorables qui se sont passés en Algérie, vous ajoutez : « L'absence complète de sens moral, qui est le propre de cette malheureuse race déchue, favorise, sans contredit, la multiplication de ces forfaits. »

Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire d'abord une simple observation. Est-il juste de mettre sur le compte de la religion musulmane des horreurs commises par quelques individus qui professent cette religion ? Quant à moi, je préfère me ranger à l'opinion des docteurs qui ont étudié les maladies qui se manifestent à la suite des disettes ; ils attribuent les cas d'anthropophagie que l'on a eu malheureusement à constater pendant ces sortes de crise, à des transports au cerveau, qui frappent parfois les individus épuisés par la privation et leur enlève leur libre arbitre.

Vous reconnaîtrez sans doute avec moi que l'Irlande est un des pays les plus religieux qu'il y ait au monde. Il s'y est cependant produit, pendant la dernière famine, des cas d'anthropophagie, comme dans ce moment en Algérie.

Vous terminez votre lettre par cette phrase : « Il faut que la France lui donne (au peuple musulman), je me trompe, lui laisse donner l'Évangile, ou qu'elle le chasse dans les déserts, loin du monde civilisé. »

Comme représentant du pouvoir, je vous déclare que l'empereur et son gouvernement repoussent hautement toute idée de refouler dans le désert les populations indigènes, dont la France s'est engagée par des traités à respecter la religion et la propriété, et dont les droits sont garantis par des lois. Non-seulement le gouvernement repousse toute idée de refoulement, mais il fait tous ses efforts pour arriver à fusionner les races et à former un jour un seul peuple.

Quel effet va produire votre lettre, qui aura certainement un grand retentissement ? La France entière s'était émue de votre pensée de charité et avait répondu à votre appel ; les musulmans bénissaient la main qui s'ouvrait pour recueillir les enfants et panser leurs blessures. Mais quand les indigènes vont apprendre par la voie des journaux que vous voulez les forcer à renoncer à leur religion ou à quitter leur pays, ne vont-ils pas se méfier même de la charité que vous faites ? ne pourront-ils pas dire que vous voulez profiter de l'état de détresse où ils se trouvent, pour leur faire acheter par le sacrifice de leur religion le pain que vous leur donnez ? Ce n'est pas tout : avez-vous bien réfléchi aux graves conséquences que peut avoir votre proposition de mettre un peuple dans cette double alternative, ou de changer de religion ou de quitter son pays ? Si la justice et l'humanité ne nous défendaient point d'avoir recours à de pareilles mesures, la prudence seule devrait nous l'interdire.

Quoi qu'il en soit, l'idée que vous avez émise de refouler les indigènes dans le désert a eu pour résultat de rallier à vous tous ceux qui, en Algérie, sont le plus opposés aux principes posés par l'Empereur dans sa lettre du 20 juin 1865 au gouverneur général de l'Algérie.

Comment expliquer autrement la proposition qu'on s'est cru autorisé à vous faire de vous mettre à la tête d'une démonstration récente auprès d'un député de l'extrême gauche ? Votre

Grandeur a refusé, je le sais, mais son nom mis depuis en avant, dans les journaux, comme un drapeau au sujet d'une nouvelle démonstration, prouve que cette opposition croit pouvoir compter sur le concours de l'archevêque d'Alger. Tout ce qui est hostile au gouvernement a été très-heureux de voir qu'un personnage haut placé, et qui par le caractère spécial dont il est revêtu est en dehors des lois communes, manifestât une opinion qu'aucune autre personne n'aurait osé exprimer, dans la certitude où il eût été de tomber immédiatement sous le coup de la loi pour excitation à la haine entre les citoyens. Vous ne devez pas ignorer, en effet, qu'aujourd'hui un certain nombre de musulmans naturalisés sont non-seulement Français, comme tous leurs compatriotes, mais encore *citoyens* français.

Dans cet état de choses, vous trouverez naturel que j'aie adressé votre lettre pastorale du 6 avril au gouvernement de l'Empereur, en lui demandant de vous faire connaître, avec plus d'autorité que je ne pourrais le faire moi-même, sa manière de voir sur les idées que vous avez émises.

Malgré ces observations, Votre Grandeur peut compter qu'elle trouvera toujours de ma part, comme elle a trouvé jusqu'à présent, un concours empressé pour toutes les œuvres que la charité lui inspirera.

Veuillez agréer,

Monseigneur,

l'assurance de ma haute considération,

Signé : Maréchal de MAC-MAHON.

Alger, le 23 avril 1868.

Mgr Lavigerie répondit :

Monsieur le Maréchal,

J'étais occupé des soins nombreux que me donnent les orphelins, les veuves indigènes, l'hospice que je prépare pour les vieillards européens de la province d'Alger, lorsque j'ai reçu votre lettre datée d'avant-hier.

J'ai dû en relire, à plusieurs reprises, l'adresse et la signature, pour bien me convaincre qu'elle était adressée à un Évêque par le gouverneur d'un pays chrétien.

En regrettant, Monsieur le Maréchal, l'absence d'une courtoisie à laquelle on m'avait partout accoutumé, je ne me permettrai pas d'imiter Votre Excellence : je me souviendrai qu'elle est ici le représentant du souverain dont je suis le sujet et auquel je dois tout mon dévouement et tout mon respect, et que je suis moi-même le représentant du Dieu de la charité et de la paix.

Je ne m'arrêterai donc pas à relever des insinuations doublement blessantes, et par le fond des choses et par leur expression.

Mieux que personne, en effet, Votre Excellence sait que les chiffres donnés par moi sur la mortalité des Arabes en Algérie, durant les six derniers mois de l'année écoulée, non-seulement n'étaient pas exagérés, mais encore, et quoique vous les ayez fait officiellement démentir ici, étaient au-dessous de la réalité (1).

Mieux que personne, vous savez que je n'ai parlé que pour obéir à ma conscience, qu'en parlant je n'ai pas tout dit, et que je me tais enfin quelquefois, précisément pour ne pas créer, dans des circonstances déjà si douloureuses, d'embarras nouveaux à votre gouvernement.

Mieux que personne, vous savez qu'en parlant des meurtres et des actes répétés d'anthropophagie qui épouvantent notre colonie, je ne pouvais, moi Évêque, leur donner l'excuse que m'indique Votre Excellence.

M'engager, avec l'autorité de votre parole, à expliquer *par un transport au cerveau qui enlève le libre arbitre*, comme le font des médecins matérialistes, les assassinats dont j'ai parlé, c'est-à-dire des assassinats prémédités et renouvelés en commun sur sept personnes différentes et à des intervalles de plusieurs semaines, c'est vouloir légitimer et encourager tous les crimes, et achever de répandre la terreur parmi nos colons, en donnant aux assassins arabes une audace nouvelle.

Mieux que personne, Monsieur le Maréchal, vous savez qu'en écrivant cette phrase, que je

1 Voici, en effet, ce que je disais dans ma première lettre qui a dévoilé à la France notre vraie situation : « C'est ainsi qu'ils sont morts (les Arabes) du choléra « durant cet été ; c'est ainsi qu'ils meurent mainte- « nant de faim, littéralement fauchés par ces fléaux, « comme la moisson par la main du moissonneur. Des « calculs qui ne sont pas exagérés font monter jusqu'à « plus de cent mille le nombre des victimes dans ces « six derniers mois. »

Le *Moniteur de l'Algérie* a démenti ce chiffre de cent mille morts, et personne à Alger ne s'est mépris sur les intentions du journal officiel ; seul j'ai gardé le silence, sachant bien que je ne tarderais pas à être justifié par la force même et la logique des événements ; et en effet, le 20 mars 1868, dans son rapport au Corps législatif, M. le général de division Allard disait : « Le choléra seul a fait en Algérie, en 1867, 89,575 victimes, dont 2,684 parmi les Européens et 86,791 parmi les indigènes. La famine et les privations de toutes sortes ont, malgré les efforts et le dévouement de tous, causé, dans les trois derniers mois de l'automne 1867, et surtout dans le mois de janvier 1868, un nombre de décès qui, comparé à celui de la même période de 1866 à 1867, présente un excédant de 20,000. » J'avais dit cent mille morts, on m'avait démenti, et on en avouait officiellement cent six mille.

maintiens et que je répète ici avec une force nouvelle: *Il faut que la France lui donne* (au peuple arabe), *je me trompe, lui laisse donner l'Évangile, ou qu'elle le chasse dans les déserts, loin du monde civilisé,* » vous savez qu'en écrivant cette phrase, je n'ai eu qu'un seul but, celui de prouver par *l'absurde*, c'est-à-dire par l'impossibilité matérielle, morale, d'accomplir la seconde de ces deux choses, la nécessité, après la navrante expérience que nous venons de faire, d'accorder enfin la première, de nous donner, non pas l'usage de la force, dont nous ne voulons à aucun degré, mais la liberté de l'apostolat, et par là j'entends la liberté de la charité, la liberté du dévouement, la liberté de la mort, puisqu'on nous en menace sans cesse pour le jour où nous irions seuls, désarmés, au milieu des Arabes.

Et les actes ici donnent à mes paroles un commentaire autrement éloquent que tous les discours. Dites-moi, Monsieur le Maréchal, en ce moment, qui attire les Arabes près de lui, malgré les dangers de leur voisinage ? qui les accueille dans ses asiles, dans ses séminaires, dans sa propre maison ? qui les soigne ? qui donne un refuge à leurs veuves et à leurs enfants ? qui sacrifie pour eux la vie de ses prêtres et de ses religieuses ?

Et au contraire, qui les refoule, comme des troupeaux humains, loin des regards européens, sur leurs montagnes et dans leurs forêts, sous quelle nécessité impérieuse, dans quelles conditions et avec quels résultats, hélas ! vous le savez, et je le sais aussi.

Mieux que personne vous savez ce que valent ces odieuses insinuations, que Votre Excellence ne craint pas de renouveler à la suite d'une presse antichrétienne : que je veux faire payer par le sacrifice de leur religion, à ces pauvres Arabes, le pain que leur distribue par mes mains la charité catholique.

Non, Monsieur le Maréchal, il n'en va pas, il n'en ira pas ainsi de la part d'un Évêque. Je n'ai pas dit ni laissé dire un mot dans ce sens aux Arabes que je secours. Je n'ai pas voulu, et je l'ai déclaré hautement, qu'un seul des douze cents enfants recueillis par moi fût baptisé autrement qu'au moment de la mort, et encore, au moment de la mort, je ne l'ai permis que pour ceux-là qui n'avaient pas l'âge de la raison.

J'ai voulu, je veux qu'ils conservent, à cet égard, toute leur liberté, et s'ils préfèrent rester mahométans, lorsqu'ils seront en âge de prendre une décision raisonnée, je ne leur en continuerai pas moins mon dévouement et mon appui paternels.

Je leur apprendrai, il est vrai, qu'il est mieux de s'aider soi-même par le travail contre les coups de la fortune, que de s'endormir dans la mort, en invoquant le destin ; qu'il est mieux d'avoir une famille que de vivre, sous prétexte de divorce ou de polygamie, dans une perpétuelle et honteuse débauche ; qu'il est mieux d'aimer et d'aider les hommes, à quelle race qu'ils appartiennent, *que de tuer les chiens de chrétiens* ; que la France et son Empereur sont plus grands aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu, que la Turquie et son sultan.

Voilà ce que je leur apprendrai. Quel est celui qui oserait y trouver à redire ?

Mieux que personne enfin, Monsieur le Maréchal, vous savez que je vis dans la solitude, dans la retraite les plus profondes, fuyant le monde, ne m'occupant que de mes devoirs et de mes œuvres d'Évêque.

Si donc, comme vous me l'apprenez, la population algérienne se serre davantage encore autour de moi, c'est qu'elle considère les idées et les principes que je soutiens comme son port de salut après tant de tempêtes.

C'est mon troupeau, Monsieur le Maréchal, ce sont les âmes dont je suis le pasteur, et vous leur reprochez leur confiance en moi ! et vous me reprochez de les aimer, de chercher à les sauver, et vous me faites entendre que si je ne me sépare pas d'eux, *je ne suis pas l'ami de César!*

Je connais l'Empereur, Monsieur le Maréchal, son grand esprit et son grand cœur ne redoutent pas la lumière ; il l'a déjà prouvé, il le prouve chaque jour, et c'est ce qui lui donne une force qu'aucune opposition ouverte ou cachée ne détruira.

Le devoir de tout honnête homme en présence de la crise qui illumine nos questions algériennes d'un jour sinistre, est de lui dire, avec autant de respect que de courage, qu'on l'a trompé (1) !

On a trompé Votre Excellence elle-même, en lui disant qu'on m'avait proposé et que j'avais refusé de faire partie d'une députation auprès

[1] Je n'en donnerai qu'un exemple : parmi les documents fournis à Sa Majesté pour la composition de sa lettre sur la politique de la France en Algérie, se trouve « l'œuvre d'une personne très versée dans les affaires arabes, » et qui, pour soutenir le système administratif de l'Algérie, écrit à l'Empereur ce qui suit :

« Un fait digne de remarque, c'est que chez les populations indigènes la misère augmente en raison de leur rapprochement des grands centres européens. Les tribus sahariennes sont riches et les Arabes du Tell sont ruinés. » (Page 13. *Note.*)

Ce qui est avancé, ici, est directement et absolument le contraire de la vérité.

d'un des membres de la Chambre. Jamais personne ne m'a fait une offre semblable. On m'a seulement demandé d'oser dire toute la vérité à l'Empereur, si j'en pouvais trouver l'occasion, et cela je le ferai.

Mais je m'arrête à des détails, alors que votre lettre a évidemment une portée plus haute. Elle n'est, en effet, que la conséquence d'un système malheureusement suivi jusqu'à ce jour en Algérie, à l'égard de l'Église.

C'est à l'origine même de la conquête que remonte le système dont je parle.

Le premier évêque d'Alger a été abandonné par le pouvoir et obligé de fuir cette terre, qu'il avait arrosée de ses larmes et de ses sueurs, et sans le généreux concours du prince qui est aujourd'hui le souverain de la France, il serait mort sous les verroux. Or, c'est un fait public que ce qu'on livrait, en la personne de Mgr Dupuch, aux poursuites de créanciers rapaces, c'était surtout l'apôtre qui gênait les projets d'indifférence religieuse, depuis longtemps conçus et appliqués.

Son successeur, Mgr Pavy, n'a pas été plus heureux.

Tout rapport de propagande lui a été interdit avec les Arabes.

Le vénérable supérieur de son grand séminaire a été publiquement menacé de la prison et des galères même pour avoir recueilli, dans les boues d'Alger, quelques petits orphelins indigènes dont on voulait faire des hommes.

Le vœu formulé par les évêques du concile d'Aix, pour le commencement de la mission arabe, a été repoussé par le gouvernement algérien.

Et pendant qu'on leur refusait ainsi toute liberté d'apostolat, mes deux vénérables prédécesseurs avaient la douleur de voir élever à grands frais des mosquées, le plus souvent inutiles; de voir encourager par des subventions les écoles, les réunions religieuses, où s'exaltait le fanatisme des indigènes; de voir le pèlerinage de la Mecque facilité, accompli aux frais de l'État, par les musulmans de l'Algérie; de voir enfin donner, au nom de la France, chose vraiment incroyable ! l'enseignement du Coran à ceux même qui ne l'avaient jamais connu, comme les habitants de la Kabylie.

Je devais voir se continuer les mêmes épreuves.

Malgré l'autorisation que j'en avais obtenue d'une auguste bienveillance, je n'ai pu parvenir, à cause de la résistance obstinée qui m'a été opposée, à rétablir à mes frais, en Kabylie, même de simples maisons de Sœurs pour distribuer aux indigènes qui le demandaient des médicaments ou des aumônes.

Lorsque la famine a étendu ses ravages sur l'Algérie, j'ai voulu user de mon droit et accomplir mon devoir d'évêque, en recueillant les orphelins indigènes. Je l'ai fait, mais bientôt j'ai entendu autour de moi des paroles inquiétantes pour l'avenir de mon œuvre. Le silence gardé par vous au Sénat sur une œuvre qui assurait, seule, à la province d'Alger, pour les veuves et orphelins arabes, un secours quatre ou cinq fois plus considérable que celui de l'État, a bientôt confirmé mes inquiétudes.

Mais tout doute a cessé pour moi lorsque j'ai su que vous avez dit, à l'époque de l'installation des Frères de Ben-Aknoun, que leur œuvre ne serait que transitoire, que les orphelins seraient réclamés, après la moisson, par leurs tribus respectives et qu'on ne pourrait les leur refuser, ajoutant que, dans quelques mois, l'orphelinat serait ainsi fermé.

C'est-à-dire, Monsieur le Maréchal, que ces enfants sans père, sans mère, abandonnés de tous et livrés à la mort, mais recueillis par moi, grâce à la charité des évêques, des prêtres, des chrétiens de France, veillés, soignés, au péril de leurs jours par nos religieux, par nos religieuses, dont plus de vingt ont pris le typhus auprès d'eux, dont plusieurs ont déjà succombé, victimes de leur charité, nous ne les aurions sauvés, et sauvés à ce prix, que pour les livrer après quelques mois sans protection, sans défense, sans parents, garçons et filles, aux passions bestiales de leurs coreligionaires !

Mieux aurait valu mille fois les laisser périr !

Voilà ce que votre Excellence présente comme nécessaire, mais il n'en sera pas ainsi sans que je fasse entendre au monde une protestation solennelle.

A leurs pères, à leurs mères, je les eusse rendus sans difficulté ; mais je suis le père, le protecteur de tous ceux de ces enfants dont les pères, dont les mères n'existent plus. Ils m'appartiennent, parce que la vie qui les anime encore, c'est moi qui la leur ai conservée. C'est la force seule qui les arrachera de leurs asiles, et si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'Évêque de tels accents qu'ils soulèveront contre les auteurs de pareils attentats l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'homme et celui de chrétien.

Je me résume, Monsieur le Maréchal. Au fond, Votre Excellence m'adresse deux accusations, et toutes deux seront le plus grand honneur de ma vie.

L'une est d'avoir soulevé, le premier, et un peu trop, selon vous, le voile funèbre qui ca-

chait aux yeux de la France les malheurs de l'Algérie.

Si c'est un crime, il est mien.

Évêque, je n'ai pas voulu, je n'ai pas pu assister, sans implorer pour elles les secours les plus abondants de la charité, à l'affreuse agonie de tant de victimes.

L'autre est d'avoir exercé d'abord, réclamé publiquement, dans une dernière lettre, ensuite, un droit qui est le mien, parce qu'il est celui de l'Église, celui de la vérité, parce qu'il est inscrit dans nos lois nationales! parce qu'enfin son application est désormais nécessaire au salut de l'Algérie. Je veux parler de la liberté de l'apostolat chrétien, tel que je l'ai défini, c'est-à-dire (en dehors de tout emploi de la force, et selon les règles de la sagesse et de la prudence), la liberté du dévouement, de la charité, du sacerdoce chrétien auprès des Arabes.

Si c'est là une faute, Monsieur le Maréchal, je l'ai commise, je la commets encore, en demandant la liberté de l'Évangile en Algérie, en ne la demandant, s'il le faut, comme elle existe dans les pays infidèles, qu'aux seuls risques et périls de ceux qui l'exerceront, et sans protection de qui que ce soit.

Je sais que je demande ainsi l'abolition du système suivi jusqu'à ce jour en Algérie, que je demande de renverser ces infranchissables barrières qui nous séparent des Arabes, de renoncer à la pression exercée sur eux pour empêcher d'écouter nos voix.

Mais ce système dont je demande l'abolition, où donc nous a-t-il conduits ?

Je reconnais tout ce que l'armée a fait de grand, de durable, d'excellent, dans ces plaines, dans ces vallées, sur ces montagnes, où elle s'était déjà couverte de gloire; mais ce n'est ici ni de l'armée, ni de l'autorité militaire que je parle, je parle du système d'administration qui règle nos rapports avec les Arabes.

Politiquement nous avons autant d'ennemis qu'au moment de la conquête. Vous-même, Monsieur le Maréchal, me déclarant un jour, avant la famine actuelle, pourquoi vous vous opposiez à toute propagande chrétienne, et, me donnant pour raison de votre opposition la crainte de surexciter le fanatisme des Arabes, me disiez qu'en cas de guerre européenne on ne pourrait pas compter, ici, sur la fidélité de vingt indigènes en présense d'une insurrection.

Économiquement, les Arabes des tribus sont depuis cinq mois en proie à la famine; ils sont ruinés pour de longues années.

Moralement, ils ont pris nos vices sans acquérir aucune de nos qualités, et il se sont montrés obstinément réfractaires à toute amélioration, à tout progrès.

Voilà le résultat d'une domination de trente-huit années, et cela entre les mains de la France, et de la France chrétienne! C'en est assez pour qu'on puisse enfin renoncer à des errements condamnés, sans appel, par la voix des hommes comme par celle de Dieu.

Peut-être serons-nous obligés de faire momentanément quelques efforts de plus, mais mieux vaut cent fois des efforts, des sacrifices même de quelques années, que de condamner la France à rouler éternellement dans le vide ce rocher de Sisyphe qui finirait par l'écraser si elle ne lui donnait une base, et cette base, c'est celle sur laquelle elle repose elle-même : c'est la civilisation chrétienne.

J'ai terminé, Monsieur le Maréchal. Veuillez seulement me permettre, après ces graves considérations, de rectifier un fait tout personnel que Votre Excellence me rappelle au commencement de sa lettre.

Elle semble attribuer, en effet, à S. Exc. M. le ministre des cultes l'initiative de ma nomination au siége archiépiscopal d'Alger. C'est le lendemain même de la mort de Mgr Pavy, le 17 novembre 1866, que je reçus la première ouverture relative à ma translation. Cette ouverture venait de vous, Monsieur le Maréchal, et voici les termes de votre lettre que j'ai précieusement conservée :

« Compiègne, le 17 novembre 1866.

« Monseigneur, je reçois à l'instant la nouvelle de la mort de Mgr Pavy, évêque d'Alger. Dans cette circonstance malheureuse, j'ai dû prévoir le cas où Sa Majesté voudrait bien me consulter sur le choix de son successeur. En y réfléchissant bien, j'ai pensé que je ne pouvais lui présenter un candidat présentant des conditions meilleures pour remplir le poste d'archevêque d'Alger que l'évêque actuel de Nancy. C'est ma conviction intime. Mais je n'ai pu la faire connaître avant d'avoir connu vos intentions. Je viens donc vous prier de me mander si vous voudriez bien accepter cette position. Elle est, selon moi, une des plus importantes qui puisse être confiée au clergé de France ; elle présente, il est vrai, des difficultés grandes ; mais je connais votre zèle pour la religion, et je suis persuadé que ce ne seront pas ces diffcultés qui pourront arrêter un homme de votre caractère. Veuillez être assez bon pour me répondre le plus tôt qu'il vous sera possible.

« *Signé :* Maréchal MAC-MAHON. »

A côté de cette lettre je retrouve le projet de celle que je répondais à Votre Excellence, et que je lui demande la permission de lui rappeler encore :

« Nancy, le 19 novembre 1866.

« Monsieur le Maréchal, après avoir réfléchi mûrement et prié Dieu de m'éclairer sur ce que je devais répondre à Votre Excellence au sujet de la demande si imprévue qu'elle m'adresse, en date d'avant-hier, je viens vous dire ma pensée avec toute franchise.

« Jamais je n'aurais pensé de moi-même à quitter un diocèse que j'aime profondément, et où j'ai commencé des œuvres nombreuses, et si Votre Excellence me proposait un siége plus considérable que celui de Nancy, ma réponse serait certainement négative. Mais je n'ai accepté l'épiscopat que comme une œuvre de dévouement et de sacrifices : vous me proposez une mission pénible, laborieuse, un siége épiscopal de tous points inférieur au mien, et qui entraîne avec lui l'exil, l'abandon de tout ce qui m'est cher, vous pensez que j'y puis faire plus de bien qu'un autre ; un Evêque catholique, Monsieur le Maréchal, ne peut répondre qu'une seule chose à une semblable proposition : J'accepte le douloureux sacrifice qui m'est offert, et si l'Empereur fait appel à mon dévouement, je n'hésiterai pas, quoi qu'il m'en coûte. J'autorise Votre Excellence à faire connaître ma réponse à Sa Majesté. »

Vous ne vous étiez pas trompé, Monsieur le Maréchal, ma mission épiscopale devait rencontrer ici bien des difficultés, mais lors même qu'elles se sont produites du côté où, après de tels précédents, je devais le moins les prévoir, si elles ont douloureusement percé mon cœur, elles ne l'ont point ébranlé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'expression de la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble et obéissant serviteur,

Signé : † Charles,
Archevêque d'Alger.

24. — *Angleterre.* — Un grand *meeting* catholique se tient à Londres, dans la salle de Saint-James, sous la présidence de l'archevêque de Westminster, entouré de huit évêques, des membres les plus distingués du clergé, et de laïques appartenant aux classes les plus élevées ; le *meeting* a pour objet de venir en aide au séminaire fondé, deux ans auparavant à Londres, pour la propagation de la foi dans les pays idolâtres. Les résolutions suivantes y sont votées avec acclamation :

1. Le meeting est heureux de pouvoir exprimer sa sympathie pour la grande œuvre consacrée à l'évangélisation des contrées infidèles, et reconnaît l'obligation imposée à tous d'étendre autant que possible la connaissance du salut parmi les païens.

2. Nous reconnaissons dans la création du séminaire de Mill-Hill le moyen assigné par la Providence pour nous acquitter du devoir que nous avons tous de coopérer à la conversion des peuples infidèles.

3. Le meeting croit qu'il est de son devoir de contribuer le plus qu'il pourra à l'existence et à l'extension du séminaire de Mill-Hill, par le moyen d'aumônes et de prières.

4. (C'est l'évêque de Clifton qui propose cette résolution.) Avant de nous séparer, le meeting éprouve le besoin d'exprimer ses sentiments d'admiration pour l'esprit missionnaire du clergé de France, ainsi que l'espérance de voir l'œuvre fondée en Angleterre porter avec la bénédiction du Très-Haut de pareils fruits de salut. Une espérance de cette nature dans les circonstances actuelles, n'est pas une expression de pure sympathie.

C'est un vœu qui est réellement de grande importance pour l'œuvre que nous avons entreprise. Cette œuvre est entourée de tant de difficultés de toute sorte qu'il est impossible de l'exécuter sans une grande énergie et sans une grande persévérance, qualités dont le Très-Rév. Père Herbert Vaughan a déjà donné bien des preuves. Il est donc naturel que nous regardions autour de nous, pour découvrir des exemples qui puissent nous inspirer le courage nécessaire. Et quel exemple pourrions-nous trouver plus puissant que celui qui nous est donné par le clergé de France ? Si nous promenons nos regards sur le monde, nous découvrirons partout des missionnaires français. (Bravo ! bravo !)

La France catholique nous fournit encore un exemple frappant, qui confirme ce que déjà notre vénérable Archevêque nous a dit, savoir qu'on peut faire de grandes choses pour son propre pays et en même temps faire de grandes choses au dehors. Si nous considérons les immenses travaux entrepris et poursuivis dans les derniers temps par le clergé français, certes, il faudra avouer que ce sont des travaux des plus difficiles et des plus glorieux qui aient été entrepris et poursuivis dans la première moitié de ce siècle. Non seulement ils avaient à travailler pour la religion, mais

ils avaient à en élever l'édifice depuis les fondements. En effet, la tempête qui, vers la fin du siècle dernier, a bouleversé la France, y avait en même temps déraciné, pour ainsi dire, la religion. C'était une tempête d'infidélité qui assaillit les fondements mêmes du catholicisme.

Le catholicisme a triomphé comme il triomphera toujours, mais quelles difficultés n'ont-ils pas rencontrées, quels travaux n'ont-ils pas eu à subir, ces Évêques et ces prêtres, pour reconstruire ce qui avait été démoli par l'ouragan de la révolution! Et que ne font-ils pas encore maintenant pour la gloire de l'Église et le salut de la France! Cependant tous leurs travaux, si fructueux dans l'intérieur de leur pays, ne les empêchent pas de travailler courageusement au dehors, et le clergé français est encore, et surtout maintenant, un clergé éminemment missionnaire. (Adhésion générale.) Puisse ce clergé se réjouir bientôt de nous voir marcher vaillamment sur ses traces, joindre nos efforts aux siens et participer à sa gloire! (Longs applaudissements.)

29. — *Turquie.* — Un différend s'était élevé dans la communauté arméno-catholique, à propos des réformes, que Mgr Hassoun se proposait d'introduire dans la liturgie. Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, appelé à Constantinople pour apaiser ce différend, réussit dans sa mission. A cette occasion, il obtint, le 29 avril, une audience du Sultan, à qui il adressa ces paroles :

« Sire, en m'accordant l'insigne faveur d'approcher de son trône auguste, Votre Majesté Impériale me rend doublement heureux.

« Comme représentant spirituel du Saint-Siége dans une des contrées les plus intéressantes de son empire, c'est un bonheur pour moi de me rendre auprès de Votre Majesté l'interprète des sentiments de N. S. P. le Pape envers son auguste personne. Comme pasteur des catholiques de la Palestine, je suis heureux de déposer à ses pieds le tribut de leur fidélité et de leur obéissance. Enfin, je puis exprimer par moi-même à Votre Majesté, avec mes humbles et dévoués hommages, tout ce que je ressens de gratitude pour les bienfaits que, dans sa bonté paternelle, elle daigne répandre sur tous les chrétiens sujets de son glorieux empire.

« Sire, les sentiments que j'ai l'honneur d'exprimer ici étaient naguère hautement et unanimement manifestés par les Évêques catholiques de l'Orient réunis dans une circonstance mémorable autour du Souverain Pontife. En les réitérant aux pieds de Votre Majesté, je ne fais que m'en rendre l'écho d'autant plus fidèle, que je suis depuis bien des années témoin personnel de l'heureuse prospérité dont les différentes populations chrétiennes jouissent à l'ombre de sa bienfaisante autorité, au double point de vue religieux et matériel. Aussi ne faisons-nous que remplir un devoir de religion et de reconnaissance en adressant à Dieu d'incessantes prières pour demander la conservation des jours précieux de Votre Majesté et la tranquillité de son empire comme gage de paix pour le monde et de bonheur pour ses fidèles sujets. »

Le Sultan, par l'entremise d'Aarifi-Bey, premier drogman du Divan impérial, remercie le patriarche des sentiments qu'il lui exprime tant en son nom qu'en celui de N. S. P. le Pape, et ajoute :

« Je suis heureux d'apprendre par votre bouche que mes sujets chrétiens sont contents. J'espère qu'à la suite des réformes que j'ai proclamées et que je tiens à développer, le sort de mes sujets en général s'améliorera de plus en plus, et qu'avec l'aide de Dieu je parviendrai à mettre mon empire au même niveau de civilisation que les autres États européens que j'ai visités dernièrement. »

A l'issue de l'audience, Mgr Valerga reçoit le grand-cordon de Medjidié.

30. — *Brésil.* — Mort de Mgr Sébastien Pinto do Rego, évêque de Saint-Paul, né le 18 avril 1802, préconisé le 30 septembre 1861.

Mai.

1. — *France.* — A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la société biblique (protestante), M. Guizot prononce ce discours à Paris :

Messieurs,

Notre réunion offre aujourd'hui un caractère et un intérêt particuliers. Nous touchons à l'époque dans laquelle, il y a cinquante ans, votre Société a été fondée. Au mois d'octobre prochain, elle va célébrer son jubilé semi-séculaire. Les souvenirs de cette pieuse origine sont vivement présents à ma pensée, et sans doute aussi à celle

de quelques-uns d'entre vous. En 1818, quarante-cinq des plus notables protestants de France demandèrent au gouvernement du roi Louis XVIII l'autorisation de fonder une Société permanente pour répandre dans leur Église la Bible, ce monument consacré de l'histoire et de la foi chrétiennes. Le 9 octobre 1818, le ministre du roi, M. de Cazes, leur répondit que « l'objet de cette réunion n'avait rien qui ne fût parfaitement d'accord avec l'état de nos lois et les intentions du gouvernement. » L'autorisation fut accordée. Le 17 octobre, votre comité tint sa première séance officielle, et le digne descendant de l'un des plus illustres, des plus fidèles et des plus vertueux protestants français, le marquis de Jaucourt, issu de Duplessis-Mornay par sa fille madame de Villarnoul, devint et est resté jusqu'à sa mort président de votre Société. Tout cela s'est passé il y a déjà cinquante ans. Grand espace de la vie, dit Tacite. Grand surtout dans notre temps, si plein et si agité.

Portez un moment votre pensée, Messieurs, sur tout ce qui est arrivé dans notre patrie pendant ces cinquante années. Tant de gouvernements élevés et tombés ! Tant d'institutions essayées et poussées à l'excès ou délaissées ! Les libertés publiques, religieuses ou politiques, tour à tour proclamées, contestées, compromises, reconquises tantôt brusquement et à grand bruit, tantôt modestement et à petits pas, c'est là, parmi nous, l'histoire de la société civile dans le cours de ce siècle; c'est au milieu de ce mouvement social, si grand et si troublé, que la Société biblique a commencé de vivre et d'agir.

Et ce n'est pas dans la société civile seule que ce mouvement a éclaté. La société religieuse a été également atteinte et agitée : la religion chrétienne dans toute l'Europe, le catholicisme et le protestantisme en France. Que de questions, et quelles questions n'ont pas été depuis cinquante ans soulevées et débattues ! La question de l'authenticité de ces livres saints que vous travaillez à répandre, la question de leur inspiration divine, la question du caractère surnaturel des faits contenus dans leurs récits, la question des dogmes présentés et acceptés comme conséquence de ces faits. Je n'ai garde d'entrer dans aucune de ces questions; je ne veux m'associer ici, ni aujourd'hui, à aucun des débats dont elles sont l'objet; je ne veux que les énumérer et les nommer pour faire éclater à vos yeux leur nombre et leur gravité.

Qu'est devenue la Société biblique au milieu de ce grand mouvement politique et religieux ? Qu'a-t-elle pensé et qu'a-t-elle fait ? Elle a simplement, tranquillement, imperturbablement continué à répandre les livres saints. Elle a persisté à les regarder et à les présenter comme la source et la règle de la foi et de la vie chrétiennes. A cette seule condition et par cette seule conduite, votre Société pouvait accomplir son dessein et poursuivre son œuvre. Hors de là, cette œuvre serait restée sans cause déterminante et suffisante. Pour faire de tels efforts en faveur d'un livre, pour se consacrer avec tant de confiance, de persévérance, à le faire pénétrer partout, dans toutes les âmes et dans toutes les langues, il faut croire à son caractère divin, à sa divine origine, à sa divine efficacité. Aucun ouvrage d'homme ne peut inspirer un tel zèle et commander un tel travail. Vous pouvez imaginer les plus parfaits et les plus beaux livres de philosophie, les plus excellents conseils de morale, vous n'arriverez jamais à en inventer qui deviennent l'objet, non pas pour quelques jours, mais pour un siècle d'une telle entreprise et d'une si pieuse ardeur.

Nous avons eu raison, Messieurs, d'avoir dans la Bible cette confiance, et pour la Bible cette ardeur. Depuis dix-neuf siècles, les croyances chrétiennes ont eu à traverser de bien mauvais jours, à soutenir bien des luttes, à repousser de bien puissantes attaques. Elles ont quelquefois paru languir et décliner; elles se sont quelquefois modifiées dans quelques-uns de leurs traits, elles ont adapté aux temps et aux mœurs quelques-unes de leurs institutions; elles n'ont jamais rien cédé de leurs principes essentiels et vitaux; elles n'ont jamais consenti à abandonner la région divine d'où elles sont venues, et elles ont constamment survécu à tous ces mauvais jours, à toutes ces luttes, à toutes ces attaques, toujours supérieures à leurs revers, et reprenant toujours sur la nature humaine cet empire qui avait paru quelquefois près de leur échapper.

C'est là, depuis dix-neuf siècles, Messieurs, le passé des croyances chrétiennes, et pour nous le gage de leur avenir. Ce qu'elles ont fait, elles le referont. Le terrain qu'on croira leur avoir enlevé, elles le reprendront. La situation nouvelle et difficile où on les aura mises, elles s'y adapteront. Ayons donc, Messieurs, dans l'œuvre biblique, la même confiance que nous lui portions il y a cinquante ans, quand votre Société a été fondée, quand le christianisme sortait d'une des plus rudes guerres qui lui aient été livrées. Poursuivons notre œuvre avec la même espérance, la même persévérance, et nous finirons par obtenir le même succès.

Je parle de succès : je ne vous dirai pas d'avance ce que vous allez entendre, dans le rapport de

votre comité, sur ceux que, depuis cinquante ans, nous avons déjà obtenus. Dans notre modeste Église protestante française, notre modeste société biblique a déjà distribué 500,000 exemplaires des livres saints, et elle a dépensé plus de 2 millions pour arriver à ce résultat. Que serait-ce si je vous disais ce que la grande Société biblique anglaise a fait dans la même carrière et pour le même but? Depuis 1804 époque de sa fondation, elle a distribué dans le monde 52 millions 669,080 exemplaires des livres saints, et dans le cours d'une seule année, du 30 mars 1866 au 30 mars 1867, elle a dépensé pour cette œuvre 6 millions 537,450 fr. La puissance et la richesse britanniques sont pour quelque chose sans doute dans de tels résultats; mais la puissance et la richesse de la Bible elle-même y sont pour infiniment davantage. C'est à l'œuvre divine bien plus qu'au travail humain qu'appartient le succès de ce demi-siècle dont notre Société biblique va célébrer le jubilé.

2. — *Rome.* — Mort du comte Crivelli, ambassadeur d'Autriche.

5. — *Rome.* — En la fête de saint Pie V, le Saint-Père bénit solennellement des drapeaux donnés, l'un par les dames de Barcelone, l'autre par une société de dames des États-Unis, et prononce à cette occasion le discours suivant:

« Saint Pie V, bien qu'il fût le Vicaire du Dieu de paix, voulut bénir les drapeaux des nations chrétiennes qu'il avait lui-même réunies afin de combattre les musulmans. C'est dans le même sentiment que moi, son indigne successeur, je bénis en ce jour, où nous célébrons la mémoire de ce grand Pontife, les deux drapeaux qui vous ont été envoyés de l'ancien et du nouveau monde.

« Au temps de S. Pie V, la puissance musulmane devint un danger imminent pour la chrétienté. Quelles n'eussent pas été les conséquences terribles de la victoire de ces barbares s'ils fussent parvenus à occuper nos terres ! mais ce grand Pontife leur opposa la ligue catholique, les battit et en triompha.

« A cette heure, d'autres ennemis, d'autres barbares, menacent le monde. Ils sont baptisés, mais leur baptême ne les empêche pas de s'élever contre l'Église et de marcher sous la bannière de Satan. Leurs projets ne sont pas moins impies que ceux des anciens musulmans.

« Les faits qui se sont passés pendant l'automne dernier vous l'ont prouvé !

« Vous avez vu les églises qu'ils ont dépouillées et profanées, les populations qu'ils ont opprimées, les désordres abominables que partout ils ont commis ; et leurs actes vous ont laissé la conviction que ces hommes, non-seulement méprisent Dieu et son Église, mais encore qu'ils dégradent en eux-mêmes la dignité de la nature humaine.

« Vous les avez vaincus par votre valeur ; cependant, sachez-le bien, ils n'ont point changé leurs desseins. Loin de là ; ils méditent en ce moment sur la manière de renouveler leur guerre impie et sacrilége.

« Mais vous êtes les instruments que la Providence a choisis pour les battre encore, pour briser leurs forces.

« Je connais votre bravoure, votre fidélité ; vous m'en avez donné d'éclatants témoignages: après Dieu, c'est en cette bravoure, en cette fidélité que je mets ma confiance.

« Ah ! souvenez-vous, mes chers enfants, que pour être des instruments convenables au service de Dieu, il ne suffit pas que vous portiez en vos mains des armes de fer; il faut que vous portiez ces armes spirituelles que l'on appelle la foi et l'amour de Dieu : la foi et l'amour qui doivent agir en vous, la foi et l'amour qui doivent régler votre conduite de chrétiens et de soldats.

« C'est par la puissance de cette foi et de cet amour que vous humilierez vos ennemis, que vous les vaincrez et assurerez votre triomphe.

« Ne voyez-vous pas les sympathies et les gloires que vos combats vous ont acquises dans l'ancien et dans le nouveau monde, parmi ces généreux catholiques des États-Unis, parmi les peuples fidèles de la fidèle Espagne, qui vous remettent par mes mains ces deux drapeaux ?

« Ne croyez pas qu'il me soit malséant (*che mi sconvenga*, a dit le Pape avec force) à moi, Vicaire d'un Dieu de paix, de vous exciter à la vaillance dans les combats. Je suis obligé en conscience de défendre les droits et les intérêts de l'Épouse Immaculée de Jésus-Christ, et, comme Roi, de faire usage des armes pour faire triompher la souveraineté temporelle de l'Église.

« Cette Église sainte loue et admire particulièrement dans saint Pie V le courage, l'énergie qu'il a déployés pour abattre les ennemis du nom chrétien, et la prière universelle dit aujourd'hui :

« *Deus, qui ad conterendos Ecclesiæ tuæ hostes... beatum Pium V pontificem maximum eligere dignatus es.* »

Après avoir commenté en quelques mots

très-accentués ce texte sacré, Pie IX a terminé en disant: « Agenouillez-vous, mes enfants, je vais vous bénir encore. » Et il a prononcé la formule latine de la bénédiction apostolique.

6. — *France.* — Mort de Louis-Marie Delahaye, vicomte de Cormenin, né le 6 janvier 1788. On n'a pas oublié la part qu'il prit, sous le règne de Louis-Philippe, à la grande lutte en faveur de la liberté de l'Église et de l'enseignement, par la publication, sous le pseudonyme de Timon, de ses pamphlets pleins de verve et d'esprit, dont plusieurs, tels que *Oui et non* et *Feu! feu!* eurent en quelques jours un nombre considérable d'éditions.

— Le maréchal Niel, ministre de la guerre, écrit au maréchal Mac-Mahon:

Monsieur le gouverneur général,

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 23 avril dernier, au sujet de la lettre pastorale de Mgr l'Archevêque d'Alger aux fidèles de son diocèse, sur l'emploi des offrandes destinées aux pauvres de l'Algérie.

Je me suis empressé de prendre sur cette question les ordres de l'Empereur, et je suis autorisé à vous faire savoir que Sa Majesté, ne modifiant en quoi que ce soit son sentiment sur la liberté de conscience, entend la laisser tout entière, comme par le passé, aux populations indigènes de l'Algérie qui professent la religion musulmane.

Les considérations exposées dans votre dépêche précitée sont donc en tous points conformes aux intentions du gouvernement de l'Empereur.

J'ajouterai, monsieur le gouverneur général, qu'au moment où la charité publique et privée vient si spontanément en aide aux populations algériennes, si cruellement éprouvées par la disette, nous devons éviter avec le plus grand soin tout ce qui serait de nature à leur laisser supposer qu'une pensée d'humanité ne nous a pas seule guidés dans ces tristes circonstances, et que nous avons pu céder à un désir de propagande religieuse.

Recevez, monsieur le gouverneur général, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal ministre de la guerre,
NIEL.

D'un autre côté, les archevêques et évêques de France soutiennent Mgr l'archevêque d'Alger dans sa lutte religieuse et patriotique; près de cinquante d'entre eux lui ont écrit pour approuver sa ligne de conduite; un vénérable archevêque lui écrit, entre autres choses: « Monseigneur, les intérêts « qui sont en cause en Algérie sont trop saints « et la lutte que vous soutenez pour les « défendre est trop noble, pour que vous « n'ayez pas un droit strict à l'appui de tous « vos frères dans l'épiscopat. Je vous prie « donc de compter sur tout le mien, de « même que d'agréer le témoignage bien « sincère de l'admiration que m'inspire vo« tre conduite si courageuse et si ferme, si « digne, en un mot, des grands Évêques de « la primitive Église d'Afrique dont vous êtes « le successeur. »

7. — *France.* — Première communion du prince impérial de France, faite par Mgr l'archevêque de Paris, dans la chapelle des Tuileries, en présence de toute la cour.

Canada. — Ouverture du concile provincial de Québec, qui se termine le 17 mai suivant. Il est présidé par Mgr l'archevêque de Québec, et se compose, en outre, de NN. SS. les évêques Bourget, de Montréal; Guigues, d'Ottawa; Farrell, d'Hamilton; Horan, de Kingston; Lynch, de Toronto; Cooke, des Trois-Rivières, représenté par son coadjuteur, Mgr Laflèche; La Rocque, de St-Hyacinthe; Langevin, de Rimouski, et Walsh, de Sandwich. Mgr Taché, évêque de St-Boniface, et Mgr Grandin, ci-devant son coadjuteur et maintenant évêque du nouveau diocèse de l'Ile à la Crosse, appartiennent eux aussi à la province ecclésiastique de Québec; mais ils n'ont pu se rendre au concile. Le premier, cependant, s'y est fait représenter par un procureur, M. l'abbé Ritchot, missionnaire de la Rivière-Rouge.

Le premier concile provincial de Québec s'est tenu en août 1851, et le second en mai 1854; tous deux étaient présidés par Mgr l'archevêque Turgeon. Le troisième, qui s'ouvrit le 14 mai 1863, fut présidé par Mgr l'archevêque actuel, alors Évêque de Tloa, mais agissant comme délégué du Saint-Siége.

Nous ne connaissons pas encore les décrets de ce concile : le récit suivant de la dernière session, tenue le 17, fera connaître quelques-uns des points sur lesquels s'est portée l'attention des Pères :

Outre les acclamations prescrites et formulées par le cérémonial, les Pères du concile ont fait les deux suivantes : la première *pour le Pape*, et la seconde *pour les défenseurs du Pontife Romain*.

Le Secrétaire du Concile se leva donc et dit :

« A notre Très-Saint Père et Seigneur, le Pape « Pie IX, Vicaire du Christ, Pontife-Roi, gardien « incorruptible de la vérité et de la justice, vic« toire, paix, longues années et mémoire éter« nelle ! »

Et les Pères répondirent :

« Que Dieu multiplie les forces et les années du « Pasteur Suprême du troupeau du Seigneur. Qu'il « le défende contre tous ses ennemis et lui ac« corde la victoire. Qu'il lui rende et lui conserve « le patrimoine de l'Église. Qu'il lui assure tou« jours le sceptre de la royauté. Qu'il lui donne « de voir Rome et le monde constitués dans l'u« nité, et les peuples entrant dans la voie de la « justice et de la vérité, marcher vers le bonheur « et de la paix éternelle ! »

Le Secrétaire :

« A tous les défenseurs des États temporels du « Pontife Romain et de l'Église, surtout à nos « courageux et pieux jeunes volontaires qui sont « volés à la défense de Rome contre les ennemis « du Saint-Siége, actions de grâces, succès et vic« toire partout, courage invincible, santé pros« père, et après les triomphes de la plus glorieuse « victoire, heureux retour dans la patrie ! »

Et tous les prélats répondirent :

« *Fiat, fiat, fiat !* Oui, qu'il en soit ainsi ! »

Les décrets arrêtés par cette vénérable assemblée des Évêques de la Province ne sont point en core connus, et ne seront promulgués dans les divers diocèses, qu'après avoir reçu l'approbation du chef suprême de l'Église. Les titres qu'on en a publiés à la Cathédrale de Québec, indiquent que les Pères du Concile se sont occupés des graves questions *du divorce, des biens et droits ecclésiastiques, de l'usure, des mauvais livres et journaux, et de l'accord si nécessaire qui doit régner entre l'Église et l'État.*

9. — *Angleterre.* — A Cannes, en France, mort de lord Henri Brougham, né le 19 septembre 1778 à Édimbourg, historien, jurisconsulte, et ancien ministre (lord-chancelier).

10. — *France.* — Discours de l'évêque d'Orléans à l'empereur. Voir page 437.

11. — *France.* — Une nouvelle loi sur la presse est promulguée ; l'article 1er, qui en contient tout l'esprit, est ainsi conçu : « Tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique paraissant, soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement. »

Espagne. — Deux religieux de la Trappe de la Meilleraie, près de Nantes, adressent supplique à la reine Isabelle pour obtenir de rétablir leur ordre dans le royaume catholique. Les Trappistes ne demandent rien, sinon la permission de vivre sur la terre d'Espagne, d'y défricher les terres incultes, et de travailler à l'amélioration des prisonniers : en un mot, ce qu'ils sollicitent, c'est la faveur de rendre des services et de se sacrifier dans l'intérêt des autres. C'est à cela que servent les moines.

L'Exposition adressée à la reine d'Espagne est signée par le P. Moyne, Français, et par le P. Joseph-Marie Nager, ancien supérieur du monastère royal de Notre-Dame-de-la Trappe à Sainte-Suzanne, en Aragon, et aujourd'hui supérieur des quinze religieux espagnols qui reçoivent l'hospitalité à la Trappe de la Meilleraie, depuis le décret de 1835 qui les a expulsés de leur pays. Cette Exposition rappelle que les Trappistes sont bien accueillis dans les contrées les plus diverses : ils comptent en France 25 monastères, dont 17 d'hommes et 8 de femmes, habités par plus de 2,000 religieux ; ils ont 3 monastères en Angleterre ; ils en ont en Prusse et aux États-Unis, en Belgique, en Italie, à Rome, où le Saint-Père vient de leur accorder un établissement. En tout, l'ordre compte 40 monastères et plus de 4,000 religieux des deux sexes.

12. — *Autriche.* — Mort de Mgr Rodolphe, baron de Thysebert, évêque de Tibériade *in partibus*, né à Salzbourg le 29 avril 1798, préconisé le 23 mai 1842, auxiliaire du métropolitain d'Olmutz (Moravie)

14. — *Rome.* — Mort du cardinal Jérôme d'Andréa. Né à Naples, le 12 avril 1812, d'une famille distinguée, Jérôme d'Andréa fit une partie de ses études en France, entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, devint évêque de Mitylène *in partibus,* fut nommé plus tard évêque de Sabine et abbé de Subiaco, et fut promu au cardinalat le 15 mars 1852. Il fut nommé préfet de la congrégation de l'*Index*. Il avait dès longtemps manifesté des tendances au libéralisme et s'était plusieurs fois trouvé en désaccord avec les théologiens romains, lorsque, à propos des opinions tenues par quelques professeurs de l'Université de Louvain, il donna sa démission. Son séjour à Rome lui devint désagréable, et, sous prétexte d'avoir besoin du séjour de Naples pour rétablir sa santé, il quitta sa résidence sans la permission du Pape, en 1864. Personne n'ignorait que le parti libéral avait pris un grand ascendant sur son esprit. Cependant Pie IX patienta autant qu'il le put, malgré plus d'une lettre insolente du cardinal insoumis. Enfin, un bref du 12 juin 1866 le suspendit de l'administration spirituelle et temporelle du diocèse de Sabine et de l'abbaye de Subiaco; un autre bref du 29 septembre 1867 le destitua du titre de cardinal, mais en lui accordant encore un délai pour se soumettre. Le bref fut publié le 4 décembre suivant, et un nouveau délai fut encore accordé. Le cardinal d'Andréa envoya enfin un acte de soumission, qui fut inséré dans le *Journal de Rome* du 8 janvier, et, le 17 du même mois, un dernier bref le réintégra dans tous ses titres et dignités. Il ne survécut pas longtemps à ces diverses émotions. Sur l'avis des médecins, le Pape l'avait autorisé à se rendre aux Eaux-Bonnes; il devait partir le 15 mai. Quelques jours auparavant il se rendit auprès de Pie IX, qui l'accueillit avec la plus douce bienveillance. Lui-même se montra respectueux, plein de filiale affection, comme il convient à un prince de l'Église. Pie IX l'invita à soigner sa santé par tous les moyens et dans les lieux que lui indiqueraient les hommes de l'art. De son propre mouvement, le Cardinal monta ensuite chez le secrétaire d'État. Là, pas une récrimination, pas un mot qui ne fût de part et d'autre empreint de courtoisie et de respect. Seulement le cardinal Antonelli remarqua, comme le Pape, l'altération profonde de la santé du Cardinal, et se sentit ému, pris d'une compassion profonde. Mais plus tard vinrent de faux amis. Que se passa-t-il? Qui changea les dispositions du Cardinal? on ne sait, mais la veille du jour fixé pour son départ, il écrivit au Pape une lettre remplie d'injures et de phrases incohérentes, en opposition d'ailleurs avec tout ce qu'il avait affirmé à l'audience. Le Saint-Père en fut affligé, mais prenant cette douleur comme il prend toutes les douleurs, avec une tendre compassion, il rejeta sur l'effet de la maladie ce qu'il y avait d'incohérent dans la conduite du Cardinal, disant : *E da compatirsi,* il mérite compassion. Le même jour, étant en voiture, une heure avant la tombée de la nuit, le Cardinal fut saisi d'une défaillance à laquelle il succomba quelques heures après, au palais Gabrielli, qu'il habitait. L'autopsie du corps vint confirmer la parole du Saint-Père; les médecins découvrirent six lésions principales au cerveau.

16. — *États-Unis.* — Le Sénat émet un vote qui emporte l'acquittement du président Johnson.

17. — *Rome.* — Un décret de la Congrégation de l'Index condamne deux ouvrages allemands : *Le Christianisme et la science naturelle moderne*, par Frohschammer, et *Cinquante thèses sur l'Église dans le temps présent*, par Michelis.

Le même décret condamne deux ouvrages italiens : *Le Moyen âge,* par Paganetti, et *Cent Biographies d'enfants italiens illustres*, par Borelli.

La Congrégation de l'Index fait savoir que l'auteur des *Lettres de Sophronius sur la question liturgique* s'est rétracté et a fait amende honorable.

22. — *France.* — Mgr l'archevêque d'Alger écrit au maréchal Niel, ministre de la guerre :

Paris, le 22 mai 1868.

Monsieur le Maréchal, veuillez me permettre

d'exprimer à Votre Excellence la surprise profonde avec laquelle j'ai lu sa lettre du 6 mai à M. le maréchal de Mac-Mahon.

Votre Excellence semble me présenter, en effet, dans cette dépêche, comme ayant demandé la suppression de la liberté de conscience pour les musulmans de l'Algérie.

Ma vie tout entière, mon caractère d'Évêque protesteraient d'avance, Monsieur le Maréchal, contre une semblable interprétation de mes actes et de mes paroles.

Non, Monsieur le Ministre, mille fois non, à aucun degré, je ne veux ni de la force, ni de la contrainte, ni de la séduction pour amener les âmes à une foi dont la première condition est d'être libre.

Et ce que je dis ici, Monsieur le Ministre, je le pratique précisément depuis près d'une année auprès de nos pauvres Arabes.

Aucun de ceux auxquels j'ai fourni des aliments, des vêtements, des secours de toute espèce, n'a entendu de moi ou de ceux qui me représentaient une seule parole qui ressemblât ni à la contrainte, ni à un de ces honteux marchés où la conscience du pauvre s'achète par un morceau de pain.

Aucune des femmes veuves, recueillies par moi, n'a été baptisée, quoique plusieurs l'aient demandé déjà, et cela parce que je craignais que leur demande ne parût intéressée.

Pas un seul des onze cents enfants actuellement vivants, dans mes trois orphelinats, n'a non plus reçu le baptême. « J'ai voulu, je veux, comme je le disais dans ma lettre à M. le maréchal de Mac-Mahon, qu'ils gardent à cet égard toute leur liberté, et si plus tard ils préfèrent rester mahométans, je ne leur retirerai pas mon appui et mon dévouement paternels. »

Je ne demande donc pas que l'on restreigne, en quoi que ce soit, en Algérie, la liberté d'autrui.

Je demande simplement qu'on veuille bien respecter ma liberté, mes droits d'Évêque.

Je demande qu'il me soit permis, comme cela est permis à tous les missionnaires du monde sous la protection de la France, de conserver, d'ouvrir à mes frais pour nos pauvres Arabes, des asiles où seront reçus les orphelins abandonnés de tous, les veuves, les vieillards, les malades.

Je demande à établir, là où les indigènes le désireront, et où par conséquent elles ne pourront avoir que des avantages, des maisons de secours pour panser leurs plaies, secourir leur misère.

Tout cela, je le demande sans protection de qui que ce soit, à mes seuls risques et périls, et naturellement dans les limites commandées par la sagesse et par la prudence, espérant que le spectacle de la charité sera la prédication la plus éloquente pour rapprocher peu à peu de nous des cœurs encore si éloignés.

Il y a dix-huit siècles, Monsieur le Ministre, que l'Église exerce librement dans le monde le droit que je réclame ici pour elle, celui de « passer en faisant le bien. » J'ose espérer qu'il ne lui sera plus contesté en Algérie, et que les pénibles malentendus de ces derniers temps seront ainsi dissipés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression des sentiments de la haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

† CHARLES, *Archevêque d'Alger.*

23. — *France.* — Fin de la discussion qui dure depuis plusieurs jours au Sénat à propos de pétitions pour la liberté de l'enseignement supérieur et contre l'enseignement matérialiste de quelques professeurs de médecine. Voy. pages 435 et suiv.

25. — *France.* — Le maréchal Niel répond à l'archevêque d'Alger :

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Grandeur de la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 mai courant au sujet de ma dépêche du 6 à M. le maréchal duc de Magenta, insérée au *Moniteur officiel de l'Algérie.*

Le but de ma lettre, Monseigneur, était, non d'inculper vos intentions, mais de rassurer les populations musulmanes de l'Algérie, trop faciles à alarmer dès qu'on agite chez elles les questions religieuses.

Je suis heureux de constater que le dissentiment qui s'est élevé entre M. le gouverneur général de l'Algérie et Votre Grandeur a pour point de départ un malentendu plutôt qu'une divergence d'opinion sur le fond même des questions qui l'ont motivé.

De tout temps, en effet, le gouverneur s'est montré sympathique à la création des établissements hospitaliers destinés aux enfants indigènes ; dernièrement il a secondé par tous les moyens en son pouvoir votre initiative, et en ce qui touche l'avenir de ces enfants, ses déclara-

tions peuvent vous rassurer complétement, car il n'a cessé d'admettre que les tribunaux seuls seront appelés à trancher les questions que pourront faire naître les réclamations des familles ou des tribus.

Enfin, Monseigneur, vous reconnaissez, comme le gouverneur général, qu'il importe de laisser aux populations musulmanes de l'Algérie leur entière liberté de conscience, et vous déclarez que votre dévouement paternel ne fera jamais défaut aux indigènes secourus par votre charité, alors même qu'ils persisteraient dans leurs croyances religieuses.

Ces sentiments chrétiens et si noblement exprimés par Votre Grandeur, résument exactement la pensée du gouvernement de l'Empereur à l'égard des indigènes de l'Algérie. Ils indiquent la ligne de conduite que nous devons tous tenir pour préparer le rapprochement et, un jour peut-être, la fusion de races que la moindre imprudence peut aujourd'hui encore ramener à l'hostilité ; et votre charité, qui s'est multipliée et a prouvé toute sa puissance dans la crise douloureuse que traverse la colonie, ne peut que nous venir en aide.

Croyez, Monseigneur, que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de restreindre vos droits d'Évêque, et que toute latitude vous sera laissée pour étendre et améliorer les asiles où vous aimez à prodiguer aux enfants abandonnés, aux veuves et aux vieillards les secours de la charité chrétienne.

Quant à la demande que vous faites d'en fonder de nouveaux sur tous les points où les indigènes le désireront, le gouvernement est tout disposé à vous en laisser la faculté et à vous seconder. Mais, comme vous le reconnaissez vous-même, une grande sagesse, une prudence extrême, doivent présider à la création de ces établissements, dans l'intérêt même de leur sécurité, qui, quelle que soit la générosité de votre pensée, Monseigneur, doit être garantie par le gouvernement, qui ne saurait laisser impunie toute attaque dont ils seraient l'objet. Or le gouverneur général de l'Algérie, responsable de la sûreté des personnes comme de la tranquillité générale de la colonie, reste, à ce double point de vue, par la force des choses, le meilleur juge de la possibilité de ces fondations.

En conséquence, vos établissements seront naturellement soumis, quant à leur autorisation préalable et aux conditions de leur existence, aux lois et aux règlements qui régissent les institutions de même nature tant en France qu'en Algérie.

Dans ces limites, Monseigneur, vous pouvez compter sur le concours empressé du gouverneur général de l'Algérie comme sur celui du gouvernement de l'Empereur.

Je ne terminerai pas cette lettre sans remercier Votre Grandeur de l'esprit de conciliation avec lequel elle a mis fin à un dissentiment regrettable à tous les points de vue et vraiment difficile à comprendre, car il s'était élevé entre un des hommes qui font le plus d'honneur à notre pays et un Prélat qui, sous la préoccupation de ses bonnes œuvres, n'a manifesté qu'une crainte : c'est qu'on ne lui laissât pas un champ assez vaste pour l'exercice de sa charité.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal ministre de la guerre,
NIEL.

26. — *Autriche.* — A Vienne, funérailles scandaleuses du docteur Mühlfeld, l'un des plus ardents ennemis de l'Église en Autriche, et dont on présente le corps à la cathédrale, malgré les protestations de l'archevêque. Quatre ministres, M. Giskra en tête, prennent part à cette démonstration.

— Mgr Falcinelli, nonce apostolique à Vienne, adresse à M. de Beust la protestation suivante, au sujet des lois contraires aux droits de l'Église :

Les faits contre lesquels le Saint-Siége doit s'élever sont d'une telle nature, que non-seulement ils violent le concordat, mais ils sont contraires aux maximes fondamentales de la religion et aux lois les plus sacrées de l'Église.

Telles sont : 1° La loi sur le mariage; 2° la loi sur les écoles; 3° la loi dite interconfessionnelle.

Prétendre soumettre les questions matrimoniales à la législation et à la juridiction de l'Etat et vouloir séculariser le mariage, réduire un sacrement de l'Église à un simple contrat civil, c'est effacer le nom de Dieu d'un des actes les plus importants de la vie et sacrifier les consciences. Cette nouvelle législation antichrétienne est empruntée à un pays qui la doit à la plus sanglante époque de son histoire, et pour lequel elle a toujours été une de ses plus indestructibles calamités.

Le mariage, élevé à la dignité de sacrement par le divin fondateur du Christianisme, est un acte essentiellement religieux, qui est par conséquent du ressort de l'Église, et dont elle ne se départira jamais. L'Église, qui ne s'ingère nullement dans les effets civils du contrat matrimonial, a droit à une indépendance entière dans

l'exercice de sa juridiction religieuse. Elle repoussera donc éternellement, comme contraire à sa doctrine, ce principe qui a inspiré toutes les dispositions de la nouvelle loi sur le mariage : « L'État ne peut se démettre de son droit de législation et de juridiction dans les questions matrimoniales. »

C'est là non-seulement une violation du concordat, mais une profanation du sacrement de mariage et une injure faite aux lois divines et ecclésiastiques.

La loi concernant les écoles est une autre et bien grave infraction au concordat. Son résultat inévitable sera de paralyser la légitime et nécessaire influence du prêtre dans l'école et de rendre sa mission nulle ou impossible.

L'enseignement de la religion et de la morale appartient au sacerdoce et cela de droit divin : l'empêcher de remplir efficacement ce devoir, c'est porter atteinte aux droits les plus sacrés de l'Église d'abord et de ceux qui ont l'obligation d'écouter ses enseignements, c'est-à-dire tous les catholiques. S'emparer totalement de la jeunesse catholique et refuser au ministre de la religion le droit de surveiller les écoles, c'est rendre son ministère illusoire et asservir dès l'âge le plus tendre les consciences à ce qu'il y a de plus monstrueux de nos jours, à l'indifférentisme religieux.

La loi qu'on appelle interconfessionnelle est le complément des lois précédentes, et porte encore de nombreuses atteintes aux droits de l'Église. Notamment :

L'article Ier qui contient des stipulations relatives à la religion que doivent professer les enfants, qui sont contraires aux lois de l'Église et aux prescriptions du concordat ;

L'article XII conçu dans un esprit qui lèse la conscience catholique touchant la question des cimetières, tandis qu'il eût été si facile de s'entendre avec l'Église et de concilier ses droits avec les égards qui sont dus aux autres confessions ;

L'article XIII qui, en abolissant les anciens règlements qui protégeaient à l'extérieur l'observation du repos du dimanche, laisse tant de facilité aux violations publiques de la loi dominicale que ce scandale augmente d'une manière déplorable.

Toutes ces dispositions tiennent à un système dont les tendances anticatholiques sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les signaler davantage.

28. — *France.* — A Paris, inauguration de la nouvelle église de Saint-Augustin. M. Haussmann, préfet de la Seine (protestant), adresse les paroles suivantes à l'archevêque de Paris :

« Monseigneur,

« Je me félicite de pouvoir enfin remettre au clergé de Paris, et je me félicite doublement de remettre à son chef vénéré cette grande et belle église, impatiemment désirée par les habitants du quartier.

« Après une longue et pénible période d'études et de travaux, d'efforts et de sacrifices, l'administration municipale est heureuse d'en voir commencer une autre où il lui est donné de faire recueillir successivement par la population les fruits de ses labeurs et de ses soins.

« Il y a peu de mois, nous avons livré au culte la Trinité ; aujourd'hui, c'est Saint-Augustin ; avant peu, je l'espère, ce sera Saint-Ambroise. L'an prochain, viendra le tour de Saint-Pierre de Montrouge, de Saint-François-Xavier, de Notre-Dame de Ménilmontant, et plus tard de Saint-Joseph, de Notre-Dame-des-Champs et de tant d'autres églises nouvelles, dont la série ne s'arrêtera pas avant qu'il n'ait été satisfait à tous les besoins religieux de la ville agrandie.

« Lorsque la postérité, impartiale et juste, fera l'histoire du règne de l'Empereur et décrira la transformation de Paris, elle constatera certainement, à l'honneur de Sa Majesté, que dans chacun des nouveaux quartiers dont sa main auguste et puissante a tracé le plan, et dont la réalisation nous a été confiée, une place, et la plus belle, comme à la Trinité, comme ici même, a été réservée pour la maison consacrée au culte de Dieu. »

Mgr Darboy répond en ces termes :

« Monsieur le préfet,

« Il y a quelques mois, vous m'avez remis, au nom de la ville de Paris, l'église de la Sainte-Trinité, qui fait l'ornement d'un arrondissement voisin. Aujourd'hui vous voulez bien m'offrir, pour la consacrer au culte, la splendide église où nous sommes en ce moment réunis.

« Je ne saurais assez dire à la Ville de Paris combien je suis touché et reconnaissant des sacrifices qu'elle s'impose pour la construction et l'entretien de nos édifices religieux. J'ose la féliciter d'accorder ainsi sa sollicitude intelligente à des intérêts qui sont, quoi qu'on fasse, le premier besoin, l'honneur et la vraie force d'un grand peuple.

« Le clergé de Paris, Monsieur le préfet, apprécie tout ce que le gouvernement de l'Empereur et votre administration si active entreprennent pour lui faciliter l'exercice de son ministère, et il ne croit pas pouvoir mieux témoigner sa gratitude au pays qu'en travaillant à maintenir et à développer le sentiment moral et religieux, source féconde de bonheur individuel et ferme garantie de la paix et de la prospérité publique. »

31. — *France.* — Voyage de l'Empereur à Rouen; discours du cardinal de Bonnechose. Voy. pages 438 et suiv.

Angleterre. — Le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, adresse la lettre suivante aux journaux religieux de France :

Permettez-moi de réclamer, par l'entremise de votre si estimable journal, contre une assertion relative à l'Irlande, assertion contenue dans une lettre adressée, le 21 avril dernier, par M. le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, à Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger.

Dans cette lettre, l'illustre maréchal dit à Sa Grandeur : « Vous reconnaîtrez sans doute avec « moi que l'Irlande est un des pays les plus reli« gieux qu'il y ait au monde. Il s'y est cepen« dant produit, pendant la dernière famine, des « cas d'anthropophagie comme dans ce moment « en Algérie. »

Aussitôt qu'on a appelé notre attention sur ces paroles, nous avons cru de notre devoir de nous enquérir soigneusement si le fait qu'elles énoncent avait le moindre fondement, et nous n'avons pas tardé à apprendre des sources les plus autorisées, les plus irrécusables, que *pas un seul acte* de cannibalisme ne s'est rencontré en Irlande durant les longues années de famine qui l'ont si cruellement désolée en ces derniers temps. Non, malgré sa détresse, le pays ne vit jamais ces effroyables scènes de violence et de meurtre dont les sectateurs du Coran ont donné depuis quelques mois le triste spectacle en Algérie.

La famine, il est vrai, fut parmi nous si longue et si rigoureuse, qu'on peut dire presque sans exemple dans les annales du monde les souffrances auxquelles fut en proie le pauvre peuple. Mais au milieu de ses épreuves, il puisait dans la vraie religion et dans les divins enseignements de l'Évangile une patience et une résignation admirables, se préparant toujours à affronter les angoisses de la faim et de la mort par la pieuse réception du sacrement de pénitence et de la sainte Eucharistie. Aussi, loin d'attenter à la vie de leurs semblables et de chercher à sauver la leur en sacrifiant celle des autres, même celle de leurs propres enfants, comme cela s'est rencontré parmi les mahométans d'Algérie, les pauvres catholiques irlandais, on l'a vu en des milliers de circonstances, partageaient avec leurs compagnons d'infortune leur dernier morceau de pain, et on cite grand nombre de parents qui, tout en expirant dans les tourments de la faim, s'abstinrent de toucher aux derniers restes d'aliments qu'ils avaient encore à leur disposition, afin de sauver par là, si c'était possible, la vie de leurs enfants.

Ces faits, nous en avons la certitude, ne réjouiront personne plus que le vaillant guerrier, à qui par inadvertance assurément, est échappée l'assertion que nous avons dû relever. Le nom du maréchal Mac-Mahon, qui rappelle une des plus nobles familles des princes celtiques d'Irlande, tient aussi un rang éminent parmi ceux de nos chefs catholiques qui, dans la lutte sanglante engagée avec les bandes fanatiques de Cromwell, écrivirent sur leur drapeau cette noble devise : *Pro Fide, Patria et Rege.* La haute position qu'occupe en ce moment le digne maréchal, les honneurs si bien mérités dont il jouit, tout montre avec quelle fidélité il a conservé les traditions de bravoure et de dévouement de sa race envers le souverain et la patrie.

Mais aussi les catholiques d'Irlande aiment à espérer que, gouvernant une colonie lointaine au nom de la France catholique, qui n'est pas seulement la mère, *magna parens*, de la race celtique, mais aussi la fille aînée de l'Église, il saura maintenir les droits sacrés de notre foi, et la liberté d'une religion pour laquelle tant de ses ancêtres ont versé leur sang dans ce pays de la souffrance et du martyre.

Quant à la question des orphelinats pour les jeunes Arabes, qui a donné lieu à la lettre où le maréchal mentionne incidemment le prétendu cannibalisme qui, en des jours néfastes, aurait souillé l'Irlande, Mgr Lavigerie l'a si bien discutée, si clairement mise en relief, que tout le monde est forcé d'admettre que défendre une telle cause, c'est défendre la cause même de la raison et de l'humanité, de la foi et de la charité.

Juin.

1. — *Autriche.* — M. Hasner, ministre des cultes et de l'instruction publique, adresse aux Évêques cisleithans une lettre-circulaire

pour les prévenir que les *lois confessionnelles* ont reçu la sanction impériale. Cette lettre est polie et conciliante dans la forme; le ministre proteste que la ferme intention du gouvernement est de respecter, et même de protéger la liberté et l'autonomie de l'Église en Autriche, et néanmoins elle prouve que l'épiscopat, le clergé et les catholiques de l'empire vont avoir à soutenir de rudes combats pour se maintenir dans la possession de ce qu'ils entendent et doivent entendre par ces paroles : *Liberté et autonomie ecclésiastique*. M. Hasner dit d'abord que le ministre de la justice prendra les mesures nécessaires pour faire passer, conformément à la loi sur le mariage, des tribunaux ecclésiastiques aux tribunaux civils, la juridiction dans les affaires matrimoniales, et que lui-même est occupé à préparer les actes législatifs et les dispositions prescrites par les deux autres lois sur les écoles et sur les rapports interconfessionnels. Il déclare ensuite ce qui suit :

« Les tribunaux ecclésiastiques pour les affaires matrimoniales reconnus par la patente impériale du 8 décembre 1856, ne pourront plus continuer d'exister ; mais, d'un autre côté, le droit garanti à l'Église par la Constitution de garder son autonomie, et, en conséquence, de *régler et d'administrer ses affaires intérieures, c'est-à-dire de prendre dans la sphère de la conscience pour les affaires matrimoniales les dispositions nécessaires et valables seulement* pro foro interno, *reste parfaitement intact*. Ayant égard aux diverses interprétations fausses que, pendant les discussions préparatoires des lois confessionnelles, on a données au point de vue du gouvernement, je crois de mon devoir d'ajouter à cette communication ce qui suit :

« Le gouvernement ne méconnaît nullement la portée des changements que les rapports entre l'État et l'Église en Autriche ont subi par la promulgation des lois susdites. Il y voit des conséquences nécessaires des principes établis, comme ayant force obligatoire dans les lois fondamentales ; mais le gouvernement n'en est pas moins pénétré de la persuasion, que sur le terrain de la liberté, qui est garantie par ces lois, un vaste champ d'activité est ouvert à l'Église, et que, grâce à toutes les ressources dont elle dispose, elle pourra le féconder et y recueillir en abondance des fruits de bénédiction. Le gouvernement a l'intention sérieuse de protéger la liberté de l'Église, de lui assurer le respect qui lui est dû par tous les moyens dont peut légitimement disposer le pouvoir de l'État, et il se gardera toujours de s'immiscer dans le domaine propre à l'Église. Il croit donc que la position nouvelle faite à l'Église par lesdites lois ne doit pas troubler ses rapports avec l'État ni altérer l'accord amical dont le gouvernement reconnaît parfaitement l'utilité et la nécessité. Son espérance est que ces rapports se développeront et se raffermiront, et porteront des fruits de bénédiction sur les bases nouvellement créées. C'est là son plus vif désir. »

L'épiscopat autrichien ne pouvait se laisser prendre à ces belles paroles ; les réponses des évêques montrèrent combien ils étaient loin de croire qu'une véritable paix entre l'État et l'Église put être longtemps maintenue avec les lois confessionnelles.

4. — *Rome et Autriche.* — Le baron de Meysenbug, envoyé extraordinaire de l'empereur François-Joseph, est reçu officiellement en audience par le Saint-Père.

6. — *France.* — Un décret promulgue la loi sur les réunions publiques non politiques, dont l'article premier est ainsi conçu : « Les réunions publiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants. Toutefois les réunions publiques ayant pour objet de traiter de matières politiques ou religieuses continuent à être soumises à cette autorisation. »

7. — *Belgique.* — Réunion, à Liége, de l'*Association internationale*, qui prétend compter *deux millions* de membres, dont 800,000 en Angleterre. C'est la république et le socialisme qui est le but : plus de pouvoir, plus de capital ; les moyens sont d'abord l'organisation des grèves, le syndicat du travail, la caisse de secours pour les ouvriers en voyage, et l'établissement d'une banque internationale d'échange pour tous les travailleurs. Tel est le résumé d'un discours prononcé par M. Léon Fontaine, de Bruxelles, qui avait déjà dit, le 31 octobre 1865, au congrès des étudiants de Liége :

Dans l'ordre moral, nous voulons par l'anéantissement de tous préjugés de religion et d'église arriver à la NÉGATION DE DIEU et au *libre examen ;* dans l'ordre politique, par la transformation de l'*idée républicaine*, arriver à la fédération des peuples et à la solidarité des individus ; dans l'ordre social, par la *transformation de la propriété*, par l'ABOLITION DE LA PROPRIÉTÉ, par l'application du principe d'association, arriver à la solidarité des intérêts et à la justice. Nous voulons par l'affranchissement des travailleurs, d'abord, du citoyen et de l'individu ensuite, sans distinction de classe, l'ABOLITION DE TOUT SYSTÈME AUTORITAIRE.

Un autre membre de l'Association, M. Brismée, avait dit, quelque temps après, dans une séance de l'association bruxelloise du *Peuple :*

On nous prêche la tolérance ; *pas de tolérance!* Quand on nous attrape on nous tue. Le jour où nous serons les maîtres, il faut que nous usions de notre force pour fonder la République....

S'il est besoin de la GUILLOTINE *nous ne reculerons pas.*

Si le propriété résiste à la révolution, *il faut par des décrets du peuple* ANÉANTIR LA PROPRIÉTÉ ; si la bourgeoisie résiste, il FAUT TUER LA BOURGEOISIE.

Aujourd'hui, les bourgeois sont des assassins et des voleurs. Assassins, oui, je le dis : le riche qui profite du pauvre, qui perçoit la plus grande masse de son travail, est un assassin.

Ce n'est pas la petite bourgeoisie que j'attaque, elle est esclave et souvent plus esclave que les travailleurs. *J'en veux à la bourgeoisie capitaliste, aristocrate* et bancocrate, celle qui fait les lois et notre misère. *Celle-là doit périr.*

Et reprenant la parole à la fin de la même séance, M. Brismée ajoutait :

Quand j'ai parlé de guillotine, j'ai vu quelques yeux se fixer sur moi... Il ne doit pas y avoir ici d'équivoque, je dis donc qu'il faut se défier des républicains du lendemain ; non-seulement s'en défier, mais les forcer à rentrer dans leurs maisons, l'oreille basse ; s'ils en sortent réactionnaires, *il faut les fusiller*, comme fit au 2 décembre l'illustre empereur des Français, rien de plus.

Voilà les conclusions dernières des principes prônés par l'Association des travailleur : elles dispensent de tout commentaire.

8. — *Rome.* — Le Saint-Père bénit, dans la grande salle du Consistoire au Vatican, le mariage du prince don Alphonse de Bourbon, prince de Caserte et frère du roi de Naples, et de la princesse Marie-Antoinette de Bourbon, fille du comte de Trapani. A cette occasion, Pie IX a prononcé une courte allocution, dont on a recueilli les traits suivants. Parlant de la sainteté et de l'inviolabilité des promesses des époux :

Votre parole, a dit Pie IX, est aussi sacrée que l'autel sur lequel vous l'avez jurée, que Dieu même, auteur de votre union ; union sacramentelle qui, lorsqu'elle n'a qu'un caractère humain et civil, ne peut être que pernicieuse, immorale et scandaleuse. Vous vous appartenez l'un à l'autre, et rien ne pourra séparer, sur la terre, ce que Dieu a uni dans le ciel. En conséquence, que la femme soit sujette à l'homme, et que l'homme reconnaisse que s'il a le droit de la tenir soumise à sa direction, il doit voir en elle sa compagne et l'aimer. Cette affection et ce respect mutuels seront la base de la fidélité et de la concorde entre vous deux.

Après avoir dit que la pieuse éducation reçue dans leurs familles garantit que les deux époux sont pénétrés de ces vérités, le Saint-Père a ajouté que trois conseils lui paraissaient opportuns : la *religion*, la *charité*, *l'éducation.*

La religion n'est persécutée aujourd'hui que parce qu'elle est ignorée. Étudiez-la dans les livres que saint Philippe aimait de préférence, dans les Vies des saints. Non-seulement vous l'étudierez, mais vous la pratiquerez, et particulièrement en fréquentant les sacrements. Mais comme la religion passe et vit dans les œuvres de charité, il sera beau, pour vous, de sécher les larmes des malheureux, des veuves et des orphelins, et de soulager les douleurs des malades. C'est ainsi que faisaient autrefois les saintes reines de Suède et sainte Élisabeth de Hongrie, et, l'automne dernier, on a vu aussi des personnes de haut rang nous édifier grandement en assistant les malheureux à leur lit de douleur. Mais si vous devez traiter comme des fils tous les malheureux, élevez dans les mêmes sentiments les véritables fils que Dieu daignera vous donner, Dieu, qui a établi dans le mariage le principe de la société.

Que le premier signe de leur tendre main soit celui de la croix ; que les premières paroles

qu'ils apprendront à murmurer soient les noms de Jésus et de Marie. A cette condition, vous mériterez les bénédictions que je lisais tout à l'heure dans les prières de la messe. Vous aurez une vie pleine de consolations et surtout une mort heureuse, la mort où finissent toutes les choses de ce monde et où commence une félicité vraie et complète.

10. — *Serbie.* — Assassinat du prince Michel III Obrenovitch, fils du fameux Milosch. Son successeur, désigné quelques jours après par la *skouptchina* ou assemblée nationale, est le jeune prince Milano Obrenovitch. Le prince Michel était né le 4 septembre 1825, et régnait depuis le 26 septembre 1860.

14. — *Italie.* — Mort de Mgr Gaëtan, des comtes Benaglia, évêque de Lodi, né à Bergame le 21 octobre 1768, préconisé le 2 octobre 1838.

17. — *Autriche.* — Le baron de Beust écrit de Vienne au baron de Meysenbug, à Rome:

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance des rapports de Votre Excellence. La manière dont Votre Excellence a été reçue semblait, en effet, indiquer que la cour de Rome était animée à notre endroit de dispositions plus conciliantes, et que, tenant un juste compte des difficultés de la situation, elle ne les aggraverait pas par quelque démonstration inopportune.

Votre télégramme du 14, annonçant que l'allocution préparée par le Souverain Pontife contiendrait cependant des expressions sévères à l'égard du gouvernement impérial et royal, nous a causé une impression assez pénible et a déçu notre attente. Nous voulons encore espérer que le Saint-Père écoutera avec bienveillance les nouvelles observations de Votre Excellence et qu'il sentira le poids des raisons alléguées en faveur d'une attitude plus prudente. Sa Sainteté a daigné reconnaître que mes efforts personnels avaient toujours tendu vers l'apaisement mutuel des partis, et que dans ces circonstances délicates ma conduite avait été plutôt celle d'un ami de l'Église catholique.

Encouragé par cette appréciation indulgente, que je crois, d'ailleurs, avoir méritée, je désire faire encore une fois appel par l'intermédiaire de Votre Exellence, à la sagesse du Souverain-Pontife. Je me permettrai de prier Sa Sainteté de vouloir bien examiner si les intérêts catholiques en Autriche, qui lui sont si chers, n'auraient pas de dangers à courir par suite d'une manifestation venant raviver des passions en ce moment assoupies. Le Saint-Siége, qui est si exactement informé de ce qui se passe dans ce pays-ci, ne doit pas ignorer combien les esprits, violemment excités à l'époque de la discussion des lois religieuses dans les Chambres, se sont subitement calmés depuis. Les populations les plus profondément dévouées à la religion catholique, celles qu'on représentait comme prêtes à s'agiter, ont accueilli les nouvelles mesures législatives sans murmures, et cette absence d'opposition a refroidi dans une égale proportion l'ardeur des adversaires de l'Église. Cet apaisement réciproque était si réel, que la sanction donnée par l'Empereur a passé presque inaperçue et n'a nulle part éveillé les crises qu'on avait pu d'abord redouter. Une pareille situation nous paraît heureuse à la fois pour les intérêts de l'État et ceux de l'Église. Leurs rapports mutuels se développent avec plus de liberté et de sécurité, n'étant pas entravés par les froissements qui accompagneraient la lutte des passions contraires.

Il me semble que le Saint-Siége doit, tout autant que le gouvernement impérial et royal, désirer que cet état de choses se prolonge et permette ainsi de régler de part et d'autre, sans aucune animosité, les conditions nouvelles dans lesquelles on se trouve.

Je ne sais si une allocution sévère du Souverain Pontife produirait sur les populations catholiques de l'Empire des résultats dont l'Église aurait à se louer, et sans que je me permette d'empiéter sur les appréciations plus élevées du Saint-Siége, je ne saurais admettre qu'il puisse rester indifférent à la question de savoir si l'attitude des populations sur lesquelles on compterait de préférence serait de nature à justifier cette attente. Mais ce qui est certain, c'est que les ennemis de la cour de Rome puiseraient dans ce fait des armes pour recommencer une campagne virulente contre l'Église et la religion.

Les journaux s'empareraient des paroles du Saint-Père pour les commenter dans un esprit haineux, ranimer les passions anti-religieuses et entraver ainsi la marche du gouvernement lorsqu'il voudra agir dans un esprit favorable à la liberté de l'Église. En créant ainsi des embarras sérieux au gouvernement et en lui rendant plus difficile la tâche de maintenir les libertés de l'Église, le Saint-Siége ne rendrait assurément pas service à la cause qu'il défend.

Je ne parle pas ici des ménagements que peu-

vent mériter les sentiments personnels de l'Empereur, notre auguste maître, pour lesquels le Saint-Père vous a dit vouloir observer des égards spéciaux. Bien que cette considération soit digne d'attention, je ne fais que l'effleurer en passant et ne désire insister que sur le côté vraiment politique de la question. Je ne pense pas que son Éminence le cardinal Antonelli puisse en méconnaître l'importance et contester la valeur de mes suggestions.

Soit que la prochaine manifestation de Rome ne rencontre qu'indifférence parmi les populations, soit qu'elle produise une fermentation conduisant à des conflits, je ne suppose pas que l'autorité du Saint-Siége puisse en retirer quelque fruit. Les nouvelles lois n'en subsisteront pas moins; mais si l'agitation religieuse renaît, leur application ne pourra se faire que bien difficilement avec l'esprit impartial et conciliant qui est dans les intentions du gouvernement.

Tels sont les points de vue que je vous demande, M. le baron, de développer à Rome avec le zèle et l'habileté dont vous nous avez déjà donné des preuves. J'aime à espérer que les efforts de votre Excellence ne resteront pas inutiles. C'est, je le répète, au nom des intérêts catholiques que je crois surtout parler, en cherchant à contenir dans les bornes de la modération les représentations que le Saint-Père compte adresser au gouvernement impérial et royal.

Recevez, etc.

15. — *Rome.* — A l'occasion de l'anniversaire de l'élection du Pape, le cardinal Patrizi, comme sous-doyen des cardinaux, adresse ces paroles au Saint-Père :

Très-Saint Père, le Sacré Collége a l'honneur de déposer à vos pieds, à l'occasion de cet anniversaire de votre exaltation au Pontificat suprême, ses vœux les plus ardents. Les années précédentes, ces vœux étaient basés en quelque sorte sur de simples espérances. Cette année, nous les exprimons avec une grande confiance, car nous avons été témoins de l'assistance dont Dieu a entouré Votre Sainteté.

Cette assistance est pour nous un gage précieux de la protection divine pour l'avenir et de la conservation du pouvoir temporel. Elle nous encourage et nous fait regarder comme prochain le triomphe final de la cause de Votre Sainteté, triomphe que nous demandons à Dieu par nos prières.

Pie IX répond à peu près en ces termes:

« J'accepte ces vœux, et je sais qu'ils sont très-sincères. La lutte entre le mal et le bien est ancienne comme le monde, et cette lutte a suivi l'Église dans son développement à travers les siècles. Elle est ardente jusque sous ses yeux, en Italie, où les profanations, les spoliations et les insultes se succèdent sans relâche. Elle est ardente surtout contre Rome, devenue le point de mire des méchants. Ici, Satan tend de tous ses efforts à détruire le centre de l'unité catholique, afin d'y établir le centre de l'abomination.

« Cependant cette guerre sans trêve et sans pitié a produit une réaction salutaire en notre faveur. Tout esprit élevé se met de notre côté: tout homme honnête fait des vœux pour notre défense. Il arrive ici chaque jour des prêtres et des évêques venant des pays les plus lointains. Ils demandent des lumières et de la force au tombeau des Apôtres. Ces lumières et cette force sont ici, dans la Ville Sainte. Précisément parce qu'elle est sainte, notre devoir est d'y édifier tout le monde par nos actions.

« Ce sera ainsi que nous correspondrons aux bénédictions que Dieu a répandues sur cette terre privilégiée. Souvenons-nous que la balance dont Dieu se sert pour peser nos souffrances lui sert aussi à peser nos actions. Conformons-les à sa volonté, afin qu'on puisse dire toujours de Rome ce qu'en disait un ancien :

« ...*Quod non possidet armis*
« *Relligione tenet...* »

21. — *Italie.* — Un organe clandestin de la franc-maçonnerie, la *Freimaurerzeitung* de Leipsig, publie, vers cette date, qui est une date maçonnique, l'article suivant sur la Franc-Maçonnerie en Italie, qui contribuera à expliquer la guerre acharnée qui se fait contre l'Église :

« Il existe quatre corps maçonniques en Italie : 1° Le *Grand Orient de Florence*, avec plus de 150 loges, liberté du rite, dirigé par le *frère* De Luca ; 2° le *Supremo Consiglio de Palerme*, du rite écossais, avec plusieurs loges en Sicile et six ou sept loges sur le continent, dirigé par le frère Garibaldi ; 3° le *Grand-Orient de Milan*, avec sept ou huit loges, qui se restreignent aux trois grades symboliques, dirigé par le frère Franchi ; 4° le *Supremo Consiglio centrale de Sicile*, à Palerme, avec plusieurs loges du rite écossais, dirigé par le frère Elia. Le congrès tenu à Naples, en juillet 1867, a établi un accord entre les

deux premiers ; les deux autres Grands-Orients n'y ont pas participé. Le même congrès a résolu plusieurs réformes de la constitution du Grand-Orient, entre autres l'élection du Grand-Maître pour la durée de cinq ans ; renouvellement annuel du tiers des membres du Grand-Orient, dont le nombre est de 24 ; élection des députés grands-maîtres par l'assemblée et proclamation de la liberté du rite. Rome a été désignée comme le lieu de réunion du congrès pour l'année 1868 ; en cas d'impossibilité, le congrès aura lieu dans la ville italienne la plus rapprochée de Rome. Le frère Frappoli fut élu grand-maître ; dans une circulaire il définissait ainsi le triple but de la Franc-Maçonnerie : 1° l'étude de la nature et l'encouragement pacifique du progrès universel ; 2° la fraternité et la solidarité des peuples ; 3° l'instruction et le bien-être de tous les membres de la famille nationale.

« Le Grand-Orient d'Italie est entré en relations réciproques avec le Grand-Orient de Grèce, nouvellement établi, avec ceux de Hambourg et du Brésil (*dos Benedictinos*) ; avec le *rite de Memphis* de New-York, le *Supreme Council* de Louisiane, et le Grand-Orient de la république de Saint-Domingue. Sur une interpellation du Grand-Orient de Hambourg, au sujet de la participation des Loges italiennes aux agitations politiques et religieuses, le frère Frappoli répondit qu'il « était sévèrement interdit aux Loges de s'occuper de débats politiques, mais que les frères italiens usent de la liberté de la presse, que les lois du pays assurent à tous leurs concitoyens. » Le frère Garibaldi a été nommé grand-maître d'honneur. Le *Bolletino del Grande Oriente della Massonneria in Italia* a publié, parmi d'autres communications intéressantes, les articles suivants : *Preuve que la prétendue infaillibilité du Pape est une doctrine athée ; Liste de ceux que l'inquisition de Lisbonne, le* 6 *novembre* 1707, *a condamnés à la prison ou à la mort par le bûcher ; Canonisation du P. d'Arbues en juin* 1866, *qui, de* 1481 *à* 1498, *a condamné* 10,220 *hérétiques au bûcher, et* 97,371 *autres aux galères* [1]. »

Dans une autre correspondance de la *Freimaurerzeitung*, on lit :

« Les bulletins (maçonniques) s'occupent presque exclusivement des préparatifs et des résultats du grand congrès de Naples, et des protocoles des séances des 21 et 22 juin 1867. Une correspondance entre Garibaldi et les Vénérables est surtout très-instructive, parce qu'elle reflète la fiévreuse agitation patriotique de l'Italie. Garibaldi impose la participation au congrès comme un devoir impérieux à tous les maçons italiens, car il est assuré que l'union de tous les Orients de l'Italie une fois établie, contribuera directement à l'unification de l'Italie avec Rome capitale. A l'ouverture du congrès, le très-vénérable grand-maître De Luca fit ressortir les mérites des deux francs-maçons les plus distingués de la Péninsule, Garibaldi et le professeur Antonio Franchi, de Milan, aux applaudissements de l'assemblée ; puis il lut une adresse du prince Sant'Elia qui déclare que l'Orient de Sicile n'accepterait les résolutions du congrès que si elles ne portaient pas atteinte au rite écossais.

« Dans le discours d'ouverture de la séance du 22 juin, le grand-maître disait : Les relations du Grand-Orient d'Italie avec les puissances maçonniques de l'étranger sont au mieux. Au début elles se méfiaient de nous et observaient une certaine retenue : elles croyaient que la maçonnerie italienne se mêlait des luttes politiques et religieuses, et autres choses. Le devoir de notre Grand-Orient fut donc d'offrir des garanties que notre maçonnerie, comme celle des autres pays, ne s'occupe ni de politique, ni de querelles religieuses, et se meut dans une sphère au-dessus de toute affaire de ce genre. Mais l'attitude de notre Grand-Orient fut telle, que les Grands-Orients de France, de Belgique et des États-Unis se sont mis en relation directe avec nous. Le Grand-Orient de France nommait le frère Frappoli garant d'amitié. De même nos relations sont établies avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, la Suède et la Norwége. De nombreuses loges se sont fondées en Grèce sous notre protection. Ces loges, ainsi que celle de Candie, demandaient et ont obtenu de nous l'autorisation de fonder une *union hellénique*.

« Après la résolution de quelques questions intérieures, et sur la proposition du frère d'Ayala, le congrès s'est constitué, à l'unanimité, en constituante. L'ordre du jour comprenait : 1° la fusion des quatre Grands-Orients de Palerme, Naples, Florence et Turin ; 2° la réduction du nombre des membres du Grand-Orient d'Italie de 40 à 24, et une nouvelle élection ; 3° à partir de 1868, le grand-maître est élu pour cinq ans ; 4° l'assurance de la pleine liberté intérieure de tous les rites reconnus, selon les résolutions de la consti-

[1] On sait que les partis conjurés en Italie ont désigné le mensonge sans frein et sans vergogne comme le meilleur moyen d'agitation.

tuante de Florence de 1864; 5° la recommandation aux Loges des réformes dans le sens des propositions de l'*assemblée* maçonnique de Gênes de 1865; 6° l'interdiction pour toutes les Loges et sociétés maçonniques de s'occuper de matières politiques et religieuses, et de publier des écrits maçonniques sans l'autorisation du Grand-Orient. Les élections eurent pour résultats l'acclamation unanime, comme grand-maître d'honneur, du frère Garibaldi, du 33e degré, le maçon le plus distingué de l'Italie; grand-maître d'honneur pour 1867, le frère Francesco De Luca, du 33e degré, ex-grand-maître, membre du Parlement; grand-maître exerçant pour 1867, le frère Filippo Cordova, du 33e degré, membre du Grand-Orient, ex-ministre du commerce et de l'agriculture, et membre du Parlement; premier député-grand-maître, frère Lodovico Frappoli, du 33e degré, membre du Parlement; deuxième député-grand-maître, frère Giorgio Tamajo, du 33e degré, membre du Parlement. »

22. — *Rome.* — Le Saint-Père tient un consistoire secret au Vatican. Son Ém. le cardinal Charles-Auguste de Reisach ayant renoncé au titre de Sainte-Cécile et à la commende de son autre titre de Sainte-Anastasie, a opté pour l'église suburbicaire vacante de Sabine. Sa Sainteté prononce ensuite deux allocutions. Dans la première, elle propose la publication de la Bulle d'indiction du concile général. Dans la seconde, elle parle des affaires religieuses de l'empire d'Autriche.

Vénérables Frères,

Jamais, assurément, nous n'aurions supposé, Vénérables Frères, qu'après la convention conclue par nous avec l'empereur d'Autriche, roi Apostolique, il y a près de treize ans, à la grande joie de tous les gens de bien, nous nous trouverions obligé en ce jour de déplorer les épreuves si graves et les calamités, œuvre des hommes ennemis, par lesquelles l'Église catholique, dans l'empire d'Autriche, est aujourd'hui si cruellement affligée et persécutée. Mais les ennemis de notre religion n'ont pas cessé un moment de tout tenter pour arriver à détruire cette même convention et pour faire subir à l'Église, à nous et à ce Siége apostolique les plus grandes injustices.

Le 21 décembre de l'année dernière, une loi détestable fut promulguée par le gouvernement autrichien, comme loi fondamentale de l'État, et elle doit avoir force obligatoire et demeurer pleinement en vigueur dans toutes les contrées de l'empire, dans celles-là même qui ne connaissent d'autre religion que la religion catholique. Par cette loi, la pleine liberté de toutes les opinions et de la presse, la pleine liberté de religion, de conscience et de doctrine, est établie, et le pouvoir d'élever des institutions d'éducation et d'enseignement est donné aux citoyens de tout culte; les sociétés religieuses de toute espèce sont mises sur le pied de l'égalité et reconnues par l'État. Lorsque pour la première fois nous eûmes la douleur d'apprendre ces choses, nous aurions voulu élever aussitôt la voix, mais usant de longanimité, nous crûmes devoir alors garder le silence. Nous étions surtout arrêtés par cette pensée que le gouvernement autrichien, prêtant une oreille docile aux plaintes si justes

VENERABILES FRATRES.

Nunquam certe fore putavissemus, Venerabiles Fratres, ut post Conventionem a Nobis cum Austriæ Imperatore et Rege Apostolico, bonis omnibus exultantibus, tredecim fere abhinc annis initam, cogeremur hodierno die gravissimas deplorare ærumnas, et calamitates, quibus inimicorum hominum opera nunc in Austriaco Imperio catholica Ecclesia miserandum in modum affligitur ac divexatur. Siquidem divinæ nostræ religionis hostes non destiterunt omnia conari, ut eamdem Conventionem destruerent, et maximas Ecclesiæ, Nobis, et Apostolicæ huic Sedi inferrent injurias.

Etenim die vicesima prima mensis Decembris superiori anno infanda sane ab Austriaco Gubernio veluti Status fundamentum lata lex est, quæ in omnibus Imperii regionibus etiam catholicæ religioni unice addictis valere, et vigere omnino debet. Hac lege omnis omnium opinionum, et librariæ artis libertas, omnis tum fidei, tum conscientiæ, ac doctrinæ libertas statuitur, et civibus cujusque cultus facultas tribuitur excitandi educationis, doctrinæque instituta, et omnes cujusque generis religiosæ Societates æquiparantur, et a Statu recognoscuntur. Equidem ubi primum id dolenter agnovimus, Nostram vocem statim attollere optavissemus, sed longanimitate utentes tunc silendum censuimus, ea præsertim spe sustentati fore ut Austriacum Gubernium justissimis Venerabillium Fratrum Sacrorum in Austria Antistitum expostulationibus dociles præbens aures, vellet saniorem induere mentem, et meliora suscipere consilia. Sed inanes Nostræ fuere spes.

Namque idem Gubernium die vicesima quinta Maii hoc anno aliam edidit legem, quæ omnes illius Imperii populos etiam catholicos obligat, et jubet, filios ex mixtis conjugiis natos sequi debere patris religionem, si masculi sint, si vero fœminæ religionem matris, et septennio minores debere parentum a recta fide defectionem sectari. Insuper eadem lege plane omnis deletur vis promissionum, quas merito, atque optimo jure catholica Ecclesia omnino exigit, ac præscribit antequam mixta contrahantur matrimonia, et ipsa apostasia tum a catholica, tum a christiana religione ad civile jus elevatur, et omnis Ecclesiæ auctoritas in sacra cœmeteria de medio tollitur, et catholici coguntur humare in suis cœmeteriis hæreticorum cadavera, quando iidem hæretici propria non habeant.

Ipsum præterea Gubernium eadem die vicesima quinta Maii hujus anni non dubitavit de Matrimonio quoque legem promulgare, qua leges ad commemoratæ Nostræ Conventionis normam editas plane abolevit, et in pristinum vigorem restituit veteres Austriacas leges, Ecclesiæ legibus vehementer adversas, et matrimonium etiam uti dicunt, civile omnino improbandun asseruit, confirmavit, quando cujusque cultus auctoritas deneget matrimonii celebrationem ob causam, quæ nec valida, nec legalis a civili auctoritate recognoscatur.

Atque hac lege Gubernium idem omnem Ecclesiæ auctoritatem, et jurisdictionem circa matrimoniales causas, omniaque tribunalia de medio sustulit. Legem quoque de scholis promulgavit, qua omnis Ecclesiæ vis destruitur, ac decernitur supremam omnem litterarum, disciplinarumque institutionem, et in scholis inspectionem ac vigilantiam ad Statum pertinere, ac statuitur, ut religiosa dumtaxat institutio in popularibus scholis a cujusque cultus auctoritate dirigatur, utque variæ cujusque religionis Societates aperire possint peculiares, et proprias scholas pro juventute, quæ illam credendi normam profitetur, utque ejusmodi quoque scholæ supremæ Status inspectioni subjiciantur, ac doctrinæ libri ab auctoritate civili approbentur, iis tantum libris exceptis, qui religiosæ institutioni inservire debent quique ab auctoritate cujusque cultus approbandi sunt.

de nos vénérables frères les Évêques de l'Autriche, reviendrait à des idées plus saines et prendrait de meilleures résolutions. Mais nos espérances ont été vaines.

Le 25 mai de cette année, le même gouvernement a promulgé une autre loi qui oblige tous les peuples de cet empire, même les catholiques. Elle ordonne que les enfants issus de mariages mixtes devront suivre, les fils la religion du père, les filles la religion de la mère, et que lorsque les parents abandonneront la vraie foi, les enfants âgés de moins de sept ans partageront leur défection. En outre, cette loi enlève pleinement toute leur force aux promesses qu'à si bon droit et avec tant de raison l'Église catholique exige absolument avant que soient contractés des mariages mixtes; l'apostasie elle-même soit de la religion catholique, soit de la religion chrétienne, est érigée par elle en droit civil; elle ôte toute autorité à l'Église sur les cimetières sacrés, et les catholiques sont contraints d'y enterrer les corps des hérétiques lorsque ceux-ci n'ont pas de cimetières propres.

Le même jour, 25 mai, ce gouvernement n'a pas hésité à promulguer une loi sur le mariage, par laquelle sont complétement abolies les lois établies conformément à la convention que nous venons de rappeler, et remises en vigueur les anciennes lois autrichiennes si opposées aux lois de l'Église. Lorsque, pour une cause dont l'autorité civile ne reconnaît ni la validité ni la légalité, il ne se trouve aucun culte dont l'autorité veuille consentir à la célébration du mariage, cette loi consacre et confirme ce mariage digne de toute réprobation, qu'on appelle le mariage civil. Enfin, elle fait disparaître toute autorité et juridiction de l'Église sur les causes matrimoniales et supprime tous ses tribunaux.

Le même gouvernement a aussi promulgué une loi qui détruit toute autorité de l'Église sur les écoles, et aux termes de laquelle tout l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, ainsi que l'inspection et la surveillance des écoles appartiennent à l'État. Cette loi établit que l'enseignement religieux dans les écoles populaires sera seul sous la direction des autorités respectives de chaque culte ; que les diverses sociétés religieuses pourront toutes ouvrir des écoles particulières et propres pour la jeunesse qui professe leur croyance, et que ces écoles seront soumises à la suprême inspection de l'État; que les livres d'enseignement devront recevoir l'approbation de l'autorité civile, à la seule exception des livres qui doivent servir à l'enseignement religieux, lesquels devront être approuvés

par les autorités respectives de chaque culte.

Vous voyez, Vénérables Frères, combien sont dignes de réprobation et de condamnation ces abominables lois promulguées par le gouvernement autrichien, et qui se trouvent au plus haut degré contraires à la doctrine de l'Église catholique, à ses droits vénérables, à son autorité, à sa divine constitution, à notre pouvoir et au pouvoir de ce siége Apostolique, à la convention que nous avons rappelée, et même au droit naturel. C'est pourquoi, en vertu de la charge de toutes les Églises à nous confiée par le Christ lui-même Notre-Seigneur, nous élevons la voix apostolique dans cette séance de votre assemblée, et par notre autorité apostolique nous réprouvons et condamnons les lois susdites et toutes les choses, comme chacune d'elles en particulier, qui, soit dans ces lois, soit sur d'autres points touchant au droit de l'Église, ont été décrétées, accomplies et entreprises de quelque manière que ce soit par le gouvernement autrichien ou par ses magistrats inférieurs. En vertu de cette même autorité, nous déclarons que ces mêmes décrets, avec toutes leurs conséquences, sont pleinement nuls, qu'ils ont été et qu'ils resteront sans aucune valeur. Quant aux auteurs de ces actes, ceux surtout qui se glorifient d'être catholiques et qui n'ont pas hésité, soit à proposer, soit à établir, soit à approuver, soit à exécuter les susdites lois, nous les conjurons et supplions de se souvenir des censures et des peines spirituelles que les constitutions apostoliques et les décrets des Conciles œcuméniques ont portées contre les envahisseurs des droits de l'Église et qui sont encourues *ipso facto*.

Nous avons cependant un grand sujet de joie dans le Seigneur, en donnant un juste tribut de louanges à nos vénérables Frères les Archevêques et Évêques de l'empire d'Autriche, dont l'énergie épiscopale n'a jamais cessé de soutenir et de défendre, par la parole et par les écrits, sans céder à aucune crainte, la cause de l'Église et notre concordat, ni d'avertir de ses devoirs le troupeau qui leur est confié. C'est notre plus grand désir que nos vénérables Frères les Archevêques et Évêques de Hongrie, imitant ces beaux exemples de leurs collègues, veuillent, avec le même zèle et la même ardeur, travailler de toutes leurs forces à protéger les droits de l'Église et à défendre le même concordat.

Au milieu des calamités si grandes qui, en ces temps de désolation, affligent partout l'Église, ne cessons pas, Vénérables Frères, de supplier Dieu, dans l'humilité de notre cœur, avec une ferveur chaque jour plus ardente, afin que par

Videtis profecto, Venerabiles Fratres, quam vehementer reprobandæ, et damnandæ sint ejusmodi abominabiles leges ab Austriaco Gubernio latæ, quæ catholicæ Ecclesiæ doctrinæ, ejusque venerandis juribus, auctoritati, divinæque constitutioni, ac Nostræ et Apostolicæ hujus Sedis potestati, et memoratæ Nostræ Conventioni, ac vel ipsi naturali juri vel maxime adversantur. Nos igitur pro omnium Ecclesiarum sollicitudine Nobis ab ipso Christo Domino commissa Apostolicam vocem in amplissimo hoc vestro consessu attollimus, et commemoratas leges, ac omnia, et singula, quæ sive in his, sive aliis in rebus ad Ecclesiæ jus pertinentibus ab Austriaco Gubernio seu ab inferioribus quibusque Magistratibus decreta, gesta, et quomodolibet attentata sunt, Auctoritate Nostra Apostolica reprobamus, damnamus, et decreta ipsa cum omnibus inde consecutis eadem Auctoritate Nostra irrita prorsus, nulliusque roboris fuisse, ac fore declaramus. Ipsos autem illorum auctores, qui se catholicos esse præsertim gloriantur, quique memoratas leges, acta vel proponere, vel condere, vel approbare, et exsequi non dubitarunt, obtestamur, et obsecramus, ut meminerint Censurarum pœnarumque spiritualium, quas Apostolicæ Constitutiones, et Œcumenicorum Conciliorum decreta contra invasores jurium Ecclesiæ ipso facto incurrendas infligunt.

Interim vero summopere in Domino gratulamur, meritasque tribuimus laudes Venerabilibus Fratribus Archiepiscopis et Episcopis Austriaci Imperii, qui episcopali robore tum voce, tum scriptis Ecclesiæ causam, et prædictam Nostram Conventionem impavide tueri ac defendere, et gregem officii sui admonere non destiterunt. Atque vel maxime optamus, ut Venerabiles Fratres Hungariæ Archiepiscopi et Episcopi, egregia eorum Collegarum exempla imitantes, velint pari studio et alacritate omnem in Ecclesiæ juribus tutandis, et eadem Conventione propugnanda impendere operam.

In tantis autem, quibus Ecclesia luctuosissimis hisce temporibus ubique affligitur, calamitatibus non desinimus, Venerabiles Fratres, ardentiori usque studio in humilitate cordis Nostri Deum exorare, ut omnipotenti sua virtute velit

nefaria omnia suorum, et Ecclesiæ suæ sanctæ inimicorum consilia disperdere, impiosque eorum conatus reprimere, impetus frangere, et illos ad justitiæ, salutisque semitas sua miseratione reducere.

sa force toute-puissante il daigne mettre à néant tous les desseins pervers de ses ennemis, les ennemis de sa sainte Église, réprimer leurs efforts impies, briser la furie de leurs attaques, et les ramener par sa miséricorde dans les voies de la justice et du salut.

Après cette allocution le Saint-Père a proposé :

L'*Église cathédrale suburbicaire de Sabine* pour S. Em. le cardinal de Reisach;

L'*Eglise métropolitaine de Guadalajara* (Mexique), pour Mgr Pierre Loza, transféré du siége de Sonora;

L'*Église cathédrale de Ségovie* (Espagne), pour Mgr Joseph Montagut, transféré du siége d'Oviédo;

L'*Église cathédrale de Malaga* (Espagne) pour Mgr Joseph Perez Fernandez, transféré du siége de Coria;

L'*Église cathédrale de Cattaro* (Dalmatie), pour Mgr Joseph Marchic, prêtre du diocèse de Spalatro, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la métropolitaine de Zara, professeur de théologie morale au grand séminaire de Zara, examinateur synodal dans ce diocèse;

L'*Église cathédrale d'Oviédo* (Espagne), pour le rév. D. Benoît Sans y Forès, prêtre de l'archidiocèse de Valence, abréviateur de la Rote et docteur en théologie et en droit canon;

L'*Église cathédrale des Canaries* (Espagne), pour le rév. D. Joseph-Marie Urquinaona, prêtre de Cadix, archiprêtre de la cathédrale et docteur en théologie;

L'*Église cathédrale de Chelm* (Pologne), du rite grec ruthène), pour le rév. D Michel Kuziemski, prêtre de l'archidiocèse de Léopol, doyen à la métropolitaine grecque-catholique de Léopol, official et vicaire-général de l'archevêque de Léopol, du même rite.

L'*Église cathédrale d'Arequipa* (Pérou), pour le rév. D. Joseph-Benoît Torrès, prêtre du diocèse de Truxillo, chantre dans cette cathédrale, vicaire général et examinateur synodal du diocèse, docteur *in utroque jure*;

L'*Église cathédrale* d'*Yucatan* (Mexique), pour le rév. D. Léandre-Rodriguez de la Gala, administrateur apostolique du diocèse d'Yucatan, chanoine de cette cathédrale, docteur en théologie;

L'*Église cathédrale d'Antequera* (Mexique), pour le rév. D. Vincent Marquez, prêtre du diocèse d'Antequera, vicaire-capitulaire de ce diocèse, docteur en théologie;

L'*Église cathédrale de Queretaro* (Mexique), pour le rév. D. Raymond Camacho, de l'archidiocèse de Guadalajara, scholastique de la métropole de Mechoacan, docteur en théologie;

L'*Église cathédrale de Durango* (Mexique), pour le rév. D. Joseph Vincent Salinas, prêtre du diocèse d'Antequera, chantre dans cette cathédrale;

L'*Église cathédrale de Sonora* (Mexique), pour le rév. D. Gilles Alaman, prêtre de Mexico, chanoine de la métropolitaine de cette ville;

L'*Église de Coro*, récemment érigée en cathédrale et subtituée au siége supprimé de Barquisimeto (république de Venezuela), pour le rév. D. Victor Diez, prêtre de Coro, chapelain dans l'église de Saint-François de cette ville, docteur en théologie;

L'*Église épiscopale de Nilopolis* (*in partibus infidelium*), pour Mgr Joseph Szabo, prêtre du diocèse de Veszprim, prélat domestique du Saint-Père, chanoine archidiacre de la métropolitaine de Strigonie, directeur de la faculté de théologie de cette Université, docteur en théologie, nommé en même temps auxiliaire de Mgr Jean Simor, archevêque de Strigonie (Gran);

L'*Église épiscopale de Troade* (*in partibus infidelium*), pour le rév. D. François-Marie Granado, prêtre de Cochabamba, bénéficier dans cette cathédrale, examinateur synodal de ce diocèse, docteur en théologie et en droit canonique, nommé en même temps auxiliaire de Mgr Raphaël Salinas, évêque de Cochabamba;

L'*Église épiscopale d'Agathopolis* (*in partibus infidelium*), pour le rév. D. François-Adolphe Namszanowski, prêtre du diocèse de Kulm, prévôt-curé à Kœnigsberg, doyen forain dans le diocèse d'Ermeland.

Ensuite, Sa Sainteté a notifié les élections suivantes faites récemment par l'organe de la secrétairerie des Brefs:

L'*Église épiscopale de Cydonie* (*in partibus infidelium*), pour le rév. D. Jean-Baptiste Bagala-Blasini, vicaire-général de Livourne;

L'*Église épiscopale de Bolina* (*in partibus infidelium*), pour le rév. D. Sauveur Magnasco, chanoine pénitencier dans la métropolitaine de Gênes;

L'*Église épiscopale de Thermopolis* (*in partibus infidelium*), pour le rév. D. Etienne Fennelly, vicaire apostolique de Madras.

Après quoi, Mgr de Lavastida, archevêque de Mexico, en sa qualité de procureur de Mgr Vincent Arbelaes, a demandé le sacré pallium pour l'Église métropolitaine de Santa-Fé de Bogota, siége sur lequel Mgr Arbeleas a succédé à Mgr Herram, et on a fait la même demande pour la métropolitaine de Guadalajara.

Enfin, S. Em. le cardinal de Reisach a prêté le serment d'usage entre les mains de Sa Sainteté.

25. — *Hesse-Darmstadt.* — Inauguration solennelle de la statue de Luther à Worms.

28. — *États de l'Église.* — Mort de Mgr Camille, des marquis Bisleti, évêque de Civita-Vecchia et Corneto, né à Véroli le 10 aout 1814, préconisé évêque de Ripatransone le 4 octobre 1847, transféré à Civita-Vecchia le 23 juin 1854.

29. — Bulle *Æterni patris* portant indiction du concile œcuménique du Vatican pour le 8 décembre 1869. En voici le texte latin (Voy. la traduction pages 178 et suiv.) :

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII DIVINA PROVIDENTIA PAPAE IX LITTERÆ APOSTOLICÆ QUIBUS INDICITUR ŒCUMENICUM CONCILIUM ROMÆ HABENDUM ET DIE IMMACULATÆ CONCEPTIONIS DEIPARÆ VIRGINIS SACRO AN. MDCCCXIX INCIPIENDUM.

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI
Ad futuram rei memoriam.

Æterni Patris Unigenitus Filius propter nimiam, qua nos dilexit, caritatem, ut universum humanum genus a peccati jugo, ac dæmonis captivitate, et errorum tenebris, quibus primi parentis culpa jamdiu misere premebatur, in plenitudine temporum vindicaret, de cœlesti sede descendens, et a paterna gloria non recedens, mortalibus ex Immaculata Sanctissimaque Virgine Maria indutus exuviis doctrinam, ac vivendi disciplinam e cœlo delatam manifestavit, eamdemque tot admirandis operibus testatam fecit, ac semetipsum tradidit pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. Antequam vero, devicta morte, triumphans in cœlum consessurus ad dexteram Patris conscenderet, misit Apostolos in mundum universum, ut prædicarent evangelium omni creaturæ, eisque potestatem dedit regendi Ecclesiam suo sanguine acquisitam, et constitutam, quæ est *columna et firmamentum veritatis*, ac cœlestibus ditata thesauris tutum salutis iter, ac veræ doctrinæ lucem omnibus populis ostendit, et instar *navis in altum sæculi hujus ita natat, ut, pereunte mundo, omnes quos suscipit, servet illæsos.* Ut autem ejusdem Ecclesiæ regimen recte semper, atque ex ordine procederet, et omnis christianus populus in una semper fide, doctrina, caritate, et communione persisteret, tum semetipsum perpetuo affuturum usque ad consummationem sæculi promisit, tum etiam ex omnibus unum selegit Petrum, quem Apostolorum Principem, suumque hic in terris Vicarium, Ecclesiæque caput, fundamentum ac centrum constituit, ut cum ordinis et honoris gradu, tum præcipuæ, plenissimæque auctoritatis, potestatis, ac jurisdictionis amplitudine pasceret agnos, et oves, confirmaret fratres, universamque regeret Ecclesiam, et esset *cœli janitor, ac ligandorum solvendorumque arbiter mansura etiam in cœlis judiciorum suorum definitione.* Et quoniam Ecclesiæ unitas, et integritas ejusque regimen ab eodem Christo institutum perpetuo stabile permanere debet, idcirco in Romanis Pontificibus Petri successoribus, qui in hac eadem Romana Petri Cathedra sunt collocati ipsissima suprema Petri in omnem Ecclesiam potestas, jurisdictio, Primatus plenissime perseverat, ac viget.

Itaque Romani Pontifices omnem Dominicum gregem pascendi potestate et cura ab ipso Christo Domino in persona Beati Petri divinitus sibi commissa utentes, nunquam intermiserunt omnes perferre labores, omnia suscipere consilia, ut a solis ortu usque ad occasum omnes populi, gentes, nationes evangelicam doctrinam agnoscerent, et in veritatis, ac justitiæ viis ambulantes vitam assequerentur æternam. Omnes autem norunt quibus indefessis curis iidem Romani Pontifices fidei depositum, Cleri disciplinam, ejusque sanctam, doctamque institutionem, ac matrimonii sanctitatem dignitatemque tutari, et christianam utriusque sexus juventutis educationem quotidie magis promovere, et populorum religionem, pietatem, morumque honestatem fovere, ac justitiam defendere, et ipsius civilis societatis tranquillitati, ordini, prosperitati, rationibus consulere studuerint.

Neque omiserunt ipsi Pontifices, ubi opportunum existimarunt, in gravissimis præsertim tem-

porum perturbationibus, ac sanctissimæ nostræ religionis, civilisque societatis calamitatibus generalia convocare Concilia, ut cum totius catholici orbis Episcopis, quos *Spiritus Sanctus posuit regere Ecclesiam Dei*, collatis consiliis, conjunctisque viribus ea omnia provide, sapienterque constituerent, quæ ad fidei potissimum dogmata definienda, ad grassantes errores profligandos, ad catholicam propugnandam, illustrandam et evolvendam doctrinam, ad ecclesiasticam tuendam ac reparandam disciplinam, ad corruptos populorum mores corrigendos possent conducere.

Jam vero omnibus compertum, exploratumque est qua horribili tempestate nunc jactetur Ecclesia, et quibus quantisque malis civilis ipsa affligatur societas. Etenim ab acerrimis Dei hominumque hostibus catholica Ecclesia, ejusque salutaris doctrina, et veneranda potestas, ac suprema hujus Apostolicæ Sedis auctoritas oppugnata, proculcata, et sacra omnia despecta, et ecclesiastica bona direpta, ac Sacrorum Antistites, et spectatissimi viri divino ministerio addicti, hominesque catholicis sensibus præstantes modis omnibus divexati, et Religiosæ Familiæ extinctæ, et impii omnis generis libri, ac pestiferæ ephemerides, et multiformes perniciosissimæ sectæ undique diffusæ, et miseræ juventutis institutio ubique fere a Clero amota, et quod pejus est, non paucis in locis iniquitatis, et erroris magistris commissa. Hinc cum summo Nostro, et bonorum omnium mœrore, et nunquam satis deplorando animarum damno ubique adeo propagata est impietas, morumque corruptio, et effrenata licentia, ac pravarum cujusque generis opinionum, omniumque vitiorum, et scelerum contagio, divinarum, humanarumque legum violatio, ut non solum sanctissima nostra religio, verum etiam humana societas miserandum in modum perturbetur, ac divexetur.

In tanta igitur calamitatum, quibus cor Nostrum obruitur, mole, supremum Pastorale ministerium Nobis divinitus commissum exigit, ut omnes Nostras magis magisque exseramus vires ad Ecclesiæ reparandas ruinas, ad universi Dominici gregis salutem curandam, ad exitiales eorum impetus conatusque reprimendos, qui ipsam Ecclesiam, si fieri unquam posset, et civilem societatem funditus evertere conituntur. Nos quidem, Deo auxiliante, vel ab ipso supremi Nostri Pontificatus exordio nunquam pro gravissimi Nostri officii debito destitimus pluribus Nostris Consistorialibus Allocutionibus, et Apostolicis Litteris Nostram attollere vocem, ac Dei ejusque sanctæ Ecclesiæ causam Nobis a Christo Domino concreditam omni studio constanter defendere atque hujus Apostolicæ Sedis, et justitiæ, veritatisque jura propugnare, et inimicorum hominum insidias detegere, errores, falsasque doctrinas damnare, et impietatis sectas proscribere, ac universi Dominici gregis saluti advigilare et consulere.

Verum illustribus Prædecessorum Nostrorum vestigiis inhærentes opportunum propterea esse existimavimus, in Generale Concilium, quod jamdiu Nostris erat in votis, cogere omnes Venerabiles Fratres totius catholici orbis Sacrorum Antistites, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati sunt. Qui quidem Venerabiles Fratres singulari in catholicam Ecclesiam amore incensi, eximiaque erga Nos, et apostolicam hanc Sedem pietate et observantia spectati, ac de animarum salute anxii, et sapientia, doctrina, eruditione præstantes, et una Nobiscum tristissimam rei cum sacræ tum publicæ conditionem maxime dolentes nihil antiquius habent, quam sua Nobiscum communicare, et conferre consilia, ac salutaria tot calamitatibus adhibere remedia. In Œcumenico enim hoc Concilio ea omnia accuratissime examine sunt perpendenda, ac statuenda, quæ hisce præsertim asperrimis temporibus majorem Dei gloriam, et fidei integritatem, divinique cultus decorem, sempiternamque hominum salutem, et utriusque Cleri disciplinam, ejusque salutarem, solidamque culturam, atque ecclesiasticarum legum observantiam, morumque emendationem, et christianam juventutis institutionem, et communem omnium pacem et concordiam in primis respiciunt. Atque etiam intentissimo studio curandum est, ut, Deo bene juvante, omnia ab Ecclesia, et civili societate amoveantur mala, ut miseri errantes ad rectum veritatis, justitiæ, salutisque tramitem reducantur, ut vitiis, erroribusque eliminatis, augusta nostra religio ejusque salutifera doctrina ubique terrarum reviviscat, et quotidie magis propagetur, et dominetur, atque ita pietas, honestas, probitas, justitia, caritas omnesque christianæ virtutes cum maxima humanæ societatis utilitate vigeant et efflorescant. Nemo enim inficiari unquam poterit, catholicæ Ecclesiæ, ejusque doctrinæ vim non solum æternam hominum salutem spectare, verum etiam prodesse temporali populorum bono, eorumque veræ prosperitati, ordini ac tranquillitati, et humanarum quoque scientiarum progressui ac soliditati, veluti sacræ ac profanæ historiæ annales splendidissimis factis clare aperteque ostendunt, et constanter, evidenterque demonstrant. Et quoniam Christus Dominus illis verbis Nos mirifice recreat, reficit, et consolatur : *Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo ibi sum in medio*

corum, iccirco dubitare non possumus, quin Ipse in hoc Concilio Nobis in abundantia divinæ suæ gratiæ præsto esse velit, quo ea omnia statuere possimus, quæ ad majorem Ecclesiæ suæ sanctæ utilitatem quovis modo pertinent. Ferventissimis igitur ad Deum luminum Patrem in humilitate cordis Nostri dies noctesque fusis precibus hoc Concilium omnino cogendum esse censuimus.

Quamobrem Dei ipsius omnipotentis Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, ac beatorum ejus Apostolorum Petri et Pauli auctoritate, qua Nos quoque in terris fungimur, freti et innixi, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio, et assensu sacrum Œcumenicum et Generale Concilium in hac alma Urbe Nostra Roma futuro anno millesimo octingentesimo sexagesimo nono, in Basilica Vaticana habendum, ac die octava mensis Decembris Immaculatæ Deiparæ Virginis Mariæ Conceptioni sacra incipiendum, prosequendum, ac Domino adjuvante, ad ipsius gloriam, ad universi Christiani populi salutem absolvendum, perficiendum hisce Litteris indicimus, annuntiamus, convocamus et statuimus. Ac proinde volumus, jubemus, omnes ex omnibus locis tam Venerabiles Fratres Patriarchas, Archiepiscopos, Episcopos, quam Dilectos Filios Abbates, omnesque alios, quibus jure, aut privilegio in Conciliis Generalibus residendi, et sententias in eis dicendi facta est potestas, ad hoc Œcumenicum Concilium a Nobis indictum venire debere, requirentes, hortantes, admonentes, ac nihilominus eis vi jurisjurandi, quod Nobis, et huic Sanctæ Sedi præstiterunt, ac sanctæ obedientiæ virtute, et sub pœnis jure, aut consuetudine in celebrationibus Conciliorum adversus non accedentes ferri, et proponi solitis, mandantes, arcteque præcipientes, ut ipsimet, nisi forte justo detineantur impedimento, quod tamen per legitimos procuratores Synodo probare debebunt, Sacro huic Concilio omnino adesse, et interesse teneantur.

In eam autem spem erigimur fore, ut Deus, in cujus manu sunt hominum corda, Nostris votis propitius annuens ineffabili sua misericordia et gratia efficiat, ut omnes supremi omnium populorum Principes, et Moderatores præsertim catholici quotidie magis noscentes maxima bona in humanam societatem ex catholica Ecclesia redundare, ipsamque firmissimum esse Imperiorum, Regnorumque fundamentum, non solum minime inpediant, quominus Venerabiles Fratres Sacrorum Antistites, aliique omnes supra commemorati ad hoc Concilium veniant, verum etiam ipsis libenter faveant, opemque ferant, et studiosissime, uti decet Catholicos Principes, iis cooperentur, quæ in majorem Dei gloriam, ejusdemque Concilii bonum cedere queant.

Ut vero Nostræ hæ Litteræ, et quæ in eis continentur ad notitiam omnium, quorum oportet, perveniant, neve quis illorum ignorantiæ excusationem prætendat, cum præsertim etiam non ad omnes eos, quibus nominatim illæ essent intimandæ, tutus forsitan pateat accessus, volumus et mandamus, ut in Patriarchalibus Basilicis Lateranensi, Vaticana, et Liberiana, cum ibi multitudo populi ad audiendam rem divinam congregari solita est, palam clara voce per Curiæ Nostræ cursores, aut aliquos publicos notarios legantur, lectæque in valvis dictarum Ecclesiarum, itemque Cancellariæ Apostolicæ portis et Campi Floræ solito loco, et in aliis consuetis locis affigantur, ubi ad lectionem, et notitiam cunctorum aliquandiu expositæ pendeant, cumque inde amovebuntur, earum nihilominus exempla in eisdem locis remaneant affixa. Nos enim per hujusmodi lectionem, publicationem, affixionemque omnes, et quoscumque, quos prædictæ Nostræ Litteræ comprehendunt, post spatium duorum mensium a die Litterarum publicationis et affixionis ita volumus obligatos esse et adstrictos, ac si ipsismet illæ coram lectæ et intimatæ essent, transumptis quidem earum, quæ manu publici notarii scripta, aut subscripta, et sigillo personæ alicujus Ecclesiasticæ in dignitate constitutæ munita fuerint, ut fides certa, et indubitata habeatur, mandamus ac decernimus.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ indictionis, annuntiationis, convocationis, statuti, decreti, mandati, præcepti, et obsecrationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingentesimo Sexagesimo Octavo Tertio Kalendas Julias.
Pontificatus nostri Anno Vicesimotertio.

EGO PIVS CATHOLICAE ECCLESIAE EPISCOPVS.

Loco ✝ Signi.

M. Card. Mattei *Pro-Datarius* — N. Card. Paracciani Clarelli.

Loco ✝ Plumbi *Visa de Curia D. Bruti*
Reg. in Secretaria Brevium *I. Cugnionius.*

Juillet.

3. — *Autriche.* — Dépêche de M. de Beust au baron Meysenbug, à Rome :

J'ai reçu avec vos rapports du 22 et du 23 juin le texte de l'allocution prononcée par le Saint-Père dans le consistoire du 22.

J'ai déjà fait connaître à V. Exc. par le fil électrique la fâcheuse impression que cette manifestation a produite ici. Les explications que donne votre expédition du 23 ne sauraient mitiger l'effet des paroles du Saint-Père.

Nous apprécions assurément les égards observés pour la personne de l'Empereur, et S. M. n'est certes pas insensible à cette marque de déférence. Nous voulons croire, ainsi que V. Exc. nous l'affirme, que l'allocution pontificale, comparée à beaucoup d'autres documents de même nature émanés du Saint-Siège, ne laisse pas que de porter l'empreinte d'une certaine tendance à tempérer les expressions autant que le point de vue de l'Église le permet.

Il n'en reste pas moins avéré que le langage dont S. S. s'est servie à l'égard du gouvernement impérial et des nouvelles institutions de l'Autriche est d'une sévérité dont nous pensons avoir quelque droit de nous plaindre. Je ne voudrais pas entrer à cette occasion dans une polémique peu conforme à mes sentiments de respect pour le Saint-Siége et à mon désir de conciliation. Toutefois, je ne puis me dispenser de quelques observations que j'invite V. Exc. à porter à la connaissance de la cour de Rome.

Nous ne saurions, en premier lieu, reconnaître l'obligation où le Saint-Père se serait trouvé de suivre certains précédents et d'user envers l'Autriche des mêmes procédés qu'envers d'autres pays dont le gouvernement pontifical a eu à se plaindre.

Est-il possible, en effet d'établir ici une comparaison? Avons-nous porté atteinte au territoire ou aux biens de l'Église? Avons-nous opprimé la religion catholique et ses ministres?

En mettant même de pareils exemples hors de cause, nous pouvons, je crois, hardiment avancer qu'il n'y a pas de pays en Europe où l'Église catholique ait encore une position aussi privilégiée qu'en Autriche, malgré les lois du 25 mai. Cette circonstance aurait pourtant mérité qu'on en tînt compte et qu'on ne confondît pas le gouvernement impérial dans la même réprobation que celle dont on a frappé des gouvernements bien autrement en opposition avec l'Église et la religion catholique.

Nous comprenons fort bien que le Saint-Père ait jugé indispensable de protester contre des lois qui modifient la situation créée par le concordat de 1855. Nous nous attendions pleinement à une démarche de ce genre et nous aurions pu l'accepter en silence lors même que sa forme eût été moins conciliante qu'il nous était permis de l'espérer. Mais ce que nous ne pouvons laisser passer sans objection, c'est la condamnation lancée contre les lois fondamentales sur lesquelles reposent les nouvelles institutions de l'empire. Ces lois n'étaient pas en cause ; en les attaquant de la sorte, le Saint-Siége blesse profondément le sentiment de la nation et donne au différend actuel une portée des plus regrettables, même dans l'intérêt de l'Église. Au lieu de contester simplement telle ou telle application des principes qui servent de bases au gouvernement actuel de l'Autriche, et qui sont le fruit du plus heureux accord entre les peuples de l'empire et leur souverain, ce sont ces principes eux-mêmes qui sont réprouvés. Le Saint-Siége étend ainsi ses représentations à des objets que nous ne pouvons en aucune façon regarder comme relevant de son autorité. Il envenime une question qui n'excitait déjà que trop les esprits en se plaçant sur un terrain où les passions politiques viennent se joindre aux passions religieuses. Il rend enfin plus difficile une attitude conciliante du gouvernement en condamnant des lois qui renferment le principe de la liberté de l'Église et lui offrent ainsi une compensation pour les privilèges qu'elle perd. Il n'est pas inutile non plus de remarquer ici que ces lois garantissent expressément à l'Église la propriété des biens qu'elle possède en Autriche. Cette stipulation prouve que les lois en question ne portent pas un caractère hostile à l'Église, puisqu'elles la maintiennent dans des droits dont elle a été privée dans tant d'autres pays. Il ne m'appartient pas de juger dans quelle mesure cette dernière considération pourrait servir à adoucir les appréciations de la cour de Rome. Ce qui, à mes yeux, n'offre pas une ombre de doute, c'est que les populations de l'Autriche trouveront une consolation à se rappeler que plus d'un pays très-catholique obéit à des dispositions légales analogues, tout en vivant en paix avec l'Église, et qu'il existe surtout en Europe un grand et puissant empire dont les tendances vers le progrès et la liberté se sont toujours alliées à un attachement très-prononcé à la foi catholique et qui, régi par des lois tout aussi abominables, s'est

trouvé heureux jusque dans ces derniers temps des sympathies indulgentes du Saint-Siége.

Ma dépêche du 17 juin dernier prévoyait les suites fâcheuses que produirait l'allocution, si elle n'était pas conçue dans des termes très-mesurés. Je regrette vivement que la cour de Rome n'ait pas tenu plus de compte de mes prévisions. Elles se sont depuis entièrement réalisées. Je ne crois pas que les populations catholiques de l'empire éprouvent aujourd'hui un zèle plus grand que par le passé pour les intérêts de leur religion. Par contre, nous voyons un redoublement d'ardeur dans les attaques dirigées contre l'Église, le clergé et le Pape. Cette hostilité serait contenue dans de plus étroites limites et s'apaiserait plus facilement, si les questions spéciales touchées par les lois du 25 mai avaient seules été abordées dans l'allocution pontificale.

Je dois, avant de terminer, exprimer encore ici la pénible surprise que nous a causée l'appel adressé aux évêques hongrois dans les dernières phrases de l'allocution. Il me semble qu'on devrait se féliciter à Rome du tact parfait et de la réserve avec lesquels ces matières délicates ont été traitées jusqu'ici en Hongrie. Il ne saurait être désirable, à aucun point de vue, de susciter de nouveaux différends et d'augmenter ainsi les embarras qui existent déjà. Mais c'est surtout dans l'intérêt même de la cour de Rome qu'il nous paraît peu opportun d'éveiller la susceptibilité nationale des Hongrois. L'apparence d'une pression étrangère produirait dans cette nation un résultat tout contraire aux désirs du Saint-Siége et nous verrions se former contre l'influence légitime de la cour de Rome un orage tout aussi fort que celui qui s'est déchaîné de ce côté-ci de la Leitha.

Telles sont, M. le baron, les observations que nous a suggérées la lecture de l'allocution pontificale. Veuillez ne point les laisser ignorer à S. Em. le cardinal secrétaire d'État. Nous n'en persévérerons pas moins dans la voie que nous nous sommes tracée tout d'abord. Tout en continuant à maintenir intacts les droits de l'État et à faire respecter les lois, nous laisserons l'Église jouir en paix de libertés que nos lois lui garantissent et nous nous efforcerons d'apporter dans les relations mutuelles de l'État et de l'Église un esprit de conciliation et d'équité qui sera, je l'espère, réciproque.

V. Exc. voudra bien se rendre l'organe fidèle de ces sentiments et elle ne fera ainsi que se conformer aux vues de l'Empereur, notre auguste maître.

États-Unis. — Lettre écrite du Fort-Rice, territoire de Dacotah, au R. P. de Smet (voy. page 329 pour une autre lettre du 12 juillet) :

Révérend Père, Nous, soussignés, membres de la commission chargée de conclure la paix avec les Indiens, avons été présents à l'assemblée récemment tenue à ce fort, et désirons vivement vous exprimer notre haute appréciation des services importants que vous nous avez rendus, ainsi qu'au pays, par votre dévouement incessant et vos efforts couronnés de succès pour amener les tribus hostiles à s'aboucher avec nous pour entrer en négociation avec le gouvernement.

Nous sommes persuadés que nous ne devons les résultats que nous avons obtenus qu'à votre long et pénible voyage jusqu'au cœur du pays ennemi, et à l'influence que vos travaux apostoliques vous ont donnée sur les tribus les plus hostiles. Nous n'ignorons pas, Révérend Père, que nos remercîments n'ont que peu de valeur à vos yeux, et que la conviction d'avoir beaucoup travaillé à établir la paix sur la terre et la concorde parmi les hommes, est votre plus belle récompense. Cependant nous répondrions mal à nos sentiments intimes si nous omettions de vous exprimer combien nous sentons vivement les obligations que nous avons contractées envers vous.

Nous sommes, Révérend Père, avec les sentiments du plus profond respect,

Vos très-obéissants serviteurs,

Signé : Général W.-S. Harney,
commissaire de paix.
J.-B. Sanborn,
commissaire de paix,
Général Alfred-H. Ferry,
commissaire de paix.

5. — *Autriche.* — L'agitation contre le concordat et contre l'allocution pontificale du 22 juin, poussée par l'incrédulité et favorisée par le gouvernement, produit des manifestations dont il sera bon de donner ici une idée. Le dimanche 5 juillet, l'Association des Travailleurs, réunie à Baden, près de Vienne, prend la résolution suivante :

L'Assemblée des ouvriers déclare que les manifestations du Pape et des Évêques sont des attentats contre l'État et contre l'Empereur ; elle déclare, en outre, que les rapports diplomatiques avec Rome doivent être interrompus, et

que le concordat doit être entièrement supprimé.

Vers la même date, les conseillers municipaux d'Olmutz, *tous catholiques* (?), envoient cette adresse à l'Empereur :

« Majesté Impériale Royale apostolique,

« Un souverain *étranger*, qui est en même temps le chef *idéal* d'une Église dont le règne, selon les paroles du Sauveur, n'est pas de ce monde, a publié une Allocution qui abandonnant en *tout* et partout le *terrain* de l'Église, trouble profondément les cœurs de tous les patriotes autrichiens, parce qu'elle est capable d'ébranler la conscience des faibles et de donner aux déloyaux un prétexte au parjure, parce qu'elle exhorte même à manquer à leur devoir de sujets les ministres de l'Eglise qui ont la mission d'enseigner au peuple par leur parole et leur exemple l'obéissance envers les autorités.

« Même dans la partie orientale de l'empire, là où Votre Majesté exerce *immédiatement le ministère des Apôtres* avec toutes les attributions de la plénitude du pouvoir souverain, le clergé doit être poussé à refuser l'obéissance due au chef du pays et à l'*Église nationale de Hongrie.*

« Sire, il y a plus de cinq cents ans, lorsque l'omnipotence papale n'était pas encore une parole vide, le clergé de l'Église hongroise, tout en exprimant son respect pour la personne du Saint-Père, repoussa les usurpations de la cour de Rome, qui voulait s'immiscer dans les affaires intérieures du pays.

« Quand, plus tard, la paix intérieure de l'Angleterre fut menacée par les usurpations les plus dangereuses de la cour de Rome, les sujets catholiques du royaume des îles Britanniques exprimèrent à leur souverain, — quoique celui-ci ne partageât pas leur foi, — dans des adresses innombrables, et comme un seul homme, et de la manière la plus solennelle, leur dévouement absolu ; ils n'épargnèrent ni leurs biens ni leur sang pour défendre leur souverain, leur État et leur liberté.

« C'est ainsi qu'ont agi dans tous les temps jusqu'à nos jours les citoyens fidèles de tous les États de l'Europe chrétienne, toutes les fois que la cour papale a commis des excès de pouvoir ; car, outre la crainte de Dieu et l'amour de la famille, la fidélité envers le prince et l'amour de la patrie sont les plus beaux et les plus naturels sentiments de l'homme.

« Nos ancêtres aussi, les citoyens de la ville royale d'Olmütz, furent attachés à Votre Majesté d'un attachement ferme et inviolable pendant des siècles, dans toutes les circonstances et dans les temps les plus difficiles. Nous, leurs descendants, nous partageons, comme *catholiques*, avec Votre Majesté, la même foi, les mêmes sentiments religieux; Votre Majesté est issue d'une dynastie qui a rendu à l'Église, dans tous les temps, les services les plus essentiels, et qui a su unir l'abnégation aux sacrifices les plus grands. Nous vénérons en Votre Majesté le fondateur et le protecteur de *l'Église libre dans l'État libre* ; mais c'est justement à cause de cela que nous sentons doublement l'injustice de cette violation injustifiable.

Nous y voyons une attaque faite contre la *personne sacrée de notre monarque*, contre la dignité et l'indépendance de notre État, de notre constitution, une attaque contre la sainteté du foyer domestique, contre la liberté de la civilisation, contre les acquisitions spirituelles des temps passés et présents, une attaque non-seulement contre la base de l'État moderne, mais aussi contre toute sorte de culture humaine, sans laquelle notre chère Autriche devrait bientôt retomber dans les ténèbres des temps les plus obscurs du moyen âge.

« Sire, nous ne voulons pas nous laisser arracher ces biens les plus chers de l'humanité, ni les laisser amoindrir de quelque manière que ce soit. Malgré notre vénération pour la religion du Christ, malgré notre respect pour le pouvoir ecclésiastique du Siége pontifical, nous ne souffrirons pas d'attaques contre les droits de la couronne ; mais nous resterons dévoués à Votre Majesté avec une invariable fidélité ; et quelles que soient les épreuves que l'avenir nous réserve, nous vous aiderons, selon nos forces, à défendre et à maintenir, avec énergie, les lois faites pour le bien-être de notre pays. »

A Vienne, la *Société pour la défense des droits du peuple*, prend cette résolution :

« La société déclare l'allocution contre l'Autriche une usurpation sans mesure sur les droits inaliénables de l'État. La société exprime sa juste confiance que le gouvernement emploiera contre ces attaques injustifiables, faites aux droits et à la souveraineté de l'État, des moyens plus énergiques que ceux dont il a fait usage jusqu'à présent pour défendre l'honneur et la dignité de l'État. La société déclare en même temps que c'est une exigence impérieuse de l'époque de s'émanciper entièrement de la Papauté,

et que par conséquent il faut supprimer le concordat tout entier. »

Voici encore un passage d'une adresse votée dans une réunion de la société démocratique de Gratz, préparée par le docteur Schmidt, professeur à l'Université, et présidée par le professeur Hauenstein, récemment élu recteur de cette même Université :

« Avec la clémence qui convient au fort vis-à-vis du faible, l'Autriche pourrait tolérer que le Pape condamne sa vie constitutionnelle : elle pourrait pardonner l'ingratitude qui a oublié combien de fois l'Autriche a raffermi avec le sang de ses fils le trône pontifical depuis longtemps vermoulu. Mais quand l'Évêque de Rome, comme premier Évêque de l'Église catholique, se permet de s'immiscer dans le droit inaliénable de la législation d'un État, quand il exhorte les sujets à résister à la loi, alors il est temps de lui rappeler à la mémoire que l'Église n'existe que *dans* l'État, qu'elle n'est pas *au-dessus* de l'État, qu'elle ne peut s'arroger de franchir les limites de son domaine, qu'elle ne doit pas oublier sa propre doctrine : Rendez à César ce qui est à César. En violant la dignité de notre monarque, en attaquant l'indépendance de notre État, l'allocution du Pape use aussi d'une ironie amère contre l'esprit, contre la dignité de l'homme. »

7. — *Grand duché de Bade.* — Un monument est élevé à la mémoire de Jean Hus à Constance.

8. — *Italie.* — Les journaux font connaître les statuts suivants de *l'Alliance républicaine universelle* :

L'Alliance universelle républicaine se compose de tous les citoyens qui, reconnaissant que la monarchie est l'unique et véritable cause des malheurs des peuples, professent une foi ferme et sincère dans le principe républicain. Par conséquent, ceux qui regardent comme impossible l'institution du gouvernement républicain en Italie ne peuvent faire partie de cette association.

L'Alliance républicaine est unitaire, elle tend à être un corps armé, et elle est en relation et liée par un pacte fraternel avec tous les peuples libres du monde. L'Alliance républicaine a, par conséquent, pour but de hâter le triomphe de l'unité républicaine, de l'unité et de l'indépendance de l'Italie, de reconquérir pour l'Italie ses frontières naturelles et toutes les provinces actuellement soumises au Pape et aux dominations étrangères, et de proclamer le plus tôt possible la république du haut du Capitole.

L'association ne pouvant tenir de séances publiques par le fait de la volonté des hommes du gouvernement, est une association secrète.

Tout associé prêtera serment d'accomplir de toutes ses forces, et même en faisant le sacrifice de sa vie, pour l'établissement du gouvernement républicain, de la complète unité et indépendance de l'Italie, les devoirs suivants :

1. Apostolat républicain parmi les habitants des villes et des campagnes, et surtout parmi les classes ouvrières.

2. Propagande active dans l'armée.

3. Hâter la délivrance de Rome et répandre dans les masses la juste conviction que cette œuvre ne peut et ne doit s'accomplir que par le peuple.

4. Armement au moyen de la carabine ou du fusil de tout associé apte à l'action.

5. Propagande de publications républicaines.

6. Prendre les armes aussitôt que sonnera l'heure de la délivrance, et ne plus les déposer que lorsque le but sera atteint.

7. En tout ce qui concerne l'Alliance républicaine universelle, prêter une obéissance aveugle à ses propres chefs.

8. Garder inviolablement le secret et l'existence de l'Alliance républicaine, et souffrir tous les tourments plutôt que de trahir ses frères.

9. Prendre, dans le mois de l'admission, une carte d'une lire et verser en une seule fois au moins 50 centimes pour le fonds de la caisse du comité local. Payer ensuite une côte mensuelle d'une lire (1 fr.) si l'on appartient à la section contribuante, et une cote mensuelle à déterminer par le *capo-squadra*, et d'après ses moyens, si l'on appartient à la section mobile.

10. Ne pas appartenir à d'autres associations, ou, si l'on en fait partie, ne pas chercher à faire prévaloir dans l'Alliance républicaine les règles ou les tendances propres à ces associations. Puis, se conserver toujours vertueux, moral et honnête, ces qualités étant essentielles à un bon républicain.

Organisation.

L'Alliance républicaine est divisée en deux sections : la section mobile et la section des contribuables. Elle a un comité secret et invisible.

Elle a en outre cinq commissions également secrètes et invisibles, qui sont :

1. La commission pour l'extension de la Société.
2. La commission d'armement.
3. La commission d'affiliation dans l'armée.
4. La commission de la presse.
5. La commission de l'insurrection de Rome.

Un caissier, — deux intermédiaires, — et tout un corps d'association.

Les affiliés, qui constituent le corps de l'association, sont divisés en escouades (squadre), compagnies et sections.

L'escouade est composée de cinq à dix individus et obéit à un chef d'escouade.

La compagnie est composée de trois escouades et obéit à un chef.

La section est composée de cinq compagnies et obéit à un chef.

Les affiliés correspondent avec leur chef d'escouade.

Le chef d'escouade avec le chef de la compagnie, celui-ci avec le chef de section et ce dernier avec les intermédiaires.

Le paiement des cotes mensuelles se fait par la voix hiérarchique au chef de section, et par celui-ci au caissier, au moyen des intermédiaires.

Il y a des comités locaux, provinciaux et centraux.

Les comités locaux correspondent avec les comités provinciaux, ceux-ci avec le comité central, et ce dernier avec Joseph Mazzini, chef visible de l'Association.

Tous les trois mois on présentera un compte-rendu des encaisses et des dépenses à l'approbation des chefs de compagnies et des intermédiaires.

L'encaisse provenant de la vente des cartouches sera expédiée mensuellement à Joseph Mazzini, en même temps que la moitié des encaisses mensuelles. L'autre moitié sera retenue pour le fonds de la caisse du comité local.

10. — *Autriche.* — Manifestations séditieuses et irréligieuses à Trieste, aux cris de *à bas Bach!* (le gouverneur de Trieste) *Vive Gisktea! Vive Brust! Vive l'Italie! A bas Rome! Vive l'Autriche! Vive Garibaldi! A bas le Pape! Mort à Pie IX!*

France. — Discussion dans le corps législatif à l'occasion de la Bulle de convocation du concile. Voy. pages 189 et suiv.

15. — *France.* — Mgr Delalle, évêque de Rodez, écrit à M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*.

Les trois discours prononcés au corps législatif par MM. Guéroult, Ollivier et Baroche, soulèvent tout un monde de questions qui ont été cent fois traitées et résolues. Aux yeux des hommes versés dans la théologie et l'histoire de l'Église, ce ne sont là que des réminiscences de l'ancien régime, radicalement détruit, où se mêlent les tendances toujours plus manifestes de la démocratie contemporaine vers le césarisme moscovite, qui est l'absorption de l'humanité, corps et âme, par le Dieu-État.

La presse catholique s'exerce maintenant sur cet incident parlementaire, qui remet à l'ordre du jour les rapports entre l'Église et l'État, et la grande question du concile œcuménique.

Je ne puis qu'applaudir au zèle avec lequel les champions du catholicisme s'efforcent de rétablir, je ne dis pas seulement les vrais principes de la liberté religieuse, mais les vraies notions de ce pauvre bon sens outragé et traqué de nos jours comme une institution *cléricale*.

Mais en signalant l'énorme contraste qui existe entre nos institutions sociales actuelles et celles de l'ancienne monarchie française, entre la situation présente du clergé et celle qui lui avait été faite par les siècles chrétiens, les écrivains dévoués à cette grande cause me paraissent avoir oublié un point essentiel et décisif dans cette polémique soutenue avec tant de savoir et de talent contre le césarisme démocratique. Autrefois, l'organisation sociale reposait sur le principe de l'*unité* entre l'Église et l'État, qui avait pour conséquence la sanction civile des croyances catholiques et des lois ecclésiastiques et la répression par le bras séculier des atteintes qui leur étaient portées.

Une autre conséquence de cet état de choses, c'est qu'il fallait être catholique pour s'asseoir sur le trône de France, et pour exercer des fonctions publiques dans ce royaume.

De plus, il y avait des conseillers-clercs dans les Parlements, et le clergé figurait en tête des trois ordres dans les États-généraux. On peut apprécier diversement cet état de choses, et les critiques n'ont pas fait défaut, sur ce point comme sur tout le reste. Mais c'est là un fait incontestable dont il faut tenir compte, lorsqu'on veut comparer le passé au présent, si l'on ne veut pas tomber dans les anachronismes les plus grotesques.

L'enregistrement des décrets pontificaux et des conciles par les Parlements, avait pour objet, non

pas précisément d'en autoriser la publication dans le royaume, ni d'établir ces corps constitués juges de la foi et de la discipline ecclésiastique ; mais il avait pour objet d'adopter comme *lois de l'État* les décisions dogmatiques et disciplinaires des papes et des conciles. Ces décisions, dès qu'elles étaient connues, obligeaient au for de la conscience, qui est le domaine propre de l'Église, mais elles n'avaient force de *lois civiles* que quand elles avaient été *reçues* par l'État selon les formes accoutumées, c'est-à-dire par l'enregistrement des Parlements. Dès lors, il était défendu de rien écrire ni de rien faire contre ce qui avait été ainsi sanctionné par la puissance civile, et les écrivains ne pouvaient échapper à ces prescriptions, parce qu'ils ne pouvaient rien publier sans un *privilége du roi*.

Que reste-t-il de cette organisation sociale ? Rien. A l'exception du concordat, qui est devenu loi de l'État, et de la loi de 1814 sur le repos du dimanche, qui n'est plus observée que comme obligation de conscience, on chercherait en vain dans l'immense collection du Bulletin des lois une disposition qui ait pour objet de sanctionner nos croyances et nos lois ecclésiastiques. Dépourvue de cet appui du bras séculier que l'Église de France ne réclame pas, elle est dans le droit commun, et ses rapports avec l'État sont réglés uniquement par le concordat. Entre elle et l'État, il y a *union*, mais il n'y a plus *unité*. Le clergé français a perdu la grande position qui lui avait été faite en retour de ses grands services, mais il a conservé son indépendance dans l'ordre spirituel et dans sa hiérarchie.

Je résume ce que je viens de dire. Sous l'empire de *nos rois*, comme dit un de nos démocrates avec tant d'amour, l'État intervenait dans les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique, pour donner *force de loi* aux décisions de l'Église. De nos jours il n'est plus question et il ne peut plus être question d'intervenir dans ce sens, et la conséquence logique de cette situation, c'est que le gouvernement doit nous laisser faire nos affaires comme nous lui laissons faire les siennes. Sauf l'exercice des droits civils qui nous appartient comme à tous les citoyens, nous restons étrangers à la politique. Sauf les attributions que lui a conférées le concordat, l'État doit rester étranger aux doctrines et au gouvernement de l'Église.

S'il dépasse cette limite, il envahit le domaine des consciences, il foule aux pieds la distinction des deux pouvoirs, qui est un principe fondamental de l'Évangile, il ressuscite le pontificat des Césars païens. Quand on prétend faire revivre les traditions du passé, il faudrait l'accepter dans toutes ses conditions; est-ce là ce que veulent les sophistes que nous combattons ? Non, assurément. Ce que veulent ces prétendus amis de la liberté, c'est opprimer, écraser, anéantir le culte catholique. Peu leur importent l'histoire qu'ils ne connaissent pas, et la logique qui les condamne ! qui peut savoir jusqu'où ils vont dans leurs rêves de tyrannie, et s'ils ne caressent pas l'espoir d'un retour aux violences sanguinaires de l'émeute ou à l'échafaud de 93 ? Ils ont pour devise : *Exinanite*.

21. — *Rome.* — La Sacrée Congrégation des Rites tient chez le cardinal Sacconi, rapporteur de la cause, la séance anté-préparatoire sur les miracles du vénérable serviteur de Dieu Bernardino Realino, prêtre profès de la Compagnie de Jesus, né à Carpi dans l'Émilie, le 1er décembre 1530, mort à Lecce le 2 juillet 1617. Il avait étudié le droit civil et canonique à Bologne et y avait pris ses grades le 3 juin 1556. Le P. Boero, auquel nous devons une vie exacte et élégante de ce vénérable serviteur de Dieu (*Rome*, *Morini*, 1832), a tiré des archives diverses lettres qu'il avait écrites à ses parents et en a formé un petit volume imprimé à Naples en 1854, chez Nobile. Ces lettres sont de très-bon style, pleines d'enseignements salutaires et peuvent servir très-utilement de règle de conduite aux familles chrétiennes. »

25. — *Belgique.* — Mort de M. Edouard Ducpétiaux, le principal organisateur des congrès catholiques de Malines. Jeune encore, il avait pris une large part dans la presse aux combats obstinés que Guillaume Ier livrait pour maintenir la Belgique sous son despotisme. Pendant la révolution qui assura l'indépendance de ce pays, il tomba au pouvoir des Hollandais qui le retinrent prisonnier. Rendu à la liberté par suite du triomphe de l'insurrection belge, il revint à Bruxelles, où il se livra bientôt aux études d'économie charitable, pour lesquelles il avait toujours eu une grande prédilection. Il eût pu aspirer à de hautes fonctions dans l'État, mais il se contenta de celles d'inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Il publia plusieurs ouvrages qui furent appréciés. Revenu à la pratique

sincère et complète du catholicisme, il songea à doter son pays d'un congrès catholique, semblable aux réunions qu'il avait pu étudier en Allemagne et en Suisse. Après avoir assisté, en 1862, à la réunion des Associations catholiques allemandes à Aix-la-Chapelle, il s'associa avec feu M. Mœller, professeur à l'université catholique de Louvain, et avec M. Barthélemy Dumortier, membre de la Chambre des Représentants. Ils rédigèrent un avant-projet de statuts, et dès le 31 janvier 1863, le Comité central fut institué dans une réunion qui fut tenue à Bruxelles au local de la *Société d'Émulation*.

Les services éminents que M. Ducpétiaux rendit à la cause de la Religion lui valurent l'admiration et la sympathie du monde catholique tout entier, et celui qui proposa en 1864 de lui donner une marque publique de reconnaissance, ne fit qu'exprimer ce qui était dans le cœur de tous. Aussi ce fut avec enthousiasme qu'on accueillit l'idée de lui offrir un magnifique vase qui excita l'admiration générale à l'exposition universelle de Paris.

Le 17 janvier 1865, M. le baron de Gerlache, qui présidait le banquet offert en l'honneur de M. Ducpétiaux, lui dit à bon droit : « Dans un « pays où les hommes de dévouement sont « nombreux, il y en avait peut-être bien peu « qui pussent mener heureusement à fin une « œuvre difficile et compliquée de tant de dé« tails. Quelle activité prodigieuse, quelle « énergie, quelle persévérance, quels talents « et combien de sortes de talents il lui a fallu « déployer ! Que d'hommes différents il lui a « fallu rassembler pour les confondre en « quelque sorte dans une seule pensée ! Il a « donné rendez-vous à Malines aux catholi« ques de tous les pays, et vous avez vu y « arriver des hommes éminents dans les « sciences, dans les arts, dans les lettres, de « puissants écrivains, des hommes fameux « par leur éloquence à la tribune politique « et à la chaire sacrée. Ces souvenirs « vous resteront, Messieurs. Le recueil des « travaux de l'Assemblée générale des catho« liques, que vous devez à votre excellent « secrétaire, vous dira mieux que mes paro« les les services rendus à la cause commune « par M. Ducpétiaux, et combien les solen« nels remercîments que vous lui adressez « aujourd'hui, sont mérités. »

M. Ducpétiaux ne se contentait point de réunir les catholiques à Malines : il s'efforçait de mettre à exécution les résolutions qu'ils y avaient prises, et dans l'intervalle des sessions ce fut le but de ses constants efforts, presque toujours couronnés de succès.

Des labeurs aussi persévérants, aussi pénibles, devaient avoir une mauvaise influence sur la santé de M. Ducpétiaux ; mais vainement lui recommandait-on le repos : son zèle ne consulta point ses forces, et déjà avant le dernier Congrès de Malines, sa santé se trouva fortement ébranlée. Il voulut néanmoins remplir sa tâche jusqu'au bout, et même après la clôture de la session, il poursuivit la réalisation des résolutions qui y avaient été prises : plus d'une fois, il réunit à cet effet le Comité central ; mais dès le mois d'avril la maladie, qui le minait, fit de rapides progrès, et ses amis ne purent plus douter qu'un coup terrible les menaçait.

Quant à lui, entièrement résigné à la volonté de Dieu, il accepta ses souffrances avec une patience toute chrétienne, ne murmurant point, mais rapportant tout à Celui dont il avait si noblement servi la cause. Plusieurs fois, M. Ducpétiaux communia, et le 13 juin il demanda lui-même à être administré, quoiqu'à cette époque il éprouvât un certain soulagement. Dans le dernier mois, son état s'empira beaucoup et il expira le 23 juillet.

Rome. — Décret de la Congrégation des Rites, qui résout affirmativement la question controversée de savoir si le prêtre revêtu des ornements noirs, aux messes des morts, peut administrer la sainte communion, même avec des hosties préconsacrées qu'il retire du tabernacle. Le décret défend, en outre, de célébrer les messes des morts avec des ornements violets, excepté dans le cas qu'il spécifie.

Lettre apostolique de notre Saint-Père le Pape Pie IX, par laquelle le prêtre Cyrino Rinaldi est nommément et solennellement excommunié :

A nos Vénérables Frères les Archevêques, Évêques et autres ordinaires légitimes;
A nos biens-aimés fils ecclésiastiques et religieux, et à tous les fidèles du Christ de la Sicile.

LE PAPE PIE IX.

Vénérables Frères et bien-aimés Fils, salut et bénédiction apostolique.

Vous savez tous que, pénétré du devoir de notre charge apostolique et dans notre ardente sollicitude pour le bien de l'Église universelle et le salut des âmes, voulant faire cesser absolument les maux extrêmes et les dommages d'une si grande gravité que causent depuis tant de temps à vos églises et aux fidèles de la Sicile la prétendue *légation apostolique* sicilienne et ce qu'on appelle la *monarchie*, dès l'année 1864, et sous la date du V des kalendes de février, nous avons donné *sub plumbo* la lettre apostolique commençant par le mot *suprema*, promulguée ensuite par notre ordre et avec les formalités en usage à Rome, le 10 octobre 1867, par laquelle nous avons supprimé, pleinement éteint et aboli les susdites légation apostolique et monarchie, et en outre le juge délégué et son tribunal, avec tous ses ministres et officiers. Dans cette lettre apostolique nous avons prescrit, entre autres choses, qu'après un délai de deux mois à partir du jour de sa promulgation, elle aurait son plein effet, et que tous et chacun de ceux qu'elle concerne seraient, dès ce moment, atteints, obligés et liés par elle, comme si elle avait été nommément et personnellement signifiée à chacun d'eux. Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères et bien-aimés Fils, avec quel soin et quel zèle nous nous sommes appliqué à pourvoir aux besoins et aux intérêts spirituels des fidèles de vos contrées. Le jour même où fut promulguée la lettre apostolique *sub plumbo* dont nous venons de parler, nous donnâmes *sub annulo piscatoris* la lettre commençant par ces mots *Multis gravissimis*, par laquelle, nous avons accordé à vous, vénérables Frères et aux autres ordinaires légitimes, en Sicile, les pouvoirs nécessaires et opportuns, en réglant le mode selon lequel les causes appartenant au for ecclésiastique peuvent et doivent être instruites et jugées.

Aucun de vous n'ignore que le 15 octobre de l'année dernière, par notre ordre exprès et suprême, notre congrégation préposée aux affaires des Évêques et des Réguliers a fait parvenir un exemplaire de la lettre apostolique *sub plumbo*, rappelée ci-dessus, au prêtre Cyrino Rinaldi, qui remplissait la charge de *juge de la monarchie*, comme on l'appelle, avec un très-sévère moni-

Venerabilibus fratribus archiepiscopis, episcopis, aliisque legitimis locorum ordinariis, ac dilectis filiis ecclesiasticis et religiosis viris, cunctisque christifidelibus Siciliæ.

PIUS PP. IX

Venerabiles Fratres, ac Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quisque vestrum optime noscit, Nos pro supremi Nostri Apostolici muneris officio de universæ Ecclesiæ bono, animarumque salute vehementer sollicitos ad maxima et gravissima mala, ac damna penitus amovenda, quæ in istas Siciliæ Ecclesias, et fideles ex prætensa Apostolica Sicula Legatione, et ita dicta Monarchia jamdiu redundabant, usque ab anno millesimo octingentesimo sexagesimo quarto Apostolicas Nostras sub plumbo V. Kalendas Februarii edidisse Litteras incipientes « *Suprema,* » ac die decimo mensis Octobris anno millesimo octingentesimo sexagesimo septimo juxta Nostra mandata ex more Romæ vulgatas, quibus commemoratam Apostolicam Legationem, et sic appellatam Monarchiam, nec non Judicem Delegatum, ejusque tribunal, omnesque ministros, et officiales de medio sustulimus, planeque extinximus, et abolevimus. In quibus Nostris Litteris inter alia præscripsimus, ut post duos menses a die publicationis, et affixionis earumdem Litterarum computandos, deberent Litteræ ipsæ plenum suum effectum habere, et omnes, ac singulos, quos illæ concernerent, perinde afficere, obligare, et arctare, ac si unicuique eorum nominatim, ac personaliter intimatæ fuissent. Neque ignoratis, Venerabiles Fratres, ac Dilecti Filii, qua cura et studio spiritualibus istorum fidelium indigentiis, utilitatibusque consulere studuimus. Namque alias Nostras Litteras Annulo Piscatoris obsignatas incipientes « *Multis gravissimis,* » et datas eodem die et anno, quibus Apostolicæ sub Plumbo Litteræ editæ fuerunt, emisimus. Quibus quidem Litteris opportunas, ac necessarias facultates Vobis, Venerabiles Fratres, aliisque legitimis in Sicilia Ordinariis tribuimus, ac simul statuimus modum, quo causæ ad forum ecclesiasticum pertinentes possent, ac deberent judicari, et agi.

Ac neminem vestrum latet, die 15 mensis Octobris superiori anno a Nostra Congregatione negotiis Episcoporum, et Regularium præposita missum fuisse supremo, et expresso Nostro jussu exemplar earumdem Litterarum sub Plumbo ad Presbyterum Cyrinum Rinaldi, qui sic nuncupatæ Monarchiæ Judicis munere fungebatur, et eidem severissimum Monitum datum fuisse. Quo monito

eidem Sacerdoti Rinaldi, Nostro nomine, et Apostolica Auctoritate fuit denunciata majoris excommunicationis pœna latæ sententiæ ipso facto incurrenda absque ulla alia declaratione, cujus absolutio Nobis est reservata, excepto tantum mortis articulo, quoties ipse seu directe, seu indirecte, et quovis alio modo ausus fuisset vel earumdem Litterarum exsecutionem impedire, vel nomen officii, quod gerebat retinere, vel ejusdem officii exercitio se immiscere sub quocumque titulo, prætextu, colore, et quocumque actu etiam extrajudiciali, et œconomico per interpositam quoque personam peracto. Insuper eidem Presbytero Rinaldi declarabatur, hujusmodi excommunicationis comminatione, minime derogari aliis ecclesiasticis pœnis, et censuris, quas Sacri Canones, et Apostolicæ Constitutiones in illos infligunt, qui exsecutionem Actorum hujus Sanctæ Sedis impediunt, vel ecclesiasticam jurisdictionem usurpant, vel liberum Episcoporum auctoritatis exercitium perturbant. Ac idem Presbyter Nostro etiam nomine etiam atque etiam monebatur, ut quoad actus per abusionem factos, quibus præterito tempore locum dederat, sacerdotalis præsertim conditionis suæ memor, serio conscientiæ suæ consulere, ac severissima Dei judicia formidare vellet.

toire par lequel, en notre nom et en vertu de l'autorité apostolique, lui a été signifiée la peine de l'excommunication majeure *latæ sententiæ*, qu'il encourrait *ipso facto*, sans autre déclaration, l'absolution nous en demeurant réservée, sauf à l'article de la mort, toutes les fois que, directement ou indirectement, ou de quelque manière que ce soit, il aurait l'audace soit d'empêcher l'exécution de ladite lettre apostolique, soit de prendre le titre de la charge qu'il remplissait, soit de s'immiscer dans l'exercice de cette même charge, n'importe sous quel titre, prétexte ou apparence et par quel acte même extra-judiciaire et économique, même accompli par personnes interposées. Il était de plus déclaré au même prêtre Rinaldi, que, par cette menace d'excommunication, il n'était en rien dérogé aux autres peines et censures ecclésiastiques dont les sacrés canons et les constitutions apostoliques frappent ceux qui mettent obstacle à l'exécution des actes de ce Saint-Siége, ou qui usurpent la juridiction ecclésiastique, ou qui troublent les Évêques dans le libre exercice de leur autorité.

Des avertissements réitérés ont en outre été donnés en Notre nom à ce même prêtre, quant aux actes abusifs auxquels il a donné lieu dans le passé, pour que, se souvenant surtout de la dignité sacerdotale dont il est revêtu, il songe sérieusement à sa conscience et à la crainte que doivent inspirer les redoutables jugements de Dieu.

Jam vero etiamsi idem Presbyter Rinaldi monitum, et prædictas Nostras sub Plumbo Litteras acceperit, quæ per publicas Romanas, Florentinas, et Siculas, ac fere omnes ephemerides vulgatæ fuerunt, tamen officii sui omnino oblitus, eo temeritatis, et audaciæ devenit, ut supremam Nostram, et Apostolicæ hujus Sedis auctoritatem omnino contemnens, ac majoris Excommunicationis pœnam plane despiciens haud extimuerit pergere sacrilego prorsus et abominabili ausu sese immiscere prædicto sic appellatæ Monarchiæ Judicis officio a Nobis abrogato, ac plane sublato, et actus exercere omnino nullos et irritos cum summo fidelium scandalo, animarum detrimento, ac gravissimis Episcoporum injuriis et vexationibus. Tædet sane hic recensere singulos usurpatæ jurisdictionis actus, quos ipse Presbyter Rinaldi post acceptas Nostras Litteras et Monitum audacissime admisit, nihil dubitans minitari quoque Vobis, Venerabiles Fratres, pecuniarias mulctas. In tanta igitur, ac tam perniciosa hujus Presbyteri contumacia, ad supremam Nostram, et hujus Sanctæ Sedis potestatem tuendam, ad Episcoporum auctoritatem, jurisdictionemque vindicandam, ad tantum scandalum

Et cependant, quoiqu'il ait reçu ce monitoire et la Lettre apostolique *sub plumbo*, reproduite d'ailleurs par les journaux de Rome, de Florence, de la Sicile, et par presque toutes les feuilles publiques, ce même prêtre Rinaldi, oubliant complétement son devoir, a poussé la témérité et l'audace à ce point que, méprisant l'autorité de ce Siége apostolique, et se moquant de la peine de l'excommunication majeure, il n'a pas craint, par un sacrilége abominable, de s'immiscer dans la susdite charge de juge de la monarchie, abolie et pleinement supprimée par nous, et d'accomplir des actes absolument nuls et sans valeur, source du plus grand scandale pour les fidèles, de détriment pour les âmes, des injustices et des vexations les plus graves pour les Évêques. Il nous répugne d'énumérer ici tous les actes de juridiction usurpée que ce prêtre Rinaldi a eu l'audace de commettre après voir reçu notre Lettre apostolique et le monitoire, n'hésitant même pas à vous menacer, vous, Vénérables Frères, d'amendes pécuniaires. En présence d'une si grande et si pernicieuse obstination dans la révolte, pour maintenir notre suprême puissance, la puissance de ce Saint-Siége, pour venger

l'autorité et la juridiction des Évêques, pour faire cesser un si grand scandale, pour veiller au salut des fidèles de la Sicile, le cœur plein de douleur, nous avons jugé que c'était pour nous une nécessité absolue d'employer le moyen que nous donnent les prescriptions des sacrés canons et les exemples des Pontifes romains nos prédécesseurs, et de tirer le glaive que Dieu nous a remis pour la défense de la religion et de la justice. C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu tout-puissant, et des saints Apôtres Pierre et Paul, et la nôtre, nous excommunions solennellement et nommément par la présente Lettre ledit prêtre Cyrino Rinaldi, qui, en vertu du monitoire sus-mentionné, a déjà encouru l'excommunication majeure, nous le frappons d'anathème, et le séparons du corps de l'Église, et nous statuons, décrétons et déclarons que tous doivent absolument le fuir.

Fasse Dieu, riche en miséricorde, que ce malheureux prêtre soit guéri par ce remède violent, mais nécessaire, que nous lui appliquons, et que, reconnaissant ses fautes si graves, il se repente; que, par une sincère et salutaire pénitence, il pourvoie au bien de son âme, afin que nous ne soyons pas contraint à des mesures ultérieures.

En cette occasion, comme en toutes les autres, que notre parole vous anime, Vénérables Frères, à poursuivre intrépidement, pleins de confiance dans le secours divin, et avec plus de zèle que jamais, en ces temps de perturbation et d'iniquité, le combat que vous soutenez pour la cause de Dieu et de sa sainte Église, et votre travail pour de salut du troupeau confié à vos soins.

Quant à vous, bien-aimés Fils, nous vous demandons, par nos exhortations les plus vives, d'éviter soigneusement les piéges que vous tendent, dans leur scélératesse, les hommes ennemis, d'avancer d'un pas joyeux dans la voie du Seigneur, d'y marcher dignement, vous rendant agréables à Dieu en toutes choses, et produisant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres.

Comme gage de notre bienveillance particulière, nous vous donnons avec amour, du plus intime de notre cœur, à vous tous, Vénérables Frères et bien-aimés Fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 23 juillet 1868.

De notre Pontificat, l'an 23.

N. CARD. PARRACCIANI CLARELLI.

amovendum, et ad Siciliæ fidelium salutem curandam dolenter quidem, necessario tamen illud concilium a Nobis omnino suscipiendum esse duximus, quod ex Sacrorum Canonum præscripto, ex Romanorum Pontificum Prædecessorum Nostrorum exemplo præsto est, ut nimirum exeramus gladium, quo Nos Deus ad Religionis, et justitiæ defensionem munivit. Quare auctoritate Omnipotentis Dei, et Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra eumdem Presbyterum Cyrinum Rinaldi, qui ex vi commemorati Moniti in majorem excommunicationem jam incidit, hisce Nostris Litteris solemniter, ac nominatim excommunicamus, anathematizamus, et ab Ecclesiæ corpore segregatum, ac prorsus ab omnibus vitandum esse statuimus, decernimus, ac denunciamus.

Faxit dives in misericordia Deus, ut infelix hic Sacerdos hac acri sane, sed necessaria medicina a Nobis in ipsum adhibita sanetur, utque ipse gravissima sua recognoscens errata resipiscat, ac sincera et salutari pœnitentia animæ suæ bono prospiciat, ne ad ulteriora procedere cogamur.

Denique hac quoque occasione Vobis iterum animos addimus, Venerabiles Fratres, ut divino auxilio freti pergatis majore usque studio in hac tanta temporum perturbatione et iniquitate impavide tueri Dei, ejusque Sanctæ Eclesiæ causam, et gregis curæ Vestræ commissi salutem curare.

Vos autem, Dilecti Filii, etiam atque etiam hortamur, ut nefarias inimicorum hominum insidias sedulo devitetis, et alacriore usque pede incedatis per semitas Domini, et ambuletis digne Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes.

Ac præcipuæ Nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem intimo cordis affectu Vobis ipsi, Venerabiles Fratres, ac Dilecti Filii, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die 23 Julii, Anno 1868.

Pontificatus Nostri Anno vicesimotertio.

N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.

31. — *Italie.* — Le protocole final pour le partage des inscriptions de la dette publique pontificale, en exécution de la convention du 7 décembre 1866, est signé à Florence. En voici les points principaux :

Les soussignés, ministre des finances de Sa Majesté le roi d'Italie, d'une part, et envoyé extraor-

dinaire ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur des Français auprès de Sa Majesté le roi d'Italie, d'autre part, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ayant pris connaissance des accords passés entre l'ambassadeur de France près le Saint-Siége et le directeur général de la dette publique du royaume d'Italie, relatifs à l'exécution de la convention signée à Paris le 7 décembre 1866, sur lesquels accords le Saint-Siége, consulté par le gouvernement français, n'a pas trouvé d'objections, ont arrêté les conventions suivantes :

Art. 1er. La part proportionnelle de la dette publique pontificale inscrite que le gouvernement italien doit prendre à sa charge, aux termes de la convention du 7 décembre 1866, et transférer sur son Grand-Livre, par suite des annexions des provinces des Romagnes, des Marches, de l'Ombrie et de Bénévent, a été fixée à la somme de 18, 627, 773 fr. 33 c., savoir :

Pour la dette perpétuelle, à.	7,892,984 fr.	78
Pour la dette rachetable...	10,734,788	55
Ensemble..........	18,627,773 fr.	33

Mais comme, dans la somme de la dette consolidée, on avait compris la rente de 214 mille francs, représentant les titres déposés pour nantissement du prêt d'un million de ducats que le trésor napolitain a fait au Saint-Siége, en date du 14 avril 1860, et que tout ce qui concerne ce prêt fait partie d'un des points litigieux spécialement réservés par l'art. 9 du protocole annexé à la convention du 7 décembre 1866, pour être ultérieurement réglés, il a paru équitable de retrancher provisoirement, dès à présent, la rente de 214 mille francs en question du total de la dette partageable, et l'on a procédé d'un commun accord à la rectification de la liquidation sur ce point, ainsi qu'il résulte du tableau annexé.

En conséquence de ce qui précède, et d'autres rectifications résultant de la nouvelle liquidation annexée au présent protocole, le montant de la part de l'Italie est et demeure réduite à la somme de 18,438,193 fr. 71 c., savoir :

Pour la dette perpétuelle, à	Fr. 7,749,215	64
Pour la dette rachetable, à	10,688,978	07
Ensemble	Fr. 18,438,193	71

Art. 2. D'après l'art. 8 du protocole explicatif de la convention, le partage des inscriptions de la dette perpétuelle devait avoir lieu par la voie du tirage au sort. Mais le gouvernement pontifical, préférant continuer le service des rentes perpétuelles nominatives, et notamment de celles appartenant aux corps moraux qui n'étaient pas encore passées à la charge du trésor italien, il a paru convenable d'accueillir les dispositions manifestées par le gouvernement pontifical de décharger le gouvernement italien de la rente de 415,884 fr. 82 c., correspondant au montant des incriptions appartenant aux corps moraux italiens (lesquelles resteraient alors à la charge du Saint-Siége sur le Grand-Livre pontifical), et de réduire de cette somme de 415,884 fr. 82 la quote-part de l'Italie dans la dette perpétuelle pontificale.

Cette proposition ayant été arrêtée par les deux gouvernements français et italien, le montant de la quote-part de l'Italie dans la dette pontificale perpétuelle est et demeure réduit et fixé à la somme de rente de 7 millions 333,330 fr. 82 c.

Fait et arrêté en double expédition.

A Florence, le 31 juillet 1868.

(L. S.) Signé : L.-G de Cambray-Digny.

(L. S.) Signé : Malaret.

Août.

5. — *Espagne.* — Le ministère, ayant eu vent d'un nouveau complot révolutionnaire tramé par des généraux et officiers de l'armée, avait exilé plusieurs de ceux-ci, et obtenu de la reine un décret d'exil contre le duc et la duchesse de Montpensier, soupçonnés d'être d'accord avec les conjurés. Le duc et la duchesse envoient à la Reine une protestation d'innocence, dont les événements postérieurs ont fait connaître la juste valeur.

9. — *Italie.* — La *Perseveranza* de Milan publie le document suivant :

Instruction touchant l'association pour la vendetta de Mentana.

L'association pour la vendetta (vengeance) de Mentana est la fraternité de toutes les villes pour une action commune, ayant pour objet l'entière unité et liberté de l'Italie.

Toute ville aura un comité, dit Comité du Faisceau romain. Ce comité aura pour objet de correspondre avec tous les comités des autres villes et de préparer le mouvement intérieur affiliant toute la bonne jeunesse, préparant des armes et autres choses. Les comités des diverses villes devront se communiquer entre eux les nouvelles des travaux accomplis, se servant d'un moyen difficile, même impossible à découvrir. A tout comité sera attaché un nombre déterminé de jeunes gens éprouvés et décidés; ils porteront le

titre d'affiliateurs ou chefs du peuple. C'est à eux que, le moment venu, sera confiée toute l'action. Chacun conduira son monde et agira dans la localité ou ailleurs suivant que l'ordonnera le comité local.

Tout affiliateur ou chef de peuple choisira, pour affilier, le quartier de la ville où il connaîtra le plus de monde et où il pensera exercer le plus d'influence. Deux d'entre eux pourront intervenir dans un seul quartier, si on le juge convenable. L'affiliateur devra appeler à son aide tout homme pour associer le plus de monde possible et tout individu par lui associé s'appellera affilié.

L'affiliateur ne devra jamais faire connaître à l'affilié les membres composant le comité, le lieu où celui-ci se rassemble, et d'autres détails. Il faudra constamment parler à l'affilié de la condition générale du pays, de son état misérable, de l'occasion propice et imminente de le venger, et il lui sera imposé le devoir de se tenir prêt à répondre à tout appel et de garder le plus profond secret.

Tout chef du peuple sera chargé de surveiller tous nos adversaires, de connaître leurs habitations, les personnes qu'ils fréquentent, les lieux où ils s'assemblent; de vérifier si dans son quartier il y a des boutiques d'armurier, quelle qualité et quantité d'armes s'y trouvent, de signaler les noms des réactionnaires, des moines et des prêtres, de voir sur quels points et comment on pourra défendre le mieux le quartier, dans le cas où il y aurait besoin de faire des barricades. Enfin, veiller sur tous, savoir tout et tout rapporter au comité. Les affiliateurs devront se communiquer respectivement leurs travaux, et ils pourront se servir pour surveiller le quartier de tout affilié le plus éprouvé et le plus énergique. L'affilié pourra, de son côté, associer les gens qu'il jugera convenables, sans toutefois révéler à aucun le nom de l'affiliateur.

De tous en général on exigera mensuellement quelque prestation en argent. Chacun donnera ce qu'il pourra. Chaque comité, tous les dix jours, tiendra réunion pour recevoir les rapports des affiliateurs, et s'il n'est pas allégué une juste raison, l'absence de l'un d'eux sera tenue pour chose très-répréhensible, attendu que la bonne marche des choses doit dépendre de l'énergie de chacun d'eux et d'eux tous. Quand les travaux seront généralement parfaits et complets, chaque comité de chef-lieu de province enverra, dans un endroit désigné d'avance, un de ses représentants, afin de fixer tous ensemble la manière de réaliser la révolution en entrant dans tous les détails.

Donné à Livourne, le 9 août 1868.

Ici un sceau de forme circulaire avec la légende : *Vendetta di Mentana*, — *Revanche* (ou vengeance) *de Mentana*.

13. — *Pérou.* — Un épouvantable tremblement de terre, attribué à l'éruption du Cotopachi, volcan située à quinze lieues au nord de Quito, se fait sentir au Pérou. Tous les ports de mer de la côte du sud des îles Chinchas à la frontière de Bolivie, près de Cobija, sont détruits. Le tremblement de terre ensevelit également deux grands chefs-lieux, Arequipa et Moquegua, ainsi que les villages et les plantations situés sur la Cordillère entre ces deux points. C'est à cinq heures du soir que la commotion s'est produite. A Iquique, excepté quelques maisons au sud de la rade et l'église, aucun édifice n'est resté debout. Tout aussitôt la mer, soulevée par l'oscillation du sol, s'est élevée à une hauteur prodigieuse, et, sortant de son lit, a littéralement balayé les ruines. Même désastre à Pisagua et Arica : dans cette dernière ville, toutes les habitations qui garnissaient la plage, celles des consuls de France, d'Angleterre, du Brésil et de Prusse ont disparu : le flot a tout emporté, maisons, meubles et archives.

17. — *France.* — A Saint-Omer, funérailles de l'abbé Eugène Dumetz, supérieur général de la société de Saint-Bertin, né à Amettes, le 3 juin 1797, d'une famille alliée à celle du B. Benoît-Joseph Labre. Ordonné prêtre à l'âge de vingt-deux ans, en 1819, il exerça d'abord le saint ministère à Amettes, puis fut nommé principal du collége de Saint-Paul, et devint, en 1829, professeur de philosophie au collége de Saint-Omer. Les événements politiques de 1830 lui ayant fait perdre sa chaire, il enseigna au pensionnat Saint-Bertin, que dirigeait un de ses frères. Successivement directeur et supérieur du pensionnat de Dohem, puis, de 1850 à 1856, supérieur du collége Saint-Bertin, M. Dumetz prit une part active au développement de la société dont il devint, en 1862, le supérieur général. Comme il l'avait fait pour l'institution de Marc, il concourut aussi à la fondation des divers colléges d'Aire, de Bergues, de Saint-Joseph à Lille. C'est en-

tre ses mains que Mgr Parisis voulut, à son arrivée dans le diocèse, remettre la direction du petit séminaire.

18. — *Rome.* — Décret de la Congrégation des indulgences relatif au scapulaire :

Ex quo parva scapularia, quæ fideles gestare solent, in sua origine et institutione aliud non sint quam scapularia variis Ordinibus Religiosis propria pro majori Fidelium commoditate ad parvam formam redacta, enata sunt dubia a Rev.-mo P. Procuratore generali Congregationis SS.-mi Redemptoris S. Congregationi indulgentiarum et SS. Reliquiarum proposita solvenda, quæ tam ad antiqua, quam ad recentiora Scapularia referuntur, scilicet :

I. « Utrum ad scapularia conficienda necessa« rio et exclusive adhibenda sit *materia ex lana* « vel utrum sumi etiam possit xylinum (vulgo *coton*) aliave similis materia. Et quatenus affir« mative ad primam partem, et negative ad se« cundam.

II. « Utrum vox *Pannus*, *Panniculus*, ab aucto« ribus communiter usurpata, sumi debeat sensu « stricto, idest de sola lanea *textura* proprie dicta « (vulgo *tissu*), vel utrum etiam intelligi possit « de lanea textura reticulata (vulgo *tricotage*) et « de quocumque laneo *opere acu picto* (*broderie*), « adhibito tamen semper colore præscripto.

III. « Utrum validum sit scapulare ex panno « laneo coloris præscripti, quod intexta vel acu « picta habet *ornamenta* pariter ex lana, sed di« versi coloris.

IV. « Utrum validum sit scapulare ex panno « lineo coloris præscripti, quod intexta vel acu « picta habet *ornamenta ex materia non lanea* v. « g. ex serico, argenteo, aureo, etc.

V. « Hucusque generalis viguit usus conficien« di scapularia formæ oblongæ vel saltem qua« dratæ : nunc autem quibusdam in regionibus « introducitur usus conficiendi scapularia formæ « rotundæ vel ovalis; imo et multangulæ : quæ« ritur itaque utrum alia forma præter oblon« gam vel quadratam obstet validitati scapularis.

VI. « Permultis in regionibus laudabilis viget « usus a S. Sede approbatus gestandi per modum « unius plura simul inter se diversa scapularia : « quo in casu variorum scapularium panniculi « alii aliis superpositi, duobus tantum funiculis « assuuntur, ita tamen ut singularium scapula« rium panniculi dependeant tam a pectore, quam « ab humeris. Non raro autem hæc scapularia « unita sic conficiuntur, ut loco plurium panni« culorum diversi coloris unicus tantum in ultra« que funiculorum extremitate panniculus ha« beatur, in quo conspicitur *ornamentum intextum* « *vel acu pictum* ex diversis coloribus ad signifi« canda plura diversa scapularia : quæritur, « utrum hæc scapularia sint valida.

Itaque Emi Patres in Congregatione generali habita in Palatio Apostolico Vaticano die 10 julii 1868, audito prius Consultoris Voto, rebusque mature perpensis, rescribendum esse duxerunt :

Ad I. *Affirmative ad primam partem, Negative ad secundam.*

Ad II. *Affirmative ad primam partem, Negative ad secundam.*

Ad III. *Affirmative, dummodo ornamenta talia sint, ut color præscriptus prævaleat.*

Ad IV. *Ut in præcedenti.*

Ad V. *Nihil esse innovandum.*

Ad VI. *Negative.*

Et facta de præmissis relatione SS.mo Domino Nostro Pio Papæ IX, a me infrascripto Cardinali Præfecto in audientia habita die 18 augusti 1868 Sanctitas Sua Resolutionem Sacræ Congregationis ratam habuit.

A. Card. Bizzarri Præfectus.
A. Colombo Secretarius.

19. — Eclipse totale de soleil visible en Abyssinie, en Arabie, dans l'Inde, dans la presqu'île de Malacca, au nord de Bornéo, aux Moluques, au sud de la Nouvelle-Guinée et dans la Nouvelle-Calédonie.

Rome. — On lit dans le *Journal de Rome :*

D. Egidio della Valle, professeur de droit canon au séminaire de Vicence, vient de mourir à la suite d'une attaque d'apoplexie. Avant de rendre le dernier soupir, il a fait une rétractation de ses erreurs fébroniennes, rétractation qu'on eût désirée plus explicite, et qui n'a pas été publiée.

Les hommes connus par leur opposition au Saint-Siége, reçoivent d'ordinaire, même dans la mort, les applaudissements des méchants; un cortége bruyant a accompagné Egidio della Valle à la dernière demeure.

Il faut prier Dieu afin qu'il donne à l'autorité ecclésiastique de Vicence assez de force pour faire choix, et pour maintenir les choix faits, soit de professeurs qui ne soient pas dans le cas d'encourir de justes censures, même dans des établissements bons d'ailleurs, soit de chanoines qui n'aient pas donné de motifs de scandale et qui n'aient pas mérité de la sorte d'être mis en certaines situations. Les fébroniens ne doivent pas

occuper les chaires, surtout dans les séminaires. En résumé, il est très-bon que l'esprit de fermeté soit accompagné de l'esprit de conciliation, mais cet esprit de conciliation doit avoir toujours ses justes limites.

Algérie. — Le *Moniteur* de la colonie publie le Bref suivant, qui a été adressé par le Saint-Père à l'Archevêque d'Alger :

Si nous sommes profondément affligé des fléaux multipliés qui frappent votre diocèse, et si nous gémissons du sort de votre peuple, des peines et des fatigues que vous devez supporter, nous éprouvons aussi une grande consolation lorsque nous voyons, au milieu de tant d'adversités, briller d'une manière admirable la lumière et la vertu de la charité chrétienne, lorsque nous voyons tant de bienfaits considérables préparés à la religion et à la société civile elle-même par votre zèle pastoral, votre générosité et votre courage.

Sans doute, d'après le précepte formel du Seigneur, l'Évangile doit être prêché à votre peuple comme à tous les autres, mais ses mœurs, sa religion, ses luttes fréquentes contre votre nation opposaient à l'apostolat un obstacle presque insurmontable.

Pour renverser cet obstacle, le Dieu des miséricordes a voulu qu'après tous les malheurs qui ont frappé les Arabes, ils fussent secourus par la charité chrétienne des Français, et qu'éprouvant ainsi par eux les bienfaits d'une religion divine, ils apprissent à l'aimer avant même de la connaître.

Vous ne pouvez ni mieux ni plus efficacement répondre à ce dessein providentiel qu'en vous prodiguant partout constamment où la famine, la maladie, la mort réclamaient votre sollicitude et celle de vos auxiliaires, qu'en ouvrant généreusement des asiles aux vieillards infirmes, aux veuves délaissées, aux enfants abandonnés, et en leur procurant à tous le secours d'une charité paternelle.

Nous ne pouvons donc garder le silence, et nous voulons vous décerner pour ces œuvres éclatantes les louanges que vous méritez, vous, les prêtres, les religieux, les sœurs de votre diocèse, qui secondant votre zèle, n'ont rien omis pour soulager tous les infortunés, et, martyrs de la charité, n'ont pas hésité à accepter la mort elle-même pour secourir leurs frères.

Il est impossible que ce peuple, auquel vous avez si clairement prouvé la loi de la charité que le Christ nous a léguée, il est impossible que ce peuple ne comprenne pas désormais « que vous êtes vraiment ses disciples; » et ainsi, « pendant que vous avez rendu gloire à votre Père qui est dans les cieux, » vous avez prêché son Évangile à cette nation infidèle avec plus d'éloquence certainement et avec plus de puissance que vous n'auriez pu le faire par vos paroles.

Quant aux enfants que vous avez arrachés des bras de la mort, que vous nourrissez, que vous vêtissez, que vous formez à la pureté des mœurs, à la justice, au travail des champs, comment n'aimeraient-ils pas désormais la nation et la loi auxquelles ils devront tout et leur existence elle-même? Comment, devenus par le travail les soutiens de leurs familles et retournés au milieu d'elles, pourront-ils ne pas incliner par leur présence, leurs œuvres, leurs paroles, l'esprit des leurs vers la religion, vers le peuple dont ils reçu tant de bienfaits ?

Ce n'est donc pas seulement de la religion, mais encore de la France, que vous et les vôtres avez bien mérité, lorsque, par les œuvres touchantes de la charité chrétienne, vous avez certainement plus fait pour lui attirer les cœurs qu'on n'eût pu le faire par des torrents de sang, des dépenses énormes et des travaux d'un grand nombre d'années. Il faut ajouter à cela qu'en éclairant les âmes encore tendres des petits orphelins, des lumières de la vérité religieuse et de la justice, et en allumant dans leur cœur la flamme d'un feu céleste, non-seulement vous les préparez à devenir eux-mêmes de bons citoyens, mais encore vous préparez en eux d'excellents éléments qui se trouvant rapprochés plus tard des adultes eux-mêmes, amèneront peu à peu des hommes, jusqu'à ce jour rebelles, à des mœurs plus douces et à un genre de vie plus conforme aux vôtres.

Nous ne doutons donc pas que vous ne soyez approuvés de tous ceux qui désirent les progrès de la religion, la gloire et l'utilité véritables de votre patrie. Quant à nous, nous vous félicitons de tout notre cœur, et cela d'autant plus que vous avez eu à vaincre des difficultés plus considérables et que vous les avez surmontées avec plus de courage. Nous croyons aussi devoir combler de louanges particulières tous ceux qui, par leurs aumônes généreuses, vous ont aidé dans votre œuvre admirable et vous aideront encore dans la suite.

Persévérez donc avec confiance dans votre entreprise, et que les obstacles ne fassent qu'augmenter votre courage, car c'est au milieu des obstacles que les œuvres de Dieu ont coutume de marcher et de se fortifier.

Avec l'appui de Dieu, ni la grâce, ni la force, ni les moyens matériels nécessaires pour achever votre œuvre ne manqueront ni à vous, ni aux vôtres.

Nous vous souhaitons ces choses de tout cœur, et comme gage de la faveur divine et de notre bienveillance particulière, nous donnons avec tendresse notre bénédiction apostolique à vous, vénérable Frère, à tous ceux qui soutiennent votre excellente œuvre et à tout votre diocèse.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, etc.

PIE IX, PAPE.

26. — *Chili.* — Mgr Raphael Valentin Valdivieso, archevêque de Santiago du Chili, fait appel par un mandement à la charité de ses diocésains en faveur des victimes du tremblement de terre du 13 août qui s'est fait sentir non-seulement dans le Pérou, mais encore à Callao, à Valparaiso et dans quelques autres localités du Chili. Les autres évêques de ces pays font également appel à la charité catholique.

France. — Mgr Ravinet, évêque de Troyes, ayant projeté l'érection d'une statue d'Urbain IV dans sa ville épiscopale, en avait informé Pie IX, qui lui fit remettre pour sa souscription 500 fr. et qui lui adressa le Bref suivant :

« Nous vous félicitons, Vénérable Frère, de ce qu'ayant enfin vaincu toutes les difficultés, vous avez pu vous mettre en mesure de recueillir les offrandes nécessaires pour ériger à Urbain IV, l'une des principales gloires de votre ville épiscopale, un monument digne de lui.

« Nous avons confiance que tout ce que vous avez dit dans votre circulaire de la vie et des actes de ce très-illustre souverain Pontife, ne contribuera pas peu au succès de votre projet ; d'autant plus surtout que cette illustration troyenne intéresse la France entière et qu'elle ne saurait être indifférente pour aucun catholique. Aussi présageons-nous l'heureuse issue de votre entreprise ; dans cette espérance, nous vous donnons avec effusion, à vous, à votre clergé et à votre peuple tout entier, la bénédiction apostolique, comme gage de la faveur divine et comme témoignage de notre bienveillance toute particulière.

« Donné à Rome près Saint-Pierre, le 26 août 1868, la 23e année de Notre Pontificat.

« PIE IX. »

29. — *Angleterre.* — Une lettre écrite par Mgr Nulty, évêque de Meath, en Irlande, à sir John Gray, membre du Parlement, fait connaître les résolutions suivantes prises, le 29 août, par les ecclésiastiques de son diocèse réunis à Navan sous sa présidence, à l'égard de l'Église anglicane établie en Irlande :

1° Nous regardons l'Église établie comme l'une des plus injustes et des plus oppressives charges de notre pays, et, par conséquent, nous approuvons de tout cœur et nous sommes disposés à faire de notre côté tous les efforts possibles pour obtenir qu'elle cesse d'être dotée et d'être une Église d'État.

2° Par conséquent, les hommes d'État qui, dans l'une ou l'autre Chambre, ou par le moyen de la presse, nous ont représentés comme opposés à cette abolition de la dotation et de l'Établissement, se sont complétement trompés sur nos vues et ont tout à fait mal présenté nos opinions à ce sujet

3° Ce qui a pu amener cette méprise est le paragraphe suivant d'une adresse émanée, il y a plusieurs années, d'une partie du clergé de ce diocèse : « D'autres agitations, comme celle qui se fait contre l'Église établie, proviennent d'un esprit de parti, et pourraient introduire un élément de fanatisme dans les relations déjà bien troublées des propriétaires et des tenanciers ; elles amèneraient la ruine de milliers de tenanciers et précipiteraient la catastrophe sociale que nous désirons prévenir. »

4° Ces paroles ne peuvent s'appliquer à l'agitation actuelle, car elles ont été proférées avant que cette agitation eût commencé, et, alors, on pouvait penser qu'il convenait de donner le pas à la question de la tenure des terres, ce qui résulte clairement de leur contexte ; les entendre autrement, ce serait les entendre dans un sens qui n'exprimerait pas exactement l'opinion réelle du clergé de ce diocèse.

31. — *Allemagne.* — L'Assemblée générale des catholiques d'Allemagne se tient à Bamberg, en Bavière, du 31 août au 3 septembre. M. le baron de Loë, de la Prusse rhénane, est élu président par acclamation enthousiaste ; M. le baron d'Andlaw, de Fribourg ; M. le baron de Stilfried, de Vienne ; M. Lindau, négociant d'Heidelberg, et M. Lingens, avocat d'Aix-la-Chapelle, sont élus vice-présidents avec le même enthousiasme.

Septembre.

3. — *Allemagne.* — Clôture de l'Assemblée générale des catholiques d'Allemagne, à Bamberg. Nous donnons ici une idée des principales questions agitées, soit dans les séances particulières, soit dans les séances publiques.

Dans une séance particulière, M. F. Baudri, de Cologne, émet les trois propositions suivantes :

1. En opposition au principe délétère de la séparation de l'école et de l'Église, que les ennemis de l'Église cherchent à faire prévaloir partout, le Congrès déclare opter pour la liberté pleine et entière de l'enseignement.

2. Il déclare en outre que les parents catholiques ont seuls le droit de décider de l'éducation de leurs enfants en même temps qu'ils ont le devoir de les élever dans la foi catholique.

3. Le Congrès élira un comité qui aura à discuter les moyens à prendre pour protéger les droits de l'Église et de la famille catholique relativement à l'éducation de la jeunesse, pour obtenir la liberté d'intruction et pour préparer l'exécution de ce qui aura été résolu à ce sujet.

Ces trois propositions étaient motivées comme il suit :

Depuis que l'État cherche à s'emparer exclusivement de l'éducation de la jeunesse, les droits qu'ont les parents catholiques sur l'éducation de leurs enfants ont été plus ou moins lésés. Un courant antichrétien s'est, de nos jours, emparé de l'État moderne, et les parents catholiques ne peuvent ni n'osent lui confier l'éducation de leurs enfants. C'est pourquoi, au principe despotique de la séparation de l'école et de l'Église, effectuée par l'érection d'écoles de l'État sans caractère religieux, il faut opposer le principe vraiment libéral de la liberté d'enseignement. Si nous inscrivons ce principe sur notre drapeau, un grand nombre de pères de famille, même non catholiques, viendront à nous, attendu qu'en le proclamant nous ne lésons les droits ni de l'État, ni d'aucun parti. Déjà, dans plusieurs pays, on a fait ou on est prêt à faire des lois scolaires dont le but est d'enlever la jeunesse au catholicisme; le temps est donc venu de prouver par nos actes que nous obéissons à Dieu plutôt qu'aux hommes, et que si nous rendons à César ce qui est à César, nous rendons à Dieu ce qui est à Dieu. Lorsque l'État exige de la famille que ses enfants adultes lui sacrifient leur bonheur terrestre et même la vie, elle ne lui refuse pas cet immense sacrifice; mais si l'État demande les âmes des enfants en les retirant à l'autorité paternelle et en les confiant à des maîtres antichrétiens, il dépasse les bornes de son droit légal, et le père catholique qui, par le sacrement de mariage, a accepté le devoir sacré d'élever ses enfants dans la foi catholique, a le droit et le devoir de se défendre contre cette usurpation par tous les moyens légaux. Or, pour que cette opposition devienne efficace, il faut qu'elle soit générale, et l'État constitutionnel lui-même nous laisse le moyen de la rendre telle par le droit d'association.

MM. Bucher, Kuhn et Kron parlèrent en faveur de la liberté d'enseignement pleine et entière; mais ici comme à Trèves, en 1865, cette thèse trop absolue, et qui oublie trop les principes en ne tenant compte que des faits présents, rencontra de nombreux et éloquents contradicteurs. M. le chanoine Moufang, distinguant ce que la question renferme de purement théorique d'avec ce qui est possible et pratique, proposa le maintien du *statu quo* en attendant que l'on puisse déterminer d'une manière précise ce qu'on peut et ce qu'on doit demander en fait de liberté d'enseignement. M. Baudri maintint les demandes renfermées dans sa motion; voici le résumé de son discours :

Nous avons affaire à un État qui a rompu avec le christianisme, qui traite l'Église en ennemie et qui déchristianise ouvertement les écoles. Nous ne pouvons donc rester les associés de l'État dans cette affaire de si haute importance. Nous sommes assez forts pour supporter la liberté. On nous refuse notre Université, ne nous laissons pas ravir encore les écoles du peuple.

Il n'existe plus d'État chrétien, ne nous faisons pas illusion en nous dissimulant cette triste vérité. Portons nos regards sur le peuple, et pour qu'il soit avec nous, occupons-nous de l'école du peuple. Opposons aux partis antichrétiens un principe qu'ils ne pourront repousser, le principe de la liberté de l'enseignement. Quand nous l'aurons une fois mis en honneur, nous obtiendrons de l'Etat ce qui nous revient légitimement. Mais, messieurs, ce que nous réclamons pour nous, nous devons le vouloir pour les autres, des écoles protestantes pour les

protestants, des écoles juives pour les juifs, des écoles athées pour les francs-maçons.

M. Haffner, de Mayence, exposa à l'assemblée qu'une telle liberté était opposée à l'esprit de l'Église. M. Becker, de Spire, fut du même avis, et proposa une modification consistant à proclamer simplement le droit de l'Église d'avoir ses écoles et de les diriger, en laissant de côté la question de la liberté pleine et entière de l'enseignement. On en vint à la fin à un compromis ainsi formulé :

Le droit des parents catholiques sur l'éducation de leurs enfants est indubitable. Le Congrès revendique le droit des catholiques sur leurs écoles et fondations scolaires existantes, et réclame pour eux de la législation le droit de pouvoir, en toute liberté, fonder des établissements d'instruction d'après leurs convictions. Là où la séparation de l'école et de l'Église est, ou serait établie, les catholiques réclament la liberté d'enseignement.

Dans le deuxième paragraphe de la motion primitive : *les parents ont seuls le droit*, etc., on biffa le mot *seuls*.

Quant au troisième paragraphe, le prince de Lowenstein fit observer que dans la section numéro 7, on avait déjà formé un comité pour la création d'associations catholiques, et qu'on pouvait le charger de la mission indiquée par ce paragraphe. Cette proposition fut adoptée.

La séance publique qui suivit (2 septembre) fut ouverte par un discours de Mgr Nardi, auditeur de Rote, envoyé du Souverain Pontife, et dont voici le résumé :

Après avoir témoigné sa joie de se trouver au milieu des catholiques de l'Allemagne et de se sentir, lui Italien, uni à eux dans la même foi, la même espérance et le même amour, l'éloquent Prélat rappela les beaux jous où tous les peuples de l'Europe jouissaient du même bonheur, que leur fit perdre la malheureuse scission du seizième siècle. Il dit un mot de l'inauguration du monument élevé à Luther à Worms, et témoigna sa surprise d'y voir la figure de Savonarole. Savonarole n'a pas déposé son froc comme Luther, il n'a jamais renié la foi catholique. Puis Mgr Nardi fit une peinture navrante de la situation religieuse du royaume d'Italie. Ce pays, dit-il, sanctifié par le sang de tant de martyrs, ne tombera jamais dans l'hérésie; mais il ressent dans tous ses membres la corruption abominable que répandent à la fois la franc-maçonnerie, le sectarisme et la Révolution.

Dieu viendra en aide à ceux qui le servent, et dont le nombre en ce pays, malgré les apparences, est encore très-grand; la fidélité du peuple italien envers l'Église et envers le Pape s'est en effet manifestée partout de la manière la plus touchante. On dépeint le gouvernement pontifical comme abhorré, impopulaire, mais c'est le contraire qui est vrai. Pourquoi détesterait-on le gouvernement papal? Peut-être parce qu'à Rome on paye moins d'impôts, parce qu'on y exerce la justice avec clémence pour tous? Si le Saint-Père a besoin du secours des étrangers pour la défense de son trône, ce n'est pas contre ses propres sujets, mais contre les révolutionnaires étrangers.

Prétendre que Rome demeure étrangère à ce qu'on appelle aujourd'hui le progrès, est également contraire à la vérité. On y a des chemins de fer, des télégraphes, la vapeur, le gaz. Il est vrai que la presse n'y jouit pas d'une liberté illimitée, mais elle n'y est pas poursuivie comme dans maints pays libres. Rome est comme autrefois le siége de la science. Mais elle est surtout vénérable aux yeux du monde entier comme siége du vicaire de Jésus-Christ. Dieu continuera à veiller sur la Ville sainte, pour qu'elle ne devienne pas la proie de ses ennemis.

Des acclamations et des applaudissements unanimes accueillirent ce discours.

M. Baudri prit ensuite la parole pour exhorter les catholiques à s'opposer à l'action destructive du libéralisme en revendiquant la vraie liberté.

M. Schæffer, successeur de feu Mgr Kolping dans la direction des Sociétés de compagnonnage, rendit compte au Congrès de la situation présente de ces associations.

M. de Brentano, fabricant d'Augsbourg, démontra que l'origine des maux dont souffre actuellement la société est dans le libéralisme moderne, qu'il définit : « la liberté, voire la nécessité de l'incroyance. » Ce qui frappa surtout l'assemblée, ce furent les détails que donna l'orateur sur les derniers moments de Weishaupt, fondateur de l'illuminisme. Qui l'aurait cru? cet incrédule par excellence étant près de mourir recon-

nut combien la foi était nécessaire. Il fit même recommander au roi de Bavière de prendre l'Église sous sa protection spéciale.

Le dernier discours fut prononcé par M. le chanoine Haffner, de Mayence; en voici la substance :

Une chose m'a surtout frappé dans le Congrès de cette année : le caractère sérieux des discussions. Et vraiment les temps où nous vivons sont sérieux. La société se voit menacée de dangers plus graves qu'au temps de la réforme et qu'au temps de la Révolution. Les principes fondamentaux sont foulés aux pieds et chaque injustice trouve des phrases sonores pour proclamer ses hautes idées et pour les entourer d'une auréole de sainteté. Sur le terrain politique, on légitime la rapine et la félonie au moyen du principe des nationalités, et de celui du développement politique. Il en est de même sur le terrain social. Aujourd'hui on ne se contente plus de voler ; on déclare vol la propriété elle-même. On ne se contente plus d'opprimer les pauvres et les faibles, on déclare propriété de l'État l'avoir et le sang de tous. Cela se pratique surtout quand il s'agit de la religion. Là, il n'est plus question de sectes ni de schismes, on veut faire table rase de toute religion, quelle qu'elle soit. Notre siècle n'a plus qu'un seul principe, celui de nier tous les principes.

Un esprit ténébreux s'est rendu maître des âmes ; selon les circonstances, il porte plusieurs noms; tantôt il se nomme le siècle, l'opinion publique, tantôt le progrès. En résumé, ce n'est que l'orgueil humain qui ne connaît pas de Dieu au-dessus de lui et qui se fait Dieu lui-même. Ce même esprit a deux armes qui le rendent fort, surtout de nos jours : ces armes sont l'instruction du peuple monopolisée dans la main de l'État, et la presse dans la main de l'impiété. La presse est une grande puissance, partout présente, l'oreille au guet, s'insinuant partout, et dont la portée dépasse celle de l'Église et de l'école. C'est un démon qui ne s'enfuit pas devant le signe de la croix. Il faut lui opposer une force analogue et avoir des anges et des Apôtres de la presse. Soutenir, relever et propager la presse, est une fonction vraiment apostolique, que devrait favoriser surtout le clergé. Que l'on crée partout des associations pour la bonne presse : le peuple ne manque pas de bonne volonté ; mais il faut qu'il soit éclairé et encouragé....

Dans la dernière séance publique (3 septemrbe), M. Moufang, chanoine de Mayence, l'un des plus grands orateurs de l'Allemagne, montra quels droits l'Église a sur l'école, et quelles atteintes ces droits ont subies de la part du gouvernement et des parlements.

« Dieu, dit-il en substance, a constitué trois ordres pour le bien-être des hommes : la famille, l'Église et l'État. Ces trois ordres se sont créé à la longue un auxiliaire commun, qui est l'école. L'école n'est pas indispensable. La famille comme l'Église peuvent instruire sans l'école. Mais elle n'en est pas moins une aide utile pour toutes les deux, et les conflits sur ce terrain sont toujours à déplorer. Ce n'est pas la famille qui a commencé la guerre scolaire ; les parents envoient volontiers leurs enfants à l'école, aussi longtemps que l'école est bonne. L'Église n'a pas non plus pris l'initiative de ces luttes. C'est l'État qui les a provoquées, et cela dès 1803, époque de la sécularisation Depuis lors, l'État a encore toléré la présence des ecclésiastiques dans l'école, mais seulement en qualité d'inspecteurs royaux ou grand-ducaux, dégradation évidente, puisque le prêtre est l'inspecteur de par Dieu, et non de par le roi. Aujourd'hui, les gouvernements vont plus loin, ils veulent exclure entièrement le clergé. Il faut faire voir au peuple de quoi il s'agit réellement. Lorsqu'on nous prit les universités et les gymnases, nous gardâmes malheureusement le silence. Maintenant qu'il s'agit des écoles du peuple, il est temps de parler. C'est détruire l'Église que de lui ravir les écoles. L'Église a reçu de Dieu la mission d'enseigner, elle ne peut permettre qu'on lui en ôte la faculté. C'est pourquoi tous les catholiques doivent se lever pour la défense de ce droit de l'Église chrétienne. D'abord, ils ont le devoir de s'occuper de l'élection des députés et d'y participer consciencieusement. En ceci, les prêtres catholiques ne doivent jamais hésiter ni céder. Leur devoir est de s'opposer aux prétentions de l'État restrictives des droits de l'Église sur l'école, de les combattre jusqu'à la dernière extrémité et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour sauver les enfants. De même que la sœur de Moïse a tout fait pour que l'enfant ne restât pas au pouvoir de la fille de Pharaon, de même le clergé doit tout tenter pour soustraire les enfants à l'influence de l'État incroyant. A la fin, la victoire doit être à nous. Déjà l'Église a obtenu de nombreux et grands succès depuis le commencement de ce siècle : rappelez-vous l'Amérique, le Centenaire, le futur Concile. Il faut qu'elle recouvre sa liberté, la liberté lui donnera les moyens de rentrer dans ses droits sur l'école.

Après cette éloquente revendication des droits de l'Église, on donna lecture des cinq résolutions suivantes votées par l'assemblée:

I. — Assister le Saint-Père et travailler à maintenir son pouvoir temporel est, pour tous les catholiques, le premier et le plus saint des devoirs. L'accomplissement de ce devoir d'une manière persévérante et efficace, tel est le but de la confrérie de Saint-Michel et de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre. Le Congrès invite tous les catholiques à s'y faire inscrire.

II. — Les criantes injustices dont l'Église est la victime dans l'Autriche allemande remplissent le Congrès de douleur et le révoltent. Plus on prive l'Église catholique de la protection légale que lui doit le pouvoir séculier, plus unanime aussi sera l'attachement du peuple catholique pour les Évêques, et ils s'uniront à eux pour repousser la violence des partis ennemis de l'Église. L'assemblée salue, avec une joie respectueuse, la fermeté avec laquelle l'épiscopat autrichien a commencé à défendre l'Église. Pénétrés du bel exemple que donnent d'anciennes et fidèles provinces, tous les pays de l'Autriche voudront sans doute se lever comme elles pour la défense de leur foi.

III. — Les mauvais traitements que subissent depuis des années les catholiques de Bade continuent malgré les démonstrations unanimes du peuple badois. Le Congrès des associations catholiques de l'Allemagne signale de nouveau une situation qui est une honte pour la nation allemande et un scandale pour tous les hommes de bien. En rendant à la mémoire du saint confesseur de la foi, feu Mgr Hermann de Vicari, l'hommage qui lui est dû, le Congrès s'empresse d'exprimer les sentiments de son respect et de sa vénération pour les prêtres et les laïques généreux qui, en combattant en faveur de la liberté de conscience et de la vie catholique, se sont acquis tant de mérites.

IV. — L'Église martyre de Pologne, par la bouche du Souverain Pontife, a vainement fait appel à la conscience des puissances européennes. Le peuple allemand, qui est redevable de si grandes choses à la nation polonaise, doit plus que tout autre déplorer les injustices dont cette malheureuse nation a été la victime, et il ne peut, sans exprimer sa réprobation, être le témoin des horreurs inouïes qui s'y commettent. Le Congrès invite toutes les feuilles publiques à mentionner les souffrances de la Pologne et à rappeler à leur devoir les gouvernements.

V. — L'organisation des associations catholiques de l'Allemagne, qui a fait de si heureux progrès dans le courant de l'année dernière, doit continuer à être l'objet de tous les efforts. Il faut tâcher de fonder des associations pour la défense des intérêts catholiques dans tous les cantons et dans toutes les localités. En vue de l'avenir sérieux qui se prépare, le Congrès exprime l'espérance que tous les catholiques se lèveront généreusement et en esprit de sacrifice pour la cause de l'Église.

Cette lecture faite, le président adressa à l'assemblée de gracieuses paroles de remerciements. Puis, Mgr l'Archevêque de Bamberg monta à la tribune. Le vénérable Prélat dit, en substance, qu'il rendait grâces à Dieu du bien opéré par le Congrès dans sa ville métropolitaine, et qu'il ne pouvait trop témoigner de sa reconnaissance aux orateurs et aux membres des associations venus de l'étranger. Il recommanda enfin à ses diocésains de mettre en pratique les bons conseils qui leur ont été donnés d'une manière si éloquente. Puis Monseigneur bénit l'assemblée, et le président la salua, en la congédiant, par ces mots : « *Loué soit Jésus-Christ !* »

4. — *Belgique.* — Mgr l'Évêque de Tournai fait faire une enquête au sujet des faits extraordinaires qui se passent au Bois-d'Haine, petit village de la province de Hainaut.

Dans une chaumière isolée, située à deux cents mètres de l'église du Bois-d'Haine, à égale distance du chemin de fer de Manage à La Louvière, demeure une pauvre famille, composée de trois personnes, la veuve Lateaux et deux de ses filles. Les deux sœurs exercent la profession de couturières, et vont en journée dans les maisons du voisinage.

Louise, âgée de dix-huit ans et demi, la plus jeune des deux sœurs, avait mené une vie simple, pieuse et sans éclat, lorsqu'en 1866 le choléra vint offrir à sa charité un aliment héroïque. Le fléau sévissait avec violence dans le pays, la frayeur avait glacé tous les cœurs. Louise se dévoua au service des malades, et, résistant courageusement aux timides conseils de sa mère, cette jeune fille de seize ans alla s'installer au chevet des cholériques, et leur rendre tous

les services qu'ils demandaient en vain aux membres de leur famille.

Dans le courant du mois d'avril de cette année, Louise commença à ressentir des impressions étranges. Sa vie avait toujours été pure, et sa piété exempte d'enthousiasme: c'était une humble fille qui gagnait son pain par le travail, et qui servait Dieu dans toute la simplicité de son cœur, et néanmoins il était facile de voir que quelque chose d'extraordinaire se préparait en elle.

Le vendredi 24 avril, dans la matinée, on vit apparaître du sang sur ses mains ; bientôt le sang coula également de ses pieds et de son côté gauche.

Louise interrompit son travail, et resta immobile, les bras et les yeux levés vers le ciel. Elle demeura dans cet état pendant toute la journée, sans prendre aucune nourriture et sans adresser une parole à personne.

Le vendredi 1er mai, le même phénomène se reproduisit.

Depuis cette époque, tous les vendredis, le sang coule des mains, des pieds et du côté gauche de cette jeune fille, et, pendant tout ce temps-là, elle paraît avoir perdu complètement le sentiment de la vie.

Elle joint les mains, étend ses bras en forme de croix, se prosterne, on voit sa face se couvrir d'une sueur froide, elle semble sur le point d'expirer.

Les autres jours, elle se livre à ses occupations ordinaires, elle est calme et sérieuse, sans cependant manquer de gaîté, elle parle peu, et ne dit rien des faveurs célestes qu'on lui attribue.

Elle n'a rien conservé des plaies par où le sang a coulé, sauf une sorte d'ampoule blanchâtre.

L'autorité ecclésiastique s'est émue de ces faits ; dans les premiers temps, Mgr l'évêque de Tournai, dans le diocèse de qui se trouve la paroisse du Bois-d'Haine, ne voulut pas y donner trop d'importance, mais Mgr Dechamps, archevêque de Malines, étant venu à l'occasion de la fête centenaire de sainte Gertrude, à Nivelles, passer quelques jours au château de Scailmont, près de Manage, chez M. Dechamps, son frère, ministre d'État, fut invité à visiter Louise Lateaux ; il la vit à deux reprises différentes, et, après une entrevue qui dura cinq heures, l'éminent prélat déclara que les phénomènes dont il avait été témoin étaient très-graves, et devaient être l'objet d'un examen sérieux.

Le vendredi 4 septembre, par ordre de Mgr l'évêque de Tournai, une information fut commencée dans le presbytère du Bois-d'Haine, en présence de Louise, par M. Ponceau, vicaire-général, et par le père Huchant, religieux rédemptoriste, avec le concours du docteur Lefebvre, professeur de médecine à l'université de Louvain. Cette information, interrompue à cause de la multitude qui se pressait aux abords de la salle d'enquête, a été continuée le vendredi 18 septembre. Les mêmes personnes passèrent la nuit auprès de la jeune fille, dont le sang coulait abondamment, et qui était constamment en extase. Le docteur Lefebvre essaya de la saigner au bras, il ne put obtenir de sang; les divers moyens qu'il employa pour exciter la sensibilité des yeux et des autres organes, n'eurent aucun résultat, mais, à la voix du vicaire-général, Louise sortait de son état extatique et répondait aux questions qui lui étaient posées ; puis, elle revenait à son attitude première.

Tels sont les faits principaux, qui n'ont pas cessé de se représenter, depuis lors, et que la science ne peut expliquer (1).

5. — *Suisse.* — Le conseil d'État de Genève refusant de reconnaître à Mgr Mermillod son titre d'Évêque, et ayant prétendu que le titre épiscopal donné directement par le Pape sans participation de l'État, l'aurait été aussi sans la participation du clergé, tout le clergé catholique du canton de Genève adresse cette protestation (revêtue de 40 signatures), *à M. le président et à messieurs les membres du grand conseil du canton de Genève:*

Monsieur le président et Messieurs,

Nous ne voulions pas nous immiscer dans un débat purement politique; mais, comme à plusieurs reprises et en particulier dans la séance

(1) M. le Dr Lefebvre a publié, en 1869, dans la *Revue catholique* de Louvain, de remarquables études sur ce sujet; il en ressort que les faits du Bois-d'Haine ont un caractère surnaturel.

du 2 septembre, divers membres du Grand Conseil ont attaqué le développement de la vie catholique dans notre pays, et la position de Mgr Mermillod à Genève, nous ne pouvons nous taire devant ces attaques, qui portent atteinte à la dignité du clergé et des catholiques. Nous les ressentons comme une injure qui retombe sur nous tous; nous les déplorons comme un ferment nouveau de division, au moment où l'on convie le pays à voter une loi qui devrait concilier les esprits. C'est pourquoi tous les prêtres du canton de Genève se font un devoir de protester à l'unanimité contre ces agressions.

Ni le souverain Pontife Pie IX en consacrant monseigneur Mermillod évêque, ni monseigneur l'évêque de Lausanne et de Genève en lui confiant l'administration spirituelle du canton de Genève, ni lui-même en remplissant les devoirs de cette charge, n'ont enfreint aucune loi, ou mérité l'animadversion de nos concitoyens.

Sa dignité est un garant pour notre indépendance nationale, parce qu'elle sert à grouper tous les éléments catholiques dans l'amour de notre pays. Sa présence et son action ont depuis quatre ans exercé une heureuse et pacifique influence. Le clergé et les populations catholiques ont redoublé d'attachement pour leur chef spirituel en le voyant à l'œuvre avec un patriotisme égal à son zèle pour l'intérêt de la religion. Monseigneur Mermillod est un concitoyen qui nous honore ; consacré par Pie IX et délégué par Monseigneur Marilley, ce sont les titres qui lui donnent droit à notre respect et à notre obéissance.

D'ailleurs, sa présence est une conséquence du développement de la vie catholique, qui a son essor légitime au sein des libertés publiques dont Genève est fière ; ce serait faire acte d'intolérance et violer ces libertés que de susciter des entraves qui ne sont plus de notre époque.

Jamais, depuis 1815, nos députés catholiques ni le clergé ne se sont mêlés aux questions d'organisation du protestantisme, qui a dans le Consistoire son chef résidant à Genève ; quelle loi empêcherait les catholiques de jouir du même droit, de la même égalité et de la même liberté?

Ce n'est point, messieurs, par une guerre faite au catholicisme sous les mots surannés de *Spectres ultramontains*, *d'empiétement de Rome* qu'on nous donnera des gages pour remplacer les garanties des traités de Vienne et de Turin. Profondément attachés à l'indépendance et à l'avenir de notre pays, nous apprécions comme ils le méritent tous les efforts qui ont pour but d'établir entre les citoyens la concorde et la paix. Personne ne désire plus sincèrement que nous l'union de toutes les volontés pour assurer le progrès de nos institutions libres et pour affermir une nationalité que nous serions les premiers à soutenir si jamais elle était attaquée.

Nous estimions que le droit commun, loyalement appliqué par l'égalité complète, aurait pu servir de base à nos libertés religieuses; c'est avec un profond regret que, nonobstant les stipulations encore en vigueur, nous voyons des coups détournés portés à nos droits. Mieux valent les traités que les ambiguïtés dont on veut envelopper le droit commun, que l'on déchire même avant le vote populaire. Les récentes attaques de la séance du 2 septembre font plus que jamais au clergé le devoir de les invoquer comme par le passé.

D'ailleurs, nous vous rappelons que l'organisation diocésaine actuelle ne repose sur aucun Concordat, mais sur la concession libre du Souverain-Pontife, qui, seul, nomme l'évêque diocésain; le bref de 1819 énonce les garanties des traités, et le gouvernement de Genève, en l'insérant au *Bulletin des Lois*, le 1er octobre 1819, a déclaré qu'il regarde le protocole de Vienne et de Turin « comme le fondement de ses droits et la « règle de ses devoirs pour le maintien et la « protection de la religion. » (Délibération du conseil d'État, 1er octobre 1819.)

En présence des blessures nombreuses faites à ces garanties, vous ne trouverez pas étrange que le clergé cherche le moyen de concilier la fidélité à ses devoirs religieux avec l'inviolable dévouement à la patrie.

Nous sommes les fils soumis de l'Église catholique; mais nous sommes de notre temps et de notre pays; sachant prêcher et pratiquer l'alliance de la foi et du patriotisme.

Veuillez, etc.

7. — *Belgique.* — Le congrès international des ouvriers réunis à Bruxelles adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Le congrès déclare :

1° Que la grève n'est pas un moyen d'affranchir complétement les travailleurs, mais qu'elle est souvent une nécessité dans la situation actuelle du travail et du capital;

2° Qu'il y a lieu de soumettre la grève à certaines règles, à des conditions d'organisation, d'opportunité et de légitimité;

3° Qu'au point de vue de l'organisation de la grève, il y a lieu dans les professions qui n'ont pas encore de sociétés de résistance, de secours mutuels, de caisses d'assurance pour le chômage,

etc., de créer de ces institutions, puis de solidariser entre elles les sociétés de toutes les professions et de tous les pays en instituant dans chaque fédération locale de sociétés de résistance, une caisse destinée à soutenir les grèves;

4° Qu'en un mot, il faut continuer dans ce sens l'œuvre entreprise par l'internationale et s'efforcer de faire entrer le prolétariat en masse dans cette association;

5° Qu'au point de vue de l'opportunité et de la légitimité il y a lieu de nommer, dans la fédération des groupes de résistance de chaque localité, une commission formée de délégués de ces divers groupes qui constitueraient un conseil d'arbitrage pour juger de l'opportunité et de la légitimité des grèves éventuelles; du reste, qu'il est nécessaire de laisser pour le mode de formation de ce conseil d'arbitrage une certaine latitude aux différentes sections, suivant les mœurs, les habitudes et les législations particulières.

8. — *Rome.* — Lettre apostolique adressée aux évêques schismatiques du rit oriental (voir la traduction, page 181). Le texte latin sera donné dans les documents relatifs au Concile, ainsi que le texte latin de la lettre adressée le 13 aux protestants (voir la traduction page 183).

14. — *Angleterre.* — Mort de la révérende Mère Marguerite, dans le monde Marguerite Marie Hallahan, prieure du couvent de Stone. Née à Londres en 1802, de parents peu favorisés sous le rapport de la fortune, Marguerite-Marie eut le malheur de perdre à l'âge de neuf ans son père et sa mère. Étant ainsi orpheline, n'ayant plus ni parents ni amis, elle fut placée par un prêtre charitable, le révérend M. Hunt, à Sommerstown, dans une école fondée par un prêtre français émigré, le célèbre abbé Carron. Lorsqu'elle eut quitté cette école, elle s'en alla à Bruges où elle fit profession comme religieuse dans le tiers-ordre de Saint-Dominique. Elle resta en Belgique pendant quinze ans, puis elle revint en Angleterre sur l'invitation de Mgr Ullathorne, aujourd'hui évêque de Birmingham, qui était alors simple prêtre à Coventry. Peu de temps après qu'elle fut arrivée en Angleterre, le docteur Ullathorne fut appelé à Rome; ce voyage ne dura que quelques semaines; à son retour il trouva la Mère Marguerite à la tête d'une école de 150 enfants qu'elle était parvenue à organiser, et elle commençait déjà à jouir d'une très-grande influence parmi les pauvres. Elle se mit aussi à fonder à Coventry un couvent de son ordre; il n'y eut en commençant que quatre Sœurs. Lorsqu'elle arriva à Coventry, le nombre de ceux qui faisaient leurs pâques était de 50; au bout de 4 ans par suite de ses efforts il s'éleva à 550. Le nombre des catholiques qui à son arrivée était de 250 atteignit bientôt le chiffre de 1,500. Lors de la consécration du docteur Ullathorne comme vicaire apostolique du district occidental, elle vint habiter Clifton, où elle fonda un couvent et un orphelinat.

Peu après la nomination de Mgr Ullathorne à l'évêché de Birmingham, la révérende Supérieure se rendit à Stone où elle fonda un établissement qui sous sa direction prit de très-grandes proportions et auquel sont affiliés les couvents de Stone, Clifton, Torquay et Bow. Elle avait une dévotion si ardente, une énergie et une habileté si grandes qu'elle a pu suffire (sans presque avoir d'agents secondaires pour l'aider) aux travaux immenses qu'ont exigés la fondation de cinq couvents avec des écoles annexées à chacun d'eux, celle de deux écoles moyennes, l'érection de quatre églises, de plusieurs orphelinats et celle d'un hôpital à Stone. Sa devise était: *Dieu seul.* Avec cela elle avait l'administration supérieure non-seulement du couvent de Stone, mais encore de tout son ordre en Angleterre, et elle écrivait elle-même toutes ses lettres. Les constitutions de son ordre, qui furent adaptées aux circonstances dans lesquelles on se trouvait, ont eu l'honneur de servir de modèle à quantité d'institutions du même genre qui ont surgi sur différents points du monde. A l'âge de soixante ans elle fut atteinte d'une terrible maladie; pendant les six derniers mois elle a eu à souffrir les douleurs les plus vives, qu'elle a supportées avec une patience héroïque et qui n'ont cessé que lorsque la mort est venue mettre fin à cette vie si pleine de vertus, de travaux et de souffrances.

16. — *Italie.* — A Florence, mort de Philippe Cordova, député de Caltagirone, en Sicile, l'un des hommes qui ont pris le plus de part à tous les mouvements révolutionnaires depuis 1848. Révolutionnaire en Sicile, à cette époque, il se réfugia en Piémont, où il fut accueilli par Cavour et Farini, qui l'associèrent à la rédaction du *Risorgimento.* Il devint ensuite chef de division au ministère de l'intérieur, et fut élu, après l'annexion de Naples, député de Caltagirone. Après la mort de Cavour, il devint ministre de l'agriculture et du commerce dans les cabinets de Ricasoli et de Rattazzi. Il était alors Grand-Orient de la franc-maçonnerie. Ministre du commerce sous Ricasoli, pendant la guerre de 1866, il finit par être nommé conseiller d'État. Il est mort d'une hydropisie au cœur, après de longues souffrances.

17. — *Espagne.* — Le commandant de l'escadre à Cadix, M. Jean-Baptiste Topete, se prononce contre le gouvernement, de concert avec le général Prim; c'est le commencement de la révolution d'Espagne. Voy. pages 416 et suiv.

24. — *Rome.* — On lit dans le *Journal de Rome:*

Sa Sainteté notre Saint-Père le pape Pie IX a tenu ce matin, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire public pour donner le chapeau cardinalice aux Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux Innocent Ferrieri et Laurent Barili, dont la création a été faite et publiée, dans le Consistoire secret du 13 mars de la présente année.

Durant le Consistoire, l'avocat consistorial, Mgr Jean-Baptiste Bonini, a pour la première fois plaidé la cause de la Béatification de la Vénérable Anna-Maria Taïgi.

Le Consistoire public étant terminé, Sa Sainteté a tenu le Consistoire secret, dans lequel, après avoir, selon la coutume, fermé la bouche aux Éminentissimes Cardinaux Ferrieri et Barili, elle a proposé les Églises suivantes :

Les Églises cathédrales réunies de Corneto et Civita Vecchia, dans les États pontificaux, pour Mgr François Gandolfi, transféré de l'Église épiscopale d'Antipatros *in partibus infidelium,* et de la suffragance de Sabine.

L'Église cathédrale de l'île de Gozo, près de Malte, pour Mgr Antoine Grech Delicata Cassia Testaferrata, transféré de l'Eglise épiscopale de Calydonie *in partibus infidelium.*

L'Église cathédrale de Coria en Espagne, pour le R. D. Pierre Nunez, prêtre du diocèse d'Astorga, archidiacre de l'Église métropolitaine de Tolède, et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Saint-Sébastien de Rio Janeiro, au Brésil, pour R. D. Pierre-Marie de Lacerda, prêtre de Saint-Sébastien de Rio-Janeiro, professeur de philosophie au séminaire diocésain de Marianna, et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de la Paz, en Bolivie, pour le R. D. Calliste Clavigo, prêtre du diocèse de la Paz, archidiacre de l'Église métropolitaine de la Plata, et docteur en théologie et en droit canon.

L'Église épiscopale de Castoria, in partibus infidelium, pour le R. D. Jean-Jacques Kraft, prêtre du diocèse de Trèves, chanoine de cette cathédrale, docteur en théologie et député suffragant de Trèves.

Ensuite le Saint-Père a annoncé les élections suivantes faites par la Sacrée Congrégation de la la Propagande entre le dernier et le présent Consistoire :

L'Église archiépiscodale de Philippes, in partibus infidelium, pour le R. D. Étienne Stefanopoli, député comme Évêque grec *ordinante in Roma.*

L'Église épiscopale de Flaviopolis, in partibus infidelium, pour le R. D. François-Jean Laoüenan, député vicaire apostolique de Pondichéry.

L'Église épiscopale de Médée, in partibus infidelium, pour le R. D. Christophe Bonjean, élu comme vicaire apostolique de Jafnapatam.

L'Église épiscopale de Némésis, in partibus infidelium, pour le R. P. Fr.-Marie Ephrem, des Carmes déchaussés, élu précédemment comme vicaire apostolique de Quilon

L'Église épiscopale de Dorila, in partibus infidelium, pour le R. D. Jean Sallepoint, établi pour gouverner le nouveau vicariat apostolique érigé à Arizona.

L'Église épiscopale d'Olympie, in partibus infidelium, pour R. P. Fr. Léonard de Saint-Louis, des Carmes déchaussés, député comme coadjuteur du Vicaire apostolique de Verapoly, Mgr Bernardin Baccinelli, archevêque de Pharsale *in partibus.*

L'Église épiscopale de Pompeiopolis, in partibus infidelium, pour le R. D. François Tagliabue, élu comme coadjuteur du vicaire apostolique de Kiang-Si, Mgr Jean-Henri Baldus, Evêque de Zoara *in partibus.*

Après cela, Sa Béatitude a, selon l'usage, ou-

vert la bouche aux Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux, Ferrieri et Barili.

Enfin, le Saint-Père, avant de donner l'anneau cardinalice aux nouveaux élus, a assigné le titre de Sainte-Cécile à l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Ferrieri, en le déliant du lien qui l'attache à l'Église archiépiscopale de Sida, *in partibus*, et déliant pareillement de l'Église de Tiana l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Barili, il lui a assigné le titre de Sainte-Agnès hors les Murs.

23. — *Belgique.* — Les évêques publient de concert la lettre pastorale suivante relative au prochain concile:

Nos très-chers Frères,

Le Souverain Pontife, répondant à une lettre que nous lui avons adressée le 4 août dernier pour l'assurer de notre empressement filial à acquiescer à l'ordre, émané de son autorité suprême, d'assister au Concile universel, se plaît à nous combler des témoignages les plus affectueux de sa bonté paternelle.

Il nous engage en même temps à demander au Ciel, par de ferventes et continuelles prières, d'environner le Concile qui se doit bientôt tenir d'une assistance spéciale, afin qu'avec l'aide du Saint-Esprit, source de vie et de lumière, cette grande œuvre produise les résultats les plus abondants et les plus salutaires dans l'Église et dans la société.

Nous avons devancé les vœux du Saint-Père : chaque jour nous portons devant le Seigneur la pensée de cette grande conception de l'illustre Pontife ; chaque jour nous le supplions d'en ménager l'heureuse exécution, d'en féconder les résultats et de les rendre durables. Nous croyons entrer dans les vues et seconder les désirs de Sa Sainteté, en vous invitant, N. T. C. F., à unir vos prières aux nôtres. Le Concile universel intéresse les fidèles comme leurs pasteurs, car le bien qui en doit résulter, et il sera considérable, s'étendra à l'Église entière et rejaillira même sur la société civile. Provoquons donc, hâtons, rendons plus abondantes, par la ferveur de nos prières, les effusions de la grâce divine.

Demandons à Dieu qu'il daigne accorder à l'illustre et saint Pontife qui gouverne son Église des jours assez longs, non-seulement pour voir s'ouvrir et se clore le Concile, mais encore pour goûter, après tant d'amertumes, la joie d'en voir les fruits, la conciliation universelle des intelligences et des volontés dans l'unité du règne de Dieu et de Jésus-Christ rétabli dans le monde, la paix des esprits dans la vérité, la paix des cœurs dans la charité, le bonheur des peuples dans l'ordre, le raffermissement de l'autorité sociale par l'amour et la pratique de la justice, toutes conditions essentielles de la vraie liberté, de la vraie civilisation.

Nous ne doutons pas, N. T. C. F., que vous n'accueilliez notre invitation avec l'empressement religieux dont vous nous avez donné les preuves dans toutes les circonstances, avec la piété filiale envers notre commun Père Chef spirituel, le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas.

Nous aimons à vous communiquer la lettre si pleine d'affection paternelle que nous venons de recevoir du Souverain Pontife, et à vous faire part de la bénédiction apostolique qu'il vous accorde. Cette lettre est conçue en ces termes :

« PIE IX PAPE

« Vénérables Frères, nous avons reçu avec une bien douce satisfaction votre lettre du 4 de ce mois, si pleine de témoignages de piété filiale et de respect envers nous et envers ce Siége apostolique. Il nous a été très-agréable d'y lire l'expression de la joie que vous ont fait éprouver nos Lettres apostoliques par lesquelles nous convoquons un Concile œcuménique, qui se tiendra dans cette ville de Rome, et s'y ouvrira l'an prochain, le 8 décembre, jour consacré à célébrer l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu. Nous avons compris également par votre lettre combien vivement vous désirez de venir à ce Concile, d'assister à ses sessions et d'acquiescer ainsi de tout cœur à nos vœux et à nos ordres. Cette manifestation de vos excellents sentiments a pénétré notre cœur de l'émotion la plus douce : nous y avons reconnu cet esprit si digne d'éloge qui vous anime et vous distingue, votre religion, votre zèle pour la gloire de Dieu, votre constante sollicitude pour le salut éternel des hommes, votre amour pour l'Église et votre dévouement à ses intérêts.

« Ne cessons pas, vénérables Frères, de demander à Dieu par de ferventes prières de répandre sur ce Concile, convoqué par nous, l'abondance des dons de sa grâce, de lui accorder son assistance et son aide, afin qu'il en résulte de grands avantages et pour l'Église et pour la société, aujourd'hui surtout qu'elles traversent l'une et l'autre des temps si difficiles.

« Persuadez-vous bien de la bienveillance, de l'affection toute particulière que nous avons pour vous, et en gage de laquelle nous aimons à vous donner du fond du cœur notre bénédiction apostolique, à vous, vénérables Frères, à votre

clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance pastorale.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 17 août de l'an 1868, de notre règne le XXIIIe.

« *Signé* : PIE IX, PAPE. »

Et sera notre présente lettre lue au prône dominical dans toutes les églises de nos diocèses respectifs, le plus tôt possible après sa réception.

† VICTOR-AUGUSTE, *Arch. de Malines.*
† GASPAR-JOS., *Évêque de Tournai.*
THÉODORE, *Évêque de Liége.*
† JEAN-JOS., *Évêque de Bruges.*
HENRI, *Évêque de Gand.*
THÉODORE-JOS., *Évêq. de Namur.*

Suisse. — Un congrès de libres penseurs et de révolutionnaires réuni à Berne, adopte la résolution suivante, rédigée par le professeur Barni :

« Considérant que le système de la séparation absolue des Églises et de l'État est le seul qui puisse se concilier avec la liberté des citoyens et l'établissement de la paix entre les nations;

»Le congrès se prononce en faveur de ce système et exprime le vœu qu'il soit réalisé le plus tôt possible par tous les peuples appelés à former les États-Unis d'Europe;

« En conséquence, il demande la suppression de toute reconnaissance officielle des cultes, l'annulation de tous les concordats et de tout budget des cultes, l'interdiction de tout enseignement religieux dans les écoles publiques;

« Il proteste contre le maintien du pouvoir temporel du pape, et contre toute intervention étrangère ayant pour but de défendre ce pouvoir, de même qu'il ne peut voir aucune papauté que comme un ferment et comme une provocation à la tyrannie et à l'esclavage. »

La résolution a été votée par 65 voix contre 35, mais avec l'adjonction de cette phrase au dernier paragraphe :

« De même qu'il ne peut voir dans toutes les papautés qu'une provocation perpétuelle aux guerres et à l'esclavage. »

Les trente-cinq voix dissidentes se ralliaient à la proposition suivante de M. Wyrouboff, rédacteur de la *Revue positiviste*.

« Considérant que toute religion est une entrave au développement de l'intelligence humaine, et que, tant que cette intelligence ne sera point développée, les peuples serviront d'instruments à l'ambition des classes gouvernantes ou privilégiées qui les poussent à la guerre :

« Le congrès met à l'ordre du jour l'étude des moyens pratiques pour délivrer les peuples des doctrines religieuses. »

On voit que les membres du congrès gravitent presque tous dans un même ordre d'idées. Les uns marchent plus vite que les autres; mais ils marchent à la suite les uns des autres. La suppression de Dieu dans l'univers et la glorification de la bestialité, voilà le but clairement indiqué. Quelques retardataires seulement voudraient faire une halte à peu de distance du but.

M. Wirouboff, l'auteur de la seconde proposition, celle des 35 voix, a laissé tomber cet aveu :

« On ne peut pas admettre que chacun puisse choisir sa croyance; l'homme n'a pas droit de rester attaché à l'erreur; *la liberté de conscience n'est qu'une arme.* »

M. Frescia, député au Parlement italien, a dit :

« La question qui occupe le congrès est incontestablement la plus grave qu'il puisse aborder, *elle embrasse tout;* une fois résolue, la question politique et la question sociale ne tarderont pas de l'être aussi.

« La religion, en nous faisant esclaves par l'intelligence, nous fait esclaves dans tout. »

Un orateur, M. Rougemont, père d'un pasteur protestant, a eu le courage de déclarer qu'il était encore assez « embourbé » pour croire à Dieu, et qu'il y avait même eu beaucoup de grands hommes aussi « embourbés » que lui. M. Rougemont ayant reproché au congrès de Liége d'avoir laissé dire dans son sein qu'il fallait couper 50,000 têtes pour fonder la liberté, un revenant de Liége, M. Rey, a protesté contre l'exactitude de cette assertion, et a ajouté :

« Le Congrès s'est posé comme l'ennemi de Dieu, parce qu'il est l'ami de l'homme. »

M. Bakounine, réfugié russe, s'est exprimé en ces termes :

« C'est au nom de la morale qu'il faut attaquer la religion. Je suis convaincu que, lorsqu'il y a reconnaissance de Dieu, il ne peut pas y avoir de liberté, parce que je suis obligé de me soumettre au Dieu que j'adore, et n'ai plus mon libre arbitre. Pour que les religions soient détruites, il *faut que les espérances des pauvres peuples soient transportées sur la terre.* »

27. — *Autriche.* — Un meeting catholique a lieu en plein air, à Hippach, dans le Tyrol. Plusieurs discours sont prononcés pour exprimer les sentiments de dévouement et de fidélité des Tyroliens au Pape, et leur ferme résolution de défendre jusqu'à la mort la liberté de l'Église. Voici quelques extraits de celui de l'abbé Greuter, député au Reichsrath :

Il n'y a pas de plus beau mot que celui de liberté, et quoi qu'on nous dise que nous sommes ennemis de la liberté, il n'est pas de peuple qui l'aime plus que celui du Tyrol. Des dominateurs étrangers ont voulu nous imposer leur joug, et alors nous avons été animés d'un tel sentiment de liberté que nous avons fait rouler les rochers des montagnes pour anéantir l'ennemi. Mais il y a une autre liberté dont nous nous garderons bien. Ils disent que la liberté doit consister à pouvoir se révolter contre les commandements de Dieu. Celui qui dans la semaine ne peut acheter qu'une fois de la viande, la mange le vendredi pour prouver qu'il est libre. Plus un homme avance de calomnies et de mensonges, plus il est libéral. Au nom de la liberté, ils invitent le peuple à ne pas tenir les promesses du baptême. Séduire un peuple, le priver des consolations de la mort, voilà ce que ces messieurs appellent une exigence de la liberté.

Les associations catholiques sont nécessaires, croyez-le. Moi, je suis un homme qui vient du combat, comme un vieux cheval de bataille, couvert de sueur et de poussière. Ils voudraient nous empêcher de nous réunir, mais nous avons le droit d'être ici, d'après les lois impériales. Quand une fois ces messieurs seront au timon des affaires, vous verrez comme ces amis du peuple, après avoir ruiné la conscience, sauront mener l'argent. Les temps sont tels, qu'aujourd'hui on vous demande, au nom de l'État, non-seulement les corps de vos enfants, mais aussi leurs âmes. S'il y a des anges à la protection desquels sont confiées des provinces entières, il y a sans doute aussi des diables chargés de séduire des provinces. Mais le diable envoyé dans le Tyrol est un sot. Il s'est écrié imprudemment à Vienne : *La plus grande partie du peuple du Tyrol a renoncé à la cause de la sainte Église.* Braves habitants de la vallée de la Ziller, vous leur prouverez qu'il n'en est pas ainsi, et il viendra un temps où nous nous réjouirons ensemble de la victoire.

L'assemblée a voté la résolution suivante :

Nous promettons de faire ici tous nos efforts :

1° Pour que la sainte foi catholique et les mœurs catholiques soient conservées dans nos communes ;

2° Pour que nos écoles conservent le caractèr catholique ;

3° Nous exprimons au Saint-Père notre profonde reconnaissance pour son allocution du 22 juin, qui sera pour nous dans ces temps difficiles la règle de nos pensées et de nos actions ;

4° Nous exprimons notre joie que le Vicaire de Jésus-Christ ait convoqué, pour l'année prochaine, un Concile œcuménique.

M. Greuter a annoncé que « la diète du Tyrol votera une loi sur les écoles telle que la demande le peuple catholique et qu'il a droit de la demander. Le peuple et la diète veulent que les enfants du Tyrol soient sauvés. »

28. — *France.* — Mort subite du comte Walewski, sénateur, ancien président du Corps législatif et ancien ministre. Né à Walewice, le 4 mai 1810, d'une Polonaise, Alexandre-Florian-Joseph Colonna, comte Walewski, avait été l'ami du duc d'Orléans sous le gouvernement de juillet. Ministre des affaires étrangères, il prit une part considérable au congrès de Paris, en 1856.

Espagne. — Combat d'Alcolca, qui décide du succès de la Révolution. Voy. page 450.

28. — *Autriche.* — Les évêques de Bohême ayant, à la date du 24 juin, écrit une lettre pastorale commune relative aux lois confessionnelles, la lettre fut déférée aux tribunaux, et, le 28 septembre, le tribunal de Prague rendit le jugement suivant, qui est le premier acte officiel de persécution dont les nouvelles lois ont posé le principe :

Au nom de S. M. l'Empereur.

Le tribunal de 1re instance de Prague, siégeant comme tribunal de presse, a reconnu, en droit, conformément aux conclusions du procureur impérial :

1° La teneur de la lettre pastorale de MM. les très-vénérables Évêques de la province ecclésiastique de Bohême, du 24 juin 1868, publiée en langues bohême et allemande, à la librairie du consistoire du Prince-Évêque, constitue le crime de la perturbation de la tranquillité publique, d'après l'article 65 du Code pénal.

2° La teneur de l'instruction de MM. les très-vénérables Évêques de Bohême, du 3 juin 1868, publiée dans le n° 18 de la dix-huitième année du journal publié à Prague sous le titre *Blahovest* (Voix catholique), constitue le crime de perturbation de la tranquillité publique, d'après l'article 65 du Code pénal. La distribution de ces écrits est défendue aux termes de l'art. 36 du Code pénal.

MOTIFS.

Dans la lettre pastorale des très-vénérables évêques de Bohême, du 24 juin 1868, on soutient que les lois ecclésiastiques relatives au mariage ont leur validité en elles-mêmes, qu'elles soient ou non reconnues par l'État. On ordonne, il est vrai, aux fidèles de remplir les conditions établies par l'État pour contracter mariage ; mais on prétend en même temps que les lois civiles sont nulles devant Dieu et la conscience, et entachées de péché, et l'on invite les fidèles à ne pas accepter le jugement du juge temporel, mais à se conformer au jugement des juges ecclésiastiques, bien que, d'après la loi du 25 mai 1868, ces derniers n'aient plus cette juridiction.

On fait allusion, en outre, à l'institution du mariage civil, qu'établit la nouvelle loi, et on le déclare entaché de péché ; on prétend qu'en revenant aux lois antérieures telles qu'elles existaient avant l'année 1855, on a fait un pas en arrière. On soutient finalement : que l'Etat ne saurait enlever à l'Église le droit de régler par ses lois les relations matrimoniales, parce que le pouvoir ne lui en avait pas été donné. La tendance de la lettre pastorale est évidemment de présenter la loi du 25 mai 1868, qui rétablit les dispositions du Code civil relatives au droit matrimonial des catholiques, comme si elle était opposée à la religion et à la moralité, d'en prouver la nullité vis-à-vis de Dieu et de la conscience, et d'exciter ainsi à la désobéissance et à la résistance à cette loi. Le point de fait du crime de perturbation de la tranquillité, d'après l'article 65 du Code pénal, est donc acquis.

Dans l'instruction des vénérables évêques de Bohême pour le clergé, publiée dans le *Blahovest* du 15 septembre 1868, on reproche au Gouvernement d'offrir par la loi du 25 mai 1868, aux citoyens catholiques, l'occasion de négliger leur conviction religieuse et la voix de leur conscience, d'affaiblir ainsi la force et l'autorité morales, et de tuer la puissance de la conscience, dont pourtant il a besoin lui-même pour faire observer les lois de sa propre compétence.

Cet acte pousse manifestement au mépris et à la haine du Gouvernement ; en outre, il tombe sous l'application de l'article 65 du Code pénal, relatif au crime de perturbation de la tranquillité publique.

L'auteur de cette instruction allègue que cette loi accorde au pouvoir civil des pouvoirs qui dépassent la sphère de son droit, qu'une loi d'État, et en aucun cas le pouvoir civil n'a le droit de supprimer des lois ecclésistiques. L'idée fondamentale de cette instruction est celle-ci : la législation ecclésiastique sur le mariage, malgré les changements résultant de la loi sur le mariage civil, continue de subsister dans toute sa force légale.

Le clergé reçoit l'ordre d'enseigner aux catholiques que la loi d'État sur le mariage qui vient d'être promulguée est de nulle valeur, et que les prescriptions ecclésiastiques ont seules force de loi.

Le clergé reçoit l'ordre d'agir conformément aux prescriptions ecclésiastiques, sans égard pour la nouvelle loi, et de traiter d'époux fictifs et comme des pécheurs publics les catholiques qui contracteraient un mariage civil.

De même, en ce qui concerne les concessions en matière d'empêchement de mariage, la séparation de corps et le divorce, le clergé reçoit l'ordre de considérer comme nuls et non avenus les actes des autorités judiciaire et civile, et de se conformer exclusivement aux décisions ecclésiastiques sur la matière.

L'article 12 de l'instruction interdit au clergé de délivrer des témoignages écrits au sujet des tentatives de conciliation faites sur les époux qui demandent la séparation de corps.

Afin de présenter sous un jour plus spécieux la prétendue non-validité du mariage civil introduit par la nouvelle loi, l'instruction prescrit, en matière d'entérinement et d'inscription dans les registres matriculaires, des dispositions telles qu'elles tendent à infliger un affront public aux personnes mariées civilement.

D'où il appert que cette instruction provoque ouvertement à la résistance organisée contre la loi du 25 mai 1868, et le point de fait du crime prévu par l'art. 65 du Code pénal est acquis.

On se voit donc obligé d'agir conformément aux conclusions du pouvoir impérial, d'après l'art. 16 de la loi du 17 décembre 1863 et l'article 36 du Code pénal.

« MENTBERGER, DLONY. »

29. — *Espagne.* — Madrid se prononce en faveur de la Révolution.

30. — *Espagne.* — La reine Isabelle, réfugiée en France, proteste contre la Révolution. Voy. pages 451 et 452.

France. — Couronnement solennel de la statue de Sainte-Anne, à Auray, en Bretagne.

Octobre.

1. — *Rome.* — Le Saint-Père confirme le décret (du 26 septembre) de la Congrégation des Rites, pour l'introduction de la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, frère Dominique-Antoine de Rome, prêtre profès de l'ordre des Mineurs Capucins.

2. — *États-Unis.* — Mort de Mgr Henri-Damien Juncker, premier évêque d'Alton (Illinois). Il était originaire de Fénestrange (diocèse de Nancy). Il partit jeune pour l'Amérique, et fit ses études théologiques à Cincinnati, où il fut ordonné prêtre en 1834. Il fut sacré évêque d'Alton le 26 avril 1857. « Dans l'espace de onze années seulement, lisons-nous dans une lettre adressée à l'*Espérance* de Nancy, Mgr Juncker a vu ériger dans son diocèse 135 églises, la plupart fort belles. Il sut augmenter le nombre de ses prêtres et le porter de 13 à 105. Sous son administration entreprenante, furent fondés 2 couvents de religieux, 10 couvents de religieuses et 4 colléges ecclésiastiques. »

4. — *Espagne.* — Mgr Monescillo, évêque de Jaen, consulté par des curés de son diocèse et les ecclésiastiques de sa ville épiscopale sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes, fait cette réponse :

L'état actuel des choses se présentant sous des aspects qui varient à l'infini, je n'ai pas encore pu en comprendre l'exacte signification, et je ne crois pas qu'il y ait été donné une forme qui permette de s'en rendre parfaitement compte. C'est pourquoi, après avoir médité à ce sujet avec toute la maturité qui convient à un évêque, surtout dans des circonstances graves, je pense qu'il est digne de notre charge, de notre position et du respect que nous devons aux pouvoirs publics, d'attendre que la situation soit plus claire et mieux définie, afin de régler ensuite notre conduite d'après les considérations délicates propres à notre ministère.

Il est facile de voir combien il serait dangereux et imprudent de soulever la question des adhésions du clergé, qui est étranger, par son ministère, aux choses et aux mouvements livrés aux disputes des hommes ; notre règne n'est pas de ce monde.

Élevé à l'ombre du sanctuaire, occupé de sérieuses affaires et appelé à cultiver un héritage commun à toutes les nations, le clergé doit se trouver partout, et pour consoler les vaincus et pour conseiller les vainqueurs; ce serait un triste précédent de le voir affilié à des partis politiques.

Il doit donc être lent à se résoudre et ne pas présumer d'être assez perspicace pour deviner aussitôt la portée des affaires et des événements dont l'étude l'éloignerait malheureusement de la méditation avec laquelle il doit se préparer à célébrer les sacrés mystères de notre religion. Qu'il se tienne donc dans l'inoffensive attitude de sa vocation.

Faisons un usage discret de la liberté d'abstention, en faisant servir notre prudente réserve au bien de nos ouailles réunies ou dispersées, saines ou malades; elles n'entendraient pas notre voix, si notre voix s'élevait au milieu de la fumée des partis. Nous cesserions nous-mêmes de nous entendre si nous prenions parti dans les affaires publiques, applaudissant dans certaines localités aux maux que le clergé souffre déjà dans d'autres. Réservons donc les résolutions définitives pour les situations claires.

En conséquence, notre conduite doit se fonder sur les règles suivantes :

1° Personne ne peut donner son adhésion à des idées qui ne sont pas définies et qu'on ne connaît pas.

2° Le clergé ne doit pas donner son adhésion à des mouvements politiques pour lesquels l'adhésion ou serait une vaine parole, ou pourrait être regardée comme une intervention active

dans le gouvernement, ce qui ne convient certainement pas à son état.

Les pouvoirs peuvent compter sur le respect de l'évêque et du clergé, et sur leur obéissance aux autorités constituées; le clergé saura pratiquer loyalement ce qu'il prêche : « Rendre à « César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à « Dieu. »

9. — *Angleterre.* — Les journaux publient la lettre-manifeste que M. Gladstone adresse, à l'occasion des élections, aux électeurs du Lancashire (sud-est). En voici le passage relatif à la question de l'Église établie d'Irlande :

D'accord avec le gouvernement pour déclarer la question mûre, nous émettons un contre-projet tendant à supprimer l'Église établie, en respectant de la façon la plus stricte le principe de la propriété, les droits acquis, mais sans établir aucune Église nouvelle et en renonçant d'une façon générale au système de la dotation de l'Eglise par l'État en Irlande.

L'Eglise d'Irlande est celle d'une minorité insignifiante par le nombre. A la vérité, cette minorité, insignifiante par le nombre, est considérable par les propriétés, par son éducation et sa puissance. Tout cela ne diminue pas, mais aggrave, au contraire, la situation. Car, si une Église établie n'est pas l'Église de la nation, elle doit du moins être celle des pauvres. Tout argument que l'on pourrait invoquer en faveur d'un établissement civil de la religion devient une critique à l'adresse de l'Église d'Irlande.

Mais si cet établissement est impuissant pour produire le bien, il emploie ses ressources au grand préjudice de la nation entière. Il subsiste comme le vestige de toutes les infortunes et de toutes les misères passées. Il envenime les controverses religieuses en y introduisant le sens ou l'esprit d'une injustice politique, et il excite des dispositions hostiles dans la sphère de la vie sociale et des affaires publiques. Nous n'avons pas été surpris de ce que, depuis le rappel des lois pénales, le nombre relatif des protestants d'Irlande paraissait avoir décru.

Dans la suppression de cet établissement, je vois le paiement d'une dette de justice civile, la suppression d'un reproche national et même universel, une condition indispensable de succès pour tous les efforts tendant à assurer la paix et la satisfaction de ce pays. Enfin la délivrance d'un clergé dévoué, d'une position fausse, embarrassée par le préjugé, et l'ouverture d'une plus plus libre carrière à son ministère sacré.

C'est là un grand changement, et il ne peut être effectué qu'à l'aide de beaucoup d'énergie et d'un appui mûrement délibéré.

Dans la manière de procéder à cet égard, nous devons, je crois, être guidés par trois considérations : le respect des intérêts et des sentiments irlandais; une plus grande équité envers ceux qui perdront sur le terrain des prérogatives civiles, et un soin délicat de la justice dans les arrangements de détail.

Après qu'on aura satisfait à toutes ces exigences, une propriété considérable restera à la disposition de l'État. Son emploi ne peut, à mon sens, être suggéré au Parlement que par ceux qui, comme gouvernement, auront les moyens et le pouvoir d'examiner à fond les attributions faites par la loi, aux divers besoins publics et sociaux de l'Irlande, et de comparer l'urgence de ces demandes et les moyens d'y satisfaire.

10. — *France.* — Le comité parisien de l'association pour l'émancipation des esclaves, adresse cette demande aux membres du gouvernement provisoire d'Espagne :

« Messieurs,

« Le gouvernement provisoire de la France, en 1848, s'est honoré à jamais en proclamant l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

« Nous conjurons le gouvernement nouveau de l'Espagne de décréter sans retard l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies espagnoles et d'effacer ainsi la tache qui souille le drapeau de cette nation, dernière nation de l'Europe qui vende, achète et possède encore des créatures humaines.

« La justice, l'humanité, l'Évangile commandent cette grande mesure. L'expérience enseigne les meilleurs moyens de l'accomplir sans désorganiser le travail. Les colons de Cuba et de Porto-Rico sont intelligents, généreux et, pour la plupart, disposés d'avance à accepter l'émancipation des esclaves, autant que dignes de recevoir eux-mêmes la liberté politique.

« Nous attendons de vous, Messieurs, un décret auquel applaudiront dans les deux mondes tous les amis de la justice trop longtemps outragée.

« Au nom des membres du comité français d'émancipation,

« *Le président,*
« EDOUARD LABOULAYE,
de l'Institut.

« *Les secrétaires :*

« AUGUSTIN COCHIN, De l'Institut.

EUGÈNE YUNG, des *Débats.* »

9. — Élection, comme supérieure générale de la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, de la Révérende Mère Marie de Saint-Pierre.

14. — *Espagne.* — Le ministre du *Fomento* ou du Progrès (Travaux et Instruction publics), Manuel Ruiz Zorilla, porte le décret suivant sur l'instruction primaire:

1° Est abolie la loi sur l'instruction publique portée le 2 juin dernier; est aussi aboli le règlement publié pour mettre cette loi à exécution.

2° Sont rétablis provisoirement les actes législatifs antérieurs à ladite loi sur tous les points qui ne sont pas contraires au décret nouveau.

3° L'enseignement primaire est libre. Tous les Espagnols pourront établir et diriger des écoles sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir au préalable un titre ou une autorisation.

4° Les maîtres emploieront les méthodes qui leur paraîtront les meilleures dans l'exercice de leur profession.

5° Sont abolis tous les priviléges concédés autrefois aux congrégations religieuses en matière d'enseignement.

6° Seront subventionnées par l'État les écoles qu'on croira nécessaires pour répandre l'instruction primaire dans le peuple.

7° Les maîtres d'école réuniront les conditions requises par les lois, et ils seront nommés par les municipalités respectives.

8° C'est aux municipalités qu'il appartient de payer directement les émoluments des professeurs et autres dépenses des établissements locaux d'enseignement primaire.

9° On rétablit les écoles normales supprimées par la loi du 2 juin dernier.

10° Les professeurs de ces derniers établissements qui, ayant été nommés légalement, étaient dans l'exercice de leurs fonctions lors de la suppression, seront réintégrés par les gouverneurs des provinces, moyennant qu'ils justifieront de la possession et de la loyauté de leurs opinions.

11° Il y aura des juntes d'enseignement primaire provinciales et locales.

12° Les juntes provinciales se composeront de neuf individus, et les locales de quinze dans les villes de 100,000, âmes neuf dans celles qui, n'arrivant pas à ce chiffre, dépasseront celui de 2,000, et de cinq dans les autres.

13° Les premiers seront nommés par les députations provinciales, et les seconds par les municipalités.

14° Le président et le secrétaire des juntes seront élus par elles.

15° Le gouvernement présentera aux Cortès constituantes un projet de loi d'enseignement primaire.

15. — *Espagne.* — Les dames de Séville adressent au général Serrano, président du conseil des ministres et du gouvernement provisoire, une protestation contre les décrets de la junte révolutionnaire de cette ville qui ordonne la fermeture des couvents de femmes et la démolition de 57 églises. Les dames des autres villes d'Espagne suivent bientôt ce noble et courageux exemple, et de toutes parts arrivent les protestations de l'Espagne catholique contre toutes les atteintes portées à la religion par la révolution et par le gouvernement qui en est sorti. On sait que ces protestations n'ont abouti qu'à montrer la foi du pays, sans arrêter les entreprises irréligieuses des révolutionnaires.

18. — *Espagne.* — Le ministre de grâce et justice, Antonio-Romero Ortiz, porte le décret suivant:

Usant des pouvoirs qui m'appartiennent en qualité de membre du gouvernement provisoire et à titre de ministre de grâce et justice, j'ordonne, de concert avec le conseil des ministres, ce qui suit :

Art 1er. Sont supprimés, à partir de ce jour, tous les monastères, couvents, colléges, congrégations et autres maisons de religieux des deux sexes, fondés dans la Péninsule et îles adjacentes, à compter du 29 juillet 1837 jusqu'à ce jour.

Art. 2. Tous les édifices, immeubles, revenus, droits et autres des maisons de communautés des deux sexes supprimées par l'article ci-dessus, deviendront la propriété de l'État.

Art. 3. Les religieux et religieuses sortant du cloître (décloîtrés) par suite des dispositions ci-dessus demeureront assujettis aux ordinaires (évêques diocésains) respectifs et sans aucun droit à toucher la pension accordée à ceux qui sont entrés dans les couvents antérieurement à ladite date du 29 juillet 1837.

Art. 4. Les religieuses dont les couvents sont supprimés par suite de ce qui est ordonné à l'art. 1er de ce décret, pourront entrer dans d'autres couvents de leur ordre encore subsistants ou

demander à être décloîtrées en réclamant la dot qu'elles auront apportée en entrant en religion, à la personne ou à l'établissement où elles se trouveront.

Art. 5. Tous les couvents, monastères, collèges, congrégations et autres maisons religieuses qui demeureront subsistants aux termes de la loi du 19 juillet 1837, seront réduits dans chaque province à la moitié; et les gouverneurs civils, après avoir entendu les diocésains, désigneront dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent décret, ceux qui devront être conservés, préférant ceux qui auront quelque mérite artistique, et transfèreront les religieuses des couvents supprimés dans d'autres du même Ordre.

Art. 6. Est prohibé dans tous les monastères et couvents l'admission de novices, ainsi que la profession de celles qui s'y trouvent, encore bien qu'elles y soient entrées comme organistes, chanteuses ou toute autre dénomination.

Art. 7. Les religieuses professes qui, aux termes du présent décret, pourront rester dans leurs couvents, monastères, etc., auront la faculté de demander à quitter le cloître en tout temps, en s'adressant au gouverneur civil, qui l'accordera immédiatement en en donnant avis au diocésain.

Art. 8. Les religieuses dont la profession aura été antérieure à ladite loi du 29 juillet 1837 auront droit à la pension de cinq réaux spécifiée à l'art. 29 de ladite loi; mais celles qui seront entrées postérieurement n'auront le droit que de réclamer leurs dots en la forme voulue par l'art. 4 du présent décret.

Art. 9. Les sœurs de la charité, de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Isabelle, celles de la Doctrine chrétienne et les autres connues sous toute autre dénomination quelconque qui se consacrent aujourd'hui à l'enseignement et à la charité sont conservées, demeurant assujetties, à partir de la publication du présent décret, à la juridiction de l'évêque (ordinaire) dans le diocèse duquel elles résident.

19. — *Espagne.* — Le ministre des affaires étrangères, Juan-Alvarez Lorenzana, envoie aux agents diplomatiques de l'Espagne à l'étranger, une circulaire qui est un acte d'accusation contre le gouvernement tombé, et la justification de la révolution.

21. — *Espagne.* — Décret sur l'enseignement. En voici les principaux articles, dont il est inutile de relever l'esprit:

Art. 5. L'enseignement est libre dans tous ses degrés et quelle que soit sa nature.

Act. 6. Tous les Espagnols sont autorisés à fonder des établissements d'enseignement.

Art. 7. L'inscription sur la matricule des établissement publics n'est obligatoire que pour les élèves qui voudront y recevoir l'enseignement Néanmoins, ils ne seront pas tenus d'assister aux cours de l'établissement pour être admis aux examens des programmes des cours pour lesquel ils seront inscrits.

Art. 8. Les élèves provenant d'établissements particuliers qui désireront passer dans les établissements publics les examens des matières qu'ils auront étudiées, passeront leur examen en la forme prescrite par la loi, acquittant les droits d'inscription à qu'il appartiendra.

Art. 9. Les professeurs des établissements publics veilleront à ce que les examens soient rigoureux, afin que ce soit une garantie de l'instruction et de la capacité des élèves.

Art. 10. Des professeurs particuliers qui auront les titres académiques exigés des professeurs des établissements publics, pourront faire partie des bureaux qui examinent les élèves.

Art. 11. Pour obtenir des grades académiques, il ne sera pas besoin d'étudier pendant un nombre d'années déterminé, mais bien de se conformer aux programmes fixés par les lois. L'élève passera un examen rigoureux sur chacun de ces programmes et l'examen général correspondant au grade (degré).

Art. 12. Les députations provinciales et les municipalités pourront fonder et entretenir des établissements d'enseignement: les députations avec les fonds de la province, et les municipalités avec les leurs.

Art. 13. Tous les professeurs d'établissements publics seront nommés après concours.

Art. 14. On autorise les régents de facultés, institutions et écoles spéciales, à nommer les auxiliaires qu'ils jugeront nécessaires pour remplir les chaires vacantes et remplacer les professeurs, quand ceux-ci ne pourront pas faire leurs classes.

Art. 15. Les professeurs particuliers pourront enseigner dans les établissements publics avec l'autorisation du régent, qui accordera cette autorisation après certaines conditions préalables déterminées par un règlement spécial.

Art. 16. Les professeurs pourront indiquer le livre de texte le plus en harmonie avec leurs doctrines et adopter le mode d'enseignement qu'ils jugeront le plus convenable.

Art. 17. Ils sont relevés de l'obligation de pré-

senter le programme de leur enseignement.

Art. 18. On les relève également de l'obligation de faire leur cours en costume académique et de revêtir ce costume pour les examens et autres actes littéraires.

Ar. 19. Est supprimée la Faculté de théologie dans les Universités. Les Évêques diocésains organiseront les études théologiques dans les séminaires en la manière et la forme qu'ils jugeront convenables.

Art. 20. Les fonctions de recteur seront exercées par un professeur de l'Université respective, nommé par le Gouvernement.

Art. 21. Est supprimée l'investiture des degrés de bachelier et licencié.

Art. 22. Les exercices du doctorat pourront avoir lieu dans toutes les Universités, et l'investiture se fera en la forme établie actuellement pour les degrés de licencié, mais au nom de la nation et sans exiger de serment de la part des candidats.

Suisse. — L'Association internationale des Travailleurs de Genève envoie aux ouvriers d'Espagne une adresse de félicitations, dans laquelle ceux-ci sont invités à faire une révolution sociale, « une révolution contre l'ordre social actuel tout entier. » Il faut citer ce passage qui montre le but de l'Association internationale :

Les déshérités de la société actuelle, ayant une même cause à défendre et comprenant la nécessité de s'unir, ont fondé, en Europe et en Amérique, — à travers et malgré les frontières créées par nos oppresseurs, — l'Association internationale des Travailleurs. Le but de cette formidable association, c'est le triomphe de la cause du travail contre le privilége, contre le capital monopolisé et contre la propriété héréditaire, institution inique garantie par l'État, institution anarchique s'il en fut, puisqu'elle perpétue et développe l'inégalité des conditions, source du désordre social.

La propriété héréditaire, c'est l'accaparement de tous les produits du travail collectif accumulés par les générations passées au profit d'une minorité dominante qui, après avoir absorbé dans l'État la toute-puissance du peuple, a fait servir cette puissance à sauvegarder contre le peuple lui-même cette propriété, fruit d'un larcin séculaire.

La société actuelle est tout entière basée sur cette combinaison machiavélique qui fait concourir le peuple lui-même à son asservissement, sans qu'il s'en rende compte et quelquefois même sans que ceux qui ont le bénéfice de cette exploitation se doutent du rôle qu'ils remplissent dans la société. Parmi les bourgeois, beaucoup en effet, le grand nombre peut-être, ne savent pas qu'ils sont des exploiteurs, c'est-à-dire des voleurs. Cette combinaison, chers amis, s'appelle l'État ; sa base et son but, c'est le maintien de la propriété héréditaire, c'est à-dire l'asservissement des masses populaires au profit d'une minorité dominante.

Convaincu que tant que le droit d'héritage subsistera, l'antagonisme des intérêts et la guerre diviseront les membres de la famille humaine et que le travail sera l'esclave du capital, le dernier congrès de l'Association internationale des Travailleurs, tenu à Bruxelles, a proclamé le grand principe de la propriété collective, qui est le vrai principe de la paix, la base du bien-être, de l'égalité et de la justice, c'est-à-dire de la liberté pour tous.

Le congrès de l'Association internationale des Travailleurs a donc tracé à la révolution sociale la route qu'elle doit suivre : Plus de propriété héréditaire ; la terre à ceux qui travaillent la terre de leurs bras, — aux associations agricoles ; les instruments de travail, tous les capitaux industriels à ceux qui travaillent la matière première, — aux associations industrielles.

L'Association internationale des Travailleurs repousse donc toute politique qui ne tendrait pas à organiser la société sur les bases du travail solidaire, de la justice et de l'égalité universelles. Elle ne reconnaît d'autre patrie que le grand camp du travail, d'autre pays étranger que le camp du capital monopolisé et de la propriété héréditaire, d'autre ennemi que les privilégiés.

Tel est le but, tels sont les principes de notre association.

Ont signé : Brosset, président de l'Association ; *Henri Perret*, secrétaire général ; *E. Dufour* et *J. Longchamp*, secrétaires adjoints.

25. — *Espagne.* — Le gouvernement provisoire adresse *à la nation* une proclamation dans laquelle on lit :

La plus importante de toutes (les manifestations de l'esprit public), à raison de l'altération essentielle qu'elle introduit dans l'organisation séculaire d'Espagne, est celle relative à l'établis-

sement de la liberté religieuse. Le courant des âges, qui modifie et renouvelle tout, a changé profondément les conditions de notre existence, la rendant plus expansive ; et, sous peine de se contredire, interrompant l'enchaînement logique des idées modernes, où elle cherche son remède, la nation espagnole doit forcément admettre un principe contre lequel toute résistance est vaine.

La foi profondément enracinée ne sera pas lésée parce que nous autoriserons le libre et tranquille exercice d'autres cultes en face du culte catholique. Au contraire, elle se fortifiera dans la lutte et elle repoussera avec ferveur les tenaces invasions de l'indifférence religieuse qui affaiblissent tant le sens moral. C'est de plus une nécessité de notre état politique et une protestation contre l'esprit théocratique qui, à l'ombre du pouvoir tout à l'heure renversé, s'était ingéré avec une opiniâtre adresse dans l'essence même de nos institutions, sans doute, à l'aide de cette influence asservissante qu'exerce sur tout ce qui l'entoure toute autorité sans discussion ni contrôle. Aussi, les juntes révolutionnaires, obéissant à cette tendance universelle d'expansion qui signale ou plutôt qui dirige la marche des sociétés modernes, et à un instinct irrésistible de précaution justifiée, ont consigné tout d'abord le principe de la liberté religieuse comme un besoin péremptoire de notre époque et une mesure de sûreté contre des éventualités difficiles, mais non impossibles.

La liberté d'enseignement est une autre des réformes que la révolution réclamait et que le gouvernement provisoire s'est empressé de consacrer.

Les excès commis dans ces dernières années par la réaction aveugle, contre les manifestations spontanées de l'intelligence humaine, repoussée de la chaire sans respect pour les droits légalement et légitimement acquis, et poursuivie jusque dans le sanctuaire du foyer et de la conscience, cette inquisition ténébreuse, constamment exercée contre la pensée doctrinaire condamnée à la servitude perpétuelle ou à un châtiment flétrissant, par des gouvernements convertis en auxiliaires dociles de pouvoirs occultes et irresponsables; cet état de décomposition à laquelle était arrivée l'instruction publique en Espagne, grâce à des plans monstrueux, imposés, non par les besoins de la science, mais par les vues étroites de parti et de secte, cette désorganisation, cette confusion enfin dont les conséquences eussent été très-funestes, sans l'apparition opportune du remède, ont fourni au gouvernement provisoire la règle pour résoudre la question d'enseignement, de telle façon que les lumières, au lieu d'être cherchées, viennent elles-mêmes chercher le peuple et ne rentrent pas dans le domaine absorbant d'écoles et de systèmes plus amis du monopole que de la controverse.

Comme résultat naturel de la liberté religieuse d'enseignement, la révolution a proclamé également la liberté de la presse, sans laquelle ces conquêtes ne seraient que des formules vaines et illusoires. La presse est la voix perpétuelle de l'intelligence, voix qui jamais ne s'éteint et qui vibre toujours à travers le temps et la distance. Chercher à l'asservir, c'est vouloir mutiler la pensée, c'est arracher violemment la langue et la raison humaine. Rapetissé et étreint dans les mesquines limites d'une tolérance mensongère, dérision d'un droit consigné dans nos constitutions et jamais exercé sans des entraves odieuses, le génie espagnol s'en allait perdant lentement et graduellement l'originalité et la vie.

Espérons que, son linceul étant brisé, il sortira du sein de la liberté, ressuscité et radieux comme Lazare sortant de son sépulcre.

Les libertés de réunion et d'association paisibles, sources perpétuelles d'activité et de progrès, qui ont si puissamment contribué dans l'ordre public et économique à l'agrandissement d'autres peuples, ont été également reconnues comme dogmes fondamentaux par la révolution espagnole, dans ces luttes d'opinions contraires, d'intérêts opposés et d'aspirations distinctes qui tendent à se frayer un passage par le moyen de la publicité et de la propagande, apprenant aux nations énergiques à se gouverner elles-mêmes, à soutenir leurs droits et à exercer leurs forces sans douloureuses secousses sociales.

Les évêques d'Espagne commencent à protester contre les actes du gouvernement provisoire, qui confirme la politique des juntes révolutionnaires : l'expulsion des jésuites, la suppresion d'un grand nombre de couvents, la dissolution de la société de Saint-Vincent-de-Paul, la suspension du paiement des assignations dues aux séminaires conciliaires, les atteintes portées à la liberté religieuse, l'interdiction des processions extérieures, la sécularisation de l'enseignement, la suppression d'un grand nombre d'églises, etc., sont les points principaux de leurs protestations. Ces *actes de l'épiscopat espagnol* mériteraient d'être tous reproduits *in extenso;* on ne peut que les indiquer ici; mais on se propose de

les faire connaître plus complétement dans le volume des *Annales* où l'on doit raconter plus complétement l'histoire de la révolution espagnole dans ses rapports avec la religion.

Novembre.

2. — *France.* — Manifestation au cimetière Montmartre autour de la tombe du représentant Baudin (Voy. pages 476 et suiv.).

3. — *Espagne.* — Décret philanthropique du ministre Sagasta (Voy. page 457).

France. — Le P. Hyacinthe, des Carmes déchaussés, dénoncé dans une réunion démocratique tenue au Pré-aux-Clercs, à Paris, comme ayant demandé, dans la chaire même de Notre-Dame, qu'*on mitraillât les libres penseurs*, réclama par la lettre suivante en date du 31 octobre, qui est lue dans la réunion du 3 novembre. On y remarquera les lignes qui sont ici soulignées. Le président, M. Briosne, dit :

Je dois vous dire que le bureau a reçu une lettre du Père Hyacinthe. (Rires, bruit, mouvements divers.)

Dans la dernière séance, un orateur a rapporté une parole qui aurait été prononcée à Notre-Dame par le Père Hyacinthe ; celui-ci proteste contre cette affirmation, et demande qu'il soit donné lecture de sa lettre. (Oui, oui, lisez !)

La voici :

« Monsieur le président,

« J'apprends que, dans la réunion qui a eu lieu mardi dernier au Pré-aux-Clers, et dans laquelle vous avez si fortement protesté contre toute affirmation qui ne tiendrait à rien moins qu'à une dénonciation, mon nom a été cependant l'objet d'une *dénonciation* d'autant plus regrettable qu'elle s'appuie sur une *affirmation* entièrement fausse et contre laquelle j'ai réclamé déjà avec énergie.

« Les nombreux auditeurs devant qui je parle depuis quatre ans dans la chaire de Notre-Dame, savent si je redoute la discussion avec ceux qui ne partagent point ma foi, et si j'invoque la répression contre eux. *Je ne pensais pas avoir besoin de séparer ma cause de celle de certains catholiques qui, sans en appeler à la mitraille, regrettent toutefois l'inquisition et les dragonnades.* Ils ont pris soin eux-mêmes de se séparer de moi par les attaques dont j'ai été l'objet de leur part, et qui s'adressaient, je le reconnais, aux convictions les plus réfléchies et les plus inébranlables de ma raison et de ma conscience.

« Quant aux paroles qui m'ont été prêtées au sujet des libres penseurs : « On ne les discute pas, on les mitraille, » je ne les ai jamais prononcées ; et si j'ai cité des paroles du premier empereur qui ont quelque analogie avec celles-là, c'était pour m'élever aussitôt contre cette raison suprême de la « mitraille, » qui ne guérit point les maux de l'anarchie en y substituant les maux du despotisme. Qu'il me soit permis de le dire, monsieur, il n'est pas loyal de m'attribuer un langage que je n'ai pas tenu, et que j'ai désavoué dans une lettre adressée alors à l'*Avenir national* et reproduite par plusieurs journaux.

« La nouvelle réclamation que je vous adresse, et dont je vous demande de donner lecture à la prochaine séance, vous prouvera le cas que je fais des manifestations de la pensée populaire, alors même que des écarts malheureux viennent à la troubler.

« La cause du peuple est si grande et si sainte qu'elle survit aux fautes de ses amis comme aux attaques de ses ennemis, mais si quelque chose pouvait en compromettre les intérêts, ce serait une alliance, que je ne veux pas qualifier, avec des systèmes ou plutôt avec des haines, qui enlèvent à la conscience humaine sa double majesté, la majesté de l'âme et la majesté de Dieu.

J'ai l'honneur, etc.

« F. Hyacinthe,

« *Carme déchaussé.*

« Paris, 31 octobre 1868.

La lecture de cette lettre est accueillie avec de nombreuses marques d'approbation par une partie de l'assemblée ; la plus grande partie l'accueille avec des marques de dénégation.

4. — *Prusse.* — Le roi ouvre les chambres prussiennes.

Rome. — Bref du Saint-Père aux rédacteurs du *Catholique* de Bruxelles. Ce bref a une importance considérable, à cause des doctrines professées par le *Catholique*, doctrines entièrement romaines, hostiles au libéralisme et conformes à celle de l'Encyclique et du *Syllabus* de 1864. Les rédacteurs du *Catholique* avaient, le 15 septembre, envoyé au Saint-Père une adresse dans laquelle ils disaient :

Assurés que le seul moyen efficace de résister à la propagation des doctrines pernicieuses réside dans la fidélité des âmes à recevoir, à respecter et à mettre en pratique les enseignements du Saint-Siége, nous nous sommes particulièrement appliqués à inculquer et à fortifier, par l'exemple et par l'exhortation, le respect de ces augustes enseignements. Telle a été la pensée qui a déterminé la fondation de notre Revue et en a sans cesse inspiré la rédaction. Pour traiter les questions politiques et sociales qui préoccupent le plus les esprits, spécialement dans notre patrie, nous avons toujours pris pour guide le flambeau de l'Église enseignante et les décisions émanées de votre infaillible Autorité.

Le caractère que nous avons imprimé à notre publication a attiré sur elle, Très-Saint Père, de nombreuses contradictions, non-seulement de la part des ennemis de notre Foi, mais souvent aussi de la part de plusieurs catholiques, qui, tout en conservant un attachement sincère et dévoué à la cause de la religion, n'entendent la servir et la voir servir que par des procédés plus indirects, et supportent avec une certaine impatience l'exposition et le développement des majestueuses sévérités de la doctrine. Nous avons eu à nous défendre, contre leurs critiques, du reproche de troubler l'uniformité de l'influence chrétienne sur les affaires publiques en soutenant des opinions isolées et impopulaires.

Malgré ces difficultés et ces épreuves, nous avons poursuivi notre œuvre avec confiance, et, bien que nous n'en ayons pas retiré des fruits aussi abondants que nous l'eussions désiré, nous croyons que notre travail n'a pas laissé de produire quelques résultats heureux pour la défense de la Religion et le bien de nos compatriotes. Notre assurance à cet égard se fonde principalement sur l'attestation de nos Évêques, qui ont daigné donner à notre œuvre de précieuses marques de sympathie et exprimer, par des témoignages publics, leur haute approbation pour nos intentions et pour la manière dont elles avaient été remplies.

Le Saint-Père répondit :

PIUS P. P. IX.

Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Ancipites illæ captiosæque opiniones, quæ libertatis illecebris obdutæ, jamdiu a falsa philosophia invectæ fuerunt, ac per jugem incompositamque eventuum vicem vulgatæ magis ac confirmatæ non modo latam pararunt impietati ac perduellioni viam, sed, quod non minus fortasse dolendum, est plurimorum etiam piorum mentes pervaserunt, qui nullam in iis fallaciam aut perniciem suspicati, imo accommodatissimas eas censentes præsenti populorum progressui et veluti sponte inde manantes, propugnatores earum facti sunt et propagatores, rati a communi potissimum in easdem consensu commotarum rerum compositionem esse pariendam. Norunt equidem ipsi, cogitatum hoc suum irrideri a perturbationum artificibus, norunt, opiniones illas pluries a Decessoribus Nostris reprobatas fuisse et a Nobis etiam clariore damnatione confixas; verum proprio indulgentes placito, largiorem Apostolica scita interpretationem pati posse ducunt, et opiniones illas certis coercitas limitibus a sana doctrina minime abhorrere existimantes, eas adhuc per se innocuas prædicant, atque etiam utiles, aliosque sic exemplo et auctoritate sua in easdem inclinant, latentia in ipsis malorum semina fovent, et præter mentem propositumque suum dissidia serentes, vires infirmant, quas unanimes conjunctasque in commune shostes converti oporteret.

PIE IX, PAPE.

Chers fils, salut et Bénédiction Apostolique. Des opinions équivoques et captieuses ont été introduites il y a longtemps par une fausse philosophie et propagées par les charmes trompeurs de la liberté. Répandues davantage et fortifiées par une suite continuelle d'événements désordonnés, elles n'ont pas seulement ouvert à l'impiété et à la révolte une large voie, mais, ce qui n'est peut-être pas moins affligeant, elles ont envahi aussi un grand nombre d'esprits pieux. Ceux-ci, ne soupçonnant dans ces opinions rien de fallacieux ou de pernicieux, et bien plus, les déclarant les mieux appropriées au progrès actuel des peuples, dont elles semblent découler naturellement, s'en sont faits les champions et les propagateurs, dans la persuasion que les solutions conformes aux vues de tous doivent être préférées à tout autre moyen de rétablir dans l'ordre les choses troublées. Ils savent, cependant, que cette conception est un objet de dérision pour les auteurs mêmes du trouble ; ils savent que ces opinions ont été souvent réprouvées par nos Prédécesseurs, et frappées par nous d'une condamnation plus claire encore ; mais, pleins de complaisance pour leur sens propre, ils estiment que les enseignements Apostoliques sont susceptibles d'une plus large interprétation, et jugeant que ces opinions, restreintes à des limites déterminées, ne répugnent nullement à la saine doctrine, ils proclament encore qu'en soi elles sont

inoffensives, qu'elles sont même utiles. Ainsi par leur exemple et leur autorité ils amènent les autres à ces opinions, ils développent les mauvais germes cachés en eux et, semant des divisions contrairement à leurs sentiments et à leurs intentions, ils affaiblissent des forces qu'il faudrait diriger unanimes et réunies contre les ennemis communs.

Nous nous réjouissons donc de ce que, dans le combat que vous avez entrepris contre les ennemis de la religion et de l'autorité, vous ayez pris pour règle de suivre fidèlement les enseignements de ce saint Siége et de les exposer dans la pureté de leur sens originaire, afin que le peuple se pénètre de la vraie et saine doctrine et apprenne à connaître la perfidie cachée des formules qui, plus qu'aux autres époques, flattent si insidieusement les penchants et les convoitises de notre âge. Et nous vous félicitons de ce que, sans vous laisser abattre, vous souteniez un combat déjà long, dans lequel il faut lutter non-seulement contre l'ennemi, mais encore et souvent contre des frères. Nous ne nous étonnons pas que le progrès n'ait pas encore largement répondu à vos travaux, puisque vous n'avez pas seulement à repousser des doctrines qui, par leur perversité révoltante, soulèvent facilement l'aversion des esprits honnêtes, mais qu'il vous faut aussi dissiper peu à peu ces opinions qui, fardées des couleurs du droit, ont été pour la plupart sucées avec le lait. Mais les louanges et les félicitations de vos Évêques, à l'autorité et au jugement desquels cet excellent Clergé et ce peuple de Belgique ont coutume d'obéir avec tant de respect, la faveur avec laquelle vos écrits ont été accueillis de divers côtés, la continuité même et la durée persistante de votre œuvre, qui certainement a dû énerver quelque peu la force des préjugés et ouvrir à la vérité une voie plus facile, promettent à votre entreprise des fruits beaucoup plus abondants et plus féconds. C'est ce que nous vous augurons de tout cœur et nous supplions Dieu de vous donner libéralement des grâces abondantes pour y parvenir. Comme présage de cette faveur et comme gage de notre bienveillance paternelle, nous vous accordons avec la plus grande affection la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome auprès de aint Pierre, le 4 novembre 1868, de notre Pontificat l'an XXIII.

PIE IX PAPE.

Gaudemus igitur, quod vos in certamine suscepto adversus religionis et auctoritatis osores hujus Sanctæ Sedis documenta fideliter sectari constitueritis, eorumque nativum ac sincerum sensum exhibere populo, ut vera sanaque imbuatur doctrina latentemque noscere discat fallaciam sententiarum, quæ tam insidiose proclivitati cupiditalibusque ævi præsertim nostri blandiuntur. Gratulamur autem vobis, quod infracti diuturnam jam sustineatis pugnam, in qua non cum adversaris dumtaxat, sed haud raro cum fratribus etiam confligendum est; nec miramur, proventum nondum copios respondisse labori, ubi nonum ea tantum propulsanda sunt, quæ fœda ipsa nequitia sua facile a se honestorum animos avertunt, sed illæ etiam paulatim disjiciendæ opiniones, quæ legitimi juris colore fucatæ a plerisque cum lacte haustæ fuerunt. Verum laudes et gratulationes Episcoporum vestrorum, quorum auctoritati et judicio egregius hic Clerus et populus tam religiose obsequi consuevit, favor, quo passim scripta vestra fuerunt excepta, assiduitas ipsa et protracta diuturnitas operis, quæ certe præjudiciorum vires enervasse jam aliquatenus debuit et faciliorem veritati sternere viam, majora omnino et uberiora cœpto vestro emolumenta promittunt. Hæc vobis ominamur ex animo, largamque ad ea affatim assequenda gratiam, adprecamur a Deo; cujus favoris auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem vobis peramanter impertimus.

Datum Romæ aqud S. Petrum die 4 Novembris 1868.

Pontificatus Nostri Anno XXIII.

PIUS P. P. IX.

11. — *Italie.* — Garibaldi écrit de Caprera à ses *amis d'Espagne :*

J'étais décidé à garder le silence, non par indifférence pour la cause de la nation espagnole,

que j'aime et que j'estime tant, non par manque d'intérêt pour la glorieuse révolution que vous avez accomplie avec tant d'héroïsme, mais pour ne pas mêler ma voix au bruit que font autour de vous et vos amis et vos ennemis, tandis que vous avez besoin de calme pour vous constituer d'une manière digne de la grande nation qui vient d'asseoir sa souveraineté sur les ruines d'un trône exécré. Aujourd'hui, je vous en demande la permission, je vous dirai franchement mon opinion.

Proclamons la république fédérale, et nommons immédiatement un dictateur pour deux ans.

L'Espagne n'est point dépourvue d'hommes honnêtes capables de la gouverner mieux qu'aucun des représentants de la féodalité moderne européenne, représentants qui tiennent cette partie du monde soumise à un régime perpétuel de guerres, de désolation et de misère.

Que vos braves et admirables chefs ne tombent point dans la même erreur que le bon mais crédule Lafayette qui s'est laissé tromper, et qui a laissé à la France l'héritage de deux révolutions avec la tyrannie.

Le *spectre rouge*, dont se servent avec tant d'habileté les despotes et les jésuites, est né des excès de la grande révolution de 1789, laquelle, à force de haïr le despotisme et d'élever l'idée de la liberté, a fini par se jeter dans les bras d'un tyran aventureux.

Vous avez déjà prouvé par la modération la plus exemplaire que votre système n'est point celui de la guillotine, et, par conséquent, votre révolution peut inspirer confiance aux couards eux-mêmes qui, malheureusement, ne sont point en petit nombre.

La république est le gouvernement des honnêtes gens, et l'on en voit la preuve à toutes les époques. Les républiques vivent tant qu'elles sont vertueuses, et elles tombent quand elles sont corrompues et pleines de vices. La Suisse et les États-Unis se soutiennent, il est vrai, sans dictateur; mais les Washington et les Lincoln ont été moralement des dictateurs quand les besoins de la patrie américaine en ont fait une nécessité.

L'Espagne se trouve dans des conditions spéciales, avec des prétendants forts et nombreux, l'influence jésuitique à l'intérieur, et non moins à l'extérieur; et enfin avec un caractère national généreux et chevaleresque, mais en même temps très-remuant. C'est pour ces raisons qu'elle a besoin d'un gouvernement juste mais très-énergique. La souveraineté nationale bien établie, passée aux Cortès constituantes avec le suffrage universel, et que ces Cortès ne s'occupent d'autre chose que de trouver, au sein de la nation, l'homme capable de constituer dignement la république et de rentrer, au bout de deux ans, dans ses foyers, avec les bénédictions de ses concitoyens reconnaissants.

Voilà ce que je souhaite à une nation que j'aime.

12. — *France*. — Mort, à la Guadeloupe, de Mgr Boutonnet, évêque de la Basse-Terre. Mgr Boutonnet était né à Diengues, commune de Mograzès, près de Rhodez (Aveyron), le 25 mars 1802. Ordonné prêtre en 1824, il fut envoyé comme professeur de philosophie au grand séminaire de Clermont-Ferrand, où il ne tarda pas, par la douceur de son caractère et la variété de ses connaissances, à s'attirer, non-seulement l'estime, mais encore l'affection de tous les élèves de ce bel et important établissement. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1826, il fut appelé à continuer la carrière de l'enseignement au séminaire de Rhodez. Il resta attaché pendant cinq années à cet établissement qu'il fut, en raison de la mort de son père, dans la pénible nécessité de quitter pour accepter une petite paroisse (celle d'Arvieu), qui pût lui permettre de s'occuper des intérêts de sa famille.

En 1834, il fut transféré à Rignac, cure importante, où il sut, grâce à son caractère conciliant, pacifier les esprits et ramener la concorde dans les familles alors fort divisées. Il n'abandonna cette cure que pour passer à Rhodez, où il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale. Après seize ans d'un ministère des plus heureux dans cette paroisse, il fut désigné pour occuper les fonctions de curé de Sainte-Affrique, avec le titre d'archiprêtre. L'abbé Boutonnet se distingua de la façon la plus éclatante, lorsqu'en 1854 le choléra fondit sur la ville de Sainte-Affrique et en décima la population.

Il y avait déjà douze années qu'il exerçait les fonctions de curé de Sainte-Affrique, lorsque des propositions lui furent faites pour le siége épiscopal de la Basse-Terre, devenu vacant par suite du départ pour la France de Mgr Forcade, élu à celui de Nevers. On réussit à triompher de son hésitation, et par

décret impérial du 18 mars 1862, la colonie vit placer à la tête de son diocèse un prélat dont les cheveux avaient blanchi sous les fatigues et les austérités du sacerdoce. Mgr Boutonnet laisse dans son diocèse les meilleurs souvenirs; tout le monde y rend hommage à ses belles qualités, à l'affabilité de ses manières, et au charme entraînant de ses instructions religieuses.

14. — *Belgique.* — Mandement collectif des évêques belges, érigeant canoniquement dans leurs diocèses respectifs l'Association de Saint-François de Sales, qui a pour objet de combattre le prosélytisme du protestantisme et de l'incrédulité. Voici le dispositif de ce mandement :

I. Nous érigeons canoniquement l'Association de Saint-François de Sales dans toutes les paroisses.

II. MM. les curés choisiront une ou plusieurs personnes dévouées qui se chargeront de distribuer le règlement de l'Association, d'inscrire les noms des associés par dizaines, et de recueillir les aumônes, comme la chose a lieu dans la société de la Propagation de la foi.

III. Nous érigeons également l'Association dans tous les établissements d'enseignement ecclésiastiques.

Les élèves des colléges et des pensionnats seront invités à coopérer à l'œuvre avec l'assentiment de leurs familles.

IV. Un conseil composé d'ecclésiastiques et de laïques présidé par le Directeur diocésain de l'Association, servira dans chaque diocèse de centre à l'œuvre.

V. Les aumônes recueillies dans chaque paroisse seront versées annuellement avant le 1er septembre, par MM. les curés entre les mains du Directeur diocésain, ou au secrétariat de l'Évêché.

Dans les colléges, les pensionnats et autres maisons d'éducation, ces aumônes seront versées de la même manière par les Directeurs de ces établissements.

VI. La fête patronale de l'Association sera annuellement célébrée le Dimanche qui suit le 10 Janvier, fête de Saint-François de Sales, ou le jour même de la fête, si c'est un dimanche.

17. — *France.* — Arrêt remarquable de la cour impériale de Paris, reconnaissant l'incompétence des tribunaux civils en matière d'administration paroissiale. — Des contestations s'étant élevées entre le curé de l'une des paroisses de Paris et son conseil de fabrique, relativement aux nominations des bedeaux, aux dépenses de blanchissage et à l'emploi de deniers provenant de fondations pieuses, une ordonnance de référé, rendue à la requête du trésorier, statua provisoirement sur ces difficultés, en faisant défense au curé « de s'immiscer à tort et sans droit, dans l'administration temporelle de la paroisse, et notamment de continuer à percevoir ou faire percevoir le prix des chaises; » lui enjoignant « de retirer l'emploi qu'il avait donné » à un des officiers de l'Église, et de « rendre le service de blanchissage » aux personnes nommées par la fabrique; en outre, de faire afficher dans la sacristie le tableau des fondations, et de verser le montant des quêtes dans le tronc désigné par la fabrique. En cas de contravention à l'ordonnance, pouvoir était donné au trésorier « d'expulser, avec l'assistance du commissaire de police et de la force publique, » tous chaisiers, employés, blanchisseurs non nommés par la fabrique, et de faire retirer tous les troncs non autorisés également par la fabrique.

Sur l'appel interjeté de ce *référé*, la cour, par arrêt du 17 novembre 1868, infirme l'ordonnance en ces termes :

« La cour,

« En ce qui touche le défaut d'autorisation;

« Considérant que, dans le cas de péril en la demeure, les fabriques, comme les communes, peuvent se pourvoir en référé sans autorisation préalable; que la nécessité de cette autorisation et des formalités qu'elle entraîne, rendrait impossible l'obtention des mesures provisoires et d'urgence en vue desquelles cette juridiction est établie;

« En ce qui touche la compétence :

« Considérant qu'aux termes de l'article 80 du décret du 30 décembre 1809, la compétence des tribunaux ordinaires ne s'applique qu'à ce qui concerne les droits de propriété ou le recouvrement des revenus de la fabrique;

« Que l'énonciation limitative dudit article et l'ensemble des autres dispositions du décret démontrent que les difficultés relatives à la nomination ou au service des bedeaux et autres serviteurs, au blanchissage ou à l'exécution des fondations, sont des questions d'ordre et de police intérieurs

dont la solution appartient, soit par la nature même des faits, soit par les dispositions du décret, à l'autorité diocésaine ou à l'autorité administrative;

« Que les tribunaux ordinaires, incompétents pour en connaître au principal, le sont également pour statuer au provisoire;

« Considérant qu'en admettant que ces tribunaux aient compétence pour ce qui regarde les perceptions irrégulières faites et ordonnées par le curé, comme se rattachant au gouvernement des revenus de la fabrique, le juge des référés ne pourrait intervenir qu'autant qu'il y aurait urgence;

« Considérant que, dans l'espèce, cette urgence n'existait pas; que les faits imputés à l'appelant concernant la rétribution des chaises, les troncs et les quêtes ne peuvent donner lieu qu'à l'établissement d'un compte entre la fabrique et le curé;

« Qu'aucune circonstance n'était de nature à motiver le recours au juge des référés;

« Sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens présentés par l'appelant, met l'appellation de l'ordonnance dont est appel au néant; émendant, décharge l'appelant des dispositions contre lui prononcées, et faisant ce que le premier juge aurait dû faire;

« Sans avoir égard au moyen tiré du défaut d'autorisation, lequel est rejeté, dit qu'il n'y aurait lieu à référé;

« Ordonne la restitution de l'amende;

« Condamne l'intimé aux dépens, dans lesquels entreront les frais du référé;

« Et, vu l'article du décret du 17 février 1852, interdit la reproduction des débats. »

19. — *Rome.* — Bénédiction solennelle des canons offerts au Pape par le Comité vendéen-breton, et présentation au Saint-Père des ambulances de campagne destinées à l'armée pontificale. A cette occasion, le lieutenant-colonel baron de Charrette donne lecture de l'adresse suivante, au nom de la députation des Vendéens et des Bretons :

La Bretagne et la Vendée, sœurs depuis longtemps par le dévouement et la foi, s'unissent encore aujourd'hui pour offrir à l'Église et à son auguste Chef un sincère et filial hommage; elles s'unissent aussi pour mettre à la disposition de Votre Sainteté une batterie complète d'artillerie rayée, destinée à donner une force nouvelle à votre vaillante armée.

Nos pères, il y a cent ans bientôt, soutinrent, pour la cause catholique, une lutte à jamais mémorable. Aux yeux des contemporains, leur sacrifice put paraître un moment stérile; il n'en fut rien cependant, et la postérité s'est levée pour dire qu'ils succombaient comme les premiers chrétiens, en faisant sortir la victoire du sein même de leur défaite.

C'est dans leur résistance héroïque que le pouvoir d'alors puisa l'énergique conviction qu'il serait plus facile de décider la France à sacrifier ses plus chers intérêts, qu'à se laisser dépouiller de la vieille foi de ses aïeux.

Aujourd'hui, nos frères et nos fils sont encore armés pour la même cause : ils vous entourent, Très-Saint Père, ils sont prêts à vous faire un rempart de leurs corps.

Que votre bénédiction et vos prières rendent aussi leur dévouement fécond et leur fasse obtenir la grâce de conserver au noble pays des Francs, la foi de Remy, de Clotilde et de saint Louis, cette foi dont les annales se confondent avec sa propre histoire. Puissent la Bretagne et la Vendée avoir encore une fois l'insigne honneur de communiquer et de répandre l'étincelle sacrée, après l'avoir gardée fidèlement dans leur sein! puissent-elles continuer à jouer le glorieux rôle que notre belle France a toujours rempli vis-à-vis du reste du monde, celui de premier soldat de Dieu, de l'Église et de la société!

Le Saint-Père a répondu :

Je réponds en italien, parce que mes paroles sont ici pour tout le monde, et que nous sommes dans cette puissante et catholique ville de Rome. Je reçois les témoignages d'amour, de dévouement et de fidélité que vous m'exprimez au nom de vos nationaux, et je les en remercie.

Pour moi, qui suis un ministre de paix, il pourrait paraître que je ne suis pas précisément à ma place au milieu des armes et des attirails d'artillerie. Mais je suis le Ministre de Dieu, et il faut se rappeler que ce Dieu qui s'appelle le Dieu de Paix, est aussi le Dieu des Armées, et qu'il faut toujours combattre contre le mal.

Moi, le Vicaire de Jésus-Christ, je défends partout dans le monde entier la vérité, la justice, les droits de chacun; et voilà pourquoi il est juste que partout et de tout le monde entier on s'unisse pour me soutenir aussi dans la défense de mes droits.

Je vous remercie, vous qui êtes ici présents, je remercie toute cette jeunesse d'élite et ceux que vous représentez, ainsi que ceux qui sont plus directement mes sujets et qui défendent à l'envi avec vous la même cause. Voilà comment, avec vos

bras, avec ces armes et surtout avec la protection du Très-Haut, nous verrons que nos ennemis s'arrêteront devant ces murs impérissables du Vatican. Cela sera, si notre vie, par sa sainteté, est conforme à notre mission. Cela sera, si nous sommes avec Dieu et avec sa justice ; s'il est en nous par sa grâce, alors Dieu sera pleinement et vraiment avec nous. *Et si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

Je prie Dieu de répandre ses bénédictions sur vous et sur vos familles, sur vos intérêts, selon vos intentions particulières.

Je le prie pour vos corps, afin qu'ils se conservent forts et robustes dans le travail et l'exercice de votre mission ; mais je prie surtout pour vos âmes pour qu'il les conserve dans sa grâce, qu'il vous fasse forts contre vos ennemis. Qu'il vous garde dans sa paix, en ce monde, mais surtout en l'autre, où il n'y aura plus de guerre, où il n'y aura plus besoin de ces armes, mais où nous vivrons dans le repos de Dieu. Donc, j'appelle sur vous les bénédictions de Dieu aussi larges, aussi abondantes que vous pouvez le désirer. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

20. — *Espagne.* — Le cardinal-archevêque de Santiago (Saint-Jacques de Compostelle) écrit la lettre suivante à M. Emilio Castelar pour protester contre une calomnie de cet ardent républicain :

« Monsieur,

« Je viens de lire, dans le *Diaro espagnol* du 14 du courant, l'extrait du discours que vous avez prononcé la veille, dans le *meeting* tenu dans le cirque de Price, extrait emprunté, dit-on, à la *Réforme.*

« Vous dites, suivant cet extrait, en touchant la question religieuse, des choses incroyables, s'il peut y avoir aujourd'hui des choses incroyables. « Il expose, y est-il dit, ce qu'est le clergé d'Es-« pagne, auquel nous payons 200 millions pour « qu'il achète des fusils, et que les *palais des évê-« ques* sont des *clubs* où l'on *conspire* continuelle-« ment contre la liberté. »

« Comme le journal auquel cet extrait est emprunté porte atteinte à mon honneur, auquel l'Esprit-Saint m'ordonne de veiller, et qui m'est nécessaire pour remplir fructueusement mon ministère sacré, ne soyez pas surpris que je prenne la liberté de vous demander si vous avez proféré ces paroles ou d'autres paroles équivalentes ; et, dans le cas affirmatif, si vous comprenez mon palais parmi les *clubs* où l'on conspire continuellement contre la liberté. Comme je sais que c'est une calomnie, et que dans mon palais il n'y a jamais eu et qu'il n'y a pas de fusils, à moins qu'une main malveillante n'y en introduise furtivement pour me perdre, j'ai le regret de vous dire que je me vois dans la triste nécessité de faire appel à la justice, au sujet de ces paroles, pour ce qui me regarde, et je suis convaincu que les autres évêques espagnols en feront autant.

« C'est la première fois que je me trouve en une situation aussi désagréable, parce que vous aurez prêté l'oreille à la langue de la calomnie.

« Je suis, etc.

« *Le Cardinal-Archevêque de Santiago.* »

23. — *Italie.* — Dépêche de M. Ménabréa sur la question romaine (V. pages 160 et suiv.).

24. — *Rome.* — Exécution de Monti et de Tognetti. (Voy. pages 162 et suiv.)

25. — *Rome.* — Mgr Lecourtier, évêque de Montpellier, ayant protesté contre les entreprises de M. Duruy sur l'éducation des filles, le Saint-Père lui adresse le bref suivant :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, Vénérable Frère, d'avoir élevé la voix pour signaler les nouveaux piéges tendus à la bonne éducation des filles, et d'avoir réprimé la témérité avec laquelle on a osé représenter, non-seulement comme à l'abri de tout soupçon, mais encore comme très-utile et très-recommandable, une institution dont vos Vénérables Frères avaient démontré le danger avec autant d'évidence que de force. On se fonde sur l'expérience de la méthode employée pendant ces derniers mois par les professeurs, et sur la

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Gratulamur tibi, Venerabilis Frater, quod adversus novas insidias rectæ puellarum educationi structas vocem extuleris, et procacitatem fregeris, qua nuper institutio, cujus perniciem luculenter graviterque demonstraverant Venerabiles Fratres tui, non modo cujusvis suspicionis exspers audacter renuntiata est, sed utilissima et commendanda, tum quod id testetur prudens docendi ratio per præteritos menses adhibita a præceptoribus, tum quod rei patrocinium et regimen a Principe Fœmina piissima susceptum

omne plane discrimen ab ipsa amoliri videatur.

Verum hæc nihil omnino demunt de vitio institutionis, quæ pro idoneis probisque matribusfamilias societati parat fœminas manca et inani scientia tumentes; nihil de defectu catholici spiritus, quo dumtaxat mens et affectus rite informari possunt, quique in tota institutione desideratur; nihil de malitia, qua religiosa posthabetur educatio, ne cujuslibet erroris conditio deterior esse existimetur, et ut omnibus par deferatur honor; nihil denique de periculis, quibus muliebris pudor in publicum productus objicitur.

Ad hæc vero nemo non videt, prudentiam illorum qui, uti asseritur, præceptiones suas intra debitæ severitatis et modestiæ fines paulisper continuerunt, fieri nequire vadem prudentiæ aliorum, nec fortasse ipsorummet in diuturniore muneris sui exercitio, et in diversis auctorum scriptis scientiæque inventis exponendis. Moderatrix vero et patrona, quantumvis pia, sollicita, sagax, non ubique præesse poterit, nec omnia singillatim inspicere; multoque minus emendare valebit intrinseca institutionis et methodi vitia. Dolendum sane est, iis omnibus machinationibus, quæ hactenus adhibitæ fuerunt ad corrumpendos adolescentium animos, accedere nunc eas, quæ pubertatem alterius sexus contaminent.

Obsta pro viribus, Venerabilis Frater, tanto religionis, animarum et patriæ detrimento; novosque animos inde sume, quod non modo tecum habeas Venerabiles omnes Fratres tuos, piosque universos, sed et quotquot integritatem morum, morales muliebris sexus virtutes, veramque familiæ utilitatem sartas tectas servari desiderant. Faustum nos episcopali sollicitudini tuæ exitum ominamur; ejusque auspicem et præcipuæ nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem tibi tuæque Diœcesi universæ peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 25 novembris 1868, Pontificatus Nostri Anno XXIII.

PIUS PAPA IX.

protection et la direction que lui accorde une très-pieuse princesse et qui semble en écarter tout danger.

Mais toutes ces garanties n'ôtent rien au vice d'une institution qui prépare à la société non des mères de famille bonnes et à la hauteur de leur mission, mais des femmes enorgueillies par une science vaine et impuissante; elles ne suppléent nullement au défaut de l'esprit catholique, seul capable de former l'esprit et le cœur, et dont cette institution est dépourvue; elles ne corrigent en rien l'habileté perfide avec laquelle on déprime l'éducation religieuse, pour que toute erreur soit estimée d'aussi bonne condition qu'elle et soit traitée avec les mêmes égards; elles ne sauraient enfin prévenir les dangers auxquels est exposée en public la modestie du sexe le plus délicat.

Tout le monde voit de plus que les hommes sages qui ont, ainsi qu'on l'affirme, contenu pendant quelque temps leur enseignement dans les limites d'une réserve convenable et d'une juste modestie, ne peuvent se faire garants de la sagesse des autres ni de leur propre sagesse dans l'exercice prolongé de leurs fonctions, et dans l'explication des divers auteurs ou l'exposition des découvertes de la science. Et quelque pieuse et vigilante sagacité qu'apporte à cette œuvre le haut patronage qui la dirige, il ne pourra ni présider partout, ni surveiller chaque détail, ni surtout corriger le vice radical de cette institution et de cette méthode. Il est déplorable assurément qu'aux moyens employés jusqu'à ce jour pour corrompre l'esprit des jeunes gens, viennent s'ajouter encore des institutions capables d'altérer la foi des jeunes adolescentes.

Opposez-vous de toutes vos forces, Vénérable Frère, à un si grand mal, qui menace à la fois la religion, la famille et la patrie, et ranimez encore votre courage en pensant que non-seulement vos vénérables Frères, mais tous les hommes sincèrement pieux et tous ceux qui veulent voir conserver intacts les bonnes mœurs, les vertus de la femme et les vrais intérêts de la société, marchent avec vous. Nous souhaitons aux travaux de votre sollicitude épiscopale les plus heureux succès, et comme gage de ce bonheur et témoignage de notre particulière bienveillance, nous vous donnons du plus profond de notre cœur, à vous et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 novembre 1868, la vingt-troisième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

20. — *France.* — Mort chrétienne de Berryer (Pierre-Antoine), le prince de la tri-

bune française, et le plus grand orateur du parti légitimiste. Il était né à Paris le 4 janvier 1790.

Décembre.

9. — *Rome et Autriche.* — Bref adressé par Pie IX au prêtre Antoine Oberhofler, rédacteur du *Tyroler Volksblatt* (feuille populaire du Tyrol), qui lui avait adressé de la prison où il était retenu pour *délit* de presse, une lettre accompagnée de 2,000 francs pour le denier de Saint-Pierre. Le gouvernement autrichien a défendu au *Volksblatt* de publier ce bref, et prohibé la distribution du numéro du *Volksfreund* de Vienne, qui en donnait la traduction allemande. Voici le bref :

La lettre que vous nous avez envoyée de votre prison nous a paru comme un très-bel ornement du malheur que vous devez souffrir. En effet, vous êtes devenu en haine et en aversion à ceux qui se sont écartés du sentier de la vérité, parce que vous avez combattu pour les droits sacrés et pour la liberté de l'Eglise ,et que vous n'avez pas craint leur colère. Cette conduite, qui vous méritera des grâces abondantes du Seigneur et l'estime de tous les justes appréciateurs des choses, nous a donné une nouvelle preuve de votre foi et de votre fermeté, et nous a rendu très-agréables les preuves de votre dévotion et le très-précieux don que vous nous avez envoyé. Cela nous montre que vous n'avez pas en vain jusqu'ici combattu pour la cause de Dieu ; car beaucoup combattent avec vous pour la même cause et défendent la liberté chrétienne, et cela rend le don encore plus précieux et plus noble à nos yeux.

Souvenez-vous, bien-aimé fils, qu'il est écrit que ceux-là sont heureux qui souffrent persécution pour la justice, et prenez courage en considérant que pour elle vous avez été jugé digne de souffrir des injures et des dommages. Nous avons la confiance que cela donnera une plus grande efficacité à vos écrits, et nous le souhaitons de tout notre cœur.

Comme gage de la faveur divine et de notre bienveillance paternelle pour vous et pour tous ceux qui coopèrent à vos travaux ou qui les secondent, et enfin pour tous ceux qui nous ont présenté leurs dons par votre entremise en preuve de leur filial amour et de leur respect envers nous, nous vous accordons très-cordialament la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 décembre 1868, et l'an XXIII de notre pontificat.

14. — *Rome.* — Mort, à Rome, de Mgr Clément Munguia, archevêque de Méchoacan, au Mexique. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, principalement de controverse religieuse, et il passait à bon droit comme une des lumières du clergé mexicain. Aussi sa parole avait-elle une fort grande influence dans ce pays. Il ne manquait pas de l'élever soit pour combattre l'erreur, soit pour défendre les droits sacrés de l'Église. Son courage égalait sa science, et rien ne pouvait l'arrêter lorsqu'il s'agissait de remplir un devoir. Aussi était-il craint et redouté des pouvoirs qui se sont succédé au Mexique. Proscrit une première fois de son diocèse et de son pays par Juarès, Mgr Munguia s'était retiré en Europe, à Rome, où il demeura plusieurs années. Il rentra au Mexique avec l'empereur Maximilien; mais, ayant protesté de nouveau, et en évêque, contre les lois spoliatrices que le nouveau pouvoir, malgré ses engagements, voulut appliquer, il fut de nouveau contraint de sortir du Mexique, sur l'ordre qui lui en fut donné. Il retourna de nouveau à Rome, où il vécut les jours amers de l'exil, entre les livres et la prière. Ce glorieux défenseur de l'Église est mort, jeune encore, car il n'avait que cinquante-huit ans; mais il a laissé un grand exemple au clergé de tous les pays, et sa mémoire sera toujours en vénération au Mexique.

17. — *France.* — Un décret impérial nomme ministre des affaires étrangères M. le marquis de la Valette, en remplacement de M. de Moustier, démissionnaire; ministre de l'intérieur, M. de Forcade la Roquette, en remplacement de M. Pinard, démissionnaire; et M. Gressier, député, est nommé ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics en remplacement de M. de Forcade.

18. — *Espagne.* — Mgr l'Évêque de Cadix écrit au maréchal Serrano, duc de la Torre, président du gouvernement provisoire :

En me permettant, d'accord avec le Chapitre de ma cathédrale, d'occuper un moment l'attention de Votre Excellence, j'éprouve dans mon cœur de père et de pasteur, si fortement ému des malheurs qui ont affligé cette ville dans ces derniers jours, j'éprouve la conviction intime

que je ne m'adresse pas en vain à la bonté notoire et à a clémence de Votre Excellence pour implorer votre pitié en faveur des hommes compromis par suite de ces tristes événements qui ont apporté le deuil, la désolation, la misère et la mort dans tant de familles.

Si mon caractère d'évêque m'impose en tout temps le devoir sacré de la charité pour tous, et plus spécialement pour les fidèles de mon diocèse, sans distinction de classes, de position ou d'opinions, aujourd'hui qu'un si grand nombre de familles pleurent sur la triste situation de quelques-uns de leurs membres, exposés à comparaître devant les tribunaux, aujourd'hui, je le répète, c'est pour moi un devoir plus impérieux encore de m'adresser à Votre Excellence et au gouvernement qu'Elle préside si dignement, afin d'implorer pour tous votre clémence.

Assez de larmes ont été versées, Excellence; il est temps que le gouvernement de la nation, touché de compassion, rende le calme et la joie aux cœurs affligés de tant de pères qui pleurent sur le funeste sort de leurs fils, de tant d'épouses qui gémissent sur le malheur de leurs époux, de tant d'enfants qui, plongés dans la misère et la désolation, tendent vers vous leurs mains tremblantes, et qui demandent avec larmes pitié et clémence pour tous.

Quand même mon devoir de père et de pasteur ne me presserait pas, il me suffirait de me rappeler les égards et le respect dont j'ai été l'objet de la part de tous, sans distinction de classes et d'opinions, pendant les malheureux jours que nous venons de traverser, pour que je me sentisse obligé de demander grâce pour tous. Plût à Dieu, Excellence, que je pusse offrir pour tous ma personne, mon sang, ma vie! Je sacrifierais tout volontiers, que dis-je? avec joie, si je pouvais ainsi sécher ces larmes, calmer ces désespoirs, et ramener la joie et la paix dans tant de familles infortunées.

Puisse ma faible voix trouver un écho dans le cœur généreux de Votre Excellence! c'est mon vœu le plus ardent, c'est l'objet de mes continuelles et de mes plus vives prières au Ciel; car mes sentiments de père ne peuvent être indifférents à ces grandes infortunes; mon cœur de ministre d'un Dieu de paix et de charité, ne peut songer sans s'émouvoir aux douleurs de ces enfants que la divine Providence a daigné confier à ma sollicitude.

Daigne Votre Excellence donner une nouvelle preuve de sa bonté bien connue, et, dans mon éternelle reconnaissance, je ne cesserai d'appeler sur elle les bénédictions divines.

21. — *Rome.* — Le Saint-Père tient, au Vatican, un consistoire dans lequel il parla sur les graves événements de l'Espagne, déplorant les maux multipliés faits à l'Église dans ce pays, et spécialement le danger auquel se trouve exposée l'unité de la foi, qui fut toujours la plus belle gloire de cette nation catholique.

Les siéges épiscopaux suivants ont été pourvus :

Église métropolitaine de Fogaras et Alba-Julia du rit grec, en Transylvanie : Mgr Jean Vancsa.

Église métropolitaine de Méchoacan, au Mexique : Mgr Ignace Arciga.

Église archiépiscopale de Corinthe, in partibus : Mgr Joseph Angelini.

Église cathédrale de Veroli, dans les États pontificaux : Mgr Jean-Baptiste Maneschi.

Église cathédrale de Serena, au Chili : le R. P. Joseph-Emmanuel Orrego.

Église épiscopale de Calydonia, in partibus : Mgr Luc Petrovic.

Église épiscopale d'Antipatros, in partibus : le R. D. Gaspard Willi, curé d'Einsiedlein.

Église archiépiscopale d'Anazarbe, in partibus : Mgr Charles Eyre.

Église épiscopale de Birta, in partibus : Mgr Adolphe Pinsonneault, évêque démissionnaire de Sandwich.

Église épiscopale de Nicopolis, in partibus : le R. P. Jean Mac-Donald, coadjuteur du vicaire apostolique du diocèse septentrional de l'Écosse.

22. — *Rome.* — Mort du P. Antoine de la Mère de Dieu, ministre général des Trinitaires réformés de la Rédemption, né à Novi Ligure, le 19 mai 1809, entré en religion à Rome en 1825.

25. — *Rome.* — Le Sacré-Collége offre ses félicitations au Saint-Père, qui répond en résumant la situation religieuse du monde à la fin de 1868. (Voy. pages 169 et suiv.)

30. — *Mexique.* — Mort de Mgr Pierre Barajas, évêque de Saint-Louis de Potosi, à l'âge de 73 ans.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

TABLEAU HISTORIQUE (1867-1868).

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT RELIGIEUX ET POLITIQUE DU MONDE.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN 1867 ET 1868.

CHAPITRE III

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

CHAPITRE IV

LES MISSIONS.

CHAPITRE V

HISTOIRE DES DIFFÉRENTS ÉTATS.

DEUXIÈME PARTIE

ÉPHÉMÉRIDES DE 1867 ET 1868

ANNÉE 1867

Janvier.

Février.

Mars.

Avril.

Novembre.

Décembre.

ANNÉE 1868

Janvier.

Février.

Mars.

Avril.

Mai.

Juin.

Juillet.

Août.

Septembre.

Octobre.

Novembre.

Décembre.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

1106-95. — CORBEIL. Imprimerie ÉD. CRÉTÉ.

